DOMINION DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION—DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

4-5 GEORGE VI, 1941

VOLUME I, 1941

EMBRASSANT LES JOURS ÉCOULÉS DU 7 NOVEMBRE 1940 AU 26 FÉVRIER 1941, INCLUSIVEMENT

VOL. CCXXV DE LA SÉRIE 1875-1941

INDEX PUBLIÉ DANS UN VOLUME SÉPARÉ

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1941

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA DIX-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Jeudi 7 novembre 1940.

Le Parlement, qui avait été prorogé le 5 novembre 1940, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendra à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le major A. R. Thompson, l'huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur: Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat. Et les députés de retour à la Chambre des Communes:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter des erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Depuis votre dernière séance délibérante, tous les pays du monde ont acquis une conception plus nette de l'ampleur du présent conflit et du danger qu'il fait courir à la civilisation. De nouvelles nations ont été menacées de la guerre ou entraînées dans les hostilités. Il ne reste que bien peu de liberté en Europe. L'intrigue astucieuse s'est ajoutée à la violence et à l'intimidation. La formation d'une alliance entre le Japon et les puissances de l'Axe a accru la tension internationale.

Alors que ces événements augmentaient de beaucoup les incertitudes de la situation du monde, d'autres, d'une signification encore plus grande, contribuaient à affermir notre confiance dans le résultat final de la lutte. Le premier et le plus important réside dans la magnifique résistance du Royaume-Uni. Depuis quatre mois, la Grande-Bretagne constitue la ligne de combat contre l'agression. L'esprit indomptable de sa population a arrêté l'avance spectaculaire de l'ennemi.

La destruction de la liberté en Europe a fait naître, dans l'hémisphère occidental, un sentiment plus net de la menace nazie. En face du péril commun, ont pris corps une association plus intime et une collaboration plus étroite entre les Etats-Unis d'Amérique et les nations du Commonwealth britannique.

On vous a convoqués maintenant afin de ménager l'occasion d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre du Canada et les problèmes d'ordre national que le conflit a contribué à intensifier ou à créer. On vous fournira des renseignements complets sur les événements du domaine international, sur la collaboration du Canada avec le Royaume-Uni et sur ses relations avec les Etats-Unis. Vous serez saisis de mesures que Mes conseillers jugent nécessaires au bien-être du pays et à la conduite de la guerre dans toute la mesure de nos forces.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez appelés à étudier les prévisions budgétaires des dépenses qu'entraîne l'état de guerre actuel. Le budget des dépenses pour la présente année financière sera dûment soumis à votre examen et à votre approbation.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Dans l'exercice de vos fonctions qui comportent une si grande responsabilité, puisse la divine Providence guider et bénir vos délibérations.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et qu'il ait priorité sur toutes les autres mesures,

sauf la présentation des bills, les avis de motion du Gouvernement et les mesures ministérielles, jusqu'à la conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Casgrain, Casselman (Grenville-Dundas), Taylor et Johnston (Bow-River) soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération du conseil nommant l'honorable T.-A. Crerar, ministre des Mines et Ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable J.-L. Ralston, ministre de la Défense nationale, et l'honorable J.-L. Ilsley, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Status revisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

LOI DES MESURES DE GUERRE

DÉPÔT DES DÉCRETS DU CONSEIL ADOPTÉS DEPUIS LE 30 JUIN 1940

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre, au cours de la session précédente, des copies des décrets du conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre entre le 25 août 1939 et le 30 juin 1940. Je tiens maintenant à déposer copie des décrets passés depuis cette date jusqu'au 2 novembre.

RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

PROPOSITION DE CONFÉRENCE AVEC LES PROVINCES POUR L'ÉTUDE DES VŒUX EXPRIMÉS PAR LA COMMISSION ROYALE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le samedi 2 novembre j'ai adressé aux premiers ministres des provinces une lettre au sujet du rapport de la commission royale chargée d'enquêter sur les relations entre le Dominion et les provinces, dans laquelle j'annonçais que le Gouvernement chercherait à obtenir que la Chambre s'ajourne pendant le mois de janvier afin que le Dominion et les provinces puissent tenir une conférence au sujet de ce rapport. J'ajoutais dans la lettre indiquée que le Gouvernement approuvait le rapport et que nous désirions soumettre nos vues aux provinces afin de leur permettre de les étudier à fond. J'ai ajouté que j'espérais voir alors le Dominion et les provinces en venir à une entente relativement aux vœux formulés par la commission.

Il serait superflu de passer en revue tous les points soulevés dans ma lettre; cependant, j'aimerais qu'elle soit reproduite dans les *Procès-Verbaux* pour faire partie des documents parlementaires et que tous les honorables députés puissent en prendre connaissance.

L'hon. M. HANSON: Cela est satisfaisant.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉPÔT DE LETTRES RELATIVES À L'AJOURNEMENT OU LA PROROGATION DU PARLEMENT LE 5 NOVEMBRE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai dans ma main des copies de lettres échangées entre le chef de l'opposition (l'hon. M. Hanson) et moi-même, concernant l'ajournement ou la prorogation du Parlement le 5 novembre. Mon honorable ami convient avec moi de l'utilité de les déposer sur le bureau de la Chambre. Je serais d'avis de les faire inscrire aux *Procès-Verbaux* également, afin que les honorables députés puissent en prendre connaissance.

JOUR DU SOUVENIR

AJOURNEMENT EN VUE DE L'OBSERVANCE DE CETTE FÊTE LÉGALE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, plusieurs députés, m'apprend-on, désireraient se trouver dans leurs circonscriptions lundi prochain, Jour du souvenir et, à ce titre, fête légale. En outre, on m'informe que la Légion canadienne serait bien aise que le Parlement se rende à ce désir en s'abstenant de siéger ce jour-là, à moins d'absolue nécessité.

Je propose donc que:

Lorsque la Chambre s'ajourne le vendredi 8 novembre elle reste ajournée jusqu'au mardi 12 novembre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me rends compte que cette motion ne prête pas à discussion. Je n'ai donc pas l'intention d'ouvrir un débat à ce sujet, mais plutôt d'exprimer mon consentement. Outre que le congé rendrait service aux honorables députés, le Jour du souvenir est une fête nationale et statutaire, chère

à une grande partie de notre population. Je suis donc d'avis qu'il est tout à fait convenable que la Chambre s'ajourne pour l'observance du Jour du souvenir.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du bibliothécaire général du Parlement.

SERGENT D'ARMES ADJOINT SUPPLÉANT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai nommé M. J. Laundy sergent d'armes adjoint pour la durée de la présente session du parlement.

(Sur la motion du très honorable M. Mackenzie King, la séance est levée à 3 heures 55 minutes du soir.)

Vendredi 8 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

MATÉRIEL DE GUERRE

DÉPÊCHE PUBLIÉE DANS LES JOURNAUX QUANT À L'AIDE DES ÉTATS-UNIS À L'EFFORT DE GUERRE DE L'EMPIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire faire une très brève remarque qui servira de fondement à une question que je poserai au premier ministre (M. Mackenzie King). Je regrette fort que la question m'ait été signalée si tard que je n'aie pu la porter à sa connaissance, mais si elle est embarrassante ou si elle présente quelque inconvénient, je ne m'attendrai pas à une réponse immédiate.

Je tiens des journaux que le Président des Etats-Unis a déclaré que la Grande-Bretagne et le Canada recevront la moitié des forteresses volantes et autres avions de combat, des armes et du matériel de guerre fabriqués aux Etats-Unis. Je désire savoir si le premier ministre a eu connaissance de cette nouvelle et, le cas échéant, s'il a quelque déclaration à faire à ce sujet au nom du Gouvernement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dirai à mon honorable ami que la nouvelle qu'il vient de communiquer parvient pour la première fois à ma connaissance.

DÉTOURNEMENT D'EAU

RIVIÈRES OGOKI ET KENOGAMI—COMMUNICATIONS ÉCHANGÉES ENTRE LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Avant l'appel de l'ordre du jour, le premier ministre (M. Mackenzie King) aurait-il l'obligeance de dire si une entente a été conclue avec les Etats-Unis au sujet de la dérivation de certains cours d'eau de l'Ontario septentrional, soit les rivières Ogoki et Kenogami? S'il en est ainsi, l'accord a-t-il été déposé; dans le cas contraire, est-il en mesure de nous dire quand il le sera?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): J'aurai le plaisir de déposer mardi les communications échangées dernièrement entre les Etats-Unis et le Canada au sujet de l'aménagement de la partie internationale des rapides du Saint-Laurent et aussi du détournement de l'Ogoki et autres cours d'eau situés au nord du lac Supérieur. Un échange de communication a eu lieu à ce sujet.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Adresse en réponse au discours du gouverneur général proposée par M. Brooke Claxton et appuyée par M. René Jutras.

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. BROOKE CLAXTON (Saint-Laurent-Saint-Georges) propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable comte d'Athlone, chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, membre du très honorable Conseil privé, chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, grand maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Monsieur l'Orateur, en me levant pour présenter cette motion, je me rends compte de la lourde responsabilité qui m'incombe dans les graves circonstances actuelles.

Mon premier devoir est de reconnaître l'honneur rendu à la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges, honneur qui témoigne de l'importance de cette circonscription dans la

vie du pays. Tous les honorables membres de cette Chambre connaissent déjà parfaitement le grand intérêt et les nombreux avantages qu'elle possède. Cette circonscription reflète véritablement le caractère complexe de la vie canadienne. Bien que la plupart de ses citoyens soient d'origine anglaise ou française, il est intéressant de remarquer que, lors de l'inscription nationale, il s'est inscrit dans un seul bureau des gens d'au moins vingt-deux langues différentes.

Cette circonscription reflète aussi notre époque troublée. L'université McGill a accordé l'hospitalité à l'office international du Travail. Il me semble que tous les honorables membres de la Chambre, et de fait tous les Canadiens, doivent partager la satisfaction que nous éprouvons à avoir eu le privilège d'accueillir cette grande institution. Nous espérons tous qu'elle pourra, dans un avenir prochain et sur un théâtre plus vaste, reprendre son travail pour le plus grand bien de l'humanité. Ce jour viendra quand le monde aura été guéri de la plaie cancéreuse de l'hitlérisme qui ronge l'Europe et qui est une cause de souffrances sans précédent.

Je crois me faire le fidèle interprète des intérêts et des sentiments de la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges en disant que nous ne désirons aucun avantage local ni personnel et que la politique de parti ne nous intéresse pas. Tel est aujourd'hui le sentiment de tout vrai Canadien. Nous aspirons au bien-être du Canada et de toutes ses parties. Nous nous préoccupons tout autant de la prospérité du producteur de blé des plaines et du pêcheur de nos côtes que de celle de nos propres travailleurs. Nous nous joignons à tous pour assurer la défense et la sécurité de notre pays. Cela revient à dire que nous devrions aujourd'hui faire tout notre possible pour venir en aide à la Grande-Bretagne sur notre propre front. Le courage et la fermeté dont les hommes et les femmes de la Grande-Bretagne font preuve ont conquis l'admiration du monde entier.

Les choses les plus sublimes sont du domaine de l'esprit. On ne saurait les voir, les toucher ou les entendre. De fait, on ne saurait guère les décrire ou les exprimer. Ce sont les sentiments qui naissent dans l'esprit et dans l'âme des gens. Les fastes de l'histoire tout entière en offrent peu d'exemples plus frappants que l'esprit qui s'est manifesté parmi le peuple de Grande-Bretagne depuis quelques mois. C'est l'esprit de la Grande-Bretagne qui s'est réaffirmé dans le miracle de Dunkerque et qui se manifeste chaque jour dans l'attitude des citoyens en général à l'égard des pires attaques que l'ennemi puisse lancer. On en parlera aussi longtemps que l'histoire continuera de s'écrire et longtemps après que tout le monde aura oublié les gains ou les pertes de territoire et de puissance.

Nous, Canadiens, admirons l'esprit manifesté par le peuple de Grande-Bretagne. Nous reconnaissons avec gratitude qu'il a enrayé la poussée vers nous des forces sinistres qui se sont déchaînées en Europe.

A part la Grande-Bretagne, le Canada est la plus forte nation qui se dresse aujourd'hui devant l'ennemi. Le discours du trône rappelle au Parlement et au pays l'ampleur de notre tâche nationale. Le Gouvernement dirige la nation dans l'accomplissement d'un effort gigantesque. Nous sommes déjà assez bien au courant de ce qui s'est fait et de ce qui est en cours d'exécution. Nous attendons d'autres précisions du Gouvernement pendant le cours de la session. Nous savons quelle immense expansion nos forces ont prise. Les trois services de l'armée ont vu accourir plus de 200,000 Canadiens qui ont quitté les fermes, les mines, les usines, les bureaux d'affaires, les universités et les professions libérales pour répondre à un appel qui avait trouvé un écho dans leur cœur. Ce sont des hommes dont la vaillance n'a jamais été dépassée, et leur nombre a doublé depuis l'ouverture du Parlement il y a six mois. On en compte plus de deux divisions en Angleterre, aux premières lignes de combat. De partout on nous dit qu'ils sont bien préparés et entraînés, aptes à maintenir les belles traditions de l'armée canadienne.

Sur mer, nous avons maintenant douze destroyers et plus de cent vaisseaux qui jouent un rôle de premier plan dans le convoiement des cargaisons de denrées alimentaires et de matériel que nous ne cessons d'expédier outremer. Nous sommes tous fiers du travail accompli par la marine de guerre canadienne dans ses entreprises nombreuses. Tout dernièrement, le *Prince Robert* a saisi un vaisseau allemand dans l'océan Pacifique et l'a conduit victorieusement à Esquimalt.

L'hon. M. HANSON: Un navire marchand armé.

M. CLAXTON: En effet. Il y a malheureusement un revers à la médaille. C'est avec tristesse que nous avons appris la perte du *Margaree,* avec son vaillant commandant et plusieurs de ses braves officiers et matelots. On ne saurait trouver de paroles pour exprimer nos vifs regrets aux mères et aux épouses éplorées. Si nous pouvons réclamer une part de leur fierté, nous ne saurions partager leur douleur. Ces hommes nous offrent un bel exemple. Ils ont sacrifié leur vie au service de notre pays.

On nous parle aussi des progrès immenses réalisés dans l'exécution du plan d'entraînement aérien qui, comme le disait il y a quelques jours le nouveau secrétaire pour les dominions, lord Cranborne, a une avance de plusieurs mois sur les prévisions établies. Le pays commence à se rendre compte de son ampleur, de sa complexité et de son importance. Il constituera peut-être un des facteurs décisifs de la victoire. A Winnipeg, à Toronto, à Londres, à Ottawa, à Montréal, pour parler d'endroits que je connais,—j'ose affirmer qu'il en est ainsi dans toutes les villes canadiennes,—le bourdonnement continu des avions du ministre de l'Air (M. Power) nous rappelle que ses aviateurs sont à l'œuvre du matin au soir, y compris les dimanches et jours de fête. N'entretenons aucun doute quant aux qualités de nos aviateurs. Le corps d'aviation royal canadien, outre-mer, a déjà démontré qu'il est égal au Corps d'aviation canadien de la dernière guerre. On ne saurait mieux faire leur éloge.

Nous sommes également au courant des progrès réalisés dans le domaine de la production du matériel de guerre et des nouveaux établissements en construction. On estime que ces derniers produiront un matériel dont la valeur annuelle atteint la somme colossale de 800 millions de dollars. Nos ouvriers, qui se chiffrent maintenant par centaines de milliers, constituent une vaste armée dont le travail est aussi essentiel aux forces combattantes du Canada que celui de nos soldats. Ils ont répondu avec empressement et de grand cœur aux lourds sacrifices qu'on leur a demandés. Ils travaillent au maximum de leurs capacités.

Il faut beaucoup de temps pour mettre à pleine contribution les ressources d'un pays comme le Canada. Chaque nouvelle entreprise engendre de nouveaux problèmes. On ne pouvait éviter certains retards et certaines difficultés. Il y aura inévitablement des lacunes, des erreurs, des déceptions. Nos effectifs et nos ressources ne sont pas nécessairement illimités. Aurions-nous de l'argent en quantité illimitée que nous ne pourrions acheter des choses qui n'existent pas. Prenons garde de dissiper nos efforts, de nous trop disperser. Cette guerre ne ressemble pas à la dernière. L'Allemagne n'a probablement pas sous les armes le tiers des hommes qu'elle avait alors.

Ce que nous faisons, ce que nous ferons doit être décidé longtemps à l'avance. Nous aurons à résoudre le problème des conflits qui existent entre les demandes de nos armées et celles de nos industries relativement à nos ressources limitées en hommes. Il faudra recourir à la loi de priorité. La formation d'un nombre considérable d'ouvriers se poursuit déjà; il faudra en former encore davantage. Même si nous commencions dès à présent à préparer 100,000 hommes et 100,000 femmes de plus, nous constaterions probablement, dans un an, une insuffisance d'ouvriers qualifiés.

L'immense tâche de mettre en marche notre mécanisme de guerre s'est accomplie avec peu ou point de bouleversement de notre économie quotidienne. Cela n'est pas le simple fait d'un accident. La finance nationale, la réglementation des prix, l'approvisionnement de matières premières, sont parmi les nombreux services pour lesquels l'administration mérite les plus grands éloges. Je sais que les banquiers désirent rester aussi anonymes qu'ils sont inscrutables, mais il n'est que juste de dire que l'économie canadienne n'aurait pas pu passer du pied de paix au pied de guerre avec une telle absence de heurts sans le concours technique de la Banque du Canada.

La charge financière, déjà lourde, s'alourdit encore davantage. La population ne s'en est pas encore fait une idée juste. Si l'économie de 50 millions prévue au budget ordinaire se réalise cette année, les dépenses ordinaires s'établiront à environ 450 millions de dollars. Le ministre des Finances (M. Ilsley) a évalué à 940 millions le coût de la guerre pour la première année. Cette somme correspond à environ le double du coût de la dernière année de la dernière guerre et à plus du double de notre budget du temps de paix. Nous comptons subvenir aux deux tiers de nos dépenses globales, cette année, par l'impôt, et à l'autre tiers par les emprunts intérieurs déjà souscrits.

La semaine dernière, aux Etats-Unis, où je racontais notre effort de guerre, j'ai constaté la vive impression ressentie à l'annonce de son ampleur, même dans ce pays habitué aux chiffres astronomiques.

Nous avons traversé une période initiale d'expansion, de nouveaux impôts, de nouveaux emprunts et de production fortement accrue. Tout paraît avoir marché selon les prévisions des budgets de guerre qui ont forcé l'admiration de tous.

Il est maintenant évident que nous ne pourrons pas produire tout le matériel de guerre dont nous aurons besoin à moins de restreindre la consommation des articles dont la fabrication exige de la main-d'œuvre ou des matières qui pourraient, autrement, servir aux fins de la guerre. C'est une question embarrassante pour les particuliers que de se priver de quoi que ce soit dans l'intérêt commun, mais le jour n'est pas loin où le Gouvernement devra faire comprendre au citoyen le devoir qui lui incombe à ce sujet. Cela suffira.

Les résultats de la campagne en faveur du deuxième emprunt de guerre ont démontré que lorsqu'ils ont compris ce que l'on attend d'eux les Canadiens savent répondre généreusement. Il est vrai que nous avons appuyé la participation de notre pays à la guerre, mais nous ne faisons que commencer à faire passer le sentiment national dans nos actes personnels. Bien peu d'entre nous avons commencé à nous priver des choses que nous aimons et moins encore de celles dont nous croyons avoir besoin. Si nous ne faisons pas de sacrifices, notre effort de guerre ne sera pas suffisant pour arrêter les nazis. Nous devons consommer moins, épargner davantage, acheter constamment des certificats d'épargne de guerre et souscrire aux emprunts de guerre.

Plusieurs des matières indispensables à la production du matériel de guerre n'existent pas en assez grande quantité au Canada, les machines-outils, par exemple. Nous devons les acheter aux Etats-Unis et les payer en dollars américains. Je crois savoir qu'au cours de la première année de la guerre nous avons dépensé aux Etats-Unis 220 millions de dollars de plus qu'au cours de l'année précédente. Si l'on fait abstraction de nos transactions avec la Grande-Bretagne, notre balance commerciale se soldera probablement par un déficit de l'ordre de 160 millions de dollars. Nous pourrons contre-balancer en partie les déficits futurs encore plus considérables en augmentant nos exportations ou en diminuant la quantité de marchandises que nous importons des Etats-Unis pour les fins autres que la guerre. Quoi qu'il en soit, le moyen le plus efficace est encore l'accroissement de notre industrie touristique. Avec l'intérêt grandissant que manifestent les Américains à l'égard du Canada, je crois la chose possible; elle est possible si l'on montre aux Canadiens l'importance de cette industrie et si tous les organismes qui peuvent la favoriser sont mises pleinement à contribution. J'espère que le Gouvernement trouvera moyen de dépenser au moins un million de dollars en vue du progrès de cette industrie. Ce faisant, non seulement attirera-t-il au pays des devises américaines dont le besoin est pressant, mais il maintiendra et renforcera les relations généralement amicales avec nos voisins. Le tourisme, en effet, ne donne pas seulement le nerf de la guerre, il est aussi un moyen de cimenter l'amitié. C'est un commerce humain, c'est un mouvement de compréhension mutuelle entre le nord et le sud qui s'étend à toute la superficie comprise entre nos deux littoraux de l'Atlantique et du Pacifique.

[M. Claxton.]

Nos relations avec les Etats-Unis ont aujourd'hui une importance plus grande qu'à tout autre moment de notre histoire. En effet, en même temps que nous aidons la Grande-Bretagne et que nous nous défendons nous-mêmes près de la ligne de feu, nous jouons notre rôle sur notre propre continent en nous unissant aux Etats-Unis dans la défense de nos biens et de notre mode d'existence.

Le fait le plus important et le plus encourageant dans le développement des bonnes relations entre le Canada et les Etats-Unis a été la création d'une commission de défense canado-américaine. Cette mesure prise, et puisque nos intérêts sont communs, la collaboration entre les deux pays en vue de tirer le meilleur parti possible de nos ressources en hommes et en matériaux et l'établissement d'un plan conjoint de défense ne sont plus qu'affaires de simple bon sens. On aurait pu voir des gouvernements rester inactifs et laisser échapper cette occasion d'assurer le bien-être du pays, mais ceux des Etats-Unis et du Canada ont démontré par leurs actes que les démocraties peuvent s'entendre et prendre des décisions; ils se sont révélés de véritables dirigeants et ont démontré que nous n'avons pas perdu l'habitude de chercher la solution des nouveaux problèmes qui se présentent.

La nouvelle de cette entente a été une surprise pour le Canada, comme elle le fut pour les Etats-Unis et l'Angleterre, mais partout elle a été la bienvenue tant cela était tout à fait naturel. C'est d'ailleurs la caractéristique de toute politique nouvelle et hardie lorsqu'elle est menée à bien.

Au Canada, il y eut bien quelques personnes—elles n'étaient pas nombreuses—qui, ne voulant pas ou n'osant pas s'opposer à cet accord, prirent pour attitude de critiquer la manière dont on a procédé ou les personnes qui l'ont conclu. En Angleterre, elle fut accueillie sans ces arrières-pensées de clocher. On y comprit que l'entente aidait le pays au moment où celui-ci en avait le plus pressant besoin; on comprit que ce n'était pas l'effet d'une simple coïncidence que la question des bases communes de défenses et des contre-torpilleurs avait été réglée en une couple de semaines. On comprit aussi que notre premier ministre (M. Mackenzie King), avait joué plus qu'un rôle de second plan dans la réalisation de cette entente. Ce fut le plus beau geste de coopération entre les peuples de langue anglaise depuis la guerre de l'Indépendance. Voici ce que disait le *London Spectator* dans son numéro du 6 septembre:

Un soldat canadien que j'ai fait monter dans ma voiture dimanche me rappela une pensée que j'aurais dû exprimer ici plus tôt. C'est

l'ampleur de la dette de gratitude que tout le Commonwealth doit à M. Mackenzie King, premier ministre du Canada, pour la part qu'il a prise au resserrement des liens qui unissent le Commonwealth et les Etats-Unis. A certaines époques antérieures de sa carrière parlementaire M. King a été amèrement critiqué par ses adversaires qui lui reprochaient de prendre une attitude trop favorable aux Etats-Unis. Les résultats que nous valent aujourd'hui cette attitude, pour autant qu'elle ait existé, sont de nature à mettre un frein à tous les reproches des ergoteurs.

Le Canada semble être le trait d'union et l'agent de liaison nécessaire entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et ce rôle, il ne l'a jamais rempli d'une façon plus efficace ou plus utile qu'aujourd'hui. Cela est dû dans une grande mesure à l'amitié qui existe entre le premier ministre canadien et le président des Etats-Unis, amitié qui supprime jusqu'au dernier vestige d'affectation cérémonieuse dans leurs relations, qu'il s'agisse d'entrevue ou de communication téléphonique.

Tout ce que j'ai lu dans la presse anglaise est dans le même sens. Certains journaux vont même beaucoup plus loin.

La dernière phrase du passage que je viens de lire explique pourquoi certains Américains ont pressenti la préférence de certains Canadiens pour la réélection du président Roosevelt. Nous félicitons ce dernier bien chaleureusement. Si M. Wilkie avait remporté les honneurs de la journée, nous l'aurions également complimenté et nous nous en serions réjouis nous-mêmes, car malgré la surexcitation qui règne au cours d'une campagne électorale, nous n'avons vu dans les manifestes respectifs des deux candidats aucune divergence fondamentale qui pût nous être préjudiciable. Tous deux voulaient aider l'Angleterre à la limite à condition de ne pas prendre part aux hostilités, et telle semble bien être l'opinion de la grande majorité des Américains.

Soyons profondément reconnaissants aux Etats-Unis de leur manière d'agir.

Quelques jours après que l'on eût annoncé l'échange de destroyers contre des bases navales, M. Churchill adressait à notre premier ministre la dépêche suivante, datée du 13 septembre:

Je suis touché de la bonté dont votre télégramme est empreint et toute notre population se sent réconfortée et rassurée à la pensée que le Canada est cœur et âme avec la mère patrie. Les magnifiques divisions canadiennes qui montent la garde aux côtés des nôtres joueront un rôle important si l'ennemi opère jamais un débarquement. Je suis heureux d'avoir cette occasion de vous remercier personnellement de tout ce que vous avez fait pour la cause commune et, particulièrement, d'avoir favorisé l'harmonie des sentiments dans le nouveau monde. Cette vive compréhension contribuera plus que toute autre chose à empêcher l'Europe de retomber dans la barbarie.

Au nom du gouvernement et du peuple anglais, je vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance pour votre mémorable dépêche.

Non seulement le Canada a-t-il aidé l'Angleterre en favorisant l'harmonie des sentiments dans notre hémisphère, mais cette harmonie même, en raffermissant notre pays, a accru ses moyens d'aider la Grande-Bretagne.

Considérons maintenant ce qui s'est passé chez nous. Le Canada est entré en guerre sous le signe de l'unité, et la façon dont il est entré en guerre, par une déclaration séparée, a plus que quoi que ce soit contribué à assurer cette unité. Il était important qu'il en fût ainsi aux yeux des Canadiens qui pensent au Canada d'abord; il était important qu'il en fût ainsi aux yeux des Américains, parce qu'ils avaient là une preuve que le Canada, pays nord-américain, est entré dans le conflit de son plein gré.

Depuis que nous sommes en guerre, cette unité du peuple canadien n'a cessé de croître, grâce à la conception de plus en plus nette qu'il s'est faite du caractère indispensable de cette unité ainsi que de l'intérêt essentiel qu'il y a à triompher de Hitler en Europe. Le premier ministre disait dans un message le jour de la Saint-Jean-Baptiste:

Le sort tragique de la France laisse au Canada français le devoir de maintenir les traditions de la culture et de la civilisation françaises et l'amour de la France pour la liberté dans le monde. Il acceptera fièrement, je crois, cette nouvelle responsabilité.

Il l'a fièrement acceptée, monsieur l'Orateur. Le Canada français ne le cède à personne en loyauté. Il nous fait plaisir de savoir que vingt et un membres de cette chambre font du service militaire. Nous les félicitons, nous les envions et nous leur souhaitons bonne chance. Nous sommes fiers de dire que sur ce nombre, sept sont des Canadiens-Français de la province de Québec.

Nul Canadien n'oubliera la part prise par le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) le 25 octobre dans la réalisation de cette unité. Qui doutera que ce fût là, la victoire de l'âme québecquoise? Depuis lors, M. Godbout, le premier ministre de Québec a défendu loyalement ses plus nobles traditions. Son Eminence le cardinal, son Excellence l'archevêque de Montréal ont fait entendre leur voix en faveur de la cause du Canada.

Je suis heureux d'être le premier à féliciter le cabinet d'avoir nommé un nouveau sénateur, Léon-Mercier Gouin. Je signale en passant qu'il y a maintenant cinq sénateurs demeurant dans la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges. Le sénateur Gouin est le fils d'un homme qui a rendu de grands services à Québec et au Canada, mais il a mérité cet honneur par lui-même. Il a travaillé constamment à réaliser l'harmonie entre les deux races et à assurer le bien-être du Canada sans qu'en soient diminuées ni sa fierté ni son affection

envers les siens. Cette nomination sera reçue avec la plus grande satisfaction dans la province de Québec et dans tout le pays.

Les Anglo-Canadiens devraient comprendre combien il devient difficile aux Canadiens-Français, à cause de certains d'entre nous, de prêter allégeance au Canada tout entier. Permettez-moi d'expliquer ma pensée. Certains Canadiens professent une espèce de loyauté, qui s'oppose essentiellement à celle des Canadiens qui ne sont pas de descendance anglaise. En étant plus britanniques que les Anglais, ils étonnent ces derniers, mais ils forcent de plus leurs concitoyens d'autre souche à reprendre leurs anciennes allégeances ou à limiter leur fidélité à leur coin de terre. Si certains parmi nous éprouvent à l'endroit du Canada des sentiments que ne peuvent partager les Canadiens-Français, est-il donc étonnant que certains parmi eux limitent leur loyauté à leur province et à leur race? Après tout, ils étaient ici deux cent cinquante ans avant la confédération.

Le seul terrain d'entente susceptible de réunir tous les Canadiens se trouve dans un sentiment de commune loyauté à l'égard du Canada. Si notre pays doit jouir de toute la puissance dont il est capable, il devra la puiser dans la compréhension, la tolérance et le respect de tous pour des contradicteurs de bonne foi, et cela ne peut reposer que sur l'attachement au Canada tout entier. Rappelons-nous ce que Lord Tweedsmuir disait à l'Institut canadien des affaires internationales, le 10 octobre 1937:

> Voici une nation souveraine qui ne peut recevoir de mot d'ordre ni de la Grande-Bretagne ni des Etats-Unis, ni d'ailleurs. Avant d'être loyal au Commonwealth des nations britanniques, le Canadien doit l'être au Canada et à son Roi, et ceux qui nient cela rendent, à mon avis, un bien mauvais service au commonwealth.

Tout ce qui s'est passé depuis le début de la guerre a prouvé la vérité profonde de cette dernière observation. Le Canada est aujourd'hui plus uni que jamais, utilisant avec acharnement ses ressources hydrauliques, agricoles et minérales, son industrie et ses hommes de la façon la plus susceptible de défendre nos avant-postes d'Angleterre. Le courage dont fait preuve ce pays assiégé constitue pour nous un motif de fierté et d'émulation. Les visiteurs qui arrivent d'Angleterre nous disent que sa population est heureuse. Elle est heureuse parce qu'elle continue à sourire devant le danger et la mort. Elle est heureuse à cause des changements survenus dans son mode de vie: répartition des dangers et des tâches, égalité de privilèges et de sacrifices source d'un esprit nouveau, efficacité nouvelle née du travail en commun. C'est pour ainsi dire la renaissance du peuple par l'épreuve du feu. L'Angleterre est à retremper l'épée de la

[M. Claxton.]

démocratie afin de la rendre plus tranchante. Tous se souviennent de cet épisode, vers la fin de l'ouvrage *Pilgrim's Progress,* où Hopeful s'apprête à traverser la rivière aux eaux sombres. C'est une expérience terrifiante; cependant, rendu presque en plein courant, Hopeful s'écrie d'une voix vibrante:

> Réjouissez-vous, mon frère. J'ai sondé le fond et il est solide.

C'est ce que nous répète aujourd'hui l'esprit britannique qui se manifeste dans les paroles et les actes des femmes, des hommes, voire des enfants, qui défendent les avant-postes, de même que dans les paroles immortelles de M. Winston Churchill, ce chef inspiré à l'influence si vivifiante. Les honorables députés se rappelleront la magnifique péroraison de son discours du 8 octobre. Je ne la répéterai pas, vous la connaissez tous, car elle a déjà trouvé sa place dans la littérature anglaise.

Notre Gouvernement peut formuler des projets, adjuger des entreprises, constituer de nouveaux organismes de production, de même que prélever des impôts et des emprunts; il a déjà fait toutes ces choses et il continuera dans cette voie à un rythme accéléré. Cependant, l'effort du Canada dépendra du peuple, qui jouira en tout du libre exercice de ses facultés. Voilà pourquoi le Gouvernement doit, de toute nécessité, tenir le peuple au courant, autant que possible, de ce qu'il accomplit, justifier auprès de lui ses actes, et faire tout en son pouvoir pour susciter chez nous cet esprit qui a joué un si grand rôle dans l'effort du peuple anglais. On se plait à répéter là-bas depuis le début de la guerre que les bombardements font beaucoup plus de victimes parmi les populations civiles que parmi les soldats qui défendent les avant-postes. Les chiffres cités cette semaine par M. Churchill démontrent le bien-fondé de cette assertion. Il est peu probable, du moins pour le moment, que la population civile du Canada ait à endurer le bombardement; cependant, elle va être appelée à faire d'autres sacrifices, à se départir de bien des choses dont elle pourrait jouir en d'autres circonstances. Elle va être appelée à se priver jusqu'à la souffrance. Les soldats, les marins, les aviateurs, les ouvriers des fabriques de munitions et les producteurs de denrées de tous genres vont être appelés à jouer chacun dans sa sphère, un rôle essentiel; cependant, les simples citoyens devront, eux aussi, faire des sacrifices. C'est pourquoi cette union des esprits, chez nous, est si nécessaire et si réconfortante. En ces jours d'âpre lutte où nous vivons, il ne suffit pas à une nation de chercher à conserver ses coutumes, à maintenir la vie facile dont elle a l'habitude.

L'année qui vient de s'écouler a démontré que les nations qui tentent de protéger d'un bouclier un corps débile sont vouées à leur perte. Une comparaison entre l'Angleterre de l'heure présente et la France de juin dernier suffit à le démontrer. Pour résister avec succès aux puissants maraudeurs poursuivant leur course désespérée à travers le monde une nation doit être elle-même animée d'une énergie irrésistible.

De tout temps ce sont ceux qu'animait un commun désir d'une condition meilleure qui ont pu dominer. La démocratie dans le monde est loin d'être morte, loin d'avoir épuisé ses forces vives. Mais pour repousser les attaques des puissances du mal, et elles sont vigoureuses, il nous faut une démocratie d'un dynamisme vibrant, trouvant dans son progrès constant l'élan irrésistible dont l'immobilité la priverait.

C'est l'idée que soulignait lord Baldwin à Toronto en 1939, lorsqu'il disait:

Il faut que les démocraties atteignent un niveau encore inconnu de perfection technique dans leur propre défense et elles doivent apprendre à collaborer.

Il ajoutait que les démocraties...

...doivent mettre plus de persévérance et de vigueur que jamais à réaliser le double idéal de la justice sociale et de la liberté individuelle.

Au Canada les occasions ne manquent pas. Le rapport Sirois nous en fournit une première. Il y a lieu de féliciter le Gouvernement de l'initiative prise en ce sens et qu'il annonçait hier. Non seulement ce rapport est-il un important document officiel, fruit d'années d'études et de labeurs, mais il présente, sans modifier les bases de la confédération, une charte nouvelle au peuple canadien. La population d'un bout du pays à l'autre désire qu'on y donne suite, sachant que nous ne saurions nous tirer d'affaires dans les conditions extrêmement difficiles que le vingtième siècle offre au monde avec une constitution destinée à répondre aux exigences des conditions financières et sociales du dix-neuvième siècle.

J'ai eu l'honneur de poursuivre certaines études pour la commission Sirois en collaboration avec mon ami le sénateur Gouin. Ces travaux sont publiés à l'appendice 8 et voici ce que nous y disons à la page 35:

L'incertitude et le désappointement qui sévissent en ce moment rappellent les conditions à peu près semblables qui existaient lors de la Confédération et qu'elle avait pour but d'améliorer.

Il ne nous appartient pas d'indiquer quelle politique on devrait suivre. Mais nous croyons que le tableau de la confusion des lois, esquissé dans les pages suivantes, indique que des mesures d'ordre pratique doivent être adoptées si l'on veut dûment faire face aux besoins du peuple canadien et sauvegarder l'intégrité du Canada.

Ce texte date de 1939, alors que nous n'imaginions ni l'un ni l'autre pouvoir aujourd'hui tenter ici de concert avec vous de "purifier l'atmosphère des miasmes qui l'empestent continuellement, quand il s'agit de départager la sphère de compétence du fédéral et des provinces", ainsi que le disait, il y a quelques années, un député hautement estimé. Nous sommes disposés à manifester aujourd'hui la même assurance, la même confiance, la même foi que montrèrent les Pères de la Confédération il y soixante-treize ans passés.

D'aucuns seront d'avis de remettre après la guerre l'examen des vœux formulés par la commission Sirois afin que nous nous occupions pour l'instant de la poursuite des hostilités. L'effort de guerre ne saurait être efficace que si nous sommes forts chez nous. Pour y réussir il est tout aussi essentiel d'être puissant chez soi que de l'être sur le front. Actuellement, nous n'avons pas deux fronts, mais un seul, et c'est pourquoi tous nos efforts, tous nos projets, devraient tendre à faire du Canada un pays mieux assis, des Canadiens de meilleurs citoyens, afin de pouvoir travailler plus efficacement et heureusement à la cause qui nous tient au cœur.

Dans tous les domaines administratifs et éducatifs, dans la préparation de la main-d'œuvre spécialisée, dans l'organisation des services d'hygiène publique, de bienfaisance et de charité, même dans le domaine des arts et de la musique et sûrement dans celui de la religion, tout devrait converger à fortifier nos corps et nos intelligences, à faire déborder nos âmes d'amour pour la patrie. La presse, la radiophonie, le cinéma, sont autant de méthodes que nous offre le monde actuel pour transmettre des paroles, de la musique et des images qui serviront à rendre plus intenses chez les Canadiens la connaissance et l'amour du Canada. Nous ne pourrions endurer bien longtemps des hostilités aussi terribles sans occasion d'exalter nos sentiments en commun.

Lord Baldwin a exprimé deux idées. D'abord celle dont j'ai parlé et qui a trait à la perfection technique à laquelle devrait s'élever la démocratie. Je terminerai mes observations en répétant ses remarques sur l'autre sujet, soit la justice et la liberté sociales:

"Nous devons mettre plus de persévérance et de vigueur que jamais, a-t-il dit, à réaliser le double idéal de la justice sociale et de la liberté individuelle."

L'occasion me semble propice pour exprimer à ce sujet mon opinion sur la démission de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) de la direction de la Fédération du Commonwealth coopératif. Quelles qu'aient pu être les divergences de vues que d'honorables députés aient entretenues quant aux principes politiques qu'il pré-

conisait, ces adversaires ne pouvaient s'empêcher de respecter la sincérité de ses opinions ou la façon courageuse avec laquelle il les faisait valoir. Le point important, c'est le droit dont il jouissait d'exprimer son avis. Si notre désir de défendre la démocratie est marqué au coin de la sincérité, il nous faut quant aux principes sur lesquels elle se fonde joindre la pratique à la doctrine. En temps de guerre des restrictions s'imposent, mais à condition qu'elles paraissent absolument nécessaires à la préservation de l'Etat démocratique pour lequel nous combattons.

Monsieur l'Orateur, nous disons que le Canada fera tout son possible, et nous pouvons faire notre possible parce que nous avons une foi vive dans la cause que nous défendons, parce que nous croyons que la démocratie mérite que nous vivions, que nous peinions, que nous mourrions pour elle. Dans la poursuite de cet idéal nous nous inspirerons de l'esprit qui anime la population britannique et des souvenirs sacrés que nous ont légués nos aïeux en terre canadienne. Notre population est prête à rendre tous les services, à consentir les plus grands sacrifices pour notre patrie, le Canada.

Il fait bon, de temps à autre, de renouveler la profession de foi envers la patrie. Le Canada sortira des hostilités avec les mêmes terres, les mêmes forêts, les mêmes lacs qu'autrefois. Nos domaines, nos mines, nos richesses hydroélectriques restent sans pareils nulle part ailleurs. Bien après que Hitler aura subi son triste sort, ces ressources nous resteront et il y aura des Canadiens pour les exploiter. Nous tendons tous vers la même fin. Le Gouvernement, le Parlement, la population partagent la même confiance que nous pouvons surmonter tous les obstacles. De ce brasier ardent, nous pouvons faire sortir un Canada nouveau et meilleur et contribuer à améliorer le sort de notre population comme celui de toutes les autres nations.

M. RENÉ JUTRAS (Provencher) (Texte): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de souligner l'aise et l'éloquence de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) et de lui adresser mes sincères félicitations. A la suite des nobles paroles que vous avez eu la bonne fortune d'entendre et d'applaudir et à la pensée que je représente ici une circonscription électorale dont le nom seul, Provencher, fait revivre les vertus et le dévouement du grand prélat qui fit briller avec éclat le nom de ma race et qui, avec la croix, implanta la civilisation au Manitoba,

[M. Claxton.]

je sens le besoin de faire appel à toute votre bienveillance.

En ce moment, comme membre libre d'un Parlement libre, titre dont je saisis particulièrement aujourd'hui l'importance et l'honneur, je crois de mon devoir d'éviter toute envolée oratoire et tous lieux communs pour ne chercher qu'à exposer ma pensée de Canadien.

Je désire remercier le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) de l'honneur qu'il a fait à mes amis et électeurs de Provencher en me confiant la tâche d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Aussi, mes commettants de Provencher lui offrent leurs hommages respectueux et reconnaissent l'honneur qui leur est ainsi fait. Je tiens aussi à lui exprimer mes sentiments de gratitude pour la sagacité dont il a fait preuve dans les nombreuses décisions qu'il a prises avec calme et efficacité depuis les débuts de la crise que nous traversons. Je crois, monsieur l'Orateur, que tout le peuple canadien est de l'avis commun que cette guerre est bien celle du Canada et que la défense efficace du pays repose sur l'utilisation de la puissance et de la force organisée et unie de ce Dominion pour l'anéantissement des hordes allemandes.

Quiconque parcourt le Canada aujourd'hui se sent imbu d'un sens de détermination résolue et de confiance, car il constate que ce peuple dont, depuis quelques années, plusieurs membres avaient dû suspendre leur outil au clou de la crise et se joindre au défilé vers la source épuisée des deniers publics, ce même peuple aujourd'hui travaille fébrilement à l'érection de hangars, d'aéroports et d'usines pour la poursuite du même but commun. Partout dans nos vallées, dans nos plaines et sur nos coteaux, les édifices surgissent, comme nos moissons au printemps, et les roues de notre industrie ronflent sans le moindre répit. Voilà bien la réponse du peuple canadien à l'appel vibrant des cloches de Londres, appel lointain, mais en même temps si clair.

Je désire rendre mes hommages respectueux d'admiration au peuple anglais, qui a su faire voir à l'homme un monde meilleur. Le sang, les larmes, les sueurs, la détermination tenace des hommes, des femmes et des enfants de Grande-Bretagne ont créé une ère héroïque et ont rendu au monde cet idéal commun des peuples libres. Leurs sacrifices nous épargneront beaucoup de leurs souffrances. Ils nous ont appris qu'une démocratie peut être résistante, qu'une démocratie peut obtenir de son peuple un dévouement suprême et durable, qu'une démocratie peut

aussi créer un monde supérieur à tout système qui achète son progrès matériel au prix de la dégradation de l'esprit humain. Et le chef intrépide de ce peuple, Winston Churchill, est bien le symbole vivant de l'unité des démocraties, unité qui constitue le meilleur espoir d'avenir de l'humanité. Hommage à ce peuple farouchement fier de ses traditions et de sa liberté! Hommage aussi aux Français qui ont fièrement versé leur sang pour la liberté! Leur patrie, leur noble patrie est tombée, mais nous nous refusons à croire que son âme soit morte. Je me permettrai tout simplement de redire avec le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe): "Vous avez non seulement notre affection, mais notre appui." Et aussi de répéter les paroles que ce grand Français, Gambetta, prononçait au sujet de l'avenir de la France: "Pensons-y toujours, n'en parlons jamais."

Je ne suis pas de ceux qui, leurrés par la propagande nazie, croient que le régime totalitaire est forcément plus efficace et qu'il peut facilement dominer les régimes démocratiques. Il serait insensé de nier la puissance extraordinaire de la machine militaire allemande, mais elle ne prouve nullement la force des régimes totalitaires ou la faiblesse des démocraties. Que ceux-là n'oublient pas la résistance d'une petite nation contre plus d'une centaine de millions d'agresseurs qui avaient eu comme préparation vingt-deux années de régime totalitaire. Le seul effet de ce régime est de faire disparaître tout sentiment d'humanité. Cette barbarie triomphante, qui a mené l'Allemagne aux abords de la victoire, la mènera nécessairement à une défaite dont elle ne se relèvera jamais.

Je désire aussi signaler l'entente conclue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Cette entente est le geste le plus significatif et le plus riche de l'histoire anglo-américaine. Nous avons là une preuve tangible que ces deux nations vivent en bons termes et travaillent ensemble fraternellement à la solution des problèmes militaires et navals de notre défense commune. Qu'il me soit permis d'offrir ma gratitude à notre chef, qui a toujours eu à cœur de cultiver et de développer cet esprit de coopération et de bonne entente avec nos voisins du Sud. Le Canada est devenu un lien indissoluble de meilleure entente et de cordialité entre l'Empire britannique et les Etats-Unis. Ce noble rôle qui consiste à consolider entre Anglais et Américains l'amitié la plus forte et la plus durable dans l'histoire des nations est un idéal, un sommet que nous atteindrons par une indéfectible loyauté à la Grande-Bretagne et par des gestes respectueux d'amitié envers les Etats-Unis. Il va de soi que, lorsque des pays ont des intérêts communs à défendre, leur premier geste est d'étudier ensemble ces intérêts et ces problèmes communs et de répartir les responsabilités respectives. Les discours prononcés au cours de l'élection présidentielle, aux Etats-Unis, nous ont fait voir clairement que l'âme du peuple américain nous appuie dans la lutte que nous avons entreprise pour la liberté et l'indépendance. Bien que voisins, nous habitons la même demeure. Par cette entente, nous aurons la certitude que toutes les portes en seront fermées aux bandits saccageurs des nations.

Il me reste un hommage à rendre, et je le dois aux citoyens du Canada, aux membres de cette Chambre et au Gouvernement pour l'esprit de corps merveilleux et la coopération complète qu'ils ont manifestés lors de l'inscription nationale. Ce même esprit d'abnégation chrétienne et patriotique s'est manifesté chaque jour dans l'application de la loi de mobilisation générale. Le Canada marche loyalement, à l'exemple de ses frères, et toute nation dont l'âme est aussi généreuse ne saurait périr, quelque dure que soit l'épreuve.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, à l'ouverture de cette nouvelle session, chacun prévoit que ce sera l'une des plus mémorables de toute l'histoire du Canada et personne n'est plus conscient que le simple député de l'énorme responsabilité qui retombe sur ses épaules. Il serait oiseux pour moi de passer en revue les événements qui se sont produits en Europe et de rappeler l'importance qu'ils présentent pour le Canada.

Depuis la défaite de la France, alors que l'univers entier semblait sur le point de s'effondrer, un monde nouveau s'est dressé plus fort et plus déterminé que jamais. C'est notre devoir impérieux de le maintenir en cet état et de ne jamais ralentir nos efforts. Nous avons pleine confiance que le peuple canadien fait tout ce dont il est capable, mais notre enthousiasme nous a conduits à nous demander si nous ne devrions pas maintenant tenter l'impossible. Avant Dunkerque on croyait qu'il était impossible d'évacuer, d'un port à moitié détruit, plus de 30,000 hommes en quelques jours. Les optimistes parlaient de 50,000, mais le fait est qu'on en a sauvé 335,000. Les Alliés avaient tenté tout ce qui était possible; ils se trouvèrent ensuite dans la nécessité de faire l'impossible et ils y ont réussi. Ce beau courage manifesté à Dunkerque ne se restreint pas au continent européen. Ce sentiment s'est manifesté fréquemment au Canada depuis le commencement de la guerre, et je crois qu'il est plus fort que jamais.

La France, notre noble Alliée, est aujourd'hui écrasée. Elle gît désarmée sous la menace des canons ennemis pointés vers son cœur. Les relations entre la Grande-Bretagne et la France deviennent de plus en plus acrimonieuses. Il serait bien injuste d'essayer de porter jugement sur ce pays opprimé. Toute tentative de discuter les décisions douteuses de son gouvernement nous conduirait forcément à des erreurs et à des malentendus et risquerait de nuire au bien précieux qu'est l'unité de notre cher pays.

Un grand nombre de citoyens de la France ont perdu la vie et les survivants sont menacés par la tyrannie. La Grande-Bretagne et la France ont une grande confiance l'une dans l'autre. Monsieur l'Orateur, je demande à mes honorables collègues et à tous les citoyens de conserver cette confiance, cette chose unique qui peut être conservée. Je ne connais pas de meilleur moyen d'y parvenir qu'en pensant à nos amis, à la bienveillance et à l'affection qu'ils ont à notre égard. Quoi qu'on dise des Français, quoi qu'on dise des Anglais, pensons à certains Français, pensons à certains Anglais que nous savons incapables de tout sentiment qui ne serait pas noble et généreux. Manifestons aussi notre bienveillance et notre affection à leur égard. La bienveillance est aujourd'hui plus nécessaire que jamais dans le monde. Là se trouve, je le crois, notre force; c'est la clef qui nous donnera accès à ce monde nouveau et moderne à l'avènement duquel nous avons consacré notre vie et pour lequel nous versons notre sang.

Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots du problème de l'agriculture, qui est devenu un problème national et une partie intégrante de notre effort de guerre. La logique et l'histoire nous obligent à reconnaître que la richesse d'une nation, le caractère de sa population, la qualité et la permanence de ses institutions reposent entièrement sur une agriculture solide et suffisante. Ni les armées, ni la marine, ni le commerce, ni la diversité des industries, ni l'importance des moyens de distribution ne constituent l'ancre qui peut tenir bon durant les tempêtes qui emportent tout. C'est plutôt la ferme qui sera notre salut.

La dernière Grande Guerre a été la principale cause de l'élévation du Canada au rang de grand pays exportateur de blé. Le Canada a étendu ses emblavures au point de devenir le premier des pays exportateurs de blé, rang qu'il occupe encore. Au moment de la déclaration de la guerre, certaines gens s'attendaient à voir monter le prix du blé simplement parce qu'il y avait la guerre Ces gens oubliaient que l'Europe s'était préparée au conflit depuis plusieurs années et que des réserves considérables avaient été accumulées sur ce continent. Jamais on n'était entré dans une guerre importante avec un approvisionnement aussi abondant de vivres dans le monde.

Les cultivateurs des Prairies savent qu'ils sont appelés à assurer un approvisionnement considérable de vivres aux Alliés durant la guerre. Ils ont appris à produire en abondance. L'exténuant travail manuel est remplacé graduellement dans l'agriculture par les machines. Le fidèle et vaillant cheval est peu à peu relégué à l'arrière-plan, et des machines rapides, efficaces et économiques prennent sa place. Il y a cent ans, il fallait les efforts de 90 p. 100 de la population sur les fermes pour nourrir et vêtir la nation. Aujourd'hui, le quart de la population peut facilement accomplir ce travail. Cette grande productivité n'a servi qu'à maintenir les prix à un niveau extrêmement bas.

Trois millions de Canadiens vivent sur des fermes et deux autres millions vivent dans des campagnes dont la subsistance dépend presque entièrement de l'agriculture. C'est ce qui fait que, quand l'existence de l'agriculture est mise en péril par le bas niveau des prix, cinq millions de Canadiens en souffrent.

Les cultivateurs de l'Ouest se rendent compte de la complexité du problème. Ils ne réclament pas de profits excessifs, mais ils croient qu'une parité raisonnable devrait être maintenue entre les prix des produits agricoles et ceux des objets qu'ils ont à acheter.

(Texte)

A l'ouverture de cette nouvelle session, je formule le vœu que rien ne soit dit ou fait dans cette Chambre qui puisse nuire à l'unité canadienne, qui reste encore notre meilleur actif. La défense efficace du pays consiste à coordonner nos moyens à l'endroit et au moment voulus, de la façon dont ils peuvent le mieux contribuer à la défaite des armées allemandes. Notre ambition est véritablement de mobiliser une nation canadienne bien organisée et sagement dirigée. Cette ambition, nous l'avons déjà largement réalisée. Nous maintiendrons une volonté unie dans un même but tant que nous mériterons la confiance entière du peuple canadien.

Si la mobilisation nationale a si bien réussi, c'est surtout, à mon sens, parce qu'il y a eu égalité dans les sacrifices. Tous les citoyens capables de porter les armes doivent être prêts aux mêmes sacrifices et la certitude qu'il n'y aura pas d'exemptions constitue un motif de réconfort pour toutes les classes. Voilà qui est de première importance. Il faut aussi égalité dans les contributions pécuniaires. Je me garderai de développer ce point, mais je dirai un mot des profits excessifs en temps

[M. Jutras.]

de guerre. Les méthodes de réprimer les abus ne manquent pas et il faut dire que celles qui ont été mises en œuvre au cours de la dernière session ont été très efficaces. Le peuple canadien en sait gré à ses dirigeants, sans toutefois se départir de sa vigilance à cet égard.

Bien que les contrats adjugés par l'Etat ne doivent pas rapporter à l'entrepreneur ce que l'on pourrait juger un profit excessif, il serait cependant contraire à l'intérêt public que la base financière des contrats paralyse l'entrepreneur et limite sa capacité de production.

Nous avons confiance que nos industriels, sous une direction ferme et compétente, sauront donner le maximum de rendement à notre effort de guerre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, lors de mon arrivée à Ottawa, cette semaine, j'espérais pouvoir prendre part à ce débat immédiatement après les discours de celui qui a proposé l'Adresse (M. Claxton) et de celui qui l'a appuyée (M. Jutras). Mais nous vivons dans un monde où tout change du jour au lendemain et voici que je me trouve incapable de faire mes observations cet après-midi. Je vais donc demander à la Chambre de renvoyer la suite du débat à une date ultérieure, me contentant pour l'instant de féliciter l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) pour le splendide discours qu'il a prononcé aujourd'hui à la Chambre ainsi que le jeune représentant de Provencher (M. Jutras) qui s'est, à mon avis, merveilleusement acquitté de sa tâche dans les deux langues.

Je propose maintenant le renvoi de la suite du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une date ultérieure.)

Sur la motion de M. Mackenzie King la Chambre s'ajourne à 4 heures 20 minutes du soir jusqu'au mardi 12 novembre, à 3 heures du soir.

Mardi 12 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

LE TRÈS HONORABLE NEVILLE CHAMBERLAIN

LA MORT DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DE LA GRANDE-BRETAGNE.—HOMMAGES À SA MÉMOIRE.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les membres ont appris avec un profond regret la mort du très honorable Neville Chamberlain. Il sied que je consigne au compte rendu quelques paroles comme tribut d'hommages à sa mémoire.

M. Chamberlain a quitté le théâtre de ses travaux dans des circonstances auxquelles les souffrances de ses derniers jours ont conféré un caractère particulièrement poignant. Le Canada n'est pas près d'oublier le courage avec lequel il a affronté et supporté les terreurs et les horreurs de la guerre ainsi que, dans les années précédentes, sa longue et sincère lutte pour la paix, une paix de nature, ainsi qu'il en a donné un jour la définition, à permettre à l'humanité "de vivre sans crainte et de consacrer ses énergies et ses dons à son progrès culturel, à la poursuite de ses idéaux et à l'accroissement de sa prospérité matérielle."

Avec la permission de la Chambre, j'aimerais à répéter en cette enceinte la substance de l'hommage public que j'ai déjà rendu à sa mémoire.

Au moment où la tragédie européenne et mondiale commençait à se dérouler, la plus lourde tâche retombait sur M. Chamberlain, en sa qualité de premier ministre de son pays. Il se trouvait la victime de conditions qu'il n'avait pas créées et de circonstances qu'il ne pouvait maîtriser.

Il avait mission de maintenir la paix dans un monde qui se précipitait tête baissée vers la guerre, à laquelle la Grande-Bretagne n'était pas préparée. Il ne se déroba pas aux tâches écrasantes imposées par cet état de choses. Il fit face à ces circonstances avec toutes les vertus de sa race, et par-dessus tout, avec ce qu'on a appelé la plus grande de toutes les vertus, une ferme patience. Le verdict de l'histoire établira à qui il faut attribuer la responsabilité des conditions et des circonstances dans lesquelles il se trouvait placé. Il est également certain qu'en faisant un retour sur ces scènes tragiques les générations futures verront dans le feu premier ministre de la Grande-Bretagne un gentilhomme chrétien aux intentions droites, sans crainte et honnête, qui travaillait au maintien de la paix par amour de ses concitoyens et qui a mis son pays en état de guerre, parce que c'était l'unique moyen de préserver leur liberté.

A l'heure de Munich en 1938, lui, qui haïssait la guerre, se heurta à des adversaires déterminés à la faire. Quelle que soit l'opinion actuelle de certaines gens sur le pacte de Munich, il fut accueilli lors de sa conclusion avec joie en Grande-Bretagne, en France, au Canada, aux Etats-Unis, ainsi que par la population de l'Italie et de l'Allemagne. Le monde poussa un profond soupir de soulagement, lorsque Chamberlain fit renaître l'es-

poir dans les cœurs humains. Sans doute, aujourd'hui, on garde un souvenir aigri de Munich à cause de l'apparent échec de ce pacte. Mais ce n'est pas la faute de M. Chamberlain.

Plusieurs hommes publics ont souffert, souvent de façon imméritée, de l'instabilité et de l'ingratitude de l'opinion publique, mais pour peu d'hommes l'expérience de ces vicissitudes de la fortune s'est concentrée aussi dramatiquement dans une période aussi brève. M. Chamberlain a joui de la prospérité avec humilité et a subi l'adversité avec une silencieuse dignité. Il a travaillé sans cesse au maintien de la paix, quand la paix était possible.

Il ne recula pas devant la guerre, quand elle devint inévitable. Il accueillait les éloges avec modestie et le blâme sans une plainte.

L'histoire rendra ces hommages à sa mémoire. Son amour ardent de la paix et ses patients efforts pour la sauvegarder ont assuré à la cause de la Grande-Bretagne, aux yeux du monde, une valeur morale qui est inestimable dans une lutte entre le bien et le mal.

La paix temporaire que nous devons à sa patience assura à l'humanité une année exempte des horreurs de la guerre, révéla la véritable nature de la tyrannie nouvelle et renforça les préparatifs des nations libres pour leur permettre d'affronter la menace à la civilisation chrétienne qu'elles chérissent.

Dans le péril, le découragement et la défaite, M. Chamberlain n'a jamais désespéré de son pays ni du succès de sa grande cause dans le monde. Le Canada se joint aujourd'hui aux autres nations du commonwealth britannique pour honorer un fidèle serviteur de l'humanité.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Mackenzie King) vient de nous parler avec éloquence de M. Chamberlain, de la place qu'il occupait dans l'Empire et de ce qu'il a fait pour ce même Empire. Je suis heureux de pouvoir à mon tour offrir mon tribut d'hommages à la mémoire de ce grand homme d'Etat.

M. Chamberlain était un Anglais; il n'est pas né dans la pourpre, pour employer l'expression bien connue, mais il fut le produit de cette nombreuse classe moyenne de l'Angleterre dissidente qui a rendu le pays célèbre dans les domaines du commerce, de l'industrie, des sciences et des arts.

Fils d'un grand impérialiste, il ne crut pas d'abord devoir suivre les traces de son père. Il opta pour le commerce et une vie tranquille. Toutefois, il avait été élevé dans la tradition de Birmingham, tradition de vie publique, et après avoir servi ses concitoyens dans le domaine municipal en qualité de lord-maire de sa ville, il était inévitable que ses antécédents l'attirassent au Parlement et fissent de lui un des chefs de la nation. Il a fait partie de plusieurs ministères, d'abord en qualité de ministre des Postes, de Payeur général et de ministre de la Santé, puis de chancelier de l'Echiquier et enfin de premier ministre.

On a dit qu'il était un administrateur d'une rare compétence. En politique intérieure, il s'est distingué au ministère de la Santé où il a accompli plusieurs réformes. Cela ne l'empêchait pas cependant de goûter la joie de vivre. Il était un pêcheur renommé. Je puis parler de ce passe-temps en connaissance de cause. Le jour de sa nomination au poste de chancelier, il écrivait dans son journal personnel:

Quelle journée! Deux saumons le matin et chancelier de l'Echiquier l'après-midi.

Il y avait de quoi satisfaire les plus exigeants! Et pourtant, lorsque M. Baldwin prit sa retraite en 1937, M. Chamberlain lui succéda presque automatiquement au poste le plus élevé et le plus important de l'Empire. Il l'accepta sans orgueil ni ostentation; c'était un nouveau devoir à remplir, une nouvelle tâche qui lui incombait.

D'aucuns diront qu'il a manqué son but en travaillant pour la paix de nos jours. Il crut la tenir cette paix, mais au même moment il voyait tous ses rêves s'écrouler. Il travaillait au relèvement de l'honnêteté dans les affaires internationales, mais dut reconnaître qu'il avait affaire à une bande de voleurs puissants dont le mépris de l'honnêteté et de l'honneur n'a pas son égal dans l'histoire. Alors, comme il était un homme de courage et qu'il constatait l'inutilité des moyens pacifiques, il n'a pas hésité à conduire son pays dans cette terrible guerre; il l'a fait à contre-cœur, sans doute, mais avec non moins de bravoure.

Personne n'a oublié Munich! Mais étant donnés les faits alors connus et les engagements pris, qui d'entre nous oserait lancer la pierre à M. Chamberlain pour ce qu'il a réalisé en cette occasion? Qui, au contraire, ne lui rendrait grâces si l'entente de Munich avait été couronnée de succès?

L'histoire, celle qui sera écrite avec un recul suffisant, lui rendra justice. Peut-être l'accusera-t-elle d'avoir manqué de jugement ou de sagesse. Il est tellement plus facile de critiquer que d'accomplir des choses vraiment grandes! Il est une chose, pourtant, dont je suis certain: l'histoire louera en lui la droiture, le courage, la sincérité et la grandeur de sentiments.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Nous nous joignons à ceux qui ont aujour-

d'hui rendu un tribut d'hommages à un personnage qui a occupé un haut poste dans la direction de notre commonwealth. Comme groupe, et à l'instar du parti travailliste d'Angleterre, nous avons été en profond désaccord avec sa politique internationale, politique qu'il a poursuivie en toute sincérité et jusqu'à ses conséquences logiques.

A mon sens, M. Chamberlain passera à la postérité comme le symbole de l'époque où nous vivons, époque qui tire tristement à sa fin. De même que son prédécesseur immédiat, il représentait un noble type d'homme d'affaires anglais devenu homme d'Etat. A ce titre, ses relations et son entourage influaient fortement sur sa conduite. Lord Byron a écrit:

I live in myself, but I become a portion of that around me.

Il en était de même de M. Chamberlain. Il est vrai de dire qu'il est devenu une partie de ce qui l'entourait et il a cherché de tout son être et en toute sincérité à mener à bonne fin ce qu'il croyait le bien.

Nous offrons nos sympathies à sa veuve et à tous ceux qui éprouvent dans la disparition de M. Chamberlain le sentiment profond d'une perte personnelle. Quant à la place qu'il occupe dans les affaires de notre époque, l'histoire jugera son œuvre et lui rendra ce qui lui est dû, mais peu de gens oseront mettre en doute son intégrité et sa sincérité d'intentions.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): La disparition de Neville Chamberlain fait perdre à l'Empire britannique les services d'un grand Anglais. Il était le dernier d'une famille d'illustres hommes d'Etat britanniques. Où est-il celui qui peut deviner les motifs qui animent les pensées, les paroles et les actes d'un homme quelconque, à plus forte raison d'un homme public, qu'il soit homme d'Etat ou politicien? Même si ces motifs étaient connus, il est presque impossible d'apprécier avec justesse leur valeur ou leur futilité. Mais des paroles ou des actes d'un homme, choisissez même les plus simples, analysez les jugements qui y ont conduit, pesez les résultats directs ou indirects dont ils sont la cause, puis cherchez à les apprécier avec justesse: vous resterez songeur et humble.

Aujourd'hui, c'est avec prudence et humilité que je considère Chamberlain. Dans la plupart des esprits, son nom est et restera longtemps associé aux mots d'apaisement et de Munich. Pour être justes envers lui, nous devons nous rappeler qu'il avait pris la responsabilité du gouvernement de l'Angleterre alors que la métropole chancelait en raison de la folie de l'une des périodes les plus abjectement idiotes de l'histoire anglo-saxonne, d'une décade où les hommes commettaient, dans leur doctrine et leur pratique économiques, presque toutes les bévues et se laissaient entraîner à presque tous les genres de désarmement. Le merveilleux c'est qu'il ait consenti à entrer en fonctions, et il est doublement merveilleux qu'il ait aussi bien réussi. Soyons-lui grandement reconnaissant du courage dont il a fait preuve, de ses bonnes intentions et de ce qu'il a accompli de bien, de quelque façon que ce soit. Montrons-nous charitables pour ses erreurs, peu importe leur importance et les raisons qui les lui ont fait commettre. Laissons à l'avenir le soin de le juger, car alors l'humanité pourra tirer des conclusions avec plus de calme que nous et à la lumière de considérations plus réfléchies que les nôtres.

DÉTOURNEMENT DES EAUX

RIVIÈRES OGOKI ET KENOGAMI—DÉPÔT DES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre copie des lettres échangées récemment entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis qui ont abouti à la conclusion de l'accord au sujet de la mise en valeur à certains endroits des eaux du Saint-Laurent et des Grands Lacs. C'est la correspondance demandée vendredi dernier par l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol). Il s'agit de l'échange officiel de notes entre le ministre du Canada aux Etats-Unis et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis relativement aux points sur lesquels on s'est entendu dans les conversations précédentes entre les représentants des deux gouvernements.

J'aimerais à déposer en même temps copie de la correspondance échangée récemment avec le premier ministre de l'Ontario et celui de Québec à ce sujet.

PRODUITS AGRICOLES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SUR LES ACCORDS CONCLUS AVEC LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je suis certain que tout le monde se réjouit de son retour, sain et sauf, d'outre-mer.

Voici ma question: Le ministre peut-il fournir à la Chambre des renseignements sur le résultat des discussions qu'il a eues avec les autorités britanniques concernant la vente de produits agricoles du Canada en Angleterre? S'il ne peut le faire aujourd'hui, quand pourrons-nous attendre ces renseignements?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Les accords conclus avec le gouvernement britannique ont été soumis au conseil et acceptés par lui aujourd'hui seulement. Ces accords doivent suivre maintenant toutes les formalités officielles ordinaires et il est bien entendu avec le gouvernement britannique que ce dernier sera prévenu de l'intention d'en rendre le texte public afin que l'annonce en soit faite en Angleterre en même temps qu'au Canada. J'ai l'intention de faire à la Chambre un exposé complet dès que l'occasion m'en sera offerte au cours du débat sur l'Adresse.

DIFFÉREND OUVRIER

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE—QUESTION CONCERNANT LES OUVRIERS DE L'USINE CHRYSLER À WINDSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire poser une question au ministre du Travail (M. McLarty). Samedi matin, la Chrysler Corporation, à Windsor (Ontario), a interdit l'accès de son usine à quarante-cinq ouvriers syndiqués. Les tentatives en vue de porter pacifiquement la chose à la connaissance de leurs compagnons de travail ont été déjouées par la police locale et, depuis lors, plusieurs arrestations ont été effectuées. Le Gouvernement va-t-il protéger les ouvriers contre de telles violations de leurs droits démocratiques, lesquels sont expressément sauvegardés par l'article 27 des règlements concernant la défense du Canada approuvés par le décret du conseil C.P. 3751 du 13 août 1940?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a eu l'amabilité de m'avertir qu'il avait l'intention de me poser cette question.

J'ai reçu dimanche matin un télégramme semblable, je crois, à celui qu'il a reçu et dans lequel le président du comité local n° 195 des employés de la Chrysler Corporation me fait savoir que cette maison avait fermé ses portes à quarante-cinq employés. Dans la suite, j'ai été averti par la compagnie qu'il ne s'agissait pas du tout d'une mise à pied, mais que, par suite de la mutation d'un employé d'un service à un autre, trente-huit hommes s'étaient d'eux-mêmes retirés. Les deux exposés de faits différaient tellement que j'ai cru que le seul moyen de régler convenablement cette affaire était d'envoyer un représentant du ministère à Windsor avec la mission de me faire connaître les faits aussi exactement que possible. C'est ce qui s'est produit et le représentant du ministère s'est rendu hier à Windsor où il est encore dans le moment. Lorsque j'ai reçu la note de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), j'ai tenté, sans succès, de me mettre en communication avec lui. Tant que nous n'aurons pas un exposé précis des faits exacts, nous ne devrions pas, je crois, porter un jugement prématuré ou nous prononcer trop vite sur cette question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

JOURS DES DÉPUTÉS

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Etant donné la procédure suivie à la dernière session, alors qu'on n'a pas réservé de jours aux députés, le premier ministre (M. Mackenzie King) me dirait-il si les députés auront leurs jours à cette session-ci?

L'hon. M. HANSON: Vous faites mieux d'attendre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je crois que nous devons d'abord terminer le débat sur l'Adresse. Ce qu'il sera possible ou désirable de faire après la conclusion de ce débat dépendra, entre autres choses, du temps que prendra la discussion. Nous pourrons débattre ce sujet plus tard.

SUJETS DE PAYS ENNEMIS INTERNÉS

QUESTION RELATIVE À LEUR EMPLOI POUR LA CONSTRUCTION DES CASERNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je désire poser une question au secrétaire d'Etat (M. Casgrain). Est-il exact que les prisonniers allemands dans un certain camp d'internement en dehors de Toronto sont employés à la construction de casernes militaires et reçoivent 20c. par jour, remplaçant ainsi des menuisiers canadiens réduits au chômage?

L'hon. PIERRE F. CASGRAIN (secrétaire d'Etat): Je ne puis répondre sur-le-champ à l'honorable député, mais je m'informerai et essaierai de lui répondre demain.

ANNIE RUBELIETZ

PÉTITIONS DEMANDANT LA COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT PRONONCÉE CONTRE ELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Puis-je demander au ministre de la Justice (M. Lapointe) si, vu les nombreuses pétitions adressées au Gouvernement et aux députés en faveur d'Annie Rubelietz, de la région de Sturgis, Saskatchewan, condamnée à mort, le ministre songe à la commutation de la peine?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Un appel a été inter-

jeté à la Cour d'appel de la Saskatchewan contre cette condamnation. Tant que la décision n'aura pas été rendue, nous ne pouvons examiner les nombreuses pétitions sollicitant un acte de clémence.

SOLDATS EN PERMISSION

QUESTIONS AU SUJET DE LEUR TRANSPORT VERS LEURS FOYERS À NOËL ET AU JOUR DE L'AN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) relativement à un article paru dans les journaux de ce matin au sujet des vacances de Noël et du Jour de l'An des soldats. Prendra-t-on des mesures en ce qui concerne leur transport dans leurs foyers et leur retour aux casernes?

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): On n'a pas pris de dispositions, sauf les mesures habituelles touchant le voyage complet au prix du billet simple.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 8 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous voici réunis ici aujourd'hui au moment tragique où se livre la plus grande guerre de l'histoire. A notre départ en août dernier, nous sentions que la bataille d'Angleterre et peut-être même l'invasion de la Grande-Bretagne devaient se produire dans un avenir prochain et c'est avec la plus grande anxiété que nous suivions chaque jour les progrès du combat. Aujourd'hui, nous sommes heureux à la pensée que cette invasion n'a pas eu lieu, mais nous n'en sommes pas moins certains que la bataille d'Angleterre n'est pas encore terminée.

Il est temps, je pense, de dire quelques mots au sujet de la convocation du Parlement à cette saison de l'année. Les journaux ont fait une assez grande publicité à ce qui s'est passé entre mon très honorable ami et moi-même le 3 octobre. Je dois avouer à la Chambre que durant la période en question, j'ai été tellement absorbé par les nouvelles qui nous arrivaient touchant l'invasion de l'Angleterre et la bataille de la Grande-Bretagne, que je n'ai pas cru qu'il était immédiatement nécessaire de convoquer de nouveau le parlement. Ayant été invité par mon très honorable ami à discuter la question avec lui; ayant abordé la discussion avec ces considérations à l'esprit et le très honorable député, ayant déjà laissé entendre qu'il n'avait pas de mesures prêtes à débattre, j'ai acquiescé alors à la proposition qui a été faite. Je n'ai rien à retirer en ce qui concerne cette décision et je pense que mon très honorable ami est dans le même cas. Néanmoins, vu certaines déclarations faites par la presse et par mon honorable ami, à ma gauche (M. Coldwell), j'ai signalé au premier ministre qu'il ne fallait pas laisser dire que c'est lui ou que c'est moi qui avions décidé d'avance qu'il n'y aurait pas de débat public en Chambre; c'est pour cela que nous sommes réunis.

Depuis l'ajournement de la Chambre, nous avons eu au Canada quatre élections complémentaires qui ont favorisé le retour au Parlement des quatre députés fort estimables qu'on nous a présentés la semaine dernière et qui siègent maintenant à la Chambre. Je suis fier, en effet, de constater que notre parti est rendu plus fort par l'adjonction de deux jeunes députés, auxquels je prédis un avenir brillant à la Chambre des communes. Mon très honorable ami voit son ministère s'augmenter d'une recrue dans la personne d'un honorable député dont j'ai parlé une fois déjà, je dirai, en termes élogieux. Je suis donc heureux aujourd'hui d'ajouter un mot de bienvenue à son égard, alors qu'il s'en vient participer aux délibérations de la Chambre. Macdonald! Quel nom évocateur! Macdonald de Kingston! Cela nous reporte à soixante-quinze ans en arrière; mais quelle différence nous constatons! Car après tout:

What's in a name? That which we call a Rose.
By any other name would smell as sweet.

Il n'en est pas moins vrai que l'une des plus grandes qualités de l'honnorable député, c'est son nom.

DES VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Je le dis avec la meilleure intention du monde; et je ne comprends pas ces rires. Le nom de Macdonald relève le prestige de la Chambre. Voilà un nom qui, je l'espère, ne mourra jamais, et mon honorable ami est appelé maintenant à porter ce nom bien haut. J'en ai la conviction. Cependant quand je m'arrête à penser que l'honorable député représente la ville de Kingston et qu'il vient de la Nouvelle-Ecosse, province voisine de la mienne, je me reporte aux élections de 1935, auxquelles j'ai participé. Je me rappelle les paroles prononcées par cet honorable député alors qu'il s'attaquait aux forteresses du protectionnisme dans la province d'Ontario. Il les a bel et bien attaquées et les résultats se passent de commentaires. Mais aujourd'hui, voilà qu'il représente l'un de ces châteaux-forts du protectionnisme, appuyant un gouvernement qui maintient aux

frontières du pays les barrières tarifaires les plus élevées dans toute notre histoire; il représente ce qu'on appelle souvent le "Derry" du Canada. Me serait-il permis de souhaiter à mon honorable ami qu'il jouisse bien de son nouveau poste, car j'ose prédire, comme l'a fait à mon égard son très honorable chef, qu'il ne le gardera pas très longtemps.

Je voudrais maintenant parler du discours du trône. Le très honorable premier ministre a mis dans la bouche de Son Excellence ce qui, je crois, est le plus bref discours dans toute l'histoire du Parlement. Il a le mérite d'être bref, mais on n'y trouve aucun des autres points essentiels qui marquent un bon discours du trône. Ce discours ne laisse rien entrevoir du programme ministériel; il se borne à dire que le Gouvernement le fera connaître au Parlement. Devons-nous croire qu'en convoquant cette deuxième session du Parlement, le Gouvernement n'a pas de programme législatif, que le Parlement n'a qu'à se réunir et discuter? Cela aussi est peut-être vrai. Durant la dernière partie de la dernière session et durant les trois mois suivants, le Gouvernement a bercé la population de la pensée que nous vivions dans le meilleur des mondes. Il nous a dit, en effet, que nous n'avons pas besoin de directives, et le discours du trône n'en contient pas. On nous promet, il est vrai,

> une occasion d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre du Canada et les problèmes d'ordre national que le conflit a contribué à intensifier ou à créer.

Mais le droit de débat et de discussion, nous le possédons déjà. Ce que nous voulons, c'est l'occasion d'interroger et d'examiner contradictoirement. Mais cela ne peut pas se faire dans un débat ordinaire sur l'adresse en réponse au discours du trône. Cela ne peut se faire convenablement qu'en faisant comparaître les ministres devant un ou plusieurs comités ou en tenant une conférence paritaire. Toutefois, nous nous réjouissons des déclarations qui ont été faites et nous tirerons tout le profit possible des occasions qui nous seront fournies.

Je me permets ici de signaler aux honorables députés et au public qu'à telles fins que de raison le gouvernement responsable a cessé d'exister dans son intégralité au Canada. Me reportant aux travaux de la dernière session et aux mesures législatives qui en sont résultées, je constate maintenant, comme je n'ai peut-être pas constaté alors, que nous, représentants du peuple, avons été forcés d'abdiquer plusieurs de nos fonctions. La guerre sert de prétexte. Nous ne légiférons plus dans le véritable sens du terme, car nous avons délégué au Gouvernement le pouvoir de légiférer par décret. En effet, nous avons établi au Canada un Etat tout aussi totalitaire que certains Etats d'Europe. Le Gouvernement légifère par décrets du conseil même quand le Parlement est en session. Cela ne devait pas être; c'est mal, et on devrait y mettre fin. La Chambre des communes n'a conservé ses pouvoirs, acquis avec tant de peines, que dans une sphère seulement. Nous avons, en théorie du moins, encore le pouvoir de voter les crédits et de prélever des impôts, mais seulement d'après la volonté et les directives de l'exécutif. On peut accomplir tout le reste par décret du Conseil.

Voilà la situation qui fait l'objet de notre examen et de nos réflexions, monsieur l'Orateur. Et ceci se passe sous une prétendue administration libérale, sous un gouvernement dirigé par un homme qui, toute sa vie, a proclamé la suprématie du Parlement sur tous les tons!

Me permettra-t-on maintenant de signaler à l'attention des honorables membres, un autre discours du trône, que nous avons entendu il y a quelques jours seulement. Je veux parler du discours prononcé par le député de Son Excellence lors de la prorogation de la dernière session de la présente législature. J'y relève le passage suivant:

> Les mesures que vous avez prises tendaient à l'exécution de la tâche immédiate de participer plus complètement à la défense de la Grande-Bretagne et de protéger notre pays plus efficacement contre les troubles intérieurs et les attaques de l'extérieur.

Ces paroles sont significatives. Pour la première fois depuis que le Canada est entré dans ce grand conflit on met au premier plan les choses qui doivent venir en premier lieu. C'est la première fois que le Gouvernement reconnaît que la défense de la Grande-Bretagne prime tout. Je félicite le très honorable député d'avoir employé ces mots. C'est le principe que moi et tous ceux qui m'appuient à la Chambre et par tout le pays avons vaillamment cherché à faire reconnaître, depuis le début de la guerre. Il est d'importance fondamentale à mes yeux, car la Grande-Bretagne défend la démocratie et la civilisation; elle défend notre démocratie et notre civilisation en notre hémisphère occidental. Nous devrions d'abord aider à la défense de la Grande-Bretagne; nous pourrons nous occuper de la défense de notre cher pays ensuite.

L'autre jour, mon savant ami, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton), dans l'excellent discours qu'il a prononcé en proposant l'adresse, a parlé de ceux qui étaient "plus anglais que les Anglais eux-mêmes". J'ai cru qu'il y avait un peu de sarcasme dans cette allusion et j'ai pensé qu'il me visait, ainsi que mes collègues. Il visait

peut-être les membres de la loyale opposition de Sa Majesté qui n'ont cessé de supplier le Gouvernement d'aider la Grande-Bretagne de plus en plus. Je ferai remarquer à l'honorable député que mes collègues et moi, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, sont aussi bons Canadiens que quiconque siège dans cette enceinte. Nous aimons le Canada tout autant que nous chérissons nos épouses et nos enfants. Je ne crois pas non plus que l'amour du Canada soit l'apanage exclusif des membres siégeant à gauche de l'Orateur. Cependant, ceux d'entre nous qui descendons des Loyalistes de l'Empire, qui avons du sang anglais dans les veines, aimons la Grande-Bretagne comme nous aimons nos mères. Devons-nous en rougir?

Puis-je demander au Gouvernement et particulièrement au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) qui, je pense, parlera prochainement, quelle est l'attitude du Gouvernement au sujet de l'objectif suprême de la Grande-Bretagne dont nous a fait part M. Churchill à plusieurs reprises récemment? Que pense-t-il des projets de M. Churchill pour 1942 et 1943 concernant la libération de la France et des Pays-Bas? Quelle est l'attitude du Canada à ce sujet? De l'avis de M. Churchill, et du nôtre aussi, je crois, on n'aura pas gagné la présente guerre tant qu'on n'aura pas anéanti Hitler et tout ce qu'il représente.

J'ai deux raisons pour poser cette question au ministre de la Défense nationale. Récemment, lorsqu'il est allé inspecter nos défenses du littoral atlantique, à Halifax, il a donné une interview. Il n'y a là rien d'inconvenant, mais il n'a indiqué aucun engagement qui n'ait déjà été pris par le Gouvernement. Nous devrions envisager la situation européenne sous un angle très large. Je conviens qu'en ce qui concerne la restauration de la France et des Pays-Bas, le point de vue de M. Churchill est noble et très important, et que cela exigera de l'Angleterre et de ses alliés un suprême effort. Le premier ministre britannique, songe à une telle campagne pour 1942 ou 1943 et il a dit que tel était l'objectif de la Grande-Bretagne. Quand le ministre de la Défense nationale nous parlera, j'aimerais qu'il nous dise quels sont les préparatifs du Gouvernement pour renforcer nos unités de Grande-Bretagne et pour en fournir de nouvelles lorsque le moment viendra de mettre à exécution le programme de M. Churchill. Je le prie d'énoncer la politique du cabinet sur ce point.

J'ouvre ici une paranthèse pour formuler la manière de voir du parti que j'ai l'honneur de représenter en ce qui concerne les affaires publiques. Je veux être bien compris. Le parti conservateur entend continuer sa politique de collaboration avec le Gouvernement pour la poursuite de la guerre outre-mer, la défense territoriale du Canada et tout ce qui est de nature à hâter la victoire finale.

Mon très honorable ami peut être sûr que nous désirons nous en tenir à cette ligne de conduite et que notre critique sera positive. Nous nous réservons le droit de blâmer le Gouvernement de toute proposition et de tout acte qui ne nous sembleront pas servir l'intérêt général, tant en ce qui concerne la guerre qu'en ce qui concerne nos affaires domestiques en général.

Pour ce qui est des questions nationales n'ayant pas trait à la guerre, nous nous réservons le droit de passer jugement, éloge ou blâme. En un mot, nous nous réservons tous les droits qui appartiennent à l'opposition en temps de paix et nous entendons jouir de toutes ses prérogatives.

Je mets donc, de nouveau, le parti conservateur de la Chambre des communes et du pays au service de l'Etat; j'offre de nouveau son concours dans la tâche suprême qui nous incombe d'aider à gagner la guerre outre-mer, dans la défense du pays que nous aimons, dans la solution des problèmes qui se poseront devant le Gouvernement dans le domaine de nos affaires domestiques et, par tous les moyens possibles, dans la poursuite du bien de tous.

Je suppose que les membres du cabinet et je suis sûr que les citoyens ne désirent pas que l'opposition se contente d'opiner du bonnet. Le Gouvernement en souffrirait et le pays aussi, j'en suis certain. S'il ne s'agissait pas d'un régime de partis, on pourrait trouver des arguments en faveur de la suppression de l'opposition, mais il n'en va pas de même quand les affaires du pays sont régies par un parti, comme c'est le cas au Canada. Peu m'importe que, enrégimentés comme nous voilà, il soit mal vu en certains milieux de critiquer le Gouvernement. Tant que j'occuperai mon poste, je continuerai malgré les blâmes à accomplir ce que j'estime un devoir. Heureusement il semble qu'au Canada la liberté de parole et la liberté de la presse gagnent du terrain. La liberté de la presse et la liberté de parole doivent régner dans tout pays libre. Sans elles il n'est plus de liberté.

J'arrive à la question de l'effort de guerre du Canada avec quelque hésitation, je dirais même avec répugnance, parce que je suis mal venu, vu mon ignorance de l'art militaire, de critiquer ou de donner des conseils pratiques. Malgré ce désavantage, je me propose de communiquer à la Chambre et au pays les avis et les conclusions auxquels je suis parvenu.

J'ai visé surtout, au cours de la dernière session, et c'est l'objectif qu'a poursuivi l'op-

position, d'aider, par le moyen d'exhortations et de préceptes, à l'exécution de la tâche impérieuse qui nous incombe d'aider à la Grande-Bretagne à gagner la guerre. Il faut gagner la guerre là-bas et non pas dans l'hémisphère occidentale. Je déclarais alors et je répète aujourd'hui, que l'Angleterre avec sa puissante marine et son aviation indomptable est notre seul défenseur. Permettez-moi d'offrir mon humble tribut de louanges au courage intrépide de son peuple et de ses chefs. Je m'arrête pour leur présenter à tous mon témoignage d'admiration, si modeste soit-il.

L'histoire n'a jamais vu d'épopée semblable à celle qui s'est déroulée à Dunkerque et nos frères d'Angleterre, serrés de près par l'ennemi, ont déployé une intrépidité et une ténacité indomptables, telles que le monde n'en avait pas encore vues jusque-là. L'épisode de Dunkerque restera dans l'histoire comme un fait d'armes comparable à la charge de la *cavalerie légère*. Bientôt peut-être, quelque grand poète immortalisera cet héroïsme. Le plus humble Canadien s'enorgueillit de leur succès, de leur détermination et de leur courage. Ceux d'entre nous qui sont du même sang que ces héros éprouveront un sentiment de fierté et de reconnaissance d'appartenir à cette race. Rien d'étonnant que l'on entende partout chanter: "There'll Always be an England" dont je me permettrai de citer la première et la dernière strophes:

> "There'll always be an England
> While there's a country lane;
> Wherever there's a cottage small
> Beside a field of grain;
>
> There'll always be an England,
> And England shall be free,
> If England means as much to you
> As England means to me."

Nous remercions le ciel que l'Angleterre n'ait pas été encore envahie, mais nous n'oublions pas que la bataille d'Angleterre n'est pas encore terminée. Dans ces circonstances, il faudrait que nos préparatifs militaires s'orientent dans la direction des secours à apporter à l'Angleterre. Car, je le répète, notre première et unique ligne de défense se trouve en Angleterre et nous devrions essayer d'y circonscrire le combat. Nous sommes heureux à la pensée que le Canada a été valeureusement représenté dans la Royal Air Force au cours des combats aériens qui se sont livrés depuis quelque temps au-dessus de l'Angleterre. Il m'a fait énormément plaisir d'apprendre qu'une escadrille canadienne de ce corps s'était distinguée au feu. J'en sais quelque chose. Un certain nombre de jeunes gens, comptant parmi les plus beaux types de canadiens, ont quitté ma province pour l'Angleterre en 1937 et 1938, et plusieurs d'entre eux n'y reviendront jamais.

[L'hon. M. Hanson.]

Néanmoins, la part que nous avons prise à la première bataille de Grande-Bretagne a été à peu près nulle. De fait, autant que je sache, nos efforts n'ont compté pour rien dans la défense de ce pays. Si je fais erreur, j'espère que mon honorable ami se chargera de la mise au point voulue. C'est avec une émotion inoubliable que je me souviens de l'appel lancé à la radio par M. Eden en juin dernier, demande urgente d'avions, de canons et de chars d'assaut que nous ne possédions pas. J'entends encore le ministre des Munitions et Approvisionnements nous déclarer, au cours de la dernière session, qu'il était impossible de fabriquer des chars d'assaut au Canada. On m'avait assuré à ce moment-là que la chose était possible. Je savais, à cette même époque, que les usines Angus étaient désireuses et tout à fait en mesure d'en entreprendre la fabrication. Ainsi que me l'avait déclaré un des dirigeants, on n'attendait plus que le signal de se mettre à l'œuvre. Je suis heureux de constater que le ministre a changé d'avis. On a perdu quelque mois, il est vrai, mais mieux vaut tard que jamais. Nous devons apparemment cette volte-face aux efforts patients et incessants de l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) qui, malgré les railleries dont il a été l'objet en cette Chambre, n'en a pas moins persévéré dans la bonne voie. Il a donc droit à toutes nos félicitations.

Un mot au sujet de la fabrication d'avions au Canada. Voilà un grand problème que le pays aurait dû envisager depuis longtemps. Il y a plusieurs années, une importante société canadienne s'avéra prête à entreprendre la fabrication d'avions en notre pays, mais le gouvernement s'y opposa. Dernièrement, le Gouvernement fit volte-face et décida de fabriquer ces avions au Canada. On a organisé à cette fin une société possédée et régie par l'Etat. Je félicite le Gouvernement de ce changement et je me permets de féliciter également le ministre de s'être assuré les services d'un jeune homme d'affaires canadien à qui il a confié la direction de cette entreprise. Je connais ce monsieur depuis sa jeunesse.

Au sujet de la fabrication d'avions, j'aimerais que le ministre nous dise pourquoi, après avoir retenu les services de M. Sanderson, de la Fleet Aircraft Limited, on a décidé, quelques mois plus tard, de s'en dispenser. Il faudrait que l'on fournisse d'autres explications que les simples généralités contenues dans la lettre adressée par le ministre à M. Sanderson au moment de sa destitution. Serait-ce que sa position de directeur de la production d'aéronefs au Canada était incompatible avec celle de directeur de la Fleet Aircraft Limited? Le ministre nous doit

toute la vérité à ce sujet. Puis, on s'est toujours abstenu de dire à la population canadienne pourquoi M. Wallace Campbell a été remplacé à la commission des achats de guerre. J'invite le ministre à nous exposer tous les faits qu'il possède dans ce cas.

Il y a ensuite la question des pièces d'artillerie lourde. A ma connaissance, le Canada n'a jamais fabriqué de gros canons, mais je crois comprendre que nous serons bientôt en mesure de le faire. Au cours d'un interviou qu'il accordait le 10 octobre aux représentants des journaux, le ministre du Revenu national a déclaré qu'avant la fin de 1940, le Canada fabriquerait de grosses pièces d'artillerie de bord, les plus lourdes de l'Empire. Le Directeur de l'information en faisait part au public dans un communiqué sur l'effort de guerre du Canada, livré aux journaux le 10 octobre. Cette déclaration faisait partie de la propagande du Gouvernement; j'en ai le texte devant moi. Cette affirmation m'a étonné; elle m'a même renversé. C'était tout simplement faux. Pourquoi formuler de telles déclarations, qui n'ont pour résultats que d'embrouiller la population? Cette pratique est des plus répréhensibles.

L'hon. M. GIBSON: J'invoque le règlement. La citation que vient de faire le chef de l'opposition (M. Hanson) n'est pas exacte. Je n'ai jamais fait une telle déclaration. J'ai bien dit que des canons de marine seraient fabriqués dans une usine qui serait l'une des plus considérables et des plus modernes de l'Empire britannique...

L'hon. M. HANSON: L'honorable député pourra faire un discours plus tard.

L'hon. M. GIBSON: ...et non pas qu'une usine fabriquerait les canons les plus gros et les plus modernes. Voilà ce que j'ai dit.

L'hon. M. HANSON: Voici ce que le directeur de l'information du gouvernement a dit: "L'effort de guerre du Canada"—il s'agit d'un communiqué officiel, d'une chronique hebdomadaire des événements au pays, publiée par l'Etat—et la huitième observation est la suivante:

L'honorable C. W. G. Gibson, ministre du Revenu national, déclare au cours d'une entrevue que de gros canons de marine, les plus lourds en usage dans l'Empire, seront fabriqués au Canada avant la fin de 1940.

Alors, d'où vient la confusion? Il existe un malentendu quelque part.

Dès l'an prochain, a déclaré l'honorable M. Gibson, le Dominion produira sept chars d'assaut par jour.

Si ce ne sont pas là ses paroles, c'est qu'il y a eu méprise dans son ministère ou dans un autre. Je lui dirai de plus qu'il ne verra jamais la fin de cette histoire, car les premières impressions sont toujours les plus malaisées à corriger. J'admets volontiers qu'on l'ait erronément cité. Mais il y a quelque chose qui ne va pas.

Je veux maintenant parler de l'équipement motorisé. C'est sûrement l'équipement motorisé que nous devons être surtout en mesure de fabriquer au Canada pour les besoins de la présente guerre. A tort ou à raison, depuis de longues années et à grands frais, nous avons favorisé l'industrie automobile au Canada. Parlant à Toronto, je crois, en septembre dernier, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a déclaré que le Canada avait une production quotidienne de 600 unités motorisées. Cette affirmation m'a paru exagérée. Quelques jours plus tard je lisais qu'un des dirigeants d'une importante fabrique de pneus, intimement liée à l'industrie automobile, avait publiquement déclaré dans la même ville que nous produisions 100 unités motorisées par jour. Ce qui me parut tomber dans l'excès contraire. Je m'enquis donc pour mon propre compte et j'appris que ces affirmations étaient toutes deux inexactes, l'une allant au delà et l'autre restant en-deçà de la vérité. Je suis heureux de déclarer, cependant, que mes recherches m'ont permis de conclure à une production actuelle de près de 600 unités par jour, ce qui est un progrès manifeste. Toutefois, vers la fin de la dernière session, on m'avisa privément d'Angleterre que les unités motorisées commandées par le Gouvernement y parvenaient dans un état incomplet. Avant que j'aie pu vérifier les faits, un représentant des journaux Southam avait cablé la nouvelle au Canada.

Je n'ai pas fait mention de l'affaire en public, mais après la session je me rendis en toute amitié auprès du ministre de la Défense nationale et lui fis part de ce que j'avais entendu dire et du rapport qui m'avait été fait. Je m'aperçus qu'il en savait plus que moi. Il se montra très ouvert. Il m'exposa le fonctionnement du service et comment le ministère de la Défense avait réclamé ces unités motorisées du ministère des Approvisionnements. Son ministère avait fourni les cahiers des charges et s'était également chargé de l'inspection. Des centaines de ces unités parvenues en Angleterre ne pouvaient subir l'épreuve des freins; d'autres étaient incomplètes; il a fallu se procurer en toute hâte des pièces soit en Angleterre, soit au Canada et même aux Etats-Unis. Les frais se sont élevés, m'a-t-on dit, à $80,000. Je n'adresse aucun reproche au ministre. Il m'a affirmé, et j'accepte sa parole, que le service d'inspection qui a été organisé était des meilleurs au Canada. Un ministre ne saurait faire davantage.

Une VOIX: Des tories pour la plupart.

L'hon. M. HANSON: J'ignore si le service était assuré par des grits ou des tories. S'ils ont failli à leur devoir il faudrait les punir, et je suis certain que le ministre y a vu. Si je mentionne la chose, c'est pour dire que l'inspection a été ou insuffisante ou fautive.

En présence de ces faits—je ne mentionne que quelques-uns de ceux qui sont venus à ma connaissance; j'ai obtenu une masse de renseignements, et d'allégations, et il m'a fallu en séparer toutes celles qui étaient de nulle valeur,—que devons-nous penser des discours des ministres et des sous-ministres à l'effet qu'en ce qui concerne notre effort de guerre tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes? Je me demande parfois si les ministres, quand ils lisent des discours préparés dans maints cas par des subordonnés, se donnent jamais la peine de vérifier les déclarations. Le peuple canadien vit dans une énigme, il est dans la confusion, et se demande quoi croire. J'ignore moi-même quoi croire, et j'invite les ministres responsables à formuler le plus tôt possible des déclarations nettes, véridiques, positives et honnêtes, exemptes de tout souci de propagande et d'esprit politique, pour que nous puissions les étudier et nous renseigner.

La population canadienne veut aider le Gouvernement à remporter la victoire—cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Le sentiment populaire est sain. Nous désirons aider le Gouvernement actuel à gagner la guerre—c'est on ne peut plus certain. Mais nous devons savoir la vérité toute nue.

Je désire en outre savoir si dans ces immenses contrats que nous adjugeons chaque jour, lesquels représentent des quantités et des sommes si considérables et portent sur des produits si divers, nous en avons pour notre argent. Je m'adresse maintenant au ministre des Finances. Le peuple canadien, qui fournit les fonds soit par des impôts soit par des prêts, veut savoir. Les déclarations que nous obtenons doivent être marquées au coin de la vérité. On nous a servi beaucoup trop de propagande. Le public n'en gobera qu'une certaine dose; l'excédent lui donne la nausée.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements me dira-t-il en passant pourquoi aucun contrat relatif à l'équipement n'a été adjugé dans les Provinces maritimes? A part quelques contrats secondaires pour des approvisionnnements, comme les chaussures, les lainages et le bois d'œuvre, les industries des Provinces maritimes n'ont été ni utilisées ni agrandies. Les seuls travaux exécutés dans la ville de Saint-Jean furent confiés à la Dry Dock Company et à la Saint John Iron Works, qu'elle contrôle. Les aciéries de Sydney sont surtout occupées à remplir des commandes britanniques. On n'industrialise pas les Provinces maritimes, on n'y conjugue nullement nos efforts. Je demande au nouveau représentant de la Nouvelle-Ecosse. . .

L'hon. M. MACKENZIE: De Kingston.

L'hon. M. HANSON: ...de Kingston—je ne parviendrai jamais, je le crains, à ne pas le rattacher dans mon esprit à la province de la Nouvelle-Ecosse, et je ne crois pas qu'il le désirerait lui-même—d'écouter ma requête pour voir s'il serait possible de faire quelque chose. Les établissements ne nous font pas défaut, et je songe à une petite ville sise près de la frontière du Nouveau-Brunswick, et dont je tairai le nom. Pourquoi ne pas tirer parti de l'aménagement actuel? Pourquoi n'a-t-on pas entrepris l'exécution de nouveaux projets dans les Provinces maritimes? Croit-on un instant que la population de ces provinces acceptera que l'on centralise tout, comme cela se pratique depuis trop longtemps, dans la partie centrale du pays? Assurément non. Ces gens sont aussi loyaux et peut-être plus que ceux des provinces centrales. Cette remarque s'applique également à d'autres régions du Canada, notamment l'Ouest canadien. Il y a moyen d'y exécuter certains travaux, tout comme dans les Provinces maritimes; qu'on se mette donc à l'œuvre. Il est fort souvent question de la note que les provinces centrales sont appelées à régler et, à en juger par les dépêches publiées dans les journaux d'hier matin, on entend bien y revenir lors de la prochaine conférence du Dominion et des provinces. Or je ne suis pas de ceux qui cherchent à créer de la dissension au sein du pays, car j'ai foi en notre avenir. Nous sommes tous appelés à fournir notre quote-part. Cependant, sachons réaliser une répartition réelle de notre effort de guerre, non seulement à l'égard des approvisionnements mais aussi du matériel. Il incombe au ministre des Munitions et Approvisionnements de prendre les mesures nécessaires à cette fin. Il semble oublier qu'il ait autrefois habité cette région. Je crois inutile d'en dire plus long sur ce sujet à l'heure actuelle. Il vaut mieux attendre pour savoir à quoi s'en tenir.

Je consacrerai maintenant quelques instants à l'examen d'un discours prononcé à Ottawa, le 23 octobre dernier, par le chef de l'état-major, le major général Crerar. Il est assez rare qu'un chef d'état-major adresse la parole à une assemblée publique sur une question qui fait ou peut faire l'objet de discussions politiques au pays. Je n'ai pas l'intention de faire un reproche quelconque au général Crerar, mais j'aimerais savoir si son discours

était d'inspiration ministérielle et je prie le ministre de m'éclairer sur ce point. La version que j'en ai sous les yeux me paraît bien avoir été publiée par le ministère et il n'est donc pas déraisonnable de supposer que ce discours a été prononcé au nom du ministre, étant donné que ladite version provient du bureau des relations extérieures du ministère de la Défense nationale à Ottawa.

Après l'avoir parcourue très attentivement, voici ce que j'en pense: Le discours en question constitue une apologie en même temps qu'une défense de l'effort de guerre canadien, particulièrement en ce qui concerne le projet d'entraînement de trente jours—et j'emploie le mot apologie dans son sens classique. En quoi consiste cette apologie? A affirmer, en somme, que notre effort de guerre a été restreint par suite du manque de préparation, d'équipement et de matériel de guerre. Voilà brièvement ce qui ressort à la lecture attentive de ce document.

A la page 8 de son discours, le général Crerar affirme:

Le problème principal qui se pose au Canada en particulier et à l'Amérique du Nord en général, c'est de gagner la guerre en Europe et d'empêcher que notre continent se trouve nettement isolé et exposé.

Monsieur l'Orateur, je souscris à tout ce que le général Crerar a dit à cet égard. Cela est fondamental et c'est une chose que j'ai répétée et répétée dès le début; j'ajoute avec lui que la question de la défense territoriale se posera ensuite. Puis il tire certaines leçons. Je n'entends pas couvrir tout le champ de son discours mais il dégage des leçons de l'expérience acquise jusqu'ici. La première est consignée aux pages 8 et 9 de son discours et la voici: il faut pleinement munir les forces canadiennes d'instruments mécanisés, y compris de pièces d'artillerie moderne, de véhicules de combat blindés et d'un ample matériel pour une aviation agissant en étroite liaison. Cela est fondamental et tout à fait juste. Voici la deuxième leçon qu'il tire de l'histoire de la guerre: compter sur une défense statique, c'est provoquer la défaite. L'échec des Alliés en campagne provient de leur manque de moyens d'offensive. Voici ce qu'il dit, pour citer la page 9:

Pour prendre l'offensive, il faut des forces militaires hautement entraînées ainsi que puissamment armées, et de plus, entraînées à collaborer étroitement avec l'aviation.

Page 10, il dit que nous devons concentrer nos efforts sur deux points:

1. La pleine utilisation de toutes les compétences et de toutes les ressources que nous possédons "pour pousser la formation initiale des hommes de tous rangs de notre armée quant à la science et à l'art de la guerre."

2. L'intensification de nos efforts pour assurer la pleine production des armes et munitions requises par ces hommes, avant qu'ils soient appelés à rencontrer l'ennemi sur le champ de bataille.

Page 11, il expose sa façon de voir au sujet de l'entraînement obligatoire et de la défense territoriale. Je pose la question suivante: Sont-ce les idées du ministre de la Défense nationale, sont-ce ses idées au sujet de l'entraînement obligatoire? Je cite le passage suivant:

Toute ma vie, j'ai eu la ferme conviction que la véritable démocratie signifie l'égalité de service par tous envers l'Etat, ainsi que l'égalité des occasions de réussite pour tous dans le cadre de l'Etat.

Puis il assume la pleine responsabilité du plan d'entraînement de trente jours et le motive. J'aurais dû supposer que cette responsabilité incombait au très honorable Mackenzie King et à ses collègues. Je ne crois pas que cette responsabilité retombe sur le chef de l'état-major général. Cela relève des fonctions, de la compétence et des obligations du ministère et le chef de l'état-major général ne doit pas être placé dans une situation telle qu'il doive prendre la responsabilité de mesures administratives de ce genre. Cependant, il l'a fait.

L'hon. M. RALSTON: Le chef de l'état-major général n'a pas été mis dans l'obligation d'assumer des responsabilités. Le Canadian Club d'Ottawa l'a invité à prononcer un discours, avant que j'en aie entendu parler et le général m'a demandé si je trouvais à redire à ce qu'il fît un discours.

L'hon. M. HANSON: Si c'est tout ce que l'honorable représentant a à dire, il fait mieux de garder son siège et d'ajourner ses remarques. Je crois savoir que le ministère a demandé au Canadian Club de prier le général Crerar de prononcer ce discours.

L'hon. M. RALSTON: C'est tout à fait faux.

L'hon. M. HANSON: Restons-en là. Je ne vois pas l'opportunité de l'interruption de mon honorable ami.

L'hon. M. RALSTON: J'ai dû contredire cette assertion.

L'hon. M. HANSON: Il assume la pleine responsabilité du plan d'entraînement de trente jours, bien qu'à mon sens il n'ait pas à le faire et il le défend, tout d'abord, par la déclaration suivante:

Cette courte période d'entraînement a permis à un plus grand nombre de jeune gens d'acquérir, dans un délai déterminé, une conception exacte de leurs obligations envers le pays.

Cette déclaration contient un certain fond de vérité. Il faut que plusieurs de nos con-

citoyens se rendent compte de leurs obligations envers le pays; or si c'était là l'un des buts du plan d'entraînement de trente jours et si l'on a réussi à l'atteindre, on a fait, dans ce sens, œuvre utile. Puis il invoque, pour justifier l'entraînement limité, cette autre raison:

Il était impossible, étant donné un approvisionnement limité d'armements modernes, de faire subir à chacun un entraînement dépassant le stage initial et un programme limité.

Ce sont là les deux raisons alléguées par le chef de l'état-major pour justifier la période limitée d'entraînement. J'ai certaines idées au sujet de ce projet. Je veux qu'il soit bien compris que je ne le condamne pas, car je suis au courant des difficultés à surmonter. Il y a le manque de matériel et la nécessité, ainsi que l'a fait remarquer le chef de l'état-major, d'inculquer à l'individu, en temps de guerre, le sens du devoir envers la nation. Cependant, personne ici n'osera prétendre qu'un plan d'entraînement de trente jours suffit à préparer de bien bons soldats.

Je pourrais citer à la Chambre maintes critiques de ce plan d'entraînement de trente jours et de tout notre effort de guerre. Qu'il me soit permis de signaler en passant au premier ministre la lettre très digne et fort au point du major-général Elmsley, publiée dans le *Globe and Mail* de Toronto il y a environ une semaine. Je ne retarderai pas les travaux de la Chambre pour en donner lecture, mais j'espère qu'il en a pris connaissance, qu'il en a sondé la profondeur et qu'il donnera suite à quelques-unes des idées qu'elle contient. On me dit que cet homme est un militaire distingué; il mérite assurément qu'on l'écoute.

Une VOIX: Dans quelle guerre s'est-il distingué?

L'hon. M. HANSON: Dans la guerre sud-africaine et dans la dernière guerre, sauf erreur.

Ce plan en question est appelé: entraînement de trente jours. L'est-il? Je pense que vous pouvez en déduire huit ou dix jours; il vous faut retrancher les jours d'inscription et d'acclimatement, soit au moins deux jours, quatre dimanches, quatre demi-congés, plus le temps de vaccination et que sais-je? On me dit donc que la période réelle d'entraînement ne dépasse pas 150 heures. Peut-être la sous-estime-t-on, je l'ignore, mais je sais qu'elle ne peut guère dépasser 150 heures et j'estime qu'en 150 heures vous ne pouvez pas arriver à grand'chose dans la formation d'un soldat.

Pourtant, je ne condamne pas le plan, car j'ai observé ces jeunes gens dans ma propre localité et je tiens à dire tout le plaisir que

j'ai eu à constater les progrès qu'ils ont fait en une semaine. Je désire rendre hommage à mon collègue (M. Brooks) qui commandait ce camp pour le travail qu'il y a accompli. J'ai vu les jeunes gens dans leur marche du premier dimanche et je les ai vu le deuxième, et vous auriez peine à croire la métamorphose qui s'était opérée. L'entraînement physique seul leur a fait énormément de bien: quarante-cinq minutes chaque matin à huit heures. J'aimerais pouvoir en faire autant; je ne m'en porterais que mieux. C'est une excellente chose pour ces jeunes gens.

Ils apprennent à marcher en colonne par trois et à exécuter les évolutions élémentaires. Jusque-là le programme est bon et je ne le condamnerai pas, sauf à dire que cela ne fait pas un soldat. Arrêter cet entraînement à ce point occasionnerait une grande perte d'argent, surtout si les hommes ne sont pas attachés à une unité de la milice active non permanente.

L'hon. M. RALSTON: Ils le sont.

L'hon. M. HANSON: Ces jeunes gens devraient être versés dans la réserve et pour la milice active non permanente. J'espère que le ministre s'expliquera nettement; si je comprends bien la situation, il n'y a actuellement aucun entraînement ultérieur obligatoire. J'ose croire qu'il a raison.

L'hon. M. RALSTON: J'ai dit qu'ils sont attachés à une unité de la milice active non permanente.

L'hon. M. HANSON: Ce serait une grande perte de temps et d'argent s'ils n'allaient pas plus loin. Après avoir étudié la question de mon mieux et avoir obtenu les meilleurs avis possibles, je vais faire deux propositions concrètes. J'espère que le ministre en tiendra compte car je les fais de la meilleure bonne foi, en vue d'atteindre un but que tous deux avons à cœur, je pense.

La première proposition c'est que la période d'entraînement soit portée à au moins quatre mois et que nous mettions au travail trois groupes par année au lieu de dix. Les huit premières semaines de cette période devraient être appelées instruction initiale des recrues, et les huit autres semaines cours des hommes entraînés; les recrues devraient subir un examen pour passer d'un cours à l'autre.

Je n'établirai pas de comparaison entre ce que nous faisons ici et ce qui se fait aux Etats-Unis, mais il n'est personne assurément pour affirmer que trente jours d'entraînement feront d'un homme un soldat. On me dit qu'un cours de quatre mois ferait d'un homme un assez bon soldat. Ces deux cours comporteraient certaines répétitions, mais ils ont été préparés de façon à représenter le minimum

de temps que peut comporter la période de formation initiale. En augmentant la durée du cours de formation, on enlèverait moins d'hommes à l'industrie à l'heure actuelle, ce qui est important. Il en résulterait aussi que les hommes recevraient une formation qui les rendrait précieux quand ils seront appelés en service actif.

Voici mon second conseil d'ordre pratique: Je propose que tous les hommes, une fois leurs quatre mois d'instruction terminés, soient versés dans les unités locales de la milice active non permanente au lieu d'être placés dans la réserve comme je crois que c'est le cas aujourd'hui. Si je me trompe, j'espère que mon honorable ami voudra bien faire une mise au point. On s'assurerait ainsi qu'ils continuent à se former au lieu d'oublier la plus forte partie de ce qu'ils ont appris à la hâte, ce qui arrivera probablement si l'on s'en tient au plan actuel. Ce serait aussi un moyen de maintenir le moral des hommes au niveau élevé où, je suis heureux de le croire, il se trouve en ce moment. Ces gens ont un beau moral et il ne faudrait pas le laisser tomber.

Les unités de la milice active non permanente seraient probablement en mesure d'absorber un ou deux groupes, mais leurs cadres seraient bientôt remplis. Il est donc extrêmement difficile de verser ceux qui ont fait trente jours d'entraînement dans les unités de cette milice à cause du grand nombre des recrues et du manque d'aménagements. Le point de saturation serait vite atteint.

S'il est une leçon que, jusqu'à présent, la guerre a enseigné à nos chefs militaires, c'est qu'un petit nombre de soldats bien instruits et bien outillés vaut mieux qu'une grande armée d'hommes à peine formés. C'est d'ailleurs ce qui ressort du discours du général Crerar au *Canadian Club* d'Ottawa. Je ne crois pas exagérer en disant que nous avons aujourd'hui dans notre armée plus d'hommes que nous n'en pouvons former et outiller. Notre effort militaire est en avance sur notre effort industriel. Commençons d'abord par renforcer notre point le plus faible. Je ferai remarquer que l'Angleterre avec une population d'environ quarante millions a réussi à lever plus de cent divisions. Je n'oublie pas que l'Angleterre est une forteresse armée et que de ce fait elle se doit de mobiliser plus d'hommes que le Canada, mais pour fournir la même mesure d'effort il nous faudrait lever vingt-cinq divisions tout en exécutant notre plan de formation des aviateurs. Je signale ce fait pour donner une idée de l'effort que s'impose la Grande-Bretagne et de ce qu'il nous faut pour le moins entrevoir.

En résumé, je voudrais que le plan de formation fût maintenu mais que sa durée fût portée de trente jours à quatre mois, que toutes les recrues fussent versées à des unités de la milice active non permanente pour continuer leur formation et recevoir un enseignement spécial dans le genre d'arme où elles seront finalement appelées à servir.

Je passe maintenant à l'étude de notre effort de guerre tel que le voient nos voisins du Sud. C'est un aspect qui m'a fait beaucoup réfléchir comme il a fait réfléchir, je crois, la nation. Je suis parti le 3 août dernier avec la pensée consolante d'avoir, dans une certaine mesure du moins, contribué à lancer le ministère dans la véritable voie de la guerre. J'avais droit, je crois, à cette consolation. Je pensais sincèrement qu'après dix mois de retard et de tâtonnements, qu'après dix mois passés sans s'attaquer au véritable problème posé par la guerre, le Canada allait se mettre tout de bon à la tâche. J'ai gardé cette impression jusqu'au début d'octobre. On se rappelle qu'en septembre un grand nombre de journalistes éminents de la république voisine ont visité le Canada. Ils étaient, je crois, les invités du gouvernement canadien et toutes les dispositions avaient été arrêtées sous les auspices de la *Presse canadienne*. A tout événement ces messieurs vinrent au Canada. On leur fit visiter tout ce que leurs guides voulurent leur faire voir. Il est probable qu'on leur dit aussi tout ce qu'on voulait leur faire entendre. J'ai certainement le droit de le supposer comme aussi celui de croire qu'on ne leur montra ou qu'on ne leur dit rien de nature à nuire au prestige du Gouvernement. Il ne s'agissait pas de cela; on n'y avait jamais pensé. M. Rupert Davies, chef de la *Presse canadienne*, devait s'occuper de cela. On leur montra, avec force paroles, ce qui constituait la meilleure partie de l'effort de guerre du Canada. Ils retournèrent chez eux et au commencement d'octobre se mirent à écrire leurs impressions et leurs opinions à leur propre manière et, je suppose, sans être soumis à la censure. Ces observations ne constituent pas une lecture agréable et, franchement, je fus désenchanté. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier tout le rapport de ces messieurs, mais certains passages m'ont, à la vérité, fait mal au cœur. Je suppose que l'expert militaire le plus renommé du groupe était M. Baldwin, du *New York Times*, journal qui, à mon sens, occupe une place aussi importante, sinon plus importante, qu'aucun autre journal du monde. Il publia ses impressions dans le *New York Times* du 1er octobre et les titres eux-mêmes sont décourageants. Les voici:

Le Canada atteindra le maximum de son effort de guerre dans un an

On s'attend que le Dominion tienne une place de premier plan dans le conflit à la fin de 1941

On révèle des difficultés au sujet de la main-d'œuvre spécialisée, des machines-outils et des moteurs d'avions.

Comment ces lignes s'accordent-elles avec ce qu'on nous a dit en juillet et août, au cours de la session? Et plus particulièrement comment s'accordent-elles avec les déclarations des ministres et autres aux Canadiens après la session?

Je suis heureux d'ajouter que les commentaires et les observations de M. Baldwin n'étaient pas tous défavorables, loin de là. Nous lisons avec beaucoup de joie qu'il a trouvé le Canada pour ainsi dire unanime dans sa détermination sincère de continuer la guerre et de défendre l'hémisphère occidental. Il a adressé aux membres de nos armées des éloges bien mérités; mais ces commentaires ne justifient aucunement la satisfaction que l'on nous a exprimée. Bien au contraire, on y trouve dans certains cas, matière à une profonde humilité. Il a constaté que "le Canada manquait grandement non pas d'hommes, mais d'équipement", ce que nous savions d'ailleurs. Il a vu que "nous manquions de matériel de guerre et que nous avions à surmonter de graves difficultés au sujet des moteurs d'avions, des machines-outils et de la main-d'œuvre spécialisée". Il nous dit que notre production industrielle "est infime en face des besoins immenses de la guerre". Il a constaté, cependant, que le plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire—et je prie les honorables vis-à-vis, tout particulièrement le ministre de la Défense nationale pour l'Air (M. Power) d'en prendre note—constitue la plus belle promesse d'aide efficace à la métropole; que ce sera "la plus grande contribution du Canada à la guerre", mais il ajoute que la première classe d'environ quarante pilotes n'aura complété sa formation que ce mois-ci, au mois de novembre, et que le plan lui-même ne donnera son rendement maximum qu'à la fin de 1941, soit deux années et plus après le commencement des hostilités.

Voici ce qu'il a écrit au sujet de la production des avions:

> Le Canada ne produit aucun moteur d'avions. Il fabrique environ 130 fuselages (ou avions) par mois, dont 110 ou 120 sont destinés à l'entraînement,—Fleets et de Havillands; les dix autres sont des avions de bombardement Bristol Blenheim et Hampden et des avions de combat Hawker Hurricane. Le Canada reçoit des Etats-Unis environ dix avions par mois et ce sont presque tous des avions destinés à l'entraînement. D'après les plans actuels la production maximum,—que l'on espère être de 320 à 360 avions par mois dont les deux tiers sont destinés à l'entraînement,—sera atteinte vers le mois de mars 1941, mais l'on ne croit pas que ce projet soit réalisé.

Je ne m'arrêterai pas au passage suivant car il est long et n'offre aucune importance particulière. Cet écrivain ne blâme personne; il ne lui siérait pas de le faire. Il rend un témoignage indépendant au sujet de ce que j'ai toujours soutenu et que l'ancien ministre de la Défense nationale a nié expressément de sa place à la Chambre, soit que notre première division et notre deuxième, sauf pour ce qui a trait aux camions, aux fusils, aux uniformes et aux masques à gaz, ont été presque complètement équipées en Angleterre.

M. Baldwin exalte la qualité de notre matériel de combat, mais il ajoute que, en raison de l'insuffisance de ce matériel, les soldats ne peuvent pas recevoir leur entraînement complet et définitif. Cependant, affirme-t-il, les unités se composent d'hommes alertes, vibrants et très intelligents. Exercés à fond dans les manœuvres fondamentales, ils ont particulièrement bien appris l'art de se dérober à l'ennemi, la manœuvre en campagne et la protection contre les gaz. Il ne parlait pas, bien entendu, de l'entraînement de trente jours.

Résumant, M. Baldwin affirme que l'effort de guerre du Canada, en septembre 1940, un an après l'ouverture des hostilités:

> ...commence à s'engrener, mais qu'il faudra encore huit à douze mois pour que l'effort canadien devienne un facteur important dans la guerre.

Voilà ce que pensent de notre effort de guerre nos amis du sud.

J'ai lu dernièrement avec intérêt un article du *Spectator* de Londres, écrit par M. Grant Dexter, résumant la situation du Canada un an après la déclaration de la guerre. Personne n'accusera M. Grant Dexter d'inimitié à l'égard du gouvernement actuel. Son article est plutôt élogieux que critique, comme il fallait s'y attendre. Cependant, il reconnaît, lui aussi, ce que nous savons tous maintenant. Le Canada n'a fait aucun réel progrès pendant les huit premiers mois de la guerre. Il ne s'est réveillé que lorsque la situation fût devenue critique outre-mer. Et encore, il a pris son temps jusqu'à ce que la chute de la France et le glorieux exploit de Dunkerque eussent pénétré la population et le Gouvernement de la gravité de la situation. Il y avait des gens et des journaux qui, au courant des faits, avaient cherché en vain à éveiller le public canadien et le Gouvernement, mais il a fallu un terrible désastre à la cause des Alliés pour les secouer de leur torpeur.

Aujourd'hui, la population canadienne veut savoir ce qui en est en réalité. Depuis juin dernier, on lui sert d'imposantes rangées de chiffres relatifs aux commandes de matériel, de munitions, d'équipement, de fournitures et ainsi de suite. Qu'en est-il résulté jusqu'à ce jour, quatorze mois après la déclaration de guerre? Voilà ce que la population veut savoir. Voilà la raison de son insistance pour que le Parlement reprenne ses séances.

Voici une liste de questions précises que je veux poser au Gouvernement:

1. Pourquoi n'a-t-on pas encore fabriqué au Canada de fusils à l'usage de nos bataillons?

Pourquoi donne-t-on à nos soldats qui font leur trente jours d'entraînement de vieux fusils Ross, dont plusieurs ne peuvent servir au tir? Seuls ceux qui ont été remis à neuf peuvent être utilisés ainsi?

2. Pourquoi manque-t-il tant de mitrailleuses à nos unités de mitrailleurs?

3. Comment se fait-il que l'équipement de signaleurs est à peu près inexistant? M. Baldwin a insisté sur ce point en exposant notre situation le 1er octobre.

4. Quelle est la situation relativement aux mitrailleuses Bren? Pourquoi tant de secret au sujet de leur production? On nous dit de temps en temps que la production de tel ou tel article répond aux prévisions ou marque une avance sur ces prévisions, mais nous connaissons à peine en quoi celles-ci consistent. Que sont-elles en ce qui concerne les mitrailleuses Bren? On nous dit que le nombre est fixé à mille mitrailleuses à la fin de mars prochain, et qu'une bonne partie de ces armes est destinée à l'Angleterre.

5. Avons-nous des pièces de vingt-cinq pour notre artillerie? M. Baldwin prétend qu'il n'y en a qu'une seule. Nos unités d'artilleurs n'ont pour armes que des pièces de dix-huit surannées provenant de la dernière guerre. Deux unités d'artilleurs, à l'entraînement dans ma province, l'une à St. Stephens et l'autre à Fredericton, n'ont pas même eu un canon en bois pour leur entraînement. J'en ai parlé aux officiers, et ils en sont dégoûtés.

6. Où en sommes-nous rendus dans la production de chars d'assaut au Canada? Si toutefois nous avons débuté, combien en avons-nous fabriqués?

7. Où en sommes-nous dans la construction d'avions? On m'a dit qu'on ne fabrique pas de moteurs, mais qu'on espère en construire plus tard, à une époque qu'on ne précise pas.

8. A quel nombre s'élève la production d'hélices et de moyeux d'avion?

9. Comment notre effort soutient-il la comparaison avec celui de notre nation-sœur, l'Australie? S'il faut en croire un rapport que j'ai lu, il semble que dans tous les domaines de l'effort de guerre, l'Australie, qui ne compte environ que les deux tiers de la population du Canada et probablement moins des deux tiers des richesses de notre pays, laisse le Canada loin derrière elle.

Je ne prétends pas que nous n'avons pas en ce moment la volonté d'agir. Il fut un temps où on aurait peut-être justifié une telle accusation, mais la force de l'opinion publique, en regard de la tournure tragique qu'ont pris les événements le printemps et l'été derniers, a fait disparaître cette torpeur.

Ce ne sera plus la contribution aisée et modérée qu'on a promise en certains milieux, en vertu de laquelle le Canada allait assumer sa propre défense côtière et apporter l'aide économique et matérielle en denrées alimentaires et approvisionnements.

Voilà quelques-unes des questions qui hantent l'esprit des Canadiens, après quatorze mois de guerre. Je suggère au ministère, dans sa réponse, de laisser de côté les superlatifs, de s'en tenir aux réalités et de mettre le peuple au courant des faits. On a servi trop longtemps aux Canadiens une propagande élaborée par les directeurs des relations extérieures. Et lorsqu'un homme ne fait plus l'affaire d'un certain ministre du cabinet, il est mis à la porte, et remplacé par un autre, pour cause, probablement, je l'ignore. Le Gouvernement instituera-t-il, oui ou non, un comité ou des comités de la Chambre, chargés d'étudier ces questions d'une façon concrète afin que l'on connaisse la vérité toute nue?

Qu'il me soit permis d'aborder brièvement la situation internationale. Je demande pardon à la Chambre de retenir si longtemps son attention. Je ne veux certes rien faire qui soit de nature à créer des embarras au Gouvernement en ce qui concerne la situation sur le littoral du Pacifique. Je suggère, cependant, que le ministère nous dise quelque chose de nos relations avec le Japon. Selon les renseignements qui me sont venus de la Colombie-Britannique, il semble que les nationaux japonais qui vivent dans cette grande province montrent beaucoup d'arrogance. J'espère que le premier ministre (M. Mackenzie King) y fera quelque allusion.

Que pense-t-on du gouvernement de Vichy? Je me suis abstenu depuis le commencement de dire quoi que ce soit au sujet de Vichy. Je crois que le Canada devrait prendre une certaine attitude et j'ai fait connaître mon avis au premier ministre sur cette question. Je ne voudrais pas faire quoi que ce soit de nature à embarrasser le moindrement le Gouvernement, mais il me semble que le premier ministre devrait nous parler de Vichy.

Je passe maintenant à la question de nos relations avec les Etats-Unis. Après la réunion d'Ogdensburg, on a établi un comité de défense mixte et, le moins que l'on puisse dire, c'est que ses actes reçoivent une grande publicité. Je n'ai jamais condamné les conversations d'Ogdensburg. Dans un discours à Toronto j'ai dit qu'elles visaient un but élevé et noble, et je le crois encore. Cependant, j'ai cru devoir donner un avertissement au peuple canadien et lui apprendre que ce qui a été annoncé à Ogdensburg avec une publicité bruyante s'accomplissait autrefois dans le plus grand secret. Et mon ami (M. Stirling) l'a dit au premier ministre lorsque nous lui avons rendu visite le 20 août.

Pour ce qui est de mes allusions à M. Roosevelt, à l'effet que ce n'était que de l'étalage

dans son cas, je dirai que je ne pensais aucunement aux élections prochaines. Toutefois, j'ai parlé des difficultés que M. Roosevelt éprouvait avec son Congrès et ses chefs au Congrès. C'est un fait bien connu qu'il a obligé son procureur général à renverser son opinion juridique quant à la livraison des cinquante destroyers. Mais il a obtenu quelque chose en retour et par ce moyen il a fait cesser l'opposition du Congrès. C'est à cela que je pensais quand j'ai fait allusion à la rencontre d'Ogdensburg.

Qu'y avait-il de répréhensible à cela? L'honorable député de Yale et moi-même nous sommes rendus chez le premier ministre. Il nous a déclaré franchement que les pourparlers avaient été entamés sur l'initiative de M. Roosevelt et il nous a dit pourquoi. Il a ajouté qu'il n'y avait pas d'engagements et je me demande quels engagements existent aujourd'hui. Aucun document ne me l'a encore révélé et je demande au premier ministre d'exposer sans détour la situation au peuple canadien. Je reconnais que si l'Angleterre tombe, chose inconcevable, la question devient d'une importance vitale. Mais tant que l'Angleterre tient, tant que la marine britannique et que la Royal Air Force nous défendent, l'affaire est d'importance secondaire. Je dis cela parce que le peuple américain lui-même et ses dirigeants ont admis que la marine britannique constitue leur première ligne de défense.

Je désire traiter quelques autres points, et le premier a trait à la situation en Irlande. Le discours prononcé la semaine dernière par M. Churchill m'a profondément alarmé par la mention spécifique du fait que l'un des plus grands obstacles à la victoire réside aujourd'hui dans la destruction des navires anglais et alliés par les sous-marins. En refusant au gouvernement britannique l'usage de bases navales et d'aéroports dans l'Eire, le cabinet de M. de Valera pose un problème angoissant. Le refus de collaboration opposé au gouvernement britannique par M. de Valera et son attitude d'extrême neutralité dans ce vaste conflit ajoutent aux embarras des armes britanniques et constituent un obstacle à la victoire. A mon humble avis, cette fin de non recevoir est un appoint précieux pour les puissances de l'Axe. Il faudrait absolument régler cette affaire. Il semble bien, à mon avis, que le gouvernement de l'Irlande ne démordra pas de sa politique de non-collaboration, uniquement à cause de la demande que lui en a faite le gouvernement britannique. Cet incident cependant donne au Canada une magnifique occasion d'aider à la cause des Alliés.

J'ai lu vendredi dernier avec grand intrêt une lettre écrite par un aumônier de renom,

l'archidiacre Scott de Québec, à la *Gazette* de Montréal. Permettez-moi d'en citer quelques phrases:

> Nous, Canadiens, qui vivons avec les Irlandais (dont un si grand nombre ont traversé l'océan pour défendre l'Empire) et qui les aimons, croyons qu'il est un moyen d'aplanir ces difficultés. Nous n'avons rien à voir dans les anciens différends de l'Angleterre et de l'Irlande. Nous formons une nation nouvelle. Français, Irlandais et Anglais, unis par le cœur, ont vu un danger commun fortifier les liens qui les attachent les uns aux autres.

Suit une proposition très intéressante sur laquelle je voudrais attirer l'attention du premier ministre et de son cabinet. J'affirme que le Gouvernement devrait négocier avec M. de Valera la cession de deux ports de la côte occidentale de l'Irlande pour la durée de la guerre et qui serviraient de bases navales à l'Empire. Je propose de plus que le Canada loue de l'Irlande certains aéroports situés en des points stratégiques de l'ouest et du sud qui pourraient être utilisés comme bases aériennes de l'Empire.

J'ignore quelle réception on ménagera à une telle proposition, mais je suis persuadé que le Canada devrait la soumettre. Dans le passé, le Canada s'est montré l'ami de l'Irlande. Il a jadis accueilli chaleureusement bon nombre d'exilés irlandais et leur a offert les moyens de vivre. Il fut un témoin sympathique et parfois secourable à la naissance des libertés irlandaises. Et lors des conférences impériales ainsi qu'à Genève le Canada s'est montré l'ami de l'Irlande. Il est possible que la position de M. de Valera ne soit pas facile. Il se pourrait que les extrémistes de son parti l'accusent plus tard d'avoir ramené les Anglais en Irlande. L'argument serait sans valeur s'il cédait ses bases à bail au Canada, car personne ne saurait douter que le Canada respecte non seulement la lettre mais l'esprit du contrat et se retire à la fin des hostilités.

Je ne vois rien d'irrationnel dans cette proposition. Elle est d'importance, elle est urgente et dans l'intérêt commun rien ne devrait être négligé qui soit propre à en assurer l'adoption. Elle ne mérite pas seulement qu'on en fasse l'essai; il incombe de pousser l'affaire jusqu'à une pleine réalisation. J'irai plus loin en disant que, si le Canada éprouve quelque difficulté dans ses pourparlers avec M. de Valera, il y aurait lieu de s'assurer la collaboration du gouvernement des Etats-Unis, collaboration qu'on accorderait, je n'en doute pas, cordialement et spontanément pour une telle entreprise.

Quelle qu'ait pu être l'attitude du Canada à l'égard de l'Irlande dans le passé, il ne fait aucun doute qu'un élément considérable de la population des Etats-Unis a appuyé le

peuple Irlandais moralement et matériellement et qu'il l'a puissamment aidé à réaliser son idéal de liberté en Irlande. On devrait s'assurer l'appui, la sympathie et l'aide pratique des Etats-Unis. Il faut résoudre le problème et y parvenir au moyen de négociations pacifiques. Je vois là une occasion offerte au Gouvernement de rendre un réel service à la cause des Alliés dans un moment où la menace sous-marine influe gravement sur la situation.

Le ministre de la Défense nationale me permettra-t-il de lui signaler une question qui a son importance pour les membres de nos forces armées. Je veux plaider leur cause. On aurait invité le gouvernement à accorder le privilège du transport gratuit aux frais du Trésor à ceux qui ont droit à un long congé. On m'affirme que ce privilège a déjà été réclamé et refusé. J'espère que la dernière partie de ce renseignement n'est pas exacte. Le problème qui se pose n'est pas facile, sans doute, mais j'invite le Gouvernement à revenir sur la question, à accorder ce que ces hommes et leurs parents estiment être leur droit. Le foyer nous est cher à tous, mais combien plus cher doit être le foyer à ceux qui l'ont quitté volontairement depuis six mois ou plus pour aller dans une ancienne colonie ou sur une île de l'océan? Il s'attache à ceci un sentiment qu'il n'est pas possible d'ignorer. Si le Gouvernement ne se laisse pas fléchir, l'irritation sera grande au Canada. Nous soldons déjà tous les frais de transport des mobilisés lors de la période de trente jours d'entraînement dans les camps, à l'aller comme au retour. C'est juste et convenable. J'invite simplement le Gouvernement à payer le transport de ceux qui sont en permission. On m'assure que cela s'est fait durant la dernière guerre.

L'hon. M. RALSTON: Je dirai à l'honorable député qu'il blesse la vérité.

L'hon. M. HANSON: J'accepte la rectification, mais le renseignement me vient de quelqu'un qui a servi durant la dernière guerre et qui doit parler en connaissance de cause. Si ces hommes, dont quelques-uns, absents de leurs foyers canadiens depuis des mois sont actuellement à deux ou trois mille milles de distances, ne reçoivent pas l'aide requise, ils ne pourront revenir chez eux. Je supplie le Gouvernement d'examiner de nouveau la question et de céder, si c'est le moindrement possible, à une requête qui me semble des plus humaines, voire des plus raisonnables.

Je faillirais sans doute à mon devoir si je n'abordais le sujet des finances. Quand le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) était ministre des Finances, il a déposé un budget comportant des dépenses ordinaires d'environ 477 millions de dollars que l'on aurait pu réduire sensiblement, semble-t-il. Il a estimé les dépenses de guerre à plus de 900 millions de dollars, soit un total de près de 1,400 millions. On me dit que les dépenses de guerre s'élèvent actuellement à près de 3 millions par jour, qui s'ajoutent naturellement aux dépenses ordinaires. L'impôt produit environ 750 millions, calculé sur un revenu national de 4,500 millions. Cette estimation semble exagérée quand on songe à l'impossibilité où nous sommes de vendre notre blé et nos autres grandes récoltes, denrées qui constituent la majeure partie de notre production normale. Ce déficit de 600 millions doit être comblé à l'aide d'emprunts.

Nous avons eu deux emprunts de guerre. Le premier, de 200 millions, a été souscrit avec un excédent de 50 p. 100 en trois jours. Le deuxième, de 300 millions, ne le fut qu'après trois semaines, et encore à la suite d'une certaine pression.

L'hon. M. ILSLEY: En moins de deux semaines.

L'hon. M. HANSON: Je crois que les registres sont restés ouverts plus longtemps que cela; trois semaines, si je me souviens bien. Toutefois, cela n'a aucune importance. Nous savons tous que le deuxième emprunt de guerre a été un fiasco.

L'hon. M. ILSLEY: Pas du tout.

L'hon. M. HANSON: Un fiasco, quoi qu'en dise le ministre. Après avoir parcouru le pays, je sais ce que le public en pense. Or quelles sont les causes de cet échec? Je cherche simplement à aider le ministre, s'il pouvait seulement s'en rendre compte.

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Les honorables membres ont tort de rire, car la question me cause de vives inquiétudes. Il faut à tout prix obtenir ces deniers. Il faut que le public canadien nous ménage ses ressources, car nous ne pouvons emprunter ailleurs.

Je me suis efforcé d'analyser les causes de cet échec, qui sont multiples et variées. Vient en tout premier lieu, à mon sens, le manque d'enthousiasme guerrier au sein de la population en général. Je suis convaincu que nous sommes loin d'avoir le même enthousiasme qu'en 1914-1918. Pouvant de nos jours, grâce à la radio, entendre à volonté des programmes radiodiffusés d'un peu partout, il se peut que, rassasiés de nouvelles de guerre, nous nous désintéressions du conflit.

Une deuxième raison de ce désintéressement est, à mon avis, l'absence en ce moment des longues listes de morts, blessés et disparus, publiées au cours de la dernière guerre. Voilà qui nous faisait songer et agir. Que Dieu nous en préserve toujours, mais je suis néanmoins convaincu que c'est là une des raisons de ce manque d'intérêt. Je m'efforce, en ce moment, d'étudier la situation aussi honnêtement et objectivement que possible. Voilà pour la première cause. Puis, j'accuse le Gouvernement d'avoir imposé, dans l'exposé budgétaire de 1940, des taxes excessivement lourdes et oppressives. Ces impôts ont frappé des gens qui, normalement, auraient souscrit des millions de dollars, mais qui sont maintenant affolées par la crainte de ne pouvoir acquitter d'aussi lourds impôts. Nous taxons jusqu'à la limite les personnes bien disposées. Le budget de 1940 ne tenait nullement compte de l'égalité de sacrifice et je soutiens que le Gouvernement en est seul responsable.

Puis, l'insuccès de cet emprunt de guerre s'explique encore par le fait qu'on l'a confié entièrement à l'association des courtiers en valeurs. Je ne ressens aucune animosité à l'endroit de ces messieurs, bien que parfois j'aurais aimé les voir bien loin, pour ce qui est de mes propres affaires. Ils ont vendu au public, entre 1921 et 1930, de bien piètres valeurs. La vieille maxime, "Que l'acheteur soit prudent" avait cours, je suppose, à cette époque-là comme à d'autres. Mais les emprunts de guerre ne s'obtiennent pas ainsi. Le ministre des Finances institua un comité national composé de plusieurs hommes aux noms imposants, dont certains avaient déjà un pied dans la tombe et les autres étaient absolument impotents; cependant, ce comité ne s'est jamais réuni. On forma des comités provinciaux qui ne tinrent aucune assemblée. L'un des citoyens les plus éminents de ma propre ville n'aurait été que trop heureux de contribuer au succès de cette campagne, mais il ne fut pas invité à faire partie de l'organisation.

Les organismes de ce genre ne suffisent pas. Lors du prochain emprunt, et je ne crois pas qu'il se fasse beaucoup attendre, le Gouvernement devra adopter une méthode plus efficace. Je propose au ministre d'organiser une campagne dans chaque collectivité sous la direction d'hommes absolument désintéressés. Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre serons alors prêts à contribuer, avec la meilleure volonté du monde, au succès de cette campagne. Nous savons que l'objectif doit être atteint.

Puis, il faut tenir compte d'un autre facteur, et j'y appelle l'attention du ministre des Finances. En face du gaspillage des deniers publics, le peuple canadien en est venu à refuser de prêter son argent au Gouvernement. Cela a éveillé de l'opposition dans l'esprit de plusieurs personnes avec qui j'ai causé.

Prenez la construction de ces baraquements. Ils ont été érigés d'après des devis trop élevés, à mon sens. On me dit,—que le ministre rectifie mon affirmation, si elle est erronée,—qu'ils ont été établis en Angleterre. J'ai causé avec des entrepreneurs et des ingénieurs, y compris des ingénieurs de l'Etat. Ces derniers, cela va de soi, motivent les devis comportant la construction de bâtiments de haute qualité. Si l'on doit occuper ces immeubles pendant plusieurs années, il faut les construire avec soin, mais pour quelle raison recouvre-t-on les quatre murs de ces immeubles avec du bois blanchi de 2 x 10 pouces? Savez-vous ce que cela coûte? Si vous l'ignorez, adressez-vous à n'importe quel bon marchand de bois d'Ottawa et il vous dira quelle augmentation des frais entraîne le rabotage de deux faces du bois.

M. CRUICKSHANK: Puis-je poser une question à l'honorable député? Y a-t-il une différence entre le coût du boit raboté et celui du bois brut?

L'hon. M. HANSON: Assurément. Je réponds que oui.

M. CRUICKSHANK: Pas en Colombie-Britannique.

L'hon. M. HANSON: Je fais le commerce du bois de construction depuis longtemps et en grand, et je dis à l'honorable représentant que le bois blanchi est plus coûteux. Mais je ne mentionne la chose que pour les fins de ma démonstration. J'ai constaté qu'on ne peut pas faire beaucoup d'observations aux ingénieurs et j'ai un peu d'expérience à cet égard. Des ingénieurs compétents m'affirment que l'on pourrait faire construire les baraquements à l'entreprise au lieu du travail à la journée, et qu'il en résulterait une économie de 25 p. 100. Je signale le renseignement au ministre. Il lui incombe d'enrayer cette prodigalité. Les contribuables s'attendent qu'il protège la trésorerie; s'il ne le fait pas, ils ne lui fourniront pas les fonds. Cette accusation de prodigalité est sur toutes les lèvres.

Je ne donnerai à la Chambre qu'un autre exemple. Les pommes de terre arrivent aux camps en sacs de 90 livres. Ces sacs coûtent et valent 5c. pièce. Pendant longtemps, on les jetait. Ils étaient ensuite ramassés par les aides-cuisiniers et un chiffonier s'amenait et les obtenait en retour de quelques cigarettes. Il les emportait et les vendait probablement aux fournisseurs de l'Etat. Cet état de choses se prolongea assez longtemps. Je crois qu'on y a remédié. Je mentionne

la chose simplement pour montrer que personne n'est chargé des petits détails et qu'il y a un terrible gaspillage. Toute guerre, cela va de soi, est source de gaspillage. Mais c'est une des raisons pour lesquelles cet emprunt n'a pas réussi; les gens voient tous les jours des exemples de folles dépenses.

Je n'insisterai pas sur le fait qu'on a l'impression que c'est une guerre dirigée par les libéraux. Il est vrai que, dans certains milieux, des gens disent: "Fort bien, vous dirigez cette guerre, payez-la." Le prétexte n'est pas valable. Ce n'était pas une bonne excuse non plus que m'allégua cet homme,—je ne dirai pas où ni quand,—qui dit qu'il ne souscrirait pas à l'emprunt de guerre, parce que le taux de l'intérêt n'était pas assez élevé. Je n'ai aucune sympathie pour ce type d'hommes. C'est la principale ou la première obligation du Canada et je tiens à dire au ministre qu'à mon sens l'intérêt est suffisant, et que, dans les conditions présentes, il devrait pouvoir obtenir l'argent que nous savons disponible, parce qu'il y a plus d'un milliard et demi de dollars dans les banques d'épargnes. De plus, l'argent dépensé par l'Etat revient sous forme de bénéfices aux compagnies, aux particuliers qui feront d'autres placements. L'argent est là si vous pouvez l'obtenir, mais vous devez l'obtenir par les moyens convenables et amener les gens à le fournir pour des motifs convenables.

La vérité simple c'est que la Trésorerie doit entrer en scène et mettre un frein aux dépenses extravagantes. J'ai déjà dit à la Chambre, au cours d'un débat sur l'exposé budgétaire, je pense, que la population à mon avis, fournirait au Gouvernement les fonds nécessaires à la poursuite de la guerre, mais qu'elle exigera de lui une sévère reddition de comptes; elle veut savoir comment l'argent est dépensé et où il va.

Je me proposais de signaler au ministre des Finances et au Gouvernement la question des balances de commerce de l'Empire et du Canada avec les Etats-Unis. C'est une question qui devrait retenir l'attention du Gouvernement et du pays. Il importe hautement que nous sachions comment nous allons protéger et maintenir sur une base équitable notre position en ce qui concerne le change. Si nous voulons y arriver, nous devrons prendre des mesures radicales sous forme de restrictions supplémentaires sur les importations, ou bien nous devrons vendre davantage aux Etats-Unis.

Je n'ai pas besoin de parler de la gare terminus de Montréal,—cette chose révoltante que le ministre a fait adopter au cours de la dernière session pour remplir une promesse électorale. Tout l'acier qui y a été utilisé a, me dit-on, été importé des Etats-Unis. Le premier problème, c'est-à-dire la protection et le maintien de notre position sur le marché du change, se trouve être entièrement de notre compétence. Mais la question de vendre davantage aux Etats-Unis dépend de la générosité, peut-être de la prévoyance en affaires, de notre grand voisin du sud.

Quelle est la situation? J'ai groupé une série de chiffres que je ne prendrai pas le temps de citer, mais qui proviennent de la circulaire d'octobre de la National City Bank. Ils ont trait à des denrées seulement; ils n'ont aucune relation avec les balances invisibles ni, je pense, avec les exportations d'or. Je demande la permission de consigner ces statistiques au hansard, sans quoi je devrai prendre le temps de les citer. Cette statistique révèle, dans le commerce entre l'Empire et les Etats-Unis, des balances adverses s'élevant, pour les trois années allant jusqu'au 31 août dernier, à 1,624 millions de dollars, soit plus de un milliard et demi.

De la même source je tiens la statistique du commerce canadien avec les Etats-Unis pour la même période. Elle révèle, pour les denrées seulement, une balance défavorable de 569 millions de dollars. Les chiffres comparatifs ont tous été tirés de statistiques publiées par la National City Bank. Je demanderai la permission de les consigner au hansard, sans les lire, afin que tous les honorables députés puissent en prendre connaissance.

M. l'ORATEUR: Si la Chambre y consent à l'unanimité.

L'hon. M. HANSON: Voici les chiffres:

Commerce de denrées entre l'Empire et les Etats-Unis

Année terminée le 31 août	Achats de l'Empire aux Etats-Unis	Achats des Etats-Unis dans l'Empire	Balance-adverse
1937-1938	$1,372,000,000	$1,120,000,000	$ 252,000,000
1938-1939	1,291,000,000	639,000,000	652,000,000
1939-1940	1,790,000,000	1,070,000,000	720,000,000
Total	$4,453,000,000	$2,829,000,000	$1,624,000,000

Commerce de denrées entre le Canada et les Etats-Unis

Année terminée le 31 août	Achats du Canada aux Etats-Unis	Achats des Etats-Unis au Canada	Balance adverse
1937-1938	$ 510,000,000	$ 399,000,000	$ 111,000,000
1938-1939	468,000,000	260,000,000	208,000,000
1939-1940	660,000,000	410,000,000	250,000,000
Total	$1,638,000,000	$1,069,000,000	$ 569,000,000

Nous ne pouvons pas porter ce fardeau indéfiniment. Je prie le ministre des Finances de me faire l'honneur de lire et d'étudier ces chiffres, et de nous dire ce que le Gouvernement entend faire au sujet de la situation qu'ils révèlent. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de proposer un remède. Cette tâche incombe au ministre, mais il faut trouver le remède. Nous ne pouvons plus régler ces balances par la méthode triangulaire comme nous l'avons fait d'année en année. Depuis l'établissement de la Confédération, la balance de commerce adverse du Canada avec les Etats-Unis a atteint non pas des centaines de millions de dollars, mais des milliards. Cette balance, nous n'avons pu la payer que par nos exportations à d'autres pays.

Nous disposons, il me semble, de deux remèdes: le premier, restreindre davantage nos importations, surtout d'objets de luxe; le second, signaler la situation à nos bons amis du sud et leur demander d'aider à fournir le remède. La meilleure solution, à mon sens, consisterait dans l'augmentation des achats de produits canadiens par les Etats-Unis. A cette fin, il conviendrait de reviser le présent accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis.

Il y a une anomalie, il me semble, dans le fait qu'une nation de 130 millions d'habitants achète tellement moins par tête de population d'une petite nation de moins de 12 millions qu'elle lui vend. Cet état de choses offre au premier ministre une occasion d'exercer ses qualités de bon voisin pour lesquelles il est justement célèbre et auxquelles son partisan a fait allusion l'autre jour.

Il va falloir, je crois, recourir au remède dont nous disposons nous-mêmes, savoir, appliquer de nouvelles restrictions aux importations. Il va falloir se serrer la ceinture encore davantage.

Je veux signaler à l'attention du ministre que lorsqu'il applique ce remède, il cause peut-être un tort qu'on devrait éviter. La concurrence supprimée, le consommateur canadien doit peut-être payer davantage: je prends un article comme exemple. Je connais une marchandise qu'on produit à la fois au Canada et aux Etats-Unis, un article manufacturé entrant comme matière première dans la fabrication d'un objet fini, vendu aux Canadiens et à l'armée canadienne. On m'a dit que jusqu'au 15 octobre dernier, on pouvait acheter ce produit aux Etats-Unis et le livrer au Canada à meilleur marché qu'il était possible de l'acheter au pays, des producteurs canadiens, après avoir supporté un droit de 48 p. 100 sur le prix de la facture.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami voudrait-il nous dévoiler une partie de ce secret en nous disant s'il s'agit d'un produit servant à l'armée de terre, à l'armée de l'air ou à l'armée de mer?

L'hon. M. HANSON: Il sert aux trois à la fois. Je dirai secrètement à mon honorable ami que c'est un produit d'usage courant. Il s'en sert, je m'en sers, et les armées de mer, de l'air et de terre s'en servent. C'est un produit commun, le cuir à semelle.

L'hon. M. RALSTON: Le secret est dévoilé.

L'hon. M. HANSON: Oui. Recourons à un exemple. Prenons une facture au montant de $100. Ajoutez-y un impôt sur le change de 10 p. 100 et vous avez $110; 25 p. 100 de droit de douane, soit $25, ce qui fait $135; ajoutez la taxe de vente de 8 p. 100 sur $125, soit $10 de plus, et vous avez $145; prenez ensuite le coût de transport, l'escompte au comptant et ainsi de suite, au montant de 3 p. 100, ou de $3, et vous arrivez au coût total de $148 sur une facture de $100. Avant le 15 octobre, on pouvait acheter aux Etats-Unis des produits de cette nature pour une valeur de $100, les transporter ici et épargner de l'argent. C'est une chose que je demande au Gouvernement d'examiner sérieusement. Il faudrait la soumettre à la commission des prix en temps de guerre. Je ne veux pas qu'on soit trompé par un contrôleur du cuir qui est lui-même intéressé à la production de ce produit. Mettons fin aux états de choses de ce genre.

On nous a dit qu'on empêchait les prix de monter; c'est peut-être vrai. J'apprends toutefois que les prix du cuir à semelle ont subi trois augmentations depuis le début des hostilités. L'indice des prix du gros indiquent une augmentation de 14.4 p. 100 depuis le début de la guerre et pourtant on nous dit que le coût de la vie a augmenté de beaucoup moins que ce chiffre. Je sais qu'il ne faut pas y croire. Informez-vous donc auprès des ménagères. Nous subissons l'inflation de la guerre. Il faudra augmenter les salaires et ce sera le cercle vicieux.

Je ne pense pas devoir m'excuser de parler du rapport Rowell-Sirois, car c'est une des principales questions dont devra s'occuper le Parlement; je tâcherai toutefois de condenser les remarques que j'ai à faire à ce sujet. Je regrette profondément que le juge en chef de l'Ontario qui fut le premier président de cette commision ait dû se retirer pour cause de maladie, mais je félicite le Gouvernement d'avoir eu la bonne fortune d'obtenir les services de M. Sirois que je connais depuis nombre d'années et avec qui j'ai collaboré au point de vue professionnel dans le passé. Il a rempli sa tâche avec beaucoup de compétence et de dignité; je l'ai vu à Fredericton au moment où y siégeait la commission.

Quoi qu'il en soit, et malgré les qualités éminentes de ses membres, j'ai toujours trouvé que cette commission sentait fortement le parti politique. Il eût été sage d'y inclure, comme on l'a déjà conseillé, je crois, mais sans succès, un homme qui aurait eu une opinion différente sur nos questions constitutionnelles. Je ne voudrais pas, cependant, critiquer en quoi que ce soit les membres de cette commission. Elle se composait exclusivement d'experts en droit constitutionnel, bien que, je crois pouvoir l'ajouter en toute justice, tous de la même opinion.

Le rapport est volumineux et je me sens absolument incapable de l'analyser en entier, ce qui n'est pas nécessaire pour le moment. J'ai toutefois lu le résumé des vœux et une partie du rapport lui-même. J'ai aussi lu avec beaucoup d'intérêt un certain nombre d'articles donnant une analyse de ces conclusions. Certains de ces vœux rencontrent mon assentiment, d'autres pourront très difficilement être mis en pratique faute de l'entente nécessaire et d'autres enfin ne méritent pas, à mon avis, qu'on leur donne suite. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas encore le temps pour moi d'exposer en détail mon attitude. Je crois toutefois, qu'il est absolument faux de prétendre que le rapport représente "une nouvelle charte pour le Canada" comme l'a laissé entendre vendredi dernier l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton). Ce n'est pas une nouvelle déclaration de droits, mais plutôt une nouvelle orientation des pouvoirs conférés par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, une nouvelle répartition des pouvoirs. Si je comprends bien notre constitution, nous avons maintenant tous les pouvoirs dont nous avons besoin comme membre de l'Empire britannique sauf celui de modifier notre propre constitution. La partie la plus importante est celle qui établit une nouvelle répartition des droits d'imposition et c'est sur cette partie du rapport qu'il faudra arrêter notre attention.

Jeudi dernier, le premier ministre a annoncé la convocation d'une conférence entre le Dominion et les provinces qui sera tenue en janvier alors que le Parlement ne sera pas en session et il a déposé sur le bureau de la Chambre une lettre—consignée aux *Procès-Verbaux* —en date du 2 novembre adressée au premier ministre de chacune des neuf provinces. Si je me rappelle bien on a dit que les premiers ministres de huit provinces avaient accepté l'invitation d'assister à cette réunion et, depuis la déclaration du premier ministre, le premier ministre d'Ontario a fait connaître l'intention de son gouvernement d'y être représenté et d'y prendre part. Cette nouvelle, cependant, s'accompagnait d'un avertissement disant "que l'Ontario est opposée à toute tentative de grever les contribuables de cette province au bénéfice des autres provinces." Eh bien! le moins qu'on puisse dire, c'est que cette note est plutôt discordante et n'est pas dans le ton de l'unanimité. Je ne veux pas employer ici d'autres qualificatifs plus énergiques. Il semble bien que le premier ministre d'Ontario s'opposait à toute discussion, d'après les journaux, posant en principe qu'on ne devrait soulever aucune controverse de nature à nuire à l'unité nationale et à la poursuite efficace de la guerre.

Les journaux ont dit que cette conférence allait être chargée de refaire la Confédération. Je suis d'avis que c'est là une tâche considérable et qu'on ne l'accomplira probablement pas. Il existe dans notre pays des gens qui sont portés à faire peu de cas de l'œuvre des Pères de la Confédération. Je ne suis pas de leur avis. Je crois qu'ils ont accompli une œuvre magnifique en créant une nation dans la partie septentrionale de notre hémisphère et que leur œuvre vivra. Vendredi dernier, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) a cité la parole d'un membre qu'il n'a pas nommé et qui a dit de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qu'il est "le cloaque de la constitution". C'est là, à mon sens, un nom mal approprié. Notre constitution n'est pas un cloaque, mais son interprétation par des corps judiciaires nous a plongés jusqu'à un certain point dans un cloaque de doute sur ce qu'est réellement notre constitution. C'est la répétition du principe énoncé par un grand juge en chef des Etats-Unis disant que "la constitution est ce que les juges disent qu'elle est." Il parlait alors de la constitution des Etats-Unis. Ce ne fut jamais là l'intention des Pères de la Confédération, pour ce qui est du Canada. Jusque vers 1910 l'interprétation de la constitution n'a donné lieu à aucune grave difficulté, mais cette année-là, un noble lord versé en loi mit de l'avant une nouvelle théorie qui a presque toujours été depuis la cause de difficultés. Je pourrais rappeler ici les observations qu'a faites M. W. P. O'Connor, C.R., au sujet d'une loi déclaratoire, mais je ne le ferai pas.

Je suis d'avis que les Pères de la Confédération voulaient donner au Canada un puissant gouvernement central. Cette opinion a été amoindrie par l'interprétation de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord par des hommes de loi. Il ne faut pas l'amoindrir davantage. C'est ma propre opinion que j'exprime ici et je n'ai consulté à ce sujet aucun des nombreux experts en droit constitutionnel qui siègent derrière moi. Je suis bien convaincu que cette autorité centrale ne doit pas être affaiblie. Si d'aucuns doutent du bien-fondé de cette opinion que le Canada doit posséder un puissant pouvoir central, qu'ils relisent les dispositions de l'article 91 qui ont trait à "la paix, l'ordre et le bon gouvernement" et qu'ils remarquent l'usage que l'on a fait de ces pouvoirs dans les temps critiques de la guerre.

Voilà l'épreuve concluante qui nous apprendra si nous aurons un fort gouvernement central ou non. Si nous devons étudier le rapport Rowell-Sirois, je conviens que nous ne devrions pas attendre après la guerre. Mais il me semble que le ministère et le Parlement, occupés aux mesures et aux activités de guerre, ne peuvent pas prêter à l'examen des problèmes qui en découlent toute la réflexion nécessaire. Mais, à mon sens, ce n'est pas une raison pour remettre à plus tard cette étude. Nous n'aurions peut-être pas d'aussi bons résultats que dans des conditions moins urgentes. Tout de même, nous ne devrions pas retarder cet examen.

La Commission a déclaré, et je crois que le premier ministre a plus ou moins adopté cette théorie,

que le besoin d'action dans le but de permettre au peuple canadien de donner sa pleine mesure en un grand effort national, telle que la lutte à laquelle il s'est voué et, en même temps, d'assurer le bon fonctionnement des œuvres sociales et d'éducation nécessaires au bien-être de la masse du peuple, est bien plus grand et bien plus impérieux en temps de guerre et dans l'organisation de l'après-guerre qu'en temps de paix.

La commission dit aussi que ce sont précisément ces deux principes objectifs que visent ses vœux les plus importants, c'est-à-dire que le pays consacre toute son attention à un grand effort national, pour assurer le bon fonctionnement des œuvres sociales et d'éducation dont dépend le bien-être du peuple.

S'il est nécessaire de donner suite au rapport afin de permettre au peuple canadien de donner toute sa mesure dans le grand effort national où nous sommes engagés, pourquoi le Gouvernement a-t-il tant tardé? Le rapport était entre les mains du cabinet quand le Parlement s'est réuni en mai. Il y a maintenant six mois que le rapport a été déposé et les grandes lignes des vœux et les relations qu'on projette d'établir entre le Dominion et les provinces sont bien connues et comprises. Nous avons eu une intersession de trois mois depuis août. Pourquoi n'a-t-on pas cherché à convoquer la conférence nécessaire entre août et novembre, si la chose était si importante et si urgente? Je ne sais trop si les propos relatifs à la coalition y sont pour quelque chose? Puis-je demander au ministre des Mines et Ressources (M. Crerar), qui s'est rendu dans l'Ouest en avion ces jours derniers pour une raison quelconque, de nous donner des renseignements à ce sujet?

L'hon. M. CRERAR: L'honorable député me permettra-t-il de le rassurer immédiatement à ce sujet...

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: Je n'éprouve aucune inquiétude quant à ce que le ministre peut faire.

L'hon. M. CRERAR: Je dirai à l'honorable député qu'il se trompe entièrement.

L'hon. M. HANSON: Je posais simplement la question au ministre.

L'hon. M. CRERAR: Je dirai que la coalition au Manitoba n'a absolument rien à faire avec cette question.

L'hon. M. HANSON: Alors nous avons la réponse. Un chien regarde bien un évêque et certes je peux bien regarder le ministre des Mines et Ressources et lui poser une question.

Il y aura exactement huit mois que le rapport aura été déposé lorsqu'on l'étudiera à la conférence projetée. Un des principaux vœux de la commission a trait à une nouvelle répartition des impôts. Cette question intéresse directement et vivement l'industrie et toutes les parties du pays qui portent le fardeau des impôts. Certaines parties des vœux de la commission visent dans une mesure quelconque à donner suite aux propositions présentées par divers corps semi-publics sur la question des impôts, et l'on pense que leur réalisation augmentera considérablement la force et la stabilité financière du pays par ce moyen, vu qu'en les exécutant on

a) réduirait sensiblement le coût de la perception des impôts;

b) ferait disparaître des causes de friction entre les dix autorités qui actuellement prélèvent des impôts;

c) favoriserait l'expansion des affaires, avec un accroissement correspondant du revenu national.

A cela j'ajoute ce mot d'espoir:

d) Il est fort possible que la mise en œuvre de ces moyens diminue dans une certaine mesure le fardeau de l'impôt même.

Encore un mot sur ce point. Je dois avouer qu'une conférence du Dominion et des provinces ne suffira pas. Cette conférence ne représentera même pas la moitié de notre population. Outre les premiers ministres provinciaux, on devrait y inviter les chefs des groupes oppositionnistes des communes ainsi que des assemblées législatives provinciales, sans oublier les chefs de file de l'opinion publique canadienne—et non pas comme simples spectateurs—qui jouent un rôle dans diverses sphères d'activité; en premier lieu, viendraient les représentants des contribuables. Puisqu'ils acquittent les frais, ils ont certainement le droit d'être représentés. Qu'on invite les boards of trade, les chambres de commerce, les syndicats ouvriers

et agricoles à se joindre au gouvernement dans la discussion de ces questions. Si l'on ne reconnaît pas ce principe, on ne pourra jamais prétendre avoir tenté un effort national véritable en vue de résoudre les problèmes les plus pressants. Je souligne ce point tout particulièrement. On s'écarterait ainsi de la coutume en honneur, mais ce serait une façon pour le premier ministre et son cabinet de donner la preuve, qui a manqué dans le passé, que la démocratie au Canada est réelle et agissante. Cette innovation ne peut avoir que de bons résultats et plusieurs de ces résultats peuvent être excellents.

Je me proposais de parler de la canalisation du Saint-Laurent, mais je ne veux pas empiéter trop longtemps sur le temps de la Chambre. Le premier ministre a déposé la correspondance aujourd'hui et je n'ai pas eu le temps d'en prendre connaissance. Je réserve donc mes remarques sur cette question. Je m'étais proposé aussi de parler de la direction des affaires au Canada, mais je remets aussi à plus tard mes remarques sur ce sujet.

Je ne peux cependant, passer sous silence le problème du camionnage dans la province de l'Ile du Prince-Edouard. Je signale au premier ministre l'état de choses qui règne dans cette région qui lui a donné asile jadis, ainsi qu'au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) qu'elle héberge actuellement et aux honorables députés des comtés de Queens et de Kings. Je veux parler de la situation actuelle des cultivateurs de cette région au sujet de l'écoulement de leurs produits. J'ai dans la main un exemplaire de la charte d'union de la province de l'Ile du Prince-Edouard. C'est un décret du conseil adopté à Windsor le 26 juin 1873, que tous les gens de cette province connaissent depuis l'enfance, mais que, chose étrange, je n'avais jamais jusqu'ici entendu mentionner dans cette Chambre. Le député senior de Queens (M. Douglas) n'ignore pas, j'en suis sûr, que les habitants de l'Ile du Prince-Edouard ont toujours fondé leurs réclamations sur cette charte d'union quand il s'est agi de résoudre les problèmes du transport.

L'Ile du Prince-Edouard a souffert pendant des années de sa situation géographique. Je me rappelle les longs débats soulevés à l'occasion d'un tunnel. On n'a jamais réalisé cet espoir et on ne le réalisera probablement jamais. Mais il me souvient qu'en 1911 sir Robert Borden au cours d'un grand discours qu'il prononçait à Charlottetown affirmait qu'aucun gouvernement n'avait accordé à l'Ile du Prince-Edouard un traitement équitable en matière de transport. Il promit alors d'établir un transbordeur et il accomplit sa promesse. Depuis lors, nous n'avons plus entendu parler de la construction d'un tunnel. L'exploitation de ce transbordeur fut confiée aux Chemins de fer Nationaux, maintenant le National-Canadien, et pendant quelque temps tout alla bien. Puis, la transformation des modes de transport amena dans l'île du Prince-Edouard, comme dans le reste du pays, l'usage des camions automobiles à moteur à combustion interne, et du fait de la concurrence du camion, le transport des produits de l'île par rail n'est plus économique pour de courts trajets. Cet état de choses se manifeste partout, mais l'avantage qui en résulte pour les producteurs du sol n'a pas encore atteint les producteurs de l'île qui ont un grief important contre le National-Canadien exploitant le transbordeur pour l'Etat, et aussi contre le Gouvernement.

Voici ce qui en est. Un producteur qui possède un camion désire vendre sa charge de pommes de terre ou d'avoine ou de quelque autre produit sur la terre ferme, pour en rapporter un chargement de charbon, de bois de construction, de produits ouvrés ou autres. Il peut faire transporter son camion par le transbordeur, mais pas au tarif des automobiles particulières. Il doit payer le transbordement du camion, le prix de transport ferroviaire des pommes de terre, et le transbordement du camion au retour puis le prix de transport ferroviaire du chargement de retour, le prix étant fonction du classement de l'article. Le passage d'un camion de cinq tonnes est de $12 par traversée pour la seule voiture, soit $24 pour le voyage complet. Le passage et le fret de trois tonnes de denrées dans les deux sens sont d'environ $50, me dit-on. Voilà ce qu'il en coûte pour faire franchir neuf milles d'eau à une denrée de troisième catégorie.

Je suis sûr qu'on n'a pas signalé la chose au premier ministre, sans quoi il y aurait remédié il y a longtemps. En tout cas, c'est la première fois que j'en ai entendu parler, et je signale la chose au très honorable représentant et à ses collègues. Que penseraient les gens des autres provinces s'il leur fallait acquitter une pareille somme, équivalant à un droit de douane, pour franchir les limites d'une province adjacente? Puis, songez au système de canaux coûteux que nous avons construits et que nous exploitons, sans que les navires qui les utilisent aient à payer de droit de passage. Quel cultivateur peut subir pareil droit? On me dit que cet état de choses existe depuis des années et qu'il en résulte pour les agriculteurs de l'île des embarras et des pertes considérables. Cela constitue une restriction du commerce par un service d'Etat.

Il y a deux ou trois ans, à la demande du board of trade de Charlottetown, M. Dunning, je pense, s'efforça de remédier à la situation: je suis disposé à rendre à chacun son dû. On proposa et adopta un projet en vertu duquel, sous les auspices de membres du board of trade de Charlottetown, une compagnie fut constituée avec un capital versé suffisant pour l'établissement d'un service de transbordeur pour camions et automobiles entre Woods-Island (île du Prince-Edouard) et Caribou, près de Pictou (Nouvelle-Ecosse). Grâce à une subvention votée par le Parlement fédéral, on aménagea des quais dans l'île et à Caribou. L'entreprise devait être facilitée par une subvention annuelle d'environ $28,000 du gouvernement fédéral pour un service de traversier à vapeur pendant sept mois de l'année, à partir du 1er mai. On me dit que l'exécution du projet réduirait grandement les frais de transport des camions entre l'île et la terre ferme. On acheta un bateau. C'était le *Sea Hawk,* je pense, ou un navire de nom analogue, et on lui donna le nouveau nom de *Charles A. Dunning.* On me dit que ce navire convenait admirablement à ce service, mais peu de temps après l'ouverture des hostilités il fut réquisitionné par les autorités navales canadiennes ou anglaises, de sorte que le service n'a jamais été inauguré. Puis on a obtenu un autre navire qu'on a mis en bon état à grands frais. Les autorités navales ont aussi réquisitionné ce navire et, encore une fois, l'établissement du service n'eut pas lieu. Finalement, on sortit le vieux bateau *Hochelaga.* Il est tout à fait impropre au service, comme je puis l'affirmer en connaissance de cause.

Je ne voudrais pas faire de remarques déplacées, mais il semble que la marine n'a jamais utilisé le premier bateau obtenu, le *Dunning,* et qu'il sert de logement aux officiers de marine à Halifax. On m'apprend qu'il s'agit d'une question de protocole naval, mais, sans être au courant de tous les détails, j'imagine qu'il y aurait moyen de loger ces officiers de marine ailleurs, s'il faut absolument qu'ils vivent à bord, au lieu d'enlever à la population de l'Ile du Prince-Edouard le navire qu'elle a aménagé en vue de cet important service. Je pense savoir ce qui se cache réellement là-dessous, mais je n'en dirai pas plus long. Il faudrait, cependant, rectifier cet état de choses. Le premier navire n'a jamais servi à autre chose qu'à loger certains officiers. Voilà une situation qui me paraît éminemment injuste à l'égard des particuliers, qui ont vu à l'exécution du projet, de même qu'à l'égard des cultivateurs, des pêcheurs et de l'industrie du tourisme dans cette région. L'Ile du Prince-Edouard est représentée en cette Chambre par quatre partisans du Gouvernement, mais personne ne les a jamais entendu protester contre cette situation. Pourquoi? Mettons donc fin à ce genre de procédé et fournissons aux cultivateurs de l'Ile du Prince-Edouard l'occasion de concurrencer ceux de la terre ferme. Cette petite île, qui ne compte que quatre-vingt-neuf mille habitants, a fourni cinq milles recrues durant la période d'enrôlement volontaire. Aucune autre partie du Dominion n'en a fait autant, proportions gardées. Voilà le genre de citoyens à qui nous avons affaire, et j'estime qu'ils ont droit à un traitement plus équitable. J'espère donc sincèrement qu'il suffira de mentionner le fait pour que l'on effectue le redressement qui s'impose. Comment le cultivateur pourrait-il même y subsister, car il ne saurait être question de prospérer, lorsque l'avoine se vend 25c le boisseau et les pommes de terre, 30c le sac? Voilà les prix qui avaient cours en octobre.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter brièvement deux autres questions. Nous qui siégeons à votre gauche sommes persuadés, et à juste titre, je crois, que le Gouvernement s'est efforcé constamment et de propos délibéré, au cours de la dernière session de même que durant la période subséquente à l'ajournement en août dernier, de créer l'impression que tout allait pour le mieux dans notre effort de guerre. A notre avis, le Gouvernement a tâché et tâche encore de donner au public canadien une fausse impression de sécurité. Il a cherché à convaincre la population que nous vivons dans le meilleur des mondes. Par contre, ceux qui sont au courant de la situation savent tout le danger que dissimule une telle attitude, et sont en proie aux plus vives inquiétudes. C'est donc pour ce motif que je tiens à proposer au Gouvernement la création de deux comités spéciaux chargés d'enquêter et de faire rapport à la Chambre, d'une façon honnête et objective, sans préjugés ni considérations politiques—et je ne doute pas que cela soit possible—sur les questions suivantes: notre situation réelle en ce qui concerne *a)* nos effectifs militaires, navals et aériens; et *b)* la production et la livraison de tous approvisionnements, matériel et équipement requis pour notre effort de guerre, afin que le public canadien sache à quoi s'en tenir. Les ministres pourraient comparaître devant ces comités et y être interrogés. Les exposés que nous ont fournis jusqu'ici les ministres sous forme de discours s'avèrent insuffisants, car il n'y a jamais moyen d'en extraire les faits essentiels. Seule la méthode consacrée de l'interrogatoire contradictoire pourra suffire. Le procédé devrait être libre de tout ce qui sent la propagande. Le public en a soupé de la propagande. Envisageons les faits,

non pas selon les méthodes de Radio-Canada mais au moyen de conférences paritaires.

Le Gouvernement prétendra peut-être qu'il est contraire à l'intérêt public de révéler les faits et les chiffres que je désire obtenir. Je sais que cette question peut entraîner certaines difficultés. Je ne suis pas sans me rendre compte, en faisant cette proposition, des nombreuses difficultés auxquelles elle pourrait donner suite; cependant, j'ai la conviction qu'aucune autre méthode ne permettrait au Gouvernement de satisfaire le public. Je suis prêt, avec quelques-uns de mes collègues, à me rencontrer avec le premier ministre et un certain nombre de ses collègues, afin que nous puissions étudier le projet dans tous ses détails et faire un réel effort pour atteindre une solution.

L'autre question que je désire soulever a trait à la situation dans laquelle se trouvent actuellement les agriculteurs canadiens. Je sais, d'après les nouvelles qui me parviennent et pour m'en être rendu compte moi-même, que l'agriculture canadienne est actuellement dans un piètre état. Comment le cultivateur du Nouveau-Brunswick pourra-t-il vivre s'il ne vend ses pommes de terre que 50c. le baril, alors que les frais de production atteignent presque un dollar? On accorde de l'aide—et avec raison—aux producteurs de blé et aux producteurs de pommes. Mais que fait-on pour aider le cultivateur du Nouveau-Brunswick? Le Canada compte près d'un million de cultivateurs. A peu près la moitié de notre population dépend directement ou indirectement de l'agriculture pour sa subsistance. Depuis longtemps les prix des denrées agricoles ne sont ni équitables ni raisonnables. Au lieu d'améliorer son sort, comme la plupart le prévoyaient—je confesse que j'étais de ceux qui espéraient une amélioration—la guerre a de fait accentué sa misère C'est un lieu commun de dire qu'une population agricole prospère et contente au Canada est la condition de notre bonheur.

Je regrette profondément, et je suis certain que la population agricole du Canada partage mes sentiments, que le discours du trône ne laisse pas même prévoir quelque mesure dans ce sens. Cet état de choses ne saurait durer plus longtemps; j'appellerai l'attention du Gouvernement sur la gravité de la situation en lui demandant de s'en occuper immédiatement. C'est pourquoi j'ai l'intention de proposer un amendement au projet de résolution à l'étude. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Yale (M. Stirling):

Que l'on ajoute à l'Adresse les paragraphes suivants:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec le chef de l'opposition (M. Hanson) je désire féliciter l'honorable député (M. Claxton) qui a proposé l'adoption de l'Adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône et l'honorable député (M. Jutras) qui l'a appuyé. Je désire également le remercier de l'hommage qu'il a bien voulu rendre aux talents de ces deux honorables députés.

Dès la première séance de cette session du Parlement j'ai souligné le grand avantage pour le Canada de compter une si forte proportion de nouveaux élus ayant consacré beaucoup de temps et de réflexion non seulement aux problèmes proprement canadiens mais aussi aux problèmes internationaux. J'ai insisté sur le fait que le Parlement ne devait pas être seul à s'en réjouir, mais que les honorables membres eux-mêmes y trouveraient grand avantage, et tout particulièrement le Parlement. S'il était nécessaire de démontrer le bien-fondé de cette assertion, je suis convaincu que nous en avons la preuve dans les excellents discours prononcés vendredi dernier.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) arrive au milieu de nous jouissant déjà d'une réputation bien établie. Bon nombre d'entre nous savaient quelles étaient les hautes fonctions qu'il remplissait au Barreau de sa province. Nous savions également tout le temps et toute l'attention qu'il avait consacrés aux problèmes sociaux, industriels et internationaux. C'est ce qui nous faisait prévoir de sa part l'expression d'une pensée murie sur les grands problèmes qui affrontent aujourd'hui le monde et nous étions fondés à nous attendre à des paroles d'homme d'Etat. Nous n'avons pas été désappointés. Le discours prononcé vendredi dernier par l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges montrait bien que son auteur saisissait l'ampleur des problèmes actuels et qu'il avait analysé à fond les causes auxquelles le monde doit la situation où il se trouve présentement. In indiquait aussi que l'honorable député avait cherché longuement la politique qui s'impose dans la situation actuelle. J'ose dire qu'il était impossible de trouver une meilleure introduction à l'étude des questions qu'il nous faudra aborder au cours de la présente session.

Je crois pouvoir appliquer les mêmes remarques au discours de l'honorable député de Provencher (M. Jutras). Lui, aussi, a présenté

une excellente introduction aux questions qu'il nous faudra étudier durant la présente session. Il a su maintenir la haute situation dont jouit sa circonscription dans la vie publique du Canada. En un sens, la circonscription de Provencher est le type de tout le Canada; elle est à peu près à mi-chemin entre le Pacifique et l'Atlantique et sa population se compose à peu près également de gens de langue anglaise et de langue française. Cependant depuis la Confédération, elle a été représentée par des députés de différente personnalité. Inutile de rappeler aux honorables députés qu'à un certain moment l'opinion conservatrice y était représentée par un député non moins célèbre que sir Georges-Etienne Cartier. Inutile aussi de rappeler à ceux qui comme moi-même ont une tendance un peu plus radicale, qu'elle eut aussi pour député Louis Riel. Je n'ai guère besoin d'ajouter enfin qu'elle eut comme représentants plusieurs libéraux distingués. Rendre justice aux électeurs d'une circonscription vraiment aussi représentative du Canada en petit n'est pas une mince tâche. Je ferai remarquer à l'honorable député qui, soit dit en passant, est parmi les plus jeunes de la Chambre, que son exposé de vendredi dernier en français comme en anglais, a grandement fait honneur non seulement à lui-même mais à sa circonscription.

Apropos des discours de ces deux honorables députés, il me semble qu'il est un fait significatif qu'il sera possible, j'espère, de ne pas perdre de vue au cours des débats en cette enceinte et en ces moments. Les deux honorables députés représentent des groupes minoritaires dans leurs provinces respectives. L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges fait partie de la minorité de race et de religion dans Montréal et la province de Québec. L'honorable représentant de Provencher fait partie de la minorité de race et de religion dans la province du Manitoba. Ces deux députés ont parlé de façon analogue à la Chambre des communes. Chacun d'eux a lancé un fort appel à la tolérance et pardessus tout à l'union au pays. Par cet appel à la tolérance, par cet appel à l'union, j'estime qu'ils ont rendu le plus grande service qu'il soit possible de rendre dans tout discours prononcé à l'ouverture d'une session du Parlement. J'ai constaté que leurs discours reproduisaient ce sentiment d'harmonie et de bonne volonté qui, en dépit de la guerre mondiale qui sévit aujourd'hui, continue encore heureusement de caractériser l'esprit de notre pays.

Dans l'ordre ordinaire des choses nous serons forcés de discuter, probablement en des termes assez vifs, plusieurs questions dont nous serons saisis, mais je suis sûr que toute la Chambre se rendra compte maintenant, peut-être plus que jamais auparavant, que chacun de nous sera appelé à exercer une certaine retenue dans ce que nous aurons à nous dire de part et d'autre au sujet de nos propres problèmes et une plus grande retenue encore relativement à ce que nous dirons d'autres pays et de leurs problèmes.

Je passe maintenant aux remarques de mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Hanson). Permettez-moi de dire que je n'ai pas l'intention de critiquer ce qu'il a dit. Il a commis l'erreur, dont je me suis fréquemment rendu coupable, d'attaquer trop de choses à la fois. Je puis lui témoigner de la sympathie à cet égard. Je crois que son discours n'en aurait peut-être été que meilleur s'il en avait consacré une plus grande partie à la situation mondiale immédiate et à l'effort du Canada à cet égard, plutôt que de chercher à traiter une si grande variété de sujets. Il aurait pu attendre que la session fût un peu plus avancée pour en aborder quelques-uns. Sa première critique portait sur le discours du trône. Ma surprise n'a pas été bien grande, car je m'y attendais parfaitement. Si j'avais prononcé un long discours...

Des VOIX: Oh!

Le très hon. MACKENZIE KING: ...ou plutôt, si j'avais conseillé à Son Excellence de prononcer un long discours, je suis certain que mon honorable ami m'aurait sévèrement blamé et m'aurait reproché de n'avoir pas profité de l'expérience. D'autre part, parce que ce discours a le mérite d'être bref voici qu'il dit, pour me servir de ses propres paroles, "qu'il lui manque tout ce que nous nous attendons de trouver dans un discours du trône." Cet après-midi, mon honorable ami a fait preuve d'une grande admiration pour l'Angleterre. Il serait vraiment étrange qu'un orateur, aujourd'hui ou en aucun temps, ne manifestât pas la plus profonde admiration pour ce pays. Je partage son admiration pour l'Angleterre, mais je crois avoir peut-être une plus grande admiration que lui pour le Canada. Je ne veux pas dire que j'ai pour le Canada plus d'admiration que pour l'Angleterre. Je veux dire que sur ce point je ne vois aucune raison de faire une distinction entre nos sentiments respectifs de loyauté.

Je rappelle ce que mon honorable ami a dit au sujet de l'Angleterre parce que, en songeant aux avis que je devais donner à Son Excellence, je me suis donné la peine de relire le discours du trône qui fut prononcé dans le Royaume-Uni à la session tenue après la déclaration de la guerre. Je l'ai trouvé si admirable que j'ai cru ne pouvoir rien faire de mieux que de m'en tenir le plus possible au texte même de ce

discours. Je devrais, peut-être citer ici des passages du discours du trône prononcé en Angleterre le 28 novembre. Je tiens à la main une feuille sur laquelle se trouve ce discours en entier. J'aimerais appeler l'attention de mon honorable ami sur le premier alinéa en particulier. Plusieurs des paroles qu'il a prononcées cet après-midi ont été une critique de l'effort de guerre du Canada. Il nous a livré le fond de sa pensée, découlant de la conception qu'il se forme de ses devoirs comme chef de l'opposition. Son point de vue touchant l'effort de guerre du Canada ne me semble toutefois être ni celui de notre population ni celui des Américains dont il nous a aussi parlé, ni celui des Anglais. La première phrase du discours du trône prononcé en Angleterre le 28 novembre fournira une réponse péremptoire à une bonne partie de la critique sévère qu'il a formulée sur l'effort de guerre du Canada. Voici le discours du Roi:

Membres de la Chambre des lords et
Membres de la Chambre des communes,
La poursuite de la guerre requiert l'énergie de tous mes sujets. Mes dominions au delà des mers y participent avec un élan et une efficacité qui me causent une vive satisfaction.

L'hon. M. HANSON: Cela remonte à un an.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce discours fut prononcé le 28 novembre 1939. Je continue la citation:

Mes unités navales, de même que les navires de la marine marchande et les flottes de pêche, tiennent les routes maritimes libres. Au pays, en France et à tous leurs postes d'outre-mer, mes armées terrestres et aériennes font leur devoir. Je suis sûr que tous seront à la hauteur des efforts et des sacrifices qu'on exigera d'eux.

Membres de la Chambre des communes,
Vous serez appelés à étudier de nouvelles prévisions budgétaires pour la conduite de la guerre.

Membres de la Chambre des lords et
Membres de la Chambre des communes,
De lourdes responsabilités pèsent sur vous à cette heure.

Vous exprimerez, j'en suis sûr, la fermeté de la nation.

Vous serez saisis de mesures que mes conseillers jugent nécessaires au bien-être de mon peuple et à la réalisation de la fin vers laquelle tendent tous nos efforts.

Je prie le Tout-Puissant de bénir vos délibérations.

Je veux signaler en particulier l'allusion au programme législatif, parce que mon honorable ami a insisté sur cet aspect du discours. Il a déclaré à cette occasion que "le discours du trône ne répond pas, quant à tout le reste"—c'est-à-dire sa brièveté—"à ce qu'on est en droit d'en attendre". Le programme législatif formulé dans le discours du trône prononcé au parlement du Royaume-Uni vise toutes les responsabilités tant domestiques qu'impériales, qui incombent au parlement britannique. Ce parlement doit résoudre des problèmes qui relèvent chez nous des législatures provinciales, en plus des questions qui sont du domaine de notre parlement fédéral. Le parlement du Royaume-Uni régit en outre un vaste empire formé de colonies dispersées à travers le monde. Pourtant, à l'égard de tout cela, voilà de quelle façon dans le discours du trône se trouve exposé le programme législatif:

Vous serez saisis de mesures que Mes conseillers jugent nécessaires au bien-être de mon peuple et à la réalisation de la fin vers laquelle tendent tous nos efforts.

Cela ressemble d'assez près à ce qu'il a plu à Son Excellence de dire, à ma demande:

Vous serez saisis de mesures que Mes conseillers jugent nécessaires au bien-être du pays et à la conduite de la guerre dans toute la mesure de nos forces.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'ai eu l'occasion de rappeler la remarque faite par l'honorable chef de l'opposition (M. Hanson) sur le discours du trône. Au cours de ses commentaires, il s'est référé non seulement au discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la présente législature, mais aussi au discours prononcé par le représentant du Gouverneur général à la clôture de la dernière session qui a eu lieu deux jours auparavant. L'honorable député a dit à propos de ce discours qu'il indiquait une modification dans la façon de voir du Gouvernement, qu'il avait toujours soutenu que, dans toutes les questions concernant notre effort de guerre, il fallait attacher de l'importance à la défense de la Grande-Bretagne, tandis que le Gouvernement semblait regarder la défense du Canada comme sa principale obligation. L'honorable représentant cita à preuve de l'exactitude de son affirmation ce passage du discours du trône du 5 novembre:

Les mesures que vous avez prises tendaient à l'exécution de la tâche immédiate de participer plus complètement à la défense de la Grande-Bretagne et de protéger notre pays plus efficacement contre les troubles intérieurs et les attaques de l'extérieur.

Il n'a pas lu la phrase suivante, mais je vais le faire:

Elles avaient aussi pour objet la tâche à longue échéance d'assurer la défaite ultime de l'ennemi.

Je ne vois pas en quoi la déclaration d'alors diffère de l'exposé fait dès le début par le Gouvernement relativement à la participation du Canada à la guerre présente et répété depuis. Les honorables députés se souviendront que le 3 septembre 1939, Sa Majesté le roi s'adressa par radio à tous les pays de l'Empire, dans l'après-midi; c'était le jour où la Grande-Bretagne entrait en guerre. Sa Majesté lança un appel à tous les dominions, leur demandant d'épouser la cause de la liberté que la Grande-Bretagne avait entrepris de défendre. Le même jour, je m'adressais par radio à toute la population canadienne au nom du Gouvernement; certes, c'était une émission qui atteignait, je crois toutes les parties du commonwealth britannique. J'annonçai alors, comme je l'avais déjà fait, quelle serait la politique du Gouvernement dès que le Parlement serait réuni,—la politique que nous présenterions au Parlement le jour où ce dernier serait appelé à décider la question de la participation du Canada. J'ai sous la main le discours radiodiffusé que j'ai alors prononcé et j'y relève le passage suivant:

Ce matin, le roi, parlant à ses sujets de la métropole et d'outre-mer, en a appelé à tous de faire leur la cause de la liberté que l'Angleterre va encore une fois défendre. Le Canada a déjà répondu à cet appel. Vendredi dernier, le Gouvernement, parlant au nom du peuple canadien, annonçait qu'advenant l'entrée en guerre du Royaume-Uni dans un effort pour résister à l'agression, il chercherait, dès la réunion du Parlement, à obtenir son consentement en vue de la collaboration efficace du Canada aux côtés de l'Angleterre.

C'était là l'énoncé du programme du Gouvernement, fait avant que la Grande-Bretagne elle-même fût entraînée dans la guerre, programme qu'on avait fait connaître à la population du Canada comme étant la ligne de conduite du Gouvernement advenant le cas où la Grande-Bretagne entrerait en guerre pour résister à l'agression, savoir que nous convoquerions immédiatement le parlement et lui demanderions de nous placer aux côtés de la Grande-Bretagne dans cette grande lutte.

Que renferme donc ce discours qui, au dire de mon honorable ami, dénote un changement de programme?

Les mesures que vous avez prises tendaient à l'exécution de la tâche immédiate de participer plus complètement à la défense de la Grande-Bretagne et de protéger notre pays plus efficacement contre les troubles intérieurs et les attaques de l'extérieur.

Pendant les jours et les mois qui ont suivi la déclaration de guerre, le Gouvernement a gardé la même attitude, savoir que nous combattions aux côtés de la Grande-Bretagne contre l'agresseur; et en agissant ainsi, une double obligation, en particulier, nous incombait: d'un côté, l'obligation première de notre propre défense territoriale; de l'autre, la nécessité de faire collaborer nos forces avec la Grande-Bretagne et en Angleterre même.

Mais mon honorable ami dit, si je l'ai bien compris: "Vous renversez l'ordre des choses. Votre premier devoir ne devrait pas consister à défendre votre propre pays; vous devriez être en Grande-Bretagne et à ses côtés; c'est là que se trouve votre principale responsabilité." Eh bien, je répondrai à mon honorable ami qu'au cours des années durant lesquelles j'ai occupé un poste responsable, il m'a été donné d'assister à plusieurs conférences impériales outre-mer. La première conférence à laquelle j'ai assisté remonte à 1923; la suivante eut lieu en 1926; j'assistai ensuite à une autre conférence impériale en 1937; à chacune de ces conférences l'un des principaux sujets débattus a été la question de la défense, savoir avec quelle efficacité les différentes nations du commonwealth britannique pourraient collaborer advenant le cas où elles décideraient d'unir leurs efforts pour faire face à un ennemi commun. Lors des discussions sérieuses qui eurent lieu à chacune de ces occasions, on a adapté un programme défini. Ce fut chaque fois le même: le premier devoir de chaque partie devait être sa propre défense. J'ai sous la main le compte rendu de la conférence de 1926, et je lis ce qui suit sous le titre: Défense, page 28:

La conférence a longuement étudié la question de la défense et les méthodes selon lesquelles il serait possible de coordonner efficacement les programmes de défense de chaque partie de l'Empire.

Les conclusions arrêtées par la Conférence impériale en matière de défense peuvent se résumer ainsi:

La première a trait aux résolutions en matière de défense adoptées "à la dernière session de la conférence". Elle sont réaffirmées. Quelles étaient les résolutions adoptées "à la dernière session"? Celles de la conférence de 1923.

La conférence de 1926 réaffirma la ligne de conduite posée à la conférence précédente, dans l'énoncé de laquelle figuraient les mots suivants:

La Conférence propose l'adoption des principes directeurs suivants:

a) Chaque partie de l'Empire représentée à la Conférence sera responsable en premier lieu de sa propre défense territoriale.

Telle a été la politique de toutes les conférences impériales, savoir: que la défense territoriale de chaque partie de l'Empire incombait en premier lieu à elle-même; cela assuré, elle devait être à même de collaborer encore plus effectivement avec les autres

parties de l'Empire dans la lutte contre tout ennemi commun. Telle est la ligne de conduite que nous avons suivie dès le début, telle est la ligne de conduite que nous suivons actuellement, telle est la ligne de conduite que nous entendons suivre tant que nous serons responsables de la direction de l'effort de guerre du Canada.

J'ai remarqué que mon honorable ami s'est contredit un peu avant de conclure son discours, et pas seulement alors. Il a manifesté quelque inquiétude au sujet de la situation sur le Pacifique. D'après son raisonnement, je ne vois vraiment pas pourquoi nous devrions nous inquiéter au sujet du Pacifique si notre principale préoccupation à l'heure actuelle est d'être en Angleterre. Le Pacifique est beaucoup plus éloigné que l'Atlantique. Le fait est que la défense de nos côtes, tant celles de l'Atlantique que celles du Pacifique, nous est une cause de profonds soucis et nous y avons apporté le plus grand soin depuis que nous dirigeons les affaires du Canada.

Je passe maintenant aux observations de mon honorable ami au sujet des discussions au Parlement, sujet qu'il a ensuite abordé. Il a laissé entendre que nous du gouvernement, et moi-même en particulier, méconnaissions un principe que nous avons défendu énergiquement par le passé, principe de la plus grande importance, à ce qu'il dit, celui de la suprématie du Parlement. Je partage absolument l'opinion de mon honorable ami lorsqu'il dit qu'aucun principe n'est plus important que celui de la suprématie du Parlement. Voici toutefois où mon honorable ami fait erreur: il confond la suprématie de l'opposition avec celle du Parlement. Pour peu qu'on analyse ses paroles, on voit bien que tel en est le sens. Il nous reproche d'avoir légiféré par décrets du conseil durant la période de guerre. De qui avons-nous obtenu l'autorisation de légiférer par décrets du conseil au sujet des mesures de guerre si ce n'est du Parlement canadien? Si nous n'exerçons pas ce pouvoir à la lumière de notre responsabilité comme la comprennent les membres du Parlement, l'autorité qui nous a donné ce pouvoir pourra nous le retirer et c'est ce qu'elle fera. Or, c'est cette autorité qui est la suprématie du Parlement. Mais chaque fois qu'il prend la parole, mon honorable ami s'imagine qu'il est lui-même le Parlement,—lui et le groupe qui l'entoure,—et que, parce que lui et ses partisans sont écrasés sous le nombre des autres membres de la Chambre, il croit que le Parlement n'est pas suprême. Je considère le Parlement qui a récemment été envoyé ici par le peuple canadien, pour administrer les affaires de notre pays comme celui que désire le peuple. C'est le peuple qui a désigné les représentants assemblés en cette enceinte comme ceux qu'il croit être les plus capables de réaliser sa volonté à l'heure actuelle.

Ces hommes à qui l'on a confié la responsabilité et qui ont été l'objet de la confiance populaire sont tous réunis entre les murs de cet édifice et ce sont eux qui ont la suprématie, suprématie qui réside dans la suprématie de la majorité en cette Chambre. Notre Gouvernement se soumettra toujours au désir de cette majorité. Aussi longtemps qu'elle nous fera confiance nous entendons agir à la lumière des responsabilités que nous avons envers cette majorité, et, par son entremise, envers le peuple. Le jour où notre conduite cessera de nous mériter cet appui à la Chambre des communes, nous n'hésiterons pas un instant à offrir notre démission et à laisser la place à d'autres.

J'en viens maintenant à l'autre point discuté par le chef de l'opposition, c'est-à-dire la conduite des affaires publiques en cette Chambre. Mon honorable ami a reconsacré d'une façon plus ou moins dramatique le parti conservateur au service public. Je dois avouer qu'après le nom qu'il s'était donné au dernières élections et sous lequel il a fait la lutte, il a besoin d'une nouvelle consécration. Mon honorable ami s'est certainement rendu service à lui-même, comme il a rendu service à son parti et à ses amis, en appuyant de nouveau sur le mot "conservateur". Ce mot est beaucoup plus acceptable que l'expression "gouvernement d'union," titre sous lequel la plupart de ceux qui siègent directement en face de moi furent élus en cette Chambre des communes.

Mon honorable ami a dit quelle serait la politique de son parti au cours de la présente session et je tiens à l'en remercier. Ses paroles font honneur à lui-même et à son parti et si seulement il peut s'en tenir à son programme je ne crois pas qu'il y ait de fortes divergences entre nous durant cette session. Dans cet exposé l'honorable député a offert de collaborer avec le Gouvernement dans son effort de guerre, d'être pratique dans sa critique de cet effort, de se réserver le droit de discuter toute question intéressant le pays comme elle pourrait être discutée en temps de paix et, d'une façon générale, de favoriser autant que possible les intérêts de tous en ces temps critiques. C'était une bonne déclaration, et j'espère que l'honorable député et ses associés pourront y être fidèles durant toute la session.

L'honorable député dit qu'il n'a pas l'intention de se contenter d'opiner du bonnet. Je ne le voudrais pas, mais c'est le rôle que jouent la plupart des minorités dans les gou-

vernements nationaux, et j'espère que nul ne désire voir aucun groupe opiner simplement du bonnet en ce temps-ci.

Le chef de l'opposition a discuté assez longuement ce qui, d'après lui, est une attitude fausse à l'égard de l'effort de guerre du gouvernement, c'est-à-dire, le fait de songer avant tout au Canada. J'en ai parlé juste avant la suspension de la séance. Il a semblé croire que c'est l'Angleterre que nous devrions placer au premier rang. Puis-je lui rappeler que ce n'est pas notre parti, que ce ne sont pas les membres de la droite qui ont d'abord réclamé la première place pour le Canada et essayé d'apprendre aux Canadiens qu'ils devaient penser au Canada d'abord dans leurs relations avec les autres parties de l'Empire. Lorsque ce cri fut jeté, j'ai protesté aussi énergiquement que possible. Je pensais qu'un jour viendrait où ceux qui en étaient responsables regretteraient de l'avoir fait entendre d'une manière aussi éclatante à la jeunesse du pays. A mon avis, il a toujours été l'expression d'une attitude des plus égoïste et injuste dans les relations intraimpériales, et je suis bien aise que l'honorable député ait répudié aujourd'hui un appel grâce auquel il s'est déjà fait réélire membre de cette Chambre des communes.

Le leader de l'opposition a parlé assez longuement de l'effort de guerre du Canada. Il a posé plusieurs questions au ministère relativement à des sujets relevant de divers départements. Je laisserai à mes collègues, les ministres des divers ministères de la Défense, des Munitions et des Approvisionnements, des Services de guerre, des Finances, le soin de répondre. Je les crois plus autorisés que moi pour donner des réponses appropriées.

Mais je tiens à disposer tout de suite de l'objection soulevée par mon honorable ami lorsqu'il a cité l'opinion d'un journal de New-York renfermée dans un seul article qui tient l'effort de guerre du Canada pour totalement insuffisant. Mon honorable ami a cité un article de M. Hanson W. Baldwin, critique militaire du *New York Times*. Presque tout article, quel qu'en soit l'auteur, est susceptible d'être interprété dans le sens que veut lui donner le lecteur. Lorsqu'il s'agit surtout d'un article descriptif embrassant un vaste sujet, et visant à analyser un état de choses non pas seulement à un moment donné, mais par rapport à une série d'événements dont plusieurs sont encore à venir, n'importe qui peut le lire et lui donner l'interprétation qu'il lui plaît.

Mon honorable ami en a détaché quelques paragraphes qu'il a cités pour s'excuser d'avoir changé d'idée au sujet de la convocation du Parlement et de la nécessité d'en avancer la

date. Il ne s'était pas rendu compte, avant d'avoir lu l'article d'un critique militaire, que nous puissions nous trouver tellement en retard dans notre effort de guerre, et il a cité l'opinion de M. Baldwin voulant que certaines de nos industries fussent congestionnées et qu'il y eût des insuffisances ici et là. Je dirai à mon honorable ami et aux honorables députés que congestion et insuffisance sont inséparables de toute préparation à la guerre. Absolument aucun pays n'est indemne sous ce rapport, mon honorable ami le sait fort bien. Il est inévitable que notre effort de guerre souffre de certaines lacunes. Passer de l'économie du temps de paix à celle du temps de guerre constitue un véritable tour de force et exige du temps. Si mon honorable ami veut comprendre les difficultés que cette transition présente pour un pays, il peut, avant de blâmer ses concitoyens, trouver des exemples chez toutes les nations qui prennent part au conflit actuel ou qui craignent ses possibilités.

Mon honorable ami n'a pas exposé la véritable opinion de M. Baldwin. Ce dernier, comme moi-même, admire infiniment, comme le savent ceux qui ont causé avec lui, l'effort de guerre de notre pays et la rapidité de ses réalisations. Permettez-moi de lire deux paragraphes que n'a pas cités mon honorable ami mais qui suffiront à démentir ceux qu'il a signalés. J'extrais de l'exposé de M. Baldwin, publié le 2 octobre 1940 dans la *Gazette* de Montréal, qui reproduit en entier l'article paru dans le *Times*, le passage suivant:

> Cependant une inspection des camps d'entraînement aérien et militaire à partir d'Hamilton, Ontario jusqu'à Halifax, Nouvelle-Ecosse, a révélé que le Canada a donné une ampleur inouïe à ses moyens de défense au cours d'une année de guerre, qu'il a modifié considérablement ses programmes relativement à sa propre défense et à celle de la Grande-Bretagne, qu'il les a augmentés et qu'il en a hâté la réalisation depuis la blitzkrieg allemande de mai et de juin et que la grande majorité des 11,315,000 habitants du Canada approuvent sans restriction la politique de guerre du pays. L'effort canadien a maintenant dépassé l'étape préliminaire de la rédaction des programmes et de l'agrandissement des usines et promet de devenir bientôt un facteur important dans la guerre.

Je lis maintenant les deux paragraphes de la conclusion qui résument tout l'article:

> L'effort de guerre du Canada—coïncidant au début de la guerre avec l'effort de la Grande-Bretagne et inévitablement influencé et limité par ce dernier—se complique du fait qu'il faut concilier les besoins de la défense du continent nord-américain avec la nécessité de combattre à l'extérieur. Le programme, qui est loin d'avoir atteint sa pleine réalisation, a souffert au début d'une lenteur dans l'exécution dont le Canada n'est pas responsable. Il commence à

prendre de l'ampleur mais il faudra de huit à douze mois pour qu'il devienne un facteur important dans le conflit.

Que pourrions-nous demander de plus? Je n'hésiterais pas à en appeler n'importe quand au peuple du Canada et à lui demander si, tout bien considéré, ce ne sont pas là des réalisations dont il y a lieu d'être fier. Car être signalé par un grand critique militaire de la valeur de M. Baldwin comme un pays qui, par suite du soin apporté à son organisation en collaboration avec les autorités militaires de Grande-Bretagne, est appelé à devenir un facteur de première importance dans la guerre, voilà le plus beau compliment que l'on puisse faire à une nation en ce moment. Dans une lutte comme celle où le Canada est engagé, c'est véritablement lui rendre un témoignage fort élogieux que de prévoir qu'il doive devenir, dans un an, un des grands facteurs de la guerre. Nous avons déclaré dès le début que nous nous préparions pour une longue guerre, peut-être de trois ou quatre ans, suivant le conseil des autorités militaires de Grande-Bretagne. Si nous avions simplement désiré gagner la première bataille sans égard à autre chose, nous aurions pu y consacrer toutes nos énergies. C'est ce qu'on nous conseillait en certains milieux bien connus: pressez-vous, transportez outre-mer des multitudes de soldats, peu importe comment, mais faites-le. Nous avons dit que ce moyen nous ferait peut-être gagner la première bataille, mais qu'il nous ferait à la longue perdre la guerre. Par contre, pour avoir tiré ses plans avec soin, en évitant dès le début l'erreur de s'attacher aux avantages immédiats plutôt que de s'assurer le succès ultime, j'estime qu'aux yeux du monde entier notre pays est reconnu aujourd'hui comme une grande puissance dont les forces latentes permettront rapidement les réalisations que nous promettait le gouvernement britannique lui-même si nous adoptions des plans à longue échéance, savoir, réserver ce qui sera peut-être le facteur décisif dans la dernière phase de la guerre.

Mon honorable ami a soutenu qu'il est opportun de se prononcer sur le Japon, sur Vichy, sur la situation en Irlande et aussi sur nos relations avec les Etats-Unis. J'ai l'intention de m'étendre longuement ce soir sur ce dernier sujet. Quant au Japon, à Vichy et à l'Irlande, je n'en dirai pas davantage ce soir que je n'en dirai plus tard. Je tiens à répéter ce que j'ai dit au sujet des discours prononcés en cette enceinte vendredi soir dernier; nous ne saurions trop surveiller ici nos propos à l'égard des autres pays et de leur rôle dans la guerre. Nous ne saurions être trop prudents dans nos commentaires sur le Japon. Cela peut sembler un bel acte de vaillance de notre part de critiquer le Japon, de parler de la situation comme l'honorable membre l'a fait cet après-midi, quand il a dit qu'il croyait connaître l'existence de difficultés considérables avec les Japonais en Colombie-Britannique. Cela ne contribue pas à faire gagner la guerre.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas parlé de difficultés, j'ai affirmé que, d'après ce qu'on m'a dit, les nationaux du Japon manifestent de l'arrogance là-bas et que le Gouvernement devrait y voir.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'arrogance des nationaux du Japon, oui. L'honorable représentant s'imagine-t-il que ces paroles vont contribuer au maintien de l'union nationale, à l'atténuation de la situation fort critique qui existe en ce moment non seulement entre le Japon et le Canada, mais aussi entre le Japon et la Grande-Bretagne et entre le Japon et d'autres parties du monde? Le Gouvernement a surveillé très attentivement la situation en Colombie-Britannique. S'il faut avoir l'œil sur l'attitude de certains Japonais, il est également nécessaire, puis-je dire, que certains autres gens trop zélés mettent la sourdine à leurs attaques contre les Japonais dans cette province en ce moment. Avec toute la gravité dont je suis capable, j'affirme que des paroles prononcées ici à la légère, dans les meilleures intentions du monde, peuvent recevoir dans ces autres pays une interprétation absolument autre qu'ici. Au Canada, nous savons quand une déclaration est faite pour une fin politique. Nous connaissons aussi l'auteur des commentaires et nous savons s'il a l'habitude de parler étourdiment ou s'il parle après mûre réflexion. Nous savons aussi si ces observations viennent d'une opposition à l'esprit critique ou émanent du Gouvernement. Mais au Japon, les manchettes des journaux du matin n'interprètent pas ainsi les remarques faites au Parlement canadien. Et il en va de même de la situation actuelle en France. Et il en va de même de la situation critique présente entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Je dirai bien franchement à la Chambre que le Gouvernement s'efforcera par tous les moyens possibles d'aider à faire disparaître la mésintelligence et à en empêcher l'aggravation, mais nous ne ferons rien qui serait de nature, à notre avis, à rendre une mauvaise situation dans un pays ou entre deux pays pire qu'elle l'est en ce moment.

Je passe maintenant au rapport de la commission Rowell-Sirois. Je remercie l'honorable député de partager l'opinion du Gouvernement qui croit bon de tenir une conférence entre le Dominion et les provinces afin d'étudier les vœux énoncés dans ce rapport. Je ne voudrais pas aller aussi loin qu'il le fait quand il prétend que cette conférence ne

devrait pas être limitée aux gouvernements et aux partis au pouvoir seulement, mais qu'on devrait aussi inviter les partis de l'opposition, les chambres de commerce, les boards of trade et autres organisations de ce genre, si je l'ai bien compris, à se réunir en vue d'une discussion générale. Rien ne serait de nature à terminer plus tôt l'utilité d'une telle étude si on confiait à une réunion de ce genre l'examen d'un rapport, particulièrement d'un rapport aussi volumineux que celui qu'a préparé la commission Rowell-Sirois. Non; il convient que l'étude de ce rapport soit faite d'abord à une conférence qui grouperait les représentants de l'autorité constituée au pays, c'est-à-dire, les gouvernements du Dominion et des provinces. Si les autorités provinciales et fédérales peuvent en venir à une certaine entente pour commencer, nous pouvons être presque certains que nous nous entendrons en définitive au sujet des changements qu'il faudra apporter plus tard à notre constitution. Mais si nous ne pouvons pas en venir à cette entente au début, je soutiens qu'il serait insensé d'augmenter le nombre et les catégories des représentants appelés à étudier le rapport.

L'honorable député demande pour quelle raison nous avons attendu si longtemps. Si nous avions procédé plus tôt on aurait critiqué en disant, "Pourquoi avez-vous procédé si vite? Vous ne nous avez pas donné le temps de lire le rapport. Vous n'avez pas donné le temps aux provinces d'en prendre connaissance. Pourquoi avez-vous décidé si subitement de tenir cette conférence?" Il me suffira de mentionner certaines dates pour démontrer à la Chambre qu'une décision a été prise à ce sujet dès que nous avons pu raisonnablement entrevoir la possibilité de convoquer cette conférence. D'abord, le rapport n'a été déposé à la Chambre qu'en mai dernier, alors que nous étions en session de guerre. Je doute qu'un seul ministre ou que plus d'une demi-douzaine de membres aient eu l'occasion, au cours de cette session, de lire attentivement ce document. La Chambre ne s'est ajournée que le 7 août. Il s'est donc écoulé depuis un intervalle de trois mois. Cependant, pendant un délai considérable après l'ajournement des Chambres, les ministres furent plus occupés que jamais, étant donné qu'ils avaient dû laisser de côté pendant la session, plusieurs questions relatives à l'effort de guerre. De plus, les gouvernements provinciaux n'auraient pu, à ce moment-là, prendre connaissance de la teneur du rapport. Toute personne raisonnable verra donc qu'en choisissant la date mentionnée, en attendant que le Parlement se soit réuni pour voir si l'on pouvait raisonnablement s'attendre à un ajournement durant tout le mois de janvier et en demandant aux membres des gouvernements provinciaux de se rendre alors à Ottawa, nous avons saisi la première occasion possible pour tenir une conférence sur un sujet si important. Et je suis très heureux d'ajouter qu'en procédant ainsi, nous avons pu obtenir que chaque province soit représentée à la conférence de janvier. Voilà qui constitue, en soi-même, un réel succès. Bien que l'on soumettra sans doute divers point de vue et que les provinces pourraient ne pas s'entendre sur certaines questions de détail plus ou moins importantes, j'ai la certitude qu'à la suite de discussions et qu'étant donné, surtout, la situation qui affronte à l'heure actuelle notre pays et le monde entier, les délégués à cette conférence viendront ici conscients de leurs responsabilités et animés du désir de maintenir autant que possible l'unité de sentiments qui existe à l'heure actuelle à l'égard de toute question qui intéresse le bien-être de notre pays. Il est trop tôt pour se prononcer sur l'issue probable de la conférence, mais à tout événement je pense que nous prenons l'initiative voulue, au bon moment et de la bonne façon.

L'honorable député a été ensuite d'avis que des comités spéciaux de la Chambre devraient être chargés d'étudier les problèmes relatifs à notre effort de guerre. Selon lui, il est impossible d'obtenir les renseignements désirés dans une discussion officielle tenue dans cette enceinte. Je crois que ceux que la députation recevra au cours du présent débat la surprendront sans doute. Le Gouvernement fera tout son possible pour renseigner pleinement la Chambre et si, comme l'a déclaré l'honorable député, certains détails ne peuvent être révélés dans une discussion officielle je ne vois pas ce qui empêcherait la Chambre de se former plus tard en comité plénier pour étudier ainsi les autres questions à fond. L'honorable représentant a toutefois proposé de grouper ensemble le chef de l'opposition, quelques-uns de ses collègues, les ministres et moi-même pour discuter des actes qui s'imposent. Je le remercie de sa suggestion, et je verrai volontiers à convoquer cette conférence sans délai. C'est la bonne façon, semble-t-il, de rechercher la meilleure ligne de conduite à suivre.

Je passe maintenant à la dernière partie du discours de l'honorable député, à la proposition d'amendement laissant entendre que le Gouvernement veut apaiser la population canadienne en ce qui concerne la sécurité du pays. Où l'honorable député a-t-il pris cette idée, je me le demande. Si le régime actuel a tenté quelque chose c'est avant tout de faire comprendre aux Canadiens non seulement l'immensité de notre effort de guerre mais encore toute la gravité de la situation dans laquelle se débat aujourd'hui l'univers. Loin

de chercher de quelque façon à apaiser la population ou à la leurrer de faux espoirs, autre expression dont s'est servi l'honorable député, à propos de la sécurité de la nation, nous nous sommes donné toutes les peines du monde pour bien faire saisir la situation telle qu'elle existe dans l'univers. Je ne m'attarderai pas ce soir à citer, afin de prouver le bien-fondé de mon assertion, des passages de différents discours que j'ai déjà prononcés, mais je tiens à rappeler à mon honorable ami qu'au cours de la dernière campagne électorale on m'a surtout reproché, en ma qualité de chef de ce parti, et du gouvernement, de vouloir effrayer le public en lui dépeignant la situation sous un jour beaucoup plus sombre qu'il ne l'était en réalité. Voilà, ainsi que mon honorable ami s'en souvient, ce que l'on me reprochait. J'ai ici un exemple du genre de déclarations que je formulais à cette époque; mes paroles étaient transmises par la radio, de sorte qu'on put les entendre partout. Elles ne me paraissent aucunement avoir pour objet de créer dans le pays une fausse impression de sécurité. Je cite une allocution radiophonique que j'ai prononcée le 23 février dernier:

Quelle nation saurait se dire hors de danger à mesure que s'écoulent les mois fatidiques? Il se peut même que le monde entier s'engouffre dans la bataille avant que ne soient vaincues les forces du mal.

N'allons pas croire que notre sol échappera inévitablement aux horreurs qui assombrissent la terre et les eaux, ni que nos côtes seront nécessairement épargnées à mesure que s'étendra le conflit. Ce serait folie que de ne pas envisager les possibilités et les réalités d'un monde qui s'écroule. L'avenir est imprévisible et des plus incertains. Impossible de dire quelles calamités pourront fondre sur nous avant la fin de cette année, ni quels dangers nous réservent 1941 ou 1942. Négliger d'étudier la situation dans son ensemble et de tenir compte de toutes les possibilités pourrait donner lieu aux plus graves périls. Il ne faut pas céder à l'insistance bruyante de ceux qui refusent de voir au delà des problèmes du moment.

De telles paroles n'indiquent pas que l'on cherche à endormir le pays dans une fausse sécurité. Pourtant, ce sont les mots que j'ai prononcés pendant la dernière campagne qui s'est terminée par la réélection de la présente Chambre des communes et depuis lors j'ai toujours tenu des propos de ce genre. Je me propose de répondre ce soir à cette partie de l'amendement présenté par mon honorable ami. D'autres relèveront ce qu'il a dit au sujet de l'agriculture. Mais j'ai perçu de plus en plus l'effrayante gravité de la situation mondiale telle qu'elle se présente aujourd'hui, chaque jour, chaque semaine et chaque mois, à mesure que la guerre se déroulait. J'ai eu parfois le sentiment que, forcé comme nous le sommes de régler des questions qui surgissent de jour en jour, nous perdons une certaine perspective de la marche des événements. C'est surtout quand je prends mon journal du matin et que j'y lis les grandes manchettes, quand j'écoute à la radio les nouvelles de la métropole et celles des diverses parties de notre pays, à mesure qu'elles nous arrivent d'heure en heure—nouvelles données en partie pour relever le moral de la nation—que je constate que nous inclinons à croire que tout va bien, que nous n'avons qu'à attendre le moment de la victoire, que tout ce que nous avons à faire maintenant c'est de continuer à parler de victoire dans les discours que nous prononçons et que la victoire est tout près de nous.

J'ai la conviction que les forces britanniques triompheront. Je crois que la démocratie vaincra. Je suis persuadé que le droit sera victorieux, mais je crois que la voie sera plus longue, plus ardue et plus terrible que la plupart d'entre nous ne commencent, même en ce moment, à se rendre compte. C'est de cela que je tiens à parler ce soir à la Chambre des communes. Nous sommes réunis ici principalement pour discuter de la guerre et surtout de l'effort de guerre du Canada. Nous sommes ici pour nous renseigner sur la situation présente. En qualité de représentants du peuple, nous devons envisager cette situation dans toute sa réalité. Nous sommes ici pour faire tout notre possible pour y parer par tous les moyens dont dispose la nation.

Pour constituer l'exposé de la situation telle que je la vois, je me suis donné beaucoup de mal pour résumer les événements du dernier trimestre sous une forme qui permette à la Chambre de les retenir, autrement dit des événements survenus depuis l'ajournement du Parlement le 7 août dernier et sa convocation en la présente session. Je me suis efforcé de placer ces événements dans le cadre approprié, de les rappeler à la lumière de ceux qui les ont précédés, afin qu'on puisse voir leur marche et bien saisir ce que les dictateurs ont vraiment en l'idée. Je me propose d'indiquer ensuite ce que le Gouvernement a cherché à accomplir dans notre effort de guerre, ne traitant que les principaux points. En effet, je laisserai à mes collègues les commentaires sur les détails. En discutant nos relations avec les Etats-Unis, je m'efforcerai d'indiquer aux honorables députés, la contribution réelle du Canada, non seulement en ce qui regarde son propre effort pour gagner la guerre, mais aussi l'effort commun des démocraties pour la cause commune dans la défense de laquelle elles sont aujourd'hui plus étroitement unies que jamais.

En quelques mots, je m'efforcerai d'indiquer ce que je pense de nos buts de guerre ou de paix, quel que soit le mot que l'on estime préférable. Je commencerai par tracer les

grandes lignes de la situation internationale telle qu'elle a évolué au cours des derniers mois.

Quand le Parlement s'est ajourné, à la fin de la première semaine d'août, l'ennemi s'était déjà établi sur la côte de la Manche. La France et les Pays-Bas terrassés, il avait déclenché une attaque aérienne formidable et soigneusement préparée contre le Royaume-Uni. Pendant les mois qui suivirent, cette attaque s'est continuée sans relâche, impitoyable et barbare. Au bombardement aérien est venu s'ajouter celui de l'artillerie à longue portée pointée sur le détroit et les rues de Douvres. La bataille fait aussi rage sur la mer car, depuis le 17 août, comme ils l'avaient fait lors de leur guerre sous-marine sans restrictions de 1917, les Allemands ont annoncé qu'ils considéraient les eaux qui baignent les Iles britanniques comme une zone d'opérations militaires.

L'attaque dirigée contre la Grande-Bretagne ne s'est pas limitée aux objectifs militaires; les villes ouvertes en ont aussi souffert. En vérité, on a visé délibérément la population civile dans l'espoir qu'un bombardement incessant et implacable finirait par briser le moral des civils et par provoquer la panique et l'évacuation précipitée des cités et des villes, tout en semant le désarroi dans l'industrie anglaise.

Néanmoins, les craintes ressenties pendant ces jours sombres du mois d'août, au début de cette attaque féroce contre l'Angleterre qui se trouvait seule en Europe pour résister aux hordes allemandes et à la destruction encore inconnue de la guerre aérienne sans restrictions, se sont dissipées pour le présent du moins. Elles se sont évanouies devant l'audace et l'habileté magnifiques des aviateurs britanniques, devant la détermination de la population tout entière de ne jamais se laisser détourner du but qu'elle poursuit par les attaques, quelque féroces et prolongées qu'elles puissent être. Ce but ne vise pas seulement la défense de l'Angleterre; il a toujours compris et il comprendra toujours la libération de nos alliés asservis et, finalement, la destruction du régime nazi qui menace de dominer l'Europe et le monde entier.

La lutte pour la maîtrise de l'air au-dessus de la Grande-Bretagne se continue. Nous devons nous attendre encore à de longs et pénibles mois de siège, avec la menace de mort constamment suspendue dans les airs. Cependant, la supériorité numérique dont les nazis ont joui tout l'été et au début de l'automne et qu'ils détiennent encore, diminue peu à peu. Les lourdes pertes de l'ennemi en pilotes et en appareils, proportionnellement aux nôtres, jointes à une diminution relative de la production, commencent à faire sentir leur effet cumulatif.

L'armée anglaise a été réorganisée, dotée de nouvelles armes et renforcée de divisions de troupes fraîches et de contingents des dominions. La marine royale a reçu l'apport de flottilles de destroyers venant de ce côté-ci de l'Atlantique. Le pays tout entier est couvert d'ouvrages de défense. Après des mois d'attente, l'armée d'invasion allemande reste impuissante devant le chenal étroit qui la sépare des rives anglaises. Malgré toutes ses souffrances et les pertes qu'elle a subies, la Grande-Bretagne est aujourd'hui plus forte, et de beaucoup, qu'elle ne l'était lorsque nous nous sommes quittés l'été dernier.

Les membres du gouvernement anglais ont à maintes reprises parlé en termes élogieux de la contribution du Canada à la défense de la Grande-Bretagne. Le 17 septembre, lord Caldecote parlant à la Chambre des lords a mentionné:

> la collaboration et l'aide inestimables que nous recevons des dominions dans notre lutte commune.

Il ajouta:

> L'on sait que l'armée de défense de notre pays comprend des contingents importants des armées de terre du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ces troupes sont prêtes à repousser l'invasion, si elle se produit. Nous avons aussi à nos côtés des unités de la marine royale canadienne et un contingent naval de la Nouvelle-Zélande. L'on sait aussi que notre armée de l'air a eu l'appui d'une escadrille canadienne de combat qui a accru les pertes subies par l'ennemi et nous avons également l'aide précieuse d'un contingent de l'aviation australienne. Récemment, nous avons souhaité la bienvenue à un groupe d'aviateurs de la Rhodésie du Sud. Notre armée de l'air compte dans ses rangs un grand nombre de pilotes des dominions et de toutes les parties de l'Empire. Terre-Neuve a également apporté une contribution importante et vraiment remarquable à la défense des Iles britanniques sur terre et sur mer.

Pas plus tard que le 30 octobre dernier, le secrétaire d'Etat pour les dominions, lord Cranborne, disait devant un auditoire nombreux que des milliers de soldats canadiens attendent en Grande-Bretagne "avec une impatience réelle le moment où ils se trouveront en face de l'armée d'invasion d'Hitler." Il ajouta que des destroyers canadiens collaboraient étroitement avec la marine royale. Le lendemain, le sous-secrétaire d'Etat pour la guerre, lord Croft, qui avait combattu aux côtés de l'armée canadienne lors de la dernière guerre, rendait visite aux unités de l'armée active canadienne en Angleterre et leur disait que le Conseil de l'armée anglaise est extrêmement heureux de la collaboration des forces canadiennes à la grande armée que l'on est à organiser en Grande-Bretagne. Lord Croft

adressa aussi des éloges à nos aviateurs canadiens et ajouta ces paroles significatives:

Quand le grand courant de pilotes qui sortent des camps d'entraînement du Canada sera devenu une vague puissante, nous aurons acquis la suprématie de l'air.

Chacun se rend compte que la situation de la Grande-Bretagne s'est améliorée. L'ennemi a vu son espoir d'une victoire rapide se briser contre le roc de la résistance britannique. D'autres régions réclament maintenant une grande part de son attention, ainsi que la conservation de ses approvisionnements d'aliments, de pétrole et d'autres matières indispensables dans une guerre d'usure. Son but primordial est actuellement de desserrer l'étreinte mortelle du blocus britannique, s'efforçant en même temps de bloquer le Royaume-Uni. Déjà, les pertes maritimes dues au submersible sont devenues pour la Grande-Bretagne un péril plus grave que les bombardements aériens.

En même temps que l'Allemagne se concentrait sur la bataille de la Grande-Bretagne et qu'elle consolidait ses gains à l'ouest, des événements d'une portée lointaine se produisaient dans l'est de l'Europe. La Russie soviétique absorbait les Etats baltes de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie, de même qu'une riche partie de la Roumanie, les provinces de Bessarabie et de Bukovine du Nord. Sentant un changement dans l'air, la Roumanie adopta l'attirail du fascisme et renonça à la garantie britannique. Sa conversion, cependant, venait trop tard. A la fin d'août, à la suite d'une conférence à Vienne, elle était brusquement forcée de céder la moitié de la Transylvanie à la Hongrie et, quelques semaines plus tard, la Dobrudja du Sud à la Bulgarie. Ces abandons de territoire ne la sauvèrent pas. Agissant, de façon bien caractéristique, sur des groupements mécontents de la population, les nazis réussirent à attirer la Roumanie entièrement dans leur orbite. Ils s'assurèrent le contrôle complet de ses champs de blé, de maïs et de fèves soja et, par-dessus tout, de ses puits et raffineries de pétrole. Ils ne manqueront pas sans doute d'en tirer tout le profit possible. L'armée allemande occupe déjà les villes les plus importantes. On rapporte qu'une mission militaire allemande est en train d'organiser l'armée roumaine sur le modèle allemand. En Hongrie, en Yougoslavie et en Bulgarie, la politique nazie travaille à la collaboration économique la plus intime. Déjà, cependant, ces pays découvrent que cette collaboration entraîne avec elle la domination politique.

A l'autre extrémité de l'Europe, l'ennemi poursuit une politique semblable. De même que l'Italie au début, l'Espagne a opté pour la non-belligérance, plutôt que pour la neutralité. Pour le moment, cependant, l'ennemi semble, dans le cas de l'Espagne, avoir dû se contenter d'une collaboration économique plutôt que militaire.

La France se trouve dans une position plus difficile et plus tragique. J'en parlerai tantôt, ainsi que de nos relations avec notre ancienne alliée jadis si puissante. Pour l'heure, ce que je tiens à exposer, ou plutôt à souligner, c'est que le prestige donné à l'Allemagne par ses écrasantes victoires sur le front occidental a placé presque toute l'Europe, à l'ouest de la Vistule, sous la domination allemande. Tous les ports et toutes les bases aériennes, de la Norvège à l'Espagne, sont entre les mains des nazis. Les ressources de ces pays, tant humaines que matérielles, seront organisées avec la méthode et la perfection allemandes et dans l'intérêt de l'Allemagne seule. Un formidable atout de guerre se trouve placé entre les mains d'un ennemi impitoyable. Il est d'importance capitale que chacun se rende compte dans quelle plus vaste mesure, comparativement à la dernière guerre et aux premiers jours du présent conflit, ce nouvel accroissement de la puissance militaire nazie augmente les difficultés qui confrontent le commonwealth britannique.

Pour donner une idée de ce que j'ai en vue, je ne parlerai que d'une couple d'articles importants. La production de l'acier constitue la jauge de la capacité industrielle. Au début des hostilités, on estimait la production annuelle d'acier en Allemagne à 22 millions de tonnes. Avec les pays que l'Allemagne a conquis ou qu'elle domine et en faisant une part considérable aux dommages de guerre en France et en Belgique, sa capacité annuelle de production d'acier se trouve maintenant portée à 42 millions de tonnes. Comparez cela à la productivité d'environ 18 millions de tonnes de la Grande-Bretagne et des autres parties de l'Empire britannique. Les approvisionnements en minerai de fer, si difficiles pour l'Allemagne, au début de la guerre, à obtenir des mines suédoises par la route précaire de Narvik, sont devenus maintenant abondants grâce à l'accès facile aux mines voisines du Luxembourg et de la Lorraine. Manquant jusqu'ici d'aluminium, métal si important pour la construction d'avions, les usines allemandes ont maintenant accès aux gisements français de bauxite qui comptent parmi les plus riches du monde, tandis que nos propres approvisionnements se trouvent réduits d'autant. Nous devons constater que la haute main sur ces ressources constitue une puissante addition à la force effective dressée contre nous. Nous nous trouvons aussi en face du fait que les grandes usines de matériel de guerre de Skoda et du Creusot, de même

que les usines Krupp, sont à la disposition de l'Allemagne. Ne sous-estimons pas l'ennemi. C'est à la lumière de faits comme ceux que j'ai cités que nous apprécions l'importance de l'aide des Etats-Unis avec leur capacité annuelle de production d'acier de 50 millions de tonnes.

Il y a bien entendu, des faiblesses dans cette imposante façade nazie. Le pillage, quelque systématique et bien organisé qu'il soit, ne peut durer indéfiniment. Il faut laisser aux populations assujéties, même si elles doivent donner un acquiescement passif aux desseins du conquérant, des approvisionnements suffisants qui leur permettent de vivre et de travailler. Il est bon nombre d'articles essentiels tels que le cuivre, le manganèse, le nickel et la cryolite que même l'Europe entière ne peut fournir en quantité suffisante. En outre, l'envergure des conquêtes de l'ennemi a donné, comme je l'ai déjà indiqué, une gravité nouvelle à un problème déjà vital, celui du pétrole. Les puits roumains, même si les Allemands sont autorisés à les exploiter sans embarras, ne peuvent produire, estime-t-on, guère plus de cinq ou six millions de tonnes par année. Tout le reste d'Europe, Russie à part, ne peut produire que cinq millions de tonnes additionnelles, alors que la production russe et les moyens de la transporter restent problématiques. Cependant, les exigences de l'Europe pour ses industries essentielles et ses transports sont deux fois supérieures à sa production globale. Avec les approvisionnements coupés par le blocus, il n'est pas difficile de concevoir le nouvel intérêt que prend l'ennemi à l'Irak et à l'Iran, non plus que la campagne entreprise pour le contrôle du bassin méditerranéen.

Dans cette région, la défection de la France et de ses colonies africaines a créé une situation navale et militaire inattendue et extrêmement embarrassante. Tout retrait de forces britanniques de la Méditerranée était manifestement impossible, premièrement à cause des engagements que l'Angleterre a contractés envers la Grèce et la Turquie; deuxièmement, par suite de l'importance de tenir le canal de Suez et, enfin, parce que la route de l'ennemi vers la pipe-line de Haïfa et les approvisionnements de pétrole soi-disant inépuisables du Moyen-Orient passe par la Méditerranée orientale.

Ces circonstances expliquent pourquoi l'Italie a soudainement découvert, il y a quelques semaines, que la Grèce a fait des attaques provocatrices contre l'Albanie, pays que Mussolini attaqua traîtreusement un Vendredi Saint il y a dix-huit mois. L'attaque italienne contre la Grèce et la décision des Grecs de résister imposent un nouveau fardeau à l'Angleterre. Malgré la menace d'une puissante armée installée de l'autre côté de la Manche et d'une autre puissante armée occupant le désert égyptien, l'Angleterre fait de son mieux pour le porter. Elle a déjà établi une base navale et aérienne dans l'île de Crète, ce qui étendra le rayon d'action de ses forces navales et aériennes dans la Méditerranée orientale.

Les Anglais avaient choisi leurs positions en Afrique et dans l'Orient moyen en tenant compte de la présence d'armées françaises en Syrie, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, de la collaboration avec la marine française et de l'utilisation en commun des bases navales et aériennes de la France. L'effondrement de la résistance française a déjoué ces calculs et mis les Britanniques en face d'un problème qui semblait être à peu près insoluble. L'armée italienne de Lybie était beaucoup plus considérable que celle des Anglais en Egypte et l'on pouvait craindre qu'elle ne traversât le désert jusqu'au Nil et même jusqu'à Suez. Depuis que la Grande-Bretagne est menacée de l'invasion, il y a des mois, elle n'a cessé de renforcer ses troupes d'Egypte. A l'heure actuelle, la balance penche beaucoup moins du côté de l'Italie qu'en août dernier. D'un autre côté, n'oublions pas que l'Italie a toujours l'avantage du nombre dans cette région. L'attaque qu'elle a lancée contre la Grèce a peut-être pour l'un de ses buts d'attirer des troupes anglaises d'Egypte au secours de la Grèce, de façon à améliorer la situation de l'armée italienne dans le désert occidental de l'Egypte.

La bataille d'Angleterre, la pression exercée par les nazis dans les Balkans, l'arrêt au moins apparent des opérations en Afrique, l'attaque de l'Italie contre la Grèce n'ont pas constitué tous les événements d'intérêt international qui aient eu lieu depuis l'ajournement des Chambres. Les puissances de l'Axe ont cherché également par la voie diplomatique, la propagande et les intrigues à isoler l'Angleterre, comme aussi à détruire peu à peu ses forces et ses possessions. On ne saurait attribuer d'autre fin au pacte signé par l'Allemagne, l'Italie et le Japon à Berlin le 27 septembre. Il renferme des articles qui reconnaissent les conquêtes et les sphères d'influence respectives de ces puissances, aveu formel de leur attitude l'une envers l'autre. Toutefois, l'article 3 a une portée bien plus considérable. Il stipule que les trois puissances de l'Axe:

"s'aideront mutuellement de toutes leurs ressources politiques, économiques et militaires, si l'une des hautes parties contractantes est attaquée par une puissance qui ne prend pas actuellement part à la guerre européenne ni au conflit sino-japonais".

Un article subséquent note que cet engagement ne touche en rien aux relations existantes entre les trois parties contractantes et la Russie soviétique. Il est significatif qu'on ne mentionne pas les Etats-Unis. Néanmoins, l'accord tout entier et la publicité qu'on lui a donnée avaient évidemment pour objet d'intimider la république américaine. Même s'il apparaît nettement que la liberté et la conception démocratique de la vie sont liées au sort de l'Angleterre, il faut empêcher les Etats-Unis de se rapprocher davantage de cette dernière.

Le rôle du Japon dans la nouvelle Alliance prend une signification toute particulière. L'Allemagne et l'Italie ont officiellement reconnu au Japon le droit d'élaborer un "ordre nouveau" dans l'Orient asiatique. Dans l'orbite de cet ordre nouveau, tombent l'Indochine française et les Indes néerlandaises. Les métropoles de ces deux riches colonies sont maintenant occupées par les troupes allemandes. L'Indochine française, par suite du pacte d'Hanoï, daté du 27 septembre, a ouvert ses portes aux troupes japonaises en des circonstances qui font nettement penser à une pression allemande. Nous pouvons compter que l'Indochine française sera soumise à de nouvelles demandes.

L'armée chinoise, bien que divisée en petits détachements largement dispersés, maintient une résistance active. Les 710 milles de chemin, auxquels on donne le nom de route de la Birmanie, avaient été, on ne l'ignore pas, fermés au transport de l'essence, des camions et du matériel de guerre à destination de la Chine. Cette mesure avait pour objet d'amadouer le Japon de façon, espérait-on, à faciliter la fin des hostilités dans l'Extrême-Orient. Comme la fermeture de la route birmane n'avait pas atteint ce but, on la rouvrait le 18 octobre. L'embargo dont le gouvernement des Etats-Unis, au début du mois d'août, frappait les exportations d'essence, d'autres produits pétroliers, d'acier et de ferraille, reste en vigueur. Le Canada n'a exporté ni acier ni ferraille depuis octobre 1939. Il n'a expédié, sauf au Royaume-Uni, aux pays alliés et aux Etats-Unis, ni nickel ni zinc depuis février, aucun aluminium depuis avril, ni cobalt depuis le mois d'août dernier. Le 8 octobre, les mêmes restrictions s'appliquaient aux exportations de cuivre. On a contenu les expéditions d'autres métaux ou minéraux du Canada, à des endroits situés en dehors de l'Empire britannique ou de l'hémisphère occidental, dans les limites de nos exportations normales du temps de paix vers les pays en question.

La formation de l'Axe à trois a, sans aucun doute, accru la tension internationale, surtout en Extrême-Orient. Cependant, elle n'a contribué ni à intimider les Etats-Unis ni à isoler la Grande-Bretagne. De fait, elle a eu l'effet tout à fait opposé. On a constaté un redressement vigoureux de la politique appliquée aussi bien par les Etats-Unis que par la Grande-Bretagne dans l'Extrême-Orient, et aussi l'intensification, aux Etats-Unis, du sentiment favorable à l'aide à la Grande-Bretagne.

J'ai cherché à faire l'historique des événements qui se sont déroulés sur la scène internationale depuis l'ajournement de la Chambre, à la mi-été. Je veux maintenant dire un mot de leur portée, de ce qu'ils nous révèlent sur les desseins de l'ennemi. Ce qui s'est passé au cours des quelques derniers mois nous démontre plus clairement que jamais que le but immédiat de l'Allemagne est d'établir dans le monde un nouvel ordre de choses, comportant essentiellement la domination de l'Allemagne nazie et de ses partenaires de l'Axe sur certaines sphères d'influence. Hitler compte obtenir la participation des peuples asservis à son vaste projet, en faisant miroiter trompeusement à leurs yeux certains espoirs de collaboration. Voilà, outre l'agression, le moyen subtil dont il se sert pour arriver à dominer le monde.

Toutefois, les nazis, malgré leurs intrigues et leurs offres trompeuses de collaboration ne parviennent pas à dissimuler les éléments de tyrannie que sont la force et la crainte et sur lesquels devra reposer l'échafaudage du nouvel ordre. A mesure que nous avançons, il devient de plus en plus évident que nous sommes lancés dans une gigantesque et terrible lutte à mort entre deux philosophies opposées. D'une part, c'est la tyrannie; de l'autre, la démocratie. D'une part, la brutalité et l'esclavage; de l'autre, l'humanité et la liberté. D'une part, la loi de la force; de l'autre, la force de la loi.

J'aimerais rappeler à la Chambre les paroles que je prononçais ici le 8 septembre 1939, au début de ce conflit qui n'était alors, pour un grand nombre, rien de plus qu'une autre guerre européenne. Voici ce que je disais:

"Non, monsieur l'Orateur, l'ambition de ce dictateur ne se satisferait pas de la Pologne. A certaine époque, il ne demandait que les zones à populations de langue allemande. Mais nous avons constaté la croissance de ses ambitions. Telle était peut-être sa pensée, il y a quelques années. Mais on sait comme l'ambition s'alimente elle-même, on sait que la soif du pouvoir rend un homme sourd à toute autre considération. Nous savons où et comment il a débuté, d'abord par la remilitarisation du Rhin. Hitler disait alors—je citerai ses paroles mêmes—qu'il ne songeait pas à l'annexion de l'Autriche. Puis il a pris la Tchécoslovaquie, après avoir donné sa parole d'honneur qu'il ne chercherait plus à conquérir de territoire. Ensuite, ce furent la Moravie, la Bohême, puis Memel; maintenant, Dantzig et la Pologne. Jusqu'où veut-il se glisser? Jusque dans ces contrées septentrionales, dont certaines affirment aujourd'hui leur volonté de neutralité? Je leur déclare que, si elles restent neutres dans le présent conflit et advenant la chute de l'Angleterre et de la Fran-

ce, aucune d'entre elles ne conservera longtemps son nom, aucune. Et, au cas où ce conquérant par ses méthodes de violence et de terreur, et grâce à des actes si barbares que personne au monde ne songerait à s'y abaisser, arrive à écraser les peuples d'Europe, que deviendra la doctrine d'isolement de notre continent nord-américain? L'Angleterre tombée, la France tombée, cette doctrine s'avérera un mythe.

"Il finira par ne plus y avoir d'indépendance, ni de liberté sur ce continent. La vie ne vaudrait pas la peine d'être vécue. Il nous incombe à tous sur ce continent de faire notre part en aidant les autres pour sauver notre position privilégiée."

Ces paroles, monsieur l'Orateur, ne semblent pas de nature à bercer et à calmer le peuple en lui faisant croire à sa sécurité. Et cette déclaration a été faite en cette Chambre le 8 septembre de l'an dernier.

On a essayé, après la dernière guerre, à instaurer un véritable régime universel, fondé sur la loi et la justice internationales. Les nations démocratiques ont cherché, en dépit de nombreux échecs, de nombreuses faiblesses et peut-être, parfois, d'un manque de conviction, à faire respecter, dans les relations internationales, la parole donnée et les engagements solennels des signataires du Pacte. Peut-être laissèrent-elles s'échapper parfois certaines occasions d'effectuer des réconciliations, mais nul ne saurait mettre en doute leur désir sincère de maintenir la paix.

Malheureusement, toutes les nations, ou, du moins, tous les gouvernements, ne partageaient pas le même esprit pacifique et le même respect de la justice. A partir de l'invasion de la Mandchourie par les Japonais, en 1931, jusqu'à celle de la Pologne par les nazis, en 1939, le monde a été témoin d'une série progressive d'actes d'agression. Chacun des agresseurs a exprimé ouvertement à son tour, en se retirant de la Société des Nations, son mépris d'une opinion universelle qui condamnait son acte, ainsi que des principes de loi internationale et des droits des autres nations.

Le rythme de l'agression s'est accéléré à partir du moment où Hitler a atteint le pouvoir en Allemagne. Ce pays inaugura d'abord chez lui un programme de réarmement. En 1934, l'Allemagne commença à saper l'indépendance de l'Autriche en faisant assassiner Dolfuss. En 1935, l'Italie attaque l'Ethiopie, et l'Allemagne profite de la crise éthiopienne pour remilitariser la Rhénanie. La guerre civile d'Espagne éclate en 1936 et les Etats totalitaires commencent immédiatement leur sinistre intervention dans ce conflit. En 1937, c'est le début de la guerre sino-japonaise, à un moment où la guerre civile d'Espagne menace de mettre le feu à l'Europe tout entière. Le 15 mars 1938, les nazis entrent en Autriche et en septembre de cette même année l'Europe est presque plongée dans une guerre

par suite de la crise de la région des Sudètes, laquelle prit fin à Munich. En mars 1939, l'Allemagne s'empare du reste de la Tchécoslovaquie, et, quelques jours plus tard, de Memel Le Vendredi Saint de l'année 1939, les Italiens occupent et annexent l'Albanie, et finalement, le 1er septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne.

Bien que, tout d'abord, ces actes d'agression n'aient eu entre eux aucune relation, ils prirent graduellement la forme d'un plan déterminé, et, perpétrés à des intervalles définis, ils laissent entrevoir un complot pour arriver à la domination universelle. On avoua à demi l'existence de ce complot en formant un bloc anti-comintern, ainsi qu'on l'a appelé, dirigé, prétendait-on, contre la menace communiste, mais dont le but était réellement, ainsi que l'on peut maintenant s'en rendre compte, de détruire toute liberté dans le monde. Des bandits qui agissaient séparément devinrent les membres d'une même organisation.

La formation de l'axe Rome-Berlin constituait une menace ouverte à la paix universelle. Mais tant qu'Hitler avait raison de croire que la Russie et les démocraties de l'hémisphère occidental pourraient se liguer contre lui, il n'était pas prêt à risquer la guerre. Son heure sonna en août 1939, alors que les nazis et les Russes conclurent un pacte de non-agression. La période préliminaire était terminée; le régime nazi allait commencer son expansion universelle.

Cette nouvelle phase commença par la conquête de la Pologne et la destruction, avec une férocité sans précédent, de l'Etat polonais. C'était la première fois que, pour atteindre leur but, les nazis avaient réellement recours à la force plutôt qu'aux simples menaces. Les méthodes brutales auxquelles ils eurent recours pour asservir les Polonais n'avaient pas simplement pour but d'écraser ce malheureux peuple; ils voulaient également par là semer la terreur parmi toutes les nations européennes et paralyser tout effort de résistance à la domination nazie.

La Russie soviétique prit part à la destruction de la Pologne. Pendant les quelques semaines qui suivirent la conquête de la Pologne, le gouvernement soviétique eut recours aux menaces pour étendre sa domination aux petits Etats baltes: la Lithuanie, la Lettonie et l'Esthonie. Cependant ces tactiques n'eurent pas le même succès en Finlande. Il y a tout juste un an, les Russes envahissaient la Finlande et, après une rude campagne d'hiver, réussissaient à vaincre ce peuple héroïque pour partager ensuite ce pays.

Le coup suivant fut porté subitement et rapidement par les nazis le 9 avril, alors qu'ils occupèrent le Danemark presque sans tirer un

coup de fusil et qu'ils attaquèrent et occupèrent simultanément toutes les principales villes de la Norvège. Un mois plus tard, le 10 mai, c'était le début de la grande offensive sur le front occidental. En quelques jours, le Luxembourg, la Hollande et la Belgique étaient envahis. A peine cinq semaines plus tard, la résistance française croulait et le gouvernement demandait un armistice.

Après l'écroulement de la France, presque toute l'Europe, à l'ouest de la Russie, restait prostrée aux pieds de Hitler et de son allié italien, qui, à la veille de la chute de la France, s'était uni à lui dans la guerre La puissance militaire des nazis semblait, en juin, à peu près invincible. L'Angleterre barrait seule la route aux conquérants. Et elle reste encore seule: elle est l'unique obstacle à l'établissement, dans l'ancien monde, du nouvel ordre nazi.

Ce que Hitler n'a pu accomplir par la crainte ou par la force—la destruction de l'Angleterre—il cherche maintenant à le réaliser au moyen d'intrigues et de perfidies. Son but immédiat est aujourd'hui un nouvel ordre du monde fondé sur des sphères d'influence confiées à l'Allemagne nazie et à ses partenaires de l'Axe. Telle est la méthode subtile, en vertu de laquelle, comme fin ultime de l'agression, l'Allemagne espère dominer l'univers. Grâce à l'alliance entre le Japon et l'Axe européen, le nouvel ordre en Asie est devenu lié à celui de l'Europe. L'objectif est maintenant évident. Le monde, je le répète, doit être divisé en sphères d'influence. L'Allemagne et ses principaux vassaux doivent dominer un univers de vassaux de moindre importance. Le nouvel ordre en Asie et dans les îles du Pacifique, réside dans la domination par le Japon, et le nouvel ordre en Europe dans la domination par l'Allemagne. Quant au nouvel ordre dans la Méditerranée et en Afrique, ce sera la domination et par l'Allemagne et par l'Italie. Les territoires que doivent assujettir les Soviets, dans le moment, semblent dépendre de nouvelles négociations. Avec des promesses de collaboration, Hitler et Mussolini s'efforcent de tromper la France et l'Espagne.

Les nations asservies seront sous la botte des nouveaux seigneurs de la création. Leurs régimes économiques contenteront la cupidité de leurs maîtres; leurs agriculteurs ne seront plus que de simples paysans, et leurs ouvriers des esclaves. Le nouvel ordre nazi n'est, de fait, nullement un nouvel ordre. C'est un retour au despotisme et aux temps anciens de la tyrannie contre lesquels l'humanité a constamment lutté dans sa marche vers le progrès.

J'abandonne maintenant la scène internationale pour passer en revue les faits saillants qui se sont produits dans notre effort de guerre national depuis l'ajournement du Parlement le 7 août dernier. Cette Chambre ne s'attendra pas à ce que je brosse un tableau détaillé. Cette tâche sera entreprise à mesure que les débats se poursuivront par les ministres qui sont à la tête des divers départements. Le Gouvernement désire informer le Parlement et le pays tout entier aussi complètement que possible, en tant que les exigences militaires le permettent.

Dans cette revue, je m'arrêterai d'abord à nos forces armées, ensuite à l'enregistrement national et à l'entraînement, puis aux approvisionnements, au travail et à nos finances de guerre, dans l'ordre indiqué.

D'abord, l'armée. En faisant le relevé de nos forces le 29 juillet dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) disait devant la Chambre que la force totale de l'armée active canadienne, le 21 juillet, était de 133,573 officiers et hommes. Le 6 novembre, ces chiffres avaient atteint 167,417, ce qui représente une augmentation de 33,844. A ce moment, nos forces en dehors du Canada étaient de 31,607; actuellement elles sont de 52,093. Le 6 novembre, il y avait 115,324 hommes en service actif au Canada.

La première division est maintenant partie intégrale du corps d'armée qui, sous le commandement du lieutenant-général McNaughton, fait sa part pour la défense de la Grande-Bretagne. La deuxième division est maintenant à compléter son entraînement et se prépare à être incorporée dans ce corps d'armée qui deviendra alors une unité canadienne.

Des troupes canadiennes continuent d'être en garnison en Islande et dans les possessions insulaires britanniques de cet hémisphère.

Au Canada, à côté des troupes qui sont en garnison et qui accomplissent d'autres tâches particulières à travers le pays, et les unités qui sont encore à l'entraînement, l'armée active canadienne a été groupée sous deux commandements côtiers: l'un sur l'Atlantique et l'autre sur le Pacifique. Les troupes qui sont à Terre-Neuve sont sous le commandement de l'unité de l'Atlantique.

Une brigade mécanisée comprenant 4 régiments de tanks de l'armée active canadienne a été formée récemment. On s'est procuré aux Etats-Unis 200 tanks qui servent à l'entraînement de cette force mécanisée.

Nulle revue de l'activité de notre armée, durant ces derniers mois, ne serait complète si on ne faisait mention des 65,000 officiers et hommes de la milice active non-permanente qui, durant l'été, ont donné leur temps et souvent leur congé à l'entraînement dans les camps de la milice pour se préparer, si nécessaire, à faire leur part pour la défense du pays.

Je voudrais également rendre hommage aux officiers et aux hommes qui, durant toute l'année, postés en garnison sur nos deux côtes, remplissent un devoir qui, dans cette solitude, manque peut-être d'un semblant de gloire mais qui est essentiel à notre sécurité nationale.

Depuis l'écroulement de la France, les armées ont été peu actives durant cette guerre. Nous ne pouvons pas présumer que cela puisse continuer ainsi. Ce que nous savons c'est que l'action peut se précipiter à tout moment et que les Nazis ne seront jamais vaincus complètement jusqu'au moment où les armées auront joué une part active. Elles doivent donc être entraînées, équipées et prêtes pour ce jour.

Depuis le début de la guerre, le développement de notre petite marine canadienne a été quelque chose de phénoménal. Ainsi durant les derniers trois mois, son personnel a passé de 9,000 qu'il était au début d'août à 13,034 le 7 novembre.

Au début du mois d'août, nous possédions environ 130 navires en armement, sans compter les contre-torpilleurs; à la fin d'octobre, ce nombre avait dépassé 140, et 17 corvettes et 4 dragueurs de mines ont déjà été lancés de nos chantiers maritimes. Durant cette même période, grâce à une entente survenue entre nous et les Etats-Unis, notre force en contre-torpilleurs a été doublée. Nous avons maintenant, en effet, 12 contre-torpilleurs en armement.

Voilà qui suffit pour rendre un hommage immédiat à l'efficacité de notre service naval et au désir des Canadiens de s'engager comme volontaires pour la défense de leur pays, puisqu'on n'a rencontré aucune difficulté à trouver des équipages pour ces nouveaux navires. En effet, il y a beaucoup plus de jeunes Canadiens qui désirent s'enrôler dans la Marine que la Marine ne peut en prendre dans les conditions actuelles.

Quelques-uns de nos contre-torpilleurs sont encore dans les eaux européennes et participent à la défense de la Grande-Bretagne contre la menace d'une invasion. Notre Marine également continue la patrouille vigilante de nos côtes et partage la tâche si importante de protéger les lignes vitales de la Grande-Bretagne à travers l'Atlantique nord.

Les Canadiens ont appris avec une grande satisfaction l'exploit glorieux du croisseur marchand transformé le *Prince Robert* qui a capturé le navire marchand allemand *Weser* au large des côtes du Mexique dans le Pacifique.

Au mois de juillet dernier, le ministre de la Défense pour l'Air (M. Power), disait à cette Chambre que le 24 juillet l'Armée de l'Air canadienne comptait 1,765 officiers et 17,688 hommes, soit un total de 19,453. Le 2 novembre, ces chiffres avaient passé à 2,343 officiers et à 28,256 hommes, ou un total de 30,599. Ces chiffres représentent donc une augmentation de plus de 50 p. 100. En outre, 3,187 hommes se sont enrôlés pour s'entraîner comme membres d'équipage d'avions au début d'août; le 2 novembre, ce chiffre était rendu à 6,884.

L'Armée de l'air canadienne continue de poursuivre sa tâche dans les trois sphères qui lui ont été confiées. Les escadrilles de défense côtière poursuivent la patrouille de nos côtes et de nos eaux territoriales. Elles prennent également part à la protection des convois qui partent de nos ports ou qui y arrivent.

Notre Armée de l'Air s'est également distinguée dans la bataille de la Grande-Bretagne. Depuis que cette Chambre s'est ajournée, nos escadrilles de combat canadiennes, montant des avions produits au Canada, ont eu des succès marqués en combattant l'ennemi, mais l'Armée de l'Air canadienne continue surtout de pourvoir au développement du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique. Le public commence à se rendre compte des proportions gigantesques de ce plan: au début d'août, 24 écoles d'entraînement étaient ouvertes; à la fin d'octobre, il y en avait 36 en opération. En d'autres termes, on a donc ouvert une école par semaine durant toute cette période.

Le 26 septembre, le ministre de la Défense nationale pour l'Air souhaitait la bienvenue à Vancouver, au premier détachement d'élèves australiens qui venaient poursuivre leur entraînement au Canada.

Jusqu'à ces jours derniers, les rapports des progrès accomplis n'ont eu trait qu'à de nouvelles constructions, à l'ouverture de nouvelles écoles, à l'augmentation du personnel. Je suis heureux de pouvoir annoncer que ce plan commence à produire les effets auxquels on s'attendait. Le premier groupe d'observateurs à être entraînés d'après ce plan ont complété leur entraînement le 24 octobre.

Il est fort possible que, dans l'avenir, cette date du 24 octobre devienne une date historique dans l'histoire de notre lutte pour la liberté.

Les progrès accomplis dans le programme d'entraînement aérien n'ont reçu que louanges de la part du gouvernement britannique. Les honorables membres seront peut-être intéressés à entendre une ou deux déclarations qui ont été faites à ce sujet. Répondant à une question au sujet de ce plan, le secrétaire d'Etat pour l'Air en Grande-Bretagne, sir Archibald Sinclair, disait à la Chambre des communes, le 20 août dernier:

Je ne crois pas que je puisse donner des chiffres, mais je ferai la déclaration suivante devant cette Chambre pour bien montrer les

progrès accomplis: nous nous attendions à recevoir un nombre déterminé de pilotes du Canada en juillet, peut-être seulement en août de l'an prochain; nous aurons ce nombre en avril. Je crois que cela convaincra la Chambre que les progrès accomplis d'après le plan d'entraînement de l'Empire dépassent nos espérances. Permettez-moi d'assurer le Gouvernement canadien, son personnel d'entraînement aérien et le vice-maréchal de l'Air, M. McKean, qui nous représente là-bas, de nos remerciements pour l'énergie, l'esprit d'entreprise et la vigueur avec laquelle ils dirigent ce plan d'entraînement de l'Empire.

Le capitaine H. H. Balfour, sous-secrétaire parlementaire du ministère de l'Air, était au Canada au début de septembre. Avant de retourner dans son pays, il fit la déclaration suivante aux journalistes:

Je suis plus que fortement impressionné des progrès accomplis ici sous le plan d'entraînement aérien de l'Empire.

Il n'y a que quelques jours, le secrétaire d'Etat pour les dominions, lord Cranborne, disait au cours d'un discours qu'il faisait à Londres que le Plan d'entraînement aérien de l'Empire pourrait produire 20,000 pilotes et 30,000 hommes d'équipage tous les ans lorsqu'il aurait été complètement organisé. Et il ajoutait ces paroles significatives:

Le plan a déjà des mois d'avance sur le programme prévu.

Les honorables membres se souviendront qu'au moment où le Gouvernement britannique nous proposa cette grande entreprise, il souligna que cet effort coopératif pourrait bien prendre un caractère décisif et essentiel vu les facilités qui se trouvaient au Canada. Le Gouvernement, de même que la Chambre et le pays tout entier, a donc raison d'être satisfait en recevant l'assurance que le plan dépasse même les prévisions du gouvernement britannique.

Tout exposé, même sommaire, de l'effort de guerre du Canada, comporte la mention des pertes subies par nos forces armées. La nature même de la guerre nous a heureusement préservés de pertes élevées jusqu'à présent. A deux reprises nos troupes ont reçu l'ordre de se rendre au front, mais elles n'ont pas participé activement à la bataille, d'abord parce que l'armée s'est retirée de Norvège et, ensuite, à cause de l'effondrement de la France. Depuis la chute de la France, les opérations réelles de guerre se limitent à la Grande-Bretagne et aux eaux qui entourent les Iles Britanniques. Les combats maritimes ont été plutôt rares, ce qui fait que nos pertes sur terre et sur mer n'ont pas été considérables. Pour ce qui est de l'aviation, les pilotes anglais ont essuyé le gros de l'attaque et porté la plus forte partie du fardeau jusqu'à présent.

Nous avons subi nos plus lourdes pertes en mer. Le Canada a perdu trois navires armés: le destroyer *Fraser,* avec 47 membres de l'équipage; le destroyer *Margaree,* avec 4 officiers et 136 autres membres de l'équipage et le chalutier armé *Bras d'Or,* perdu avec 5 officiers et 25 autres membres d'équipage. De plus, 24 officiers et autres membres des forces navales ont perdu la vie en service actif de diverses façons. A la fin d'octobre, le total des pertes de vies en mer s'établissait à 241. Ces chiffres ne comprennent pas les pertes de matelots engagés à bord des navires marchands du Canada, car, je regrette de le dire, nous ne connaissons pas le chiffre exact de ces pertes. J'aimerais ajouter un mot au sujet de la perte de l'*Empress of Britain.* Bien que ce paquebot ait été réquisitionné par l'Amirauté au début de la guerre et qu'il n'ait pas été en service à titre de navire canadien, ses nombreux contacts avec le Canada étaient tels que sa perte nous a fait voir combien la guerre était proche de nous.

J'ai eu le pénible devoir d'exprimer les condoléances et la reconnaissance du peuple canadien aux parents des braves qui sont morts en mer, et de leur dire combien nous sommes fiers d'eux. Je sais que tous les membres de la Chambre voudront s'associer bien sincèrement à toutes les expressions de sentiments que nous avons ainsi formulées, et à celles qui pourront l'être à l'avenir.

Nos deux principales pertes en mer sont attribuables à de tragiques accidents de guerre. Les matelots qui ont perdu la vie avec le *Fraser,* le *Margaree* et le *Bras d'Or,* ainsi que les équipages des navires marchands qui ont bravé tous les dangers de l'océan rendus encore plus grands par un ennemi implacable, sont morts en héros pour la défense de leur pays.

Pour ce qui est de l'aviation, nous avons perdu, jusqu'à la fin d'octobre, 27 officiers et 41 soldats-aviateurs au Canada dans le Corps d'aviation royal canadien. En dehors du pays, nous avons perdu 5 officiers et 2 soldats-aviateurs. En plus de ces pertes, 203 Canadiens, enrôlés dans le Corps d'aviation royal, (Royal Air Force) sont morts en service actif.

Ceux qui ont perdu la vie durant leur entraînement se sont sacrifiés pour leurs camarades, qui perpétueront leurs traditions au cours des combats aériens. Les Canadiens se rappelleront longtemps leur bravoure.

L'armée canadienne a perdu 168 officiers et soldats soit en service actif, à la suite de blessures, de désastres, d'accidents et de mésaventures. Il incombe à tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants, de faire tous les efforts nécessaires afin que tous nos marins, nos soldats et nos aviateurs soient bien outillés pour faire face aux périls qu'ils devront affronter. Ils méritent que nous leur fournissions ce qu'il y a de mieux en fait de machines

et de matériel, et que nous leur donnions les meilleurs soins que puissent procurer l'argent et un labeur honnête. Nous savons avec quelle noblesse et quel courage ils s'acquitteront de leur tâche. Nous ne doutons pas d'eux. Il ne faut pas qu'ils puissent douter de nous.

Me permettra-t-on de dire un mot au sujet de l'inscription nationale. Cette tâche gigantesque a été la première entreprise par le ministère des Services nationaux de guerre après sa création le 12 juillet. Inutile de raconter aux honorables députés quelle promptitude, quelle vigueur, quelle efficacité on a apportées à l'organisation de l'inscription, ni avec quelle excellence ont fonctionné les rouages de l'inscription nationale les 19, 20 et 21 août. Je tiens cependant à exprimer aux honorables membres de tous les groupes la chaleureuse appréciation du gouvernement pour leur efficace collaboration dans cette grande tâche nationale. Le coût de l'inscription même a été maintenu au chiffre le moins élevé possible étant donné que les citoyens de tous rangs ont répondu avec enthousiasme à l'appel à l'aide bénévole pour l'exécution de ce vaste relevé des ressources humaines du Canada. La réponse du peuple canadien à ce premier appel général a été magnifique.

On fait de rapides progrès dans l'analyse des résultats de l'inscription nationale afin de fournir un tableau complet des ressources humaine du Canada en vue de faire face aux demandes nombreuses et variées des services de guerre. Le Gouvernement n'a pas attendu la fin de cette analyse laborieuse pour réaliser les fins immédiates de l'inscription nationale. La première tâche entreprise, lorsque l'inscription même a été complétée résidait dans la préparation des listes employées depuis pour la mobilisation nationale en vue de l'entraînement militaire initial des célibataires et des veufs sans enfant, âgés de dix-neuf à quarante-cinq ans.

Même l'entraînement s'est organisé avec une vitesse étonnante. Pendant que le ministère des Services nationaux de guerre préparait les listes des futurs mobilisés et constituait les treize conseils des services nationaux de guerre, les camps d'entraînement s'apprêtaient à recevoir les recrues. D'aucuns trouvaient la tâche impossible dans le délai prévu par le Gouvernement. Elle s'est cependant réalisée, grâce au travail infatigable des fonctionnaires supérieurs du ministère de la Défense nationale et du ministère des Munitions et Approvisionnements et à la collaboration inestimable de l'industrie du bâtiment.

Le 13 septembre une proclamation appelait à l'entraînement militaire les hommes de 21, 22 et 23 ans. Peu après les secrétaires des conseils des services nationaux de guerre lançaient le premier appel à l'entraînement. Ont répondu à ce premier appel 27,559 jeunes gens. Après un deuxième examen médical, 2,034 de ces mobilisés ont été refusés. Tous les autres ont aujourd'hui terminé leur première période d'entraînement.

Le plan national d'entraînement a pris la forme préconisée par les conseillers militaires du Gouvernement. La période présente a été déterminée dans une certaine mesure par l'équipement disponible. L'expérience, acquise et future, dont ont bénéficié ou bénéficieront les mobilisés, profitera et aux services armés et aux jeunes gens appelés à ce service national; il est ainsi possible d'établir soigneusement les aptitudes particulières de nos jeunes gens, de savoir s'ils peuvent servir dans l'armée, la marine, l'aviation ou l'industrie de guerre; ce qui signifie aussi qu'avec le temps ceux qui s'engageront dans l'armée active pourront, après cet entraînement initial, compléter plus rapidement et plus efficacement leur formation militaire. Ceux qui ont été appelés ont répondu avec un empressement et un enthousiasme tels que nous avons tous été fiers de ceux à la loyauté et à la vigueur desquels l'avenir de la patrie a été confié.

L'indice le plus significatif de notre promptitude à fournir les munitions et autres matériaux et équipement de guerre, c'est peut-être le nombre total des contrats de guerre accordés. Le 12 août, nous avions adjugé, pour le compte du Canada, des contrats pour une somme globale de 302 millions de dollars. Le 4 novembre, cette somme avait été portée à plus de 443 millions. De ce montant, 87 p. 100 avaient été placés au Canada, 8 p. 100 au Royaume-Uni et 5 p. 100 aux Etats-Unis. Outre ces montants, l'industrie canadienne avait entrepris, jusqu'au 3 septembre 1940, des contrats obtenus du Gouvernement du Royaume-Uni pour la somme globale de 134 millions de dollars, en équipement et en matériaux; et le Royaume-Uni s'est engagé à faire des dépenses de capital pour un montant additionnel de 81 millions. Le chiffre de 443 millions que je viens de mentionner représente des contrats pour la livraison de munitions, de fournitures et d'équipement. Nous nous sommes aussi engagés à faire des dépenses de capital sous forme de construction et d'agrandissements d'usines pour un montant de 235 millions. Ces engagements relatifs à des immobilisations comprennent: quinze usines d'explosifs et de produits chimiques au coût total de 70 millions; vingt-cinq usines d'armements au coût de 66 millions; quarante usines de munitions au coût de 36 millions; agrandissements d'usines de véhicules automobiles au coût de 5 millions.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), donnera les détails supplémentaires et la ventilation de ces dépenses.

La production d'avions au Canada au cours des trois mois, de juillet à la fin de septembre, a augmenté de plus de 300 p. 100 par rapport au trimestre précédent. La production continue de s'accroître à ce rythme accéléré. Dans le domaine du matériel de guerre, quelque 70 usines travaillent maintenant à remplir des commandes; environ 44 usines fabriquent dans le moment des calibres. Le 10 octobre de cette année, le ministre des Munitions et Approvisionnements a annoncé qu'on avait approuvé les dessins d'un nouveau genre de char d'assaut, et qu'on se préparait à fabriquer 3,000 de ces voitures au Canada.

J'ai essayé d'établir brièvement, aux dates mentionnées, l'importance croissante de notre production de guerre. La courbe monte avec une rapidité remarquable. En sus de pourvoir aux besoins du pays, le ministère des Munitions et Approvisionnements s'occupe, comme on le sait, de distribuer des commandes et d'obtenir des approvisionnements au Canada pour le compte du Gouvernement britannique. Les honorables députés apprendront avec plaisir que nos efforts dans ce sens ont mérité des éloges chaleureux. Le très honorable Herbert Morrison, alors ministre des Approvisionnements du Royaume-Uni, affirma dans un interview publié le 16 septembre par le *London Evening Standard*:

"S'il m'arrive jamais de m'abandonner au découragement, ce qui ne m'est pas coutumier, car je suis un optimiste incorrigible—je songe immédiatement à ce que le Canada accomplit et se propose d'accomplir. C'est plus que suffisant pour chasser le cafard."

Au cours du même interview il ajouta que le Canada avait répondu à toutes les demandes qu'on lui avait adressées et fit allusion aux énormes quantités de bois d'œuvre, de métaux non ferreux, d'acier et d'aluminium qu'il avait fournies. Il termina par ces paroles qui trouveront un écho dans tous les cœurs canadiens: "Quelles que soient les exigences futures, je suis certain d'une chose: le Canada ne se dérobera pas".

La production de guerre a besoin d'amples réserves de matières premières et demande la réorganisation de l'industrie en vue de la fabrication de nouvelles denrées. Il lui faut en plus des ouvriers spécialisés. L'embauche dans nos usines a atteint des proportions qui n'ont pas encore été dépassées au cours de notre histoire. Les travailleurs ont consenti au prolongement des journées de travail, à la suppression des congés et dans leur volonté d'augmenter et d'améliorer la production ont enseigné aux jeunes apprentis à maîtriser des métiers difficiles. Il incombe au peuple canadien, qui voit ces choses maintenant, de s'en souvenir à l'heure de la victoire.

Je terminerai mon exposé sur l'effort de guerre du Canada par un très bref état de nos finances de guerre. Inutile de rappeler à la Chambre les principes d'après lesquels le Gouvernement a décidé de trouver, autant que possible, les fonds pour notre effort de guerre. Nous comptons sur l'impôt et l'emprunt domestique. Même si nous désirions les utiliser, les marchés étrangers ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.

Dans les premiers douze mois de la guerre, nos dépenses se sont chiffrées par 290 millions, soit environ 800,000 dollars par jour. La fin de la résistance contre l'offensive nazie sur le continent européen et la disparition, de ce fait, de nombre des éléments de protection que procurent le temps et l'espace, ont eu pour résultat l'augmentation immédiate de nos obligations financières et matérielles. En conséquence, nos dépenses de guerre ont monté rapidement et progressivement. En juin et juillet nous avons dépensé environ un million et un tiers par jour, et, au mois d'août, près de deux millions par jour. En septembre, nous avons dépensé 66 millions et, en octobre, plus de 81 millions. Les dépenses d'octobre s'élevèrent à raison de presque un milliard par année.

Nos revenus, heureusement, sont au plus haut niveau de l'histoire du Canada. Notre deuxième emprunt de guerre, au montant de 300 millions, a été surpassé. La souscription a été assurée par toutes les classes de la société. Loin d'avoir été accaparé par les banques et les institutions financières, il obtint l'appui de milliers de petits épargnants. On a émis plus d'un million de certificats d'épargne de guerre d'une valeur moyenne de $25.00. L'objectif, fixé d'abord à 50 millions de dollars pour la première année, a été porté à 122 millions. Nous avons récemment conclu avec le Royaume-Uni une entente touchant le rachat de titres canadiens au montant de 109 millions de dollars, en vue de lui procurer des fonds canadiens pour ses achats de guerre au Canada.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) donnera, cela va de soi, un état détaillé de nos finances de guerre. Je ne tiens cependant pas à terminer ce bref exposé sans signaler que, grâce pour une bonne part à l'excellent travail de la commission de contrôle du change étranger, nous n'avons constaté dans la situation internationale du change aucune perturbation d'ordre majeur qui puisse toucher les intérêts du Canada. De même, grâce aux éminents services rendus par la commission des prix et du commerce en temps de guerre, le consommateur canadien ne s'est pas trouvé grevé de charges indues.

Avant de passer à un autre aspect de mon sujet, je désire rappeler à la Chambre que les seules limites que le Gouvernement soit disposé à placer à l'effort de guerre du Canada sont celles qu'imposent l'étendue de nos ressources, tant humaines que matérielles et notre capacité de sacrifice. Nous entendons rendre financièrement possible le maximum d'effort que la population canadienne est capable, physiquement et moralement, de faire.

La politique ministérielle à cet égard a été clairement énoncée par l'actuel ministre de la Défense nationale quand, ministre des Finances, il a présenté son exposé budgétaire, le 24 juin. Je cite ses paroles:

Il est à peine besoin de faire observer que notre effort de guerre ne doit à aucun point de vue se borner aux limites que fixent ces calculs financiers ni à ce qui peut s'accomplir sans trop d'inconvénients. Le pays doit donner l'effort maximum dont il est capable. Il est possible de répondre et nous répondrons effectivement aux exigences financières d'une production poussée à la limite physique de nos moyens ou de l'obtention des services, des approvisionnements et du matériel de guerre; une telle limite, si elle existe, n'est pas d'ordre financier, mais bien d'ordre physique, intellectuel et moral. J'entends par là les bornes matérielles de nos ressources et la capacité morale et intellectuelle des Canadiens à supporter un fardeau et à consentir un sacrifice.

Le ministre des Finances actuel a fait une déclaration semblable de la politique ministérielle à la conclusion de l'exposé qu'il a donné à la Chambre de nos finances de guerre, le 30 juillet:

Faites en sorte que le Canada fournisse son effort maximum—sur terre, sur mer et dans les airs,—et le coût, dans la mesure où il peut être soldé en espèces, en sera joyeusement et fièrement payé.

Je désire maintenant parler des relations du Canada, en fait des relations de tout le commonwealth britannique, avec les Etats-Unis, durant la période dont il s'agit. Avant d'aborder ce sujet, je tiens à dire combien utile la collaboration des Etats-Unis a été à l'effort de guerre canadien. Parmi le matériel de guerre essentiel que les Etats-Unis ont si généreusement fourni au Canada, notons tout particulièrement les avions et les chars d'assaut destinés à l'entraînement et les destroyers affectés au service actif. La déclaration que le président a faite vendredi dernier au sujet des priorités accordées à la Grande-Bretagne et au Canada n'est que le plus récent exemple du concours si généreusement prêté par les Etats-Unis au Royaume-Uni et au Canada. Tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, se joindront à moi dans une expression de reconnaissance.

Quand les historiens parleront du moment et de l'endroit où la marche de l'agression nazie a subi son premier échec et a dû s'arrêter devant le retour du flot, il me semble qu'ils mentionneront la Manche au cours d'août et de septembre. De même que l'évacuation de Dunkerque restera comme un épisode incomparable dans l'histoire des armes britanniques sur terre, sur mer et dans l'air, ainsi l'héroïque résistance de l'Angleterre, le courage indomptable des Londoniens, l'adresse et l'intrépidité inlassables des jeunes aviateurs, la vigilance constante de la marine marqueront, dans le conflit mondial actuel, le moment fatidique où la tyrannie a été arrêtée dans sa course dévastatrice et où l'on s'est repris à espérer.

Il est peu douteux que, devant l'effondrement de leur pays en juin dernier, les chefs civils et militaires de la France aient cru que l'Angleterre était vouée au même sort. Dans leur désarroi, ils ont pensé que l'assaut nazi était irrésistible et que l'Angleterre tomberait elle aussi sous les coups de l'attaque allemande. Seule la conviction que les nazis étaient invincibles peut expliquer les clauses de la capitulation française ainsi que plusieurs des événements qui se sont déroulés depuis.

D'autres partageaient avec les Français cette funeste appréhension. Telle était l'opinion générale des nations européennes, et, même aux Etats-Unis, cette conviction s'était propagée d'une manière étonnante. Chez nos voisins, le peuple en était venu à ne plus songer qu'aux préparatifs par lesquels les Etats-Unis pourraient faire échec à la menace qui suivrait, pour notre hémisphère, la défaite de la Grande-Bretagne. Les esprits affolés, oubliant l'utopie de leur politique d'isolement, ne songèrent plus qu'à leur conservation. Afin de répondre aux besoins de la défense des Etats-Unis sur terre, sur mer et dans l'air, un mouvement d'opinion alla même jusqu'à exiger que l'on gardât en Amérique le matériel et les munitions si nécessaires en Angleterre. Certains mauvais présages s'accréditaient voulant que cette dernière fût incapable de tenir.

Mais l'Angleterre a tenu, et tenu magnifiquement. La vision de l'humanité s'est éclaircie. Comme aux siècles passés, la Grande-Bretagne s'est dressée comme la forteresse inexpugnable de la liberté. Sur notre continent, tout signe de désespoir est disparu. La Manche est désormais considérée comme la première ligne de défense des Etats-Unis et du nouveau monde. Ce faisceau de lumière perçant les ténèbres, ce rayon d'espoir à l'horizon a fait renaître chez les Américains le désir de faire tout leur possible, sans toutefois entrer en guerre, pour appuyer la Grande-Bretagne dans sa résistance et dans sa détermination d'écraser les ennemis de la liberté.

Ce regain d'espoir s'est traduit d'une façon tangible par les approvisionnements en avions, canons, munitions et matériel de guerre de toute sorte que les fabriques américaines ont expédiés en quantités sans cesse accrues sur le champ de bataille d'Angleterre et dans les camps d'entraînement du Canada. A mesure que les semaines passaient, l'admiration croissait pour la détermination du peuple britannique et l'appui grandissait avec l'admiration.

L'immense majorité du peuple américain en est venue à voir dans la Grande-Bretagne un avant-poste de ses propres défenses et à se rendre compte de la nécessité qu'il y a de lui donner toute l'aide possible. Mais le besoin de renforcer sa seconde ligne de défense ne lui échappait pas non plus. Pour que le littoral américain fut à l'abri de toute attaque, il fallait aménager des bases navales et aériennes sur les îles de l'Atlantique. On reconnut aussi que l'action commune des Etats-Unis et du Canada s'imposait pour assurer leur commune sécurité. Du point de vue du Canada et du commonwealth des nations britanniques, la suite des événements constitue, dans les affaires internationales, la phase la plus importante qui ait marqué les trois mois écoulés depuis notre ajournement, en août. Dans ses conséquences ultimes, cet acte dépasse de beaucoup la formation récente de l'Axe à trois.

C'est le président des Etats-Unis qui, le 16 août, laissait entrevoir au public les mesures mises à l'étude. Ce jour-là, M. Roosevelt annonçait ce qui suit:

> Le gouvernement des Etats-Unis poursuit des entretiens avec le gouvernement de l'Empire britannique concernant l'acquisition de bases navales et aériennes pour la défense de l'hémisphère occidental et particulièrement du canal de Panama. Le gouvernement des Etats-Unis échange des vues avec le gouvernement canadien au sujet de la défense de l'hémisphère occidental.

Je reviendrai tout à l'heure sur le sujet de ces entretiens. Mais je tiens à relater tout d'abord les événements qui ont immédiatement suivi la déclaration du président Roosevelt.

Le lendemain 17 août, je rencontrais le président à Ogdensburg. Faisant suite à des conversations antérieures, notre entretien aboutit à un accord publié le lendemain, dans une déclaration conjointe de M. Roosevelt et de moi-même. Je désire consigner dès maintenant au compte rendu cette déclaration conjointe, désignée sous le nom d'accord d'Ogdensburg. En voici les termes:

> Le premier ministre et le président ont étudié les problèmes communs qui se posent relativement à la défense et à la sécurité du Canada et des Etats-Unis.
>
> Les deux pays ont convenu d'établir immédiatement une commission conjointe de défense.
>
> Cette commission conjointe et permanente de défense commencera immédiatement l'étude des problèmes concernant la défense territoriale, aérienne et maritime et les questions d'effectifs en hommes et en matériel.
>
> Elle s'occupera d'une façon générale de la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental.
>
> La commission conjointe permanente de défense se composera de quatre ou cinq représentants de chaque pays qui seront la plupart des fonctionnaires des services de l'Etat. Elle se réunira sous peu.

L'accord d'Ogdensburg était conclu, je le répète, le 17 août et la déclaration commune en révélant les termes parut le lendemain. Le 20 août, M. Churchill annonçait à la Chambre des communes anglaise la décision qu'avait prise le gouvernement "de son plein gré et sans y être poussé par des demandes ou des incitations" d'offrir aux Etats-Unis des bases navales ou aériennes dans les territoires britanniques de l'hémisphère occidental. Je voudrais surtout attirer l'attention de la Chambre sur une phrase de M. Churchill tirée de sa déclaration au sujet de la décision du gouvernement britannique. "Dans l'élaboration de ce projet", dit-il, "nous avons reçu l'assentiment complet du gouvernement canadien".

On a nommé le 22 août la commission canado-américaine de défense. Le colonel O. M. Biggar, K. C., devenait président de la délégation canadienne et le maire de New-York, M. Fiorello LaGuardia, président du groupe des Etats-Unis. La commission s'est réunie à Ottawa pour la première fois la semaine suivante. Elle a tenu depuis plusieurs assemblées et n'a cessé d'examiner les problèmes concernant la défense territoriale, maritime et aérienne de la partie septentrionale de notre hémisphère.

L'importante déclaration qui a suivi remonte au 3 septembre, premier anniversaire de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne. Le président Roosevelt annonçait ce jour-là que les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni avaient conclu un accord aux termes duquel les Etats-Unis recevaient des bases dans les possessions britanniques de l'Atlantique. En offrant les emplacements de Terre-Neuve et des Bermudes, la Grande-Bretagne ne consultait que l'intérêt qu'elle a d'assurer la puissance et la sécurité de l'Amérique du Nord. Elle cédait les emplacements dans les îles Lucayes, dans les Antilles anglaises et dans la Guyane anglaise, formant une ligne extérieure de défense au canal de Panama, pour cinquante destroyers américains surannés.

La Chambre sait déjà que six destroyers sur les cinquante sont passés à la marine de guerre canadienne et qu'ils sont en armement à l'heure actuelle. J'ai eu l'occasion dernièrement, au cours d'un voyage à Halifax, de visiter quelques-uns des destroyers qu'on devait échanger et de constater la perfection de leur outillage. J'ai eu de plus l'honneur de présenter à l'ami-

ral américain qui avait conduit les destroyers en eaux canadiennes les remerciements du gouvernement et du peuple canadiens. J'avais écrit auparavant au président pour lui exprimer notre reconnaissance. Les honorables députés aimeront peut-être à apprendre le contenu de ma lettre et de la réponse du président. On me permettra, peut-être de les consigner au *hansard* sans les lire. Voici ma lettre:

Ottawa, le 30 septembre 1940.

Monsieur le président,

J'ai reçu ces jours derniers des rapports des commandants de notre marine au sujet de la livraison et du transfert des destroyers américains au Canada et au Royaume-Uni. Ces rapports signalent tous l'état superbe des vaisseaux à leur arrivée au Canada et l'esprit de bienveillance et de collaboration manifesté par les officiers et par les équipages au cours des mutations. On m'a dit, par exemple, que l'équipement des navires était si complet que non seulement les cuisines étaient en parfait état mais que les garde-manger étaient garnis comme si l'on avait préparé les vaisseaux pour de longs voyages avec des équipages américains à bord.

Sachez bien que la marine canadienne et le Gouvernement de notre pays sont très sensibles aux égards et à la considération déployés jusque dans ces détails secondaires, peut-être, mais typiques. Je vous prie d'avertir les officiers intéressés que l'on m'a informé de la manière dont ils ont préparé et effectué le transport de ces vaisseaux et que je leur transmets à tous et à chacun les remerciements de la marine, du Gouvernement et du peuple canadiens.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

W. L. Mackenzie King.

Voici la réponse du président:

Le 17 octobre 1940.

Cher monsieur King,

Votre lettre très cordiale touchant l'état des destroyers remis au Canada et au Royaume-Uni et les modalités de leur transfert m'a causé une vive satisfaction.

Ce sera avec grand plaisir que je ferai connaître aux officiers intéressés les sentiments que vous avez si aimablement exprimés.

En leur nom et au nom de la marine des Etats-Unis, je vous prie d'agréer mes sincères remerciements.

Veuillez croire à l'expression de ma haute considération.

Franklin D. Roosevelt.

Un mot maintenant des entretiens préliminaires à l'accord d'Ogdensburg. L'accord même n'a pas été le fruit d'une initiative soudaine ou précipitée. Elle faisait suite à de nombreux entretiens entre le président et moi-même touchant la défense côtière tant sur l'Atlantique que le Pacifique, au cours desquels avaient été étudiés les intérêts communs au Canada et aux Etats-Unis. Il convenait, m'a-t-il semblé, de ne faire qu'au Parlement la déclaration jugée opportune touchant ces entretiens, nécessairement de nature tout à fait confidentielle. Je dois dire que j'ai obtenu l'assentiment du président avant d'en parler publiquement.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Par leur portée et l'époque où elles ont eu lieu, ces entretiens entre le président et moi-même touchant l'intérêt commun de nos pays dans la défense de leurs côtes se groupent naturellement en deux catégories: les entretiens antérieurs au début des hostilités et ceux qui ont suivi.

Dès le mois de mars 1937, une visite que je faisais au président à la Maison Blanche fournissait l'occasion d'un premier entretien. La conversation portait alors sur la situation en ce qui concerne les côtes du Pacifique et celles de l'Atlantique. Il a alors été convenu de tenir ultérieurement des réunions entre les officiers du haut commandement des deux pays en vue d'étudier les problèmes de la défense commune.

Le 30 septembre de cette même année, venant de Seattle à bord d'un destroyer américain. le président visitait Victoria, en Colombie-Britannique. Ce fut l'occasion d'organiser des entretiens entre officiers supérieurs touchant les problèmes côtiers du Pacifique, entretiens qui eurent lieu en janvier 1938 à Washington.

Chacune de mes visites au président faites aux Etats-Unis et chacune de nos entrevues à l'occasion d'une visite de ce dernier au Canada, je puis le dire, nous ont permis d'aborder les questions relatives à la défense du continent.

Ce fut la défense des côtes de l'Atlantique qui fit l'objet principal de nos entretiens en août 1938 lors de la visite du président à Kingston et de l'inauguration du pont des Mille-Iles à Ivy Lea. On se souvient qu'à cette occasion le président déclarait publiquement que le peuple des Etats-Unis ne restera pas les bras croisés si quelque autre empire tente de s'emparer du territoire canadien. A cette déclaration je répondais deux jours plus tard, à Woodbridge (Ontario) qu'à titre d'amis et de bons voisins nous avions aussi nos obligations.

Nos problèmes communs de défense ont fait l'objet de longs entretiens et sous une forme plus concrète, plus précise, lorsque je me suis rendu à Washington en novembre 1938 pour y signer l'accord commercial canado-américain. Au cours de l'été de 1939, le président a fait une croisière dans les eaux canadiennes au large des côtes de l'Atlantique. Il m'a confié par la suite que, tout comme sa visite à Victoria deux ans plus tôt, celle-là avait eu pour motif son souci des problèmes attachés à la défense côtière.

L'ouverture des hostilités a donné une importance vitale à cette question de la défense des côtes. Du même coup, l'état de belligérant du Canada et la neutralité des Etats-Unis rendaient plus compliquée la poursuite des entretiens sur la question. Devant la me-

nace européenne, il s'imposait évidemment de formuler les exigences de la défense en commun. Quant aux modalités d'un tel programme il incombait de mettre le plus grand soin à éviter le moindre soupçon d'une tentative de la part du Canada d'influencer la politique ou de s'ingérer dans les affaires domestiques d'une nation neutre. N'eût été la parfaite confiance que nous avions, le président et moi-même, dans les mobiles et les visées l'un de l'autre, je doute qu'il eût été possible de faire face à la situation sans susciter de réels embarras, sinon des deux côtés, du moins pour l'un ou pour l'autre. Nos entretiens antérieurs empêchaient heureusement toute méprise sur les circonstances et ma visite d'avril dernier au président, à Warm Springs, offrait une occasion exceptionnelle de revoir de près toute la situation.

C'est peut-être le moment de déclarer que, dès les débuts et lors de chaque entretien, le président a nettement établi qu'il s'intéressait au premier chef à la défense des Etats-Unis. J'ai aussi nettement indiqué que je me préoccupais de la défense efficace du Canada et de celle de tout le commonwealth des nations britanniques.

La note de plus en plus dominante de tous nos entretiens a été la communauté d'intérêts de nos pays respectifs dans la défense du continent que nous habitons. Ce fait admis, tout commandait de nous bien préparer à toute éventualité.

Mes entretiens avec le président commencèrent avant la déclaration de guerre, de la façon directe que j'ai indiquée; nous les avons repris depuis que le Canada est en guerre, à Warm Springs; nous les avons complétés, de semaine en semaine, par des conversations diplomatiques. Les entretiens entre les membres des personnels suivirent dans l'ordre logique.

Je devrais sans doute ajouter que j'ai tenu mes collègues membres du comité de guerre du cabinet parfaitement au courant de mes entretiens avec le président, et que les démarches subséquentes eurent lieu à leur connaissance et avec leur entière approbation. Je dirai aussi que le gouvernement britannique a été dûment informé de ce qui se passait. De même le gouvernement canadien a été mis au courant des questions de défense étudiées directement entre le gouvernement britannique et celui des Etats-Unis. Naturellement, les conversations ont porté sur la location de bases aériennes et de bases navales sur l'Atlantique.

Comme je l'ai indiqué, le président avait annoncé la veille de notre rencontre à Ogdensburg que les deux gouvernements avaient déjà tenu des entretiens. L'entente d'Ogdensburg n'a fait que confirmer officiellement ce que les entretiens antérieurs et les préparatifs entrepris avaient commencé; elle a appris à l'univers que les deux pays étudiaient et préparaient des plans de défense commune; elle a fait plus encore, en établissant nettement que la commission instituée pour faire des études et formuler des recommandations ne l'était pas pour telle occasion et pour telle situation, mais pour un problème d'un caractère permanent. C'est pourquoi la Commission canado-américaine de défense est établie en permanence.

L'institution de la commission permanente canado-américaine de défense a été ratifiée et confirmée par procès-verbal du Conseil, approuvé le 21 août par Son Excellence le Gouverneur général.

Avec la permission de la Chambre je consignerai au hansard le texte même du procès-verbal:

Le comité du Conseil privé a été saisi d'un rapport du très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Ce document porte la date du 20 août 1940 et stipule:

Que le 17 août 1940, en réponse à une invitation du président des Etats-Unis, il s'est rendu aux Etats-Unis, à Ogdensburg dans l'Etat de New-York, afin de s'y rencontrer avec M. Roosevelt et de causer avec lui de certains problèmes communs de défense ayant trait à la sécurité du Canada et des Etats-Unis;

Que des entretiens sur ce sujet ont eu lieu le 17 août entre le premier ministre et le président des Etats-Unis, accompagné du secrétaire d'Etat pour la guerre (M. Stimson), et que la déclaration suivante, relative à l'accord conclu, a été publiée conjointement, le 18 août, par le premier ministre et le président:

"Le premier ministre et le président ont discuté les problèmes de défenses ayant trait à la sécurité du Canada et des Etats-Unis.

Il a été convenu qu'une commission canado-américaine de défense serait immédiatement instituée par les deux pays.

Cette commission canado-américaine de défense commencera l'étude immédiate des problèmes relatifs à la défense aérienne, navale et terrestre, y compris le matériel et les effectifs.

Elle étudiera dans ses grandes lignes le problème que constitue la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental.

La Commission canado-américaine de défense se composera de quatre ou cinq représentants de chaque pays, membres, pour la plupart, des services intéressés. Cet organisme se réunira sous peu."

Que les actes posés par le premier ministre dans la poursuite desdits entretiens et l'acceptation pour le Canada de l'institution d'une Commission permanente canado-américaine de défense chargée d'étudier la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental sont conformes à la politique du Gouvernement maintes fois approuvée par le comité de guerre du cabinet et par le cabinet lui-même.

Le premier ministre recommande, par conséquent, que les actes posés par lui dans la poursuite desdits entretiens et l'acceptation de l'institution d'une commission canado-américaine de défense soient ratifiés et confirmés.

Le comité appuie la susdite recommandation et la soumet à l'approbation du cabinet.

J'appelle particulièrement l'attention de la Chambre sur l'alinéa suivant:

"Que les actes posés par le premier ministre dans la poursuite desdits entretiens et l'acceptation pour le Canada de l'institution d'une Commission permanente canado-américaine de défense chargée d'étudier la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental sont conformes à la politique du Gouvernement maintes fois approuvée par le comité de guerre du cabinet et par le cabinet lui-même."

La commission permanente canado-américaine de défense peut être considérée comme la suite logique des déclarations faites par le président Roosevelt et moi-même au mois d'août 1938. Je désire rappeler ces déclarations aux honorables députés. Le passage principal de la déclaration que M. Roosevelt faisait à Kingston le 18 août est le suivant:

"Le Dominion du Canada fait partie de la famille des nations de l'Empire britannique. Je vous donne l'assurance que le peuple des Etats-Unis ne restera pas les bras croisés si quelque autre empire tente de s'emparer du territoire canadien."

La réponse que je faisais à Woodbridge (Ont.) le 20 août 1938 à la déclaration faite par M. Roosevelt à Kingston contenait ces mots:

"A nous aussi le bon voisinage impose des obligations, dont l'une est de voir à ce que notre pays, de sa propre initiative, s'immunise autant que faire se peut contre toute attaque ou toute invasion éventuelle, et qu'il empêche, le cas échéant, les armées ennemies de pénétrer aux Etats-Unis, en franchissant le Canada par voie terrestre, maritime ou aérienne".

Ces déclarations marquent la première admission publique, par les deux pays, de leurs intérêts réciproques de défense.

Je serais le dernier à prétendre que l'Entente d'Ogdensburg soit le fruit exclusif des entretiens que nous avons eus, le Président et moi-même, ou des déclarations que nous avons échangées en 1938. Je suis heureux de constater que dans un moment de crise l'amitié personnelle et la confiance mutuelle qui nous lient depuis tant d'années, M. Roosevelt et moi-même, ont rendu très facile la conclusion de l'entente que nous avons faite à Ogdensburg. En réalité, l'Entente est le plein épanouissement de l'harmonie séculaire qui règne entre le peuple canadien et celui des Etats-Unis, harmonie à laquelle, je le crois et l'espère, le Président et moi-même nous avons aussi contribué pour notre part. Le chaînon que constitue l'Entente canado-américaine de défense n'a rien de provisoire; il n'est pas l'œuvre de nations qui se groupent dans l'ambition mutuelle de détruire leurs voisins; il appartient aux solides assises d'un ordre nouveau dans l'univers, fondé sur l'amitié et la bonne volonté. Dans la réalisation de cet ordre nouveau le Canada, qui fait la liaison

entre le Commonwealth des nations britanniques et les Etats-Unis, joue un rôle marqué par la Providence.

Il ne faudrait pas prétendre que ce qu'il y a de commun entre nos deux pays aurait en soi pu donner naissance aux relations heureuses qui les unissent, bien que cela ait grandement contribué à nous faire mieux comprendre. L'entente que nous constatons est le fruit de la clairvoyance et du réalisme de nos hommes d'Etat depuis plus d'un siècle.

Je voudrais rappeler à ce sujet les paroles que j'ai prononcées lors de l'inauguration du Pont des Mille-Iles, le 18 août 1938:

"Les habitants de nos pays, en somme,"

disais-je alors en parlant du Canada et des Etats-Unis,

"ne diffèrent pas beaucoup de ceux de l'Europe. La plupart, de fait, sont venus des pays européens. Chacun de nos pays voit se poser les problèmes de nationalité, de croyance, de classe et aussi les questions de controverse politique. Quoi qu'il en soit, il semble que nous avons trouvé le meilleur moyen d'assurer et de maintenir notre paix. . . Dans le domaine des relations internationales nous avons aussi appris à régler nos divergences d'opinions. Nous nous sommes exercés à l'art de construire des ponts. . .Or, dans la construction des ponts d'ordre international se dressent deux réalisations se rattachant toutes les deux au Saint-Laurent et aux Grands Lacs, et j'en dirai quelques mots ici. Elles se dressent comme des monuments de coopération et de bienveillance internationales. Chacune d'elles porte un message au monde d'aujourd'hui. C'est, d'une part, la convention Rush-Bagot de 1817 et, de l'autre, la commission mixte internationale de 1909."

La convention Rush-Bagot est une libre décision de désarmement mutuel. La commission mixte internationale est un moyen de régler pacifiquement tous les différends et la commission permanente Canado-Américaine est une entente mutuelle pour assurer notre commune défense. Toutes les trois semblent bien constituer une progression inévitable dictée par le bon sens. Il nous suffit de réfléchir un moment pour nous rendre compte que dans la crise de folie dont souffre le monde aujourd'hui, c'est encore le bon sens qui dicte les meilleurs principes de gouvernement des peuples.

Je doute qu'aucun acte posé par un gouvernement canadien, à coup sûr aucune phase de nos relations internationales, ait jamais été accueilli avec une telle unanimité dans notre pays. Pour autant que j'aie pu m'en rendre compte, aucun journal canadien n'a publié la moindre marque de désapprobation de l'accord d'Ogdensburg proprement dit. Bien que la valeur qu'on y a attachée et l'estimation de la part que j'y ai prise aient pu différer, presque aucune voix ne s'est élevée pour en méconnaître tout le sens".

Pour montrer comment a été accueilli au Canada l'accord d'Ogdensburg, je pourrais citer ici trois brefs commentaires de la part de journaux qui critiquent souvent le gouvernement. Le 19 août, le *Journal* d'Ottawa écrivait:

Parce qu'ils sont les gardiens conjoints de notre continent nord-américain le Canada et les Etats-Unis ne peuvent pas commettre une bien grande erreur en établissant une commission permanente pour la défense des deux pays. C'est une mesure de saine précaution.

Le même jour, le *Globe and Mail* de Toronto disait de son côté:

Les peuples de langue anglaise et tous ceux qui chérissent la liberté accueilleront favorablement l'accord qui cimente les liens d'amitié qui n'ont fait que se raffermir au cours des cent vingt-cinq dernières années.

Le *Chronicle-Telegraph* de Québec exprimait les mêmes sentiments dans ces quelques lignes:

Cette décision, associant les deux pays dans une commune défense et montrant d'une manière frappante comment les nouvelles conditions qui existent en Europe modifient les problèmes et la politique de guerre de l'Amérique du Nord sera certainement approuvée avec joie par les Etats-Unis et le Canada. Elle sera aussi un important réconfort pour l'ensemble de l'Empire britannique et pour le monde chrétien civilisé en général.

Bien que la campagne pour les élections à la présidence des Etats-Unis fût alors commencée et que l'on pût s'attendre que l'on cherchât à faire servir cette question à des fins politiques, on constate, à la lecture des commentaires de la presse américaine, que l'accord d'Ogdensburg y fut également approuvé à l'unanimité. Le sentiment général des Américains semble avoir été fidèlement exprimé par le *Chicago Tribune* qui disait le 21 août:

Chaque nation est tenue de défendre l'autre parce que c'est là son meilleur moyen de défense. Le bon sens nous dit que les moyens d'assurer cette défense devraient être pris d'avance afin d'assurer l'efficacité et le bon emploi des forces au cas où s'imposerait la question de collaboration. C'est justement la préparation de ces moyens que devra assurer la commission permanente de défense commune que le Président Roosevelt et le premier ministre King ont voulu établir.

La conviction, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, que chaque nation doit contribuer à la défense de l'autre parce que c'est assurer son meilleur moyen de défense, s'est raffermie au cours des deux années qui se sont écoulées entre les déclarations de Kingston et de Woodbridge et l'accord d'Ogdensburg.

Les événements qui se sont produits au cours de ces deux années d'une si haute gravité ont eu aussi pour résultat de dissiper les craintes des Canadiens qui croyaient que des relations plus étroites entre notre pays et les Etats-Unis affaibliraient les liens qui nous unissent à l'Angleterre. Pendant toute ma carrière politique, j'ai toujours été d'avis que, loin d'affaiblir les liens qui unissent entre elles les nations du commonwealth britannique, nos relations de plus en plus amicales avec les Etats-Unis constitueraient toujours une source de vigueur. Bien plus, j'ai toujours soutenu que dans le resserrement des liens d'amitié anglo-américains le Canada a un rôle tout particulier à jouer. Cette opinion,—je suis fier de le dire ici,—est partagée dans les trois pays par ceux qui se sont faits les apôtres de relations plus étroites entre les peuples de langue anglaise. Le premier ministre actuel de l'Angleterre, est absolument de cet avis. Il y a plus de dix ans, alors qu'il n'occupait encore aucune position publique, M. Churchill a exprimé cette opinion en un article paru dans le *Saturday Evening Post* du 15 février 1930, dont je voudrais citer ici un extrait.

A la lumière de tous les événements subséquents, et particulièrement ceux qui se déroulent à l'heure actuelle, ces mots revêtent un sens prophétique. Je cite:

La Grande-Bretagne s'est constamment avérée, depuis des siècles, le défenseur reconnu de la liberté en Europe. Centre directeur du Commonwealth britannique des nations, elle est associée sur un pied d'égalité aux autres nations de langue anglaise dans le monde entier.

Or, c'est précisément ici que nous apparaît le rôle essentiel du Canada. Ce dominion, uni à l'Empire britannique non seulement par son importance croissante en tant que nation mais aussi par de nombreux liens de sentiment précieux à de jeunes et vigoureuses collectivités, se trouve en même temps intimement associé aux Etats-Unis.

Une longue frontière sans fortifications, les habitudes et les échanges de la vie journalière, les avantageuses relations d'affaires, les sympathies et même les antipathies qui s'établissent entre d'honnêtes voisins, font du Canada le trait d'union entre les pays de langue anglaise. Aimant à double attraction, il attire et les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, les rapprochant ainsi l'un de l'autre. Il est le dernier lien entre l'Europe et l'Amérique. De fait, aucun Etat, aucune nation, aucun peuple ne saurait être considéré à plus juste titre comme la cheville ouvrière de la paix et du progrès mondial.

C'est grâce à un heureux concours de circonstances que la justesse de cette opinion sur la valeur du Canada comme lien entre les peuples britannique et américain a été clairement démontrée, au moment où celui qui la partageait si entièrement, et qui l'a exprimée en termes si éloquents, détient le poste de premier ministre de la Grande-Bretagne.

Dans un article de fond que publiait le *Times* de Londres, le 22 août dernier, on reconnaissait, en des termes qui rappellent la déclaration formulée par M. Churchill il y a dix ans, la

portée de l'accord d'Ogdensburg sur l'affermissement des relations entre les peuples de langue anglaise:

Dorénavant les deux pays, déclarait le *Times*, seront unis par des liens beaucoup plus étroits que dans le passé, et le Canada s'avérera plus que jamais la cheville ouvrière des relations anglo-américaines.

J'aimerais citer ici deux autres articles de presse, l'un d'un organe du parti travailliste et l'autre d'un journal libéral, qui servent à démontrer la concordance de vues des journaux anglais. J'ai relevé le passage suivant dans le *Daily Herald* de Londres:

Notre foi aux institutions britanniques a été retrempée. C'est donc avec une profonde gratitude que nous affirmons aujourd'hui: Canada, c'est par ton entremise que pourront se créer de nouvelles attaches entre nous et nos cousins qui habitent de l'autre côté de ta frontière indéfendue. Prends toi-même les décisions voulues. Nous les faisons nôtres.

Et le *Manchester Guardian* déclarait, le 20 août:

Il existe un étroit rapport entre les deux événements annoncés en fin de semaine, savoir la poursuite de négociations avec la Grande-Bretagne relativement à la cession aux Etats-Unis de bases navales et aériennes dans la mer des Antilles, et l'accord conclu par les Etats-Unis et le Canada visant à la création d'une commission Canado-américaine de défense. Il s'agit en effet, dans les deux cas, d'assurer la défense de l'hémisphère occidental contre les dictateurs. Ces pourparlers influeront sûrement sur l'issue du conflit, de même que sur l'étendue de l'aide accordée à la Grande-Bretagne par les Etats-Unis.

Vu que l'on a si souvent présenté sous un faux jour l'attitude que j'ai sans cesse maintenue envers les Etats-Unis depuis mon entrée dans la vie publique, on me pardonnera peut-être d'indiquer brièvement à la Chambre quelle réaction cette attitude et mes visites espacées à ce pays ont occasionnée, dans le Royaume-Uni, chez ceux qui sont peut-être le mieux en mesure d'en apprécier la valeur.

Dans une dépêche qu'il m'adressait le 13 septembre dernier, et qui fut d'abord rendue publique en Angleterre, M. Churchil eut ces paroles bienveillantes à mon égard:

Je suis très heureux de saisir l'occasion de vous remercier personnellement de tous vos efforts dans la cause commune, particulièrement en ce qui concerne la réalisation de rapports harmonieux dans tout le nouveau monde. Cette profonde entente sera un des facteurs principaux qui sauveront l'Europe d'un retour à la barbarie.

Quelques jours plus tard, le 17 septembre, Lord Caldecote, à ce moment-là Secrétaire d'Etat aux Dominions, fit la déclaration suivante à la Chambre des lords:

L'événement peut-être le plus significatif des quelques dernières semaines a été le rapprochement de l'Empire britannique et des Etats-Unis, dont témoigne l'accord récemment conclu en vue de la cession à ce dernier pays de bases de défense situées dans certains territoires britanniques, en échange de destroyers américains qui augmenteront nos effectifs navals. Mais il y a plus. On a rattaché cette entente à l'accord, conclu précédemment, par les Etats-Unis et le Canada en vue de la création d'une commission canado-américaine de défense, et l'on me permettra peut-être de rappeler l'hommage qu'a rendu dernièrement notre premier ministre au premier ministre canadien, M. Mackenzie King, dans un message où il soulignait ses efforts constants pour la réalisation d'une plus cordiale entente entre l'Empire britannique et les Etats-Unis d'Amérique. Point n'est besoin d'indiquer à Vos Seigneuries tous les avantages que peut renfermer ce nouvel état de choses en ce qui a trait à la paix et à la liberté futures.

Le public canadien peut donc s'enorgueillir légitimement du rôle que nous avons pu jouer dans la réalisation de l'entente susmentionnée. Dans la sombre nuit où se trouve maintenant plongée l'humanité, les relations entre les Etats-Unis et le Commonwealth britannique sont le dernier rayon d'espoir qui brille à l'horizon.

Au cours de la guerre civile américaine, alors que les relations anglo-américaines étaient tendues presque à la rupture, John Bright, parlant à la Chambre des communes anglaise, le 16 juin 1863, eut ces mots conciliants et prophétiques:

J'espère donc qu'avec le temps notre population, parce que mieux renseignée, se montrera plus juste, et que toute animosité disparaîtra; qu'à l'avenir tous ceux qui chérissent ici la liberté s'entendront avec ceux qui la chérissent là-bas, et que nos deux nations, séparées il est vrai par l'océan mais, néanmoins, de même origine ethnique, réaliseront l'union spirituelle qui leur permettra de collaborer efficacement au progrès de la liberté et du bien-être de l'humanité.

Quel plus bel espoir pouvons-nous caresser pour l'humanité que la réalisation, dans leur commune défense des libertés humaines, de l'union spirituelle, rêvée par John Bright, des populations britannique et américaine.

Je m'étais proposé de dire quelques mots au sujet de la canalisation du Saint-Laurent et des Grands Lacs, mais le chef de l'opposition (M. Hanson) avait la même intention et vu qu'il a décidé de remettre ses observations à plus tard, je suis heureux de suivre son exemple. Je poursuivrai en faisant quelques allusions à nos relations avec la France.

La présente guerre a, comme je l'ai indiqué, multiplié les occasions où le Canada peut servir de trait d'union entre les Etats-Unis et le commonwealth britannique, en même temps, qu'accru notre responsabilité à cet égard. Ce rôle, cependant, n'est pas le seul que le Canada peut jouer avantageusement dans les relations internationales. Il est une troisième grande nation à laquelle nous sommes attachés par des liens étroits. J'ai parlé du rôle du Canada comme interprète des peuples de langue anglaise. Le Canada, toutefois, n'est pas uniquement de

langue anglaise; il est également de langue française. Il occupe en réalité le second rang parmi les pays de langue française de l'univers.

L'agonie de la France a imposé une très lourde responsabilité et une grande mission au Canada. Comme je l'ai fait observer au moment de l'effondrement de la France, "le sort tragique de la France laisse aux Canadiens-Français le devoir de maintenir les traditions de la culture et de la civilisation françaises, ainsi que l'esprit de liberté dans le monde. Cette nouvelle responsabilité sera, je le crois, acceptée fièrement."

Les événements actuels imposent au Canada, non seulement la mission de défendre les traditions de la culture et de la civilisation françaises, mais aussi le devoir de raviver dans le cœur des Français, quasi prosternés devant leur brutal conquérant, leur amour de la liberté et leur confiance en un triomphe final.

Fort de cette mission, mon collègue, le Ministre de la Justice, a récemment irradié un message au peuple français. Puis-je en citer quelques lignes:

Là-bas, vous êtes nos alliés parce que nous connaissons trop bien le cœur de la France pour douter un seul instant de sa loyauté. Nous savons, parce que vous nous avez communiqué vos sentiments, que quelles que soient les circonstances, quel que soit le calvaire à gravir, la France ne se dressera jamais contre les Britanniques, contre nous Canadiens-Français dont tant de fils reposent en terre de France depuis vingt-trois ans.

J'exhorte les honorables membres de la Chambre, ainsi que mes compatriotes de toutes les parties du Dominion, à songer constamment à la tâche que le Canada seul peut accomplir pour ranimer l'espérance dans l'âme des Français plongés dans la douleur. Que les Canadiens n'échappent aucune parole qui soit de nature à raviver leurs plaies. Ne leur infligeons pas de nouvelles douleurs; appliquons-nous à les adoucir. Dans le monde nouveau, qui suivra la destruction du mauvais génie qui pèse sur la France aujourd'hui, la part que prendra le Canada au resserrement des liens entre les peuples de langue française et de langue anglaise pourra être aussi importante que son rôle dans le rapprochement entre les nations du commonwealth britannique et les Etats-Unis.

Un mot en terminant sur nos buts de guerre ou, si l'on préfère, nos buts de paix. Sainement envisagés, les deux constituent l'avers et le revers d'une même médaille. Il a déjà beaucoup été question des buts de la guerre actuelle. D'une part, on prétend que le but unique est de vaincre l'ennemi, de l'autre, que celui qui importe le plus est d'instaurer un nouvel ordre social, dans lequel la liberté, la vérité et la justice régleront de plus en plus les rapports entre les individus, entre les classes et entre les nations. Pour ma part, je ne vois aucune source de conflit entre les buts de guerre et ceux de paix. Si l'Allemagne n'est pas vaincue, il restera peu de liberté, peu de vérité et peu de justice dans le monde. Si, d'autre part, nous voulons vraiment assurer le règne de la liberté, de la vérité et de la justice dans les relations humaines, nous devons être prêts à combattre plus énergiquement qu'on ne l'a jamais fait jusqu'ici.

La source cachée et la vertu latente de tout acte humain résident dans son motif. Le motif de l'Allemagne nazie est la domination; sa méthode, la plus brutale et la plus barbare que des mauvais génies aient encore conçue. Pour atteindre sa fin, le motif de la domination doit s'appuyer sur la puissance matérielle. Cette puissance peut s'exercer soit par des organes de force et de violence, soit par des moyens de propagande, de duplicité et de perfidie qui servent à favoriser l'expansion et à engendrer la crainte. Cependant, la seule puissance matérielle n'est pas durable. Que reste-t-il à la domination dépouillée de ces oripeaux matériels? Par contre, la liberté, la vérité et la justice sont d'un tout autre domaine. Ce ne sont pas là des choses matérielles susceptibles de consommation et de destruction; elles participent de l'esprit. Faisant partie des réalités éternelles, elles sont des attributs de Dieu lui-même et sont sûres de finir par triompher.

Dans leur lutte contre ceux qui font de la puissance matérielle une fin en soi, les défenseurs des trésors spirituels de l'humanité peuvent être forcés, pour préserver leur propre existence, de recourir contre leurs adversaires aux armes de la puissance matérielle. Mais il est bon de se pénétrer du précepte chrétien: "Celui qui combat par l'épée périra par l'épée." Il me semble que l'on peut voir le bien ou le mal d'un objectif ou d'une institution en la soumettant à cette simple épreuve: sont-ils durables? La domination d'un ou plusieurs dictateurs peut avoir son temps; elle peut étendre son empire, mais elle ne peut durer On aura beau piétiner la liberté, la vérité et la justice, on ne les empêchera pas de se relever C'est le souffle du Créateur qui donne la vie au corps de l'homme. La liberté, la vérité et la justice resteront, car elles font plus que donner la vie, elles la perpétuent inépuisablement.

Que faut-il donc pour remporter la victoire? Revêtir l'armure divine, non pas seulement les emblèmes extérieurs du guerrier tels que le casque, l'épée et le bouclier, si indispensables soient-ils pour la défense et l'attaque. N'oublions jamais que "nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les dominations, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres.

contre les esprits méchants en haut lieux". Assurons-nous bien que le casque soit le casque du salut; l'épée, celle de l'esprit, et le bouclier, celui de la foi; que notre cœur soit ceint de vérité et que notre cuirasse soit celle du droit; que nous soyons prêts à porter partout l'évangile de la paix. Si nous avons ces choses en partage, et ce sont là, semble-t-il, les armes par lesquelles la Grande-Bretagne et les Dominions cherchent à exterminer aujourd'hui le dragon du nazisme allemand, il nous sera facile de concilier nos buts de guerre et nos buts de paix. Tuer le dragon qui a paralysé ses victimes par la peur, empoisonnant les sources mêmes de leur vie morale et intellectuelle et prêt à dévorer leurs organes vitaux pour des années à venir, voilà sans conteste le premier devoir d'une civilisation qui veut se sauver elle-même. Mais il y a plus. Il importe également, au cœur même de la mêlée, et encore davantage lorsque sera exterminé le sinistre dragon du nazisme, de voir à ce que jamais, chez nous ou ailleurs, les faux dieux de la puissance matérielle, des biens terrestres et des immunités particulières ne puissent exercer leur empire. Ne permettons jamais à un homme ou à un groupe d'hommes, de subjuguer par la crainte et d'étouffer par la force la vie corporelle et spirituelle des bons et des humbles.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je n'entends pas accorder ce soir une attention suivie aux arguments ou aux remarques du premier ministre (M. Mackenzie King). J'aurai certaines critiques à faire, mais avant de les aborder, je tiens à féliciter le premier ministre au sujet de l'anniversaire d'un événement de sa vie qu'il célèbre aujourd'hui. On me dit qu'il y a 31 ans, le 12 novembre 1909, il a pris son siège à la Chambre comme ministre du Travail. Et au nom du groupe auquel j'appartiens et en étant aussi l'interprète des autres honorables députés, je lui souhaite la santé et la force nécessaires à l'accomplissement de la tâche difficile dont il est chargé.

Je félicite aussi le proposeur de l'adresse et celui qui l'a appuyé et j'exprime à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) notre appréciation pour son aimable remarque envers l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). A notre sens, dans cette remarque, il a indiqué au peuple canadien ainsi qu'aux honorables députés une des raisons pour lesquelles plusieurs gens qui pourraient combattre par ailleurs l'emploi de la force croient que la présente lutte est une lutte pour les principes mêmes de la démocratie, car, en cette enceinte, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a pris la parole plus d'une fois pour exprimer librement des idées directement opposées à celles de la vaste majorité des membres de la Chambre. Le seul fait que cela ait été possible est à mon avis une manifestation de la démocratie au pays.

Je tiens aussi à féliciter celui qui a appuyé l'adresse (M. Jutras) et à faire remarquer que sa maîtrise de l'anglais et le fait, me dit-on, qu'il parle également bien le français, étant originaire d'une province anglaise du pays, constituent un exemple que je voudrais voir suivre par un plus grand nombre de jeunes gens dans toute l'étendue de ce grand pays. Je désire le féliciter pour la facilité qu'il a à se servir des deux langues.

Les membres de notre groupe sont heureux que cette nouvelle session ait lieu. Nous étions d'avis et nous le sommes encore que la Chambre ne devrait ni ajourner ni proroger pour une période plus longue que quatre-vingt-dix jours pendant la durée du présent conflit. A mon sens, c'est faire un triste commentaire aux professions de foi démocratique du premier ministre que de dire qu'il a traité le Parlement avec ce que je crois être une piètre considération depuis le début des hostilités. Pendant les huit premiers mois critiques de cette grande lutte, le Parlement n'a eu que six jours de travail, y compris le 25 janvier. Quand nous proposâmes que le Parlement devrait s'ajourner et non proroger le 7 août, nous prîmes soin de demander si le rappel le 5 novembre serait obligatoire. Le premier ministre nous a donné l'assurance qu'il le serait. La question posée était motivée par le désir d'empêcher la répétition de la farce du 25 janvier. Ce fut donc avec surprise que nous avons lu dans les journaux l'annonce que la réunion du 5 novembre n'aurait lieu que pour la forme et que la Chambre s'ajournerait sans discussion à une certaine date en janvier. L'annonce allait jusqu'à dire que les députés domiciliés au loin n'avaient pas besoin d'être présents.

Sans entamer une controverse avec le premier ministre (M. Mackenzie King) et avec le chef de l'opposition (M. Hanson) sur le sujet de savoir qui avait proposé cette étrange façon de procéder, je leur rappellerai à tous deux, ainsi que je le faisais remarquer tantôt, que le Parlement est toujours une institution libre, non un grand conseil fasciste ou un reichstag nazi, que l'on peut convoquer ou congédier au gré d'un membre quelconque de la Chambre quel que soit le haut poste qu'il occupe. Les membres de la Chambre ont décidé d'ajourner jusqu'au 5 novembre et ni le premier ministre ni le chef de l'opposition n'avaient le droit de donner à entendre que certains députés n'étaient pas tenus d'être présents ou qu'il n'y aurait pas de dis-

cussion. Heureusement, la presse et l'opinion publique ont empêché la tentative d'usurpation des droits et privilèges des représentants du peuple. Nous, du moins, sommes déterminés à faire en sorte que, dans une guerre entreprise pour assurer la liberté de parole, la liberté de réunion et des institutions démocratiques, le Parlement, non pas le premier ministre ou le chef de l'opposition ou tout autre personne, soit le maître. Pour certaines gens le Parlement est un embarras; il l'a toujours été et nombre de tentatives ont été faites pour s'en débarrasser. Les méthodes étaient plus grossières il y a trois siècles quand, un autre 5 novembre, Guy Fawkes a voulu faire sauter le Parlement avec de la poudre à canon. Ce 5 novembre-ci on allait non pas faire sauter le Parlement canadien, mais l'éteindre. Heureusement, les deux projets ont échoué et les parlements continuent d'être les symboles et les instruments de la lutte séculaire et non encore terminée pour la liberté et le gouvernement autonome. Sûrement il incombe aux membres de notre Chambre de se réunir fréquemment durant cette période de grave crise.

Depuis l'ajournement d'août il s'est produit des événements qui ont eu des répercussions profondes sur l'avenir du monde. Le premier ministre les a rappelés ce soir. La guerre a continué de s'étendre et nous avons contemplé avec admiration l'effort vraiment magnifique de la population britannique en défense de sa patrie. Dans l'intervalle la France est tombée de plus en plus sous la domination des dictateurs. Pierre Laval, le vieil ami du fascisme, est maintenant vice-président du conseil de ce pays terrassé, guidant le maréchal Pétain, qui est vieux et fatigué, tout comme Hindenburg était vieux et fatigué quand Hitler a commencé son ascension vers le pouvoir. Quelles devraient donc être nos relations avec le gouvernement de Vichy? Celui-ci ne peut plus être considéré comme un gouvernement libre représentant la volonté du peuple français. Ses décrets sont évidemment dictés par ses maîtres nazis.

Cette situation tragique soulève la question du statut de la légation de France à Ottawa. Convient-il, étant donné les événements survenus en France et en Europe, que les représentants d'un gouvernement pro-fasciste soumis à la domination d'Hitler et de Mussolini continuent de jouir des privilèges et immunités accordés au corps diplomatique? Il me semble que, tout en nous tenant au principe d'accorder aux représentants de puissances étrangères toute la considération voulue, nous devrions nous rappeler que nous nous trouvons engagés dans un nouveau genre de guerre, dans une guerre qui n'est pas seulement un conflit entre nations, dans le sens traditionnel du terme, mais, comme le premier ministre l'a rappelé ce soir, un conflit entre idéologies. Les guerres d'idéologies franchissent les frontières, de la même façon que les anciennes guerres de religion ont traversé les frontières et les pays dans les siècles passés. Ceci m'amène à dire que notre Gouvernement devrait faire savoir aux puissances neutres que notre population désire que les représentants diplomatiques accrédités des pays étrangers soient des personnes qui, dans le passé récent, n'ont pas manifesté leur satisfaction à l'égard des succès de Mussolini ou d'Hitler en Ethiopie, en Espagne, en Tchécoslovaquie ou partout ailleurs où la dictature s'est levée menaçante dans toute sa laideur. C'est une mesure de précaution que nous devons prendre non seulement à l'égard de la population du Canada mais à l'égard de nos bons voisins du sud, dont les liens d'amitié qui les rapprochent de nous viennent d'être resserrés davantage par le Gouvernement depuis que la Chambre s'est ajournée au début du mois d'août.

Nous sommes d'accord avec le proposeur de l'adresse en témoignant notre vive satisfaction à l'endroit de l'entente conclue avec les Etats-Unis pour la défense conjointe de notre continent. En effet, au cours de la dernière session, nous avons insisté pour que le Canada prenne les dispositions nécessaires en vue de débattre un tel projet. A ce moment-là la Chambre a froidement accueilli notre proposition, mais je me réjouis de ce que le président Roosevelt ait invité le premier ministre à le rencontrer à Ogdensburg. La presse et le public en général ont approuvé de tout cœur cette réunion et toutes ses suites heureuses. A la vérité, nous souhaitons que les relations amicales qui existent entre le Canada, le commonwealth britannique et les Etats-Unis se consolident même davantage avec le passage du temps. Dans l'intervalle le premier ministre a agi sagement en mettant la Chambre au courant de cet accord et je suis d'avis qu'il devrait nous fournir plus tard au cours de la session d'autres renseignements plus détaillés au sujet de l'ampleur de l'accord, et si cette question ou d'autres sujets demandaient une séance à huis-clos, je crois que le gouvernement devrait alors s'employer à la tenue d'une telle séance.

De cet accord avec les Etats-Unis découlent, ce me semble, deux faits saillants. C'est d'abord une autre admission de la part de notre puissant, populeux et riche voisin du sud que sa sécurité ne saurait exister sans la sécurité collective de ses voisins et de lui-même. Deuxièmement, c'est l'admission de la part du Canada qu'il fait partie du conti-

nent nord américain et qu'il accepte de nouvelles obligations à ce sujet.

Ainsi donc, je le répète, ces décisions qui peuvent modifier profondément la position de notre pays dans le monde devraient être l'objet d'un examen minutieux par le Parlement. Nous sommes aussi d'avis que toutes les phases de notre effort de guerre devraient être soigneusement étudiées par la Chambre. Récemment, le major général Crerar, dont le chef de l'opposition (M. Hanson) a cité cet après-midi certaines paroles prononcées devant le Canadian Club d'Ottawa, a fait des discours dans tout le Canada. Il a insisté sur la nécessité d'accentuer notre effort de guerre en vue de fournir tout l'armement dont ont besoin nos soldats. Les membres de notre groupe croyaient il y a un an que la contribution la plus efficace du Canada dans la présente guerre devrait comporter l'organisation nationale de l'industrie dans le but d'assurer toute l'aide économique nécessaire sans profit pour nous-mêmes. Nous croyons encore que c'est là la plus importante contribution qu'il nous soit possible d'apporter à l'œuvre commune. Jusqu'à présent, l'attention du public s'est concentrée sur la levée des hommes. Notre loi de mobilisation n'a encore servi qu'à faire inscrire notre population adulte et à appeler certaines classes de jeunes gens, alors qu'à notre avis, elle aurait dû servir d'abord à mobiliser l'industrie en vue d'un effort de guerre efficace.

Toute autre considération mise à part, je prétends que nous n'avons aucun droit de demander aux hommes de se sacrifier pour la cause commune tant que nous n'aurons pas demandé à l'industrie et à nos institutions financières de se mettre également et dans une même mesure à la disposition du pays dans ce moment de besoin. On ne l'a pas encore fait; au contraire, le gouvernement dépense de fortes sommes d'argent en vue d'agrandir des établissements privés ou d'ériger de nouvelles usines qui seront la propriété de l'Etat mais dont l'exploitation sera confiée à des sociétés privées.

Je rappellerai à la Chambre que pour nous être fiés à des entreprises privées nous avons presque perdu la guerre de 1914-1918 et que d'après le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), l'industrie privée a empêché la fabrication au Canada de certains matériels de guerre durant les huit premiers mois du conflit actuel. Il fallut attendre qu'un nouveau gouvernement en Grande-Bretagne modifie du tout au tout le contrôle de son effort de guerre avant de voir les événements prendre une nouvelle tournure. Pourtant, au Canada, grâce à la politique favorisée par le ministère des Munitions et Approvisionnements, le pays est livré de plus en plus complètement aux mains de ceux qui contrôlent notre vie économique.

J'irai même plus loin et dirai que, selon toute apparence, nos institutions d'Etat sont sacrifiées au bénéfice des sociétés privées. Permettez-moi de donner des exemples:

La semaine dernière, je me trouvais dans une grande ville de l'Ouest près de laquelle on est à établir une industrie de guerre. Les chemins de fer Nationaux-Canadiens et du Pacifique-Canadien entrent presque parallèlement dans cette ville. L'emplacement de l'usine a été choisi à juste un demi-mille des grandes canalisations approvisionnant la ville en eau et sur la principale ligne d'énergie électrique. Il était plan, sans édifices, et convenables sous tous les rapports. Le National-Canadien pouvait facilement faire pénétrer ses embranchements jusqu'à l'usine, mais le Pacifique-Canadien ne le pouvait pas. Il y a peu de temps, on fit un changement, et l'on choisit l'emplacement de l'autre côté de la voie ferrée du National-Canadien, afin que le Pacifique-Canadien pût la desservir. Ce changement nécessite, entre autres choses, la construction d'une canalisation de quatre milles et demi de longueur pour le service de l'eau, au lieu du demi-mille requis auparavant, au coût d'environ $60,000 par mille. Et ce n'est pas là un simple ouï-dire.

M. TURGEON: De quelle ville s'agit-il?

M. COLDWELL: Je crois pouvoir affirmer que c'est Winnipeg. Et ce n'est pas un pur ouï-dire. Le maire de la ville m'a fait visiter les emplacements, afin que je fusse amplement et exactement renseigné.

L'hon. M. HOWE: Les renseignements de l'honorable député ne sont pas complets, cependant.

M. COLDWELL: Ce sont ceux que m'a fournis le maire de la ville.

Nul doute que d'autres membres de la Chambre peuvent citer, et fourniront, je l'espère, des exemples montrant combien de puissantes compagnies de pétrole, de gaz et d'énergie, des sociétés chimiques, des compagnies de minoterie et d'aéroplanes sont encouragées à s'installer fermement, de sorte que, après les hostilités, le Canada sera absolument dans la dépendance des monopoles, de la finance et de l'industrie. Il incombe au Parlement de modifier cette orientation et d'empêcher ceux qui sont responsables de cette situation de s'assurer aucune maîtrise nouvelle sur notre effort de guerre. Autrement, le peuple canadien perdra la guerre sur le front intérieur.

De même, certaines industries ont adopté une politique ouvrière qui tôt ou tard fera

surgir des conflits entre elles et leurs employés. Jusqu'à présent le chômage a permis aux patrons d'empêcher toute tentative d'organisation. Les ouvriers qui ont essayé de s'affilier aux syndicats de leur choix ont été congédiés. Cependant, l'intensification de notre effort de guerre et la constatation de plus en plus nette du fait qu'il s'agit non pas d'une guerre d'hommes mais de machines, feront surgir une rareté de main-d'œuvre. Ces patrons seront alors en face d'une situation nouvelle et ils demanderont l'adoption de mesures législatives régissant les ouvriers. En effet, on peut avoir recours au décret du conseil C.P. 6286, déposé jeudi dernier, pour empêcher les ouvriers d'améliorer leurs conditions de travail. Apparemment ce décret comporte de véritables sanctions sous forme de fortes amendes. Cependant, un autre décret du conseil, C.P. 2685, énonçant les relations qui doivent exister entre patron et employé reste lettre morte parce qu'il ne comporte pas de sanctions et le Gouvernement n'a conféré aucun pouvoir au ministre du Travail (M. McLarty) au sujet de sa mise en vigueur

En Grande-Bretagne on peut attribuer le succès de l'effort de guerre des six derniers mois au fait que les travailleurs sont syndiqués et que leur puissance se manifeste dans les plus hauts conseils de la nation. Au Canada, les patrons peuvent frustrer impunément toute tentative d'organisation. Même les usines financées par le Gouvernement établissent délibérément des distinctions injustes contre les ouvriers qui désirent se syndiquer. De fait, une société étatisée, la Société Radio-Canada, que le ministre des Munitions et Approvisionnements a conservée pour quelque raison inexplicable, lorsqu'il a abandonné le reste de son ancien ministère, a défendu à ses employés de se syndiquer.

Il faut dire que le premier ministre a répudié la tentative du major Murray de parler en cette occasion au nom du Gouvernement, mais le ministre en est apparemment resté là. Que pense-t-il de la constitution en syndicats des employés de la Société Radio-Canada ou des ouvriers des établissements de l'Etat? Qu'adviendra-t-il de Radio-Canada? La radio est une fonction importante de la vie moderne. Par elle peut se faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. En pays de libre démocratie, elle devrait être accessible à tous. Mais au Canada, ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ne sont jamais invités à prendre part à la discussion des questions publiques. Cet honneur est réservé aux membres du cabinet et aux fonctionnaires qui font leur louange. Certains postes émetteurs vont même jusqu'à refuser l'usage du microphone aux représentants des ouvriers syndiqués, même lorsque leur manuscrit a reçu le visa de la censure. Les intérêts patronaux ont pourtant toute latitude d'utiliser la radio pour se flatter mutuellement ou pour inonder le pays de flagorneries. Cependant, c'est grâce aux efforts de citoyens animés d'esprit civique que la radio canadienne est devenue un service public soumis à l'autorité du Parlement.

Maintenant que la radio est devenue une puissante arme de guerre, il est déplorable que le ministre dont elle relève l'ait laissée dégénérer au point d'accepter la démission de celui que le *Winnipeg Free Press* appelle "l'un des plus anciens et des plus ardents partisans de la radio d'Etat au Canada".

Les accusations de M. Alan Plaunt sont très graves. Dans sa lettre de démission, il déclare qu'il a, depuis longtemps, cessé d'avoir confiance dans l'organisation interne et dans l'administration de la Société. Il ajoute:

> J'en suis arrivé à la conclusion que les circonstances actuelles entravent sérieusement les fonctions de la Société dans la situation critique née de la guerre et compromettent sa survivance comme instrument efficace d'unité nationale après le conflit.

Voilà, je le répète, de graves accusations qui exigent une enquête parlementaire approfondie.

Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails, mais celui qui a été régulièrement à l'écoute pendant l'année écoulée n'est pas sans s'être rendu compte de bien des choses. En temps de guerre, les nouvelles et la propagande qui nous viennent par la voie des ondes sont de toute première importance. C'est le cas en particulier de la Société Radio-Canada, dont les programmes sont captés par nos voisins du sud. Il importe qu'en temps de guerre nos émissions éducatives soient rendues attrayantes, qu'elles flattent l'ouïe de l'auditeur tout en contentant son esprit. Les programmes complémentaires de la journée, qui font pour la plupart de la réclame à certaines marques de savon déplaisent à des milliers de citoyens. On est fatigué d'entendre parler de linge sale et d'écouter les disputes familiales.

Je me suis demandé si la situation de Radio-Canada n'était pas attribuable à une surveillance insuffisante de l'Etat. J'ai tenté de m'expliquer pourquoi le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) avait conservé la direction de la radio en abandonnant le portefeuille des Transports. Il est difficile de trouver un lien entre la radio et la production de munitions et d'approvisionnements. A coup sûr elle est du domaine de l'information et de la propagande. Pourquoi le chef de l'un des ministères les plus impor-

tants et les plus considérables a-t-il gardé la direction d'un département qui n'a rien à voir avec son travail habituel? Il faudrait expliquer cet état de choses.

En dernier lieu, il faut bien que quelqu'un le dise, les bruits les plus défavorables circulent sur le compte du directeur général. Un journal accrédité comme le *Saturday Night* de Toronto fait allusion sans doute à ces rumeurs dans sa dernière livraison lorsqu'il affirme:

On peut dire, après avoir fureté un brin, que les choses vont mal dans la direction de Radio-Canada et qu'une enquête fera du bien.

S'il en est ainsi, il vaut mieux que le Parlement s'occupe de cette question le plus tôt possible. Le pays n'est pas en état de se payer le luxe de nommer des gens incompétents ou peu sûrs à la tête de l'un de nos services les plus importants durant la guerre et l'après-guerre. Bref, j'estime que le Parlement a le droit de savoir quelles sont ces graves lacunes révélées au cours de l'enquête de M. Thompson, à laquelle M. Plaunt fait allusion dans sa lettre de démission. La création d'un comité d'enquête sur ce sujet me paraît s'imposer, et le ministre des Munitions et Approvisionnements devrait manifestement être relevé d'un ministère auquel il ne saurait consacrer l'attention voulue.

Le chef de l'opposition a déjà posé certaines questions touchant le progrès accompli dans notre production de munitions. Dans quelle mesure aidons-nous les fabriques de la Grande-Bretagne en ce qui a trait à la production de chars d'assaut et d'autres matériel lourd? A-t-on encore approuvé les plans de fabrication de ce matériel, et possédons-nous la main-d'œuvre et les matières premières requises pour leur mise à exécution une fois qu'ils seront approuvés? En outre, quelles mesures a-t-on prises pour conserver certaines matières premières essentielles à nos besoins de même qu'à ceux de la Grande-Bretagne? Je relève dans un communiqué qu'émettait le ministre du Commerce (M. MacKinnon), le 23 octobre 1940, une déclaration à l'effet que nos exportations au Portugal, à l'Espagne et à la Suisse accusaient une importante augmentation. Le ministre affirmait, par exemple, que nous exportions en Espagne des automobiles, du cuivre de rebut et de l'amiante.

Or l'Espagne fait partie du groupe fasciste et l'on a cru à plusieurs reprises qu'elle était sur le point de participer activement au conflit, malgré l'affirmation émanant de Berlin à l'effet que, comme l'Italie avant juin dernier, elle est beaucoup plus utile neutre qu'en guerre avec la Grande-Bretagne. Pourquoi vendre du cuivre de rebut à l'Espagne lorsque les gisements de ce pays comptent parmi les plus riches du monde entier? Pourquoi de l'amiante? Pourquoi des automobiles? Et le tout en fortes quantités. Nous avons exporté, et j'avais l'impression que nous exportions encore au Japon—le premier ministre (M. Mackenzie King) a rectifié cette impression ce soir—les matières premières requises pour son industrie de guerre. Allons-nous maintenant aider l'Espagne fasciste à s'armer contre nous, ou encore armer l'Allemagne et l'Italie? Le premier ministre a déclaré ce soir que l'Allemagne manque de cuivre. Nous ne pouvons pas écouler notre blé en Russie, et je ne m'en plains pas trop s'il y a danger qu'on le transporte de là en Allemagne, mais dans ce cas pourquoi vendre du cuivre, de l'amiante et des automobiles à l'Espagne fasciste qui est la chose de Mussolini et d'Hitler? Nous réclamons la cessation immédiate de tout commerce d'exportation avec nos ennemis possibles, et je suis sûr que la grande majorité de notre population est du même avis.

[M. Coldwell.]

Sur la motion de M. Coldwell, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

(A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.)

Mercredi 13 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

LES SUJETS DE PAYS ENNEMIS INTERNÉS

DÉCLARATION RELATIVE À LA QUESTION AU SUJET DE LEUR EMPLOI DANS LA CONSTRUCTION DES CASERNES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P.-F. CASGRAIN (secrétaire d'Etat): A propos de la question posée hier, à l'appel de l'ordre du jour, par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), je puis dire que tous les travaux de construction relatifs aux camps d'internement se font sous la direction du Génie militaire. Ayant pris des renseignements, j'ai appris qu'aucun prisonnier de guerre n'a été employé à des travaux de construction en dehors des camps d'internement. Dans quelques rares cas, où toutes les constructions n'avaient pas encore été terminées au moment de l'arrivée des prisonniers de guerre, on a eu recours aux services de ces derniers pour les terminer et pourvoir à l'installation du camp, afin d'épargner au Trésor public des dépenses supplémentaires et pour hâter la fin des travaux. L'emploi de ces prisonniers à de tels travaux a été fait d'une façon absolument conforme à la convention internationale relative au

traitement des prisonniers de guerre, et tout paiement effectué dans ces cas se conformait aux dispositions de cette convention.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 12 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'hon. M. Hanson.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): La guerre a véritablement fermé les principaux débouchés que nous avions pour nos produits agricoles. Nos cultivateurs canadiens comprennent que les exigences du blocus font qu'il ne faut pas exporter de denrées alimentaires et d'autres articles de première nécessité aux pays qui pourraient ensuite les faire passer à l'Allemagne et à ses victimes. Ils exigent toutefois que les exportations de minéraux et d'autres approvisionnements soient surveillées précisément de la même manière. Nos problèmes agricoles ne sont cependant pas dus uniquement aux conditions nées de la guerre. Le nationalisme économique et l'accroissement de la production, encouragés par la première Grande guerre et rendus possibles par la mécanisation et le développement scientifique de l'agriculture, ont causé ensemble l'augmentation des difficultés que rencontre l'agriculture au Canada. Le défaut de toute politique ou directive avisée de la part du Gouvernement a grandement augmenté ces difficultés.

Dans l'Ouest canadien en particulier, la restriction des livraisons, entraînant une sérieuse diminution de revenu, jointe au manque d'espace convenable pour l'entreposage et à la perte de débouchés, a créé une situation qui compromet l'économie tout entière. Pour donner une idée de la situation qui existe à l'égard du blé, il suffira de dire que le report de la récolte de l'an dernier, y compris les quantités de blé canadien entreposé aux Etats-Unis, s'est chiffré à 301 millions de boisseaux. La dernière estimation qui ait été faite fixe à 561 millions de boisseaux la nouvelle récolte de 1940, de sorte qu'au total nous disposons de plus de 860 millions de boisseaux au cours de la présente année-récolte. Si les besoins domestiques et étrangers représentent 350 millions de boisseaux, et, pour ma part, je crois ce calcul par trop optimiste, notre report pour la prochaine année-récolte se chiffrera à plus de 500 millions de boisseaux, soit près de 50 millions de boisseaux de plus que la quantité emmagasinable dans tous les élévateurs et entrepôts du Canada.

Ce n'est pas là, toutefois, un état de choses aussi alarmant qu'il semble l'être, car il se peut que cela devienne notre plus fort atout pendant la présente guerre. La Grande-Bretagne a ainsi l'assurance que, aussi longtemps qu'elle pourra maintenir ouvertes les routes maritimes, nous aurons à sa disposition dans notre pays un approvisionnement de vivres pour deux ans, et en deuxième lieu, les peuples opprimés d'Europe y trouvent l'assurance que, aussitôt qu'ils voudront et pourront coopérer avec nous à l'écrasement des dictateurs, ils pourront eux aussi obtenir des vivres. A ce point de vue, cette situation pourra constituer un précieux atout.

Nous proposons donc que la tâche de maintenir cet avantage ne soit pas laissée aux producteurs, mais qu'elle soit assumée par la nation tout entière.

Puisqu'un état de choses semblable existe dans d'autres branches de l'agriculture, nous soumettons les propositions suivantes:

1. Que l'Etat pourvoie à la vente de tous les produits agricoles par l'intermédiaire d'organismes appropriés, comptant un nombre suffisant de représentants des producteurs.

2. Qu'il fasse cesser toute spéculation sur les produits alimentaires, et que, bien entendu, il ferme la bourse des grains.

3. Que les organismes de vente fassent l'acquisition de tous les produits agricoles à des prix rémunérateurs.

4. Qu'il verse sur le grain dûment emmagasiné dans les fermes une avance en espèces représentant 75 p. 100 du paiement initial de la commission du blé et qu'il émette des certificats de participation à l'égard de tous les produits agricoles vendus par l'intermédiaire des organismes appropriés.

5. Qu'il verse immédiatement un paiement provisoire à valoir sur les certificats de participation émis l'an dernier. Cela permettrait aux cultivateurs d'aménager des locaux appropriés pour l'emmagasinage du grain sur leurs fermes, de sorte que les producteurs bénéficieraient des frais d'entreposage aujourd'hui versés aux compagnies d'élévateurs et autres.

6. Que tous les établissements de préparation et d'emballage soient exploités par des coopératives ou étatisés, en vue de l'élimination de toute exploitation de la part des monopoles et pour l'établissement de prix rémunérateurs.

7. Que le gouvernement désigne un ministre qui consacrera tout son temps au département de l'agriculture et qui s'occupera exclusivement de cette industrie, et qu'il place sous la direction du ministère de l'Agriculture tous les conseils de vente des produits agricoles qui relèvent aujourd'hui du ministère du Commerce.

Les propositions que je viens d'énoncer exigent l'établissement d'un organisme directeur pour l'industrie agricole. Cet organisme serait

chargé de recommander les plans futurs, de coordonner les travaux des conseils de vente et d'élaborer des méthodes en vue de la conservation et de l'entreposage des excédents de produits pendant la période de guerre; il aurait pour mission de pourvoir à une distribution convenable des vivres aux assistés, aux gens qui ne touchent que de faibles pensions et à ceux qui ont un niveau d'existence inférieur. Il aurait en outre à s'occuper d'établir un tarif de transport domestique permettant aux producteurs d'autres parties du Canada d'utiliser nos qualités inférieures de grain dans l'alimentation du bétail. En outre, il aurait à s'occuper de l'exportation vers la Grande-Bretagne, sans bénéfice pour le Canada, des excédents que nous avons de certaines denrées alimentaires, qui font l'objet d'un rationnement dans la métropole. Mais je veux insister sur le fait qu'en plus de cette politique d'application immédiate il devrait conseiller la mise à exécution de plans à long terme pour le rétablissement agricole.

Il y a d'autres questions que le temps à ma disposition me permettra à peine de mentionner. La plus importante est celle qui a trait aux règlements concernant la défense du Canada. Comme je l'ai indiqué au comité spécial à la fin de la dernière session, je suis loin d'être satisfait des règlements revisés. Je crois que toute personne et toute association sur lesquelles pèse une accusation devraient avoir le droit d'obtenir immédiatement d'être jugées par un tribunal impartial. Je reconnais qu'il sera peut-être nécessaire, durant la guerre, d'arrêter des dispositions d'un autre genre au sujet de l'examen des témoins, mais un accusé et son avocat devraient avoir le droit d'examiner minutieusement les dépositions écrites sur lesquelles se fondent l'internement et la détention de citoyens britanniques. En d'autres termes, nous demandons une fois de plus que les formes judiciaires soient sauvegardées et observées. Sans ces garanties, la démocratie ne saurait exister et nous nous exposons à établir au Canada précisément le régime que nous combattons outre-mer. Le Gouvernement devrait fournir à la Chambre, le plus tôt possible au cours de la présente session, l'occasion de discuter le rapport du comité spécial qui a étudié les règlements concernant la défense du Canada lors de la dernière session.

Hier soir, le premier ministre (M. Mackenzie King) a terminé ses observations en parlant de nos buts de guerre et de nos aspirations d'après-guerre. J'ai été désappointé de l'entendre dire, avec beaucoup de verbiage, que notre victoire sur l'ennemi déterminerait pour nous l'occasion d'établir un nouvel ordre social. C'est là un fait que tout le monde reconnaît, je crois. Nous croyons fermement, cependant, que le Gouvernement doit au peuple canadien, et tout particulièrement à nos soldats, de définir ces buts, après s'être entendu avec le gouvernement britannique et les autres gouvernements alliés. Les Canadiens qui croient en la démocratie veulent que la présente guerre nous apporte une paix durable fondée sur la justice sociale et économique et sur les formes légales, tant au point de vue national qu'au point de vue international. Pour atteindre ce but, la paix devra se négocier entre peuples libérés de la menace de la force. Les nations, grandes et petites, doivent reconnaître que leur sécurité dépend de la sécurité collective et non pas seulement de la puissance nationale. Ce principe comporte l'établissement d'une autorité internationale supérieure aux Etats particuliers et l'abandon de la force comme instrument de politique nationale. Il s'ensuit donc que tous les peuples doivent avoir le droit de mettre en valeur leur propre civilisation et que les droits de nationalité, de race et de religion des minorités doivent être garantis et respectés. Pour y arriver, on devra renoncer à toutes les formes d'exploitation et arrêter des dispositions en vue de la collaboration au point de vue économique et de l'accès sur un pied d'égalité aux matières premières et aux marchés du monde. Nous sommes d'avis que l'énoncé de fins de ce genre, maintenant, contribuerait énormément à détruire l'influence d'Hitler et de Mussolini dans leurs propres pays et à rattacher davantage à la cause des Alliés les peuples qui ont foi dans la démocratie.

J'aurais aimé à traiter à loisir certaines autres questions, mais je n'en aurai pas le temps. A notre avis, le Gouvernement agit sagement en convoquant une conférence pour étudier le rapport de la commission Sirois. Un grand nombre des renseignements recueillis par cette commission seront d'une grande valeur pour tous ceux qui s'intéressent aux questions touchant les relations entre le Dominion et les provinces et dont il faut tenir compte à l'heure actuelle dans notre pays, en les rattachant à nos problèmes de la guerre et de l'après-guerre. Nous serons heureux d'apporter à l'étude de cette question toute l'attention ou toute la largeur de vues dont nous sommes capables.

En terminant, je voudrais apporter quelques considérations sur cette prospérité malsaine que nous devons à la guerre. L'embauchage augmente, nos fabriques fonctionnent à plein rendement, le prix de certaines denrées est à la hausse et il y a amélioration dans le volume des prêts bancaires. Mais ce n'est pas là la prospérité dans le sens que nous l'entendons en temps de paix; ce n'est pas non plus,

la solution que nous cherchions à notre problème du chômage. La solution, il faut la chercher plus loin et elle exigera des bouleversements profonds qu'il nous faut prévoir dès maintenant. Nous sommes à un tournant de l'histoire et il nous faut reviser, réformer et régénérer nos relations constitutionnelles, économiques et sociales en prévision de la reconstruction sur des bases nouvelles d'un monde qui aujourd'hui s'en va à la ruine physique et morale.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, les membres de ce groupe ayant été élus le 26 mars dernier comme partisans de la Nouvelle Démocratie, je croirais manquer à mon devoir si je ne profitais de cette première occasion qui m'est offerte de signaler à la Chambre certains événements de date récente. Si l'on en croit le *Globe* de Boston, M. Joseph P. Kennedy, ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre, revenu dernièrement dans son pays, aurait dit au cours d'un interview:

La démocratie est finie en Angleterre. Peut-être en sera-t-il de même ici. Car il s'agira de nourrir la population.

Voilà un rude coup. Ne nous a-t-on pas répété que nous combattons pour la démocratie? N'a-t-on pas toujours qualifié nos alliés de nations démocratiques et ne les a-t-on pas opposés aux dictatures? Ne nous a-t-on pas représenté l'Angleterre comme la souveraine et le château fort des démocraties? Et voilà ce que l'on dit maintenant! Il est vrai que M. Kennedy s'est empressé d'ajouter que ses remarques ne devaient pas paraître dans les journaux, mais n'en sont-elles pas de ce fait plus significatives?

Il est bon que le peuple canadien s'arrête aux paroles qu'on prête à M. Kennedy au sujet de la démocratie aux Etats-Unis. Il semble exister chez nos voisins certaines tendances dangereuses et je me demande si notre premier ministre (M. Mackenzie King) est bien au courant de ces tendances. J'espère qu'au cours de ses démarches en vue de lier de plus en plus étroitement le Canada aux Etats-Unis il n'a pas manqué, et qu'il ne manquera pas dans l'avenir, de veiller à sauvegarder la démocratie canadienne.

Il circule aussi une autre rumeur de mauvais aloi. Dans le numéro d'octobre 1940 du *Canadian Business,* ce parfait rempart de tout ce qu'il y a d'orthodoxe et de réactionnaire au Canada, on trouve, je ne sais par quel hasard, un article d'un certain Leslie Roberts, intitulé "Les Etats-Unis et nous" et dans lequel on lit des passages comme celui-ci:

On peut dire aussi que la Grande-Bretagne est devenue communiste, mais on ne saurait certainement pas dire qu'elle est devenue staliniste, ce qui n'est pas du tout la même chose, sauf pour l'homme qui tremble à la vue d'étiquettes.

Et des déclarations aussi osées que les suivantes:

Le programme conjoint de défense dépasse le plan politique. Il laisse entrevoir un nouvel ordre international, industriel et économique en Amérique du Nord.

Et:

Le Canada peut s'attendre à subir la transformation communiste à laquelle l'Angleterre a été soumise, bien que la transition ne puisse être aussi brutale.

Et:

Pour ce qui est de la production industrielle, on a commencé à uniformiser les munitions et les équipements dans les deux pays de façon à les rendre interchangeables.

Il appert donc que le Canada doit s'orienter dans le sens communiste, en se gardant bien toutefois de sombrer dans le stalinisme. Doit-on conclure que le communisme que l'on veut implanter se recommande de Lénine ou de Trotsky? Quelle différence y aurait-il alors entre l'espèce que l'on s'attend à avoir et celle que l'on a mis tant de soin à prohiber, tant d'ingéniosité à traquer et tant de rigueur à punir? Combien tout cela semble étonnant, renversant, ahurissant!

Le temps est venu d'élever une nouvelle démocratie, de cesser les vains discours à sa louange pour la sauvegarder, pour la conserver et pour assurer son épanouissement. Nul n'a mieux défini la démocratie que Lincoln quand il la nommait le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. On pourrait rajeunir cette déclaration en spécifiant les gens dont il s'agit, de la manière suivante: "C'est le gouvernement de tout le peuple, par l majorité du peuple, pour le plus grand bien du plus grand nombre et surtout du menu peuple."

Il y a trois espèces de démocraties: sociale, politique et économique. Depuis des siècles les peuples britanniques s'acharnent avec ardeur et détermination à réaliser chacune de ces fins. La liberté de parole, la liberté de la presse, la liberté d'association et la liberté du culte nous ont acheminé vers la démocratie sociale. En établissant le scrutin, le suffrage universel, la représentation selon la population, un système parlementaire soigneusement constitué, le gouvernement responsable et ce qui s'ensuit, nos pères sont parvenus à édifier une démocratie politique. Plusieurs influences néfastes, cependant, rongent depuis assez longtemps notre démocratie. Elles se répartissent en deux classes principales.

Dans la première catégorie se rangent les considérations d'ordre économique; par crainte de perdre un emploi ou de nuire à son avancement, de s'aliéner des protecteurs, plus d'un citoyen vote contre son gré. Puis, de puissants intérêts cherchent constamment à modifier la politique des partis et la conduite des gou-

vernements. La deuxième catégorie renferme des considérations d'ordre intellectuel ou sentimental. La prapagande fausse l'esprit et embrouille les questions débattues au cours d'une élection. Ces forces augmentent chaque année leurs ravages. Cependant la vie se complique et devient de moins en moins compréhensible à l'homme moyen. La démocratie politique court un grave danger. On a rêvé de démocratie économique mais on n'a pu malgré beaucoup d'efforts obtenir sa réalisation.

La démocratie économique doit être à la base de notre société. Sans elle les autres genres de démocratie sont condamnés à s'étioler et à mourir. Nous avons besoin d'une démocratie économique.

Notre siècle s'est proposé comme un de ses buts principaux la préparation et l'établissement d'une démocratie économique. L'*Economist* de Londres a défini le but à atteindre. Le *Western Producer* en citait le 31 octobre le passage suivant:

> Les années trente sont bien révolues et le temps est venu d'exiger que la constitution garantisse la nourriture, le vêtement, les soins médicaux et l'instruction, de même que la liberté de parole, la liberté de la presse et la liberté du culte.

Comment obtenir ce résultat? Tel est le problème. Le peuple exigera que cela se fasse. Deux plans se dessinent dans l'esprit des hommes. L'un d'eux présuppose une dictature socialiste plus ou moins semblable à celle d'Hitler, de Mussolini ou de Staline. Cela signifie la suppression de la démocratie. L'autre plan présuppose la possibilité de la décentralisation du pouvoir et de la propriété et celle du maintien de la liberté et de la sécurité individuelles. Le grand modèle de ce dernier plan qui vise à assurer un plus haut degré de démocratie économique et de gouvernement autonome dans d'autres domaines est le crédit social.

Je propose un sous-amendement dont voici le texte:

> Que les paragraphes suivants soient ajoutés à l'amendement:
>
> "Et cette Chambre regrette en plus que le Gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.
>
> "En plus, cette Chambre est d'avis que la poursuite de la politique financière actuelle sapera davantage les libertés précieuses si essentielles, et reconnues comme inhérentes, à une véritable démocratie".

Le crédit social propose l'utilisation du crédit national pour fournir les fonds sans accroissement de la dette, sans majoration d'impôts. D'après les tenants de cette doctrine, dans

tout Etat bien organisé, bien dirigé, muni de ressources riches et variées, comme nous en avons au Canada, le crédit national peut et doit être utilisé pour assurer des prix équitables et des marchés domestiques suffisants à toutes les industries essentielles.

Quel bienfait serait pour les producteurs de blé l'application au Canada des principes du crédit social! Sans cela, de la façon dont vont les choses au pays, nos cultivateurs s'acheminent vers la ruine. Les producteurs de blé et les autres producteurs primaires doivent vendre à des prix équitables comprenant le prix de revient, plus un juste bénéfice. Il leur faut des marchés, sinon à l'étranger, du moins au pays, et le cas échéant, des débouchés constitués par des achats de l'Etat. La situation au point de vue du blé dans l'Ouest est un indice de la gravité de la situation de nos producteurs. A l'heure actuelle, les stocks sont les suivants: D'après les chiffres que j'ai obtenus, nous avions, avant la récolte de cette année, un excédent de 300 millions de boisseaux. D'après les dernières estimations, la récolte de cette année sera de 547,179,000 boisseaux, dont l'Ouest a fourni 540 millions de boisseaux.

Puis, pour ce qui est des débouchés, sur notre marché et en vertu du système actuel, le Canada peut utiliser 140 millions de boisseaux. La Grande-Bretagne achètera probablement 150 millions de boisseaux. D'autres achèteront 30 millions de boisseaux. L'excédent sera le plus considérable que nous aurons enregistré, ainsi que tout le monde le sait. Que signifie cela? Dans l'Ouest seulement, 300,000 cultivateurs en souffriront et cet état de choses atteindra plus de 20 p. 100 des exportations du Canada, 25 millions d'acres des meilleures terres du pays et un placement de 2 milliards de dollars. Si nous considérons l'ensemble du Canada, les chiffres deviennent bien plus impressionnants que ceux que j'ai consignés.

Quels sont nos moyens d'entreposage? On estime à 425 millions de boisseaux la capacité d'entreposage du pays, y compris les installations de tête de ligne. Par la construction d'entrepôts supplémentaires, les compagnies d'élévateurs de lignes et les coopératives de blé fourniront un supplément d'emmagasinage de 25 millions de boisseaux. Ce n'est pas suffisant. Il en résulte que la situation est des plus déplorables J'ai vu en plein champ d'énormes monceaux de blé, menacés de destruction, d'un blé dont peut dépendre l'existence même du pays.

Et ce n'est pas l'unique souci des cultivateurs de l'Ouest. Peu de gens reconnaissent, semble-t-il, l'existence d'un facteur secondaire qui s'accroît rapidement, soit le régime des prix. D'après le bulletin Searle du 23

octobre 1940, les prix de 147 articles achetés par les cultivateurs de l'Ouest ont accusé la hausse suivante depuis 1914:

	Pourcentage de la hausses des prix depuis 1914
Articles d'épicerie	22 p. 100
Vêtements	33 p. 100
Articles de ménage	66 p. 100
Outillage de ferme	44 p. 100
Instruments aratoires	67 p. 100
Taxes municipales	74 p. 100

Les 147 articles mentionnés dans l'indice Searle coûtent maintenant en moyenne 42 p. 100 de plus qu'en 1914.

D'après le même bulletin, le prix des articles que les cultivateurs doivent acheter a augmenté en moyenne de 8 p. 100 depuis le début de la guerre. Voici quelques accroissements en particulier:

	Pourcentage de la hausse des prix depuis 12 mois
Articles d'épicerie	14 p. 100
Vêtements	7 p. 100
Articles de ménage	11 p. 100
Outillage de ferme	7.5 p. 100
Instruments aratoires	7 p. 100
Taxes municipales	2 p. 100

Ces chiffres-indices désignent la majoration du prix d'articles essentiels à la vie et à la production. Il est impossible à une bonne partie des honorables députés qui siègent confortablement en cette enceinte et ignorent la situation qu'affrontent ces cultivateurs de se faire la moindre idée de la gravité de la situation actuelle. L'indice Searle montre que le coût réel de la vie pour les cultivateurs a subi une plus forte hausse durant la première année de la présente guerre que pendant la première année du dernier conflit. L'indice établit qu'un boisseau de blé a maintenant 54 p. 100 du pouvoir d'achat qu'il avait en 1913 et 1914.

Avec le blé à un tel prix de famine, en tant qu'il s'agit de son pouvoir d'achat, imaginez le sort tragique du cultivateur qui ne peut vendre qu'une partie de sa récolte, du cultivateur qui doit acquitter ses comptes d'épicerie, d'essence, de réparation, d'impôts et bien d'autres en souffrance. Imaginez l'embarras de ceux qui lui ont fait confiance en lui faisant crédit. Imaginez ce qui arrivera au cultivateur lorsque, l'an prochain, il entreprendra d'obtenir une nouvelle récolte. Qui lui avancera l'essence? Personne ne lui fera confiance pour les réparations à ses machines? Quel effet une telle situation aura-t-elle l'an prochain sur le pouvoir productif du Canada? Imaginez ce qui arrivera à ceux qui lui auraient vendu des marchandises,—et cette considération s'applique à l'Est canadien en particulier.

Ne perdons jamais de vue que quand le cultivateur de l'Ouest ne peut pas acheter, le producteur de l'Est se trouve dans l'impossibilité de vendre et il ne peut se faire payer les denrées qu'il a déjà vendues. Si les producteurs de l'Est ne peuvent vendre, il s'ensuit qu'ils ne peuvent non plus continuer de produire. La puissance économique du Canada se trouve affaiblie dans la mesure où la production fléchit.

M. BLAIR: Qu'en est-il du cultivateur de l'Est?

M. BLACKMORE: Il en va de même du cultivateur de l'Est. Il se trouve que je viens de l'Ouest. Si je venais de l'Est je parlerais pour cette partie du pays et je ne vois pas pourquoi d'autres honorables représentants ne parlent pas davantage du cultivateur de l'Est.

Toutes ces considérations font grand tort au moral canadien. Que les honorables députés s'en rendent compte ou non, les gens qui tiennent au pays le front économique le savent bien. Des échecs de ce genre ne sont pas faits pour donner aux gens confiance en la démocratie. C'est précisément cela qui crée dans l'esprit de la population canadienne une attitude mentale et émotive qui se résoudra probablement en quelque coup de tête, en actes irréfléchis. Des manquements de ce genre ne sont pas nécessaires.

Jetons un coup d'œil sur l'Angleterre. Je relève dans le *Citizen* d'Ottawa du 8 novembre l'extrait suivant du *Sunday Express*, hebdomadaire de lord Beaverbrook:

> Devons-nous nous ruiner pour gagner la guerre? Est-il nécessaire que nous appauvrissions toute une génération dans notre lutte pour la victoire? Telles sont les questions que bien des gens se posent aujourd'hui. La réponse est—non! La richesse de la nation ne consiste pas en son capital monétaire. Sa richesse réside dans la capacité de sa population à travailler et à produire des denrées de consommation.

Il est tout simplement impossible d'évaluer la capacité de production du Canada. Il peut produire de grandes quantités de marchandises fort variées et cela dans une telle mesure qu'il peut pratiquement suffire à ses propres besoins. Nous sommes prêts à concéder qu'il peut être incapable de fournir à sa population les citrons dont elle a besoin, mais on a fait savoir au peuple anglais qu'on ne peut lui procurer beaucoup de citrons. On lui a dit aussi qu'il sera peut-être impossible de lui fournir beaucoup d'oignons et d'œufs. Nos gens peuvent avoir des oignons et des œufs en abondance, de même qu'une grande variété d'autres denrées. Il n'y a aucune raison, sauf stupidité et mauvaise administration, pour que le peuple canadien ne puisse pas se procurer ces articles.

Comment parer à la situation? En premier lieu, nous ne résoudrons pas le problème en taxant les gens au point de les mettre dans l'impossibilité d'acheter, ou en les négligeant au point de les empêcher de produire. Je ferai observer que les idées que, pendant cinq ans, nous du Crédit social avons fait valoir en cette enceinte, se sont apparemment révélées saines. Du moins, le Gouvernement condescend à réaliser quelques-unes des choses que nous avons réclamées de lui.

Examinons la question de la monnaie créée. Il fallait voir certaines gens lorsque la question de création de monnaie venait sur le tapis! On a dit que cela ne pouvait pas se faire. Nous trouvons toutefois dans le *Financial Post* un article du professeur A. F. W. Plumptre, qui doit être un modèle d'orthodoxie. Publié le 5 octobre 1940, cet article traite du "lancement du prochain emprunt de guerre". J'y lis les phrases significatives qui suivent:

Il y a certains principes généraux qu'il ne faut pas perdre de vue dans la préparation du prochain emprunt de guerre. Il faut se rappeler une chose qui est de première importance et qui semble paradoxale, à savoir que le but de l'Etat n'est pas d'obtenir de l'argent, mais simplement de réduire les dépenses du public.

Quelqu'un peut-il sensément mettre cela en regard de la situation du blé de l'Ouest? Je voudrais bien voir cela. Quelqu'un peut-il sensément mettre cela en regard du fardeau onéreux d'impôts qui a été placé sur nos épaules et qui appauvrit le peuple? Je poursuis la citation:

Le Gouvernement peut toujours "obtenir l'argent", car il peut créer les fonds requis, au lieu d'emprunter ou même de taxer. Il peut aujourd'hui le faire facilement grâce à la maîtrise qu'il a de la Banque centrale et à la collaboration des banques à charte. C'est de cette façon que, l'automne dernier, il a créé 200 millions.

Si l'on a pu créer 200 millions de dollars, quelle excuse raisonnable le Gouvernement peut-il donner pour laisser inscrire ces 200 millions dans la colonne des dettes du peuple canadien? Si cet argent a été créé, il appartient évidemment au peuple canadien, et ce dernier a le droit d'être soulagé du fardeau de 200 millions qu'on inscrit à son débit et de l'obligation d'en payer les intérêts. Si l'on peut ainsi créer 200 millions, le premier venu pourra se demander pourquoi l'on n'en crée pas davantage.

Cette question fait surgir l'épouvantail de l'inflation. Bien des gens vont prétendre que cela causera de l'inflation. Pourquoi cela causera-t-il de l'inflation? Si la création de 200 millions n'a pas causé d'inflation, est-ce que la création de 205 millions causera nécessairement de l'inflation? Je le demande à mes honorables collègues. Il doit y avoir une raison pour qu'on s'arrête à ce chiffre. Quelle est cette raison? Qu'est-ce que l'inflation? Je me permets de lire une citation qui, je le pense, aidera à nous guider dans la conception que nous devons avoir de l'inflation. Je ne crois pas qu'il existe dans le vocabulaire un mot sur lequel on ait dit plus de sornettes que le mot "inflation". L'une des accusations les plus graves qu'on puisse porter contre le Gouvernement actuel et le parti qui le compose, c'est qu'ils ont contribué à engendrer la confusion générale au sujet de l'inflation. Je veux citer *Basic Principles of Constitutional Money*, par Etta M. Russell. C'est un ouvrage classique à l'usage des écoles supérieures et du public en général, dont les droits d'auteur ont été retenus en 1940 par la "Constitutional Money League of America," de Washington (D.C.). Je cite un extrait de la page 47:

Nous devons ici nous faire une idée bien nette de ce que signifie l'inflation. Le 21 mars 1939, le gouverneur Eccles, du bureau des gouverneurs du "Federal Reserve System", en a donné une définition bien claire dans le témoignage qu'il rendait devant un comité du Sénat des Etats-Unis. Le président lui avait demandé: "Qu'est-ce que vous appelez inflation monétaire?" M. Eccles répondit: "Pour moi, cela signifie la situation créée quand la quantité de l'argent en circulation, des dépôts dans les banques et de la monnaie dans les mains de ceux qui dépensent cet argent est plus considérable que la capacité qu'a un pays de produire les marchandises pour le marché. C'est un encombrement du marché de la main-d'œuvre, l'incapacité dans laquelle se trouve un pays de produire les marchandises voulues, de sorte que la quantité de l'argent entre les mains de ceux qui le dépensent dépasse la capacité dans laquelle se trouve un pays de répondre à la demande." On devrait lire et relire cette définition à la lumière de la situation actuelle.

Je soutiens que si les membres de la Chambre et du Gouvernement lisaient et relisaient cette définition ils trouveraient bientôt une solution à nos difficultés. La capacité de produire des denrées manque-t-elle au Canada? On nous a parlé d'excédents de blé et de bœuf. Il a aussi été question d'un excédent de pommes. Si nous nous en donnions la peine, nous pourrions, j'en suis sûr, constater l'existence d'excédents dans le cas de plusieurs autres denrées. Nous pourrions constater que notre pays possède une productivité susceptible de créer de forts excédents. Pourquoi refuser au peuple la jouissance de ces produits en l'empêchant d'en utiliser de trop fortes quantités? Quelles sont les denrées dont nous n'avons qu'un approvisionnement insuffisant? Dans le cas de quelles denrées y a-t-il danger de disette? Si nous pouvons nous fixer sur ce point, commençons à faire en sorte de remédier à cette pénurie possible. Sur 147 articles énumérés dans l'indice Searle comme étant utilisés par les cultivateurs de l'Ouest, 139 sont

produits au Canada et 8 seulement doivent être importés du dehors. Ce fait doit sûrement avoir pour nous une grande importance dans la crise actuelle.

L'inflation peut être réprimée de plusieurs façons. Il importe tout d'abord de se rappeler que l'inflation est une hausse des prix, résultat de ce qu'il y a plus d'argent en circulation que de produits à acheter. L'inflation peut être réprimée par un recours à la restriction du crédit. Voilà justement ce que le Gouvernement actuel fait depuis plusieurs années. Une autre méthode consiste à taxer le peuple de façon qu'il ne lui reste plus rien à dépenser. C'est une méthode que prise fort le Gouvernement actuel. Une autre consiste à fixer les prix, c'est-à-dire à établir un chiffre au delà duquel le prix d'une denrée ne peut monter. Une autre encore réside dans le paiement par l'Etat d'une partie du coût des denrées. La Grande-Bretagne dépense annuellement 60 millions de livres sterling afin d'empêcher toute hausse des prix des denrées de première nécessité que consomment les classes pauvres. On le constatera en se reportant à la page 304 de l'*Economist* du 7 septembre. La Grande-Bretagne commence à appliquer le principe du juste prix que les créditistes n'ont pu prôner sans s'attirer des reproches. La Grande-Bretagne ne réussira à résoudre d'une façon satisfaisante ses problèmes économiques que dans la mesure où elle adoptera d'autres principes du crédit social.

Le gouvernement peut recourir à d'autres moyens pour empêcher l'inflation. Nous pouvons recourir au contingentement. Craignons-nous que les gens n'achètent trop d'appareils de radio, de gants de soie et de paletots de fourrure? Dans ce cas, établissons un contingent à l'égard de ces articles, c'est-à-dire une limite qu'on ne pourra dépasser. Ne taxons pas les gens au point de les empêcher d'acheter du pain et du beurre à seule fin de leur interdire d'acheter des paletots de fourrure. Une telle politique est-elle sensée? Non, elle est absurde. Elle ressemble toutefois beaucoup à celle que le Gouvernement applique aujourd'hui. Le gouvernement peut recourir au rationnement. Il l'a fait pendant la dernière guerre. Il a rationné le sucre et plusieurs autres denrées. Par conséquent, si nous craignons une demande plus forte que les quantités de certaines denrées dont nous disposons, pourquoi ne pas recourir au rationnement? N'allons pas, cependant, faire hausser les prix par l'établissement d'impôts.

Nous pouvons, par ailleurs, fabriquer des succédanés à condition de savoir au juste quelles sont les denrées dont nous sommes exposés à manquer.

Il est vraiment décourageant d'entendre à la radio et de lire en page de rédaction dans les journaux que nous devrons nous serrer la ceinture et nous priver de bien des choses. Or, on ne nous indique jamais les articles dont il va falloir nous priver. Rappelons-nous que si le gouvernement canadien leur soutire des pièces de 25 cents et des billets d'un dollar, les contribuables ne pourront pas acheter autant de pain, de gâteaux, de tartes, de brioches ou d'autres produits à base de blé, ce qui aura pour effet de restreindre encore davantage nos débouchés pour le blé. C'est une méthode manifestement absurde. Son effet est précisément contraire au but que nous visons. Si le Gouvernement a découvert de quelles denrées nous manquerons probablement, pourquoi ne pas rendre la chose publique dans les causeries à la radio afin que nos gens cessent d'acheter ces denrées?

Nous pourrions aussi accélérer la production des denrées nécessaires. Trop peu de personnes se rendent compte que l'on peut combattre l'inflation de deux manières générales. On peut ou bien réduire le montant d'argent en circulation ou bien augmenter la quantité de marchandises. On n'a pas à craindre la hausse du prix du blé, des pommes de terre ou du pain, ou encore peut-être du lait, et pourquoi? Parce que l'approvisionnement en est abondant. Dans ce cas, produisons des quantités abondantes des autres denrées afin que le danger d'inflation n'existe plus à leur sujet. Que le Gouvernement envisage cette question de l'inflation avec réalisme, au lieu de dire tant de choses absurdes comme le font un si grand nombre de gens à la radio et dans les journaux. Nous entendons aujourd'hui à la radio et par l'intermédiaire des organismes de propagande un tas de choses qui seront loin de faire honneur à leurs auteurs dans dix ans d'ici. Le Gouvernement peut augmenter la production en consentant des prêts aux producteurs. Il fait des avances, très généreuses à ce qu'on lit, aux compagnies qui établissent des fabriques de munitions et d'autres moyens de produire le matériel dont nous aurons besoin pour la poursuite de la guerre. Rien n'empêche d'étendre l'application de ce principe aux producteurs des autres denrées. Mentionnons les pastèques ou melons-d'eau, par exemple, pour peu que nous désirions en obtenir davantage. Pourquoi alors ne pas venir en aide aux producteurs et aux consommateurs de ces denrées? Pourquoi ne pas accorder une prime à la production domestique? Le Gouvernement accorde déjà, si je ne me trompe, une prime à la fabrication du fromage de première qualité et c'est là un bon moyen d'en encourager la production. Pourquoi ne pas essayer d'accorder une prime à la production des autres denrées dont nous manquerons peut-être?

D'aucuns se demanderont peut-être où nous prendrons les fonds nécessaires? Que ces gens lisent les écrits du professeur Pluptre et ils comprendront la portée de leur question. Nous pouvons accorder une prime à la production. Pourquoi, par exemple, ne pas le faire dans le cas du sucre? J'ai dit et répété, dans cette enceinte, que notre industrie du sucre de betterave devrait faire l'objet d'une prime, mais nous n'entendons jamais dire qu'on accomplit quoi que ce soit à ce sujet. Pourquoi ne pas le réaliser si nous sommes menacés de manquer de sucre? Pourquoi ne pas agir de même si nous sommes menacés de manquer d'huile ou d'un grand nombre d'autres denrées?

Pourquoi ne pas accorder une prime aux consommateurs comme le fait l'Alberta par l'intermédiaire de sa division du trésor? Je sais bien que ce serait une honte pour le présent gouvernement que d'adopter une réforme monétaire mise de l'avant par la province d'Alberta. Le jour viendra peut-être où l'on devra demander des conseils à l'Alberta. On constatera peut-être qu'il y a encore du bon à Nazareth.

Pourquoi ne pas accorder des primes aux producteurs et aux consommateurs en réduisant les prix de transport des marchandises? Ainsi, pourquoi ne pas étendre et augmenter les subventions dont bénéficie la houille à d'autres denrées afin qu'on expédie le blé de l'Alberta, par exemple, aux aviculteurs de la Colombie-Britannique? Pourquoi ne pas adopter ce principe? L'excédent de notre blé est une cause de profondes inquiétudes pour nos cultivateurs, mais nous n'entendons pas dire que l'on s'emploie à modifier les prix de transport de manière à permettre l'expédition du blé de l'Alberta à meilleur marché chez les aviculteurs de la Colombie-Britannique. C'est le premier acte que poserait une administration pratique. Pourquoi ne pas supprimer la taxe de vente sur certaines denrées en demande? Pourquoi ne pas exempter de l'application du tarif certaines matières premières et certaines parties constituantes nécessaires à la production des denrées dont nous voulons augmenter les approvisionnements?

Toutes ces mesures auraient pour effet de prévenir l'inflation en augmentant l'approvisionnement de marchandises. On pourrait aussi prévenir l'inflation en encourageant le placement de capitaux et la production à des prix raisonnablement rémunérateurs en exemptant les producteurs des impôts désavantageux et des modifications destructrices de la politique douanière?

Je conseille aux membres du Gouvernement d'étudier les principes du crédit social. On a déjà trouvé dans des endroits moins bien famés les remèdes aux maux dont souffrait le monde. Que le Gouvernement apprenne la vérité au sujet du crédit social et qu'ensuite il fasse servir ses moyens de propagande si perfectionnés et toujours à l'œuvre à la diffusion dans le peuple canadien de ce que représente vraiment cette doctrine. Qu'il dise au peuple ce qu'est l'inflation, quelles en sont les causes et les moyens de la prévenir. Faisons connaître au peuple la cause du taux défavorable du change sur notre dollar canadien. Expliquons-lui ce qu'est le nationalisme économique et pourquoi des nations qui manquent de ressources ont eu recours à ce système et continueront d'y avoir recours comme moyen d'assurer leur propre conservation. Disons au peuple la vérité et mettons-le au courant de ces faits. Pourquoi ne pas lui faire connaître la véritable capacité canadienne de production de telle ou telle denrée? Pourquoi ne pas lui faire connaître le véritable pouvoir de consommation du pays? Cela fait, le peuple sera prêt pour la venue du crédit social.

Lorsque nous aurons au pays un régime sain de production et de consommation économiques et un régime des prix bien conçu, nous aurons fait un grand pas vers l'introduction du système tant méprisé du crédit social. Le crédit social n'est que le bon sens appliqué. Quand le Gouvernement aura établi ces trois choses, une production économique saine, une consommation économique saine et un régime des prix sain, alors, mais pas avant, le Canada sera en mesure de consacrer le maximum de sa puissance à la défense de son héritage, de son peuple, de son empire et de son roi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra peut-être de faire une déclaration qui sera d'un vif intérêt pour toute la députation. Ce faisant, je suivrai l'exemple du premier ministre de Grande-Bretagne qui a interrompu les travaux de la Chambre des communes anglaises aujourd'hui afin de faire une déclaration que je désire citer.

ACTION NAVALE DANS LA MÉDITERRANNÉE

HEUREUSE ATTAQUE CONTRE LA FLOTTE ITALIENNE À TARENTE—DÉCLARATION DE L'AMIRAUTÉ BRITANNIQUE—COMMENTAIRES DE M. CHURCHILL

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la Chambre des communes anglaises, aujourd'hui, M. Churchill a donné lecture d'un communiqué de l'Amirauté britannique. Il dit:

Je crois de mon devoir de signaler immédiatement à la Chambre un fait glorieux. Comme résultat d'une attaque acharnée et très fructueuse des avions de la marine, il ne reste plus que trois cuirassés italiens en état de servir.

Ce résultat, qui modifie de façon décisive l'équilibre des forces navales en Méditerranée,

influe aussi sur la situation navale dans toutes les parties du globe.

Voici maintenant le communiqué de l'Amirauté qu'on trouvera dans les journaux du soir:

La marine royale a donné un rude coup à la flotte italienne, dont les principales unités se trouvaient à l'abri, protégées par les défenses côtières dans leur principale base à Tarente.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre l'aviation de la marine fit une attaque dont les résultats ont maintenant été déterminés au moyen de photographies de reconnaissance.

Il est maintenant connu qu'un cuirassé du type *Littorio* (35,000 tonnes) est si gravement endommagé à la proue que son gaillard d'avant est submergé et qu'il penche fortement à tribord. (Le *Littorio* et le *Vittorio Veneto,* armés tout dernièrement, comptent parmi les plus puissants cuirassés au monde.)

Un cuirassé du type *Cavour* (*Conte de Cavour,* 23,622 tonnes) a été échoué et il est submergé de la poupe jusqu'à la tourelle de retraite. Il penche fortement à tribord.

Il a été impossible d'établir la chose avec certitude, mais il semble probable qu'un autre cuirassé du type *Cavour* a également été gravement endommagé. (L'Italie compte quatre cuirassés du type *Cavour.*)

A l'intérieur du port, deux croiseurs penchent à tribord et sont entourés d'huile combustible. Deux navires auxiliaires ont la poupe submergée.

L'effectif total de la flotte italienne comprenait six cuirassés dont deux du type *Littorio,* qui viennent d'être mis en service, et quatre, récemment reconstruits, du type *Cavour.*

Comme résultat de cette attaque acharnée et très fructueuse, il ne reste probablement plus que trois cuirassés italiens en état de servir.

On se rappelle que le communiqué italien publié le 12 novembre admettait qu'un navire de guerre avait été gravement endommagé. Ce même communiqué disait aussi que six de nos avions avaient été abattus et que trois autres avaient probablement subi le même sort. De fait, deux seulement de nos appareils ont été abattus et l'on signale que l'ennemi se vante d'avoir fait prisonniers des membres de l'équipage.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre, on bombarda avec succès Sidi Barrani. Les batteries côtières ripostèrent mais nos appareils ne subirent aucun dommage et il n'y eut pas de pertes.

La flotte de la Méditerranée continua aussi d'attaquer les communications de l'armée italienne en Lybie.

L'on rapporte également qu'un de nos sous-marins a attaqué un convoi de deux navires de ravitaillement escortés par un destroyer. Le résultat, c'est que l'un des deux, jaugeant 3,000 tonneaux et lourdement chargé a été coulé et que l'autre a subi des dégâts et a probablement coulé.

M. Churchill concluait:

L'esprit de la marine royale, qui s'est manifesté dans cette attaque audacieuse, s'est encore fait valoir lorsque le capitaine, les officiers et les matelots du navire armé *Jervis Bay* livrèrent un combat héroïque et désespéré à un ennemi incomparablement supérieur, afin de protéger les navires marchands qu'il convoyait, en permettant à la plupart de se dérober.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session ainsi que sur la proposition d'amendement de l'honorable M. Hanson (York-Sunbury) et sur le sous-amendement de M. Blackmore.

M. J. T. THORSON (Selkirk): La Chambre doit éprouver un double sentiment de réconfort et de reconnaissance à la nouvelle que vient de nous communiquer le premier ministre (M. Mackenzie King) de la grande victoire remportée par la marine royale; tous doivent se réjouir également du fait que la session actuelle s'est ouverte sous des auspices plus favorables que la précédente. Les nazis venaient alors d'envahir les Pays-Bas; le Danemark s'était rendu sans coup férir; la Norvège ployait sous son vainqueur et la chute de la France était imminente. Les chocs se multipliaient et nous étions consternés. L'évacuation dramatique de Dunkerque, suivie par la chute tragique de la France, nous inspirait des craintes sérieuses sur le sort de la Grande-Bretagne même. Dans cette île, rapidement transformée en forteresse, les événements se précipitèrent. Dans leur anxiété, les Canadiens craignaient que leur effort de guerre ne fût insuffisant. Le Gouvernement devait en somme sa réélection à la confiance qu'il avait inspirée au peuple et à l'espoir que celui-ci fondait sur l'orientation prudente et éclairée de notre effort de guerre. Cet effort de guerre s'accordait sur celui de l'Angleterre, lequel suivait une marche ordonnée et tant soit peu indolente. Mais la tournure dramatique que prirent les événements en Europe changea la face des choses, en Grande-Bretagne notamment. Et l'inquiétude de nos concitoyens se traduisit en cette enceinte par la critique animée de nos honorables vis-à-vis. Le gouvernement canadien a pris de rapides décisions. On a adopté mesure sur mesure avec célérité. A intervalles rapprochés, il a augmenté les effectifs de l'armée et de la marine, accéléré l'exécution du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique et pris les mesures requises pour la mobilisation des ressources matérielles et humaines du pays. Il a élaboré un projet d'inscription nationale, lequel a été exécuté avec grand succès. Enfin, il a multiplié les dispositions déjà prises pour la fabrication de munitions et de matériel de guerre, et je pense qu'on peut affirmer sans conteste qu'au terme de la session, le Gouvernement était aussi maître de la situation qu'on pouvait raisonnablement l'espérer.

J'estime que les honorables membres de l'opposition ont droit à quelques félicitations pour le rôle qu'ils ont joué dans l'obtention de ce résultat, car leurs critiques du Gouvernement ne restèrent pas sans effet. Je crois sincèrement qu'à la fin de la session, le public canadien avait pleine confiance en l'administration actuelle, convaincu que le Gouvernement s'efforçait autant que possible de combler les besoins du pays dans l'accomplissement de sa vaste tâche.

Ainsi sommes-nous réunis aujourd'hui sous de bien plus favorables auspices, bien que l'avenir nous paraisse encore sombre et menaçant et que la victoire ne soit pas encore à notre portée. J'avoue avec plaisir que l'issue du conflit me semble beaucoup moins en doute qu'il y a trois mois, grâce, dans une large mesure, à deux événements récents de la plus haute importance. Le premier c'est que dans la bataille d'Angleterre, et plus particulièrement celle de Londres, bien qu'elle ne soit pas encore terminée, l'ennemi a essuyé une défaite incontestable. Au cours de son histoire, le monde a été témoin de grands spectacles de courage et d'héroïsme: les Spartiates aux Thermopyles, par exemple, l'armée française à Verdun et les Canadiens à Ypres. Cependant, le monde n'a jamais vu plus grand exemple de force d'âme que nous donne depuis deux mois la population civile de Londres. Le sentiment qui doit prédominer chez chaque membre de la Chambre en est assurément un de profonde admiration pour l'âpre résolution et le superbe courage avec lesquels les citoyens de Londres ont affronté la plus cruelle et la plus barbare attaque qui ait jamais été déclenchée contre une grande ville. Le peuple de Grande-Bretagne a démontré que les nazis ne sauraient envahir cette île. On a pu constater que la puissance nazie a des limites et que les Allemands ne sont pas invincibles. Une phase de la guerre est presque terminée, celle qui comportait l'invasion possible de la Grande-Bretagne.

Le deuxième événement d'importance a consisté dans la déclaration d'une politique commune de défense par les Etats-Unis et le Canada, dans la volte-face de l'opinion américaine devant la guerre et la détermination de nos voisins à secourir la Grande-Bretagne par tous les moyens possibles à l'exclusion de la guerre. Les Etats-Unis, en changeant d'attitude, sont devenus un appui puissant susceptible d'assurer la victoire de notre cause qui est devenue la leur. On se rend compte plus que jamais en effet qu'il est difficile d'abandonner à notre hémisphère la tâche de combattre pour la civilisation car c'est en Europe que règnent ses ennemis et c'est là-bas qu'ils doivent être vaincus. Le premier ministre a essuyé beaucoup de critiques au cours de sa vie publique, mais tous le loueront d'avoir contribué dans une si large mesure à resserrer les liens d'amitié entre le Canada et son puissant voisin. Nous sommes profondément reconnaissants aux Etats-Unis des secours qu'ils nous ont fournis et qu'ils continueront à nous accorder. Nous remercions le ciel de posséder dans la personne du premier ministre actuel un chef qui, nous en sommes certains, saura encourager l'amitié forte et croissante et la communauté de vues entre nos deux nations. Je lui rends ce témoignage au nom de tout le peuple canadien.

Les événements dont j'ai parlé ont augmenté la confiance du peuple canadien dans sa sécurité, parce qu'il possède maintenant deux lignes de défense. La première, qui se trouve en Grande-Bretagne, loin d'être rompue, tient plus fermement encore qu'il y a cinq mois. Nous pouvons compter cependant sur notre seconde ligne de défense dans cet hémisphère, constituée par notre alliance avec les Etats-Unis et fortifiée par la puissance énorme de production de ce pays et le courage de son peuple, qui n'a jamais connu la défaite. Nous devons tenir ces deux lignes de défense, parce qu'elles ont pour nous une valeur inestimable.

Notre effort de guerre a progressé considérablement. Nous avons augmenté les effectifs de notre armée et de notre marine et nous avons perfectionné leurs moyens d'action. Nous avons accéléré admirablement la réalisation du programme impérial d'entraînement aérien. Je ne m'attarderai pas sur ce point car le premier ministre l'a déjà traité d'une façon détaillée et les ministres auront l'occasion de fournir des précisions au cours du débat.

Il y a pourtant un aspect de la situation actuelle qui me cause de l'inquiétude et j'estime de mon devoir d'en parler. Il serait stupide d'affirmer que cette impression de sécurité que je signalais il y a un moment est le résultat d'une action concertée de la part du Gouvernement ou qu'elle ne repose sur rien de certain. Les faits que j'ai mentionnés ont, il est vrai, contribué à créer une impression de sécurité qui a bien son prix; mais cette attitude comporte quelque danger, car on ne se rend pas suffisamment compte, à mon sens, du devoir qui nous incombe de sauvegarder et de conserver cette sécurité. Nous avons entendu, à coup sûr, de graves avertissements de la bouche de M. Churchill en Angleterre et de notre premier ministre, mais le fait reste acquis que le Canada n'a pas encore souffert de la guerre.

A part les victimes de la guerre, dont le nombre heureusement est fort restreint, aucun Canadien jusqu'ici n'a été atteint. Les affaires ont touché en septembre un sommet qu'elles

n'avaient pas atteint depuis vingt ans et il en a été de même pour l'embauchage industriel durant la même période. Peu de gens au pays se trouvent dans une condition inférieure à celle dont ils jouissaient avant la guerre, et la situation pécuniaire de milliers de personnes s'est sensiblement améliorée. On a à peine senti, jusqu'ici, le choc de ces accroissements d'impôts et le coût de la vie n'a guère augmenté; de fait, la guerre a imprimé une activité fébrile à l'industrie canadienne.

Je crois que cette sensation de sécurité, chez l'individu, est responsable de la lenteur du public à souscrire à l'emprunt de guerre. Il serait absurde de prétendre que cette campagne d'emprunt a été un fiasco. Néanmoins, j'estime que le peuple canadien ne se rend pas suffisamment compte combien chacun doit être prêt aux plus grands sacrifices s'il tient à la sécurité dont il jouit actuellement. Les avertissements du genre de ceux que nous a servis hier le premier ministre doivent être répétés constamment. Bien qu'heureux de l'échec subi par les nazis pour ce qui est de leur projet d'invasion de la Grande-Bretagne, tout citoyen sensé se rend compte qu'il nous faudra traverser des jours sombres, que l'intensification de la campagne sous-marine nazie constitue un réel danger, et que la guerre pourrait lasser le peuple au point d'affaiblir son moral, dans une certaine mesure. Si c'est déjà quelque chose pour la Grande-Bretagne de prévenir la défaite en résistant à l'invasion, c'est une tout autre histoire que de vaincre l'ennemi. La Grande-Bretagne doit pouvoir compter sur le plus d'aide possible de notre part, et c'est pour nous un devoir solennel, à titre de peuple qui tient à sa liberté, de lui assurer un maximum de collaboration.

C'est pourquoi nous, membres du Parlement et représentants du peuple canadien, désirons savoir, non seulement quels progrès l'on a accomplis en ce qui concerne l'effort de guerre —nous sommes heureux de constater qu'on en a accéléré le rythme—mais, ce qui est peut-être plus important à ce stade de notre effort, ce que l'on n'a pas encore accompli et ce qu'il reste à faire. Y a-t-il dans cet effort quelque lacune? Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle et comment pouvons-nous y remédier? La main-d'œuvre manque-t-elle dans nos industries de guerre? Si elle manque, que faisons-nous en vue de former des ouvriers spécialisés? Certaines considérations d'ordre pécuniaire nous portent-elles à restreindre notre effort de guerre? Si tel est le cas, à quel égard et comment supprimer ces entraves? Ce sont là, à mon sens, les questions que nous devrons étudier au cours de cette session-ci, et j'ai confiance que si nous concentrons nos efforts dans ce sens, le public canadien sera concaincu après la session, comme il l'était au lendemain de la dernière, que le Gouvernement fait tout en son pouvoir pour s'acquitter de ses devoirs envers le pays.

J'ai dit que je me sentais beaucoup plus confiant qu'il y a trois mois. Il ne faut pas que nous doutions du succès ultime de nos armes; cependant, l'excès de confiance et la présomption sont des entraves qui pourraient fort bien nuire à notre effort. Il faut que le peuple ait constamment à l'esprit l'âpreté de la lutte où nous sommes engagés et la nécessité où nous nous trouvons de faire tous les sacrifices dont nous sommes capables.

Je ne prétends pas qu'il nous faille délibérément apeurer la population, mais l'histoire semble nous révéler que dans tous les grands conflits les nations ont su donner leurs plus énergiques et leurs plus heureux efforts lorsque leur situation s'avérait le plus périlleuse. Il est précieux d'avoir confiance en la victoire, mais un motif beaucoup plus puissant de s'unir dans un effort commun nait de la crainte d'un désastre possible. La crainte de l'invasion a inspiré au peuple de Grande-Bretagne cette union des esprits et cette volonté de vaincre qui ont soulevé l'admiration de l'univers. C'est la crainte de voir détruire la Grande-Bretagne et envahir notre hémisphère qui a modifié l'opinion américaine au sujet de la guerre et qui a décidé les Etats-Unis à tout faire, sauf entrer en guerre, pour venir en aide à la Grande-Bretagne. Ce sont là des faits qu'il ne faut pas oublier et notre propre population doit être constamment tenue en éveil quant au danger que comporte un excès d'optimisme. Notre victoire sera d'autant plus certaine que restera plus vif le sens des effarantes conséquences de la défaite et de la nécessité pour notre peuple d'y parer en consentant les sacrifices les plus complets.

Outre la nécessité d'aviver davantage l'idée que se fait la population du caractère redoutable de la lutte où nous sommes engagés, nous avons le devoir, à mon avis, d'entreprendre immédiatement un programme de réforme nationale propre à atteindre simultanément deux fins: permettre au Canada, en premier lieu, de donner un appui maximum à la Grande-Bretagne en faisant disparaître toute entrave au succès de notre effort de guerre que puisse présenter notre organisme national; et, en second lieu, jeter les bases d'un Canada puissant, propre à affronter les secousses de l'après-guerre et à démontrer à la population canadienne que la démocratie est un régime rationnel qui vaut qu'on se batte pour sa conservation. Il ne serait ni possible ni désirable, en ce moment, d'entrer dans les détails d'un tel programme de réforme nationale, mais il est possible d'en tirer les grandes lignes.

Il s'imposerait tout d'abord d'établir pour le pays et les provinces une armature financière appropriée qui leur permît de remplir économiquement et efficacement leurs fonctions. Deuxièmement, nous devrions assurer l'existence de rapports convenables entre l'industrie et le travail afin que le Canada puisse véritablement devenir une grande puissance industrielle. Enfin nous devrions adopter à l'égard de l'industrie primaire au Canada une politique qui assure à nos producteurs primaires les moyens de continuer à produire les richesses essentielles du pays.

A ce propos, j'espère que le Gouvernement fournira très prochainement à la Chambre, siégeant en comité plénier, l'occasion d'un débat consacré entièrement au problème du blé. Je préconise avec insistance un tel débat avant l'ajournement pour les vacances de Noël, afin qu'une politique du blé soigneusement mûrie puisse être formulée aussitôt que possible l'an prochain. Cette discussion, à mon sens, serait de beaucoup préférable à celle du problème du blé, plus ou moins à bâtons rompus, au cours du présent débat.

Ce programme de réforme nationale que je préconise est en bonne partie contenu dans les conclusions de la commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, rapport connu sous le nom de rapport Sirois.

J'endosse sans ambages les vœux présentés dans le rapport et j'espère qu'il y sera donné suite sans aucun délai. La calme déclaration du premier ministre à l'effet qu'il avait invité les premiers ministres provinciaux à une conférence qui se tiendrait à Ottawa en janvier prochain m'a profondément remué; j'ai lu avec intérêt sa lettre de convocation aux premiers ministres où il est dit que le Gouvernement approuve le rapport. J'ai appris avec beaucoup de satisfaction que toutes les provinces ont manifesté l'intention de se rendre à l'invitation. Je caresse l'espoir que cette conférence portera d'excellents fruits, convaincu que je suis que l'adoption des vœux formulés, auxquels il serait donné suite par les actes législatifs et administratifs nécessaires, deviendrait le plus grand geste jamais posé par nos hommes d'Etat canadiens depuis la Confédération elle-même; ce serait faire d'une pierre deux coups, d'abord en augmentant l'efficacité de notre effort de guerre, ensuite en jetant les assises d'un Canada plus grand et plus puissant, dont tout Canadien serait fier à juste titre.

J'ai trop peu de temps à ma disposition pour tenter même de résumer les vœux formulés par la commission Sirois. Les principales conclusions du rapport ont trait aux relations financières du gouvernement fédéral avec les provinces, et apparaissent, en raccourci, au volume II, page 87, du rapport. Je sens toute la difficulté que j'éprouve à limiter mes expressions d'appréciation de ce document et des principes splendides sur lesquels il se fonde. Le rapport s'avéra le plus précieux document officiel depuis la Confédération. Le document est encore humain, puisqu'il traite du bien-être de l'ensemble de la population canadienne qu'il établit sur le maintien et l'expansion du revenu national et sur une meilleure distribution de ce revenu en vue d'une sécurité sociale et économique plus abondamment répartie. Le rapport convient du besoin d'unité nationale chez nous; il contribuera largement à la réalisation de l'unité canadienne, mais sans pour cela préconiser la centralisation de l'autorité; il appuie sur le besoin d'un minimum dans les services sociaux canadiens comme facteur nécessaire à l'unité nationale, tout en respectant pleinement le régime fédéral et en préservant complètement la liberté d'action provinciale dans les domaines d'abord culturels et sociaux.

Je suis d'avis que les commissaires ont été à la hauteur de la mission qui leur avait été confiée; ils ont droit à toute notre gratitude pour l'étude approfondie qu'ils ont entreprise, surtout pour l'unité d'intention qui se manifeste dans chaque ligne pour ainsi dire de leur rapport: le souci du bien-être de la population canadienne d'un océan à l'autre. Ils se sont mis véritablement dans l'esprit même de la Confédération. C'est un précieux document d'une nouvelle confédération, qui applique les principes de l'ancienne aux besoins nouveaux et aux conditions de l'heure. Les commissaires appuient aussi sur la nécessité d'une collaboration continue et plus étroite entre le Dominion et les provinces; ils n'ont pas vu les provinces canadiennes comme autant d'entités distinctes et indépendantes, mais comme neuf provinces dépendant les unes des autres et reliées entre elles par un seul lien, le lien du Canada.

On a soutenu que l'étude de ce rapport devrait être remise à la fin des hostilités. Je ne partage pas cet avis. Ce pays aura à envisager de graves situations financières avant la fin de la présente guerre et il nous faudra faire disparaître de notre route tout obstacle d'ordre financier. S'il est vrai que notre armature financière ne répondait plus à nos besoins en temps de paix, la réalisation des modifications que préconise le rapport s'impose bien davantage aujourd'hui qu'en temps de paix. Ces changements sont essentiels au succès de notre effort de guerre et j'espère ardemment qu'à notre retour à la Chambre l'an prochain une de nos tâches principales sera de poser les actes législatifs et administratifs indispensables à la mise en pratique des recommandations du rapport Sirois—car

j'ai foi que si nous agissons ainsi le Canada verra s'ouvrir pour lui une ère nouvelle.

Le discours du trône est un document unique en ce sens qu'il ne fait spécifiquement allusion à aucune législation. L'effort de guerre canadien en fournit tout le thème et ce discours s'achève sur l'engagement de poursuivre la lutte de toutes nos forces jusqu'au bout. Et c'est parfaitement approprié au début de la présente session, car rien ne doit détourner notre attention de notre effort de guerre. Il n'est pas un pays au monde qui soit aujourd'hui dans une situation plus favorable que le Canada. Je me demande combien au pays se rendent compte des avantages dont nous jouissons. Le Canada doit toutefois acquitter le prix d'une sécurité ininterrompue. Il nous importe d'assurer la permanence de notre sécurité personnelle, et à cette fin, dans la mesure de nos moyens, le prix à acquitter ne peut être fixé trop haut.

Je tiens également à souligner la nécessité de l'unité nationale la plus complète. Le Canada aura besoin de tous ses fils, non seulement de ceux qui sont d'origine britannique, mais de ceux qui sont d'origine française et aussi de ceux dont l'origine est ni anglaise ni française. Monsieur l'Orateur, laissez-moi vous rappeler qu'à peu près la moitié de la population canadienne n'est pas d'origine britannique. Les habitants de ce groupe ne sont pas liés à la Grande-Bretagne par le sang, mais par les principes que la Grande-Bretagne symbolise: liberté personnelle, respect des droits sacrés de la personne humaine, droits en effet pour lesquels nous combattons. Quelle que soit notre origine ethnique nous sommes tous fiers de nous associer avec la Grande-Bretagne dans la lutte héroïque qu'elle poursuit, et personne ne doit faillir à la tâche.

Je désire faire miens les éloquents plaidoyers de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) et de l'honorable député de Provencher (M. Jutras) en faveur de la compréhension et de l'appréciation des divergences de vues qui se font jour au Canada, sachant bien que la population canadienne est liée et peut être unifiée par le lien commun du Canada.

A la session spéciale de guerre de 1939, j'ai prêché sans hésiter la participation immédiate et totale du Canada à la guerre. J'ai cru de mon devoir de me prononcer alors, à cause de certaines opinions que j'avais déjà énergiquement avancées. J'ai parlé dans cette discussion comme quelqu'un qui a parfois pu passer pour pacifiste, et quelques amis m'ont reproché d'avoir, à ce qui leur paraissait, changé de sentiment. Mais je n'ai pas changé de sentiment. Il y a encore honneur à se montrer pacifiste, dans l'acception que je donne à ce terme. Un grand pacifiste vient de trépasser en Grande-Bretagne. Il a pensé qu'il avait le devoir sacré, comme chef de sa nation, d'épargner la guerre à son peuple, de lui conserver la paix tant que la paix semblait possible; il a cru qu'il avait la grande responsabilité de maintenir la paix tant que ne viendrait pas à se poser une question plus importante que la paix elle-même. L'histoire lui témoignera peut-être plus d'indulgence que nous ne l'avons fait depuis quelques mois et rendra peut-être hommage à la noblesse de ses intentions, malgré l'échec de ses efforts.

Je reste un pacifiste au sens que j'ai indiqué. Mais l'amour de la paix doit s'effacer, quand il s'agit d'une question plus grande que la paix. Et je n'ai donc pas hésité à voter pour la participation du Canada à la guerre dans la session spéciale de guerre de 1939, car une question plus grande que la paix se posait. En vérité, la cause même de l'humanité était en grand péril.

Je conclus, monsieur l'Orateur, par une autre observation. J'ai parlé en Canadien à la session spéciale de guerre. Je le fais encore. Dans une longue période d'études au pays et en Angleterre, et comme étudiant et comme instituteur, j'ai observé avec orgueil la croissance du Canada comme nation. Lorsqu'il m'a été donné de siéger pour la première fois à la Chambre, il y a environ 14 ans, j'espérais pouvoir contribuer au progrès du grand pays qui m'a bien traité et qui m'a fourni les grandes occasions favorables dont j'ai pu profiter.

J'ai toujours été un ardent admirateur des institutions et des traditions qui nous viennent de la Grande-Bretagne, au premier plan desquelles règnent la liberté, le droit de libre disposition et de progrès autonome. Cette admiration m'est peut-être naturelle, par le fait que je partage peut-être cette tradition de liberté personnelle par mes origines raciales depuis plus longtemps que tout autre honorable membre.

J'ai souvent parlé en cette enceinte de questions canadiennes, en ce qui regarde l'évolution de la nationalité canadienne, de notre égalité de statut avec les autres nations du Commonwealth britannique, de l'opportunité d'une représentation distincte du Canada à l'étranger, de notre droit et de notre devoir de régler par nous-mêmes toutes les questions de politique intérieure ou extérieure, même la question suprême de la paix ou de la guerre.

Nous avons vu le Canada passer de son ancien statut de colonie à l'état de nation intégrale. Quand nous avons déclaré la guerre, en toute indépendance et de notre propre chef comme nation libre, nous avons posé le plus important jalon de notre histoire nationale. J'ai toujours eu foi en l'évolution

du Canada comme nation. J'ai toujours fait mienne l'idée, et je n'ai jamais hésité à l'exprimer, que sir Robert Borden nous a fait faire un pas en avant quand il a dit que le Canada ne pourrait pas vraiment remplir sa destinée sans la souveraineté. Quand nous nous sommes engagés dans la guerre, nous avons assumé de grandes responsabilités. Je me suis senti personnellement fier de la voie que nous avons suivie, car j'avais préconisé en cette enceinte, en face d'une forte opposition, que le Canada doit faire librement son choix dans la question suprême de la paix ou de la guerre. Je savais qu'on pouvait toujours avoir confiance qu'il ferait face à chaque problème, à mesure qu'il se présenterait, dans l'intérêt du peuple canadien. Ma foi n'a pas été déçue.

Je suis fermement convaincu qu'après cette guerre l'esprit vraiment canadien prendra un grand essor et que la prophétie de sir Wilfrid Laurier, savoir que le siècle présent est celui du Canada, recevra son ultime réalisation. Je suis jaloux de l'honneur du Canada en tant que nation. Je ne voudrais pas, à l'issue de la guerre, que personne puisse dire que le Canada, y ayant pris part comme nation, a failli à son devoir national, qu'il avait promis toute l'aide possible à la Grande-Bretagne, mais qu'il a manqué à sa promesse. Il ne doit pas y avoir de flétrissure à notre honneur national. Notre devoir national solennel et sacré est de remplir l'engagement contenu dans le discours du trône. Par conséquent, comme Canadien profondément fier de mon pays, je promets tout mon appui à l'effort maximum de guerre du Canada pour aider la Grande-Bretagne dans sa lutte héroïque et magnifique pour la cause de la civilisation.

M. GEORGE S. WHITE (Hastings-Peterborough): Monsieur l'Orateur, depuis ma dernière apparition en cette enceinte, j'ai servi comme capitaine adjudant major du deuxième bataillon du régiment Hastings and Prince Edward, m'étant enrôlé le 29 juin. En dépit d'affirmations contraires, je n'ai pas reçu mon brevet du présent Gouvernement. Je l'ai reçu en août 1930 et depuis lors j'ai toujours eu des rapports actifs avec ce régiment. Je suis titulaire de mon grade actuel depuis plus de cinq ans et j'étais capitaine adjudant major du bataillon bien avant la déclaration de guerre. J'espère que les honorables députés me pardonneront de faire ces quelques remarques d'ordre personnel, mais je le fais pour que personne en cette enceinte ne puisse penser que j'ai été l'objet d'une de ces promotions soudaines dont on entend parfois parler.

A l'époque de la formation de notre bataillon il y avait à son quartier général deux officiers, le colonel et moi-même. Depuis le premier juillet, j'ai vu notre unité prendre une telle expansion qu'elle compte maintenant plus de 900 hommes de tous rangs, sans compter ceux des centres d'entraînement qui ont récemment grossi ses listes seulement. Pendant cette période, j'ai observé de près bien des choses que le public ignore complètement ou au sujet desquelles il a été mal informé. Je tiens à dire au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) que, bien que certaines de mes remarques puissent contenir des critiques, je tiens à l'assurer que je les fais dans un esprit amical et dans un but pratique. J'espère aussi pouvoir lui offrir ainsi qu'au Gouvernement, quelques idées qui pourront peut-être servir à remédier à certaines choses répréhensibles que l'on impose maintenant à nos forces militaires.

J'attendais avec grand intérêt le discours que le premier ministre (M. Mackenzie King) a prononcé hier, car j'espérais en apprendre davantage sur nos buts de guerre, mais j'ai été déçu. Son discours, qui constituait une revue des événements historiques anciens et modernes, était magnifique, mais ce n'est pas cela que le peuple canadien demande aujourd'hui. Le peuple veut qu'on lui dise, dans un langage clair et simple, quels sont les objectifs militaires du Gouvernement. Il veut connaître les moyens par lesquels le Gouvernement compte atteindre ces objectifs. Le temps est depuis longtemps passé des épithètes brillantes et des protestations ferventes de loyauté. On peut certainement tenir pour acquis que tous les honorables membres de cette Chambre sont de loyaux sujets britanniques. Les honorables députés ne devraient pas avoir à rivaliser de protestations de loyauté extrême. Qu'ils laissent parler leurs actes. Le peuple canadien est parfaitement capable de juger si le Gouvernement fait tout ce qu'il doit faire pour la poursuite de la guerre.

Que le Gouvernement renseigne exactement le public sur notre effort de guerre sans faire constamment d'étalage. Le premier ministre est un avocat, mais il avait une bien mauvaise cause à défendre dans son discours d'hier. A l'exemple d'un avocat habile s'adressant à un jury, il a tourné fort prudemment autour de son sujet. Il a parlé éloquemment en traitant d'une façon obscure les véritables questions en jeu. Il a longuement critiqué le chef de l'opposition (M. Hanson) pour s'être servi des expressions "endormir" et "amadouer". Et pourtant le premier ministre, parlant de la fabrication des avions au Canada, a déclaré que la production avait été augmentée de 200 ou 300 p. 100. Cela semble merveilleux, mais le pre-

mier ministre aurait mieux fait de dire qu'en juillet ou en août de cette année, la production des avions était de deux ou quatre ou cinq ou quelque chose comme cela, et faire ensuite la comparaison avec septembre ou octobre de cette année.

Le premier ministre a fait l'éloge des bataillons non permanents, mais il a omis de parler de ce que deviendront ces bataillons. Une rumeur persistante veut que ces bataillons soient sur le point d'être démobilisés. Leur période d'instruction expirera ce mois-ci. Le premier ministre a aussi loué la façon dont s'est faite l'inscription nationale. Néanmoins, je me rappelle avoir, en juin, demandé instamment à deux reprises au premier ministre de nous dire si une inscription aurait lieu avant l'appel des jeunes recrues. Nous avons dû insister fortement sur ce point avant de pouvoir apprendre qu'il y aurait une inscription nationale avant l'appel des jeunes gens en vertu de la loi de mobilisation.

Encore une fois, je demande au Gouvernement de nous mettre au courant des faits réels. Combien de divisions a-t-on l'intention de former au Canada? Qu'est-ce que le Gouvernement se propose de faire quant à la modification de l'organisation actuelle des centres d'entraînement? Pourquoi ne nous donne-t-on pas de précisions au sujet de la production de matériel de guerre? On devrait nous dire pourquoi nous ne possédons pas les mitrailleuses, les fusils, les munitions et les mille et un articles essentiels à la création d'une armée moderne. Au cas où une attaque serait lancée en Europe et que nous éprouverions de lourdes pertes, a-t-on pris les précautions voulues pour renforcer notre première division en lui envoyant des soldats bien entraînés? Tous ceux qui ont déjà fait partie de la milice savent que pour chaque soldat qui combat au front nous devons avoir en réserve cinq ou sept hommes advenant le besoin de renforts.

Je n'espère aucun miracle en ce qui concerne l'instruction des soldats ou la production d'équipement. Ma courte période de service comme adjudant de mon régiment m'a permis de me rendre compte des nombreuses difficultés que les officiers doivent surmonter pour former et diriger une troupe de 900 hommes seulement. Nous devons en même temps nous rappeler que la guerre dure depuis quinze mois et que nous devrions avoir maintenant une quantité suffisante du matériel de guerre essentiel. Le ministre de la Défense nationale nous dira peut-être quand il prendra la parole combien nous fabriquons aujourd'hui de mitrailleuses Bren et combien nous en avons fabriqué jusqu'ici. C'est le Gouvernement et lui seul qui doit porter la responsabilité de l'état de choses actuel quant à l'équipement de nos soldats. En Angleterre, M. Churchill dit franchement à la nation ce qui se fait. Il ne se borne pas à des descriptions favorables. Tout récemment encore, il n'a pas caché au peuple anglais que ce dernier connaîtrait les pleurs, le travail ardu et les heures sombres, mais ici, au Canada, le Gouvernement a cru bon d'attacher à plusieurs ministères des propagandistes grassement rétribués qui colorent les nouvelles et permettent seulement la publication des commentaires et des opinions favorables au Gouvernement, de sorte que ceux qui lisent ces comptes rendus dans les journaux sont portés à croire que nous accomplissons des progrès merveilleux, que nous n'avons rien à craindre et que le Canada va de l'avant. Je demande tout simplement au Gouvernement de nous présenter la situation sous son vrai jour, de nous dire exactement où en est aujourd'hui la production dans notre pays.

Au moment même où les unités de notre milice active non-permanente étaient appelées en service au mois de juin de cette année, la situation semblait bien sombre en Europe. Jusqu'à ce moment-là l'armée active du Canada n'avait pas manqué de recrues. De fait, un jeune homme de ma circonscription ou de cette province qui voulait s'enrôler dans la milice active du Canada devait se donner du mal pour trouver un endroit où se faisait le recrutement de l'armée active. Le Gouvernement seul sait ce qui a pu le porter à n'appeler les unités de la milice active non-permanente que pour une période d'exercices de trente jours par année. En très peu de temps, de fait en un temps qui constitue un record, les cadres de ces unités furent remplis et le recrutement cessa pour ces unités le 15 août. Pourtant, au moment où ces unités furent appelées on n'avait aucune sorte de vêtements à leur offrir. Il n'y avait pas de fusils, pas de mitrailleuses, ni autres articles d'équipement indispensables à un bataillon de fusiliers à pied. Chacun doit savoir qu'on ne peut enrôler des hommes pour leur faire exécuter indéfiniment l'exercice d'escouade. Il fallut attendre plus de deux mois avant que les membres de mon unité reçoivent leurs premiers uniformes, qui se composaient d'une casquette, d'une vareuse, d'un pantalon, d'une chemise, d'une ceinture et d'une paire de bottines. Ces vêtements furent expédiés deux jours avant le départ des soldats pour le camp de Petawawa. En dépit de bien des articles parus de temps à autre dans les journaux et faisant état des quantités formidables de vêtements produits, le Gouvernement n'a pu fournir plus d'une chemise par soldat. Les hommes n'avaient pas de chaussettes et ils n'en ont pas encore reçu. Ils n'ont pas reçu de sous-vêtements. Ils n'ont pas non plus de capotes, de gilets ni de chandails d'aucune sorte. Quant aux articles personnels, ils font

complètement défaut. Quel contraste entre la liste d'objets employés par les unités de la milice active non permanente et la liste des objets qui ont été réellement livrés aux camps d'entraînement.

Avant de partir pour le camp, une compagnie de deux cents hommes de mon bataillon n'avait pas de bas et ne pouvait en obtenir du gouvernement. J'ai écrit moi-même à la Croix-rouge demandant deux cents paires de bas et, comme toujours, celle-ci m'a répondu me disant que certainement nous pourrions les avoir. Tous ceux qui ont reçu l'instruction au camp de Petawawa savent que les soirs y sont très froids et pourtant les soldats s'y trouvaient sans capote, sans chandails, vêtus de leur uniformes d'été et sans un feu dans le camp. Le soldat qui se mouillait les pieds ou dont le linge était humide ne savait où se sécher ou faire sécher ses vêtements. A mon sens, il est trop tard en septembre pour garder des soldats sous la tente à Petawawa. On a publié dans les ordres de service que la tenue d'été ne devait plus être portée après le 6 septembre et pourtant certains hommes de mon régiment font actuellement l'exercice ainsi vêtus parce que le nombre d'uniformes n'est pas suffisant. On a compté dans une seule compagnie quatre-vingts soldats dépourvus de la tenue d'hiver. Ces hommes font l'exercice en costume de ville ou en pantalon de coton. Il y a pourtant cinq mois que le bataillon est mobilisé.

Deux jours avant le départ pour le camp d'instruction, on a distribué des fusils Lee-Enfield de calibre 306 aux hommes de mon unité. Jusque-là, la compagnie de Madoc ne disposait que de trois fusils empruntés à des particuliers pour instruire plus de deux cents hommes. Il était absolument impossible d'enseigner à ces soldats le maniement et l'entretien du fusil ou les rudiments de mousqueterie avant leur départ pour le camp. Je voudrais signaler aux honorables députés la différence énorme qui existe entre le fusil Lee-Enfield de calibre 306 et le fusil court Lee-Enfield en usage durant la dernière guerre et qui sert encore aujourd'hui sur les champs de tir. Voici brièvement en quoi ces deux armes diffèrent: le cran de sûreté n'est pas le même, le mouvement de la culasse et du magasin est autre et surtout les mires ne sont pas identiques. Le centre d'équilibre ne se trouve pas au même point dans les deux fusils. Cela peut paraître un détail insignifiant, mais il faut enseigner aux hommes, en leur faisant porter l'arme à l'épaule, présenter arme, porter arme et exécuter tous les autres mouvements, à saisir le fusil à un endroit précis et d'une manière déterminée.

[M. White.]

Au camp, chaque soldat tirait une cartouche avec le fusil court Lee-Enfield. Quand venait le temps de se coucher au champ de tir, on lui présentait un fusil court Lee-Enfield. Le nombre des fusils était limité; il n'y en avait qu'un par cible. Venons-en au fait. Quelle utilité y a-t-il à enseigner à des hommes le maniement d'un fusil et de l'obliger à se servir sur le champ de tir d'une arme qu'il n'a jamais vue auparavant?

Pour ce qui est des mitrailleuses, les hommes de mon régiment n'en avaient jamais vu avant d'aller au camp de Petawawa, sauf des modèles en bois sculpté. Le camp de Petawawa a eu, pendant une journée, la visite d'une mitrailleuse Bren et celui qui rédigea l'ordre du jour en cette circonstance n'était pas dépourvu d'humour, car il termina l'article relatif à la Bren par ces mots: "La mitrailleuse fera une courte apparition à votre régiment".

Il en fut de même des exercices d'entraînement anti-gaz. Environ vingt-deux hommes de mon bataillon—nous étions 660 au camp—reçurent un rudiment d'instruction sur ce chapitre. Je sais que les gaz n'ont guère figuré jusqu'ici parmi les armes des belligérants, mais il est tout de même indispensable que le soldat soit éclairé là-dessus. Comment procéder à l'entraînement anti-gaz lorsqu'on n'a pas l'équipement voulu?

Que l'on comprenne bien que je ne trahis là aucun secret puisque chacun des milliers d'hommes qui sont passés par le camp de Petewawa est au courant de cet état de choses. Je prierais le ministre de la Défense nationale de me dire si on a consulté les officiers de district du Canada avant d'envoyer ces hommes au camp d'entraînement, ou si on ne les y a envoyés que pour fins de propagande. Après la fermeture de ces camps, les journaux ont souvent parlé des hommes qui y ont subi les cours d'entraînement comme de soldats entraînés. Avant de terminer mes remarques au sujet des unités non permanentes, je tiens à rendre un bref hommage aux simples soldats. Je dois faire remarquer que plusieurs d'entre eux doivent voyager quarante milles, parfois, à leurs propres frais, afin de pouvoir s'entraîner. Ils reçoivent 60c pour un soir d'entraînement. Voici un exemple. Dans le village de Bancroft, sur une population d'environ 800 âmes, plus de 100 hommes font partie de l'armée active, tandis que plus de 200 citoyens de Bancroft et de la région font partie d'unités non permanentes.

A l'heure actuelle ces unités non permanentes préparent certains jeunes gens à devenir officiers ou sous-officiers. Le régiment auquel j'appartiens donne cinq cours distincts que suivent, le dimanche et les soirs sur se-

maine, des officiers et des sous-officiers qui ne reçoivent aucune compensation et aucuns frais de déplacement. Tous les autres régiments non permanents donnent des cours du même genre. Je désirerais faire une suggestion au Gouvernement. Au lieu des 30, 40 ou 50 cours qui se donnent dans un même district, pourquoi ne pas les centraliser tous en un seul cours qui se donnerait aux officiers et aux soldats, durant toute la journée, pendant deux ou trois semaines? Le plan actuel de formation d'officiers et de sous-officiers pour chaque bataillon, en pleine guerre, est presque une farce. Cette méthode est peut-être acceptable en temps de paix, mais elle ne me paraît pas bien bonne en temps de guerre.

Les honorables membres qui eurent l'occasion d'aller en France au début de la dernière guerre se souviendront de ce vieux genre de bombes fabriquées à l'aide de boîtes à conserve. Eh bien, les régiments non permanents fabriquent aujourd'hui des bombes du même genre. Les seules bombes dont nous disposions pour l'entraînement sont fabriqués avec des boîtes à conserve, sauf quelques vieilles bombes du type "Mills" rapportées comme souvenirs et une couple de bombes allemandes genre "presse-purée". Aucun équipement de toile dans tout le bataillon. Il est impossible, par exemple, d'enseigner à un soldat à mettre la baïonnette au canon, lorsqu'il n'a ni ceinture ni gaine.

Nous ne possédons aucun matériel pour combattre le gaz et nous n'avons ni correcteurs de tir, ni cibles fixes, ni chevalets de pointage. En un mot, à part les fusils et les baïonnettes, nous ne possédons aucun matériel, sauf celui que nous avons pu fabriquer nous-mêmes, tel les bombes, les supports de baïonnettes, le camouflage d'hiver, les clôtures en fil barbelé, et le reste.

Je dois dire au ministre de la Défense nationale que si l'on s'attend, au quartier-général, que ces unités se livrent à l'exercice et que les hommes soient dûment entraînés, il faudra que nous obtenions le matériel nécessaire à cette fin. Chaque unité devrait avoir au moins une mitrailleuse Bren. Nous devrions pouvoir emprunter au moins un canon anti-char, quelques masques contre le gaz, de même que des bombes et des grenades. A la vérité, nous ne pouvons même pas nous procurer suffisamment de manuels imprimés. Ces hommes qui font partie des unités non permanentes auront complété leur entraînement d'ici quelques jours, et, ainsi que je l'ai mentionné tout à l'heure, le ministre de la Défense nationale nous dira peut-être quel rôle ces unités vont être appelées à jouer. J'aimerais aborder une autre question relative à la milice. Si mes observations à ce sujet sont inexactes ou si l'on a déjà remédié à la situation, j'aimerais que le ministre me le dise.

Le premier bataillon du régiment Hastings and Prince Edward est actuellement en Angleterre. Il est allé en France avec la première division. Le retour du front jusqu'en Angleterre de la première division et les événements tragiques qui suivirent sont trop bien connus pour en parler davantage, mais bon nombre de ces officiers—de fait, tous les officiers de la première division—ont perdu leurs effets personnels. Quelques-uns cablèrent chez eux pour des fonds. J'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que cette perte n'est attribuable à aucune négligence, à aucune faute de leur part. On n'a rien fait cependant pour les rembourser des frais de remplacement. Cela s'impose pourtant. Si le gouvernement y a déjà pourvu, j'aurais alors à l'en féliciter.

Je désire aussi signaler à l'attention du ministre de la Défense nationale la salle d'exercices du village de Norwood. Parfaite à tout point de vue, cette salle n'est cependant pas utilisée du tout. A dix milles de là, dans la ville voisine de Campbellford, il n'existe aucune espèce de salle, mais un bataillon du régiment de Midland y est cantonné; ce qui n'empêche que l'on oublie de se servir de Norwood avec sa salle et les avantages qu'elle présente. Il conviendrait sûrement qu'à l'heure actuelle on utilise au possible toutes les salles d'exercice.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) a parlé hier des centres d'entraînement. J'ai quelques observations à ajouter. Le ministre de la Défense nationale voudra-t-il faire connaître à la députation et au pays les noms des personnes ou des membres du comité qui ont conseillé le gouvernement en la matière et recommandé ce plan d'entraînement de trente jours? Je me souviens parfaitement de l'examen du bill sur la mobilisation en juin dernier. Le hansard rapporte à la page 1013, que le 18 juin le premier ministre s'est exprimé ainsi:

> Mais voici le point que je veux maintenant établir: Il est essentiel de faire connaître au pays que nous sommes en face d'une situation des plus graves et qu'il ne faut perdre ni une heure, ni un instant pour conférer au Gouvernement tous les pouvoirs d'autorisation dont il peut avoir besoin pour parer à cette nouvelle situation.

et, à la même page, qu'il a dit:

> Mais le jour est venu où nous devons mobiliser pleinement l'ensemble des ressources de notre pays.

Dans le même discours, le premier ministre a déclaré:

> A quoi bon présenter une mesure législative si ce qui est en blanc et en noir comme loi du Canada ne signifie pas que le Gouvernement propose de mettre en vigueur les dispositions de ce bill.

On aurait cru, à entendre alors le premier ministre, que le Gouvernement caressait des projets merveilleux auxquels il ne manquait que la législation nécessaire pour se réaliser, mais aujourd'hui nous sommes en présence de tristes résultats. Le scrutin d'alors établit que 204 députés ont voté, 202 en faveur du plan et 2 contre. Je demanderai au ministre de la Défense nationale si, quand son département a arrêté ce plan, il a consulté les officiers de district dans tout le Canada pour se renseigner sur l'organisation du projet? Examinons rapidement ce plan, que des propagandistes grassement rémunérés ont décrit jusqu'à manquer de qualificatifs. L'artiste dont le Gouvernement s'est assuré les services pour exécuter la partie comique de la lettre recommandée que chacun reçoit quand il est appelé devrait certainement avoir au moins une médaille frappée en son honneur. S'il doit préparer d'autres dessins militaires je lui conseillerais de prendre les conseils d'un militaire, parce qu'il a commis plusieurs erreurs du point de vue militaire.

Je puis dire sans crainte que pas un centième des hommes ayant subi leur premier entraînement de 30 jours n'avaient la moindre formation militaire. Il est notoire que la discipline est l'un des premiers éléments essentiels de la formation militaire. Les honorables députés qui ont combattu en France pendant la dernière guerre se rappellent probablement des circonstances où seule la discipline a sauvé la situation. Mais on n'inculque pas la discipline militaire en un instant aux recrues; c'est une chose qui entre dans tout leur entraînement. La recrue ordinaire qui arrive aux centres d'entraînement a besoin d'un cours de culture physique ainsi que d'un bon régime alimentaire pour se développer physiquement et avoir la santé nécessaire pour la dure formation du soldat, y compris les écoles de peloton, les marches militaires, le maniement du fusil, les exercices de tir au fusil et à la mitrailleuses, l'emploi des gaz, la tactique, les manœuvres en campagne et tous les autres exercices qui entrent dans la formation d'un soldat de 1940. Je crois savoir que le présent programme d'entraînement prévoit que les recrues feront leurs premiers exercices de tir au champ de tir après avoir passé huit jours au camp. Il me semble presque impossible, monsieur l'Orateur, qu'une recrue inexpérimentée puisse apprendre suffisamment en huit jours le maniement du fusil, avec les autres exercices, pour pouvoir bénéficier des exercices aux champs de tir. Les recrues se hâtent d'un cours à un autre. A mon sens, elles n'acquièrent que quelques notions de plusieurs sujets et ne reçoivent de réelle formation en aucune matière.

[M. White.]

Quand on forme un corps considérable d'hommes, le progrès de la classe se règle sur celui du sujet le moins doué. A la fin de la période de 30 jours, la recrue ordinaire ne fait que commencer à se révéler et à prendre le pli, mais elle retourne au foyer et c'est le tour de la classe suivante. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a fait remarquer hier qu'il est inexact de parler d'un entraînement de 30 jours, car lorsqu'on retranche de cette période le temps consacré aux divers préliminaires, aux congés, ainsi de suite, les recrues se trouvent à ne recevoir qu'une formation de vingt jours. Cependant, ce projet de formation coûte annuellement au Dominion de cinquante à soixante millions de dollars. Sous le régime du plan actuel, on estime que 300,000 hommes recevront une formation d'un mois dans la première année. Ne serait-il pas préférable d'avoir 60,000 hommes convenablement entraînés et équipés, que 300,000 n'ayant qu'un mois de formation partiellement équipés? En cas de nécessité, de quelle utilité seraient 300,000 hommes n'ayant reçu qu'une formation d'un mois? A mon sens, ce ne serait qu'une bande indisciplinée, et sans discipline on n'arrive à rien.

Je fais part d'un plan au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et j'espère qu'il l'étudiera sérieusement.

J'ai mentionné tantôt que les unités non permanentes finiront leur entraînement dans quelques jours. A leur appel, ces recrues devraient être versées dans les diverses unités non permanentes pour une période de deux mois. Elles recevraient leurs papiers, subiraient un examen médical et seraient habillées et équipées. Elles suivraient un cours d'exercices physiques et un cours élémentaire de tir, de maniement de la mitrailleuse et d'école de peloton. Au bout de deux mois, ces hommes gagneraient un centre d'entraînement où ils s'entraîneraient comme bataillon. Ils y termineraient leur instruction de tir, s'entraînant régulièrement sur les champs de tir, ils manieraient aussi la mitrailleuse et le canon antichars; ils pourraient aussi subir un entraînement approprié là où sont aménagées des chambres à gaz, ils pourraient participer aux manœuvres de bataillon, aux évolutions militaires et aux exercices de génie en campagne. En somme, ils compléteraient leur formation. A la fin d'une période de quatre mois, vous auriez formé une très bonne catégorie de soldats, une troupe qui ferait plus que bonne figure si l'occasion s'en présentait. La raison pour laquelle je propose une période de formation de deux mois avec les forces non permanentes, c'est que pendant ce temps les officiers auraient pu dégrossir ces hommes et les faire sortir du

stade élémentaire ou stade des *bleus*, de sorte que quand ils iraient au centre d'entraînement ils pourraient immédiatement commencer leur formation intensive. Je prie instamment le ministre d'apporter certaines modifications au plan actuel avant que la prochaine classe soit appelée pour son entraînement en janvier.

Je tiens à dire maintenant que je ne condamne d'aucune façon le centre d'entraînement. J'approuve cette formation, mais j'ai l'impression que celle que l'on y reçoit est insuffisante. Il ne me reste qu'une proposition à formuler avant de passer à autre chose: c'est que tout homme rejeté par le médecin examinateur local devrait être rappelé pour subir un autre examen devant une commission médicale composée d'au moins trois hommes.

J'ai été fort déçu hier d'entendre la réponse que le ministre de la Défense nationale a faite à la question de savoir quelles dispositions ont été prises pour le transport des soldats en congé de Noël. Il est regrettable que le Gouvernement ait constamment refusé d'accorder aux soldats le transport gratuit. Tous les membres de la Chambre et leurs familles, les employés de chemin de fer et leurs familles et plusieurs autres catégories de gens au Canada jouissent du transport gratuit. Cependant, ce privilège est refusé au soldat qui y a droit plus que tout autre. Voyagez sur n'importe quelle grande route de cette province et vous verrez des centaines et des centaines d'hommes quémandant du geste la faveur d'un transport bénévole. Un simple soldat touche une solde mensuelle de $39. S'il est marié il est tenu d'assigner $20 à sa femme. Il lui reste donc $19 par mois pour les cigarettes, la cantine, les coupes de cheveux, le savon et autres menus articles et pour des douzaines d'autres choses que le soldat doit payer. Ainsi, quand le congé arrive, le soldat n'est plus en mesure de payer son transport chez lui. Il y a au camp Borden plusieurs soldats de la région de Belleville et de Kingston et même de Brockville. Celui de Petawawa en a plusieurs de régions éloignées. Ces hommes sont incapables de défrayer leur transport, alors même qu'ils peuvent se procurer maintenant un billet d'aller-retour pour le prix d'un simple parcours. Que résulte-t-il de cela? Vous constatez que le nombre d'hommes absents sans permission croît constamment. Vous constatez que la discipline en souffre. Mais la pire des conséquences c'est le ressentiment croissant qui règne chez les soldats. Certes, tout homme qui a assez de courage pour s'enrôler dans l'armée active canadienne et qui consent volontiers à tout donner, même sa vie, a droit à ce que le pays peut lui donner de mieux pendant sa période de formation. J'aurais cru que le Gouvernement aurait profité de la leçon apprise au cours de la dernière guerre, parce que nous savons tous qu'en temps de guerre la force émotive est beaucoup plus grande et que le soldat moyen parcourra n'importe quelle distance pour aller voir sa famille ou son amoureuse.

Une autre chose que je tiens à signaler c'est la tristesse de camps comme celui de Petawawa. Ce camp peut parfaitement convenir en été, mais ce n'est assurément pas un lieu convenable d'entraînement en hiver et pourtant, je crois savoir que plusieurs milliers d'hommes y sont casernés et qu'ils y resteront pendant tout l'hiver. Petawawa est à quelque quatorze mille de Pembroke. A partir de maintenant, les jours se faisant plus courts, les hommes ont fini l'exercice à quatre heures et demie ou peu après. A part la hutte de la Y.M.C.A. et celles d'autres clubs de service social, il n'y a pas d'endroits de récréation ou de divertissement. Les troupes casernées dans les villes ont un avantage marqué parce que les hommes peuvent y sortir et changer de milieu; ils y trouvent des cinémas, des jeux de quilles où ils peuvent rencontrer leurs amis. Ce sont là des choses bien simples, mais elles contribuent à rompre la monotonie de la vie du soldat. Cependant, rien de tel ne se fait à Petawawa, par exemple, et je répète que plusieurs des hommes qui y sont cantonnés se trouvent fort éloignés de leurs foyers et incapables de payer leurs frais de transport.

Le Gouvernement semble reconnaître que cet état de choses s'aggrave, car l'état major de la Défense nationale a ordonné, il y a une dizaine de jours, de prévenir tous les soldats que le fait de se transporter sur les trains ou autrement sans payer constitue une infraction et que cette pratique doit cesser. Cela démontre toutefois à quels moyens le soldat peut recourir pour se rendre chez lui. Je propose au Gouvernement d'accorder chaque mois deux congés de fin de semaine à chaque soldat, le premier avec transport gratuit, le second aux frais du soldat. Le congé avec transport gratuit serait accordé au soldat pour aller chez lui ou, si sa demeure est trop éloignée, à tout autre endroit qu'il choisira. On devrait toutefois poser comme condition que le soldat n'aura droit à ces deux permissions que s'il n'a commis aucune infraction pendant le mois précédent. Je suis tout à fait certain que si un tel plan était adopté, les divers commandants et les autres officiers chargés de maintenir la discipline verraient disparaître la plupart de leurs difficultés. Le soldat serait alors plus satisfait et sa famille se résignerait plus facilement à son absence. Néanmoins, que ce plan soit adopté ou non, je ne saurais trop signaler au Gou-

vernement la nécessité de pourvoir au transport gratuit des soldats et surtout de veiller tout spécialement à accorder ce transport gratuit à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, qui approchent rapidement.

L'hon. M. RALSTON: Je m'excuse d'interrompre mon honorable ami, mais dois-je comprendre qu'il préconise une permission mensuelle avec transport gratuit?

M. WHITE: Une permission mensuelle avec transport gratuit, et une autre sans transport gratuit.

L'hon. M. RALSTON: Cela ferait douze permissions par an, avec transport gratuit. Est-ce bien exact?

M. WHITE: Oui.

M. l'ORATEUR: Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je dois l'avertir que son temps de parole est expiré.

M. WHITE: Je pourrai terminer mes remarques en quelques instants si on veut bien me le permettre.

Des VOIX: Continuez.

M. l'ORATEUR: Avec le consentement de la Chambre.

M. WHITE: Je désire discuter un autre sujet avant de reprendre mon siège. Depuis plusieurs années, il existe beaucoup de mécontentement parmi les combattants de la dernière guerre quant à la façon dont le département des Pensions les traite. J'avoue franchement que le parti conservateur n'a pas traité les anciens combattants mieux que ne l'a fait le parti libéral. Il ne faut pas que certaines conditions qui ont existé depuis la dernière guerre s'introduisent dans la méthode d'accorder les pensions pour la présente guerre. Je conseille donc au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) de penser sérieusement à remanier le personnel de sa division des pensions et à nommer des examinateurs et des fonctionnaires qui sauront montrer au simple soldat un peu plus de sympathie qu'un morceau de granit écossais. J'ai eu à m'occuper de plusieurs cas à la Commission des pensions, mais je n'ai pas tardé à constater que je me heurtais à un mur de pierres. Le ministère des Pensions se retranche derrière le vieux prétexte que la blessure ou l'état de santé dont on se plaint n'a pas été contracté durant le service de guerre ou ne peut pas être retracé jusqu'au service de guerre, et c'est uniquement au soldat qu'incombe la tâche de prouver le bien-fondé de sa plainte. Le soldat ordinaire n'a pas les moyens ni l'occasion de ce faire. Je puis donc concevoir sans peine quels doivent être les sentiments du soldat qui comparaît devant les membres au cœur de pierre de cette commission et où les chinoiseries administratives sont interminables. La commission des pensions pose en principe que ses fonctionnaires et ses médecins ont toujours raison et elle ne s'occupe pas beaucoup, si toutefois elle en tient compte, des opinions des médecins civils. Voici que la commission des pensions a déjà commencé à agir de la même manière pour ce qui est de la présente guerre et je vais rappeler brièvement un cas pour montrer ce que je veux dire. L'homme dont il s'agit s'enrôla le 24 octobre 1939. Il subit deux examens médicaux, un autre examen aux rayons X et fut placé dans la catégorie A. Au mois de décembre 1939 il se rendit en Angleterre, mais, par suite de bottines de qualité inférieure et qui n'étaient pas bien ajustées, il souffrit d'une maladie des pieds. Le 4 avril, il subit un nouvel examen, fut placé dans la catégorie E et renvoyé au Canada. Il était licencié le 16 mai 1940 et, inutile de le dire, n'a reçu aucune pension. Cet homme ne peut se porter sur ses pieds pour travailler. Il a demandé une pension, mais on la lui a refusée. Voici ce qu'on lit dans la lettre officielle de la commission des pensions:

Cet ancien combattant fut licencié de l'armée active du Canada pour cause d'incapacité physique.

La commission décide que les conditions mentionnées plus haut sont antérieures à l'enrôlement et qu'elles n'ont pas été aggravées au cours de la période de service.

Jai demandé que la cause fût de nouveau entendue et j'attends une décision. Sûrement, ces hommes ont droit au bénéfice du doute, si doute il y a. On a eu pour coutume de louer les soldats et de les porter jusqu'aux nues, mais ici il nous reste encore à étudier des sujets tels que le transport gratuit—j'allais parler d'allocations—et les pensions. Le Gouvernement a certainement le devoir de faire en sorte que le plus humble soldat reçoive tout ce qui lui est dû.

En terminant, je voudrais faire part à la Chambre d'une remarque que j'ai entendue dernièrement à l'aéroport de Trenton. Causant avec un groupe de jeunes Américains qui avaient jugé bon de venir au Canada s'enrôler dans l'aviation, je demandais à l'un deux quelle pouvait être la raison profonde qui l'avait poussé à faire partie de notre armée. Il me répondit: "Au fonds, nous sommes des frères, et je n'ai pu résister".

M. J. A. BRADETTE (Cochrane): Monsieur l'Orateur, la nouvelle que nous venons de recevoir d'une victoire navale dans la Méditerranée fut certes la bienvenue; elle ne diminuera en rien la détermination du commonwealth et du peuple britanniques de mener à bien le présent conflit, mais elle servira

à nous faire comprendre encore davantage la résolution implacable du peuple britannique qui endure plus de souffrances que n'en a enduré aucun peuple dans l'histoire de l'humanité.

Je désire féliciter le proposeur de l'adresse et l'honorable député qui l'a appuyé. Je voudrais féliciter d'une façon toute spéciale l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) de nous avoir dit qu'être bon Canadien c'est être bon Britannique. Je tiens à féliciter ma province natale, particulièrement son premier ministre, M. Godbout, de son attitude splendide à l'égard de l'unité canadienne et surtout de l'unité québecoise, en engageant ses compatriotes à apprendre à fond la langue anglaise. En ma qualité de représentant d'une des plus importantes circonscriptions de l'Ontario, de majorité anglophone, je me permets de dire à M. Godbout qu'il s'acquitte d'un devoir national lorsqu'il conseille à ses compatriotes d'apprendre l'anglais. Cet avantage leur servira non seulement dans leur province, mais aussi dans leurs rapports avec le reste du Canada.

L'exhortation de M. Godbout a un corollaire. Dans les autres provinces et dans les journaux on est d'accord sur l'utilité qu'il y aurait pour la majorité de langue anglaise d'apprendre un peu de français. Pour ma part, je ne voudrais pour rien au monde aliéner ma connaissance de l'anglais, si imparfaite soit-elle, et je suis sûr de ne pas être le seul dans ce cas. Mon bilinguisme m'a valu maints avantages que, sans cela, je n'aurais jamais obtenus ni même osé souhaiter.

Je me permets de féliciter le jeune député de Provencher (M. Jutras) du beau discours qu'il a prononcé lorsqu'il a appuyé l'Adresse. Il a de la prestance, de la sagacité et l'on s'aperçoit qu'il possède également un bon bagage de connaissances. Sans vouloir poser au prophète, je n'hésite pas à dire qu'un bel avenir s'annonce pour le jeune homme qui représente l'historique circonscription fédérale de Provencher.

Ce sont les observations qu'il a faites sur le malaise de l'agriculture que j'ai le plus goûtées. Il avait compris comme moi que les provinces de l'Ouest ont à affronter un problème agricole. Il tenta de convaincre le pays que le malaise était général. Son discours déclarait en substance que la prospérité du Canada et du monde en général dépendait du succès des producteurs de matière première et en particulier des cultivateurs.

Je me suis toujours plu à célébrer la journée réservée chaque année au début de septembre à la Fête du travail. J'aimerais que l'on consacrât un autre jour au cultivateur afin de rappeler à tous l'importance de son rôle.

Il est évident qu'on ne peut résoudre actuellement l'ensemble du problème agricole. On réussit à y remédier dans quelques régions ou localités. Il ne faut pas oublier cependant que les agriculteurs devront surmonter après la guerre actuelle, comme ils l'ont fait après la dernière guerre, des difficultés beaucoup plus grandes. Pourquoi? Je sais, parce que j'ai vu la chose se produire dans ma famille à la suite de la dernière guerre, qu'un nombre considérable de nos jeunes Canadiens qui font actuellement du service militaire, ne voudront pas retourner sur leurs terres après le licenciement des troupes. Rien ne pourra les inciter à le faire. Ils iront grossir les populations des villes. C'est pourquoi j'estime que tout vrai Canadien n'a pas le droit de se désintéresser du problème fondamental de l'agriculture. La prospérité de la classe agricole est la condition de la prospérité nationale.

Je ne suis ni de l'Est ni de l'Ouest. D'après la géographie, j'appartiens au Canada central. Voilà pourquoi je vais me hasarder à parler pendant quelques instants de l'important problème du blé. Non seulement les agriculteurs, mais le peuple canadien tout entier est sympathique aux cultivateurs des trois provinces de l'Ouest et se rend compte de la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. La question du blé constitue pour eux un problème dont le Gouvernement actuel n'est pas plus responsable que ses prédécesseurs et que n'a jamais désiré le peuple canadien.

Nous sommes prêts à faire tout en notre pouvoir pour améliorer cet état de choses. Nous sommes prêts à verser un impôt direct sur le blé et la farine que nous consommons. Mais d'autre part, les cultivateurs de l'Ouest ne demandent pas l'aumône au trésor fédéral. Vers la fin de l'été dernier et au début de l'automne, j'ai reçu des imprimés de toutes sortes publiées dans l'Ouest canadien, d'où il ressortait que certains groupements réunis en congrès ou autrement demandaient au gouvernement fédéral de verser au cultivateur de l'Ouest pour son blé, $1.25 le boisseau.

Monsieur l'Orateur, c'est réellement là un problème important. Cependant, je ferai remarquer que si les Canadiens en tant que peuple veulent comparer leur situation à celle des habitants des Iles britanniques, ils verront sûrement que notre fardeau est beaucoup plus léger que le leur. S'il nous est possible de dépenser une somme de $225 millions pour accroître le prix du blé, faisons-le sans plus tarder. Mais si, d'autre part, cette dépense allait nous obliger à restreindre notre effort de guerre, quelle que soit la mesure de cette restriction; si elle allait nous empêcher d'intensifier cet effort, alors, j'estime que nous ne devons rien changer à la situation, c'est-à-dire que nous devons garantir un prix de 70 cents.

Je signale la chose aux gens des provinces de l'Ouest afin qu'ils puissent comprendre qu'il existe aussi dans l'Est un problème agricole. Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, l'agriculture a progressé d'une façon aussi remarquable que partout ailleurs au pays. Nous y avons des ennuis à propos de la production du foin. Nos colons se sont trouvés embarrassés par une surabondance de bois à pâte auxquels les débouchés manquaient. Il se peut que les problèmes qui se posent dans ma circonscription ne soient pas d'envergure nationale ni aussi importants que ceux des provinces de l'Ouest, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils se posent.

Le cultivateur de l'Est a vu diminuer la vente de ses produits, surtout du foin, à cause de l'invention de la locomotive et du moteur à combustion interne. Il faut reconnaître que l'avènement de ces moyens de transport a supprimé en grande partie les débouchés que nous avions pour le foin canadien tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Toutefois, il est vrai que le gouvernement nous est venu en aide de ce côté.

Je dis ces choses pour bien faire saisir que les difficultés auxquelles l'agriculture est en butte en se bornent pas à l'Ouest canadien. Je crois qu'on me pardonnera de dire que je suis absolument convaincu de l'impossibilité dans laquelle se trouve aujourd'hui le gouvernement fédéral de verser des subventions au montant de 225 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest.

On a souvent dit que les démocraties traitent durement leurs chefs durant leur vie et qu'il faut que ces derniers meurent pour qu'on leur reconnaisse du mérite. Depuis quelques jours, j'ai lu et entendu beaucoup de choses à propos de l'un des meilleurs citoyens que la Grande-Bretagne ait produits et qui vient de mourir.

Parce qu'il était sincère dans ses convictions, parce qu'il avait foi sans réserve au principe de la paix universelle, sa réputation personnelle et sa situation politique en ont toutes deux souffert. Comme il est agréable aujourd'hui pour les témoins de ses efforts d'entendre le concert de louanges qui s'est élevé en ces derniers jours!

Avant d'aller plus loin, je saisis l'occasion de faire l'éloge des vivants. Je parlerai tout d'abord du premier ministre (M. Mackenzie King) qui s'est dépensé sans compter en ces jours de lutte et d'agitation. C'est particulièrement ce qu'il a su accomplir il y a quelques mois, à Ogdensburg, qui s'attachera à son nom. Il nous fut donné de voir là deux des hommes d'Etat les plus éminents du monde anglophone réunis en vue de se comprendre et de s'entendre. C'était la réunion de deux hommes qui toute leur vie ont travaillé pour faire régner l'amitié et l'harmonie entre leurs nations respectives. Quel réconfort pour tous deux que de voir leurs entretiens conduire à des accords précis!

Il n'y a pas lieu de trop attendre de ces accords. Cependant, ils serviront à tout jamais d'exemple pour ceux qui au Canada et aux Etats-Unis voudront à l'avenir chercher un terrain d'entente réciproque. L'émotion a été générale par tout l'Empire à la nouvelle venue de Grande-Bretagne que celle-ci permettrait au gouvernement des Etats-Unis de prendre certaines mesures dans les limites de certaines zones dans les océans Atlantique et Pacifique.

Je saisis cette occasion de rendre un hommage sincère et bien mérité, individuellement et collectivement, à tous les membres du cabinet fédéral et mon tribut peut aller également à chacun des membres du Parlement. Les membres de la Chambre des communes y représentent les services les plus variés dont le Gouvernement pourrait, le cas échéant, tirer bon parti. Tout membre du Parlement, quelque partie du pays qu'il représente, où qu'il siège dans cette enceinte, fera de son mieux, j'en suis persuadé, pour stimuler notre effort de guerre et l'activité du Gouvernement actuel. Nous en avons eu un exemple lors de l'inscription nationale. Personne de ceux qui se sont occupés de l'inscription ne s'est dérobé à sa tâche car chacun des membres du Parlement s'est donné toutes les peines pour en faire un succès. Le Gouvernement, dans toutes les entreprises auxquelles il pourrait songer, peut s'attendre à la pareille.

J'estime que l'on a bien fait de convoquer les chambres en ce moment. Nous avons entendu d'excellents discours sur la situation militaire et nationale, et je suis certain que plusieurs autres suivront dans le cours de la présente discussion. Nous nous rendons tous compte de la gravité de la situation, et je suis assuré qu'aucun député ne voudra prendre la parole pour le seul plaisir de s'entendre pérorer. Nous avons tous nos responsabilités, ceux qui siègent à l'arrière-plan comme ceux du premier plan. C'est dans cette enceinte que doit se faire entendre la voix du peuple canadien, qui ne pourrait mieux exprimer ses sentiments que par l'entremise de ses représentants à la Chambre des communes.

J'ai suivi attentivement les observations de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Avant de passer à autre chose, je désire rendre hommage sincère à son chef, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et exprimer l'ardent souhait de le voir définitivement rétabli sous peu pour qu'il reprenne sa place dans la vie publique canadienne. J'ai parfois différé d'opinion avec lui, mais personne ne pourrait, je crois,

douter de la sincérité de ses intentions ni déprécier les sacrifices qu'il a consentis. L'honorable député de Rosetown-Biggar le remplace efficacement dans cette enceinte. A l'éloquence qui caractérise ses discours il ajoute une connaissance profonde des questions nationales. Pour son groupe et pour le socialisme, il est propagandiste émérite.

Ses discours pourraient nous apprendre beaucoup, mais comment oublier le principe qu'il préconise, à savoir que le socialisme pur et intégral peut seul résoudre tous nos problèmes? Il prétend que le remède à la plupart des maux qui accompagnent la poursuite des présentes hostilités se trouve dans la nationalisation de l'industrie canadienne. Je n'ai pas mandat pour parler au nom des capitalistes et des industriels de chez nous, mais je me demande si les dirigeants de la Fédération du commonwealth coopératif travaillent dans le sens de l'unité nationale quand ils prennent pour cibles les industriels canadiens, comme ils l'ont fait depuis quelques mois dans les journaux en soutenant qu'ils ne jouent pas franc jeu. Il serait tout aussi juste de prétendre que les cultivateurs ou les ouvriers canadiens ne jouent pas franc jeu. Pourquoi, quand il est question de toute une classe, conclure du particulier au général? Il peut s'en trouver dans une industrie qui manquent actuellement à leurs devoirs envers la patrie, ce qui ne veut pourtant pas dire que notre régime industriel est condamnable. Les ministères et les gouvernements possèdent les organismes qu'il faut pour les rappeler au devoir. Personne ne devrait réaliser des bénéfices excessifs quand les autres Canadiens multiplient leurs sacrifices. Je suis persuadé qu'en ce qui concerne la poursuite de la guerre la plupart de nos industriels, sinon tous, jouent franc jeu.

Qu'a fait le socialisme pour la France, notre ancienne mère-patrie? Les avionneries et les usines de munitions y ont été étatisées, et qu'est-il arrivé? La production était à peu près nulle. Nul ne peut séparer le socialisme du communisme, du fascisme ou du nazisme. En Allemagne, le parti s'appelle national-socialiste, et en Italie, il s'appelle le parti fasciste. N'oublions pas que la nationalisation industrielle mène à la dictature. La suppression de tous les droits entraîne la confusion ou fait naître la dictature. Le socialisme existait en France; or, qu'est-il arrivé là-bas? Le moral de la nation a baissé. Le gouvernement n'était pas assez puissant pour guider le peuple. Lorsqu'un tel état de choses se produit, l'activité nationale subit un ralentissement. C'est là une chose inévitable. Les membres de la fédération du commonwealth coopératif doivent assurément se rendre compte que la solution de nos difficultés ne réside pas dans l'étatisation de l'industrie canadienne, mais dans une collaboration étroite avec tous les citoyens du pays.

L'honorable député a déclaré que la Chambre des communes ne devrait pas être ajournée ou prorogée pendant un intervalle de plus de 90 jours. Je crois exprimer l'opinion de tous les parlementaires en disant que, le cas échéant, les membres du Parlement canadien consentiraient volontiers à siéger ici toute l'année sans frais additionnels pour le peuple canadien. Nous nous rendons compte de nos obligations et nous sommes prêts à nous en acquitter. Pendant la dernière session certains journaux ont dit que les membres du Parlement étaient disposés à accepter une rémunération supplémentaire. Je suis certain que si une telle rémunération avait été offerte, pas un seul honorable député ne l'aurait acceptée. Pour ma part, et je me fais l'interprète des électeurs de ma circonscription, je dirai que s'il y a nécessité je suis prêt à siéger ici toute l'année, sans rémunération supplémentaire.

Pour ce qui est des séances à huis-clos, cette question sera tranchée par le cabinet. Toutefois, j'estime que la nation canadienne devrait être mise au courant de tout ce qui peut être révélé. Tout ce qui n'a pas un caractère secret et peut être divulgué devrait être communiqué au Canada tout entier par l'intermédiaire de la Chambre des communes.

J'ai quelques demandes d'ordre régional à formuler. Ainsi que le dit le proverbe, il y a plus de satisfaction à donner qu'à recevoir et cela s'applique assurément à l'Ontario septentrional. Nos jeunes gens se sont enrôlés par milliers et à la demande du gouvernement fédéral nous avons accéléré la production de l'or et d'autres minéraux afin de venir en aide au trésor public. Un honorable député a mentionné, il y a un instant, la première demande que je vais présenter. Je ne veux pas demander au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) d'accorder aux soldats des congés douze fois par année, mais je crois réellement qu'on devrait leur accorder au moins deux congés par année et payer les frais de transport. Plusieurs des jeunes gens de ma circonscription qui se sont enrôlés demeurent à une grande distance des centres de mobilisation. Certains, de mes parents, se trouvent maintenant à Ottawa et cette ville se trouve à 650 milles de leur foyer. Tout le monde aime être à la maison au temps de Noël, mais il est financièrement impossible que ces jeunes gens fassent le voyage. Je n'étonnerai aucun membre de la Chambre en disant qu'un certain nombre de jeunes gens de Moose-Factory, de Porcupine, de Cochrane, de Kapuskasing, de Hearst et d'autres régions de ma circonscription ont payé eux-mêmes leurs frais de transport pour tâcher de s'enrôler dans le corps

d'aviation. Quelques-uns d'entre eux ont même fait deux voyages à leurs propres frais. Par suite de la grande distance qui les sépare de leurs foyers, je ne crois pas qu'on devrait demander à ces jeunes gens de payer eux-mêmes leurs frais de transport pour se rendre chez eux à Noël. Je veux être raisonnable. Je ne soutiens pas, comme l'a affirmé un honorable préopinant, que l'on devrait accorder un congé par mois. La chose serait financièrement imposible et la plupart des jeunes gens n'auraient pas les moyens de faire de voyage. Quoi qu'il en soit, on devrait trouver le moyen de permettre à ces jeunes gens de se rendre dans leurs foyers au temps de Noël, et au moins une ou deux fois par année à des intervalles raisonnables.

Je mets dans cette demande toute la sincérité dont je suis capable. J'essaie, en général de me tenir au courant de ce qui se passe. J'ai beaucoup voyagé en Ontario, dans Québec et dans les Provinces maritimes depuis quelques mois et je sais ce que les mères, les pères et les autres parents de ces jeunes Canadiens désirent. Ils demandent que l'on fasse quelque chose pour nos soldats. Cela comportera des frais, mais je crois que ce sera un bon placement au point de vue de la discipline militaire, et de la satisfaction des soldats. Je m'en remets au Gouvernement à ce sujet, mais de tout mon être je lui lance un appel au nom de nos fils qui font tant pour le Canada et la civilisation à l'heure actuelle.

Je voudrais m'adresser un moment au ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald). J'espère que les honorables membres du Parlement qui m'entendent ne croiront pas que je fais une demande de peu d'importance. Les gens du nord de l'Ontario ont été profondément touchés il y a quelques jours d'apprendre qu'un navire de Sa Majesté avait reçu le nom historique de notre grand district minier de Cobalt. Cobalt est passé comme une institution dans notre vie nationale et il a contribué fortement à la prospérité du pays et plus particulièrement du nord de l'Ontario. Je ne demande pas présentement de privilèges spéciaux, ni de grandes usines de munitions pour notre région, mais je dis au ministre que le peuple du nord de l'Ontario lui saurait gré si un des navires de la marine canadienne portait le nom de *H.M.C.S. Timmins*.

Le très hon. M. LAPOINTE: Ou *Nord Ontarien*?

M. BRADETTE: Ce nom-là aussi serait satisfaisant. Je crois ma demande bien sensée et je pense qu'y répondre ferait plaisir non seulement aux gens du nord de l'Ontario mais à ceux de tout le Canada. Timmins est l'une des premières villes productrices d'or et, dans le moment, la plus importante.

Je crois comprendre que le ministère des Munitions et Approvisionnements a pris pour principe de décentraliser l'industrie au pays, et, à ce propos, je voudrais lancer un appel tout particulier en faveur de la région du pays que j'habite. Nous avons suffisamment d'énergie électrique pour en approvisionner toute usine de munitions qu'on pourrait y établir et cette partie du pays est à l'abri de certaines choses qui pourraient se produire en d'autres endroits du Canada. L'établissement d'une fabrique de munitions dans le nord ontarien tendrait à assurer une meilleure répartition des industries de guerre au pays, et si mon vœu se réalisait, j'en serais très reconnaissant au Gouvernement. Quel que soit le sens de la décision du Gouvernement, mes dispositions ne changeront pas, même si j'estime que l'on devrait mettre cette requête à l'étude.

Au cours de ce débat, comme du reste au cours de celui qui s'est déroulé à la dernière session sur l'Adresse, on a pronostiqué un nouvel ordre social. Nous avons pu voir, ces derniers mois, le commencement du nouvel ordre que la guerre a implanté dans les pays conquis de l'Europe. C'est ainsi que la création de la commission canado-américaine de défense atteste un esprit nouveau en ces matières. J'estime que la guerre provoquera au Canada ce que j'appellerais une évolution industrielle. Je veux dire que nous nous rapprochons des normes en honneur dans l'industrie aux Etats-Unis, et c'est aujourd'hui même qu'il faut songer aux problèmes de l'après-guerre. Il va sans dire que l'on ne peut rien prévoir deux ou trois mois d'avance. Personne ici n'aurait su prédire, il y a quelques mois, le sort réservé à plusieurs nations européennes; nous ne saurions non plus, dans le moment, voir clairement le nouvel ordre social. Mais quel qu'en soit le caractère, nous savons qu'il ne sera pas parfait, puisque rien ne l'est en ce monde. N'oublions pas, cependant, les principes démocratiques que nous voulons garder intacts chez nous. J'ai l'impression qu'à l'avenir, on exigera davantage de l'individu. On parlera plus de ses obligations et de ses devoirs, que de ses droits. Les jeunes gens qui s'enrôlent aujourd'hui, prêts à se sacrifier pour le Canada et le salut de l'Empire, rendront à la civilisation un hommage magnifique; lorsqu'ils reviendront, dynamiques et forts, notre population songera sans doute de moins en moins aux jours heureux et aux loisirs que la civilisation procure. Plusieurs d'entre nous auront alors quitté l'arène, mais eux, qui auront été prêts à risquer leur vie pour nous dé-

fendre, nous reviendront prêts à reprendre dans leurs foyers la lutte pour l'idéal et les choses qui leur sont chères. Nos solutions ne seront pas des panacées suffisantes. Il incombe à chacun de faire sa part pour préserver intégralement cette liberté personnelle que nous prisons tant. Tous, sauf peut-être les vieillards, les inaptes au travail, les affligés et les irresponsables, devront participer au nouvel ordre social, à de meilleurs moyens d'existence.

(Sur la motion de M. Bradette, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures la séance est levée d'office conformément au règlement.

JEUDI 14 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

MATÉRIEL DE GUERRE

VISITE AU CANADA DE SIR WALTER LAYTON—COMITÉ CONSULTATIF DE PRODUCTION DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): J'ai une brève déclaration à faire au Gouvernement pour servir de fondement à une interpellation.

L'*Ottawa Journal* de ce jour rapporte que sir Walter Layton, représentant personnel de M. Churchill, venu au Canada dernièrement, aurait offert au Gouvernement des conseils au sujet de notre effort de guerre. A mon sens, le Parlement a le droit de savoir en quoi consistent ces conseils et s'ils ont été ou seront acceptés. Dans son discours de mardi dernier, le premier ministre n'a fait aucune allusion à cet important événement.

Ces conseils, affirme-t-on, ont visé à rationaliser l'effort de guerre du Canada et à éviter d'appliquer nos efforts et notre puissance productive à des objets non essentiels. En outre, il paraît que, depuis que sir Walter Layton est venu et a fait connaître ses idées, le Gouvernement a créé un conseil consultatif de la production de matériel de guerre composé des membres suivants: M. Graham Towers, gouverneur de la Banque du Canada; M. H. R. MacMillan, contrôleur du bois; M. R. A. C. Henry, adjoint personnel du ministre des Munitions et Approvisionnements; le major général Crerar, chef de l'état-major et M. Chester, le nouveau directeur du service du matériel.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) ou le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) voudrait-il bien, au cours du présent débat, faire connaître à la Chambre et au pays ce qui en est à cet égard? Nous désirerions en outre obtenir des précisions au sujet du comité consultatif en question. Existe-t-il et qu'entend-il faire?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je répondrai à la question de mon honorable ami sur-le-champ. Envoyé par le gouvernement anglais pour conférer avec le gouvernement des Etats-Unis à Washington, sir Walter Layton a fait ce que je pourrais appeler une visite de courtoisie au Canada. Au cours de cette visite, il a bien voulu venir déjeûner avec moi et me fournir l'occasion de débattre avec lui des questions d'intérêt mutuel. Il n'est pas venu dans l'intention d'offrir des conseils au gouvernement canadien; il n'en a pas offert, que je sache.

L'hon. M. HANSON: N'a-t-il pas remis au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) un mémoire contenant ses idées quant à l'orientation de notre effort de guerre?

Le très hon. MACKENZIE KING: La mission de sir Walter Layton étant, à mon sens, d'ordre absolument confidentiel, je me garderais bien de divulguer publiquement, sans son consentement, quoi que ce soit qui puisse se rapporter à une communication pouvant être tenue pour confidentielle. Je n'ai aucun doute que sir Walter Layton eût communiqué au Gouvernement tout renseignement lui paraissant susceptible de nous être utile. Mais là n'est pas la question de mon honorable ami. Il a demandé si sir Walter Layton était venu offrir des conseils de la part du gouvernement britannique.

L'hon. M. HANSON: J'ai demandé ce que, en supposant l'exactitude de mes renseignements, le Gouvernement entendait faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'a offert aucun conseil. Les renseignements qu'il a pu communiquer au sujet de la production de matériel de guerre sont des renseignements utiles au gouvernement anglais, au gouvernement canadien ou au gouvernement des Etats-Unis, mais qu'il ne conviendrait pas de révéler publiquement ou de divulguer à l'ennemi.

L'hon. M. HANSON: Qu'en est-il du conseil consultatif?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon collègue, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) aura quelques remarques à faire au sujet du conseil consultatif lorsqu'il déposera les crédits de son ministère. L'établissement de ce conseil n'est pas le résultat d'avis qu'aurait donnés sir Walter Layton lors de sa visite ici.

L'hon. M. HANSON: Cela veut-il dire que nous en entendrons parler le printemps ou l'été prochains, quand les crédits seront déposés, ou bien fera-t-on une déclaration dès cette session-ci?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis comprendre l'attitude de mon honorable ami. Il semble chercher à critiquer le Gouvernement plutôt que d'essayer d'obtenir des renseignements qui seraient utiles à tous.

L'hon. M. HANSON: Oh! non, pas du tout. Je demande si un tel comité existe et quand nous en entendrons parler.

Le très hon. MACKENZIE KING: Lorsque mon honorable ami, le chef de l'opposition demande si le Gouvernement entend donner certains renseignements à la Chambre l'été prochain ou les donner par l'entremise du ministre, je ne puis me persuader qu'il fasse une telle remarque dans l'intention d'être utile, alors que je viens de mentionner que le ministre lui-même traitera de la chose.

L'hon. M. HANSON: Si j'ai bien saisi les paroles du premier ministre, il y a un instant, comme j'ai raison de le penser, il a fait allusion à une déclaration qu'on ferait "lors du dépôt des crédits". C'est pourquoi j'ai dit: l'été prochain, car il me semble que le budget des crédits ne sera déposé qu'après les longues vacances.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie mon honorable ami de m'avoir rappelé que j'ai mentionné les crédits. J'ai voulu dire au cours du présent débat.

L'hon. M. HANSON: Cela suffit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si mon honorable ami m'avait demandé si j'avais voulu parler des crédits, je lui aurais répondu qu'il s'agissait d'une simple distraction.

DIFFÉREND OUVRIER

USINES D'AUTOMOBILES CHRYSLER À WINDSOR—ARRESTATION DE PIQUETS DE GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désirerais demander au ministre de la Justice (M. Lapointe) s'il a émis une ordonnance, et à quelle date précise, faisant de l'usine Chrysler à Windsor (Ontario) un endroit protégé en vertu des règlements concernant la défense du Canada, et pourquoi il a émis une telle ordonnance.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): L'usine a été déclarée "service essentiel" conformément à l'alinéa *d*) du paragraphe 2 des règlement concernant la défense du Canada, non par le ministre de la Justice mais par le gouverneur en conseil, en vertu du décret du conseil C.P. 3264, du 20 juillet 1940. Ce règlement a pour but de permettre aux autorités civiles d'appliquer les règlements concernant la défense du Canada, relatifs à la violation de propriété et à la flânerie autour de ces locaux et les règlements interdisant tout acte destiné à gêner les travaux des entreprises exécutant des services essentiels.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Puis-je demander au ministre de la Justice (M. Lapointe) si la mise en arrestation de piquets à la fabrique Chrysler, opérée sous le prétexte, ainsi que l'ont rapporté les journaux, qu'ils stationnaient dans un endroit prohibé, a eu lieu avec le consentement ou l'approbation du Gouvernement.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je n'en sais absolument rien. D'ailleurs l'administration de la justice, même sous le régime des Règlements concernant la défense du Canada, ressortit au gouvernement provincial.

L'hon. N.-A. McLARTY (ministre du Travail): Ces arrestations ont été effectuées, autant que je sache, par la police de l'endroit et la gendarmerie provinciale, sur l'ordre, non du gouvernement fédéral, mais du procureur général de l'Ontario.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Le Gouvernement est-il d'avis que la mise en vigueur d'un décret proclamant que certains endroits sont zones protég es peut avoir pour effet d'empêcher tout piquetage ou autre activité syndicale dans ces endroits?

L'hon. M. McLARTY: Monsieur l'Orateur, me rendant compte de l'importance de cette question, j'ai demandé aux conseillers-légistes du ministère de la Justice de me dire jusqu'à quel point, à leur avis, les Règlements concernant la défense du Canada interdisent les piquets de grève, mais non particulièrement en ce qui a trait à la situation à Windsor, étant donné que dans ce cas certains faits compliquent la question.

M. COLDWELL: Quel est le sens de l'article 27 s'il n'offre aucune protection aux ouvriers?

L'hon. M. McLARTY: Je n'ai reçu aucun avis préalable de cette question; cependant, je crois que l'opinion que soumettra le ministère de la Justice me permettra d'y répondre de façon satisfaisante.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je dois dire que si les tribunaux sont déjà saisis de ce point, ce sont eux qui devront le trancher.

L'hon. M. HANSON: Mais cela ne nous prive pas, à mon sens, du droit de la discuter ici.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je sais, mais j'estime que l'on ne doit pas me demander d'émettre une opinion au sujet d'incidents dont les tribunaux sont déjà saisis.

L'hon. M. HANSON: Cela est juste.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer qu'il serait préférable d'inscrire certaines de ces questions au *Feuilleton*. Ces questions posées à l'appel de l'ordre du jour ne doivent pas faire l'objet d'un débat. J'estime que si un honorable membre demande à un ministre d'émettre une opinion légale, ce dernier devrait pouvoir étudier le cas avant de donner une réponse.

LÉGATIONS

NOMINATION PROJETÉE DE MINISTRES PLÉNIPOTENTIAIRES EN ARGENTINE ET AU BRÉSIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Je voudrais attirer l'attention du premier ministre (M. Mackenzie King) sur une dépêche transmise de Buenos-Aires par la Canadian Press et publiée ce matin dans le *Citizen* d'Ottawa. Elle déclare que l'ambassadeur britannique en Argentine a annoncé au ministre des Affaires étrangères de ce pays la décision qu'a prise le Canada de se faire représenter en Argentine par une légation. Le premier ministre aura-t-il la bonté de nous dire si cette nouvelle est véridique et voudrait-il donner des explications à cet égard? A-t-on l'intention d'envoyer des ambassadeurs en d'autres pays sud-américains et quels sont ces pays?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Si j'ai bonne mémoire, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a demandé à la fin de la dernière session, à l'occasion du débat sur les crédits du ministère des Affaires extérieures, si le Gouvernement avait l'intention de se faire représenter en Argentine ou en d'autres républiques de l'Amérique du Sud. J'ai répondu alors que le Gouvernement étudiait ce projet et je suis en mesure d'annoncer maintenant que le cabinet a décidé d'envoyer des ministres en Argentine et au Brésil.

Quand mon honorable ami souleva cette question, j'ai laissé entendre que le Gouvernement étudiait la possibilité de conclure avec les républiques sud-américaines un arrangement analogue à celui qui avait été passé avec la Belgique et la Hollande, aux termes duquel un seul ministre représenterait le pays dans deux capitales, en l'occurrence Buenos-Aires et Rio-de-Janeiro. Néanmoins, pour des motifs qui sautent aux yeux, on a jugé bon de nommer plus d'un ministre, et il nous a paru tout à fait avantageux d'en nommer deux.

Je ferai remarquer qu'il importe d'obtenir l'approbation formelle de Sa Majesté le Roi avant de prendre une mesure comme celle-là. Nous l'avons obtenue et à notre demande le ministre anglais des Affaires étrangères a informé les gouvernements de l'Argentine et du Brésil par l'entremise des ambassadeurs britanniques dans ces pays, de l'intention de notre gouvernement de désigner les titulaires en temps utile. Je dois ajouter que chacun de ces pays nous a déjà manifesté le désir de se faire représenter au Canada par un ministre. Chacun de ces gouvernements nous a demandé non seulement si nous serions prêts à recevoir son ministre, mais encore si nous réciproquerions en lui envoyant notre propre plénipotentiaire. Ce n'est qu'au cours de ces derniers mois qu'il nous a été possible de leur donner une réponse définitive sur ce point.

Mon honorable ami m'a prié de donner des explications. J'ignore ce qu'il veut dire au juste. Entend-il que nos commissaires de commerce pourraient s'acquitter des fonctions assignées à des ministres? Il en a été question dans les journaux, mais j'imagine que mon honorable ami n'est pas en faveur de cette substitution. Je me demande s'il y a un autre pays mieux partagé que le Canada sous le rapport des commissaires de commerce, et ceux qui sont affectés aux pays de l'Amérique du Sud nous donnent satisfaction en tous points. Mais on comprendra que les représentants du ministère du Commerce comme tels ne puissent traiter directement avec d'autres Etats. Plusieurs pays exigent aujourd'hui des représentants d'autres nations qu'ils aient qualité de ministre plénipotentiaire. Les honorables députés savent également que, de nos jours, les gouvernements interviennent de plus en plus dans les questions commerciales, au moyen de contingentements, de prohibitions et de restrictions; il devient donc indispensable de confier à quelqu'un ayant l'autorité d'un ministre la tâche d'établir les contacts voulus avec les autres gouvernements. Il suffit de mentionner, je crois, que l'importance des républiques sud-américaines, du point de vue tant politique qu'économique, est manifeste. Le Gouvernement estime donc qu'il est dans l'intérêt du pays que la nomination de tels représentants s'effectue bientôt.

L'ORATEUR SUPPLÉANT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS—DÉCLARATION FAITE AU COURS DU DÉBAT, LE 6 AOÛT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Perth, (M. Sanderson) m'a prié de rectifier une déclaration que j'ai formulée au cours du débat qui eut lieu, le dernier jour de la session précédente, durant l'étude de certains crédits. On se rappelle qu'il s'agissait d'établir si l'Orateur suppléant a le droit de quitter le fauteuil pour participer à une discussion.

J'ai fait, à cette époque, une déclaration qui semblait viser l'honorable représentant de Perth, titulaire de ce poste durant la session précédente. Je songeais, au contraire, à celui qui avait exercé ces fonctions au cours de la législature précédente. La discussion susmentionnée se trouve à la page 2848 du compte rendu officiel, en date du 6 août 1940, ainsi qu'il suit:

M. McCann: Bien que l'honorable député qui occupe le poste d'Orateur-suppléant ait parfaitement le droit de quitter le fauteuil pour défendre en cette enceinte un ami ou un fonctionnaire, je veux lui dire qu'il vient de poser un acte sans précédent.

L'hon. M. Ilsley: J'ai déjà vu faire la même chose. Celui qui occupait le poste d'Orateur-suppléant au cours de la dernière législature a agi de même.

Il fallait entendre: "Celui qui occupait le poste d'Orateur-suppléant entre 1930 et 1935 a agi de même." Si je fais cette mise au point, c'est à la demande de l'honorable député de Perth.

LE BLÉ

MISE SUR LE MARCHÉ DE LA PRODUCTION D'ONTARIO—OPÉRATIONS DE LA COMMISSION POUR LA DIVISION DE L'EST

M. M. C. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce (M. MacKinnon). Le 2 août dernier, en réponse à une question que je lui ai alors posée, le ministre a déclaré que l'on était à faire la vérification des comptes relatifs à l'écoulement du blé de l'Ontario, et que, par conséquent, les versements seraient effectués dans un très bref délai. Et il a ajouté que le paiement serait final. Les détenteurs de certificats de participation sont fort désireux de savoir quand ces paiements seront effectués; le ministre peut-il nous dire à combien s'élèvera le versement par boisseau.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Haldimand a eu l'amabilité de me prévenir de son intention de poser ces questions aujourd'hui même. Je suis heureux de pouvoir lui annoncer, en réponse, que le blé reçu des cultivateurs de l'Ontario au cours de la campagne de 1939-1940 a été vendu et que la Commission a terminé ses opérations. L'écoulement de ce blé a fourni un surplus de $80,927.27, lequel sera distribué sans retard, une fois les frais de distribution acquittés.

Au début de chaque campagne d'écoulement, la Commission fixe, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil, le prix initial pour chaque catégorie et variété de blé. Naturellement, il est impossible de déterminer exactement quels seront les écarts; toutefois, la Commission tient compte, à mesure qu'elle écoule le blé, des fluctuations dans le prix de chaque catégorie, de sorte que le producteur pourra maintenant toucher une compensation pour toute insuffisance du prix initial.

Le montant initial versé pour chaque catégorie de blé récolté en 1939, le prix moyen obtenu une fois les frais d'administration et de manutention acquittés, et le solde payable par boisseau, pour chaque catégorie, sont les suivants:

	Cours initial	Prix final	Solde par boisseau
	c.	c.	c.
Blé d'hiver mélangé de l'Est canadien—			
N° 1	70	71.623	1.623
N° 2	68	70.255	2.255
N° 3	65	68.351	3.351
Blé rouge d'hiver de l'Est canadien—			
N° 1	70	71.623	1.623
N° 2	68	70.108	2.108
N° 3	65	68.265	3.265
Blé blanc d'hiver de l'Est canadien—			
N° 1	70	71.623	1.623
N° 2	68	70.062	2.062
N° 3	65	67.715	2.715

Avec la permission de la Chambre, je consignerai au *hansard* un bilan des opérations de la commission (division de l'Est) pour cette période.

Les journaux publiaient hier un avis aux producteurs de faire parvenir leurs certificats dûment endossés à la commission canadienne du blé, rue King ouest, Toronto.

Montant réalisé sur le blé vendu	$3,241,354 85
Moins le blé livré par les producteurs au prix fixé par la commission et comportant émission de certificats	2,957,301 14
Surplus sur les transactions de blé	$ 284,053 71

Frais d'administration et de manutention—		
Emmagasinage et frais de report..	$ 79,842 09	
Frais d'élévateur...	20,190 83	
Frais de transport..	23,903 22	
Assurance	355 20	
Reconditionnement, mises au point du classement, diminution de poids..	12,897 01	
	$137,188 35	
Moins recouvrement de frais de manutention	11,154 00	
	$126,034 35	
Intérêt et frais bancaires	14,385 93	
Courtage	13,146 60	
Frais généraux et administratifs ..	49,757 56	
		$ 203,324 44
Excédent produit par les opérations relatives à la récolte de 1939—division de l'Est.....$		80,729 27

Le coût par boisseau des frais incompressibles rattachés à la manutention du blé, de l'intérêt et des frais bancaires, etc., s'est établi à 3.610c.; à 1.169c. par boisseau, pour les frais généraux et administratifs. La commission a pris livraison de 4,254,935-50 boisseaux de la récolte de 1939.

BUREAUX DE PLACEMENT

ANNONCE AU SUJET DE L'OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX À TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. JACKMAN (Rosedale): Monsieur l'Orateur, les quotidiens de Toronto portaient en fin de semaine une annonce autorisée par la province d'Ontario faisant connaître l'ouverture de cinq nouveaux bureaux de placement. Le ministre du Travail aura-t-il l'obligeance de nous dire si cela se fait à la connaissance ou avec l'approbation de son ministère, ou de la commission de l'assurance-chômage?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): Il va me falloir considérer cette question comme un avis de motion. Je ne possède aucun renseignement sur le sujet et j'ignore ce qu'a fait la commission en l'occurrence. Je transmettrai volontiers les renseignements à l'honorable député, mais ils ne sont pas disponibles pour le moment.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 13 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'hon. M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture et des Services nationaux de guerre): Je regrette, monsieur l'Orateur, d'être revenu au Canada trop tard pour entendre les discours des proposeurs de l'Adresse, vendredi dernier. Je me suis privé ainsi du plaisir d'écouter deux pièces de la plus haute valeur, bien présentées aussi à en juger par le compte rendu du *hansard* et les commentaires exprimés déjà des deux côtés de la Chambre.

J'ai pu toutefois entendre les discours des trois chefs de groupes de la gauche et le très excellent discours du premier ministre (M. Mackenzie King). Ce dernier, parce qu'il a fait une revue des plus complètes du travail du ministère des Services nationaux de guerre, m'a dispensé d'y revenir pour le moment. C'est moins sur la motion principale que sur le projet d'amendement proposé à la Chambre par le chef de l'opposition (M. Hanson), et appuyé jusqu'à un certain point par le chef du groupe de la Fédération du commonwealth coopératif, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), que je désire en effet me prononcer.

Voici le texte du projet d'amendement du chef de l'opposition:

> Que l'on ajoute à l'Adresse les paragraphes suivants:
>
> Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.
>
> Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.

J'aborderai en premier lieu la partie relative à l'agriculture, et s'il me reste du temps je réfuterai, à la lumière de ce que je viens de voir en Grande-Bretagne, les propositions contenues dans le premier paragraphe de l'amendement.

Je souligne à l'attention de la Chambre la déclaration suivante: "aucune mesure efficace n'est proposée". La seule suggestion qu'a pu offrir le chef de l'opposition a été de nous inviter à faire pour les cultivateurs de pommes de terre ce que nous avons déjà accompli pour les producteurs de blé et les producteurs de pommes. S'il est satisfait de la politique

adoptée en ce qui concerne les producteurs de pommes, s'il pense que nous avons fait tout ce que nous devions en faveur des producteurs de blé, je lui ferai observer que si ses reproches se circonscrivent aux pommes de terre il aurait pu préciser bien davantage les termes de son projet d'amendement. Après avoir péroré pendant deux heures et demie sans rien proposer pour soulager les misères dont il s'est plaint pour les agriculteurs, il me semble qu'il aurait pu s'abstenir de critiquer le Gouvernement sur ce point même.

Mais le chef suppléant du parti de la Fédération du commonwealth coopératif n'a pas commis la même faute. Il a exposé un grief, et sa longue expérience dans l'exposition des griefs en a fait un expert. Il a dit:

La guerre a véritablement fermé les principaux débouchés que nous avions pour nos produits agricoles.

Et plus loin:

Nos problèmes agricoles ne sont cependant pas dus uniquement aux conditions nées de la guerre. Le nationalisme économique et l'accroissement de la production, encouragés par la première Grande Guerre et rendus possibles par la mécanisation et le développement scientifique de l'agriculture, ont causé ensemble l'augmentation des difficultés que rencontre l'agriculture au Canada. Le défaut de toute politique ou directive avisée de la part du Gouvernement a grandement augmenté ces difficultés.

J'en conclus qu'il ne reproche pas au Gouvernement d'avoir provoqué la guerre. Le Gouvernement peut donc prétendre de son côté qu'aucune des difficultés sorties de la guerre ne lui est imputable.

Le régime actuel ne saurait se faire reprocher le nationalisme économique. Quand le premier ministre actuel a accepté la direction du parti libéral, il a condamné le nationalisme étroit dans tous ses éléments. Il a continué à mener la croisade en cette enceinte et en dehors du Parlement, au point qu'aujourd'hui il passe dans tout l'Empire pour le chef politique impérial le plus préoccupé des questions internationales. Ses partisans ont lutté avec lui pendant 21 ans contre le nationalisme étroit de l'opposition officielle et le socialisme d'Etat de la Fédération du commonwealth coopératif, soit le monopole d'Etat du genre le plus nationaliste.

Le chef de la Fédération du commonwealth coopératif a condamné ensuite l'accroissement de la production, la mécanisation et le progrès scientifique de l'agriculture, y voyant les causes, avec le nationalisme économique, des problèmes de l'agriculture et il a ajouté:

Le défaut de toute politique ou directive avisée de la part du Gouvernement a grandement augmenté ces difficultés.

[L'hon. M. Gardiner.]

Monsieur l'Orateur, je ne puis imaginer un exposé moins avisé de nos difficultés, pour ce qui est de la critique du Gouvernement, et je dirai donc que la politique suivie jusqu'ici par le Gouvernement est peut-être aussi avisée que celle qu'aurait pu déterminer la Fédération du commonwealth coopératif.

Ce n'est pas la coutume qu'un gouvernement annonce sa politique. Les gouvernements mettent leurs idées en pratique. C'est le privilège des oppositions d'annoncer leur programme. Quand nous étions dans l'opposition, nous avons annoncé la politique suivante par l'intermédiaire de notre chef:

Par les articles de son programme le parti libéral continuera à stimuler le progrès de l'agriculture, des industries forestière et minière et de la pêche en réduisant les frais de production des produits essentiels du pays et en assurant de plus grands débouchés à ces produits, en encourageant le commerce d'exportation et en favorisant, par l'aide de l'Etat, la vente des produits naturels.

Nous avons fait appel aux électeurs en préconisant ce programme, contre le nationalisme étroit et le socialisme d'Etat pratiqués par le gouvernement d'alors et prêchés par la Fédération du commonwealth coopératif. Nous avons été réélus à une énorme majorité et avons appliqué cette politique pendant quatre ans. La guerre a éclaté. Nous sommes retournés devant le peuple, nous avons défini notre programme et affirmé notre intention de poursuivre la politique préconisée en 1935 et appliquée avec des effets avantageux pendant quatre ans. Qu'en est-il résulté?

M. COLDWELL: Le chômage.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable représentant dit: le chômage. Presque tous les candidats oppositionnistes qui nous faisaient la lutte ont été mis en chômage. En voici la preuve: l'opposition officielle ne fit élire que trois députés dans les comtés ruraux à l'ouest de Winnipeg et je n'aperçois sur les banquettes oppositionnistes que deux députés de l'Est canadien qu'on puisse qualifier de cultivateurs par le plus grand effort d'imagination. La Fédération du commonwealth coopératif n'obtint que le même nombre de représentants à l'ouest des Grands Lacs et ne fit pas élire un seul député dans un comté rural à l'est des Grands Lacs. Le groupe du crédit social perdit la moitié de sa représentation.

Et ma propre situation, puisque je suis le ministre en cause? J'ai quitté un comté sûr que je représentais lors de la dernière législature et j'ai délibérément attaqué la politique agricole de la Fédération du commonwealth coopératif dans un comté représenté au parlement provincial par un oppositionniste radi-

cal. C'était un comté où l'opposition officielle mal avisée ne briguait pas les suffrages.

Dans toutes les provinces situées à l'ouest du Québec j'ai fait la campagne pour d'autres et les gens de cette circonscription des Prairies m'ont réélu avec une belle majorité. Soit dit à mes amis de l'opposition officielle, dans toutes les subdivisions traditionnellement conservatrices de la circonscription j'obtins une majorité. Pourquoi le présent Gouvernement changerait-il sa politique agraire? Elle est essentiellement libérale. Quand on l'a proposée en 1935, en temps de paix, la population agricole du Canada l'a approuvée. Elle a été mise en pratique pendant quatre ans et approuvée de nouveau en temps de guerre, pas plus tard que le 26 mars dernier. Deux membres de l'opposition ont maintenant le front de se prononcer contre cette politique à la Chambre, sans même attendre le rapport de notre mission en Angleterre qui visait à conformer nos méthodes futures à ses besoins. Il ne nous reste que deux débouchés pour nos produits agricoles: l'Angleterre et les Etats-Unis, les deux marchés que nous avons soigneusement entretenus depuis notre entrée en fonctions et où nous avons des amis à cause des actes que nous avons posés au cours de notre administration.

Après avoir passé en revue la situation du producteur de blé, le chef de la F.C.C. se mit, ainsi qu'il convient à une opposition, à faire ce que le chef de l'opposition officielle n'avait pas fait, c'est-à-dire à annoncer une autre politique. Voici ce qu'il dit :

Puisqu'un état de choses semblable existe dans d'autres branches de l'agriculture, nous soumettons les propositions suivantes:

1. Que l'Etat pourvoie à la vente de tous les produits agricoles par l'intermédiaire d'organismes appropriés, comptant un nombre suffisant de représentants des producteurs.

Nous avons des organismes, dont la plupart ont un nombre très suffisant de représentants des producteurs, travaillant à l'organisation du marché du blé, du bacon, des produits laitiers, des pommes et du tabac, bien qu'ils ne reçoivent aucune aide du Gouvernement pour ce dernier produit.

Voici le deuxième point de l'honorable député:

2. Qu'il fasse cesser tout agiotage et toute spéculation sur les produits alimentaires, et que, bien entendu, il ferme les bourses de grains.

Je conviens que l'agiotage ne devrait jamais exister dans la vente de nos produits. Je ne crois cependant pas qu'agiotage et spéculation soient synonymes. Je conviens que quand le marché canadien du beurre se trouve protégé par un droit de cinq cents, les gens ne devraient pas acheter du beurre à 21c. en été et chercher à le vendre aux consommateurs au prix de 30 à 40c. en hiver. Je me vois toutefois forcé de dire que quand, en ma qualité de représentant des producteurs, notre unique client me demande de maintenir un marché libre, alors que dans les circonstances il ne peut y avoir ni agiotage ni spéculation, je suis enclin à accéder à son désir. C'est ce que nous faisons actuellement au Canada pour ce qui est de la vente du blé.

Le chef de la Fédération du commonwealth coopératif expose ensuite six autres points; on pourrait dire de chacun d'eux qu'en autant qu'ils se révèlent utiles, leurs principes ont déjà été appliqués. Il termine par un septième dont voici les termes:

7. Que le gouvernement désigne un ministre qui consacrera tout son temps au département de l'agriculture et qui s'occupera exclusivement de cette industrie, et qu'il place sous la direction du ministère de l'Agriculture tous les conseils de vente des produits agricoles qui relèvent aujourd'hui du ministère du Commerce.

Quand l'honorable député de Rosetown-Biggar suggère la nomination d'un ministre de l'Agriculture qui consacrerait tout son temps à l'agriculture, il veut laisser entendre, comme d'autres l'ont fait, que la tâche de diriger deux ministères comme ceux de l'Agriculture et des Services de guerre est trop lourde pour les épaules d'un seul ministre. Mon honorable ami fait un signe affirmatif. Or cela est à discuter. D'un autre côté, quand il veut que toutes les commissions se rapportant à la vente des produits agricoles soient mises sous la direction du ministre de l'Agriculture, il se trouve à demander que la Commission des grains et la Commission du blé soient transférées au ministère de l'Agriculture.

Je me permets de dire à l'honorable député de Rosetown-Biggar que l'une des tâches les plus lourdes qui incombent aujourd'hui au gouvernement du Canada est celle qui se rapporte à l'organisation de la vente du blé et à l'assistance financière aux cultivateurs qui ont été incapables de vendre leur blé. Cette tâche est plus considérable et plus lourde que le travail de tout le ministère des Services de guerre, étant donné surtout que nous avons pu, par l'entremise des membres de cette Chambre, obtenir la coopération de tout le peuple canadien pour l'inscription et l'appel des hommes pour fins d'entraînement.

Si mon honorable ami ne s'inquiète que de la santé ou de la capacité du ministre, je me permettrai de dire que l'adoption de sa proposition n'améliorerait en rien la situation.

Si son désir est de me faire quitter le ministère, je tiens à lui dire que, soit à la tête du ministère de l'Agriculture, soit à la tête du ministère des Services de guerre, ou des deux, ou simplement comme simple député, ou même si je retourne à la culture de la terre, occupation dans laquelle un seul membre de son groupe ait jamais gagné sa vie...

M. COLDWELL: Je n'ai jamais entendu dire que le ministre de l'Agriculture l'ait fait lui non plus.

L'hon. M. GARDINER: ... je continuerai de défendre la cause des cultivateurs canadiens. Qu'on me donne d'autres fonctions et du nouveau prestige ou qu'on m'en enlève, l'intérêt que j'ai toujours porté aux cultivateurs et à l'agriculture et l'affection que j'ai toujours eue à leur égard n'en seront en rien diminués.

Je puis ajouter que, dans le gouvernement tel qu'il est actuellement constitué, le blé se trouve sous l'administration de deux ministres dont l'un appartient à la province qui est la plus grande productrice de blé, et l'autre à la province qui vient en second lieu sous ce rapport. S'il est vrai de dire que deux têtes valent mieux qu'une, la tâche sera plus légère et accomplie d'une façon plus efficace par la méthode actuelle.

L'hon. M. HANSON: Et s'il n'y a pas de tête?

L'hon. M. GARDINER: Je suis certain que le ministre du Commerce et moi pouvons coopérer pour le plus grand avantage de l'industrie agricole.

Pour répondre à la dernière interruption du chef de l'opposition (M. Hanson), je puis dire que je ne connais au Canada qu'un seul groupe qui soit sans tête.

Le chef de la Fédération du commonwealth coopératif, tout en se défendant de désirer qu'un ministre n'ait rien à faire, propose l'établissement d'une commission de direction qui assumerait toutes les fonctions d'un ministre de l'Agriculture. Il dit que le dernier devoir de cette commission serait d'organiser l'exportation vers la Grande-Bretagne, sans bénéfices pour le Canada, des excédents que nous avons des vivres actuellement rationnés là-bas.

Qu'entend-il par les mots "sans bénéfices pour le Canada"? Près de 40 p. 100 de notre population vit sur les fermes et au moins 60 p. 100 s'occupe à des travaux tels qu'ils dépendent des revenus des cultivateurs pour leur subsistance.

M. COLDWELL: Revenus et bénéfices ne sont pas synonymes, et le ministre le sait.

[L'hon. M. Gardiner.]

L'hon. M. GARDINER: J'allais justement aborder ce point. Pour ce qui est des bénéfices, il n'y a pas de distinction à faire entre le Canada et le peuple canadien. Sa proposition ne peut signifier autre chose que l'essence même du socialisme d'Etat, savoir que toute la population, y compris la classe agricole, n'ait que tout juste de quoi subsister.

M. COLDWELL: Telle est la situation actuelle des cultivateurs.

L'hon. M. GARDINER: On me permettra de rappeler ce que le Gouvernement actuel a fait pour l'agriculture.

Avant la guerre, lorsque nous avons vu toutes les branches de l'agriculture enlisées dans le bourbier d'un nationalisme étroit, du fait que le gouvernement de l'époque leur avait appliqué les principes fautifs du socialisme d'Etat, nous avons offert à cette industrie de commercer avec la grande nation amie qui nous avoisine et avec une métropole contrainte de se préparer à la guerre, et c'est pourquoi nous avons été portés de nouveau au pouvoir.

Dès notre retour au timon des affaires nous avons rempli nos promesses, de sorte que le prix de chaque produit agricole a monté. La quantité de produits vendables à ces prix majorés s'est accrue. Après une période de deux années, la valeur des ventes à ces deux importants pays avait augmenté de plus de 50 p. 100. Cet état de choses a continué dans le cas de la plupart des produits jusqu'à l'année au cours de laquelle la guerre a commencé. Le blé a constitué la principale exception, et la mauvaise récolte de 1937, jointe à la diminution de nos exportations totales de produits agricoles, en a surtout été la cause.

Nul autre gouvernement à une époque quelconque n'a secouru les cultivateurs de l'Ouest, à même les fonds publics, autant que le Gouvernement actuel. Nous avons dépensé des millions de dollars pour venir en aide aux cultivateurs dépourvus de récolte. Nous avons dépensé d'autres millions pour remettre les cultivateurs sur pied. Au cours de la dernière campagne électorale, qui s'est faite après le commencement de la guerre, on a dit de moi que j'avais été un vrai Père Noël pour l'Ouest canadien et pour les cultivateurs de cette région.

M. JOHNSTON (Bow-River): Le peuple ne le croit nullement.

L'hon. M. GARDINER: Qu'on songe au résultat des dernières élections et l'on sera convaincu que le peuple le croit. Il n'a pas voulu réélire la moitié des membres de votre groupe.

Avant l'ouverture des hostilités, nous avons établi dans tout le pays des organismes coopératifs pour l'écoulement des produits agricoles. Chacun d'eux a très bien réussi au point de vue financier. Notre garantie a permis à ces organismes d'obtenir des fonds aux banques et leur solidité a été telle que, bien qu'ils aient assuré aux cultivateurs de meilleurs revenus, aucun d'entre eux n'a dû émarger au budget du pays. On a pu constater ainsi que les cultivateurs du pays peuvent organiser eux-mêmes la vente de leurs produits et s'en tirer avec succès.

Avant la guerre, nous avons payé une prime sur le fromage de bonne qualité et nous avons aidé aux fromagers à améliorer leurs fabriques, de sorte que la production de fromage de choix s'est accrue et que le prix a monté. C'est cette amélioration de la production au point de vue du volume et de la qualité, réalisée grâce à des méthodes plus scientifiques, que le chef de la Fédération du commonwealth coopératif range, avec la guerre et la pratique d'un nationalisme étroit, parmi les causes de nos difficultés agricoles actuelles.

M. COLDWELL: Le ministre n'est assurément pas sérieux.

L'hon. M. GARDINER: Mon honorable ami est versé dans plusieurs sujets, dont l'un est la composition, qu'il a enseignée pendant plusieurs années dans une école de la ville de Regina. S'il veut bien lire le compte rendu de son discours dans le *hansard,* il constatera l'exactitude de mon affirmation.

Mon diagnostic du mal diffère de celui de mon honorable ami. Si les peuples d'Europe que la Grande-Bretagne a aidés si longtemps avaient pu tenir contre les attaques du nazisme, la totalité des produits alimentaires que le Canada a réunis en prévision d'une crise auraient trouvé acheteur dès maintenant à un prix suffisant pour acquitter en partie les dettes encourues pendant l'époque d'étroit nationalisme. Mais la guerre ayant amené la destruction, le pillage, l'esclavage et la mort aux petits pays producteurs de denrées alimentaires de l'Europe, nous nous trouvons, grâce à des excédents plus vastes que jamais, en état d'assister la Grande-Bretagne dans une plus grande mesure que ne nous l'eussions pu autrement.

La Grande-Bretagne n'a pas eu besoin de nos pommes l'an dernier. Nous avons aidé les pomiculteurs aussi généreusement que nous avons jamais aidé les producteurs de blé. Nous avons conclu un accord avec la Grande-Bretagne au sujet du bacon et avons créé un office pour cette denrée. Les porcs du Canada se sont vendus en moyenne 3c plus cher que les porcs des Etats-Unis, où il n'existait pas d'accord. En conséquence de l'accord que nous avons conclu relativement au fromage, nos producteurs de cette denrée ont pu obtenir un prix beaucoup supérieur au prix correspondant du beurre laissé à la merci de notre propre marché. Nos cultivateurs n'ayant pu vendre leur blé, nous avons fait ce que nul autre gouvernement n'a jamais fait dans des circonstances semblables. Une année, nous leur avons versé, en guise d'avance, plus que nous n'avons pu obtenir de leur blé, et quand, la guerre commencée, les moyens d'entreposage se sont révélés insuffisants, nous avons aidé à financer de nouveaux entrepôts et avons réparti l'entreposage disponible de façon que tous puissent en obtenir. Nous avons fixé le prix de manière à prévenir les abus spéculatifs, et la Grande-Bretagne s'est portée à notre secours en nous payant notre blé plus cher que celui de tout autre pays du monde.

En présence de ces faits, je tiens à dire que, avant le voyage que j'ai accompli en Grande-Bretagne il y a quelques semaines, nous avions travaillé dans l'intérêt de l'agriculture canadienne et avions donné des directives considérables à la production. Il y a plus d'un an, nous avons conseillé aux cultivateurs de ne pas accroître leurs emblavures. Néanmoins, les emblavures ont augmenté de deux millions d'acres. On ne peut pas toujours compter sur l'observance des directives données à la population dans son propre intérêt. Il est vrai que nous avons conseillé aux cultivateurs de continuer à produire du bacon. Nous avons essuyé des difficultés à cet égard avant la fin de l'année dernière, mais ces difficultés disparaîtront par suite des arrangements conclus en Grande-Bretagne lors de mon récent voyage.

Un des plus importants services de guerre fournis par le Canada—je crois que les diverses oppositions se sont montrées d'accord avec moi sur ce point—est celui que rendent les cultivateurs. On n'oublie jamais l'importance des armements et des armées en temps de guerre, et c'est juste. Mais on oublie parfois que les nécessités du temps de paix sont aussi les nécessités fondamentales du temps de guerre. La nourriture et le vêtement sont aussi indispensables en temps de guerre que les armées elles-mêmes, car sans nourriture et vêtement il ne peut y avoir d'armée.

Les cultivateurs du Canada et les soldats tirés de toutes les classes de la population ont dû consentir de plus lourds sacrifices que les autres Canadiens. D'abord, les pomiculteurs, puis les producteurs de légumes et de petits fruits, ensuite les producteurs de blé se sont vus obligés, par suite de la tournure que la guerre a prise, d'accepter pour leurs produits beaucoup moins qu'ils n'avaient droit d'attendre. Les cultivateurs ont essuyé des pertes

aussi considérables, sinon plus considérables, par suite de l'inquiétude qui régnait avant la déclaration de la guerre.

A cause de ces pertes, survenues avant et après la déclaration de la guerre, j'ai cru devoir me rendre en Angleterre afin d'étudier sur les lieux mêmes la véritable situation, me faisant accompagner des fonctionnaires qui ont pour tâche d'aider à l'écoulement des produits agricoles. Nous sommes justement de retour et nous avons à vous faire part de certaines constatations.

En premier lieu, tant que durera le blocus, il n'y aura qu'un seul pays européen où nous pourrons expédier des denrées alimentaires, et c'est l'Angleterre. Depuis mon retour, des rapports de journaux m'apprennent que certaines personnes étaient d'avis, pendant mon absence, que nous devrions chercher des débouchés dans certains autres pays. Je déclare, en des termes qu'on ne saurait mal interpréter, que, ayant été témoin du bombardement de Londres et d'autres parties de l'Angleterre, je ne ferais pas partie, un seul instant, d'un gouvernement canadien qui s'appliquerait à trouver des débouchés pour les produits agricoles n'importe où dans le monde, si l'écoulement de ces produits avait pour résultat d'affaiblir le blocus que la Grande-Bretagne fait subir à certaines sections de l'Europe.

M. COLDWELL: Que penser de la vente du cuivre à l'Espagne?

L'hon. M. GARDINER: Eh bien, mon honorable ami se rendra compte, s'il se donne la peine de bien lire ceci, que la déclaration que je viens de faire comprend la vente de produits à l'Espagne.

Mes observations me portent à croire que la Grande-Bretagne devra recourir à tous les moyens légitimes dont elle dispose si elle veut vaincre l'hitlérisme; or, le blocus constitue son arme la plus redoutable tant que les munitions, les avions, les chars d'assaut, les camions, les armes et les hommes ne seront pas dirigés en grand nombre vers les champs de bataille.

La Grande-Bretagne applique le blocus, et seule, elle est en mesure de dire à quel endroit les denrées alimentaires peuvent être envoyées pour produire le maximum de bien. Bref, je crois qu'il est de notre devoir de placer les produits alimentaires destinés à la consommation en Europe à la disposition de l'Angleterre, les confiant aux organismes qui s'occupent de l'alimentation et des expéditions, qui, eux, les distribueront là où ils jugeront à propos. Je crois que nous devrions recevoir suffisamment du gouvernement britannique, en retour de ces denrées, pour permettre à nos cultivateurs de continuer à produire les denrées alimentaires dont on a grand besoin et même qui seront peut-être essentielles à la victoire finale.

En second lieu, le ministère britannique des Vivres a dressé une liste des produits alimentaires essentiels, par ordre de préférence. On ne nous a pas fourni une telle liste et j'ai lieu de croire qu'elle sera modifiée de temps en temps, mais il ressort de notre discussion à ce sujet que l'ordre qui en serait établi à l'heure actuelle est à peu près le suivant:

1. Blé et autres céréales.

La raison de cette préférence est claire. Aucun produit alimentaire, n'importe où dans le monde, ne peut se conserver plus longtemps dans son état naturel que le blé, ni en même temps retenir plus longtemps sa pleine valeur.

2. Produits laitiers.
3. Viandes fraîches.
4. Bacon et viandes salées.
5. Poisson, en boîtes et congelé.
6. Volailles et œufs.
7. Fruits de conserve.
8. Légumes de conserve.
9. Fruits frais.

La Grande-Bretagne ne veut pas de fruits frais du tout.

Le seul de ces produits agricoles qu'il ne nous intéresse pas dans le moment d'expédier en Angleterre, du point de vue de notre économie, ce sont les viandes fraîches. Nous avons au Canada et aux Etats-Unis un marché bien meilleur pour toutes nos viandes fraîches, y compris les animaux vivants, que nous n'en pouvons trouver en Angleterre ou n'importe où en Europe. Je voudrais, monsieur l'Orateur, demander à la Chambre à qui en attribuer le mérite? Le fait qu'il n'existe pas de problème relatif à la vente de nos animaux est entièrement dû à l'accord conclu avec les Etats-Unis et qui est une initiative de ce Gouvernement-ci. Les seuls produits agricoles dont nous n'avons pas eu à discuter en Angleterre sont le bœuf et les autres viandes fraîches qui se vendent de la même façon. Nous devrions nous rappeler ces choses quand nous parlons de nos relations avec les autres parties du monde relativement aux produits alimentaires. Nous n'avons donc pas débattu la question de l'expédition de viande fraîche en Angleterre, si ce n'est pour faire connaître que nous avons certains surplus que nous écoulons aux Etats-Unis. Nous leur avons dit clairement que si ces excédents devenaient nécessaires au ravitaillement du peuple anglais, nous aborderions alors immédiatement l'étude du problème, examinant avec eux le meilleur moyen d'en arriver à une solution.

Nous avons passé en revue tous les produits et, tenant compte des deux principes mentionnés plus haut, savoir, que le blocus est une condition de la victoire et que la Grande-Bretagne a un tableau de denrées essentielles rangées par ordre de préférence, je désire faire connaître à la Chambre le résultat de nos entretiens avec le gouvernement britannique.

Et d'abord pour ce qui est du poisson: ma qualité de ministre de l'Agriculture ne m'imposait pas le devoir de faire valoir le point de vue de nos pêcheurs, mais il m'a fait plaisir d'accéder à la demande des ministères du Commerce et des Pêcheries en incluant le poisson dans l'objet de nos négociations. Avant de parler des produits agricoles, je me contenterai de dire que l'Angleterre a convenu d'acheter chez nous pour $5,538,000 de saumon de conserve, pour $3,145,000 de divers poissons de conserve et pour $3,367,000 de morue congelée, soit pour une somme globale de $12,050,000 de poisson.

Les fruits: l'Angleterre ne tient pour le moment ni à nos pommes ni à nos autres fruits à l'état naturel. Elle ne les refuse pas, mais elle n'y tient pas. En effet, ces articles figurent au bas de sa liste de denrées essentielles, et même en se plaçant au point de vue de la politique impériale, elle estime que ses cales peuvent servir plus utilement à rompre la résistance d'Hitler au blocus qu'à transporter des fruits. Nous nous sommes rendus à ses raisons pour cette année et nous nous proposons d'exhorter notre population à consommer une plus grande quantité de fruits à l'état naturel qu'auparavant, afin de venir en aide aux fructiculteurs.

L'Angleterre est disposée à acheter de nous:

Tomates en conserve jusqu'à concurrence de	$2,658,000
Pommes séchées	177,000
Pommes en conserve	664,000
Pulpe de fruit	266,000
Pectine	222,000
Miel	554,000
Soit un total, pour les fruits et le miel, de	$4,541,000

Pour ce qui est des volailles et des œufs, il nous a été impossible d'en venir à une entente parce que le ministère britannique des Vivres jugeant que la volaille est un luxe, n'a pas voulu se lier à cet égard. Ce ministère croit aussi que nous ne pourrions pas lui fournir d'œufs en quantité suffisante pour influencer ses listes de rationnement. Il préfère donc faire ses achats sans avoir à se plier aux clauses d'un accord, en quoi nous lui avons promis toute l'aide possible.

Hors les viandes fraîches, il y a trois denrées que nous pouvons fournir en quantité, le blé, les produits laitiers et le bacon. Ils figurent sur la liste britannique dans cet ordre. Je me permettrai d'intervertir l'ordre.

D'abord, le bacon et la charcuterie. L'an dernier, l'Angleterre s'engageait, par un accord, à prendre 291 millions de livres de flèches de Wiltshire à un prix qui, sur la quantité, nous aurait rapporté 52.4 millions de dollars. Elle nous en a effectivement acheté 321 millions de livres qui nous ont rapporté 57.6 millions de dollars.

Le bacon vient en quatrième place sur la liste de denrées essentielles. L'opinion s'accrédite dans les sphères gouvernementales et ailleurs—le peuple canadien peut en prendre note—que le bacon n'est pas un produit essentiel et qu'on pourrait le placer beaucoup plus bas sur la liste. Cette opinion s'appuie sur deux arguments: d'abord, que le bacon coûte trop cher par rapport à sa valeur nutritive et ensuite qu'il serait impossible, vue la diminution des sources d'approvisionnement, d'en faire une répartition raisonnable. Nous leur avons exposé notre situation, en répondant à la dernière objection. Nous estimons que l'excédent total de Wiltshire pour cette année atteindra 425.6 millions de livres, soit une quantité à peu près égale à celle que l'Angleterre importait jadis du Danemark. Nous prévoyons de plus qu'il nous sera possible de vendre pour un million de dollars d'issues et pour un million de dollars de pannes et de boyaux à saucisses. Nous avons donc conclu un accord avec la Grande-Bretagne aux termes duquel nous lui livrons la totalité de notre excédent de Wiltshires, d'issues, de pannes et de boyaux à saucisses au prix net de $69,300,000, soit 17 millions de plus que ne garantissait l'accord de l'an dernier et un surplus de dix millions de dollars sur nos ventes de l'an dernier. Cette transaction aura pour effet de désencombrer notre marché et permettra à l'Angleterre de maintenir sa ration de quatre onces cette année. Notre marché s'en trouvera assaini et la Grande-Bretagne aura le loisir de conserver sa ration actuelle de bacon ou de l'augmenter à l'avenir. Qu'on n'oublie pas cependant mon conseil. Il n'est pas prudent à l'heure présente de continuer à augmenter la production du porc au Canada. Il est bon que nous produisions au pays à l'heure actuelle une quantité suffisante de porcs qui nous permette de fournir cette quantité l'année durant. Si nous réussissons à en produire suffisamment et de bonne qualité, nous pourrons l'an prochain persuader l'Angleterre de conserver ou d'augmenter la ration actuelle.

Les termes de l'accord permettent d'exécuter le contrat à meilleur compte que l'an dernier, et la quantité empêchera peut-être

que ne se renouvelle la pléthore du marché. Ces deux facteurs devraient contribuer à maintenir le prix à la production à un niveau au moins aussi avantageux que l'an dernier.

Il aurait fallu fournir, l'an dernier, aux termes de l'accord, deux millions et demi de porcs. Nous devrons en livrer, pour exécuter le présent contrat 3.6 millions. Le rendement minimum prévu par l'accord de l'an dernier devait être de 52.4 millions de dollars. En livrant la quantité minimum exigée par le présent contrat, nous toucherons une somme de 67.3 millions de dollars pour les Wiltshires et de $69,300,000 pour tous les produits du porc.

Pour ce qui est du fromage et des autres produits laitiers, la Grande-Bretagne ne veut acheter de beurre chez nous s'il en doit résulter une réduction dans la quantité de fromage qu'elle recevra.

L'hon. M. HANSON: Le ministre me permet-il de l'interrompre? Aurait-il l'obligeance de nous révéler le prix de ces denrées?

L'hon. M. GARDINER: Il est impossible évidemment de fixer le prix accordé à l'éleveur, puisqu'il est déterminé par la moyenne d'une période. Je ne l'ai pas sous la main dans le moment le prix qui se paie dans un port canadien, mais il sera publié. J'hésite à hasarder un chiffre qui pourrait différer d'une fraction d'un cent.

M. NICHOLSON: Est-il aussi élevé que l'an passé?

L'hon. M. GARDINER: Non, il est inférieur au prix de l'an dernier, mais les améliorations apportées aux procédés d'élevage, ainsi que les plus grandes facilités d'entreposage, et le reste, permettront à l'éleveur d'obtenir un prix aussi favorable que celui de l'an dernier, à peu de chose près. Mais le prix à la livraison n'est pas le même, et les conditions dans lesquelles celle-ci doit se faire ont changé.

M. SENN: Est-ce que l'on s'attend à recevoir un prix fixe et constant?

L'hon. M. GARDINER: Il s'agit d'un prix fixe que touche le Gouvernement au port d'expédition, et la Commission établit ensuite le montant à verser aux salaisons. Le fromage vient immédiatement après le blé dans le tarif de préférence de la Grande-Bretagne. Quant au beurre, elle ne saurait verser un prix égal à celui que peuvent toucher nos cultivateurs sur leur propre marché. Par conséquent, jugeant préférable de ne pas insister à ce sujet, nous avons plutôt conclu un accord relatif au fromage. Cela ne veut pas dire que la Grande-Bretagne entend se passer de notre beurre, mais que, si elle en accepte, il devra être écoulé de la façon ordinaire, et que le gouvernement exercera sur le marché toute pression jugée opportune afin d'en assurer la vente.

L'an dernier nous avions un accord comportant l'expédition de 78.2 millions de livres de fromage à un prix net de 14c. la livre à Montréal. Nous en avons exporté 90 millions de livres et touché 12.6 millions de dollars. Cette année, nous nous sommes engagés à expédier 112 millions de livres au prix de 14.40c. à Montréal. Nons recevrons ainsi, à Montréal, une somme nette de 16.1 millions de dollars. Si nous réussissons à augmenter le chiffre de nos livraisons, la Grande-Bretagne acceptera le tout. Il n'est intervenu aucune restriction soit dans nos discussions, soit dans l'accord relatif au chiffre total de nos expéditions, mais elle désirait simplement que nous nous engagions à lui livrer une quantité minima afin de pouvoir plus facilement régler son problème de rationnement.

Outre l'accord relatif au fromage, il existe certaines dispositions en vertu desquelles nous pourrons écouler du lait condensé pour une valeur d'au moins $3,750,000, soit un million de caisses.

Faisant le total de ces différents chiffres, l'on constatera qu'en exportant seulement la quantité minimum de denrées alimentaires stipulée, nous nous trouverons à écouler pour $93,691,000 de produits alimentaires autres que le blé et le poisson. Ajoutant à ce chiffre celui de nos expéditions de poisson, mais non de blé, le montant de nos exportations de produits alimentaires en Grande-Bretagne cette année s'établit à $105,741,000. Ce chiffre est bien le plus considérable qu'elles aient atteint depuis la fin de la Grande Guerre.

J'aimerais maintenant insérer au compte rendu officiel les chiffres des sept dernières années, y compris les exportations minima prévues dans le présent accord, afin d'en faire ressortir la pleine valeur pour les producteurs canadiens de denrées alimentaires.

VALEUR DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES ET DU POISSON CANADIENS EXPORTÉS AU ROYAUME-UNI DURANT LES ANNÉES CIVILES 1935-1941

—	1935	1936	1937	1938	1939	9 mois 1940	Minimum en 1941
	$	$	$	$	$	$	$
Bacon et jambon	19,733 529	25,138,590	32,467,171	30,494,762	32,287,291	42,445,697	67,300,000
Issues de porc [1]	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,000,000
Enveloppes de saucisse	719,283	462,428	559,887	422,118	319,315	547,951	1,000,000
Total	20,452,812	25,601,018	33,027,058	30,916,880	32,606,606	42,993,648	69,300,000
Fromage	5,986,819	9,359,453	11,825,692	11,023,338	10,802,873	11,253,203	16,100,000
Lait condensé	1,069,666	577,538	1,362,651	1,733,533	1,251,404	1,202,597	3,750,000
Total	7,056,485	9,936,991	13,188,343	12,756,871	12,054,277	12,455,800	19,850,000
Miel	150,856	195,562	198,331	281,067	288,696	990,412	554,000
Tomates de conserve [2]	638,757	573,272	1,452,754	1,210,198	1,872,899	521,170	2,658,000
Pommes séchées	31,980	24,351	34,724	13,034	17,454	125,489	177,000
Pommes de conserve	335,783	320,272	500,588	655,316	932,416	767,745	664,000
Pulpe de fruit [1]	.....	.....	.....	.....	.....	.....	266,000
Pectine de fruit	.....	.....	.....	.....	.....	.....	222,000
Total	1,157,376	1,113,457	2,186,397	2,159,615	3,111,465	2,404,816	4,541,000
Total des produits ci-dessus	28,666,673	36,651,466	48,401,798	45,833,366	47,772,348	57,853,264	93,691,000
Saumon de conserve	4,158,825	3,460,188	3,798,818	3,726,527	5,517,273	4,293,978	5,538,000
Autre poisson de conserve	1,307,875	985,353	1,128,547	1,195,525	1,078,471	1,126,923	3,145,000
Morue gelée	21	.....	204	267	67,027	69,246	3,367,000
Total du poisson	5,466,721	4,445,541	4,927,569	4,922,319	6,662,771	5,490,147	12,050,000
Grand total	34,133,394	41,097,007	53,329,367	50,755,685	54,435,119	63,343,411	105,741,000

(1) Non inscrites séparément dans les statistiques du commerce.
(2) Y compris le jus de tomate.

EDITION REVISÉE
1487—8

L'hon. M. HANSON: Le ministre pourrait-il nous dire si les accords en question seront également déposés en Chambre?

L'hon. M. GARDINER: Ils le seront dès qu'ils auront été dressés à cette fin.

Passons maintenant au blé. Le leader de la Fédération du commonwealth coopératif de même que le chef créditiste ont assez justement exposé la situation en ce qui concerne le rendement et l'entreposage. Je ne me suis pas rendu en Grande-Bretagne avec l'autorisation d'y conclure un accord relatif au blé. La charge d'écouler ce produit a été confiée par cette Chambre à une commission du blé. Il n'incombe par conséquent à aucun ministre de se charger de l'écoulement de cette denrée; c'est au contraire la fonction principale de la commission du blé, qui est censée, sous le régime de la loi, faire rapport au ministre du Commerce.

Toutefois, ce dernier ainsi que le président de la commission m'ont prié de discuter la question avec les autorités anglaises, et ont donné ordre à leurs représentants en Grande-Bretagne de faciliter autant que possible ces pourparlers. Je tiens donc à rendre ici même aux fonctionnaires très compétents du ministère du Commerce et du ministère des Affaires Extérieures, y compris le Haut-Commissaire canadien, nos plus sincères remerciements pour l'aide qu'ils nous ont fournie. Pour ce qui est du blé, le concours de M. Biddulph s'est avéré indispensable. Aucun fonctionnaire ne saurait être plus compétent, ni s'acquitter de sa tâche avec plus de zèle et de courtoisie.

Afin d'expliquer aux autorités anglaises la situation du Canada en ce qui concerne le blé, je me suis servi des chiffres suivants:

	Millions de boisseaux
Blé des années antérieures reporté à 1940-1941 et maintenant en entrepôt..	282
Récolte canadienne en 1939-1940.....	561
Stock à écouler au 1er août 1940.....	843
Quantité que consommera probablement le Canada en 1940-1941.....	130
Il reste donc à vendre.....	713
Pendant les 14 années qui ont précédé la guerre, le Canada a vendu au Royaume-Uni une moyenne annuelle de	90
Le Canada a exporté au Royaume-Uni pendant l'année civile 1939.....	132
Le Canada a exporté l'an dernier à tous les pays, sauf au Royaume-Uni (quantité qu'il lui est maintenant loisible d'écouler)	25
Le Canada a exporté avant la guerre aux pays maintenant bloqués, une moyenne annuelle de.....	35

Le blé reporté des années précédentes représente ce qui se trouvait dans les entrepôts canadiens, en août 1940, car je cherchais alors à régler la question de l'entreposage. Au cours de 1938-1939 le Royaume-Uni a importé 230 millions de boisseaux de blé. Il semblait donc que le Canada serait en mesure de remplir à même ses stocks actuels de 843 millions de boisseaux, toutes les commandes que le Royaume-Uni pourrait lui faire parvenir au cours des trois prochaines années. Le Canada savait, évidemment —c'est l'argument que l'on a fait valoir— que le Royaume-Uni voudrait acheter une partie de son blé ailleurs qu'au Canada. Mais au cours des derniers mois, le Royaume-Uni semblait avoir effectué chez nous 70 p. 100 de ses achats de blé, et j'ai laissé entendre qu'il jugerait peut-être préférable de maintenir cette proportion, ce qui voudrait dire que le Royaume-Uni serait prêt à acheter chez nous, chaque année, environ 160 millions de boisseaux de blé.

Pour ce qui est de l'avenir, j'ai étudié les perspectives d'abord au point de vue de la demande, puis au point de vue de l'approvisionnement possible. En ce qui concerne la demande, en supposant que le blocus ne serait pas levé avant deux ans, le Canada s'attendait de pouvoir vendre au Royaume-Uni 160 millions de boisseaux de blé par an et porter sa consommation domestique, tant humaine qu'animale, de 130 millions à 160 millions de boisseaux par an. Le Canada pourrait donc écouler chez lui et dans le Royaume-Uni, au cours de ces deux années, 640 millions de boisseaux de blé. De plus, le Canada s'attendait, une fois le blocus levé, de pouvoir en vendre 160 millions de boisseaux aux pays maintenant visés par le blocus, soit 480 millions de boisseaux en trois ans. Par conséquent, au cours des prochains cinq ans, en deux années de blocus et trois années de guerre offensive, le Canada devrait pouvoir écouler les quantités suivantes de blé:

	Millions de boisseaux
Au Royaume-Uni:	
5 ans à 160 millions de boisseaux par an.....	800
Consommation domestique:	
5 ans à 160 millions de boisseaux par an.....	800
Aux pays actuellement bloqués:	
3 ans à 160 millions de boisseaux par an.....	480
Total	2,080

Au point de vue de l'approvisionnement, le Canada peut s'attendre de produire une moyenne annuelle de 380 millions de boisseaux de blé. C'est la moyenne des 14 dernières années et plus que la moyenne des cinq années écoulées, y compris les deux dernières récoltes. Sa production totale de cinq ans se chiffrerait donc par 1,900 millions de

boisseaux, auxquels il faut ajouter les 280 millions de boisseaux des années précédentes reportés à 1940-1941, ce qui représente une quantité totale de 2,180 millions de boisseaux dont le Canada devra disposer au cours de la prochaine période quinquennale.

Il découle donc de ces chiffres que le Canada serait en mesure de vendre 2,180 millions de boisseaux de blé au cours des cinq prochaines années et que durant cette même période il pourrait probablement en écouler 2,080 millions de boisseaux, laissant un report de 100 millions de boisseaux. De plus, si le Canada parvenait à vendre 30 millions de boisseaux chaque année aux pays extra-européens échappant au blocus, au lieu d'un excédent de 100 millions de boisseaux à la fin de la période quinquennale la demande pour le blé canadien dépasserait alors les disponibilités de 50 millions.

Je ne vois donc pas de motifs pour le producteur de blé canadien d'être pessimiste, mais je dois répéter que rien dans ces chiffres ne doit inciter les producteurs de blé à étendre leurs emblavures cette année. De fait, nous y trouvons de fortes raisons d'inviter les cultivateurs à revenir aux emblavures de l'avant-dernière année, alors que la superficie ensemencée était inférieure de 2 millions d'acres à celle de l'an dernier. Le Canada était en mesure de fournir les besoins de la Grande-Bretagne et ne prévoyait pas que s'accumuleraient indûment les stocks invendus. C'est le report, toutefois, qui offrait un difficile problème de finance. Il s'agissait de financer quelque 800 millions de boisseaux de blé, dont la moitié en chiffres ronds resterait en report pendant deux ans au coût de 80c le boisseau et le solde pendant un an au coût de quelque 75c le boisseau, pourvu que l'accord actuel persiste. Ce qui voudrait dire que le Gouvernement canadien aurait à trouver environ 320 millions de dollars pour le report de deux ans et environ 300 millions pour celui d'un an, soit en tout 620 millions. L'Etat doit verser au cultivateur tout excédent touché sur le blé. On admet généralement que l'avance de 70c par boisseau à Fort-William, laissant un montant net de 50c le boisseau au cultivateur, ne représente pas le prix total de revient et ne suffit pas, partant, à contenter le producteur. S'il doit toucher plus d'argent, il faudra que cela vienne du prix de vente du blé ou des contribuables du Canada, ou des deux à la fois.

Voilà les observations qu'on a faites. Nous avons clairement exposé au gouvernement britannique que notre mission n'avait pas pour but de discuter une convention mais bien d'obtenir son avis touchant la situation fromentière. Ces opinions me sont parvenues à la suite des observations faites par l'intermédiaire des fonctionnaires du département intéressé et je les ai transmises au ministre du Commerce (M. MacKinnon) pour que, sous sa direction, le gouvernement du Canada les prenne en considération. Quand le ministre sera en mesure de faire la déclaration qu'il désire à l'égard de la politique à suivre en ce domaine, il révélera les détails voulus à la Chambre.

Je crois avoir dépassé de beaucoup mon temps de parole. Je regrette de n'avoir pas eu le temps d'exposer la situation telle que je l'ai vue en Grande-Bretagne.

Des VOIX: Continuez.

M. l'ORATEUR: L'honorable député peut poursuivre, du consentement unanime de la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: A mon avis, monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 37 du Règlement, le ministre a droit de poursuivre en réponse à une motion de défiance. Il est le premier des ministres à avoir l'occasion de répondre.

L'hon. M. HANSON: Oh! non; mais qu'il continue; cela me convient parfaitement. Je ne tenterais pas un seul instant de l'arrêter.

Le très hon. MACKENZIE KING: A mon sens, le règlement ne s'applique pas qu'à un ministre, mais peut-être à deux ministres ou plus qui répondent à la motion.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est là que de l'ergotage; qu'il continue.

M. l'ORATEUR: Il serait peut-être bon de faire observer que l'article 37 est ainsi conçu:

Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement...

L'hon. M. HANSON: C'est bien cela.

M. l'ORATEUR: "...et un ministre lui faisant réponse..."

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est bien cela.

M. l'ORATEUR: "...ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat." Le ministre répond maintenant à ce qui, en soi, est une motion de défiance envers le Gouvernement. Il a donc droit de parler plus de 40 minutes.

L'hon. M. HANSON: C'est tiré par les cheveux. Combien y a-t-il de réponses?

M. l'ORATEUR: Ce même point a été soulevé durant la session de 1931, alors que le représentant actuel du Yukon (M. Black) occupait le fauteuil. Un ministre répondait alors à un amendement que l'on considérait

comme une motion de défiance envers le Gouvernement. Il a été décidé que le ministre avait droit à un temps illimité pour répondre. J'adopte la même attitude. Le ministre répond maintenant à ce qui est en réalité une motion de défiance et, en vertu de l'article 37 du Règlement, il a droit de parler plus de 40 minutes.

L'hon. M. GARDINER: Je ne comptais pas en dire davantage, et c'est pourquoi je n'ai pas apporté les notes qui se rapportent à ce sujet. J'exposerai donc la chose brièvement, ou du moins j'espère être bref. Je ne pourrais l'être si je voulais traiter au long toute la question.

Pour relier le début de mon discours aux remarques que je veux faire, il va me falloir lire la première partie de l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Hanson).

L'hon. M. HANSON: La motion de défiance a été présentée par l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore). Je prétends que les remarques du ministre sont à l'encontre du règlement. Je n'y ai toutefois pas d'objection; je crois que nous devons lui permettre de faire son discours. S'il n'avait pas été aussi long dans sa guerre-éclair du début, il aurait eu le temps de terminer son discours.

L'hon. M. GARDINER: Monsieur l'Orateur a rendu sa décision et je m'en autorise pour poursuivre mon discours. A propos de guerre-éclair, je prétends que, quand on veut empêcher quiconque de répondre à un amendement du chef de l'opposition qui est en réalité une motion de défiance et à une motion analogue du chef d'un autre groupe, on s'éloigne fort des principes démocratiques de gouvernement.

Je ne m'étonne pas que le chef de l'opposition ne veuille pas que je relise l'amendement, car voici ce qu'on trouve dans la première partie:

> Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Cet appel direct à l'action a été lancé, monsieur l'Orateur, le 3 septembre 1939. Le Gouvernement du Canada s'est même mis à l'œuvre avant cette date pour préparer cet appel direct. Au moment de cet appel direct, le Gouvernement de notre pays s'est rangé aux côtés de celui de la Grande-Bretagne pour combattre les ennemis de la démocratie. Et nous n'avons cessé de le faire jusqu'à ce jour.

[M. l'Orateur.]

Durant mon séjour en Grande-Bretagne, j'ai eu l'occasion de voir à peu près tout ce qui importe. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a agi alors comme il le fait toujours à l'égard des représentants du gouvernement canadien qui vont là-bas. Avec ses fonctionnaires et tous les organismes qu'il a établis pour diriger la production des munitions, des armes et des navires, il s'est mis à ma disposition et à celle de mes compagnons. Bien plus, il nous a facilité les moyens de voir tout ce qu'on peut y voir.

J'ai visité tous les endroits que j'ai voulu, depuis le port de Douvres, dans le sud, port qui, soit dit en passant, a été bombardé le jour de ma visite, jusqu'à Kyle dans le nord de l'Ecosse. J'ai visité le pays de Galles. Je me suis rendu en plusieurs endroits que je ne puis nommer. J'ai visité des ports de mer. J'ai visité des fabriques d'avions. J'ai visité des fabriques de munitions et examiné tous les stades de leur production. J'ai visité des usines où l'on fabrique des armes portatives et d'autres où l'on fabrique les plus gros canons que produise aujourd'hui la Grande-Bretagne. Et je dois ajouter quelque chose peut-être aussi important que toute remarque que j'ai faite jusqu'ici: savoir, que j'ai passé quatre semaines entières, sauf trois fins de semaine, à Londres où les bombardements se poursuivent sans cesse.

Après tout ce dont j'ai été témoin, et surtout après avoir vu onze millions de personnes parcourir les rues de Londres le jour et avoir vu les gens obligés de sortir le soir se frayer un chemin de leur mieux dans l'obscurité, j'en suis revenu avec le sentiment que même si je n'avais jamais été fier de ma qualité de citoyen de l'Empire britannique, je n'aurais manqué d'être inspiré par l'endurance et le courage avec lesquels ces gens font face au genre d'attaques auxquelles ils sont en butte, attaques dirigées non contre des armées, mais contre des vieillards, des vieilles femmes, des bambins, des fillettes et des mères. Quatorze mille civils ont été tués dans la bataille de la Grande-Bretagne, contre moins de trois cents soldats. Et cependant la population civile de la Grande-Bretagne, et surtout celle de Londres, subit l'épreuve avec tout le courage et toute l'endurance d'une armée bien entraînée.

En allant en Grande-Bretagne, j'emportais avec moi un tableau que j'avais vu dans un théâtre à Ottawa, juste avant mon départ. Le film représentait les quais et les docks du vieux Londres en flammes. A perte de vue, le paysage était parsemé de cheminées seules debout et de murs d'immeubles partiellement détruits. La scène finale représentait des écoliers et des écolières en contemplation

devant les ruines de leurs anciennes habitations. J'ai emporté cette image en Grande-Bretagne. J'ai emporté dans mon esprit le tableau qui s'était formé à l'audition d'émissions radiophoniques, dont quelques-unes d'Allemagne, et à mon départ, j'avais l'idée que la Grande-Bretagne devait être joliment immobilisée par les attaques qu'elle subissait. Mais à mon arrivée, j'ai été agréablement surpris de constater que, dans le port où j'avais débarqué, je devais aller à la recherche des bâtiments détruits. Il fallait faire effort pour répérer des dommages aux quais, des dommages aux navires. J'ai fait le trajet de jour entre ce port et Londres et il m'a fallu chercher quel dommage avaient pu subir soit le réseau de transport que j'utilisais soit la région qu'il traversait.

A mon arrivée à Londres, l'aspect était quelque peu différent. Mais même si quelques édifices avaient été détruits ici et là, pour chacun d'eux il s'en trouvait cent ou mille debout, selon le quartier où l'on était. Durant le voyage sur mer nous apprîmes qu'un magasin avait été frappé, mais durant mon séjour en Angleterre il me fut possible, toutefois, de me procurer à ce magasin la plupart des choses dont j'ai eu besoin. J'y pénétrais quelques heures après mon arrivée à Londres et j'y ai vu des jeunes filles et des jeunes gens qui y travaillaient depuis des années, des hommes et des femmes qui avaient été attachés à l'établissement toute leur vie, circulant derrière les comptoirs et servant les clients tout comme par le passé. J'ai parcouru les rues et ai aperçu des enseignes "ouvert comme à l'ordinaire" affichées sur grand nombre d'établissements et ceux dont les fenêtres avaient été brisées portaient "ouverts plus qu'à l'ordinaire". Voilà qui révèle l'esprit de la population.

Descendant vers Piccadilly le deuxième jour de mon arrivée à Londres, j'entendis une bombe pour la première fois. Je me suis demandé si elle tombait de l'autre côté de l'édifice devant lequel je passais ou à un ou deux milles de là. J'examinais un peu où je pourrais me réfugier, si l'une d'elles tombait un peu plus près; à ma grande surprise j'observai des jeunes gens et des femmes circulant dans la rue, se rendant au travail comme d'habitude, poursuivant leur tâche coutumière dans un esprit qui indique bien qu'Hitler ne saurait leur faire connaître la peur. Je me souviens d'un incident de nature à frapper l'esprit de tous ceux qui sont ici présents. Il se trouvait sur le bateau un groupe d'Américains en route pour servir dans l'aviation anglaise. L'un est revenu sur le navire qui nous ramenait aux Etats-Unis, où nous avions affaires. Il nous dit qu'il habitait un certain hôtel dont une aile avait été bombardée. Le lendemain, il rencontra l'hôtelière, qui lui dit: "Hitler, savez-vous, place ces sifflets dans les bombes pour nous faire peur".—"Ma foi, répondit l'hôte, il a parfaitement réussi dans mon cas." Puis il m'ajoutait que Hitler n'avait certainement pas réussi à faire peur à l'hôtelière ni aux jeunes filles qui faisaient le service des tables. Il n'avait pas fait peur non plus à ceux qui devaient se rendre à leurs places d'affaires respectives.

Tel est l'état des esprits actuellement en Grande-Bretagne. Après avoir été témoin de ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, après avoir vu comment Londres se comporte dans les circonstances, je me bornerai à dire à la Chambre que la population canadienne et les membres des Communes ne devraient pas s'inquiéter sur l'issue finale des hostilités.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) a fait allusion dans son discours à une remarque du premier ministre d'Angleterre à l'effet que la Grande-Bretagne pourra prendre l'offensive en 1942. C'est ce qu'on croit aujourd'hui en Grande-Bretagne, que l'offensive pourra être prise en 1942. En attendant, la population tient bon. Un peu plus loin, pour établir le bien-fondé de la première partie de son projet d'amendement, le chef de l'opposition a mentionné le fait que quelques jours avant mon départ la délégation américaine de passage au Canada a constaté que le Canada s'apprêtait à pouvoir prendre l'offensive en 1942. Comme ces deux déclarations furent faites par le chef de l'opposition, je suis à me demander le pourquoi de sa proposition d'amendement.

La Grande-Bretagne tient bon parce qu'elle sait qu'elle a des troupes suffisantes, des approvisionnements abondants, des moyens de défense efficaces, particulièrement dans sa flotte et dans ce qu'elle possède d'aviation actuellement pour empêcher l'invasion de son territoire. Elle a confiance que si Hitler tente une invasion elle pourra le repousser, même si quelques troupes devaient débarquer sur ses côtes. Elle dit à sa population et au Canada que la tâche la plus importante qui s'impose actuellement, pendant que la Grande-Bretagne garde la Manche, pendant qu'elle défend la forteresse des nations démocratiques occidentales pour qu'elles se préparent et l'aident à se préparer, c'est de procurer le nécessaire pour envoyer les hommes au combat. Sans citer personne sur le sujet, je dirai que l'impression que j'ai rapportée d'Angleterre des conversations que j'y ai tenues est que ce serait un crime de la part de tout gouvernement d'un pays démocratique de faire le jeu des Etats totalitaires d'Europe en tentant actuellement de prendre l'offensive.

Actuellement nous devons garder la ligne là où elle est, sur la Manche, en Grande-Bretagne, et procurer à la Grande-Bretagne toute l'aide que nous pouvons dans sa lutte herculéenne. Et quand le moment viendra d'avancer, il faudra se rappeler la nécessité d'outiller complètement chaque combattant de fusils, d'engins de guerre et de moyens de transport pour qu'il avance aussi rapidement que Hitler a traversé l'Europe, et cette autre nécessité d'avoir les hommes entraînés qu'il faut pour se servir de ces instruments de guerre et les diriger contre Hitler sur le continent. Nous devrons entourer cette tâche du plus grand soin si nous voulons obtenir complètement ces deux résultats en même temps. Ce n'est que lorsque nos armées auront chassé les siennes aux frontières qu'elles devraient occuper que nous aurons donné à l'univers la preuve que la démocratie doit rester et qu'elle restera en sécurité.

La Grande-Bretagne croit que notre continent contribuera plus que toute autre partie du monde à la ravitailler en denrées alimentaires du genre de celles dont j'ai parlé cet après-midi, et à lui fournir les munitions de guerre et le matériel nécessaires. Plus que personne, nous pouvons donner de l'aide en fournissant les obus utilisés par l'armée. La Grande-Bretagne est aujourd'hui en mesure de se défendre et, en 1942, elle sera en mesure de prendre l'offensive. Quand elle sera en cette situation, le Canada marchera côte à côte avec elle, comme il le fait depuis le mois de septembre 1939.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Monsieur l'Orateur, avec mes collègues de la Chambre, j'ai écouté avec une vive attention et avec intérêt la dernière partie du discours du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le milieu de son discours et, non sans sourire un peu, la première partie. Je tiens à dire à tous ceux qui peuvent m'entendre que les remarques si bien faites par le ministre de l'Agriculture à la fin de son discours s'imposaient. On pourrait peut-être dire la même chose du milieu de son discours, mais j'affirme en toute sincérité que la population n'avait pas besoin de la première partie de ses commentaires. Je doute qu'il y ait à la Chambre un député ayant plus d'estime que moi pour le ministre de l'Agriculture. Nous nous rendons tous compte de ses talents et de sa compétence. Si le ministre ne m'avait précédé, j'aurais commencé mes remarques en disant que la Chambre et le Parlement se sont réunis dans une atmosphère bien différente de celle qui avait marqué la dernière session, mais j'ai dû modifier mon discours du fait que le ministre a tenu aujourd'hui à peu près les mêmes propos que lors de l'ouverture de la session précédente de cette Chambre. Je lui ferai remarquer en toute bienveillance et sans arrière-pensée—je veux plutôt l'instruire que l'offenser—que de l'avis de bien des Canadiens, quelle que soit la considération dont jouit le ministre de l'Agriculture auprès d'un grand nombre de gens de diverses régions du Canada, la besogne du cabinet devrait être répartie entre les divers ministres. Si le département des Services nationaux de guerre est aussi important qu'on nous l'a représenté lors de sa création, et en second lieu si l'un des problèmes domestiques les plus urgents qui se posent aujourd'hui pour le peuple canadien est celui de l'agriculture, il est clair que si l'on se plaint aujourd'hui de ce qu'un ministre détient ces deux portefeuilles, on aura bien d'autres choses à dire après avoir lu le discours par lequel il s'est constitué cet après-midi le ministre de la défense nationale libérale dans le dominion. Il m'a semblé, par ses paroles vouloir se faire l'un des commandants de la ligne Maginot du parti libéral, ligne qui depuis longtemps a cessé d'exister pour ce qui est de son importance dans les affaires publiques du Canada.

L'atmosphère de la Chambre s'est quelque peu modifiée depuis la dernière session. Comme tous les honorables députés s'en souviennent, cette Chambre s'est alors réunie dans un esprit sérieux, pour ne pas dire combatif. Nous redoutions les conséquences de certains événements qui se produisaient outre-mer. Nos craintes semblaient justifier toutes les précautions prises et tous les avertissements donnés.

Aujourd'hui, toutefois, étant donné les circonstances mêmes qu'a si bien exposées le ministre de l'Agriculture dans la dernière partie de son discours, le peuple canadien est convaincu que le danger auquel la Grande-Bretagne est exposée n'est pas aussi grave qu'il l'était à ce moment-là. Le courage et la détermination inflexible qu'ont manifestés les citoyens de toutes les régions des Iles britanniques ont démontré que la Grande-Bretagne était prête à soutenir les pires attaques dirigées contre elle par les nations déprédatrices. C'est pourquoi, bien que le danger ne soit pas aujourd'hui dissipé, notre peuple et le monde entier sont beaucoup plus confiants qu'alors en la victoire de la Grande-Bretagne. Cela ne signifie pas, néanmoins, qu'il soit actuellement inutile de mettre le peuple canadien en garde. Je regrette de le dire, mais il semble régner dans tout le pays une certaine apathie à l'égard de notre effort de guerre. Je ne veux pas tenir responsables de cet état de choses un particulier, un groupe ou un gouvernement

quelconques. Je soutiens cependant que si le Canada et le peuple canadien doivent, comme l'a dit le premier ministre (M. Mackenzie King), vivre des jours plus sombres et plus terribles avant la victoire finale, le Gouvernement ne ferait-il qu'indiquer, en nous faisant connaître notre effort de guerre, qu'il est sincère et aggressif en faisant appel à toutes nos énergies en vue de la victoire finale, qu'il aurait assurément bien agi en convoquant le Parlement.

Ainsi que je le conçois, le devoir des membres de l'opposition n'est pas d'embarrasser ou de critiquer inutilement le Gouvernement auquel incombe la responsabilité de diriger notre effort de guerre. A mon sens, nous n'avons pas le droit, en tant que membres de la loyale opposition de Sa Majesté, de mettre des obstacles aux efforts du gouvernement au pouvoir, mais de voir, par nos critiques, nos suggestions et autrement, à ce que l'effort de guerre du Canada accélère son rythme et qu'il produise son maximum de résultats grâce à nos efforts dans ce sens.

En priant les membres de notre groupe de ne pas critiquer inutilement le gouvernement, je me permettrai d'ajouter qu'il incombe au premier ministre et à ses collègues ainsi qu'aux partisans du gouvernement en Chambre, de nous rendre le réciproque. J'affirme en toute sincérité, en pesant chacune de mes paroles, et m'adressant surtout au premier ministre qui est maintenant à son pupitre, que dans le passé, le Gouvernement a cru trop facilement que toutes les remarques des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre avaient trait au sort politique de leur parti. J'espère qu'on n'attribuera pas de tels sentiments à la loyale opposition de Sa Majesté, car, monsieur l'Orateur, l'opposition désire sincèrement que l'effort de guerre du Canada se poursuive avec le plus de vigueur possible et que, si on se permet des critiques, le Gouvernement les interprète en ce sens, et croie qu'elles ont pour but l'amélioration du sort de nos armées et l'accroissement de notre effort de guerre en général. C'est un moyen de rallier l'opinion publique de tout le pays à notre effort de guerre et de faire tout ce qui est essentiel à la poursuite efficace de cet effort. Toutes mes remarques résument, je crois, la véritable fonction de l'opposition à la Chambre. Jamais je n'ai été animé d'un désir plus sincère de voir les membres du cabinet diriger de leur mieux l'effort de guerre du Canada. Que le premier ministre et les membres du cabinet tirent de cet effort de guerre toute la vaine gloire politique qu'ils désirent mais qu'ils donnent ce qu'ils ont de meilleur. Voilà ce que nous leur demandons, mais nous ne demandons rien de moins que cela.

Je ne ferai que trois ou quatre propositions au Gouvernement, mais chacune d'elles est, je crois, importante du point de vue de notre effort national de guerre dans le moment.

En premier lieu, il me semble que nous ne pratiquons pas une saine économie dans les dépenses ordinaires du pays. Je suis peut-être tout à fait dans l'erreur, mais je suis convaincu que le Gouvernement ne répond pas aux désirs de la population canadienne en ce qui concerne les dépenses étrangères à notre effort de guerre. Le peuple ne s'oppose pas aux dépenses faites pour la guerre, bien qu'il veuille qu'elles soient faites à bon escient, parce que la population entière sait bien que tout l'argent qu'il y a dans les banques du pays et que tout l'argent qu'elle a investi dans des propriétés, des titres et des assurances ne vaudra rien à moins que la Grande-Bretagne, le Canada et l'Empire ne gagnent cette guerre. Voilà pourquoi elle n'a pas d'objection à dépenser de l'argent pour notre effort de guerre. Mais je veux signaler qu'au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1939, les dépenses ordinaires se sont élevées à 430 millions de dollars, et je prends ces chiffres dans les prévisions budgétaires. C'était en temps de paix. Ces mêmes dépenses ordinaires pour l'administration du pays au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1940, ont atteint 520 millions. Nous étions en guerre pendant une partie de cet exercice financier. Mais les prévisions budgétaires pour la présente année financière, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, n'ont été réduites qu'à 448 millions. C'est 18 millions de plus que le montant de nos dépenses en temps de paix pour l'exercice terminé le 31 mars 1939. Cela ne satisfait pas la population canadienne. Elle veut voir le Gouvernement pratiquer l'économie dans ses dépenses ordinaires.

Il me semble—j'y pense depuis longtemps—qu'il y aurait lieu d'examiner la question de l'importance des traitements versés à certaines personnes pour leur contribution à notre effort de guerre. Soyons justes à cet égard. Au risque de passer pour démagogue, j'exhorte le Gouvernement à examiner, en vue de remédier aux injustices, les rémunérations payées à des civils occupant dans nos services de guerre des postes exempts de tout danger.

On constate, à l'étape actuelle de nos préparatifs de guerre, une grande insuffisance d'ouvriers et d'ouvrières expérimentés. Beaucoup de gens iraient jusqu'à remonter avant la déclaration de la guerre pour blâmer le Gouvernemeent de cet état de choses. A mon sens, cependant, il s'agit d'eau déjà passée sous le pont. En parler maintenant n'avance-

rait pas notre effort de guerre. Cependant, il n'est pas trop tard pour que le Gouvernement prenne les mesures voulues en vue d'assurer la présence, dans les dures années que nous aurons sans doute à franchir, d'un nombre suffisant de Canadiens rendus aptes à accomplir les diverses tâches que comportera notre effort de guerre. Déjà des groupes de femmes ici et là ont pris des initiatives à cet égard. Je conseillerais au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) de voir à ce que ces groupements reçoivent les encouragements nécessaires et de faire en sorte que nous disposions non seulement d'un nombre suffisant d'hommes et de femmes ayant reçu la formation voulue pour défendre leur pays, mais aussi d'un nombre suffisant d'ouvriers pour nos usines de guerre.

L'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White) a parlé, dans son excellent discours, des tarifs de transport appliqués aux soldats. Je me contenterai de rappeler la question au ministre de la Défense nationale, l'engageant à examiner avec bienveillance cette demande de la part non seulement des membres de nos forces armées, mais aussi de leurs familles d'un bout à l'autre du pays, qui n'ont pas les moyens de se payer de longs trajets lorsqu'ils sont en congé.

Une autre question de même ordre n'a pas été mentionnée, que je sache. Je regrette que le ministre des Postes (M. Mulock), un de mes voisins, ne soit pas à sa place. Je suis de ceux qui estiment qu'on ne saurait trop faire pour ceux qui se tiennent entre nous et Hitler et Mussolini. Nous l'oublions trop souvent. Absorbés dans notre immense rouage administratif, nos commissions de guerre, et ainsi de suite, nous oublions qu'il faut tout de même quelqu'un pour tenir le coup entre les pays agresseurs et nous-mêmes. Ceux qui se sont enrôlés pour servir leur pays méritent des égards particuliers—en matière de transport, par exemple, et aussi en matière de franchise postale pour les lettres et colis expédiés du Canada à nos troupes outre-mer et peut-être même au Canada et ailleurs également. Ce n'est pas beaucoup réclamer du Gouvernement. La perte de recettes serait insignifiante et ce serait une indication de plus de l'empressement des Canadiens et de leur gouvernement à faire quelque chose pour ceux qui ont voué leur vie à leur défense.

J'appellerai l'attention toute particulière du ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) sur un point dont on a souvent fait mention ici mais qui n'a jamais été traité à fond. Le ministre a la tâche onéreuse de s'occuper des affaires de la Société Radio-Canada dans ses rapports avec la Chambre des communes. Comme je n'ai cessé d'exiger, en cette enceinte et ailleurs, un compte rendu de l'activité de la Société, ce que j'ai à dire aujourd'hui ne sera pas neuf. La dépêche suivante, datée d'Ottawa le 23 octobre 1940, et parue dans le *Globe and Mail* du 24, m'a fort étonné:

M. Alan B. Plaunt, membre du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada depuis 1936, a donné sa démission parce que, a-t-il déclaré hier soir, "il ne pouvait plus partager la responsabilité de certain état de choses dans l'organisation et l'administration."

La dépêche poursuit:

M. Plaunt a fait parvenir sa démission à l'honorable C. D. Howe le 30 août. M. Plaunt a dit ce soir que, mécontent de la façon dont les affaires étaient conduites, il avait mené une enquête confidentielle l'été dernier. Son rapport a été présenté au bureau des gouverneurs l'automne dernier, mais il ne lui a pas été donné suite.

Dans sa lettre de démission, M. Plaunt motive ainsi sa décision: "En ma qualité de représentant du public, je ne puis plus partager la responsabilité de la régie interne et de l'administration générale d'une société qui, depuis longtemps déjà, n'a plus ma confiance."

Monsieur l'Orateur, le ministre conviendra sans doute que voilà une question sur laquelle il y a lieu de faire le jour immédiatement. Je serais bien étonné s'il ne soumettait pas la chose à l'étude d'un comité parlementaire. Je crois connaître ses dispositions à cet égard, et je suis sûr qu'il suffit de lui signaler l'affaire. La lettre censée avoir été écrite par M. Plaunt au ministre, renferme ces deux paragraphes, si courts que je tiens à les consigner au hansard:

J'aurais pris cette décision au début de l'année si mes collègues ne m'avaient donné quelque raison d'espérer qu'il serait porté remède aux graves lacunes signalées dans les rapports qu'ils ont demandé à l'unanimité à M. J. C. Thompson et à moi-même de leur préparer. Force m'est bien de conclure que tel n'est pas le cas.

Après mûre réflexion, je suis d'avis que cet état de choses compromet sérieusement l'exercice des fonctions de la Société pendant la guerre et l'empêchera de subsister après comme agent efficace d'unité nationale.

J'ai toujours été partisan de la radio d'Etat; pour cette raison et bien d'autres, je me permets de demander au ministre de déposer d'abord la correspondance échangée entre lui et le membre en question du bureau des gouverneurs, puis toutes les lettres pertinentes. Cette demande est du reste déjà inscrite au *Feuilleton*. Il y a plus. Je demande au Gouvernement de nommer durant cette session un comité spécial chargé d'enquêter sur les questions soulevées par M. Plaunt dans sa lettre de démission. N'oubliez pas que le peuple fournit environ trois millions de dollars en permis de radio et qu'il a droit de savoir ce qui en est. Cette lettre de démission remonte au mois d'août. C'est déjà trop long et le Gouvernement devrait s'occuper im-

médiatement de l'affaire, afin que les citoyens du Canada puissent une fois pour toutes en avoir le cœur net.

Je passe maintenant à un sujet dont a parlé cet après-midi le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je suis peut-être un de ceux dont il disait qu'il est impossible, même par un effort d'imagination, d'appeler cultivateurs. Je n'affirme pas être un cultivateur. Mais j'ai appris au cours d'un voyage dans l'Ouest cet été qu'il ne l'était pas non plus, mais qu'il était maître d'école. Je lui rappellerai qu'il faut être sans défaut pour critiquer autrui.

L'hon. M. GARDINER: Il y a bien de cela trente-cinq ans.

M. GRAYDON: Il me semblait que le ministre ne prétendait même pas avoir atteint cet âge. Cependant il a raison de déclarer que l'agriculture pose l'un de nos plus importants problèmes. A mon avis, il convient de donner à l'agriculture la place qui lui revient dans les débats de la Chambre au cours de la présente session. Dans plusieurs endroits l'industrie a reçu une proportion équitable des commandes de guerre et l'ouvrier a vu sa situation s'améliorer, mais la guerre n'a pas été d'un grand secours à l'agriculteur, pour ce qui est de l'écoulement de ses récoltes. En plusieurs circonstances on lui a enlevé ses débouchés. Je n'ai pu m'empêcher de m'attrister sur le sort réservé aux habitants de l'Ouest canadien pendant les quelques semaines qu'a duré ma visite cet automne. Je me rends parfaitement compte, comme tous les Canadiens qui comprennent la situation, qu'il faut donner au cultivateur de l'Ouest ou de l'Est la chance de se relever, s'il doit continuer à jouer un rôle dans notre économie actuelle. La situation du cultivateur est assujettie à certains facteurs principaux.

L'effort de guerre a entraîné fatalement une disette de main-d'œuvre agricole. De plus le prix de certaines denrées nécessaires au cultivateur a augmenté. Il en a coûté beaucoup plus cette année à plusieurs agriculteurs de ma région pour se procurer de la ficelle d'engerbage et des instruments aratoires, en plus d'acquitter les dépenses habituelles requises pour l'entretien de leur foyer et le progrès de leurs entreprises. Voyons cependant si le brillant tableau qu'a brossé le ministre cet après-midi au sujet de plus grands marchés a vraiment tant d'éclat. Quand il est allé chercher des débouchés outre-mer aux produits canadiens, il aurait pu fermer la porte aux importations. Il est peu profitable de vendre pour acheter à mesure.

J'aimerais citer quelques chiffres. Du 1er janvier au 30 septembre cette année—les derniers chiffres que nous ayons remontent à septembre—nous avons reçu, d'après le Bureau de la statistique, plus de 34 millions de livres de porc et de charcuterie des Etats-Unis au prix de $3,405,530.

L'hon. M. GARDINER: Presque tout durant les deux premiers mois.

M. GRAYDON: Je relève cette affirmation du ministre. Il sait l'art de manier les chiffres, bien qu'il en ait oublié de très importants cet après-midi. Peut-être n'a-t-il jamais vu les chiffres que je lui présente. Durant les deux premiers mois les affaires des exportateurs au Canada ont très bien marché. Nous avons acheté huit millions de livres en janvier et près de quinze millions de livres en février. Mais nous n'avons pas réduit nos importations puisque nous avons reçu au cours des mois suivants:

	Livres
Mars	2,086,000
Avril	1,600,000
Mai	1,827,000
Juin	1,353,000

Et même en septembre nous avons importé des Etats-Unis plus d'un million et demi de livres de porc et de produits du porc.

L'hon. M. GARDINER: Le contingentement tient compte de tout cela.

M. GRAYDON: Cela me ramène à une remarque que le ministre a faite cet après-midi. Il s'agissait des pommes ainsi que d'autres fruits et légumes frais. Lorsque le ministre a affirmé que les difficultés auxquelles nos producteurs de fruits et de légumes sont en proie sont le résultat de la guerre, il se donnait bien du mal pour trouver une explication qu'il n'est pas besoin d'aller chercher si loin, car ce n'est pas d'hier que la Chambre a été saisie de cette question. Il ferait bien, avant de perdre le goût du voyage, de se rendre à Washington où il ferait certainement de bonne besogne.

L'hon. M. GARDINER: J'ai simplement cité le chef de la Fédération du commonwealth coopératif.

M. GRAYDON: J'avais l'impression qu'il est un de ceux que le ministre ne cite jamais. Il s'agit donc de résoudre cette question des fruits et légumes frais à laquelle le ministre s'intéresse si vivement, bien qu'un peu tard. Voici la situation en ce qui a trait aux fruits et légumes frais importés des Etats-Unis par le Canada en 1939, année de l'ouverture des hostilités. Nous avons acheté des Etats-Unis, cette année-là, pour $13,500,000 de fruits frais et $5,400,000 de légumes frais, outre certains autres produits qui portent le total à près de 21 millions. Or qu'est-il arrivé cette année?

Notons en passant qu'en plus d'enlever ce marché aux producteurs canadiens, nous diminuons notre provision de devises étrangères essentielles à l'achat de matériel de guerre. Nous savons que le Gouvernement a besoin de tout l'argent qu'il peut se procurer pour l'achat de matériel de guerre, et qu'une forte quantité de ce matériel nous vient des Etats-Unis. Cependant, jusqu'à la fin de septembre 1940, le gouvernement actuel avait autorisé l'entrée au pays de fruits frais d'une valeur de près de 12 millions et demi et de légumes frais au montant de plus de 5 millions, soit un chiffre plus considérable que celui de nos importations durant la même période l'an dernier ou les années précédentes.

Depuis combien longtemps ceux qui habitent nos régions productrices de fruits et de légumes ne demandent-ils pas au Gouvernement de soulager le producteur canadien de l'injuste fardeau des dispositions douanières arrêtées entre les deux pays? Or il est plus important que jamais aujourd'hui d'aider ces gens, surtout si l'on songe combien cela profiterait au pays en général. Je prie donc le ministre de l'Agriculture et le Gouvernement de venir en aide à nos producteurs de fruits et de légumes, et d'améliorer par le fait même notre position sur les marchés du change. Agissons promptement car nous sommes fort en retard. A tort ou à raison, bon nombre de cultivateurs canadiens avec qui j'ai causé ont l'impression que les prix de tous leurs produits sont fixés jusqu'à un certain point. Je ne m'oppose aucunement à la taxation du prix du beurre, mentionnée dans les journaux d'hier, pourvu que ce soit le spéculateur qui en souffre. Je ne crois pas qu'aucun consommateur soit désireux de voir fixer le prix du beurre au détriment du cultivateur. Ce dernier dit actuellement, "Si vous allez fixer les prix de tous mes produits, commencez donc par fixer certains des gros traitements versés à des fonctionnaires d'Ottawa qui travaillent à la poursuite de l'effort de guerre," ce qui n'est que juste.

Je veux simplement ajouter qu'en ce qui concerne le Canada, nous qui habitons ce pays allons traverser, ainsi que l'a déclaré le premier ministre de la Grande-Bretagne, une période de sang, de sueur, de labeur et de larmes. Je crois que chacun d'entre nous va être appelé à faire des sacrifices encore beaucoup plus grands que tout autre jusqu'ici consenti. J'ai la certitude que le peuple canadien sera heureux de faire ces sacrifices; cependant, il faut qu'en ces temps difficiles, une démocratie comme la nôtre puisse compter sur de bons chefs. Je vais demander au Gouvernement de faire une revue détaillée de l'échelle des salaires, non seulement en ce qui concerne l'effort de guerre, mais dans tous les domaines, afin de prouver à la population que nous désirons réellement vaincre Hitler et Mussolini. Nous, Canadiens, ne pouvons pas nous attendre à jouir plus longtemps des mêmes loisirs et du même confort que dans le passé. Je crois que cette période tire à sa fin. Faisons comprendre au Gouvernement que demain le monde ne sera plus ce qu'il était hier, et préparons-nous en tant que gouvernement et que Parlement, que dis-je, en tant que peuple, à la transition qui s'annonce comme inévitable. A titre de représentants du peuple canadien, au nom duquel nous élevons nos voix dans cette enceinte, nous nous engageons à appuyer le Gouvernement tant qu'il nous guidera dans la bonne voie, en ce qui concerne notre contribution à l'effort fourni par l'Empire tout entier.

Je désire terminer mes remarques en rappelant à la Chambre que si le Parlement a été convoqué ce mois-ci, c'est surtout afin que le peuple canadien soit dûment mis au courant de l'effort de guerre de son Gouvernement. Un seul sujet intéresse le peuple canadien à l'heure actuelle. Peu lui importe que ce soit un libéral, un conservateur ou un membre de la F.C.C. qui ait formulé, il y a plusieurs années, telle ou telle suggestion. Je tiens à dire au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) que si c'est là une de ses convictions, ses idées politiques sont désuètes.

L'hon. M. GARDINER: Alors, comment l'honorable député explique-t-il un amendement qui porte sur l'agriculture?

M. GRAYDON: Je suis désolé que le ministre se soit occupé à ce point à causer avec ses voisins. Je croyais avoir fourni à ce sujet toutes les explications voulues; il se peut même qu'il n'ait pas saisi certaines de mes remarques les plus importantes. Rien ne compte sauf l'effort de guerre. Je répète au ministre qu'il importe peu quel parti politique survivra dans ce pays, pourvu que nous remportions la victoire. C'est le principal. J'aimerais que le ministre, dont nous connaissons la grande compétence, oublie son esprit de parti pour ne s'en tenir qu'aux idées exprimées dans les deux dernières parties de son discours. Il a été magnifique, à ce moment-là, et j'étais fier d'être son compatriote; cependant, je l'étais moins en écoutant la première partie de son discours, et j'espère que de tels propos ne seront plus jamais formulés dans cette enceinte.

On nous a demandé de venir ici discuter l'effort de guerre et apprendre ce qu'accomplit le Gouvernement à qui nous avons accordé un blanc-seing. Je ne tiens peut-être pas ma promesse en parlant de blancs-seings, car le ministre de l'Agriculture et moi-même avons

décidé de faire la paix à ce sujet. Je m'abstiendrai donc, dorénavant, de soulever la question dans cette Chambre. Toutefois, c'est un fait que le Gouvernement a obtenu un blanc-seing l'an dernier du Parlement et du peuple canadien, blanc-seing qui a été périodiquement renouvelé. Le Gouverneur en conseil s'est vu conférer des pouvoirs que l'on n'aurait jamais osé lui accorder dans le passé, et cependant, le peuple canadien par suite de ce changement, ne sait rien de l'orientation et du progrès de notre effort de guerre. C'est pourquoi il importait que la présente session fût consacrée à bien faire connaître tout l'effort de guerre national. J'ai été surpris de ce que les deux ou trois premiers jours de la session ne fûssent pas exclusivement affectés à la relation de tout ce qui a été accompli, d'après la version des différents ministres; c'est ce que j'attendais et avec moi la population canadienne. C'est ce que désire la population. J'avertis cet après-midi le Gouvernement, non seulement en mon propre nom mais aussi en celui du parti auquel j'appartiens, que le plus tôt il exposera tous les faits relatifs à notre effort de guerre plus il fera plaisir à la population. Il y a même plus, monsieur l'Orateur, car la population ne sera satisfaite de rien de moins que l'exposé le plus rapide possible des événements.

Je donne cet après-midi cet avertissement au Gouvernement dans l'espoir sincère que l'exposé de tout notre effort de guerre établira qu'il s'est accompli quelque chose de précieux pour aider l'Empire et en particulier la bonne vieille Angleterre en cette heure critique.

M. F. W. GERSHAW (Medicine Hat): Je désire tout d'abord, monsieur l'Orateur, saluer le retour dans cette enceinte du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Nous le félicitons et de son voyage et du discours qu'il a prononcé cet après-midi. Ses paroles ranimeront les espérances et le courage de maints producteurs canadiens. Nous n'aurons de bon gouvernement qu'avec un cabinet fort et une opposition attentive; mais si l'opposition s'arroge le droit de reprocher au Gouvernement tout ce qu'il entreprend, elle devrait reconnaître au Gouvernement le droit de réplique.

On a dit que le Canada s'est fait endormir dans un faux sentiment de sécurité. A mesure que se multiplient mes contacts avec notre population, je n'en rapporte certainement pas cette impression. J'estime que les Canadiens se sont merveilleusement bien préparés à la grande lutte où ils sont engagés; et je suis certain qu'avec le temps les ministres expliqueront complètement quelles grandes étapes il a fallu parcourir pour convertir le Canada des temps de paix en un camp guerrier. Je rends hommage au premier ministre (M. Mackenzie King) pour n'avoir, pendant tant d'années qu'il dirige un important parti du pays, eu qu'un but et une ambition, l'union des différentes races, des différents groupes dans notre Dominion et la préservation des bonnes relations avec nos voisins immédiats. Voici que l'heure de l'épreuve décisive a sonné et que le Canada est une nation unie au moment où il entre en guerre, jouissant de la sympathie de ses voisins. Ce n'est pas uniquement à travers le pays que ce fait est partout reconnu; le premier ministre d'Angleterre, le plus éminent qui fut jamais, câblait ce qui suit au premier ministre du Canada:

> Je saisis avec plaisir l'occasion de vous remercier personnellement de tout ce que vous avez accompli pour la cause commune, surtout d'avoir contribué à créer l'union des cœurs dans le nouveau monde. Cette profonde harmonie des esprits aura une grande influence. . . pour éviter à l'Europe le retour à la barbarie.

Attendu que les honorables députés jouissent d'une grande latitude dans le présent débat je discuterai, avec votre aimable permission monsieur l'Orateur, quelques problèmes d'ordre local et chercherai à expliquer à la Chambre, à ma manière, comment il se fait que le Canada soit engagé dans ce grand conflit.

On l'a déjà dit aujourd'hui, l'agriculture est notre grande industrie nationale parce qu'elle nous procure notre subsistance. Nous avons dans l'Ouest quelque 60,850,000 acres de terre en valeur, dont 38,320,000 sont emblavés de céréales diverses et 17,850,000 utilisés chaque année en jachère d'été, soit pour la conservation de l'humidité, soit pour le contrôle et la destruction des mauvaises herbes. Il reste encore en pâturages et en terre indéfrichée une superficie d'environ 35 millions d'acres, qui servent à l'alimentation de 3.9 millions de bêtes à cornes, 1.9 million de chevaux et 1.3 million de moutons.

De 1929 à 1938 le Canada a vu détruire plusieurs de ses récoltes par la sécheresse et le poudroiement du sol. La superficie éprouvée correspond d'assez près au triangle de Palliser. En 1860, les autorités britanniques envoyaient au Canada un nommé Palliser pour arpenter les régions de l'Ouest. Il observa attentivement la nature de la végétation qu'il trouva sur la terre et marqua une superficie qui commence dans la partie occidentale du Manitoba et monte au nord et à l'ouest jusqu'à Saskatoon et Battleford pour redescendre au sud et à l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, à un endroit juste à l'ouest de Lethbridge. Le triangle a pour base la frontière internationale. Cette région, a-t-il dit, ne peut faire vivre une population d'agriculteurs.

Aujourd'hui, ce territoire est généralement parlant celui que vise la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. En 1937, l'une des pires années, le rendement moyen dans cette région n'était que de 2.6 boisseaux par acre. En 1939, année beaucoup moins mauvaise, les 300,000 cultivateurs de la région n'ont touché individuellement qu'un revenu moyen de $1,605. Les honorables députés comprennent, j'en suis sûr, que cette somme minime contribuera peu au paiement des instruments et du salaire des valets de ferme, ainsi que des autres articles nécessaires aux cultivateurs.

M. Archibald qui a compilé la plupart des chiffres que j'ai sous les yeux fait remarquer en outre que les divers gouvernements, et surtout le gouvernement au pouvoir, ont fait beaucoup pour aider les agriculteurs de la région et de tout l'Ouest canadien en général. Par exemple, il y a eu distribution de 200 millions d'arbres. Les récentes constatations semblent indiquer que des méthodes de culture différentes donneront de meilleurs résultats, du fait d'une meilleure compréhension du climat et des conditions du sol. Ainsi, on a construit 3,454 barrages afin d'emmagasiner l'eau pour le bétail. En outre, on a achevé la construction de 9,945 citernes et l'exécution de 833 projets d'irrigation. On a acquis des terres de qualité inférieure pour l'aménagement de 30 pâturages collectifs d'une superficie moyenne de 20,000 acres. De récentes analyses du sol s'appliquent à 90 p. 100 des terres. L'obtention d'un blé hâtif, comme le blé Marquis, sur les fermes de démonstration, a dans plusieurs cas épargné aux récoltes les dégâts de gelées précoces. On a établi à environ 600 endroits des stations d'assainissement et des démonstrations de réenherbement.

Puis, pour aider les gens qui ont perdu leur récolte, sans que ce soit leur faute, les autorités ont versé une prime sur les emblavures à quelque 58,000 cultivateurs, à cause du rendement infime de leur terre. Tout cela a coûté environ 12 millions de dollars à l'Etat, et environ 2 millions de cette somme ont été recueillis au moyen d'une taxe de 1 p. 100 sur tous les grains.

En outre, environ 204 sociétés de progrès agricole ont été constituées. J'attends de grands résultats de ces organsimes, car les gens de certaines régions ayant des problèmes analogues à régler peuvent se réunir, mettre leur expérience en commun, tracer des programmes et fournir des avis au gouvernement au sujet de leur région. Ces sociétés ont rendu de grands services au sujet de la distribution de la semence et de questions de ce genre.

Le problème du blé fera l'objet d'une discussion approfondie au cours de la session. Je puis seulement dire qu'il est heureux que le Gouvernement se soit porté acquéreur de blé, sans quoi il y aurait peu ou point de débouchés pour ce produit. Les cultivateurs touchent un prix inférieur au prix de revient, mais c'est plus qu'ils ne pourraient obtenir autrement. Les traités de commerce conclus ont fort aidé les éleveurs. S'il est une politique bienfaisante, c'est la politique commerciale du Gouvernement. Nous avons maintenant accès à de grands marchés aux Etats-Unis. Nous bénéficions de généreux contingents et les droits de douane sont à peu près la moitié de ce qu'ils étaient auparavant.

On a secouru les agriculteurs de bien d'autres façons. Cependant tous les honorables représentants de l'Ouest doivent être convaincus que l'agriculture souffre encore de la crise. Si on traverse le pays on aperçoit des bâtiments en ruines, des maisons dépourvues de mobilier et des commodités ordinaires. Il y a des femmes et des enfants qui n'ont pas les vêtements nécessaires. Les livres et revues et plusieurs choses utiles de nature à égayer la vie à la campagne font défaut à ces foyers des prairies. J'ai visité dernièrement une région assez populeuse, et cependant il n'y avait pas un seul radio. Enfants et adultes ne vivent pas dans des conditions offrant égalité d'avantages. Les enfants sont bien désavantagés par suite de la distance qu'ils ont à parcourir pour aller à l'école et du travail qu'ils doivent faire. Les adultes ont bien de la misère à gagner leur vie. Je dis donc qu'il y a des choses dont les gens de l'Ouest ont un pressant besoin.

Nous avons besoin d'une irrigation plus considérable. On ne devrait pas tolérer qu'un seul gallon d'eau s'écoule vers le nord dans l'océan Arctique, alors qu'on en a un urgent besoin dans les zones de sécheresse de l'Ouest moyen. Il est un vieux proverbe chinois qui dit qu'une image vaut un millier de mots. Je suis certain que si quelques honorables députés pouvaient constater les résultats des systèmes d'irrigation qui ont été achevés, ils n'hésiteraient pas à voter des fonds pour l'aménagement d'autres systèmes semblables. Au printemps, des cours d'eau descendent des montagnes et des collines, mais ils tarissent en été et il ne nous reste plus qu'un sol poussiéreux et stérile. Dans bien des cas on peut construire des barrages et l'on peut ainsi conserver de grandes étendues d'eau que l'on peut ensuite relâcher selon les besoins. De cette manière, les cultivateurs peuvent garder des bœufs de boucherie ou des vaches laitières pour nourrir leurs enfants. Ils peuvent jardiner, cultiver des fleurs et autres choses de ce genre qui rendent leurs habitations plus attrayantes. Aucun placement ne peut donner de meilleurs résultats. Nous avons ensuite besoin de bonnes routes. Actuellement, nous n'avons pas de route transcanadienne satis-

faisante. Il est vrai qu'on l'a gravelée, mais à certain endroits le gravier est très fin et l'argile remonte à travers le gravier. Il se forme alors de grandes mottes sur la route; les touristes américains y passent une fois mais n'y reviennent plus jamais. Ils retournent chez eux et disent à leurs voisins de ne pas venir chez nous, de sorte que le Canada perd d'importants revenus. Le ministre des Finances (M. Ilsley) perd le bénéfice considérable de devises qu'il apprécie tant. Je crois que les dépenses pour les routes sont des fonds bien placés. De bonnes routes attireraient au pays plus de gens qui viendraient chez nous aider à consommer l'excédent de nos produits et nous apporteraient une certaine prospérité.

On a affirmé que les marchés pour nos produits, surtout pour le blé, deviennent difficiles à trouver. Cela étant, nous devrions diriger nos efforts vers la culture de denrées que l'on peut écouler. L'Angleterre, pays à population dense, produit à peu près 22 p. 100 du sucre qu'elle consomme. Les Etats-Unis produisent environ 25 p. 100 de leur consommation, mais le Canada, pays à population clairsemée ne produit que 15 p. 100. J'estime qu'encourager cette industrie aiderait à nous débarrasser de nos forts excédents de blé et nous amènerait une plus grande prospérité. Nous avons besoin d'autres choses encore, par exemple de législation sociale en faveur des vieillards et des malades. Il devrait exister un rapport plus équitable entre le prix des denrées que nous devons acheter et celui que nous touchons pour les produits et les services que nous vendons. Si nous réussissons à l'établir, il sera plus facile aux familles moyennes de boucler le budget.

Pendant le temps qui me reste, je voudrais discuter cette grande question qui prime tout maintenant dans tous les pays du monde. Pourquoi le Canada est-il en guerre? Nous luttons pour notre propre conservation. Depuis deux cent cinquante ans, la Grande-Bretagne savait que, pour assurer sa sécurité, il lui fallait maintenir ouvertes les voies maritimes et empêcher les pays d'Europe de tomber sous la domination d'une puissance unique. La Grande-Bretagne est obligée de maintenir ouvertes les voies maritimes pour transporter chez elle les vivres nécessaires à son immense population. Quand Hitler a fait voir, par ses agressions répétées, que l'objet de son ambition était la conquête, l'existence même de la Grande-Bretagne s'est trouvée menacée. Quel était l'enjeu pour la Grande-Bretagne? Après des siècles d'existence agitée, après bien des tâtonnement, son peuple en était arrivé à une civilisation fondée sur un code chrétien, sur l'honneur; une civilisation reposant sur la liberté et la démocratie. Pourquoi abandonnerions-nous tout cela pour un état inférieur de civilisation? Le peuple de la Grande-Bretagne a payé bien cher ce qu'il possède. Des gouvernements sont tombés, des rois ont été détrônés ou décapités et il s'est répandu beaucoup de sang. Quant à nous, gardiens de ce qui a été gagné dans le passé, nous ne pouvons pas laisser perdre ces biens précieux.

Nous ne voulons pas d'une civilisation assujettie à un dictateur qui empêcherait les citoyens de critiquer les actes du gouvernement. Nous ne voulons pas d'une civilisation où la liberté n'existerait plus, où toute opposition serait abolie et punie par la peine de mort ou l'internement. Le continent européen est aujourd'hui sous la férule de dictateurs. Aucun orateur, dans les assemblées publiques ou à la radio, n'ose exprimer des opinions différentes de celles des dictateurs, aucun journaliste non plus. Nous combattons pour notre empire et nos libertés, mais nous combattons aussi pour quelque chose de plus. Nous combattons pour maintenir l'idéal anglo-saxon, nous combattons pour la survivance d'un pays où le gouvernement est de plus en plus autonome, où l'on rencontre de plus en plus le confort et les bonnes choses que peut procurer la vie. Nous combattons pour conserver une civilisation qui plus que toute autre repousse la monstrueuse doctrine qui veut que la force prime le droit.

La défaite signifierait que nous deviendrions un pays vassal. Nous combattons pour nos possessions, mais c'est là le moindre des objectifs de notre combat. Les sacrifices ne visent pas simplement à préserver nos biens matériels. Nous combattons pour le salut de l'humanité en général. Nous entrevoyons un monde digne de héros. Nous combattons pour un monde meilleur où il n'y aura plus d'agression sans provocation, où l'on ne bombardera pas sans pitié les femmes et les enfants. J'aimerais à comparer les aspirations des chefs des deux principaux antagonistes dans ce conflit. Hitler dit que l'Allemagne sera maîtresse du monde, qu'elle y parviendra grâce à son épée victorieuse. Il dit que les Allemands doivent démontrer qu'ils sont nés pour être les maîtres. Il dit que leur destinée est de dominer l'Europe. Il aurait pu dire qu'elle est de dominer le reste du monde. On remarquera qu'il entend gouverner par le glaive. Il y aura des maîtres et des esclaves.

Je veux comparer ce programme à celui exposé par un ministre du cabinet britannique. Ce dernier a déclaré que, le jour venu, nous libérerons les nations du monde et établirons un ordre nouveau fondé sur la collaboration, la tolérance et la bonne entente. De tous, Hitler veut faire ses serviteurs; tous

doivent servir sa politique. M. Churchill nous a dit que les hommes publics de la Grande-Bretagne sont fiers d'être les serviteurs du peuple et qu'ils auraient honte d'en être les maîtres. Depuis environ un an, le roi et la reine de la Grande-Bretagne et du Canada et des autres nations britanniques ont conquis nos cœurs. Mussolini voyage dans un train blindé et puissamment gardé. Hitler s'entoure de plus de protection encore quand il voyage, et il se cache dans un abri enfoui sous un rocher au haut d'une montagne qui constitue une forteresse. Le roi et la reine ont visité les quartiers bombardés de Londres sans être aucunement gardés, et cela pour encourager leurs plus humbles sujets et relever leur moral.

Les diverses classes de la population de Grande-Bretagne sont restées inébranlables devant le malheur qui s'est abattu sur leur pays. Il n'y a rien de plus admirable dans toute l'histoire. C'est là un fait des plus remarquables dans les annales de notre civilisation. Nous combattons pour un principe. Nous luttons pour le maintien d'une certaine conception de la vie. Nous luttons pour la défense d'un patrimoine que nous devrons léguer aux générations à venir, auxquelles nous souhaitons de n'avoir jamais à subir les terribles épreuves que notre génération aura endurées. Voici ce que déclare à ce propos le président de la légion canadienne:

Nous devons envisager l'avenir avec un regain de confiance, d'espérance et de foi. L'avenir immédiat peut nous paraître sombre mais nous voyons poindre une lueur. C'est la lumière de la liberté, de l'amour et de la charité. Lorsque la haine et les ambitions effrénées de nos ennemis seront à jamais disparues, le monde où nous vivons sera meilleur et plus attrayant qu'il ne l'a jamais été.

Avant de terminer, je désire consigner au *hansard* certaines paroles que M. Churchill a prononcées et qui, j'en suis sûr ont vivement frappé les citoyens de tout le Canada, puisqu'elles dépeignent le courage extraordinaire du peuple britannique. Voici ce qu'a dit M. Churchill:

Nous lutterons jusqu'au bout. Nous combattrons en France, sur les mers et les océans. Nous combattrons avec une confiance et une puissance sans cesse croissantes dans les airs.

Nous défendrons notre île coûte que coûte. Nous combattrons sur les grèves, sur les terrains d'atterrissage, dans les champs, dans les rues et sur les collines. Nous ne capitulerons jamais. Même s'il arrivait, chose que je ne saurais admettre, que cette île ou une partie importante de notre territoire, fût subjuguée et réduite à la famine, notre empire d'outre-mer, armé et protégé par la flotte britannique, poursuivra la lutte jusqu'au moment où, grâce à Dieu, le nouveau monde, avec toute sa force et sa puissance, pourra venir libérer l'ancien.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Gershaw.]

Reprise de la séance

M. JAMES SINCLAIR (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à remercier ceux qui m'ont procuré l'occasion d'intervenir si tôt dans le présent débat. Plusieurs collègues plus anciens que moi auraient voulu prendre la parole ce soir. Puisque, ma permission expirée, je dois retourner à mon poste ce soir même, je leur suis reconnaissant de m'avoir cédé leur place.

C'est moins à titre de représentant de Vancouver-Nord qu'à titre de citoyen ayant eu la chance de se faire accepter dans notre armée que je prends la parole ce soir. C'est une chance, dis-je, car nous, députés, n'avons pas plus de droits ni d'exemptions que les autres citoyens. C'est donc pour nous une chance que d'appartenir à une unité de notre armée active. Peut-être certains de mes commettants pensent-ils que, étant soldat, je ne saurais m'occuper comme il convient de ma circonscription. Je m'empresse de les rassurer. J'ai peut-être été désavantagé, mais les ministres et mes collègues ont tout fait pour s'assurer que les intérêts de mes commettants ne soient pas négligés.

Je regrette que mon absence de la Chambre hier soir m'ait empêché d'entendre mon ami l'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White). Bien que nous soyons frères d'armes, lui et moi, son discours contient fort peu qui m'agrée. C'est peut-être un avantage de la démocratie que, même dans un service où tous ceux qui occupent des postes comme les nôtres seraient censés penser de la même façon, s'ils pensent du tout, nous puissions différer d'avis à ce point.

Je me crois autorisé à protester, de la part de mes collègues militaires de ce côté-ci de la Chambre, contre la conclusion qui se dégage du premier paragraphe du discours de l'honorable député, savoir qu'il convient de tirer gloire du fait de ne pas tenir du Gouvernement actuel son brevet d'officier. Je tiens à signaler à l'honorable député que la grande majorité des membres de l'armée active du Canada ne sont pas des soldats de métier, mais des citoyens paisibles en temps de paix. Nous nous sommes enrôlés non pas sous un gouvernement libéral ni aucun autre gouvernement, mais comme citoyens du Canada s'engageant dans l'armée canadienne. Je lui signale en outre que les députés qui ont l'avantage d'être dans l'armée ne s'y trouvent pas en raison de leur état d'hommes publics. Au contraire, je puis, de même que plusieurs de mes collègues, lui assurer que nous sommes dans l'armée en dépit du fait que nous sommes dans la vie publique. En effet, les officiers recruteurs et les chefs des trois services ont témoigné une forte répu-

gnance à avoir des députés dans leurs rangs, craignant peut-être, comme cela peut se comprendre, que ceux-ci ne chechent à tirer parti de leur situation. D'autres membres de la Chambre ont demandé, depuis le commencement de la guerre, à s'enrôler. Ils seraient sans doute dans l'armée depuis longtemps, n'eût été leur qualité de député.

L'honorable député a parlé d'avancements ultra-rapides. Le seul avancement en grade que je sache parmi les honorables députés qui se sont enrôlés est celui qui a été accordé récemment et—je le dis du plus profond de mon cœur—à fort juste droit, à l'honorable député de Greenwood (M. Massey) qui, au camp de Trenton, remplit ses fonctions de façon admirable. Il n'y avait pas là d'avancement "ultra-rapide". mais, à mon sens, un avancement normal anormalement retardé.

L'honorable député me permettra peut-être de lui faire, sans la moindre malice, une autre observation. Il a affirmé que sa nomination n'avait aucun caractère politique et n'avait pas été faite par le gouvernement actuel. Elle date du mois d'août 1930. Or, le gouvernement du très honorable R. B. Bennett est arrivé au pouvoir en juillet 1930.

Le ton de mon discours différera de celui de mon honorable ami, car la Chambre ne me paraît pas l'endroit pour débiter de menues arguties, telle, par exemple, la question de savoir si certains membres de la milice active non permanente sont arrivés au camp avec une seule chemise au lieu de deux. L'élu du peuple devrait s'adresser directement au ministre intéressé, car c'est lui qui a à cœur, plus que quiconque, de voir à ce que l'armée soit dirigée aussi efficacement que possible et qui prend les meilleurs moyens à cette fin.

On a protesté contre les retards survenus dans la distribution des chaussettes et des chemises à la milice active non permanente. Mais ces hommes-là n'étaient pas nus, ils avaient leurs propres vêtements, et ils ont dû comprendre, j'imagine, que c'est la guerre. Ceux qui, la semaine dernière, ont vu les films terribles présentés par les soins du ministre du Commerce (M. MacKinnon) et faisant voir l'effort de guerre allemand ainsi que l'invasion des Pays-Bas, comprendront que le fait, pour la milice active non permanente, de manquer de quelques pièces de vêtement n'importe guère. Ce qui importe, c'est que notre marine et notre aviation soient dotées au plus tôt de tout l'équipement dont elles ont besoin. Parlant ce soir de la seule arme que je connaisse, l'aviation, je puis dire que là est la question.

Je ne m'attarderai pas au plan général ou au succès du plan impérial d'entraînement aérien. Le rôle joué par l'aviation fait généralement l'objet d'innombrables commentaires et, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, elle a reçu de généreux éloges d'autorités militaires impartiales, et, ce qui est de première importance, ces éloges ont même été formulés par les autorités du Royaume-Uni qui, livrant bataille dans l'air, doivent savoir si le plan sur lequel repose la défense de la Grande-Bretagne, en attendant la bataille d'Allemagne, est vraiment couronné de succès.

On a beaucoup parlé de l'organisation merveilleuse du ministère de l'Air dont relève l'exécution du programme impérial d'entraînement aérien. On ne rendra jamais assez hommage au ministre, au sous-ministre et au personnel de l'aviation pour l'œuvre accomplie et qui consistait, entre autres choses, à porter à plus de 30,000 hommes un effectif qui ne s'élevait l'an dernier qu'à 1,000 hommes en service.

Je n'énumérerai pas les aéroports, les hangars et les avions que l'on a construits, ni les instructeurs et les pilotes que l'on a formés. Des gens plus autorisés que moi l'ont fait, mais il est un fait que l'on oublie. Ce plan ne réussirait pas si bien et ne donnerait pas d'aussi belles promesses s'il n'en tenait qu'au ministre, au sous-ministre et au personnel de l'aviation. Si le plan réussit, c'est surtout parce que les troupes de l'air, les hommes d'équipage, les officiers et sous-officiers de tous âges ont confiance dans l'état-major. Pourquoi ont-ils confiance? Parce qu'ils savent que leurs officiers ne sont pas des officiers de parade: les chefs de l'Armée de l'air ont fait la dernière guerre, ils savent ce qu'est la guerre et ne toléreront pas un formalisme idiot. C'est en qualité d'humble troupier que j'ai observé notre force aérienne et je crois que c'est là la véritable raison pour laquelle le gouvernement, le ministre et son excellente organisation réussissent si bien.

Je ne veux pas trop en dire sur la marche du plan impérial d'entraînement aérien. Il serait aussi déplacé pour moi de révéler ce soir, au sujet de la première classe qui a subi son entraînement, combien de pilotes, d'observateurs, de mitrailleurs partent pour outremer, qu'il l'était pour un certain monsieur de déclarer ailleurs récemment combien d'aviateurs britanniques se proposent de traverser l'océan au milieu des dangers que présentent les sous-marins. Je ne suis pas venu ici toutefois pour adresser des louanges à l'organisation de l'armée de l'air, car elle se recommande d'elle-même. Je veux cependant me faire entendre en tant que militaire et en tant que député désireux de représenter de son mieux les nombreux électeurs qui ont laissé leurs circonscriptions et vivent maintenant dans les casernes et les camps et qui méritent une voix à la Chambre. Je vais signaler deux ou trois points qui, à leur point de vue, ont de l'importance.

Le premier se rapporte à la question des loyers dans les centres d'entraînement. Comme les honorables députés le savent, les femmes d'un grand nombre de nos aviateurs et de nos soldats, surtout celles qui n'ont pas d'enfants, s'efforcent de suivre leurs maris et de rester près d'eux le plus longtemps possible. Dans les petits villages à proximité de ces camps, on a donné libre cours à l'exploitation. Ces femmes, désireuses de suivre leurs maris, ne sont pas riches, il va sans dire. Le Gouvernement a commencé récemment à régler la question des loyers dans les villes plus importantes. Qu'il étende le plus tôt possible son intervention en cette matière aux petites villes qui se trouvent dans le voisinage des camps des armées de l'air ou de terre, car à mon sens c'est de l'exploitation de la pire espèce que de vouloir la pratiquer au détriment des familles de militaires qui veulent demeurer près de leurs chefs le plus longtemps possible.

Il y a aussi la question des loyers dans les centres industriels où les prix ont monté à cause des travaux de guerre. Là aussi il y a eu des cas de spéculation sur les loyers. Dans Vancouver-Nord, et dans la ville de Powell-River, l'activité a été en augmentant; on y manque de logements et les loyers sont à la hausse. Je recevais ce matin une lettre de la femme d'un soldat de Powell-River qui se plaint de la hausse des loyers, disant que les ouvriers en mesure de payer arrivent dans le village et prennent toutes les places. J'espère que le Gouvernement étendra le plus tôt possible sa réglementation des loyers à ces centres moins importants.

Au sujet des industries de guerre, je pourrais mentionner, en ce qui regarde ma circonscription, la question des chantiers de construction navale de Vancouver-Nord. Ce sont les meilleurs chantiers de la côte du Pacifique et peut-être du Canada. L'adjudication de contrats du gouvernement a donné lieu, l'an dernier, à des ennuis considérables, étant donné que le coût de la main-d'œuvre est plus élevé en Colombie-Britannique. Nous sommes fiers de ce que, en Colombie-Britannique, notre niveau de vie, soit plus élevé que dans les autres provinces du Canada, mais cette situation était à notre désavantage quand il s'est agi d'obtenir des entreprises. Il me fait plaisir de dire que le ministre a accordé des commandes de dragueurs de mines et de corvettes, mais on a fini de construire ces vaisseaux et les chantiers congédient maintenant leurs ouvriers. Si l'on en croit certaines rumeurs, des navires de charge vont être construits aux Etats-Unis pour le gouvernement britannique et, un certain nombre de chantiers des Etats-Unis se préparent en conséquence. A mesure que le congédiement de nos hommes se poursuit, il y a des agents qui encouragent nos ouvriers à s'en aller à Bremerton dès qu'ils auront fini leur travail à Vancouver-Nord. Les ouvriers de ces chantiers sont aussi importants pour nos travaux de guerre au pays que les ajusteurs et les régleurs de l'aéroport de l'autre côté du havre, et nous devons les maintenir à l'ouvrage au pays.

Une question vient à l'esprit de tout soldat, de tout matelot et de tout aviateur du Canada à l'heure actuelle. Chaque soir quand ils lisent leur journal, ils veulent savoir ce que le Parlement a fait touchant cette question des permis de circulation quand ils obtiennent une permission. Il est vrai que les gens, peu au courant des choses, débitent bien des sottises à ce sujet et voudraient que le soldat obtînt tout ce qu'il peut du gouvernement avant de traverser les mers. Une des pires erreurs populaires, c'est de croire que le soldat a un droit strict aux permissions. Les soldats et les aviateurs comprennent qu'ils n'ont pas droit aux permissions, qui leur sont accordées comme faveurs s'ils se sont bien conduits et si les exigences du service le permettent. Les aviateurs par exemple reçoivent des congés de trente-six heures pendant les fins de semaine où ils ne sont pas de service, de quarante-huit heures une fois par mois et de deux semaines tous les six mois. Ces congés ne permettent pas nécessairement aux soldats de retourner chez eux. Ils se sont enrôlés pour combattre et ne s'attendent certes pas à revoir leur famille chaque fois qu'on leur accordera une permission de quarante-huit heures. Ces congés ont pour objet de reposer, de recréer les hommes et de les libérer pendant quelque temps de la discipline militaire. Chaque soldat éprouve cependant l'attirance du foyer. L'aviateur dans sa caserne a parmi ses effets les portraits de ceux qu'il laisse derrière lui. Les conversations autour des hangars roulent sur la ville natale et les amis qui y sont restés. Il est bien naturel qu'avant de traverser l'océan ils désirent fortement revoir leur foyer. On a signalé hier soir que le soldat moyen qui possède un foyer et qui verse une partie de sa solde à sa femme, c'est-à-dire celui qui veut retourner chez lui, ne dispose au plus que de $19 par mois. Cette somme permet peut-être au soldat de Petawawa qui demeure en Ontario de se rendre chez lui, mais ne peut lui procurer le voyage à Vancouver. Je ne propose pas que l'on accorde gratuitement le transport aux soldats durant ces courtes permissions, mais je crois exprimer le sentiment commun du peuple canadien, des soldats et des marins en demandant au Gouvernement de leur payer leur

passage à l'occasion de leur congé semestriel de deux semaines. On le fait en Angleterre pour la Royal Air Force et pour tous les autres services. Evidemment les distances y sont plus courtes et le prix est moins élevé. Mais c'est là un argument à deux tranchants. Le soldat britannique est plus en mesure de payer le prix de ces courts voyages que le soldat canadien n'est en mesure d'acquitter les sommes requises pour parcourir les longues distances qui le séparent de chez lui. Mes conversations avec des gens qui traversaient le Canada dernièrement m'ont convaincu que le peuple favorise l'octroi de cette allocation quoi qu'il en coûte. Nous sommes tellement habitués de réclamer de l'argent au Gouvernement que nous oublions parfois que cet argent ne lui appartient pas, que c'est l'argent du peuple canadien que ce dernier lui a confié pour être utilisé à certaines fins. Le peuple canadien veut accorder cette faveur à ses soldats et demande qu'au moins on leur offre le transport gratuit lors de leurs longues permissions. Il n'est pas question des officiers, qui sont en mesure de payer mais des soldats, des aviateurs et des marins qui touchent $1.30 par jour.

J'aborde un autre point au sujet des congés. Je veux parler de l'inégalité des permissions, surtout dans l'aviation, pour ce qui est de la permission de deux semaines. Les aviateurs n'ont pas été recrutés sur un plan local, comme les soldats, mais sur un plan national, d'Halifax à Victoria. Les hommes sont versés dans des cadres généraux d'où on les dirige ensuite vers des stations suivant les besoins, sans considérer l'endroit d'où ils viennent. Cependant il y a un manque d'équité dans l'octroi du congé de deux semaines, quand il est accordé. L'Ontario, par exemple, compte un grand nombre de camps d'entraînement. Les permissionnaires de la Colombie-Britannique ne jouissent vraiment que d'un congé de cinq ou six jours quand ils ont déduit de leurs deux semaines, le temps qu'il faut pour le voyage à l'aller et au retour. Celui qui n'est pas très éloigné de chez lui obtient de douze à quatorze jours. Je pourrais aller plus loin et citer en exemple l'honorable député qui a parlé hier soir. Le Gouvernement a décidé que les députés n'ont pas droit à un congé plus long que les simples soldats.

Nous pouvons en souffrir, mais quand au moral de l'armée il est excellent que nous ne jouissions pas de privilèges. Par contre, le député militaire qui habite l'Ontario peut passer chez lui presque la totalité de son congé de deux semaines, mais mon collègue l'honorable député de Nanaïmo (M. Chambers) et moi-même nous ne pouvons passer chez nous que sept jours tout au plus. J'estime que le ministère de la Défense nationale devrait étudier cette question. La Royal Air Force a prévu le cas. Dans son règlement le plus récent sur les congés, il est dit:

Les membres en permission qui se rendent aux îles Orkney et Shetland et qui en reviennent doivent pouvoir compter sur assez de jours de congé pour en passer sept chez eux.

Je prie respectueusement le Gouvernement d'agir de même à l'égard de ceux qui doivent franchir de grandes distances pour se rendre chez eux.

Je désire ce soir plaider spécialement la cause d'un groupe tout particuler, celui des services navigants de l'aviation. Ces hommes reçoivent par classes les diplômes du plan d'entraînement aérien du Commonwealth et reçoivent ce qu'on appelle un dernier congé de dix jours pour se rendre dans leurs familles. Je crois qu'en l'occurence l'expression "dernier congé" est celle qui convient, attendu qu'ils savent comme nous qu'un bon nombre ne reviendront jamais et que c'est la dernière occasion qu'ils ont de voir ceux qu'ils doivent laisser ici. C'est encore le même problème. Le jeune homme originaire de la Colombie-Britannique qui a reçu son entraînement à Trenton, par exemple, où il y en a tant d'entre eux qui terminent leurs études, ne pourra passer avec les siens que deux jours de son dernier congé. Il jouit, il est vrai, du demi-tarif sur les trains. J'estime que ce groupe spécial, auquel devait faire allusion Winston Churchill quand il a employé cette expression désormais fameuse, que "jamais dans l'histoire un si grand nombre de personnes n'ont eu une si grande dette envers un si petit nombre", groupe spécial qui se lancera à travers les airs dans les Hurricanes et les Spitfires, devrait jouir du demi--tarif non seulement sur les trains mais encore sur les avions des lignes trans-canadiennes, pour qu'ils puissent passer dans leurs foyers au moins huit jours sur leur congé de dix.

Depuis deux mois le plan d'entraînement aérien est devenu véritablement impérial, avec l'arrivée des Australiens et des Néo-Zélandais. Vancouver a eu le plaisir de voir défiler ces recrues dans ses rues, et on peut vraiment les appeler la crème des antipodes. Elles viennent de loin et ont passé trois semaines sur mer. Nous savons tous que ce sont les premières impressions qui restent et pourtant on expédie ces jeunes gens en vitesse de notre ville vers leurs centres d'entraînement. Nous convenons tous que la vitesse est la suprême nécessité de ce plan impérial d'entraînement aérien, mais la population de Vancouver voudrait faire quelque chose pour ces Australiens et ces Néo-Zélandais à leur passage, leur montrer ce que le Canada pense de leur arrivée.

Débarquant à Vancouver à six heures du soir, après un voyage de six semaines, le dernier contingent quittait cette ville à sept heures quinze en route vers les plaines de la Saskatchewan. Je ne sais si c'est au ministre que je dois m'adresser à ce sujet, ou s'il serait préférable de m'aboucher avec les autorités australiennes, mais j'aimerais suggérer qu'on laisse s'écouler au moins vingt-quatre heures entre le débarquement et le départ vers les Prairies, et cela pour deux raisons: d'abord, afin de nous permettre d'accueillir convenablement ces hommes dans la plus jolie ville du pays, et en second lieu, afin que la population de Vancouver ait l'occasion de rendre digne hommage à ces gens venus de si loin pour combattre à nos côtés. Les différents organismes de service de notre ville ne seraient que trop heureux de se charger à tour de rôle de la récréation de chaque contingent qui nous arrive.

En terminant, je tiens à affirmer au ministre et au Gouvernement, au nom de tous les membres du Corps d'aviation, leur confiance en l'administration actuelle, et plus particulièrement le ministre et le personnel dirigeant de ce Corps. Voilà pourquoi l'on s'est rendu sans maugréer dans des camps plus ou moins achevés, où le service d'eau courante se faisait parfois attendre quelques jours. On grogne bien un peu en particulier, mais c'est là le droit séculaire du soldat. Ces hommes se rendent parfaitement compte du besoin qu'il y a d'étendre aussi rapidement que possible notre champ d'action. Comprenant que nous sommes en guerre, ils sont prêts à ne pas tenir compte du manque de confort. Au nom de tous, monteurs-régleurs, assembleurs, ingénieurs et personnel navigant, je dis au Gouvernement et au ministre en particulier: "Poursuivez sans relâche la besogne entreprise".

M. P. E. WRIGHT (Melfort): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je tiens tout d'abord à corriger une impression créée cet après-midi par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), lorsqu'il a cherché, dans son style habituel, à faire croire que le programme de la Fédération du commonwealth coopératif équivalait au socialisme d'Etat, bien qu'il n'ait pas cru bon de définir ce qu'il entendait par socialisme d'Etat. Le ministre connaît mieux que cela notre politique. Il ne l'accepte pas; c'est son privilège. Cependant, il n'a pas raison de la présenter sous un faux jour. Ainsi qu'on l'a si souvent répété dans cette Chambre, notre parti vise à la création, au Canada, d'une société coopérative dans laquelle nos ressources économiques serviraient à améliorer le sort de la population. C'est là un but louable et même les attaques du ministre ne sauraient en diminuer les mérites.

De fait, son récent séjour en Grande-Bretagne a servi à démontrer la sagesse de notre politique. Il n'est pas allé là-bas à titre de citoyen canadien, afin de transiger avec les directeurs d'entreprises privées, mais bien à titre de ministre responsable chargé de négocier avec des représentants responsables du gouvernement de ce pays, et c'est bien le gouvernement britannique qui a décidé de la nature et de la quantité des achats. Cette décision fut prise, non pas en tenant compte, des questions de bénéfices ou de privilèges, mais d'après un plan, conçu suivant les besoins du peuple dans sa lutte contre Hitler. En face de la situation créée par la guerre, le gouvernement britannique a décidé d'avoir recours aux méthodes et à la réglementation préconisées par le parti travailliste britannique, méthodes et réglementation que prône au Canada la Fédération du commonwealth coopératif.

Deux catégories de gens veulent gagner la guerre, chacune pour une raison particulière. La première catégorie, et elle est en minorité, désire vaincre l'ennemi afin de maintenir en vigueur le système actuel et continuer à jouir des privilèges qu'il lui assure. L'autre—elle représente la majorité—est désireuse de sauvegarder la mesure de démocratie dont elle jouit à l'heure actuelle, aspirant par là à une démocratie encore plus complète et plus avantageuse dans les sphères politique et économique. C'est dans cette dernière catégorie que se range la Fédération du commonwealth coopératif.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'aborder surtout les questions domestiques ce soir et j'espère qu'aucun honorable député ne prendra la parole pour me rappeler que nous sommes en guerre. Nous de la Saskatchewan réalisons ce fait plus, s'il est possible, qu'en aucune autre partie du pays. L'enrôlement chez nous, au cours de la dernière guerre, fut le plus considérable de toutes les provinces du Canada en proportion de la population, et je crois que la même chose se répète aujourd'hui. Notre principale industrie, la culture du blé, vend sa production à la mère patrie en bas du prix coûtant et consent un sacrifice plus grand qu'aucune autre industrie au pays. Le capital et l'industrie ont déclaré sans équivoque possible qu'ils ne donneront tout leur effort de guerre que s'ils touchent ce qu'ils jugent être une rémunération équitable pour leurs labeurs ou leurs immobilisations, et le gouvernement a admis le bien-fondé de ce principe. Permettez que je cite sur ce point le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), en me reportant à un communiqué publié récemment:

Il n'est pas dans l'intérêt public durant une période critique qu'un entrepreneur perde de

l'argent à répondre aux besoins de l'Etat. Il n'y aurait évidemment aucun avantage réel à adjuger des contrats sur une base financière propre à paralyser l'entrepreneur et à restreindre les moyens de production du pays.

Assurément, si le gouvernement admet l'équité du principe lorsqu'il s'agit de toute autre industrie, il y aurait lieu de le reconnaître dans le cas de l'agriculture. Les membres de la Chambre ou les journaux sont mal venus, je pense, de critiquer l'Ouest ou l'industrie agricole lorsque tout ce qu'ils réclament aujourd'hui, ou en aucune autre circonstance, est d'être traités avec équité. Nous nous rendons parfaitement compte que la guerre domine toutes les autres questions à l'heure actuelle et nous faisons tous corps derrière le gouvernement en vue de hâter la conclusion heureuse des hostilités. A la dernière session, nous avons accordé au gouvernement des pouvoirs presque illimités, mais plusieurs d'entre nous s'inquiètent aujourd'hui de l'usage qu'il en fait, en confiant l'exercice de ces pouvoirs à des commissions et à des contrôleurs qui ne relèvent que du gouvernement et dont la nomination a été faite dans une large mesure sur la recommandation des industries que ces personnes contrôlent. Nous consentons à accorder au Gouvernement des pouvoirs illimités dans le domaine militaire, mais dans celui des affaires civiles et domestiques nous croyons que le Parlement devrait être maître. Le Gouvernement paye un dollar par année et leurs frais à plusieurs de ces hommes. L'industrie les fournit et les absorbera de nouveau après la guerre. Le simple bon sens nous dit que si l'Etat les emploie, ils n'en restent pas moins sous la dépendance de l'industrie.

Je parlerai surtout de la question du blé, ce soir. Depuis douze ans ou plus, le Gouvernement la traite sans programme à longue échéance. Il la traite d'année en année, au fur et à mesure des besoins.

Il y a plusieurs années, quand on a proposé la constitution d'un comité international d'experts en blé pour l'étude de la question, le Gouvernement actuel ne s'est pas montré trop enthousiaste. Cependant, ce n'est que par l'établissement d'un comité de ce genre et par l'obtention d'un rapport défini entre l'offre et la demande que nous pourrons obtenir une solution permanente de nos embarras. Nous avons aujourd'hui un énorme excédent de blé. Cet après-midi, le ministre de l'Agriculture nous a donné des chiffres. Nous avons au moins les stocks de deux années complètes sur les bras. D'après les statistiques, la récolte de cette année ne quittera pas les fermes avant le mois d'août prochain. Et celle de l'année prochaine? Allons-nous attendre au dernier moment, pour présenter un projet de loi qui ne s'appliquera pas aux détails de la situation?

Le lendemain de mon retour chez moi, après le dernière session, un cultivateur est entré dans ma cour et m'a dit que, le 7 août, il avait livré une wagonnée d'orge à l'élévateur. Le 8 août, l'agent de l'élévateur avait reçu avis que, le 6 août, on avait établi un règlement décrétant le contingentement de l'orge à 5 boisseaux. Il se trouvait qu'en recevant la céréale, l'agent était en contravention et s'exposait à une forte amende. Il se rendit immédiatement chez le cultivateur pour lui demander d'enlever son grain, parce qu'il ne pouvait obtenir un permis d'expédition. En conséquence, le cultivateur vint me demander conseil. Je lui ai dit d'attendre pour voir si le Gouvernement ne ferait pas quelque chose à ce sujet. Finalement, quelques jours après l'incident, il y eut modification du règlement et l'agriculteur obtint l'autorisation d'expédier son grain.

J'ai livré à un élévateur une certaine quantité de blé de l'an dernier pour payer les frais de moissonnage. On accepta le blé, mais le moment du règlement de compte une fois venu, je constatai que, comme j'avais déjà livré un contingent de 5,000 boisseaux, l'an dernier, la Commission n'accepterait pas le grain. Il fallait le vendre en marché libre. Il y avait sur ce marché des milliers de boisseaux de plus de grain qu'il ne pouvait absorber. J'avais donc tout à fait épuisé mon contingent de l'année. Je ne pouvais ni livrer d'autre blé, ni obtenir paiement pour la quantité livrée. Environ un mois plus tard, la Commission décida d'accepter tout ce blé et je reçus paiement à cet égard. Cependant, elle poursuit d'autres agriculteurs qui ont livré, l'automne dernier, une quantité en sus du contingent de 5,000 boisseaux. Pourquoi cette différence?

Pourquoi est-ce que je raconte ces faits? Simplement pour indiquer la complète confusion qui régna l'été dernier après l'émission de certains de ces règlements malavisés. Nous ne voulons pas que la chose se répète l'an prochain. Le Gouvernement devrait nommer maintenant un ministre s'occupant exclusivement de l'agriculture. Il devrait établir un comité spécial ou une commission ayant pleins pouvoirs pour assigner des témoins et des experts en organisation du marché. Les recommandations et les propositions soumises à une telle commission, si le Gouvernement les trouve acceptables, devraient faire l'objet d'un projet de loi que la Chambre adopterait avant le 15 mars 1941. Cette mesure est nécessaire; l'Ouest saurait ainsi ce que le Gouvernement attend de lui avant que les semailles commencent le printemps prochain.

Il semble maintenant qu'il serait opportun de réduire dans une certaine mesure la quantité de blé que l'on récoltera l'an prochain. Cependant, toute réduction des emblavures ne devrait être autorisée qu'après consultation avec le Royaume-Uni au sujet de ses besoins et seulement quand nous serons assurés d'avoir sous la main au moins deux ans d'approvisionnements. Si une telle mesure devenait nécessaire, quelle serait la meilleure méthode de la mettre en œuvre? D'aucuns sont d'avis qu'elle serait réalisable en exerçant une pression économique. Ils prétendent que si nous laissons tomber le prix du blé à 25c. le boisseau au lieu de 50c. qu'il est aujourd'hui, le cultivateur cessera de le produire.

L'expérience du passé ne prouve pas qu'il en est ainsi; elle a plutôt prouvé le contraire. En 1932 et 1933, quand le blé était à son plus bas niveau depuis 400 ans, il n'y a pas eu de réduction des emblavures. Voici ce qui se produit souvent: Moi, cultivateur, je puis avoir certains engagements à tenir. Disons, par exemple, que j'ai un versement de $400 à faire sur ma terre, un de $100 pour les impôts et un autre de $500 sur les instruments aratoires. Le blé est ma principale récolte rapportant de l'argent comptant. Je sais qu'au cours actuel de 50c. je dois récolter 2,000 boisseaux pour être en mesure de faire mes paiements. Or si le blé ne valait que 25c. le boisseau, les versements resteraient les mêmes. Je cherche immédiatement à me rendre compte si je puis cultiver 4,000 boisseaux. Il se peut que j'aie du terrain vierge que je pourrais défricher ou quelque pâturage que je pourrais utiliser. Bref, je ferai tout pour récolter plus de blé et faire honneur à mes engagements.

Voilà ce qui s'est produit dans l'Ouest. Plus le cours du blé est faible, plus le cultivateur augmente ses emblavures en vue de payer ses dettes. Pour quelle soit avantageuse, toute réduction des emblavures doit être accompagnée d'une amélioration du prix du blé ou d'une réduction de la dette du cultivateur. Une réduction générale des emblavures ne serait certes pas équitable. Le cultivateur qui fait vivre une famille du produit de faibles emblavures ne devrait pas être tenu de les réduire dans la même mesure que le gros producteur. Il est possible d'élaborer un plan équitable et on devrait le faire si l'on constate qu'il est opportun de diminuer l'étendue des emblavures.

Nous sommes d'avis que le Gouvernement devrait exposer nettement la situation à l'égard de la récolte de 1939. L'an dernier, quand nous avons demandé ce que la Commission avait touché pour la récolte, on nous a répondu qu'il n'était pas dans l'intérêt public de divulguer ce renseignement. Quand nous désirions connaître la quantité invendue on nous répétait qu'il n'était pas dans l'intérêt public de la divulguer. Or, le seul renseignement ayant de la valeur pour l'ennemi fut révélé par le Gouvernement pour sauver sa propre face; je veux parler du renseignement à l'effet que les 170 millions de boisseaux de blé que l'on avait acheté étaient encore au Canada. La divulgation de ce renseignement établit nettement que l'ennemi aurait encore la chance de couler cette quantité de blé. Aujourd'hui, les Allemands n'ont aucun intérêt à savoir ce que la Grande-Bretagne paie pour le blé, ni même à savoir si elle l'a payé ou non. L'ennemi s'intéresse aux mesures prises pour l'expédition du blé. L'Allemagne ne fait pas la guerre à coup d'argent; elle la fait avec des chars d'assaut, des avions, des canons et des hommes. Plus tôt nous le comprendrons au Canada et agirons de même mieux ce sera pous nous tous.

Rien n'excuserait le Gouvernement de refuser un état détaillé de la récolte de 1939 à date, ce qui permettrait à l'Ouest de savoir s'il peut espérer obtenir les 10c. par boisseau que l'honorable député de Melville (M. Gardiner) a promis à la veille du dernier scrutin. Peut-être garde-t-il cet argent pour ne le verser qu'à la veille des prochaines élections. Sur le blé qu'ils ont manutentionné, les syndicats ont effectué un paiement de 5c. en plus du prix de la commission. Les élévateurs locaux ont accordé un paiement inférieur et nous estimons que le Gouvernement devrait exposer toute l'affaire dans le plus bref délai possible.

Nous croyons que le Gouvernement devrait, par la commission du blé, exercer pleine maîtrise sur tous les entrepôts de grains au Canada et les exploiter sans bénéfices pour toute la durée de la guerre. Il est certain que des bénéfices, et considérables, découleront de l'entreposage du grain reçu. Pourquoi permettre à des particuliers ou à des entreprises privées de profiter de circonstances créées par la guerre? Pourquoi réaliseraient-ils des bénéfices au détriment des producteurs et des consommateurs de céréales, puisés dans les goussets des contribuables?

Quand le Gouvernement s'est mis à acquitter les frais d'entreposage du cultivateur et des compagnies d'élévateurs, il a agi sagement. Cependant, quand il a refusé aux cultivateurs une avance sur le grain ainsi emmagasiné, il a délibérément fait le jeu des commerçants de céréales. Actuellement les compagnies peuvent construire tous les entrepôts qu'elles veulent. Les travaux terminés, elles avisent incontinent la commission qu'elles ont tant

d'espace disponible. Le contingent est relevé et, afin de se procurer quelque argent liquide, le cultivateur tire du grain de son propre entrepôt afin de le remettre à l'entrepôt de la compagnie. Quand le Gouvernement refuse une avance pour le grain entreposé sur la ferme, c'est comme s'il garantissait aux compagnies d'élévateurs que tout l'espace disponible qu'elles ont sera utilisé tant qu'il restera un boisseau de blé sur la ferme. Par contre, grâce à l'avance, le cultivateur pourrait compter sur une somme suffisante pour honorer ses obligations immédiates. Il aurait pu garder son grain sur sa ferme jusqu'au printemps et jouir de tous les avantages prévus par la loi. Nous prétendons que le Gouvernement devrait modifier sa méthode de paiement du blé. Le prix de 70c. f.a.b. Fort William devrait s'appliquer à tout le blé de même qualité, quel que soit l'endroit où demeure le cultivateur. La production d'un boisseau de blé dans la région de la rivière de la Paix, coûte aussi cher, sinon plus, qu'à Winnipeg. Il ne me semble pas juste que l'Etat subventionne les producteurs d'une région plus que ceux des autres régions. Ce principe a déjà été établi. On a fait de Vancouver, en même temps que de Fort-William, un port de livraison. Les producteurs de certaines régions de l'Alberta reçoivent actuellement pour leur grain plus que ne reçoivent ceux de la Saskatchewan, bien que leur grain s'expédie à Fort-William. Je crois savoir que la commission paie la différence à même le fonds général. Nous prétendons que le prix payé pour le blé devrait être le même pour tous les cultivateurs et calculé f.a.b. au point de production.

Il y a aussi la question du tarif de transport domestique. On en a discuté souvent depuis quelques années et le moment me semble venu d'agir. De la moyenne des points d'expédition de l'Ouest, le coût du transport jusqu'à la vallée de l'Ottawa est d'environ 30c. par boisseau pour l'orge et de 24c. pour l'avoine. C'est plus que le cultivateur de l'Ouest ne reçoit pour son grain. Ces prix sont presque prohibitifs. Leur réduction profiterait aussi bien à l'expéditeur qu'au consommateur de l'Est canadien. Etant donné les prix fixés par le Gouvernement pour les produits laitiers, les éleveurs de l'Est canadien se trouvent dans l'impossibilité d'acquitter ces tarifs de transport. Jusqu'ici, les éleveurs de porcs de l'Est canadien faisaient à peine leurs frais; ils seront dans une posture plus mauvaise encore sous le régime des prix réduits que comporte le nouvel accord.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), quand il a annoncé sa loi relative au blé, il y a deux ans, a déclaré qu'il voulait ainsi garder le petit cultivateur sur sa ferme et rendre possible la ferme familiale. Je puis lui affirmer qu'après une expérience de deux années, cette mesure législative a eu précisément un effet contraire. Le petit cultivateur s'en va aujourd'hui à la ruine par suite de l'écart qu'il y a entre ce qu'il reçoit pour son grain et ce qu'il a à payer pour les choses qu'il achète. Seul le cultivateur ayant de grandes emblavures, un outillage moderne et de la bonne terre peut subsister en produisant du blé à 50c. le boisseau.

Dans la circonscription de Melfort se trouve la vallée de la rivière Carrot, l'une des régions agricoles les plus belles peut-être de l'Ouest canadien. Quelques-uns de mes amis de la région de Rosetown ou de la ligne Soo pourront contredire cette affirmation, mais il n'en est pas moins vrai que depuis vingt ans nous avons vu là la plus constante production de bonnes récoltes peut-être de tout le Canada. Il se trouve toutefois autour de cette région une zone de terre de qualité inférieure. Sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le Gouvernement a placé sur des homesteads dans cette région des colons venant des zones desséchées. Les trois quarts des fermes de cette région se composent de quarts de section ou de demi-sections, dimensions de la ferme familiale. Il y a trois semaines, je me suis rendu dans une de ces régions pour y tenir une réunion. J'arrivai vers sept heures dans un village ou hameau. Le marchand de l'endroit me dit qu'il avait un cas à me signaler, croyant que je pourrais intervenir.

Il me conduisit à l'extrémité du village, à une petite cabane en bois rond d'environ douze pieds sur douze, recouverte de papier goudronné. Nous frappâmes à la porte sans recevoir de réponse. Entrant dans la cabane, nous vîmes une vieille lanterne suspendue au mur. Dans un coin il y avait une couchette en planches brutes, remplie de foin, une table de même genre, deux bûches servant de chaises et un vieux poêle en tôle. Dans la couchette, un vieillard enveloppé d'une couverte grise. Nous avons essayé de le tirer de sa torpeur et d'obtenir de lui des renseignements, mais il semblait avoir perdu toute énergie. J'ai interrogé le marchand, qui m'a déclaré que, d'après ce qu'il avait pu apprendre, cet homme était venu au Canada en 1901 et s'était établi sur un homestead de la région en 1911. Il avait perdu son homestead en 1920, et il avait ensuite été à l'emploi de certaines compagnies faisant le commerce du bois, puis de divers cultivateurs de la région. Environ cinq ans auparavant, devenu incapable de travailler, il avait épuisé les faibles économies qu'il possédait. Deux ans auparavant, la municipalité s'était efforcée de lui obtenir une pen-

sion de vieillesse, mais elle n'avait pu établir son âge. La municipalité lui accorda une pension mensuelle de $5. Il payait $1 par mois pour le loyer de la cabane qu'il occupait et son bois de chauffage et il devait se contenter du reste, soit $4, pour sa subsistance. Il y a environ un an il devint à peu près impotent. Forcé de passer une vingtaine d'heures par jour au lit, il ne se levait que pour aller en chancelant acheter au magasin du pain et un peu de saucisson.

Le marchand m'a demandé si je pouvais m'occuper de cet homme. Le lendemain, j'ai signalé le cas aux membres de la gendarmerie qui m'ont déclaré ne pouvoir rien faire, puisque la responsabilité retombait sur la municipalité. Je leur ai dit que si je laissais mourir de faim un chien ou un cheval, je serais sur la dénonciation d'un voisin, arrêté pour cruauté envers les animaux. J'ajoutai que quelqu'un avait l'obligation de s'occuper de ce vieillard et que le devoir leur commandait d'assumer cette responsabilité. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient faire autre chose que téléphoner à la municipalité, et il se mirent en communication avec le reeve, le secrétaire et le médecin municipal. Deux jours plus tard, j'eus l'occasion de retourner dans cette municipalité et j'allai voir le reeve. Il me dit avoir entendu parler de ce cas quelque temps auparavant, mais il ajouta que ce n'était pas le seul qui existât dans la municipalité. Il y avait, d'après lui, douze autres cas, dont quelques-uns encore plus pénibles.

Il m'apprit que la municipalité n'avait plus de fonds et qu'une somme de plusieurs milliers de dollars lui était due en impôts. Cette année, la récolte a manqué à cause de la gelée et la municipalité ne perçoit, à vrai dire, pas de taxes. Il me dit qu'il aurait bien voulu faire entrer cet homme dans un hôpital, mais que la municipalité était endettée de plusieurs milliers de dollars envers l'hôpital, qui, expliqua-t-il, n'admettait que des patients devant être opérés d'urgence. Il n'y a apparemment dans la Saskatchewan aucune institution qui puisse recevoir ces indigents. Il existe deux refuges privés, mais ils exigent une redevance de $1 par jour, que la municipalité était incapable de payer. Apparemment, cet homme devra mourir de froid. La semaine suivante, je visitai la région située entre Prince-Albert et Nipawin. Elle s'étend sur une distance d'une centaine de milles le long de la rive nord de la rivière Saskatchewan et la moitié, à peu près, se trouve dans la circonscription de Prince-Albert représentée par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King). Je visitai la petite ville de Smeaton, à mi-chemin entre Prince-Albert et Nipawin, et j'y rencontrai un groupe de citoyens qui s'étaient rendus chez le médecin afin de l'engager à rester dans la région. Il leur déclara qu'il avait pour $3,500 ou $3,600 de créances irrécouvrables et qu'il se voyait donc forcé d'aller s'établir ailleurs. Je constatai qu'il était l'unique médecin pratiquant entre Prince-Albert et Nipawin, localités distantes de 100 milles. Dans les quatre petites villes de Snowden, Smeaton, Shipman et Weirdale, il y a environ 1,100 chefs de famille, et la population se chiffre par environ 5,500 âmes. Le départ de ce médecin obligera ces gens à franchir une distance de 40 à 50 milles pour aller recevoir des soins médicaux.

Je sais que le premier ministre est charitable. S'il faut en croire un article récemment paru dans les journaux, il promène son chien chaque jour. Je voudrais que, pendant qu'il sera ainsi occupé, il se rappelât que cet hiver des centaines de mères domiciliées dans sa circonscription devront franchir 40 ou 50 milles dans des traîneaux découverts pour aller conduire leurs enfants chez le médecin le plus rapproché. Des centaines d'autres mères mettront au monde des enfants sans recevoir les soins médicaux voulus. Cet état de choses comporte une obligation directe pour le Gouvernement puisque c'est à cause de la politique économique qu'il a appliquée, que les gens de la Saskatchewan sont dans une telle détresse. Cet après-midi, le ministre de l'Agriculture a parlé du blé à 50c.; or, je prétends que la situation dans laquelle se trouvent ces gens est directement attribuable à cette politique. Les régions de l'Ouest canadien qui renferment des terres impropres ou presque impropres à la culture sont en banqueroute par suite des mesures adoptées par le Gouvernement pour protéger certaines industries, tandis que le cultivateur était forcé d'écouler son blé au prix mondial.

Je ne suis pas de ceux qui croient que le gouvernement doit se montrer extrêmement généreux à l'endroit d'une certaine région ou classe sociale du pays au détriment des autres, mais j'estime par contre que le Gouvernement doit voir à ce que le revenu national soit réparti de façon que toutes les classes de la société en touchent une part équitable, afin d'être en mesure de se procurer les services médicaux, sociaux et éducatifs auxquels tout bon citoyen canadien a droit. A tous ceux qui s'imaginent qu'il en est ainsi de nos jours, je conseille la lecture du rapport de la commission Sirois ou encore l'étude comparative des registres de l'impôt sur le revenu dans les districts de Montréal, de Toronto et des trois provinces de l'Ouest. Ils auront tôt fait de perdre leurs illusions.

Prenons par exemple la région sise entre Montréal et Windsor. Les habitants de cette

partie pourtant peu considérable du Dominion touchent la moitié de notre revenu total. Est-il étonnant de voir les autres régions du pays se plaindre d'un tel état de choses? De plus, l'on est actuellement en train d'entasser dans cette même région les trois quarts de nos industries de guerre. Pourquoi le reste du pays ne jouirait-il pas des mêmes avantages? Tous les partisans du Gouvernement sont-ils satisfaits de cet état de choses? S'ils en sont mécontents, pourquoi ne le disent-ils pas? Il existe un moyen auquel le Gouvernement pourrait avoir recours afin d'aider le petit cultivateur de l'Ouest, durant cette période, et d'assurer une distribution plus équitable du revenu: je veux parler de l'impôt de transformation, que l'on pourrait prélever sans que l'Etat ait à débourser de frais supplémentaires. Nous sommes d'avis que cet impôt pourrait être porté à 50c. le boisseau et que la commission des prix et du commerce en temps de guerre pourrait faire en sorte qu'il n'en résulte aucun accroissement des prix de la farine ou du pain. Les deniers ainsi perçus devraient constituer une caisse spéciale à même laquelle on pourrait verser une prime sur les premiers 1,000 boisseaux de blé récoltés par chaque cultivateur. Cette prime devrait être versée au cultivateur lui-même, non au prêteur hypothécaire ni aux absentéistes tels que le ministre actuel de l'Agriculture.

Avant l'ajournement en août dernier, nous avions demandé au Gouvernement de proclamer l'année courante une année de crise, afin de permettre aux cultivateurs des régions dont le rendement par acre est de 12 boisseaux ou moins de bénéficier des primes aux emblavures et nous insistons encore une fois auprès du Gouvernement sur la nécessité d'un tel geste.

Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur la situation qui règne dans la partie nord-est de la Saskatchewan, par suite de la gelée qui s'y est fait sentir chaque mois de l'été dernier. Plusieurs des colons de cette région n'ont pas de jardin potager; ils ne cultivent même pas de pommes de terre. On y récolte de 10 à 25 boisseaux de blé gelé par acre. J'estime que dans ce cas et tous les autres du genre, c'est-à-dire, lorsque le grain est atteint par la gelée, les townships où le rendement ne dépasse pas 20 boisseaux de grain gelé à l'acre devraient pouvoir bénéficier des primes aux emblavures; en d'autres termes, la participation devrait se fonder sur des rendements de 20, 15 et 10 boisseaux à l'acre, au lieu des 12, 8, et 4 boisseaux actuels. Vingt boisseaux de blé gelé valent moins que douze boisseaux de blé nº 1 et dans le premier cas les frais de production sont plus élevés que dans le second.

Enfin, je crois que si le Gouvernement veut traiter toutes les classes de notre population et toutes les parties du pays sur un pied d'égalité, il n'aura aucune difficulté à atteindre l'objectif de chaque emprunt de guerre et à remplir les cadres de l'armée, pas plus qu'il n'aura de difficulté à trouver une main-d'œuvre satisfaite, prête à contribuer à l'effort de guerre dans toute la mesure de son énergie. Cependant, si le Gouvernement n'accorde pas le même traitement à toutes les classes et à toutes les régions, il surgira inévitablement des difficultés.

M. J. A. ROSS (Souris): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord féliciter le motionnaire de l'Adresse (M. Claxton) de l'habileté de son exposé et du point de vue élevé où il s'est placé quant aux questions nationales et internationales. J'ai aussi à offrir mes félicitations à l'honorable député de Provencher (M. Jutras) qui a appuyé la motion. Il a su admirablement envisager les questions nationales et s'est révélé fort renseigné sur l'état de sa propre circonscription et de sa province du Manitoba.

Je dois également rendre hommage à l'honorable député de Selkirk (M. Thorson) pour le discours de haute valeur qu'il a prononcé hier après-midi.

Dès le début de la guerre-éclair du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) cet après-midi je me suis remémoré certains événements survenus sur le parquet de la Chambre lors de la dernière session. Il m'est venu à l'esprit l'énergique effort tenté par l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) en vue d'assurer la fabrication des chars d'assaut au pays et je me rappelle encore fort bien le mépris dont les membres du cabinet l'ont accablé. C'est avec le même dédain que fut accueilli l'honorable député de York-Ouest (M. Adamson) lorsque celui-ci insistait sur l'opportunité de remédier à certains défauts des avions employés par notre corps d'aviation. Mais je suis heureux de déclarer que ces défauts ont été corrigés et que nous fabriquons des chars d'assaut au pays. C'est tout à l'honneur de ces deux honorables députés qui ont dû alors subir le dédain des ministres. J'aime à penser à ce sujet à un passage d'un livre que feu lord Tweedsmuir a écrit avant l'avènement du présent régime. Il y affirmait que lorsque la majorité du gouvernement devient imposante au point d'intimider l'opposition le système démocratique cesse de fonctionner.

Il s'est produit bien des événements depuis l'ajournement de la Chambre le 7 août dernier. Cependant, c'est toujours une guerre libérale qui se poursuit, dirigée par le gou-

vernement actuel, et le favoritisme bat son plein dans certains domaines. J'espérais qu'à la présente session, à la suite du discours du premier ministre (M. Mackenzie King), le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) et d'autres ministres directement intéressés à l'effort de guerre canadien rendraient compte de leur administration. Cela eût évité beaucoup de discussions inutiles. Une bonne partie de la discussion qui sera nécessaire maintenant aurait pu être évitée si la Chambre avait obtenu des explications détaillées de la part des ministres et de leurs services. Mais il n'en est pas ainsi.

Le Gouvernement a jugé à propos de nommer à plusieurs départements des propagandistes grassement rémunérés qui dispensent les nouvelles, mais qui ne communiquent que les commentaires et les opinions favorables au Gouvernement. Etant donné ce que j'ai pu apprendre au sujet des projets ministériels relatifs au contrôle de la presse et de la diffusion de nouvelles par Radio-Canada, j'ai lu sans le moindre étonnement dans les journaux de ce matin, la déclaration du ministre des Munitions et Approvisionnements, de qui relève Radio-Canada, qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une enquête sur la radio à présent. Cela en dépit de plusieurs demandes d'enquête sur la radio de l'Etat formulées dans la Chambre au cours de la présente session.

Des milliers de Canadiens qui ont appuyé loyalement le gouvernement sont mécontents de son effort de guerre et désirent vivement savoir au juste ce qui en est. Ces sentiments sont très bien rendus dans une lettre parue dans le *Globe and Mail* de Toronto, le 31 octobre dernier, et dont l'auteur est le major général J. H. Emsley (à sa retraite). Certains députés entretiennent des doutes quant à la réputation de cet éminent soldat et à ses services passés; c'est pourquoi je veux citer l'article de fond de la *Montreal Gazette* du 5 novembre 1940, intitulé *Critique par un soldat,* puisque cet article reflète l'idée de milliers de personnes à travers le pays. En voici la teneur:

Le Canada possède peu d'officiers plus brillants que le major général G. H. Elmsley, C.B., C.M.G., D.S.O., de Toronto. Aujourd'hui retraité, le général Elmsley est un soldat de carrière. Il a servi dans l'Afrique du Sud et pendant la guerre mondiale, ayant occupé plusieurs postes militaires importants au cours du grand conflit des 1914-1918. Il est devenu ensuite commandant du district militaire n° 10 à Winnipeg. Rares sont les hommes qui sont mieux que lui en mesure de juger les avantages ou les inconvénients d'une entreprise militaire ou qui peuvent la critiquer d'une façon plus impartiale.

Dans une longue lettre au *Globe and Mail* de Toronto, cet officier distingué a établi récemment un parallèle entre les maigres renseignements fournis par le Gouvernement canadien en ce qui regarde l'effort national de guerre et la ligne de conduite suivie par le gouvernement anglais où M. Churchill et ses collègues "ont fait confiance au public, en ce qui regarde leurs espérances et leurs craintes, leurs succès et leurs revers, avec le résultat que tous les citoyens, abstraction faite de leur nationalité, de leurs attaches politiques ou de leurs croyances, appuient le programme de guerre de leur Gouvernement jusqu'au bout." La situation est différente au Canada, mais le public canadien n'en est pas responsable. Le général Elmsley écrit: "Aussi loin qu'on peut remonter, notre premier ministre n'a jamais donné au public, depuis la déclaration de la guerre, une idée de la situation générale de la guerre, fondée sur des renseignements justes et dignes de foi qu'il possède indubitablement; et, se servant de ces renseignements, il n'a jamais défini notre programme de guerre ni expliqué quelles mesures on a prises ou qu'on doit prendre en vue de l'exécution de ce programme."

Ce grief n'est pas nouveau. Le fait qu'on le formule si souvent rend de moins en moins compréhensible l'extraordinaire répugnance du premier ministre à répondre à ce vœu. Peut-être fera-t-il connaître les faits au Parlement. C'est à ce dernier d'insister.

L'article continue sur ce ton, mais je n'en citerai pas davantage. Je lirai, cependant, quelques paragraphes de la lettre du général au *Globe and Mail:*

M. Churchill et ses ministres, sans fournir à l'ennemi de renseignements utiles, se sont fait une règle de tenir le peuple britannique au courant de leur politique de guerre et des mesures adoptées pour la mettre à exécution. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du premier ministre et de ses collègues, s'est acquis la pleine confiance du peuple dont il partage les craintes et les espoirs, les succès et les défaites. Le peuple tout entier, sans distinction de nationalité, de parti ou de confession religieuse est corps et âme avec son gouvernement lorsqu'il s'agit de la guerre.

Au Canada, cependant, comme l'affirme la *Gazette* de Montréal, la situation n'est pas la même et ce n'est pas au peuple canadien qu'il faut maintenant en attribuer le blâme.

La lettre est assez longue.

Je voudrais parler maintenant du plan d'entraînement de trente jours. Je sais que d'autres orateurs ont déjà abordé ce sujet. Un de mes collègues en particulier, l'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White) qui connaît par expérience la situation actuelle de l'armée, a traité cette question d'une façon fort pertinente. Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a déclaré, je crois, que les jeunes gens, après avoir terminé leur entraînement de trente jours seraient versés dans des unités de la milice active non-permanente, bien que je ne sois pas très sûr que ce soit là le sens de ses paroles. Il me semble qu'on s'est mépris sur la portée de cette déclaration car dans les circonstances actuelles, on

n'oblige pas ces jeunes gens à suivre des cours d'instruction pour plus de trente jours. On a fait remarquer hier que cette période même ne comprenait que vingt jours d'entraînement véritable.

De plus, il serait impossible de donner suite, dans ma propre circonscription, à ce projet d'entraînement supplémentaire dans la milice active non permanente, étant donné qu'il n'y existe aucune organisation du genre, bien que cette circonscription mesure cent vingt milles de longueur par quarante de largeur. Bon nombre de jeunes gens se trouveront donc privés, une fois de retour dans leurs foyers, de tout entraînement supplémentaire. On a déclaré que le plan actuellement à exécution nous coûte entre cinquante et soixante millions de dollars par an, ce qui est du gaspillage, à mon sens. On peut se rendre compte du prix qu'y attache une autorité éminente, en parcourant le discours, dont j'ai un exemplaire sous la main, prononcé au Canadian Club d'Ottawa, le 23 octobre dernier, par le major général H.D.G. Crerar. Sans vouloir le citer en entier, j'aimerais cependant en lire quelques brefs passages. Le général a déclaré en cette occasion, laissant voir qu'à son avis, en tant que chef de l'état-major, le plan s'avérait peu satisfaisant et qu'il n'était pas le seul à partager cette opinion:

J'estime, à l'instar de beaucoup d'autres, que le problème principal qui se pose pour le Canada et l'Amérique du Nord en général, c'est de gagner la guerre en Europe et d'empêcher que notre continent se trouve nettement isolé et exposé.

J'ai relevé cette déclaration dans la première partie de son allocution. Il affirme plus loin:

Deuxièmement, en s'en remettant à une défense statique et à une armée du genre défensif, l'on risque gravement la défaite sans se munir de la force offensive nécessaire à l'obtention de la victoire. L'échec de nos alliés sur le champ de bataille est résulté de leur manque de puissance offensive. Pour prendre l'offensive, il faut des forces militaires hautement entraînées ainsi que puissamment armées, et de plus, entraînées à collaborer étroitement avec l'aviation. Pour les nations britanniques s'impose, de plus, la collaboration avec nos forces navales.

Il ajoute un peu plus loin:

Par conséquent, il se présente à nous deux objectifs. D'abord, la pleine utilisation de toutes les compétences et de toutes les ressources que nous possédons pour pousser la formation initiale des hommes de tous les rangs de notre armée quant à la science et à l'art de la guerre, l'intensification de nos efforts pour assurer la pleine production des armes et munitions requises par ces hommes pour affronter l'ennemi sur le champ de bataille.

Il déclare ensuite au sujet de la période d'entraînement initial:

D'abord, cette courte période d'entraînement a permis à un plus grand nombre de jeunes gens d'acquérir, dans un délai déterminé, une conception exacte de leurs responsabilités envers l'État. En deuxième lieu, il était impossible, étant donné notre approvisionnement restreint d'armements modernes, de faire subir à chacun un entraînement dépassant le stage initial et un programme limité. Bien qu'importants à l'heure actuelle, ces facteurs ne le sont pas toujours, et, ainsi que mon ministre le faisait remarquer l'autre jour, l'on est à étudier les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au programme d'entraînement.

D'autres orateurs ont proposé au ministre—et je désire appuyer leur suggestion—d'étendre la période d'entraînement à au moins trois ou quatre mois. De cette façon, le pays bénéficierait dans une bien plus large mesure des sommes dépensées pour la mise en œuvre de ce projet. Je veux qu'il soit bien compris que je suis tout à fait en faveur de l'entraînement; cependant, j'estime qu'un entraînement de trente jours est absolument insuffisant et que nous dépensons ces deniers inutilement.

Je désire ajouter aux observations formulées par d'autres honorables députés en ce qui concerne la question du transport gratuit, particulièrement à l'occasion des vacances de Noël et autres permissions accordées aux soldats actuellement au pays. On a sûrement mal interprété les paroles du ministre lorsqu'on lui a fait dire que lors de la dernière guerre les soldats devaient acheter eux-mêmes leur billet de chemin de fer. Je crois que le ministre s'est mépris sur le sens des paroles d'un orateur qui l'avait précédé, car il se souviendra sans doute comme moi que pendant notre période de service en Grande-Bretagne au cours de la dernière guerre, nous recevions gratuitement nos billets de chemin de fer.

Je veux faire remarquer que pendant l'autre guerre notre première ligne de feu se trouvait en France et en Belgique et la seconde, qui était la ligne de défense, en Grande-Bretagne, tandis qu'aujourd'hui notre première ligne se trouve dans les Iles britanniques et la seconde sur notre propre sol, de sorte que pour nous la situation est à peu près ce qu'elle était en Grande-Bretagne au cours de la dernière guerre. La situation a changé à cet égard. On peut dire, de plus, sans dévoiler de secret, que la répartition des troupes au Canada n'est pas du tout la même qu'au cours de la dernière guerre. De nombreux jeunes gens qui font actuellement partie d'unités actuellement en territoire canadien sont loin de leur foyer. D'autres honorables députés nous ont donné un aperçu des faibles moyens pécuniaires d'un grand nombre de ces jeunes soldats ou sous-officiers. Je sais pertinemment que des centaines de jeunes gens ne pourront passer avec leur famille, à Noël, quelques jours de permission bien mérités, si l'on refuse de payer leur transport

Bien que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) ait déclaré que le prix du billet simple serait de rigueur, j'espère sincèrement qu'il reviendra sur sa décision et qu'il verra à ce que ces milliers de jeunes gens qui sacrifient tout à la nation, dans des conditions bien différentes de celles de la dernière guerre, soient transportés sans frais à l'occasion du congé de Noël ou lorsqu'ils iront en permission. Je suis convaincu que l'expérience personnelle du ministre l'incitera à revenir sur sa décision et que le transport gratuit sera accordé à ces jeunes gens.

D'autres avant moi ont fait allusion à l'annonce inopinée du premier ministre, faite le premier jour de la session, à l'effet que les divers gouvernements provinciaux seront convoqués à Ottawa en janvier prochain pour étudier le rapport de la commission Sirois. A la suite de mon chef, j'inviterai le premier ministre à faire un pas de plus. Je me souviens parfaitement bien que cette commission, au moment de sa création, ne devait recueillir que les témoignages des gouvernements provinciaux. Je suis heureux de dire que les instructions données à la commission ont élargi son champ d'action et que cette dernière a pu recevoir les dépositions de nombreuses institutions excellentes à travers le pays. Je songe surtout aux unions de municipalités et à d'autres organismes qui ont largement contribué à édifier le pays. Je suis heureux que le rapport ait consigné ces représentations afin que le gouvernement puisse en prendre connaisasnce, et c'est notre espoir qu'il y soit donné suite. J'espère qu'à cette occasion le premier ministre et le gouvernement songeront sérieusement à inviter les dirigeants de ces institutions pour consultation. Je sais que la tâche serait formidable, qu'il serait impossible d'inviter tous les organismes désirant se faire entendre, mais l'entreprise est de toute première importance et elle aura de lointaines répercussions. Je suis heureux que ces assises se tiennent, car ce problème est essentiellement lié à notre effort de guerre et l'Ouest canadien surtout est heureux que cette conférence ait lieu maintenant.

A titre de citoyen de l'Ouest canadien, je dois avouer que l'entente rapportée des vieux pays par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) m'a vivement désappointé. Il a parlé du succès qu'il a remporté en se faisant élire dans l'ouest du Canada et il a ridiculisé certain honorables députés au sujet de son élection en mars dernier. Il y aurait lieu de rappeler que la presse de l'Ouest a publié un peu partout un rapport à l'effet que le ministre de l'Agriculture, tout comme le cabinet dont il fait partie, poursuivait une politique de compromis. Je sais qu'il s'en est défendu depuis, et j'accepte sa dénégation, mais le rapport eut cours dans la presse pendant toute la campagne sans être démenti et ne fut probablement pas sans influer sur le résultat des élections. Au surplus, malgré ses assertions de l'après-midi, il ne pouvait compter sur la majorité des électeurs de sa circonscription. Quoi qu'il en soit, j'aimerais voir le ministre, avec tout le dynamisme qu'il possède, faire la campagne aujourd'hui dans une circonscription rurale quelconque de ma province en s'armant de ces ententes qu'il déclare avoir été conclues dans l'intérêt de l'agriculture et je suis porté à affirmer que le résultat différerait sensiblement de celui du 26 mars dernier. Je ne saurais me prononcer aussi catégoriquement concernant sa propre province, mais j'estime que le résultat serait le même n'importe où en Saskatchewan ou même dans quelque endroit que ce soit sur les Prairies en ce moment. On a déclaré qu'il n'était pas possible pour l'heure de faire savoir aux producteurs ce qu'ils recevront pour ces produits. Je n'hésite pas à affirmer, cependant, que les établissements de salaison ne travailleront pas pour rien, qu'on prendra bien soin d'eux. Les conditions sont telles chez nous en ce moment que le poisson se gaspille aux iles de la Madeleine, les fruits pourrissent en Colombie-Britannique, et des millions de boisseaux de blé dans les provinces des Prairies restent invendus. Il n'y a rien là qui soit de nature à rendre les producteurs canadiens aussi heureux qu'a voulu le laisser entendre le ministre cet après-midi. Près de la moitié des Canadiens attendent directement leur subsistance des succès de l'industrie agricole, et l'agriculture traverse actuellement une période des plus pénibles.

Un honorable préopinant a fait mention ce soir des méthodes d'écoulement du blé. Personne, j'en suis certain, ne se dira fier des résultats obtenus par nos discussions des mêmes méthodes, l'été dernier, débat qui s'est prolongé jusqu'après les débuts de la moisson dans l'Ouest canadien. Un comité consultatif qui devait se composer surtout de producteurs a finalement été institué, et en parcourant la liste de ses membres j'y ai aperçu le nom de quelqu'un que j'entoure de beaucoup d'estime, M. D. G. McKenzie, inscrit parmi les producteurs. Je n'ai pas à rappeler aux agriculteurs que M. McKenzie est vice-président de la United Grain Growers Elevator Company. Il est commerçant en céréales, et sa compagnie reçoit toutes les attentions, comme d'ailleurs les négociants en grain, semble-t-il. L'entente qui existe depuis un an ou deux entre le commerce du grain et la commission du blé sous le régime politique actuel a fait vivre à ce commerce les meilleurs jours de son histoire. Je pourrais citer des exemples du

favoritisme qui s'est étalé dans le contingentement cette année.

Dans un lieu d'expédition situé dans ma circonscription trois différentes compagnies de céréales faisaient affaires, entr'autres, les United Grain Growers. Quand le contingent a été relevé de cinq à huit boisseaux, le relèvement s'est effectué quand un grand nombre de producteurs de la région ne pouvaient livrer même un seul boisseau de blé, ce qui a donné matière à force discussions. Finalement, la commission du blé a intimé à l'acheteur des United Grain Growers l'ordre d'expédier immédiatement 29,000 boisseaux de blé, soit environ vingt wagons. Deux compagnies d'élévateurs rivales ne purent alors en expédier un seul wagon. Inutile de rappeler quel bruit fit l'affaire. C'est un exemple de ce qui s'est passé cet automne. Je pourrais multiplier les exemples; la fixation des contingents au cours de l'automne a été loin d'être satisfaisante; et les producteurs n'ont pas, tel qu'il avait été proposé, la majorité dans le comité consultatif. M. McKenzie est homme, comme vous, monsieur l'Orateur, ou moi-même; l'employé d'une compagnie fera naturellement son possible pour produire des résultats, et c'est ce qu'il fait, mais le producteur est abandonné à lui-même.

Avec d'autres honorables députés qui ont pris la parole, j'estime qu'actuellement nous devrions avoir un ministre de l'Agriculture bien à nous. Encore une fois, un Canadien sur deux attend directement sa subsistance de l'agriculture, et si le présent régime néglige tant cette industrie c'est parce que celui qui est ministre de l'Agriculture est aussi ministre des Services nationaux de guerre, ministère qui, bien administré, peut occuper tout titulaire, quelque expérience qu'il s'est acquise et quelques qualités qu'il possède pour occuper ses fonctions.

L'hon. M. HANSON: Il n'agit pas lui-même, M. Davis agit pour lui.

M. ROSS (Souris): Je voudrais me joindre à ceux qui, au nom de l'agriculture, ont préconisé la nomination d'un ministre y consacrant tout son temps. Ensuite, il faut élaborer un plan pour l'écoulement de la récolte de l'an prochain, avant l'époque des semailles. Evitons ce qui est arrivé l'été dernier. J'exhorte le cabinet entier et surtout le nouveau ministre de l'Agriculture, quel que soit son nom, et le comité du blé, à présenter avant les prochaines semailles un programme défini, afin que les cultivateurs sachent à quoi s'en tenir à l'égard de leurs affaires. J'ai confiance que cela sera possible.

J'engage aussi le Gouvernement à étudier sérieusement un plan de longue portée. Depuis quelques années, je pense à la nécessité d'un programme de conservation du sol dans l'Ouest canadien. Cela s'est pratiqué avec succès en d'autres pays. Certains, je le sais, s'opposeront au coût d'un tel programme, mais permettez-moi d'indiquer mon plan dans ses grandes lignes. Supposons que vous preniez la totalité de la zone cultivée des Prairies et payiez aux producteurs $5 par acre pour réduire un tiers des emblavures en jachères d'été. Cela peut sembler entraîner un déboursé considérable, mais, à mon sens, il ne dépasserait pas la prime aux emblavures et le prix garanti, et il en résulterait certes une grande amélioration des méthodes de culture. Quand je parle de la prime aux emblavures, qu'il soit bien compris que je favorise sans réserve un régime quelconque d'assurance-récolte, mais la prime aux emblavures a eu pour tendance l'avilissement des modes de culture. La chose est indiscutable, je pense; il ne tend pas à l'établissement de méthodes modernes. En vertu du plan que je préconise et par lequel le tiers des acres de culture seraient ensemencés en blé, le deuxième tiers affecté à la récolte de fourrage et le dernier réduit en jachères d'été moyennant $5 par acre, il se produirait en fin de compte un grand assainissement des méthodes de culture dans l'Ouest, et cela ne coûterait pas plus cher que les projets actuellement exécutés. Je regrette que le ministre de l'Agriculture ne soit pas à son siège. Mais j'aperçois le ministre du Commerce (M. MacKinnon). La question offre pour lui un intérêt primordial et j'espère qu'il étudiera sérieusement mes propositions. Je n'abuserai pas davantage des instants de la Chambre, ce soir, mais je réclame instamment l'établissement et la divulgation d'un plan bien avant les semailles, afin que les cultivateurs puissent tracer le programme des travaux de la saison de 1941.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je tâcherai autant que possible de prendre pour exemple le discours du trône: j'essaierai d'être bref et de parler clairement. D'abord, je félicite le premier ministre (M. Mackenzie King) du choix qu'il a fait, tant l'an dernier que cette année-ci, des motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. L'an dernier, celui qui proposa l'adresse et celui qui l'appuya siégeaient dans ce coin-ci de la Chambre; cette année, celui qui a appuyé l'adresse siège dans cette partie-ci de la Chambre. Par conséquent, lorsque le chef de l'opposition (M. Hanson) dit "nous, de ce côté-ci de la Chambre", il parle de députés doués au moins d'une intelligence moyenne.

Je n'avais pas l'intention de parler maintenant et je ne l'aurais pas fait n'eussent été les allusions que l'on a faites à la terre qui m'a vu naître. Je ne suis pas né au Canada, mais je suis né. Le pays qui m'a vu naître est un grand pays dont je suis fier, mais pour moi ce n'était pas le plus grand pays au monde car j'y serais resté. Quand le vénérable archidiacre Scott et le leader de l'opposition ont parlé de l'Irlande j'ai dressé l'oreille, mais dans ce qu'ils ont dit j'ai pu découvrir au moins une très belle pensée. Le révérend monsieur pour qui j'ai un profond respect, et le chef de l'opposition qui a beaucoup de bon sens, ont dû voir quelque chose de grand dans notre premier ministre, sans quoi ils ne demanderaient pas qu'il tente la tâche presque impossible d'amener M. De Valera à se mettre d'accord avec l'Angleterre.

Quand je pense à l'Irlande, je pense à la terre qui a donné à l'Empire britannique ses plus illustres soldats: lord Wellington, le général Roberts, lord Kitchener, le général French et bien d'autres. Je crois donc que tout bien pesé, ni l'Irlande du Nord ni l'Irlande du Sud ne failliront à la tâche. Quoi qu'il en soit, je suis sûr que le premier ministre a suffisamment de bon sens pour ne pas chercher à dire à M. De Valera quel est son devoir et comment il doit s'en acquitter. L'Irlande a eu trois grandes "ères", comme le disait quelqu'un: l'ère de pierre, l'ère du Moyen-âge et l'ère de De Valera. Les deux premières ont trait à l'Irlande intégrale et la dernière à une partie seulement. Je rappelle à la députation qu'avant l'adoption de la conscription en Angleterre, la proportion des enrôlements dans l'Irlande du Nord était de 100 p. 100 et que le chantier maritime le plus vaste peut-être de l'Empire se trouve à Belfast. Aucune partie de l'Empire britannique n'est plus loyale que cette partie de l'Irlande d'où je viens et dont je suis fier. J'espère qu'avant la fin de la guerre l'Irlande toute entière appuiera notre cause, luttera pour la liberté pour laquelle l'Irlande s'est toujours battue.

Je félicite ensuite le Gouvernement pour la façon dont il a réalisé l'inscription nationale. Je pense que le chef de l'opposition (M. Hanson), connaissait l'ampleur de cette tâche quand il disait que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), compterait parmi les grands hommes du Canada s'il réussissait à mener l'entreprise à bonne fin. L'honorable représentant n'a pas prétendu que l'inscription a été un fiasco; par son silence il reconnaît donc que le ministre de l'Agriculture est l'un des grands hommes du Canada malgré tout ce que l'on a dit de lui. C'était une grande tâche. Au cours de la dernière session, quand le ministre et M. le juge Davis nous firent part de ce qui devait être fait, nous nous sommes demandés comment il serait possible de l'accomplir. Le ministre a montré sa grandeur en ce qu'il put décider d'autres gens à collaborer avec lui. Des membres de tous les partis donnèrent leur coopération et réalisèrent cette inscription nationale d'une façon si magnifique que même en cette enceinte aucune critique ne s'est élevée sur la manière dont le travail fut accompli. Je suis certain que la plupart de mes honorables collègues ont contribué bénévolement à l'inscription nationale. Je sais que certaines villes de l'Ouest canadien en ont payé tous les frais, même les frais de papeterie. Je le répète, ces faits démontrent que l'homme qui avait la direction de l'inscription n'a pas manqué d'habileté pour mener cette entreprise à bonne fin.

J'approuve aussi la conduite du Gouvernement à propos du contrôle des prix et des bénéfices. A Fort-William, nous comptions obtenir une commande pour la fabrication d'obus, mais on nous a informés que nous ne pouvions l'obtenir parce qu'un autre soumissionnaire avait demandé un prix plus bas que nous ne pouvions le faire, et cela, quand de notre ville sœur, Port-Arthur, nous vient le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe).

Nous savons aussi qu'on a établi un contrôle sur les loyers. Je me joins à l'honorable député de Vancouver-Nord (M. Sinclair), pour dire que le Gouvernement ferait bien de voir de près à la question des loyers. Il est certain que les soldats aiment à garder leurs familles dans les mêmes maisons aussi longtemps que possible. A Fort-William, la question des loyers est importante et l'on a signalé quelques cas malheureux.

Ceux d'entre nous qui s'arrêtent à se rappeler ce qu'il nous fallait payer pour le sucre durant la dernière guerre et à faire une comparaison avec ce qu'il nous faut payer aujourd'hui remercient volontiers le Gouvernement pour avoir établi la Commission qui empêche les bénéfices excessifs.

Je me permets de dire en passant que je suis très reconnaissant au Gouvernement pour l'envoi des copies de communiqués aux journaux qui me sont parvenues régulièrement. Je les lis presque aussi régulièrement que la Bible et je crois que cette lecture m'a été d'une grande untilité. Il m'arrive parfois de les lire deux fois parce que je suis un peu lent à comprendre. Tant que ces communiqués me parviendront, je n'aurai pas besoin d'écouter ici les ministres quand ils nous racontent ce qu'ils accomplissent.

Depuis mon arrivée en cette Chambre, j'ai entendu critiquer l'armée non-permanente ainsi que l'entraînement de trente jours auquel elle a été soumise. Je dois encore reconnaître que j'ai l'esprit obtus, mais je dois faire remarquer que tout homme qui a été athlète sait qu'il peut s'entraîner en trente jours. J'ai visité le camp de Fort-William et je dois dire que, deux jours après avoir répondu à l'appel, les jeunes gens avaient déjà pris une allure qui me surprenait. Je sais qu'ils se livraient aux exercices militaires et à tout ce qui s'y rattache avec une facilité étonnante. Ces jeunes gens font l'honneur du Canada. Quelques-uns de leurs parents m'ont demandé de remercier le Gouvernement pour ces trente jours d'entraînement.

Je sais gré au Gouvernement d'avoir porté de $1.10 à $1.30 la solde des soldats. Comme d'autres de mes honorables collègues, j'espère avoir l'occasion de remercier le Gouvernement d'accorder aux soldats le transport gratuit durant les fêtes de Noël et durant les permissions dont l'honorable député de Vancouver-Nord a parlé.

Nous avons à Fort-William des problèmes qui nous sont particuliers. J'espère que le Gouvernement ne mettra pas fin à son plan de construction d'habitations et qu'il ne songe pas à le réduire. Si je dis cela, c'est que l'un de nos problèmes les plus graves à Fort-William et à Port-Arthur est celui du logement. Les gens n'ont pu construire de maisons durant les années de crise et il en résulte une grande pénurie de logements. Nous ne devrions peut-être pas parler de nous-mêmes, mais personne ne le fera pour nous si nous ne le faisons pas. Je crois cependant devoir saisir cette occasion que j'ai de féliciter la Canadian Car and Foundry Company, de Fort-William. Nous avons parfois l'impression que les puissantes compagnies sont inaccessibles à la pitié, mais je ne crois pas que ce soit vrai dans le cas de celle dont je parle en ce moment. La maison en question avait à Fort-William une fabrique, demeurée longtemps fermée, pour laquelle elle payait $25,000 d'impôts chaque année. On m'a appris que l'usine rouvrirait ses portes à condition que la municipalité lui accordât pour une certaine période une réduction d'impôts. L'usine devait être démolie si les impôts n'étaient pas réduits.

Qu'est-il arrivé? La municipalité de Fort-William a pris le parti le plus sage et consenti à la réduction des impôts en 1937. A cette époque, il y avait des menaces de guerre et l'argent était en outre fort rare. Les exploitants de l'usine avaient le désavantage de n'avoir pu obtenir le droit de fabriquer des avions modernes. Ils se sont mis toutefois à l'œuvre et ont construit 40 avions du modèle Grumman, aujourd'hui démodé. Ils ont encore, je crois, quelques-uns de ces avions. Ils se sont vus dans une situation désavantageuse, sans que le gouvernement fédéral y fût pour rien, du fait que ceux qui détenaient les droits de fabrication des plus récents modèles avaient pris des engagements envers la France ou l'Angleterre. Plus tard, l'usine a obtenu le droit de construire des avions Hurricane, et nous sommes fiers du travail qu'elle accomplit. A l'heure actuelle, elle emploie près de 3,000 ouvriers et un visiteur peut parcourir les ateliers sans éveiller leur curiosité. Nous sommes fiers de cela car nous y voyons la preuve que ces employés sont si attentifs à leur travail qu'ils ne s'intéressent pas à ce qui se passe autour d'eux.

En outre, notre ville de Fort-William collabore avec une ville du même nom en Ecosse. Je ne suis pas écossais, bien que le nom que je porte fasse croire à certaines gens que je le suis. Je n'ai qu'une goutte de sang écossais dans les veines, et cela me suffit. La ville canadienne de Fort-William collabore avec la ville écossaise du même nom à l'achat d'un avion du modèle Spitfire. La ville canadienne montre beaucoup de générosité en permettant à la ville écossaise de choisir elle-même l'avion qui sera offert au gouvernement de Grande-Bretagne. Je préférerais, naturellement, que cet avion fût offert au gouvernement canadien, mais je reconnais que nous formons tous une seule famille et que cet appareil sera tout aussi utile s'il est offert à l'Angleterre. Je fais ces remarques dans l'espoir de voir cet exemple suivi par d'autres villes canadiennes qui tirent leurs noms de localités de la métropole.

J'ai fort apprécié le travail accompli cette année par les groupes de l'opposition. J'espère qu'ils harcèleront le Gouvernement afin d'en obtenir des précisions sur ce qui a été accompli. Si je m'exprime ainsi, c'est que, exposés à leur censure, les actes du Gouvernement me paraissent toujours plus louables qu'auparavant. Nous reconnaissons, bien entendu, que les honorables députés de l'opposition sont des hommes habiles.

Cet après-midi, j'ai été fier d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et ma pensée s'est reportée à l'époque où nous faisions partie de la même équipe de football et où il savait si bien toucher le but de l'adversaire. Pour ma part, je dois dire qu'il a touché le but aujourd'hui et j'ai trouvé excellente la description qu'il nous a faite de la besogne accomplie par son département. Quiconque ambitionne de devenir ministre de l'Agriculture au Canada aura fort à faire pour dépasser le ministre actuel. Le tableau qu'il nous a présenté de Londres avec tant d'exactitude dénote l'intelligence du ministre et nous donne une idée bien claire de la situation: il nous a tous fortement impressionnés.

Au Canada, nous sommes enclins à ne pas nous croire en guerre. Nous sommes plus prospères que jamais. Mais nous devrions nous mettre à l'œuvre de façon à proclamer à la vieille Angleterre: nous sommes avec vous et le serons jusqu'à la fin.

Je suis heureux de l'hommage rendu à feu M. Chamberlain par le premier ministre (M. Mackenzie King) et d'autres chefs de la droite. On a dit que M. Chamberlain a échoué parce qu'il a pratiqué le christianisme. Mais il n'a pas échoué. Il a tendu une joue, il est vrai, et puis l'autre, mais n'oublions pas les paroles du Maître qui a dit qu'il vient un temps où il ne faut pas jeter les perles aux pourceaux. Une autre chose que nous apprécions, c'est la collaboration du premier ministre avec l'Angleterre et les Etats-Unis, quant à l'aménagement de bases communes pour nos navires et nos avions.

Les honorables députés attendent probablement de moi que je m'attache plus au côté sérieux de l'existence qu'à l'aspect économique et militaire, qu'aux mitrailleuses, aux avions et aux vaisseaux. Nous avons tous écouté le discours irradié par notre roi, quand il a sollicité l'institution d'un jour national de prières. Je suis sûr que les Canadiens étaient sincères en priant pour le triomphe de la cause des Alliés. Nous combattons pour une cause qui n'est pas celle du nationalisme étroit, mais celle du bien du monde entier. Après le jour de prières, il y a eu la chute de Dunkerque et la miraculeuse évacuation de nos soldats de France. Pourquoi Hitler a-t-il été aveuglé et n'a-t-il pas saisi l'occasion d'attaquer l'Angleterre, chose sans doute plus facile alors d'exécution qu'elle ne le sera jamais? Puis, je pense à la Roumanie. Quels avions et quels obus auraient pu accomplir les dégâts causés dernièrement en ce pays? C'est véritablement providentiel et nous devrions en rendre grâce au Ciel.

J'ai écouté avec plaisir le premier ministre quand il a dit:

Que faut-il donc pour remporter la victoire? Revêtir l'armure divine.

Je pense aussi au passage que l'on trouve dans le même livre où il est dit que notre devoir est de former le jeune homme de façon qu'il suive la bonne voie et que le jeune homme ainsi formé ne s'écartera pas de cette voie. Je crois que nous devons tous être fiers des paroles suivantes prononcées par notre premier ministre à la fin de son discours:

Il importe également, au cœur même de la mêlée, et encore davantage lorsque sera exterminé le sinistre dragon du nazisme, de voir à ce que jamais, chez nous ou ailleurs, les faux dieux de la puissance matérielle, des biens terrestres et des immunités particulières ne puissent exercer leur empire. Ne permettons jamais à un

[M. McIvor.]

homme ou à un groupe d'hommes, de subjuguer par la crainte et d'étouffer par la force la vie corporelle et spirituelle des bons et des humbles.

Je sais qu'en déployant vraiment tous nos efforts nous gagnerons cette guerre et qu'alors la paix et la bonne entente règneront sur la terre.

M. H. E. BRUNELLE (Champlain): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Il me plaît en particulier de féliciter l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-George (M. Claxton) des bonnes paroles qu'il a prononcées au sujet des gens de ma race et de l'hommage qu'il a rendu à leur loyauté. Je me propose d'aborder ce sujet dans un moment. L'honorable député de Fort-William (M. McIvor) a loué les Irlandais et leur fidélité. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a signalé l'autre jour la loyauté de notre peuple. Il y a sans doute de la contagion dans ces allusions car je me propose de dire un mot au sujet de la loyauté des gens de ma province.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les critiques des honorables députés qui siègent à ma gauche. Celui qui ne connaîtrait pas le rôle que joue le Canada dans le conflit actuel et qui ne puiserait ses renseignements que dans les discours des membres de l'opposition aurait l'impression que ce pays est totalement indifférent à la situation présente du monde ou n'accomplit qu'une faible part de ce qu'il devrait exécuter. Les millions de dollars dépensés chaque jour, l'activité militaire étonnante qui règne autour de nous, les soldats en uniforme qui frappent nos regards où que nous les tournions, les quantités énormes de munitions fabriqués à un rythme et d'une qualité tels que les étrangers ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur surprise et leur admiration, tout cela semble insuffisant ou inconnu à certains de nos concitoyens. Quoi qu'il en soit, il fait bon de savoir que les faits sont plus éloquents que les mots.

La masse du peuple est satisfaite de notre effort de guerre. A cet égard, je diffère d'avis avec l'honorable député de Souris (M. Ross) qui a parlé ce soir. L'un des aspects les plus rassurants de notre effort de guerre réside dans ce fait que la paix et l'harmonie règnent chez notre peuple à une époque où on lui demande d'énormes sacrifices en hommes et en argent. Certains semblent croire qu'un effort de guerre ayant pour but le rétablissement de l'ordre dans le monde doit nécessairement s'accompagner chez nous, d'agitations et de désordres. Notre effort semble être plus considérable que celui de 1914-1918

et cependant tout se passe dans l'harmonie. De toutes parts, on approuve la politique suivie par le Gouvernement, tandis qu'en 1914 le mécontentement était tel que l'unité nationale s'en trouva menacée. Ce fait s'impose avec plus de force que les critiques de l'opposition. A mon sens, lorsqu'un gouvernement se voit dans l'obligation d'édicter des lois afin de faire face à une situation critique, il lui incombe tout d'abord de maintenir l'harmonie au sein de la population. Si nous tenons compte des éléments dont se compose la nôtre, le gouvernement actuel et le premier ministre (M. Mackenzie King) ont droit à tous nos éloges pour la façon dont ils ont conduit la barque de l'Etat pendant cette période difficile.

Abstenons-nous de toute généralité et voyons exactement ce qu'on accomplit dans les divers domaines de l'activité.

Je ne prétends pas pouvoir exposer l'œuvre totale du Gouvernement. Afin d'être exact, je la jugerai par quelques-unes de nos entreprises de guerre que je connais personnellement.

Je mentionnerai particulièrement l'établissement de l'école d'aviation élémentaire au Cap-de-la-Madeleine, dans ma circonscription. Le marché pour la construction de cette école a été adjugé à la fin de l'été dernier. Il a fallu acquérir le terrain, le niveler et l'adapter aux besoins d'une école d'aviation. Il a fallu ériger dix vastes constructions et les mettre en état de recevoir les instructeurs, les élèves et les officiers. Cependant, en moins de deux mois les travaux étaient à peu près achevés et, depuis un mois, une cinquantaine d'élèves reçoivent leur entraînement. Je n'ai aucune hésitation à affirmer que, si le Gouvernement fait preuve d'autant de célérité et de compétence en d'autres sphères que dans l'établissement de l'école d'aviation du Cap-de-la-Madeleine, il accomplit tout ce qu'il est humainement possible d'accomplir et les accusations d'incompétence lancées par l'opposition sont injustes et non fondées. Ces accusations sont peu propres à favoriser la bonne entente parmi les Canadiens qui sont tout disposés à consentir les plus grands sacrifices.

Les préparatifs de défense territoriale n'auraient pas pu être entrepris plus promptement et plus efficacement dans un pays comme le Canada qui n'était pas préparé pour la guerre. En tout cas, notre pays n'était pas censé être mieux préparé pour la guerre que la France, la Belgique et la Grande-Bretagne. Cependant, depuis l'ouverture des hostilités, nous avons poursuivi notre effort de guerre aussi rapidement que n'importe lequel de ces pays.

Environ 95 pour cent des travaux d'aménagement des aéroports nécessaires à l'entraînement de nos pilotes en vertu du plan d'entraînement aérien du commonwealth britannique ont été complétés dans moins de la moitié du temps prévu. Les ouvriers, les ingénieurs et les entrepreneurs y travaillent jour et nuit.

Notre législation militaire, d'un autre côté, a été aussi sage et aussi effective que nos préparatifs dans le domaine matériel. Exiger davantage, exiger, par exemple, une forme de conscription comme celle de 1917, serait demander une législation inutile et dangereuse en même temps que mal venue.

Quand le chef de l'opposition (M. Hanson), qui, à mon regret, n'est pas à son pupitre, a déclaré dans un discours qu'il a prononcé à Charlottetown, que le Canada ne faisait pas sa part et que seule la conscription pour le service outre-mer ferait voir la pleine mesure de notre effort, il se trompait. Telles étaient à peu près ses paroles. En effet, nous avons plus besoin de matériel que d'hommes, et surtout tout ce que nous faisons doit être conforme aux désirs raisonnables de toutes les classes de notre population et doit être de nature à maintenir la paix et l'harmonie chez nous. Tous, nous voulons gagner cette guerre afin que la paix règne dans le monde, mais je crois que nous devons commencer par maintenir l'harmonie chez nous.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, il me faut, bien qu'à contre-cœur, parler de loyauté. Nous sommes tous loyaux et tous nous voulons gagner cette guerre. Le chef de l'opposition de descendance loyaliste, est aussi bon, mais n'est pas meilleur que les autres d'entre nous. J'espère que je ne manque pas de respect à son égard. Mais il me semble qu'il est temps, monsieur l'Orateur, de cesser de mettre en doute le loyalisme d'une personne, de douter du loyalisme d'une partie quelconque de notre population. Prenons pour acquis que nous sommes tous loyaux envers la couronne, comme nous le sommes en réalité.

Bien plus, lorsque le chef de l'opposition déclare à Charlottetown que "bien guidés, les Québecois sont aussi loyaux à la couronne britannique que tout autre élément du pays," il m'insulte, il insulte mes compatriotes et fait injure à ma province. Notre loyauté n'a aucun caractère conditionnel. Nous avons toujours été, nous sommes et nous serons toujours loyaux, monsieur l'Orateur, et notre loyauté n'est pas plus soumise à certains aléas que celle du chef de l'opposition et de ses congénères. Nos écoliers du Québec chantent *Dieu sauve le Roi* sans y être contraints. Ils le chantent avec sincérité et ferveur. L'homme de devoir n'a pas à se préoccuper de la façon dont le prochain s'acquitte du sien. Ceux qui font profession publique de loyauté, de sincérité et d'autres vertus rééditent à peu près, dans notre époque troublée, la pa-

role du pharisien qui remerciait le Seigneur d'être meilleur que le reste des hommes.

Le premier ministre et ses collègues ont fait preuve de clairvoyance dans leur loi. C'est ainsi que la loi sur la conscription pour la défense territoriale jouit de l'approbation unanime. La moindre disposition de cette loi est à la fois acceptable et appropriée. Les jeunes gens se font examiner par leur médecin de famille, ce qui leur donne confiance. Le fait qu'il n'y a pas d'exemptions ajoute à cette confiance, car le riche et le pauvre, le puissant et le faible doivent également se conformer à la loi.

En terminant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que les électeurs de mon comté ont été représentés à la Chambre quelque temps avant et pendant la dernière Grande Guerre par un nationaliste fort brillant et ont entendu ses tirades et ses remarques sur la législation de guerre. Mes électeurs ont eu l'unique privilège d'entendre l'exposé des deux côtés de la question par ce même homme et j'affirme que mes électeurs, qui ont une certaine connaissance des mesures de guerre, ne se plaignent pas aujourd'hui de ce que le Gouvernement ne procède pas avec assez de célérité ou n'aille pas assez loin dans le domaine de ses mesures de guerre. Ils admirent hautement la sincérité, la sagesse et le pur patriotisme du premier ministre canadien.

(Sur la motion de M. Ralston, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Crerar, la séance est levée à 10 h. du soir.

Vendredi 15 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

DÉPÔT DES RÉPONSES DES PREMIERS MINISTRES À L'INVITATION D'ASSISTER À LA CONFÉRENCE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, jeudi de la semaine dernière j'ai déposé le texte d'une lettre que j'avais écrite aux premiers ministres des différentes provinces au sujet de la tenue, au mois de janvier, d'une conférence conjointe entre le Dominion et les provinces pour l'étude des vœux exprimés par la Commission Rowell-Sirois. J'ai depuis reçu les réponses de tous les premiers ministres et je les dépose aujourd'hui. Afin que les honorables députés puissent avoir un dossier complet je demanderais au greffier, si la Chambre veut bien y consentir, que le texte de ces réponses soit imprimé dans les *Procès-Verbaux* d'aujourd'hui.

MODIFICATION DE LA LOI DES CHEMINS DE FER

TRANSPORT GRATUIT SUR LES TRAINS DES MEMBRES DES FORCES MILITAIRES, NAVALES ET AÉRIENNES

M. T. L. CHURCH (Broadview) demande à déposer le bill n° 2 tendant à modifier la loi des chemins de fer (transport des soldats).

Des VOIX: Expliquez-vous.

M. CHURCH: Au cours de la dernière guerre, les chemins de fer, de leur plein gré, transportaient aux fins de semaine les hommes de troupe pour le prix d'un billet simple. Aujourd'hui ils les transportent tous les jours à moitié prix. La loi des chemins de fer n'accorde actuellement aucune faveur spéciale aux soldats en temps de guerre, et la Commission des transports ne peut en autoriser aucune. Vu qu'un grand nombre de camps sont fort éloignés de la demeure des soldats et que les troupes qui suivent des cours d'instruction militaire sont réparties par tout le Canada, il est opportun de permettre aux soldats de circuler gratuitement sur les trains, car un grand nombre de ceux qui suivaient leur instruction militaire ont été tués sur des routes au Canada au moment où ils cherchaient, par un signal du pouce, à arrêter les automobilistes. Pour montrer ce que je veux dire, j'ajoute que vingt-six hommes de ma propre circonscription se trouvent actuellement à Terre-Neuve et voudraient bien revenir dans leurs foyers. Je suis d'avis qu'après avoir été lu pour la 2e fois, ce projet de loi devrait être étudié par un comité spécial de la Chambre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 37 DU RÈGLEMENT.

A l'appel des motions.

M. l'ORATEUR: Avant de passer à l'ordre du jour j'aimerais revenir sur ma décision au sujet de l'article 37 du Règlement. J'ai de nouveau étudié l'interprétation de cet article à la suite de la discussion qui a eu lieu hier. Pour compléter mes observations, je vais lire encore une fois l'article 37 dont voici le texte:

> Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et un ministre lui faisant réponse, ne doit parler pendant plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

Je rappellerai que cet article du règlement a été adopté le 22 mars 1927, mais depuis cette date de nombreux changements se sont

produits dans plusieurs ministères pour répondre aux exigences de l'heure. C'est ainsi qu'autrefois nous n'avions qu'un ministre de la Défense nationale, tandis qu'aujourd'hui nous avons un ministre de la Défense nationale, un ministre de la Défense nationale pour l'Air et un ministre de la Défense nationale pour le Service naval. Il y a aussi deux nouveaux ministères qui relèvent, l'un du ministre des Munitions et Approvisionnements et l'autre du ministre des Services de guerre.

J'ai décidé hier que le ministre de l'Agriculture, qui est en même temps ministre des Services de guerre n'était pas tenu de se limiter à quarante minutes. Je suis d'avis que cette décision est une juste interprétation de cet article du règlement. On me demande maintenant d'interpréter cet article dans son application aux autres ministres qui pourraient faire une réponse. On remarquera que le projet d'amendement proposé par le chef de l'opposition (M. Hanson) est ainsi conçu:

Que l'on ajoute à l'Adresse les paragraphes suivants:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.

Et voici maintenant le texte du projet d'amendement du chef du groupe du crédit social (M. Blackmore):

Que les paragraphes suivants soient ajoutés à l'amendement:

"Et cette Chambre regrette en plus que le Gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eût permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

"En plus, cette Chambre est d'avis que la poursuite de la politique financière actuelle sapera davantage les libertés précieuses si essentielles, et reconnues comme inhérentes, à une véritable démocratie".

Ces deux projets d'amendement renferment une expression d'une large portée: "l'effort de guerre du gouvernement" et expriment une condamnation de cet effort.

Si j'en saisis bien la portée, l'article du Règlement visait à donner à l'opposition beaucoup de latitude dans sa critique de la politique du gouvernement et à accorder aux membres du cabinet la même latitude dans leur réponse.

Depuis l'ouverture du débat, tous les discours ont porté sur l'activité du Gouvernement dans la poursuite de son effort de guerre et ont demandé un exposé complet de cet effort. Cet exposé, pour être fait d'une manière convenable, exige que chaque ministre limite ses observations à l'activité de son propre ministère; il ne serait pas bon, pour ne pas dire qu'il serait impossible, qu'un seul ministre réponde au nom de tous les départements.

Je suis donc porté à croire qu'il me faut interpréter cet article dans le sens le plus large qu'il soit possible de lui donner et permettre ainsi de répondre au désir évident des honorables députés. Je crois agir dans l'esprit de la Chambre en suivant la ligne de conduite que je viens d'indiquer et en permettant aux ministres dont le département est visé de donner, en ces temps de guerre, une réponse complète, sans être gênés par la limite de temps.

Cette décision, intéresse six ministres: ceux de l'Agriculture et des Services de guerre (M. Gardiner) qui a déjà parlé; de la Défense nationale (M. Ralston) qui a présentement la parole; de la Défense nationale pour l'Air (M. Power), de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald), des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) et des Finances (M. Ilsley), ces ministres étant tous visés directement par les projets d'amendement qui ont été proposés.

Puisque j'en suis aux questions relatives au débat en cours, je voudrais aussi rappeler aux honorables députés la règle concernant la lecture des discours. L'an dernier, j'ai fait quelques observations à ce sujet et chacun reconnaîtra, je crois, que la règle a été plus fidèlement observée par la suite. Je constate, toutefois, que depuis le commencement du présent débat, on est tenté de lire ses discours. Il serait ennuyeux pour l'Orateur d'interrompre ceux qui enfreignent cet article du Règlement auquel tous les honorables députés devraient, je crois, se conformer scrupuleusement. Je demande donc le concours de tous les honorables députés à cet égard. Inutile de répéter ce que j'ai dit au cours de la dernière session au sujet des exposés importants faits par des ministres et touchant la politique du Gouvernement; dans ce cas les discours peuvent être lus. Il en est de même des exposés de programmes, émanant des chefs de partis ou de groupes; mais quand ces discours n'ont pas une importance particulière, la règle relative à la lecture des discours s'applique.

L'hon. M. HANSON (chef de l'opposition): Je présume, monsieur l'Orateur, que la question à laquelle vous venez de faire allusion n'est pas sujette à débat, mais je voudrais commenter brièvement votre décision. Si j'ai bien saisi le sens de vos paroles, elle se fonde sur des motifs de convenance et de nécessité, mais non pas sur la stricte interprétation du Règlement. Je préfère cela, car je ne voudrais pas qu'elle constituât un précédent pour l'avenir.

Je me permets d'indiquer à la Chambre jusqu'où cette décision peut la conduire. Le ministre de l'Agriculture a parlé hier en cette qualité. Or, il détient aussi le portefeuille des Services nationaux de guerre. Aura-t-il l'avantage de participer deux fois au même débat à des titres différents? Nous voyons tout de suite le dédale où cette décision risque de nous conduire si nous la poussons jusqu'à sa conclusion logique. A mon avis, la Chambre devrait accorder à ces ministres un temps de parole leur permettant d'exposer les faits que le Gouvernement désire porter à notre connaissance. Il me semble toutefois que cette permission devrait être accordée plutôt par courtoisie que sous forme de décision de M. l'Orateur.

Sauf le respect que je vous dois, il me semble qu'il ne faudrait pas appliquer le Règlement d'une façon qui dépasse les limites d'une interprétation raisonnable.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, comme la décision a une grande importance, il me sera sans doute permis de me prononcer sur l'objection soulevée. Je rappelle à la Chambre que, depuis 1927, plusieurs choses ont changé en cette enceinte. On en conviendra sans difficulté. Mais si nous accordons aux ministres en cause un temps de parole plus long que ne le permet le Règlement, ne faudrait-il pas donner aussi le bénéfice du changement aux autres groupes de l'opposition en donnant à leurs chefs respectifs plus de latitude?

L'hon. M. HANSON: La Chambre voit le danger auquel elle s'expose.

M. COLDWELL: Je ferai humblement remarquer à M. l'Orateur, pour qui j'ai le plus grand respect, qu'il ne me semble pas être dans ses attributions d'élargir en quoi que ce soit l'application du Règlement. Si on doit adopter une telle interprétation, procédons comme nous l'avons fait pour la rédaction du Règlement, c'est-à-dire confions cette tâche à un comité de la Chambre.

Pour ce qui est de la lecture des discours, je conviens avec M. l'Orateur que cette pratique n'est pas à encourager. Mais si l'on permet à six ministres de la couronne de lire des discours soigneusement rédigés, pourquoi alors ne pas permettre aux simples députés d'écrire soigneusement leur réplique et d'en donner lecture?

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je m'oppose comme je l'ai toujours fait, à l'article du Règlement qui limite les discours à quarante minutes. Je crois que tous les honorables députés ont droit d'exprimer leur avis. Je ferais cependant remarquer que l'on a négligé un aspect de la question. En donnant sa décision, M. l'Orateur a déclaré qu'il estimait de son devoir d'étendre le pouvoir accordé aux ministres de la couronne quand se pose la question de défiance envers le Gouvernement. Il ne semble pas que personne se soit préoccupé de savoir quand se pose cette question.

Je me souviens que durant les temps troublés de 1922—ou peut-être de 1924 et de 1925—le gouvernement d'alors permit l'adoption d'un amendement à l'Adresse proposé par un député de l'opposition. Un amendement n'indique pas nécessairement un manque de confiance dans le gouvernement. Pour qu'il soit considéré comme tel il faut qu'un ministre de la couronne ou le premier ministre lui-même le déclarent, ou qu'il renferme les mots suivants: "Nous proposons un vote de défiance envers le Gouvernement."

L'amendement proposé il y a quelques jours par le chef de l'opposition (M. Hanson), bien qu'il semble exprimer de la défiance à l'égard du Gouvernement, ne conclut pas, formellement à un refus de confiance. J'affirme que cela mérite considération. En l'occurence, je suis d'avis que les ministres en question n'ont pas le droit de franchir les limites définies par le Règlement.

M. J. T. THORSON (Selkirk): Pour ce qui est des termes employés dans l'article 37 du Règlement, il me semble qu'une précision s'impose. Le règlement n'est pas le même dans le cas d'un simple député ou d'un ministre qui outrepasse la limite de quarante minutes. Le règlement traite d'abord des simples députés:

> Nul député, sauf le premier ministre et le chef de l'Opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour inscrit au nom du Gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse...

et le reste. Ce texte semble affirmer que le seul député qui ne serait pas tenu de se conformer à la règle des quarante minutes est celui qui fait immédiatement réponse au ministre proposant un ordre du Gouvernement. Il n'y aurait donc qu'un seul député que viserait pas cette règle. Mais le texte poursuit.

> ...ou un député qui fait une motion de défiance au Gouvernement et un ministre lui faisant réponse...

On pourrait conclure de ce texte que la limite de quarante minutes peut être supprimée non pas en faveur d'un seul ministre en particulier mais de tous les ministres répondant à une motion de défiance.

De plus le ministre peut dépasser la limite prévue non seulement s'il répond immédiatement au député proposant une motion de défiance mais à n'importe quelle période du débat. Monsieur l'Orateur, j'affirme respec-

tueusement que votre décision n'est pas fondée uniquement sur des motifs de convenance mais qu'elle est conforme en tous points au sens propre et juridique de l'article du Règlement.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'abonde absolument dans le sens des remarques de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Toutefois, comme nous ne sommes pas tous versés dans la procédure parlementaire, je me demande si vous ne pourriez pas réserver votre décision sur cette question importante et compliquée jusqu'à ce que nous ayons terminé le débat sur l'Adresse. J'estime que les honorables députés devraient jouir, dans ce débat, d'un degré raisonnable de latitude. Depuis le début de la guerre, nous nous sommes montrés bienveillants à l'endroit du Gouvernement en cherchant à faciliter sa tâche. Peut-être nous sommes-nous abstenus de faire certaines observations que nous aurions aimé formuler. S'il vous était possible, monsieur l'Orateur, de réserver votre décision jusqu'à la fin du présent débat, notre groupe en serait fort heureux.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole ce n'est pas pour discuter cet article du Règlement ni l'interprétation que Votre Honneur a cru bon d'y donner. Nous pourrons le faire, si la chose s'impose à un moment plus opportun. Je tiens plutôt à faire remarquer qu'à mon avis votre interprétation de l'article, monsieur l'Orateur, est marquée au coin de la plus grande sagesse et que votre décision devrait recevoir l'approbation de tous les honorables membres de la Chambre. Je suis sûr qu'elle recevra, de façon générale, l'approbation du peuple canadien.

Les Chambres ont été convoquées à ce moment-ci afin de permettre au Gouvernement de renseigner l'opposition et le pays sur l'étendue de notre effort de guerre. Voilà pourquoi nous sommes actuellement rassemblés. Nul ne s'est prononcé plus fortement que le chef de la C. C. F. (M. Coldwell) en faveur de l'ouverture de la session en novembre plutôt qu'en janvier, afin que les honorables membres pussent être mis au courant du progrès de notre effort de guerre.

M. COLDWELL: Je ne m'oppose nullement à ce que l'on accorde plus de temps au ministre; on ne devrait pas le lui refuser.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ces paroles me réjouissent car c'est précisément ce que je désire exprimer. Si je ne m'abuse, le chef de l'opposition (M. Hanson) ne s'est pas opposé bien fortement lui non plus à la décision de l'Orateur. Toutefois, mon honorable ami a déclaré qu'à son avis le Gouvernement devrait jouir de cette latitude afin de pouvoir se défendre; il s'est servi du mot "défendre". Je tiens à dire que nous n'avons pas à nous défendre, en ce qui concerne l'effort de guerre.

L'hon. M. HANSON: Le très honorable député devrait avoir certaines choses à défendre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Notre effort de guerre se recommande et se défend de lui-même.

L'hon. M. HANSON: Cela n'a rien à voir à la décision rendue.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les remarques de l'honorable député n'ont influé en rien sur la décision prise. Nous sommes heureux de pouvoir fournir autant que possible, aux honorables députés l'occasion d'obtenir les renseignements qu'ils peuvent désirer. C'est pourquoi, je le répète, j'estime que la décision de l'Orateur est l'interprétation appropriée du règlement, compte tenu des circonstances qui ont entouré la convocation des Chambres.

M. NEILL: Pourquoi ne pas suspendre le règlement?

Le très hon. MACKENZIE KING: La suspension n'est pas nécessaire. Apparemment, pour ce qui a trait au présent débat tout au moins, les honorables députés sont plus ou moins d'accord sur l'opportunité de l'interprétation de cet article du Règlement. A tout événement, j'aimerais maintenant toucher à une observation faite au cours du débat, par le leader de la fédération du commonwealth coopératif, je pense. Il a suggéré une modification du règlement, en vue de fournir aux chefs des divers groupes d'opposition une plus grande latitude pour prendre part aux débats. Je me permettrai de signaler que la modification apportée déjà dans l'application du règlement est considérable et qu'elle n'est pas, je crois, rigoureusement conforme à la pratique du parlement anglais en la matière. Il existe un gouvernement et une opposition. Ceux qui sont pour nous sont pour nous et ceux qui sont contre nous sont contre nous. Ceux qui ne sont pas pour nous sont contre nous. Il y a deux côtés dans cette Chambre des communes, celui du parlement et celui de l'opposition. Libre à chacun de se placer d'un côté ou de l'autre, c'est à lui de choisir, mais les seuls partis à la Chambre des communes qu'une loi ou un règlement quelconque reconnaisse, que je sache, sont celui du gouvernement et celui de l'opposition.

Les ministres de la couronne ont leurs obligations et, à titre de membres du gouvernement, leurs services sont rémunérés, en

reconnaissance de leurs obligations et de leurs devoirs. La Chambre des communes a mis le chef de l'opposition dans une situation semblable en lui accordant un traitement et en en faisant un fonctionnaire supérieur de la Chambre. En vertu de notre régime parlementaire il représente l'opposition. Quant vient le débat sur l'Adresse, comme en ce moment, l'honorable député, leader de l'opposition, prend d'abord la parole et je réponds ensuite. Et puis, avant tout autre discours, la coutume veut que les chefs des autres groupes prennent la parole. C'est là, il me semble, mieux reconnaître une opposition en cette Chambre qu'on n'en a jamais eu l'intention en vertu d'une procédure stricte de gouvernement et d'opposition. On n'a jamais eu l'intention d'avoir deux chefs de l'opposition ou des leaders plus nombreux. Si je souligne la chose, c'est que l'honorable député à dit qu'il y aurait lieu d'accorder une reconnaissance plus étendue aux autres groupes d'opposition.

Si la Chambre des communes commence à reconnaître formellement divers groupes en son sein, leur nombre s'accroîtra d'année en année. Avec le temps la situation dans notre Chambre correspondra à celle qui existait à la Chambre des Députés en France. Dans ce pays les groupes étaient parfois si nombreux qu'il était devenu presque impossible à un groupe unique de s'assurer une majorité suffisante pour diriger la chose publique sans avoir recours à toute espèce de marchandages politiques. Nous savons combien cela a été désastreux. On a mis en doute la compétence de l'Orateur à interpréter le règlement. Puis-je dire que j'estime qu'en exerçant ses pouvoirs comme il l'a fait l'Orateur s'est tenu dans les limites de sa compétence et qu'il doit en être loué plutôt que blâmé.

M. GEORGE BLACK (Yukon): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de placer un mot? En toute déférence pour vous, monsieur l'Orateur, et pour le premier ministre (M. Mackenzie King), qui vient d'annoncer officiellement au nom du Gouvernement que les discours et non les affaires feront les frais de la présente session, je propose de laisser de côté tout règlement pour le reste de la première partie de la session, jusqu'au moment de l'ajournement, qui ne saurait tarder. Le *Feuilleton* ne porte qu'un pauvre bill solitaire présenté par un simple député. Nous désirons tous que les ministres nous entretiennent des faits et gestes du Gouvernement, nous avons hâte d'entendre ces déclarations, mais le Gouvernement éprouvera de grandes difficultés à prolonger la session au delà de quelques jours. Il reste à peine six autres discours à entendre; pourquoi nous inquiéter de l'application du

[Le très hon. Mackenzie King.]

règlement? Pourquoi ne permettrait-on pas à chacun de parler aussi longtemps et aussi souvent qu'il le désire d'ici la fin de cette partie-ci de la session?

M. l'ORATEUR: Je tiens à avertir la Chambre que ma décision ne m'a pas été inspirée par les circonstances et n'est pas de la courtoisie parlementaire. L'honorable député de Selkirk (M. Thorson) a rappelé que l'article 37 du Règlement, version anglaise, mentionne que: "the member" (et non "one member") peut parler pendant plus de quarante minutes. Quand j'ai rendu ma décision, je voulais dire qu'un ministre qui répond à une motion de défiance peut parler plus de quarante minutes. Autrefois, il n'y avait qu'un ministre de la Défense nationale, mais il en est autrement aujourd'hui. J'ai pris ce fait en considération en rendant ma décision. Le ministre dont le département fait l'objet de la discussion à la Chambre doit nécessairement jouir des privilèges prévus par l'article 37 du Règlement.

Pour ce qui est de restreindre le débat ou d'accorder de la latitude aux orateurs, la Chambre reconnaîtra que j'ai été plus qu'indulgent parfois, et je puis assurer l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell) qu'au cours des délibérations ses droits et ceux des autres orateurs seront respectés, tant que j'occuperai la présidence.

TRANSPORT OCÉANIQUE

PRÉTENDUES MENACES PROFÉRÉES CONTRE DES OFFICIERS PAR LES AUTORITÉS DES CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports (M. Cardin)? Il s'agit d'un télégramme que j'ai reçu d'un officier d'un navire qui se trouve dans un port du littoral de l'Atlantique? Si le ministre peut difficilement répondre ce soir, je serais heureux que ma question fût transformée en avis de motion, afin que je puisse obtenir le renseignement.

On prétend que les autorités des Canadian National Steamships menacent les officiers, s'ils ne prennent pas la mer. Je prie le ministre de s'enquérir de la chose et d'indiquer à la Chambre le plus tôt possible ce qui en est vraiment.

L'honorable P. J. A. CARDIN (ministre des Transports): Je crois savoir que le chef de l'opposition a déjà signalé la chose aux fonctionnaires du ministère, et nous avons ordonné une enquête.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que le chef de l'opposition ne se formalisera pas si je lui dis que nous avons, lui et moi, une responsabilité particulière en ma-

tière de procédure parlementaire, en ce qui touche les questions posées à la Chambre, par exemple. On prend l'habitude de poser des questions à l'appel de l'ordre du jour pas autant pour se renseigner que pour fournir des renseignements et faire des allégations, ce qui ne devrait pas avoir lieu sous forme de question. Si on pose des questions pour obtenir des renseignements, on devrait les poser directement et se borner à cela. J'espère que l'honorable représentant collaborera avec moi en s'efforçant de faire observer le Règlement à ses partisans, lui compris, tandis que je m'efforcerai de faire de même, en ce qui regarde les miens et moi-même.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, je reconnais pleinement que j'ai une certaine responsabilité quant à l'observance du Règlement, mais je n'accepte certes pas avec sérénité la leçon que je viens de recevoir du premier ministre. J'ai reçu un appel direct d'un homme menacé par la marine marchande de l'Etat, s'il ne prend pas la mer. Je me suis adressé d'abord au sous-ministre des Transports, et il n'a pu me fournir le renseignement. Il m'en a donné une partie. Si j'avais reçu de lui une réponse complète, je n'aurais pas posé la question à la Chambre. La partie que je veux savoir est celle-ci: ces hommes sont-ils sous le coup d'une menace des autorités des Canadian National Steamships, service d'Etat?

Je ne goûte pas la leçon que vient de me servir le premier ministre et je n'entends pas recevoir de leçon de lui.

PASSEPORTS ET VISAS

MODIFICATIONS POSSIBLES DES RÈGLEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. KARL HOMUTH (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) s'il peut dire à la Chambre si des modifications seront apportées aux règlements concernant les passeports. Je crois savoir qu'une réunion fut tenue cette semaine au sujet des règlements concernant les passeports et l'on m'a demandé des précisions à ce sujet.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources): Je n'ai à cet égard aucun renseignement que je puisse maintenant donner à la Chambre.

NAVIGATION SUR LES GRANDS LACS

QUESTION QUANT À UNE ENQUÊTE SUR LES RÉCENTS DÉSASTRES ET SUR LES MESURES À PRENDRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports (M. Cardin) une question au sujet des désastres survenus cette semaine sur les lacs du bassin supérieur. En vertu de la loi, le ministre doit ordonner la tenue d'une enquête, soit par le commissaire des naufrages soit par une commission royale nommée sous le régime de la loi des enquêtes publiques. Il y avait 200 navires navigant sur les Grands Lacs pendant cette tempête; quelques-uns étaient de vieux navires retirés du service depuis des années. L'*Anna C. Minch* a perdu vingt et un hommes et l'*Aberdeen*, sombré dans le Saint-Laurent, en a perdu neuf. Le *Novadoc* de Fort-William a aussi péri sur les Grands Lacs.

Vu les dispositions de la loi, le ministre fera-t-il tenir une enquête sur la navigation marchande sur les Grands Lacs pendant l'automne et sur la suffisance des aides à la navigation et des appareils de sécurité, la T.S.F., l'émission de permis de départ, les stations de sauvetage, ainsi que sur l'existence, sur les navires perdus, d'un nombre suffisant de chaloupes et d'appareils de sauvetage? Plusieurs de ces navires ne servaient qu'à la navigation sur les cours d'eau.

Je voudrais aussi savoir si les compagnies ou l'Etat, ou les deux, accorderont quelque compensation, assurance ou autre aide aux gens à la charge des naufragés. La loi est précise à ce sujet.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une enquête sera tenue sur la situation que vient d'exposer l'honorable député de Broadview (M. Church) et tous les détails qu'il a mentionnés seront inclus dans l'investigation. Cependant, je ne puis affirmer, cela va de soi, que le Gouvernement se chargera de donner quelque compensation tant que la responsabilité ne sera pas établie. Quant à la compensation versée par les compagnies d'assurance, la question ne regarde pas le Gouvernement.

M. CHURCH: Si le Canada est une nation, il devrait s'occuper des marins des Grands Lacs.

L'hon. M. CARDIN: Nous le faisons.

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

QUESTION TENDANT À SAVOIR SI 1940 SERA DÉCLARÉE ANNÉE DE CRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) si l'année 1940 a été déclarée année de crise sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies prévoit qu'une décision doit être prise en novembre. Le Gouvernement n'a pas encore étudié la question. Dès qu'il l'aura fait, il en saisira la Chambre.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 14 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'hon. M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Il ne s'est écoulé que trois mois et demi bien courts depuis que j'ai donné à la Chambre un résumé de notre activité militaire. Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, qu'en cette occasion j'avais esquissé les principes généraux de notre programme militaire. Le but immédiat de cette politique était de nous associer avec le Royaume-Uni et les autre Dominions, le plus rapidement et le plus entièrement possible, pour vaincre l'ennemi commun. Notre intention était, en prévision d'une longue guerre, d'assurer l'organisation efficace des forces armées du Canada, de telle sorte que, quoi qu'il advint, nous fussions préparés, à la limite de notre force, de nos ressources, à assumer nos propres responsabilités.

Je parlai d'abord de renforcer et perfectionner nos défenses fixes et mobiles de l'Est. J'indiquai aussi que nous n'oublions pas nos défenses du littoral de l'Ouest. Mais j'insistai, en parlant des mesures propres à assurer la défense de l'Amérique du Nord, sur la nécessité de faire porter nos efforts sur l'entraînement et l'équipement de l'armée active du Canada pour qu'elle puisse servir partout où besoin serait, au Canada ou outre-mer. Permettez-moi de rappeler au chef de l'opposition (M. Hanson), qui semblait croire que nous attachions trop d'importance à la défense du Canada, que j'ai dit avec insistance au mois de juillet que notre première ligne de front était dans la forteresse insulaire que sont les Iles Britanniques. Permettez-moi aussi de lui rappeler que, parlant à Montréal au mois de septembre, j'ai dit que "le Canada en cette guerre est aux côtés de la Grande-Bretagne et la première ligne de front du Canada est en Angleterre." Et aujourd'hui, en dépit des assauts continus que font subir à cette forteresse tous les moyens inventés par la science, le vandalisme et la brutalité, nos Canadiens

combattent côte à côte avec les hommes de ces Iles et de l'Empire sur ce front qui tient toujours fermement.

La Chambre a entendu hier le récit d'un témoin oculaire, celui du ministre des Services nationaux de guerre, (M. Gardiner), lequel a raconté la ténacité, non seulement des marins et soldats et aviateurs qui combattent dans les Iles Britanniques et autour d'elles, mais de ces millions d'habitants au cœur vaillant qui constituent la nation à laquelle ils appartiennent. Ils ont montré à leurs ennemis, ils ont convaincu leurs amis, que l'homme est plus grand que les engins de guerre même en quantité innombrable, qu'il faut plus que le déluge sauvage des explosifs pour surmonter la volonté de vivre libre; ils ont prouvé que l'infériorité de l'équipement peut être mieux que compensée par la supériorité du courage et de l'intrépidité.

Au mois de juillet, parlant de notre activité immédiate, j'ai expliqué la nécessité de procurer le maximum d'entraînement préliminaire aux hommes disponibles, et j'ai dit comme nous avions besoin de sécurité intérieure. Comme objectif général et à long terme, j'ai dit que notre tâche devait être de prendre les mesures pour que jamais plus le Canada ne se trouve dans une situation militaire insuffisante comme cela avait été le cas plusieurs années avant la guerre—et le Canada n'était pas le seul pays dans ce cas.

Je puis dire à la Chambre que les principes sur lesquels nous appuyions alors notre tâche sont les mêmes qui nous dirigent aujourd'hui. Le seul changement qui s'est produit a été de développer plus que jamais le sentiment que c'est notre intérêt vital d'aider à tenir et à renforcer la ligne de front qui se trouve sur la Manche.

L'application de ces principes, depuis que je les ai exposés à la Chambre au mois de juillet, a permis à notre pays de passer l'été et commencer l'automne au milieu d'une activité militaire que je crois sans précédent. Je pense que cette activité a produit, et produira encore, des résultats efficaces. Mon but est de passer en revue la partie de cette activité qui porte sur l'armée et d'indiquer quelques-uns des plans pour l'avenir.

Je donne l'avertissement que si la Chambre s'attend à être soulevée par des déclarations dramatiques, ou par la révélation de développements nouveaux ou encore inconnus, je suis sûr qu'elle sera désappointé. Durant les derniers trois mois, la presse a fait connaître de temps à autre à peu près tout ce à quoi je fais allusion en sorte qu'il y aura très peu de nouveau. D'un autre côté, un exposé concret de l'activité militaire traitant de l'organisation, de la mobilisation et de l'entraînement, et dénué du récit dramatique d'opéra-

tions militaires, laisse peu de place à l'éloquence et au pittoresque. J'espère, monsieur l'Orateur, que ce qui ne peut être qu'un résumé de notre activité, si terne qu'il puisse paraître, sera d'un vif intérêt pour la Chambre, pour la simple raison qu'elle doit s'occuper de la participation du Canada à la plus importante des guerres.

Le rôle du Canada comporte évidemment deux tâches principales. Il doit d'abord procurer et préparer une armée avec tous les détails d'organisation et d'administration que cela implique,—logement, nourriture, solde, vêtements, soins médicaux et dentaires, équipement personnel—et, ce qui est d'une importance suprême, l'entraînement efficace de ces hommes. Il doit ensuite procurer aux unités et aux formations qu'il organise, l'équipement nécessaire.

J'estime autant que quiconque l'importance de l'équipement et la nécessité d'épuiser tous nos moyens de production pour nous les procurer, mais l'équipement ne peut jamais remplacer complètement la discipline et l'efficacité, l'ingéniosité et le courage. L'entraînement, et un entraînement intensif, est plus nécessaire que jamais, et la tâche d'enrôler et d'entraîner des hommes pour une armée de l'importance des forces canadiennes est une partie indispensable et vitale de notre préparation, et de notre contribution à la cause commune. Avec cela présent à l'esprit, je dois exprimer ma profonde appréciation de l'intérêt et du travail inlassables du personnel tant aux quartiers-généraux que dans les divers districts, et particulièrement des officiers, sous-officiers et soldats des forces combattantes. Ce travail représente une pensée, un soin, un enthousiasme et un effort soutenu, et, par-dessus tout, il révèle un patriotisme qui, lorsque viendra le temps de l'épreuve, se montrera indomptable.

Je devrais mentionner ici un changement dans les noms des forces militaires du Canada. Quand j'ai parlé la dernière fois, j'ai mentionné quatre différents groupes: l'armée active canadienne, la garde nationale des vétérans, la milice active non-permanente, et les compagnies de réserve de vétérans. Depuis lors, nous avons intégré tous ces groupes dans un même cadre appelé l'armée canadienne, et nous avons divisé tout simplement l'armée canadienne en unités et formations de l'active et de la réserve. L'active comprend tout ce que nous connaissons maintenant sous le nom d'armée active du Canada, y compris la garde nationale des vétérans; et la réserve est ce que nous connaissons actuellement sous le nom de milice active non-permanente, y compris les compagnies de réserve des vétérans. Il s'agit d'un simple changement de nom, mais il évitera des confusions et donnera à nos forces militaires un titre qui correspond mieux au titre des autres services, la marine royale canadienne, et l'aviation royale canadienne. Cela n'implique aucun changement dans les noms par lesquels sont connus les régiments, les batteries, les unités, et cela n'implique aucun changement dans le status des unités ou les obligations des individus. Ces obligations, qu'elles existent en vertu de l'enrôlement volontaire ou en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, restent ce qu'elles étaient avant ce changement de nom.

Un autre changement qui, je crois, a reçu l'approbation générale, est le changement du nom de la garde territoriale des anciens combattants en celui de garde des anciens combattants du Canada. Cela non plus n'implique aucun changement de status des éléments ou des membres de cette garde.

Après ce préliminaire, voici à grands traits, quelle est la force de l'armée canadienne.

Tout d'abord parlons de l'armée canadienne, l'active, que nous avons connue sous le nom d'armée active canadienne et sous celui de Compagnies de la garde territoriale. Le 29 juillet, j'ai fait connaître qu'il y avait 31,607 hommes de troupe dans nos formations et unités de l'active en dehors du Canada et 101,965 en Canada, soit un total de 133,572. Les rapports au 29 octobre montrent qu'il y en a plus de 50,000 en dehors du Canada et un nombre considérablement accru en Canada.

En ce qui concerne la réserve de l'armée canadienne, tenue jusqu'à maintenant comme milice active non permanente et comprenant les compagnies de réserve des anciens combattants ainsi que les recrues levées pour l'instruction en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, je dirai que le recrutement pour les unités de réserve ou de milice active non permanente s'est poursuivi jusqu'au 15 août, date à laquelle elle a été interrompue pour permettre de procéder à l'instruction des recrues levées en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales. Le 29 juillet, j'ai déclaré que les unités de réserve étaient fortes de 47,373 hommes. C'était le dernier chiffre connu à ce moment-là. Le 29 octobre, l'effectif total des unités de réserve était plus que le double de ce nombre, sans compter les recrues à l'entraînement dans les camps en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales. A la même date il y avait 25,391 de ces recrues poursuivant leur instruction militaire dans 39 centres établis à travers le Canada. Le 29 octobre l'effectif total de l'armée canadienne, y compris les

unités en service actif outre-mer et en Canada ainsi que les unités de la réserve, dépassait donc 300,000.

Dans la période d'accélération au printemps et au début de l'été de cette année, nous nous sommes proposés certains objectifs importants qui comprenaient la formation des 3e et 4e division et de certaines unités de service auxiliaire et accessoire, et le recrutement à pleins cadres des unités d'infanterie de la réserve (M.A.N.P.); il fallait aussi envoyer de nombreuses troupes dans le Royaume-Uni et dans des îles hors du Canada. Nous avons fait porter tous nos efforts dans le but d'obtenir les résultats désirés sans perdre de temps à des questions de réorganisation, qui, si importantes qu'elles fussent, pouvaient attendre. Nous voulions que cela soit fait rapidement. Et dès qu'il parut certain que ces objectifs pouvaient être atteints à peu près dans le temps fixé, il fut possible de consacrer plus de temps aux questions de réorganisation.

Au début du mois d'août, conformément à la politique générale de défense du Canada, la région militaire de l'Atlantique fut formée sous le commandement du major général Elkins. Cette région comprend les trois provinces maritimes du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard et la partie orientale de la province de Québec. Elle comprend aussi les unités de l'armée canadienne à Terre-Neuve. L'administration de cette région continue à relever des commandants des districts militaires qui s'y trouvent inclus, mais le contrôle des opérations de toutes les troupes de défense côtière et des forces mobiles qui y sont stationnées est exercé par le général commandant en chef de la région de l'Atlantique.

Plus récemment, au mois d'octobre, la région militaire du Pacifique a été formée; elle comprend la Colombie-Britannique et l'Alberta et ses quartiers généraux sont à Victoria. Le major général Alexander en a le commandement en chef et il est responsable de toutes les questions d'opération touchant la défense du Pacifique. Il dirigera les défenses côtières par l'intermédiaire des commandants de forteresses et des commandants régionaux, et aussi les forces terrestres mobiles qui peuvent être détachées pour les opérations de défense de la côte du Pacifique.

Dans le cas des deux régions de l'Atlantique et du Pacifique le général commandant en chef travaillera dans la plus étroite coopération avec les commandants correspondants de la Marine royale canadienne et de l'Aviation royale canadienne dans leurs régions respectives. L'organisation de la 3e division de l'armée canadienne a été complétée par la nomination des commandants de division et de brigades.

[L'hon. M. Ralston.]

Le major général Sansom, qui faisait précédemment partie de l'état-major du général McNaughton et plus tard des quartiers généraux de l'armée canadienne à Londres, a été nommé commandant de cette division et vient justement d'arriver au Canada. Les commandants de brigade sont le brigadier H. O. N. Brownfield, M.C., commandant l'artillerie de la 3e division; le brigadier W. G. Colquhoun, M.C. commandant la 87e brigade d'infanterie le brigadier J. P. U. Archambault, D.S.O., M.C. commandant la 8e brigade d'infanterie et le brigadier E. W. Holdenby, M.C., V.D., commandant la 9e brigade d'infanterie. Cette division sera pour le moment concentrée en certains points de l'est du Canada avec quelques unités hors cadre.

L'organisation de la 4e division canadienne progresse et ses unités et formations sont pour le moment cantonnées à divers points du centre et de l'ouest du Canada. Je pense être prochainement en état d'annoncer les noms des commandants de brigades de cette division.

De nouvelles unités de l'armée active ont été mobilisées; elles comprennent:

Un régiment de chars blindés.

Deux régiments d'artillerie légère contre-avion avec les sections de signaleurs et les ateliers nécessaires.

Deux ateliers militaires de campagne au service des unités des 3e et 4e divisions.

Un convoi d'ambulances-automobiles.

Vingt compagnies du corps forestier canadien ont maintenant été levées et sont à l'entraînement, sous le commandement du brigadier J. B. White, D.S.O., E.D. Dix-sept compagnies additionnelles de la réserve de la garde des anciens combattants du Canada ont été formées pour porter à 43 le nombre total de ces compagnies de réserve. Celles-ci s'ajoutent aux 29 compagnies de l'armée active d-jà autorisées, et qui comprennent 6,627 officiers et soldats. La garde des anciens combattants du Canada est sous le commandement du lieutenant-colonel H. R. Alley, O.B.E., V.D.

On a appris avec un intérêt tout particulier je pense, la nouvelle de la formation d'un corps de véhicules blindés sous le commandement du colonel F. C. Worthington, M.C., M.M., officier d'une grande expérience dans les véhicules blindés. Ce corps se composera de quatre régiments mobilisés qui comprennent deux régiments de cavalerie déjà mobilisés de l'armée active et quatre régiments de la réserve.

Une brigade blindée est déjà en voie d'organisation et de développement pour devenir un groupe complet par l'addition des unités nécessaires d'artillerie, du génie, des services

auxiliaires, et de l'intendance, lesquels sont en voie de mobilisation. Il y a déjà des unités pour former le noyau d'un second groupe.

Pour faciliter l'entraînement, nous nous sommes procuré environ 200 chars d'assaut des Etats-Unis. Bien que ces tanks soient d'un modèle désuet, ils serviront à l'instruction de spécialistes et mécaniciens dont on a besoin pour une formation de ce genre. Ainsi que la Chambre le sait probablement, nous avions plusieurs chars d'assaut au camp Borden, outre le nombre bien plus considérable que nous avons reçu des Etats-Unis. Le personnel choisi reçoit un entraînement spécial dans le Royaume-Uni, en sorte que lorsque nous serons appelés à développer les premiers groupes en des formations plus considérables, nous aurons les instructeurs requis.

Un corps de police militaire a été organisé sous le commandement du colonel P. A. Piuze. Onze compagnies de police militaire ont été mobilisées et elles procurent le personnel policier aux différents districts militaires ainsi qu'aux camps d'internement et aux baraques de détention. Chaque district militaire a au moins un quartier général de compagnie, et une compagnie entière ou partielle de police, selon ses besoins. L'expérience nous a enseigné qu'une armée n'est pas une armée si elle n'a pas de musiques. On avait déjà permis l'affectation de fonds à l'achat d'instruments et on a autorisé dans plusieurs régiments de l'armée active la formation de corps de musiciens provenant des unités existantes.

La Chambre se demandera ce que font nos diverses troupes. Nous pensons naturellement tout d'abord à ceux de nos hommes qui sont en dehors du Canada, sur la ligne de front en Angleterre, et aux divers postes stratégiques. Nous avons dans le Royaume-Uni le gros de deux divisions et la proportion requise des troupes auxiliaires. En plus, nous avons, sous l'autorité des quartiers-généraux canadiens, des renforts presque égaux en nombre à une autre division, outre les nombreux renforts qui sont encore de ce côté-ci de l'océan. Nous recevons toutes les semaines des rapports qui nous donnent en détail le travail qui est fait par les troupes canadiennes en Angleterre et quelques unes des tâches auxquelles elles sont affectées de temps en temps. Il n'y a pas en Angleterre de troupe plus apte ou mieux préparée pour n'importe quelle tâche qui puisse se présenter. Les troupes canadiennes savent ce qu'elles ont à faire et sont désireuses de jouer leur rôle dans la bataille d'Angleterre. Leur présence à côté des troupes de la mère patrie et la réputation qu'elles se sont déjà acquises est une source d'orgueil pour le Canada et je sais aussi qu'au War Office, aucune troupe ne passe pour plus sûre et plus efficace.

Je crois devoir relever ici, monsieur l'Orateur, les paroles malheureuses exprimées par mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Hanson) dans son discours de l'autre jour. Il a dit:

> La part que nous avons prise à la première bataille de Grande-Bretagne a été plutôt pitoyable. De fait, autant que je sache, nos efforts n'ont compté pour rien dans la défense de ce pays. Si je fais erreur, j'espère que mon honorable ami se chargera de la mise au point voulue.

Il me semble que mon honorable ami n'a fait honneur ni à lui-même ni à ceux qu'il représente quand il a parlé ainsi. Je me permets de rappeler à la Chambre que, lors de l'invasion de la Norvège, le gouvernement britannique décida immédiatement d'envoyer des troupes au secours de ce pays. Il fallait agir promptement. A qui une requête fut-elle adressée? On demanda aux quartiers-généraux militaires canadiens d'y dépêcher une partie de la première division canadienne avec un corps spécial britannique. Il n'y eut aucune hésitation, aucun embarras administratif; nous répondîmes sans tarder et des troupes furent pour cette fin détachées de la première division. Les préparatifs de départ furent complétés et les troupes quittèrent leur camp d'Angleterre le lendemain du jour où nous avions reçu la requête du gouvernement britannique.

Voilà un cas où, le besoin venu, le Canada a répondu à l'appel; et nous pouvons dire, il me semble, que la situation ne perd rien de sa signification du fait que les plans des opérations furent plus tard modifiés et que nos troupes ne combattirent pas en Norvège. Antérieurement à juin dernier, ainsi que la Chambre le sait, et plus d'une fois, des troupes canadiennes quittèrent promptement leurs camps et étaient prêtes à s'embarquer pour aller se joindre au corps expéditionnaire britannique et à l'armée française dans la lutte désespérée qu'ils livraient dans le nord de la France et en Belgique; et si des troupes canadiennes ne furent pas alors envoyées là, c'est uniquement par suite des décisions prises par le haut commandement militaire. La première division se mit de fait en marche vers la France avec une partie des troupes non-divisionnaires, et nous savons tous comment et pourquoi il devint nécessaire de la rappeler. Dans cette circonstance, le général McNaughton a pris soin de faire savoir qu'aucun bataillon canadien ne s'est retiré sans un ordre exprès des autorités militaires supérieures.

Monsieur l'Orateur, je ne vois rien de pitoyable dans le fait d'avoir en Angleterre des troupes dans lesquelles le War Office avait assez de confiance pour faire appel à elles et leur confier soudainement des tâches extrême-

ment importantes et hasardeuses; je ne vois non plus rien de pitoyable dans le fait d'avoir nos troupes formant environ trois divisions aidant à tenir la première ligne et ayant la responsabilité d'un secteur défini. Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition est loin de se rendre justice, et, ce qui est encore plus important, il est moins que juste à l'égard de nos troupes et du pays quand il emploie le mot pitoyable au sujet de la contribution de l'armée canadienne dans la bataille d'Angleterre. Cette expression n'était nullement motivée. J'ajouterai que je ne parle pas ici du rôle brillant joué par la marine royale canadienne et par l'aviation royale canadienne, sujets qui seront traités par mes honorables amis le ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald) et le ministre de l'Air (M. Power).

Comme la Chambre le sait, nous avons des troupes en Islande, à Terre-Neuve et dans les Antilles. Dans certains cas, il faut ajouter aux troupes ou procéder à de nouvelles distributions pour renforcer leurs positions stratégiques.

Nous devons beaucoup à ces troupes qui constituent la défense avancée du continent et qui, sans qu'on les voit ni qu'on en entende parler, accomplissent loyalement leur devoir qui contribue à assurer la sécurité contre toute surprise.

En Canada, les unités de l'active assurent la défense côtière du Pacifique et de l'Atlantique. Elles montent la garde aux points vulnérables et dans les camps d'internement. Elles procurent une force mobile qui peut servir à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, au besoin, et elles s'entraînent dans divers camps et centres d'entraînement à travers le Dominion dont les possibilités de logement sont mises totalement à contribution. J'ai eu la satisfaction de me rendre à un bon nombre de ces camps et de ces unités. J'ai été grandement frappé par le sérieux et l'intérêt que ces hommes prennent à leur travail, quel qu'il soit. N'ayons aucune inquiétude, ils seront en tous points à la hauteur de la réputation que les soldats canadiens se sont acquise. Le travail des troupes de défense côtière et celui des gardes méritent une mention spéciale. Tous les jours, sans exception, par toutes les températures d'été ou d'hiver, ces hommes accomplissent une tâche ignorée mais des plus importantes. Ils doivent se tenir constamment sur le qui-vive, bien que souvent l'occasion en paraisse manquer. On se rend compte de leur dévouement et on l'apprécie.

La Chambre apprendra avec intérêt que nous nous efforçons d'accorder au moins un repos temporaire aux unités d'infanterie en garnison dans nos défenses côtières en les remplaçant par des unités maintenant aux camps d'entraînement. Et pour rendre plus facile ce mode de remplacement, nous nous proposons d'organiser à l'avenir tous les bataillons d'infanterie de défense côtière en unités de campagne plutôt que de garnison. Cela permettra aux unités d'infanterie de défense côtière de varier un peu leur service actuel et d'intensifier leur instruction en vue du service de campagne.

Un bon nombre des troupes en Canada consistent en renforts qui, vu le très petit nombre de victimes, n'ont pas été appelés. L'autre jour, mon honorable ami le chef de l'opposition m'a demandé où nous en étions de nos préparatifs en matière de renforts. Je lui rappellerai ce que je viens de dire: Nous avons des renforts nombreux en Angleterre et encore plus nombreux au Canada; vu le petit nombre des victimes, nous n'avons pas encore eu à les appeler. J'espère que cela répond à sa question.

A propos de renforts, il faut se rappeler que l'expédition d'une formation outre-mer ne consiste pas simplement dans la levée, disons de 15,000 hommes, pour une division, outre les troupes auxiliaires, mais qu'elle implique aussi l'obligation de former des renforts pour cette division et dans tous les grades. Dans les conditions normales de guerre, ces renforts peuvent s'élever jusqu'à 100 p. 100 en une année. En conséquence, la capacité d'un pays de maintenir les armées en campagne dépend de la possibilité de recruter les renforts nécessaires à l'Armée, et aussi, naturellement, la capacité où est l'industrie de produire non seulement l'équipement initial, mais un approvisionnement suffisant et régulier d'équipement pour remplacer les pertes.

L'établissement des régions militaires de l'Atlantique et du Pacifique a entraîné beaucoup plus qu'un simple changement dans le commandement supérieur. Il relevait d'une politique d'une portée plus étendue en vertu de laquelle on a procédé avec grand soin à la meilleure disposition des troupes disponibles, en vue de posséder, toutes prêtes, des troupes mobiles ou autres, en cas d'urgence.

En outre des concentrations dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique, des détachements de l'Armée active sont cantonnés en des points considérés comme étant les plus importants du pays au point de vue stratégique par rapport aux exigences de l'entraînement et des possibilités de logement.

Nous avons ensuite les unités de réserve de l'armée canadienne, connues sous le nom de milice active non-permanente. A leur sujet, il y a plusieurs facteurs à considérer. Les hommes enrôlés dans cette partie de l'armée ne sont pas tout le temps soldats. Qu'ils se soient enrôlés avant le 15 août, ou qu'ils aient

été appelés à l'entraînement en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, la grande majorité de ces hommes occupent des emplois dans la vie civile et ne consacrent à l'entraînement militaire que leurs heures de loisir et les trente jours passés aux centres d'entraînement. Le quartier-général régimentaire de chacune de ces unités reste dans les localités intéressées. L'entraînement est organisé, quant au temps et au lieu, de façon à convenir autant que possible à la routine de la vie et du travail quotidiens.

Il convient que je m'arrête ici un moment au discours prononcé l'autre soir par l'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White) qui, la Chambre ne s'en est peut-être pas rendue compte, parlait d'une unité de la milice active non permanente.

L'hon. M. HANSON: Il a dit qu'il s'agissait d'une unité de la milice active non permanente.

L'hon. M. RALSTON: Je demande pardon à mon honorable ami; je ne savais pas qu'il l'avait précisé. En tout cas, je tiens à souligner la chose. Mon honorable ami a mentionné les difficultés auxquelles une unité de la milice active non permanente se trouvait en butte. Je désire rappeler à la Chambre ce que nous avons entrepris durant le printemps et l'été de 1940. Entre le mois de juin et l'époque où les unités en question sont parties pour les camps d'entraînement, nous avons entrepris d'assembler, et nous avons assemblé, un nombre additionnel de 42,611 hommes dans l'armée active du Canada et de 39,786 hommes dans la milice active non permanente. En outre, nous avons dû préparer des camps pour environ 30,000 hommes en vue de l'entraînement prévu par la loi de mobilisation des ressources nationales.

Bref, il a fallu procurer le vêtement et l'équipement à 111,000 hommes pendant ces trois mois de l'été. Nous nous y sommes consacrés avec toute l'énergie possible.

L'hon. M. HANSON: Le ministre veut-il donner à entendre que le plan d'entraînement de trente jours a été mis à exécution au début de l'été? N'est-ce pas plutôt un mois après la clôture de l'inscription nationale? Il ne saurait concilier ces deux faits.

L'hon. M. RALSTON: Je les concilie afin d'indiquer l'étendue de la tâche qu'il a fallu entreprendre pour fabriquer et fournir le vêtement et l'équipement aux troupes en perspective.

L'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White) a précisé que son unité est partie pour le camp le 2 septembre, sauf erreur. Il me reprendra si je me trompe. Or, le 2 septembre vint longtemps après l'inauguration de la loi de mobilisation des ressources nationales et la promulgation du plan d'entraînement. Il a fallu équiper 100,000 hommes. Telle est la tâche qui a incombé à mon collègue le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), qui a eu à assurer le vêtement et l'équipement de tous ces soldats.

Cependant, l'honorable représentant de Hastings-Peterborough dit: "Les articles de vêtements fournis consistaient en une casquette, une vareuse, un pantalon, une chemise et une paire de bottines." Je lui assure que, s'il avait fait partie de la milice active non permanente avant cette époque, il n'aurait pas eu de chaussures, car il n'a pas été fourni de chaussures à la milice active non permanente avant cette année. Nous les avons fournies à la suite du changement général. Il se plaint que nous n'avons pas fourni de chaussettes à la milice active non permanente. Les troupes ont apporté leurs propres chaussettes et leurs propres chaussures. Mon honorable ami a reçu des chaussures de l'armée. J'ai visité 42 unités de la milice active non permanente au cours de l'été. J'avoue que les soldats n'avaient pas leurs uniformes de serge, mais je crois que plusieurs d'entre eux ne les voulaient pas. Mais ce que j'affirme, —et je ne le dis pas sur un ton de suffisance, car j'aime à voir une unité pourvue de tout l'équipement auquel elle a droit, et tel que prévu par le règlement—c'est qu'on pouvait constater une uniformité remarquable dans ces camps. C'était beau de voir la façon dont les soldats et les officiers s'empressaient d'aller chercher ce dont ils avaient besoin.

J'affirme à l'honorable député de Hastings-Peterborough, sans aucune arrière-pensée, que j'ai porté l'uniforme militaire alors que j'étais membre d'une assemblée législative—je n'étais pas membre du Parlement—en 1914-1915 et en 1915-1916. Je faisais partie d'une unité et aussi de la Force expéditionnaire canadienne. Cette unité avait droit à beaucoup d'équipement, mais il nous en manquait beaucoup. D'abord commandant de peloton et ensuite second commandant d'une compagnie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de me plaindre à l'intendant et au Service du matériel, jusqu'à ce que j'obtinsse ce que j'avais demandé. Mais je ne suis pas allé à une assemblée législative pour en parler dans un discours. Naturellement, l'honorable député a parfaitement le droit. . . .

L'hon. M. HANSON: Le ministre veut-il mettre en doute le droit de l'honorable député de Hastings-Peterborough de faire un discours?

L'hon. M. RALSTON: J'allais justement dire que je ne voulais pas nier ce droit à mon honorable ami. S'il croit qu'il est préférable de se plaindre ici, il a parfaitement le droit de le faire. Il se trouve être membre du Parlement et aussi officier dans l'armée. Il a formulé sa plainte ici, et je ne doute pas que d'autres députés fassent de même. Mais pour obtenir ce qu'il désire, il doit faire ce que je viens d'indiquer.

Mais je dirai que mon honorable ami aurait pu faire connaître à un membre du quartier-général qu'il considérait que l'on ne s'occupait pas de son unité d'une manière satisfaisante. J'aurais été heureux qu'il m'en parlât, mais je n'en ai jamais entendu un mot avant que l'honorable député le mentionnât lui-même l'autre soir.

M. WHITE: Le ministre sait probablement, mieux que quiconque, qu'aucun membre des troupes n'a le droit, en aucune circonstance, de se mettre en communication avec le quartier-général de la Défense nationale. Il sait bien que toutes les communications doivent se faire de la manière régulière.

L'hon. M. RALSTON: Je me demande si mon honorable ami croit sérieusement que cette règle s'applique aux membres du Parlement? Si oui, comment se fait-il qu'il se juge autorisé à prononcer ce discours?

L'hon. M. HANSON: Oh! oh! Voilà de la démocratie!

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami sait fort bien que les portes du ministère de la Défense nationale sont ouvertes à tous les membres du Parlement qui peuvent y entrer en tout temps. Si je parle ainsi à mon honorable ami, c'est que j'ai moi-même passé par les circonstances auxquelles il fait allusion et tout a bien fini.

M. WHITE: Puis-je interrompre le ministre? Il a fait allusion au service du matériel. Ce peut être très bien, mais si ce service n'avait pas reçu d'approvisionnements, il ne pouvait tout de même pas en distribuer.

L'hon. M. RALSTON: C'est exact.

M. WHITE: Je me suis adressé au service en question.

L'hon. M. RALSTON: Très bien. Mais je rappelle à l'honorable député que le service devait répondre à de nombreuses demandes et il me semble qu'il n'a pas trop mal réussi étant donné la liste qu'il a consignée au *hansard*, si j'en juge par ce que j'ai vu dans les autres camps qui n'ont formulé aucune plainte à ce sujet.

[L'hon. M. Hanson.]

Parlons maintenant d'autre chose. Il a dit qu'il n'y avait pas de vêtements de dessous. On n'en donne pas à la milice active non permanente. L'honorable député le sait probablement, mais il a quand même soulevé la question. Puis celle des chaussettes, et la même règle s'applique. Il a aussi mentionné des chevalets de pointage, disant qu'il n'y en avait pas. Je me demande si les honorables membres de la Chambre savent exactement ce que sont les chevalets de pointage. Ils sont constitués par la réunion de trois poteaux au centre desquels on met un sac de sable. Nous supposons que la plupart des unités peuvent les fabriquer elles-mêmes. Il me semble que mon honorable ami n'a pas voulu oublier un seul détail dans son énumération des insuffisances.

Il a parlé des uniformes en serge. Je crois savoir que son unité en a reçu environ 800. Est-ce exact?

M. WHITE: Un grand nombre de soldats n'en ont pas.

L'hon. M. RALSTON: On en a remis à cette unité 797?

M. WHITE: Dans une compagnie, 80 hommes en sont dépourvus.

L'hon. M. RALSTON: Dans ce cas, l'unité de l'honorable député doit compter plus d'hommes que le nombre régulier.

Passant à la question des capotes, il a dit que certains hommes avaient froid. A ma connaissance, il y avait au camp de Petawawa 1,000 capotes à l'usage de la milice active non permanente en service spécial de garde ou autre de ce genre. Je ne sais pas si l'honorable député l'a constaté, mais ces capotes s'y trouvaient. Il a parlé ensuite du manque de mitrailleuses. On me dit qu'il y avait quatre mitrailleuses Lewis dans son unité. A propos de la mitrailleuse Bren, il a noté que les soldats se la passaient de l'un à l'autre.

L'hon. M. HANSON: Elle passait vite de l'un à l'autre.

L'hon. M. RALSTON: Oui, rapidement de soldat en soldat. Or, voici l'ordre publié à ce sujet:

> On a pris les mesures voulues afin d'avoir une mitrailleuse Bren sur le champ d'entraînement, lundi le 9 septembre. Cette mitrailleuse sera confiiée au sergent major d'instruction Hegarty qui visitera les unités à tour de rôle et donnera une brève démonstration.

Il s'agissait d'une mitrailleuse Bren pour une unité de la milice active non permanente à l'entraînement pour une période de quinze jours et, si je ne m'abuse, une unité qui avait déjà quatre mitrailleuses Lewis.

Mon honorable ami sait bien, comme nous le savons tous, que nous ne pouvons pas disposer d'un bien grand nombre de mitrailleuses Bren pour l'usage des unités de la milice active non permanente quand nous comptons au Canada plus de 100,000 soldats dans l'armée active.

L'honorable député a ensuite parlé des gaz. Sauf erreur, on a fait passer son unité dans une chambre à gaz et un sous-officier et six soldats ont reçu des instructions prolongées dans la protection contre les gaz de façon à les mettre en mesure de poursuivre leur entraînement au quartier général. Depuis lors, on a livré à cette unité trente-cinq masques à gaz afin de lui permettre de poursuivre cet entraînement. Aucun honorable député, je crois, ne s'attend que nous fournissions des masques à gaz à tous les membres de la milice active non permanente. Ces appareils ne servent que pour les fins de l'instruction.

Les honorables députés savent que je ne cherche pas à réprimander mon honorable ami, mais celui-ci peut être certain que nous avons eu fort à faire au cours de l'été. Il peut être certain, aussi, que les vêtements ne sont pas restés entassés dans le cabinet du ministre; il n'y a rien eu de tel, au contraire, ils ont été livrés et distribués aussitôt que nous pouvions nous les procurer. Mon honorable ami se souvient sans doute, ainsi que tous les autres membres de la Chambre, de la menace d'une agression possible sur nos deux littoraux au cours de l'été dernier.

J'en viens maintenant à ce que je voulais dire au sujet des unités de la milice active non permanente, y compris l'unité de mon honorable ami.

Je l'ai déjà dit et je le répète, nos unités de la milice active non permanente ont servi de cadres à la mobilisation de notre armée active et je ne puis louer assez hautement l'intérêt, l'enthousiasme et le don de soi qu'ont manifesté si spontanément les officiers, les sous-officiers et les soldats qui, à temps et à contre-temps, ont travaillé à maintenir ce noyau de citoyens soldats dans les villes, les villages et les hameaux d'un bout à l'autre du Dominion. J'ai eu le plaisir de visiter un certain nombre de camps de la milice active non permanente et j'ai été touché de voir l'intérêt et l'enthousiasme qui y régnait en même temps que de constater quel degré de perfection on visait à atteindre.

Je me rappelle qu'en une province—je ne voudrais pas que mon collègue, le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) s'enorgueillisse outre mesure, mais il s'agit de la Colombie-Britannique—les membres d'une unité de cette milice insistaient pour avoir des exercices après les heures. Je n'en doute pas, la même chose se pratiquait en d'autres endroits. Les sergents donnaient eux-mêmes des cours afin d'être plus en mesure de monter la garde et de suivre les exercices. Ils cherchaient à atteindre à cette perfection qui ferait de leur unité la meilleure au Canada. Et ce n'est là qu'un exemple de ce qui se faisait partout au pays.

Dans un centre, un peloton avait envoyé ses membres au camp afin que ceux-ci puissent prendre part à l'entraînement militaire comme de simples citoyens. J'ai trouvé des professeurs d'universités à côté d'ouvriers, tous désireux de tirer le meilleur parti possible de l'instruction qui était donnée.

Voilà le tableau dessiné à larges traits et rapidement résumé. De la ligne de front en Angleterre à travers les Iles de l'Atlantique, et de notre propre côte, et du littoral maritime, aux points les plus éloignés de l'intérieur, nos troupes sont à leur poste. Le premier entraînement est élémentaire et se fait aussi près que possible des foyers. A mesure que les hommes passent volontairement aux unités de l'Armée active, ces unités sont organisées, et les hommes consacrent tout leur temps à l'entraînement. A mesure que l'entraînement se développe, les hommes reçoivent leur équipement, les unités font un travail de plus en plus important, pour en venir finalement au plus important de tous, la défense de nos propres côtes et la lutte outre-mer.

Je sais que la Chambre et le pays seront particulièrement intéressés dans le plan d'entraînement obligatoire.

Je pense pouvoir dire avec quelque insistance, que les premiers trente jours de camp ont été un succès complet. Il y avait en vérité la difficulté matérielle de construire et d'équiper, en deux mois environ, trente-neuf camps à travers le Canada. Il y avait le problème de l'instruction de 39 personnels pour rétablir le programme intensif de trente jours et les détails d'administration d'une organisation qui était nouvelle, et qui, pensions-nous, devait être parfaite du premier coup. Nous avons effectivement surmonté ces difficultés physiques et préparatoires, et les camps se sont ouverts le 9 octobre. Les salles d'exercices manquaient dans presque tous les camps. Je ne puis fournir toutes les raisons de cet état de choses. J'espère cependant que presque toutes seront terminées à temps pour l'ouverture de la prochaine période. Mais la solution du problème du logement, de l'instruction et de l'administration était secondaire par rapport au fait que le programme impliquait l'application dans tout le Canada d'un nouveau principe. Et quand on s'arrête à y penser, le véritable succès de l'entreprise repose sur le fait que les Canadiens ont accepté

ce nouveau principe de l'entraînement obligatoire comme une partie nécessaire de notre activité de guerre. Le mérite n'en revient pas au Gouvernement. Plus de 25,000 jeunes gens ont fait de cette acceptation une réalité pratique et vivante par l'ardeur et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve dans les 39 centres d'instruction militaire durant les quatre dernières semaines.

A propos de la durée de la période d'instruction, il est évident que personne n'espérait ou ne prétendait faire des soldats entraînés au bout de trente jours; mais je suis sûr que même ceux qui ont critiqué cette durée de l'entraînement ne croyaient pas qu'on pût atteindre en trente jours un tel degré de préparation ou une telle intensité d'efforts. Je crois que tous ceux d'entre nous qui ont visité l'un de ces camps ont été très agréablement surpris du progrès accompli et de l'intérêt qu'on y a pris.

Je veux maintenant exprimer ma sincère reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à ce succès initial, pour les efforts inlassables du personnel dans toutes les branches du service, pour la préparation attentive du personnel des camps, pour l'intérêt qu'y ont porté les collectivités, les parlementaires et les citoyens en général. Tout cela a contribué à donner un excellent point de départ à un programme de service national de grande envergure.

Je me dois de rappeler à la Chambre que la période d'instruction de 30 jours ne fut jamais inchangeable ni définitive. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale pour l'Air, quand il était ministre intérimaire de la Défense nationale, a précisé ce point de la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 18 juin dernier et qu'on trouvera à la page 887 du *hansard*. Il dit en cette occasion:

> Les règlements établiront la durée de la période d'entraînement. Reste à décider si ce sera une période continue de trois mois ou moins et cela dépendra: *a*) de l'avis des techniciens du ministère; *b*) des besoins de l'industrie et de la production selon que l'indiquera un relevé qui sera entrepris immédiatement.

Ce sujet a été considéré à plusieurs reprises par moi-même, par le Comité de guerre du cabinet et par l'état-major. Dans une déclaration à la presse il y a quelque temps, j'ai dit qu'on y avait fait des représentations au sujet du besoin croissant d'hommes dans les industries de guerre et que tout ce sujet a été l'objet d'études attentives du comité. J'ai mentionné l'une des méthodes proposées pour rendre plus d'hommes disponibles pour l'industrie. Cette méthode consistait à prolonger la période d'instruction militaire et à réduire par conséquent le nombre d'hommes mis à l'entraînement au cours d'une même année. J'ai spécialement indiqué que diverses méthodes étaient à l'étude et que "tout changement susceptible d'être effectué en vue des dernières périodes d'entraînement dépendrait du résultat de l'étude en cours portant sur tout le problème de la main-d'œuvre et des besoins de l'industrie des munitions et des services". Un peu plus tard, le 8 octobre 1940, le chef de l'état-major général, dans sa causerie d'Ottawa mentionnée par le chef de l'opposition (M. Hanson) a fait allusion à ma déclaration et a dit:—

> Comme mon ministre le disait l'autre jour, on étudie actuellement la possibilité de modifier le programme d'entraînement en vue d'adapter la durée de la période de l'entraînement obligatoire aux changements et améliorations qui peuvent se produire dans les conditions et les besoins de l'industrie.

Il n'y a par conséquent rien de neuf dans la suggestion de prolonger la durée des camps. Cela dépend des facteurs tels que l'équipement disponible, le degré d'entraînement désirable, et les besoins de l'industie.

Dans le passage que le chef de l'opposition a cité le général Crerar indiquait très clairement que les facteurs déterminants au moment où le projet était lancé ont été l'importance de donner au plus grand nombre possible de jeunes Canadiens une connaissance pratique de leurs obligations en vue de la Défense nationale et la restriction de la période de l'entraînement en fonction d'approvisionnements limités en armes modernes qui seraient requises pour continuer l'entraînement au delà d'une instruction courte et élémentaire. Ces deux questions sont maintenant en passe d'être résolues. La façon dont on a répondu au premier appel a été telle que personne ne peut douter que le sens du devoir national dont a parlé le général Crerar existe au plus haut point; et je suis sûr qu'une seconde et une troisième période d'entraînement rendraient ce sens des obligations nationales plus profond et plus étendu car il ne faut pas oublier que les hommes qui passent par ces centres d'entraînement sont largement représentatifs du Rominion.

A propos de l'équipement nous entrevoyons maintenant les perspectives d'augmentation qui rendront possible un peu plus tard une plus longue période d'entraînement. Mais nous devons aussi tenir compte des besoins de l'industrie surtout à mesure que nous touchons aux groupes d'âge plus élevé. A tort ou à raison, l'industrie s'est crue bouleversée par l'appel des plus jeunes classes. Franchement, je crois qu'il n'y avait pas de justification pour ce bouleversement. Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) a pourvu à la possibilité pour les industries de guerre de demander des sursis pour l'entraînement des hommes indispensables, et je ne sache pas qu'il y ait eu un seul

cas où un tel sursis n'ait pas été accordé quand il avait été demandé de bonne foi.

Néanmoins, il est de fait que plus nous entraînerons d'hommes, plus grande sera l'inquiétude de l'industrie au sujet d'un ralentissement possible de la production de guerre. J'ai déjà dit, et je le répète, que dans les conditions actuelles, il est essentiel de ne pas toucher à la main-d'œuvre dont l'industrie de guerre a besoin pour compléter l'équipement et l'entraînement du grand nombre d'hommes qui font présentement partie de l'armée canadienne.

Pour montrer comme nous prenons ce point de vue au sérieux, le ministère de la Défense nationale a posé les principes que cette formation n'entre pas en concurrence avec les industries de guerre mais au contraire collabore avec elles. Comme je l'ai indiqué au début de juillet dans une causerie radiophonique près de 50 p. 100 du personnel d'une armée moderne est composé d'hommes de divers métiers Il y a déjà longtemps que nous avons adopté la règle de ne pas accepter d'hommes de métier dans l'armée quand il y avait une vacance à combler dans ce métier. Nous sommes allés plus loin et nous nous préparons à entreprendre la formation d'hommes de métier dont nous aurons besoin dans l'armée. Bien plus, nous avons fait savoir aux ministères intéressés que nous sommes disposés, avec les réserves nécessaires naturellement, à considérer le projet d'accorder un congé prolongé aux soldats enrôlés en Canada dont nous pouvons nous passer et dont les services sont requis par leurs anciens patrons pour la production de guerre. Le comité de guerre du cabinet a étudié à plusieurs reprises la question de la durée de l'instruction militaire en fonction du problème de nos ressources en hommes et nous sommes maintenant à considérer la possibilité de porter la période d'instruction à quatre mois et de réduire le nombre global d'hommes occupant des emplois civils qui devraient être appelés au cours d'une année. Nous aurions ainsi, dans la population du Canada, un grand nombre d'hommes dont l'entraînement serait complet.

Une telle prolongation de temps et une telle réduction de nombre devraient contribuer à prévenir un trop grand bouleversement dans l'industrie. Cela comporterait, toutefois, l'élaboration d'un mode d'exemption ou de sursis prolongé propre à répondre aux nécessités de la production de guerre. On a déja étudié les méthodes les plus pratiques d'atteindre ce but.

Cependant, la durée de l'entraînement et ses effets sur l'industrie de même que les exemptions sont des sujets auxquels l'Angleterre a apporté beaucoup d'attention; et avant de décider définitivement de prolonger la période d'entraînement nous nous proposons d'examiner la situation sur place quand j'irai en Angleterre conférer avec l'état-major et les autorités qui s'intéressent à cet aspect du problème de guerre.

L'hon. M. HANSON: Le consentement de l'individu sera-t-il une condition préalable? Je connais le cas d'un homme dont la réintégration dans un emploi important était grandement nécessaire, mais qui refusa absolument de retourner au travail parce qu'il voulait demeurer dans l'armée. J'estime qu'on devrait tenir compte de cela.

L'hon. M. RALSTON: La Chambre doit comprendre que je me contente ici d'indiquer l'attitude du ministère de la Défense nationale vis-à-vis de l'industrie. Je ne dis pas quels seront les règlements que nous appliquerons pour parer aux besoins. Ce qui arrivera dans le cas d'un homme dont l'industrie a besoin comme machiniste et qui veut ou ne veut pas accepter cet emploi, voilà une autre chose à considérer. Dans l'intervalle, nous mettrons au point les mesures à prendre pour faciliter le changement si nous décidons finalement de les effectuer. En tout cas, il y aura au moins deux autres camps où l'entraînement durera 30 jours, celui qui doit s'ouvrir le 22 novembre et un autre au début de janvier.

Je n'ai pas à m'excuser d'avoir traité longuement cette question de l'entraînement obligatoire. Elle touche au capital humain tant pour le service de l'armée que pour celui de l'industrie. Elle pose, comme je l'ai dit, un principe fondamentalement nouveau en matière d'instruction militaire. Ce principe a été accepté de bonne grâce et par ceux qui ont été appelés à l'entraînement et par les citoyens du Canada en général. Il pourra, à mon avis, être l'instrument qui nous procurera des réserves de citoyens entraînés si besoin en est pour la défense du Canada, tout en assurant la production de guerre à pleine capacité.

Puisque j'ai parlé de l'instruction militaire en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, il vous intéressera de connaître d'autres aspects de l'instruction militaire.

Les 17 centres d'entraînement de l'armée active continuent de préparer des troupes de renfort bien dressées dans toutes les armes pour les unités d'outre-mer. Les deux écoles de maniement des armes portatives ont été converties en centres d'entraînement pour armes portatives. Elles donneront certains cours d'une façon continue pendant toute l'année et non pas seulement durant les mois d'été comme cela se faisait dans le passé. Nous avons aussi

des cours spéciaux d'instruction pour les gardes des camps d'internement et le personnel de la prévôté.

Ces divers centres d'entraînement de l'armée active disséminés dans tout le Canada ont travaillé à plein rendement et avec le maximum de rapidité tant que la température resta favorable en été et durant les premiers mois d'automne. On a mis à profit toutes les installations disponibles pour donner l'instruction dans toutes les formes d'entraînement: maniement du fusil et de la mitrailleuse légère, protection contre les gaz, travaux élémentaires de démolition, entraînement du personnel des compagnies forestières, cours de cuisine, cours de conduite et d'entretien d'automobile, cours d'intendance, cours complémentaires pour les officiers, cours pour les maîtres canonniers, ainsi que pour les équipes de projecteurs et de radiographie.

On a fait de grands progrès dans l'entraînement collectif des unités de l'armée active, et durant la période des camps d'été, on a procédé à l'enseignement des manœuvres de campagne. Pour l'hiver, en plus d'autres formes d'instruction, on se prépare à assurer l'entraînement sur skis et en raquettes. Certaines unités ont été désignées pour un entraînement spécial de ce genre et nous sommes actuellement à transmettre les instructions requises et à expédier l'équipement approprié.

Une des questions les plus importantes que nous ayons eu à considérer était le choix et l'entraînement des officiers subalternes pour nos armées. Nous devions tenir compte des faits suivants: (a) Nous sommes engagés dans une guerre qui sera longue et nous devons par conséquent utiliser nos ressources en hommes de la façon la plus avantageuse. (b) Nous avons à affronter un ennemi dont les armées sont supérieurement entraînés et il nous faut donc veiller à ce que tous nos officiers acquièrent de réelles qualités de chef. J'insiste sur ce dernier mot.

Nous avons fait une revision des aptitudes que doivent avoir les officiers, aptitudes qui ont considérablement changé selon les diverses unités et formations. Nous avons arrêté des mesures qui apporteront plus d'uniformité et qui, croyons-nous, relèveront le niveau d'aptitude de nos officiers.

Parmi ces mesures, il faut mentionner la décision qu'à l'avenir chaque candidat à un brevet d'officier dans l'armée canadienne devra sortir du rang. Après une certaine période d'entraînement dans le rang, si le commandant constate que des soldats possèdent les aptitudes requises, ils deviendront cadets-officiers et subiront dans les centres d'instruction des officiers, de l'active ou de la réserve, l'entraînement qui leur méritera leurs brevets d'officiers. Ce système est basé sur l'expérience acquise pendant la dernière guerre et sur la pratique actuelle dans l'armée britannique.

[L'hon. M. Ralston.]

L'hon. M. HANSON: Le ministre veut-il nous dire comment on procédait jusqu'à l'époque où cette décision a été prise?

L'hon. M. RALSTON: Je dirai sérieusement à l'honorable représentant que, pour répondre à sa question, je devrais lire au moins une page et demie de divers règlements. Les règlements prévoyaient trois méthodes pour la milice active non permanente, et deux pour l'armée active canadienne, et je ne chercherai pas à donner les détails de mémoire. Mais une chose qui m'a frappé, c'est l'examen d'une durée d'un jour, qui ne m'a certainement pas paru satisfaisant, et une autre, c'est que certaines gens, m'a-t-il semblé, recevaient très peu d'instruction. Le système adopté en l'espèce, c'est l'instruction d'abord dans le rang et puis au centre d'entraînement, et non pas seulement l'instruction aux quartiers généraux.

L'hon. M. HANSON: Je ne demanderai pas au ministre d'aller plus loin dans sa réponse.

L'hon. M. RALSTON: Je craindrais de ne pouvoir le faire en ce moment. La chose ne s'applique pas à ceux qui détenaient déjà des brevets.

M. GREEN: Ce nouveau plan s'applique-t-il à l'armée active aussi bien qu'à la réserve?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

J'aborde maintenant la question du logement. A la suite de l'organisation des deux régions militaires côtières on a décidé de concentrer les troupes en divers points dans les limites de ces régions. Cela a nécessité la construction de vastes camps et leur préparation pour l'occupation d'hiver. Ce travail a avancé rapidement et touche déjà à sa fin. Des quartiers d'hiver ont aussi été établis dans la plupart des principaux camps permanents. J'ai déjà parlé de la rapidité avec laquelle on a construit des camps capables de loger 30,000 hommes dans les 39 centres d'entraînement de la réserve.

D'autres établissements tels que les ateliers d'intendance, les entrepôts, les magasins et les immeubles de l'entraînement ont été construits ou sont en voie de construction.

Les camps les plus importants de l'armée sont à Debert et à Sussex dans la région militaire de l'Atlantique, à Valcartier dans le Québec, à Camp Borden et Petawawa dans l'Ontario, à Shilo dans le Manitoba, à Dundurn dans la Saskatchewan et à Nanaïmo dans la région militaire du Pacifique. Les camps d'Aldershot, Barriefield, Niagara et Sarcee ont été aussi très actifs durant la saison d'entraînement.

Il y a cependant un bon nombre d'autres établissements militaires. L'armée active a établi ses centres d'instruction aux endroits suivants et je crois qu'il vaut la peine d'en donner la liste, car je ne pense pas que la Chambre se rende compte de l'étendue et de la diversité de l'instruction donnée. Ce sont des centres d'entraînement: il ne s'agit pas de l'entraînement d'unités particulières à leurs quartiers généraux, mais d'endroits où l'on peut envoyer des hommes venant de toutes les parties du pays pour qu'ils y reçoivent l'instruction militaire:

Pour l'infanterie (fusil): Camp Borden, Valcartier, Aldershot, Winnipeg et Calgary.
Pour l'infanterie (mitraileuse): Trois-Rivières et Dundurn.
Pour les armes portatives: Kingston et Lethbridge.
Pour l'artillerie: Winnipeg et Petawawa.
Pour les ingénieurs: Petawawa.
Pour les signaleurs: Barriefield.
Pour la cavalerie mécanisée, chars blindés et tanks: Camp Borden.
Pour services auxiliaires de l'armée: Camp Borden.
Pour services médicaux: Ottawa.
Pour services de l'intendance: Kingston et Petawawa.

Nous avons encore les dépôts de districts qui comprennent le personnel et les renforts aux différents quartiers généraux des districts militaires et aussi un certain nombre de dépôts secondaires.

Pendant les mois d'hiver, des unités seront cantonnées à différents autres points du pays où il est possible d'établir des quartiers d'hiver et où l'entraînement est possible.

On aura une idée de l'ampleur du travail accompli pour préparer les quartiers d'hiver des troupes à la lecture du tableau suivant qui montre en chiffres ronds ce qui a été dépensé et se dépense encore pour abriter les hommes, les véhicules et l'administration, ainsi que ce qui est nécessaire à l'entraînement. Voici des chiffres pour quelques-uns de ces camps:

Debert	$6,000,000
Nanaïmo	1,365,000
Sussex	1,800,000
Défenses côtières	2,500,000
Camp Borden	4,100,000
Camp de Petawawa	2,750,000
Camp de Valcartier	1,720,000
Terre-Neuve	670,000
Nouvelle-Ecosse	2,290,000
Région de Saint-Jean	432,000
Centres d'instruction militaire (39)	8,950,000

En Nouvelle-Ecosse et dans la région de Saint-Jean, les chiffres représentent les dépenses depuis le début de la guerre.

En tout, nous avons maintenant au Canada des quartiers d'hiver pour environ 150,000 hommes, alors que nous en avions pour moins de 50,000 l'hiver 1939-1940. L'emploi d'édifices réaménagés a été en grande partie abandonné et la majorité de ce grand nombre d'hommes est logée dans des baraquements spécialement construits à cette fin.

L'hon. M. HANSON: Le ministre veut-il dire que les baraquements de Fredericton sont convenables pour l'hiver? Il serait mieux d'aller les visiter.

L'hon. M. RALSTON: J'en serais très heureux.

L'hon. M. HANSON: A moins que l'on ne fasse autre chose pour ces hommes, ils mourront de froid.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami veut-il parler des centres d'entraînement de la milice?

L'hon. M. HANSON: Il s'agit des centres où a lieu l'entraînement de trente jours.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami en est-il bien sûr? On est d'avis que ces baraquements peuvent servir de quartiers d'hiver dans des endroits beaucoup plus froids que Fredericton; on en a déjà fait l'essai en ces endroits. Le ministre du Commerce (M. McKinnon) conviendra qu'il fait beaucoup plus froid à Edmonton qu'à Fredericton et cependant, ce sont les mêmes baraquements, chauffés par trois poêles, dont on se sert à Edmonton. Je pourrais mentionner Québec également. Je ne prétends pas être une autorité en ces matières; je dis simplement que ces quartiers sont aménagés pour l'hiver.

L'hon. M. HANSON: Il faudrait faire quelque chose, parce que le jour passe à travers.

L'hon. M. RALSTON: Je donne à mon honorable ami l'assurance qu'ils seront terrassés.

L'hon. M. MICHAUD: C'est déjà fait.

L'hon. M. RALSTON: Dans la plupart des centres où je me suis rendu, le terrassement est déjà fait ou tout au moins on a déjà élevé la charpente nécessaire.

L'hon. M. HANSON: J'étais là le 2 novembre.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami a mentionné deux sujets. Je les traiterai dès maintenant, pendant que j'en suis aux baraquements. Il a donné à entendre que les baraquements en question se conformaient à des devis anglais. Je ne crois pas que ce serait un mal. Cependant, je lui assure qu'ils ont été construits non pas d'après des devis anglais, mais d'après des devis canadiens. Evolution de baraquements utilisés depuis des années dans quelques-uns des camps permanents, ils sont, estime-t-on, bien adaptés aux circonstances particulières à notre pays. Sans

doute se renseignera-t-on à leur égard cet hiver. Je me rappelle que, d'après les plans de l'an dernier, la section des lavabos se trouvait au bout des dortoirs. A présent, les baraquements sont construits en forme de H, les dortoirs constituant les ailes et la section des lavabos constituant la barre du H.

Pour ce qui est des prix de revient et de l'avantage qu'il y aurait à confier les travaux aux services techniques du ministère plutôt qu'à des entrepreneurs, j'ai examiné la question à fond. La construction d'au moins dix des camps en question a été confiée à des entrepreneurs, parce que nous estimions qu'il convenait d'éviter toute concurrence sur le marché de la main-d'œuvre entre le ministère et les entrepreneurs déjà occupés sur les mêmes lieux à d'autres constructions pour le compte de l'armée. Mon honorable ami le ministre des Munitions et Approvisionnements et moi-même avons convenu de l'utilité de faire construire ces casernes par adjudication. Je tiens à dire à mon honorable ami que je dispose des services d'un ingénieur qui n'a pas de supérieur au Canada, à mon sens. Avec son adjoint et un représentant du quartier-maître général, il visite la plupart des camps en question et les examine en vue de les comparer du point de vue de la qualité, de la rapidité de construction, de l'exécution ainsi que du prix de revient approximatif des baraquements construits par des entrepreneurs par rapport à ceux qui avaient été édifiés par les services du ministère. Je lui assure que la question n'a pas été négligée.

L'un des points qu'il a mentionnés est d'ordre extrêmement technique et je me suis renseigné à ce sujet. Il voulait savoir pourquoi les pièces de 2 x 10′ étaient planées sur quatre faces. C'est parce que ces pièces sont rassemblés au moyen de chevilles pour servir de solives sous les planchers des dortoirs; il a donc été nécessaire de les planer afin que, jointes étroitement ensemble, elles puissent donner le maximum d'appui.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis pas contre le planage des deux côtés, mais pourquoi planer les bords? Cela coûte de l'argent.

L'hon. M. RALSTON: C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

L'hon. M. HANSON: J'ai cherché à discuter la chose avec l'ingénieur mais il n'a rien voulu entendre.

L'hon. M. RALSTON: On a également prétendu que ce procédé facilite l'inspection au point de vue solidité.

L'hon. M. HANSON: Cela coûte $20 de plus le mille—peut-être pas $20, mais beaucoup plus—de se servir de 2 x 10′ au lieu de 4 x 6′, lesquels sont aussi solides que les autres.

[L'hon. M. Ralston.]

L'hon. M. RALSTON: Je ne saurais discuter ces détails avec mon honorable ami, mais dans mon ignorance j'oserais dire qu'une poutre contre-plaquée formée de quatre pièces de 2 par 10′ serait plus solide qu'une autre formée de deux pièces de 4 par 6′.

L'hon. M. HANSON: Eh bien, restons chacun sur nos positions.

L'hon. M. RALSTON: A propos de l'équipement ou des armements et des munitions, nous devrons encore faire face à une insuffisance grave en équipement et en armements, et nous en accommoder encore dans bien des cas. Tout le monde sait à quelle énorme demande la production industrielle a dû faire face. Tout le monde sait que l'industrie anglaise a dû produire pour le service outremer. Tout le monde sait que la production des Etats-Unis a dû répondre à une demande colossale à cause du besoin croissant du Royaume-Uni et toujours plus grand des Etats-Unis eux-mêmes.

Le Canada s'est vu charger d'un fardeau sans précédent, dans la production de matériel de guerre pour la quantité comme pour la variété. Non seulement fallut-il accroître les industries existantes, mais en créer plusieurs nouvelles. La politique doit rester la même: la ligne de front se trouvant en Angleterre, les besoins de ce front doivent primer une fois de plus. Je signale cette déclaration à mon honorable ami. Nous nous sommes dégarnis et nous n'hésiterons pas à nous dégarnir encore tant que le matériel que nous produisons sera nécessaire outre-mer.

L'hon. M. HANSON: Bien.

L'hon. M. RALSTON: Mon collègue le ministre des Munitions et des Approvisionnements (M. Howe), vous exposera l'aspect industriel de notre effort de guerre. C'est sur ce ministère que la Défense nationale compte pour s'approvisionner et je puis vous assurer que le contact le plus constant et la collaboration la plus étroite lient toujours ces deux ministères.

Au ministère de la Défense nationale, nous avons un personnel qui se montre infatigable dans la tâche de prévoir nos besoins et d'y pourvoir en fonction des moyens de la production canadienne. Tout ce qu'un travail intense, un grand effort et d'intimes consultations peuvent pour fournir aux forces défensives du Canada tout ce dont elles ont besoin est accompli, j'en suis persuadé.

Je ne connais qu'une raison d'empêcher la publication des statistiques relatives au taux de production et de livraison du matériel de guerre: nous n'avons pas l'intention de fournir officiellement et délibérément à

l'ennemi des renseignements pour lesquels il dépenserait volontiers des millions de dollars en espionnage et en manœuvres subversives.

Passons aux vêtements et à l'équipement du personnel. Comme vous le savez, nous nous sommes constamment efforcés de faire face à la rude tâche qui s'est soudainement imposée à l'industrie pour fournir à bref délai des uniformes, des chaussures, des chaussettes, des chemises, et des objets personnels en quantités énormes. Je suis heureux de dire que nous avons presque répondu à ces besoins, et que nous maîtrisons la situation avec le programme des prochains douze mois. C'est maintenant pris pour acquis, mais je me demande si la Chambre se rend compte de l'effort qu'ont dû soutenir l'administration du ministère des Munitions et Approvisionnements et l'industrie, pour atteindre ce résultat.

Pour cette raison, je me bornerai à des déclarations générales touchant ce que nous appelons l'équipement des unités. Mon collègue le ministre des Munitions et Approvisionnements vous parlera sans doute de l'activité manufacturière canadienne en temps de guerre.

Quant à la production des fusils, elle est la même qu'en juillet, lorsque j'ai pris la parole à la Chambre. Nous nous sommes procuré aux Etats-Unis quelques milliers seulement de fusils de plus que le nombre fourni à la Grande-Bretagne au moment critique. Ces fusils ont été distribués de temps à autre; l'état-major est actuellement satisfait de la situation qui nous permet maintenant de répondre aux besoins du service actif et de l'entraînement. On s'occupe de pourvoir à nos besoins futurs jusqu'à ce que la production commence au Canada. A propos de la fabrication des fusils au Canada, j'ai dit à la Chambre en juillet que le ministère a fait ses propres plans pour la construction d'une manufacture et la production en notre pays. Nous avions raison de croire à la possibilité de construire et outiller cette usine. La construction en est maintenant terminée et la production y a été confiée au ministère des Munitions et Approvisionnements. Une compagnie a été formée sous la direction d'industriels importants et je suis informé que cette usine commencera à produire vers le milieu de 1941.

L'hon. M. HANSON: Le ministre veut-il parler des fusils?

L'hon. M. RALSTON: De la fabrique de fusils. Mon honorable ami a demandé pourquoi l'on avait fourni les fusils Ross aux recrues à l'entraînement. Il saute aux yeux que c'est parce que nous devions donner les fusils Enfield aux troupes de l'armée active.

L'hon. M. HANSON: Vous n'aviez pas autre chose, voilà la réponse.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas à m'en excuser. Je déclare que nous devions donner les fusils Enfield aux troupes de l'armée active. Les autres n'en avaient pas besoin pour leur entraînement préliminaire et les fusils Ross avaient été remis en état et pouvaient répondre aux besoins. Les fusils envoyés en Europe pour les besoins du Royaume-Uni étaient des Ross.

L'hon. M. HANSON: Ils ont été remis en état.

L'hon. M. RALSTON: Si vos paroles doivent être consignées au *hansard*, j'aimerais bien les entendre.

L'hon. M. HANSON: J'ai dit qu'autant aurait valu fournir des fusils de bois que ceux que vous leur avez donnés.

L'hon. M. RALSTON: Le chef de l'opposition est apparemment moins calé que je le croyais dans ce domaine. Je prévois que la production des armes portatives du calibre .303 et des munitions nécessaires atteindra un rythme que j'avais indiqué en juillet, et les calculs soignés des officiers de l'état-major nous assurent que cela répondra suffisamment à nos besoins.

Parlons des mitrailleuses Bren. J'en ai fait connaître le nombre jusqu'à la fin de septembre à l'honorable député. Je n'indiquerai pas le nombre livré chaque semaine, mais je dois dire qu'il est fort satisfaisant, eu égard aux plans établis quand la production a débuté à l'usine. Ces livraisons hebdomadaires augmentent constamment et vers la fin de la première année de production, nous nous attendons à tripler les livraisons prévues au contrat.

Mon honorable ami a parlé du manque de mitrailleuses. Il a demandé la raison de cette insuffisance. Evidemment, la pénurie de mitrailleuses est toute relative. De fait, il existe plusieurs bataillons de mitrailleuses dans l'armée active et nombre d'autres dans la milice active non permanente. Par suite d'une modification dans l'organisation de l'armée, on a réduit de trois à un le nombre des bataillons de mitrailleurs par division. Ce n'est pas notre fait mais celui de l'armée anglaise, ce qui montre bien quelles sont les exigences réelles. Je puis assurer l'honorable député que nous possédons plus de mitrailleuses qu'il n'en faut pour armer chacun des bataillons de mitrailleuses actuellement en campagne conformément à l'organisation actuelle, bien qu'il nous en eût manqué pour les effectifs d'abord prévus, puis réduits, par le War Office.

Je tiens à ajouter à ce sujet que nous n'avons pas l'intention pour l'instant de

transformer aucun bataillon de mitrailleuses bien qu'ils n'aient plus place dans les cadres actuels. Nous ignorons quels changements peuvent survenir et nous entendons nous en tenir au status quo pour le moment. Nous avons distribué un certain nombre de mitrailleuses aux fins de l'entraînement à chacun de ces bataillons.

Venons-en à l'artillerie de campagne. Le chef de l'opposition en a parlé. Il a fait allusion particulièrement à deux unités d'artillerie. Celles dont il a parlé appartiennent naturellement à la réserve (M.A.N.P.). Comme de raison, vu l'importance des forces actives que nous avons en service, notre premier et principal devoir était de distribuer des canons pour l'entraînement et les manœuvres; c'est ce que nous avons fait. Il est évidemment plus utile d'avoir des canons dans les centres d'entraînement de l'artillerie, afin de permettre une formation intensive, que d'éparpiller les canons parmi les unités de la milice active non permanente. Même dans ces conditions, nous avons des armes prêtes à être distribuées à environ le tiers des unités de la milice active non permanente, lesquelles les auront bientôt à leur disposition; et des mesures seront prises pour que même la grande majorité de ces unités de la milice active non permanente ait des canons pour l'entraînement.

Depuis que j'ai dicté ces lignes j'ai appris que la distribution allait commencer d'ici huit jours.

Je puis dire à la Chambre, sur ce sujet des canons de campagne, que nous en avons au moins assez pour équiper une troisième et une quatrième divisions. Comme je l'ai dit en juillet, la quantité disponible a augmenté sensiblement ainsi que les munitions nécessaires. On y procède en vitesse, et, dans l'opinion des officiers de l'état-major, on en a assez pour l'entraînement et pour les besoins de la défense du Canada, en attendant que les obusiers de 25 livres soient disponibles.

On a entrepris au pays la production d'obusiers de 25 livres, à la fois pour le compte de la Grande-Bretagne et du Canada; et bien que la livraison ne doive pas commencer aussi tôt qu'on l'espérait, mon collègue, le ministre des Munitions et Approvisionnements prévoit qu'un nombre considérable sera prêt en 1940.

A propos des appareils de signalisation, j'ai indiqué en juillet que des maisons canadiennes produisaient rapidement des appareils d'entraînement fabriqués avec des pièces de séries commerciales. Le nombre des appareils augmente par milliers, provenant des Etats-Unis, et deux des fabriques canadiennes les plus importantes travaillent en collaboration à la production du plus récent modèle britannique d'appareils de service et nous nous attendons à en recevoir livraison au début de l'année prochaine.

A cet égard, mon honorable ami demande pourquoi nous manquons totalement d'appareils de signalisation.

L'hon. M. HANSON: Je me suis fondé sur la déclaration de M. Baldwin.

L'hon. M. RALSTON: La réponse est que nous n'en manquons pas totalement. Nous avions compté recevoir ces appareils du Royaume-Uni. Vu qu'il est nécessaire que les pièces soient interchangeables il nous faut employer le modèle anglais, mais lorsque nous avons constaté que nous ne pourrions plus nous approvisionner au Royaume-Uni, nous avons dû commencer la fabrication au Canada, et confier à deux des établissements canadiens les plus importants la fabrication de ces appareils scientifiques anglais, qui comportent des postes de T.S.F. de modèles différents dont les pièces sont des plus diverses et des plus compliquées. Nous avons en même temps chargé des établissements canadiens de nous fournir pour des fins d'entraînement des appareils commerciaux adaptés aux besoins de l'armée.

On s'est grandement intéressé aux tanks. Les problèmes relatifs à la production de ce genre d'armes sont particulièrement compliqués. Mais comme on le sait, le travail se poursuit aussi vite que possible aux usines Angus du Pacifique-Canadien, à Montréal. On prévoit aussi que d'autres usines se consacreront bientôt à la fabrication des chars d'assaut. C'est un point sur lequel la collaboration est particulièrement étroite entre le ministère de la Défense nationale, le ministère des Munitions et Approvisionnements et les autorités techniques de Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

La production des véhicules à moteur et des tracteurs a été très satisfaisante, et nous avons plus d'une fois consenti à subordonner nos besoins à ceux du Royaume-Uni afin qu'on n'en manque pas sur la ligne de feu.

Il y aurait lieu, à ce propos, de relever un ou deux points que le chef de l'opposition a soulevés. Il a dit que des unités motorisées avaient été expédiées dans un état inachevé, entraînant beaucoup de frais. Il y eut un envoi de véhicules dont l'assemblage devait se faire en Angleterre. Dans un cas où la consignation était de 500 unités...

L'hon. M. HANSON: De mille environ.

L'hon. M. RALSTON: Dans le cas d'une consignation d'environ 500 unités, il a été constaté au moment de l'assemblage que la courroie de l'éventail avait été oubliée par l'expéditeur. On l'a prévenu par câblogramme

et la partie manquante a été expédiée deux jours plus tard et immédiatement mise en place, de sorte qu'il ne s'est produit aucun retard, non plus qu'aucun ennui de ce chef en ce qui concerne l'entraînement. Voilà ce dont veut parler l'honorable député lorsqu'il fait allusion à une consignation faite dans un état inachevé.

L'hon. M. HANSON: Le ministre prétend-il que c'est tout ce qui manquait?

L'hon. M. RALSTON: Je reviendrai tout à l'heure sur l'affaire des accumulateurs.

L'hon. M. HANSON: Il y avait six différentes pièces qui manquaient.

L'hon. M. RALSTON: Cela n'est pas venu à ma connaissance.

L'hon. M. HANSON: Le ministre était à même de se renseigner.

L'hon. M. RALSTON: Je vais d'abord donner à mon honorable ami les renseignements que je possède sur l'essai de freinage. Il me permettra de le citer:

Parmi les véhicules qui arrivèrent en Angleterre, des centaines ne purent subir l'essai de freinage; d'autres étaient incomplets et il fallut se procurer des pièces en tout hâte en Angleterre, au Canada et aux Etats-Unis. On me dit que le tout coûta $80,000.

En ce qui concerne l'essai de freinage, voici les faits. Lorsque les premières centaines de véhicules eurent quitté le Canada, nous décidâmes ici même, à la suite d'un essai, que le frein à main ne donnait pas tout à fait satisfaction parce qu'il était trop difficile à atteindre. On en modifia la forme en conséquence, toujours au Canada. Comme on avait expédié outre-mer environ 615 de ces véhicules, on expédia de même les assemblages de nouveaux freins pour qu'ils fussent posés là-bas. Les matériaux nécessaires au changement coûtèrent $2,460. C'est-à-dire que les fabricants ne demandèrent rien pour effectuer le changement, mais se firent payer les matériaux entrant dans la fabrication des nouveaux freins, vu qu'ils avaient déjà fourni les autres. Encore une fois, cette mise au point nous coûta $2,460, et la main-d'œuvre requise en Angleterre pour poser les nouveaux freins s'établira à environ $1,020. Il est permis de supposer que le travail sera exécuté là-bas par le service du matériel de guerre et que cela n'entraînera aucun frais supplémentaire. Le coût de changement, fixé par mon honorable ami à $80,000, atteindra à peine $3,480.

L'hon. M. HANSON: Oh, non. J'ai voulu dire que $80,000 devaient servir à l'achat de pièces de rechange et autres pièces non incluses avec les véhicules. Ils n'avaient absolument rien à voir aux essais de freinage ou à la substitution de freins d'un autre genre.

L'hon. M. RALSTON: Très bien. Je vais maintenant parler de la question des outils, la seule qui reste, à mon sens. J'ai reçu de M. Price Montagu une dépêche dans laquelle il se plaignait d'un manque d'outils, non pas que les outils expédiés s'avéraient insuffisants, car nous leur en avions fait parvenir des séries complètes, mais parce qu'on constata le besoin d'outils supplémentaires dans les usines. Voici ce que disait en partie cette dépêche:

Le besoin d'outils pour l'entretien des véhicules canadiens, en sus de ceux qui accompagnaient ces véhicules, a été constaté aux quartiers-généraux de l'armée canadienne, à Londres. On a convoqué à une réunion tenue le 7 mai, les représentants de l'armée active canadienne et du personnel civil de techniciens attaché aux quartiers-généraux de l'armée canadienne, afin de décider de la nature et de la quantité d'outils requis, en sus des outils habituellement fournis à l'armée britannique. Il en est résulté que nous avons commandé dans le Royaume-Uni tous les outils qui pouvaient nous être utiles et prié les autorités de la Défense nationale, dans notre câble Q.M.G. 222 du 2 juillet 1940, de nous fournir le reste. Nous estimons pouvoir nous procurer ainsi tout le matériel dont nous avons besoin. Nous attendons l'approvisionnement principal (c'est-à-dire les outils qui ne sont pas ordinairement fournis à l'armée britannique), la plupart étant de fabrication canadienne ou américaine.

Les $80,000 ont peut-être servi à l'achat de ces outils; je vais m'en assurer. Toutefois, je ferai remarquer que cet état de choses n'est pas attribuable à une négligence de notre part. Cette demande est le résultat d'une assemblée tenue au quartier général de l'armée canadienne. Le montage et l'entretien de ces véhicules nécessitaient apparemment l'emploi d'un plus grand nombre d'outils qu'il n'en fut livré avec les voitures.

Je dois aborder un autre point afin d'être bien sûr que je n'ai rien oublié. J'ai fait une constatation au sujet des accumulateurs, matériel que visaient peut-être les remarques d'ordre général formulées par mon honorable ami. Dans des envois—le premier, je crois—nous avons expédié les accumulateurs à l'état chargé mais égoutté, afin que les véhicules puissent être assemblés et utilisés dès leur arrivée en Angleterre. Nous avons constaté que ces accumulateurs se détérioraient et n'étaient pas en état de servir immédiatement à leur arrivée. On a donc acheté là-bas des accumulateurs destinés à servir jusqu'à ce que les nôtres eussent été remis à point. Il n'en est résulté aucune perte. Nos accumulateurs, remis à point, étaient de nouveau parfaitement bons et on disposait en outre de ceux que nous avions achetés. De fait, je crois que les nouveaux accumulateurs s'expédient à l'état sec et non chargé. Il faut un peu plus de temps pour les

rendre utilisables après leur arrivée, puisqu'il faut les remplir et les charger, mais ils arrivent en bon état.

L'hon. M. HANSON: Cela prend deux jours.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami en sait plus long que moi.

L'hon. M. HANSON: Sans doute, car j'ai payé assez souvent pour le faire faire.

L'hon. M. RALSTON: La fabrication des obus qui avait tenu une si grande place dans la dernière guerre, joue un rôle relativement secondaire au Canada dans la guerre actuelle. Mais je puis répéter ce que j'ai dit en juillet, que, outre l'approvisionnement considérable d'obus disponibles, bon nombre d'usines au Canada fabriquent de ces projectiles et notre arsenal est maintenant en voie de production d'une façon modeste, mais avec des perspectives d'expansion rapide. Je dirai en passant qu'en outre de céder la fabrique de fusils à l'administration du ministère des Munitions et Approvisionnements, on a pensé confier à ce même ministère pour la durée de la guerre, l'administration de l'arsenal fédéral de Valcartier et de celui de Lindsay afin que toutes les ressources à la disposition de l'Etat pour la production de matériel de guerre tombent sous l'autorité d'un seul ministère.

Je crois que l'énumération des articles que j'ai mentionnés et qui sont fabriqués en Canada,—et je n'en ai mentionné que quelques-uns,—confirmera ce que j'ai dit non seulement sur l'extension mais sur la diversité de l'activité industrielle du Canada pour des fins de guerre.

Parallèlement à cette activité s'est développée celle qui porte sur les recherches et les expériences à faire en plusieurs domaines et ce que j'appellerai l'organisme de direction du ministère des Services nationaux et du ministère des Munitions et Approvisionnements qui définit les besoins et la priorité en ce qui concerne les possibilités de production.

En résumé, je crois être en mesure d'assurer de nouveau à la Chambre, comme je l'ai fait en juillet, que nous prenons les mesures les plus énergiques et les plus efficaces dont nous sommes capables à la fois dans mon ministère et dans celui des Munitions et Approvisionnements pour que le Canada se suffise à lui-même dans la plus grande mesure possible quant à la production de matériel de guerre, et puisse, en outre, exporter en Grande-Bretagne des quantités toujours plus considérables d'armes.

Et je puis encore dire que nous n'aurons de cesse que nous ayons produit ou que nous nous soyons procuré tout ce qu'il est possible pour compléter notre armement et poursuivre la tâche que nous avons assumée dans une guerre qui doit durer non pas des mois, mais des années. Il est inutile de nous leurrer à la pensée que la tâche que nous avons entreprise peut s'accomplir aisément ou rapidement. Elle demandera au contraire toute l'énergie, toute la loyauté et en même temps toute la ténacité dont les Canadiens sont capables.

Je ne puis m'empêcher ici d'ajouter un mot au sujet d'une remarque que mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Hanson) a faite concernant l'Australie. Franchement, je ne me propose pas de porter un jugement sur l'effort de guerre de l'Australie, puis de le comparer au nôtre. On pourrait gloser pendant des heures au sujet des conditions existant là-bas, pour établir exactement où on en est rendu en fait de production et d'équipement et essayer de connaître le caractère des fonctions confiées aux troupes de ce pays. Les conditions là-bas ont toujours été et sont encore tout à fait différentes des nôtres, et il me semble que toute comparaison serait simplement erronnée et injuste à l'égard des deux pays. Ce dont nous devons nous assurer, c'est qu'au Canada nous faisons tout ce qui est humainement possible pour la poursuite de notre effort de guerre; et s'il est un cas où, d'après l'honorable représentant, l'Australie dépasse notre effort dans des conditions comparables, qu'il me le dise et je prendrai tout le temps nécessaire pour vérifier la chose. Entre temps, j'entends poursuivre l'effort de guerre du Canada avec toute la vigueur dont je suis capable, laissant l'Australie en faire autant dans sa propre sphère.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, permettez-moi de revenir sur la question des forces militaires. Je veux dire un mot des services qui assurent le bien-être des troupes, abstraction faite de l'activité militaire proprement dite. L'un de ces services est le Comité des allocations familiales qui apporte un concours important au ministère de la Défense nationale. Sa tâche augmente constamment. Ces derniers mois, le nombre moyen des réclamations soumises à ce comité a dépassé 4,200 par semaine et il y a maintenant 150,000 comptes ouverts.

Le président et les membres du comité, ainsi que leur personnel ont travaillé sans relâche pour répondre aux demandes.

Un autre service auxiliaire qui me semble particulièrement important, c'est celui qu'ont assumé la Légion Canadienne, la Y. M. C. A., les Chevaliers de Colomb et l'Armée du Salut.

Ces quatre organisations constituent ce que nous appelons les services auxiliaires et elles sont officiellement reconnues comme les in-

termédiaires par lesquels s'effectue tout ce qui a trait au bien-être des troupes pendant leurs heures de loisir.

Leur tâche est d'apporter une attention particulière à l'éducation des soldats et à leurs passe-temps. Des officiers des services auxiliaires, ainsi que les directeurs nécessaires, ont été attachés à toutes les unités en Grande-Bretagne.

En Canada, on a porté une attention toute spéciale aux territoires compris dans les régions militaires de l'Atlantique et du Pacifique, sans pour cela négliger les autres régions. Les séances de cinéma constituent une partie importante du programme et 75 équipes se consacrent maintenant à cela et 39 autres sont à se constituer. Les services éducatifs, celui des bibliothèques, les sports, les divertissements et les réunions de société tombent tous dans les attributions de ces services auxiliaires.

Le travail de ces sociétés est particulièrement secourable et utile; et je veux exprimer les remerciements du ministère et des hommes de l'armée pour la belle besogne que les représentants de ces organisations accomplissent dans les camps et autres endroits militaires à travers le Canada.

J'ai pris le temps de parler de cette œuvre, non seulement à cause de sa valeur, mais parce que nous devons nous y intéresser. Je sens que cette tâche en est une qui demande un appui entier non seulement de ces organisations, mais de toute la population en général. Cet hiver mettra à l'épreuve, non seulement le moral mais aussi l'énergie de la population.

L'entraînement et l'équipement doivent toujours être la première considération de la vie du soldat. Parallèlement à ces choses essentielles, les services auxiliaires poursuivent une tâche qui demande les plus hautes qualités d'une administration sympatique et intelligente. Durant cette période d'entraînement et d'attente, bon nombre de nos troupes supportent le plus lourd fardeau qu'on puisse imposer à des hommes qui sont à l'époque de la vie où l'on exige de l'activité. Ils sont exposés à subir tous les genres d'influence et la responsabilité retombe sur leurs officiers et leurs chefs qui aident à tirer le meilleur parti de leur activité à leurs heures de loisir, et qui doivent apporter à cela le plus grand soin et leur meilleure pensée.

De quelque manière que se présente l'occasion de contribuer à cette tâche, je demande à tous les citoyens de le faire avec la plus grande générosité. Tout moyen qui peut être mis en œuvre pour aider à occuper les heures de loisir des soldats doit être considéré comme l'accomplissement d'un devoir envers le pays; ce devoir le ministère de la Défense nationale l'accomplit par l'intermédiaire des services auxiliaires. Les résultats, bien qu'ils puissent ne pas être très apparents, nous récompenseront largement de notre effort.

Dans ce même ordre d'idée, je voudrais dire un mot du service des aumôniers. De nouvelles nominations ont été faites au personnel des aumôniers dans l'armée active et on a vu à procurer un service d'aumôniers suffisant aux divers centres d'entraînement de la réserve. Dans toutes les parties du Canada, les Eglises se sont montrées disposées à aider le travail qui s'accomplit en ce domaine. Les aumôniers consacrent leur énergie sans réserve au bien-être spirituel des hommes de troupe.

Je voudrais terminer par un mot sur ce que nous devons attendre dans les jours critiques qui viennent.

La dernière fois que j'ai parlé à la Chambre, ce qu'on a appelé la bataille d'Angleterre en était à ses débuts. L'issue de cette bataille a été décidée pour cette année; l'ennemi a renoncé l'espoir d'envahir la Grande-Bretagne, si vraiment il a jamais songé sérieusement à l'entreprendre; et sur ce théâtre des opérations, l'hiver se passera dans une sorte de siège; des attaques harcelantes par mer et par air peuvent causer beaucoup de souffrances à la population civile, mais elles ne peuvent entraîner aucune décision. Le danger de l'invasion semble écarté pour cette année, mais la menace peut renaître au printemps. Alors toutefois, l'armée du Royaume-Uni sera encore mieux préparée à y faire face, et les chances de succès de l'ennemi seront diminuées d'autant. Tous les yeux se tournent maintenant vers la Méditerranée et nous pouvons nous attendre à de plus importants développements des opérations terrestres dans cette région.

Les puissances de l'Axe s'efforceront de dominer la Méditerranée orientale et de chasser les troupes britanniques de l'Egypte et de la Palestine pour, en définitive, s'emparer des ressources pétrolières de l'Irak. D'autres théâtres d'opérations peuvent s'ouvrir dans l'Afrique du Nord.

Dans l'ensemble, nous pouvons compter que les opérations des forces terrestres de l'Empire continuent d'être surtout défensives durant l'année 1941; pendant ce temps, la pression de nos forces navales et aériennes contre la vie économique de nos ennemis se maintiendra et s'intensifiera. Pendant cette phase de la lutte, nous devrons continuer à accroître nos forces en vue du jour où nous devrons prendre l'offensive avec toutes nos armes et tous les services.

Nous élaborons un programme aussi défini que possible à la lumière incertaine d'éventualités presque imprévisibles. Ce programme se fonde sur une vue d'ensemble des trois

services, armée, marine, aviation. A propos de ce programme, permettez-moi de répéter avec insistance que nos plans et préparatifs sont et doivent être élaborés en collaboration avec nos principaux associés, le Royaume-Uni et les autres dominions. Comme la première ligne est sur la Manche, il est essentiel que nous maintenions le contact le plus étroit avec cette partie principale des opérations. Il ne doit pas y avoir seulement unité de but, mais unité de plan et d'exécution. Notre force se multiplie en s'unifiant. C'est le travail d'équipe qui assure la victoire. Pour cette raison, j'espère me rendre prochainement en Angleterre, en compagnie de quelques membres de l'état-major pour avoir une consultation sur les questions d'intérêt commun. Je veux obtenir l'assurance que notre propre programme se développera très étroitement en fonction des besoins. J'ai l'assurance que le désir de tous, c'est que ces plans et préparatifs soient tels que non seulement nous contribuions de toute notre force, mais que nous appliquions notre force de la façon la plus efficace pour aider à repousser et à détruire la menace qui pèse sur la liberté et sur la vie elle-même. Il faudra des années pour accomplir cette tâche. Puissions-nous avoir le courage, la persévérance et la résolution inébranlable qu'il faut pour la mener à bonne fin.

M. A. J. BROOKS (Royal): Monsieur l'Orateur, parler en cette Chambre est une chose difficile même dans des circonstances ordinaires, mais cela me paraît encore plus difficile cet après-midi, ayant à prendre la parole après le long et intéressant discours que vient de prononcer le ministre de la Défense nationale (M. Ralston).

Je n'entreprendrai pas, dans le peu de temps dont je dispose, d'analyser les remarques du ministre. Il a communiqué à la Chambre beaucoup de renseignements dont une grande partie, j'en suis certain, intéresse non seulement les honorables députés mais le pays en général. Après avoir entendu le ministre cet après-midi, nous devons reconnaître que, pour avoir une idée bien complète de tout ce que le Canada fait pour la guerre, il nous faut entendre les rapports de tous les ministres, et non pas d'un seul.

Ainsi que l'a dit le ministre, les travaux du ministère de la Défense nationale dépendent de la besogne accomplie par le ministère des Munitions et approvisionnements. Il a fait remarquer que le travail d'un ministère, et du sien en particulier, ne peut se faire plus rapidement que ne le permet la marche des travaux du ministère des Munitions et Approvisionnements.

Il se trouve que je suis le premier député atteint par la décision que monsieur l'Orateur a rendue cet après-midi, à l'ouverture de la séance, en disant que nous ne pouvons lire nos discours. J'aurais aimé que cette décision fût rendue au début de la session, et de fait je crois que c'est à ce moment-là qu'elle aurait dû être rendue. Pour ma part, j'approuve absolument cette décision et je vais essayer de m'y conformer autant que possible dans le peu de temps qui m'est accordé.

La coutume veut que, dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, on fasse des compliments au motionnaire et à celui qui l'a appuyé. Je ne me trouvais malheureusement pas ici quand ces honorables députés ont prononcé leurs discours, mais les ayant lus, ayant écouté les discours des orateurs subséquents et lu les commentaires publiés à ce sujet dans les journaux, je suis convaincu que les félicitations dont on a comblé ces honorables députés étaient parfaitement méritées.

Je suis absolument de l'avis exprimé par mon honorable chef qui a déclaré que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) s'est plutôt fourvoyé en prétendant que les gens qui réclament une assistance de plus en plus considérable à la Grande-Bretagne se montrent plus Anglais que les Anglais. Notre groupe a toujours soutenu qu'il fallait appuyer le plus possible l'Angleterre, non seulement pour la protection de la Grande-Bretagne mais encore pour notre propre salut, qui repose aujourd'hui sur l'Angleterre comme il a reposé sur elle dans le passé.

Avant la guerre, des honorables députés ont pour ainsi dire tourné cette idée en dérision, mais nous avons constaté avec intérêt un changement dans leurs sentiments sur ce point. D'aucuns ont préconisé la stricte neutralité, d'autres le nationalisme, d'autres enfin ont fait reposer notre défense sur les Etats-Unis. Depuis quatre ou cinq ans toutes sortes d'idées mal conçues se sont fait jour dans cette assemblée, mais le député qui les préconiserait aujourd'hui dans cette enceinte ferait preuve ou de bravoure ou d'audace.

J'ai écouté avec plaisir la dernière partie du discours que prononçait hier le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je suis maintenant mieux disposé à lui pardonner dans une certaine mesure, maintes faiblesses de certains de ses discours passés. Il n'est personne parmi nous, j'en suis persuadé, qui ne partage les sentiments qu'il a exprimés. La relation qu'il a faite des événements d'Angleterre depuis quelques mois m'a intéressé. Nous avons tous sûrement appris avec orgueil que l'Angleterre dresse fièrement la tête dans la lutte terrible dirigée contre elle. L'idée m'est venue, comme à un très grand nombre, j'en suis certain, que sans

les quelques milliers de jeunes britanniques au cœur léger et hardi qui font partie de l'aviation anglaise, la civilisation et l'Empire auraient eu un sort bien différent au cours des quelques derniers mois.

Je lisais hier dans les journaux un article sur lequel je voudrais retenir quelque peu l'attention de la Chambre. Nous avons tous entendu louer M. Chamberlain, et nous savons jusqu'à quel point ces éloges sont mérités. On y déclarait que les cendres du feu premier ministre ont été inhumées dans la partie méridionale de l'abbaye de Westminster, à côté de la simple pierre grise qui marque le lieu de sépulture d'Andrew Bonar Law, le Canadien de naissance qui était le premier ministre d'il y a deux décades. Je ferai remarquer que, de 1914 à 1918, quand l'Empire traversait comme maintenant une des époques les plus graves de son histoire, ce fut un Canadien né au Nouveau-Brunswick qui se signala le plus après M. Llyod George par ses efforts pour protéger et sauver l'Empire. Je ferai remarquer aussi qu'aujourd'hui l'homme dont nous entendons le plus parler après M. Churchill, l'homme qui fait le plus pour préserver notre Empire, c'est un autre Canadien né au Nouveau-Brunswick. Nous reconnaissans tous, je pense, que lord Beaverbrook accomplit une magnifique besogne pour notre Empire, et l'on ne reprochera pas à notre petite province maritime la grande fierté qu'elle en éprouve.

Nous nous intéressons tous grandement, non seulement à la levée de troupes, mais aussi à la fourniture de munitions et de matériel. A notre avis, le Nouveau-Brunswick ne reçoit pas la même considération à cet égard que d'autres régions du pays. De semaine en semaine, nous recevons du directeur du service des renseignements des rapports indiquant les sommes dépensées au Canada pour les munitions et le matériel. Il est très rare que nous entendions mentionner le Nouveau-Brunswick comme fournisseur. Il faut y remédier. Le Nouveau-Brunswick est particulièrement bien situé pour la fabrication de matériel de guerre à expédier outre-mer. Nous sommes sur le littoral de l'Atlantique, et au lieu de fabriquer des munitions et du matériel dans le centre et dans l'ouest du pays, on pourrait en fabriquer au Nouveau-Brunswick afin d'éviter ainsi les frais d'un long transport par rail.

Il est vrai, comme on le fera probablement remarquer, que des travaux considérables ont été exécutés aux aérodromes des Provinces maritimes. Mais c'est pour la protection du Canada tout entier. Le Gouvernement ne pouvait guère se refuser à ces dépenses en ce qui touche ces aérodromes. Le ministre a dit qu'on a fait de fortes dépenses dans ma ville de Sussex; je crois qu'il a cité le chiffre de $1,800,000 comme somme affectée à la construction de baraquements. De fortes sommes ont aussi été dépensées à Debert (Nouvelle-Ecosse). Il s'agit ici de travaux qui s'imposent pour la défense du pays en général, et je demande maintenant qu'on fabrique plus de munitions dans le Nouveau-Brunswick, créant ainsi de l'emploi pour nos gens.

J'ai été heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture déclarer qu'il avait conclu un accord commercial avec le Royaume-Uni, grâce auquel les cultivateurs canadiens pourront vendre une plus grande quantité de leurs produits. Mais cet accord profitera bien peu aux cultivateurs de ma province qui produisent surtout des pommes de terre et des produits laitiers. L'accord commercial avec les Etats-Unis a fonctionné au détriment des producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, de sorte qu'il est actuellement presque impossible pour les gens adonnés à ce genre de culture de faire vivre convenablement leurs familles. Il est intéressant de noter que dans l'Ouest canadien le prix fixé pour le blé est un prix minimum, mais celui que l'on a fixé pour les produits laitiers est un prix maximum. Il y a une énorme différence entre la fixation d'un prix maximum dans un cas et l'établissement d'un prix minimum dans l'autre.

Pour ce qui est du bacon, les cultivateurs des Provinces maritimes n'en produisent guère et pour une seule raison. C'est qu'ils ne peuvent obtenir la provende de l'Ouest à un prix raisonnable à cause des taux élevés de transport. Tout semble se liguer contre les intérêts des gens de ma province et des autres provinces littorales. Ce n'est pas, monsieur l'Orateur, que nous manquons de mérite. Ai-je besoin de rappeler à cette Chambre que de 1914 à 1918 aucune région de notre pays n'a montré plus de patriotisme que le Nouveau-Brunswick et les provinces Maritimes en général? Il en est de même encore aujourd'hui. La liste des volontaires dans les forces d'outre-mer démontre que les gens du Nouveau-Brunswick s'enrôlent en aussi grand nombre que ceux de toute autre partie du dominion, et je répète que nous ne recevons pas la considération que nous méritons et à laquelle nous avons droit. On a laissé entendre que nous ne montrions peut-être pas assez de fermeté dans nos revendications. Je m'adresserai donc aux honorables représentants de la province du Nouveau-Brunswick qui appuient le Gouvernement dans cette Chambre. Il y a cinq ans que je siège ici et je suis d'avis que les députés libéraux de cette Chambre n'ont pas plaidé la cause du Nouveau-Brunswick avec assez d'insistance auprès du Gouvernement. Je tiens à leur donner l'assurance que s'ils veulent bien tenter un effort concerté en vue de

faire valoir en toute occasion nos revendications auprès du Gouvernement, tant dans cette enceinte qu'en dehors, ils auront l'appui sincère de tous les députés conservateurs de cette province.

Le bruit court, monsieur l'Orateur, que mon excellent ami l'honorable ministre des Pêcheries (M. Michaud) est à la veille de quitter le Parlement pour accepter un poste dans la magistrature de notre province. Cette rumeur a même eu un écho dans les journaux. Si ce bruit est fondé, j'en félicite l'honorable ministre et j'ajoute qu'en lui offrant mes compliments je crois faire beaucoup plus que certains de ses amis libéraux de la province du Nouveau-Brunswick. Si le ministre quitte la Chambre et le cabinet, le premier ministre devra lui nommer un remplaçant. Je me rappelle que pendant la dernière campagne électorale de même que dans certains discours qu'il a prononcés depuis dans cette Chambre, le premier ministre a déclaré qu'il choisirait les meilleurs hommes qu'il pourrait trouver comme ministres de son cabinet. C'est ce qu'il devrait faire. A une époque comme celle-ci c'est aux services des meilleurs hommes du pays qu'il faut recourir. Quelques-uns de ceux qui siègent autour du premier ministre ont contesté la valeur de certaines nominations qu'il a faites récemment, mais lorsqu'il s'agira de désigner comme ministre quelqu'un du Nouveau-Brunswick, j'espère que le premier ministre choisira le meilleur homme qu'il pourra trouver dans la province. Je sais, bien entendu, qu'il serait contraire à ses principes de choisir quelqu'un en dehors de son parti; néanmoins, il faut que notre province soit bien représentée dans la capitale. Notre pays a besoin de représentants énergiques et si le meilleur homme ne se trouve pas dans cette Chambre, je demande au premier ministre d'aller choisir dans notre province le meilleur qu'il pourra trouver comme membre de son cabinet.

Je désire faire quelques remarques au sujet des centres d'entraînement.

Je dirai tout d'abord que j'ai eu la direction d'un de ces centres pendant le mois qui vient de s'écouler. Etant donné que j'ai déjà fait partie de la milice et que j'étais dans la réserve depuis quelques années, j'ai offert, au commencement de la guerre, de servir outre mer ou au pays et un peu avant la fin de la dernière session, le commandant du district militaire où j'habite m'a télégraphié et téléphoné pour me demander de prendre la direction d'un centre d'entraînement dans le Nouveau-Brunswick. J'ai accepté avec plaisir et j'imagine qu'au point de vue pratique j'ai autant d'expérience en matière de camps d'entraînement que tout autre membre de la Chambre des Communes.

[M. Brooks.]

Un centre d'entraînement a été établi à Fredericton. Je croyais qu'il n'y en aurait qu'un pour toute la province, mais on en a établi deux. Sans vouloir critiquer outre mesure le Gouvernement d'avoir établi deux centres d'entraînement dans ma province: un à Fredericton et l'autre à Edmundston, je me permettrai de signaler qu'on a perdu une belle occasion, dans une province comptant tant de jeunes Canadiens français parmi la population de langue anglaise, d'encourager cette unité entre races dont on parle si souvent, en ne créant qu'un seul centre d'entraînement où les jeunes gens des deux langues auraient pu se rencontrer et apprendre les manières de voir propres aux uns et aux autres. Mais on ne l'a pas fait, et un centre anglais a été établi à Fredericton, et un français à Edmunston.

J'ai noté avec intérêt ce que le ministre a dit au sujet du devoir de la population civile de tout le pays de procurer des divertissements aux soldats. Je rends hommage à la bonne population de Fredericton. Elle a fait tout ce qu'elle a pu pour se rendre agréable aux soldats qui se trouvaient dans cette ville. Elle a prêté ses fanfares pour les rassemblements aux offices religieux, elle a accueilli les militaires dans ses demeures et s'est appliquée de tout cœur à rendre leur séjour agréable.

Je parle des centres d'entraînement du point de vue des soldats qui y ont séjourné. On a critiqué les hommes qui ont assisté à ces centres d'entraînement en disant que c'était une bande indisciplinée. Ces mots auraient pu s'appliquer à ces hommes lorsqu'ils arrivèrent au camp la première journée, venant de tous les coins de la province, avec leurs valises et en habits bourgeois, quelques-uns ne sachant peut-être pas exactement pourquoi ils venaient; mais il était impossible de les qualifier de bande indisciplinée quand ils laissèrent le camp au bout de trente jours, alors qu'ils marchaient droit et qu'ils formaient un corps aussi bien entraîné qu'il est possible de trouver n'importe où.

Ensuite, quelques-uns ont dit qu'on avait dorloté ces hommes. Je crois que la propagande du Gouvernement comptait pour quelque chose dans cette fausse impression à travers le pays. J'affirme avec insistance que ces hommes n'ont pas été dorlotés et qu'ils n'avaient aucun désir de l'être. Si le fait de se lever à six heures du matin, de faire son lit, de se raser et de se préparer à aller déjeûner à sept heures, puis, après le déjeûner, de sortir à huit heures pour les exercices physiques et de passer toute la journée à l'entraînement, si c'est cela être dorloté, alors je suis certain que ces hommes ont été bel et bien

dorlotés. De plus, ils avaient leurs corvées. Ils devaient faire leurs lits, rouler leurs couvertures, nettoyer leurs baraques, aider au lavage de la vaisselle et des planchers, bref, ils ont fait tout le travail qu'on leur demande de faire dans les casernes. Je me demande si une unité quelconque de l'armée active du Canada, au pays, au cours des premiers trente jours de son entraînement, ou au cours d'une période plus longue, a fait plus de progrès ou a travaillé plus dur que les hommes qui se trouvaient dans ces centres.

J'ai lu, dans le *Star* de Montréal, que des soldats, revenus des centres d'entraînement dans certaines parties de la province de Québec, s'étaient plaints de la nourriture. Il dit que la nourriture servie dans les centres d'instruction est la même que celle qui est servie aux soldats dans tous les autres camps du Canada. Elle est bonne, nourrissante et j'ai entendu peu de plaintes à ce sujet. Le fait est que le soldat qui ne se plaint pas ne se tient pas pour soldat. La plupart des femmes avoueront que, si nous ne nous plaignons pas de la nourriture à la maison, elles ont l'impression que quelque chose ne va pas et si un groupe d'hommes évitent de se plaindre, nous sommes portés à croire qu'il y a quelque chose d'anormal.

Or, pour montrer tout le bien que les exercices militaires peuvent faire à ceux qui les suivent et comme la stricte discipline de la vie militaire est avantageuse, j'ai demandé au médecin militaire, le capitaine Petrie, de mesurer ces hommes et d'inscrire leur poids à différentes périodes de leur entraînement. Le poids total gagné du 10 octobre au 6 novembre, soit à peu près une période d'instruction, par les 114 recrues, examinées à cette fin, qui ont fait l'objet de ce contrôle a été de 648 livres et demie. Un seul des soldats au camp, malade pendant plusieurs jours au cours de cette période, a perdu une livre. La moyenne du gain pour chaque soldat pendant la période d'instruction a été de 5.68 livres, ce qui démontre bien, comme je l'ai dit, que la vie militaire et les exercices sont avantageux pour ces hommes.

J'ai aussi obtenu un sommaire du médecin militaire au sujet de ceux qui se font porter malades. La moyenne quotidienne en a été de 2.95 p. 100 chez les recrues. Chez les instructeurs, elle a été de .63 p. 100 soit une moyenne totale pour l'ensemble du camp, de 2.44 p. 100. L'unité en question compte un total de 25,800 jours d'instruction pendant la période. Le nombre de jours d'hospitalisation a été de 239 et la moyenne du temps qui aurait dû être consacré à l'instruction mais perdu par suite d'hospitalisation a été de .93 p. 100. Le médecin militaire dit aussi qu'il n'y a eu qu'un cas de maladie vénérienne, chez le personnel au cours de la première semaine. Il n'y en a eu aucun parmi ceux qui suivaient les cours d'instruction.

Il n'y eut que quatre cas d'ivresse durant toute la période.

Je mentionne ces faits pour souligner la qualité des jeunes gens que nous avons dans ces camps d'entraînement. C'est la crème de la jeunesse du pays et ce sont de vrais hommes.

Il y aurait intérêt à comparer la santé des hommes dans ces camps à celle des hommes qui n'y sont pas allés. J'ai été surpris du grand nombre d'hommes refusés dans ma province et dans tout le pays pour incapacité physique. Nous savons qu'au cours de la dernière guerre des dizaines de mille jeunes gens furent déclarés inaptes au service militaire pour cette cause. On aurait pu s'attendre, de 1918 à 1940, à une amélioration dans la santé de notre peuple, mais si j'en juge par les résultats de cet examen, l'état de santé de nos jeunes est aussi lamentable aujourd'hui qu'il l'était alors. Bien que ces hommes eussent été soumis à l'examen de leur médecin local avant d'entrer au camp, 15 p. 100 d'entre eux, ainsi que l'a dit, l'autre jour, le premier ministre, ont dû après leur arrivée être refusés pour cause d'incapacité physique. Je trouve que c'est une négligence criminelle de la part des dirigeants du pays que ne pas avoir fait davantage pour la santé de ce que nous avons de plus précieux au Canada, nos jeunes. Et remarquez bien que ces hommes n'étaient pas tous de la classe A-1; il y en avait jusque de la classe C. Si l'examen avait eu lieu pour service outre-mer, la liste des pertes, pour employer cette expression, aurait été encore plus longue.

Le ministre a dit cet après-midi que la période de 30 jours n'était pas suffisante. Cette période est trop courte et personne qui s'entend quelque peu dans la formation militaire ne dira qu'on peut former un soldat en 30 jours.

Il m'en coûtait beaucoup, après avoir dirigé l'entraînement de ces hommes pendant trente jours, sachant que nous pourrions en faire des soldats en poursuivant leur formation, de les renvoyer chez eux, songeant que je ne les verrais peut-être jamais plus en uniforme et qu'ils allaient perdre tous les avantages de cette période d'entraînement. Ils aimaient le métier et j'ai été heureux d'entendre le ministre de la Défense nationale déclarer qu'un projet est actuellement à l'étude qui étendrait à quatre mois la durée de l'entraînement.

En ce qui concerne l'équipement, c'est probablement son insuffisance qui a suggéré de fixer à trente jours la durée de l'entraînement. En effet, un entraînement plus avancé exigerait à coup sûr un meilleur équipement de

même que la connaissance de la mitrailleuse Bren. Or, on ne saurait disposer de mitrailleuses Bren pour l'entraînement, étant donné que l'armée active n'en a pas encore suffisamment. Il faudrait également des canons anti-tanks, plus de masques à gaz, plus de matériel mécanisé, plus de fusils, et nous n'en avons pas. Nous espérons vivement que le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) y verra, mais nous ne pouvons nous empêcher de nous demander pourquoi l'on n'a pas pris plus tôt les mesures nécessaires à cette fin.

Le Gouvernement a dit à ces jeunes gens qu'ils doivent rester au Canada pour assurer la défense territoriale et qu'ils ne peuvent aller se battre en dehors du pays; et pourtant, si désireux soient-ils d'assurer la défense du pays, ils voudraient partir, car ils sentent que c'est sur un autre théâtre de guerre que la défense du Canada sera le mieux assurée. Priés de répondre à un questionnaire, les 660 hommes réunis à mon centre d'entraînement se sont prononcés de la manière suivante sur l'arme qu'ils préféreraient: 92 ont opté pour la Marine royale canadienne, 266 pour le Corps d'aviation royal canadien, 175 pour l'Armée active, alors que 127 ne voulaient servir nulle part. Sur le nombre, 125 aimeraient à s'enrôler immédiatement et les autres à attendre l'appel. Mon adjudant, qui a eu cette idée, déclare:

Il semble qu'aucun sujet de cette classe ne travaille pour une industrie exclusivement affectée à la guerre. Un certain nombre travaillent dans des établissements auxquels le gouvernement a adjugé des entreprises.

Ainsi que je l'ai dit au début, cet état de choses est particulier au Nouveau-Brunswick, car le nombre des usines fabriquant des munitions est très restreint dans cette province.

Je suis heureux d'avoir entendu le ministre de la Défense nationale déclarer cet après-midi que notre place est aux côtés de la Grande-Bretagne, où que soit le théâtre du conflit. On ne se bat pas au Canada et il faudrait inculquer à nos jeunes gens qu'ils ont le devoir de se trouver au centre de la mêlée. Je me suis efforcé de pénétrer les jeunes gens que j'ai rencontrés de cette vérité parce que cette obligation envers la patrie nous incombe à tous.

J'ai entendu avec plaisir le premier ministre déclarer que le Gouvernement se propose, avec l'appui du pays, de pousser notre effort de guerre jusqu'à la limite de nos ressources. C'est promettre beaucoup. Les ressources du pays sont presque inépuisables; je crois que pas un pays au monde n'en possède d'aussi vastes. Nous pouvions produire beaucoup

entre 1914 et 1918, et malgré toutes les critiques que l'on a pu formuler contre notre effort de guerre d'alors, je ne crois pas qu'un Canadien ait à rougir du rôle qu'a joué son pays au cours de ces années. On a dit cependant que nous n'avions pas à cette époque l'appui de tous les groupes. Aujourd'hui, au contraire, on affirme que tout le monde approuve sans restriction notre effort de guerre d'un bout à l'autre du Canada. Si nous avons pu, bien que ne jouissant pas de l'appui de tous les groupes au pays, comme le gouvernement veut nous le faire croire, fournir 500,000 volontaires de 1914 à 1918, quelle ne sera pas la contribution en hommes d'un Canada uni? Attendons pour voir si l'on nous a dit la vérité. Plusieurs en doutent fort.

Il est six heures, monsieur l'Orateur et je n'ai pas l'intention de retenir les députés.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Je vais proposer que la Chambre s'ajourne à six heures. Mon honorable ami peut donc prendre tout le temps qu'il désire.

M. BROOKS: Je remercie le premier ministre et je dois dire, en terminant, que nous avons raison d'être fiers de combattre aux côtés de la Grande-Bretagne pour la défense de la civilisation et de la démocratie; cependant, aucun orateur, au cours des trois ou quatre derniers jours, n'a mentionné ce vaillant petit peuple qui s'est rangé, lui aussi, aux côtés de la Grande-Bretagne et qui défend actuellement sa propre liberté. Je veux parler de la Grèce, le seul allié de l'Empire britannique en ce moment. Les Grecs suivent la trace de leurs ancêtres qui combattirent, il y a mille ans, à Salamine et aux Thermopyles. Je me souviens d'avoir lu dans ma jeunesse ces vers de Byron:

So fought the Greek of old,
So will he fight again:
Will not the self-same mold
Bring forth the self-same men?

Ce sont ces hommes de même trempe que nous sommes heureux d'appeler nos alliés—ceux-là mêmes qui combattent pour la défense d'une nation aussi vaillante que toute autre sur terre.

On nous a donné à entendre que la guerre serait longue, et il est triste pour nous d'envisager une telle perspective, particulièrement ce soir, alors que les journaux nous font part du sort subi par la ville historique de Coventry, en Angleterre, laquelle n'est plus qu'un amas de ruines. Le premier ministre de l'Angleterre, M. Churchill, nous assure que nous ne serons jamais conquis, que nous combattrons jusqu'à ce que le genre humain soit libéré de la menace hitlérienne. La tâche sera sans doute ardue, mais une fois que cette menace

aura disparu, que le drapeau de la liberté et de la civilisation flottera de nouveau dans tous les pays du monde, alors nous, Canadiens, serons fiers d'avoir contribué dans la mesure de nos forces à la défense de la civilisation, de nos foyers, de notre roi et de notre pays.

(Sur la motion de M. Adamson, la suite du débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est levée à six heures du soir.

Lundi 18 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

ALBERTA PROVINCIAL BANK

RENVOI PROJETÉ D'UNE QUESTION DE PROCÉDURE AU COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je prie la Chambre de me permettre de présenter la motion suivante:

Que le comité permanent du règlement reçoive l'instruction de s'enquérir de l'à-propos d'accepter, comme suffisantes durant cette session, les procédures faites durant la dernière session au sujet de la présentation d'une pétition, de la présentation d'un bill et de la publication d'un avis relatifs à la construction en corporation de The Alberta Provincial Bank, et de faire rapport.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme le sait peut-être l'honorable député, les comités n'ont pas encore été formés. Par conséquent, le comité auquel sa motion fait allusion n'existe pas maintenant. Aussitôt après la fin du présent débat, les comités seront formés. Puis-je dire à l'honorable député qu'il sera alors facile, je crois, de faire droit à sa demande. Je pense, toutefois, que cette question devrait être réservée jusque-là.

(La motion est réservée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE À L'EFFET QUE L'OCCASION SOIT FOURNIE DE TRAITER DES QUESTIONS ET MOTIONS CONCERNANT L'EFFORT DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre (M. Mackenzie King). Vu que nombre des questions et des motions relatives à des dépôts de documents maintenant au *Feuilleton* ont trait à l'effort de guerre du Canada, le premier ministre cherchera-t-il à obtenir le consentement de la Chambre au sujet d'une suspension temporaire du débat actuel, afin que l'on réponde aux questions et que les documents soient déposés?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député a eu la bienveillance de me prévenir au sujet de sa question, et je n'ai eu qu'un moment pour l'examiner. Si la Chambre y consent, je ne vois pas d'objection à ce que l'on réponde à ces questions, disons mercredi, et que les documents qui sont prêts soient déposés. Les honorables députés auraient ainsi en leur possession, plus à bonne heure qu'il le serait possible autrement, une bonne partie des renseignements qu'ils désirent. Si la députation consent à entendre les réponses aux questions mercredi prochain, je crois que le ministère sera prêt alors à les donner.

DIFFÉREND OUVRIER

EMPLOI DE PERSONNES CLASSÉES COMME AUBAINS DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE DE GLACE-BAY.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail (M. McLarty): Le ministère du Travail a-t-il été prévenu que la situation à la houillère n° 1-B de Glace-Bay touchant 122 employés, classés comme aubains par les mineurs nés au pays, a pris des proportions sérieuses, ces mineurs refusant d'accepter la décision de l'exécutif du syndicat qui consent à ce qu'on emploie de nouveau les mineurs étrangers dans cette houillère, et menaçant d'avoir recours à la force pour empêcher ces aubains de pénétrer dans la mine? Le department du Travail songe-t-il à intervenir pour écarter une situation qui pourrait devenir sérieuse?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, cette affaire a été portée à mon attention mais, je dois le dire, pas aussi complètement que l'a été par l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud. Le ministère examine actuellement cette question.

PLAN D'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN DU COMMONWEALTH

CHAUFFAGE ET AUTRES SERVICES À L'ÉCOLE DE BOMBARDEMENT ET DE TIR DE DAFOE.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une ques-

tion au ministre de la Défense nationale pour l'Air (M. Power). Dans son numéro du 15 novembre, le *Leader*, de Regina, publie une dépêche de Saskatoon signalant l'insuffisance du chauffage et le manque de services médicaux pour les gardes cantonnés à l'école de bombardement et de tir de Dafoe. Une dépêche d'Ottawa, parue dans le même journal, annonce que le ministre de la Défense nationale pour l'air a ordonné une enquête. Le ministre a-t-il des renseignements à nous communiquer sur le résultat de cette enquête?

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense nationale pour l'Air): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de la courtoisie dont il a fait preuve en me prévenant de sa question et en n'insistant pas pour obtenir une réponse vendredi dernier, lorsque la nouvelle a paru dans le journal. C'est un fait qu'il a été difficile d'assurer le chauffage et l'approvisionnement d'eau nécessaires à l'école de bombardement et de tir de Dafoe (Saskatchewan). Cette école ne doit s'ouvrir que dans plusieurs mois, mais vu que la construction, en voie depuis quelques semaines, est déjà passablement avancée, on a cru bon, comme mesure de précaution contre l'incendie et le sabotage, d'y poster une garde composée d'un sous-officier et de dix-huit hommes. J'ai reçu deux rapports des fonctionnaires du ministère. Voici ce que dit le premier, daté du 16 novembre:

Le surintendant des travaux, à Winnipeg, nous fait savoir qu'il a donné ordre au premier adjoint de l'ingénieur, chargé d'exécuter les travaux de construction, de se procurer sur place assez de poêles pour chauffer les hommes affectés à la garde de l'édifice des aviateurs. Ainsi fut fait et le premier adjoint de l'ingénieur, chargé de cette besogne, nous informe que l'édifice est bien chauffé et que l'on ne devrait plus recevoir de plaintes des aviateurs qui y sont cantonnés, car ils sont pourvus de tout le chauffage voulu.

La question de l'approvisionnement d'eau présente certaines difficultés parce que l'eau nécessaire aux aviateurs et aux gardes pour boire, faire la cuisine ou se laver vient d'ailleurs. Néanmoins, aucun des hommes actuellement cantonnés là n'a souffert de cet état de choses.

La suite du rapport indique que les centaines d'hommes qui travaillent à cette entreprise ne manquent ni d'eau ni de chauffage. En cas de nécessité, comme par exemple lors de la tourmente de neige qui s'est abattue sur les Prairies la semaine dernière, rien n'empêche ces dix-huit hommes de se joindre aux civils qui sont là. Le vice-maréchal de l'air Croil, inspecteur général de l'armée de l'air, m'a aussi fait tenir le rapport suivant:

Ai fait aujourd'hui l'inspection de Dafoe et enquêté sur les prétendues plaintes de la garde. [M. Nicholson.]

Les hommes qui la composent sont ennuyés de la dépêche et ne se plaignent de rien. Leur logement, qui est provisoire, n'était pas chaud pendant la tourmente de la semaine dernière, mais la température n'est pas descendue au point de congélation. La location d'une voiture pour transport d'urgence n'a rien que de normal et la demande de remboursement suit la filière. Les petits détachements comme ceux-là ne sont pas ordinairement pourvus de moyens de transport. L'eau est très dure et impropre au lavage mais l'entrepreneur fournit l'eau potable en quantité suffisante. On déclare satisfaisantes les dispositions prises avec les ouvriers en vue de l'alimentation. En cas d'urgence, le médecin peut se rendre sur les lieux en une demi-heure.

Ce sont les seuls renseignements que je puisse fournir à mon honorable ami.

BLÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION DU BLÉ POUR L'ANNÉE 1939-1940

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) m'a demandé hier ou avant-hier la date probable à laquelle serait déposé le rapport annuel de la commission canadienne du blé pour l'année-récolte 1939-1940. On m'a appris que ce rapport ne serait probablement pas disponible avant la réunion des Chambres l'an prochain. C'est le temps où l'on a l'habitude de déposer ce rapport.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 15 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, il me paraît opportun que nous motivions la présente convocation des Chambres. Le Gouvernement n'ayant pas de projet de loi à l'étude, on peut assigner deux fins à cette convocation. On a réuni les Chambres, d'abord, pour permettre au Gouvernement d'exposer au Parlement et au pays la façon dont il a conduit l'effort de guerre du Canada et, en deuxième lieu, pour donner au peuple l'occasion, par l'intermédiaire de l'opposition, de faire les critiques

et de soumettre des propositions appropriées. La présente session sera, à mon avis, infiniment précieuse pour le Canada, à condition premièrement, que l'on supprime les discussions violentes inspirées par la politique de parti et, deuxièmement, que le Gouvernement accueille sans haine ni rancœur les critiques de l'opposition.

Il ne serait peut-être pas mauvais de passer en revue les événements qui se sont déroulés depuis la session de juin dernier. J'estime qu'on n'a pas exposé nettement la situation militaire en Europe. Il serait présomptueux, à mon sens, d'admettre l'impossibilité d'une invasion de l'Angleterre par l'Allemagne. Il est vrai que depuis quelques mois cette éventualité est moins à craindre mais nous ne devons pas oublier que la menace n'a pas encore disparu. Malgré les lourdes pertes qu'elle a subies, l'armée allemande est encore entière, bien équipée et possède une puissance d'attaque incomparable. On se leurre imprudemment à penser que le moral du peuple allemand s'est affaibli. Il se peut que l'enthousiasme du peuple ait diminué, mais on a raison de se demander si les armées du troisième Reich sont atteintes de la contagion. La tension augmente sans doute dans les territoires occupés, mais nous connaissons tous le caractère impitoyable du vainqueur. N'allons pas croire que les révoltes qui éclatent ici et là présagent une révolution en Allemagne. Nous savons que des Allemands sont capables de supprimer les insurrections, surtout quand elles se produisent chez des peuples désarmés ou à demi-armés.

Le gouvernement canadien ne peut se désintéresser de l'attitude de la Russie ou du Japon. Le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a mis en garde contre les déclarations incendiaires en cette enceinte, mais j'aime à croire qu'il se fonde sur une politique réaliste plutôt que sur des désirs d'apaisement. N'oublions pas que la dernière note britannique à Moscou est restée plusieurs semaines sans réponse. Rappelons-nous que l'armée et que la Diète au Japon sont soumises au parti du nationalisme extrême. Nous devons être prêts à combattre en Asie et nous n'avons pas à compter sur l'appui de l'armée américaine. Nous aurons peut-être à lutter seuls contre les puissances de haine et de tyrannie qui règnent actuellement sur le monde. Prenons conseil de l'expérience acquise au cours des tentatives d'invasion et de la guerre aérienne auxquelles l'Angleterre a dû faire face. L'invasion d'une puissance de premier plan ne saurait être menée à bonne fin sur mer sans les trois facteurs suivants: d'abord, la maîtrise navale; deuxièmement, la maîtrise aérienne; et troisièmement, une supériorité écrasante sur terre.

Dans la présente bataille de la Grande-Bretagne, nous constatons que ce pays est maître des océans et c'est sans doute à cause de cet actif indispensable que la civilisation, dans le monde entier, a pu traverser des heures aussi sombres. Toutefois, n'oublions pas qu'il n'y a que vingt milles entre Douvres et Calais et que de vastes quantités de fumée habilement utilisées y ont restreint dans une très large mesure les opérations de nos forces navales.

Quant à notre force aérienne, le moment approche rapidement où elle sera égale à celle de l'ennemi, bien qu'il nous soit encore impossible de porter la guerre chez lui avec autant d'intensité qu'il la porte chez nous. Je doute qu'il soit possible de supposer que nous l'avons porté à diminuer dans une bien large mesure sa production d'aéronefs. J'estime que l'on peut, en se montrant optimiste, fixer cette diminution à 20 p. 100. Vu les pertes tragiques de matériel subies par les Alliés au cours de la bataille de France et de celle des Flandres, nous devons reconnaître que les quantités d'engins de guerre de toutes sortes pour combattre sur terre dont dispose l'ennemi sont de beaucoup supérieures aux nôtres.

Le premier ministre faisait remarquer dans son excellent discours qu'Hitler a maintenant la maîtrise de 42 millions de tonnes d'acier tandis que l'Empire britannique n'en contrôle que 18 millions.

Cependant, à cause de son infériorité au point de vue naval, l'ennemi n'a pu envahir le sol anglais, malgré un avantage marqué en ce qui concerne le matériel servant à la guerre sur terre et un avantage, bien que plus restreint, dans les airs.

Il s'ensuit donc de ce qui précède que nous ne pourrons porter la guerre au sein de l'ennemi et envahir son territoire tant que nous ne jouirons pas d'une triple supériorité sur mer, sur terre et dans les airs. A l'heure actuelle, nous sommes inférieurs dans ces deux derniers domaines.

On n'a considéré jusqu'ici que cette partie de la guerre qui se déroule sur le front occidental. Cependant, pour nous en tenir aux avis de Clauseweitz et attaquer l'ennemi à l'endroit le plus faible, nous devons tenir compte du théâtre d'hostilités que constitue la Méditerranée. Nous avons là un ennemi dont le moral,—on peut librement l'affirmer—a atteint le premier stade de sa dégénérescence, c'est-à-dire, l'apathie de la population civile en face du succès de ses armées. Toutefois, tout corps expéditionnaire lancé dans le conflit méditerranéen devra pouvoir s'éloigner de

ses bases pendant des périodes assez prolongées. De plus, il devra disposer, à mon avis, d'une abondance de matériel et d'engins de guerre. Il est juste d'affirmer, je crois, que nous pouvons nous permettre des libertés beaucoup plus grandes dans notre guerre contre les Italiens que nous ne saurions le faire contre leurs redoutables alliés. Mais avant de pouvoir envoyer des troupes canadiennes en Méditerranée, nous devrons voir à leur fournir, en plus de l'équipement nécessaire, des réserves très considérables.

Dans de telles circonstances, il importe, à mon sens, de bien étudier la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il me semble que le Gouvernement ne se rend pas pleinement compte de l'importance des engins de guerre. Le vieux dicton au sujet des chars d'assaut: "n'épargnez pas l'acier mais soyez mesquins pour ce qui est du sang", pourrait fort bien se lire, dans la présente guerre: "n'épargnez pas l'acier sans quoi vous périrez". Nous ne sommes pas en mesure, à l'heure actuelle, d'équiper au complet un seul bataillon d'infanterie, et au rythme présent, il s'écoulera encore plusieurs mois avant que nous ne soyons en mesure de le faire. Les progrès que nous réalisons dans le domaine de la production du matériel d'artillerie, de canons anti-avions, de chars d'assaut et d'avions de bombardement, de même que des milliers de pièces de matériel si nécessaires à une armée, demeurent toujours un secret. Le problème d'importance vitale qui se pose est celui de savoir quand nous pourrons fournir ces armes à nos soldats pour qu'ils puissent en apprendre le maniement afin d'attaquer et détruire l'ennemi. Dans un discours dont la franchise, loin de déprimer, a eu plutôt pour effet de stimuler le peuple anglais, Winston Churchill a déclaré que l'Angleterre n'était pas en mesure de fournir des armes et des munitions aux troupes venant d'outre-mer vu que toute la production actuelle servait aux besoins des troupes anglaises.

Le Gouvernement nous fera-t-il connaître exactement le nombre, le calibre, l'importance et les dates des livraisons à prévoir? Le premier ministre a peut-être oublié que nous aussi nous sommes britanniques et que nous savons faire face aux réalités.

A ce propos, je tiens à souligner quelles sont les difficultés dont il faut tenir compte et les précautions à prendre à l'égard des renseignements. Il importe de soupeser l'importance relative du danger qu'il y a à renseigner l'ennemi et, d'autre part, celui de tenir la population canadienne insuffisamment informée. Il incombe de résoudre ce problème. En l'espèce, j'estime qu'un comité de la

[M. Adamson.]

Chambre s'avérerait très précieux. Il pourrait conférer avec les membres du haut commandement et se faire exposer les réalisations actuelles, obtenir les statistiques de la production et ainsi de suite. Un tel comité, une fois institué, pourrait faire rapport à la Chambre sur les questions où le secret ne s'impose pas. Dans les autres cas, il pourrait indiquer qu'il est en possession de renseignements secrets mais satisfaisants et affirmer qu'il y a progrès. Le ministère, par ce moyen, se verrait grandement soulagé et éviterait beaucoup de critiques et d'ennuis au haut commandement. Tous les partis s'y trouvant représentés, ce comité serait de nature à inspirer confiance au pays.

La Chambre aimerait sans doute savoir quels renseignements les Allemands voudraient obtenir. Faisons une hypothèse. Le Canada construit des chars d'assaut au blindage de dix centimètres. Les Allemands produisent des canons anti-chars de deux espèces, la première capable de percer une cuirasse de cinq centimètres et l'autre, de dix centimètres. Si les délibérations de la Chambre apprennent au public que nous fabriquons des tanks avec cuirasse de dix centimètres d'épaisseur, les Allemands se diront: "Tel canon est devenu inutile; dirigeons nos efforts vers la production de canons capables de percer les chars de fabrication canadienne." Il deviendrait dangereux de fournir pareil renseignement et, comme le ministre l'a déclaré, c'est pour obtenir des renseignements de cette sorte que les Allemands dépensent des millions de dollars. J'estime que ces renseignements ne devraient être donnés qu'avec la plus grande réserve.

Par contre, voici des éclaircissements que nous devrions obtenir, ce me semble: je sais que la production de mitrailleuses Bren est excellente, et j'estime que le ministre devrait nous renseigner sur cette production, bien de nature à raviver le moral de la population canadienne. Il semble essentiel de nous renseigner sur la production quand ces renseignements ne peuvent assister ou réconforter l'ennemi. Monsieur l'Orateur, le secret excessif nuit au moral de la nation. Si nous étions ainsi renseignés, je suis convaincu qu'un autre emprunt de guerre verrait la population répondre bien mieux que la dernière fois, les souscriptions dépassant l'objectif beaucoup plus tôt. J'offre cette idée au cabinet qui jugera de son intérêt.

J'aborde maintenant la question de la poursuite de la guerre à bonne fin, surtout contre le partenaire méridional de l'Axe. Très sérieusement, je soutiens que nous devrions, à titre

de deuxième plus important ennemi de l'Allemagne et de plus grand pays catholique en guerre avec elle, annoncer au premier ministre d'Angleterre que nous ne verrions pas d'un mauvais œil notre aviation bombarder Rome. Je fais cette affirmation conscient de mon titre de chrétien, ayant déjà visité la ville de Rome; j'ignore combien d'autres ici y sont allés. J'ai assisté à une cérémonie religieuse dans la basilique de Saint-Pierre et j'ai reçu la bénédiction de Sa Sainteté le Vicaire du Christ. J'ai visité les catacombes, où saint Pierre et saint Paul ont inscrit leurs noms sur les murs des cavernes servant de chapelle et je me suis tenu sur le sol du Colisée où les chrétiens furent martyrisés pendant plus de quatre siècles. Nul endroit au monde ne symbolise mieux cette lutte longue, violente, implacable pour la civilisation chrétienne, que le Colisée de Rome, où se dresse aujourd'hui une simple croix de bois en témoignage du triomphe du Christianisme sur les forces de la barbarie. Les faisceaux symbolisaient la Rome païenne. Ces mêmes faisceaux symbolisent la Rome de Mussolini. Quelle belle cible offre aujourd'hui dans Rome le monument élevé à Victor-Emmanuel, flanqué de chevaux pleins de feu et surmonté de ce symbole païen qu'est le chariot. La Place de Venise est à côté et tout cela est bien éloigné de la Ville Sainte, du Vatican. Ce sont là d'excellentes cibles. Si vous parvenez à chasser un dictateur de sa capitale, vous le rendez impuissant à se maintenir. Si nous parvenons à détruire la confiance du peuple d'Italie dans son chef païen, nous nous serons acquittés d'une belle tâche et nous aurons frappé un grand coup à l'avantage de la chrétienté.

Puisque le Gouvernement a demandé qu'on lui offre des avis et qu'il appartient à l'opposition d'en offrir de pratiques, je désire lui formuler des propositions précises et concrètes.

En premier lieu, la ligne de défense du Canada se trouve en Europe. Ce serait commettre une folie criminelle que d'attendre que les hostilités soient transportées en territoire canadien, que nos provinces soient converties en champs de bataille et que les bombes éclatent sur nos femmes et nos enfants. Nous devons nous défendre sur des champs de bataille situés à 3,000 milles de chez nous, et non au Canada. Nous devons donc nous préparer à équiper pour aller combattre outre-mer des troupes nombreuses et bien entraînées.

En second lieu, nous ne pouvons actuellement équiper les troupes déjà mobilisées ni nous procurer ailleurs les articles qu'il leur faut. La production d'armes prime donc actuellement la conscription des hommes. C'est notre problème le plus pressant. La population doit être renseignée avec précision et exactitude, autrement que par une récapitulation des contrats adjugés, sur l'état réel de notre effort de guerre.

En troisième lieu, la formation des militaires devrait être organisée de façon à ne pas nuire aux besoins de l'industrie. Tous les établissements affectés à la production de guerre devraient bien faire connaître quels sont leurs besoins actuels et leurs besoins éventuels en fait de main-d'œuvre. Le Canada compte actuellement près de 50,000 chômeurs aptes au travail et l'on estime que d'ici juillet prochain l'industrie aura besoin d'un supplément d'un demi-million d'ouvriers spécialisés. Ces ouvriers sont tout aussi importants pour la défense canadienne que les soldats. J'invite donc le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) à se reporter aux listes de l'inscription nationale pour demander à tous les hommes de 18 à 50 ans qui sont en disponibilité de se mettre à la disposition des industries de guerre, en vue de combler cette apparente lacune.

Permettez-moi de citer un exemple. La John Inglis Company de Toronto a maintenant un personnel de 2,500 employés. Vers le mois de juillet, elle espère employer environ 6,000 hommes, mais elle ignore où elle se procurera ce nombre d'hommes supplémentaire. Elle exécute un travail tout à fait technique, exigeant une main-d'œuvre hautement spécialisée. Il faut former ces hommes, avant qu'ils puissent travailler. C'est maintenant le temps de les former. C'est maintenant le temps de les tirer de leurs emplois civils ordinaires, pour les former et leur permettre de travailler dans nos industries de guerre. C'est une guerre totale. Chacun au Canada a sa tâche à accomplir. Si nous avons un emploi dans la vie civile et que l'Etat a besoin de nous pour le travail de guerre, comme soldats ou fabricants de mitrailleuses, nous devons être prêts à obéir à son appel. Je préconise donc une revise immédiate de notre plan d'inscription nationale, comportant l'appel de tous ceux qui peuvent remplir un rôle utile dans nos industries de guerre.

J'aurais trois propositions d'ordre militaire à préconiser, parce que je crois que c'est mon devoir de le faire, étude faite de la situation. Je voudrais d'abord discuter la question fort controversée du transport gratuit des soldats.

Il est maintenant impossible à tout gouvernement de fournir le transport gratuit aux soldats, tous les semestres, de Terre-Neuve ou des Antilles. Ces troupes sont en service actif. Au cours de la dernière guerre, nous n'obtenions la permission de venir au Canada

que dans des circonstances fort exceptionnelles. Je crois savoir que, d'après la coutume actuelle, on change les unités dans les divers avant-postes, de façon que tous les soldats puissent obtenir un congé, quand la situation militaire le permet. Aux endroits où il y a de grandes concentrations de troupes dans le Canada central, comme à Borden ou Niagara, un sérieux problème se pose. Je crois que les soldats obtiennent un permis de circuler de Borden, deux fins de semaine par mois. Cela signifie qu'environ 5,000 soldats sont transportés, surtout par la rue Yonge, tous les vendredis et reviennent le dimanche soir. Par train, le voyage de retour coûte $1.85, bien plus que la solde quotidienne moyenne dans l'armée canadienne. Naturellement, les troupiers sollicitent les automobilistes. Cela congestionne les routes et entraîne des accidents, bien plus en hiver qu'en été. On devrait faire circuler un convoi militaire de Borden à Toronto et, de plus, le trajet devrait coûter 50c et le train devrait être sous la direction de la police militaire, pour assurer l'ordre en route, et circuler tous les jours de congés importants. S'il en était ainsi, et si la police militaire faisait la patrouille sur la rue Yonge et empêchait la sollicitation d'un voyage gratuit en automobile, on éviterait beaucoup de pertes de vie. Les soldats bénéficieraient d'un transport efficace, bon marché et rapide, et il en résulterait une économie générale.

J'ignore si la députation sait que la mort de tout soldat tué dans un accident coûte environ $6,000 à l'Etat, qui doit en outre pourvoir à l'entretien des ayants droit. Pour les courtes permissions et pour les permis de circuler de courte durée, on pourrait établir un service continu de traversier de Borden à Barrie pour 5c., en chaque direction et on devrait supprimer la sollicitation de voyages gratuits sur la route. On pourrait aussi établir un service continu de Niagara à St.-Catharines pour les camps de Niagara. Il n'y a danger que là où il existe de grandes concentrations de troupes. Les gens ne consentent que trop à prendre dans leur auto les soldats qui marchent sur la route, mais on devrait songer à prendre des mesures spéciales, là ou existent les camps principaux.

M. l'ORATEUR: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la semaine dernière j'ai dû signaler la lecture de discours. Je prie les honorables députés de bien vouloir aider l'Orateur à mettre fin à cette pratique. Si je permets à l'honorable représentant de lire son discours, je devrai accorder le même droit aux autres honorables députés.

[M. Adamson.]

M. ADAMSON: Je partage votre avis, monsieur l'Orateur, mais je lisais cet exposé pour être sûr de sa reproduction exacte dans le compte rendu, car il a une grande importance pour les autorités militaires et pour les troupes à l'entraînement.

Il est difficile de prévoir l'avenir, mais il me semble que l'on ne reconnaît pas suffisamment l'aptitude particulière du soldat canadien à la guerre mécanisée et je propose que nous portions l'effectif de notre brigade mécanisée à au moins celui d'une division. Il est fort possible que quand nos troupes seront appelées outre-mer, elles aient à combattre en région montagneuse. Je propose donc de plus que l'on forme nos troupes ou une certaine partie de nos effectifs à la guerre en montagne. La chose pourrait se faire très facilement à nos centres des Rocheuses ou des Laurentides.

J'ai une autre proposition à faire au ministre. Quand nos troupes iront outre-mer, il est fort peu probable qu'elles puissent suivre un entraînement supplémentaire sur le théâtre des hostilités. Il faut qu'elles partent du Canada complètement entraînées et équipées pour aller immédiatement au feu. Je propose que l'on établisse dans le nord de l'Ontario ou du Québec un camp d'entraînement où nos troupes pourraient acquérir de l'expérience en coopération avec les autres armes, unités de chars d'assaut, troupes mécanisées, artillerie et infanterie manœuvrant simultanément, comme dans un combat réel afin que les détails des armes et des méthodes essentielles de la guerre d'ensemble leur soient familiers. Pour le moment, les unités d'infanterie s'entraînent surtout entre elles; l'artillerie se trouve isolée jusqu'à un certain point à Petawawa, et, vu qu'il y a des chars d'assaut au camp Borden, on devrait donner plus d'envergure à l'entraînement. Nous avons d'amples régions dans l'Ontario septentrional pour la réalisation d'un tel projet.

Pour ce qui est des camps d'internement, je propose qu'ils relèvent entièrement de l'officier commandant la région militaire où ils sont établis et que cet officier soit responsable de la discipline et de l'entière administration de ces camps. Il existe actuellement une dualité de commandement qui peut donner lieu à certaines difficultés administratives. J'ignore si la Chambre sait que dans plusieurs cas le prisonnier allemand reçoit une récompense de son gouvernement, ou du moins que son gouvernement lui en promet une sous forme d'avancement en grade pour chaque tentative d'évasion. C'est ce qui fait que le nombre de ces tentatives augmente.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député connaît mieux que personne, je suppose, la

méthode d'administration des camps d'internement et je suis sûr, s'il veut bien se donner la peine de voir les ordres émis, qu'il constatera l'absence d'une dualité de commandement. C'est l'officier commandant la région qui a la haute main. L'honorable député veut parler du fait qu'il y a un corps de police militaire et une garde d'anciens combattants ayant chacun un commandant central, mais la responsabilité des camps appartient à l'officier commandant la région. Il en va de même des services de l'intendance qui est un corps distinct relevant dans une certaine mesure des quartiers généraux, mais en même temps, le chef de l'intendance relève du commandant de la région militaire.

M. ADAMSON: J'apprécie la chose. Je parlais de la prévôté et de la garde d'anciens combattants.

L'hon. M. RALSTON: Il n'y a pas de dualité de commandement pour la direction des camps d'internement.

M. ADAMSON: Sous l'autorité du directeur des affaires d'internement?

L'hon. M. RALSTON: Il ne relève que du secrétaire d'Etat.

M. ADAMSON: Le commandant de district est entièrement responsable de tout?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

M. ADAMSON: Je suis heureux d'avoir ce renseignement. Je désire maintenant offrir quelques avis au sujet de l'aspect industriel de notre effort de guerre, et je m'adresse pour cela au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) et au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Il me faut employer ici des termes techniques et je demande la permission de les lire, car je veux les consigner exactement au compte rendu. Je demande qu'on prenne des mesures pour tirer de l'amidon du blé et des pommes de terre. On m'informe que la fabrication de l'amidon au moyen du blé et des pommes de terre ne présente aucune difficulté d'ordre technique. Il existe bien aujourd'hui quelques petites fabriques d'amidon utilisant les pommes de terre, mais il n'y en a pas qui utilisent le blé. J'apprends aussi que l'amidon de blé peut fort bien remplacer l'amidon de maïs et que nous pourrions nous servir de la dextrine de blé pour remplacer la dextrine de maïs, dont le Canada importe environ dix millions de livres par année. Je sais enfin que l'on peut tirer du blé une excellente glucose à l'usage des confiseurs, produit dont nous employons annuellement 60 millions de livres et qui est aujourd'hui fait entièrement de maïs importé.

En second lieu, je veux parler de l'alcool tiré du blé et des pommes de terre. L'alcool destiné à être mélangé avec l'essence de pétrole est commun en Europe. L'Angleterre se fait aujourd'hui bombarder par la Luftwaffe qui se sert d'un combustible riche en octanes et qui est un mélange de pommes de terre et de produits des raffineries de pétrole. Aucune difficulté d'ordre technique ne saurait empêcher l'emploi d'un alcool à base de blé. On m'informe qu'un mélange de dix ou quinze pour cent d'alcool est commun. Nous avons aujourd'hui en entrepôt 840 millions de boisseaux de blé; l'an prochain, nous en aurons peut-être plus d'un milliard de boisseaux. Il nous faut aujourd'hui importer tous nos produits du pétrole soit bruts soit raffinés, ce qui nous oblige à dépenser beaucoup de devises étrangères. Le Gouvernement pourrait certainement encourager l'exploitation d'une usine de ce genre comme urgente mesure de guerre.

J'ai une troisième proposition à faire. Mes amis les chimistes en colloïdes m'ont souvent demandé pourquoi nous ne fabriquons pas de fuselage d'avions en utilisant des matières plastiques. Je crois savoir que le Gouvernement a été prié, il y a un an ou deux, d'ordonner des recherches à ce sujet. On lui a fait remarquer que le Canada n'est pas un pays producteur de fer et que la construction des fuselages rencontrerait de graves difficultés par suite du manque d'ouvriers métallurgistes experts. On lui a représenté aussi que nous avons en abondance les substances requises pour la fabrication des meilleures matières plastiques laminées dont la transformation, même en charpentes d'aéroplanes compliqués, ne nécessiterait pas un grand nombre d'ouvriers très experts. On sait aussi que l'ennemi n'est pas à même de se procurer ces matières premières en aussi grande quantité que nous ni d'une aussi bonne qualité. Nous devrions faire porter tous nos efforts sur ce travail qui, peut-être, révolutionnera la production des avions et mettra le Canada au premier rang sous ce rapport. Je sais qu'il se fait présentement des expériences, mais je blâme le Gouvernement de ne pas les avoir fait commencer beaucoup plus tôt; nous devrions aujourd'hui ou bien construire des avions faits de matières plastiques ou bien savoir que la chose n'est pas pratique.

L'hon. M. HOWE: Aussitôt que la question des fuselages en matière plastique nous a été soumise, nous avons envoyé une commande pour trois de ces fuselages à l'inventeur, qui en produisait alors. Nous avons en même temps entrepris certaines expériences aux laboratoires nationaux de recherches. Nous n'avons cessé de nous occuper de ces deux initiatives, et j'estime que nous n'avons pas perdu de temps.

M. ADAMSON: Le ministre aura-t-il l'obligeance de fournir d'autres renseignements sur ce point lorsqu'il prendra la parole?

L'hon. M. HOWE: Certainement.

M. ADAMSON: Je désire aborder un autre sujet, celui de la bentonite, que j'exposerai à titre d'exemple. On utilise cette substance dans la fabrication d'huiles à machines. Nous en importons actuellement environ 15,000 tonnes par an, au coût d'environ $80 la tonne en fonds américains. Nous avons au Manitoba un gisement de bentonite d'excellente qualité. En a-t-on fait une étude? Sinon, pourquoi pas? C'est là un sujet assez peu important que je mentionne uniquement à titre d'exemple d'une exploitation qui pourrait être entreprise au Canada et pour démontrer qu'il nous faudra utiliser toutes nos richesses naturelles si nous voulons gagner la guerre. Sachons imiter l'ennemi qui doit une bonne partie des succès qu'il a remportés jusqu'ici à l'utilisation scientifique de toutes les ressources naturelles qu'il possède chez lui.

Je crois de plus que nous avons le devoir, comme dominion le plus ancien, de recommander la création d'un cabinet impérial de guerre. Pendant la dernière guerre, il en existait un qui s'est révélé fort utile, ainsi que le premier ministre en conviendra, je crois. Dans la guerre actuelle, l'empire britannique lutte seul, il n'a pas d'alliés. Il est assurément essentiel que nous ayons aujourd'hui un cabinet impérial de guerre, pour l'étude de la coopération, de l'assistance mutuelle et de certaines autres questions. A mon sens, le poste de haut-commissaire ne suffit pas et j'estime que le Gouvernement devrait envisager sérieusement la création d'un cabinet impérial de guerre.

Je terminerai en disant au premier ministre que nous nous rendons compte des difficultés que son Gouvernement doit surmonter. Nous reconnaissons la difficulté que présente la direction de l'effort de guerre du Canada. Nous voulons être éclairés sur ce qu'il entend faire. Nous voulons une direction aussi ferme que celle de Winston Churchill. Nous voulons savoir ce que l'on attend de nous. Nous savons que si le Gouvernement faillit à la tâche, tout ce qui constitue la démocratie périra, et qu'il en sera de même des habitudes d'existence des Canadiens. Toute notre population appuie le Gouvernement, mais elle attend de lui une direction ferme. Que le premier ministre médite bien cela. Le peuple canadien saura se montrer empressé, il se mettra volontiers à la tâche et appuiera les autorités, mais, de grâce, qu'on lui donne une direction ferme.

[L'hon. M. Howe.]

L'hon. C. G. POWER (ministre de l'Air): Monsieur l'Orateur, je dois avouer qu'en préparant les notes que j'estimais nécessaires à un exposé précis de la situation dans laquelle se trouve le Canada au point de vue de l'expansion des forces aériennes, j'ai eu quelque embarras à déterminer jusqu'à quel point il me serait possible de renseigner la Chambre. L'honorable préopinant (M. Adamson) a encore accru mon embarras en demandant aux ministres d'indiquer le nombre, les catégories et les modèles, et les dates de livraison du matériel de guerre et de l'équipement dont nous avons besoin pour armer nos troupes.

Je dirai bien franchement qu'en traitant ce sujet au point de vue de forces aériennes, je ne sais pas au juste ce que je devrais répondre à mon honorable ami. Je veux surtout parler du plan d'entraînement d'aviateurs; après tout, ce que les honorables membres de cette Chambre et le peuple canadien désirent, ce ne sont pas tant des précisions quant au programme ou à la rapidité de son exécution, que des renseignements sur le nombre de pilotes que nous enverrons outre-mer et sur l'époque de leur départ. Ils désirent aussi savoir quels sont les modèles d'avions dont nous disposons, quels sont ceux que nous avons actuellement et ceux qui devront être livrés, et à quelle date ces derniers le seront. Malheureusement, on nous avertit d'outre-mer—et j'ai sous la main une dépêche à ce sujet—qu'il est fort dangereux de divulguer des détails sur ces questions, c'est-à-dire les résultats obtenus du plan et la production d'avions.

J'ai été assez longtemps député d'arrière plan pour me méfier des excuses ministérielles, mais je prie la Chambre de me croire et afin de démontrer que je parle sérieusement, je suis prêt à faire remettre à mon honorable ami le chef suppléant de l'opposition (M. Stirling) copie de la dépêche dont j'ai parlé, et à lui fournir, ou à donner à tout autre honorable député un exposé complet indiquant le nombre de pilotes, d'observateurs, et de mitrailleurs qui seront formés d'après le plan d'entraînement, ainsi que le nombre d'avions dont nous disposons actuellement ou que nous aurons en notre possession d'ici quelques mois.

J'espère, toutefois, que la Chambre me pardonnera si je ne le mentionne pas au cours de cet exposé.

Il serait peut-être à propos maintenant de faire connaître les effectifs du Corps d'aviation royal canadien à différentes dates. Le 1er septembre 1939, on comptait 450 officiers et 4,000 soldats-aviateurs. Le 1er avril 1940, nous avions 1,223 officiers, 9,444 soldats-aviateurs et 1,241 civils. Le 12 novembre 1940, il y avait 2,389 officiers, 29,096 soldats-aviateurs et 4,586 civils. Les chiffres ci-dessus comprennent, à l'heure actuelle, 7,227 hommes qui su-

bissent leur entraînement dans le service navigant. Le mois dernier, nous avons enrôlé 1,900 membres d'équipages d'aviation.

Quand nous voulons donner un exposé du travail du Corps d'aviation royal canadien, nous le divisons généralement en trois parties: l'armée de l'air outre-mer, les effectifs de la défense territoriale, c'est-à-dire l'armée de l'air du Canada, et les effectifs du plan conjoint d'entraînement aérien.

Pour ce qui est de l'armée de l'air outre-mer, je dois dire qu'à l'heure actuelle, le Canada est représenté par trois escadrilles: une escadrille de combat, une escadrille de collaboration et une escadrille, appelée jusqu'ici escadrille mixte, qui s'est rendue outre-mer au début comme escadrille de collaboration.

L'escadrille de collaboration n° 110, s'est rendue en Angleterre au début de l'année 1940, sous le commandement du chef d'escadrille, Van Vliet de Winnipeg, maintenant commandant d'escadre. L'escadrille a subi un entraînement intensif avec la Royal Air Force, accomplissant le travail qui lui avait été assigné dans l'entraînement et dans les vols de reconnaissance. En ce qui regarde ses opérations, elle a été placée sous la dépendance de la Royal Air Force au cours des mois de mai et de juin, et elle a continué de faire le travail que cette dernière lui a assigné. Mais elle est en même temps attachée au corps d'armée commandé par le lieutenant-général McNaughton.

La Chambre se rappellera que l'escadrille de combat n° 1 a été envoyée en Angleterre au mois de juin, à un moment où la situation semblait être bien sombre outre-mer. Elle se rappellera également que deux escadrilles, l'escadrille n° 112 et l'escadrille de combat n° 1 ont été envoyées en Angleterre. L'escadrille de combat n° 1 était commandée par le chef d'escadrille, aujourd'hui commandant d'escadre Ernest McNab, de la Saskatchewan. Elle passait immédiatement sous la tutelle de la Royal Air Force pour fins d'entraînement et pour l'acquisition des connaissances les plus récentes dans l'art de la guerre aérienne.

Avant d'être réunis dans une seule escadrille, les chefs d'escadrille, les officiers-pilotes et les autres avaient, à tour de rôle, pris part à des combats avec la Royal Air Force. Lorsqu'on a jugé le moment venu de l'envoyer au combat comme unité distincte, on l'a déclarée prête à se tenir en collaboration avec la Royal Air Force qui devait en diriger les opérations. Cette escadrille s'est occupée constamment depuis, des opérations qui assurent la défense de Londres, sauf pendant le congé de trois semaines qui lui a été accordé il y a quelque temps. Elle a maintenant repris son activité.

Je n'ai pas besoin de m'étendre bien longuement sur le magnifique travail accompli par cette escadrille. Ceux qui en font partie ont mérité des citations, des décorations et les plus grands éloges de la part de leurs compagnons de la Royal Air Force et des journaux d'Angleterre, en général, ainsi que des plus éminents hommes d'Etat de la Grande-Bretagne. Ils ont maintenu la tradition inaugurée il y a vingt ans par les aviateurs canadiens qui ont servi dans la Royal Air Force. Ils ont connu le plus fort de la mêlée. Ils ont été pour leur pays une source de fierté et de gloire.

A propos de l'escadrille de coopération avec l'armée n° 112 dont on a fait, comme je le disais, une escadrille commune de renforts pour l'escadrille de coopération avec l'armée n° 110 et pour l'escadrille de combat n° 1, elle a été affectée à l'instruction et aux reconnaissances. Je crois pouvoir ajouter que plusieurs de ses officiers en ont été quelque peu désappointés; ils auraient voulu prendre une part plus active au combat, mais les besoins de l'heure n'ont pas encore exigé leurs services pour la défense de l'Angleterre. Toutefois, la semaine dernière par suite du nombre d'aviateurs formés au Canada comme membres du Corps d'aviation royal canadien qui ont été envoyés pour servir de renforts et du fait que le plan d'entraînement des aviateurs nous donne maintenant des hommes formés et qu'il continuera de nous en donner en nombre très satisfaisant, il nous est maintenant possible de transformer l'escadrille de coopération avec l'armée n° 112 en notre 2ème escadrille de combat. Très prochainement, les membres de cette escadrille prendront place à côté de ceux de la première escadrille de combat dans la bataille de Londres et la défense de l'Angleterre.

Les rapports que nous avons reçus touchant nos hommes outre-mer indiquent en général que la santé est bonne, la discipline exemplaire et le moral élevé. On apprend aussi que nos hommes sont en excellents termes avec leurs camarades de la Royal Air Force, qu'il existe une étroite collaboration entre les membres de l'armée et de l'aviation canadiennes et enfin, qu'il y a coordination d'effort et coopération avec les chefs du ministère de l'Air britannique.

Je ne voudrais pas terminer ce bref exposé de nos activités outre-mer sans mentionner l'escadrille canadienne de la Royal Air Force. Cette escadrille se compose presque exclusivement de Canadiens formés pour un grand nombre dans le corps d'aviation royal canadien ou dans les écoles de vol du pays. Depuis l'invasion de la Hollande et de la Belgique, ils ont fait preuve d'attachement au devoir et de bravoure en face des plus durs combats et, ainsi que le rappelait l'autre jour le premier ministre (M. Mackenzie King), ils

ont décroché de nombreuses décorations et ont à leur crédit beaucoup de victoires sur les Allemands.

Le corps de la défense territoriale est à toutes fins pratiques le soutien du Corps d'aviation royal canadien. On a éclairci ses rangs d'abord en envoyant outre-mer un grand nombre de ses officiers et de ses aviateurs et ensuite parce que nous avons besoin du concours de nos aviateurs d'expérience pour les fins du plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire. Néanmoins, elle a pu s'acquitter, avec une persistance et des succès remarquables, des fonctions qu'on lui avait assignées.

En résumé, ses fonctions consistent en vols de reconnaissance au-dessus des baies, des détroits et des ports de la côte, afin de s'assurer si l'ennemi cherche à s'établir dans ces endroits éloignés; deuxièmement, dans la surveillance à l'entrée des ports de mer protégés, en vue de découvrir tout sous-marin ennemi qui pourrait s'y trouver et dans la patrouille visant les sous-marins susceptibles de s'attaquer aux convois, tant à l'arrivée qu'au départ, durant le jour et dans la collaboration avec les navires d'escorte de surface. Très souvent, cette surveillance s'étend très loin dans l'Atlantique. Les avions doivent toujours être prêts à bombarder et à attaquer, pour secourir les armées de mer ou, quand la chose devient nécessaire, à se porter à l'attaque des navires ennemis de surface, des corsaires ou autres vaisseaux découverts par les vols de reconnaissance. Cette armée de l'air constitue une arme d'attaque aérienne contre les corsaires hostiles, les sous-marins et les groupements d'ennemis qui tenteraient d'opérer un débarquement, et elle recherche les ennemis qui pourraient s'approcher de la côte. Tous nos avions qui accomplissent ce travail portent suffisamment de bombes et d'armes pour attaquer l'ennemi dès la rencontre.

Outre les escadrilles de bombardement et de reconnaissance, il y a d'autres escadrilles qui ont pour fonctions d'aider l'artillerie côtière à régler le tir au cours des exercices de tir à la cible et, quand la chose est nécessaire et forcément de se tenir prêtes aux travaux de repérage en cas de situation sérieuse. Depuis mon dernier discours à la Chambre, en juin, les cadres se sont considérablement accrus. On a autorisé un effectif beaucoup plus considérable pour les deux côtes. Toutefois, je dois avouer qu'il n'a pas été possible de remplir les cadres, tant en hommes qu'en avions. Le plan d'entraînement et les écoles supplémentaires fournissent le personnel et la situation s'améliore au point de vue des avions. Cette amélioration deviendra plus considérable au fur et à mesure que le temps s'écoulera. Le 29 juillet 1940, je disais ce qui suit:

> Bien que nos ressources en équipement pour l'aviation ne soient pas dans le moment aussi considérables qu'elles le pourraient être, nous ne voudrions pas, vu la situation qui existe en Angleterre, combler nos lacunes au détriment de cette dernière et la priver des approvisionnements essentiels à ses besoins immédiats et provenant de sources communes au Canada et au Royaume-Uni.

Telle est la politique adoptée à l'égard du renforcement de nos armées territoriales et de notre défense en général et nous l'appliquons encore aujourd'hui.

Un mot maintenant des officiers et des soldats en service au Canada. Pendant l'intersession, j'ai eu le plaisir et l'avantage de visiter les stations aériennes depuis Terre-Neuve, sur la côte de l'Atlantique, jusqu'à Prince Rupert, sur le Pacifique. J'ai été frappé du moral élevé des hommes, de la bonne discipline et des excellentes dispositions dont tous font preuve. Leur tâche n'est pas facile. Le fait d'être stationné à l'aéroport du lac Gander, à Terre-Neuve, ou à la baie Alliford, à Bella-Bella ou à Coal Harbour, sur le littoral du Pacifique, n'a rien de bien plaisant. Ils sont privés de divertissements et de ce qui crée la véritable camaraderie. Ils sont éloignés de l'animation des grandes villes. Dans l'accomplissement de leur tâche, il leur faut voler par tous les temps, dans la brume ou dans la neige, dans la mauvaise comme dans la bonne saison. Bien que leurs opérations ne soient pas aussi fascinatrices ou passionnantes que celles des aviateurs outre-mer, bien qu'il ne se fasse pas de grande publicité autour de la tâche qu'ils accomplissent consciencieusement, je crois que la Chambre doit leur rendre l'hommage de dire qu'ils s'acquittent parfaitement de leurs fonctions.

Je passe maintenant au plan d'entraînement aérien de l'Empire. Il y a trois facteurs importants à considérer. D'abord, le personnel; en deuxième lieu, la construction et l'amélioration des aérodromes et, troisièmement, l'approvisionnement des aéronefs. Tout l'objet du plan que l'on confond parfois avec des travaux qui s'y rattachent ou qui viennent s'y ajouter, c'est de tirer des pilotes de combat du personnel navigant. Cette production est entourée de toutes sortes d'éventualités, mais ce qui nous occupe le plus c'est que les écoles d'aviation doivent surtout nous procurer des pilotes, des mitrailleurs et des observateurs. C'est d'une suprême importance. Le reste, bien que nécessaire, n'est que corollaire et complémentaire. A tout prix, il

faut nous assurer, aussitôt que possible, le concours le plus efficace de tous ceux qui joueront leur rôle au front.

Afin de montrer les complications auxquelles donne lieu l'exécution du plan d'entraînement aérien de l'Empire, complications qui créent parfois de la confusion dans l'esprit du public et même chez ceux qui sont intimement mêlés à ce projet, il est bon que je cite un exemple concret. Nous avons à Ottawa, à Uplands, une école militaire d'aviation. Cette école et les autres du même genre sont probablement les plus importantes de toutes. C'est là que le pilote reçoit son instruction dans ce que nous appelons les cours intermédiaire et supérieur de l'aviation. Il part ensuite presque immédiatement pour le service d'outre-mer. Certains honorables députés n'ont peut-être pas visité cette école, mais je suis sûr que presque tous l'ont entendu au travail, surtout de bonne heure le matin, lorsque le sommeil semble si agréable.

Il y a moins de deux cents élèves à cette école, mais le personnel qui s'occupe des élèves, qui voit à l'entretien des aéronefs et des bâtiments et administre l'école est au nombre de 853. Sous certains rapports, cette école est tout l'opposé de ce que l'on trouve dans les autres écoles ou universités. Afin de réunir ce personnel de 853,—je parle maintenant de ce que j'ai appelé des travaux qui s'y rattachent ou qui viennent s'y ajouter—nous avons dû former presque tous ses membres. Par exemple, il y a 55 officiers, 638 soldats aviateurs et 160 civils. Il y a trente-cinq instructeurs. Ils ont tous dû suivre les cours de l'école d'aviation centrale de Trenton, qui forme un certain nombre d'instructeurs chaque mois.

Il y a à Uplands des officiers chargés de l'administration. Presque tous, à l'exception de quelques-uns seulement qui faisaient partie des forces permanentes, occupaient des fonctions dans la vie civile il n'y a pas plus de deux ou trois mois. Le travail d'administration des écoles d'aviation ne ressemble pas à celui qu'ils exerçaient probablement dans la vie civile. Il a donc fallu les envoyer à une école. Nous avons ouvert une école à Trenton, sous la direction d'un officier compétent de l'aviation, qui n'était pas sans connaître les problèmes de l'administration d'une école d'aviation, et c'est de là que sortent chaque mois une moyenne d'environ quarante officiers de l'administration.

A Uplands, nous avons aussi des officiers affectés à l'équipement et à la comptabilité. Nous avons dû leur faire suivre des cours de formation pour ces services respectifs. L'école ouverte à St. Thomas a délivré leurs diplômes à 160 officiers de l'équipement, à 707 adjoints, à 88 officiers comptables et à 446 commis de la comptabilité. Durant quelque temps, environ 171 élèves sont sortis de cette école toutes les six semaines. Je suis bien aise de dire que nous avons presque complété le travail de formation de cette classe d'officiers, et je crois que la nécessité de cette école sera de moins en moins impérieuse, et que nous finirons par nous en dispenser.

De plus, il y a à Uplands des radiotélégraphistes, dont certains sont officiers et d'autres sous-officiers et soldats. La plupart sont diplômés de l'école de radiotélégraphie de Montréal, où l'on forme des hommes en vue de leur ouvrir l'accès aux écoles de radiotélégraphie relevant du plan en commun d'entraînement aérien ou de nos effectifs de défense nationale; plusieurs élèves sont déjà sortis de ces dernières écoles pour aller outre-mer servir dans la Royal Air Force.

Nous avons aussi besoin d'officiers du génie. J'ose dire que tous ces hommes ont déjà, dans la vie civile, exercé les fonctions d'ingénieur. Nous les avons envoyés à l'école de génie aéronautique de Montréal, d'où sortent chaque trimestre vingt ingénieurs de l'aéronautique.

Nous avons également dû ouvrir des écoles spéciales et complémentaires en vue de former des officiers de l'armement, des instructeurs de l'armement et des armuriers. Il importe, je le répète, de ne pas confondre ces hommes avec ceux qui sortiront des écoles d'aviation et qui composeront le personnel navigant. On a ouvert à Trenton une école d'où sortent, à intervalles réguliers, des instructeurs de l'armement, des officiers de l'armement et des armuriers.

Outre les écoles qui préparent des hommes pour diriger les écoles d'aviation, il importe de tenir compte de certaines autres unités. Ainsi, mentionnons les quatre centres d'équipement situés respectivement à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et à Calgary. Ces dépôts d'équipement comprennent environ 60 édifices et renferment à peu près de tout, depuis une aiguille jusqu'à une ancre: équipement de caserne, articles pour l'entretien, la réparation et la réfection d'avions, articles pour l'utilité et le bien-être des hommes, tout depuis les fournitures de bureau jusqu'au plus gros type d'avion. Il faut des hommes pour prendre charge de ces dépôts; c'est pourquoi des officiers et des commis d'équipement ont été formés à cette fin.

Viennent ensuite les dépôts de réparation où les ouvriers et mécaniciens affectés aux fuselages exécutent les travaux de réparation pour les régions de l'air dans lesquelles leur dépôt est situé. Il en existe actuellement trois, un à Trenton, un à Winnipeg et un à

Calgary. Chacun de ces dépôts de réparation emploie de cinq à six cents soldats aviateurs, presque tous mécaniciens.

Il y a aussi les écoles où se forment les équipages des vedettes à moteur affectées, sur les deux côtes, au secours des aviateurs naufragés. Il y a des écoles où l'on entraîne les inspecteurs d'avions, il y a les dépôts de l'effectif ainsi que les écoles d'entraînement préparatoire.

Mais j'ai gardé pour la dernière l'école d'entraînement technique de St. Thomas (Ontario) parce qu'elle est de beaucoup la plus importante de nos écoles complémentaires. Grâce à l'honorable M. Hepburn, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir nous procurer une institution dont je doute qu'il en existe une semblable dans tout l'Empire britannique. Quant aux proportions et à la beauté de l'édifice, je me contenterai de dire qu'il existe à St. Thomas l'une des institutions les plus modernes et les mieux construites au monde. Peu de temps après la déclaration de la guerre, le gouvernement d'Ontario a eu l'extrême générosité de la mettre à la disposition du gouvernement fédéral. Dans cette institution, en grande partie consacrée à la formation de mécaniciens, il nous a été possible de loger environ 4,000 élèves. Les membres du personnel sont au nombre de 420. On apprend surtout aux élèves la construction des fuselages et le mécanisme des aéromoteurs. Sous le régime actuel, il entre dans cette école, chaque semaine, environ 150 hommes qui remplacent un égal nombre de diplômés. Le cours d'études est de dix-huit semaines. Les diplômés sont envoyés à différents postes, au pays, ou versés dans les services du plan d'entraînement aérien. Je n'affirmerai pas que ces hommes deviennent des mécaniciens de tout premier ordre, mais ils en apprennent suffisamment pour leur permettre de faire le travail qui leur incombe à leur arrivée à des écoles comme celle d'Uplands où, au début, on les fait généralement travailler sous les ordres d'un homme plus expérimenté et où ils sont appelés à examiner, reviser et réparer les avions dont se servent les apprentis pilotes. Cette école réserve bien des surprises à qui voudrait la visiter. Les hommes sont bien logés; autant que j'ai pu en juger, ils sont bien traités, à l'aise et contents. Le travail qu'on accomplit est de grande importance et semble mené d'une façon efficace. Permettez-moi de signaler en passant qu'une station comme celle d'Uplands a besoin d'environ 253 ouvriers préposés à la réparation du fuselage et de 120 mécaniciens d'aéromoteurs. St. Thomas devient donc une réserve, dont on ne peut exagérer l'importance, qui peut fournir les hommes requis.

On s'est servi du programme de formation de la jeunesse pour recruter des élèves à St. Thomas. Sept provinces sur neuf ont prêté leur concours en vue de l'instruction dans les écoles techniques où sont envoyés des hommes qui ont subi avec succès l'examen médical exigé des aviateurs. Dès que ces élèves auront réussi les examens des écoles techniques provinciales d'entraînement, ils pourront s'enrôler dans l'aviation si l'on y a besoin d'eux. Nous avons obtenu de cette manière l'an dernier 1,500 recrues et nous avons l'espoir cette année d'en enrôler plus de 6,000. On espère fortement que le plan de formation de la jeunesse, les ressources que les provinces ont mises à la disposition de l'aviation et les cours donnés à l'école technique de St. Thomas permettront à l'armée de l'air de se procurer des ouvriers spécialisés sans porter préjudice à l'industrie. Il est vrai que dans une certaine mesure nous enlevons à l'industrie une partie de ses réserves, en instruisant nous-mêmes un grand nombre de jeunes gens. Je souhaite cependant que l'armée de l'air ne soit pas contrainte d'avoir recours à l'enrôlement direct de la main-d'œuvre industrielle. En les instruisant dès le début, nous formerons des hommes compétents, capables d'exécuter les travaux qu'on leur assignera.

J'ai l'intention maintenant de parler brièvement des autres écoles chargées de former le personnel navigant, les pilotes, les mitrailleurs et les observateurs, en soulignant la part qui revient dans cet entraînement aux écoles élémentaires d'aviation et aux écoles d'aviateurs-observateurs.

Depuis quelque temps, si j'en juge par les questions et les demandes de dépôt de documents inscrites au *Feuilleton*, les honorables députés s'intéressent beaucoup aux écoles élémentaires d'aviation et aux écoles d'aviateurs-observateurs. Le titre de ces écoles indique suffisamment leur objet, mais les honorables députés n'ont pas paru se rendre compte que des sociétés civiles dirigent ces deux genres d'écoles. Il semble qu'on ait voulu celer cette circonstance. J'ai eu moi-même l'intention d'en parler à plusieurs reprises, mais je n'ai pas cru à propos de le faire.

Permettez-moi de dire en passant que je signalais à un confident et ami la difficulté qu'il y aurait à faire une déclaration de ce genre à la Chambre, étant donné que je ne pourrais y révéler tous les détails du plan d'entraînement. Cet homme d'esprit mordant qui fut longtemps membre de la Chambre me répondit: "Pourquoi ne pas la consigner au hansard? C'est la meilleure façon de la garder secrète puisque personne ne lit ce journal." Cette remarque se trouve corroborée du fait qu'un député a demandé l'an

dernier le dépôt de documents relatifs à des écoles civiles d'entraînement, y compris le contrat-type passé entre ces écoles et le Gouvernement. J'ai déposé ce contrat en faisant remarquer qu'il renfermait certaines clauses d'un caractère confidentiel. Cet honorable député a observé un secret si profond sur la chose que je trouve aujourd'hui inscrite au *Feuilleton*, au nom de son voisin, la demande de dépôt de ce même document.

Depuis quelque temps, certains groupements civils de Grande-Bretagne se chargent de l'entraînement élémentaire. Lorsqu'on a abordé l'examen du projet au Canada, on a décidé, pour plusieurs raisons dont la Chambre verra, je crois, le bien-fondé, de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et de profiter de l'expérience des aéro-clubs qui existaient déjà au pays. On a demandé à chacun de ces clubs—et tous accepteront—de donner sous la tutelle d'une compagnie, des cours élémentaires d'entraînement. Voici comment on a procédé: Après s'être assurés auprès du ministère des Transports de l'endroit où était situé le club le plus rapproché, les dirigeants du corps d'aviation s'abouchèrent avec les membres du club, hommes qui depuis plusieurs années, en toutes saisons et malgré, dans plusieurs cas, la désapprobation d'une foule de gens, ont lancé et fait progresser l'entraînement d'aviateurs au Canada, pour leur demander s'ils seraient prêts à inaugurer chez eux une école d'aviation. Et l'on ajoutait: "Cette entreprise ne vous sera accordée que si votre club accepte de former une société." Cette disposition avait pour objet d'éviter les dettes antérieures du club et tout ennui au sujet des finances de ces groupements.

Chacun de ces aéro-clubs a constitué une société chargée de son école élémentaire d'aviation et a dû fournir, en guise de capital, une somme variant entre $35,000 et $50,000. Le Gouvernement prête des édifices et des avions et les sociétés fournissent la direction et les professeurs, en plus des vivres et de l'entretien des avions. Voici à peu près ce que comporte le contrat. La société reçoit, pour diriger l'établissement, une somme de $1,400 toutes les quatres semaines; d'ailleurs, tout est divisé en périodes de quatre semaines. C'est la durée du séjour des élèves à l'école. A même ces $1,400, la société—c'est-à-dire le club transformé en compagnie—doit rémunérer le directeur, le secrétaire, le trésorier, les sténographes, les préposés au téléphone et tout le personnel du bureau général. Elle reçoit d'autres allocations suivant le nombre d'heures de vol et l'on acquitte, de façon générale, le coût de l'essence et de l'huile, et peut-être même certaines autres dépenses fortuites.

Aucune société n'a le droit de verser un dividende dépassant 5 p. 100 du capital souscrit de $35,000. La comptabilité de la compagnie est établie par des comptables du Gouvernement qui surveillent et vérifient constamment ses opérations. Il est stipulé qu'à la fin de trente-six semaines, c'est-à-dire six périodes financières de quarante-deux jours, une revision du contrat doit être effectuée, alors que le Gouvernement intervient et s'empare de 75 p. 100 de tous bénéfices réalisés au cours de cette période, pour fixer ensuite, d'après ces bénéfices, le prix qui sera en vigueur pendant les prochains six mois.

Aucune société ne peut distribuer plus de 5 p. 100; le reliquat demeure dans le trésor de la compagnie où on le vérifie tous les mois afin de s'assurer que la rémunération est, autant que possible, proportionnée aux dépenses.

Les personnes les plus étroitement en rapport avec l'entreprise sont d'avis que les sociétés engagées dans la formation élémentaire d'aviateurs n'y trouveront guère de profits, mais le Gouvernement doit veiller à leur assurer des bénéfices suffisants pour les soutenir, car on estime très important de confier cette besogne à des entreprises civiles; autrement, il faudrait enrôler dans l'aviation les quelques centaines ou plus de ces employés qui resteraient par la suite à la charge de l'Etat en ce qui a trait à la pension, au logement, à la solde et le reste.

Avec son agrément, chacun des aéro-clubs au Canada aura l'avantage de se faire le parrain d'une de ces sociétés. Nous comptons au sein de notre population civile des gens parfaitement renseignés sur les conditions dans lesquelles se fait l'aviation au Canada, des gens qui se sont distingués entre tous en favorisant l'aviation au pays. Je dois dire qu'il existe deux cas, au moins—l'un à St. Catharines et l'autre à Vancouver—où ces sociétés d'écoles élémentaires ont acquis la personnalité civile à titre de groupements n'ayant pas le lucre pour objet, leur charte révélant qu'elles n'entendent réaliser aucun profit. Dans un autre cas, les organisateurs et les administrateurs ont inscrit au procès-verbal une délibération à l'effet qu'ils n'entendent retirer aucun bénéfice, mais placer tout profit éventuel en titres de l'Etat à être détruits à la fin de la guerre. Je sais que le directeur du club, en deux ou trois autres cas, verse à l'Etat le montant du traitement normal de $300 ou $400 par mois qu'il doit toucher, sous forme de souscription aux œuvres de guerre ou directement.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre a-t-il fait connaître le nombre de ces écoles?

L'hon. M. POWER: Quand le plan fonctionnera à plein il y aura 26 de ces écoles élémentaires d'aviation. Peut-être devrais-je m'exprimer autrement. Je devrais dire qu'il existera vingt-six unités, parce que trois de ces écoles seront dédoublées, c'est-à-dire qu'elles recevront 140 au lieu de 70 élèves. En d'autres termes, un même groupe réunira deux écoles. L'une d'elles est située à Boundary-Bay, une autre à Oshawa et la troisième à Vernon.

Seize écoles fonctionnent à l'heure actuelle. J'ai dressé une liste indiquant les écoles, le nom du club qui s'en charge et celui des compagnies qui les dirigent. De plus, j'ai également préparé la liste des administrateurs de chacune des écoles. Avec la permission de la Chambre, je voudrais consigner ces renseignements au hansard.

Directeurs des écoles élémentaires d'entraînement de l'Aviation et des écoles d'aviateurs-observateurs le 15 novembre 1940.

N° 1, E.E. d'E. de l'A.—Malton Flying Training School Ltée, Malton (Ont.).

Président, C. E. French—Agent-vendeur de l'Ontario, pour la Howard Smith Paper Mills Ltd.

W. A. McLeod—Directeur des ventes—H. H. Crang & Co., Courtiers.

R. E. H. Bowman—Comptable—Service de l'aqueduc de la ville de Toronto.

H. R. Bertram—Surintendant des usines—Minneapolis Honeywell Regulator Co.

F. L. Crang—Agent et distributeur—Nu-Enamel Ltd.

J. B. Neeve—Ingénieur de recherches et distributeur d'articles d'hydratation.

W. M. Alexander—Alexander & Cable Lithographing Co. Ltd.

Adm.—E. O. Houghton—Propriétaire de pharmacies à succursales.

Prof. T. R. Loudon—Professeur du génie civil, Université de Toronto.

N° 2, E.E. d'E de l'A.—Thunder Bay Air Training School Ltd., Fort-William (Ont.).

Prés.—H. F. Dougall—Propriétaire de la station de T.S.F. "CKPR".

R. B. Pow—Surintendant, Reliance Terminal Elevator.

P. H. B. Dawson—Comptable agréé.

C. E. Chapple—Président des magasins à rayon Chapples Ltd.

D. E. McKay—Président de l'agence C. E. McKay (Assurances et billets de navires).

H. M. Piper—Quincailler.

J. G. MacDonald—Rentier.

N° 3, E.E. d'E. de l'A.—London Elem. Flying Training School Ltd., London (Ont.).

Prés.—R. H. Reid—Adm. et ass.-dir., London Life Ins. Co.

R. H. Cronyn—Dir. de fiducie, Canada Trust Co., et directeur de la John Labatt Ltd.

[L'hon. M. Stirling.]

R. G. Ivey, K.C.—Avocat;président, Northern Life Assurance Co.; Président, London Street Railway Co.; Directeur, Silverwoods Limited; Directeur, London Realty Company; Directeur, Bathurst Power & Paper Company; Directeur, Canadian General Insurance Co.

D. B. Weldon—Président, Midland Securities Corporation; Directeur, Goderich Elevator & Transit Co.; Directeur, Cities Heating Company Ltd., Directeur, London Street Railway Company; Directeur, London Realty Company; Directeur, National Dry Limited.

Chester F. Stevens—Président, Empire Brass Mfg. Company Ltd.

Secrétaire-trésorier—N. J. Peever—Administrateur, National Dry Limited; Directeur, Proctor Packers Limited.

Président—Geo.-S. Durand—Prop. de la maison Durand, courtiers en assurances; Président, London Flying Club Limited; Vice-président, London Agents Association.

N° 4, E.E. d'E. de l'A.—Windsor Mills Flying Training School Ltd, Windsor Mills (P.Q.).

Prés.—Sidney Dawes, C.M.—Président, Atlas Construction Co. Ltd.

J. D. Tudhope, C.M.—Repr. de Montréal, Canadian Aviation Ins. Mgrs. Ltd.

P. S. Fisher, O.S.I., D.S.C.—Vice-prés., Southam Company Ltd.

G. A. Birks, C.M.—Directeur, McTaggart, Hannaford, Birks & Gordon, Ltd.

R. Smith, A.F.C.—Secrétaire, Canadian Industries Limited.

F. W. Dougherty—Président, Montreal Stencil Works Limited.

F. Eugène Therrien—Avocat, raison légale Saint-Jacques, Archambault, Prieur, Therrien et Gagnon.

N° 5, E. E. d'E. de l'A.—Lethbridge Flying Training School Limited, Lethbridge (Alta).

Président—C. W. Roenisch—Vice-président, Midland & Pacific Grain Co.

T. N. Sandgathe—United Grain Growers.

Administrateur-Directeur—D. K. Yorath.

J. Cross—Président, Calgary Brewing & Malting Co.

H. R. Carson—Président, Taylor, Pearson & Carson, Ltd.

C. E. Morris—Administrateur, Bell & Morris, Limited.

G. Egbert, avocat.

N° 6 E. E. d'E. de l'A.—Northern Sask. Flying Training School Limited, Prince-Albert, (Sask.).

Président—Hugh Sibbald, entrepreneur.

H. Holroyde—Agent d'immeubles et assurances.

Administrateur—Stewart McKercher, avocat.

R. Mayson—Gérant, Mayson & Campbell Aviation.

P. W. Mahon—Agent d'immeubles et d'assurances.

A. I. Wilkinson,—Courtier d'assurances.

A. J. E. Sumner—Courtier d'assurances.

Dr W. D. McPhail—Médecin.

A. A. Murphy—Propriétaire Murphy Electric.

J. Olmstead—Propriétaire, Automobile Clearance House.

N° 7, E. E. d'E de l'A.—Windsor Flying Training School Ltd, Windsor (Ont.).

Président—W. H. Cantelon—Vice-président et gérant général, Auto Specialities Manufacturing Company, Ltd.

Harry J. Mero—Président et gérant général, Truscon Steel Co. of Canada, Limited.

J. Clark Keith—Gérant général, Commission des Utilités de Windsor et contrôleur de la Commission de Finances de Windsor.

C. W. Isaacs—Président et trésorier, Walker Insurance Agency Ltd.

Wiley W. Moxley—Président et gérant, International Playing Card Company, Limited.

N° 8, E. E. d'E. de l'A.—Vancouver Air Training Company Ltd., Vancouver (C.-B.).

Président—Leslie J. Martin—Directeur, Home Oil Distributors Ltd.; Vice-président, Vancouver Oil Co.; Président Kiwanis Club; Président Board of Columbia Coast Mission; Président Aero Club of B.C.; Gouverneur, Vancouver General Hospital; Directeur, Vancouver Symphony Society.

Major A. C. Taylor—Directeur, Home Oil Distributors Ltd.; Directeur, Vancouver Oil Co.; Directeur, B.C. Power Corporation; Directeur, B.C. Packers Ltd.; Président, Bralorne Mines Ltd.; Président, Bralco Co., Ltd.; Directeur, Boeing Aircraft of Canada; Directeur, Banque du Canada; Aviseur, Royal Trust Co.

W. G. MacKenzie—Président, MacKenzie, White & Dunsmuir Limited, Vancouver; Président, B.C. Bridge & Dredging Co. Ltd.; Président, Lemadu Co. Limited; Président, Mt. Evelyn Mines Ltd.; Président, Pacific Airways Limited; Vice-président, Western City Co. Ltd.; Vice-président, Vancouver Parts Co. Ltd. Directeur, Aero Club of B.C.; Directeur, Pacific Coyle & Navigation Co. Ltd.; Directeur, Georgia Hotel Co. Ltd.; Directeur, British Aeroplane Engine Ltd., Montréal; Directeur, Canadian Wright Ltd., Montréal; Gérant des ventes, North Eastern Dredging Co. Ltd.

W. B. Farris, K.C.—Avocat et solliciteur; Président, Hedley Mascot Gold Mines.

Dr W. K. Sproule—Dentiste; Directeur, Aero Club of B.C.

N° 9, E.E. d'E de l'A.—St. Catharines Flying Training School Ltd, St. Catharines (Ont.).

Président—H. J. Carmichael — Président, General Motors.

S/L. M. A. Seymour, K.C.—Avocat.

Dr H. G. Fox, M.A., LL.D., B.C.L.—Adm.-gérant, Lightening Fastener Limited

Maj. H. V. Gould, C.M.—Gérant, Gould-Leslie Signs.

A. F. Fifield—Président, American Hoe & Shovel Co.; Directeur, Welland Vale Co.

Leslie Drake—Président, Welland Vale Co.

C. Bruce Hill—Président, Engineering Tool & Machine Co.

Maj. E. H. Lancaster, K.C.—Avocat.

A. A. Schmon—Président, Ontario Paper Company.

Cap. W. B. Elliott, D.F.C.—Gérant, Engineering Tool & Machine Co.

L. F. Snell—Prop.-gérant, Niagara Glass Company.

Laroche Hudson—Surintendant, General Motors, St. Catharines.

Adm. F. S. Pattison—Gérant, Frank Murphy Limited (Garage-Buick Sales).

Sec. A. E. Parsons, B. Com.—Comptable, Provincial Gas Co. Ltd.

N° 10, E.E. d'E. de l'A.—Hamilton Flying Training Schoool Ltd, Hamilton (Ont.).

E. M. Coles—Ass. du prés., Canadian Westinghouse Co. Ltd.

J. M. Lounsbury—Sec.-trés., Lounsbury & Lounsbury, Limited.

N. W. Helwig—Prés., Morden, Helwig & Ferrie Ltd.

G. W. Wigle—Prés., Howell Lithographic Co. Ltd.

T. P. Pinkard—Gérant des ventes, United Gas & Fuel Limited.

S. S. MacNaughton—Président, Payne & Hardy Limited.

N° 11, E.E. d'E. de l'A.—Quebec Airways (Training) Limited, Cap de la Madeleine (P.Q.).

Président—D. A. Clarke—Prés., Clarke Steamship Co., Ltd.

G. W. Hutchins—Exéc., Succession de feu James A. Richardson; Vice-prés., Interprovincial Trading Corp., Ltd; Président, Board of Quebec Airways Ltd.

J. W. Tackaberry—Contrôleur, Canadian Airways Limited.

Adm. M. deBlicquy—Gérant, Quebec Airways Limited.

G. A. Thompson—Gérant-général, Canadian Airways Limited.

N° 12, E.E. d'E. de l'A.—Huron County Flying Training School Ltd, Goderich (Ont.).

W. Haacke—Cultivateur.

G. C. Feagan—Cultivateur.

R. E. Turner—Meunier.

Président—G. L. Parsons—Prés., Goderich Elevator & Transit Co.

A. H. Erskine—Trésorier du comté de Huron.

J. R. Douglas—Vice-prés., Kitchener-Waterloo Flying Club, Inc.

W. H. Sims—Avocat.

N° 13, E. E. d'E de l'A—Eastern Ontario Flying School Limited, St-Eugène (Ont.).

Administrateur — W. Davidson — Président, Ottawa Flying Club & Civil Eng. Dept. of Public Works.

C. K. Swerdfeger—Secrétaire-trésorier, Ottawa Flying Club.

G. Henderson—Avocat.

N.B.—Ces hommes n'occupent leurs fonctions qu'en attendant la nomination d'un conseil permanent.

N° 14, E. E. d'E. de l'A—Central Manitoba Flying Training School Ltd., Winnipeg (Man.).

Hon. W. R. Clubb—Ministre des Travaux publics au Manitoba.

Dr J. P. George—Médecin-chirurgien.

Floyd E. Howe—Cultivateur.

Chas. C. Phelan—Gérant pour Winnipeg, Canada Railway News Co., Ltd.

John T. Boyd—Président, Shea's Winnipeg Brewery Ltd.

G. M. Black—Président, Black & Armstrong Ltd.; Président, The Drewry's Limited.

Cecil W. Nicholl—Comptable agréé, Dunwoody, Nicholl, Saul & Company.

N° 15, E. E. d'E de l'A.—Regina Elementary Flying School, Ltd, Regina (Sask.).

G. C. Rooke, C. A.—Rooke, Thomas & Company, comptables agréés; Directeur, Regina Flying Club.

E. B. Hollinquist—Gérant, Imperial Life, sud de la Saskatchewan; Directeur, Regina Flying Club.

H. C. Cowdray—Président et gérant, Western Dry Goods.

Albert Olson—Président, Albert Olson Limited.

N. H. Read—Président, Engineers & Plumbers Supply Co. Ltd.

Norman A. Ruse—Gérant d'immeubles; Directeur, Regina Flying Club.

George Speers—Speers Undertaking & Ambulance Service.

W. G. Yule—Surveillant retraité, Royal Bank of Canada; Directeur, Regina Flying Club.

R. G. Wadell—Gérant, Regina Brewing Company.

N° 16, E. E. d'E. de l'A.—Edmonton Flying Training School Ltd, Edmonton (Alta.).

Arthur Chattell — Gérant, Northwestern Brewer.

John Dower—Président, Dower Brothers.

W. R. May—Gérant, Canadian Airways (Training) Limited.

Victor McCoshan—Président, McCoshan Storage Company.

Oliver McIntyre—Vice-président, Capital City Box Company.

D. M. Plunkett—Sous-auditeur provincial.

J. Taylor—Président, Taylor, Pearson Auto Supply Co.

N° 1, E. d'A.-O.—Dominion Skyways (Training) Ltd, Malton (Ont.).

Président—G. W. Hutchins—Exéc., succession de feu James A. Richardson; Vice-président, Interprovincial Trading Corp. Ltd; Vice-président du conseil, Canadian Airways Limited.

Gérant général—C. R. Troup—Vice-président et Directeur, Dominion Skyways Ltd.

W. A. Scott—Agence de voyage.

Trésorier—J. A. Munroe.

L. J. Dalton—Gérant général, Transport aérien.

N° 2, E. d'A.-O.—Canadian Airways (Training) Limited, Edmonton (Alta.).

Président—G. W. Hutchins—Exéc., succession de feu James A. Richardson; Vice-président, Interprovincial Trading Corp. Ltd.; Vice-président du conseil, Canadian Airways Limited.

G. A. Thompson—Gérant général, Canadian Airways Limited.

J. W. Tackaberry—Contrôleur et secrétaire Canadian Airways, Ltd.

Administrateur—W. R. May—Surintendant pour l'Alberta Canadian Airways Limited.

C. M. Forrest—Trésorier, Canadian Airways Limited.

N° 3, E. d'A.-O.—Prairie Flying School Limited, Regina (Sask.).

Président et gérant général—R. W. Ryan—Gérant, Prairie Airways Limited.

W. F. Thorn—Président et gérant général, Franco Oils Ltd.

H. F. Berry—Président et gérant général, National Light and Power Co. Ltd.

J. Kennedy—Homme d'affaires retiré.

N. J. Bellamy—Président et gérant général, Bellamy Furniture Company.

W. G. Ross, K.C.—Avocat et député provincial.

H. H. Burke—Gérant pour la Sask. British American Oil Co. Ltd.

Liste des écoles élémentaires d'aviation au 15 novembre 1940, noms des Aéro-clubs qui les patronisent et désignation de la société d'exploitation

Ecole	Endroit	Aéro-club	Société d'exploitation
N° 1,	E.E. d'E. de l'A.—	Malton (Ont.)	Toronto Flying Club	Malton Flying Training School, Limited.
N° 2,	E.E. d'E. de l'A.—	Fort-William (Ont.)	Lakehead Flying Club	Thunder Bay Air Training School, Limited.
N° 3,	E.E. d'E. de l'A.—	London (Ont.)	London Flying Club	London Elem. Flying Training School, Limited.
N° 4,	E.E. d'E. de l'A.—	Windsor Mills, (P.Q.)	Montreal Light Aeroplane Club	Windsor Mills Flying Training School, Limited.
N° 5,	E.E. d'E. de l'A.—	Lethbridge (Alta)	Calgary Aero Club	Lethbridge Flying Training School, Limited.
N° 6,	E.E. d'E. de l'A.—	Prince-Albert (Sask.)	Saskatoon Flying Club	Northern Sask. Flying Training School, Limited.
N° 7,	E.E. d'E. de l'A.—	Windsor (Ont.)	Border Cities Aero Club	Windsor Flying Training School, Limited.
N° 8,	E.E. d'E. de l'A.—	Vancouver (C.-B.)	Aero Club of B.C	Vancouver Air Training Company, Limited.
N° 9,	E.E. d'E. de l'A.—	St. Catharines (Ont.)	St. Catharines Flying Club	St. Catharines Flying Training School, Limited.
N° 10,	E.E. d'E. de l'A.—	Hamilton (Ont.)	Hamilton Aero Club	Hamilton Flying Training School, Limited.
N° 11,	E.E. d'E. de l'A.—	Cap de la Madeleine (P.Q.)	Quebec Airways Limited	Quebec Airways (Training), Limited.
N° 12,	E.E. d'E. de l'A.—	Goderich (Ont.)	Kitchener-Waterloo Flying Club	Huron County Flying Training School, Limited.
N° 13,	E.E. d'E. de l'A.—	Saint-Eugène (Ont.)	Ottawa Flying Club	Eastern Ontario Flying School, Limited.
N° 14,	E.E. d'E. de l'A.—	Portage-la-Prairie (Man.)	Winnipeg Flying Club	Central Manitoba Flying Training School, Ltd
N° 15,	E.E. d'E. de l'A.—	Regina (Sask)	Regina Flying Club	Regina Elementary Flying School, Limited.
N° 16,	E.E. d'E. de l'A.—	Edmonton (Alta)	Edmonton & Northern Alberta Aero Club	Edmonton Flying Training School, Limited.

Ecoles d'aviateurs-observateurs au 15 novembre 1940, nom de la société commerciale qui les patronise et désignation de la société d'exploitation

Ecole	Endroit	Société commerciale	Société d'exploitation
N° 1.	E. d'A.-O.—Malton (Ont.)	Dominion Skyways, Limited	Dominion Skyways Training, Limited
N° 2,	E. d'A.-O.—Edmonton (Alta)	Canadian Airways, Limited	Canadian Airways (Training), Limited.
N° 3,	E. d'A.-O.—Regina (Sask.)	Prairie Airways, Limited	Prairie Flying School, Limited.

Dans le service de l'Aviation, nous sommes fermement convaincus que cette méthode d'adjudication à l'entreprise ne doit pas être modifiée. Elle a réussi dans la métropole et dans le pays également, à ce que nous avons pu en juger au cours des mois durant lesquels certaines écoles ont fonctionné. Quinze de ces écoles sont ouvertes actuellement et une autre s'ajoutera le 25 novembre; l'expérience acquise nous a permis de constater qu'elles fonctionnent efficacement. La méthode comporte des avantages en plus d'un domaine, y compris celui de simplifier l'organisation ultérieure. Nous ployons déjà sous le fardeau des problèmes d'organisation. Les recrues sont, de plus, ainsi préparées à la besogne qui les attend dans les écoles supérieures, qui naturellement, relèvent entièrement de l'Aviation elle-même. Ces écoles sont surveillées par des officiers de l'armée de l'air; elles subissent, au point de vue financier, un contrôle de la part des comptables du corps d'aviation et leur marge de bénéfices est limitée par les clauses du contrat conclu avec l'Etat.

Le contrat en question est antérieur à la date à laquelle j'ai pris la direction du ministère, mais il m'a paru présenter les avantages de contrats accordés dans plusieurs domaines des affaires civiles. Le commerce du bois est celui que je connais le mieux; j'y ai passé plusieurs années de ma vie. Dans ce commerce, c'est presque un axiome qu'il vaut mieux accorder certaines entreprises aux sous-traitants et aux entrepreneurs. Le travail est mieux fait, les frais généraux sont moindres et la surveillance est plus rigoureuse. Si on applique le même principe à l'aviation, on constate, je pense, que la surveillance est plus stricte, l'exécution du travail meilleure et que nous n'avons pas à nous donner tant de mal. Dieu sait que nous sommes assez surchargés de besogne dans la plupart des services de l'aviation et si nous pouvons confier le travail à des gens ayant autant d'expérience et de connaissances, cela nous soulage d'autant.

Une autre raison séduira les honorables députés. Il importe que le plus de gens possible s'intéressent et collaborent à une entreprise de ce genre et de cette envergure. Ces gens sont au courant de l'aviation, ils travaillaient à son expansion dans leur région et souvent ce sont des dirigeants locaux. Il serait déplorable, à mon sens, de n'avoir pu les attacher à la grande œuvre que nous accomplissons. Au pays, il ne faut pas trop créer une classe professionnelle dans l'armée, la marine ou l'aviation. Nous ne voulons pas d'une nation d'amateurs et de claqueurs. Nous voulons que de plus en plus les gens interviennent activement et plus nous obtiendrons de collaborateurs, le mieux ce sera pour tous les intéressés. Les gens pourront ensuite nous applaudir et nous acclamer, quand nous aurons du succès, grogner et nous prêter leur appui, quand les résultats seront moins heureux.

[L'hon. M. Power.]

Dans le même ordre d'idées, le ministère s'est attaché des civils qui sont des experts en organisation commerciale et en direction financière, afin qu'ils nous aident à obtenir du matériel du ministère des Munitions et Approvisionnements et à rester en liaison avec ce ministère. Ces hommes, dont plusieurs travaillent sans recevoir la moindre rémunération, mettent au service du ministère quelque chose de l'initiative et de la compétence qui se manifestent en général dans le monde des affaires au pays. En outre, portent l'uniforme du service d'aviation des hommes d'élite dans leur région, qui faisaient honneur à leur profession et qui parfois dans des grades fort humbles, nous font bénéficier de leur intelligence et de leur expérience. Nous avons contracté une dette de reconnaissance envers ces civils et, en qualité de ministre de la Défense nationale pour l'Air, je tiens à leur exprimer ma gratitude.

Pour poursuivre mon exposé au sujet du plan même, d'après le projet à la date de son lancement, c'est-à-dire le 20 avril 1940, 60 écoles d'aviation de tout genre doivent être établies et prêtes à fonctionner le 31 décembre 1941, c'est-à-dire des écoles où l'on fait des envolées. En sus, on devait constituer des unités de formation pour fournir les instructeurs de ces écoles. Il y avait trois écoles élémentaires d'aviation, sept écoles supérieures, 20 centres de recrutement, deux dépôts de l'effectif, huit dépôts d'équipement et de réparation, ainsi que quatre quartiers généraux, en tout 60 écoles d'aviation pour le personnel navigant et 44 autres pour les autres dépôts administratifs, d'instruction et d'entretien. Je puis assurer la Chambre que vers le 30 juin 1941, six mois avant la date prévue, notre programme de construction nous permettra d'avoir 103 de ces unités en fonctionnement sur 104, dont 58 sur 60 seront des écoles pour le personnel navigant, et 45 pour le personnel administratif, les instructeurs et les services d'entretien. Cela représente une avance nette de six mois dans l'aménagement de services d'entraînement. Nous aurons en outre à cette date construit et aménagé des aérodromes, à un coût de 20 millions de dollars, pour l'usage des membres du corps d'aviation.

Quant aux aérodromes, le 10 juin dernier j'informais la Chambre que nous avions conclu des arrangements pour les aménagements

suivants d'aérodromes et de hangars devant servir au plan d'entraînement:

Emplacement d'aérodromes et améliorations aux terrains par le ministère des Transports	$12,458,339
Bâtiments et installations	$19,745,000
	$32,203,339

Les travaux projetés à la date du 10 juin sont tous achevés et nous sommes à y faire des additions considérables. De fait, nos dépenses pour les travaux auxquels nous nous sommes engagés et que nous avons maintenant mis en marche pour le reste de l'année financière seront presque le double des 32 millions prévus en juin. Elles atteindront $62,167,645.22 et comprennent:

Emplacements et améliorations, entreprises concédées par le ministère des Transports	$20,512,328.68

Il s'agit ici des emplacements d'aérodromes à l'exclusion des bâtiments. Les contrats pour bâtiments et installations adjugés par le ministère des Munitions et Approvisionnements comportent une somme de $41,655,316.54, soit un total de $62,167,645.22. Nous avons aussi prévu la somme de $12,224,020, dont $1,200,000 à dépenser à Terre-Neuve, pour notre défense territoriale, indépendamment des fonds affectés au projet d'entraînement aérien.

M. HOMUTH: Le ministre veut-il nous expliquer la différence? Il a dit indépendamment du plan régulier d'entraînement.

L'hon. M. POWER: J'expliquerai tantôt du mieux que je peux cette différence à l'honorable député. Nous avons affecté à la Royal Air Force une somme d'environ 20 millions, ce qui fait un grand total de $93,210,594 dépensés pour le plan d'entraînement aérien et pour les installations de défense aérienne, ou que nous dépenserons d'ici au 31 mars 1941. Mais je préviens la Chambre que nous aurons d'autres forts déboursés à effectuer au cours de la prochaine année financière.

Passons maintenant aux aéronefs. En juin dernier, j'informais la Chambre qu'en vertu de l'accord le Royaume-Uni devait fournir relativement au plan d'entraînement un certain nombre d'aéronefs de plusieurs types, dont quelques-uns à construire au Canada et aux Etats-Unis aux frais du Royaume-Uni et d'autres à construire au Canada et aux Etats-Unis aux frais du gouvernement canadien. La Chambre sait que la réalisation du plan comporte une dépense initiale de quelque 600 millions de dollars, l'Angleterre devant contribuer en nature sous forme de production d'aéronefs et autres accessoires, l'Australie et la Nouvelle-Zélande versant chacune une certaine somme et la quote-part du Canada étant de 350 millions. Je n'hésite pas à dire que la part du Canada et le total seront grandement dépassés avant que nous ayons fini.

Lors de la prorogation du Parlement, le nombre des avions en service était relativement faible. Nous n'avions que peu d'écoles ouvertes. Je le répète, nous avons aujourd'hui seize écoles élémentaires de formation, trois écoles d'observateurs, cinq écoles militaires d'entraînement, et nous en aurons huit d'ici à un mois. Le besoin d'avions a donc considérablement augmenté.

Les avions que nous possédions en juin dernier consistaient presque entièrement en appareils élémentaires d'entraînement; nous en avions alors et nous en avons encore une quantité suffisante. Nous sommes encore capables de nous procurer tous ceux dont nous avons besoin. Nous avions cependant besoin d'autres modèles d'avions pour l'entraînement plus avancé. Nous avons éprouvé quelques difficultés à nous les procurer, mais je suis heureux de dire que nous avons aujourd'hui, pour toutes les écoles qui seront bientôt ouvertes, un nombre suffisant d'avions d'entraînement, y compris des avions à deux moteurs et à moteur unique pour l'instruction avancée et pour l'instruction élémentaire. En juin prochain, pour l'exécution du plan, nous aurons besoin de trois fois plus d'avions que nous n'en avons aujourd'hui. Nous avons pris des mesures pour avoir ces avions en juin et nous les aurons si l'entrepreneur s'en tient à son contrat et si certaines autres choses ne se produisent pas. J'espère que nous aurons ces avions.

Ainsi que je l'ai dit au début de mes remarques, je pourrais exposer à la Chambre un état complet sur chaque type d'avion et sur le nombre qu'il nous faudra pour chaque type jusqu'à la fin de 1942. On me conseille toutefois de ne pas le faire.

Je désire faire quelques remarques à propos des élèves. Les honorables députés savent que les élèves que nous entraînons sous le régime de ce plan viennent de toutes les parties de l'empire. Le contingent du Royaume-Uni comprend des jeunes gens de Terre-Neuve et des établissements du Détroit, et, dans le nôtre, nous avons accepté des sujets britanniques de l'Argentine. Il en vient aussi de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. D'après ce que nous avons constaté jusqu'ici, ces élèves se recrutent parmi les meilleurs sujets qu'on puisse trouver. La proportion des rejets a été extrêmement faible, beaucoup plus que nous ne nous y attendions. Les jeunes gens venant de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, que nous avons avec nous depuis peu de temps, se sont révélés les meilleurs sujets possible et ils servent d'exemples et de modèles à nos jeunes Canadiens.

Nous avons heureusement organisé le plan de façon à produire en même temps que l'organisation s'édifie. Je veux dire que nous avons le système des unités. Quelques unités peuvent fonctionner et produire en même temps que nous en installons d'autres. Sans trahir aucun secret, je puis dire qu'en 1941, et en comptant les diplômés de 1940 si l'on veut, nous verrons partir pour outre-mer deux fois plus d'élèves diplômés, pilotes, mitrailleurs et observateurs, que nous ne l'espérions lors de la création du plan.

Ce résultat est dû à plusieurs causes. Je dois avouer qu'il n'est pas dû uniquement au gouvernement du Canada. Il est dû à ce que nous avons transféré outre-mer certains stades d'entraînement; il est dû à ce que nos écoles sont capables d'accueillir plus d'élèves, tant pour la formation élémentaire que pour l'entraînement au combat; il provient aussi de la rapidité de la construction des installations, des écoles et le reste au Canada, et je crois que nous le devons aussi à l'excellent travail administratif des officiers du Corps d'aviation royal canadien.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet des écoles de Grande-Bretagne qui sont venues s'établir chez nous. Je n'ai pas traité en détail le fonctionnement de ces écoles. Il m'est aujourd'hui permis de dire qu'elles sont établies au Canada. Leur personnel enseignant et leur équipement proviennent du Royaume-Uni. Les aérodromes ont été construits et aménagés par le gouvernement canadien au coût de près de 20 millions de dollars, lequel doit, bien entendu, nous être remboursé. Au point de vue administratif, elles se rattachent au plan d'entraînement des aviateurs du commonwealth; par conséquent, pour ce qui est de l'administration elles relèvent du Corps d'aviation royal canadien.

Je voudrais résumer ce discours plutôt long et diffus en disant que le plan d'entraînement des aviateurs du commonwealth est maintenant plus qu'à moitié réalisé et qu'il donne actuellement un rendement qui ne fera que s'accroître. Du fait que nous disons que le plan est en voie de réalisation pratique, il serait tout à fait injuste de conclure que nous n'avons pas chaque jour des difficultés à surmonter ou de prétendre que toutes sortes d'embarras et d'obstacles ne surgissent pas. Néanmoins, dans tout exposé relatif au plan, il nous faut donner une vue d'ensemble, parler de sa réussite ou de son insuccès, et dire si l'exécution en a été hâtée ou non. Je ne veux pas que les honorables députés ou la nation aient l'impression que nous voulons les bercer d'illusions lorsque nous disons que le plan semble réussir beaucoup mieux que nous ne l'espérions tout d'abord. Il nous faut avouer que nous avons dû, sous ce rapport, surmonter d'innombrables difficultés et obstacles, dont quelques-uns constituaient de sérieux problèmes. Ce que je puis maintenant dire c'est que le plan primitif qui devait atteindre toute son ampleur, c'est-à-dire donner son rendement maximum, en avril 1942, sera en septembre 1941 parvenu à un point tel que toutes les unités et toutes les écoles seront en plein fonctionnement. Longtemps avant cette époque, nous aurons atteint au moins les trois quarts de notre rendement maximum quant à la formation du personnel navigant.

J'ajouterai quelques mots au sujet du plan, en général. L'honorable préopinant a abordé ce point et j'appuie entièrement cette partie de son discours. Le peuple canadien ne comprend peut-être pas aussi bien que les membres du Gouvernement que dans cette guerre et à ce stade particulier du conflit le Canada doit assumer une responsabilité énorme. On se rappellera que pendant la dernière guerre la Grande-Bretagne a eu comme alliés la Russie, le Japon et l'Italie, qu'elle a agi de concert avec les Etats-Unis et une foule d'autres pays. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne et les nations du commonwealth luttent seules. Nous sommes fiers de pouvoir dire que parmi ces nations-sœurs nous sommes la première et la plus importante.

M. MacNICOL: Les Grecs font leur part aussi.

L'hon. M. POWER: Je regrette de n'avoir pas mentionné les Grecs. Ils accomplissent un excellent travail. Leur résistance a été ni plus ni moins qu'un miracle. Je suis certain que tous les honorables députés espèrent que la nation grecque pourra continuer la résistance comme elle l'a fait depuis trois semaines et repousser l'attaque probablement la plus lâche qu'on ait lancée au cours de la guerre, remarquable surtout par ses actes de lâcheté et ses attaques sans motif contre les petites nations.

Le Canada a sa part de responsabilité. Nous sommes l'associé principal dans le Commonwealth à part la Grande-Bretagne. Nous n'accordons pas seulement, comme dans la dernière guerre, notre aide à une cause commune, mais nous participons à la guerre en tant qu'associé. Dans le domaine qui m'intéresse particulièrement pour l'heure, toutes les nations du monde savent que le succès éventuel ne peut venir tant que nous ne serons pas sur un pied d'égalité avec les autres nations en ce qui regarde l'aviation et que nous n'aurons pas acquis cette suprématie de l'air qui nous permettra de prendre l'offensive, sans laquelle on ne peut gagner aucune guerre. Sous ce rapport, le Canada porte une responsabilité beaucoup plus grande qu'on ne l'au-

rait imaginé au cours de la dernière guerre. Nous sommes le bras droit de la Grande-Bretagne. Pour ce qui est du plan d'entraînement aérien, je crois que nous sommes avancés au point de pouvoir prédire le succès de ce plan et la réalisation de notre objectif commun. Pour ce faire, j'affirme, en toute franchise et sans aucune hésitation, que nous devons compter sur l'aide, les avis et l'encouragement de chaque membre de la Chambre et de toute la population du Canada. Je sais que nous obtiendrons cet appui.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les discours des divers députés et surtout des ministres qui ont pris la parole au cours du débat. Je me rends compte des difficultés des ministres chargés des divers ministères relatifs à notre effort de guerre. La présentation de leurs exposés à la Chambre a été toute une tâche. Je crains qu'à travers le pays ils ne reçoivent pas toute la collaboration qu'ils méritent. Député d'une circonscription de la Nouvelle-Ecosse, j'ai plaisir à voir de l'autre côté de la Chambre l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, devenu ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald). Je sais que nous ne serons pas d'accord sur bien des points pendant le temps que nous aurons le privilège de siéger en cette enceinte, mais il me semble que j'ai raison de dire que lorsqu'il sera question de trouver une solution aux problèmes touchant la Nouvelle-Ecosse, il ne nous sera pas difficile de nous entendre.

Je voudrais signaler brièvement deux déclarations faites ici même par l'honorable député de Cochrane (M. Bradette) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Je ne me propose pas de retarder les travaux de la Chambre pour traiter de sujets qui prêtent à controverse, ce qui ne serait pas de grande utilité, mais j'aimerais signaler que, la situation étant ce qu'elle est, en Europe et au Canada, les deux honorables députés que je viens de mentionner, surtout l'honorable député de Cochrane, ont qualifié les membres de notre groupe de communistes, de fascistes et de nazis. Dans la suite, le ministre de l'Agriculture a dit que la doctrine et le programme de la Fédération du commonwealth coopératif étaient du socialisme d'Etat ou l'Etat-Dieu.

Membre de ce groupe, je tiens à bien marquer mon point de vue. Je suis aussi opposé à l'étatisme que je le suis à toute autre doctrine abstraite. Je n'ai absolument aucune intention d'accepter la dictature sous une forme quelconque. Je veux qu'on le comprenne bien.

A mon sens, le programme et les principes de la Fédération du commonwealth coopératif sont les mêmes que ceux du parti travailliste d'Angleterre. Ils correspondent presque dans tous les détails à ceux du présent gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Je ne crois pas qu'on puisse reprocher au parti travailliste d'Angleterre ou au gouvernement de la Nouvelle-Zélande d'être communistes ou facistes ou encore d'adhérer à l'une quelconque des nouvelles doctrines. Je les tiens pour des modes de gouvernement parfaitement démocratiques. Ils poursuivent la présente guerre par tous les moyens possibles ayant en vue l'utilisation de toutes les ressources de la nation dans l'intérêt de tout le peuple et compte tenu des exigences humanitaires.

Si la Fédération du commonwealth coopératif peut réussir à faire adopter un jour ses opinions et son idéal, le gouvernement du Canada ne sera plus alors qu'un conseil d'administration. Je suis d'avis que ce qui compte le plus dans une société c'est le peuple et c'est lui qui doit toujours exercer la maîtrise. Le gouvernement qui s'éloigne trop du peuple ne tardera pas à se trouver dans une impasse. Je fais ces observations en passant parce que les journaux ont reproduit les remarques de l'honorable député et celles du ministre qui sont maintenant consignées au hansard. Je ne veux pas, à titre de membre de ce groupe, que l'on me tienne pour un défenseur de l'étatisme, de la suprématie de l'Etat ou de l'enrégimentement de notre peuple. Rien n'est plus loin de ma pensée et plus étranger à la politique ou au programme de la Fédération du commonwealth coopératif, à mon avis.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les différents honorables députés qui ont pris part au débat. Ils ont tous, sans exception, insisté sur la nécessité de gagner la guerre, et c'est très bien. J'ai été frappé de l'évidente sincérité avec laquelle ils ont exposé leurs vues à la Chambre, mais je voudrais rappeler aux honorables députés que pour gagner la guerre et sauvegarder la démocratie il faut plus que de beaux discours. Si je ne m'abuse, la démocratie n'est pas une théorie; c'est une force active et pratique qui donne au peuple le droit de se prononcer quant à l'administration de la chose publique et lui assure l'exercice des droits que comporte le régime démocratique dans les domaines économique, politique et religieux. Je suis aussi convaincu que tous les Canadiens devraient avoir une part égale de ce qui est bon ou de ce qui est mauvais, jouissant des douceurs de la vie lorsque la chose est possible, mais en faisant le sacrifice lorsqu'il le faut.

Le premier ministre (Monsieur Mackenzie King) a, je crois, bien exposé ce principe quand il a parlé du travail dans sa causerie de la série radiophonique intitulée *Envisageons les faits*, le jour de la fête du Travail. J'ai écouté ce discours et je l'ai lu. Je crois que la cause du travail organisé y est clairement exposée. Je voudrais en citer deux paragraphes:

> En temps de guerre, aucun travail, aucun effort ne se peut comparer aux sacrifices du soldat, du marin et de l'aviateur. Leurs sacrifices occupent la première place dans la pensée des Canadiens qui en garderont le souvenir. Les Canadiens se rappelleront aussi, cependant, la dette de gratitude qu'ils doivent à la main-d'œuvre. Dans notre pays, nos ouvriers ont allongé leurs heures de travail, renoncé aux jours de congé et, bien déterminés à accroître la production, ils ont appris aux jeunes et à ceux qui manquaient d'expérience les complexités des métiers compliqués. Le peuple canadien, qui se rend compte de cet état de choses aujourd'hui, devra ne pas l'oublier quand viendra l'heure de la victoire.
>
> Mes concitoyens! un éminent journaliste anglais, qui a visité récemment notre pays, a dit qu'il a trouvé le Canada en guerre contre Hitler et en paix avec lui-même. Nous sommes en guerre, et nous continuerons de faire preuve d'unité de désirs et d'intentions. Mais nous ne conserverons la paix avec nous-mêmes que si, ne reculant devant aucun effort, n'épargnant ni nos richesses ni nos sacrifices, nous savons nous rendre digne de nos valeureux frères, les braves qui combattent pour nous et les ouvriers qui travaillent à leur assurer la victoire.

Comme mon rôle en cette Chambre est avant tout celui d'interprète des ouvriers, je me demande, monsieur l'Orateur, si nous savons nous montrer vraiment dignes de nos valeureux frères qui combattent et travaillent pour nous. Si l'on en juge par les conditions dont j'ai été témoin par tout le pays, il y a lieu d'en douter. Dans ma province et surtout dans la partie est, le Cap-Breton, les gens en viennent lentement mais sûrement à se dire qu'on ne les considère plus comme partie du peuple canadien. La guerre y a eu très peu d'effets sur le chômage et des centaines de jeunes gens incapables de se trouver un emploi cherchent à s'enrôler dans l'armée. Au cours de la dernière session, on a inscrit au compte rendu de nos délibérations de nombreuses requêtes demandant la mise en exploitation de nouvelles mines en Nouvelle-Ecosse. Dans une région en particulier, on a mis à pied 127 prétendus citoyens de pays ennemis, lesquels ont 227 personnes à leur charge. J'ai étudié cette question sous tous ses aspects durant l'ajournement et j'en suis venu à la conclusion qu'il ne s'agissait pas de nationalité, mais d'une question de chômage et que ces gens avaient recours au dernier moyen qui leur restait de se procurer un emploi.

[M. Gillis.]

Ces hommes ne touchent pas une allocation de secours suffisante et leurs enfants ne peuvent pas fréquenter les écoles. La question de nationalité s'est posée juste après l'entrée en guerre de l'Italie; durant l'ajournement, je me suis fait un devoir de visiter la région houillère en question et d'étudier par moi-même la situation. J'ai vu les mineurs qui tenaient ces supposés ennemis—tous des Italiens—en dehors de la mine. J'ai vu les Italiens eux-mêmes et me suis entretenu longuement avec eux. J'ai même causé au sergent de la police fédérale qui, ayant étudié la question, est assez au courant de la situation. Je voulais voir par moi-même s'il s'agissait vraiment d'une question de nationalité, si les mineurs craignaient de laisser ces gens entrer dans la mine, ou s'il s'agissait plutôt d'une question de chômage. J'en suis venu à la conclusion bien arrêtée que tout se résume à une question de chômage et les trois quarts des gens vous diraient la même chose, je crois. On rencontre bien aussi de temps à autre des mineurs qui croient dangereux d'admettre des Italiens dans les mines.

On a déjà fait deux tentatives dans le même sens en cette région particulière qui compte environ 900 mineurs dont un certain nombre sont d'origine italienne, mais où des centaines de jeunes gens n'ont jamais eu d'emploi. Les gens de la localité sont choqués du fait qu'un si grand nombre d'étrangers occupent des positions alors que leurs fils battent le pavé. Je le répète, on a déjà fait deux tentatives dans le même sens mais les syndicats ouvriers les ont déjouées. Aujourd'hui, les directeurs des syndicats se disent impuissants. Chacun se rappelle l'état de surexitation causé par l'entrée de l'Italie dans la guerre; en Nouvelle-Ecosse, on en a profité pour mettre les Italiens à la porte. Les chefs des syndicats ont tenté, ces dernières semaines, de rétablir les choses et d'obtenir la réintégration de ces hommes en leur conférant la nationalité canadienne. En effet, en plus d'être membres du syndicat ils sont presque tous naturalisés Canadiens et les statuts prescrivent de les employer tant qu'ils ne seront pas accusés de manœuvres subversives. Mais vient un moment où l'on cesse d'être raisonnable. Quand les choses eurent traîné en longueur pendant environ trois mois et que les chefs des syndicats tentèrent de réintégrer ces mineurs dans leur emploi, les ouvriers canadiens s'y opposèrent. La situation là-bas est tendue, et un télégramme reçu ce matin m'a poussé à soumettre la question au ministre du Travail (M. McLarty). Celui-ci nous dit que son ministère est au courant et qu'il cherche une solution. Après mûre réflexion, j'en suis arrivé

à la conclusion que si l'on veut remettre ces hommes au travail dans la mine, on risque de provoquer des incidents et je n'y tiens pas du tout. Il y a lieu de procéder à un arbitrage sérieux de toute l'affaire. Mais au fond, l'on trouvera toujours la question du chômage.

Le syndicat des mineurs est très raisonnable. Il pratique le contrat collectif depuis trente ans dans cette région et il n'a jamais eu beaucoup de peine à obtenir ses conditions. Or, aucun contrat n'est encore signé à l'heure actuelle. Il y a deux ans que les syndiqués discutent avec les exploitants la question des salaires, dans l'espoir d'arriver à une entente, ce qui aggrave encore le malaise chez les mineurs. Une idée fixe s'est implantée chez eux: leur syndicat, n'étant plus reconnu, a cessé d'être utile. La discipline en souffre. Cet état d'esprit n'est pas à encourager, surtout dans les circonstances actuelles. Les chefs des syndicats et les hommes qui jouent un rôle prépondérant dans l'organisation cherchent à aplanir les difficultés, mais ils éprouvent assez de difficulté en ce qui concerne la signature des contrats. Les mineurs, les cultivateurs et les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, avec lesquels je me suis trouvé, en sont venus à dire: "A quoi bon?" Ils soutiennent que l'on n'a rien accompli, que rien n'avance et le nombre des chômeurs dans cette région est beaucoup plus considérable qu'au début de la guerre. Des centaines de jeunes gens quittent chaque année l'école pour aller grossir les rangs des sans-travail. Ils n'ont pas réussi à se trouver de l'emploi et l'armée les a refusé parce que les cadres sont remplis.

Je constate que la Nouvelle-Ecosse a rétrogradé depuis cinquante ans dans le domaine de l'industrie et que ses habitants sont devenus incapables de pourvoir à leurs besoins. J'en ai parlé à des hommes qui sont au courant de cette situation et je me suis procuré des chiffres que je voudrais consigner au compte rendu, avec votre permission, monsieur l'Orateur. Il y a cinquante ans, la province de Nouvelle-Ecosse possédait:

The Merchants Bank
The Bank of Nova Scotia
The Halifax Banking Company
The Bank of Yarmouth
The Commercial Bank of Windsor
The Union Bank of Halifax.

Toutes ces banques étaient organisées, possédées et dirigées par des Néo-Ecossais qui prêtaient de l'argent pour la conduite des affaires de leur province.

Des amalgamations ont amené ces banques et leur actif vers l'ouest, à Toronto, et c'est à l'industrie ontarienne qu'elles prêtent aujourd'hui. La Nouvelle-Ecosse a perdu la maîtrise de son argent et ceux qui en ont profité ne vivent pas des fruits de leur labeur mais de leurs rentes. Lorsque les vapeurs ont supplanté les voiliers, la NouvelleEcosse avait:

Une filature de coton à Halifax et une à Windsor.
Une fabrique de peinture à Halifax.
Trois manufactures de tabac.
Quatre ou cinq manufactures de chaussures.
Deux fabriques de savon.
Plusieurs filatures de laine. (Une à Mabou (Cap-Breton) a remporté des prix aux expositions mondiales de Paris et de Chicago.)
Une grosse fromagerie à Antigonish (qui a remporté le prix à l'exposition mondiale de Chicago).
Une usine de lait condensé à Truro.

Toutes ces usines ont été fusionnées avec d'autres situées en dehors de la Nouvelle-Ecosse.

A Sydney, centre de l'industrie de l'acier, qui a joui d'un traitement de faveur depuis sa naissance, nous avons vu:

Une manufacture de ciment fusionnée avec une autre.
Une fabrique d'engrais chimique qui a émigré en Ontario.
Une société régionale, outillée pour la fabrication de petits articles en acier, qu'on a encouragée à faire une forte mise de capital, qui est ensuite passé sous la dépendance de capitalistes ontariens.

On a encouragé Shaw and Mason à ériger une fonderie et à employer beaucoup d'hommes pour suffire aux besoins de l'aciérie, mais un changement de direction comportant des relations avec une fonderie semblable dans le nord a détourné les commandes et amené la fermeture de l'usine "Shaw and Mason". Une importante usine chimique où l'on produit du goudron se transporte petit à petit aux provinces du centre.

L'île du Cap-Breton est constamment victime de capitalistes et de politiciens qui ne voient que les intérêts du parti. Cette île est riche en pâturages et l'on y trouve de nombreux côteaux sur lesquels peuvent paître les moutons. On y trouve également de bons pacages à vaches et une terre admirable pour la culture des pommes de terre et la culture maraîchère en général. L'île du Cap-Breton peut subvenir à ses propres besoins. La pêche y est abondante, y compris le homard, la morue, l'aiglefin, le maquereau et l'espadon, mais depuis la domination française on a négligé de la considérer comme un actif.

Notre population a été exploitée. Il y a dans l'île du Cap-Breton de riches gisements de gypse, mais pas une seule fabrique qui puisse en tirer profit. Il y a également des forêts immenses, mais pas un seul moulin à pulpe ou à papier; nos matières premières sont écoulées au prix moyens et l'on est à dépouiller nos fôrêts. Il y a, dans l'île Boulardrie, des douzaines de bancs de houille, et cependant, le Canada importe ce produit. La tranche de couche de Hardwood Hill constitue à Port-Morien un riche gisement inexploité dont on pourrait tirer chaque année des millions de tonnes de bonne houille. Nos recherches dans ce domaine ont démontré que les meilleurs gisements de houille sont situés sur la colline de Loch Lomond, à 800 pieds au-dessus du niveau de la mer, gisement dont on pourrait tirer des quantités énormes de charbon sans avoir à affecter un seul sou à l'assèchement et à la ventilation, conditions idéales pour une entreprise minière.

Dans les circonstances actuelles, le moyen de remédier à la situation qui existe en Nouvelle-Ecosse serait d'établir dans cette province quelques-unes des industries de guerre qui surgissent dans toutes les parties du pays. Nous avons tout ce qu'il nous faut pour fabriquer du matériel de guerre: charbon, acier, minerai de fer. Nous prions simplement le Gouvernement de reconnaître que cette région fait partie du Dominion.

La situation était telle à l'aciérie de Trenton, en Nouvelle-Ecosse, que le 27 septembre 1940, l'un des directeurs de la succursale n° 26 de l'union internationale demandait au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), dans une dépêche, de se prévaloir des droits que lui confère le bill n° 43, présentement la Loi de mobilisation des ressources naturelles, pour s'emparer des terrains que possèdent, dans cette région, la Nova Scotia Steel and Coal Company et ses filiales. Cinq cents employés de l'Eastern Car chôment actuellement et ce directeur a affirmé qu'une grève d'occupation avait lieu à la compagnie Trenton, et que rien n'était fait en vue de parer à l'état de quasi-famine qui y règne. Il accusa même la compagnie de sabotage. L'accusation a été portée par un dirigeant responsable du syndicat. Des demandes me sont également venues de la région de Thorburn en Nouvelle-Ecosse en vue d'inviter le gouvernement provincial à libérer les régions que détient à bail la Dominion Steel and Coal Corporation, afin qu'il soit possible d'intéresser quelqu'un à en faire l'exploitation.

De telles conditions, il me semble, ne sont pas en harmonie avec les déclarations du premier ministre à l'effet qu'il nous incombe de reconnaître la valeur de l'ouvrier en regard de notre effort de guerre. J'ai affirmé qu'il est nécessaire de faire plus que professer des principes démocratiques si nous voulons que ce système fonctionne. En parcourant les provinces de Nouvelle-Ecosse, d'Ontario, de Québec et du Nouveau-Brunswick, j'y constate parmi le menu peuple des conditions bien différentes de celles qui doivent régner au sein d'un peuple démocratique et libre.

Ces problèmes que je tente d'exposer cet après-midi ne sont pas le fruit de mon imagination. Je reçois lettres, dépêches et résolutions parce que je me suis occupé depuis nombre d'années du mouvement syndical. Ces institutions s'adressent à moi et je ne me fais ici que leur porte-parole. De New-Waterford, au Cap Breton, je reçois une résolution adoptée par le conseil municipal déclarant que la ville compte plus de 350 chômeurs n'ayant aucun espoir d'être embauchés dans les houillères ou ailleurs dans la région. Le conseil municipal est dans l'impossibilité de s'assurer les fonds utiles à effectuer des améliorations locales propres à fournir de l'emploi à un grand nombre de ces gens. Le conseil a tout tenté en vain pour procurer du travail à ces chômeurs dans l'exécution d'entreprises publiques et particulières à New-Waterford et en d'autres localités adjacentes. Dans un vœu transmis au ministre de la Défense nationale (M. Ralston), crois-je savoir, il porte aussi l'accusation que des politiciens de bas étage accordent le travail comme faveurs politiques quant à la réalisation d'un grand programme d'entreprises publiques dans le district municipal n° 20, en prévision des prochaines élections municipales.

Au Nouveau-Brunswick, où j'ai parcouru la région minière de Minto, j'ai constaté qu'on est en retard d'au moins cinquinte ans. Depuis plusieurs années, les mineurs de la région s'efforcent d'exercer leurs droits démocratiques dans le domaine industriel en établissant un syndicat et en le faisant reconnaître, malgré l'opposition déclarée des exploitants et malgré l'aide bien tiède du gouvernement provincial.

Durant l'intersession, je me suis rendu en certaines régions de l'Ontario et je me suis intéressé surtout aux mineurs de métaux de la partie septentrionale de la province. J'ai parlé avec eux des questions qui les intéressent. Je constate qu'il existe un état de choses bien peu démocratique dans le nord de l'Ontario. En cette région, de quarante à quarante-cinq mille mineurs s'efforcent de constituer un syndicat. On a vivement attiré mon attention sur la silicose, durant ma visite. Comme le savent les honorables députés, c'est une maladie qui sévit parmi les mineurs en métaux non seulement de l'Ontario mais aussi de la Nouvelle-Ecosse. Lors de la dernière

session, j'ai discuté brièvement avec le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), au cours de l'étude d'un crédit affecté aux travaux de recherches dans son ministère, la question de savoir si on ne pourrait pas les étendre à la silicose. Ce crédit était minime à cause de la guerre, et le ministre ne pensait pas que l'entreprise pourrait prendre de l'extension, mais il a donné à entendre que l'Ontario avait fait des recherches considérables sur la question et que cette province possédait beaucoup de données qui pourraient nous être de quelque utilité en Nouvelle-Ecosse. J'ai été heureux d'obtenir ce renseignement parce que j'étais aussi d'opinion que l'Ontario était bien avancée en fait de prévention et de traitement de la silicose.

Je le répète, j'ai discuté cette question avec les mineurs du nord, mais j'ai constaté que l'Ontario se trouvait à peu près dans la même situation que la Nouvelle-Ecosse. Je crois savoir que sur quelque 2,200 personnes ayant demandé l'indemnité sous le régime des règlements ontariens, 22 seulement ont eu gain de cause, et je ne crois pas que les moyens que possède cette province pour établir qu'un homme est ou n'est pas affligé de cette maladie sont meilleurs que ceux que nous avons en Nouvelle-Ecosse. Je crois même que nous avons un peu d'avance sur l'Ontario.

On m'a signalé un cas en particulier qui caractérise la tendance générale des autorités ontariennes chargées de cette tâche. Un certain Steve Kostanyk qui souffrait depuis longtemps de silicose cherchait à faire valoir sa revendication devant la commission des accidents du travail. Il n'y a pas réussi jusqu'ici. J'ai sous la main une copie de son testament dans lequel il confiait sa dépouille à son ami Nick Rozock pour qu'il en fît faire l'autopsie, afin de prouver qu'il était mort de cette maladie. Les lois prévoient l'indemnité pour cette maladie, mais durant toutes les années que les autorités ontariennes se sont occupées de cette question, elles ont été incapables d'établir des commissions appropriées possédant les moyens nécessaires en vue de déterminer si un homme souffre ou non de cette maladie. Je pense que c'est un crime et une honte, et ce n'est là que l'un des cas qui me viennent à la mémoire.

Nous avons eu connaissance d'une affaire semblable en Nouvelle-Ecosse. Un nommé Andrews souffrait depuis plusieurs années de cette maladie qui a été tout récemment incluse parmi celles susceptibles de faire l'objet d'indemnités dans la province sous le régime de la loi. Il n'avait pas réussi dans sa réclamation. La commission discuta le cas, mais attendu que l'intéressé avait contracté cette maladie avant la modification de la loi, cet homme ne put en bénéficier. Il est décédé il y a quelques semaines. Le syndicat ouvrier était à s'occuper de ce cas quand je suis parti. Une autopsie a été faite. D'après le compte rendu du *Sydney Post Record* du 3 novembre, l'autopsie a établi clairement que l'individu était mort de silicose. Il me semble que le ministère fédéral de la Santé devrait s'occuper de ces cas si, soit parce que les provinces ne s'y intéressent pas soit parce qu'elles ne sont pas assez bien renseignées, la chose ne relève pas de la juridiction provinciale. Il incombe au ministère fédéral de voir à ce que les hommes que leur occupation expose à des maladies de ce genre soient protégés, et d'ordonner des recherches à ce sujet. Il y a environ 45,000 mineurs dans l'Ontario septentrional et 12,000 dans la Nouvelle-Ecosse. Il n'existe, dans aucune de ces provinces, une autorité capable de dire si un homme souffre ou non de cette maladie. D'après la preuve, il faut que l'individu meure et qu'on le dépèce avant qu'on puisse s'assurer s'il souffrait bien de cette maladie.

M. HOWDEN: Existe-t-il une autorité capable de dire, avant la mort, si un homme souffre de silicose?

M. GILLIS: Je le crois.

M. HOWDEN: J'en doute fort.

M. GILLIS: Je le sais par expérience. Je me rappelle une discussion à laquelle a été mêlé le ministère des Pensions et de la Santé nationale à l'époque où ce ministère était dirigé par le ministre actuel de l'Air (M. Power). Une discussion s'éleva au sujet d'un membre de la légion qui souffrait d'un mal de poitrine qui avait été diagnostiqué de cinq manières différentes par cinq conseils médicaux différents. Nous l'avons fait examiner par un spécialiste en maladie de la poitrine, qui a conseillé son entrée dans un sanatorium. Bien entendu, cela coûtait passablement cher. On injecta dans les bronches du malade une certaine drogue et un expert surveilla les effets de ce traitement, ce qui coûtait cher aussi. A l'époque où l'examen a eu lieu, le docteur Sieniewicz d'Halifax a diagnostiqué sans ambages une attaque de tuberculose contractée à une certaine époque et aggravée par l'aspiration de poussière de charbon et de pierre. Le département a alors accepté le rapport et accordé une pension. Le malade a reçu le traitement voulu et il est aujourd'hui vivant et en meilleure santé.

M. HOWDEN: Il s'agissait de tuberculose et non pas de silicose; ce sont là deux affections bien différentes.

M. GILLIS: Plusieurs autorités ont diagnostiqué la silicose, la pneumocose et d'autres affections. Mon honorable ami est médecin;

je ne le suis pas et je ne discuterai pas avec lui. J'ai simplement voulu signaler cet exemple et je dirai que si la même règle était suivie par la commission des accidents du travail, un examen approfondi étant effectué lorsque les ouvriers réclament une indemnité, il y aurait aujourd'hui beaucoup moins de détresse et de souffrance.

Je ne rappelle pas ces faits pour le seul plaisir de discuter. On dira peut-être que ce sont là des cas isolés, mais ils n'en sont pas. Je le répète, il y a 12,000 mineurs dans la Nouvelle-Ecosse et 45,000 dans l'Ontario septentrional. Tous ces ouvriers descendent dans les mines et sont exposés à la maladie en question. Ils peuvent la contracter tôt ou tard. Ce que nous considérons comme un fait isolé constitue un sujet de discussion pour les ouvriers dans leurs syndicats et tend à créer chez eux un sentiment d'antagonisme et la croyance que les autorités compétentes négligent leur devoir. C'est un pareil sentiment qui, je crois, a contribué à la chute de la France et des autres pays conquis par Hitler.

M. HOWDEN: Mon honorable ami n'admettrait-il pas que, règle générale, les commissions des accidents du travail se montrent impartiales et tout aussi soucieuses que quiconque du bien-être des ouvriers?

M. GILLIS: Je crois qu'elles font leur possible avec les moyens dont elles disposent, mais, à mon sens, ces moyens demandent à être perfectionnés. La division de l'hygiène industrielle devrait, il me semble, entreprendre des travaux de recherche sous l'égide du ministère des Pensions et de la Santé nationale. Le bien-être des ouvriers des exploitations minières s'en trouverait fort bien.

Je constate que dans la section de Kirkland-Lake, outre le problème que je viens de souligner, on organise un corps de police local. Dans la section de Kirkland-Lake seulement, 250 hommes portent l'uniforme de l'agent de police et sont armés de revolvers et de bâtons; c'est le chef de la police de l'endroit qui leur fait subir leur entraînement. Nul ne sait en quoi consistent leurs fonctions, mais les hommes eux-mêmes m'ont dit, lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté, que ce corps de police ressemble beaucoup aux troupes d'assaut de Hitler. Personne ne sait exactement quelles sont leurs fonctions. Les mineurs disent que les uniformes sont fournis par les compagnies minières locales. Quand je faisais partie d'un syndicat ouvrier, j'ai pu à loisir me rendre compte du rôle de la police au service d'une entreprise particulière. Je suis d'avis que la démocratie n'a rien à gagner, en aucune région de notre pays, à l'existence de ces groupes, qui ne sont responsables à personne que nous connaissions, à qui on permet de porter l'uniforme et des armes à une fin que tout le monde ignore. Cet état de choses fait aussi naître, à mon sens, dans l'esprit des gens de cette région l'impression que les principes démocratiques ne sont pas appliqués à leur égard. C'est bien ce qui en est le résultat.

Ajoutons à cela que des lettres et des télégrammes nous apportent des plaintes des ouvriers de l'usine Chrysler nous disant qu'ils ne sont pas traités de façon démocratique. Quand ils cherchent à appliquer les principes de la démocratie, la maison a recours aux tactiques d'Hitler. Un jour que les ouvriers votaient pour ou contre la grève, tout récemment, à l'usine, des policiers se tenaient à l'extérieur de la salle; au moment du vote, des soldats se promenaient dans l'usine et on mit tout en œuvre pour intimider les ouvriers.

L'hon. M. McLARTY: S'il veut être juste, l'honorable député admettra que les soldats qui se sont promenés dans l'usine l'ont fait dans l'exécution d'un programme arrêté bien avant le jour où devait avoir lieu le vote pour ou contre la grève. Ce programme comporte l'inspection des diverses usines industrielles et non de celle-là seulement.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ce fut une coïncidence malheureuse.

L'hon. M. McLARTY: L'affaire a été décidée avant qu'il ait été question de grève.

M. GILLIS: Je crois bien que le ministre du Travail (M. McLarty) a raison et je ne mets aucunement en doute ses paroles. Du reste, je n'exprime même pas ici ma propre opinion; je cite les faits tels que je les connais. Tel est bien le sentiment des employés de l'usine Chrysler. C'est une coïncidence étrange que les soldats aient défilé à travers la ville le jour même où l'on enregistrait le vote. On a tout fait pour intimider ces gens; c'est du moins leur opinion et c'est ainsi qu'ils ont considéré la chose. Par la suite, on a arrêté vingt-quatre d'entre eux dont quelques-uns ont été libérés; mais, s'il faut en croire les journaux, quarante-six autres viennent à leur tour d'être arrêtés ces jours derniers. Si c'est ce à quoi doivent servir les Règlements concernant la défense du Canada, cela veut dire que l'on arrêtera tout travail efficace d'organisation chez les ouvriers dans les usines de produits de guerre. Si telle est la politique du Gouvernement, il serait bien avisé de modifier ses ordonnances de façon à sauvegarder les droits démocratiques des ouvriers quant à l'organisation et au maintien de leurs syndicats.

Il y a à peine deux mois, les deux principales associations ouvrières au Canada tenaient leurs assises annuelles. L'honorable

député de Vancouver-Est (M. MacInnis) assistait au congrès en qualité de membre d'un de ces groupements et moi-même comme membre et délégué de l'autre. Ces deux groupements ont voté des vœux exprimant leurs regrets au sujet du traitement que reçoit la main-d'œuvre pendant cette guerre et du fait que les syndicats n'ont pas de représentants dans nos conseils de guerre à l'exception du Conseil national du recrutement de la main-d'œuvre qui, à ce qu'on me dit, est resté lettre morte. Les syndicats ouvriers se sont dits désireux de collaborer par tous les moyens possibles à nous assurer la victoire. Le premier ministre, dans le passage que j'ai cité, a loué les sacrifices que se sont imposés les ouvriers du pays. Ceux-ci ont le droit de s'attendre que leurs besoins soient respectés et leurs droits sauvegardés. Leurs sacrifices leur valent une part égale dans l'administration des affaires du pays et leurs seuls moyens d'obtenir ce qu'ils méritent sont le syndicalisme et le contrat collectif.

Voici ce que dit le *Monetary Times* dans son numéro du 9 novembre, et je ne crois pas que l'on puisse le qualifier d'organe socialiste:

> L'employé, en un mot, doit d'abord avoir l'assurance d'être traité avec justice; après cela le Gouvernement et l'opinion publique peuvent lui demander de nouveaux sacrifices sans remords de conscience.
>
> Rappelons-nous, en toute équité, que l'on a déjà traité l'industrie d'une manière raisonnable. On n'a pas songé à charger aucun manufacturier de quelque entreprise de guerre à perte pour lui-même. Son profit a été assuré. Ce point lui a été concédé d'avance sans discuter. Il se guide sur les bénéfices pour déterminer dans quelle mesure et en quelles circonstances il produira. Ce sont également les profits et non la gloire qui intéressent tout d'abord l'ouvrier dans l'industrie. Il ne faut donc pas rejeter du coup ses revendications comme étant déplacées. Personne ne saurait adopter une attitude plus nuisible à la victoire.

Je partage cette opinion. Le Gouvernement devrait, sans retard, mettre en vigueur la politique énoncée dans un décret du conseil au sujet des relations avec les ouvriers. De quelle valeur est une déclaration de principe si, dans la pratique, le rouage de l'Etat et les règlements concernant la défense du Canada servent à contrecarrer les associations ouvrières et arrêter les membres des syndicats ouvriers?

Des plaintes nous sont également venues de la General Motors à Oshawa à l'effet que l'usine y a été placée sous la protection des règlements concernant la défense du Canada par un décret spécial du conseil. Il semble que l'on cherche autant que possible à protéger ceux qui exploitent l'industrie à leur profit.

Je n'ai pas l'intention en parlant sur ce sujet de déprécier les efforts du Gouvernement. Nous savons qu'il a une tâche énorme à accomplir pour transformer notre pays pacifique en une machine de guerre efficace. Les difficultés ne m'échappent pas, mais tout comme le premier venu je me rends également compte du danger de permettre à la population d'acquérir cet état d'esprit qui fait dire que "nous n'avons rien à défendre". Pour l'instant, ceux qui parlent au nom du peuple canadien n'ont rien de mieux à lui faire entrevoir que le retour à la situation d'avant la guerre. Si nous persistons dans cette voie, le peuple ne donnera pas tout son effort pour la guerre.

Cette génération a dû subir deux grandes guerres. Avant ces guerres et dans l'intervalle qui les a séparées, elle a dû subir le tourment de désordres économiques les plus complexes que le monde ait jamais connus; le chômage dans toute sa laideur ou la crainte du chômage a pesé sur l'esprit des gens durant toute ma carrière et ses effets pernicieux ont atteint toutes les classes de la société. Aucune nation n'y a échappé. Bref, l'organisme social que l'humanité s'est créé depuis l'époque de la révolution industrielle s'est détraqué et la nécessité urgente de rétablir l'ordre dans la société s'est imposée. L'humanité aspire à l'ordre, car c'est dans l'ordre seulement que se trouve la sécurité et pour elle l'homme a souvent consenti à sacrifier sa liberté. C'est cet état des choses et des esprits qui rend possible tout le pernicieux attrait du fascisme. Il s'adresse à l'âme torturée de l'Europe: "Sacrifiez votre liberté et nous vous donnerons la sécurité en retour." Nous leur prêchons: "Conservez votre liberté!" Mais la question se pose: "Que faites-vous de la sécurité?" L'homme aime la liberté, mais pour être libre il faut vivre. La situation dans le vieux monde a rendu les deux états incompatibles. Tout ce que réalise le fascisme est d'en assurer le divorce définitif.

Nous devons préparer au peuple un avenir libre et assuré. Nous nous battrons pour cela, et nous mourrons s'il le faut, mais il ne suffit pas de nous demander de lutter pour la restoration du vieux monde, parce que c'est l'état de choses que j'ai décrit qui a permis le triomphe de l'hitlérisme en Allemagne, du fascisme en Italie et qui a préparé la chute des pays écrasés sous la botte nazie.

M. l'ORATEUR: Je regrette d'avoir à annoncer à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. GILLIS: J'aurai fini dans un instant.

Des VOIX: Continuez.

M. GILLIS: Je demande aux autorités à qui l'avenir du pays a été confié de veiller à ce que ne s'établisse pas l'état de choses que j'ai tenté de décrire, car le droit d'association pour les ouvriers, l'application d'une législation sociale, la protection des libertés civiles, la liberté d'opinion sont de l'essence même de la démocratie. Il ne suffit pas d'en parler. Il faut les réaliser afin d'en pénétrer ceux qui doivent produire le nerf de la guerre et combattre pour notre cause.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. ALAN CHAMBERS (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai l'honneur de faire partie du Canadian Scottish Regiment, je n'éprouve aucune appréhension à adresser la parole à cette Chambre dans la langue française. Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés canadiens-français les premières pages d'histoire de leur pays et le rôle important joué par des gens de sang écossais dans le développement de leur belle province. Quoique je ne sois pas moi-même né en Ecosse, je suis de descendance écossaise et fils d'un homme qui a combattu durant toute la dernière guerre dans l'uniforme que je porte aujourd'hui.

Durant les courtes années où j'ai été mêlé à la vie publique canadienne, j'ai appris à considérer avec beaucoup de respect, et je dirais même avec beaucoup d'affection, mes collègues de langue française. Mes devoirs militaires m'empêcheront sans doute de parler de nouveau pendant la présente session, et je suis heureux de profiter de cette occasion pour dire quelques mots à mes amis du Québec, dans leur langue, peut-être avec beaucoup de difficulté, mais avec beaucoup de sincérité.

Personne dans ce pays, et encore moins un militaire canadien, ne peut regarder avec calme la triste situation actuelle de la France. Il y en a, même au Canada, qui ont cru qu'une alliance française était une mésalliance. Je ne suis pas de ceux-là. Je suis de ceux qui croient à une entente cordiale, parce que j'ai confiance au peuple français.

Puis-je évoquer pendant quelques instants l'histoire de la France au temps de la bataille de Sedan, durant la guerre franco-prussienne, alors que, tout comme aujourd'hui, la France tombait devant les hordes allemandes. Ses armées avaient été vaincues et étaient en déroute; après une lutte désespérée, le Boche avait triomphé. Mais une fois la lutte terminée, l'esprit français naquit de nouveau. La flamme qui n'avait cessé de brûler dans le cœur de la nation française brilla encore une fois. Le flambeau de la victoire, obscurci durant un temps par les nuages de la défaite, réapparut dans tout son éclat au jour de Verdun.

Durant toutes ces années de cruelles déceptions passées sous le joug allemand, la France s'était ressaisie, avait réservé son énergie et ses forces pour la lutte future, et lorsque le jour de la délivrance arriva, le peuple français redonna à la France toute sa gloire première. Et aussi, lorsque nous songeons à l'agonie de la France aujourd'hui, il nous faut oublier la brèche de Sedan, il nous faut oublier que la ligne Maginot a été contournée et que l'incident d'Oran fut une nécessité. Ayons foi que l'histoire se répétera et que la flamme de Verdun brillera de nouveau lorsque sonnera l'heure de l'offensive.

Il y en a aussi parmi nous qui ont oublié que la France fut assez généreuse pour remettre la Sarre. Il y en a qui disent que la France aurait dû être plus généreuse. Nous qu'un océan sépare du danger immédiat, nous n'avons pas le droit de juger ceux qui ont l'ennemi pour voisin. Si la France a commis des erreurs, n'oublions pas que, nous aussi, nous en avons commises; mais au nom des centaines de mille jeunes Français morts pour la Patrie durant la dernière guerre, au nom des milliers de Canadiens qui dorment à leurs côtés en terre française, rappelons seulement la France glorieuse et ayons foi dans le peuple français.

Lorsque je lis chaque jour les faits d'armes magnifiques des forces alliées, lorsque mes amis et mes parents, en Angleterre, me disent la défense héroïque de la population civile, quand je me rends compte jusqu'à quel point le Canada prépare son effort magnifique, je ne m'arrête pas à songer à la défaite, mais j'envisage l'avenir avec confiance et je vois la lutte et la victoire finale. J'ai foi que nous vaincrons comme nous avons vaincu dans le passé aux côtés des soldats de France.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'un voyageur visite la vieille capitale de la province de Québec, on lui raconte une légende devenue fameuse, au sujet d'une inscription trouvée dans les ruines de cette vieille ville. C'est l'inscription du "Chien d'Or". L'esprit de la France, humilié par la domination allemande, peut sans doute être comparé à cette inscription. Alors que la détermination de libérer la France succédera au choc de la défaite, la nation se soulèvera contre ses conquérants comme le font prévoir les vers qui se trouvent sur cette vieille inscription:

> Je suis un chien qui ronge l'os
> En le rongeant, je prends mon repos.
> Un jour viendra qui n'est pas venu
> Où je mordrai qui m'aura mordu.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, à titre de représentant qui, depuis que j'ai pris la parole en cette enceinte la dernière fois, a changé et d'apparence et d'état, que l'on me permette de discuter, ce soir, durant quelques instants, certaines questions de haute importance militaire, plutôt que des sujets que j'eusse traités, si j'avais été dans une autre position. J'ai écouté, hier, le magnifique discours du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), discours pondéré et contenant toutes les explications que mes honorables collègues désiraient avoir.

Depuis l'ajournement de la Chambre, les citoyens de la Colombie-Britannique ont eu la bonne fortune de rencontrer le ministre, lorsqu'il a visité le littoral. Je désire non seulement le féliciter de son discours d'hier, mais aussi de l'excellente impression qu'il a faite sur les habitants de la côte, et de l'île de Vancouver en particulier. J'ai été l'un des nombreux membres du service actif passés en revue. Nous avons été fortement frappés du fait que le ministre a eu des paroles réconfortantes pour tous, et a fait de son mieux pour s'enquérir de leur sort et les encourager.

Nous avons eu également la visite du ministre de l'Air (M. Power). Sa visite a été plus courte. Je mentionnerai aussi celle du ministre du Service naval (M. Macdonald), maintenant représentant de la circonscription de Kingston. Les citoyens du littoral sont des plus heureux de constater que la marine royale canadienne et son importance dans les affaires militaires du pays ont été reconnues par la nomination d'un ministre du Service naval. Une foule de gens de l'île ont des affiliations avec la marine royale canadienne, sous un rapport ou l'autre, et après avoir vu et entendu le ministre, nous sommes tous heureux de ce choix.

On a exprimé diverses opinions sur les affaires militaires en cette Chambre, mais je ne me propose pas de faire de commentaires sur les discours de mes collègues qui portent l'uniforme. Deux des honorables députés de ce côté-ci qui ont pris la parole ont une bien plus grande expérience militaire que moi-même. La seule différence entre eux et moi est peut-être que j'appartiens à une unité du service actif. Nous reconnaissons qu'il y a eu des insuffisances, mais elles ont été comblées en grande partie par les citoyens qui les ont endurées gaiement, en raison de leur nécessité.

Il y a plusieurs facteurs dans la situation militaire, au point de vue du service actif, dont je voudrais parler ce soir. Ce sont des questions qui peuvent fort bien être discutées au cours de ce débat. Tout d'abord, je mentionnerai celle de l'entraînement des Canadiens qui constitueront nos principales troupes de combat. La guerre dure depuis treize mois environ, comme on l'a dit à la Chambre, et l'effectif de notre armée active est de 150,000 hommes. Et tout ce temps-là, l'entraînement n'a pas cessé. Je m'empresserai de dire qu'il n'est pas aussi complet qu'il devrait l'être, mais on ne peut faire mieux dans les circonstances.

Certaines des conditions actuelles peuvent être modifiées. Comme je l'ai déjà dit, ma connaissance des affaires militaires est restreinte, mais je parle d'après ce que je sais personnellement et de ce que j'ai vu de près. Le grand besoin de l'armée active du Canada à l'heure actuelle, c'est d'utiliser l'expérience de ceux qui, avant l'ouverture des hostilités, ont passé plusieurs années dans notre armée permanente. Ils ont appris l'art militaire, acquis de la compétence. Plusieurs se sont embarqués avec les deux premières divisions. Il faudrait maintenant en ramener un certain nombre au pays pour les verser dans les différents bataillons de l'armée active, qui bénéficieraient ainsi non seulement des connaissances acquises en temps de paix mais de l'expérience qu'ils ont dû acquérir pendant leur séjour là-bas au cours d'un entraînement sévère et sans répit. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur ces questions, mais s'il était possible de verser certains de ces militaires des deux premières divisions dans les bataillons de l'armée active actuellement au Canada, il est sûr que les unités qui sont encore au pays recevraient une meilleure formation, et plus rapide, que celle qu'on leur a donnée depuis le début.

Un grand nombre de recrues de l'armée active, sous les drapeaux depuis six, huit ou dix mois, se voient forcées de passer un autre hiver au Canada. Le climat rend l'entraînement beaucoup plus difficile l'hiver que l'été. C'est maintenant qu'il faut rappeler au pays les instructeurs, si on peut les appeler ainsi, ou les soldats plus aguerris de la première et de la deuxième divisions pour nous donner le fruit de leur savoir. Quiconque a suivi l'armée française entre le début du conflit et l'invasion des Pays-Bas sait quel effet l'inaction a produit sur elle. Je ne veux pas créer l'impression que les troupes, telles que l'unité à laquelle j'appartiens, qui montent la garde sur le littoral du Pacifique, sont oisives. Bien loin de là. Mais il y a la monotonie à éviter. Ceux qui ont des parents ou des amis parmi nos troupes d'outre-mer ont appris bien des choses, ils en savent probablement beaucoup plus que nous. Nous savons, toutefois, que la monotonie, dont souffrent ceux qui montent la garde depuis neuf ou dix mois et continueront probablement tout l'hiver,

n'est pas de nature à accroître leur esprit combatif. Il faudra renouveler le personnel des instructeurs.

On a parlé de l'entraînement des jeunes gens mobilisés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. On a débattu la question de la durée de l'entraînement et je désire faire écho aux paroles de l'honorable député de Royal (M. Brooks). Il existe un camp d'entraînement sur l'île de Vancouver et je puis dire que les hommes qui y ont passés sont bien entraînés. Je ne saurais me prononcer sur la valeur d'une période d'entraînement de quatre mois. Je crois, pour ma part, qu'une période de six ou sept semaines est préférable. Dans le premier cas, cela voudrait dire la répétition d'une bonne partie de l'instruction donnée au début de l'entraînement, ce qui gâterait un peu le plaisir des recrues en leur enlevant probablement le goût de continuer, qu'ils semblent tous éprouver maintenant.

Parlant d'entraînement, je me permets de signaler au ministre un point qui n'a pas dû lui échapper. En raison de son climat, la Colombie-Britannique est beaucoup plus favorable à l'entraînement d'hiver que certaines autres provinces du Canada. Il me semble que le ministre devrait tenir compte de ce fait. L'équipement est essentiel à l'entraînement. Il est impossible de fournir immédiatement tout l'équipement requis et l'on comprend qu'il est difficile de le fabriquer du jour au lendemain. Nous croyons cependant qu'il serait plus avantageux à l'heure actuelle de distribuer plus largement l'équipement nécessaire à l'entraînement aux unités de l'armée active du Canada. Je ne veux pas m'attarder à parler du matériel d'instruction dont dispose le Gouvernement ou de celui dont notre unité a été munie, mais j'aimerais cependant qu'on le fournisse plus abondamment que par le passé et je souhaite qu'on ne tarde pas trop à le faire.

Un grand nombre des soldats de notre armée actuelle se demandent dans quelle mesure les chefs militaires se rendent compte de la différence qui existe entre les méthodes de combat sur terre en 1940 et celles de 1914. C'est simplement une question que je pose. Je n'accuse pas les chefs militaires de ne pas constater cette différence ou de ne pas savoir clairement et parfaitement ce qu'ils ont à faire et la façon de l'exécuter. Il n'en reste pas moins vrai que cette question demeure sans réponse dans l'esprit de nombreux soldats et que nous attendons qu'on nous éclaire à cet égard.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots au sujet des soldats. Il est une chose qui m'a surpris dans la conduite du soldat actuel de

[M. Chambers.]

l'armée canadienne, et dont j'ai eu l'exemple l'autre jour dans mon unité. Nous possédions une cantine à buvette que nous avons remplacée par une cantine sans débit d'alcool. Un fait remarquable s'est produit. Dans l'espace d'une semaine la cantine à buvette perdit tous ses clients qui la désertèrent pour la cantine sans débit d'alcool. L'usage a changé depuis la dernière guerre. Je ne crois pas qu'aucun d'entre nous ait donné l'exemple, mais les choses se sont passées de la sorte.

La connaissance que j'ai acquise des soldats, et ce contact est la première chose qui importe, m'a donné l'impression qu'ils savent pourquoi ils se battent. Ils sont déterminés à vaincre. Nous écoutons les nombreuses propositions qu'ils ont à soumettre. Leur pensée pas plus que leurs actes ne sont des procédés d'automate. Il me semble que jusqu'à présent cet automatisme était la condition essentielle de vie militaire. Ces hommes ont quitté leurs foyers dans un but déterminé et remplis du désir de l'atteindre sans retard.

On m'apprend que le ministre se rendra bientôt en Angleterre où l'on définira sans doute le rôle que le Canada doit jouer durant les prochains mois. Au risque d'être mal entendu, je demande au ministre et au Gouvernement de donner l'espoir à nos soldats de l'armée active canadienne qu'on les chargera d'exécuter un travail moins monotone que celui qu'on leur impose actuellement. Quand nous voyons la résistance merveilleuse de l'Angleterre, quand nous apprenons que des femmes et des enfants meurent alors que des soldats restent saufs, il nous prend le désir—comment dirais-je—d'abandonner la routine de nos emplois pour accomplir l'œuvre à laquelle nous nous sommes destinés. Mais ces choses sont de la compétence d'hommes plus avertis que moi en qui j'ai pleine confiance. On ne peut cependant tenir indéfiniment à l'entraînement des jeunes Canadiens qui se sont enrôlés pour se battre.

On a soulevé, de temps à autre, la question des buts de guerre. Evidemment, je ne saurais dire ce que comporterait une déclaration officielle à ce sujet; cependant, la brève expérience que j'ai acquise jusqu'ici me permet d'affirmer que nos soldats savent très bien quels sont leurs buts de guerre, si je puis me servir de cette expression. Ils veulent accomplir aussi rapidement que possible une tâche déterminée afin de retourner à la vie normale. Ils veulent être sûrs que pendant qu'ils s'acquittent de cette tâche, on veille à la protection de leur foyer et au bien-être de leur famille. Ils veulent être assurés également, s'il leur est donné de revenir chez eux,

de retrouver une population canadienne jouissant d'un niveau de vie aussi bon, sinon meilleur qu'avant leur départ.

Si nous comprenons bien, le Gouvernement a confié à un comité d'experts la tâche d'élaborer des plans afin de faire face aux problèmes de l'après-guerre et je sais qu'à cet égard, le ministère de la Défense nationale a été saisi de propositions fort pratiques. Monsieur l'Orateur, il peut sembler oiseux de parler maintenant du problème de la démobilisation; cependant, il est possible, si l'on veut bien y songer durant la guerre, de préparer une démobilisation rapide et efficace. Entre autres avis récemment soumis au ministère, il en est un, auquel on devrait donner suite, si la chose est possible. Il s'agit de conserver en un même dossier tous les renseignements relatifs au genre de travail qu'accomplissait le soldat avant son enrôlement, de même qu'à l'expérience qu'il a pu acquérir pendant son service militaire et à l'influence qu'elle pourrait avoir sur son emploi futur, afin qu'au moment de son licenciement, les centrales de main-d'œuvre qui seront sans doute établies sous le régime de la loi d'assurance-chômage aient sous la main ces renseignements; on pourrait les transmettre, en particulier, au bureau de la région qu'habite le soldat et le laisser dans l'armée tant qu'on ne lui aura pas trouvé un emploi. Ce n'est là qu'une suggestion bien générale; si je la fais, c'est qu'il y a lieu de réunir les renseignements immédiatement. Il ne servira de rien de créer des commissions à cette fin lors de la démobilisation.

Un autre sujet de préoccupation pour le soldat—pour le simple soldat, j'entends—c'est la question de l'assurance. Durant la dernière session l'honorable député de Broadview (M. Church) a, je crois, fait une suggestion à ce sujet et je l'appuie cordialement. Je suis d'opinion que le gouvernement pourrait actuellement aborder les principales compagnies d'assurance-vie du Canada et les inviter à présenter comme groupe, après s'être entendues entre elles et si elles croient cela possible, un plan à contribution tripartite où l'Etat, l'assuré et les compagnies feraient leur part, ces dernières au moyen d'un rabais sur les taux, permettant de mettre des polices en vigueur sur la vie de tous les membres de l'armée active du Canada. Je ne crois pas la chose impossible.

Dans le moment, s'il veut s'assurer en prévision de son décès possible outre-mer un soldat n'a d'autre choix qu'une police d'assurance-vie ordinaire à prime très élevée, la surprime atteignant quelque $80 par $1,000 d'assurance, je pense. Le gouvernement pourrait se déclarer disposé à entamer les négociations avec les compagnies d'assurance sur la base de 200,000 assurés et demander quels taux elles exigeraient en réduction de cette surprime de $80. Si le taux pouvait être abaissé à un niveau raisonnable et que la différence que constitue la surprime puisse être répartie entre l'Etat et l'assuré, il y aurait lieu de mettre un tel projet en vigueur sur une base purement facultative et cet avantage serait à la disposition de tout soldat, aviateur ou marin canadien. J'ignore si cela est praticable, faute d'avoir trouvé le moment de m'y arrêter suffisamment, mais je fais la suggestion au gouvernement pour ce qu'elle vaut.

Toujours au sujet des soldats, j'aimerais parler d'une autre question qu'on a déjà abordée: celle des permissions et du transport. Envisageons la chose comme ceci, si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur: trois cents hommes sont sur une étroite péninsule, qui s'avance en plein océan, à 50 milles de l'établissement le plus rapproché et il pleut continuellement. Je constate que l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) m'observe du coin de l'œil devant mon affirmation qu'il y pleut constamment, mais, en l'occurrence, c'est un fait. Songez que ces hommes sont de faction chaque nuit, du crépuscule à l'aube, sous une pluie torrentielle. Pouvez-vous vous faire une idée de l'attrait que pourrait avoir pour eux la permission, surtout pour la Noël, permission qu'on me dit avoir été accordée maintenant? Combien plus attrayante cette permission ne sera-t-elle pas, si dans l'esprit de Noël, bien qu'il puisse paraître étrange de parler de paix et de bonne volonté à l'heure présente, le gouvernement accordait le transport gratuit jusqu'au foyer?

Avant de quitter ce sujet, il y aurait peut-être lieu de mentionner un autre groupe. Avant le début de la guerre actuelle, grand nombre de nos jeunes gens sur l'île Vancouver, que n'enrôlaient à l'époque ni l'Aviation ni la Marine, ont quitté le Canada pour s'engager dans la marine et l'aviation anglaises. Le nombre est assez considérable de nos jeunes gens qui, nés et élevés au Canada, font actuellement du service actif en Angleterre, sans toutefois faire partie des troupes canadiennes outre-mer. Je pense que la solde de ces jeunes gens est inférieure à celle de nos soldats, mais ce que j'ai à dire touche d'encore plus près, je crois, la moyenne des combattants. On ne permet pas l'entrée en franchise des cigarettes expédiées à ces soldats, comme on le fait dans le cas de celles que reçoivent les membres de l'armée active. Je crois comprendre, cependant, que le Gouvernement étudie cette question. Elle peut nous paraître peu importante et peut-être ne devrais-je pas m'y arrêter, mais une foule de nos jeunes gens actuellement en Angleterre y attachent beaucoup d'importance.

Je vois que j'ai presque épuisé mon temps de parole. J'aurais voulu, avant de reprendre mon siège, faire part à la Chambre, si possible, des changements qui se produisent chez l'individu, une fois enrôlé, en ce qui concerne la façon d'envisager la situation. Nos chefs spirituels nous ont affirmé—et je me souviens que le premier ministre (M. Mackenzie King) dans un de ses discours a exprimé lui-même cette opinion—que la lutte dans laquelle nous sommes engagés est, pour me servir des paroles de saint Paul, une croisade contre la perversité spirituelle de certains chefs. Il est sûr que si l'on considère le paganisme et le matérialisme absolu de nos ennemis, il faut reconnaître avec le premier ministre que notre lutte est une croisade. A l'instar de Cromwell, alors qu'il créait sa nouvelle armée, je suis d'avis que si nous joignons au sens spirituel que nous possédons, le matériel de guerre le plus moderne et le meilleur entraînement possible, il n'y a pas lieu de douter du résultat. J'aimerais exprimer ce que cela veut dire pour notre armée. Peut-être sied-il de citer à ce propos les vers suivants de Rupert Brooke:

Blow, bugles, blow! They brought us, for our dearth,
Holiness, lacked so long, and love, and pain.
Honour has come back, as a king, to earth,
And paid his subjects with a royal wage;
And nobleness walks in our ways again;
And we have come into our heritage.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, en faisant la revue des sujets que je me proposais d'aborder ce soir, j'ai éprouvé tout d'abord quelque difficulté à me fixer sur ceux qui s'avéraient les plus importants et que je devais traiter dans le temps mis à ma disposition. J'écoutais récemment le discours du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui nous a entretenus des problèmes agricoles. Il nous a exposé ce qui a été accompli. J'ai aussi entendu les compliments que le ministre s'est décernés. Mais je suis encore à me demander quels sont les projets du Gouvernement à l'égard de la question du blé, spécialement en Saskatchewan, et il se peut que je m'étende ce soir sur ce sujet.

En ce qui concerne notre effort de guerre, le Gouvernement se doit de prendre les mesures les plus directes pour préserver la santé de notre population pendant les prochaines années; tous conviendront, je pense, qu'après les années de misère qu'une bonne partie de notre population a dû traverser, par suite de soins médicaux insuffisants, d'un mauvais régime alimentaire et du manque de nourriture, il se perdra un nombre considérable d'heures de travail si personne ne se porte à leur assistance. Il faudrait tenter d'établir maintenant un système d'assurance-maladie sur un plan national.

[M. Chambers.]

Il est un point qui se rapporte sans doute plus directement aux conditions qui règnent au Canada, et je désire m'y arrêter quelques instants. Il s'agit de la démocratie elle-même. On nous répète que la foi sans les œuvres est une foi morte; nous savons aussi que l'idéal, sans la mise en pratique, est un idéal vain. La démocratie est un mode de vie, non un simple idéal, et c'est pourquoi je désire m'attarder ce soir sur la démocratie canadienne.

J'ai entendu adresser, à diverses reprises, dans cette enceinte, des éloges aux Canadiens de langue française, sentiments que j'ai eu le très grand plaisir de partager, sachant l'importance du rôle qu'ils ont joué au Canada dans le passé, et de celui non moins important qu'ils joueront dans l'histoire de notre pays. J'étais heureuse d'entendre récemment le ministre de l'Agriculture louer le peuple anglais, surtout parce que, si le Canada est ma patrie adoptive, l'Angleterre est mon pays natal; les éloges qu'il a adressées à la population de Londres m'ont particulièrement touchée, parce que Londres est ma ville d'origine. J'estime que c'est l'un des plus beaux triomphes de la population anglaise d'avoir pu, pendant ces récents mois de terreur, pendant cette crise la plus grave de tous les temps, préserver la démocratie en Angleterre. Personne en effet ne pourrait refuser au peuple anglais l'honneur d'avoir maintenu les droits et privilèges des nations démocratiques. C'est là, peut-être, son plus grand mérite.

On a dit dans cette assemblée que notre première ligne de défense se trouve en Grande-Bretagne. J'oublie les noms de ceux qui se sont exprimés ainsi, mais tout récemment encore le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) le répétait. Toutefois, en ce qui concerne la défense de la démocratie, j'incline à différer d'opinion car où que se trouve la démocratie il faut la préserver et la protéger. J'estime que la première ligne de défense de la démocratie au Canada est chez nous, et qu'il faut y voir incontinent. En ce qui concerne la démocratie, il serait inutile d'abandonner notre ligne de défense à la population britannique; la première ligne de défense de la démocratie canadienne doit être ici, au Canada.

Chez nous, la démocratie s'est édifiée sur les idéals de deux grands peuples dont est issue notre nation, le peuple français et le peuple anglais. C'est, je crois, Voltaire qui aurait dit: "Je n'approuve pas ce que vous dites, mais je défendrais au prix de ma vie votre droit de le dire." Voilà en substance la pierre angulaire même de la démocratie. La liberté de parole est un droit inhérent à tous ceux qui vivent en pays démocratique.

Outre la liberté de parole, il y a la liberté de la presse et de réunion, il y a le droit de tout homme à être tenu pour innocent tant qu'il n'a pas été trouvé coupable par un jury composé de ses pairs. Il y a aussi le droit des ouvriers de s'organiser et de poursuivre paisiblement des négociations. Ces divers droits ont toujours passé pour le rempart et le fondement de la démocratie. Nous, qui avons observé la croissance du fascisme en Europe, avons vu battre en brèche, il est vrai, ces choses, l'une après l'autre, par les forces réactionnaires qui ont attaqué et vaincu si bien la démocratie à l'étranger. En Allemagne et en Italie, nous avons vu la puissance dictatoriale enlever graduellement à la population la liberté de parole, la liberté de la presse et la liberté de réunion, le droit d'organisation des ouvriers. Malheureusement, quand nous ouvrons les yeux, nous constatons que, sous le régime des règlements concernant la défense du Canada, établis, nous dit-on, pour protéger le pays contre les menées des sujets ennemis, certains droits et privilèges démocratiques peuvent aussi être supprimés.

Nous sommes en guerre et je sais qu'en temps de guerre certaines mesures sont tout à fait essentielles. Personne ne contestera qu'en temps de guerre nous devons protéger nos lignes de transport et nos lignes côtières contre les attentats des sujets ennemis. Mais pour quiconque a étudié les règlements concernant la défense du Canada,—je souhaite ardemment qu'un plus grand nombre de nos gens les examinent,—il devient de plus en plus manifeste que si certains règlements visent certes à protéger notre peuple contre les menées de sujets ennemis, d'autres tendent plutôt à protéger contre les justes critiques de ses administrés un gouvernement qui, au cours de la dernière session, s'est attribué des pouvoirs presque dictatoriaux.

On a parfois demandé pourquoi nous ne jouissons pas au Canada de la mesure de liberté de parole que le peuple anglais a conservée. On répond que c'est à cause de l'existence de certains groupes minoritaires. Il y a au Canada, il est vrai, des gens de diverses origines raciales, des gens originaires de divers pays d'Europe. Ils ont contribué au progrès du pays, à la constitution de nos modes d'existence, de notre façon de penser et de notre culture, et à cause de cet apport, dont ils sont légitimement fiers, ils ont droit à la plénitude des privilèges d'un citoyen canadien.

On nous prive aujourd'hui de la liberté de parole à cause de l'existence de certaines minorités et, à mon sens, c'est traiter ces gens de façon inéquitable. Plusieurs viennent de pays européens où la liberté n'a jamais existé ou bien où la dictature a graduellement prévalu en tuant la démocratie. Beaucoup de ces gens parlant des langues étrangères sont plus conscients que les personnes nées au Canada des attaques insidieuses que la réaction et la dictature lancent contre les remparts et les fondements de la démocratie. Plusieurs de ces gens avertiront peut-être les Canadiens des manœuvres insidieuses menées pour la destruction de la démocratie. Je me demande si c'est pour cette raison que nous avons perdu une part—je ne dirai pas l'intégralité—de notre liberté de parole au pays.

Il est également vrai que plusieurs arrestations ont été opérées sous le régime des règlements concernant la défense du Canada. Ce procédé crée dans l'esprit des gens une grande crainte au sujet de la direction que prend notre propre démocratie. La majorité des membres de la Chambre connaît bien l'hebdomadaire appelé *Saturday Night*. Dans le numéro du 9 novembre, M. B. K. Sandwell, son directeur, publie un article intitulé: "Le sens croissant de l'insécurité." M. Sandwell est un homme dont l'opinion modérée et le sens affiné des valeurs lui ont valu une haute estime au pays. Voici ce qu'il dit:

> Je doute que le Gouvernement soit pleinement conscient du sens profond d'insécurité qui se répand parmi les classes les moins influentes de notre pays par suite de l'application des règlements concernant la défense du Canada. Les Canadiens n'apprécient pas à leur valeur les tribunaux et le régime des ordonnances judiciaires qui protègent le sujet contre les actes arbitraires, mais le présent état de choses leur fait ouvrir les yeux. Il est vrai que la justice n'est jamais parfaite et que la liberté ne peut jamais être absolument garantie à tout le monde, mais on commence à se rendre compte de la différence entre l'état de choses qui existe d'ordinaire dans un pays britannique en conséquence de la faculté que possède l'individu de porter sa cause devant un tribunal impartial, et celui qui existe quand il est privé de cette faculté.

D'après l'exposé de M. Sandwell, nous avons interné environ 1,500 personnes depuis l'application des règlements concernant la défense nationale. J'ai quelques commentaires à faire au sujet de la façon dont ces règlements ont été appliqués et de la situation où se trouvent les gens dans les camps de concentration. Dans son article, M. Sandwell l'expose probablement beaucoup mieux que je ne saurais le faire, de sorte que je désire continuer de le citer. Voici ce qu'il écrit:

> L'émission d'un ordre d'internement qui prive de fait l'interné de sa liberté, lors même que l'isolement auquel il est condamné peut ne pas être considéré comme une punition, ne comporte pas de procédures judiciaires, d'avis adressé à la personne internée, de plaidoieries d'aucune sorte ni de publicité. La police, armée de l'ordonnance, émise à l'insu de celui qu'elle atteint, va simplement chercher celui-ci. Sa famille est souvent dans l'impossibilité de découvrir avant longtemps où il se trouve. On ne favorise pas les enquêtes de ses voisins et des journaux, à son sujet. On n'a pas encore trouvé

moyen de faire émettre une ordonance d'*habeas corpus* contre les fonctionnaires qui le gardent.

Il est fort possible que d'autres honorables députés aient reçu des lettres au sujet d'internés sous le régime des règlements concernant la défense du Canada. Je n'ai pas l'intention de mentionner plusieurs de ces cas. Il est un nom, je crois, auquel on a fait assez de publicité: c'est celui de Sullivan, un des secrétaires du syndicat des marins. Il en est d'autres, tels que Chapman et Charles Murray, tous syndicalistes et travaillant probablement dans l'intérêt des citoyens ordinaires. Selon M. Sandwell, ces gens ont été arrêtés avec quelque 1,500 autres sous l'empire des règlements concernant la défense du Canada. J'ignore l'accusation portée contre eux. Tout ce que je sais sur leur culpabilité, reconnue par le ministre de la Justice, c'est ce que j'ai lu dans les journaux, comme tout le monde. Toutefois, l'avocat appelé à les défendre déclare que ces hommes ont appris qu'on les prétendait communistes. C'est possible; je l'ignore absolument. Je veux simplement savoir si l'on a dit à ces 1,500 personnes, arrêtées au Canada sous l'empire des règlements de la défense nationale, de quoi elles sont accusées. On les garde dans des camps d'internement sans leur faire subir de procès. Si nous voulons voir vivre la démocratie en pratique et non pas seulement en théorie, tout homme ou toute femme vivant sous le règne de la justice britannique doit avoir le droit de savoir de quoi il est accusé et d'obtenir un procès devant un jury. S'il peut être prouvé que ces gens sont membres d'associations illégales, c'est fort bien, qu'un jury les condamne. Cependant, d'après ce que nous savons, on interne aujourd'hui les gens au Canada sans les entendre et sans leur faire subir de procès devant un jury.

Il leur reste un recours, semble-t-il: ils peuvent en appeler à un comité de revision. Voici ce que dit M. Sandwell, dans le même article, de ces comités de revision:

> Il n'existe dans tout le Canada que deux comités de revision, chacun composé d'une personne; une personne de langue anglaise forme un de ces comités et une personne de langue française forme l'autre. C'est loin d'être suffisant pour le règlement expéditif de tous les cas exigeant une revision; et toute personne qui se dit détenue par erreur ou pour des motifs insuffisants a le droit de faire décider promptement du bien-fondé de ce qu'elle prétend.

Et voici un point sur lequel il convient d'attirer l'attention de tous:

> De plus, ces comités sont les seuls juges des renseignements qu'il y a lieu de fournir à la personne internée quant à l'accusation portée contre elle; et les renseignements qu'ils communiquent ainsi sont, dans certains cas, tellement insignifiants qu'ils rendent toute défense littéralement impossible. Dans un certain cas...

[Mme Nielsen.]

Et je crois que M. Sandwell vise ici le cas de Pat Sullivan.

> ...en dépit des demandes réitérées de l'avocat de l'interné, on s'est contenté de lui fournir les détails suivants: "On nous a déclaré que vous êtes membre du parti communiste." Tout ce que le détenu peut dire en réponse à ces "détails", c'est de nier l'accusation. Il ne peut attaquer la véracité des témoins qui ont fait ces "déclarations", car il ne les connaît pas. Il ne peut pas expliquer les actes ou les événements qui ont suscité des déclarations, car il ne sait pas ce dont il s'agit. Nul tribunal ne voudrait considérer un instant ces déclarations, mais les tribunaux n'ont rien à faire dans cela.

En vertu de la loi démocratique britannique, un sujet a toujours été considéré innocent jusqu'à preuve de sa culpabilité. Il me semble qu'en faisant appliquer de cette façon les règlements concernant la défense du Canada, nous rejetons l'un des principes fondamentaux de la démocratie. Peu m'importe ce que ces hommes sont ou qui ils sont, ils n'en sont pas moins des sujets britanniques et ils devraient, comme tels, bénéficier de la protection de la loi, protection que la démocratie et notre justice britannique ont toujours accordée. Sur le même sujet, je désire citer un homme qu'on ne saurait appeler un défenseur des communistes. Il s'agit du colonel Drew, chef du parti conservateur à la législature provinciale d'Ontario. Il a récemment prononcé une allocution devant les membres de l'Electric Club lors d'un déjeuner qui a eu lieu à l'hôtel Royal York. En cette occasion, il a pris la défense de la démocratie, comme je m'efforce moi-même de le faire en ce moment. Il a aussi rappelé que les règlements concernant la défense du Canada enlèvent au peuple quelques-unes des libertés essentielles et fondamentales qui, une fois perdues, ne sauraient être reconquises. Le colonel Drew s'est exprimé en ces termes:

> Si nous sommes prêts à verser notre sang pour réaliser et sauvegarder la démocratie, nous devrions nous efforcer d'assurer l'application pratique de ses principes dans les circonstances difficiles créées par la guerre.

Il a ajouté:

> Personne ne peut m'accuser d'être un partisan ou un fervent du communisme ou de la C.I.O. Je dirai toutefois que la norme applicable à une démocratie ne consiste pas à décider si les gens qui nous plaisent doivent être protégés ou non mais à déterminer si les principes démocratiques, y compris le droit de subir un procès en public, doivent être portés à leur extrême limite.

Voici ce qu'il a ensuite déclaré:

> Tout cela se fait en vertu d'un décret du conseil, d'un ordre arbitraire stipulant que tout article peut être détruit ou confisqué par un juge de paix, à la discrétion du procureur général, qu'une personne soit accusée ou non. On déclare que cela s'applique aux bombes. Nous n'avons pourtant pas besoin qu'une loi nous enjoigne de jeter une bombe dans un lac. Cela

pourrait se rapporter à des livres, à des registres ou à d'autres documents. Un accusé pourrait ainsi être privé des moyens de se défendre. C'est une chose révoltante. Cela viole tous les principes de la jurisprudence britannique, et il est temps que nous protestions contre des règlements de ce genre. Il s'agit d'un principe appliqué depuis huit siècles et la question du droit de le discuter est même plus ancienne.

En outre, depuis quelques mois, nous avons constaté que sous l'empire des règlements concernant la défense du Canada des gens avaient été arrêtés simplement pour avoir eu en leur possession des écrits d'un certain genre. Or, la liberté de la presse est un autre principe fondamental de la démocratie. Plusieurs d'entre nous ont, je le sais, déploré la destruction de livres par le feu en Allemagne et nous avons affirmé que l'Allemagne faisait revivre le moyen âge en ne permettant plus à sa population de lire ce que bon lui semblait et de se former une opinion par elle-même.

Il est vrai que le Canada n'en est pas encore rendu à brûler des livres. Néanmoins, en vertu des règlements concernant la défense du Canada, des gens ont été arrêtés parce qu'ils avaient certains écrits en leur possession. Tout récemment, en Colombie-Britannique, un libraire a été arrêté, sous l'empire des règlements concernant la défense du Canada, pour avoir mis en vente certains livres. Je ne puis m'empêcher de songer que toute personne intelligente du Canada doit se rendre compte que pour se former une opinion on doit pouvoir étudier les diverses idéologies; on doit être en mesure de connaître divers mouvements d'idées. En effet, les comparaisons et les contrastes peuvent seuls permettre à une personne intelligente de se faire une opinion.

Cependant, les règlements concernant la défense du Canada restreignent et limitent très sérieusement ce droit. Sous ce rapport, j'estime que la démocratie est aujourd'hui fort menacée au Canada.

Puisque je parle d'écrits, on me permettra de mentionner une autre chose qui est peut-être d'un caractère plus personnel, mais qui, à mon sens, devrait intéresser tous les honorables députés. Pendant l'ajournement du Parlement on m'a fait savoir, dans ma circonscription, que la police provinciale parcourait le pays en quête d'un tract que j'avais fait imprimer. Il eût été, ce me semble, bien facile pour la police, qui me connaît assez bien, — je crois que la plupart des habitants de la région dont il s'agit me connaissent, — de venir me demander un de ces feuillets. Je me serais empressée de lui en remettre un, car il s'agissait tout simplement d'une lettre ouverte adressée au peuple canadien et contenant un résumé de mon discours sur le budget. Mais, au lieu de m'en réclamer un exemplaire, la police a parcouru de longues distances à travers ce pays septentrional, frappant de porte en porte pour demander ces feuillets et excitant des craintes quant à leur contenu et aux dangers qu'ils constituaient. Voilà un exemple parmi d'autres de la façon dont la police applique les règlements concernant la défense du Canada, un exemple de la manière dont elle inspire la crainte à notre population.

Je me suis élevée énergiquement contre cette manière d'agir. D'autre part, je n'y ai pas vu de sérieux motif d'alarme, puisque, je le répète, le feuillet contenait simplement un résumé du discours que j'ai prononcé à la Chambre pendant la session. Je n'ai donné aucune suite à l'affaire. Sans doute, nombre de personnes, déférant aux désirs de la police, lui ont remis leurs exemplaires.

Lorsque j'ai pris la parole en cette enceinte pour la première fois, j'ai dit que je consacrerais mon énergie et mon temps à revendiquer les intérêts de la population canadienne. Depuis, tant dans la Chambre qu'à l'extérieur, je n'ai cessé, par la parole et par la plume, de présenter le point de vue des petites gens et des masses qui souffrent en silence. J'entends continuer. D'autres ont dit quelques-unes des choses que j'ai dites. Je constate que les dirigeants de la caisse de bienfaisance de Toronto ont publié un feuillet intitulé: *Combattez*. Ils y écrivent les mêmes choses que je n'ai cessé de répéter, savoir qu'il faut combattre la misère et les influences subversives au Canada. Il faut combattre la sous-alimentation, l'intolérance, l'inconduite, la détresse, le désespoir, l'inquiétude et le reste. Je remarque que le Gouverneur général a affirmé, à l'occasion du lancement de la collecte pour la caisse de bienfaisance, qu'à ce moment où nos pensées se fixent sur les champs de bataille de la Grande-Bretagne, il ne faut pas oublier les justes revendications de nos compatriotes du Canada.

Voilà, en essence, ce que j'ai toujours proclamé. Voilà ce que j'ai toujours dit à la population canadienne. Or, ce feuillet publié par la direction de la caisse de bienfaisance circule librement au Canada. Aucun agent de police ne cherche à le supprimer. Pourquoi? Parce que dans ce feuillet on demande la charité. Je n'ai jamais demandé la charité pour le compte des habitants du Canada, parce que telle n'est pas, selon moi, la solution de leurs problèmes.

J'ai sous la main une brochure imprimée par un journal et intitulée: *Il faut que la démocratie vive*. Elle contient quelques-uns des discours que j'ai prononcés à la Chambre des communes, ainsi que la lettre ouverte à la population canadienne qui n'est qu'un résumé

de mon intervention dans le débat sur l'exposé budgétaire. Dans cette intervention je n'ai pas demandé la charité. J'ai dit:

Il est de notre devoir d'exiger que nulle personne, nulle société ou nulle institution ne retire des bénéfices de la présente guerre. Il faut exiger que les frais de la guerre retombent sur les possesseurs de grandes richesses et non pas sur ceux qui n'ont que tout juste assez pour vivre...

Voilà la différence entre ce feuillet et l'autre. Et cependant, on m'informe que les agents de police se sont rendus aux bureaux du journal qui a publié ce feuillet, qu'ils ont emporté les placards ainsi que les numéros qui s'y trouvaient et que les gens des différentes villes du Canada qui vendaient ce petit feuillet ont été arrêtés.

Une VOIX: Honte!

Mme NIELSEN: Je ne parle pas à titre particulier, mais, comme les autres honorables députés, en tant que représentante élue du peuple. Si la démocratie est appelée à vivre au Canada, alors vous, membres de la Chambre des communes, avez, comme moi, le droit de vous demander pourquoi on doit réduire au silence la voix d'un représentant à la Chambre. Il devient de plus en plus évident qu'en vertu des Règlements concernant la défense du Canada, n'importe qui peut être accusé de conduite subversive du moment qu'il parle ou agit contre les pouvoirs constitués au pays. S'il parle contre la puissance de la finance ou contre celle des gros intérêts, on peut dire qu'il agit d'une façon subversive en vertu des Règlements concernant la défense du Canada. En Allemagne, si on juge qu'il est nécessaire de jeter du discrédit sur une personne ou d'en détourner tout le monde, on n'a qu'à crier: "Juif". Au Canada, quand certaines gens veulent discréditer une personne, ils ne crient pas: "Juif", mais: "Rouge". En Allemagne, c'est la guerre au Juif; au Canada, la guerre au "Rouge". Voilà ce que je voulais porter à l'attention de la Chambre. Si la démocratie existe au pays, on ne doit pas tolérer ces choses plus longtemps.

Comme je l'ai déjà dit, si le Canada est mon pays d'adoption, l'Angleterre est mon pays natal. Je ne crains rien de tout cela. Peu importe ce qu'on m'appelle. On peut dire que je suis "rouge": cela ne m'émeut pas. Une seule chose peut-être pourrait me décourager: si, dans mes efforts pour sauver la démocratie, les petites gens de ce pays avaient jamais l'occasion de me traiter de lâche.

Un certain nombre de chefs des unions ouvrières ont aussi été qualifiés de "rouges". Je ne sais s'ils le sont, mais si la démocratie existe un tant soit peu chez nous, nous devrions mettre les citoyens du pays en garde contre de telles choses. On devrait leur donner l'occasion de se défendre devant un tribunal pour savoir s'ils sont coupables ou si on doit les exonérer des accusations qui pèsent sur eux. Je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là, mais j'ai lu le discours prononcé par le premier ministre (M. Mackenzie King) le 8 septembre 1939. Il a dit de fort belles choses; je cite les paroles suivantes:

Peu importe la haute idée qu'un particulier puisse avoir de lui-même ou que d'autres ont sur son compte, ou de sa situation, s'il cherche à faire des profits excessifs pendant cette crise, il s'abaisse au niveau de la pègre et il devra être traité comme l'un de ceux qui sont un danger pour tout ce qui est sacré dans les relations humaines.

Si quelqu'un cherche à faire des profits excessifs dans la crise présente, il appartient à la pègre, s'il faut en croire le premier ministre. Beaucoup de personnes ont été internées pour avoir travaillé dans l'intérêt de nos petites gens. Et pourtant, parmi les membres d'un comité chargé de conseiller le Gouvernement on compte plusieurs chefs d'industrie, hommes intéressés dans nos grandes institutions financières, dans nos industries et dans nos monopoles commerciaux. Oui, ces hommes sont membres d'un comité chargé de diriger le Gouvernement dans son effort de guerre, mais, grâce aux compagnies qu'ils représentent, ils réalisent des bénéfices sans précédent sur les contrats de guerre. Si l'on se rappelle les paroles du premier ministre, il faut aussi se rappeler que le Gouvernement compte au nombre de ses conseillers des gens qui, d'après les paroles mêmes du premier ministre, font partie du monde interlope.

Les Règlements concernant la défense du Canada ne renferment aucune clause au sujet des manœuvres subversives de ce genre. Pourtant il ne faudrait pas oublier le triste sort qu'a subi la France. C'est à cette catégorie de gens qu'elle doit sa chute; ce sont eux qui ont miné ses institutions démocratiques et l'ont livrée aux dictateurs; ce sont eux qui ont enfermé des milliers de Français dans les prisons et les camps de concentration et ont libéré les vrais coupables. Il serait temps d'établir un rapprochement entre ces actes et ce qui se passe dans notre propre pays.

Je veux, ce soir, offrir moi aussi mon tribut d'hommages. On a fait la louange de nos soldats et je me suis jointe à cette louange, mais je veux offrir mes hommages à une autre armée, à cette armée d'hommes et de femmes qui luttent sans uniformes ni munitions, armés seulement de leur courage et de leurs convictions. Ils n'ont pour les soutenir que l'idéal de la démocratie, mais ils se trou-

vent en première ligne dans le combat pour la défense de la démocratie au Canada. On les reconnaît dans diverses classes de la société, ils appartiennent à différents partis politiques et à des religions différentes, et j'espère avoir l'honneur de me tenir à leurs côtés sur la ligne de feu, dans ce combat pour la démocratie. Ces gens ont fait beaucoup pour maintenir vivants le sens et l'esprit démocratiques ainsi que la seule chose qui importe en fin de compte, la pratique de cette démocratie. Je voudrais, en terminant, citer ici un court passage d'un article du *Globe and Mail* du 12 octobre parce qu'on y trouve, à mon avis, une vérité dont tous les Canadiens devraient se rendre compte. Le voici:

> Ce sont les gens impopulaires qui sont les premières victimes de la Gestapo. Les citoyens plus estimés ont ensuite leur tour quand, après avoir approuvé les injustices faites à ceux qu'ils n'aiment pas, ils constatent que ce qui les protégeait eux-mêmes contre ces injustices n'existe plus.

Je sais qu'aujourd'hui un grand nombre de personnes ont l'impression que les gens détenus dans les camps de concentration sont simplement des communistes et des agitateurs. C'est possible, mais étant citoyens canadiens, ils ont le droit d'être jugés selon la justice britannique. Canadiens nous-mêmes, si nous consentons à les laisser souffrir sans que justice leur soit rendue, qui dira combien d'entre nous auront à subir le même sort plus tard. Ce n'est pas seulement parce qu'il doit défendre ce que la démocratie représente encore pour lui que le peuple canadien doit rallier ses forces. Tous ceux qui ont foi dans la démocratie et sont prêts à la défendre doivent combattre les pouvoirs réactionnaires qui sapent les fondements mêmes de cette démocratie. Ils doivent reprendre les droits démocratiques qui leur ont été enlevés. Le droit de parole, le droit de réunion et le droit d'être jugé avec justice doivent exister encore. Depuis des années, des gens consentent à défendre la démocratie et à combattre pour elle. S'ils consentent à donner leur vie pour cette cause, je suis convaincue que la démocratie ne mourra jamais au Canada.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement présenté au cours de ce débat parce qu'il me fournit l'occasion de faire quelques observations au Gouvernement et d'appeler son attention sur une question étrangère à la guerre mais qui n'en est pas moins d'une importance pressante dans l'Ouest canadien. Nous voulons tous, et je n'ai pas besoin d'y revenir, que l'union se fasse à propos de l'effort du Canada dans la présente guerre. Le jour est venu de mettre de côté les différences mesquines et envisager du point de vue national la tâche à accomplir. Nous voulons tous aussi, je crois, que l'effort de notre pays soit complet. Je voudrais ajouter ici que ce que nous avons pu accomplir jusqu'ici en ce sens, comme nous l'ont exposé déjà quatre ministres, ne devrait pas nous faire oublier que notre première ligne se trouve en Angleterre. Ou, selon l'expression du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) notre première ligne se trouve sur la Manche, ou sur le littoral ou en tout autre endroit que l'Angleterre voudra nous indiquer dans ce conflit.

L'autre jour le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit à la Chambre qu'il a convoqué le Parlement pour communiquer aux honorables députés des renseignements de première main sur l'effort de guerre du Canada et leur fournir l'occasion de se renseigner davantage après avoir entendu les déclarations des membres du Gouvernement. Le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est rendu compte, je crois, que les journaux et aussi le grand public s'impatientaient et désiraient connaître la situation. Par l'intermédiaire du Parlement nous renseignerons le peuple canadien et, après l'exposé du gouvernement, l'opposition sera mieux en état de décider ce qui doit être accompli, car on admettra, je crois qu'elle a le droit de faire une critique pratique. On admet aussi, je crois, que nous avons collaboré en tous points avec le gouvernement au cours de la session de 1939. Or, nous ferons de même aujourd'hui si le cabinet, en donnant au Parlement tous les renseignements nécessaires, montre qu'il désire cette collaboration de notre part.

Je voudrais dire aux honorables députés qui appuient le gouvernement qu'il leur incombe tout autant qu'aux membres de l'opposition de voir à ce que tous les faits soient exposés au Parlement afin que, chaque fois que la chose sera possible, nous puissions appuyer l'effort de guerre du gouvernement. Cependant, nous aurions dû d'abord entendre l'exposé de chacun des ministres au lieu de tout le remplissage qu'on nous a servi. On aurait dû nous dire exactement ce que l'Angleterre a demandé au Canada, car qui peut, même aujourd'hui, prétendre le savoir? Que nous a demandé l'Angleterre au mois de septembre 1939 et puis au mois de juillet 1940? Que demande-t-elle au Canada en fait d'hommes, d'armements, de munitions et de produits alimentaires? Ce n'est que le jour où nous aurons un exposé bien précis de ce que l'Angleterre attend de nous que nous serons en mesure de juger si le Canada a fait l'effort de guerre dont il était capable.

Le premier ministre nous a cité au cours de l'exposé qu'il faisait à la Chambre ces jours derniers les remerciements exprimés à la

Chambre des communes anglaises à l'adresse du Canada. C'est parfait, mais cela ne nous dit pas ce que la Grande-Bretagne attend du Canada; cela ne nous dit pas ce que l'on considère comme notre effort maximum, si l'on peut dire, et je crois que nous serions en droit de le savoir.

Le premier ministre nous a aussi parlé du coût de la guerre. Je ne crois pas devoir m'étendre sur ce sujet pour le moment, car nous aurons l'occasion de le faire lors du débat sur l'exposé budgétaire. Pour démontrer la gravité de la guerre et donner une idée des responsabilités qui incombent au Gouvernement, le premier ministre nous a dit qu'au cours d'une seule réunion le cabinet avait adjugé des contrats de guerre pour la somme globale de 200 millions de dollars; ce qui est considérable. Voilà justement un point sur lequel les membres libéraux qui appuient le Gouvernement pourraient renforcer ce dernier si seulement ils voulaient se joindre à l'opposition et insister sur la création, en dehors de toute considération de parti, d'un corps exécutif capable de coordonner et de diriger le programme des approvisionnements de guerre du Canada. Ce devoir leur incombe tout autant qu'à nous-mêmes. Nous avons des conseils, des missions, des commissions, des comités et on donne des renseignements au public au sujet de tous les contrats de guerre adjugés, mais ces contrats sont si nombreux que pour ma part, et je crois que tous mes collègues sont dans le même cas, je me sens incapable de m'arrêter à les étudier et à les analyser. Les contrats se chiffrent par milliers et nous savons qu'il en est de même aussi des sous-contrats, de sorte que peu importe notre désir, comme membres du Parlement, de les étudier, il nous est impossible d'en tenir un compte complet.

On nous parle, parfois, de favoristisme politique et de gaspillage. J'ai entendu de telles paroles tomber des lèvres de jeunes soldats venus de l'Ouest dans l'Est et retournés dans leurs foyers, et d'hommes non enrôlés employés à des entreprises de construction. Ces gens reviennent chez eux de temps à autre, ils déplorent le gaspillage et certaines autres choses regrettables auxquelles il faudrait remédier, je crois. Je ne serai pas trop sévère pour le Gouvernement ni pour aucun des ministres à cet égard, parce qu'il est humainement impossible qu'un ministre se rende compte de tout ce qui se passe.

Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et le ministre de l'Air (M. Power) nous ont fait un exposé clair et pondéré de l'activité de leurs services. Ils se sont montrés désireux de répondre aux critiques et fournir les renseignements d'une manière équitable. Je le répète, je n'accuse aucun des ministres au sujet de tel ou tel grief, car tous les partis sont affligés d'une certaine classe d'individus qui sont inévitablement cause de favoritisme et autres choses de ce genre.

J'aimerais appuyer ici la demande faite au sujet du transport gratuit des soldats pour la permission de Noël. J'espère sincèrement que le Gouvernement tiendra compte des observations faites à ce sujet. Un grand nombre de nos soldats sont loin de leurs demeures et les distances à parcourir sont grandes, mais j'ai confiance que le Gouvernement fera de son mieux pour fournir à ces jeunes gens l'occasion de rentrer dans leurs foyers pour Noël.

Nous avons entendu les exposés de quatre ministres. D'accord, nous disons tous que la guerre est la grande question que doit étudier le Parlement, mais il n'en reste pas moins que certains problèmes domestiques viennent tout de suite après et sont d'une telle importance que le Parlement devrait les examiner dès la présente session.

Le ministre de l'Agriculture fut le premier à nous faire son exposé et son discours peut être divisé en trois parties: l'introduction, puis les résultats obtenus au sujet des accords conclus outre-mer et enfin la relation de son voyage. J'ai écouté avec beaucoup de satisfaction la description qu'il nous a faite de ce qu'il a vu là-bas et l'impression qu'il a rapporté du moral élevé du peuple britannique et de sa ferme résolution de tenir jusqu'à ce qu'il ait gagné la guerre. La description du ministre fut splendide et nous nous sommes tous, je crois, sentis un peu plus britanniques après avoir entendu ses paroles.

Je regrette énormément que dans la première partie de son discours il soit resté fidèle à ses habitudes et qu'il ait parlé comme il l'a toujours fait. Je dis que les observations faites au cours des quinze premières minutes de son discours étaient inutiles et indignes d'un ministre du cabinet ou d'un chef qui aspire à la direction d'un grand parti. Cela s'est déjà produit. Il me semble que c'est la deuxième fois qu'il emploie ce subterfuge. Je ne crois pas que le peuple canadien prise cette attitude dans les circonstances actuelles. Le ministre a injurié le chef de l'opposition (M. Hanson) et le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell)...

Une VOIX: Ils se le sont attiré.

M. PERLEY: Pas du tout. Ils ont le droit de formuler une critique positive. L'amendement offre quelque chose de positif et le chef de la Fédération du commonwealth coopératif a également exposé un point de vue pratique. J'ose prédire que les deux tiers de ce qu'il a préconisé seront adoptés par le Gouvernement

actuel d'ici un an et demi. La Chambre ne tolérera pas pareils procédés.

Le ministre a parlé des élections du mois de mars, en citant son propre cas. Il est sûr que si le troisième candidat s'était désisté deux jours avant l'appel nominal, c'est Mme Lucas qui siégerait à ma gauche et représenterait la circonscription de Melville. C'est la machine libérale, efficace et bien huilée, qui a aidé à remporter cette élection; je pourrais mentionner les fameuses citernes ainsi que les dépêches promettant des primes dont certaines n'ont jamais été versées. Afin de montrer ce qui a vraiment pesé sur le résultat de cette élection, je me permettrai de citer le rapport de l'auditeur général de l'an dernier, déposé sur le bureau ces jours derniers. Pour la gouverne des honorables députés, je me reporte à la page 61 du rapport, où il est question de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Il a été pris des engagements pour environ $1,315,575.20 de plus que le montant voté, sans qu'on ait obtenu de certificats du contrôleur du trésor...

Sur ce montant, l'auditeur général dit que de petites entreprises telles que le creusage de citernes et le reste, figurent pour $909,553. A la page suivante, il mentionne les entreprises adjugées sous l'empire de cette loi ajoutant:

L'entreprise adjugée à la Northern Wood Preservers, autorisée par le décret du conseil C.P. 223 du 31 janvier 1939, stipule l'achat d'au moins 400,000 et d'au plus 500,000 poteaux. L'accord prévoit que le payement en sera effectué à la société après inspection, la somme de 3c. par poteau étant retenue en vue de pouvoir compter sur un autre chargement. Au 31 mars 1940, on avait effectué le payement de 494,883 poteaux...

Soit presque le chiffre maximum autorisé.

...mais 188,600 seulement avaient été livrés.

A la page 66 figure le rapport relatif à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en vertu de laquelle les primes sont versées. Je prie les honorables députés de prêter une oreille attentive à ce qui suit:

Le ministre a accordé plusieurs primes visant des récoltes non reconnues par le comité. On n'a exigé des cultivateurs aucune demande de secours. . . On a fondé les primes sur les jachères d'été lorsque celles-ci dépassent les superficies ensemencées. Une vérification par voie d'épreuve, de portée restreinte, a démontré qu'environ 35 p. 100 des superficies cultivées étaient en jachère d'été.

Et puis:

On a accordé des primes à plusieurs personnes qui ne possédaient pas assez de terre en culture pour qu'on les range dans la catégorie des cultivateurs.

Et plus loin:

On a accordé des primes à des gens qui n'étaient en aucune façon des producteurs de céréales. . .

Voilà comment vont les choses dans cette division du ministère de l'Agriculture. Je demande aux honorables députés de veiller, lors de l'étude des crédits cette année, à ce que ne se renouvellent pas ces agissements dans la Saskatchewan. Pour la troisième fois, le rapport de l'auditeur général condamne la conduite du ministre. J'ai déjà attiré l'attention de la Chambre sur ce sujet et je reviens à la charge aujourd'hui. Il faut mettre un terme à cet état de choses, et les honorables députés dérogent en le laissant persister.

Le ministre a mentionné les millions versés par le Gouvernement en secours aux cultivateurs de l'Ouest. Il a décrit de quelle façon on a augmenté les moyens d'entreposage du grain. Je soutiens que c'est le cultivateur et non les commerçants de blé qu'il fallait secourir. Si le temps l'avait permis, j'aurais précisé que le coût de la construction des annexes destinées à l'emmagasinage de vingt-cinq ou trente mille boisseaux sera défrayé en trois mois à même les droits d'entreposage que l'on percevra.

Il ne s'agit pas, loin de là, de l'entreposage du grain dans un élévateur ordinaire de tête de ligne et je soutiens qu'il y aurait lieu de reviser ces frais.

Le ministre n'a rien dit de précis au sujet du blé, pas plus qu'il n'a fait au producteur de cette céréale la promesse de secours immédiat. Ainsi qu'on le voit à la page 107 du *hansard*, le ministre a dit que nous pouvions nous attendre à vendre au cours des cinq prochaines années un total de 2,080 millions de boisseaux de blé. Ceci comprend 160 millions de boisseaux par année au Royaume-Uni, 160 millions de boisseaux par année à l'étranger, à condition que la guerre suive la marche qu'il désire ou qu'elle soit terminée et 160 millions de boisseaux servant annuellement à la consommation domestique. Je crains que le dernier chiffre ne soit quelque peu exagéré puisque notre consommation actuelle n'est que de 110 millions de boisseaux par année. A tout prendre, je trouve le ministre optimiste, mais je me rends à ses chiffres dans une très large mesure. J'ai d'ailleurs toujours été moi-même optimiste au sujet de nos excédents de blé. Je ne m'en suis jamais très fortement tracassé du temps de M. Bennett, en 1934 et 1935, au temps où régnait une situation à peu près analogue à celle qui existe aujourd'hui. Je me rappelle, cependant, que le ministre et d'autres membres de la Chambre parcouraient alors la Saskatchewan de long en large disant que M. Bennett accumulait le blé au lieu de le vendre et nous blâmant de tirer des fonds du Trésor afin de supporter ce fardeau écrasant. Ils disaient aussi que la politique de M. Bennett nous conduirait à la réglementation ou à la restriction de la production.

Quoi qu'il en soit, je pense que le ministre est à peu près exact dans ses calculs et qu'il finira par écouler son blé, mais je voudrais lui voir le courage de fixer, comme nous l'avons fait en des circonstances semblables en 1935, le prix du blé à 87½c le boisseau.

Je m'abstiendrai de parler de la réglementation de la production. J'hésite à proposer quoi que ce soit étant donné que le Gouvernement a ridiculisé toutes les idées que j'ai formulées dans cette enceinte au cours des deux ou trois dernières années, bien que j'aie eu la satisfaction de voir les autorités tenir compte de la plupart d'entre elles dans nos mesures législatives. Si le ministre tient à se renseigner sur une proposition que j'ai faite au sujet de la réglementation de la production, il n'a qu'à consulter le *hansard* de 1934.

Le ministre qui a su aider les producteurs de fromage, n'a rien à offrir aux producteurs de beurre. Et que dire du bacon? Peut-être sa déclaration a-t-elle été un peu hâtive à ce sujet. Il a parlé d'un accroissement de nos exportations, mais il a ajouté: "Je ne saurais divulguer de prix". Or, il se trouve que le directeur de l'une des plus importantes salaisons canadiennes était alors à Ottawa, qu'il écoutait même dans les tribunes de la Chambre, si je ne m'abuse, le discours du ministre et le prix fut fixé le lendemain. Etait-ce là une simple coïncidence? Pourquoi le ministre ne disait-il pas: "Mes amis, il va falloir que nous acceptions un prix moins élevé, mais ils achèteront tout le porc que vous pourrez produire". Son discours n'était pas de nature à encourager dans une bien large mesure les producteurs de porc. Le ministre n'avait pas besoin d'aller en Angleterre. Il aurait suffi d'y envoyer le président de l'Office du bacon. Si le voyage du ministre a coûté au pays un seul dollar, c'est un dollar de trop car il n'a rien fait qu'il n'aurait accompli ici même, au moyen de pourparlers avec les représentants des autorités britanniques. Je le mets en demeure de nous faire part de ce qu'il a accompli là-bas et qu'il n'aurait pu accomplir ici même à la suite de pourparlers. Il a ajouté que le producteur doit fournir ses produits et s'attendre simplement à ce qu'il lui faut pour poursuivre ses opérations. Je me permets de citer le passage suivant, que je relève à la page 102 du *hansard*:

> Bref, je crois qu'il est de notre devoir de placer les produits alimentaires destinés à la consommation en Europe à la disposition de l'Angleterre, les confiant aux organismes qui s'occupent de l'alimentation et des expéditions, qui, eux les distribueront là où ils jugeront à propos. Je crois que nous devrions recevoir suffisamment du gouvernement britannique, en retour de ces denrées, pour permettre à nos cultivateurs de continuer à produire les denrées alimentaires.
>
> [M. Perley.]

L'hon. M. GARDINER: Je dois dire à l'honorable député que j'ai rectifié cette déclaration par la substitution du mot "européen" aux mots "de l'Empire".

M. PERLEY: Consommation européenne?

L'hon. M. GARDINER: Exactement.

M. PERLEY: Cela ne fait guère de différence, à mon sens. Certes, l'assertion voulant que les cultivateurs continuent de produire tant qu'ils recevront assez pour se maintenir est le principe en jeu. Puis-je demander, alors, quelles est la nécessité de permettre à la Bourse du grain de tenir ses portes ouvertes? En ce qui concerne la production au prix de revient, j'affirme que nos cultivateurs sont aussi patriotes et aussi intéressés dans cette guerre que toute autre catégorie de l'industrie ou toute autre classe de la société. Tout ce que nous demandons pour eux, ce sont des prix raisonnables comparables à ceux que touchent les industriels pour leurs produits achetés par les agriculteurs.

Prenons, par exemple, une lieuse de 8 pieds. Je me rappelle ce qu'a dit le ministre, l'an dernier, au sujet de la lieuse employée sur sa propre terre. En 1913, il fallait 260 boisseaux de blé pour acheter cette lieuse; en 1936, après l'arrivée au pouvoir du régime actuel, il fallait quelque 300 boisseaux pour l'achat d'une lieuse de huit pieds; et aujourd'hui, la même lieuse coûte 630 boisseaux. Ce que nous réclamons est un prix qui soit proportionné, un prix juste et équitable afin que toutes les classes soient appelées à un égal sacrifice. Dans de telles conditions le cultivateur produira, quel que soit le prix de revient.

Après la clôture de la session, l'automne dernier, le ministre a visité l'Ouest. Il a déclaré que les producteurs pouvaient prévoir un bien meilleur cours pour le blé si la guerre ne s'aggravait pas ou, encore, si elle venait à prendre fin, et il encouragea formellement les cultivateurs à pousser l'élevage du porc. Il fit une autre visite un peu plus tard et voici l'entrevue qu'il accordait au *Regina Leader-Post*. Une manchette lui attribue la déclaration que la politique fromentière du gouvernement pourrait se faire attendre jusqu'au 1er novembre. C'est à cette date que le cultivateur acquitte les frais de battage; ce serait le jour où il règlerait ses comptes et aussi le jour où le gouvernement ferait connaître sa politique définitive sur le blé. Le ministre devait songer à son voyage en Angleterre. Quoi qu'il en soit, vers cette même époque, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) nous rendit également visite et le *Regina Leader-Post* publiait quelques jours

plus tard que ce ministre avait déclaré que le 1er décembre serait le grand jour, ajoutant qu'on l'avait prévenu que la première semaine de décembre verrait fixer le contingent des livraisons de blé. Le 1er décembre, donc, devait être le grand jour. J'inviterai ces deux ministres à s'entendre lorsqu'il s'agit de renseignements sur un même service de l'Etat.

Il saute aux yeux que le ministre de l'Agriculture n'a pas qu'un rôle consultatif. Il dirige deux ministères, l'Agriculture et les Services nationaux de guerre, et aussi les Travaux publics, car il s'en mêle. A examiner la situation d'un peu plus près, l'on constate qu'il dirige, en somme, quelque quatre ministères. J'abonde dans le sens de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) qui soutient que le temps est venu pour lui de consacrer son attention à un seul ministère et à celui-là seulement. Les producteurs, dit-il, ne doivent pas se montrer pessimistes. Qu'on me permette de déclarer que dans l'Ouest du Canada règne actuellement une situation critique qui réclame une action immédiate. Cette situation vient d'une ou deux causes. Je n'irai pas blâmer le gouvernement de la première, savoir, la perte d'un certain nombre de marchés européens où nous jouissions d'un commerce d'exportation de quelque 100 millions de boisseaux. Nous les avons perdus et je n'en imputerai pas la responsabilité au gouvernement; la situation, cependant, en a été aggravée. Le problème a pris une envergure nationale et c'est sous cet aspect que le gouvernement a le devoir de l'envisager. C'est une responsabilité qui incombe directement au gouvernement.

L'ouverture des hostilités a trouvé le Canada en face de certains problèmes qui attendaient encore leur solution. Nous avions le problème que constituait la disette au sein de l'abondance, dont ont tant parlé nos amis du coin à ma gauche; le problème d'assurer au peuple canadien un niveau d'existence convenable; le problème de l'équivalence des cours et le problème de la production. Tous ces problèmes sont là réclamant du gouvernement leur solution et on a manqué de courage en les abordant. Leur solution immédiate s'impose. Une des causes, par conséquent, fut la perte des marchés; l'autre est la faiblesse du gouvernement, ses initiatives irrationnelles en vue de parer à la situation.

Les honorables députés se rappelleront que le 27 juin dernier j'ai voulu le renvoi de la discussion pour étudier la très importante question publique du blé, et qu'on m'en a empêché. Pourtant, tous les signes laissaient alors prévoir ce qui de fait est arrivé. Ma proposition a été déclarée contraire au règlement, et rien n'a été fait. Pendant le dernier ou les deux derniers jours de la session certains bills furent adoptés en vitesse, mais rien de complet n'a été exposé à la Chambre.

Je soutiens que la gravité de la situation actuelle exige une intervention immédiate, situation créée par le peu de numéraire en circulation dans l'Ouest canadien et provenant de la récolte, par comparaison avec l'argent disponible obtenu en 1939. Les conditions agricoles dans l'Ouest ne sont pas bien comprises. Jusqu'au 1er novembre nous écoulons normalement 75 p. 100 environ de notre récolte; cette année, le 1er novembre, nous avions vendu 205 millions de boisseaux, contre 312 millions à la même date l'an dernier. Ce qui veut dire, à prix égal, soit 70c. ou 50c. net pour le cultivateur, qu'il y a en circulation le 1er novembre dans l'Ouest canadien, de 50 à 55 millions de dollars de moins qu'à la même date de l'an dernier. Le contingent de huit boisseaux, à 50c. en moyenne, ne peut acquitter que les impôts courants, les frais de moisson et le prix de la main-d'œuvre. Le marchand ne peut rien toucher, et sa situation est désespérée. L'hiver approche, et le cultivateur n'a plus d'argent pour s'acheter du charbon ou des vêtements. La vie s'est arrêtée.

Je vais offrir une proposition; depuis août dernier les plaintes se sont multipliées depuis que ces conditions ont prévalu, et le Gouvernement a reçu des propositions. Voyez ce qui s'est passé au Manitoba. L'hon. M. Bracken y a convoqué des conférences, il a mandé auprès de lui des représentants de toutes les régions de l'Ouest, et je crois qu'il a formulé des propositions au Gouvernement. Il est évident qu'il les a formulées en vain et les honorables députés savent ce qui s'est passé là-bas. Dans quelques jours il sera ici lui-même; si nous n'ajournons pas bientôt il nous relancera ici avant que nous retournions dans l'Ouest.

J'ai formulé certaines propositions. Le Gouvernement, qui ne les a pas acceptées alors, finit généralement par s'y rallier. C'est pourquoi je reviendrai à la charge, dans l'espérance qu'il agisse, et vite. Je voudrais qu'il relevât le prix initial. Que les honorables députés de l'Ouest canadien y réfléchissent. Ils sont au fait de la situation là-bas. Qu'est-ce que le Gouvernement pourrait faire de plus actuellement pour soulager la situation de l'agriculture? L'hiver est à nos portes. Mieux vaudrait relever ce prix à 87½c., ou à 90c. . . .

Une VOIX: A un dollar.

M. PERLEY: Non, je ne veux pas donner dans l'absurde, je préfère me montrer raisonnable. Que peut le Gouvernement pour soulager nos misères? Il peut relever ce prix, à compter du 1er août 1940, ce qui mettrait

immédiatement en circulation environ 40 millions de dollars. Toute cette somme reviendrait dans l'Est. Les marchands annulent leurs commandes de gros, refusent les traites de banque; cette mesure ferait circuler le numéraire. Si l'Etat s'y refuse, il devra tôt ou tard recourir à des mesures aussi coûteuses.

Dans ma proposition, j'irai encore plus loin, et je dirai comment le Gouvernement peut obtenir l'argent et comment il peut l'épargner. Il peut tout d'abord, sur les dépenses ordinaires de la prochaine année financière, économiser au bas mot 30 millions de dollars. Le Gouvernement peut économiser au moins 2 millions de dollars dans l'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, en congédiant une partie du personnel. Le ministre nous a dit l'an dernier qu'il allait pratiquer une réduction de $700,000, mais il a dépassé de $1,300,000 le crédit alloué. On pourrait réduire les services administratifs fédéraux en réalisant une économie de 5 millions de dollars et l'on pourrait réorganiser le service encombré. Puis, on pourrait clore la bourse des grains et supprimer les commissions et les courtages payés inutilement à cet organisme. On pourrait épargner ainsi au moins un million de dollars. Il serait possible d'économiser 15 millions de dollars relativement aux frais d'entreposage pour le grain actuellement emmagasiné dans ces annexes des élévateurs de l'Ouest, droit d'emmagasinage, comme ils disent; à raison de ⅔ c. par boisseau et par mois, on paierait en trois mois les entrepôts. Il faudrait y voir. Puis, nous devrions cesser de payer un droit d'entreposage dans les wagons de marchandises. Et l'Etat devrait prendre la haute main sur tout le système de vente du blé dans l'Ouest canadien, y compris les céréales secondaires et tout, comme l'a préconisé l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell).

Si j'en avais le temps, je pourrais indiquer quelle grande économie on pourrait réaliser pour chaque cultivateur. J'ose dire que le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) en a entendu parler; enrayez cette exploitation dont les cultivateurs de l'Ouest sont victimes cette année plus qu'ils ne l'ont jamais été depuis trente ans. Depuis 30 ans les membres de la Chambre s'efforcent d'établir un système par lequel les agriculteurs puissent vendre leur blé à un prix équitable. La dernière année où l'honorable M. Motherwell a siégé à la Chambre, nous avons consacré un mois à la modification de la loi des grains. Somme toute, on a perpétré cette année la plus grande des escroqueries sous forme de droits d'entreposage, de frais de nettoyage du grain, d'établissement de catégories inférieures et ainsi de suite. Je possède des échantillons de grain venant de la circonscription du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). J'en ai envoyé à Ottawa et au service d'inspection du grain à Winnipeg. A ce dernier endroit,—on n'a pas l'autorité voulue pour classer le grain ici,—le classement diffère de celui qui a été fait à l'élévateur régional. A mon bureau, j'ai des échantillons de blé n° 3 qui a été rejeté, et je voudrais que le ministre les voie. Il se pratique une escroquerie à laquelle il faut mettre un terme. Ce n'est possible que si le Gouvernement en a le courage. C'est une insulte pour nos cultivateurs de l'Ouest que de tolérer la continuation de cette exploitation.

Un mot au sujet des banquiers. On a traité et on traitera encore la question des avances sur le blé emmagasiné aux fermes. Si le Gouvernement relevait le prix, comme je le préconise, outre l'entreposage payé aux cultivateurs pour le blé qu'ils gardent sur leurs terres, il devrait demander avec énergie aux banquiers d'agir, de contribuer à améliorer la situation par des prêts raisonnables. Si le prix était d'environ 90 c, et l'entreposage pour le blé emmagasiné sur les terres de ⅔ c. par boisseau et par mois, le Gouvernement devrait dire aux banquiers de consentir des avances raisonnables aux cultivateurs. En cas de refus, il devrait les semoncer. Les cultivateurs vendent leur grain aux élévateurs et ceux-ci ont la faculté, sous le régime de la loi des grains, d'offrir ces céréales en nantissement aux banques afin d'obtenir ainsi l'argent qui sert à payer les cultivateurs. Je dirais aux banques: les cultivateurs ont le droit d'obtenir un nantissement pour le blé emmagasiné dans leurs compartiments; accordez-leur ces avances ou nous prendrons des mesures pour vous y forcer, ou encore nous prendrons des dispositions pour modifier la loi des banques. Le Gouvernement pourrait faire beaucoup de choses, s'il en avait le courage.

On a présenté des propositions tendant à enrayer l'importation au pays de produits agricoles. L'honorable député de Peel (M. Graydon) a cité les produits du porc.

Je mentionnerai maintenant les tarifs-marchandises. Le Gouvernement pourrait aider beaucoup les cultivateurs en modifiant ces tarifs. Du fait de l'élevage du porc, nous devrions expédier nos céréales secondaires en plus grande quantité dans l'Est s'il y avait mise au point des prix de transport.

Mon temps est expiré. J'engage le Gouvernement à prendre des mesures immédiates dans le sens que j'ai indiqué. En ce faisant, il fera preuve d'équité envers les agriculteurs de l'Ouest. Nous approuverons toutes les me-

sures qu'il prendra pour le rétablissement de l'agriculture. Les cultivateurs sont patriotes. Traitons-les de façon qu'ils collaborent entièrement avec nous et l'effort actuel du Canada sera tel que nous sortirons de la lutte en ayant assuré le salut de la démocratie, de nos libertés, de la justice et occupant le rang de premier dominion du grand commonwealth britannique. Les cultivateurs canadiens feront leur devoir.

M. F. P. WHITMAN (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, dès le début de mon discours, d'adresser un mot de félicitation au motionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'a appuyé. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) mérite des éloges pour la façon digne et habile dont il s'est acquitté de sa tâche. Les électeurs de Saint-Laurent-Saint-Georges peuvent bien être fiers d'avoir envoyé à la Chambre des communes un orateur si habile. Il a présenté une étude intéressante et analytique du programme ministériel et a exposé d'une façon nette et précise l'effort digne d'éloges du premier ministre et de ses collègues à cette époque critique. La Chambre entière a contracté envers l'honorable député une dette de reconnaissance pour l'habile exposé qu'il lui a fait de la politique ministérielle telle qu'elle nous fut révélée jusqu'ici.

L'honorable représentant de Provencher (M. Jutras) a aussi prouvé de digne façon à la Chambre et au pays que la jeunesse n'empêche pas la compétence. Son discours clair, concis et noblement exprimé en français et en anglais fut fort apprécié par la députation et par la population. Il est de bon augure pour l'avenir de notre pays que nous ayons des jeunes hommes aussi bien doués que ces deux honorables députés pour siéger en cette enceinte. Le Gouvernement s'est vu souvent reprocher, au cours du présent débat, la façon dont il conduit la guerre. On a fait fréquemment observer qu'il est facile d'éviter cette critique. Celui qui ne fait rien peut s'y soustraire. Celui qui ne dit rien peut l'éviter aussi, car, peut-on blâmer celui qui ne fait ou ne dit rien? D'où il résulte qu'il faut ne rien faire, ne rien dire et ne rien être.

Je le répète, la loyale opposition de Sa Majesté a critiqué sévèrement l'effort de guerre du Gouvernement. Cette critique, qu'elle soit ou non malveillante en elle-même, indique une chose: le Gouvernement a agi. On peut constater qu'il est une chose dont les membres du cabinet peuvent être fiers, c'est que de temps immémorial l'histoire ne fait mention d'aucun gouvernement qui, en si peu de temps et avec une si faible population, ait réalisé un effort de guerre aussi gigantesque. Je ne crois pas qu'on puisse humainement faire davantage. Personne n'a jamais prétendu qu'on aurait pu faire davantage. Les propositions vagues et irréfléchies faites par ceux qui occupent des postes de responsabilité ne nous inspirent que plus de gratitude pour le fait que nous avons un Gouvernement doué de tant d'habileté, de sagesse, de prévoyance et de perspicacité pour pouvoir séparer le grain de la paille.

J'ai entendu, non seulement sur le parquet de la Chambre, mais à des réunions non politiques tenues après la dernière session, des critiques mal fondées non seulement de notre Gouvernement mais de notre voisin du sud. Il est dangereux de blâmer par insinuation ou autrement les actes d'un gouvernement ami et j'estime que cette partie du discours que le chef de l'opposition (M. Hanson) prononça à Toronto le 2 septembre, fête du Travail, aurait bien pu être omise. Je regrette qu'il ne soit pas à son siège.

M. HOMUTH: Continuez, c'est parfait.

M. WHITMAN: Je veux parler de la déclaration attribuée au chef de l'opposition. Ce dernier aurait déclaré que l'un des objets de la conférence d'Ogdensburg entre le premier ministre (M. Mackenzie King) du Canada et le président des Etats-Unis a été de favoriser la réélection du président. S'il a fait une telle déclaration, il ne me paraît pas avoir servi les meilleurs intérêts de l'empire britannique. Pour moi, tout discours ou toute parole tendant à affaiblir les relations amicales entre l'empire britannique et les autres démocraties est dangereux et antipatriotique.

On rapporte aussi que, dans le même discours, le chef de l'opposition a déclaré qu'il n'ignorait pas l'attitude prise dans le passé par notre premier ministre à l'égard des Etats-Unis. J'en suis bien aise. J'espère que tous les honorables membres, que tous les citoyens canadiens, de l'Atlantique au Pacifique connaissent cette attitude. J'irai plus loin. Je voudrais qu'elle fût connue de toutes les nations de l'univers. Cette attitude a été toute d'amitié et de collaboration. Si les nations européennes avaient agi de même, nous ne serions pas aujourd'hui plongés dans cette guerre sauvage et horrible. Si l'attitude de notre premier ministre a eu pour résultat de cimenter l'amitié entre les Etats-Unis et l'empire britannique, je suis bien convaincu qu'il a fait pour l'empire britannique plus qu'aucun autre homme.

Certains députés ont reproché au Gouvernement l'inefficacité de la loi de mobilisation adoptée durant la dernière session du Parlement. Une telle critique est puérile et laisse croire que ses auteurs ne comprennent pas

l'objet ni l'effet de cette loi. Qu'il me soit permis de la comparer à celle du service militaire de 1917 pour faire voir la différence de l'effet que ces deux lois ont eu sur la nation canadienne. La loi militaire de 1917, adoptée par le gouvernement d'union de cette époque, a en réalité brisé l'unité nationale, tandis que l'effet de la loi de mobilisation de 1940 est conforme à la politique du Gouvernement qui est d'assurer et de maintenir l'unité canadienne.

De l'Atlantique au Pacifique, le pays tout entier répond généreusement à l'appel parce qu'il comprend que la loi de mobilisation de 1940 a été adoptée uniquement en vue de la formation et de la préparation de nos jeunes gens. Elle a été conçue en vue de notre salut et de la conservation de nos institutions démocratiques.

M HOMUTH: Pourquoi l'a-t-on modifiée?

M. WHITMAN: On veut encore critiquer en disant que nos usines ne produisent pas les fusils, les munitions, les uniformes, les bottes et autres articles d'équipement dont nos troupes ont besoin. Pour moi, ceux qui formulent des critiques aussi injustifiées sont mal informés ou veulent dénaturer les faits.

A propos de la production des canons au Canada, j'ai reçu le 17 octobre un bulletin dans lequel il était dit que le Canada est à la veille de produire certains des plus gros canons navals de l'empire britannique. C'est un ministre qui est censé avoir déclaré cela. Le 21 octobre, j'ai reçu une rectification m'apprenant que ce ministre avait dit qu'on allait fabriquer bientôt des canons au Canada dans une des plus grandes usines de l'empire britannique.

Je propose humblement qu'on envoie une copie de cette rectification au chef de l'opposition, car il a dû perdre la copie qui lui a été envoyée. Je me rappelle fort bien que durant la dernière guerre mondiale l'artillerie de la troisième division canadienne reçut son entraînement sans qu'elle disposât d'aucune arme. De fait, nous ne vîmes pas une seule pièce d'artillerie de campagne avant notre arrivée en Angleterre, c'est-à-dire deux mois et demi seulement avant notre débarquement en France pour le service actif. Tout l'entraînement que nous reçûmes au Canada consista à nous adapter à la discipline militaire et à améliorer notre état physique. La division n'en est pas moins passée dans l'histoire, par sa loyauté et sa valeur. Les troupes canadiennes semblèrent s'adapter à toutes les situations pendant la dernière guerre. J'ai confiance que l'armée actuelle saura maintenir cette tradition. On voit combien une critique comme celle dont j'ai parlé est injustifiée lorsqu'on songe que quatorze mois après notre entrée dans le conflit notre production de matériel de guerre a pris des proportions colossales. Nous produisons presque tous les articles d'armement, et le Canada est en outre devenu le principal centre d'activité en ce qui concerne le plan d'entraînement d'aviateurs du commonwealth.

Je désire joindre respectueusement ma voix à celle d'autres honorables députés qui ont prié le Gouvernement d'accorder aussi fréquemment que possible le transport gratuit, aller et retour, aux soldats de notre armée active et de notre milice active non-permanente

M. l'ORATEUR: Je dois rappeler à l'honorable député la règle qui interdit la lecture des discours. J'en ai fait mention à un moment antérieur du débat. L'honorable député voudra bien s'y conformer. Je le répète, la règle existe et il faut qu'on l'observe.

M. WHITMAN: Les honorables députés reconnaissent tous, j'en suis sûr, l'importance des liens familiaux pour nos soldats qui se rendront outre-mer. Je croirais manquer à mon devoir en ne me joignant pas à ceux qui ont déjà prié le Gouvernement d'examiner très attentivement cette question.

Il y a un autre sujet qui n'a été abordé par aucun de ceux qui ont déjà pris la parole, mais qui mérite, je crois, d'être discuté. Je veux parler des gens d'Europe et des Iles Britanniques qui sont venus chercher refuge au Canada. Les actes humanitaires accomplis par le Gouvernement et les fonctionnaires de l'Etat sont fort louables, et je désire moi aussi féliciter le Gouvernement d'avoir rendu la chose possible. Chaque jour, en parcourant ma circonscription de Mont-Royal, je rencontre plusieurs réfugiés, qui sont tous heureux d'être au Canada et qui apprécient beaucoup le refuge que nous leur avons procuré.

Cela m'amène à traiter un autre sujet, celui de l'activité industrielle occasionnée par la venue de ces réfugiés. Je mentionnerai la fabrique de chaussures Bata, établie au Canada par des capitalistes de Tchécoslovaquie. Je ne connais pas les statistiques exactes, mais je sais que plusieurs autres industries sont venues s'établir chez nous et qu'elles donnent de l'emploi à des milliers de Canadiens. Certaines industries ont surgi là où il n'en y avait aucune auparavant et tout cela résulte directement des louables efforts accomplis par notre Gouvernement en vue d'améliorer le sort de ces réfugiés d'Europe. Notre pays grandit et il continuera de le faire. Jamais dans l'histoire son progrès commercial et industriel n'a été aussi marqué que depuis un an. Le premier ministre et le Gouvernement méritent des félicitations pour avoir facilité ce progrès.

Nous constatons que les choses vont passablement bien, même à cette époque difficile. Les critiques futiles et malveillantes ne facilitent nullement notre effort de guerre, et elles ne tendent pas non plus à assurer l'unité nationale, qui pourtant est actuellement d'une importance exceptionnelle dans notre pays. Je sais que tous les membres de l'opposition seront d'avis que, même si la chose n'est pas à l'avantage de leurs partis, ils auraient tort moralement de ne pas accepter ce point de vue, savoir que l'unité du Canada doit être le mot d'ordre aujourd'hui. S'ils ont moralement tort de ne pas accepter ce point de vue, alors cela ne peut être bien au point de vue politique. Le grand homme d'état irlandais, Daniel O'Connell, a dit que rien ne saurait être bien au point de vue politique, qui pèche au point de vue moral. Voici le temps des sacrifices, des sacrifices politiques comme des autres. L'unité doit prévaloir. L'individu ou les groupes d'individus ne doivent rien faire qui puisse contrarier, dans la moindre mesure, notre lutte pour la survivance. Rien ne serait plus dangereux que la critique malveillante ou irréfléchie, ou les questions posées au Gouvernement dans le seul but de l'embarrasser.

Rappelons-nous tous cette pensée du célèbre philosophe qui a dit que quelques gouttes d'huile suffisent pour mettre la machine politique en marche, mais qu'une tonne de vinaigre ne fait que la rouiller et l'encrasser. Ne cessons d'huiler la machine et voyons à ce que personne ne tente d'entraver notre effort de guerre. C'est le temps de la confiance extrême, de la collaboration et de l'unité. Ce n'est pas le temps de la méfiance, des préjugés et de la désunion. Jamais on n'a prononcé de plus belles paroles en cette enceinte que celles prononcées par nul autre que le grand chef libéral et philosophe, feu sir Wilfrid Laurier, lorsqu'il a dit: L'amour vaut mieux que la haine; la vérité, que le mensonge; la confiance, que le soupçon.

(Sur la motion de M. Macdonald (Kingston) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Macdonald (Kingston) la séance est levée à 10 heures 20 minutes du soir.

Mardi 19 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

DÉFENSE NATIONALE

FORMULE D'ENRÔLEMENT SIGNÉE PAR LES RECRUES SOUS L'EMPIRE DE LA LOI SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. MAXIME RAYMOND (Beauharnois-Laprairie): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) si les recrues appelées à suivre l'entraînement prévu par la loi de mobilisation des ressources nationales sont obligées de signer un document ou une formule quelconque, notamment celle qui porte les titres suivants:

Loi de Milice.
Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.
Enrôlement.
Milice active non permanente du Canada.

J'ai une copie de cette formule en main, et je la fais parvenir au ministre.

J'aimerais aussi savoir si ceux qui ont signé cette formule ou ce document ont par ce fait pris des engagements autres que ceux qui découlent de la loi de mobilisation des ressources nationales. On m'a dit que les recrues appelées à suivre l'entraînement au mois d'octobre dernier ont été priées de signer une formule semblable à celle que j'ai transmise au ministre.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): L'honorable député a eu l'amabilité de me prévenir qu'il poserait cette question et j'ai fait examiner les règlements à ce sujet. J'ai préparé une réponse qui renferme tous les renseignements désirés, je crois.

Je vous rappellerai qu'en vertu des règlements spéciaux de la milice, 1940, ceux qui étaient appelés à suivre l'entraînement devenaient automatiquement membres de la milice active non permanente. Une disposition des règlements stipule que la recrue devra signer en trois exemplaires une formule spéciale d'inscription, dont copie est annexée aux règlements. C'est un exemplaire de cette formule d'inscription que l'honorable député vient de m'envoyer. Je ferai remarquer que cette formule ne renferme que des renseignements personnels relatifs au soldat, comme son nom, son adresse, son lieu et sa date de naissance, sa religion, ses plus proches parents, la description de son physique, sa taille, son poids, la couleur de ses yeux et de ses cheveux, et sa préférence, s'il en a une, pour le service dans la marine, l'armée ou l'aviation.

Si l'intéressé refuse de signer, les règlements autorisent son officier commandant à répondre aux questions en tant qu'il pourra obtenir les renseignements désirés et la formule revêtue de la signature de l'officier commandant a le même effet que si le soldat l'avait signée lui-même.

L'honorable député veut savoir si le fait de signer cette formule modifie de quelque façon les obligations que la loi sur la mobilisation des ressources nationales impose aux recrues. Je lui répondrai que la formule d'inscription, qu'elle soit signée ou non, ne modifie aucunement les obligations de la recrue aux termes de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Comme je l'ai dit, ce soldat est

membre de la milice active non permanente et les règlements stipulent expressément qu'il est tenu de se soumettre à telle période d'entraînement ou autre service—je cite maintenant,—"mais seulement dans les limites du Canada et de ses eaux territoriales" selon que le ministre de la Défense nationale pourra l'exiger de temps à autre. Cette formule d'enrôlement est utile non seulement parce qu'elle fournit des détails sur la recrue et indique le genre de service qu'elle préfère, mais parce qu'elle démontre aussi que la recrue a accompli son service d'entraînement. Sur la formule d'inscription on appose un timbre portant un certificat d'entraînement et il est expressément pourvu dans les règlements que le premier exemplaire devra être envoyé à l'officier préposé à la garde des archives, le troisième sera transmis à l'unité militaire dans les rangs de laquelle la recrue est versée et le deuxième est remis à l'intéressé et atteste qu'il a fait son entraînement.

Je le répète, d'abord en signant cette formule la recrue ne prend pas d'autres engagements relatifs à l'entraînement ou au service que ceux qui sont prévus par la loi sur la mobilisation des ressources nationales, et on ne peut exiger ce service qu'au Canada et dans ses eaux territoriales. En second lieu, cette formule ne sert qu'à vérifier les détails personnels concernant la recrue, et lorsqu'elle porte l'estampe du certificat d'entraînement, on remet le deuxième exemplaire à l'intéressé comme preuve qu'il a accompli son service militaire.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

MENTION D'UN ARTICLE DU *Canadian Business* EN FAVEUR DU COMMUNISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. NORMAN JAQUES (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre de la Justice (M. Lapointe) si l'on a appelé l'attention du Gouvernement sur l'article intitulé: *Les Etats-Unis et nous,* publié dans le numéro d'octobre du *Canadian Business* en faveur du communisme au Canada. Dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement a-t-il pris des mesures, en vertu des Règlements concernant la défense du Canada, pour la poursuite de l'auteur de cet article et de l'éditeur qui l'a publié? Le Gouvernement est-il intervenu afin de déclarer la Chambre de commerce du Canada organisme illégal parce qu'elle a appuyé les principes prônés dans cet article?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance trop tard de l'avis de l'honorable député pour être capable de me procurer un exemplaire de cette publication, mais je ne manquerai pas de le faire afin d'être en mesure de lui répondre. Si cette question relève des règlements de la censure, ce sera le secrétaire d'Etat, naturellement, qui sera chargé de cette responsabilité et non moi. Dans l'intervalle, je dois dire que je serais surpris que la Chambre de commerce du Canada ou l'Association des manufacturiers canadiens fussent devenues bolchevistes.

KING'S REGULATIONS AND ORDERS

PUBLICATION DES MODIFICATIONS DANS LA *Gazette du Canada*—POSSIBILITÉ DE SE LES PROCURER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, pour compléter la question posée par l'honorable député de Beauharnois-Laprairie (M. Raymond), je demande au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) si tous les amendements apportés aux *King's Regulations and Orders* depuis le début de la guerre ont été publiés dans la *Gazette du Canada* avec les formules qui s'y rapportent, et, deuxièmement, si un membre du Parlement qui demande un exemplaire des amendements jusqu'à date des *King's Regulations and Orders* verra rejeter sa demande ou si on y fera droit.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): En réponse à la première question, toutes les modifications aux *King's Regulations and Orders* ont, à ma connaissance, été publiées dans la *Gazette du Canada,* mais je chercherai à m'en assurer.

En second lieu, en ce qui concerne les exemplaires des *King's Regulations and Orders* que désirent se procurer l'honorable député ou d'autres membres de la Chambre, je devrai me renseigner, car je ne sais pas comment on les distribue. Cela regarde peut-être l'imprimeur du Roi; je l'ignore, mais je puis assurer à l'honorable député que des mesures seront prises afin que, quelle que soit la manière de mettre les *King's Regulations and Orders* à la disposition de la Chambre, les amendements y seront inclus.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 18 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. ANGUS LEWIS MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai aujourd'hui d'entretenir la Chambre des navires et de leurs équipages, et plus particulièrement des navires de la Marine royale canadienne et de nos marins qui s'acquittent admirablement, sur la vaste mer, d'une tâche des plus ardues.

Les honorables députés se rappellent, j'en suis sûr, que vers la fin de la dernière session, à une époque où je n'avais pas encore l'honneur de siéger en cette enceinte, mon collègue, le ministre conjoint de la Défense nationale (M. Power), a communiqué à la Chambre un état des progrès, de l'expansion et des exploits de la Marine royale canadienne. Il s'est écoulé depuis quatre mois. Je m'astreindrai donc aujourd'hui à poursuivre cet exposé, en y ajoutant tous les faits importants enregistrés depuis cette date.

Je m'arrête tout d'abord, monsieur l'Orateur, à la composition de notre marine, dont le personnel peut se classer en trois catégories différentes. Viennent en premier lieu les membres de la Marine royale canadienne. Cette catégorie comprend actuellement 253 officiers et 2,429 matelots.

En deuxième lieu, nous avons la Réserve de la Marine royale canadienne, laquelle se compose entièrement de marins et d'hommes formés dans la marine marchande ou dans d'autres services maritimes, et comprend aujourd'hui 486 officiers et 2,670 matelots.

Enfin, il y a la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne, organisée depuis quelques années en dix-huit endroits différents du pays. Ce corps correspond vaguement à la milice canadienne et demeure, dans une large mesure, le centre d'entraînement des officiers et marins qui désirent actuellement s'enrôler dans nos forces navales. La Réserve des volontaires compte présentement un effectif de 881 officiers et 6,554 matelots.

Les effectifs de notre marine se chiffrent ainsi, dans l'ensemble, par 1,620 officiers et 11,653 marins, soit un personnel total de 13,273.

Tous ces hommes sont en service actif. Le nombre de marins canadiens en activité de service s'établissant, au début de la guerre, à 1,774, il ressort qu'au cours des quatorze derniers mois leur nombre s'est multiplié près de huit fois.

Ces 13,273 hommes de la Marine royale canadienne en service actif ont été tirés des trois catégories que je viens de mentionner. Postés un peu partout sur la surface du globe, tous assument une égale responsabilité et partagent un danger commun, qu'ils soient de la Marine royale canadienne, de la Réserve de la Marine royale canadienne ou de la Réserve de volontaires de la Marine royale canadienne, et tous tendent d'un effort incessant vers le même but magnifique. Certains servent à bord de destroyers canadiens, d'autres à bord de croiseurs auxiliaires, de patrouilleurs, de dragueurs de mines ou dans les diverses stations navales. Au moins 798 jeunes Canadiens sont actuellement en service en Grande-Bretagne ou à bord de navires anglais. Ce chiffre comprend les officiers de la Réserve des volontaires de la Marine royale canadienne qui suivent un cours d'instruction dans la marine britannique, certains officiers détachés auprès de l'Amirauté en mission spéciale, les officiers et matelots qui font partie du personnel des convois britanniques, les cadets canadiens à l'entraînement en Angleterre, et le reste.

En plus du nombre déjà mentionné, la réserve des volontaires de la marine royale canadienne compte 81 officiers et 1,033 marins non mobilisés. Si nous ajoutons ces chiffres à ceux déjà cités, nous constatons que l'effectif de la marine canadienne se compose de 14,387 marins et officiers.

Les navires représentent, il va sans dire, le second des éléments qui composent notre marine. Nous en avons actuellement 155 de tous genres: croiseurs auxiliaires, destroyers, corvettes pouvant servir de patrouilleurs, d'unités anti-sous-marines ou de balayeurs de mines, outre des dragueurs de mines, proprement dits, des vaisseaux anti-sous-marins, des vedettes lance-torpilles, de même qu'une foule d'autres navires auxiliaires de tous genres. Notre marine est dix fois plus considérable qu'elle ne l'était au début de la guerre, alors que nous ne possédions en tout, que 15 navires.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, aux fonctions de la marine royale canadienne. On peut les classer, je crois, en trois catégories. Il y a, d'abord, les convois et la protection des navires marchands britanniques qui quittent la Grande-Bretagne à destination de l'Amérique du Nord et vice-versa. Il y a ensuite la surveillance des côtes, et en troisième lieu, le travail de collaboration avec la marine britannique dans les eaux européennes et autres.

La tâche la plus importante que nous ayons à remplir est sans doute celle qui consiste à convoyer les navires marchands. En vertu du système actuellement en vigueur dans nos ports les plus importants, les navires marchands sont rassemblés en groupes et escortés par delà l'Atlantique en collaboration avec la marine royale. Depuis le début des hostilités, non moins de 3,500 navires chargés de 21 millions de tonnes de marchandises ont quitté nos ports à destination d'outre-mer.

En plus d'escorter les cargos ou navires marchands, notre marine a dû convoyer en Angleterre et ailleurs les bâtiments chargés de

soldats canadiens et je suis fier de pouvoir dire que nous n'en avons pas perdu un seul aux mains de l'ennemi.

En ce qui concerne la protection des cargos, je tiens à affirmer ici qu'en dépit des communiqués de l'ennemi, et particulièrement de la note de triomphe et des exagérations que l'on a pu y relever depuis quelques semaines, le système des convois n'a cessé de fonctionner efficacement, et même sans interruption grave. L'ennemi a redoublé ses efforts récemment afin d'empêcher que les marchandises expédiées de toutes les parties du monde ne parviennent en Grande-Bretagne; cependant, on a le droit d'affirmer que ces attaques sont loin d'être aussi violentes ni aussi heureuses qu'elles ne l'étaient au cours de la dernière guerre. Je puis bien révéler à la Chambre, car je ne vois aucune raison de le cacher, qu'au cours de la dernière semaine pour laquelle j'ai pu obtenir des chiffres officiels, semaine comprise dans le mois écoulé, 775 navires convoyés ont atteint les ports de la Grande-Bretagne et 5 seulement ont été coulés. Ce qui représente un pourcentage d'à peu près trois quarts d'un pour cent. Les chiffres les plus récents que j'ai pu me procurer en ce qui concerne le tonnage visent également une semaine comprise dans le mois écoulé et révèlent que l'Angleterre a importé de partout 1,129,000 tonnes de marchandises. Par conséquent, en dépit des affirmations de l'ennemi, nous pouvons être sûrs que la flotte anglaise, de concert avec celles des différents dominions, continue à jouer avec courage et vigilance son rôle séculaire qui consiste à veiller non seulement sur ses propres navires et ses propres approvisionnements, mais sur ceux, également, de tous les pays neutres. Le pavillon blanc de la marine anglaise est encore un gage de sécurité pour tous ceux qui s'adonnent au transport légitime sur les océans.

La marine canadienne protège nos côtes par ses destroyers, ses croiseurs auxiliaires, ses patrouilleurs et ses releveurs de mines, ainsi que ses autres navires de tout genre. En ce domaine la collaboration est étroite avec l'aviation royale canadienne et l'armée, ses marins exerçant nuit et jour une vigilance de tous les instants, que ce soit par les hivers rigoureux du Nord de l'Atlantique ou sous les cieux plus doux du Pacifique. Quelles que soient les circonstances, navires et équipages de la marine royale canadienne veillent sur le pays.

Enfin, la marine royale canadienne a pour troisième devoir—et ce n'est pas que j'estime qu'il est le moindre si je le mentionne en dernier lieu—de collaborer avec les unités de la marine britannique dans les eaux européennes ou en quelque endroit de la terre qui lui soit assigné. Ces missions peuvent fort bien conduire vaisseaux et marins à travers l'Atlantique tout entier pour les ramener ensuite vers nos côtes, qu'ils aient à croiser sur la vaste étendue des eaux du littoral oriental d'Angleterre ou dans les détroits qui séparent celle-ci du continent. Il se peut que navires et marins soient appelés à servir sous les ordres d'unités britanniques dans la mer des Antilles ou au large de Terre-Neuve, soit encore dans la Méditerranée ou le Pacifique. Partout où le devoir les a conviés sur tous les océans ils ont su mériter l'approbation et les éloges des plus hautes compétences en ce domaine, c'est-à-dire des officiers de la marine britannique.

Je dois maintenant m'arrêter pour signaler à votre attention quelques observations faites par l'opposition au cours du débat.

A la Chambre, en juillet dernier et encore la semaine dernière, le chef de l'opposition (M. Hanson), a parlé de moi en termes que j'estime, dans l'ensemble, bienveillants. Il est vrai qu'il a prédit, la semaine dernière, que je ne serais pas trop longtemps représentant de la circonscription historique de Kingston. Il me voudrait sans foyer à brève échéance, mais il ne m'enlèverait pas mon nom, car il a fait de ce dernier les plus beaux éloges. C'est pourquoi je lui pardonnerai ses prophéties à la Cassandre sur l'avenir politique qui m'est réservé. L'honorable député s'est permis, toutefois, certains commentaires sur la valeur de l'effort de guerre du Canada que je ne saurais traiter à la légère. Dans l'amendement à l'Adresse qu'il a proposé, il a, par exemple, employé les mots suivants:

...Cette Chambre regrette que le Gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Et, dans son discours, il s'est exprimé ainsi:

La part que nous avons prise à la bataille de Grande-Bretagne a été à peu près nulle. De fait, autant que je sache, nos efforts n'ont compté pour rien dans la défense de ce pays.

Or le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a exposé les réalisations de l'armée canadienne et mon ami le ministre de l'Air (M. Power), celles de l'aviation canadienne. Je le demande à la Chambre, en quoi peut-on estimer à peu près nul l'apport de plus de 50,000 soldats de l'armée de terre à la défense de l'Angleterre? Cinquante mille de nos soldats défendent actuellement le sol anglais et l'Angleterre sait, comme Hitler le sait, qu'en notre pays il en existe plusieurs fois cinquante mille qui n'attendent que le moment pour aller combattre l'ennemi à leurs côtés.

Peut-on considérer nuls les états de service des aviateurs canadiens actuellement dans la

Royal Air Force ou dans l'aviation royale canadienne que nous décrivait hier le ministre de l'Air? Il n'en est rien. J'estime que, bien au contraire, nous avons tous les motifs d'être fiers de ce que ces deux armes ont accompli.

Je plaide toutefois la cause de la Marine royale canadienne, et si les honorables députés ont suivi l'exposé que je viens de présenter sur le travail qu'elle accomplit, ils conviendront, j'en suis persuadé, que sa contribution à la défense de la Grande-Bretagne n'a rien d'insignifiant et qu'elle constitue un facteur qui compte.

Considérons par exemple l'assistance que la marine canadienne apporte dans le service de convoiement. Ce service n'est-il pas important? Supprimons le convoiement auquel la marine canadienne coopère avec la Royal Navy, abandonnons nos navires marchands sans défense, sans protection sur les océans, et l'existence même de la Grande-Bretagne est atteinte mortellement. Peut-on dire que, à cet égard, le travail de la Marine royale canadienne est insignifiant et négligeable?

Passons maintenant aux pertes que la marine canadienne a subies dans l'accomplissement de son devoir; faut-il considérer cette contribution comme insignifiante? Deux de nos destroyers ont été ainsi coulés, le *Fraser* en juin dernier et le *Margaree* il y a quelques semaines. Le *Bras-d'Or,* dragueur de mines, parti d'un port du Saint-Laurent à destination de Sydney (N.-E.), est près d'un mois en retard; il est présumé perdu, et la disparition de ces trois navires, ajoutée à d'autres, porte la liste de nos pertes navales à 14 officiers et 243 marins.

Nous pleurons ces disparus, martyrs d'une grande cause et nous espérons que les vivants trouveront du réconfort à penser qu'ils sont morts en héros, dans l'accomplissement du devoir, au service de leur patrie. Ils venaient de toutes les régions du Canada, mais surtout des provinces de l'Est. La seule perte du *Margaree* a jeté le deuil et la désolation dans vingt-cinq foyers de la ville d'Halifax. Comment aller dire aux veuves et aux mères de ces marins que notre apport dans cette lutte est vaine ou négligeable. Elles subiront leur sort bravement, comme il convient aux parents de héros, mais comme elles habitent cette vieille cité chevaleresque, à même de jeter chaque jour les yeux sur l'océan et d'entendre ses bruits, elles ne pourront plus contempler le vaste Atlantique ni écouter l'harmonie plaintive de ses vagues et de ses marées sans pleurer ceux qui dorment pour jamais dans les profondeurs de l'abîme.

Nous ne savons pas quel est le sort du *Bras-d'Or* et nous craignons aujourd'hui que nul survivant ne puisse venir nous l'apprendre. Mais nous savons l'histoire du *Fraser* et du *Margaree*: pour soulager notre tristesse nous pouvons dire que les survivants ont fait preuve du plus grand calme et du plus noble courage. Ils ne se sont laissés aller ni à la panique ni à la peur; ils se sont entr'aidés du mieux qu'ils ont pu. Ils se sont comportés comme des hommes, sans aucune faiblesse. Au sujet du *Fraser,* il convient d'adresser les plus grands éloges au *Restigouche,* destroyer canadien de la même classe qui, au mépris de sa sécurité et de celle de son équipage, a couru les plus grands dangers pour sauver plusieurs membres de l'équipage du *Fraser.* C'était pendant une nuit de brouillard au large des côtes françaises, et les navires devaient naviguer sans aucune lumière pour éviter toute attaque de l'ennemi. Quand le *Fraser* entra en collision avec un navire beaucoup plus gros, le *Restigouche* alluma sans hésiter ses phares pour mieux opérer le sauvetage des marins. Il était placé de façon telle qu'il dut reculer sur le *Fraser,* manœuvre des plus dangereuses, mais le lieutenant Lay, du *Restigouche,* accepta le risque et à force d'habileté et de louable chevalerie il parvint à rescaper 14 officiers et 104 marins de l'équipage du *Fraser.* Je désire ajouter que le lieutenant Lay a pour prénoms Horatio Nelson, et qu'il descend en ligne collatérale du grand amiral. Somme toute, le nom veut dire quelque chose. Je voudrais aussi ajouter un autre détail et d'ordre plus intime au sujet de la parenté du commandant Lay. C'est un proche parent par alliance du premier ministre du Canada.

Les autres exploits de navires canadiens sont: le sauvetage par le destroyer *Saint-Laurent* de 850 personnes qui se trouvaient à bord de l'*Arandora Star;* l'aide donnée par le destroyer canadien *Skeena* au vaisseau de commerce *Liverpool* et pour laquelle le capitaine canadien a reçu les chaleureux remerciements des propriétaires du *Liverpool;* l'aide accordée à un croiseur anglais par le destroyer canadien *Assiniboine* dans la capture du navire allemand *Hanover* dans la mer des Antilles; la capture du vaisseau italien *Capo Noli* par le dragueur de mines *Bras d'Or,* en juin dernier et, enfin, la capture sensationnelle du cargo rapide allemand de 10,000 tonnes *Weser* par le croiseur auxiliaire *Prince Robert.*

Il est tout naturel qu'on ait remarqué et loué en Grande-Bretagne le bon travail de la marine royale canadienne dont je viens de faire un exposé insuffisant. Quatre membres du service naval canadien ont obtenu la croix du Service distingué. Un officier subalterne qui, j'ai le regret de le dire, a péri dans le désastre du *Margaree,* a reçu la médaille de l'Ordre de l'Empire britannique. Neuf officiers et marins ont été mentionnés dans les dépêches. Le *King's Dirk,* l'une des récompenses les plus convoitées, a été gagné en juillet par le cadet Ralph M. Lawrence,

originaire du Nouveau-Brunswick, qui subit son instruction en Angleterre. Un officier de marine et un mécanicien-électricien canadiens ont gagné des bourses accordées en vertu de la Fondation dite Lott Naval Trust Fund, pour des inventions de leur cru ou des améliorations apportées à l'équipement ou l'armement de leur navire. Plus d'une fois, de hautes autorités navales anglaises ont rendu un hommage spontané à la conduite de nos officiers et de nos marins. Le plus récent de ces éloges,—il vient vraiment de source fort autorisée,—a été prononcé il y a seulement quelques jours par le commandant Reginald Fletcher, député à la Chambre des communes d'Angleterre et sous-secrétaire parlementaire du premier lord de l'amirauté. Dans une causerie irradiée par la British Broadcasting Corporation, jeudi soir dernier, le commandant Fletcher a dit:

Nous avons reçu une aide inappréciable des dominions et surtout du Canada.

Les honorables membres de la Chambre enclins à établir des comparaisons désobligeantes entre l'effort de guerre du Canada et celui des autres dominions devraient peser ces mots: "une aide inappréciable des dominions et surtout du Canada." Le commandant Fletcher a ajouté:

Les destroyers canadiens ont opéré à côté des nôtres à des conditions égales à tous égards. Ils se sont mis impétueusement à l'œuvre avec un grand zèle et beaucoup d'efficacité.

Je prie la Chambre de noter les mots: "les destroyers canadiens ont opéré à côté des nôtres à des conditions égales à tous égards." Quel plus grand éloge peut-on accorder à nos officiers et marins que de les proclamer les égaux des officiers et marins de la marine anglaise? Puis, le commandant Fletcher a rendu hommage aux équipages de deux destroyers canadiens, le *Fraser* et le *Margaree*. Ceux qui ont péri, a-t-il dit, sont morts dans l'accomplissement de leur devoir et les survivants se sont distingués par leur bravoure. Il a ajouté ensuite:

Mais un plus grand nombre de navires portant sur leurs pavillons la feuille d'érable viendront se joindre à notre marine et y seront bien accueillis.

De plus nombreux navires viendront se joindre à nous, un plus grand nombre hisseront les couleurs du Canada avec le pavillon blanc d'Angleterre et ils porteront avec eux les traditions que sont maintenant à créer si vaillamment les officiers et les hommes de la marine canadienne. Le commandant Fletcher termina cette partie de son émission en disant que l'honorable A. V. Alexander, premier lord de l'Amirauté, avait visité les navires canadiens et avait été vivement frappé de la tenue de leurs effectifs.

[L'hon. M. Macdonald.]

Vous avez là les opinions de deux citoyens anglais qui sont aussi compétents que toute autre personne au monde pour juger du travail et de la valeur de notre marine.

J'aimerais aussi consigner au compte rendu un alinéa d'une lettre écrite par le capitaine du navire qui heurta le *Margaree* et sauva plus tard plusieurs membres de l'équipage de ce destroyer. Cette lettre était adressée au commandant en chef de la station navale des Antilles et voici ses remarques au sujet des rescapés du *Margaree:*

Je profite de l'occasion pour exprimer le plaisir que nous avons eu—nous aurions aimé que l'occasion fût différente—d'avoir ces hommes parmi nous et de connaître et d'apprécier leurs belles qualités et leur belle humeur même en de si tragiques circonstances.

Ces paroles, monsieur l'Orateur, et les autres faits que j'ai mentionnés indiquent au delà de tout doute que la marine royale canadienne ne fait pas piètre figure dans la lutte présente. Elle y prend une part importante, devient l'orgueil de tous les Canadiens et s'attire les éloges des officiers de la marine anglaise.

Je passe maintenant à la question du jour, l'avenir de la marine royale canadienne, et j'exposerai les plans que l'état-major naval et moi-même avons en vue pour cette arme.

Nous avons actuellement, je le répète, un effectif global de 13,000 officiers et marins en service actif, tandis que nos navires sont au nombre de 155. Vers la fin de la prochaine année financière, nous espérons avoir grossi nos effectifs d'une centaine de navires et de 10,000 hommes. Si nos projets se réalisent, la marine canadienne comptera 23,000 hommes pour le service de 250 navires. Quand nous aurons atteint cette étape de son expansion, nous pourrons, cela va de soi, prendre une part beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui à la lutte entreprise.

La croissance rapide de notre marine depuis la déclaration de guerre jusqu'ici et les plans que nous avons en vue pour son expansion, nous amènent à certaines considérations que je vais maintenant brièvement exposer.

Il y a trente ans passés, on préconisait la création d'un collège naval au Canada; ce projet fut réalisé à Halifax en janvier 1911. La terrible explosion qui se produisit dans cette ville en 1917 endommagea tellement le bâtiment qu'il ne convenait plus à sa fin et les cours furent ensuite continués pendant un an au collège militaire royal de Kingston et subséquemment pendant plusieurs années dans un bâtiment temporaire à Esquimalt, sur la côte du Pacifique. Depuis 1922, cependant, le Canada manquait même de ce centre d'instruction insuffisant, de sorte que pendant dix-huit ans nous avons dû compter entièrement sur les écoles anglaises pour la formation

de nos officiers subalternes et supérieurs. Ils y reçoivent naturellement une excellente formation. En Angleterre, ces jeunes Canadiens se sont trouvés au centre même de l'activité navale du monde. Ils se sont pénétrés là des grandes traditions de la marine britannique; ils y ont eu chaque jour devant les yeux les preuves et les symboles de la puissance de cette marine. J'espère que ce lien entre la Grande-Bretagne et le Canada se maintiendra toujours et que les Canadiens pourront tirer parti des ports britanniques, des navires britanniques, de l'expérience des marins britanniques et des traditions navales britanniques.

Néanmoins tout en reconnaissant ces choses et tout désireux que je sois de les voir subsister, je crois qu'il faut quelque chose de plus pour assurer le plein développement de la marine canadienne. Je viens de communiquer à la Chambre des chiffres qui indiquent ce que sera, estimons-nous, l'importance de notre marine au printemps de 1942. Si j'interprète exactement les sentiments du peuple canadien, à ce sujet, ces chiffres démontrent deux choses. La première, c'est que le Canada est bien déterminé à consacrer sur mer, non moins que sur terre et dans les airs, tous ses efforts à défendre le commonwealth britannique, qui comprend le Canada, et à attaquer l'ennemi commun.

Voilà la première chose. La deuxième chose importante que cela comporte est celle-ci. La dignité du Canada exige que nous possédions une marine digne du rang qu'il occupe parmi les nations de l'univers; une marine capable de répondre aux besoins de la grande nation commerçante qu'est aujourd'hui le Canada et qu'il sera nécessairement davantage après la guerre; une marine qui nous permettra de nous acquitter des obligations qui incombent à notre pays à titre de membre du commonwealth britannique et comme nation étroitement associée aux Etats-Unis pour la défense commune de notre continent.

En vertu de l'accord d'Ogdensburg et à la suite de la création de la commission canado-américaine de défense, des représentants du Canada et des Etats-Unis ont entrepris d'étudier ensemble les mesures propres à assurer la défense commune des deux pays. Ces mesures comportent des moyens de défense sur mer, sur terre et dans les airs. Nous, Canadiens, devons assumer toute notre part de responsabilité à cet égard. Nous avons bénéficié longtemps de la protection de la marine britannique. Nous occupons un rang important parmi les nations commerçantes du monde, et cependant nous n'avons jamais eu une marine d'une puissance correspondant à ce rang. Les routes commerciales du monde nous sont ouvertes, comme elles l'ont toujours été et comme elles le seront durant bien des siècles encore, surtout par la marine de la Grande-Bretagne, assistée de celles d'autres pays amis et démocratiques.

Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que le peuple canadien désire voir poursuivre indéfiniment une politique qui exige de la Grande-Bretagne seule la responsabilité de garder nos routes commerciales et qui, d'un autre côté se retranche derrière la puissante nation amie que nous avons pour voisine en notre continent. La fierté canadienne, la dignité canadienne, la conscience que nous avons de la grandeur présente de notre pays et notre espoir de le voir s'élever encore parmi les nations du monde, tout cela exige, à mon avis, que nous assumions notre juste part du fardeau naval dont la métropole a supporté jusqu'ici une si grande part.

Nous ne pouvons certes espérer avoir aujourd'hui ou dans un avenir prochain une marine comparable à celle de la Grande-Bretagne ou à celle d'une des grandes puissances que je pourrais mentionner. Nous devons en tout nous laisser guider par nos moyens, mais nous pouvons—et je crois que le bon sens et l'honneur nous le commandent—construire une marine qui ne soit pas indigne du Canada et qui nous permette de jouer le rôle dévolu à notre pays à titre de membre du commonwealth britannique ainsi que d'ami et d'allié des Etats-Unis.

La construction d'une telle marine entraînera la nécessité de marins expérimentés, tant officiers que subalternes. Je le répète, nous avons déjà eu au Canada un collège naval, mais cette institution a dû fermer ses portes par suite de certaines difficultés. Je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui à la Chambre, avec l'approbation du premier ministre et de mes collègues, que nous nous proposons d'établir de nouveau un tel établissement. Ce collège accueillera les jeunes gens qui désireront faire leur carrière dans la marine. En temps de guerre, on ne saurait entreprendre aucun autre genre de travail dans un tel collège. En fait, de hautes autorités estiment qu'un collège naval ne doit avoir d'autre mission que de former des jeunes gens pour la marine de guerre. Quant à moi, je n'ai pas encore atteint de conclusion définitive en la matière. Peut-être le collège envisagé sera-t-il uniquement une institution navale. D'autre part, il se peut qu'après la guerre il devienne un établissement où les jeunes gens désireux de se préparer pour le service marchand puissent recevoir la formation nécessaire à cet important domaine de la navigation. Peut-être aussi trouvera-t-on possible d'admettre à ce collège de jeunes gens qui, tout en ne se destinant pas à la marine de guerre ou à la marine marchande, voudront profiter de la formation qui s'y donne comme préparation générale à leur état de citoyen du Canada. Tout cela fait actuellement l'ob-

jet d'un examen approfondi de la part de l'état-major naval. Une chose est certaine. Nous nous appliquerons de toutes nos forces à faire en sorte que le collège projeté repose sur des bases saines, de manière que, par sa conception, son enseignement et ses résultats, il devienne élément de force et d'orgueil pour le Canada.

Outre la décision d'établir au Canada un collège naval destiné à la jeunesse canadienne, de l'outiller et de le doter du personnel enseignant voulu, la résolution de considérablement agrandir notre marine de guerre comporte l'idée que voici. Nous avons déjà construit au Canada plusieurs petits navires pour la marine canadienne, ainsi que d'autres semblables pour l'Amirauté anglaise. Ici je tiens à rendre hommage—je suis sûr que mon collègue des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) s'unira à moi—à l'œuvre déjà accomplie par les entreprises de construction navale du Canada. Somme toute, grâce à la loyauté, la diligence et la compétence des constructeurs de navires du Canada et des fabricants de leur outillage essentiel le programme de construction de navires pour la marine dépasse actuellement les prévisions.

Mais, monsieur l'Orateur, nous n'entendons pas nous limiter à la construction de petits vaisseaux. Nous comptons pouvoir construire dans les chantiers canadiens des contre-torpilleurs et peut-être même des croiseurs. Ce genre de construction demande un haut degré de compétence technique. Il ne s'est jamais construit de ces navires au Canada. Au début, nous aurons besoin du concours d'experts des chantiers navals de l'Amirauté ou des chantiers particuliers de Grande-Bretagne, et nous avons sollicité une telle aide.

Grâce à l'établissement d'un collège naval canadien et à la construction chez nous de grands navires de guerre, le jour viendra—et ce sera, je crois, un jour mémorable pour notre pays—où l'effort naval du Canada sera dirigé par des Canadiens formés au Canada et servant dans des navires construits dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, je ne vois dans notre effort naval ou même dans notre effort de guerre tout entier, rien qui puisse nous faire rougir. Je n'y vois aucun motif de honte. Il est vrai que nous n'étions pas prêts à la guerre, mais notre manque de préparation aura peut-être constitué l'un de nos meilleurs atouts. Une nation qui n'a pas fait de préparatifs de guerre ne cherche pas querelle aux autres. Nous comparaîtrons, avec la Grande-Bretagne et les autres nations du commonwealth britannique, devant le haut tribunal de l'histoire avec la conviction que la justice de notre cause est incontestable, avec la certitude absolue que nous ne désirions pas la

[L'hon. M. Macdonald.]

guerre. Devant le tribunal de l'époque actuelle, devant notre propre population à laquelle nous devons rendre compte de nos actes, nous proclamons que nous sommes allés jusqu'à l'extrême limite compatible avec l'honneur dans notre désir de maintenir la paix. Ce n'est qu'après que les discussions, les négociations et même les concessions, se furent révélées inutiles et qu'il n'y eut aucune alternative, que nous avons pris les armes. Nous les avons prises avec beaucoup de répugnance. Nous les porterons avec une fermeté d'autant plus grande. Nous ne les déposerons que lorsque le sentiment de l'honneur sera rétabli en ce monde, lorsque notre pays et les autres nations démocratiques seront libérés de la menace de l'agression et de la domination nazies.

Ainsi que le premier ministre l'a déclaré dans l'éloquent discours qu'il a prononcé la semaine dernière, la lutte sera plus longue, plus ardue et plus terrible que nous ne saurions nous l'imaginer aujourd'hui. Une telle lutte exige des sacrifices; elle exigera, comme l'a dit M. Churchill, sa pleine rançon d'efforts et de labeur, de sang et de larmes. Néanmoins, s'il arrivait à quelqu'un d'entre nous de fléchir devant la tâche pénible, nous irons chercher en Grande-Bretagne la résolution et l'inspiration nécessaires, car nous y verrons tout un peuple en guerre pour la première fois dans l'histoire moderne. Nous verrons les jeunes gens, les personnes d'âge mûr et les vieillards, les forts et les faibles, les riches et les pauvres, c'est-à-dire tout le monde sans distinction d'âge, de sexe ou de condition sociale également exposé aux attaques de l'ennemi et affrontant ce danger avec un même courage et un même sang-froid, avec une bonne humeur qui est presque de la gaieté et qui a suscité l'admiration du monde entier et l'appui des hommes libres de tous les pays. Le peuple de Grande-Bretagne, soldats et civils, hommes, femmes et enfants, ajoute en ce moment la page la plus remarquable et la plus brillante à la glorieuse histoire des peuples britanniques.

Il y a environ deux mois, j'écoutais à la radio un commentateur de Londres qui déclara que l'un des spectacles les plus extraordinaires de cette ville était le grand nombre de drapeaux arborés. Je trouvai touchantes entre toutes les remarques par lesquelles il nous apprenait que dans un grand nombre de cas, l'on pouvait voir ces drapeaux flotter sur des édifices en ruines, dont plusieurs avaient été les modestes foyers des classes pauvres. Ces gens, forcés d'être témoins de la destruction de leurs habitations, ayant perdu tout ce qu'ils possédaient, et ayant parfois à pleurer la mort ou la mutilation de certains membres de leurs familles, se

dégageaient des décombres et y arboraient aussitôt le drapeau de la Grande-Bretagne. Cela m'a paru symbolique. Ces gens arborent ce noble drapeau non seulement pour défier Hitler, non seulement pour relever le courage des faibles et raffermir ceux d'entre eux qui seraient tentés de fléchir, mais aussi en signe d'espoir et de prophétie. Et cet espoir et cette prophétie, en voici le sens: de même que le drapeau de la Grande-Bretagne flotte au-dessus des ruines de quelques-uns de ses édifices, ainsi surgira des décombres amoncelés par cette guerre une nation britannique plus grande, qu'une flotte héroïque aura rendue plus forte et plus ferme, une Grande-Bretagne qui conduira le monde vers une existence meilleure non pas pour une seule classe ou un seul groupe, mais pour tous les citoyens.

Aussi longtemps que cet esprit se maintiendra, nous n'avons pas à douter de l'issue de la guerre. La Grande-Bretagne est attaquée de toutes parts dans le moment, mais le jour viendra où, avec ses dominions, elle prendra l'offensive. Elle est même à l'offensive présentement, car nos braves aviateurs portent la guerre au cœur même des pays ennemis et jusque dans les territoires conquis par l'Allemagne, notre flotte incomparable continue de dominer les mers. Ses soldats ont prouvé leur valeur à Dunkerque. Nous verrons la Grande-Bretagne triomphante et, longtemps après que le nom de Hitler ne sera plus qu'un mauvais souvenir, le même drapeau qui flotte maintenant sur des monceaux de pierres et de briques, flottera fièrement et librement dans l'espace, comme le symbole de la liberté, de la justice et de la vérité. Voilà l'espérance et la promesse du drapeau britannique, flottant au-dessus des foyers en ruines de l'Angleterre.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'honneur qui m'échoit d'être le premier à féliciter l'ancien premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, devenu ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald), de l'éloquence dont son exposé à la Chambre était empreint. Ayant une tâche à accomplir moi-même, je regrette que durant les brefs instants à ma disposition, je n'aie pas le temps de revenir sur ce qu'il a dit. Il arrive quelquefois que lorsqu'un honorable député prend la parole, il ne se sent pas capable de traiter comme il convient les sujets qu'il avait choisis. Il se sentira peut-être découragé par l'inutilité de tout argument qu'il pourrait apporter à l'appui de sa thèse, même si son argumentation repose sur des faits et des statistiques irréfutables. Il se sentira peut-être découragé à la pensée que tout ce qu'il pourrait dire n'aura pas pour effet d'empêcher ce qu'il croit être une menace pour le pays.

Je veux parler de l'accord récent, conclu entre le Canada et les Etats-Unis, au sujet de certains travaux de canalisation sur le réseau du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs, dont on a déposé le rapport le 12 novembre. Je veux signaler en particulier l'article de l'accord qui vise à détourner les eaux de deux tributaires de la rivière Albany d'un bassin hydrographique entièrement canadien vers le bassin international des Grands Lacs et du Saint-Laurent. On nous dit que le détournement de ces eaux doit servir aux fins de la guerre. Pour ma part, je n'en vois pas la nécessité.

Au moment de m'élever contre ce qui constitue, j'en ai la conviction, une grande menace pour notre pays, je m'empresse de déclarer qu'ayant reçu une partie de mon instruction aux Etats-Unis et y ayant eu pendant de nombreuses années des relations commerciales avec de grandes entreprises engagées dans le même genre d'affaires que moi, j'ai appris à respecter et à honorer nos voisins du Sud. J'espère bien que je n'aurai jamais à modifier mes vues à leur égard, car nous avons, c'est certain, les meilleurs voisins de tous les pays du monde. Je ne puis, cependant, admettre la théorie que le détournement de ces eaux est nécessaire aux fins de la guerre. Je ne puis d'aucune façon approuver ce détournement, dans le Nord ontarien, des eaux de rivières se trouvant entièrement dans le bassin canadien et actuellement sous la dépendance unique, exclusive et souveraine du Canada, pour en partager la possession avec un autre pays, ce qui nous enlèverait la maîtrise complète de nos propres eaux du nord d'Ontario.

Que nous propose l'accord, quant au détournement de ces eaux? Il s'agit ici d'un bassin entièrement canadien où les rivières coulent sur un vaste plateau au nord de la ligne de partage des eaux entre le bassin de la baie d'Hudson et le bassin international. Ces rivières ont toujours coulé ainsi et j'espère qu'elles continueront de le faire, comme Dieu l'a voulu, pour se jeter dans la baie d'Hudson.

On projette en premier lieu de détourner les eaux de la rivière Ogoki pour en prendre 4,000 pieds cubes à la seconde. On veut ensuite détourner la rivière Kenogami qui, comme l'Ogoki, est un tributaire de l'Albany et en prendre 1,000 pieds cubes d'eau à la seconde pour enfin déverser cette eau dans le lac Supérieur. On voudrait donc détourner des eaux qui coulent dans la baie d'Hudson 13 milliards de pieds cubes par mois à une période de l'année où, je le démontrerai tout à l'heure, cette eau est, d'après un des plus grands admirateurs de notre pays, d'une grande nécessité pour aider à l'ouverture de la navigation dans la baie d'Hudson.

Que comporte le détournement des eaux de l'Ogoki? On projette de construire un barrage de 35 pieds aux chutes Waboose, tout juste à l'est de l'endroit où le 88e méridien coupe la rivière, puis d'élever le niveau de l'eau en amont du barrage à une hauteur de 1,065 pieds au-dessus du niveau de la mer. On refoulera ainsi la rivière Ogoki sur une distance de 40 milles à l'ouest jusqu'à l'extrémité ouest du lac Calm, inondant une superficie d'environ 1,000 milles carrés.

Quel rapport existe-t-il entre ces eaux et la hauteur au-dessus du niveau de la mer? S'élevant du lac Nipigon, situé à 860 pieds au-dessus du niveau de la mer, elle passe au sud de la ligne de partage des eaux, au-dessus de la rivière Little Jackfish qui commence au lac South Summit et qui est située à 1,062 pieds au-dessus du niveau de la mer. Immédiatement au-dessus de la ligne de partage des eaux le terrain est plat. On ne voit rien à perte de vue si ce n'est un vaste plateau, sauf le mont Waboose à une dizaine de milles au nord-est. Le premier lac au-dessus de la ligne de partage des eaux est celui de Mojikit, à 1,061 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le barrage de 35 pieds à Waboose inondera toute la région comprise entre la ligne de partage des eaux et la rivière Ogoki à quelque 20 milles au nord en ligne directe et dans certains cas au nord de la rivière Ogoki, parce que j'ai trouvé des points de repère un peu au nord.

Quant à la terre située au sud-est du lac Calm, mes guides indiens m'ont raconté que d'après les rumeurs il faudrait construire de grands barrages pour empêcher l'eau d'inonder cette région. Il y aurait donc dans cet endroit un lac d'au moins 800 à 1,000 milles carrés.

On nous dit que ce détournement coûtera environ 5 millions de dollars. Or, je suis absolument convaincu, monsieur l'Orateur, que le coût en sera de plusieurs fois 5 millions, de 10 ou 15 millions tout au moins.

Les travaux sur la rivière Kenogami sont déjà terminés. A 14 milles au nord du lac Long, où se trouve la source de la rivière Kenogami, il y a un barrage en arrière duquel se fait le contrôle des eaux du lac Long et des rivières Kenogamissis et Burrows dont le débit est d'environ 1,000 pieds cubes à la seconde. La construction de ce barrage et du barrage de contrôle au sud de la ligne internationale de partage des eaux, ainsi que celle du canal qui traverse cette ligne, ont été une violation flagrante du traité international de 1909. Si le gouvernement canadien avait fait son devoir au moment où ces travaux furent entrepris, il aurait évité les difficultés où il se trouvait quand il a accepté de légaliser quelque chose qui n'aurait jamais dû se produire et qui a constitué une véritable violation d'une entente internationale.

[M. MacNicol.]

Que doit recevoir le Canada en retour de cet imposant déboursé et de la perte, pour le nord de l'Ontario, d'eaux qui, à mon sens, sont appelées à devenir essentielles à la colonisation et aux besoins en énergie électrique de notre pays? On nous dit que nous recevrons une quantité additionnelle de 5,000 pieds cubes à la seconde à Niagara, ce qui représente les 4,000 pieds cubes à la seconde provenant de la rivière Ogoki et les 1,000 pieds cubes à la seconde provenant de la rivière Kenogami. De ce nouveau débit d'eau nous tirerons un nombre relativement restreint de chevaux-vapeurs de 70,000 à 80,000, qui sont censés servir à la production du matériel de guerre. On nous dit aussi que la rivière Nipigon nous fournira une nouvelle source d'énergie se chiffrant par environ 100,000 c.v. J'ai parcouru cette rivière et je sais de quoi il retourne. On y trouve aujourd'hui en quatre endroits de magnifiques rapides à l'état naturel —Virgin, Flat Rocks, Rabbit et White Chute —susceptibles de nous donner 100,000 c.v., de sorte que toute autre exploitation de la rivière Ogoki semble une probabilité très éloignée.

On prétend que lorsque ces mêmes 5,000 pieds cubes par seconde auront atteint le fleuve Saint-Laurent il nous sera possible d'y développer une autre quantité de 70,000 c.v.; mais il nous faudra attendre encore longtemps avant la mise en exploitation de la voie navigable sur le Saint-Laurent et alors nous disposerons de millions de c.v. Il se passera donc encore bien des années avant que nous puissions nous servir de ces nouveaux 70,000 chevaux-vapeurs.

Le Sault Sainte-Marie, ajoute-t-on, est susceptible de produire 8,000 chevaux-vapeur de plus. Le Sault, que je connais très bien, recèle un vaste potentiel d'énergie. Il se passera beaucoup de temps avant qu'on en ait besoin. On nous assure, enfin, que les niveaux des Grands Lacs se trouveront relevés de trois pouces. Ils se trouveront plutôt abaissés, comme je le démontrerai tout à l'heure.

Afin de bien situer la question, je remonterai aux origines de ce que j'appellerai cette tragédie, cette atteinte portée aux ressources de l'Ontario septentrional et du Canada. L'origine n'a rien à voir à l'aménagement d'énergie aux chutes Niagara. Nullement. Elle remonte à 1921 ou 1922, alors qu'un ingénieur-explorateur de renom a passé ses vacances, à ses propres frais, au sud de la ligne de partage des eaux, ainsi qu'à l'ouest et au nord des deux côtés. Cet ingénieur, M. Ralph Keemle, fit connaître, purement à titre documentaire, les résultats de ses études sur la région en question et soumit deux conclusions à l'examen d'ingénieurs et autres intéressés.

La première consistait à établir un canal reliant le lac Supérieur à l'Ouest du Canada en passant par le lac Nipigon et Little-Jackfish, franchissant la ligne de partage des eaux, la rivière Ogoki, à travers les terres situées entre l'Ogoki et l'Albany, par le lac Saint-Joseph jusqu'au lac Seul, descendant la rivière des Anglais jusqu'à la rivière Winnipeg puis le lac Winnipeg et remontant la rivière Saskatchewan. La seconde prévoyait l'utilisation de l'aménagement à cet endroit pour compenser l'abaissement des niveaux des Grands Lacs résultant du détournement vers le canal de drainage de Chicago. Ces deux conclusions constituent l'origine de la tragédie qu'on veut maintenant infliger au pays.

Les conclusions de M. Keemle furent portées à l'attention de feu sir Adam Beck, qui examina l'affaire du point de vue de l'aménagement de l'énergie et ne fit que classer les renseignements qu'on lui avait soumis. On ne s'occupa guère de ces conclusions avant 1924, quand la commission technique de revision à Chicago se réunit afin de déterminer les causes de l'abaissement du niveau des Grands Lacs et d'offrir des mesures propres à remédier à cette situation. Voici quelle a été la dix-neuvième proposition soumise à cette commission:

La question du détournement éventuel dans les Grands Lacs, d'une grande quantité d'eau de rivières qui se jettent maintenant dans la Baie d'Hudson, a été portée à l'attention de la commission des niveaux des lacs, comme moyen de remédier aux bas niveaux des lacs et de compenser le détournement des eaux des lacs dans le canal sanitaire de Chicago. Cette eau, qui coule maintenant vers le nord, devait être détournée vers le sud par la lac Nipigon. On était d'avis qu'on pourrait prendre une quantité d'eau égale à celle qui est maintenant détournée à Chicago, dans les rivières Albany et Ogoki, qui se jettent maintenant dans la Baie d'Hudson, et la faire franchir le versant nord par le moyen d'un canal.

N'est-il pas étrange que la quantité d'eau qu'on doit maintenant prendre dans l'Ontario septentrional, au nord de la ligne de partage des eaux et dans le grand plateau du nord de l'Ontario, correspond exactement à la quantité dont fait mention le bill que le Congrès des Etats-Unis est à étudier, soit 5,000 pieds cubes par seconde? Je ne dis pas qu'il y a corrélation entre l'un et l'autre dans le moment, mais s'il était possible de savoir exactement ce que renferme la proposition, peut-être en serait-il ainsi.

Qu'a dit la commission lorsqu'elle a remis son rapport? Voici la déclaration qu'elle a faite relativement à ces détournements:

Vu que d'autres occasions pourraient se présenter de mettre en valeur des rivières qui coulent vers le nord, les Canadiens hésiteraient naturellement à faire des détournements vers le sud dans le bassin des Grands Lacs, attendant l'expansion de notre pays.

Il est bien triste, monsieur l'Orateur, que nous en soyons rendus à nuire aux besoins futurs de notre pays par le détournement de cours d'eau représentant une force motrice possible de 100,000 c.v.

Depuis quelques années le premier ministre de l'Ontario n'a cessé de prier le Gouvernement d'acquiescer à sa demande et d'autoriser le détournement de ces rivières. Or, si le Gouvernement a consenti, à la suite des déclarations du premier ministre d'Ontario au sujet de la topographie de cette région et du niveau des eaux sur les Grands Lacs, à cet outrage envers le Nord ontarien, nous nous trouvons vraiment dans une situation lamentable. Voici les paroles que, d'après le compte rendu du *Star* de Windsor, numéro du 2 février 1938, le premier ministre d'Ontario aurait dites en réponse au discours que j'ai prononcé contre ce projet de détournement:

Défendant son projet de détournement de la rivière Ogoki devant l'Engineering Institute of Canada ici, hier soir, l'honorable Mitchell F. Hepburn, premier ministre d'Ontario, a réfuté les accusations de M. John R. MacNicol, député de Davenport, d'après lequel ce projet est inspiré par une entente avec les lanceurs du projet du canal d'assainissement de Chicago qui font les couloirs à Washington.

"Le lac Michigan se déverse dans le lac Supérieur, a dit M. Hepburn. Il est bien certain que l'eau que nous ferons passer dans le lac Supérieur ne pourra pas remonter la pente et tomber dans le lac Michigan."

Si toute la difficulté vient de ce que le niveau du lac Michigan est censé être de 19 pieds plus élevé que celui du lac Supérieur tandis qu'en réalité, il est plus bas d'autant, alors le monde doit être tourné sens dessus dessous depuis la dernière fois que j'ai visité ces lacs, ce que j'ai fait à plusieurs reprises.

L'hon. M. HOWE: D'après la carte, il semble bien qu'il en soit ainsi.

M. MacNICOL: J'ai indiqué, à part la quantité d'énergie relativement faible qu'il pourra développer à Niagara, ce que le Canada est censé recevoir dans un avenir très éloigné en retour de ces détournements. Permettez-moi de signaler la menace que constitueront ces travaux pour le Canada.

Tout d'abord, et comme je le disais il y a un instant, nous perdons sur les rivières en question 100,000 c.v. qui auraient pu servir aux générations futures.

Ensuite, nous inondons environ mille milles carrés de terrains qui auraient pu nous fournir du bois à pâte et des minéraux. Le bouclier précambrien s'étend jusqu'à cette région et un peu au sud-est se trouvent les riches mines de Geraldton et plus à l'est encore les gisements de Kirkland Lake, Timmins et autres. Toute cette région peut devenir une région minière.

De plus, on privera les Indiens d'une bonne partie de leurs terrains de chasse. Je suis

heureux de le dire, lorsque j'ai visité ce pays il y a quelques années, les Indiens, ayant appris par des membres de mon expédition que je devais me rendre dans la région, sont venus en grand nombre me rencontrer au point où je devais m'embarquer pour suivre la rivière vers le nord. Certains d'entre eux avaient fait tout le trajet depuis Fort Hope sur la rivière Albany afin de venir applaudir, à ce qu'ils disaient, mon effort pour sauver leurs terrains de chasse. Ce détournement des eaux sera une chose grave au point de vue des Indiens. De plus, tous les fournisseurs s'y opposent et ceux-ci font entrer au pays de grandes quantités de devises américaines en conduisant des touristes dans cette région, la plus belle au monde du point de vue touristique et qui reste encore tout-à-fait inexploitée si ce n'est par ces touristes eux-mêmes.

Ces détournements finiront par faire disparaître les célèbres chutes de Sentinel Rock. Sentinel Rock est un rocher qui ressemble à la tête d'une sentinelle romaine. Bien en évidence à proximité des chutes il présente un spectacle saisissant. Je n'aimerais pas que la réalisation du projet ait pour résultat de le subjuguer.

A mon avis, ces dérivations interviennent de façon sacrilège dans les lois de la nature. Qu'a dit Solomon, l'homme le plus sage que la terre ait porté, au chapitre I de l'Ecclésiaste, versets 6 et 7? Je cite:

> Le vent se dirige vers le midi, tourne vers le nord; puis il tourne encore, et reprend les mêmes circuits. Tous les fleuves vont à la mer, et la mer n'est point remplie; ils continuent à aller vers le lieu où ils se dirigent.

En autorisant ce détournement nous intervenons dans les lois de la nature et aucun ingénieur ne saurait dire quels en seront les effets sur la pluviosité, les vents ou les nuages censés remplacer cette eau dans la région du Nord une fois qu'on aura détourné cet immense volume d'eau du cours que Dieu lui avait donné.

De plus la navigation sur la rivière Albany en souffrira. Récemment j'ai eu l'occasion de causer avec un ancien évêque de cette région qui avait lu que je m'opposais au détournement, et il me dit: "Je prie le ciel que votre opposition donne de bons résultats, parce que j'ai remonté ou descendu cette rivière à maintes reprises et, en été, la navigation y est assez difficile dans la partie inférieure où il y a beaucoup de galets. Ainsi la navigation y deviendra un problème très grave si on y détourne 5,000 pieds cubes d'eau à la seconde." Je me demande ce que la Compagnie de la Baie d'Hudson pense de ce projet, car elle fait de la navigation sur cette rivière depuis deux siècles ou plus et elle pourrait bien réclamer des dommages au pays si on nuit à son service à cet endroit.

[M. MacNicol.]

Il faut aussi tenir compte de la perte de la souveraineté nationale. A mon avis, dès que l'accord aura été signé et ratifié par le Congrès des Etats-Unis, on ne saurait le modifier sans le consentement du Congrès. Je n'oublie pas ce qui est arrivé au cours de la dernière guerre lorsque, pour de prétendues fins de guerre, notre pays autorisa la construction d'un barrage à travers la partie sud du fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis de Massena, qui empêche la navigation à cet endroit depuis 1918. On devait faire disparaître ce barrage dans les cinq années qui suivraient son érection ou à tout événement après la fin des hostilités, mais il y est encore et entraîne une dérivation de 25,000 pieds cubes d'eau du Saint-Laurent, dont 12,500 pieds appartiennent au Canada, et pour lesquels il ne reçoit pas un sou. Et cependant nous ne pouvons pas empêcher la chose. En 1918, on a invoqué des fins de guerre, la même chose se produira de nouveau. Une fois que l'on aura commencé à détourner l'eau du lac Michigan à Chicago ou aux chutes Niagara, on continuera indéfiniment et il sera impossible d'arrêter ce détournement vers le sud à un moment quelconque plus tard.

Qu'est-ce que les Etats-Unis retireront de cet accord? Je ne suis pas opposé à ce qu'ils en retirent quelque chose, car je suis un ami des Etats-Unis. Cependant, je ne saurais interpréter l'accord déposé le 12 novembre de la même manière que le font d'éminents journalistes dans le *Times* de New-York. Permettez-moi de vous citer un éditorial, en date du 16 octobre, publié dans ce journal qui emploie les meilleurs journalistes des Etats-Unis:

> Il y a longtemps que l'Ontario désire plus d'énergie des chutes Niagara. Maintenant que le Canada est en guerre et met à contribution toutes les ressources industrielles, le besoin de cette énergie additionnelle est impérieux. C'est ce que comprend Washington, qui consent au détournement de 5,000 pieds cubes d'eau à la seconde de chaque côté, ce qui équivaut à environ 155,000 chevaux-vapeur...

C'est-à-dire 77,500 pour chacun. Mais ce n'est pas ce que prévoit notre accord. L'accord déposé ici ne dit pas chaque côté. Si c'est le cas, alors la dérivation à Niagara est de 10,000 pieds cubes à la seconde, et cela confirme ce que j'ai déclaré, savoir que le niveau des Grands Lacs baissera au lieu de monter, comme résultat de l'accord. Je continue:

> ...en conformité des vœux de la commission spéciale internationale de Niagara dans son rapport de 1926. Niagara est d'importance négligeable pour l'Administration; une carte à jouer. C'est le projet du Saint-Laurent qui compte réellement, projet qui comporte le creusage d'un chenal pour les transatlantiques et la construction de barrages et d'usines génératrices. La seule satisfaction que puisse procurer ce dé-

tournement réside dans le fait que l'Ontario et le N.-Y. occidental peuvent faire face immédiatement au besoin d'énergie hydro-électrique supplémentaire à bas prix. Sur les côtés canadien et américain des chutes on a depuis longtemps agrandi les usines génératrices pour utiliser une quantité d'eau bien plus grande que celle qui est maintenant détournée, de sorte qu'il est inutile d'attendre des mois et des années avant de mettre en valeur l'énergie supplémentaire.

Doit-on croire le *New York Times* ou l'accord déposé en cette Chambre, le 12 novembre dernier?

Quelques mots au sujet des conséquences prévues pour la baie d'Hudson. Je ne sais pas personnellement si cette baie en subira aucun effet. Je ne suis pas un ingénieur autorisé à me prononcer sur cette question, mais j'ai visité la baie cet été, et causé avec de vieux citoyens de l'endroit dans l'espoir de me renseigner sur la navigation dans la baie d'Hudson. Je suis convaincu que si la guerre continue et le danger des sous-marins augmente, comme c'est possible, l'Empire sera obligé de faire tout en son pouvoir pour diminuer ce danger en limitant le rayon d'action des sous-marins. Il y a un chenal assez sûr sur une distance de 750 milles de Churchill jusqu'à l'océan avant que les sous-marins puissent causer aucun dommage, et le commerce pourrait franchir le grand cercle pour atteindre l'Angleterre. Il faut donc écarter tout ce qui pourrait abréger la période de navigation dans la baie d'Hudson. Notre pays devrait être le dernier à tolérer quoi que ce soit de la sorte, car la baie d'Hudson est un de nos plus précieux trésors. Elle s'avance sur une distance de 900 milles vers le sud dans notre pays, et le port est excellent.

Peu avant sa mort, j'ai eu le plaisir de rencontrer le capitaine Bernier, un chrétien zélé. Il m'a écrit une lettre que je vais lire. Le capitaine Bernier fut le marin le plus éminent du Canada. Il connaissait mieux les eaux septentrionales que tout autre capitaine, ayant été le premier à y entrer chaque année. C'était un vieillard alors, et il me dit que ses jours étaient comptés. La mort l'a fauché. Je lui dis, un jour: "Je désire vous poser une question, parce que vous connaissez si bien la navigation sur la baie d'Hudson. Quel serait l'effet sur cette baie si aucune partie des eaux douces qui s'y jettent était détournée?" Il m'adressa la lettre suivante, laquelle, à mon avis, devrait être dans les Archives, en raison de ce qu'elle contient. Elle est datée d'Ottawa, le 16 mars 1934:

Relativement aux questions que vous m'avez posées, mercredi matin, au sujet de la navigation dans la baie d'Hudson, je suis heureux de vous fournir ci-dessous les renseignements que j'ai tâché de vous communiquer de vive voix:

Vingt-quatre grandes rivières qui sillonnent les terres environnantes viennent décharger leurs eaux dans la Baie d'Hudson, et entre les embouchures de ces rivières il s'en trouve plusieurs autres qui alimentent également la baie d'un volume d'eau considérable. Je suis d'avis, et je fonde cette opinion sur mon expérience et mes observations personnelles au cours de différents voyages à la baie d'Hudson, que la quantité totale d'eau déchargée dans cette baie des terres environnantes, à l'époque de la crue des eaux, relève d'environ un pied le niveau des eaux de la baie au-dessus de celui de la mer.

Je n'ai pu contrôler la chose moi-même, mais je suis prêt à faire confiance au capitaine Bernier, dont la sincérité ne peut être mise en doute.

J'estime qu'à l'époque de la crue des eaux, l'embouchure même de la baie se trouve plus ou moins bloquée par la glace entre la péninsule Bell, l'île Southampton et le cap Digges dans l'Ungava, sur le continent. Les îles Coats, Mansel et Nottingham servent ainsi d'ancres aux principaux champs de glace. En étudiant la carte, on constate que l'embouchure de la baie d'Hudson se trouve considérablement rétrécie par la position de ces îles qui, en refoulant ainsi les champs de glace, retardent sans aucun doute l'écoulement de l'excédent d'eau dans la baie. Une fois déversée dans la baie, l'eau douce monte à la surface, et cela, de concert avec l'embâcle de glace, explique pourquoi le niveau de la baie d'Hudson se trouve plus élevé, à l'époque de la crue des eaux, que celui de l'océan. Je suis convaincu que ce même phénomène—le relèvement des eaux de la baie—exerce une influence considérable sur le dégorgement de la baie et du détroit d'Hudson, permettant la reprise de la navigation.

Quant à la question de savoir si une diminuton sensible du volume d'eau douce déversé dans la baie d'Hudson par les rivières influerait sur la navigation, j'estime que toute réduction considérable de ces apports aurait pour effet, toutes autres conditions demeurant les mêmes, de retarder l'ouverture de la saison de navigation. Vous comprenez sans doute qu'il entre dans une telle affirmation un si grand nombre d'aléas et de variantes qu'il m'est impossible de préciser plus avant. Je pense, toutefois que la route de Churchill en Grande-Bretagne s'avérera de plus en plus importante à l'avenir. La construction de navires pouvant résister aux nouvelles conditions, de même que l'amélioration de nos méthodes d'obtention de renseignements indispensables à la navigation et leur transmission aux capitaines de navires, accroîtront sûrement la popularité de la route de la baie d'Hudson.

Or, monsieur l'Orateur, si cette déclaration était fondée, ne fût-ce que dans la plus faible mesure; si le détournement de 13 milliards de pieds cubes d'eau par mois, au printemps, c'est-à-dire pendant les mois de débâcle, devait avoir pour effet de retarder, même d'une journée, la navigation dans la baie d'Hudson, j'estime que ce serait là pour le Canada une situation des plus graves et qui s'aggraverait d'autant plus, si, je le répète, il devenait opportun que nos navires suivent la route du Nord pour se rendre en Grande-Bretagne.

J'ai dit au début que je m'opposais à ce détournement parce qu'on a prétendu qu'il s'agissait de produire une plus grande quantité d'énergie afin de répondre aux besoins de la guerre et que cette raison, à mon sens

n'est pas fondée. La commission hydro-électrique devrait avoir actuellement un surplus assez considérable d'énergie, sans lequel elle ne continuerait pas ses opérations; or, il y a lieu d'utiliser ce surplus jusqu'à ce que l'on ait trouvé une autre solution au problème. L'an dernier, la Beauharnois a demandé à la Chambre la permission de détourner du Saint-Laurent 30,000 pieds cubes supplémentaires et nous avons accédé à sa requête. Il en résultera, si on ne s'est pas déjà prévalu de cette permission, une production additionnelle de 225,000 chevaux-vapeur. On peut bien nous demander de détourner encore plus d'eau du Saint-Laurent, car de toute façon cette partie du fleuve comprise entre les lacs Saint-François et Saint-Louis est devenu impropre à la navigation. Si on a besoin de plus de courant pour fins de guerre, qu'on vienne donc nous demander la permission d'en détourner encore 30,000 pieds-seconde, ce qui permettrait de produire 225,000 chevaux-vapeur de plus qu'à l'heure actuelle. Les 70 ou 80 chevaux-vapeur des chutes Niagara ne nous dureront pas longtemps. Si nous avons besoin de grandes quantités d'énergie, ayons recours à la Beauharnois qui peut nous les fournir immédiatement.

En outre, nous pouvons en tirer bien davantage des chutes Niagara. Les Etats-Unis reçoivent 20,000 des 56,000 pieds détournés à cet endroit aux termes du traité de 1909. Nous devrions donc retirer le produit de 36,000 pieds, alors qu'en réalité nous n'en utilisons que 22,400; les autres 13,600 pieds, c'est-à-dire le reste de ce que nous pouvons y aménager, servent à produire de l'énergie transportée aux Etats-Unis, de sorte qu'à Niagara, le Canada ne jouit actuellement que du produit de 22,400 pieds cubes par seconde dont 16,000 vont à Queenston, où nous produisons ou pourrions produire environ 500,000 chevaux-vapeur. L'honorable député, qui est ingénieur, sait fort bien que si l'on voulait creuser la baie contiguë à la centrale de Queenston dans la mesure où l'ont proposé les ingénieurs, projet qui entraînerait une dépense de 10 ou 15 millions de dollars, il serait possible d'y produire 160,000 chevaux-vapeur de plus avec les mêmes 16,000 pieds cubes d'eau. Nous n'avons qu'à moderniser notre usine des chutes Niagara. Qu'avons-nous fait depuis quelques années? Il y a à cet endroit plusieurs usines qui y utilisent l'eau; mais certaines produisent beaucoup plus d'énergie par pied cube que leurs voisines. J'apprends, par exemple, que les 5,000 pieds-cubes par seconde que l'on projette de détourner du Nord Ontarien seront transformés, tout près de Niagara, pour produire de 70 à 80,000 chevaux-vapeur. Si on voulait amener cette eau plus bas, près de Queenston, il y aurait moyen de doubler la production. Il y aurait lieu de moderniser l'installation des chutes Niagara. Les $10 ou $15 millions que coûtera le détournement des eaux dont la source est située dans cet immense plateau du nord de l'Ontario situé au nord de la ligne de partage des eaux seraient beaucoup plus profitables si l'on affectait cette somme à la modernisation des usines des chutes Niagara et à la production d'énergie à cet endroit. De plus, les 6,400 pieds cubes qui alimentent les vieilles usines situées de notre côté de la frontière, aux chutes Niagara, nous fourniraient un bien meilleur rendement si ces installations étaient plus modernes.

Nous avons, en outre, tout près d'Ottawa, à Campbell's Bay et à Carillon, deux ou trois millions de chevaux-vapeur en train de se gaspiller, sans compter ce que pourrait nous fournir la rivière Madawaska. On peut produire une somme d'énergie presque indéfinie sans que nous ayons à détourner de son cours l'eau qui doit, de par la volonté même du Créateur, se jeter dans la baie d'Hudson. Je m'oppose irréductiblement au détournement des eaux que le Seigneur a destinées, peut-être, ainsi que l'a si bien dit le capitaine Bernier, à faciliter l'ouverture de la navigation dans la baie d'Hudson. Si l'opinion du capitaine Bernier vaut quelque chose—et dans le cas contraire je ferais la même affirmation, car qui saurait prédire l'effet d'un tel détournement dans la baie d'Hudson—alors, les provinces du Manitoba, de Saskatchewan et d'Alberta sont essentiellement intéressées à la navigation dans la baie d'Hudson, et si j'habitais l'une de ces provinces ou les représentais à la Chambre, j'exigerais que les gouvernements de ces provinces se rencontrent pour examiner l'effet de ces détournements sur la baie d'Hudson, avant d'accepter cette calamité. Le gouvernement fédéral aurait dû instituer une commission d'étude où les meilleurs ingénieurs des Etats-Unis auraient siégé aux côtés des ingénieurs des trois provinces des Prairies, parce que ces provinces ont un intérêt vital dans ce port de la baie d'Hudson auquel l'avenir réserve un grand destin. Je suis convaincu que si une telle consultation avait eu lieu les ingénieurs de ces provinces n'auraient jamais donné leur consentement. Les législatures des provinces intéressées devraient être convoquées. Une grande calamité s'annonce pour le pays, fondée sur la déclaration du premier ministre de l'Ontario, admettant qu'on l'ait citée correctement, savoir, que le niveau du lac Michigan est plus élevé que celui du lac Supérieur et que le détournement prévu ne fera pas déverser ces eaux dans le Michigan. Ici, le premier ministre d'Ontario se trompe du tout au tout.

Je soutiens que rien ne saurait empêcher ces eaux de se déverser à Chicago tout comme aux chutes Niagara. Le lac Huron et le lac Michigan ne forment qu'un seul lac, ayant le même niveau, 581 pieds au-dessus de la mer et ce lac possède deux décharges.

J'affirme en terminant, et contre tout venant, qu'à mon avis ce détournement tient compte des besoins de Chicago et d'autres exigences; lorsque le bill n° 8327 sera présenté à la prochaine session du Congrès, demandant que 5,000 pieds-seconde de plus soient détournés du lac Michigan, l'autorisation sera peut-être accordée. On y détourne actuellement 1,500 pieds-seconde pour les fins de dilution et 2,000 pieds-seconde pour les besoins domestiques, ce qui leur fera, si les 5,000 pieds-seconde sont autorisés, 8,500 pieds-seconde en tout. De plus, si l'entente comporte aussi le détournement de 5,000 pieds-seconde du côté américain des chutes Niagara...

L'hon. M. HOWE: L'honorable député ne désire pas, sûrement, créer l'impression qu'il est déjà entendu que ce détournement additionnel de 5,000 pieds-seconde sera autorisé. Ce qui est un fait pour l'heure, c'est l'utilisation de 5,000 pieds-seconde du côté canadien et rien du tout du côté américain.

M. MacNICOL: Le ministre doit être au courant; moi, je ne le sais pas, mais tel était l'avis exprimé dans le *Times* de New-York par l'un des journalistes les mieux informés, peut-être, des Etats-Unis, et il est peu probable qu'il ne soit pas de bonne foi. Le ministre sait beaucoup plus de choses que la moyenne des députés...

Des VOIX: Oh! oh!

M. MacNICOL: ...en fait de génie civil et je lui demande s'il n'aurait pas été beaucoup plus rationnel d'adopter les conclusions de la commission de 1926. Apparemment, tout ce qu'il aurait fallu, puisqu'on réclamait la même chose de l'autre côté, était de dire aux Etats-Unis: "Prenez 5,000 pieds-seconde et nous prendrons 5,000 pieds-seconde, pour la durée de la guerre." Les deux pays auraient alors obtenu l'énergie immédiatement et nous n'en serions pas à préparer une calamité pour le Nord Ontarien et la navigation dans la baie d'Hudson.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): En prenant la parole, je voudrais tout d'abord, monsieur l'Orateur, ajouter mes félicitations à celles de l'honorable préopinant (M. MacNicol) à l'adresse du ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald) pour l'aisance et l'éloquence dont il a fait preuve dans son premier discours en cette enceinte. J'imagine qu'il doit éprouver dans ses discours à la Chambre la même difficulté que moi-même, empêché qu'il est de s'exprimer dans sa langue maternelle.

Le discours du trône qui a marqué l'ouverture du Parlement contenait les mots suivants:

> On vous a convoqués maintenant afin de ménager l'occasion d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre du Canada et les problèmes d'ordre national que le conflit à contribué à intensifier ou à créer.

Ces lignes exposent nettement les motifs de notre convocation, et pour ma part j'estime qu'il est grand temps de discuter à fond et librement notre effort de guerre ainsi que les problèmes qui s'y rattachent. Le conflit dure depuis plus de quatorze mois et le simple député, du moins celui de la gauche, n'a presque pas eu l'occasion de se faire une juste idée de ce qu'a accompli le pays et de ce qu'il réalise actuellement dans cette heure grave. Peut-être serait-il difficile d'y arriver sans divulguer des renseignements jugés utiles à l'ennemi. N'allons pas oublier toutefois que la pénurie de renseignements peut nuire tout autant à notre cause que la surabondance.

Nous avons déjà appris depuis l'ouverture de la session beaucoup de choses sur les préparatifs militaires qu'entreprend le pays pour assurer la victoire. Si nous devons faire la guerre, j'estime qu'il faut y mettre toute notre énergie, ne serait-ce que pour sortir heureusement et le plus tôt possible de la terrible impasse, sans perdre de vue toutefois que les préparatifs de guerre ne sont pas exclusivement d'ordre militaire, mais aussi d'ordre économique, d'ordre politique et d'ordre psychologique. Si nous limitions le problème aux préparatifs militaires, nous risquerions de perdre la guerre quels que puissent être les résultats militaires; je caresse en effet l'espoir que la victoire des armes ne soit pas une fin par elle-même mais le moyen d'arriver à une fin. Dans cette éventualité, que je crois fondée, il ne faudrait jamais perdre de vue cette fin. C'est ce à quoi a dû songer le premier ministre (M. Mackenzie King) quand il a dit ce qui suit, que j'extrais de la page 73 du *hansard:*

> Que faut-il donc pour remporter la victoire? Revêtir l'armure divine, non pas seulement les emblèmes extérieurs du guerrier tels que le casque, l'épée et le bouclier, si indispensables soient-ils pour la défense et l'attaque.

La péroraison de son discours dit beaucoup plus, mais c'en est assez je crois pour montrer que dans l'idée du premier ministre l'emploi des instruments militaires dans le présent conflit ne suffira pas à remporter une victoire réelle. Il faut recourir à d'autres moyens, moins tangibles il est vrai, comme l'équité, l'honneur, la vérité, la justice, la coopération, l'esprit de sacrifice et toutes ces vertus qu'à

travers les âges les nations de bonne volonté ont cherché à poser comme assises de leur société contemporaine.

Si c'est ce qu'a voulu dire le premier ministre, et c'est ce que je crois, je suis parfaitement d'accord avec lui. Fort de cette croyance, le peu d'entente et de pratique de la vérité, mentionné par le premier ministre, de la part de ceux qui dirigent nos industries de guerre, ne laisse pas de m'inquiéter grandement. Depuis l'ouverture des hostilités on nous a entretenus considérablement de la démocratie, terme si mal compris. Dans les guerres modernes, j'estime que le moral et l'état d'esprit de nos ouvriers industriels le disputent en importance au moral de nos soldats. Les relations entre employeurs et employés laissent actuellement à désirer au Canada et se gâchent de jour en jour. Le Gouvernement doit reconnaître ses obligations à cet égard, surtout pour nos industries de guerre.

Permettez-moi de faire un bref exposé de la situation des ouvriers telle qu'ils la voient eux-mêmes. Ils ont l'impression qu'on les a exploités, que les entrepreneurs réalisent un bénéfice exagéré sur leur travail et sur la misère du pays. En outre, ils pensent que le Gouvernement n'a pas tenu compte d'eux. Ils pensent que le Gouvernement est de mèche avec les patrons pour empêcher les employés d'avoir leur mot à dire quant aux conditions auxquelles ils vendent leur travail. Ils perdent confiance dans la sincérité des dirigeants du pays, non seulement le Gouvernement, mais aussi les gens qui exercent une grande influence sur le Gouvernement. Des mesures immédiates pour remédier à cet état de choses s'imposent si nous ne voulons pas qu'il existe à très bref délai un malaise bien plus considérable que celui qui a sévi à la fin de la dernière guerre.

Je parlerai brièvement de la ville de Vancouver où j'habite. Il s'agit peut-être d'une affaire peu importante, mais c'est l'une de ces nombreuses petites choses qui s'enveniment et créent une mauvaise situation. La compagnie d'avions Boeing possède une usine à Vancouver qui a obtenu et exécute encore, je crois, des commandes de l'Etat pour la fabrication d'aéroplanes et de pièces d'aéroplanes. D'après une nouvelle publiée dernièrement par les journaux, le Gouvernement envisage la construction d'une autre usine d'avions près de la ville. Il y a quelques semaines, cependant, la compagnie Boeing a congédié environ 150 hommes, sous prétexte de manque de matériel. Mais les employés mis à pied ne sont pas convaincus que ce soit le véritable motif du renvoi. Ils fondent leur doute sur le fait que peu de temps après leur mise à pied on a embauché un nombre considérable d'autres hommes. Ils font remarquer que, bien que l'on parle beaucoup d'une rareté de main-d'œuvre experte, les gens renvoyés par la compagnie étaient des ouvriers spécialisés qui se trouvaient à son emploi depuis longtemps, quelques-uns depuis plusieurs années.

Ce qui éveille aussi les soupçons de ces hommes, c'est que certains dirigeants de leur syndicat se trouvent au nombre des congédiés. Ils m'informent que la compagnie n'a fait aucun effort pour observer les règlements émis en janvier dernier par l'Etat quant aux conditions de travail applicables aux contrats accordés dans l'Ouest canadien, pour la fabrication et la revision d'aéronefs. Il est stipulé dans ces règlements que la proportion des apprentis de 16 à 21 ans par rapport aux compagnons doit être d'un à cinq. Ces règlements s'appliquaient à plusieurs métiers, mais on me dit qu'après le renvoi d'employés à l'usine Boeing, il restait à l'atelier un apprenti et un ouvrier pour l'équipe de nuit, deux ouvriers et un apprenti pour l'équipe de l'après-midi et trois ouvriers et un apprenti pour l'équipe du soir. A l'atelier de travail des métaux, où il était censé ne pas y avoir plus d'un apprenti par cinq compagnons, il y avait trois apprentis et trois ouvriers.

On me dit que si on étudie les fonctions remplies par les hommes mis à pied, c'étaient presque tous, sinon tous, des employés affectés à la fabrication, des ouvriers et des spécialistes. Je ne prétends pas qu'il ne faille pas modifier les règlements, quand les conditions l'exigent, mais, à mon sens, lorsque ces modifications s'imposent, il faut les réaliser en conformité du règlement établi par le décret du conseil adopté en juin dernier, le numéro 2685, je pense. Ce décret porte que ces modifications n'auront lieu qu'après conférence des représentants des patrons avec ceux des ouvriers. On devrait donner à entendre aux employeurs que les contrats de guerre ne sont pas la conséquence de leur esprit d'initiative personnel. On devrait leur dire que les contribuables canadiens payent pour l'exécution de ces contrats, que ces contrats résultent de la détermination de la population de détruire l'hitlérisme, mais qu'en ce faisant, nous ne tolérerons pas l'apparition parmi nous d'Hitlers en herbe.

De plus, je tiens à rappeler à la Chambre, au sujet du mécontentement croissant qui règne parmi la classe ouvrière, que durant la dernière session j'ai souligné le manque de représentants des ouvriers dans les diverses commissions de guerre. Je désire aussi faire savoir une fois de plus au premier ministre (M. Mackenzie King) que s'il tient à ce que la population continue à avoir foi que la présente guerre a pour but de détruire l'hitlérisme et de sauver la démocratie, il ferait mieux de revenir sans délai sur certaines nominations faites à ces commissions depuis le

début de la guerre. Je ne veux pas parler des forces armées, mais du personnel de plusieurs de ces commissions de guerre, surtout des nominations qui furent faites à l'ancien Conseil des munitions et des approvisionnements, la plupart des représentants nommés étant passés depuis au ministère des Munitions et Approvisionnements. Je tiens à déclarer maintenant de la façon la plus catégorique que certains hommes occupant de hautes positions devraient être promptement démis de leurs fonctions. Je ne nie pas qu'ils puissent avoir de grandes connaissances en matière de commerce et d'industrie, mais ils ignorent tout de la démocratie. C'est à cause de cette ignorance de la démocratie que des troubles sont susceptibles de se produire avant très longtemps au pays. Il est préférable que nous souffrions maintenant d'un peu de désorganisation que de graves soulèvements plus tard.

En juin dernier, le Gouvernement émit un décret du conseil, celui dont je parlais tantôt, établissant les principes et les conditions qui devaient régir la conduite des employés et des ouvriers pendant la guerre. Dans ce décret du conseil, le Gouvernement approuvait les contrats collectifs. Les contrats collectifs présupposent la reconnaissance des syndicats par les employeurs, et les ententes collectives sont certes impossibles sans la reconnaissance des unions. J'ignore si ce décret du conseil eut quelque effet sur l'attitude des patrons à cet égard, mais j'en doute fort, d'après ce que j'entends dire et d'après les preuves que je possède. Je crois que, sauf quelques honorables exceptions, la plupart des patrons traitent cela avec mépris.

Au cours de la dernière session, j'ai signalé le cas d'une commission de conciliation qui avait été chargée de faire enquête sur un différend survenu entre le syndicat local n° 240 de la Mine, Mill and Smelter Workers Union à Kirkland Lake et la Teck-Hughes Gold Mines, Limited. Si j'ai bonne mémoire, il y avait trois points en litige: augmentation de salaires, reconnaissance de l'union, réinstallation de 47 employés qui avaient été destitués pour prétendue agitation syndicaliste. Les membres de la commission de conciliation étaient M. le juge Martin, de la Saskatchewan, M. J. L. Cohen, avocat, de Toronto, et M. G. C. Bateman, qui est aujourd'hui, je crois, conseiller économique du ministre des Munitions et Approvisionnements. Dans le rapport de la majorité, M. le juge Martin et M. Cohen recommandaient que les hommes destitués fussent repris avant que d'autres employés pussent être engagés, et que désormais les renvois et les rengagements fussent faits selon l'ancienneté. Ils se prononcèrent aussi en faveur de la reconnaissance du syndicat, mais contre l'augmentation des salaires, du moins pour l'époque. D'un autre côté, M. Bateman, aujourd'hui conseiller économique du ministre des Munitions et des Approvisionnements, se prononça contre toutes les demandes des employés, y compris la reconnaissance du syndicat. Les employés décidèrent toutefois d'accepter la décision peu de temps après. Quarante-quatre jours après que les employés eurent décidé d'accepter cette décision, exactement un mois et demi après, la Teck-Hughes Gold Mines, Limited, dans une lettre signée par le président lui-même, écrivit ce qui suit au ministère du Travail:

> Je me permets de vous informer que le conseil d'administration de notre compagnie, à une récente réunion, a décidé de ne pas accepter la décision rendue par la commission de conciliation et d'enquête.

Voici ce que dit l'article 7 du décret du conseil C.P. 2685 que j'ai déjà mentionné:

> Les employés, par l'entremise des officiers de leurs syndicats ouvriers ou de représentants choisis par eux, doivent être libres de négocier avec les patrons ou les représentants des associations de patrons à propos des échelles de salaires, des heures de travail et des conditions de travail, en vue de la conclusion d'un contrat collectif.

Monsieur l'Orateur, après avoir passé plus de trente ans à m'occuper du mouvement syndicaliste et étudié durant tout ce temps les relations entre patrons et employés, je suis convaincu que la paix et la démocratie ne peuvent exister dans l'industrie que par le moyen de contrats collectifs entre patrons et employés.

J'ai cité cet article du décret ministériel parce que plusieurs syndicats ouvriers ont la naïveté de penser que ce décret est mis en vigueur, qu'il est appuyé par quelque sanction légale, comme par exemple le décret ministériel qui déclare zones protégées celles qui entourent certains établissements industriels, ou encore comme le décret ministériel qui, sans avis ni consultation et contrairement à la politique même énoncée par le Gouvernement, révoque la loi de 1935 sur les justes salaires et les heures de travail dans certains emplois.

Les ouvriers sont généralement des gens simples. J'entends par là qu'ils ne sont pas habitués aux subtilités qui sont de règle en haut lieu. Pour eux, les mots n'ont qu'un sens et ils les interprètent en conséquence. Les ouvriers ignoraient que le décret du conseil adopté en juillet par le Gouvernement n'était que façade et qu'il était considéré comme tel par le Gouvernement lui-même. J'imagine que le chef de l'opposition (M. Hanson) appellerait cela de la frime, mais bien des ouvriers se servent pour désigner pareille chose d'une expression que je ne

répéterai pas, car elle serait considérée comme contraire aux règles parlementaires et il me faudrait la retirer.

Les gens férus de nazisme ne sont pas tous en Allemagne. Il y en a plusieurs parmi les dirigeants des industries canadiennes. Il s'en trouve même je le crains, au département des Munitions et Approvisionnements.

Je crois savoir que nous possédons un bureau de l'information publique. Du moins, je reçois par la poste un bulletin hebdomadaire dont les renseignements sont déjà vieux d'une semaine. Pour des raisons manifestes, à cause de leur manque de nouveauté, j'imagine, ces bulletins de renseignements ne portent pas de date. J'en tiens dans ma main un qui m'est parvenu récemment du Bureau de l'information publique, et qui émanait, je crois, du ministère britannique de l'information publique. Il est intitulé "Le syndicalisme étouffé par les nazis en Belgique". Suit une brève déclaration de Max Buset, membre du parti travailliste en Belgique et autrefois député travailliste au parlement belge. Je ne citerai que deux ou trois passages de cette déclaration. Voici ce que dit l'auteur:

Un fait ressort clairement de tout ce que nous avons entendu dire. C'est que l'on a complètement détruit le mouvement syndicaliste, tel que nous le connaissions avant le 10 mai, date à laquelle la fureur nazie s'est abattue sur mon malheureux pays.

Le premier soin des nazis, lorsqu'ils s'installent en maîtres quelque part, c'est de détruire les institutions que les ouvriers ont édifiées au cours des années en vue de leur protection. Les syndicats ouvriers, les groupements travaillistes, les mouvements coopératifs: tout cela disparaît. Or, je vous le demande, monsieur l'Orateur, quelle différence de mentalité y a-t-il entre celui qui étouffe le mouvement ouvrier et celui qui ne permet pas à ce mouvement de se manifester, qui interdit la formation d'un syndicat ouvrier? Quelle différence y a-t-il? Il n'y en a aucune. La mentalité de l'un est exactement celle de l'autre. Toutes deux sont totalitaires à tous les points de vue et dans toutes les acceptions du mot.

J'ai eu l'occasion d'assister à quelques-unes des séances de la réunion récemment tenue à Vancouver par le Congrès des métiers et du travail du Canada et je tiens à dire que si l'état d'esprit des délégués reflète bien celui des ouvriers du pays en général, il n'est pas rassurant. Le congrès s'est fortement élevé contre l'ingérence du ministère des Munitions et Approvisionnements, représenté par son directeur des relations ouvrières, en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail dans les industries de guerre. Il me semble

[M. MacInnis.]

que s'il en est vraiment ainsi—et les délégués étaient des hommes intelligents qui doivent être au courant de la situation—un tel état de choses devrait cesser immédiatement.

J'ai sous les yeux le compte rendu publié dans la *Vancouver Province* des délibérations du congrès, ce jour-là, sur une résolution reprochant au ministère des Munitions et Approvisionnements d'être intervenu dans la question des salaires et des conditions de travail. L'article, portant le sous-titre suivant:

Les décisions du Conseil des munitions sont considérées comme portant préjudice aux ouvriers

se lit ainsi:

M. H. B. Chase, directeur des relations ouvrières au ministère des Munitions et Approvisionnements a été l'objet de sévères critiques à l'occasion de l'adoption par le Congrès des métiers et du travail d'un vœu tendant à la restauration de l'autorité exclusive du ministère fédéral du Travail.

Un des délégués a affirmé que:

Chase avait violé du tout au tout l'esprit de la loi des enquêtes en matière de différends industriels.

Il a poursuivi:

Lors de son passage à Vancouver l'an dernier, Chase s'est opposé au tarif de 90c. l'heure proposé par le conseil de conciliation qui a examiné la situation et a affirmé qu'il "verrait à ce que l'on n'adjuge plus de marchés de construction de navires à la côte."

Il s'agit de la côte du Pacifique. On a aussi rappelé que personne ne savait par qui Chase avait été proposé pour faire partie du conseil. L'an dernier on avait signalé qu'il était le seul représentant ouvrier au Conseil des munitions et approvisionnements. Cependant, au Congrès des métiers et du travail, où assistaient 250 délégués, personne ne savait qui avait proposé sa nomination.

Le règlement des différends entre ouvriers et patrons constitue une tâche à elle seule, tâche qui demande l'expérience et l'intelligence des questions à résoudre.

Je conseille au ministre du Travail (M. McLarty) d'exercer son autorité dans son ministère. Peut-être ne faut-il pas s'attendre à voir l'entente régner dans nos industries de guerre tant qu'un homme comme M. Bateman, dont les idées en matière de relations entre patrons et ouvriers remontent au Moyen âge, demeurera conseiller économique auprès du ministre des Munitions et Approvisionnements.

Rappelons-nous toujours que nous livrons une guerre pour la liberté, pour la liberté non pas des puissants, mais de ceux qui sont faibles et sans défense. Nous combattons aussi pour la démocratie. Or, chaque victoire remportée pour la démocratie à l'intérieur du pays aiguillonnera la volonté de résister au nazisme partout.

Pendant les quelques instants qui me restent, monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots au sujet des règlements concernant la défense du Canada. Je me range à l'avis exprimé par le chef intérimaire de mon groupe (M. Coldwell) l'autre jour. J'ai aussi fort goûté, hier soir, la façon avisée et détaillée dont l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) a traité le sujet.

Bien que presque quinze mois se soient écoulés depuis l'adoption de ces règlements par décret du conseil, la Chambre ne les a pas suffisamment discutés. Je sais que l'an dernier on a chargé un comité spécial de reviser les règlements, mais le comité s'est réuni à huis-clos, de sorte que seuls ses membres connaissent les propositions que leur ont faites ceux qui sont chargés de l'application des règlements ou celles que leur ont soumises des organismes ou des particuliers. Je ne nie pas la nécessité d'établir des règlements spéciaux en temps de guerre pour remédier à l'espionnage, au sabotage ou à d'autres menées tendant à entraver notre effort de guerre. Toutefois, il est assurément possible de protéger l'Etat et de le faire de telle façon que les gens raisonnables resteront convaincus qu'on ne commet pas d'injustice envers des innocents. Ce qui importe le plus, c'est de convaincre le public que ces règlements sont appliqués de telle façon qu'ils ne lèsent pas les innocents.

Sur les derniers jours de la dernière session, j'ai signalé au Parlement un aspect de ces règlements. J'ai fait alors observer que plusieurs hommes exerçant des fonctions importantes dans les syndicats ouvriers avaient été internés sans que le public en ait eu connaissance et sans que les intéressés aient pu répondre aux accusations portées contre eux. Les avocats de quelques internés ont constaté que les deux comités de révision établis sous le régime de l'article 22 des règlements étaient à peu près inutiles. J'ai sous la main un exposé de deux avocats indiquant la procédure suivie par le comité de révision. D'après cet exposé, le juge qui constitue le comité a sous les yeux le dossier du département, dont le contenu n'est divulgué ni à l'interné ni à son avocat. Le juge commence alors l'interrogatoire de l'interné qui ignore la nature des témoignages portés contre lui ou des faits sur lesquels repose la preuve. Certes, voilà la moins démocratique et la moins convenable des procédures en révision. Je suis prêt à reconnaître, étant donné la nature du cas, l'impossibilité de confronter l'accusé avec les témoins et la nécessité de procéder à la révision à huis-clos. Mais c'est précisément parce que la coutume ordinaire des tribunaux d'interroger et de contre-interroger les témoins peut ne pas être suivie qu'il importe doublement que toutes les précautions soient prises pour éviter l'erreur et l'injustice.

Je propose donc que l'on apporte sans délai deux amendements à l'article 22 des règlements. Premièrement: le comité de révision devrait être élargi pour comprendre au moins trois personnes, étant donné que la nature du cas exige que le comité agisse à la fois comme jury et comme juge. Deuxièmement: l'interné et son avocat devraient obtenir un exposé complet des témoignages et des faits allégués, afin qu'ils soient en mesure d'y répondre et d'établir si possible l'innocence de l'accusé.

Je ne veux pas que l'on tienne mes paroles pour une critique malveillante du ministre de la Justice (M. Lapointe). Je veux bien admettre que sa tâche n'est pas facile. D'une part, il doit voir à assurer la sécurité de l'Etat contre les manœuvres subversives de personnes qui, dans bien des cas, accordent leur première allégeance à d'autres pays; d'autre part, il doit sauvegarder la vie et la liberté de tous les Canadiens jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils sont coupables d'un crime ou d'actes contraires au bien-être de la nation. En temps de guerre cette tâche n'en est que plus difficile.

Lors de l'invasion des Pays-Bas et des pays scandinaves, au moment où on criait haro sur les membres de la cinquième colonne, j'ai reçu plusieurs résolutions et plusieurs télégrammes me demandant de voir à charger telle ou telle autorité de s'occuper de ces manœuvres subversives. J'ai toujours refusé d'approuver de telles démarches. J'ai déclaré publiquement que je ne voudrais aujourd'hui confier le ministère de la Justice à aucun autre homme au Canada qu'au présent ministre de la Justice. J'avais espéré que son attitude, lorsqu'il s'est opposé à une mesure aussi peu démocratique que l'article 98, nous serait une garantie que les règlements eux-mêmes seraient atténués et appliqués avec soin, mais j'ai été déçu. L'internement de chefs de syndicats ouvriers, l'arrestation et la mise en accusation de gens qui disent certaines paroles dans des conversations intimes ou sous l'influence des liqueurs, l'usage de ces mêmes règlements en vue d'arrêter des gens qui font pacifiquement le piquet et enfin la violation d'une façon générale de la liberté de parole et d'association, tout cela constitue, à mon avis, la menace la plus grave à la démocratie que le Canada ait encore connue. Le ministre et le Gouvernement devraient au moins accorder aux internés une revision appropriée de leurs cas.

Je regrette que le premier ministre (M. Mackenzie King) n'ait pas jugé à propos d'indiquer plus clairement les buts de paix du gouvernement. Il a dit que si le nazisme allemand n'est pas écrasé, il restera peu de liberté,

de vérité et de justice dans le monde. J'admets tout de suite la justesse de cette affirmation, mais cela ne veut pas dire que si l'Allemagne est vaincue, la liberté, la vérité et la justice fleuriront par le fait même. Nous avons combattu pour la cause de la liberté, de la vérité et de la justice durant la dernière guerre; des millions de jeunes gens ont donné leur vie pensant se battre pour tout cela; mais il n'en a rien été. Après la dernière guerre, la lutte pour la richesse et le pouvoir a continué de plus belle dans notre pays et nous avons toujours connu depuis la richesse et la pauvreté, le dénuement et l'abondance, la fortune et la misère et même dans un état de contraste plus frappant encore qu'avant la période 1914-1918.

Je veux dire en terminant que dans cette lutte pour écraser l'hitlérisme nous devons nous rappeler les principes fondamentaux pour lesquels nous combattons. Nous devons montrer, non par des paroles, mais par des actes que, comme l'a dit J. B. Priestley il y a quelques jours, la démocratie est un principe créateur et que nous y avons foi. Si nous voulons gagner la guerre nous devons commencer dès maintenant à écraser le pouvoir qui permet à un nombre relativement petit d'individus d'accaparer pour eux-mêmes le prix du travail de nos gens. Sans cela, nous perdrons la guerre, quel que soit le succès de nos armes.

M. WALTER LITTLE (Timiskaming): Je n'avais pas l'intention de prendre la parole à cette étape du débat, mais en entendant les remarques faites hier par l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), j'ai cru de mon devoir d'apporter certaines mises au point. Tout d'abord, je me demande si l'honorable député désire le respect de l'ordre et de la loi. A son avis, il y aurait à Kirkland-Lake 250 soldats en uniformes, armés de fusils et ainsi de suite. Ce n'est pas tout à fait exact. Il y en a 100. Il a dit ensuite que personne ne savait leur raison d'être en cet endroit. S'il s'était adressé aux personnes en mesure de le renseigner, il l'aurait connue, cette raison. Ce sont des volontaires qui, de leur plein gré, ont offert de prêter main-forte à la police municipale pour le maintien de l'ordre et de la loi en cette ville. Ce sont tous des habitants de la municipalité et d'aussi bons citoyens que n'importe quel membre de la Chambre. On compte parmi eux des ouvriers, des médecins, des commis, des marchands et autres. J'ai été profondément choqué de ce qu'a dit l'honorable député à leur égard. Il a ajouté qu'ils ressemblaient aux troupes de choc d'Hitler. Je n'ai jamais vu ces troupes de choc et j'ignore quelle peut être leur apparence, mais l'honorable député peut en croire ma parole, si elles ressemblent aux hommes que nous avons à Kirkland-Lake elles n'ont rien de désagréable.

Je trouve absolument injuste que des gens parcourent une région comme la mienne, ou toute autre au Canada, et qu'ils prennent ici et là des paroles qui font leur affaire sans se donner la peine de se renseigner auprès des personnes en mesures de leur fournir les renseignements exacts. Je le répète, s'il s'était adressé au maire de la ville ou aux membres de la police provinciale ou à tout habitant de la municipalité, il aurait obtenu les renseignements exacts.

Je veux signaler à l'honorable député que le nombre d'hommes de Kirkland-Lake et des environs qui se sont enrôlés est de 1,700, et si ce n'est pas là une preuve de loyauté de la part d'une petite ville de cette région, je n'y comprends rien. J'ai habité pendant vingt-sept ans la municipalité de Teck et j'en connais tous les citoyens pour les nommer par leurs prénoms. Je crois que l'honorable député devrait retirer ses paroles et avouer qu'il a été mal renseigné. J'ignore où il a puisé ses données, mais je puis lui dire que celui qui les lui a communiquées n'y connaissait rien.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, la présente session du Parlement a été convoquée surtout afin que nous soyons mis au courant des actes du Gouvernement touchant notre effort de guerre depuis l'ajournement des Chambres au mois d'août dernier, et pour que nous entendions les observations relatives à d'autres initiatives. Je crois qu'il incombe à tous les honorables députés, de la droite ou de la gauche, de porter à l'attention du ministère les questions qu'ils jugent nécessaire et opportun de lui signaler, et pourvu qu'elles ne soient pas d'un caractère personnel ni malveillant, leurs observations seront bien accueillies par le Gouvernement, qui, en ces heures difficiles, doit demander aux députés conseil et direction.

Je suis d'avis que le peuple canadien est bien satisfait des efforts du cabinet et du Gouvernement lui-même. Je défie qui que ce soit de trouver des ministres de la couronne plus compétents que ceux qui forment le cabinet de guerre actuel. Il se peut que l'opposition n'abonde pas entièrement dans ce sens, mais je suis convaincu que la plupart des Canadiens seront de mon opinion, et qu'ils ont une confiance absolue dans l'intégrité et la compétence de ces ministres. Pas le moindre

soupçon de scandale ou de mercantilisme depuis le début des hostilités. Voilà qui est des plus intéressant et des plus louable.

L'autre jour, monsieur l'Orateur, vous avez rendu une décision au sujet de la lecture de discours. Je dirai quelques mots à cet égard. Tout d'abord, je tiens à vous féliciter de votre décision. Je me rends compte de la tâche difficile que vous impose l'application de cet article du règlement. Je comprends votre situation assez épineuse, mais je sais que si cet article est appliqué avec justice pour tous, vous aurez l'appui de toute la députation, tant dans l'intention que dans le fait.

Il y a des divergences d'opinion au sujet de la lecture des discours. Je sais que quelques-uns de mes collègues sont favorables à la lecture de certains discours; d'autres pensent que pas un seul ne devrait être lu. Quant à moi, je crois que si l'on permet aux honorables députés de continuer à lire leurs observations, nous pourrions nous trouver en présence de ce qui se passait autrefois au parlement de la Grande-Bretagne; je veux dire que nous aurions peut-être des écrivains qui gagneraient leur vie en rédigeant les discours des députés. Nous serions alors obligés d'écouter les opinions des écrivains et autres citoyens en dehors de cette enceinte non responsables devant le peuple comme le sont les députés. C'est là un danger, et je vous félicite, monsieur l'Orateur, de votre décision, laquelle, je n'en doute pas, sera mise en vigueur d'une manière impartiale.

Jusqu'à présent, nous le comprenons tous, le conflit actuel a mis en œuvre des engins de guerre fortement mécanisés, les hommes s'étant ingéniés à produire et utiliser des armes redoutables et efficaces. Je crois, cependant, que le Canada a négligé, et néglige encore, une arme puissante qui pourrait et devrait être employée dans cette guerre. Je parle du pouvoir de la radio. Depuis longtemps, l'Allemagne s'en est servi de telle manière qu'on l'appelle aujourd'hui l'arme secrète d'Hitler. Actuellement, l'Allemagne irradie jour et nuit en vingt langues différentes, faisant de la propagande—en grande partie, sinon toute, mensongère—en vue, non seulement de jeter les esprits dans la confusion, mais aussi de faire naître des sentiments hostiles à la Grande-Bretagne et à ses alliés et favorables à l'Allemagne elle-même. Le Canada devrait commencer immédiatement la construction d'un poste puissant d'irradiation à ondes courtes afin que des discours soient radiodiffusés dans toutes les parties de l'univers si nous le jugeons à propos. Récemment, le ministre de la Justice (M. Lapointe) a irradié un discours au peuple français. Cependant, ce discours qui fut sans doute d'une valeur et d'un avantage inestimables non seulement pour le peuple de ce malheureux et héroïque pays mais aussi pour les habitants de la Grande-Bretagne, n'a pas été transmis directement du Canada à la France comme il aurait fallu, mais la British Broadcasting Corporation a dû servir de relais.

Je prierais le Gouvernement d'étudier sérieusement la question de la construction d'un puissant poste à ondes courtes, auquel on annexerait un bureau de langues étrangères. La propagande allemande est radiodiffusée non seulement en Europe, mais surtout maintenant aux Etats-Unis et en Amérique du Sud. Cependant, le Canada reste inactif et ne fait rien pour contrecarrer cette dangereuse propagande qui vise dans la pensée d'Hitler, à susciter des réactions contre la Grande-Bretagne et même contre nous. Pour illustrer mon point de vue, je vous citerai un fait récent, le discours de l'ambassadeur des Etats-Unis, Joseph P. Kennedy,—lequel n'était probablement pas destiné à la publication, bien que certains en doutent fort,—dans lequel il a critiqué la Grande-Bretagne et exprimé l'avis que la démocratie était morte dans ce pays. Ce discours n'a pas été répandu aux Etats-Unis et au Canada seulement par les journaux; mais il a été immédiatement capté par l'Allemagne et radiodiffusé au Canada, aux Etats-Unis et en d'autres pays, à la seule fin de créer de la confusion dans les esprits, de susciter une réaction défavorable à la Grande-Bretagne. A mon avis, le Canada pourrait rendre un service très précieux en expliquant les véritables motifs de notre participation au conflit et les conséquences d'une victoire d'Hitler à tous les habitants des deux Amériques.

Si j'avais à m'occuper d'un poste à ondes courtes de ce genre, je ne confierais pas ces émissions à des professeurs de certains de nos collèges, par exemple, ou à d'autres personnages que je ne mentionnerai pas. Je choisirais des hommes d'esprit pratique, au courant des choses et compétents. Je songe à deux hommes éminents au pays qui pourraient rendre de très grands services de cette manière: je veux dire le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe). Si le ministre de la Justice pouvait s'adresser au public de France dans sa propre langue et si le premier ministre pouvait atteindre également la population des Etats-Unis et même celle de tout le continent nord-américain, ces deux ministres rendraient un immense service à la Grande-Bretagne et à la France. Tous les efforts de l'Angleterre tendent présentement à circonvenir la propagande émanant d'Allemagne à destination de l'Amérique.

L'installation au Canada d'un poste émetteur à ondes courtes comporterait en outre l'avantage suivant. Comme chacun sait, nous avons, pour le moment, perdu tous nos débouchés commerciaux en Europe, et personne ne saurait prédire quelle sera l'issue du présent conflit, ni quand nous pourrons reconquérir nos marchés sur ce continent. Voilà pourquoi nous tournons les yeux, depuis quelque temps, vers l'Amérique du Sud. Il est vrai que nous avons fait le nécessaire en ce qui concerne l'envoi de commissaires du commerce, mais si nous avions possédé un poste émetteur à ondes courtes, nous aurions pu mieux seconder leurs efforts au moyen de programmes radiodiffusés dans la langue des divers pays sud-américains. Un tel poste nous rapprocherait des autres pays, et affermirait sûrement nos relations avec eux.

Je passe maintenant à une question qui a trait aux militaires, savoir, la réforme de gens qui s'étaient enrôlés de bonne foi, après avoir subi avec succès l'examen médical prescrit. Plusieurs d'entre eux avaient quitté des situations lucratives. Ayant, dis-je, subi avec succès un examen médical complet, y compris dans certains cas une radiographie, on les avait reconnus physiquement aptes à servir. Plus tard, à la suite d'un nouvel examen, certains ont été réformés et se trouvent aujourd'hui sans situation ni moyens pécuniaires. Je prie le Gouvernement et le ministre d'étudier cette grave question. Je ne parle pas de quelques cas isolés, car ces réformes s'avèrent si nombreuses qu'elles me font soupçonner de graves défauts dans notre système d'examens médicaux.

Il était entendu que l'examen de ces recrues ne s'effectuerait pas d'une manière hâtive. Durant la dernière guerre on avait un grand besoin de soldats, mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Je demande donc au Gouvernement d'accorder à ces réformés un congé de durée suffisante pour qu'ils puissent se rétablir dans la vie civile. J'aimerais que l'on s'en prenne en même temps à certains des médecins responsables de cet état de choses. S'ils commettaient des erreurs aussi graves dans la vie privée, il y a longtemps, à mon humble avis, qu'ils ne pratiqueraient plus la médecine. Ce n'est pas le médecin qui subit le poids de l'erreur commise, mais le soldat engagé ou licencié. Je parle seulement au nom de cette partie de la Colombie-Britannique que j'ai l'honneur de représenter. Il y a au moins une douzaine d'hommes dans ma circonscription qui se sont vu réformer, et qui n'ont maintenant ni emploi ni argent.

Voici une autre question sur laquelle je tiens à appeler l'attention du Gouvernement. La chose peut sembler insignifiante, mais ce sont précisément des détails de ce genre qui influent sur le moral de nos troupes. J'entends le traitement apparemment inégal accordé aux membres des trois services en ce qui a trait au transport. En cours de route vers Ottawa, avant l'ouverture de la présente session, j'ai vu dans le train un peloton de quarante soldats quittant l'île Vancouver à destination de la Grande-Bretagne. Voulant examiner les conditions dans lesquelles ils allaient voyager, je constatai qu'on les avait placés dans un wagon de colons, sans matelas ni couvertures d'aucune sorte. A vrai dire, la plupart d'entre eux n'en paraissaient pas incommodés outre mesure.

Leurs officiers, cependant, m'ont demandé pourquoi on leur accordait un traitement aussi peu généreux alors que les membres du corps d'aviation et de la marine se voyaient réserver des wagons de la classe touriste, munis de lits. La question peut paraître de faible importance, mais j'estime que, dans la guerre actuelle, nous avons négligé l'élément psychologique pour concentrer directement tous nos efforts sur des considérations d'ordre matériel. L'ennemi lui songe à tous ces facteurs de moindre importance. Peut-être intéresserait-il la Chambre de savoir qu'avant la prise de Dunkerque, Hitler avait donné ordre à ses soldats de traiter les prisonniers faisant partie de régiments écossais avec plus d'égards que les prisonniers anglais. Non pas qu'il avait plus de sympathie pour les membres des régiments écossais, car il avait raison de penser autrement; il visait simplement à semer la dissension au sein des troupes britanniques. Je constate que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) est absent pour l'instant, mais je voudrais qu'il voie à ce que tous ceux qui relèvent de son ministère soient traités sur un pied d'égalité, pour ce qui est du transport, avec les marins et les aviateurs.

On a déjà soulevé la question du transport gratuit et je dois dire que mes vues s'accordent avec celles d'une foule d'honorables députés. L'opinion a été émise qu'il ne serait pas possible d'accorder cette faveur à tous les soldats. Toutefois, il est un service en particulier qui devrait, à mon avis, faire l'objet d'un traitement spécial. Je veux parler des jeunes gens, des marins qui restent en mer pendant plusieurs mois peut-être, sans avoir l'occasion de mettre pied à terre, et encore moins de visiter leurs familles. J'ai été heureux d'entendre le ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald) déclarer que les membres de ce service feront l'objet d'un traitement particulier.

Je suis fermement convaincu que le Gouvernement fait tout en son pouvoir pour mener à bien notre effort de guerre. Cependant, plusieurs de nos ministres sont surchargés de

travail et les responsabilités de quelques-uns d'entre eux sont si nombreuses qu'ils n'ont pas le temps de s'intéresser à toutes les questions qu'à mon sens, il y aurait lieu d'étudier. Non pas que j'en aie entendu un seul se plaindre, mais notre effort de guerre prend une telle envergure que même les membres du Parlement ont de la difficulté à se renseigner sur les divers organismes créés par le Gouvernement ou même à obtenir leurs numéros de téléphone. C'est à ne plus s'y reconnaître. Je dois rappeler au Gouvernement que le peuple n'a d'autre façon de se faire entendre que par l'entremise de ses représentants dûment élus. Je demande au Gouvernement de voir à ce que, dans cette guerre, les représentants du peuple ne deviennent pas de "grands oubliés". Bien qu'aucun ministre en particulier n'en soit responsable, on a institué toutes sortes de commissions dont plusieurs pourraient très bien se voir, une fois les hostilités terminées, à la tête des principales industries canadiennes. C'est là une tendance que j'envisage non sans une certaine appréhension et j'estime qu'il est de mon devoir d'y appeler l'attention du Gouvernement.

Le dernier point que je désire soulever a trait à nos industries de guerre. Presque toutes nos nouvelles fabriques sont centralisées dans deux provinces. Cette façon de procéder est absolument dépourvue de sagesse, tant au point de vue national qu'en ce qui concerne notre sécurité. Qui, dans cette Chambre, oserait prétendre que notre pays ne sera jamais envahi? Je me permets d'aller plus loin et d'affirmer qu'une telle invasion n'est pas du domaine de l'impossible. Le cas échéant, poursuivrons-nous cette politique qui voit se multiplier dans Ontario et Québec les principales industries consacrées à la production de guerre? Je dis au Gouvernement que cette politique n'est pas favorable à la sécurité même de la nation et qu'elle ne l'est pas davantage au point de vue économique.

J'ai, depuis l'ouverture de la session, entendu dire par un honorable député dans cette enceinte que les cultivateurs de sa localité abandonnaient leurs terres, faute de main-d'œuvre. Celle-ci se dirigerait vers les industries de guerre où les salaires sont plus élevés. Cela n'a pas manqué d'intéresser vivement ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique, car chez nous, pour une cause bien différente, nous voyons les cultivateurs abandonner leurs fermes ou tout au moins les conserver à grand'peine. Ils doivent faire face à une grande abondance de produits dans les caves et les greniers tandis qu'ils sont en même temps témoins d'importations considérables que l'on paie avec des fonds canadiens et que l'on vend à des prix inférieurs. Nos cultivateurs voient ces produits entrer au pays et passer devant leur porte tandis que les leurs ne peuvent s'écouler faute de marchés. J'ai mentionné la chose dans mon dernier discours, monsieur l'Orateur, j'en parle encore une fois, et je déclare de plus que si les établissements industriels doivent continuer à jouir d'une haute protection les cultivateurs devraient en jouir également.

Avant de quitter ce sujet, j'ai un avis à offrir au Gouvernement. Il a trait au travail supplémentaire dans nos industries de guerre à l'heure actuelle. Tant qu'il existera une abondance de main-d'œuvre, tant experte qu'inexperte, comme c'est actuellement le cas en Colombie-Britannique, les ouvriers ne devraient pas être appelés à faire du temps supplémentaire. Cela n'est pas bon pour l'ouvrier lui-même et c'est souverainement injuste, assurément, pour les chômeurs.

Nous nous sommes étonnés de l'enthousiasme que mettait le peuple à faire la guerre. Nous avons été témoins du merveilleux esprit dont a fait preuve le peuple de Grande-Bretagne, et alors qu'il y a lieu de s'en émerveiller vraiment, il est bon d'observer que chaque personne en état de travailler a été employée à un titre ou à l'autre par l'Etat. En ce pays-ci, il existe encore nombre de gens capables et désireux de faire leur part qui se demandent encore de quoi il en retourne. J'invite le Gouvernement à tenir compte de l'excédent de main-d'œuvre disponible en certaines provinces du pays et à trouver moyen de parer à cette situation.

Nous avons tout récemment écouté un admirable discours prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner).

Une VOIX: Pas si admirable.

M. REID: Aux yeux de certains il n'était pas si admirable, c'est vrai. Il y a exposé les ententes conclues entre la Grande-Bretagne et le Canada touchant l'achat de $105,741,000 de certaines denrées agricoles canadiennes et il nous a fait connaître d'après quel ordre de préférence l'Angleterre entendait procurer ces denrées à sa population. Je crois que la pénurie de sterling explique en partie l'hésitation marquée de la Grande-Bretagne à faire ces achats de nos denrées agricoles. J'ouvre ici une parenthèse, afin de rappeler à la Chambre qu'au moment où nous invitons l'Angleterre à acheter des produits canadiens il conviendrait de nous demander nous-mêmes comment elle peut acheter chez nous si nous refusons d'acheter chez elle. Vous ne sauriez vendre tout ce que vous avez et ne rien acheter en retour.

S'il est exact que la Grande-Bretagne n'a pas toutes les disponibilités de sterling voulues à toutes fins, et j'ai tous les motifs de

croire qu'il en est ainsi, j'inviterais le Gouvernement à examiner l'opportunité de faire don à l'Angleterre de denrées agricoles et de poisson canadiens. Le peuple canadien s'est toujours montré favorablement disposé à assister les victimes des séismes et des inondations. Pourquoi n'irions-nous pas en aide aux Britanniques qui défendent si vaillamment le fort dans ce qu'on appelle la bataille de Grande-Bretagne? Nous avons quantité de produits agricoles impossibles à écouler actuellement; en Colombie-Britannique nos entrepôts et nos établissements frigorifiques débordent de poisson pour lequel nous cherchons vainement un débouché. La Grande-Bretagne nous achèterait volontiers ces denrées alimentaires, mais il lui faut son sterling pour se procurer du matériel de guerre. J'invite donc le Gouvernement à songer sérieusement à faire cadeau à la Grande-Bretagne de l'excédent de nos produits agricoles et de nos denrées alimentaires y compris le poisson.

Je ne ferai qu'effleurer plusieurs autres points, car le temps passe rapidement. Je veux appeler l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et du Gouvernement sur une denrée que nous pourrions facilement procurer à la Grande-Bretagne mais que nous ne produisons pas en quantité suffisante. Avant la guerre, l'Angleterre se classait le plus grand importateur d'œufs de l'univers et je crois savoir qu'elle voudrait en importer à l'heure présente. Ses importations, en 1920, représentaient 261 millions de douzaines d'œufs et elle les achetait surtout aux pays d'Europe tombés sous la domination allemande. En 1938, nous n'avons exporté en Grande-Bretagne qu'un million et demi de douzaines d'œufs, et si cette année ces exportations représentent 10 millions de douzaines elles ne sont qu'une fraction des besoins de sa consommation.

Comme preuve de la faible quantité d'œufs que peut exporter le Canada, je dirai aux honorables députés que lorsque le ministre de l'Agriculture est allé négocier des accords avec l'Angleterre, on lui a répondu que la proposition n'en valait guère la peine parce que le Canada ne produisait pas suffisamment d'œufs. L'occasion est excellente, monsieur l'Orateur, de faire du Canada le panier aux œufs de l'Empire. Nous pouvons disposer de fortes quantités de blé et la Grande-Bretagne nous en achète autant qu'elle peut. Il serait possible cependant de convertir notre blé en une provende précieuse et de le fournir à la Grande-Bretagne sous forme d'œufs, qui nous les achèterait en grandes quantités si nous pouvions seulement les lui offrir. J'invite le Gouvernement à étudier la question et à instituer un comité de fonctionnaires supérieurs de l'agriculture chargé d'accroître la production des œufs. Je le prierai du même coup d'examiner les prix excessifs que les aviculteurs de la Colombie-Britannique doivent verser pour le blé, au point qu'on se demande quels sont les responsables de cet état de choses vu qu'il est impossible de trouver des débouchés pour les énormes quantités de blé que le Canada possède actuellement.

M. JOHNSTON (Bow-River): Quel prix paie-t-on le blé?

M. REID: Environ $1.40 les cent livres, soit à peu près $1 le boisseau.

M. COLDWELL: Quelle qualité?

M. REID: Le n° 5, je crois. On ne pourrait expliquer ce prix par les taux de transport exclusivement, sujet sur lequel je reviendrai au cours de la session, et quand des prix aussi élevés existent c'est qu'il doit y avoir quelque chose qui cloche. Je demande à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre d'en prendre bonne note et de s'enquérir pourquoi la Colombie-Britannique ou toute autre province doit payer si cher le blé quand, actuellement, le blé canadien ne peut être écoulé ailleurs que sur le marché de la Grande-Bretagne.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) a exprimé l'opinion, l'autre soir, que les Canadiens ne prennent pas la guerre aussi au sérieux qu'ils le devraient. Je suis quelque peu enclin à abonder dans son sens, car comme le savent les honorables députés et tous les Canadiens, la situation est vraiment fort grave. Mais si cet état d'esprit règne, le Parlement a le devoir de s'en enquérir et d'y remédier, si possible, car nous ne devons pas ralentir nos efforts ni laisser notre enthousiasme tiédir. Il faut entretenir l'enthousiasme d'un bout à l'autre du Canada jusqu'à la victoire.

Les gens posent des questions sur la situation d'après-guerre et cet après-midi, un collègue a demandé quels sont les buts de paix du Canada. Il importe de songer à l'après-guerre, mais il faut appliquer toutes nos pensées et toutes nos énergies au conflit actuel, pour assurer d'abord la défaite d'Hitler et de ses armées. Nous ne nous battons pas seulement pour la démocratie, mais aussi pour notre existence même, chose d'importance primordiale. Bien téméraire ou bien clairvoyant celui qui pourrait prédire ce qui se produira après le conflit. Mais conscient des lacunes de notre régime dans le passé et des souffrances infligées par ces lacunes à plusieurs de nos concitoyens, je prie le Ciel que notre lutte soit au bénéfice non d'hier mais de demain, et qu'elle permette de remédier à cet état de choses et assure une paix et un bonheur plus durables à des millions de gens.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, je souscris à plusieurs des idées exprimées par l'honorable préopinant (M. Reid), surtout dans la dernière partie de son discours: s'il ne faut pas perdre de vue l'expression de nos buts de paix, comme Parlement, nous devons faire de notre mieux pour accorder la priorité au plus important, la victoire pour notre empire.

Les Chambres sont convoquées pour cette courte session, afin surtout d'écouter les exposés des divers ministres. En écoutant le long exposé du ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power), j'ai été enthousiasmé, comme d'autres de mes collègues ont dû l'être, par le récit des hauts faits du corps d'aviation royal canadien. Comme je viens de la Saskatchewan, on comprendra combien je m'enorgueillis du fait que le commandant du corps d'aviation royal canadien outre-mer, le chef d'escadrille McNab, est originaire de ma province. Au cours de l'éloquent discours prononcé aujourd'hui par le ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald) et dans lequel il a décrit la vigilance dont font preuve la marine royale et aussi notre flotte canadienne pour protéger nos côtes et nos convois, j'ai pensé à ces jeunes gens des Prairies enrôlés dans la marine canadienne et qui auparavant n'avaient jamais navigué en mer, et dont plusieurs n'avaient jamais vu la mer, avant le début des hostilités. Les exploits de notre aviation, le courage et l'esprit entreprenant de notre marine et par-dessus tout, la résistance héroïque de la Grande-Bretagne depuis quelques mois ont ranimé et revivifié notre empire. Quelqu'un a dit: "Qui meurt, si l'Angleterre vit?" J'invertis ces mots, ce soir, en disant: 'Qui vit, si l'Angleterre meurt?" L'attitude de l'Empire a été résumée l'autre jour, en ces mots immortels du capitaine Fogarty Fegan du *Jervis Bay*: "Nous serrons l'ennemi de plus près." En face d'une supériorité écrasante, il a engagé le combat sans tenir compte de ses pertes et, par sa mort, il sauvait la vie des autres. Le Parlement a été convoqué à cette date-là pour donner à la population l'assurance que le Canada serrait l'ennemi de plus près par une participation redoublée à l'effort de guerre de l'Empire. Aujourd'hui, en conséquence surtout de la résistance du peuple de Londres, on peut prédire sans crainte que le temps de prendre l'offensive n'est pas éloigné. Tous les membres du Parlement, quelle que soit leur allégeance politique, conviennent qu'il ne faut pas d'apathie, que nous devons poursuivre sans relâche notre effort de guerre. C'est pourquoi nous sommes ici: pour faire jusqu'au bout notre part personnelle, afin que l'effort du Canada aille toujours croissant.

Nous, de l'opposition, avons un devoir à remplir. Le dernier orateur a déclaré, et je partage son avis, que nous ne devons pas nous laisser entraîner à des critiques malveillantes. Nous devons exprimer sans crainte nos opinions devant le Parlement et le pays. Nous ne devons pas nous laisser intimider par la supériorité numérique des partisans du Gouvernement. Si nous nous laissons aller à des critiques injustes, nous ne remplissons pas notre rôle. Pendant la guerre, les considérations et les tactiques de parti doivent faire place à la poursuite d'un objectif commun qui est d'assurer au plus haut degré l'aide à l'Empire. Au Royaume-Uni, tous les partis politiques travaillent en active collaboration, sous réserve que chaque représentant en particulier s'est attribué le droit de critiquer. Mais chacun d'eux collabore à la tâche commune. Les Churchill, les Beaverbrook et les Bevin, irréconciliables en temps de paix sur plusieurs questions d'ordre majeur, se sont unis à l'heure du danger national. Ici, l'opposition se voit en ce moment refuser une participation active aux affaires du pays, mais nous revendiquons le droit de collaboration et celui d'une critique d'ordre pratique.

Si j'interprète bien le résultat de la dernière élection, il revient à ceci. Les électeurs tenaient à ce que le régime de parti continue, mais ils ne voulaient pas du maintien de l'esprit de parti dans la conduite de la guerre et ils n'ont pas voté pour cela. La démocratie ne peut fonctionner que si une opposition est prête à aiguillonner sans crainte le Gouvernement quand il s'avère négligent et somnolent, ou à collaborer quand il réussit.

Dans son livre *Memory Holds the Door*, lord Tweedsmuir a exprimé en ces termes son idée de la démocratie:

> La démocratie—distincte dans son essence de tel ou tel gouvernement démocratique—est d'abord une attitude de l'esprit, un testament spirituel et non pas un régime économique ou un rouage politique. Le testament comporte certaines croyances fondamentales que la personnalité est sacro-sainte, ce qui est synonyme de liberté; que la politique doit se décider par discussion libre; qu'une minorité doit normalement être prête à céder à une majorité qui, à son tour, doit respecter les droits sacrés d'une minorité.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, en vue d'assurer la croissance continue de notre effort de guerre, adjurons encore le Gouvernement de nous accorder une séance secrète du Parlement, non pas pour que nous puissions prendre connaissance de renseignements qui peuvent aider l'ennemi, mais pour que nous puissions poser des questions et présenter des propositions dont nous ne pouvons saisir la Chambre sans danger que l'ennemi en profite.

Je considère que mon devoir de député est de faire une critique loyale, car on ne doit jamais oublier que, de 1914 à 1918, c'est grâce aux critiques de l'opposition en cette Chambre qu'on a épargné des millions au pays sur les commandes. En Grande-Bretagne, c'est aussi grâce à la critique, d'abord ridiculisée puis acceptée par le gouvernement, qu'on a fini par remédier au manque d'obus qui, à un certain moment, menaçait de causer la ruine de l'Empire.

Bien des gens prétendent que la démocratie est aujourd'hui en train de perdre ses droits chez nous, mais telle n'est pas mon opinion. L'exercice de quelques-uns de ces droits est suspendu à cause de l'importance plus grande de la sécurité nationale. La liberté de parole est un de ces droits. C'est l'essence même de la démocratie, mais je reconnais qu'en temps de guerre il faut une censure sévère. Quel moyen le peuple canadien a-t-il de critiquer l'administration? Si tous les députés ministériels suivaient l'exemple de l'honorable préopinant, le Gouvernement se rendrait compte de l'attitude du pays. La presse de notre pays est aujourd'hui, dans bien des cas, assujettie à une censure trop sévère. Est-ce que le peuple canadien a l'occasion d'exprimer ses vues au moyen de la radio?

L'honorable préopinant a parlé de la valeur de la radio au point de vue de la propagande. Que dire de la Société Radio-Canada? C'est un corps public, une création du Parlement. Tend-elle à devenir une créature du Gouvernement? Un article intitulé: "It Is Your Two Bucks" a paru dans le *Saturday Night* il y a deux semaines. L'auteur y expose en détail certains principes qui régissent la Société Radio-Canada. L'un d'eux peut se résumer ainsi: Tout citoyen peut utiliser la radio de notre pays pourvu qu'il se conforme à la loi, avec cette réserve qu'il s'expose lui-même et qu'il expose le poste où il parle à des sanctions s'il lui arrive de dire quelque chose susceptible de nuire à l'effort de guerre du Dominion. Je lis plus loin dans cet article, qui est signé Politicus:

> Au lieu de se laisser guider uniquement par cet article et par les dispositions des règlements concernant la défense du Canada, la Société Radio-Canada a inscrit sur la liste noire des groupes parlementaires sérieux. Et cela sans en donner avis à ces groupes.

Le peuple canadien a le droit de savoir si cette affirmation est exacte. Il a le droit de savoir si l'on a mis l'interdit sur des partis politiques. Si on l'a fait, il a le droit de savoir en vertu de quelle autorité cet interdit a été imposé. Pour moi, c'est la négation de la démocratie.

Nous, de l'opposition, ne pouvons nous faire entendre qu'à la radio. Si on nous enlève le privilège ou le droit de discuter librement et sans entraves les affaires publiques en vue de former l'opinion publique, on détruit l'essence même de la démocratie. Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) n'est pas à son siège en ce moment, mais je demande qu'on ordonne immédiatement une enquête sur la Société Radio-Canada. Si cette institution est devenue un instrument entre les mains d'un parti, le Parlement et le pays devraient savoir à quoi s'en tenir. Pourquoi le ministre des Munitions et Approvisionnements a-t-il refusé cette enquête? Est-il vrai qu'une société appartenant à l'Etat peut maintenant servir d'instrument à un parti pour la dissémination de renseignements tendancieux et échapper à une enquête par devant un comité parlementaire?

Nous n'avons pas, de ce côté-ci de la Chambre, le nombre de députés voulu pour faire valoir notre demande relative à la formation d'un comité d'enquête sur la radio. Je prie les députés ministériels de soutenir notre point de vue et de demander une telle enquête.

Il existe une autre forme d'aide que nous pouvons accorder à l'Empire et dont personne, sauf mon honorable préopinant, n'a encore parlé. A mon sens, le Parlement devrait s'appliquer à améliorer le moral de l'Empire aussi bien que du Canada. Comme l'a dit l'honorable préopinant, le Royaume-Uni doit faire un commerce d'exportation solide et sans cesse croissant au Canada. Ses importations de plus en plus grandes de matériel de guerre doivent être compensées par des exportations qui en assurent le financement. Le *Manchester Guardian* écrivait récemment dans un éditorial ce qui suit:

> Nous ne pourrons gagner la guerre que si nous pouvons la financer par nos exportations après que nos autres ressources en or, en valeurs étrangères et en services auront été épuisées.

On peut donc tenir les exportations pour des munitions de guerre. Que constatons-nous cependant? Les exportations britanniques dans tous les pays du monde diminuent. Au cours du mois de juillet dernier, les exportations de la Grande-Bretagne ont accusé une diminution de 22.7 p. 100 au regard de celles du mois correspondant de 1939. Les importations de l'Angleterre ont, pendant la même période, diminué de 11.2 p. 100. La Grande-Bretagne ne peut maintenir son plein effort de guerre que si tous les pays de l'Empire achètent davantage chez elle. Je trouve dans un éditorial du *Leader Post,* de Regina, le passage suivant qui résume bien l'idée que je développe en ce moment:

> Les armées, les marines et les flottes aériennes sont essentielles pour gagner les guerres, mais l'arme économique est aussi très utile, sinon nécessaire. Les Canadiens collaborent à la vic-

toire par l'aide considérable qu'ils fournissent sur terre, sur mer et dans les airs, mais ils peuvent encore faire leur part en achetant le plus possible de marchandises britanniques.

Je conseille au Gouvernement de lancer au Canada une campagne en faveur de l'achat de marchandises britanniques. Il ne s'agit pas de nuire de quelque manière au commerce canadien ni aux fabricants de notre pays en particulier. J'ai ici un tableau que je voudrais, avec le consentement de la Chambre, consigner au hansard. On y voit en détail les exportations de cotonnades de l'Angleterre et du Japon au cours des années 1937, 1938, 1939 et les neuf premiers mois de 1940 démontrant d'une manière générale, que pendant cette période, si extraordinaire que cela soit, les exportations de la Grande-Bretagne au Canada ont diminué constamment, tandis que celles du Japon au Canada ont sans cesse augmenté. Voici le tableau:

Serviettes de coton (en livres)

Année	Royaume-Uni	Japon
1937.....	960,073	74,316
1938.....	708,680	275,781
1939.....	714,483	329,421
1940 (9 mois) ...	308,919	139,946
Draps de coton (en livres)		
1937.....	286,852	2,165
1938.....	187,780	40,363
1939.....	106,507	165,307
1940 (9 mois) ...	31,227	20,547
Couvertures piquées et couvre-pieds (en livres)		
1937.....	167,137	1,399
1938.....	141,854	8,106
1939.....	106,293	44,973
1940 (9 mois) ...	44,765	4,024
Mouchoirs de coton (en livres)		
1937.....	394,896	139,455
1938.....	328,985	162,319
1939.....	326,269	350,687
1940 (9 mois) ...	190,889	237,442
Tissus de coton (en livres)		
1937.....	112,145	87,618
1938.....	33,836	88,935
1939.....	19,642	112,616
1940 (9 mois) ...	27,576	140,635
Flanellette—Draps et taies d'oreillers de coton (en livres)		
1937.....	404,502	3,351
1938.....	216,329	2,004
1939.....	242,519	300,519

Pendant cette période c'est l'Angleterre qui a eu le dessous du panier. Je suis d'avis qu'on pourrait remédier à cet état de choses par une campagne et apporter ainsi une aide appréciable à la métropole.

Parlons maintenant de ce qui se passe chez nous et voyons quelle est la situation. On ne peut méconnaître qu'au Canada l'opinion se répand de plus en plus que le Gouvernement n'a pas réussi à réduire les dépenses facultatives et on voit d'un mauvais œil les nombreuses nominations à de hautes positions qui frisent le favoritisme politique. Je fais particulièrement allusion au ministère des Services nationaux de guerre, ce département à usages divers où les nominations révèlent parfois que les aptitudes politiques semblent constituer les titres à la position. On soupçonne aussi que, dans certains cas, les entreprises sont adjugées à des compagnies éphémères qui ont surgi depuis quelques mois et dont le principal avoir est l'aptitude politique.

M. CLEAVER: Nommez-les donc.

M. HOMUTH: L'honorable député les connaîtra s'il veut bien patienter.

M. DIEFENBAKER: Je vais en indiquer une ici même, une société organisée dans la ville de Prince-Albert pour exécuter des travaux de construction, la National Construction Company Limited. Elle n'a jamais fait d'opérations auparavant; elle se compose de six hommes qui n'ont aucune compétence dans ce genre de travail et dont la seule aptitude vient de leurs opinions politiques.

M. CLEAVER: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. CLEAVER: Je le connais, je crois qu'il me le permettrait.

M. DIEFENBAKER: Mais certainement.

M. CLEAVER: L'honorable député voudrait-il laisser entendre que l'entreprise accordée à la National Construction Company n'a pas été adjugée au plus bas soumissionnaire?

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas du tout ce qu'il dit.

M. DIEFENBAKER: Je prétends que s'il en a été ainsi, il y a eu tant de retard que cette société a fini par savoir quelle serait la plus basse soumission.

Une VOIX: Est-ce ainsi que vous avez agi pendant que vous étiez au pouvoir?

M. DIEFENBAKER: Loin de moi la pensée, monsieur l'Orateur, que le patriotisme soit le fait d'un seul parti. Je me rappelle un peu ce qui s'est passé de 1914 à 1918, mais je me rappelle aussi que lorsqu'il se produisait des actes répréhensibles, les coupables étaient punis sur l'ordre du premier ministre de l'époque, sir Robert Borden.

Voici maintenant ce que j'ai à proposer: on dépense des millions et des millions en entreprises de guerre, mais nous ne savons rien des prix consentis. A intervalles réguliers, le ministre des Munitions et Approvisionnements publie une brochure indiquant les entreprises adjugées...

M. HOMUTH: Il ne donne aucun renseignement.

M. DIEFENBAKER: ...mais ne contenant rien au sujet des prix consentis, de sorte que sa seule utilité est de nous montrer que le Gouvernement dépense de l'argent.

M. CLEAVER: Il indique aussi le prix de l'entreprise.

M. DIEFENBAKER: Il est évident que l'honorable député n'a pas lu les rapports en question.

M. CLEAVER: J'ai lu ces rapports et ils indiquent les prix globaux des entreprises, mais non ceux des unités.

M. DIEFENBAKER: La contrariété que manifeste l'honorable député suffit à éveiller les soupçons. Ce que je demande c'est que dans l'intérêt du pays et de notre effort de guerre, on nous donne les détails au sujet des prix. Cela peut prendre du temps, mais si les prix sont raisonnables, ainsi que je l'espère, leur publication aidera à ramener la confiance. Le secret, au contraire, ne peut engendrer que le doute et celui-ci la discorde. La publicité ne nuira en rien aux manufacturiers patriotes, et ils sont les plus nombreux, ou aux autres fournisseurs de matériel de guerre, qui ne cherchent qu'un juste profit, mais elle en imposera à cette faible minorité qui cherche à profiter indûment des sacrifices de la nation et de l'Empire en demandant des prix exorbitants. Je soutiens cette thèse en toute sincérité et sans chercher à faire du capital politique pour quelque parti que ce soit.

Examinons ce qui s'est passé au sujet du dernier emprunt de guerre. La réponse a été lente, et pourquoi? Parce qu'un peu partout, les gens se demandaient s'il serait possible que les choses ne se passent pas comme elles le devraient et que nous ne tirions pas tout le parti possible des sommes dépensées. Une telle publication mettrait fin à ces doutes.

Je suis d'avis, en outre, qu'il faudrait établir en ce Parlement un comité des comptes publics chargé d'étudier toutes les entreprises adjugées non pas jusqu'à l'an dernier, mais jusqu'à aujourd'hui. Il n'y aurait pas lieu d'y faire entrer la politique dans les délibérations d'un comité comme celui-là. Qu'on tienne cette enquête à huis-clos, si l'on veut. Qu'on insiste sur l'exclusion de tout esprit de parti. Je mentionnerai, à titre d'exemple, le comité qui s'est réuni ici pendant la dernière session et qui était composé de députés de tous les partis. Nous avons siégé pendant plus de trois mois, et bien que notre tâche n'ait peut-être pas été accomplie à la perfection nous avons eu pour unique objet de veiller à protéger notre pays contre toute manœuvre subversive. Que le Gouvernement établisse un tel comité; personne n'aura rien à redouter pourvu que règnent la raison et le bon sens. Une telle proposition est-elle insolite? Il importe de maintenir le moral de la population et nous pourrons le faire en démontrant aux gens que leurs déboursés et leurs sacrifices n'ont pas été faits en vain.

Je désire dire quelques mots au sujet de nos soldats et de nos marins. Nous reconnaissons tous que le moral de nos combattants et de leurs proches doit être maintenu. Je tiens à me joindre à ceux qui ont réclamé le transport gratuit pour nos soldats en permission. Je conseillerais en outre au Gouvernement d'établir un règlement assurant à ces hommes, qui viennent de toutes les parties du Canada, un séjour d'une certaine durée dans leurs familles. Pour ceux qui servent dans nos forces armées, il n'y a rien de comparable au foyer. Je prie aussi le ministre des Postes (M. Mulock) d'examiner la proposition, faite par l'honorable député de Peel (M. Graydon), d'accorder la franchise postale au courrier adressé à nos soldats ou expédié par eux. Cela ne serait guère coûteux et nos défenseurs y verraient la preuve que nous reconnaissons et apprécions ce qu'ils font pour nous.

Pour revenir à l'organisation de la lutte dans le pays même, je dois signaler l'excellente besogne accomplie par les femmes en ce qui concerne la Croix Rouge ainsi que d'autres œuvres de bienfaisance et d'assistance aux soldats. Elles ont accompli un travail magnifique pendant la dernière guerre et elles le font encore pendant la guerre actuelle. J'estime que leurs services méritent les plus grands éloges; je dirai même que le Gouvernement devrait leur en manifester sa reconnaissance. Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) devrait faire en sorte que les femmes soient représentées dans ce ministère, afin qu'elles puissent coordonner et organiser les services féminins dans tout le Canada. Des statistiques récentes du ministère du Travail démontrent qu'il y a aujourd'hui au Canada 52,500 hommes aptes au travail qui sont encore sans emploi. Etant donné l'essor industriel que l'on observe partout, le jour viendra où l'industrie devra recourir aux services des femmes pour remplacer les hommes qui font partie de nos forces armées. A l'heure actuelle, il existe des organismes bénévoles dans tout le Canada, depuis Vancouver et Victoria, dans l'Ouest, jusqu'à Halifax, dans l'Est. Ces organismes donnent des cours portant sur les premiers soins aux blessés et sur le soin des malades au foyer, ainsi que des cours de mécanicien d'automobile. Ces cours devraient être officiellement reconnus, et je conseille au Gouvernement d'inaugurer immédiatement, en prévision

de la nécessité d'embaucher des femmes dans l'industrie, des cours de fabrication des munitions, de construction d'avions, de réparation d'automobiles et de confection de masques à gaz. On pourrait pourvoir à l'enrôlement des femmes d'après la méthode suivie à l'égard des corps auxiliaires de l'armée qui furent organisés pendant la dernière guerre, et dans lesquels les femmes s'enrôlaient pour la durée des hostilités; elles relevaient non pas du ministère de la Défense nationale mais d'un département semblable à celui des Services nationaux de guerre.

En terminant, je désire faire quelques remarques au sujet de l'agriculture. Tout comme la Colombie-Britannique, dont l'honorable préopinant a parlé, la Saskatchewan n'a nullement bénéficié de l'expansion des industries de guerre. J'estime qu'en toute justice pour cette province, on devrait établir là-bas quelques-unes de ces industries. On néglige de mettre à contribution les services d'un grand nombre de mécaniciens experts. On laisse inactifs de petits ateliers mécaniques qui pourraient fabriquer des munitions comme ils le firent pendant la dernière guerre. Je suis certain que le discours du trône a causé beaucoup de désappointement et même de mécontentement dans tout l'Ouest canadien. Il n'énonçait aucune politique propre à alléger la détresse des producteurs de blé. Je n'ai donc pas à m'excuser d'appuyer l'amendement que le chef de l'opposition (M. Hanson) a proposé en ces termes:

Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.

J'attendais des déclarations précises de la part du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Il a parlé longuement. Il a prononcé un discours électoral pour commencer; ensuite, au lieu d'énoncer un programme susceptible de profiter aux cultivateurs de blé dès maintenant, il a exprimé le vague espoir qu'au bout de cinq ans tout irait à merveille ou, au moins, que l'excédent n'existerait plus. Il a énoncé non pas un plan de cinq ans, mais un espoir de cinq ans. Le cultivateur de l'Ouest désire obtenir les renseignements suivants: premièrement, le Gouvernement envisage-t-il l'adoption de mesures propres à lui assurer un rendement juste et raisonnable de son blé? Deuxièmement, le versement provisoire promis durant la campagne électorale de 1940 va-t-il être payé, et quand? Troisièmement, le Gouvernement entend-il verser des avances aux cultivateurs sur le blé détenu en entrepôt? Toutes ces questions sont restées sans réponse; le ministre n'y a pas même fait allusion.

Les cultivateurs de l'Ouest désirent savoir en outre si le Gouvernement entend supprimer le traitement injuste dont ils sont les victimes en matière de classement de leur blé. Le cultivateur touche 70c. le boisseau pour le blé n° 1 du Nord rendu à Fort-William, mais on place du blé qui devrait se classer n° 1 dans les catégories 2, 3 et parfois 4. Ce procédé tend-il à favoriser le cultivateur? Ne tend-il pas plutôt à favoriser les exploitants d'élévateurs qui, aujourd'hui, d'une extrémité à l'autre de l'Ouest, érigent de vastes entrepôts et qui, selon l'honorable député de qu'Appelle (M. Perley), rentreront dans leurs frais d'établissement en trois mois. De plus, en vertu de l'entente conclue entre le Gouvernement et les entreprises en question, celles-ci peuvent amortir le prix de revient de ces entrepôts dans deux ans.

Autre question: Qu'en est-il du paiement de la prime? La sécheresse et la grêle ont détruit une bonne partie de la récolte dans ma circonscription. Les cultivateurs veulent savoir pourquoi ils ne touchent pas la prime en novembre plutôt qu'en mai. Comment vont-ils pouvoir continuer leurs opérations au cours de l'hiver prochain? Y a-t-il une raison de continuer à ajourner cette décision, savoir, si la prime sera payée ou non? Le Parlement a certes le droit de le savoir. Il y a une chose toutefois, que le ministre de l'Agriculture a avouée. Le 5 avril 1939, il déclarait ici même que le cultivateur pouvait produire du blé à 30 ou à 40c. le boisseau, mais l'autre jour, il a affirmé ce qui suit à la Chambre, ainsi qu'en fait foi la page 123 du *hansard*:

On admet généralement que l'avance de 70c. par boisseau à Fort-William, laissant un montant net de 50c. le boisseau au cultivateur, ne représente pas le prix total de revient et ne suffit pas, partant, à contenter le producteur. S'il doit toucher plus d'argent, il faudra que cela vienne du prix de vente du blé ou des contribuables du Canada, ou des deux à la fois.

Il n'a rien dit de l'avenir, si ce n'est qu'il a exprimé ce qu'il espérait voir arriver dans cinq ans. Il a dit une chose cependant qui, je l'espère, ne représente pas l'opinion bien mûrie du Gouvernement dont il fait partie. A la page 115 du *hansard* on trouve les paroles suivantes:

Pourquoi le présent Gouvernement changerait-il sa politique agraire? Elle est essentiellement libérale. Quand on l'a proposée en 1935, en temps de paix, la population agricole du Canada l'a approuvée. Elle a été mise en pratique pendant quatre ans et approuvée de nouveau en temps de guerre, pas plus tard que le 26 mars dernier.

Qu'est-ce à dire? De toute évidence, il a oublié les élections de Saskatoon, lesquelles ont eu lieu après que les cultivateurs de l'Ouest

canadien eurent commencé à s'apercevoir que les promesses faites à la dernière session n'étaient pas mises à exécution.

Une VOIX: Saskatoon est une circonscription urbaine.

M. DIEFENBAKER: Saskatoon est une ville, mais la circonscription se compose aussi de 1,500 électeurs ruraux et la plupart d'entre eux ont voté contre le Gouvernement. Que veut dire le ministre par ces paroles? Veut-il dire aux cultivateurs de l'Ouest: Pourquoi travailler pour vous, pourquoi changer? Vous nous avez élus; vous avez voulu ce que vous recevez et vous étiez responsables de vos actes au moment du vote. Est-ce là la réponse du Gouvernement aux cultivateurs de l'Ouest canadien? Cette réponse ne pourrait vouloir dire que ceci: Voilà ce qui vous revient, monsieur le cultivateur de l'Ouest; voilà le marché que vous avez conclu. Le cultivateur de l'Ouest s'est fait dire brutalement que lui seul de tous les producteurs des nécessités de guerre devait continuer à produire à perte et à rester l'homme oublié dans la mobilisation de l'effort de guerre du Canada. Je m'élève contre pareille attitude. Tant qu'on n'assurera pas à l'agriculteur un prix équitable de ses produits, le moral de l'Ouest canadien restera en baisse.

A la dernière session, le ministre du Commerce (M. Mackinnon) s'est engagé à énoncer un programme aussitôt que possible. A Winnipeg, le 12 septembre 1940, d'après le compte rendu de la *Tribune* de cette ville, il a affirmé que le comité de guerre du cabinet, composé du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), du ministre des Mines et Ressources (M. Crerar), du ministre des Finances (M. Ilsley) et de lui-même, avait toujours été disposé à verser des avances aux cultivateurs contre le blé entreposé sur la ferme. S'il en est ainsi alors que l'on consente l'avance. Je cite un autre extrait du compte rendu de la *Tribune:*

> Le problème actuel de l'agriculture de l'Ouest ne relève pas en premier lieu du Dominion, selon lui, mais plutôt des provinces.

Que signifient ces paroles? Veulent-elles dire que le Gouvernement n'entend pas intervenir plus qu'il ne l'a fait? Veulent-elles dire que même si le cultivateur a du blé entreposé sur sa ferme, il devra vivre de secours en attendant de vendre ce blé? Tout ce que je puis faire à cet égard, c'est de protester contre la façon dont, à en juger par le discours du trône, le Gouvernement entend traiter les cultivateurs de l'Ouest. Ma protestation restera vaine tant que les représentants de l'Ouest à la Chambre, indépendamment d'attaches politiques, ne s'uniront pas pour réclamer, de la part de l'agriculteur de l'Ouest, un rendement juste et raisonnable, ainsi qu'une avance sur le blé maintenant entreposé sur les fermes.

M. J. A. BLANCHETTE (Compton): Monsieur l'Orateur, je crois que les membres de la Chambre, en général, apprécient hautement l'excellence des discours qui ont été prononcés depuis la convocation du Parlement, surtout celui du proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône (M. Claxton), et celui du député qui a appuyé M. Claxton (M. Jutras). Ces honorables députés appartiennent à deux races différentes, mais ils ont donné chacun d'excellents conseils à leurs compatriotes; ces conseils, s'ils sont suivis, ne feront qu'unir toute la population canadienne dans un esprit véritablement canadien. La modération dans leurs discours, le sérieux et la sincérité de leurs remarques, la connaissance approfondie des sujets qu'ils ont traités et l'absence de toute insinuation d'ordre politique, tout cela, je crois, constitue le véritable ton des discours qui suivront. L'honorable chef de la loyale opposition (M. Hanson) a été le premier orateur suivant à prendre la parole, mais il s'est quelque peu éloigné du ton des discours prononcés par ses prédécesseurs. Voici quelles sont ses premières paroles consignées au hansard:

> Macdonald! Quel nom évocateur! Macdonald de Kingston! Cela nous reporte à soixante-quinze ans en arrière; mais quelle différence nous constatons! Car après tout:
>
> What's in a name? That which we call a Rose.
>
> By any other name would smell as sweet.

Il n'en est pas moins vrai que l'une des plus grandes qualités de l'honorable député, c'est son nom.

On pourrait rendre la réciproque au chef de l'opposition, même jusqu'à la limite indiquée par le poète. Comme nous le savons tous, les initiales du chef de l'opposition sont les lettres "R.B." "R.B.", quel nom évocateur! "R.B." de la loyale opposition! Comme ces lettres doivent reporter en arrière les membres de l'opposition, à quelques années de distance seulement. Nous pouvons dire avec le poète:

> But O for the touch of a vanished hand,
> And the sound of a voice that is still!

Quel nom que R.B.! Quelle source d'inspiration!

Pendant tout le cours du débat, les honorables députés ont été d'accord sur un point, savoir que nous devons déployer tous nos efforts en vue de gagner la guerre. Je suis certain que ce sera le thème de toutes les discussions d'ici à la fin de la guerre. Sur ce point, pas de divergences d'opinion. L'unanimité règne dans toute la Chambre. Nous ne faisons, en cela, que corroborer ce qu'a dit un éminent écrivain contemporain: "Ce

que la démocratie doit accomplir et ce qui la met en état de continuer de fonctionner comme mode de gouvernement par la méthode de la discussion est de trouver des terrains d'entente sur des questions essentielles." Mais si tous les groupes de la Chambre s'entendent sur la fin à atteindre, on ne peut en dire autant des moyens employés dans ce but. Et c'est ici que les divers groupes prennent des directions différentes.

Nous avons d'abord le groupe de la loyale opposition, qui prétend que les efforts du Gouvernement depuis la déclaration de la guerre par le Canada ont été insuffisants, qu'on aurait dû envoyer un plus grand nombre d'hommes outre-mer, qu'un matériel et un équipement plus considérables auraient dû être à la disposition des troupes dans nos magasins militaires, que nos efforts n'ont pas été coordonnés convenablement, et, enfin, que le Gouvernement a continué de leurrer le peuple canadien touchant l'effort de guerre de la nation, créant ainsi un sens de sécurité non motivé, alors que nous avons un impérieux besoin d'action bien définie.

Le groupe de la Fédération du commonwealth coopératif blâme le Gouvernement de n'avoir pas conscrit nos industries, avec ce que tout cela comporte, immédiatement après notre entrée en guerre.

Enfin, le groupe des social-créditistes censure notre effort de guerre, parce que le ministère n'a pas eu recours à la réforme monétaire.

Le leader de l'opposition a dit, dans son discours du 12 novembre dernier, et avec raison, qu'il est très facile de critiquer. Voici comment s'exprime un auteur anglais distingué, au sujet du fonctionnement de la démocratie en Angleterre:

> Nous payons une minorité pour s'opposer au gouvernement, profiter le plus possible des erreurs du ministère, insister sur le fait qu'il ruine le pays et faire une propagande effrénée parmi les électeurs dans le but de montrer que le Gouvernement fait les pires choses de la plus mauvaise manière possible.

On a aussi déclaré qu'une nation forte et libre se compose d'hommes forts et libres et que notre mode de gouvernement laisse supposer que les critiques de l'opposition sont, en définitive, pour le bien commun.

A cette phase du débat, il est peut-être bon et, je crois, à propos pour nous tous, de suivre l'avis si souvent répété: Envisageons les faits, si nous voulons nous faire une idée exacte de ce que ce Gouvernement représente et de ce qu'il a accompli durant cette guerre.

Tout d'abord, et surtout, à mon humble avis, personne n'est plus autorisé que le Gouvernement actuel à parler au nom de la majorité du peuple canadien, que cela nous plaise ou non. Les groupes représentant les diverses doctrines politiques au Canada ont eu récemment l'occasion d'exposer leurs principes, leurs théories et leurs programmes à la suprême autorité, le corps électoral du pays, qui s'est prononcé d'une manière éclatante aux dernières élections. En d'autres termes, il a trouvé le parti conservateur en défaut. Il a aussi scruté le programme de la Fédération du commonwealth coopératif, et ne l'a pas jugé satisfaisant. Finalement, les électeurs ont examiné les social-créditistes et, à en juger par les résultats, ont décidé de procéder à une nouvelle composition de la Chambre en décimant ce groupe plutôt qu'en réformant la politique monétaire du pays. Je le répète, que la chose nous plaise ou non, le Gouvernement actuel représente l'expression la plus fidèle de l'attitude du peuple canadien.

Il y a des groupes à la Chambre, monsieur l'Orateur, et en dehors, qui prétendent parler au nom de tout le Canada, ou de la majorité des électeurs, mais on ne sait pas de quel droit ils le font. En 1932, 60 p. 100 des journaux des Etats-Unis étaient opposés à la candidature de Roosevelt à la présidence. En 1936, 80 p. 100 des journaux lui étaient opposés, et le 5 novembre dernier 90 p. 100 de la presse de son pays lui était hostile. Vous savez quels ont été les résultats. Ce qui démontre que parfois les plus bruyants ne donnent pas une idée exacte des aspirations des votants du pays en général.

Si on veut bien me le permettre, monsieur l'Orateur, je ferai un bref et rapide examen de ce que le Gouvernement a accompli depuis la déclaration de la guerre par le Canada, en septembre 1939, même au risque de répéter ce qui a déjà été dit à la Chambre par des voix beaucoup plus autorisées que la mienne, en me rappelant toujours dans quel état se trouvait l'équipement militaire destiné à notre armée, à notre marine et à notre aviation lorsque le Gouvernement actuel prit la direction des affaires du pays, en 1935. On n'avait, à vrai dire, presque rien dépensé pour nos armées de terre, de mer et de l'air au cours des cinq années antérieures, mais, actuellement, l'effectif de l'armée active du Canada est de 167,417; celui de la milice active non permanente, officiers et soldats, est de 65,000; la marine comptait 13,034 personnes le 7 novembre dernier; les recrues faisant leur service militaire dans trente-neuf camps sont au nombre d'au moins 25,000 tous les mois; l'aviation compte 30,599 officiers et soldats-aviateurs; le 2 novembre dernier, les recrues dans le personnel naviguant se chiffraient à 6,884; soit un total de 307,934.

Nous avons actuellement 140 vaisseaux en service, 17 corvettes, 12 releveurs de mines et 12 destroyers. Les contrats de munitions,

d'approvisionnements de guerre et d'équipement représentaient une somme de 443 millions de dollars le 4 novembre dernier, et les immobilisations pour la construction et l'agrandissement d'usines formaient un total de 235 millions de dollars.

Les plans relatifs à la fabrication de 3,000 chars d'assaut ont été approuvés, et à l'expiration de la première année du contrat ayant trait à la fabrication des mitrailleuses Bren, on aura livré trois fois plus de ces mitrailleuses que le contrat l'exigeait.

L'établissement de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et de la Commission de contrôle du change étranger sont des actes dont le Gouvernement peut à bon droit être fier, si on en juge par les bienfaits que le peuple canadien en a retirés.

N'oublions pas non plus que l'unité qui règne d'un bout à l'autre du pays en ce moment n'est pas le produit de la génération spontanée, mais que nous la devons plutôt au bon jugement, à la sage direction et à la prévoyance de nos chefs.

L'accord d'Ogdensburg, en date du 17 août, vient en dernier lieu, mais il n'est pas le moindre en importance et les habitants du Canada et de tout l'Empire britannique l'apprécient hautement. Cet accord n'a pas été conclu au son des trompettes et des tambours, ni en grevant notre économie ou notre trésor de charges écrasantes, mais souvent les plus grands événements de l'histoire reposent sur la simplicité, le calme et la prévoyance.

N'allons pas croire que les Etats-Unis en ont eu l'inspiration du jour au lendemain, étant donné, surtout, qu'on l'a annoncé au cours d'une campagne électorale. Sa réalisation est le résultat de relations et de discussions amicales entre le Canada et les Etats-Unis sous les diverses administrations libérales. Parmi les gestes magnifiques qui font étapes dans la carrière du premier ministre (M. Mackenzie King), il importe de mentionner l'accord d'Ogdensburg, cette Grande Charte de l'histoire des démocraties. Il est clair à tous que cet accord est le résultat des relations d'amitié que le premier ministre a toujours su entretenir et affermir avec nos puissants voisins du sud. Je ne veux pas donner à entendre par là que cet accord comporte des avantages pour l'une des parties seulement, mais j'estime qu'il est d'importance capitale dans la réalisation du but visé par tous les pays libres, savoir, la répression des bandits et des gangsters qui parcourent les routes du monde entier.

[M. Blanchette.]

Voilà une partie de ce qu'a accompli le Gouvernement depuis le début des hostilités. Comme on l'a si bien dit, le Gouvernement n'a ni à défendre ni à justifier ses actes, car ils se défendent d'eux-mêmes. On a pu constater parfois, je le reconnais, certaines hésitations ou encore certaines erreurs de jugement, mais quel pays n'en a pas commis dans cette transition de la paix à la guerre? En 1937, par exemple, la France n'a fabriqué au cours de l'année entière que trente-huit avions, tandis que l'Allemagne en fabriquait 100 par mois, soit 1,200 par année. Au cours des huit mois qui ont précédé le 1er septembre 1939, les usines Renault n'employaient que 7,000 hommes, alors qu'en temps de paix son personnel comprenait habituellement 30,000 ouvriers; 23,000 de ces artisans étaient alors préposés à du travail manuel dans l'armée.

En janvier 1940, à part la division canadienne, on ne pouvait trouver une seule unité dépassant un bataillon. Tout observateur impartial qui veut se donner la peine d'envisager nos réalisations dans leur ensemble, reconnaîtra que nous avons poursuivi notre effort, un effort réellement épique, dans la plus parfaite harmonie. Nous reconnaissons que le Gouvernement a pu faire des erreurs, mais qui nous dit que ses critiques n'auraient pas commis eux-mêmes certaines erreurs de calcul ou de jugement? Toute comparaison impartiale entre l'effort du Gouvernement actuel au cours des quinze premiers mois de la guerre et celui de l'administration qui détenait le pouvoir lors de la dernière guerre, nous démontrera que nos dirigeants actuels l'emportent dans tous les domaines, et cette prépondérance est fondée uniquement sur les faits.

J'ai tiré de la *Gazette* de Montréal, numéro de ce matin, un article intitulé, "Importance des dépenses de guerre du Canada comparativement à celles de 1914-1918", dont voici la teneur:

Londres, 18 novembre.—L'honorable Vincent Massey, haut commissaire canadien, a déclaré hier soir au cours d'une émission radiophonique que le Canada a presque autant d'hommes sous les armes, à l'heure actuelle, qu'il en avait à la fin de la Grande Guerre, et que ses dépenses de guerre, depuis le début des hostilités, dépassent la somme dépensée de 1914 à 1918.

Ainsi que l'ont si souvent déclaré dans cette enceinte des ministres responsables de la Couronne—déclarations qu'ont corroborées les membres du haut commandement britannique—nous avons coopéré avec la Grande-Bretagne dans la plus large mesure possible, et je sais que le peuple canadien est satisfait du travail accompli par son Gouvernement.

Conformément à l'essence et à l'esprit véritables de la démocratie, collaborons tous, autant que possible, non seulement par nos paroles, mais par nos pensées et nos actes, à l'effort qu'accomplissent le Canada et l'Empire à cet instant suprême de leur histoire.

Il existe certaines autres questions relatives à l'industrie agricole canadienne sur lesquelles j'aimerais appeler l'attention de la Chambre, avant de reprendre mon siège. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'est acquis nos plus sincères félicitations en concluant récemment l'accord que l'on sait. Il est à noter, par exemple, que nous pourrons maintenant écouler en Grande-Bretagne pour $69,000,000 de bacon.

M. NICHOLSON: A quel prix?

M. BLANCHETTE: Nous pourrons exporter, l'an prochain, 112 millions de livres de fromage, au prix de 14.4c.; nos expéditions de lait condensé pourront atteindre une valeur de $3,750,000, celles de poisson congelé, $12,100,000, et nos exportations de fruits et de miel, environ quatre millions et demi. Il est à espérer qu'à la suite d'un tel écoulement de nos produits laitiers, le marché du beurre s'avérera plus favorable durant la saison de production. Je sais que le beurre se vend actuellement à un prix raisonnable. Malheureusement, la majorité des cultivateurs n'ont touché que 20c. pour le beurre qui se vend aujourd'hui entre 30 et 35c. la livre, et ce sont les spéculateurs qui récoltent présentement tous les bénéfices d'un marché à la hausse. En vendant son beurre 20c. la livre, le cultivateur touche environ 72c. les cent livres pour le lait, dont la production lui revient entre $1.69 et $2.04, suivant l'importance de son troupeau, d'après les chiffres obtenus récemment au cours d'un relevé effectué dans le comté des Deux-Montagnes, sous la direction du professeur Toupin, de l'Institut d'Oka. Il y a bon nombre d'années que l'industrie du beurre se trouve dans cette situation défavorable, et j'appelle l'attention du Gouvernement sur cet écart entre le coût de production et le rendement touché durant la période de production.

Si les producteurs de blé, de pommes et de pommes de terre ont besoin de subventions du Gouvernement pour se tirer d'affaire, il ne serait que juste d'accorder le même traitement au cultivateur qui s'adonne à la production du beurre, laquelle le tient occupé toute l'année. J'espère donc que le Gouvernement saura se montrer attentif aux besoins de cette branche de l'industrie laitière. Si l'on me permettait un conseil, je dirais que la réduction du tarif de transport du fourrage serait d'un secours précieux à cette industrie. Ou encore, sans hausser le prix au consommateur, on pourrait fournir au producteur des moyens d'emmagasinage et des avances temporaires de l'Etat, afin que le producteur de beurre puisse retirer tout le bénéfice qui lui revient et qu'il n'a pas présentement.

Je désire également appeler l'attention du Gouvernement sur le chauffage au bois comme moyen d'aider à notre effort de guerre. Un article très opportun a paru dans le *Daily Record* de Sherbrooke, où il était dit que, partout où cela est possible les gens peuvent réaliser le double objectif d'aider à gagner la guerre et de réduire le coût annuel du chauffage en recourant au bois comme combustible, d'après les renseignements fournis par les laboratoires des produits forestiers du ministère des Mines et Ressources.

Il s'importe annuellement au Canada pour la consommation domestique, sans tenir compte de la consommation industrielle, environ 3,400,000 tonnes de charbon anthracite et environ 1,800,000 tonnes de houille grasse. De plus, les foyers chauffés à l'huile rendent nécessaire l'importation d'une quantité considérable de pétrole brut dont le combustible est tiré. Dans les circonstances actuelles, lorsque rien ne doit être négligé en vue de conserver nos devises étrangères, il serait important de réduire les sommes affectées par le Canada à l'importation de combustible, grâce à l'exploitation des abondantes ressources du pays en combustible de bois inférieurs. Le Canada consomme actuellement quelque dix millions de cordes de bois par année pour le chauffage domestique, la valeur calorifique de ce combustible correspondant à celle de 6,600,000 tonnes d'anthracite. La chaleur utilisable que donne 1¼ corde de bois franc est la même que fournit une tonne d'anthracite.

Bien que l'opération du chauffage puisse être plus laborieuse et plus ennuyeuse lorsqu'on emploie le bois, son usage assure une sérieuse économie dans la plupart des cas. Comme mesure d'économie nationale, il importe de tirer surtout sur les ressources du Canada en fait de combustible, fournissant ainsi à chaque chef de famille un moyen facile de contribuer à notre effort de guerre.

J'ai déjà conseillé cette pratique, partout où cela est possible, au ministère de la Défense nationale ainsi qu'à la Commission des approvisionnements en temps de guerre, pour qu'on l'applique dans les 39 camps d'entraînement du pays. J'espère qu'on en tiendra compte comme d'un moyen de conserver nos devises étrangères, de fournir de l'emploi à nos propres gens dans les régions forestières et, enfin, de donner une preuve manifeste que l'Etat entend donner suite aux conclusions des laboratoires de produits forestiers, réalisation possible, dans les centres d'entraînement situés près des régions forestières.

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre s'est excellemment acquittée de la tâche de protéger le consommateur contre les bénéfices excessifs, et il y a lieu de l'en féliciter. Les profits excessifs peuvent venir soit d'un prix de vente dépassant un niveau équitable pour un article de production ou de fabrication, soit d'un prix de revient trop bas provenant d'une production ou d'une fabrication à trop bon compte. Je crois que la commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou, si cela dépasse les bornes de sa compétence, le ministère du Travail, dans les domaines fédéral et provincial, seraient bien avisés d'exercer leur vigilance, au moyen de relevés et d'enquêtes, sur les entreprises qui réalisent des profits exagérés dans leurs transactions ou dans la fabrication de certains produits et denrées. En agissant ainsi, on rendra un grand service au producteur primaire et à l'ouvrier, qui ont tous deux grand besoin de notre attention et de nos soins.

Au sujet de questions d'ordre provincial, des journaux de la ville de Québec publiaient, le 16 novembre dernier, une nouvelle à l'effet que les autorités de Québec projetaient d'établir un prix fixe, un prix minimum, pour le bois à papier que les colons et les cultivateurs coupent sur leurs domaines, et qu'une commission serait instituée à cette fin, avec des pouvoirs semblables à ceux de la commission des produits laitiers. Pareille commission rendrait des services inappréciables à tous les intéressés, et j'espère seulement qu'un besoin qui se fait sentir depuis si longtemps sera satisfait dans un avenir très rapproché. Je crois savoir que les papeteries pourraient payer pour le bois à papier, au moulin, 30 p. 100 du prix courant du papier à journal livré à New-York. On n'accorde pas ce prix actuellement. La création de cette commission est tout à l'honneur de notre ancien collègue, l'honorable Paul-Emile Côté, devenu ministre des Terres et Forêts de la province de Québec.

Je désire, en terminant, faire allusion à l'exhortation fréquente faite aux jeunes du pays de devenir bilingues. Je suis depuis nombre d'années en faveur du bilinguisme, et je croirais manquer à mes principes et faillir à mon devoir si je laissais passer cette occasion d'avertir notre jeunesse et nos maisons d'enseignement qu'il n'existe pas de meilleur moyen que celui-là de favoriser l'unité nationale et d'assurer le succès économique de la personne intéressée. Paul Raynaud posait un jour cette question: "Jeunesse, quelle France voulez-vous?" La jeunesse de chez nous a déjà répondu à cette question en se rendant aux camps militaires. Si nos maisons d'enseignement sont sincères dans la préparation de nos jeunes pour l'avenir, elles conviendront que la pratique du bilinguisme sur une échelle plus vaste que par le passé ne saurait produire que les plus heureux résultats, dans le triple domaine social, économique et national, au Canada.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): La semaine dernière, il nous a été donné d'écouter plusieurs discours que je classerai comme suit: d'abord, les discours prononcés par les ministres pour renseigner la Chambre sur l'œuvre du Gouvernement au point de vue de l'effort de guerre du pays. En deuxième lieu, viennent les discours des honorables députés qui se préoccupent vraiment de l'effort de guerre national et de l'issue du conflit. Troisièmement, viennent les discours de ceux qui, je puis le dire sans crainte, sont tellement surpris d'avoir été élus qu'ils ne peuvent résister à la tentation de s'en vanter. Je crois que nous venons d'en avoir un exemple typique.

Les membres de notre groupe sont parfois l'objet de remarques malveillantes, mais on remarquera que cela ne nous déconcerte pas. Une de ces remarques, c'est que nous sommes revenus moins nombreux. Permettez-moi de dire ceci à la Chambre: nous avons brigué les suffrages avec un programme que nous suivons toujours, tandis que d'autres qui ne sont pas fort éloignés de nous ont préconisé un programme qu'ils ont renié à la première occasion. Nous n'avons aucun sujet de rougir.

Les discours des ministres m'ont vivement intéressé; la plupart étaient fort instructifs. Plusieurs de leurs commentaires nous ont encouragés, mais plusieurs aussi étaient de nature déprimante. A propos de l'aspect déprimant d'un certain discours, permettez-moi de citer un passage de l'exposé fait ici le 15 novembre par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Le voici:

> A propos de l'équipement ou des armements et des munitions, nous devrons probablement encore faire face à une insuffisance grave et nous en accommoder encore dans bien des cas.

Je tiens d'abord à féliciter le ministre de sa grande franchise. S'il existe des insuffisances, le peuple canadien devrait le savoir. J'ajoute ceci: si le Gouvernement avait suivi, il y a cinq ans, les avis de notre groupe, il n'aurait pas les mêmes raisons de dire qu'il y a encore insuffisance d'équipement et de matériel. En outre, à ce propos, s'il n'était pas prêt à accepter nos conseils en 1935, il avait certes plus sujet de le faire en 1937 et encore davantage en septembre 1939. J'ajoute que si l'assertion du ministre est exacte, et je n'en doute point, l'existence d'usines inutilisées au pays s'explique très mal. La présence de chômeurs au pays est très peu justifiable. Au cours d'une promenade en auto dans l'Ouest canadien il y a une couple de mois, j'ai été consterné de voir le grand nombre de jeunes

gens, sur la route, sac au dos. Je me suis appliqué à les faire monter dans ma voiture et, dès le début de mes entretiens avec eux, je leur demandais d'où ils venaient et pourquoi ils étaient sans travail. Il n'y a aucune raison pour que des jeunes gens sans emploi parcourent les routes, à cette étape du terrible conflit.

Je reviens au discours que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a prononcé en cette enceinte le 14 novembre. Je m'adresse à ses pronostiqueurs relativement à la situation du blé. Je constate que son discours regorge littéralement du mot "supposer"; en supposant ceci et en supposant cela, disait le ministre, voici quel sera le résultat. Comment les conservateurs ont-ils appelé cela? Chanson pour nous endormir et nous calmer. C'est, à mon avis, un exemple typique de ce à quoi ils faisaient allusion. Il disait en fait: en supposant que le blocus soit levé, en supposant que nous augmentions la consommation domestique, en supposant que nous puissions vendre certaines quantités au Royaume-Uni, en supposant que la guerre dure tant d'années et en supposant que nous puissions vendre certaines quantités aux pays non soumis au blocus, à la fin de la période quinquennale nous constaterons qu'il nous manquera 50 millions de boisseaux pour répondre aux exigences mondiales en blé. Quand j'ai entendu le ministre faire ces affirmations, je l'ai presque classé comme maître voyant ou comme la personnification même de l'optimisme ou comme un calculateur de génie. Mais quand j'eus vérifié dans une autre page du *hansard* qu'il parlait du fait que lors de la dernière élection notre parti fut réduit de moitié, ce qui revenait à dire que la moitié de seize est dix, je ne pouvais ajouter que peu de foi à ses suppositions, si je puis me servir de ce mot, relativement à la situation du blé.

C'est peut-être bien beau d'affirmer à la population qu'il y a espoir d'amélioration en cinq ans. Je crois que le parti libéral est habitué aux choses qui se produisent par cycles quinquennaux. A la fin de ces périodes ils sont ou élus ou battus et je crois qu'ils ne peuvent s'enlever cette idée de l'esprit.

La déclaration du ministre de l'Agriculture au sujet du blé n'a absolument rien fait pour satisfaire les cultivateurs de l'Ouest dont les vastes excédents de blé restent maintenant bien souvent sans abri en pleins champs. Assez de ces prévisions; assez de ces soporifiques et de ces calmants, comme nos amis conservateurs les appelleraient. Je pense que nous devrons nous adresser au ministre du Commerce (M. MacKinnon) pour obtenir un exposé exact de la politique fromentière du Gouvernement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si je m'abstiens d'un long discours, ce n'est pas que je sois d'avis que le Parlement devrait renoncer à remplir la fonction qui lui est propre, celle de débattre à fond l'effort de guerre du Canada. Les honorables représentants manqueraient à leur devoir s'ils passaient sous silence les choses qui doivent être dites, tout simplement parce que le Canada est en guerre.

Je ferai une légère digression pour me permettre une remarque au sujet de la circonscription que je représente. Mes commettants du comté de Red-Deer sont bien dotés à plusieurs égards. Cette circonscription abrite une grande diversité d'industries. Nous avons la culture du blé, la culture mixte, l'industrie des produits laitiers, l'exploitation minière et forestière, l'industrie manufacturière, ne serait-ce que dans une mesure restreinte, la minoterie, et la prospection pétrolière, bien qu'elle aussi n'en soit peut-être encore qu'au stade d'expérimentation. Nous sommes relativement exempts des ravages de la sécheresse et des insectes et, à l'exception de quelques régions, la productivité de notre sol est relativement constante. Situés que nous sommes dans une région de parcs, je vous assure que beaucoup de nos sites ont une beauté insurpassable. En outre, et c'est peut-être ce qui importe le plus, mes électeurs ont pu, pendant une bonne vingtaine d'années, se garder contre les promesses et les avances constantes de toutes les doctrines en isme, y compris le libéralisme et le conservatisme.

Il serait logique de supposer que nous avons tout lieu d'être parfaitement heureux. Nous le sommes. Il y a cependant des choses qui ont une tendance à nous déprimer. L'une de celles qui me paraissent affaiblir grandement le moral de mes commettants, c'est la perspective de l'inévitable période de l'après-guerre. Je sais que je m'expose à être critiqué en parlant maintenant de la période de l'après-guerre, mais je n'ai pas encore entendu exposer une seule raison qui nous empêche d'y penser maintenant. C'est aujourd'hui qu'il convient, il me semble, de se préparer pour demain si nous voulons affronter victorieusement les conditions qui surgiront alors.

La plupart des orateurs qui m'ont précédé se sont étendus sur le présent objectif du Canada. Je reconnais autant que personne que notre objectif dominant doit être de gagner la guerre. Nous sommes dans le conflit pour en sortir victorieux, nul n'en doute. Nous avons entrepris une tâche gigantesque, nul doute. Nous faisons un effort suprême pour protéger notre liberté contre les dictateurs qui

veulent la ravir. Mais ne nous y trompons pas. Nous ne combattons pas pour maintenir l'état de choses qui règne dans notre pays depuis dix ans. Nous ne faisons pas cette guerre pour maintenir les gouvernements qui nous ont apporté la pauvreté, les secours directs, le chômage, la misère, les souffrances, la faillite de l'agriculture et la ruine de l'industrie primaire. Nous ne luttons pas pour maintenir un gouvernement qui tolère ces choses. Nous ne sommes pas en guerre pour maintenir des règles économiques que des hommes ont faites et qui seraient excellentes si nous vivions dans un temps de disette mais qui font lamentablement faillite dans un siècle d'abondance. Les jeunes gens qui ont cessé de recevoir des secours de l'Etat et de voyager sur les trains de marchandises pour s'enrôler n'offrent pas leur vie pour la continuation d'une existence démoralisante sans espoir et sans perspective d'amélioration. Le plus tôt le Gouvernement s'en rendra compte, plus réel sera l'effort de guerre du Canada.

Je crois avoir raison de dire qu'il existe un élément de doute dans l'esprit de ces milliers de jeunes gens qui ont revêtu l'uniforme et sont prêts à faire le sacrifice suprême. Je vais m'étendre sur ce sujet afin que mes honorables collègues sachent à quoi je veux en venir. J'ai conversé avec un grand nombre d'entre eux et ils m'ont demandé: "Qu'allons-nous devenir après la guerre?" A ce sujet, je me permets de citer un article publié le 16 novembre dans le *Montreal Standard*. Je citerai une seule phrase d'une lettre écrite par un jeune soldat qui se trouve aujourd'hui prisonnier en Allemagne. Voici ce qu'il écrit à ses parents:

Je compte retourner chez moi pour m'y établir quand tout cela sera fini, du moins si je trouve à m'employer.

Voilà qui indique bien quelle est présentement la disposition d'esprit de ce jeune homme. J'affirme donc que, si nous voulons obtenir le maximum d'effort de ces jeunes gens, le moins que nous puissions faire est de voir à ce qu'après la guerre ils puissent compter sur la sécurité économique que notre pays est capable, nous en sommes sûrs, de leur procurer. Nous savons qu'il faut vaincre les dictateurs, sans quoi, ils nous enlèveront la liberté de parole et la liberté d'action. J'affirme cependant, monsieur l'Orateur, que nous devons aussi lutter contre les forces intérieures qui veulent nous priver et priver nos enfants des fruits de la victoire. Nous avons donc aujourd'hui un double devoir. Le premier est de consacrer à la guerre tout ce que nous avons d'énergie. Le deuxième est de jeter les fondations d'une société nouvelle chez nous, d'une société construite sur la sécurité économique et qui sera assez forte pour détruire toute force dictatoriale qui pourrait jamais nous menacer. Il faut que nous garantissions à tous nos soldats qu'à leur retour ils trouveront un mode de vie digne de leurs nobles exploits. C'est aujourd'hui qu'il faut se préparer à cela, et non pas demain. Nous devons proclamer hautement que personne ne souffrira de la faim ni des privations dans un pays accoutumé à se vanter d'avoir d'énormes excédents de denrées de toutes sortes. Rien ne me paraît aussi honteux ni moins justifié que, dans un pays comme le nôtre, possédant d'énormes quantités de denrées alimentaires et de ce qu'il faut pour fabriquer des vêtements, on puisse voir partout des enfants affamés et mal vêtu. On a parfois voulu jeter le ridicule sur les membres de notre groupe parce qu'ils parlaient ainsi, mais personne, à ma connaissance, n'a jamais élevé la voix en cette Chambre ou dans les assemblées publiques pour essayer de justifier un tel état de choses. J'affirme même que personne n'oserait le faire.

Je citerai maintenant l'exposé mensuel de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, en date du 26 septembre 1940. On y déclare ce qui suit:

Ce qui est certain, c'est que les dix dernières années ont été en réalité marquées par des hostilités sans cesse croissantes, et qu'elles ne sauraient constituer une norme satisfaisante de comparaison pour l'avenir.

Que les honorables députés méditent bien ceci:

Un monde bien équilibré ne saurait compter des millions d'affamés tout en possédant d'énormes quantités de denrées alimentaires invendables.

J'approuve entièrement cette déclaration. Lorsque la guerre actuelle sera terminée, notre gouvernement ne devra pas, pour améliorer le sort de la population, tenter simplement de stimuler la production, comme nous l'avons fait dans le passé. Ce fut là un important élément de faiblesse pour les gouvernements d'autrefois; ils s'efforçaient d'accélérer davantage la production en vue de remédier à tous les maux qui assaillaient le pays. J'affirme, ainsi qu'on l'a dit maintes fois en cette enceinte, qu'après la guerre actuelle, il ne s'agira pas pour nous de stimuler la production, mais de veiller à ce que soient convenablement distribués les produits abondants que nous aurons encore, même si la guerre doit durer dix ans.

On me permettra de citer maintenant deux ou trois passages d'un éditorial intitulé *After the war is over* que je relève dans le *Globe and Mail* du 9 août 1940:

Le grand problème du siècle tient à la distribution. L'ancien problème d'une production

propre à suffire aux besoins et aux exigences de la population a été résolu.

Quand le Parlement fédéral se réunira la prochaine fois, il devrait aborder l'étude des moyens propres à assurer une transition de l'économie de guerre à l'économie de paix, se rappelant que la misère ne sera plus nécessaire et que, sous prétexte qu'il n'y aura plus de travail à faire, on ne sera pas tenu responsable du chômage; chose qu'on ne peut s'expliquer que parce que nous n'avons pas encore découvert comment employer la main-d'œuvre avec avantage.

Une nation ne fait pas banqueroute dans le sens qu'elle est impuissante à pourvoir à ses besoins et à ceux de sa population. Elle ne peut être en banqueroute que selon certaines lois financières qui, parce qu'elles indiquent cet état, révèlent par le fait même leur impuissance à dénoter la réalité. Aucune nation n'est en banqueroute tant qu'elle possède des terres cultivées, des forêts non encore entamées, des régions minières inexploitées, des usines et des outils en si grand nombre qu'elle peut produire des denrées variées et rendre des services en plus grande abondance que n'en saurait avantageusement utiliser sa population étant donné le niveau de vie courant.

Nous sommes un peuple riche. Nous serons même plus riches après la guerre. Mais nous devons commencer à nous demander de quelle façon nous orienterons notre économie pour utiliser pleinement notre capacité latente de production et distribuer équitablement les produits qui en résulteront.

Je pense avoir raison d'affirmer que le *Globe and Mail* de Toronto est un journal orthodoxe. Si tel est le cas, il semble que même les penseurs orthodoxes commencent à s'éveiller. Lorsque je me suis présenté devant le peuple lors des dernières élections générales, j'ai déclaré que ce que je prêcherais le plus serait l'institution d'un comité de la Chambre tendant à étudier les problèmes d'après-guerre. J'ai lu avec plaisir dans le discours du trône du printemps dernier la déclaration suivante:

...autant que possible. . . il importe de dresser des plans en vue de l'après-guerre.

Il m'a fait plaisir aussi de voir dans les *Procès-Verbaux* du même jour un avis de résolution du premier ministre (M. Mackenzie King) à l'effet de confier l'étude de cette question à un comité de la Chambre. Toutefois, j'ai été peiné de constater que le 18 juin, ainsi qu'en fait foi la page 976 du *hansard*, le premier ministre avait cru bon de retirer sa résolution. Lorsque je suis retourné dans ma circonscription après l'ajournement de la Chambre, mes commettants m'ont questionné sur l'attitude du Gouvernement à l'égard d'un tel comité; or, je ne pouvais que leur dire la vérité. Ils ont été fort désappointés en apprenant que le premier ministre avait retiré sa résolution. A cette occasion le premier ministre avait déclaré que, s'il le jugeait à propos, il présenterait de nouveau une résolution à ce sujet. Apparemment, il n'a pas cru devoir agir ainsi pendant que la Chambre était en session.

Vers le temps où la Chambre s'est réunie de nouveau, j'ai remarqué que le Gouvernement avait nommé un sous-comité du cabinet, composé en grande partie de fonctionnaires, cet organisme devant agir comme comité consultatif auprès du Gouvernement touchant les problèmes de l'après-guerre. Je me suis demandé ceci: Pourquoi a-t-on jugé à propos d'instituer un comité composé surtout de fonctionnaires, plutôt qu'un comité qui comprendrait des représentants élus du peuple? Quels que soient les autres comités qui ont été chargés d'étudier les problèmes d'après-guerre, je dis bien sincèrement qu'on devrait nommer immédiatement une commission parlementaire. Je voudrais dire aux membres de cet organisme, ou des autres déjà existants, qu'il faut tenir compte de certaines considérations dans l'examen de cette question.

C'est d'abord l'attitude à prendre au sujet de la santé des civils. J'ai parlé assez longuement, le printemps dernier, de cette question de la santé des civils. Ce qui m'a porté à le faire, c'est qu'après le commencement des hostilités on a constaté à n'en pas douter que la santé des Canadiens, d'après celle des soldats examinés, n'était pas satisfaisante. J'aimerais citer, à ce propos, un passage d'un éditorial paru dans un numéro récent de la revue *Health*. J'aime citer cette publication parce qu'invariablement elle frappe la note juste. Voici ce qu'on y lisait dans un numéro, cet automne, au sujet de cette question:

Les autorités pourront bientôt se faire une idée assez exacte du nombre de jeunes gens dans certains groupes d'âges qui sont aptes au service militaire—et aussi, du même coup, du nombre de ceux qui ne le sont pas.

A l'heureuse époque de la paix, naturellement, la chose est "impossible". On se rappelle les interminables débats à la Chambre des communes sur le projet de résolution d'un médecin patriote visant à faire subir aux Canadiens un examen médical à époque fixe, et à la fin duquel on en est venu à la conclusion que c'était un projet utopiste et de réalisation impossible. Et voilà que peu de temps après ce débat les exigences de la guerre nous font découvrir que la chose est possible, que nous l'avons même accomplie.

Il est étonnant de constater tout ce que les Canadiens ou le gouvernement canadien peuvent faire quand ils sont aux prises avec les réalités de la guerre. Je cite encore:

Le pourcentage d'invalidité sera sans doute très élevé. Il a été très fort lors des examens effectués en conformité des dispositions de la loi du service militaire au cours de la dernière guerre. Les révélations faites alors, et celles que nous sommes sur le point de connaître, prouvent à l'évidence qu'au point de vue santé nous négligeons constamment des groupes considérables de notre population.

Les gens sérieux commencent à se demander quelles mesures nous allons prendre à ce sujet. Pourquoi attendre d'être plongé dans une guerre terrible pour dresser l'inventaire de notre capital humain? Pourquoi la santé et le bien-être des jeunes filles et des jeunes gens moyens ne sont-ils pas essentiels en temps de paix comme en temps de guerre?

Si on veut poser une autre question pertinente, sinon impertinente, on peut chercher à savoir pourquoi, en dépit de l'augmentation des cas d'invalidité fort probable à la suite d'une crise financière ou d'une guerre, il arrive souvent que les autorités commencent, dans ces circonstances, par réduire les crédits affectés à la santé au lieu de les augmenter.

Voilà une question à laquelle je n'ai cessé de penser et je crois avoir exprimé mon opinion lors de l'étude des crédits du ministère de la Santé. Cet éditorial ajoute:

Si l'on considère qu'en temps de guerre, on sacrifie à la déesse du combat les citoyens en santé, laissant au pays ceux qui ne sont pas en état de porter les armes, on ne tarde pas à découvrir un état de choses qui devrait retenir l'attention de tous nos chefs politiques.

Nos hommes d'Etat en général se sont peu arrêtés à cette question.

J'espère que ces comités et le Gouvernement verront à donner à la question de la santé l'attention qu'elle mérite. La condition indispensable d'une bonne santé étant la nourriture, le vêtement et l'abri, il importe d'abord, si nous voulons aborder sérieusement la question, d'assurer aux Canadiens qu'ils jouieront des choses nécessaires à la vie, et cela aussi longtemps que nous pourrons les leur procurer, et je soutiens, monsieur l'Orateur, que si le Gouvernement ne peut les leur donner à cause de la politique financière actuellement en vigueur au pays, il ne lui reste qu'à modifier cette politique.

Un incident me vient à l'esprit à ce sujet. Dans un discours récent, le président de la Canadian Bankers' Association a encore fait allusion, dit-on, à la monnaie bizarre et, fait intéressant, il en parlait le soir du jour même où le chef des créditistes en cette Chambre avait porté la parole. Je dirai au président de la Canadian Bankers' Association que s'il veut parler de monnaie bizarre il n'a qu'à mentionner celle de ses propres banquiers, puisque durant la crise nous nous sommes servi de cette prétendue monnaie de banques et si l'on en juge par les conditions qui existaient alors, durant cette période de grande abondance, elle devait être en effet très bizarre. Je dis donc qu'en glosant sur la monnaie bizarre et en mettant en garde le Gouvernement, le président de cette association l'a de fait incité à ne plus le suivre et à entreprendre une politique financière destinée à procurer aux Canadiens ces choses qui sont désirables et physiquement possibles.

[M. Shaw.]

Je voudrais maintenant parler d'une question soulevée au cours de la dernière session, c'est-à-dire l'impôt de transformation en tant qu'il s'applique au blé moulu dans les meuneries locales où le meunier garde une partie du blé pour couvrir ses frais. Le 3 août dernier, on demandait en cette enceinte si le meunier qui agit ainsi doit acquitter lui-même l'impôt de transformation. Le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a alors répondu qu'à son avis l'impôt devait être acquitté. Le ministre de l'Agriculture était d'un avis contraire parce que, disait-il, il ne s'agissait pas, d'après lui, d'une transaction ordinaire. J'ajouterai qu'en exprimant son opinion le ministre du Commerce a dit qu'il s'agissait d'un impôt destiné à venir en aide au producteur.

J'ai étudié la chose avec beaucoup de soin surtout après que la commission du blé eut déclaré dans sa circulaire du 16 août que l'impôt était percevable. Les cultivateurs portent leur blé aux meuneries de leur localité pour le faire moudre et je ne puis concevoir qu'on puisse considérer à l'avantage des cultivateurs une taxe imposée à ces cultivateurs. Dans ma circonscription, il y a au moins une meunerie privée qui, pendant des années, a rendu des services précieux aux cultivateurs de la région et, après enquête, je constate que cette taxe désavantage ces derniers. C'est un nouveau fardeau qui s'ajoute aux autres, et si l'impôt avait pour but de les aider, il ne fait, en dernière analyse, que tourner à leur détriment. Je dis donc au ministre du Commerce que nous devons, non pas laisser cette affaire de côté, mais l'étudier plus à fond et lorsqu'il sera en possession de tous les faits, il reconnaîtra avec moi, je crois, que l'impôt de transformation ne devrait pas s'appliquer dans le cas des meuneries régionales où le cultivateur acquitte en blé ses frais de mouture.

On a annoncé, lors de la dernière session, que le meunier devrait acquitter lui-même cet impôt et je crois que tous les honorables membres ont reconnu la sagesse d'une telle ligne de conduite. Je parle de mémoire, mais je crois qu'au début du mois d'août on nous a prévenu que les plus importantes meuneries ne pourraient acquitter cet impôt de 15 p. 100. Je dois dire au ministre du Commerce que cela me paraît fort étrange. Je ne sais de quels facteurs il a pu tenir compte pour en venir à une telle conclusion, mais je sais fort bien que peu après l'entrée en vigueur de cet impôt, acquitté en définitive par le consommateur, les plus importantes meuneries du pays se sont fait la guerre aux rabais et n'ont cessé de diminuer les prix. Le consommateur s'en est bien trouvé, car les prix ont atteint un niveau équitable. Mais cela ne prouve

pas que les plus importantes meuneries n'étaient pas en mesure de porter elles-mêmes le poids de cet impôt.

Il est important de noter aussi que malgré cet impôt de transformation, et même après qu'on l'eût rejeté sur les épaules du consommateur en plus du prix de guerre, les cinq plus importantes meuneries au Canada ont déclaré un dividende qui n'a été dépassé qu'une seule fois dans les derniers cinq ans et distribué parmi leurs actionnaires une somme d'environ $2,040,000.

Il existe dans ma circonscription, près du village de Penhold, une de ces écoles militaires d'aviation. On m'a affirmé que les ingénieurs ont eux-mêmes choisi l'emplacement de ces écoles et qu'il ne suffisait pas qu'un député libéral habite une circonscription pour que le choix s'arrête à cet endroit. J'admets qu'il convient de laisser aux ingénieurs le soin de choisir l'emplacement et, s'il en est ainsi, je prie le gouvernement, pour l'amour du ciel, d'écrire au candidat défait dans ma circonscription et à certains journaux qui moussent déjà sa candidature pour les prochaines élections et de leur faire savoir que ce sont les ingénieurs qui font ce choix, car de toute évidence ces gens-là ne le savent pas. La population de ma région est très heureuse que cette école soit établie en cet endroit. Nous savons que cela a eu pour effet d'y réduire le chômage et de stimuler le commerce dans les environs. Mais on m'a fait des rapports très inquiétants sur le rôle qu'a joué dans l'embauchage des hommes un certain membre du conseil de l'association libérale d'Edmonton. Je ne porte aucune accusation, et ne mentionne personne en particulier, mais ces rapports inquiétants me sont arrivés de plusieurs endroits, et je vous prie de croire que s'il y a possibilité j'irai au fond des choses.

M. L'ORATEUR: Je regrette, mais l'honorable député a épuisé son temps de parole.

L'hon. M. MacKINNON: Poursuivez.

M. HANSELL: J'y consens.

M. SHAW: Merci. Je n'en ai plus que pour un instant, monsieur l'Orateur. Il y a dans Red-Deer, ville de ma circonscription, une école d'entraînement de trente jours—quel meilleur nom lui donner?—et j'ajoute que nous sommes heureux de l'y voir. Je me trouvais à Red-Deer le matin du 9 octobre dernier, lorsque plusieurs centaines de jeunes gens descendaient du train, et je me suis amusé à les voir passer sur l'avenue. Je me suis demandé combien il faudrait de temps pour qu'ils aient l'air de vrais militaires. Je me trouvais dans la même ville deux ou trois semaines plus tard et j'ai constaté avec infiniment de plaisir les admirables effets de l'entraînement sur les mêmes jeunes gens. Les officiers à la tête du camp en sont en grande partie responsables. J'ai fait deux visites au camp. Les jeunes ne montraient aucun mécontentement d'avoir eu à se rendre au camp; au contraire, ils ont crânement accepté cette obligation. Cependant, plusieurs plaintes me sont parvenues. Je sais que le plan n'est qu'à ses débuts et qu'il a fallu agir en vitesse avant d'ouvrir le camp. Ainsi, monsieur l'Orateur, si je m'abstiens pour l'heure de critiquer les camps je me réserve le droit de le faire en temps et lieu.

M. J.-E.-S.-EMMANUEL d'ANJOU (Rimouski) (Texte): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une profonde émotion que je me lève pour adresser la parole dans cette Chambre, après seize ans d'absence. En effet, en 1917, j'avais l'honneur d'être élu pour représenter la circonscription électorale de Rimouski dans ce Parlement, où j'ai siégé jusqu'en 1924. En 1940, les électeurs du comté de Rimouski m'ont fait l'honneur de m'élire de nouveau. Je me suis présenté cette année dans des circonstances presque identiques à celles de 1917. En 1917, le Canada était en guerre; nous participions à la guerre et nous avions la conscription. En 1940, nous participons à la guerre, mais, Dieu merci, nous n'avons pas la conscription pour le service outre-mer. Je me suis présenté dans le comté de Rimouski avec le même programme qu'en 1917; j'étais le candidat du parti libéral, dirigé par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), et c'est en cette qualité que j'ai accepté de briguer les suffrages. Lors des dernières élections, j'ai dit aux électeurs de mon comté que je faisais la lutte comme le candidat officiel du parti libéral King-Lapointe. Je suis venu dans cette Chambre pour donner tout mon appui au Gouvernement dans son effort de guerre libre et volontaire.

En 1917, j'avais déclaré aux électeurs de la circonscription électorale de Rimouski que j'étais contre tout service obligatoire outre-mer, et je l'ai déclaré de nouveau cette année. J'ai maintes fois affirmé, cependant, que, si les circonstances l'exigeaient, je serais le premier à verser mon sang pour la défense du Canada, mais que je refuserais de le faire en dehors du pays. Monsieur l'Orateur, je n'ai pas changé d'opinion. Je me suis engagé à combattre dans cette Chambre quiconque voudrait imposer la loi de conscription pour service outre-mer, et je tiendrai ma promesse. Avant tout, je suis Canadien. Aussi je fais mienne la devise de sir Wilfrid Laurier:

Le Canada d'abord, le Canada toujours, rien que le Canada.

Cependant, lorsque la loi de mobilisation a été présentée devant ce Parlement, je n'ai pas hésité à l'appuyer. L'article 3 de la loi de mobilisation est très clair:

Les pouvoirs conférés par l'article qui précède ne peuvent pas être exercés aux fins de requérir des personnes de servir dans les forces militaires, navales ou aériennes en dehors du Canada et de ses eaux territoriales.

Les électeurs de mon comté ont admis avec moi le bien-fondé de cette loi de mobilisation uniquement pour la défense du Canada. Tous les électeurs de Rimouski sont flattés, à juste titre, de compter parmi les leurs deux vaillants soldats, Jean Brillant et Joseph Kable, qui ont eu l'honneur de recevoir, lors de la dernière guerre, la plus haute décoration militaire, la croix Victoria. Combien de comtés au pays peuvent se vanter d'avoir de tels hommes, à qui on voit décerner de tels honneurs?

Je suis fier et orgueilleux de représenter dans cette Chambre un comté qui a donné de si beaux résultats lors de l'enregistrement national. Chacun a répondu à l'appel et l'enregistrement a été complet. Ce magnifique résultat est dû en très grande partie aux directives sages et éclairées du clergé de mon comté, à qui j'offre mes plus respectueux et sincères remerciements.

Depuis le début de la session, on a surtout parlé de notre participation et de notre effort de guerre, mais quoique le Canada soit en guerre, il ne faut pas négliger la question agricole, qui intéresse fortement toutes les parties de notre Dominion. Plusieurs orateurs avant moi ont traité de la question de l'agriculture. Pour ma part, je représente un comté où l'agriculture est des plus progressives et je croirais manquer à mon devoir si je n'en parlais pas ce soir. L'année dernière, j'avais demandé au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) un octroi de $2,500 pour l'exposition régionale dans le comté de Rimouski. Cet octroi m'a été refusé à cause des dépenses occasionnées par la guerre. Malheureusement, cette exposition n'a pas eu lieu, faute d'octroi. Cette exposition se tient habituellement dans le centre du comté et tous les cultivateurs y contribuent en y envoyant toutes sortes de produits. Je voudrais, cette année, malgré l'ampleur que prend la guerre, que le ministre de l'Agriculture nous accorde ce montant de $2,500, comme il l'a fait antérieurement. Il ferait œuvre utile. Si nos soldats sont les défenseurs de la patrie, les soldats du sol, les cultivateurs, ont aussi leur importance. Si nous voulons que nos soldats soient capables de se battre il faut les nourrir, et ce sont les cultivateurs qui doivent travailler pour leur donner la subsistance nécessaire. La terre est la grande nourricière, et on devrait en ce moment, tout en participant comme on le fait à la guerre, aider le plus possible la classe agricole et l'encourager comme par le passé.

Avec tous les orateurs qui m'ont précédé, je dois féliciter le très honorable premier ministre du Canada d'avoir rencontré le président des Etats-Unis et d'avoir conclu une entente pour la défense mutuelle des deux pays, car, en fin de compte, nous, Canadiens, nous sommes également Américains, si je puis dire. Le Canada est pays d'Amérique et, à mon avis, il était juste, il était logique que cette entente soit conclue. Je suis convaincu que tous les Canadiens, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, ont été enchantés de l'entrevue de ces deux hommes d'Etat et de ses conclusions avantageuses pour nos deux pays.

Je dois féliciter et remercier en même temps le Gouvernement d'avoir bien voulu donner au comté de Rimouski un camp d'entraînement et un champ d'aviation. Je dois également remercier mon excellent ami le ministre de l'Air (M. Power), qui m'a aidé énormément, de toute son influence, a obtenu ce camp d'entraînement et ce champ d'aviation. Ces établissements dans le comté de Rimouski ont facilité l'entraînement de nos jeunes gens et ont été bien accueillis par toute la population.

J'écoutais hier soir l'honorable député de Nanaïmo (M. Chambers) prononcer en français un discours magnifique. Je crois que l'honorable député, en cette circonstance, a fait la leçon à une quantité de députés de la province de Québec qui, soit par snobisme ou pour d'autres raisons que je ne connais pas, ne parlent pas souvent français dans cette Chambre. Si nous voulons conserver un droit, j'ai toujours compris qu'il fallait l'exercer. On nous dit: Mais ce sont des détails! Je me rappelle qu'en 1924, alors que l'honorable M. Lemieux était président de la Chambre, j'étais justement à adresser la parole dans cette Chambre lorsque, jetant un regard sur la table du greffier, je vis là un calendrier. Ce calendrier n'était pas bilingue. Il était unilingue. Je demandai à l'honorable M. Lemieux de bien vouloir faire en sorte qu'il soit bilingue, et deux jours après le calendrier était bilingue. Après seize ans, la première fois que je suis entré dans la Chambre mon regard s'est porté vers le petit calendrier pour voir s'il était encore bilingue. Il l'était encore. L'autre jour, je visitai la Chambre du Sénat et je remarquai que le calendrier n'était pas bilingue. J'espère qu'il se trouvera un jour un sénateur de la province de Québec pour demander que ce calendrier soit bilingue, comme celui de la Chambre des communes.

Je dois féliciter également le Gouvernement des nominations heureuses qu'il a faites récemment. On critique le Gouvernement, mais quand le Gouvernement fait bien, on ne le mentionne pas. Il n'y a rien comme les comparaisons pour établir de quel côté sont ceux qui donnent le plus. Si vous examinez tous les régimes qui se sont succédé au Canada, si vous examinez les records de tous les gouvernements qui ont administré le pays depuis la Confédération, vous voyez que nous, les Canadiens français de la province de Québec surtout, nous avons obtenu plus pour la reconnaissance de nos droits sous toutes les administrations libérales que sous les administrations conservatrices.

C'est pourquoi je dis que, lorsque le Gouvernement nous montre qu'il veut reconnaître nos droits, nous pourrions avoir au moins la gentillesse de le féliciter et ne pas passer notre temps à le critiquer. Récemment, notre Gouvernement a fait des nominations heureuses, je le répète. Il a nommé à la Commission d'assurance-chômage le notaire Sirois. Il a nommé M. Edmond Cloutier imprimeur du Roi. Il a nommé M. Leduc à la Cour suprême. Et combien d'autres encore je pourrais mentionner. Tout en admettant que nous ne jouissons pas de la plénitude de nos droits dans ce pays, il ne faut jamais manquer l'occasion, lorsque le Gouvernement fait quelque chose pour nous, de lui exprimer notre reconnaissance.

Je profite de l'occasion pour féliciter le très honorable premier ministre du pays du magnifique discours qu'il a prononcé l'autre jour, lorsqu'il a parlé de la France. Il a dit que c'était à nous, les Canadiens français, et surtout à ceux de la province de Québec, qu'était dévolu l'honneur de continuer la culture française, non seulement au Canada, mais dans le monde. Dans cette circonstance, le premier ministre s'est montré un grand Canadien. D'ailleurs, bon sang ne saurait mentir. Le très honorable premier ministre de ce pays est le descendant d'un patriote, le petit-fils de William Lyon Mackenzie, qui, en 1837, s'est battu avec Papineau pour la défense de nos droits les plus sacrés. Je suis certain que tous les Canadiens français de la province de Québec et du Canada tout entier seront reconnaissants au très honorable premier ministre du Canada du magnifique discours qu'il a prononcé en faveur de la France. Non, monsieur l'Orateur, la France n'est pas morte, elle ne mourra pas. La France ne peut pas mourir. La France des martyrs, des missionnaires, la fille aînée de l'Eglise, ne peut pas mourir. Demain, elle se lèvera encore radieuse. Demain, cette France qui a apporté au Canada non seulement le flambeau de la civilisation mais la croix du Christ, la France se relèvera de nouveau et sera glorieuse, car, encore une fois, la France ne peut pas mourir.

Monsieur l'Orateur, nous, Canadiens français, nous avons malheureusement des défauts. Nous avons les défauts de nos qualités, peut-être. Comme je le disais tantôt, nous ne savons pas reconnaître les mérites et les attribuer à qui ils sont dus. L'homme d'Etat qui est le bras droit du premier ministre du Canada, le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), est attaqué non seulement dans les autres provinces mais même dans la province de Québec. Des ratés politiques, qui ne mériteraient pas de délier les cordons de ses chaussures, attaquent ce ministre qui, pourtant, comme il le disait dans ses discours à la radio, est notre défenseur, à nous. Tantôt, je félicitais le Gouvernement des nominations qu'il avait faites au point de vue canadien-français. Je voyais là la main du très honorable ministre de la Justice. Il faut rendre justice à nos hommes publics; trop souvent nous attendons qu'ils soient morts pour la leur rendre. On rend justice aujourd'hui à Chapleau, à Mercier. On a rendu justice à Laurier. On attend peut-être que le très honorable ministre de la Justice meure pour reconnaître ses mérites. L'histoire le jugera, et avec avantage. Laurier a eu son monument, Mercier a eu le sien. Lapointe aura son monument. Il sera taillé dans le granit des montagnes Rocheuses. Il dira à nos petits-fils et à nos arrière-petits-fils que le ministre de la Justice fut un grand Canadien, un grand bienfaiteur de sa race. Si nous mettions toujours à profit la devise de la province de Québec: *Je me souviens,* nous nous souviendrions de ceux qui ont illustré notre race, de ceux qui ont défendu nos droits. Pour ma part, je prie la Providence qu'elle permette au très honorable ministre de la Justice, héritier de Laurier, sur les épaules duquel est tombé le manteau immaculé de Laurier, de rester encore longtemps à la direction du pays, non seulement pour le bien des Canadiens de toutes nationalités, mais surtout pour que les droits des Canadiens français de la province de Québec et du pays soient respectés.

Monsieur l'Orateur, je n'insisterai pas davantage. J'ai été heureux, au cours de mes remarques, de rendre ce témoignage au très honorable premier ministre du Canada et aussi de rendre justice à un homme qu'on attaque, mais dont le nom sera écrit en lettres d'or dans l'histoire du pays: le très honorable ministre de la Justice.

(Sur la motion de M. Taylor, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 52 minutes du soir.

Mercredi 20 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR POUR PASSER AUX QUESTIONS ET DEMANDES DE DOCUMENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, j'ai donné à entendre qu'avec le consentement unanime de la Chambre le Gouvernement serait disposé à proposer aujourd'hui une motion nous permettant de passer à l'article concernant les questions et les avis de demandes de documents, avant la continuation du débat sur l'adresse. Je propose donc:

Que l'examen de l'ordre du jour spécial relatif au débat sur l'adresse à Son Excellence soit suspendu jusqu'à ce que la Chambre passe à la motion concernant les questions et les demandes de documents inscrites à l'ordre du jour.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE RELATIVE AU DÉPÔT DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1941-1942

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre des Finances (M. Ilsley) s'il déposera dès la conclusion du présent débat, le budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1942. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les honorables députés trouveraient fort commode de l'avoir avant le congé de Noël.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Peut-être ferai-je mieux de répondre à la question. La Chambre devra attendre jusqu'à la conclusion du débat sur l'adresse pour savoir si le budget des dépenses pourra être déposé avant l'ajournement. Pour le moment, je ne puis donner une réponse à mon honorable ami, mais la question est à l'étude.

COMMISSION DES EXIGENCES DU TEMPS DE GUERRE

DEMANDE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION CHARGÉE DE SURVEILLER LA PRODUCTION DE GUERRE.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Sinon aujourd'hui, du moins à une date ultérieure, le premier ministre aurait-il l'obligeance de renseigner la Chambre et le pays au sujet de la nouvelle commission de guerre à laquelle j'ai fait allusion la semaine dernière, que dirige M. MacMillan et qui a été créée ou est sur le point de l'être?

[M. d'Anjou.]

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je n'en suis pas sûr, mais j'ai une idée que la demande de mon honorable ami se rapporte à une question que le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) traitera aujourd'hui.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque).

ACCIDENTS DE VOIRIE

M. CHURCH:

1. Quelle mesure le Gouvernement se propose-t-il de prendre au sujet des nombreuses pertes de vie sur les routes canadiennes, au sujet des blessés et des pertes économiques qui en résultent pour le Canada ?
2. Proposera-t-on durant cette session des amendements à nos statuts pour refréner les chauffards et pour accomplir d'autres réformes?

Le très honorable M. LAPOINTE:

Ces questions touchent à l'orientation politique du Gouvernement et il n'est pas d'usage d'y répondre.

PÂTURAGES COMMUNAUX DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES.

M. COLDWELL:

1. Combien de pâturages communaux a-t-on décidé d'établir dans les provinces des Prairies?
2. Combien d'entre eux sont maintenant ouverts?
3. Quelle superficie comprennent-ils?
4. Combien d'acres a-t-on ensemencés de nouveau avec l'agropyre à crête?
5. Combien d'acres doit-on ensemencer encore?
6. Quel est le nombre des bestiaux alimentés dans ces pâturages?
7. Quel a été le coût total des clôtures de ces communaux?
8. Quel est le nombre d'hommes occupés à l'exploitation de ces communaux?
9. Quelle est la moyenne de leur salaire?

L'hon. M. GARDINER:

1. 64.
2. 55.
3. 1,021,180 acres.
4. 57,330 acres.
5. Environ 50,000 acres.
6.

	Chevaux	Bêtes à cornes	Moutons
1938-1939	1,935	1,281	74
1939-1940	3,710	7,712	500
1940-1941 (Chiffres estimatifs)	5,000	15,000	700

7. $128,137.99 (au 31 mars 1940).
8. 33.
9. $57.43 par mois.

KURT ET ERICH GRUNEBAUM

M. REID:

1. A-t-on permis à un individu du nom de Kurt Grunebaum et à son frère Erich Grune-

baum d'entrer en Canada à une date tardive de l'année 1939?

2. Leur permis d'entrée les autorise-t-il à vivre au Canada indéfiniment?

3. Leur a-t-on permis d'entrer au Canada pour qu'ils entreprennent des affaires, ou obtiennent un emploi ou des emplois dignes de leur entraînement antérieur ou de leur expérience?

4. Quelle était la nationalité de chacun d'eux avant son entrée au Canada?

5. Une ou des personnes ont-elles proposé de les laisser entrer, et si oui, qui étaient-elles?

6. Les autorités canadiennes savaient-elles, avant de laisser ces personnes entrer légalement au pays, qu'elles avaient des relations avec des institutions financières de l'Allemagne?

7. Quelle est la date exacte de leur arrivée au pays?

8. Ledit Erich Grunebaum a-t-il été à l'emploi de la commission de contrôle du change étranger? Si oui, à quelle date exacte a-t-il obtenu son emploi et quels sont les noms de la personne ou des personnes qui l'ont proposé pour cet emploi?

9. Quelles étaient ses aptitudes pour cet emploi?

10. Durant le temps où il a été à l'emploi de la commission de contrôle du change étranger, les fonctions qu'il a remplies étaient-elles d'un caractère tel qu'un citoyen britannique ou canadien n'aurait pu les accomplir ou les exécuter?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. On a permis à Kurt Grunebaum d'entrer au Canada et d'y séjourner temporairement au mois de mai 1939, alors qu'il était en voyage d'affaires. L'autorisation permanente lui a été accordée au mois d'août 1939. Erich Grunebaum a été admis au Canada au mois de février 1940, pour y demeurer en permanence.

2. Oui.

3. On leur a permis d'entrer au Canada afin de se lancer en affaires pour leur propre compte et ils ont déposé ici un capital de $75,000 chacun.

4. Ils étaient de nationalité allemande, d'origine juive et arrivaient d'Angleterre où ils demeuraient tous deux avant de venir dans notre pays.

5. Non.

6. Oui.

7. Répondu sous le numéro 1.

8. Erich Grunebaum n'a jamais été à l'emploi de la commission de contrôle du change étranger, mais son frère, Kurt Grunebaum, a fait partie du personnel de cette commission, à titre d'employé ordinaire, du 5 octobre 1939 au 22 mai 1940. Il n'a été embauché par la commission qu'après un examen minutieux de ses antécédents et de ses lettres de créance, ce qui avait révélé qu'il avait quitté l'Allemagne par suite des mesures antisémitiques du gouvernement allemand. Il s'est adressé directement à la commission et a offert ses services sans rémunération comme marque de gratitude et d'appréciation à l'égard du pays qui lui avait offert l'hospitalité.

9. En qualité d'associé d'une maison de banque bien connue, la Simon Hirschland, d'Essen (Allemagne), Kurt Grunebaum avait acquis des connaissances sur les opérations bancaires en devises étrangères et sur le contrôle du change étranger, ce qui a été utile à la commission pendant qu'elle organisait son personnel. Pendant le peu de temps qu'il a été à l'emploi de cet organisme, ses services ont été très satisfaisants. Il n'a pas eu de relations avec la commission depuis qu'il l'a quittée, le 22 mai 1940.

10. Non, mais pendant la période d'organisation, la Commission a trouvé un réel avantage dans la collaboration d'un homme qui possédait de l'expérience quant au contrôle du change étranger.

CERTIFICATS DE NATURALISATION

M. REID:

1. Quel a été le nombre des certificats de naturalisation délivrés du 1er septembre 1939 au 30 septembre 1940, quel était-il comparé au nombre des certificats de l'année précédente?

2. Sur le nombre des certificats de naturalisation accordés, combien en a-t-on délivré à d'anciens citoyens de l'Allemagne, de l'Italie, de la Russie et du Japon entre le 1er septembre 1939 et le 30 septembre 1940, donnant les chiffres mensuels pour chaque pays?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. Le nombre total des certificats de naturalisation de toutes catégories émis du 1er septembre 1938 au 30 septembre 1939 (treize mois) a été de 16,901; du 1er septembre 1939 au 30 septembre 1940 (treize mois), 15,048.

2. On trouvera dans le tableau suivant les certificats accordés pour les quatre principales catégories et le nombre de certificats émis à des citoyens d'Allemagne, d'Italie, de Russie et du Japon.

Certificats accordés en vertu de l'article 4 et que l'on peut définir: certificats de naturalisation accordés à des adultes ne souffrant d'aucune invalidité:

	Allemands	Italiens	Russes	Japonais
Septembre, 1939	1	4	18	0
Octobre, 1939	4	5	0	0
Novembre 1939	10	20	18	0
Décembre 1939	12	18	16	0
Janvier 1940	16	28	39	1
Février 1940	35	66	75	1
Mars 1940	22	97	76	2
Avril 1940	73	159	167	0
Mai 1940	18	15	100	1
Juin 1940	0	0	31	0
Juillet 1940	0	0	10	0
Août 1940	2	1	13	0
Septembre 1940	1	1	8	0
	194	414	571	5

Certificats délivrés en vertu de l'article 8, c'est-à-dire certificats délivrés en vertu de la présente loi de naturalisation pour remplacer ceux qui ont été délivrés en vertu de l'ancienne loi:

	Allemands	Italiens	Russes	Japonais
Septembre 1939	0	4	5	0
Octobre 1939	0	6	11	1
Novembre 1939	1	5	17	2
Décembre 1939	1	12	34	0
Janvier 1940	4	13	35	2
Février 1940	4	10	22	2
Mars 1940	3	4	26	3
Avril 1940	5	7	20	1
Mai 1940	0	4	27	1
Juin 1940	2	6	26	0
Juillet 1940	3	13	97	1
Août 1940	10	40	122	0
Septembre 1940	13	32	182	1
	46	156	624	14

Certificats délivrés en vertu du paragraphe 6 de l'article 13 aux femmes d'origine britannique qui ont perdu leur nationalité pour avoir épousé des sujets de pays en guerre avec Sa Majesté:

	Allemands	Italiens	Russes	Japonais
Septembre 1939	..	..	..	..
Octobre 1939	..	..	..	..
Novembre 1939	..	..	..	..
Décembre 1939	2	..	..	..
Janvier 1940	6	..	..	..
Février 1940	9	..	..	..
Mars 1940	9	..	..	..
Avril 1940	4	..	..	..
Mai 1940	5	..	..	..
Juin 1940	..	..	..	..
Juillet 1940	3	..	..	..
Août 1940	..	2	..	..
Septembre 1940	6	2	..	..
	44	4	..	..

Certificats délivrés en vertu du paragraphe 5 de l'article 13, à des femmes dont les maris avaient déjà obtenu leur certificat de naturalisation:

[L'hon. M. Casgrain.]

	Allemands	Italiens	Russes	Japonais
Septembre 1939	62	35	32	..
Octobre 1939	77	34	54	..
Novembre 1939	43	22	37	..
Décembre 1939	50	9	19	..
Janvier 1940	28	14	19	..
Février 1940	18	12	12	..
Mars 1940	19	23	18	..
Avril 1940	25	38	28	..
Mai 1940	18	35	28	..
Juin 1940	14	22	18	..
Juillet 1940	8	19	10	..
Août 1940	2	12	9	..
Septembre 1940	3	16	11	..
	367	291	295	..

IMMIGRATION D'ENFANTS BRITANNIQUES

M. GRAYDON:

Depuis le début de la guerre, combien d'enfants britanniques ont été transportés de la Grande-Bretagne au Canada *a*) en vertu des ententes officielles relatives à l'évacuation, *b*) en vertu d'ententes particulières?

L'hon. M. CRERAR:

a) 1,532.

b) 4,326.

IMPORTATIONS DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

M. GRAYDON:

Durant chacun des mois écoulés du 1er janvier au 1er novembre 1940, quelles ont été la valeur des fruits et légumes frais de toute sortes importés des Etats-Unis au Canada?

L'hon. M. MacKINNON:

Les importations, au cours des mois de janvier à septembre 1940, de fruits et de légumes frais de provenance américaine ont été les suivantes:

Mois	Total, fruits frais	Total, légumes frais
Janvier	$ 862,283	$ 423,255
Février	1,122,634	511,453
Mars	1,094,755	642,104
Avril	1,566,795	886,192
Mai	1,556,706	1,100,541
Juin	1,996,601	966,130
Juillet	1,579,136	479,699
Août	1,716,865	44,184
Septembre	966,358	59,320

Les chiffres des importations d'octobre 1940 ne sont pas encore disponibles.

CHOLÉRA DES PORCS

M. GRAYDON:

1. Durant chaque mois de l'année 1940, combien de porcs sont morts au Canada du choléra des porcs?

2. Durant le même temps, combien de porcs sont morts de la même maladie dans la province d'Ontario?

3. A-t-on mis en quarantaine certaines zones du Canada parce que l'épidémie du choléra y régnait? Si oui, combien de zones sont maintenant soumises à la quarantaine?

4. Quel est le montant total des indemnités que l'Etat a versées aux propriétaires de porcs durant l'année 1940?

L'hon. M. GARDINER:

1 et 2. Nous ne possédons pas les chiffres touchant le nombre de porcs morts du choléra. Le tableau suivant indique le nombre de porcs que l'on a ordonné d'abattre en vue d'enrayer cette maladie:

	(1) Canada	(2) Province d'Ontario
Janvier 1940	354	81
Février	623	449
Mars	3,059	2,209
Avril	724	721
Mai	1,897	929
Juin	653	552
Juillet	70	70
Août	3,310	3,310
Septembre	6,051	5,466
Octobre (chiffre connu jusqu'à date)	1,046	1,006

3. Oui, une région comprenant les comtés d'Essex et de Kent, en Ontario.

4. Indemnités accordées (chiffre connu jusqu'à date), $118,318.

MAJOR-GÉNÉRAL L.-R. LAFLÈCHE

M. McGREGOR:

1. Le Major-général L. R. LaFlèche est-il à l'emploi de l'Etat?

2. Si oui, à quel titre et quelles sont ses fonctions?

3. Quel est le montant de son traitement et de ses allocations?

4. Reçoit-il quelque pension militaire ou autre?

5. Si oui, quel en est le montant?

6. Reçoit-il une pension de retraite ou d'autres allocations de retraite?

7. Si oui, quel en est le montant?

L'hon. M. GARDINER:

1. Oui.

2. Sous-ministre associé; fonctions d'un sous-ministre.

3. $9,000 par année.

4. Oui, pension pour invalidité de guerre.

5. $1,260; allocation pour personnes à charge, $744.

6. Non.

7. Répondu sous le n° 6.

STATISTIQUES RELATIVES À LA LOI D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. ESLING:

En ce qui a trait à l'application de la loi d'assurance-chômage, quel est le montant global estimatif des sommes provenant des patrons, et quel est le montant global estimatif des sommes provenant des employés, chaque année?

L'hon. M. McLARTY: A la page 6 du rapport des actuaires sur la loi d'assurance-chômage, on trouve la déclaration suivante:

En comptant pour l'année 1941 un nombre de 2,100,000 personnes contribuant à l'assurance-chômage et un nombre moyen de semaines de travail par personne égal à celui qui a servi à calculer le chiffre estimatif des contributions, le chiffre total de ces contributions serait d'environ $58,500,000, soit environ $9,700,000 provenant de l'Etat et environ $24,400,000 provenant des patrons et une somme égale provenant des ouvriers. Il est évident que ces chiffres ne sont qu'approximatifs; ils ne représentent qu'une année moyenne et il est rare de trouver une année moyenne pour ce qui est de l'emploi et du chômage.

Etant donné le nombre de personnes employées dans les industries et le nombre de jours de travail effectué par chaque personne, il est probable qu'il y aurait lieu d'augmenter ces chiffres pour la période qui suivra immédiatement la mise en application de la loi.

M. JACKMAN:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires dont on se propose de retenir les services en vertu de la loi sur l'assurance-chômage?

2. Combien d'entre eux prendra-t-on dans les bureaux provinciaux de placement qui existent aujourd'hui?

3. Combien d'entre eux prendra-t-on dans les autres ministères de l'Etat dont le travail ordinaire en temps paix a diminué, ou est temporairement suspendu?

4. Quelle partie de ce personnel sera attachée à l'administration centrale?

5. Dans quelles autres villes le reste du personnel sera-t-il posté, et combien de fonctionnaires environ à chaque endroit?

6. Au début, dans quelles villes établira-t-on des Bourses du travail, et dans quelles villes, des centres d'entraînement?

L'hon. M. McLARTY:

1. On lit ce qui suit à la page 5 des dépositions recueillies par le comité spécial chargé d'étudier le projet de loi relatif à l'asurance-chômage: "Il est impossible de donner une estimation exacte du personnel requis, mais nous croyons que le nombre ne dépassera pas trois mille, même en tenant compte du nombre accru des assujettis de 1,600,000 à 2,-100,000." En raison du nombre accru des personnes susceptibles d'être assujetties à la loi, ce chiffre n'est pas définitif.

2. Cette question fait l'objet de négociations avec les provinces.

3. La commission du service civil annonce certains postes de ce service mais n'a encore procédé à aucune nomination.

4. Impossible pour le moment de fournir des précisions.

5. On lit ce qui suit à la page 5 des dépositions recueillies par le comité spécial chargé d'étudier le projet de loi relatif à l'assurance-chômage: "Nous estimons qu'il y aura 83 bureaux principaux disséminés dans tout le pays. Certaines grandes villes en auront plus d'un. Mais le service de placement et l'assurance-chômage prévus par la loi exigeront environ 83 bureaux régionaux principaux et environ 1,500 bureaux secondaires, car l'application des deux parties de la loi sera confiée aux mêmes bureaux." On prévoit que les régions industrielles ayant une population d'au moins 10,000 âmes seront dotées d'un bureau régulier.

6. Répondu sous le n° 5. La commission de l'assurance-chômage ne dirigera aucun centre d'entraînement, mais utilisera les cadres existants.

M. BENCE:

1. Pour quelles charges a-t-on nommé des titulaires en vertu de la loi sur l'assurance-chômage?

2. Quels sont les noms des personnes nommées?

3. Quels sont les traitements et les allocations de chacun de ces fonctionnaires?

L'hon. M. McLARTY:

1. Trois. Il n'y a pas eu d'autres nominations à titre permanent. Afin d'expédier le travail, on a eu recours aux services de certains employés du ministère du Travail.

2. MM. Joseph Sirois, président; Allan M. Mitchell, commissaire; R. J. Tallon, commissaire.

3. Traitements: M. Sirois, $12,000 par an; M. Tallon, $8,000 par an; M. Mitchell, $8,000 par an; de même qu'une allocation raisonnable pour frais de déplacement.

ENTREPRISES, MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

M. HAZEN:

1. Depuis la déclaration de la guerre jusqu'à aujourd'hui, quelle a été la valeur totale des marchés que le ministère des Munitions et Approvisionnements et les organismes d'achat qui l'ont précédé, ont adjugés pour *a*) des matériaux de guerre et des fournitures de toutes sortes, *b*) pour des ouvrages de construction?

2. Depuis la déclaration de la guerre jusqu'à aujourd'hui, quelle a été la valeur totale des marchés que le ministère des Munitions et Approvisionnements et les organismes d'achat qui l'ont précédé, ont adjugés à des personnes ou à des compagnies, dans le Nouveau-Brunswick, pour *a*) des matériaux de guerre et des fournitures de toutes sortes, *b*) des ouvrages de construction?

3. Quels sont les noms des personnes ou des compagnies à qui le ministère des Munitions et Approvisionnements et les organismes d'achat qui l'ont précédé ont adjugé ces marchés depuis la déclaration de la guerre, de quelle nature étaient les marchandises ou les services indiqués par le marché dans chaque cas, quand le contrat a-t-il été conclu, et quel a été le prix de chaque marché?

L'hon. M. HOWE: Je désire appeler l'attention de la Chambre sur le numéro 3 de cette question. Les pages que voici, dactylographiées à simple espace, contiennent la réponse à ce numéro. Afin que les réponses soient mises sous une forme acceptable à l'honorable député, chaque page doit être dactylographiée et transcrite en clair. Elles sont rédigées dans un code spécial aux archives du ministère, et il faudra aux dactylos des semaines de travail pour préparer ces renseignements. Je suis sûr que, après cela, l'honorable député n'aura pas d'autres renseignements que ceux qui se trouvent dans les rapports mensuels des entreprises.

En ce qui concerne les numéros 1 et 2 de cette question, j'espère fournir les renseignements plus tard, et, vu que je suis incapable de répondre au numéro 3, je demande que la question soit rayée.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—ENGRAIS POUR AÉROPORTS

M. SENN:

1. Le ministère des Munitions et Approvisionnements, ou tout autre ministère fédéral, a-t-il acheté des engrais pour les terrains et les pelouses qui entourent les édifices de chacun des aéroports suivants: Jarvis, Hagersville, Kohler, Dunnville?

2. Si oui, à qui le marché a-t-il été adjugé dans chaque cas?

3. Quelle quantité d'engrais a-t-on acheté pour chaque aéroport?

4. Quel est le prix par tonne mentionné dans les contrats?

5. Combien d'individus ou de sociétés ont soumissionné pour ces marchés?

6. Quel était le montant de la soumission dans chaque cas?

L'hon. M. HOWE: 1. Le ministère des Transports a acheté des engrais pour les aéroports de Jarvis, Hagersville, Kohler et Dunnville, Ont.

2. Voici quelles ont été les commandes pour ces engrais: Jarvis, Canadian Industries, Limited, Toronto; Hagersville, Canadian Industries, Limited, Toronto; Kohler, Canadian Industries, Limited, Toronto; Dunnville, Canada Packers, Limited, Toronto.

3. Jarvis, 7½ tonnes; Hagersville, 42 tonnes; Kohler, 46 tonnes; Dunnville, 42 tonnes.

4. $26.28.

5. Six.

6.

	Jarvis	Hagersville	Kohler	Dunnville
Canadian Industries Ltd., Toronto	$197.10	$1,103.76	$1,208.88	$1,103.76
Canada Packers, Limited, Toronto	197.10	1,103.76	1,208.88	1,103.76
National Fertilizers Ltd., Ingersoll	197.10	1,103.76	1,208.88	1,103.76
Wm. Stone Sons, Ltd., Ingersoll	197.10	1,103.76	1,208.88	1,103.76
The Oxford Farmers Co-Operative Produce Co. Ltd., Woodstock	216.75	1,125.60	1,242.00	1,134.00
Misner Seeds & Fertilizer, Port Dover	206.25	1,155.00	1,265.00	1,155.00

*TRANSPORT DES OFFICIERS ET DES TROUPES EN PERMISSION

M. ROSS (Souris):

Le Gouvernement accordera-t-il le transport gratuit à tous les soldats, les officiers exclus, de l'armée, de l'aviation, et de la marine qui ont droit à la permission de Noël ou simplement à une permission en Canada?

L'hon. M. POWER: Le ministre de la Défense national (M. Ralston) a étudié cette question, et y a répondu à fond dans son discours du 12 novembre dernier.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

*RESTAURATION ET RÉADAPTATION APRÈS LA GUERRE

M. SHAW:

Le Gouvernement étudiera-t-il, pendant la présente session, la question d'instituer un comité spécial de la Chambre pour étudier les problèmes généraux de restauration et de réadaptation qui se poseront à la fin de la présente guerre, et pour faire rapport?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement a étudié ce sujet.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

TRAITÉ DE 1911 SUR LA CHASSE PÉLAGIQUE DU PHOQUE

M. REID:

1. Le gouvernement canadien a-t-il reçu, soit de la Grande-Bretagne, soit du Japon, un avis ou des renseignements relatifs à l'intention que le Japon aurait manifesté de retirer son adhésion au traité sur la chasse pélagique du phoque dans les eaux du Pacifique septentrional?

2. Si oui, à quelle date prendrait effet cette proposition de mettre fin au traité, et, de plus, quels motifs le Japon invoque-t-il pour mettre fin au traité?

3. Quand le traité a-t-il d'abord été signé ou conclu, et quels pays ont signé ce traité?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le Gouvernement Canadien a été informé par le chargé d'affaires de la légation canadienne à Tokio et, par le Gouvernement du Royaume-Uni, par l'intermédiaire du haut-commissaire du Canada, que le gouvernement japonais était à étudier la question de mettre fin à l'accord de 1911 concernant la chasse pélagique du phoque.

2. Le ministère des Affaires étrangères du Japon a annoncé formellement l'abrogation de cet accord, le 23 octobre 1940, cette abrogation devant être mise en vigueur le 23 octobre 1941. La raison invoquée par les japonais est qu'ils désiraient empêcher une plus grande destruction de la pêche par les troupeaux de phoques s'accroissant rapidement.

3. La convention relative à la conservation et la protection du phoque à fourrure dans l'océan Pacifique septentrional fut signée à Washington, le 7 juillet 1911. Les ratifications furent déposées à Washington le 12 décembre 1911. Cette convention fut signée au nom de Sa Majesté le Roi et aussi des Etats-Unis, de la Russie et du Japon.

PRISONNIERS DE GUERRE ALLEMANDS

M. NICHOLSON:

1. Les camps où sont détenus les prisonniers de guerre allemands sont-ils construits sur des terres de l'Etat ou sur des terres appartenant à des particuliers?

2. Quel est le total annuel des loyers versés pour les terres et les édifices dont se servent les prisonniers de guerre?

3. Quelle somme quotidienne dépense-t-on pour l'alimentation des prisonniers allemands au Canada?

4. Par personne, quelle somme annuelle se propose-t-on de dépenser pour chausser et vêtir les prisonniers allemands?

5. Les prisonniers allemands au Canada jouissent-ils gratuitement des services des médecins et des dentistes, de même que du tabac?

6. Fournit-on gratuitement la bière aux officiers allemands dans les camps d'internement?

7. Quelle somme verse-t-on aux prisonniers de guerre par jour de travail?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. Certains camps sont situés sur des terrains appartenant à des particuliers et d'autres sur des terres de la Couronne. La plus grande partie des camps se trouvent sur des terres de la Couronne.

2. $35,278.00, et cette somme devra être remboursée en entier par le gouvernement du Royaume-Uni.

3. $2,517.00, dont la somme de $2,114.00 est recouvrable du gouvernement du Royaume-Uni.

4. $42.33, le Gouvernement du Royaume-Uni s'engageant à payer ces frais dans le cas

des prisonniers de guerre et des civils internés qui ont été transférés ici de Grande-Bretagne.

5. D'après les termes de la Convention internationale relative au traitement des prisonniers de guerre, les services médicaux et dentaires fournis aux combattants faits prisonniers de guerre (officiers et autres membres de l'armée) doivent correspondre à ceux que l'on donne aux troupes canadiennes en service actif. On accorde des traitements en cas d'urgence aux civils internés et s'ils désirent des soins particuliers ils doivent les solder eux-mêmes. Aux termes de l'article 11 de la Convention l'usage du tabac est autorisé et en vertu de l'article 12 des cantines doivent être installées. Le tabac n'est pas fourni gratuitement aux frais du gouvernement du Canada.

6. Non.

7. Les prisonniers de guerre et les civils internés ne reçoivent aucune rémunération pour le travail concernant l'administration, les mesures de régie interne et l'entretien des camps d'internement. Lorsqu'on leur fait faire des travaux autres que les susmentionnés, on les paie au taux de 20c. par jour.

M. ESLING:

1. Donne-t-on une allocation aux prisonniers de guerre allemands dans les camps d'internement du Canada?

2. Si oui, combien reçoivent les officiers, les soldats et les civils?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. Le Canada n'accorde aucune allocation aux prisonniers de guerre allemands détenus dans les camps d'internement. En vertu cependant d'un accord avec le gouvernement du Royaume-Uni on remet leur solde aux officiers combattants envoyés au Canada par le Royaume-Uni pour y être internés comme prisonniers de guerre. Les taux de la solde des officiers combattants prisonniers de guerre sont établis en conformité de l'article 23 de la Convention internationale concernant le traitement des prisonniers de guerre signée par les gouvernements de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Tous les débours à cette fin sont effectués au Canada par le gouvernement à la demande du gouvernement du Royaume-Uni. Aux termes de l'accord, le Canada peut recouvrer ces débours du gouvernement du Royaume-Uni qui peut à son tour se faire rembourser par le gouvernement allemand, comme l'affirme l'article 23 de la Convention internationale.

2. Les taux de solde pour les officiers sont établis, comme il ressort de la première réponse, en vertu d'un accord passé entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement de l'Allemagne. Le gouvernement canadien n'est pas au courant de tous les détails de cet accord.

Les combattants prisonniers de guerre autres que les officiers ou les civils internés au Canada ne reçoivent que le prix des travaux, autres que les corvées du camp, qu'ils peuvent exécuter, aux termes de la Convention internationale.

COMMISSION DES TRANSPORTS

M. REID:

1. Qui sont les membres de la Commission des Transports?

2. Quelle est la date de la nomination de chacun?

3. Quel est le traitement de chacun?

4. Quel est le terme d'office de chacun et quand ce terme d'office expire-t-il?

5. Quel était l'état ou profession de chacun des commissaires avant sa nomination, à l'exclusion des emplois publics?

6. Quel est le total des dépenses ou des frais annuels de la Commission des Transports?

L'hon. M. CARDIN:

1. Commisaire en chef, colonel J. A. Cross, D.S.O., K.C.; commissaire en chef adjoint, M. Hugh Wardrope; sous-commissaire en chef, M. F. N. Garceau, C.R.; commissaires: MM. J. A. Stoneman, G. A. Stone, et le lt.-colonel F. M. MacPherson.

2. Colonel J. A. Cross, D.S.O., K.C., par décret du conseil le 20 février 1940, assermenté le 1er avril 1940. M. Hugh Wardrope, nommé le 8 novembre 1938. M. F. N. Garceau, C.R., nommé le 16 septembre 1933. M. J. A. Stoneman, nommé le 12 mars 1929, et nommé de nouveau le 12 mars 1939. M. G. A. Stone, nommé le 16 décembre 1931. Lt.-colonel F. M. MacPherson, nommé le 21 septembre 1939.

3. Commissaire en chef, $12,500.00; commissaire en chef adjoint, $9,000.00; sous-commissaire en chef et autres commissaires, $8,000.00.

4. Les nominations valent pour une période de dix ans en vertu de la loi des Chemins de fer, à moins que le titulaire n'atteigne l'âge de 75 ans au cours de cette période.

5. Colonel J. A. Cross, D.S.O., K.C., avocat; M. Hugh Wardrope, avocat; M. F. N. Garceau, avocat; M. J. A. Stoneman, cultivateur et éleveur; M. G. A. Stone, mécanicien de locomotive; Lt-colonel F. M. MacPherson, commerçant d'automobiles et directeur de funérailles.

GORTON PEW FISH COMPANY

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il versé des octrois ou subsides à la Cie de Poisson Gorton Pew de Halifax depuis 1930?

2. Pour quels différents items ces octrois ou subsides furent-ils payés?
3. Quel en est le montant total?
4. Quels montants furent versés à ladite compagnie pour son usine de Caraquet?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Non.
2. Répondu au n° 1.
3. Répondu au n° 1.
4. Aucun, mais on a autorisé un changement d'affectation au montant de $75,000, d'une somme de $100,000 accordée au Nouveau-Brunswick dans les crédits de 1939-1940, "Pour permettre de venir en aide aux pêcheurs, etc." On a ainsi subventionné l'établissement d'un entrepôt frigorifique pour le poisson à Caraquet, N.-B., lequel était financé conjointement par la province du Nouveau-Brunswick et la Gordon Pew (New Brunswick) Ltd.

OFFICE DU TOURISME DU CANADA

M. ISNOR:

1. Quel a été le total du crédit et le total des frais de l'Office du tourisme du Canada durant l'année financière 1939-1940?
2. Quelle somme a-t-on dépensée *a*) pour publicité dans les revues étrangères, *b*) pour publicité dans les journaux étrangers?
3. Quel a été le total des frais de la publicité à l'étranger?
4. Quelle partie de ce crédit a-t-on dépensée en *a*) salaires, *b*) consultations pour la publicité, *c*) frais généraux de bureau, *d*) frais de déplacement et de réception, *e*) travail et fournitures de l'Imprimerie, *f*) brochures et autres fournitures provenant d'établissements canadiens, *g*) et quels sont les autres articles qui forment le total?

L'hon. M. CARDIN:

1. Crédit, $315,000.00; dépenses, $311,595.07.
2. *a*) $98,459.07; *b*) $65,927.55.
3. $162,386.62.
4. *a*) $37,570.60; *b*) néant; *c*) $4,447.76; *d*) $2,376.72; *e*) $23,634.20; *f*) $40,147.57; *g*) dépenses pour célébrations et fêtes organisées en vue d'encourager le tourisme au Canada, $25,-500.

MALCOLM MACLEAN

M. NICHOLSON:

1. Quelles sont les fonctions de M. Malcolm MacLean, ex-député?
2. A-t-il servi dans le corps d'aviation durant la Grande Guerre?
3. Quel était son grade durant la Grande Guerre?
4. Sur quel théâtre de la guerre a-t-il été en service?
5. Depuis qu'il occupe son emploi actuel, quelle somme lui a-t-on versée en traitement et frais?

L'hon. M. POWER:

1. En qualité de conseiller spécial du ministre de la Défense nationale pour l'air, il remplit certaines missions, mais n'exerce pas de fonctions administratives.
2. Non.
3. Caporal.
4. En Sibérie, avec le corps expéditionnaire du Canada.
5. Traitement, $1,566.65; frais, 109.90.

APPROVISIONNEMENTS DE RADIUM

M. WINKLER:

1. A-t-on suspendu en Canada les opérations d'extraction et de raffinage du radium, et a-t-on renvoyé les personnels?
2. Le Gouvernement sait-il s'il y a eu, entre les maisons de radium belges et canadiennes, une entente en vertu de laquelle on n'utiliserait que du minerai belge (Congo) pendant un certain temps?
3. Possédons-nous au Canada des réserves suffisantes de radium dans le cas ou les opérations militaires nous priveraient du minerai belge (Congo)?

L'hon. M. CRERAR:

1. Le Gouvernement est informé que l'exploitation de la mine de Port-Radium (T.N. O.) est provisoirement suspendue parce que le minérai accumulé est suffisant pour alimenter l'usine d'affinage pendant au moins deux ans. La compagnie fait savoir qu'en raison de la diminution du nombre de débouchés causée par la guerre, la production visera uniquement à répondre à la demande courante.
2. Non.
3. Oui.

RÉCOLTE DE POMMES AU CANADA

M. ROY:

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il eu un surplus de pommes cette année?
2. Si oui, le Gouvernement a-t-il décidé de distribuer gratuitement une part de ce surplus aux institutions du Québec ainsi qu'aux victimes du manque d'emploi en Gaspésie ou de la mévente du poisson en conserve aux Iles-de-la-Madeleine?

L'hon. J. G. GARDINER: Jusqu'ici, la récolte de pommes de 1940 au Canada ne semble accuser aucun surplus.

2. Répondu sous le n° 1.

VENTES DE TIMBRES ET CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE

M. GRAYDON:

1. Jusqu'aujourd'hui, quel est le montant total que le peuple canadien a placé dans les timbres et les certificats d'épargne de guerre?
2. Quel montant les citoyens de chacune des provinces du Dominion ont-ils ainsi placé?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Jusqu'au 31 octobre 1940, le peuple canadien a versé la somme de $20,873,344 comme prix des certificats d'épargne de guerre d'une valeur à l'échéance de $26,091,680; jusqu'à la même date on a vendu pour la somme de $3,036,981.25 des timbres d'épargne de guerre. Ce montant comprend les $1,612,920 destinés au paiement des certificats d'épargne de guerre et inclus dans le prix des certificats vendus cité plus haut. Par conséquent, le montant total placé dans les certificats d'épargne de

guerre (au prix d'achat) et dans les timbres d'épargne de guerre s'élevait le 31 octobre 1940 à $22,297,405.25, soit $27,515,741.25, si l'on considère la valeur qu'auront à l'échéance les certificats d'épargne de guerre.

2. Les renseignements concernant la répartition des ventes de timbres d'épargne de guerre entre les provinces ne sont pas disponibles. Les ventes de certificats d'épargne de guerre s'établissaient de la façon suivante le 31 octobre 1940:

Province	Prix d'achat	Valeur à l'échéance
Ile du Prince-Edouard	$ 105,776	$ 132,220
Nouvelle-Ecosse	1,050,464	1,313,080
Nouveau-Brunswick	660,480	825,600
Québec	3,667,028	4,583,785
Ontario	8,622,172	10,777,715
Manitoba	1,614,796	2,018,495
Saskatchewan	1,352,724	1,690,905
Alberta	1,413,108	1,766,385
Colombie-Britannique	2,360,628	2,950,785
Canada (y compris le Yukon)	$20,873,344	$26,091,680

*ÉCOLES D'AVIATION CIVILE

M. PERLEY:

1. Quels sont les noms de toutes les écoles d'aviation civile qui font de l'entraînement pour le ministère de la Défense nationale, service de l'Air?
2. Pour quelle raison les aviateurs sont-ils entraînés dans ces écoles, au lieu de l'être sous la surveillance directe du ministère?
3. De quelle nature sont les arrangements passés entre le ministère de la Défense nationale, service de l'Air, et ces écoles d'aviation civile?
4. Qui sont les officiers et les directeurs de chacune de ces écoles d'aviation?
5. Combien de ces écoles d'aviation a-t-on organisées ou établies depuis le début de la guerre?

L'hon. M. POWER: J'ai répondu à cette question en exposant avant-hier à la Chambre tous les détails concernant les écoles civiles d'aviation. Pour ce qui est de la demande de dépôt de documents de l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) je dépose une copie du contrat cet après-midi.

RAPPORT ENTRE LE COÛT DE PERCEPTION ET LE MONTANT PERÇU DES IMPÔTS

M. CARDIFF:

Durant les années financières terminées le 31 mars 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940, quel a été, en pourcentages, le rapport entre le coût de perception et le montant perçu pour chacun des impôts suivants: Impôt sur le revenu; droits de douanes; droits d'Accise; taxes d'Accise, non compris les taxes de vente; et taxes de vente?

[M. Desmond.]

L'hon. M. GIBSON:

Pourcentage du coût de perception.

Année financière	Impôt sur le revenu	*Douane et accise
	p.c.	p.c.
1934-35	2.95	2.97
1935-36	2.56	3.20
1936-37	2.08	2.71
1937-38	1.87	2.48
1938-39	1.70	2.76
1939-40	1.85	2.48

*Comme il est impossible de décomposer ce chapitre de dépenses sous des rubriques distinctes, les renseignements touchant les frais proportionnels de perception des droits et des impôts ne sont pas disponibles séparément.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES LÉPREUX

M. DESMOND:

Quelle mesure le Gouvernement propose-t-il au sujet de la proposition de l'auditeur général à la page 314 de son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1940, à l'effet que la dotation pour l'entretien des lépreux devrait varier en conformité du nombre des patients qui subissent un traitement?

L'hon. M. MACKENZIE:

Nous n'entendons prendre aucune mesure, à moins que le nombre des patients n'augmente considérablement. Nous considérons que la somme actuelle est le minimum requis pour assurer un traitement médical suffisant.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—COMPTES DUS MAIS NON RECOUVRABLES

M. GRAYDON:

Quelle mesure le Gouvernement propose-t-il au sujet du grand nombre de comptes dus mais non recouvrables dont l'auditeur général a révélé l'existence à la page 561 de son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1940?

L'hon. M. ILSLEY:

Bien qu'il ne soit pas coutumier pour le Gouvernement, en répondant aux questions qu'on lui pose, de formuler de déclaration sur un sujet d'ordre administratif, je tiens à dire, dans le présent cas, que le problème en question fait l'objet d'une étude sérieuse de la part du ministre des Finances et du Conseil du trésor.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—DÉPENSES ADDITIONNELLES AU PONT DES MILLE-ISLES

M. BOUCHER:

Quelle mesure le Gouvernement propose-t-il pour faire face à l'objection que l'auditeur général a soulevé à la page 288 de son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1940, contre un versement de $4,995 pour l'excavation de pierre sur l'emplacement de l'édifice des douanes au pont des Mille-Iles?

L'hon. M. GIBSON:

1. Aucune nouvelle mesure n'est jugée nécessaire.

2. La société du pont des Mille-Iles a construit entièrement à ses propres frais, à la sortie du pont en terre canadienne, tous les bâtiments de douane et d'immigration stipulés dans la charte ou décret du conseil, y compris un entrepôt aménagé spécialement pour l'examen des passagers d'autobus.

3. Le ministère du Revenu national n'a contribué d'aucune façon à l'acquittement du coût de ces immeubles, mais, de concert avec les autorités provinciales, a amélioré l'entrée nord du parc de détention douanier.

4. Cette amélioration a été effectuée pour les raisons suivantes:

a) Suppression d'un tournant dangereux à l'entrée du parc de détention, pour assurer la sécurité des douaniers procédant à l'examen de voitures à cet endroit;

b) Meilleur accès à l'aménagement actuel et projeté de ce poste de douane;

c) Elargissement du champ de vision essentiel à une surveillance efficace de la circulation par les fonctionnaires de la douane.

5. La roche enlevée à forfait ne se trouvait pas sur le terrain de la société du pont des Mille-Iles mais sur la voie publique, terrain appartenant à Sa Majesté le Roi, pour le compte de la province d'Ontario.

6. Le coût des travaux a été soldé à parts égales; la moitié de la dépense totale ayant été acquittée par le ministère provincial de la Voirie, la quote-part du gouvernement fédéral s'établit exactement à $2,497.50.

*RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—FRAIS DE DÉPLACEMENT DES JUGES

M. BENCE:

Le Gouvernement a-t-il étudié la question d'établir un tarif uniforme pour les frais de déplacement des juges des Cours supérieures des provinces en conformité de la proposition que l'auditeur général a faite à la page 146 de son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1940?

Le très hon. M. LAPOINTE: Le rapport de l'auditeur général a été déposé il y a quelques jours à peine et je viens tout juste d'y relever le passage mentionné dans cette question. Je ne crois pas, si j'en juge par ce texte, que cette proposition entraîne une modification de la méthode actuellement en vigueur. Toutefois, j'étudierai la question.

MINISTÈRE DES POSTES—PRÉLÈVEMENTS SUR LES PERCEPTIONS DES RECETTES

M. TUSTIN:

Chaque année financière depuis 1935, quelles sommes d'argent le ministère des Postes a-t-il prélevées directement sur les perceptions de recettes postales?

2. Le Parlement a-t-il jamais affecté quelques-unes de ces sommes?

3. Pour quelles raisons s'est-on habitué à prélever directement sur le compte des recettes?

L'hon. M. MULOCK:

1. Les montants prélevés par le ministère des Postes sur les recettes postales au cours des cinq années financières depuis 1935 sont les suivants: 1935-1936, $6,695,611.30; 1936-1937, $6,907,014.35; 1937-1938, $7,452,188.14; 1938-1939, $7,607,958.64; 1939-1940, $7,479,-264.69.

Ce renseignement est inclus, chaque année, dans le rapport du ministre des Postes.

2. Non.

3. Ces versements consistent surtout en commissions touchées par les maîtres de poste ruraux sur leurs ventes de timbres, et le reste. Etant donné que le montant de ces commissions varie suivant l'endroit, il est impossible d'en calculer à l'avance le chiffre exact. Cette pratique a été suivie par tous les gouvernements depuis 1868, et le ministère estime qu'elle constitue le mode le plus efficace et le moins coûteux d'effectuer le paiement de ces sommes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—CHANGEMENT DANS LA FORME

M. SENN:

Pour quelles raisons a-t-on modifié la forme du rapport de l'auditeur général?

L'hon. M. ILSLEY: Afin de le présenter sous la même forme que les crédits soumis à la Chambre des communes; de fournir au lecteur un texte complet, soit en français soit en anglais; de réduire les frais généraux qu'entraîne sa préparation et aussi afin de pouvoir consacrer plus de temps à la vérification même des comptes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL—TAUX D'INTÉRÊT SUR LES FONDS DE FIDUCIE DES INDIENS

M. LOCKHART:

Le Gouvernement a-t-il étudié la question de diminuer le taux d'intérêt sur les fonds de fiducie des Indiens en conformité d'une proposition contenue dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1940, page 97?

L'hon. M. ILSLEY: Habituellement, les ministres ne font pas de déclaration sur des sujets d'orientation politique en répondant aux questions, mais en l'espèce, nous donnons l'assurance que le ministre des Finances et le Conseil du trésor étudient la question.

*AVANCE DE L'HEURE

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Le Gouvernement a-t-il étudié la question d'appliquer dans tout le pays, pour la durée de la guerre, la loi pour la meilleure utilisation de la lumière du jour?

L'hon. M. HOWE: Cette question porte sur un sujet d'ordre administratif au sujet duquel le Gouvernement formulera une déclaration en temps opportun.

M. l'ORATEUR: Répondu.

M. MacKINNON:

1. A quelle date le Contrôleur de l'électricité a-t-il donné ordre de conserver l'avance de l'heure?
2. Quelle est, approximativement, la quantité d'énergie électrique que l'on épargnera par suite de cet ordre?
3. A-t-on mis à l'étude les observations de certaines municipalités à l'effet que cet ordre augmentera au lieu de la diminuer la consommation d'énergie électrique chez elles?
4. Si oui, à quelles conclusions en est-on arrivé?

L'hon. M. HOWE:

1. Le 20 septembre 1940, en vertu de l'arrêté C.P. 4994.
2. Approximativement 189,000 chevaux-vapeur sur un débit maximum.
3. Le ministre n'a reçu aucune observation de ce genre.
4. Répondu sous le n° 3.

BELLEVILLE (ONT.)—SERVICE POSTAL DE LA *R. R.* 8

M. STOKES:

1. A-t-on fait un appel de soumissions pour la distribution des dépêches à Belleville, Ontario, sur le circuit de campagne No 8?
2. Si oui, qui a été le soumissionnaire heureux et quel a été le montant de sa soumission?
3. Cette soumission était-elle la plus basse?
4. Des anciens combattants ont-ils soumissionné pour cette entreprise?
5. Si oui, quelles étaient leurs soumissions?

L'hon. M. MULOCK:

1. Oui. En mai 1938, et de nouveau en octobre 1938.
2. Blake D. Harns, $275 par an.
3. Non. Les soumissions reçues en mai 1938 furent mises de côté à la suite de plaintes à l'effet que l'on n'avait pas donné suffisamment de publicité aux demandes de soumissions.

En octobre 1938, on a reçu les soumissions suivantes: George E. Ketcheson, $264 par an; Blake D. Harns, $275 par an.

La soumission de M. Ketcheson fut mise de côté pour cause de non-résidence.

4. Aucun renseignement.
5. Idem.

ÉDIFICES TEMPORAIRES DE L'ÉTAT

M. BOUCHER:

1. Quel a été le coût de construction de chacun des édifices temporaires construits sur la rue Wellington, dans la ville d'Ottawa?
2. Quelle est la superficie du plancher dans chacun de ces édifices?
3. Quel est le coût estimatif de construction du troisième édifice temporaire sur la rue Wellington?

[L'hon. M. Cardin.]

4. Quelle est la superficie de plancher que fournira cet édifice?
5. Quel est le coût estimatif de construction de l'édifice temporaire sur l'île Green, dans la ville d'Ottawa?
6. Quel est la superficie de plancher que fournira cet édifice?
7. Qui était ou qui est l'entrepreneur de chaque édifice?
8. Les marchés ont-ils été adjugés par appel de soumissions?

L'hon. M. CARDIN:

1. Edifice n° 1—$135,577.61, plus les travaux additionnels dont le coût non encore acquitté s'établit, suivant l'architecte en chef, à $21,060.56. Edifice n° 2— $378,684.45.
2. Edifice n° 1—42,250 pieds carrés.
   Edifice n° 2—123,000 pieds carrés.
3. $409,999. (Montant de l'entreprise).
4. 117,200 pieds carrés.
5. $90,339.57.
6. 32,721 pieds carrés.
7. Edifice n° 1—Guinane Construction Co., Ltd., Toronto, Ont.; édifice n° 2—A. Janin Co., Ltd., Montréal, Qué.; édifice n° 3—H. Dagenais Ltd., Ottawa, Ont.; Green Island, édifice temporaire—H. Dagenais Ltd., Ottawa, Ont.
8. Oui.

PERCEPTION DES IMPÔTS PROVINCIAUX PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

M. MacKINNON:

1. Pour quelles provinces le ministère du Revenu national perçoit-il l'impôt sur le revenu?
2. Le cas échéant, quelle rémunération exige-t-il pour ce service?

L'hon. M. GIBSON:

1. Ile-du-Prince-Edouard, Québec, Ontario, Manitoba, Territoire du Yukon.

2. Ile-du-Prince-Edouard, $4,000; Québec, 2 p. 100 des impôts prçus; Ontario, $80,000; Manitoba, $45,000; Territoire du Yukon, 2 p. 100 des impôts perçus.

Le prix de la perception des taxes provinciales est sujet à une revision annuelle.

LE PRINCE HENRY, DU NATIONAL-CANADIEN

M. McGREGOR:

1. La Canadian National Steamships Company a-t-elle vendu le *Prince Henry* à la Clark Steamships Company Limited?
2. Si oui, quand?
3. Quel a été le prix de vente du navire?
4. Quelle somme a-t-on versée comme paiement initial?
5. Quel était le montant des versements annuels, et pendant combien d'années les a-t-on versés?
6. L'Etat a-t-il acheté ce navire depuis le début de la guerre?
7. Si oui, quel a été le prix d'achat?
8. De quelle utilité est ce navire?

L'hon. M. CARDIN:

1. Le vapeur *Prince Henry* a été vendu le 23 décembre 1938 par le propriétaire, le National-Canadien, sur l'avis des administrateurs du chemin de fer et avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

2. Répondu sous le n° 1.

3. $500,000.

4. $150,000.

5. $50,000, avec la faculté d'achever le paiement en tout temps.

6. Après l'ouverture des hostilités, le vaisseau a été réquisitionné par l'Etat pour les besoins de la marine. Comme on a constaté dans l'intervalle que le propriétaire, la Clark Steamship Company, avait dépensé $108,841 pour transformer et améliorer le navire, ainsi que pour l'achat d'une hélice de rechange et d'une extrémité de l'arbre, le ministère des Munitions et Approvisionnements, qui a conduit les négotiations pour le transfert du droit de propriété, a alloué à la Clark Steamship Company $600,000, montant qui a servi à acquitter les obligations impayées du National-Canadien.

7. Répondu sous le n° 6.

8. Répondu sous le n° 6.

BUREAU D'INSCRIPTION DES SERVICES VOLONTAIRES

M. BENCE:

1. A-t-on renvoyé le personnel bénévole du bureau d'inscription des services volontaires?
2. Si oui, pour quelle raison?
3. Quel usage a-t-on fait des renseignements que ce Bureau a réunis et des offres de service qu'il a classées?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. Non, mais on a considérablement réduit le personnel à mesure que diminuait le travail.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Tous les ministères ont été avisés à diverses reprises qu'ils étaient libres de consulter et d'étudier à souhait les registres du Bureau d'inscription des services volontaires. On leur a également fourni les détails des diverses offres de service. Plusieurs ministères et d'autres organismes qui collaborent à l'effort de guerre consultent, afin de s'assurer les services d'employés spécialisés, les registres susmentionnés, lesquels sont également à la disposition de la commission du service civil.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—DEMANDE RELATIVE AUX SERVICES DES SÉNATEURS.

M. LOCKHART:

1. Des membres du Sénat du Canada occupent-ils des charges au ministère des Munitions et Approvisionnements?
2. Si oui, quelles charges?
3. Quels traitements et/ou allocations reçoivent-ils?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.
2. Répondu sous le n° 1.
3. Répondu sous le n° 1.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

FORCES MILITAIRES, NAVALES ET AÉRIENNES:

M. CHURCH:

1. Au 1er novembre 1940, quelles étaient les forces militaires du Canada *a*) dans la milice, *b*) outre-mer, *c*) dans l'aviation, *d*) dans les service de la marine?
2. Quel est le nombre des divisions canadiennes maintenant complètement équipées et entraînées?
3. Se propose-t-on d'en organiser d'autres afin de permettre au Canada de collaborer et coopérer avec la Grande-Bretagne pour prendre l'offensive contre les puissances de l'axe sur divers théâtres de la guerre?
4. A-t-on suspendu le recrutement pour outremer durant les trente jours et deux semaines d'entraînement en vertu de la loi du service de guerre? Si oui, sur la proposition de qui?
5. Quel recrutement se fait actuellement?
6. Quelles sont les forces militaires canadiennes de toutes sortes qui sont maintenant en Grande-Bretagne ou dans d'autres zones de guerre en Europe et combien d'officiers et de soldats canadiens sont maintenant outre-mer?

L'hon. M. CASGRAIN (au nom de M. Ralston): Je dépose le document.

CONTRATS D'IMPRESSIONS

M. GRAYDON:

1. A quels individus, sociétés ou compagnies l'Etat a-t-il adjugé des marchés d'impression durant l'année 1940?
2. Quelle était la teneur du contrat dans chaque cas, et quel était le prix?

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES JEUNES AVIATEURS

M. SHAW:

1. Dans quelle mesure le gouvernement du Canada soutient-il la Société canadienne des jeunes aviateurs?
2. A quel stage en est rendue l'organisation de cette société à l'heure actuelle?
3. De quelle façon sont organisés les clubs dans chaque localité?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

M. ESLING:

Dans chaque province, combien d'aspirants aviateurs a-t-on examinés et acceptés, mais que l'on n'a pas appelés encore?

OFFICE PUBLIC DES RENSEIGNEMENTS

M. ESLING:

1. Quel est le nombre des fonctionnaires de l'Office public des renseignements?
2. Quel est le montant global de leurs traitements?
3. Combien de fonctionnaires sont occupés à la publicité dans chacun des ministères suivants: *a*) Affaires extérieures; *b*) Défense nationale; *c*) Défense nationale, division de l'Aviation; *d*)

Services nationaux de guerre et les services qui les composent; *e*) Munitions et Approvisionnements; *f*) Revenu national; *g*) ministère des Postes; *h*) Mines et ressources; *i*) Pêcheries; *j*) Agriculture; *k*) Commerce; *l*) et Transports?

4. Dans chacun de ces ministères, quel est le traitement global des traitements de ces publicistes?

MISE EN CONSERVE ET TRANSFORMATION DU HOMARD

M. BLACK (Cumberland):

1. Quels sont les noms et les adresses des personnes que l'Etat a employées en 1940 à la mise sur le marché, la manutention et l'entreposage du homard en conserve, ou complet, ou transformé, à *a*) Halifax, Nouvelle-Ecosse, *b*) à Shediac, Nouveau-Brunswick, *c*) à Charlottetown, île du Prince-Edouard, et *d*) à tout autre endroit?

2. Pour quelle période chacune de ces personnes a-t-elle été occupée, quelles étaient ses fonctions, quel était le taux de sa rémunération, et quel a été le montant qui lui a été versé pour *a*) ses services, et *b*) pour ses dépenses?

3. Quel est le nom de chaque personne, ou industriel, ou courtier de qui l'Etat a acheté du homard mis en conserve, quelle a été la quantité achetée de chacun, et quel a été le montant versé par caisse à chaque personne, ou industriel ou courtier, et quel a été le paiment total?

4. Quels ont été les loyers, ou les redevances versés pour des bureaux, des entrepôts ou de l'espace dans des entrepôts, quelle était la situation de ces édifices, quelle était la période couverte par les baux ou l'occupation, à qui les versements ont-ils été faits, et quel a été le montant versé pour chacune de ces propriétés?

5. Quelles ont été les dépenses additionnelles, indiquant les fins pour lesquelles elles ont été faites, et les personnes à qui l'argent a été versé?

6. Un fonctionnaire de l'Etat a-t-il acheté, vendu ou manutenté du homard en boîte pour son compte personnel?

7. Si oui, quels sont les noms et les détails des affaires de chacun de ces fonctionnaires et l'Etat lui avait-il donné la permission de s'engager dans une affaire de ce genre?

BARAQUES AUX CAMPS DE SUSSEX ET FREDERICTON

M. HATFIELD:

1. Quelles sont les dimensions des baraques construites aux camps militaires de Sussex et de Fredericton?

2. Quels sont les devis relatifs au bois utilisé dans la construction?

3. Le bois utilisé dans la construction était-il raboté sur les quatre côtés?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

CAMPS MILITAIRES—POUBELLES

M. HATFIELD:

1. Combien de poubelles a-t-on commandées pour les camps militaires?

2. A qui a-t-on donné ces commandes, et à quel prix?

3. Combien en a-t-on envoyé à chaque district militaire?

4. Quand les a-t-on expédiées à chaque district militaire, et quand sont-elles arrivées?

5. Les a-t-on utilisées immédiatement ou les a-t-on placées dans des entrepôts?

[M. Reid.]

6. Et si on les a placées dans des entrepôts, à quels endroits?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

IMPORTATION DE LÉGUMES ET DE FRUITS

M. REID:

1. Par province, quelles quantités de pommes de terre de table a-t-on importées des Etats-Unis durant les mois de l'année 1940, jusqu'au 31 octobre, et quelles quantités totales a-t-on importées?

2. Du 1er janvier au 31 octobre 1940, quel ou quels montants de monnaie américaine le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il permis d'employer pour l'achat de pommes de terre de table des Etats-Unis?

3. Du 1er janvier au 31 octobre de l'année 1940, quels montants de monnaie américaine, ou de fonds américains, ou de crédits américains a-t-on accordés ou permis aux importateurs canadiens pour leurs importations de fruits et de légumes frais?

4. Le Bureau des changes étrangers a-t-il reçu d'importateurs canadiens des demandes relatives à l'importation de mandarines du Japon?

5. Si oui, quels montants de fonds américains ou canadiens le Bureau de contrôle des changes étrangers a-t-il accordés ou permis pour les importations de mandarines?

ENRÔLEMENTS ET BREVETS

M. FAIR:

1. Depuis le 1er juillet 1939, combien d'hommes par province, se sont enrôlés dans les divers services de l'armée du Canada?

2. Par province, à combien d'hommes, depuis leur enrôlement, a-t-on accordé des brevets alors qu'ils comptaient *a*) moins de trois mois de service, *b*) moins de six mois de service?

OFFICE DU BACON—RECETTES ET DÉBOURSÉS

M. WRIGHT:

1. Quelle somme d'argent provenant de toutes sources a-t-on versée à l'Office du Bacon?

2. Jusqu'aujourd'hui, de quelle façon a-t-on disposé de cet argent?

3. A qui et pourquoi a-t-on fait des versements?

4. Quelle somme est encore au crédit de l'Office?

5. De quelle façon l'Office se propose-t-il de distribuer ce montant?

DÉPÔT D'APPROVISIONNEMENT—CALGARY-EST

M. JOHNSTON (Bow-River):

Quel est, d'après l'architecte de l'Etat, le prix estimatif de chacun des édifices du dépôt d'approvisionnements dans Calgary-Est?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

INDUSTRIE DE GUERRE—PROPRIÉTÉ ET CONTRÔLE D'USINES APPARTENANT À DES PARTICULIERS

M. COLDWELL:

1. Quel est le nombre des manufactures ou fabriques appartenant à des particuliers et pour l'outillage et l'entretien desquelles le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent des montants en vertu de contrats signés avec les propriétaires de ces manufactures ou fabriques?

2. Quels sont les noms des compagnies qui possèdent ces manufactures ou fabriques?
3. Quelle somme a-t-on dépensée ainsi, *a*) le total, *b*) pour chaque fabrique ou manufacture?
4. D'après les contrats passés avec les propriétaires de ces manufactures et fabriques, qui est investi du droit de propriété de ces machines, de ces édifices additionnels, etc., que le gouvernement canadien et/ou le gouvernement britannique fournissent ainsi?
5. Quelle mainmise le Gouvernement garde-t-il sur l'exploitation et la direction de ces fabriques ou manufactures?
6. Quel est, en général, le tarif des profits permis dans les marchés pour munitions, armements, fournitures et autres marchés de guerre?
7. Trouve-t-on dans l'un quelconque de ces marchés de guerre, des dispositions relatives aux gages, aux conditions de travail, et à l'organisation de sociétés ouvrières dans ces manufactures ou fabriques?

INDUSTRIE DE GUERRE—USINES EN RÉGIE D'ÉTAT

M. COLDWELL:

1. Quel est le nombre de fabriques ou de manufactures de munitions, d'avions, d'outils, de produits chimiques ou autres que le gouvernement canadien, en son propre nom, ou au nom du gouvernement britannique, a achetés, construits, ou acquis ou dont il est propriétaire?
2. Quelle somme d'argent a-t-on dépensée pour ces manufactures ou fabriques, *a*) le total, *b*) le montant pour chacune?
3. Quels sont les noms des compagnies organisées pour diriger et surveiller ces manufactures ou fabriques?
4. Ces compagnies ont-elles été constituées en corporation en vertu de la loi fédérale ou de quelque loi provinciale sur les compagnies?
5. Quels sont les noms des administrateurs de chacune de ces compagnies, manufactures ou fabriques, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun de ces administrateurs occupe maintenant ou a autrefois occupées dans toute institution industrielle ou financière?
6. Quelles sont les fonctions et les attributions déterminées des bureaux d'administration des compagnies, fabriques ou manufactures de l'Etat?
7. Ces administrateurs reçoivent-ils quelque traitement ou allocation? Si oui, quels sont les traitements et les allocations versés ou que l'on doit verser à ces administrateurs?
8. Quels sont les divers produits pour la production, le traitement, ou l'achat desquels chaque manufacture ou fabrique de l'Etat sert actuellement ou doit servir?
9. Quels sont les noms des directeurs, ou des directeurs généraux de chacune des fabriques ou manufactures de l'Etat, et quelle est la charge ou quelles sont les charges que chacun occupe maintenant ou a occupées autrefois dans toute institution financière ou industrielle?
10. Quels sont les traitements et/ou les allocations versés à ces directeurs?
11. *a*) En vertu de quelle autorité légale le Gouvernement a-t-il acquis ou établi ces manufactures ou fabriques? *b*) Si ces transactions ont été faites sous l'empire d'arrêtés du conseil, le Gouverneur en conseil émet-il une ordonnance séparée pour chaque achat ou transaction, ou si un seul arrêté du conseil a donné au ministre de grands pouvoirs dans ce domaine? *c*) Ces arrêtés du conseil, s'ils existent, contiennent-ils les noms des directeurs, arrêtent-ils le chiffre du capital, les fonctions et les attributions, la direction, et, d'une façon générale, l'administration de ces manufactures, ou fabriques ou compagnies de l'Etat?
12. Le Gouvernement a-t-il pris des engagements quant à la façon de disposer de ces manufactures, fabriques ou industries après la guerre?
13. Le Gouvernement a-t-il un programme quelconque au sujet de la façon de disposer de ces fabriques après le guerre?
14. Le Gouvernement a-t-il arrêté un programme ouvrier quant aux gages, aux conditions de travail et à l'organisation de sociétés ouvrières dans les manufactures ou fabriques de l'Etat?

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—FILIALES

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quels sont les noms de toutes les compagnies organisées sous l'autorité du ministère des Munitions et du ravitaillement?
2. Quelles sont les fonctions et la fin de chacune de ces compagnies?
3. Où est le bureau-chef de chacune de ces compagnies?
4. Qui sont les hauts fonctionnaires, les administrateurs et/ou les membres de chacune de ces compagnies?

L'hon. M. HOWE: Je dépose le document.

SERVICE CIVIL—CATÉGORIES À TRAITEMENT INFÉRIEUR

M. CHAMBERS:

1. Combien d'hommes mariés occupent dans le service civil des emplois réguliers à $60 par mois ou à moins de $60?
2. Depuis combien d'années chacun de ces fonctionnaires est-il au service de l'Etat?
3. Une fois les déductions faites, quel est le montant net versé mensuellement à une personne dont le salaire est de $60 par mois ou de moins?
4. La Commission du service civil a-t-elle fait une proposition officielle quelconque au Bureau du Trésor au sujet des tarifs de rémunération des fonctionnaires de la classe inférieure, y compris et les personnes mariées et les célibataires? *a*) Si oui, ladite proposition peut-elle être déposée sur le Bureau? *b*) Le Bureau du Trésor a-t-il pris des mesures pour mettre cette proposition en œuvre?

REMISE EN ÉTAT DE DESTROYERS AMÉRICAINS CÉDÉS AU CANADA

M. HAZEN:

1. Quel a été le coût des nouveaux aménagements et de l'armement de chacun des six torpilleurs qui sont devenus disponibles pour la marine canadienne à même les 50 torpilleurs que les Etats-Unis d'Amérique ont remis à la Grande-Bretagne en échange pour des bases navales dans les Bahamas, les Antilles Anglaises, et la Guyane anglaise?
2. A quel endroit, et par qui chacun de ces torpilleurs a-t-il été aménagé de nouveau, réparé et armé?
3. Chacun de ces six torpilleurs est-il armé et en service actif?

INSCRIPTIONS PAR CIRCONSCRIPTIONS, AOÛT 1940

M. HAZEN:

1. Combien de personnes a-t-on inscrites dans chaque comté du Canada les 19, 20 et 21 août derniers?
2. Sur les personnes inscrites dans chaque comté, combien étaient du sexe masculin et combien du sexe féminin?
3. Combien a coûté cette inscription dans chaque comté?

ÉTRANGERS ENNEMIS À L'EMPLOI DE L'ÉTAT

M. GRAYDON:

1. Occupe-t-on des personnes de nationalité allemande ou italienne dans un ministère quelconque du Dominion?
2. Si oui, combien de chaque nationalité?

OFFICE DU POISSON SALÉ—COMPENSATION DE DÉFICIT

M. ROY:

1. Combien et à qui l'Office du poisson salé a-t-il payé en compensation de déficit pour l'année 1939-1940 aux pêcheurs de Sainte-Madeleine, Mont-Louis, St-Joachim, Ste-Anne-des-Monts, Cap-Chat, Capucins et Méchins, comté de Gaspé?
2. Quelle fut la somme totale payée à ce titre dans le comté de Gaspé en 1939-1940?
3. Quels furent les commerçants ou agents de poisson qui ont recommandé ou attesté les quantités rétribuées aux pêcheurs?
4. Quelle somme totale fut payée sur la recommandation de chacune de ces personnes?

MATÉRIAUX ET AGRÈS DE PÊCHES À DES PÊCHEURS NÉCESSITEUX

M. ROY:

1. Pour quel montant chacun et quels sont, de Ste-Anne-des-Monts, comté de Gaspé, les noms des pêcheurs nécessiteux qui ont reçu des matériaux et agrès de pêche pour cette somme de deux mille sept cent cinquante dollars ($2,750.00) payés au cours de l'année fiscale 1939-1940, à D. Bouchard Ltée, de Ste-Anne-des-Monts?
2. En quoi consistaient ces matériaux et agrès?
3. Mêmes renseignements pour la somme de un mille trois cent seize dollars ($1,316.00) payée à M. A. Beaulieu, Mont-Louis, ainsi que pour celle de sept cent quatre-vingt-un dollars ($781.00) payée à Anicet Létourneau, Mont-Louis, Gaspé; le tout en 1939-1940.

PÊCHEURS DES ÎLES DE LA MADELEINE

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des appels au secours de la part de la population désemparée des Iles de la Madeleine?
2. Si oui, a-t-il répondu et de quelle façon?

DEMANDE DE DOCUMENTS

SYNDICATS BÉNÉVOLES ÉTABLIS SOUS L'EMPIRE DE LA LOI SUR LA VENTE COOPÉRATIVE DU BLÉ

M. COLDWELL:

Relevé indiquant le nombre d'organismes de vente volontaires formés en vertu des dispositions de la loi de 1939 sur la vente coopérative du blé, de même que les noms et les adresses de ces organismes et les noms des compagnies d'élévateurs qui forment chacun de ces organismes.

Et aussi, pour chaque organisme de vente, un état montrant: *a*) le prix de vente en gros, par boisseau, le blé étant rendu à Fort-William; *b*) les frais de vente et d'administration, par boisseau; *c*) le prix de vente net par boisseau; *d*) le versement initial au cultivateur par boisseau; *e*) le paiement subséquent par boisseau versé au cultivateur; *f*) le paiement net final versé par boisseau au cultivateur.

L'hon. M. GARDINER: Quelques-uns de ces renseignements restent secrets et je me conformerai à l'ordre sauf pour ce qui touche à ces renseignements confidentiels.

M. l'ORATEUR: Adopté avec cette réserve.

ORGANISATION DES SERVICES NATIONAUX DE GUERRE—WINNIPEG

M. MAYBANK:

Relevé indiquant les noms, l'adresse, l'âge, le sexe, de chaque fonctionnaire du bureau du registraire de district, département des Services nationaux de guerre, à Winnipeg, Manitoba; indiquant aussi si chaque fonctionnaire est marié ou non;

Un état montrant s'il y a des femmes mariées parmi ces fonctionnaires, et si les maris de ces femmes mariées occupent des emplois rémunérés, et si oui, quels sont les noms de ces femmes;

Un état montrant si quelques-uns de ces fonctionnaires reçoivent des annuités de l'Etat, soit du Dominion, soit des provinces, soit des municipalités, et si oui, quels sont les noms de cette ou de ces personnes, la nature et le montant de ces annuités;

De même qu'un relevé indiquant si certains de ces fonctionnaires sont d'anciens combattants, et si oui, quels sont leurs noms.

LOI SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

M. CHURCH:

Copie de toutes les règles et de tous les règlements rendus par décret du conseil ou autrement en vertu de la loi des services de guerre, 1940.

L'hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pas de loi des services de guerre, 1940. Je suppose que l'honorable député a voulu parler de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. En ce cas, le ministre m'informe que la plupart des décrets et règlements ont déjà été déposés, mais il se peut qu'on en ait adopté quelques-uns récemment et le ministre les déposera sans délai.

L'hon. M. HANSON: La motion pourrait-elle être réservée jusqu'à ce que je me sois assuré du sens de la question de l'honorable député? Elle m'a quelque peu étonné moi-même.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elle peut être réservée.

M. l'ORATEUR: Réservé.

BUREAU DE POSTE DE HINCHLIFFE (SASK.)

M. NICHOLSON:

Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, recommandations et autres documents datés durant l'année passée, que le ministère des Postes a en sa possession et qui ont trait au changement du maître de poste à Hinchliffe, Saskatchewan.

SOUSCRIPTIONS AUX EMPRUNTS DE GUERRE SANS INTÉRÊTS

M. COLDWELL:

Relevé indiquant (1) le nombre des souscriptions aux emprunts de guerre ne portant pas d'intérêt; (2) Le montant moyen de ces souscriptions; (3) une liste de ces souscriptions et des montants souscrits par chacun; (4) les mesures que le ministre a prises pour rendre populaires les souscriptions à ces emprunts de guerre ne portant pas d'intérêt.

L'hon. M. ILSLEY: Les deux premières parties de la motion sont dans l'ordre pour ce qui me regarde, mais je ne crois pas que la troisième et la quatrième puissent faire l'objet d'une motion à la Chambre. Nous ne pouvons fournir la liste des souscriptions et le montant souscrit par chaque souscripteur. Nous demandons à ces derniers s'ils désirent que leurs noms soient publiés, s'ils consentent à ce que le Gouvernement fasse une telle publicité. Plusieurs souscripteurs s'y sont opposés. Pour ce qui est de la quatrième partie de la motion, c'est-à-dire les mesures que le ministre a prises pour rendre populaire les souscriptions à ces emprunts de guerre ne portant pas intérêt, c'est une question à laquelle on peut difficilement répondre d'une façon précise dans un document, et ce n'est pas la coutume de poser de telles questions dans une demande de documents. Je propose que la motion soit adoptée en ce qui a trait aux parties 1 et 2.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—M. ALAN B. PLAUNT

M. ROSS (St-Paul's):

Copie de tous rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1939 entre M. Allan B. Plaunt, ex-membre du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada et tout haut fonctionnaire de cette société ou le ministre des Transports, ou tout autre ministre.

M. COLDWELL:

Copie de l'arrêté du conseil acceptant la démission de Allan B. Plaunt, ex-membre du bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, démission qui, d'après une déclaration que l'honorable C. D. Howe a faite à Québec le 25 octobre 1940, aurait été acceptée environ trois semaines avant cette date.

L'hon. M. HOWE: Je dépose le document.

ATTITUDE DU CANADA EN CAS DE GUERRE ENTRE SA MAJESTÉ ET TOUTE AUTRE PUISSANCE

M. HAZEN:

Copie de tous câblogrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er septembre 1938 au 15 septembre 1939 entre le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement de Sa Majesté au Canada, au sujet de la décision que le Canada prendrait dans le cas où la guerre éclaterait entre Sa Majesté et toute autre puissance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois faire observer, au sujet de cette motion, qu'il est nécessaire en premier lieu d'obtenir le consentement du gouvernement de Sa Majesté en Angleterre pour le dépôt de tout document ou correspondance demandés, mais, outre cela, je ne crois pas que le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, ni celui de Sa Majesté au Canada jugeraient présentement opportun de rendre publique la correspondance ayant trait à l'attitude du Canada en cas d'ouverture des hostilités entre Sa Majesté et toute autre puissance. Il est évident que toute correspondance pouvant se rapporter à un tel sujet contiendrait des allusions à plusieurs aspects de cette question et qu'un certain nombre d'entre eux seraient certainement de nature à susciter de nombreuses difficultés, si cette correspondance devait être publiée. Il va falloir rejeter cette demande.

L'hon. M. HANSON: Y a-t-il des lettres ou d'autres documents?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais l'affirmer. Je puis dire à mon honorable ami que je doute fort qu'il soit sage que je réponde à cette question par un oui ou un non.

LOI DES DOUANES—VALEURS IMPOSABLES EN VERTU DE L'ARTICLE 43.

M. McGREGOR:

Copie de tous les arrêtés du conseil adoptés depuis le 23 octobre 1935 et autorisant le ministre du Revenu national à fixer des valeurs imposables en vertu de l'article 43 de la loi des douanes, et copie des ordonnances rendues par le ministre du Revenu national en conformité de ces arrêtés du conseil.

CANALISATION DU SAINT-LAURENT

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas):

Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1938 jusqu'aujourd'hui au sujet de la canalisation du Saint-Laurent entre le gouvernement du Canada et la province d'Ontario, ou entre les hauts fonctionnaires de ces deux gouvernements.

Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1938 jusqu'aujourd'hui au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, ou entre des fonctionnaires desdits gouvernements, ou par l'entremise de ministères ou de commissions.

Le très hon. MACKENZIE KING: La première question se rapporte plus particulièrement à la correspondance échangée entre la province d'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet de la canalisation du Saint-Laurent depuis le 1er janvier 1938. L'autre question est presque identique, sauf qu'il s'agit de la correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada à propos de la canalisation du Saint-Laurent. On me permettra peut-être de dire que les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici à ce sujet étaient d'un caractère plutôt pro

visoire. Elles ne sont pas terminées. Les documents relatifs à ce qui s'est fait jusqu'ici ont déjà été déposés sur le bureau de la Chambre. Il n'y a eu que des discussions orales sous forme d'entretiens, et nous n'avons pas d'autre correspondance à communiquer à la Chambre pour le moment.

M. HOMUTH: N'y a-t-il pas encore d'accord définitif?

Le très hon. MACKENZIE KING: Les documents que j'ai déposés ces jours derniers indiquent la nature de l'accord qui a été conclu.

L'hon. M. HANSON: Et c'est là le seul accord conclu jusqu'ici?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

PRIVILÈGES OU IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES

M. COLDWELL:

Relevé des noms, des adresses et de la nationalité de tous les délégués ou représentants de puissances et de pays étrangers qui jouissent à l'heure actuelle en Canada des privilèges ou des immunités diplomatiques?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dépose le document.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas):

Copie de tous les arrêtés du conseil qui, depuis le 1er août 1939, ont autorisé l'émission de mandats du Gouverneur général, de même qu'un état montrant le montant dépensé en vertu de chaque mandat émis.

FONCTIONNAIRES À UN DOLLAR PAR ANNÉE

M. ROSS (St. Paul's):

Etat montrant:—*a*) les noms de toutes les personnes qui, en aucun temps, ont exécuté ou exécutent du travail pour l'Etat à titre de fonctionnaires à un dollar par année; *b*) la nature des fonctions remplies par chacune de ces personnes; *c*) l'état en temps de paix ordinaire de chacune de ces personnes; *d*) le montant des frais de déplacement et des allocations de subsistance versés à chacune de ces personnes, de la date de sa nomination jusqu'à l'heure actuelle, de même que le tarif quotidien de ces allocations.

ALLOCATION PAR ACRE DANS LE TOWNSHIP 39, RANG 16, À L'OUEST DU 4e MÉRIDIEN.

M. MARSHALL:

Copie de tous télégrammes, lettres, déclarations prêtées sous serment, et autres documents que le Gouvernement a en sa possession, datés du 1er novembre 1939 au 31 octobre 1940 et qui ont trait à le demande d'une allocation par acre dans le canton 39, rang 16, à l'ouest du 4e méridien.

L'hon. M. GARDINER: Au cours de la dernière session, la Chambre a jugé qu'il ne serait pas sage de déposer des déclarations assermentées relatives à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je demande qu'on supprime de la motion le mot "déclarations".

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES D'AVIATION ÉTABLIES EN CONFORMITÉ DU PLAN D'ENTRAÎNEMENT DES AVIATEURS

M. MacINNIS:

Copie du contrat ou des contrats passés par le ministère de la Défense nationale, service de l'aviation, ou par tout autre ministère, avec des sociétés particulières ou des associations, au sujet de l'entraînement dans les écoles élémentaires d'aviation établies en conformité du plan d'entraînement aérien de l'Empire au sujet de l'administration et de la direction de ces écoles.

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS

M. COLDWELL:

Copie de tous les rapports, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le Gouvernement ou tout ministère, et les universités, au sujet d'une entente relative à l'entraînement militaire des étudiants des universités.

LIBÉRATION DE PRISONNIERS DU COMMONWEALTH

M. BOUCHER:

Etat montrant le nombre de personnes de chacune des catégories suivantes: Allemands, Italiens, Communistes, Parti de l'Unité nationale, qui ont été relâchées de leur internement depuis le 27 juillet 1940.

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur je désire que cette motion soit réservée. L'an dernier, le comité parlementaire a recommandé, entre autres choses, que le ministre de la Justice soumît au Parlement un rapport indiquant: (a) le nombre de personnes détenues en vertu d'ordonnances découlant de l'article pertinent des règlements; (b) le nombre de cas, s'il en est où le ministre a refusé de suivre les conseils de tout comité consultatif susceptible d'être désigné en vertu de l'article suivant des règlements. C'est ce qui a été fait. Cette motion vise l'obtention d'autres renseignements quant au classement des divers internés d'après leur race, leurs opinions politiques, et le reste. Je désire consulter mes conseillers afin de m'assurer s'il n'est pas contraire à l'intérêt public, de fournir ces renseignements.

J'ajouterai que nous avons l'intention de rétablir, au cours de la présente session, le comité parlementaire qui s'est occupé des règlements concernant la défense du Canada, et de déterminer s'il serait opportun d'apporter certaines modifications à ces derniers. Ce comité pourrait être chargé de se prononcer sur l'opportunité de soumettre un rapport plus complet. Quoi qu'il en soit, je désire étudier cette motion avant qu'elle soit adoptée.

L'hon. M. HANSON: Je ferai remarquer au ministre que cette motion ne demande pas de noms, mais simplement des nombres. Il me semble qu'il serait peu logique de divulguer le nombre d'internés de diverses catégories et de refuser d'indiquer le nombre de libérés.

Le très hon. M. LAPOINTE: La motion vise l'obtention de renseignements concernant le classement par race. On veut savoir s'il s'agit de communistes, de membres du parti d'Arcand, et le reste.

M. l'ORATEUR: La motion est réservée.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AVIATION AU CAP DE LA MADELEINE

M. ROY:

Copie du ou des contrats passés entre le ministère de la Défense nationale, service de l'Air, et la Quebec Airways (Training) Limited, pour la construction d'une école élémentaire d'aviation au Cap de la Madeleine.

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE D'APPLICATION DE L'HEURE D'ÉTÉ

M. STOKES:

Copie de tous les arrêtés du conseil qui ont trait à une prorogation de la Loi pour la meilleure utilisation de la lumière du jour; copie des règlements que le Contrôleur de l'énergie a rendus sur ce sujet; et copie de tous les mémoires, lettres et autres documents échangés sur ce même sujet du 1er août 1940 jusqu'aujourd'hui entre le Contrôleur de l'électricité et/ou le président ou le secrétaire de la Commission de contrôle des industries en temps de guerre, et tout membre ou haut fonctionnaire de l'Etat, ou tout membre ou fonctionnaire d'un gouvernement provincial, ou d'une compagnie provinciale d'énergie électrique.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE RELATIVE À L'ANNÉE 1940-1941 COMME ANNÉE DE CRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. ROSS (Moose-Jaw): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Le Gouvernement a-t-il examiné l'opportunité d'appliquer l'article 3 de la loi de 1940 sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en déclarant que 1940 est une année de crise?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le Gouvernement a décidé de déclarer année de crise l'année 1940-1941, conformément à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Faisant suite à la déclaration du ministre que la présente année sera proclamée année d'exception, le ministre peut-il nous assurer que les paiements prévus par la loi en question seront effectués en décembre plutôt qu'au cours de l'année prochaine?

L'hon. M. GARDINER: Les paiements prévus par la loi seront effectués selon les dispositions de la loi.

M. PERLEY: Voilà une bonne nouvelle. Il n'en a jamais été ainsi par le passé.

M. MacKENZIE (Lambton-Kent): Etant donné que les provinces de l'Ouest ont produit 550 millions de boisseaux de blé l'an dernier, qu'est-ce qui peut bien constituer une année d'exception?

DIFFÉREND OUVRIER

USINES D'AUTOMOBILES CHRYSLER À WINDSOR—EFFET SUR LE PIQUETAGE DE DÉCLARER LES LIEUX ZONE PROHIBÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Le ministre du Travail (M. McLarty) est-il maintenant en état de répondre à la question que je lui ai posée jeudi dernier à propos de l'application des règlements concernant la défense du Canada au piquetage en zone prohibée?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): L'honorable député a bien voulu me faire part de son intention de me poser cette question.

L'affaire est essentiellement d'ordre juridique et les tribunaux en sont présentement saisis. Jugement a été rendu à Windsor hier, paraît-il, mais les conclusions du tribunal et les motifs sur lesquels elles reposent ne m'ont pas encore été communiqués. Jusqu'à ce qu'elles me parviennent et que j'aie reçu l'opinion du ministère de la Justice, il ne conviendrait pas que j'exprime d'avis.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Puis-je poser une question supplémentaire? Le Gouvernement a-t-il envisagé l'application du règlement en cause pour prohiber le piquetage paisible par les syndicats ouvriers?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): L'article 27 des règlements concernant la défense du Canada renferme la phrase suivante:

Toutefois, une personne ne sera pas coupable d'une infraction au présent règlement pour avoir simplement pris part, ou conseillé paisiblement à toute autre personne de prendre part, à une grève.

Je ne saurais rien ajouter, n'étant pas au courant des faits dont il s'agit.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

MENTION D'UN ARTICLE DU *Canadian Business* EN FAVEUR DU COMMUNISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. NORMAN JAQUES (Wetaskiwin): Le ministre de la Justice (M. Lapointe) serait-il maintenant en état de répondre à la question que je lui ai posée hier?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. L'article visé a bien paru dans la revue de la Chambre de commerce du Canada. A l'examen, il ne paraît pas préconiser l'adoption du communisme au Canada. Les réponses aux deuxième et troisième questions sont négatives.

LE BLÉ

PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRE AUX CULTIVATEURS DE L'OUEST RELATIVEMENT AUX CERTIFICATS POUR LA RÉCOLTE DE 1939

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Jeudi dernier, le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a déclaré que les producteurs de blé de l'Ontario toucheraient un paiement supplémentaire sur leurs certificats de blé de 1939. Quand les producteurs de blé de l'Ouest peuvent-ils s'attendre à recevoir ce paiement?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): La seule réponse que je puis faire dès à présent est celle-ci: Dès que les fonds seront disponibles.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 19 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Monsieur l'Orateur, un exposé susceptible de donner aux honorables députés une idée de l'œuvre du ministère des Munitions et Approvisionnements, présente pour moi une difficulté, celle de déterminer ce qui peut et ce qui ne peut pas se dire. Bien entendu, je désire donner aux honorables députés un compte rendu aussi complet que possible de ce qui se manufacture présentement et de la place qu'occupe chaque entreprise. Il faut, néanmoins, bien se pénétrer du fait que tout ce qui se dit ici représentera un rapport officiel pour les pays ennemis: il faut donc se garder de donner des renseignements bien définis sur la production. Un câble reçu récemment du Bureau des Dominions en Grande-Bretagne insiste sur l'importance de ne pas révéler des chiffres sur la production de munitions et d'avions. Avec ces limitations, tout ce que je puis espérer faire sera de donner aux honorables députés une idée générale de ce qu'il nous reste à accomplir, des méthodes que nous suivons, et un exposé aussi succinct que possible de l'état actuel de la production.

[L'hon. M. Howe.]

Le ministère des Munitions et Approvisionnements s'est guidé sur le plan ou les plans généraux tracés dans la Loi des munitions et approvisionnements, loi modifiée l'année dernière, et je suis heureux de vous dire que ces plans ont répondu aux besoins de la situation. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir confier aux meilleurs hommes d'affaires et techniciens les différentes divisions du ministère. Notre personnel est nécessairement nombreux et son travail est des plus technique. Je trouve étonnant que l'on ait pu former un personnel aussi compétent en si peu de temps. A mesure que nous constatons des points faibles, nous nous efforçons de trouver la personne voulue qui améliorera les choses et nous sommes toujours heureux de recevoir des offres d'assistance.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons changé, aussi rapidement qu'il était possible de le faire, notre économie de paix en économie de guerre. Nous avons voulu canaliser toutes les ressources de la nation vers cet objectif et nous nous sommes efforcés et nous nous efforcerons d'orienter une proportion toujours grandissante de notre production dans un sens propre à créer une économie de guerre. Et peu à peu, nous essayons d'adapter certaines marchandises à des fins militaires plutôt que civiles.

Les honorables députés doivent tous se pénétrer du fait qu'avant de construire une usine, il faut en préparer les plans avec soin. Il a fallu nécessairement attendre quelque temps avant d'obtenir ces plans. Ensuite, vient la période de construction, et il me fait plaisir de vous annoncer que peu à peu, nous sortons de cette période de construction. Présentement, nous avons quelques nouvelles usines en activité et plusieurs autres le seront d'ici deux ou trois mois.

Nous avons porté beaucoup d'attention au problème de l'obtention du personnel qualifié affffecté à ces usines. Nos écoles techniques, dans toutes les parties du Canada, donnent des cours spéciaux adaptés aux besoins de diverses industries et ces écoles se sont mon-

trées notre meilleure source de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés. Nous avons envoyé au Royaume-Uni des équipes étudier la technique de la production, tandis que d'autres ont été envoyées aux Etats-Unis dans le même but. Nous continuons d'étudier les possibilités pour toutes les parties du Canada de fournir des ouvriers, qualifiés ou non, afin d'équilibrer autant que possible le marché de la main-d'œuvre. Les femmes entrent de plus en plus dans certaines industries de munitions, et nous constatons que pour quelques besognes requérant de l'adresse plutôt que de la force, il arrive très souvent que les femmes font un meilleur travail que les hommes. A mesure que le temps passera, il y aura nécessairement un déplacement de main-d'œuvre des industries de luxe ou de demi-luxe vers les industries de guerre. L'ouvrier canadien s'adapte facilement aux nouveaux genres de travail, et nous avons confiance que les usines en voie de construction peuvent être exploitées de façon adéquate et elles le seront, même si le travail à exécuter est d'un genre entièrement nouveau.

Le problème de l'embauchage et des relations entre patrons et ouvriers fait l'objet d'une étude constante par les fonctionnaires de notre ministère et de celui du Travail. En conséquence, le ministère du Travail a récemment créé le Comité interdépartemental de la coordination de la main-d'œuvre, et a de plus constitué la Commission des besoins de guerre pour tracer le plan ou les plans qui peuvent s'imposer afin que les besoins de guerre aient, selon leur importance, priorité sur tous les autres.

L'hon. M. HANSON: S'agit-il de la commission dont M. McMillan est président?

L'hon. M. HOWE: Oui.

Le but du ministère est de mobiliser l'industrie en vue d'obtenir une production maximum de matériel de guerre. Quand les usines de munitions que l'on est à construire ou à outiller, atteindront leur plein rendement, je crois que notre capacité de production aura été portée à son maximum pratique. Nous continuons d'entreprendre l'exécution de nouveaux projets, mais on doit maintenant se restreindre à des régions choisies qui offrent encore un surplus d'énergie électrique et de main-d'œuvre. Il n'est plus possible d'embaucher les ouvriers en masse pour les nouvelles entreprises.

Désireux de ne pas oublier les restrictions que je dois m'imposer, quant aux chiffres de la production, il serait peut-être bon de donner aux honorables députés un aperçu général et concis de l'industrie au Canada, avant de traiter les programmes de production en particulier.

1. Revue générale.—Dans la dernière déclaration que j'ai faite en cette Chambre à la fin de la dernière session au sujet de l'effort de guerre du Canada, j'ai expliqué que nos problèmes changeaient de nature. J'ai fait remarquer que durant la première partie de la guerre, le Royaume-Uni avait semblé croire qu'il pourrait s'en remettre à sa propre industrie. L'invasion successive du Danemark, de la Norvège, de la Hollande et de la Belgique, ainsi que l'effondrement de la France ont changé entièrement la situation. L'Angleterre demeure seule maintenant en Europe et elle est assiégée. Elle a besoin de toute sa production pour elle-même. Il nous a donc fallu reviser les plans primitifs de notre effort en commun. Là où d'abord ces plans exigeaient un outillage spécial que la Grande-Bretagne devait fournir au Canada, il faut maintenant en trouver d'autres sources au Canada et aux Etats-Unis. L'Angleterre a vu ses besoins d'approvisionnements provenant d'outre-mer augmenter, et l'on a demandé au Canada d'aller de l'avant à toute vitesse.

Les travaux exécutés au Canada ont grandement facilité l'adjudication de nouvelles commandes, ainsi que l'augmentation rapide de la production. On s'est mis à accorder les contrats à une cadence accélérée. Au cours du premier trimestre de l'année courante, on a adjugé une moyenne d'environ 1,910 contrats par mois; dans le deuxième trimestre, une moyenne de 4,070 par mois; et, dans le troisième trimestre, une moyenne de près de 7,500 par mois. Au cours du mois de septembre, l'on a adjugé les contrats à raison de 325 par jour ouvrable, comparativement à 170 par jour ouvrable en juin. Le 11 novembre, le total des commandes placées au nom du gouvernement canadien s'élevait à 540 millions de dollars, tandis que les commandes au nom du gouvernement britannique s'élevaient à 309 millions de dollars. Ainsi, le grand total des commandes placées par le ministère des Munitions et Approvisionnements atteint 849 millions de dollars. Toutefois, notre fonction n'était pas seulement d'adjuger des entreprises. En conséquence, l'industrie canadienne s'est mise à marcher à un rythme sans précédent.

La comparaison suivante des indices économiques, pour le mois de septembre 1940, comparés à ceux de septembre 1939, dénote bien l'augmentation de l'activité industrielle au Canada résultant directement ou indirectement des commandes de guerre et de la production de nos usines de guerre:

INDICES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

(1926-100)

	Sept. 1939	Sept. 1940	Augmentation p. 100
Volume matériel des affaires	125.8	155.4	24
Production industrielle	128.3	167.0	30
Production manufacturière	121.3	159.7	32
Production sidérurgique	98.2	242.9	148
Production textile	150.0	182.9	22
Construction	48.6	127.0	161

La statistique suivante indique mieux l'augmentation de l'activité économique:

Volume de la production

		Septembre 1939	Septembre 1940	Augmentation p. 100
Production de la fonte	tonnes	65,954	111,020	84
Lingots d'aciers et pièces moulées	tonnes	124,384	164,400	32
Bois de la Colombie-Britannique	m.p.d.p.	229,000,000	339,000,000	49
Automobiles et camions		3,922	15,475	294

Les entreprises de construction adjugées pendant les neufs mois terminés le 30 septembre 1940 comportent la somme de $195,490,000, comparativement à $150,781,000 pour la période correspondante de 1939, soit une augmentation de 30 p. 100.

M. HOMUTH: Ce chiffre comprent-il toutes les entreprises de construction adjugées?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. HOMUTH: Y compris celles de l'aviation?

L'hon. M. HOWE: Oui. Le mois de septembre 1940, à lui seul, accusait une augmentation de 161 p. 100 sur le mois de septembre 1939, en ce qui concerne les contrats de construction.

On a accéléré les entreprises qui intéressent l'aviation, la milice, ou d'autres relatives à notre effort de guerre et l'on a mobilisé une partie notable de la capacité de production au Canada, soit environ 60 p. 100 de la capacité utilisée à toutes fins en 1938.

Une autre façon de juger notre effort de guerre, même en ne comptant pas l'augmentation énorme de la production du matériel de guerre, réside dans l'augmentation des exportations de produits canadiens, surtout à destination du Royaume-Uni. Vu que ces exportations consistent surtout en denrées alimentaires, en matières premières et produits ouvrés, elles sont un indice de notre contribution croissante à l'effort de guerre outre-mer. La valeur entière des exportations au Royaume-Uni pendant les neuf mois terminés en septembre 1940, s'établit à $380,817,000, comparativement à $242,725,000 pour les neuf premiers mois de 1939. Cela indique une augmentation appréciable de 56 p. 100.

2. Programme de guerre. Laissons ces vues d'ordre général pour aborder les détails plus précis de notre programme de guerre. Je présente à la Chambre un exposé du progrès réalisé dans l'exécution de notre programme d'expansion industrielle, ainsi que dans la production des munitions et des approvisionnements de guerre. Il y a un grand nombre d'articles qui n'avaient jamais été produits au Canada et que nous avons demandé à l'industrie canadienne de produire.

Outre le problème de l'organisation des moyens actuels en vue d'un rendement maximum, il a fallu résoudre celui de la construction et de l'outillage des usines qui produiront les divers articles d'équipement d'une armée moderne et la mise en activité de ces usines dans le plus court délai possible.

Autant que possible le gouvernement s'est proposé de s'en remettre aux usines déjà existantes pour obtenir des approvisionnements suffisants de matériel de guerre. Dans plusieurs cas, toutefois, les usines nécessaires n'existaient pas, ou si elles existaient, leur rendement n'était pas suffisant, et il a fallu effectuer des additions aux usines existantes ou construire des usines entièrement nouvelles. La politique du gouvernement, pour aider de ses deniers à l'agrandissement des usines existantes ou à la construction de nouvelles usines, s'est fondée sur ce que l'Etat est le seul acheteur de la production de ces usines et, en conséquence, il sera le seul appelé à payer toutes les sommes affectées à la dépréciation pendant la guerre. Dans le cas où les usines ne peuvent être financées par des particuliers, nous avons adopté la politique suivante: toute construction nouvelle ou addition à l'outillage d'une manufacture doit être payée par le gouvernement, qui doit en garder la propriété.

Dans le cas de nouveaux édifices, nous avons exigé que le terrain soit cédé ou loué au gouvernement à des conditions satisfaisantes. Dans les cas où l'on a installé l'outillage dans un édifice déjà existant, on a marqué les

machines pour bien établir le titre de propriété du gouvernement, ce qui lui permettra de recouvrer sa propriété quand elle aura cessé de servir à la production de munitions.

Je dois apporter des réserves à l'énoncé qui précède en disant que les circonstances ne permettent pas toujours de suivre le plan que je viens de vous décrire. En plusieurs occasions, nous avons dû agrandir des usines d'une façon qui ne permet pas de séparer la propriété privée de celle du gouvernement. Dans ces cas, nous avons, règle générale, placé l'usine entre les mains d'administrateurs qui doivent voir à protéger respectivement les intérêts privés et ceux de l'Etat. On a pris soin de sauvegarder dans la mesure du possible toute affectation de deniers publics à l'expansion des fabriques, afin que, au terme des hostilités, ces placements puissent constituer des avoirs réels que l'on pourra aisément distinguer et liquider de la façon alors jugée la plus opportune. Par parenthèse, ce plan nous permettra de soustraire immédiatement au domaine industriel les usines construites à même les deniers publics et de prévenir ainsi toute désorganisation lorsque le moment viendra de subordonner les achats aux besoins du temps de paix.

On a choisi l'emplacement des nouvelles usines pour des raisons stratégiques et en donnant toute considération aux disponibilités de matières premières, d'énergie et de main-d'œuvre.

M. GREEN: Le ministre pourrait-il nous fournir un aperçu quelconque du nombre d'usines situées dans chacune des sections géographiques du pays, savoir, les Provinces maritimes, le Centre, les Prairies, et la Colombie-Britannique, ou encore nous indiquer les sommes placées dans chacune de ces régions?

L'hon. M. HOWE: J'y venais justement. En tout, notre programme d'assistance financière embrasse 146 projets, comportant une dépense totale de $255 millions, et dont le titre de propriété demeure à la Couronne. Bon nombre de ces usines déjà terminées sont en exploitation et l'on accélère les travaux en vue d'achever les autres projets.

L'exécution des projets mentionnés a été rendue possible grâce à l'aide financière de l'Angleterre et du Canada, aides consenties d'une façon générale, d'après la répartition de la production. L'apport du Canada est d'un peu plus de 30 p. 100 du total. Dans ces usines, l'industrie canadienne manufacture tous les produits chimiques utilisés dans la fabrication des explosifs, et elle manufacture ou elle manufacturera des produits chimiques que l'Empire britannique n'avait jamais fabriqués jusqu'ici; elle produit ou produira presque tous les genres d'obus utilisés dans la présente guerre; elle produit ou produira des pièces de campagne, des affûts de canons, de l'artillerie de bord, des mitrailleuses d'avions et de chars d'assaut, des canons anti-chars, des chars d'assaut, des porteurs universels, des appareils de transport motorisé, des avions d'entraînement et de combat, et pratiquement tout autre matériel indispensable à la poursuite d'une guerre moderne.

La liste des nouveaux projets comprend deux usines pour la fabrication du laiton qui entre dans la production des munitions. La capacité de production de nos usines se trouve aujourd'hui plus que quintuplée.

Les honorables députés se sont intéressés à la répartition des commandes de guerre par provinces, et je suis heureux de fournir tous les renseignements possibles là-dessus, bien que cette question me paraisse d'ordre secondaire par rapport à l'obtention d'un bon rendement.

Il faut se rappeler que l'énergie hydro-électrique est essentielle à une production économique et que l'on ne peut obtenir de grandes quantités d'énergie additionnelle que dans les provinces d'Ontario et de Québec. Cela a compté pour beaucoup dans le choix de l'emplacement des nouvelles usines dans ces deux provinces. Nous avons étudié les possibilités de chaque province, et dans chaque cas, le manque d'énergie électrique a été l'obstacle qui a empêché d'établir de grandes industries en dehors des régions que j'ai mentionnées. Nous avons essayé de répartir les commandes sur une aussi vaste échelle que possible, et, à chaque mois, on dépose sur mon bureau des tableaux de distribution indiquant que l'on maintient un équilibre raisonnable.

J'ai sous la main un tableau que j'aimerais consigner au *hansard*. Ce tableau a trait à la période de guerre terminée le 30 septembre dernier, et indique la répartition par provinces, des commandes placées par le ministère des Munitions et Approvisionnements pour le compte du gouvernement canadien seulement. Je signale que ce tableau ne comprend pas les achats, par l'Angleterre, de munitions, d'aluminium, d'avions, d'acier, d'alliages d'acier, de bois, y compris les étais, le sapin pour avions et le bois débité, pas plus que les denrées alimentaires à destination de l'Angleterre. Les chiffres que je vous donne n'incluent pas les dépenses effectuées directement par les différents services, y compris les entreprises exécutées à la journée. En conséquence, ces chiffres ne sont pas un indice exact des achats de guerre dans les différentes parties du Canada; ils révèlent simplement la manière dont sont distribuées les commandes du ministère des Munitions et Approvisionnements pour le compte du gouvernement canadien.

Nous donnons trois séries de chiffres: premièrement, la valeur de l'achat en dollars;

deuxièmement, les achats par unité de population; et troisièmement, les achats par $1,000 placés dans les sociétés manufacturières avant la guerre.

Par placements dans des sociétés manufacturières, j'entends la valeur des usines telle qu'elle a été enregistrée par le Bureau de la Statistique. Je devrais aussi ajouter que ces chiffres ne comprennent pas les sommes affectées à la construction de nouvelles usines ou à l'agrandissement des usines actuelles.

J'estime que les honorables membres trouveront plus utile que je consigne ce tableau au compte rendu officiel au lieu d'en donner lecture.

Ministère des Munitions et Approvisionnements
Service de l'économie et de la statistique
Rapport condensé
Total des contrats adjugés du 14 juillet 1939 au 30 septembre 1940
Compte de l'état
Classement par pays ou provinces

Valeur des achats en dollars; population de chaque province; capital placé dans les industries manufacturières; achats par tête et par $1,000.00 de capital placé.

(a) Pays ou province	(b) Valeur des achats en dollars	(c) Population estimative (milliers d'habitants)	(d) Dollars placés dans des sociétés manufacturières (milliers de dollars)	(e) Achats par tête d'habitant	(f) Achats par $1,000 placés dans des sociétés manufacturières
Ile du Prince-Edouard ..	$ 1,764,150	95	$ 2,652	$18 57	$ 665 21
Nouvelle-Ecosse.	7,445,561	554	91,393	13 44	81 47
Nouveau-Brunswick	6,563,946	451	81,965	14 55	80 08
Québec..	122,307,066	3,210	1,146,235	38 10	106 70
Ontario..	182,121,754	3,752	1,676,896	48 54	108 61
Manitoba	10,686,375	727	114,367	14 70	93 44
Saskatchewan..	8,437,581	949	38,364	8 89	219 93
Alberta..	8,187,256	789	69,192	10 38	118 33
Colombie-Britannique.. ..	23,467,826	774	264,615 (w)	30 32	88 69
Plusieurs provinces (x).	12,960,000	11,315	3,485,683	1 15	3 72
Canada..	$ 383,941,515	11,315	$ 3,485,683	$33 93	$ 110 15
Royaume-Uni (y)	31,433,924				
Etats-Unis (z).	19,154,754				
Grand total..	$ 434,530,198	11,315		$38 40	

(b) Comprend les matériaux et les contrats pour le Plan d'entraînement aérien du commonwealth britannique, Service de l'Aviation civile, ministère des Transports.
(c) Voir l'Annuaire du Canada 1940, page 103, estimation pour 1939.
(d) Voir l'Annuaire du Canada 1940, page 399, estimation pour 1938.
(e) Calculés en divisant (b) par (c).
(f) Calculés en multipliant (b) par 1,000 et en le divisant par (d).
(w) Y compris le Yukon.
(x) Montants non définitivement accordés.
(y) Réquisitions à l'Amirauté, au War Office et au Ministère de l'Air, Angleterre.
(z) Contrats adjugés directement à des fabricants et à des entrepreneurs aux Etats-Unis.

Ottawa, Ontario,
15 novembre 1940.

Au chapitre de la construction, je parlerai maintenant du plan conjoint d'entraînement aérien.

Mon collègue le ministre de la Défense Nationale pour l'Air (M. Power) vous a donné une idée de l'étendue des projets de construction relatifs au plan d'entraînement aérien. Nous avons fait beaucoup de progrès dans la construction des 100 aérodromes distincts qu'exige ce plan. Le plan prévoyait d'abord un délai de deux ans pour la construction, mais à la fin de cette année, à peu près les sept huitièmes de tout le programme seront terminés. Au rythme actuel, tous les aéroports seront achevés bien avant la date d'ouverture des Ecoles d'aviation. Au cours de l'année, on a choisi, arpenté et construit ces aéroports. Au cours de la saison passée, on a utilisé à peu près tous les appareils pour l'enlèvement de la terre, et presque toutes les usines d'asphalte au Canada. On a fait des rapports sur 200 emplacements et effectué 150 arpentages détaillés, avant de choisir les 100 aéroports. On a enlevé 20 millions de verges de terre, et complété environ 170 milles de pistes de décollage à surface rigide, ce qui équivaut à une route de 20 pieds de largeur et 850 de milles de longueur, soit la distance de Moncton à Toronto.

On a érigé des bâtiments pour les élèves et le personnel; on a construit des hangars ainsi

que toutes les dépendances des écoles. Jusqu'à ce jour, on a terminé 36 écoles qui sont en cours d'opération, et les bâtiments pour les fins de tout le programme seront terminés vers le milieu de l'été prochain.

En plus du plan d'entraînement en commun, on a entrepris la construction de 37 stations permanentes du C.A.R.C. dont 18 sont déjà achevées. Tous ces aérodromes de service et ces stations permanentes seront complétés vers la fin de mars.

Des 51 projets entrepris pour l'armée, y compris les batteries de la défense côtière, les arsenaux, les magasins, les centres d'entraînement militaire, la transformation d'édifices, d'entrepôts et de logements temporaires, 29 sont terminés. L'on croit que le reste sera fini vers le 31 mars prochain. Cela ne comprend pas 29 projets entrepris par le ministère de la Défense nationale, à la journée, et dont le matériel a été acheté par le ministère des Munitions et Approvisionnements.

Des 21 projets entrepris pour la marine, y compris des barrages sous-marins, filets à torpilles, barrages de chenaux, baraquements, hangars à bateaux, entrepôts, magasins, et systèmes d'alarme en cas d'incendie, 15 sont terminés et les autres le seront vers le mois de juin 1941.

Notre division de la construction surveille aussi 11 projets qui comportent des agrandissements d'usines d'armements et de munitions et la construction de nouvelles usines pour la fabrication et la réparation d'avions, ainsi que d'instruments de précision et d'optique.

La valeur du programme de construction susmentionné est d'environ 89 millions de dollars.

Cela ne comprend pas les projets sous la surveillance de l'Allied War Supplies Corporation, ni les usines agrandies par plusieurs compagnies privées qui sont subventionnées par l'Etat.

Notre avionnerie progresse rapidement et elle produit des avions qui répondront aux besoins du plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth. Elle construit aussi les avions de combat pour la Grande-Bretagne et le Canada. La production d'aéronefs augmente chaque semaine dans cette nouvelle industrie canadienne. On a agrandi les usines déjà existantes et on en a construit de nouvelles; on en construit encore. L'industrie se réorganise en vue d'une production importante. Le Canada construit maintenant des aéroplanes au complet, à l'exception des moteurs. On achète ces moteurs, soit aux Etats-Unis, soit en Grande-Bretagne. La production embrasse presque tous les genres d'avions d'entraînement en usage au Canada et plusieurs genres d'avions de combat.

Les honorables députés désirent peut-être savoir pourquoi le Canada n'a pas encore entrepris de fabriquer des moteurs d'avion. Je dois prendre toute la responsabilité de la situation qui existe aujourd'hui. Je crois que l'on ne peut m'accuser justement d'avoir reculé devant de grandes dépenses pour fins de guerre, mais je désire aussi m'assurer que toutes nos entreprises pourront être menées à bonne fin et qu'elles atteindront le but visé. La fabrication de moteurs d'avions exige un énorme capital, l'utilisation à plein des machines-outils disponibles et un très grand nombre d'ouvriers hautement spécialisés. On ne peut commencer la production en moins de dix-huit mois et quand on aura atteint ce stage, ce ne serait que pour une grosseur et un genre de moteur, alors que le Canada utilise des moteurs d'une dizaine de dimensions et de deux genres différents. Il m'a semblé que dans l'état présent de notre production industrielle, il serait préférable d'acheter des moteurs d'avions en dehors du Canada plutôt que d'essayer d'en fabriquer. J'étudie la situation à la lumière des événements récents aux Etats-Unis. J'ai changé d'avis parce que le Canada est maintenant en mesure de produire certaines parties essentielles qui, autrefois, il aurait dû importer et, encore plus, parce que la situation dans le domaine des machines-outils devient de moins en moins difficile. Pouvons-nous entreprendre de construire des moteurs d'avions au Canada? Cela dépendra de la quantité des machines-outils nécessaires que l'on pourra obtenir des Etats-Unis.

Je suis heureux de dire que nos constructions navales devançent de beaucoup le programme arrêté. Vous vous rappelez que dans mon dernier rapport à la Chambre, le programme visait la construction de 54 corvettes pour le compte du gouvernement canadien, de 10 corvettes pour le compte du gouvernement anglais et de 28 dragueurs de mines pour le compte du gouvernement canadien, lesquels devaient être livrés en 1940 et en 1941. Toutes les livraisons fixées pour 1940 vont être effectuées et la construction des bateaux dont on avait fixé la livraison en 1941 est très avancée.

Depuis ma dernière déclaration à la Chambre, nous avons adjugé des contrats pour 10 autres dragueurs de mines, à moteur diesel, à livrer en 1941. De plus, on a livré 181 bateaux plus petits de divers genres, y compris des chalands de ravitaillement d'essence, des ravitailleurs d'avions, des chargeurs de bombes, des bateaux de sauvetage, des chalands et des bateaux d'approvisionnement. De plus, nous avons acheté un certain nombre de navires marchands, de yachts et différents autres que nous avons transformés. Puis-je

rappeler à la Chambre que l'un de ces navires transformés a effectué récemment aux dépens de l'ennemi une capture d'une très grande valeur.

Dernièrement nous avons terminé les négociations visant à la construction au Canada de 18 gros navires marchands pour le compte du gouvernement anglais et l'on est sur le point d'accorder les contrats. Ces bateaux seront construits dans nos chantiers les plus importants, sur le fleuve Saint-Laurent et sur la côte du Pacifique.

On étudie un autre programme de construction de corvettes et de dragueurs de mines.

Seize chantiers de constructions navales, sur les côtes de l'est et de l'ouest, du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs, travaillent à l'exécution de notre programme de construction de gros navires, et 25 chantiers de moindre importance, à celle du programme de construction des petits navires. On estime à 14,000 le nombre d'hommes employés dans ces chantiers et dans les industries connexes.

La motorisation des formations militaires modernes et le mouvement des troupes et de l'équipement requièrent un grand nombre de véhicules de divers genres pour l'armée. Le Canada est particulièrement heureux d'avoir une industrie de l'automobile bien organisée et efficace. Nous avons pris des mesures pour faire servir cette industrie à la production des divers genres de véhicules moteurs, qui servent à la guerre motorisée, de façon à produire environ 600 unités par jour. Quelque 30,000 unités militaires ont déjà été livrées et les commandes actuellement en mains tiendront l'industrie en plein rendement jusqu'à la fin de septembre 1941.

Le Chef de l'opposition a déclaré que j'avais dit à Toronto que l'industrie produisait, par jour, 600 appareils militaires.

L'hon. M. HANSON: J'ai dit qu'on vous attribuait cette déclaration.

L'hon. M. HOWE: Mes notes indiquent que j'ai déclaré que la production était alors d'environ 400 unités par jour, ce qui était alors vrai. Aujourd'hui, la production est de beaucoup plus de 400 unités par jour, quoiqu'elle n'ait pas atteint entièrement sa capacité de 600 unités par jour.

De Grande-Bretagne, on nous dit que les appareils de transport du Canada sont de qualité supérieure à ceux de toute autre source.

Les appareils motorisés requis pour fins militaires ont exigé la construction de deux genres spéciaux de pneus très résistants. On outille l'industrie canadienne pour la production de 2,000 pneus et chambres à air par jour.

La production des chars d'assaut et de camions universels est très avancée. Nous nous attendons à une production importante dès le début de l'année prochaine. Nous avons de plus les moyens de fabriquer des plaques de blindage au Canada et à l'avenir, nous produirons toutes les parties du char d'assaut, à l'exception des moteurs. Nous avons pris les mesures nécessaires pour fabriquer le nouveau char d'assaut anglo-américain, sur une assez grande échelle.

Nous avons également pris des dispositions pour produire une très grande quantité de porteurs universels et les livraisons vont commencer avant la fin du mois. Ces camions seront de fabrication entièrement canadienne.

Quant aux munitions, huit usines fabriquent présentement des obus et 19 produisent des parties d'obus. On outille 13 autres usines qui feront des obus et 5 autres des parties d'obus. On outille aussi les établissements actuels, en vue d'augmenter leur rendement. Les obus produits au Canada comprennent les calibres suivants:

40 millimètres
18 livres
25 livres
3.7 pouces
4.5 howitzer
4.5 à tir rapide
4.5 pouces 60 livres
4 pouces
6 pouces howitzer
9.2 pouces

L'outillage de ces établissements portera la capacité de production à au moins deux millions d'obus par mois.

Le Canada n'a pas fabriqué de munitions depuis la Grande Guerre et, par conséquent, il n'avait pas en mains les machines-outils ou l'outillage nécessaire pour les obus et les autres munitions, excepté ceux qui sont produits dans les arsenaux du Dominion. Il a fallu établir et outiller entièrement des usines pour en arriver à la productivité actuelle.

Les ressources du Canada en machines-outils étant limitées, il a fallu commander de grandes quantités de machines-outils aux Etats-Unis; la plupart d'entre elles ont dû être manufacturées.

Une cartouche se compose de toutes les parties qui constituent le produit achevé, étui, douille, fusée, enclume, amorce, collet, ogive, gorge de sertissage, et le reste, dont la production exige pour chacune une usine et un outillage propre, tout aussi bien qu'une main-d'œuvre spécialisée.

Le premier des trois établissements pour le remplissage d'obus sera en activité avant la fin de ce mois et alors, toutes les parties d'obus et les explosifs pourront être obtenus d'usines canadiennes. Les usines canadiennes de remplissage suffiront à la production canadienne d'obus.

On est aussi à outiller des usines de bombes aériennes, de grenades sous-marines, de bombes fumigènes et de fusées.

En considérant le présent programme du Canada pour la manufacture des armes à feu, il est bon de garder en mémoire qu'au cours de la dernière guerre, le Canada n'a jamais manufacturé de fusils autres que le fusil Ross. Avant la déclaration de la guerre, on avait adjugé des contrats de mitrailleuses Bren, dont 7,000 pour le gouvernement canadien, et 5,000 pour le gouvernement anglais. L'exécution de ce contrat n'a réellement commencé qu'en avril dernier et on a livré une bonne quantité de ces mitrailleuses et de pièces de rechange. On a pris des dispositions pour augmenter de beaucoup la production de mitrailleuses Bren et nous bénéficions chaque semaine de ce rendement accru.

Nous ne produisons pas encore d'autres armes à feu, bien que l'on soit à manufacturer des tubes mobiles Bofors de 40 mm. On a pris des mesures pour fabriquer des canons et des affûts de canons au Canada pour les gouvernements canadien et anglais des genres suivants:

Canons anti-aériens Bofors de 40 mm.
Canons anti-aériens de 3.7 pouces.
Canons et affûts pour obus de 25 livres.
Mitrailleuses Colt-Browning pour avions.
Mitrailleuses Colt-Browning pour chars d'assaut.
Canons et affûts de deux livres contre chars d'assaut.
Canons et affûtages pour obus de 4 pouces.
Canons et affûtages d'obus de 12 livres.
Canons de marine de 4 pouces.
Canons de marine de 6 pouces.
Fusils Lee-Enfield.

On a aussi pris des dispositions pour fabriquer d'autres genres de canons et d'affûtages de marine. Le résultat est que le Canada fabriquera bientôt pratiquement tous les genres d'armes à feu utilisées dans la présente guerre.

Le chef de l'opposition a posé la question: "Pourquoi le Canada ne produit-il pas de mitrailleuses Lewis?" La réponse est que nous produisons des mitrailleuses Colt-Browning qui valent la mitrailleuse Lewis et que l'on trouve plus avantageuses dans la guerre moderne.

Ce programme pour la fabrication d'armes à feu a exigé des travaux de construction et de réorganisation d'usines sur une grande échelle et il a fallu trouver de grandes quantités de machines-outils dont plusieurs ont dû être achetées aux Etats-Unis. Notre programme de fabrication d'armes à feu est plutôt avancé et nous obtiendrons une production considérable vers le mois d'avril de l'an prochain. Notre industrie qui est dans l'enfance donne des signes de grande vitalité.

La guerre moderne exige une grande variété de produits chimiques et d'explosifs dont on n'a pas besoin en temps de paix ou dont on n'a besoin qu'en faibles quantités. Ces produits chimiques et ces explosifs sont des matières premières essentielles à tout programme de fabrication de munitions.

Comme je l'indiquais dans mon dernier rapport à la Chambre, le Canada entreprend un programme important de fabrication de produits explosifs et chimiques pour le compte des gouvernements anglais et canadien. Quinze de ces projets sont déjà en cours et chacun d'eux, à un degré plus ou moins grand, a nécessité les plans et la construction d'usines tout à fait nouvelles ou l'agrandissement, dans certains cas, d'usines déjà existantes. Une de ces usines que l'on avait destinée à la production d'explosifs fonctionne déjà et les autres avancent de façon satisfaisante. L'on croit qu'elles seront en marche en avril 1941.

On est à prendre des mesures pour augmenter encore la production, au Canada, d'explosifs et le remplissage d'obus, de façon à synchroniser la production d'explosifs avec celle d'obus de divers genres et, s'il se peut, à fournir un surplus d'explosifs à expédier en Grande-Bretagne.

Les matières premières requises dans la fabrication des explosifs comprennent l'ammoniaque, le nitrate d'ammoniaque, le toluène, la carbamide, les solvants, l'acétone, la picrite, l'hexachloréthane, le carbone activé, le phosphore, les chlorates et les perchlorates, et le monoéthylaniline.

Les projets concernant les produits chimiques et les explosifs sont tous sous la surveillance de la "Allied War Supplies Corporation", qui est une société appartenant entièrement au gouvernement.

Pendant que nous en sommes au chapitre des explosifs, je dirai un mot de la malencontreuse explosion qui s'est produite ces jours derniers dans notre premier établissement d'explosifs. Il y a malheureusement eu trois pertes de vie. Vu que les explosions semblent presque inévitables dans les fabriques de munition de ce genre, leurs employés se trouvent dans la même situation que les soldats sur le champ de bataille. Je désire exprimer les condoléances du gouvernement aux parents des trois hommes qui ont trouvé la mort, et j'espère que le nombre de ces explosions sera réduit au minimum pendant la période de production.

La livraison d'articles d'habillement et d'effets personnels est maintenant suffisante pour subvenir aux besoins de l'armée canadienne. Comme on dit encore que ces articles ne sont pas suffisants, avec la permission de la Chambre, je vais inscrire au *hansard* une liste de la livraison des principaux articles que nous avons été appelés à fournir. Je doute que quiconque lira cette liste, se plaindra dorénavant de la rareté des vêtements.

Achats et livraisons d'articles d'habillement et d'effets personnels

Article	Unité	Quantité commandée	Quantité livrée	Solde
Milice—				
Vareuse de tenue de campagne		547,500	457,176	110,324
Pantalons de tenue de campagne		552,500	440,034	112,466
Couvertures	paires	1,241,365	865,605	375,760
Ceintures, en cuir		144,300	114,937	29,363
Bretelles		428,100	312,780	115,320
Bottines		923,300	653,248	270,052
Casquettes, F.S.		469,840	384,782	85,058
Casquettes, cache-nez		300,000	198,334	101,666
Casquettes d'hiver		286,000	104,032	181,968
Capotes, gris-brun		411,000	241,349	169,651
Gants	paires	5,000	5,000	néant
Gants de laine		310,000	211,404	98,596
Havresac		342,000	204,050	137,950
Nécessaires de poche		455,000	273,161	181,839
Vareuses, en coutil kaki		511,870	181,246	330,624
Vareuses, en laine		361,000	293,652	67,348
Fourre-tout		369,500	229,667	139,833
Mitaines, en cuir	paires	210,000	154,491	55,509
Mitaines, en laine	paires	39,140	35,348	3,792
Blouses de salopettes		230,000	206,106	23,894
Pantalons de salopette		260,000	228,552	31,448
Galoches	paires	227,000	40,775	186,225
Caoutchoucs	paires	89,000	36,400	52,600
Chemises, en coton, kaki		246,000	218,463	27,537
Chemises, en flanelle		1,120,900	490,367	630,533
Chemises, de tenue de campagne		343,000	339,405	3,595
Chaussettes	paires	1,805,120	1,239,875	565,245
Pantalons, en coutil kaki, longs et courts		608,500	183,424	425,076
Pantalons, de tenue de campagne		190,998	144,800	46,198
Camisoles, en coton		327,500	327,500	néant
Caleçons, en coton		327,500	327,500	néant
Camisoles, en laine		783,600	658,114	125,486
Caleçons, en laine		783,600	652,143	131,456
Corps d'Aviation Royal Canadien—				
Couvertures	paires	224,381	170,298	54,083
Bottines, en cuir	paires	116,500	109,319	7,181
Bretelles		110,000	110,000	néant
Casquettes, bleues, F.S.		119,000	91,599	27,401
Casquettes d'hiver		87,000	65,000	22,000
Cache-nez		115,000	102,500	12,500
Capotes		79,000	76,779	2,221
Gants, en cuir noir	paires	154,000	99,640	54,360
Vareuses, en serge bleue		121,000	98,400	22,600
Vareuses en laine		125,000	119,858	5,142
Fourre-tout		60,000	60,000	néant
Mitaines d'hiver	paires	79,000	61,391	17,609
Salopettes		121,000	62,090	58,910
Chemises en flanelle, S.G.		203,000	149,118	53,882
Collets en flanelle, S.G.		609,000	452,097	156,903
Chemises de campagne		200,000	166,944	33,056
Pantalons en coutil kaki		75,000	2,566	72,434
Pantalons en serge bleue		119,000	119,000	néant
Pantalons de campagne		230,000	204,891	25,109
Sous-vêtements d'été		44,000	44,000	néant
Camisoles, en laine		238,000	235,254	2,746
Caleçons, en laine		238,000	231,656	6,344
Marine—				
Fourre-tout		16,100	9,882	6,218
Couvertures de matelots	paires	32,425	20,623	11,802
Bottines, en caoutchouc pour la mer,	paires	6,400	4,000	2,400
Bottines, mi-jambe	paires	36,900	32,507	4,393
Casquettes, blanches, en toile		14,000	14,000	néant
Casquettes en drap bleu		22,300	21,388	912
Casquettes d'hiver		12,700	8,000	4,700
Etuis, attaches		16,600	11,800	4,800
Manteaux en molleton de laine		2,725	1,419	1,306
Manteaux en peau de mouton		3,490	465	3,025
Manteaux imperméables		3,300	2,500	800
Caleçons en laines		35,300	30,100	5,200
Caleçons d'été		24,400	15,000	9,400
Gants en laine et en cuir	paires	11,692	10,642	1,050

[L'hon. M. Howe.]

Achats et livraisons d'articles d'habillement et d'effets personnels—*Fin*

Article	Unité	Quantité commandée	Quantité livrée	Solde
Marine—*Fin*				
Hamacs suspendus et non suspendus		28,400	14,402	13,998
Jerseys		66,650	46,250	20,400
Jumpers en serge		30,300	12,317	17,983
Jumpers en toile épaisse		29,500	19,006	10,494
Mitaines en cuir	paires	19,700	19,700	néant
Vêtements en toile cirée:				
manteaux		14,700	10,800	3,900
vareuses		8,650	6,250	2,400
pantalons		8,650	6,250	2,400
Sou'Westers		8,650	6,250	2,400
Complets de salopettes bleus		18,000	8,080	9,920
Pardessus d'uniforme		19,040	9,915	9,125
Caoutchoucs bas		16,100	16,100	néant
Chemises blanches		20,970	16,970	4,000
Bottines noires en cuir	paires	16,700	15,575	1,125
Chaussons épais et minces	paires	83,882	69,565	14,317
Shorts de gymnastique en toile	paires	37,800	28,760	9,040
Bas épais	paires	47,960	20,848	16,112
Pantalons en toile épaisse		27,400	13,546	13,854
Pantalons en serge		30,300	13,348	16,952
Gilets en flanelle		53,600	40,698	13,002
Gilets en laine		11,600	10,240	1,360

Dans l'industrie des lainages, 62 fabriques confectionnent du drap et des couvertures de laine, en vertu de contrats adjugés directement par le gouvernement. Ces commandes absorbent environ 60 p. 100 du rendement dans l'industrie du tissage de la laine.

Dans l'industrie des cotonnades, 23 fabriques exécutent des commandes reçues directement des fournisseurs, ainsi que des commandes provenant directement du gouvernement canadien et du gouvernement anglais.

Les coutils kaki, numéros 1 et 3, tissus que nous commandons en plus grande quantité, absorbent près de 80 p. 100 des tissus de ce genre que produisent les filatures.

J'aborderai maintenant les sociétés possédées par l'Etat. Comme vous l'avez appris en une autre circonstance, diverses sociétés entièrement étatisées, ont été constituées en corporation. Le ministre des Munitions et Approvisionnements en détient toutes les actions. Toutes ces sociétés sont soumises au contrôle du Trésor, et l'auditeur général du Canada en est le vérificateur.

Voici les raisons de la création de ces sociétés:

1. L'avantage d'obtenir dans notre effort de guerre les services d'hommes reconnus pour leur compétence dans l'organisation, la construction et la production.

2. L'occasion de décentraliser, avec tous les avantages qu'entraîne la décentralisation dans les opérations de ce genre.

3. Il est prouvé que le régime administratif de la société se prête à la gestion des industries et que les hommes d'affaires s'entendent à ce genre d'administration.

Il y a huit de ces sociétés. Par exemple, je pourrais mentionner l'Allied War Supplies Corporation. Cette société, au capital de 100 millions de dollars, gère et surveille 17 entreprises différentes exigeant une force motrice de 175,000 chevaux-vapeur. Jusqu'ici elle a employé 13,684 personnes soit dans la construction, soit dans l'exploitation. Un de ces projets est actuellement en cours d'exécution. Dans le second cas les opérations commenceront dans quelques jours. Le président de cette compagnie nous apprend dans son dernier rapport mensuel qu'il forme un organisme qui pourra exécuter ces projets avec la plus grande efficacité et que l'on n'épargne aucun effort pour les mettre à exécution avec le plus de rapidité possible.

L'hon. M. HANSON: S'agit-il de la société dont M. Crabtree est président?

L'hon. M. HOWE: Oui.

La Citadel Merchandising Company Limited n'a cessé d'anticiper sur les besoins et de faciliter l'obtention et la production de machines-outils d'une nécessité urgente pour l'exécution du programme de fabrication de munitions et de canons et je crois que les divers entrepreneurs avec lesquels la société est venue en contact, admettront qu'elle leur a rendu de grands services. Cette société a surveillé toutes les commandes, adjugées par le ministère des Munitions et Approvisionnements, qui requièrent l'emploi de machines-outils, de machines et d'outillage de toutes sortes pour l'exécution des commandes de guerre.

M. MacNICOL: Qu'on me permette ici une interruption. J'ai entendu dire qu'un bon nombre de personnes se sont plaintes de ce que la compagnie entravait les industries actuelles.

L'hon. M. HOWE: Les Etats-Unis exercent un contrôle sévère sur l'exportation des machines-outils, et ce n'est qu'en plaçant par

l'intermédiaire de cette compagnie toutes les commandes provenant de fabricants particuliers qui participent au programme de guerre et en nous entendant avec Washington au sujet des permis d'exportation que nous avons pu prévenir le désarroi dans toute l'industrie.

M. MacNICOL: Je dis que les entreprises canadiennes subissent des entraves.

L'hon. M. HOWE: C'est affaire d'opinion. Nous croyons effectivement que cette compagnie a très sensiblement accru la production des outils au Canada. Elle effectue, surveille et commandite les achats de machines-outils. Elle obtient les permis d'exportation pour l'outillage acheté aux Etats-Unis et effectue des travaux techniques pour diverses fabriques et on lui doit aussi d'avoir obtenu des machines-outils pour plus de 125 entreprises. La compagnie a acheté des machines et des machines-outils pour un montant global de quelque 37 millions de dollars.

Nous avons également trois sociétés manufacturières:

La Research Enterprises Limited, qui est une nouvelle industrie au Canada. Cette compagnie, avec l'aide du Conseil national de recherches, doit fabriquer du verre d'optique et nombre d'instruments de précision spéciaux. L'établissement est en voie de construction.

La Federal Aircraft Limited, ainsi que son nom l'indique, s'occupera de la production de certains aéronefs requis pour le plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth.

La Small Arms Limited, ainsi que l'indique son nom, produira des armes portatives. J'intéresserai peut-être la Chambre en lui apprenant que depuis que les Anglais ont examiné notre programme de production d'armes portatives, ils nous ont demandé de le quadrupler pour leur propre compte.

Puis il y a les compagnies acheteuses de denrées: la Plateau Company Limited, la Melbourne Merchandising Limited et la Fairmount Company Limited.

Par exemple, la Fairmount Company Limited a acheté de vastes quantités de caoutchouc en vertu d'accords conclus avec nos fabricants de caoutchouc et avec le contrôleur du caoutchouc du Royaume-Uni. Il est essentiel de maintenir un approvisionnement constant de caoutchouc en notre pays. La Chambre reconnaîtra que le caoutchouc est indispensable dans les véhicules modernes à moteur dont on a besoin en grand nombre. La source d'approvisionnement se trouve à des milliers de milles du Canada et le territoire de production est dans une partie du monde qui ne peut pas être considérée comme étant à l'abri des attaques de l'ennemi. La Chambre conviendra que le caoutchouc doit être considéré comme un produit d'importance stratégique. D'autres denrées essentielles, importées de pays situés dans des zones de guerre, sont protégées de cette façon.

Ces compagnies acheteuses de denrées se suffisent à elles-mêmes pour ce qui est de leurs frais d'exploitation, ces derniers étant ajoutés au prix de vente des produits.

Pour ce qui est du contrôle de l'industrie, une des obligations imposées au ministre des Munitions et Approvisionnements consiste à examiner, organiser, mobiliser et conserver les ressources canadiennes qui peuvent servir à la fabrication du matériel de guerre, et les sources où l'on peut les obtenir; il doit s'enquérir des besoins présents et futurs du gouvernement et du pays sous ce rapport, les estimer et y satisfaire; il doit faire les démarches nécessaires pour mobiliser, conserver et coordonner toutes les ressources latentes, économiques et industrielles, relatives au matériel de guerre, aux approvisionnements et aux travaux de défense.

Pour faciliter l'exercice de ces fonctions, on a nommé six contrôleurs:

Bois de construction—H. R. MacMillan
Acier—H. D. Scully
Pétrole—G. R. Cotterelle
Métaux—G. C. Bateman
Machines-outils—T. Arnold
Energie—H. J. Symington

Ces contrôleurs sont, de fait, les administrateurs généraux des industries respectives qu'ils ont sous leur direction. Les pouvoirs qui leur ont été confiés sont énumérés dans les arrêtés en conseil en vertu desquels ils ont été nommés, et ils sont nécessairement fort étendus. Le principe du contrôle de l'industrie en temps de guerre est généralement accepté comme raisonnable et nécessaire, et il est actuellement appliqué par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ainsi que par le ministère des Munitions et Approvisionnements.

Je désire faire part à la Chambre de ce que les divers contrôleurs ont réellement accompli depuis leur nomination.

Le Contrôleur du pétrole s'est tout d'abord occupé de se renseigner sur la situation exacte de l'industrie pétrolière au Canada, en vue d'assurer un approvisionnement suffisant des produits du pétrole pour les fins militaires et aussi de déterminer la capacité de production des sources canadiennes d'approvisionnement qui, pour la plupart, se trouvent dans la province de l'Alberta. A ce sujet, je suis heureux de pouvoir dire que le Contrôleur du pétrole a réussi à déterminer, avec assez d'exactitude, la production possible des ressources pétro-

lières dont l'existance est établie dans l'Alberta et qu'il a conclu des arrangements pour l'emmagasinage, afin de pouvoir permettre une production plus économique dans les champs pétrolifères déjà exploités. Les recherches que le Contrôleur du pétrole a effectuées ont indiqué que la capacité de production des champs pétrolifères actuellement en exploitation ne pouvait suffire aux besoins des trois provinces des Prairies, d'où nécessité d'établir le contingentement du pétrole brut provenant de cette source.

Le Contrôleur du pétrole a émis deux ordonnances: la première avait pour but de restreindre l'installation de nouveaux relais d'essence ou de nouvelles pompes à essence de façon que les matériaux et la main-d'œuvre pussent servir à d'autres fins: on a considéré que les relais et les pompes déjà en exploitation au moment où l'ordonnance a été émise suffiraient aux besoins normaux du public et de nouvelles installations ne seraient pas justifiables.

Le Contrôleur du pétrole a aussi jugé à propos d'interdire la vente ou la distribution du pétrole utilisé dans les chaudières, fournaises ou autres appareils qui n'étaient pas ainsi alimentés avant la date de la deuxième ordonnance. Cet dernière ne s'applique pas aux gens qui consomment 4,000 gallons de pétrole ou moins par année; elle fait partie du plan de conservation des ressources canadiennes pour les fins de guerre.

Je suis heureux d'annoncer que le Contrôleur du pétrole s'est abouché avec les gouvernements de la plupart des provinces, et qu'il le fera bientôt dans le cas des autres. Tous ont exprimé leur volonté de coopérer dans la mesure du possible.

Le principal problème du Contrôleur des métaux fut de prévenir toute disette des métaux et des minéraux industriels requis pour le programme industriel de guerre, et, entre autres, il a vu à limiter l'usage de l'aluminium pour fins domestiques afin de pouvoir réserver pour des fins de guerre, une aussi grande proportion que possible de ce métal essentiel. En collaboration avec le Contrôleur de l'énergie, il n'a pas tardé à prendre, sans provoquer de difficultés ni de plaintes, les mesures nécessaires pour que les compagnies d'énergie hydro-électrique du Canada substituent des conducteurs de cuivre à ceux d'aluminium, réservant ainsi une quantité très considérable de ce dernier métal pour les fins de la guerre.

Le Contrôleur des métaux a également veillé à assurer notre approvisionnement en métaux et minéraux industriels essentiels.

Les fonctions du Contrôleur du bois de construction ont consisté à collaborer avec le contrôleur du bois britannique de construction en vue de l'obtention d'approvisionnements au Canada, et à organiser et administrer l'industrie canadienne du bois de construction pour faire face aux exigences de la guerre Le Contrôleur du bois de construction a pris des mesures pour venir en aide à la Grande-Bretagne dans l'achat d'épinette pour avions, de planches à boîtes, d'étais, de billes de bouleau et de bois en général.

Pour résoudre les problèmes du bois au Canada, le Contrôleur du bois s'est inspiré des idées suivantes:

Obtenir pour le gouvernement canadien tout le bois dont il avait besoin, à un meilleur prix si possible, et sans hausser le niveau général des prix au Canada. A cette fin, on a pris les mesures ci-après mentionnées:

a) Reviser les prescriptions de façon à ne pas acheter de marchandises de qualité supérieure à la qualité requise. C'est ce que l'on a fait pour le vaste programme de construction du plan d'entraînement aérien du commonwealth, des centres d'entraînement militaire et des autres entreprises de construction payées par l'Etat, ainsi que pour nombre d'articles en bois pour les ministères de la défense.

b) Faire contrôler par des inspecteurs compétents toutes les livraisons faites pour les entreprises de l'Etat, à des intervalles irréguliers au cours de la construction, afin de protéger l'Etat contre les livraisons fautives quant à la quantité ou la qualité. Ce procédé a donné de bons résultats.

c) On a acheté le bois sec requis pour tout le programme de construction de l'Etat (au delà de 150 millions de pieds) avant d'annoncer le programme. Voici les procédés adoptés:

i) On a fixé le niveau des prix à celui qui était en vigueur en juin 1940, avant que l'Etat se porte acquéreur sur une grande échelle. L'état de la situation fut étudié avec d'importants fabricants de bois du Canada, et presque tous ont admis que l'Etat ne devrait pas souffrir du fait qu'il créait un nouveau marché.

ii) Sauf en cas d'urgence, il faut n'acheter le bois que des manufacturiers et des propriétaires de vastes quantités et au prix du gros. Toutes ces personnes jouissent d'occasions égales.

iii) Il faut éviter les frais de transport en utilisant toutes les quantités disponibles à des prix de concurrence dans la région des projets de construction, avant de faire venir du bois d'endroits plus éloignés.

iv) Tout le bois doit être sec, afin d'avoir des édifices, permanents et serviables, à l'épreuve des intempéries.

Dès sa nomination, le Contrôleur de l'acier procédait à une enquête statistique approfondie des ressources de la sidérurgie canadienne, afin de confronter avec ce rendement possible les besoins d'acier aux fins de guerre, en se servant comme base des contrats de

guerre déjà adjugés ou projetés. On a constaté que les possibilités canadiennes ne pouvaient pas suffire aux besoins dans certaines sphères et on a pris des mesures pour obvier à cette insuffisance par la réorganisation interne des aciéries et par l'accroissement de la productivité, ainsi que par la restriction de l'usage de l'acier aux fins militaires et commerciales, dans les cas où l'on peut facilement se servir de succédanés. Le vaste programme de fabrication de canons que l'on a commencé à mettre à exécution, et qui exige l'emploi d'alliages spéciaux d'acier, a porté le contrôleur de l'acier à proposer que soient prises des mesures en vue d'accroître la productivité d'alliages d'acier, et on a agi en conséquence. Il résulte des démarches du contrôleur de l'acier que les prix de l'acier n'ont pas changé.

Dès sa nomination, le Contrôleur de l'énergie s'est mis à étudier la production possible d'énergie et la consommation industrielle d'énergie dans les différentes provinces et régions des provinces, ainsi que les probabilités de la consommation industrielle en 1941-1942. Ces études furent conduites en collaboration avec la commission hydroélectrique d'Ontario et la commission des utilités publiques de la province de Québec (ces deux organismes réglementent l'énergie dans leurs provinces respectives) ainsi qu'avec les compagnies d'énergie par tout le Canada. On a constaté, entre autres choses qu'il y aurait une réduction considérable de la consommation maximum si l'heure d'été était maintenue dans les provinces d'Ontario et de Québec. On estimait ces réductions à 114,000 c.-v. en Ontario et à 75,000 c.-v. dans le Québec. Après avoir consulté les autorités intéressées des provinces d'Ontario et de Québec, et avec leur consentement et collaboration, le contrôleur de l'énergie a conseillé au ministre de prendre des mesures pour maintenir l'heure d'été dans les provinces d'Ontario et de Québec par voie de décret du conseil, ce qui s'est fait.

Le Contrôleur de l'énergie tient le Gouvernement constamment au courant des demandes d'énergie en perspective par rapport à l'approvisionnement, et il agit de façon à faire employer le plus efficacement possible l'énergie disponible.

Les besoins de machines-outils nécessaires pour permettre l'exécution efficace du vaste programme relatif à la fabrication de matériel de guerre et de canons, sont très considérables et dépassent de beaucoup la production canadienne de ces machines-outils. Par conséquent, on a jugé nécessaire que la production des machines-outils au Canada soit tout d'abord dirigée à des fins de guerre et, par suite, un Contrôleur des machines-outils était nommé et investi des pouvoirs nécessaires pour réglementer cette industrie au Canada. Le Contrôleur des machines-outils a déjà pris des mesures en vue de l'usage plus judicieux de ces appareils, dans les établissements déjà existants et non occupés à la production de matériel de guerre, et pour que les machines-outils disponibles dans des services non indispensables puissent être mises à la disposition des services indispensables.

Sur la proposition du contrôleur des machines-outils, on a pris des mesures tendant à prohiber, sauf en vertu d'un permis, la fabrication de nouveaux modèles et de nouveaux types d'instruments ou d'outils qui, directement ou indirectement, requièrent dans leur fabrication l'usage de machines-outils, matrices, gabarits, calibres, moules, patrons ou jauges. Le but de ces mesures est d'augmenter l'approvisionnement d'outils essentiels à l'effort de guerre et, en même temps, de procurer un nombre suffisant d'ouvriers habiles et expérimentés pour nos industries de guerre qui prennent rapidement de l'ampleur. L'ordonnance relative aux "nouveaux modèles" vise les véhicules, le matériel roulant des chemins de fer, les bicyclettes, les réfrigérateurs, les appareils de cuisson et de chauffage, les machines à coudre et à laver, les postes de radio, les aspirateurs de poussière, les humidificateurs, les machines à écrire, les contenants de verre et autres, et pratiquement tous les appareils et instruments en usage au Canada. Les modèles actuellement d'usage courant au pays se trouvent donc ainsi "gelés".

Aucun changement ne sera permis sauf pour des raisons bonnes et valables, et seulement en vertu d'un permis du Contrôleur des machines-outils. Celui-ci pourra autoriser, dans les modèles existant, de petits changements ou de petites améliorations, mais qui n'exigeront pas trop de machines-outils ou d'ouvriers expérimentés.

En évitant la perte économique de machines et d'hommes, que de simples lubies, engouements ou caprices de modes entraînent trop souvent, l'énergie de nombreux artisans habiles et d'ouvriers bien expérimentés sera affectée aux travaux destinés à gagner la guerre.

Mon honorable ami, le chef intérimaire du parti du commonwealth coopératif s'est opposé à la nature des restrictions décrétées par ces contrôleurs. Je souhaite avec lui que cette guerre soit une guerre agréable, permettant aux cultivateurs et aux ouvriers ainsi qu'aux citoyens en général d'améliorer leur niveau d'existence et l'industrie de prospérer. Malheureusement, telle n'est pas la guerre que nous devons poursuivre, si nous désirons y apporter tout notre effort. Il me semble que les exigences de la guerre doi-

vent s'imposer à chaque citoyen du Canada à un plus haut degré que lors de la dernière guerre. Je n'ai aucun doute que de nouvelles restrictions s'imposeront par la suite. La nomination des contrôleurs est une garantie qu'elles seront appliquées d'une manière intelligente et qu'elles favoriseront le plus possible l'effort de guerre et dérangeront le moins possible notre vie quotidienne. Il est du devoir de chaque contrôleur d'obtenir le plus grand effort possible de l'industrie dont il a la responsabilité. On a beaucoup fait dans ce but et il faudra faire bien davantage encore.

Avant de terminer, je devrais peut-être répondre à quelques-unes des questions posées au cours du débat et qui touchent le ministère des Munitions et Approvisionnements. On a fait mention de la visite de Sir Walter Layton. Sir Walter est venu aux Etats-Unis au sujet du service des approvisionnements dans ce pays. Il a fait une visite au Canada, visite qui fut très utile au ministère des Munitions et Approvisionnements, parce que nous avons pu étudier avec lui les besoins actuels et futurs du ministère anglais des Approvisionnements, dans ce pays-ci, et du degré d'urgence de chaque article. Il m'a confié un mémoire secret à ce sujet dont nous tenons compte dans l'établissement de notre programme de production.

Sir Walter est encore aux Etats-Unis où j'ai eu l'occasion de le consulter, soit en le visitant personnellement, soit en lui téléphonant. Je ne peux pas concevoir que son contact avec mon ministère ait quoi que ce soit de mystérieux.

On s'est également informé du Conseil des exigences du temps de guerre, dont les membres sont les suivants:

M. H.-R. MacMillan (président); Le docteur W. C. Clark; M. Graham F. Towers; Le docteur Bryce M. Stewart; M. R. A. C. Henry; Le major général L.-R. LaFlèche; Le colonel G. S. Currie; Le lieut.-col. K. S. MacLachlan; M. H. C. Colebrooke, et M. Carl Goldenberg, secrétaire.

Ce Conseil a été nommé vendredi dernier le 15 courant, ce qui explique pourquoi le premier ministre n'en savait rien lorsque la question lui fut posée. Ce Conseil doit voir à deviser des méthodes des plus avantageuses et des plus directes pour ce qui est de l'utilisation, aux fins de la guerre, des approvisionnements et du matériel disponibles, de l'énergie, des fabriques et de leur rendement, de même que des moyens de transport, afin de s'assurer que tous les besoins militaires, dans l'ordre de leur importance, aient priorité sur tous les autres, et qu'il se produise le moins de perturbation dans le commerce d'exportation du Canada, tout particulièrement, et dans l'économie canadienne en général. Les membres du conseil détiennent des postes importants dans la conduite de la guerre et, en se consultant, il leur sera possible de coordonner tous les renseignements dont disposent leurs ministères respectifs, et de recommander toute mesure jugée nécessaire pour parer à l'insuffisance de la production.

Le chef de la Fédération du commonwealth coopératif a parlé de l'emplacement de l'usine de cordite à Winnipeg. Afin d'enlever tout mystère à cette transaction, je vais lire une lettre que m'adressait, le 14 novembre 1940, M. Harold Crabtree, président de la "Allied War Supplies Corporation", laquelle a la responsabilité de l'emplacement de cette usine. Voici la lettre:

Cher M. Howe,

Pour faire suite à notre entrevue d'hier après-midi dans laquelle nous avons discuté de l'emplacement de l'usine de cordite à Winnipeg, deux emplacements avaient été étudiés pour cette usine—l'un côté sud de la voie principale du National-Canadien et l'autre au nord de la voie principale du National-Canadien qui pourrait être desservie par nos deux chemins de fer.

Les deux emplacements étaient également propices au point de vue construction mais celui du nord était plus éloigné de l'aqueduc d'environ deux milles et aurait exigé un tuyau plus long pour amener l'eau à l'usine. Le coût de cette extension du conduit d'eau fut estimé par la Défense Industries Limited à environ $50,000 ou $60,000. Bien qu'il était désirable que l'usine fût desservie par les deux chemins de fer, je ne croyais pas raisonnable de faire cette dépense.

Toutefois, le Pacifique Canadien désirait desservir l'usine et il offrit d'assumer le coût additionnel. Tenant compte de l'avantage de rendre l'usine accessible à deux lignes de chemins de fer, et du fait que les emplacements étaient également propices à tous autres égards, on en vint à la décision d'utiliser l'emplacement au nord.

Un autre aspect de la question c'est que la ville de Winnipeg exigeait que l'établissement, les édifices et l'usine soient situés à un mille au moins, de l'aqueduc régional, et il est douteux que cela eût été possible à l'égard de l'emplacement sis au sud des voies du National-Canadien.

M. COLDWELL: La ville de Winnipeg n'a-t-elle pas laissé entendre, par l'entremise du maire, que l'emplacement sud était préférable?

L'hon. M. HOWE: Je n'en sais rien. Il me semble toutefois que lorsque nous achetons un emplacement de ce genre c'est à nous que la décision appartient, en dernier ressort. Je désire simplement faire remarquer que l'on a prétendu que le Gouvernement avait effectué des dépenses considérables afin de pouvoir utiliser l'emplacement le plus éloigné de l'aqueduc.

M. COLDWELL: Apparemment, il y a un ou deux jours à peine que le ministre l'a appris.

L'hon. M. HOWE: Je l'ignorais à ce moment-là. Je ne l'ai appris que par la suite.

L'hon. M. HANSON: N'est-ce pas la décision qu'ont prise M. Crabtree et le conseil d'administration?

L'hon. M. HOWE: Exactement.

L'hon. M. HANSON: Indépendamment de la compagnie?

L'hon. M. HOWE: Oui. Je viens de donner lecture de la lettre que m'a adressée M. Crabtree. J'ai dû me procurer ces détails que j'ignorais complètement. J'espère avoir fourni tous les renseignements utiles à ce sujet.

Je crois que mon honorable ami admettra que cette lettre justifie amplement le choix de l'emplacement adopté en dernier lieu. Je demanderais à tous les honorables députés d'obtenir tous les faits concernant une transaction avant de répandre des rumeurs qui pourraient être sans fondement. Je serai toujours heureux de répondre sans délai à toute question raisonnable qui pourra paraître au *Feuilleton*. Il me fera également plaisir de donner tous les détails d'une transaction particulière. S'il se produit des irrégularités, il n'y a personne plus désireux d'en être informé que moi-même. On a porté à mon attention un certain nombre de prétendues irrégularités et, jusqu'à présent, toutes se sont avérées sans fondement.

J'y appelle tout particulièrement l'attention de l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) qui a insinué hier soir—de fait, il ne l'a pas insinué mais bel et bien affirmé—que des prix avaient été obtenus et révélés d'avance à un entrepreneur.

Dans le rapport que j'ai donné aux honorables députés, je n'ai mentionné que les industries secondaires. Naturellement, il a fallu activer aussi le rendement des industries primaires. L'équilibre entre les industries primaires et les industries secondaires fait l'objet d'une étude constante, et il résulte de cette étude que nous avons considérablement augmenté la production de l'acier, des alliages et de certains métaux. La production d'aluminium a plus que doublé depuis le commencement de la guerre et maintenant on veut s'assurer une production qui répond aux besoins de 1943. Je crois que des dispositions ont été prises pour maintenir l'équilibre de la production. Notre Bureau d'Economie nous est des plus utiles dans le maintien de cet équilibre.

Nous avons pu compter sur une excellente collaboration de la part de l'industrie et de la main-d'œuvre. Les bénéfices ont été maintenus à des niveaux beaucoup plus bas qu'en temps de paix. J'ai confiance que cette guerre ne produira pas de nouveau millionnaire. Dans mes efforts pour empêcher tout profit indu de la part de l'industrie, je peux compter sur la collaboration enthousiaste du ministre des Finances et du ministre du Revenu national.

Les syndicats ouvriers ont coopéré en permettant d'accroître le nombre d'heures de travail et en soumettant à l'arbitrage les conflits du travail qui ont pu se présenter.

Je tiens à souligner ici, par parenthèse, le caractère extraordinaire de la collaboration que nous ont accordée les syndicats ouvriers. Il s'est passé peu de semaines que les chefs syndicalistes ne nous aient écrit pour demander si tel ou tel geste de leur part ne favoriserait pas la poursuite de l'effort de guerre, et, si j'ai bonne mémoire, le geste a suivi la parole chaque fois que nous avons été en mesure de leur répondre dans l'affirmative.

Il y a eu très peu d'exploitation de la part de la main-d'œuvre tout comme de la part du capital. L'opinion générale semble être qu'une augmentation des salaires et du coût de la vie, et par conséquent l'augmentation du coût de la production, ne pourrait à la longue que devenir nuisible, et qu'on peut maintenir plus facilement un juste équilibre entre les salaires et le coût de la vie en cherchant à les stabiliser tous deux.

Les huit prochains mois seront témoins d'un développement rapide dans l'embauchage et d'une activité industrielle constamment grandissante. Le Canada devrait alors avoir porté à un maximum pratique, sa production de matériel de guerre. Les huit prochains mois vont mettre à l'épreuve le moral du peuple canadien. Je n'ai aucun doute que notre industrie, et notre population toute entière justifieront notre confiance dans la capacité de production de ce vaste dominion.

M. T.-L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé de prendre part à la discussion cet après-midi. Cependant, le genre d'essais qu'on a pris l'habitude de lire en cette enceinte depuis deux jours me porte à croire que le Gouvernement considère la Chambre des communes comme un caveau de famille, dont il ne faut ouvrir que rarement les portes. On les ouvrit le 25 janvier dernier, pour les refermer immédiatement en vue de l'élection. Le caveau s'est ouvert de nouveau le 16 mai, et refermé le 7 août dernier. Or voici qu'on l'a de nouveau ouvert, et que nous avons eu le privilège d'entendre les dernières volontés de plusieurs ministres.

Sans vouloir critiquer qui que ce soit, j'aimerais tout de même formuler certaines remarques. Je sais que les ministres travaillent ferme. Celui qui vient de reprendre son siège a abattu énormément de besogne en ce qui a trait au réarmement du Canada et à l'assainissement général de la situation. Ses efforts à cet égard lui ont acquis notre sincère gratitude. Voici mon point: si l'article du règlement concernent les quarante minutes, que vous avez interprété si justement l'autre jour, monsieur l'Orateur, ne doit

pas s'appliquer aux ministres, nous ferions tout aussi bien de suivre la coutume des membres du Congrès à Washington, qui remettent, sans les lire, des volumes de trois et quatre cents pages. Ils sont imprimés dans les comptes rendus.

Je crois être le bouc émissaire qui a été cause de l'adoption de cet article du règlement. Il y a longtemps, alors qu'un grand nombre de membres actuels ne faisaient pas partie de la Chambre, quatre ou cinq bills notoires furent présentés. L'un était celui de la Sun Life, que le conseil privé a déclaré illégal. Un autre concernait la Bell Telephone, qui voulait imposer une charge de 75 millions aux contribuables d'Ontario. En vertu d'une troisième mesure législative, on proposait de céder toute l'énergie de la vallée d'Ottawa aux Sifton. Le quatrième bill concernait la Beauharnois. Je m'opposai à toutes ces mesures, et les membres de la gauche parlèrent longuement contre elles, de sorte que nous épargnâmes au pays des centaines de millions de dollars. L'ancien article du règlement avait rempli son but depuis la Confédération jusqu'au jour où le règlement fut modifié. Et cependant, on n'en avait guère abusé.

Je demanderai d'abord pourquoi nous n'avons pas de gouvernement national au Canada, un gouvernement représentant tous les citoyens. Ce n'est qu'une guerre libérale. Nous entendons les ministres lire leurs déclarations, les uns après les autres, cherchant à calmer le peuple, lui faisant croire à une sécurité qui n'existe pas. Je n'ai pas attendu la déclaration de la guerre pour prêcher le réarmement. C'est ce que je n'ai cessé de faire tout le temps que j'ai siégé dans l'opposition. Plus nous entendons ces discours ministériels, plus nous croyons que le Gouvernement est d'avis que la plume vaut mieux que l'épée. Telle est l'opinion des partisans de la politique d'isolement aux Etats-Unis et des pacifistes en Grande-Bretagne, et notre ministère abonde évidemment en ce sens. Lorsque la guerre a éclaté, le gouvernement britannique a fait jeter par les aviateurs six millions de feuilles imprimées sur l'Allemagne, pensant que cette propagande aurait pour effet de convertir le peuple allemand aux vues de l'Angleterre. Trois jours après la déclaration des hostilités, on laissait tomber dix millions de ces feuilles sur le même pays. On pensait alors que la plume était plus puissante que l'épée. Les Canadiens veulent savoir s'ils sont en sûreté ou non, plutôt qu'entendre tous ces discours. La sécurité est préférable à l'opulence. Nous savons n'être pas en sûreté.

Je crois que l'on demande un gouvernement national aujourd'hui. Ce serait dans l'intérêt du Gouvernement actuel lui-même et pour le plus grand bien de notre effort de guerre. L'opposition, dans une véritable démocratie, partage nécessairement la responsabilité avec le gouvernement. Elle représente l'alternative en fait de régime.

Quelques honorables députés de la droite critiquent l'honorable représentant d'Hastings-Peterborough (M. White), mais ce collègue a déjà montré son zèle dans cette guerre en portant l'uniforme du Roi et en entraînant les jeunes recrues avec le grade de commandant de compagnie. La Chambre des communes est le seul endroit où le soldat ou le citoyen puisse trouver un remède à ses griefs, où le citoyen ordinaire puisse se renseigner sur les faits, sur la politique du gouvernement et de ceux qui s'y opposent.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) est un ministre très compétent et sincère avec d'excellents états de service dans sa carrière privée. Je crois l'avoir connu aussi longtemps que tout autre en cette Chambre. Il est laborieux et sincère. Je l'ai connu alors qu'il était ingénieur et que je présidais la commission du port de Toronto. Je suis au courant de l'excellent travail qu'il a accompli. Il s'est attaqué de tout cœur à sa tâche. Il s'est efforcé d'accomplir son devoir. Je ne sais pas tout, mais je pense qu'il a fait de son mieux dans la mesure de ses forces, bien qu'il approuve la manière dont le Gouvernement administre le pays.

En Grande-Bretagne, le parti travailliste dirigé par M. Lansbury s'est oppose à toutes les mesures de réarmement. De 1931 à 1935, l'opposition préconisait le pacifisme et cette doctrine était répandue par tout le pays. Au cours d'une élection complémentaire à East-Fulham en 1933, on a soulevé cette question et M. J. C. Wilmot, candidat de "la paix et du désarmement", a transformé une majorité conservatrice de 14,521 en une majorité travailliste de 4,840. M. Baldwin, commentant, en 1936, ce renversement phénoménal avec une franchise effroyable, déclarait:

> Si je m'étais présenté au peuple (en 1935) en disant: "L'Allemagne réarme; il faut que nous réarmions," croyez-vous que la démocratie pacifiste de chez nous se serait ralliée à ce cri? Pas à ce moment-là. Je ne saurais rien imaginer de nature à rendre notre défaite plus certaine aux élections, à mon avis.

M. Lansbury a été longtemps chef du parti travailliste. Vous connaissez tous son pacifisme (pas un dollar, pas un homme) et toutes les autres déclarations de ce genre. On lui a enlevé par la suite la direction du parti et M. Bevin, M. Morrison et sir Stafford Cripps sont alors apparus au premier plan. Il y a eu ensuite le vote pour la paix en Grande-Bretagne et la grève générale, la formation du

parti travailliste indépendant sous la direction de M. Keir Hardie; l'établissement d'une ligue de socialistes: autant d'avertissements au gouvernement de ne pas déclarer la guerre, peu importe les circonstances. Sir Stafford Cripps était un pacifiste absolu. En 1933, à Bristol, il s'est exprimé dans les termes suivants:

Nous devrions avertir le Gouvernement, je crois, que nous ne ferons jamais la guerre, quelles que soient les circonstances. Il n'y a qu'un moyen de rendre cette menace efficace et c'est de déclarer une grève générale.

La Société des Nations, bien que je la mentionne en dernier lieu, n'est pas la cause la moins importante, car elle a probablement nui plus que toute autre chose et contribué plus que tout autre facteur à la guerre.

Quelle est la situation aujourd'hui? Le Gouvernement anglais a formé un cabinet où tous les partis sont représentés et qui compte nombre de pacifistes. M. Herbert Morrison est un ministre des Approvisionnements très énergique et on reconnaît de tous côtés qu'il a fait de l'excellent travail. Il a réussi avec M. Bevin mieux que tous ses prédécesseurs à convaincre les ouvriers syndiqués qu'ils doivent suspendre leurs règlements afin d'obtenir un meilleur rendement dans la production du matériel de guerre. Avant son entrée dans le cabinet, M. Morrison, au Conseil du comté de Londres, par exemple, ou dans les comités sous sa direction, avait aboli la célébration de la Fête de l'Empire dans ses écoles. Il avait également décidé de ne pas approuver les bataillons scolaires ni les corps-écoles d'officiers. Il avait supprimé les subventions en vue des bourses qui permettaient aux jeunes gens de devenir officiers dans la Marine royale. Il refusait la permission aux enfants dans les écoles d'assister à des conférences sur la marine et en 1936 il défendait la circulation dans les écoles du message du comte Beatty sur la Fête de l'Empire. Le 22 mars 1935, M. Morrison s'exprimait dans les termes suivants à Islington:

La majorité travailliste doit tenir compte que beaucoup de parents s'opposent fortement à l'entraînement militaire des jeunes, et que l'opinion publique abonde de plus en plus dans ce sens.

L'Association pour la Société des Nations a été inaugurée en 1920. C'était un organisme non politique visant à faire connaître le travail de la Société et à la faire accueillir favorablement par le public. Petit à petit, cependant, elle passa sous la domination de pacifistes, d'excentriques, de socialistes, de cosmopolites, si bien qu'en 1931 et dans la suite elle devint de plus en plus opposée au gouvernement, déconseilla le recrutement, prit une part active à la préparation du referendum pour la paix de 1934-1935, modifia les vues du régime Baldwin-Macdonald et laissa croire aux dictateurs que l'Angleterre serait neutre quoi qu'il advienne.

Voici où je veux en venir. En dépit du fait que lors de la déclaration de la guerre la France avait un gouvernement socialiste, les Etats-Unis appliquaient le New Deal, la Grande-Bretagne avait un régime conservateur et le Canada un régime libéral; en dépit du fait aussi que dans tous ces pays la politique d'isolement, le pacifisme et toutes les doctrines de ce genre avaient été en honneur pendant des années, le gouvernement britannique coupa court à tout cela chez lui et forma un gouvernement national composé de représentants de tous les partis, qui réarma après Munich et fit l'union dans la nation depuis la guerre. Je suis, et j'ai toujours été, un défenseur acharné du mouvement syndicaliste ouvrier, mais je crois, tout de même, que le gouvernement d'alors en Grande-Bretagne a agi sagement à l'endroit des syndicalistes et qu'il a eu raison de faire appel à tous les partis—à l'élément travailliste et à l'opposition où bon nombre avaient été cause de la guerre—afin de présenter un front uni à l'ennemi.

Pourquoi, et c'est ma première question, ce gouvernement ne fait-il pas la même chose? Pourquoi notre gouvernement n'agit-il pas comme l'a fait le gouvernement anglais, au lieu de s'en tenir à un gouvernement libéral étayé exclusivement sur le parti? Ayons plutôt un gouvernement qui représentera tous les sujets canadiens de Halifax à Vancouver et mettra la politique de côté jusqu'à la fin des hostilités. Un tel gouvernement pourrait compter sur la collaboration entière et l'appui loyal de tous les Canadiens.

En second lieu, je voudrais savoir où nous en sommes dans cette guerre. Voilà déjà presque quinze mois que dure le conflit. Nous avons vu Hitler s'emparer, par voie diplomatique, par ruse et par la férocité de ses attaques, d'à peu près toute l'Europe, à l'exception de la Russie et de deux petites îles au large de l'Europe, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Où en sommes-nous dans le moment? Sommes-nous en sécurité? Le sommes-nous suffisamment? Non, nous ne le sommes pas. Ce n'est pas avec des livres et des brochures, par des décrets du conseil et par la lecture de ces essais et ainsi de suite, que nous allons battre Hitler. Ce n'est ni à Vancouver, ni à Québec, ni à Halifax, ni à Saint-Jean que se réglera la défense du Canada, mais dans la bataille de la Grande-Bretagne. Cette bataille se poursuit présentement dans la Méditerranée et sur d'autres fronts, et si l'Angleterre rate son coup à cet endroit, notre défense territoriale est à bout, de même que celle des Etats-Unis.

Je suis très mécontent, et de bien des manières, de l'œuvre du Gouvernement. En premier lieu, il n'a pas tenu la Chambre des communes renseignée. J'ai déjà signalé la chose en 1938 et en 1939 et aux deux sessions de cette année. M. Chamberlain a dit en 1938 et en 1939 que si l'on ne renseigne pas la population, si on ne la renseigne que dans la mesure où le veulent ses gouvernants, elle s'engage dans une voie qui mène aux conséquences les plus graves. La chose a été prouvée. La critique est un tonique, dont bénéficie et l'individu et le gouvernement. Il fait agir le gouvernement. Quand cette critique repose sur des faits et non sur des motifs de partialité politique, elle ne peut que faire du bien; elle peut signaler bien des abîmes au Gouvernement, bien des fautes et de graves dangers et périls.

Or, nous avons bien le droit de critiquer l'effort de guerre. L'opposition est responsable au soldat et à la nation de l'accomplissement de son devoir, quand les renseignements font défaut. Il y a pénurie de renseignements dans les exposés qu'on nous a faits au cours des trois ou quatre derniers jours, mais nous faisons trop de publicité outrée à la Hollywood. A mon sens, on devrait se passer tout à fait du Bureau de l'information publique,—qui a été une source de discordes depuis qu'il existe—et transporter à la presse cette responsabilité et ces fonctions. Comment se fait-il que, dans la majorité des cas, on a choisi pour cette besogne des citoyens des Etats-Unis, dont quelques-uns sont des correspondants de journaux? Le Bureau dirige un programme radiophonique intitulé *Facing the Facts*. Il n'est pas du tout question de faits. La plupart des nouvelles ne sont que des demi-vérités. Les informations expriment tout au plus des opinions qui la plupart du temps comportent des doutes. Ils ne disent rien de la Grande-Bretagne, qui a conservé aux Etats-Unis toute la paix dont ils ont joui jusqu'ici.

Dans le régime démocratique, l'opposition partage la responsabilité du Gouvernement. Sa tâche consiste à critiquer le programme ministériel, et lorsque ses idées sourient à la population, il se trouve généralement dans l'obligation de modifier sa ligne de conduite, par des concessions, des compromis et ainsi de suite, et en lisant la menace prophétique écrite sur les murs, il arrive souvent que le gouvernement se trouve sauvé de la perte où ses amis le conduisaient.

L'effondrement de la France s'est produit parce qu'on n'a pas tenu le peuple au courant des faits et qu'on les lui a même cachés. N'eût été la politique d'isolement du Canada, on aurait invité les dominions à participer à un plan de guerre bien avant le début des hostilités. Le Canada aurait dû se réjouir d'une telle invitation, mais il s'est montré tiède et nonchalent; il a été l'un des premiers opposants et isolationnistes avant la guerre. A la déclaration des hostilités, il n'était pas préparé. Comme en 1812 il a dû se reposer sur la Grande-Bretagne pour sa défense, sur terre, sur mer et dans les airs.

La Chambre des communes et la population du Canada veulent des renseignements véritables et un exposé véridique. L'exposé que vient de faire le ministre comporte une note très optimiste, mais on ne peut battre Hitler en expliquant simplement ce qu'on a l'intention de faire en 1943, en 1944 et en 1945. L'attitude du Gouvernement me fait penser qu'aux Etats-Unis, le président du comité de guerre, M. William Knudsen, a déclaré de but en blanc aux membres du Congrès, que les Etats-Unis ne pourraient mobiliser, ni entraîner ni équiper une armée avant 1944, ni préparer un programme convenable de réarmement. Nous sommes dans la même situation.

J'ai fait connaître mon point de vue dans le débat du 24 mars 1938, lorsque le gouvernement d'alors engagea un grand nombre de députés du Québec et d'ailleurs à dire à la population que pas un dollar ne serait dépensé en dehors du Canada, et que le premier ministre (M. Mackenzie King) a affirmé que nous n'enverrions jamais un autre corps expéditionnaire outre-mer, que le danger pour le Canada était d'un degré moindre et qu'il était d'origine secondaire, et ainsi de suite. J'ai prétendu que nous devrions faire un relevé de toutes nos usines grandes et petites au Canada, et que nous devrions établir l'inscription nationale et le service national. Vers l'époque de la guerre d'Ethiopie, en 1936 et 1937, j'ai proposé un projet d'aviation en relation avec le ministère du Travail, et en vertu duquel les jeunes gens en quête d'un emploi, au sortir de nos écoles, pourraient entrer dans l'industrie de l'avion, apprendre un métier, acquérir des notions d'aviation, se former, recevoir de l'argent de poche et gagner leur nourriture, leur logement et de quoi se vêtir, de façon à être en état au bout de trois ou cinq ans de servir comme pilotes ou de travailler dans les services de l'industrie qui accomplissent cette besogne de toute première importance si habilement décrite par le ministre.

Ce que la population veut savoir, c'est quand nous obtiendrons livraison des obus, des bombardiers, et autres aéronefs, des moteurs d'avions, des canons et des fusils et de toutes ces choses. J'ai vu parader dans les rues des soldats dépourvus de tout ce matériel. Au cours du débat, l'an dernier, j'ai exprimé l'idée pratique que le Canada devrait trouver le moyen de rendre possible l'impossible. Autrement dit, quand il n'y a pas de baraquements ou de matériel de guerre, nous devrions faire ce que nous avons déjà

fait, nous devrions acquérir d'autres édifices publics. Si les soldats manquent d'uniformes, formons-les sans uniformes. S'ils n'ont pas de fusils, de mitrailleuses ou d'armes modernes, qu'ils fassent ce qu'on a fait en France et en Grande-Bretagne, qu'ils se servent d'imitations en attendant d'en obtenir de véritables. Au lieu de laisser errer les chômeurs, on devrait leur donner immédiatement l'instruction voulue. Toronto est le principal centre de recrutement au pays et j'ignore ce qu'on va y faire ainsi qu'ailleurs. Les hommes veulent aller outre-mer. Nous nous y prenons mal pour combattre Hitler. Le Gouvernement devrait secouer sa torpeur. Nous ne battrons jamais Hitler si nous continuons d'agir comme nous le faisons. Comme je le disais en 1938, il faut deux ans pour former un soldat et deux ans pour obtenir les armes et six autres mois pour que le soldat apprenne à s'en servir.

Je le répète, la France fut vaincue parce qu'on ne lui a pas dit la simple vérité sur la façon dont les choses se passaient. Après toutes les nouvelles que nous avons eues, je doute que nous puissions publier un livre blanc ou un document sur nos relations avec le continent, avec les Etats-Unis ou avec la Grande-Bretagne depuis le début de la guerre. Je n'ai rien vu de ce genre. On n'a pas mis la Chambre au courant des faits. Sir Robert Borden avait coutume de dire que quand il avait un secret à garder, il devait le confier à ses ministres. Quand le premier ministre actuel a un secret qu'il tient à garder, il semble en faire part à un vain comité canado-américain de défense ou à une cinquantaine de reporters de journaux américains qui retournent ensuite dans leur pays et publient ces secrets dans les journaux des Etats-Unis, à l'insu de la Chambre des communes, dont les membres n'en connaissent rien, et de la population qui ont le droit de savoir ce qui se passe et comment l'on dépense les fonds publics. Les dictateurs connaissent depuis longtemps ces soi-disant secrets.

Les révélations au sujet de la force et de l'habileté de l'armée allemande et la façon dont elle écrasa les Pays-Bas et la Scandinavie ont frappé notre pays d'indignation et réveillé les Etats-Unis. Mais où en sommes-nous maintenant? Jadis, les batailles ne duraient qu'un jour ou deux. Avec la croissance de la population et l'avènement du matériel mécanisé, les batailles durent maintenant un, deux, trois et quatre ans. L'Allemagne a aujourd'hui pour chef un chancelier qui est l'idole de la population. Nous pensions qu'il serait facile à batte et que, pour cette raison, la guerre n'éclaterait jamais. Mais qu'est-il arrivé? Dans la dernière Grande Guerre, l'Allemagne a tenu tête à tout le monde civilisé pendant quatre ans et demi, bien que nous eussions de notre côté l'Italie, la Russie, les Etats-Unis et le Japon. Maintenant, l'Italie et le Japon sont nos adversaires, et l'autre risque de le devenir, tout cela à cause de la politique d'apaisement qui a été suivie. Nous avons perdu le Japon, vieil et fidèle allié qui protégeait le Pacifique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Empire en Orient. Mais il a été forcé de renoncer à l'alliance avec la Grande-Bretagne pour apaiser les Etats-Unis. Il en va de même de l'Italie. Ces deux pays n'auraient jamais dû se ranger contre nous. Nous avons eu le grand tort de nous aliéner deux vieux amis, deux alliés loyaux.

[M. Church.]

On ne peut vaincre Hitler avec une tour de Babel comme celle que représentent tant d'organismes, y compris l'office des renseignements, la machine à écrire et des rames de papier écolier, la radio, et le gouvernement par décrets. Nos forces de terre, de mer et de l'air sont en train de récrire glorieusement l'histoire et nous devons veiller à leur procurer l'équipement voulu. Permettez-moi de rappeler les paroles émouvantes de M. Churchill, après l'effondrement de la France, sur le devoir de renseigner le public et de lui dire la vérité, si déprimante qu'elle soit:

> En temps de guerre, l'exécutif est investi de grands pouvoirs. Cependant, nous les exerçons sous la surveillance constante du Parlement et avec une large mesure de libre discussion. Nous avons une Chambre des communes ferme et résolue, il est peu probable qu'elle fléchisse ou faiblisse au cours du conflit dans lequel nous sommes entrés d'un commun accord. Et je suis convaincu que la Chambre des communes n'hésitera pas, en cas d'urgence, à approuver et à voter toutes les mesures nécessaires à la sécurité de l'Etat.
>
> Au cours des 250 dernières années, le parlement anglais a livré plusieurs grandes et longues guerres européennes avec une ardeur et une ténacité inlassables et les a menées à bonne fin. Au cours du présent conflit, il lutte non seulement pour lui-même, mais aussi pour les institutions parlementaires, partout où elles sont établies. En notre pays, les hommes publics sont fiers d'être les serviteurs du public. Ils rougiraient d'être ses maîtres. Les ministres de la couronne se sentent plus forts en ayant à leurs côtés la Chambre des communes et la Chambre des lords qui siègent avec une grande régularité et servent de stimulant continuel.
>
> Il est vrai que souvent le Gouvernement est en butte à de violentes critiques dans les deux Chambres. Nous ne nous offusquons pas des critiques bien intentionnées de tout homme qui tient à gagner la guerre; nous ne nous dérobons même pas aux critiques injustes, quoi que cela soit très dangereux. Au contraire, nous les prenons sans cesse à cœur et cherchons à en tirer profit.
>
> La critique dans le corps politique est comme la douleur dans le corps humain. C'est désagréable, mais où serait le corps sans cela? Il n'y aurait pas de possibilité de santé ou de

sensibilité sans le correctif et les avertissements continuels de la douleur.

C'est cette crainte de la critique qui fait courir le plus grand danger aux dictateurs nazis et bolchévistes. Ils réduisent toute critique au silence par le camp de concentration, la matraque ou le peloton d'exécution. On ne doit servir très souvent aux dirigeants que les faits agréables. Il n'y a pas de dévoilement des scandales, de la corruption et des lacunes, faute de voix indépendantes. Loin d'être dévoilés, ils étendent leur putréfaction derrière la pompeuse façade de l'Etat.

Les dirigeants peuvent être très féroces et puissants, mais ils sont lourds. Leurs doigts sont gourds. Ils ne peuvent sentir leurs pieds à mesure qu'ils avancent dans le brouillard et les ténèbres de l'immesurable et de l'inconnu.

Une des choses que la guerre va établir, c'est si, dans les temps modernes, la pleine puissance des nations est réalisable sous des régimes totalitaires fonctionnant par le moyen d'un ogpu ou d'une gestapo.

Le temps est venu où la censure des journaux canadiens devrait être complètement abolie et où nous devrions revenir au bon vieux système anglais, laissant autant que possible la responsabilité à l'initiative de la presse. C'est ce que l'Angleterre fait. Il y a là-bas une couple de censeurs des journaux qui surveillent les choses, mais ils laissent à la presse une large liberté. A mon avis, si nous suivions cette politique chez nous, le peuple canadien ne s'en porterait que mieux et cela favoriserait la dissémination de renseignements plus exacts. Après tout, la presse a certaines obligations envers le public. Elle est l'instrument par lequel le Gouvernement peut renseigner la population et je prétends qu'au lieu d'entraver son action, nous devrions lui laisser dire la vérité. La vérité est la première victoire de la guerre, et le respect de soi-même celle de la neutralité.

Il faudrait abroger la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Elle a manqué son but. Si les mêmes sommes dépensées sous son régime avaient été consacrées à un système de recrutement volontaire, nous aurions aujourd'hui près d'un million d'hommes sous les armes au lieu de l'armée relativement faible que nous avons obtenue par cette méthode compliquée et inutile, dirigée par des civils qui ne savent rien de la guerre. Le système maintenant en vigueur a été jugé défectueux. Il est dirigé par des civils et nous avons à son égard beaucoup trop de bureaucratie, de retards et d'encombrements inutiles. Ils semblent penser qu'on peut combattre Hitler de cette façon, mais ils auront un amer désillusionnement. Lors de la dernière guerre, nous n'avions pas autant de ministres à la tête de notre défense qu'aujourd'hui. Nous avons d'excellents directeurs de la milice, de l'aviation et de la marine. Il n'existe actuellement aucun système de contrôle et d'équilibration, de sorte que nous avons de continuels froissements entre les services, du gaspillage et du chevauchement. On devrait abolir ce système et revenir l'ancienne méthode. Les ministres montrent quelque chose de la tournure d'esprit d'Alice au pays des merveilles dans leur façon de poursuivre notre effort de guerre. Ils semblent penser que ce qu'ils ont accompli est tout simplement merveilleux, sans que cela réussisse toutefois à faire passer l'océan à nos soldats pour combattre Hitler et prendre part à la bataille de Grande-Bretagne.

Permettez-moi de faire maintenant une remarque au sujet de la commission Rowell; je dis la commission Rowell, parce qu'à mon sens c'est ainsi qu'on devrait l'appeler. Le juge en chef Rowell a été le premier président de la commission et les autres membres ne possèdent ni la science, ni l'habileté, ni la connaissance des questions constitutionnelles, ni le jugement du premier président. Néanmoins, voici la question que je veux poser: pourquoi étudier maintenant le rapport de la commission? A la dernière session, on l'a relégué à la poussière des archives, dans l'espoir certain d'éviter toute résurrection. Pourquoi le ramener sur le tapis aux heures les plus sombres de la guerre? Pourquoi ne pas renvoyer son étude à l'après-guerre? Le document ne sert qu'à détourner notre attention et à nuire à notre effort de guerre.

A mon avis, le rapport de la commission Rowell n'aborde pas la question principale qui se pose aujourd'hui devant le peuple canadien, je veux dire l'excès de rouages administratifs et d'impôts. Il ne devrait jamais y avoir eu de législatures provinciales; cela fait double emploi avec les régimes municipaux. Les législatures provinciales ont été créées par les auteurs de la Confédération pour des raisons politiques et non pour des raisons économiques. Nous avons besoin d'un Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour les vivants et non pour les morts. Le rapport, je le répète, ne traite pas la question principale quant à l'élimination des législatures provinciales. Si on adopte les vœux du rapport, cela signifie simplement que l'Ontario deviendra le scieur de bois et le porteur d'eau du reste de la Confédération.

Quatre ministres représentent l'Ontario dans le cabinet et pas un n'est ici cet après-midi. Nous avons entendu l'exposé d'un jeune ministre qui représente un comté ontarien. Il a pris la parole hier. Je n'ai pas le plaisir de le connaître, mais je suis convaincu qu'on le tient en haute estime dans les Provinces maritimes.

Il représente aujourd'hui la ville de Kingston en cette Chambre. Je veux signaler aux ministres qui représentent la province d'Ontario que cette dernière est trop lourdement taxée et qu'elle est la province oubliée de la Confédération. En vertu de la loi de l'assistance

aux municipalités, on a accordé un grand nombre de concessions en lois et subventions de secours à la province de Québec. On l'a pourvue d'un grand nombre d'institutions, de parcs et d'autres services exclusivement municipaux, à même les fonds fédéraux, tandis que l'Ontario n'a reçu aucune faveur comme subventions de secours. Ce rapport sera sans doute satisfaisant pour les provinces des Prairies, mais je pense qu'il ébranlera les fondations même de la Confédération si nous lui donnons effet. Dès le début, je me suis énergiquement opposé à la façon dont le Dominion et les provinces ont empiété sur les droits des municipalités et leur ont volé leurs revenus. Le pouvoir fédéral est maintenant à son plus bas niveau depuis la Confédération. Qu'il me suffise de mentionner l'impôt sur le revenu. Il y a du bon dans ce rapport, mais je soutiens qu'on devrait le laisser de côté jusqu'après la guerre, car, si Hitler gagne la guerre, il nous importera peu d'adopter le rapport ou de le rejeter. Après la guerre, les ruines seront si considérables qu'il ne restera plus rien à sauver au Canada.

Je pourrais absorber un grand nombre de sujets dans le présent débat. Le moment me semble venu de voir s'éclipser celui qui se fait le mannequin du ventriloque nazi, l'ambassade française de Pétain au Canada.

Je cite un passage paru récemment dans un grand journal anglais:

Nous publions une note de lord Milner sur la crise militaire de mars 1918. On y verra quelle pression Clémenceau et Foch durent exercer sur Pétain. Dans son livre sur la guerre, Foch raconte comment, un peu plus tard en 1918, Pétain proposait la reddition. Il ne semble pas qu'il ait prononcé le mot à Doullens en présence des Anglais; cependant, s'adressant aux Français, il leur prédit que le maréchal Haig se rendrait moins d'un mois après la conférence de Doullens. La reddition semble lui être une chose familière. Un autre aspect de son caractère consiste à rejeter le blâme sur les autres. Le général Weygand et lui ont été à la tête de l'armée française jusqu'en 1935. Pétain fut inspecteur général des forces militaires françaises de 1922 à 1931, et il fut ministre de la guerre en 1934. Le général Weygand fut chef de l'état-major français, c'est-à-dire chef de l'armée, de 1931 à 1935. Ces deux généraux ne sauraient donc décliner toute responsabilité quant au succès ou à l'insuccès des plans militaires français et de la formation des troupes. Tous deux ont été les maîtres de l'armée durant la période critique qui s'est écoulée entre 1922 et 1935. Ce sont d'autres qui ont compris l'importance de la mécanisation moderne. C'est en 1934 que le général de Gaulle publia son fameux livre intitulé "Vers l'Armée de Métier". Ni le général Weygand ni le maréchal Pétain n'y portèrent attention, mais Hitler réorganisa toute son armée conformément aux principes exposés dans ce livre, et c'est de ces principes que ses généraux tirèrent en grande partie leurs plans pour la bataille de France. Il y a plus. Dans le discours qu'il a prononcé à la radio pour justifier sa reddition, le maréchal Pétain a déclaré que la France n'avait pas assez d'alliés et trop peu d'enfants. La façon dont le maréchal traite les alliés de la France n'augmentera certainement pas le nombre des pays qui rechercheront l'alliance de ce pays. Pour ce qui est du trop petit nombre d'enfants, qu'il suffise de dire que le maréchal Pétain lui-même ne s'est marié qu'à soixante-quatre ans et qu'il n'a pas d'enfant. Il a dû oublier cela quand il a parlé, comme d'ailleurs il oublie maintenant tout. Il passe la plus grande partie de ses journées à dormir. Quand des gens lui parlent, il oublie leurs noms et leur demande comment ils s'appellent. C'est un instrument parfait entre les mains des ennemis de son pays. Triste fin pour un brave soldat.

Je déplore la terrible calamité qui s'est abattue sur la France si glorieuse, notre immortelle alliée d'autrefois. Je déplore les actes posés par Pétain, car il était un grand général. Je plains fort la glorieuse nation française dont nous connaissons tous la bravoure, le dévouement et l'amour de la liberté. Elle est maintenant sous la botte de l'envahisseur et, avec l'arrivée de la froide saison de l'hiver, nous voyons le résultat de leur travail. Nous devrions congédier la mission Pétain et, comme l'Angleterre, reconnaître le gouvernement français provincial.

Nous devrions aussi tâcher de comprendre l'état où se trouvent certaines autres nations.

Quand M. Churchill prend la parole à la Chambre des communes, le monde entier l'écoute. Une des raisons qui font de lui un personnage transcendant, c'est qu'il n'est pas secondé par quelque personne anonyme qui lui écrit ses discours, comme c'est le cas pour tant d'hommes publics des autres pays. Les discours de M. Churchill sont de son cru, et ils occupent une place d'honneur dans les annales de l'éloquence britannique, tel que celui qu'il a prononcé à la Chambre des communes il y a deux ou trois semaines:

Nous voilà seuls sur la brèche, affrontant ce que la puissance et la haine du tyran peuvent nous offrir de plus atroce. Humbles devant Dieu, mais conscients de servir une noble cause, nous sommes prêts à défendre notre patrie contre l'invasion dont elle est menacée. Nous combattons seuls. Mais nous ne combattons pas seulement pour nous...

Le 20 mai, j'ai demandé le dépôt de tous les décrets du conseil, touchant le recrutement. On a procédé par saccades. Il n'est pas étonnant que le recrutement ait cessé à l'heure actuelle. Nous aurions pu mettre près d'un million d'hommes sous les armes si on ne les avait pas découragés. On nous a dit qu'on n'en avait pas besoin en Angleterre; on en aura besoin quand la Grande-Bretagne prendra l'offensive. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont eu les mêmes ennuis lorsque la guerre a éclaté. Les bureaux de recrutement étaient tellement encombrés qu'il était impossible d'y entrer; on avait commis la même erreur.

Je voudrais rendre hommage aujourd'hui à l'Ulster. Considérons tout ce que l'Ulster a fait; il est aux côtés de la mère patrie jusqu'au bout, il devient de plus en plus fort, comptant plus de 100,000 volontaires, dont beaucoup ont été tués ou estropiés; nuit et jour il fabrique, à un rythme très accéléré, des munitions, du matériel de guerre et des vaisseaux; chaque homme, chaque femme et chaque enfant est à son poste; il a fourni plus de 6 millions de livres à la Grande-Bretagne et 30,000 livres en certificats postaux; il a donné des appareils Spitfire. Si l'Ulster est menacé d'invasion, l'Angleterre est là pour le défendre, elle est là pour défendre cet endroit qui a été d'un si grand danger lors des guerres napoléonniennes. Cette valeureuse nation est aux côtés de la Grande-Bretagne et nul ne l'en délogera. Elle protège les bases du nord et de l'est et celles de la côte d'Irlande où les Allemands ont causé de graves dommages à notre commerce maritime.

En terminant, je désire signaler deux ou trois points d'importance secondaire et qui ont trait aux soldats. Un immense mécontentement règne chez les anciens combattants, depuis Vancouver jusqu'à Halifax. J'ai reçu des lettres de tous les coins du pays; je n'ai pas le temps de les examiner en détail, mais il me semble qu'il est temps que nous ayons un système convenable d'assurance pour nos soldats, le transport gratuit et des camps plus rapprochés de leurs domiciles, non pas dispersés par tout le Canada.

C'est ensuite le Camp Borden où l'on a dépensé, je devrais dire gaspillé $4,500,000 alors que l'on aurait pu utiliser pour rien les terrains de l'Exposition à Toronto, High Park et tout les terrains vagues sis sur la route Toronto-Hamilton qui sont propres aux manœuvres. Lors de la Grande Guerre il y a eu une émeute à ce camp alors que l'ancien ministre s'y trouvait; ce camp n'est pas habitable en hiver, pour ne rien dire de l'été. Nous avons ensuite notre chemin de fer ruiné, le National-Canadien, qui a coûté à notre pays des millions de dollars et que l'on ne peut même pas faire servir à transporter quelques soldats gratuitement. Il faudra en venir à une décision au sujet des permissions de Noël pour tous les soldats au Canada, si le recrutement ne doit pas souffrir.

Je termine en demandant instamment au gouvernement de faire quelque chose en faveur des soldats, à ce sujet. Ce geste serait bien apprécié de tous les Canadiens.

Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) nous est revenu d'Angleterre récemment. Il nous a parlé des produits alimentaires pour la Grande-Bretagne. Il y a deux ans, je lui ai conseillé expressément d'établir des réserves de vivres en Angleterre, tels notre récolte de céréales d'une année, notre production de bacon, de conserves et autres produits de ce genre. On ne l'a pas fait. J'ai signalé au ministre et à la Chambre, à quatre ou cinq reprises, l'immense danger que constituait la guerre sous-marine durant la Grande Guerre, ajoutant que la menace serait dix fois plus terrible durant la présente guerre par suite des raids aériens sur les navires marchands. Mais on n'a rien fait.

On devrait faire une enquête civile sur la mort de toutes les personnes tuées au Canada alors qu'elles étaient en service actif. J'ai posé les questions que voici:

1. Combien d'aviateurs suivant des cours d'instruction ont été tués au Canada depuis le commencement de la guerre, et à quels endroits?

2. Y a-t-il eu une enquête tenue par un coroner civil pour établir les causes des accidents, ou seulement une enquête militaire? Les rapports seront-ils déposés?

3. Combien de soldats ont été tués sur des trains transportant des troupes ou d'autres trains alors qu'ils étaient en service actif au Canada, (a) sur le National-Canadien, (b) sur le Pacifique-Canadien?

4. Quelles enquêtes, civiles ou militaires, a-t-on tenues pour en établir les causes, ou ces enquêtes ont-elles été faites par la Commission des Transports? Déposera-t-on des rapports de ces enquêtes?

Il incombe aux autorités provinciales, fédérales et municipales de voir à ce que ces enquêtes civiles soient dûment conduites. Ces gens sont des citoyens et le pays doit être mis au courant.

Toute l'affaire se résume à ceci: Les Canadiens se sentent-ils en sécurité par suite de la politique du gouvernement? Je réponds par la négative. L'une des raisons de cet état de choses vient de la politique secrète du gouvernement qui conduit la guerre d'après l'opinion du parti libéral, car c'est absolument ce qui se passe, au lieu d'adopter une politique de guerre appropriée et efficace et de renseigner les Canadiens et le Parlement de notre pays.

M. W. F. RICKARD (Durham): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les discours prononcés depuis quelques jours, je crois de mon devoir, à titre de représentant d'une circonscription rurale, de dire quelques mots du problème auquel nous sommes en butte en Ontario et plus particulièrement dans la région que je représente.

Je voudrais cependant commencer par féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et l'honorable député qui l'a appuyé. Tous deux se sont fait honneur à eux-mêmes et ont fait honneur à leurs circonscriptions. Je voudrais aussi remercier le premier ministre (M. Mackenzie King) de l'exposé lumineux qu'il nous a fait de l'effort de guerre du Canada et de ce qu'il faut attendre de tous les Canadiens. Mes félicitations s'adressent aussi aux ministres qui ont pris la parole, pour la manière dont ils se

sont acquittés de leur tâche et le travail qu'ils ont accompli. Ils ont clairement démontré, monsieur l'Orateur, qu'ils sont conscients de leur mission et savent la remplir. A mon sens, ils ont présenté à la Chambre et au pays un exposé précis du rôle que nous jouons dans le présent conflit.

On blâme parfois le Gouvernement, dans les journaux et ailleurs, de n'avoir pas dévoilé tous les secrets de cet effort de guerre. Ceux qui lisent le *Globe and Mail* sont probablement au courant de ces critiques; on y voit, en effet, des articles disant que rien n'a été fait, que nous ne savons pas la moitié de ce qui se passe et ainsi de suite. Pour ma part, je suis d'avis que ce genre d'agitation est bien plus de nature à nous nuire qu'à nous aider dans notre effort de guerre. Il est évident pour tous que l'on ne peut tout divulguer. Nous savons que l'Empire est engagé dans un combat à mort et nous sommes certains de combattre pour le droit. Il n'en faut pas plus pour que chaque Canadien soit prêt à tous les sacrifices. Bien plus, chacun est déterminé à faire tout en son pouvoir pour assurer la victoire. Cette victoire sera le résultat d'un long et dur combat et chacun aura le temps et l'occasion de faire sa part.

Mon intention, en prenant part à ce débat, n'est pas surtout de parler de l'effort de guerre du Canada. Ce sujet a déjà fait l'objet d'une assez longue discussion, et je me bornerai plutôt à faire connaître à la Chambre, dans la mesure de mes faibles moyens, le sort des cultivateurs de l'Ontario. L'autre soir, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) a déploré la situation des producteurs de blé de l'Ouest canadien. Il s'en est pris à certains aspects du programme du Gouvernement et à préconisé certaines mesures susceptibles, à son avis, de remédier à la situation dans cette partie du pays. Il n'a pas cependant daigné féliciter le Gouvernement du travail qu'il a accompli au sujet des marchés, ce qu'il aurait dû faire, il me semble, s'il avait voulu lui rendre justice.

M. PERLEY: Dites-nous donc ce qu'il a fait.

M. RICKARD: Un instant. En ma qualité de cultivateur, je sais que mes produits m'ont rapporté plus depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel que du temps de son prédécesseur. Je me rappelle, après 1930, avoir vendu des porcs à 3½ c. la livre et même moins, les bêtes à cornes de 4 à 4½ c. la livre, le fromage jusqu'à 10 c. la livre et ainsi de suite. Je ne prétends pas que les prix soient suffisants aujourd'hui, mais j'affirme que depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration actuelle et la conclusion avec les Etats-Unis d'un traité qui nous permet d'expédier sur le marché de nos voisins notre excédent de bestiaux, les cultivateurs canadiens se sont enrichis de plusieurs milliers de dollars. J'irai plus loin, monsieur l'Orateur; je crois que ce traité a contribué à rapprocher davantage le Canada et les Etats-Unis et ce rapprochement est un apport précieux à notre effort de guerre.

A l'heure actuelle, nos gouvernements, tant ceux des provinces que celui du Dominion, dépensent des milliers de dollars pour engager nos jeunes gens des deux sexes à rester sur la ferme. Tout dernièrement encore, on a tenu dans toutes les provinces des concours et l'on a accordé aux gagnants un voyage gratuit à Ottawa afin de leur permettre de voir les beautés de notre capitale; ils étaient ici il y a environ une semaine. Des garçons du comté de Durham ont été heureux dans deux concours nationaux de classement de graines de semence et de patates, et n'ont perdu le troisième que par six points. C'est le seul comté au pays qui a remporté deux prix. Nous avons fait beaucoup pour garder la jeunesse sur la terre, mais voici que l'industrie accapare tous les hommes disponibles. Il semble bien reconnu que les jeunes gens sur les fermes deviennent les meilleurs sujets dans l'industrie. Naturellement, c'est le cas partout. Je le répète, je ne prétends pas que le cultivateur a sa juste part, ou que les prix de ses produits sont assez élevés, mais nous sommes en meilleure posture maintenant que sous l'ancien régime.

Nulle classe du peuple ne tient plus que nos cultivateurs à contribuer à l'effort de guerre du Canada. Les agriculteurs ont souscrit autant que possible aux emprunts de guerre. Sans se plaindre, ils ont permis à leurs fils de quitter la ferme pour leur entraînement de trente jours. Ils se sont, avec leurs femmes et leurs familles, intéressées au travail de la Croix rouge et d'autres organisations qui aideront à la victoire, mais ils s'attendent que leur travail soit raisonnablement rémunéré, de même que dans le cas des industriels, des hommes d'affaires et des ouvriers.

Voilà qui me fait songer au problème ouvrier, très important aujourd'hui dans l'Ontario. Vu les prix agricoles, à l'heure actuelle, il est impossible aux cultivateurs de concurrencer l'industrie, en ce qui concerne les salaires. Je veux bien que les ouvriers touchent des salaires aussi élevés que possible, car on les a tenus assez longtemps au bas de l'échelle. Mais, aujourd'hui, des centaines de cultivateurs de l'Ontario abandonnent leurs fermes pour aller travailler dans les usines, parce qu'ils peuvent gagner plus d'argent en deux semaines qu'en trois ou quatre mois sur

la terre. Nous avons peut-être trop produit. On dit que nous avons un surplus de 800 millions de boisseaux de blé; nous avons demandé à la Grande-Bretagne d'acheter une plus grande quantité de porcs canadiens et nous avons peut-être trop de beurre pour la consommation domestique. Je désire, cependant, donner un avertissement. Si la guerre continue deux ou trois ans de plus, nous n'aurons peut-être pas assez de ces denrées pour faire face à la demande.

Je le répète, nombre de cultivateurs quittent la terre pour travailler dans des fabriques. Plusieurs agriculteurs m'ont dit qu'ils ne laboureront que la terre qu'ils peuvent ensemencer, qu'ils vendront leur récolte, et qu'ils abandonneront le reste. D'autres cultivateurs, à ma connaissance, se lèvent de bonne heure le matin, font leur train-train avant la lumière du jour, vont en ville où ils travaillent dans les usines toute la journée, et reviennent le soir reprendre leur labeur de ferme. A mon avis, il faut que cela cesse. Si on peut venir en aide de quelque façon au cultivateur de l'Ontario ou de toute autre partie de l'Est du Canada, ou de l'Ouest canadien, on devrait le faire maintenant, avant que notre régime économique soit entièrement bouleversé.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous a déclaré il y a quelques jours que nous pourrions vendre nos produits à la Grande-Bretagne au cours de la prochaine année, et il a décrit en détail l'accord conclu entre ce pays et le Canada. Il a dit que nous pourrions y vendre notre blé et nos produits laitiers. Dans la dernière catégorie il faut comprendre le fromage, et de cette denrée nous vendrons tout ce que nous pourrons produire à un prix qui rapportera 14.4c. la livre au producteur. Nous vendrons aussi du bacon et d'autres viandes fumées, du poisson frais et des conserves de poisson, de la volaille, des œufs, des conserves de fruits et des légumes, mais presque pas de fruits frais. En ma qualité de producteur de fruits je suis désappointé, naturellement, que la Grande-Bretagne ait décidé de ne pas acheter nos pommes. Cependant, s'il en est ainsi il nous faudra tirer le meilleur parti possible de notre marché domestique.

La Grande-Bretagne consent à acheter du poisson des Provinces maritimes pour une valeur de 12 millions de dollars, et je suis content de la chose. Les cultivateurs ne sont pas satisfaits du prix du bacon établi par le gouvernement anglais. Cependant, si ce prix permet au cultivateur de savoir exactement ce qu'il touchera toute l'année durant, les effets ne seront peut-être pas trop mauvais. Actuellement le cultivateur ontarien devrait recevoir au moins $8.50 le quintal pour ses porcs, en vie, sur la ferme, si on veut qu'il trouve profit à faire cet élevage. Les prix payés à la ferme actuellement sont de beaucoup trop bas, si nous les comparons à ce que le cultivateur doit payer. Le prix des instruments de production de toutes sortes a augmenté. Le bois, les matériaux de construction, la clôture en fil de fer, la quincaillerie, les chaussures et presque toutes les choses nécessaires à la vie accusent au moins une certaine augmentation de prix. Dans certains cas, les prix n'ont pas monté beaucoup, mais assez pour changer en perte le profit du cultivateur. A l'heure qu'il est, des centaines de cultivateurs ne gagnent que tout juste de quoi subsister. Il nous faut leur venir en aide par tous les moyens possibles si nous voulons qu'ils tiennent bon et fassent de leur mieux pour aider à l'effort de guerre du Canada.

Je signale au Gouvernement la nécessité pressante de songer sérieusement à la situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs de l'Est canadien aussi bien que ceux de l'Ouest. Essayons de nous concerter pour aider au cultivateur à faire sa part dans la guerre. Travaillons ensemble à assurer la grandeur du Canada.

(Sur la motion de M. Ilsley, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures la séance est levée d'office conformément au règlement.

Jeudi 21 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 20 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les finances de l'Etat intéressent profondément certains membres de la Chambre, modérément quelques-uns et guère, je le crains, certains autres. Mais tous ont également droit à un clair exposé de la part du Gouvernement et, partant, j'ai mis quelque soin dans la préparation de mon discours.

Mes observations se groupent tout naturellement sous quatre têtes de chapitres: les principes, l'expansion des programmes, la critique et les perspectives.

Je vais tenter d'exposer dans ce cadre, aussi brièvement que possible, les faits et les observations qui ont trait aux finnaces de l'Etat et qui méritent, à mon avis, d'être signalés à l'attention de la Chambre. Bien que les principes de notre politique de guerre en matière de finances aient déjà été exposés, rien ne s'oppose à les formuler de nouveau. En quelques mots, les voici:

1. Effectivement, c'est-à-dire en fonction de la perte que la production affectée aux fins de guerre fait subir à la nation, les frais de la guerre s'acquittent largement au jour le jour.

2. Les bornes de notre participation à la guerre ne sont pas d'ordre financier, mais, ainsi qu'on l'a déjà déclaré en cette enceinte, d'ordre physique, intellectuel et moral, c'est-à-dire se trouvent dans la limite matérielle de nos ressources et l'habileté intellectuelle et morale des Canadiens à supporter l'effort et le sacrifice.

3. Les services financiers n'ont pas uniquement pour tâche de procurer les fonds servant à solder les frais de l'armée, mais plus essentiellement, par le recours à l'impôt et à l'emprunt, de restreindre la demande dont sont l'objet nos ressources économiques au sein de la population civile, en vue d'assurer leur disponibilité pour les besoins de la défense ou des approvisionnements.

4. En s'acquittant de cette tâche, ils doivent se conformer au rythme suivi par le programme de la défense et des approvisionnements.

5. A cette fin, l'impôt, dans la mesure du possible, est une méthode préférable à l'emprunt par son caractère plus équitable et définitif.

6. L'égalité de sacrifice, compte tenu de la capacité de payer, doit présider au prélèvement de l'impôt.

7. En pratique, le recours à l'impôt ne doit pas dépasser certaines bornes, de sorte que l'Etat doit aussi recourir à l'emprunt, que l'épargne populaire volontairement affectée à cette fin doit alimenter dans toute la mesure possible.

8. La troisième méthode de faire les fonds de la guerre, savoir, le recours à l'inflation, est la plus inéquitable, la moins rationnelle et la plus dangereuse.

9. Au début d'une guerre, il est souvent possible qu'une expansion du crédit ne produise pas l'inflation.

10. Plus tard, lorsque toutes les ressources du pays sont exploitées, l'expansion monétaire ou du crédit entraîne nécessairement l'inflation si l'on n'y pare énergiquement, par des mesures rigoureuses de taxation, par exemple.

[L'hon. M. Ilsley.]

Les porte-parole du Gouvernement ont à maintes reprises fait valoir ces principes à la Chambre, particulièrement dans les exposés budgétaires de septembre 1939 et de juin 1940. Toute mesure d'ordre financier prise par le Gouvernement s'est fondée sur ces mêmes principes, que le régime actuel entend toujours suivre.

Autant que je puis m'en rendre compte, ces principes furent généralement approuvés par le pays. Dans la mesure où elle peut s'exprimer, l'opinion publique sur les finances de guerre donne l'impression que les principes que j'ai exposés rencontrent l'assentiment de la très grande majorité des Canadiens.

Je désire maintenant faire une revue des événements qui se rapportent aux finances publiques et qui se sont produits depuis la fin de juillet, date de mon dernier discours sur le sujet dans cette enceinte.

Je signale en premier lieu la très rapide accélération qui s'est affirmée depuis quelques mois dans les dépenses de guerre. En juin et juillet, elles s'établissaient à environ 40 millions de dollars; en août elles étaient de 59 millions; en septembre, de 67 millions et en octobre, d'environ 82 millions, soit à raison de tout près d'un milliard de dollars annuellement.

L'hon. M. HANSON: J'hésite à intervenir, mais le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire s'il s'agit de paiements réels ou d'engagements?

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit de paiements.

L'hon. M. HANSON: Merci.

L'hon. M. ILSLEY: Il convient de s'attendre à une augmentation des dépenses proportionnelles à l'expansion de nos programmes militaires, navals et aériens. Je me demande si les honorables députés se rendent bien compte de ce que signifient pour le pays des dépenses effectuées au rythme d'un milliard par année pour les fins de guerre, rythme que nous avons atteint actuellement. C'est à peu près le double de nos dépenses de toutes sortes en temps de paix, et environ le cinquième, et plus même, probablement, de notre revenu national.

Les dépenses étrangères à la guerre représentent, pour le premier semestre de l'année financière, une diminution d'environ 29 millions de dollars sur la période correspondante de l'année précédente. Les réductions qui seront opérées au cours du deuxième semestre seront plus sensibles encore dans la plupart des cas que celles effectuées durant la première moitié de l'année, surtout aux principaux

chefs des travaux publics et de l'assistance, dans le premier groupe parce que l'année financière était déjà commencée quand la nouvelle politique prit son plein effet, dans le deuxième parce que l'assistance est plus coûteuse en hiver qu'en été et qu'il est plus facile ainsi de réaliser des économies.

Pour le revenu, les recettes de l'année financière s'établissaient jusqu'à hier à environ 145 millions de dollars de plus qu'à la date correspondante de l'an dernier; elles répondent très bien aux prévisions budgétaires, compte tenu des variations normales prévues pour toute l'année. Les prévisions budgétaires paraissent vouloir s'établir un peu en-deçà du revenu. Les premiers rapports de la perception de l'impôt de défense nationale indiquent un produit quelque peu supérieur aux prévisions nécessairement approximatives qui furent faites sans expérience préalable dans ce domaine des impôts. Il est à noter, en outre, que les augmentations apportées en juin dernier à l'échelle d'imposition consistaient surtout en impôts à percevoir l'an prochain sur le revenu et les excédents de bénéfices, de sorte que le montant des taxes à prélever sur les revenus touchés cette année dépasse celui des recettes actuellement perçues.

A ce sujet, je tiens à appeler votre attention sur le plan de versements mensuels, annoncé en septembre, lequel a pour but de faciliter le paiement de l'impôt sur le revenu exigible l'an prochain. J'ai déclaré que je proposerais une modification à la loi présentement en vigueur, à l'effet que tout contribuable ayant acquitté un tiers de l'impôt en quatre versements mensuels égaux avant le 30 avril, ait le droit de payer le solde en quatre autres versements mensuels égaux, en mai, juin, juillet et août, sans les intérêts coutumiers. J'espère qu'un aussi grand nombre de contribuables que possible profiteront des avantages de ce plan, et commenceront dès maintenant à économiser en vue de l'acquittement de l'impôt. Autrement le coup sera rude lorsqu'on se rendra enfin compte de l'importance du montant à verser.

En sus de nos propres dépenses de guerre, celles que la Grande-Bretagne effectue au Canada se sont fortement accrues depuis quelques mois, et nous lui avons facilité la tâche en mettant à sa disposition les devises canadiennes dont elle avait besoin pour ces achats. Les honorables députés se rappellent sans doute la nouvelle parue, au cours de l'été, à l'effet que l'on avait pris les dispositions requises pour le rapatriement d'une autre somme considérable de valeurs canadiennes sous forme de rachat des obligations 4 p. 100 de l'Etat, 1940-1960, dont un montant d'environ 17 millions de livres sterling était détenu par le public anglais. On annonçait, à la fin du mois dernier, une nouvelle transaction du même genre concernant cette fois le rapatriement des obligations perpétuelles consolidées 4 p. 100 du Grand-Tronc, dont les intérêts sont nantis par l'Etat. Cette opération devrait avoir pour résultat de relever d'à peu près 109 millions le chiffre des avoirs britanniques au Canada. De plus, on a conclu certains arrangements avec les autorités anglaises en vertu desquels leurs représentants liquideront sur place, au Canada, certains autres portefeuilles de valeurs nanties par l'Etat ou de titres d'entreprises particulières. Il va sans dire que la vente de ces titres s'effectuera petit à petit et de façon méthodique, de manière à ne pas déséquilibrer nos marchés.

Je dois ajouter que d'ici la réalisation de ces grandes opérations de rapatriement, nous sommes en mesure de fournir à titre temporaire aux autorités britanniques les devises dont elles ont besoin, au moyen de l'accumulation de notre part de réserves de sterling qui sont ensuite liquidées au cours des transactions déjà mentionnées. Bien que je ne sois pas libre de dévoiler à l'avance le montant estimatif de dollars avancés périodiquement au gouvernement anglais—cela dépend d'une foule de circonstances—je crois pouvoir affirmer que ces avances ont atteint récemment un chiffre annuel dépassant de beaucoup les deux cents millions mentionnés par mon prédécesseur dans son exposé budgétaire du mois de juin.

Le montant d'argent nécessairement affecté à l'achat et à la conservation du blé par la commission est un autre facteur dont on néglige trop souvent de tenir compte dans l'étude d'ensemble de notre problème financier. Le fait que ces sommes considérables ne proviennent pas directement de la trésorerie mais plutôt d'emprunts d'affaires ne saurait nous empêcher de voir combien elles épuisent l'épargne de la nation, à part les pertes que l'Etat sera appelé en définitive à combler. S'il ne nous fallait pas garantir ces emprunts, les fonds que nous obtenons de la banque à cette fin pourraient être consacrés à d'autres objets y compris l'effort de guerre. Au cours des mois qui se sont écoulés depuis mon dernier examen de notre situation financière, nous avons récolté une quantité considérable de céréales, ce qui veut dire que le financement des quantités énormes de blé, que nous détiendrons sûrement en entrepôts l'an prochain, entraînera l'immobilisation de sommes importantes. Du point de vue de notre situation financière actuelle, le financement de ces stocks de blé suscite les mêmes difficultés que le financement de tout autre genre de déboursés.

Nos emprunts, depuis le mois de juillet, se répartissent en trois catégories: vente de certificats ne portant pas intérêt, certificats d'épargne de guerre, deuxième emprunt de guerre. Nous avons encore reçu de citoyens soucieux du bien public, un nombre assez considérable

de prêts libres d'intérêt. Jusqu'au 18 novembre, nous en avions eu, en tout, 466 représentant une somme totale de $2,843,297.07.

Nous avons continué notre campagne d'épargnes de guerre et je tiens à remercier de leur collaboration bénévole et enthousiaste les citoyens de toutes les parties du pays qui ont bien voulu nous aider à cet égard. A venir jusqu'à hier, nous avions vendu pour $22,493,236 de certificats d'épargne, sans compter les timbres d'épargne en possession de particuliers, lesquels représentent une somme d'environ un million et demi de dollars. Des milliers de maisons, dans toutes les parties du pays, ont institué chez elles différents régimes grâce auxquels leurs employés peuvent épargner régulièrement une partie de leur salaire ou de leur traitement. Jusqu'ici, les résultats sont très bons, mais nous pouvons faire beaucoup plus. Depuis quelque temps, la vente de ces certificats a rapporté environ deux millions et demi par mois, ce qui est bien inférieur à ce que nous devrons en retirer avant que l'on puisse dire que cette campagne contribue dans une mesure convenable au financement des énormes dépenses de guerre qu'il nous faut acquitter chaque mois Lors d'une réunion tenue à Ottawa le mois dernier, les présidents des divers comités provinciaux de la campagne d'épargnes de guerre ont porté l'objectif à un niveau beaucoup plus élevé et décidé de réorganiser et d'intensifier toute cette campagne. Pour 1941, l'objectif est de $120 millions—soit dix millions par mois. De sorte qu'un nombre plus considérable de citoyens devront épargner, pour les fins de la guerre, une partie de leur revenu.

C'est sans contredit le deuxième emprunt de guerre, lancé en septembre dernier, qui a été l'événement le plus important des quelques derniers mois dans le domaine de la finance. Il s'agissait d'obligations à 12 ans portant intérêt à 3 p. 100 et offertes au public à 98¾ avec rendement de 3⅛ p. 100 jusqu'à échéance. Nous avons demandé au public de souscrire, en espèces 300 millions de dollars et invité les porteurs d'obligations du Dominion échues le 1er septembre à échanger ces titres pour des obligations du nouvel emprunt. Les registres de souscription sont restés ouverts pendant deux semaines à partir du lundi 9 septembre. Les souscriptions en espèces se sont élevées à $342,248,300, soit environ 42 millions de plus que le montant d'obligations offertes et distribuées. Nous avons également reçu et accepté des demandes de conversion s'élevant, au total, à $24,946,200.

Cet emprunt et les modalités de son lancement ont fait l'objet de nombreuses critiques. Cependant, plusieurs de ces critiques s'annulent: par exemple, certains ont prétendu que si l'objectif n'a pas été atteint plus tôt, c'est que le taux d'intérêt était trop bas et d'autres, parce qu'il était trop élevé. D'autres critiques, bien que soumises, j'en suis sûr, dans le meilleur esprit possible, résultaient d'un malentendu et le chef de l'opposition (M. Hanson) est allé jusqu'à prétendre que cette campagne d'emprunt avait été un "fiasco". Je crois être en mesure d'éclaircir un peu la situation et de démontrer que cette observation de l'honorable leader était injustifiée.

C'est peut-être l'organisation générale de la campagne qui a donné lieu à la plupart des critiques et des malentendus. Je me permets d'expliquer ici qu'il existe en général deux modes de campagnes d'emprunt que nous pouvons utiliser. Le premier est ce qu'on appelle le mode professionnel; on s'adresse surtout à l'organisme professionel des négociants, des banques et des courtiers en placements, organisme qui s'est développé depuis un certain nombre d'années pour l'organisation de la vente des titres, et ce n'est que d'une façon secondaire qu'on sollicite le concours bénévole de citoyens animés d'esprit public qui s'organisent en comités nationaux ou provinciaux. Quant au second mode, appelé plan coopératif de campagne, c'est celui qui a été employé pour les emprunts de la victoire de la dernière guerre et pour les souscriptions en faveur d'œuvres de charité en temps de paix. Il comporte un organisme extrêmement vaste couvrant tout le pays: une immense armée de collaborateurs profanes qui prêtent bénévolement leur concours aux professionnels pour faire la sollicitation dans les districts qui leur sont désignés; cela comporte beaucoup d'annonce et de publicité.

L'automne dernier, nous avons mûrement réfléchi sur la meilleure méthode à prendre pour organiser le premier emprunt de guerre. Nous avons étudié les méthodes employées avec succès dans les dernières années de la guerre précédente. Tout en reconnaissant qu'il nous faudrait un jour y avoir recours durant la présente guerre, nous avons décidé de ne pas employer ces méthodes pour notre première émission parce qu'elles sont plus coûteuses, qu'elles donnent lieu à un grand nombre de difficultés, comme par exemple pour la répartition des districts, et que, surtout au début de la guerre, elles auraient donné l'impression, injustifiée dans ce cas-ci, que nous étions dans la nécessité de recourir à nos dernières réserves.

Le premier emprunt de guerre, organisé d'après la méthode dite professionnelle, obtint un succès si extraordinaire que nous eussions difficilement été justifiables de changer immédiatement de mode d'organisation pour notre deuxième emprunt de guerre et

d'adopter un mode beaucoup plus compliqué et plus coûteux.

Mon opinion personnelle est que la plus grande difficulté que nous avons eue à surmonter dans notre deuxième campagne provenait jusqu'à un certain point d'une confiance exagérée que le succès trop rapide du premier emprunt de guerre avait suscitée dans les esprits des portefeuillistes. Tout particulièrement chez les petits rentiers, on semblait porté à croire que l'emprunt serait souscrit presque du jour au lendemain et que par conséquent leur concours n'était pas nécessaire. Voilà pourquoi l'emprunt parut traîner durant les premiers jours de la campagne. C'est seulement après que nous eûmes fait comprendre aux petits rentiers que nous désirions leur concours et que nous en avions besoin, que nous pûmes obtenir d'eux la réponse empressée grâce à laquelle l'emprunt a été sur-souscrit comme je l'ai dit.

Ce n'est là qu'un des indices du succès de l'emprunt. On peut en voir un autre dans le nombre des souscripteurs et dans la réponse des petits rentiers à notre appel. Le nombre des souscriptions individuelles s'est élevé au chiffre remarquable de 150,890. Chose plus importante encore, nous avons reçu 100,746 souscriptions de $500 et moins, d'une moyenne de $273 chacune. En présence de ces chiffres, je considère le succès de l'emprunt comme satisfaisant, bien qu'il ne soit pas remarquable. L'emprunt aurait eu un succès signalé si les petits rentiers en avaient souscrit dix ou quinze pour cent de plus et les gros portefeuillistes, dix ou quinze pour cent de moins.

De plus, nous devrions considérer le nombre des petites souscriptions en nous rappelant que les obligations de ce deuxième emprunt de guerre ne furent pas offertes en coupures de $50. Nous n'avons pas voulu offrir de ces coupures parce que nous pensions que les personnes qui pouvaient se permettre de ne souscrire que des montants de $50 ou moins faisaient mieux d'acheter des certificats d'épargne de guerre, lesquels, enregistrés et portant intérêt composé jusqu'à l'époque de leur échéance, sont en vente depuis le 27 mai. Bien que ce genre de valeurs offre des avantages manifestes aux petits épargnants, il me semble qu'à l'occasion des futurs emprunts de guerre, nous devrions émettre de nouveau des coupures de cinquante dollars afin de permettre à tous les portefeuillistes, petits et grands, de participer à l'énorme effort patriotique que représentent nos campagnes d'emprunts de guerre.

D'aucuns prétendent que le deuxième emprunt de guerre n'a pas réussi puisque la vente des obligations a pris deux semaines. Une telle façon de voir dénote une incompréhension absolue des principes qui régissent la distribution rationnelle des obligations. Si nous voulions compter seulement sur les grandes institutions financières pour l'achat de nos obligations, une campagne de deux ou trois jours suffirait peut-être, mais aucun de ceux qui poss;dent quelque expérience dans le commerce des valeurs ne considérerait un tel mode de distribution comme rationnel ou satisfaisant. L'intérêt du peuple et celui de la trésorerie exigent, croyons-nous, que les obligations fédérales soient réparties aussi largement que possible parmi les divers portefeuillistes qui désirent détenir ces titres comme placement permanent. Il est ridicule de croire que cette répartition puisse se faire en quelques jours dans un pays comme le nôtre, où la population est disséminée sur une si vaste superficie. Les campagnes d'emprunts de la victoire, pendant la dernière guerre, duraient au moins deux semaines et, pour ma part, je vais m'efforcer de faire en sorte que, à l'occasion de nos futurs emprunts, les registres demeurent ouverts pendant une période au moins aussi longue, afin que tout le monde ait l'avantage de souscrire.

Il y a un autre point que je désire traiter. A propos de notre emprunt de septembre, il importe de se rappeler que ce fut le deuxième emprunt public lancé au cours de 1940 ou plutôt pendant les neuf premiers mois de 1940. A l'aide de ces deux emprunts, de même que par la vente de certificats d'épargne de guerre, de timbres d'épargne et de certificats non productifs d'intérêt nous avons jusqu'à cette époque-ci de l'année civile, obtenu des portefeuillistes particuliers et des institutions autres que les banques une somme globale d'environ 524 millions de dollars. Voilà un résultat dont le Canada a lieu d'être fier, étant donné surtout les taux d'intérêt applicables à ces fonds et la mesure dans laquelle il a fallu accroître les impôts afin de solder les frais de la guerre actuelle. A mon sens, un tel résultat ne peut se comparer au financement de la dernière guerre, alors que l'Etat vendait, parfois à perte, des obligations exemptes d'impôt et rapportant 5 ou 5½ p. 100, et cela à une époque où les revenus avaient tendance à s'accroître.

J'aborde maintenant quelques-unes des critiques dirigées contre nos méthodes d'administration financière.

Ces critiques ont été de deux sortes: les unes portaient sur les détails et les autres sur des questions de principe. C'est dans la première catégorie que se rangent les remarques du chef de l'opposition; en effet, il n'a pas critiqué nos méthodes quant aux principes, mais si j'ai bien interprété ses paroles, il s'est élevé contre la façon dont elles ont été appliquées à certains égards.

Je crois avoir déjà réfuté sa critique au sujet du second emprunt de guerre.

L'autre objection qu'il a soulevée était plus grave. Il a dit:

J'accuse le Gouvernement d'avoir imposé, dans le budget de 1940, des taxes excessivement lourdes et oppressives.

Il a ajouté:

Nous taxons jusqu'à la limite les personnes bien disposées. Le budget de 1940 ne tenait nullement compte de l'égalité de sacrifice et je soutiens que le Gouvernement en est seul responsable.

Etant donné que les impôts supplémentaires prévus au dernier budget ont été considérablement relevés à tous les paliers et que les impôts sur les bénéfices de guerre sont généralement, sinon universellement considérés comme draconiens, il y a presque lieu de croire que le chef de l'opposition, en parlant des "gens bien disposés", veut dire les "gens aisés" et, en parlant d'égalité de sacrifice, veut dire que proportionnellement les riches sont appelés à consentir de plus lourds sacrifices que les pauvres.

C'est vrai. Les gens fortunés acquittent de plus lourds impôts que les autres, tant absolument que proportionnellement. Mais quand nous avons énoncé le principe d'égalité de sacrifice, nous avons expliqué qu'il s'agissait d'égalité de sacrifice eu égard à la capacité de payer.

Il est intéressant de voir le chef du parti conservateur, le chef de ce parti qui n'a cessé de réclamer un effort de guerre toujours plus considérable, se plaindre déjà de l'étendue des impôts que cet effort entraîne.

Que l'on ne s'y méprenne pas. Si l'on est réellement sincère en réclamant un effort de guerre maximum, il faut s'attendre à des impôts accablants. Des impôts qui peuvent s'acquitter sans sacrifice ne suffisent pas.

Ensuite, le chef de l'opposition trouve exagérées les dépenses de l'Etat et prétend que la Trésorerie se doit d'y mettre un frein. L'honorable député ne saurait croire que les exemples qu'il a cités suffisent à établir sa thèse. Toutefois, il se peut que, dans le rouage vaste et compliqué nécessité par notre effort de guerre d'une extrémité à l'autre du Dominion, des cas se présentent où les sommes dépensées ne produisent pas tout le rendement voulu. Tout ce que je peux dire, c'est que, mes collègues et moi, nous sommes conscients de notre responsabilité à cet égard. Tout comme l'opposition, j'estime qu'il serait regrettable au plus haut point que le public obtienne l'impression que les fonds qu'il nous confie pour la défense d'une cause sacrée sont utilisés autrement qu'avec la prudence et le soin que dicte le sens de la responsabilité. Mais, monsieur l'Orateur, pour ce qui est du ministère des Finances, nous sommes constamment sur nos gardes à cet égard. Il en est de même, j'en suis sûr, en ce qui concerne mes collègues et leurs services.

Je prie le chef de l'opposition et tous les autres membres de la Chambre de vouloir bien porter à mon attention ou à l'attention du ministre intéressé tout abus ou toute dépense exagérée de fonds publics qui peut venir à leur connaissance, car nous entendons bien que rien de la sorte ne se produise. S'il y a eu des cas—ceux que mon honorable ami a cités étaient bien peu graves—je crois qu'ils peuvent être considérés comme des cas isolés, des accidents se rattachant inévitablement à la conduite d'une immense entreprise avec la rapidité nécessaire en temps de guerre.

Le chef de l'opposition a aussi donné à entendre que, dans tous les domaines des préparatifs de guerre, l'Australie nous a considérablement devancés et il a réclamé une comparaison de notre effort de guerre avec celui de ce dominion. Je n'ai guère besoin d'affirmer que je ne désire pas faire de comparaisons désobligeantes, surtout si on tient compte de la diversité des circonstances; mais je veux dire à l'honorable député que les derniers renseignements que j'ai pu me procurer démontrent que les dépenses de guerre de l'Australie pour l'année financière courante, laquelle se termine le 30 juin prochain, sont évaluées à 177 millions de livres australiennes, soit, au cours ordinaire du change, environ 630 millions de dollars. Cette somme représente presque exactement les deux tiers de la prévision que j'ai soumise à la Chambre au mois d'août dans notre budget de guerre, pour l'année se terminant le 31 mars prochain; et comme l'honorable député lui-même l'a signalé, ce rapport correspond à peu près à celui de la population des deux pays. A ce compte, il semble que les efforts des deux nations soient sensiblement égaux. Mais le chef de l'opposition a passé sous silence l'aide très substantielle que le Canada, grâce à ses richesses plus abondantes, peut accorder au Royaume-Uni par le moyen de son programme de rapatriement, qui n'a pas sa contre-partie en ce qui concerne l'Australie.

Voilà, si je ne m'abuse, les principales critiques formulées par le chef de l'opposition. Il m'a fait l'honneur de s'adresser à moi d'une façon plutôt directe au cours du débat et c'est pourquoi j'ai mis quelque soin à lui répondre, n'ayant pas toutefois l'intention d'entamer une véritable controverse. Il est bon de remarquer, je crois, que l'opposition officielle n'a pas mis en doute les principes de notre programme financier de guerre, mais que sa critique a surtout porté sur des détails.

Quant au groupe d'opposition dirigé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), bien que je n'aie pu assister à tout

le débat, aucun membre de la Fédération du commonwealth coopératif n'a attaqué, en principe, que je sache, notre politique financière. Il est vrai que pour ce groupe, toute l'organisation industrielle du Canada est mal conçue et la production de guerre devrait s'inspirer de la doctrine socialiste. Ce n'est probablement pas le temps de débattre cette question. Mais je crois qu'il est clair qu'une augmentation rapide de la production et une production qui donne son rendement maximum sont deux choses nécessaires en temps de guerre; et, abstraction faite de toutes les autres considérations beaucoup plus importantes, toute tentative de réorganiser nos institutions commerciales, industrielles et financières d'après un principe qui déplaît à la très grande majorité du public canadien, eût été grandement préjudiciable à la production. La désorganisation de l'industrie, que comporterait l'adoption des vœux de la Fédération du commonwealth coopératif, la suppression de la structure industrielle implicitement au programme de ce groupe, voilà des choses qu'il faut absolument éviter à un moment où nous devons faire appel à l'esprit de collaboration de tous les Canadiens, dans la poursuite de notre effort de guerre. Je n'ai guère besoin d'ajouter que si cette collaboration nous est refusée de la part de ceux qui dirigent une usine ou une industrie quelconque, le Gouvernement a le pouvoir voulu pour recourir aux mesures qui s'imposent et il n'hésitera pas à user de ce pouvoir.

J'en arrive maintenant aux critiques formulées par le chef du crédit social, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore). Dans ce cas, nos principes sont mis en doute et il est peut-être nécessaire que je dise un mot à propos des arguments apportés à l'appui de sa thèse.

Le chef du crédit social, après avoir proposé un sous-amendement critiquant la politique monétaire du Gouvernement, a dit:

> Le crédit social propose l'utilisation du crédit national pour fournir les fonds sans accroissement de la dette, sans majoration d'impôts.

Par les mots "fournir les fonds", je crois comprendre qu'il veut parler de la création de la monnaie. En effet, il dit plus loin:

> Examinons la question de la monnaie créée. Il fallait voir certaines gens lorsque la question de création de monnaie venait sur le tapis...

Il a ainsi clairement déclaré que pour prélever des fonds il remplacerait les impôts et les emprunts par l'émission ou la création de numéraire par l'Etat. J'ai déjà dit ici même que nos dépenses annuelles de guerre atteignent maintenant presque le milliard. Je pose à l'un quelconque des membres de la Chambre la question que voici: peut-on concevoir que la création, par l'Etat, d'environ un milliard de dollars de numéraire par année, pour ses fins de guerre, ne donnerait pas lieu à une inflation effrénée? A cette question une seule réponse s'impose, à moins qu'on ne prenne en même temps des mesures extrêmement sévères et efficaces pour parer à cet état de choses. C'est bien ce que l'honorable député a semblé admettre dans son discours, car il a voulu indiquer des contre-mesures.

Dans les discours qu'il a prononcés à la Chambre, et j'en ai écouté plusieurs, l'honorable député a toujours admis, je crois, les désavantages de l'inflation. Il n'y a pas de doute que l'on pourrait amener les Canadiens à réduire leurs exigences civiles et libérer nos ressources économiques pour les besoins de la guerre, en ayant recours à l'inflation. Si on doublait les prix demain, il est certain que les exigences civiles seraient par le fait même réduites. Mais, je l'ai dit au début de mes observations, cette méthode de financer la guerre serait la plus injuste, la plus contraire aux principes économiques et la plus dangereuse qui se puisse adopter. Dans les pays qui ont connu une période de grave inflation, les gens tiennent cet état de choses pour le pire désastre national. Notre pays, heureusement, n'a pas connu ce malheur et les Canadiens ne sont pas en mesure, faute d'expérience, de se faire une opinion sur les désavantages de l'inflation. S'ils en avaient souffert, ils les craindraient comme un terrible fléau.

Le chef du groupe du crédit social se rend apparemment compte de ces mauvais résultats, puisqu'il énumère des contre-mesures. Mais quelles sont ces mesures? Il dit, en premier lieu, que l'inflation peut être atténuée par la restriction du crédit. Inutile d'ajouter qu'il n'approuve pas lui-même cette méthode, car, en fait, il la critique. Il dit ensuite qu'une autre méthode consiste à grever le peuple d'impôts jusqu'à ce qu'il n'ait plus rien à dépenser, tout en ajoutant qu'il n'est pas en faveur de combattre l'inflation par l'accroissement des impôts. Il semble ensuite préconiser une sorte de prime universelle aux consommateurs pour dire enfin que cette prime devrait être accordée à un grand nombre, sinon à toutes les classes de producteurs.

Arrêtons-nous maintenant à cette question de la prime universelle. Si, pour que les consommateurs ne paient pas plus cher ce qu'ils achètent, le Gouvernement leur accorde une prime, ou, en d'autres termes, paie lui-même une partie du prix d'achat, il s'ensuivra une augmentation des dépenses que le gouvernement devra payer à l'aide de la monnaie qu'il aura créée, de sorte que le mal que cette méthode visait à combattre s'en trouvera plutôt accru.

Plus les prix augmenteront, par suite de l'émission de fortes sommes de numéraire, plus aussi sera forte la proportion de ces prix que le gouvernement devra payer et plus aussi sera considérable la quantité de nouveau nu-

méraire que le gouvernement devra émettre. Or, plus il en émettra, plus les prix augmenteront, et ainsi de suite.

M. BLACKMORE: Je me demande si le ministre tient compte du fait sur lequel j'ai insisté qu'il n'y aurait pas d'augmentation des prix si la production était suffisante.

L'hon. M. ILSLEY: Je parlerai de cette question de la production et de notre capacité de produire.

L'honorable député signale ensuite la méthode de contrecarrer l'inflation et c'est, à mon avis, la seule méthode susceptible de remplacer les impôts et les emprunts consentis par les épargnants qui mérite qu'on s'y arrête. Il s'agit de la fixation des prix sur une échelle universelle, ce qui, certes, devrait s'accompagner du rationnement et de l'enrégimentement, aussi sur une échelle universelle. Il est évident, en effet, que si l'on fixe les prix sans déterminer la quantité de marchandises que peut se procurer chaque personne, on en arrivera à ce résultat que seuls les premiers arrivés seront servi. Il faudrait donc avoir recours au rationnement en même temps qu'à la fixation des prix.

Quand il s'agit d'un petit nombre de denrées, il est possible de fixer les prix et même d'établir le rationnement sans grandes difficultés, mais le même contrôle exercé sur un grand nombre de marchandises produit au moins deux résultats défavorables.

Ce contrôle entraînerait tout d'abord, l'ingérence des fonctionnaires dans la vie privée de tous les citoyens. Il faudrait, pour employer un langage imagé, un espion du Gouvernement dans chaque épicerie. Les Allemands y ont assez bien réussi, mais ils sont passé maîtres dans l'art de l'espionnage.

M. BLACKMORE: L'honorable député me permet-il une question?

L'hon. M. ILSLEY: Je vous prie de me laisser continuer.

La deuxième objection à cette manière de procéder c'est qu'émettre de la monnaie et ensuite l'annuler en la rendant inutilisable pour l'achat de marchandises, de façon qu'elle ne fasse concurrence à celle qu'emploie le Gouvernement pour ses propres achats et ne cause par le fait même une hausse des prix, place le détenteur de l'argent dans la même situation que s'il n'en avait pas. Cela revient à un impôt ou à un emprunt forcé.

Etant donné la manière de penser des Canadiens, leur opposition à une ingérence marquée et généralisée de l'Etat dans leurs transactions personnelles et leurs affaires privées, ce système de rationnement et de fixation des prix, même s'il était applicable au Canada, serait tenu pour plus odieux, je crois, que le système d'impôt et d'emprunt à même les épargnes auquel s'en tient l'administration actuelle. Il faudrait contrôler ici même, à Ottawa, tous les détails de notre vie économique.

J'admets que les nazis d'Allemagne, avec leur fixation des prix et leur rationnement, en sont presque arrivés là, mais même eux, avec un régime dictatorial et des années d'expérience acquise avant la guerre, ont dû ajouter à la fixation des prix des impôts de guerre très lourds et des emprunts énormes à des taux d'intérêts plus élevés que ceux que doit payer le Canada.

M. BLACKMORE: Mais nous avons fixé le prix du lait.

L'hon. M. ILSLEY: Je l'ai dit, dans une certaine mesure la chose est possible, mais certainement pas dans la mesure qui s'imposerait si nous émettions chaque année le numéraire nécessaire à notre poursuite de la guerre.

De plus, si nous arrivions, au moyen de la fixation des prix, à empêcher l'inflation qui serait le résultat de la création de monnaie pour la poursuite de la guerre, nous n'en arriverions, en fin de compte, qu'au même résultat que nous donneront des méthodes financières plus saines; si la production de guerre est la même dans les deux cas, il ne restera pour les fins civiles que la même quantité de ressources. La nouvelle monnaie que le public aurait entassée ne serait d'aucune utilité pendant la durée de la guerre, et la guerre terminée nous serions inondés de ces devises et ce serait l'inflation aussitôt le contrôle rigide du temps de guerre relâché.

Du point de vue de la guerre, il y a un autre argument beaucoup plus profond. On prétend qu'il faudrait émettre de nouvelles devises afin que toutes nos ressources utiles soient mises au service de la production et que nous n'ayons pas à restreindre la demande des civils. Or, si nous voulons pousser notre effort à son maximum, il nous faudra non seulement utiliser toutes nos ressources, mais encore restreindre le plus possible l'utilisation par les civils de tout ce qui peut servir à la guerre. Ainsi que je l'ai signalé dans l'exposé budgétaire prononcé au cours de la première semaine de la guerre, il nous faut absolument porter à leur maximum l'embauchage et la production; mais ce n'est là qu'une partie de notre tâche, il nous faut aussi détourner tout ce que nous pouvons des fins civiles pour le faire servir à la guerre, ce que nous ne pourrons certainement pas faire si nous cessons de faire des emprunts et de prélever des impôts.

De fait, l'embauchage et la production ont fort augmenté depuis le début des hostilités. L'indice du rendement industriel en septem-

bre était de 167 en regard de 127, immédiatement après la déclaration de la guerre. L'indice de l'embauchage, au commencement d'octobre, avait atteint le plus haut point, soit 136.2. Il a montré une augmentation du nombre des ouvriers au travail, comparativement au mois précédant la déclaration de la guerre, augmentation d'environ 350,000. Cela ne comprend pas les quelques 200,000 hommes ajoutés à nos troupes depuis le début des hostilités.

Par conséquent, le nombre total des personnes employées et dans les services militaires s'est accru d'environ 550,000 depuis le commencement de la guerre. Rares sont les industries dont les employés ont été moins nombreux. Il n'y a que dans la construction des grandes routes que l'embauchage a diminué, et c'est principalement parce que ce genre de travaux de secours n'existe plus.

Ces chiffres et autres indiquent que notre effort de guerre, tant en ce qui concerne les services militaires que la production, n'a pas exigé une réduction notable de l'emploi des civils ou de leurs dépenses, bien que, naturellement, nombre de personnes aient dû limiter leur consommation. En réalité, les statistiques relatives aux ventes de détail, ainsi qu'à la production et aux importations des denrées de consommation, montrent que la consommation totale des civils, surtout en ce qui regarde les articles de luxe, a augmenté sensiblement durant la guerre, même si l'on tient compte d'une légère augmentation des prix. Cette expansion économique remarquable que nous avons eue depuis quinze mois n'a pas été accompagnée d'une hausse importante des prix, sauf l'augmentation qui s'est produite dans les premières semaines de la guerre, attribuable aux modifications des taux du change, du transport maritime et de l'assurance.

Cela m'amène à examiner ce que nous devons envisager dans le domaine financier et économique. A mesure que notre programme militaire et celui des approvisionnements se réalisent, nous devront accroître le nombre d'hommes et la quantité des matériaux. Nous sommes à étudier les divers éléments de ces programmes afin de savoir au juste ce qu'ils exigent, au point de vue de la main-d'œuvre et des matériaux, car se sont eux, et non l'argent, qui limitent notre effort. De fait, l'une des principales raisons de la formation du Conseil des exigences du temps de guerre, dont le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a parlé hier, est d'aider à l'étude de ces besoins matériels et de leurs effets sur la consommation des civils. C'est en nous basant sur ces renseignements que nous devons décider ce que nous pouvons accomplir.

Il est certain, cependant, que les programmes que nous avons déjà commencé à exécuter créeront beaucoup de raretés, et, avant plusieurs mois, nous serons parvenus au plus haut point de l'embauchage de la main-d'œuvre et de la pleine utilisation de la plus grande partie de nos ressources économiques.

Nous avons encore des chômeurs, malgré la grande augmentation de l'embauchage que je viens de mentionner. Plusieurs de nos industries sont encore en mesure de produire davantage. En outre, il y a de nombreux ouvriers dans des industries non essentielles au programme de guerre, et nous pouvons, verser dans les industries de guerre plusieurs dizaines de mililers d'agriculteurs et d'ouvriers, ou encore dans d'autres industries pour remplacer ceux dont on a besoin dans les industries de guerre. En d'autres termes, nous sommes encore à un stage où il est possible d'augmenter la production totale par l'emploi prudent des ressources inexploitées ou mal exploitées. On peut augmenter et on augmentera la production de guerre encore plus, en transportant les ressources affectées à des fins civiles à des fins de guerre. Cependant, cette expansion et ces changements exigent une organisation soignée et du temps. Il faut en particulier préparer la main-d'œuvre à ces nouvelles tâches et utiliser de la façon la plus efficace les ouvriers spécialisés. On a pris et on prendra des mesures afin d'assurer que cette formation nécessaire et cette utilisation efficace de la main-d'œuvre se produisent.

Vu la perspective d'une forte augmentation des productions de guerre qu'il importe de réaliser dans ces conditions, il est essentiel que nous économisions le plus possible et que nous ne dépensions pas nos revenus en achats de denrées nécessitant une main-d'œuvre et des matériaux requis pour la production de guerre. Il faut faire des épargnes et les convertir immédiatement en certificats de guerre ou les conserver pour l'emprunt de guerre de l'an prochain.

Je me rends bien compte que l'on soutient qu'il n'est pas sage de demander aux gens de diminuer leurs dépenses lorsqu'il y a encore du chômage ou possibilité d'augmenter la production. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous rencontrons des insuffisances de plus en plus nombreuses. Les exigences croissantes de la guerre continueront d'absorber les chômeurs. La demande d'ordre civil augmentera également à cause d'un plus fort embauchage et des salaires payés par les industries de guerre. En conséquence, même si nous augmentons nos épargnes, l'embauchage et la production continueront quand même de s'accroître rapidement.

Récemment, nous avons étudié la question de nos finances pour les prochains douze mois.

Il a fallu prendre deux décisions. La première a trait au genre d'organisation qu'il faudra mettre sur pied lors de la vente au public des obligations d'un gros emprunt de guerre. La deuxième se rapporte à la date de l'émission de cet emprunt. Nous croyons que le moment est venu de recourir au genre coopératif d'organisation dont je vous ai déjà parlé. La somme qu'il nous faudra obtenir nécessitera la création d'un vaste organisme national afin que toutes les personnes financièrement en état d'acheter des obligations de guerre en reçoivent la demande directe. Il faut bien faire comprendre à tous que nous sommes solidairement responsables des résultats que nous voulons atteindre. Vous pouvez être certains que le Gouvernement fera tout en son pouvoir afin d'assurer que l'organisation établie sera à la hauteur de la tâche. Nous recevrons sans doute de toutes parts la collaboration et le généreux concours sans lesquels le succès serait impossible.

Si je passe maintenant à la date du lancement du prochain emprunt, de multiples raisons nous portent à ne pas faire cet appel avant l'été de 1941. A ce moment-là, l'exposé budgétaire aura été déposé, la plus forte partie des impôts sur le revenu à payer en 1940 seront encaissés et les particuliers aussi bien que les institutions seront mieux en état de voir quelle sera leur situation financière en 1941. Si nous lancions un emprunt au commencement de 1941, les acheteurs d'obligations seraient encore vis-à-vis de bon nombre de difficultés et d'incertitudes. De plus, la vaste organisation publique à laquelle nous voulons recourir est d'une telle nature qu'il ne serait ni utile ni même possible de lancer deux campagnes de ce genre à des intervalles rapprochés. Une organisation de la sorte est difficile à manier et demande beaucoup de préparatifs et il est plus facile de justifier les frais si le montant de l'emprunt est substantiel.

La décision de ne pas émettre de troisième emprunt de guerre avant l'été prochain nous imposera, dès le début du nouvel an, des opérations à court terme. Dans mon exposé budgétaire du 12 septembre 1939, j'ai déclaré que notre premier emprunt serait de cet ordre et s'accompagnerait d'une expansion de crédit modérée et prudemment réglementée. Alors que l'expansion du crédit est à propos pendant les premières phases de la guerre, ajoutais-je, elle n'est pas à perpétuer lorsque le marché de la main-d'œuvre et la production vont atteindre leur maximum. Je n'ai pas eu lieu de revenir sur cette manière de voir fondamentale, mais la nature du programme fiscal adopté par le Gouvernement a été et continuera d'être telle qu'un financement à court terme, accompagné d'une augmentation des dépôts bancaires, n'aura pas pour effet, dans les circonstances, de provoquer un mouvement d'inflation. Cette mesure préviendra tout resserrement monétaire excessif à un moment où l'essor donné aux affaires par les commandes de guerre forcera l'industrie à accroître son capital de roulement. En arrivant à cette conclusion, j'ai tenu un certain compte du fait que bien des gens, mus par l'incertitude qu'entraîne la guerre et par la nécessité d'accumuler le montant voulu pour acquitter leurs impôts, sont peu disposés à épuiser leur compte de banque, mais tiennent au contraire à maintenir leurs disponibilités aussi intactes que possible.

En décidant des nouvelles mesures de financement à court terme, le Gouvernement songeait également que la plus grande partie des fonds empruntés d'ici l'été prochain seront requis comme couverture des opérations effectuées par la commission de contrôle du change étranger. On a décidé que cette commission fasse plus libéralement les fonds du rapatriement de nos titres et, à cette fin, il faudra plus d'argent. Vous n'avez pas oublié que le procédé de rapatriement exige l'accumulation provisoire, à la commission de contrôle du change étranger, de balances en sterling affectées ensuite au rachat de titres canadiens détenus au Royaume-Uni.

J'imagine que les décisions prises au sujet de notre programme financier se recommandent d'elles-mêmes tant aux portefeuillistes qu'au public en général. Elles permettront au gouvernement et à la population de procéder aux préparatifs voulus pour que le troisième emprunt de guerre ait un succès retentissant. La Chambre a entendu, au cours de ces derniers mois, plusieurs ministres répéter sous d'autres formes ce que le premier ministre a dit:

> Les seules limites que le Gouvernement soit disposé à placer à l'effort de guerre du Canada sont celles qu'imposent l'étendue de nos ressources, tant humaines que matérielles, et notre capacité de sacrifice.

Et puis:

> Nous entendons rendre financièrement possible le maximum d'effort que la population canadienne est capable, physiquement et moralement, de faire.

Ce qui ne veut tout de même pas dire que nous n'aurons aucun problème financier à résoudre. Bien au contraire, cela signifie que nous irons de l'avant, indépendamment des problèmes financiers que peuvent susciter les frais énormes de l'armée et des approvisionnements. L'exécution du programme, tant du point de vue physique que financier, va exiger un doigté plus qu'ordinaire. D'une part, il importe de définir ce qui est physiquement possible et de nous assurer que toutes nos

ressources physiques, nos hommes, nos capitaux et nos denrées seront utilisées dans toute la mesure du possible et le plus tôt possible. D'autre part, pour assurer la disponibilité des ressources physiques nécessaires à l'exécution rapide et efficace de notre programme de guerre, il faut à nos finances une gestion éminemment habile et minutieuse.

Cette politique signifie que notre problème financier sera énorme, que nous devons être prêts à prélever, d'une manière ou de l'autre, des sommes d'argent considérables, et verser dans le trésor une proportion toujours grandissante de notre revenu national. Ce ne sera pas facile. Il faudra beaucoup d'habileté, une direction des plus énergique, un travail inlassable, tant de la part du Gouvernement que du peuple. Je crois, cependant, que nous pouvons accomplir volontairement autant que fait l'ennemi par contrainte rigide. Je suis convaincu que nous pouvons égaler, surpasser même, ses efforts, une fois que les citoyens auront mis l'épaule à la roue.

Lorsque nous nous sommes réunis en mai dernier, l'Angleterre subissait des revers en Norvège; les Pays-Bas étaient envahis, et notre alliée, la France, était à la veille du désastre, qui s'est produit peu après. Les Canadiens voulaient aider la Grande-Bretagne dans toute la mesure de leurs forces, en reléguant leurs intérêts particuliers au second plan. Ils étaient prêts à tous les sacrifices. On croyait imminente une invasion de l'Angleterre. L'existence de l'Empire était en danger. Le régionalisme et l'égoïsme, fléaux de la démocratie, peut-être sous tout mode de gouvernement, étaient subordonnés au patriotisme. Les fardeaux, de taxes, et autres, étaient acceptés presque sans plainte. Notre principal désir, sinon le seul, était d'aider à gagner la guerre.

Aujourd'hui, quelques mois seulement plus tard, nous sommes rassurés, trop peut-être. Nous sentons vaguement que nos biens les plus chers sont en jeu, mais nous ne sommes pas très sûrs qu'ils soient en danger. Au lieu de nous rendre compte, sans cesse, du terrible péril dont nous menace un puissant ennemi, plusieurs parmi nous pensent que la bataille de l'Angleterre est gagnée, et que tout va bien. Cet optimisme est excessif et dangereux. Bien avant que nous remportions la victoire, il faudra que nous serrions de bien plus près l'ennemi. Non seulement nos combattants doivent-ils engager l'action, mais il est nécessaire que les civils luttent contre l'ennemi, en s'imposant des sacrifices, en renonçant à leurs plaisirs, en se dévouant à la cause commune. C'est ainsi que nous devons tous nous battre contre l'ennemi.

Il y a aujourd'hui de l'héroïsme dans l'air, sur mer, dans les déserts africains, et il y a de l'héroïsme parmi la masse du peuple de la mère patrie. Inspirons-nous de leur exemple. Les civils du Canada ont leurs obligations. Elles sont plus faciles à assumer mais non moins importantes que celles des civils de la Grande-Bretagne. Assumons-les avec le même désintéressement, le même courage, la même détermination.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je commence par féliciter le ministre des Finances (M. Ilsley) qui vient de reprendre son siège. Bien qu'il soit l'un des plus jeunes membres du cabinet, aucun, sauf le premier ministre (M. Mackenzie King), ne supporte actuellement un fardeau aussi lourd et je crois exprimer l'avis unanime des députés en l'assurant que notre admiration, notre respect et nos meilleurs vœux lui sont acquis dans l'accomplissement de sa tâche difficile.

Quand les simples députés ont quitté Ottawa au début du mois d'août, la bataille de France était perdue et la bataille d'Angleterre n'était pas encore commencée. J'estime que la guerre, en diminuant chez nous l'esprit de parti, a augmenté notre patriotisme. Nous étions fort préoccupés alors du résultat de la bataille d'Angleterre. La survivance d'un Canada indépendant, l'existence même de la civilisation chrétienne dépendaient de cette bataille. Aujourd'hui, à peine trois mois et demi plus tard, les sentiments de la Chambre et du pays ont changé. La bataille d'Angleterre n'est pas encore terminée mais les premiers engagements sont gagnés, par quelques milliers de jeunes chevaliers de l'air venus de toutes les parties de l'Empire, par la résistance des matelots de l'Empire et surtout par le courage, la détermination, en un mot, par la fermeté du menu peuple, des hommes, des femmes et des enfants de Grande-Bretagne.

Quel exemple pour nous! Quelle fierté de les savoir nos concitoyens du commonwealth britannique! Quelle invitation aux Canadiens, cependant, de se jeter à corps perdu dans la lutte! Je suis sûr que le peuple canadien n'est pas seulement prêt à répondre à cet appel, mais qu'il est avide de le faire. Il attend le mot d'ordre du Gouvernement et il s'attend que le Parlement, que les simples députés, obligent le Gouvernement à tenir la promesse exprimée dans le discours du trône: continuer la guerre dans toute la mesure de nos forces. Le rôle du simple député consiste seulement à donner des conseils et à signaler les fautes. C'est ce que je me propose de faire aujourd'hui, afin d'améliorer la conduite de notre effort de guerre.

Je propose d'abord que le cabinet accueille volontiers les critiques et les conseils. Le premier ministre l'a déjà fait l'an dernier durant la session de guerre lorsqu'il a dit: "Je vous demande à tous de me donner vos avis et de

faire une critique positive". Mais j'ai l'impression que durant la présente session les ministres sont enclins à prendre les conseils en mauvaise part. Peut-être gardent-ils la même attitude à l'endroit de leurs propres partisans. Peut-être faut-il mettre cet état d'esprit au compte de la fatigue entraînée par un travail fiévreux et constant. Ils sont exténués. Je ne les blâme pas d'être prompts à la riposte. Mais je leur rappelle qu'en tant que chefs du Canada, il ne leur suffit pas de faire ce qu'ils peuvent. On leur demande encore plus. Comme le disait fort exactement il y a quelques jours l'honorable député de Provencher (M. Jutras) ils doivent tenter l'impossible; car il y va dans cette guerre de tout ce qui nous est cher, de notre liberté, de notre religion, de l'avenir de nos enfants et même de notre vie. Je souhaiterais que l'explosion de chaque bombe qui éclate en Grande-Bretagne retentisse aux oreilles de tous les Canadiens en leur rappelant qu'il faut se hâter.

En deuxième lieu, je propose que le cabinet s'efforce de démontrer au peuple canadien les difficultés et les dangers de la situation plutôt que de lui exposer les réalisations du Gouvernement. Qu'on demande de l'aide aux citoyens. Il suffit de la demander pour l'obtenir. J'ai cru discerner, toutefois, chez nos ministres, et il se peut que ce soit là l'effet de préjugés dont il est difficile de se défaire, un souci constant, au cours de cette période de guerre, de justifier non seulement chacun de leurs actes mais aussi leur inaction même. Ils ont répété sur tous les tons que notre effort de guerre progresse à merveille, alors que le public sait que le programme actuel est tout à fait insuffisant. Les bureaux ministériels de renseignements ont répandu un grand nombre d'imprimés dans le même sens, et cette note optimiste dominait encore dans les essais intéressants que nous ont lus les ministres au cours de la présente session. Comme résultat, et cette remarque est le fruit de mon observation personnelle dans l'Ouest canadien, le public en est venu à se dire: "On fait tout ce qu'on peut; alors pourquoi s'inquiéter?"

Le chef de l'état-major a déclaré récemment que le plan d'entraînement de trente jours avait grandement favorisé l'éveil, chez nos jeunes gens, d'un sens du devoir national. Les choses se seraient passées autrement si le Gouvernement avait adopté une attitude différente. Son attitude actuelle est des plus dangereuses pour le pays, étant donné que notre population ne se rend pas compte du péril qui la guette. Voilà pourquoi je prie les ministres de méditer sérieurement sur l'amendement projeté à l'adresse en réponse au discours du trône, et particulièrement sur le premier alinéa où il est dit:

...Le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada...

Je souligne le mot "leurrer."

...sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Tout autre est la ligne de conduite suivie par le très honorable Winston Churchill en Grande-Bretagne. Dans le premier discours qu'il a prononcé aux communes anglaises, en qualité de premier ministre, le 13 mai dernier, il déclarait:

Je n'ai à vous offrir que sang, labeur et larmes. La plus rude épreuve nous attend. De longs mois s'annoncent pour nous pleins de difficultés et de souffrances. Quel est notre but, demandez-vous? Je réponds en un mot: la victoire. La victoire quel qu'en soit le prix, quelques terreurs qu'elle comporte, quelque longue et pénible que soit la route. Car la survivance est au prix de la victoire. Il faut s'en bien pénétrer: sans elle pas de survivance pour l'Empire britannique, pour tout ce qu'il symbolise, pas de lendemain pour cet élan instinctif, pour ce besoin inné de l'humanité à travers les âges la poussant sans cesse vers son idéal.

Il connaît son peuple. Il sait qu'il peut faire face aux mauvaises nouvelles, qu'il relèvera le défi des obstacles et des tâches apparemment insurmontables. Le peuple canadien, monsieur l'Orateur, saura en faire autant. Mais le régime actuel, jusqu'à présent, nous en a guère fourni l'occasion.

Le ministre des Finances vient d'exposer clairement certaines nécessités auxquelles le gouvernement ne saura répondre sans l'appui généreux du peuple canadien. Le peuple est invité, par exemple, à s'abstenir d'acheter tant d'articles de luxe. On imposera probablement certaines restrictions, sur l'essence ou sur d'autres articles, peut-être sur les boissons, et, incidemment, je ne crois pas que c'est en s'adonnant à la boisson que le peuple canadien peut assurer la victoire. J'estime que des restrictions imposées à l'usage de la boisson épargneraient beaucoup d'argent et conserveraient énormément d'énergie humaine. Le gouvernement doit se consacrer à la tâche de placer des emprunts de guerre, de vendre des certificats d'épargne de guerre, de lever des troupes pour la défense, de trouver la main-d'œuvre industrielle, d'établir les mesures de précautions contre les raids aériens. Voilà quelques-uns des problèmes qui affrontent le cabinet. Qu'il ne ferme pas les yeux sur le fait que le Canada est formé de collectivités, de régions municipales ou métropolitaines où existent déjà des organismes excellents et hautement efficaces, administrations municipales, clubs de bienfaisance, loges, unions, associations religieuses, institutions coopératives, professionnelles, d'affaires, clubs sportifs et bien d'autres encore dont

les membres sont les dirigeants de notre peuple dans la vie de tous les jours. Quel contraste entre la force de ces organismes dont nous jouissons au pays et le parti nazi en Allemagne ou le parti fasciste en Italie, les deux seuls groupements autorisés dans ces pays. Ce n'est pas comparable. C'est dans cette différence même que se trouve une très bonne raison de prévoir que les démocraties remporteront la victoire.

J'invite le gouvernement à s'adresser directement à ces groupements. Qu'il leur fasse connaître les besoins et qu'il réclame leur aide et la réponse ne se fera pas attendre. Cela préviendra toute panique et assurera des résultats. Quelle est cependant la situation actuelle? Ces gens sont uniquement des spectateurs contre leur gré. Nombre d'entre eux ont offert leurs services. Ces offres sont dans les dossiers à Ottawa, mais on n'y a pas donné suite. Ces gens attendent les directives du gouvernement et le ministère des Services nationaux de guerre a sûrement pour devoir d'utiliser ces groupements.

Je citerai un passage du décret du conseil instituant le nouveau ministère. L'alinéa *c*) prévoit l'établissement d'une branche du service appelée:

La division des services bénévoles pour voir à l'application de la loi sur les secours de guerre, à l'organisation, la coordination et l'utilisation de l'effort bénévole de la population canadienne, à l'organisation et à l'assistance des organismes dont la mission est d'encourager l'effort de guerre de la nation.

Voilà les pouvoirs conférés. Ce document fut publié le 18 septembre, mais à ma connaissance rien n'a été fait encore. Un honorable député me signale que j'ai oublié de mentionner les groupements féminins. Ils sont très importants et je m'empresse de les ajouter à mon énumération.

De plus, le Gouvernement devrait arrêter et faire connaître quelque politique précise de recrutement. Il ne l'a jamais fait. Le recrutement s'est effectué par soubresauts depuis les débuts. L'automne dernier, à la déclaration des hostilités, il ne devait se faire que pour la défense territoriale; dans la suite, changeant de tactique, on a recruté aux fins des armées d'outre-mer. On a admis un certain nombre de conscrits dans les troupes, puis le recrutement a pris fin. Au printemps vint la crise, la chute de la France; le recrutement s'est de nouveau effectué, pour s'arrêter le 15 août dernier. Entre temps, la loi sur la mobilisation des ressources nationales était adoptée et l'on nous apprenait que des milliers de jeunes gens allaient être entraînés en laissant entendre qu'ils seraient invités à s'engager comme volontaires dans l'armée active du Canada après leur entraînement. En d'autres termes, le Canada pourrait ainsi édifier une armée active régulière. N'oublions pas que les jeunes gens des classes alors appelées paraissaient aux yeux du Gouvernement les plus aptes à servir le pays; pourtant le projet est resté lettre morte. Il ne se fait plus de recrutement. Le premier groupe de recrues ont terminé leur stage et au lieu de leur fournir l'occasion d'entrer dans l'armée, ce que ces jeunes gens désiraient par-dessus tout, on les a rendus à la vie civile.

Cette incertitude, cette indécision, cette absence de recrutement ne peuvent s'expliquer par le peu de besoin en hommes. Il suffit, pour l'établir, de citer de nouveau une partie des déclarations du major général Crerar, chef d'état-major. Les journaux d'Ottawa, du 23 octobre, lui prêtent en effet les propos suivants:

Le Canada expédiera plus de divisions armées outre-mer l'an prochain, lorsque la Grande-Bretagne prendra l'offensive contre les armées de terre allemandes en Europe continentale. C'est la conclusion à tirer du discours que prononçait ici cet après-midi le major général Crerar, chef d'état-major. Le général Crerar peut parler en connaissance de cause et s'exprimer avec une autorité exceptionnelle.

C'est ce qu'a confirmé dans cette enceinte, vendredi dernier, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), qui a dit:

Pendant cette phase de la lutte...

Celle de 1941.

...nous devrons continuer à accroître nos forces en vue du jour où nous devrons prendre l'offensive avec toutes nos armes et tous nos services.

Et, jeudi dernier, le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) faisait la déclaration suivante:

Nous devons avoir les hommes entraînés qu'il faut pour se servir de ces instruments de guerre et les diriger contre Hitler sur le continent.

Les journaux ont rapporté qu'il avait dit à la radio, le 18 novembre:

Rappelez-vous que dans un an à compter d'aujourd'hui il nous faudra un homme pour chaque fusil, pour chaque avion, pour chaque camion fabriqué et au front même de la bataille. Rien ne motiverait la fabrication de ces engins de guerre si l'on ne s'occupait de trouver des hommes pour s'en servir.

L'insuffisance de rendement du recrutement ne peut provenir de ce que nous ayons déjà suffisamment de troupes pour la défense du Canada. Nous avons une division sur les côtes de l'Atlantique; nous espérons en avoir une sur les côtes du Pacifique, division qui, au dire du ministre de la Défense nationale, est en voie d'organisation.

Il est certain que les jeunes Canadiens appelés à servir outre-mer ou au Canada devraient être conscrits rapidement. Il ne reste pas trop de temps pour l'entraînement si la grande offensive doit avoir lieu, comme on nous l'a annoncé; l'entraînement prolongé veut dire de meilleurs soldats, c'est-à-dire des soldats mieux préparés pour protéger leur existence.

Le cabinet doit se rappeler qu'il se repose sur le volontariat pour édifier une armée active régulière. Avant de s'enrôler volontairement, le citoyen moyen doit en voir la nécessité. Il faut qu'il y ait chez lui un certain degré d'enthousiasme. Il doit avoir le temps de régler ses affaires, de prendre certaines dispositions relativement au bien-être des personnes à sa charge. Il me semble que dans toute cette question d'enrôlement, le Gouvernement néglige de tenir compte de l'élément humain. Nous devrions, à l'instar de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, donner à la population une idée du nombre de soldats dont nous aurons besoin, disons, au cours de la prochaine année. C'est ce que l'on fait en Grande-Bretagne; pourquoi le Canada ne peut-il pas agir ainsi? Nous pourrions alors accepter, mettons chaque semaine, un certain nombre de recrues, tout en permettant à chaque conscrit de s'enrôler volontairement une fois son entraînement terminé.

Il existe dans plusieurs villes canadiennes des régiments de femmes: Vancouver en a deux dont les membres s'entraînent depuis plusieurs mois et leur travail est des plus efficace. Pourquoi ces corps ne seraient-ils pas reconnus officiellement et ne feraient-ils pas partie de notre armée? Je ne saurais louer suffisamment leur esprit d'initiative, leur détermination et leur utilité. Leur entraînement comporte le travail de bureau, la conduite d'ambulances et de véhicules de toutes sortes, le soin des blessés, la défense passive, le soin des malades et l'alimentation. Pourquoi ne feraient-elles pas partie de l'armée? Il doit sûrement rester au quartier-général de la défense ou dans le cabinet certaines personnes aux idées désuètes pour que l'on persiste à refuser de reconnaître officiellement ces organismes.

De plus, je demande au Gouvernement d'élaborer et d'énoncer une politique en ce qui concerne l'emploi de notre capital humain. A l'heure actuelle, l'armée et l'industrie semblent se faire une concurrence acharnée, lutte qui se poursuit, j'imagine, au sein même du cabinet. Sauf erreur, je vois d'ici le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) défendant les intérêts de l'armée et le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) ou son collègue du Travail (M. McLarty), ceux de l'industrie. Bien qu'il soit de taille moyenne, je crois que la majorité des honorables députés parieraient pour le ministre des Services nationaux de guerre. L'inscription nationale a fourni au ministère un aperçu de toutes nos ressources humaines. Or, quelles sont ces ressources? Pourquoi ne fait-on pas part à la Chambre des chiffres obtenus? Pourquoi n'en fait-on pas usage? Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il aucun plan défini en ce qui concerne l'utilisation de notre capital humain?

On devrait faire en sorte d'utiliser, après un certain entraînement, les services des hommes plus âgés mis à pied pendant la crise. Dans une lettre un citoyen de Vancouver autrefois mécanicien à l'emploi d'un chemin de fer m'écrit qu'il y a dans la seule ville de Vancouver un bon nombre d'hommes autrefois employés comme mécaniciens par les deux compagnies de chemin de fer. Ces ouvriers ont été mis à pied pendant la crise et n'ont travaillé depuis que de façon intermittente. Pourquoi ces hommes ne remplaceraient-ils pas les ouvriers en âge de porter les armes? On pourrait trouver une foule d'ouvriers parmi les gens d'âge moyen de même que parmi les chômeurs. Quelqu'un a cité, le 30 octobre, les paroles suivantes, prononcées par le ministre du Travail lui-même:

> Il faut que chaque chômeur canadien soit prêt à prendre sa place dans l'industrie. . . 26,000 d'entre eux suivent annuellement des cours. Cependant nous pouvons faire mieux et nous allons voir à en accroître le nombre.

Ce sont là de beaux sentiments, un plan magnifique. Mais quels sont les faits? La semaine dernière, je lisais dans un journal de Vancouver qu'il y aura encore cet hiver 500 célibataires sans emploi dans cette ville. Plusieurs de ces jeunes gens ont comparu pour vagabondage devant la cour de police et un bon nombre ont été condamnés à quelques mois de prison parce qu'ils ne possèdent aucun moyen de subsistance. Voici comment un jeune reporter qui assistait à ces procès raconte ses impressions:

> On voyait des hommes de toutes conditions dans ces deux rangées. Ils ne possédaient pas autre chose que ce qu'ils avaient sur le dos. On a remis en liberté l'un d'eux qui disait avoir un emploi en vue et quatre autres qui disaient pouvoir subvenir à leurs besoins jusqu'au lendemain. On a renvoyé les autres dans des cellules.

Voilà une chose qui est inexcusable au Canada dans les conditions actuelles. On devrait fournir à ces individus l'occasion de se remettre sur pied et d'avoir un emploi. Cela incombe au ministère du travail du Canada.

Songeons aussi aux soldats qui ont été licenciés récemment. J'ai été surpris d'apprendre ces jours derniers que plus de 15,000 hommes ont été renvoyés des forces armées du Canada. On devrait certainement s'occuper de ces hommes, les remettre d'aplomb, si la chose est nécesaire, et leur donner du travail. Il me semble que l'une des déclarations les plus importantes que nous puissions attendre en cette Chambre du ministre du Travail est un exposé de ce qu'il entend faire pour l'utilisation du capital humain dans notre pays.

J'ai aussi un avis à offrir au ministre des Munitions et Approvisionnements. Il a déclaré hier à la Chambre que des centaines de millions de dollars ont été placés dans de nouvelles usines ou pour l'agrandissement de nos usines actuelles. Il a consigné certains chiffres au *hansard*. Je comptais que ces statistiques indiqueraient dans quelles provinces ces usines sont situées, mais j'ai constaté qu'il n'en était rien. Je crois cependant qu'on ne niera pas que presque toutes ces usines que l'on construit ou agrandit se trouvent dans l'Ontario et le Québec. La raison qu'on donne pour cela est la possibilité de se procurer de l'énergie hydroélectrique dans ces provinces. C'est là une concentration injuste et dangereuse de la richesse dans les provinces centrales du Canada. Cela va donner plus d'emploi dans ces provinces, et les jeunes gens et jeunes filles des autres provinces vont être obligés, dans plusieurs cas, d'aller s'établir dans le centre du pays pour obtenir de l'emploi. C'est d'ailleurs ce qui se fait déjà. Des familles vont être dispersées. Voilà un développement mal équilibré de l'industrie. Un grand nombre de ces usines vont continuer leurs opérations après la guerre et cet état de choses subsistera. Je supplie le Gouvernement de modifier immédiatement sa politique, de disséminer ces usines dans tout le pays. Il se peut que les difficultés créées par cet état de choses ne soient pas bien grandes durant la guerre et soient éclipsées par des questions plus importantes, mais les honorables représentants des sept autres provinces savent que, si cela continue, de graves inconvénients en résulteront pour le Canada d'ici à cinquante ans ou à cent ans.

Je veux maintenant parler de la façon dont on traite notre force armée. J'ai dit que 15,000 hommes ont été licenciés. Je crois qu'ils l'ont été sans recevoir de gratification. Dans certains cas, on leur a accordé une petite allocation pour des vêtements. Un bien petit nombre d'entre eux recevront des pensions. On les renvoie de l'armée aussitôt qu'on le peut. Quelques-uns de ces hommes vivent aujourd'hui de secours directs. Le Gouvernement n'a rien tenté pour remettre ces hommes en état de gagner leur vie. Il y a deux jours, les journaux ont rapporté les paroles suivantes du premier ministre:

> Le gouvernement fédéral est à préparer des plans pour le rétablissement complet dans la vie civile des soldats, matelots et aviateurs licenciés du service outre-mer.

Apparemment, il n'y a encore rien de prêt. Les plans de rétablissement devraient aujourd'hui être en voie d'exécution. Nous pourrions effectuer des expériences, réaliser des améliorations, élaborer des méthodes efficaces en vue de remettre ces gens sur pied. Il ne faut pas que nous attendions jusqu'après la guerre. Nous avons ici presque l'équivalent d'une division ayant déjà reçu son congé de l'armée active canadienne. On devrait s'occuper immédiatement de ces hommes. Si l'industrie ne peut les embaucher, pourquoi le Gouvernement ne poursuit-il pas l'établissement de la route trans-canadienne et n'entreprend-il pas d'autres travaux du même genre, ce qui procurerait de l'emploi à un bon nombre d'entre eux?

J'estime en outre, monsieur l'Orateur, que le moment est venu de verser à ceux qui s'enrôlent dans nos armées une allocation pour chacun de leurs enfants. Si je ne me trompe, à l'heure actuelle un soldat père d'une famille nombreuse ne touche une allocation que pour deux de ses enfants. Le Gouvernement est bien aise de voir ces gens s'engager; il devrait donc leur servir une allocation pour chacun de leurs enfants.

La question du transport des soldats en permission a été traitée par plusieuirs honorables députés, et j'affirme que le Gouvernement devrait faire quelque chose à ce sujet. L'opinion publique au Canada approuve l'idée d'accorder le transport gratuit à ces gens ou de les mettre en mesure d'aller passer dans leurs foyers sinon toutes leurs permissions, du moins celle qu'ils obtiennent avant leur départ ou encore leur permission semestrielle. Certains régiments de la côte du Pacifique ont été envoyés dans la Nouvelle-Ecosse. Quelques-uns de ceux qui y servent n'ont pas eu de permission avant leur départ et ils ont dû quitter notre province du jour au lendemain. D'autres ont droit à leur permission semestrielle mais il leur sera tout-à-fait impossible d'aller la passer dans leurs foyers s'il leur faut payer même le prix d'un billet simple. La même remarque s'applique aux soldats stationnés à Terre-Neuve. On a promis d'accorder à quelques-uns d'entre eux une permission qu'ils pourront passer dans le Canada central, mais le transport coûte très cher. Ces gens devront rester à Terre-Neuve à moins qu'on ne prenne des mesures à leur sujet. Je désire citer un bref passage d'une lettre que m'ont adressée cinq ou six de ces gens, actuellement stationnés à Terre-Neuve:

> Cette permission revêt pour nous une importance particulière, car nous n'aurons pas droit d'en obtenir une autre avant décembre 1941 et personne ne sait où nous serons alors.

Le ministre des Finances ferait bien de montrer de la générosité en consentant au paiement des frais de transport de ces gens.

Je désire faire quelques remarques au sujet des logements d'hiver. L'autre jour, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a déclaré que le Canada en avait assez pour abriter 150,000 hommes. Or, nous voyons dans

les journaux, même dans des organes qui appuient le Gouvernement, dans le *Sun* de Vancouver, par exemple, des articles condamnant l'état de choses existant au camp de Nanaïmo. Je ne fais que citer les manchettes:

Souffrances inutiles au camp de Nanaïmo.
La construction d'une caserne retardée pendant que les soldats occupent des tentes saturées d'humidité—Camp excellent rendu inhabitable par les pluies.

Ces titres ont paru dans le numéro du 14 novembre du *Sun*. On a signalé cet état de choses au ministre de la Défense nationale qui, fort louablement, s'est empressé d'y voir. Cela n'en démontre pas moins que certains membres de l'état-major ne s'intéressent guère au bien-être des soldats. Il en résulte que ces derniers tombent malades, que leur état physique laisse à désirer et que leur efficacité militaire diminue. On est tout à fait inexcusable de loger des centaines d'hommes dans des tentes à cette époque de l'année, comme on l'a fait à Nanaïmo.

Je pourrais signaler d'autres faits à l'attention du Gouvernement au sujet de l'armée, mais j'hésite un peu à soulever une foule de questions d'importance secondaire. Je tiens toutefois à rappeler le sort malheureux de ceux qui n'ont qu'une existence précaire, comme les personnes touchant des pensions de vieillesse, les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants. Le coût de la vie augmente; les statistiques les plus récentes indiquent qu'il accuse une hausse constante. En septembre 1939, l'indice était 100.8 Au 1er octobre, il s'établissait à 107. Je crois qu'il a monté depuis. Certaines de nos villes augmentent les allocations de secours, mais les bénéficiaires de petits revenus fixes se trouvent pris dans un piège et il faut y pourvoir. La situation est très bien exposée dans une lettre que j'ai reçue cette semaine d'un titulaire de l'allocation aux anciens combattants, domicilié à Vancouver. Voici ce qu'il écrit:

...bien peu d'objets nécessaires à l'existence n'ont pas augmenté de 15 à 20 p. 100 au cours des deux derniers mois.

Il poursuit:

Le temps est mal choisi de vouloir alourdir davantage le fardeau que le pays porte déjà, mais nous nous trouvons dans l'obligation de réclamer. . . le strict minimum nécessaire à l'existence. Le Gouvernement pourrait peut-être, sans modifier de loi existante, nous accorder un supplément de 10c. par jour, quitte à le discontinuer dès qu'il ne sera plus motivé. . . Nous regrettons beaucoup d'avoir à faire cette demande.

C'est une demande fort raisonnable. Je prie le premier ministre de prendre des mesures propres à remédier à la situation.

La population canadienne s'attend à des directives de la part du Gouvernement et du Parlement en vue de l'amélioration des conditions au Canada même. Elle veut voir modifier le mode de vie des Canadiens de manière qu'il soit tenu compte davantage de l'élément humain. Elle veut que tous ceux qui désirent travailler le puissent faire. Elle réclame un degré raisonnable de sécurité. Chaque fois que j'ai exprimé ces sentiments à Vancouver pendant l'intersession, l'auditoire, quel qu'il fût, les a approuvés de tout cœur. Ils me paraissent représenter la volonté du peuple canadien à l'heure actuelle. Les mêmes idées se répandent en Grande-Bretagne. Hier, M. Bevin, qui s'est révélé un si admirable chef de file, aurait affirmé, d'après les dépêches, que son objectif est la sécurité sociale et qu'il convenait d'inaugurer des mesures en vue de l'assurer, même pendant la guerre. Le compte rendu de son discours continue:

Commencez dès maintenant, a-t-il dit. Il ne s'agit pas de supprimer tous les bénéfices et les excédents, mais d'orienter la vie économique tout entière de manière à assurer la sécurité non pas à une classe moyenne peu nombreuse, mais à l'ensemble la collectivité.

Je me permets de citer en outre un éditorial de l'*Illustrated London News* du 7 septembre 1940. Bien que bombardés nuit et jour, ces gens ne cessent de chercher des moyens d'améliorer le mode de vie de la population. Voici un extrait de cet article:

...l'Anglais ordinaire (de toutes les classes sociales) désire un foyer à lui propre dont nul ne pourrait le déposséder, la sécurité dans son emploi, l'orgueil de son travail, la possibilité d'assurer à ses enfants une vie meilleure que la sienne et, dans un très grand nombre de cas du moins, un lopin de terre où, peinant et ruminant, il pourrait cultiver des fleurs et des légumes. Il demande aussi le droit, toujours dans des limites raisonnables, de critiquer ses patrons et ses gouvernants et de changer son emploi et son allégeance politique quand il le jugera à propos.

Je crois que le Canadien moyen désire ces mêmes choses. De fait, j'espère que nombre de Canadiens désirent changer leur allégeance politique. Mais ce monde nouveau est vraiment né en septembre dernier, quand beaucoup semblent croire qu'il naîtra après la guerre. Il incombe au Gouvernement de faire en sorte que la Chambre puisse, quand elle se réunira après le nouvel an, aviser aux mesures à prendre dans ce domaine.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dois dire que nous, membres de la dix-neuvième législature, avons le privilège de diriger une nation jeune et forte, défendant avec fermeté et bravoure une cause juste, une nation jeune qui compte les meilleurs amis qu'une nation puisse avoir, c'est-à-dire ses nations-sœurs du commonwealth britannique et notre puissant ami et voisin, les Etats-Unis; une nation jeune occupant une place de plus en plus importante dans le monde et assumant une responsabilité

de plus en plus grande. Il est vrai que le peuple canadien n'a jamais eu à faire face à des problèmes aussi ardus, mais il est également certain qu'il n'a jamais eu une plus belle occasion de reviser son programme national, de remédier à ses déficiences et d'adopter des mesures d'une grande portée. Cette dix-neuvième législature nous fournit l'occasion d'édifier une nation,—notre nation, le Canada. Il me semble que si le Gouvernement veut bien se mettre à l'œuvre. les honorables députés sont tellement bien disposés que nous rendrons un service qui se révélera sans égal dans l'histoire canadienne.

M. L.-P. PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé de participer au débat, mais certains de mes amis, et en particulier ceux de langue anglaise, m'ont demandé pourquoi un plus grand nombre de députés de la province de Québec n'ont pas fait connaître leur point de vue touchant les problèmes du jour. De plus, l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), je crois, a dit que les députés de l'Est devraient parler en faveur du cultivateur de l'Est. Je dois avouer que je n'ai pas encore qualité pour parler au nom des cultivateurs. Je veux, toutefois, assurer mon honorable ami qu'avant la fin de ce Parlement, j'aurai fait mon possible pour me mettre au courant des problèmes des cultivateurs, et j'espère alors être en mesure de faire connaître leur point de vue, étant donné surtout que je représente une circonscription entièrement rurale, qui touche à la ville de Québec.

Il me semble que mon premier devoir consiste à féliciter ceux qui, à mon sens, méritent des félicitations. Tout d'abord, je veux féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Claxton) ainsi que l'honorable député qui l'a appuyé (M. Jutras); tous deux se sont bien acquittés de leur tâche. Ils ont démontré, grâce à leur compréhension des problèmes nationaux, que le Canada peut devenir une grande nation, une nation où l'Est et l'Ouest, où la population de descendance anglaise comme celle de descendance française peuvent se réunir et mettre leurs efforts en commun en vue de la grandeur et de l'unité de la nation.

Deputé de langue française, je me dois ensuite de féliciter l'honorable député de Selkirk (M. Thorson), l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) et l'honorable député de Nanaïmo (M. Chambers) qui, dans leurs discours, ont démontré qu'ils connaissaient le point de vue de la population de langue française. Ils ont prouvé qu'ils connaissaient notre mentalité et ils ont eu l'obligeance de nous le dire à la Chambre.

Mais c'est avant tout, à mon sens, le premier ministre (M. Mackenzie King) que nous devons féliciter. Nous devons louer tout d'abord la façon énergique dont il a réfuté les critiques lancées contre sa gestion des affaires et aussi la manière admirable dont il a toujours su rester maître de la situation. Il convient encore de lui marquer notre appréciation pour la part qu'il a prise à la formation de la commission de défense canado-américaine. Il s'est employé activement à la création de cet organisme, au grand avantage non seulement du Canada, mais aussi de la Grande-Bretagne.

A ce sujet, je ferais bien, je crois, de répéter ici les paroles prononcées à la Chambre, il y a quelques jours, par l'honorable représentant de Selkirk (M. Thorson). Je cite:

...mais tous le loueront d'avoir contribué dans une si large mesure à resserrer les liens d'amitié entre le Canada et son puissant voisin. Nous sommes profondément reconnaissants aux Etats-Unis des secours qu'ils nous ont fournis et qu'ils continueront de nous accorder. Nous remercions le ciel,...

Je répète les paroles de l'honorable représentant de Selkirk en les faisant miennes...

...je crois pouvoir m'exprimer ainsi au nom de tous les Canadiens,—de posséder dans la personne du premier ministre un chef qui, nous en sommes certains, saura encourager l'amitié forte et croissante et la communauté de vues entre nos deux nations.

Il faudrait encore, à mon sens, féliciter le premier ministre pour le discours du trône dont il a, de fait, la responsabilité. On doit en admirer la concision, qui ne l'empêche aucunement d'évoquer tout ce que notre pays peut accomplir, sous l'égide du gouvernement, relativement à la poursuite de la guerre.

Il faut lui savoir gré de l'attitude qu'il a prise au sujet des vœux exprimés par la commission des relations entre le Dominion et les provinces, c'est-à-dire le rapport Sirois. Sa promptitude à faire part à la Chambre de la convocation d'une conférence des représentants des provinces sera, je crois, bien accueillie de toute la nation. Ce geste prouve bien que, lorsqu'il a décidé de nommer cette commission, il avait l'intention bien arrêtée de donner suite à ses propositions et d'étudier à fond tous les conseils propres à améliorer l'administration du Canada en général.

Je crois qu'il conviendrait aussi de féliciter le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) pour la relation qu'il nous a faite des résultats de sa mission en Angleterre, ainsi que pour le compte rendu de son voyage et de ses constatations durant son séjour là-bas.

Nous pourrions noter particulièrement aussi les discours prononcés par les ministres qui ont jusqu'ici pris part au débat. Je veux dire, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), le ministre de la Défense nationale pour

l'air (M. Power), le ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald), le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) et le ministre des Finances (M. Ilsley). Nous devons les féliciter du splendide exposé qu'ils nous ont donné quant à l'effort de guerre du Canada et de la façon dont ils ont dissipé les doutes qui auraient pu exister dans l'esprit de certaines gens, à la suite des fausses et alarmantes déclarations du chef de l'opposition (M. Hanson) et de ses journaux tory.

Au cours de la dernière fin de semaine, je me suis rendu dans ma circonscription. J'y ai causé avec un vieux cultivateur de mes amis qui a toujours aimé notre parti, mais que je ne connais que depuis un peu plus d'un an. C'est un vieillard plein d'esprit, qui s'est toujours tenu au courant de la chose publique. Il a élevé plusieurs enfants qui vivent sur sa terre et aujourd'hui il vit plus ou moins retiré. D'une façon que j'ai trouvée amusante, il m'a exprimé sa surprise et celle de ses amis de ce que le chef de l'opposition ait voulu une session à l'heure actuelle—en un temps où tout semble aller bien, au point de vue de notre effort de guerre. Ainsi qu'il me le disait, tout le monde semblait satisfait, à l'exception peut-être de la *Gazette* de Montréal et du chef de l'opposition. Il a ajouté: "Au début, nous nous demandions pourquoi il voulait une session du Parlement, mais, maintenant qu'il a parlé, nous pensons le savoir. Il voulait se montrer un véritable patriote et voulait, semble-t-il, collaborer avec le Gouvernement: ce qu'il a fait admirablement, d'ailleurs. Il a prouvé par son discours qu'il avait peu à dire et très peu d'idées pratiques à proposer. Il a contribué à démontrer que le peuple canadien avait su bien placer sa confiance et qu'en élisant à Ottawa le premier ministre actuel et une administration libérale, au lieu d'un gouvernement formé par le parti de l'opposition, il avait fait un choix judicieux."

M. GRAYDON: L'honorable député appuie son argument sur les mauvaises prémisses.

M. PICARD: Non; je crois que ce vieillard faisait preuve d'intelligence en disant que l'absence de propositions pratiques dans le discours du chef de l'opposition est une preuve que le peuple ne s'est pas trompé en élisant le premier ministre actuel.

Il y a quelques jours, l'honorable député de Souris (M. Ross) a dit que cette guerre était l'apanage des libéraux et que le favoritisme ne connaissait plus de bornes. Je suis convaincu que cette guerre n'est pas l'apanage des libéraux, mais plutôt une guerre canadienne; et le peuple du Canada en a ainsi décidé. Il a rendu cette décision au cours d'élections qui ont eu lieu après, et non avant, le début des hostilités. Si les élections avaient eu lieu avant la guerre et si le Gouvernement en avait appelé au peuple sur une question autre que la guerre, les paroles de l'honorable député de Souris pourraient avoir quelque valeur. Cependant, au moment des élections la guerre durait depuis six mois et le peuple canadien avait l'occasion de choisir entre le parti libéral et les meilleurs hommes que M. Manion pouvait présenter. Il a choisi les meilleurs hommes, mais non ceux de M. Manion. Il a choisi une administration libérale, une administration qui est en train de prouver qu'elle possède les meilleurs hommes qu'il fût possible de trouver quand il s'agit de poursuivre une guerre tout en maintenant l'unité au pays. Les seuls qui soient mécontents sont les survivants du parti conservateur à la Chambre. Ils sont tous dignes et d'un commerce charmant. Il y a également quelques journaux ultra-impérialistes, tels que la *Gazette* de Montréal et peut-être quelques autres.

M. GRAYDON: L'honorable député condamne-t-il l'impérialisme?

M. PICARD: Je suis opposé à l'impérialisme qui place l'Empire au-dessus du Canada. Je suis en faveur du Canada d'abord, du Canada avant tout. Notre pays doit jouer son rôle dans l'Empire, mais ne perdons pas de vue les intérêts de notre propre nation.

Mon honorable collègue de Souris a fait allusion aux faveurs politiques, mais pour juger cette question il faut examiner les méthodes d'adjudication des entreprises publiques et la manière dont on distribue les emplois. Parlant de la partie du pays que je connais le mieux, Québec, je dois dire que l'honorable député semble fort peu au courant de ce qui s'y est passé. En ma qualité de député libéral, je suis plutôt confus d'avoir à admettre que le Gouvernement a accordé la moitié des entreprises, sinon davantage, à des compagnies conservatrices. Cela est dû au fait que le ministère a adopté pour politique d'adjuger les entreprises aux plus bas soumissionnaires. Je sais que certains de mes amis ne sont pas satisfaits, loin de là, de cet état de choses, mais je crois que cette manière d'agir répond aux objections de l'honorable député. S'il était présent dans le bureau d'un député libéral à Québec, le samedi matin, il entendrait une tout autre histoire. Il entendrait les partisans libéraux se plaindre de ne pouvoir obtenir de travail à l'arsenal de Québec, ou ailleurs. La critique est facile, mais, si nous examinons de près la manière dont ces entreprises ont été adjugées, nous constaterons, je crois, que c'est très différent de ce que l'honorable député a déclaré.

Quelques collègues ont parlé de la rareté d'ouvriers expérimentés pour les ateliers de munitions. Je n'insisterai pas sur ce sujet, mais je prétends que ce sont les industriels canadiens qui sont responsables de cette situation. Ils ne se sont jamais donné la peine de former des techniciens et n'ont jamais organisé convenablement leur production pour éviter des périodes de ralentissement et de surcroît de besogne, afin de s'assurer un personnel suffisant d'ouvriers experts. Ils n'ont jamais suivi la coutume adoptée par un grand nombre de grosses compagnies américaines quant à l'établissement d'écoles pour la formation d'ouvriers experts. Nous souffrons maintenant du manque de perspicacité des chefs d'industrie. En 1929, nous avons vu le manque de prévoyance des financiers, mais, durant toute la crise, le défaut de perspicacité des industriels s'est maintenu. Ceux qui s'opposent parfois au contrôle de l'Etat sur l'industrie en auraient évité la nécessité s'ils avaient jugé à propos d'agir autrement dans le passé.

Cette question des ouvriers compétents est d'actualité dans ma propre région. Les électeurs ruraux des environs de Québec ont été ignorés quand du travail a été donné à Valcartier et à l'arsenal de Québec. Plusieurs des gens de la campagne ont déjà travaillé dans des usines et, très souvent, ils sont plus habiles que les chômeurs des villes que l'on a embauchés. C'est peut-être là une bonne solution du problème du chômage, mais je prétends que ceux qui portent le même fardeau de taxes devraient être sur un pied d'égalité quand il s'agit de la distribution des emplois. Voilà une question que je soumets aux ministres de la Défense nationale, en les priant de l'étudier et de revenir sur leur première décision.

Quelques députés ont insisté sur la nécessité d'économiser dans les dépenses ordinaires de l'Etat. D'accord, mais, d'un autre côté, il y a une limite que l'on ne saurait dépasser. J'ai été, quelque temps, attaché à l'un des ministères, et je me rappelle comment les chefs des divers services préparaient leurs crédits. D'ordinaire le Conseil du trésor diminuait ces crédits de 10 à 15 p. 100, et cependant ces sommes étaient censées être nécessaires à l'administration des affaires du département. On comprend bien qu'il faille augmenter plutôt que diminuer les crédits du ministère de la Justice et de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, à cause du travail spécial qu'ils font. On peut dire la même chose du ministère de l'Agriculture. J'ai reçu plusieurs lettres de mes commettants qui se plaignent parce qu'on a fermé les fermes de démonstration. Il a fallu en venir là à cause d'une politique d'économies et de réduction de dépenses. Je me demande si nous servons notre pays comme nous le devrions lorsque nous ne donnons pas à nos cultivateurs l'aide qu'ils avaient l'habitude de recevoir, et à laquelle ils ont droit pour améliorer leur production et leurs travaux agricoles? A mon avis, on ne devrait pas diminuer les crédits de ce ministère.

La situation est la même dans le cas du ministère du Commerce. Toutes nos fabriques ne sont pas employées à la production du matériel de guerre. Plusieurs de nos marchés extérieurs sont fermés, et certes ils se font moins nombreux. Ce ministère pourrait contribuer beaucoup à nous trouver de nouveaux débouchés par son service de renseignements. Je crois qu'on devrait maintenir les crédits à leur présent niveau parce qu'il est dans l'intérêt du pays que l'on continue ce travail. Nous ne devrions pas ruiner notre économie nationale en diminuant nos dépenses à un point dangereux. Nous pourrons mener cette guerre à bonne fin si tout va bien au Canada, si les choses sont administrées à la satisfaction de la majorité et de manière à assurer le bien-être national.

L'honorable député de Peel (M. Graydon) a formulé une proposition que j'approuve entièrement. Il a demandé que les lettres adressées aux membres de l'armée canadienne soient expédiées franc de port. Je ne sais trop si le ministre des Postes (M. Mulock) sera d'avis que les lettres des parents et amis des soldats devraient être exemptes des frais de port, mais il me semble que les colis qui sont de nature à encourager nos soldats devraient être expédiés sans frais pour l'expéditeur. Il y a des familles de soldats dont les revenus sont très modestes. Il peut leur être assez facile d'envoyer un gâteau ou quelque autre petit don, mais lorsqu'il s'agit de débourser 40 ou 50c. en timbres-poste cela obère leur budget assez fortement et elles hésitent à envoyer ces colis. Le soldat outre-mer se demande si ses amis l'ont oublié. On pourrait peut-être prendre des mesures autorisant l'expédition franc de port de colis de certaines dimensions, soit par l'entremise des différents régiments ou d'autre manière. Si le Gouvernement veut comprendre les lettres dans ce projet, j'approuve entièrement la chose. Bon nombre de ces soldats ont quitté leurs foyers depuis assez longtemps et ils méritent tout l'encouragement que peuvent leur donner ceux d'entre nous qui sont restés de ce côté-ci de l'océan en assez grande sécurité.

On me permettra d'aborder certaines questions qui intéressent ma circonscription. Je constate que plusieurs honorables députés l'ont fait. Je voudrais d'abord parler des taxes imposées l'an dernier et qui intéressent particulièrement mes commettants. Bien que

les impôts aient subi une augmentation, le peuple s'est incliné avec un grand sens national. J'en mentionnerai tout de même trois qui ne semblent pas très populaires. Le premier, j'imagine que mes amis de l'Ouest partageront mon avis sur ce point, est l'impôt sur la farine. Dans ma circonscription, et dans l'Est en général, on a reçu plusieurs plaintes au sujet de cet impôt qui grève une denrée essentielle. On pourrait imposer nombre d'objets de luxe sans provoquer une seule protestation motivée, mais la farine est de consommation universelle. Les cultivateurs de l'Ouest veulent vendre leur blé, et nous avons besoin de pain dans l'Est. Le ministre devrait aviser aux moyens de remédier à cet état de choses.

En ce qui concerne le fisc, il est un autre point que je tiens à signaler; c'est la façon dont on perçoit actuellement l'impôt sur le courant électrique. On le fait d'après le prix. Ce mode de perception est loin d'être équitable. J'ai toujours cru que nos mesures fiscales se fondaient autant que possible sur des principes d'égalité et de justice. Or, s'il faut en juger par cet impôt, il n'est tenu ici aucun compte du principe de justice, car le prix de l'énergie électrique est plus élevé dans certaines provinces—la mienne notamment—que dans d'autres. L'impôt pourrait être établi sur la consommation, sur le nombre de kilowatt-heures, ainsi que le proposait l'an dernier l'honorable député de Champlain (M. Brunelle). Ce dernier n'était pas tout à fait de l'avis du ministre des Finances d'alors (M. Ralston) qui craignait, par un remaniement de l'impôt, de s'attirer les protestations des contribuables moins lourdement imposés à cause de la modicité relative des prix de l'électricité dans leur province. C'est un argument qui peut avoir sa valeur, mais qui ne s'inspire pas du principe de la justice, car l'assiette de l'impôt devrait reposer sur la consommation.

L'impôt sur la feuille de tabac naturel ne soulèvera peut-être pas autant d'objections ailleurs qu'elle en soulève chez nous, mais ce sont les Québécois surtout qui fument la feuille naturelle, laquelle, avant l'entrée en vigueur du nouvel impôt, se vendait à peu près 15 c. la livre. L'impôt de 10 c. la livre décrété sur ce tabac en double presque le prix. Je ne compte guère sur la sympathie des honorables députés des autres provinces, car cette question ne présente pour eux aucun intérêt, mais, chez nous, l'impôt constitue un véritable fardeau pour les cultivateurs qui ne consomment que du tabac naturel. Lorsqu'ils apprirent que cet impôt allait être décrété, ils se firent une provision pour quelques mois à l'avance, mais voici que cette provision s'épuise, et le moment n'est pas éloigné où ils viendront se plaindre de cet impôt auprès de leur député. Si nous fondons la fiscalité sur une base largement nationale, cet impôt sur le tabac naturel échappe à ce principe, car des statisticiens m'informent que c'est le Québec qui consomme la plus grande partie de ce tabac.

Je traiterai brièvement aujourd'hui la question de la période d'entraînement prévue par le plan de mobilisation. On s'est plaint qu'un mois ne suffisait pas. Cependant j'ai rencontré plusieurs officiers qui étaient plus que satisfaits du progrès réalisé. Certains de mes électeurs ont été appelés. Ils ont répondu spontanément et je suis fier de pouvoir dire que, dans ma circonscription, pas un seul homme ne s'est adressé à moi pour se faire exempter. Tous ont répondu avec enthousiasme, sachant qu'ils allaient s'entraîner pour défendre la patrie canadienne. Il se peut, comme on l'a dit, que ce ne soit pas assez d'un mois. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'exécution du plan se poursuive pendant un an, jusqu'à ce que tous ceux—de vingt et un à trente-cinq ans, je crois—qui sont tenus de faire leur service, aient subi leur mois d'entraînement, ce qui nous mènera jusqu'aux environs de septembre 1941. Au cas où l'on constaterait l'insuffisance de cet entraînement, on pourrait rappeler les hommes de la première classe pour une période de deux ou trois mois, s'il était nécessaire. Je partage cependant l'avis d'un honorable député qui a servi dans l'armée active du Canada, l'honorable député de Nanaïmo (M. Chambers). Je crois avec lui qu'une période d'un mois et demi serait suffisante. Mais je n'ai pas compétence en ces matières. Je crois pourtant qu'on devrait exécuter le plan actuel jusqu'à la classe des célibataires de trente-cinq ans. S'il faut en croire les déclarations du premier ministre de Grande-Bretagne, c'est en 1942 et en 1943 que nous aurons besoin d'hommes pour la lutte. Nous aurions le temps de préparer nos gens d'ici là, et si leur entraînement d'un mois leur donne le goût de l'armée, ils s'enrôleront en plus grand nombre que s'ils deviennent fatigués et dégoûtés par une période d'instruction de quatre mois.

Avant de passer à l'étude d'autres questions, permettez-moi de signaler une déclaration qu'on a faite l'autre soir et qui ne m'a pas beaucoup plu. Elle est d'un de mes amis, l'honorable député de Rimouski (M. d'Anjou). Il dit:

J'écoutais hier soir l'honorable député de Nanaïmo (M. Chambers) prononcer en français un discours magnifique. Je crois que l'honorable député, en cette circonstance, a fait la leçon à une quantité de députés de la province de Québec qui, soit par snobisme ou pour d'autres raisons que je ne connais pas, ne parlent

pas souvent français en cette Chambre. Si nous voulons conserver un droit, j'ai toujours compris qu'il fallait l'exercer.

Je ne pense pas qu'on puisse m'accuser de snobisme et je ne crois pas qu'il y ait aucune affectation à parler français ou anglais. Le langage ne sert qu'à exprimer la pensée, et quand il apparaît qu'en se servant d'une langue particulière on peut atteindre un plus grand nombre de gens, il est logique de l'employer quand on le peut. S'il s'agissait d'un droit, je serais le premier à me battre pour qu'on le respecte ou qu'on me l'accorde. Si l'on m'accorde ce droit, cependant, dois-je m'en prévaloir constamment? Ne m'est-il pas permis d'exercer mon droit de parler dans une autre langue? Je ne crois pas que l'honorable député de Rimouski ait compris la leçon à tirer du discours de l'honorable député de Nanaïmo. Il devrait se rendre compte qu'en s'efforçant de parler français dans cette enceinte, un député anglophone manifeste sa bonne volonté. Les Anglais ont ceci de particulier qu'ils n'aiment pas à laisser voir leurs imperfections. J'en connais plusieurs, de mes amis, qui conversent convenablement en français, mais qui ne voudront jamais se servir de cette langue en public, parce qu'ils ne la parlent pas parfaitement. Il me semble donc que l'honorable député de Nanaïmo a manifesté une certaine bravoure en s'aventurant à parler en français. Plutôt que de blâmer les députés de langue française parce qu'ils parlent anglais, mon honorable ami de Rimouski devrait tirer une tout autre leçon de l'excellent discours qu'a prononcé mon voisin.

Depuis mon arrivée à Ottawa pour la présente session, plusieurs personnes m'ont demandé ce que nous, de Québec, pensons de la chute de la France et de quel œil le Canada français voit cette défaite et l'incident d'Oran. En traitant brièvement cette question, je n'oublierai pas les mots du premier ministre dans son discours sur l'adresse:

> En cette enceinte, nous ne saurions trop surveiller nos propos à l'égard des autres pays et de leur rôle dans la guerre.

Il déclarait peu après:

> J'exhorte les honorables membres de la Chambre, ainsi que mes compatriotes de toutes les parties du Dominion, à songer constamment à la tâche que le Canada seul peut accomplir pour ranimer l'espérance dans l'âme des Français plongés dans la douleur. Que les Canadiens ne laissent échapper aucune parole de nature à raviver leurs plaies. Ne leur infligeons pas de nouvelles douleurs; appliquons-nous à les adoucir.

Je m'efforcerai, au cours des quelques instants que j'entends consacrer à cette question, de ne pas oublier ce conseil du premier ministre.

La population du Québec se souvient avec joie de l'appel que lui lançait le premier ministre, quelques jours après l'effondrement de la France, où il la priait de sauvegarder jalousement cet amour de la liberté et cette culture qui font la gloire de la France et d'aider à prévenir tout élargissement de la brèche entre Français Anglais. La façon dont le premier ministre a traité cette question, dans son discours sur l'Adresse, lui a acquis encore plus sûrement l'admiration de notre province.

La tragédie de la France, ainsi qu'on l'a appelée, offre plus d'un aspect à notre étude. Cependant, quel que soit le point de vue où on l'examine, la prudence la plus élémentaire nous conseille d'éviter toute opinion extrémiste. Passe-temps futile que de vouloir imputer à tel ou tel parti la responsabilité du désastre, et qui ne saurait engendrer qu'amertume et déception. J'ai peine à dissimuler mon mépris pour ces écrivains français de la droite qui cherchent à nous convaincre que ce sont les hommes de gauche qui ont perdu le pays, comme pour ceux de la gauche qui nous dévoilent les intelligences de la droite avec l'ennemi. Bon nombre de ces écrivains seraient plus convaincants s'ils faisaient preuve d'un peu plus de modération.

Il est enfantin de parler de l'incompétence des hommes d'Etat français. Tous ceux qui se sont tenus au courant de la situation politique en Europe savent qu'ils valaient bien ceux des autres pays du continent, qu'ils dépassaient parfois, mais à qui ils n'ont jamais été inférieurs.

Naïveté également que de prétendre que la France subit aujourd'hui le châtiment que lui ont mérité ses péchés. La France a toujours été le pays des justes proportions et de la modération, le pays de la mesure. Elle était le foyer d'un individualisme hautement développé, produit d'une vaste culture dans tous les domaines de l'activité intellectuelle. L'analyse des divers éléments qui ont amené la chute de la France est beaucoup trop complexe pour se prêter au traitement cursif que lui accordent certaines personnes mal renseignées; si complexe, en effet, que je ne saurais l'entreprendre au cours de ces quelques remarques.

Le 16 juin, date où la France a manqué à ses engagements envers l'Angleterre, a été pour nous un jour malheureux. Nous avons compris avec tristesse l'erreur que commettaient ceux qui ont emporté la décision du gouvernement de Bordeaux. A mon sens, MM. Reynaud, Herriot et Lebrun et tous ceux qui étaient de leur avis avaient raison de vouloir continuer la lutte en Afrique. Je suis personnellement d'avis que ceux qui ont influé sur la décision d'abandonner l'alliance britannique porteront de terribles responsabilités devant l'histoire. Il est cependant difficile, ne

l'oublions pas, de juger la situation dans la sécurité relative où nous sommes. Rappelons-nous que le 16 juin la France défendait à elle seule son territoire et qu'elle n'avait pas la Manche pour la séparer des engins de guerre motorisés de Hitler. Quelle que soit la sévérité avec laquelle nous pouvons juger cet individu, Laval, n'oublions pas que le grand héros qui dirige maintenant la France a agi avec sincérité. Il est aujourd'hui le prisonnier de ses premières erreurs, mais son véritable patriotisme offre une garantie qu'il ne fermera pas les yeux sur les vrais intérêts de la France. Nous devrions donc remettre tout jugement sur les décisions de Vichy que nous font connaître les journaux jusqu'après leur confirmation formelle par les faits, alors que nous pourrons connaître leur pleine signification. Nous devons, monsieur l'Orateur, nous reposer sur le fait que les sentiments de la majorité des Français s'imposeront à l'esprit de leur chef et que l'on trouvera les moyens d'éviter tout conflit avec la Grande-Bretagne. Même en mettant les choses au pire, personne ne devrait entretenir de craintes sur les sentiments des Canadiens français. Ils se rangeront plus que jamais du parti de la démocratie et de son vaillant défenseur, le Royaume-Uni.

On m'a raconté récemment qu'à Montréal un soi-disant "homme de bonne volonté" avait entrepris de sonder les esprits sur l'incident d'Oran; il aurait émis l'opinion que les Canadiens français s'étaient terriblement offensés de l'affaire. J'incline à croire qu'il n'a pas causé avec ceux qu'il fallait, car, tout en n'aimant pas la publicité qui entoure l'incident, nous en admettons la nécessité et nous dirions toujours: "Allez et recommencez", s'il fallait recommencer. Nous considérons qu'il y allait de l'intérêt du Canada, parce que c'était l'intérêt de la Grande-Bretagne. La loyauté des Canadiens français a été plusieurs fois mise à l'épreuve jusqu'ici. Si j'ai bonne mémoire, c'est en 1776, en pleine révolution américaine, que Lafayette et d'Estain, à leur arrivée en Amérique, ont envoyé aux Canadiens français des émissaires pour leur demander d'aider les coloniaux en révolte. C'était à peine dix-sept ans après la chute de Québec, et pourtant les Canadiens français ont fait la sourde oreille à cet appel et sont restés fidèles à la Grande-Bretagne. Ils n'ont pas alors pris part à la lutte contre la couronne. De nouveau, en 1812, les Canadiens français ont démontré leur loyauté envers la couronne et, à Châteauguay, un bataillon de voltigeurs, commandé par de Salaberry, combattit pour l'Angleterre.

Il s'est fait toutes sortes d'allusions controuvées sur les incidents de 1837. Il ne s'agissait pas d'une révolte contre la couronne, ni d'une manœuvre en faveur de l'ennemi. Il s'agissait simplement d'une lutte à laquelle le Haut et le Bas-Canada prirent part pour faire reconnaître les principes constitutionnels au Canada.

De nos jours même, monsieur l'Orateur, des provocations bien plus fortes que l'incident nécessaire d'Oran ont mis à l'épreuve la patience des Canadiens français. Mes compatriotes n'ont pas besoin de gémir sur l'incident d'Afrique, quand on les a blessés dans leur propre territoire, dans leur propre province. On pourrait écrire une longue et triste histoire sur les iniquités dont ont fait preuve certains éléments de la majorité. Je vous prie d'observer, monsieur l'Orateur, qu'il ne peut être question de cette Chambre, où l'atmosphère la plus satisfaisante règne. Il ne s'agit pas du Gouvernement, qui a fait preuve de plus d'esprit d'entente et de bienveillance que tout régime qui l'a précédé. Je veux parler du service civil du Canada, ici, à Ottawa, et plus spécialement du service fédéral dans la province de Québec. Je fais allusion aux grandes compagnies d'utilité publique comme la compagnie de téléphone Bell, les Chemins de fer nationaux du Canada et le Pacifique-Canadien dans les services qu'elles donnent et les personnes qu'elles emploient en notre province. Je fais allusion à toutes ces organisations ou sociétés d'un caractère public qui, desservant la population de langue française, en tirent leurs revenus, mais qui négligent de tenir compte de l'élément canadien-français lorsqu'il s'agit de distribuer des faveurs ou de rendre certains services. Prenons, par exemple, l'effort de guerre. Nous voulons qu'il y ait égalité de sacrifices. Or, y a-t-il répartition égale des bénéfices qui proviennent des contrats de guerre et de la direction de notre effort industriel? Certains de ces faits journaliers réjouissent les extrémistes et quelques agitateurs et sont plus importants que l'incident d'Oran.

Nous avons beaucoup de travail à faire avant que la situation soit satisfaisante. Cependant, monsieur l'Orateur, ces justes revendications n'ont jamais affaibli la loyauté des Canadiens français et, heureusement, il n'est pas trop tard pour remédier à l'état de choses qui existe. Nous sommes sûrs qu'en définitive chacun se rendra compte que la grandeur de notre nation dépend de la fermeté des liens qui unissent les divers groupements ethniques qui la composent; or, cette unité est irréalisable lorsque les avantages ne sont qu'unilatéraux. On ne la réalise pas non plus par la contrainte, mais elle est le résultat de la bonne volonté et de la bonne entente. Au cours de ma courte vie publique, j'ai prêché le besoin de collaboration chaque fois que j'ai eu l'occasion d'adresser la parole en

public. Je déclare aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que nous devons tous tendre vers ce but.

Au cours de notre histoire, nous avons toujours eu la consolation de compter, parmi les citoyens de l'autre race qui constitue la majorité, des amis qui nous comprenaient et qui partagaient certaines de nos opinions. Nous avons été heureux de voir s'affermir graduellement l'esprit de conciliation qui règne dans les domaines politique et universitaire. Il n'y a pas plus de raison pour qu'un Canadien de descendance purement française éprouve pour l'Angleterre de l'amour, au sens véritable du mot, qu'un Canadien de langue anglaise pour la France; cependant, il existe un terrain commun d'entente et c'est notre amour à tous pour le Canada, notre pays, que nos ancêtres ont édifié, pour lequel ils ont combattu dans le passé et que nous sommes prêts à défendre en ce moment. Voilà le sentiment qui doit nous unir.

Les Canadiens français ont toujours respecté la Grande-Bretagne et ils lui savent gré de leur avoir donné un système d'institutions politiques fondé sur la liberté, l'autonomie et la justice.

Je tiens à dire, en terminant, que depuis le début de la bataille de Grande-Bretagne, la conduite exemplaire du peuple anglais, sa détermination et son courage opiniâtres, l'héroïsme de la population civile, les hauts faits d'armes de la Royal Air Force et de la marine royale, ont provoqué dans toute la province de Québec un sentiment de profonde admiration pour la Grande-Bretagne et d'affection sincère envers nos souverains.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Je désire ajouter mes félicitations à celles qu'ont déjà reçues le proposeur de l'Adresse et l'honorable député qui l'a appuyé. A l'honorable député de Provencher (M. Jutras) et à l'honorable préopinant (M. Picard), je dirai que j'envie leur facilité de si bien s'exprimer en anglais et en français. Je regrette que mes connaissances dans les langues modernes ne me permettent pas même d'essayer de m'exprimer en français cet après-midi.

Le proposeur de l'Adresse a lancé la discussion sur un plan très élevé dès ses premières paroles, quand il a dit:

Je crois me faire le fidèle interprète des intérêts et des sentiments de la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges en disant que nous ne désirons aucun avantage local ni personnel et que la politique de parti ne nous intéresse pas. Tel est aujourd'hui le sentiment de tout vrai Canadien. Nous aspirons au bien-être du Canada et de toutes ses parties.

Ces idées lui font honneur, et encore une fois ont lancé la discussion sur un plan supérieur. Tous les honorables préopinants ont paru imiter son exemple. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'est excusé de n'avoir pu l'entendre; s'il l'avait pu, il aurait supprimé la première partie de son récent discours, qui nous a rappelé les joutes politiques et les campagnes électorales de jadis.

Une partie du discours de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) mériterait des commentaires. La voici:

Bien peu d'entre nous avons commencé à nous priver des choses que nous aimons et moins encore de celles dont nous croyons avoir besoin. Si nous ne faisons pas de sacrifices, notre effort de guerre ne sera pas suffisant pour arrêter les Nazis. Nous devons consommer moins, épargner davantage, acheter constamment des certificats d'épargne de guerre et souscrire aux emprunts de guerre.

J'espère que les honorables députés ne jugeront pas la population que je représente au Parlement par le montant d'argent qu'elle a converti en certificats d'épargne de guerre de l'Etat. Qu'ils la jugent plutôt par les sentiments exprimés dans un article de fond paru dans le journal de la petite ville que j'habite depuis dix ans. Le rédacteur a fermé son atelier, quitté sa femme et ses quatre enfants pour s'enrôler dans la 20e compagnie du corps forestier. Voici le salut qu'il adressait dans son message d'adieu aux lecteurs paru dans son hebdomadaire:

Nous regrettons l'existence des besoins qui nous appellent au service de la patrie. Nous sommes fier de pouvoir servir, même si c'est bien humblement. Nous déplorons d'avoir à laisser notre famille, épouse et enfants, mais nous sommes fier de lui voir le courage de nous dire adieu le sourire aux lèvres et avec des mots d'encouragement. Nous regrettons d'avoir à quitter des amis, mais nous sommes fier de nous unir aux meilleurs citoyens du pays pour protéger les choses que nous chérissons.

Tels sont les sentiments de plusieurs qui ne peuvent convertir un seul sou en certificats d'épargne de guerre, mais qui sont prêts à des sacrifices beaucoup plus élevés, à sacrifier même leur vie.

L'honorable député nous invite à diminuer notre consommation et à augmenter nos économies. J'aurais aimé de sa part plus de précision. Je voudrais que quelque membre du Gouvernement nous dise ce qu'il faut entendre au juste par diminution de la consommation. Voici un numéro de *MacLean*, du 15 octobre. L'annonce de la dernière page nous invite à acheter des camions de livraison, modèle de luxe International; l'avant-dernière page nous présente le suprême automobile canadien, le Studebaker Champion de 1941. Deux pages entières sont consacrées à annoncer le meilleur automobile de l'Amérique, le De Soto 1941; une page complète est consacrée aux camions Fargo; deux pages à l'auto Dodge spécial de grand luxe de 1941, deux pages au Chrysler, deux pages à ce qui est censé le meilleur auto de tous, le Plymouth nouveau modèle, et

naturellement, tout à côté on vante le premier des autos, le Chevrolet. Il me semble qu'on devrait indiquer aux éditeurs de ce magazine si les personnes qui achètent ces articles aident ou nuisent à notre effort de guerre. Je suis certain que l'International Harvester Company ne veut pas inciter les gens à acheter des camions de luxe si, en ce faisant, ils emploient de l'argent qu'ils devraient consacrer à l'achat d'obligations de l'Etat ou de timbres d'épargne de guerre. Il est grandement temps qu'un représentant autorisé du Gouvernement nous explique ce que ce dernier veut dire quand il nous demande d'épargner davantage et de consommer moins.

Je voudrais qu'on me dise si nous devons consommer moins de blé, de bacon, de beurre et de pommes. Devons-nous consommer moins de poisson? Les propos du genre que je viens de mentionner causent beaucoup de confusion.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) m'a fait plaisir hier quand il a annoncé que le grand luxe n'existerait plus dans les nouveaux automobiles, les nouvelles glacières électriques et les nouveaux postes récepteurs radiophoniques. Cet avertissement arrive à temps; on aurait même dû le donner il y a un an. D'un autre côté, s'il est mal d'acheter ces articles, il est également mal de les fabriquer. A mon avis, le peuple canadien attend impatiemment le mot d'ordre du Gouvernement quant aux denrées qui doivent être conservées et celles qui ne doivent pas l'être.

Mon voisin de pupitre (M. Gillis) a rappelé ici l'autre jour les excellentes paroles prononcées par le premier ministre (M. Mackenzie King) quand, dans son discours de la fête du Travail, il a parlé de la fraternité des braves qui combattent pour nous et de celle des ouvriers qui travaillent pour la victoire. J'approuve tout ce qui s'est dit ici au sujet de la besogne admirable accomplie par nos soldats, nos aviateurs et nos marins. J'appuie tous ceux qui ont dit que nous devons accorder le transport gratuit à ceux qui sont prêts à sacrifier leur vie pour leur pays. En outre, je tiens aussi à rendre homage à l'œuvre des braves Canadiennes, car tous doivent reconnaître que ce sont les femmes qui font les plus grands sacrifices en temps de guerre.

Je désire dire quelques mots à propos de la deuxième fraternité dont le premier ministre a parlé, celle des ouvriers qui travaillent pour la victoire. J'ai lu dans le hansard de la Chambre des communes de Grande-Bretagne un discours prononcé par l'honorable député de Llanelly le 10 octobre. Voici ce qu'il a dit:

> En Europe, les événements des dernières années ont démontré fort clairement que c'est le moral de la population qui gagne ou perd les guerres totales. L'une des choses les plus remarquables de ces dernières années est que des pays ont été vaincus pendant que leurs armées tenaient encore bon et cela parce que le moral des civils avait manqué.

Il y a beaucoup de vrai dans cela. Les honorables membres de la Chambre désirent que les civils du Canada fassent leur part autant que possible.

Quelques remarques maintenant au sujet de notre effort dans le domaine industriel. Au cours du débat, deux de mes honorables collègues ont fort bien traité les problèmes qui se rattachent à l'industrie. J'ai lu avec intérêt une autre observation que le député dont j'ai déjà parlé a faite au Parlement britannique. Il a déclaré que, dans sa circonscription, on avait fabriqué plus de 10,000 abris Anderson, mais il a ajouté qu'à cette époque ses électeurs ne possédaient pas un seul de ces abris. Il a rappelé que de fortes quantités d'acier étaient nécessaires à la fabrication de ces abris et qu'il y avait une grave disette de ce métal en Grande-Bretagne. Mon compagnon de pupitre me fait remarquer que la production d'acier n'a pas atteint son chiffre maximum au Canada. Tant que le peuple de Grande-Bretagne sera dans l'impossibilité de se procurer ces abris Anderson à cause du manque d'acier, nous devrions, je l'affirme, fournir à la métropole tout l'acier que le Canada peut produire.

Je tiens à féliciter le ministre du Travail (M. McLarty) de ce qui a été accompli dans l'exécution des plans de formation de la jeunesse élaborés par les autorités fédérales et provinciales. J'ai sous la main certains renseignements au sujet des cours abrégés de soudure et de ferblanterie, de construction mécanique et de construction d'avions que l'on donne aux jeunes gens. On devrait faire davantage de ce côté, mais, autant que je sache, l'école d'entraînement de Galt (Ontario) est la seule qui soit en mesure de former un grand nombre de jeunes gens conformément à ce plan. On n'y admet que les élèves de 16 à 29 ans et il faut qu'ils aient en leur possession une lettre d'un patron sérieux qui s'engage à leur donner de l'emploi à l'expiration de leur cours. Bien entendu, cette condition restreint, jusqu'à un certain point, le nombre de ceux qui peuvent profiter de cet avantage. Le ministre du Travail me permettra de lui faire remarquer que, tout en enseignant ces métiers aux jeunes gens, on ne devrait pas négliger de donner une nouvelle formation aux mécaniciens qui ont fait leur apprentissage soit dans la métropole, soit aux Etats-Unis, soit au Canada. Dans l'Ouest canadien surtout, il y a sur les fermes un grand nombre de gens qui ont appris un métier dans les grandes régions industrielles de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Canada, mais qui ont quitté l'usine pour aller cultiver la terre

à l'époque déjà lointaine où l'on pouvait faire fortune dans les Prairies. Cette année, plusieurs de ces gens se verront contraints de recourir à l'assistance publique s'ils ne réussissent pas à trouver d'emploi. Il y a dans ma circonscription des hommes compétents, qui ont fait sept ou huit ans d'apprentissage dans la mère patrie, où leurs parents sont bombardés chaque nuit par les avions de Hitler. Il répugne à ces gens de vivre de secours au Canada au lieu d'accomplir le travail utile qu'il restera à faire tant que les usines canadiennes ne seront pas toutes exploitées à leur plein rendement. Je soutiens que l'on devrait ouvrir sans délai des écoles où pourraient se perfectionner les gens qui ont fait un apprentissage dans l'industrie il y a un certain nombre d'années, et dont les services redeviendront bientôt nécessaires à l'industrie si le Canada doit apporter la plus forte contribution possible à l'approvisionnement de la Grande-Bretagne en matériel de guerre.

J'aborderai maintenant un sujet d'une importance vitale pour mes électeurs et pour la population de l'Ouest: la question agricole. Tous les honorables députés reconnaîtront, je crois, que le ministre de l'Agriculture a eu raison de dire l'autre soir que la production de vivres sera l'une des meilleures formes d'assistance que le Canada puisse accorder. Les mesures qui ont été prises dans notre pays au sujet de la production de vivres ne me satisfont nullement. Je désire remercier le ministre de l'Agriculture de la déclaration qu'il a faite hier, en réponse à une question que j'ai posée vendredi lorsque j'ai demandé si l'année 1940 serait déclarée année de crise en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Sa déclaration sera bien accueillie dans tout l'Ouest canadien. Dans le discours qu'il a prononcé l'autre soir, l'honorable député de Melfort (M. Wright) a parlé d'une déclaration du ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) publiée dans un bulletin de renseignements émanant du directeur de l'information publique et dont voici la teneur:

> Depuis le début de la guerre nous n'avons pas, que nous sachions, adjugé une seule entreprise de construction susceptible, même au prix du plus grand effort d'imagination, d'assurer à l'entrepreneur un bénéfice excessif.

Le ministre a continué:

> ...il est contraire à l'intérêt public, en temps de crise, de faire travailler un entrepreneur pour l'Etat à perte. Evidemment, il n'y a aucun avantage à adjuger des marchés moyennant des conditions pécuniaires susceptibles de ruiner l'entrepreneur et, partant, de diminuer les capacités productives de la nation.

Si telle est la façon d'agir du ministre des Munitions et Approvisionnements en matière d'adjudication d'entreprises, il est grand temps que le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce (M. MacKinnon) suivent son exemple. En effet, ainsi que je l'ai déjà affirmé ici même, produire du blé, du beurre, du bacon et ainsi de suite est tout aussi important que fabriquer des mitrailleuses, des avions de bombardement, des obus et d'autre matériel de guerre. Sans vouloir déprécier la contribution fournie par l'industrie, je prétends que, si le Canada peut assurer aux industriels la totalité de leur prix de revient et un bénéfice en plus, il ne convient pas de demander à nos cultivateurs de se ruiner en produisant à perte des denrées alimentaires pour le Canada et la métropole.

Je suis peut-être un des rares députés qui n'ont pas écouté avec beaucoup d'enthousiasme le discours que le ministre de l'Agriculture a prononcé l'autre soir. Je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas parce que les observations préliminaires du ministre m'ont ennuyé. En temps normal, avouerai-je, j'ai plaisir à écouter le ministre de l'Agriculture débiter, du haut d'une tribune électorale, des harangues militantes du genre de celle dont il nous a régalés l'autre soir. Mais ce qui m'a troublé, ce sont les flagrantes inexactitudes du tableau qu'il a brossé de l'agriculture. Je n'entends pas m'arrêter à toutes les denrées qu'il a énumérées; je me contenterai d'en mentionner deux qui intéressent plus que toutes les autres la population de ma circonscription et de l'ensemble de l'Ouest.

J'entends examiner ce que le ministre envisage à propos du bacon et du blé. Il parle de millions de dollars, de millions de livres, avec la plus grande aisance. Mais ce que les cultivateurs de l'Ouest veulent savoir, c'est combien la livre. Les producteurs de bacon n'éprouveront guère de satisfaction à s'entendre dire qu'ils devront produire le bacon moyennant un prix ruineux, mais qu'ils devraient se consoler à la pensée que des milliers d'autres cultivateurs sont dans la même posture. Quand j'ai demandé au ministre, l'autre jour, de préciser le prix, il ne m'a pas répondu. Je lui ai demandé si le prix sera aussi élevé que l'an dernier. Il a répondu que le prix ne sera pas tout à fait aussi élevé, mais que, vu les dispositions plus avantageuses conclues à l'égard de l'entretien, de la marge pour entreposage et ainsi de suite, le cultivateur toucherait probablement un prix qui se comparerait favorablement avec celui de l'an dernier. Si le ministre n'a pas voulu préciser, ce n'est pas parce qu'il ne le pouvait pas. Les cultivateurs du Canada savaient ce que comportait le nouvel accord, mais ils ne l'ont pas appris du ministre de l'Agriculture.

M. DOUGLAS (Weyburn): Un sale accord.

M. NICHOLSON: Les cultivateurs l'ont appris des fabricants de salaisons. Lorsqu'ils ont apporté leurs porcs au marché la semaine dernière, les fabricants de salaisons étaient au courant; le prix était tombé de 70c. De façon ou d'autre, les fabricants de salaisons savaient que le nouvel accord n'était pas bien satisfaisant.

L'hon. M. HANSON: Les flèches sont plus petites.

M. NICHOLSON: Le prix a baissé de 70c. par cent livres. Depuis le discours du ministre, l'autre jour, il y a eu une autre baisse de 50c.

M. JACKMAN: Il devrait cesser de faire des discours.

M. NICHOLSON: Je remarque qu'on étudie la proposition de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), d'après laquelle nous aurions un ministre qui ne dirigerait que l'Agriculture. On a mentionné le nom du ministre de l'Agriculture en Saskatchewan.

J'ai été heureux de constater qu'il y a au moins un ministre de l'Agriculture au Canada qui ne prise pas beaucoup l'entente relative au bacon. Je remarque que la *Tribune* de Winnipeg, du 19 novembre, a publié une dépêche de Toronto, où l'on cite les paroles suivantes de l'honorable P. M. Dewan, ministre ontarien de l'Agriculture:

Le contingentement du bacon, annoncé il y a quelques jours, est encourageant au point de vue de la quantité, mais les nouveaux prix sont réellement décourageants. Déjà, crois-je savoir, le prix d'achat maximum payable au cultivateur a subi une baisse de $1.50 par cent livres dans le cas des porcs abattus. Voilà une pilule que le cultivateur aura de la difficulté à avaler, surtout quand les articles qu'il achète sont à la hausse.

Je suis de l'avis du ministre ontarien de l'Agriculture. Cet accord est préjudiciable au cultivateur. La *Free Press* de Winnipeg en a dit quelque chose, déclarant qu'à son avis le cultivateurs canadien ne voudrait pas maintenir à un niveau élevé le prix du bacon vendu à la Grande-Bretagne.

Je trouve que dans d'autres domaines, nous demandons à la Grande-Bretagne de payer la note. Dans une réponse à ma question concernant les prisonniers de guerre allemands, je constate que le total des loyers annuels des terrains où sont gardés ces prisonniers s'élève à $35,278 par année, recouvrables en entier du gouvernement du Royaume-Uni. Quant aux aliments destinés aux prisonniers de guerre, on me dit que nous dépensons $2,517 par jour, dont $2,114 recouvrables du gouvernement du Royaume-Uni. Ces chiffres tendent à démontrer qu'à certains égards, au moins, le gouvernement canadien n'est pas bien généreux quand il fait affaire avec le gouvernement britannique. Je déteste souverainement cette méthode tronquée de charité et de commerce. C'est comme si on invitait une personne à prendre le dîner au Café du Parlement et si on lui disait: "Ce dîner va coûter 75c.; j'en paierai 65 et vous me donnerez 10c."

Nous disons à nos clients d'outre-mer: "Nous allons vous vendre du bacon à un prix inférieur au coût de production. Nous ne vous demandons pas d'en payer le plein prix. Donnez-nous tant et le cultivateur écopera." L'ancien prix était de $18.01 pour une flèche Wiltshire, au port de mer canadien. Le nouveau prix est fixé à $15.82. Ce n'est pas suffisant. Représentant une circonscription rurale, que je gagne ma vie ou non sur la ferme, je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable contre une telle entente qui ne rend pas justice au cultivateur, dans la crise présente.

Passons au blé; à ce sujet, je porte à l'attention des honorables députés une déclaration que le secrétaire du ministre de l'Agriculture a faite à la Chambre des communes britannique. Voici ses paroles, consignées à la page 1422 du hansard de la Chambre des communes anglaise, du 22 août 1940:

Après la déclaration des hostilités, il est devenu évident que le coût de production chez le cultivateur a augmenté, et que le prix normal a monté de 8 shillings le quintal à 9 shillings le quintal.

La discussion portait sur l'avoine.

Depuis le mois de décembre dernier le prix de revient des cultivateurs a augmenté considérablement et en grande partie à cause de l'augmentation des salaires. Il y a eu aussi d'autres augmentations, mais celle des salaires est probablement la cause principale. Le Gouvernement a en conséquence décidé de porter le prix de l'avoine de 9 shillings à 11 shillings et 6 pence, soutenant ainsi le marché. Les cultivateurs n'auront pas à craindre une baisse rapide et, à moins que les prix ne tombent de fait au-dessous de 11 shillings 6 pence, aucune subvention ne sera accordée. Cette garantie devrait donner aux cultivateurs assez de confiance pour leur faire produire la plus grande quantité possible d'avoine, vu qu'ils ne sont plus exposés à une baisse soudaine.

Je dis que ce que l'Angleterre a fait pour les cultivateurs anglais, le gouvernement canadien peut également le faire pour les cultivateurs canadiens.

J'ai appris avec plaisir qu'enfin le ministre de l'Agriculture a répudié une déclaration qui a été la cause de bien des malentendus, soit qu'on pouvait produire du blé au prix de 30 ou 40c. le boisseau. Voici comment le compte rendu, à la page 123, rapporte ses paroles:

On admet généralement que l'avance de 70c par boisseau à Fort-William, laissant un montant net de 50c. le boisseau au cultivateur, ne représente pas le prix total de revient et ne suffit pas, partant, à contenter le producteur.

Sinon, que faire alors? Si on ne peut produire avantageusement du blé à 50c. le boisseau, que va faire le Gouvernement en l'occurrence? Puisque nous consentons à donner aux fabricants de munitions de guerre non seulement tout ce que représente leur prix de revient, mais encore un profit, pourquoi ne pas accorder aux cultivateurs, pour leur produit, un prix qui leur permettra de connaître un niveau de vie raisonnable, ce que,—le ministre l'a franchement admis,—il ne peut faire aujourd'hui.

Je crois qu'au cours de ses observations le ministre s'est montré parfois très optimiste et parfois très pessimiste, selon que cela faisait son affaire. Quand il pense à ce que représentera notre consommation au cours des prochains dix ans, il est des plus optimiste. Il est d'avis que notre consommation au pays sera de 160 millions de boisseaux par année au cours des cinq prochaines années. Combien de blé avons-nous consommé durant les dix dernières années?

J'ai sous les yeux des chiffres fournis par le Bureau de la statistique donnant, pour les dix dernières années, les chiffres suivants:

Année	Nombre de boisseaux
1940	133,870,000
1939	121,774,000
1938	123,083,000
1937	103,562,000
1936	99,542,000
1935	121,702,000
1934	101,583,000
1933	104,518,000
1932	99,123,000
1931	117,560,000
Total	1,126,317,000

Ces chiffres indiquent une consommation moyenne de 112,631,700 boisseaux par année. Le ministre, cependant, croit que notre consommation domestique sera de 160 millions de boisseaux par année, soit une augmentation de 42 p. 100 au cours des cinq prochaines années. Je dis bien comme le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) que nous pourrions accroître notre consommation domestique jusqu'à ce point, mais non par l'exécution des programmes en honneur au Canada dans le moment. Si l'on tient compte du pouvoir d'achat que possèdent aujourd'hui le plus grand nombre des ouvriers et des cultivateurs peu rémunérés, il est absolument impossible d'obtenir ce résultat.

Je rencontrais récemment, à Winnipeg, un fructiculteur de la Colombie-Britannique. Je lui parlai de ses difficultés et, de retour chez lui, il m'envoya les renseignements suivants touchant les recettes qu'il réalisa sur la vente de ses fruits en Colombie-Britannique:

Pour cette variété et pour les Gravensteins, on nous offrit 55c. la boîte livrée au wagon. Comme les frais d'emballage s'élèvent à 35c., le producteur touchera environ 13c. net, déduction faite des frais de vente de la coopérative. Pour ces 13c., le producteur doit récolter ses pommes et les livrer à la conserverie. Lors de mon séjour à Winnipeg, plusieurs magasins vendaient $1.65, et même $1.75 dans un cas les pommes de cette variété et de cette qualité. Le blé n° 6 se vend actuellement $32.00 la tonne au comptant dans notre région. Un magasin de provende d'ici vient de me donner ce prix.

Voici le point: le fructiculteur de la Colombie-Britannique qui veut acheter un boisseau de blé n° 6 récolté en Saskatchewan, doit payer ce blé avec sept ou huit boîtes de pommes. Par ailleurs, le cultivateur de la Saskatchewan qui achète une boîte de pommes de la Colombie-Britannique constate que, déduction faite des frais d'engerbage et de battage, il lui faut donner en retour six ou sept boisseaux de blé. Lorsqu'un fructiculteur doit donner six ou sept boîtes de pommes pour l'achat d'un boisseau de blé et lorsqu'un cultivateur doit donner six ou sept boisseaux de blé pour acheter une boîte de pommes, il va de soi qu'il est absolument impossible d'accroître la consommation intérieure dans la mesure indiquée l'autre jour par le ministre.

Le ministre a ensuite fait quelques prévisions quant à nos exportations, en quoi il s'est montré généreux. Dans ses prévisions relatives à notre production, il s'est montré pessimiste. Il passe en revue les quatorze dernières années, en ajoutant que si, au cours des cinq années à venir, nous produisons autant que nous avons produit pendant ces quatorze ans, nous serons en présence de tel ou tel état de choses. J'espère que nous ne reverrons plus de période décennale où le rendement de certaines superficies de l'Ouest canadien n'égalait même pas la quantité de blé mis en terre.

Cette année a été déclarée année de crise, et nous avons une récolte d'environ 561 millions de boisseaux de blé. Il y a quelques jours seulement, je recevais du Bureau fédéral de la statistique un graphique indiquant la production dans l'Ouest canadien pour la présente année. J'ai été étonné du petit nombre de régions où la récolte était de plus de 20 boisseaux à l'acre et du grand nombre de régions où elle était inférieure à ce chiffre. Mon opinion est peut-être aussi juste que celle du ministre de l'Agriculture et je crois que s'il avait dit 500 millions de boisseaux au lieu du chiffre de 380 millions de boisseaux par année qu'il nous a donné dans son autre calcul, il serait resté plus près de la réalité.

Je désire faire certaines propositions précises au Gouvernement et au ministre de l'Agriculture. Tout d'abord, je demande au Gouvernement de mettre à exécution la promesse

d'un paiement provisoire sur la récolte de 1939 qu'il a faite lors des élections et qui a été acceptée de bonne foi par l'Ouest canadien. Je sais que le ministre de l'Agriculture nie avoir promis un paiement provisoire de 10 à 12c. le boisseau. L'an dernier, l'honorable député de Lake Centre (M. Diefenbaker) a fait remarquer qu'il est étrange qu'un si grand nombre de journalistes aient mal compris le ministre. Sauf erreur, l'honorable député a cité plusieurs journaux de l'Ouest où il était dit que le ministre avait, en toutes paroles, promis un paiement initial de 10 à 12c.

M. COLDWELL: Y compris les journaux libéraux de la Saskatchewan.

M. NICHOLSON: Deuxièmement, je demande instamment que l'on augmente le prix initial pour la présente année. J'ai reçu des requêtes de municipalités de ma circonscription demandant que le prix soit de $1.50 pour les premier mille boisseaux et que le reste soit vendu au cours du marché. Je trouve étrange que l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan, association puissante qui a fait l'impossible pour ne pas embarrasser le Gouvernement, ait voulu souscrire à cette demande que les premiers mille boisseaux soient payés $1.50 le boisseau et que le reste soit vendu au cours du marché. Je veux bien faire mien ce vœu, à condition que le prix du marché ne soit pas inférieur à 70c. le boisseau.

Troisièmement, j'insiste sur la fermeture de la Bourse des grains de Winnipeg. Quatrièmement, je réclame la vente de nos produits agricoles par des commissions des vivres à des prix rémunérateurs. Cinquièmement, je prie l'Etat de venir en aide aux cultivateurs en leur procurant des entrepôts semblables à ceux que comporte le plan adopté aux Etats-Unis, et capables d'entreposer un milliard de boisseaux au Canada. Les gens parlent d'un excédent d'un demi-milliard de boisseaux, mais je prétends qu'un jour viendra où une réserve d'un milliard de boisseaux de blé au Canada constituera un important facteur dans notre effort en vue d'apporter la paix à l'Europe. Comme l'a fait remarquer le ministre, le blé peut se conserver longtemps en entrepôts. On devrait aussi payer à l'avance 75 p. 100 de la valeur du blé entreposé sur les fermes. On se demandera peut-être d'où va venir l'argent. Je suis heureux que la question ait déjà reçu une réponse de la bouche de trois autorités bien connues, le premier ministre (M. Mackenzie King), l'ancien ministre des Finances, actuellement ministre de la défense Nationale (M. Ralston) et le ministre actuel des Finances (M. Ilsley). A la page 66 du *hansard,* on trouve ces paroles du premier ministre:

Avant de passer à un autre aspect de mon sujet, je désire rappeler à la Chambre que les seules limites que le Gouvernement soit disposé à placer à l'effort de guerre du Canada sont celles qu'imposent l'étendue de nos ressources, tant humaines que matérielles et notre capacité de sacrifice. Nous entendons rendre financièrement possible le maximum d'effort que la population canadienne est capable, physiquement et moralement, de faire.

J'allais parler au long d'un marché que le ministre du Commerce (M. MacKinnon) devrait examiner, c'est-à-dire le marché domestique, mais mon temps de parole s'épuise. Je ne sais au juste quelle est son importance, mais un grand nombre de Canadiens aux revenus modestes n'ont pas assez pour vivre. J'ai sur mon pupitre les résultats d'une enquête faite aux Etats-Unis, et je conseille au ministre d'en prendre connaissance. On y démontre qu'une grande proportion des citoyens, qui ne touchent que de petits revenus, ont augmenté de 100 p. 100 leur consommation d'aliments lorsque leurs revenus se sont accrus de $65 à $100 par mois.

J'ai sous la main une brochure intitulée: *Food for Health,* préparée par l'Association médicale du Canada. Je recommande cette publication à tous mes honorables collègues. La seule réserve que j'ai entendu faire c'est que cette brochure ne mentionne que l'alimentation strictement nécessaire. Ceux qui dirigent les secours aux chômeurs disent qu'ils ne peuvent subvenir aux frais de ce régime. Cette brochure indique ce qu'une famille de cinq membres devrait recevoir pour sa nourriture par semaine, soit $11.40. On y trouve une série de régimes alimentaires soigneusement préparés, chacun constituant le minimum requis. Je voudrais que ceux de mes commettants qui touchent les secours fussent aussi bien nourris.

J'ai une lettre du surintendant des allocations maternelles, montrant que l'allocation maximum d'une mère de huit enfants est de $36 par mois, soit $432 par année. Une telle famille doit se procurer le vêtement, le loyer, le pétrole et autres nécessités à même ce revenu. Pour une famille de deux adultes avec cinq enfants, l'Association médicale du Canada recommande une allocation minimum de $13.85 par semaine, ou $720.20 par année, pour la nourriture seulement. Quand une publication sérieuse de cette nature fixe à $720 par année la somme minimum nécessaire à l'alimentation et quand nous savons que de nombreuses familles vivent de beaucoup moins,

il est indiscutable qu'il y a ici une vaste possibilité d'augmentation de la consommation.

Je regrette l'absence du ministre du Travail (M. McLarty), vu que je désirais le remercier de l'étude bienveillante qu'il a apportée à plusieurs cas d'indigence que j'ai portés à son attention lors de la dernière session. J'ai le rapport d'une enquête que le ministre a bien voulu ordonner. Il est marqué "confidentiel", mais, vu que le résultat de l'investigation a été rendu public par un ancien membre de cette Chambre, qui publie un journal dans North-Battleford, il n'est que juste que je profite de l'occasion qui m'est offerte par le ministre de citer ce rapport. Je ne révélerai aucun des noms mentionnés dans le rapport.

Mes honorables collègues se rappeleront que j'ai dépeint la situation dans ma circonscription, et que plusieurs honorables députés en ont été bouleversés. On a fait une enquête, et voici le rapport. Je ne mentionnerai que deux cas. Un membre de la législature de la Saskatchewan, ancien combattant, accompagnait heureusement ces inspecteurs. Je ne crois pas qu'il ne dit pas la vérité dans ce rapport, et la vérité comporte une multitude de degrés. Voici ce que l'inspecteur dit d'une famille, dont le chef recevait $8 par mois:

Lors de ma visite, le 5 juillet 1940, il y avait assez de nourriture dans la maison pour les besoins immédiats.

Encore une fois, je regrette que la langue anglaise ne soit pas plus précise. J'aimerais dire à la Chambre ce que contenait exactement cette maison le jour où l'inspecteur a jugé qu'il y avait assez de nourriture pour les besoins immédiats. Ce jour-là cette famille possédait 75 livres de farine de blé, 20 livres de farine d'avoine, un quart de livre de thé et de café, deux livres de sel, quelques onces de poudre à lever et du lait, du beurre et des œufs. Mais elle n'avait ni viande, ni sucre, ni saindoux, ni fruits en conserve, ni fruits séchés, ni confitures, ni sirop, ni miel. La famille devait à l'épicier une somme de $70. L'homme ne pouvait trouver d'emploi qui lui eût permis d'acquitter sa dette et d'empêcher sa famille de manquer de vivres; le marchand lui avait accordé un crédit de $70.

Le cas suivant est celui d'un ancien combattant. L'inspecteur remarque ici que ces gens doivent s'estimer très chanceux. Son rapport affirme:

Depuis leur établissement sur la terre, la division leur a fourni des matériaux pour la construction d'une bonne maison, des poêles, des outils de tout genre, deux vaches, un attelage de chevaux, des harnais, de la provende, des traîneaux, une charrette, une charrue, une herse, et pourvu au défrichement de dix acres de terre. Quand on considère qu'il y a un an cette famille était dénuée de tout et qu'elle possède actuellement à peu près tout ce qui est nécessaire à l'édification d'un nouveau foyer, il semble que ces gens doivent se trouver chanceux. Il est vrai que ce printemps nous avons diminué nos envois de vivres, parce que c'est la saison où les vaches vêlent et les jardins commencent à pousser. C'est un cas où nous n'avons aucune excuse à offrir.

Je me rends compte que le Gouvernement a secouru cette famille dans une large mesure, mais le fait d'avoir un vieux râteau et un harnais dans la grange ne satisfait pas l'appétit. Que possédait cette famille le jour de l'inspection? Le rapport déclare qu'elle disposait de 25 livres de farine, de quatre livres de sucre, de deux livres de graisse, de quelques onces de thé et de café et d'un peu de lait. Elle n'avait ni viande, ni pommes de terre, ni œufs, ni beurre, ni fruits, ni sirop, ni miel. Ces gens manquaient de vêtements. Ils avaient comme literie deux couvertures, trois draps, un couvre-pied et un pardessus. Ils n'avaient pas de matelas. Un ancien combattant qui a donné le meilleur de lui-même durant la dernière guerre est réduit à cet état et l'inspecteur qui fait la visite n'a pas d'yeux pour ces choses. On me dit qu'il a admiré les beaux arbres—et c'est vrai qu'ils sont beaux —le paysage magnifique—et il ne s'en trouve pas de plus beau dans toute ma circonscription. Mais je répète que des hommes, des femmes, des enfants souffrent de la faim. Je suis sûr que si le ministre du Travail était présent, il protesterait contre l'idée même de laisser des gens mener une vie aussi misérable dans le siècle où nous sommes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A. G. SLAGHT (Parry-Sound): Monsieur l'Orateur, je désire signaler à la Chambre et à la population du Canada l'un des problèmes nationaux que "le conflit a contribué à intensifier ou à créer"—pour employer les termes du discours du trône—et qui n'a pas encore été abordé au cours du débat.

Je tiens d'abord à rendre hommage au premier ministre et aux ministres dont les fonctions se rattachent plus particulièrement à la poursuite de la guerre d'avoir fait à la Chambre et au pays un exposé complet et détaillé. Celui qui a pu suivre les étonnants rapports que la Chambre a entendus au cours des quelques derniers jours doit être sûrement fier du Canada et de notre effort de guerre. Je tiens particulièrement, au nom de la population de la région de Parry-Sound, à remercier le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) du tribut d'hommage qu'il a rendu en termes si bien-

veillants aux victimes morts ou blessés, de la déplorable explosion de Nobel. Le point de vue où il s'est placé m'incite à déclarer que les citoyens du Canada ont une dette de reconnaissance envers les syndicats ouvriers pour leur admirable coopération à notre effort de guerre, sans laquelle nous n'aurions pu et ne pourrions pas faire notre part dans ce conflit.

Le problème auquel je veux surtout m'arrêter ce soir est celui de l'ennemi dans notre sein, autrement dit la cinquième colonne. Pour combattre cet ennemi, nous possédons au Canada une force qui, pour être inférieure en nombre, ne le cède aucunement en importance aux forces de l'armée, de l'aviation et de la marine, pour ce qui est de la défense du pays et de l'aide à la métropole. Je veux parler du service de protection qui combat l'espionnage, le sabotage et les menées subversives de l'ennemi et dont la mission principale a été et est encore celle de combattre et supprimer la cinquième colonne et l'ennemi dans nos murs. Ce devoir incombe, comme les honorables députés le savent, au service secret du Canada, qui à son tour relève de cette admirable institution, la gendarmerie royale du Canada.

Cette question, monsieur l'Orateur, a fait l'objet d'une attention toute spéciale de ma part depuis deux ans. Le 13 mai 1939, c'est-à-dire il y a dix-huit mois et quatre mois avant l'ouverture des hostilités, je saisissais la Chambre de ce sujet. On m'a accusé d'être alarmiste, de chercher à jeter la population dans la panique, en exagérant la gravité de ce problème. Cependant, l'histoire s'est chargée récemment de démontrer en Europe que les avertissements que j'avais pris sur moi de donner au peuple canadien, correspondaient, en ce qui concerne certains pays, à une triste et grave réalité. C'est dans l'espoir que nous en puissions tirer la leçon que j'appellerai l'attention de la Chambre, ce soir, sur certaines questions.

J'exposerai tout d'abord ce que l'Allemagne a accompli sur ce continent durant la dernière guerre. Je m'empresse de vous rappeler qu'il n'y a pas lieu d'attendre du haut commandement allemand actuel des méthodes moins cruelles et moins cyniques que celles qui furent employées sur ce continent pendant la guerre de 1914.

Peu de temps après l'ouverture des hostilités de 1914, l'Allemagne inspira et organisa par les bons soins de Zimmerman une campagne de sabotage, de dynamitage, de destruction et d'assassinats internationaux, en confiant des sommes importantes à ses représentants diplomatiques aux Etats-Unis. Le comte von Bernstorff était alors ambassadeur à Washington. Le capitaine Franz von Papen, le capitaine Boy-ed et le docteur Albert établirent des bureaux à New-York et, ainsi que l'Intelligence Service anglais a pu l'établir et que l'ont démontré les aveux du docteur Albert, 150 millions de dollars furent envoyés aux Etats-Unis pour multiplier les attentats à la vie et aux biens des citoyens du Canada et des Etats-Unis et paralyser l'effort de guerre des Alliés.

Apparemment ils s'y trouvaient pour favoriser des relations amicales entre l'Allemagne et les Etats-Unis et ce dernier pays, comme la Chambre se le rappelle, n'était pas encore en guerre. Au fond, ils menaient subrepticement une campagne de destruction de la vie humaine et de la propriété. Le mardi et le samedi, ils dînaient à la Maison Blanche, acceptaient l'hospitalité du président; le mercredi et le vendredi, ils descendaient dans leurs caves, s'y rencontraient avec leurs sicaires et agents, leur donnaient des instructions et leur fournissaient les fonds nécessaires aux fins qu'ils poursuivaient.

Tout ce que je vous raconte ce soir, monsieur l'Orateur, est tiré d'aveux, de dossiers judiciaires et, en partie, des archives de la police secrète d'Angleterre. J'ai fourni de plus amples détails à la Chambre le 13 mai 1939, comme en fait foi la page 4129 du *hansard* et quiconque voudrait se renseigner pleinement sur ce qui s'est passé pourrait utilement s'y reporter. Je me contenterai ce soir de rappeler certaines menées des agents allemands contre le Canada:

Complot pour faire sauter le pont international de Vanceboro (Maine).

Dynamitage de l'établissement Peabody Overalls, de Walkerville.

Tentative de dynamitage de salles d'exercice de Windsor, où nos troupes étaient cantonnées.

Tentative pour faire sauter le viaduc du Pacifique-Canadien, entre Revelstoke et Vancouver.

Tentative pour faire sauter le canal de Welland.

Tentative pour détruire le Pacifique-Canadien en dynamitant ses ponts et viaducs.

Et nombre d'autres entreprises du même ordre. Le Japon, alors notre allié, transportait des troupes vers l'Europe par la voie du Canada.

Telles furent leurs tentatives au Canada. Il serait trop long de vous transmettre la série étonnante de leurs entreprises de destruction aux Etats-Unis et des explosions qui se sont produites sur des navires partis des Etats-Unis et chargés d'approvisionnements pour les Alliés. La liste de leurs opérations couronnées de succès est presque incroyable. Je n'en rappellerai que quelques-unes:

1er janvier 1915—Le feu est mis à l'usine John A. Roebling, de Trenton.

15 mars 1915—Explosion à l'usine DuPont, de Haskell (N.-J.).

1er avril 1915—Explosion à la fabrique de poudre Equitable d'Allon (Illinois).

3 mai 1915—Explosion à l'usine de Anderson Chemical Company, de Wallington (N.-J.). Trois pertes de vie.

26 juin 1915—Le feu est mis à l'usine de poudre Ætna, de Pittsburgh.

7 juillet 1915—Explosion incendiaire à l'usine DuPont, aux lacs Prompton.

16 juillet 1915—Explosion incendiaire et feu à l'établissement Ætna, de Sinnemahoning (Pa). Cinq pertes de vie.

11 août 1915—Incendie criminel à l'usine de la Westinghouse Electric, de Turtle Creek (Pa).

10 mai 1916—Destruction de l'usine de mélange de l'Atlas Powder.

Le *hansard* du 13 mai 1939 énumère quatre-vingt-seize autres attentats criminels. Je termine par un cas des plus intéressants:

22 juillet 1916—Explosion à l'établissement Hercules Powder.

Il y a à peine quelques jours, l'usine Hercules sautait de nouveau. Cette deuxième explosion, plus grave que l'autre, a coûté la vie à 40 employés.

On a prétendu que la foudre ne frappe jamais deux fois le même endroit, mais le dicton ne saurait apparemment s'appliquer à la pègre allemande. Je tiens donc ici même—et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai pris part à cette discussion—à rendre le plus bel hommage possible à la Royale gendarmerie à cheval du Canada, qui est notre service de contre-espionage. Je prie le Gouvernement et la Chambre de ménager tout leur appui à ce corps admirable, et j'exhorte le ministre de la Justice (M. Lapointe) ainsi que le Gouvernement à accroître fortement, durant cette session, le montant de ses crédits, afin qu'elle puisse tout d'abord augmenter sensiblement son personnel, et ensuite verser à ses membres un traitement qui corresponde à leur emploi périlleux et à leur collaboration indispensable à notre effort de guerre.

Je n'adresse aucune critique au Gouvernement sur ce point. Depuis vingt-cinq ans, aucun des partis politiques qui se sont succédé au pouvoir n'a songé à améliorer le sort de la gendarmerie fédérale. Les conditions d'enrôlement dans ce corps ainsi que la formation qu'y reçoit son personnel sont d'un caractère rigoureux, et les traitements y sont peu élevés durant les six premières années de service. Au point de vue de l'efficacité de son travail—et j'en sais quelque chose depuis un an—la gendarmerie fédérale ne le cède en rien à aucune autre, pas même Scotland Yard. Toutefois, son personnel est beaucoup trop restreint pour s'acquitter de l'immense tâche que lui impose la guerre. Responsable de la surveillance de nos deux littoraux, elle doit s'occuper particulièrement de la protection des navires qui quitteront nos ports chargés de matériel de guerre. Le ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald) nous a déclaré, au cours d'un magnifique exposé de l'effort accompli par son ministère, que 3,500 vaisseaux dont les cargaisons se chiffraient par 21 millions de tonnes avaient quitté nos ports depuis le début des hostilités. Or la prévention de tout sabotage par l'ennemi à bord de ces navires exige une surveillance de tous les instants, et ce n'est là qu'un seul des devoirs de la gendarmerie. Son service de contre-espionage et d'internement la tient constamment occupée dans toutes les parties du pays.

On nous a fourni un aperçu de l'expansion immense de nos ressources industrielles qu'exige notre effort de guerre. Nous obtenons une production s'établissant à 800 millions de dollars, et le meilleur moyen de sauvegarder ce placement serait encore d'équiper et d'augmenter le personnel de la gendarmerie, de façon qu'elle puisse protéger convenablement ces industries une fois qu'elles auront commencé leurs opérations.

Un mot au sujet des règlements concernant la défense du Canada, étant donné qu'ils se rattachent de près à la question que je viens de traiter. J'appuie de tout cœur l'hommage bien mérité rendu au ministre de la Justice par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), et j'aimerais ajouter que le ministre lui-même s'est acquis la profonde gratitude du pays dans l'accomplissement de la tâche onéreuse et désagréable qu'est l'application de ces règlements, tâche qui exige une vigilance et un courage constants. Heureusement, ces deux qualités se rencontrent en lui à un degré éminent.

L'honorable représentant de Vancouver-Est, dont les vues ne s'accordent pas toujours avec les miennes, a soumis hier deux propositions que j'estime fort pratiques, quant aux modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à l'article 22 des règlements. Je suis en désaccord absolu avec les autres critiques formulées à l'égard des règlements concernant la défense du Canada. Certaines personnes attaquent parfois ces règlements,—avec passablement de vigueur—en prétendant qu'ils s'écartent des principes de la justice britannique, phrase que l'on se plait à accentuer de façon particulière. On relève des critiques de ce genre dans les journaux et ailleurs. Or, je me demande si les auteurs de telles attaques se rendent bien compte qu'en ce qui concerne l'internement des personnes trouvées coupables de menées subversives, nos règlements sont calqués sur les règlements actuellement en vigueur en Grande-Bretagne.

Il serait dangereux, à mon sens, d'amoindrir la sévérité de nos règlements, sauf dans la mesure proposée par l'honorable député que j'ai mentionné, car, à l'instar de la Grande-Bretagne, nous les avons trouvés fort avantageux dans notre lutte contre les éléments subversifs. Je ferai remarquer qu'il n'y avait pas, en Norvège, en Belgique et en Hollande, de règlements de ce genre et qu'au moment où Hitler a décidé d'envahir ces pays, les éléments subversifs y avaient libre cours. J'estime que la rapide défaite de ces pays est attribuable, dans une large mesure, à la trahison du dedans. D'ailleurs, c'est maintenant de l'histoire.

Si nous étions en temps de paix, je m'opposerais formellement aux règlements de la défense du Canada, mais notre état de pays en guerre fait toute la différence du monde, à cet égard. Ceux qui désirent les voir abroger devraient d'abord demander à Winston Churchill d'indiquer son opinion à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'étudier cette question pendant quelques instants, à la lumière des événements d'Europe, afin que, profitant de l'expérience acquise, le Canada et les Etats-Unis ne répètent pas les erreurs qui ont coûté si cher à certains pays européens. Hitler a édifié, sur une période de plusieurs années, une machine de guerre puissante et efficace. Il a réussi à produire le plus formidable déploiement d'engins à boucherie mécanisés que l'on ait vu rassembler, à une fin d'extermination, depuis le début du monde. Il a outillé et instruit une armée formidable dont chaque membre a atteint le plus haut degré possible d'efficacité. Mais malgré tout, j'affirme que sans les deux armes sataniques qu'il a imaginées, il n'aurait jamais connu, en Europe, depuis deux mois, des succès aussi éclatants. Ces deux armes, ce sont la cruauté et la trahison.

D'abord la cruauté, délibérément conçue en vue de créer la crainte et de glacer le sang des hommes forts. Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, ce qu'il a fait dans son propre pays: la cruelle persécution des Juifs en Allemagne; la persécution et la dévastation de l'Eglise catholique et de tous ses ordres et de toutes ses institutions; le meurtre de Dollfus; la "purge" ou ce qu'on a appelé le bain de sang du 30 juin 1934, alors qu'il fit assassiner par l'entremise de sa Gestapo 1,200 de ses anciens amis parmi lesquels se trouvaient Roehm, son chef d'état-major, l'homme qui avait créé les troupes d'assaut et l'avait porté au pouvoir, et Karl Ernst, chef loyal de ses troupes de Berlin, qui était devenu trop populaire à son gré. Il est intéressant de remarquer que, peu de temps avant de faire assassiner ces hommes, Hitler les avait décorés de la croix de fer. Pour nous,

[M. Slaght.]

Canadiens, la croix de fer ne paraît pas un témoignage d'estime entre amis; elle représente plutôt l'emblème de tout ce qui est déloyal et méchant. Nous considérons la croix comme un symbole de miséricorde. Si l'on me permet de paraphraser Shakespeare, je dirai que la croix de fer est deux fois maudite: pour celui qui la donne et pour celui qui la reçoit.

En dehors de l'Allemagne, le tableau du massacre est terrifiant. Rappelons l'incendie de Rotterdam où périrent 100,000 femmes et enfants sans défense; les carnages perpétrés sur les routes de France, au-dessus desquelles évoluaient les avions d'Hitler, tuant les vieillards et les femmes qui portaient leurs effets sur leurs épaules ainsi que les petits enfants, et cela afin que les corps de ces malheureux puissent entraver la marche de l'armée française. Parlons du bombardement de Londres, que nous avons tous présent à l'esprit: les femmes et les enfants, les hôpitaux et les écoles sont les principaux objectifs des bombardiers nocturnes. Puis nous avons eu le torpillage du *City of Benares*. Aucun de ces actes de cruauté ne sont des incidents ordinaires de guerre. Ils ont été conçus dans le but d'inspirer la crainte; c'est l'application d'une politique de terreur. Je vais citer les paroles prononcées par Hitler et rapportées par Rauschning dans son livre célèbre intitulé: *"Hitler m'a dit..."* Voici ce qu'Hitler a dit:

> Il faut que nous soyons sans pitié. Il faut que nous bannissions de notre conscience tout sentiment de pitié.

La trahison, ai-je dit, est son autre arme, et cela s'applique directement à ce dont je parle. La Norvège a été subjuguée en un rien de temps, grâce aux Quislings de l'intérieur. La Hollande, la Belgique et la France ont été conquises en trente-trois jours. Une armée de huit millions d'hommes entraînés, comprenant la fine fleur de l'armée britannique, au nombre de 350,000 hommes, a été défaite et mise en déroute. Ces pays, je le répète, ont été subjugués en trente-trois jours. J'affirme que tout cela est le réultat de la trahison, de la trahison à l'intérieur, et n'aurait pu se produire autrement. Au cours de la dernière guerre, dans une seule bataille qui dura huit jours, la France perdit 600,000 hommes. Le courage des Français d'aujourd'hui n'est pas moindre que celui des Français de cette époque, mais nous constatons que l'insidieuse et effroyable trahison du dedans a révolutionné toutes les méthodes de guerre.

Je ferai observer que cela ne s'est pas fait accidentellement. Hitler a conçu son plan en 1934. Il fit alors venir les agents qu'il avait postés dans tous les pays, y com-

pris les Etats-Unis et le Canada, les réunit à Berlin et leur parla dans les termes que je vais citer. Après cela, ces hommes se dispersèrent et retournèrent dans les pays d'où ils étaient venus. Ceux qui étaient venus de notre continent y retournèrent. Je cite ses paroles:

Placés comme vous l'êtes à l'avant-garde des forces militaires allemandes, vous nous faciliterez l'accès à nos positions et vous ouvrirez le feu. Vous constituez les avant-postes de l'armée. Vous aurez à préparer des opérations précises en vue d'une avance sur notre front de bataille. Il vous faudra masquer nos préparatifs d'attaque. A l'heure actuelle, vous constituez le groupe le plus important peut-être de la nation allemande.

Ce sont là des paroles impressionnantes. Voici ce qu'il leur dit ensuite, en guise d'adieu:

Il convient qu'il y ait au moins deux sociétés allemandes dans chaque pays. L'une d'elles pourra toujours manifester sa loyauté envers le pays en question et elle aura pour fonction d'organiser l'action sociale et économique. L'autre sera radicale et révolutionnaire. Elle devra s'attendre à être fréquemment répudiée par moi-même et par d'autres autorités allemandes.

Je lis plus loin:

Nous aurons des amis qui nous aideront dans tous les pays ennemis. . .Lorsqu'un pays ennemi sera démoralisé par une action exercée dans son sein même, lorsqu'il sera tout près de la révolution, lorsque le malaise social créera une situation menaçante—à ce moment-là, dis-je, un seul coup devra l'abattre.

Plus loin encore:

Nous aurons bientôt une S.A. en Amérique.

S.A. veut dire: section d'assaut.

Nous formerons notre jeunesse et nous aurons des hommes que les Yankees dégénérés ne pourront affronter.

Monsieur l'Orateur, le Canada et les Etats-Unis sont l'objet direct de son ambition. Que nul citoyen de l'un ou de l'autre pays ne s'y méprenne. A l'appui de cette assertion, je citerai les paroles mêmes d'Hitler reproduites dans l'ouvrage de Rauschning:

Il n'y a aucune distinction à faire entre notre lutte contre Versailles et celle que nous livrons pour faire régner un ordre nouveau dans le monde; nous ne pouvons fixer de limites.

Rien ne sera plus facile que de provoquer une révolution sanglante dans l'Amérique du Nord.

Je vous affirme, messieurs, qu'au moment opportun une nouvelle Amérique sera notre plus puissant appui lorsque nous serons prêts à aller nous assurer de l'espace au delà des mers.

Nous pourrions, par des méthodes appropriées, affaiblir tellement chaque Etat par des dissensions internes qu'il ne faudrait qu'un léger effort pour briser sa résistance.

Quant aux fonds, il y en aura toujours pour cette fin. Il est vrai que ces méthodes de conspiration deviendront plus coûteuses à mesure que nous avancerons vers l'ouest, mais qu'importe. Elles réussiront partout. Je puis vous l'assurer.

Si j'ai rappelé tout cela c'est afin de justifier mon insistance à mettre notre peuple en garde contre le sabotage et les agissements de la cinquième colonne. La Royale gendarmerie à cheval du Canada, agissant de concert avec le Federal Board of Investigation que dirige M. Hoover à Washington et avec Scotland Yard en Angleterre, est notre sauvegarde de ce côté. Nous avons, comme on le sait, déclaré illégales plusieurs sociétés subversives, dont quelques-unes portent des noms qui ne révèlent nullement leur vrai caractère; nous avons rangé parmi les délits criminels l'adhésion à ces sociétés. En vertu des règlements concernant la défense du Canada, nous avons arrêté et interné des centaines d'Allemands et d'Italiens dont les agissements étaient surveillés par notre police secrète, non pas seulement depuis le commencement de la guerre, mais depuis trois ans. Notre police secrète était sur ses gardes et vingt-quatre heures après la déclaration de la guerre dans le cas de l'Allemagne comme dans celui de l'Italie en juin dernier, la police a effectué des descentes et les plus dangereux de ces mécréants, sauf ceux qui ont réussi à s'enfuir aux Etats-Unis, ont été internés et ils sont aujourd'hui sous bonne garde.

Aujourd'hui, nous avons un nouvel allié militaire: les Etats-Unis. Or, le grand péril aux Etats-Unis, à l'heure actuelle, c'est l'ennemi à l'intérieur. Ce n'est pas moi qui le dis, mais M. Edgar Hoover qui, au mois d'août, il y a quelques semaines seulement, faisait la déclaration suivante:

Qu'on ne s'y méprenne pas: le saboteur, ou *sab cat*, comme on l'appelait pendant la Grande Guerre, est revenu parmi nous en grand nombre. Plusieurs de nos usines essentielles sont vulnérables à la menace des destructeurs de métier. Nous nous trouvons dans la même situation, à peu de chose près, que lors de notre entrée dans la dernière guerre. Si nous voulons éviter la répétition de désastres du genre de l'explosion Black Tom et d'autres catastrophes qui ont marqué l'activité des saboteurs d'il y a une vingtaine d'années, il importe de prendre les mesures nécessaires dès à présent, pendant qu'il est encore temps d'empêcher l'entrée de ces êtres dangereux.

Il poursuit:

Il s'est produit nombre de mystérieuses tentatives d'incendie, de dommage à des pièces d'avions essentielles et d'autres actes de sabotage. Il s'en produira d'autres, à moins que les exploitants de milliers d'usines aux Etats-Unis, dont dépend une si grande partie de notre population pour son pain quotidien, ne se rendent compte que nous nous trouvons dans un monde déchiré par une bataille à mort entre des forces qui se combattent avec une violence extrême.

A part M. Edgar Hoover, personne aux Etats-Unis, je pense, n'est mieux renseigné en la matière que M. Martin Dies, président du comité Dies de la Chambre des représentants,

qui depuis deux ans, poursuit une enquête sur les menées anti-américaines. Le 26 août, dans une déclaration publique, M. Dies disait ce qui suit:

Il existe aux Etats-Unis, à présent, six millions d'adhérents de sociétés communistes, fascistes et nazies.

Sa déclaration se termine ainsi:

Aux Etats-Unis, la cinquième colonne est mieux organisée et financée que dans n'importe lequel des pays conquis par Hitler.

On a beaucoup accompli tant au Canada qu'aux Etats-Unis, pour rationaliser l'industrie nord-américaine de manière à rendre plus difficile la tâche du saboteur. Le Bureau fédéral d'enquête, dirigé par M. J. Edgar Hoover, accomplit des merveilles aux Etats-Unis. La Royale Gendarmerie, dirigée par le commissaire Stewart Wood, à Ottawa, accomplit des merveilles au Canada. Ces deux importants organismes se communiquent l'un à l'autre les renseignements utiles et travaillent dans une étroite et amicale collaboration internationale. Lorsque M. Hoover a besoin de se renseigner à Ottawa, il y envoie un agent en avion. De même, lorsque nous avons besoin de renseignements à Washington. Pas n'est besoin de traités pour cela.

Mais l'action des organismes de l'Etat est limitée dans ce domaine. Ils ne peuvent pas accomplir des miracles. Les deux forces dont il s'agit disposent d'un personnel très restreint, eu égard à leur immense champ d'opération. Voici ce que je veux dire: Si les hommes d'affaires du Canada se croisent les bras et se contentent de dire: "Nous laissons ce problème à notre police secrète", cela équivaut à fermer les yeux pour ne pas voir ce qui se passe. Le bureau fédéral et la Royale Gendarmerie peuvent donner des directives à l'industrie en ce qui concerne la façon de rendre invulnérables les endroits qui sont vulnérables, mais les véritables moyens de défense à cet égard incombent à l'industrie elle-même, à partir des administrateurs de l'usine jusqu'aux mécaniciens, aux portiers et aux porteurs d'eau. Dans tous les domaines, nous devons collaborer très étroitement afin de nous protéger contre le sabotage.

Il ne me reste que peu de temps, mais j'aimerais faire une ou deux observations. En premier lieu, il me semble que depuis un grand nombre d'années le Canada a été un peu gâté, au point de vue international. Depuis cent ans, nous avons joui de la protection de la marine britannique sur tous les océans du monde, sans que nous ayons jamais fourni ou qu'on nous ait jamais demandé de fournir un seul dollar à cette fin. Nous jouissons depuis longtemps de l'amitié des Etats-Unis, et de la protection de la doctrine Monroe. Comme jeune nation, on nous a encou-

ragés à demeurer ainsi, dans le sens international, et nous sommes encore pour ainsi dire dans les langes, en ce qui concerne la guerre et nos préparatifs de guerre. Cependant nous avons participé au dernier conflit et y avons fait notre part, de même que nous sommes entrés dans la guerre présente et que nous y faisons notre part encore une fois, comme les débats de ces jours derniers tendent, je crois, à le démontrer abondamment.

Nous nous sommes réunis ici même en septembre dernier et au bout de quatre jours nous déclarions la guerre à l'Allemagne. Nous avons vu la mère-patrie, après avoir épuisé tous les moyens honorables de conserver la paix, le dos au mur et se trouvant dans l'obligation de combattre pour son existence même. Plus que cela, nous avons compris que Hitler, Goering, Goebbels et Himmler et tous les autres bandits assoiffés de sang, étaient déterminés à conquérir le monde, et nous avons cru que le plus tôt le Canada ferait sa part pour enrayer leur marche, avant qu'ils atteignent nos rives, le mieux ce serait pour le Canada. Le premier moyen de vaincre le poison nazi est de se rendre compte de son existence et le deuxième de se convaincre qu'il peut être vaincu. Les nazis ne sont pas des surhommes. Les bandits n'ont jamais été des surhommes et cette pensée ne doit pas nous quitter dans la poursuite de la guerre.

Le peuple canadien a noblement répondu à l'appel. L'exposé que nous ont fait les ministres la semaine dernière sur l'accumulation des résultats de notre effort de guerre est étonnant. Deux incidents seulement, que je sache, n'ont pas encore été touchés et j'aimerais les rappeler à la Chambre au cours de mes observations. C'est d'abord l'exploit du jeune Davies et de ses camarades canadiens de l'équipe londonienne de la mort. Ils ont écrit le nom du Canada en lettre de feu dans le grand ciel de l'univers. C'est ensuite le fait que les mères et les pères canadiens ont voulu, avec affection et les bras tendus, recevoir les petits enfants pour les éloigner des dangers qu'offre la métropole. Ce geste a été une grande source de réconfort pour la nation britannique et a démontré que les Canadiens n'ont pas oublié le précepte qui nous a été donné il y a deux mille ans de laisser venir les petits enfants au lieu de les éloigner.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que le Canada est appelé à une destinée qui dépasse toute imagination. Il nous sera peut-être donné d'être les instruments de la victoire finale. Nous devons nous attendre à de grands sacrifices, comme on l'a sans cesse et fort à propos, je crois, signalé, mais en fin

de compte nous nous réjouirons avec l'Angleterre et le commonwealth des nations britanniques d'avoir pu y tenir un si noble rôle.

Je voudrais en terminant, monsieur l'Orateur, citer ici les superbes paroles de Winston Churchill:

Nous avons de graves raisons d'être vigilants et inquiets, mais aucune de désespérer.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Monsieur l'Orateur, si je dois reconnaître que notre premier problème aujourd'hui est celui de la poursuite efficace de la guerre, je ne pense pas toutefois devoir m'excuser d'insister sur la situation grave où se trouve l'agriculture. D'ailleurs, si nous voulons porter à son maximum notre effort de guerre, n'est-il pas essentiel que toutes nos industries fonctionnent à plein rendement? Mais personne n'oserait prétendre froidement que l'agriculture pourra donner tout ce dont elle est capable tant que les produits de la terre se vendront aux prix ridiculement bas où ils sont aujourd'hui, et tant que la politique du Gouvernement restera ainsi entourée de mystère.

Avant de continuer l'étude de notre problème agricole, je voudrais revenir sur un ou deux discours prononcés au cours du présent débat. Je tiens d'abord à faire certains commentaires sur le discours prononcé cet après-midi par le ministre des Finances (M. Ilsley). Ce discours était essentiellement le même que ceux qu'il a prononcés lors des exposés budgétaires de juin dernier et du mois de septembre précédent. L'étudier en détails, du moins pour notre groupe, serait du réchauffé. Je dois dire, cependant, que si le ministre avait été en mesure de répondre à certaines questions intéressant notre groupe, il aurait été en bien meilleure posture, ou peut-être, devrais-je dire, en bien plus mauvaise posture, car lorsqu'on en est rendu à dresser des épouvantails pour le seul plaisir de les abattre, on est difficilement en état de répondre à des questions.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je désire rappeler un ou deux points importants à la Chambre. Par exemple, depuis cinq ans, en cette enceinte comme à l'extérieur on n'a cessé d'insister sur un fait fondamental, savoir que l'industrie ne crée pas et ne peut créer une demande efficace pour ses propres produits, sauf en temps de production anormale de marchandises durables. Et, naturellement, en temps de guerre, il y a une énorme expansion dans la production de marchandises durables, sous forme d'armements.

Nous comprenons donc que lorsque le maximum de production est atteint, s'il est encore nécessaire de produire plus de marchandises pour les fins de la guerre et s'il faut encore détourner des consommateurs, aux fins de la guerre, une plus grande partie de la production, on devra alors augmenter les taxes. C'est ce que nous avons toujours compris et si le ministre avait examiné l'amendement d'un peu plus près, il aurait évité l'erreur qu'il a commise en disant que nous sommes opposés aux impôts.

Voici le sous-amendement:

Et cette Chambre regrette en plus que le Gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

C'est-à-dire: après que l'Etat a obtenu tout l'argent possible grâce aux impôts, sans réduire le maximum d'efficacité. Nous maintenons alors que toute somme d'argent encore requise devrait être émise par l'intermédiaire de la Banque du Canada, sans création de dette. Le ministre insiste sur le fait que l'un des principaux buts de l'imposition et des ventes d'obligations, en ce moment, est de restreindre l'achat de marchandises non essentielles Le ministre conviendra, je crois, qu'il ne serait pas sage de limiter l'achat de denrées essentielles, par exemple, à la santé, parce qu'il y en a en abondance. Il serait regrettable de restreindre l'achat de produits primaires, tels que les fruits et le poisson. Toutefois, comme conséquence de la politique ministérielle, c'est ce qui arrive réellement à l'heure actuelle.

J'exhorte fortement le ministère à se rendre compte de la nécessité de dire au peuple quelles sont les marchandises que nous devrions nous dispenser de nous procurer. Il y a une grande confusion à cet égard. Les citoyens veulent savoir quelles denrées ils doivent cesser d'acheter. Ils savent fort bien qu'ils ne doivent pas discontinuer l'achat de produits primaires. Ils ne comprennent pas exactement ce que le Gouvernement attend d'eux en leur disant de cesser d'acheter et d'augmenter leurs épargnes.

Je maintiens que le Gouvernement, en adoptant sa politique de rigoureuse réduction dans la puissance d'achat chez le peuple, a oublié deux faits très importants. D'abord, la restriction rigoureuse de la puissance d'achat par les taxes et les ventes d'obligations ne serait justifiable que si nous avions déjà atteint ou devions atteindre rapidement une période de production maximum. Telle n'est pas la situation actuelle. Nous croyons donc que, au lieu de limiter davantage la demande, nous devrions accroître la production et la vente.

Il y a encore des milliers de chômeurs au Canada. Mon honorable collègue de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a insisté sur le fait que, dans la Nouvelle-Ecosse, les sans-tra-

vail sont en grand nombre. De plus, voici ce que dit le *Financial Post* du 16 novembre, au sujet du chômage:

Le fait qu'on n'a pas placé plusieurs milliers de jeunes garçons et jeunes filles qui ont fait un cours d'apprentissage depuis le mois de juin dernier en vue de travailler dans les industries de guerre, soit environ 25 p. 100 de ceux qui ont bénéficié du programme de la formation de la jeunesse, est de nature à compromettre l'expansion de ce projet. Il diminue l'enthousiasme de certains gouvernements provinciaux, et sans la coopération des provinces, il faudrait reprendre toute l'organisation du programme de formation de la jeunesse.

En outre, il y a des milliers de jeunes filles à la maison par tout le pays qui ne demandent qu'à participer de quelque façon à l'effort de guerre, mais elles ne savent que faire. Elles n'ont pas de travail en ce moment.

On pourrait développer l'agriculture de bien des côtés, si on garantissait au cultivateur un prix qui lui rapporterait au moins ses frais de production. Je signalerai également l'absurdité du programme actuel du Gouvernement sous un autre rapport. Il demande au peuple de faire des économies; et on lui en fait une obligation patriotique. Par ailleurs il y a un grand nombre d'experts hautement spécialisés qui recommandent au peuple de dépenser. Le matin je marche pour me rendre de ma chambre au Parlement, et le long de ma route je vois des panneaux-réclames qui ont été érigés récemment. Cette publicité me dit que je devrais acheter un nouvel auto,— "Voyez-le; essayez-le; achetez-le." Certaines annonces ont trait à de nouveaux paletots, d'autres me disent que je fais tort à ma vue et que je devrais avoir un plus grand nombre d'ampoules électriques chez moi. J'entre ensuite dans un restaurant pour y prendre mon déjeuner. Pendant que j'y suis je feuillette un journal ou une revue, et je constate qu'ils sont remplis d'annonces. On y lira, par exemple, que les femmes, si elles veulent s'assurer les faveurs des hommes devront conserver leur teint d'écolières. D'autres sont destinées aux personnes grasses, et affirment que si ces dernières veulent avoir de belles lignes il leur faut acheter des articles amaigrissant. Certaines intéressent les hommes chauves et déclarent que telle ou telle lotion fera repousser mille cheveux, là où il n'y en a qu'un aujourd'hui.

On peut ainsi lire des milliers d'annonces qui cherchent à induire le public à dépenser davantage pour certaines denrées. Si on ouvre un poste de radio, on est probablement inondé de publicité sur les savons. Il est bien évident que si cette publicité ne payait pas, on la cesserait. Evidemment, les compagnies interressées obtiennent des résultats. On fait dépenser davantage au moyen de ces campagnes de publicité.

[M. Quelch.]

Il y a donc conflit entre ceux qui préconisent de plus fortes dépenses et ceux qui prêchent le contraire. D'un côté le Gouvernement demande au peuple de dépenser le moins possible, et de l'autre vous avez des experts en publicité commerciale qui incitent les gens à dépenser. Cela me rappelle le tableau des deux ânes liés ensemble, tirant chacun dans des directions opposées. Il est temps de se concerter afin de régler cette question d'une façon satisfaisante.

M. JOHNSTON (Bow-River): Supprimez les deux ânes.

M. QUELCH: S'il est essentiel au succès de la guerre que nous réduisions nos dépenses, alors comment peut-on justifier le travail que des milliers de gens font pour nous inciter à dépenser. Comment peut-on justifier l'utilisation de milliers et de milliers de livres de matériaux consacrés à une action apparemment subversive?

J'affirme donc, monsieur l'Orateur, qu'il faudrait utiliser les services de tous les sans-travail, afin de permettre à notre production d'atteindre son rendement maximum. Qu'on accorde au producteur primaire un prix suffisant pour défrayer le coût de production afin qu'il puisse lui donner l'expansion et l'orientation désirées. Enfin, qu'on supprime toute publicité intempestive. Je n'étudierai pas plus longuement le discours du ministre des Finances. Quand il sera imprimé, il sera plus facile de le disséquer.

J'aurais quelques mots à dire, cependant, au sujet du discours du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Ses observations sont toujours intéressantes. Je regrette pourtant qu'il ait prononcé la première partie de ce discours. Je ne crois pas qu'il en ait acquis plus de crédit ou que son parti en ait retiré quelque avantage, ni qu'il ait apporté une solution pratique aux problèmes dont la Chambre est saisie. Bref, c'était le fatras typique et accoutumé des campagnes électorales.

Une de ses assertions en particulier demande une réfutation immédiate. Il a laissé entendre que le résultat des élections signifiait une approbation publique de la politique agricole du Gouvernement. A mon avis, rien n'est plus faux. J'exposerai brièvement les quatre raisons de l'élection du Gouvernement actuel et ce ne sont certainement pas les cultivateurs qui en sont responsables.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait porter l'élection sur la question de l'unité nationale et de la participation du Canada à la guerre aux côtés de la Grande-Bretagne. A mon sens il avait raison de donner la première place à cette question. On insista tellement sur ce point que plusieurs en vinrent à croire qu'un vote contre le

Gouvernement serait considéré à l'étranger comme un vote contre la participation à la guerre avec l'Empire britannique. Les honorables députés qui ont lu les journaux étrangers savent que c'est l'interprétation qu'on y attachait. Les journaux étrangers ont affirmé que le résultat des élections avait démontré que le Canada appuyait sans réserves la cause britannique.

La raison suivante est qu'on s'est servi de ce qu'on pourrait appeler une roublardise politique en tenant des élections au mois de mars. C'est le mois de l'année le moins favorable aux électeurs de la campagne. Habituellement les chemins sont bloqués par la neige ou commencent à se dégager. Je sais que dans plusieurs circonscriptions rurales les électeurs n'ont pas pu se rendre aux bureaux de vote. Deux bureaux de vote dans ma circonscription sont demeurés fermés parce que les directeurs du scrutin n'ont pas pu y parvenir. A certains autres bureaux, quatre ou cinq personnes seulement ont eu le loisir de voter. Moins de 30 p. 100 des électeurs de la campagne ont pu voter dans ma circonscription alors que dans les villes plus de 70 p. 100 des électeurs ont donné leur suffrage. A cet égard, il me semble que le résultat de l'élection ne marque pas une approbation de la politique agricole du Gouvernement parce que dans la plupart des cas les cultivateurs n'ont pas eu l'occasion de voter.

On peut assigner comme troisième raison le morcellement des suffrages progressistes. Je n'accuse pas les libéraux de cette division, bien qu'à certains égards ils méritent des reproches. Aussi longtemps que les progressistes de toutes les parties du pays, qu'ils se nomment créditistes, membres de la Fédération du commonwealth coopératif ou autrement, n'agiront pas de concert, ils ne mériteront pas d'être représentés par de nombreux députés ici et les forces réactionnaires garderont la haute main à Ottawa.

Je veux parler en dernier lieu de la façon dont on a travesti les faits au cours de la campagne électorale. On se rappelle qu'en septembre dernier, notre groupe a nettement pris position en préconisant la mobilisation des ressources du Canada en vue d'assurer l'effort de guerre maximum. Nous recommandions la mobilisation des ressources financières, la mobilisation des ressources industrielles et, en troisième lieu, la mobilisation des hommes. Au cours de la campagne électorale, on nous a reproché dans les journaux, à la radio et du haut des tribunes, de demander la conscription militaire, mais on omettait de dire que le premier article de notre programme était la conscription des ressources financières, le second, la conscription des ressources industrielles et que la conscription des hommes ne venait qu'en troisième lieu. On n'a souligné qu'un seul point. Les libéraux nous ont attaqués à maintes reprises en disant que s'ils revenaient au pouvoir, il n'y aurait pas de conscription. Pourtant, le parti libéral était élu depuis quelques mois à peine lorsque le projet de loi décrétant la mobilisation fut déposé, et aujourd'hui nous avons la conscription. Je ne condamne pas la conscription, mais je blâme le parti libéral d'avoir voulu, en pleine crise nationale, obtenir des votes en préconisant une politique contraire à l'intérêt du pays. Je n'aurais pas soulevé cette question si le ministre de l'Agriculture n'avait, au cours de sa harangue politique, essayé de créer une impression pernicieuse qui ne manquerait pas d'être très préjudiciable à l'Ouest canadien s'il fallait qu'elle s'accréditât dans l'Est.

J'en arrive maintenant à la question agricole et je déclare tout d'abord que ma critique ne vise aucunement le ministre du Commerce (M. MacKinnon). Nous savons que le problème de la vente du blé ne date pas d'hier, ni de l'ouverture des hostilités; c'est en 1922 que les nations européennes ont commencé à accroître leur production et à réduire leurs importations, et c'est depuis lors que les complications sont survenues les unes après les autres. Entre 1922 et 1939, les superficies ensemencées du globe accusèrent une augmentation de 52 millions d'acres. Le problème, qui s'est aggravé après la guerre, a maintenant atteint de vastes proportions. Il est vrai qu'on en a confié la solution au ministre du Commerce, mais en réalité c'est toujours du ministre de l'Agriculture qu'il relève. Je dis cela parce que si la situation est devenue aussi critique, c'est en raison de la politique adoptée par ce dernier. Le ministre de l'Agriculture a souvent déclaré ici même que son ambition était de permettre au petit cultivateur de l'Ouest de faire sa vie. Il a dit qu'il voulait assurer la prospérité de la classe agricole, sans pour cela aider le propriétaire de grands domaines à étendre son exploitation. Tous reconnaissent le bien-fondé de ce principe. Malheureusement, les résultats de la politique du ministre ont été en sens inverse et le petit agriculteur disparaît graduellement. Je me sers du mot "graduellement" parce que la législation provinciale en matière de dettes agricoles assure au cultivateur la jouissance de sa terre, bien qu'au point de vue financier sa position soit celle d'un failli.

Si l'on poursuit la politique actuelle du blé, la zone fromentière de l'Ouest verra inévitablement s'implanter la mécanisation presque complète de cette industrie. Le petit cultivateur sera chassé de sa terre et les villages ruraux disparaîtront. Plusieurs petites villes ne seront plus que des villes-fantômes et les

compagnies de chemin de fer supprimeront leurs gares par centaines. Le ministre de l'Agriculture trouve-t-il le tableau réjouissant? Qu'il le trouve ou non, le fait est que c'est ce qui se produit aujourd'hui dans l'Ouest. M. Nesbitt, agent de publicité des coopératives de blé, a publié un excellent article dans lequel il décrit l'état de choses que nous déplorons, montrant que c'est là la conséquence logique de certaines mesures prises depuis quelques années. Tel sera l'aboutissement inévitable du programme ministériel, parce que nous savons tous qu'il en coûte beaucoup plus au petit cultivateur de produire du blé qu'au cultivateur possédant une grande ferme mécanisée. A maintes reprises, on a cité des statistiques, et plusieurs honorables députés se sont référés aux dépositions du professeur Hope, faites devant la Commission Bracken. Il a signalé que le cultivateur possédant une demi-section et récoltant vingt boisseaux de blé à l'acre devrait toucher 72c le boisseau afin d'acquitter ses frais de production et l'intérêt de ses dettes. Le cultivateur possédant une section devrait toucher 61c et celui qui possède deux sections, 51c. Ces chiffres sont calculés sur un rendement de vingt boisseaux à l'acre, alors qu'au cours des dix dernières années le rendement moyen au Canada n'a été que de quatorze boisseaux à l'acre. Je ferai remarquer à la Chambre que la prime aux emblavures n'est versée que lorsque le rendement moyen est de douze boisseaux à l'acre, en prenant le township pour base. Dans chacun de ces cas, le cultivateur devrait recevoir beaucoup plus que les montants cités par le professeur Hope. En toute probabilité, le prix moyen cette année sera de 45 ou de 47c le boisseau, ou même encore moins. Non seulement le petit cultivateur ne sera pas rémunéré pour son travail, mais il continuera de s'endetter encore davantage. C'est pourquoi je dis que le petit cultivateur sera éliminé, tandis que le gros cultivateur sera forcé d'étendre ses opérations afin de réduire ses frais d'exploitation.

Si le Gouvernement recherche la prospérité de la classe agricole, nous croyons qu'au lieu d'avoir un prix garanti pour le blé, calculé sur le coût de production de tout le blé produit dans les grandes exploitations, il faudrait avoir un prix garanti calculé sur le coût de production dans les petites exploitations et ce pour une quantité limitée de blé par cultivateur. Un tel programme ne comporterait pas une limitation de la superficie en culture, et le Gouvernement pourrait continuer à soustraire à la production les terres à faible rendement. Pour une quantité limitée de sa production, le cultivateur toucherait plus qu'il ne touche maintenant pour toute sa récolte. Tout excédent du contingent devrait alors être emmagasiné par le cultivateur et, advenant une récolte déficitaire, il lui serait possible d'écouler ce surplus en fonction du contingent. En d'autres termes, cela aurait l'effet d'une assurance-récolte.

[M. Quelch.]

Partout dans l'Ouest et ailleurs au pays, on critique le Gouvernement de n'avoir pas une politique fromentière rationnelle. On l'a accusé de s'être fourvoyé, mais les erreurs sont si flagrantes que je doute fort qu'il ne s'agisse que de maladresse. Je suis porté à croire que la situation est le fruit d'un programme délibéré, visant, en premier lieu, à une application de la politique énoncée par les libéraux d'étendre les marchés à l'étranger et de maintenir une balance de commerce favorable et, en second lieu, à l'égard d'un état de choses tout à fait immédiat, à favoriser l'épargne forcée.

Revenons au premier de ces deux buts. Pour étendre nos marchés à l'étranger et maintenir une balance de commerce favorable sous le régime de la politique orthodoxe habituelle, la pratique veut que l'on maintienne, d'une part, comme on l'a fait depuis six ans, un niveau d'existence plutôt bas, afin de réduire la demande pour les articles d'importation et de maintenir ainsi une balance de commerce favorable, et, d'autre part, de tenir le cours des denrées agricoles également à un bas niveau, en vue de permettre la vente de nos produits à un prix inférieur à la concurrence étrangère.

Dans le pays, cette politique a été la cause de bien des souffrances inutiles. Je l'affirme parce qu'il aurait été possible, en accroissant notre production, de maintenir une balance favorable dans le règlement des comptes et d'assurer en même temps un plus haut niveau d'existence. Depuis six ans les industries secondaires fonctionnent à moins de 30 p. 100 de leur capacité. A l'extérieur, cette politique a eu pour effet de susciter la friction dans le domaine international, car en refusant d'accepter les produits de l'étranger en réglement de vos exportations vous mettez les autres pays dans l'impossibilité de se procurer les matières premières dont ils ont besoin, à moins qu'ils n'acceptent de s'endetter. Je sais que le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est toujours targué de favoriser la paix, mais je soutiens qu'un gouvernement dont la politique se fonde sur la concurrence plutôt que sur la collaboration internationale ne favorise pas la paix. Elle conduit nécessairement aux frictions entre les nations et les frictions internationales conduisent à la guerre.

Abordons maintenant le second point, l'épargne forcée. L'Ouest canadien compte bon nombre de cultivateurs dans une pénible si-

tuation, n'ayant pu écouler qu'une faible proportion de la récolte considérable qu'ils ont engrangée ou n'en ayant rien pu vendre s'ils ont du grain gourd. Malheureusement, en plusieurs cas, 10 à 20 p. 100 de la récolte reste encore sous la neige, parce qu'on n'a pu effectuer le battage. C'est que les élévateurs refusaient tout le blé gourd et que les cultivateurs remettaient les travaux dans l'espoir de battre le grain. Ces cultivateurs qui n'ont vendu qu'une faible proportion de leur récolte comptaient sur l'Etat pour obtenir une avance sur leur grain engrangé et ils étaient fondés dans leurs calculs, vu les déclarations de certains ministres à la Chambre ou dans leurs intreviews avec les journalistes. Or voici que le Gouvernement, dans son désir insensé de restreindre le pouvoir d'achat de la population, a apparemment abandonné toute idée de consentir des avances. Si je fais erreur sur ce point, j'espère que le ministre me détrompera.

Ainsi, par suite de cette politique, plusieurs cultivateurs, malgré une bonne récolte, se trouvent pour ainsi dire dans la misère. Il leur faudra ou bien demander des secours ou acheter à crédit chez le marchand de l'endroit. En général, malheureusement, le marchand, dans les agglomérations rurales, n'est pas plus en état d'avancer des fonds que le cultivateur lui-même. Il est vrai que, d'après notre politique du blé, un marchand peut accepter le blé en nantissement d'une dette. D'autre part, peu de marchands ont les entrepôts voulus pour le faire. Lors même qu'ils accepteraient du blé ils ne pourraient pas, à leur tour, le passer aux marchands de gros qui exigeraient le paiement en espèces et ne consentiraient pas à accepter du blé. En conséquence, bien que le fait de pouvoir accepter du blé en garantie du paiement d'une dette puisse permettre à un marchand de recouvrer une vieille créance, cela ne contribue en rien à la solution du problème qu'offre le financement des dépenses courantes.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 1er août, le ministre du Commerce a dit:

> A moins de mesures destinées à procurer au cultivateur des sommes plus importantes que, vu l'encombrement actuel des élévateurs, il ne pourra en obtenir de ses premières livraisons, la misère se généralisera ainsi que le besoin de secours.

Plus tard, dans une entrevue dont le compte rendu a été publié dans le *Western Producer* du 26 septembre, il signale le fait que le gouvernement étudie le moyen d'accorder ces avances et il termine en disant:

> Le comité du blé était disposé à mettre ce plan à exécution et il l'est encore.

Malgré ces paroles, chacun sait qu'aucun paiement par anticipation n'a été fait, et la raison qu'on en donne c'est que les banques ont refusé de financer l'entreprise. C'est me semble-t-il, une situation assez humiliante pour un gouvernement que de se voir ainsi forcé, après avoir décidé de faire des paiements par anticipation, de revenir sur sa décision parce que les banques lui refusent les fonds nécessaires. J'arrive difficilement à me convaincre que le chef actuel du parti libéral est ce même homme qui, en 1935, se fit élire sur une question de réformes monétaires. Les honorables députés se rappellent, je crois, ce qu'il disait alors, que si le parti libéral était porté au pouvoir le pays serait témoin d'une grande bataille entre le Parlement, représentant le peuple, et les puissances d'argent, afin de redonner à la nation ce qu'elle avait perdu, le contrôle de l'émission du numéraire et du crédit, et qu'ainsi le peuple jouirait de monnaie et de crédit dans la mesure de ses besoins et dans la mesure des exigences industrielles, sociales et familiales. Quelqu'un a-t-il été le témoin d'une telle bataille au cours des six dernières années?

M. JOHNSTON (Bow-River): Les banques ont eu le dessus.

M. QUELCH: La seule bataille dont a pu voir des traces fut une bataille en faveur des banques.

M. JOHNSTON (Bow-River): Une bataille simulée.

M. QUELCH: Oui, une bataille dans le seul but de tromper les gens.

Personne, je crois, ne voudra me contredire si je prétends que le problème actuel du blé dans l'Ouest canadien est d'ordre national. N'avons-nous pas le droit d'attendre des banques qu'elles convertissent en espèces le blé des cultivateurs? La proposition a son grand mérite. Le blé n'est pas une denrée périssable. C'est une situation assez servile dans laquelle se trouve le Gouvernement quand, après enquête suivie de décisions, il se fait dire par les banques qu'elles ne libéreront pas ce crédit.

Certains d'entre nous ont pu se faire leurrer déjà sur les relations véritables qui existent entre la Banque du Canada et le gouvernement actuel. On nous a dit, par exemple, que la Banque du Canada est l'instrument du Gouvernement. Nos illusions sur ce point tombaient du coup, il y a deux ans, quand M. Osborne, sous-gouverneur de la Banque du Canada, déclarait à la chambre de commerce d'Ottawa qu'aucune banque centrale qui se respecte n'accepterait du Gouvernement une politique qu'elle n'approuverait pas. Je suppose que la Banque du Canada est une banque centrale qui se respecte. Apparem-

ment donc, en ce domaine, c'est l'inférieur qui dirige le supérieur et la Banque du Canada qui dicte ses volontés au Gouvernement. Qui dicte ses volontés à la Banque du Canada, je me le demande?

Notre groupe a toujours cru que c'est la Banque d'Angleterre qui dicte la politique de la Banque du Canada. C'est pourquoi nous avons demandé de déposer la correspondance échangée entre la Banque du Canada et la Banque d'Angleterre. On nous a fermé l'accès à cette correspondance. Qui régit la politique de la Banque d'Angleterre? Les membres du parlement en Grande-Bretagne ont demandé d'indiquer le nom des actionnaires de la Banque d'Angleterre et ont essuyé le même refus. Je dirai simplement ceci: quels que puissent être ceux qui régissent la politique financière en Grande-Bretagne, ou ceux qui régissent la politique financière au Canada, ils n'ont guère montré depuis cinq ans d'intérêt réel quant au bien-être de la population canadienne. On pourrait établir de plus d'une façon qu'ils se sont montrés dans leurs actes de bons amis de l'Allemagne.

Avant de laisser la question du blé, je désire exposer brièvement quelle pourrait être, dans mon opinion, la véritable politique du blé au pays. Tout d'abord, la collaboration devrait remplacer la concurrence dans le domaine international. Nous pensons que les quatre grands pays exportateurs de blé, l'Australie, l'Argentine, les Etats-Unis et le Canada, qui fournissent plus de 80 p. 100 les exportations mondiales de cette céréale, devraient s'entendre pour fixer un prix équitable et convenir ensuite d'un contingent d'exportation pour chacun.

Je voudrais ensuite que le Canada créât une véritable commission du blé, qui ne s'occuperait pas de la bourse des grains et prendrait à son compte tous les moyens de manutention des céréales. Je sais que le ministre de l'Agriculture m'approuve sur ce point, attendu qu'en avril 1939 il déclarait dans cette Chambre que si nous continuions de vendre le blé par l'entremise de la commission du blé il faudrait en toute logique s'emparer de tous les moyens de manutention des céréales.

Nous estimons que le Gouvernement devrait être prêt à fournir les entrepôts et à prendre livraison d'un contingent déterminé pour chaque cultivateur, contingentement fixé dans l'ensemble d'après les facteurs suivants: 1) Chiffre des exportations; 2) Consommation domestique; 3) Réserve d'au moins deux ans. De plus, nous sommes tous d'avis que le Gouvernement devrait garantir au cultivateur, pour ce contingent, un prix d'au moins $1 le boisseau au point d'expédition. Aucune restriction ne serait apportée à la production.

Le Gouvernement continuerait de soustraire à la production les terres impropres à la culture et la seule autre restriction s'appliquerait aux livraisons. Le cultivateur devrait se charger lui-même de l'entreposage de son produit excédentaire. Ce serait là une forme d'assurance-récoltes, étant donné que le cultivateur serait forcé de garder en entrepôt sur la ferme une partie du grain récolté durant les bonnes années, lequel servirait, advenant une récolte déficitaire, à compléter son contingent. Je veux surtout faire ressortir que le cultivateur toucherait ainsi pour une partie de son grain plus que ne lui rapporte aujourd'hui sa récolte entière. Son contingent se trouverait établi d'après le chiffre de sa production moyenne durant les années dernières, avec un contingent minimum pour le petit cultivateur. Nous estimons qu'une politique fondée sur de telles propositions aiderait à stabiliser l'industrie agricole et favoriserait l'établissement de relations amicales avec les pays étrangers.

M. H. R. JACKMAN (Rosedale): Je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) et de Provencher (M. Jutras). Non seulement leurs discours étaient d'un style élevé, mais ils ont traité plusieurs questions, même du plus haut ordre administratif, qui n'auraient pas été déplacées dans le discours du trône même. Cependant, ce qui m'intéresse surtout c'est le manque de confiance qu'éprouvent un grand nombre de Canadiens dans le gouvernement libéral actuel, ses causes et le remède à y apporter.

J'accepte le verdict du 26 mars comme étant du 26 mars. Il n'impliquait pas, toutefois, l'approbation absolue ou illimitée du présent gouvernement libéral. A tout prendre, il y a environ un tiers de la population qui a appuyé le programme préconisé par notre parti et je saisis l'occasion d'affirmer que, nonobstant le plaisir que certains partisans du Gouvernement semblent tirer d'un malentendu évident, je me suis présenté et j'ai été élu, comme plusieurs de mes collègues, en qualité de simple conservateur favorisant un programme de gouvernement national, programme qui, en tant que mesure de guerre, me paraissait le plus judicieux. Le nombre total de nos partisans, plus celui des deux autres groupes de l'opposition, atteint presque la moitié de la population du Canada. Bien que la représentation en cette Chambre n'en laisse rien paraître, presque la moitié du public canadien a témoigné son manque de confiance dans le gouvernement libéral. De l'avis de plusieurs, le Gouvernement a fait preuve d'un étroit esprit de parti dans son effort de guer-

re, car seul un petit groupe de libéraux savent quelles sont, s'il y en a, les vues à longue portée du Gouvernement. Le Canada a donc la distinction peu enviable d'être le seul dominion britannique dont le gouvernement a conservé un caractère politique, n'ayant pas jugé bon de s'assurer la confiance du peuple et d'affermir la situation.

Nous avons entendu le premier ministre (M. Mackenzie King) jouer sur les mots et appliquer à son gouvernement l'épithète "national", du fait, peut-être, qu'il a des représentants dans toutes les provinces du Canada, ou que, à une exception près, la plupart sont ou avocats ou instituteurs. Pour être réellement national, un gouvernement doit comprendre des représentants de tous les groupements politiques importants, y compris les ouvriers, tous animés du même désir—une victoire rapide outre-mer. Membres d'une vraie démocratie, nous acceptons l'état de choses actuel; cependant, il importe de tenir compte dans cette Chambre de l'opinion de ceux qui n'ont jamais eu confiance en l'administration, comme de ceux qui ne lui sont plus sympathiques depuis le 26 mars.

Je ne tiens pas à ranimer les querelles de partis; je voudrais, au contraire, raviver l'esprit d'unité de notre population. Tous nos efforts devant tendre vers la victoire, il nous faut chercher à obtenir le meilleur effort possible de cette administration politique et inopportune, afin que chacun puisse fournir un apport maximum. Le Gouvernement doit avoir la confiance de chaque citoyen, quelles que soient ses allégeances politiques. C'est beaucoup demander à un gouvernement de parti. Que le premier ministre n'est-il en mesure de déclarer, ainsi que le faisait le grand Churchill au mois de juillet dernier:

> Je suis à la tête d'un gouvernement où sont représentés tous les partis, toutes les croyances, toutes les classes, et tous les degrés possibles de l'opinion. Nous nous sommes rangés sous la couronne de notre vieille monarchie. Nous avons l'appui d'un parlement et d'une presse libres.

Nous, citoyens du Canada, devons également nous unir afin de faire face en toute confiance aux dictateurs qui nous menacent. Le manque de confiance que l'on constate actuellement n'est pas attribuable uniquement à l'ignorance dans laquelle on a maintenu le peuple, ou au fait que ce dernier a été induit en erreur quant à la nature réelle de notre effort de guerre au cours des neuf premiers mois du conflit, ou encore à l'attitude de l'administration à l'égard d'un gouvernement national. On a même refusé de désigner comme ministres des hommes distingués qui sont de grands Canadiens avant d'être de grands libéraux. Par exemple, la ville industrielle et minière la plus importante du Canada, collectivité qui fournit au pays environ un tiers de l'impôt total sur le revenu, et où habitent tous mes commettants, n'est pas représentée dans le cabinet actuel.

M. FRASER (Northumberland, Ont.): Vous avez été élu, cela suffit.

M. JACKMAN: Je dis que cette ville n'est pas représentée dans le cabinet qui dirige notre participation à la guerre. Le premier ministre doit avoir quelque motif de nous dire qu'il ne peut trouver de grands Canadiens, soit libéraux soit conservateurs, qui veuillent accepter de faire partie de son cabinet. Peut-être insiste-t-il trop sur la loyauté à sa personne. Peut-être les positions offertes ne sont-elles pas d'un rang assez élevé pour attirer les hommes auxquels il s'adresse. Ou encore peut-être ces positions sont-elles assujetties à certains liens ou ne se trouvent-elles par ailleurs satisfaisantes pour ces hommes. A cette époque de crise nationale, est-ce que le premier ministre, qui peut dispenser les plus grands honneurs que notre pays puisse conférer, n'est pas capable d'attirer au conseil privé des Canadiens éminents ou libres peut-être de toute attache politique?

Si j'avais à limiter à une seule phrase l'explication de ce manque de confiance, je dirais: On ne nous dit rien. C'est avec raison qu'un grand nombre d'entre nous n'attribuent pas au Gouvernement actuel des vertus ou des qualités qui ne sont pas manifestes.

En septembre 1939, quand le Canada a déclaré la guerre, on a laissé entendre à l'élément de langue anglaise de notre population que nous y serions corps et âme et que notre pays deviendrait l'arsenal de l'empire. Le 18 juin 1940, lors de la discussion de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, certains honorables députés ont déclaré que le Gouvernement avait donné à entendre à une certaine partie du pays que notre participation à la guerre serait totale, et à une autre partie du pays que cette participation serait "libre, volontaire et modérée".

M. HANSON (Skeena): J'invoque le règlement. Est-ce que l'honorable député qui lit son discours l'a préparé lui-même ou l'a fait préparer par un autre?

M. JACKMAN: J'exprime mes propres opinions. Neuf mois après la déclaration de guerre, l'Association des manufacturiers canadiens, à son congrès de Winnipeg, a adopté une résolution qui a été transmise au Gouvernement et dans laquelle il était dit que les manufacturiers canadiens n'avaient guère été appelés à prêter leur concours à la fabrication du matériel de guerre. Si nous accueillons aujourd'hui avec scepticisme les renseignements donnés par le Gouvernement, c'est que tout le monde sait que chat échaudé

craint l'eau froide. Si le Gouvernement, en ne poussant pas vigoureusement son effort de guerre, a agi contrairement à la politique qu'il avait annoncée, est-ce une réponse suffisante à faire au peuple canadien que de dire que notre Gouvernement a suivi les directives du gouvernement britannique qui croyait alors au succès de la politique de l'étranglement économique? Je crois savoir que les choses ne se sont pas passées ainsi en Australie. Il est certain que rien plus qu'un esprit colonial ne peut nous donner un statut colonial. Pensons par nous-mêmes et efforçons-nous d'avoir l'autonomie mentale, principale qualité requise pour obtenir l'autonomie politique. Rien peut-être ne pourrait mieux démontrer le besoin possible, voire réel, d'un cabinet impérial de guerre. Dans une démocratie, le devoir du Gouvernement, à l'égard d'une question de haute politique telle que notre participation à la guerre, est de faire connaître au peuple quelle sera sa politique.

Rappelons-nous qu'en Grande-Bretagne le Parlement a été presque continuellement en session. Durant les quinze premiers mois de la guerre, nous n'avons siégé ici qu'à peine cent jours. N'est-il pas évident que le cabinet considère que les membres de cette Chambre sont inutiles, ne représentent pas le peuple canadien, n'ont aucune responsabilité envers leurs électeurs, ou bien qu'il préfère exercer une dictature au moyen de décrets ministériels ayant force de loi, décrets dont le nombre s'est élevé à 6,500 depuis le 1er janvier de cette année? Peut-être le cabinet croit-il à l'une ou l'autre de ces deux propositions ou aux deux à la fois?

Monsieur l'Orateur, plusieurs ministres ont déjà exposés à la Chambre les détails de ce que le Gouvernement a accompli. Je ne me rappelle pas avoir vu l'honorable député qui m'a interrompu il y a quelques instants se lever pour poser une question semblable pendant que les ministres avaient la parole, et je doute fort qu'ils eussent pu lui répondre comme je l'ai fait.

Un autre ministère, qui joue un rôle important dans l'accomplissement de notre effort de guerre, ne nous a encore rien communiqué. Je veux parler du ministère du Travail.

J'ai été fort désappointé d'entendre le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) nous dire qu'il ne nous révélerait rien de neuf, que tout avait paru dans les journaux, mais qu'il serait peut-être utile de consigner les faits au compte rendu. Conformément à sa promesse, il nous a fait un discours peu étoffé, qui ne renfermait rien de neuf sauf l'annonce qu'après les deux prochaines périodes, la durée de l'entraînement sera portée d'un mois à quatre mois. Tout le monde sait qu'une période de six mois serait tout juste suffisante. Aux Etats-Unis on considère plutôt courte la période d'entraînement d'un an.

Qu'avons-nous appris au sujet de la ligne de conduite que son ministère entend suivre? De la part du principal des ministres dont relève la défense nationale, la Chambre a assurément le droit d'apprendre de quelle façon et pour quel motif il entend lever une nombreuse armée, et pour quelle raison les sommes affectées au Corps d'aviation royal canadien ne représentent que la moitié de celles destinées aux armées de terre. Nous avons le droit de savoir quelle proportion des dépenses est affectée à la marine. Est-il probable que nous aurons surtout besoin de destroyers, de corvettes et de navires marchands? Dans ce cas, que comportent les plans actuels? Le ministre de l'Air (M. Power) et celui de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald) nous ont esquissé les plans futurs, mais pour quelle raison a-t-on arrêté ce programme et pourquoi ne fait-on pas davantage? Nous savons, bien entendu, que les plans pourront varier selon les circonstances, mais quelle puissance le Canada entend-il donner à son armée de terre, à sa marine et à son aviation? Quelles sommes affectera-t-on à chacune d'elles? Combien dépensera-t-on pour assurer notre défense territoriale, et pour quelle raison? Quelle somme affectera-t-on à notre première ligne de défense, qui se trouve actuellement en Grande-Bretagne et en Egypte? Comment s'effectue la coordination de notre effort de guerre? A quoi bon nous fournir des détails disparates sans nous présenter un tableau d'ensemble?

Voilà des questions d'ordre administratif sur lesquelles le peuple canadien a le droit d'être renseigné. La Chambre pourrait peut-être seconder les efforts du trust des intelligences, dont plusieurs membres ne sont pas députés, qui administre en ce moment les affaires du pays. Prendra-t-on pour principe de s'efforcer, en dépensant autant d'argent que possible, de créer une aviation canadienne plus puissante, comme d'aucuns estiment la chose nécessaire? La semaine dernière, le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) aurait dit, d'après ce que rapportent les journaux, que les avions servent surtout à démoraliser l'ennemi, et qu'il nous faudra posséder de puissantes forces terrestres mécanisées pour remporter la victoire. Si le principe de la responsabilité ministérielle existe encore...

L'hon. M. HANSON: Le principe de la solidarité ministérielle.

M. JACKMAN: En effet, le principe de la solidarité ministérielle. Si ce principe existe encore, devons-nous interpréter ces paroles comme l'opinion réfléchie du Gouvernement, ou comme un propos lancé sans réflexion par un homme heureux d'avoir retrouvé la sécurité sur les rives canadiennes? S'il est une chose que le peuple britannique a toujours évitée depuis l'avènement de la démocratie, c'est de laisser aux officiers d'état-major le soin de déterminer la conduite générale de la guerre. Sa fonction consiste à exécuter le programme; celle du Parlement consiste à le formuler.

Le Canada prête-t-il son entière collaboration à la commission des achats de guerre de Grande-Bretagne aux Etats-Unis et au département de la Guerre à Washington dans l'achat de matériel de guerre? S'il le fait, depuis quand? Ou bien, exigeons-nous encore de l'acier américain, payable en monnaie américaine, pour la construction de la gare de Montréal? La réponse est oui. Le même effort ne peut pas se dépenser à deux endroits. Notre pays ne dispose que de tant de ressources humaines et matérielles pour la conduite de notre effort de guerre. La direction que nous donnons à ces ressources et à cet effort est de suprême importance; elle pourra peut-être décider de l'issue. Dans son exposé, le premier ministre a rappelé que l'ennemi nous dépasse maintenant dans la production de fer, d'acier et d'aluminium. Malheureusement, grâce aux victoires qu'il a remportées jusqu'à ce jour, il a fortement accru sa capacité productive, de sorte que sa supériorité sur nous est devenue encore plus considérable. Nous, du Canada, ne pouvons contribuer que tant. Il importe d'orienter notre effort de manière à lui assurer le maximum de résultat. Pour atteindre à la victoire, il faut une direction habile, une production énorme et des sacrifices sans bornes. Deuxième en importance des nations qui combattent l'Allemagne, nous devons nous rappeler que souvent un apport considérable perd toute valeur pour n'avoir pas été poussé un peu plus.

Les membres de la Chambre et la population canadienne ne peuvent pas mesurer l'activité et l'œuvre du Gouvernement par les raisons qu'il donne pour expliquer comment, après neuf mois de guerre, certaines unités avaient des fusils pour s'exercer, tandis que d'autres n'en avaient pas; pourquoi quelques-unes avaient des mitrailleuses Bren, chaque officier pouvait tirer cinq salves, tandis que d'autres n'en ont eu que pour un bref espace de temps; pourquoi les chaussures et les chaussettes ne sont pas fournies aux unités non permanentes en temps de guerre, comme elles le devraient. Le ministre va-t-il se réfugier derrière les règlements désuets de temps de paix régissant une milice affamée? On ne peut juger l'effort de guerre du Gouvernement seulement par la façon dont il explique pourquoi le Canada n'avait pas de tanks et n'en avait pas commandé; pourquoi le matériel de signaleurs n'arrivait pas d'Angleterre, bien que, même, la commande n'en eût été placée que longtemps après que l'autorité militaire compétente l'eût réclamé. On ne saurait juger son effort par les innombrables marchés adjugés mais non achevés; par des masses de renseignements détaillés; par des hymnes de louange à son adresse et par les suaves accents de Radio-Canada qui termine invariablement les émissions du Gouvernement par les mots: "Je suis heureux de dire que nous sommes en avance sur les prévisions." Dans une lutte pour la vie et la liberté, on ne peut jamais être en avance sur les prévisions. D'ailleurs, en quoi consistent ces prévisions, et pourquoi existent-elles?

La Chambre va-t-elle recevoir des rapports pour sa gouverne—et quand—de la part du comité consultatif de politique économique, de la commission des prix et du commerce en temps de guerre, du conseil national de la main-d'œuvre, de la mission de liaison aérienne du Royaume-Uni, de la commission nouvellement constituée des exigences du temps de guerre ou priorités ainsi que des nombreux autres organismes que le Gouvernement a créés? Ces organismes dirigent les affaires de l'Etat, lesquelles, aujourd'hui, sont de beaucoup les plus considérables qui soient au pays. Quelles sont les raisons des conclusions de ces commissions que les ministres sont libres d'accepter ou de rejeter en formulant les décisions de leurs ministères? On sait combien il est difficile de faire même une partie de cartes avec un miroir derrière soi et les cartes truquées à son désavantage.

La publicité la plus complète s'impose si l'on veut que le public soit renseigné et la radio constitue probablement le moyen de publicité le plus efficace. Aussi semble-t-il de première importance que la confiance du public dans la radio de l'Etat ne soit pas ébranlée. Vu les accusations portées par un des administrateurs de Radio-Canada, qui fait partie de la direction du réseau depuis son inauguration, qui a été l'un des protagonistes de la gestion de la radio par l'Etat et qui avait précédemment rédigé plusieurs rapports sur l'organisme en question, j'engage le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) à soumettre les accusations dont il s'agit à un comité parlementaire pendant la présente session, en vue d'opérer des changements ou de rétablir la confiance.

Les honorables membres du Parlement, conservateurs, libéraux, membres de la Fédération du commonwealth coopératif et du crédit social, tous représentants du peuple canadien, ont intérêt à se renseigner sur le caractère des problèmes compliqués que le Gouvernement envisage ou devra bientôt envisager. Que fait-on maintenant pour préparer le peuple canadien aux sacrifices inévitables qui s'imposeront dans son mode de vie et qu'il devra consentir, si nous voulons gagner la guerre?

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a parlé du grand problème de notre agriculture. Son plan quinquennal n'apporte pas une solution à la situation navrante à laquelle le producteur de blé de l'Ouest devra faire face au cours de l'hiver de 1940. Je ne prétends pas avoir des renseignements absolument précis sur l'état de chose existant dans l'Ouest, mais si les conditions qu'on remarque dans certaines fermes de l'Ouest sont aussi généralisées qu'on le dit, alors il est nécessaire de faire plus pour le cultivateur de ces régions que le Gouvernement ne semble vouloir entreprendre. Lorsque le ministre de l'Agriculture a parlé des approvisionnements de blé canadien et de leur écoulement éventuel en une période de cinq ans, avec, au bout de ce temps, un excédent d'exactement 100 millions de boisseaux, j'ai compris que si le ministre a été bon instituteur il y a quarante ans, il a sans doute été encore meilleur élève il y a cinquante ans, car quand il s'est agi de sa leçon d'arithmétique, il a dû commencer par chercher la réponse à la fin du manuel. Quelle que soit la solution lointaine du problème que pose le blé dans l'Ouest, le Parlement doit empêcher la souffrance surtout dans les sections du pays où la misère la plus grande existe.

Pour inspirer confiance au Gouvernement, que faut-il dire de plus, si le Gouvernement a un programme à énoncer? Que devons-nous croire au sujet de la nécessité de mobiliser les ouvriers et ouvrières des industries manufacturières en vue de l'effort de guerre au Canada? Tout le monde sait que l'augmentation de la production industrielle est aussi nécessaire aux armées que les aliments à un homme affamé. Quand nous songeons à l'avance de cinq ans qu'a l'ennemi dans la production des armements, nous nous rendons compte que nous et nos alliés, nous ne pouvons pas fabriquer une trop grande quantité d'instruments de guerre. Même en 1938 les dépenses de l'Allemagne en fait d'armements s'élevaient à 4,400 millions de dollars. De 1935 à 1939, sa capacité industrielle s'est accrue de 50 p. 100; et dans le moment, s'il faut en croire certaines rumeurs, d'autres sources d'approvisionnements deviennent accessibles à l'ennemi.

Si nous n'avons pas au Canada un manque très prononcé de main-d'œuvre après plus d'un an de guerre, cela constitue, à mon sens, la condamnation la plus formelle du Gouvernement. Je demande au ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) si en Grande-Bretagne le Gouvernement permet l'enrôlement des ouvriers de certains métiers réservés. Vendredi dernier encore, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a affirmé à la Chambre que son ministère ne travaillait pas en concurrence avec l'industrie de guerre, mais en collaboration avec elle, et il a indiqué les moyens de rendre cette collaboration plus efficace. La rumeur publique, ce bureau de renseignements moins connu mais parfois plus instructif que les autres, veut que le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), qui voit à la production du matériel de guerre, ne partage pas l'avis du ministre des Services nationaux de guerre au sujet de l'effet des cours d'instruction militaire sur certains ouvriers nécessaires à la fabrication des commandes de guerre. En quoi consiste la politique du Gouvernement et est-elle uniforme pour tous les ministères? Comment se fait la coordination et par qui? Tout le monde sait que le grand obstacle à l'efficacité de notre effort de guerre dans le domaine industriel vient du manque d'ouvriers hautement spécialisés, bien qu'ils ne représentent peut-être que 5 p. 100 de l'ensemble, d'après les déclarations du ministre des Services nationaux de guerre qui, à la manière des touristes en temps de paix, passe deux semaines dans un pays puis écrit un livre pour raconter son voyage. Cette difficulté correspond au plus faible anneau d'une chaîne qui en établit la force de résistance.

Qu'a fait le gouvernement en vue de répondre aux exigences de la réadaption et de la formation de mécaniciens hautement spécialisés: outilleurs, modeleurs, ouvriers préposés aux machines de précision et machinistes experts? Nous n'avons pas le temps de former complètement des experts, mais nous pourrions former des spécialistes dans certains métiers particuliers et certaines branches de ces métiers. Il y a encore dans ma circonscription de bons ouvriers qui n'ont pas d'emploi régulier, parce qu'ils ne possèdent pas l'expérience voulue pour exécuter certains travaux nécessaires à la fabrication des commandes de guerre.

J'ai lieu de croire, comme on l'a déjà laissé entendre ce soir, que l'on n'a pu placer environ 25 p. 100 des jeunes gens formés depuis

le mois de juin dernier pour les industries de guerre en vertu du plan de formation de la jeunesse.

L'hon. M. McLARTY: Je ne veux pas interrompre l'honorable député, mais je sais qu'il tient à exposer exactement les faits. Je n'hésite pas à affirmer que ce qu'il vient de dire est absolument inexact.

M. JACKMAN: Je crois qu'alors je devrais, en toute justice, demander au ministre de nous dire quel en est le pourcentage. J'ai pris ces chiffres dans le *Financial Post,* il y a quelques semaines, et il peut y avoir une différence de 4 ou 5 p. 100. Il n'est que juste que le ministre réponde à la question.

L'hon. M. McLARTY: J'aurai, je crois, l'occasion de répondre à cette question. Je pense, cependant, que 25 p. 100 est un pourcentage trop élevé pour indiquer le nombre de ceux que l'industrie n'a pas absorbés et qui avaient suivi des cours de formation dans des écoles professionnelles.

M. JACKMAN: Si le ministre ne connaît pas les chiffres exacts, on peut difficilement s'attendre que je les connaisse moi-même. Il semble bien regrettable que ces hommes qui ont suivi les cours du plan de formation de la jeunesse ne puissent pas trouver un emploi de nos jours.

Quels moyens emploie le gouvernement pour faire connaître dans une ville, disons, les besoins d'une industrie située dans une autre? J'ajoute que cette question est très pertinente. L'ouvrier est tout aussi important que le militaire et le gouvernement a commis une grave omission en ne chargeant pas le ministre du Travail (M. McLarty) de faire plus tôt un exposé à la Chambre. Nous parlera-t-il du travail accompli par le Conseil national de recrutement de la main-d'œuvre? Je puis dire au ministre qui est, nous le savons tous, un homme très bienveillant et qui accepte probablement ces observations dans le sens que nous leur donnons nous-mêmes, que son ministère ne le cède en importance à aucun autre.

Le ministre nous fera-t-il un exposé du travail du Conseil national de recrutement de la main-d'œuvre qui se compose de 22 Canadiens éminents? Nous dira-t-il pourquoi on a annoncé le 7 novembre la formation d'un nouveau comité du Travail composé de six chefs de ministères? Quand a-t-on jugé nécessaire de nommer ce comité et est-il chargé de voir à favoriser la coordination? Voici les fonctions du comité, telles que je les trouve énumérées dans un journal:

...chargé de développer, coordonner et prévoir les besoins en hommes, étudier la nécessité de former des groupes d'ouvriers spécialisés, se tenir en relations avec les industries de guerre, connaître les "opinions mûries" des patrons et des employés, éliminer la concurrence dans les industries de guerre et dresser des plans en vue de la permutation avec le moins d'ennuis possible des patrons et des ouvriers d'industries non essentielles à des industries essentielles à la guerre.

Quelles personnes ou quel organisme a fait ce travail depuis neuf mois, je dirai même depuis un an? Si personne ne l'a fait, quelle en est la raison?

Ainsi que je le disais ici même en juin dernier:

La première chose à faire, pour assurer notre plein effort industriel de guerre et faire du Canada, comme le premier ministre l'a dit en septembre dernier, "l'arsenal de l'Empire", c'est de former nos ouvriers et de multiplier les catégories inférieures d'ouvriers par une instruction intense de la masse, et de recruter un régiment de femmes et d'ouvriers des métiers non essentiels. Le deuxième élément du plan relatif à cette besogne fort nécessaire, c'est la répartition convenable des ouvriers dans leurs industries propres.

Le temps ne me permet pas d'aborder certains autres sujets, mais nous aurons probablement bientôt l'occasion d'étudier plus à fond ces facteurs auxquels le Gouvernement sait que le peuple est en butte, mais qu'il préfère, dans un but politique, garder sous silence. D'un certain point de vue, le premier ministre possède le don précieux d'attendre le moment propice. Il est bien entendu qu'on ne peut devancer l'opinion publique, mais en temps de crise le premier ministre prendra sûrement des mesures pour faire connaître à ce public ce que lui réserve inévitablement l'avenir.

La victoire doit être à nous. Notre effort n'a de limite que celle de nos ressources humaines et matérielles. Notre effort de guerre sera la somme des efforts de chaque individu. Mais que peut faire l'individu? Que lui reste-t-il encore à faire? Des sacrifices—pour tout résumer en un mot. Notre population, pour la plupart—et je ne fais exception que pour ceux dont le niveau de vie est déjà trop bas—doit être prête à vivre plus humblement afin de garder notre pays libre de toute domination étrangère. Comptons-nous fortunés de ce que notre production de certaines denrées dépasse nos besoins.

Tant qu'un soldat, un marin ou un aviateur sera prêt à sacrifier sa vie, nous serons prêts et résolus à sacrifier le confort et même le nécessaire, si nous pouvons par là contribuer à la victoire—et le moyen est efficace. Nous ne nous contentons plus de demi-mesures et la promptitude dans la préparation est essentielle. Qui sert maintenant sert deux fois. Lorsque notre programme donnera son plein

rendement, la population civile devra éviter d'acheter ces choses qui entrent dans notre production de guerre. Par là, j'entends les objets dans lesquels entrent le fer, l'acier, l'aluminium et certains autres éléments essentiels à la guerre. Je prie le Gouvernement de publier toute une liste d'articles qu'il invite le peuple à s'abstenir ou à différer d'acheter. Ceci imposerait de nouveaux sacrifices, en ce moment où le revenu des familles est à la hausse après une période où il a fallu se priver de bien des choses qu'on s'est habitué à tenir pour presque nécessaires.

Les sommes que représentent ces revenus accrus doivent être économisées et converties en certificats d'épargnes de guerre ou en prêts de guerre afin que nous puissions acquitter au jour le jour le coût de cette entreprise et qu'il y ait suffisamment de fonds pour payer les employés à la fin de la semaine. Le jour viendra où cet argent nous sera tout aussi précieux qu'aujourd'hui, sinon davantage. Entre temps, le Gouvernement verse des intérêts sur ces épargnes.

La consommation d'articles importés des Etats-Unis devrait être restreinte. Je mentionnerai l'essence, mais il y en a plusieurs autres. Les annonces de nos magasins à rayons nous invitant à l'achat de produits de l'Empire sont excellentes, mais ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui le Canada ne peut payer les produits américains qu'avec l'argent qu'il retire de la vente de ses marchandises et de ses services aux Américains. Nous avons déjà acheté des Etats-Unis plus que nous ne leur avons vendu, et cette balance défavorable augmente de jour en jour à cause de nos énormes achats d'avions et d'approvisionnements de guerre dans ce pays ami. Cette attitude n'a rien d'hostile à l'égard de la grande et sympathique nation américaine. Nous dépenserons dans ce pays tous les dollars dont nous pouvons disposer pour les marchandises essentielles à la guerre et si nos voisins nous prêtent leur argent nous le dépenserons également, sans doute. En attendant, nous n'avons qu'une certaine quantité de dollars américains, les seuls que nous puissions dépenser aux Etats-Unis. La question est de savoir quelles sont les marchandises américaines les plus nécessaires pour nous aujourd'hui. Nous ne pouvons dépenser deux fois le même dollar. Nous sommes obligés de subordonner notre confort au besoin d'équipement pour nos combattants. Nous n'avons pas le choix.

Pourquoi le Gouvernement ne dit-il pas au peuple quelles sont nos difficultés? Est-ce un sérieux argument de prétendre que nous luttons pour les principes de la démocratie et qu'une trop grande atteinte au droit de l'individu de vivre sa propre vie et de dépenser son argent à sa guise sent le caporalisme? La démocratie n'a jamais symbolisé la licence, mais la liberté. Quand une démocratie lutte contre une puissance qui fait la guerre totale jusqu'au massacre des femmes et des enfants, alors certains attributs de la liberté en temps de paix deviennent une licence effrénée. En acceptant les devoirs et les obligations de notre qualité de citoyens, à l'heure actuelle, nous ne faisons qu'accepter cet esprit de sacrifice, qui est en même temps la clef et la force de notre foi chrétienne. Quand nous voulons nous sacrifier pour la justice, il n'est pas de religion païenne du nazisme qui puisse se comparer à l'esprit de sacrifice et à la force d'âme de ceux qui luttent sous la bannière de la chrétienté. Rien ne rend un peuple aussi conscient de la fraternité commune que de se battre pour la grande cause de la liberté et, quand les sacrifices sont égaux, peu importe leur rigueur. Si, par exemple, nous étions obligés de nous passer d'essence, qui ne marcherait pas volontiers, si les ministres de la couronne étaient dans la même obligation? Un tel spectacle serait une source de force et de plaisir pour tous.

Nous avons au Canada les citoyens les plus admirables du monde à qui adresser un appel. Quand on leur en montre le besoin, leur réponse n'est pas surpassée même par les habitants de la Grande-Bretagne. Cet esprit s'est manifesté dans leur magnifique réponse au deuxième emprunt de guerre, lorsqu'il fut évident pour tous que l'échec de cet emprunt discréditerait notre pays. Je mentionnerai également l'offre spontanée des services de 200,000 travailleurs bénévoles, lors de l'inscription nationale. Les meilleurs résultats viendront d'un peuple bien renseigné. Ne sous-estimons jamais cet esprit. Les effets de la coopération spontanée d'un peuple qui comprend dépassent de beaucoup les résultats de la contrainte. Le Parlement doit donner l'exemple en instruisant et renseignant les citoyens. Que la députation et la presse en soient les éducateurs.

Les ministres du Roi, formant l'exécutif de ce Gouvernement, sont responsables au Parlement. Sans doute, à cause même de sa grande majorité, l'opinion du ministère l'emportera. Cependant, il incombe au Parlement de décider dans un débat libre quelle sera la politique du pays. Autrement à quelle fin nous aurait-on fait venir ici? Permettra-t-on au Gouvernement de réunir les représentants du peuple simplement pour lui dire ce que l'on a déjà entendu; puis, une fois que le premier ministre aura montré au monde qu'il respecte le Parlement en ayant recours à des

formules insipides et à des déclarations pompeuses, nous renverra-t-il chez nous comme des enfants d'école tandis qu'il se retirera dans son cabinet la figure animée du sourire astucieux qu'il ne peut retenir?

Le peuple canadien sait à quoi s'en tenir sur l'ennemi. Nous n'ignorons pas qu'Hitler veut supprimer la liberté personnelle et tout soumettre à la domination des chefs nazis. Nous sommes prêts à travailler, à faire des sacrifices et à mourir, si c'est nécessaire, afin que nous et nos enfants puissions continuer à vivre en hommes libres. Malheur aux chefs qui ne dirigent pas. On ne nous dit rien. Il faut qu'on nous renseigne. Nous sommes prêts.

M. HARRY LEADER (Portage-la-Prairie): Monsieur l'Orateur, le Canada est une démocratie et le Parlement est le rampart de cette institution. Tous les honorables députés doivent se rendre compte du grand honneur que leur font les différentes circonscriptions de ce grand Dominion en les envoyant à la Chambre des communes pour y faire entendre leur voix ainsi que celle de leurs commettants. Je viens d'une région agricole qui renferme une ville d'une certaine importance. Je suis né sur une ferme et je n'ai jamais habité ailleurs. En conséquence, il est tout naturel que je vous parle de l'agriculture. Lorsque je parle au nom des cultivateurs, je sais que mes électeurs de Portage-la-Prairie se rendent compte que mes paroles s'appliquent à eux, parce que la prospérité de cette ville dépend entièrement de la prospérité de la région avoisinante. Il arrive aux habitants des grandes villes d'oublier qu'ils sont redevables d'une bonne partie de leurs succès à l'initiative et au travail ardu des agriculteurs.

J'aimerais rendre hommage au premier ministre (M. Mackenzie King). Je le fais en ce moment à cause des efforts qu'il a déployés en vue de cimenter notre amitié avec la grande nation américaine. Certes, personne au Canada n'a fait plus que lui en ce sens. L'histoire le mettra au premier rang dans ce domaine. Je songe particulièrement aux accords commerciaux qu'il a conclus avec les Etats-Unis. Je pense à ce qu'ils signifient, non seulement pour le Canada mais pour tous les intéressés. J'ai toujours soutenu qu'un accord commercial ne saurait durer s'il n'était mutuellement satisfaisant pour tous les intéressés. Le premier ministre ne s'est jamais écarté de ce point de vue, aussi bien en traitant avec les Etats-Unis que dans ses rapports avec la métropole, c'est-à-dire la Grande-Bretagne.

J'éprouve un certain sentiment de satisfaction à rappeler qu'en 1936, commentant ces accords de commerce, je déclarais qu'il y avait là plus qu'un accord de commerce et qu'il fallait y voir la main de l'amitié tendue à une nation parente. En 1939, lorsque l'accord a été renouvelé pour trois ans, j'ai signalé l'aspect le plus important de l'affaire, qui consistait à réunir enfin autour d'une même table notre métropole, nos cousins du sud et notre pays en vue de négocier un accord avantageux pour tous les intéressés. J'estime que ces accords ont beaucoup contribué à resserrer les liens d'amitié qui nous sont d'un si grand réconfort aujourd'hui.

Les honorables députés savent que l'échange de 50 destroyers contre des bases navales et aériennes dans l'hémisphère occidental est le fruit de l'amitié que le Canada n'a jamais cessé de manifester aux Etats-Unis. C'est la vérité même et le plan de défense en commun adopté par les trois démocraties, au nombre desquelles nous pouvons inclure l'Empire britannique tout entier, constitue le moyen par lequel nous vaincrons les sinistres nazis qui nous combattent en Europe.

Il va sans dire que notre effort de guerre préoccupe tous les esprits. A titre de cultivateur, je tiens à vous assurer, monsieur l'Orateur, que la population agricole du pays approuve le Gouvernement dans son effort de guerre. Pour employer une expression que j'ai souvent entendue, les cultivateurs appuient le Gouvernement jusqu'au dernier homme et jusqu'au dernier dollar—et notre dernier dollar n'est pas loin. Nous savons que le producteur de blé est bien assurément la première victime de cette guerre. Nous, cultivateurs, voulons bien assumer notre part d'obligations, accepter tous les ennuis et nous plier même à un niveau de vie moins élevé pour mener la guerre à bonne fin.

Examinons maintenant la question agricole, le problème du blé qui, plus que quoi que ce soit, atteint l'Ouest canadien au point sensible. L'autre jour, l'honorable député de Lambton-Kent (M. MacKenzie) a demandé au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) si le fait pour l'Ouest d'avoir 561 millions de boisseaux de blé suffisait à déclarer cette année une année de crise. Si étrange que cela puisse paraître, il y a crise, et crise tellement grave que la vie économique de l'Ouest canadien tout entier est en péril, et si l'Ouest s'effondre, l'Est en subira les conséquences.

Il y avait crise l'an dernier, mais le Gouvernement a pris du temps à faire connaître les mesures par lesquelles il comptait y parer, en quoi il ne faut pas trop le blâmer. Il y avait du blé, le Gouvernement n'ayant pas les moyens d'entreposage voulus pour tout absorber et nous n'avions qu'un débouché restreint. Encore une fois, ne soyons pas trop durs pour le ministère. Il est, cependant, à craindre que certains partisans du Gouvernement aillent

proclamer que tout va bien dans l'Ouest et que les mesures adoptées ont donné les résultats les plus satisfaisants. Cela serait consolant si c'était vrai, mais tel n'est pas le cas. Je ne veux pas traiter cette question longuement et je n'exige pas des honorables députés qu'ils me croient sur parole. Je vais lire un passage d'une lettre écrite en réponse à celle que je lui écrivais moi-même par un homme qui sait de quoi il retourne sur la question du blé. Voici ce qu'il dit:

Il y a plus d'un aspect à examiner dans la loi dont la Chambre est actuellement saisie, et la députation a une grande responsabilité. L'adoption des amendements à la loi sur la commission du blé nous soulagera d'un grand malaise, car tout est en désarroi à l'heure actuelle. J'espère cependant recevoir une réponse précise dans quelques jours.

Cette lettre, je crois, remonte aux environs du 2 août, au temps où l'on avait déjà battu des quantités considérables de blé dans l'Ouest canadien. On annonça alors la limitation à cinq boisseaux et les cultivateurs se hâtèrent d'élever des greniers, d'abattre leurs remises de voitures ou leurs écuries pour construire des magasins à blé. Le Gouvernement aurait évité ce remue-ménage s'il avait annoncé plus tôt son programme. Mais ce sont là des choses du passé. Sans doute on a agi pour le mieux dans les circonstances. Cependant, le Gouvernement peut se fonder sur cette expérience et n'a pas d'excuse pour ne pas indiquer à temps cette année les mesures qu'il entend adopter au sujet du blé. Il sait que nous avons en entrepôt 561 millions de boisseaux de blé et que nous emmagasinerons probablement 560 millions de boisseaux de la prochaine récolte. Il reconnaît que la situation est telle que je l'ai décrite dans ses grandes lignes, et je lui demande ce soir, d'annoncer aux gens de l'Ouest sa politique assez tôt pour leur permettre de disposer d'une partie de ce blé. Je reviendrai plus tard sur la question de l'entreposage.

De vagues rumeurs circulent actuellement au sujet de la ligne de conduite du Gouvernement pour cette année. J'ai sous la main des coupures de journaux. Je ne me propose pas d'en donner lecture mais je note qu'un rapport du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis donne des chiffres qui prouvent qu'on est au courant de la situation du Canada, et fait mention des diverses façons dont le pays pourrait pourvoir à l'emmagasinage ou à la vente du blé. Le dernier numéro de la *Winnipeg Free Press* qui nous soit parvenu, celui de mardi, je crois, affirme que notre problème du blé laisse le Gouvernement très perplexe et propose deux solutions. Il est impossible de contrôler les assertions des journaux et d'ailleurs les rumeurs ne comptent pas pour beaucoup. Mais les cultivateurs sont plongés dans une incertitude continuelle; ils se demandent ce qui va leur arriver. Je souhaite que le Gouvernement, envisageant la situation de la façon que je sais, se décide à énoncer un programme le plus tôt possible.

J'ai peut-être trop critiqué. Je ne veux pas que l'on interprète mes observations sous ce jour. J'ai tenté simplement d'exposer à la Chambre la situation telle qu'elle m'apparaît. Je vis au milieu des cultivateurs depuis des années, je connais leurs difficultés et, jouissant de leur confiance, je sais qu'ils sont de mon avis sur ce sujet.

J'ai diverses propositions à faire au Gouvernement. Je ne saurais dire si elles pourront s'avérer utiles, mais j'estime qu'elles auraient l'effet de raffermir notre moral. J'invite le Gouvernement a annoncer immédiatement qu'il paiera un dollar le boisseau. Je n'entends pas de commentaires.

Des VOIX: Très bien.

M. LEADER: Il est possible que les approbations soient moins fortes quand j'aurai achevé. Ce dollar par boisseau serait versé à chaque cultivateur dans l'Ouest canadien sur les premiers 1,500 ou 2,000 boisseaux. Je fixe ainsi le minimum, mais il s'en trouvera peut-être pour vouloir le fixer plus haut. Si vous visez à réduire la production vous n'y parviendrez pas en payant ce montant sur un trop grand nombre de boisseaux. Je verserais ce dollar par boisseau à tout cultivateur ayant du blé à vendre. Nombreux sont ceux qui dans l'Ouest ne sèment que 5, 10, 15 et 25 acres de blé par année, si l'on en croit les statistiques fédérales, et qui produisent d'autres denrées agricoles que le blé. Mais celui qui dispose de 200, 400 ou 500 boisseaux trouverait dans ce dollar de quoi subsister, lui et sa famille, pour une année à venir et le moyen de rester sur la ferme où, à notre avis, il appartient à un tel homme de rester. Mais les cultivateurs exploitant sur une plus grande échelle ne devraient pas être encouragés à augmenter la production de blé.

J'éviterais d'établir un régime obligatoire, car j'estime qu'il comporterait quelque compensation inévitable. Si les cultivateurs étaient avisés qu'ils ne pourraient livrer que 1,500 ou 2,000 boisseaux à la commission du blé, libre à eux d'en produire davantage s'ils le désirent, mais ils auraient alors à prendre le risque du cours mondial. Cette méthode, à mon sens, serait de nature à assurer une forte réduction des emblavures l'an prochain.

Tout ce dont nous avons besoin c'est la sympathie du Gouvernement et peut-être quelque conseil. Il nous faut par-dessus tout la collaboration du cultivateur, qui est mieux renseigné. A ce sujet, qu'il me soit permis

de parler de certains programmes politiques appliqués chez nous. Il y a eu les primes et je dois avouer que le régime des primes répugne au tempéramment du cultivateur parce qu'il veut se tirer d'affaire par lui-même. A tout événement, l'histoire des quelques dernières années nous apprend que nous avons eu la prime Bennett, versement de 5c. par boisseau sur tout le blé produit. Le cultivateur l'a bien vue, mais il y avait cette difficulté que le cultivateur qui produisait le plus grand nombre de boisseaux touchait les plus fortes primes, tandis que celui dont la récolte avait péri par la sécheresse ou la grêle se trouvait sans blé et sans prime. Nous avons aujourd'hui la prime sur les emblavures, qui donne le même résultat, mais la limite imposée à la superficie emblavée à laquelle s'applique la prime cause une plus grande satisfaction. On a fixé la limite à 200 acres par cultivateur. Le paiement d'un dollar le boisseau que touche le petit agriculteur qui ne produit que de 200 à 300 boisseaux lui suffit ainsi qu'à son voisin dont la récolte est abondante, mais le producteur des grands domaines ne pourrait recevoir d'aussi fortes primes que par les années passées.

J'estime que dans l'intérêt national, nous devrions réduire les emblavures, parce que dans l'Ouest canadien se révèle une situation qui aura ses répercussions sur le pays tout entier. Nous devons réduire nos emblavures, car si nous continuons de cultiver du blé, que nous soyons ou non en guerre, nous nous trouverons en possession de millions de boisseaux pour lesquels nous ne pourrons trouver de débouché. Etant moi-même cultivateur, je puis dire que le nombre de boisseaux importe peu; c'est le prix qui est primordial.

J'ai ici un tableau que m'a fourni le Bureau de la statistique et que j'aimerais consigner au *hansard,* si la Chambre y consent. Je sais que d'honorables députés sont désireux d'établir, à l'aide de ces chiffres, certaines comparaisons. Ce tableau indique le nombre de cultivateurs qui ont déclaré leurs superficies ensemencées en blé de printemps, depuis les emblavures de cinq acres à celles de 200 acres ou plus. On a recueilli ces chiffres lors du dernier recensement. En 1935, les trois provinces des Prairies comptaient 231,697 cultivateurs dont moins de 8 p. 100 avaient ensemencé plus de 200 acres. La grande majorité sont de petits producteurs qui cherchent à vivre du fruit de leur culture et le prix de $1 que je propose suffirait à régler leur cas. Les 8 p. 100 susmentionés qui ont cultivé plus de 200 et dans certains cas des milliers d'acres de terre, un seul cultivateur de l'Alberta a produit, il y a deux ou trois ans, 80,000 boisseaux de blé—devraient courir leurs risques en marché libre. Personnellement, j'aimerais voir tous les cultivateurs toucher $1 le boisseau, mais ce n'est plus possible par les temps que nous traversons.

Si nous diminuons notre production de blé, il faudra remplacer ce produit par un autre, car l'agriculteur qui ne peut plus cultiver de blé doit s'adonner à un autre genre de culture. On a proposé que nous nous lancions dans la culture mixte. Je crois que le pays s'enrichirait et que les cultivateurs deviendraient plus indépendants, si nous adoptions, de façon générale, un système de culture mixte, en remplaçant une partie du blé par divers autres produits agricoles. Je désire maintenant consigner au compte rendu le tableau déjà mentionné.

Nombre des terres signalant les emblavures de blé de printemps groupées suivant la superficie dans les provinces des Prairies, 1935

Emblavures	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	provinces des Prairies
Totalité des fermes	38,593	117,427	75,677	231,697
Moins de 5 acres	2,537	1,135	1,710	5,382
5-9 acres	2,674	2,032	3,002	7,708
10-14 acres	2,464	3,056	3,966	9,486
15-19 acres	1,628	2,607	3,074	7,309
20-24 acres	2,128	3,935	4,225	10,288
25-49 acres	7,688	17,984	15,914	41,586
50-99 acres	10,149	31,318	19,154	60,621
100-199 acres	7,319	35,270	15,541	58,130
200 acres et plus	2,006	20,090	9,091	31,187

Comme substitution à la culture du blé, je suis d'avis que, en leur donnant toute l'attention voulue, nous pourrions augmenter énormément nos exportations de bœuf de boucherie à certains pays où nous avons présentement accès. J'ai sous la main une coupure de journal intitulée: "Transaction importante sur le marché des viandes". On y rapporte que la Grande-Bretagne s'est engagée à acheter en Argentine pour environ 100 millions de dollars de bœuf frais cette année. Il y a une raison qui motive ces achats de bœuf en Argentine, et j'en parlerai dans quelques instants. J'estime que nous devrions rechercher le marché britannique. Je sais que le gouvernement actuel, de même que l'administration précédente, ont fait leur possible pour accroître nos exportations de bœuf frais à la mère patrie.

L'expérience des deux dernières années a fait ressortir: Premièrement, que nous pouvions concurrencer les autres exportateurs de bœuf frais sur le marché de Grande-Bretagne; deuxièmement, que notre bœuf était d'aussi bonne qualité que tout autre mis sur le marché anglais, et, troisièmement, que notre façon de préparer ce bœuf pour l'exportation laissait à désirer.

A plusieurs reprises dans le passé, j'ai exprimé l'avis que ce bœuf devrait être préparé sur le littoral, dans les Provinces maritimes. A mon sens, cette industrie revient de droit aux Provinces maritimes. Vous ne m'accuserez donc pas, monsieur l'Orateur, d'être animé d'esprit de clocher. Je ne sais pourquoi on ne fait pas ce que je préconise, mais il faudra que cela se fasse si nous voulons concurrencer nos puissants rivaux de l'Argentine dans la vente de la viande fraîche sur le marché britannique. Si nous voulons développer notre industrie de l'élevage du bœuf, il nous faudra cultiver plus de céréales secondaires à la place des emblavures dont je préconise la réduction. Cela ouvrira un débouché dans les Provinces maritimes pour les céréales secondaires. Puis quand les gens des Provinces maritimes auront ces abattoirs dans leurs ports et qu'ils sauront quels bénéfices ils pourront retirer de l'élevage des bœufs de boucherie, ils tireront parti de cette industrie, engraisseront ces bestiaux dans l'Est et achèteront de l'Ouest les céréales secondaires. Telle est, j'en suis certain, la solution de notre problème du blé.

J'ai sous les yeux un article de journal que j'ai découpé il y a trois mois. Je n'en donnerai pas lecture. On y signale comme un événement mémorable le fait que 2,600 sacs de céréales secondaires ont été expédiés entièrement par eau de Fort-William à Port-Williams en Nouvelle-Ecosse. L'expédition s'est faite entièrement par eau parce que le tarif des chemins de fer était trop élevé. Je le dis en toute bienveillance et bien sérieusement, le Gouvernement pourrait essayer de réduire le tarif domestique de transport pour le grain de provende en notre pays, non seulement dans la direction de l'Est mais dans celle de l'Ouest. Je sais que l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) partage cette opinion. Chaque année, il a exposé à la Chambre la nécessité d'abaisser les tarifs de transport domestiques pour le grain dirigé vers le littoral occidental. Ce serait là un moyen de réduire nos emblavures et je crois que cela contribuerait à rendre plus prospères les cultivateurs de tout le pays.

Je veux maintenant discuter brièvement la question tant rebattue des réformes douanières. Je parlerai de la réduction, si désirable en ce moment, du tarif sur les produits britanniques. L'abaissement du tarif est l'un des articles du programme libéral; je l'ai exposé, ou tenté de l'exposer, en cette Chambre à maintes reprises. On me permettra de citer quelques lignes d'un éditorial récemment paru dans la *Free Press* de Winnipeg, qui a aussi préconisé cette politique dans le passé et qui en reprend la défense. La *Free Press* a déclaré:

> Notre journal préconise depuis plusieurs mois l'abolition complète du tarif applicable aux produits britanniques.

J'ai toujours été de cet avis. Je me reporterai à un discours que j'ai prononcé dans cette enceinte il y a deux ans, je crois, et dans lequel j'ai signalé ce qui me semblait être fort stupide et même tragique, c'est-à-dire le fait d'imposer encore un droit de 20 à 30 p. 100 sur les produits textiles d'Angleterre. Il me semble que si nous abaissions le droit, qui frappe ces marchandises, la Grande-Bretagne achèterait une plus forte quantité de nos produits et que cela améliorerait indirectement la situation à l'égard de nos excédents de blé. Aujourd'hui, la *Free Press* n'hésite pas à défendre cette doctrine. Il est réconfortant de constater qu'au moins un journal de l'Est canadien s'est prononcé dans le même sens. J'ai ici un extrait d'un éditorial paru dans le *Citizen* d'Ottawa il y a quelques jours; Voici ce que l'on y dit:

> Le Parlement pourrait fort bien étudier bientôt les mesures qu'il y aurait lieu de prendre en vue d'admettre au pays des produits britanniques pour une valeur additionnelle de $105,741,000 sans qu'ils aient à surmonter autant de barrières douanières.

Il est encourageant de constater qu'un journal de l'Est est de cet avis. Bien que plusieurs années se soient écoulées depuis que j'ai appris à comprendre la doctrine du tarif modéré et bien que j'aie été désillusionné plusieurs fois, il se peut que, si le gouvernement libéral reste au pouvoir encore assez longtemps, nous obtenions des réductions appréciables du tarif qui frappe les marchandises fabriquées en Angleterre.

M. COLDWELL: A quelle période de temps équivaut votre expression "encore assez longtemps"?

M. LEADER: Eh bien, je passe cette observation directement au parti libéral parce que je sais que le parti conservateur n'est pas de cet avis.

Une VOIX: Les libéraux ne le sont pas davantage.

M. BLACKMORE: Les droits augmentent toujours.

M. LEADER: Je voudrais maintenant parler d'une autre question connexe que M. l'Orateur suppléant, M. Macdonald (Brant-

ford-City) connaît plus ou moins et plutôt plus que moins. Afin d'aider les cultivateurs à sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent maintenant, le Gouvernement pourrait prendre des mesures pour faire baisser un peu le prix de l'outillage de production sur lequel il devrait réduire les droits douaniers. Il n'est pas du tout à l'honneur des principes libéraux ni du parti que j'appuie que d'être obligé de dire que les droits douaniers n'ont jamais été aussi élevés qu'ils le sont maintenant. J'ai entendu le chef de l'opposition (M. Hanson) faire ce reproche ici même l'autre soir.

M. COLDWELL: C'est exact.

M. LEADER: C'est exact par suite de circonstances inévitables, du taux élevé du change sur nos devises et aussi de cette nouvelle taxe de 10 p. 100 sur le change, laquelle en somme est un droit. Je conseille donc au gouvernement d'abolir au moins cette taxe de 10 p. 100 sur le change qu'il a établie l'an dernier.

J'ai dans la main une petite brochure où se trouve un dessin très vivant. Je ne parlerai pas longuement à ce sujet: on m'a remis ce feuillet à une réunion tenue à Regina cet été. L'assemblée avait été convoquée par la *Canadian Cooperative Implements Limited,* association de cultivateurs qui, fatigués d'attendre de l'aide du Gouvernement, se sont mis en tête de chercher ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes pour réduire les prix des instruments aratoires. Je me suis rendu à cette assemblée croyant que cela me serait profitable ici aussi bien que chez moi. Personne ne m'a reconnu; j'y suis entré, j'ai écouté et j'ai obtenu ce feuillet. Ce feuillet nous dit qu'une moissonneuse-lieuse coûtait $167 en 1913 et qu'il fallait 261 boisseaux de blé pour en acheter une à cette époque. Ensuite il nous apprend que la même moissonneuse-lieuse, ou un instrument semblable, —on nous dit qu'elle est perfectionnée, ce qui est certain, bien que je ne crois pas que le coût de production en soit augmenté,—coûte $340 en 1940 et que nous devons vendre 637 boisseaux de blé pour nous en procurer une, soit, en boisseaux de blé, environ deux fois et demi de plus qu'en 1913. Cette réunion a été très intéressante, et si j'avais plus de temps à ma disposition, j'aimerais en parler.

M. McGREGOR: Combien coûtait cette moissonneuse en 1930?

M. LEADER: Je n'ai pas les chiffres, il me faudrait deviner...

M. McGREGOR: Elle coûtait un peu plus, n'est-ce pas?

M. LEADER: Oui, probablement. J'ai été très touché par un discours prononcé par le représentant du Gouvernement de l'Alberta, province de quelques-uns de mes amis d'en face. Le Gouvernement de l'Alberta s'est apparemment attelés à la besogne; il fait quelque chose pour les siens, car il s'agit d'une mesure du gouvernement, et bien qu'il ait demandé la coopération de la Saskatchewan et du Manitoba et que ces provinces la lui aient promise, cela a pris tellement de temps qu'il a entrepris ce mouvement lui-même. Le gouvernement de l'Alberta a cru que, par des achats coopératifs, il pourrait épargner sur le coût des pièces de rechange des lieuses et autres instruments aratoires. Il demanda donc à des compagnies de machines agricoles de l'Est du Canada si elles signeraient des contrats avec la coopérative pour la vente de pièces de rechange d'instruments aratoires. Les compagnies canadiennes refusèrent. Alors la coopérative s'adressa aux Etats-Unis—peut-on la blâmer?—et s'entendit avec des compagnies américaines. Des maisons de vente furent établies dans sept endroits différents de l'Alberta. J'aurais aimé savoir combien elles ont épargné aux cultivateurs, mais quand la question fut posée, on répondit: "Nous avons épargné une forte somme aux cultivateurs dans le coût des pièces de rechange de leurs instruments aratoires." De fait, le projet a si bien réussi qu'au lieu de sept endroits de vente dans l'Alberta, on se propose d'en avoir trente l'an prochain.

J'ai essayé de montrer que, si l'on abaisse le prix des instruments aratoires, on aide le cultivateur à diminuer ses frais de production. Un mot maintenant au sujet des frais que nous devons acquitter pour la manutention de notre grain. L'an dernier, les droits d'entreposage ont été réduits de 1c à ¾c le boisseau par mois. Je n'ai pas cru que cette diminution était suffisante dans les circonstances, et je sais que nombre de membres des deux côtés de la Chambre étaient de cet avis. Nous pensions que cette réduction aurait dû être d'au moins ½c. Je suis encore de cet avis, et si le Gouvernement était sage il diminuerait ce taux d'entreposage à ½c cette année, ce qui permettrait au cultivateur d'épargner un autre quart de cent le boisseau.

J'ai une autre critique à faire au sujet du paiement de l'entreposage. Si je comprends bien la situation, dès que vous livrez un chargement de grain à l'élévateur les frais d'entreposage commencent à courir. Si vous voulez rendre justice aux cultivateurs qui ont entreposé leur blé dans leurs propres greniers, il vous faudra donc commencer à compter dès ce moment les frais d'entreposage qu'ils recevront. Laissez-moi vous donner un exemple personnel; je m'occupe de ce commerce, et je

sais qu'on me pardonnera ces allusions à des choses qui me concernent. Cette année, on nous a accordé un contingentement de cinq boisseaux à l'acre et nous avons transporté cette quantité à l'élévateur. Nous avons battu notre grain et rempli nos greniers. C'est vers le milieu du mois d'août que nous avons livré ce blé à l'élévateur, et les frais d'entreposage naturellement s'y appliquaient aussitôt. Il s'agissait d'un élévateur de syndicat, mais cela n'y fait rien; c'était un élévateur, et les frais d'entreposage sont exigibles à compter de la livraison. Cependant, quant au blé entreposé dans mon grenier les frais ne seront calculés qu'à compter de six semaines plus tard. Si vous payez les frais d'entreposage aux cultivateurs d'après la même méthode qu'aux compagnies d'élévateur, vous devriez calculer ces paiements à compter du moment où le grain est livré à ces greniers, comme dans le cas de celui qui est livré aux élévateurs. Ce ne serait que juste, à mon avis. D'aucuns ont prétendu qu'une difficulté surgissait du fait que, plus à l'ouest, les battages se font tard et qu'il fallait choisir une date d'application générale. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi; certes ce n'est pas le cas pour les élévateurs. Si les cultivateurs du Manitoba battent leur blé deux ou trois semaines plus vite que ceux de l'Alberta, pourquoi nous faudrait-il attendre pour toucher ces frais d'entreposage parce qu'en Alberta la récolte se fait un peu plus tard? Cela ne devrait pas être; nous devrions payer les cultivateurs tout comme les compagnies d'élévateurs. C'est la seule chose équitable à faire.

Les avis que j'ai présentés au Gouvernement ce soir entrent plus ou moins dans le cadre d'un programme à longue portée; il n'y aurait pas lieu de les abandonner après la guerre. Je suis convaincu que les cultivateurs, une fois qu'ils se seront mis à la culture mixte, comme bon nombre d'entre eux le font maintenant,—tout particulièrement les gros cultivateurs plus à l'ouest,—continueront longtemps après la cessation des hostilités.

J'aimerais maintenant dire un mot sur une question qui a été traitée par plusieurs honorables députés de tous les côtés de la Chambre. J'approuverais l'émission de billets de transport gratuits par le Gouvernement aux soldats qui désirent aller chez eux à Noël. Il y a des garçons de Portage-la-Prairie qui sont ici à Ottawa et on me dit qu'ils ne pourront aller fêter la Noël avec leurs chers parents si on ne leur donne pas un billet de chemin de fer. Ce qui s'applique à ma région, s'applique également à toutes les parties du pays et cette demande me semble raisonnable. Je n'estime pas que ce soit une faveur. Je crois que c'est un droit que peuvent revendiquer nos jeunes soldats.

Il me reste encore cinq minutes, monsieur l'Orateur, et je veux en profiter pour parler d'un article paru mardi dernier dans la *Free Press* de Winnipeg. Cet article condamne M. H. H. Hannam, président de la Canadian Federation of Agriculture. Le journal convient que ce personnage occupe un poste élevé, mais attribue un motif inavoué à ses observations relatives à la réduction du prix du bacon canadien. Je lirai cet article très court, afin de rendre justice à la *Free Press*. Il est ainsi conçu:

M. H. H. Hannam, président de la Canadian Federation of Agriculture, s'indigne de la réduction du prix du bacon effectuée en vertu du nouvel accord sur le bacon et déclare que les cultivateurs canadiens partageront son indignation.

A qui en veut-il? Certes pas à l'Angleterre, se hâte de préciser M. Hannam. Il faut donc que sa colère se tourne contre le gouvernement canadien. Pour quels motifs? Sans doute parce que le gouvernement canadien n'a pas obligé le gouvernement britannique à payer le prix demandé par M. Hannam, ce Canadien patriote et distingué, président de la Canadian Federation of Agriculture, ou à se passer de bacon.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Macdonald, Brantford): A l'ordre. Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. LEADER: J'aimerais à finir la lecture de cet article.

Des VOIX: Poursuivez.

M. LEADER: L'article continue:

M. Hannam n'aimera pas sans doute qu'on lui pose la question aussi crûment; mais n'est-ce pas à quoi elle se résume? Un personnage assez considérable pour tenir le haut poste qu'il occupe devrait voir cet échange en son entier, au lieu de n'en considérer qu'un aspect limité. En le regardant ainsi il pourrait y trouver plusieurs qualités.

Ecoutez bien ce qui suit:

Mais M. Hannam, de concert avec d'autres, tâche de susciter des griefs qu'il espère pouvoir exploiter un jour. Le jeu est dangereux et déshonorant.

J'en conclus que l'auteur de cet article est discrédité et que cet écrit offre un danger. Telle est mon opinion bien arrêtée. Je suis heureux de pouvoir consigner cet article au *hansard*, où l'on pourra en prendre connaissance. Je ne comprends pas que la *Free Press*, l'un de nos grands quotidiens, ait pu se résoudre à publier pareil éditorial, mais le fait est là. J'estime, comme ce journal, que la situation est périlleuse.

Je remercie les honorables députés de m'avoir permis d'outrepasser mon temps de parole.

M. COLDWELL: Je me permets de demander s'il a été entendu que le tableau mentionné par l'honorable député serait consigné au *hansard* avec le consentement de la Chambre?

M. LEADER: Personne n'a soulevé d'objection.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je crois comprendre que l'honorable député a eu la permission de consigner le tableau au *hansard*.

Des VOIX: Adopté.

M. WILFRID LaCROIX (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est de mon devoir de me lever en cette Chambre pour dire quelques mots en marge de l'effort de guerre et du dernier discours de l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Ralston).

Permettez-moi tout d'abord de remercier au nom de mes électeurs, le gouvernement fédéral, d'avoir facilité et aidé les pêcheurs d'anguilles de l'île d'Orléans, située dans mon comté, à disposer complètement de toute leur production qui était accumulée dans les entrepôts frigorifiques depuis quelques années, par suite du manque de marché pour en faciliter l'écoulement. Ces pêcheurs étaient dans une position pitoyable, car le marché de l'Italie et de l'Allemagne qui absorbait la plus grande partie de leur production, leur était entièrement fermé depuis le début de la guerre et n'eut été l'intervention du Gouvernement, ils auraient perdu complètement le fruit de leur travail depuis deux ans. J'en remercie vivement le Gouvernement

Permettez-moi en outre de remercier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui a recommandé au ministère de la Défense nationale la disparition d'une injustice, qui à mon point de vue, ne servait qu'à protéger et enrichir les monopoles de la viande en ce pays et aurait renouvelé les souvenirs pénibles de la guerre de 1914, car on se rappelle qu'alors, certaines grosses fortunes ont été édifiées, grâce au privilège d'un commerce exclusif, organisé au détriment des Canadiens en général.

En effet, le 2 octobre 1940, j'écrivais à l'honorable James Gardiner, ministre de l'Agriculture, la lettre suivante:

Québec, 2 octobre 1940.

L'honorable James Gardiner,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa, Ont.

Monsieur le Ministre,

Le département des Achats de Guerre a pris une décision il y a quelques mois, à savoir, que seuls les établissements d'abatage opérant sous l'inspection de votre département, pourront être invités à soumissionner pour les contrats de viande nécessaire à l'alimentation des services de la Défense nationale.

Cette décision est injuste et vexatoire, vis-à-vis des producteurs et petits marchands qui peuvent se servir des abattoirs où il y a l'inspection fédérale, pour faire abattre les animaux qu'ils ont à vendre à la milice, le tout en conformité avec vos règlements d'inspection, leur donnant ainsi l'occasion de soumissionner comme n'importe qui.

Tout le monde participe à l'effort de guerre et tout le monde doit être traité sur le même pied et par le fait que vous éliminez le producteur et le petit marchand, vous avez créé ainsi un monopole en faveur de quarante à quarante-cinq grosses compagnies qui possèdent des abattoirs.

Pourquoi ne pas donner l'avantage aux petits marchands et producteurs qui désirent faire abattre leur bétail par ces abattoirs reconnus et la soumettre en même temps à l'inspection exigée, pour vendre directement leur viande au département de la Défense nationale.

Je proteste énergiquement contre cette politique et je fais appel à votre esprit de justice, Monsieur le ministre, pour réclamer les mesures nécessaires afin de changer cette situation, qui crée dans le public un état d'esprit défavorable au Gouvernement.

J'ai l'impression que le département des Achats de Guerre a pris cette décision ne sachant pas que le producteur et le petit marchand, quoique ne possédant pas d'abattoir, peuvent faire abattre leurs animaux dans un abattoir public, où l'inspection existe en permanence et être ainsi en position tout comme ceux qui, présentement ont le droit de soumissionner, de fournir à la Commission des Achats de Guerre, la même marchandise en tout point égale au point de vue qualité, à celle fournie par les compagnies possédant des abattoirs.

Je tiens à vous signaler devant les protestations que je reçois, à ce sujet, qu'à mon regret, si cette politique n'est pas changée, je soumettrai toute la question à l'attention de la Chambre des communes, lors de la prochaine session.

Dans l'attente d'un mot de vous à ce sujet, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments et de me croire,

Votre tout dévoué,
Wilfrid LaCroix, M.P.,
Député de Québec-Montmorency.

Et j'avais le plaisir de recevoir le 6 novembre dernier la lettre suivante, qui je n'en ai aucun doute, fera grandement plaisir à toute personne ou maison en mesure de fournir des viandes portant le timbre de l'inspection fédérale.

Ottawa, 6 novembre 1940.

Monsieur Wilfrid LaCroix, M.P.,
Chambre des communes,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur Lacroix,

Votre nouvelle lettre relative à la base sur laquelle le ministère de la Défense nationale demande des soumissions sur les viandes dont il a besoin pour nourrir les soldats qui se trouvent au Canada, clarifie la question qui vous offre tant d'intérêt.

Je suis entièrement de votre avis quant à l'avantage d'élargir le champ de ceux de qui on pourrait accepter des soumissions, de manière à inclure toute personne ou maison en mesure de fournir des viandes portant le timbre d'inspection fédérale, que cette personne ou maison soit le propriétaire de l'établissement où l'abatage a été fait, ou non. Ceci permettrait de fournir

des viandes abattues sur commande dans un établissement inspecté, ainsi que vous le suggérez.

Je fais une recommandation formelle sur ce point au ministère de la Défense nationale, et à la lumière des conversations non officielles qui ont eu lieu entre les fonctionnaires des deux ministères cette semaine, j'ai bon espoir que cette question sera promptement réglée à votre satisfaction.

Votre tout dévoué,

H. Barton,

Sous-ministre.

Voilà le premier pas, fait par le ministre de l'Agriculture. Espérons que le ministère de la Défense nationale ne tardera pas à se rendre à la recommandation formelle faite par le ministère de l'Agriculture à ce sujet, car ne l'oublions pas, c'est le ministère de l'Agriculture qui est responsable de l'inspection des viandes fournies à l'armée.

Tout le monde paye la guerre; tout le monde doit partager en principe, au patronage qui en résulte.

J'ai écouté attentivement le discours prononcé la semaine dernière par l'honorable ministre de la Défense nationale. Je tiens à souligner les paroles suivantes qu'il a prononcées concernant la possibilité de prolonger la période d'entraînement militaire à quatre mois:

Avant de décider définitivement de prolonger la période d'entraînement, nous nous proposons d'examiner la situation sur le terrain quand je serai en Angleterre, en consultation avec l'état-major et les autorités qui s'intéressent à cet aspect du problème de guerre.

A ce sujet, permettez-moi de vous lire l'extrait d'un article de rédaction paru dans l'organe du parti libéral de Québec, *Le Soleil,* du samedi 16 novembre et intitulé "Le Service militaire au Canada".

On a parlé du système anglais d'entraînement militaire, en suggérant que les méthodes donneraient probablement les mêmes résultats en Canada. Les conditions y sont pourtant fort différentes en Angleterre. Après quatorze mois de guerre, l'industrie n'a pas embauché toute la main-d'œuvre disponible et le Gouvernement n'a pas pu donner l'entraînement militaire avec équipement satisfaisant, à tous ses conscrits. Ici, en Canada, on prévoit que le chômage se réduira bientôt à une épreuve limitée à l'hiver. On a déjà songé, tout naturellement, à profiter de cette circonstance de climat pour appeler les fils de cultivateurs à l'entraînement pendant, ce que l'on est convenu d'appeler, la morte saison. Mais cette saison est très rigoureuse au pays laurentien, au Camp de Valcartier, par exemple, les tempêtes feront perdre du temps aux recrues qui y séjourneront le mois prochain, ou plus tard. On obvierait aisément à ce gros inconvénient en construisant des casernes et des salles d'exercice dans le centre principal de chaque région du Québec. Les soldats y vivraient plus confortablement et leur entraînement n'en serait que plus efficace.

Ne serait-il pas sage de trouver pour le Canada, une loi du service militaire qui convienne particulièrement aux conditions exceptionnelles de la vie canadienne?

[M. LaCroix (Québec-Montmorency).]

J'ai voté lors de la dernière session contre la loi sur la mobilisation des ressources nationales parce que l'article 64 continue de subsister dans la loi de milice. La loi a été adoptée quand même et, respectueux des lois, je me suis soumis, comme tous mes compatriotes d'ailleurs, qui, même s'ils n'aiment pas une loi, savent que le premier devoir de citoyen d'un pays, est de se soumettre aux lois passées par les autorités civiles.

Cependant, on nous a tellement dit et répété que la loi de mobilisation en était une qui n'intéressait que le Canada et exclusivement consacrée à sa défense, qu'il me semble qu'on devrait au moins suivre les conseils du *Soleil,* organe de notre parti à Québec, tel que cité dans l'article que je viens de vous lire.

Avec cela que le discours de l'honorable ministre de la Défense nationale reconnaît pour la première fois que notre première ligne de défense est maintenant en Europe. J'avouerai que je vois avec appréhension pour les intérêts canadiens, les résultats du voyage que doit faire le mois prochain en Europe, l'honorable ministre de la Défense nationale.

En ce qui concerne la prolongation de l'entraînement d'un mois à quatre mois, je ne puis faire mieux que de vous citer un extrait d'un article paru dans *L'Action catholique,* du vendredi 15 novembre 1940, intitulé "Zèle nuisible et intempestif", et qui se lit comme suit:

Quant aux suggestions de M. Hanson, elles sont quelque peu folichonnes. L'entraînement pendant quatre mois de nos recrues, serait désastreux, pour l'industrie et le commerce, parce qu'il occasionnerait un remplacement périodique de travailleurs expérimentés par de nouveaux venus sans expérience. Quant à verser nos jeunes après leur service militaire dans la réserve de l'armée, ce n'est qu'un truc pour les avoir sous la main en cas de conscription.

Cette expression d'opinion de la part de la rédaction de *L'Action catholique* et qui est également la mienne, représente bien, je le crois, l'opinion publique à ce sujet. Concernant le "Zèle nuisible et intempestif" de l'honorable chef de l'opposition, je n'en suis pas surpris, car il a osé prononcer en pleine Chambre, les paroles suivantes:

Nous devrions d'abord aider à la défense de la Grande-Bretagne; nous pourrons nous occuper de la défense de notre cher pays, ensuite.

Ce mot "ensuite", que pas un seul Canadien qui aime son pays n'oserait prononcer, définit bien l'homme, qui aujourd'hui dirige l'opposition. Nul plus que lui n'a travaillé depuis le début de la guerre à désagréger l'unité nationale. Si la session actuelle ne doit avoir pour résultats, que de permettre à nos conscriptionnistes et impérialistes de continuer leur

travail de désagrégation, je souhaite ardemment sa prorogation prochaine, car si les Canadiens-Français ont accepté une politique de compromis, soyez assuré qu'ils ne s'en départiront pas. Pourquoi songer à nous blâmer lorsque les Etats-Unis font encore beaucoup moins que notre pays, puisqu'ils s'abstiennent de déclarer la guerre et n'envoient pas un seul soldat en Europe.

En ce qui concerne notre participation économique et militaire, nous la faisons actuellement d'une façon grandiose et même au delà des limites de notre capacité, ce qui sera de nature, je crois, à nous empêcher de solutionner des problèmes que l'après-guerre fera surgir. Nous voulons le triomphe de l'Angleterre, qui lutte actuellement avec un courage admirable pour le maintien de son empire et l'idéal social et politique que représentent ses institutions. Mais de grâce, monsieur l'Orateur, ne cessons pas de penser que nous sommes pays d'Amérique et qu'il est nécessaire d'avoir au moins une bonne pensée également pour le Canada, qui quoiqu'on en dise, est tout de même notre pays.

Je profite de l'occasion pour féliciter chaleureusement le très honorable premier ministre, de l'entente militaire qu'il a réussi à conclure entre le Canada et les Etats-Unis. Cette entente, à mon point de vue, aurait dû exister depuis déjà longtemps, mais grâce à la vieille amitié qui unit notre premier ministre au président des Etats-Unis, nous avons fait un des pas les plus importants de notre histoire politique, en affirmant hautement par cette entente, que nos intérêts au point de vue géographique, sont communs avec ceux des Etats-Unis.

Je termine, monsieur l'Orateur, en souhaitant ardemment que l'on s'inspire largement de ces intérêts communs dans l'étude des demandes que pourra nous faire l'Angleterre et non pas en déclarant d'avance que c'est notre intention de nous rendre à toutes ses demandes, comme l'a déclaré un sénateur assez âgé, que les générations montantes ne semblent guère intéresser.

(Sur la motion de l'honorable M. MacKinnon, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 55 minutes du soir.

Vendredi 22 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITÉS PERMANENTS

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.	MM.
Abbott	Léger
Anderson	Mackenzie (Vancouver-Centre)
Bertrand (Laurier)	MacNicol
Diefenbaker	McCuaig
Douglas (Weyburn)	McDonald (Pontiac)
Factor	Mills
Fair	Mutch
Fleming	O'Brien
Gershaw	Pinard
Gibson	Pouliot
Gladstone	Power
Gray	Roy
Gregory	Tremblay
Kirk	Weir—29.
Lalonde	

(Quorum 10)

BILLS PRIVÉS

MM.	MM.
Bonnier	Hoblitzell
Boucher	Howden
Casselman (Edmonton-Est)	Jutras
Castleden	Lacombe
Chambers	LaCroix (Québec-Montmorency)
Cleaver	Lapointe (Lotbinière)
Cloutier	Lockhart
Côté	Macdonald (Halifax)
d'Anjou	Macdonald (Brantford-City)
Donnelly	MacKenzie (Lambton-Kent)
Douglas (Queens)	McGregor
Dubois	McIlraith
Durocher	Matthews
Evans	Mayhew
Factor	Parent
Fournier (Hull)	Poirier
Gibson	Ross (St. Paul's)
Gillis	Roy
Gingues	Senn
Gladstone	Stokes
Graham	Telford
Hansell	Tomlinson
Harris (Grey-Bruce)	Veniot
Hazen	Wood—50
Healy	
Hlynka	

(Quorum 15)

CHEMINS DE FER, CANAUX, ET TÉLÉGRAPHES

MM.	MM.
Bence	Fulford
Bertrand (Laurier)	Gingues
Bertrand (Terrebonne)	Gregory
Black (Cumberland)	Hanson (Skeena)
Bourget	Harris (Danforth)
Breithaupt	Hatfield
Chevrier	Healy
Corman	Howden
Côté	Howe
Crerar	Isnor
Damude	Jackman
Douglas (Queens)	Jaques
Dupuis	Jean
Emmerson	LaCroix (Québec-Montmorency)
Eudes	Little
Factor	Lizotte
Farquhar	Lockhart
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	

MacInnis
MacKinnon (Kootenay-Est)
McCulloch
McIvor
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
McNiven
Maybank
Mills
Mullins
Nicholson
Nielsen (Mme)
Nixon
O'Brien
O'Neill
Picard
Pouliot
Roebuck
Ross (Moose-Jaw)
Ross (Calgary-Est)
Ross (Souris)
Shaw
Sissons
Turner
White
Whitman—60.

(Quorum 20)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Bradette
Brooks
Brunelle
Crète
Dechêne
Deslauriers
Farquhar
Ferron
Gauthier
Gillis
Green
Hanson (Skeena)
Hazen
Kinley
Kuhl
Lapointe (Matapédia-Matane)
Leduc
Macdonald (Kingston, ville)
MacInnis
MacKenzie (Neepawa)
Macmillan
McLean (Simcoe-Est)
Neill
Pottier
Reid
Roy
Ryan
Stirling
Telford
Tomlinson
Tripp
Tustin
Veniot
Ward
Warren—35.

(Quorum 10)

BANQUE ET COMMERCE

MM.
Black (Cumberland)
Blackmore
Bercovitch
Blair
Breithaupt
Casselman (Edmonton-Est)
Claxton
Cleaver
Coldwell
Donnelly
Dubuc
Eudes
Fontaine
Fournier (Hull)
Fraser (Northumberland)
Fraser (Peterborough-Ouest)
Graham
Gray
Hanson (York-Sunbury)
Harris (Danforth)
Hazen
Hill
Jackman
Jaques
Jean
Kinley
Lacroix (Beauce)
Laflamme
Lapointe (Lotbinière)
Macdonald (Halifax)
Macdonald (Brantford-City)
Macmillan
McCann
McGeer
McIlraith
McNevin
Marier
Martin
Maybank
Mayhew
Moore
Perley
Picard
Raymond
Ross (St. Paul's)
Slaght
Thorson
Tucker
Ward
Woodsworth—50.

(Quorum 15)

COMPTES PUBLICS

MM.
Abbott
Anderson
Authier
Bercovitch
Black (Yukon)
Blanchette
Boucher
Bourget
Brooks
Casselman (Edmonton Est)
Church
Clark
Côté
Cruickshank
Desmond
Ferland
Fleming
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fraser (Northumberland)
Fulford
Gladstone
Golding
Grant
Graydon
Henderson
Homuth
Isnor
Johnson (Bow-River)
Leader
MacInnis
McCubbin
McDonald (Pontiac)
McGeer
McIvor
Marshall
Mullins
Mulock
Purdy
Rickard
Roebuck
Ross (Hamilton Est)
Slaght
Thorson
Tremblay
Tripp
Veniot
Winkler
Wright—50.

(Quorum 15)

ORDRES PERMANENTS

MM.
Bertrand (Prescott)
Brunelle
Cockeram
Denis
Douglas (Weyburn)
Edwards
Golding
Graydon
Jaques
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Marier
Marshall
McGibbon
McLarty
McLean (Simcoe-Est)
O'Neill
Rennie
Ross (Moose-Jaw)
Stokes
Sylvestre—20.

(Quorum 8)

IMPRESSIONS

(Membres représentant les Communes)

MM.
Bercovitch
Bertrand (Terrebonne)
Blanchette
Bourget
Casselman (Grenville-Dundas)
Castleden
Chambers
Chevrier
Claxton
Cloutier
Corman
Damude
Denis
Dubois
Durocher
Edwards
Emmerson
Esling
Evans
Ferland
Fleming
Fraser (Peterborough-Ouest)
Furniss
Goulet
Grant
Green
Hallé
Healy
Hlynka
Hurtubise
Kuhl
Leader
MacDiarmid
MacKinnon (Kootenay-Est)
MacLean (Cap-Breton-Victoria-Nord)
McGregor
McNevin
Mills
Moore
Mulock
Nicholson
Purdy
Rhéaume
Ross (St. Paul's)
Sinclair
Sissons
Soper
Tucker
Tustin
Weir
White
Whitman
Winkler
Wood—54.

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.	MM.
Adamson	Lafontaine
Authier	Leduc
Bence	Little
Black (Yukon)	MacNicol
Bradette	McCann
Cockeram	McCulloch
Crerar	McDonald (Pontiac)
d'Anjou	McKinnon (Kenora-Rainy River)
Edwards	Nielsen (Mme)
Esling	Parent
Evans	Sanderson
Furniss	Sinclair
Grant	Sylvestre
Hansell	Tremblay
Hill	Tripp
Hurtubise	Turner
Johnston (Bow River)	Warren—35.
Lacroix (Beauce)	

(Quorum 10)

RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES

MM.	MM.
Abbott	MacKenzie (Neepawa)
Blackmore	MacMillan
Bruce	MacNicol
Church	McCann
Côté	McGarry
Deslauriers	McNiven
Dubuc	Massey
Eudes	Mutch
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Neill
Goulet	Nixon
Hanson (Skeena)	Pottier
Hoblitzell	Roebuck
Homuth	Ross (Calgary-Est)
Jean	Ross (Hamilton-Est)
Laflamme	Sanderson
Léger	Slaght
MacInnis	Stirling
	Turgeon—35.

(Quorum 10)

DÉBATS

MM.	MM.
Blanchette	Ross (Middlesex-Est)
Claxton	Ross (Moose-Jaw)
Esling	Rowe
Hlynka	Shaw
Pinard	Sinclair
Pouliot	Ward—12.

(Quorum 7)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.	MM.
Authier	Furniss
Aylesworth	Gardiner
Bertrand (Prescott)	Gershaw
Black (Chateauguay-Huntingdon)	Golding
Blair	Hallé
Cardiff	Hatfield
Clark	Henderson
Cloutier	Jutras
Cruickshank	Kirk
Davidson	Lafontaine
Dechêne	Lalonde
Desmond	Lapointe (Lotbinière)
Diefenbaker	Leader
Donnelly	Leclerc
Douglas (Weyburn)	Léger
Douglas (Queens)	Lizotte
Fair	MacDiarmid
Ferron	MacKenzie (Lambton-Kent)
Fontaine	McCuaig
McCubbin	Rickard
McGarry	Ross (Souris)
McNevin	Ross (Middlesex Est)
Matthews	Rowe
Mullins	Senn
Nielsen (Mme)	Soper
Perley	Sylvestre
Poirier	Turgeon
Quelch	Tustin
Rennie	Weir
Rhéaume	Wright—60.

(Quorum 20)

BIBLIOTHÈQUE

(Membres représentant les Communes)

Monsieur l'Orateur et

MM.	MM.
Adamson	Lizotte
Aylesworth	Macdonald (Halifax)
Black (Châteauguay-Huntingdon)	MacKenzie (Neepawa)
Bruce	MacKenzie (Lambton-Kent)
Cardiff	Macmillan
Casselman (Grenville-Dundas)	Marier
Castleden	Martin
Emmerson	Mayhew
Eudes	Moore
Farquhar	Poirier
Fontaine	Pouliot
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	Purdy
Gershaw	Raymond
Goulet	Reid
Graham	Rickard
Green	Ross (St. Paul's)
Henderson	Shaw
Howden	Telford
Hurtubise	Thauvette
Jaques	Warren
Jean	Winkler
	Wood
	Woodsworth—44.

L'hon. M. MACKENZIE propose l'adoption du rapport.

La motion est adoptée.

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre et à faire rapport de leurs observations ou opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

LOI DE MILICE

MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERSONNES EXEMPTÉES DU SERVICE MILITAIRE

M. T. L. CHURCH (Broadview) demande à déposer le bill n° 3, visant à modifier la loi de milice.

Des VOIX: Expliquez-vous.

M. CHURCH: Les motifs du projet d'amendement sont exposés dans les notes explicatives.

Le projet de loi vise certains objecteurs de conscience et d'autres gens exemptés du

service militaire, sous le régime des dispositions actuelles de la loi.

Je puis dire au sujet des amendements proposés, qu'il y aura une autre mesure modifiant la loi sur la mobilisation des ressources nationales, au sujet des exemptions prévues. J'entends présenter ce bill, mardi prochain.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

RADIODIFFUSION

SERVICE DE PRESSE TRANSRADIO—CONSTATATIONS FAITES PAR LE COMITÉ DIES DU CONGRÈS AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Etant donné le livre blanc publié par le comité Dies du Congrès américain, censé établir que le service de nouvelles *Transocéan* est à la fois un service de propagande et d'espionnage allemands, et que le service de presse *Transradio* est son agence de transmission et de réception, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), de qui relève la radiodiffusion au pays, prendra-t-il les mesures nécessaires au sujet de l'utilisation des organes de radiodiffusion au Canada par le service de presse *Transradio*?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): L'honorable représentant a eu l'obligeance de me donner avis qu'il poserait cette question. Les gouverneurs de la Société Radio-Canada se réuniront à Ottawa, la semaine prochaine et étudieront sans doute l'état de choses révélé par le rapport du comité Dies.

Dès juin dernier, j'ai signalé à la Chambre que nous n'étions pas sûrs de la provenance de certains renseignements irradiés. J'ai pris alors, je pense, toutes les dispositions exigées par la situation. On a adopté des mesures pour interdire l'irradiation des nouvelles de *Transradio*. Il y a eu une tempête de protestations. L'honorable représentant, je pense, était l'un de ceux qui ont dénoncé à la Chambre la mesure que nous prenions.

L'hon. M. HANSON: Je ne m'en souviens pas.

L'hon. M. HOWE: Les journaux ont fait entendre de violentes protestations; on a prétendu que nous voulions museler les services de nouvelles. En conséquence, on a jugé opportun d'opérer une réorganisation considérable du service de nouvelles radiophoniques. Depuis lors, la Société Radio-Canada travaille à la solution de la question et a tracé des plans pour l'inauguration d'un nouveau service de nouvelles le 1er janvier prochain.

Entre-temps, je puis dire que nos censeurs ont surveillé attentivement les nouvelles communiquées par les quarante ou cinquante stations radiophoniques qui irradient les nouvelles de *Transradio* et n'ont rien trouvé à y redire.

Les stations qui irradient les nouvelles de *Transradio* devront décider par elles-mêmes si elles tiennent à continuer ce service. Elles auront à régler un problème de relations publiques. Chacune de ces stations a violemment protesté quand l'Etat a donné à entendre qu'il était peu sage d'irradier ce genre de nouvelles et nous pouvons peut-être les laisser régler la question à leur gré, jusqu'à ce que la Société Radio-Canada décide quelles dispositions il y a lieu de prendre à cet égard.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION QUANT À L'ÉTUDE DU RAPPORT ROWELL-SIROIS APRÈS LE VOTE SUR L'ADRESSE

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Puis-je demander au premier ministre si nous étudierons le rapport Sirois après le vote sur l'adresse?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Attendons jusqu'à la fin du débat sur l'adresse pour dire sur quel sujet porteront nos délibérations.

INTÉRÊT ET LOYERS

MAISONS DE RAPPORT À TORONTO ET DANS LA BANLIEUE—MESURES PROPOSÉES À L'ÉGARD DES FRAIS ÉLEVÉS D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser une question au ministre du Travail (M. McLarty). Pendant la discussion des crédits de son département, le 6 août dernier, je lui ai demandé s'il voulait bien étudier la question de la réglementation des loyers et de l'intérêt. Il a répondu qu'il le ferait volontiers. Depuis lors, il a pris quelques mesures au sujet des loyers, mais je voudrais lui signaler les sommes exagérées que certains propriétaires de maisons de rapport exigent dans la ville de Toronto et sa banlieue.

La seconde partie de ma question vise à savoir si l'on peut faire quelque chose au sujet des taux exorbitants d'intérêt qu'imposent les compagnies de prêt, les usuriers et autres, sujet que le Parlement a étudié l'an dernier. Le ministre voudrait-il étudier ce point et voir si la loi des mesures de guerre ne pourrait pas recevoir plus d'ampleur, ainsi que je le proposais en août dernier, afin qu'elle ne porte pas seulement sur le moratoire dont on a parlé au cours de ce débat-là, mais permette aussi l'adoption de décrets du conseil visant les taux élevés d'intérêt?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): La question de l'honorable député est pour ainsi dire à double effet. En premier lieu, comme il le donne à entendre, des mesures ont été prises pour réglementer en une certaine mesure les loyers dans les régions où la guerre a créé une congestion ayant pour conséquence une hausse anormale des loyers. Cette situation tombe, cela va de soi, sous le régime des règlements de la commission des prix et du commerce en temps de guerre et nous avons nommé un contrôleur des loyers. Je signalerai volontiers à son attention la question des loyers élevés imposés dans certaines maisons de rapport de Toronto.

Quant à la seconde partie de la question de l'honorable représentant, laquelle a trait aux taux d'intérêt exigés sur les hypothèques, si j'ai bien compris le sens de ses paroles, et peut-être à d'autres marchés, elle ne relève guère du ministère du Travail. Je conseille à l'honorable député de poser cette partie de sa question soit au ministre des Finances soit à tout autre ministre de qui elle peut relever plus directement.

M. CHURCH: Je crois savoir que la loi des mesures de guerre a priorité sur toute autre loi existante. Il n'est pas plus difficile de s'occuper des taux d'intérêt que des loyers. Les deux choses sont de même nature.

DÉFENSE NATIONALE

PUBLICATION DU PRIX, PAR UNITÉ, DE CERTAINES DENRÉES DESTINÉES AUX DISTRICTS MILITAIRES—POUBELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): A la demande de l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Hatfield), un document parlementaire, portant le n° 121, a été déposé mercredi dernier. Il s'agit de l'achat de 26,000 poubelles destinées aux camps militaires. On constate dans ce document que le ministère de la Défense nationale refuse de révéler le prix payé, prétendant qu'il est contraire à l'intérêt public de faire connaître les prix de toute denrée par unité.

M. HOMUTH: C'est insensé.

L'hon. M. HANSON: Je désire signaler à la Chambre cette partie du document déposé et demander si nous devons considérer que telle est la ligne de conduite voulue par le Gouvernement. La Chambre a certainement le droit de connaître le prix que le pays paie pour ce qu'il achète même pour des articles aussi prosaïques que des poubelles.

Je tiens aussi à déclarer qu'à ma connaissance et à celle de l'honorable député de Victoria-Carleton une partie de ce document est inexacte.

M. POULIOT: Il se pourrait bien que vos renseignements fussent inexacts.

L'hon. M. HANSON: Il y est dit que toutes ces poubelles ont été utilisées immédiatement. Or à ma connaissance et à celle de l'honorable député de Victoria-Carleton, les poubelles destinées au district militaire n° 7—il y en avait 929—n'ont pas été utilisées immédiatement; elles ont été mises dans un entrepôt de la ville de Saint-Jean, entreposage qui a coûté de l'argent; elles y ont été livrées en mars dernier, à une époque où il n'existait aucun camp militaire dans le Nouveau-Brunswick et où l'on n'avait même pas annoncé, à ma connaissance, qu'il y en aurait. Je signale la chose au Gouvernement parce qu'un fonctionnaire a fait là une affirmation que je dirai, sinon fausse, du moins inexacte. Le ministre n'est pas à son siège. Il n'est certainement pas responsable de cela. Je désire toutefois savoir si nous devons nous attendre à ce que, dans les documents déposés à la suite de motions ou dans les réponses faites aux questions que nous posons, on nous renseigne sur les articles employés pour fins militaires et au sujet de l'entreposage. Si aucun ministre ne peut répondre à propos de cette affaire, je demande que ma question soit considérée comme un avis de motion et fasse l'objet d'investigations. La chose est de peu d'importance, mais il y a une question de principe en jeu.

L'hon. G. C. POWER (ministre conjoint de la Défense nationale): J'incline à partager l'opinion de l'honorable député quant à l'importance de cette question et quant au principe en jeu. Je demanderai volontiers aux fonctionnaires compétents de se renseigner sur tout ce qui se rapporte aux poubelles.

SERVICE NAVAL

NOUVELLE VOULANT QUE LE NOUVEAU COLLÈGE NAVAL PROJETÉ SOIT ÉTABLI PRÈS DE VICTORIA (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. C. BLACK (Cumberland): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald). Dans une dépêche de la Presse Canadienne envoyée d'Halifax le 21 courant et publiée dans les journaux de toutes les parties du pays, il est dit que le conseil de ville d'Halifax a demandé au gouvernement fédéral d'établir à Halifax le nouveau collège naval canadien projeté. Il est dit dans cette dépêche que M. R. W. Mayhew, député libéral de Victoria à la Chambre des communes, que je tiens en haute estime, a déclaré le même jour à Ottawa être autorisé (je dis bien "autorisé", monsieur l'Orateur) à annoncer que l'académie serait établie près de Victoria.

Le ministre aura-t-il l'obligeance de nous dire si l'honorable député de Victoria était autorisé à faire cette déclaration? Cette dernière est-elle exacte? Dans le cas de l'affirmative, comment le ministre peut-il expliquer pourquoi le collège naval ne sera pas rétabli à Halifax. En outre, pourquoi une telle déclaration n'a-t-elle pas été faite par le ministre lui-même, plutôt que par un simple député?

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le Service naval): Il y a apparemment eu méprise de la part du journaliste qui a fait parvenir à son journal une dépêche censée émaner de l'honorable représentant de Victoria (C.-B.), (M. Mayhew). En réalité deux questions se posent en l'occurrence: celle de l'emplacement du collège naval et celle de l'entraînement additionnel, pendant de courtes périodes de trois ou quatre mois, qui est nécessaire, en temps de guerre, pour mettre les officiers en mesure de prendre leurs postes.

En ce qui concerne la période abrégée d'entraînement, il est vrai que nous cherchons en ce moment des locaux supplémentaires sur le littoral de l'Ouest. Sur la côte de l'Est, nous avons construit quelques édifices pour les fins dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire en vue d'assurer aux officiers un cours abrégé d'entraînement.

M. BLACK (Cumberland): Il n'y aura qu'un collège naval, n'est-ce pas?

M. McGEER: Pourquoi n'y en aurait-il pas deux?

L'hon. M. MACDONALD: Il est vrai que nous avons fait l'acquisition dans l'Ouest canadien d'un emplacement devant être utilisé en vue d'assurer aux officiers un cours abrégé, ainsi que nous l'avons déjà fait à Halifax. Voilà, je crois, ce à quoi mon honorable ami le député de Victoria (C.-B.) pensait lorsqu'il a fait une déclaration aux journalistes. Il ont cru qu'il voulait dire que l'emplacement destiné à l'établissement d'un collège naval avait été choisi. Il n'en est rien; aucun emplacement n'a encore été choisi pour ce collège.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Me sera-t-il permis de poser quelques questions au ministre. Premièrement, se chargera-t-il lui-même, à l'avenir, de communiquer à la Chambre des renseignements de ce genre, au lieu de transmettre d'abord aux journaux, sans égard aux droits et contrairement à la pratique usuelle du Parlement, des déclarations relatives à des questions qui doivent entraîner des dépenses se chiffrant par plusieurs centaines de millions? En second lieu, l'Amirauté britannique a-t-elle été consultée à ce sujet? En troisième lieu, pourquoi le collège projeté sera-t-il établi loin des principales régions de recrutement naval?

[M. Black (Cumberland).]

L'hon. M. MACDONALD: Je regrette de n'avoir pas saisi la question de mon honorable ami. S'il veut bien me la transmettre par écrit je m'occuperai de la chose et lui donnerai une réponse un autre jour. A cause de la distance, je n'ai pu entendre ce qu'il disait.

M. R. W. MAYHEW (Victoria, C.-B.).— Je regrette beaucoup de n'avoir pu entendre distinctement d'ici ce qu'a dit le ministre de la Défense nationale pour le Service naval. J'estime qu'il y a lieu pour moi de rappeler ce qui est effectivement arrivé.

Pendant que les négociations se poursuivaient au sujet de la propriété en question, j'ai eu connaissance de certains faits et j'ai reçu, non pas du ministre, mais d'autres départements, la permission d'annoncer à mes électeurs que cette propriété avait été achetée pour des fins navales. La *Presse canadienne* m'a prié hier de faire une déclaration complémentaire, et j'ai conseillé à son représentant d'aller s'enquérir des faits auprès du ministre de la Défense nationale pour le Service naval. La Chambre peut être assurée que le ministre ne m'a nullement autorisé à déclarer rien de plus que ce que j'avais dit à Victoria, savoir que la propriété avait été acquise, à un prix représentant environ 5 p. 100 de sa valeur réelle, pour des fins navales.

M. HAZEN: Le Gouvernement se propose-t-il de choisir bientôt l'emplacement de ce nouveau collège naval?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne suis pas en état de dire à mon honorable ami quand nous allons choisir l'emplacement. Divers facteurs interviendront dans la décision. Ainsi que je l'ai annoncé l'autre jour, le Gouvernement a décidé d'établir et de maintenir un collège naval. Dès que la question de l'emplacement et les autres préliminaires auront été réglés, je reviendrai sur la question.

M. CHURCH: Je suppose que le ministre annoncera la nomination du lieutenant Farrow au poste de commandant du collège.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 21 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, de même que mes collègues qui m'ont précédé, je bornerai mes observations aux travaux de mon ministère qui se rapportent surtout à notre effort de guerre. Les travaux du Conseil national des recherches sont bien de cette nature, mais l'œuvre extrêmement utile de cet organisme exigeant forcément le plus grand secret, il faudra en remettre l'intéressant récit à plus tard. Aujourd'hui, je me limiterai à la question du blé.

Je tiens d'abord à dire tout le prix que j'attache aux observations faites sur la question, au cours du débat, par les honorables députés d'en face. Ils ont traité le sujet de façon judicieuse, utile et pratique. Nous savons tous combien grave était le problème du blé lors de la dernière session. Or, le problème de 1941 s'annonce bien plus grave encore. Avant de l'aborder, j'examinerai la situation de 1940.

Je me propose de présenter un exposé aussi complet que possible de l'évolution de la question du blé depuis que la Chambre s'est ajournée en août dernier.

A la dernière session, j'ai sollicité certaines modifications à la loi sur la Commission du blé. Ces modifications revêtaient une importance particulière, puisqu'elles prévoyaient la création d'un conseil consultatif auprès de la Commission du blé, la réglementation des livraisons, un impôt de transformation et l'addition de Vancouver à Fort-William et Montréal comme port de livraison aux fins du paiement de l'avance.

Avant de traiter de la suite donnée à ces modifications, je tiens à exposer à la Chambre la situation où nous nous sommes trouvés avant et pendant l'époque de la moisson.

Quand la campagne agricole s'est close le 31 juillet dernier, les existences de blé au Canada se chiffraient par 273,086,845 boisseaux et la nouvelle récolte s'annonçait de beaucoup supérieure aux prévisions normales. Par la suite, il y a eu lieu d'envisager une moisson d'au moins 500 millions de boisseaux dans l'Ouest. En définitive, la récolte s'est établie à environ 520 millions de boisseaux. Il a donc fallu aviser tout de suite aux mesures à prendre.

Voyant que, en l'absence de moyens d'entreposage, les producteurs de blé se trouveraient en face d'une situation financière très difficile, nous avons pris des dispositions en vue de la manutention d'une quantité de blé au moins égale à celle qui résulterait des livraisons provenant d'une moisson normale. La récolte moyenne de blé dans l'Ouest canadien au cours des dix dernières années a été de 307,012,800 boisseaux, dont 262,390,535 boisseaux, en moyenne, ont été écoulés. Mais nous avons pris, pour fondement de notre projet, une récolte anormale de 400 millions de boisseaux, soit environ 100 millions de boisseaux de plus que la moyenne et nous nous sommes fait le raisonnement suivant: si le Gouvernement, par l'intermédiaire de la commission du blé, peut prendre livraison de 335 millions de boisseaux de blé, soit la partie commerciale d'une récolte de 400 millions de boisseaux, nous placerions le cultivateur et les commerçants de l'Ouest dans une situation qui coïnciderait à peu près avec la dépense normale de ces deux groupes dans l'économie de l'Ouest.

Mais, normalement, 80 p. 100 au plus de ces 335 millions de boisseaux seraient vendus durant les quatre premiers mois de la campagne agricole, soit jusqu'au 1er décembre et 20 p. 100 à partir du 1er décembre jusqu'au 31 juillet de l'année suivante. Nous nous sommes donné pour tâche de prendre au moins 268 millions de boisseaux dès le 1er décembre.

Afin de s'assurer que les cultivateurs qui ont fait battre leur grain les premiers et que ceux qui se trouvent à proximité des élévateurs, ne puissent pas livrer tout leur grain et ainsi éliminer les autres cultivateurs, la commission du blé a usé de l'autorité qui lui a été conférée lors de la dernière session et elle a émis des livrets de permis, chaque livret contenant une déclaration que le cultivateur devait signer et indiquant la superficie totale de ses emblavures, leur emplacement et l'endroit où il désirait livrer son blé. Une attestation légalisée renfermant tous ces détails était faite en double, dont une copie restait dans le livret de permis et l'autre était envoyée à la commission du blé à Winnipeg. Au fur et à mesure que le cultivateur livrait son grain, les quantités exactes étaient inscrites dans le livret de permis.

En passant, je dois dire que la commission du blé a reçu tout près de 300,000 de ces déclarations, lesquelles constituent une source de renseignements sur la superficie des emblavures et nous seront très précieuses en ce qui regarde les dispositions que nous prendrons au cours de la prochaine campagne agricole.

Le livret de permis avait pour but d'assurer un partage équitable de l'espace disponible dans les élévateurs. On pouvait difficilement dire au début combien d'espace il y aurait, mais d'après des calculs préliminaires, la commission du blé a commencé par annoncer une quotité de cinq boisseaux de blé, de cinq d'avoine et de cinq d'orge pour chaque acre ensemencé. Aussitôt, nous avons reçu des centaines de demandes, à l'effet que ces trois quotités différentes pussent se substituer l'une à l'autre, mais la commission du blé avait d'abord trouvé que,

sur cette base, on ne prendrait pas plus de trois boisseaux ou trois boisseaux et demi de blé par acre. Se fondant sur l'expérience, elle savait que toute la quotité de cinq boisseaux d'avoine et de cinq boisseaux d'orge ne serait pas livrée par tous les cultivateurs, vu que la majeure partie de ces grains sont gardés sur la ferme pour l'alimentation du bétail.

Etant donné que les quantités livrées n'étaient pas suffisantes pour satisfaire les demandes d'orge, on a augmenté la quotité de cinq à dix boisseaux le 24 août et le 4 septembre, on l'a supprimée complètement. On avait en effet gardé pour fins alimentaires la plus grande partie de l'orge; les quantités livrées n'excéderaient pas la demande et ne nuiraient pas par conséquent à l'entreposage. Les résultats ont prouvé que nous avions raison de supprimer cette quotité en entier dans le cas de l'orge.

A cause d'une situation analogue, la quotité dans le cas de l'avoine a aussi été supprimée le 9 septembre. De fait, la demande d'avoine s'est maintenue égale aux livraisons.

La première augmentation de la quotité du blé s'est produite le 9 septembre et à plusieurs endroits elle est allée jusqu'à 8, 10, 12 et 15 boisseaux par acre. Mais la situation devenant de plus en plus claire, la quotité générale pour tout l'Ouest canadien a été portée, le 13 septembre, de 5 à 8 boisseaux par acre.

Le contingent de 5 boisseaux à l'acre aurait assuré la livraison de 139 millions de boisseaux; celui de 8 boisseaux, la livraison de 222 millions de boisseaux.

Pour faire comprendre bien clairement la situation, monsieur l'Orateur, je voudrais, avec le consentement de la Chambre, consigner au *hansard* un état indiquant les emblavures dans les trois provinces de l'Ouest, la quantité prévue par les contingents et les contingents en pourcentage de l'excédent vendable, ainsi qu'un état montrant les livraisons effectuées en fait dans les trois provinces et le pourcentage des livraisons par rapport au contingent.

M. DOUGLAS (Weyburn): Jusqu'à quelle date?

L'hon. M. MacKINNON: Jusqu'au 17 novembre, je crois, soit il y a quelques jours. Voici l'état en question:

Contingents établis et excédent vendable de blé au 19 novembre 1940

Province	Superficie (acres)	Rendement à l'acre (boisseaux à l'acre)	Production (Boisseaux)	Estimation de l'excédent vendable (Boisseaux)	Contingent de 8 boisseaux (Boisseaux)	[1]Estimation de contingents additionnels (Boisseaux)	Estimation. Total des contingents établis (Boisseaux)	Contingents en pourcentage de l'excédent vendable (Pourcentage)
Man.....	3,512,000	19.9	70,000,000	60,180,750	28,096,000	10,000,000	38,096,000	63.3
Sask.....	15,571,000	16.7	260,000,000	225,726,350	124,568,000	43,000,000	167,568,000	74.2
Alberta...	8,667,000	21.9	190,000,000	165,675,710	69,336,000	23,000,000	92,336,000	55.7
	27,750,000	18.7	520,000,000	451,582,810	222,000,000	76,000,000	298,000,000	66.0

[1] Au 19 novembre 1940.

Le contingent général de 8 boisseaux assure la livraison de 222 millions de boisseaux. De plus, la Commission autorise des contingents de 10, 12, 15 et 20 boisseaux à l'acre à un grand nombre d'endroits, et ces contingents additionnels assurent la livraison d'environ 76 millions de boisseaux. Tous les contingents autorisés par la Commission représentent environ 298 millions de boisseaux, soit 66 p. 100 du chiffre estimatif de l'excédent vendable de la récolte de 1940.

D'après les contingents maintenant établis par la Commission, 63.3 p. 100 de l'excédent du Manitoba, 74.2 p. 100 de l'excédent de la Saskatchewan et 55.7 p. 100 de l'excédent de l'Alberta sont maintenant compris dans les contingents établis.

Nombre d'endroits dans les provinces des Prairies ayant des contingents de blé de 8- 10- 12- 15- et 20 boisseaux au 16 novembre 1940

Province	*Nombre total d'endroits où il y a un élévateur	8	10	12	15	20
		Boisseaux par acre ensemencé				
Manitoba	372	83	94	76	90	29
Saskatchewan	1,137	390	266	199	180	102
Alberta	611	182	165	132	91	41
Total	2,120	655	525	407	361	172
Pourcentage du total.....		30.89	24.76	19.20	17.02	8.11

*Endroits d'expédition seulement.

[L'hon. M. MacKinnon.]

Ventes et contingents estimatifs

Le tableau ci-dessous indique les quantités de blé livrées aux élévateurs régionaux dans chacune des trois provinces des Prairies du 1er août au 15 novembre, ainsi que les contingents établis pour chaque province et le pourcentage de livraisons par rapport à ces contingents.

Province	Quantité livrée[1] (Boisseaux)	Chiffres des contingents[2] (Boisseaux)	Pourcentage des contingents livré (Pour cent)
Manitoba	30,354,529	38,096 000	79.7
Saskatchewan	123,981,200	167,568,000	74.0
Alberta	66,719,604	92,939,000	71.8
	221,055,333	298,603,000	74.0

Le tableau ci-dessus indique que les livraisons déjà effectuées représentent 74 p. 100 des contingents établis pour les provinces des Prairies.

Au Manitoba, on avait livré, le 15 novembre, 80 p. 100 des contingents. Pour la Saskatchewan et l'Alberta, les pourcentages correspondants sont de 74 et 72 respectivement.

[1] Ces chiffres comprennent le blé livré aux élévateurs régionaux et aux quais de chargement, mais non le blé livré aux élévateurs particuliers de la localité ni aux élévateurs de compagnies, dont la quantité s'élève à 2,647,797 boisseaux.

[2] Contingents au 19 novembre.

Je n'abuserai pas du temps de la Chambre en donnant tous ces chiffres. Je me contenterai de les résumer en disant que la superficie totale des emblavures a été de 27,750,000 acres, le rendement moyen par acre, de 18.7 boisseaux, ce qui fait une production totale de 520 millions de boisseaux, ainsi qu'on vient de le mentionner.

On constatera que le rendement à l'acre a été de 16.7 boisseaux en Saskatchewan, de 19.9 au Manitoba et de 21.9 en Alberta. Déduction faite d'environ 68,500,000 boisseaux pour fins de provende, de semences, etc. il reste un surplus vendable d'environ 451 millions et demi de boisseaux. Le contingent de 8 boisseaux donnait un total de 222 millions de boisseaux. Ces jours derniers, c'est-à-dire le 19 novembre, on a autorisé en différents endroits de nouveaux contingents représentant un total de 76 millions de boisseaux, ce qui porte le chiffre des livraisons autorisées en vertu de ces contingents à 298,603,000 boisseaux, ou à 66 p. 100 de l'excédent vendable. Le 15 novembre, il y a donc de cela une semaine exactement, on avait livré 223,819,660 boisseaux, ou 74 p. 100 des contingents établis le 19 de ce mois. Je prie les honorables députés de noter que les contingents autorisés portent sur 298,603,000 boisseaux, bien que pour une raison ou pour une autre les livraisons ne se chiffrent que par 223,819,660 boisseaux.

A l'heure actuelle, 70 p. 100 des bureaux d'expédition de l'Ouest canadien ont un contingent autorisé de plus de 8 boisseaux; dans certains cas, le chiffre atteint jusqu'à 20 boisseaux, là où l'espace disponible est très considérable et où il faut faire face à des conditions exceptionnelles. On me dit que le chiffre des contingents, en général, sera porté la semaine prochaine de 8 à 10 boisseaux. Ce chiffre sera revisé de temps à autre au cours de la campagne agricole à mesure que la consommation locale et les marchés d'exportations nous permettront d'écouler notre blé en entrepôts.

Ces chiffres démontrent, monsieur l'Orateur, que grâce à l'admirable collaboration des compagnies d'élévateurs, la commission a réussi à se procurer l'espace nécessaire à l'entreposage du blé qu'il nous reste à vendre d'une récolte qui a été, ainsi que je viens de le mentionner, beaucoup plus forte que la moyenne.

Il est intéressant aussi de comparer les livraisons faites jusqu'à cette date cette année et les livraisons faites les années précédentes. Pour les dix dernières années, la moyenne des ventes du 1er août au 15 novembre est de 183,098,831 boisseaux et pour les trois dernières années de 218,229,357 boisseaux. Les ventes cette année ont donc dépassé la moyenne de ces deux périodes et, de fait, n'ont été dépassées que quatre fois—en 1928, 1932, 1938 et 1939. Cette dernière année-là, vous vous le rappellerez, monsieur l'Orateur, non seulement la récolte a été abondante, mais le grain s'est vendu très rapidement.

Il est aussi intéressant de noter que la valeur de la récolte vendue au 15 novembre dépasse de presque 10 millions de dollars la moyenne des dix dernières années et n'est inférieure que de $21,800,000 à la moyenne des trois dernières années antérieures. Cependant, fait plus important, les cultivateurs auront encore en mains du blé d'une valeur de plus

de 120 millions de dollars, ce qui dépasse de 70 à 80 millions la valeur du grain en mains à cette date, en aucun temps depuis dix ans. Aux fins de règlements ou d'achats ces disponibilités latentes sont considérables.

Je désire faire observer, monsieur l'Orateur, certains aspects du problème que nous avons dû envisager depuis deux ans. Nous avons fixé un prix de 70 c. le boisseau pour le blé n° 1 entreposé à Fort-William et Vancouver, et dans l'est du Canada à Montréal, provenant des récoltes de 1939 et 1940. La récolte de 1939 dans les provinces des Prairies s'est chiffrée par 493 millions de boisseaux. Celle de 1940, comme je l'ai dit, est évaluée à 520 millions. Cela signifie que, en plus des énormes dépenses de notre effort de guerre, le gouvernement fédéral a maintenu un prix garanti touchant une production de plus d'un milliard de boisseaux de blé dont 900 millions, comptons-nous, seront livrés par les cultivateurs.

Nous avons fait cela connaissant parfaitement l'effet que la guerre avait sur les marchés du blé. Les hostilités elles-mêmes et surtout les invasions d'Hitler ont limité de beaucoup nos débouchés. Par exemple, en juillet 1939, le Canada a expédié du blé à onze pays d'Europe et, en août 1940, à trois pays européens seulement, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Portugal, ces deux derniers pays ayant importé environ 600,000 boisseaux. Grâce au maintien du prix garanti, ainsi qu'au travail de la commission canadienne du blé, le Gouvernement a empêché les producteurs de blé, surtout des provinces des Prairies et le régime économique de l'Ouest, en général, de ressentir les effets de cette diminution des marchés.

A la veille de la saison des récoltes, on craignait dans l'Ouest qu'un contingent limité à cinq boisseaux susciterait des embarras financiers considérables, à cause de l'incapacité des cultivateurs d'obtenir assez d'argent du grain qu'ils étaient autorisés à vendre pour faire face à leurs dépenses nécessaires. Franchement, j'étais de cet avis et c'est ce que j'ai dit à la Chambre à la fin de la dernière session. Cependant, la situation s'est améliorée bien plus rapidement que nous ne l'avions prévu et l'augmentation générale du contingent de cinq à huit boisseaux, ainsi que de nouvelles augmentations de contingents en tant d'endroits, a sensiblement modifié la situation.

Certains disent que le Gouvernement aurait dû faire davantage. En plus de garantir le prix du blé, nous aurions dû, prétend-on, entreprendre, directement ou par l'intermédiaire des banques à charte, avancer jusqu'à concurrence de 75 p. 100 de la valeur de tout le blé restant sur les fermes, ce qui voudrait dire que nous serions obligés d'accroître d'au moins 75 millions de dollars nos obligations immédiates au chapitre du blé.

[L'hon. M. MacKinnon.]

De telles avances auraient nécessité des mesures tendant non seulement à l'établissement d'entrepôts à l'épreuve du mauvais temps et du vol, mais à la formation d'organismes locaux dans tout l'Ouest en vue de l'inspection, du mesurage et de la vente du blé. Personne, je crois, ne peut à bon droit demander au gouvernement fédéral de lancer un programme de prêts de cette nature sans que le blé soit convenablement entreposé et assujetti à l'inspection voulue. Nous nous sommes efforcés d'abord d'augmenter le plus possible l'espace réservé dans les élévateurs à l'entreposage afin que les cultivateurs puissent toucher le prix entier d'une plus forte quantité de leur grain.

Nous avions en tout une capacité d'entreposage établie à un peu plus de 442 millions de boisseaux en comprenant les annexes. Après avoir déduit l'espace requis pour la manutention nous étions en mesure d'entreposer 420 millions de boisseaux. Le 31 juillet, il y avait déjà 243 millions de boisseaux dans les élévateurs, ce qui laissait un espace disponible pour recevoir environ 177 millions de boisseaux. Il est évident que je ne parle en ce moment que de l'entreposage au Canada. On a pris des mesures en vue d'encourager la construction de nouveaux entrepôts un peu partout dans les Prairies, et une entente a été conclue avec les compagnies d'élévateurs qui les autorise à amortir le coût de ces entrepôts temporaires au cours d'une période de deux ans, en faisant leurs déclarations pour les fins de l'impôt sur le revenu. Il en est résulté que les compagnies d'élévateurs de l'Ouest ont construit des entrepôts additionnels capables d'emmagasiner 60 millions de boisseaux de grain.

Pour ce qui est des prêts consentis contre la garantie du blé emmagasiné sur la ferme, le Gouvernement a demandé aux banques et aux compagnies d'élévateurs d'agir à titre de prêteurs dans l'exécution de ce programme de prêts. Aucune institution particulière n'aurait voulu prendre le risque de consentir des prêts à cause de l'insuffisance des entrepôts sûrs chez les cultivateurs. Les banques et les compagnies d'élévateurs étaient mieux en mesure de faire le partage des bons risques et des mauvais que le Gouvernement l'aurait été s'il avait entrepris de consentir ces prêts. Les sociétés particulières en refusant d'entreprendre ce genre d'affaires laissaient prévoir qu'un programme de prêts consentis sur la

garantie d'entreposage sur des fermes aurait suscité des abus considérables si le Gouvernement s'était lancé dans cette voie. Le Gouvernement ne pouvait dans les circonstances qu'obtenir le plus d'espace possible dans les élévateurs pour que les cultivateurs pussent y livrer du grain et, comme je l'ai fait remarquer, nous y avons assez bien réussi.

Naturellement, nous nous sommes rendus compte que, même si nous étions en mesure d'accepter les livraisons normales, il resterait encore une forte quantité de grain que les cultivateurs seraient obligés de garder sur la ferme pendant quelques mois au moins, et nous avons adopté le principe de payer les cultivateurs pour l'entreposage du grain sur la ferme au même taux que celui que touchent les compagnies d'élévateurs, soit $\frac{3}{8}$c. le boisseau par mois. Cette mesure a porté bon nombre de cultivateurs à se pourvoir de greniers additionnels, ce qui leur permettait d'emmagasiner leur propre blé et de toucher ainsi le supplément de prix.

Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, je consignerai au *hansard* l'échelle des paiements que l'on fera pour l'entreposage sur la ferme.

L'hon. M. HANSON: Est-ce bien long?

L'hon. M. MacKINNON: Le document n'est pas très long, mais il renferme plusieurs fractions. Le voici:

Echelle des paiements pour le blé entreposé

Date de la livraison à la Commission (dates incluses)	Prix établi par la Commission pour le No 1 du Nord, sur la base de Fort-William et de Vancouver (c. le boisseau)	Entreposage sur la ferme payable (c. le boisseau)	Prix établi par la Commission plus l'entreposage sur la ferme (c. le boisseau)
1er novembre au 22 novembre	70	$\frac{1}{2}$	$70\frac{1}{2}$
23 novembre au 15 décembre	70	1	71
16 décembre au 7 janvier	70	$1\frac{1}{2}$	$71\frac{1}{2}$
8 janvier au 30 janvier	70	2	72
31 janvier au 22 février	70	$2\frac{1}{2}$	$72\frac{1}{2}$
23 février au 17 mars	70	3	73
18 mars au 9 avril	70	$3\frac{1}{2}$	$73\frac{1}{2}$
10 avril au 1er mai	70	4	74
2 mai au 24 mai	70	$4\frac{1}{2}$	$74\frac{1}{2}$
25 mai au 16 juin	70	5	75
17 juin au 8 juillet	70	$5\frac{1}{2}$	$75\frac{1}{2}$
9 juillet au 31 juillet	70	6	76

L'échelle a été établie pour des périodes déterminées de manière à présenter une augmentation de $\frac{1}{2}$c. par période au lieu de fractions incommodes. Le cultivateur qui livre son blé après le 1er novembre recevra, outre le prix garanti, un montant supplémentaire pour la période pendant laquelle il a détenu le blé. Par conséquent, celui qui gardera son blé jusqu'à la fin de l'année-récolte recevra pour chaque boisseau 6c. de plus que le prix initial.

De plus, monsieur l'Orateur, on prend des dispositions permettant à la commission du blé d'accepter tout le blé de la récolte de 1940 qui lui sera livré d'ici la fin de la présente année-récolte. La récolte de 1941 exigera probablement un surcroît d'espace dans les élévateurs et les entrepôts de ferme.

Cependant, la commission du blé ne peut laisser les contingents indéfiniment en suspens. Si les cultivateurs gardent leur blé à certains endroits et que l'espace reste inutilisé dans certains élévateurs, la commission se réserve le droit, après un délai raisonnable, d'augmenter les contingents à cet endroit, en vue de permettre à ceux qui le désirent faute d'entrepôts ou pour d'autres motifs de livrer une quantité de blé suffisante pour combler l'espace disponible.

Bien entendu, les mesures prises jusqu'ici ont été d'application difficile. L'augmentation des contingents a fort amélioré la situation des créanciers car la grande majorité des cultivateurs aiment à se libérer de leurs dettes dès qu'ils peuvent se procurer l'argent nécessaire.

Aux termes de l'accord proposé et très satisfaisant, les cultivateurs livrent leur blé aux créanciers qui leur servent d'entreposeurs. A mesure que les contingents augmentent, le blé emmagasiné est livré avec la permission du cultivateur et le créancier touche un reçu pour la quantité de blé dont il s'est départi sans qu'en soit changé le certificat de participation auquel le cultivateur a droit.

L'hon. M. HANSON: Est-ce qu'en agissant ainsi on ne va pas à l'encontre de la loi?

L'hon. M. MacKINNON: Je ne le crois pas. En cette occurrence le propriétaire ne change pas. Le marchand ou celui qui accepte ainsi le blé du cultivateur en devient simplement le dépositaire.

L'hon. M. HANSON: N'est-ce pas donner un sens un peu large au mot "producteur"?

L'hon. M. MacKINNON: Je ne le crois pas. En tout cas tout semble marcher à souhait.

Il est arrivé que certains propriétaires à court d'argent n'ont pas pu obtenir de leurs fermiers une part des quantités livrées, mais ces cas ne sont pas nombreux. On espère que l'augmentation des contingents et des livraisons permettra à tous les intéressés d'effectuer une répartition satisfaisante.

Ainsi que je le disais tout à l'heure, monsieur l'Orateur, les modifications apportées à la loi de la Commission du blé comportaient le prélèvement d'un impôt de transformation sur tout blé moulu pour la consommation humaine au Canada.

L'hon. M. HANSON: Le ministre voudrait-il nous dire si, dans l'intention de ses auteurs, l'impôt devait s'appliquer au blé que les cultivateurs du Nouveau-Brunswick portent à un petit moulin pour le faire moudre? Ces gens s'en plaignent.

L'hon. M. MacKINNON: J'aborderai ce sujet dans un instant. De fait, la Commission du blé est présentement à étudier très attentivement cette question.

L'hon. M. HANSON: On devrait abandonner cette pratique.

L'hon. M. MacKINNON: On se rappelle qu'à la dernière session, j'ai parlé à la Chambre d'une dégringolade des prix de blé juste au moment des semailles, due aux événements qui se déroulaient en Europe. Par suite de ces événements, les cultivateurs, au lieu de recevoir 90c. le boisseau, ne touchaient plus que 71c. et une fraction à Fort-William. On a alors jugé qu'il fallait, si possible, venir en aide aux cultivateurs, et telle fut la raison de l'impôt de transformation, dont le chiffre devait être établi par un arrêté du conseil, mais ne devait pas, d'après le texte des modifications dépasser 15c. le boisseau. Un arrêté du conseil en date du 24 juillet établissait l'impôt à 15c. le boisseau, ce qui devait représenter 70c. sur un baril de farine.

En faisant part à la Chambre de cet impôt, j'ai dit qu'il ne devait pas en résulter une hausse dans le prix du pain, mais on ne tarda pas à s'inquiéter au sujet d'une hausse possible et, de fait, à Vancouver le prix fut augmenté.

[L'hon. M. Hanson.]

La Commission des prix et du commerce en temps de guerre prit immédiatement des mesures et le 6 août elle publiait une ordonnance limitant à la moitié de l'impôt la part que les meuniers pouvaient faire porter par les consommateurs.

Cette même commission étudia avec soin les protestations des minoteries, à l'effet qu'il leur était impossible d'absorber la moitié de l'impôt tel que le voulait l'ordonnance de la Commission. Des vérificateurs indépendants, après enquête, donnèrent raison aux minotiers et le 6 septembre la commission abrogeait son ordonnance du 6 août de sorte que depuis cette date, les meuniers ont fait porter toute la taxe sur les consommateurs.

Au cour de ce débat, on m'a attribué la déclaration que cet impôt ne serait pas à la charge du consommateur. La seule déclaration que j'aie faite à ce sujet est celle que je viens de mentionner et où je disais qu'on ne prévoyait pas une hausse dans le prix du pain par suite de l'impôt de transformation. En réalité, monsieur l'Orateur, le prix du pain n'a pas augmenté puisque les boulangers ont pris certaines mesures pour arriver à absorber cet impôt.

Certains cultivateurs qui moulent leur propre blé se sont opposés énergiquement au paiement de cette taxe, mais jusqu'à présent nous avons été d'avis que le cultivateur ne devrait pas chercher à se soustraire au paiement de la petite part de la taxe de transformation qu'on exige de lui sur le blé moulu pour sa propre consommation puisque cette taxe a été imposée à son profit.

On a prétendu que l'imposition de cette taxe était une cause de misère dans certaines parties des Provinces maritimes et cette question nous occasionne des soucis présentement.

Dans les Provinces maritimes—du moins dans l'Ile du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick—on a établi plusieurs moulins à farine pour desservir les régions environnantes. C'est le gouvernement provincial qui les a établis, je crois, et on me dit qu'ils se maintiennent assez difficilement et que cette taxe de transformation leur cause des embarras sérieux. La taxe n'est réellement pas lourde mais leur situation la rend assez difficile à porter. Nous sommes actuellement, je le répète, à étudier cette question.

J'ai parlé de l'amendement qui autorise la création d'un comité consultatif plus nombreux de la Commission du blé. Ce comité se compose de 11 membres, dont six représentant tout particulièrement les producteurs de blé, ont pour tâche de venir en aide à la Commission. Les membres ont été nommés par un décret du conseil, en date du 27 août. Avec la permission de la Chambre je consignerai leurs noms au compte rendu:

Comité consultatif de la Commission du blé

Vancouver
M. Fred. H. Clendenning, Vancouver.

Alberta
M. Lew Hutchinson, Duhamel, Alberta. (président, Alberta Wheat Pool).
M. Paul Farnals, Helkirk, Alberta. (président, Western Union of Municipalities).

Saskatchewan
M. J. H. Wesson (président Saskatchewan Co-op. Wheat Producers).
M. J. A. McCowan, Summerberry, Saskatchewan.

Manitoba
M. D. G. McKenzie (1er vice-prés., United Grain Growers Ltd., Winnipeg).

Producteur de l'Ontario
M. Fred. Pettypiece, Auld, Ontario.

Consommateur du Québec
M. Rosario Messier, Contrecœur, P.Q.

Elévateur régionaux
M. A. C. Reid, (prés. North West Line Elevators Ltd., Winnipeg).

Minotiers
M. D. A. Campbell (Ex-prés. St. Lawrence Flour Mills Co., Toronto).

Exportateurs
M. R. C. Reece, K. B. Stoddart & Co., Winnipeg).

J'aimerais dire combien j'apprécie le grand intérêt dont tous les membres de ce comité ont fait preuve. Trois réunions ont eu lieu; la première, les 26 et 27 août; la deuxième, le 30 septembre et le 1er octobre; et la troisième, lundi et mardi de cette semaine. Il y aura une autre réunion dans deux semaines environ.

Au cours de la réunion de cette semaine le comité a étudié, de concert avec la Commission du blé, des plans pour 1941 et les années suivantes. Un sous-comité, composé de MM. Farnalls, Reece, Reid, Wesson et Campbell, s'occupe présentement de toute cette question et il fera rapport à une réunion de tout le comité consultatif, au début de décembre. Tous les membres du comité se sont montrés prêts à donner toute l'aide possible à la Commission du blé pour trouver une solution aux problèmes qui l'affrontent. On m'a transmis des rapports complets comme le stipule la loi.

Cette année on a fait de nombreuses observations à la Commission des grains ainsi qu'à moi-même, et je suis certain, à mes collègues et à tous les membres de cette Chambre également, au sujet du classement de la récolte de cette année. Il y a toujours des plaintes en certains milieux au sujet du classement, je suppose, mais je ferai remarquer que la Commission des grains a édifié un service d'inspection et de classement qui n'est inférieur à aucun autre au monde. Il en est résulté qu'un certificat émis par la Commission des grains est accepté tel quel dans toutes les parties de l'univers aujourd'hui. Il est important pour notre commerce d'exportation de blé qu'on ne baisse pas l'étalon de nos classes.

On s'est surtout plaint, au sujet du classement, cette année, du blé fissuré dans les livraisons. Cela était attribuable surtout, nous a-t-on dit, au gonflement de l'amande, à la sécheresse du blé et au fait que les cultivateurs ne réglaient pas convenablement leurs moissonneuses-batteuses et leurs batteuses. D'ordinaire, on peut permettre une certaine quantité de blé fissuré, mais cette situation s'est tellement généralisée qu'il a fallu réagir. La commission du grain a publié une déclaration, suivie d'une irradiation par M. J. Ansel Anderson, du laboratoire des recherches relatives au grain. Après qu'on a eu porté ce sujet à l'attention des cultivateurs et conseillé des remèdes, la présence de ce blé fissuré a diminué et dans les dernières semaines de la saison de battage les plaintes ont été relativement peu nombreuses.

Une autre question qui nous a beaucoup occupés, monsieur l'Orateur, a eu pour cause la grande quantité de blé humide et gourd dans l'Alberta, à la suite de la mauvaise température qui a sévi durant les récoltes en une partie de cette province, qui jouit, d'habitude, d'un temps sec durant les récoltes. On a d'abord estimé qu'au plus 25 millions de boisseaux étaient dans cette catégorie. De récents relevés indiquent que ce chiffre sera bien moins considérable. Comme on n'était pas certain, tout d'abord, que les compagnies d'élévateurs pourraient expédier ce blé avant qu'il commençât à se détériorer dans leurs élévateurs, les livraisons se sont avérées impossibles durant quelque temps. La commission du blé est intervenue promptement. Le commissaire en chef, M. George McIvor, et certains membres de son personnel, ont fait un voyage spécial dans l'Alberta pour se rendre compte par eux-mêmes de la situation. En conséquence, on a pris immédiatement des mesures pour placer un plus grande nombre de wagons aux points d'expédition et les résultats sont si satisfaisants que les expéditions du grain humide et gourd des cultivateurs se feront aux élévateurs de tête de ligne pour le séchage du blé. Cela remédiera à une situation qui eût pu devenir sérieuse, alors que les producteurs auraient subi des pertes par suite de la détérioration de leur grain.

M. QUELCH: Le ministre peut-il dire quel est l'écart du prix du blé humide et gourd?

L'hon. M. MacKINNON: Pas dans le moment. Il est essentiel que tous les cultivateurs dont le blé humide et gourd est en danger de détérioration le livrent immédiatement afin que l'on prenne des mesures pour l'entreposer convenablement.

Parlant de classement, monsieur l'Orateur, je dirai que, en nous basant sur l'inspection des trois premiers mois, cette récolte est de

meilleure qualité que toutes les récoltes antérieures, et contient une plus grande proportion de nord n° 1 que jamais auparavant.

Avant de parler de la situation que nous prévoyons pour la prochaine année-récolte, j'aimerais aborder un sujet qui revient souvent sur le tapis. Je veux parler de la possibilité de trouver de nouvelles destinations au blé.

Le conseil national des recherches a exploré en guise d'essai, sinon très à fond, tous les modes possibles d'utilisation. L'une des opinions les plus répandues prétend qu'on peut tirer du blé de l'alcool carburant, mais nos expériences, jusqu'aujourd'hui, démontrent qu'en pratique cette fabrication serait trop coûteuse. Il faudrait que le prix du blé tombât à environ 30c. le boisseau pour établir un coût de production convenable. On poursuit cependant les recherches et les expériences.

Actuellement, monsieur l'Orateur, les ministres saisis de la question du blé tentent de pourvoir à la construction de nouveaux entrepôts à blé. Nous en avons besoin pour nous permettre de donner suite à notre désir d'accepter des producteurs la récolte entière de 1940 durant la présente année-récolte.

Nous n'oublions pas la situation à laquelle nous aurons à faire face, pour ce qui est de l'écoulement de la récolte de 1941. De concert avec les producteurs et les commerçants de blé, nous continuons d'étudier tous les aspects de ce problème. Il se peut que la situation change d'ici quelques mois mais nous sommes tous d'avis qu'il faudrait énoncer vers février, bien avant la saison des semences, notre programme relatif au blé pour l'année-récolte 1941-1942.

A moins d'événements graves et imprévus outre-mer, le programme pour la récolte de blé de 1941, en ce qui concerne la commission du blé et mon ministère du Commerce, devra s'établir à la lumière du fait qu'en dehors de la consommation domestique il ne sera possible d'exporter que de 140 à 175 millions de boisseaux au cours de l'année-récolte finissant le 31 juillet 1942.

Je dois rappeler à la Chambre qu'à titre de ministre du Commerce, c'est à la mise sur le marché par la commission des grains et la commission du blé que s'étend ma compétence. En d'autres termes, la responsabilité de mon ministère commence au moment où le blé nous est livré. Tout ce qui a trait aux opérations sur la ferme relève de mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et des ministères provinciaux d'Agriculture.

Je me suis efforcé d'aborder tous les points, monsieur l'Orateur, qui m'ont été signalés depuis que la Chambre a suspendu ses séances au mois d'août dernier et de renseigner la Chambre dans toute la mesure possible. Je tiens à déclarer aux honorables membres de la Chambre que nous sommes constamment à leur disposition pour leur fournir tous les renseignements sur la situation fromentière qu'il convient de donner. Il saute aux yeux, toutefois, qu'il ne m'est pas possible de révéler la situation de la commission du blé touchant les ventes effectuées ou les prix réels qui ont eu cours dans ces transactions. Je dois aussi affirmer en toute sincérité que nous accueillerons toujours bien la critique d'ordre pratique.

Je dois aussi faire savoir aux membres de la Chambre qui représentent les circonscriptions en dehors de l'Ouest canadien combien j'ai apprécié leur attitude sympathique sur les problèmes qui se posent au producteur de blé des Prairies. La majorité des députés se rendent compte des difficultés qui se présentent aux cultivateurs de l'Ouest et je me réjouis fort de l'appui généreux que ces députés ont accordé aux initiatives prises en vue de parer au problème du blé.

Les problèmes que la commission du blé a dû envisager au cours des mois récents ont présenté d'énormes difficultés. J'estime qu'il y a lieu de féliciter les membres de cette commission de s'être si bien acquittés de leur tâche en l'occurrence. Ils ont dû s'ingénier à découvrir et à appliquer des méthodes et des idées nouvelles. Ils y sont parvenus avec succès et sans friction inutile. Je tiens à déclarer à chacun des honorables membres de la Chambre, particulièrement à ceux qui y représentent les intérêts agricoles, que le Gouvernement poursuit sans ambages une politique visant à assurer le plus de protection possible au cultivateur. J'estime que le fardeau dont nous nous sommes chargés le démontre à l'évidence. Nous admettons tous qu'il incombe au premier chef d'ordonner notre vie économique canadienne de telle sorte que rien ne vienne compromettre aucunement le succès de la guerre que nous poursuivons. Je crois que la grande majorité des cultivateurs sont assez satisfaits et de ce que nous avons déjà accompli et des actes que le régime actuel posera à l'avenir en ce domaine.

J'espère bien qu'on n'ira pas conclure de mes paroles cet après-midi qu'à mon avis tous les producteurs de blé sont aujourd'hui dans une heureuse situation et n'ont guère besoin qu'on s'occupe d'eux. Les cultivateurs ne ferment pas les yeux sur les responsabilités dont le Canada se charge et bien que l'avance de 70 c. par boisseau puisse ne pas suffire, dans bien des cas, à assurer même un modeste profit sur le prix de revient, ils consentent à contribuer ainsi pour leur part à notre effort

de guerre. Nous nous efforcerons de faire en sorte que leur part du fardeau ne soit pas inéquitable.

M. PERLEY: Le ministre peut-il dire si quelque accord, effectif ou en perspective, avec le gouvernement britannique, permettra l'exportation au Royaume-Uni de très fortes quantités de blé converti en farine au Canada?

L'hon. M. MacKINNON: Si je saisis bien, l'honorable député veut savoir si je possède quelques renseignements sur les accords déjà conclus?

M. PERLEY: Ou en perspective.

L'hon. M. MacKINNON: Je n'ai jamais entendu parler d'un tel accord et je ne crois pas qu'il en ait été question. Je n'hésite pas à ajouter cependant que depuis quelque temps nos expéditions de farine au Royaume-Uni dépassent très considérablement les exportations normales, pour des raisons qui sautent aux yeux.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je désire appeler en quelques mots l'attention du Gouvernement et de la Chambre sur la grande rareté de logements au Canada. Les Etats-Unis viennent de décider de construire 300,000 maisons démontables pour parer à une situation qui risque de s'aggraver l'an prochain, et le Canada me paraît particulièrement en mesure d'entreprendre la construction de ces maisons à cause de nos immenses richesses forestières. Je n'ai pas l'intention d'épuiser le sujet aujourd'hui, parce qu'une meilleure occasion m'en sera fournie après l'ajournement. Toutefois, je désire parler en faveur du service qu'a institué le ministère des Finances quant à l'administration nationale du logement, et que dirige M. F. W. Nicolls, R.A.I.C., architecte de haute valeur, fonctionnaire des plus habiles. Il a accompli depuis cinq ans des merveilles dans le domaine du logement. Je voudrais que son service eût une plus grande ampleur pour qu'il puisse étendre le champ de ses recherches, principalement en ce qui a trait aux matériaux et aux méthodes de construction.

Quiconque s'est familiarisé avec le problème du logement se rend compte de la haute importance de l'urbanisme en fonction du logement. Avant de procéder plus avant dans la construction des maisons dont le Canada a un si pressant besoin actuellement, j'invite le Gouvernement à étudier le besoin de mettre un comité distinct d'urbanisme, composé d'experts, au service de l'administration du logement. Il faudrait pour y arriver modifier la loi sur le logement à l'effet d'autoriser les travaux d'urbanisme.

J'aurais voulu aborder une autre question dès maintenant, mais mieux vaudrait sans doute en remettre l'étude après le congé de Noël. Je veux parler du plan national d'assurance-maladie. Quand nous avons adopté la loi sur l'assurance-chômage lors de la dernière session, on ne s'est pas préoccupé de la santé. En 1911, la Chambre des communes anglaise adoptait son *National Unemployment Insurance Act,* dont la première partie, la plus importante à mon avis, portait sur l'assurance-maladie. Le plan envisageait non seulement l'assurance contre les maladies qui arrêtent le travail, mais encore les méthodes préventives et curatives. Je me trouvais en Angleterre quand la Chambre des communes britannique a été saisie de ce projet de loi. Je me rappelle très bien les nombreuses protestations des médecins. Les députés et les ministres savent en effet, car la plupart sont hommes de profession libérale, que l'on craint toujours qu'une mesure législative nouvelle nuise aux prérogatives des membres d'une profession. Bien que ces sentiments de crainte se soient alors exprimés très hautement en Angleterre, je suis heureux de pouvoir déclarer qu'après dix ou quinze années d'expérience ceux qui avaient élevé le plus fort leur voix contre l'institution légale de l'assurance-maladie en Angleterre conviennent qu'elle a favorisé non seulement la population d'Angleterre mais encore les médecins. Aujourd'hui, je crois que toute la profession médicale en Angleterre appuie unanimement la loi nationale d'assurance-maladie. Les honorables députés savent sans doute que l'Allemagne avait adopté une loi semblable il y a cinquante ans, et je crois qu'elle a fonctionné efficacement, depuis, dans ce pays.

Je dis cela parce que le premier ministre (M. Mackenzie King) a annoncé qu'il va convoquer en janvier les premiers ministres provinciaux pour soumettre à leur étude le rapport Rowell-Sirois, et j'espère que la question viendra alors sur le tapis et que si les provinces y consentent on apportera les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, au cours de la prochaine session, afin d'inclure cette question fort importante de la santé.

Deux fois, j'ai été profondément scandalisé au cours de la session. Jeudi dernier, un ministre, après un mois environ de séjour dans l'héroïque Grande-Bretagne, s'est vanté à la Chambre d'avoir fait gagner des millions aux Canadiens, par d'habiles marchandages avec les défenseurs de tout ce qui nous est cher. Je ne croyais guère que le jour viendrait jamais où quelqu'un se targuerait d'un marché arraché

à la métropole au moment de son plus pressant besoin. Certes, s'il y a jamais eu une époque...

L'hon. M. GARDINER: Monsieur l'Orateur, comme question de privilège, je ne me suis pas vanté de ce que nous avons gagné des millions en marchandant avec la Grande-Bretagne. Nous avons accepté les prix qu'elle nous a offerts, sans marchander.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a pas de question de privilège en cela, c'est simple matière d'opinion.

L'hon. M. GARDINER: C'est l'énoncé d'un fait.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député qui a la parole a prétendu que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'est vanté, il y a quelques jours, d'avoir conclu un marché habile avec la Grande-Bretagne. Le ministre de l'Agriculture exerce son droit et n'enfreint pas le règlement de la Chambre en opposant une dénégation à cette allégation.

L'hon. M. BRUCE: Monsieur l'Orateur, je me réfère au *hansard* du 14 novembre qui contient le texte du discours du ministre de l'Agriculture, p. 121, édition française. En cette page se trouve un tableau de la valeur des exportations de certains produits agricoles et de poisson canadiens au Royaume-Uni pour les années de 1935 à 1940, ainsi que les chiffres estimatifs pour 1941. La valeur de ces exportations en 1935 a été de $34,133,394 et pour 1941 on l'estime à $105,741,000. Pour les neuf mois de l'année en cours, elle est de $63,343,411.

L'hon. M. GARDINER: Dans une grande mesure sans accroissement de prix, et parfois même avec une diminution de prix.

L'hon. M. BRUCE: Peut-être bien ...

L'hon. M. GARDINER: Il en est ainsi.

L'hon. M. BRUCE: ... mais cela ne modifie pas la situation, et si le ministre a d'autres remarques à faire, il pourrait peut-être attendre la fin de mes brèves observations.

M. HOMUTH: Qu'il fasse ensuite un autre discours.

L'hon. M. GARDINER: Je le puis, si c'est nécessaire. J'ai encore droit deux fois à la parole.

L'hon. M. BRUCE: J'allais dire que certes s'il est un temps pour faire un cadeau de reconnaissance, c'est maintenant. Ouvrons à la Grande-Bretagne nos greniers débordants et donnons-lui notre blé. Ce n'est pas le temps de se livrer à des marchandages ou de rechercher des prix supérieurs aux prix domestiques. Nous devons certes payer les cultivateurs et leur payer un prix équitable, mais dans nos pourparlers avec la Grande-Bretagne, inspirons-nous du principe qu'il s'agit d'un cadeau de reconnaissance prélevé sur notre abondance.

Dimanche dernier, est venu le second choc. En sa double qualité de ministre de son département et de ministre des Services de guerre nationaux, le ministre de l'Agricutlure a dit dans une émission radiophonique nationale:

> Les gérants d'usines qui prétendent qu'ils ne peuvent produire à plein rendement, si l'instruction militaire suit son cours, devront se faire dire, comme cela arrive en Grande-Bretagne, qu'ils n'ont pas la compétence voulue pour le temps de guerre.

La conclusion qui se dégage de ces paroles est claire: faites ce qu'on vous dit, sinon... Il s'adressait aux industriels patriotes du pays.

L'hon. M. GARDINER: Je soulève de nouveau une question de privilège. L'honorable député insère dans mon exposé à la Chambre et dans ma causerie de dimanche dernier des paroles que je n'ai pas prononcées. L'assertion que j'ai faite s'appuyait sur la correspondance échangée avec les dirigeants de fabriques, surtout avec ceux d'une fabrique qui ont refusé d'envoyer aucun homme au camp. Je suis prêt à prouver mon allégation.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député de Parkdale interprète l'exposé du ministre. Cela se fait tous les jours à la Chambre et c'est une pratique légitime. Va-t-on nous museler?

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député m'a laissé prendre la parole pour faire une rectification.

L'hon. M. HANSON: Si on lui accorde un œuf, il prend un bœuf.

L'hon. M. BRUCE: Ma citation, monsieur l'Orateur, vient d'un communiqué de presse émanant du bureau du directeur de l'information publique. On la trouvera à la page 9.

L'hon. M. GARDINER: Et, parlant pour les deux journaux qui se sont le plus laissé aller au bavardage dont j'ai parlé.

L'hon. M. HANSON: Oh! voilà qui est fort injustifié.

L'hon. M. GARDINER: Ce n'est pas injustifié.

L'hon. M. HANSON: Que l'honorable représentant poursuive. Je vous en prie, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) se montre courtois envers l'honorable député qui a maintenant la parole.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Parkdale a la parole et poursuivra ses commentaires sans interruption.

L'hon. M. BRUCE: Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a dit l'autre jour que les soldats et les ouvriers des usines étaient des associés, qu'ils reconnaissaient jusqu'à quel point leurs services respectifs étaient essentiels. Je partage pleinement cette opinion. Cependant, voici celle du ministre des Services nationaux (M. Gardiner) quant à l'importance de la main-d'œuvre. Je cite ce passage-ci de la même émission radiophonique:

Les observations que j'ai faites en Angleterre me portent à conclure que nous sommes susceptibles d'accorder trop d'importance au besoin de main-d'œuvre experte. Je me suis informé dans les fabriques et les chantiers de construction navale, de tout le pays et dans tous les genres d'industries on m'a dit qu'au plus 5 p. 100 d'entre elles exigeaient la spécialisation avant l'embauchage et qu'en fort peu de temps les ouvriers pouvaient se servir des machines et des outils dans l'établissement.

L'hon. M. GARDINER: C'est exact.

L'hon. M. BRUCE: Le ministre de la Défense nationale a dit qu'il consulterait les industriels anglais avant de chercher à établir un nouveau mode d'entraînement de recrues comportant un vaste régime d'exemptions. Son collègue est arrivé en Angleterre avec l'impétuosité d'une tempête de poussière de la Saskatchewan, a passé des marchés pour des millions de dollars de bacon, de fromage, de jus de pomme, de jus de tomate, et a vu tout ce qu'il y avait à voir dans les usines. Les exemptions ne sont pas nécessaires, dit-il. Il suffit d'après lui que 5 p. 100 des ouvriers soient spécialisés. Peu importe ce que les experts nous ont dit depuis des mois. Peu importe les assertions ou les constatations du ministre de la Défense nationale. L'homme fougueux des Prairies était là-bas le premier. Il a parlé aux ouvriers. Il les a observés. D'après sa longue expérience...

M. HOMUTH: Dans l'industrie.

L'hon. M. BRUCE: ...il nous dit—Je cite de nouveau le discours radiodiffusé:

J'ai vu ensuite une fille qui faisait fonctionner une machine assez importante. Elle venait de la campagne. J'ai vu des filles semblables traire les vaches et je suis sûr qu'il fallait beaucoup plus de calme, de savoir faire et d'habileté pour s'asseoir sur un tabouret et tirer les pis que pour faire fonctionner cet appareil inanimé.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à dire au Gouvernement que nous tenons à coopérer avec lui et à l'aider de toute façon dans son effort de guerre, mais qu'en retour nous attendons de lui qu'il soit franc avec nous et nous mette au courant des faits. Après avoir suivi les exposés des ministres, on pourrait conclure que tout ce qu'ils ont accompli était absolument parfait. Nous serions plus portés à les croire s'ils admettaient parfois qu'ils ont commis des bévues. Ils n'auraient pu faire mieux que de suivre l'exemple des ministres d'Angleterre. Je terminerai en citant les quelques paroles suivantes du discours que M. Churchill a prononcé hier:

Je n'ai jamais caché au pays ou à la Chambre l'aspect le plus noir de nos dangers et de nos obligations, car c'est dans l'adversité que les qualités des Anglais se révèlent le mieux.

J'espère et je crois que l'on en peut dire autant des Canadiens.

M. R. P. GRAHAM (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre aux nombreux députés qui ont pris part à ce débat en disant que j'ai apprécié grandement la belle tenue des discours prononcés par les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Il m'arrive parfois de penser que le premier ministre (M. Mackenzie King), le ministre de la Justice (M. Lapointe), le chef de l'opposition (M. Hanson) et les autres membres expérimentés de cette Chambre doivent éprouver un certain plaisir à constater combien nombreux sont les jeunes gens qui entrent dans la vie parlementaire. D'après ce que m'en ont dit quelques-uns de ces anciens membres, je suis porté à croire que la présente législature est privilégiée sous ce rapport. Il me semble heureux que les motionnaires de l'adresse soient relativement jeunes. Les excellents discours qu'ils ont prononcés en cette circonstances sont de nature à augmenter encore l'estime que notre pays en général a pour nos jeunes gens.

Ainsi qu'il convenait, presque tous les honorables députés qui ont parlé jusqu'ici ont débuté en traitant de l'effort de guerre du Canada. Il devait sans doute en être ainsi, car nous sommes certainement unanimes à donner à l'effort de guerre la première place dans nos esprits et dans nos cœurs. Tous les problèmes qui se posent dans notre pays sont étroitement liés à la poursuite heureuse de notre effort de guerre qui doit être l'objectif suprême de la nation, c'est-à-dire à la nécessité de remporter une victoire aussi prompte que possible dans la guerre où nous sommes engagés. Pour ma part, je désire proclamer que j'apprécie hautement les qualités de chef dont le premier ministre et les membres de son cabinet font preuve devant le pays et le Parlement. J'ai écouté plusieurs critiques formulées contre le Gouvernement, mais je reconnais qu'il m'importe moins de savoir si tel ou tel régiment manque de quelques chemises ou de quelques chaussures que d'avoir la conviction que les ministres chargés de diriger notre effort de guerre sont des hom-

mes d'une parfaite intégrité et d'un noble caractère et animés, selon notre vœu à tous, du désir de voir le Canada poursuivre l'effort le plus sérieux et le plus efficace possible dans la présente guerre. Après avoir entendu les divers ministres rendre compte de ce qu'ils ont accompli, je puis dire que, pour moi et sûrement pour tous les Canadiens en général, le caractère, la capacité de travail et l'idéal élevé de nos ministres sont un sujet de fierté.

Je viens de finir de lire la vie de Pitt l'aîné, comte de Chatham. Quand nous nous remémorons la situation politique de cette époque, nous sommes portés à nous demander comment il se fait que l'Angleterre existe encore. Je le répète, je me proclame fier de ce que, dans les discussions qui ont suivi les exposés présentés au Parlement, personne n'a le moindrement insinué, prétendu ou soutenu, en présence de cette circonstance où le pays dépense des centaines de millions dans son effort de guerre, que la conduite du Gouvernement n'est pas honnête, que les hommes chargés de notre effort de guerre ne sont pas au-dessus de tout reproche. Un pays a le droit d'être fier de posséder des hommes aussi intègres et d'un caractère aussi trempé.

A propos de notre effort de guerre, je désire relever tout particulièrement quelques détails. Il y a lieu de féliciter de nouveau le Gouvernement de s'être efforcé, dès le commencement de la guerre, de prendre des mesures en vue de prévenir un état de choses qui aurait pu devenir aussi désastreux que celui qui existait pendant la dernière guerre. Je veux parler de la réglementation des prix de certaines denrées essentielles. Le Gouvernement n'a pas dû prendre ce parti sans y réfléchir mûrement, et il a droit, je crois, à des éloges pour avoir profité de l'expérience si chèrement acquise pendant la dernière guerre, en veillant avec autant de soin que possible à ce que rien de semblable ne se produise de nouveau.

J'ai écouté hier avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre des Finances (M. Ilsley). Je suis d'accord avec lui sur tous les points essentiels qu'il a abordés. Je lui ferai remarquer que dans l'application de la politique financière du Canada, le Gouvernement devra veiller à ce que le principe de l'égalité devant le sacrifice, fondé, a-t-il dit, sur la capacité de payer, soit équitablement appliqué aux diverses classes de notre population. C'est ce but louable qu'il vise, je le sais, mais je lui dirai que malgré tous les efforts du Gouvernement, il y a lieu de redouter certaines conséquences découlant non pas de l'inflation, mais de l'expansion rapide des affaires dans le pays. Naturellement, la main-d'œuvre tend à devenir rare.

[M. Graham.]

J'ai remarqué récemment que le Gouvernement s'est élevé contre la pratique d'après laquelle une industrie tente d'attirer des ouvriers déjà employés dans une autre industrie, en leur offrant un meilleur salaire, cette pratique étant jugée contraire aux intérêts de la collectivité. Néanmoins, le Gouvernement se rend compte, j'en suis sûr, que malgré la compétence des membres de la commission de contrôle des prix, il est impossible d'empêcher le coût de la vie de monter graduellement pendant le grand conflit auquel nous participons. Il me semble donc que le Gouvernement devra veiller avec un soin extrême à ce que les producteurs primaires du Canada n'aient pas à souffrir injustement du mouvement d'expansion qui devra se produire.

Les discours de quelques honorables députés de l'opposition officielle m'ont fait songer à une question qui mérite, je crois, d'être discutée. J'ai servi dans l'armée pendant la dernière guerre et aucun ancien combattant ne me contredira lorsque je dis que nous eûmes alors à suivre un sentier bien tracé. Nous devions passer un certain nombre de mois à l'entraînement au Canada, et pendant ce temps l'objet que nous avions en vue était de parvenir en Angleterre. Après notre arrivée là-bas, nous recevions un entraînement supplémentaire de quelques mois, puis nous passions en France. L'objet que nous nous étions assigné était alors présent à notre esprit et nous étions bien fixés sur la tâche que nous allions entreprendre.

Il me semble que pendant la guerre actuelle, les officiers, les sous-officiers et les simples soldats qui s'enrôlent dans notre armée de terre, notre aviation ou notre marine ont un devoir particulièrement important à accomplir au service de leur pays. La nature humaine n'a pas changé à certains égards. Quand on est jeune on aime à voyager; on est plein d'énergie et d'ardeur au travail. Il me semble que l'une des tâches que nous imposent les méthodes de guerre modernes consiste à développer chez nos officiers et nos sous-officiers des qualités susceptibles d'inspirer à nos simples soldats un grand respect pour l'uniforme de Sa Majeté et de faire naître en ces derniers le sens du devoir. Leur patience sera soumise à l'épreuve la plus dure qui soit. L'impossibilité d'aller au front combattre l'ennemi les désappointe vivement et il me semble qu'il incombe à ceux qui les dirigent de leur communiquer la force de caractère et la patience qui les aideront à accomplir leur tâche d'une manière qui nous fasse honneur et qui soit pour eux un sujet de satisfaction après leur licenciement.

Les honorables membres de la Chambre, et surtout ceux qui ont combattu dans la dernière guerre, ont le devoir, il me semble, d'inculquer aux officiers qu'ils ont l'occasion de rencontrer, la nécessité d'une telle direction. Je crois que le programme, les conférences sur la discipline, et une certaine quantité des feuillets de propagande éducative que nous distribuons aux soldats devraient être rédigés avec l'idée de les rendre conscients de leurs devoirs, quel que soit leur grade. Il faut qu'ils sachent bien en quoi consiste leur tâche, et combien nous désirons qu'ils s'acquittent de leurs fonctions avec ce haut degré de satisfaction atteint par ceux qui ont servi dans la dernière guerre.

Au cours du débat, j'ai remarqué que l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) a répété ce que l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green) a dit lors de la dernière session, c'est-à-dire que les membres de ce côté-ci de la Chambre doivent s'acquitter de leurs devoirs à l'égard du Gouvernement à peu près de la même façon que ceux des groupes oppositionnistes. Je pense que tous seront d'accord sur ce point. Toutefois, je crois qu'il y a bien des façons d'accomplir son devoir sous ce rapport, et je puis assurer ces deux honorables députés, que les honorables représentants de ce côté-ci de la Chambre font leur devoir de plus d'une manière.

Je suis porté à croire quelquefois que le Gouvernement doit être fort embarrassé parfois au sujet de l'attitude que prennent les membres des groupes d'opposition. Comme ils l'ont signalé, bien qu'ils aient pour tâche d'offrir de l'opposition, de formuler des critiques et des propositions d'ordre pratique, cependant il est nécessaire de présenter ces idées avec un certain degré de suite. Je n'ai pu m'empêcher de constater quelle contradiction renferment ces demandes souvent répétées auprès du Gouvernement à l'effet de fournir plus de renseignements, plus de détails sur ce qui se fait, ainsi que l'observation faite hier par l'honorable député de Vancouver-Sud quand il a dit que le Gouvernement dépensait trop de temps dans ce sens. Il est d'avis qu'il doit s'occuper davantage de l'éducation de la population canadienne, afin de la mobiliser en vue de notre énorme effort de guerre.

M. GREEN: Ce n'est pas ce que j'ai dit; l'honorable député ne m'a pas bien compris.

M. GRAHAM: J'accepte cette rectification.

M. GREEN: Je me suis plaint du genre de renseignements que l'on répand.

M. GRAHAM: Je sais bien, toutefois, que les honorables députés que j'ai mentionnés ont à l'esprit exactement les mêmes idées que les autres, savoir que le Gouvernement du jour doit conduire l'effort de guerre de manière à le rendre le plus efficace possible et s'appliquer à faire tout ce qui est nécessaire à cette fin. J'affirme donc à la Chambre que c'est précisément ce que fait le Gouvernement, en tenant compte toujours du caractère du pays où nous vivons, des populations qui y vivent et des difficultés auxquelles doit faire face tout gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, qui a pour tâche la conduite de notre effort de guerre.

Députés de ce côté-ci de la Chambre, nous devons faire de la bonne critique, mais je me demande parfois si notre tâche n'est pas plus grande que celle des membres des groupes oppositionnistes. Nous envions quelquefois cette liberté avec laquelle un député de l'opposition peut s'exprimer. Nous, de ce côté-ci, appartenons à une équipe, si je puis m'exprimer ainsi, et nous devons aider le Gouvernement à s'acquitter de sa tâche. D'un autre côté, les honorables députés de l'opposition sont libres de diriger sur nous le feu nourri de leurs critiques, et ils peuvent le diriger dans toute direction qu'ils jugent à propos. Je puis assurer aux honorables représentants d'en face que s'ils s'acquittent de leur tâche selon la traditionnelle manière d'une bonne opposition, nous, à notre tour, ferons notre devoir de la façon qui nous paraît la meilleure.

Je ne me propose d'aborder que deux questions d'ordre intérieur. L'une d'elles a fait l'objet d'un long exposé, aujourd'hui même, par le ministre du Commerce (M. MacKinnon). Il s'agit, bien entendu, de ce que l'on est convenu d'appeler le problème du blé, problème que je désirerais soustraire à la catégorie de ceux qui n'intéressent que l'Ouest. En effet, s'il a jamais existé de problème national, tant par ses proportions que par les répercussions qu'il a eues sur l'ensemble du pays, c'est bien le problème du blé. Il fait partie, bien entendu, du problème de l'agriculture, et je tiens à affirmer aux honorables représentants de l'Ontario et des autres provinces de l'Est, que nous l'envisageons ainsi. Chaque fois qu'il s'élèvera un problème intéressant l'agriculture de l'Est, ils nous trouveront disposés à leur prêter notre concours dans leur recherche d'une solution. Nous comptons qu'à leur tour ils nous viendront en aide quand nous nous trouverons en face de cet immense problème. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre que nombre d'honorables députés sont nés dans l'Ontario et dans d'autres parties de l'Est. Plusieurs d'entre nous avons passé notre jeunesse dans l'Est. Cette circonstance nous permet

d'apprécier, en une certaine mesure du moins, l'état d'esprit des gens d'Ontario, par exemple, et celui de la population de l'Ouest. Ce n'est qu'en abordant ces problèmes en commun que nous parviendrons à les résoudre.

J'ai écouté avec un intérêt plus vif que d'habitude l'examen que l'honorable député de Qu'Appelle a fait du problème en question. Il a donné à entendre que le classement et la manutention du blé aux élévateurs de l'Ouest—je pense qu'il visait particulièrement la Saskatchewan—avaient fait l'objet d'une combine l'an dernier. Je sais que l'honorable député est propriétaire d'un élévateur. Etant député par surcroît, il a sans doute porté un intérêt tout particulier à la question. Il est en outre exploitant d'une vaste ferme. En faisant sa déclaration, il n'a sans doute pas oublié sa responsabilité de membre du Parlement.

Je suis d'accord avec lui que, si pareil état de choses existe, il importe d'y remédier sans retard. J'éprouve, cependant, quelque étonnement qu'il puisse y avoir lieu de porter une telle accusation contre les élévateurs de la province que j'habite. J'ai peine à croire que le vaste réseau d'élévateurs à blé de la Coopérative de blé de la Saskatchewan, qui exploite la plupart des élévateurs de cette province, se prêterait à quoi que ce soit qui puisse se qualifier de combine. Telle sera, j'espère bien, la conclusion qui résultera de l'examen de tous les faits. Je suis sûr que la Coopérative de blé, par son exemple et par son traitement équitable des cultivateurs qui lui confient leur blé, a montré qu'il n'y a pas d'occasion dans ma province de se livrer à des manœuvres du genre de celles dont l'honorable député de Qu'Appelle a parlé.

En tout cas, il me semble que la chose se prête facilement à vérification. Si je comprends bien, tout le blé passe par la Commission du blé, qui tient registre non seulement du nombre de boisseaux, mais aussi des différentes qualités de blé qui passent par les élévateurs régionaux. Les quantités dans les élévateurs antérieurement à l'écoulement de la récolte de cette année étant connues, il devrait être facile de déterminer si les exploitants d'élévateurs ont profité, à quelque degré que ce soit, aux dépens des producteurs.

L'honorable député de Qu'Appelle n'a eu guère que des critiques à adresser à la politique ministérielle de l'an dernier en matière de blé. Mes constatations diffèrent quelque peu des siennes. Abstraction faite, pour l'instant, du prix initial versé au cultivateur, j'estime que le régime de contingentement adopté par le Gouvernement, a permis au cultivateur d'écouler sa part. Je dis à l'honorable député que le mal n'est pas sans mélange. Un grand nombre d'avantages ont découlé de cette occasion fournie au cultivateur. On se rappelle que l'honorable député a comparé la quantité de blé livré en un certain jour de l'année 1939 à la quantité livrée à la même date en 1940 et il en a conclu qu'en 1940, au regard de 1939, il y avait environ 50 millions de dollars de moins en circulation. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui ont vécu dans la Saskatchewan savent que si cette somme de 50 millions de dollars avait été payée elle n'aurait pas atteint les cultivateurs. Il est fort probable qu'elle serait tombée entre les mains de la classe dite des créanciers. Tout en ayant une certaine compassion pour les créanciers, c'est le cultivateur qui nous intéresse tout d'abord dans cette crise du blé.

Nous constatons que le cultivateur dont la récolte a été bonne éprouve en dépit du fait qu'il ne peut vendre que ce que représente son contingent, un certain sentiment de sécurité à la vue de ses greniers remplis. Ils sont, en fait, remplis d'une denrée qui a, croyons-nous, une réelle valeur et continuera d'être pour lui une valeur active pendant la prochaine année jusqu'à ce que les livraisons soient effectuées au complet, à condition que les agences du gouvernement puissent fournir au cultivateur particulier l'occasion de livrer son contingent de blé. Ajoutons que ce raisonnement est aussi fondé sur la supposition,—et la politique du gouvernement le montre bien,—qu'avant la fin de la présente campagne agricole le cultivateur pourra vendre presque toute sa récolte.

Ceux d'entre nous qui ont vécu longtemps dans l'Ouest savent que l'on peut attacher une certaine valeur au fait que le revenu du cultivateur s'étend sur toute l'année, de sorte qu'en aucune occasion il ne se trouve en face d'une crise dans les affaires du ménage. Je dis cependant au gouvernement, et particulièrement au ministre du Commerce, que s'il arrive à un cultivateur d'un certain district, de ne pas pouvoir livrer son contingent de blé, le gouvernement devrait le noter et comprendre que ce cultivateur se trouve dans l'impossibilité de se tirer d'affaires sans trouver un moyen de convertir en espèces la seule denrée qu'il possède, c'est-à-dire son blé.

Tout bien considéré, je vois d'un œil satisfait l'application du contingentement établi par le Gouvernement l'an dernier en exécution de sa politique du blé. Comme d'autres honorables députés, je me rends compte que cette mesure aurait été plus avantageuse si elle avait été annoncée plus tôt, mais je crois d'autre part que le gouvernement avait de bonnes raisons d'agir ainsi.

Nous devons nous rappeler en outre que les conditions atmosphériques d'alors inspiraient des craintes sur la récolte de l'Ouest, et que nos marchés ordinaires étaient aléa-

toires—la France s'effondrait malheureusement à cette époque de l'année, nous privant d'un autre débouché. Nous ignorions en outre, comme nous ignorons encore, les dispositions de la Russie. Il en était de même à l'égard du Japon. Il ne faut pas, monsieur l'Orateur, attendre l'impossible du Gouvernement. Quand je songe aux éléments d'incertitude que présentaient la récolte et les perspectives d'écoulement de cette récolte, je ne m'étonne pas du tout que le Gouvernement ait attendu aussi longtemps que possible que ces facteurs importants se dessinent plus nettement.

Le ministre du Commerce a dit fort à propos que l'année-récolte 1941 s'annonce sous un autre jour. Nous savons assez bien quels sont les marchés qui nous sont accessibles. Je conviens que le volume de la récolte de 1941 ne nous est pas encore connu, mais nous savons de quel espace l'Etat dispose pour l'emmagasiner. Je suis donc heureux d'apprendre de la bouche du ministre que le Gouvernement se propose de poursuivre l'étude du problème de façon à pouvoir, à la reprise de février, faire connaître le programme de 1941.

En quoi consistent ces problèmes? J'en donnerai un bref aperçu sans proposer une solution.

Il est évident que le problème de l'emmagasinage appelle une solution. Nous savons désormais qu'aucun de nos moyens d'entreposage ne sera disponible pour la prochaine année-récolte. Dans ce cas, le Gouvernement doit avoir recours à l'une ou à l'autre de deux mesures, peut-être aux deux. La première consiste à agrandir les entrepôts appartenant aux réseaux d'élévateurs ou à l'Etat. Cette manière de procéder, en assurant l'espace nécessaire, permettra de conserver le régime des contingents sans qu'on ait à avancer d'argent au cultivateur pour le blé qu'il détient. D'un autre côté, le Gouvernement pourrait encourager, plus qu'il ne l'a fait l'an dernier, le cultivateur à augmenter ses propres greniers de façon à garder en mains une plus grande partie de sa récolte. Que l'on adopte l'une ou l'autre de ces deux mesures, ou les deux simultanément—extension des moyens d'entreposage de l'Etat et encouragement au cultivateur à construire des greniers chez lui—il semble découler comme corollaire qu'il incombe au Gouvernement, pour la prochaine année-récolte, de financer jusqu'à un certain point le cultivateur qui garde son blé chez lui.

Plusieurs régions de l'Ouest canadien pourraient facilement développer la culture mixte, mais pour d'autres—telle celle que j'habite—la chose est impossible, non parce que les gens s'y refusent, mais parce que le climat, le sol et divers éléments invariables s'opposent absolument à ce que les gens attachés sur la terre cultivent autre chose que le blé. Plusieurs cultivateurs sont dans l'impossibilité de passer de la culture du blé à une agriculture plus variée à moins que le Gouvernement ne lance une campagne énergique en vue d'une application plus large de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il m'a été donné, pendant l'intersession, de voir ce qui s'accomplit dans ce sens à Maple-Creek et il me semble que s'ils m'avaient accompagné dans cette tournée, les députés de l'Est auraient bénéficié du voyage et la loi sur le rétablissement agricole des Prairies aurait pu être améliorée en conséquence.

L'honorable député de Maple Creek (M. Evans) a eu la bonté de me montrer les travaux qu'on exécute sur une distance de seize milles et je suis demeuré stupéfait de voir de quelle façon on avait transformé une région aride en une oasis où, si l'on peut dire, coulaient le lait et le miel. Ces travaux sont inspirés d'une pensée pratique et sage. Ils permettront de fournir la provende et le fourrage aux régions au sud et à l'ouest de l'entreprise de restauration qui ont souffert des sauterelles. Si le Gouvernement avait l'intention d'adopter des mesures encourageant le cultivateur à changer ses méthodes d'exploitation et à se livrer à la culture mixte, j'aimerais qu'il accorde en plus de larges crédits affectés aux fins prévues par la loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin que les régions visées par cette loi puissent en profiter.

Après la question de l'entreposage vient la question du prix, qu'il faut étudier de nouveau cette année. Je sais que la plupart des députés de l'Ouest ont protesté contre les prix accordés pour la récolte de l'an dernier. On a annoncé la décision du Gouvernement. Il me semble cependant que si le Gouvernement procède cette année de la même façon que l'an dernier, il doit tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et de la nécessité qu'il y a à maintenir le cultivateur dans la situation où il se trouvait en 1939. Ce problème exigera une étude approfondie. Le contingentement a donné des résultats satisfaisants. S'il faut empêcher cependant que durant la présente année-récolte on cultive plus de blé qu'il n'en faut, n'oublions pas que le contingentement favorise une augmentation de production et le Gouvernement pourrait fort bien, comme le conseillait la United Grain Growers Company de Winnipeg, pour ce qui est du problème de la réduction volontaire des ensemencements de blé, diminuer le nombre de boisseaux au lieu des superficies ensemencées. Je crois que ce conseil est digne d'examen.

L'honorable député de Qu'Appelle a soulevé la question des droits d'entreposage. En nous fondant sur l'expérience que nous avons ac-

quise au cours de l'année dernière il nous semblerait plus sage de prendre possession de tous les entrepôts du pays. Je rappelle que l'an dernier les compagnies d'élévateurs consentaient volontiers à offrir au Gouvernement la direction de leurs établissements contre une compensation équivalant à environ 6 p. 100 du capital. Je sais qu'en temps ordinaire on n'a pas coutume de procéder de cette façon, mais la nature du problème et surtout les demandes répétées en vue d'obtenir une réduction des droits d'entreposage et autres frais de manutention nous portent à croire qu'il serait sage pour le Gouvernement de prendre la direction des élévateurs et des entrepôts du pays.

J'ai déjà parlé des ensemencements. Je crois exprimer l'avis unanime des habitants de l'Ouest canadien en affirmant que la seule façon sage et efficace de diminuer la récolte serait non pas d'user de contrainte mais de favoriser la réduction des ensemencements et l'amélioration des méthodes de culture. Je sais que cette année dans ma propre région la température a favorisé la croissance d'une assez belle récolte dans les jachères d'été, tandis que le rendement des terres en chaume s'avérait presque nul. C'est déjà une incitation au cultivateur moyen qui ne met pas sa terre en jachères d'été de le faire et de cesser de semer du blé d'une année à l'autre.

Les seuls moyens pour nous de réussir à réduire les emblavures sont de recourir à la Loi du rétablissement agricole des Prairies et de favoriser l'adoption par les cultivateurs de quelque autre méthode d'écoulement de leurs blés et céréales secondaires, ou de tout autre produit qu'ils exploitent.

Abordons aussi les rapports entre la Grande-Bretagne et le Canada relativement à la vente du blé. J'ai eu grand plaisir, l'autre soir, à entendre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). J'ai suivi attentivement tout ce qu'il a dit sur le sujet, non seulement en Chambre mais aussi ailleurs, et c'est avec intérêt que je l'ai écouté nous faire part de ses impressions et des renseignements puisés en Angleterre. Il ressort entre autres choses de ses observations que certains empêchements existent à l'achat par l'Angleterre d'une plus grande quantité de nos denrées agricoles, surgissant du rapport entre la livre sterling et le dollar canadien. Pour ma part, j'accueillerai le plus sympathiquement du monde une déclaration du Gouvernement, quand elle n'aurait pour motif que de secourir la métropole à une heure si critique, annonçant que nous sommes disposés à lui laisser libre accès sur nos marchés et, de plus, à absorber tout différentiel du change pouvant influer sur le cours des denrées que nous sommes en mesure de fournir. L'effet serait non seulement d'affermir nos rapports avec la métropole mais également de favoriser l'écoulement chez elle d'autres produits que notre blé. Au surplus, nos cultivateurs pourraient s'adonner davantage à une culture moins spécialisée et réduire leur production actuellement trop abondante de certaines denrées difficiles à écouler.

[M. Graham.]

En soulevant cette question et en étudiant les problèmes qui affronteront le Gouvernement et toute notre population, je n'entends pas offrir une solution immédiate ni préciser un plan d'action. Sans autre renseignement d'ordre technique tout à fait indispensable, j'estime extrêmement difficile d'exposer la solution précise qui soit la plus propre à régler ces problèmes. Je vois cependant d'un très bon œil la proposition de la United Grain Growers' Company Limited de Winnipeg à l'effet de charger un comité d'étudier toute la question des marchés pendant l'intersession et de faire rapport. Peu importe le caractère du comité pourvu qu'il soit constitué de personnes compétentes. Ce pourrait être un comité de la Chambre.

Le ministre a laissé entendre qu'il accordait à la question la plus grande attention. C'est évident. La commission du blé, le comité consultatif et le comité du blé du cabinet, je n'ai aucun doute, ne négligent rien en vue de résoudre le problème. La tâche n'est pas insurmontable. En supputant les facteurs qui se rattachent à l'exploitation de cette importante denrée, la déclaration du ministre de l'Agriculture, qu'il ait versé dans l'optimisme ou le pessimisme, peu importe, démontre que le problème peut être résolu. Si l'étude en est poursuivie comme elle le doit, je ne doute aucunement que le Gouvernement puisse en trouver la solution. Les divers organismes créés par l'Etat disposent sans doute de nombreux renseignements sur le sujet, mais j'incline tout de même à croire qu'il serait sage, durant l'intersession, de fournir aux représentants des divers groupes essentiellement intéressés à la solution du problème l'occasion de soumettre au comité les renseignements dont ils peuvent eux-mêmes disposer. Le comité pourrait mobiliser les services de l'un ou l'autre des organismes officiels qui se sont occupés de réunir des renseignements. Le comité consultatif de la commission du blé pourrait peut-être accomplir très bien cette tâche pour le compte du pays. En plus de renseigner ceux qui sont chargés d'étudier le problème il rendrait un fier service aux cultivateurs, victimes de quelques malentendus. Rien ne me plairait autant que de voir les autorités fédérales instituer une enquête de cette façon, ce qui permettrait aux habitants de l'Ouest comme à ceux de l'Est de penser que toutes les

occasions voulues leur ont été données de se faire entendre, et que la proposition a été favorablement considérée. Les cultivateurs et tous les intéressés comprendraient mieux le problème, et quand la solution serait trouvée on aurait l'impression d'y avoir contribué pour sa part, ce qui rendrait d'excellents services au pays.

Si actuellement l'agriculture s'inquiète c'est qu'elle se rend compte qu'elle ne joue pas le rôle qui lui revient dans la vie économique de la nation, qu'elle ne reçoit pas la même attention que les autres domaines de l'activité nationale. Tout honorable député, qu'il représente une circonscription rurale ou une circonscription urbaine, se rend compte de ce que signifierait pour le Canada le fait pour ceux qui s'occupent de cette grande industrie fondamentale de sombrer pour de bon dans le pessimisme.

La solution du problème exige toute notre attention. J'estime que tous les députés s'accordent en principe sur la nécessité pour le Gouvernement de trouver la solution qui convient.

J'avais aussi l'intention d'aborder le rapport de la commission Rowell-Sirois sur les relations entre le Dominion et les provinces. Je résumerai ainsi ma pensée. Je désire souligner l'attitude qu'a prise récemment l'honorable député de Selkirk (M. Thorson), et j'estime que la députation de l'Ontario et de la province de Québec surtout, ces deux grands piliers de la Confédération, devrait se rendre à la conférence comme Canadiens et non comme habitants de telle ou telle province. A la lumière de l'histoire canadienne, si bien racontée dans le premier volume du rapport, ne devrions-nous pas nous poser la question suivante: Que feraient Macdonald et Blake, que ferait notre grand Laurier, et j'ajouterai, que ferait sir Robert Borden, s'ils pouvaient assister à cette conférence? La sagesse de ces chefs, indépendamment de toute affiliation politique, a dirigé les esprits à l'époque de la Confédération et dans la suite afin d'assurer l'harmonie dans notre Dominion.

J'avais l'intention d'extraire du rapport certains passages relatifs à la Saskatchewan, mais je m'en abstiendrai. La situation exposée exige une intervention remédiatrice. Lincoln a dit qu'une nation ne saurait rester mi-esclave et mi-libre, et ces paroles valent encore de nos jour pour le Canada. Le pire que pourraient accomplir l'Ontario et le Québec, et nous avons le droit d'attendre les plus hautes directives de ces provinces, serait d'abandonner quelque partie du Dominion au malheureux sort que subit présentement la Saskatchewan. La commission a tiré ses conclusions relativement à la Saskatchewan sans aucun représentant dans ses rangs qui habitait cette province. Elle se composait de représentants des deux provinces centrales, des Provinces maritimes, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, et personne de la Saskatchewan ne pourrait l'accuser d'avoir indûment favorisé cette province.

Nous avons ici le rapport complet d'une commission royale indépendante qui a été chargée d'étudier cette question. J'en appelle donc encore aux représentants en cette Chambre des provinces centrales et des autres également, ainsi qu'aux chefs politiques provinciaux. Quand ils viendront à cette conférence, bien qu'à certains égards les conclusions de cette commission peuvent être discutables, que toutes ne doivent pas nécessairement être acceptées, et que les chiffres publiés dans le rapport ne sont souvent que des estimations, qu'ils y viennent bien déterminés à trouver la solution d'un problème qu'il leur faut résoudre.

Je veux terminer en disant que le rôle joué jusqu'ici par le premier ministre dans la vie publique de notre pays est tel qu'il doit se sentir extrêmement fier de ce qu'il a accompli. Combien heureux cependant serait le couronnement d'une carrière déjà si bien remplie s'il pouvait accomplir encore deux choses: d'abord conduire notre pays à la victoire dans cette terrible guerre et nous conserver la démocratie qui nous permettra de reprendre notre mode de vie, puis remettre notre propre maison en ordre grâce au rapport de cette commission royale.

M. NORMAN JAQUES (Wetaskiwin): Le présent débat a été marqué par la sincérité et l'honnêteté avec lesquelles chacun a exprimé ses opinions. J'espère que la Chambre me fera l'honneur de croire que je suis animé de la même sincérité. On a affirmé que le Canada lutte pour sa propre préservation et que sa première ligne de défense se trouve en Grande-Bretagne. C'est possible, mais les Canadiens savent que les Anglais luttent aujourd'hui pour sauver leur propre vie et préserver leurs foyers. Je ne puis non plus oublier mon pays d'origine et, bien que quarante ans se soient écoulés depuis que je l'ai quitté, j'y ai encore des parents et des amis. J'ai l'impression qu'ils désirent me voir exprimer en leur nom leur profonde gratitude pour les efforts et les sacrifices que le peuple canadien consent dans son effort de guerre.

Je m'associe à ceux qui ont demandé que le Gouvernement accorde le transport gratuit aux soldats en congé. Je suis persuadé que la vaste majorité de la population le désire.

Je tiens aussi à dire un mot au nom des nombreuses veuves de soldats de la dernière guerre, des veuves de ceux dont les vies ont été prématurément fauchées en conséquence de leur

service de guerre. On me dit que des milliers de ces femmes sont dans la misère. J'affirme une fois de plus que le Gouvernement répondrait au désir de la vaste majorité de la population s'il s'occupait de ces veuves et leur accordait au moins les choses essentielles à la vie.

Je rappelle maintenant à la Chambre, au cas où mes remarques seraient mal interprétées, comme cela arrive souvent dans les journaux à l'égard de notre groupe, que le fondement philosophique du crédit social est la liberté individuelle et que nous détestons la dictature sous quelque forme qu'elle se présente. On dit que la démocratie consiste à exercer le gouvernement selon la volonté du peuple. S'il en est ainsi, et nous avons eu un gouvernement démocratique, du moins on le prétend, comment se fait-il qu'au cours du dernier quart de siècle nous ayons eu deux grandes guerres et, dans l'intervalle, une série de crises, de chômage, de pauvreté et de misère. Cet état de choses ne résulte sûrement pas de la volonté populaire. Puisqu'il a existé, la conclusion s'impose que nous avons été gouvernés selon la volonté non pas de la collectivité, mais d'autres intéressés.

Il existe deux doctrines politiques: l'une, la centralisation ou le totalitarisme et l'autre, la décentralisation ou la démocratie. Les tenants du crédit social défendent la décentralisation, partant la démocratie.

Il y a vingt-deux ans, on aurait assuré la sécurité de la démocratie dans le monde. Pendant quelque temps la prospérité a régné. Mais, peu après la conclusion de la paix, le monde est tombé dans une période de crise qui a continué, plus ou moins, jusqu'au début de la guerre actuelle. En effet, il n'est pas exagéré de dire que la présente guerre est la conséquence de la crise économique qui a sévi, avec plus ou moins d'intensité, pendant quinze ans. Il est facile de blâmer Hitler, mais il s'est écoulé quinze années entre la conclusion de la dernière guerre et l'ascension de Hitler. Si les peuples de l'Europe et du monde n'avaient pas été en butte aux circonstances que j'ai rappelées, personne n'aurait jamais entendu parler de Hitler

Il est évident, je le répète, que nous avons été gouvernés selon la volonté d'adversaires de la collectivité. Il n'y a pas de doute, à mon sens, qu'il s'agissait d'intérêts financiers. Rappelons la parole du plus important banquier de l'Empire britannique:

Les banquiers dirigent la politique du gouvernement et ont entre leurs mains les destinées de la nation.

L'argent a fait perdre la tête au monde. Seuls les banquiers, les prêteurs d'argent ont été écoutés et tous ceux qui osaient les critiquer étaient tournés en ridicule, discrédités ou victimes de la conspiration du silence. Je me rappelle qu'au mois de septembre dernier, lorsqu'il présenta à la Chambre le premier budget de guerre, le ministre des Finances (M. Ilsley) nous dit, comme il l'a répété hier, que le coût de la guerre doit être payé par la production courante. Je me rappelle avoir, à mon tour, reconnu l'exactitude de cette déclaration ajoutant que le véritable coût de la guerre est fait de sang, de labeur et de pleurs de sorte qu'une fois la guerre finie, les dettes impayées ne sont que fictives. Et pourtant nous payons encore aujourd'hui les dettes de la dernière guerre, sans en réduire le montant car, en réalité, il ne fait que s'accroître. Quant nous ajouterons la dette de la présente guerre à celle de la dernière, nous nous trouverons dans une situation que je ne puis concevoir. Les banquiers, à mon avis, s'en font une idée puisqu'ils ont déclaré que les temps seront durs pendant de nombreuses années à venir.

Ajoutons, de plus, que l'époque que nous vivons ne ressemble pas à celle de la dernière guerre. Dans ce temps-là, les gens ont accepté un état de choses qui paraissait inévitable, mais aujourd'hui plusieurs ne croient pas à la nécessité de payer la victoire par la souffrance et la privation. De là vient que nous entendons énoncer des propositions du genre de celle de l'union fédérale et du mouvement "Union Now". Ces propositions invitent chaque pays à renoncer à sa souveraineté sur la finance, les armements, la politique fiscale et le système judiciaire. Je voudrais bien savoir ce qui resterait. L'autorité du Parlement serait inférieure à celle d'un gouvernement provincial et les assemblées législatives seraient réduites au status des conseils de paroisse. De plus, si nous ne devons pas avoir de souveraineté, comment pouvons-nous avoir un souverain? Si nous cédons notre souveraineté, nous perdons notre souverain. Cependant, la presse continue à publier ces propositions; et juste avant que je quitte l'Alberta, on avait mis la Société Radio-Canada à la disposition d'un certain M. Streit pour faire connaître, dans un programme diffusé par tout le pays, ces propositions au peuple canadien. Si ce n'est pas là de la trahison, je me demande ce qu'on pourrait bien l'appeler.

Pour ne donner qu'une seule preuve que les gouvernements ne sont pas maîtres de la finance, je signalerai la description que fait le vicomte Snowden dans ses mémoires, d'un incident survenu en 1931 alors que l'Angleterre traversait une crise financière. Il raconte qu'il a appelé au téléphone certains financiers de Wall street à New York et qu'il leur a demandé si, advenant le cas où le

Gouvernement britannique réduirait le niveau de vie des chômeurs et l'échelle des services sociaux en général, cette façon de procéder leur serait agréable. Songez donc! Le Gouvernement britannique s'abaissant jusqu'à demander aux financiers internationaux s'ils fourniraient un peu d'argent à condition que le gouvernement réduisît les conditions d'existence de son propre peuple! Et quelle a été la conséquence? La marine se mutina.

A mon sens, le but de ces financiers internationaux était de mettre la Grande-Bretagne et l'Empire dans l'impossibilité de financer efficacement un programme de réarmement susceptible d'affronter la menace allemande. Comment peut-on expliquer autrement que, en face d'une agression allemande certaine, les pays alliés aient refusé de se préparer pour y faire face? J'ai entendu un ministre de la Défense nationale affirmer ici même que le Corps d'aviation canadien avait cessé de voler. Voulait-il dire qu'il n'y avait plus d'espace dans l'air? Voulait-il dire qu'il n'y avait plus d'essence, quand l'Alberta en a en si grande abondance qu'il lui faut des pipelines pour la sortir du pays? Voulait-il dire qu'il était impossible de trouver des jeunes gens désireux de s'enrôler dans l'aviation? Non. Il n'y avait qu'une seule raison: nous manquions d'argent; nous manquions d'argent parce que ni ce gouvernement ni celui d'aucun autre pays démocratique n'est souverain de nos jours. L'un et l'autre ont été dominés par la finance internationale et le sont encore.

Je le répète, nous, représentants du parti du crédit social et nos adhérents dans tout l'Empire britannique, détestons la dictature, sous quelque forme qu'elle se présente. Nous n'avons certainement jamais été dupés de la différence entre l'Allemagne, l'Italie et la Russie. Lorsque, à maintes réunions, j'ai considéré ces trois pays comme étant semblables, des gens m'ont objecté: "Il y a toute la différence du monde entre la Russie et l'Allemagne." Alors je leurs disais: "Eh bien, voici trois œufs sur la table. Le premier est un œuf à la coque; appelez-le l'Allemagne. Le deuxième est un œuf brouillé, appelez-le la Russie. Le troisième est un œuf poché; appelez-le l'Italie. Ils paraissent un peu différents les uns des autres. Certaines gens les aiment au miroir, d'autres les aiment pochés, mais ce sont tous des œufs et rien que des œufs."

M. DOUGLAS (Weyburn): L'œuf qui représente l'Allemagne n'est pas frais.

M. JAQUES: J'y arrive. Mais il y a une autre catégorie d'œufs: les œufs pourris, et c'est la dictature financière. L'été dernier, je demandais à l'un des financiers les plus autorisés au Canada la raison pour laquelle la France avait cessé la construction de sa ligne Maginot à l'endroit même où les Allemands sont passés en 1914. On nous avait dit que la France avait la meilleure armée en Europe, que sa ligne Maginot était imprenable et que son aviation n'avait pas son égale sur le continent européen. Mais la ligne Maginot n'était pas même terminée. Elle était comme un pont qui ne traverse que les trois quarts de la rivière.

Je demandais donc à cette personne la raison pour laquelle on n'avait pas continué la ligne Maginot plus loin qu'un certain endroit et voici ce qu'il me répondit: "Voyez-vous, la France a connu une crise financière et il lui a fallu économiser". On dira que cette crise était accidentelle? Je soutiens, au contraire, qu'elle a été causée de propos délibéré et le résultat de ces économies a été la chute de la France. Belle économie, n'est-ce pas?

Je me rappelle avoir passé des heures au comité de la banque et du commerce à tâcher de convaincre les membres de cette commission parlementaire qu'une économie d'argent produisait un manque de pouvoir d'achat. On m'a rappelé les traditionnels jours sombres, puis, afin de réfuter mon opinion, on a consigné au compte rendu des délibérations le rapport d'une commission royale d'Australie. Cette commission, nommée par le gouvernement australien, en était venue à la conclusion que l'économie d'argent ne produit pas une insuffisance dans le pouvoir d'achat.

Pourtant, le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a dit hier, comme nous le répètent les propagandistes de la finance orthodoxe, que le but visé par la vente des obligations de guerre n'est pas de prélever des fonds en vue de financer la guerre, mais plutôt de diminuer le pouvoir d'achat. Les tenants de la doctrine orthodoxe se voient donc obligés de renier leurs propres affirmations. Je le répète, les principes de la finance orthodoxe sont réduits au silence, en temps de guerre, par les canons de l'ennemi.

Si l'on me le permet, je lirai un bref extrait de la revue *The Banker,* publié à Londres, numéro de septembre:

> Allons-nous supposer que, au cas où l'on n'aurait pas constitué ces caisses en vue de l'achat d'appareils Spitfire, la production de ces avions eût été moindre? Certainement non. Les usines les auraient fabriqués en aussi grand nombre que possible. L'argent relatif à l'achat des Spitfire n'intéresse pas plus leur production que les fleurs du printemps.

Je continue:

> Quand on demande d'épargner en disant que "chaque livre sterling qui provient de la vente d'obligations augmente la quantité de l'acier qui sort en fusion des creusets et des hauts fourneaux" c'est dénaturer absolument les faits.

Ce n'est pas là déclaration d'un social créditiste. Ce sont les paroles d'un banquier, publiée dans la revue *The Banker* de Londres. Si elle ne correspond pas exactement à celle du président de l'Association des banquiers canadiens, je dirai que la différence peut s'expliquer par le fait que, en Angleterre, personne n'est certain s'il sera en vie le lendemain. Alors, peut-être l'auteur de l'article a-t-il cru que se confesser serait avantageux pour son salut.

Puis, au sujet des avis présentés par des membres de mon groupe, on entend parler de "monnaie bizarre". M. Jaffray, président de l'association des banquiers canadiens, s'est montré fort éloquent à ce sujet, la semaine dernière, laissant entendre que l'argent créé par un gouvernement et non par un organisme de banquiers doit être forcément une monnaie bizarre. On a nié avec la dernière énergie qu'il soit possible de créer de l'argent. Et pourtant, sans cela, il tombe sous le sens que nous serions incapables de faire les fonds de notre effort de guerre. Autrement, comment expliquer l'objection soulevée ici et dans les autres parlements contre telle et telle mesure sous prétexte qu'on ne savait où trouver les fonds?

Ne nous y trompons pas, l'argent requis pour financer la guerre est créé de toutes pièces. Ce n'est pas ce que je reproche au Gouvernement, mais plutôt le principe qu'il défend, comme le défendent tous les régimes démocratiques du globe. C'est la raison pour laquelle ils se trouvent dans l'impasse où on les voit se débattre aujourd'hui. Les parlements de tous les pays, cédant le droit souverain, qui est leur, d'émettre et de créer de la monnaie, ont délégué ce pouvoir à des sociétés privées justiciables de nul autre que d'elles-mêmes. Ces sociétés ne sont pas même nationales. Faisant partie d'un consortium international, elles opposent les divers pays les uns aux autres.

La dernière guerre a imposé à la Grande-Bretagne une politique de déflation. M. Jaffray a beau parler d'argent bizarre, cela n'empêche que le très honorable Bonar Law, qui fut pendant quelque temps premier ministre d'Angleterre, a fait à la Chambre des communes de ce pays la déclaration suivante reproduite dans le Hansard anglais de mai 1922:

Nous avons emprunté 8,000 millions de livres et la déflation nous obligera à en rembourser 16,000 millions.

"Comme résultat de la déflation"; ne nous étonnons pas que les banquiers nous mettent toujours en garde contre les dangers de l'inflation. Mais ils ne parlent jamais de déflation. Cette dette a doublé. Si M. Jaffray dit que nous avons des idées bizarres au sujet de l'argent, je lui répondrai que cet argent devait brûler les doigts, car il avait été volé, délibérément et absolument volé.

Je me rappelle fort bien avoir gardé des bestiaux sur les prairies de l'Alberta pendant le plus long hiver que nous ayons connu dans l'Ouest canadien, un hiver qui dura sept mois. Je croyais que mes efforts seraient récompensés, mais lorsque j'ai vendu ces animaux je n'ai obtenu que 1c. la livre, à cause de cette déflation. Mes dettes ont été doublées et triplées, et vous appelez cela une monnaie saine. C'est la plus formidable exploitation que le monde ait jamais connue. C'est à la racine des terribles conditions de l'heure présente. Nous n'aurons jamais la paix, nous ne connaîtrons jamais la prospérité, nous ne verrons jamais régner une démocratie véritable tant que les parlements ne se chargeront pas de leurs responsabilités et ne contrôleront pas la création et l'émission de la monnaie.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est ce qu'il se proposaient, mais ils ont oublié de le faire.

M. JAQUES: Bon nombre préconisent l'union fédérale ou l'abandon des pouvoirs souverains comme unique moyen d'assurer la paix. Ils soutiennent que le désarmement s'impose ainsi que l'abandon de notre souveraineté à une force de police internationale. Le seul moyen d'assurer la paix est de faire disparaître les causes de guerre. Désarmer vaudrait tout autant que de lier derrière son dos les mains d'une victime de démangeaison aiguë. La cause du mal ne disparaîtrait pas. Soutenir que le remède à nos problèmes nationaux consiste à les transporter sur le plan international revient à vouloir guérir les malades dans un hôpital en démolissant les cloisons.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) a déclaré ceci:

Effectivement, c'est-à-dire en fonction de la perte que la production affectée aux fins de guerre fait subir à la nation, les frais de la guerre s'acquittent largement au jour le jour.

C'est vrai. En d'autres termes, le coût réel est acquitté par la production courante. Par conséquent le coût réel sera acquitté à la fin de la guerre. Pourquoi serions-nous endettés quand viendra ce temps? Si le coût réel est acquitté, la dette n'a pas de réalité. Je ne vois pas de faiblesse dans cet argument. De fait, il n'est pas nécessaire que nous soyons devenu débiteurs après la guerre. Le ministre continue:

Les services financiers n'ont pas uniquement pour tâche de procurer les fonds servant à solder les frais de l'armée, mais plus essentiellement, par le recours à l'impôt et à l'emprunt, de restreindre la demande dont sont l'objet nos

ressources économiques au sein de la population civile, en vue d'assurer leur disponibilité pour les besoins de la défense ou des approvisionnements.

Voilà qui est très raisonnable, mais si l'on fait les fonds de la guerre—et on le fait certainement— en créant la monnaie à volonté, pourquoi s'attendre à une récompense pour prêter son argent. Pourquoi un individu qui possède plus d'argent qu'il en a besoin serait-il créancier du pays à perpétuité parce qu'il lui prête des fonds? Si on n'en a pas besoin, pourquoi les emprunter? On peut se procurer tout l'argent nécessaire en créant gratuitement de la monnaie. Un banquier de Londres soutient que c'est sans doute ce qui se passe. Pourquoi récompenser des gens dont on n'a pas besoin en les rendant à perpétuité créanciers du reste de la nation?

Je me souviens de la déclaration du ministre des Finances lorsqu'il émit son premier emprunt de guerre. Il voulait alors que l'on répartît les obligations aussi largement et aussi également que posible. Si l'on avait acquiescé à son désir qu'auraient valu les obligations? Tout le monde aurait possédé le même nombre d'obligations et l'on aurait pu tout aussi bien les déchirer parce que chacun aurait payé l'intérêt de son voisin. Mais, comme le ministre a ajouté, certains éléments de la pouplation—la vaste majorité, il me semble,—n'ont pas les moyens d'acheter des obligations. Les soldats sont trop pauvres pour en acheter. Cependant, ces gens qui n'ont pas les moyens d'acheter des obligations devront payer des impôts destinés à acquitter l'intérêt des titres détenus par ceux qui étaient assez riches pour en acheter. On offre ces obligations à titre de placement sûr et rémunérateur, mais ce sont nos soldats qui les rendent sûres et rémunératrices. Si nous perdons la guerre, elles ne vaudront plus rien. Quand nos soldats reviendront de la guerre, ils auront à acquitter des impôts destinés à payer l'intérêt des obligations appartenant à ceux qui n'ont couru aucun risque. Cela ne constitue pas égalité de sacrifice.

Un mot au sujet du cultivateur. Juste avant mon départ pour Ottawa, on m'a invité à adresser la parole à une réunion des membres du conseil exécutif des Fermiers-Unis de l'Alberta. Je leur ai dit que j'était venu non pas pour prononcer un discours, mais pour apprendre leurs désirs, en vue de les communiquer au Parlement. Je leur ai dit que nous avions fait notre possible à la dernière session, mais que nous ne pouvions pas leur donner beaucoup d'espoir. Je leur ai dit que si les cultivateurs de l'Alberta et de tout l'Ouest étaient dans la misère, cela devait plaire au Gouvernement parce que c'était la conséquence de sa politique fondamentale. Si telle classe ne peut réaliser des économies, c'est tant mieux, car le Gouvernement s'épargnera la peine de les lui enlever. Un libéral s'est levé pour regretter que j'aie mêlé la politique à la discussion. J'ai répliqué qu'il n'en était rien, que je n'adressais nul reproche au Gouvernement, et que je m'en tenais simplement aux faits.

Combien de ces obligations de guerre seront détenues par les cultivateurs de l'Ouest canadien? A peu près aucune. Pourtant, la guerre terminée, on leur demandera des impôts pour solder les intérêts sur des obligations qu'ils n'ont jamais pu acquérir. Je parle en connaissance de cause. J'ai été cultivateur toute ma vie et je connais la classe agricole. Si les cultivateurs peuvent exister, c'est à peu près tout ce dont ils sont capables. Ils ne peuvent acheter des obligations et pourtant la guerre terminée ils devront vider leurs goussets. Si les hostilités se prolongent des années et des années, comme on nous l'a fait prévoir, ces personnes qui n'ont pu acheter de valeurs mobilières seront appelées à acquitter des intérêts en faveur de celles qui ont pu s'en procurer.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a terminé son discours par les paroles suivantes:

> Ne permettons jamais à un homme ou à un groupe d'hommes, de subjuger par la crainte et d'étouffer par la force la vie corporelle et spirituelle des bons et des humbles.

Il n'y a qu'un moyen de rendre cela possible. Le Gouvernement doit affirmer sa souveraineté au point de vue de la création et de l'émission de monnaie. Tant que les gouvernements—je ne vise pas plus celui-ci qu'un autre—permettront aux prêteurs d'argent, c'est-à-dire aux banquiers, qui sont de bons serviteurs, mais des maîtres impossibles, des maîtres de la pire espèce, de leur dicter une ligne de conduite, comment la démocratie pourra-t-elle exister? Nous croyons qu'un empire britannique puissant, libre et prospère constitue la meilleure garantie de paix et de stabilité dans le monde et au lieu de céder la souveraineté de l'Empire ou d'une de ses parties à une force internationale qui serait bien entendu la finance internationale, nous devrions raffermir ces pouvoirs souverains en restituant à la couronne, au nom du peuple, un pouvoir absolu sur l'émision de la monnaie et du crédit.

(Sur la motion de l'honorable M. Stirling la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 5 heures 55 minutes du soir.

Lundi 25 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

ALBERTA PROVINCIAL BANK

RENVOI PROJETÉ D'UNE QUESTION DE PROCÉDURE AU COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le comité permanent du règlement reçoive l'instruction de s'enquérir de l'à-propos d'accepter, comme suffisantes durant cette session, les procédures faites durant la dernière session au sujet de la présentation d'une pétition, de la présentation d'un bill et de la publication d'un avis relatives à la construction en corporation de The Alberta Provincial Bank, et de faire rapport.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): C'est là la motion que l'honorable député a voulu présenter l'autre jour. Je lui ai alors fait remarquer que les comités n'étaient pas encore constitués. Nous les avons formés depuis. J'ai alors déclaré qu'à mon sens cette motion serait agréée sans opposition lorsque les comités auraient été établis, et je suis toujours de cet avis.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 22 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. GROTE STIRLING: Monsieur l'Orateur, si l'on a clos la session de 1940 puis ouvert celle de 1941 deux jours plus tard, c'était afin de répondre aux exigences de l'opinion publique, qui réclamait certains renseignements. Ces réclamations étaient même marquées d'une certaine insistance, surtout chez une partie de notre population qui suivait avec admiration, mais non sans quelque appréhension, l'effort de guerre que poursuivait la Grande-Bretagne pour la défense du Canada aussi bien que de son propre territoire. Cet élément de notre population sait fort bien que notre première division n'a été équipée, aux fins de l'entraînement, qu'une fois rendue en Grande-Bretagne; il doute encore que notre deuxième division, actuellement en Angleterre, ait tout le matériel nécessaire à son entraînement; il sait que nos troisième et quatrième divisions, encore au Canada, ne sont pas complètement équipées. Ces mêmes citoyens ont appris que les corps de réserve de l'armée canadienne ne sont pas suffisamment outillés, que les corps de motocyclistes n'ont pas un nombre suffisant de motocyclettes, que nous manquons de chars d'assaut, de canons anti-chars, de canons anti-avions, d'instruments indispensables au service des transmissions de tout le matériel dont doivent disposer ces armées spécialisées pour former une armée moderne; sans ce matériel elles ne peuvent s'entraîner et sans entraînement, non seulement ne peuvent-elles rendre aucun service, mais elles constituent une véritable menace pour les corps auxquels elles sont assignées.

Les ministres qu'il a été convenu d'appeler les "ministres de la guerre" ont donné lecture à la Chambre de documents plutôt volumineux, déclarations précédées d'un aperçu historique de la situation présenté par le premier ministre (M. Mackenzie King). On nous a fait part d'une foule de renseignements, on nous a mis au courant des ramifications des divers organismes qui dirigent notre effort de guerre et nous cherchons actuellement à nous assimiler tous ces détails.

Toutefois, nous sommes en mesure de faire certaines constatations. Il va sans dire, on n'a pas encore atteint le maximum de la production projetée.

Mais c'est maintenant que se poursuit la guerre. Oh! combien déplorable que le Gouvernement n'ait pas prévu il y a plusieurs mois nos besoins actuels. Ce n'est qu'après l'invasion des Pays-Bas que l'on a compris la nécessité d'un effort maximum au Canada. Si on l'avait reconnu plus tôt, comme on aurait dû le faire, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) n'aurait pas eu à nous apprendre, l'autre jour, que nous n'atteindrons notre production maximum que dans huit mois.

Certains honorables députés inclineront peut-être à croire que c'est là de la sagesse après coup, mais en est-il vraiment ainsi? Le grand public et la plupart des membres de la Chambre peuvent le croire, mais je soutiens que le Gouvernement ne saurait être de cet avis. C'est le Gouvernement qui dirige notre effort de guerre. Il a vu le gouvernement de Grande-Bretagne diriger le magnifique effort du peuple du Royaume-Uni. Il y a eu un échange constant de câblogrammes et l'on ne me fera pas croire que le gouvernement du Royaume-Uni a négligé de mettre le gouvernement canadien bien au courant de tout ce qu'il prévoyait, de communiquer à ce dernier

les renseignements qu'il possédait au sujet de l'ennemi, de lui dire ce qu'il faisait et comptait faire, et de lui faire part des mesures de collaboration nécessaires pour ceux qui agissent de concert dans la réalisation de cet effort. Un gouvernement n'a pas coutume de divulguer le texte des câblogrammes secrets. Il ne serait guère convenable qu'il le fît, mais ces câblogrammes arrivent constamment et la ligne de conduite des autorités s'inspire de ce qu'ils révèlent.

Au cours de la dernière session, le premier ministre a déclaré, en réponse à une question que je lui avais posée, que le Canada n'avait refusé aucune demande de la Grande-Bretagne. Je le crois volontiers. Toutefois, la Grande-Bretagne ne demande rien aux dominions avant d'avoir sondé le terrain et de s'être assurée autant que possible que sa demande sera bien accueillie. Chaque semaine, et même chaque jour, des câblogrammes nous arrivent. Les envoyés discutent; les ministres font des visites; et l'on échange des communications. Or, ce n'est qu'après un délai de huit mois que le Gouvernement s'est mis à intensifier l'effort du Canada. Il était bien manifeste que si la Grande-Bretagne n'avait pu résister, le Canada eût été perdu. Notre effort de l'hiver dernier s'est accompli selon la politique arrêtée à cette époque par le Gouvernement. On nous déclare aujourd'hui que le Canada fait tout le nécessaire. S'il peut le faire aujourd'hui, grâce à une direction appropriée, il aurait pu en faire autant, ou du moins commencer à agir, l'hiver dernier, s'il avait bénéficié d'une pareille direction. L'industrie canadienne n'a mis aucun retard à agir. Elle a montré beaucoup d'empressement à se mettre à l'œuvre. Les constructeurs d'avions ont réclamé à grands cris du travail. Le ministère de la Défense nationale avait effectué une enquête minutieuse au sein de l'industrie canadienne et il possédait un répertoire indiquant ce qu'environ deux mille maisons étaient en mesure de fabriquer et peut-être aussi ce qu'elles étaient impatientes de commencer à fabriquer. Les ouvriers canadiens ne manifestent aucune apathie, comme le démontrent les paroles de leurs représentants et nos propres observations. Nous n'avons qu'à songer au travail qu'ils ont accompli dans la construction des édifices nécessaires à l'exécution du plan d'entraînement d'aviateurs de l'empire, et dans l'aménagement des installations nécessaires à l'entraînement de la Royal Air Force.

Non, les ouvriers canadiens ne se sont pas montrés apathiques, mais ce n'est que tout récemment que le rythme de l'effort canadien s'est accéléré. L'unique changement s'est produit dans la politique du gouvernement, sur laquelle ce rythme devait se régler; il est dû, je le répète, au fait que l'on comprend maintenant la nécessité d'un effort maximum de la part du Canada.

Je ne discuterai pas dans les détails les exposés qu'ont présentés les ministres; car il est encore trop tôt pour les apprécier convenablement. Les ministres ont donné des tableaux d'ensemble, et bien qu'ils aient négligé de révéler certains chiffres, je ne leur en fais pas reproche. C'est à eux qu'il appartient de décider si telles ou telles statistiques doivent être communiquées ou non. Une raison seulement peut motiver leur réticence, et c'est la crainte de voir certains renseignements parvenir à l'ennemi. La réticence officielle ne devrait avoir aucun autre objet. Il me semble qu'on la pousse parfois un peu loin. On me permettra de citer un exemple.

A la dernière session, nous désirions vivement apprendre où l'on en était de la fabrication des mitrailleuses Bren. Nous n'avons pas réussi. Le ministre s'en est tenu à des généralités, nous assurant que la situation était satisfaisante et que la production dépassait les prévisions. Dans l'exposé qu'il a présenté à la Chambre il y a dix jours, il a usé du même langage calmant, mais encore sans citer de chiffres. Trois jours plus tard, il communiquait les chiffres à la *Presse canadienne*. Cela me paraît constituer un affront à la Chambre, monsieur l'Orateur. Le ministre, en nous présentant un exposé, censé complet, de l'effort du Canada en la matière, effort qu'il savait intéresser le public, a évité de donner à la Chambre les précisions qu'il communiquait à la presse trois jours plus tard. Je n'ai pas le moindre doute qu'un certain nombre de personnes—j'ignore combien—connaissaient ces chiffres depuis quelque temps. A la dernière session, en effet, j'ai appris qu'ils avaient été communiqués à certains députés. Mais pas à moi. S'il se trouve des agents de l'ennemi parmi nous, comme j'en ai peu de doute, il est assez évident que Herr Hitler a connu les chiffres relatifs à la production de la mitrailleuse Bren avant nous, membres du Parlement. C'est une façon peu satisfaisante de tenir renseignés les députés qui, tant personnellement que par l'intermédiaire des divers partis, ont informé le Gouvernement qu'ils désiraient tout autant que lui voir avancer l'effort de guerre et le pousser. Pourquoi tenir le public dans l'incertitude? Ne vaut-il pas mieux

communiquer des précisions de ce genre, qui ne peuvent certainement pas faire de mal, mais qui tendent à soutenir l'intérêt de ceux qui étudient la question?

Il y a environ un mois, il m'a été donné, grâce à la courtoisie du commandant du camp de Vernon (Colombie-Britannique), de passer en revue les jeunes gens qui y recevaient leur entraînement depuis quatorze jours. Ce que j'ai vu m'a fait une forte impression. J'ai été vivement frappé de la belle apparence de ces quelque 1,200 jeunes gens surpassés nulle part ailleurs, et des progrès qu'ils avaient déjà accomplis dans une période ne comportant qu'environ 80 heures d'instruction. Ce magnifique résultat atteint en si peu de temps peut s'attribuer à l'excellent travail du colonel Sutton, D.S.O. et de ses officiers et sous-officiers. Ces instructeurs constituaient un groupe d'hommes remarquables qui avaient passé par nombre de régiments fameux: des fusilliers marins, de l'armée indienne, de l'armée britannique et de l'armée canadienne. Grâce à l'excellente formation qu'ils avaient données aux recrues, l'atmosphère du camp ne laissait rien à désirer, non plus que la tenue des troupes et leur connaissance des éléments de la manœuvre et de la marche. Les résultats obtenus m'ont paru excellents.

Je n'entends pas examiner la question de savoir si le plan d'entraînement de trente jours est convenable ou s'il est susceptible d'amélioration. Aucun homme sensé, il me semble, ne saurait croire qu'il est possible de former des soldats en trente jours. Cependant, dans l'élaboration de ce plan, il est intervenu, j'en suis sûr, un ou deux facteurs auxquels on a attaché beaucoup de poids. L'un de ces facteurs consiste en l'avantage de réunir des jeunes gens du même âge et de toutes les provinces à trente ou quarante centres du Canada où l'on pourrait les examiner, où ils apprendraient à se connaître les uns les autres et où on leur inculquerait les éléments de l'instruction militaire et de la discipline qui les prépareraient à recevoir la formation plus avancée qu'il faudrait leur donner si l'on venait à avoir besoin d'armées de terre plus considérables.

Le deuxième motif de la décision dont il s'agit est que, je suppose, vu l'insuffisance notoire de l'équipement des unités de réserve de l'armée canadienne, on ne pouvait entrevoir la possibilité d'équiper les nouvelles recrues de façon à leur donner une instruction militaire plus avancée à l'heure actuelle.

Quels autres résultats a donnés l'inscription nationale? Ce sont les députés de l'opposition qui en ont proposé l'adoption. Plus d'une fois, avant que le Gouvernement s'y soit résolu, en a-t-on souligné l'opportunité. Certes, l'entraînement militaire ne devait pas seul en résulter. Cette inscription, ce dénombrement de la population, avait pour but de fournir un grand nombre de renseignements, d'établir le classement de notre main-d'œuvre disponible, hommes et femmes, jeunes et vieux, travailleurs experts et travailleurs inexpérimentés. Elle devait prévoir des modes de formation pour les ouvriers inexpérimentés. A notre connaissance l'inscription nationale n'a donné d'autres résultats que ceux qui ont trait aux camps d'entraînement. La population canadienne est désireuse de connaître, j'en suis sûr, tout travail effectué dans d'autres domaines, s'il y en a eu.

[L'hon. M. Stirling.]

Quand la Grande-Bretagne, contrairement à ce que faisait le Canada, s'armait, un grand nombre de nos experts mécaniciens, jeunes et d'âge moyen, s'en allaient en Angleterre, attirés par un genre de travail qui leur plaisait. Avons-nous délibérément fait quelque chose pour compenser ce manque de main-d'œuvre? Je pose la question, car il est très urgent, dans le moment, de remédier à ce manque d'ouvriers, car la situation ne peut que s'aggraver avec le temps.

Il n'y a pas très longtemps, on me proposait un plan prévoyant l'utilisation des ateliers mécaniques et des garages les plus importants que l'on trouve dans toutes les villes au Canada. On me faisait remarquer que dans ces ateliers et ces garages il serait possible de donner des cours à ces jeunes, très nombreux, qui ont un talent spécial pour la mécanique. On disait aussi que, à mesure que leur formation se perfectionnerait, on pourrait peut-être entreprendre des travaux en sous-traité dans ces ateliers. Celui qui m'a fait cette proposition, est très bien entendu en mécanique; il a servi comme combattant dans l'armée canadienne, mais son âge et sa situation l'empêchent de servir de nouveau. Ce n'est là qu'un seul parmi tant d'hommes, ayant les connaissances voulues et l'outillage nécessaire à leur disposition, qui ont un vif désir de mettre leurs talents au service de notre effort de guerre. Si on n'a pas encore donné suite à une telle proposition, je la soumets au Gouvernement avec l'idée qu'elle mérite d'être étudiée.

On nous dit que les petits sous-marins d'Hitler sont construits pièce par pièce dans des usines de ce genre disséminées par toute l'Allemagne. Une fois que ces usines ont terminé leur travail, les sous-marins sont assemblés près de la mer, puis envoyés accomplir

leur œuvre de destruction. Si Hitler peut utiliser ses ateliers dans la poursuite de la guerre, nos jeunes peuvent aussi mettre à contribution nos ateliers canadiens dans notre effort de guerre.

Le Gouvernement a organisé des bureaux volontaires d'inscription afin de permettre à des milliers de personnes, désireuses de faire leur part dans notre effort de guerre, d'y envoyer leur noms. Je ne sais ce qui en est résulté. Je ne sais combien de milliers de demandes on a reçues. Je ne sais si le Gouvernement a demandé à ces bureaux la main-d'œuvre qu'il recherche, et s'il l'a obtenue. Je ne sais si la commission du service civil s'est adressée à ces bureaux quand les vacances se sont produites dans l'administration. Je crois cependant que le public canadien veut connaître l'efficacité des bureaux d'inscription, car beaucoup de personnes que j'ai rencontrées concluent à leur inutilité.

Je voudrais aussi signaler au Gouvernement l'œuvre bénévole qui se fait sous la direction du British Columbia Women's Service Club. Sauf erreur, c'est en juin dernier que Mmes Kennedy et McGusty, respectivement contrôleuse et commandante de la filiale de Vernon, sont venues à Ottawa. Après s'être acquis l'appui des honorables députés de la Colombie-Britannique, elles ont vu feu l'honorable Norman Rogers et lui ont exposé le but de leurs travaux et leurs désirs. Celui-ci a semblé s'intéresser profondément à l'œuvre qu'elles poursuivaient. J'ignore toutefois si sa bienveillance s'est exprimée en des paroles dignes de mention et si l'on a mis à contribution certains des services auxquels elles se préparent avec tant de soin. Quoi qu'il en soit, il est évident que le jour approche où il nous faudra employer des femmes dans l'industrie ou les autres sphères d'activité et je crois que le Gouvernement devrait remettre la question à l'étude afin de constater s'il n'y a pas lieu de reconnaître des organismes comme celui dont je viens de parler: chacune de ces associations est animée d'un sincère désir de se rendre utile.

Dans la région de Princeton, centre minier important de la Colombie-Britannique, à la population originaire de divers pays d'Europe dont quelques-uns actuellement sous la domination nazie, on a ouvert une souscription en faveur de l'achat d'avions Spitfire auquel ont afflué des dons plus ou moins importants. Mais à peine le travail commencé, un article déconseillant ces souscriptions paraissait dans les journaux. Le Gouvernement a-t-il raison de décourager ainsi des initiatives de ce genre, les seules où certains Canadiens trouvent à donner libre cours à leur enthousiasme débordant? Je ne suis pas du tout étonné d'entendre dire que le ministre préfère voir ces fonds aller à l'achat d'obligations de guerre.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai rien dit de tel, pas plus que je n'ai déconseillé ces souscriptions.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre dit qu'il ne les a pas déconseillées; pourtant, j'ai su que quelqu'un l'avait fait. Je me rappelle même avoir lu dans les journaux une couple de paragraphes—que je n'ai pas sous la main et c'est pourquoi je ne m'étendrai pas sur le sujet—dont j'ai tiré l'impression que le Gouvernement avait tendance à ne pas favoriser les souscriptions tendant à l'achat de Spitfires. Si le ministre dit qu'il n'a pas agi de la sorte, alors c'est moi qui fais erreur, comme ont fait erreur les gens de Princeton. Quand on a commencé à percevoir ces fonds d'une population plutôt disséminée et cosmopolite, on s'est trouvé entravé par la nouvelle que le Gouvernement ne favorisait pas ce genre de souscriptions. Si le Gouvernement ne les a pas déconseillées, ou même s'il les a réellement déconseillées, aurait-il l'obligeance d'expliquer davantage ses intentions au peuple canadien?

J'en viens maintenant à l'accueil fait à notre second emprunt de guerre. Peu après l'ouverture de la campagne en faveur de cet emprunt, un homme très bien vu dans sa localité m'écrivait et me disait que lui et ses amis avaient été détournés de souscrire à cet emprunt à cause du gaspillage et du favoritisme politique qui s'était pratiqué à l'occasion de la construction du camp de Vernon. J'ai remis cette lettre au ministre des Finances (M. Ilsley) et celui-ci, en me remerciant, m'a dit qu'il l'a remettrait au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et discuterait de la chose avec lui. Trois semaines plus tard, j'ai reçu une autre lettre rédigée à peu près dans le même sens. Je connais très bien ce monsieur et je me fie beaucoup à son jugement. Je lui a demandé immédiatement de me fournir des détails afin de pouvoir les faire connaître au ministre intéressé. Ce sont les renseignements qu'il m'a fournis que j'expose maintenant au ministre qui remplace dans le moment le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) espérant bien que l'on ira au fond de cette question.

Je sais fort bien qu'il est très facile de porter des accusations de ce genre, mais je sais également qu'il est difficile de réunir les faits pour en établir le bien-fondé. Les gens ne veulent pas parler; ils craignent de perdre leurs positions, mais il semble que ces

cas se présentent assez souvent. Je regrette d'avoir à le dire, mais je sais par expérience qu'il en est bien ainsi. Il incombe au gouvernement, par une enquête ou par tout autre moyen à sa disposition, non seulement de mettre un terme à ces accusations, mais aussi de les réfuter. Depuis le premier ministre jusqu'au plus humble membre de son cabinet, tous ont donné à la Chambre l'assurance qu'ils n'avaient aucun désir personnel de donner prise à l'ingérence politique dans notre effort de guerre. Je dois accepter leurs déclarations et, certes, je les accepte. Mais ce sont eux qui dirigent cet effort de guerre. Or, dans quelle mesure ont-ils surveillé minutieusement ceux qui en dirigent et en arrêtent les détails? Voilà la question. Il est facile de dire, "Je ne tolérerai aucun favoritisme politique", mais, dès qu'il a fait cette déclaration, le ministre s'engage aussi à voir que ceux qui lui sont responsables s'acquittent honnêtement de ce devoir.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'inscription nationale avait pour but non seulement de donner la formation militaire à nos jeunes gens, mais encore d'assurer les moyens d'appliquer la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales. Cette mesure a conféré au gouvernement des pouvoirs très étendus et il les a exercés. C'est ainsi qu'il a établi la commission de contrôle du change étranger. Lorsqu'un Canadien désire aller aux Etats-Unis, il doit donner à cette commission l'assurance que son voyage est raisonnablement nécessaire, sans quoi il ne peut obtenir le numéraire voulu pour ce voyage. Je l'ai signalé au cours de la dernière session, de forts montants d'argent canadien passent aux Etats-Unis pour l'achat de fruits, de légumes et d'un grand nombre d'autres choses qui, à mon avis ne nous sont pas nécessaires de ce temps-ci et qui constituent un véritable gaspillage d'argent indispensable à l'achat d'autres produits dont nous avons réellement besoin. Le cours du change de notre devise ne s'en trouve aucunement amélioré. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans les journaux, ce matin, que le ministre des Finances (M. Ilsley) avait décidé de publier une liste de fruits et de légumes et qu'il allait enjoindre aux importateurs autorisés de cesser de les importer jusqu'à nouvel ordre.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député fait-il allusion à une nouvelle parue dans la *Gazette*?

L'hon. M. STIRLING: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: Invoquant la question de privilège et pour que mon honorable ami soit bien renseigné, j'aimerais dire tout de suite que cette nouvelle est absolument inexacte si on comprend que j'ai autorisé l'association des marchands de gros à envoyer des circulaires à ses membres. Ce n'est pas ce que dit la nouvelle, mais je crains que d'autres personnes aient pu l'interpréter dans le sens que lui a prêté l'honorable député. Les représentants des grossistes sont venus me voir, il y a quelques jours, mais ni eux ni moi-même n'ont proposé que leur association ou d'autres intermédiaires demandent aux commerçants en gros de ne pas importer certains fruits ou légumes. J'ai été des plus surpris de lire dans la presse l'avis que vient de mentionner l'honorable député. A cette entrevue, les grossistes ont dit que, si le Gouvernement songeait à restreindre l'importation de fruits et de légumes, il devrait éviter soigneusement tout embarras injustifiable. Ils demandèrent également d'être consultés d'abord. Je les ai priés d'exprimer leurs vues par écrit, ce qu'ils n'ont pas encore fait. A part cela, on n'a rien suggéré ni demandé à cette entrevue.

L'hon. M. STIRLING: Je suis reconnaissant au ministre de ses explications, et je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur la nouvelle que j'ai lue, comme il a dit. Sans doute, elle n'explique pas exactement la situation actuelle. Mais je puis continuer dans cet ordre d'idées. Nous n'avons qu'une certaine somme d'argent pour faire face aux nécessités et nous avons grandement tort de l'employer pour des choses dont nous pouvons nous passer. Dans une seule semaine de juin, l'an dernier, des tomates au montant de $50,000 ont été livrées sur le marché de Montréal, et d'une valeur de $40,000 sur celui de Toronto. Je ne dis pas que de telles importations ont lieu. Je soutiens que si le consommateur canadien dépense son argent de cette manière, —il se peut qu'il ne réfléchisse pas suffisamment,—on devrait lui faire comprendre qu'il est nécessaire d'employer son argent à meilleur escient et qu'il devrait être animé d'un plus grand esprit de sacrifice afin d'en arriver à l'égalité du sacrifice. Ce n'est que de cette manière que l'on pourra faire un usage approprié des dollars canadiens. Et voilà maintenant que cette situation a été aggravée par un incident arrivé dans l'Ouest il y a quelques semaines! Des marchands, aux Etats-Unis, ont constaté qu'il y avait rareté de quelques variétés de pommes d'une certaine dimension. Ils ont vu que le Canada était en mesure de les leur fournir et ils en ont commandé deux ou trois cents wagons qui ont été expédiés de la Colombie-Britannique aux Etats-Unis, à leur demande. Les producteurs américains ont protesté avec tant de véhémence que les échos ont été entendus à Washington et on me dit que l'on a en quelque sorte renoncé

à faire venir d'autres consignations. Maintenant, voyons quelle est la situation. Depuis plusieurs années les produits américains entraient au pays par flots, au début sans le moindre obstacle et ces dernières années en conformité de certaines mesures de protection. Maintenant, lorsque les Etats-Unis ont besoin de denrées que le Canada peut leur fournir comme je viens de l'indiquer et nous les demandent, on entend ces hauts cris. On a fait tant de bruit à ce sujet qu'un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture à Washington est allé dans l'Ouest, et voici ce qu'il est censé avoir dit, d'après le rapport du *Wenatchee World* du 1er novembre:

Comme les producteurs de la Colombie-Britannique peuvent disposer de pommes de grosseur populaire, les acheteurs américains en ont commandé. Tous les approvisionnements obtenus ont été achetés à prix ferme, et il n'y a pas eu de spéculation, ni d'expéditions sur consignation. Il n'y a pas eu de dumping sur notre marché.

Les honorables députés se rendront compte que par cette transaction les Canadiens, au lieu de gaspiller leur argent en achetant des choses dont ils n'ont pas besoin, ont essayé d'accumuler une réserve de devises canadiennes dont on pourra disposer pour notre effort de guerre.

Cet emploi inapproprié de notre argent représente un état de choses des moins satisfaisant, et si la ligne de conduite à laquelle j'ai fait allusion n'est pas celle que le Gouvernement a l'intention de suivre, je lui ferai remarquer que le temps est venu de recourir à certaines mesures légitimes, au cas où les Canadiens n'utiliseraient pas les ressources du Canada et l'argent qu'ils ont à dépenser de la meilleure manière possible, afin de leur faire comprendre qu'il n'y a qu'une manière de dépenser cet argent et que c'est la plus profitable. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement a tant tardé à agir à ce sujet, car on y a attiré son attention il y a six mois. Je ne puis imaginer qu'il ait des craintes au sujet de l'accord canado-américain car la signature de ces deux pays a ratifié une clause de guerre dans cet accord qui laisse une certaine liberté d'action à l'un ou l'autre de ces pays au cas où ils seraient parties à un conflit.

Cependant, la question des fruits et des légumes n'est qu'un aspect de ce grand problème, et j'espère fermement que le Cabinet cherchera un moyen de convaincre le peuple canadien qu'il doit se passer de certains articles de luxe en ce moment dans un esprit de sacrifice. Ils sont encore trop nombreux les citoyens du pays qui ne comprennent pas la nécessité des sacrifices personnels. Il ne faut jamais cesser d'insister sur le fait que tous les habitants du pays doivent porter une part égale du fardeau des sacrifices afin que le sentiment public puisse se tourner contre ceux qui s'y opposent, et cette égalité de sacrifices ne doit pas être acceptée au Canada seulement mais par tous ceux qui luttent avec nous dans la bataille de l'Angleterre.

Le Canada a toujours compté sur la marine royale pour sa protection, et nombre de Canadiens en ont rougi. Il est vrai que, depuis quelques années, nous avons eu une petite marine des plus efficace, mais nullement proportionnée à notre richesse, à notre commerce, ni à notre besoin de protection. Il n'y a pas eu égalité de sacrifices, là, parce que ce sont les contribuables du Royaume-Uni qui ont maintenu la marine royale. Nous n'avons pas contribué à cette formidable protection mais nous en avons grandement profité.

J'ai entendu avec plaisir, l'autre jour, le ministre du Service naval quand il a reconnu cette inégalité et a manifesté beaucoup d'espoir au sujet de l'expansion de notre marine royale canadienne. Que le Gouvernement mette tout en œuvre pour montrer aux Canadiens la nécessité des sacrifices, afin que les résultats de l'inscription nationale soient absolument satisfaisants, et, surtout, pour que la loi de la mobilisation des ressources nationales soit appliquée à la lettre. Utilisons les services des milliers d'hommes et de femmes qui veulent aider. Activons et augmentons autant que possible les efforts de guerre du Canada afin que notre pays n'ait pas à se reprocher d'avoir trop tardé à faire sa part dans la bataille de la liberté.

Liberty is not a word,
But is a substantial thing,
A precious jewel, purchased
At the dear rate of life itself,
An so to be defended.

Ces vers furent écrits il y a trois cents ans par deux dramaturges anglais, et ils seront éternellement vrais.

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de relever aucune des remarques de l'honorable préopinant (M. Sterling). Je tiens cependant à dire que personne n'a lieu de se plaindre de son discours ou de lui chercher noise sur un point quelconque. J'ai l'avantage de pouvoir le féliciter immédiatement du ton bienveillant, modéré et courtois qu'il a adopté et que nous sommes en droit d'attendre d'un membre en vue de l'opposition. J'ai peut-être une raison toute spéciale de ne pas analyser son discours par le menu, c'est que ses observations ne m'ont aucunement paru comporter de critique vraiment grave contre le Gouvernement. Le fait qu'un membre si influent du parti conservateur ait prononcé un discours comme celui-là indique que le Gouvernement s'est remarquablement bien acquitté de son

effort de guerre. Les reproches faits par l'honorable député portaient sur des points secondaires, et il ne saurait y avoir beaucoup à reprendre lorsqu'un homme de sa qualité n'en peut formuler de bien sérieux. C'est dire que le Gouvernement est à peu près dans la situation de celui qui, requis de fournir des références sur sa conduite, donna le nom du chef de police. Lorsqu'on l'interrogea, le chef de police déclara ne pas même connaître l'individu en question. Ce qui provoqua cette remarque de l'intéressé: "Si le chef de police ne me connaît pas encore depuis trente ans que j'habite cette ville, ce doit être un bon signe".

Je me permettrai cependant de signaler l'un des points traités par l'honorable député. Il a dit que les renseignements fournis à la Chambre par le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) sur la production des mitrailleuses Bren étaient très vagues, mais que peu de jours après, au cours d'une interview, il livra aux journaux des détails qu'il n'avait pas donnés à la députation. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, l'honorable député me paraît être dans l'erreur. Si vous vous reportez à la page 164 du hansard, vous y trouverez les paroles du ministre concernant la mitrailleuse Bren. Et si l'honorable député va à la source, il constatera que le compte rendu des journaux n'est qu'une variante des renseignements fournis à la Chambre par le ministre et que celui-ci n'est pas allé donner aux correspondants des journaux des détails qu'il nous aurait refusés. Je lis donc, page 164 ce qui suit:

Parlons des mitrailleuses Bren. J'en ai fait connaître le nombre jusqu'à la fin de septembre à l'honorable député. Je n'indiquerai pas le nombre livré chaque semaine, mais je dois dire qu'il est fort satisfaisant, eu égard aux plans établis quand la production a débuté à l'usine. Ces livraisons hebdomadaires augmentent constamment et vers la fin de la première année de production, nous nous attendons à tripler les livraisons prévues au contrat.

A partir de ce point, comme on le voit, il ne s'agit plus que d'un simple problème d'arithmétique. La note que j'ai sous la main révèle que le nombre stipulé dans le contrat pour la période s'étendant du 1er avril cette année au 31 mars l'an prochain se chiffrait par 1,000. On peut donc conclure qu'une telle déclaration du ministre à la Chambre laisse aux journaux le soin de faire le calcul et de publier un communiqué très précis. Il semblerait que le ministre se soit montré plus explicite devant les journalistes que devant les députés, mais je ne crois pas que tel soit le cas et j'estime que la critique de l'honorable député porte à faux.

Pour ce qui est de l'effort de guerre du Gouvernement en général, j'ai lu quelque part qu'on pourrait le considérer comme une série de brillantes improvisations qui ont produit des résultats extraordinaires. J'ignore si l'emploi du terme "improvisation" peut se justifier et si la description est exacte. Il se peut qu'elle ne le soit pas. Nous n'étions pas prêts lors de la percée dans les Pays-Bas et de la chute de la France. Je ne vois pas comment un pays aurait pu l'être sous un régime démocratique. Il a fallu hâter la mise sur pied des plans, et je crois qu'en l'occurrence on a le droit de parler de brillantes improvisations. Pour ma part, et surtout parce que je suis difficile à contenter, je veux féliciter le Gouvernement de la façon dont il a conduit les affaires du pays, au cours des six ou sept derniers mois en particulier, depuis la débâcle que j'ai mentionnée. Je n'ai pas l'intention cependant de ne chanter qu'un hymne de louanges, mais bien que je ne sois pas facile à contenter, je ne veux pas laisser passer l'occasion d'offrir mes éloges au Gouvernement parce qu'ils sont mérités. Je le fais aussi franchement, comme le savent bien les honorables députés, que je condamnerais immédiatement le Gouvernement ou tout autre organisme que je jugerais digne de blâme.

Je me propose de traiter surtout aujourd'hui des problèmes du travail au pays en général, mais il est certaines questions d'un autre ordre que j'aimerais à aborder auparavant.

En premier lieu je m'unis à ceux qui ont déjà demandé que les soldats bénéficient du transport gratuit durant les fêtes de Noël. Il me semble qu'il n'est pas suffisant de réduire de moitié le prix du passage des permissionnaires ou de ne leur imposer que le prix de l'aller. Quand une mesure est impropre à produire l'effet désiré, il vaudrait autant ne rien proposer. Des soldats qui sont éloignés de leurs foyers n'ont pas de quoi se transporter durant la permission de Noël. Il est inutile de leur offrir un taux réduit de moitié. Ils pourraient se rendre chez eux je suppose, quittes à être portés déserteurs, mais ce n'est pas là leur désir. Il me semble que l'opinion générale à ce sujet est assez claire. La très grande majorité des députés favorisent probablement un transport gratuit pour les soldats et je demande au Gouvernement de se montrer équitable pour que la joie règne durant les fêtes de Noël.

Il est un autre sujet étranger à la question ouvrière sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre et plus particulièrement celle du ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald). Le ministre a dû s'absenter pour vaquer à ses devoirs administratifs, mais je sais qu'il s'occupera plus tard du point que je vais soulever. La situation dont j'ai à parler me paraît étrange. D'après la règle établie dans la marine, l'allocation de l'épouse serait bien

différente de ce qu'elle est dans l'aviation ou dans l'armée de terre. Advenant mariage, l'épouse d'un membre de l'aviation ou de l'armée de terre touche automatiquement une allocation mensuelle de $35. Il n'en est pas ainsi, apparemment, dans la marine. La règle voudrait que l'allocation à laquelle un officier ou un marin aurait droit ne lui soit accordée, si le mariage a eu lieu le ou après le 1er novembre 1928, que s'il a déjà atteint l'âge de vingt-deux ans ou lorsqu'il l'atteindra. Voici ce qu'on m'écrit:

Quelle ironie d'inviter les jeunes Canadiens à se battre pour la liberté et la justice lorsqu'ils s'en voient privés chez eux! Quelle différence l'âge peut-il bien faire? Si une homme de 19 ans est en âge de prendre les armes pour la défense du Canada, est-il juste de laisser son épouse souffrir de faim pendant qu'il accomplit son devoir?

Je dois avouer que j'abonde dans le sens de mon correspondant. Celui-ci me cite aussi le cas d'un marin, âgé de moins de vingt-deux ans, qui a obtenu de son supérieur la permission de se marier, croyant que son épouse toucherait l'allocation, mais l'allocation n'a pas été versée et ne le sera pas.

Le règlement veut, ainsi que je l'ai exposé, que l'épouse ne reçoive pas d'allocation si son mari a moins de vingt-deux ans. L'adoption de cette règle date de 1928 et je songe que la marine a peut-être décidé de maintenir la viellle tradition qui veut que tout marin ait une amie dans chaque port, tradition qui pourrait se perdre si l'on permettait au marin de prendre femme. J'ignore si c'est bien la raison d'être de ce règlement, mais je n'en vois pas d'autre. La règle qui veut que l'épouse d'un jeune marin de moins de vingt-deux ans qui s'est marié après en avoir obtenu permission, ne touche aucune allocation devrait être modifiée sans délai. Les épouses de nos citoyens sous les armes, quelle que soit l'arme où ils servent, devraient jouir du même traitement. Si on ne tient pas à ce que les officiers et matelots âgés de moins de vingt-deux ans se marient, il serait alors possible d'en faire l'objet d'un règlement, mais si on leur permet de se marier, alors l'Etat devrait prendre à l'endroit de ces gens la responsabilité qu'il assume d'ordinaire envers l'épouse de tout citoyen enrôlé.

J'aborde maintenant certains problèmes ouvriers qui m'ont été signalés. Je vais attirer l'attention sur un ou deux cas qui, évidemment, font valoir des griefs. Je n'ai pas à m'en excuser, ni à présenter des arguments captieux ou des récriminations. Si les amis du Gouvernement ne lui font pas part des défectuosités existantes, il ne lui sera guère possible d'y porter remède; les abus se perpétueront et le pays tout entier en souffrira.

Certains cas dont je veux parler intéressent l'Etat à son titre de patron. Je me rappelle l'expression tant employée que l'Etat devrait être patron modèle et donner ainsi l'exemple. Nous aimons la logique. Nous avons adopté une loi vulgairement appelée loi Lemieux et proclamé une charte du travail contenue dans notre décret du conseil de juin dernier. Les principes sur lesquels se fonde cette mesure législative d'ordre ouvrier devraient guider l'Etat dans ses fonctions de patron. Or certaines gens travaillent au service de l'Etat à des traitements qui ne sont rien moins que justes. Dans certains cas, le traitement en est un d'esclavage et de famine. Je ne dis pas que la proportion en est considérable, mais l'Etat emploie tant de personnes que plusieurs sont loin de toucher un traitement le moindrement équitable. J'en connais un qui remplit depuis quatre ou cinq ans les fonctions d'un adulte et non celles d'un jeune homme; il est marié et père de trois ou quatre enfants; il travaille régulièrement, à un traitement mensuel net de $56. Il n'est pas seul dans ce cas; il appartient à tout un groupe. C'est le traitement qu'on lui paie. Ce n'est guère juste. C'est quand nous sommes en guerre qu'il convient surtout de faire disparaître de telles injustices.

L'Etat emploie aussi certaines gens qu'il fait travailler sept jours par semaine, au lieu de six. Depuis des années, presque tout l'univers se conforme à la semaine de six jours; or depuis des années, à la caserne de Fort-Osborne, des chauffeurs et autres ouvriers dirigent sept jours par semaine des appareils qui fonctionnent à haute pression et y reçoivent, pour sept jours de travail, moins que le salaire normal de six jours payé ailleurs. J'ai cherché à corriger cet état de choses il y a quelque temps, alors que je pouvais compter sur l'appui de feu l'honorable M. Rogers, lequel avait compris que l'affaire était de sa compétence en sa qualité de ministre du Travail. Je pouvais aussi, je crois, compter sur l'appui du ministre de la Défense nationale d'alors, actuellement ministre des Pensions et de la Santé nationale, (M. Mackenzie). Tout semblait devoir réussir quand nos tentatives ont échoué devant un refus du conseil du trésor. Or il me semble que la question soit, comme l'a reconnu M. Rogers, de la compétence du ministre du Travail. Je crois qu'il appartient à ce ministère de s'enquérir des abus ouvriers et de surveiller les conditions ouvrières partout, celles qui intéressent les régions éloignées ou les environs.

Nous avons toujours le problème du chômage. J'ai parlé de l'effort de guerre du Canada, songeant au ministère des Munitions et Approvisionnements; je désire ajouter quelques observations sur ce ministère. J'endosse complètement les principes que le ministre des Munitions a suivis jusqu'ici. Je me rends compte que, dans l'adjudication des entreprises, il a dû considérer ce seul point pratique,

la rapidité de l'exécution. Il y avait urgence. Il fallait absolument multiplier les livraisons, même en centralisant le travail industriel dans les provinces centrales, l'Ontario surtout. Même si en procédant de la sorte les provinces des Prairies et d'autres régions du Canada n'ont pas eu toute leur part des entreprises de guerre, j'approuve complètement ce qui s'est fait et j'estime que le ministre et tous les intéressés du ministère concerné méritent des félicitations. Toutefois, les conditions nouvelles paraissent inviter à l'adoption d'autres principes.

Il importe de comprendre l'aspect social de ces distributions d'entreprises. Nous avons, dans mon district, toutes sortes d'industries que l'on pourrait mettre à contribution pour les fins de la guerre. On en utilise déjà quelques-unes, mais on pourrait s'en servir bien davantage. C'est une mauvaise pratique économique d'affecter des fonds à l'assurance-chômage et d'adjuger en même temps des entreprises sans tenir compte des besoins sociaux du pays. C'est le temps de s'attaquer à ce qu'on a appelé le noyau irréductible du chômage. Personne ne sait ce que c'est, mais quelqu'un a trouvé cette expression, elle paraissait originale et un tas de personnes l'ont adoptée tout comme si elle signifiait quelque chose. Puis des gens ont commencé à définir le noyau irréductible du chômage et on a constaté que lorsque le chômage avait été réduit à un point qui paraissait satisfaisant à un intéressé, on avait atteint le noyau irréductible du chômage et il n'y avait plus qu'à s'incliner. Mais nous pouvons dissoudre ce noyau irréductible, si nous nous en occupons, si nous recherchons la solution du problème, si nous y consacrons le temps, l'argent et l'énergie nécessaires, et surtout des efforts d'imagination. L'existence du chômage au pays est aujourd'hui tout à fait injustifiable. Je sais qu'il y a un grand nombre d'assistés qu'il n'est pas facile d'absorber dans l'industrie, mais nous pouvons faire quelque chose pour eux. J'ai connu des commissions des accidents de travail qui ont dépensé des fonds pour des gens que des blessures reçues semblaient avoir rendus tout à fait invalides et qui étaient donc sans emploi. Pour des raisons d'ordre financier, ces commissions se sont efforcées de remettre sur pied ces personnes apparemment inaptes au travail et donc de les mettre en état de gagner leur vie. Et par-dessus tout, bien qu'elles n'aient que contribué peut-être à ce résultat, ces commissions ont rendu à ces sans-travail la dignité qui est l'apanage de ceux-là seuls qui gagnent leur vie et qui ne peut exister, quand il y a oisiveté involontaire jointe à une allocation de subsistance.

[M. Maybank.]

Je traiterai maintenant un autre problème du travail fort épineux et d'un genre différent. L'honorable préopinant l'a abordé, mais sans insister beaucoup. D'après le peu de commentaires qu'il a faits, je suis enclin à être tout à fait de son avis. Je me préoccupe beaucoup, monsieur l'Orateur, de la possibilité d'une crise d'insuffisance de main-d'œuvre, malgré l'existence d'un problème du chômage à cette heure. Il serait possible de souffrir d'une rareté de main-d'œuvre en même temps que du chômage. Cela semble paradoxal, mais c'est théoriquement possible. En tout cas, quiconque observe ce qui se passe dans les comtés centraux de l'Angleterre ne peut s'empêcher de s'inquiéter au sujet de la situation ouvrière au Canada. Juste après le bombardement de Coventry, par exemple, j'ai lu dans le *New York Times* que certains établissements industriels américains s'attendent à recevoir des commandes spéciales, soit pour la fabrication de moteurs Rolls Royce qu'ils fabriquent apparemment déjà, soit peut-être pour la fabrication de moteurs d'avions semblables qu'on substituerait aux moteurs Rolls Royce. La conclusion est évidente. Manifestement, cette usine de moteurs à Coventry a été endommagée.

Depuis environ un an la *Winnipeg Free Press* a un excellent reporter en Angleterre. Ce correspondant, M. Francis Stevens, est de retour depuis peu au Canada. Ces jours derniers, j'ai lu un de ses articles, dont je citerai le passage suivant:

> Après ce qui s'est passé à Coventry et les horreurs infligées par des avions nazis à une ville des Midlands anglais, nous nous rendons compte nous-mêmes que l'Angleterre doit plus que jamais s'appuyer sur le Canada dans la lutte qu'elle entreprend seule pour sauver la civilisation.

Bien entendu, ce que M. Stevens veut dire, c'est que l'Angleterre devra probablement compter davantage sur le Canada pour son approvisionnement en matériel de guerre. Dans le passé, nous avons parfois qualifié notre pays de grenier de l'Empire. J'imagine que nous devenons et que nous deviendrons même à un plus haut degré l'arsenal de l'Empire. Je sais, comme tout le monde d'ailleurs, que la Grande-Bretagne a souffert de pénurie de main-d'œuvre et il est inévitable que nous ayons les mêmes difficultés si nous ne prenons pas les précautions nécessaires.

Par exemple, si nous examinons la situation de l'emploi dans notre pays, il est clair que nous marchons vers une crise de main-d'œuvre. La *Financial Post*, d'il y a trois ou quatre semaines, exposait cette tendance. Il indiquait que le Canada avait en septembre dernier 2,717,000 personnes possédant un emploi rémunéré. C'était le plus haut sommet atteint. Les chiffres du mois de septembre

précédent étaient inférieurs d'environ 26 p. 100. La moyenne mensuelle pour 1939 fut bien inférieure, soit 2,344,000 et celle de l'année précédente, de 2,297,000. Si l'on voulait représenter graphiquement cette tendance de l'emploi, il faudrait tracer une ligne non seulement ascendante, mais lui donner une inclinaison très accentuée, sans variations ni chutes ni hausses subites; ce serait une ligne ascendante presque droite.

Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a récemment parlé comme si nous n'éprouvions aucune difficulté, bien que peu de temps auparavant on eût donné à entendre à la Chambre que le Gouvernement prenait des mesures à l'égard de cette question. D'aucuns ont immédiatement conclu qu'il y avait divergence d'opinion. Certaines gens s'imaginent que le temps est venu de rabrouer vertement le ministre de l'Agriculture, dans l'espoir de lui faire encaisser quelque bon coup dans un duel oratoire. Il n'y a à cela nulle nécessité et c'est une bien stupide chose que d'agir ainsi. Le fait est que nous pouvons affronter une telle crise alors que les patrons se trouveraient en des difficultés comme celles que le ministre a mentionnées. Tout le monde connaît la tendance des employeurs à s'opposer à toute intervention dans la direction de leur personnel; il n'est pas douteux que plusieurs patrons poussent de hauts cris et créent toutes sortes d'embarras avant même d'avoir été lésés. Je n'entends pas affirmer que c'est la règle générale, mais on trouve des personnes de ce genre dans toutes les carrières. Rien ne sert d'argumenter à l'excès à ce propos.

Je citais tantôt certains chiffres indiquant la tendance de l'emploi. Si vous examinez la statistique de l'enrôlement, vous en arrivez à la même conclusion. Disons que juste avant la guerre nos effectifs militaires se chiffraient peut-être par 4,500 hommes. Je n'ai pas les chiffres exacts de ces effectifs à la fin de la première année de guerre comme du nombre de personnes ayant un emploi rétribué, mais j'imagine que notre armée de terre compte environ 170,000 hommes, notre armée de l'air 30,000—ces chiffres peuvent être inexacts, mais je les crois approximatifs et je ne fais somme toute qu'indiquer une tendance—et l'on a dit il y a quelques jours que notre marine comptait environ 15,000 hommes. A ces chiffres il faut ajouter quelque 30,000 hommes à l'entraînement. Cet effectif se renouvelle, mais tel en est à peu près le chiffre. Cela fait donc un total d'environ 245,000 hommes soustraits à nos sources possibles de main-d'œuvre. On peut donc affirmer que depuis le début de la guerre à peu près un demi-million d'hommes ont été ou mis au travail ou soustraits aux sources de main-d'œuvre. Il va sans dire que si cela continue et si nous ne prenons aucune mesure à cet égard, nous devrons nous dispenser d'établir des industries qu'autrement nous aurions désiré créer.

Ce n'est pas seulement la question d'une pénurie générale de main-d'œuvre que nous devons envisager, mais celle de la rareté de catégories particulières d'ouvriers. Peut-être aurions-nous pu nous montrer plus sages depuis le mois de septembre 1939. Nous aurions dû tirer meilleur parti des conseils du général McNaughton qui déclarait, le lendemain de l'ouverture des hostilités, que cette guerre allait être une guerre mécanique et qu'il était absolument important de ne pas priver l'industrie de certaines catégories d'ouvriers dont dépend l'accroissement rapide de notre production. Il désirait également qu'une liste fût dressée de toutes nos industries essentielles ainsi que de nos réserves de main-d'œuvre spécialisée. Il est facile de comprendre que nous n'ayons pas accompli grand chose à cet égard au cours de la période mouvementée que nous venons de traverser, mais ce serait faire preuve de la pire folie imaginable que de persister dans cette voie.

La Chambre sait sans doute que la Grande-Bretagne a dû surmonter bien des difficultés du même genre. Il y a quelque temps à peine, le très honorable Ernest Bevin mettait les patrons en garde contre les folles illusions et il ajoutait que bien qu'il lui répugnât de l'imposer, l'entraînement obligatoire allait peut-être devenir indispensable. Dès le mois de février dernier, se constituaient des organismes, sous sa direction, en vue de la formation de la main-d'œuvre. 15,000 hommes suivaient alors des cours. Après avoir déclaré qu'il fallait plus de temps pour former un travailleur préposé à la fabrication des munitions que pour former un solat, la revue *The Economist* ajoutait que le Gouvernement serait en mesure de préparer, au cours de l'année, environ 40,000 de ces ouvriers. Toutefois, il semblerait qu'à la même époque, l'Allemagne se mettait elle aussi à former de ces ouvriers et que ses industries de guerre pouvaient déjà compter sur les services d'un demi-million de travailleurs. Déjà M. Churchill avait déclaré que l'industrie aurait besoin d'environ un million d'ouvrières. La Grande-Bretagne voit bien maintenant qu'elle a commencé trop tard et sans préparation efficace. Or, nous commençons encore plus tard que le métropole; aussi, faut-il que nous accordions à ces problèmes le plus d'attention possible.

Nous devons commencer dès maintenant à former notre main-d'œuvre industrielle, au

moyen d'un entraînement intense et complet. Or, la meilleure façon de procéder consiste à permettre à chaque ouvrier d'apprendre tout en occupant un emploi. De cette façon, ces apprentis apprendront plus vite et nous obtiendrons de meilleurs résultats. Les cartes de l'inscription nationale constituent un excellent point de départ pour la mise en œuvre d'un tel projet. Il y a, en outre, dans les industries non essentielles, un bon nombre d'ouvriers qu'il y aurait lieu d'affecter à d'autres tâches plus essentielles. Prenons, par exemple, les camionneurs. Je ne veux pas donner à entendre que ce travail n'est pas indispensable; cependant, un grand nombre de ceux qui se livrent à ce travail pourraient s'acquitter de certaines tâches d'un caractère plus essentiel. Nous pourrions trouver des milliers de personnes aptes à les remplacer. Si j'ai bonne mémoire, lors de la dernière guerre, une foule de femmes et de jeunes filles étaient préposées à la conduite d'automobiles.

Il me semble, également, que certaines de nos industries actuelles pourraient cesser leurs opérations, vu que, d'un point de vue national, leur main-d'œuvre pourrait nous rendre de plus utiles services dans les industries de guerre. La meilleure façon d'effectuer ce déplacement serait d'avoir recours à un principe libéral solide que plusieurs d'entre nous préconisons depuis longtemps, savoir, la libre importation des denrées d'origine britannique. Voici que, pour la première fois, la guerre vient donner raison à ceux qui préconisent un tarif peu élevé. A mon avis, tous ceux qui s'occupent de produire au Canada des denrées que la Grande-Bretagne produit elle-même devraient être affectés à des tâches plus essentielles.

Je dois faire remarquer en outre—bien que je m'éloigne un peu de mon sujet—que la Grande-Bretagne a grandement besoin de devises étrangères à l'heure actuelle. Il lui faut exporter; or, le Canada pourrait absorber une plus forte partie de la production britannique s'il voulait consentir à abaisser ses tarifs. Si nous laissons les produits britanniques entrer librement dans notre pays, la Grande-Bretagne serait en mesure d'acheter plusieurs denrées produites chez nous; nous pourrions ainsi, me semble-t-il, créer un crédit qui pourrait être utilisé aux Etats-Unis. Il est manifeste que la Grande-Bretagne a besoin d'une telle aide financière. Les journaux d'hier rapportent qu'à son retour aux Etats-Unis Lord Lothian a déclaré qu'en 1941 la Grande-Bretagne aura à surmonter une crise financière très grave. Il a laissé entendre au peuple américain que la Grande-Bretagne a besoin d'aide financière. Nous ne saurions rendre un meilleur service à la mère patrie qu'en lui permettant d'exporter ses produits au Canada, sans compter que cela faciliterait la solution du problème de la main-d'œuvre chez nous.

Je ne veux pas laisser entendre que l'on ne fait rien à ce propos, car je sais très bien que le Gouvernement a chargé un comité compétent d'étudier cette question. Si j'ai insisté sur ce point, c'est uniquement afin de prier le Gouvernement de poursuivre son enquête par l'intermédiaire de ce comité et par tout autre moyen, de manière à pouvoir prendre les mesures nécessaires avec toute la rapidité et l'énergie voulues.

Le Gouvernement mérite des éloges pour ce qu'il a accompli et j'espère en toute confiance qu'il ne ralentira nullement ses efforts.

Il est certes exact de dire que certains des événements qui se sont produits nous ont pris au dépourvu, mais nous étions en bonne compagnie quant au manque de préparatifs. Il était peut-être impossible à une démocratie d'être prête. Néanmoins, la situation est aujourd'hui bien différente. Nous connaissons l'étendue de notre tâche. Nous avons certains préparatifs à faire et une certaine besogne à accomplir. Lorsque viendra pour nous le moment de fournir plus d'aide industrielle à la Grande-Bretagne, nous serons en mesure de la lui accorder.

On se rappellera que pendant la dernière guerre Lloyd George se préoccupa de réorganiser l'industrie en Grande-Bretagne. Je me souviens d'une déclaration dans laquelle il exprimait sa crainte de voir inscrits sur les portes des fabriques les mots "Trop tard!". Faisons en sorte de ne jamais être dans une telle situation. Pendant une vingtaine d'années j'ai occupé divers postes à l'emploi des chemins de fer. J'ai parfois tenté de me représenter ce que devait être la principale qualité d'un employé de chemin de fer et j'en suis venu à la conclusion que c'était la faculté d'agir à l'endroit et au moment opportuns. "Agir à l'endroit et au moment opportuns", telle est la devise que nous pourrions fort bien adopter en l'occurence. Espérons que, à titre de mandataire du peuple canadien, le Gouvernement saura agir à l'endroit et au moment voulus, pour ce qui est de notre aide industrielle à la Grande-Bretagne. Dans ces conditions, nous n'arriverons jamais trop tard.

M. C. E. JOHNSTON (Bow-River): Tous les honorables députés reconnaissent, j'en suis sûr, que nous traversons en ce moment une époque difficile. C'est là un fait dont le Canada doit se rendre compte aussi bien que toute autre nation du monde.

Je crois que certaines des critiques formulées par les deux honorables députés qui

m'ont précédé méritent l'attention du Gouvernement, mais j'ai été frappé de la conclusion qu'a tirée l'honorable député de Yale (M. Stirling) lorsqu'il a dit que le public canadien était fort soucieux de faire sa part dans l'accomplissement de l'effort de guerre du pays. Il y a quelques jours, l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) signalait le mécontentement et l'incertitude qui régnaient au Canada. "Incertitude" serait peut-être le mot propre. Je suis de son avis. Comme je le disais l'an dernier, on ne peut pas contraindre les gens à se montrer patriotes. Je pense qu'on commence à s'en rendre compte. Plus tôt on en viendra aux réalités et l'on se demandera pourquoi le patriotisme fait tellement défaut, mieux ce sera pour tous. Ne continuons pas à nous leurrer. Il faudra envisager les réalités tôt ou tard.

La vérité, c'est que les gens ne savent pas ce qu'ils devraient faire. Ils ne savent pas ce que le Gouvernement désire qu'ils fassent. Il y a manque de direction. Je ne veux offenser personne; pour rien au monde ne voudrais-je blesser les membres du Gouvernement. Mais je les prie de se rendre à la raison. Je me rappelle les éclats de rire qui se sont élevés de l'autre côté de la Chambre, quand, il y a deux ou trois ans, j'ai affirmé que le Canada devrait posséder une des meilleures aviations du monde. Je défie ceux qui se sont moqués de ma déclaration alors de le faire aujourd'hui.

La population ne sait pas ce que le Gouvernement exige d'elle. L'autre jour, le ministre des Finances (M. Ilsley) conseillait l'économie. Tout le monde préconise le procédé qui consiste à se serrer la ceinture. L'honorable député de Yale vient de le faire. Qu'entend-il par se serrer la ceinture? On ne précise pas. On laisse le public dans le vague. Si on lui disait: nous ne voulons pas que vous achetiez d'automobiles, j'ose dire qu'il ne se vendrait plus une seule voiture. Si l'on ne veut pas que le public achète des automobiles, il convient de dire aux fabricants: "Ne fabriquez plus d'automobiles; nous avons besoin de vos usines pour la production de matériel de guerre." Pourquoi chercher à atteindre ces objets par le moyen d'impôts excessifs, pendant qu'on voit dans les vitrines des voitures neuves annoncées à des prix réduits ou portant l'inscription: "Achetez une voiture avant la Noël, afin de plaire à votre femme", et d'autres sottises de ce genre.

Des VOIX: Oh! oh!

M. JOHNSTON (Bow-River): J'espère que ma femme ne lira pas cela. Mais la chose est tellement ridicule. D'une part, les fabricants poussent les gens à acheter: "Achetez avant la Noël, leur disent-ils; 50c comptant et un dollar quand nous vous rejoindrons". N'importe quoi pour les faire acheter avant la Noël. D'autre part, le Gouvernement intervient au moyen de l'impôt pour soustraire l'argent à la population. De pareils procédés sont-ils propres à assurer l'unité et le contentement? Certainement non. Si le Gouvernement désire que nos femmes n'achètent pas de manteaux de fourrure, qu'il en interdise la fabrication. S'il a besoin des usines pour des fabrications de guerre, qu'il ait le courage de le dire. S'il veut faire fabriquer un plus grand nombre d'avions, qu'il ne craigne pas de l'affirmer. Qu'il envisage les réalités, au lieu de dissimuler sa pensée.

Rappelons-nous ce qui est arrivé en France. C'est la politique financière qui a ruiné ce pays. La France a été vendue non pas par une cinquième colonne tirée de la population moyenne, mais par des gens en haut lieu. Soyons sur nos gardes, ou il pourra se produire des complications au Canada. Je suis sûr que la population ne demande pas mieux que de faire son possible. Mais elle ne sait pas ce que l'on exige d'elle. Il incombe au Gouvernement de lui donner des directives. Elle les suivra certainement.

Je n'entends pas examiner notre effort de guerre au long cet après-midi; je le ferai à une autre occasion. Je parlerai surtout du sort de nos agriculteurs. L'honorable député de New-Westminster a dit qu'il ne savait pas ce qui causait le mécontentement au sein de notre population. Il n'a qu'à examiner la situation agricole pour en trouver de nombreuses causes. Il n'y a pas dans le monde de classe sociale plus patriote que nos agriculteurs. Comme l'a dit l'autre jour le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner),—il est encore absent de son pupitre; c'est l'homme le plus occupé que j'aie jamais vu; il ne fait que courir de côté et d'autre, sans rien faire,—nos cultivateurs ont contribué dans une grande mesure à l'effort de guerre. Cependant, aucune industrie, au Canada, n'a reçu de traitement plus injuste. On s'attend que cela constituera un facteur d'unité? Ce n'est pas un tel traitement qui engendre l'unité.

Nos cultivateurs ne savent que faire. Ici encore, le Gouvernement néglige de donner les directives nécessaires. Il y a environ un an, le ministre de l'Agriculture conseillait d'augmenter la production du bacon; immédiatement, les cultivateurs ont répondu à son appel, puisqu'il avait exigé quelque chose de défini. Ils se sont dit: Si c'est du bacon que l'Empire britannique veut, nous lui en fournirons. Que s'est-il passé ensuite? Il y eut affluence de bacon importé des Etats-Unis, les prix baissèrent et les cultivateurs s'aperçurent qu'ils étaient trompés. Le pays voulait du

blé; les cultivateurs ont produit du blé. Qu'est-il arrivé? Ils meurent de faim sur leurs fermes. Ici encore, les directives ont fait défaut.

Ou bien le Gouvernement ne connaît pas les besoins des cultivateurs, ou bien il les induit en erreur. Dans un cas ou dans l'autre, il n'a pas le droit d'être à la tête du pays en temps de guerre s'il n'a rien à offrir de plus avantageux. Si le Gouvernement veut faire savoir ce qu'il veut, la classe agricole du pays sera prête, j'en suis certain, à accepter sa part du fardeau. Chaque fois, à mon sens, que le ministre de l'Agriculture éprouve de l'embarras, s'il ne peut s'en décharger sur le dos du ministre du Commerce (M. MacKinnon), il scrute l'avenir. Il voit l'avenir tout en rose. Il peut interroger l'avenir et nous apprendre que dans cinq ans, il nous manquera 50 millions de boisseaux de blé.

M. MacNICOL: Il compte sur une ou deux années de sécheresse.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il attend saint Nicholas. Car si nous devons manquer de 50 millions de boisseaux de blé dans cinq ans,—ce sera bientôt,—nous n'avons pas grandement sujet de nous inquiéter quant à notre blé. La seule chose qui manque c'est l'argent. L'autre jour, le premier ministre (M. Mackenzie King) disait que tout ce qui est possible physiquement deviendrait possible financièrement. Je me demande si telle est son intention, car le Gouvernement a dit tant de choses qui ne voulaient rien dire. Il est difficile de savoir ce qu'il veut au juste. Je ne crois pas que nos grandes provisions actuelles de blé soient pour nous un élément de danger. Au contraire, je pense que c'est une des choses les plus utiles que nous puissions avoir dans le moment. Rien ne nous assure que nous n'aurons pas une sécheresse dans l'Ouest l'an prochain ou dans deux ans. Si cela arrive, dans quelle situation alors se trouvera l'Empire britannique? Ce sera peut-être la pire des calamités à s'abattre sur notre pays ou sur l'Empire britannique.

J'aimerais citer brièvement un feuillet intitulé *Le blé et la guerre*, lequel contient une allocution prononcée par le président de la Bourse des grains de Winnipeg, George S. Mathieson. Voici l'opinion de cet expert dans les questions de grain au sujet de nos approvisionnements de blé:

La conservation de ces réserves considérables de blé constituera peut-être l'un des efforts du Canada aux besoins de la guerre de l'Empire.

Voilà des directives précises pour le cultivateur. Un homme qui s'y connaît en fait de grain, encourage les cultivateurs à produire du blé. Il poursuit:

Quant au prix que le cultivateur touchera en fin de compte pour ce blé, c'est une question qui sera réglée par les conditions mondiales lorsque la demande se fera sentir. L'idée que le Canada a tellement de blé qu'il ne sait qu'en faire ne tient pas compte de la nécessité de posséder d'abondantes réserves pour parer à l'imprévu. On ne doit pas s'attendre que la Commission du blé, bien au courant de cette situation, offre en vente plus de blé qu'il n'en faut pour les besoins actuels.

Le conseil est bon. J'ai l'impression que nous nous inquiétons sans raison au sujet de la grande quantité de blé que nous possédons. Nous devrions plutôt être au comble de la joie; mais l'abondance de blé que nous avons n'est pas une raison pour laisser nos cultivateurs mourir de faim. Il y a, de fait, quelque chose que le présent gouvernement ni aucune autre administration ne peuvent conduire à leur guise et ce sont les conditions climatologiques que nous réserve l'avenir. Puis le gouvernement s'écrie: "Où trouverons-nous les fonds nécessaires?" Mais il n'est jamais question de fonds quand il s'agit des industries de guerre. Celles-ci, en effet, réalisent le profit qu'elles veulent. Je me rappelle que le gouvernement a adopté une loi limitant les profits à 5 p. 100, mais cette mesure a été abrogée et on ne sait plus maintenant jusqu'où peut aller le profit. Les industries de guerre obtiennent ce qu'elles veulent; mais le cultivateur ne réalise aucun profit. Or, quand on en est rendu au point où non seulement il n'y a pas de profit, mais des pertes sur chaque boisseau de blé produit, il est temps de faire l'inventaire. On devrait, je crois, s'occuper un peu de cette question.

Je l'ai dit tout à l'heure, le ministre de l'Agriculture peut toujours trouver de belles excuses et il arrive parfois qu'il ne peut nous offrir autre chose qu'un beau discours. J'ai ici une coupure du *Albertan* du 10 septembre 1940. Le ministre de l'Agriculture avait parlé à Toronto et voici, d'après ce journal, les mots d'encouragement qu'il adressait aux cultivateurs. Je cite:

Parlant au lunch des éleveurs de bétail à l'exposition de Toronto, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a adressé ses observations préliminaires aux cultivateurs et leur a dit qu'il devait faire des déclarations "peu populaires".

Voici la première: "De ce temps-ci le cultivateur ne doit pas augmenter ses dépenses, de sorte que les affaires ne doivent pas être trop prospères dans les régions agricoles."

S'il voulait laisser entendre que les affaires sont très prospères dans les régions agricoles, il ne s'y connaît pas en agriculture, bien qu'il puisse posséder une ferme qui lui a été donnée par le gouvernement de la Saskatchewan et où il peut aller passer ses vacances. S'il entend par là que le cultivateur jouit d'une grande prospérité, le ministre ne connaît rien de l'agriculture puisqu'il n'y a jamais eu de grande

prospérité dans cette industrie. Sous le titre "Il prévoit un dur hiver" on lit ces paroles où se retrouve cet accent prophétique:

L'expérience démontre que la classe agricole ne connaît pas la prospérité au cours des deux premières années d'une guerre et cet hiver, de même peut-être que le suivant, sera probablement le plus dur que les cultivateurs seront appelés à connaître au cours de cette période de guerre.

Ce n'est pas rose. Partout dans l'Ouest canadien, les cultivateurs ont eu peine à se tirer d'affaires, cette année—quant à payer leurs dettes, n'y pensons pas—et tout ce que le ministre de l'Agriculture peut leur offrir comme consolation c'est la perspective d'un hiver encore plus dur. Toujours des privations, et il espère ainsi assurer l'unité au pays!

Mais le ministre avait encore certains conseils à donner aux cultivateurs. J'ai ici une coupure du *Albertan,* numéro du 14 septembre 1940, où l'on rapporte de lui les paroles suivantes:

Les conditions sur les marchés mondiaux du blé peuvent changer d'ici le 1er novembre, a dit aujourd'hui le ministre de l'Agriculture, M. J. G. Gardiner, à une réunion de journalistes.

Le mois de novembre est déjà du passé et les conditions restent les mêmes. Pourtant, le ministre comptait sur une amélioration avant le 1er du mois. Le journal poursuit:

...et il est possible que le Gouvernement remette à la fin d'octobre...

Encore des tergiversations!

...sa décision sur les moyens à prendre pour venir en aide aux producteurs de blé qui ne peuvent convertir leur récorte en espèces par suite du manque d'entrepôts.

Se trouvant dans l'embarras, il tente de s'en tirer et de tranquilliser sa conscience en rejetant le fardeau sur les provinces. Puis il a invoqué cette excuse, que j'ai trouvée tout à fait intéressante. L'article est intitulé "Les lois sont un obstacle" et voici ce que dit le rapport:

Les lois provinciales, à ce qu'a expliqué aujourd'hui M. Gardiner, règlementent les déductions à faire lorsqu'un emprunt a été consenti sur du blé laissé sur les fermes. Les frais de battage, les taxes courantes, les comptes de réparations et les autres dépenses nécessaires à la vie sont autant de choses dont il faut tenir compte.

Dans cet article, le ministre de l'Agriculture se plaint que le Gouvernement ne peut prêter aux cultivateurs dont le blé est entreposé sur les fermes, à cause de ces obstacles. J'ai relu cet article, et je me suis demandé ce qu'il voulait de plus. Les lois provinciales renferment des dispositions touchant le battage du blé, les taxes annuelles, les factures des pièces de rechange, et les nécessités de la vie. Il n'y manque que les compagnies d'instruments aratoires et les banques. Le ministre peut donc simplement trouver à redire du fait que les compagnies hypothécaires et les banques ne sont pas protégées par les lois provinciales, et que ces lois devraient être modifiées. Eh bien, monsieur l'Orateur, si le ministre de l'Agriculture partage l'avis de ceux qui prétendent que le cultivateur ne doit pas vivre confortablement, il ne reste plus qu'à lui confier d'autres fonctions. Il ajoute:

On m'a dit que la loi était telle et telle, et j'ai répondu que l'on pourrait convoquer les législatures afin de modifier certaines mesures législatives.

Pourquoi vouloir convoquer les législatures pour changer une telle loi? Les législatures ne seraient pas dignes de leur nom si elles se réunissaient dans les diverses provinces dans le but de priver les cultivateurs de la mesure de protection dont ils ont grandement besoin.

Mais le ministre de l'Agriculture a un certain penchant pour les cultivateurs, ainsi que je l'ai constaté avec plaisir. J'ai lu des lignes si touchantes, l'autre jour, dans le hansard, que je tiens à les citer à la Chambre. Voici ce que rapporte le compte rendu officiel à la page 116:

Je continuerai de défendre la cause des cultivateurs canadiens. Qu'on me donne d'autres fonctions et du nouveau prestige ou qu'on m'en enlève, l'intérêt que j'ai toujours porté aux cultivateurs et à l'agriculture et l'affection que j'ai toujours eue à leur égard n'en seront en rien diminués.

Cette affection pour les cultivateurs est si touchante, monsieur l'Orateur, que j'ai cru que nous devrions conseiller au premier ministre de demander au ministre de l'Agriculture de lui remettre ses nombreux portefeuilles et de lui en confier un autre qui lui donnerait droit d'être appelé le ministre de la Chevalerie, vu qu'il a un cœur si affectueux.

M. BRADETTE: Ce n'est même pas spirituel.

M. JOHNSTON (Bow-River): Cela ne semble pas spirituel aux yeux des cultivateurs, qui vivent dans la pauvreté, et meurent de faim, d'être obligés d'endurer cette politique. Je suis absolument convaincu que les agriculteurs ne peuvent accepter cela dans la situation où ils se trouvent aujourd'hui. Est-ce surprenant alors...

M. BRADETTE: Je veux dire que vous n'êtes pas spirituel.

M. JOHNSTON (Bow-River): Vous ne pouvez vous donner vous-même pour un homme d'esprit.

M. BRADETTE: Que l'honorable député nous parle donc des dividendes du crédit social?

M. JOHNSTON (Bow-River): Le Gouvernement devra adopter avant longtemps la doctrine du crédit social. Soyez-en certain.

Il y a encore quelque chose d'édifiant au sujet du problème d'entreposage. Si j'aborde cette question, ce n'est pas dans le but de répéter des observations que l'on a déjà faites, mais parce que ce problème sera bien plus épineux l'an prochain. Si j'en juge par les mesures que le Gouvernement a adoptées cette année relativement à l'emmagasinage du grain, je me rends parfaitement compte que la situation s'aggrave constamment.

La question de l'emmagasinage a été soulevée à la Chambre au cours de la dernière session. On l'a examinée à fond alors, mais le Gouvernement n'avait aucun programme à offrir, aucune solution à ce problème. Il s'avança à l'aveugle jusqu'à ce qu'il soit en face de la présente situation. On a promis des entrepôts aux cultivateurs. On les a bien assurés qu'on leur fournirait des entrepôts de quelque sorte. On a demandé au cultivateur, de façon indirecte probablement, de se pourvoir de greniers, et dans ma région les cultivateurs ont essayé du mieux qu'ils ont pu de se pourvoir de moyens d'entreposage. C'est tout à leur honneur. Certains ont même transformé une partie de leurs maisons en greniers. D'autres se sont construit des greniers rudimentaires avec du fil de fer et des amas de paille, et dans certains cas on a simplement entassé le blé sur le sol; on l'a laissé ainsi et lorsque les pluies commencèrent une bonne partie de ce grain fut gaspillée. Cependant, ils avaient fait leur part.

La hausse considérable du prix du bois de construction, tout à fait injustifiée à mon avis, accentua les difficultés des cultivateurs relativement à l'emmagasinage de la récolte de 1939. Je reconnais que le bois était rare parce que le Gouvernement en avait besoin pour son effort de guerre, mais rien ne justifiait l'augmentation du prix. Si une denrée est rare, il n'y a qu'une chose à faire c'est d'en fixer le prix; mais on ne l'a pas fait, et le cultivateur a été obligé d'effectuer de fortes dépenses pour répondre aux exigences du Gouvernement, car c'est lui qui a demandé aux cultivateurs de se pourvoir de greniers.

On a commis une autre injustice à ce sujet, car les compagnies d'élévateurs ont touché les droits d'entreposage immédiatement, tandis que les cultivateurs n'ont commencé à les recevoir que trois semaines plus tard. On serait presque tenté de croire que le Gouvernement favorise les compagnies d'élévateurs et les grosses firmes tout en ignorant les cultivateurs. Il n'y a pas longtemps j'ai lu un article dans un journal où l'on disait que l'on avait garanti dix-huit mois d'entreposage aux élévateurs. On n'a pas donné de telles garanties aux cultivateurs pour leur récolte de 1939; de fait on ne leur permettra pas de toucher grand'chose en droits d'entreposage, parce qu'on ne fera pas de paiement par anticipation sur le blé. Ainsi, si le cultivateur a besoin d'argent,—s'il en a un besoin pressant,—il lui faut porter son grain à l'élévateur. Par ce moyen ces entrepôts seront toujours remplis à capacité, et c'est ainsi qu'on leur a garanti l'entreposage pour la durée indiquée. Nous savons que ces compagnies ont retiré quelques 15 millions de dollars en droits d'entreposage, l'an dernier. Les cultivateurs se seraient fort bien trouvés d'une partie de ces quinze millions, s'il avait été possible de la leur distribuer cette année.

N'oublions pas non plus que si les cultivateurs n'ont pas obtenu les frais d'entreposage, on les a garantis aux sociétés d'élévateurs, de sorte que tout l'espace dont elles disposaient est maintenant pris et qu'elles réaliseront, cette année, d'aussi belles recettes que l'an dernier.

Voici ce que j'ai lu en parcourant le *Monetary Times* du 26 octobre 1940:

> D'autre part, les banques ont financé une récolte et un report considérables de cérérales. Entre août et novembre 1939, les prêts courants se sont accrus de 147 millions de dollars, principalement à ce chapitre.

Mais il convient de bien retenir ce qui suit:

> Tant que les élévateurs regorgeront, ce domaine de l'activité bancaire ne souffrira pas.

Il y a donc deux raisons pour lesquelles les élévateurs vont rester combles. La première réside dans le profit que les banques en retireront, la seconde, c'est que les sociétés d'élévateurs vont de nouveau cette année réaliser un bénéfice de 15 millions de dollars. Ce n'est pas ainsi qu'on doit traiter nos cultivateurs, ce n'est pas ainsi qu'on assurera l'unité nationale. C'est là faire le jeu des grandes entreprises au détriment des petits intéressés.

Qu'arrivera-t-il de la récolte de l'an prochain? Lorsque les élévateurs seront bondés, l'an prochain et que la nouvelle récolte s'annoncera, le Gouvernement, j'en suis sûr, demandera aux cultivateurs de construire des entrepôts, à eux qui auront déjà perdu les recettes d'entreposage de 1939 et en partie celles de la récolte de 1940. Est-ce juste? Les élévateurs seront alors remplis et le demeureront pendant toute la durée de la guerre, et l'obligation d'assurer l'emmagasinage du grain reposera encore sur les épaules du cultivateur, mais il ne sera pas sûr d'en rien retirer. Si c'est là un principe d'unité et de patriotisme, je m'y perds.

Il a été question, l'an dernier, de consentir aux cultivateurs une avance sur les céréales qu'ils gardaient en entrepôt, mais on n'en a

rien fait. Il ne saurait s'agir d'omission involontaire. La déclaration faite par le ministre du Commerce, le 1er août 1940, page 2323, du hansard, indique que le ministre savait alors à quoi s'en tenir sur ce qui allait se produire:

A moins de mesures destinées à procurer au cultivateur des sommes plus importantes que, vu l'encombrement actuel des élévateurs, il ne pourra en obtenir de ses premières livraisons, la misère se généralisera ainsi que le besoin de secours.

Félicitons du moins le ministre de sa perspicacité. Il a prévu les événements. Les autres membres du cabinet les ont également prévus et n'ont pas pu ne pas les prévoir. Qu'a-t-on fait? Comme toujours, on a temporisé et laissé au lendemain ce qu'on aurait dû faire le jour même. Ni plan suivi, ni direction. Voilà où en étaient les choses l'an dernier à la connaissance d'au moins un ministre, mais on n'a pas voulu agir. Il paraît que le projet a échoué faute de fonds.

Il est amusant de constater tout ce que peut entraîner le manque de fonds. Je me rappelle les séances tenues ici l'an dernier, après l'ajournement de la Chambre, par le comité ministériel du blé. Le cabinet demanda à des spécialistes de résoudre le problème du blé. Parmi les spécialistes auxquels on s'adressa se trouvaient des banquiers, ce qui était tout à fait dans l'ordre. En effet, on s'adresse aux cultivateurs pour la culture du blé. S'il faut des planches de construction, on en demande aux marchands de bois. Si c'est de fonds qu'on a besoin, on s'adresse aux banquiers. Ils prétendent posséder la maîtrise de l'argent: à eux donc d'en fournir. A ce sujet, je voudrais lire un passage extrait du discours de M. G. S. Mathieson, président de la bourse des grains:

Il semblerait que c'est aux banques du Canada dont le rôle consiste, sous certaines réserves, à prêter de l'argent, qu'il imcombe d'abord de fournir les fonds nécessaires à la construction d'entrepôts sur les fermes et à consentir des prêts gagés sur le blé entreposé à la ferme.

Le Gouvernement a bien fait de s'adresser aux banquiers. Mais quelle a été la réponse de ces derniers? Ils se sont récusés en alléguant qu'ils ne prétendaient pas jouer le rôle de bailleurs de fonds mais celui de conseillers. On les a donc renvoyés et le cultivateur a été réduit à ses propres moyens.

J'aborde maintenant, monsieur l'Orateur, la question de la récolte de l'an prochain. Je suis d'avis que le Gouvernement énonce les mesures qu'il entend adopter. Il le faut, à mon sens, même si ce n'est que pour essayer d'assurer l'unité du pays. Le cultivateur se trouve placé en face de perspectives très sombres, à la vérité. Le grand amour que le ministre de l'Agriculture porte au peuple, ne donnera pas à ce dernier la nourriture pour l'an prochain ni le vêtement pour les enfants. Je suis sûr pourtant que le ministre n'a pas l'intention de pourvoir à ces besoins.

Nous avons invité le Gouvernement à se charger de l'entreposage. Nous avons en effet inscrit le projet de résolution qui suit au *Feuilleton*:

Considérant que le système d'entreposage du blé sur les fermes est tout à fait insuffisant et ne se montrera pas efficace durant les prochaines années;

Considérant qu'il n'est pas juste de demander aux cultivateurs de construire ou de fournir leurs propres entrepôts;

La Chambre est d'avis en conséquence qu'il faudrait demander au gouvernement fédéral lui-même de fournir les entrepôts, soit en les construisant, soit en les achetant, et d'accepter les livraisons de blé lorsqu'elles lui seront confiées.

C'est le moment pour le Gouvernement de s'occuper de l'entreposage de la prochaine récolte. S'il néglige de le faire il éprouvera la même difficulté que cette année; il ne pourra apporter au problème de solution satisfaisante, parce qu'il ne sera pas prêt. Pourquoi attendre à l'an prochain pour commencer la construction d'entrepôts? Devrons-nous, par nos retards, verser quinze autres millions de dollars au compagnies d'élévateurs? Pourquoi ne pas affecter ce montant à la construction d'entrepôts? Je me rappelle fort bien que l'an dernier ou à peu près le ministre de l'Agriculture a été d'avis que si l'Etat devait faire le commerce du blé et la commission du blé manipuler tout le blé il faudrait s'emparer de tous les entrepôts, et j'estime qu'il avait raison. Dans ce cas, pourquoi n'agit-il pas? Pourquoi faire de pareilles déclarations pour n'y pas donner suite?

On a soulevé la question de prix. Nous avons inscrit au *Feuilleton* un autre projet de résolution sur le prix du blé. Je désire en consigner le texte au hansard pour bien montrer notre attitude sur ce point:

Considérant que les prix des instruments aratoires, tous les frais de subsistance et les gages agricoles ont augmenté à cause de la guerre;

La Chambre est d'avis que le Parlement devrait immédiatement adopter les mesures nécessaires pour assurer aux cultivateurs du Canada un prix déterminé de pas moins d'un dollar ($1.00) par boisseau pour le blé du Nord, numéro un (1), à l'élévateur local, sur au moins les 2,000 premiers boisseaux de la récolte de 1941.

Les opinions sont des plus partagées sur cette question de prix de revient. Je suis content de constater qu'avec les sessions le Gouvernement en arrive à cette conclusion que les résolutions que nous avons inscrites au *Feuilleton* se sont avérées presque exactes en ce qui concerne le prix de revient. Dès la session de 1938, nous avons inscrit une résolution demandant un prix de 95 cents le boisseau à l'élé-

vateur régional, et le ministre de l'Agriculture a déployé force éloquence—il excelle en cela—pour montrer que les cultivcateurs ne devraient pas recevoir 95c. le boisseau pour leur blé, attendu que les frais de production ne s'établissaient que de 30 à 40 cents. Le ministre de l'Agriculture disait alors, comme en fait foi la page 2669 des Débats du 5 avril 1939:

L'on a démontré tant et plus qu'il était possible de cultiver vingt boisseaux de blé par acre, à un coût variant entre 30 et 40 cents le boisseau.

Et je lui ai posé la question suivante:

Sur quoi se fonde-t-on pour affirmer que le coût de production varie entre 30 et 40 cents?

L'hon. M. Gardiner: Les autorités de l'université de la Saskatchewan ont fait des estimations et nous avons, en outre, les chiffres fournis à la commission Rowell par le gouvernement de la Saskatchewan.

Ainsi le ministre était parfaitement convaincu alors que le coût variait réellement entre 30 et 40 cents. Il dût reviser ses idées. A la page 107 des Débats du 14 novembre 1940, on lui prête les paroles suivantes, sur lesquelles j'appelle l'attention toute particulière de la Chambre:

On admet généralement que l'avance de 70c par boisseau à Fort-William, laissant une montant net de 50c. le boisseau au cultivateur, ne représente pas le prix total de revient et ne suffit pas, partant, à contenter le producteur.

C'est-à-dire 50c. pour le blé à la ferme n'équivalent pas au prix de revient. Cependant, il a prétendu en 1939 que 30c. ou 40c. étaient un prix suffisant.

Pourquoi le ministre ne prend-il pas alors des dispositions à cet égard? Il ne s'attend certes pas à ce que les cultivateurs produisent du blé sans bénéfice, pour obtenir 50c. à l'élévateur régional. Les fabricants de matériel de guerre n'agissent pas ainsi, les membres du Parlement non plus, aucune autre personne au pays ne le fait, cependant, il demande au cultivateur de produire du blé à un prix de vente inférieur au prix de revient. D'abord, ce fut 30c., puis 50c. N'est-il pas souhaitable que le ministre prenne un parti?

On a souvent discuté cette question et le Gouvernement a franchement reconnu qu'il ne sait comment la résoudre. Les ministres ont parcouru tout le pays pour recueillir des avis. Mais ils n'ont pas obtenu de proposition de solution avant d'arriver en Alberta. Là, le cabinet provincial a conféré avec le comité et le ministre du Commerce (M. MacKinnon), quand ceux-ci étudiaient la question, et leur a présenté un exposé écrit sur la solution du problème du blé. Je l'ai ici, d'après le compte rendu publié par *Today and Tomorrow* dans la livraison de septembre dernier. Je lis le dernier alinéa pour indiquer qu'au moins un gouvernement a cherché à aider le Gouvernement fédéral, mais que son offre a été rejetée:

En réclamant avec persistance de promptes mesures, le gouvernement de l'Alberta tient à se dire encore une fois tout à fais disposé à collaborer de toutes les façons possibles avec le gouvernement fédéral, pour remédier à la situation. Encore une fois, le gouvernement de l'Alberta réitère sa volonté de rechercher une solution efficace de la situation...

Il s'agit de la situation au point de vue du blé.

...si le gouvernement fédéral, de son côté, s'engage à ne pas contrecarrer ces mesures et, quand la chose sera nécessaire, à employer les pourvoirs fédéraux pour assurer au gouvernement albertain toutes les facilités et une entière collaboration.

C'est-à-dire que le gouvernement albertain a dit au gouvernement fédéral: Nous traiterons nous-mêmes la question du blé, si vous voulez seulement nous accorder la coopération nécessaire. La situation n'est pas inextricable, bien que le ministre de l'Agriculture puisse le croire. Elle semblerait l'être, de la façon dont il s'en est occupé.

Voyez la différence d'attitude entre le gouvernement albertain et les banquiers, quand ceux-ci ont conféré avec le comité du blé à Ottawa. Les banquiers ont dit au Gouvernement: nous ne vous donnerons que des conseils. Mais le gouvernement de l'Alberta, qui a été si critiqué et rabroué, surtout par le gouvernement fédéral, dit: Nous allons écouler ce blé, si vous nous accordez la collaboration nécessaire. On se serait imaginé qu'à une époque comme celle-ci, où l'Etat a la question du blé à régler, il aurait bien accueilli cette offre de collaboration pour un effort de guerre maximum faite par le gouvernement albertain. Mais qu'a répondu le gouvernement fédéral? Il n'a rien dit. Les cultivateurs ne touchent pas d'argent, le Gouvernement n'a pas de programme au sujet de la récolte de l'an prochain. Quelle agréable perspective! Les gens se demandent: "Que voulez-vous que nous fassions? Dites-nous-le et nous le ferons."

L'honorable député de New-Westminster (M. Reid) a dit l'autre jour que, dans sa province, on achète au prix d'un dollar par boisseau le blé n° 5 pour l'alimentation des volailles. Cependant, les gens de l'Alberta ne peuvent vendre leur blé, ou quand ils le vendent, ils obtiennent un prix inférieur à 50 c. pour le blé n° 1. Manifestement, quelque chose ne va pas. La population de la Colombie-Britannique récolte des pommes; celle de l'Alberta et de la Saskatchewan en manque. Combien nous troquerions volontiers le blé contre les pommes. Mais nous ne pouvons le

faire. Nous sommes en guerre, les gens souffrent de la faim, les gens souffrent en Alberta et en Saskatchewan.

Si nous ne pouvons régler ces difficultés d'ordre interprovincial, comment pouvons-nous nous attendre à régler les problèmes mondiaux? Mettons-nous à l'œuvre chez nous, remédions à ces anomalies, mettons notre propre maison en ordre, puis nous pourrons nous attaquer à des difficultés plus grandes. Ce problème est soluble si le Gouvernement veut seulement s'attaquer aux causes fondamentales de tous ses embarras, c'est-à-dire les embarras financiers. Mais c'est la chose qu'il néglige précisément. J'espère que le Gouvernement prendra la chose au sérieux et verra qu'elle ne se répète pas l'an prochain. Je suis sûr qu'il peut régler la question, pourvu qu'il le veuille.

M. R. W. MAYHEW (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, je me suis efforcé depuis mon arrivée en cette enceinte, d'écouter sans parti pris les discours des députés créditistes. Je suis même allé jusqu'à lire leurs livres, y compris le volume écrit par leur chef en cette Chambre, mais j'ai conclu cet après-midi que j'ai laissé mon esprit trop peu gardé voguer à l'aventure. J'ai écouté dans le même esprit le discours que nous venons d'entendre dirigé contre l'honorable M. Gardiner. J'estime que la plupart des Canadiens reconnaissent les services que rend au pays le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et qu'ils en useront de même.

Depuis deux semaines et demie nous révélons au monde où nous en sommes de notre effort de guerre. Je n'aurais pas la prétention d'apporter ma part au débat si je ne me rendais compte qu'à aucune époque de notre histoire nous n'avons eu tant à accomplir dans un aussi bref délai.

Je félicite d'abord le proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé d'avoir placé dans leurs superbes discours la discussion sur un plan très élevé. Je crois que l'on a suivi leur exemple et que la plupart des honorables députés des deux côtés de la Chambre se sont efforcés d'apporter des conseils pratiques.

J'aimerais signaler en particulier la demande qu'a faite l'honorable député qui a appuyé l'adresse (M. Jutras) d'aller au cœur du problème qui se pose pour les cultivateurs de l'Ouest. Je désire, comme tous les gens de l'Ouest, la prospérité de cette partie du Canada. Je suis le développement de l'Ouest depuis plus longtemps probablement que la plupart des députés; j'ai vu plusieurs villes s'édifier sur la prairie sauvage. Je connais les gens de l'Ouest; je suis au courant des difficultés que doivent surmonter les agriculteurs, et je sais combien leur succès importe au reste du Canada. Mais je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que l'on puisse résoudre le problème du blé ou remédier à la situation agricole en général en adoptant un régime de primes. En accordant des primes pour le blé et en augmentant les prix, on ne fait qu'entraver la production d'autres denrées qui utilisent le blé.

Le meilleur moyen pour nous d'aider le cultivateur, et de nous aider nous-mêmes par la même occasion, est d'agir en hommes d'affaires, c'est-à-dire d'établir nos propres besoins et de veiller ensuite à satisfaire nos meilleurs clients. Le Canada ne compte plus aujourd'hui qu'un client, la Grande-Bretagne. Ses besoins, ajoutés à ceux de notre consommation domestique, sont estimés à quelque 275 millions de boisseaux. Je suis donc d'avis que le Canada devrait acheter à bon prix et emmagasiner les 275 millions de boisseaux requis pour lui-même et pour son meilleur client. Il nous incombe en ce moment de veiller aux besoins de la population de Grande-Bretagne. Mais j'estime qu'il revient au cultivateur de tirer lui-même parti de l'excédent du blé. J'ai toujours constaté qu'on ne saurait mieux s'aider que par soi-même. Ni l'Etat ni le voisin ne s'occupera de vous aussi bien que vous le pourrez faire vous-même. Je suis né et ai grandi sur une ferme et je crois qu'il serait rationnel, tant au point de vue agricole qu'au point de vue affaires, de conserver son grain sous son autorité dans son propre grenier. On aura alors la tentation bien forte d'utiliser une partie de ces céréales comme provende pour ses propres animaux, et de les transformer ainsi en beurre, œufs, becon et bétail, relevant de beaucoup le chiffre de la consommation.

Qu'on me permette maintenant d'aborder une question locale et d'exprimer toute notre satisfaction, dans la circonscription que je représente, d'avoir eu la visite de quatre membres du cabinet avant la reprise des séances de la Chambre. Le premier, dans cette incursion, a été le ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Nous n'avions jamais manqué de confiance en lui ni en son talent, mais sa brève visite eu pour effet de l'accroître énormément. Il a été suivi du ministre de l'Air (M. Power). Son passage au milieu de nous a été vraiment de trop courte durée, mais nous l'avions vu et entendu déjà et notre souvenir en est encore bien vivant. Ce fut ensuite le nouveau ministre de la Défense pour le service naval (M. Macdonald), qui sait inspirer confiance et se faire des amis partout où il passe. Ce n'était que la seconde fois, je pense, qu'il visitait la côte du Pacifique, mais cette visite a été à la fois oppor-

tune et appréciée. Le quatrième ministre à venir nous voir fut celui des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), dont les visites sont fréquentes.

Je tiens maintenant à inviter un autre membre du cabinet à se rendre dans notre ville, le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe). La population de Victoria estime lui être grandement redevable d'avoir su si bien conserver l'union au pays. Il est notre interprète auprès de la province de Québec et il sait interpréter la population de cette province auprès de nous, et nous ne saurions qu'à l'occasion d'une visite lui exprimer convenablement combien nous lui savons gré de ses magnifiques états de service.

Récemment le premier ministre (M. Mackenzie King) s'est rendu dans l'Est du Canada. Nous espérons qu'il voudra bien venir également dans l'Ouest et jusqu'à la ville de Victoria. Il s'étonnera fort, je crois, des réalisations de ses ministres pour son compte et pour tout le pays en ce qui a trait à la protection des côtes occidentales. Nous aurons peut-être à lui signaler, en une telle occasion, certaines améliorations, parce qu'il est toujours possible d'en apporter. Je vous assure cependant, monsieur l'Orateur, que nous sommes fiers des excellents travaux qui s'y sont déjà exécutés.

Je désire faire quelques brefs commentaires sur le discours du chef de l'opposition (M. Hanson). Bien que mon expérience parlementaire n'égale peut-être pas la sienne, il ne trouvera sans doute pas à redire si je relève ses remarques, car, somme toute, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de différence dans le nombre d'années que nous avons consacrées au service de l'Etat. Mes observations ne seront toutefois pas marquées au coin de la critique; au contraire, je tiens à le complimenter au sujet d'une déclaration qui me semble tout à son honneur et que la population a accueillie, je pense, avec joie. Il a atteint le sommet de son discours quand il a réaffirmé sa volonté et celle de son parti d'appuyer le Gouvernement dans son effort de guerre. Si jamais la population a eu les yeux sur ceux qui consentaient à oublier la politique de parti, à éviter la critique et à offrir des propositions d'ordre pratique, c'est bien maintenant. Mon seul regret c'est qu'il n'ait pas fait suivre ses commentaires d'une esquisse de son propre programme pour la poursuite de la guerre, afin que nous puissions mettre en regard ses propres propositions et l'effort que le Gouvernement déploie actuellement. Il saisira probablement la première occasion pour exposer ses idées.

[M. Mayhew.]

Un mot du discours, du rapport devrais-je peut-être dire, du ministre de l'Agriculture au sujet de son voyage en Angleterre. Nous avons été grandement réconfortés en écoutant l'exposé qu'il nous a fait de ce qui se passe en Grande-Bretagne et bien encouragés par sa description de la façon dont le peuple anglais se comporte sous la terrible tension qu'il est obligé de supporter. L'attitude du ministre nous a particulièrement intéressés. Il n'est pas allé en Angleterre pour exiger un prix rigide de nos denrées: notre blé, notre bacon, notre fromage ou notre beurre. Y fût-il allé ainsi qu'il aurait manqué d'apprécier les sentiments de la population canadienne. Toutefois, il y est allé avec la détermination de constater la quantité de certaines denrées que la Grande-Bretagne désirait obtenir du Canada et il lui a laissé le soin de dire ce qu'elle était prête à payer. Si le prix obtenu ne suffit pas à payer raisonnablement le cultivateur pour ses produits, je propose alors que la différence soit versée par l'ensemble des contribuables canadiens.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) porte, certes, un lourd fardeau. Le temps n'est pas encore venu de juger s'il a vraiment réussi dans sa tâche, mais j'estime qu'il a réalisé un excellent début et il semble qu'il soit sur la voie du succès. Je désire le féliciter pour une mesure qu'il a prise, grâce à laquelle les gens pourront acquitter leur impôt sur le revenu en une période de huit mois. Il a pris de telles dispositions que le contribuable peut verser un tiers de cet impôt au cours des quatre premiers mois et les deux autres tiers au cours des quatre mois suivants. J'espère qu'on pourra recourir à ce même mode en d'autres occasions.

Le Gouvernement et la population doivent se rappeler que les profits ne sont pas toujours liquides. Ils ne le sont que quand il s'agit d'une industrie ou d'un commerce ayant atteint un stade de demi-déchéance. Un commerce prospère ne peut payer qu'à même ses profits. A mesure qu'il les réalise, il les replace dans les affaires. Je suis persuadé que le ministre des Finances ne tient pas à nuire à l'expansion industrielle, et qu'il n'acceptera pas non plus, au lieu d'argent comptant, les produits d'un commerce quelconque. Il doit donc prendre grand soin de ne pas tuer la poule aux œufs d'or.

Je sais que le ministre cherchera à obtenir d'autres fonds et qu'il les lui faut. Il est, selon moi, des moyens d'y parvenir. Je lui conseille de mener une plus vigoureuse campagne à l'égard de la vente des timbres d'épargne de guerre. L'achat de timbres d'épargne de guerre constitue en principe un système de rentes viagères. Nous avons dans le moment un régime en vertu duquel on peut acheter

des certificats de rentes viagères, mais l'administration en coûte très cher. A mon avis, l'achat de timbres d'épargne de guerre évite toute dépense inutile. Je propose donc au ministre qu'au lieu de fixer la date de l'échéance de toute la somme à sept ans, il laisse le choix de la fixer à cinq, dix, quinze ou vingt ans. Ainsi, on pourrait acheter un certificat de rente viagère qui convient à ses besoins. Je crois qu'avec un peu d'encouragement, de propagande et de persuasion, il serait possible d'induire un grand nombre de patrons à acheter le premier timbre et peut-être aussi le dernier, afin d'aider leurs employés.

Si ce n'est la nécessité de faire des commissions pour leurs commettants, les honorables députés n'ont pas eu grand'chose de bien pratique à accomplir en ce qui regarde notre effort de guerre. Voici toutefois un travail dont ils pourraient bien se charger. A mon avis, nous pourrions, dans nos districts respectifs, nous organiser de manière à obtenir de la vente des certificats d'épargne de guerre beaucoup plus que nous recevons présentement et en même temps propager l'idée de caisses de retraites pour tout le monde.

Je voudrais conseiller aussi au ministre de continuer l'exécution du plan de réfection de maisons. Bien que cette mesure n'ait pas fait disparaître les taudis de nos villes, je crois qu'elle a empêché d'autres quartiers d'être réduits au même état. Nos gens y ont trouvé l'occasion d'être propriétaires de leurs maisons. Après tout, la vie domestique est la base de la nation. Le bruit court aussi que le ministre pourrait mettre fin au plan de construction de logements, mais j'espère que la rumeur n'est pas fondée. Je souhaite qu'il nous déclare bientôt que ce plan sera maintenu, soit dans sa forme actuelle, soit après avoir subi des modifications que les Canadiens pourront accepter. Pensant que ce plan devait être abandonné, nos gens, surtout ceux de l'Ouest canadien, se sont empressés de faire construire des maisons afin de pouvoir bénéficier de ce plan. En conséqunece, la main-d'œuvre se fait rare dans bien des régions, ce qui ne devrait pas exister.

Je voudrais faire une autre proposition au ministre des Finances (M. Ilsley). Il semble qu'il envoie un grand nombre de vérificateurs un peu partout dans notre pays. Le vérificateur est très utile pour vérifier ce qui a été fait, mais, en général, il arrive trop tard. Je conseille au ministre de confier à un plus grand nombre d'inspecteurs la mission de parcourir le pays pour prévenir ce qui pourrait arriver, plutôt que d'en faire relater tous les détails par écrit quand tout est fini. Ce ne sont pas des reproches que je veux faire ici, mais simplement des observations faites au cours de mes voyages.

Je tiens pour un chef-d'œuvre le discours prononcé l'autre jour par le premier ministre. On y trouve des passages où il se montre assez optimiste, mais on pressent qu'il avertit bien clairement le peuple canadien que la lutte sera terrible. Il a brossé le tableau du territoire maintenant aux mains de l'ennemi, soit tout le littoral depuis l'extrémité de la Norvège jusqu'à l'Espagne. Il nous a dit qu'en arrière de ce littoral se trouvait presque toute l'Europe, avec son expérience séculaire dans la technique et la production manufacturière prête à tenter de porter un coup mortel à la Grande-Bretagne. Ce n'était certainement pas une manière de bercer les gens d'une fausse sécurité. C'était un avertissement précis qu'il lançait au peuple canadien et par lequel il lui demandait de se soumettre à de plus grands efforts.

Je crois qu'il faut tenir le peuple canadien au courant des faits si sombres soient-ils, sans les représenter sous un jour trop favorable. C'est seulement en connaissant la vérité que nous pourrons nous élever à la hauteur des problèmes à résoudre, de la tâche à accomplir et tout conduire à bonne fin. Les Canadiens n'ont pas peur; ils ont déjà eu des difficultés dans le passé et ne craignent psa d'en envisager de nouvelles pour l'avenir. Il leur faut, cependant, savoir où ils vont.

Au cours des dernières élections, de même qu'au cours de la présente session, notre premier ministre (M. Mackenzie King) et d'autres membres du cabinet nous ont dit que notre effort de guerre serait poussé à la limite de nos ressources en hommes et en matériel Je me demande si nous avons atteint ce but? Je félicite très sincèrement les titulaires des différents ministères du travail qu'ils ont accompli. Tout dernièrement, j'ai voyagé de Victoria à Halifax; j'ai visité un grand nombre de camps et de champs d'aviation; j'ai vu nos deux arsenaux maritimes et fait l'inspection de certains établissements industriels. Malgré ce que nous ont dit les ministres, ils n'ont pas réussi à donner au peuple une idée du travail accompli. Je ne tenterai pas de combler par mes faibles moyens cette lacune, car, à mon sens, les paroles resteraient nécessairement au-dessous de la vérité; il n'en reste pas moins encore beaucoup à faire avant de placer à la disposition de la Grande-Bretagne tout ce dont nous pouvons disposer en hommes et en ressources matérielles.

Tant qu'il y aura des sans travail au pays, tant qu'il aura des machines inactives quelque part au Canada, tant qu'il y aura des chantiers de construction maritime entièrement ou partiellement inoccupés, nous ne pourrons pas dire que les Canadiens font tout ce qu'ils peuvent dans ce conflit. Il était tout naturel que le ministre des Munitions et Appro-

visionnements (M. Howe) s'adressât au centre de l'industrie lorsqu'il eut besoin de certaines choses rapidement, et de les lui demander. Personne ne le blâmera d'avoir agi ainsi, ni ne devrait-on lui reprocher d'avoir mis aussi longtemps à dire ce qu'il désirait à l'industrie. Je suis convaincu que lorsqu'on nous aura présenté la situation sous un jour plus clair qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, nous serons très fiers de lui. On a fait face aux besoins les plus pressants, et au lieu de centraliser les commandes on devrait les répartir par tout le pays afin de donner à chacun l'occasion de manifester son patriotisme en action.

Je pense en ce moment aux 75,000 tonnes de ferrailles qui se trouvent dans les cours de la Colombie-Britannique lorsque Beverly Baxter peut raconter dans un magazine comment les autorités ont pris possession de la clôture de fer en face de sa maison. Il devrait certainement y avoir un moyen d'utiliser cette ferraille, ainsi que les 50,000 tonnes qui seront produites tous les ans à l'avenir. Leur transformation en acier aidera à la poursuite de la guerre.

L'an dernier, j'ai dit en cette enceinte que le Canada devrait construire au moins cinquante navires marchands afin de nous permettre de transporter nos produits dans toutes les parties du monde. Cette proposition n'a pas provoqué de réaction de la part des députés mais je suis heureux qu'elle ait soulevé quelque agitation à l'extérieur. On me dit qu'aujourd'hui la Grande-Bretagne achète ou fait construire au Canada dix-huit bateaux de ce genre. On rapporte qu'à son arrivée à New-York l'autre jour, lord Lothian déclarait que l'Angleterre mettait à contribution toutes ses ressources et que sa situation financière s'affaiblissait. Mais le Canada, monsieur l'Orateur, ne doit rien aux Etats-Unis; il ne manque pas à ses engagements. Il nous est loisible d'emprunter de l'argent des Etats-Unis que nous pouvons prêter à l'Angleterre si nous le désirons et nous sommes en mesure de construire des bateaux. Les lois américaines ne s'appliquent pas ici.

L'hon. M. HANSON: La loi de neutralité le défend.

M. MAYHEW: Je parlais de la loi Johnson.

L'hon. M. HANSON: Elle est en vigueur, mais il faut compter avec la loi de neutralité.

M. MAYHEW: Vouloir, c'est pouvoir.

L'hon. M. HANSON: J'en conviens.

M. MAYHEW: J'affirme que le Canada devrait adopter les mesures nécessaires en vue de la construction immédiate non seulement des dix-huit bateaux dont l'Angleterre nous a donné la commande mais de trente-deux autres, ce qui nous amènerait au chiffre primitif mentionné dans cette Chambre. Nous serions dans une situation bien différente. Nous sommes réduits aujourd'hui à l'état de brouette sans roue. Il nous est impossible de transporter nos marchandises outre-mer. Nous moissonnons notre blé, nous fabriquons nos munitions et nous les laissons sur le seuil en invitant la Grande-Bretagne à venir les y chercher. Il faut plus que cela. Le temps est venu de nous suffire à nous-mêmes. Nous possédons sûrement assez de ressources pour le faire. Seulement quand nous aurons accompli tout ce que nous pouvons, serons-nous en mesure de dire à la nation que nous avons atteint la limite de nos forces.

Cette guerre, jusqu'à présent, a pu se poursuivre sans trop d'ennuis pour nous. La classe ouvrière est en meilleure posture, travaillant plus longtemps et touchant de meilleurs salaires. Nos marchands n'ont jamais fait tant d'affaires que cette année et nos industriels n'ont jamais si bien pu faire fonctionner leurs établissements. Ceux qui furent appelés aux plus grands sacrifices sont les cultivateurs et ceux qui ont perdu leurs fils et leurs filles. Mais notre tour viendra et il se peut qu'il ne se fasse pas attendre.

Je veux maintenant parler au nom de mes commettants, gens qui sont surtout d'origine anglaise, qui habitent les plus vieilles villes du Canada. Les Canadiens de naissance peuvent tous mettre quelque sentiment à parler de la situation en Angleterre, mais, dans le cas de mes commettants, il s'agit, sans plus, de leurs propres enfants et peut-être de leurs parents qui sont à l'heure présente exposés tous les jours aux bombardements, et ces gens trouvent bien pénible de rester les bras croisés et de ne pouvoir exprimer leurs sentiments par des actes.

J'ai quelques brèves observations à faire au sujet des troupes. L'important, je crois, est de se montrer humain, dans toute la mesure possible, à l'égard de nos soldats. Le meilleur de l'apport au bénéfice de quelqu'un ne saurait être le salaire que vous lui versez, c'est l'ensemble des petites choses données ensuite par surcroît qui rapprochent les hommes entre eux. Voilà ce qui compte. Je soutiens donc que nous devrions tout au moins, afin de contribuer à soutenir le bon esprit de nos forces armées, fournir une occasion à nos soldats, si la chose est du tout possible, de revoir leurs foyers avant leur départ outremer.

Je constate qu'il ne me reste que quelques minutes et je les consacrerai à la prochaine conférence que doivent tenir les premiers ministres des provinces en vue d'étudier le rap-

port Sirois. Je ne crois pas que ces gens qui ont la confiance de notre population viendront à Ottawa avec une cause jugée d'avance, ayant décidé qu'ils ne feront pas ceci et qu'ils ne feront pas cela. Je pense qu'en gens d'expérience dans la vie publique, ils viendront ici examiner sur quels points ils s'entendent et qu'au sujet des questions qui les séparent, ils tâcheront de régler leurs différends entre eux et de nous présenter quelque chose de précis, car de ce rapport dépend pour le pays une politique à longue portée, et il est temps que nous en ayons une à portée plus longue qu'aucune de celles qui nous ont été données pour l'orientation de notre avenir.

J'aimerais voir siéger, en même temps que cette conférence ou avant, un autre comité composé de citoyens ayant la confiance du pays, en vue d'étudier les moyens à prendre pour le rétablissement des soldats qui reviendront de la guerre et des gens qui, n'ayant pas fait la guerre, sont incapable de trouver de l'emploi. Nous devons tout d'abord avoir une idée juste de ce que nous pouvons ou ne pouvons pas réaliser. A mon sens, il est temps que l'on étudie sérieusement cette question et que l'on prenne des mesures précises pour que le peuple sache au juste ce qui se fait en vue de régler la situation qui se présentera inévitablement. Je sais ce que c'est, monsieur l'Orateur, que de travailler dans les camps de bûcherons ontariens. Je sais ce que c'est que le flottage des billes. Je sais ce que c'est que de travailler sur les voies ferrées et je sais ce que c'est que d'être sans emploi et de n'avoir pas le sou; et, ainsi que je le disais et le répète, bien qu'il faille d'abord compter sur soi-même, j'estime qu'il est temps que nous ayons un programme défini de progrès national.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Monsieur l'Orateur, la question de l'unité canadienne a fait l'objet de nombreuses discussions depuis le début de la présente guerre; cependant, j'estime qu'il y a lieu, dans les circonstances actuelles, d'étudier encore plus à fond ce problème.

Le proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône (M. Claxton), de même que l'honorable représentant de Selkirk (M. Thorson) et plus particulièrement l'honorable député de Bellechasse (M. Picard), nous ont parlé brièvement du rôle que jouent, dans notre vie nationale, les groupements ethniques qui ne sont pas d'origine anglo-saxonne. J'ai l'intention d'étudier plus longuement certains aspects fort importants de ces problèmes, qui ont à peine été effleurés au cours du débat.

Sur la question de l'unité au Canada, l'opinion est partagée entre deux écoles principales: d'une part, ceux qui croient que le peuple canadien n'a jamais été aussi uni qu'en ce moment; de l'autre, ceux chez qui le problème tout entier ne suscite que doutes et soupçons. Je suis porté à reconnaître avec ceux de la première catégorie, que la guerre a eu pour effet d'affermir les liens unissant les divers éléments dont se compose notre peuple. Toutefois, certaines opinions assez répandues méritent l'attention immédiate de la Chambre et il serait à l'avantage de tous les intéressés que nous réglions ce problème le plus tôt possible.

Le *Financial Post* publiait récemment deux articles de sir Norman Angell, dans lesquels cet expert en politique nationale et internationale, dont la renommée est universelle, nous dit pourquoi, à son avis, Hitler a pu s'emparer de plusieurs Etats européens. Sir Norman soutient qu'Hitler a su se servir avec maîtrise et subtilité de cette vieille arme qui consiste à "diviser pour régner". Il y eut d'abord recours pour maîtriser le peuple allemand; puis il travailla à unifier son propre peuple, tout en s'efforçant de semer le trouble et la dissension parmi les nations démocratiques. Il s'ingénia ensuite à désunir la population des pays qu'il s'apprêtait à conquérir, en suscitant des luttes de races et de classes, au moyen de plans habilement conçus. En face des événements d'Europe, il faut bien reconnaître l'exactitude de cette analyse que nous présente sir Norman. Nous ne connaissons que trop, hélas! l'existence de la cinquième colonne,—partie intégrante de toute "blitzkrieg"—dont les agissements menacent l'existence même de nos institutions démocratiques. Voyons donc, monsieur l'Orateur, à supprimer de notre vie nationale tous ceux qui cherchent à semer chez nous la dissension au moyen d'allusions à des distinctions raciales ou à la supériorité de tel ou tel groupement ethnique.

Il est reconnu que les pays du Commonwealth sont plus unis en ce moment qu'à n'importe quelle autre époque de l'histoire du peuple britannique. Depuis 1931, alors qu'en vertu du Statut de Westminster tous les dominions se voyaient accorder des droits souverains et que tous devenaient Etats autonomes unis par leur commune allégeance à la couronne, les liens qui unissent les membres de l'empire britannique n'ont cessé de s'affermir. C'est de plein gré qu'il adhèrent au Commonwealth, le plus grand groupement démocratique qui existe à l'heure actuelle.

Cette union n'a été possible que grâce à l'attitude tolérante de la métropole envers les peuples des dominions, quelles que soient leurs origines ou leurs croyances. C'est surtout pour cette raison que la nation britannique actuelle est l'une des plus puissantes dans toutes l'histoire du monde.

Cependant, c'est particulièrement envers le Canada que nous avons des responsabilités. C'est pourquoi nous sommes réunis en ce moment. Le problème qui se pose à l'heure actuelle consiste à trouver un moyen d'aider la Grande-Bretagne dans la plus grande mesure possible, tout en assurant notre propre défense. D'autres orateurs ont traité à fond l'aspect matériel de cette question, aussi n'aije pas l'intention de m'y arrêter. Je désire parler surtout du problème de l'unité canadienne.

Nous reconnaissons tous, je crois, que pour aider efficacement la Grande-Bretagne et préparer sa propre défense, le peuple canadien doit être uni jusqu'à la limite du possible. Il faut que les citoyens canadiens assument des obligations égales et qu'il y ait partage égal des droits et privilèges. Il faut que nous n'ayons qu'un objet en vue, la victoire. Pour combattre les agissements des fauteurs de désunion, nous devrons supprimer toutes les causes possibles de mésentente, faire échec à tout ce qui peut causer la désunion et élever des barrières entre les diverses races qui habitent le Canada. C'est alors seulement que notre pays pourra être considéré comme une puissante nation.

Nous constatons toutefois avec regret, monsieur l'Orateur, que cetraines gens occupant des postes publics importants font des déclarations irréfléchies et inopportunes, qui, mal interprétées, sont susceptibles de faire naître la désunion.

Je citerai tout d'abord en passant une déclaration plutôt inconsidérée du chef conservateur à la législature de la Colombie-Britannique. Voici ce qu'il aurait dit, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, d'après ce que rapporte le *Journal* d'Edmonton dans son numéro du 1er novembre:

Parlant à la législature provinciale jeudi, M. R. L. Maitland, C.R., chef de l'opposition conservatrice, a fortement conseillé au Gouvernement de prendre des dispositions en prévision de la période de réadaptation qui suivra la guerre et de s'opposer énergiquement à l'expansion de toute langue ou croyance étrangères dans notre pays.

Je lis plus loin:

M. Maitland a déploré l'existence au Canada d'écoles où l'enseignement se fait en des langues étrangères.

[M. Hlynka.]

Les paroles de l'honorable député en question peuvent s'interpréter de plusieurs manières, mais ma principale objection porte surtout sur le fait que des déclarations de ce genre font peser des soupçons injustes sur les loyaux citoyens canadiens qui ne sont pas de descendance anglo-saxonne. Elles peuvent susciter et de fait elles engendrent la désunion à une époque où l'union est absolument nécessaire.

En second lieu, je désire citer le passage suivant d'un article paru dans le numéro du 4 novembre du *Bulletin* d'Edmonton.

Du fait que la guerre a fortement accru sa besogne la Royale Gendarmerie à cheval du Canada enrôle actuellement 500 nouveaux gendarmes dans tout le dominion.

Comme l'on se montre très sévère quant aux aptitudes mentales et physiques, les postulants agréés sont encore peu nombreux.

On n'accepte que les célibataires de descendance britannique.

Dans ce cas encore, les mots "de descendance britannique" ont un sens vague. Dans leur acception la plus large, ils semblent signifier que les gens nés dans un dominion britannique sont admis à l'enrôlement, qu'ils soient ou non de descendance anglo-saxonne. Toutefois, interprétés dans leur sens le plus étroit, ils se trouveraient à écarter tous ceux qui ne sont pas d'origine anglo-saxonne. C'est malheureusement cette interprétation étroite que leur donnent certains fonctionnaires subalternes en vue de faire des distinctions de race. A l'avenir, lorsque le Gouvernement publiera de telles circulaires il fera bien, je crois, d'employer des termes plus précis.

Enfin, je tiens à signaler à la Chambre une déclaration bien plus grave parue dans le *Star-Phoenix*, de Saskatoon, le 8 octobre. Parlant de la distribution des secours, M. G. W. Parker, directeur de l'assistance publique à Saskatoon, se serait, d'après ce journal, exprimé ainsi:

Il devrait y avoir deux échelles d'allocations de secours: l'une pour les assistés originaires de l'Europe centrale et l'autre pour les secourus de race blanche.

Voilà, il me semble, monsieur l'Orateur, la plus vile des distinctions raciales. Je conteste l'autorité sur laquelle M. Parker repose sa classification des peuples, d'après laquelle les habitants de l'Europe centrale n'appartiendraient pas à la race blanche. Je réprouve la mentalité de ceux qui proposent une échelle d'assistance plus élevée pour un groupe de notre population que pour les autres.

L'exemple le plus flagrant de cette attitude de distinction raciale s'exprimant par de différentes échelles d'allocations de vivres se trouve probablement dans la philosophie hitlérienne. Nous savons tous ce que nous a valu cette attitude; évitons-la au Canada. Celui qui

l'adopte est indigne de remplir une fonction publique. Dans notre pays, où environ la moitié de la population est d'origine autre qu'anglo-saxonne, il ne convient pas de tolérer de pareilles idées en ce moment de crise nationale. Il est temps que certains de nos hommes publics se rendent compte qu'ils ne sont que les serviteurs appointés de la population. Il conviendrait de rendre les règlements concernant la défense du Canada applicables aux personnes qui font, de propos délibéré, des déclarations malicieuses propres à fomenter la discorde entre les divers éléments de notre population.

Cependant, je suis heureux de pouvoir appuyer ma réponse à ce fauteur de discorde et à d'autres de son acabit sur l'autorité de quelques-uns de nos hommes publics éminents. Heureusement, la grande majorité de nos hommes publics font preuve de plus de largeur d'esprit. Il est encourageant de voir les sincères efforts tentés par le Gouvernement en vue de créer parmi tous les éléments de notre population, quelle que soit leur origine raciale, une meilleure entente et une plus grande unité de but.

Certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ont reproché au bureau de l'information publique d'être trop partisan. Je crois qu'ils ont raison. Mais, en ce qui concerne l'unité entre les groupes de diverses origines raciales, j'estime que ce bureau rend un précieux service en publiant de temps en temps des traductions d'articles parus dans la presse canadienne de langue étrangère. Je ne sache pas de meilleur moyen de porter à la connaissance du public canadien les expressions d'opinion publiées dans les journaux de langue ukraine, tchèque, allemande etc. On supprimera ainsi les malentendus qui peuvent exister à l'égard de l'attitude prise par ces groupes en temps de guerre. Espérons que la presse recourra davantage à cet excellent service.

N'ayant pas le temps de donner lecture d'un grand nombre de ces traductions, je me contenterai de citer un court extrait. Avant de le faire, je lirai la lettre par laquelle M. G. H. Lash a présenté un des articles en question:

Note aux rédacteurs.—Etant donné le malentendu qui paraît exister en certaines parties du Canada au sujet de l'attitude d'éléments étrangers de notre population envers l'effort de guerre canadien et les buts de guerre du Canada, la traduction, donnée ci-après, d'un éditorial paru dans le journal de langue allemande *Der Nordweten* est intéressante. Personne ne se rend compte plus que moi de la valeur de l'espace de journal par le temps qui court. Cependant, si vous pouviez trouver place pour reproduire ou commenter cet article et d'autres que je compte vous faire parvenir de temps à autre, tirés d'autres journaux canadiens de langue étrangère, vous feriez beaucoup, j'en suis sûr, pour encourager l'unité nationale.

La citation suivante extraite du journal ci-dessus mentionné a été traduite et publiée dans la circulaire de l'information publique du 10 octobre:

La guerre a rapproché les Canadiens de toute race et de toute croyance, comme jamais ce pays n'en a été témoin. On comprend mieux tout le sens de notre civisme canadien; et s'il existe encore quelques personnes qui n'en apprécient pas les avantages, il est clair qu'il n'y a pas de place pour elles en ce pays.

Au peuple canadien, à quelque race qu'il appartienne, incombe une seule obligation ultime, celle de gagner la guerre, et à cette fin il faut que l'unité la plus complète règne chez nous et qu'il existe une volonté de donner et de se sacrifier, afin que, de cette grave situation où nous ont plongés ceux qui cherchent à détruire notre conception de la vie, sorte une nation plus forte, un Canada plus grand.

Voilà, monsieur l'Orateur, les sortes d'articles qu'on traduit et qu'on imprime dans ces circulaires. J'en conclus que tous nos citoyens canadiens, abstraction faite de leur origine raciale, travaillent à la bonne entente et à l'unité canadienne.

Pendant que j'en suis à l'unité canadienne, je ne ferais pas justice au sujet que je discute si je ne mentionnais le nom de M. Watson Kirkconnell, la plus grande autorité canadienne sur le sujet de nos races qui ne sont pas d'origine anglo-saxonne. M. Kirkconnell a étudié pendant un grand nombre d'années nos divers groupes ethniques. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas songé, que je sache, à tirer parti des talents exceptionnels de M. Kirkconnell, exclusivement dans l'intérêt de l'unité nationale. Je conseillerais aux honorables députés de lire, par exemple, le livret récent de M. Kirkconnell, intitulé *Les Ukraniens du Canada et la guerre*. Cela en vaut bien la peine. Voici un extrait intéressant de la *London Free Press*, publié dans le *Citizen* d'Ottawa du 31 octobre, concernant le travail de M. Kirkconnell. Voici, à mon sens, des renseignements très encourageants:

S'il faut en croire M. Watson Kirkconnell, de l'Université McMaster, lequel est notre meilleure autorité canadienne en ce qui regarde nos peuples de race étrangère, Herr Hitler a fait plus que tout autre homme pour unir le Canada. En dépit de la propagande intense, faite au Canada par Berlin, Moscou et Rome, M. Kirkconnell affirme que plus de 98 p. 100 des races de naissance étrangère sont loyales envers le Canada, et secondent avec enthousiasme l'effort britannique...

Dans la plupart des cas, les nazis ont envahi leurs pays d'origine; elles se rendent compte que la liberté qu'elles sont venu chercher ici serait perdue si Hitler était vainqueur. M. Kirkconnell cite les Ukraniens comme exemple. Il signale qu'en Saskatchewan, ils forment le dixième de la population, mais que, cependant, plus de 10 p. 100 des hommes enrôlés dans cette province sont de descendance ukranienne. La guerre a rapproché les Anglais et les Français,

et il est encourageant d'apprendre que cela contribue à l'unité canadienne chez ceux qui ne sont ni Français ni Anglais d'origine.

En terminant, je résumerai toute la question de l'unité nationale en citant l'un des plus grands hommes d'état du Canada, et l'ami de tout le peuple canadien. Il a bien travaillé pour l'unité canadienne; et il comprenait le citoyen même le plus humble. Je veux parler de Lord Tweedsmuir.

S'adressant à une foule de 1,500 Ukraniens, le 21 septembre 1936, à Fraserwood (Manitoba), lord Tweedsmuir parla avec tellement d'éloquence que, même aujourd'hui, ceux qui l'ont entendu regardent comme très précieuses les idées qu'il avait exprimées. A cette heureuse occasion, l'honorable député de Selkirk (M. Thorson) était présent. Je sollicite l'indulgence de la Chambre pendant les quelques minutes que je consacrerai à la lecture du court message de ce grand homme d'Etat. Je conseille aux honorables députés de suivre attentivement ce chef-d'œuvre. Ils sont nombreux ceux qui parfois sont bien embarrassés quand il leur faut adresser la parole à une réunion de personnes d'origine étrangère. Voici un merveilleux exemple d'un discours prononcé en pareille circonstance et c'est l'une des plus intéressantes allocutions qu'il m'a été donné de lire. Je cite:

Voici ce qu'a dit alors ce grand homme d'Etat:

Je vous remercie chaleureusement de la manière dont vous m'avez accueilli aujourd'hui. Je ne crois pas avoir été reçu, dans un aucun autre endroit du Canada, par de plus belles cérémonies; votre escorte, votre cérémonie nationale au cours de laquelle vous m'avez offert du pain et du sel, puis, s'il m'est permis de le signaler, les paroles magnifiques et si bien choisies de votre adresse.

Je me rends bien compte que je dois cette réception au fait que je représente votre roi et je me ferai un plaisir de transmettre à notre souverain le salut cordial des Ukraniens du Canada.

Je suis heureux de me trouver au milieu de vous aujourd'hui. Votre peuple possède une longue tradition historique, car ce sont vos ancêtres qui, pendant des siècles, ont gardé la frontière sud-est de l'Europe contre les attaques de l'Orient. J'imagine sans peine que vous avez trouvé un foyer dans ce pays du Canada, puisque ces vastes prairies ressemblent beaucoup à ces grandes plaines du sud-est de l'Europe d'où vous venez. Au cours de mon voyage dans les Prairies, j'ai rencontré plusieurs des vôtres, et je suis heureux de dire qu'en peu de temps vous êtes devenus un élément vital au sein de la nation canadienne. Vous avez fait votre part durant la grande guerre et aujourd'hui vos fils font partie de la milice permanente et non permanente.

Partout, j'entends louer hautement votre assiduité au travail, votre courage et votre esprit entreprenant même dans les conditions les plus difficiles. Vous êtres devenus de bons Canadiens.

[M. Hlynka.]

Tous les Anglais, et particulièrement tous les Ecossais, doivent croire que les nations les plus puissantes sont celles qui se composent de représentants de plusieurs races. Les représentants de la race ukranienne ont une réelle valeur pour notre jeune Canada. Je veux maintenant vous dire ceci: Vous avez accepté les devoirs et les obligations de loyaux sujets quand vous avez acquis les prérogatives des citoyens canadiens, mais je me plais à rappeler vos traditions ukraniennes,—les œuvres merveilleuses de vos artisans, vos chansons populaires et vos légendes nationales. Je ne crois pas qu'un peuple puisse être fort s'il ne vit constamment de son passé. Vos traditions constituent un apport précieux à notre culture canadienne, laquelle ne saurait être une reproduction de ce qui fut, car elle doit être quelque chose de nouveau créé par la réunion de tous les éléments qui font une nation.

Voilà quelles furent les vues d'un grand homme qui comprenait le peuple. Il serait avantageux, je crois, de comparer les paroles que j'ai citées dans la première partie de mon discours avec les sentiments exprimés dans le passage que je viens de lire.

Je dis donc qu'à cette époque décisive de notre histoire, tous les Canadiens, quelles que soient leurs origines, doivent chérir les principes que représente le drapeau bitannique, c'est-à-dire, la liberté, sans laquelle la vie est sans bonheur; la justice si essentielle à tous les peuples et le traitement juste qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue. Au nom de toutes ces choses, monsieur l'Orateur, soyons unis et travaillons dans l'harmonie pour le bien du Canada et pour que l'avenir soit doux à tous les Canadiens, quelles que soient leurs origines.

M. W. A. TUCKER: (Rosthern): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord d'offrir mes félicitations au jeune député (M. Hlynka) qui vient de reprendre son siège. A titre de citoyen canadien d'origine britannique, je désire me joindre à lui et lui témoigner mon appréciation des paroles qu'il vient de prononcer et de ce qu'il représente dans la vie canadienne en ce moment. Des personnes qui accompagnaient Leurs Majestés dans leur voyage à travers le Canada m'ont dit que la partie la plus touchante de toute cette visite fut l'accueil fait à Melville, où presque toute la population est d'extraction autre qu'anglaise et française. Là prédominent, je suppose, les gens d'origine polonaise, ukrainienne et allemande et, pourtant, les marques d'affection à l'adresse du chef de notre pays et du commonwealth furent telles que les journalistes les plus désabusés et les plus endurcis en furent touchés. Des gens en grand nombre avaient voyagé pendant une journée entière et l'on dit que l'affection était si évidente que parmi ces humbles citoyens plusieurs avaient les larmes aux yeux au plaisir que leur causait la vue de leurs souverains.

Après de tels événements, on nous arrive avec des cris de race et des appels à l'injustice tels qu'en a cités l'honorable député de Vegreville. Et pourtant les personnes coupables de tels propos ont de bonnes intentions, du moins essayons-nous de nous en convaincre. Ce M. Parker dont a parlé l'honorable député est un ancien soldat, il a combattu durant la dernière guerre et je suis sûr qu'il veut être un bon sujet, qu'il fait tout en son pouvoir pour aider le pays. Quoi qu'il en soit, je ne puis rien comprendre à sa manière de voir. Voici des gens qui ont abandonné leur pays, qui se louent de la liberté dont ils jouissent ici, qui veulent vivre et mourir au Canada, y élever leurs enfants et en faire de bons sujets canadiens et qui, en Saskatchewan à l'heure actuelle, s'enrôlent en plus grand nombre qu'on n'aurait pu s'y attendre de leur groupe ethnique.

Dans ma circonscription, l'un des deux premiers jeunes gens à donner leur vie au service du pays, au moment où le *Fraser* fut coulé, était d'origine ukrainienne. Presque en même temps que les journaux annonçaient la nouvelle de sa mort, on trouvait cet article disant que les gens d'origine ukrainienne ne sont pas des Blancs. Cette mère ukrainienne a sacrifié ce qu'elle avait de plus précieux sur l'autel de la liberté, puis, les cendres du sacrifice à peine refroidies il lui fallut lire ce passage provenant d'un concitoyen d'origine britannique. C'était cruel. C'est donc de tout mon être que j'appuie ce qu'a dit ce soir l'honorable député de Vegreville. Des actes de ce genre ne devraient pas trouver place dans notre vie publique canadienne.

Je le répète, je ne mets pas en doute les intentions de ce M. Parker. Il a servi son pays durant la dernière guerre. Mais à lui et à tous les autres Canadiens d'origine anglaise ou française qui veulent servir leur pays, comme c'est le cas pour tous les anciens combattants, je demande de bien réfléchir et de voir s'ils servent réellement le pays par de telles paroles. La circonscription de Rosthern compte, comme je l'ai déjà signalé, un grand nombre de mennonites. Ils sont d'origine partie suisse et partie allemande, mais surtout hollandaise. Certains anciens combattants auraient tendance à les vouloir bannis de la vie normale de ce pays.

Au temps de la nomination des préposés à l'inscription nationale, on a protesté auprès d'Ottawa de ce que trop de mennonites étaient nommés registraires à Aberdeen, endroit dont la population se compose uniquement de gens de cette croyance. J'ai fait tenir une enquête et voici ce que j'ai pu constater.

J'ai constaté que, dans toute la région des mennonites où les recommandations provenaient de membres de cette secte, on a fait droit aux demandes des vétérans. Chaque fois qu'un ancien combattant voulut travailler, ou en était capable de le faire, il a trouvé de l'emploi. Mais il est une région dans laquelle on ne pouvait trouver un seul vétéran pour accomplir le travail, de sorte qu'un excellent citoyen mennonite a été choisi pour l'exécuter. C'était le seul mennonite nommé registraire dans toute cette région, homme dont le fils aîné est enrôlé dans l'armée active du Canada. Où sont ces patriotes qui croient bien servir leur pays en dénonçant un citoyen choisi pour faire ce travail, citoyen dont le fils aîné est soldat. Ce fut le seul mennonite de ce territoire nommé registraire, et cependant quelques-uns ont cru bien agir en me reprochant d'avoir cru que tous, indépendamment de leur origine, devraient être traités sur le même pied.

Selon moi, on a commis une erreur lors de la dernière guerre quand on a dit à ces gens qu'ils ne devraient pas avoir le droit de suffrage, les privant ainsi de leurs droits de citoyens. Ils ne se sont donc pas cru dans la même obligation de servir leur pays. Je suis d'opinion que, à l'heure actuelle, tout Canadien, quelle que soit son origine, doit être regardé comme un bon sujet du pays, appelé à faire sa part dans notre cause héroïque.

Je ne saurais me dispenser de traiter la question des mennonites engagés dans l'armée active de leur pays. Nous savons que leur religion leur défend de porter des armes. Pas un seul membre de la Chambre ne dira, je crois, que nous devrions nous immiscer dans les croyances religieuses des citoyens. Les règlements stipulent que l'entraînement des doukhobors et des mennonites sera retardé indéfiniment. Mais, il n'a pas été question de les priver de leur droit de suffrage; on devait leur accorder tous les privilèges de citoyens.

Que voyons-nous aujourd'hui? Depuis dix jours, les représentants des mennonites de l'Ouest, de ceux de l'Ontario, des quakers et des dunkers, sont venus à Ottawa dire au ministère des Services nationaux de guerre que, bien qu'ils soient opposés au service militaire, ils sont prêts à faire partie de tout service de leur pays où ils pouront aider à sauver des vies humaines, à secourir les blessés et autres fins de cette nature. Peu leur importe le danger. Ils demandent uniquement de ne pas être forcés de porter les armes; ils veulent que leurs opérations soit sous les auspices de civils. Cependant, pourvu qu'ils soient utiles à l'humanité, ils ne se préoccupent pas de savoir si leur tâche doit être dangereuse ou non.

Ils comprennent la valeur des droits de citoyen canadien et ils ne cherchent pas à esquiver leur juste part. Tout cela s'est fait après que le Gouvernement les eût exemptés du service militaire. Nous sommes en présence d'un groupe de citoyens qui ne sont ni de langue anglaise ni de langue française. Ils veulent être bons citoyens. Ils sont prêts à servir leur pays, même au risque de leur vie. N'est-il pas d'une sage politique et avantageux à notre point de vue, pour ne pas dire plus, d'apprendre à ces gens que nous leur reconnaissons tous les droits de citoyens?

Je songe, par exemple, aux habitants de l'Ouest canadien qui sont d'origine allemande. Je suis convaincu que la très grande majorité parmi eux sont absolument loyaux au Canada et à l'empire britannique. Cependant, si les gens continuent de laisser entendre qu'on devrait les priver de leurs droits, qu'on devrait les traiter autrement que les autres, comme s'ils étaient inférieurs aux citoyens du pays, quel sera le résultat?

Hitler enseigne aux Allemands qu'on ne les reconnaîtra jamais comme de véritables citoyens dans les pays qui ne sont pas soumis au reich allemand, et que la seule manière d'être ainsi traités en Amérique c'est d'appuyer son gouvernement, de manière que l'Allemagne puisse dominer tous les pays. Il fait remarquer que c'est par ce seul moyen qu'ils pourront devenir de véritables citoyens. Si nous les traitons mal ou injustement et si en agissant de cette manière il arrive que même s'ils ont habité ce pays durant une, deux ou trois générations, ils ne peuvent obtenir la qualité absolue de citoyen parce qu'ils ont des noms allemands, je prétends que nous faisons le jeu d'Hitler, et que nous donnons un semblant de vérité à ses enseignements et sa propagande. Je dis donc à mon ami et collègue qui est un ancien combattant: Rendez-vous compte qu'en attaquant des gens qui désirent être loyaux,—qui le sont de fait,—simplement parce qu'ils ont des noms à consonnance allemande ou des noms qui ne sont pas d'origine française ou anglaise, vous contribuerez à vous faire des ennemis de ceux qui veulent à tout prix être des amis. Et dans la crise que le monde traverse actuellement nous avons besoin de tous les amis que nous pouvons trouver. Vous n'améliorez pas notre cause en traitant en ennemis ceux qui désirent être des amis et des citoyens loyaux.

Ces observations font surgir une autre question que je devrais traiter maintenant, je crois. Je crains de ne pouvoir toucher à tous les points que j'aurais voulu aborder, mais je m'arrête à cette question parce qu'elle est dans le même ordre d'idées. Elle a trait à nos

[M. Tucker.]

concitoyens, aux Canadiens d'origine française. J'ai constaté que plusieurs Canadiens de langue anglaise sont enclins à ne reconnaître qu'en maugréant des droits aux Canadiens-français en dehors du Québec.

La Confédération stipule qu'il doit y avoir deux langues officielles au Canada,—non seulement dans le Québec, mais par tout le pays. Nous habitons un pays bilingue, et je suis convaincu que nous n'obtiendrons pas une véritable unité au pays si, après avoir fait un marché, comme nous l'avons fait au moment de la Confédération, nous essayons de le diminuer ou de nous y soustraire. Parfois je suis étonné de voir la tolérance dont les Canadiens de langue française font preuve et comme ils pardonnent et oublient volontiers ces tentatives continues de la part des Canadiens d'origine anglaise en vue de restreindre les droits qu'ils ont obtenus en signant le Pacte confédératif. Je prétends qu'il est de l'essence du génie britannique de respecter en entier les clauses d'un accord qu'il a signé, et que par dessus tout il tolère et respecte les justes droits des minorités,—particulièrement lorsque ces dernières ont prouvé leur loyauté indéfectible en toutes circonstances.

Comment se fait-il que le Canada est britannique aujourd'hui? On a posé cette questoin sur le parquet de la Chambre. Lorsque le marquis de Lafayette vint aider les Etats-Unis dans la lutte pour leur indépendance, il envoya son délégué voir les Canadiens-français qui n'étaient passés sous la domination anglaise que depuis peu de temps. Ils lui répondirent qu'ils étaient contents de rester sous la domination anglaise, et qu'ils ne désiraient aucunement faire cause commune avec les colonies en révolte au sud. S'ils n'avaient pas été loyaux alors, s'ils n'avaient pas tenus à rester fidèles à leur souverain, ils avaient l'occasion de manquer à leur allégeance; mais ils n'ont pas voulu en profiter.

Puis, en 1812, s'ils avaient pris parti contre la Couronne, notre pays eût cessé d'appartenir à l'empire britannique. Vint ensuite la rébellion de 1837. Ce fut là une lutte pour le gouvernement responsable, et les gens du Bas-Canada ne désiraient pas plus que ceux du Haut-Canada rejeter la souveraineté britannique. Je rappellerai maintenant l'époque de la Grande Guerre, alors que, malgré les provocations, le Canada français appuya l'effort de guerre du pays, et envoya les meilleurs de ses fils verser leur sang pour le Canada sur le sol de France, où ils dorment aujourd'hui leur dernier sommeil.

L'unité s'est réalisée dans la présente guerre, unité qui a réjoui tous les véritables canadiens. Tenant compte de ce fait, montrons à ces concitoyens qui parlent comme nous une

langue officielle que nous ne voulons pas leur enlever certains de leurs droits, que nous avons pour eux le plus profond respect et que nous serons de bon compte avec eux dans l'exécution du pacte fédératif.

Dans cet ordre d'idées, je dirai quelques mots de la radiodiffusion. Nous nous rallions volontiers à une idée, mais le moment venu de la mettre à exécution, plusieurs se récusent. C'est de cette tendance que je veux parler ce soir. Un projet dont j'aimerais voir la réalisation serait l'établissement au Canada d'une des stations radiophoniques à ondes courtes les plus puissantes du globe. J'aimerais voir portés par une des longueurs d'onde de cette station les meilleurs programmes du Québec à destination des gens de langue française de l'Ouest. Ceux-ci ont droit à des émissions dans leur langue. Ces émissions parviendraient en outre jusqu'en France, France libre et France occupée.

Il m'était donné d'entendre récemment une allocution radiophonique prononcée par le ministre de la Justice (M. Lapointe). Je me sentais ému et fier à la pensée qu'il est mon concitoyen. Mais cette allocution n'a été diffusée qu'une fois. Nous savons à quels dangers s'exposent les Français qui veulent écouter les émissions radiophoniques de l'étranger. Les autorités nazies savaient naturellement que ce discours serait diffusé et les Français n'auraient pu sans danger grave se mettre à l'écoute. Si nous avions eu une puissante station d'émission à ondes courtes, nous aurions pu en effectuer la retransmission neuf ou dix fois afin d'être sûrs de pouvoir faire entendre jusqu'au dernier Français d'Europe cet appel à la lutte pour la liberté. Les fonds affectés à une station émettrice à ondes courtes donneraient dix fois plus de résultats qu'une somme égale dépensée en armements.

Sachons nous rendre compte que les victoires hitlériennes sont avant tout dues à la propagande. Les Canadiens français du continent nord-américain pourraient ainsi s'adresser aux Français d'Europe. Nous ignorerons toujours la part que peut avoir eue l'appel du ministre de la Justice au maréchal Pétain l'échec du complot destiné à livrer la France pieds et poings liés à l'Allemagne. Dans ce cas, voilà un discours plus efficace que tout un corps d'armée. J'aimerais que le Gouvernement comprenne tout ce que nous pourrions faire pour réconforter le peuple français, pour lui inculquer un nouvel enthousisame, pour lui faire savoir notre confiance dans la résurrection d'une France glorieuse et libre, et que sa destinée n'est pas de languir à jamais sous la botte allemande.

Un autre discours qui aurait dû être entendu de tous les Français, c'est celui qu'a prononcé ce grand homme d'Etat canadien, le premier ministre du Québec. Comme ses paroles auraient fait vibrer d'émotion le peuple de France et relevé leur courage devant les jours sombres à venir. Il a dit:

> Race valeureuse, loyale, constante, nous disons à la France: "Mère, tu n'es point morte. Tu vis dans notre sang et dans notre esprit. Et tu vis dans l'esprit de tous ceux qui te servent et te comprennent. Nous savons que les hordes d'Hitler et de Mussolini n'ont pu t'arracher l'âme. Tu n'attends que notre victoire, que celle des nations britanniques et de leurs alliées, pour reprendre ton rang parmi les nations porteuses de lumière."

N'aurait-il pas fallu radiodiffuser ce discours plusieurs fois par jour pendant deux ou trois jours consécutifs afin de le faire entendre à tout le peuple de France pour qu'il sache que les Canadiens veulent appuyer la France jusqu'à l'heure de sa délivrance? Un tel poste de radio contribuerait à améliorer notre situation en ce qui concerne le change étranger. On se propose d'envoyer des Canadiens en Amérique du Sud afin de favoriser l'échange de touristes et le commerce de ces pays avec le Canada. Pour chaque individu avec qui ces délégués viendraient en contact, la radio en atteindrait des milliers. On pourrait déclarer par le moyen de ce poste que malgré la guerre que nous livrons, nous n'empêchons en aucune façon les voyages au Canada. Ces gens ont profité de leur richesse par le passé pour visiter l'Europe. Nous devrions nous efforcer de les attirer au Canada. Il nous serait possible de réaliser d'énormes bénéfices grâce à ces touristes et je ne doute pas que les profits d'une année suffiraient à payer le poste de radio à ondes courtes.

Je passe à la question des échanges avec les Etats-Unis et du commerce touristique provenant de ce pays. L'Allemagne a tenté l'an dernier d'éloigner les touristes de notre pays. Nous y avons répondu dans la mesure de nos moyens, mais il aurait fallu que nous informions par l'intermédiaire d'un poste à ondes courtes les citoyens américains de ces manœuvres en vue de saboter notre effort de guerre et tendant à détruire notre commerce touristique. Je me rends compte de la fuite de l'heure et je constate que j'ai employé la plus grande partie de mon temps de parole à traiter uniquement cette question. Je pense cependant qu'elle est assez importante pour que j'en use ainsi.

J'aimerais ajouter quelques mots au sujet du poste CBK qui sert de station d'émission à l'Ouest canadien. Ce poste diffuse des programmes pendant 115 heures chaque semaine. Les programmes bilingues n'emploient que trois heures et un sixième, et la part exclusivement français dans ces émissions bilingues n'est longue que de vingt minutes. On diffuse

des programmes en français pendant trois heures au cours de la semaine, soit 2.6 p. 100 des 115 heures. Les anglophones qui ne voudraient pas entendre plus de français, si on en donnait davantage, n'auraient qu'à syntoniser un autre poste comme CKCK. On ne peut s'opposer à une augmentation du nombre de programmes en français au poste CBK, parce qu'on n'est pas forcé de les écouter. Nos concitoyens de langue française auraient le loisir d'entendre parler leur langue un peu plus à la radio.

Je signale un autre point très important. On emploie 158 minutes à diffuser chaque jour les nouvelles en anglais au poste CBK et cinq minutes à transmettre les nouvelles en français. On diffuse les nouvelles en anglais sept jours par semaine et les nouvelles en français cinq jours seulement. On devrait employer plus souvent le français dans les émissions de ce poste pour se rendre aux désirs de nos compatriotes canadiens-français. Il me semble que la Société Radio-Canada devrait enquêter sur cet état de choses. Je ne crois pas qu'elle traite nos concitoyens canadiens-français de l'Ouest d'une façon équitable en leur accordant une si maigre part dans les programmes diffusés du poste CBK.

Il y a une autre chose à considérer. Un poste d'émission sur ondes courtes serait sans doute utile, mais il y a dans l'Ouest canadien bien des gens qui n'ont pas de quoi se procurer un poste récepteur ordinaire, et encore moins un appareil permettant de capter les ondes courtes. Cela signifie que si l'on veut atteindre un grand nombre de nos gens, il faut utiliser les postes émetteurs ordinaires pour irradier les programmes. Je considère comme exceptionnellement utile l'œuvre accomplie en vue de renseigner nos concitoyens de langue anglaise sur les questions relatives à la guerre et à notre participation au conflit. Il y a néanmoins dans l'Ouest bien des gens qui ne comprennent qu'imparfaitement l'anglais. Ce sont des bons citoyens qui ont à cœur de seconder notre effort de guerre, mais les nazis ont mené parmi eux—surtout chez ceux de langue allemande—une campagne méthodique de propagande avant la guerre. Le *Deutsches Zeitung fuer Kanada,* organe directement stipendié par l'Allemagne, a été adressé de Winnipeg à des lecteurs de toutes les régions de l'Ouest canadien, et les gens de cette partie du pays, qui ne sont pas riches et ne peuvent guère se procurer des journaux ou des livres, ont dû subir continuellement cette propagande mensongère, à laquelle ils n'ont cependant pas succombé. Nous portons à la connaissance des gens de langue anglaise dans l'Ouest les détails de notre effort de guerre et nous leur démontrons la justice de notre cause, mais les administrateurs de la Société Radio-Canada semblent penser que toute émission en langue allemande est susceptible d'être nuisible. Une telle attitude a grandement empêché d'éclairer nos gens.

[M. Tucker.]

Nous avions des réfugiés de Tchécoslovaquie, des réfugiés allemands d'Autriche et même d'Allemagne auxquels nous aurions dû faire raconter leurs impressions en langue allemande aux gens d'origine germanique de l'Ouest canadien. Ils auraient pu décrire l'oppression nazie en Europe dans toute son horreur. De telles émissions n'eussent-elles pas été utiles? N'aurait-on pas ainsi atteint des gens qu'il est important d'atteindre? Comme ils sont nos concitoyens, il importe qu'ils voient la justice de la cause que nous défendons. Tout en poursuivant notre programme d'atteindre les Canadiens de langue anglaise, bien entendu, et en nous efforçant de rendre une mesure de justice à nos concitoyens de langue française, nous devrions, en vue d'encourager l'unité canadienne, organiser des radiodiffusions dans des langues autres que le français et l'anglais, afin d'expliquer les événements d'Europe aux Canadiens qui ne sont ni de langue française ni de langue anglaise.

La ville de Rosthern compte des habitants qui, n'étant au Canada que depuis peu de temps, ne comprennent pas très bien la langue anglaise. Leur seule occasion d'entendre l'allemand est d'écouter, quand ils le peuvent, les émissions allemandes provenant de Londres ou de Berlin. Le Canada compte peut-être dix fois plus de gens d'origine allemande que l'Angleterre. Cependant, l'Angleterre ne croit pas que ce serait un danger pour l'Empire britannique que de radiodiffuser des discours en allemand par les postes de la British Broadcasting Corporation. Combien plus important ne serait-il pas pour l'unité du Canada de diffuser de temps à autre des discours prononcés par de bons Canadiens en langue allemande, polonaise, ukrainienne et ainsi de suite?

En parlant de fonctionnaires comme M. Parker et d'autres anciens combattants, j'ai oublié de préciser que, ainsi que j'ai toujours été disposé à le croire, la profonde inquiétude qu'ils ont comme nous tous depuis le début de la guerre pour la sécurité de leur pays et de l'Empire britannique en ce temps de péril les empêchent de reconnaître le sincère loyalisme des éléments de notre population qui ne sont ni Anglais ni Français et les portent à les soupçonner. Je sais que leurs intentions sont des meilleures. C'est pourquoi, ce soir, j'ai parlé comme je l'ai fait,—afin de les supplier de ne pas se faire les instruments de Hitler, mais de voir dans ces nouveaux éléments de notre population de bons Cana-

diens et leur tendre la main de l'amitié, plutôt que de les tenir pour suspects.

J'aurais voulu aborder plusieurs questions ce soir, mais peut-être, en ce temps de crise, l'unité canadienne est-elle la plus importante des questions. Cependant, à mon titre de pseudo-expert financier, je consacrerai quelques instants à la question financière.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) a traité de deux sujets entre autres auxquels je veux m'arrêter. Voici ce qu'il a dit:

Je crois que la nature du programme fiscal adopté par le Gouvernement a été et continuera d'être telle qu'un financement à court terme, accompagné d'une augmentation des dépôts bancaires, n'aura pas pour effet, dans les circonstances, de provoquer un mouvement d'inflation. Cette mesure préviendra tout resserrement monétaire excessif à un moment où l'essor donné aux affaires par les commandes de guerre forcera l'industrie à accroître son capital de roulement.

Cela prouve ce que j'ai soutenu et ce que beaucoup de Canadiens ont toujours soutenu depuis que la guerre a commencé, savoir qu'il ne faut pas taxer trop rigoureusement ni recourir à des emprunts trop onéreux tant que notre économie générale n'est pas en pleine activité, alors qu'elle est en meilleure posture pour porter les impôts nécessaires à financer la guerre. C'est aussi pour cette raison, je crois, que l'emprunt de la dernière guerre ne s'est pas effectué aussi facilement qu'il aurait dû. C'est parce qu'on n'a pas donné le temps à toute notre économie d'entrer en pleine production, avant de l'accabler de lourds impôts. Cela ne contribuera pas à accroître la force de la nation en fermant, par exemple, l'industrie de l'automobile, si on n'est pas préparé à employer tous ces ouvriers à la fabrication de munitions de guerre; en réalité, cela va nuire à l'économie nationale, par le congédiement de milliers d'ouvriers. Il faut procéder de manière à mettre toute l'économie nationale en pleine activité et ensuite selon les besoins faire passer graduellement les industries à la fabrication de munitions de guerre.

Je suis heureux de constater qu'on se propose de recourir, jusqu'à un certain point, à l'inflation du crédit afin de permettre à cette nation de mieux porter le fardeau de la guerre.

Je voudrais signaler brièvement un autre point du discours du ministre des Finances. Je vais lire ce qu'il a dit à ce sujet, car cela est très important. Voici ses paroles:

En décidant des nouvelles mesures de financement à court terme, le Gouvernement songeait également que la plus grande partie des fonds empruntés d'ici l'été prochain seront requis comme couverture des opérations effectuées par la commission de contrôle du change étranger. On a décidé que cette commission fasse plus libéralement les fonds du rapatriement de nos titres et, à cette fin, il faudra plus d'argent. Vous n'avez pas oublié que le procédé de rapatriement exige l'accumulation provisoire, à la commission de contrôle du change étranger, de balances en sterling affectés ensuite au rachat de titres canadiens détenus au Royaume-Uni.

Si je comprends bien le sens de cette proposition et ce qui se passe de nos jours. c'est qu'au moyen du rapatriement de titres canadiens, il devient possible de mettre à la disposition de la Grande-Bretagne, pour l'achat de produits au Canada, de l'argent sous forme de pouvoir d'achat en dollars canadiens. La Grande-Bretagne a demandé à sa population de remettre au Gouvernement britannique les titres canadiens qu'elle détient afin de pouvoir vendre ces titres au Canada pour payer en dollars canadiens ses achats au Canada.

A ce que j'en comprends, les seuls achats que nous avons permis à la Grande-Bretagne d'effectuer au Canada sont ceux qu'elle peut faire au moyen des devises dont elle dispose en fonction des consignations faites au Canada et qu'elle a pu rapatrier de la façon que j'ai décrite. Le cas échéant, avons-nous traité la Grande-Bretagne autrement que les Etats-Unis, la République Argentine ou tout autre pays l'a traitée? Tant qu'elle a disposé de dollars canadiens, fruit de ses exportations de marchandises et de titres, nous lui avons vendu.

Le ministre des Finances nous déclare maintenant que, en attendant qu'elle écoule ses titres canadiens en ce pays, les opérations pourront s'effectuer au moyen d'un crédit à court terme. Je suis fort heureux que la Grande-Bretagne ne se verra pas empêchée d'acheter au Canada faute de dollars canadiens. Mais, apparemment, nous nous contentons d'avancer les fonds, de faire les fonds temporairement, et rien de plus. Il y a loin de là, monsieur l'Orateur, à ce que fit l'Angleterre pour la France avant son effondrement. La Grande-Bretagne mit à la disposition de la France toutes les livres sterling dont elle pouvait avoir besoin pour faire ses achats dans les îles britanniques. La France en fit autant pour la Grande-Bretagne, et ces pays étaient convenus d'un règlement ultérieur après les hostilités. Ce qui voulait dire que les disponibilités d'argent ne devaient aucunement entraver l'aide que la Grande-Bretagne et la France voulaient s'accorder l'une à l'autre. Je réclame du Gouvernement actuel qu'il s'arrête à une politique similaire. Qu'on ne vienne pas affirmer que la limite de l'aide que nous donnerons à la Grande-Bretagne sera proportionnée à sa capacité d'achat chez nous en échange de ses marchandises et de ses titres? Nous ne voudrons pas assurément nous en tenir là.

Au surplus, monsieur l'Orateur, après avoir pris possession des titres, le Gouvernement britannique les expédie au pays. Il incombe ensuite d'en disposer ici afin d'obtenir des dollars canadiens qui permettent au Gouvernement britannique de faire ses achats au Canada. En ma qualité de membre du comité de la banque et du commerce, je désire savoir comment l'on dispose ou l'on entend disposer de ces titres canadiens. A l'heure critique que nous vivons, les besoins du Gouvernement britannique sont-ils si grands et le nombre de financiers canadiens ayant les disponibilités voulues est-il si restreint qu'il lui faille sacrifier ces titres pour créer des devises? Dans quelle mesure protégeons-nous ou entendons-nous protéger le portefeuilliste anglais ou le Gouvernement britannique en veillant à empêcher qu'un petit groupe de financiers canadiens ne fassent fortune aux dépens de la Grande-Bretagne?

Je ne me prononce pas sur la question de savoir si tel est bien le cas. Je soutiens, toutefois, que l'on recourre trop peu aux services des simples députés. Devant les discours prononcés dans cette enceinte, en commençant par celui du motionnaire de l'adresse (M. Claxton), suivi par l'honorable député de Provencher qui l'a appuyé (M. Jutras), devant l'admirable exposé qu'ils ont fait, le jugement et le talent dont ils ont fait preuve; devant l'habileté et la compétence que je constate à mesure que je viens à connaître davantage les membres des divers partis représentés dans cette Chambre, je me demande si l'on tire bien parti de toutes ces compétences. Voici ce qui se passe au su de tous. On invite des experts—soi-disant—à donner leurs conseils au Gouvernement. Il arrive qu'ils soient experts, il arrive qu'ils ne le soient pas. Quelqu'un a dit qu'un expert est, par définition, un homme qui ne sait pas grand'chose . . . dès qu'il sort de sa sphère. Une fois prise avec l'assistance de spécialistes, la décision est communiquée à la Chambre, et les honorables députés—je ne dirai pas ce qu'ils doivent en faire.

L'hon. M. HANSON: Ils doivent la subir.

M. TUCKER: J'estime que le Parlement accomplirait son devoir si, par exemple, au sujet de ce problème de finance, il formait le comité de la banque et du commerce, lui faisait examiner le rapport de la Banque du Canada ainsi que toutes les questions se rapportant aux finances de notre effort de guerre et aux dépenses qu'exige notre aide à la Grande-Bretagne; le comité pourrait aborder toutes ces questions, mander des experts et décider d'après les témoignages entendus et les opinions des honorables députés de tous les groupes représentés à la Chambre des meilleurs moyens à prendre pour mobiliser toutes les ressources financières du pays. Monsieur l'Orateur, ce serait le fait d'un gouvernement véritablement démocratique. Les députés pourraient se prononcer sur la qualité des experts et dénoncer ceux qui posent comme tels. Je voudrais que le comité de la banque et du commerce examine ce que l'on fait des valeurs que l'on enlève en temps de crise à la population anglaise pour les revendre au Canada. Quelqu'un dans cette enceinte peut-il m'apprendre ce que l'on fait de ces titres? Peut-il me dire si le portefeuilliste et le gouvernement britanniques sont traités avec justice? Nous l'espérons mais n'en savons rien. Ai-je épuisé mon temps de parole?

M. POULIOT: Non. Poursuivez. C'est intéressant.

M. TUCKER: Je suppose, monsieur l'Orateur, que vous m'avertirez. Je ne sais plus combien de temps il me reste.

Une VOIX: Poursuivez.

M. TUCKER: La Banque du Canada devrait fournir tout l'argent canadien nécessaire à l'achat à un prix raisonnable des valeurs dans lesquelles le public anglais a effectué des placements jusqu'ici; au lieu de les lancer sur le marché—j'imagine que l'on cherche à en obtenir le meilleur prix possible, mais ce n'est guère le temps de disposer de titres comme ceux-là—il faudrait procéder ainsi. La Banque du Canada devrait ouvrir au gouvernement britannique un crédit qui représente un prix raisonnable pour ces valeurs, qui deviendraient la propriété de la banque. Je prévois l'objection suivante: "Si la Banque du Canada fournit suffisamment de dollars canadiens pour acheter ces titres, le fondement de l'organisation du crédit subira assez d'inflation pour créer l'inflation". Je réponds à cette objection par un argument qui me paraît irréfutable et que je voudrais soumettre au comité de la banque et du commerce pour sonder l'opinion des experts, le suivant: L'émission de plus en plus considérable de numéraire canadien pour replacer ces valeurs entre les mains de Canadiens où il n'est que légitime qu'elles se trouvent à la fin de la guerre, accroîtrait graduellement les besoins de réserve, si l'opération devait créer quelque inflation.

Actuellement la loi exige des banques qu'elles aient en leur possession un dollar en billet ou en dépôt de la Banque du Canada pour chaque $20 qu'elles doivent à leurs déposants. Dans la pratique, la Banque du Canada exige qu'elles gardent en dépôt non pas un dollar pour tous les dix dollars qu'elles doivent à leurs déposants, mais le double de la somme prescrite par la loi. Il n'y a pas de mal à cela, mais si la Banque du Canada peut exiger cela d'elles, qu'est-ce qui l'empêche, si elle

aperçoit quelqu'indice d'inflation de dire aux banques: nous exigeons que vous gardiez non pas un dollar par 10 dollars, mais $1.10 ou $1.15, ou même $2.00 ou plus?

Autrement dit, elle est la maîtresse absolue de la situation. Elle peut graduellement élargir la base du numéraire du système des banques commerciales du pays. Elle a énormément de latitude. Avant qu'on arrive à une base de crédit de 100 p. 100, la Banque du Canada peut mettre en circulation une somme supérieure à un milliard de dollars. Si cela se produisait, et si la Banque du Canada surveillait attentivement l'opération,—comme la chose est réalisable,—à la fin de la guerre, au lieu de voir des portefeuillistes particuliers au pays acquérir des titres canadiens qui appartenaient peut-être jadis à des Britanniques confiants dans l'avenir du Canada et qui y avaient fait des placements, en les obtenant à un prix bien inférieur à leur valeur, la Banque du Canada, représentant la population du pays, détiendrait pour environ un milliard de dollars de titres canadiens lui rapportant un intérêt et que le public anglais aurait vendues à un prix raisonnable.

Certains honorables députés prétendront peut-être que la chose est impossible. Quand une grande opération de remboursement comme celle-là se poursuit, nous devons, si nous voulons remplir notre devoir envers nos électeurs, avoir la faculté, comme députés, de demander à nos financiers ce qui se passe et pourquoi la chose est irréalisable. Je demande donc sérieusement que le comité de la banque et du commerce soit chargé d'examiner les opérations financières en cours au pays. Qui a plus le droit de scruter ces opérations que les membres de ce comité qui représente les gens du commun? Grâces en soient rendues au Ciel, nous avons encore un gouvernement autonome au Canada. Nous ne subissons pas la loi des financiers, nous ne subissons pas la loi des fabricants.

Dans n'importe quel domaine, la Chambre a le droit d'obtenir les plus amples renseignements par l'intermédiaire de ses comités. J'engage le Gouvernement à réunir le comité de la banque et du commerce, dès que la Chambre s'assemblera de nouveau, en lui conférant pleins pouvoirs pour examiner cette sphère de la finance et les opérations effectuées. Représentant les gens de toutes les régions du pays, les classes ouvrières, les cultivateurs et ainsi de suite, représentant tous les partis canadiens, si les membres de ce comité sont parvenus autrefois à régler des difficultés, ils se réuniront en dépouillant l'esprit de parti en cette crise où tous les députés du Parlement tiennent à faire leur possible pour leur pays, et parmi les 51 membres de ce comité de la banque et du commerce, il s'en trouvera peut-être un pour avoir une idée digne d'être exposée à M. Towers et à ses conseillers experts. En tout cas, cela permettra à tous les membres du comité de fournir des avis sur la conduite financière du pays. La Chambre des communes a le droit de demander cela et je le demande ce soir.

J'aurais voulu parler de plusieurs autres choses, mais je constate que mon temps est expiré. Je dirai, en terminant, que je préconise aussi la réunion d'un autre comité chargé d'étudier la question du blé. On devrait renvoyer cette question au comité de l'agriculture. Il peut assigner des témoins, entendre leurs propositions. Des députés de tous les groupes de la Chambre peuvent les interroger et le comité ferait ensuite rapport en exposant au Gouvernement les conclusions qu'il a arrêtées.

Que personne ne pense que je suis mécontent de la façon heureuse dont le Gouvernement a organisé le pays en vue de son effort de guerre. Je suis fier de la manière dont nos ministres de la Défense nationale, tous les trois, dirigent cet effort. Je m'enorgueillis de la façon dont notre ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a organisé l'armement de notre pays. Mais ici encore je donne un conseil. Diverses personnes ont été placées à des postes importants d'où ils réglementent toute l'industrie et la vie économique du pays. On devrait créer un comité de la Chambre pour constater ce que l'on accomplit dans ce domaine et pour s'assurer de la réalisation convenable des objectifs visés. Autrement dit, je demande que la Chambre des communes soit autorisée à se mettre au travail pour aider le Gouvernement à gagner la guerre. C'est nous qui avons été élus pour gouverner le pays, non pas celui-ci ou celui-là que l'on a fait venir ici de Vancouver ou de Halifax, gens ayant échoué, dans certains cas, en dépit de leurs efforts, à se faire élire à la Chambre. Ils font très bien à leurs postes de conseillers; certains ont une réelle valeur, mais la Chambre a le droit de s'assurer qu'ils sont aussi compétents qu'ils sont censés l'être et d'aviser le Gouvernement quant à leur travail.

Il est plusieurs autres membres du cabinet dont je pourrais vanter le travail, mais je terminerai par le premier ministre. La tâche qu'il a accomplie dans le domaine des affaires extérieures passera à l'histoire comme l'une des meilleures que jamais premier ministre ait réalisée. Il a fait un admirable apport à la sécurité du Commonwealth des nations britanniques. Pour gagner la guerre, il était essentiel que nous ayons l'aide des Etats-Unis. En servant de porte-parole et d'intermédiaire entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et en aidant à les rapprocher, notre premier mi-

nistre a accompli une œuvre que la présente génération est probablement incapable d'apprécier, mais quand l'histoire la jugera, le très honorable W. L. Mackenzie King sera placé au rang éminent qu'il mérite et il sera l'objet de la profonde gratitude de son pays.

L'accord d'Ogdensburg qu'il a réussi à conclure avec le président des Etats-Unis était le résultat d'un effort soutenu. Il se trouve que j'ai sept enfants dont je suis fier. Quand j'appris que notre premier ministre avait conclu avec le président de la grande république du sud un accord stipulant que si notre pays était attaqué nous pouvions compter que les Etats-Unis mettraient leurs ressources à notre disposition pour repousser l'envahisseur et protéger nos foyers, ce soir-là, je me mis au lit en remerciant Dieu d'avoir rendu la chose possible, car j'eus l'impression que mes enfants étaient un peu mieux protégés qu'ils n'auraient pu l'être autrement.

Après avoir écouté l'exposé que le premier ministre a fait de nos buts de guerre et de la façon dont le Canada a fait face à la crise, j'affirme en toute humilité que c'est, de toutes, la plus belle déclaration de buts de guerre que j'aie jamais entendue, et la plus noble affirmation du sentiment qui doit animer notre population devant le défi lancé à la civilisation et à la liberté.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, le débat a donné naissance à certaines idées d'un ordre fort pratique, auxquelles, je l'espère sincèrement, le Gouvernement voudra bien donner suite. L'honorable préopinant (M. Tucker) en a soumis une ou deux qui ont, je crois, beaucoup de valeur; cependant, si la première partie de son discours était excellente, il a tout détruit par ses quelques observations de la fin, A titre de membre du Comité de la banque et du commerce, je conviens que cette commission parlementaire devrait étudier le problème de la vente des titres, dès la rentrée de la Chambre, après son ajournement.

L'honorable député a également abordé la question des émissions radiophoniques. J'ai cherché, mais sans succès, à me procurer le texte d'un discours sur cette question, prononcé à la chambre des communes de la métropole. Cependant, je crois pouvoir me le rappeler. On a alors déclaré qu'Hitler eut d'abord recours à la radio pour affaiblir le moral de la population des pays qu'il s'apprêtait à envahir. Si je ne m'abuse, il a actuellement sous sa maîtrise, 170 stations à ondes courtes, y compris celles de la Norvège, de la Suède et du Danemark, dont quelques-unes émettent, vingt-quatre heures par jour, des programmes en langue anglaise, cherchant ainsi à démoraliser le peuple anglais; cependant, ces efforts restent vains. A ce sujet, je me demande si l'on ne pourrait empêcher que les remarques d'un certain commentateur allemand ne soient diffusées au Canada. Certains postes canadiens relaient ces émissions à notre population, sans savoir si elles ne contiennent pas quelque message secret adressé aux agents de l'ennemi stationnés au Canada ou aux Etats-Unis, car chaque parole prononcée par cet homme doit d'abord recevoir l'approbation du plus grand fourbe de tous les temps, Hitler lui-même.

Je regrette de constater que le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) n'est pas à son siège, car j'ai quelques questions à lui poser. J'aimerais savoir, tout d'abord, si l'on a reçu des plaintes au sujet de patrons qui auraient refusé de réintégrer dans leur emploi, certains jeunes gens à leur retours du camp d'entraînement et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures on a prises afin de remédier à cet état de choses.

Puis, je désire protester contre la façon dont le Gouvernement a édicté les règles et règlements relatifs à l'entraînement. En Angleterre, on a adopté une loi de conscription et la Chambre des communes a pu étudier cette question dans tous ses détails. Je crois que la question de l'entraînement devrait faire l'objet d'un débat ici, car, ainsi que l'a déclaré l'honorable préopinant, il arrive parfois aux membres de soumettre des idées d'ordre pratique. Pourquoi, au lieu de procéder à coup de décrets, ne permettrait-on pas aux députés de discuter ces problèmes? Aux Etats-Unis, tout ce qui a trait aux camps d'entraînement est mentionné dans la loi adoptée à cet effet.

J'aimerais également que le ministre nous dise si, advenant le cas où la période d'entraînement serait portée à quatre mois, ceux des trois premières catégories pourront être appelés de nouveau. Et en dernier lieu, je voudrais savoir ce que l'on entend faire au sujet des jeunes gens, au nombre d'environ 1,500, qui, bien que désignés et munis de billets de chemin de fer, n'ont pas répondu à l'appel.

De plus, j'aimerais savoir si le ministère des Services de guerre a reçu des plaintes au sujet de la saisie d'objets mobiliers appartenant à des jeunes gens appelés à suivre des cours d'entraînement. J'entends par là des biens meubles achetés en vertu d'un privilège ou d'un contrat de vente conditionnelle. J'apprends qu'une compagnie de prêts de Chatham a effectué une telle saisie. Aux Etats-Unis, ce cas est prévu dans les règlements; on déclare un moratoire, pendant quelque temps, de sorte que le jeune homme qui suit des cours d'entraînement n'est passible d'aucune poursuite pour dettes, forclusion, procédure de rentrée en possession, et le reste. Je sais qu'aux Etats-Unis la période d'entraînement est d'un

an, alors qu'au Canada elle n'est actuellement que d'un mois; cependant, je crois que nous devrions régler cette question sans plus tarder.

Un mot maintenant du bureau de l'information. Nous recevons chaque semaine des rames de feuilles autocopiées, bien que personne, je le sais, n'en lise la moitié. J'ai même vu un journaliste jeter au panier, sans même l'ouvrir, une enveloppe contenant des imprimés de ce genre, en disant: "Pourquoi les lirais-je? Je possède déjà ces renseignements depuis une semaine." Je crois même qu'une certaine partie de ces écrits ont un caractère politique, car j'ai relevé sur la première page de l'un des articles les mots: "Liberté de parole". Or, la liberté de parole n'existe même pas dans la Chambre.

M. McNEVIN: Pourquoi?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): L'autre jour, l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) a servi une semonce au chef de l'opposition (M. Hanson).

M. McNEVIN: Cela ne signifie rien. Peut-être la méritait-il.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Cela signifie que la liberté de parole n'existe plus pour nous. Le premier ministre a récemment déclaré reconnaître toute la terrible gravité de la guerre. S'il en est ainsi, je me demande pourquoi il ne s'est pas efforcé de maintenir le moral des soldats qui sont aujourd'hui à l'entraînement dans le pays, et dont plusieurs sont dépourvus de l'équipement nécessaire, en leur accordant le transport gratuit en chemin de fer. En tout cas, ils devraient bénéficier du transport gratuit sur le réseau qui leur appartient. Ils en paient le coût depuis leur plus tendre enfance; chaque fois qu'ils achetaient des bonbons ils contribuaient à l'acquitter; ils le font encore aujourd'hui, bien qu'ils soient à l'entraînement. Le Gouvernement n'a absolument aucune raison de ne pas leur accorder le transport gratuit. Il faudrait, bien entendu, établir certaines conditions; les détenteurs de certificats officiels pourraient être les seuls à en bénéficier et seulement trois ou quatre fois l'an, mais ce privilège ne devrait pas leur être refusé. Je doute fort qu'un seul honorable membre de cette Chambre s'oppose à une telle initiative. Je crois que tous les honorables députés sont en faveur du soldat et j'en suis fier.

J'ai sous la main des coupures de journaux et de revues concernant le transport gratuit des soldats. Je ne les lirai pas toutes, parce que je sais que la plupart des honorables députés en ont reçu quelques-unes. Je voudrais, cependant, consigner au hansard celle que voici:

A la demande que les soldats de la milice active soient transportés gratuitement par les chemins de fer l'honorable J. L. Ralston, ministre de la Défense nationale, a répondu que cette demande était sans précédent. M. Ralston même doit savoir que c'est là une pauvre excuse pour refuser à ceux qui se sont enrôlés et dont la solde ne leur permet pas de se payer ce luxe, de voyager sur le chemin de fer des Canadiens.

Sa déclaration n'est pas tout à fait exacte, car en Angleterre la permission accordée aux soldats s'accompagne d'un billet gratuit pour les transporter dans leurs foyers. Si l'on veut s'en tenir aux précédents, en voilà un.

Nous ne connaissons aucun précédent dans le cas du lieutenant Robert Davies et de son équipe de sapeurs qui enlèvent des bombes à retardement au risque d'être réduits en charpie à tout moment. Aucun précédent non plus pour justifier les courses affolées vers les abris lorsque les aéroplanes ennemis survolent les villes et laissent tomber leurs engins de mort.

J'ai ici une annonce payée par le gouvernement libéral d'Ontario et qui se termine par ces mots:

Nous demandons tout particulièrement aux automobilistes qui voyagent sur nos grandes routes maintenant que les nuits et les jours se font de plus en plus froids, de ne pas oublier de faire monter nos soldats dans leurs voitures.

On peut simplifier la routine administrative et il suffit que le premier ministre (M. Mackenzie King) en donne l'autorisation. C'est ce mot d'autorisation que, dans tout le pays, attendent nos soldats. J'espère sincèrement qu'ils l'obtiendront avant Noël. J'ai soulevé cette question à la Chambre le 28 juin et de nouveau le 22 juillet. Nous voici rendus au 25 novembre. Je me demande pendant combien de temps encore nos soldats devront attendre.

Nous devrions aussi nous occuper de la question de l'assurance pour ceux qui se sont enrôlés. Nous devrions peut-être en saisir un comité plénier, ou un comité spécial qui aurait la mission de la bien étudier. Le comité de la banque et du commerce pourrait probablement être chargé de ce travail. Quelqu'un a émis l'idée que l'on retienne 5 p. 100 de l'allocation accordée pour les personnes à la charge du soldat, et de la délégation de soldes que l'on demande ensuite au gouvernement de verser un montant égal et puis que l'on confie à une compagnie d'assurance ou un groupe de compagnies le soin de s'occuper de l'assurance. Lorsque l'Angleterre aura gagné la guerre et que nos soldats nous reviendront, ils auront un petit magot pour recommencer à vivre. Ils auront des fonds à la banque qui leur permettront de se lancer dans les affaires.

Je suis heureux de noter que le ministre des Finances (M. Ilsley) a accepté une idée exprimée par notre groupe,—il en a même accepté plusieurs. Je fais allusion à la faculté

de payer l'impôt sur le revenu par versements. Cette proposition a été mise de l'avant au cours de la dernière session, et je sais qu'elle rendra un grand service au contribuable. Dès maintenant, en fait, un peu partout dans notre pays des Canadiens font des dépôts à des comptes d'épargne afin de pouvoir, quand le temps en sera venu, payer l'impôt sur leur revenu.

Le ministre des Finances a eu la bienveillance d'accéder à ce vœu. J'espère sincèrement qu'il acceptera aussi d'autres propositions qui pourront lui être soumises, non seulement au cours de la présente session, mais aussi durant l'intersession. Je voudrais dès maintenant, lui conseiller d'émettre des obligations exemptes d'impôt et portant un intérêt d'au plus 1¼ p. 100. Je suis d'avis que nous pourrions ainsi recueillir de fortes sommes d'argent.

En proposant l'adresse en réponse au discours du trône, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) a conseillé de porter, cette année, les crédits affectés au tourisme de $500,000 à 1 million. Je partage cet avis, mais je voudrais aussi la création d'un comité chargé de faire progresser cette industrie et ayant à son service le directeur du tourisme, M. D. Leo Dolan, homme très compétent qui saura faire rapporter à notre mise de fonds 100 ou 150 pour un en devises américaines.

L'an dernier le bureau du tourisme a dépensé $311,695. Cette année, les crédits seront portés à un million de dollars, ce qui peut sembler exagéré. N'oublions pas, cependant, que nous avons besoin de devises américaines et que nos voisins tiennent à visiter le Canada. Nous pouvons nous procurer de la monnaie américaine, nous pouvons attirer les Américains; il suffit d'en prendre les moyens. Les Américains veulent être en bonnes relations avec nous et nous voulons être en bonnes relations avec eux, même en parlant affaires.

Nos relations avec les autres pays devraient aussi s'inspirer des méthodes commerciales et ceci s'applique en particulier au ministère de l'Agriculture. Mais comme ce ministère est dirigé par un homme qui manque du sens des affaires, nos relations avec les autres pays sont à l'avantage de ces pays et non à celui du Canada. Les accords conclus par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ont fait rétrograder le cultivateur au lieu de le faire avancer. La situation pénible où se trouve le cultivateur et le prix qu'il touche pour ses produits me rappellent deux vers qu'on m'a remis au début de ma carrière commerciale, il y a trente ans. Les voici:

> Count that day lost whose low descending sun
> Sees prices shot to flinders and business done for fun.

[M. Fraser (Peterborough-Ouest).]

Depuis longtemps déjà le cultivateur a perdu l'habitude d'y voir le côté drôle. Il veut savoir où il va. Je demande au ministre de l'Agriculture ce que doit faire le cultivateur; mais je doute qu'il le sache lui-même.

Voici une coupure de journal que je voudrais consigner au hansard:

> Seattle, le 3 novembre. Un télégramme reçu de M. Paul H. Appleby, sous-secrétaire à l'Agriculture, annonce aux producteurs de pommes de la région de Wenatchee, dans l'Etat de Washington, que le département de l'Agriculture a envoyé à Ottawa deux représentants chargés de s'entendre sur les mesures à prendre afin de ne pas nuire au marché américain des fruits domestiques.

J'espère qu'on a reçu ces délégués cordialement, qu'on ne leur a fait aucune concession et que le Canada a reçu tout autant qu'il a lui-même accordé.

Le ministre du Revenu national (M. Gibson) a dit que le Canada a dépensé 24 millions de dollars aux Etats-Unis pour l'achat de fruits et de légumes étrangers. Cette somme aurait été beaucoup moins élevée si notre accord de commerce avait été mieux rédigé. J'ai déjà dit que le cultivateur de l'Ontario était le grand oublié et je pense avoir eu raison. Il l'a été depuis que l'administration actuelle est au pouvoir; pourtant, le ministère de l'Agriculture n'a pas été oublié, du moins pour ce qui est des crédits. En 1935, les crédits de ce ministère s'élevaient à $7,121,210.24 et cette somme comprenait un demi-million destiné à l'application de la loi sur l'organisation des marchés des produits naturels. Cette année, ils ont été réduits de 16 millions, qu'ils étaient l'an dernier, à $13,254,323.09. Mais, cette année, les salaires seuls dans ce ministère se chiffrent à près de 7 millions. Cela n'aide pas du tout aux cultivateurs de l'Ontario, de l'Ouest ou de l'Est. Ils n'ont pas la moindre chance. Le ministre de l'Agriculture a dit que ce Gouvernement a fait plus que tout autre pour les cultivateurs. Je suis absolument de cet avis. Il s'efforce plus que tout autre régime dans le passé de les plonger dans la misère, de les mettre dans l'obligation d'hypothéquer leurs fermes. Le cultivateur existe seulement aujourd'hui, mais ne vit pas. Un agriculteur m'a dit que son portefeuille était bien rempli, de talons de billets qu'il devait à la banque, et d'une copie de son hypothèque, mais pas d'argent.

A la dernière session, un honorable collègue a dit que les représentants de l'Ouest ne cessaient de parler, ayant à l'idée, apparemment, que ce sont ceux qui crient le plus fort qui obtiennent le plus de faveurs. Il a pensé qu'en prenant la parole lui-même, il recevrait peut-être quelque chose. Quant à moi, je crois que l'Est et l'Ouest sont généreusement traités, mais que c'est l'Ontario qui paie. Je le répète, le cultivateur ontarien est ignoré. On l'a pri-

vé de ses marchés, et les denrées des fermes étrangères sont livrées à sa porte. La production de serre chaude est ruinée parce qu'on ne l'a pas protégée. Les éleveurs de porcs sont dans le marasme. Le mois dernier, le prix du gros et du petit sons, ainsi que du gru, a été haussé même de $4 la tonne. Je crois que cela est dû au minotier qui renvoie la balle au cultivateur. Ce dernier cultive le blé, le minotier le transforme et le cultivateur le paie. Je le répète, le cultivateur n'a aucune chance.

Dans la plus grande partie de l'Ontario, les pommes de terre ont été de pauvre qualité cette année, à cause des pluies abondantes et d'un automne rigoureux. Dans les régions de Port-Hope et Peterborough, les tomates ont mûri deux semaines en retard, et de grosses gelées ont ruiné 60 p. 100 de la récolte.

Un honorable député à ma gauche a fait allusion à la distillation d'alcool provenant du blé. C'est ce que font les Etats-Unis depuis quelques années et le Canada suivra leur exemple en fin de compte. Tous les jours, l'Angleterre demande une plus grande quantité d'essence de forte teneur en octanes pour les aéroplanes, et c'est le Canada qui devrait la lui procurer. Nous augmentons le nombre de nos avions de jour en jour, et nous ne savons pas quand l'approvisionnement de pétrole de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale manquera. Nous devrions étudier de nouveaux moyens d'obtenir de l'essence à moteur. On a dit que la fabrication de cette essence coûterait 50c. le gallon, mais, sauf erreur, le gouvernement paie plus de 50c. le gallon pour l'essence de forte teneur en octanes.

Cette année, dans ma région, nous n'avons pu avoir un seul épi de maïs pour la table, parce que la pyrale a tout ruiné. On aurait pensé que le ministre de l'Agriculture, avec les millions qu'il a à dépenser, aurait essayé d'enrayer ce fléau, mais je n'ai vu le moindre travail dans ce sens dans ma partie du pays. De fait, les cultivateurs ont perdu tout espoir. L'honorable député de Selkirk (M. Thorson) a proposé que la Chambre se forme en comité général pour discuter la question du blé. Nous devrions étudier en même temps les problèmes du cultivateur de l'Ontario.

Un hon. MEMBRE: Dégoûté.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Un honorable membre près de moi dit: "dégouté". Oui, l'agriculteur de l'Ontario est dégouté. Le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) a fait une déclaration qui, comme je l'ai déjà dit, prouve qu'il n'est pas homme d'affaire. Vous, monsieur l'Orateur, et tous les honorables députés, savent que les manufacturiers et les ouvriers sont prêts à produire si on leur en donne l'occasion. Je sais que cette déclaration a déjà été faite auparavant, mais je crois qu'elle devrait être portée de nouveau à l'attention du ministre. Il a dit:

> Les directeurs de fabriques qui prétendent ne pas pouvoir produire à plein rendement sans nuire de quelque façon à l'entraînement militaire de certains hommes devront peut-être apprendre de la bouche de quelqu'un qu'ils n'ont pas la compétence voulue pour être à la direction de manufactures en temps de guerre.

Si le concierge de la Chambre des communes allait trouver les femmes de ménage alors qu'elles sont à nettoyer l'édifice pour remettre à l'une d'entre elles une brosse ne portant que la moitié des soies nécessaires et lui demander de faire un aussi bon travail qu'une autre femme munie d'une brosse en parfait état, il y aurait probablement des protestations. Les directeurs de fabriques n'ont pas beaucoup aimé cette déclaration du ministre. Les usines produiront dans la mesure où on leur fournira la main-d'œuvre nécessaire. Elles souffrent du manque d'ouvriers spécialisés. Il y a quelques années on a averti le Gouvernement actuel de former la main-d'œuvre. Nous manquons même d'ouvriers sans métiers. Nos manufacturiers voient leurs hommes les quitter tous les jours pour s'enrôler dans les différents services de notre armée. Ils les laisse partir volontiers, mais bon nombre de directeurs, de propriétaires de magasins et d'autres patrons travaillent dix-huit heures par jour, certains d'entre eux presque vingt-quatre heures pour essayer de maintenir leurs entreprises. J'ai vu un marchand livrer ses marchandises à six heures du matin parce qu'il ne pouvait pas trouver un garçon. Je me contenterai de dire au ministre des Services nationaux de guerre qu'il lui faudra faire sa part. Les manufacturiers et les ouvriers sont prêts à faire la leur, mais il faut que vous leur donniez des hommes capables de faire le travail. Il ne faut pas intimider les manufacturiers.

Je suis d'avis, et tous les Canadiens le sont également, je crois, que les petits contrats de guerre devraient être contrôlés d'aussi près que les gros. On a expédié à l'aérodrome de Brantford des centaines de pieds de boyaux à incendie qu'il était impossible de raccorder aux bouches d'eau. On a expédié 98 haches à incendie à un autre camp d'entraînement. Je ne sais pas si ce camp était situé près d'une réserve d'Indiens, car il se peut que le consignateur ait pensé qu'on les utiliserait comme tomahawks. Cependant, il y a eu erreur et apparemment la consignation n'a pas été bien examinée. Je ne tiens pas le ministre des Services nationaux de guerre responsable de cet état de choses, car c'est une question qui

relève du ministère des Munitions et Approvisionnements. On ne saurait dire combien d'autres bévues ont été commises, monsieur l'Orateur, mais je demande un meilleur contrôle. On aurait pu retarder la livraison des boyaux et des haches de quelques jours et ainsi un expert aurait pu les examiner afin de s'assurer que tout était en bon état. S'il y a eu erreur, même de $3,000 seulement par jour, on atteint facilement la somme d'un million en une année. L'argent ne pousse pas sur les arbres, quoi qu'en pense le chef du parti créditiste.

Le 17 juin de cette année, j'ai posée la question suivante à la Chambre, bien qu'elle apparaisse au nom de l'honorable représentant de York-Sud (M. Cockeram) dans le hansard:

Le Gouvernement a-t-il mis fin à l'exportation du fer, de l'acier et des débris de fer?

L'hon. M. Howe: Nous avons nommé un contrôleur de l'acier qui est chargé entièrement de l'importation et de l'exportation des produits du fer et de l'acier, et il a maintenant la situation en mains.

J'ai sous les yeux une copie du décret du conseil, C.P. 2742, daté le 24 juin 1940, nommant un contrôleur de l'acier. En d'autres termes, on l'a nommé une semaine après que le ministre eut annoncé sa nomination. A mon avis, il ne devrait pas y avoir de retard lorsqu'il s'agit de questions de cette nature. S'il fallait nommer un contrôleur de l'acier, on aurait dû le nommer immédiatement.

Je conseille également aux honorables députés de lire le compte rendu de la séance du 10 octobre à la Chambre des communes en Angleterre, page 479, relativement à l'expédition du pétrole. J'ai le volume ici.

J'ai été heureux d'entendre le premier ministre nous dire que nous serions représentés au Brésil et en Argentine par des ministres accrédités. La nouvelle que le ministre du Commerce (M. MacKinnon) irait visiter l'Amérique du Sud, tant de l'est que de l'ouest, m'a également comblé d'aise. J'espère qu'on ne négligera rien pour faire un choix judicieux de nos représentants au Brésil et en Argentine, car les peuples sud-américains sont fiers, et fiers à juste titre. Ils avaient des universités bien avant le Canada et les Etats-Unis et l'on ne saurait être trop délicat sur le chapitre de leurs coutumes et de leurs traditions. Il me semble que nous devrions envoyer dans ces deux pays des hommes qui y ont déjà séjourné et qui sont au courant des mœurs des gens.

Notre directeur du tourisme, M. D. Leo Dolan, est actuellement président de la Pan-American Highway Congress Association et il a été nommé à ce poste, il y a deux ans, à San-Francisco. L'Union panaméricaine serait, j'en suis sûr, fort aise d'accueillir le Canada dans son sein. La population de l'Amérique Centrale et celle de l'Amérique du Sud sont très bienveillantes. J'aimerais dans leur propre intérêt que les honorables députés s'abonnent au bulletin mensuel de l'Union panaméricaine. Il se publie en anglais, en espagnol et en portugais, mais j'imagine que rares sont les membres de la Chambre qui comprennent le portugais. Toutefois, ceux qui s'abonneront à ce bulletin seront amplement récompensés.

Sur les côtes occidentales de l'Amérique du Sud, deux hommes suffisent pour accomplir tout le travail, car c'est l'espagnol qui s'y parle. Ils devraient avoir l'habitude de l'avion, car malgré les trois mille milles de routes pavées de l'Amérique du Sud, c'est l'avion qui les conduirait d'un endroit à l'autre.

Il a souvent été question ici même de la direction à donner aux œuvres féminines. Je crois comprendre que le ministre des Services nationaux de guerre a désigné un homme pour diriger ces mouvements. C'est une maladresse dont les femmes s'offenseront. On aurait dû nommer à ce poste une femme reconnue pour son esprit d'initiative. A Peterborough, le corps auxiliaire féminin des services de guerre comprend un effectif de deux cents personnes qui font des exercices et assistent à des cours une fois la semaine. Cette ville possède en outre une association auxiliaire féminine qui fait du bon travail.

En terminant, je souhaite à tous les Canadiens d'être convaincus que le droit prime la force et qu'il triomphera. Nous qui avons l'avantage de vivre dans un pays jouissant de la liberté et de la justice alors que le monde gémit de douleur, estimons-nous heureux. Prions pour que la paix, la prospérité et l'amitié entre les peuples tourmentés par la guerre, se réalisent bientôt pour ne plus subir d'éclipse. Continuons d'aimer notre patrie, de vénérer ses institutions démocratiques ainsi que son drapeau. Remercions Dieu d'être Canadiens.

M. W. G. WEIR (Macdonald): Monsieur l'Orateur, tous les membres de la Chambre et tous les citoyens canadiens se préoccupent de notre effort de guerre et des mesures qu'il faudra adopter à la fin des hostilités pour trouver de l'emploi non seulement à nos combattants mais à tous ceux qui travaillent à la fabrication de munitions et d'engins de guerre. Il est même difficile au cours d'un débat comme celui-ci de passer à d'autres sujets parce que toutes nos pensées vont au peuple britannique et à la lutte héroïque qu'il livre. Nous pensons aux femmes et aux enfants de la métropole qui subissent un bombardement continuel. Il est difficile d'imaginer ces tableaux. Nous sommes vraiment heureux de

pouvoir nous rendre compte de ce qui peut arriver au cours d'une guerre mécanisée. Nous n'apprécions sans doute pas notre bonheur parce que nous ne pouvons que nous figurer vaguement les ravages causés par le conflit en Angleterre.

Nous saluons la Grèce qui défend vaillamment son indépendance et qui arrête à ses frontières un agresseur étranger qui l'envahit sans provocation. Sa résistance héroïque nous encourage et elle encourage les autres pays qui se glorifient de leur souveraineté à ne pas laisser un envahisseur étranger les écraser sans merci.

Nous songeons aussi à nos valeureux soldats canadiens qui ont pris part à la bataille et qui ont si bien mérité pour eux-mêmes et pour leur pays. Ils ont combattu sur mer, dans l'air et sur terre où leur vaillance n'a pas trouvé d'égale. Il nous faut constamment veiller, sur le front civil, aux moyens de rendre leur effort plus efficace.

Nous avons déjà entendu des déclarations de divers ministres de la couronne relatives à certains aspects particuliers de notre effort de guerre. Elles révèlent qu'on a établi un bilan de réalisations presque prodigieux. Le pays calme et pacifique a laissé ses occupations ordinaires du temps de paix pour devenir une machine de guerre gigantesque capable de progrès énormes en quelques mois. Ce qu'on a fait à cet égard témoigne que le peuple canadien a fourni sa part dans l'effort bien dirigé vers la réalisation du but commun.

En tenant compte de toutes les contributions que cette nation a apportées et se propose d'apporter à l'effort de guerre de la métropole, je dois déclarer et plusieurs Canadiens, si non tous, partagent mon sentiment, que le rôle qu'elle a joué dans l'établissement de liens d'amitié avec la grande république des Etats-Unis, est peut-être l'un de ses plus importants apports à la défense et au maintien de la démocratie en Angleterre et dans le monde entier. Nous avons salué ce succès avec plaisir et satisfaction. C'est au premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) qui pendant sa vie s'est efforcé d'atteindre ce dessein de haute humanité, la bonne volonté entre les hommes et entre les peuples, que revient le mérite d'avoir assuré l'amitié et la bonne entente entre notre pays et les Etats-Unis.

Quelque désir que nous ayons de nous attarder sur l'effort de guerre du pays, d'autres sujets ne manquent pas d'intérêt. Je n'estime pas être en mesure de discuter aussi bien les activités de guerre des ministères que l'on fait nombre de ceux qui ont déjà pris part à ce débat. J'ai donc l'intention d'aborder une ou deux autres questions. L'Adresse en réponse au discours du trône m'en fournit l'occasion; c'est, d'ailleurs, précisément la fin de cette procédure parlementaire. L'influence qu'elle est appelée à exercer sur la politique de l'Etat dans l'avenir peut n'être pas aussi considérable qu'autrefois. Je crois aisément qu'avant l'avènement de la radio, du journal quotidien, du téléphone et du télégraphe, la réunion de 245 membres de la Chambre, venus de tous les coins du pays, apportant chacun son point de vue, s'avérait particulièrement utile à faire connaître au Gouvernement du jour les intérêts de la population, et que le Gouvernement devait probablement en tenir compte et élaborer son programme en conséquence. Quoi qu'il en soit, cette coutume parlementaire, bien qu'ayant probablement perdu de son utilité, est encore essentiellement la même. Les honorables députés apportent leur collaboration à l'élaboration de la politique du Gouvernement.

J'ai le sentiment, qui n'est pas bien étranger à la proposition de l'honorable député de Rosthern (M. Tucker), que le débat sur l'adresse est empreint d'un peu trop de formalité. Il y aurait davantage à retirer d'une discussion en comité plénier, alors que chaque point soulevé pourrait être débattu et réglé tout de suite. Le débat actuel ne le permet pas. Lors de l'examen en comité des crédits des divers départements, nous avons une telle occasion, c'est vrai. Cependant, nous avons tout à gagner des discussions en comité, et particulièrement si l'on confie pour examen un plus grand nombre de points à des comités spéciaux ou permanents. Je ne parle pas nécessairement de questions d'ordre militaire, mais de questions d'intérêt général que toute la députation peut discuter et aider à résoudre. Je préconiserais cette méthode pour un autre motif, en ce qui a trait aux activités des ministères. Cela aurait pour effet, s'il était possible de faire comparaître les fonctionnaires devant ces comités, d'établir un contact plus intime entre ces derniers et les membres de la Chambre. La population s'en trouverait elle-même en rapports plus étroits avec eux et j'estime que cela ne pourrait avoir que de bons résultats.

Toujours au sujet du discours du trône, je dois dire que nous qui venons de l'Ouest canadien sommes particulièrement heureux de constater que le Gouvernement a décidé de donner suite au rapport de la commission d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces. Après la poursuite de notre effort de guerre, cette question sera la plus importante que la Chambre aura eue à considérer. J'espère que lors de leur réunion les représentants envisageront ce rapport comme Canadiens, tenant compte du fait que ceux qui ont poursuivi l'enquête et préparé

le rapport sont des citoyens représentatifs, sans intérêt particulier à l'égard d'une région quelconque, mais consacrant tout leur talent à l'élaboration d'une politique qui soit dans l'intérêt du Canada tout entier. Il n'est donc que raisonnable d'en conclure que leur point de vue est marqué au coin de la sagesse et de l'impartialité, tenant compte des conditions dans toutes les parties du pays. Si les représentants des provinces qui seront appelés à venir étudier ce rapport l'examinent dans le même esprit, il y a lieu de s'attendre que leurs délibérations porteront d'excellents fruits.

L'occasion s'offre de faire de ce rapport le fondement d'un nouveau pacte confédératif. En définitive, il contribuera sans doute à mieux cimenter entre elles les régions distantes du Canada et à leur procurer une harmonie plus étroite et plus d'unité d'intention. En décidant de convoquer en assemblée les représentants provinciaux, le Gouvernement a agi comme il convenait. Nourrissons l'espoir que ces représentants auront des intentions droites et sincères dans leurs délibérations et que les décisions qui seront prises d'un commun accord soient exécutées sans trop de retard.

J'aborderai maintenant, monsieur l'Orateur, un sujet qui intéresse plus particulièrement l'Ouest canadien. Comme je viens de l'Ouest, on peut s'attendre à quelques observations de ma part sur la situation du blé, comme à des commentaires d'ordre général sur les conditions agricoles telles que je les vois. Je tiens cependant à rappeler aux cultivateurs des autres provinces que nous n'oublions pas leurs problèmes, ni ceux des autres producteurs primaires. Nous comprenons quelles répercussions ces conditions peuvent avoir sur les pêcheurs des Provinces maritimes, sur les producteurs de tabac d'ailleurs et les pomiculteurs des autres régions canadiennes. Tous ont leurs problèmes à résoudre; nous, de l'Ouest, nous avons le nôtre, à cette seule différence près que le nôtre occupe une place un peu plus grande dans l'économie générale de la nation. En ce qui concerne l'individu, les effets qui se font sentir ici ne sont pas plus intenses que ceux qui se font sentir là.

J'ai remarqué que dans les discussions qui ont lieu dans cette enceinte sur la situation actuelle dans l'Ouest canadien, l'on a abordé la solution du problème avec un esprit beaucoup plus pratique et beaucoup plus raisonnable. D'aucuns voudraient que nous, du Manitoba, ne devrions pas manifester autant d'intérêt et d'inquiétude dans cette affaire que les populations des autres provinces canadiennes; on donne pour raison que nous avons une production très diversifiée, et que même avec les vils prix de l'an dernier sur le blé, cette céréale ne contribue que le tiers du revenu agricole global dans ma province. Néanmoins, la question revêt, pour ceux de chez nous qui cultivent du blé, la même importance que pour les cultivateurs des autres régions canadiennes.

La culture du blé ne s'est pas avérée rémunératrice l'an dernier dans notre province. Elle ne le sera pas non plus cette année, au prix de 50c. net le boisseau pour le cultivateur; elle ne le deviendra jamais à ce prix.

Dans mes observations de ce soir sur l'organisation du marché du blé, je ne me propose pas d'offrir une solution. Comme d'autres, je formulerai des propositions, qui iront grossir la somme de toutes les autres, lesquelles pourront aider le Gouvernement à formuler la politique attendue.

Il est certain qu'en ce qui concerne l'effort de guerre actuel de la nation, l'industrie du blé semble être l'une des premières victimes. Nous avons à combattre non seulement les vils prix mais la surproduction, les récoltes excédentaires et la diminution des marchés. Malgré toutes les difficultés qui se présentent à nous, la situation du blé ne me rend aucunement pessimiste. Je pense avec le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et aussi avec l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) que la solution viendra d'elle-même. Tout ce qu'il faut, c'est un peu de raison et de prudence dans la façon d'aborder le problème.

Le ministre du Commerce (M. MacKinnon) nous communiquait récemment de nombreux et précieux renseignements capables de nous mieux faire comprendre la situation du blé, particulièrement en ce qui concerne les méthodes de vente employées l'an dernier. Il m'a fait surtout plaisir, et je désire appuyer sur ce point, de l'entendre déclarer qu'à la reprise de la session, au commencement de février, nous pouvons nous attendre à un énoncé de politique pour l'an prochain. J'espère qu'il en sera ainsi. Le Gouvernement s'est attiré des reproches pour avoir tardé l'an dernier à formuler sa politique sur le blé. Je crois qu'il y avait d'excellentes raisons pour expliquer ce retard. Ces raisons n'existent plus aujourd'hui. L'an dernier l'incertitude régnait sur plus d'un point. Par exemple, la France et aussi les Pays-Bas étaient encore des acheteurs possibles de blé canadien. La clientèle de ces pays est joliment éliminée. Nous ignorions aussi l'étendue de la récolte que nous devions avoir et l'espace d'entreposage dont nous aurions besoin. Tous ces éléments sont pour ainsi dire connus maintenant ou le seront vers la fin de cette année-récolte. Chose certaine, d'après ce que nous savons maintenant, tous nos entrepôts seront combles avant la fin de l'année-récolte

Cela étant, le Gouvernement devra étudier prochainement l'établissement de nouveaux moyens d'emmagasinage pour entreposer la récolte de l'an prochain, si on veut en assurer l'écoulement.

Je veux maintenant faire quelques remarques à propos de la réduction des emblavures. Les gens qui pensent que nous pouvons réduire considérablement les emblavures ne se rendent pas compte des obstacles à surmonter. Nous pouvons le faire, mais il faut nécessairement songer à ce qu'il faudra cultiver à la place. La chose n'est pas aussi facile qu'elle le semble de prime abord. La nature joue un trop grand rôle. Comme autre indication de l'incertitude qui régnait même l'an dernier au sujet de l'étendue de la récolte de blé, on peut dire sans crainte que, si le genre de température que nous avons eu dans la dernière quinzaine de juillet et la première semaine d'août s'était prolongé une semaine ou dix jours, nous eussions pu fort bien récolter 150 millions de boisseaux de blé de moins, et perdre pour ainsi dire la récolte de céréales secondaires.

Permettez-moi de poser différemment cette question. L'an dernier, si le rendement par acre avait accusé une diminution de 5 boisseaux, nous aurions eu 135 millions de boisseaux de moins, ce qui aurait éliminé dans une très large mesure l'embarras de l'entreposage. S'il n'y avait pas eu d'accroissement des emblavures, nous aurions récolté 34 millions de boisseaux de moins. Si le rendement en Alberta, par exemple, eût été le même qu'il y a un an, nous eussions récolté 34 millions de boisseaux de moins. Ou si l'Alberta avait eu la même récolte que l'an dernier, nous aurions eu 40 millions de boisseaux de moins. Je ne mentionne l'Alberta que pour indiquer que nous ne pouvons espérer réglementer cette question de la production. Nous nous réjouissons de ce que l'Alberta ait eu l'avantage d'obtenir une excellente récolte, cette année.

Je veux maintenant rattacher les remarques que je veux faire sur le blé à une considération relative aux céréales secondaires. J'enchaînerai cela en partie à l'élevage et j'indiquerai jusqu'à quel point l'Ouest s'adonne à la culture mixte. Plusieurs s'imaginent que nous devrions pousser davantage la polyculture dans l'Ouest. J'espère qu'avant la fin de mes commentaires, je pourrai au moins indiquer que nous avons joliment progressé dans le domaine de la culture mixte.

Je fais un retour en arrière pour signaler une couple de choses dans la situation au point de vue des céréales secondaires. Je le fais à cause des éleveurs que nous avons au pays et des accords conclus par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) avec le gouvernement anglais pour fournir à l'Angleterre du bacon, du fromage et d'autres produits laitiers. Je sais que nous voulons la réalisation de ces accords. S'il en est ainsi, nous avons alors besoin d'une forte production de grains de provende pour maintenir notre cheptel.

A titre d'exemple, je vais exposer la situation présente à l'égard des céréale ssecondaires. La production estimative d'avoine, d'orge et de seigle en 1940 est de 501 millions de boisseaux, tandis que la consommation approximative pour la même année est de 473 millions de boisseaux, ce qui laisse un excédent de 28 millions de boisseaux. Pour indiquer ce qui pourrait se produire à cet égard, je signale qu'une réduction de deux boisseaux seulement par acre sur la superficie de l'Ouest ensemencée en céréales secondaires produirait un déficit réel de 8 millions de boisseaux quant à l'entretien de notre bétail cette année-ci. De 1939 à 1940, le nombre de porcs s'est accru de 37 p. 100. Celui des truies devant mettre bas cet automne s'est accru de 27 p. 100 comparativement à l'an dernier. La production de bêtes à cornes est supérieure de 1 p. 100 et celle des moutons de 2 p. 100. Aujourd'hui, la production de porcs est plus élevée que jamais au Canada, le chiffre de cette année étant de 5,882,000 contre 4,294,000 l'an dernier. Ici encore, je ferai observer à mes amis de l'Est que cette année-ci la population porcine estimative du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta est de 2,640,000, tandis que celle de l'Ontario et du Québec s'établit à 2,935,000. On constatera donc que, pour ce qui est de l'élevage des porcs, l'Ouest canadien est en assez bonne posture.

La statistique de la population porcine indique que la production ontarienne s'est accrue de 29 p. 100, tandis que celle du Manitoba a augmenté de 60 p. 100, celle de la Saskatchewan de 68 p. 100 et celle de l'Alberta de 38 p. 100. Ces chiffres démontrent une fois de plus jusqu'à quel point les gens de l'Ouest se sont livrés à la culture mixte, et aussi la possibilité qu'il y a de donner plus d'ampleur à cette branche de l'agriculture. Je pourrais ajouter quelques mots au supet de la quantité relative de provende établie par tête de bétail, comparativement aux besoins par tête, mais je remettrai mes remarques à plus tard.

Nous devons envisager d'un point de vue pratique cette situation de la culture des céréales dans l'Ouest canadien. Il ne s'agit plus d'un problème qui n'intéresse que l'Ouest. C'est une question qui concerne l'ensemble du pays, les municipalités aussi bien que les gouvernements provinciaux. Nous devons l'aborder en partant de ce point de vue. A cet égard, le gouvernement fédéral ferait bien, à mon sens, de faire davantage confiance aux producteurs et les personnes primordialement intéressés, en ce qui a trait à ce problème.

à la discussion et à l'élaboration d'un programme futur, non seulement pour le blé mais aussi pour tous les autres domaines de l'agriculture.

Pour ce qui est du blé, je crois que le Gouvernement peut dire maintenant qu'il connaît la situation exacte. Il sait qu'au début de la prochaine année-récolte les entrepôts du pays seront complètement occupés. Le cultivateur sait que l'on ne peut pas attendre de l'Etat qu'il continue de se charger d'année en année d'une récolte de 500 millions de boisseaux. Sachant tout cela, le Gouvernement devrait être prêt à réunir en conférence tous les producteurs et marchands de grain pour leur demander de lui aider à formuler un programme auquel ils sont disposés à se conformer.

Qu'il me soit permis ici de dire que les cultivateurs de l'Ouest sont prêts à suivre tout mouvement raisonnable dont le Gouvernement prendra l'initiative. Ils attendent cette initiative et quand elle sera prise, je crois qu'ils y répondront d'une façon remarquable. J'estime donc qu'en tâchant de régler cette question pour l'année prochaine et pour les années à venir, le Gouvernement devrait étudier l'opportunité de la soumettre à un comité de la Chambre devant qui pourraient comparaître tous les intéressés. Un tel comité pourrait même siéger pendant l'intersession et devant lui pourraient comparaître les représentants de divers organismes agricoles tant de l'Est que de l'Ouest et lui exposer leurs idées. Après cela, on pourrait tâcher de formuler un programme de vente de la prochaine récolte auquel tous adhéreraient.

Je viens de mentionner la question de l'entreposage. Nul doute que le gouvernement sera forcé d'assurer d'autres moyens d'emmagasinage en vue de disposer de la récolte de l'an prochain. Nous avons acquis, en écoulant notre récolte de l'an dernier, une expérience qui nous servira à arrêter notre programme de l'an prochain. Le contingentement a été assez satisfaisant et j'estime qu'il y a lieu de continuer dans cette voie. Il y aurait peut-être lieu d'imposer des restrictions à ceux qui ont de grandes superficies en culture. L'on pourrait limiter les livraisons autorisées en vertu du contingentement à 5 boisseaux à l'acre pour ceux qui cultivent au plus 300 acres, et réduire le contingent pour le cultivateur qui ensemence une superficie supérieure à ce chiffre. Il importe, à mon sens, de continuer l'entreposage sur la ferme. Il n'est que raisonnable que les cultivateurs requis d'entreposer leur blé sur leur ferme et de voir à financer la récolte touchent un droit égal à celui des sociétés d'élévateurs.

[M. Weir.]

La question d'accorder du crédit sur le blé entreposé à la ferme est de très haute importance. S'il est impossible de vendre le blé et d'en toucher le paiement, j'espère que le gouvernement pourra du moins voir à ce que les banques ou les sociétés d'élévateurs aident le cultivateur à emprunter sur le blé qu'il ne peut livrer. L'honorable député de Souris (M. Ross) propose de convertir un tiers des superficies affectées à la culture du blé en jachère d'été, le Gouvernement s'engageant à verser au cultivateur $5 par acre ainsi mis en jachère, programme qui nous couterait entre 60 et 70 millions. La mise en jachère d'été sur une grande échelle ne me semble pas constituer une solution au problème. Cette méthode, telle qu'elle se pratique dans l'Ouest canadien, est exposée à bien des aléas et sujette à bien des inconvénients. Il est sûr qu'elle ne soulage pas le sol; en fait, de nature à augmenter le rendement dans certains cas, elle risque également de provoquer le poudroiement, fléau que nous tâchons actuellement d'éloigner.

Au Manitoba, il est plus d'un autre moyen qui se recommande à nous de résoudre le problème. Il y aurait peut-être lieu de développer la culture du maïs, devenue presque générale dans la partie méridionale du Manitoba. Nous pourrions introduire d'autres cultures sarclées.

Quant à l'idée de réduire la production de blé au moyen de primes, j'aimerais beaucoup mieux que les primes soient affectées aux graines fourragères, ce qui permettrait aux cultivateurs d'enherber une plus grande partie de ces superficies.

Ceci m'amène à parler de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. J'espère que le Gouvernement sera en mesure d'affecter à cette œuvre des fonds plus considérables. C'est là une section de notre programme agricole qui peut contribuer sensiblement à raffermir l'agriculture de l'Ouest.

Je préconise surtout l'établissement de pâturages communaux, de réserves d'eau, et autres services du genre, auxquels tous pourraient avoir recours. Les pâturages communaux se trouveront sous la régie de l'Etat. On pourrait y placer des reproducteurs de premier ordre et améliorer ainsi la qualité de notre bétail. De plus, il y aurait lieu de tenir, une fois l'an, dans chaque pâturage, une vente à l'enchère où les gens de la région pourraient se procurer les bestiaux qui se prêtent le mieux à l'engraissement avant même qu'on les livre au marché central, où leur coût augmente et d'où il faut les réexpédier.

Puis, je crois que le Gouvernement devrait être prêt à donner certains conseils au cultivateur, par exemple, celui d'accroître sa pro-

duction de céréales secondaires et de grains de provende, en réduisant la superficie des emblavures. On devrait lui faire comprendre, surtout, combien il est avantageux de mettre de côté une provision de grains de provende pouvant suffire aux besoins de deux ou trois ans. Nos récoltes ont été menacées dans le passé, et de fait, nous avons eu des récoltes déficitaires. Il nous est souvent arrivé d'avoir à fournir de la provende à certaines régions. Etant donné les circonstances actuelles, et en tenant compte surtout du fait que nous allons diminuer les emblavures, il serait sage d'encourager la culture des céréales secondaires, de même que l'enherbement de plus vastes régions.

Je tiens à dire également aux honorables députés de l'Est du Canada que leur partie du pays a besoin, nous le savons, des céréales secondaires produites dans l'Ouest, et que nous aimerions pouvoir les leur fournir. Ce qui, évidemment, nous oblige à soulever la question du tarif-marchandises au Canada. Je ne veux pas dire que nous devrions mettre ce tarif de côté. Toutefois, par suite de l'état de guerre et de la gravité actuelle des problèmes agricoles et surtout à cause de la forte production de l'Ouest canadien, il y aurait peut-être lieu de faire quelque chose, soit en accordant des primes sur les expéditions, soit en revisant le tarif de transport pour la durée de la guerre, de façon que ces céréales secondaires puissent être expédiées plus avantageusement aux cultivateurs de l'Est du Canada.

Je ne crois pas que ce soit là l'unique mesure nécessaire. Ce que j'ai pu observer me porte à croire qu'une économie considérable pourrait être effectuée dans la manutention de ces céréales à leur arrivée dans l'Est. L'achat par wagons entiers et l'expédition directe constituent la manière la plus convenable de procéder. S'il y a des coopératives ou d'autres associations en mesure d'acheter et de distribuer les grains de provende de l'Ouest canadien, on pourrait, je crois, élaborer quelque méthode grâce à laquelle on fournirait ces céréales secondaires beaucoup plus avantageusement que dans le passé. Le cultivateur de l'Est en a besoin pour l'engraissement final des bestiaux.

Nos grains de l'Ouest constituent la meilleure provende qu'on puisse trouver au Canada, bien que certaines gens préfèrent le maïs. Ceux qui ont de telles préférences ne sont peut-être pas disposés à reconnaître que l'orge constitue la meilleure provende. Toutefois, nous nous en sommes bien trouvés et l'on conviendra, je crois, que nous avons pu engraisser parfaitement nos bestiaux en les nourrissant d'orge. Nous devrions peut-être nous efforcer d'indiquer aux cultivateurs de l'Est du Canada la manière d'utiliser avantageusement l'orge pour l'engraissement du bétail, afin que les cultivateurs de cette partie du pays puissent s'habituer à cette céréale. Je suis certain que si nous le faisions, l'usage de l'orge ne tarderait pas à se généraliser parmi vos éleveurs. Nous, de l'Ouest, sommes entièrement satisfaits de ce grain pour l'engraissement final de nos porcs et bêtes à cornes.

Comme je l'ai dit au début, je ne me désintéresse pas des producteurs des autres denrées essentielles, surtout des denrées agricoles. Mais, à l'heure actuelle, le problème du blé dépasse en importance tous les autres. Nous avons abordé ce problème dans un esprit aussi raisonnable que possible. Toutes les parties du Canada s'y intéressent. Je crois que les cultivateurs de l'Ouest sont disposés à accepter toutes directives raisonnables que le Gouvernement pourra leur donner. J'espère que la population des autres régions du Canada n'oublieront pas l'importance de l'industrie en question, non seulement pour l'Ouest, mais pour l'ensemble du Dominion. Il importe de la maintenir, autant que possible, dans un état de production efficace, car autrement il pourrait arriver que, quand on en aura besoin, elle ne soit pas en état de produire du blé comme elle l'a fait par le passé.

C'est pourquoi il y aurait lieu, il me semble, de convoquer une conférence des dirigeants agricoles, tant de l'Est que de l'Ouest et des groupements de producteurs, qui se réuniraient avec les représentants des ministères provinciaux de l'Agriculture et du ministère fédéral, ainsi que de la Commission du blé, des divers syndicats, des commerçants de grain et des banques, en vue d'examiner, de concert avec un comité de la Chambre, l'ensemble de la question des céréales. Si le Gouvernement faisait confiance à ces représentants et leur exposait la situation franchement, je suis sûr qu'ils se montreraient disposés à exécuter, dans la mesure du possible, tout programme que le Gouvernement pourrait formuler. Leur problème consiste à s'assurer leur pain quotidien pendant qu'ils exploitent leurs fermes. Ils sont disposés à suivre toutes directives raisonnables. Ils attendent ces directives et j'espère qu'ils les recevront avant le commencement des opérations du printemps, ainsi que le ministre du Commerce l'a donné à entendre.

L'autre point sur lequel j'insiste auprès du Gouvernement est la nécessité de trouver les entrepôts nécessaires pour au moins une partie de la prochaine récolte. C'est le moyen le plus simple de faire les fonds de cette récolte. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il en coûterait beaucoup au Gouvernement; de fait, s'il nous faut garder notre blé plus d'une année ou d'une année et demie, les frais d'en-

treposage compenseraient amplement les déboursés nécessaires à la construction les entrepôts.

C'est ainsi que je conseille d'aborder le problème et, comme les autres honorables députés ayant pris la parole, j'espère que l'on fera quelque chose afin de remédier à une situation qui, à l'égard des cultivateurs de l'Ouest canadien, est très grave.

M. M. E. McGARRY (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de participer au débat. Le désir que j'ai de parler de certains aspects des préparatifs de guerre du Gouvernement, sur lesquels ont peu insisté les honorables députés des deux côtés de la Chambre, m'a fait abandonner cette bonne résolution.

Je veux mentionner d'abord la commission des prix et du commerce en temps de guerre que le gouvernement a nommée si judicieusement et dans un si court délai, dès les premiers jours de la guerre. J'aimerais féliciter à cet égard le gouvernement de sa sagesse, de sa vigilance et de sa prévoyance. Cette mesure s'est manifestée très efficace dans la lutte contre l'agresseur de l'intérieur comme je nommerais le profiteur et l'accapareur. Cette sorte de gens a pu au cours de la dernière guerre parcourir le pays sans cesse ni repos en nuisant à la poursuite de la guerre et en entraînant une période de déflation et de dépression dont ce dominion n'était pas remis au début de la guerre actuelle.

Je crois que cette mesure a non seulement accéléré et accru l'effort de guerre du Dominion, mais qu'elle témoigne la prévoyance du Gouvernement en vue de l'après-guerre. Aucuns soutiendront peut-être que toute considération accordée à notre économie d'après-guerre est prématurée, mais je ne puis me rallier à leur point de vue. Bien que je sois d'avis que cette nation doit concentrer ses pensées et ses efforts à la poursuite efficace de la guerre, je crois que le Gouvernement agit sagement en songeant sérieusement au jour où cette pluie de feu aura cessé, où ce tragique massacre aura pris fin, où les hommes qui, aujourd'hui sont employés à la fabrication d'engins de guerre et de destruction, retourneront à leurs occupations ordinaires dans la vie civile et où le commerce et l'industrie passeront des hauteurs vertigineuses de la production de guerre aux niveaux économiques plus stables de la paix. Cette pensée, dès le début de la guerre, a été utile à tous, au producteur, au consommateur, au salarié, en un mot à tous les citoyens. Elle a contribué dans une large mesure à cette unité de sentiment si nécessaire à l'effort de guerre total.

[M. Weir.]

Pendant que notre population supporte les sacrifices qu'on lui impose, qu'elle consent à porter les dépenses de la guerre, que nos soldats sont outre-mer, en armes contre les forces des agresseurs tyranniques, il n'y a pas d'individu, ni de compagnie, ni d'autres éléments dans ce dominion qui accumulent des richesses aux dépens des sacrifices et des misères de la nation. Les contributions militaires seules ne sont pas suffisantes pour résister victorieusement aux attaques des dictateurs.

Je félicite le Gouvernement de sa vigilance et de son empressement à s'occuper des menées subversives de la cinquième colonne. Le Canada, riche en ressources et si faiblement peuplé, offre un terrain idéal pour le travail des membres de la cinquième colonne. J'exhorte le Gouvernement à continuer de surveiller ainsi cet ennemi, quelle que soit la façon dont il se révèle.

Je n'ai pas l'intention de repasser en détails les préparatifs militaires effectués avec tant de célérité et d'efficacité. J'ai cherché à obtenir à ce sujet des détails des sources les plus dignes de foi, les plus autorisées et je suis heureux de dire que les exposés que nous ont faits les ministres correspondent exactement aux renseignements que j'ai recueillis. Je ne crois pas qu'un seul Canadien puisse dire que notre pays ne fait pas efficacement sa part, surtout quand nous lisons les paroles prononcées pas les grands hommes d'Etat anglais ou tous ceux qui s'occupent directement de l'effort de guerre, ainsi que des chefs des forces dressées entre la démocratie et la tyrannie. Tous ces hommes expriment non seulement de l'étonnement, mais encore de l'admiration et louent la façon expéditive dont cette participation s'est effectuée. Ces faits devraient, certes, suffire à convaincre tout le monde que le Gouvernement et notre pays font leur part, accomplissent non seulement ce à quoi ils se sont engagés, mais encore, dans bien des cas, sont fort en avance sur le temps fixé.

J'aimerais aborder une autre question dont l'intérêt paraîtra peut-être d'ordre local ou dont l'exposé pourrait renfermer une critique. Si je voulais trouver à redire, je ne sais pas au juste à quoi je devrais m'en prendre. Je veux parler de ce que j'appellerai la mauvaise distribution de nos entreprises de guerre. Je crois savoir que le choix des emplacements pour fins militaires est laissé à nos experts en matière de guerre, que ceux-ci tiennent compte de l'avantage économique et de l'importance stratégique de l'endroit choisi. Malheureusement, certaines régions du Canada ont l'impression d'être plus ou moins mal traitées; c'est le cas de la circonscription que je représente.

Les citoyens de ma circonscription sont d'origine française et écossaise, avec juste assez de sang irlandais pour faire un mélange pétillant. On trouve dans cette circonscription des hommes aussi loyaux que tout autre sujet de notre grand Dominion. Ils désirent tout autant contribuer à l'effort de guerre; ils supportent avec autant de patience le fardeau des impôts. C'est peut-être parce que nous ne sommes pas placés dans la même situation économique et stratégique, mais il n'en est pas moins vrai que l'on ne nous a accordé qu'une faible partie des entreprises industrielles ayant trait à notre participation à la guerre. Je désire porter cette question à l'attention des ministères intéressés.

Mes commettants s'occupent d'ordinaire de pêche et d'agriculture. L'an dernier, la pêche a manqué. Et, ce qui aggrave cette situation économique, deux mines, dont l'une de gypse employant cent hommes et l'autre de houille, occupant deux cents hommes, ont cessé leur exploitation pour une raison ou l'autre. Nos habitants se sont donc trouvés dans un état économique assez grave. N'était de leur fièreté et de leur patience, nous serions, je crois, dans certaines régions de mon comté, obligés de recourir aux secours.

A Port-Hawkesbury, la ville possède un champ de dix acres sur lequel des avions ont déjà atterri dans des cas d'urgence. Des acres et des acres de terrain plat avoisinent cet immense espace libre. L'endroit domine le détroit de Canseau, ce qui devrait lui assurer une valeur stratégique. La ville de Hawkesbury est disposée à céder ce terrain à l'Etat gratuitement, sans exiger un sou vaillant J'estime que c'est là une des propositions qui méritent d'être soumises à l'attention des experts chargés de trouver des emplacements et, advenant qu'ils ne trouvent pas l'endroit propice à un terrain d'atterrissage, pourquoi n'y pas construire des baraquements importants pour abriter de 9,000 à 10,000 soldats? Le terrain se prêterait admirablement aux exercices d'entraînement et même si le Gouvernement ne voulait pas l'affecter à l'instruction militaire, l'endroit serait merveilleux pour le foot-ball et les courses auxquels les soldats pourraient s'adonner beaucoup plus avantageusement qu'à la visite des tavernes ou autres distractions semblables dans les villes. J'appelle l'attention du ministre intéressé sur cette affaire et j'invite le Gouvernement à l'étudier afin de s'assurer si notre bon peuple ne peut collaborer davantage, même de minime façon, à l'effort de guerre.

La tolérance, je le répète, est une vertu populaire chez nous et il en est de même pour toute la population canadienne, je crois. Je pense que tous prévoient les résultats à attendre de la guerre. Je crois qu'ils jugent la guerre comme moi et comme tout citoyen sensé, qu'ils y voient un immense creuset où sont jetés toutes les institutions de la civilisation et des régimes politiques. Ils se rendent compte qu'aucune nation après la guerre ne se retrouvera telle qu'elle était auparavant et que les changements opérés au sein des nations belligérantes auront leurs pendants dans les pays neutres. Ils ne savent pas ce que sera l'issue de la guerre. Ils ne blâment ni la Grande-Bretagne ni le Canada d'y être entrés. La Grande-Bretagne ne pouvait pas agir autrement. Si elle n'avait offert aucune résistance au programme diabolique et infâme des dictateurs tyranniques, si elle était restée les bras croisés en les laissant poursuivre leurs desseins infernaux, l'honneur de la Grande-Bretagne eût été trahi et les dominions rougiraient de la confiance qu'ils avaient en elle. Si Hitler et ses hordes avaient remporté la victoire, notre tour arriverait bientôt et personne ne nous prêterait main-forte et bien peu déploreraient notre sort.

Notre population, dis-je, est donc patiente et appuie de tout cœur notre cause. La lutte ne lui apparaît pas du tout comme un conflit matériel, mais comme un conflit idéologique. D'un côté, il y a la démocratie qui assure à nos gens les prérogatives de la liberté de la presse, de la liberté de pensée, de la liberté d'action, de la liberté de réunion et d'un mode d'existence convenable. De l'autre côté, il y a la dictature qui refuse ces prérogatives au peuple. Les dictateurs visent à fouler aux pieds la civilisation et à détruire tout ce qui est spirituel dans l'homme. Telle est la crise que nous affrontons. Tel est le mal que le peuple reconnaît que nous combattons, et il l'affronte avec l'attitude voulue. Il le considère comme le plus grand carnage qu'il y ait eu et l'ombre de la tragédie se profile sur nos propres foyers. Est-il étonnant que les Canadiens qui ont joui de toutes les prérogatives de la démocratie fassent appel à toutes leurs réserves de force et de courage, de foi et d'ardeur, pour combattre l'agression tyrannique de ces hordes infernales, rendues furieuses par la soif de la domination universelle? Nous, qui sommes chrétiens, savons que le créateur de toutes choses est encore le maître de son royaume et qu'éventuellement il veillera à ce que le monde recouvre son harmonie, bien que ce ne soit peut-être pas comme nous le prévoyons.

Je termine en revenant sur les observations de l'honorable préopinant (M. Weir) relativement au transport gratuit de nos soldats. Je suis en faveur du transport gratuit pour nos soldats en congé prolongé comme les vacances de Noël, ou disons pour un congé par année. Quand le soldat laisse son foyer il sacrifie son emploi, ses libertés civiles et

le confort du chez soi. Il poursuit quelle ambition? Celle de nous éloigner de toute attaque et de nous conserver notre liberté. Nous avons des employés sur les chemins de fer, qui restent à leurs foyers; ils ne sacrifient ni leurs foyers ni leurs emplois, ni les libertés dont ils ont toujours joui, et cependant ils ont des billets de faveur non seulement pour eux-mêmes mais encore pour leurs épouses. L'Etat doit assister financièrement les compagnies de chemins de fer; je dirai au Gouvernement: que les chemins de fer paient leurs frais d'entretien, et transportons gratuitement nos soldats en congé prolongé.

(Sur la motion de M. Abbott la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar la séance est levée à 10 heures 58 minutes du soir.

Mardi 26 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE QUE L'OCCASION SOIT DONNÉE DE POSER DES QUESTIONS ET DE PROPOSER DES MOTIONS POUR PRODUCTION DE DOCUMENTS.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je demande au premier ministre (M. Mackenzie King) de bien vouloir faire en sorte que demain les députés puissent poser des questions et proposer des motions pour production de documents, comme il l'a fait la semaine dernière.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je crois que cela pourra se faire demain.

LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION

MESURES À PRENDRE POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS TRAVERSANT LA CHAUSSÉE EN FACE DU PARLEMENT.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je me permets de signaler à l'attention du ministre des Travaux publics (M. Cardin), qui malheureusement n'est pas à son siège en ce moment, le danger que des automobilistes imprudents font courir aux piétons qui traversent l'esplanade en face du Parlement. J'en ai fait moi-même aujourd'hui l'expérience et j'ai entendu dire que la même chose est arrivée à d'autres. S'il est nécessaire de poster un constable sur cette esplanade afin d'empêcher les gens de conduire trop vite, faisons-le. Quoi qu'il en soit, il faudra faire quelque chose. Un sénateur a été blessé l'autre soir. Il est vrai qu'à ce moment-là la visibilité était très mauvaise, mais l'incident d'aujourd'hui est arrivé en plein jour, et je ne suis plus aussi agile que je l'étais. Je demande au ministre d'y voir.

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

ALLUSION À UN ARTICLE DE JOURNAL EXPOSANT LES APTITUDES REQUISES DES RECRUES.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Au cours du débat d'hier, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Vegreville (M. Hlynka), a signalé, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 433, un article paru dans le *Bulletin* d'Edmonton au sujet du recrutement des constables de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. On y remarquait ces mots:

On n'accepte que les célibataires de descendance britannique.

Etant donné que la chose a été commentée dans certains journaux, je désire faire une déclaration à ce sujet. L'article 34 des règlements de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada dit:

Tous les candidats doivent être sujets britanniques.

Je tiens à déclarer que tout sujet britannique possédant les autres aptitudes nécessaires peut être enrôlé dans la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, quelle que soit son origine ethnique. Le commissaire, à qui cet article a été signalé, est à prendre des renseignements pour savoir qui est responsable de la phraséologie certainement équivoque de cet article. Je puis ajouter que l'article 34 des règlements, exigeant que les postulants soient sujets britanniques, existe depuis les débuts de la Gendarmerie.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 25 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

M. D. C. ABBOTT (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, il y a maintenant deux semaines que nous avons entendu les discours des motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils ont déjà reçu de tous les groupes de la Chambre des éloges bien mérités, mais je désire, pour deux motifs, leur adresser moi aussi quelques mots de félicitation. Mon premier motif, c'est que, à mon sens, les deux discours étaient d'une très haute tenue. Mon second motif est d'un caractère personnel. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) qui a proposé l'adresse, est un vieil ami; nous avons été condisciples à l'université McGill. Nous avons tous deux fait partie d'une classe de droit qui fut considérée comme remarquable, celle de 1921. Outre certaines particularités importantes, cette classe avait celle d'être aux trois quarts formée de gens qui venaient de servir dans l'armée pendant la dernière guerre. Les honorables députés ignorent peut-être que mon honorable collègue de Saint-Laurent-Saint-Georges fut, de tous les étudiants inscrits à ce cours le seul à recevoir la *Distinguished Conduct Medal* pour sa belle conduite outre-mer. Outre qu'elle a donné deux nouveaux députés à la Chambre des communes, cette classe de droit a la distinction d'avoir fourni le premier gouverneur de la Banque du Canada, en la personne de M. Graham Towers. Je m'empresse d'ajouter que, il y a vingt ans, M. Towers sut montrer le jugement sûr qui a marqué sa carrière lorsqu'il a décidé, après une année d'étude du droit, de renoncer au tohu-bohu de la profession d'avocat pour embrasser la carrière beaucoup plus distingué de banquier et de financier.

Comme le savent les honorables députés, je représente une circonscription où la majorité des habitants sont de langue anglaise. Je tiens à faire miennes les paroles si éloquentes de l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton), quant à l'attitude de la province de Québec dans la guerre actuelle. J'ai toujours vécu dans le Québec. Mon père, mon grand-père et mon arrière-grand-père y ont vécu avant moi. Je crois connaître les gens de cette province et je ne saurais mieux faire que de rappeler, comme l'a fait mon honorable ami, qu'il n'y a au Canada aucun groupe dont les membres soient des Canadiens plus patriotes et des sujets britanniques plus loyaux que les Canadiens-Français.

Au cours de ses remarques, l'honorable député a examiné brièvement quelques-uns des problèmes que pose le financement de la guerre, et c'est ce sujet que je désire traiter en peu de mots. Dans l'admirable discours qu'il a prononcé jeudi dernier, le ministre des Finances (M. Ilsley) a esquissé les principes du Gouvernement actuel en ce qui concerne le financement de la guerre. Il a déclaré que ces principes avaient reçu l'approbation de l'immense majorité des Canadiens, autant qu'il soit possible à l'opinion publique de se manifester sur une question de ce genre. J'estime que cette question est extrêmement importante, qu'elle mérite d'être discutée. Depuis quelques jours plusieurs honorables députés ont examiné cette question. Je la traiterai moi-même peut-être à un point de vue quelque peu différent de celui des membres de l'extrême gauche.

Nous nous rendons tous compte que ce n'est pas l'argent qui gagne la guerre. De nos jours, la victoire est plutôt due aux hommes et à la production du matériel de guerre. Quant aux hommes, ils ne sont pas moins importants qu'ils le furent dans le passé, mais il est juste de dire que le matériel et l'outillage ont une importance de plus en plus grande. Les machines de guerre ne sont pas créées par l'argent, mais bien par l'effort conjoint du travail et du capital, lequel est représenté dans ce cas-ci par l'usine et l'outillage qui façonnent la matière première.

M. BLACKMORE: Sans le concours de l'argent?

M. ABBOTT: J'ai dit que ce n'est pas l'argent qui en est la cause première. J'allais ajouter que si les hommes et les matériaux n'existaient pas, aucune somme d'argent au monde ne pourrait leur donner l'existence. Il s'ensuit donc, si mon raisonnement est juste, que l'argent et la finance doivent céder le pas aux hommes et aux matériaux.

Quoi qu'il en soit, bien que la finance occupe la deuxième place, elle compte pour beaucoup dans le procédé de fabrication qui permet de faire la guerre d'une façon efficace. Lorsqu'elle est maladroitement ou autrement mal utilisée, elle peut nuire sérieusement à la production et être la cause de graves difficultés non seulement pendant la guerre mais aussi durant la période qui la suit. En conséquence, le problème que pose la finance en temps de guerre n'est pas tant celui de gagner la guerre que celui de voir à ce que le coût de cette guerre soit payé par des méthodes susceptibles de réduire au minimum la désorganisation et le malaise pendant et après la guerre.

Un peu partout, dans les journaux et ailleurs, j'ai vu des allusions à la politique de payer au fur et à mesure, et on serait porté à croire que cette politique a été choisie délibérément entre plusieurs. Monsieur l'Orateur, sauf dans les cas seulement où des valeurs actives en dehors du pays nous permettent de réaliser ou d'obtenir du crédit à l'étranger, nous devons payer au fur et à mesure. Le procédé est automatique. Le choix qui s'offre à nous se

limite à la façon dont le fardeau est imposé et réparti entre les différents groupes de la nation. Ainsi donc le choix entre les méthodes de financer la guerre n'a pas trait à une somme plus ou moins grande de sacrifices de la part de la nation dans son ensemble. Cette somme de sacrifices est fixée, non par la finance, mais par le nombre d'hommes et la quantité du matériel requis pour faire la guerre.

En dépit de tout ce qu'ont pu dire les honorables députés de l'autre extrémité de la Chambre, je crois, je suis même convaincu que le rendement total d'une nation est, de toute nécessité, limité. Ce rendement, certes, peut être augmenté par une meilleure organisation et des méthodes plus efficaces, mais il n'en existe pas moins une limite. En temps de paix, nous nous habituons à un niveau de production qui n'atteint pas toute la capacité. Nous admettons tous ce fait et nous l'avons constaté au cours des dix dernières années. Il nous est maintenant difficile de nous faire à une situation différente. Je suppose, cependant, qu'en temps de guerre, nous allons porter notre production au maximum que nos ressources et notre organisation nous permettra d'atteindre. Nous exporterons tout ce dont nous pourrons nous passer et nous importerons ce dont nous avons besoin. Puis, si nous déduisons de notre production totale et de nos importations les exportations et les choses nécessaires à la guerre, il est évident que le reste représentera ce qui pourra être affecté à la consommation des civils.

Selon moi, par conséquent, le problème revient à répartir ce que nous pouvons obtenir et la main-d'œuvre qui voit à la fabrication entre les exigences de la guerre et les besoins des civils. On ne doit donc jamais dire de notre effort de guerre qu'il a atteint son maximum tant que la population civile ne s'impose pas de sacrifices. Si nous voulons consacrer à la guerre la plus forte partie possible de notre production, il nous faut nécessairement restreindre notre consommation ordinaire. Le raisonnement me semble à toute épreuve. La conclusion est aussi évidente que dans le cas d'un individu qui consacrerait une forte partie de son revenu à la construction d'un abri contre les bombes. Peut-être assurerait-il son propre salut et celui de sa famille, mais il lui faudrait nécessairement sacrifier une partie des douceurs et du confort qu'il pourrait autrement s'accorder.

M. NICHOLSON: L'honorable député me permet-il une question?

M. l'ORATEUR: Aucune question ne peut être posée sans le consentement de l'honorable député qui a maintenant la parole.

Des VOIX: Asseyez-vous.

[M. Abbott.]

M. NICHOLSON: L'honorable député voudrait-il énumérer les denrées dont il faut restreindre la consommation?

M. ABBOTT: J'en parlerai plus tard.

Le très hon. M. LAPOINTE: Laissez-le continuer.

M. ABBOTT: Quand il s'agit de répartir la tâche, le Gouvernement, ou l'Etat, ne peut agir qu'à titre de directeur. L'Etat n'est pas une marraine fée comme tant de gens semblent le penser. Si l'on me permet de paraphraser les paroles de M. Lincoln: Les guerres se font par le peuple et pour le peuple. Tout Canadien doit se dire qu'il touche une partie de son salaire sous la forme d'armements et de défense nationale; celui qui ne restreint pas son pouvoir d'achat, ou qui l'augmente, reçoit quelque chose qu'il n'a pas mérité, au détriment de ses concitoyens.

La tâche qui s'impose au ministre des Finances (M. Ilsley) est celle de faire servir à la guerre la production et les ressources qui servent actuellement aux fins civiles, de choisir le meilleur moyen de répartir le fardeau entre les différentes classes de la société. Dans son merveilleux discours, le ministre a signalé que ces moyens étaient au nombre de trois: l'impôt, l'emprunt à même les véritables économies et l'inflation. Tous trois ont pour effet de forcer ou d'induire le citoyen qui possède des ressources à en mettre une partie au service de l'Etat pour les fins de la guerre.

Par l'impôt, on supprime le pouvoir d'achat une fois pour toutes. L'emprunt enlève une certaine partie de ce pouvoir d'achat mais donne au prêteur l'espérance que plus tard il pourra de nouveau jouir de ces ressources, peut-être même aux dépens de certains autres groupes de citoyens qui n'ont pas épargné durant la guerre.

Ainsi que nous le savons, le troisième moyen, l'inflation, permet au citoyen de dépenser les mêmes sommes qu'en temps ordinaires, mais fait en sorte qu'il reçoive moins pour l'argent qu'il dépense. Le ministre des Finances doit équilibrer les proportions de l'impôt et de l'emprunt. On reconnaît, je crois, que dans une guerre comme celle-ci, il est impossible de demander tout l'argent nécessaire à l'impôt. Mais, quelle que soit la méthode qu'il adopte, ou la proportion qu'il établisse entre l'impôt et l'emprunt, il faut être certain de combler l'écart entre le revenu national et la valeur des marchandises disponibles aux fins de la consommation des civils, soit volontairement, soit en forçant les citoyens à économiser.

Je vais donner un exemple concret. Mes chiffres ne sont qu'arbitraires, bien qu'ils aient un certain rapport avec les faits. Supposons

que la production nationale des marchandises et des services se chiffre à 4 milliards de dollars. L'autre jour, le leader de l'opposition (M. Hanson) a dit que la somme de quatre milliards et demi est trop élevée. Je crois qu'elle ne l'est pas assez, mais je mentionne 4 milliards, sachant que cela ne changera en rien le principe même de mon exemple. Nous avons une production globale de 4 milliards et le Gouvernement en détache un milliard et demi pour les fins de la guerre et les dépenses ordinaires de l'administration. Une simple soustraction nous montre qu'il reste deux milliards et demi pour la consommation des civils.

Afin d'illustrer mon point, je laisserai de côté la question des sources de revenu extérieures, parce que nous ne sommes pas, généralement parlant, un pays créditeur. Le revenu national sera le même que celui de la production de la nation, soit 4 milliards. Supposons que l'Etat en enlève un milliard sous forme d'impôts, il nous reste alors 3 milliards. Il y a 3 milliards dans les goussets ou dans les livres de banque des citoyens, avec des marchandises et des services disponibles d'une valeur de deux milliards et demi pour y faire face. Si le public s'abstient de dépenser ces 500 millions de plus, le problème se trouve résolu, naturellement, mais si les citoyens veulent les employer, la loi de l'offre et de la demande s'appliquera et les prix hausseront. Dans le cas que j'ai cité, l'augmentation sera de 20 p. 100. Si le public économise la moitié de la somme, les prix seront augmentés de 10 p. 100. Mais, quoi qu'il en soit, les prix hausseront jusqu'à ce que l'argent dans les mains du public soit égal à la valeur des marchandises dont on peut disposer pour l'achat ou la consommation.

La hausse initiale causera, sans doute, peu d'embarras. En général, les profits provenant d'une telle augmentation reviendront à une classe restreinte de citoyens, les manufacturiers, les commerçants et autres, et il serait probablement assez facile de rentrer en possession d'une partie notable au moins de ces bénéfices en taxant cette classe limitée. Mais la hausse des prix sera suivie inévitablement d'une demande de salaires plus élevés. Une telle demande sera certainement acceptée en partie, bien que cette augmentation ne puisse jamais être au niveau de la hausse des prix. En outre, de nouvelles augmentations s'imposeront afin que l'équilibre soit maintenu. Rappelons-nous que l'Etat sera obligé de continuer ses achats de matériel et d'approvisionnements de guerre à des prix plus élevés. Cela voudra dire plus d'argent dans les goussets du public.

Naturellement, l'Etat, qui contrôle le régime bancaire et monétaire, peut toujours se procurer l'argent pour payer les achats de produits domestiques. Et l'inflation se continue. Tous sont d'avis que l'inflation est la méthode la plus désastreuse de financer une guerre. Au moyen de l'inflation, les gouvernements peuvent, d'une manière inaperçue, confisquer une partie considérable des revenus des citoyens. Alors que cette méthode appauvrit un grand nombre de gens, elle peut enrichir ou accroître les biens de quelques-uns. Lenine est censé avoir dit que le meilleur moyen de détruire le régime du capitalisme était d'avilir le numéraire. Je ne saurais dire s'il a réellement prononcé ces paroles, mais je suis certain qu'il avait raison, s'il l'a fait.

L'une des conséquences les plus graves de l'inflation c'est que ceux qui portent la partie la plus lourde du fardeau sont appauvris; tout naturellement cela fait naître des griefs sérieux et dangereux dans leur esprit. Il est assez juste, je crois, de prétendre que le succès du nazisme en Allemagne est attribuable, en partie du moins, à la violente animosité suscitée chez de forts groupes de la population contre les juifs que l'on accusait d'avoir profité indûment de la période d'inflation en ce pays. Il est intéressant de noter en passant que les nazis ont recours à la technique de l'inflation dans les pays occupés d'Europe. Au lieu de voler ouvertement les denrées alimentaires et les matières premières qu'ils trouvent dans ces pays, ils pratiquent une forme de cambriolage qui consiste à payer ces denrées avec du numéraire de papier dont la valeur sera pour le moins douteuse dans l'avenir. Cela semble être une méthode moderne d'avilissement du numéraire. En regard de tous les désavantages de l'inflation, il semble y avoir un avantage manifeste, ou peut-être devrais-je dire une tentation. L'inflation est facile au point de vue politique. Personne n'est tenu d'en prendre la responsabilité et on n'a jamais vu personne l'assumer. Les résolutions budgétaires n'en font aucunement mention et on ne demande jamais au Parlement de l'approuver. C'est le remède de la nature et, comme M. Keynes dit, si on ne prend pas d'autres mesures, la chose se produit d'elle-même.

Bon nombre de gens trouvent à la fois désagréable et déplaisante la restriction de la consommation, au moyen des impôts et des emprunts, qu'occasionne une guerre longue et onéreuse. Mais le public doit se rendre compte que c'est la guerre elle-même et non la méthode du financement de la guerre qui détermine les prix que doivent payer l'ensemble des consommateurs. On ne peut effectuer ce paiement par un moyen magique. Si nous avons recours à l'inflation, nous

devrons le faire en nous rendant bien compte des risques graves auxquels nous nous exposons. Nous devrons y recourir sachant bien que cela entraînera le même sacrifice, tout en prenant le risque de subir tous les maux que l'inflation nous occasionnera et qu'elle a toujours occasionnée.

M. JAQUES: Que pensez-vous de la déflation?

M. ABBOTT: L'idéal serait d'éviter l'inflation et la déflation, de maintenir la stabilité; c'est ce que nous faisons. Naturellement, mes observations n'ont pas une extrême importance et l'on n'en reconnaîtra pas le bienfondé au début de la guerre, tant que tous nos chômeurs n'auront pas repris le travail. Mais lorsque ce temps sera venu, et à mon avis il approche rapidement, on en reconnaîtra l'importance vitale. Les politiques, les hommes d'Etat peuvent donner des directives à ce sujet, mais en définitive, sous notre régime démocratique, c'est l'opinion publique et le peuple qui doivent l'emporter. Pour éviter l'inflation, il faudra remettre à l'honneur l'ancienne vertu de l'épargne; il faudra se passer d'articles de luxe non essentiels afin de pouvoir augmenter le plus possible notre production de guerre. Il nous faudra éliminer toutes les dépenses, publiques et individuelles, qui ne contribuent pas immédiatement à la victoire, au maintien de notre régime économique ou de la santé, de la compétence et de la force de notre peuple.

M. JAQUES: Il y a vingt ans que vous nous dites cela.

M. ABBOTT: Nous continuerons probablement de le dire pendant vingt années encore. Il faut être prêts à payer de justes impôts; il faut acheter des obligations de l'Etat et des certificats d'épargne de guerre. D'aucuns pensent qu'il est possible de réglementer les dépenses du public au moyen d'un mode de rationnement et de fixation des prix. Le ministre des Finances a traité cette question à fond l'autre jour et d'une manière qui m'a satisfait.

Les principales objections à un régime de rationnement général—je fais remarquer ici qu'une certaine forme de rationnement et de fixation des prix peut très bien se rattacher à un plan de financement de guerre—se fondent sur la diversité des besoins et des goûts particuliers. S'il s'agit de pain, de bacon, de thé ou de sucre, le rationnement cause peu d'ennuis, encore que, même ici, les goûts et les besoins soient loin d'être les mêmes d'un individu à l'autre. Toutefois, si nous examinons les mille et un articles de consommation courante, tels que vêtements, chaussures, soins dentaires et médicaux, etc., il saute aux yeux que les besoins varient autant que les goûts et qu'il serait absurde d'émettre à tous des cartes de rationnement autorisant chaque individu à une quantité identique d'une même denrée ou aux mêmes services. Afin d'exécuter pareil programme, il faudrait une police extrêmement nombreuse, entraînant un gaspillage énorme d'effectifs humains et il y aurait lieu de relier un tel programme à une méthode quelconque de fixer les prix. Or, la fixation des prix sans réglementation quant à la puissance d'achat chez les consommateurs aurait pour effet inévitable d'accroître la consommation et de faire servir les revenus pécuniaires à l'épuisement de ressources précieuses. De plus, si on limitait les approvisionnements destinés à la consommation civile, il est presque certain qu'il en résulterait certaine pénurie ainsi que certain manque d'équité dans la distribution.

Il est fort peu probable, monsieur l'Orateur, que les grandes sociétés et les gens opulents s'enrichissent dans la présente guerre. S'il s'en trouve, ils seront rarissimes. Nous pouvons être sûrs que les individus et les sociétés à revenu moyen ou élevé devront acquitter les plus lourds impôts possibles et je souhaite qu'il en soit ainsi. A mon sens, le problème consiste à savoir si la masse du peuple souffrira d'avoir à épargner et à prêter au Gouvernement ou si l'inflation lui enlèvera son pouvoir d'achat. Je suis d'avis que le choc non dirigé de l'inflation monétaire entraîne des conséquences beaucoup plus pénibles que les restrictions bien ordonnées produites par l'imposition de taxes et par l'emprunt de réelles économies volontaires ou obligatoires, parce que les effets en sont imprévisibles et que leur incidence n'est pas équitable.

Mon honorable ami le chef de l'opposition dans un discours qu'il prononçait il y a deux semaines, a accusé le Gouvernement d'avoir imposé des taxes accablantes. Il a affirmé en outre que l'exposé budgétaire de 1940 ne répartissait pas également les sacrifices. Il n'a pas insisté sur ce point, bien qu'il ait appuyé, avec tous ses partisans, l'amendement tendant à imposer une taxe de 100 p. 100 sur l'excédent des bénéfices. Quoi qu'il ait voulu dire, il me semble insensé d'affirmer, vu le genre de guerre que nous devons livrer aujourd'hui, que les impôts prévus dans l'exposé budgétaire de 1940 sont accablants.

J'ai écouté l'autre jour l'honorable député de Melfort (M. Wright) décrire la situation qui règne dans la région d'où il vient. L'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson) a brossé un peu plus tard une peinture semblable. J'ai entendu les députés de l'Ouest, de tous les partis, exposer le même état de choses; bien que je ne m'accorde pas avec certains d'entre eux sur les causes et sur les

responsables de cette situation, je suis convaincu de sa réalité. Comment mon honorable ami peut-il croire que des gens qui vivent dans de pareilles conditions soient à même de consentir de nouveaux sacrifices et d'acquitter les impôts additionnels qu'exigeront notre effort de guerre? A mon sens, il n'est que juste de signaler le fardeau considérable d'impôts indirects qui pèse sur les épaules de nos cultivateurs par suite de la baisse anormale du prix des produits primaires, et de la tendance à fixer ces prix au niveau actuel, si j'en juge par l'exposé que nous a fourni, l'autre jour, le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner). J'estime qu'ils ont déjà fait leur part.

Les impôts ne sauraient s'appliquer qu'aux endroits où s'effectuent les dépenses, et personne n'ignore que nos dépenses de guerre prennent surtout la forme d'appointements et de salaires versés dans les centres industriels. Je suis donc convaincu que c'est cette classe de notre population qui devra être appelée à fournir la majeure partie des impôts et des épargnes, et à souscrire aux emprunts lancés par l'Etat, que cette épargne soit, ainsi que je l'ai déjà dit, obligatoire ou volontaire.

Nous nous sommes passablement bien tirés d'affaires jusqu'ici. Sans vouloir poser au prophète, je ne puis m'empêcher de croire que, si la guerre dure aussi longtemps que je le prévois et si nous sommes appelés à faire les sacrifices qu'elle exigera, à mon sens, nous serons forcés de recourir à un régime d'épargne obligatoire dans le genre de celui qu'a proposé le grand économiste J. M. Keynes. Le cas échéant, j'espère que le public canadien s'y soumettra de bonne grâce, désireux d'assurer par tous les moyens la victoire éventuelle de nos armes.

Dans le magnifique discours qu'il prononçait il y a exactement deux semaines ce soir, le premier ministre (M. Mackenzie King) rappelait à la Chambre que notre effort de guerre serait subordonné uniquement à l'étendue de nos ressources, tant humaines que matérielles, de même qu'à la mesure de nos sacrifices. Chaque citoyen du pays doit se dire, monsieur l'Orateur, qu'il ne saurait y avoir de victoire sans sacrifices et j'entends non seulement les sacrifices que s'imposent une partie de notre population, mais ceux que consent le peuple tout entier. Je ne suis pas de ceux qui croient que l'inflation, ce moyen absolument inéquitable de financer la guerre, est inévitable. Je crois que nous pouvons, que nous devons, de fait, que nous consentirons à adopter la méthode qui nous oblige à faire des sacrifices.

De plus, notre situation d'après-guerre ne me cause pas de trop grandes inquiétudes, car il nous restera toujours notre sol fertile, nos forêts et nos mines. Nous aurons encore notre main-d'œuvre spécialisée et nos moyens de production se seront accrus, j'imagine, dans une large mesure. Je ne puis concevoir que le peuple canadien n'ait ni l'habileté ni le courage voulus pour faire en sorte que le Canada d'après-guerre soit plus grand et plus prospère que jamais.

M. M. J. N. LOCKHART (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'un mot à dire, tout d'abord, à l'égard du motionnaire de l'adresse et de l'honorable député qui l'a appuyé: j'estime qu'ils ont d'ores et déjà reçu assez de compliments. Je me contenterai de les faire tous miens d'un mot: amen.

Un examen attentif du discours du trône ne révèle absolument rien qui permette l'observation ou la critique. Nous avons donc dû forcément attendre les déclarations, ou comme on les appelle parfois, les dissertations des ministres devant la Chambre.

C'est le droit de chaque membre de faire des observations ou de formuler des critiques et il ne plait à aucun qu'on laisse croire à des préjugés de sa part s'il exerce son droit. Nous représentons ici le peuple canadien tout entier. Or, nous sommes supposés devoir accepter les déclarations présentées jusqu'à date à la Chambre et, apparemment, nous montrer satisfaits des renseignements plutôt maigres qui nous ont été fournis. Nous espérons bien aussi entendre une déclaration de la part du ministre du Travail (M. McLarty). Je ne suis pas, pour ma part, satisfait d'une partie ou, pour mieux dire, de la majeure partie de ce qu'on nous a communiqué.

M. l'ORATEUR: Bien que l'honorable député parle très haut, je suis incapable de le comprendre. J'aimerais bien que la conversation dans la Chambre se fasse sur un ton moins élevé.

M. LOCKHART: Merci, monsieur l'Orateur. On nous a fait part des énormes dépenses qui se font, dépenses dont l'évidence saute aux yeux de tous. Le public attend encore, cependant, les précisions qui auraient censément motivé la convocation des Chambres. S'il était possible d'obtenir plus de détails précis et si la Chambre devait poursuivre ses séances jusqu'à ce que nous les obtenions, la confiance publique en serait considérablement accrue. Que le premier ministre (M. Mackenzie King) me permette de lui dire que chacun se rend compte des énormes responsabilités qu'il porte; mais nous désirons les partager avec lui et l'on déplore grandement par tout le pays qu'il n'ait pas cru devoir imiter davantage sur ce point l'homme de l'heure en Angleterre, Winston Churchill. On a dit que la déclaration de notre premier ministre semblait n'avoir qu'un

caractère platonique. Que ce soit vrai ou sans fondement, il semble avoir laissé porter, en cette heure grave, la plus forte partie du fardeau au comité du cabinet de guerre et aux autres membres de son gouvernement.

J'estime qu'il est de mon devoir de signaler les insuffisances que j'observe. Je ne le fais pas dans l'unique but de trouver à redire et j'espère qu'on voudra bien prendre mes observations dans l'esprit de collaboration où je les fais. Notre ambition, que partage, j'en suis certain, toute la population canadienne, est d'arrêter l'agresseur et de forcer, en définitive, l'ennemi à se terrer. Notre ambition est de réunir toutes les énergies que nous pouvons afin d'assurer la libération des peuples de l'univers, de leur assurer la liberté de prier et de s'exprimer à leur gré.

Dans le peu de temps dont je dispose, j'ai l'intention de relever certaines déclarations faites à la Chambre. J'aborderai en premier lieu certaines remarques faites par celui qui cumule les portefeuilles de l'Agriculture et des Services nationaux de guerre (M. Gardiner). A lire attentivement son discours, on constatera qu'il comporte trois parties. Je préfère les aborder dans l'ordre inverse de leur présentation.

Nous avons tous reçu avec plaisir et fierté les renseignements de première main qu'il a transmis à la population canadienne sur l'héroïsme que les Anglais ont hérité de leurs ancêtres, qui sont aussi les nôtres. Leur courage nous ravit.

Nous avons encore reçu le rapport des initiatives du ministre et de ses prises de contact avec les autorités du Royaume-Uni, en ce qui concerne la vente des produits canadiens. Il est évident que l'Angleterre veut acheter chez nous. L'honorable préopinant (M. Abbott) m'a fait immensément plaisir quand il a parlé des énormes sacrifices que nos cultivateurs ont déjà consentis. Le moment semble venu, si nous devons croire que la Chambre surtout en cette période de guerre n'est pas divisée par la politique, où les représentants de tous les groupes doivent exprimer leurs opinions aussi librement que vient de le faire l'honorable préopinant.

La Grande-Bretagne désire acheter chez nous. Nous désirons vendre chez elle. On a fait allusion dans cette enceinte à l'épreuve financière que doit subir la Grande-Bretagne. Les journaux en parlent déjà. Comme Canadien, je dirai que, lorsque la Grande-Bretagne ne pourra plus payer, le moment sera venu pour nous de donner. Il nous faut parer à la crise par tous les moyens imaginables, fût-ce, je le répète, en puisant dans notre propre caisse. La Grande-Bretagne a depuis longtemps assuré la liberté des mers; à cette fin nous n'avons contribué, quoi qu'en ait dit le ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald), que le denier de la veuve. Plus de générosité s'impose.

Quant à la troisième partie du discours du ministre j'estime qu'il aurait mieux valu ne la pas prononcer. Quelqu'un disait il y a des années, j'oublie s'il s'exprimait en vers ou en prose: "Employez le langage que vous voudrez, vous demeurerez invariablement le même." Je n'ai pas aimé les allusions politiques avec lesquelles le ministre a débuté; elles nuisent, semble-t-il, au reste de son discours. Le Canada doit aujourd'hui élargir son horizon. Au début de la session le premier ministre nous a promis qu'il n'y aurait pas de divisions politiques et nous convenons tous, je pense, qu'il ne devrait pas y en avoir dans la poursuite de notre effort de guerre. Je prie cependant le ministre des Services nationaux de guerre de ne pas mettre en doute la capacité qu'a l'industrie de jouer son rôle dans le présent conflit. Le pays a tiré de ses observations des conclusions dangereuses. On m'en a déjà communiqué quelques-unes; j'invite le ministre à se montrer prudent, à éviter toute récidive.

Je demande aussi au ministre de ne jamais contester l'habileté de nos ouvriers à faire leur part dans la guerre. Le pays tire ses conclusions sur la fixation des salaires de nos ouvriers. J'invite le ministre "à fixer les prix de revient au Canada, avant de songer à fixer le salaire que l'ouvrier gagne à la sueur de son front". Nous pourrions signaler au ministre quelques-unes des conclusions que viennent de publier les journaux et que nous trouvons dans le *Canadian Congress Journal*, qui a pour rédacteur M. Tom Moore, homme d'une habileté reconnue. Je les signale au ministre en le priant de les lire attentivement et de les méditer.

J'ai reçu plusieurs lettres et d'autres honorables députés sont dans le même cas, sur les frais d'administration à Ottawa, actuellement. J'invite donc le ministre à s'assurer que l'ordre règne chez lui, avant de mettre en doute la valeur des industriels, des ouvriers ou de quiconque.

Le ministre nous a parlé du fléchissement continu dans les prix que touchent les agriculteurs du Canada. Il y a quelques instants un autre honorable député abordait la même question. Nous désirons tous vendre le meilleur marché possible à la Grande-Bretagne. Celle-ci a certes besoin de notre aide à tous égards, mais il faut que nos cultivateurs vivent, de même que les gens des autres classes sociales et, en qualité de ministre de l'Agriculture, l'honorable représentant devrait veiller

à ce qu'on s'occupe maintenant le plus possible des intérêts des agriculteurs. Je souscris à une partie, que dis-je? à la totalité des remarques faites par mon voisin de pupitre, l'honorable député de Peel (M. Graydon). Les cultivateurs ont l'impression qu'on ne les traite pas avec assez d'égards. Plusieurs orateurs ont déjà mentionné la chose à la Chambre. La fixation des prix se continue et se multiplie. Les cultivateurs canadiens devront s'incliner devant la décision annoncée au sujet du bacon, mais ces mêmes cultivateurs ne peuvent comprendre la hausse continuelle du son, du petit son, des issues de blé et d'autres aliments du bétail, dans un pays rempli de blé et où le prix du blé a été fixé. Ce sont des choses que les cultivateurs ne s'expliquent pas.

Si je prenais le temps de lire les commentaires d'un agriculteur qui m'indique le bénéfice exact qu'il a retiré de 10 acres de blé,—soit $35.12 et c'est un agriculteur fort méticuleux,—le ministre comprendrait les embarras des cultivateurs. La paye des travailleurs de l'industrie atteint des chiffres élevés et nous savons qu'ils la gagnent bien. Les prix des matières premières et des produits finis sont à la hausse. Quand les cultivateurs vont acheter des instruments aratoires, que doivent-ils payer? Ils se trouvent pris entre deux feux et il est temps de prendre des mesures pour remédier à la situation.

On nous dit que le gouvernement anglais n'a pas besoin de nos fruits et de nos légumes à l'état frais, et avec raison. Peut-être qu'ils ne sont pas actuellement requis là-bas. Peut-être que la Grande-Bretagne n'achètera qu'une quantité limitée de conserves de fruits et de légumes et des principaux produits de la ferme. Je fais miennes non seulement les remarques de l'honorable député de Peel, mais aussi celles de l'honorable député de Yale (M. Stirling) qui a exposé la situation des producteurs de fruits et des maraîchers canadiens. Nos cultivateurs se trouvent pris entre deux feux, dis-je. Le marché est restreint dans le Royaume-Uni et cependant, comme l'a dit l'honorable député de Peel, nous autorisons l'importation d'environ 18 millions de dollars de fruits et de légumes américains. On relèvera les chiffres exacts dans le hansard, mais je crois que la quantité importée jusqu'ici atteint ce chiffre.

Une VOIX: Vingt-quatre millions.

M. LOCKHART: Un honorable représentant rectifie mon assertion. En tout cas, c'est une somme de plusieurs millions. Je tiens à faire comprendre au ministre de l'Agriculture dans quelle situation se trouvent les cultivateurs. Je le répète, ils sont entre deux feux: il n'y a pas de débouché outre-mer, pour des raisons qui sautent aux yeux et, en même temps, on tolère cette importation considérable de denrées alimentaires. La possibilité d'un débouché au Royaume-Uni est restreinte et il y a perte du marché intérieur dans la mesure indiquée. L'un des premiers devoirs du ministre, c'est de poursuivre ses efforts, parce qu'en vertu des dispositions particulières du traité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis rien n'empêche de soumettre un franc exposé de la situation au gouvernement américain, et à juger d'après son attitude dans tous les autres domaines, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas accomplir à l'heure actuelle de grandes choses dans l'intérêt des cultivateurs et producteurs.

M. HOMUTH: Il n'est pas le ministre de l'Agriculture, mais le ministre des Services de guerre.

M. LOCKHART: Je tiens à ce que le ministre de l'Agriculture et des Services de guerre, et de tous les départements avec lesquels il est associé, agisse de son mieux à cet égard. Sous certains rapports, il représente le ministre du Commerce en Grande-Bretagne. Je propose qu'il se fasse accompagner aux Etats-Unis du ministre du Revenu national ou de quelque autre autorité, ainsi qu'il l'a sans doute fait lorsqu'il est allé en Angleterre.

Il pourrait faire encore autre chose sous l'autorité du ministre du Revenu National. Non seulement pourrait-il accorder quelque protection au cultivateur canadien, mais, de concert avec ledit ministre comme son fondé de pouvoir, il pourrait étudier les moyens à prendre en vue de tenir hors de chez nous les revues américaines représentant une somme d'environ $6,500,000. Notre change étranger doit être protégé et je ne vois pas que l'admission de toutes ces revues au Canada constitue un service essentiel. Je signale donc au ministre ce moyen d'épargner le change.

Je passe maintenant au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) dont je regrette l'absence à la Chambre. Je reconnais toutefois qu'il rend, où il est, de plus grands services encore à notre cause. Je félicite le ministre d'avoir franchement admis quelques-unes des faiblesses de l'organisation de notre effort de guerre. Il nous a dit que plusieurs choses laissaient à désirer et il nous a promis qu'il remédierait aussi promptement que possible à la situation. Je suis resté surpris hier d'entendre l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Sud (M. Maybank) appuyer le refus de divulgation de renseignements concernant la mitrailleuse Bren. Pourtant, monsieur l'Orateur, en dépit des allégations de l'honorable représentant, le public attend du ministre qu'il donne des renseignements com-

plets au sujet de cette importante question, sans qu'il soit besoin qu'aucun autre honorable député fournisse des explications. Le ministre a parlé de certaines recrues constituées en unités de mitrailleurs. Après un délai de plusieurs mois elles furent remises au rang d'unités d'infanterie. Ces hommes ne se sont pas enrôlés dans l'infanterie et ils continuent de réclamer des mitrailleuses pour suivre leur entraînement. Le ministre a donné nettement à entendre que nous ne disposons pas encore d'un nombre considérable de ces armes, mais les paroles qu'il a prononcées serviront d'encouragement aux hommes qui auront maintenant l'espoir d'être replacés quelque jour dans leur unité primitive.

J'en viens maintenant à la question de l'entraînement de trente jours, bien que je ne tienne pas à m'étendre longuement sur le sujet. Au cours de mes voyages sur les grandes routes, j'ai donné place dans ma voiture à des vingtaines de soldats. Samedi dernier, un de ces gars me disait à ce sujet: "Cette farce est enfin sortie du sac". Certes, nous voulons des soldats entraînés et je félicite le ministre d'avoir déclaré que ces hommes recevront dorénavant un entraînement qui les rendra aptes à prendre leur place à côté des soldats de la ligne principale de défense, laquelle se trouve outre-mer.

Je demanderai maintenant au ministre de la Défense nationale, ou à son collègue qui le remplace en son absence, d'étudier la question des mets servis à certaines unités. Je désire aussi prier le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner), qui semble capable d'accomplir plusieurs tâches à la fois, de voir à ce que les unités aient des cuisiniers compétents. Si je voulais, je citerais quelques exemples particuliers, mais il suffit d'aller à ces centres de formation et d'entendre ce que disent les hommes pour être au courant de la situation. Oh! je pourrais citer quelques exemples frappants, mais je préfère en causer privément avec les autorités. Le ministre des Services nationaux de guerre a une rude tâche à remplir et je lui demanderai de s'y mettre sérieusement lui-même ou de se trouver un aide compétent.

Vient ensuite la question du transport gratuit des soldats, qui relève nettement du ministre de la Défense nationale. On l'a mise bien des fois sur le tapis et je désire y ajouter mon mot. Assurément, si nous voulons que l'esprit de corps se maintienne au plus haut degré parmi le nombre restreint d'hommes qui se sont enrôlés jusqu'ici, nous devons tâcher de leur rendre aussi heureuses que possible les fêtes de Noël et du Nouvel-An en leur accordant le transport gratuit qui leur permettra d'aller rendre visite à ceux qui leur sont chers: ce sera peut-être la dernière fois pour quelques-uns. Je prie donc instamment le ministre d'étudier soigneusement cette proposition.

Le ministre de la Défense nationale a annoncé qu'à l'avenir tous les officiers devront venir du rang; cette nouvelle créera, je pense, une meilleure impression qu'il ne peut l'imaginer maintenant. Plusieurs simples soldats vous diront qu'ils ont eu des difficultés à cet égard. J'espère que ce que je vais dire ne s'applique à aucun des honorables représentants, mais si un honorable député s'est servi de son influence pour faire donner à de tout jeunes gens le commandement de plusieurs de nos vrais volontaires, s'il s'est servi de son influence pour faire accorder la préférence à ces jeunes gens, je lui dis ouvertement, "Honte!" C'est là une accusation que j'ai entendu formuler en plus d'une occasion; cependant, le ministre a affirmé avec suffisamment de clarté que cette coutume a pu exister dans le passé, mais que dorénavant, elle ne sera pas tolérée.

Il y a un dernier mystère au sujet duquel j'aimerais faire certains commentaires. Qui oserait se lever dans cette enceinte pour nier que notre première ligne de feu soit actuellement sur la Manche et dans la Méditerranée? Nous en sommes tous convaincus; cependant, je désire rappeler que l'on a formulé dans cette enceinte, il n'y a pas très longtemps, une déclaration à l'effet que le Parlement canadien lui-même serait appelé à décider de l'étendue de notre participation à la guerre, si participation il y avait. Je crois que tous les honorables membres se rappeleront cette déclaration. Or, je relève à la page 235 du compte rendu officiel une question et une réponse dont les honorables membres peuvent lire eux-mêmes le texte. Et le ministre s'est empressé—oui, il s'est empressé—en réponse à la question posée, de donner à une minorité quelconque, une simple poignée de citoyens—peu importe quelle partie du Canada ils habitent—à ceux-là mêmes qui devaient, si la situation devenait critique, aller se cacher dans les bois, l'assurance que nonobstant toute extension de la période d'entraînement, ils ne seraient pas appelés à servir en dehors du Canada. Je ne puis que condamner l'attitude de ceux qui refusent de reconnaître que notre première ligne de défense est sur la Manche et dans la Méditerranée. Je n'ai pas à m'excuser d'avoir fait cette déclaration. Je suis donc désolé que le ministre se soit donné autant de peine, ainsi qu'en fait foi le hansard, pour répondre avec précision à la question soulevée.

Je me demande comment nos volontaires accueilleraient de telles déclarations, eux qui, pour certaines raisons que je ne puis dévoiler en ce moment, ne sont pas satisfaits. Puis,

une autre voix s'élève dans l'autre Chambre, pour nous dire que notre effort répond pleinement aux désirs de la métropole. Monsieur l'Orateur, comme la plupart des honorables députés, je suis de descendance britannique, ce dont je m'enorgueillis à juste titre. A l'instar, j'en suis sûr, de parents et amis d'autres honorables députés, certains membres de ma famille sont allés s'établir en Afrique-du-Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le monde entier, les peuples des pays étrangers et ceux des dominions, et la population canadienne savent—je pourrais même, je crois, fournir des documents à l'appui de cette assertion—que la Grande-Bretagne n'a pas cherché à les retenir chez elle. Je ne puis donc comprendre pourquoi le Gouvernement actuel, par l'entremise de l'un de ses ministres a déclaré dans l'autre Chambre que l'on a imposé une limite à l'effort du Canada.

L'histoire, un jour, rétablira les faits. Un jour viendra où sera discrédité le prétexte invoqué en cette Chambre à l'effet que les intérêts du pays s'y opposaient, et nous saurons enfin la vérité. L'historien enregistrant alors les événements de cette période signalera, j'espère, que la population canadienne se sera vue retarder, sans qu'il y soit de sa faute, dans son effort pour défendre l'Empire. On démontrera, à mon sens, que notre pays, appelé à accomplir la même tâche que ses nations sœurs, se serait noblement acquitté de son devoir si on lui en avait fourni l'occasion. Les lettres que je reçois d'amis et de parents dans ces pays, de même que les renseignements que j'ai recueillis au cours de certaines conversations, vont à l'encontre des rapports que l'on nous a communiqués dans cette enceinte, et que l'on ne cesse de répéter.

Avec tout cela, aucun moyen d'obtenir de renseignements officiels. Un jour, cependant, l'historien révélera la situation dans laquelle le pays se trouve en ce moment.

Mais passons. Les honorables députés ont entendu avec plaisir les remarques du ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power). Nous apprécions surtout cette partie de son exposé qui a trait au plan d'entraînement des aviateurs—peut-être retardé encore une fois pour des raisons que nous ignorons. Néanmoins, on continue d'accomplir dans ce domaine de magnifiques efforts, grâce auxquels l'expansion du plan susmentionné a pu s'effectuer avec un succès incontestable. Nous espérons que la bravoure témoignée devant l'ennemi par le petit nombre d'aviateurs canadiens présentement outre-mer, se retrouvera encore plus ardente, si possible, chez les élèves diplômés du corps d'aviation royal canadien. Les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre appuient de tout cœur l'exécution de ce plan, ainsi que les efforts du ministre en ce sens. Il n'existe aucun Canadien qui ne s'enorgueillisse des progrès accomplis jusqu'à date, ni qui refuserait, à l'avenir, d'y apporter son plein concours.

Il semble que notre marine comporte désormais plus que des officiers et des matelots. Même si, malgré le peu d'occasions qu'ils ont eues de prouver leur valeur, nos marins ont accompli des actions d'éclat, nous attendons d'eux encore davantage, et nous avons l'espoir de prendre notre place légitime auprès de la mère patrie pour débarrasser les mers de tout navire ennemi. Toutefois, certains commentaires des journaux m'ont déplu, notamment dans un cas où a percé le parti pris politique. On a tenté de dissiper cette impression, mais l'opinion publique du pays est restée sous le coup de ce jugement. Ce contretemps survient au moment précis où tous ont soif de réalités.

La députation a beaucoup aimé la déclaration fouillée dans laquelle le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a énuméré les dépenses formidables que nous avons faites. Si nous voulons gagner la guerre, il importe de trouver les fonds requis pour la financer, et pourvoir nos hommes de l'équipement voulu. Je me permets cependant de signaler au ministre un article paru dans le *Canadian Unionist* d'octobre 1940 dans lequel nous lisons ce qui suit:

> L'Etat finance cent industries canadiennes en vue de les lancer dans la production de guerre.

C'est là l'opinion des ouvriers syndiqués. L'article continue:

> Vingt-cinq de ces établissements sont nouveaux. Ces cent industries financées par le trésor public appartiennent théoriquement à l'Etat, mais ce dernier n'en régit aucune.

On a expliqué cette manière de procéder. Poursuivons:

> Tous ces établissements sont administrés par des sociétés privées qui en retirent les bénéfices sous certaines réserves contractuelles.

Les travailleurs s'inquiètent. Ils espéraient qu'on révélerait au cours de la session la façon dont ces contrats ont été accordés et dont ils seront exécutés. Nous n'avons pas encore de renseignements bien que les ouvriers les réclament. Le peuple canadien s'attend qu'on les lui fournisse; pourtant nous sommes sur le point d'ajourner et nous ne savons rien encore.

L'hon. M. MACDONALD (Kingston-City): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais avant qu'il laisse le sujet des services de guerre, je voudrais lui demander s'il a déclaré que d'une certaine manière, on a retardé l'effort de guerre canadien. Je n'ai pas très bien compris.

M. LOCKHART: C'est l'impression qui s'est répandue. Si le ministre me permet cette assertion, c'est l'opinion générale des Canadiens. Il semblerait que pour certaines raisons que nous ne pouvons établir, l'effort de guerre du Canada s'est trouvé ralenti. Nous ne pouvons nous procurer les renseignements à ce sujet et les travailleurs, les patrons et le reste du peuple demandent d'être éclairés. Nous ne savons rien cependant, bien que nous soyons à la veille d'ajourner. Voilà la déduction que je veux en tirer.

Je désire maintenant aborder un autre aspect de la question.

Ces jours derniers, un membre de la Chambre qui est un soldat et un parfait gentleman, a critiqué le Gouvernement et affirmé certaines choses. Je le répète, c'est un soldat et un parfait gentleman, comme doit le reconnaître quiconque l'a entendu. Il est vrai que certaines paroles qu'il a prononcées ont été supprimées du hansard, mais je pense que quelqu'un doit s'excuser auprès de ce gentilhomme et de ce soldat d'avoir permis que de telles paroles fussent radiodiffusées et publiées dans les journaux. Je fais miennes les déclarations de l'honorable député de Hastings-Peterborough (M. White). Je sais de bonne source que plusieurs de ses affirmations sont exactes. Nous serons un jour en mesure d'obtenir des renseignements sur les questions que l'honorable député a traitées brièvement.

Il est à espérer que le ministre des Munitions et Approvisionnements nous fournira un jour de plus amples renseignements sur la Société Radio-Canada. Nous l'espérons et le peuple canadien l'espère. On me dira peut-être que c'est là un désir platonique. Le jour où nous pourrons obtenir des réponses aux questions que nous posons, nous apprendrons pourquoi le ministre a tant tenu à garder la haute main sur ce service.

Le ministre des Finances a fait à la Chambre un exposé fort soigné que nous apprécions. Quelqu'un a dit qu'il fallait un homme tel que Churchill pour réveiller l'Angleterre. Je pense que les faits exposés par le ministre des Finances forceront le peuple canadien à se rendre compte de la tâche qu'il lui faut accomplir. Nous espérons—c'est peut-être trop espérer—que, le jour où il déposera ses prévisions budgétaires, nous pourrons constater qu'il a jugé bon d'éliminer tous les services qui ne sont pas nécessaires et de cesser de payer des traitements à des hommes sur lesquels nous ne pouvons obtenir que bien peu de renseignements. De telles dépenses devraient être éliminées. A l'heure actuelle, l'économie dans l'administration rendra le peuple plus confiant que tout ce que le Gouvernement accomplira dans les circonstances difficiles que nous traversons. Je puis affirmer au ministre que tel est le sentiment général.

J'approuve ce que l'honorable député de Yale (M. Stirling) a dit au sujet des institutions qui sont absolument disposées à seconder notre effort de guerre. Je connais des dizaines de cercles philanthropiques, d'associations féminines et masculines qui attendent des directives. Ils sont à la recherche de ce qu'ils pourraient bien faire pour se rendre utiles. Le Gouvernement devrait avoir la sagesse d'utiliser leurs services.

L'an dernier, nous avons entendu des insultes à l'adresse de l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) à propos de la construction des chars d'assaut. Tout honorable député exempt de préjugés politiques doit reconnaître maintenant la vérité de tout ce qu'a dit à ce sujet notre honorable collègue. Nous en avons la preuve, puisque nous fabriquons des chars d'assaut. Envisageons la réalité. Soyons justes envers le Canada. Je demande à tous mes honorables collègues de se lever et d'exprimer leurs opinions.

J'approuve ce qu'on a dit ici à propos des habitations. Nous avons un besoin urgent d'habitations et non pas seulement dans les centres militaires. Je veux signaler à l'attention du ministre un article publié dans le *Canadian Congress Journal* et intitulé: "Housing in Wartime". On nous informe que les prêts pour réfection des maisons ont été discontinués. Nombreux sont les jeunes gens nouvellement mariés et les gens plus âgés qui ne reçoivent que depuis peu des salaires réguliers. Plusieurs d'entre eux sont disposés à faire à leurs maisons les améliorations nécessaires, mais ils ne peuvent emprunter des institutions privées. Il leur est impossible d'emprunter des fonds de l'Etat. En outre, les journaux laissent entendre que l'on restreindra encore davantage l'application de la loi nationale sur le logement.

M. l'ORATEUR: Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. LOCKHART: M'accordera-t-on quelques instants afin que je puisse terminer mes remarques?

M. L'ORATEUR: Si la Chambre y consent à l'unanimité.

Le très hon. M. LAPOINTE: Il y a déjà dix minutes que nous avons donné notre consentement.

M. LOCKHART: Le ministre de la Justice (M. Lapointe) s'oppose-t-il à ce que je poursuive mes remarques?

Le très hon. M. LAPOINTE: Pas du tout. Je dis simplement que nous avons déjà attendu dix minutes.

M. LOCKHART: Il y a un besoin urgent de logements dans plusieurs centres, ainsi que l'ont déclaré des représentants de la classe ouvrière. Plusieurs charpentiers et ouvriers d'âge mûr pourraient rendre d'utiles services dans cet unique domaine. Je conseille fortement au ministre de ne négliger aucune occasion d'encourager la construction de logements, en prévision de la paix. Les propriétaires de logements constituent la classe la plus utile de citoyens que le pays puisse avoir en temps de paix. Nous espérons tous que les hostilités cesseront un jour; la paix ne saurait manquer d'être rétablie. Nous n'avons certes pas oublié les efforts et les sacrifices de la dernière guerre, et nous savons, j'en suis sûr, quels efforts et quels sacrifices la guerre actuelle exigera de nous. Le sang que notre peuple a versé et les sacrifices qu'il a faits dans le passé de même que les sacrifices qu'il devra faire à l'avenir, devront assurément nous inspirer la résolution de consacrer, avec l'aide de Dieu, toutes nos énergies au maintien d'une paix durable. Si nous nous efforçons vraiment de faire régner la paix, nous constaterons que cette dernière est infiniment plus avantageuse que la guerre.

Le Canada a besoin d'une direction sage, et je veux rappeler au premier ministre (M. Mackenzie King) et aux membres du comité de guerre de son cabinet la nécessité de rechercher les services des émules de Churchill que le Canada compte en grand nombre parmi sa population. Je crois à la sincérité de notre premier ministre (M. Mackenzie King). Nous nous rappelons tous les paroles qu'il a prononcées au début de la présente session du Parlement. Je sais qu'il ne recherche pas les éloges posthumes, mais il se peut que la guerre actuelle ne se termine pas de son vivant, bien que nous prions tous la Providence de le laisser vivre assez longtemps pour cela. Nous connaissons toutefois les qualités de chef de ceux qui dirigent la mère-patrie et notre premier ministre a lui aussi un devoir à accomplir pendant cette guerre. Nous avons confiance que l'histoire jugera notre premier ministre et les membres de son cabinet de guerre dignes d'être loués en des termes comme ceux que Dorothy Thompson appliquait à Winston Churchill dans une de ses allocutions radiophoniques. De telles paroles méritent d'être consignées au hansard, monsieur l'Orateur, et vous me permettrez, je l'espère, de les citer. Voici ce qu'elle disait dans son Salut à Churchill:

Mais, Winston Churchill, les ombres de grands disparus planent autour de vous. C'est celle d'Elizabeth, c'est celle du doux Shakespeare, l'homme qui a fait de la Renaissance anglaise la Renaissance universelle. Ce sont celles de Drake, de Raleigh et de Wellington, celles de Burke, de Walpole et de Pitt, celles de Byron, de Wordsworth et de Shelley. Celles aussi de Washington et d'Hamilton, ces deux hommes de sang anglais que de nobles Anglais défendirent dans votre Parlement. C'est encore celle de Jefferson qui a dû l'autre jour souffrir une nouvelle mort en France. Ce sont celles de tous les fondateurs d'un monde de liberté et de justice, où le jeune homme du Shropshire entend de nouveau cet appel du poète:

Get ye the men your fathers got, and God will save the queen.

Et lorsque vous élevez la voix Churchill, vous faites vibrer partout les cœurs vaillants. Il n'existe pas de cœurs neutres, Winston Churchill, sauf ceux qui ont cessé de battre. Il n'y a pas de prières neutres. Ce que nos cœurs souhaitent, ce que nos prières demandent, c'est que Dieu vous accorde la force et qu'Il vous bénisse. Puissiez-vous un jour cultiver de nouveau votre jardin dans un monde libéré de la terreur, de la persécution, de la guerre et de la crainte.

Monsieur l'Orateur, je prie le premier ministre (M. Mackenzie King) de ne pas s'arrêter aux considérations de parti dans le choix qu'il fait de ses hommes mais de nous donner des Churchill au Canada à l'heure actuelle.

M. PAUL MARTIN (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, si tous les honorables membres de cette Chambre n'ont pas un rôle également important à jouer, ils ont toutefois, me semble-t-il, une responsabilité égale. Chacun de nous, du premier ministre jusqu'au plus humble député, se doit, à titre de représentant d'une partie déterminée de notre population, d'exprimer non seulement ses propres idées, mais aussi celles de ses commettants. Je n'ai donc pas à m'excuser de prendre part au débat à cette heure tardive.

Depuis le début de cette session, comme au cours de la dernière, des membres de l'opposition, et en particulier le groupe du centre, à votre gauche, monsieur l'Orateur, nous ont dit, et l'idée s'est répandue dans le peuple où elle perd actuellement un peu de sa faveur mais où elle réussit toutefois à se maintenir en certains milieux, qu'à cause de la guerre nous devrions avoir un gouvernement national et que, pour la même raison, le premier ministre devrait voir plus loin que les cadres de la députation et doter son cabinet d'hommes d'une valeur extraordinaire. Un gouvernement ne peut jamais être trop fort, monsieur l'Orateur, mais il peut arriver qu'une opposition soit trop faible. Ce dont le pays a surtout besoin aujourd'hui est d'une forte opposition, et je me permets de signaler au chef de l'opposition (M. Hanson) dans ce même esprit qui a motivé ses propres remarques à l'adresse des membres de ce côté-ci de la Chambre, que s'il est toujours possible d'améliorer le cabinet en y faisant entrer des personnes de l'extérieur, il

serait aussi possible, je crois, et ceci sans aucune allusion personnelle, de renforcer l'opposition par le même moyen.

M. HOMUTH: Le besoin s'en fait surtout sentir de votre côté.

M. MARTIN: Mes paroles n'obtiendront pas l'assentiment des honorables députés d'en face et je n'en doute pas, puisque lorsqu'eux-mêmes nous ont tenu des propos semblables nous n'avons pas voulu nous rendre à leur désir.

Parlant hier soir, à titre de simple député, l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) a exprimé des idées que je crois très justes, même si je ne partage pas tout ce qu'il a dit. J'admets que le Gouvernement, déjà écrasé par la tâche qui lui incombe en ce moment, pourrait difficilement faire un meilleur partage du travail entre tous les députés, mais je n'en crois pas moins qu'il pourrait tirer de la députation un meilleur parti qu'il semble le faire en ce moment, et les membres de cette Chambre pourraient à ce sujet ouvrir la voie jusqu'à un certain point. On pourrait, par exemple, confier à des comités l'étude de mesures qui ne demandent pas l'attention immédiate du cabinet.

Je n'ai pas l'intention d'aborder aujourd'hui tous les sujets à l'étude, mais plutôt de limiter mes remarques à une couple de questions que je crois importantes qui me semblent avoir été oubliées. Avant d'en arriver là, je voudrais dire toutefois qu'à ce que j'ai pu en juger, il existe dans cette partie de la province que je représente, une forte pression, ou plutôt un ardent désir en faveur du transport gratuit de nos soldats, dans des conditions convenables. On voudrait aussi que les membres de notre armée, non seulement ceux qui font partie de l'armée active, mais tous ceux qui donnent leurs services au pays, soient exemptés de payer l'impôt sur le revenu sur leur solde de soldat, et je pense que le même sentiment s'applique à l'égard de l'impôt de la défense nationale.

Ceci étant dit, j'en viens maintenant à une grave accusation portée hier par l'honorable représentant de Yale (M. Stirling). N'oublions pas que cet honorable député est le critique en chef de l'opposition sur les questions de défense. Son discours fut empreint de la placidité qui le caractérise, mais il n'a porté aucune grave accusation contre le gouvernement, si ce n'est dans un cas. Voici ce qu'il a dit:

> Notre effort de l'hiver dernier s'est accompli selon la politique arrêtée à cette époque par le Gouvernement. On nous déclare aujourd'hui que le Canada fait tout le nécessaire. S'il peut le faire aujourd'hui, grâce à une direction appropriée, il aurait pu en faire autant, ou du moins commencer à agir, l'hiver dernier, s'il avait bénéficié d'une pareille direction.

[M. Martin.]

Voilà une grave accusation que l'on ne devrait pas, à mon avis, laisser passer sans faire quelques commentaires. Dans le même ordre d'idées, l'honorable député a déclaré que, puisque le gouvernement est celui qui dirige notre effort de guerre, il doit accepter la responsabilité de la différence qui existe entre l'accentuation qui se fait maintenant sentir dans notre effort de guerre et l'état de choses dont nous avons été témoins aux cours des six premiers mois de la guerre. Je pourrais lui répondre avec autant d'à propos, bien que mon observation ne soit motivée que par la sienne, que, si au cours de la période écoulée de 1930 à 1935, les forces aériennes de notre pays n'avaient pas été si réduites pour fins d'économie, elles seraient aujourd'hui bien plus puissantes.

Parlant à la Chambre des lords, le 31 juillet 1940, de l'accusation lancée ici par l'honorable représentant de Yale (M. Stirling), lord Barnby a dit:

> Il est inutile de trouver à redire ou de revenir sur le passé si ce n'est, comme l'a dit le premier ministre, en vue de fortifier notre détermination de tenir toujours. Les comparaisons sont odieuses quand elles mettent en cause d'autres pays de l'Empire, mais il est certain que, si le Royaume-Uni avait demandé plus tôt une plus grande part de la capacité de production du Canada, il l'aurait obtenue. Cette attitude aurait porté les Canadiens et poussé le gouvernement du Canada à faire d'eux-mêmes un plus grand effort, au lieu de les endormir dans une apparente inaction à cause de l'insignifiance des demandes que leur faisait notre pays.

Prononcées par des membres du présent gouvernement d'Angleterre, ces paroles devraient être consignées au hansard à côté de l'accusation lancée par l'honorable représentant de Yale. Je veux encore rappeler les paroles que le vicomte Caldecote a prononcées le même jour au cours du même débat. Je cite:

> Je le répète, nous utilisons le plus possible toute la capacité de production du Canada, que cette productivité existe dès maintenant ou qu'il faille la créer, elle existera d'ici le mois de janvier 1942.

Ces deux déclarations servent certainement de circonstance atténuante dans le cas de cette accusation et constituent une réfutation directe des observations faites par l'honorable préopinant d'après lesquelles le Gouvernement, pour une raison ou pour une autre et au moment où le monde traverse la période la plus critique de toute l'histoire, retarde notre effort de guerre.

M. HOMUTH: Est-ce une excuse? Que dites-vous de 1937?

M. MARTIN: Maintenant, monsieur l'Orateur, après cet écho des Rocheuses, je passerai à une autre question.

Le leader de l'opposition (M. Hanson) a parlé à Fredericton, le 9 octobre, et j'ai sous la main une coupure, prise dans le *Telegraph Journal* de Saint-Jean de cette date à propos de son discours. Il faisait allusion à son discours prononcé à Toronto. Je ne relèverai à ce sujet que les explications qu'il doit à la Chambre concernant ce discours-là et les trois autres que je me propose de citer. Il a dit, selon ce compte rendu:

Je n'ai pas un seul mot à retirer au sujet de mon discours prononcé le jour de la Fête du travail à l'exposition nationale canadienne de Toronto. J'ai voulu prévenir le peuple canadien que l'entrevue d'Ogdensburg n'était que de la bruyante publicité à propos de ce qui s'est passé durant trois ans avant l'arrivée au pouvoir de M. King. Le gouvernement conservateur, antérieurement à 1935, avait envoyé des représentants militaires aux Etats-Unis, mais les conversations ont été tenues secrètes.

On devrait rattacher cette déclaration à la question posée par l'honorable député, savoir que, touchant les pourparlers d'Ogdensburg, le premier ministre était obligé à l'égard du pays de dévoiler quels engagements en étaient résultés. On pourrait demander également quelles obligations ont été prises à la suite des discussions officieuses entre nos représentants militaires et ceux des Etats-Unis avant 1935 concernant ce même sujet.

A peu près dans le même sens, mais avec une différence, particulière, voici comment s'est exprimé le leader de l'opposition, d'après le compte rendu du *Halifax Herald* du 10 octobre:

...les conversations d'Ogdensburg avec les Etats-Unis auxquelles on avait attaché beaucoup d'importance touchant les plans de défense en commun des deux pays. Ces plans n'étaient pas nouveaux, mais avaient été étudiés dans le secret plusieurs années auparavant, et avaient été mis au rancart par M. King, après son arrivée au pouvoir.

M. HOMUTH: Très bien, très bien.

M. MARTIN: Quelqu'un dit: "Très bien, très bien". Je ne sais pas comment on peut déclarer que les résultats de ces réunions officieuses ont été mises au rancart, mais je ne crois pas que ce soit exact. Et, pour en venir au nœud de la question, l'honorable député a dit en cette Chambre, quand il a pris la parole sur l'Adresse, au cours du présent débat:

Je passe maintenant à la question de nos relations avec les Etats-Unis. Après la réunion d'Ogdensburg, on a établi un comité de défense mixte et, le moins que l'on puisse dire, c'est que ses actes reçoivent une grande publicité. Je n'ai jamais condamné les conversations d'Ogdensburg. Dans un discours à Toronto j'ai dit qu'elles visaient un but élevé et noble, et je le crois encore. Cependant, j'ai cru devoir donner un avertissement au peuple canadien et lui apprendre que ce qui a été annoncé à Ogdensburg avec une publicité bruyante s'accomplissait autrefois dans le plus grand secret.

Et il a ajouté:

Et mon ami (M. Stirling) l'a dit au premier ministre lorsque nous lui avons rendu visite le 20 août.

Le chef de l'opposition est plus âgé que moi; il ne me taxera pas d'impertinence, j'espère, si je lui dis que, si ces citations représentent ses propres vues au sujet des conversations d'Ogdensburg, c'est qu'il n'a pas encore bien compris ce qui découle de cet accord et de ces discussions. Pourquoi ne disons-nous pas à l'univers que le Canada et les Etats-Unis ont conclu un accord de défense mutuelle? Hitler et Mussolini, et leur allié d'extrême Orient. . .

L'hon. M. HANSON: L'honorable député me permettra-t-il de l'interrompre? Voudra-t-il avoir la bonté de dire au pays si l'accord d'Ogdensburg comporte des engagements, car je n'ai pu apprendre s'il en était ainsi ou non.

M. MARTIN: Il est évident que je dois m'en tenir aux déclarations du premier ministre.

L'hon. M. HANSON: Qu'a-t-il dit?

M. MARTIN: Je ne sais s'il y a des engagements ou non, mais j'accepte les paroles du premier ministre. Je traiterai cette question dans un instant. Pourquoi ne rendrions-nous pas la chose publique? A la Havane les républiques américaines se sont réunies et se sont entendues au sujet d'un certain programme en face des menées des pays totalitaires. Pourquoi n'annoncerions-nous pas la chose au monde? En effet, le premier ministre de Grande-Bretagne n'en a-t-il pas parlé spécifiquement à la Chambre anglaise, n'a-t-il pas dit que le Canada dans sa lutte contre le totalitarisme, dans ses relations intimes avec les Etats-Unis, avait réussi à rapprocher davantage ce pays de la Grande-Bretagne en ce moment? Pourquoi ne dirions-nous pas au monde que les Etats-Unis et nous-mêmes, après avoir consulté la Grande-Bretagne, sommes prêts à résister dans la mesure où nous le pourrons ici, au pays, à toute agression de leur part. Ajouter ensuite que cette collaboration avec les Etats-Unis n'est d'aucune valeur pour la Grande-Bretagne en ce moment, c'est mal interpréter la pleine signification de ces entretiens.

L'hon. M. HANSON: Ai-je déjà affirmé la chose?

M. MARTIN: Je soutiens que l'honorable député a mal interprété la portée de ces entretiens.

L'hon. M. HANSON: C'est ce que pense l'honorable député, et non pas ce que je pense moi-même.

M. MARTIN: Non, parce que l'honorable député a déclaré que l'accord conclu à Ogdensburg n'était que la confirmation de négociations secrètes en cours depuis plusieurs années, et certes je soutiens que tel n'est pas le cas. Je lui ferai remarquer que les entretiens d'Ogdensburg vont beaucoup plus loin que les anciennes conversations d'état-major auxquelles il a fait allusion. En outre, je lui dirai que les vastes plans relatifs à la coordination de la défense des deux pays entraînent des conséquences politiques d'importance, et certes c'est là une circonstance qu'on ne retrouve pas dans les entretiens antérieurs à 1935. Je lui signalerai également que cet accord révèle aux Canadiens les effets du nouveau plan continental exposé à la Havane en vue d'en faire un rempart contre les pays totalitaires. Est-ce que cet accord n'est pas un corollaire de la détermination des Etats-Unis d'intégrer leur politique avec celle des autres Etats américains vu la présente crise mondiale? Est-ce que cet acord ne fournit pas le débouché, pour le moment ou dans l'avenir, au blé et aux autres produits canadiens qui ont perdu leurs anciens marchés?

J'estime que notre programme économique ne peut se dissocier de notre politique de défense. Bien plus, il me semble que cet accord nous fait comprendre la nécessité de demeurer indépendants des Etats-Unis tout en faisant partie de l'Empire britannique, surtout à la lumière de la décision prise par ce pays de collaborer avec nous pour la défense de notre continent. Et si je comprends bien, l'accord servira à coordonner nos services et l'utilisation de notre matériel pour assurer notre première ligne de défense, laquelle, pour employer l'expression de l'honorable préopinant, a cessé d'être la ligne Maginot pour être désormais la Manche. Notre seconde ligne de défense est au Canada.

L'accord d'Ogdensburg aura pour effet de réfuter la thèse de ceux pour qui la Manche ne constitue pas notre première ligne de défense et qui ne veulent pas convenir que notre meilleure garantie d'intégrité nationale réside dans un plan commun de défense continentale avec les Etats-Unis. De plus, les dispositions relatives à la défense de l'Amérique devraient être prises en consultation avec la Grande-Bretagne qui ne forme qu'un avec nous.

Il n'est pas douteux que l'on verra dans cette dernière phrase le souci de donner priorité au Canada sur le problème auquel la Grande-Bretagne doit faire face en Europe. On a bien opposé les paroles du premier ministre à celles du ministre de la Défense nationale (M. Ralston). On sait, monsieur l'Orateur, qu'il est toujours possible de dénaturer le sens des mots. Peu importe ce que nous

avons pu penser naguère, nous savons tous que l'effondrement de notre première ligne de défense, qui est l'Angleterre, aurait sur notre pays les plus graves répercussions; mais en nous alliant plus étroitement avec les Etats-Unis et, par leur entremise sans doute, avec d'autres nations des deux Amériques, est-ce que nous ne nous aliénons pas ainsi notre principale alliée, l'Angleterre? Est-ce que nous n'attirons pas ces autres nations dans la sphère qui est nôtre et à laquelle nous voulons continuer d'adhérer? Je doute fort que les observations formulées ailleurs sur les méthodes qu'a M. LaGuardia de renseigner le public soient de nature à améliorer nos relations avec nos voisins.

L'hon. M. HANSON: Il serait bon qu'il use d'un peu de discrétion.

M. MARTIN: C'est à M. Roosevelt à y voir, non pas au chef de l'opposition.

L'hon. M. HANSON: C'est entendu, mais cela me dégoûte.

M. MARTIN: Nous aurions mauvaise grâce à tenir pareils propos lorsque nous nous appliquons à faire comprendre au peuple américain la nature de nos difficultés afin d'obtenir de lui toute l'aide voulue—déjà accordée du reste—dans nos heures d'épreuve.

Plusieurs voix de l'Ouest, des Provinces maritimes et du Québec se sont unies pour féliciter le Gouvernement de vouloir donner suite aux vœux essentiels de la commission Rowell-Sirois. L'Ontario, dont je suis un des représentants, a fait l'objet de certaines observations dont je ne saisis pas très bien les motifs. Je déplore ce qui s'est dit sur la répugnance qu'éprouverait cette province à placer l'intérêt national au dessus de l'intérêt local. Je crois exprimer l'opinion de la plupart des citoyens de ma province ou du moins de la région dont je suis, le sud-ouest de l'Ontario, en affirmant notre espoir qu'une pensée commune préside aux délibérations de la conférence entre le fédéral et les provinces et que l'unité canadienne en soit raffermie. L'honorable député de Swift-Current (M. Graham) nous recommandait de nous placer dans la situation des auteurs de notre constitution. J'approuve cette attitude et je suis certain que la plus grande province du Canada, non pas parce qu'elle est la plus grande, prend à cœur, autant que les provinces de l'Ouest ou que les Provinces maritimes, le maintien du lien fédératif, l'âme même de notre pays. S'il en est ainsi en temps de paix, nous visons à conserver toutes nos énergies dans l'exécution de nos programmes de guerre. C'est pourquoi nous souhaitons que la conférence entre le fédéral et les provinces entraîne la réalisation, au moins sur les points essentiels, des vœux formulés dans le rapport.

A cette période de la lutte, il nous faut d'abord, pour obtenir la victoire, raffermir notre unité nationale. Nous devons en deuxième lieu, réduire au minimum le coût des services ordinaires de l'Etat afin de laisser aux citoyens toutes les disponibilités possibles en vue d'acquitter les frais énormes de la guerre. Troisièmement, il est nécessaire de favoriser par tous les moyens la production efficace de nos industries de guerre. A mon sens, le rapport Rowell-Sirois fait une part très considérable à ces conditions essentielles de notre succès. Pour ce motif, je souhaite avec mes commettants que l'on placera au-dessus des considérations provinciales les intérêts du Canada, qu'on ne transformera pas le pacte fédératif mais qu'on en assouplira le mécanisme pour la plus grande gloire du pays. Je ne fais qu'exprimer un avis personnel en déclarant que le pays désire et obtiendra que les impôts sur le revenu personnel et sur celui des sociétés, les droits de succession les secours aux chômeurs et les services administratifs relèvent d'un pouvoir unique. Le problème du chômage m'intéresse parce que je représente une circonscription industrielle. Depuis dix ans les législatures provinciales et le gouvernement fédéral n'ont cessé de se passer la balle. Le chômage et les autres questions connexes sont d'ordre national et c'est au pouvoir fédéral qu'il appartient de les étudier. Nous serons en mesure d'examiner le problème sous son aspect national et non à des points de vue provinciaux. Je suis certain que les honorables députés qui se sont plaints de l'abstention des députés ontariens pour ce qui est de l'adoption du rapport Rowell-Sirois et les autres honorables députés de la province d'Ontario approuveront mon attitude. Notre attachement au Canada est plus grand que celui que nous avons à notre province.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), en parlant au cours du débat de la déclaration du premier ministre, disait qu'il était temps de spécifier pourquoi nous combattions. On a adressé la même demande au gouvernement anglais, composé de conservateurs et de membres du parti travailliste. M. Churchill, je suppose, en tant que chef du gouvernement affirma en son nom propre et au nom de M. Morrison, de M. Bevin et de M. Attlee que le temps était venu, non pas d'aquiescer à cette demande du public, mais plutôt de faire comprendre au peuple que la guerre avait un but très précis et très noble. Une proposition du genre de celle qu'a formulée l'honorable représentant de Rosetown-Biggar est dangereuse en ce sens qu'elle crée l'impression que sans une définition bien claire des buts de guerre notre peuple pourrait croire que nous visons uniquement à supprimer Hitler, et qu'il refusera, par conséquent, de nous suivre. Nos vues ne s'accordent pas sur ce point. J'estime que l'on doit établir une distinction entre nos buts de guerre et nos buts de paix, ou, si l'on veut, entre ce pourquoi nous combattons à l'heure actuelle, et l'ordre de choses que nous espérons instaurer dans le monde, une fois la guerre terminée.

Les raisons de notre participation sont claires. Nous combattons pour un idéal qui justifie, je crois, les énormes sacrifices que le monde est prêt à s'imposer. Nous voulons que la loi divine prime la loi humaine. Nous nous battons afin que toute personne libre puisse vivre comme elle l'entend, dans la limite de certaines restrictions; afin qu'aucune nation, quel que soit sa forme de gouvernement, ne puisse semer la mort et la désolation chez un peuple innocent, par la simple volonté de son chef. J'ai lu l'autre jour, pour la première fois, le texte d'une déclaration qui révèle clairement, à mon sens, les causes du présent conflit; il ne s'agit pas du régime que nous espérons voir instaurer dans le monde après la guerre, mais plutôt d'une justification immédiate de cette guerre, justification dont le sens spirituel ne saurait être plus élevé, dans les circonstances. Voici ce qu'a dit Hitler à Herr Rauschning:

> Je suis le plus grand Allemand qui ait jamais vécu. Guidé par la race allemande, le genre humain traverse actuellement une période de transition, tout comme au temps où les hommes passèrent de l'état de singes à l'état humain, et à l'issue du stade actuel les hommes seront des surhommes. Je les ai précédés. S'il est un Dieu dans ce monde, c'est moi.

Voilà qui résume sûrement les causes du présent conflit. La nécessité des buts de guerre serait fondée sur la supposition qu'Hitler et Mussolini sont de bonne foi et désirent permettre aux ouvriers de tout l'univers, aux simples citoyens, de vivre leur vie comme ils l'entendent; en un mot, d'assurer leur sécurité. Nul ne sait mieux que l'honorable député de Rosetown-Biggar combien il m'a été difficile en septembre dernier, de me prononcer avec d'autres honorables députés, en faveur de notre participation à la guerre. Cependant, j'estime qu'il vaut autant mourir que de tolérer plus longtemps la barbarie des Hitler et des Mussolini. Il ne s'agit pas autant de nous débarrasser de ces deux individus que de supprimer les instincts dont ils sont le résultat; une fois cette tâche achevée, il sera temps de chercher à reconstituer, sur les ruines de l'hitlérisme, un régime international; à régler les questions, par exemple, d'accessibilité des matières premières, d'égalité d'avantages, et le reste; à restaurer la Tchécoslovaquie, la France, les Pays-Bas et tous les autres pays subjugués à leur ancien état, de même qu'à

instaurer dans nos propres pays des régimes capables d'inspirer à nos gens un renouveau de vigueur et de courage.

M. COLDWELL: Il s'agit là de buts de guerre.

M. MARTIN: Non, je parle bien de buts de paix.

M. COLDWELL: Buts louables, à mon sens, et j'espère que le Gouvernement en conviendra.

M. MARTIN: J'ai cité nos buts de paix, mais c'est mal interpréter la force réelle, le véritable conflit entre les deux idéologies qui s'affrontent en ce moment, que de confondre les buts de la présente guerre avec les buts de paix. Pourquoi combattons-nous? Nous ne nous battons pas simplement contre Hitler, car une fois Hitler, Goebbels et Goering disparus, il restera encore cette philosophie dont le peuple allemand est la proie depuis deux siècles. Nous n'ignorons pas que Kant, Beethoven et Bach ont réellement existé, mais nous savons également qu'il y a eu un Frédéric le Grand, un Bismark, un kaiser et un Adolf Hitler. Nous savons aussi qu'il ne saurait exister d'espoir, de décence ou de civilisation dans le monde, tant que nous n'aurons pas réussi à débarrasser de sa fausse conception de la puissance, une peuple qui a le droit d'aspirer à la grandeur.

Je représente en cette enceinte, comme plusieurs autres honorables députés, une circonscription où habitent un grand nombre de Canadiens-Français, groupe auquel je suis fier d'appartenir. Le Canadien-Français, tout comme le Canadien-Anglais et le citoyen originaire de pays de l'Europe centrale, est tout d'abord loyal au Canada, partie intégrante du commonwealth des nations britanniques. Il lui serait anormal, cependant, de ne pas ressentir une profonde affection pour l'humanisme de la France et l'effondrement de ce pays a fait naître, je crois, chez la population canadienne-française, particulièrement celle de ma région, le désir de s'associer aux remarques qu'ont adressées au peuple français le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) ainsi que M. Winston Churchill qui, le 21 octobre, parlant à toutes les classes de la population de France, a prononcé ces paroles mémorables:

(Texte)

Bonsoir donc; dormez pour avoir des forces au matin, car le matin viendra.

Il luira radieusement sur tous ceux qui auront été braves et fidèles et bons, sur tous ceux qui souffrent pour la cause, et il éclairera glorieusement les tombes des héros. Ainsi luira l'aube. Vive la France! Vive aussi le mouvement en avant du commun peuple de toutes les terres vers leur juste et réel héritage, et vers un âge plus large et meilleur!

[M. Martin.]

(Traduction)

Bien que le relèvement de la France et de tous ces autres pays soit un de nos buts de guerre, il ne faudrait pas confondre cet objectif avec la raison immédiate de notre recours à la force des armes.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je sais que mes commettants seraient déçus si je n'affirmais pas que, malgré les jours sombres que nous réserve l'avenir, jours de souffrance et désolation, nous atteindrons le seuil d'un temps meilleur. L'ennemi n'est pas invincible. Sans doute s'avère-t-il puissant, mais il a été singulièrement favorisé par les circonstances. Le jour du règlement des comptes approche. Alors nos troupes, parties de Douvres, de Folkestone et de Croydon, traverseront les prés verts de la France, ses villages et ses villes, patinés par le temps et la civilisation pour se rendre jusqu'au cœur de Berlin, jusqu'à Berchtesgaden. Elles n'atteindront pas le cœur de Rome, car la Ville Eternelle appartient non pas à César mais à Dieu; cependant, elles enfonceront le Palazzo Venezia, situé en face du monument de Victor Emmanuel et pénétreront au cœur même de ce monument. Ainsi poindra le jour de victoire, où les hommes libres du monde entier s'écrieront: "Jamais ne périra la liberté ni le christianisme."

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Monsieur l'Orateur, la convocation des Chambres, ainsi qu'on l'a répété à maintes reprises, avait pour but de permettre l'examen le plus complet et la discussion la plus libre sur l'effort de guerre du Canada, ainsi que l'étude des problèmes que la guerre a contribué à aggraver ou à créer. Nous admettrons tous que l'entreprise est considérable. On admettra aussi volontiers, je pense, que cette session-ci a été l'une des plus ternes et des plus futiles qu'on puisse imaginer. Les réalisations me paraissent négligeables et j'en cherche la cause.

Ne paraît-il pas ridicule, en effet, de tenter la discussion sur l'effort de guerre du Canada avant d'entendre les déclarations des ministres responsables et avant d'avoir pu prendre connaissance, par l'intermédiaire de nos divers comités, des statistiques et des contrats adjugés? A tour de rôle, les ministres nous ont présenté leur rapport à raison d'un par jour de séance. Cependant, ces déclarations restent incomplètes après trois semaines de session. Faute d'être en possession de ces deux éléments essentiels et en l'absence de rapports complets de la part de tous les ministres, comment pouvons-nous espérer examiner le problème à fond?

Quoi qu'il en soit, les renseignements dont la Chambre a été saisie jusqu'à date suffisent

à révéler certaines tendances bien précises, dont quelques-unes ne sont pas très bonnes. La première nous fait envisager l'enrôlement en masse d'une noble armée de contrôleurs tirés de l'industrie organisée au Canada. Déjà environ trente-sept commissions, conseils, bureaux et corps quelconques ont été constitués et la nomenclature de leurs membres rappelle à s'y méprendre l'annuaire des hautes personalités industrielles et financières.

Au sein du ministère le plus important de l'Etat, celui des Munitions et Approvisionnements, ces personnes ont été revêtues de tous les pouvoirs officiels. Le régime actuel a fait de la haute industrie et de la finance un rouage officiel de l'Etat. Je dois prévenir le Gouvernement que la Grande-Bretagne a recouru aux mêmes méthodes et qu'elles ont raté. J'estime que la raison en saute aux yeux: ce n'est pas qu'il s'agisse ici d'un manque de patriotisme, mais bien que chacun reflète nécessairement son entourage. Pour le malheur du menu peuple au Canada, la grande entreprise au pays, en ces derniers temps, s'est placée au-dessus des lois et ses représentants reçoivent leur formation dans une atmosphère de cupidité et d'égoïsme. Pour eux, le souci des bénéfices est la préoccupation dominante. Les dividendes, l'écrasement impitoyable des concurrents plus faibles, la concurrence sans merci, même la production restreinte ont leur faveur, pourvu que tout cela assure de gros bénéfices.

Ce qui importe dans le moment est une production marquée au coin de l'efficacité et, surtout, la livraison des produits. Les faveurs politiques et le profit devraient être interdits. Il devrait exister une parfaite collaboration entre la finance, l'industrie et le travail dans cet immense effort que l'honorable préopinant à si admirablement décrit. La grande entreprise aurait-elle changé de sentiment? N'oublions pas que nous devons en grande partie aux fabricants d'armements en Europe la pénible situation du moment. C'est le bénéfice qu'il assurait qui a permis le réarmement de l'Allemagne. Je pense que c'est encore parce que quelqu'un y a trouvé son compte que la France a été trahie. Les grands brasseurs d'affaires au Canada se seraient-ils convertis, depuis septembre 1939, alors qu'ils ont refusé nos contrats de guerre parce que la loi limitait les profits à 5 p. 100? Auraient-ils soudain décidé que les bénéfices ne devront avoir dorénavant qu'une importance secondaire?

Ces gens se trouvent en quelque sorte dans une situation impossible. Ils ont le cœur partagé entre deux allégeances. Ils ont professé jusqu'ici la doctrine qui voit dans le patriotisme un sentiment admirable, sans doute, mais qui ne doit pas entraver l'accomplissement du devoir sacré en qualité de mandataires des actionnaires. Or, nous n'avons pas foi en ces conversions soudaines: elles ne durent pas. Mais rappelons-nous que ce mobile doit disparaître si nous voulons réussir. C'est cette cupidité et ce mobile qui ont ruiné le Canada en temps de paix. C'est ce qui nous a valu le chômage et nous a obligé d'affecter des milliards de dollars en assistance. C'est ce qui a jeté un million sur onze millions de Canadiens dans le groupe des assistés, nous a doté d'une jeunesse oubliée sans avenir, et nous a apporté la famine au milieu de l'abondance.

Notre groupe a préconisé l'étatisation des industries essentielles sous une direction efficace et expérimentée. La Grande-Bretagne a dû s'y résoudre. Elle a adopté sa loi de mobilisation puis entamé la besogne. Je crois que nous finirons par imiter son exemple. Nous renouvelons notre vœu aujourd'hui. Ce n'est qu'après avoir étatisé l'industrie essentielle que la Grande-Bretagne a accompli des miracles dans sa production au point d'émerveiller l'univers. Elle s'est élevée au niveau atteint lors de la dernière guerre, sous ce grand homme que fut Lloyd George. C'est en promettant justice et égalité de sacrifice à tous, qu'on pourra le mieux travailler dans le sens de l'unité nationale.

Les signes des temps se trouvent dans un article paru en première page du *Leader Post*, de Régina, sous la signature de B. T. Richardson. Voici:

> Des rumeurs entendues à Ottawa indiquent que le front industriel est menacé de graves désordres si l'on n'applique pas à l'industrie de guerre une direction clairvoyante et éclairée, parce qu'il y a disette de main-d'œuvre, de puissance industrielle, d'énergie et de matières premières. Les nouvelles conditions naissent en principe de plusieurs domaines industriels, tous largement pourvus d'importants contrats de guerre, rivalisant sans égard à un plan central pour organiser les forces de la production.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) n'a-t-il pas pris la parole dans cette enceinte le 20 novembre pour nous annoncer, en même temps que la composition de la commission, qu'elle avait été créée le vendredi 15 novembre? La nomination a eu lieu quatorze mois après l'ouverture des hostilités. Le fait est significatif. Il s'agirait d'une commission chargée de coordonner les efforts de guerre avec les exigences et le nerf de la guerre. Ne paraît-il pas évident que cette commission aurait dû être l'une des premières formées?

Les faits et gestes de certaines de ces commissions de guerre dans l'Ouest canadien soulèvent des points d'interrogation. L'histoire du commerce du grain dans l'Ouest apprendrait

que depuis des années la bourse des céréales exploite le cultivateur. J'estime qu'elle a enlevé aux agriculteurs de l'Ouest une somme égale aux dettes qui pèsent aujourd'hui si lourdement sur leurs épaules et qui menacent de les écraser. Il s'agit de plusieurs centaines de millions. Pour résoudre le problème, la population a organisé des élévateurs coopératifs et des syndicats. Après des années de luttes et de combats, elle a créé un organisme très puissant pour la manutention des céréales. Actuellement cet organisme reçoit près de la moitié du blé livré dans les campagnes tout en possédant beaucoup moins de la moitié des élévateurs construits dans ce territoire de l'Ouest. En assignant simplement à ces élévateurs ruraux pour le transport du grain, un nombre de wagons proportionnel à l'espace d'entreposage qui existe à ces endroits, au lieu de se baser sur l'importance des opérations que l'on y a effectuées l'an dernier, ces commissions de contrôle du gouvernement ont forcé plusieurs producteurs de s'adresser à d'autres compagnies. Il est fort important qu'un syndicat coopératif ait un aussi grand nombre de membres que possible. Par conséquent, afin de ne pas perdre de clients, on a dépensé des millions de dollars en vue d'aménager cette année de l'espace pour l'entreposage provisoire. Malgré cela, nous constatons que le pourcentage de la quantité de blé manutentionné par ces établissements jusqu'au 31 octobre de cette année n'est plus que de 40.8 p. 100, par comparaison avec le chiffre de l'an dernier qui était de 45.51 p. 100, pourcentage en augmentation depuis un certain nombre d'années. Cette constatation est assez inquiétante. La plus grande menace aux profiteurs de l'industrie, c'est la coopérative et nous n'aimons pas à voir saboter ainsi ces institutions. J'espère qu'avant la fin de la session, le Parlement légiférera pour enrayer cet état de choses et qu'il n'y aura plus de mesures législatives comme celle qui a été adoptée à la dernière session pour établir l'impôt de transformation.

On se rappelle que, lors de l'étude de la résolution à la Chambre, nous reçûmes l'assurance que les minotiers et les boulangers absorberaient cet impôt de transformation, qui devait rendre 7 millions et demi de dollars, soit 50 millions de boisseaux de blé. Avant l'adoption du projet de loi et la promulgation de la loi, on a confié simplement la perception de la taxe aux minotiers; ils devaient la percevoir des acheteurs de farine. L'impôt ayant été mis au compte des boulangers, nous avons constaté ensuite que ceux-ci établissaient une majoration d'un c. par pain. La commission des prix est intervenue immédiatement, comme elle le devait et a enrayé la hausse dans le prix du pain en enjoignant aux boulangers de continuer à vendre au même prix. Sans cela, les boulangers auraient réalisé un bénéfice d'environ 12 millions de dollars, ce qui diffère beaucoup d'une perte d'environ 7 millions et demi. Ce chiffre présuppose la consommation de 50 millions de boisseaux et la possibilité de tirer une quarantaine de pains d'un boisseau. Quelques jours après l'ajournement au mois d'août, un décret du conseil a abrogé l'ordonnance rendue par la commission des prix. Apparemment, nous devons être toujours sur le qui-vive, pour empêcher la hausse de cette denrée.

[M. Castleden.]

La deuxième chose que les contribuables attendent du Parlement, c'est de veiller que, pendant la guerre, il n'y ait pas gaspillage du produit des impôts. L'étude de ces questions est tout à fait impossible, tant que les divers comités ne fonctionneront pas. Je voudrais que le Gouvernement nous dise pourquoi le comité des comptes publics ne siège pas. On adjuge des milliers d'entreprises et le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a dit qu'on en a adjugé pour une valeur d'environ 500 millions de dollars au pays. Le comité des comptes publics devrait examiner les dépenses de guerre et la nature des contrats accordés, ainsi que l'organisation des nouveaux établissements d'Etat ou des établissements auxquels l'Etat a prêté de l'argent. Les seuls renseignements que nous possédons ont trait aux contrats accordés jusqu'au 1er septembre 1940 et se trouvent consignés dans plusieurs volumes, dont la plupart ont plus de 600 pages. Que nous indiquent-ils? Ils nous indiquent l'organisation de plusieurs nouvelles compagnies et l'on devrait s'enquérir de l'origine de ces sociétés. J'ouvre un volume au hasard et je relève ce qui suit à la page 235 du dossier concernant les contrats accordés jusqu'à la fin de juillet:

N° du dossier: A8568.
Nom de l'entrepreneur: Kenwood Mills Limited, Arnprior (Ont.).
Article: Couvertures.
Date de la commande: 15 juillet 1940.
Livraison: A partir du 10 août 1940 ou plus tôt, à raison de 3,000 ou plus par semaine, l'opération devant être terminée le 30 septembre 1940.
Destination: Salle d'inspection du ministère de la Défense nationale, 138 rue Queens, Ottawa (Ont.).
Montant: $99,123.75.
N° du décret du conseil: 3965.

Quel est le prix payé par couverture? Quelle est la qualité des couvertures fournies? Cette précision manque. Le ministre des Munitions et Approvisionnements a dit que nous pouvons poser n'importe quelle question, mais veut-il que les 200 députés posent des questions au sujet de chacun de ces milliers de contrats? Nous devrions être renseignés à cet égard. Ce comité des comptes publics n'a

pas fonctionné. L'un des devoirs qui nous incombent pendant cette session c'est de faire un nouvel examen de ces contrats: c'est ce que la population veut savoir. Je crois savoir que ce comité n'a pas fonctionné depuis des années, mais les gens veulent maintenant être tenus au courant; leur confiance s'en trouverait affermie et cela servirait grandement à éclaircir le mystère et à faire disparaître les soupçons qui enveloppent les actes du Gouvernement. A titre de représentant du peuple, chaque honorable député a le devoir d'exiger qu'on le mette au courant des faits.

Malgré que l'agriculture soit dans la terrible situation présente, le comité de l'agriculture ne siège pas. Je crois savoir qu'il ne s'est pas réuni depuis au moins dix-huit mois. On nous a promis, au cours de la dernière session, un comité de la santé, mais je ne le vois pas figurer dans la liste des comités qu'on nous a donnée l'autre jour. Le comité des chemins de fer ne siège pas, non plus que celui de la marine et des pêcheries et celui de la banque et du commerce. Le comité des mines, forêts et cours d'eau n'a pas tenu de séances. Ces renseignements sont dus au public. Il faudrait maintenant mettre à jour les faits que ces comités pourraient révéler.

Pendant la présente session, les membres de notre groupe ont été l'objet d'attaques de la part d'honorables représentants qui devraient être mieux informés. Nous ne pouvons pas dire, à l'instar du chef de l'opposition (M. Hanson) et du premier ministre (M. Mackenzie King), que nous sommes encadrés de juristes, mais nous pouvons prétendre que nous luttons pour l'humanité, que nous combattons pour que notre population puisse vivre honorablement. Nous luttons encore pour la liberté et la démocratie. Nous avons cherché à édifier un ordre social dans lequel la coopération puisse jouer. Nous réclamons la sécurité sociale. Il n'est pas question de sécurité pour la haute classe d'une société, ni pour les classes moyennes ni pour les classes inférieures, mais de sécurité sociale pour l'ensemble de la population. Nous faisons la lutte pour ceux qui peinent et qui souffrent, pour ceux qui, tout en produisant la richesse du pays, se trouvent dans un honteux état de chômage et d'insécurité. Plusieurs de ces gens ont manqué de chance pour le seul fait qu'ils ont été dépossédés.

Nombre de gens soupçonnent maintenant que l'intimidation et la disparité de traitement entrent en jeu relativement à l'application des règlements de la défense du Canada. Ces règlements laissent encore bien à désirer. Les honorables représentants de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et de Vancouver-Est (M. MacInnis) ont souligné ce fait. J'ai été heureux d'entendre l'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) approuver l'autre jour les propositions que l'on a faites et je suis persuadé que son opinion aura un poids considérable auprès du ministre de la Justice (M. Lapointe). Je désire citer un passage de son discours que je relève à la page 355 du hansard non revisé:

> Certaines personnes attaquent parfois ces règlements,—avec passablement de vigueur—en prétendant qu'ils s'écartent des principes de la justice britannique, phrase que l'on se plaît à accentuer de façon particulière. On relève des critiques de ce genre dans les journaux et ailleurs. Or, je me demande si les auteurs de telles attaques se rendent bien compte qu'en ce qui concerne l'internement des personnes trouvées coupables de menées subversives, nos règlements sont calqués sur les règlements actuellement en vigueur en Grande-Bretagne.

Je ferai observer à l'honorable préopinant que nos règlements ne sont pas identiques aux règlements anglais et je mentionnerai en particulier l'article 18b anglais qui correspond à notre article 21. Je veux lui signaler la différence. Il existe une différence entre les règlements britanniques et les nôtres. Je demande qu'on revise bientôt ces règlements et qu'on les modifie de façon à faire disparaître quelques-uns des inconvénients qui résultent de leur application dans leur forme actuelle. C'est très urgent. La première chose que je recommande, c'est qu'on forme un nombre suffisant de comités qui seraient chargés de s'occuper comme il convient des nombreux cas qui se présentent devant les personnes chargées de les examiner, et qu'on fasse en sorte d'assurer que les faits reprochés à l'accusé soient suffisamment établis.

Je me permets de citer un exemple d'abus. La chose est arrivée l'été dernier dans cette ville même. Le 6 juillet, un nommé Ernie Myerhoffer, de cette ville, a été arrêté sur accusation d'avoir proféré des paroles interdites par l'article 39. Une certaine somme fut fixée pour son cautionnement, mais, se trouvant incapable de verser cette somme, il dut rester en prison. Ce n'est malheureusement pas avant le 30 juillet que son cas put être étudié. L'instruction ne dura que quelques minutes, car l'unique témoin sur lequel s'était apparemment basée la poursuite n'avait aucune preuve à offrir. Ce témoin n'avait pas entendu l'accusé proférer les paroles en question. L'avocat de la couronne s'excusa auprès du magistrat et l'affaire fut renvoyée. Cependant la famille de ce pauvre homme n'en avait pas moins été évincée de son logis et exposée à la misère. Des choses honteuses comme celle-là ne devraient pas se produire.

Je répète les recommandations que d'autres ont faites et qui, je le crois, devraient retenir sérieusement l'attention du Gouvernement. Il

faudrait tout d'abord élargir le cadre de l'examen en comité pour convaincre le public qu'il n'y a pas de distinction injuste. Il faudrait ensuite mettre à la disposition de l'accusé les renseignements qui lui apprennent exactement en quoi consistent son crime et l'accusation portée contre lui, ainsi que la preuve, quand la chose est possible.

Je veux maintenant rendre hommage aux journaux canadiens,—j'ai bien peur qu'ils se trouvent pour la plupart dans l'est du Canada et à l'ouest d'ici,—qui se sont acquittés d'une des fonctions de la presse libre, c'est-à-dire la défense de la liberté attaquée. Il semble que ce genre de journaux n'existe pas dans certaines régions de l'Ouest, mais ailleurs, chaque fois qu'une tâche importante doit être accomplie par le Canada, il s'est trouvé des rédacteurs de journaux qui, forts de la position qu'ils occupent, ont cru bon d'appeler l'attention sur les graves manquements dans l'application des règlements concernant la défense du Canada. Ils semblent se rendre compte qu'une démocratie ne peut se maintenir qu'aussi longtemps que le peuple reste convaincu que la justice est bien administrée.

L'un de nos problèmes nationaux mis en relief par la guerre est l'agriculture et je tiens à dire au Gouvernement que les Canadiens sont mécontents à ce sujet. Les autres industries sont prospères. Tous les rapports qui paraissent dans les journaux financiers et les revues industrielles accusent une reprise considérable dans l'industrie. Seule l'agriculture est oubliée et écrasée. Je voudrais rappeler au premier ministre les paroles que l'on trouve à la page 61 du hansard de la présente session et qu'il prononçait lui-même pour nous montrer ce que serait le régime d'Hitler s'il réussissait à subjuguer notre pays. Voici ce que disait le premier ministre:

Leurs régimes économiques contenteront la cupidité de leurs maîtres; leurs agriculteurs ne seront plus que de simples paysans, et leurs ouvriers des esclaves.

Je veux dire à la Chambre que des milliers de nos cultivateurs ne sont actuellement que de simples paysans et que des milliers de nos ouvriers sont des esclaves. Dans certaines régions minières et industrielles de l'Est, il se fait un effort visible en vue de maintenir les travailleurs au rang d'esclaves. Il semble s'y faire un effort concerté pour empêcher la formation de syndicats ouvriers. Si les gens qui s'opposent à la création de syndicats ouvriers se donnaient la peine de consulter les faits, ils verraient que là où la main-d'œuvre est organisée il existe moins de grèves et plus d'harmonie et d'efficacité dans le travail que là où les syndicats n'existent pas.

Pour ce qui est de l'agriculture, j'ai vu dans l'Ouest une population libre, empressée de faire sa part pour le bien universel et faisant déjà ce qu'elle peut, réduite à l'état de paysans par suite des actes du ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner) tant dans l'Ouest qu'à Ottawa. Les choses semblent désespérées dans l'Ouest à l'heure actuelle et les gens ressentent tout le poids des mesures, ou du manque de mesures, du Gouvernement au pouvoir.

Le rapport qu'a fait le ministre de l'Agriculture à son retour d'Angleterre a été un dur coup pour ceux qui avaient placé en lui leur confiance. L'agriculture est pour le Canada un problème national et, surtout pour les agriculteurs de l'Ouest, un véritable désastre. Dans les centres moyens, toute la structure économique s'en va lentement en ruines. Dans certaines régions, les médecins se retirent. Les marchands ne peuvent plus accorder le crédit dont les cultivateurs ont besoin pour continuer leur exploitation et les producteurs s'en vont à cause d'un niveau de vie trop bas. Les fonctions sociales ordinaires ont cessé dans maintes régions. Les écoles ne sont plus que des édifices sordides en bien des endroits. La situation des municipalités est tellement difficile qu'elles en sont rendues à empêcher les cultivateurs de vendre leurs récoltes tant qu'elles n'ont pas saisi leur part. Les impôts qu'elles perçoivent sont hypothéqués envers les banques et elles doivent emprunter de nouveau de ces institutions pour les fins ordinaires de l'administration; de sorte que les banquiers dirigent leur ligne de conduite, déterminant le montant à dépenser pour les secours, les subventions à accorder aux commissions scolaires, et les sommes qu'ils mettront à la disposition des municipalités pour leur administration. Les compagnies hypothécaires et les fabricants d'instruments aratoires ne pourront pas toucher les sommes qui leur sont dues dans plusieurs régions cette année. Elles ne pourront tirer de l'huile d'un mur. Elles ne pourraient pas exploiter les fermes à profit si elles l'entreprenaient et ainsi elles ajoutent simplement l'intérêt au capital et attendent des jours meilleurs.

Je crains fort que le jour où l'agriculture dans l'Ouest deviendra un commerce payant, que la production du grain deviendra profitable, les cultivateurs constateront qu'ils ne sont plus propriétaires de leurs terres. Je rappelle à la Chambre que 90 p. 100 des fermes de la Saskatchewan sont hypothéquées et que moins de 5 p. 100 des cultivateurs n'ont pas de dettes. Les récoltes en cette province sont pauvres depuis plusieurs années faute de bonnes machines et d'énergie motrice en quantité suffisante, ainsi les fermes ont été envahies par les mauvaises herbes. Il en résulte que les maisons se détériorent. Moins de 1 p. 100 des bâtiments à la campagne révèlent assez de peinture. Les vêtements

sont rares et le cultivateur qui à l'époque de la prospérité était en mesure de s'assurer ne le peut plus. Il est incapable de se protéger contre la grèle. Environ trois personnes sur cinq auraient besoin de soins médicaux et dentaires. Cette année la récolte est bonne, mais, dans bien des cas, ce que le cultivateur obtiendra de la livraison de son premier contingent paiera à peine les frais de la moisson. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), après s'être consulté avec le gouvernement britannique, dit, à son retour de la métropole: "Pourquoi le ministère changerait-il de politique au sujet de l'agriculture? Notre programme est libéral; la classe agricole l'a approuvé durant la paix lorsqu'il fut proposé en 1935; il a été mis en vigueur durant quatre ans, et accepté, en pleine période de guerre, à une date aussi récente que le 26 mars dernier." Sa plus grande contribution aux travaux de la Chambre, à cette heure critique, a été de se vanter de son pouvoir de créer du chômage parmi ceux qui avaient brigué les suffrages populaires en qualité de candidats de l'opposition. Je me demande pour me servir des paroles du premier ministre, si c'est l'"armure de Dieu" dont se revêt le Gouvernement aujourd'hui.

Voici comment le ministre du Commerce (M. MacKinnon) s'est exprimé en cette Chambre vendredi dernier:

> J'espère bien qu'on n'ira pas conclure de mes paroles cet après-midi qu'à mon avis tous les producteurs de blé sont aujourd'hui dans une heureuse situation et n'ont guère besoin qu'on s'occupe d'eux. Les cultivateurs ne ferment pas les yeux sur les responsabilités dont le Canada se charge et bien que l'avance de 70 c. par boisseau puisse ne pas suffire, dans bien des cas, à assurer même un modeste profit sur le prix de revient, ils consentent à contribuer ainsi pour leur part à notre effort de guerre.

Et il termine ainsi:

> Nous nous efforcerons de faire en sorte que leur part du fardeau ne soit pas inéquitable.

Je rappellerai au ministre qu'il a fait là une grande promesse. Je me demande s'il en comprend toute la portée.

Cultiver le blé à perte équivaut pour les gens de l'Ouest à accumuler des dettes dont ils ne se libéreront jamais. Verser leur contribution dans le moment les exposerait à perdre d'ici quelques années absolument tout ce qu'ils possèdent. Si on ne vient pas à leur aide, si on ne leur accorde pas un moratorium et si on ne met pas obstacle à la saisie de leurs biens immobiliers par les sociétés hypothécaires ou financières, et par les marchands d'instruments aratoires, pour faire cette contribution qu'on exige d'eux, ils devront peut-être sacrifier tout ce qu'ils possèdent. Je suis heureux que le ministre m'ait donné sa parole. L'Ouest, et particulièrement sa classe agricole, a reçu bien des promesses, à tel point que le Canada est devenu pour plusieurs une terre promise. On leur a promis des machines agricoles à meilleur marché, mais ils ne les ont pas eues. Depuis plusieurs années, on leur a promis des lois sur les dettes foncières, du blé à un dollar, avec paiements provisoires et définitifs. Ces dernières années, on a promis au township 23 du rang 5 une prime qui devait être versée le 26 mars de l'an dernier. J'aimerais que le ministre me dise si elle a été versée, car elle ne l'avait pas encore été en juillet dernier. Les dettes devraient être soumises à un moratorium, l'on devrait établir des prix rémunérateurs pour les denrées de la ferme, payer au cultivateur le blé qu'il entrepose, et lui verser l'argent qu'on lui a promis il y a moins d'un an. A ces conditions, le cultivateur se relèvera; il recouvrera son foyer—ce qui est de première importance—il recouvrera l'espoir, ce qui est non moins important, et son moral, ce qui est de suprême importance. Notre population pourra alors fournir sa part à l'effort de guerre.

Nombre de jeunes cultivateurs n'ont pu se fonder un foyer. Il y a plusieurs années, on leur promettait une somme de $5 par mois afin de leur permettre de travailler et de s'établir. C'est ainsi que le Gouvernement actuel a traité les jeunes gens appelés à constituer le fond de la population agricole d'un grand pays. Ils ont pu lire dans les documents parlementaires que les anciens députés toucheraient $200 par jour en plus de leurs dépenses. Considérez un instant la situation d'un jeune homme de vingt ans ambitieux de servir son pays et amoureux de la fermière voisine. Il se rend compte qu'il n'a pas les moyens de gagner sa vie. Son père est incapable de le lancer. Il se trouve donc un emploi chez le voisin qui lui accorde cinq dollars par mois, payés par le gouvernement. Quand il apprend qu'un membre de cette Chambre recevra $200 par jour il calcule qu'en un mois il touchera la somme de $6,000. Il se demande combien de temps il lui faudra pour gagner tout cet argent et compte qu'il devra travailler douze mois par année pendant 1,200 mois au même salaire. En d'autre termes, il lui sera loisible dans 100 ans, à l'âge de 121 ans, de fêter son anniversaire en ramenant chez lui la jeune fille de ses rêves et de vivre heureux le reste de ses jours. Ce jeune homme cependant apprend que son pays a besoin de lui. Il consent à combattre pour sa patrie quand il la voit attaquée et le voilà enrôlé dans l'armée, la marine ou l'aviation. Il se

demande en partant pour le camp si ses services seront appréciés à leur juste valeur. S'il réussit à passer l'examen médical, malgré l'état de santé où l'ont réduit plusieurs années de privations, il a le pain et le vêtement assurés. Il est actuellement au camp et à l'approche de Noël il sent croître le désir de retourner chez lui en permission mais les règlements actuels lui imposent le paiement d'un passage de $30 à $50 suivant la distance à parcourir. J'ai parlé de cette question au mois de juillet et j'ai entendu avec plaisir depuis lors des députés de tous les partis exprimer le même souhait. Ces gens ont tout donné et sont même prêts au dernier sacrifice. Leur refuserions-nous donc, au Canada, ce faible témoignage de notre gratitude? Convaincu que le Gouvernement fera le nécessaire, je n'insiste pas. Toutefois, j'espère que la chose ne se limitera pas au congé de Noël, mais que nos chemins de fer transporteront gratuitement tout soldat en permission officielle.

Avant de terminer, j'aurais quelques remarques à faire sur un autre sujet.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: J'avertis à regret l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. CASTLEDEN: Si la Chambre n'y voit pas d'objection, voici en quelques mots où je veux en venir. Ma circonscription renferme un certain nombre de réserves indiennes. Or, à la demande de certains Indiens, j'ai causé avec les représentants de ces réserves, où j'ai constaté que les conditions de vie étaient effarantes. Une de ces réserves, celle de Gordon à Punnichy, compte cinquante familles de cultivateurs indiens dont moins de seize, je crois, sont en mesure de subvenir de façon suffisante à leurs propres besoins. Le piégeage la pêche et la chasse, dont ils vivaient autrefois en majeure partie, ont presque pris fin. Inutile de dire que l'état de santé, l'éducation et le moral de ces gens laissent fort à désirer. Cependant, ces réserves comptent des personnes d'excellent caractère, dont les belles qualités restent sous le boisseau, parce que personne ne s'intéresse à leur misère. Personne ne prend leur défense, étant donné qu'ils n'ont pas le droit de suffrage. Il s'est produit un événement tragique à l'école d'une de ces réserves l'hiver dernier. J'espère que le ministre intéressé, après une étude sérieuse de la question, se chargera, sans plus tarder, d'améliorer les conditions qui règnent actuellement dans les réserves de cette partie du pays.

Je dois dire en terminant que je suis de l'avis de M. Ernest Bevin, qui déclarait récemment que l'une des principales causes du présent conflit, c'est que l'on a négligé, après la dernière guerre, d'instaurer dans le monde un régime économique inspiré de principes humanitaires. Je me demande si nous allons profiter de la leçon. Nous devrions songer à jeter dès maintenant, chez nous, les bases d'un tel régime.

M. W. B. MacDIARMID (Glengarry): Je désire traiter brièvement les problèmes propres aux cultivateurs de ma région. Je voudrais posséder un peu du talent oratoire de sir Wilfrid Laurier et aussi une parcelle de la prévoyance, de la diplomatie, du tact et de la riposte facile de sir John A. Macdonald afin d'être en mesure de saisir la Chambre en ce moment des problèmes qui se posent à nos cultivateurs.

A mon avis, les vivres jouèrent un rôle prépondérant dans notre victoire lors de la dernière guerre et c'est faute de vivres que l'Allemagne s'est alors effondrée. Un des principaux moyens qui servirent à gagner la dernière guerre fut le blocus des vivres autour des pays ennemis, tandis que la production en était assurée dans les pays alliés, et nous sommes tous d'opinion que la guerre actuelle se gagnera de la même façon.

La Chambre est unanime sur un point, j'en ai la conviction, et c'est de gagner la guerre. Nous voulons tous la gagner; personne ne protestera là-contre. Nous voulons tous la gagner aussi rapidement que possible et en sacrifiant le moins de vies possibles, non seulement celles de nos soldats mais également celles des soldats en Grande-Bretagne qui combattent pour la liberté du monde.

Nos soldats s'attaquent à l'hitlérisme sauvage et barbare. Si Hitler était rendu ici aujourd'hui combien d'entre nous auraient encore la vie? J'aurais déjà été fusillé depuis plusieurs jours, plusieurs mois peut-être. Pas un seul d'entre nous conserverait la vie s'il avait l'audace d'exprimer une opinion adverse au régime ou aux personnes à la direction des affaires. Nous n'apprécions pas les bienfaits dont nous jouissons. Nous élevons la voix pour discuter et critiquer, mais sous le régime d'Hitler ce serait pour nous le poteau d'exécution. C'est là une des raisons qui me font dire que nous n'apprécions pas l'œuvre de nos soldats ni celle du Gouvernement actuel.

Le régime s'est fait élire sur la promesse de poursuivre la guerre. Il compte des membres de l'Atlantique au Pacifique, et comme la population a élu le Gouvernement, c'est le Gouvernement qui est responsable et doit poursuivre son travail. Il doit remplir ses promesses électorales, et je me demande pourquoi nous lui refuserions notre collaboration à cette fin. Laissons le régime à l'accomplissement de ses promesses; s'il faillit à la tâche, nous le traiterons comme le Gouvernement de la dernière guerre. Telle est l'opinion d'un

nouveau venu, d'un novice qui ne sait pas même exprimer comme il voudrait ses pensées.

Un général célèbre disait un jour qu'une armée ne peut combattre le ventre creux. Il est impossible de maintenir le moral et le courage de ceux qui se font bombarder sans répit depuis des semaines et des mois, si ces personnes, surtout les femmes et les enfants, souffrent de la faim. Il nous appartient donc de produire des vivres et de leur en envoyer tant que nous le pouvons.

Tel est le problème que nous avons à résoudre dans ma circonscription. D'origine écossaise ou française pour la plupart sont nos cultivateurs, et personne dans cette enceinte, qu'il soit de la gauche ou de la droite, ne peut nous accuser de ne pas cultiver du blé, élever des vaches ou des porcs, ou produire du lait. J'ai grandi parmi cette population, je pratique ma profession dans son milieu, j'y ai passé toute ma vie, et je suis en mesure de discuter de ses difficultés et de ses problèmes. Nos cultivateurs se lèvent très tôt et se couchent très tard; ils travaillent ainsi douze mois par année. J'en sais quelque chose puisque dans les visites que ma profession m'oblige de faire tard le soir je vois leurs granges illuminées bien avant le lever du soleil et bien après la tombée de la nuit. Ils sont patriotes et loyaux, et plusieurs de leurs fils ont maintenant revêtu l'uniforme.

L'embarras, pour nos cultivateurs, c'est qu'ils doivent payer trop cher les denrées qu'ils achètent, en comparaison du prix qu'ils obtiennent pour les produits agricoles. Dans ma région, la majorité des cultivateurs comptent pour vivre sur la vente du lait et des porcs. L'hiver, la production laitière dépend du son, des issues de blé et de la provende de ce genre venant de l'Ouest; or, le prix de ces articles a fort augmenté. La raison en est, dit-on, que les minotiers ont en mains d'énormes quantités de la meilleure farine au monde, mais ne peuvent la vendre à l'Allemagne ou à la France. Ils ne peuvent s'en défaire et majorent donc les prix des denrées dont nos agriculteurs ont besoin. C'est ainsi que ceux-ci écopent.

L'an dernier, nos cultivateurs ne touchaient pas un dollar par quintal de fromage. Ils touchaient 87c. et maintenant ils obtiennent $1.10. M. Singleton, délégué agricole, a prétendu que les cultivateurs devraient accroître leur production, qu'ils devraient produire le plus possible, parce que la métropole a besoin de notre fromage. Comment en produiront-ils davantage, s'ils ne touchent pas un meilleur prix pour leur lait? C'est une grave question dans ma circonscription électorale.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. MacDIARMID: Je le répète, monsieur l'Orateur, nos cultivateurs ont beaucoup de difficultés à maintenir la production du lait et du fromage, denrées si nécessaires en ce moment. Nos cultivateurs sont très loyaux et patriotes. Plusieurs de ceux de ma circonscription sont venus m'exposer leurs problèmes. J'ai reçu par exemple la visite de deux veuves qui n'ont chacune qu'un fils unique de vingt et un ans pour exploiter leurs fermes. S'il faut que ces jeunes gens soient appelés dans les camps militaires, les travaux ne pourront pas se faire sur ces fermes et la production s'en ressentira. On sait que les cultivateurs travaillent selon un programme. Un de mes honorables collègues demandait l'autre jour ce que c'est que travailler selon un programme. Pour nous cela signifie travailler à heures fixes. Je connais au moins un cultivateur qui a une horloge dans sa grange. La traite des vaches se fait à une certaine heure du soir et à une certaine heure du matin, et il est absolument nécessaire que ce travail soit confié à des gens d'expérience. S'il n'y a personne pour remplacer les jeunes gens appelés à aller faire de l'entraînement militaire, la production en souffrira, car on ne trouve aujourd'hui personne qui veuille aller travailler sur une ferme à soigner les vaches, nettoyer les étables et le reste pour les salaires que les cultivateurs ont le moyen de payer. Il est absolument impossible d'avoir de l'aide. Etant donné les salaires qui se paient dans les fabriques de munitions, un homme serait bien sot d'aller travailler sur une ferme pour gagner un dollar par jour et sa pension. Puis il faut se rappeler que l'homme qui travaille dans une usine est libre à cinq heures de l'après-midi.

Voilà l'un de nos graves problèmes. Je crois savoir que personne ne sera exempté du service militaire. Que va-t-il donc arriver? Ces veuves dont j'ai parlé sont incapables de se charger des travaux qu'il faut faire sur leurs fermes. Que vont-elles faire? Elles ont demandé aux autorités de remettre à plus tard la période de formation militaire de leurs enfants, mais j'ose conseiller au Gouvernement une méthode quelconque permettant à ces jeunes gens de rester sur les fermes s'il veut maintenir la production du lait et du fromage.

Voilà une des idées que j'avais à offrir. Une autre, c'est que, vu le coût élevé de la provende d'hiver, telle que les issues de mouture et le son, si nécessaires à l'accroissement de la production, on donne aux cultivateurs une prime sur le fromage et le porc afin de stimuler la production. Un cultivateur est venu me voir samedi dernier à mon bureau. Il avait, disait-il, vendu six porcs, et il lui avait fallu subir une réduction de $10 chacun à cause

de la qualité. Un autre m'a dit que, sur sept porcs, il a dû subir une réduction de $4.50 chacun, ce qui lui a enlevé tout son bénéfice. Quelques-uns de mes honorables collègues trouveront peut-être que cette perte n'est pas énorme, mais elle l'est pour le cultivateur.

Les prix exorbitants que les cultivateurs ont à payer pour leurs machines agricoles est une autre chose qui devrait occuper l'attention du Gouvernement. Un cultivateur m'a dit ces jours derniers qu'il avait payé plus de $400 pour une moissonneuse-lieuse; un autre m'a dit qu'il avait payé plus de $300. Ces machines ne servent que durant quelques jours, après quoi on les remise dans des hangars. Il en est de même des faucheuses. Toutes ces machines coûtent trois ou quatre fois plus cher qu'autrefois. Je ne puis concevoir la raison d'une augmentation si énorme du coût de ces machines que le cultivateur est obligé d'acheter pour ses travaux agricoles, étant donné surtout qu'un grand nombre d'entre elles ne servent que durant une courte période chaque année. Le Gouvernement devrait donc prendre des mesures pour réduire le coût des instruments que les cultivateurs ont aujourd'hui à acheter. S'il ne peut le faire, il devrait relever les prix des denrées produites par les cultivateurs, afin de compenser la majoration du prix des articles que ces derniers ont à acheter.

Je suis d'accord avec l'honorable député qui a dit qu'il faut assurer une formation convenable et fournir l'équipement nécessaire à nos jeunes gens avant de les envoyer outre-mer. J'ajoute que nous ne voulons pas que nos jeunes gens aillent là-bas avec des chaussures à semelles de carton, de mauvais fusils, de mauvaises munitions et sans une formation suffisante. Je crois que, durant la dernière guerre, quelques-uns de nos soldats sont partis pour outre-mer avant d'être suffisamment prêts. Je n'en blâme pas le Gouvernement de l'époque, car il pensait bien faire, mais je connais personnellement plusieurs beaux types de jeunes Canadiens qui furent envoyés en France durant la dernière guerre sans formation suffisante et sans être convenablement équipés et qui devinrent là-bas des cibles faciles pour l'artillerie des Huns. J'ai eu l'hiver dernier la visite d'un simple soldat de l'armée actuelle qui avait aussi fait du service pendant la dernière guerre. Je lui ai demandé si l'équipement de cette époque-là différait de celui qui est aujourd'hui en usage et au sujet duquel nous avons entendu tant de plaintes. Il m'a montré ses bottes en me disant: "Ces bottes sont excellentes. Il serait impossible d'en trouver de meilleures". Il m'a ensuite montré les vêtements chauds qu'il portait, ses chaussettes et le reste, me faisant remarquer que le tout était bien supérieur à l'équipement qu'il avait reçu pendant la dernière guerre. Voilà un cas d'espèce dont je parle en connaissance de cause; je ne m'appuie pas simplement sur des ouï-dire.

Un autre honorable député a rappelé que notre première ligne de défense se trouvait en Angleterre. C'est ce que nous reconnaissons tous, je crois. Or, une bonne stratégie permet-elle d'établir une seule ligne de défense, sans s'occuper de ménager une deuxième et une troisième lignes? Je ne le crois pas. Je suis d'avis que nos côtes, celle du Pacifique comme celle de l'Atlantique, devraient être fortifiées, car personne ne connaît l'avenir. Sans rien en savoir personnellement, j'imagine que c'est ce que le Gouvernement fait actuellement sans bruit, et j'estime qu'il agit sagement.

Nous avons entendu les exposés des divers ministres, et je doute que d'autres, en quelque milieu qu'ils se trouvent, eussent pu faire mieux. Nous avons entendu les critiques très faibles qu'on leur a adressées en rappelant ce qui aurait dû être fait il y a deux ou trois ans. Or, quel gouvernement aurait osé, à cette époque, demander au peuple canadien des crédits de 500 millions de dollars pour des armements, alors que la France, la Belgique, le Danemark et tous les autres pays n'avaient pas la prévoyance de s'armer. N'eût-il pas été ridicule pour un pays de dix ou douze millions d'habitants de prendre des dispositions en vue de protéger les pays d'Europe qui restaient eux-mêmes inactifs?

On a également rappelé que les crédits de la défense nationale avaient diminué de 1930 à 1935. Je crois que le gouvernement alors au pouvoir a agi dans l'intérêt du pays en réduisant ces crédits; il a pu ainsi maintenir nos impôts à un niveau raisonnable. Nous ne pouvons donc pas lui reprocher ce qu'il a fait, et l'on ne devrait pas non plus critiquer le Gouvernement actuel pour n'avoir pas fait certaines choses il y a trois ou quatre ans.

Ainsi que je le disais au début de mes remarques, j'ai exercé ma profession dans trois comtés agricoles; ceux de Glengarry, de Stormont et de Prescott. J'ai passé toute ma vie au milieu de ces gens et je crois les connaître assez bien. J'ai entendu quelqu'un parler ici de ceux qui souffrent de la faim. Je n'ai jamais vu personne mourir par suite du manque d'aliments. J'ai vu des gens mourir de faim par suite d'une maladie maligne ou de la consomption qui ne permet pas d'assimiler la nourriture, mais je n'ai jamais vu une seule personne mourir de faim par suite du manque de nourriture. Ceux qui se plaisent à répéter que nous sommes mal nourris ou que nous manquons de vivres quand, de fait nous

en avons en abondance, font une mauvaise réputation au Canada. Je sais que nos cultivateurs et d'autres citoyens ne permettraient jamais, s'ils en avaient connaissance, qu'une personne quelconque souffre de la faim ou du froid. Mes concitoyens ne connaîtraient aucune tranquillité à la pensée que quelqu'un souffre de la faim ou du froid dans notre ville. Je les connais et je sais qu'ils sont d'origine écossaise et d'origine française.

On a dit aussi que dans certaines régions du Canada des gens ne reçoivent pas les soins médicaux voulus. Je connais des médecins de ma région qui ont soigné des gens pendant des années sans aucune rémunération. Ils croient, comme je le crois moi-même, que puisque le Tout-Puissant leur a donné la force d'exercer leur profession médicale, ils doivent soigner les malades et soulager les maux de ce monde, avec ou sans rémunération. Je pense, comme ces médecins le pensent eux-mêmes, qu'ils doivent secourir les indigents, quand il le faut.

A maintes reprises, j'ai eu l'occasion de demander des services à des médecins de la ville d'Ottawa. Ceux-ci m'ont toujours accordé leur collaboration et ils n'ont rien reçu en retour. De même, des médecins de Montréal ont donné leurs services à des malades incapables de les payer. Puis, un certain nombre de ceux qui trouvent à redire s'inquiètent beaucoup du sort des gens qui vivent dans les régions éloignées, à l'écart de la civilisation et des soins médicaux. Mais si nous envisageons la question sous un autre aspect nous pouvons faire le raisonnement que voici. N'est-ce pas un crime pour un jeune homme que d'amener son épouse loin de toute civilisation et de chercher à élever une famille dans de telles conditions? Nous ne devrions pas, à mon sens, blâmer les autorités fédérales, provinciales ou municipales parce que ces gens-là consentent à tenter la chance. Si je décide d'aller à la chasse et si je suis blessé, je ne dois pas blâmer les autorités au cas où je ne reçois pas les soins médicaux voulus. Celà dépend uniquement de moi. Le Seigneur m'a donné la raison et il l'a donnée aussi à la plupart des hommes. Nous ne devrions donc pas attribuer à un gouvernement quelconque les difficultés que nous cause le manque de soins dans de telles circonstances.

Un honorable député l'a bien dit: nous sommes ici, à la Chambre des communes, tous des amis et nous voulons collaborer. Si sir Wilfrid Laurier, qui fut pendant un certain temps le chef vénéré du parti libéral, et si sir John A. MacDonald, se trouvaient dans cette enceinte ce soir, s'ils se trouvaient en face l'un de l'autre à cette époque de crise, à titre de représentants des deux grandes races du Canada, je suis certain qu'ils voudraient collaborer, peu importe lequel des deux serait le chef du gouvernement. Je crois qu'ils collaboreraient; tous deux mettraient l'épaule à la roue et feraient de leur mieux pour le Canada en restant au-dessus de toutes les aspirations ou ambitions politiques. C'est, à mon avis, ce qui devrait se produire de nos jours à la Chambre. Critiquer, c'est très bien, mais nous devrions plutôt collaborer de ce temps-ci.

Il se peut que mes paroles ne soient pas conventionnelles mais je ne crois pas qu'un parti, au pouvoir ou dans l'opposition, devrait faire adopter des mesures qui lui servent de bouclier lors des prochaines élections. Le temps n'est pas plus convenable pour qu'un parti politique, qui s'est montré sous un nom d'emprunt, cherche à revivre, à ressusciter et à se réhabiliter. Il n'est pas davantage permis à un parti quelconque de faire adopter des mesures sociales qui ne serviraient pas l'intérêt bien entendu de notre pays.

M. J. G. TURGEON (Cariboo): Monsieur l'Orateur, un des résultats immédiats de la guerre a été, au Canada, la réhabilitation du Parlement dans l'estime populaire. Ces personnes et ces journaux qui demandent à hauts cris que le Parlement siège en permanence sont les mêmes qui, il y a à peine un an ou deux, regardaient le Parlement comme un fléau public ou comme un moyen de gaspiller l'argent des contribuables. La part que chaque député avait prise à ce gaspillage se mesurait au temps qu'il avait employé à la Chambre à traiter les questions d'intérêt public; le coût de ses paroles était évalué en dollars et en cents.

Tous ceux qui ont vraiment l'amour des principes et du système de gouvernement britanniques ne pourront que se féliciter, que se réjouir du changement survenu. Dans les Etats totalitaires, l'opinion publique est inexistante, mais dans un pays comme le nôtre, cette opinion est la force la plus changeante et plus active qui s'exerce sur le gouvernement tant au point de vue législatif qu'au point de vue exécutif.

J'aimerais ce soir toucher plusieurs aspects de l'opinion publique, mais comme le temps ne me permets pas de les étudier tous, je me bornerai à considérer pendant quelques instants un sujet qui, depuis des générations, tient fortement au cœur des Canadiens. Il est vrai qu'il a déjà été tant débattu en cette Chambre depuis le début de la session, ainsi que par tout le pays depuis six mois, qu'il serait complètement épuisé s'il n'était pas si riche et s'il n'avait pas été, comme il le sera encore, la ressource la plus puissante du Canada dans la poursuite de la guerre. Je

veux parler de ce qu'en diverses circonstances on a décrit si éloquemment et qu'on a appelé l'unité de pensée au Canada. Je suis convaincu que cette unité de pensée et d'action restera notre héritage une fois la guerre terminée, alors qu'il nous faudra trouver une solution aux problèmes de la paix.

Ainsi que les autres honorables députés qui ont étudié ce sujet de l'unité entre les gens d'origine et de langue différentes, à l'exemple aussi de milliers de Canadiens de toutes les parties du pays, je félicite, je loue hautement le premier ministre (M. Mackenzie King) et le ministre de la Justice (M. Lapointe) de ce qu'ils ont accompli pour assurer cette unité non seulement entre l'Ontario et le Québec, mais entre toutes les classes de notre population, quel que soit l'obstacle à surmonter, obstacle du point de vue économique tel que le rang social; du point de vue géographique, qui existe entre l'Est et l'Ouest du pays; ou du point de vue de l'origine et de la langue, comme il se rencontre entre les habitants du Québec et ceux des autres parties du Canada.

M'adressant plus particulièrement aux honorables députés de la province de Québec et fort de la connaissance intime que j'ai de la province du Pacifique, située à l'extrémité occidentale du Canada, je dis que les cœurs des habitants de la Colombie-Britannique ont été profondément touchés des efforts que s'est imposés le ministre de la Justice afin d'assurer l'unité d'intention au Canada. Continuant de m'adresser aux honorables représentants de la province de Québec, je dirai qu'aucun homme ne jouit plus que le ministre de la Justice (M. Lapointe) de l'estime publique dans la Colombie-Britannique, bien qu'il ait vu le jour dans le Québec, dont la langue et l'esprit sont français.

Mais tout le mérite ne revient pas à ces deux hommes dont je loue les actes. Il y a eu une direction qui a produit certains résultats, mais la direction est inspirée. Je désire prendre quelques minutes du temps précieux de la Chambre pour essayer de découvrir l'origine de l'inspiration qui a suscité cette direction. Il y a plusieurs années, après la fin des guerres en Amérique septentrionale, notre pays a pris naissance dans une manifestation de véritable justice britannique. Ce fut un trait de génie impérial. C'est lord Acton qui a écrit dans un essai sur la liberté que le geste le plus remarquable, en un siècle de progrès, de la part du peuple britannique, a été cette véritable liberté qu'il a voulu accorder à d'autres, dans un esprit de justice et de charité, et non seulement en se contentant de reconnaître un droit réclamé. Tel est l'esprit qui a animé les citoyens du Canada. Tel est celui qui a donné naissance à ce pays, avant

que les colonies anglaises de l'Amérique du Nord se fussent unies dans le dominion du Canada.

Tandis que je parle de cet esprit de la liberté, qui comporte, naturellement, la bonne volonté et la tolérance, ainsi que l'absence de toute bigoterie, qu'on me permette de raconter brièvement ma propre aventure. Ce n'est pas que je tienne à parler **de moi-même,** mais je désire rendre hommage, en ma qualité de membre d'une minorité, à la grande majorité du Canada. Je veux, de plus, réfuter ce qu'un grand philosophe politique a dit en parlant de la démocratie, savoir que c'est la plus cruelle des méthodes de gouvernement, car la minorité est toujours au pouvoir et sous la maîtrise de ceux qui forment la majorité. C'est tout le contraire qui m'est arrivé, et je n'ai eu à me féliciter que de bonne volonté et de tolérance.

Il y a trente-quatre ans, je m'établis dans une région de la nouvelle province de l'Alberta, entièrement de langue anglaise et de religion protestante dans la proportion d'environ 99 p. 100. Les habitants de ce territoire savaient que j'étais au moins en partie de nationalité française, parce qu'ils avaient de la difficulté à prononcer mon nom. Ils savaient également que j'étais catholique, parce que, après que nous eûmes réussi à amener un prêtre, la messe était célébrée chez moi, excepté lorsque les fidèles étaient plus nombreux que ne pouvait en contenir ma petite maison, la messe était alors célébrée dans le Masonic Hall.

Six ans après mon arrivée, j'étais élu pour représenter ces citoyens et parler en leur nom à la législature du Manitoba. Afin de montrer que ce n'était pas un simple accident, je dirai que, à la fin de l'automne de 1921, je me rendais dans la Colombie-Britannique, dont je ne connaissais pas un seul habitant. Je représente aujourd'hui en cette enceinte la circonscription de Cariboo, dont les commettants sont en très grande partie de langue anglaise et de religion protestante. J'ai gagné et perdu des élections, mais jamais soit dans l'Alberta ou la Colombie-Britannique, ai-je perdu un seul vote pour des raisons de nationalité ou de religion. C'est avec un vif plaisir, ce soir, que je profite de l'occasion de parler à titre de membre de deux minorités, de louer la liberté et l'amour de la tolérance de ceux qui forment la majorité au Canada.

Nombre de questions relatives à l'opinion publique surgissent, naturellement, pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai entendu, l'autre jour, le leader de l'opposition (M. Hanson) de même que d'autres collègues qui l'ont suivi, faire observer au ministère qu'il y a eu concentration de l'industrie dans le centre du Canada au sujet

de notre effort de guerre. On a prétendu que les habitants des Provinces maritimes et de l'extrême Ouest n'avaient pas été traités avec justice. Je ne soulève pas cette question dans le but d'unir ma voix à ceux qui ont porté plainte ou à ceux qui ont nié ces déclarations, je veux simplement dire au premier ministre (M. Mackenzie King) et à ses collègues qu'ils ont agi comme ils l'ont fait, je crois, parce que le temps est un facteur dont il faut tenir compte en se procurant l'équipement, les aéroplanes et les munitions dont nous avons besoin, et qu'il faut se les procurer le plus vite possible. Je dis donc sans la moindre hésitation, en mon nom et en celui de mes commettants, que si on a concentré les industries pour cette raison, alors que l'on continue cette concentration.

Je parle au nom d'une circonscription qui n'a aucunement profité de l'effort de guerre du Canada. Nos jeunes gens s'enrôlent et dès qu'ils ont signé la formule on les expédie en toute hâte à la côte. On a dit à nos producteurs de céréales qu'ils ne peuvent pas vendre leur grain parce que la guerre a détruit leur marché. Aucune entreprise industrielle n'a été établie dans ma circonscription. Cependant, si on veut ainsi, comme je le crois sincèrement, aider les gens harassés et assiégés de la mère patrie, je dis "continuez".

Bien que les critiques offertes puissent être motivées, je constate que certains invoquent un nouveau principe de justification, parlent sans réfléchir et ne songent aux conséquences que lorsqu'ils voient les effets de leur paroles sur l'opinion publique. D'après ce principe la critique est justifiée parce que le Gouvernement actuel est censé être un gouvernement de parti. Laissant de côté pour le moment tout commentaire que l'on pourrait faire à ce sujet, j'ai raison, je crois, de tirer la conclusion suivante: Si nous avions ce que l'on appelle d'ordinaire un gouvernement d'union. il n'y aurait pas alors de critique. Si on justifie la critique par le fait que le Gouvernement actuel ne comprend qu'un seul parti, alors la formation d'un gouvernement d'union éliminerait toute critique. Il en résulterait que toutes les déclarations faites d'un bout à l'autre du pays au sujet de la majesté du parlement n'auraient plus leur raison d'être. Je crois savoir qu'on se prépare de nouveau à exercer une pression en vue d'obtenir la création d'un gouvernement d'union. Je conviens que certains arguments militaient peut-être en faveur d'un gouvernement de coalition, mais il est heureux pour le Canada qu'il n'y ait eu dans le cabinet, à l'époque de l'accord d'Ogdensburg, aucun homme public incapable, en raison de ses principes politiques, de se prêter au rapprochement qui s'est opéré alors entre le Canada et les Etats-Unis.

M. HOMUTH: Qui est visé par ces paroles?

M. TURGEON: Il y en a plus d'un et, si mon honorable ami pose la question, c'est qu'il sait de qui je veux parler. Autrement il ne se formaliserait pas de mes paroles.

M. HOMUTH: Je ne m'en formalise pas.

M. TURGEON: Mais, monsieur l'Orateur, si l'accord a été une bonne chose pour le Canada, quelle aubaine pour les Iles Britanniques! Aujourd'hui, la critique dirigée contre l'accord d'Ogdensburg, conclu entre le premier ministre du Canada et le président des Etats-Unis, a suscité un mouvement d'opposition contre l'aménagement d'ouvrages de défense en commun dans les deux pays.

Je sais que je n'ai pas le temps d'étudier à fond cette question, mais je tiens à donner un avertissement. Nous visons, depuis le début des hostilités, à montrer aux Américains le danger qu'ils courraient s'il fallait que la Grande-Bretagne succombât et que le Canada fût envahi. La Grande-Bretagne s'unit aujourd'hui au Canada pour demander l'aide des Etats-Unis, aide dont l'héroïque peuple anglais, aux prises avec un agresseur d'une brutalité inouie et d'une supériorité militaire inconnue jusqu'ici, a un besoin pressant. Et l'avertissement que je donne non seulement à la Chambre mais à tous les hommes publics et à la presse du pays, le voici: ne disons ni ne faisons rien qui soit de nature à refroidir l'enthousiasme des Etats-Unis dans le concours qu'ils nous prêtent et qu'ils prêtent au peuple anglais.

L'histoire parlera surtout en bien du très honorable premier ministre, mais elle n'aura pas assez d'éloges pour exalter le rapprochement qu'il a opéré ces mois derniers entre les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne. Quand les chefs de famille qui siégent en cette enceinte seront disparus et que l'histoire s'écrira, leurs enfants seront fiers de se rappeler que leur père a eu l'honneur et l'avantage de partager les préoccupations et les épreuves du premier ministre, de lui aider par des avis amicaux et des conseils pratiques à orienter sa politique et à donner au Canada la situation éminente où il se trouve aujourd'hui.

Au sujet des ouvrages de défense entrepris en commun par le Canada et les Etats-Unis, m'inspirant de la déclaration faite ces jours derniers par lord Lothian sur les finances de la Grande-Bretagne, je donnerai au cabinet un avis qui, par son caractère, s'adresse plus particulièrement au ministre des Finances (M. Ilsley) et au secrétaire d'Etat aux Affaires

extérieures (M. Mackenzie King). Tout l'argent que le Canada peut consacrer à la production de munitions, d'équipement et d'approvisionnements de tout genre pour le peuple britannique qui en a actuellement si grand besoin doit être employé à cette fin. Il ne faut affecter ces sommes à d'autres emplois que dans les cas de stricte nécessité. Nous devons viser à secourir les gens d'outre-mer.

Le Canada est un pays producteur d'or et je propose que ces deux ministres étudient la possibilité de passer un accord avec les Etats-Unis, qui possèdent aujourd'hui presque tout l'or du monde, en vertu duquel ils mettraient à notre disposition un crédit, non pas en monnaie mais en or, sur lequel nous pourrions tirer pour acquitter le coût de la construction de tous travaux de défense entrepris conjointement par le Canada et les Etats-Unis. La liquidation de cette dette commencerait à la fin de la guerre actuelle. Il faudrait réserver chaque année une partie de notre production d'or en vue d'amortir notre dette au peuple américain. On m'a demandé il y a quelque temps, alors que je faisais cette proposition à Regina, si j'avais l'intention d'accorder aux Etats-Unis une hypothèque sur notre production d'or. Ce n'est évidemment pas là ma pensée. Le créditeur—et tous les Etats le sont en temps de paix comme en temps de guerre—doit se constituer un fonds d'amortissement et y verser chaque année un partie de son revenu afin d'éteindre sa dette. Je propose qu'on suive la même méthode et qu'on réserve chaque année une partie de notre production d'or. De cette façon, la dette finira par s'éteindre. Je propose, naturellement, qu'elle ne comporte aucun intérêt et qu'une proportion de notre production d'or soit versée à une caisse d'amortissement.

J'ai une autre proposition à soumettre à ce sujet. Après la dernière guerre la Grande-Bretagne s'est trouvée dans l'impossibilité d'acquitter sa dette envers les Etats-Unis sauf au moyen des denrées que ce pays n'a pas voulu accepter. Les rapports entre les deux pays devinrent plus tendus. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir quelle sera l'économie du Canada, des Etats-Unis ou du monde quand la lutte aura cessé et quand la paix sera rétablie. Nous ignorons quel sera alors le prix de l'or. Il aura pu augmenter ou diminuer. Si cependant nous devons aux Etas-Unis un certain poids en or, il ne pourra se produire de tension pas plus que si nous leur avions emprunté toute autre denrée.

On pourra objecter que la loi de neutralité empêche la réalisation de mon projet mais je crois que cette loi ne s'opposerait pas à l'octroi de crédits en or. Même si elle le défend, j'ai l'impression, en considérant les événements des derniers mois que, le peuple américain consentirait à nous avancer ces crédits afin de nous permettre d'acquitter notre part du coût des ouvrages de défense communs aux Etats-Unis et au Canada. Je suis sûr que si l'Angleterre se trouve placée dans une situation plus précaire, le peuple américain, qui s'est déjà engagé dans la voie que nous lui avons indiquée ira jusqu'au bout avec nous et que nous ne serons pas gênés dans nos efforts par le manque de crédits et de provisions de monnaie. Je tiens à féliciter le premier ministre, de même que son collègue le ministre des Finances, d'une déclaration qu'a faite le premier ministre, il y a à peine quelques semaines, à savoir que notre capacité morale et physique de sacrifice et de production serait la seule limite imposée à nos efforts en vue d'aider la mère patrie et d'assurer la défense du Canada. J'ai sous la main une déclaration, dont la Chambre a probablement pris connaissance, formulée par le colonel A. A. Magee, président de la Barclay's Bank. S'adressant aux actionnaires de cette institution, il a affirmé entre autres choses:

> La réalisation du plus haut degré d'efficacité possible dans notre effort de guerre est le problème le plus grave qui nous affronte en ce moment. Sans doute est-il important, du point de vue économique, de maintenir la valeur du dollar canadien et de prévenir l'inflation des prix, mais il nous incombe avant tout la tâche d'assurer la victoire.

Si j'ai cité ce passage, c'est que le colonel Magee est présentement l'adjoint du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), et que cette résolution, si sagement et habilement exprimée par le premier ministre, de ne permettre aucune restriction à l'aide fournie par le Canada, pénètre tous les services de l'administration, si l'on en juge par la déclaration du président de la Barclay's Bank. J'en félicite donc le Gouvernement.

Une seule chose m'inquiète. Je crains que le public canadien ne se rende pas suffisamment compte de l'importance qu'a pour nous ce conflit, et qu'il ne puisse, en conséquence, s'armer de l'énergie nécessaire pour persévérer jusqu'au bout. Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de cette affirmation. Je n'entends pas que l'on manque de confiance dans le cabinet actuel, car je sais qu'aucun autre gouvernement dans notre histoire n'a joui, à un si haut degré de la confiance du public, même en temps de guerre. Je crains surtout que nous ne fassions pas suffisamment cas des opinions qui ont cours dans le public. On nous a parlé de la guerre comme d'une lutte pour la sauvegarde de la démocratie. Personne dans cette enceinte n'aime mieux la démocratie que moi-même; cependant, je me

rappelle, comme toute la Chambre, j'en suis sûr, qu'on a affirmé la même chose durant la dernière guerre, et que les espérances fondées sur de telles déclarations ont été amèrement déçues. J'affirme donc, monsieur l'Orateur, à tous ceux qui m'entendent aujourd'hui, que tout en combattant pour la démocratie c'est notre propre vie que nous défendons. Songeons un instant à ce qu'il adviendrait du Canada si le peuple anglais succombait dans la lutte qu'il poursuit actuellement contre Hitler, Mussolini et leurs alliés présents ou futurs. Songez à ce que serait notre sort! Nous en sommes actuellement à notre corps défendant. Ce n'est pas pour la démocratie que nous nous battons, mais pour notre existence nationale, pour assurer le bien-être de l'individu aussi bien que celui de la nation. Voilà la vérité, voilà ce qu'il faut proclamer au peuple canadien.

Est-il bien sage de proposer en ce moment, comme l'ont fait certains députés (je ne critique personne), qu'au lieu de poursuivre la lutte avec toute l'énergie dont nous disposons, nous nous réunissions en conférence avec les représentants des autres membres du Commonwealth et de nos alliés pour déterminer quels sont nos buts de guerre? Les honorables membres qui se sont ralliés à cet avis estiment-ils au fond que le projet a du bon sens? Nous ne saurions présentement établir quels sont nos buts de guerre, sauf d'une manière assez vague.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi en terminant de dire aux honorables députés qui veulent que nous tenions une conférence ou un congrès afin de déterminer et d'arrêter nos buts de guerre, que si nous remportons une victoire décisive—non pas une victoire semblable à la dernière, au sujet de laquelle nous pourrions en dire long—grâce à l'appui de tous les peuples d'origine britannique, du peuple américain, des valeureux citoyens du petit royaume de Grèce et de tous ceux qui voudront bien défendre notre cause, si nous remportons, dis-je, une victoire décisive, et plaise à Dieu qu'il en soit ainsi car une victoire incomplète ne vaudrait guère mieux qu'une défaite, nous aurons ce régime démocratique dont l'homme a rêvé sans jamais y atteindre, régime purgé de ces distinctions de classes qui nous furent imposées à mesure que progressaient nos industries et notre agriculture, et au sein de laquelle on ne tolérera plus que certaines races arrogantes aillent asujettir à l'esclavage les populations des Etats voisins. Il existera au Canada et dans tous les pays libres du monde, un régime démocratique où chaque être humain se sentira libre. Voilà ce que doivent être, à mon sens, nos buts de paix et nos objectifs d'après-guerre. Ainsi que je le disais au début, j'ai tenu à les exposer ce soir en mon propre nom et au nom des citoyens de la circonscription de Cariboo, dont je suis le mandataire.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter au débat qui se poursuit depuis bientôt trois semaines, quelques observations au sujet du sous-amendement proposé par l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore), dont voici le texte:

Et cette Chambre regrette en plus que le Gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

En plus, cette Chambre est d'avis que la poursuite de la politique financière actuelle sapera davantage les libertés précieuses si essentielles, et reconnues comme inhérentes, à une véritable démocratie.

Depuis que l'on a proposé l'adoption de l'Adresse, nous avons entendu une grande variété de discours,—certains fort bien tournés, d'autres un peu moins—tous présentés, prétendait-on, avec la plus grande sincérité. Je crois qu'il existait, lors de la dernière guerre, une situation analogue. Il s'était produit alors des choses qui avaient atterré la population, tout comme un grand nombre d'entre nous ont été renversés par ce qui s'est passé depuis lors; et lorsque viendra le prochain conflit—il est inévitable, à moins que nous n'améliorions l'état de choses actuel—les actes que nous posons aujourd'hui et notre attitude d'après la guerre auront pour effet de scandaliser la génération qui nous aura succédé.

Il suffit de me reporter quelques années en arrière, à l'époque où je quittais ma terre natale, pour me rappeler de dures paroles prononcées à l'endroit de mes compatriotes. Or, on fait aujourd'hui les mêmes réflexions au sujet des populations d'autres pays. Que ce soit ici ou en quelque autre endroit du pays, chacun devrait s'assurer des faits avant de s'aventurer sur un tel terrain.

Nous avons entendu un discours excellent, hier soir, que l'honorable député de Vegreville (M. Hlynka) a prononcé au nom des Ukraniens et d'autres minorités canadiennes. Ceux qui ne l'ont pas entendu auraient tout avantage à le lire au *hansard*. Connaissant bien les Ukraniens et ayant l'honneur d'en représenter un certain nombre, je tiens à féliciter l'honorable député de son plaidoyer en leur faveur et à joindre ma voix à la sienne. Les Ukraniens restent incompris surtout parce qu'on ne se donne pas la peine de se renseigner sur eux. J'ai eu des Ukraniens pour voisins pendant nombre d'années et j'ai aussi parcouru des régions où étaient rares ceux qui n'étaient pas de cette origine. Il est vrai que les anciens qui sont venus des vieux pays et

qui ont peiné pour enrichir à millions quelques personnes au Canada ne s'expriment pas en anglais aussi bien que certains d'entre nous, mais on ne saurait aucunement leur en tenir compte. Je songe à la façon dont bon nombre de membres de cette Chambre se tireraient d'affaires s'ils leur fallait aller à l'étranger pour y tenter d'apprendre la langue du pays sur leurs vieux jours.

Quant aux jeunes gens d'origine ukranienne, à l'école, à l'université et en affaires, je dois dire qu'ils ne le cèdent en rien à ceux d'entre nous qui sommes d'origine anglaise ou française. Ils sont passablement intelligents et laborieux. Au surplus, autant que j'ai pu en juger, ils sont honnêtes, une des conditions essentielles au succès dans la vie. Quelqu'un a cru bon d'émettre un doute. Cela ne m'étonne pas du tout, car ils sont nombreux au pays ceux qui disent la même chose lorsqu'il est question d'honnêteté en ce qui concerne notre effort de guerre.

J'ai reçu nombre de lettres me faisant part d'incidents qui surviennent dans le pays. En ce qui concerne notre effort de guerre, le premier ministre (M. Mackenzie King) nous disait, lors de la session de septembre dernier, que les profiteurs seraient mis au rang de la pègre. J'ai le regret de constater aujourd'hui, d'après la déclaration du premier ministre, que le nombre de ceux qui tombent dans cette catégorie est assez grand.

L'honorable député de Rosthern (M. Tucker) a parlé en Chambre hier soir. Précédemment, les honorables députés de Portage-la-Prairie (M. Leader) et de New-Westminster (M. Reid), deux libéraux, ont eux aussi pris la parole et m'ont permis de constater que ce parti comptait au moins quelques membres assez courageux pour affirmer leurs convictions sur le parquet de la Chambre. Plusieurs représentants de circonscriptions électorales n'ouvrent pas la bouche au cours d'une session entière. J'ai observé la même chose durant les quelques années où j'ai siégé ici et je me suis souvent demandé si ceux qui ont accordé leurs suffrages à ces députés savent bien comment ces derniers défendent les intérêts de leurs commettants. Si un homme est privé de l'usage de la parole, il n'a rien à voir ici, et plus tôt le peuple s'en rendra compte mieux cela vaudra pour tous les intéressés.

Plusieurs discours ont porté principalement sur la guerre. Je ne m'y arrêterai guère ce soir. Je n'aime pas la guerre et j'espère qu'une fois ce carnage fini, des mesures seront prises pour empêcher qu'il ne se répète jamais.

On a abordé les questions industrielles, bancaires et maints autres sujets. Bon nombre

n'ont pas été touchés du tout. J'en examinerai un ou deux et je ferai quelques propositions. Il y a vingt ans qu'on aurait dû s'occuper de la situation des anciens combattants de la dernière guerre. J'ai déjà eu l'occasion d'aborder le sujet, principalement en ce qui concerne le colon. Statistiques à l'appui, j'ai établi que depuis nombre d'années, depuis dix ou onze ans peut-être, les revenus perçus des colons soldats ne suffisent pas à acquitter l'intérêt sur les avances et les frais administratifs. J'invite donc pour leur compte le Gouvernement à leur concéder la propriété des domaines qu'ils occupent actuellement.

Ces colons ont traversé les mers, prêts à tous les sacrifices, même au sacrifice suprême, celui de leur vie. Quand ils nous revinrent, le Gouvernement, au lieu de remplir les promesses qu'il leur avait faites avant leur départ, leur a imposé des marchés qui rappellent ceux des apaches, et je parle en connaissance de cause. Il y a de ces cas dans mon propre voisinage. Quelqu'un a exploité les sueurs de sang de ces anciens combattants, qui ont beaucoup souffert et souffrent encore. La question relève du ministre des Mines et Ressources (M. Crerar), que je vois à son siège. Je l'invite à prendre note toute particulière de la situation des soldats colons et de leur condition financière actuelle. Il est à lire un journal, mais j'espère qu'il le fera quand même.

Les pensions de vieillesse sont un problème dont l'étude s'impose. En Angleterre, les impôts sont écrasants, et la limite d'âge a été réduite. Nous en sommes toujours à la limite de 70 ans avec allocation mensuelle de $20, pourvu que le bénéficiaire n'ait pas d'autre revenu. S'il touche quelque revenu l'allocation est réduite, et s'il possède quelque logement ou autre bien il doit en faire cession à l'Etat. Les perspectives ne sont donc pas très alléchantes. Nos lois empêchent le bénéficiaire d'amasser pendant son travail de quoi l'entretenir pendant les loisirs de sa vieillesse, et j'invite le Gouvernement à présenter le plus tôt possible une mesure à l'effet de réduire la limite d'âge et d'augmenter le montant de la pension.

Déjà quelques soldats de la présente guerre nous reviennent du front. Ils sont partis en parfaite condition; ils sont revenus parce qu'ils ne pouvaient plus servir; et nous leur refusons une pension. Nous commençons à nous occuper des anciens combattants qui nous reviennent; faisons-le donc avec esprit de justice. Nous créons des précédents; qu'ils soient marqués au coin de l'équité. On nous a répété de tous côtés qu'il fallait maintenir

les principes chrétiens. Que l'Etat, qui s'est fait le champion de ces principes, les applique dès maintenant.

Plusieurs de nos jeunes gens se sont enrôlés. Un bon nombre, originaires des provinces de l'Ouest, se trouvent actuellement en Ontario. Noël approche, et plusieurs auront congé. Il y a trois semaines, un voisin, jeune homme marié et père de quatre enfants, dut, par suite de conditions économiques qui l'empêchaient de subsister sur la ferme et de se trouver un emploi pour faire vivre sa famille, s'enrôler dans l'armée. Il a une femme et quatre enfants dans une petite ville des environs d'Edmonton. Il vint ici en congé de fin de semaine, me téléphona et j'eus une conversation avec lui. Il désirait savoir si les soldats seraient transportés gratuitement chez eux à Noël et lors de leur dernier congé avant de partir outre-mer. Je lui répondis que des députés de tous les partis avaient appuyé cette proposition, mais que j'ignorais ce que le Gouvernement allait faire. J'espère que, comme cela s'est produit en d'autres circonstances, l'opinion publique s'affirmera suffisamment à cet égard pour forcer le Gouvernement à céder. J'estime que ceux qui désirent que ces hommes bénéficient du transport gratuit dans leurs foyers sont suffisamment nombreux au pays pour que le Gouvernement soit justifiable d'agir. Dans le cas que je viens de citer, ce jeune homme devra payer $47.80 pour aller voir sa famille, même s'il obtient un billet de retour à moitié prix. Nous avons assez de trains et d'employés de chemins de fer. Servons-nous-en. Il ne s'agit que d'un peu plus de comptabilité.

Revenons maintenant pour quelques instants aux porcs; je parle de ceux à quatre pattes. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) revenait récemment d'Angleterre et, si l'on en juge par son discours, il en a rapporté un arrangement. Je ne crois pas que les cultivateurs canadiens, pour leur part, pensaient que cela les arrangeait. J'ai sous la main une nouvelle datée de Toronto le 18 novembre et ainsi libellée:

L'honorable P. M. Dewan, ministre ontarien de l'Agriculture, dans une déclaration qu'il a faite ce soir, qualifie de pilule amère pour les cultivateurs de l'Ontario, l'avilissement des cours du porc dû à la réduction du prix fixé dans l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni. Les cultivateurs de l'Ouest, a-t-il dit, devaient faire un profit raisonnable, grâce à leurs stocks de grains de provende de qualité inférieure.

Je constate que M. Dewan est du même avis que plusieurs honorables députés de la classe agricole. Parce que le cours des grains est bas dans l'Est comme dans l'Ouest, ces spécialistes en chiffres établissent le coût de revient de l'élevage du porc et affirment que le cultivateur peut réaliser un bénéfice. Ils semblent tous perdre de vue le fait que le grain est produit à bien moins que le coût de revient. Apparemment, il ne suffit pas de produire le grain à perte, nous sommes aussi censés perdre sur la vente du bacon. En vertu de l'ancien accord, les flèches Wiltshire de catégorie A se vendaient $18.01 le quintal au port d'expédition; en vertu du nouvel accord, le prix est de $15.82. Mais le ministre nous a dit que parce qu'il a pu se débarrasser de tant de porcs, les nouveaux prix se compareraient très favorablement aux anciens. Cela revient à dire que si le cultivateur touche cette année autant que l'an dernier, il devra nourrir un plus grand nombre de porcs. Je ne pense pas que ce soit une très bonne affaire pour le cultivateur canadien.

Notre premier ministre et ses collègues cherchent à suivre de plusieurs manières l'exemple de l'Angleterre. Là-bas, on subventionne les agriculteurs, et je propose que l'on fasse de même chez nous relativement à l'élevage du porc et à la production de plusieurs autres denrées. Je n'ai pas d'objection à ce que nous donnions nos produits à l'Angleterre; c'est une partie de notre apport, mais je ne crois pas que ce soient les producteurs qui devraient en faire les frais. A mon sens, c'est sur l'ensemble de la population que devrait peser le fardeau, car quand la guerre sera terminée et qu'il faudra payer les impôts, le cultivateur sera pris entre deux feux et devra acquitter une double part des impôts.

Nous constatons que les producteurs de fromage ne sont pas non plus satisfaits. Je cite une autre dépêche de Toronto en date du 20 novembre:

Les directeurs de l'Ontario Cheese Producers Association ont approuvé aujourd'hui la vente de fromage à l'Angleterre annoncée par M. Gardiner, ministre de l'Agriculture, mais ils ont fait savoir que le prix était hors de proportion avec le prix de revient. Un comité spécial fut chargé de rédiger un mémoire exposant au ministre les vues des producteurs. On croit savoir que le comité proposera au Gouvernement de subventionner les producteurs.

Je me suis écarté de la question du porc, mais somme toute, le fromage est un produit qui n'en est pas très éloigné.

Pendant quelques instants, je m'occuperai d'un article publié la semaine dernière par la *Free Press* de Winnipeg. Je le fais, parce qu'il a été maintes fois question de la cinquième colonne en cette enceinte. Je tiens à ranger ce soir la *Free Press* dans cette catégorie, non seulement à cause de l'article en question, mais aussi à cause de plusieurs

autres qui n'étaient pas équitables envers les producteurs canadiens. Voici ce que porte l'article:

M. H. H. Hannam, président de la Canadian Federation of Agriculture, est indigné et déclare que les agriculteurs canadiens s'indigneront aussi du prix réduit qui a été fixé pour le bacon dans le nouvel accord relatif au bacon.

Indigné contre qui? Pas contre la Grande-Bretagne, M. Hannam s'empresse de l'expliquer. En ce cas, l'indignation doit porter contre le gouvernement canadien. Pour quel motif? Manifestement, parce que le gouvernement canadien n'a pas dit au gouvernement anglais: payez le prix demandé par notre Canadien distingué et patriote, M. Hannam, président de la Canadian Federation of Agriculture, ou passez-vous de bacon.

Hannam s'indignera sans doute de ce que nous exprimions la chose aussi brutalement, mais ne se résume-t-elle pas joliment à cela? Un homme occupant un poste aussi élevé devrait pouvoir envisager cette affaire dans son ensemble, et non à un point de vue étroit. S'il examinait le marché ainsi, il pourrait y découvrir plusieurs avantages. Mais M. Hannam appartient à cette école de gens qui cherchent à soulever des griefs dans l'espoir de les exploiter ensuite. C'est une pratique peu honorable et dangereuse aussi.

En qualité de président de la Canadian Federation of Agriculture, M. Hannam représente plusieurs producteurs canadiens. Fidèle à sa vieille habitude, la *Free Press* cherche à désorganiser ce groupement agricole. Ce journal et ceux qui l'appuient financièrement voient quels seraient les résultats, si l'agriculture canadienne était organisée et formée comme elle devrait l'être. Le commentaire de ce journal est très injuste. Plusieurs cultivateurs sont abonnés à l'édition hebdomadaire de cette feuille, et s'ils veulent connaître la vérité, je les engage à s'abonner à une publication qui dit la vérité. J'espère que plusieurs de ces cultivateurs liront ceci.

J'ai écouté et lu le merveilleux discours prononcé par le ministre de l'Agriculture, le 14 novembre. Il a exprimé de nombreuses idées; j'en approuve quelques-unes, mais je ne suis pas d'accord avec lui sur les autres. Il a prononcé les paroles suivantes, que l'on pourrait trouver divertissantes si l'on ignorait quelles dépenses cela a entraîné pour le pays:

Je continuerai de défendre la cause des cultivateurs canadiens. Qu'on me donne d'autres fonctions et du nouveau prestige ou qu'on m'en enlève, l'intérêt que j'ai toujours porté aux cultivateurs et à l'agriculture et l'affection que j'ai toujours eue à leur égard n'en seront en rien diminués.

J'ai vu à une assemblée un homme appuyer une motion contre laquelle il avait voté l'année précédente. "On se demande peut-être, dit-il, pourquoi j'appuie aujourd'hui ce que je désapprouvais il y a un an. C'est que", ajouta-t-il, "j'avais alors une raison et que je l'ai perdue". Cela s'applique fort bien, je crois, au ministre de l'Agriculture.

[M. Fair.]

L'hon. M. GARDINER: Mon opinion n'a nullement varié depuis un an.

M. FAIR: Le ministre connaît fort bien la question du blé; d'aucuns disent qu'il cultive cette céréale, mais j'ignore si le fait est exact. Toutefois, le 5 avril 1939, il a fait les déclarations suivantes que je relève à la page 2669 du hansard de cette année-là:

L'on a démontré tant et plus qu'il était possible de cultiver vingt boisseaux de blé par acre, à un coût variant entre 30 et 40 cents le boisseau. Nous avons eu de grandes discussions au sujet du coût de production du blé. Il en coûte un certain montant pour cultiver une acre de terre, que l'on y sème du blé ou non, et, le cas échéant, la récolte de ce blé coûtera également un certain montant. Or, j'affirme que l'on a démontré à maintes reprises qu'il était possible de cultiver vingt boisseaux de blé à l'acre, à un coût moyen variant entre 30 et 40 cents le boisseau. Pour chaque boisseau additionnel récolté, il y a une diminution des frais de récolte par boisseau. Lorsqu'un cultivateur récolte vingt boisseaux ou plus par acre, ses autres récoltes sont, règle générale, d'un rendement proportionné.

L'hon. M. GARDINER: Lisez ce qui vient ensuite.

M. FAIR: Je n'ai que quarante minutes à ma disposition; le ministre pourra lire la suite plus tard.

L'hon. M. GARDINER: Si l'honorable député lisait le reste, le sens ne serait plus le même.

M. FAIR: Je puis dire au ministre qu'il a nié cela à maintes reprises. Toutefois, si quelqu'un désire lire ce passage entier il le trouvera à la page 2669 du *hansard* de 1939, séance du 5 avril.

L'hon. M. GARDINER: En lisant le passage entier on voit qu'il n'a pas la signification que lui prête l'honorable député.

M. FAIR: Si j'en avais le temps, je lirais le passage entier, mais je ne dispose que de quarante minutes.

Puis, le 14 novembre 1940, toujours sur la question du blé, il a déclaré ce qui suit:

On admet généralement que l'avance de 70c par boisseau à Fort-William, laissant un montant net de 50c le boisseau au cultivateur, ne représente pas le prix total de revient et ne suffit pas, partant, à contenter le producteur. S'il doit toucher plus d'argent, il faudra que cela vienne du prix de vente du blé ou des contribuables du Canada, ou des deux à la fois.

En outre, dans le compte rendu de la séance du 2 août 1940, page 2444 du hansard, je relève les paroles suivantes de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et du ministre:

M. Coldwell: Voici la conclusion à laquelle en vient le professeur Hope:

Dans le cas de rendement moyen, il faudrait probablement au moins que le prix à la ferme

du blé de qualité moyenne soit d'environ 90c le boisseau, et que le prix des céréales secondaires soit à l'avenant, pour maintenir un niveau raisonnable d'existence et assurer le paiement des intérêts sur les dettes actuelles des fermes de l'Ouest. Il faudrait un peu plus que cela pour remettre les fermes dans la situation qu'elles occupaient en 1931.

Voici les commentaires de l'honorable député de Rosetown-Biggar:

La conclusion est absolument évidente. Il est manifeste qu'il faudra un prix de 90c. le boisseau, non pas à Fort-William mais à la ferme, pour maintenir même le niveau d'existence que nous avons maintenant.

L'hon. M. Gardiner: Nous sommes tous d'accord là-dessus. Pourquoi discuter cela longuement?

Je signale tout particulièrement cela, car il n'a mis que cinq ans à en convenir.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député a répété si souvent ces paroles que je les sais par cœur.

M. FAIR: Le ministre a dit:

Nous sommes tous d'accord là-dessus. Pourquoi discuter cela longuement?

L'homme qui avait tenu au cours d'une assemblée les propos dont j'ai parlé avait perdu sa raison; c'est, je crois, ce qui est arrivé au ministre. On nous dit qu'un homme qui perd sa raison cherche à ruiner ses meilleurs amis. Cela s'applique au ministre en cette occasion. Il a tant aimé les cultivateurs qu'il a voulu les ruiner en 1935. Il a cherché à le faire en appliquant les politiques qu'il a élaborées depuis lors, notamment son programme relatif au blé.

Lors de l'arrivée du Gouvernement actuel au pouvoir en 1935, les cultivateurs recevaient pour leur blé un paiement initial de 87½ c. Nous avions alors une commission consultative composée de sept membres. Vu l'intérêt que le ministre de l'Agriculture professe à l'endroit des cultivateurs, je me serais attendu à ce qu'il recommandât certaines choses au Gouvernement. Or, quelque temps après, un décret ministériel ordonnait à la Commission du blé de cesser ses opérations. Cette commission avait été créée par une loi, mais le Gouvernement déclara par décret du conseil qu'elle ne fonctionnerait pas à moins que le prix du blé ne baissât au-dessous de 90c. le boisseau. C'est ainsi que les cultivateurs furent privés des avantages qu'ils retiraient des opérations de la Commission du blé.

Peu de temps après, le prix fut abaissé à 80c. le boisseau, encore par suite de l'amour du ministre pour les cultivateurs. Plus tard encore le prix fut abaissé à 60c., mais, peut-être à cause de la perspective d'élections, il fut relevé à 70c. Il en résulta que nous pûmes remercier le Gouvernement pour cette hausse de 10c. par boisseau.

Je n'approuve pas cette politique et je prétends que le Gouvernement devrait la modifier radicalement. Les cultivateurs ne sont aucunement protégés quant aux prix des articles qu'il leur faut acheter. Je crois savoir que nous payons aujourd'hui plus cher que jamais nos machines agricoles. Qu'est-ce que fait le Gouvernement à ce sujet? Un comité de la Chambre des communes a enquêté sur les prix des instruments aratoires et la législature de la Saskatchewan a fait de même. Il n'en est toutefois rien résulté. Il incombe au Gouvernement d'intervenir en la matière.

Je pourrais soulever plusieurs autres questions, mais je crains de n'en pas avoir le temps. Le problème du blé a plusieurs aspects qui méritent l'attention. Je reconnais que le problème est sérieux, mais il faudra, pour le résoudre, l'aborder autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Le ministre parle aisément de chiffres, pourvu qu'ils ne correspondent pas à la réalité. Parce que nous avions un excédent de blé le 14 novembre, il s'est mis à faire des calculs sur les cinq prochaines années: nous réduirons notre production, la capacité de consommation des autres pays s'accroîtra et, d'après ses chiffres, nous n'aurons plus d'excédent de blé d'ici à cinq ans. Je suis certain qu'avec une augmentation de notre excédent, le prix du blé serait tombé de trois ou quatre cents par boisseau s'il n'avait pas été fixé abitrairement. La chose s'est déjà produite à ma connaissance. Cependant, parce qu'il en est autrement, nous ne constatons pas que les prix offerts à la bourse de Winnipeg soient montés sensiblement.

Avant de l'oublier, je désire demander de nouveau au Gouvernement de suivre, à propos de la bourse de Winnipeg, l'exemple donné par le gouvernement britannique. Sous certains rapports, notre Gouvernement tient beaucoup à imiter le gouvernement britannique. Ce dernier est intervenu peu de temps après le début des hostilités. Si la chose était bonne là-bas, pourquoi, je vous le demande, ne le serait-elle pas pour le Canada? Peut-être quelques amis de la bourse des grains qui se trouvent dans le gouvernement auraient-ils à se plaindre de la fermeture de cette bourse. Les cultivateurs aujourd'hui n'ont plus rien de la poule aux œufs d'or. Tant que leur état restera ce qu'il est, pas de prospérité possible au Canada.

On nous parle beaucoup d'unité, mais ce n'est bien souvent qu'une façon de parler, ainsi que le signalait hier, l'honorable représentant de Bow-River (M. Johnston). Mieux vaudrait moins de belles phrases et plus de travail sérieux.

J'admets avec l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) que nous n'arriverons

pas à résoudre notre problème du blé tant que les quatre grands pays exportateurs, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Etats-Unis et le Canada, ne conviendront pas d'un contingentement applicable à chacun d'entre eux. Je ne favorise pas la restriction de la production, car on ne peut prévoir les variations climatiques et nous pourrions nous trouver en face d'une disette de blé. Mais il serait facile de restreindre les exportations à la lumière de l'expérience fournie par les années antérieures. Dans le cas d'une abondante récolte, les cultivateurs pourraient garder leur blé sur leurs fermes; dans le cas d'une récolte déficitaire, ils seraient protégés par l'assurance-récolte.

Le Gouvernement devrait se défaire de cette habitude qu'il a de nous dire que nous n'avons pas les fonds voulus pour payer le blé un prix raisonnable. Nous consacrons actuellement à la guerre, à la destruction, environ 3 millions de dollars par jour, et nous ne trouvons rien pour subventionner la production du blé ou celle du fromage et du bacon. Je ne parle pas uniquement en faveur des cultivateurs de l'Ouest canadien; je sais que les conditions par tout le pays sont loin d'être satisfaisantes, comme tous ceux qui ont suivi les discours prononcés depuis trois semaines doivent s'en rendre compte.

Je prétends que l'Etat devrait s'emparer de toutes les installations destinées à la manutention des céréales. Ainsi qu'on l'a déjà signalé, les commerçants de grains réalisent de gros bénéfices, surtout de l'entreposage du grain. Aujourd'hui, les cultivateurs se trouvent dans une situation telle qu'ils doivent porter leur grain aux élévateurs et tenir ceux-ci remplis à pleine capacité, afin de se procurer l'argent nécessaire à leur subsistance. Le Gouvernement dépense des millions afin d'organiser nos industries de guerre et les faire exploiter par des gens expérimentés en ce genre spécial d'entreprises; rien ne devrait l'empêcher d'appliquer le même principe à l'entreposage du blé. Le froment joue un rôle tout aussi important, sinon plus, dans notre effort de guerre. Le Gouvernement devrait accorder à chaque cultivateur au moins $1 le boisseau pour une quantité de 2,000 boisseaux ou moins. Le cultivateur dont la production serait de moins de 2,000 boisseaux toucherait ce prix sur tout son blé, tandis que celui dont la récolte dépasserait ce chiffre recevrait $1 le boisseau pour les premiers 2,000 boisseaux et vendrait le reste aux prix des marchés mondiaux. A l'heure actuelle, les prix des marchés mondiaux sont ruineux pour les cultivateurs et, partant, pour le pays.

On s'est plaint en certains endroits cette année au sujet du classement des céréales et on a soulevé à maintes reprises la question des broyures de blé. D'après nos méthodes de classement actuelles, le blé n° 1 qui renferme 3 p. 100 ou plus de broyures passe à la catégorie n° 2. Il arrive parfois que les cultivateurs ne peuvent empêcher leur blé de se broyer et ils se trouvent frustrés d'un rang dans le classement, ce qui représente 1, 2 ou 3c. le boisseau, sans compter la tare qui peut représenter 3c. ou plus.

La question du blé gourd et du blé humide est aussi très importante dans ma province. Le ministre du Commerce (M. MacKinnon) a cherché à résoudre ce problème et je tiens à lui en reconnaître le mérite. Je crois que nous pourrions le féliciter de bien d'autres mesures si les autres membres du cabinet ne semblaient l'empêcher d'accomplir davantage. Il ne peut réaliser tout ce qu'il voudrait. Il connaît l'état de choses existant dans l'Ouest, pour y avoir vécu pendant plusieurs années, et je crois qu'il prendrait les mesures qui s'imposent si seulement ses collègues lui en laissaient la liberté.

Comme je l'ai dit, le grain gourd et humide est une cause d'inquiétude pour les habitants de ma province. Si je comprends bien les règlements, quand, après avoir livré son contingent de grain sec, un cultivateur veut obtenir des wagons pour expédier son grain gourd, il doit déclarer par écrit que ce grain est gourd. Même si la teneur en humidité dépasse tout juste la limite permise, son grain ne peut rentrer dans les qualités commerciales. C'est pour cette raison, je crois, que certains cultivateurs gardent leur grain et acceptent le risque de le voir se détériorer.

On nous a parlé maintes et maintes fois des millions de dollars dépensés par l'Etat dans l'Ouest canadien et d'aucuns vont jusqu'à croire qu'il s'agit d'une sorte de secours. Prenant comme point de départ le prix de 90c. le boisseau sur la ferme accepté par le ministre de l'Agriculture lui-même le 2 août dernier, les producteurs de blé canadiens y ont été privés d'environ 220 millions de dollars par les pertes subies dans la culture du blé cette année. Voilà ce qu'ils ont fourni aux chemins de fer, aux compagnies d'élévateurs, aux banques, aux société de prêts hypothécaires et à toutes les autres industries du Canada. On n'avait pas encore révélé ce fait que je signale maintenant à ceux qui attribuent au Gouvernement une trop grande générosité envers l'Ouest. Je les prie de remonter jusqu'à 1930, afin de comparer les prix de revient au cours des différentes années avec les montants que les cultivateurs ont reçus. Je crois que le résultat de cette opération effacera le sourire de leurs lèvres. Ils verront que l'Ouest canadien a contribué à l'économie de notre pays bien plus que ce qu'on lui accorde.

Je conseille au Gouvernement de tenir compte de quelques-uns des programmes financiers que notre groupe lui a exposés. Je lui conseille aussi d'oublier complètement le mot "inflation", ou d'en chercher l'exacte signification au dictionnaire. Il semble que le ministre des Finances (M. Ilsley) et ses conseillers l'ignorent encore. Nos gens devraient se renseigner davantage sur la monnaie qui commande toute la vie économique du Canada de nos jours. Dans le passé, le manque de monnaie a retardé notre effort de guerre et je crois que nous devons blâmer les puissants du monde de la finance de ce que les cultivateurs de l'Ouest ne peuvent obtenir une avance sur le blé entreposé sur leurs fermes. Je crois avoir raison de dire que la monnaie commande toute la vie économique du Canada. Je me contenterai d'ajouter deux mots et je prie le Gouvernement d'en bien étudier le sens; ce sont les mots: "Crédit social".

M. D. G. ROSS (Saint-Paul's): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord féliciter les motionnaires (M. Claxton et M. Jutras) de l'adresse en réponse au discours du trône de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Je veux les louer surtout de l'appel qu'ils ont fait en faveur de l'unité, demandant au peuple canadien de consentir le plus grand effort et les plus grands sacrifices en vue de gagner la guerre.

Je rends hommages à la population de la Grande-Bretagne qui fait preuve de tant de courage, de fermeté et de détermination dans sa lutte en vue d'écraser, selon la parole de M. Chamberlain, ce méchant homme, ce monstre de fourberie. Nous profiterons certainement de leur exemple.

Je désire également rendre un tribut d'hommage aux femmes du Canada qui contribuent magnifiquement à l'effort de guerre de notre pays, et tout particulièrement à l'association des femmes conservatrices de ma circonscription de St. Paul's pour l'excellent travail qu'elles exécutent sous l'égide de la Croix-rouge. Elles ont obtenu une charte sous l'empire de la loi sur les secours de guerre et elles travaillent nuit et jour à cette tâche.

Le discours du trône nous avertit que nous avons été convoqués maintenant afin de ménager l'occasion d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre du Canada et les problèmes d'ordre national que le conflit a contribué à intensifier ou à créer; qu'on nous fournira des renseignements complets sur la collaboration du Canada avec le Royaume-Uni et sur ses relations avec les Etats-Unis. Le discours nous dit également que la Chambre sera saisie de mesures que les conseillers de Son Excellence jugeront nécessaires au bien-être du pays et à la conduite de la guerre dans toute la mesure de nos forces.

Jusqu'à présent, la Chambre n'a été saisie d'aucune mesure et on ne lui a certainement pas fourni l'occasion d'examiner et de discuter à fond l'effort de guerre du Canada. A mon avis, le débat s'est avéré plus ou moins futile; nous n'arriverons à rien tant que la Chambre ne se réunira pas en comité plénier, qu'elle ne sera pas saisie de mesures réelles.

Le peuple du Canada veut une direction en ce moment. Il ne désire pas de calmants, mais c'est ce qu'on lui a servi; nous nous sommes rendus ici pour obtenir les renseignements que la population demande, mais que le Gouvernement ne cherche à lui donner que sous forme de déclarations ministérielles. A cause de cette façon de procéder, il nous sera presque impossible de nous bien rendre compte de la situation et nous n'aurons pas l'occasion d'offrir des critiques d'ordre pratique tant que nous ne nous réunirons pas en comité plénier pour étudier des mesures concrètes présentées par le Gouvernement.

On aurait en somme atteint le même résultat si les ministres avaient remis leurs déclarations au directeur de l'information publique qui les auraient communiquées aux députés et aux journaux. Cependant, maintenant que nous sommes réunis ici, je crois que chaque ministre devrait nous faire une déclaration. Ceux des Postes (M. Mulock), des Pêcheries (M. Michaud), du Revenu national (M. Gibson), devraient à leur tour prendre la parole, car la Chambre aimerait savoir ce qu'ils accomplissent, afin que lorsque nous reviendrons dans environ deux mois, nous puissions les assujettir à un interrogatoire sur le parquet de la Chambre.

Nous avons certes obtenu une certaine quantité de renseignements utiles et, sans doute, offert beaucoup de critique d'ordre pratique. Cependant, ce qui nous préoccupe c'est que le Gouvernement ne recherche pas l'aide de tous les honorables membres de la Chambre. Le cabinet semble imbu de l'idée que le Gouvernement ne peut pas se tromper et il se montre irritable lorsqu'on le blâme. Il ne semble pas comprendre que les membres de l'opposition font des reproches au Gouvernement sans penser aucunement à la politique. Il met tant de politique dans son effort de guerre, je suppose, qu'il ne peut pas concevoir qu'on pense autrement, mais je puis l'assurer que les membres de l'opposition désirent aussi vivement poursuivre notre effort de guerre, que les membres du Gouvernement ou que qui que ce soit, sinon davantage.

Cependant, le Gouvernement a décidé de poursuivre l'effort de guerre du Canada dans cet esprit de parti, et il doit assumer la responsabilité et accepter le blâme de tous les péchés d'omission dont il peut être coupable. Quant à nous, en notre qualité de membres de l'opposition, nous devons nous rendre

compte de nos obligations à cet égard. Je prédis que, lorsque l'on écrira l'histoire de l'effort de guerre de ce ministère accompli dans cet esprit de parti, et que tous les faits seront connus, le tableau ne sera pas aussi admirable qu'on veut nous le faire croire. S'il se produisait des revers sérieux, ou si les hostilités se prolongeaient sans raison, le Gouvernement actuel sera accusé par les historiens d'avoir négligé délibérément d'utiliser au maximum les services de tous les membres de la Chambre, indépendamment de leurs opinions politiques. Le ministère poursuit une guerre libérale, et le public le sait. Voilà l'une des principales raisons du manque de confiance que le peuple a dans ses dirigeants aujourd'hui. De fait, le Gouvernement n'a songé jusqu'à présent qu'à son succès politique. Il a centralisé toutes les sources de renseignements publics relatifs à la guerre et les garde sous sa coupe aussi rigidement que le ferait un dictateur. La presse ne peut en obtenir que par l'intermédiaire du Gouvernement, qui peut sévir si elle est prise en défaut.

Je n'ai rien à redire contre l'administration de Radio-Canada, mais, cependant, c'est un instrument entre les mains du ministère, qui s'en sert sans vergogne, tous les jours, pour ses fins politiques. C'est là un mauvais usage de Radio-Canada. On pourrait l'employer à de bien meilleures fins. De plus, ce mauvais usage fait soupçonner au public que, au lieu de chercher à gagner la guerre, nous ne faisons pas notre possible sous ce rapport. Ce malaise et ce soupçon sont calmés par diverses nouvelles, d'une nature ou de l'autre, que donne, de temps à autre, le directeur de l'information publique. Certes, on ne peut approuver tout ce qui se fait, et il incombe à chaque membre de la Chambre de profiter de ses privilèges et de critiquer. Il n'y a rien de tel qu'une honnête critique pour aiguillonner un gouvernement ou pour accroître son effort. En réalité, on aurait dû déjà avoir accompli tout l'effort possible. Notre effort actuel devrait être complet.

On nous a dit que le Gouvernement a un programme de longue portée, et qu'il a travaillé jour et nuit pour le mettre en vigueur, mais certains faits démentissent cette assertion. Ainsi, depuis le début des hostilités, nous avons eu un camp à Camp Borden et nous savions qu'il y aurait affluence d'hommes à cet endroit. Ils sont aujourd'hui au nombre de 16,000 à 17,000. Il y a deux semaines, 239 soldats étaient à l'hôpital et, comme on manquait d'infirmiers, la préparation des aliments a été laissée à quatre hommes seulement. Les patients alités devaient se lever pour aller chercher leur repas et, lorsqu'ils étaient trop malades, leurs voisins plus dispos y allaient pour eux.

[M. Ross (Saint-Paul's).]

Les médecins des régiments s'efforcent de donner les soins voulus dans leur propre infirmerie, mais on comprend que cela ne suffise pas lorsque le nombre des malades se multiplie. Ils n'ont cessé de demander pour Camp Borden, des moyens d'hospitalisation appropriés, et on a répondu à cette requête en aménageant un hôpital de 75 lits. Pourquoi a-t-il fallu lutter pour obtenir quelque chose d'aussi indispensable? Il faut à un camp comme celui-là un hôpital assez spacieux où l'on peut traiter les maladies contagieuses en procurant aux patients l'isolement convenable. Je crois savoir qu'on va construire un hôpital de 1,000 lits. Mais si l'on songe que, dans un camp de cette importance, on calcule généralement que la maladie atteint 5 p. 100 des effectifs, il semble qu'on ait omis jusqu'ici d'organiser ce service. Nous sommes en guerre depuis quinze mois et la constuction de cet hôpital est toute récente.

Il y a plus. Les cinq ambulances affectées à ce camp ont parcouru 150,000 milles pour transporter à Toronto les malades que l'on ne pouvait soigner à Camp Borden. Il n'y a même pas de salle d'opération. Y a-t-il aujourd'hui une ville de 16,000 ou 17,000 âmes qui n'a pas son hôpital avec salle d'opération appropriée? Le repos est indispensable dans les cas d'appendicite aiguë ou de fracture. Il a pourtant fallu conduire à Toronto pour leur faire subir les traitements voulus, les malades ainsi atteints. Ce n'est pas ce que j'appelle de l'organisation. Les suites n'ont pas été graves dans ces cas-là mais cela est plutôt dû à la chance et à l'habileté des médecins.

J'ai déjà signalé un autre exemple de manque d'organisation au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et au ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie). On est censé y voir, bien que cela date de longtemps. Prenons le cas d'un soldat de l'armée active qui tombe malade et se trouve classé dans la catégorie E. Il est automatiquement licencié. Jusqu'à ces derniers temps, il y avait un organisme administratif chargé de s'occuper de lui et de sa famille durant la période d'invalidité.

Prenons un cas réel: l'intéressé a dû regagner son patelin et là, ainsi que sa famille, recourir à l'assistance publique. Il a même dû se faire donner des soins médicaux par charité. Là non plus, l'organisation n'est pas brillante, mais je me suis laissé dire que l'on prend des dispositions en vue de remédier à cet état de choses. Peut-on prétendre que le moral du peuple est intact lorsque pareilles anomalies se produisent? Cela est impossible. Il est vrai que le ministère de la Défense nationale renvoie les cas de la catégorie E au ministère des Pensions et de la Santé nationale en vue du traitement nécessaire, mais il n'en reste pas

moins que le soldat ou l'officier est souvent informé, pendant le traitement, qu'il a été libéré de l'armée active à une certaine date. Même s'il a besoin d'autres soins, il ne touche pas de solde et sa famille est sur le pavé.

Il faut s'attendre que les soldats de l'armée active du Canada soient hospitalisés pour des maladies qui, selon les termes de la loi, ne sont pas attribuables au service. Ces hommes cependant devraient rester dans l'armée jusqu'à la fin du traitement. Si les autorités médicales jugent que leur état de santé n'est pas satisfaisant, il faudra naturellement les réformer.

N'oublions pas l'exemple des combattants de la dernière guerre. Il est tout à fait justifiable de prévenir l'augmentation du nombre des invalides à qui il faudra payer une pension ou de le diminuer en soignant leurs maladies. L'intérêt public le veut. Je ne crois pas cependant qu'il faille réformer les hommes qui exigent un traitement médical avant que la commission des pensions ait statué à leur sujet. Pourquoi ces soldats et leurs familles seraient-ils privés pendant ce temps de ressources?

Les soldats qui ont servi durant la dernière guerre ont combattu pour faire du Canada une terre de héros, non seulement des héros de la guerre mais des héros de la vie quotidienne. Nous avons toujours trouvé en temps d'élections les fonds requis pour combler les déficits des compagnies de chemins de fer ou pour entreprendre des travaux publics, mais quand il s'est agi des anciens combattants, des personnes à leur charge et de leurs veuves il a fallu se battre pour leur obtenir gain de cause. Une mesure de ce genre entraînerait de fortes dépenses pour le peuple canadien, disait-on. Nous n'attachons pas grande importance à présent à ce qu'il en coûtera au peuple. C'est un aspect secondaire de la question.

Des hommes et des femmes combattent aujourd'hui pour le Canada et il faut leur offrir autre chose que de belles paroles. Souvenons-nous des vers de l'"Ode aux morts" de Bunyon; je voudrais que chaque honorable député s'en pénètre:

They shall grow not old, as we that are left grow old;
Age shall not weary them, nor the years condemn.
At the going down of the sun and in the morning
We will remember them.

Souvenons-nous d'eux. Ne les oublions pas comme nous l'avons fait pour les autres.

Je ne dirai qu'un mot au sujet de la permission aux soldats avec transport gratuit. Nous aurons à résoudre cet hiver un problème sérieux. D'autres honorables députés ont déjà traité la question. On devrait accorder aux soldats des permissions à intervalles réguliers. Il serait peut-être plus facile de donner des congés plus fréquemment à ceux qui ne sont pas éloignés de chez eux. Je propose qu'on permette au soldat de passer au moins cinq jours chez lui. Je ne veux rien dire au sujet de la fréquence de ces congés, mais un tel régime rendrait les familles et les hommes plus heureux pendant le séjour de ces derniers au pays. Pourquoi ne leur permettrait-on pas périodiquement d'aller passer cinq jours dans leurs familles, tous frais de voyage payés?

Je pense à une autre question qui paraîtra peut-être, à certains, de peu d'importance. Chacun de nous peut expédier, au prix d'un dollar, trois cents cigarettes à nos troupes outre-mer, mais certains de nos soldats n'ont pas d'amis, ou presque pas, assez fortunés pour leur offrir ce cadeau. Plusieurs m'ont écrit à ce sujet, et je trouve étonnant que nos troupes ne puissent se procurer des cigarettes outre-mer au prix que je viens de mentionner. Je cite quelques passages des lettres qui me sont parvenues:

L'achat de tabac et de cigarettes en ce pays est tout à fait au delà de nos moyens, car les cigarettes se vendent 1 shilling 6 deniers le paquet de vingt; et le tabac 1 shilling 3 deniers, le seizième de livre.

Ceux qui, plus fortunés, comptent de nombreux amis et parents au Canada n'ont pas trop à se plaindre de la situation, mais ils ne représentent qu'une bien faible partie de nos troupes. Ne pourriez-vous pas faire en sorte, au Parlement, qui le soldat canadien puisse acheter son tabac et ses cigarettes à peu près au prix qu'ils se vendent au Canada?

La question n'est pas déraisonnable, et je suis étonné de voir que le Gouvernement ne s'en soit pas occupé plus tôt. Dans une autre lettre, je relève ce qui suit:

Les articles de luxe, le tabac, les cigarettes, et le reste, se vendent très cher ici, tout juste au delà des moyens d'un sapeur pour ce qui est de la consommation régulière. On s'en procure bien le jour de la paie ou le lendemain, mais c'est tout.

Les cigarettes ne sauraient être classées, à l'heure actuelle, dans la catégorie des articles de luxe. Dans l'armée, elles sont presque une nécessité. Je signale donc la chose au Gouvernement en le priant de faciliter sans délai à nos troupes l'achat de cigarettes et de tabac.

On entend raconter plus d'une histoire au sujet de notre manque d'équipement. Je serais le dernier à critiquer le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) lorsqu'il affirme que nous devons d'abord approvisionner la Grande-Bretagne, même si nous devons pour cela nous passer du nécessaire. Il a tout à fait raison, mais je ne puis m'empêcher de penser qu'il devrait y avoir moyen d'équiper petit à petit les différentes unités que nous sommes présentement à entraîner. On a peine à croire que nous manquons de vêtements au Canada

quand on se rappelle la déclaration que formulait le ministre des Munitions et Approvisionnements à la Chambre des communes, le 30 juillet dernier, ainsi qu'en fait foi le *hansard* à la page 2333. Il affirmait, à cette époque, que la production de brodequins avait atteint 30,000 paires par semaine, celle des tenues de combat environ 20,000 par semaine, celle des couvertures 30,000 par semaine, et le reste. Puis, il nous a cité de nouveau, le 20 novembre dernier, ainsi qu'en fait foi le compte rendu officiel, à la page 305, les chiffres de la production de tenues de combat, de vareuses, de pantalons, de couvertures, et le reste. On a peine à comprendre, dis-je, en face de telles déclarations, comment il se fait que nos troupes au Canada puissent manquer de vêtements.

Le public devrait en savoir plus long sur cet aspect de notre effort de guerre. J'ajoute foi aux paroles du ministre lorsqu'il affirme, ainsi que le rapporte le *hansard* à la page 297, qu'un câble reçu récemment de Grande-Bretagne insiste sur l'importance de ne révéler aucuns chiffres relativement à la production de munitions et d'avions. J'admets que le Bureau des Dominions ait pu lui faire parvenir cette demande, mais j'aimerais en connaître l'auteur, car je ne puis concilier cette dépêche avec les renseignements qui nous parviennent de temps à autre par voie de la radio. Je suppose que tous les honorables membres ont appris, l'autre soir, la nouvelle qu'on avait livré à la Grande-Bretagne des appareils de visée faits aux Etats-Unis et qu'on avait pris les dispositions voulues en vue d'échanger des avions de bombardement, que tel nombre de bombardiers et de moteurs allaient être expédiés d'un endroit à un autre, et le reste. Il y a quelque temps, nous étions mis au courant, par le truchement de la radio, du nombre exact d'avions livrés en Grande-Bretagne par les Etats-Unis, au cours de tel mois.

Le ministre nous a fait part—ou plutôt, il nous l'a annoncé par la voix des journaux—du nombre de chars d'assaut que nous fabriquons ou que nous nous proposons de fabriquer. Puis, le ministre des Munitions nous apprend qu'une maison de Québec doit commencer à fabriquer, en octobre, des canons de vingt-cinq. Je cite le *Toronto Daily Star*, du 22 août, où il est fait allusion à une déclaration du ministre à cet effet. De fait, les journaux américains nous fournissent plus de renseignements que nous ne pouvons en obtenir dans cette Chambre. Il suffit de les consulter pour s'en rendre compte.

Le public veut évidemment savoir ce que nous nous proposons de produire; mais il s'intéresse tout d'abord à notre production actuelle et au matériel déjà livré. Tout ce qui touche la production semble être du domaine futur. Il suffit de lire la déclaration du ministre pour s'apercevoir qu'il est impossible à un seul homme d'accomplir une aussi lourde tâche. Le ministre admet—il me l'a dit lui-même l'autre jour—qu'il travaille quinze ou seize heures par jour. Je sais que le ministre sait tenir compte de tous les faits; cependant, il se leurre passablement s'il croit pouvoir accorder à tous ses devoirs l'attention qu'ils méritent en temps de guerre. Je sais qu'il cherche, de temps à autre, à rectifier ses erreurs, et qu'il est aidé de fonctionnaires fort compétents. Cependant, il en est d'autres qui ne nous inspirent pas la même confiance.

Tous reconnaissent qu'il dirige avec toute l'efficacité voulue, le ministère dont relève la radiodiffusion. Il est l'homme tout désigné pour administrer ce service; mais il faudrait le soulager de ses responsabilités dans d'autres domaines. De plus, le ministre sert de trait d'union entre le cabinet et les administrateurs du plus vaste programme industriel jamais entrepris au Canada, programme dont il est lui-même l'âme dirigeante. Qu'on lui demande qui est chef de tel ou tel service et il répondra, "C'est moi". Il voudrait surveiller lui-même la mise en œuvre de ce programme, c'est-à-dire prendre une part active à la direction et la réglementation de nos plus importantes industries. On devrait lui adjoindre un homme d'affaires de premier plan, nanti de tous les pouvoirs voulus pour coordonner, à l'abri de toute influence politique, la plus importante de nos grandes industries—celle des approvisionnements de guerre.

Je passe maintenant au projet d'entraînement de trente jours. J'estime que le plan actuel n'est que du gaspillage et un bien pauvre mariage politique destiné à satisfaire l'opinion publique. Mais il a fallu y avoir recours à cause de l'imprévoyance dont le Gouvernement a fait preuve dans le passé. Si l'on avait bien fait comprendre aux Canadiens quel rôle leur pays serait appelé à jouer advenant le cas de son entrée en guerre, et si le Gouvernement avait cessé, depuis le début de la guerre, de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays—ce sont là les termes dont s'est servi mon chef (M. Hanson) dans son amendement—créant ainsi un faux sentiment de sécurité quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante, j'estime qu'il n'aurait pas été nécessaire de recourir à un tel projet. Si au lieu d'agir de la sorte, le Gouvernement avait voulu envisager la réalité, nous n'aurions pas à dépenser 50 millions de dollars par an pour mettre à exécution ce plan d'entraînement à court terme. Le plan d'entraînement de

trente jours a, sans aucun doute, fait quelque bien. Un congé fait toujours du bien à son homme, s'il le passe dans de bonnes conditions, étant bien nourri et sous une bonne discipline; mais de telles vacances sont coûteuses pour le pays. Envisageons les faits. Dans un discours radiodiffusé, le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) a dit:

D'ici un an il nous faudra des hommes pour manœuvrer chaque canon, chaque avion et chaque camion fabriqués et cela sur la première ligne du front.

Méditez bien cela. Quelle doit être la confusion au sein du cabinet touchant les grandes lignes de la stratégie qui s'impose dans la poursuite de la guerre. Indices manifestes de l'indécision et des tâtonnements caractéristiques du régime actuel depuis le début des hostilités. Il suffit de lire quelques passages de récents discours pour s'en rendre compte. Le premier ministre (M. Mackenzie King) déclarait le 12 novembre que chaque partie de l'Empire avait pour premier devoir de veiller à sa propre défense. Puis il ajoutait:

Telle est la ligne de conduite que nous avons suivie dès le début, telle est la ligne de conduite que nous suivons actuellement, telle est la ligne de conduite que nous entendons suivre tant que nous serons responsables de la direction de l'effort de guerre du Canada.

Voilà quelle est sa politique, et il ne dit rien des besoins en hommes pour la manœuvre des canons, des avions et des camions sur la première ligne du front. Trois jours plus tard, le ministre de la Défense nationale, s'étendant sur les réalisations atteintes au Canada, a dit:

Permettez-moi de rappeler au chef de l'opposition (M. Hanson), qui semblait croire que nous attachions trop d'importance à la défense du Canada, que j'ai dit avec insistance au mois de juillet que notre première ligne de front était dans la forteresse insulaire que sont les Iles Britanniques...

Je puis dire à la Chambre que les principes sur lesquels nous appuyions alors notre tâche sont les mêmes qui nous dirigent aujourd'hui. Le seul changement qui s'est produit a été de développer plus que jamais le sentiment que c'est notre intérêt vital d'aider à tenir et à renforcer la ligne de front qui se trouve sur la Manche.

Cette politique me semble bien différente de celle qu'énonçait le premier ministre. Le ministre de la Défense nationale disait un peu plus tard:

Le comité de guerre du cabinet a étudié à plusieurs reprises la question de la durée de l'instruction militaire en fonction du problème de nos ressources en hommes et nous sommes maintenant à considérer la possibilité de porter la période d'instruction à quatre mois et de réduire le nombre global d'hommes occupant des emplois civils qui devraient être appelés au cours d'une année. Nous aurons ainsi, dans la population du Canada, un grand nombre d'hommes dont l'entraînement serait complet...

Une telle prolongation de temps et une telle réduction de nombre devraient contribuer à prévenir un trop grand bouleversement dans l'industrie.

Cette politique-ci semble tenir le milieu entre les deux, mais elle est tout de même différente. Je reviens maintenant à la déclaration faite par le ministre des Services nationaux de guerre à la radio le 17 novembre alors qu'il prit une attitude contraire. Il a dit:

J'estime qu'il serait sage de mettre fin à ces propos adverses à l'entraînement militaire pour les ouvriers affectés à la fabrication d'avions, de munitions, d'armes et de navires et de se rappeler que d'ici un an il nous faudra des hommes pour manœuvrer chaque canon, chaque avion et chaque camion fabriqués et cela sur la première ligne du front.

Puis il ajoutait:

A quoi servirait de fabriquer ces machines si nous ne formons ceux qui doivent les manœuvrer.

Je diffère d'opinion avec le ministre sur ce point. Je crois que nous fabriquons certaines de ces machines pour les fins du plan d'entraînement aérien comme pour l'usage de la Grande-Bretagne. Mais je reviendrai sur ce point.

En ma qualité de ministre des Services de guerre, et après avoir vu la Grande-Bretagne à l'œuvre, je disais qu'il faut plus de temps pour former un soldat que pour former un ouvrier industriel. . .

Les directeurs de fabriques qui prétendent ne pas pouvoir produire à plein rendement sans nuire de quelque façon à l'entraînement militaire de certains hommes devront peut-être apprendre de la bouche de quelqu'un qu'ils n'ont pas la compétence voulue pour être à la direction de manufactures en temps de guerre.

Ce qui me semble un énoncé bien net d'une politique différente. En d'autres termes, nous avons trois politiques, l'une du premier ministre et deux des membres de son cabinet. C'est un signe certain de confusion. Le ministre des Services nationaux de guerre me paraît réaliste; il nous déclare du moins qu'il possède des renseignements directs et que d'ici un an il faudra un homme par fusil, par avion et par camion sur la première ligne de combat. Quand doit commencer l'entraînement qui nous procurera ces militaires dans un an? Le facteur temps est essentiel; il le déclare. Il nous dit qu'après avoir vu la Grande-Bretagne à l'œuvre il faudra beaucoup plus de temps pour former un soldat que pour former un ouvrier industriel. Quelle est la politique? Le Gouvernement devrait, il me semble, nous indiquer au juste quelles sont ses intentions.

Le ministre aurait déclaré dans une entrevue que la victoire ne viendra pas exclusivement des bombardements aériens, mais aussi

d'une forte armée mécanisée, bien outillée, lançant l'offensive et pénétrant en territoire ennemi le moment venu. Nous avons 50,000 soldats outre-mer, une division sur l'Atlantique, une autre ira sur le Pacifique, et d'autres sont à l'entraînement. Combien faudra-t-il de soldats pour soutenir ceux que nous avons outre-mer? A quelle fin tendons-nous? Que projette d'accomplir le Gouvernement pour que le Canada soit en mesure de faire sa part au moment opportun? Les recrues ne peuvent se former en un mois, ni même en quatre mois. Ce serait un crime d'obliger des soldats mal entraînés à passer l'océan pour manœuvrer ces machines. J'ai demandé, au cours de la dernière session, de recommencer la formation des adultes, hommes et femmes, et de prendre immédiatement les moyens d'aider l'industrie, afin de permettre aux jeunes gens dont les engins de guerre requerraient les services de se soumettre à l'entraînement.

Le ministre ajoutait que les administrateurs d'établissements qui prétendent ne pouvoir produire à plein rendement sans nuire à la formation des militaires risquent de se faire dire, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne, qu'en leur qualité d'administrateurs industriels ils ne sont pas à la hauteur de leur tâche en temps de guerre. Je me demande si les administrateurs industriels sont les seuls à mériter ce reproche de n'être pas à la hauteur de leur tâche en temps de guerre. Le ministère du Travail se montre-t-il à la hauteur des exigences des temps de guerre? Il faut la plus complète collaboration entre ces administrateurs industriels et le ministère du Travail.

A l'heure qu'il est le ministre entretient des divergences de vues avec M. Sanderson, de la Fleet Aircraft, Limited. Dans un communiqué aux journaux le ministre a déclaré qu'il ne reculerait pas et que tous les hommes visés par la dispute devront subir l'entraînement. M. Sanderson n'est pas le seul à souffrir grandement de cette période d'entraînement de trente jours. Qu'importe-t-il le plus aujourd'hui, je le demande? N'est-ce pas la production d'avions? C'est certainement ce qu'on m'a laissé entendre. D'autres manufacturiers, qui n'ont pas formulé de plaintes, m'ont expliqué que cette interruption de trente jours constitue un problème très grave et qu'elle ralentit la production d'avions. Je suis d'avis que rien ne devrait nuire à cette production. J'estime que les administrateurs industriels devraient parler en connaissance de cause.

Il faut établir une distinction bien marquée, et que je n'aperçois encore nulle part, entre le meilleur parti à tirer, d'une part des ouvriers et ouvrières, et d'autre part de ceux qui doivent s'enrôler dans l'armée. Il faut arrêter cette politique, et l'annoncer, pour que les préparatifs soient faits en conséquence. Il ne

[M. Ross (Saint-Paul's).]

sert à rien d'atermoyer. Plus nous fabriquerons d'avions et formerons de pilotes, plus grande sera notre aide à la Grande-Bretagne. Quand elle aura des nuées d'avions de chasse et de bombardement, la débâcle de l'ennemi ne sera pas loin. Ce jour-là, nous aurons besoin d'hommes entraînés.

Les gens d'Europe sont las de la guerre, nous dit-on, et le Gouvernement devrait intensifier son effort maintenant.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements a signalé la difficulté de se procurer la matière première, et surtout des métaux comme l'acier. Il a mentionné aussi la situation au point de vue de la main-d'œuvre. Ainsi que le ministre des Finances (M. Ilsley), il a exhorté la population à s'abstenir d'acheter des articles contenant de ces métaux et matières, afin de réduire ainsi la consommation domestique. Les Canadiens croient-ils vraiment à la sincérité de cette exhortation du Gouvernement, quand il continue à employer de la main-d'œuvre, de l'acier et sans doute d'autres matériaux dans la construction de la gare centrale de Montréal? Comment le Gouvernement peut-il justifier cette façon d'agir?

On nous a aussi engagés à garder notre argent canadien et nous continuons à importer de l'acier des Etats-Unis pour la gare en question. Comment peut-on concilier l'appel du Gouvernement au sujet de l'économie de la monnaie canadienne et cette flagrante prévarication de sa part quant au gaspillage de cette même monnaie? Cela est inconciliable.

Il faut prendre des dispositions au sujet de l'accroissement de notre balance défavorable du commerce qui s'élève chaque mois à quelque 20 ou 25 millions de dollars. D'où viennent les fonds pour l'achat des magazines américains? Quand on examine les couvertures et le contenu de ces magazines, on se demande pourquoi les gens les achètent. Quelqu'un s'imagine-t-il que beaucoup des magazines importés des Etats-Unis constituent un appoint à l'effort de guerre du Canada? On pourrait fort bien conserver l'argent affecté à l'achat de ces publications.

Un autre sujet que je veux traiter offre la plus haute importance à une époque comme celle-ci. Je veux parler de la nécessité d'aménager le plus vite possible un fort poste émetteur à ondes courtes d'une puissance disons de 50,000 watts. On aime les Canadiens au Mexique et dans les républiques sud-américaines telles que le Chili, l'Argentine, le Brésil, le Pérou et plusieurs autres, mais nous avons peu l'occasion de visiter ces pays. C'est presque impossible en temps de guerre. Cependant, il faut maintenir des relations amicales. Au point de vue commercial, il importe de conserver des liens avec ces pays et nous devrions avoir l'installation voulue pour

organiser des émissions radiophoniques à leur intention. Nous savons que, par le temps qui court, ils ont l'esprit empoisonné par la propagande radiophonique allemande et italienne. Jusqu'ici, à cause de leurs relations amicales avec le Canada et les Etats-Unis, les émissions ennemies se sont heurtées à une certaine résistance là-bas. Par une propagande assez vigoureuse et assez répétée sur un point particulier, nous vaincrons l'opposition. Voilà ce que pourront accomplir nos émissions à l'étranger.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je rappelle à l'honorable député qu'il a épuisé ses quarante minutes.

M. ROSS (St. Paul's): Quelques minutes encore et je termine.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je suppose que l'honorable député poursuit ses remarques du consentement unanime de la Chambre.

M. ROSS (St-Paul's): Il faut que nous ayons le moyen de riposter à ces émissions étrangères. Ne fût-ce que pour ce motif, il semble essentiel que le Canada puisse aménager le plus tôt possible un poste émetteur à ondes courtes.

Envisageons un autre aspect de la question. Quel serait le résultat, s'il arrivait malheur à la British Broadcasting Corporation? Actuellement, elle donne des émissions destinées à l'Amérique méridionale, mais je me demande ce qui arriverait, si ses programmes se trouvaient complètement ou partiellement éliminés. Comme élément de son effort de guerre, le Canada pourrait aider la Grande-Bretagne en construisant une station du genre que j'ai indiqué. L'entreprise serait promptement réalisable sous le régime des bandes de fréquence prévues par la convention de Berne. En vertu de ces dispositions, la Société Radio-Canada avait obtenu l'usage de dix bandes. J'ai les détails sous la main, mais je ne prendrai pas le temps de les indiquer à la Chambre. Sauf une qui n'a pas beaucoup de valeur, le Canada a perdu toutes ces bandes par leur inutilisation ou du fait de l'invasion ou de l'intrusion pratiquée par d'autres.

Je tiens de bonne source, cependant, que nous pourrions utiliser les bandes de fréquence de 25 et 31 mètres, et leur emploi nous permettrait d'atteindre pour ainsi dire n'importe quel endroit au monde. Si nous agissions promptement, l'aménagement d'une station à antennes dirigées coûterait environ un demi-million de dollars. Ce n'est pas une somme considérable pour une entreprise pour ainsi dire essentielle. Les frais d'aménagement augmentent; c'est l'embarras. Je ne puis préconiser la chose trop vigoureusement comme mesure de guerre de première importance. Cela importe non seulement pour le Canada, mais aussi pour la Grande-Bretagne comme moyen de lui fournir un réseau double.

Je n'ai qu'une autre considération à indiquer...

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je croyais que l'honorable député avait la permission de continuer pendant quelques minutes seulement. Il dépasse maintenant son temps de parole de plus de cinq minutes.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, j'apprécie les applaudissements des honorables députés de l'opposition parce que je constate qu'ils s'adressent à moi. J'allais proposer que vous déclariez qu'il est onze heures, car je ne savais si la question des bandes allait nous retenir longtemps. Je serai bref, vu qu'un autre honorable député doit prendre la parole après moi.

Je ne serai pas avare de mes éloges en ne mentionnant que les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Au contraire, mes compliments s'adresseront à tous ceux qui ont prononcé des discours, dont la plupart, à mon sens, étaient fort bons et d'ordre pratique. Si un député ne peut formuler de critiques tout en se montrant pratique, j'imagine qu'il ne vaut pas la peine d'être élu.

Les commentaires de l'honorable préopinant (M. Ross, St-Paul's) m'ont particulièrement intéressé parce qu'ils m'ont donné matière à parler. Il a fait observer que la présente session n'était pas une session ordinaire, mais plutôt une session préparatoire à une campagne électorale. D'après ses remarques, je comprends fort bien pourquoi il l'a ainsi appelée; il s'est surtout efforcé de louanger l'effort de guerre des bonnes dames de sa circonscription qui travaillent pour la Croix-rouge. Il est manifeste qu'il commence déjà sa campagne.

L'honorable préopinant a accusé le parti libéral de faire le jeu de la politique. Pendant mon court séjour ici, j'ai constaté que chacun des honorables membres de la Chambre et en particulier l'honorable représentante, est un bon camarade, à quelque parti qu'il appartienne. Je note que l'honorable député a dit que nous sommes confits dans la politique de parti et que son groupe est tout aussi désireux que nous de gagner la guerre. J'aimerais avoir le temps de lui parler de la politique de parti à laquelle se livre le gouvernement libéral en Colombie-Britannique: on n'y a nommé à des emplois que des conservateurs.

Quand l'honorable préopinant affirme que l'effort de guerre de son parti vaut bien le nôtre, je reconnais que son assertion est fondée. A cet égard, je vais donner lecture des commentaires, non pas du chef conservateur à la Chambre, mais de l'organisateur de ce parti au

Canada. J'en emprunte le compte rendu à la *Province* de Vancouver, organe des conservateurs en Colombie-Britannique, numéro du 21 octobre.

Le parti libéral ne revendique pas le monopole du patriotisme. Nous ne prétendons pas être les seuls à vouloir ou à pouvoir gagner la guerre, mais il se peut que l'organisateur actuel du parti conservateur puisse en avoir plus le droit que nous. Je me propose de le citer.

M. MacNICOL: Est-il l'organisateur?

M. CRUICKSHANK: Je donne de l'avancement à l'honorable député. Je cite:

M. John R. MacNicol, président de l'association fédérale conservatrice, a vivement pris à partie le gouvernement fédéral samedi.

Et plus loin:

M. MacNicol a affirmé que le principal objectif du parti conservateur était de gagner la guerre. "Et nous allons la gagner, s'est-il écrié, parce que Dieu est avec nous."

C'est tiré de la *Province* de Vancouver. Je me demande qui était avec eux ces dix dernières années. On a parlé du manque de préparation à cette guerre-ci. Quant à moi, je ne crois pas qu'on doive blâmer un gouvernement quelconque d'un tel manque de préparation. C'est la nation qu'il faut blâmer de n'avoir pas permis au gouvernement de s'y préparer convenablement. Nous avons à la Chambre un honorable député qui peut revendiquer plus de mérite qu'aucun autre. C'est l'honorable député de Saskatoon (M. Bence); il n'appartient pas à mon parti, mais je tiens à le féliciter d'avoir relégué dans l'ombre celui qui a causé le pire tort à la défense du Canada, cet ancien membre du Parlement qui a dit: "Pas un dollar pour la défense nationale".

Certes, des erreurs ont été commises dans le passé et il s'en commettra sans doute plusieurs à l'avenir. Ne croyez pas que je manquerai de critiquer le Gouvernement de certaines bévues qu'il a commises. Il fera mieux de ne pas les répéter à l'avenir. A mon avis, on pourrait rectifier un grand nombre des erreurs commises si l'on accordait plus d'attention aux membres élus du Parlement qu'aux prétendus "hommes à un dollar par année" qui encombrent les rues d'Ottawa. C'est à peu près tout ce qu'ils font. Nous avons été élus, à tort ou à raison, par le suffrage populaire. Le Gouvernement devrait nous faire confiance davantage, il devrait nous demander conseil plus souvent au lieu de s'adresser à ces hommes dont quelques-uns ne pourraient même pas être nommés gardiens de fourrières en Colombie-Britannique. Ils ne sont responsables envers personne et plusieurs d'entre eux sont même absolument irresponsables. Je pourrais citer ce que d'autres représentants de la Colombie-Britannique ont dit à ce sujet, surtout l'honorable député de Victoria (C.-B.) (M. Mayhew), et l'honorable député de New-Westminster (M. Reed), mais je ne m'y attarderai pas.

Un député doit pouvoir critiquer son propre gouvernement, mais il doit le faire d'une manière juste. Je ne m'arrêterai pas à parler de gens qui n'ont pas une paire de chaussettes ou qui n'ont que deux chemises. J'ai passé plusieurs années dans l'armée, j'en suis sorti depuis plusieurs années, et je n'ai encore que deux chemises.

Je désire présenter un autre avis qui pourrait bien être mal accueilli des simples députés. La Chambre devrait être continuellement en session. Les députés de l'extrême Ouest y perdraient au point de vue pécuniaire, mais nous avons demandé au peuple de nous élire pour le représenter durant le temps de la guerre et nous devrions être disposés à demeurer ici. A ce propos, je désire citer les paroles de deux personnages. Au cours de la présente session, on s'est beaucoup plu à citer celui qui est probablement aujourd'hui le plus grand homme d'Etat de l'univers, les personnes présentes exceptées. Je veux parler du premier ministre de la Grande-Bretagne. Plusieurs honorables députés ont cité M. Churchill et je voudrais pour ma part rappeler ce qu'il a dit sur les séances ininterrompues du Parlement, en dépit de la menace des bombardements aériens. Voici ses paroles:

Je rappellerai à la Chambre des communes qu'elle ne devrait pas perdre de vue la tâche démocratique qui lui incombe de diriger la nation et, au besoin, de censurer les actes de l'exécutif.

En d'autres termes, le premier ministre de Grande-Bretagne a demandé aux députés d'offrir leurs avis au conseil exécutif. Il a ajouté:

En ouvrant aujourd'hui cette nouvelle session du Parlement, nous proclamons notre ferme et sincère résolution de maintenir vivaces et actives, même au milieu des dangers qui nous entourent, même sous le feu de l'ennemi, les institutions parlementaires qui nous ont si bien servis. . . et qui se sont révélées les plus souples instruments de progrès, tout en nous permettant de conserver intactes les traditions et les gloires du passé, lesquelles, à cette époque solennelle de l'histoire mondiale, sont à la fois le plus fier symbole de la liberté britannique et l'expression de notre inflexible volonté nationale.

Le premier ministre de la Grande-Bretagne est d'avis que la Chambre des communes de son pays devrait être presque continuellement en session. J'aimerais maintenant citer ici quelques paroles du premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). Les honorables députés qui se trouvent à ma gauche m'ont applaudi lorsque j'ai rappelé les paroles de l'autre premier ministre, mais il se peut qu'ils

n'accueillent pas aussi bien ce que je vais maintenant dire. Je suis d'avis que le premier ministre est aujourd'hui le seul homme d'Etat canadien capable de maintenir l'unité au Canada dans les conditions actuelles. J'exprime ici ma propre opinion, mais c'est l'opinion du représentant d'une circonscription qui, après quinze ans, est revenue au parti libéral.

M. MacNICOL: Quinze ans, c'est long.

M. CRUICKSHANK: Rassurez-vous, je serai ici longtemps encore. Voici ce qu'a dit le premier ministre, d'après ce que je lis à la page 55 du hansard. Je cite:

L'avenir est imprévisible et des plus incertains. Impossible de dire quelles calamités pourront fondre sur nous avant la fin de cette année, ni quels dangers nous réservent 1941 ou 1942. Négliger d'étudier la situation dans son ensemble et de tenir compte de toutes les possibilités pourrait donner lieu aux plus graves périls. Il ne faut pas céder à l'insistance bruyante de ceux qui refusent de voir au delà des problèmes du moment.

Je prie les honorables députés de noter les paroles qui se trouvent un peu plus loin à la même page:

J'ai eu parfois le sentiment que, forcés comme nous le sommes de régler des questions qui surgissent de jour en jour, nous perdons une certaine perspective de la marche des événements.

Voilà pourquoi je dis que la Chambre devrait être maintenue plus ou moins continuellement en session, peu importe que la chose plaise ou ne plaise pas aux simples députés.

C'est un principe libéral, ou du moins c'est ce qu'on m'a enseigné durant ma jeunesse, que le Parlement doit toujours avoir la haute main.

Pour ma part, je crois que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a fait jusqu'ici de grands progrès. Je le répète, peu m'importe les erreurs du passé, à condition qu'elles ne se répètent pas dans l'avenir. Je crois pouvoir prétendre, en toute modestie, connaître quelque chose de la guerre, ayant été en service pendant toute la durée de la dernière guerre. Mes sympathies se portent certainement vers ceux qui font actuellement partie de l'armée, mais il me semble que le ministère de la Défense nationale aurait dû se servir davantage des officiers et des sous-officiers de la dernière guerre comme instructeurs dans le présent conflit. Je crois que le Gouvernement a fait là une erreur formidable et j'espère que le ministre de la Défense nationale verra à y porter remède.

En deuxième lieu, le Gouvernement n'attache pas, à mon sens, toute l'importance voulue à nos grandes routes comme partie de notre défense nationale. Chaque mois, je reçois une petite brochure donnant les détails d'entreprises s'élevant à des millions de dollars, adjugées dans les provinces d'Ontario et de Québec, mais il me semble qu'on pourrait consacrer avec avantage quelques millions à ce que je considère notre principale mesure de défense, la construction d'une grande route à travers le Canada.

Sur le littoral du Pacifique, et j'en sais quelque chose, nous sommes desservis par deux chemins de fer et nous n'avons pas de routes. Si un pays nous déclarait la guerre, ces deux voies ferrées seraient détruites en moins de vingt minutes. Ne serait-il pas sage de la part du Gouvernement, comme mesure de défense nationale, d'affecter quelques-uns de ces millions à la construction de la route Agassiz-Haig et à l'achèvement de celle de Princeton. On peut être certain que si le Canada était envahi nos deux chemins de fer pourraient être détruits en vingt minutes par aucun jeune homme de vingt ans. Et on n'aurait aucun moyen de se procurer des approvisionnements pour les ouvrages de défense que l'on a construits sur le littoral du Pacifique. Le ministère n'a pas, je crois, prêté la moindre attention à cette situation.

Mon honorable préopinant ne semble pas faire grand cas de l'entraînement de trente jours. On a fait un excellent travail dans les camps, et je suis fier de la manière dont les jeunes gens sont entraînés dans ma circonscription. Ce ne sont pas des soldats, c'est vrai, et personne n'a prétendu qu'on peut compléter l'instruction d'un soldat en trente jours. J'ai eu le plaisir et l'avantage de servir avec quelques jeunes gens, non pas de ma propre unité mais de Toronto, et l'on n'aurait pu en faire des soldats en quatre ans.

J'ai une remarque à faire au Gouvernement à cet égard: nous allons perdre tous les avantages de cet entraînement de trente jours si nous ne nous efforçons pas davantage de continuer l'entraînement des jeunes gens dans les unités de l'armée active ou de la réserve. Je conseille au ministre de la Défense nationale de créer un plus grand nombre de ces unités. On ne peut s'attendre à ce que les jeunes gens qui ont subi un entraînement de trente jours se rappellent tout ce qu'ils ont appris et s'intéressent encore à l'armée, si l'on ne s'occupe plus d'eux. Dans ma région les vieux soldats ou les jeunes gens ne peuvent aucunement entrer dans la milice ou l'armée, et il faut tenir le Gouvernement actuel responsable de cet état de choses, qui n'est pas sans gravité. Je prie donc instamment le ministre de la Défense nationale de créer un plus grand nombre d'unités de l'armée active et de la réserve afin que ces jeunes puissent continuer leur entraînement.

J'aimerais vous parler un peu du mécontentement qui croît de plus en plus chez nos soldats. Il n'y a rien qui engendre le mécontentement chez nos militaires comme le fait qu'ils ne sont pas en service actif. Il se peut qu'une fois rendus au front ils aimeraient mieux ne pas y être. A tout événement le soldat est exposé à devenir mécontent au camp et rien n'est plus apte à engendrer cet état d'esprit chez lui que de lui dire que nous ne pouvons pas lui donner un billet gratuit de chemin de fer pour lui permettre de rendre visite à sa famille. A mon avis, c'est ridicule. Nous sommes propriétaires de l'un des chemins de fer et l'autre s'imagine que le Canada lui appartient. Il serait temps de leur montrer qu'il n'en est pas ainsi, et je prie instamment le Gouvernement de prouver aux soldats que nous apprécions leurs efforts à leur juste valeur.

L'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce) et l'honorable préopinant ont reproché au ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) d'avoir laissé entendre qu'un directeur de fabrique serait peut-être remplacé s'il n'agissait de manière que certains des jeunes gens à son service puissent faire leur service militaire au camp. Je suis fatigué d'entendre parler de cette pauvre jeunesse employée dans nos manufactures. Plusieurs de ces jeunes gagnent plus d'argent qu'ils n'en ont gagné jusqu'à ce moment-là, tandis que ceux qui se sont enrôlés ne reçoivent que $1.30 par jour pour protéger les ouvriers de ces fabriques. Si nous imposions les grandes industries de guerre situées dans la circonscription de l'honorable député de Parkdale et dans la ville de Toronto, qui réalisent des bénéfices sans précédents, nous pourrions assurer à nos soldats le transport gratuit.

Il est évident que quelqu'un s'est fourvoyé lorsqu'il s'est agi de construire les baraquements de Nanaïmo. Je me suis laissé dire que l'erreur a été rectifiée, mais il fallait l'éviter. La Colombie-Britannique produit 53 p. 100 du bois canadien et possède en outre les gisements houillers les plus importants du pays. Cependant, il n'y a pas de province plus éprouvée par le chômage que la Colombie-Britannique. Quel que soit celui qui est responsable de la bévue commise aux baraquements de Nanaïmo, il fallait non seulement le destituer mais l'interner.

C'est aujourd'hui, non demain, qu'il importe de nous préparer à recevoir les combattants de la présente guerre. Les deux partis, après le dernier conflit, ont eu à se reprocher de graves erreurs sur ce chapitre, erreurs involontaires sans doute, mais qu'il faut voir dès maintenant, à ne pas répéter. Il conviendrait de charger les comités de la Chambre d'élaborer dès maintenant un plan de rétablissement des soldats, car il faut que le Gouvernement et la Chambre sachent bien que l'on ne permettra pas la répétition, pendant les 20 prochaines années, de ce qui s'est produit au cours des 20 ans qui ont suivi l'autre guerre.

De plus, il est grandement temps que le Gouvernement revise la faible pitance de $20 par mois versée à titre de pension de vieillesse. Il convient d'augmenter cette somme. S'il fallait $20 par mois pour assurer la subsistance d'un vieillard avant l'ouverture des hostilités, il va sans dire que les prix de guerre rendent aujourd'hui cette somme insuffisante. Accordons-leur donc cette augmentation, car une personne âgée de soixante-dix ans ne saurait profiter de cet argent après sa mort. De plus abaissons la limite d'âge.

Quelques mots maintenant au sujet des fonctionnaires des grades inférieurs; je puis le faire en toute sûreté, étant donné qu'il n'y a pas un seul fonctionnaire de l'Etat dans toute ma circonscription. Si je ne m'abuse, je suis le seul à détenir un poste dans l'administration fédérale. Le gouvernement du Dominion doit donner l'exemple aux patrons et nous, membres du Parlement, sommes censés donner l'exemple aux législatures provinciales et aux conseils municipaux, quant à la façon de traiter les employés. Cependant, il y a ici même, à Ottawa, de petits fonctionnaires qui doivent vivre loin de leurs familles moyennant un traitement de $55 par mois. Et l'on voudrait qu'ils fussent bons citoyens! Nous devrions avoir honte et, membre du Parlement, j'ai honte en effet. Je prends mon petit déjeuner dans un restaurant bien modeste, (je loue une chambre, car tous les appartements sont pris par les fonctionnaires à un dollar par an qui encombrent la ville) et dans ce petit restaurant je vois de ces jeunes filles, fonctionnaires à faible traitement, déjeuner d'une simple tasse de café en grillant une cigarette, car c'est tout ce qu'elles peuvent se permettre; quand arrive l'heure du souper, leurs $55 par mois ne leur permettent pas de prendre plus qu'une eau gazeuse et une autre cigarette. Le Gouvernement n'a sûrement pas raison de s'enorgueillir d'un tel état de choses et je ne suis pas des plus fiers d'avoir à dire à mes commettants que l'administration ne verse à ces jeunes gens que $55 par mois. J'espère que le Gouvernement voudra bien dire à certains chefs de la trésorerie, qui touchent $30,000 par an, que le traitement de $55 ne permet pas à une jeune fille de vivre convenablement.

Je représente une circonscription rurale et j'aimerais dire un mot de la situation qui existe chez moi. Nous n'avons bénéficié en aucune façon des dépenses de guerre. Comme l'honorable représentant de Cariboo (M. Turgeon), je ne me plains pas particulièrement du fait qu'aucune de nos industries de guerre

ne soit située dans ma circonscription, car cette circonscription ne s'y prête pas particulièrement, bien que, lors de la dernière guerre, une foule de nos usines aient fabriqué des munitions, alors que, cette fois-ci, aucune ne s'est vu confier un travail de ce genre. Je vois dans les journaux d'aujourd'hui qu'il a été proposé d'amener jusque dans le Saint-Laurent les navires actuellement en voie de construction sur les Grands Lacs, afin de pouvoir les achever et les livrer avant la prise des glaces. Nous avons, sur la côte du Pacifique, des chantiers de construction navale qui n'ont pas la moitié autant de travail et cependant, il ne gèle jamais dans cette région. Que le Gouvernement nous commande des navires et nous les construirons.

Certains honorables députés seront peut-être surpris d'apprendre quel était le prix du lait au mois de septembre 1939. Dans ma circonscription, le prix de cette denrée est proportionné à celui des matières grasses et on fixe le tarif d'après ce que rapportent le lait à l'état naturel, le lait en conserve, le beurre et le fromage. Le prix du beurre en septembre, 1939, était de 35 cents la livre; en septembre 1940 il était de 37 cents la livre, soit une augmentation de 2 cents seulement, après un an de guerre. Je souhaite que certains grands industriels de l'Est entendent ces paroles. Le son coûtait $27.00 la tonne en novembre 1939 et $29.00 en novembre 1940, soit une augmentation de $2.00. Le laitier en retire-t-il quelque bénéfice? Les gros œufs de qualité A valaient 26 cents la douzaine en août 1939. En août 1940 le prix avait diminué de deux cents alors que le coût de la pâtée avait augmenté de 10 cents par quintal. Nous expédions chaque mois des milliers de wagons chargés de bois de construction destiné à l'exportation des ports de l'Atlantique. Ces wagons sont vides quand ils reviennent. Les cultivateurs des Prairies ont en entrepôt des millions de boisseaux de blé qu'ils ne peuvent écouler mais la race stupide que nous sommes laisse ces wagons vides alors qu'ils pourraient être employés à transporter le blé sur la côte du Pacifique où il serait utilisé. Nous sommes en mesure de produire à profit des œufs pour une valeur de 5 millions de dollars. J'appelle votre attention sur ce point. L'an dernier nous n'avons exporté d'œufs de la Colombie-Britannique que pour une valeur de $90,000. La valeur de nos exportations d'œufs en Grande-Bretagne pourrait atteindre le chiffre de 5 millions de dollars avec profit pour nous si nous touchions un bon prix pour notre blé.

J'ai entendu dernièrement un honorable député de l'Ontario—je crois qu'il s'agissait de l'honorable député de Peterborough-ouest (M. Fraser), observer que l'Ouest recevait toutes les douceurs aux dépens de l'Ontario. C'est possible mais je ferais remarquer à l'honorable député que depuis cinquante ans les centres industriels de l'Ontario ont toute la crème. Je ne voudrais pas empêcher le producteur de blé d'obtenir justice en cette enceinte, mais il y a dans les Provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique d'autres cultivateurs qui ont droit au même traitement. J'espère que l'on rendra justice aux cultivateurs des Prairies.

Dans ma région en particulier, on se livre à un nouveau genre de culture. Je suis heureux de constater que le ministre intéressé se trouve à la Chambre. Je regrette que le ministre de l'Agriculture et des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) ne soit pas à la Chambre—non pas que je veuille entrer en discussion avec lui, car j'ai constaté que plusieurs de mes honorables amis de gauche l'ont essayé avec plus ou moins de succès. Nous nous sommes lancés, dis-je, dans la culture des oignons, et bulbes de fleurs. Ceux qui ont quelque connaissance en la matière, savent qu'il faut entre cinq et vingt-cinq ans pour réussir dans cette industrie et que le prix de certains oignons peut atteindre de $100 à $150; voilà pour la mise de fonds. L'oignon sera ensuite divisé et subdivisé jusqu'à ce que le cultivateur ait ensemencé une superficie assez considérable pour lui permettre de vendre ses oignons. Cela peut prendre entre cinq et vingt-cinq ans, suivant le capital dont il dispose.

Ainsi que je l'ai dit, nous nous efforçons actuellement d'implanter, en Colombie-Britannique, cette industrie qui ne concurrence la production agricole d'aucune autre partie du pays. Jamais ne s'est-il présenté d'occasion où la situation internationale favorisât plus nettement l'adoption de ce genre de culture chez nous. Durant les premières années, pendant que nos cultivateurs s'efforcent, tout en subvenant aux besoins de l'existence, d'assurer le succès de leur entreprise, ils comptent dans une large mesure sur la vente de fleurs coupées. Or, ils ont touché, cette année, la magnifique somme de 4c. la douzaine pour les narcisses coupées, sur laquelle ils doivent prélever les frais de culture, de coupage, d'empaquetage et d'expédition. J'espère que le ministre des Finances (M. Ilsley) m'écoute attentivement, car je me propose de lui en causer plus longuement dès l'ajournement de la session, lorsqu'il sera moins occupé. Le cultivateur ne touche que 4c. la douzaine, et qu'avons-nous fait? Nous lui avons accordé une exemption de la taxe de vente jusqu'à concurrence de $500 sur les fleurs coupées et les oignons, ce qui veut dire que, s'il en écoule pour $501, il doit acquitter l'impôt de 8 p. 100 et verser au fisc une somme de $40.80.

Je sais qu'il faut solder les frais de cette guerre et je comprends bien que le principal motif de la présence ici des membres de la Chambre est d'aviser aux voies et moyens de gagner la guerre et d'en faire les fonds. Mais je soutiens que c'est une erreur au point de vue économique, que ce n'est pas à l'avantage du Canada de forcer vers les centres industriels ceux qui ont embrassé cette carrière, en les taxant à ce point pour solder l'effort de guerre, lorsqu'il existe d'autres moyens d'obtenir ce résultat.

Il est autre chose que je tiendrais aussi à proposer avant de terminer mes observations. J'ignore de combien de temps je dispose encore, mais croyant que personne ne tient aux cinq prochaines minutes, je poursuis. La Colombie-Britannique compte un nombre fort considérable de chômeurs. Nous ne retirons aucun des bénéfices qui s'attachent à l'industrie de guerre. Le Gouvernement aurait un moyen de nous venir en aide, admettant que nous possédions bien les ressources que l'on dit se trouver dans la vallée Turner. On m'assure—et je n'ai jamais entendu affirmer le contraire par qui que ce soit d'autorisé, entendant par là, non pas ces personnages à traitement nominal, mais des autorités indépendantes—on m'assure, dis-je, que la vallée Turner recèle d'énormes quantités de pétrole, soit sous forme de gaz ou d'huile. Un des soucis de Hitler à l'heure actuelle est précisément son approvisionnement de pétrole et tous les honorables membres savent que le gouvernement britannique a lui-même pour premier souci la protection de ses propres approvisionnements. Si la vallée Turner contient réellement du pétrole, c'est maintenant et non pas après la guerre, qu'il importe d'établir une pipe-line jusqu'à la côte du Pacifique. La main-d'œuvre est disponible; nous nous préparons sur la côte pour le jour où le pétrole parviendra jusqu'à nous, et enfin nous disposons des moyens de construction.

Un dernier point avant de reprendre mon siège et j'invite le ministre à y songer. Je regrette qu'il occupe un siège à l'arrière, mais j'espère que mes paroles lui parviennent. Nous parlons de conserver nos devises étrangères et j'ai écouté avec un vif intérêt les considérations de deux honorables députés sur la question du change étranger. J'avoue ne pas savoir grand'chose de la question, mais le bon sens ne m'est pas complètement étranger. A Toronto, se trouve une épouse dont le mari, membre des escadrilles de bombardiers de la Royal Air Force, fait du service pour notre défense. Dans une couple de semaines elle deviendra mère, et son mari ne peut envoyer une partie de son chèque ici pour son entretien. Peut-on imaginer chose plus ridicule?

[M. Cruickshank.]

La faute en est aux règlements sur le change étranger. Je pourrais citer une douzaine d'autres cas. Le ministre n'est certes pas au courant de ce qui se passe. S'il l'est, trouve-t-il juste que ce soir même un aviateur qui combat pour notre défense ne puisse transmettre une partie de sa solde à son épouse, qui pour l'heure doit vivre de charité? Un ouvrier d'une firme canadienne de Londres et dont l'épouse habite Toronto ne peut lui remettre une partie de son salaire parce qu'il s'en trouve empêché par les règlements sur le change étranger. Voilà des faits. Je suis absolument certain que le ministre n'en savait rien, car il aurait agi.

L'hon. M. ILSLEY: Le Gouvernement canadien ne prohibe pas une remise de cette espèce.

M. CRUICKSHANK: Je suis content d'entendre les explications du ministre. Mais je regrette d'avoir à ajouter que pas plus tard que dimanche dernier cette femme de Toronto ne pouvait prendre possession de son argent. Je peux dire son nom.

L'hon. M. ILSLEY: La faute n'en est pas à notre Gouvernement.

M. CRUICKSHANK: Je sais que la faute en est au gouvernement britannique. Me dira-t-on ici que nous appartenons à l'Empire britannique et que nous ne pouvons trouver les moyens d'empêcher cette femme de vivre de charité? Que faisons-nous ici, si nous n'appartenons pas à l'Empire britannique? C'est pour examiner de telles questions que nous sommes réunis ici. Tant que je serai membre de la Chambre, je ne me contenterai jamais d'une excuse ou d'un faux-fuyant si l'épouse d'un homme qui pilote un bombardier pour la défense de Londres et pour notre propre défense doit avoir recours à la charité.

Sur la motion de M. Hanson (Skeena), la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

Sur la proposition de l'honorable M. Ilsley, la séance est levée à 10 heures 53 du soir.

Mercredi 27 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et MM. Adamson, Aylesworth, Black (Châteauguay-Huntingdon), Bruce, Cardiff, Casselman (Grenville-Dundas), Castle-

den, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fontaine, Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gershaw, Goulet, Graham, Green, Henderson, Howden, Hurtubise, Jaques, Jean, Lizotte, Macdonald (Halifax), MacKenzie (Neepawa), MacKenzie (Lambton-Kent), Macmillan, Marier, Martin, Mayhew, Moore, Poirier, Pouliot, Purdy, Raymond, Reid, Rickard, Ross (St. Paul's), Shaw, Telford, Thauvette, Warren, Winkler, Wood et Woodsworth, membres du comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, dans la mesure où la Chambre des communes est intéressée, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte des deux Chambres relatif à la bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement et que les membres du comité permanent des Impressions, savoir: MM. Bercovitch, Bertrand (Terrebonne), Blanchette, Bourget, Casselman (Grenville-Dundas), Castleden, Chambers, Chevrier, Claxton, Cloutier, Corman, Damude, Denis, Dubois, Durocher, Edwards, Emmerson, Esling, Evans, Ferland, Fleming Fraser (Peterborough-Ouest), Furniss, Goulet, Grant, Green, Hallé, Healy, Hlynka, Hurtubise, Kuhl, Leader, MacDiarmid, MacKinnon (Kootenay-Est), MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria), McGregor, McNevin, Mills, Moore, Mulock, Nicholson, Purdy, Rhéaume, Ross (St. Paul's), Sinclair, Sissons, Soper, Tucker, Tustin, Weir, White, Whitman, Winkler et Wood agiront comme membres dudit comité mixte.

(La motion est adoptée.)

LOI DE MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE CETTE LOI RELATIVES AUX PERSONNES EXEMPTÉES DU SERVICE MILITAIRE

M. T. L. CHURCH (Broadview) demande à déposer le bill n° 4 visant à modifier la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

Des VOIX: Expliquez-vous.

M. CHURCH: Le bill dont il s'agit fait suite à celui que j'ai présenté il y a quelques jours, visant à modifier la loi de la milice. Son objet est de supprimer l'exemption applicable aux objecteurs de conscience prévue à la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR POUR PASSER AUX QUESTIONS ET AUX DEMANDES DE DOCUMENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je propose:

Que l'examen de l'ordre du jour spécial relatif au débat sur l'adresse à Son Excellence soit suspendu afin que la Chambre passe aux questions et aux demandes de documents inscrites à l'ordre du jour.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—ENTREPRISES DE CONSTRUCTION

M. FAIR:

Du 1er septembre 1939 jusqu'à aujourd'hui, quels sont le nombre et la valeur des marchés de guerre que le ministère des Munitions et Approvisionnements, et les organismes d'achat qui l'ont précédé, ont adjugés à des particuliers et à des compagnies, par province, pour *a*) des matériaux de guerre et des fournitures de toutes sortes, *b*) pour des ouvrages de construction?

L'hon. M. HOWE:

Répondu par le ministre, à la page 254 du compte rendu des débats, en réponse à une question de M. Hazen, et à la page 272 du compte rendu des débats.

BUREAU D'INFORMATION PUBLIQUE—PERSONNEL

M. BENCE:

1. Quels sont les noms des fonctionnaires occupés au Bureau d'information publique?

2. Quels sont les traitements ou les allocations de chacune de ces personnes?

L'hon. M. GARDINER:

1 et 2.

Nom	Traitement	Allocation
G. H. Lash	Néant	$10 par jour
Claude Melançon	Néant	$10 par jour
W. Herbert	$4,800 par année	Néant
George Hambleton	$3,000 par année	Néant
S. Cuddy	$3,240 par année	Néant
Mlle M. Mosley	$1,380 par année	Néant
Mlle H. Hilborn	$1,080 par année	Néant
Mlle J. MacMillan	$1,080 par année	Néant

Nom	Traitement	Allocation
Mlle E. Hodgins	$1,080 par année	Néant
Mlle F. Potts	$1,080 par année	Néant
Paul Houle	$1,080 par année	Néant
René Danis	$ 720 par année	Néant
Mlle M. Hennessy	$ 720 par année	Néant
Mlle E. Simpson	$ 720 par année	Néant
Mlle E. Wilson	$ 720 par année	Néant
Mlle M. Lever	$ 720 par année	Néant
Mlle J. Love	$ 720 par année	Néant
Mlle H. Lavigne	$ 720 par année	Néant
Mlle M. Mascoe	$ 720 par année	Néant
Mlle J. MacDonald	$ 720 par année	Néant
Cornelius Curtin	$ 420 par année	Néant
George Halpern	$ 420 par année	Néant
Arthur Schryburt	$ 420 par année	Néant
Guy Jasmin	$ 10 par jour	Néant
Placide Labelle	$ 10 par jour	Néant
J.-G.-A. Boisvert	$1,380 par année	Néant
Mlle T. Brunet	$1,080 par année	Néant
Mlle M. Ménard	$1,080 par année	Néant
Mlle P. Swanson	$ 720 par année	Néant
M. Séguin	$ 420 par année	Néant
Bruce West	$ 10 par jour	Néant
Joffre Dechêne	$ 180 par mois	Néant
Mlle D. Hall	$1,080 par année	Néant
Mlle C. Asselton	$ 19 par semaine	Néant
Mlle J. Emond	$ 18 par semaine	Néant
Mlle M. Clairoux	$ 18 par semaine	Néant
Mme Olive Burns	$ 60 par mois	Néant
Mlle B. Gallien	$ 60 par mois	Néant
Mlle Jacqueline Nolet	$ 60 par mois	Néant
George O'Connor	45 cents l'heure	Néant
A. Pettitt	45 cents l'heure	Néant
H. Bickerton	45 cents l'heure	Néant
L. W. Brockington	$ 750 par mois	Néant

NAVIRE *New Northland*

M. McGREGOR:

1. L'Etat a-t-il affrété le *New Northland* de la Clark Steamships Company Limited?

2. Si oui, l'Etat se sert-il de ce navire en vertu d'une charte-partie, ou de tout autre contrat, et quelle rémunération ou quel loyer verse-t-il pour ce navire?

3. De quelle utilité est ce navire pour le Dominion?

L'hon. M. MACDONALD:

1. L'Amirauté britannique a affrété ce navire.

2. Le ministère ne juge pas à propos de publier des renseignements concernant l'usage que l'Amirauté fait de ce navire.

3. Répondu sous le n° 2.

LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES—COMMUNAUX DE PÂTURAGE EN SASKATCHEWAN

M. CASTLEDEN:

1. Combien de communaux de pâturage sont établis en Saskatchewan en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

[L'hon. M. Gardiner.]

2. Quel est le tarif des droits pour chaque animal tenu dans ces pâturages?

3. Durant chacune des années 1938 et 1939, combien d'animaux a-t-on perdus dans ces communaux pour cause de maladie?

4. Chaque année, depuis l'établissement de ces communaux, combien d'animaux a-t-on perdus pour cause de vol?

5. Quelles dispositions prend-on pour indemniser les propriétaires d'animaux volés pendant qu'ils étaient dans ces pâturages?

L'hon. M. GARDINER:

1. 52.

2. 49 pâturages; tarif mensuel: bovins, 35c; chevaux, 50c. Tarif de la saison d'été: bovins, $1.75; chevaux, $2.50. Tarif de la saison d'hiver: chevaux, $2.00. 3 pâturages; tarif mensuel: bovins, 30c; chevaux, 40c. Tarif de la saison d'été: bovins, $1.50; chevaux, $1.75. Tarif de la saison d'hiver: chevaux, $1.50.

3. 1938, 4; 1939, 5.

4. Néant.

5. Le Dominion n'est pas responsable des animaux volés.

MINISTÈRE DES MINES ET RESSOURCES—PUBLICATIONS

M. McGREGOR:

1. Le ministère des Mines et des ressources a-t-il distribué des publications depuis le 1er janvier 1939?
2. Si oui, l'Imprimeur du Roi n'a-t-il pas distribué ces publications selon la loi des impressions et de la papeterie publiques?
3. Le Gouvernement a-t-il pris quelque mesure à la suite de la proposition contenue à la page 174 du rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1940, à l'effet que l'Imprimeur du Roi devrait distribuer ces publications?

L'hon. M. CRERAR:

1. Oui.

2. L'Imprimeur du Roi distribue les publications du ministère des Mines et Ressources, mais on n'a pas jugé à propos de le laisser en faire la distribution seul. Quant aux demandes de renseignements d'ordre technique, il vaudrait mieux s'adresser aux personnes au courant de la question particulière. Il arrive souvent qu'on ait besoin d'explications et de données additionnelles qu'on ne trouve pas dans les rapports des ministères et que seuls, les spécialistes du ministère sont en mesure de fournir. Certaines publications se vendent et se distribuent à des endroits éloignés d'Ottawa, comme par exemple, les livrets sur les lieux historiques que l'on vend aux lieux mêmes décrits dans ces livrets. Les publications d'intérêt général touchant les parcs nationaux sont distribuées par le Service des parcs nationaux auquel on fait parvenir normalement les demandes de ce genre. La publication de ces brochures a aussi pour but de réduire la somme de correspondance.

3. Non. On continue de s'en tenir à la façon de procéder qui existe depuis plusieurs années.

ÎLE D'ENTRÉE, ÎLES-DE-LA-MADELEINE, GARDIEN DU PHARE

M. ROY:

1. M. D. K. McLean est-il gardien du phare à l'Ile D'Entrée, Iles-de-la-Madeleine?
2. Quel est son traitement annuel?
3. Remplit-il d'autres fonctions?
4. Reçoit-il une pension d'ancien combattant?
5. Si oui, de quel montant?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. Oui.

2. $1,980, somme à même laquelle il doit payer les services d'un aide.

3. A la connaissance du ministère des Transports, il n'exerce pas d'autres fonctions que celle de gardien de phare.

4. Oui.

5. $24 par mois.

*LA ROUTE TRANSCANADIENNE

M. HANSELL:

1. Quel est le coût estimatif total de la grande route fédérale Transcanadienne?
2. Quel a été le total des dépenses annuelles au compte de cette route depuis le début de l'entreprise?
3. Quelle ou quelles parties de cette route, a-t-on construites chaque année, et combien de milles par année?
4. D'après les plans, combien de milles comptera cette route?
5. Combien de milles de cette route doivent encore être complétés?

L'hon. M. CRERAR: Le gouvernement fédéral n'a pas entrepris l'établissement d'une grande route d'un océan à l'autre. Je suppose qu'en posant la question, l'honorable député voulait parler des dépenses affectées par le gouvernement fédéral à la route transcanadienne. Si l'honorable député veut réfléchir, il comprendra que la voirie relève entièrement des provinces. Ma réponse s'applique aux autres parties de sa question. Cependant, pour la gouverne de l'honorable député et celle de la Chambre, je puis dire que, maintes fois, dans le passé, le gouvernement fédéral a aidé les provinces à défrayer le coût de certaines routes qui, une fois reliées ensemble, constitueront une grande route transcontinentale. Le Gouvernement ne possède aucun renseignement sur le coût global de ces entreprises, mais il pourrait indiquer ce qu'il a dépensé jusqu'ici. Il a construit, en Colombie-Britannique, d'accord avec le gouvernement provincial, un tronçon de la grande route transcanadienne, la section de Golden à Revelstoke. Les parties de la route construites dans les parcs nationaux de Banff et de Yoho représentent aussi une dépense exclusivement fédérale.

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—RENDEMENTS À L'ACRE QUE LE COMITÉ DE REVISION N'A PAS JUGÉS DIGNES DE L'ALLOCATION.

M. MARSHALL:

1. D'après les termes et les dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies, quelles allocations a-t-on accordées pour des rendements à l'acre que le comité de revision n'avait pas jugés dignes de l'allocation?
2. A-t-on accordé des allocations là où la grêle était la cause du bas rendement? Si oui, où, et dans quelles conditions?
3. Dans quelles zones a-t-on fait des paiements en trop que l'Etat n'avait pas recouvrés le 1er novembre 1940, et quelles sont les circonstances qui ont entouré ces paiements en trop?

L'hon. M. GARDINER:

1. Les allocations suivantes ont été accordées, alors que le comité de révision avait proposé de n'en pas verser:

	Nombre des townships
Manitoba	14
Saskatchewan	62
Alberta	20
	96

Les townships suivants ont été placés dans une catégorie d'allocations plus élevée que celle qu'avait proposée le comité de révision:

	Nombre des townships
Manitoba	9
Saskatchewan	15
Alberta	5
	—
	29

Toutes les allocations ci-dessus ont été dûment autorisées par le ministre de l'Agriculture, en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Les changements apportés aux propositions du comité sont provenus:

1. D'appels, appuyés par des déclarations sous serment, en vertu du règlement 4c, établi sous l'empire de la loi.
2. D'un nouvel examen par les fonctionnaires du ministère, basé, en certains cas, sur de nouveaux renseignements.

2. Oui. La grêle a été reconnue comme une cause des pauvres récoltes concernant toutes les allocations en vertu de l'article 3 de la loi-Déclaration d'année de crise.

3. Les paiements en trop, entièrement ou en partie, recouvrés le 1er novembre 1940, ont été faits à un ou plusieurs particuliers dans chacun des townships suivants:

Mér.	Rang	Twp.
1	6	4
1	6	7
1	15	1
1	24	6
1	28	18
1	32	17
2	1	17
2	6	2
2	6	14
2	7	2
2	7	6
2	7	21
2	8	17
2	10	16
2	13	7
2	14	2
2	14	8
2	15	3
2	15	9
2	15	15
2	16	24
2	17	6
2	17	23
2	18	17
2	18	23
2	20	8
2	20	12
2	22	9
2	22	22
2	23	23
2	24	10
2	25	5
2	25	15
2	26	15
2	27	10
2	27	20
2	28	16
2	28	19
2	28	20
2	29	16
3	3	24
3	4	14
3	6	20
3	7	14
3	8	21
3	9	15
3	14	43
3	17	47
3	20	2
3	20	3
3	20	49
3	25	7
3	26	18
3	26	26
3	26	41
3	27	21
3	28	9
4	3	28
4	6	10
4	8	6
4	8	7
4	12	44
4	15	2
4	17	7
4	18	7
4	21	15

Quarante et un des paiements en trop, se chiffrant à $6,969.24, ont résulté du fait que des personnes qui avaient été payées ont été jugées plus tard inéligibles.

Vingt-quatre des paiements en trop, se montant à $970.45, sont dus à des erreurs de calcul dans le bureau des fonctionnaires chargés de l'application de la loi de l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Huit des paiements en trop, se chiffrant à $348.96, sont la conséquence de l'émission de chèques par le bureau du Trésor avant que l'éligibilité des townships eût été confirmée.

[L'hon. M. Gardiner.]

MATÉRIAUX ET APPROVISIONNEMENTS DE GUERRE —ACHAT ET PRODUCTION AU CANADA

M. ROSS (St-Paul's):

1. Fabrique-t-on au Canada les armes suivantes: *a*) les fusils Lee Enfield; *b*) les mitrailleuses contre avions Colt et Browning; *c*) les canons contre avions de deux et leurs affûts *d*) les canons de 25 à tir rapide et leurs affûts; *e*) les canons anti-avions Bofors de 40mm; *f*)

les canons anti-avions de 3.7 et leurs affûts; *g*) les canons d'avions Hispano Suiza de 20mm?

2. A-t-on manufacturé et livré quelques-unes de ces pièces d'armement?

3. Et combien en a-t-on manufacturé en Canada?

L'hon. M. HOWE:

Le ministre a répondu à cette question, pages 274 et 275 du hansard.

OUVRAGE MILITAIRE DEBERT

M. PURDY:

1. Le Gouvernement sait-il que le 14 novembre, les employés civils de l'ouvrage militaire Debert n'avaient pas reçu leurs salaires pour la période de deux semaines terminée le 31 octobre, et qu'il y avait eu aussi des retards importants pour les payes antérieures?

2. Si oui, a-t-on réglé cette affaire depuis la date mentionnée plus haut?

3. Prendra-t-on des mesures pour s'assurer qu'à l'avenir les salaires seront versés dans les cinq jours qui suivront la fin de chaque période, soit le 15 et le dernier jour de chaque mois?

L'hon. M. POWER:

1. Le ministère de la Défense nationale paie généralement les civils à son service les 1er et 15 de chaque mois. Cependant, les conditions à Debert sont quelque peu anormales à l'heure actuelle, en ce sens qu'il faut préparer environ 4,000 chèques chaque jour de paie, ce qui comporte la vérification des listes de paie et de calculs de l'impôt de la défense nationale pour chaque ouvrier. Pour cette raison les chèques sont livrés dans les dix jours qui suivent le jour de la paie. De fait, il n'y a actuellement que le premier chèque à être en retard.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

*FONDATION D'UN COLLÈGE MILITAIRE CANADIEN-FRANÇAIS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. LaCROIX (Québec-Montmorency):

Le Gouvernement doit-il établir dans la province de Québec un collège militaire canadien-français identique à celui qui existe à Kingston (Ontario)?

L'hon. M. POWER: C'est une question de politique ministérielle. Si le Gouvernement décide d'établir dans la province de Québec un collège militaire, il annoncera cette décision en temps et lieu.

*CORPS DE FORESTIERS CANADIENS

M. NICHOLSON:

Etant donné le manque prétendu, en Grande-Bretagne, de scieries pour débiter le bois indigène disponible, le Gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'augmenter au-delà des vingt compagnies qui ont été enrôlées, l'effectif du corps de forestiers canadiens?

L'hon. M. POWER: C'est une question de politique ministérielle. Les gouvernements anglais et canadien ont discuté la question et, après s'être consultés, ont fixé le nombre des unités mobilisées. La question de mobiliser d'autres compagnies est une question de politique qui sera annoncée en temps et lieu.

*DISTRIBUTION DE POMMES EN SASKATCHEWAN SEPTENTRIONALE

M. NICHOLSON:

Vu le surplus considérable de pommes, le Gouvernement a-t-il étudié la question de distribuer gratuitement des pommes dans le nord de la Saskatchewan où la gelée a détruit les récoltes de fruits domestiques et de fruits sauvages?

L'hon. M. GARDINER: Il est difficile de répondre à la question vu sa rédaction. On ne prévoit pas qu'il y ait cette année un excédent considérable de pommes; par conséquent la question mentionnée n'a pas été mise à l'étude.

*CHAPELAIN GÉNÉRAL DE L'ARMÉE CANADIENNE

M. COLDWELL:

Quelle mesure le Gouvernement se propose-t-il de prendre au sujet du chapelain général de l'Armée canadienne qui, le 20 novembre 1934, d'après la *Presse canadienne*, a porté Mussolini aux nues et déclaré qu'il était disposé à devenir l'un des fidèles d'Hitler?

L'hon. M. POWER: Mon honorable ami me permettra de lui faire remarquer que sa question a un caractère plus informatif et provocant qu'inquisiteur. Le Gouvernement n'est pas au courant de la dépêche de presse en question. La nomination du colonel, le très révérend évêque Wells, au poste de chapelain général protestant, a été décidée en octobre dernier après enquête approfondie sur ses qualités, et rien n'indique qu'il y ait eu là manque de jugement. Le très révérend évêque Wells, qui a servi dans la guerre sud-africaine ainsi que dans la Grande Guerre, est actuellement outre-mer.

*COMMISSION MIXTE DE LA ROUTE DE L'ALASKA—DÉPÔT DU RAPPORT

M. HANSON (Skeena):

1. La Commission mixte de la route de l'Alaska a-t-elle présenté au gouvernement ses conclusions?

2. Si oui, seront-elles déposées sur le bureau?

3. En est-on arrivé à une décision quant à la date où l'on commencera la confection de cette route?

4. Si oui, quel tracé a-t-on choisi?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Comme cette question a trait au rapport de la commission mixte de la route de l'Alaska, je voudrais y répondre en déposant maintenant sur le bureau le rapport de cette commission.

L'hon M. BLACK: Le premier ministre peut-il me dire quand les membres de la Chambre pourront se procurer les rapports de la commission mixte de la route de l'Alaska? Je sais qu'un exemplaire a été déposé sur le bureau.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Le rapport n'a pas été imprimé. Mon honorable ami devra probablement consulter l'exemplaire dactylographié. Si je puis l'obliger en lui en prêtant un autre exemplaire, j'en serai très heureux.

*LA SOCIÉTÉ SCHNEIDER-CREUSOT—M. SCHNEIDER

M. DUBOIS:

1. Est-il à la connaissance du Gouvernement qu'un M. Schneider de la firme Schneider-Creusot de France ait été en relation d'affaires avec une compagnie canadienne en 1939-1940?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de cette compagnie?

3. Quel est le prénom de ce M. Schneider?

4. Ce M. Schneider est-il le même que celui qui avait des intérêts dans les manufactures Skoda en Tchécoslovaquie en 1939?

L'hon. M. HOWE: Le Gouvernement ne possède aucun renseignement sur les points soulevés par cette question.

ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LE CANADA ET LE JAPON

M. JOHNSTON (Bow-River):

1. Le Gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour empêcher l'importation au Canada de marchandises du Japon?

2. Le Gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires pour empêcher l'exportation au Japon de tous matériaux de guerre du Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2. En vertu de la loi des douanes et de la loi des mesures de guerre, on a établi un mode de contrôle pour les exportations dans tous les pays. On a, depuis le début des hostilités, donné une priorité absolue, pour ce qui est des approvisionnements canadiens, aux besoins du pays, de ses alliés et des nations dont les ressources économiques et industrielles ont été mises à notre disposition pour la poursuite de la guerre. Des renseignements sur certaines marchandises, dont l'exportation est restreinte en conséquence, ont été fournis à la Chambre le 12 novembre.

SMALL ARMS LIMITED

M. McGREGOR:

1. Où est située la Small Arms Limited?

2. Qui a financé la construction de l'usine de la Small Arms Limited?

3. Qui sont les employés supérieurs de la Small Arms Limited?

[Le très hon. Mackenzie King.]

4. La Small Arms Limited est-elle sous le contrôle d'une autre compagnie?

5. Si oui, quel est le nom de cette compagnie?

L'hon. M. HOWE:

1. Long Branch, Ontario.

2. Le gouvernement fédéral.

3. Président et gérant général, G. S. Braden; vice-président, Paul Bourget; secrétaire, Robert Flavelle; administrateurs, N. P. Peterson, Jas. I. Simpson.

4. Non.

5. Répondu sous le n° 4.

LES CONTRATS DE GUERRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. LaCROIX (Québec-Montmorency):

1. Quelle est la somme totale des contrats accordés depuis le début de la guerre dans la province de Québec?

2. Quelle est la somme totale des contrats accordés depuis le début de la guerre dans *a*) la ville de Québec, *b*) le comté de Québec-Montmorency, *c*) le comté de Lévis?

L'hon. M. HOWE:

1. Voir le hansard, p. 272.

2. Voir le hansard, p. 254, réponse de l'honorable M. Howe à la question de M. Hazen.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—LE SÉNATEUR E. S. LITTLE

M. LOCKHART:

1. Le sénateur E. S. Little remplit-il des fonctions quelconques au ministère des Munitions et Approvisionnements?

2. Si oui, quelles sont ses fonction?

3. Quelles allocations de subsistance ou autre lui verse-t-on?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Répondu sous le n° 1.

VALEURS CANADIENNES DANS LE ROYAUME-UNI

M. COLDWELL:

1. Quel accord a-t-on conclu avec le Trésor britannique pour disposer d'environ soixante sortes de valeurs, obligations et titres du Canada, que le gouvernement du Royaume-Uni a réquisitionnés en Grande-Bretagne durant le mois actuel? Doivent-ils être rapatriés?

2. Lesdits titres, obligations et valeurs doivent-ils être convertis en dollars?

3. L'opération sera-t-elle entreprise par la Banque du Canada?

4. Quand ces titres seront rapatriés, quelles mesures particulières l'Etat se propose-t-il de prendre au sujet *a*) des obligations garanties, 4½ p. 100 du Chemin de fer National-Canadien, 1951; *b*) des obligations garanties, 4½ p. 100, du Chemin de fer National-Canadien, 1956; *c*) des obligations garanties, 4½ p. 100, du Chemin de fer National-Canadien, 1957; *d*) des obliga-

tions garanties, 5 p. 100 de la Canadian National Steamships, 1955; *e*) des obligations perpétuelles consolidées, 4 p. 100, du Grand-Tronc; *f*) des obligations hypothécaires, 3 p. 100, du Chemin de fer National-Canadien (G.T.P.), 1962; *g*) des obligations sterling, 4 p. 100, du chemin de fer National-Canadien, (G.T.P.), 1962?

5. Quelles mesures le Canada a-t-il prises au sujet de tous les autres titres industriels et titres de compagnies canadiennes réquisitionnés dans le Royaume-Uni?

6. Quelle est, en dollars, la valeur totale des titres qui doivent être rapatriés par cette opération?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Les valeurs, obligations et débentures énumérées dans le présent ordre de réquisitionnement émis par le Trésor du Royaume-Uni seront rapatriées, comme l'a indiqué le ministre des Finances à la Chambre des communes (hansard non revisé, p. 292). Le Gouvernement canadien a conclu des arrangements avec le gouvernement du Royaume-Uni en vue de racheter les obligations perpétuelles consolidées 4 p. 100 du Grand-Tronc, dont les intérêts sont nantis par le Dominion. De plus d'autres valeurs sont liquidées lorsque l'occasion se présente, et les ventes sont effectuées au nom du Trésor du Royaume-Uni sous la direction de M. T. Carlisle Gifford, représentant du Trésor, qui de son côté est représenté à Ottawa par M. G. I. Stewart. La Banque du Canada agit à titre de conseillère. Il est entendu que le représentant du Trésor du Royaume-Uni étudie toute offre faite de bonne foi en vue d'acheter ces valeurs, que l'on s'efforce d'obtenir des prix équitables et que l'on prend grand soin de ne pas bouleverser le marché des valeurs au Canada par ces transactions.

2. Oui.

3. Répondu sous le n° 1.

4. On a répondu à la question relative aux obligations perpétuelles consolidées 4 p. 100 du Grand-Tronc sous le n° 1. Pour ce qui est des autres valeurs mentionnées au paragraphe 4 de la question il est probable que l'on demandera aux autorités du Royaume-Uni de ne pas vendre de titres excepté aux institutions qui sont possédées par l'Etat.

5. Répondu sous les nos 1 et 2.

6. Pour assurer la vente ordonnée et efficace de ces titres, le Trésor du Royaume-Uni n'a jamais rendu publique la valeur des titres livrés au Trésor en vertu d'ordres de réquisitionnement. Les obligations perpétuelles consolidées 4 p. 100 du Grand-Tronc ne seront pas mises sur le marché, et en conséquence il n'y a pas d'objection à la publication des chiffres dans ce cas. Bien que la quantité de ces obligations que les habitants du Royaume-Uni possèdent ne soit pas encore connue, le ministre des Finances a calculé que ces opérations devraient éventuellement relever d'à peu près 109 millions de dollars l'avoir du Royaume-Uni au Canada (hansard p. 292). On peut prévoir sans crainte de se tromper que la valeur totale des autres titres mentionnés dans cette question sera sensiblement inférieure au montant de ces obligations du Grand-Tronc.

LE MAÎTRE DE POSTE D'HINCHCLIFFE (SASK.)

M. NICHOLSON:

1. Le ministère des Postes a-t-il fait part aux succursales de la Légion canadienne de Preeceville ou d'Endeavour (Saskatchewan), de son intention de nommer un nouveau maître de poste à Hinchliffe?

2. Le 19 juillet 1940, le ministère des Postes a-t-il écrit à M. J. Ross Barrie, de Pelly (Saskatchewan) pour lui demander de proposer une personne compétente à la charge de maître de poste d'Hinchliffe (Saskatchewan)? Si oui, pour quelle raison?

3. Est-ce une coutume du ministère des Postes d'écrire aux candidats défaits du gouvernement pour leur demander de proposer des maîtres de poste compétents?

L'hon. M. MULOCK:

1. Non. Toutefois, conformément à la coutume généralement suivie, un avis a été adressé à la succursale provinciale de la Légion.

2. Oui, afin d'obtenir une nomination.

3. Oui, lorsque le revenu du bureau de poste ne dépasse pas $3,000.

*RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA—SURVEILLANCE PAISIBLE DES ÉTABLISSEMENTS PAR LES GRÉVISTES

M. COLDWELL:

Vu la réponse du ministre de la Justice, à la page 268 des *Débats*, le Gouvernement prendra-t-il immédiatement en considération l'opportunité de modifier les règlements concernant la défense du Canada afin d'empêcher que soit restreint le droit des ouvriers à la surveillance paisible des établissements par les grévistes?

Le très hon. M. LAPOINTE: La question vise une affaire qui est encore devant les tribunaux et nous verrons d'après la décision rendue s'il y a lieu de modifier les règlements.

M. CHURCH: N'est-il pas de règle que l'on ne demande pas au ministre de la Justice, qui est le procureur général du Canada, de donner à la Chambre des conseils juridiques?

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député a parfaitement raison.

OBSERVATIONS RELATIVES AU BOMBARDEMENT DANS LES TERRITOIRES DES PUISSANCES DE L'AXE

M. CHURCH:

1. Le Canada a-t-il fait au gouvernement de la Grande-Bretagne des observations relatives au bombardement, par l'Angleterre, de villes et d'autres parties de tout territoire des Puissances de l'Axe?

2. Si oui, quelles sont-elles, et quand les a-t-il faites?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Non.

2. Répondu sous le numéro 1.

*COMITÉ D'ENQUÊTE SUR L'EFFORT DE GUERRE ET LES MENÉES SUBVERSIVES.

M. CHURCH:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de charger un comité spécial de la Chambre *a*) de faire enquête sur toute propagande subversive, antibritannique et anti-canadienne, au Canada, et *b*) de faire rapport aussi sur l'effort de guerre du Canada et sur les moyens d'aider directement et immédiatement la Grande-Bretagne à prendre l'offensive dans la bataille de l'Angleterre et sur les autres théâtres des hostilités en Europe?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement fera connaître en temps opportun ses décisions à ce sujet.

M. E. W. STAPLEFORD

M. QUELCH:

1. M. E. W. Stapleford est-il à l'emploi d'un ministère fédéral quelconque?

2. Si oui, quel traitement annuel lui verse-t-on?

3. Quelles sont ses fonctions?

4. Le cas échéant, quelle allocation reçoit-il pour ses dépenses?

L'hon. M. GARDINER:

1. Oui.

2. $5,000 par année.

3. Directeur de la division des services volontaires, ministère des Services nationaux de guerre.

4. Aucune. Les frais encourus dans les voyages faits pour le compte du ministère.

ACHATS DE CHARBON

M. HANSELL:

1. Durant 1939 et 1940, combien de tonnes de charbon le Chemin de fer National-Canadien a-t-il achetées des Etats-Unis?

2. Combien de tonnes a-t-il achetées d'autres pays?

3. Combien de tonnes, et quel a été le coût réel par tonne de ce charbon livré à *a*) Halifax, *b*) Saint-Jean, *c*) à des ports des lacs?

4. Une partie de ce charbon a-t-il été importé par chemin de fer? Si oui, combien de tonnes et quel en a été le coût réel par tonne?

L'hon. M. CARDIN:

1. Charbon acheté aux Etats-Unis pour le compte des lignes canadiennes des Chemins de fer Nationaux du Canada: 1939, 1,055,375 tonnes nettes; 1940, (jusqu'au 31 octobre) 1,546,080 tonnes nettes.

2. Charbon acheté dans d'autres pays pour le compte des lignes canadiennes des Chemins de fer Nationaux du Canada: 1939, des houillères canadiennes, 2,916,645 tonnes nettes; des houillères anglaises, 706 tonnes nettes; 1940, (jusqu'au 31 octobre), des houillères canadiennes, 2,759,462 tonnes nettes; des houillères anglaises, 30,793 tonnes nettes.

3. Charbon expédié par eau à divers ports: 1939, Halifax, néant; Saint-Jean, néant; Midland, 72,771 tonnes nettes; Depot Harbour, 21,190 tonnes nettes; Fort-William, 235,797 tonnes nettes; 1940, Halifax, néant, (jusqu'au 31 octobre: Saint-Jean, néant; Middland, 65,720 tonnes nettes; Depot-Harbour, 21,307 tonnes nettes; Fort-William, 215,987 tonnes nettes.

4. Charbon importé des Etats-Unis par chemin de fer: 1939, 724,802 tonnes nettes; 1940, (jusqu'au 31 octobre), 1,243,066 tonnes nettes.

Nota. Au sujet des prix mentionnés sous les n°s 3 et 4:

Comme les administrateurs des chemins de fer jugent qu'il n'est pas dans l'intérêt du réseau de publier les prix accordés pour les matériaux et approvisionnements, ils s'abstiennent de livrer ces renseignements au public. Toutefois, on les communique, au besoin, au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

ORIGINE RACIALE DES OFFICIERS ET DES SOLDATS ENRÔLÉS POUR LE SERVICE ACTIF

M. HLYNKA:

1. A l'heure actuelle, quel est le nombre total des enrôlements pour service actif au Canada si on les divise selon les origines raciales suivantes: *a*) Anglo-saxons; *b*) Français; *c*) Ukrainiens; *d*) Allemands; *e*) Polonais; *f*) Juifs?

2. Classés dans les six groupes mentionnés plus haut, quel est le nombre d'hommes en activité de service dans chacune des neuf provinces?

3. Quel est le nombre total des officiers en activité de service au Canada dans chacune des catégories suivantes: *a*) Anglo-saxons; *b*) Français; *c*) Ukrainiens; *d*) Allemands; *e*) Polonais; *f*) Juifs?

L'hon. M. POWER: J'ai reçu des réponses des trois ministères de la Défense nationale et l'on s'accorde à dire que ces renseignements ne peuvent être communiqués sous la forme demandée. Il faudrait détourner un personnel considérable de son travail ordinaire pour l'affecter à la recherche de ces renseignements dans les dossiers. Il serait nécessaire d'examiner les fiches de chaque soldat, de chaque matelot et de chaque aviateur. Si la Chambre l'exige, il sera possible de communiquer ces renseignements au cours de l'an prochain.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

SULFATE D'AMMONIAQUE

M. HATFIELD:

1. Quelle quantité de sulfate d'ammoniaque a-t-on importée au Canada durant 1939?

2. Quelle quantité de sulfate d'ammoniaque a-t-on produite au Canada durant 1939?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Quantité de sulphate d'ammoniaque importée au Canada durant 1939, 3,217 tonnes.

2. Quantité de sulphate d'ammoniaque produite au Canada durant 1939, 129,865 tonnes.

IMPORTATION DE MAÏS

M. HATFIELD:

1. Quelle quantité de maïs frappé de droits douaniers a-t-on importé au Canada en 1939?

2. Quelle quantité de maïs entrant en franchise a-t-on importé pour fins industrielles au Canada durant 1939?

3. Par boisseau, quelle était la valeur du maïs importé en franchise pour les fins industrielles?

4. Quelle est la quantité de maïs maintenant entreposée au Canada?

L'hon. M. MacKINNON:

1. On a importé au Canada au cours de l'année civile 1939 2,310,279 boisseaux de maïs frappé de droits douaniers.

2 et 3. On a importé au Canada durant l'année civile 1939 les quantités suivantes de maïs entrant en franchise: Pour fins de distillation, 250,000 boisseaux à 51.1 c. le boisseau; pour la fabrication de fécule ou de flocons, 1,824,417 boisseaux à 57.1 c. le boisseau; maïs, n.d., 3,484,296 boisseaux à 57.2 c. le boisseau.

4. Quantité de maïs entreposé, 24 novembre 1939, 6,445,966 boisseaux; 22 novembre 1940, 3,920,439 boisseaux.

AMÉNAGEMENT DE BUREAUX POUR LES SERVICES FÉDÉRAUX

M. CHURCH:

Vu la congestion, le manque d'espace suffisant pour les bureaux, le manque de logis, à Ottawa, le Gouvernement étudiera-t-il la question de faire préparer un rapport *a*) sur l'espace nécessaire pour des bureaux maintenant et dans un avenir rapproché, à Ottawa, et *b*) sur le problème de savoir si partie des bureaux de l'Etat, des Commissions et des Offices ne peuvent être déménagés à Toronto, Hamilton et Montréal, où il y a de l'espace disponible, afin de les mieux loger et dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie administrative?

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je puis assurer mon honorable ami que le Gouvernement continue d'étudier les questions de l'espace requis pour l'aménagement de bureaux à Ottawa.

M. CHURCH: Le premier ministre peut-il me dire ce qu'il entend en déclarant que "le Gouvernement continue d'étudier la question de l'espace requis pour l'aménagement de bureaux à Ottawa"? S'en occupe-t-il autant que d'accorder aux soldats le transport gratuit et l'assurance? Il y a congestion à Ottawa.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le sens de la réponse est clair. Le Gouvernement étudie les questions du manque d'espace, de l'aménagement de bureaux, de la congestion à Ottawa, et le reste, et surveille les occasions qui se présentent ici et là de remédier à la situation.

M. CHURCH: Certains de ces bureaux ne relèvent-ils pas de législatures provinciales et ne font-ils pas double emploi?

ACADÉMIE NAVALE PROJETÉE

M. GILLIS:

1. L'Académie navale projetée dont le ministre a parlé ne servira-t-elle qu'à l'instruction des officiers?

2. *a*) Les marins ordinaires et *b*) les capitaines hauturiers pourront-ils recevoir leur instruction à cette académie?

3. Le ministre pourrait-il préciser les classes d'aspirants qui pourront s'inscrire?

L'hon. M. MACDONALD:

On étudie actuellement la question du genre d'entraînement à donner, des conditions d'admission et autres sujets analogues.

MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES
OBJECTEURS DE CONSCIENCE

M. COLDWELL

1. Jusqu'à aujourd'hui, combien d'hommes ne se donnant pas comme objecteurs de conscience, ont-ils refusé de répondre à l'appel à l'entraînement émis en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales?

2. Combien d'hommes étaient à l'emploi de manufactures, ou d'une fabrique en particulier, qui refusaient d'envoyer aucun ouvrier au camp?

3. Quelle mesure le Gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des hommes qui ne se donnent pas comme objecteurs de conscience, mais qui ont refusé de se présenter à l'entraînement?

4. Quelle mesure le Gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des usines qui refusent à leurs ouvriers la permission de se présenter à l'entraîtrement?

L'hon M. GARDINER: L'honorable député aurait-il objection à substituer aux mots "refusaient d'envoyer" les mots "avaient objection à envoyer" dans la deuxième question, et à remplacer les mots "refusent à leurs ouvriers la permission" par les mots "ont objection à accorder à leurs ouvriers la permission" dans la quatrième question?

M COLDWELL: Je n'ai fait qu'employer les expressions dont le ministre s'est servi lui-même, ainsi qu'en fait foi le hansard.

L'hon. M. GARDINER: J'en conviens, mais elles ne sont pas absolument exactes.

M. COLDWELL: Je n'y vois aucune objection.

M. l'ORATEUR: La question ainsi modifiée, est réservée.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

OR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. JOHNSTON (Bow-River):

Durant les deux derniers mois, le Gouvernement a-t-il obtenu de l'or de la Colombie-Britannique? Si oui, de qui?

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose le document.

ACHAT PAR L'ÉTAT D'ÉDIFICES À OTTAWA

M. BOUCHER:

1. Quels édifices l'Etat a-t-il achetés dans la ville d'Ottawa depuis le 1er septembre 1939?
2. De qui a-t-on acheté chacun de ces édifices?
3. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?
4. Quelle est l'aire des planchers disponible dans chaque édifice?
5. Pour quelle fin se sert-on de chacun de ces édifices?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

TERRAINS DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ DANS LA VILLE DE QUÉBEC

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

1. Quels terrains de l'artillerie et de l'Amirauté, les autorités municipales occupent-elles dans la ville de Québec?
2. Quelle est la superficie de ces terrains?
3. Quelle est la valeur de ces terrains?
4. Quelles rentes l'Etat reçoit-il de ces terrains?
5. En est-on arrivé à une entente avec les autorités municipales au sujet du paiement de ces terrains?
6. Sinon, pourquoi?

CHAMP DE TIR CONNAUGHT—CONSTRUCTIONS ET AMÉLIORATIONS

M. BOUCHER:

1. Quels ont été les frais de construction et d'amélioration au champ de tir Connaught?
2. Quelle est la superficie totale de ce champ de tir?
3. A quel usage a servi le champ de tir Connaught l'année dernière?
4. A quel usage servira-t-il durant la guerre?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

LOUAGE OU ACHAT DE NAVIRES PAR L'ÉTAT

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas):

1. Depuis le mois de septembre dernier, combien de navires de 1,000 tonneaux ou moins, le cas échéant, l'Etat a-t-il achetés ou loués de particuliers, ou de sociétés?

[L'hon. M. Gardiner.]

2. Quelles personnes ont vendu ces navires?
3. Quel a été le prix d'achat dans chaque cas?
4. Quel a été le prix de louage dans chaque cas?
5. De quelle nature est chacun de ces navires?
6. Combien d'entre eux sont des yachts ou des navires de plaisance?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Cette question, transformée en ordre de dépôt de documents, a été posée lors d'une session antérieure et est restée sans réponse. Je prie que l'on veuille bien remplacer les mots "septembre dernier" par "le 10 septembre 1939".

MATÉRIEL ET FOURNITURES DE GUERRE—ACHATS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

M. ROSS (St. Paul's):

Combien de pièces d'habillement dont l'énumération suit *a*) les fabriques canadiennes, *b*) les fabriques étrangères ont-elles fabriquées et livrées à l'Etat pour le ministère de la Défense nationale: *a*) bottines; *b*) uniformes; *c*) couvertures; *d*) bretelles; *e*) chemises d'uniforme; *f*) capotes?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

JUGES

M. McGREGOR:

1. Quel est au Canada le nombre des juges qui reçoivent leurs traitements du gouvernement fédéral?
2. Quel est dans chaque province le nombre des juges qui reçoivent leurs traitements du gouvernement fédéral?
3. Quels sont leurs traitements?
4. Combien de juges à leur retraite reçoivent une pension?
5. Combien reçoivent-ils en pensions?
6. Les juges accomplissent-ils d'autres fonctions? Par exemple, font-ils partie de commissions royales?
7. Si oui, combien reçoivent-ils en *a*) traitements, *b*) frais de subsistance?

Le très hon. M. LAPOINTE: Je dépose le document.

IMPÔTS PERÇUS DEPUIS 1935

M. ROSS (Souris):

Chaque année financière depuis 1935, quels montants a-t-on perçus des impôts suivants: (1) Impôt sur le revenu: *a*) des particuliers, *b*) des sociétés, *c*) la taxe de cinq p. 100; (2) la taxe de vente; (3) la taxe spéciale d'accise; (4) la taxe d'accise sur les câblogrammes, télégrammes et appels téléphoniques; (5) la taxe d'accise sur les billets de chemins de fer; (6) la taxe d'accise sur les allumettes et les briquets; (7) la taxe d'accise sur le papier et les tubes à cigarettes; (8) la taxe d'accise sur les véhicules-moteurs; (9) la taxe d'accise sur les pneus et les chambres à air; (10) la taxe d'accise sur les cosmétiques et les savons; (11) la taxe d'accise sur les cigares; (12) la taxe d'accise sur le sucre; (13) la taxe sur les cartes à jouer; (14) la taxe d'accise sur les vins; (15) la taxe sur

les transferts de valeurs; (16) les autres taxes perçues au moyen de timbres d'accise; (17) le droit d'accise sur les boissons alcooliques; (18) le droit d'accise sur le malt; (19) le droit d'accise sur la bière; (20) le droit d'accise sur le sirop de malt; (21) le droit d'accise sur les cigarettes; (22) le droit d'accise sur les cigares; (23) le droit d'accise sur le tabac; (24) les droits de douane moins les remises et les drawbacks?

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose le document.

DÉPÔTS D'APPROVISIONNEMENTS DE CALGARY-EST. —CONTRATS VISANT À LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES

M. JOHNSTON (Bow-River):

Quel est le prix mentionné au contrat de l'Etat pour chacun des édifices du dépôt d'approvisionnements (numéros 11 et 2) de Calgary-Est?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

RECETTES FÉDÉRALES ET REMBOURSEMENTS DES PRÊTS CONSENTIS AUX PROVINCES

M. LECLERC:

1. Quels ont été les revenus ordinaires et spéciaux du Dominion du Canada durant les années 1936-1937-1938-1939?
2. Quelle a été la contribution de chacune des provinces durant les années plus haut mentionnées?
3. Quelle est la population de chaque province?
4. Quelles sont les sommes requises pour les fins suivantes: *a*) dépenses ordinaires d'administration; *b*) intérêt de la dette; *c*) déficits des chemins de fer nationaux à combler?
5. Quel a été le montant des contributions du trésor fédéral à chaque province du Dominion durant les années plus haut mentionnées: *a*) en subventions ordinaires; *b*) secours de chômage; *c*) travaux de chômage; *d*) prêts aux provinces; *e*) avances payées sur le blé dans chaque province?
6. Les prêts mentionnés à la partie (*e*) de la question précédente ont-ils été remboursés?

CORPS ROYAL D'AVIATION DU CANADA—CHAPELAINS

M. CHURCH:

1. Quels chapelains à service intermittent ou continu sont au service du corps royal d'aviation du Canada, district d'entraînement aérien n° 1, à Toronto, et où vivent-ils?
2. Par religion, quel est le nombre des hommes enrôlés dans ce district d'aviation?
3. En vertu de quels principes fait-on ces nominations, et prend-on en considération à cet égard, la religion des hommes enrôlés?
4. Des chefs de sociétés religieuses du Canada ont-ils fait des observations au Gouvernement en cette affaire?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

ACCIDENTS AUX MILITAIRES AU CANADA

M. CHURCH:

1. Combien d'aviateurs se sont tués au Canada pendant leur entraînement depuis le début de la guerre, et à quels endroits?
2. A-t-on tenu des enquêtes civiles par devant le coroner sur les causes de ces décès, ou seulement des enquêtes militaires?
3. Combien de soldats, pendant leur entraînement en Canada, ont été tués sur des convois militaires ou autres *a*) du Canadien-National, *b*) du Pacifique-Canadien?
4. Quelles enquêtes ont été tenues sur les causes de ces accidents par *a*) les autorités civiles, *b*) les autorités militaires, ou *c*) la commission des transports?
5. Déposera-t-on sur le bureau des rapports ou des constatations sur ce sujet?
6. Dans chaque district militaire, combien de soldats ont été blessés ou tués par des véhicules à moteur sur la route, ou à la suite d'autres accidents?

L'hon. M. POWER: La question est transformée en ordre de dépôt de documents. Je dois prévenir l'honorable député qu'il sera impossible de fournir les documents mentionnés au n° 5: "Déposera-t-on sur le bureau des rapports ou des constatations sur ce sujet."

L'hon. M. HANSON: Les constatations du coroner sont du domaine public et devraient être disponibles.

L'hon. M. POWER: Les enquêtes civiles et celles des coroners ne sont pas de la compétence du ministère.

L'hon. M. HANSON: Le ministère devrait en avoir copie.

LOCATION PAR L'ÉTAT D'IMMEUBLES À KINGSTON

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

1. L'Etat est-il le locataire d'immeubles à 202 rue Johnson et à 156 rue King, Kingston (Ontario)?
2. Si oui, de qui les a-t-il loués?
3. Quelle somme a-t-on dépensée pour modifier l'aménagement de chacun de ces immeubles et pour les rendre propres à l'usage auquel les destinait l'Etat?
4. Quel est le loyer mensuel dans chaque cas?
5. A quelles fins sert chacun de ces immeubles?
6. L'Etat ne possédait-il pas dans ou proche de la ville de Kingston d'autres immeubles également propres aux fins pour lesquels servent l'un ou l'autre de ces immeubles?

INSCRIPTION NATIONALE

M. HANSELL:

1. Quel a été le total des frais de l'inscription nationale?
2. A l'exception des impressions, etc., quel a été le total des frais de l'inscription dans chaque comté?
3. Quel a été le coût total des impressions et de la papeterie, etc.?
4. Quel a été le nombre total des personnes inscrites?

L'hon. M. GARDINER: Je dépose le document.

LOCATION PAR L'ÉTAT D'UNE PROPRIÉTÉ À PORTSMOUTH (ONT.)

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

1. Le Gouvernement a-t-il acquis la propriété connue sous le nom de Calderwood à 188 rue Union dans le village de Portsmouth, Ontario?
2. Si oui, quand, et quel a été le prix d'achat?
3. Quelle est la superficie de la propriété?

4. Quel est le total des dépenses que l'Etat a faites sur cette propriété depuis qu'il l'a achetée?
5. A qui la propriété est-elle louée à l'heure actuelle?
6. Quelle est la période ou terme du bail actuel?
7. Qui occupe la propriété au moment présent?
8. Et depuis quelle date occupe-t-il cette propriété?
9. Quel loyer mensuel verse-t-il pour cette propriété?
10. Cette propriété est-elle propre à servir d'aucune façon à l'Etat?
11. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. HANSON: J'estime que ce n'est pas agir avec justice que de transformer cette question en ordre de dépôt de documents. La réponse à cette question ainsi que celles aux deux questions qui l'ont précédée, devraient être fort brèves.

L'hon. M. POWER: Si les questions avaient été ainsi rédigées: "Le ministère du Service naval ou le ministère de la Défense nationale, occupe-t-il à bail des propriétés, ou l'un ou l'autre ministère a-t-il acquis certaine propriété", la réponse aurait été toute simple; mais la question porte sur le Gouvernement fédéral en général, de sorte qu'il faudrait consulter tous les ministères avant de pouvoir y répondre.

LOI DE MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES —NOMBRE D'HOMMES APPELÉS DANS CHAQUE PROVINCE

M. DIEFENBAKER:

1. Combien d'hommes a-t-on appelés pour entraînement en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales?
2. Combien en a-t-on appelé par province?

L'hon. M. GARDINER: Je dépose le document.

J. N. BAYNE ET H. S. CARPENTER

M. DIEFENBAKER:

1. Les personnes suivantes sont-elles au service de l'Etat ou engagées dans des œuvres de guerre: *a*) M. J. N. Bayne; *b*) M. H. S. Carpenter?
2. Si oui, dans quels ministères et qui les a proposées?
3. Combien chacune reçoit-elle en *a*) traitement, *b*) allocations de dépenses?
4. Ces deux personnes étaient-elles autrefois à l'emploi du gouvernement de la Saskatchewan? Si oui, à quels titres?
5. L'une ou l'autre, ou l'une et l'autre reçoivent-elles des pensions ou des allocations de retraite de la province de la Saskatchewan? Si oui, quel en est le montant annuel?

DEMANDES DE DOCUMENTS

LOI DE MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

M. CHURCH:

Copie de toutes les règles et de tous les règlements rendus par décret du conseil ou autrement en vertu de la loi des services de guerre, 1940.

[M. MacKinnon (Kootenay-Est).]

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, l'expression "loi de mobilisation des ressources nationales" devrait remplacer "loi des services de guerre, 1940". Les documents déjà déposés répondent en partie à cette demande et je désire obtenir les autres renseignements.

Le très hon. MACKENZIE KING: La modification met fin à toute objection.

(La motion ainsi modifiée est adoptée.)

LIBÉRATION D'INTERNÉS

M. G. R. BOUCHER (Carleton):

Etat montrant le nombre de personnes de chacune des catégories suivantes: Allemands, Italiens, Communistes, Parti de l'Unité nationale, qui ont été relâchées de leur internement depuis le 27 juillet 1940.

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, ainsi que je le disais l'autre jour, un rapport a été soumis conformément aux règlements revisés par la commission parlementaire de l'an dernier. J'ai consulté à ce sujet les hauts fonctionnaires de mon ministère et suis d'avis que nous devrions déférer la question au comité qui sera chargé, au cours de la présente session, d'étudier ces règlements. Si l'on juge opportun de divulguer ces renseignements, je n'y verrai aucune objection, mais je crois que d'ici là l'intérêt public exige de laisser cette affaire en suspens.

L'hon. M. HANSON: Je dois faire remarquer que le document déposé par le ministre de la Justice (M. Lapointe) mentionne le nombre d'internés de chaque catégorie; non pas leurs noms, mais leur nombre. Il me semble que l'on devrait nous fournir également le nombre de personnes de chaque catégorie qui ont été relâchées de leur internement; leur nombre et non pas leurs noms. Le ministère possède ces renseignements et pourrait facilement nous les transmettre. Il s'agit de décider, apparemment, s'il est préférable de les divulguer au public ou de les révéler, en secret, au comité. J'opte pour leur divulgation au public et je demanderais au ministre de se prononcer en ce sens.

M. l'ORATEUR: La motion est rayée.

SOLDATS RÉFORMÉS DEPUIS SEPTEMBRE 1939

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale):

Etat renfermant une comparaison entre le nombre des hommes qui se sont enrôlés dans l'armée canadienne et qui ont été rejetés pour des raisons médicales depuis septembre 1939, et celui des hommes qui ont subi le même sort durant une période semblable de la première Grande Guerre.

L'hon. M. POWER: Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune objection bien grave à répondre à cette demande, pourvu que nous soyons en mesure de fournir ces renseignements; cependant, l'honorable député se souviendra que lors de la dernière guerre, cette question de réforme pour cause de santé a été fort discutée et je crains de ne pouvoir extraire des dossiers du ministère des renseignements d'une exactitude satisfaisante. Comme je ne tiens pas à demander aux fonctionnaires de mon ministère de consulter tous ces vieux dossiers, je réponds affirmativement à la première partie de la motion et négativement à la seconde.

L'hon. M. BRUCE: Si j'ai demandé ces renseignements, c'est que je désirais être en mesure de répondre aux déclarations formulées dans cette Chambre relativement à l'abaissement du niveau de santé de notre population. J'espérais pouvoir démontrer qu'il n'a guère baissé depuis la dernière guerre.

L'hon. M. POWER: Je reconnais avec l'honorable député que ces chiffres seraient d'une grande utilité, mais je doute fort que nous puissions les lui fournir.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—CONTRÔLEURS

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

Copie de tous les arrêtés du conseil nommant les contrôleurs du ministère des Munitions et Approvisionnements et définissant leurs fonctions, de même qu'une copie des règlements ou ordonnances mis en vigueur par ces contrôleurs et/ou par la Commission de contrôle des industries de guerre.

CANALISATION DU ST-LAURENT

M. CASSELMAN:

Copie de toute la correspondance depuis le 1er janvier 1935 entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et de la province d'Ontario, ou entre tous fonctionnaires de ces gouvernements, au sujet *a*) d'un aménagement double de la section internationale du Saint-Laurent, *b*) d'un aménagement unique de la section internationale du Saint-Laurent.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: En réponse à la demande de l'honorable représentant de Grenville-Dundas, je dois dire que l'on m'apprend que tous les échanges de vues concernant cette question se sont effectués au cours de pourparlers et non par voie de correspondance, de sorte que nos dossiers ne renferment aucun document du genre sur ce sujet. Toutefois, je promets à l'honorable membre que si l'on parvenait à en découvrir, ils seront déposés.

M. CASSELMAN: Voici, de façon plus précise, où je veux en venir. Le gouvernement canadien est-il en possession d'un document signé par M. Hogg, ingénieur en chef de la commission d'énergie hydroélectrique, appuyant un projet d'aménagement unique de la section internationale du St-Laurent, par opposition à l'aménagement double de ce cours d'eau?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'irai aux renseignements et je rendrai une réponse à mon honorable ami demain.

M. L'ORATEUR: Réservée.

COMMISSION DE DÉFENSE CANADO-AMÉRICAINE

M. CHURCH:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, contrats et autres documents échangés durant les années écoulées de 1936 jusqu'à 1940 inclusivement, entre le gouvernement du Canada ou tout fonctionnaire canadien et le gouvernement des Etats-Unis ou tout fonctionnaire américain, au sujet de la défense conjointe du Canada et des Etats-Unis, de même qu'une copie, le cas échéant, de tous les baux à ce sujet couvrant des bases ou des territoires appartenant au Canada; copie aussi de toute la correspondance, etc., échangée durant la même période entre le gouvernement de la Grande-Bretagne ou tout fonctionnaire anglais et le gouvernement du Canada au sujet de la même affaire; copie aussi de tous les arrêtés du conseil adoptés à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferai remarquer à l'honorable député et à la Chambre en général que cette motion a trait au dépôt de documents relatifs à la défense commune du Canada et des Etats-Unis. Il est évident que pour pouvoir déposer sur le bureau de la Chambre toute correspondance ou autre document se rapportant à ce sujet, il nous faudrait obtenir au préalable la permission des Etats-Unis. Voilà la première démarche qui s'impose. Par contre, la députation comprendra facilement que le gouvernement canadien pas plus que celui des Etats-Unis ne tient à divulguer en ce moment des renseignements que l'ennemi pourrait trouver fort utiles. La correspondance échangée au sujet de la défense commune de nos deux pays pouvant sûrement se classer dans cette catégorie, j'estime qu'il serait peu sage d'en dévoiler quoi que ce soit.

Cependant, je puis assurer mon honorable ami qu'il n'a été question, dans aucune des conférences tenues aux Etats-Unis, de la cession à ce pays de bases situées en terre canadienne. Il se peut, d'autre part, qu'il y ait certains documents d'ordre statistique que l'on puisse déposer sur le bureau. S'il s'en trouvait dans nos dossiers, je serai très heureux de donner suite à la demande de l'honorable député, mais je crains qu'à part un ou deux décrets du conseil nos recherches en ce sens ne demeurent infructueuses.

M. CHURCH: Je me permets de dire au premier ministre que je ne vois pas pourquoi cette correspondance ne serait pas commu-

niquée au peuple canadien sous forme de livre blanc. Quant à ses allusions à propos de Washington, je dirai que la plupart des documents ont déjà été publiés là-bas; on peut les lire dans les comptes rendus de la Chambre des représentants et du Sénat ainsi que dans les journaux et les communiqués. Toutefois le peuple canadien est tenu dans l'ignorance de presque toutes ces questions de défense et d'affaires extérieures.

J'ai posé la question au premier ministre le 10 juillet, au cours de l'examen des crédits et il m'a dit que le Gouvernement n'avait pris aucun engagement ni conclu aucune entente avec un gouvernement quelconque. Environ un mois après cette discussion sur les crédits et sur un bill, on apprit qu'il existait un autre accord conclu à Ogdensburg ne contenant rien de nouveau, car cet accord expose simplement ce qu'a déjà dit le premier ministre, à savoir que les deux grands principes de notre politique sont la défense de notre pays et la protection de notre neutralité. Si nos bons voisins du sud connaissent les faits, je ne vois pas pourquoi on ne veut pas les révéler au public canadien. Les cinquante journalistes les ont appris là-bas; on leur a fourni des renseignements dont quelques-uns ont paru dans leurs journaux. Je ne vois pas pourquoi l'on s'oppose à la motion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit qu'une partie de la correspondance a été publiée aux Etats-Unis. S'il en est ainsi, je verrai à faire immédiatement déposer ces documents. J'imagine que mon honorable ami veut parler d'une déclaration faite à Ogdensburg. J'en ai fait part à la Chambre comme on peut s'en rendre compte en consultant le hansard. Je vais aussi m'assurer s'il existe d'autre correspondance que le gouvernement des Etats-Unis est prêt à rendre publique. J'irai certainement aussi loin que possible en cette affaire, mais je n'irai certainement pas jusqu'à communiqquer des renseignements qui pourraient aujourd'hui être utiles à l'Allemagne.

M. l'ORATEUR: Motion retirée.

NOURRITURE SERVIE DANS LES CAMPS D'INTERNEMENT

M. NICHOLSON:

Copie de tous les menus des repas donnés pendant une semaine aux prisonniers de guerre allemands internés dans un camp au Canada.

L'hon. M. CASGRAIN: Je regrette de ne pouvoir fournir ce renseignement à mon honorable ami, car il n'y a pas de menu.

M. l'ORATEUR: Motion retirée.

[M. Church.]

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN—ACCIDENTS AU CANADA

M. CASTLEDEN:

Relevé indiquant, mois par mois, le nombre des décès, des chutes et des accidents graves qui ont atteint le personnel du Corps royal d'aviation du Canada et qui se sont produits depuis que l'on a mis en œuvre au Canada le Plan d'entraînement aérien de l'empire.

CORPS ROYAL D'AVIATION DU CANADA—VERDICTS DE TRIBUNAUX D'ENQUÊTES

M. CASTLEDEN:

Copie de tous les verdicts des enquêtes conduites par des tribunaux du Corps royal d'aviation du Canada sur chaque cas d'accident grave depuis que l'on a mis en œuvre au Canada le Plan d'entraînement aérien de l'empire.

L'hon. M. POWER: Je doute qu'il soit dans l'intérêt public de permettre le dépôt d'un tel document. J'ai consulté les hauts fonctionnaires de mon ministère et tous sont unanimes à dire que nous ne devrions pas déposer de tels documents.

M. l'ORATEUR: Motion retirée.

M. CHURCH: A-t-on tenu des enquêtes civiles?

L'hon. M. POWER: J'ai déjà répondu à cela.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION RELATIVE AU DÉPÔT DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1941-1942

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (leader de l'Opposition): Je rappellerai au premier ministre (M. Mackenzie King) que mercredi dernier, le 20 novembre, j'ai demandé au Gouvernement de voir s'il y aurait moyen de présenter les crédits de la prochaine année financière avant le long ajournement de la Chambre, lequel se prolongera jusqu'au 17 février, environ dix semaines, à ce qu'on dit. Le premier ministre est-il en mesure de faire quelque déclaration à ce sujet aujourd'hui, et s'il ne le peut pas, le fera-t-il avant l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING (premieur ministre): Je dirai à l'honorable député que nous présenterons les crédits dès que le Parlement se réunira après l'ajournement, mais il ne sera pas possible de le faire avant cela. Je lui rappellerai qu'il s'agit des crédits de l'année financière 1941-1942, qui ne commence que le 1er avril 1941. Je suis certain qu'il sera le premier à reconnaître qu'il est désirable, si les crédits doivent être aussi exacts que possible, que le Gouvernement profite de l'occasion que lui fournira l'ajournement de les faire reviser avec le plus grand soin.

L'hon. M. HANSON: La réponse est négative.

DÉFENSE NATIONALE

RÉVÉLATION DES PRIX UNITAIRES D'ARTICLES FOURNIS AUX DISTRICTS MILITAIRES—POUBELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. G. POWER (ministre conjoint de la Défense nationale): Si on me permet de faire connaître le résultat de mon enquête sur les dessous de la question vaseuse des poubelles...

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas employé le mot "vaseuse", j'ai dit, "prosaïque".

L'hon. M. POWER: Il semble qu'il y a eu beaucoup de malentendus dans les ministères, et il se peut que l'honorable député et les ministères ne se soient pas compris. Si la Chambre veut bien m'écouter quelques instants je vais essayer de lui donner une explication complète de cette affaire.

On a demandé d'abord combien de poubelles avaient été achetées pour servir dans les camps militaires. Lorsqu'on a répondu par un document déposé mercredi dernier, que ces articles avaient été commandés au mois de janvier, l'honorable député a dit, avec raison je crois, qu'ils ne pouvaient pas avoir été commandés au mois de janvier parce qu'il n'était pas question de camps militaires à ce moment-là. La réponse aurait dû être ainsi conçue: 26,000 à toutes fins militaires; aux fins de l'armée, en général, et non des camps militaires, si l'on entend par là 'Camps d'entraînement". La réponse n'était pas ainsi conçue et l'honorable député avait raison de protester. Le total est de 26,000.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a que le prix unitaire qui m'intéresse vraiment.

L'hon. M. POWER: J'y viens, mais je tiens à éclaircir toute l'affaire. Il en reste encore dix mille à livrer. Voici la question suivante:

A qui a-t-on donné ces commandes, et à quel prix?

Selon l'habitude quand deux ministères sont intéressés, la réponse que le ministère de la Défense nationale (l'armée) avait l'intention de donner a été soumise au ministère des Munitions et Approvisionnements, par l'intermédiaire duquel l'achat s'effectuait. Je dirai en passant que c'est le conseil des achats de la défense qui a effectué cet achat. C'était en septembre 1939. Après examen, par le ministère des Munitions et Approvisionnements, la réponse a été renvoyée au ministère de la Défense nationale, accompagnée des observations suivantes:

Nous approuvons cette réponse, sauf qu'au n° 2 le prix unitaire ne devrait pas être révélé; nous aimerions mieux que vous ayez l'obligeance de rayer ce renseignement de votre réponse, en faisant observer: "Il n'est pas dans l'intérêt public de révéler le prix unitaire d'aucune denrée." C'est conforme à la politique suivie en toute circonstance semblable. Là où nous révélons la quantité, nous ne fournissons pas le prix unitaire. Lorsque nous ne donnons pas la quantité, nous indiquons le montant global du contrat.

C'est signé par J. A. Marsh, enquêteur du service des achats au ministère des Munitions et Approvisionnements; mais je m'empresse d'ajouter qu'en l'espèce, comme sur d'autres points, bien que M. Marsh n'ait pas partagé entièrement mon avis sur la conduite à suivre, il agissait d'après les instructions reçues, de sorte que je ne lui impute aucune responsabilité. A tout événement, j'ai maintenant la réponse:

Par l'intermédiaire du ministère des Munitions et Approvisionnements.

Grandes:—

Canadian John Wood (Vancouver) Ltd., 600 à $3.95 l'unité.
Great West Metal Products Ltd., 1,500 à $3.65 l'unité.
General Steel Wares Ltd., 6,900 à $3.82 l'unité.
General Steel Wares Ltd., 2,000 à $3.95 l'unité.
Collins Never Fail Products, 2,000 à $2.60 l'unité.

Petites:—

Canadian John Wood (Vancouver) Ltd., 300 à $2.74 l'unité.
Great West Metal Products Ltd., 650 à $2.50 l'unité.
General Steel Wares Ltd., 5,050 à $2.05 l'unité.
General Steel Wares Ltd., 7,000 à $2.10 l'unité.

Voici la question suivante:

Combien en a-t-on envoyé à chaque district militaire?

La réponse à cette question a déjà été déposée je crois. La question suivante:

4. Quand les a-t-on expédiées à chaque district militaire, et quand sont-elles arrivées?

Voici la réponse:

A diverses dates, à partir du 1er janvier 1940 jusqu'à ce jour.

Ce devrait être à partir du 1er février, vraiment. Sans nous assujétir à une tâche considérable, il nous est impossible d'établir la date de chaque consignation faite aux divers districts militaires.

L'hon. M. HANSON: Je ne l'exigerais pas.

L'hon. M. POWER: Voici la question suivante:

Les a-t-on utilisées immédiatement ou les a-t-on entreposées?

C'est là que se pose la question importante de l'interprétation. Pour le personnel du bureau du directeur général de l'intendance, lorsque la commande a été remplie, lorsque

livraison a été faite et les articles expédiés à chaque dépôt régional, l'article est censé être utilisé. Le personnel ne vérifie pas si chaque unité qui a besoin d'une poubelle en a une, deux ou une douzaine. On me dit que nous pourrions, au besoin, établir exactement combien de poubelles se trouvaient dans les dépôts régionaux. Le district auquel l'honorable représentant s'intéresse est le district n° 7. De leur côté, les quartiers généraux disent que les marchandises se trouvent en usage immédiat quand livraison en a été faite aux dépôts du district militaire n° 7. J'ai un long rapport à ce sujet, mais il n'est pas nécessaire de le lire.

La question suivante est celle-ci:

Si elles sont entreposées, où le sont-elles?

Quelques-unes ont été immédiatement livrées aux unités des services auxiliaires ou de l'infanterie.

Celles qui ne sont pas immédiatement utilisées sont emmagasinées au dépôt de l'intendance régionale. Si des détails sont nécessaires, on peut les fournir.

Cela répond, je crois, à toutes les questions qui ont été posées.

L'hon. M. HANSON: L'unique objection que j'ai posée vise le principe suivant: allons-nous obtenir les prix unitaires? Le ministre a fourni certaines précisions. Dois-je comprendre que tel sera l'usage dans l'avenir? S'il en est ainsi, nous en sommes tout à fait satisfaits, mais si le Gouvernement prend la même attitude que le ministère de la Défense nationale a apparemment prise d'abord: savoir, que le Parlement et le public ne connaîtront pas le prix unitaire d'un article même aussi prosaïque que les poubelles, nous protestons vivement, persuadé que le public devrait le savoir. C'est à quoi se résume la demande de renseignements.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Puisqu'on a mentionné le ministère des Munitions et Approvisionnements, je puis dire qu'il vise uniquement à empêcher que des renseignements ne filtrent au profit de certains soumissionnaires. Dans le commerce, quand il y a appel de soumissions, lorsqu'un magasin à rayons comme Eaton achète, n'importe quel établissement peut présenter des soumissions, sachant qu'il est protégé contre ses concurrents, c'est-à-dire que s'il propose un prix spécial pour des raisons particulières, l'affaire restera entre lui et l'acheteur. Nous voudrions empêcher qu'on pose des questions d'ordre général à la Chambre, comme celle-ci, par exemple: "A quel prix achetez-vous le drap?" Les réponses à pareille question pourraient être utiles aux concurrents qui désirent supplanter l'heureux entrepreneur.

[L'hon. M. Power.]

Cependant, j'ai toujours indiqué clairement à notre personnel, et il le comprend, je pense, que si quelqu'un tient à se renseigner sur un marché déterminé, nous sommes disposés à communiquer toutes les précisions. Si des honorables députés veulent connaître le prix prévu dans un certain contrat pour des chaussures provenant d'une certaine fabrique, le prix unitaire, nous sommes prêts à répondre à la question, mais il va de soi que nous nous opposons à révéler le prix de toutes les chaussures que nous achetons. Autrement dit, s'il s'agit d'une question précise au sujet d'un marché déterminé, nous sommes disposés à fournir le plus de renseignements possible, mais si c'est une question d'ordre général, susceptible de favoriser les soumissionnaires évincés, en les mettant en mesure de savoir quelle soumission présenter la prochaine fois, nous nous refusons à le faire. Notre unique dessein c'est de doter le ministère d'une administration aussi efficace que celle d'un établissement particulier se trouvant dans des circonstances identiques.

L'hon. M. HANSON: Je ne tiens pas à discuter la question, mais je prie le ministre d'y songer. Etant donné ses explications, je me demande s'il n'est pas opportun, à l'égard des dépenses de l'Etat, que le public soit informé très largement. Je crains que ses paroles ne soient mal interprétées.

Pour ce qui est de ce cas en particulier, je ne connaissais rien de la question jusqu'à ce que l'honorable représentant de Victoria-Carleton (M. Hatfield) me l'eût signalée. Il n'était pas à l'affût de renseignements de nature à aider un concurrent; il n'y songeait pas du tout.

Je désirerais que le Gouvernement étudiât davantage cette question de savoir si, au sujet de la dépense de fonds publics, on ne devrait pas donner la plus grande publicité possible au prix des articles. Restons-en là. Nous y songerons tous. Il se peut que la ligne de conduite énoncée par le ministre s'appuie sur de saines raisons, mais pour le moment, je suis porté à croire le contraire.

LA MARINE MARCHANDE

LE CANADA FOURNIRAIT DES NAVIRES POUR ASSURER LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je désire poser au ministre des Transports (M. Cardin) une question relative à la commission de la marine marchande. Elle est inspirée d'un discours radiodiffusé de Londres, hier soir, par le très honorable Ronald Cross, ministre de la Marine marchande, au cours duquel il a dit que l'allure à laquelle l'Angleterre cons-

truit actuellement des navires n'égale pas celle des pertes que font subir à la marine marchande les attaques sous-marines et aériennes.

Le ministre voudrait-il faire une déclaration supplémentaire dans un jour ou deux, s'il prend la parole au cours du présent débat, soit comme ministre des Travaux publics soit comme ministre des Transports chargé de la marine marchande, au sujet de la ligne de conduite du Canada, car un très grave désastre nous menace? M. Cross a demandé aux Etats-Unis et aux dominions de venir en aide à la métropole en lui procurant des navires, afin que l'Angleterre ne soit pas menacée de famine et que les marchandises circulent librement.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (ministre des Travaux publics et ministre des Transports): La question posée par l'honorable député touche à l'orientation politique du Gouvernement. Je le prie de réserver la question comme avis de motion.

AFFICHES ILLUSTRÉES

EMPLOI DE CES AFFICHES DANS LES ÉDIFICES PUBLICS RELATIVEMENT À L'EFFORT DE GUERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): J'ai remarqué au cafétéria plusieurs affiches anglaises. On reproche aux Canadiens qu'ils ne prennent pas au sérieux les questions relatives à la guerre. Lors du dernier conflit, ces affiches illustrées étaient fort employées dans les édifices publics, les gares, les hôtels et les écoles, avec de bons résultats. Elles se sont révélées fort efficaces en Angleterre et je voudrais savoir si l'on ne pourrait pas se servir des mêmes méthodes au Canada.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre des Services nationaux de guerre): Non seulement cette question est à l'étude, mais le Bureau de l'information publique a pris certaines mesures à cet égard.

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉCLARATION D'UNE ZONE DE RÉCOLTE DÉFICITAIRE DANS LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Je désire poser les questions suivantes au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner):

1. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il demandé de faire déclarer une zone de récolte déficitaire dans cette province en vertu de l'article 4 de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Le ministère fédéral de l'Agriculture a-t-il fait faire des recherches établissant que cette demande est justifiée?

3. Dans l'affirmative, le Gouvernement a-t-il l'intention de déclarer que cette zone est une zone de récolte déficitaire au sens de la loi?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): La réponse à la première question est affirmative.

A la question numéro 2, je réponds que les recherches entreprises par la Commission ne sont pas encore terminées.

La réponse à la question numéro 3 dépendra de celle qui sera faite à la question numéro 2.

DÉCRET DU CONSEIL DÉCLARANT QUE L'ANNÉE 1940 EST UNE ANNÉE DE CRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. E. WRIGHT (Melfort): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Le Gouvernement a-t-il adopté un décret ministériel déclarant que 1940 est une année de crise? S'il l'a fait, ce décret sera-t-il déposé sur le bureau de la Chambre avant l'ajournement.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Oui, le décret du conseil a été adopté. Je verrai à ce qu'il soit déposé.

COMITÉ DES IMPORTATIONS DE CÉRÉALES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU REPRÉSENTANT AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Le ministre du Commerce (M. MacKinnon) nous dirait-il qui représente au Canada le comité britannique des importations de céréales en ce moment?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Répondant au pied levé, je crois pouvoir dire que le comité britannique des importations de céréales qui s'occupe des achats de blé se tient en relations avec la Commission du blé.

L'hon. M. HANSON: Cette réponse n'est pas au point. Qui représente ce comité?

L'hon. M. MacKINNON: Personne en dehors de la Commission du blé, que je sache.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 26 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'a-

mendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

M. W. K. ESLING (Kootenay-Ouest): La longueur exceptionnelle de ce débat me remet en mémoire les remarques du premier ministre (M. Mackenzie King) sur l'article du règlement qui limite les discours des députés. Si l'on se propose de charger un comité d'étudier les modifications à apporter au règlement, il faut espérer que la limitation du temps accordé aux discours ne sera pas abolie. En effet, depuis la dernière modification du règlement, en 1927, il s'est présenté bien peu de cas où un député n'a pas eu le temps, dans un discours de quarante minutes sur l'adresse ou sur le budget de toucher aux points importants qu'il voulait aborder. Si nous avions tous le débit aussi facile, par exemple, que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), quand il est en verve, nos discours seraient bien plus brefs.

On a parlé des députés qui lisent leurs discours. Je sais, monsieur l'Orateur, combien il vous est désagréable d'avoir à avertir un député qu'il enfreint le règlement. S'il faut modifier le règlement, peut-être conviendrait-il de laisser les députés ou lire leurs discours ou consulter leurs notes. Pour le député inexpérimenté, improviser n'est pas toujours facile. Son discours fait une plus grande impression et le ton s'en ressent si on lui permet de lire son texte. Puis il faut dire que le député se trouve dans une position moins avantageuse qu'un ministre, car ce dernier a un personnel de publicistes qui lui prépare ses notes et les met en ordre, puis il a son secrétaire particulier. Un secrétaire particulier est un collaborateur vraiment précieux s'il peut préparer à l'intention d'un ministre des discours utilisables en toute occasion et s'il peut en outre se charger du bien-être politique, sinon spirituel, de son ministre.

En convoquant la session actuelle, le Gouvernement avait en vue de permettre aux ministres d'exposer au Parlement et au pays en général les travaux de guerre de chaque département de l'administration. A vrai dire, on ne nous a communiqué que bien peu de détails qui n'avaient pas déjà été divulgués par la radio ou publiés soit par le Bureau de l'information publique soit par d'autres organismes de publicité. Que les honorables députés veuillent bien se demander si le ministre a fourni à la Chambre des renseignements inédits au sujet de la guerre, si ce n'est que les officiers devront désormais sortir du rang et que la durée de l'entraînement en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales sera peut-être portée d'un à quatre mois.

[L'hon. M. MacKinnon.]

Les députés ont fait entendre des critiques, des commentaires, des conseils, des plaintes et il se peut que le Gouvernement agisse, surtout en ce qui a trait aux propositions énoncées sans aucune arrière-pensée de critique. Par exemple, au sujet de l'appel des jeunes gens qui doivent recevoir l'instruction militaire, le ministre des Services nationaux de guerre serait peut-être disposé à décider que les Canadiens qui fréquentent des universités américaines, parfois en vue d'acquérir une formation spéciale dans une institution particulière ou les détenteurs de bourses, pourront subir leur entraînement à la fin de leurs études. Tous ces étudiants ont reçu l'ordre de se présenter à l'examen médical, ce qui a fort inquiété leurs parents. Leurs études en souffrent et, ce qui est plus grave, ils doivent effectuer de fortes dépenses s'il leur faut retourner chez eux. En outre, songeons que les succursales locales des banques répondent de ces jeunes gens, qui ont dû demander à la commission de contrôle du change étranger les permis applicables à leurs frais universitaires. Lorsqu'il s'agit d'une question relevant à la fois d'une loi et de règlements, il va de soi que la loi prime.

On me permettra de rappeler le cas d'un jeune homme qui a abandonné l'exploitation d'un poste d'essence pour s'enrôler dans la 111e batterie, ultérieurement stationnée à Edmonton. Le jeune homme était à peine rendu là qu'il a dû entrer à l'hôpital, où il est demeuré un mois. A sa sortie, il a été licencié et on lui a délivré un certificat lui assurant le transport jusqu'à l'endroit où il s'était enrôlé, c'est-à-dire la ville de Nelson (Colombie-Britannique), situé à 600 milles d'Edmonton. Le trajet entier exigeait une trentaine d'heures. En dépit des soins qu'il avait reçus à Edmonton, dès son arrivée au centre de recrutement il dut entrer de nouveau à l'hôpital, où il a passé encore un mois. De là, il s'est rendu chez lui et il a dû faire un séjour de quatre mois dans un autre établissement.

Ce que je désire souligner, c'est que cet homme, dont l'état physique était tel qu'il a dû passer six mois à l'hôpital, a reçu un certificat de transport, mais que l'on n'a pas songé à lui procurer un lit ou des repas pendant le voyage. Il a dû rester assis pendant près de trente heures. Les chemins de fer transportent en ce moment de nombreux officiers. Il se peut que ces derniers acquittent eux-mêmes une partie de leurs frais de déplacement, mais il est sûr qu'ils jouissent d'un grand confort et prennent leurs repas à heure fixe. Même si l'officier a plus d'importance pour l'armée que le simple soldat, il n'en reste pas moins que ce dernier est un être humain ayant droit à certains égards.

Ce garçon demande qu'on lui rembourse ses frais d'hôpital, mais on lui répond que rien n'est prévu à ce sujet. Je mentionne ce cas parce que je sais qu'il s'en produira d'autres analogues. Il me semble que l'on devrait accorder le lit et les repas à un homme dont la santé est si délabrée. Y a-t-il un seul membre du cabinet ou de la Chambre qui, à moins qu'on n'y pourvoit, laisserait son fils entreprendre un pareil voyage après un si long séjour à l'hôpital.

Un mot au sujet des impôts. A la dernière session, le ministre des Finances (M. Ilsley) a annoncé, dans son exposé budgétaire, les impôts les plus lourds que nos annales aient encore consignés. Le peuple s'est incliné de bonne grâce et s'attend d'être grevé davantage la prochaine fois. Le peuple s'est incliné sans protester, comme il le fait toujours lorsqu'il n'a pas lieu de craindre l'exploitation, le favoritisme ou l'incompétence chez ceux qui dirigent les différents services de l'Etat. Mais le ministre ferait bien d'examiner attentivement la question des impôts perçus par les provinces. Etant donné les relations qui existent entre le gouvernement fédéral et les législatures provinciales, abstraction faite du rapport de la commission d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces, le cabinet devrait être en mesure d'exiger de celles-ci qu'elles réduisent leurs dépenses. On présente aujourd'hui en Colombie-Britannique, à la veille des élections, l'exposé budgétaire le plus chargé dans l'histoire de cette province alors que ses revenus sont plus considérables que jamais. Est-ce là collaborer avec le Gouvernement? Pas le moins du monde.

On a souvent répété à la Chambre que le Gouvernement devrait mobiliser la richesse du pays. Rien n'est plus désirable. L'exposé budgétaire révèle que le ministre des Finances en a compris les avantages. Je me suis documenté auprès des autorités financières dans les provinces de Saskatchewan, d'Alberta et de Colombie-Britannique. L'examen des impôts provinciaux et fédéral frappant les revenus plus élevés révèle qu'en Colombie-Britannique celui qui jouit d'un revenu imposable d'un demi-million de dollars—et le cas doit se présenter parce que le Gouvernement le mentionne spécialement—ne garderait, après avoir acquitté les taxes provinciales et fédérales, que la somme de $4,000. Le total des impôts provinciaux et fédéraux frappant les revenus élevés révèle qu'en Colombie-Britannique celui qui jouit d'un revenu imposa- en question serait moins accablé en Saskatchewan où on lui laisserait $14,000. Il lui resterait cependant à payer l'impôt de défense nationale. En outre ces gens doivent posséder des maisons en ville et acquitter des impôts municipaux. Ils ont à subvenir à l'entretien de leurs foyers et c'est à eux qu'on demande de contribuer généreusement à des œuvres nationales, à des caisses pour les services de guerre et à l'achat d'obligations de guerre.

Il ne reste qu'une chose à faire. Il faut que le ministre persuade les provinces de diminuer leurs dépenses pendant la durée de la guerre. Il pourrait aisément arriver qu'un individu touchant ce revenu élevé—les revenus moins considérables sont frappés en proportion—se décide à vendre ses titres plutôt que de verser ses profits en impôts. Il n'est pas impossible que cela se produise et le Gouvernement devra alors chercher le moyen de parer à la situation.

Je reviens aux observations du ministre de la Défense nationale (M. Ralston) au sujet des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui composeront le district militaire du Pacifique. Il est à regretter que les quartiers généraux soient établis sur l'île au lieu d'être placés sur le continent. L'emplacement prévu entraîne des dépenses supplémentaires et le voyage de 90 milles sur mer à l'aller et au retour occasionnera des retards. La distance serait moins longue si l'on établissait les quartiers généraux à Vancouver par exemple. La population du sud-est de la Colombie-Britannique pense que c'est à cause de leur éloignement du quartier général que les circonscriptions de Kootenay-Ouest et Kootenay-Est sont ainsi négligées. Le peu d'intérêt porté à cette partie de la province a poussé l'honorable député de Kootenay-Est (M. MacKinnon) à intervenir auprès du ministre et de ses services.

Les deux circonscriptions en question embrassent un territoire considérable s'étendant jusqu'à la frontière albertaine. Si l'on avait installé le quartier général à Calgary plutôt que sur l'île, la région aurait peut-être été moins négligée. Ainsi que mon collègue de Kootenay-Est l'a démontré au ministre et à ses services, ces circonscriptions ont fourni au Canada, durant la dernière guerre, les 54e et 225e bataillons et ont, au cours de la présente guerre, levé quatre batteries que l'on a transportées à des endroits assez lointains pour recevoir leur entraînement. Après avoir fourni en outre un grand nombre de robustes bûcherons au bataillon de forestiers, la région ne compte pas une seule unité. Ayant donné des meilleurs éléments de sa population, elle s'estime négligée. La région compte plusieurs unités de défense territoriale organisées sous les auspices de la Légion canadienne. Ces unités, comprenant 200 à 250 hommes, sont installées à Trail, Nelson et Rossland. Leurs membres font l'exercice trois ou quatre fois par semaine sous la direction d'officiers anciens combattants de la

dernière guerre. Bien qu'ils ne disposent que de fusils de bois garnis d'un peu de plomb, ils s'exercent quand même. Ces jeunes gens sont d'un type physique nulle part surpassé. Nombre d'entre eux désirent vivement s'enrôler dans une unité permanente, mais quand ils en font la demande par écrit, on leur répond que c'est impossible, en raison du manque d'équipement. Ils ne demandent pas d'équipement, étant parfaitement disposés à se tirer d'affaire comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Ils désirent simplement un peu de considération de la part du Gouvernement. Ils ne demandent pas d'uniformes ni de fusils, mais ils sont mécontents de n'avoir personne à qui rendre compte. Leurs efforts demeurant sans considération officielle, ils ne voient aucun avenir. Je prie le ministre (M. Mackenzie) qui, représentant la Colombie-Britannique dans le cabinet, est censé mettre son sceau marquant son approbation ou sa désapprobation à tout ce qui intéresse cette province, d'intervenir auprès des services compétents en vue de l'établissement d'une unité d'infanterie permanente dans Kootenay-Est et Kootenay-Ouest.

Je m'adresse maintenant au ministre des Finances (M. Ilsley). Il est la cheville ouvrière de notre effort de guerre, car, sans son énergie et son habileté à prélever des fonds, les autres ministères seraient incapables de fonctionner. En passant, je rappellerai comment, à la radio, il a, de même que ses collègues, sollicité les enfants d'économiser leurs sous afin d'acheter des timbres et des certificats d'épargne de guerre. Le pays a dû être vivement ému d'apprendre, hier soir, par la radio que le Gouvernement—comme partie de sa contribution à l'effort de guerre, je suppose,—allait mettre fin à la coutume d'imprimer des cartes de Noël pour le compte des ministres. N'est-ce pas là un geste magnifique? J'ai constaté que six ministres avaient l'habitude de faire imprimer leurs cartes à l'Imprimerie nationale aux frais de l'Etat.

M. REID: Et ils ne sont pas tous des Ecossais.

M. ESLING: Nous avons entendu des appels à l'économie; on nous demande, à tous, de seconder l'effort national de guerre. Cependant, au risque de passer pour ennuyeux, je me propose de démontrer au ministre et au Gouvernement comment ils permettent le pillage légalisé de la population canadienne et comment le Gouvernement lui-même fournit et de l'argent et une sanction juridique à cette fin. Je m'adresse d'abord au secrétaire d'Etat (M. Casgrain), ensuite au premier ministre (M. Mackenzie King), puis au ministre des Finances, puisque chacun d'eux a eu son mot à dire à ce sujet. Je vais parler encore une fois de la Canadian Performing Right Society. Libre aux honorables députés de rire, mais je me propose de faire connaître aux ministres certains faits de nature à intéresser les contribuables du Dominion du Canada.

Quelle est donc cette société de droits d'auteurs? C'est une filiale de la société des producteurs de films et d'une autre société similaire aux Etats-Unis; elle était d'abord liée à diverses associations du continent européen, lesquelles sont disparues, pour la plupart. Cette société ne s'occupe pas du droit d'auteur en matière de littérature, mais seulement dans le domaine de la musique. L'auteur ou le compositeur d'une pièce de musique devrait toucher chaque dollar auquel il a droit et on devrait traiter cette société de la même façon que le particulier. Or le particulier qui compose une pièce de musique doit débourser $3 pour s'assurer son droit d'auteur et dans ce cas, la société est sur le même pied que le particulier, puisqu'elle doit payer le même droit. Toutefois, le particulier qui fait enregistrer une cession de droit d'auteur paie un dollar, tandis que la société n'a rien à débourser.

Quand la société a commencé ses opérations au Canada, il lui fallait un certain avoir; alors la société-mère aux Etats-Unis a fait cession à la société canadienne de 2½ millions de morceaux de musique. Pas un membre de ce Gouvernement-ci ni d'aucun autre gouvernement ne savait si la société américaine était propriétaire de cette musique. Je ne veux blâmer ni un côté ni l'autre de la Chambre, je tiens simplement à dire qu'il y a inégalité de traitement en ce qui concerne ce nombre énorme de cessions. On a laissé entendre au gouvernement que cette façon d'agir était nécessaire afin de protéger les compositeurs de musique canadiens et une entente a été conclue en vertu de laquelle la société n'avait qu'à remplir une carte indiquant que ces morceaux de musique étaient sa propriété puis la remettre au commissaire des droits d'auteurs. Il n'y a pas la moindre indication du droit de propriété et l'on devrait obliger la Canadian Performing Right Society à démontrer, avant d'être autorisée à percevoir un seul dollar de droits, qu'elle est propriétaire de la musique au sujet de laquelle elle perçoit des droits. Il n'y a rien de déraisonnable à cet égard.

Je mentionne la question de nos contributions. Les stations de radiodiffusion paient à cette société environ $100,000 par année. Toutes y contribuent. Nous devons remercier l'ancien secrétaire d'Etat d'avoir établi un bureau d'appel. Sans ce bureau, qui maî-

trise ces gens, Dieu sait ce que le public paierait aujourd'hui. L'an dernier, la société a demandé aux stations de radiodiffusion $188,000, mais le bureau d'appel a ramené cette somme à $98,000. Cette année, elle tente de percevoir $210,000, et nous devons attendre la décision du bureau d'appel.

De plus, le tarif est publié aux frais de l'Etat dans la *Gazette du Canada*. Ce tarif, que publie la Canadian Performing Right Society, est d'une lecture palpitante. Pourquoi les contribuables paieraient-ils les frais de publication des droits que cette société se propose de demander et que permet le bureau d'appel, alors que l'Etat ne publie pas gratuitement, dans la *Gazette du Canada*, les tarifs des compagnies de téléphone, de télégraphe, ou autres.

M. REID: C'est un coup monté.

M. ESLING: Et légalisé. Il est temps que le Gouvernement intervienne. La société Radio-Canada ne semble pas s'en soucier. Depuis cinq ans, elle a versé à cette compagnie $136,000. Je suppose que l'an prochain, elle lui paiera environ $41,000. Nous disons cependant: "Il faut bien que nous agissions de la sorte puisque nous avons signé la convention de Berne". Mes collègues pensent-ils que les pays d'Europe, qui, tous, sont pays signataires de la convention de Berne vont envoyer de l'argent aux auteurs ou compositeurs d'Angleterre ou du Canada? De fait, aucun Canadien n'est membre de cette société.

Je sais que le sujet est aride, mais je désire que le Gouvernement charge deux ou trois personnes de s'enquérir, afin que les Canadiens comprennent jusqu'à quel point on abuse d'eux, combien le trésor public est spolié et le peuple dupé par la perception de ces droits sous la menace de poursuites judiciaires. Le moment est venu d'agir. Payez à ces gens jusqu'au dernier sou qui leur revient, à l'égard de la musique au sujet de laquelle ils peuvent démontrer leur droit de propriété, mais rien de plus. Dénonçons la convention de Berne, du moins jusqu'à ce que l'univers ait repris son équilibre. Nous pourrons alors recommencer à neuf et nous assurer si la Canadian Performing Right Society a un mérite quelconque. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement sanctionnera l'autorité dont elle jouit, en vertu d'une charte fédérale, touchant la perception de ces droits.

M. MacNICOL: N'est-il pas vrai que plusieurs des auteurs de poèmes et de chansons au sujet desquels se perçoivent des droits sont morts depuis des générations?

M. ESLING: C'est pour cela même, monsieur l'Orateur, que je dis que nous devrions traiter cette société sur le même pied qu'un particulier. Qu'a-t-elle fait? Remontons à dix ans en arrière. Est-ce le fait d'une exploitation légitime que d'avoir, en dix ans, payé à la commission les droits d'inscription de huit œuvres, et seulement un dollar pour l'enregistrement de vingt-huit cessions de droits d'auteur? Ce sont là ses seules indications de propriété. Comme je l'ai dit, elle se contente de déposer une carte, mais aucune preuve concernant le droit de propriété, et elle inscrit au bas "Canadian Performing Right Society". Je soutiens qu'elle devrait payer dans le cas de toute œuvre musicale sur laquelle elle a perçu des droits dans le passé et sur laquelle elle se propose d'en percevoir à l'avenir.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) en parlant des règlements de la Chambre a fait allusion à l'Opposition. Il a dit qu'il pourrait arriver que la gauche de la Chambre comptât un plus grand nombre de groupes qu'en ce moment, et que le leader de chacun de ces partis pourrait réclamer le droit de préséance dans la conduite des délibérations. Si nous comptons plusieurs groupes du côté de l'Opposition, il faut en blâmer l'inégalité dans l'administration de la justice et le mécontentement général.

Je viens de vous parler d'une question d'injustice, et j'en aborderai une autre maintenant, celle des Doukhobors. Vous ne pouvez maintenir un régime démocratique en appliquant des lois différentes à diverses parties de la population. Il faut qu'il y ait uniformité. Je vous dirai en premier lieu que les Doukhobors de la Saskatchewan diffèrent beaucoup de ceux qui habitent la Colombie-Britannique. Ceux de la Saskatchewan s'occupent surtout de la culture du sol. Ils participent à la vie publique. Ils font partie des conseils municipaux et aspirent à diverses fonctions publiques. Les Doukhobors de la Colombie-Britannique se tiennent entièrement à l'écart des autres Canadiens. Ils ne participent à rien, ils ne respectent pas les lois, et ils ont causé plus d'ennuis au Gouvernement que toute autre race établie chez nous. Ils se sont rendus coupables d'incendies volontaires, ils ont fait sauter des édifices et causé toutes sortes d'embarras, et le Gouvernement fédéral pas plus que les autorités provinciales ne peut les mettre à la raison. Le Gouvernement d'Ottawa les craint, et il en est de même du gouvernement provincial. Pourquoi? Ils redoutent les conséquences; ils craignent un soulèvement.

Lors de l'inscription nationale, le registraire a réussi, par son ingéniosité et son initiative, à faire inscrire la plus grande partie de ces Doukhobors. Cependant, on leur a laissé entendre qu'ils ne seraient pas tenus de prendre part à la guerre.

M. CASTLEDEN: L'honorable député me permettrait-il une question? Est-il d'avis qu'en notre qualité de Canadiens nous avons

fait une étude réelle de ces gens et essayé de les comprendre?

M. ESLING: Voilà une question très sensée. Mais l'honorable député ne croit-il pas que quarante-deux années ont suffi à cette étude?

M. CASTLEDEN: Oui. L'a-t-on faite, voilà la question?

M. REID: Personne ne peut les comprendre.

M. ESLING: J'ai présenté au Gouvernement et à ses fonctionnaires une pétition de la part des Canadiens qui habitent le district de Slocan dans la région de Kootenay-Ouest, où se trouvent la plus forte partie de ces Doukhobors. Un certain nombre de ces gens ne se sont pas inscrits. Sur les 5,000 qui demeurent à cet endroit, 4,000 ont satisfait aux exigences de l'inscription nationale. Cependant, les Canadiens de naissance britannique protestent parce que leurs fils doivent aller se battre outre-mer, et peut-être n'en jamais revenir,—ils doivent du moins faire leur service militaire,—tandis que de robustes gaillards chez les Doukhobors restent au pays et cultivent comme d'habitude, ou prennent la place de ceux qui sont allés outre-mer. Et nos gens se demandent, y a-t-il de la justice dans cela? La loi ne doit-elle pas être appliquée à tous? Je demande au ministre d'agir.

Que se passe-t-il en Colombie-Britannique? Ces Doukhobors ont perdu leurs terres, et un ordre du tribunal en donna le titre à deux compagnies lors de la saisie en vertu des hypothèques. Le gouvernement provincial eut peur d'agir, redoutant de nouveaux incendies et de nouvelles explosions de bombes. Je ne le blâme pas particulièrement, car je connais les circonstances. Cependant, le gouvernement provincial était bien forcé d'intervenir. Or que fit-il? Il fit adopter, à la dernière session de la législature, une loi affectant un demi-million de dollars au remboursement des deux créanciers hypothécaires, puis il proposa de traiter individuellement avec les Doukhobors. Est-ce qu'on aide un cultivateur canadien quand son hypothèque est échue et qu'il est exposé à perdre sa terre s'il ne paie pas? Ce n'est guère probable. Mais ces Doukhobors ne reconnaissent aucune des lois du pays.

Je passe maintenant au ministre des Finances (M. Ilsley), qui a sous sa juridiction la Commission canadienne des prêts agricoles, me rappelant toujours le cas que l'on fait des Doukhobors. Mais quels égards la Commission des prêts agricoles a-t-elle pour un soldat dont je vais maintenant parler? Il y a dans ma circonscription un soldat qui a servi durant cinq ans dans la dernière guerre. Il a une femme et cinq enfants. Le 1er décembre 1939, il devait à la Commission la somme de $44.21. Elle lui donna avis que s'il ne s'acquittait pas le 1er décembre, soit dans quelques jours, je crois, elle intenterait une poursuite en forclusion. Dira-t-on que la loi met tous les citoyens sur le même pied, lorsque nous nous soucions du sort des Doukhobors dont le mode de vie est autre que le nôtre, comme je l'ai montré, et que la Commission des prêts agricoles menace de poursuivre, en forclusion, lundi prochain un soldat-colon qui a fait ses paiements régulièrement depuis dix ans, a payé ses taxes et sa prime d'assurance, et qui est maintenant exposé à perdre tous ses biens, s'il ne rembourse pas $44.21? Au ministre de dire ce qu'il en pense. Je lui demande d'assurer la Chambre et ce vétéran qu'il empêchera la Commission des prêts agricoles d'agir d'une manière aussi arbitraire.

M. BRUCE McNEVIN (Victoria, Ontario): Permettez-moi d'abord de féliciter l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling), qui m'a précédé à la tribune, pour sa remarquable vitalité et sa vivacité d'esprit.

Je tiens ensuite à féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Claxton) et l'honorable député qui l'a appuyé (M. Jutras). Le premier a succédé à la Chambre, comme représentant de la division électorale de Saint-Laurent-Saint-Georges, à un homme qui a fourni une longue et honorable carrière publique. Bien que je n'aie pas toujours partagé ses idées—il appartenait à un autre parti que le mien—je ne crois pas pouvoir faire de plus grand compliment au proposeur de l'Adresse que de lui dire qu'il paraît promis à une carrière aussi brillante sinon plus brillante que celle de son distingué prédécesseur.

Je félicite de tout cœur l'honorable député de Provencher (M. Jutras) pour son notable apport au débat. Les effets bienfaisants de son discours ne s'arrêteront pas à sa province natale.

Avant d'aborder les sujets qui m'intéressent particulièrement, je désire préciser ma position en ce qui concerne deux questions qui se sont présentées au cours du présent débat.

Premièrement, je suis disposé à appuyer toute proposition, d'où qu'elle vienne, qui me paraît susceptible d'aider notre effort de guerre.

Secondement, quelle que soit l'importance des questions d'ordre intérieur qui se présentent, il faut les subordonner à la conduite de la guerre.

J'entends appuyer la motion principale dont la Chambre est saisie, marquant ainsi mon approbation de la politique ministérielle qui comporte un effort de guerre limité seulement par la productivité de nos fermes et de nos usines et qui tend à utiliser, en vue d'atteindre

à la victoire, la totalité de nos ressources naturelles, ainsi que la valeur et la patience de toutes les catégories de notre population, à l'appui de nos forces armées.

Il s'est produit dernièrement un fait de première importance: la constitution d'une commission de défense mixte composée de représentants du Canada et des Etats-Unis. Il est vrai qu'au cours de la période qui a précédé cette réalisation, plusieurs de nos hommes publics éminents ont joué un rôle important à ce sujet, mais le rôle qu'a joué l'actuel premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) demeure sans égal. C'est pourquoi, j'estime qu'il est le plus grand Canadien, non seulement de son époque et de sa génération, mais le plus grand depuis la Confédération. Reconnaissons que plusieurs citoyens éminents d'outre-frontière ont largement contribué à rendre possible cet accord avantageux, mais personne n'y a plus contribué que l'hôte actuel de la Maison Blanche, le président Franklin D. Roosevelt. Je n'exagère pas en disant que cela en fait le plus grand Américain depuis Abraham Lincoln.

Je parlerai brièvement de nos préparatifs de guerre. L'autre jour, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a communiqué à la Chambre des chiffres indiquant qu'au 31 octobre, l'armée canadienne comprenait un peu plus de 300,000 soldats. Je comprends que plusieurs d'entre eux s'impatientent de l'inaction qui semble régner sur les théâtres de guerre; mais sachons patienter, raffermissons les diverses unités, accélérons l'entraînement et procurons-nous le matériel le plus moderne, afin d'être prêts à toute éventualité, tant au pays qu'à l'étranger.

Quand nous songeons que nous avons environ 50,000 soldats outre-mer, aux côtés des soldats d'Angleterre et des autres pays de l'Empire, sans parler des intrépides Hellènes, participant aux différents services de l'armée, le peuple canadien a lieu de se sentir en sécurité et d'être fier du nombre et de la qualité de ces troupes. Les dictateurs qui oppriment les faibles et les innocents savent sûrement à quoi s'en tenir sur l'importance de ces effectifs.

L'effectif de notre armée de l'air atteint le chiffre de 36,071. Il y a quelque chose de vraiment phénoménal dans l'expansion prise par cette arme, dans les divers genres de construction, la quantité presque illimitée du matériel requis pour entraîner, équiper et entretenir ces effectifs, tout en tenant compte des exigences du plan d'entraînement aérien de l'Empire.

Mentionnons aussi notre marine dont l'effectif se compose de 1,620 officiers et 11,653 matelots affectés à 155 navires. Ces officiers et matelots se sont déjà couverts de gloire, comme leurs frères d'armes anglais qui, depuis des siècles, assurent à la métropole la maîtrise des mers.

Pour résumer, le Canada a actuellement sous les armes 349,344 hommes, tandis que dans la dernière guerre, après quatre ans et quelques mois d'hostilités, nous avions envoyé au combat 346,531 hommes, soit environ 3,000 de moins que le chiffre global dont se composent les effectifs actuels des trois armes réunies.

Quant au point de vue équipement, je ne saurais mieux faire, avec la permission de la Chambre, que de citer un fait personnel. Au début d'octobre 1938, j'entrais dans une armurerie d'une de nos grandes villes, et je demandais à examiner des fusils. On me montra un Winchester de calibre 30-30 fabriqué aux Etats-Unis. Après l'avoir examiné et en avoir discuté les qualités avec l'armurier je lui demandai s'il possédait un fusil canadien. Il me répondit qu'on n'avait fabriqué au Canada que des fusils Ross qui ne s'étaient pas avérés satisfaisants. Il me déclara de plus qu'il n'avait pas de fusil 32 et que certaines pièces de la carabine 22 provenaient des Etats-Unis ou d'ailleurs bien qu'il fût possible de fabriquer cette arme au pays. Admettons cependant que la carabine 22 soit de fabrication entièrement canadienne. Cet incident remonte à octobre 1938. Si l'on considère la production actuelle au Canada de canons, de pièces de bord, de canons anti-avions et d'équipement de guerre, peut-on soutenir que les réalisations du Gouvernement en vue de la guerre ont manqué de méthode ou d'efficacité? Loin de là.

J'aborde maintenant l'un de nos problèmes d'ordre intérieur les plus importants. Je veux dire l'inégalité entre les revenus des cultivateurs, leurs dépenses et le coût de la vie. Un tableau publié par le bureau de la statistique révèle que l'indice du coût de la vie chez les agriculteurs de l'Ontario depuis le printemps jusqu'à l'automne 1940 est passé de 87.2 à 89.2. Au cours de la même période l'indice des prix de gros des produits de la ferme a tombé de 72.1 à 62.7. Il faut tenir compte évidemment du fléchissement saisonnier en expliquant la réduction de ces chiffres dont une partie sera comblée. On peut se rendre compte cependant de la direction du courant et de la situation difficile de l'agriculture. Je sais bien que la guerre a considérablement réduit les débouchés à certains produits de la ferme. Je conviens également que les commandes d'équipement et de marchandises propres à la guerre ont augmenté et que l'industrie en a subi une impulsion nouvelle. Ce sont précisément des facteurs de la situation actuelle.

On pourrait diviser l'industrie agricole en plusieurs sections. Nous pourrions appeler

production spécialisée la culture de la betterave à sucre, du tabac, des légumes, la fructiculture et l'apiculture. A cause du climat ou pour d'autres raisons, cette production est assez restreinte. Nous pourrions ranger dans la production générale le blé, l'élevage des bêtes à cornes, les produits laitiers et les produits du porc. Mes remarques au cours de ce débat ne porteront que sur cette dernière catégorie.

J'ai exposé très clairement déjà mon attitude au sujet du blé et je ne vois aucune raison de m'en départir. J'ai énormément de sympathie pour ceux qui exploitent, dans l'Ouest canadien, des fermes d'une étendue restreinte, car peu importe qu'ils s'y livrent à la culture fromentière, à la culture mixte, ou aux deux à la fois, leurs difficultés ressemblent fort à celles des cultivateurs de l'Est du Canada. Je me suis opposé énergiquement et je m'oppose encore aujourd'hui au versement illimité de primes au blé. Je n'ai pas l'intention, pour le moment, d'examiner cette question plus à fond me bornant à rappeler à la Chambre qu'au cours du présent débat, l'honorable représentant de Souris (M. Ross) a proposé qu'une prime de $5 par acre soit versée à toute terre en jachère dans l'Ouest canadien. Est-ce à dire que le versement serait uniforme, peu importe que la récolte ait été maigre ou abondante, et que le cultivateur qui a mille acres en jachère recevrait une prime dix fois plus élevée que son voisin qui n'en a que cent? Je ne saurais interpréter autrement la demande de l'honorable député. On s'en tiendrait évidemment au principe d'après lequel on donne beaucoup à celui qui a beaucoup, peu à celui qui a peu et rien du tout à celui qui n'a rien. Je ne saurais souscrire à une telle répartition.

Quant à l'état de notre industrie du bétail, je puis dire qu'il est relativement bon et que nous en sommes redevables, dans une large mesure, au gouvernement actuel, car nos éleveurs ont largement bénéficié du pacte commercial canado-américain. Evidemment, je songe à notre production de bétail de boucherie.

Je crois que de toutes les branches de l'agriculture, l'industrie laitière est celle qui réclame le plus d'attention de la part de l'expoitant. Aux fins de ma thèse, je vais diviser cette industrie en quatre catégories: premièrement, le lait complet destiné à la consommation urbaine; deuxièmement, le lait complet destiné aux fabriques de lait condensé et de lait en poudre; troisièmement, le fromage; et quatrièmement, le beurre.

En ce qui concerne les producteurs de lait complet destiné à la consommation urbaine, ils sont, dans bien des régions, un peu plus prospères que la majorité des producteurs laitiers. Si les fabricants de lait en poudre et de lait condensé paient un prix inférieur, ils achètent, par contre, tout ce que peut leur fournir le cultivateur, de sorte que ce domaine de l'industrie laitière jouit également de certains avantages. Passant au fromage, si, ainsi qu'on l'a prétendu, l'acier est le baromètre de l'industrie métallurgique, le fromage est le baromètre de l'industrie laitière du Canada, car, pendant de longues périodes, le prix du fromage influe directement sur les prix de la laiterie en général.

Le prix du beurre intéresse fortement le public à l'heure actuelle. Du 1er janvier au 1er octobre 1939, le Canada a produit 240,070,881 livres de beurre.

M. HARRIS: L'honorable député peut-il me renseigner sur les importations d'huiles végétales la même année?

M. McNEVIN: Ces statistiques sont déjà consignées; il est donc inutile d'y revenir. Nous constatons ensuite que pendant la période suivante de 1940, la production pour les mêmes mois s'est élevée à environ 237,012,992 livres, soit une diminution de 3,057,889 livres.

Quant à la distribution pendant la même période en 1940, du 1er janvier au 30 septembre, elle accuse pour le beurre une augmentation de plus de 9,531,000 livres sur le chiffre de la même période en 1939, ce qui indique une différence de plus de 12 millions de livres, facteur qui explique le relèvement du prix de cette denrée.

Je serais le premier à rechercher les moyens d'enrayer toute tentative de la part des spéculateurs pour réaliser des bénéfices considérables ou importants de toute denrée alimentaire. Toutefois il faudrait prendre bien garde en l'occurrence de ne rien faire qui soit de nature à priver les producteurs de beurre canadiens d'un prix raisonnable ou élevé, compte tenu des circonstances de l'heure. En effet, monsieur l'Orateur, nos producteurs de beurre sont loin d'avoir vendu depuis dix ans leur produit à un prix suffisant. C'est pourquoi je mets en garde contre toute intervention inopportune dans le sens proposé.

Avec cent livres de lait, on peut fabriquer environ deux fois plus de livres de fromage que de beurre. Ainsi en prenant à 14.4 le cours du fromage aux ports maritimes ou à Montréal nous obtenons environ 28.8 pour la matière grasse, ou pour le beurre. Il s'agit toutefois des cours d'été, alors que les frais de production sont inférieurs. La production de matière grasse coûte beaucoup plus cher en hiver, de sorte qu'en plaçant à 35 cents ou peut-être à 36 cents le prix du beurre ce prix

ne pourrait paraître élevé ou excessif. J'ajouterai qu'au printemps, en été ou en automne, les intéressés ne trouveraient guère d'avantages à augmenter sensiblement la production de beurre ou à diminuer celle de fromage, parce que nos marchés d'exportation sont illimités pour le fromage et qu'ils sont fermés pour le beurre.

Un autre élément influe sur la question. Le lait écrémé est un sous-produit de la matière grasse, et commande un meilleur prix que le petit-lait, sous-produit du fromage. Ce qui m'amène à une autre question, le prix des porcs et l'accord sur le bacon conclu entre le gouvernement canadien et le Food Board britannique. Je suis en mesure de dire qu'à mon avis ce prix inférieur laissera peu de chance à l'éleveur de réaliser quelque bénéfice. A tout événement, si nous avons là le prix maximum que peut offrir le Food Board—et la Grande-Bretagne a toutes nos sympathies dans ses difficultés financières—le point me paraît réglé en ce qui concerne cette question.

Voici un tableau des prix fixés à l'accord précédent et des prix que comporte le nouvel accord. Je m'en tiendrai à une partie seulement du tableau, et prierai la Chambre de me laisser consigner tout le document au *hansard*.

Il faut bien comprendre que le Food Purchasing Board britannique a payé à prix fixe sur le littoral ces produits du porc, et que ce barème des prix établis selon la qualité a été fixé par la commission du bacon, constituée de représentants des producteurs, des fabricants de salaisons et du Gouvernement. Pour la qualité A-1, où entrent les flancs Wiltshire de 55 à 65 livres, on constate que l'ancien accord établissait le prix à $17.70. On doit tenir compte, cependant, que les frais d'emmagasinage étaient compris. Tel fut le cours à partir du 1er janvier jusqu'en mai, alors qu'il fut abaissé à $17.20 pour être haussé une fois de plus à $17.70 le 22 juillet.

Je n'imposerai pas à la Chambre la lecture d'autres chiffres, mais j'aborderai plutôt les nouveaux prix. Il est bon de se rappeler, aussi, en ce qui a trait aux paiements effectués sur la base antérieure, que 72c. par 100 livres étaient déduits et versés à un fonds. J'y reviendrai plus tard.

Toujours pour la même catégorie variant de 55 à 65 livres, nous notons que le nouvel accord fixe le prix pour la qualité A-1 à $16.10, soit environ $1.60 de moins.

Les tableaux détaillés indiquant les prix comparatifs que j'ai mentionnés sont les suivants:

Prix courant pour les flèches Wiltshire, produits de salaison, à partir du 22 juillet 1940

	45-55 livres	55-65 livres	65-70 livres	70-80 livres
A-1	$17 50	$17 70	$17 30	$16 30
A-2	17 10	17 30	16 90	15 90
A-3	16 70	16 90	16 50	15 50
B-1	17 10	17 30	16 90	15 90
B-2	16 30	16 50	16 10	15 10
B-3	15 50	15 70	15 30	14 30

Prix courant pour les morceaux d'exportation, produits de salaison, à partir du 22 juillet 1940

Cumberlands	$16 49
Jambons 12/18	19 65
Jambons 18/20	18 86
Jambons 20/22	16 29
Jambons longs, /18	19 65
Jambons longs, 18/20	18 86
Jambons fumés, 12/18	19 85
Jambons fumés, 18/20	19 00
Milieux A-1/36	18 09
Milieux A-2/36	18 09
Milieux A-3/36	17 20
Carrés de côtes A-1 et A-2 10/16..	20 45
Carrés de côtes A-3 10/16	19 45
Carrés de côtes A-1 et A-2 16/18..	19 95
Carrés de côtes A-3 16/18	18 95
Epaules 12/18	14 31
Epaules 18/20	14 00
Epaules 20/25	12 00

Prix courant pour les flèches Wiltshire, produits de salaison, à partir du 18 novembre 1940

	45-55 livres	55-65 livres	65-70 livres	70-80 livres
A-1	$15 90	$16 10	$15 70	$14 70
A-2	15 50	15 70	15 30	14 30
A-3	15 10	15 30	14 90	13 90
B-1	15 15	15 35	14 95	13 95
B-2	14 55	14 75	14 35	13 35
B-3	13 95	14 15	13 75	12 75

Prix courant pour les morceaux d'exportation salés à partir du 18 novembre 1940

Jambons 10/18	$16 55
Jambons 18/20	15 80
Jambons fumés 10/18	16 55
Jambons fumés 18/20	15 80
Milieux A-1 22/36	17 15
Milieux A-2 22/36	17 15
Milieux A-3 22/36	16 25
Carrés de côtes A-1 et A-2 10/16..	18 45
Carrés de côtes A-3 10/16	17 65
Carrés de côtes A-1 et A-2 16/18..	17 65
Carrés de côtes A-3 16/18	17 15
Epaules 12/18	12 95
Epaules 18/20	12 15

Je traiterai brièvement des livraisons de porcs effectuées au cours des deux derniers mois. Les chiffres suivants indiquent les livraisons globales de porcs classés faites au Canada:

Date	Nombre de porcs
Semaine du	
10 octobre	113,450
17 octobre	119,567
24 octobre	135,912
31 octobre	157,260
7 novembre	151,668
14 novembre	155,592
21 novembre	152,443

Je consigne les chiffres pour indiquer l'accroissement considérable des livraisons dans cette période.

Au cours de l'étude du budget des dépenses du ministère de l'Agriculture pendant la dernière session, et de nouveau au cours du présent débat, on a discuté l'emploi du fonds constitué par cette déduction de 72 c. Durant ces semaines de livraisons considérables, on a prélevé environ un million de dollars sur cette caisse pour soutenir les cours. On reconnaît généralement que le cultivateur vend des porcs deux fois par an. Celui qui les vend au début de la saison doit accepter cette déduction, tandis que celui qui les livre au cours de la période mentionnée bénéficiera de cette caisse.

Inutile de chercher à prévoir quelle sera la situation en général au cours de l'an prochain, mais les honorables députés trouveront peut-être intéressant de savoir qu'entre le 1er janvier 1940, date où la commission du bacon a commencé ses opérations, et le terme du premier contrat relatif à ce produit, le prix moyen des porcs sur pied, à Toronto, s'est établi à $8.76. Durant la même période, le prix moyen des porcs achetés par treize salaisons ontariennes se chiffrait par $11.69, pour les porcs débités, et $8.76 pour les porcs sur pied. Au cours de la semaine du 23 novembre, le prix des porcs à Toronto était de $10.75, débités, et de $8.10, sur pied. Cette semaine marquait l'entrée en vigueur des dispositions du nouvel accord. Toutefois, ce prix dépend de certains autres facteurs. On n'opère aucune déduction pour les frais de comptabilité, la commission du bacon se charge du coût de l'entreposage, et le reste, choses qui peuvent compenser le fléchissement des cours. Sans vouloir poser au prophète, tout me semble indiquer que le prix des porcs s'établira en moyenne, l'an prochain, à environ huit cents. Il se peut, d'autre part, que ce chiffre soit trop élevé.

Je passe à une autre question à laquelle j'aimerais consacrer quelques instants. Au cours de la présente discussion, certains ont manifesté passablement d'inquiéture quant à la possibilité que les règlements concernant la défense du Canada contribuent, dans leur application, à hâter la chute de nos institutions démocratiques. Personne en cette Chambre n'est plus désireux que moi de protéger, de conserver intacts, et même d'étendre si possible, nos privilèges démocratiques, héritage précieux des générations futures. S'il est exact que les personnes internées en vertu de ces règlements ne peuvent obtenir, dans un délai raisonnable, de faire juger équitablement leur cause, il faudrait adopter toute mesure nécessaire à cette fin.

[M. McNevin.]

Autre conseil. Remontant le cours de l'histoire d'Angleterre jusqu'au temps de Cromwell, on constatera que la population de l'Empire se vit alors enlever une partie des privilèges assez restreints dont elle jouissait, mais que cette période vit néanmoins s'étendre et progresser le régime sous lequel nous vivons actuellement. Pour ma part, si l'on entend par liberté de parole le droit de critiquer l'effort de guerre et le Gouvernement, ainsi que celui d'offrir des conseils d'ordre pratique, et le reste, j'en suis. Par contre, si l'on veut se servir de ce privilège pour miner l'esprit de notre population et entraver la poursuite efficace de notre effort de guerre, j'estime qu'il faut mettre fin à tout abus de ce genre. Si par liberté de presse on entend la critique du Gouvernement et de ses réalisations, violente si l'on veut, ainsi que la recommandation de mesures propres à améliorer l'état de nos troupes ou certains autres aspects de notre effort de guerre, je la défendrai par tous les moyens. Toutefois, si l'on entend favoriser par là la dissémination d'une propagande insidieuse ayant pour objet d'entraver cet effort et de déprimer la population, ces gens seraient mieux avisés, selon moi, de devenir membres de la Croix Rouge et de travailler au succès de cette œuvre. S'ils se refusent à toute collaboration de ce genre, il faudra alors régler leur cas d'une autre façon.

En terminant, je tiens à formuler une dernière remarque sur le conflit dans lequel nous sommes présentement engagés. Les dictateurs livrent actuellement une guerre de conquête et d'agression tandis que nos troupes se battent pour sauvegarder leur existence nationale, soit leurs foyers, leurs femmes et leurs familles. Toutes nos ressources se trouvent engagées dans cette lutte, dont nous espérons sortir vainqueurs un jour. Le trajet sera peut-être long, et rude, et obscur parfois, mais nous l'avons entrepris avec une confiance inébranlable en la victoire ultime.

M. L. E. CARDIFF (Huron-Nord): Monsieur l'Orateur, personne ne doute, je pense, de la sincérité des paroles prononcées par la majorité des honorables députés, des deux côtés de la Chambre, sur l'effort de guerre du Canada, et j'espère bien que l'on reconnaîtra une sincérité égale à mes observations cet après-midi. Mon unique motif est de faire quelques propositions au Gouvernement qui seraient de nature à l'aider dans la poursuite de la guerre. Permettez-moi de dire dès le début que ces propositions se fondent sur l'expérience de toute une vie consacrée à l'agriculture.

Le comté de Huron compte quelque 10,000 fermes et possède, en plus, un certain nombre d'établissements industriels, un port lacustre important, plusieurs élévateurs à grain,

plusieurs meuneries et quelques-uns des meilleurs dépôts salins de tout le Canada. Nos routes sont parmi les plus belles de l'Ontario. Pourtant, le comté n'a pas de dettes ni d'obligations. Rares sont les autres comtés du pays qui peuvent se vanter d'avoir si bien réussi à équilibrer leur budget. Je tire gloire des réalisations obtenues dans mon comté parce que je crois avoir contribué à lui assurer la prospérité dont il jouit.

J'estime que tout honorable député devrait exprimer son avis sur notre effort de guerre. Il se peut qu'en agissant ainsi je formule des propositions que le Gouvernement jugera propres à améliorer notre effort. Après avoir siégé pendant toute une session et en avoir commencé une deuxième, j'en suis arrivé à la conclusion que les bonnes têtes en ce beau pays du Canada ne sont pas uniquement sur les épaules des avocats, des médecins et des professionnels. J'ai écouté, depuis quelques jours, beaucoup de discours éloquents prononcés par les députés ministériels. J'ose croire que beaucoup d'autres députés, si l'occasion leur en était fournie, pourraient offrir des avis utiles que l'on pourrait mettre à profit en cette période d'urgence nationale.

La population rurale se rend compte que la crise actuelle exige d'autres sacrifices et d'autres efforts; elle n'attend que l'occasion de faire tout ce qui dépend d'elle afin de hâter la victoire finale. Chose trop certaine, les gouvernements alliés ont considéré la guerre comme un conflit économique et ils ont voulu la gagner avec de l'argent, tandis que l'ennemi a eu recours aux canons, à la mitraille, Hitler ne connaît d'autre loi que celle de la force brutale et de la destruction. Les chars d'assaut, non des livres sterling; les mitrailleuses, non le change étranger; le sabotage, non des dollars, telle est sa méthode. Certes, certains députés ministériels vivent dans l'illusion et les tours de passe-passe puisqu'ils voudraient faire croire, en ces heures graves, que le commerce va demeurer normal et que les excédents ordinaires des divers produits canadiens trouveront preneurs, de sorte que la production s'écoulera à des prix justes et raisonnables. Les cultivateurs ont oublié tout esprit de lucre; ils n'ont d'autre désir que de servir aux premiers rangs de la production. L'agriculture, de nos jours, est une entreprise commerciale. Comme dans les autres industries, les cultivateurs doivent toucher des revenus suffisants pour acquitter leurs frais d'exploitation et demeurer sur leurs fermes.

Au cours de la présente guerre, les exportations canadiennes prendront surtout le chemin de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Amérique du sud. A cause de la pénurie de moyens de transport à destination de la Grande-Bretagne, on devrait réduire ces exportations au minimum. L'expérience nous apprend, cependant, que, si la guerre persiste, toutes nos denrées alimentaires feront l'objet d'une demande; mais, en attendant, nos entrepôts sont remplis. A l'heure actuelle, nos cultivateurs doivent porter le fardeau de ces excédents et acquitter leur part des impôts de guerre. En ce temps de crise, monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement fédéral devrait s'attaquer à ces problèmes. Les excédents de produits non périssables, comme le blé, les haricots, le porc, valent de l'or en temps de guerre. Rien n'est plus propre à donner du courage que l'abondance des aliments et rien n'est plus capable d'affaiblir le moral que la faim. Une armée marche sur son estomac; je répète donc que nous devons accumuler des surplus de denrées non périssables, garder les gens au travail, faire circuler l'argent et le garantir avec de l'or et des stocks de produits non périssables. Ces produits valent de l'or et même davantage, en temps de guerre. Battons l'ennemi de ses propres armes. Seuls, ceux qui acceptent la défaite sont défaits. Nous ne serons jamais vaincus.

Je me demande souvent de quelle façon le peuple canadien réagirait si on le soumettait aux conditions qui existent en Angleterre. Je suis convaincu qu'il pourrait endurer. Bien que je ne le souhaite pas, nous en viendrons peut-être là un jour. Qu'on y réfléchisse.

Monsieur l'Orateur, puisque nous aidons l'industrie en vue des fabrications de guerre, songeons immédiatement à l'agriculture, afin que le pays produise à plein sous une direction convenable. Que le Gouvernement assume la responsabilité de tous les excédents qui peuvent se produire. Un tel plan peut fonctionner dans le cas de l'agriculture comme des autres industries si on a soin de choisir des hommes habiles pour porter les lois dans le domaine pratique et les mettre à exécution. Nos ressources agricoles bien organisées peuvent jouer et elles joueront un rôle de premier plan dans l'effort de guerre de la nation. Nous, cultivateurs, tenons à partager également avec les autres les services et les sacrifices exigés, mais nous demandons que l'on mette la politique de côté et que les comités chargés par le Gouvernement d'étudier les problèmes agricoles comprennent des cultivateurs de métier, des gens qui sauront si les mesures et les programmes proposés sont réalisables. N'oublions pas que l'aide à l'agriculture profite à chaque citoyen du Canada.

En premier lieu, nous avons besoin d'un programme agricole fédéral bien défini précisant les produits dont le pays a besoin pendant la guerre. Autrement dit, le ministère doit prendre les cultivateurs dans sa confidence et les renseigner sur les faits, afin que la pro-

duction puisse être maintenue au niveau désiré. En deuxième lieu, la majorité des cultivateurs sont mécontents de l'organisation du commerce du bacon. L'absence d'une réglementation de la production du bacon a entraîné une expansion exagérée et un déséquilibre du marché. Les cultivateurs ont besoin d'un code de production du bacon et d'obtenir ensuite des marchands de salaisons qu'ils leur fassent connaître le prix outre-mer. En troisième lieu, il faudrait organiser la vente plus efficace et plus économique des instruments aratoires. Le prix des instruments doit être établi en fonction de la production. Quatrièmement, l'inspection fédérale des animaux écoulés aux ventes en commun s'impose. Bien des maladies sont communiquées à des centres indemnes par des animaux de l'extérieur non inspectés et vendus ensuite dans des régions saines. Cinquièmement, il faut utiliser davantage dans l'armée les pommes, le miel, le porc et les haricots secs du pays. Sixièmement, je signale la vieille histoire au sujet de la maîtrise du marché des bestiaux par un groupe de puissants établissements de salaisons à Toronto, en conséquence de laquelle les cultivateurs ont peu ou rien à voir au prix de vente de leurs animaux. La vente directe de bêtes à cornes et de porcs faite chaque semaine aux établissements répond dans une grande mesure à leurs besoins, ce qui signifie qu'ils ne sont pas empressés de faire enchère sur des lots dans les cours centrales à bestiaux où est censé jouer la concurrence. Les établissements de vente, tels qu'ils sont maintenant constitués et les profits annuels appellent une enquête par le Gouvernement. Septièmement, le ministre dirait-il pourquoi l'Ontario n'était pas représenté à la Commission canadienne du bacon, alors que cette province fournit la moitié ou plus de la production globale de porcs, au Canada. De plus, pourquoi le Gouvernement a-t-il nui aux intérêts de nos producteurs de bacon en concluant avec les Etats-Unis, un accord autorisant l'importation de fortes quantités de bacon américain pour contrebalancer le commerce canadien de la fourrure. A mon avis, ce n'était pas équitable pour l'agriculture.

Venant d'une région rurale, qu'il me soit permis de dire que nos gens sont prêts à tous les sacrifices possibles en vue de préserver les institutions démocratiques et à accepter tous les impôts que l'Etat exige, pourvu que le Gouvernement démontre à la population, par ses actes et sa politique, que les fonds ainsi perçus ne sont pas gaspillés en récompenses à des amis politiques. Je pourrais citer quelques exemples, mais je me contenterai d'avertir le Gouvernement qu'il devra répondre de certaines nominations inutiles qu'il a faites.

[M. Cardiff.]

D'honorables députés de la classe agricole, et, récemment je suis heureux de le dire, quelques honorables représentants qui ne sont pas cultivateurs ont fait entendre bien des plaintes quant à la façon dont le Gouvernement permet que l'on abuse des agriculteurs. Aucun gouvernement ne nous a jamais traités avec équité, encore moins celui-ci, mais aucun n'a osé en dire le motif. A mon avis, ce motif est bien simple. Il est bien plus facile de recueillir des milliers de dollars que de petites sommes en vue des campagnes électorales, de sorte que les grands capitalistes, versant de plus fortes sommes aux caisses électorales, comptent sur le Gouvernement pour obtenir une aide particulière et ils l'obtiennent. A cet égard, je voudrais poser quelques questions au Gouvernement, désireux de me renseigner sur certains points. Les raffineurs de sucre ont-ils souscrit à sa caisse? Les négociants en huiles végétales ont-ils souscrit? Les courtiers en bacon ont-ils versé des sommes à la caisse? Je pourrais en nommer bien d'autres. Ces cotisants obtiennent des faveurs, dans plusieurs cas à l'encontre du jugement des gens au pouvoir. Mais ces derniers n'ont pas le choix. On les achète corps et âme avant même qu'ils entrent en fonctions. J'affirme, monsieur l'Orateur, que cette pratique place les gouvernements dans une telle situation qu'ils n'ont qu'à s'exécuter, qu'ils le veuillent ou non. C'est un régime nuisible non seulement aux cultivateurs mais aux petits industriels qui cherchent en vain à soutenir la concurrence et à gagner leur vie.

Il me semble qu'à titre de membres du Parlement nous devrions protester contre la coutume d'importer des fruits et des légumes en quantités toujours croissantes, malgré les restrictions apportées à nos exportations au Royaume-Uni. La guerre a forcé le Royaume-Uni à restreindre ses importations de tabac et à cesser ses achats de conserves canadiennes de fruits, de légumes et de soupes. Pourquoi n'agirions-nous pas de la même façon pour protéger nos cultivateurs? Nous serons forcés d'encourager une plus forte consommation domestique en vue de disposer de l'excédent créé par la limitation des exportations. Je pourrais citer des chiffres pour indiquer l'accroissement de nos importations en provenance des Etats-Unis, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire, car on les a communiqués au Gouvernement. Je tiens seulement à réclamer la protection pour les producteurs canadiens de légumes et de fruits.

Vu qu'il est tard, je ne puis que réitérer la demande qu'un grand nombre d'honorables représentants ont formulée à l'égard du transport gratuit des recrues en congé pour la dernière fois et j'estime que ce n'est pas abuser que de demander également le trans-

port gratuit pour Noël. Certes, nos soldats méritent cette attention. Je signale au ministre l'importance de cette demande.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), dans son discours du 14 novembre, pages 104 et 105 du *hansard*, affirmait que presque tous les candidats oppositionnistes avaient été mis en chômage. Je lui rappelle que tel n'est pas le cas des candidats ministériels battus. Nous constatons qu'on a confié à plusieurs d'entre eux des sinécures fort bien rémunérés. Pourquoi tant dépenser pour faire de la réclame à l'effort de guerre du Gouvernement? Si son effort était absolument sincère, il n'aurait pas besoin que des âmes damnées le clament sur les toits. Dieu nous garde d'ajouter à nos obligations de guerre déjà trop lourdes l'embarras des âmes damnées du Gouvernement.

Nous apprécions les efforts que fait le ministre du Commerce (M. MacKinnon). Il a peut-être fait tout ce qu'un homme pouvait faire; il est sincère, je crois, mais cela ne suffit pas. Ce que nous voulons, nous agriculteurs, c'est qu'on nous accorde autant de protection qu'aux autres industries, et nous y avons sûrement droit. Dans son discours, le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé de l'acier. Il est vrai que nous avons besoin d'acier, que nous ne pouvons pas nous en passer, mais quelqu'un osera-t-il prétendre ici que l'acier est plus important que les vivres pour gagner la guerre? Longtemps après que nous n'aurons plus besoin d'acier, les vivres seront en demande constante.

Il y a un autre sujet que je désire développer. Il s'agit de la partie de notre effort de guerre qui se rapporte à la distribution du grain, du charbon et de l'essence, ce qui me paraît fort important en temps de guerre. Je désire signaler à l'attention du ministre des Travaux publics (M. Cardin) la situation dans laquelle se trouve le port de Goderich quant au ballottement auquel les grosses vagues exposent les navires dans le port lorsque le vent est violent.

L'hiver dernier, quinze navires servant au transport du grain hivernaient dans ce port. J'ai ici une relation des observations faites à propos de l'inconvénient auquel l'agitation des vagues exposa ces navires durant un fort vent de nord-ouest et d'ouest qui dura deux jours. Ces observations ne s'appliquaient pas à d'autres navires chargés qui étaient accostés au quai de la Western Canada Flour Mills Co. Il y a eu plusieurs tempêtes pendant que ces navires hivernaient là. La première fut une tempête qui commença à souffler du sud-ouest pour tourner ensuite au vent de nord-ouest et de nord.

Les 7 et 8 décembre, quand plusieurs navires cassèrent leurs amarres, se heurtèrent ou frappèrent les quais, on ne remarqua pas qu'aucun des autres navires n'avait touché fond dans le port. Les 21 et 22 décembre, un grand vent de nord-ouest et d'ouest produisit dans le port de fortes houles qui eurent pour résultat de causer des dégâts aux navires mouillés là. Ces tempêtes, dont les unes étaient normales et les autres violentes, ne paraissaient pas pires que celles des années antérieures, mais les houles dans le port paraissaient plus grosses, ce qu'on ne saurait attribuer qu'au volume d'eau plus considérable qui passait entre le brise-lames et l'extrémité de la jetée pour entrer dans le port intérieur. On peut raisonnablement présumer que le creusage du chenal d'entrée à une profondeur de 26 pieds laissera passer un volume d'eau beaucoup plus considérable, surtout durant les grands vents d'ouest et de sud-ouest, et que, ce courant étant retenu jusqu'à un certain point par les bas-fonds du côté nord, le volume des vagues entrant dans le port se trouvera augmenté.

On a proposé de ménager une pente dans la zone en arrière du brise-lames du nord-ouest afin de permettre aux vagues d'aller mourir sur ce fonds incliné plutôt que de frapper brusquement le dessous ou encore que les crêtes des vagues soient rejetées dans le chenal muré. Nous avons aussi considéré où il conviendrait de placer un autre mur d'arrêt et quelle longueur il devrait avoir pour briser et disperser les vagues avant qu'elles atteignent l'entrée du chenal. A cette fin, le capitaine Robinson, un marin possédant une grande expérience et qui sait ce que c'est que de diriger l'entrée de gros navires dans les ports, a préparé une esquisse que je tiens à la disposition de ceux qui voudront l'examiner. J'espère que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire améliorer aussitôt que possible l'entrée du port de Goderich, car nous n'aimerions pas à voir persister les inconvénients dont j'ai parlé.

Le ministre doit certes reconnaître l'importance nationale du port de Goderich au point de vue du commerce des grains au Canada et surtout en ce qui concerne le transport des grains de l'ouest du Canada et des Etats-Unis depuis les endroits de production jusqu'aux centres de mouture, d'élevage et d'exportation de l'Ontario, de même qu'aux points de distribution de l'Est. On me permettra de rappeler que les quantités suivantes de gain sont passées par nos élévateurs de 1929 à 1939. Je ne m'attarderai pas à lire les chiffres, mais j'ai une copie de ces statistiques et je désire les consigner au *hansard*:

Année	Boisseaux
1929	8,891,486
1930	6,388,875
1931	7,526,388
1932	4,346,086
1933	6,919,283
1934	5,985,025
1935	5,805,585
1936	7,539,130
1937	4,883,586
1938	10,673,841
1939	10,881,490

J'ajouterai que la Western Canada Flour Mills Company, de Goderich, reçoit environ 2,500,000 boisseaux de grain par an. On remarquera qu'entre 1930 et 1937, les quantités de grain n'ont pas été aussi fortes qu'en 1938 et en 1939. Il faut aussi tenir compte des arrivages de houille, d'essence et de certains produits de l'intérieur du pays à destination d'autres endroits, tout ce transport se faisant par eau. D'après un calcul minutieux des revenus encaissés par les chemins de fer Nationaux et par le département du Revenu national, le port de Goderich a rapporté, pendant cette période de 11 ans, les recettes suivantes:

Chemins de fer Nationaux de Canada	$ 4,900,000
Chemin de fer Pacifique-Canadien	4,400,000
Recettes douanières—houille et grain dédouanés en 1939, dernière année pour laquelle on possède des statistiques	874,279
Recettes totales	$10,174,279

On reconnaîtra donc que les revenus que rapportent régulièrement nos ports justifient le Gouvernement de veiller aux travaux d'aménagement, ainsi qu'à l'entretien et à la protection des ouvrages propres à assurer aux vapeurs portant une pleine cargaison l'entrée facile et rapide dans le port de Goderich, quelles que soient les conditions atmosphériques. J'espère que le ministre étudiera attentivement ces besoins urgents.

Il y a des milliers de Canadiennes qui, sans que personne ne le sache, accomplissent chez elles une tâche essentielle à la poursuite de la guerre en veillant à la santé des jeunes et en stabillisant par leurs achats quotidiens l'économie interne du Canada, ainsi qu'en consacrant leurs loisirs aux œuvres de divers groupes et associations. J'estime que le moment est venu d'initier aux travaux industriels ces groupements féminins, et à mon avis, le plus tôt sera le mieux. Beaucoup de confusion nous serait épargnée si un bon nombre de nos ouvriers industriels quittaient un jour leur emploi pour s'en aller outre-mer.

Avant de terminer mes remarques, je désire citer un passage d'un discours que j'ai prononcé pendant la dernière campagne électorale. Je me suis exprimé ainsi:

[M. Cardiff.]

Notre premier devoir, en tant que cultivateurs, est d'aider l'empire. Les agriculteurs de Grande-Bretagne livrent en ce moment une lutte acharnée pour la cause de la liberté. Ils ont laissé leurs champs et leurs fermes aux soins des femmes de la nation. Nous ne saurions faire trop de sacrifices pour leur venir en aide. Nous nous apercevons à peine de la guerre dans notre pays, mais le jour viendra où la Grande-Bretagne et ses alliés auront besoin des produits de nos fermes et de nos champs. Il nous incombe de bannir de notre esprit toute idée de profit, de gain ou de troc, et de resserrer nos rangs pour défendre la bonne cause et appuyer nos combattants.

Il y a déjà plusieurs mois que j'ai prononcé ces paroles, et nos gens ont répondu noblement à l'appel. Notre comté a voté $27,000 pour des œuvres de guerre. Il a en outre acheté, à titre d'entreprise de comté et au coût de plus de $10,000, un emplacement d'aéroport qu'il a depuis loué à l'Etat moyennant un dollar par an. Cette transaction ne nous a rapporté rien de plus. Ce cas n'a aucune analogie avec celui des hommes à un dollar par an dont il a été question ici depuis quelques jours. Une autre somme de $10,000 a été versée à la Société de la Croix-Rouge, et nous avons réservé $7,000 à des fins patriotiques. Nous pourrons faire encore davantage s'il y a nécessité. Voilà le sentiment de nos gens du comté d'Huron, voilà le sentiment du Canada et de l'empire, et avec l'aide de Dieu nous remporterons la victoire pour la démocratie.

(Sur la motion de M. McLarty, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION AU SUJET DU DÉPÔT DES ACCORDS CONCLUS AVEC LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE RELATIVEMENT AU BACON

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je prie le très honorable député qui dirige en ce moment la Chambre (M. Lapointe) de demander à son collègue le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de bien vouloir déposer sur le bureau de la Chambre les accords relatifs au bacon, selon la promesse qu'il a faite jeudi le 14 novembre, ainsi qu'on le constatera en se reportant à la page 106 du hansard. Nous sommes d'avis que ces accords devraient être déposés avant la fin du présent débat. Le très honorable député voudrait-il en même temps demander à son collègue de déposer les accords conclus l'an dernier au sujet du bacon, car il ne les a jamais déposés.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je serai heureux de transmettre au ministre la demande de mon honorable ami.

(Sur la motion du très honorable M. Lapointe la séance est levée à 5 heures 48 minutes du soir.)

Jeudi 28 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITÉS PERMANENTS

ALBERTA PROVINCIAL BANK—RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE—MOTION VISANT L'ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

M. W. H. GOLDING (Huron-Perth) présente le premier rapport du comité permanent du règlement émettant le vœu que les dispositions adoptées à la dernière session au sujet de la présentation des pétitions, le dépôt des projets de loi et la publication de l'avis relatif à la constitution en corporation de la Alberta Provincial Bank soient tenues pour suffisantes durant la présente session, puis il propose l'adoption du rapport.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je ne sais pas si je saisis bien exactement le sens du rapport qui nous a été lu. Y aurait-il quelque inconvénient à réserver cette motion jusqu'à demain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non.

(La motion est réservée.)

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU PERSONNEL DU COMITÉ DES IMPRESSIONS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

La substitution du nom de M. Dupuis à celui de M. Cloutier sur la liste des membres du comité mixte des impressions.

(La motion est adoptée.)

OISEAUX MIGRATEURS

CHANGEMENTS PROPOSÉS DANS LA SAISON DE LA CHASSE AUX CANARDS SAUVAGES, AUX OIES SAUVAGES ET AUX BÉCASSINES DANS LE TERRITOIRE DU YUKON.

M. GEORGE BLACK (Yukon) demande à déposer le bill n° 5 tendant à modifier la loi de la convention des oiseaux migrateurs.

—Ce bill se résume à une courte modification de la loi de la convention des oiseaux migrateurs. En vertu de la présente loi, le temps prohibé pour la chasse aux oiseaux migrateurs dont il est question dans l'amendement s'étend jusqu'au 1er septembre. On demande que la chasse soit permise à compter du 15 août. Ces oiseaux migrateurs, tels les canards sauvages, les oies sauvages et les bécassines, commencent à quitter le Yukon vers le 1er août et, dès le 1er septembre, ils sont presque tous partis. Il s'ensuit que d'après les dispositions actuelles de la loi les chasseurs du Yukon sont privés du droit de chasser ces oiseaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

GUERRE EUROPÉENNE

DÉCLARATION RELATIVE À LA SITUATION PRÉSENTE

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à mon avis, comme aussi à celui de plusieurs honorables députés et, j'en suis convaincu, d'un grand nombre de Canadiens, la situation en Europe n'a jamais été si grave depuis la chute de la France. La destruction presque complète des grandes villes de Birmingham, Bristol et Southampton, la perte de nombreux navires rapportée par les journaux, et surtout les paroles du marquis de Lothian, le représentant de Sa Majesté aux Etats-Unis, particulièrement en matière de finance, indiquent la gravité de la situation. Le premier ministre devrait donc, à mon sens, faire une déclaration à la Chambre et à toute la nation, sinon aujourd'hui, du moins demain, et nous dire exactement ce qui en est, car on a raison de croire qu'il possède des renseignements que nous n'avons pas. Il devrait exposer à la Chambre et au pays jusqu'à quel point la situation est grave, ou, si nous sommes dans l'erreur, jusqu'à quel point elle est favorable. Je le prierais surtout d'indiquer quelle autre assistance, s'il y a lieu, le Canada peut apporter en l'occurrence, en hommes, en matériel de guerre, en approvisionnements ou en équipement.

Je parle bien sérieusement, monsieur l'Orateur, et je prie le premier ministre (M. Mackenzie King) de tenir compte de ma question. Je n'attends pas de sa part une réponse immédiate, mais j'ai l'impression que là-bas, sur le théâtre de la guerre, la situation est aussi grave aujourd'hui qu'elle l'était lors de la chute de la France, et nous en éprouvons tous beaucoup de malaise. Je ne veux pas que l'on me tienne pour un alarmiste. Il se peut que la situation ne soit pas aussi grave que je le pense, mais, en tout cas, une déclaration du premier ministre pourrait, dans le moment, rassurer les Canadiens.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de faire avant l'ajournement, une déclaration au sujet de la situation, mais je voudrais, auparavant, avoir le temps d'étudier la question et voir ce qu'il importe de dire. Je partage l'avis de l'honorable député au sujet de la gravité de la situation, comme le font, d'ailleurs, j'imagine, tous ceux qui ont lu les journaux. J'ajoute que les renseignements fournis par la presse reproduisent assez fidèlement ceux que reçoit le Gouvernement, et tout ce que je pourrai dire ne fera pratiquement que corroborer les nouvelles déjà parues dans les journaux.

Je serai peut-être en mesure, demain, de donner des renseignements sur les travaux de la Chambre avant l'ajournement.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION RELATIVE À L'AJOURNEMENT AU 17 FÉVRIER—CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Le premier ministre vient de parler de l'ajournement. Il a avisé la Chambre que lorsque celle-ci s'ajournerait elle demeurerait ajournée jusqu'au 17 février. Je dois dire au premier ministre que cet intervalle me paraît trop long. Il connaît bien mieux que moi ou que le peuple quels sont les engagements pris par le Gouvernement, et comme la conférence entre le Dominion et les provinces est fixée à la mi-janvier, je comprends la nécessité d'un ajournement aussi prolongé, mais au lieu d'ajourner les Chambres au 17 février, je crois que le premier ministre et les membres de son cabinet seraient bien avisés de suivre la procédure instituée le 3 août dernier.

M. POULIOT: J'en appelle au règlement, monsieur l'Orateur. Nous en sommes maintenant à l'appel de l'ordre du jour, et je ne vois pas de raison de permettre au chef de l'opposition (M. Hanson) de faire des observations au Gouvernement à l'heure actuelle. Il aura d'autres occasions de le faire, et je suis fatigué d'entendre ses sermons. Je demanderais au whip du parti conservateur de rester bien tranquille. J'en ai assez d'entendre ces petits sermons du chef de l'opposition, qui se répètent à chaque début de séance. Il ne cesse de servir des semonces ou de formuler des observations au Gouvernement. Il a bien le même droit que les autres honorables députés de poser des questions à l'appel de l'ordre du jour, mais ce n'est plus la même chose quand il s'agit d'exposer ses opinions. Je demande donc, monsieur l'Orateur, qu'il soit tenu d'observer le règlement.

Des VOIX: A l'ordre.

M. POULIOT: Les grondements et les murmures ne m'impressionnent pas.

L'hon. M. HANSON: Ce petit intermède terminé, je voudrais, avec le consentement de la Chambre, terminer brièvement mes remarques.

M. POULIOT: L'honorable député n'a pas le consentement unanime; je m'oppose.

L'hon. M. HANSON: J'allais dire qu'il serait préférable, quand nous ajournerons...

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. POULIOT: Asseyez-vous, s'il vous plaît. Je demande votre décision, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Si je saisis bien l'esprit de la Chambre, les observations de ce genre sont du ressort du chef de l'opposition. Il parle d'un sujet qui intéresse tous les honorables députés et bien que je n'ose pas aller jusqu'à dire qu'il se conforme à la lettre du règlement, je n'en suis pas moins d'avis que c'est le sentiment de la Chambre qu'il fasse ces observations et que le premier ministre y réponde s'il le juge à propos.

L'hon. M. HANSON: Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps de crainte d'indisposer mes collègues et surtout l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Si le premier ministre s'en tenait à la formule adoptée le 3 août, je crois que nous en serions tous contents.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Si mon honorable ami veut bien se reporter aux *Procès-verbaux* d'hier, il constatera que j'ai déjà fait ce qu'il nous propose, en modifiant ma motion de façon qu'elle se lise ainsi qu'il suit:

Que, lorsque la Chambre lèvera sa séance immédiatement après la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, elle reste ajournée jusqu'au lundi 17 février 1941 à 3 heures du soir, pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le Gouvernement de Sa Majesté juge que l'intérêt public exige la convocation de la Chambre plus tôt dans l'intervalle, il puisse donner un avis à cet effet; alors la Chambre s'assemblera au temps fixé dans ledit avis et elle transigera ses affaires comme si elle avait été véritablement ajournée à cette date.

L'hon. M. HANSON: J'accepte la rectification car je n'étais pas à la page. Je suis heureux que le premier ministre ait devancé les observations que je fondais sur le premier avis de motion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me proposais d'attendre que la Chambre soit saisie de la motion pour faire connaître aux honorables députés les raisons pour lesquelles il convient de nous réunir de nouveau le 17 février. On ne m'en voudra pas de donner quelques précisions, car on pourrait avoir l'impression que le Gouvernement retarde plus que de raison la reprise de la session.

Notons en premier lieu que deux ou trois ministres ne seront pas au Canada en décembre. Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) passera tout ce mois-là en An-

gleterre. Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) se rendra lui aussi dans la métropole en vue de conférer avec les autorités britanniques et j'imagine qu'il ne sera de retour à Ottawa que durant le mois de janvier.

Les conversations entre certains ministres anglais et les ministres canadiens que je viens de mentionner auront une grande importance et nous déposerons probablement des mesures, notamment la loi de finances et le budget des dépenses, qui se fonderont jusqu'à un certain point sur les renseignements que nous possèderons alors.

La Chambre sait que les vacances de Noël et du Jour de l'An tombent pendant la période d'ajournement. C'est une époque où il est d'ordinaire difficile de réunir tous les membres du cabinet pour les saisir d'affaires importantes. Même après des séances continues d'un mois seulement, le cabinet devra aborder plusieurs questions laissées de côté en attendant l'ajournement et dont les ministres et le Gouvernement devront s'occuper tout particulièrement avant de pouvoir s'absenter un jour ou deux à Noël.

En ce qui concerne la conférence avec les provinces, nous avons dû tenir compte de leur bon plaisir et la mi-janvier, fixée pour cette réunion, est la date la plus rapprochée à laquelle les délégués de quelques-unes des provinces pourront y venir sans inconvénient.

Je ne saurais prédire la durée de la conférence, mais il ne faudrait pas précipiter les choses. Il convient, au contraire, d'accorder tout le temps requis pour approfondir certains aspects au moins du rapport, si tant est que nous ne puissions les aborder tous. Il me semble que le Gouvernement a raison de réserver la deuxième quinzaine de janvier aux questions relevant de la conférence entre le Dominion et les provinces.

Il nous reste le mois de février. Il est vrai que j'ai fixé la date au 17, qui tombe un lundi. Si nous devions convoquer une nouvelle session, ce serait pour le jeudi 13 février. Une quinzaine nous donnerait donc peu de temps après la conférence pour nous occuper des nombreuses questions que nous voulons régler avant que le Parlement se réunisse de nouveau et dont nous voulons saisir la Chambre lorsqu'elle reprendra ses séances. L'expérience m'a démontré qu'il vaut mieux consacrer une semaine de plus à la préparation que de se réunir plus tôt et d'être continuellement un peu en retard dans l'exécution du programme par la suite et c'est pourquoi je me suis efforcé de prendre les dispositions qui conviendront le mieux aux membres de la Chambre en général aussi bien avant qu'après la rentrée.

J'ai donné avis de la date probable de cette réunion parce que plusieurs députés s'en étaient enquis auprès de moi et que, me semblait-il, il vaudrait mieux pour eux d'être renseignés au plus tôt sur ce point. Je dois rappeler à la Chambre que nous n'avons pas encore épuisé le programme de cette partie-ci de la session. Le débat sur l'adresse n'est pas encore achevé et il est possible que les membres aient à consacrer encore quelque temps et quelque attention à une ou deux autres questions dont je parlerai demain.

L'hon. M. HANSON: Maintenant?

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement. C'est ce qui me porte à croire qu'à tout prendre la date fixée s'avérera la plus convenable pour les membres de la Chambre et permettra au cabinet de remplir ses obligations. La résolution me paraît la plus conforme aux vues de l'honorable député ou aux miennes sur le programme à suivre.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

RENVOI À UN COMITÉ SPÉCIAL DES LOIS RELATIVES À LA NATURALISATION ET À L'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Le ministre de la Justice (M. Lapointe) a déclaré hier ou avant-hier qu'un comité sera formé encore cette année pour étudier les règlements concernant la défense du Canada. Cette décision se fonde, je pense, sur le vœu exprimé par le comité chargé d'étudier la même question lors de la dernière session. Or, ce comité, qui siégeait l'été dernier, avait également conseillé de soumettre à un organisme du même genre, le cas échéant, les lois relatives à la naturalisation et à l'expulsion. Je voudrais savoir si le Gouvernement a l'intention de charger le comité spécial de l'étude de ces deux questions.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Comme le sait l'honorable député, les questions relatives à la naturalisation relèvent du secrétaire d'Etat (M. Casgrain) et celles qui ont trait à l'expulsion ou au rapatriement sont de la compétence du ministère des Mines et des Ressources. Toutefois ayant communiqué avec mes collègues, le secrétaire d'Etat et le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar), je suis autorisé à faire savoir à l'honorable député que la motion tendant à former ce comité portera le renvoi à cet organisme des deux questions qu'il a mentionnées, en conformité du vœu formulé au rapport présenté par ce comité.

LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION

MESURES À PRENDRE POUR LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS TRAVERSANT LA CHAUSSÉE EN FACE DU PARLEMENT.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (ministre des Travaux publics): Le chef de l'opposition a soulevé avant hier la question de la réglementation de la circulation dans le voisinage du Parlement, signalant le danger que font courir aux piétons les automobilistes imprudents qui circulent sur l'esplanade. Or, en vertu d'un décret du conseil, la gendarmerie à cheval du Canada est chargée de cette direction. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de s'en prendre bien sérieusement à la gendarmerie pour la façon dont elle s'acquitte de sa tâche. Il est possible que certaines personnes ne se montrent pas disposées à se conformer aux instructions et que les gendarmes ne soient pas précisément sur les lieux au moment des infractions. A tout événement, la gendarmerie en a été saisie et les observations faites, comme la discussion qui a suivi, ont eu pour conséquence l'assignation d'un gendarme supplémentaire à la surveillance de la circulation autour des édifices parlementaires.

L'hon. M. HANSON: Merci.

CANALISATION DU SAINT-LAURENT

DEMANDE RELATIVE AU MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR M. HOGG À L'APPUI D'UN AMÉNAGEMENT À PALIER UNIQUE.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député de Grenville-Dundas (M. Casselman) me demandait hier s'il existait un document signé par M. Hogg, sorte de mémoire sur l'aménagement à palier unique de la section internationale des rapides sur le Saint-Laurent. On m'a averti que le ministère ne possède pas de tel document. Cet avant-midi un fonctionnaire du département s'abouchait avec M. Hogg, qui a déclaré qu'un tel document portant sa signature n'existe nulle part.

J'ajoute cependant, comme l'a laissé entendre une nouvelle parue dans tous les journaux canadiens du 25 janvier de cette année, que les ingénieurs consultants des deux gouvernements sont disposés à recommander un aménagement à palier unique dirigé, projet qui diffère sur certains points et de celui de l'aménagement à palier unique et de celui de l'aménagement à palier double, dont il a été surtout question il y a quelques années.

[Le très hon. M. Lapointe.]

DÉFENSE NATIONALE

CONGÉS ET TRANSPORT DES SOLDATS À L'ENTRAÎNEMENT

M. NORMAN J. M. LOCKHART (Lincoln): Pour faire suite à la question que j'ai posée et vu les demandes que j'ai reçues de parents qui désirent—il reste moins d'un mois d'ici à Noël—envoyer de nombreux cadeaux de Noël à leurs fils à l'entraînement si ces derniers ne peuvent leur rendre visite, j'inviterais le Gouvernement à nous faire savoir sur l'heure si ces militaires pourront se rendre dans leurs foyers comme on l'a déjà proposé ici, je veux dire à des conditions plus généreuses quant aux frais de transport. J'ai reçu quatre ou cinq demandes de renseignements à ce sujet.

L'hon. C. G. POWER (ministre conjoint de la Défense nationale et ministre de l'Air): Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a exposé plus d'une fois la politique adoptée relativement au congé de Noël. Ce congé durera six jours. Les détails me sont peu familiers. Quant au transport, le ministère n'a pas l'intention d'accorder le transport gratuit pour le congé de Noël.

Les doubles fonctions que je m'efforce de remplir peuvent prêter à quelque confusion sur ce point. Quand je déclare que les dispositions ont été prises à l'égard d'un congé de six jours, il s'agit de l'armée. En ce qui concerne l'aviation, aucune disposition spéciale n'est intervenue relativement au congé. Les recrues doivent continuer leur entraînement.

L'HEURE AVANCÉE

INCONVÉNIENTS CONCERNANT L'HORAIRE DES CHEMINS DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. NORMAN J. M. LOCKHART (Lincoln): D'après une communication que j'ai reçue et à laquelle se rallient, je crois, d'autres centres urbains, le maintien de l'heure avancée cause des inconvénients en ce qui concerne le mouvement des trains dans les villes. Le Gouvernement voudrait-il nous dire si nous reviendrons à l'heure solaire?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Le Gouvernement n'a pas l'intention d'abroger le règlement concernant l'heure avancée. Ce règlement assure une économie importante d'énergie électrique s'établissant, de fait, à environ 190,000 chevaux-vapeurs. C'est un nombre considérable d'heures-homme et une fort im-

portante capacité de production ainsi mises à la disposition des industries de guerre. Nous avons l'impression que le public, malgré les quelques inconvénients qui s'attachent à ce changement, consentira volontiers à faire ce léger sacrifice pour que cette énergie puisse servir à notre effort de guerre.

M. LOCKHART: Etant donné la déclaration qu'il vient de faire et la valeur apparente du présent arrangement, ne pourrait-on étendre l'application du règlement à l'ensemble du pays, pour que les horaires des trains puissent être établis en conséquence?

L'hon. M. HOWE: La réalisation du but visé par l'adoption de la mesure ne serait pas hâtée par l'application générale du règlement. Vu que l'honorable député a affirmé d'abord que le public était grandement incommodé, je ne vois pas pourquoi nous lui causerions d'autres ennuis si notre effort de guerre ne doit pas en profiter.

M. LOCKHART: Une refonte des horaires de chemins de fer résoudrait peut être toute la difficulté.

LOI DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DATE PROBABLE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI—PRÉPARATIFS À CETTE FIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. H. McGREGOR (York-Est): Le ministre du Travail (M. McLarty) pourrait-il nous dire quand la loi de l'assurance-chômage sera mise en vigueur?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): Je ne puis donner de date précise. La commission travaille à la rédaction des règlements, à la question du transfert des bureaux de placement et à diverses autres questions qui précèdent nécessairement la mise en vigueur. Pour le moment, il m'est impossible d'indiquer la date précise à laquelle les contributions seront exigées.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DE DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mercredi 27 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je crois répondre aux désirs de la Chambre en supprimant de ma déclaration de cet après-midi les considérations générales sur la situation ouvrière et en n'étudiant que les aspects de cette question qui se rattachent directement à notre effort de guerre.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a si bien indiqué, il y a une semaine, le rôle important de la main-d'œuvre dans la production de matériel et d'équipement pour une guerre mécanisée, que je n'ai pas besoin de revenir sur ce sujet. Il a signalé le rythme accéléré de notre production actuelle et fixé à huit mois, en comptant sur une accélération graduelle, l'époque où elle atteindra son rendement maximum. L'époque où notre production donnera son plein rendement et les restrictions que ce maximum comportera dépendront pour une bonne part du nombre d'ouvriers disponibles. C'est pourquoi nos disponibilités en main-d'œuvre constituent un facteur essentiel de notre production de guerre.

On conviendra sans peine que la capacité de production d'un pays de douze millions d'habitants a ses limites, mais nous devons assurer cependant dans la mesure du possible, le maximum de rendement à nos industries et le maximum d'efficacité à nos ouvriers. La guerre l'exige de nous. Souvenons-nous aussi qu'en atteignant ce rendement maximum, nous produirions autant, en proportion, qui n'importe quel pays du monde.

Il serait oiseux de traiter plusieurs questions que tous les députés connaissent aussi bien que moi. Il serait inutile, par exemple, de parler des divers problèmes qui se sont présentés lorsque notre pays est passé sur un pied de guerre et qu'il a fallu transformer notre économie en conséquence.

Je n'ai pas non plus à rappeler à la Chambre qu'au début de la guerre nous sortions de la plus terrible crise que le monde ait traversée, au cours de laquelle les ouvriers en général et surtout les ouvriers spécialisés ont été durement frappés.

Il arrive habituellement en temps de dépression économique que les travailleurs perdent de leur adresse. Ils n'ont plus la même ambition, le ressort s'est détendu. Plusieurs de nos ouvriers spécialisés sont retournés au Royaume-Uni où les attendait un champ d'action plus vaste.

Je ne m'attarderai pas à tenter l'explication du phénomène étrange des 52,500 chômeurs

aptes au travail émergeant encore à l'assistance, malgré la reprise industrielle, et auxquels il faut ajouter les sans-travail qui ne reçoivent aucun secours.

Bien que le degré d'aptitude au travail de ces chômeurs bénéficiaires de secours doive faire l'objet de doutes sérieux, le paradoxe en question n'en existe pas moins.

On retrouve la même situation dans le Royaume-Uni où sir William Beveridge, président du comité consultatif de l'assurance-chômage, a donné l'explication suivante d'un tel paradoxe:

La clef du paradoxe que constituent l'excès de travail d'une partie de la main-d'œuvre et l'étendue du chômage durant la guerre est assez facile à découvrir. La guerre, tout en faisant disparaître certains genres de chômage du temps de paix comme, par exemple, celui qu'entraînent les crises économiques périodiques, accroît énormément un chômage d'un autre genre. J'entends par là celui d'ouvriers spécialistes, résultant de la divergence entre le genre de l'emploi offert et celui de la spécialité dans laquelle est versée la main-d'œuvre disponible. La guerre crée un nouveau genre de chômage que l'on pourrait appeler le chômage d'embouteillage, et qui provient du fait que la demande ne comporte pas seulement la main-d'œuvre mais aussi des machines et des matières premières d'un caractère particulier.

Cette déclaration de sir William Beveridge explique comment il se fait qu'il y eût 800,000 chômeurs inscrits en Grande-Bretagne au mois de juin cette année, alors que ce pays fournissait, de l'aveu général, un effort de guerre maximum.

Ce paradoxe du chômage involontaire d'un grand nombre de citoyens en regard des graves besoins de la guerre est un fait étonnant mais bien établi. Funeste en soi comme perte d'énergie, il a des conséquences encore pires du point de vue psychologique étant donné qu'il porte les ouvriers dont on ne cesse d'exiger de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices, à croire que ces besoins et ces sacrifices ne doivent pas s'imposer autant qu'on le dit.

Il est plus facile, en temps de guerre, de constater l'existence du chômage que d'y porter un remède. De fait, il surgit alors des problèmes d'ordre technique d'une grande complexité; on doit compter sur la collaboration étroite des services d'approvisionnement et d'autres organismes, ainsi que du ministère des Services nationaux de guerre, du ministère du Travail et des directeurs de l'enseignement. L'aménagement des ressources humaines équivaut, en dernier ressort, à une modification dans la direction et l'organisation de notre production tout entière. Dans l'intérêt de la collectivité et afin, surtout, d'assurer une production maximum de denrées indispensables à la poursuite de la guerre, l'Etat se voit forcé d'exercer une surveillance des plus étroites.

[L'hon. M. McLarty.]

Par conséquent, que nous ayons encore des chômeurs parmi nous, il ne s'ensuit pas que nous puissions envisager l'avenir avec un optimisme béat. Nos réserves d'ouvriers spécialisés et mi-spécialisés s'épuisent constamment et la statistique du chômage indique que parmi les ouvriers syndiqués de cette catégorie, le chômage a atteint son plus bas niveau depuis bien des années, soit 4.4 p. 100. En outre, le nombre de chômeurs dont les noms paraissent aux registres des bureaux de placement et que l'on pourrait employer dans les industries de guerre a diminué graduellement, de 25,500 au 15 juillet, à 19,443 au 15 octobre.

Si nous prenons simplement les ouvriers spécialisés, nous constatons qu'au cours de cette même période le nombre d'artisans disponibles a baissé de 11,767 à 6,345, ce qui représente une diminution presque de 50 p. 100. Et si nous extrayons de ce dernier groupe les métiers de l'industrie métallurgique, nous constatons que, des 6,361 ouvriers disponibles en juillet, il n'en restait, en octobre, que 2,950, soit une diminution de 55 p. 100, quant à cette importante source de main-d'œuvre.

J'aurais tort de prétendre qu'il y a pénurie générale de main-d'œuvre à l'heure actuelle. Cependant, j'affirme que dans certains cas, il y a insuffisance de travailleurs spécialisés et qu'à moins de mesures appropriées, nous nous trouverons bientôt dans une situation des plus difficiles.

Après m'être efforcé de donner un exposé assez juste et précis de l'état du marché du travail, je n'ai que deux remarques à faire:

1. S'il n'existe pas encore une grande insuffisance de main-d'œuvre en général, une pénurie d'outilleurs et de graveurs de matrices et de mécaniciens en général est imminente, si elle ne se fait pas sentir en certains métiers.

2. En second lieu, je ferai remarquer que deux méthodes sont en usage pour assurer l'utilisation maximum de la main-d'œuvre existante et la formation d'autres ouvriers experts:

La première comprend les mesures de l'Etat;

La seconde comprend les mesures prises par l'industrie elle-même.

En ce qui regarde la première, les mesures de l'Etat, il est inutile d'exposer la situation qui régnait avant la dernière session du Parlement. Pour ce motif, je ne discuterai pas le travail accompli par la conférence entre les provinces et le fédéral tenue peu de temps après le début des hostilités, et dont l'objet

était d'assurer le succès d'une inscription de la main-d'œuvre spécialisée et semi-spécialisée dont pouvaient disposer nos industries de guerre. Il en résulta l'établissement d'une liste de plus de 30,000 ouvriers. On a tenu cette liste à jour et elle est maintenant à notre disposition.

Je n'ai pas besoin non plus de parler de la disponibilité de techniciens, dont un relevé a été inauguré par le ministère de la Défense nationale et a été entrepris par l'Engineering Institute of Canada, le Canadian Institute of Chemistry, le Canadian Institute of Mining and Metallurgy et par divers autres instituts professionnels. Les résultats du relevé effectué ainsi par ces sociétés ont été communiqués ensuite au Gouvernement par l'intermédiaire de M. Tory, et, de cette manière, plus de 15,000 noms ont été fournis aux services techniques et constituaient ainsi une réserve des plus hautes compétences pour cette branche fort importante de notre industrie de guerre. Plus de 2,500 de ces techniciens ont été envoyés à des employeurs à la demande de ceux-ci, et plusieurs autres ont été affectés à des emplois où l'on tirera le meilleur parti de leur habileté et leur expérience.

Le problème général du placement de la main-d'œuvre peut se décomposer en trois parties:

1. Ce qu'on a fait.
2. Ce qu'on est en train de faire.
3. Ce qu'on se propose de faire.

D'abord, je voudrais indiquer à la Chambre ce que le Gouvernement a fait au sujet de la formation première d'une main-d'œuvre spécialisée au cours de la présente guerre.

En donnant plus d'ampleur et une nouvelle orientation au programme de formation de la jeunesse, et en utilisant les fonds votés par le Parlement pour la réalisation de ce programme et les crédits de guerre, cette section du ministère du Travail a consacré dès le début toutes ses énergies et tout son temps à l'encouragement de ce travail de guerre. L'été dernier, chacune des soixante-quatre écoles techniques au pays possédant l'outillage requis et les instructeurs nécessaires a été utilisée pour favoriser l'apprentissage de la jeunesse quant aux industries de guerre.

Aujourd'hui, nous formons plus de 26,000 sujets par année, et ce nombre augmente sans cesse.

Dans les quatre mois de formation, temps moyen employé, la jeunesse canadienne reçoit une instruction qui constituera la base du travail technique qu'elle est appelée à exécuter.

La formation se répartit en deux catégories:

1. La formation qui se donne au cours de mécaniciens d'aviation en vue de l'admission au corps d'aviation royal canadien; au rythme actuel, 6,000 jeunes gens la recevront chaque année.

2. La formation en vue du travail dans les industries de guerre; 24,000 autres jeunes gens acquerront ainsi chaque année des connaissances fondamentales.

Nous espérons naturellement dépasser cet objectif et nous faisons tous nos efforts pour y parvenir.

Pour la réalisation de ce programme, le ministère du Travail a bénéficié et il bénéficie encore de la collaboration des divers gouvernements provinciaux du Canada. Je me permets ici de les remercier de la collaboration loyale et sincère qu'ils nous ont accordée à cet égard. Le Dominion a dû nécessairement accroître sa participation aux dépenses qu'entraîne l'exécution de ce programme.

Par exemple, il a donné à chaque province $100 de plus pour chacun de ses jeunes gens qui, ayant complété son cours de mécanicien d'aviation, a été accepté dans le corps d'aviation royal canadien. Le Dominion a dû aussi se charger d'une partie considérable des frais occasionnés par l'utilisation des écoles professionnelles par tout le Canada. Je crois cependant que tous les gouvernements provinciaux sans exception ont collaboré cordialement avec nous à l'égard des cours d'aviation et de la formation en général des ouvriers destinés à nos industries de guerre.

On me permettra ici d'ajouter une remarque. On m'informe qu'un certain nombre de ces jeunes gens qui, ayant suivi ces cours et étant en mesure d'accepter un emploi dans l'industrie, répugnent à le faire, persuadés que leur premier devoir est de s'enrôler dans les troupes combattantes, de terre, de mer ou de l'air. Cela ne devrait pas être. Le complexe d'infériorité n'a pas ici sa place. Le jeune homme qui se livre au travail industriel, qui s'efforce d'augmenter notre capacité de production, qui fabrique des balles, est aussi nécessaire que l'homme qui tire ces balles.

Dans son discours de l'autre soir, l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) a dit qu'environ le quart des jeunes gens ainsi formés n'étaient pas assignés à un emploi productif. Ses renseignements doivent se fonder sur une période précise. Or, monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'une activité continue. Si les renseignements de l'honorable député portent sur une période délimitée, il a peut-être raison; mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Parmi ceux qui ont suivi des cours d'été dans les écoles professionnelles—et je veux qu'il soit bien compris que ces cours ne se donnent pas seulement en été, qu'ils se poursuivent et que même leur importance augmente aujourd'hui—plus des neuf dixièmes

ont été assignés à des emplois productifs. Un certain nombre de jeunes gens ont reçu leur formation en des endroits qu'on ne considère peut-être pas comme des grands centres industriels. Il a fallu, l'Etat acquittant les frais de transport, tirer ces jeunes gens de ces centres où l'industrialisation n'est pas poussée, afin de les envoyer vers des industries qui en avaient grandement besoin. On m'a assuré que, d'ici à deux semaines, presque tous les jeunes gens qui ont reçu une telle formation seront employés régulièrement dans l'industrie. Il y a, monsieur l'Orateur, une deuxième considération fort importante. C'est l'empressement des industriels à entreprendre seuls ou en coopération, de former des ouvriers pour les industries de guerre. Leur devoir à cet important point de vue a été exposé il y a quelques mois. En effet, le 17 juin dernier, j'ai rappelé dans cette Chambre que le Gouvernement peut sans doute contribuer à former des ouvriers experts, mais que c'est à l'industrie elle-même qu'incombe surtout le soin d'accélérer leur formation.

Le Conseil national de recrutement de la main-d'œuvre a établi, avec les industriels, le nombre d'employés additionnels indispensables à l'exécution des travaux de guerre et le nombre d'ouvriers que chaque industrie forme à cette fin. Bien que le nombre d'ouvriers en voie de formation soit plutôt faible, tout indique que les industriels coopèrent aujourd'hui avec les écoles professionnelles et qu'ils assurent en outre la formation nécessaire dans leurs propres usines. J'ai confiance que, grâce à cette coopération, la formation professionnelle s'intensifiera beaucoup, d'ici quelques mois.

Le Gouvernement a aussi confié à des fonctionnaires la tâche de faciliter la coopération entre les patrons et les élèves des écoles professionnelles, et d'accélérer la formation qui se donne dans les industries essentielles. Dans ce domaine, l'activité s'accroit aussi rapidement que les circonstances le permettent.

Je rappellerai, à titre d'exemple assez intéressant, l'expérience d'une entreprise de constructions navales dans les Provinces maritimes. Elle insérait récemment dans quinze journaux de la région qui s'étend entre Winnipeg et Calgary, une annonce dans laquelle elle demandait des ouvriers versés dans la construction de navires. Elle reçut des demandes de 227 ouvriers spécialisés, parmi lesquels elle choisit ceux dont elle avait besoin. Au dire du président de la compagnie, la plupart de ces ouvriers, formés dans la mère patrie, possèdent une grande compétence, dans un travail exigeant de grandes aptitudes, c'est-à-dire la pose des plaques de bordage des navires. En outre, bien qu'ils ne soient pas contremaîtres aux chantiers de construction, les hommes ainsi choisis sont chacun capables de former de dix à quinze ouvriers à des tâches moins spécialisées. Ainsi se trouve mis à exécution un plan qui devra prendre une importance essentielle si nous voulons assurer à nos industries de guerre une main-d'œuvre suffisante. On voit par cet exemple comment une industrie peut, de sa propre initiative, entreprendre de former le nombre d'ouvriers spécialisés dont elle a besoin. Un grand nombre d'autres industries canadiennes pourraient, je crois, en faire autant, et bien que toutes les industries de guerre ne procèdent peut-être pas de cette façon, je suis convaincu que chacune d'elles s'efforce, autant que possible, d'accroître les disponibilités en ouvriers spécialisés.

Le 19 juin dernier, le Gouvernement a créé le conseil national de recrutement de la main-d'œuvre, qui compte des représentants des ouvriers et de l'industrie. Le président de ce conseil est M. Arthur J. Hills, de Montréal. Les ouvriers ont cinq représentants dans cet organisme, et l'industrie en a cinq elle aussi; il y a un nombre égal de substituts pour chaque groupe.

Le conseil a rendu des services fort précieux. J'ai déjà parlé de l'enquête qu'il a effectuée parmi les industriels, afin de déterminer les besoins futurs de main-d'œuvre et de se rendre compte de la formation donnée par chaque industrie. Il a en outre dressé une liste des occupations réservées et il a contribué à laisser au travail les ouvriers dont l'utilité dans l'industrie dépasse celle qu'ils auraient dans les forces armées. Il s'est en outre efforcé de faire régner une meilleure entente entre les ouvriers et l'industrie.

De plus, c'est ce Conseil qui a signalé au Gouvernement que la question du recrutement de la main-d'œuvre ne relevait pas d'un seul ministère mais exigeait la coopération de plusieurs. Voilà pourquoi un comité de coordination de la main-d'œuvre a été formé sous la présidence du Docteur Bryce Stewart, sous-ministre du Travail. Voici la liste des autres membres:

M. W. A. Mackinstosh: ministère des Finances.

Le colonel George S. Currie: ministère de la Défense nationale.

Le major général L.-R. LaFlèche: ministère des Services nationaux de guerre.

M. R. J. Waterous, C.R.: ministère des Service nationaux de guerre.

M. H. B. Chase: ministère des Munitions et Approvisionnements.

M. Arthur J. Hills: président du conseil national de recrutement de la main-d'œuvre.

M. JACKMAN: Si l'on a établi une liste d'emplois réservés, le Gouvernement entend-il y donner suite?

L'hon. M. McLARTY: La question, monsieur l'Orateur, fait actuellement l'objet d'un examen approfondi de la part du comité dont je viens d'énumérer les membres. Sans doute certains facteurs interviendront-ils dans la décision du Gouvernement. Ainsi, il faut tenir compte du fait que, vu la mécanisation de la guerre moderne, l'armée même a besoin d'ouvriers spécialisés dans la proportion de près de 40 p. 100 de ses effectifs. Il faudra donc maintenir un équilibre rationnel entre le nombre de mécaniciens enrôlés dans l'armée et le nombre laissé dans l'industrie.

Les fonctions et responsabilités du comité en question sont extrêmement importantes. Sa tâche consiste, de façon générale, à déterminer la main-d'œuvre requise pour l'effort de guerre, surtout dans les emplois spécialisés, et à aviser aux moyens de la recruter. A cet égard, il doit satisfaire à la demande provenant de trois sources: les services de recrutement, les organismes de l'Etat employant des civils et les entreprises adjudicataires de marchés de guerre. Je traiterai de ces trois services à tour de rôle.

1) La demande de la part des services de recrutement pour les armées de terre, de mer et de l'air, consiste dans l'enrôlement de recrues. On s'assure actuellement du nombre de recrues à enrôler, y compris forcément les ouvriers spécialisés, dans chaque service, au cours des six prochains mois.

2) La demande de la part d'organismes de l'Etat employant des civils comporte la main-d'œuvre occupée aux arsenaux, aux chantiers navals, aux aéroports en voie de construction et aux autres entreprises relevant directement de l'Etat. Les services intéressés font connaître au comité leurs besoins en fait d'ouvriers spécialisés.

3) La demande provenant de la troisième source, c'est-à-dire d'adjudicataires et sous-adjudicataires de marchés de guerre, est sans aucun doute la plus considérable de toutes. On a prévenu, par décret du conseil rendu sur la proposition du comité, la désorganisation de l'industrie qui serait résultée de la continuation des procédés de certains industriels cherchant à embaucher la main-d'œuvre spécialisée de leurs concurrents.

On s'occupe de déterminer, pour la gouverne du comité, les besoins en main-d'œuvre, surtout en main-d'œuvre spécialisée, de toutes les entreprises exécutant des marchés de guerre. Les rapports indiquent les emplois spécialisés et le nombre d'ouvriers exigés dans chacun d'eux au cours des six prochains mois ou jusqu'à ce que les engagements actuels aient été remplis.

Grâce aux données ainsi obtenues, le comité aura une idée de la quantité et de la sorte de main-d'œuvre requise aux différents centres industriels pendant quelque temps à venir. On les complétera au moyen de rapports fournis par les divers services ministériels.

Dès que le Gouvernement aura décidé d'enrôler un certain nombre de recrues pour l'armée, d'entreprendre l'exécution d'un nouveau projet ou d'adjuger une nouvelle entreprise il en avisera le comité, afin que celui-ci puisse déterminer la main-d'œuvre nécessaire et prendre les mesures pour l'obtenir avant le lancement du projet.

En outre, le comité s'occupe de déterminer la réserve actuelle de main-d'œuvre. A cette fin, il se renseigne sur les différentes sources possibles, en vue de noter le nombre des ouvriers disponibles et leur adresse. Il agit:

1) Par l'intermédiaire des syndicats ouvriers: les syndicats des métiers intéressés doivent fournir au comité la liste des membres chômeurs ou partiellement employés ou employés dans les industries non essentielles ou remplissant d'autres emplois bien que possédant la spécialité requise.

2) Par l'intermédiaire des bureaux de placement provinciaux: on procède à l'examen des cartes figurant aux dossiers courants des bureaux de placement en vue de découvrir quels sont les requérants des demandes d'emplois dans les métiers intéressés ou connexes, et le comité est mis au courant du résultat de cette enquête.

3) Dès qu'on pourra se procurer les cartes de l'inscription nationale, on agira à leur égard comme dans le cas des bureaux de placement.

4) Les industriels font connaître au comité les dates approximatives où ils auront rempli leurs engagements afin qu'on puisse leur accorder de nouvelles entreprises sans faire appel au marché de la main-d'œuvre et que, s'ils ne reçoivent pas d'autres marchés, on puisse utiliser ailleurs une partie de leur main-d'œuvre.

Le comité, de son côté, prend les mesures nécessaires pour conserver et augmenter la main-d'œuvre, par les moyens suivants:

1) Par son mode de recrutement, il tâche de s'assurer que le recrutement militaire ne touche pas inutilement aux travailleurs requis. Tous ceux qui se trouvent à l'armée, sans y être occupés à leur métier, devraient être renvoyées aux industries de guerre au fur et à mesure des besoins. On procède à un examen sur le nombre de soldats qui exerçaient des métiers à main-d'œuvre insuffisante et on en fera connaître les résultats au comité.

2) Apprentissage: la formation, en général, est trop lente pour amener un accroissement du nombre d'ouvriers compétents compatible avec l'urgence de la situation. L'intensification de l'instruction pourrait hâter l'achèvement des cours et procurer à l'industrie, un peu plus tôt, un certain nombre d'ouvriers, On vérifie la nature de l'instruction donnée afin de s'assurer, autant que possible, que les hommes reçoivent une formation qui les prépare aux emplois voulus.

3) Enseignement préliminaire à l'emploi, donné dans les écoles techniques, auquel j'ai déjà fait allusion: une enquête se poursuit en vue de s'assurer que l'enseignement porte sur les métiers où il y a pénurie de sujets, qu'il n'accorde pas une trop grande place à la théorie; que les hommes se forment à certaines parties d'un métier plutôt que d'apprendre ce métier à fond; que, dans l'utilisation du matériel d'enseignement, on ait recours au régime des équipes afin d'entraîner le nombre maximum d'élèves; que l'on collabore efficacement avec l'industrie locale en ce qui regarde l'emploi de l'outillage et finalement afin de s'assurer quand les élèves obtiendront leur certificat et en quel nombre.

M. GREEN: Pour ce qui regarde la formation, le Gouvernement a-t-il adopté un plan en vue de former les hommes d'âge moyen et les femmes en vue de l'emploi dans l'industrie, ou encore les soldats libérés? Le ministre avait peut-être l'intention d'en parler plus tard, mais il n'en a pas fait mention en exposant son plan de formation.

L'hon. M. McLARTY: Ce point fait l'objet d'une étude sérieuse. Nous formons un nombre limité d'hommes d'âge moyen.

M. GREEN: Tous les programmes de formation professionnelle à l'heure actuelle ne sont-ils pas entrepris au bénéfice de la jeunesse?

L'hon. M. McLARTY: La remarque est assez juste d'une façon générale, bien que nous nous efforcions maintenant de former certains groupes plus âgés. Nous étudions présentement la possibilité d'obtenir des instructeurs, car si le programme n'a pas encore eu tout le succès désiré, cela dépend du manque d'outillage et d'instructeurs. Autrement dit, le programme de formation fonctionne le mieux possible, compte tenu du nombre d'instructeurs et du matériel à notre disposition.

M. GREEN: S'occupe-t-on de former des ouvrières pour l'industrie?

L'hon. M. McLARTY: Jusqu'ici les femmes n'ont pas bénéficié du programme de formation entrepris par le ministère du Travail. Sans doute l'industrie elle-même y voit-elle dans une certaine mesure.

M. CHURCH: Le ministre s'est-il abouché avec nos industriels au sujet des hommes âgés de quarante-cinq ans et plus que l'on est porté à oublier? Dans la région de Toronto, personne ne veut leur donner du travail. De plus, le ministre s'occupe-t-il de rendre à l'industrie des milliers d'hommes qui, après s'être enrôlés dans l'armée, se sont vu réformer quelques mois plus tard pour cause de maladie?

L'hon. M. McLARTY: Je crois que mon collègue, le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), aura un projet à communiquer relativement à la deuxième question posée par l'honorable député. Quant à la première, je ne saurais affirmer catégoriquement que l'on a prié nos industriels de donner de l'emploi aux ouvriers plus âgés. C'est là, selon moi, une question que l'industrie elle-même devra régler. A mesure que croîtra la demande et que diminuera la main-d'œuvre disponible, l'industrie devra nécessairement embaucher des ouvriers et des ouvrières d'un âge plus avancé.

M. CHURCH: Continuera-t-on d'assister, cet hiver, les deux catégories de gens que j'ai mentionnées?

L'hon. M. McLARTY: Cette question a une trop grande portée pour que je puisse y répondre à brûle-pourpoint et je ne tiens pas à prendre d'engagements à ce sujet. Il s'agit ici d'une question d'orientation politique au sujet de laquelle nous ne saurions nous prononcer avant d'en avoir étudié tous les aspects.

M. GREEN: Ne pourrait-on pas permettre à ces femmes et à ces hommes d'âge mûr de fréquenter les écoles techniques en même temps que les jeunes gens?

L'hon. M. McLARTY: Il faudrait alors trouver un nombre suffisant de professeurs. Ces écoles n'ont pas manqué d'élèves jusqu'ici, mais si leur nombre devenait insuffisant, on pourrait accepter les personnes d'âge mûr encore utilisables.

M. GREEN: De cette façon, on n'entraverait pas l'enrôlement; car l'armée a besoin de jeunes gens et non de personnes d'âge mûr.

L'hon. M. McLARTY: En effet. Le comité songe à étendre la formation aux personnes plus âgées.

4. La quatrième mesure prise par le comité a trait à l'apprentissage dans l'industrie. Ceux qui exécutent des travaux pour le compte du Gouvernement pourront être requis, s'ils pos-

sèden l'outillage voulu, d'enseigner à un certain nombre de personnes un métier où il y a rareté de main-d'œuvre. Cet entraînement serait gradué. On diviserait le travail, et l'artisan n'en exécuterait que la partie la plus difficile. Le reste serait confié à ses aides, chacun accomplissant, après quelques semaines d'entraînement, une certaine partie du travail. Une fois que l'apprenti serait passé à un travail plus difficile, il serait remplacé par ceux qui le suivent, et il en serait ainsi jusqu'au bas de l'échelle. Il faudrait embaucher de nouveaux employés au bas de l'échelle et les faire avancer aussi rapidement que leurs aptitudes et les circonstances le permettront.

Nous procédons à un relevé pour déterminer jusqu'à quel point les usines peuvent former les employés dans les occupations voulues, le nombre d'instructeurs disponibles, les moyens de l'augmenter ainsi que le nombre des apprentis qui peuvent être complètement formés dans une période donnée. Ce relevé sera d'abord appliqué aux industries de guerre, puis à d'autres si on le juge à propos.

5. Formation par des organismes de l'Etat. Pour trouver tous les spécialistes dont ils ont besoin dans les armées de mer, de terre et de l'air, les arsenaux et les chantiers de constructions navales doivent, par l'intermédiaire des ministères intéressés, se charger de perfectionner les hommes au fur et à mesure qu'ils les empruntent à l'industrie.

6. Transfert d'ouvriers. Il faut aussi assurer les moyens de transporter les ouvriers disponibles dans les endroits où on peut leur donner un emploi. J'ai déjà parlé du transport des recrues.

M. GREEN: C'est l'Etat qui paient les frais de transport?

L'hon. M. McLARTY: Exactement.

7. On a commencé un relevé en vue de déterminer le nombre et l'adresse des travailleurs de métiers où il y a rareté de main-d'œuvre, maintenant employés aux industries non-essentielles ou périclitantes, et que l'on pourrait embaucher dans les entreprises de l'Etat au besoin.

8. Recrutement de femmes pour l'industrie et comme auxiliaires de guerre aux services. On étudie aussi la question de savoir jusqu'à quel point on pourrait substituer les femmes aux hommes dans les industries de guerre, au cas où le besoin s'en ferait sentir, songeant à prendre les moyens de les former à cette fin. A mesure que les hommes passeront à des échelons supérieurs, les femmes les remplaceraient dans les postes inférieurs. De même dans les entreprises autres que les industries de guerre, l'avancement libérerait des ouvriers spécialisés à l'intention des usines de guerre et, dans bien des cas, des femmes prendraient leur place.

9. Priorité accordée aux industries de guerre pour la main-d'œuvre. On procède encore à un relevé visant à dresser la liste des industries non-essentielles qui ont à leur service des ouvriers de métiers où il y a rareté de main-d'œuvre et à déterminer le nombre de ces hommes actuellement au travail. On jugera peut-être nécessaire de refuser à ces industries le droit d'embaucher d'autres travailleurs requis dans les occupations essentielles et aussi d'en faire passer un certain nombre dans les industries de guerre.

Cette énumération donne une idée de l'importance des attributions et fonctions du comité. La façon dont on l'a composé constitue, à mon sens, la meilleure garantie que sa tâche difficile et particulièrement importante sera efficacement accomplie.

Ceci m'amène à signaler une autre importante fonction de ce comité, fonction sur laquelle il devra faire rapport mais qui, parce qu'elle touche à l'orientation de la politique, exigera l'intervention du Gouvernement. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle nous devons faire des sacrifices, et ces sacrifices ne feront que croître à mesure que la guerre se poursuivra. Nous livrons une guerre totale et le premier devoir du Gouvernement, à l'égard de ces sacrifices, est de faire en sorte qu'ils soient également répartis.

Bien des gens prétendront qu'ils en font plus que leurs voisins. Mais notre existence s'illumine de la patience de ceux qui portent leur fardeau sans se plaindre; ils ont peu à gagner, au contraire, ceux qui publient leurs petites misères et leur impatience.

L'effort du Canada dépend actuellement de deux grands groupes: nos combattants et nos producteurs. Ces deux services essentiels sont solidaires et déterminés à se soutenir l'un l'autre le plus possible. Mais le maximum de production dépend de l'usage, le plus efficace possible, que l'on fera des ressources en hommes et en matériel à notre disposition. Les usines de fabrication doivent être bien pourvues de tous les outils et de machines récentes ainsi que d'hommes et de femmes spécialisés. Elles doivent fonctionner à pleine capacité et avec une efficacité soutenue. Chaque fois que la chose est possible, deux ou même trois équipes d'ouvriers sont à la tâche et, dans certains cas la production est continue de sorte que pour achever l'exécution d'une entreprise, on empiète sur un autre jour, même sur le dimanche.

Ces conditions ne se produisent pas généralement en temps de paix et il est fort naturel que l'adaptation aux conditions du temps

de guerre nuise aux relations entre les patrons et les employés, surtout au sujet des salaires. En temps de paix, alors que la main-d'œuvre était abondante, on inclinait à diminuer la durée quotidienne et hebdomadaire du travail et ceci dans un double but: on a voulu, d'abord, rendre le travail moins pénible et accorder plus de loisirs; puis, plus tard, on a eu recours à cette pratique afin de répartir le travail et de combattre le chômage.

Généralement, la durée du travail a été abaissée à huit heures par jour et à quarante-quatre heures par semaine. Des heures de travail supplémentaires sont autorisées dans certaines conditions spéciales, et on a prévu pour ces heures supplémentaires une majoration de salaire de 50 p. 100 sur semaine et de 100 p. 100 le dimanche. Ces taux jouent le rôle d'amendes et ont pour but d'empêcher le travail sept jours par semaine. Maintenant que la guerre a fait disparaître les raisons qui ont nécessité ces mesures punitives, il faut se demander très sérieusement s'il y a lieu de continuer à les appliquer. Dans le cas du travail qui s'impose le dimanche, par exemple, il faudra des employés pour le faire, mais si ces mêmes employés chôment un autre jour de la semaine, il est bien difficile de soutenir que les salaires du dimanche doivent être payés.

Nous arrivons aujourd'hui au point où il y aura insuffisance de main-d'œuvre et alors il nous faut étudier la question et voir s'il n'y a pas lieu de porter de quarante-quatre à quarante-huit heures, ou même plus, la semaine régulière et modifier en conséquence le calcul du travail supplémentaire. Nous en sommes maintenant rendus au point où au lieu de chercher à répartir le travail, nous cherchons des hommes pour répondre aux besoins toujours grandissants de nos industries de guerre.

Ce n'est plus le temps, je crois, alors que nous arrivent les nouvelles de la dévastation par l'ennemi de centres tels que Coventry, Birmingham, Bristol et Southampton et que le ministre de la Marine marchande reconnaît que le tonnage perdu dépasse la production navale, ce n'est plus le temps, dis-je, de chercher à maintenir des normes qui ne répondent plus aux nécessités du moment.

Nous ne sommes pas sans nous rendre compte que l'augmentation des heures de travail entraînera peut-être l'abandon temporaire—et j'insiste sur ce mot, monsieur l'Orateur—l'abandon temporaire de certaines normes que la main-d'œuvre a pris bien du temps à faire établir. La seule excuse que nous ayons à offrir en demandant ces sacrifices temporaires (et il faut reconnaître qu'ils sont temporaires et qu'ils cesseront en même temps que cette période difficile) c'est qu'il faut gagner la guerre et que les sacrifices sont inévitables.

M. MacINNIS: Le ministre dit que ces concessions ne seront que temporaires. Le Gouvernement a-t-il l'intention de s'y engager formellement par un texte de loi?

L'hon. M. McLARTY: Non; pas que je sache.

L'hon. M. HANSON: Le Gouvernement a déjà le pouvoir de prendre cette mesure par un arrêté du conseil.

L'hon. M. McLARTY: Nous le pourrions si la chose s'imposait. Si nous partons du principe que la bonne volonté de l'ouvrier nous est acquise, nous n'aurons pas besoin de loi pour nous assurer de sa collaboration. Avant de terminer, je donnerai lecture de trois résolutions. . .

M. MacINNIS: Le ministre ne saisit pas ma pensée. L'ouvrier est prêt aux concessions, mais quand il les aura faites, devra-t-il recommencer les luttes qu'il a déjà livrées pour recouvrer ses droits? En Angleterre, on inscrit les concessions et elles ne prennent effet qu'une fois inscrites.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député ne peut poser une question au ministre qu'avec son assentiment.

L'hon. M. McLARTY: Je vais disposer de l'objection. Dans le décret du conseil adopté par le cabinet le 19 juin et renfermant l'énoncé des principes à suivre en vue d'assurer les relations les plus harmonieuses entre patrons et salariés en temps de guerre, il est bien spécifié que toutes les concessions faites par la main-d'œuvre dans les circonstances critiques de l'heure prendront fin avec la période qui les a motivées. Il y a environ deux semaines, le premier ministre (M. Mackenzie King) renforçait cette disposition en déclarant qu'à l'issue de cette période, il nous incomberait de faire en sorte que l'ouvrier ne souffre pas de ce régime de concessions. Il ne subsiste aucun doute là-dessus.

Prolongeons la semaine ouvrable, au besoin, mais non pas outre mesure, car l'expérience démontre qu'au delà de certaines limites, la fatigue neutralise et au delà les avantages acquis de l'accroissement dans le nombre des heures de production. La semaine ouvrable n'a pas encore atteint le point où la fatigue de l'ouvrier constitue un élément dont il faut tenir compte et à mesure que la main-d'œuvre disponible deviendra plus rare, il y aura probablement lieu d'accroître le nombre d'heures de travail.

Si pareilles dispositions finissent par s'imposer, les sacrifices qu'elles entraîneront seront

compensés dans une grande mesure par le relèvement du revenu résultant de la continuité du travail et des journées plus longues, ainsi que par le régime de sauvegardes adopté en vue de prévenir l'accroissement excessif du coût de la vie et qui s'est avéré efficace jusqu'ici. L'analyse des revenus ouvriers dans certaines industries révèle qu'à une augmentation de 10 p. 100 des salaires survenue depuis l'ouverture des hostilités correspond effectivement une augmentation bien plus grande des revenus. Il me semble donc que tous les intéressés devraient faire appel à la raison et à la logique lorsqu'il s'agit d'équilibrer les normes ouvrières en fonction de l'effort de guerre.

L'intérêt public est, en l'occurrence, d'une portée bien définie; il dépasse même parfois l'intérêt des patrons. Cet intérêt de la nation ressort clairement du fait que l'Etat est devenu le principal acheteur en raison de la politique ministérielle qui vise à prévenir les manœuvres des exploiteurs. A cette fin, le Gouvernement exige, entre autres choses, que les soumissionnaires d'entreprises de l'Etat, fondent leurs soumissions sur le coût existant de la main-d'œuvre et des matériaux. Le Gouvernement va, dans certains cas, jusqu'à protéger l'adjudicataire contre la hausse des salaires et du prix des matériaux. Cette méthode économise aux contribuables des sommes imposantes.

Je désire consigner au *hansard* quelques résolutions—la question de l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) m'y a fait penser tout à l'heure—qui font comprendre les dispositions des ouvriers et leur volonté de collaboration.

La délibération suivante adoptée par un groupe d'ouvriers indique clairement le désir qu'ont ces gens de collaborer et d'accepter leur part de sacrifices pour assurer la défaite de l'ennemi commun. Elle provient de l'International Brotherhood of Electrical Workers de Toronto et se lit ainsi:

> Notre groupement décide d'aviser tous ceux qui emploient nos adhérents de notre résolution de suspendre provisoirement la disposition de l'accord actuellement en vigueur limitant les heures de travail; de travailler durant la présente crise pendant six jours et huit heures par jour à service continu, soit de huit heures du matin à cinq heures du soir, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine (non compris les jours de congé). Il est clairement entendu que l'accord actuellement constitué ne subit aucune modification et que la disposition suspendue sera remise en vigueur automatiquement à la fin de la crise.

Il n'y a pas très longtemps, un de mes amis demandait au directeur général d'un grand établissement industriel si l'on trouvait difficile d'accélérer la cadence de la production. Il en reçut une réponse négative. On avait rassemblé les employés, on leur avait exposé la situation, on avait demandé leurs avis. On avait fini par conclure un accord aux termes duquel les ouvriers s'engageaient à travailler pendant des heures supplémentaires au salaire habituel. Je pourrais citer un grand nombre d'établissements, monsieur l'Orateur, où le même cas s'est produit. J'en conclus qu'il vaut mieux régler les choses à l'amiable que d'user de contrainte et c'est la façon dont on a procédé en divers endroits.

J'ai sous la main un autre vœu adopté par le syndicat des menuisiers, à Regina:

> Le syndicat des menuisiers, succursale de Regina, promet par les présentes, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la victoire de l'Empire britannique auquel nous sommes fiers d'appartenir, "de travailler aux productions de guerre au salaire régulier, dix heures par jour et six jours par semaine, y compris les dimanches et les jours de congé, d'après l'échelle fixée dans l'accord et approuvée par les parties en cause". Tous les menuisiers et tout travail de menuiserie se trouvent compris dans le présent vœu.

Je donne ces exemples pour démontrer le désir de collaboration bénévole des travailleurs.

Il y a une bonne et une mauvaise façon d'aborder et de régler un problème touchant aux relations entre les hommes. On a pressé le Gouvernement d'établir par décret ou par ukase le salaire des ouvriers et leurs heures de travail. Il se peut qu'en certains cas le Gouvernement soit forcé d'en agir ainsi, mais il n'en est pas question aujourd'hui. Les ouvriers ne demandent pas l'enrégimentement mais une direction. Ils l'ont manifesté clairement. Pourquoi userions-nous de contrainte à l'égard de gens qui se montrent prêts à collaborer? Ce serait une mauvaise méthode.

J'ai lu avec intérêt le compte rendu des observations qu'a faites le ministre du Travail de Grande-Bretagne à la Chambre des communes hier et où j'ai relevé les affirmations suivantes:

> Si nous avions mobilisé les ouvriers de la façon proposée, nous nous serions voués à la défaite. On n'obtient rien de bon par la contrainte.

La bonne méthode consiste à reconnaitre que la guerre actuelle est, au fond, celle des ouviers et que ces derniers, syndiqués ou non, consentent en conséquence à fournir un maximum d'effort en ce temps de crise. Elle suppose qu'on a consulté les ouvriers et qu'on a pesé leur avis. Il est inutile de recourir à la violence quand nous poursuivons tous une fin commune.

Je suis convaincu que nous sommes dans la bonne voie. J'estime également que si nous l'adoptons, le pays en retirera d'immenses avantages durant et après la guerre, et que le bien-être et la prospérité de notre population y gagneront considérablement.

L'hon. H. A. BRUCE: Le ministre me permet-il de lui poser une question? Je regrette d'interrompre ainsi l'excellent discours qu'il est en train de prononcer, mais lorsqu'il a mentionné la difficulté que l'on éprouve à obtenir un nombre d'instructeurs suffisant pour nos écoles techniques, je me suis demandé pourquoi on n'avait pas encore libéré à cette fin du service militaire ceux de nos soldats qui sont ouvriers experts. On m'apprend que nos écoles techniques de Toronto pourraient admettre à l'enseignement deux ou trois fois le nombre actuel d'étudiants et d'étudiantes, si le personnel d'instructeurs ne faisait défaut. A-t-on cherché un remède quelconque à cet état de choses?

L'hon. M. McLARTY: On n'a encore pris aucune mesure à cette fin. Toutefois, on est à étudier cette question de même que celle de soustraire à l'armée tous ceux qui seraient plus utiles dans l'industrie. Un objectif d'ordre pratique que nous tentons actuellement de réaliser—et je ne saurais dire que nous avons définitivement réussi—consisterait à obtenir le concours, à titre d'instructeurs, d'employés de chemin de fer hautement spécialisés qui sont à leur retraite. Nous sommes sûrs qu'il ne sera pas difficile de les intéresser à ce projet, et nous espérons en utiliser le plus grand nombre possible.

L'hon. M. HANSON: En ce qui concerne les volontaires, la situation est, si je ne m'abuse, la suivante: c'est au soldat lui-même qu'il appartient de demander sa libération, et les autorités militaires ne peuvent rien sans son consentement, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent arbitrairement le réformer et le placer dans l'industrie. Est-ce exact?

L'hon. M. McLARTY: Le chef de l'opposition (M. Hanson) aborde un sujet que certains de mes collègues sont beaucoup mieux en mesure que moi de traiter, mais, autant que je sache, la situation est telle qu'il l'a décrite.

L'hon. M. HANSON: C'est au soldat lui-même à faire le choix.

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Je veux d'abord féliciter le ministre du Travail (M. McLarty) du discours fort intéressant qu'il vient de prononcer. C'est précisément là le genre de renseignements que la Chambre demande aux ministres chargés de diriger notre effort de guerre.

Je désire également vous féliciter, monsieur l'Orateur, de l'attitude que vous avez prise à l'égard de la lecture de discours dans cette enceinte. J'hésiterais à interrompre un orateur qui lit son discours pour y appeler votre attention, mais si je vous ai mentionné la chose privément, à plusieurs reprises, c'est qu'à mon sens cette pratique est injuste. Les ministres eux-mêmes devraient se conformer au règlement à cet égard, et cela en toute justice pour les simples députés. Les membres du cabinet ne doivent pas jouir d'un traitement de faveur, sauf lorsqu'il s'agit, par exemple, de déclaration de politique, ou de questions d'importance internationale, ou encore d'une longue citation de chiffres. Je vous félicite, monsieur l'Orateur, de votre attitude à cet égard, bien qu'à mon avis—et la question pourrait être laissée à votre entière discrétion—il y aurait lieu de donner plus de latitude aux nouveaux membres qui prononcent leur premier discours, qu'à ceux qui siègent ici et prennent part aux débats depuis quelque temps.

Avant de passer à l'objet même de mes remarques, je sens qu'il est de mon devoir de souligner un incident dont nous sommes témoins depuis deux ou trois jours. Il s'agit de la décision prise par les administrateurs de la Société Radio-Canada de ne prendre aucune mesure, pour le moment, dans l'affaire de la Transradio Press. A mon avis, c'est là une question des plus graves. Il y a quelques jours, le comité Dies, aux Etats-Unis, publiait un rapport indiquant que ce service a reçu environ $44,000 pour radiodiffuser de la propagande nazie au Canada et aux Etats-Unis. C'est à la suite de ces révélations que les administrateurs de Radio-Canada ont décidé de nommer un comité et de prendre certaines mesures. Mais je crois que l'on a maintenant déféré cette question à un sous-comité. Je regrette que l'on n'ait pas encore cru bon de retirer à ces gens le droit de radiodiffuser leurs nouvelles au Canada. Nous avons trop à faire en ce pays, pour tolérer cette propagande insidieuse, et j'espère que le ministre prendra des mesures bien nettes à cet égard. La question est sérieuse, car une propagande de ce genre peut nuire énormément à notre effort de guerre.

Nul n'oserait douter du courage des membres de nos armées, sur terre, sur mer ou dans les airs. Leur enrôlement seul est une preuve évidente de leur courage. Cependant, il faut du courage ailleurs en ce pays. Il faut du courage dans cette Chambre; il en faut de la part du Gouvernement—courage d'accomplir toutes les choses indispensables à notre effort de guerre, d'adopter les lois qui nous permettront d'aider autant que possible la mère patrie à cette heure de péril extrême. Nous sommes parfois portés à amoindrir l'importance de nos responsabilités, craignant l'effet politique de nos actes dans certains milieux. Une telle conduite n'a pas sa raison d'être. Tous ceux qui siègent ici, les ministres en particulier, doivent se montrer plus courageux que jamais en face des problèmes qui nous affrontent.

Certains honorables députés ont fait au cours de ce débat des affirmations plutôt alarmantes. Deux ou trois d'entre nous, par exemple, ont fait allusion au classement insuffisant du blé expédié aux élévateurs de l'Ouest canadien. Il y a bien des années que j'entends porter cette même accusation, sans savoir si elle est fondée; cependant, on a fait, dans cette enceinte, plusieurs déclarations de ce genre. C'est là une grave question. Dieu sait que le cultivateur ne touche pas déjà des prix trop élevés. Si le classement est insuffisant, le Gouvernement devrait avoir le courage d'y remédier et de dédommager le cultivateur s'il est prouvé qu'on l'a fraudé. Puis, l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling) a déclaré hier que, bravant la loi, des Doukhobors de la Colombie-Britannique ont refusé de s'inscrire. Il ne saurait y avoir de neutralité au Canada à l'égard de la guerre. Nous appuyons l'effort de guerre ou nous le rejetons. S'il est quelque part au pays des gens qui refusent d'y collaborer, il incombe au Gouvernement et aux autorités de sévir contre ces personnes. Ceux qui négligèrent de s'inscrire dans ma région—il y en eut quelques-uns—furent traduits devant le tribunal et condamnés à l'amende, ou, à défaut, à la prison. On m'affirme que certains seraient trop heureux d'aller en prison. Il se peut que ce soit encore les traiter trop bien. Le cas échéant, il y aurait lieu de les interner et de les faire travailler. A tout événement, on devrait les forcer à respecter les lois du pays. Voilà un cas où il faut du courage, surtout dans un temps comme le nôtre.

Je fus fort étonné d'entendre le ministre de la Justice (M. Lapointe), répondant à l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) au sujet des arrestations à l'usine Chrysler, affirmer que cette usine avait été déclarée zone protégée en vertu d'un décret du conseil. A l'honorable député de Cap-Breton-Sud qui demandait si le ministère de la Justice avait ordonné l'arrestation des grévistes, le ministre du Travail répondit:

> Ces arrestations ont été effectuées, autant que je sache, par la police de l'endroit et la gendarmerie provinciale, sur l'ordre, non du gouvernement fédéral, mais du procureur général de l'Ontario.

C'est pour infraction à une loi adoptée par la Chambre des communes que ces gens ont été arrêtés. Les agents de la police municipale, provinciale ou fédérale, se sont engagés par serment à faire observer la loi. Nous sommes responsables de l'application de cette mesure; c'est le Gouvernement de l'époque qui l'a adoptée. C'est en vertu de cette loi que l'arrestation a été opérée. Prenons-en donc la responsabilité. Montrons donc que nous avons le courage de poser les actes que nous jugeons indispensables à notre effort de guerre.

Je me suis particulièrement réjoui du ton modéré des discours prononcés à la présente session. Il n'y eut qu'un ou deux discours, peut-être, qui versaient un peu dans la politique de parti. Je tiens à dire combien je partage l'avis de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) lorsqu'il s'élève discrètement, mais, j'estime, avec raison, contre la tendance du Gouvernement ou des députés ministériels, lorsque s'élèvent quelques critiques, à nous accuser bruyamment de saboter l'effort de guerre. Je me rends bien compte que cela n'est le fait que de quelques-uns, mais c'est manquer tout de même de bienveillance, parce qu'il n'est pas un membre de la Chambre qui ne veuille appuyer le Gouvernement en tout ce qu'il entreprend pour assurer la victoire. Je désire m'arrêter un instant à l'une des trois parties du discours prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). J'estime hautement le ministre de l'Agriculture. Personne ne jouit plus que moi d'une lutte politique, personne n'y mettra plus d'ardeur, et en tout autre circonstance que la présente j'aime beaucoup entendre le ministre de l'Agriculture prononcer un énergique discours de combat. Je dis que j'aime à l'entendre et, partant, lorsque nous rompions quelques lances sur l'armure ministérielle, j'observais les regards implorateurs que les simples députés lançaient au ministre de l'Agriculture, dans l'attente d'une riposte heureuse de sa part propre à mettre le Gouvernement à l'abri des critiques de l'opposition. Il a parlé des élections du 26 mars, s'est targué d'avoir gagné sa propre élection et s'est vanté de ce que le Gouvernement était revenu au pouvoir avec une si grosse majorité. Nous admettrons peut-être tous bien volontiers qu'à l'époque l'effort de guerre du Gouvernement était encore bien indécis...

L'hon. M. HANSON: Existait-il?

M. HOMUTH: Naturellement, pour ce qu'il en existait. Mais plus tard, à la session suivante, une certaine vérité s'est fait jour qui est plus ou moins venue à l'appui de notre attitude. La population canadienne ne s'intéresse guère aux discours politiques, elle n'en veut pas. Nous sommes en guerre. Renvoyons donc nos luttes politiques au moment qui conviendra. Puisque nous sommes en guerre, faisons preuve de la grande tolérance qui règne depuis le début de cette session et que chacun contribue le plus possible à notre effort de guerre.

Des rumeurs circulent. Nous en connaissons tous. Quelquefois elles s'avèrent assez inquiétantes, mais je suis d'avis qu'un peu

plus de franchise de la part du Gouvernement en ferait disparaître un grand nombre. Plus de franchise les ferait évanouir, et ce devrait être notre grande préoccupation. J'ai suivi attentivement les discours du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), du ministre de l'Air (M. Power), du ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald) et du ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe). J'ai constaté ceci de regrettable—fait qui s'accuse davantage dans certains départements de l'Etat —que nous conservons une économie de temps de paix peu satisfaisante. Il en est qui ne peuvent s'adapter au rythme du temps de guerre, et lorsque le ministre se sent impuissant devant certains problèmes il institue une nouvelle commission. Ces commissions se sont multipliées à l'infini, et je me demande si quelque membre du cabinet peut nous apprendre le nombre des commissions qui fonctionnent dans la ville d'Ottawa et ailleurs. Ces commissions travaillent-elles de concert, ou accomplissent-elles les fins qui leur ont été assignées? Combien de ces commissions s'entrechoquent dans les fins qu'elles poursuivent?

Le ministre des Finances (M Ilsley) nous faisait part récemment du besoin pressant de fonds, ce que nous admettons tous aussi. Le proverbe dit qu'il n'y a pas de petites économies. Notre effort de guerre a donné lieu à beaucoup de gaspillage, et je n'en blâme personne. Mon seul souci en prenant aujourd'hui la parole est de contribuer le plus possible à l'effort de guerre du pays. Si nous avons gaspillé tant d'argent c'est parce que nous avons maintenu pendant des mois un régime du temps de paix qui a nui désastreusement à notre adaptation à une économie de guerre. Au commencement des hostilités, et cela se voit encore dans une certaine mesure, des articles fabriqués à des centaines de milles d'Ottawa étaient expédiés à Ottawa pour être inspectés puis retournés dans la ville même de provenance pour distribution aux troupes. J'ai vu expédier du drap d'une filature située à des centaines de milles d'ici pour y être inspecté, marchandise qui fut réexpédiée à quelques pas de la même filature pour en faire faire des paletots. C'est l'économie du temps de paix qui entraîne pareils gaspillages de fonds. En ne négligeant aucune de ces si nombreuses occasions d'économiser de petites sommes, le Gouvernement obtiendrait beaucoup plus d'argent que ne lui en rapporte la vente de ses timbres d'épargne de guerre.

J'ai vu dix camions près d'un entrepôt de marchandises qui devaient transporter une charge à un demi-mille de distance à raison de deux voyages par jour, quand deux camions auraient pu transporter dix charges le même jour. Voilà de quoi occuper des esprits pratiques, des organisateurs habiles, et la source de vastes économies pour l'Etat.

La population est taxée comme jamais encore, et les impôts qu'elle est appelée à acquitter aujourd'hui ne sont rien en comparaison de ceux qui l'attendent. Elle ne se plaint pas et ne se plaindra pas, mais elle se demande si l'Etat tire de chaque dollar qu'il dépense une valeur correspondante. Elle a été témoin de tant de gaspillage dans certaines régions qu'elle entretient maintenant des doutes au sujet de notre effort de guerre.

Le ministre de la Défense nationale a parlé de la construction de casernes. J'affirme sans hésiter que c'est l'une des entreprises les plus coûteuses jamais encore exécutées au pays. En adjugeant ces entreprises à des entrepreneurs locaux, qui auraient présenté des soumissions et rempli les contrats tout aussi rapidement, on aurait pu épargner plusieurs centaines de milliers de dollars. Mais l'armée a entrepris la construction de ces choses, et le gaspillage d'argent, la négligence et la perte de temps ont été énormes. Je dis donc au Gouvernement que cette organisation de temps de paix ne vaut rien. Trouvez des meilleurs hommes, surtout des hommes à l'esprit pratique, des hommes au courant de ces besognes, non pas des gens de bureaux mais des directeurs d'usines, des constructeurs, des hommes en mesure de rendre de grands services à l'Etat et fort désireux de le faire.

Pour la première fois au pays, je suppose, un civil était à la tête du service du matériel. Maintes fois, je suis allé lui soumettre certaines propositions qui me semblaient de nature à économiser les fonds publics, ainsi que le change étranger. Je n'ai jamais rencontré fonctionnaire accueillant mieux les avis que M. Chester. Parfois, dans l'espace d'une semaine, la nouvelle commande était donné et le changement se produisait, ce qui représentait une économie énorme pour l'Etat. Je crois savoir que M. Chester se retire et qu'un journaliste lui succédera. M. Chester est un homme à l'esprit pratique, je regrette son départ. Ceux qui ont été en relations avec lui, qui connaissent sa compétence et ce qu'il a pu accomplir ont le droit de demander des explications au ministre de la Défense nationale sur les raisons pour lesquelles cet homme quitte le service de son pays.

Je voudrais parler brièvement de la question financière et surtout du dernier emprunt de guerre. Les commentaires faits l'autre jour par le ministre des Finances m'ont fort intéressé. Mais je crois, à l'instar de mon chef et de plusieurs députés, que le dernier emprunt de guerre n'a pas remporté le succès

qu'il aurait dû, bien que les souscriptions aient dépassé de 30 ou 40 millions de dollars la somme demandée. L'Etat n'a pas obtenu les fonds des gens auxquels il s'adressait. Je crois qu'au milieu de la campagne le Gouvernement a changé d'idée quant au mode de prélèvement. Avant la campagne de publicité en faveur de cet emprunt de guerre, des hommes éminents de toutes les parties du pays ont reçu du Gouvernement un télégramme leur demandant s'ils collaboreraient à la vente de l'emprunt et prendraient des dispositions à cet effet. J'ose dire que chacun d'entre eux répondit en promettant volontiers sa collaboration, comme on s'était montré disposé à le faire dans la dernière guerre. Mais ces gens n'ont plus entendu parler de l'affaire. On ne les a jamais réunis, on ne leur a jamais demandé de se concerter et de s'organiser. Apparemment, après l'envoi de ces dépêches, le cabinet a décidé de confier le placement de l'emprunt aux agents de change. Dans toutes les villes et dans tous les villages, tout courtier en assurance, quiconque connaissait un agent de change pouvait donc demander la permission de placer des coupures de l'emprunt. On n'a pas soulevé d'enthousiasme, il n'y avait pas de comités locaux, on n'a rien fait pour encourager les contribuables et surtout les petits épargnants à acquérir des coupures de l'emprunt de guerre.

J'espère que, lorsqu'on demandera des souscriptions pour le prochain emprunt de guerre, le Gouvernement reviendra à la méthode suivie pendant la dernière guerre, alors que des hommes éminents tenaient des réunions dans toutes les régions, soulevaient l'enthousiasme de la foule, faisaient comprendre aux gens le devoir qui leur incombait de souscrire. J'espère aussi qu'il y aura des coupures à la portée des gens aux revenus modiques, c'est-à-dire de $50 et $100 comme pendant la dernière guerre, et qu'ils pourront se les procurer par l'intermédiaire de leurs patrons.

Une VOIX: En obtenant 6 p. 100 d'intérêt.

M. HOMUTH: L'honorable député dit 6 p. 100. J'ai les oreilles rebattues de l'intérêt de l'emprunt de guerre. J'ai assez confiance dans notre population pour être assuré que, si elle doit prêter son argent pour rien, elle le fera, à condition que nous lui en fassions voir la nécessité.

Une autre proposition que je veux présenter au ministre des Finances et au ministre des Services nationaux de guerre a trait à notre Croix-rouge et aux œuvres connexes. Dans la ville où je demeure, les divers organismes ont effectué l'an dernier une campagne conjointe, c'était la première fois que la chose se produisait, je pense. Nous avons donné à nos gens l'assurance qu'on ne leur demanderait qu'une seule fois pendant l'année de souscrire aux diverses œuvres de guerre. Nous avons fait un tout de la Croix-rouge, de l'Armée du Salut, des Chevaliers de Colomb, de la Y.M.C.A. et des autres œuvres locales. Notre population, sachant qu'on ne lui demanderait pas de souscrire tous les deux ou trois mois, a exceptionnellement bien répondu au mouvement, a dépassé les montants fixés. De cette façon, nous avons pu donner à chaque œuvre la part qui lui revenait. Le Gouvernement devrait faire en sorte qu'il en soit ainsi dans tout le pays. Cette méthode a fort bien fonctionné et plusieurs villes l'adoptent. La Croix-rouge s'oppose, je crois, à ce système, mais je ne vois pas pourquoi. Les gens ont généreusement souscrit, mais si on lance quatre ou cinq appels en un an, ils se fatiguent de ces demandes si incessantes. Je propose que le Gouvernement prenne l'initiative à cet égard.

Je croyais que le ministre du Travail (M. McLarty) commenterait le discours radiodiffusé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) il y a eu huit jours dimanche soir. Je pensais que le ministre des Munitions et Approvisionnements y ferait peut-être allusion. Apparemment, cet esprit supérieur de la Saskatchewan, qui a passé la majeure partie de sa vie sur une ferme ou dans l'enseignement, indique tout simplement à ses collègues du cabinet, aux dirigeants de l'industrie et à la masse des travailleurs industriels ce que l'on doit et ce que l'on peut faire en ce qui concerne les ouvriers de l'industrie. Il est allé en Angleterre où il a passé, je pense, six semaines. Dans la mesure de ses moyens, il a réglé tous les problèmes qui se posent à l'égard du blé, du porc, du fromage et des fruits; il a accompli toutes ces tâches. Il a parcouru un peu le pays; il a visité les ruines et je crois que Sa Majesté lui a donné audience. Il a sans doute été invité à dîner à divers endroits; j'ignore s'il a trouvé le temps de dormir, mais certes, il nous a laissé entendre à son retour que, depuis son départ, il a accompli toutes ces choses et qu'il est devenu en outre un spécialiste en questions industrielles. Il nous a affirmé que le personnel de nos industries ne devait comporter que 5 p. 100 de spécialistes.

M. McCANN: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. HOMUTH: Si.

M. McCANN: Non; il était question de la Grande-Bretagne.

M. HOMUTH: Il a dit que c'était tout ce dont nous avions besoin chez nous; en tout cas, il l'a laissé entendre. Evidemment, il

dit des choses qu'il ne veut pas dire; il lui arrive parfois même, je pense, de ne pas savoir ce qu'il dit.

M. CLEAVER: Il n'est pas le seul.

M. HOMUTH: L'écho de Halton s'est encore fait entendre. J'affirme, cependant, que le ministre était sérieux dans son assertion et que les industriels comme les travailleurs se demandent si les remarques du ministre de l'Agriculture traduisent l'opinion réfléchie du Gouvernement. Des hommes qui ont fait trois, quatre ou cinq ans d'apprentissage, des hommes et des femmes qui ont passé deux ou trois ans à étudier et qui se sont améliorés durant plusieurs années avant de devenir absolument efficaces dans leur emploi, désirent savoir si telle est l'attitude du Gouvernement. Est-ce là ce que le Gouvernement pense de la main-d'œuvre expérimentée? Le ministre du Travail demeure dans une région où se trouvent des industries qui emploient une main-d'œuvre très experte exécutant un travail fort soigné, des industries où presque tous les employés sont des spécialistes. Il sait que l'affirmation du ministre de l'Agriculture est inexacte. Un membre du cabinet devrait, il me semble, tirer la chose au clair avant la fin du présent débat. Si le ministre de l'Agriculture a exprimé simplement sa propre pensée sans réflexion suffisante, qu'il le reconnaisse. Tout le monde commet des erreurs, nous y sommes tous exposés, mais il s'agit ici d'une erreur grave, il me semble. J'habite une circonscription fort industrialisée et je puis dire que nos chefs d'industrie n'ont été que trop heureux de collaborer par tous les moyens possibles avec le ministère des Services nationaux de guerre, qu'ils étaient disposés à faire leur possible pour permettre à leurs employés de subir la formation militaire. Ils considèrent cependant qu'une telle politique sera fatale à notre organisation industrielle et ralentira le rythme de la vie industrielle dans notre pays.

Quelques mots maintenant au sujet d'une activité particulière à ma circonscription. J'ai suivi avec grand intérêt les paroles du ministre du Travail sur la formation des jeunes gens. Je ne crois pas qu'il y ait dans tout le pays un endroit où le plan de formation de la jeunesse ait donné d'aussi bons résultats qu'à l'école d'aviation de Galt. Je tiens ici à rendre hommage au ministre du Travail de l'Ontario qui fait là une besogne excellente. Les connaissances pratiques qu'il possède sur les conditions de l'industrie ou du travail et de ce genre d'ouvrage lui ont permis d'établir là une école qui a formé 1,100 ouvriers maintenant employés dans les diverses avionneries du pays, ainsi qu'un millier de jeunes gens enrôlés dans l'aviation. Cette école a commencé de fonctionner en septembre avec 200 élèves, la classe suivante en comptait 300, uniquement destinés à l'aviation militaire. La troisième classe en avait 613. Chaque fois que le Gouvernement a demandé à cette école de doubler le nombre de ses élèves, elle l'a fait, et je crois que le Gouvernement devrait encore le lui demander. Je la crois capable de répondre à ce désir, convaincu qu'elle possède les instructeurs requis. Je demande que l'on augmente considérablement le nombre des élèves, car c'est là une des sources d'où nous tirons non seulement nos mécaniciens d'aviation mais aussi les ouvriers expérimentés des diverses avionneries du Canada. Des industriels qui ont donné de l'emploi à ces jeunes gens dans leurs usines me disent que, moins de trois mois après leur arrivée, ces derniers étaient aussi habiles aux travaux de mécanique qu'un jeune homme ordinaire qui a étudié trois ans dans une école technique. C'est là naturellement le résultat de la formation intense qu'ils reçoivent. Il me semble qu'on devrait augmenter le nombre de ces écoles dans le pays; ce serait d'une grande utilité pour les garçons sortant des écoles, qui sont trop jeunes pour entrer dans l'armée et qui pourront être en état de répondre au besoin de main-d'œuvre experte de plus en plus pressant.

Je dois cependant dire que j'ai entendu circuler une rumeur inquiétante. On dit que le Gouvernement songe à construire une usine qui servirait à la formation de ces élèves. Je ne sais si cela est vrai; le ministre nous le dira. J'espère que ce n'est pas vrai, car nous avons au pays des centaines d'usines que nous pourrions utiliser à cette fin. Il me semble que, dans notre effort de guerre, nous dépensons à des constructions des sommes que nous devrions consacrer au matériel de guerre. Traversant le pays deux ou trois fois chaque année, je suis renseigné sur les divers centres industriels. Des gens disent que nous n'avons pas besoin de compter l'argent consacré à notre effort de guerre parce que, si nous perdons la guerre, il ne nous restera quand même pas. Ce qui importe, selon moi, ce n'est pas la quantité d'argent que nous dépensons, mais plutôt la façon dont nous le dépensons. Nous ne perdrons pas la guerre, nous la gagnerons. Cependant, quoi que nous fassions, organisons quelque système d'économie nationale dirigée. Utilisons les usines inactives des Provinces maritimes, du Québec, de l'Ontario et de tout l'Ouest canadien. Nous avons dans l'Alberta et la Saskatchewan un approvisionnement considérable de gaz et de houille et nous devrions tirer plein parti de tous ces produits essentiels à la production industrielle.

Au lieu d'établir de grandes industries nouvelles, comme nous le faisons actuellement,

nous devrions répartir le travail dans tout le pays, car j'ai des craintes au sujet des dizaines de millions de dollars affectés à l'établissement de nouvelles usines. Je crois savoir que les capitaux placés dans ces industries seront amortis en cinq ans. Nous devrions nous efforcer de décentraliser l'industrie et de répartir ce travail parmi les villes et les villages du pays. Si nous agissions ainsi, notre économie nationale serait plus stable après la guerre. La centralisation de l'industrie dans quelques régions rend le problème du logement plus difficile. Si elle se continue, le jour viendra où nous devrons loger les ouvriers dans des cabanes. Si la prospérité du temps de guerre n'est pas illusoire, il vaudrait certes mieux en faire profiter toutes les villes et tous les villages du pays. Nous pourrions ainsi tirer parti des logements et des établissements industriels qui existent déjà et assurer aux cultivateurs les marchés locaux que leur enlève la concentration industrielle inhérente à la méthode actuelle.

Le ministre aurait dû nous donner une idée des résultats que produisent tous ces plans et nous dire quelles mesures le Gouvernement prend au sujet des bénéfices dans le cas d'une industrie déjà établie qui reçoit des millions de dollars pour l'agrandissement de ses usines. Ce sont là des choses que nous devrions surveiller attentivement. La Chambre devrait être renseignée sur ces questions et c'est pourquoi j'aurais désiré que les crédits fussent présentés plus tôt. Si nous possédions ces renseignements nous n'aurions pas besoin d'interrompre les ministres lorsqu'ils nous présentent leurs exposés.

Je prie le Gouvernement de donner à la Chambre et à la population en général l'occasion d'être utile pendant la guerre actuelle. Lorsque le Gouvernement a décidé d'effectuer l'inscription nationale, il a prié les honorables membres de la Chambre de lui prêter leur concours; tous se sont rendus à sa demande. Ils sont allés dans leurs circonscriptions et ont tout fait pour assurer la réussite de l'inscription. Que le Gouvernement nous confie quelque tâche, qu'il s'agisse d'un emprunt de guerre ou de quelque autre chose. Les conflits politiques n'ont plus leur raison d'être. Notre unique objet est de gagner la guerre. Après la victoire, il sera toujours temps de reprendre nos luttes politiques.

La guerre actuelle nous coûte dix fois plus cher que la dernière. C'est dire que nos dépenses sont énormes. Malheureusement, il y a dans tous les pays des gens qui, oublieux de la situation critique de leur patrie, oublieux que la liberté est menacée, sont prêts à profiter de toutes les occasions pour s'enrichir aux dépens de la nation. Il existe, à n'en pas douter, de telles gens au Canada, et nous devrions être fort prudents lorsqu'il s'agit d'aussi fortes dépenses. J'ai toujours abhorré le mot "scandale" et dans toute ma carrière politique je me suis toujours gardé de le proférer ou de faire des personnalités. Si un scandale venait à éclater, ce serait peut-être la chose la plus nuisible à notre effort de guerre. Je demande aux ministres de veiller avec tout le soin possible à ce que, si considérables que puissent être nos dépenses, le peuple canadien ait l'assurance qu'elles sont justifiées et qu'elles ne profiteront nullement aux vautours qui cherchent si souvent à satisfaire leur appétit à une époque comme celle-ci.

Rien ne serait plus nuisible à notre effort de guerre qu'un scandale de ce genre. Je suis conservateur; j'appuie les principes conservateurs et au moment opportun je m'efforcerai de porter mon parti au pouvoir. Je dirai, toutefois, qu'à l'heure actuelle, nous sommes tous Canadiens et que c'est la seule désignation que nous recherchions. Chaque fois qu'un honorable député a quelque suspicion, il devrait aller s'en ouvrir au ministre intéressé. Alors, si la rumeur est fondée, le ministre pourra donner les explications voulues. Il est impossible de ne pas commettre d'erreurs et je pense que les honorables députés devraient signaler les choses de ce genre au ministre intéressé et responsable. On devrait agir sans bruit. De tels incidents se produiront infailliblement, mais il faut que nous soyons très prudents. J'affirme donc au Gouvernement qu'aussi longtemps qu'il fera son possible, je le seconderai, je l'aiderai tant que je pourrai dans la poursuite de son effort

(Texte)

M. L.-P. LIZOTTE (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, en me levant de mon siège, je me souviens avoir lu quelque part dans la Bible—un livre qui n'a pas de secret pour mon révérend et honorable ami de Fort William (M. McIvor)—qu'il y a un temps pour parler et un temps pour se taire. Je crains que les honorables membres de cette Chambre ne me disent, maintenant que nous sommes à la veille de l'ajournement pour le congé de Noël, que ce serait pour moi plutôt le temps de me taire que le temps de parler. Quoi qu'il en soit, j'ai devant moi et autour de moi de tels exemples d'éloquente loquacité —principalement mon excellent ami l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot)— que je ne puis résister au plaisir de dire au moins un mot au cours du présent débat sur l'Adresse. D'ailleurs, comme l'a dit l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), à titre de représentant d'une partie déterminée de la population, il est convenable qu'un député exprime ses idées et celles de ses commettants. Suivant mon invariable habitude, je serai très bref.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette circonstance pour joindre mes félicitations à celles bien méritées qui ont déjà été offertes aux motionnaires de l'Adresse. Ces deux honorables députés représentent chacun un groupe minoritaire dans leur province respective. Ces groupes minoritaires sont représentés par eux avec honneur. Je félicite spécialement mon excellent ami, l'honorable député de Provencher (M. Jutras), qui porte un nom bien français et que l'on retrouve souvent dans le Québec, du bon accent français qu'il a conservé quoiqu'il habite une province anglaise.

Au cours de la dernière session, alors que j'étais un nouveau venu dans cette enceinte, je dois avouer, monsieur l'Orateur, que j'ai été un peu frappé de la nervosité maladive qui régnait dans cette Chambre et qui se manifestait surtout du côté des banquettes de l'opposition. Je me demandais si notre Parlement était toujours ainsi le théâtre de la guerre des nerfs. Je suis disposé à croire que les événements tragiques qui se déroulaient alors en Europe, comme un éclair, étaient un peu la cause de cet énervement. Ceux qui ne partageaient pas les vues du Gouvernement et dont le parti venait d'être jugé par le peuple et d'être la victime de la méfiance populaire, lors des dernières élections, criaient à forte voix que notre effort de guerre était nul, que la défense du pays était mal préparée et que le Gouvernement sommeillait au lieu de courir aux armes et d'envoyer les Canadiens combattre,—ils ne savaient où, mais, du moins, de l'autre côté des mers,—même si l'Angleterre n'en avait pas besoin.

J'ai été heureux de voir que le Gouvernement ne s'est pas laissé impressionner par ces critiques inconsidérées. En effet, au milieu de ces cris et de ces appels passionnés, ceux qui présidaient aux destinées de notre pays continuaient à travailler dans le calme et le silence, comme il convient de le faire en temps de guerre, et consacraient toute leur énergie à assurer la sécurité du peuple canadien.

Aujourd'hui, au grand ébahissement de nos adversaires, qui ne peuvent en croire leurs yeux et leurs oreilles, nous sommes les témoins d'un travail prodigieux, je pourrais dire même d'un travail miraculeux, que nos gouvernants ont accompli pour revêtir notre pays de l'armure qui lui est nécessaire pour combattre victorieusement sur terre, sur mer et dans les airs et aider la Grande-Bretagne à gagner cette guerre, qui est la guerre de tous ceux qui ont à cœur leurs traditions, leurs libertés civiles et politiques et leur vie physique et morale.

J'ai écouté avec grande attention l'honorable ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner), l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Ralston), l'honorable ministre de la Défense nationale pour l'Air (M. Power), l'honorable ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald), l'honorable ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) ainsi que l'honorable ministre des Finances (M. Ilsley) et, aujourd'hui, j'ai écouté avec intérêt l'honorable ministre du Travail (M. McLarty). Ils nous ont fait un exposé détaillé, aussi détaillé qu'ils pouvaient prudemment le faire en temps de guerre, de l'effort prodigieux qui a été fait et de l'œuvre qui a été accomplie. J'ai été satisfait et vivement impressionné! J'ai ensuite lu leur exposé, avec attention, dans le compte rendu officiel et, comme tous ceux qui se sont donné la peine de faire comme moi, je me suis convaincu que les honorables ministres ont écrit, en moins d'une année, des pages glorieuses que d'autres pays plus avancés auraient été fiers d'avoir écrites en plusieurs années. Et je me dis qu'il faut manquer de sérieux et de générosité pour venir aujourd'hui prétendre publiquement—alors que, dans mon humble opinion, nous y sommes allés plus que nos moyens ne nous le permettent,—que le Gouvernement n'en a pas encore assez fait. Cet effort prodigieux se continuera et des pages glorieuses continueront d'être écrites par ceux à qui le peuple canadien a confié la sauvegarde de sa sécurité, de ses principes démocratiques et de sa liberté.

Monsieur l'Orateur, une question se soulève souvent: la question de l'Unité Nationale. On a abordé cette question plusieurs fois durant ces derniers mois et pendant la présente session. Il ne faut jamais cesser d'y songer! Jusqu'ici, malgré le prodigieux effort qui a été fait, malgré les sacrifices énormes qui ont été imposés au peuple canadien, l'Unité Nationale, que le très honorable premier ministre de ce pays (M. Mackenzie King), de concert avec le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), s'est appliqué à édifier, a été conservée. Que le Gouvernement continue toujours, je le souhaite, d'orienter sa politique, de diriger sa barque vers ce même horizon, vers cette terre promise de l'idéal canadien: l'Unité Nationale! Que le Gouvernement ignore les menaces, les intimidations et évite soigneusement de faire des soubresauts dans son œuvre de guerre—ceux qui m'entendent et ceux qui me liront comprendront le sens de mes paroles—des soubresauts qui pourraient détruire en un seul jour l'œuvre qui a été accomplie en plusieurs années, l'œuvre de l'unité nationale, que le chef du parti au pouvoir a passé sa vie à édifier, en collaboration avec le chef reconnu de la province de Québec, l'honorable ministre de la Justice.

La loi de mobilisation a été votée par les représentants de la province de Québec et par les représentants des autres provinces. Nous comprenons tous, dans la province de Québec, aussi bien que dans les autres provinces, que c'est notre strict devoir de défendre nos mères, nos femmes, nos enfants, de protéger nos foyers et de défendre notre territoire. C'est pourquoi le peuple de la province de Québec, comme le peuple des autres provinces, a accepté avec empressement et même avec enthousiasme de prêter ses fils à l'entraînement militaire pour la défense du territoire canadien. Il acceptera même de les donner à la patrie quand la patrie sera en danger; mais le peuple du Québec, qui est attaché à son sol, veut qu'on ne fasse pas de zèle intempestif et inutilement nuisible, spécialement à la classe agricole, qui est la classe qui m'intéresse le plus, car je représente un comté composé en grande majorité d'agriculteurs. On parle de modifier les règlements édictés en vertu de la loi de mobilisation et de prolonger d'un mois à quatre mois la période d'entraînement. Les députés ne seront pas appelés à se prononcer sur cette question, mais je me permets de suggérer humblement aux gouvernants de prendre des mesures nécessaires pour ne pas nuire à l'agriculture, pour ne pas enlever des terres les cultivateurs et les fils de cultivateurs qui y sont nécessaires à l'exploitation du sol. On a dit jusqu'ici qu'on entraînerait les cultivateurs durant ce qu'on est convenu d'appeler, dans le langage du terroir, "la saison morte". Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas quatre mois de saison morte pour les cultivateurs. Si on prive une ferme de la main-d'œuvre nécessaire à son exploitation, le désarroi en résultera et l'agriculture en subira des incommodités excessivement graves.

M. POULIOT: Très bien!

M. LIZOTTE: J'ai assez confiance dans mes chefs et dans le Gouvernement que j'ai toujours appuyé et que je continue d'appuyer pour savoir que l'on étudiera soigneusement ce problème et que l'on verra à obvier à cette difficulté.

Je fais miennes les paroles de l'honorable député de Glengarry (M. MacDiarmid) qui, mardi soir, a dit:

A mon avis, les vivres jouèrent un rôle prépondérant dans notre victoire lors de la dernière guerre, et c'est faute de vivres que l'Allemagne s'est alors effondrée. Un des principaux moyens qui servirent à gagner la dernière guerre fut le blocus des vivres autour des pays ennemis, tandis que la production en était assurée dans les pays alliés, et nous sommes tous d'opinion que la guerre actuelle se gagnera de la même façon.

C'est pourquoi je sais que le Gouvernement prendra en bonne part l'humble suggestion du plus humble des députés d'un comté rural. J'ai confiance que les mesures nécessaires seront prises pour ne nuire ni à la classe agricole ni à notre effort de production.

En outre, monsieur l'Orateur, je dois dire que le peuple du Québec a voulu, veut et continuera de vouloir que les sacrifices qu'il s'impose soient des sacrifices volontaires et restent toujours volontaires. C'est d'ailleurs le sentiment général que vous retrouvez parmi la population de toutes les provinces de la Confédération. A cette condition et à cette seule condition, la vieille province de Québec continuera à donner ses hommes à la patrie pour la défense du territoire et à envoyer volontairement plusieurs de ses fils pour le service outre-mer, car c'est un article fondamental de nos croyances démocratiques que ce sont des hommes libres qui doivent défendre la liberté et que ce sont des hommes libres qui peuvent le plus efficacement sauver l'Empire qui nous protège et notre patrie, le Canada, dont nous voulons sauvegarder les intérêts d'abord et avant tout.

(Traduction)

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, vu que je suivais un cours pour devenir officier dans l'armée canadienne au camp militaire de Dundurn, je n'ai pu entendre les discours des motionnaires de l'Adresse. Je les ai lus, cependant, et je tiens à les féliciter tous les deux d'avoir inauguré le débat sur un ton aussi élevé.

Mes observations porteront, naturellement, sur deux points principaux: d'abord, quelques-uns des problèmes que pose notre effort de guerre, puis la nécessité de mettre à exécution un programme agricole destiné à prévenir le complet effondrement économique de l'Ouest canadien.

Quand à notre effort de guerre, le plus grand en même temps que le plus pressant problème est celui du manque lamentable de l'équipement essentiel à nos armées. Il ne sert à rien maintenant de nous arrêter trop longuement et sans nécessité sur nos insuffisances ni d'en dresser un tableau qui ne pourrait que réjouir l'ennemi. Quoi qu'il en soit, de concert avec tous les autres membres de la Chambre, j'ai un devoir à remplir envers nos combattants. J'ai eu l'avantage de vivre pendant plusieurs semaines avec les hommes qui reçoivent l'instruction aux fins d'aller se battre pour la cause de la liberté. Je ne puis trop louer les instructeurs ni le moral des jeunes gens qui suivent ces cours. Je tiens à signaler, tout de même, monsieur l'Orateur, qu'il ne suffit pas d'avoir d'excellents instructeurs et d'enthousiastes jeunes gens s'ils doivent, au

cours des exercices, se servir de vieux fusils Springfield qui ne tirent plus, si les artilleurs ont à leur disposition des imitations de canons taillées dans des troncs d'arbres, et si, dans plusieurs unités, le seul contact avec des armes de type récent se résume au rapide coup d'œil jeté à la mitrailleuse Bren qui passe en vitesse d'unité en unité et d'un camp à l'autre.

Ainsi que je le signalais ici même l'an dernier, c'est un sujet délicat tant pour les membres de l'opposition que pour le Gouvernement. Il est des questions qu'on ne peut poser en cette Chambre sans éveiller les craintes ou les soupçons et, croyez-moi, c'est là le dernier de mes désirs. Tout de même, il nous faut bien demander certains renseignements si nous ne voulons pas manquer à notre devoir envers ceux dont la vie pourrait être menacée par suite du manque d'équipement. C'est pour cette raison que j'ai demandé au Gouvernement, l'an dernier, de voir s'il n'y aurait pas lieu de former un comité de la Chambre auquel on dévoilerait périodiquement des renseignements confidentiels touchant le progrès réalisé dans la constitution de nos stocks, un peu comme on l'a fait hier en Grande-Bretagne, au cours d'une séance secrète du Parlement tenue afin de fournir des renseignements sur l'organisation de l'armée. Le Gouvernement n'a pas jugé à propos de se rendre à cette demande et il ne nous reste qu'à soulever ces questions sur le parquet de la Chambre.

L'approvisionnement en équipement de guerre a été, pour le moins, très peu satisfaisant. On devrait nous dire, par exemple, pourquoi nous ne produisons pas les fusils Lee-Enfield au Canada. On nous dit que nous en produirons en 1941, ce qui veut dire qu'après un an et demi ou deux ans de guerre, nous fabriquerons l'arme la plus élémentaire, c'est-à-dire le fusil destiné aux fantassins.

La Chambre a le droit de savoir quand nous produirons les canons anti-chars. J'ai appris de personnes bien renseignées que les fusils anti-chars dont se servent nos soldats à l'instruction ont à peu près la valeur de sarbacanes et qu'ils sont aussi démodés que les arcs et les flèches. Quand espérons-nous produire de véritables canons anti-chars et en quelle quantité les produirons-nous?

On devrait nous dire quelles mesures le Gouvernement prend pour fabriquer la mitrailleuse légère Bren ailleurs que dans l'usine John Inglis, soit en d'autres fabriques privées ou dans les arsenaux de l'Etat, comme le fait l'Angleterre à l'arsenal de Woolwich. De temps en temps, on nous communique des rapports optimistes qui font croire que la production des mitrailleuses Bren a une grande avance sur les prévisions. Mais jusqu'à ces derniers temps, il était à peu près impossible d'obtenir des précisions statistiques. L'autre jour, le ministre les a communiquées à la presse, non à la Chambre. La déclaration mentionne que nous aurons 1,750 mitrailleuses légères Bren dès le mois de mars prochain. Je ferai remarquer à la Chambre que le marché intervenu avec la John Inglis en 1937 prévoyait la fabrication de 1,000 mitrailleuses légères pour le 1er avril 1941. La déclaration ministérielle signifie donc qu'en mars prochain, nous aurons une avance de 750 mitrailleuses sur les prévisions établies en temps de paix quatre ans auparavant. Je ne blâme pas la maison John Inglis. Si on songe qu'elle est partie de rien, elle s'est probablement mise à produire aussi rapidement qu'il était possible. Mais comme, au mois de mars prochain, nous pourrons équiper moins de trente-cinq bataillons d'infanterie, moins de 35,000 soldats alors que nous avons 180,000 hommes à l'entraînement au Canada,—je ne compte qu'une seule mitrailleuse légère par section,—on a là un regrettable exemple de confusion et d'inefficacité. La Chambre a le droit de savoir si le Gouvernement a l'intention de demander à d'autres compagnies ou à d'autres arsenaux de l'Etat de fabriquer la mitrailleuse Bren.

Le comité dont je propose la nomination devrait être renseigné au sujet de la fabrication de canons de vingt-cinq. Nous n'en fabriquons pas encore, que je sache. Et surtout, nous avons droit à des précisions sur la fabrication d'avions au Canada.

Dans certaines déclarations optimistes remises à la presse au sujet du nombre d'avions fabriqués chaque mois, on oublie de dire au public que ces aéronefs n'ont pas de moteur. De plus en plus, ceux qui s'y connaissent dans l'industrie de l'aviation, ont l'impression que ça va très mal. Les pilotes expérimentés m'ont dit que l'avion Boeing est l'un des quatre meilleurs du monde. S'il en est ainsi, comment se fait-il que l'avionnerie Boeing de Vancouver soit pour ainsi dire contrainte de fermer ses portes? J'ai fait le trajet en chemin de fer en compagnie de mécaniciens d'aviation congédiés par l'usine Boeing parce que, au dire des autorités de l'usine, on ne pouvait se procurer les matières premières nécessaires et que, conséquemment, il fallait diminuer la production. Il y a certainement là quelque chose qui ne va pas. Je pourrais encore mentionner l'usine Malton, près de Toronto, propriété de la National Steel Car Corporation. Elle passe pour la mieux outillée du pays. La première commande préparatoire accordée par le gouvernement canadien pour la mise à exécution du plan

d'entraînement des aviateurs avait trait à vingt-huit avions Lysander. Les autorités sont d'avis, dit-on, que c'est le meilleur appareil de coopération produit de nos jours; la production en masse de cet avion est donc très urgente. Si je comprends bien, cette commande préparatoire d'avions exigeait l'achèvement et la livraison des appareils vers le mois de novembre 1939, mais au mois de décembre de la même année à peine 24 des 28 avaient été achevés et livrés, et les quatre derniers ne furent terminés qu'au mois de mars 1940. Depuis le mois de janvier dernier, on a commencé l'exécution de trois contrats relatifs aux avions Lysander, mais le 5 octobre pas un seul appareil Lysander n'avait été achevé et livré par l'usine Malton en vertu de ces contrats.

Les honorables députés ont le droit de savoir ce qui ne va pas. Ceux qui ont travaillé dans cette usine parlent de son merveilleux outillage, mais depuis quelques mois au moins une douzaine d'ouvriers, pivots de cette industrie, ont quitté leur emploi, tels le gérant de l'usine, le surintendant en chef, l'inspecteur en chef, les contremaîtres de la division de la construction et de l'atelier, le contremaître des ateliers mécaniques et le pilote-examinateur. On m'a dit qu'environ 75 à 90 p. 100 des employés de l'usine Malton avaient été remplacés au cours de l'année écoulée et que plus de 900 hommes ont quitté leurs emplois depuis six mois.

Je possède bien d'autres renseignements sur cette usine, mais je n'y fais allusion que dans le but de signaler le fait qu'un corps, ou comité, de représentants de la Chambre devrait connaître ces renseignements et discuter toutes ces questions. Que le Gouvernement ne se fasse pas d'illusions: le peuple canadien ne tolérera pas les demi-mesures, ni l'incompétence, et les membres du Parlement ont le devoir de veiller à ce que ces gens qui exposent leurs vies pour la défense de la démocratie soient pourvus du meilleur outillage qu'il soit possible à des humains d'inventer et de produire.

M. CHURCH: Et qu'ils aient un congé convenable à Noël.

M. DOUGLAS (Weyburn): L'an dernier, j'ai dit ici même qu'il faudrait charger le comité des comptes publics, ou un autre organisme semblable formé de représentants de tous les partis, d'étudier toutes les entreprises de guerre. On n'en a rien fait. Il est vrai que le ministère des Munitions et Approvisionnements publie de longues listes de contrats, mais elles n'ont aucun sens ni aucune valeur; les contrats ne sont pas classifiés et on n'y indique ni les quantités ni le prix des unités. A quoi peut servir à un honorable député de savoir que le Gouvernement a acheté des chaussures pour un demi-million de dollars, s'il ne connaît le prix de ces chaussures ni les termes du contrat. Après ce qui s'est passé durant la dernière guerre, il est tout naturel que le peuple canadien reste sceptique au sujet des profits de guerre et le Gouvernement, dans son propre intérêt et celui du moral de la nation, devrait agir avec beaucoup de prudence.

On a déjà parlé du document parlementaire n° 121, déposé le 20 novembre. Il en ressort deux faits qui donnent de quoi songer. Le premier, c'est qu'on ne croit pas, du moins c'est ce qu'on dit, conforme à l'intérêt public de dévoiler les prix, par unité, consentis sur une commande de 26,000 poubelles, placée plus tôt dans l'année par le ministère des Munitions et Approvisionnements. C'est un grand nombre de poubelles et de quoi contenir beaucoup de déchets. Depuis lors, on nous a fait connaître les prix unitaires. Ici, je souligne l'explication donnée par le ministre des Munitions et Approvisionnements d'après laquelle les fournisseurs n'aiment pas à divulguer le prix unitaire de peur de renseigner leurs concurrents. Pourtant, ne tenons-nous pas aux soumissions de concurrence? Ne tenons-nous pas à acheter ce dont nous avons besoin au plus bas prix possible? Pourquoi ne communique-t-on pas à la Chambre le prix unitaire de ces articles, lorsqu'il n'y a pas de secret de fabrication à garder? Autre fait plus significatif, sur les 26,000 poubelles commandées, 20,950—les quatre-cinquièmes—l'ont été de la General Steel Wares Limited, dont le directeur général adjoint est, ou était, M. G. K. Sheils, sous-ministre des Munitions et Approvisionnements.

Le peuple canadien, si fréquemment saigné à blanc dans le passé, n'a pas lieu de se réjouir de cette manière de faire, ni de manifester trop de confiance. C'est pourquoi, au risque d'ennuyer le Gouvernement, je formule la même requête que l'an dernier. Que le Gouvernement constitue un comité chargé de recueillir les renseignements relatifs à la production du matériel de guerre et, en second lieu, qu'il autorise un comité, celui des comptes publics ou un autre, à examiner les adjudications.

Je sais que les ministres n'aiment pas ce genre de critiques et qu'ils sont portés à y voir un blâme à leur adresse. Il ne s'agit pas de cela. On n'a pas oublié que, l'an dernier, certains députés de France avaient formulé des critiques analogues. Il y a été répondu par des cris d'indignation et par l'affirmation répétée et rassurante que tout allait bien. Nous savons aujourd'hui que tout n'allait pas bien. Le même état de choses régnait en Grande-Bretagne où pendant des

années M. Winston Churchill a protesté en vain contre l'incompétence et la mauvaise administration. On l'a accusé de formuler des critiques subversives et antipatriotiques; certains ministres croyaient qu'il en voulait plus à leur réputation qu'à leur ineptie. Il ne faudrait pas qu'on adoptât ici une semblable ligne de conduite.

Si notre effort de guerre marche à souhait, le Gouvernement ne devrait pas hésiter un instant à faire connaître où nous en sommes, sinon à la Chambre, du moins à un comité de la Chambre. Si les choses ne vont pas très bien, mieux vaut le dire maintenant qu'attendre la ruine finale. La France et le Royaume-Uni ont dû subir une série de revers avant de secouer leur torpeur. Profitons de l'expérience des autres, ne laissons pas la catastrophe nous arracher à notre optimisme béat. S'il se produit un embouteillage quelque part, s'il faut attribuer à l'organisation du ministère des Munitions et Approvisionnements le manque de certains articles d'équipement essentiels, il est temps de reconstituer ce ministère, parce que le peuple tiendra le Gouvernement et tous les membres de la Chambre responsables de n'avoir rien fait pour remplacer les incompétents à cause de maladresses ou de considérations de parti et d'avoir nui ainsi à la poursuite de la guerre.

Puisque nous en sommes à l'effort de guerre du Canada, je souscris à la demande formulée par d'autres honorables députés d'accorder le transport gratuit aux soldats de l'armée active du Canada. J'espère que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) n'a pas dit son dernier mot.

J'ai rencontré sur le train un jeune homme de Nanaïmo (Colombie-Britannique), qui depuis plus d'un an fait partie d'un corps de forestiers maintenant cantonné à Valcartier, dans la province de Québec. Il est absent de son foyer depuis un an. Il obtint finalement un congé, mais pour constater que le transport et les frais connexes atteindraient environ $100. Il doit uniquement à la générosité de ses amis d'avoir pu se rendre chez lui voir sa femme et sa famille.

L'unité qui m'intéresse tout particulièrement est le second bataillon du régiment de la Saskatchewan méridionale, qui est présentement à Toronto. J'ai plus d'une vingtaine de lettres venues de soldats de cette unité et d'autres dans la même situation m'avisant qu'une formule circule actuellement parmi eux afin que s'y inscrivent ceux qui veulent prendre le congé de Noël ou du Jour de l'An, et la réponse est invariablement la même: peu nous chaut, car nous n'avons pas les moyens d'aller chez nous. Ces hommes auraient au moins $35 à $40 à débourser pour le transport et quand on ne compte que sur sa solde, surtout si l'on est marié, on n'a pas l'argent voulu.

Je rappelle à la Chambre que plusieurs de ces hommes partiront incessamment pour outre-mer et la permission de 48 heures au moment de l'embarquement ne donne pas le temps d'aller chez soi, ce qui fait que le congé de Noël ou du Jour de l'An serait pour un bon nombre la dernière occasion de revoir leur famille avant de traverser l'océan et de courir tous les dangers de la guerre. Le Gouvernement, qui trouve des fonds pour tant d'autres fins, est sûrement en mesure de voir à ce que ces gens puissent aller dans leur foyer et y passer ce qui pour quelques-uns sera le dernier Noël autour du foyer avec ceux qui leur sont chers.

J'aborderai maintenant un problème qui est tout l'opposé de celui de nos troupes. Je veux parler de ceux qui dans le pays sont appelés des objecteurs de conscience. Je n'ai jamais été pacifiste. Les honorables députés savent que, depuis mon arrivée à la Chambre en 1936, j'ai toujours été en faveur d'appliquer des sanctions économiques, et même, au besoin, des sanctions militaires contre les peuples agresseurs. Si je ne suis pas pacifiste, c'est que, selon le concept chrétien de la société, les forts doivent aider les faibles, et ceux qui ont la force et la volonté doivent défendre les faibles contre l'injustice et l'oppression. Pour cette raison, je n'ai jamais pu me rallier à la doctrine pacifiste.

Mais si je ne suis pas de l'avis des pacifistes, je suis prêt à combattre jusqu'à la mort pour le droit qu'a tout homme d'être pacifiste. Le droit de la conscience est aussi ancien que le christianisme qui a toujours enseigné, à travers les siècles, qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Le christianisme enseigne que l'individu a le droit de déterminer où finissent ses devoirs envers César et où commencent ses devoirs envers Dieu. Quelques-uns d'entre nous descendent des covenanters écossais, dont on a dit:

> They counted their faith so grand a thing
> They scorned to yield it to a king.

La raison pour laquelle nous combattons Hitler aujourd'hui c'est qu'il nie ce droit de la conscience et qu'il dit que la volonté de l'Etat l'emporte sur la volonté de l'individu. Nous ne sommes pas de son avis. Cependant, nous ne pouvons pas vaincre Hitler en imitant Hitler.

Les règlements établis sous le régime de la loi des services nationaux de guerre comportent une disposition concernant les objecteurs de conscience. Il s'agit de l'article 18, ainsi conçu:

18. (1) Quiconque professe une doctrine religieuse qui lui défend de porter les armes ou de servir comme combattant peut demander un ordre qui remet ou renvoie à une date indéfinie sa période d'instruction militaire, pourvu qu'il soit établi que ladite personne s'objecte en conscience à porter les armes ou à servir comme combattant, et...

J'appelle l'attention de la Chambre sur le mot "et", qui devrait semble-t-il faire place à "ou".

...et qu'empêchent de porter les armes ou de servir comme combattant les dogmes et les articles de foi en vigueur le premier jour de septembre 1939 de toute religion constituée à laquelle ladite personne appartient de bonne foi.

M. DUPUIS: Afin que nous arrivions à mieux comprendre, l'honorable député pourrait-il nous communiquer la liste des religions dont les membres sont objecteurs de conscience?

M. DOUGLAS (Weyburn): Je le pourrais, mais je n'ai pas l'intention d'y mettre le temps.

M. DUPUIS: La Chambre permettra peut-être à l'honorable député de fournir ce renseignement.

M. DOUGLAS (Weyburn): J'appelle l'attention sur le sujet parce qu'à Saskatoon des jeunes gens se sont vu refuser l'exemption par le tribunal, non parce qu'ils n'avaient pu établir que leur conscience leur défendait le port des armes mais parce qu'ils n'appartenaient pas à une religion qui prohibe le port des armes. Ils appartenaient pour la plupart à la United Church, et l'un, je crois, à l'église anglicane.

Je prie maintenant le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) de tenir compte de trois choses à cet égard: d'abord, il faudrait modifier le règlement 18, afin d'accorder le droit d'exemption à des individus qui invoquent des scrupules de conscience, quelle que soit l'attitude de toute église à laquelle ils appartiennent ou malgré le fait qu'ils n'appartiennent à aucune; deuxièmement, le ministre devrait étudier l'opportunité d'accorder aux étudiants des facultés de théologie protestantes le même droit d'exemption qu'aux étudiants de toute autre religion, et troisièmement, on devrait dresser une liste de services de non-combattants et on devrait former pour ces services ceux qui s'opposent au port d'armes pour des raisons de conscience. Je ne crois pas qu'à cette époque critique, aucun homme ait le droit d'être exempté de servir, mais je crois qu'un homme a le droit d'indiquer quel service sa conscience lui permet d'accomplir.

Je passe maintenant aux règlements concernant la défense du Canada, comme élément important dans notre effort de guerre. Je reconnais, comme doit le faire tout honorable député, la nécessité de mesures rigoureuses contre l'espionnage et le sabotage, si nous voulons empêcher l'affaiblissement interne de notre pays. Comme les autres députés, j'insiste cependant pour que ces règlements ne servent pas à la répression de la liberté de parole ou de la presse, ou à paralyser l'action des ouvriers ou des cultivateurs qui cherchent à s'organiser pour améliorer leur mode d'existence. Je souscris aux propositions exprimées par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) et j'abonde dans le sens de l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen).

L'hon. M. HANSON: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? A-t-il étudié la question de la suspension complète du bref d'*habeas corpus* en ce qui a trait aux internés, sous le régime des règlements concernant la défense du Canada? C'est très important.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le chef de l'opposition (M. Hanson) se souvient peut-être qu'au cours du débat sur les règlements concernant la défense du Canada, l'an dernier, alors que le comité était établi pour en faire l'étude, nous avons protesté contre le retrait de ce droit aux internés. Nous soutenions qu'il était si facile à une époque comme celle-ci, alors que nous sommes naturellement susceptibles de quelque énervement, de laisser nos craintes de la cinquième colonne servir d'écran derrière lequel nous laissons les forces réactionnaires détruire quelques-unes des institutions que nous professons de défendre.

J'ai un exemple concret que je tiens à citer à la Chambre. Voici un mémoire de l'avocat intéressé à cette cause et qui, je le sais, serait heureux de soumettre personnellement le document à un comité de la Chambre.

Récemment, des assistés travaillant pour la ville de Regina s'étaient mis en grève. En conséquence, le comité d'assistance du conseil municipal et quelques membres de ce conseil demandèrent que trois délégués des assistés se présentent à l'hôtel de ville. Personne d'autre n'était présent à la réunion que les trois délégués, le comité d'assistance du conseil municipal et les fonctionnaires du gouvernement provincial intéressés aux questions d'assistance. Il n'y avait donc là personne d'autre que ceux qui étaient réellement intéressés aux griefs présentés par les délégués des assistés. Les trois hommes ont exposé leur cause, les deux premiers membres de la délégation réclamant du travail et des salaires et le troisième, M. Florian Stephan, signalant particulièrement à l'attention du

comité les sentiments des assistés sur la distribution des secours. Aussitôt après cette réunion, deux membres du conseil de ville de Regina se sont rendus au poste de police et y ont déposé une plainte contre Stephan sous l'empire des règlements concernant la défense du Canada et tout particulièrement de l'article édicté contre les personnes qui tiennent des propos enflammés en vue de causer du mécontentement contre Sa Majesté. Aucun mandat n'a été émis, mais cet homme a été arrêté et envoyé en prison.

Au procès, la seule preuve offerte par la couronne a été le témoignage d'une bien piètre sténographe qui avait pris des notes du discours de Stephan. Elle a reconnu qu'elle n'avait pas correctement reproduit les paroles de ce dernier et qu'elle ne possédait pas beaucoup d'expérience en sténographie. M. Hark MacPherson, président du comité des secours, a admis dans son témiognage que la réunion s'était tenue dans une atmosphère absolument amicale et qu'il n'avait remarqué dans le discours en question rien qui pût l'alarmer ou l'inquiéter. D'autres personnes ont rendu témoignage dans le même sens. Les membres de la délégation des assistés ont juré dans leurs témoignages que le discours prononcé par Stephan était absolument différent du compte rendu qui avait servi de base à l'accusation. J'ai ici ce compte rendu que les témoins déclarent peu conforme au discours prononcé, et, pour ma part, je n'y trouve rien à redire.

M. DUPUIS: A-t-on entendu à l'enquête d'autres témoins qui ont dit le contraire?

M. DOUGLAS (Weyburn): Pas à ma connaissance. Je veux profiter de l'occasion pour lire cette déclaration à la Chambre. C'est un peu long, mais je pense qu'il me faut la lire pour exposer l'affaire d'une façon exacte. Je cite le compte rendu des dépositions. En voici une copie certifiée. M. Stephan est censé avoir dit:

> Il y a un aspect de la question que je tiens à souligner, et je vous prie de bien noter mes paroles. Ces gens n'ont pas quitté leur emploi par plaisir et l'on aurait tort de les mésestimer. Pour eux, le problème est des plus graves. Ils ont enduré cet état de choses autant qu'ils ont pu. Je sais, comme tout le monde, que depuis le début des hostilités nous avons maigrement vécu tandis que d'autres trouvaient moyen de s'amasser une fortune. Par conséquent, cette partie de la population s'est fait une certaine mentalité. Ces gens ne connaissent que la souffrance et ils sont prêts à endurer davantage pour atteindre un niveau minimum d'existence; ils n'y ont pas encore réussi, mais je puis affirmer qu'ils sont prêts à endurer toutes les misères en vue de gagner un peu plus. Ils n'en démordront pas. Ils ont été libres autrefois. Bref, ils sont dégoûtés de se voir conduire à coup de règlements; lorsqu'un homme a gagné son salaire, qu'on le paie donc, pour l'amour de Dieu et qu'on le laisse tranquille. Voilà l'opinion qui a cours chez la population ouvrière; responsable de toute production, elle estime qu'elle ne touche pas assez en retour. On a manifesté beaucoup de sympathie envers les grévistes, à en juger par les dons provenant d'un magasin à rayons et de plusieurs épiciers et autres maisons de commerce, qui admettent la justesse de leur cause. L'ouvrier qui a déjà souffert est prêt à endurer davantage, encouragé par l'appui de la classe moyenne de la ville. Je n'entends proférer ici aucune menace, je m'efforce simplement de vous faire comprendre la situation et l'attitude de ces gens. Ils savent que vous pouvez les écraser, mais je suis convaincu qu'ils sont absolument sincères. Je sais que leur attitude présente ne renferme aucun élément de menace et j'espère sincèrement que l'on en arrivera à une entente...

L'hon. M. HANSON: Est-ce là le texte complet?

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui, tel que me l'a fait parvenir l'avocat. Pour avoir fait cette déclaration, Florian Stephan s'est vu infliger une amende de $10 plus les frais; cette condamnation a été inscrite à son dossier et on l'a traité pour le reste comme un criminel, prenant sa photographie et ses empreintes digitales. Son seul crime était apparemment d'avoir fait appel au comité d'assistance constitué par la municipalité de Regina, afin de prévenir toute désunion ou dissension parmi notre population, en signalant le besoin d'une meilleure entente entre patrons et ouvriers, et en faisant remarquer que ceux qui exploitent le petit peuple constituent pour l'Etat un danger plus grave que les colonnards. Ce qui indique bien dans quelle voie nous sommes engagés, c'est qu'un homme qui ne cherche qu'à améliorer sa situation et celle de ses camarades ait pu être traîné devant les tribunaux à l'insu du ministre de la Justice ou du gouvernement fédéral, et sur la simple initiative d'un organisme local relevant du procureur général de la province. Cela peut se produire en Allemagne, monsieur l'Orateur, mais je ne puis concevoir que de telles choses arrivent dans la province que j'habite. Au nom de notre groupe, je tiens à dire que nous ne cesserons de réclamer la modification de ces règlements. Nous ne voulons nullement faciliter les agissements de la cinquième colonne, car s'il n'en tenait qu'à nous, cette dernière serait traitée avec beaucoup plus de rigueur. Nous voulons toutefois que ces règlements ne puissent empêcher des gens qui n'ont commis aucun délit d'exercer les droits que le régime démocratique assure à tout citoyen.

M. DUPUIS: Est-ce un texte sténographié que l'honorable député vient de lire?

M. DOUGLAS (Weyburn): C'est le texte sténographié qui m'a été remis avec le dossier de l'avocat.

M. DUPUIS: Une transcription des notes sténographiques?

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui, une transcription des notes sténographiques soumises au tribunal comme preuve à l'appui de l'accusation.

J'aborderai maintenant la question agricole. Auriez-vous l'obligeance, monsieur l'Orateur, de déclarer qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. DOUGLAS (Weyburn): Lors de la suspension de la séance, à six heures, je demandais à la Chambre de s'arrêter à l'étude d'un programme en faveur de l'agriculture dans l'Ouest. Avant de continuer mes observations, je voudrais relever en passant une allusion sarcastique décochée par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) aux membres de notre groupe. Il a dit qu'un seul d'entre nous avait jamais tiré sa subsistance des travaux agricoles. Le ministre de l'Agriculture ne voudra sûrement pas poser ici en cultivateur devenu politicien. Ceux d'entre nous qui viennent de la Saskatchewan savent fort bien qu'il est plutôt un politicien devenu cultivateur. Le ministre, en fait, a commencé sa carrière publique comme maître d'école. Ce ne fut qu'après son entrée à l'Assemblée législative de la Saskatchewan qu'il se livra à l'agriculture, laquelle, jusqu'ici, lui a servi d'écran pour cacher ses autres occupations.

M. TRIPP: Ne fut-il pas cultivateur avant d'être politicien?

M. DOUGLAS (Weyburn): Pas que je sache, si ce n'est que dans sa jeunesse il a probablement vécu sur une terre. Quoi qu'il en soit, je voudrais rappeler au ministre que ce n'est pas infamant de n'avoir pas vécu sur une ferme. Je suis d'avis que le seul sujet de honte est d'avoir été élu par des cultivateurs, puis, une fois rendu ici, de les avoir oubliés et de les avoir trahis, comme cela se fait depuis vingt-cinq ans. Le ministre a dit que ses programmes agricoles ont été approuvés par les cultivateurs lors des dernières élections fédérales. De tous les membres du cabinet, s'il en est un qui ne devrait jamais rappeler les dernières élections fédérales, c'est bien le ministre de l'Agriculture. Il représente la Saskatchewan dans le Gouvernement. Or cette province est la seule qui ait donné au parti au pouvoir moins de sièges qu'il n'en avait auparavant, soit douze au regard de dix-sept. C'est à ce même ministre et à ses programmes qu'on peut attribuer une bonne part de cette réduction. L'examen des résultats du scrutin dans les bureaux de la campagne montre que le ministre a été ignominieusement rejeté par les cultivateurs de sa circonscription. Il doit son salut aux voix des citadins et au fait qu'un troisième candidat fut maintenu dans la lutte afin de diviser les suffrages. Le ministre affirme qu'il fut élu par les cultivateurs, tandis qu'en réalité il fut élu en dépit d'eux.

Je suis d'avis que dans notre pays l'agriculture est suffisamment importante pour qu'un ministre de la couronne y consacre tout son temps et toute son attention. Je ne crois pas que le cultivateur canadien voit d'un bon œil le fait qu'il est représenté par un ministre qui consacre la moitié de son temps à l'agriculture et l'autre aux Services nationaux de guerre. Nous devrons dorénavant l'appeler le ministre dédoublé.

Le problème que pose l'agriculture se divise en deux parties: le sort de ceux qui ont une récolte et le sort de ceux qui n'en ont pas. Avec la plupart des honorables députés de l'Ouest, je me suis réjoui d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) annoncer que l'année 1940 serait déclarée une année de crise aux termes de l'article 3 de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. C'est très bien et j'espère que le gouvernement se rendra à la demande de la province de la Saskatchewan qui veut faire reconnaître une région comme zone de récolte déficitaire en vertu de l'article 4 de la même loi. De 170 à 200 townships de la Saskatchewan devraient avoir le droit de bénéficier de l'application de cet article, sans quoi, c'est l'article 3 qui s'appliquera aux habitants de cette région, article qui réduit de 50c l'acre la prime accordée à l'agriculture. Ce qui est, cependant, plus important encore, c'est que ces gens ne profiteront aucunement du minimum de $200 qui ne s'applique qu'à une étendue déclarée zone de récolte déficitaire.

Je signale au Gouvernement que certaines gens ne toucheront pas la prime et que d'autres auront besoin de secours avant de la toucher, surtout si elle est distribuée aussi tardivement que l'an dernier. Or, dans bon nombre de régions, les gens ne peuvent pas obtenir de secours parce que les municipalités où ils vivent ne sont pas en mesure de fournir leur quote-part de 20 p. 100. Je suis toujours d'avis qu'il faudrait établir une caisse spéciale de secours afin de venir en aide à ceux qui ne peuvent compter sur l'aide de leur municipalité.

Quelques mots au sujet de ceux qui ont une récolte. Le chef suppléant de notre groupe, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a déjà exposé un programme agricole sur lequel je me contenterai de revenir en passant. Il a d'abord demandé au Gouvernement de verser un paiement provisoi-

re sur la récolte de blé de 1939, ainsi qu'on l'a laissé espérer aux cultivateurs de l'Ouest advenant l'élection de l'administration actuelle. En second lieu, je demande qu'on songe sérieusement à accorder une avance au blé entreposé sur les fermes. Je rappelle au Gouvernement que les groupes de cet angle-ci de la Chambre ainsi que l'opposition officielle ont préconisé une telle avance dès la fin de juillet et le commencement du mois d'août dernier. Le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) a alors répondu par ces paroles que je trouve à la page 2660 du *hansard*:

Je répète que le Gouvernement n'est pas hostile à leurs propositions.

De même à la page 2661 du *hansard*, on trouve une question que j'ai posée au ministre du Commerce (M. MacKinnon) et la réponse qu'il m'a donnée. Je cite:

Si le ministre veut nous promettre que ce cultivateur touchera une avance au comptant sur le blé qu'il n'aura pu vendre immédiatement à la Commission, je suis prêt à cesser la discussion.

L'hon. M. MacKinnon: Tout ce que je sais, c'est que le comité du blé du cabinet cherche une solution dans le sens indiqué par l'honorable député de Weyburn.

Nous sommes partis avec l'impression que l'on agirait en ce sens, mais rien ne s'est produit et l'on ne nous a pas dit que cela ne pouvait pas se faire. Le ministre du Commerce (M. MacKinnon) nous a dit que les cultivateurs avaient une réserve d'environ 100 millions de dollars, mais ce blé ne constitue pas une réserve: il représente une valeur improductive, de l'argent que le cultivateur ne peut pas obtenir, un bien qu'il ne peut pas vendre. En attendant, ses obligations restent en souffrance.

Troisièmement, nous avons préconisé la fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg pour la durée de la guerre; quatrièmement, la vente du blé exclusivement par les soins de la commission du blé et, cinquièmement, l'établissement d'un plan en vue de la mise sur le marché de la récolte de 1941. J'accepte le principe énoncé par certains autres honorables députés et par les groupes oppositionnistes, d'après lequel s'effectuerait un paiement initial plus élevé à l'endroit d'une quantité limitée de blé, puis un paiement de moins en moins élevé à l'égard de toute quantité supplémentaire jusqu'à ce qu'on en arrive à un prix minimum déterminé d'avance. Autrement dit, il faudrait permettre au cultivateur de vendre son blé d'après un barème convenu. De la sorte, il se verrait encouragé à produire une certaine quantité, sans viser à la surproduction.

J'espère que le Gouvernement cherchera à résoudre ce problème, car demander au cultivateur de produire du froment à un prix que le Gouvernement lui-même reconnaît comme insuffisant c'est demander à l'Ouest canadien de se vouer à une faillite presque certaine au cours des quelques années à venir. Encore un mot avant de terminer. Même si la guerre n'accomplit pas autre chose, elle a du moins donné un nouveau sens de la dignité au commun des mortels. Parlant l'autre jour à la radio, M. J. B. Priestley, disait:

Ceux qui ont provoqué l'admiration de l'univers, ce ne sont pas les membres de la classe dirigeante d'Angleterre qui se perdaient en lamentations alors qu'Hitler affermissait son régime, mais bien les petites gens qui ont secoué leur torpeur, défendu les libertés dont ils jouissaient et qui, bien plus, en ont réclamé davantage.

Voilà qui rend un son vrai. Nous admirons de plus en plus l'homme du peuple, qu'il parcoure les mers ou qu'il travaille dans nos fabriques. Nous commençons à comprendre le courage, l'endurance et l'idéal qui animent l'homme de la rue, et nous nous rendons compte que, sans lui, la victoire est impossible.

M. CHURCH: Comment espère-t-on l'attirer vers soi lorsque le Gouvernement refuse à nos soldats la permission de Noël?

M. DOUGLAS (Weyburn): Je conviens avec mon honorable ami qu'il faut accorder le transport gratuit. Le Gouvernement ne saurait mieux faire, pour affermir le moral de notre armée, que de donner suite au vœu formulé par l'honorable député de Broadview (M. Church).

N'oublions pas que le moral constitue l'un de nos meilleurs atouts, et qu'on l'obtiendra en réglant les problèmes dont je viens de parler: prix raisonnables des denrées agricoles, meilleures conditions de travail du menu peuple, droit de la main-d'œuvre de se syndiquer et de conclure des contrats collectifs.

Nous traversons des jours de tribulations. Il y a deux ans, de passage à Chicago, je causais avec un professeur de mes amis qui avait déjà été en relations suivies avec l'éminent historien américain, Charles Beard, auteur de *Rise of American Civilization*. Un soir que lui et un autre professeur regagnaient leur demeure en compagnie de M. Beard, l'un des deux lui demanda: "Combien vous faudrait-il de temps, M. Beard, pour donner au monde le résultat de toute une vie d'études historiques?" "Trois ans", répondit-il après quelques moments de réflexion. Après avoir fait quelques pas, il ajouta: "J'y parviendrais en trois mois". Puis: "En trois jours". Et finalement: "Quatre phrases suffiraient". Ces quatre phrases, je les offre à la Chambre.

Voici la première: "Ceux que Jupiter veut perdre, il commence par leur ôter la raison".

Songeons ce soir aux mégalomanes qui ont plongé le monde dans la guerre, dans un cloaque de sang et de larmes.

Voici maintenant la deuxième: "Les dieux ont l'éternité pour eux". Les forces de la vertu et de la justice, pensons-y souvent, ont toujours fini par triompher de leurs ennemis aussi bien que de la trahison.

Je passe à la troisième: "L'abeille féconde la fleur qu'elle butine". Songeons ce soir à la Chine et aux autres nations que l'on dépouille et que l'on pille et qui, malgré tout, verront se lever l'aurore d'un beau jour.

Voici sa quatrième phrase: "L'obscurité profonde nous permet de mieux apercevoir les étoiles". Les voiles de la nuit qui enveloppent notre pays de même qu'une grande partie du globe nous permettent de voir les étoiles. Apprenons, à la lueur de deux de ces étoiles, à savoir le prix de la dignité et de la confraternité humaines.

M. D. K. HAZEN (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Mackenzie King) a parlé de l'ardeur que le Gouvernement libéral met à la poursuite de son effort de guerre et d'autres ministres de la couronne nous ont décrit la croissance un peu lente de nos armées, mais personne n'a soufflé mot de la façon dont on prétend rattacher tout cela à quelque plan stratégique. Il faudrait fournir aux députés des précisions au sujet de la coordination des ministères chargés de l'organisation de nos troupes de terre, de mer et de l'air. Si le Gouvernement n'a pas arrêté de programme sur cette question, il est grand temps d'y penser. Nous pouvons maintenant nous faire une meilleure idée de notre situation au point de vue militaire que lors de l'ajournement le 7 août dernier. La première phase de la bataille d'Angleterre est terminée et on a réussi une première fois à repousser l'invasion. Il nous apparaît clairement à tous que la victoire dépend de la supériorité de notre flotte aérienne. C'est une condition essentielle de notre succès. Jusqu'à présent nous n'avons pas pu lutter dans l'air à armes égales malgré les exploits de nos héroïques aviateurs. Le très honorable Winston Churchill déclarait dans un discours qu'il prononçait à la Chambre anglaise le 5 de ce mois que la Grande-Bretagne disposerait bientôt d'une armée aérienne égale en effectifs à celle de l'ennemi. Il n'a pas affirmé, remarquez-bien, que nous avions atteint cette égalité. Il ajouta ensuite que la supériorité de notre armée de l'air était la condition essentielle de notre victoire. Puisque tel est le cas, il me semble que le Gouvernement devrait concentrer ses efforts sur l'accroissement de notre aviation. Cette arme doit garder la priorité et s'il survenait des conflits d'intérêts entre l'armée, la marine et l'aviation, le Gouvernement devrait pourvoir d'abord aux besoins de cette dernière et accorder la préférence au ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power). J'ai sous la main un extrait d'un article paru dans le *Free Press* de Winnipeg qui a trait à cette question et je voudrais en donner lecture à la Chambre. Je cite:

> Peut-on justifier le Canada d'accorder presque deux dollars à l'armée pour chaque dollar que reçoit l'aviation. Il semble que les autorités militaires soient surtout préoccupées de constituer une puissante armée. Est-il sage de penser ainsi? Le Gouvernement a-t-il bien pesé toutes les conséquences de notre plan de guerre actuel en fonction des conditions générales de la victoire? Quelles raisons militeraient en faveur d'une supériorité de l'armée sur l'aviation? S'agit-il de la défense de nos propres côtes? Ou se propose-t-on de fournir l'infanterie et les divisions mécanisées requises pour l'invasion projetée de l'Europe dont a parlé dernièrement notre chef d'état-major, le général Crerar?

De toutes façons, nos ressources en hommes et en matériel ne sont pas infinies et nous sommes forcés d'y puiser de plus en plus. S'il survient un heurt d'intérêts entre les diverses armes, c'est à l'aviation qu'à mon sens il faudra donner la priorité. Sans mésestimer les services que notre armée et notre marine ont rendus et sont appelées à rendre encore au cours de la présente guerre, je pense que tous nos efforts devraient porter en ce moment sur l'expansion de nos forces aériennes et que ces efforts ne sauraient être entravés par les exigences de l'armée ou de la marine.

J'aimerais appeler l'attention du Gouvernement sur le gaspillage qui n'a cessé de se produire dans la construction de camps militaires au Nouveau-Brunswick en particulier, bien que le mal s'étende, à mon sens, à certaines autres provinces. Lors de son discours sur l'Adresse, le chef de l'opposition (M. Hanson) a signalé cet abus au Gouvernement et il m'a semblé que, dans sa réponse, le ministre de la Défense nationale n'accordait pas à la question toute l'importance qu'elle mérite. Le lendemain de mon retour à Saint-Jean, en août dernier, j'ai causé avec un homme que je connaissais vaguement, c'est-à-dire le directeur d'une société d'assurance, lequel m'a appris qu'il revenait justement du camp de Sussex où il avait été renversé par le gaspillage qui s'y produit. Ce qui l'étonnait surtout c'est que le bois servant à la construction de ces camps avait été dressé sur les quatre faces.

Quelques jours plus tard, je reçus la visite d'un cultivateur d'Elgin, comté d'Albert, homme d'esprit très pratique. Il me déclara qu'il s'était rendu au camp et que le gaspillage y était effrayant. Il affirma que d'après les plans et devis arrêtés, le bois servant à la construction des baraquements devait être

dressé sur quatre faces, ce qui voulait dire qu'après l'avoir ouvré dans certaines scieries, il fallait le transporter en camion à d'autres usines de dressage, puis recharger ces camions afin de les envoyer à destination du camp de Sussex. Il m'a dit également que les conduits d'eau et d'égout de ces baraquements avaient été posés dans deux tranchées différentes, alors qu'une seule aurait suffi. J'ai rendu visite moi-même au camp de Sussex. Le ministre de la Défense nationale nous a déclaré que ce camp, qui comprend 148 baraquements, coûte $1,800,000. Sans être entrepreneur en construction, je ne vois pas du tout la nécessité de dresser sur quatre faces le bois servant à la construction de baraquement et j'estime que l'on a dépensé inutilement à cette fin des milliers de dollars. La question, à mon avis, devrait faire l'objet d'une enquête. Le ministre de la Défense nationale nous a affirmé, dans son discours, qu'il s'était assuré les services d'un ingénieur très compétent et que celui-ci, accompagné de certains officiers de la division du quartier-maître général, allait visiter presque tous les camps, en vue de comparer le coût des camps érigés à forfait et celui des camps construits par le service du génie de l'armée. Je conseillerais au ministre de confier cette enquête à un comptable et à un architecte compétents, sans leur adjoindre d'officiers de la division du quartier-maître général, les chargeant de calculer la somme gaspillée par suite des prescriptions excessives établies par l'armée relativement à la construction de ces baraquements.

Je sais qu'en temps de guerre l'exécution exigeantes quant à la qualité de constructions du gaspillage. Mais le gaspillage attribuable à la stupidité n'est pas justifiable et il me semble que si les autorités militaires sont trop exigeantes quant à la qualité de constructions plutôt temporaires, il y a lieu d'intervenir et de faire cesser cette pratique le plus tôt possible.

Malheureusement, plusieurs de ceux qui ont visité ces camps en voie de construction et constaté ce gaspillage se sont dit: "Le Gouvernement veut que nous épargnions afin d'acheter des obligations, mais pourquoi lui prêterions-nous notre argent s'il le gaspille de cette façon?" Voilà l'un des résultats déplorables qui découlent du gaspillage des deniers publics en temps de guerre. Je me suis dit que cet état de choses était peut-être particulier à un ou plusieurs camps au Nouveau-Brunswick. Cependant, l'honorable représentant de Yale (M. Stirling) a parlé dans son discours de l'autre jour du gaspillage et du favoritisme politique auquel a donné lieu la construction du camp de Vernon, en Colombie-Britannique. Nous pouvons peut-être conclure avec raison que le même état de choses a existé dans tous les camps militaires établis au Canada par le Gouvernement.

Je veux dire un mot également du favoritisme politique car, si mes renseignements sont exacts, on n'a pas cessé de l'exercer. Certains ministres—ceux qui forment le comité de guerre, je crois—ont déclaré l'été dernier qu'il n'y aurait aucun favoritisme dans la distribution des contrats de guerre. Cette déclaration était des plus opportunes et je crois que ses auteurs étaient tout à fait sincères, bien que je ne sois pas prêt à affirmer que des partisans aussi dévoués à la cause, ne soient susceptibles parfois, de se laisser toucher, bien qu'inconsciemment dans certains cas, par des considérations d'ordre politique. Mais ne nous leurrons pas, car en dépit de cette déclaration, le favoritisme politique a encore libre cours. Le favoritisme politique existe encore. On n'a pas encore eu raison des rouages de la politique, si difficile à maîtriser, avec le résultat déplorable que la population parle de notre effort comme d'une "guerre du parti libéral". Voilà qui est fort regrettable, mais c'est ce qu'en pensera l'opinion publique tant que nous n'aurons pas un gouvernement d'union ou national. J'estime que cet état de choses milite fortement en faveur d'un gouvernement d'union ou national, bien que l'instauration d'un tel régime porterait peut-être un coup fatal au premier ministre.

Je me proposais de parler ce soir du transport gratuit des soldats en permission; cependant, je ne m'y attarderai pas, étant donné qu'un grand nombre d'honorables députés ont déjà discuté la question et que tous se sont déclarés en faveur du transport gratuit de ces soldats. J'ai cru comprendre, d'après certaines remarques formulées aujourd'hui, qu'il est impossible au Gouvernement d'accorder cette faveur; j'espère, toutefois, qu'il pourra modifier sa décision. Sinon, je lui demanderais d'étudier la possibilité de réduire davantage le prix du transport des soldats. Si la chose était impossible, je le prierais de voir, au moins, à consentir aux soldats, au moment de leur départ, une avance qu'ils pourraient rembourser graduellement par la suite.

Je n'aborderai qu'un autre point relativement au congé des militaires. Deux honorables députés de ce côté-ci de la Chambre ont signalé en mai dernier à la Chambre et au Gouvernement cette même question et le ministre de la Défense nationale d'alors (M. Rogers) a promis d'y voir. Rien n'a été fait, et la seule décision prise, et tout récemment, a été de refuser le transport gratuit aux militaires en congé. Il convient, je crois, de le regretter sincèrement.

Je voulais aussi entretenir la Chambre de la proposition visant à abaisser davantage le tarif postal des lettres et colis à destination de nos troupes outre-mer. Mais comme l'attention du Gouvernement a déjà été appelée sur le sujet depuis le commencement du débat je ne m'y attarderai guère. J'invite le Gouvernement à y revenir, et à effectuer, si c'est possible, une réduction dans le tarif postal des colis à destination de nos militaires outre-mer. Je le prierai aussi de hâter le transport des matières postales à destination ou en provenance de nos troupes. L'expérience que j'ai acquise me donne l'impression que l'expédition des matières postales des civils, à destination ou en provenance de la Grande-Bretagne, s'effectue avec beaucoup plus de célérité que dans le cas des lettres et colis des troupes. Je crois que le Gouvernement est à étudier la question, et j'espère qu'il verra à accélérer le transport du courrier à destination ou en provenance de nos troupes outre-mer. Les parents, les épouses, les enfants, et les militaires eux-mêmes, j'imagine, souffrent du peu de promptitude apportée dans le transport du courrier postal.

Avant de passer à autre chose, je voudrais que le Gouvernement assure plus de protection aux colis adressés à nos troupes outre-mer et s'occupe de les faire livrer aux destinataires. Un trop grand nombre de ces colis disparaissent en cours de route, non pas par suite d'une intervention ennemie mais pour d'autres causes. Ils ne parviennent pas à destination. Un simple soldat en service outre-mer dans l'infanterie m'écrivait, le 29 septembre, ce qui suit:

> Je n'ai encore reçu aucun colis, et je sais qu'on m'en a envoyés le 1er août. Nos familles nous ont fait des envois, des cigarettes surtout; je suis ici depuis deux mois, et personne n'a encore reçu une seule cigarette.

Il se sentait évidemment inquiet, car plus loin dans sa lettre il y revient:

> Je n'ai encore reçu aucun colis, et je sais qu'on m'en a envoyés le 1er août.

Et il poursuit:

> Voici une belle occasion pour vous de réclamer avec énergie plus de protection pour le courrier.

Je ne sais si j'y mets assez d'énergie, mais je demande instamment au Gouvernement et au ministre des Postes (M. Mulock) que l'on protège mieux le courrier de nos soldats outre-mer.

J'ai discuté un aspect de cette communication; j'en parlerai maintenant à un autre point de vue. L'honorable député de Weyburn (M. Douglas) a parlé de l'excès de zèle manifeste chez quelques-uns dans l'application des règlements concernant la défense du Canada. Il nous a parlé d'un comité de trois représentants des chômeurs de Regina qui s'est abouché avec le comité de l'assistance et le conseil municipal de leur ville. L'un des chômeurs aurait fait un discours afin d'exposer au conseil et au comité de l'assistance les sentiments des assistés, avec le résultat qu'on l'accusa d'avoir enfreint les règlements concernant la défense du Canada. Il dut comparaître devant le magistrat qui le condamna à dix dollars d'amende. Ce n'est pas le but de ces règlements.

L'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen), nous a dit l'autre soir comment la police provinciale de Saskatchewan a passé de maison en maison—j'ignore quelle autorité la police pouvait bien avoir d'agir ainsi—recueillant des feuillets qui avaient été distribués et qui contenaient un résumé du discours sur le budget prononcé en cette Chambre, à la dernière session, par l'honorable représentante elle-même.

Il faut maintenir en ce pays la liberté de parole et la liberté de la presse. On ne doit pas abuser des règlements de la défense nationale du Canada ni les appliquer sottement. Prenez un journal anglais quelconque, comme le *Daily Mail*, et vous y lirez périodiquement des charges à fond de train contre l'œuvre du gouvernement de Grande-Bretagne. En Angleterre, on respecte la liberté de parole ainsi que cette lettre-ci en fait foi. J'en donnerai lecture afin de la consigner au *hansard*. Elle est d'un simple soldat d'infanterie canadienne en service outre-mer. Il est marié et avant la guerre il gagnait sa vie en qualité de débardeur, de conducteur de camion, comme il pouvait. L'ouvrage était rare parfois, mais enfin il faisait de son mieux pour gagner le pain de sa femme et de ses enfants. Voici ce qu'il écrit:

> Je viens de passer une fin de semaines à Londres et suis resté à Hyde Park tout l'après-midi jusqu'à minuit. J'ai dû alors me rendre à pied jusqu'au Union Jack Club au moment d'un raid aérien et y ai couché sur le plancher.
>
> Je crois que nous avons déjà parlé de la liberté de parole dont on jouit à Hyde Park et maintenant je croirai tout ce qu'on me dira à ce sujet. Imaginez, si c'est possible, un pays transformé en un vaste camp armé et où un orateur peut prêcher librement le communisme, le drapeau rouge à la main, et un Irlandais, partisan du Sinn Fein, injuriant Churchill; où un autre admet ouvertement être un membre de la cinquième colonne et crie qu'il le restera tant que le capital continuera de traiter abominablement l'ouvrier; où parlent un orateur de l'Office de l'Information, une femme qui traite d'hygiène morale et sexuelle, des adeptes de toutes les dénominations religieuses. . . un prêtre catholique. Enfin, comme couronnement, un prince éthiopien, diplômé d'Oxford, qui avait un auditoire de quelque 3,000 personnes et faisait chanter, rire ou pleurer ces gens à volonté. Les

journaux en parlent souvent en l'appelant le "Prince de l'amour fraternel". Il porte turban et costume bariolé, se drape dans l'Union Jack et le Tricolore rejetés chacun sur une épaule et les brandit devant les autres orateurs en leur criant: "Il y a assez de rouge dans ces drapeaux pour satisfaire les plus difficiles." Il racontait des histoires drôles de son cru. Entre autres bons mots, il disait: "Le meilleur drapeau au monde; il ne voit jamais le coucher du soleil ni la hausse des salaires". Ou encore: "Hitler affirme que nous mourons de faim; le rationnement est en vigueur et pourtant personne ne souffre de faim". Puis, il n'eut pas sitôt ajouté qu'il se sentait la gorge sèche qu'il recevait une abondance de sucreries et même une bouteille de boisson gazeuse. Après quoi, il observait: "Et Hitler soutient que nous mourons de faim!"

Tandis que la foule se tenait à une extrémité du parc, les bombes tombaient à l'autre; personne ne quitta la place avant minuit.

J'ai rencontré bien des gens qui, ayant perdu leurs foyers, ayant vu leur commerce ruiné, ont quitté Londres, et cependant, tous conservent leur bonne humeur et leur détermination de voir la Grande-Bretagne gagner la guerre.

Il est dit dans le discours du trône que le Gouvernement se propose de présenter pendant la session actuelle des mesures propres à assurer la conduite de la guerre dans toute la mesure de nos forces. Nous ignorons ce que seront ces mesures. Bien que trois semaines se soient déjà écoulées, rien n'a encore été inscrit au *Feuilleton*. Apparemment, le Gouvernement n'a, pour l'instant, aucun projet de loi à nous soumettre. Il manifeste à cet égard un manque d'énergie semblable à celui dont il a fait preuve pendant les huit ou neuf premiers mois de la guerre. La loi des mesures de guerre et les décrets ministériels qui en découlent, de même que la loi sur la mobilisation des ressources nationales, adoptée au cours de la dernière session, confèrent au Gouvernement des pouvoirs quasi dictatoriaux. Le Parlement a conféré au Gouvernement le pouvoir de pousser l'effort de guerre du pays dans toute la mesure de nos forces, sauf une importante réserve dont je parlerai dans quelques instants. Le Parlement a donné au Gouvernement un pouvoir qui, ainsi que l'a dit le ministre des Travaux publics (M. Cardin) dans l'éloquent et vigoureux discours qu'il a prononcé ici même en juin dernier, équivaut au blanc-seing le plus absolu qu'ait jamais reçu le pouvoir exécutif d'un pays en ce qui concerne l'administration des affaires publiques et la sécurité de la nation.

Or, quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre en vertu des pouvoirs étendus qu'il possède depuis cinq ou six mois? Comment et jusqu'à quel point entend-il tirer parti de nos ressources? Nous n'avons eu qu'une réponse incomplète à ces questions. Nous ignorons aujourd'hui dans quelle mesure le Gouvernement se propose de mobiliser les ressources du pays, en vertu des pouvoirs considérables qu'il possède actuellement.

[M. Hazen.]

Ce que nous savons, toutefois, c'est que le Gouvernement n'a pas l'intention d'imposer le service obligatoire dans l'armée de terre, de mer ou de l'air pour la protection de ce qui est aujourd'hui, de l'aveu de tous, la première ligne de défense du Canada.

M. CHURCH: Cela viendra bientôt.

M. HAZEN: Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a rappelé l'autre jour qu'il avait souligné en juillet que notre première ligne de défense se trouvait dans les îles fortifiées de la Grande-Bretagne. Néanmoins, le Gouvernement n'a pas l'intention d'imposer la conscription pour le service dans notre première ligne de défense; il n'envisage la conscription que pour le service dans notre paisible pays et dans ses eaux territoriales. D'après une dépêche envoyée de Montréal par la *Presse canadienne* le 14 août dernier, le ministre de la Justice (M. Lapointe) aurait dit au cours d'une allocution irradiée par la Société Radio-Canada, qu'il se rappelait s'être opposé, dans une allocution radiophonique prononcée en juin, à la conscription des soldats pour le service outre-mer. "Je le répète ce soir, aurait-il ajouté, le service outre-mer reste volontaire".

Comment le Gouvernement peut-il, à la lumière des événements, concilier cette politique du volontariat avec le fait que notre première ligne de défense se trouve outre-mer et que, advenant la rupture de cette ligne, nous serons exposés au plus grand péril? Voilà ce que je ne puis absolument pas comprendre. C'est manquer de logique, c'est fermer les yeux sur les faits, faire preuve d'imprévoyance et se montrer dépourvu de l'énergie que doivent avoir les chefs d'une nation. Nous savons que le Gouvernement n'entend pas mobiliser les ressources nationales en hommes pour le service où elles sont le plus requises, c'est-à-dire le théâtre même des hostilités, mais nous manquons de précisions sur la façon dont il entend organiser les ressources du pays, en vertu des pouvoirs étendus qu'il possède. Les honorables membres de la Chambre et la population veulent savoir quand, comment et dans quelle mesure le Gouvernement entend utiliser les pouvoirs dont il a été investi. L'honorable député de Selkirk (M. Thorson) a dit dans l'excellent discours qu'il a prononcé ici, il y a quelques jours, au cours du présent débat:

> La Grande-Bretagne doit pouvoir compter sur le plus d'aide possible de notre part, et c'est pour nous un devoir solennel, à titre de peuple qui tient à sa liberté, de lui assurer un maximum de collaboration.
>
> C'est pourquoi nous, membres du Parlement et représentants du peuple canadien, désirons savoir, non seulement quels progrès l'on a accomplis en ce qui concerne l'effort de guerre—nous

sommes heureux de constater qu'on en a accéléré le rythme—mais, ce qui est peut-être plus important à ce stade de notre effort, ce que l'on n'a pas encore accompli et ce qu'il reste à faire. Y a-t-il dans cet effort quelque lacune? Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle et comment pouvons-nous y remédier? La main-d'œuvre manque-t-elle dans nos industries de guerre? Si elle manque, que pouvons-nous en vue de former des ouvriers spécialisés? Certaines considérations d'ordre pécuniaire nous portent-elles à restreindre notre effort de guerre? Si tel est le cas, à quel égard et comment supprimer ces entraves?

Ce sont là des questions pertinentes auxquelles le Gouvernement devrait donner des réponses franches et détaillées. Les paroles calmantes destinées à nous tranquilliser mais en nous laissant un sentiment trompeur de sécurité ne sont pas satisfaisantes; elles ne suffisent pas.

De plus, nous ne sommes pas satisfaits des renseignements frisant la propagande politique que nous communique de semaine en semaine le directeur de l'information publique. On nous dit, chaque semaine, que le ministère des Munitions et Approvisionnements a accordé tant de contrats représentant une somme globale de tant de millions de dollars et on donne la liste des entreprises de plus de $5,000. On nous annonce aussi l'adjudication de tant d'entreprises de construction représentant une somme globale de tant de millions. Mais nous ignorons dans plusieurs cas, de fait dans la plupart des cas, si on exécute ces contrats, si on remplit ces commandes ou quel est le prix unitaire des articles achetés. Et il ne nous est fourni aucune précision dans ces émissions ou ailleurs, autant que je sache, sur les retards ou les difficultés éprouvés par le Gouvernement dans l'équipement de nos forces armées. La lecture des communiqués hebdomadaires nous endormirait dans le sentiment béat que le Gouvernement n'est en butte à aucune difficulté, à aucun obstacle. On semble viser à créer dans le public l'idée que le parti politique ayant la direction de la guerre s'acquitte à merveille de sa tâche.

M. CHURCH: Jolie façon de combattre Hitler.

M. HAZEN: C'est une politique dangereuse et il faut la modifier. Il s'en faut que le Gouvernement se soit parfaitement acquitté ou s'acquitte parfaitement de la tâche de diriger notre effort de guerre.

Dans son discours, le ministre de la Défense nationale a dit qu'il ne faut pas publier les chiffres relatifs à la cadence où se font la production et la livraison du matériel de guerre, sous prétexte que cela fournirait à l'ennemi des renseignements pour lesquels il consentirait à dépenser des millions de dollars. Puis, en réponse à des questions fort pertinentes posées par le chef de l'opposition (M. Hanson), il a dit qu'on ne fabriquera pas de fusils avant le milieu du mois de juillet prochain et que la production de canons tirant des obus de 25 livres ne sera pas aussi rapide qu'on s'y attendait, mais qu'on en fabriquera un nombre considérable en juillet 1941. Nous espérons tous, j'en suis sûr, que ces attentes seront réalisées, bien que la politique de "mieux vaut tard que jamais" ne soit pas de mise en temps de guerre. Je m'étonne un peu toutefois de ce que le ministre ait communiqué ces renseignements à la Chambre après nous avoir dit qu'il ne fallait pas fournir à l'ennemi des renseignements de ce genre.

Le ministre de la Défense nationale a négligé d'aborder un certain sujet dans son discours. Je veux parler de l'état de nos défenses sur la côte de l'Atlantique et sur celle du Pacifique. Il ne nous a pas dit quelles mesures ont été prises—si toutefois on en a pris—pour refaire, moderniser et améliorer ces défenses; il ne nous a pas dit non plus si ces défenses sont suffisamment pourvues d'artillerie côtière, de canons anti-avions et de batteries de projecteurs. Je ne sais si c'est par inadvertance ou à dessein qu'il a omis ces renseignements, mais je les crois importants. J'espère que ces défenses ont été complétées et équipées et qu'elles sont maintenant en bon état.

Le ministre nous a aussi annoncé qu'il comptait se rendre bientôt dans le Royaume-Uni pour conférer avec les autorités sur des questions d'intérêt commun. Je suis sûr que nous estimons tous le ministre de la Défense nationale; nous lui souhaitons bon voyage et nous espérons que son séjour en Angleterre aura pour résultat d'accentuer l'effort de guerre de notre pays.

Dans son excellent discours le chef de l'opposition a relevé un passage du discours prononcé par le député du gouverneur général lors de la prorogation du 5 novembre. Dans ce passage, il était dit que les mesures prises par le Parlement durant la session qui venait de finir avaient pour but immédiat une participation plus complète à la défense de la Grande-Bretagne et la protection plus efficace de notre pays contre les troubles intérieurs et les attaques de l'extérieur. Le chef de l'opposition a déclaré que ces paroles étaient d'autant plus significatives que c'était la première fois depuis notre entrée en guerre que l'on commençait par le commencement, que le Gouvernement reconnaissait que la défense de la Grande-Bretagne doit être considérée en premier lieu, et il a félicité le premier ministre (M. Mackenzie King) des paroles employées dans cette circonstance.

A ma grande surprise, le premier ministre a critiqué les remarques du chef de l'oppo-

sition, disant qu'il ne voyait guère comment ce passage du discours du trône différait de la politique annoncée par le Gouvernement au début même des hostilités et suivie depuis lors. Il cita ensuite un passage d'une allocution radiophonique qu'il avait prononcée le 3 septembre 1939 et dans laquelle il avait dit:

Vendredi dernier, le Gouvernement, parlant au nom du peuple canadien, annonçait qu'advenant l'entrée en guerre du Royaume-Uni dans un effort pour résister à l'agression, il chercherait, dès la réunion du Parlement, à obtenir son consentement en vue de la collaboration efficace du Canada aux côtés de l'Angleterre.

Telle était, disait-il, la politique du Gouvernement avant que la Grande-Bretagne entrât en guerre, et telle était la politique que le Canada n'avait cessé de suivre.

Or, monsieur l'Orateur, on peut interpréter de bien des manières l'expression "collaboration efficace". Pour bien des gens qui ont entendu cette allocution, les mots "collaboration efficace" pouvaient signifier que nous défendrions nos rives et que nous fournirions à la Grande-Bretagne des approvisionnements qu'elle nous paierait d'ailleurs, c'est-à-dire une collaboration simplement superficielle, sans danger et profitable. Pour d'autres personnes qui ont écouté ce discours, "collaboration efficace" a pu signifier non seulement ce que je viens de dire, mais aussi un effort modéré et volontaire sans conscription d'aucune sorte.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je regrette d'informer l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole.

Quelques VOIX: Continuez.

M. HAZEN: Puis-je terminer mes remarques?

M. l'ORATEUR: Si la Chambre y consent à l'unanimité.

M. HAZEN: "Collaboration efficace", pour d'autres qui ont entendu ce discours, peut avoir signifié une participation sincère et énergique à la guerre, comme pendant le conflit de 1914-1918.

Mais dans son allocution radiophonique du 3 septembre 1939, le premier ministre n'a pas expliqué ce qu'il signifiait au juste par ces paroles et il est probable que nous n'en connaîtrons pas le sens exact tant que la correspondance échangée entre le Canada et la Grande-Bretagne avant notre entrée en guerre ne sera pas déposée sur le bureau de la Chambre. On nous a dit que cette correspondance, quoique importante, ne nous sera pas communiquée présentement.

M. l'ORATEUR: Dois-je comprendre que l'honorable député a le consentement unanime de la Chambre?

Quelques VOIX: Poursuivez.

M. HAZEN: Je désire terminer mon explication.

M. GOLDING: Combien de pages encore?

M. HAZEN: Peut-être cela ne vous convient-il pas beaucoup...

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député a le consentement unanime, il peut continuer.

Des VOIX: Allez-y.

M. l'ORATEUR: On semble désirer que l'honorable député termine son argumentation.

M. HAZEN: Le premier ministre nous a dit que son Gouvernement a toujours suivi la même politique, que son attitude a toujours été la même. En ce cas, si sa politique est la même qu'en septembre 1939, tout ce que je puis dire c'est que bien des gens qui lui ont donné leurs suffrages, et même plusieurs honorables députés qui siègent aujourd'hui de son côté, n'ont pas compris le sens de cette politique. Par exemple, l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. LaCroix) disait en juin dernier:

Monsieur l'Orateur, restons-en à la politique préconisée par le très honorable William Lyon Mackenzie King durant les élections, c'est-à-dire une participation volontaire, modérée, et excluant complètement la conscription des hommes.

En la même occasion et parlant au cours du même débat, l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) disait:

Je manquerais à mon devoir si, dès maintenant, je ne protestais contre le projet de mobilisation des hommes et de la richesse annoncée par le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King). Cette nouvelle politique est en contradiction flagrante avec le programme électoral du gouvernement réélu. Effort de guerre modéré, volontaire et libre; tout est là, disait-on. J'ai référé, d'ailleurs, à ce programme, ici même, le 23 mai dernier. Je me portais alors à la rescousse du premier ministre, harcelé de toutes parts par l'opposition.

Le premier ministre dit qu'il s'en est toujours tenu à la même politique, mais voici un membre de son parti qui affirme qu'il s'agit d'une nouvelle politique et un autre qui demande au premier ministre de s'en tenir à la politique énoncée pendant la campagne électorale, et dit que cette politique est tout l'opposé du programme électoral qui a porté le Gouvernement au pouvoir. Tout ce que je puis dire c'est que ces messieurs paraissent intelligents, mais que je regrette tant de divergences d'opinions à l'égard d'une politique qui devrait apparaître nettement à chacun de nous.

M. THOMAS FARQUHAR (Algoma-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire. Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône semble tirer à sa fin, mais avant que nous prenions le vote sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition (M.

Hanson), je désirerais attirer de nouveau l'attention de la Chambre sur le texte dont voici une partie:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Quand le chef de l'opposition proposa cet amendement, je me demandais quels arguments les membres de l'opposition apporteraient à l'appui des assertions qu'il contenait. J'ai suivi le débat de jour en jour et chaque jour aussi j'en ai lu le compte rendu pour m'assurer que je n'avais rien laissé passer. Je demande à tout honorable représentant en cette Chambre de me montrer un seul argument qui puisse tant soi peu prouver la justesse des assertions contenues dans l'amendement proposé par le chef de l'opposition, savoir que le Gouvernement continue d'endormir la population.

Loin de là, de nombreux arguments ont été avancés pour prouver le contraire. Après avoir écouté l'exposé du premier ministre (M. Mackenzie King) et ceux des chefs des divers ministères, j'ai l'impression que pas un seul membre de l'opposition ne croit sincèrement que les assertions contenues dans l'amendement sont loin de la vérité. J'irai même jusqu'à dire que le chef de l'opposition ne croit pas lui-même qu'elles soient vraies et je suis certain que la population n'y ajoute aucune foi. Si le chef de l'opposition avait eu les renseignements qu'il possède maintenant, je suis certain qu'il n'aurait pas proposé l'amendement.

Ce n'est pas la première fois que le chef de l'opposition fait des déclarations, à la Chambre et ailleurs, qui lui attirent la mauvaise humeur de ses partisans et diminuent le prestige de son parti. J'aime à croire qu'il ne commet pas une autre erreur dans le moment. Nonobstant les déclarations inexactes qu'il a faites, j'affirme à la Chambre que je continue de le tenir en haute estime. J'ai aussi beaucoup d'estime pour plusieurs de ses amis politiques, ce sont tous gens de valeur. A la lumière de tous les renseignements que nous avons dans le moment et de tous les faits que les ministres nous ont communiqués, je me permets de demander au chef de l'opposition de revenir sur ses déclarations et de retirer son amendement. Si c'est un homme de la trempe que je me plais à lui reconnaître il se lèvera et retirera son amendement.

M. W. F. KUHL (Jasper-Edson): Monsieur l'Orateur, à cette époque où la tristesse règne dans le monde, on est peut-être moins porté à critiquer ceux qui occupent des postes de grande responsabilité. Certains députés ministériels ont exprimé leur sympathie à l'égard des ministres, qui, ont-ils dit, ont accompli beaucoup de travail. Sans doute, les ministres ont beaucoup à faire et ils ont bien mérité, mais s'il est quelqu'un au pays à qui doivent aller nos sympathies, et qui ait droit à quelque mérite, c'est bien le menu peuple. Il a beaucoup enduré au cours des dernières années de crise et cependant il n'a pas manqué d'accepter bien volontiers tous les sacrifices qu'on lui a demandés. En effet, il a consenti des sacrifices qui, à mon sens, ne sont pas du tout essentiels. Ce qui ne l'empêche pas de venir offrir ses services de mille et une façons.

Les ministres ont au moins la sécurité, bien qu'ils doivent travailler assez dur. Leur santé fait-elle défaut, ils peuvent se procurer les meilleurs soins médicaux, mais on ne saurait en dire autant de la population canadienne en général. Comme je viens de le dire, à une époque comme celle que nous traversons, on est moins porté à la critique, mais quand on voit l'ennemi à l'intérieur faire des siennes, alors que la population livre une lutte à la vie à la mort à l'ennemi de l'extérieur, il faudrait avoir un cœur de pierre pour ne pas protester contre l'injustice monstrueuse qui se commet. Cet ennemi de l'intérieur dont je veux parler, ce sont les puissances d'argent.

Je sais qu'il y a des gens qui méprisent cette idée de l'existence des puissances d'argent, mais n'est-ce pas le premier ministre lui-même (M. Mackenzie King) qui, au cours de la campagne de 1935, a dit que ces puissances d'argent existaient? N'est-ce pas lui qui a dit que, porté au pouvoir il combattrait les puissances d'argent? Si ces puissances d'argent n'existent pas, le premier ministre a induit le peuple en erreur. Si elles existent, quelle a été l'issue de la bataille? Il est clair qu'elle n'a jamais eu lieu. Le parti libéral a hissé le drapeau blanc avant même que la bataille ait commencé.

Je suis plutôt porté à croire à l'existence des puissances d'argent. Tout grand chef qui a voulu améliorer le sort de son peuple est venu en conflit avec ce monstre d'iniquité que sont les puissances d'argent. Nous savons tous quelle lutte Abraham Lincoln a dû livrer à ces puissances et comment il a payé de sa propre vie. J'ai cité quelques-unes de ses déclarations au cours du débat de l'an dernier, quand il disait qu'il avait à combattre deux ennemis; je voudrais les signaler de nouveau. Voilà, à mon sens, la situation où se trouvent aujourd'hui les petites gens. A l'ennemi de l'extérieur vient

se joindre celui de l'intérieur. On prête à Abraham Lincoln, au cours de la Guerre Civile, les paroles suivantes:

J'ai deux puissants ennemis, l'armée du Sud en face et les institutions financières en arrière. C'est celui d'en arrière qui est le plus puissant des deux.

Personne, j'en suis convaincu, ne voudra dire qu'Abraham Lincoln ne savait pas ce qu'il disait. Certains puissants du monde de la finance sont à l'œuvre dans notre pays et rongent les parties vitales de la nation. Nous avons au Canada une dictature interne tout aussi diabolique et méchante que celle que l'Empire veut écraser dans le présent conflit. Si les électeurs de l'Alberta ont envoyé ici les membres du Crédit social, c'est parce que leurs observations et l'expérience acquise les ont convaincus qu'il existe une puissance de la finance, et c'est pour combattre cette puissance qu'ils nous ont élus.

Je veux ajouter que ceux qui ont accordé leurs suffrages aux membres du Crédit social sont des citoyens canadiens aussi loyaux que ceux qui ont élu des députés libéraux, conservateurs ou des membres des autres partis représentés à la Chambre. Si les Canadiens pouvaient connaître la vérité au sujet de la finance, des banques et des opérations bancaires, les députés qui appuient le programme du crédit social, ou du moins ceux qui préconisent la réforme monétaire, seraient bien plus nombreux dans cette enceinte. Ce qu'il y a de lamentable, cependant, c'est que la masse du peuple ne peut pas connaître toute la vérité au sujet de la finance, des banques et des opérations bancaires. Les banquiers dépensent des millions pour combattre ceux qui préconisent la réforme monétaire, pour embrouiller les esprits et tromper le peuple.

Membres du groupe du Crédit social au Parlement, nous sommes bien déterminés à combattre cette puissance de la finance jusqu'à la fin. On nous fait souvent le reproche d'être des maniaques au sujet de la finance et de ne parler que de cette question. Je suis d'avis que le Parlement n'en saurait discuter de plus importante. Tous les sujets discutés ici tournent autour de la finance. Pour peu qu'on écoute les observations des honorables députés on en vient à la conclusion que ce qui manque c'est une bonne politique monétaire. Que la discussion porte sur les problèmes du temps de guerre ou sur ceux du temps de paix, tous ceux qui prennent la parole admettent ou laissent entendre que ce sont les exigences matérielles qui tiennnent la solution de tous les problèmes. Les approvisionnements de guerre doivent, certes, se limiter quelque part, mais, en général, tous les honorables députés admettent ou laissent entendre qu'au point de vue matériel, rien ne nous manque, nous laissant l'impression que, seule, une bonne politique financière fait défaut.

Ainsi donc, je ne crois pas qu'il soit déplacé de revenir sans cesse sur la question de finance tant que nous serons ici. Je voudrais rappeler, à ce propos, un passage d'Arthur Kitson, où il signale l'immense importance de la question de finance. Voici ce qu'il dit:

La finance est la plus grande question d'ordre moral et d'ordre social que l'humanité ait jamais abordée. Elle a trait à la vie, à la fortune et au bonheur de chaque membre de la société et des générations futures. A côté de cette question, toutes les autres pâlissent.

Je suis absolument de cet avis.

Dans son discours de l'autre jour, l'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount (M. Abbott) a dit, très probablement à l'intention des adhérents du crédit social: "Les machines de guerre ne sont pas créées par l'argent". Voici un autre échantillon des épouvantails que les ennemis du crédit social dressent devant nous afin de pouvoir les abattre ensuite et faire croire qu'ils anéantissent les arguments des créditistes. L'honorable député peut-il signaler une occasion où un membre de notre groupe a dit que l'argent pouvait créer quoi que ce soit? Personne n'a prétendu que l'argent pouvait créer les machines de guerre; je ne le prétends pas moi-même et personne de notre groupe ne l'a jamais prétendu. Ce que nous prétendons, toutefois, c'est que sans argent on ne peut arriver à fabriquer des machines de guerre. Aucune production manufacturière n'est possible sans argent. Autrefois, quand le troc était à l'honneur, quand on échangeait des marchandises contre des marchandises, la chose était possible, mais notre monde moderne avec toutes ses complexités rend l'argent absolument indispensable, à tel point que, sans argent, on a beau avoir les homme et les matérieux, on ne peut arriver à appliquer la main-d'œuvre à la matière première pour produire les biens indispensables. Je ne vois pas comment on pourrait arriver à réfuter cette thèse.

Le régime monétaire, quelle que soit la nature de notre monnaie, constitue l'élément le plus vital de notre organisme économique. Sans cet instrument d'échange, toute notre vie nationale cesse, toute activité devient paralysée. Aucune production n'est possible dans notre monde moderne, sans un régime monétaire approprié.

A ceux qui prétendent que nos difficultés ne sont pas d'ordre monétaire, je demanderais de me dire pourquoi nous avons encore aujourd'hui des ressources inutilisées et des hommes sans travail si vraiment nous avons besoin de matériaux et d'ouvriers spécialisés.

Au cours de leurs remarques, plusieurs honorables députés ont dit qu'il y a encore en chômage bon nombre d'ouvriers spécialisés et de jeunes gens qui ont appris un métier dans nos écoles techniques. Je suis sûr que tous les honorables députés reçoivent presque chaque jour des lettres de gens qui désirent trouver un emploi. Si nous avons de la main-d'œuvre et des matériaux inutilisés, si nous avons des ressources inexploitées, pourquoi n'en tirons-nous pas profit, supposé que le mal ne tient pas au régime monétaire? Pourquoi ne pas affecter notre main-d'œuvre inactive à la mise en valeur de nos ressources inexploitées? Si nos usines fonctionnent à plein rendement, pourquoi ne pas faire travailler nos hommes à agrandir nos usines et à augmenter notre outillage? Et si un jour ou l'autre nous manquons d'ouvriers, spécialisés ou non, au Canada, pourquoi n'irions-nous pas chercher des chômeurs aux Etats-Unis? Il y a bien des chômeurs chez nos voisins, comme il y en a encore beaucoup partout au Canada. Ce qui nous manque par dessus tout, c'est un régime monétaire efficace. Tous les jours, les honorables députés prient le Gouvernement d'accorder à nos soldats le passage gratuit pour leur permission de Noël. Pourquoi le Gouvernement s'y refuse-t-il? Est-ce parce que nos chemins de fer n'y suffiraient pas? Est-ce à cause du manque de locomotives ou de matériel roulant? Nous savons tous que tel n'est pas le cas. Les trains parcourent le pays d'un océan à l'autre, à moitié vides. S'il n'y a pas assez de wagons, que n'en fabrique-t-on? C'est purement et simplement une question monétaire. C'est encore une question monétaire, et non un obstacle matériel, qui empêche d'assurer le transport gratuit à nos soldats pour leur permission de Noël. Il est honteux de traiter ainsi des jeunes gens qui vont sacrifier leur vie pour la patrie. Question d'argent!

Passons en revue les questions soulevées en cette enceinte, et commençons par l'entreposage du grain. Tous conviendront sans peine que c'est là une simple question d'argent. Si nous manquons d'entrepôts, est-ce parce que le bois, le ciment et la main-d'œuvre nous manquent? Les ressources matérielles ne font pas défaut. Pourquoi tant de chômeurs, tant de ressources inutilisées, tant de bois trop mûr? Le problème que constitue la manutention du blé est d'ordre exclusivement pécuniaire.

Il en est de même des nombreuses difficultés agricoles que nous avons étudiées ici. Nos amis conservateurs ne cessent de déplorer le fait que les fruits et légumes d'outre-frontière viennent concurrencer ceux que produise leur province. Là encore, n'est-ce pas un problème financier? Des centaines de mille Canadiens aimeraient à introduire dans leur régime alimentaire plus de légumes, de fruits, de poisson et de volaille. Nous ne cessons d'annoncer ces produits à son de trompe. Par sa publicité, le gouvernement pousse les gens à manger plus de pommes, plus de homard et plus de poisson. Le peuple n'a pas besoin que le Gouvernement règlemente son alimentation. Ce qui lui manque, c'est l'argent pour se procurer ces denrées. Si le Gouvernement avait un régime financier de nature à soutenir la demande de ses produits, toute réclame intense deviendrait superflue. Ce n'est qu'une perte de temps, d'énergie et de matériaux.

Le problème des Provinces maritimes se résume à une question pécuniaire. Les habitants de nos provinces intérieures aimeraient à se procurer les produits de la pêche. S'ils n'en consomment pas, ce n'est pas qu'ils dédaignent le poisson et qu'ils n'en ont jamais mangé; c'est que leur puissance d'achat est insuffisante.

Les gens des Prairies voudraient manger des fruits de la Colombie-Britannique et les habitants de cette province ont besoin des céréales des Prairies. Pourquoi ne pas simplement procéder à un échange? Il ne saurait s'agir de désavantages physiques puisque les convois des chemins de fer, souvent à vide, traversent tous les jours ces provinces. Comme il n'y a pas de limitations physiques, le problème se résout donc à une question d'ordre financier.

Examinons la question des allocations aux veuves et aux personnes à la charge des anciens combattants. Pourquoi tout ce monde ne jouirait-il pas de la sécurité économique? Sont-ce les douceurs de la vie et les ressources matérielles qui nous manquent pour en faire bénéficier ces gens? Personne ne le soutiendra

Je le répète, le problème de l'assistance aux incapables se réduit à une question d'argent. Il en va de même pour les pensions de vieillesse. Nous disposons sûrement d'assez de nourriture, de vêtements et de matériaux pour subvenir à l'entretien et au logement de nos vieillards. Nous possédons les ressources suffisantes; nous avons tout ce qu'il faut pour adoucir et réjouir leurs derniers jours. Tout se réduit à une question de finances mal administrées.

Arrêtons-nous à considérer l'état de santé de la population. L'un des meilleurs apports du Canada à l'effort de guerre impérial réside dans l'amélioration de la santé physique et morale de son peuple. On ne s'en occupe pas. Serait-ce parce que nous ne disposons pas de toutes les facilités d'ordre médical? Non, la cause est ailleurs. Un grand nombre de médecins n'ont pas de clientèle; nous possédons

les hôpitaux nécessaires et les services de tous genres propres à améliorer la santé de nos gens; nous avons en quantité les aliments requis pour la formation de corps robustes. Le problème de la santé du peuple canadien se réduit à une question monétaire.

Je pourrais passer en revue tous les problèmes qu'ont abordés les députés de la Chambre; ils se résument en dernière analyse à une question de finances. Je soutiens que le problème financier n'est pas difficile à résoudre. Si notre régime financier dépendait de la frappe et de la circulation de l'or comme moyen d'échange, il serait peut-être physiquement impossible d'en arriver à une solution. Nous n'aurions pas suffisamment d'or. Mais notre régime monétaire actuel est la simplicité même. Tout se réduit à une comptabilité élémentaire. Notre monnaie consiste, dans une proportion de 95 p. 100, en gouttes d'encre sur des feuillets de papier, la chose du monde la plus facile à se procurer. Voilà le régime monétaire le plus aisément applicable, le moins difficile à diriger et le plus parfait qu'ait pu inventer le cerveau de l'homme. Sa mise en œuvre ne coûte à peu près rien. C'est de la comptabilité élémentaire. Les banques du pays n'ont pas besoin d'édifier de luxueux palais. Le montant de matériaux requis pour appliquer la politique monétaire du pays s'élève à un chiffre ridicule. Si le régime financier comporte en son essence si peu de difficultés, comment se fait-il que nos problèmes financiers soient si ardus à résoudre? Les maux de notre régime financier ne lui sont pas intrinsèques, mais proviennent de son application et de la fin qu'on lui assigne. Bien qu'on n'ai pu inventer de régime plus parfait, il n'en reste pas moins vrai qu'on l'administre et qu'on le dirige de la façon la plus mauvaise qui soit. Notre Canada, avec ses immenses ressources et son infime population nous rend, si nous considérons nos richesses physiques, millionnaires, et pourtant nous avons été près de faire faillite, financièrement seulement, à cause de la mauvaise gestion de notre régime monétaire.

A partir de ses débuts, le régime monétaire de notre pays et de toutes les démocraties n'a pas fonctionné comme il aurait dû. Un régime financier, à mon sens, vise à refléter le désir et la capacité d'un peuple à produire et consommer. Si tel n'est pas son but, il ne remplit pas sa fonction. Tant qu'il y a des ressources matérielles et de la main-d'œuvre inexploitées, le régime financier ne saurait donner une idée exacte de notre capacité de production. Tant qu'il y a d'une part une abondance—possible, sinon réelle—de denrées et de services et, de l'autre, la pauvreté et la misère, le régime financier ne peut être un indice de notre puissance de consommation et des désirs du peuple à cet égard. Et tant qu'il existe des ressources physiques dont on n'a pas tiré parti,—peu importe leur nom—le régime financier ne fonctionne pas normalement.

[M. Kuhl.]

Or, pourquoi ne fonctionne-t-il pas normalement? J'estime que le droit de créer et de mettre en circulation chaque dollar et chaque cent est une prérogative de la couronne. Il appartient à l'Etat d'émettre la monnaie; c'est l'un des droits les plus sacrés de la couronne. Cependant, il y a dans cette Chambre et à l'extérieur des gens qui considèrent, non seulement comme peu désirable, mais comme dangereuse l'émission de la monnaie par l'Etat, alors qu'au contraire, seul l'Etat a le droit de créer et de mettre en circulation la monnaie nationale.

Abraham Lincoln a prononcé au sujet de l'émission de la monnaie et des prérogatives de la couronne, des paroles dignes d'un grand homme d'Etat:

> La loi crée la monnaie et le droit de l'émettre doit toujours ressortir exclusivement au gouvernement de la nation. Pour répondre aux besoins de la nation, on peut émettre le numéraire et le crédit en instituant à cette fin une banque d'Etat. Le gouvernement doit créer, émettre et lancer en circulation de la monnaie et du crédit suivant les dépenses envisagées par l'Etat et le pouvoir d'achat des consommateurs. Le privilège de créer et d'émettre de la monnaie n'est pas seulement une prérogative suprême du gouvernement; il constitue la meilleure occasion de créer qui s'offre à lui.

Quelqu'un oserait-il prétendre le contraire? Et cependant, il y a ici des hommes, y compris le ministre des Finances (M. Ilsley), qui, s'ils ne l'affirment pas catégoriquement, donnent du moins à entendre que l'émission de monnaie par l'Etat est une pratique, non seulement dépourvue de sagesse, mais dangereuse. J'estime qu'il est absolument renversant, en pays démocratique, de voir certaines personnes envisager ainsi les choses. Il incombe à l'Etat de créer et d'émettre absolument toute notre monnaie et, cependant, on nous dit qu'une telle méthode serait dangereuse et dépourvue de sagesse. Cette prérogative de la couronne, la plus sacrée qu'il lui soit donné d'exercer, a été cédée petit à petit, depuis un certain temps, à des institutions monopolisatrices, à un tel point, que le Parlement n'est plus, vis-à-vis de ces institutions privées qu'un simple prêteur à gages. Telle est notre situation à l'heure actuelle.

J'estime que toute personne—peu importe le rang qu'elle occupe ou la position qu'elle détient—qui a contribué à créer un tel état de choses et qui persiste à ne pas vouloir y remédier est coupable de haute trahison, et je suis sérieux. Je suis d'avis que la cession à une institution monopolisatrice du droit le plus sacré dont jouisse la couronne constitue

le crime le plus vil que puisse commettre un individu ou un groupe d'individus. Les personnes qui s'en rendent coupables doivent être considérées comme des traîtres au même degré que n'importe quel membre de la cinquième colonne.

J'aimerais citer à l'appui de mon assertion, un passage tiré d'un ouvrage de C. Barclay-Smith intitulé *Victory Without Debt*. L'auteur est australien, et je recommande la lecture de cet ouvrage à tous les honorables députés. Nous devrions tous le lire, non pas une fois mais cent fois. Nous ne nous en trouverions que mieux. A la page 34, l'auteur déclare:

> Lorsque les mandataires de la nation, c'est-à-dire le Parlement, afin d'assurer les fonds requis par l'Etat, donnent en gage au monopole du crédit privé les avoirs et la sécurité future de la population, abaissant par le fait même le niveau de vie de chaque citoyen, loin d'appeler ce genre d'opération de la saine finance, je préfère lui donner son vrai nom: haute trahison.

Ainsi que je l'ai déjà mentionné, la première raison pour laquelle notre régime financier, notre politique financière actuelle, n'atteint pas le but désiré, c'est que la prérogative de la couronne a passé aux mains d'un monopole privé. Et le premier remède qui s'impose, c'est de redonner au Parlement et au peuple canadien cette prérogative sacrée. On a fait croire à notre population que le parti libéral n'y manquerait pas s'il était élu en 1935 et je suis convaincu que c'est ce qui lui a valu sa belle victoire de cette année-là. Le public croyait que les libéraux redonneraient au Parlement la prérogative sacrée de créer et d'émettre du numéraire. Il n'en a rien été. Pourquoi? Les banquiers de la rue Saint-Jacques ont probablement protesté et le parti libéral n'a pas insisté. La deuxième raison, à mon sens, est que le régime monétaire du pays ne permet pas de rendre possible financièrement ce qui l'est physiquement, puisque toute monnaie émise aujourd'hui est à sa naissance une dette envers nos institutions bancaires, ce qui a pour effet de tenir perpétuellement en dette envers nos institutions bancaires quiconque se sert de l'argent créé par les banques, et c'est tout le monde et toutes les institutions. L'obligation ainsi encourue ne peut jamais être acquittée. Certains particuliers peuvent se libérer, mais le pays dans l'ensemble ne peut jamais se libérer de sa dette aux institutions bancaires, parce que la collectivité tout entière ne pourrait l'acquitter et c'est ce qui explique pourquoi il ne sera jamais possible d'acquitter les dettes publiques, les dettes nationales.

M. JOHNSTON (Bow-River): Les banques failliraient si les dettes étaient remboursées.

M. KUHL: La méthode employée pour créer et émettre la monnaie devrait rendre mathématiquement possible le remboursement d'une dette. Il n'en est pas ainsi sous le régime et la politique actuels. La chose est manifeste devant l'accroissement constant des dettes.

La politique actuelle a pour autre effet pernicieux de forcer les gens à payer les articles deux, trois fois, ou davantage. Prenons un ouvrage public, un pont par exemple. La collectivité solde la note de tout ce qui est physiquement nécessaire à l'ouvrage, elle fournit tous les matériaux et la main d'œuvre, et le pont une fois achevé est donc réellement payé. Mais sous le régime actuel il ne sera payé que dans cent ans, peut-être. Au point de vue financier, il est payé plusieurs fois. Au point de vue physique, on l'avait payé au moment de son achèvement.

Le même principe est d'application en ce qui concerne la guerre. Pourquoi faut-il que nous soyons encore aujourd'hui à solder la note de la guerre de 1914-1918, si la guerre ne doit coûter que du sang, des sueurs et des larmes? Tous les éléments physiques essentiels à la guerre de 1914-1918 furent contribués à l'époque et elle était payée lorsqu'elle s'acheva. Il en est de même pour la guerre actuelle. Le ministre des Finances nous a déclaré que nous soldions les frais de la guerre au fur et à mesure. Et c'est la vérité. De jour en jour, les frais de la guerre s'acquittent par le sang, les sueurs et les larmes. Si cela est vrai, qu'on me dise pourquoi il faut qu'il reste une dette lorsque la guerre est terminée. Pourquoi nous déclare-t-on à la fin de la guerre qu'il nous reste encore à en solder la note, si on en défraie le coût au jour le jour? J'aimerais entendre discuter ce point-là.

Le ministre soutient que le Gouvernement s'efforce d'acquitter le coût de la guerre au jour le jour. Je dirais que sa politique fait payer maintenant, puis après les hostilités et jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de vos enfants, de vos petits-enfants et de leurs enfants. Voilà la politique que le Gouvernement applique; ce n'est pas une politique de règlement au jour le jour, mais d'un règlement centuplé pour toujours.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône a déclaré que les Canadiens seraient appelés à se priver au point d'en souffrir. Pour notre part, dans ce coin-ci de la Chambre, nous en sommes: si des sacrifices s'imposent, faisons-les. Mais le caractère pernicieux de la politique financière de l'heure nous impose des sacrifices inutiles et les sacrifices inutiles ont un caractère d'iniquité. Nous soutenons que le pays et

l'Empire peuvent remporter la victoire sans s'endetter. Si nous acquittons au fur et à mesure les dépenses de la guerre, la chose est possible et dans le domaine des finances et dans celui des faits. Le financement d'une guerre n'entraîne pas d'autres frais que l'établissement de la comptabilité d'une méthode approprié et maintenue pendant toute la durée de la guerre. Il n'y faut que l'embauchage de commis et la consommation d'encre et de papier. S'il est possible d'acquitter les frais bancaires et les frais réels durant la guerre, qu'on nous dise donc pourquoi la guerre nous laisserait des dettes.

Je voulais m'étendre davantage sur le sujet, mais le temps fuit rapidement. J'aborde une autre question qui se rattache à la première: la suite à donner aux conclusions de la commission Sirois. Les honorables députés savent pour la plupart que je m'intéresse tout particulièrement aux problèmes que pose le droit constitutionnel au Canada; à plusieurs reprises, j'ai parlé sur le sujet dans cette enceinte...

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Je dois avertir l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole et qu'il ne peut poursuivre sans le consentement unanime de la Chambre.

M. KUHL: Il me suffirait de deux minutes pour exprimer ma pensée.

Des VOIX: Poursuivez.

M. KUHL: Au sujet de la suite à donner aux conclusions du rapport Sirois, je conviens parfaitement que des modifications s'imposent à la constitution du Canada. Je l'ai dit déjà plusieurs fois. On a déjà beaucoup trop tardé. Je confesse toutefois que je diffère d'opinion sur la méthode employée pour régler un problème de cette envergure: une conférence entre le Dominion et les provinces. Maintes fois le premier ministre s'est fait dans cette Chambre le champion de la démocratie, mais l'initiative qu'il prend pour résoudre un problème d'ordre constitutionnel me paraît la négation et la répudiation de tout ce qu'il a dit de la démocratie. Le meilleur avis qui ait été donné, me semble-t-il, sur la façon la plus démocratique de résoudre cette question est celui du greffier de la Chambre, M. Beauchesne. Je le signale à chaque honorable membre de la Chambre et à chacune des provinces canadiennes. Je relève plus de sens démocratique dans une seule page du témoignage de M. Beauchesne que dans toutes les conclusions de la commission Sirois. A mon avis, la façon dont le premier ministre cherche à résoudre le problème d'ordre constitutionnel me paraît subreptice; la convocation des premiers ministres des provinces ou d'un ou deux représentants de chaque province à des conversations avec le cabinet fédéral ne me paraît guère la bonne façon de régler une question de pareille importance. Le problème intéresse toute notre population qu'il conviendrait de consulter. Le premier ministre ou les représentants d'un gouvernement provincial ne pourraient, semble-t-il, sans en avoir reçu au préalable le mandat de leurs commettants par voie de plébiscite, s'arroger le droit, moral ou légal, de conclure quelque entente que ce soit au sujet des modifications à apporter à la constitution canadienne. Aucun gouvernement provincial, quelle que soit la majorité qui l'ait porté au pouvoir, ne me paraît posséder le mandat populaire requis en l'occurrence. Pour se conformer aux principes démocratiques il conviendrait, avant de prendre des décisions, de consulter la population de chacune des provinces. Je ne citerai que deux passages de M. Beauchesne. J'abonde dans ses idées. M. Beauchesne a exprimé l'avis que cette question de première importance devrait relever, non pas de quelques personnes, mais d'une assemblée constituante. A la page 133 du rapport du comité spécial d'enquête sur l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, je relève les remarques suivantes qu'il a faites:

> Je me permets donc de conseiller la création d'une imposante Assemblée constituante formée d'hommes éminents de toutes les parties du Canada. Les conférences provinciales, auxquelles assisteraient quelques ministres siégeant à huis clos, ne sauraient satisfaire l'opinion publique. La discussion doit se faire au grand jour.

Il devrait en être ainsi pour l'étude de cette question. Il continue:

> A mon sens, l'Assemblée constituante, dont les membres seraient désignés par les assemblées provinciales et par la Chambre des Communes, où seraient représentés les deux principaux partis ou groupes politiques proportionnellement au nombre des voix recueillies aux dernières élections générales, devrait se réunir à Winnipeg pour examiner la question constitutionnelle dans tous ses aspects.

Puis à la page 134, se trouve la proposition suivante:

> L'Assemblée serait convoquée par voie de proclamations provinciales, soit une par province, et d'une proclamation du Dominion dans laquelle il serait indiqué expressément que les constituants n'aborderaient même pas la question des droits assurés maintenant à la minorité par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.
>
> Dans le choix des délégués à cette Constituante, il faudrait songer à y représenter toutes les classes de la population, c'est-à-dire qu'il y faudrait des représentants des hommes d'affaires, des cultivateurs, des professions libérales, des universitaires et des ouvriers. Le Dominion y enverrait une représentation considérable, mais ce ne serait pas une assemblée fédérale; ce serait plutôt une conférence des délégués des provinces avec le Dominion.
>
> Un tel organisme ne devrait pas se diviser en droite et en gauche, mais plutôt agir en qualité

de coalition. Un comité, composé des premiers ministres et des chefs de l'opposition de la Chambre des communes et des Assemblées législatives, préparerait le programme des délibérations. Les secrétaires parlementaires d'expérience pourraient arrêter l'ordre du jour de chaque séance, en conformité des règles ordinaires. Les discours seraient consignés dans les Débats parlementaires.

Puis voici ce dernier alinéa:

A mon sens, l'Assemblée ne devrait pas siéger à Ottawa, pour que l'autorité fédérale ne paraisse pas la dominer ni même l'influencer. Comme les provinces de l'Ouest ont une importance primordiale dans le pays, je suis d'avis que le meilleur endroit pour cette réunion serait la ville de Winnipeg.

J'approuve entièrement ces propositions. J'aimerais à les commenter bien davantage, mais j'ai épuisé mon temps de parole. Je recommande l'étude de ces propositions à tous les honorables députés de la Chambre et des législatures provinciales. A mon sens, c'est l'unique manière de régler cette question de première importance, dans l'intérêt bien compris du peuple canadien.

(Texte)

M. HECTOR AUTHIER (Chapleau): Monsieur l'Orateur, au cours du débat qui s'achève, il s'est dit beaucoup de choses très intéressantes. Le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé, le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton) et le député de Provencher (M. Jutras), ont donné l'exemple dès le premier jour, avec une éloquence remarquable.

Le Gouvernement nous demande de lui voter confiance, à raison de sa politique de guerre. L'honorable chef de l'opposition (M. Hanson) répond que cette politique n'est qu'un leurre, que l'effort de guerre est mal dirigé et insuffisant, et il nous propose de censurer le Gouvernement pour cette insuffisance. Il ajoute que le Gouvernement doit aussi être blâmé de ne pas avoir aidé davantage les cultivateurs canadiens.

Le chef du parti de la Nouvelle Démocratie a trouvé un autre motif de blâme: il voudrait que le Canada paie ses frais de guerre en monnaie du crédit social. Arrêtons-nous d'abord à son sous-amendement, qui fera l'objet de notre premier vote. Nous venons d'entendre un discours dans lequel on a fait valoir cette théorie. Cette monnaie sans cesse recommandée par l'extrême gauche serait tout simplement des billets du Canada ne portant pas intérêt, imprimés et mis en circulation en quantité pratiquement illimitée. Si l'on pouvait se servir de ce truc,—qu'on me pardonne l'expression,—la tâche du ministre des Finances (M. Ilsley) serait merveilleusement simplifiée. Il n'aurait plus besoin de trouver des prêteurs ni de prélever des revenus pour payer l'intérêt qui s'élèvera à trente ou à quarante millions par année sur chaque milliard dépensé pour la guerre. Voilà certes un montant appréciable, une charge très lourde à enlever des épaules du contribuable. Hélas! les systèmes trop simples ne sont pas toujours les meilleurs, précisément parce qu'ils omettent trop de facteurs essentiels. L'économie canadienne est nécessairement conditionnée par nos relations commerciales avec l'étranger, et notre pays doit protéger la valeur de sa monnaie à l'extérieur comme à l'intérieur. Jamais nos exportations et nos importations n'ont atteint un chiffre aussi élevé qu'aujourd'hui. Comment pourrions-nous en ce moment commettre l'imprudence de nous éloigner de la doctrine reconnue dans le monde britannique et aux Etats-Unis touchant l'émission de la monnaie? S'il y a un moment de notre vie nationale où nous n'avons pas le droit de faire d'expérience hasardeuse en matière de monnaie, c'est bien le moment présent. Gagnons d'abord la guerre et, ensuite, nous discuterons des expériences qu'il y aura lieu de tenter, si nous ne sommes pas satisfaits du régime monétaire qui prévaudra alors.

Gagner la guerre doit être notre principale préoccupation, car n'oublions pas un seul instant que la défaite aurait des conséquences formidables pour le Canada, comme pour l'univers entier. Mais, Dieu merci, la Grande-Bretagne et ses nations sœurs et alliées ne seront pas vaincues.

Le chef de l'opposition a absolument tort de prétendre que le gouvernement du Canada n'a pas fait son devoir, tout son devoir, et qu'il ne fait que leurrer le peuple canadien. A tour de rôle, les ministres qui dirigent la Défense nationale ont exposé à cette Chambre les activités de leurs divers départements. Qu'ont trouvé à redire les membres de l'opposition? Rien qui vaille. Nous avons entendu le ministre des Finances annoncer que nous dépensons trois millions par jour pour notre effort de guerre, c'est-à-dire tout ce que nous pouvons. Personne n'a démontré que cet argent n'est pas bien employé dans l'ensemble, ni qu'il est malhonnêtement dépensé. Il y a bien eu, évidemment, des critiques de détail qui peuvent être fondées, mais, dans l'ensemble, les dépenses nécessitées par la guerre se sont faites de la façon la plus régulière. Oh! je sais que des voix exaltées se sont fait entendre pour reprocher au ministère de ne pas avoir envoyé plus de soldats en Europe. Les gens qui ont si manifestement fait fausse route lors de la dernière guerre voudraient bien aujourd'hui—pour remonter la cote de leur parti—que le gouvernement actuel

suive leurs traces et s'engage dans la voie qui mène à la conscription. Nous avons entendu ce soir un discours consacré en partie à l'exposé de ces idées. Eh bien! non, nous ne commettrons pas cette erreur cette fois-ci. Le Canada n'enverra pas au delà des mers plus de soldats qu'il ne faut. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, lord Lothian, vient de déclarer publiquement que son pays n'a pas besoin de troupes de renfort. "England definitely does not need men", a-t-il dit en arrivant de Londres à New-York. J'ai lu cette déclaration dans le *New York Times* de dimanche dernier. Après une telle déclaration, qu'avons-nous besoin d'autre réfutation de la thèse conservatrice à ce sujet?

Le chef de l'opposition a été plus heureux dans le choix de son deuxième point: le malaise agricole est réel dans notre pays. Il a tort cependant de prétendre que le Gouvernement n'a rien fait pour l'atténuer. Aux députés de l'Ouest qui réclament sans cesse plus de secours pour leurs agriculteurs, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a eu aucune difficulté à démontrer dans son discours que jamais aucun gouvernement n'a fait autant pour les cultivateurs des Prairies. Je ne l'en blâme pas. D'ailleurs, il a fait du bon travail pour les producteurs de tout le pays lors de son récent voyage en Grande-Bretagne. Mais je lui demanderai de faire encore davantage pour les cultivateurs de l'Est. Nous avons dans la province de Québec, je dois l'avouer, un grand nombre d'habitants dont le sort est pitoyable. Il y aurait sans doute certains moyens à mettre en œuvre pour tâcher de les aider. Je me joins à ceux qui ont demandé qu'on leur procure à bon marché des grains et des produits des grains de l'Ouest pour leur permettre l'engraissement du bétail, la production de la viande, à meilleur compte. Les tarifs de transport du blé et des grains pour consommation dans l'Est du pays ne devraient pas être plus élevés que pour l'exportation. Voilà une politique qui favoriserait également l'Ouest et l'Est canadiens. Pourquoi ne pas se servir du chemin de fer Transcontinental de Winnipeg à Québec, à Montréal et à Moncton, pour les fins pour lesquelles il a été conçu et construit?

Je le répète: le sort d'un grand nombre de cultivateurs du Québec est assez pitoyable. Il y a, je crois, 50,000 à 60,000 colons et cultivateurs de ma province qui ne trouvent pas sur leurs fermes assez de revenus pour nourrir, vêtir et instruire convenablement leurs familles. Ils sont obligés de chercher ailleurs des sources de gain supplémentaire, dans les forêts, les mines, la pêche et combien d'autres métiers. Les jeunes gens quittent la terre de bonne heure pour aller chercher du travail dans les villes, où ils deviennent des déracinés, quand ils ne deviennent pas des chômeurs.

Quels remèdes pouvons-nous apporter? Il serait trop long d'étudier ici la question en détail. Je me bornerai à des généralités. Il faut répandre davantage, imposer, pour ainsi dire, une éducation agricole plus pratique et mettre plus d'argent, plus de capital, au service des cultivateurs qui savent l'employer profitablement. Le crédit agricole fédéral n'a pas donné les fruits qu'il aurait dû donner. Il pourrait être plus libéral et plus efficace. Le relèvement de l'agriculture dans la province de Québec est à la fois une question d'éducation et une question financière. Le progrès sera lent, je le sais; mais c'est une raison de plus pour accélérer l'action remédiatrice. En attendant les résultats d'une politique générale, on peut recourir à des palliatifs, comme on le fait dans l'Ouest. Pourquoi n'y aurait-il pas un prix minimum du beurre et du fromage, comme il y a un prix minimum du blé? Les cultivateurs qui ont vendu leur beurre 22 c. la livre tout l'été le voient généralement monter de 25 et quelquefois de 35 p. 100, comme cet automne, à la fin de la saison de production.

Je suggère simplement que le Gouvernement décrète un prix minimum pour le beurre, comme il le fait pour le blé, et qu'il en assure la distribution dans le pays sans permettre de bénéfices excessifs à des intermédiaires. Il faudrait aussi étudier la question d'assurer un prix raisonnable pour le bois à papier coupé par les cultivateurs sur leurs terres. Un grand nombre de nos colons, de nos cultivateurs en herbe, n'ont guère d'autre ressource pour gagner leur vie que la vente de leur bois à papier. Le gouvernement fédéral pourrait sans doute faire sa part pour leur venir en aide en intervenant auprès des chemins de fer du pays qui, dans bien des cas, ont des tarifs trop élevés pour le transport de ce produit. Si ces mesures exigent la collaboration des gouvernements provinciaux, qu'on ne se gêne pas de la demander. Le premier ministre de la province de Québec est non seulement un orateur très éloquent, il est aussi un cultivateur très intelligent, comme chacun le sait.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien!

M. AUTHIER: Il saura faire sa part pour ses habitants. Si le ministre de l'Agriculture voulait agréer mes suggestions, il pourrait ensuite non seulement répéter que jamais aucun gouvernement n'a fait davantage pour les cultivateurs de l'Ouest, mais aussi pour les cultivateurs de l'Est de notre pays. La classe agricole mérite cette aide et elle en a besoin. Encore une fois, je sais que son relèvement

prendra du temps et exigera beaucoup d'efforts et de patience. C'est, comme la colonisation, une entreprise apparemment décevante, à cause des difficultés incessantes qu'on y rencontre, et à cause des lenteurs qu'on doit y subir; mais c'est une tâche qu'il faut accomplir quand même, parce qu'elle est essentielle au maintien de l'équilibre entre les villes et les campagnes, essentielle aussi à la santé morale du peuple et à la grandeur future du pays.

Je ne voterai pas pour l'amendement du chef de l'opposition, parce que sa première proposition est évidemment mal fondée et parce qu'il n'a indiqué aucun remède au malaise agricole qu'il a signalé.

Je fais confiance aux hommes d'Etat qui dirigent actuellement les affaires du pays, et en particulier au très honorable premier ministre (M. Mackenzie King), qui a su montrer tout le long de sa carrière une intelligence profonde des réalités de la politique canadienne, qui s'est inspiré en toute circonstance d'un véritable patriotisme canadien et d'un grand sentiment de justice sociale. Sous sa haute direction, le Gouvernement saura, je l'espère, prendre les moyens nécessaires pour améliorer le sort du peuple du Canada, le sort des bons et des humbles, dont parlait le premier ministre en terminant son premier discours de cette session. Il saura remplir cette tâche tout en fournissant à la Grande-Bretagne la pleine mesure d'aide que nous lui avons promise dans la guerre où elle combat avec tant de vaillance et où elle triomphera certainement et glorieusement.

(Traduction)

M. A. H. BENCE (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour la première fois en cette enceinte, je profite de l'occasion pour rendre hommage à mon prédécesseur immédiat, l'ancien député de Saskatoon. Le feu révérend W. G. Brown était un homme d'une grande noblesse de caractère et d'une haute compétence. C'était un homme qu'aimaient tous ceux qui venaient en contact avec lui, quelle que soit leur allégeance politique. Il était venu à la Chambre non pas poussé par quelque motif égoïste, ni par ambition personnelle, mais uniquement en vue de se faire le porte-parole de gens pour qui il avait peiné toute sa vie, d'hommes et de femmes vivant dans la misère. Sa disparition fut une grande perte pour la ville d'où je viens et pour le pays qu'il aimait tant.

Je désire discuter ce soir deux questions relatives à l'économie de l'Ouest. Je ne suis pas cultivateur, et je n'ai pas de l'agriculture la connaissance approfondie qui reste l'apanage de ceux qui s'y consacrent, mais pendant ma jeunesse j'ai passé quelque temps sur une ferme. Je demeure à Saskatoon, centre de la plus grande zone de culture de blé dur au monde et je connais la suprême importance de la production et de l'écoulement de notre blé, non seulement pour les cultivateurs mais aussi pour ceux qui demeurent dans des villes comme celle que j'habite. Je sais jusqu'à quel point la situation présente préoccupe les gens de l'Ouest. Une faible partie de la population de ma ville s'adonne réellement à la culture, environ 1,500 sur une population de 43,000 âmes, mais tous mes commettants sont, directement ou indirectement intéressés à l'agriculture, surtout à la culture du blé et au prix auquel il se vend. Toute l'économie de ma circonscription et, certes, de ma province, est basée sur la production de blé et sur le prix qu'on en obtient. Il est déjà assez regrettable de devoir se contenter d'un prix de 70c. pour le blé n° 1 du nord livré à Fort-William, ce qui veut dire 52c. dans ma région. Ce prix ne suffit pas comme on l'admet généralement, à maintenir un cultivateur sur la terre comme bon producteur. J'ai été heureux, certes, et je suis sûr que plusieurs autres l'ont été comme moi, d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) faire l'autre jour l'aveu suivant:

> On admet généralement que l'avance de 70c. par boisseau à Fort-William, laissant un montant net de 50c. le boisseau au cultivateur, ne représente pas le prix total de revient et ne suffit pas, partant, à contenter le producteur.

J'aime ces derniers mots, parce que je suis persuadé qu'il ne peut y avoir de bon producteur s'il n'est au moins raisonnablement satisfait. Puis-je exprimer l'espoir que le ministre de l'Agriculture continuera de rappeler cette vérité à la Chambre et au cabinet dont il fait partie.

Je le répète, il est assez regrettable que nous devions nous contenter d'un tel prix pour le blé, mais la situation est assurément bien déplorable quand nous ne pouvons même pas obtenir ce prix. J'ai suivi bien attentivement les délibérations pour connaître les intentions du Gouvernement quant à une avance sur le blé entreposé à la ferme. Les deux ministres qui étaient surtout intéressés à cette question après l'ajournement de la Chambre en août dernier, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce (M. MacKinnon), se sont tous deux fait entendre en cette enceinte ces jours derniers. Le ministre de l'Agriculture n'avait rien à dire au sujet d'une avance sur le blé entreposé à la ferme et le ministre du Commerce avait bien peu à dire à cet égard. Si j'ai bonne mémoire, il se contenta de dire que le Gouvernement ne pouvait que laisser tomber l'affaire, les banques refusant de courir le risque.

En août et septembre derniers, on croyait généralement que la question du paiement par anticipation à verser pour le blé entreposé sur la ferme avait déjà été réglée. De fait, on blâmait un certain nombre d'entre nous, prétendant que nous persistions à réclamer l'examen de quelque chose qu'on avait déjà décidé de nous accorder. J'en citerai comme preuve un extrait d'un article publié le 31 août 1940 dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon:

> On a beaucoup parlé inutilement à propos de ce problème, on s'est grandement efforcé de s'en servir pour des fins politiques et l'on a réclamé beaucoup de choses qui étaient déjà assurées.
>
> Ainsi il est extrêmement important que des avances soient versées pour le blé laissé sur les fermes. Tous les intéressés le reconnaissent depuis longtemps. Point n'est besoin d'insister là-dessus. Dès juillet, Ottawa avait déjà décidé de faire de telles avances. Plusieurs ministres l'ont annoncé à la Chambre des communes et l'ont répété depuis. Des gens n'en ont pas moins persisté à réclamer bruyamment une chose que le Gouvernement avait déjà décidé d'accorder.

Ce sentiment n'existait pas seulement à Saskatoon et dans le reste de la Saskatchewan. On peut en voir la preuve dans le passage suivant d'un article du périodique *Canadian Finance* du 18 septembre 1940:

> Ottawa a toutefois formellement annoncé que des avances d'argent seront faites aux cultivateurs pour le grain entreposé sur les fermes; l'on croit généralement que ces avances seront versées par l'entremise de la Commission du blé.

En outre, le ministre du Commerce a laissé entendre plusieurs fois que des avances seraient faites et qu'il ne restait à régler que la méthode à employer. Par suite de ces déclarations et de l'impression ainsi créée, les marchands accordèrent du crédit dans un grand nombre de cas, mais plusieurs marchands de la Saskatchewan se trouvèrent dans l'impossibilité de le faire, les nombreuses années de sécheresse et d'avilissement des prix les empêchant de faire crédit comme ils l'auraient voulu.

Les marchands de combustible de la Saskatchewan m'ont écrit qu'un grand nombre de cultivateurs qui avaient besoin de charbon ne pourraient en acheter, tout l'argent qu'ils avaient reçu de la vente de leur contingent passant à payer des dépenses urgentes, et cela après le relèvement du contingent à son niveau actuel. Je cite un extrait de cette lettre du 27 septembre 1940:

> Dans le passé, le cultivateur avait coutume d'apporter un chargement de grain et de rapporter un chargement de charbon; il allait chercher son charbon au wagon, épargnant ainsi les frais de déchargement et obtenant peut-être du charbon de meilleure qualité; cette année, cependant, il est obligé de dépenser à mesure l'argent qu'il reçoit en échange du peu de grain qu'il peut vendre, et il ne lui reste que peu de chose ou rien du tout pour acheter le combustible dont il a besoin. Le froid va bientôt sévir et ces gens seront sans combustible; neuf cultivateurs sur dix auront épuisé leur contingent et ne pourront faire comme les années passées, c'est-à-dire vendre du blé pour acheter du charbon. Et nous pouvons dire que les marchands de charbon de l'Ouest canadien ne sont pas disposés à vendre du combustible au cultivateur sans argent, vu la pénible expérience qu'ils ont eue de ce côté les années passées.

Parce qu'on n'a pas fait ces avances, il est résulté de graves ennuis tant pour les cultivateurs que pour les marchands des villes ou de la campagne, ainsi qu'un ralentissement du commerce qu'on n'aurait jamais dû permettre. Ce qui s'est passé après l'ajournement de la Chambre en août dernier, c'est, paraît-il, que le ministre du Commerce est demeuré à Ottawa pendant plusieurs semaines après la date qu'il s'était fixée pour partir en vacances, afin d'accorder à cette question toute la considération qu'elle méritait. Il a reçu des plaintes de tous les coins de l'Ouest canadien,—des provinces des Prairies en tous cas. On a nommé la commission Bracken, due à l'initiative du premier ministre manitobain, M. John Bracken. Une conférence a eu lieu avec le Gouvernement et la commission du blé. Mais le résultat de ces représentations et de la conférence a été décourageant du point de vue des cultivateurs et des marchands de l'Ouest en général.

A mon sens, le ministre du Commerce devrait nous fournir un exposé plus détaillé que celui qu'il a fait l'autre jour à la Chambre, et nous dire exactement ce qui est arrivé à ce sujet. Les dépêches de la *Presse canadienne* et d'autres articles de journaux,—le ministre l'a en partie confirmé l'autre jour,—nous portent à croire qu'on a coupé court au projet des avances, l'une des principales raisons étant que les banques n'étaient pas disposées à y consentir sur la foi de la garantie que le Gouvernement offrait par l'intermédiaire de la commission du blé. D'après une dépêche de la *Presse canadienne* datée d'Edmonton le 16 septembre, le ministre du Commerce a dit que la commission du blé avait adopté un mode d'avances pour le blé entreposé sur les fermes, en vertu d'un projet semblable à celui de la réfection de maisons, mais que les banques n'acquiesçaient pas. Je voudrais savoir, comme beaucoup de gens sans doute, ce qui s'est passé exactement entre la commission du blé, le Gouvernement et les banques, ainsi que les raisons du refus des banques à collaborer. Il semble que le Gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la commission du blé, n'était prêt à accorder qu'une garantie limitée. Une dépêche de la *Presse canadienne*, datée d'Ed-

monton le 10 septembre 1940, cite le ministre du Commerce dans les termes suivants:

Résumant les efforts accomplis au cours des dix derniers jours dans des consultations avec les gouvernements des provinces des Prairies, avec les banques et d'autres institutions, en vue d'élaborer un projet satisfaisant, M. MacKinnon a dit:

"Les provinces ont tendance à rejeter tout le fardeau sur le Dominion. Les banques à charte du Canada et les exploitants d'élévateurs ont refusé d'approuver un projet de prêts gagés sur le grain entreposé aux fermes et comportant une garantie limitée de la part du gouvernement fédéral."

Je voudrais savoir, et la Chambre devrait apprendre, quel genre et quelle somme de garantie les banques désiraient, jusqu'à quel point le Gouvernement et la commission du blé consentaient à l'accorder. Jamais il n'a été question que le cultivateur ne toucherait pas éventuellement la somme qu'on lui destinait. On lui garantissait une avance de 70 c. Bien que le Gouvernement n'ait pas l'argent voulu en caisse pour le payer maintenant, rien ne l'empêche de garantir les avances des banques. Jamais on n'a émis l'idée que l'argent ne serait pas versé un jour. Je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement et la commission du blé n'étaient pas disposés à accorder une garantie plus élevée, c'est-à-dire semblable à celle que comportait le projet de réfection de maisons. Naturellement, plus la garantie est élevée, plus le taux d'intérêt est bas, et moins le profit des banques est élevé, car, somme toute, si la garantie n'est pas loin de 100 p. 100 tout risque disparaît et la banque n'aurait droit, dans ce cas, qu'à un faible intérêt.

On a invoqué une autre raison, en plus de dire que les banques ne voulaient pas faire leur part. Elle nous a été donnée à la fois par le ministre du Commerce (M. MacKinnon) et le ministre de l'Agriculture au moment où se poursuivaient les pourparlers en août et septembre derniers; ils ont dit que le blâme revenait, du moins en partie, aux gouvernements provinciaux qui manquaient à leur devoir. Il semble que le Dominion tenait à ce que les provinces se portent conjointement garantes de ces avances versées sur le blé, qu'elles partagent le risque avec le gouvernement central, mais que celles-ci firent entendre que la responsabilité incombait exclusivement au Dominion. Les journaux ont publié des articles disant que ce geste des gouvernements provinciaux équivalait pour ainsi dire à l'abandon de leur responsabilité en matière de propriété et de droits civils, et ces deux ministres ont remis aux journaux des communiqués disant que les provinces n'avaient pas rempli leur devoir.

Je voudrais savoir, et je crois que nous avons droit à ce renseignement, si le refus des gouvernements provinciaux de se porter conjointement garants a été une des principales raisons qui ont empêché les avances d'être accordées. Dans l'affirmative, le ministre pourrait nous expliquer pourquoi il croit que les provinces ont des responsabilités à cet égard et comment la Saskatchewan, qui doit déjà des millions au gouvernement central et dont la situation financière lui permet à peine d'honorer ses engagements, pourrait donner des garanties de nature à remédier tant soit peu à la situation.

On a alors fait grand état, et ceci s'applique surtout au ministre de l'Agriculture, de la responsabilité des provinces relativement au rajustement des dettes. Je crois, pour ma part, que le ministre a tout à fait mal interprété le cas.

Il me répugne de croire qu'il cherchait à détourner la discussion, mais la seule question en jeu consistait à savoir comment le cultivateur allait se procurer, au cours de l'hiver, l'argent nécessaire pour acheter les denrées essentielles à sa subsistance. Il ne s'agissait pas de règlement des dettes, car je puis vous dire que les législateurs de la Saskatchewan y ont amplement pourvu. Bien que désireux de leur venir en aide, les marchands ne pouvaient pas consentir de crédit aux cultivateurs. A cela se résume la question.

A l'entendre réclamer une plus grande protection pour les cultivateurs, il semble n'avoir pas compris la situation dans laquelle se trouvaient les créanciers. La majorité de ceux-ci se compose non pas de maisons importantes et de particuliers à l'aise, mais de petits commerçants, vendeurs de machines agricoles ou aurtes qui ont de la difficulté, depuis plusieurs années, à faire les fonds de leur entreprise. Il me semble que l'on a été trop porté, dans le passé, à les traiter défavorablement. On devrait sûrement venir en aide dans une certaine mesure à ceux qui sont assez généreux pour faire crédit aux cultivateurs, sachant qu'il faut à ceux-ci certaines marchandises pour se maintenir et ayant lieu de croire que les exploitants de fermes finiront par toucher une bonne partie de l'argent qui leur revient. De plus, le cultivateur est honnête et tient à acquitter ses dettes.

J'apprends que, bien qu'on ait relevé le niveau du contingentement, de façon générale, à huit boisseaux et à davantage dans certaines régions, le cultivateur ne peut en livrer autant, dans bien des cas, faute d'espace. Il doit apparaître nettement à tous et aux membres de la commission en particulier, que, peu importe le contingent, le cultivateur n'en bénéficiera aucunement s'il ne peut livrer son blé à l'entrepôt. La commission l'a elle-même reconnu lorsqu'elle a déclaré le 14 septembre 1940 que le contingentement serait

porté de cinq à huit boisseaux. Voici ce que disait alors la Presse canadienne au sujet de cette nouvelle:

On a souligné que la commission ne pouvait garantir l'entreposage immédiat de cette quantité additionnelle de blé; cependant, elle a promis de chercher à répartir aussi équitablement que possible l'espace disponible.

Le 7 novembre 1940, le *Western Producer* publiait ces lignes, qui montrent bien la situation:

Aucun espace pour le blé

Depuis quelques semaines plusieurs endroits de la Saskatchewan ont vu augmenter leur quotepart de livraisons. Quelques-uns peuvent maintenant livrer 10 boisseaux par acre emblavé, d'autres 12, et d'autres 15. Les rapports relatifs à ces contingents accrus font naître en Saskatchewan un optimisme qui n'est pas pleinement justifié. Quel que puisse être le contingent, il est impossible aux cultivateurs de livrer leur blé si les élévateurs n'ont pas l'espace voulu pour l'accepter. En fait, par suite du peu d'espace disponible dans les élévateurs, plusieurs cultivateurs se voient dans l'impossibilité de livrer leur contingent de huit boisseaux, ce qui leur permettrait au moins d'acquitter les frais de battage, les taxes municipales et autres dettes criardes, et de se procurer quelques articles nécessaires pour l'hiver.

Les rapports successifs montrent que dans certaines régions on attend encore les bienfaits qui devaient venir du contingentement.

En abordant la question, je me rends bien compte que d'aucuns diront: "Oui, un problème se pose; il reste encore une certaine quantité de blé sur les fermes et les cultivateurs aimeraient toucher leurs fonds. Mais la situation est meilleure, en somme, que nous la prévoyions, et nous n'interviendrons pas". Je ne veux pas me faire accuser de reprendre de vieilles rengaines, mais j'estime pour ma part, qu'il importe au premier chef de s'arranger pour consentir aux cultivateurs et marchands de l'Ouest canadien des avances sur le blé emmagasiné sur les fermes. Mais, fait plus important encore, d'après les chiffres fournis l'autre jour par le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce, il y a lieu de prévoir l'écoulement d'une quantité de blé assez considérable au cours des prochaines années, et la livraison de la majeure partie de la récolte de 1940 avec la fin de la campagne.

Ces deux ministres se montraient trop optimistes dans leurs statistiques, et je ne crois pas qu'ils aient pu apporter un seul fait à l'appui. Il m'a paru, à les entendre, qu'ils prenaient leurs désirs pour la réalité. J'espère que leur optimisme est fondé; mais même, si nous tenons ces chiffres pour exacts, nous devons admettre que toute la récolte de 1941 devra probablement rester sur les fermes l'hiver prochain et il faudra aider financièrement les cultivateurs. Avant d'aborder l'examen de la question en cette enceinte ou à l'extérieur, les honorables députés devraient apprendre à connaître les faits et se mettre en mesure de répondre aux questions que j'ai énoncées ce soir. S'ils ne peuvent se renseigner sur les dispositions où se trouvent les banques, le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, comment arriveront-ils à traiter la question en connaissance de cause et à formuler des propositions d'ordre pratique à la Chambre?

J'aborde maintenant la question de l'économie de l'Ouest. Il semble que l'on construit des usines de plus en plus nombreuses dans l'Ontario et le Québec pour la fabrication de matériel de guerre. Il semble que l'on établit des industries de plus en plus nombreuses en vue de la poursuite de notre effort de guerre. On dépense des centaines de millions dans ces deux provinces. Ainsi que l'indiquait cet après-midi le ministre du Travail, bien que la main-d'œuvre ne soit pas rare en général, il est probable qu'elle le deviendra bientôt. Les prévisions sont que nous manquerons de main-d'œuvre, et je crois savoir que déjà il y a une grande pénurie quant à certaines catégories d'ouvriers experts. On a dit en cette Chambre, et j'ai lu la même chose dans un journal, que les femmes seront probablement appelées à travailler dans les usines. Pendant ce temps-là, nous avons encore l'assistance-chômage dans l'Ouest.

Une VOIX: Dans l'Est aussi.

M. BENCE: Je comprends que ce problème existe aussi dans l'extrême Est, mais je suis à discuter la question au point de vue des provinces de l'Ouest. Il est vrai que le problème de l'assistance-chômage dans les provinces des Prairies n'a pas été aussi grave l'été dernier qu'il l'a été plusieurs années auparavant; il n'est pas aussi grave non plus cet automne, mais beaucoup de personnes reçoivent encore des secours à Saskatoon, et l'on prévoit que le nombre en sera considérablement augmenté dans les mois qui vont suivre, car les travaux qu'on était à y exécuter sont terminés ou presque. On y a construit des aéroports, des casernes et autres choses de ce genre, mais, une fois ces travaux terminés, ceux qui y auront travaillé n'auront plus rien à faire et ils devront se faire réinscrire sur les listes d'assistés. Ces travaux eux-mêmes ne fourniront de l'emploi qu'à l'armée et à la marine. A moins de voir à la construction d'usines ou de manufactures qui fourniront elles-mêmes du travail, l'assistance-chômage sera toujours un problème dans les provinces des Prairies.

Il n'y a pas que le problème de l'assistance-chômage. Nous avons une abondance énorme de main-d'œuvre sur les fermes. Une partie des produits agricoles va demeurer invendue faute d'acheteurs, et il faudra que le cultivateur soit assisté directement ou indirecte-

ment par l'Etat. On ne devrait pas tolérer, sans tenter quelques efforts pour y remédier, cette anomalie d'une grande pénurie de main-d'œuvre dans une partie du pays et, dans l'autre, d'un grand nombre d'ouvriers sans travail et assistés par l'Etat.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a expliqué l'autre jour que la raison de la concentration d'un si grand nombre d'industries de guerre dans l'Ontario et le Québec, c'est que la force hydro-électrique tend à abaisser les frais de production. Il n'a pas prétendu que la chose soit essentielle au bon rendement; il n'a pas prétendu qu'on ne puisse exécuter le travail avec autant de célérité et d'efficacité dans l'Ouest et en d'autres régions du pays que dans l'Ontario et le Québec. Le point sur lequel il a insisté, c'est que la production est moins coûteuse dans ces deux provinces. Dans un discours prononcé à la Chambre en mai dernier, il a dit:

Une seule chose m'intéresse à l'heure actuelle, et c'est d'obtenir le meilleur matériel dans le plus bref délai et au plus bas prix possibles.

Il a affirmé l'autre jour en cette enceinte qu'il tient à diriger son ministère comme un établissement de commerce. Ce sont des sentiments louables que, dans une large mesure, nous pouvons tous partager. Mais il semble avoir oublié une chose, c'est qu'il s'agit d'un effort du Canada entier, et que le pays entier veut participer à la fourniture du matériel de guerre essentiel. A mon sens, si nous pouvions élaborer quelque plan qui, tout en entraînant de plus grands déboursés de la part du ministère représenterait au bout du compte une économie pour l'ensemble du Canada, ce serait une bonne chose.

Il faut envisager la question à un point de vue plus large, et au risque d'avoir des frais un peu plus élevés, pourvu qu'il n'y ait pas de ralentissement du travail et que l'effort de guerre n'en souffre pas, nous devrions faire une vigoureuse tentative par l'intermédiaire de l'industrie de guerre pour détourner de son emploi actuel et la diriger vers les industries essentielles de guerre une partie de la main-d'œuvre de l'Ouest et d'autres régions en dehors de l'Ontario et du Québec. A l'heure actuelle, nous pouvons remplir dans la ville où j'habite de petites commandes de guerre, mais il se peut que cela ne soit pas à un prix pouvant soutenir la concurrence avec les prix faits par les établissements de l'Est canadien. L'Ouest demande à grands cris que l'on affecte la main-d'œuvre agricole à la production de guerre. Il est économiquement malsain de subventionner la non-production, l'oisiveté ou la surproduction inutilisée. Notre pays exige une économie diversifiée, non seulement pour le temps de guerre, mais pour l'après-guerre.

N'allons pas laisser passer l'occasion qui s'offre à nous. Si nous n'en profitons pas dès maintenant, elle ne se présentera probablement plus. L'économie en circuit fermé adoptée par les nations européennes après la première grande guerre, de même que la difficulté d'obtenir en temps de paix un prix rémunérateur pour le blé, devrait nous décider à saisir cette occasion aux cheveux. Si nous avons un programme sérieux visant à établir des industries dans d'autres parties du Canada—encore une fois, je ne me cantonne pas dans les provinces des Prairies—nous finirons par réaliser d'importantes économies et par établir la structure économique du Canada sur une base solide. Il est impérieux que nous aplanissions au plus tôt toutes les difficultés découlant de la plaie du régionalisme.

En terminant, je m'unis de tout cœur à ceux qui se sont constitués ici les défenseurs des soldats et qui ont réclamé pour eux le transport gratuit. Le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) nous a dit que les choses en resteraient là en ce qui concerne la permission de Noël. Je prie le Gouvernement de revenir sur sa décision. De toute façon, j'espère que l'on n'enverra pas outre-mer des soldats, des marins ou des aviateurs sans leur avoir permis de revoir leurs proches.

(Sur la motion de M. Gladstone, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure).

Sur la proposition de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 10 heures 45 du soir.

Vendredi 29 novembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR SPÉCIAL POUR DONNER LUNDI PRIORITÉ À DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS RELATIFS À L'EFFORT DE GUERRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lundi prochain le ministre des Finances (M. Ilsley) aimerait à présenter un ou deux projets de résolutions. Ils ont trait à l'effort de guerre et en conséquence je propose:

Que lundi prochain l'ordre du jour spécial relatif au débat sur l'Adresse à Son Excellence soit suspendu jusqu'à ce que la Chambre ait abordé et terminé l'étude de certains projets de résolutions que le ministre des Finances proposera.

L'adoption de cette résolution permettra au ministre de présenter lundi ses projets de ré-

solutions. Si la Chambre les accueille favorablement, nous pourrons en terminer l'étude, avant de reprendre le débat sur l'Adresse.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on ne saurait trouver à redire à la façon de procéder indiquée par le premier ministre, mais on ne nous a pas indiqué la nature de ces projets de résolution. Si nous devons interrompre l'examen de l'affaire à l'étude afin d'aborder et de terminer l'étude des questions auxquelles le très honorable député a fait allusion, avant de reprendre le débat sur l'Adresse, en toute justice pour les membres de la Chambre ne devrait-on pas leur dire de quoi il s'agit, d'une façon générale? Dans le cours ordinaire des choses l'étude des projets de résolutions est renvoyée au lendemain du dépôt. Le premier ministre ne le veut pas, je crois; il désire que l'on étudie lundi les projets de résolutions. Je suppose qu'ils ont une grande importance, car autrement le très honorable député n'interromprait pas le cours du présent débat. Nous voulons hâter l'adoption des mesures financières qui ont trait à l'effort de guerre du Gouvernement. La question financière est toujours importante, et si le ministre des Finances voulait nous donner une idée en ce moment de la nature de ces propositions il nous rendrait peut-être un grand service, à moi du moins.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis simplement dire dans le moment que les projets de résolutions auront trait à des questions concernant le commerce et les impôts. Je comptais que les honorables députés de la gauche et autres membres de la Chambre désireraient, après le dépôt des projets de résolutions, l'occasion de les examiner soigneusement avant d'en entreprendre l'étude. Je m'étais donc proposé de prier la Chambre de consentir, dans l'intervalle, à la continuation du débat sur l'Adresse.

L'hon. M. HANSON: Ce serait peut-être aussi satisfaisant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que ce serait aussi satisfaisant de cette façon. Sauf erreur, le ministre des Finances a l'intention de renvoyer les projets de résolutions au comité des voies et moyens. On le sait, cette commission parlementaire et celle des subsides n'ont pas encore été formées. L'article 57 du règlement indique que la première besogne de la Chambre, après l'adoption de l'Adresse, est de former deux comités pléniers, celui des subsides et celui des voies et moyens. L'article est ainsi conçu:

La Chambre forme le comité des subsides et le comité des voies et moyens au commencement de chaque session, dès l'adoption d'une adresse en réponse au discours de Son Excellence.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Si les projets de résolutions doivent être renvoyés au comité des voies et moyens avant la conclusion du débat sur l'Adresse, il faudra suspendre l'application de cet article.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT—COMITÉ DES SUBSIDES ET COMITÉ DES VOIES ET MOYENS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les honorables députés ont dû remarquer que j'ai fait inscrire hier aux *Procès Verbaux* un avis de motion tendant à suspendre l'article 57 du Règlement afin que la Chambre puisse se former en comité des subsides et en comité des voies et moyens. Du consentement de la Chambre, je propose donc:

Que, à la prochaine séance, la Chambre se forme en comité pour examiner les subsides qui doivent être accordés à Sa Majesté et que l'article 57 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Je présenterai une motion semblable touchant la formation de la Chambre en comité des voies et moyens, permettant ainsi d'instituer les deux comités.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, je demande à proposer une motion semblable de façon que la Chambre se forme en comité des voies et moyens:

Que la Chambre se forme, à la prochaine séance, en comité des voies et moyens, pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté et que l'article 57 du Règlement soit suspendu à cet effet.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT, CONCERNANT LA BANQUE DE LA PROVINCE D'ALBERTA

M. W. H. GOLDING (Huron-Perth): Du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que le premier rapport du comité permanent du Règlement, présenté hier, soit maintenant adopté.

(La motion est adoptée.)

MATÉRIEL DE GUERRE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): J'ai une question à poser au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe). Le *Leader Post* de Regina annonçait le 27 novembre que le Gouvernement projetait d'établir prochainement une importante in-

dustrie de guerre dans la Saskatchewan et laissait entendre que la chose était décidée. Le ministre est-il en mesure d'indiquer à la Chambre si la nouvelle est fondée? Le cas échéant, voudra-t-il nous dire où cet établissement s'élèvera et quand les travaux commenceront?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Je ne possède aucun renseignement au sujet de la question soulevée par l'honorable député. Je dois ajouter, tout de même, qu'il est tout à fait possible que nos fonctionnaires cherchent un emplacement dans cette province, bien que je n'en sache rien. Mais il est prématuré d'annoncer une décision quelconque à ce sujet; s'il y avait eu décision, j'en aurais sûrement entendu parler.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

FERMETURE DU BUREAU DE RECRUTEMENT DE FORT-WILLIAM—CHANGEMENT DE MÉTHODE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power). Voici un premier Fort-William du *Times-Journal* qui annonce la fermeture du bureau où se faisait le recrutement pour l'aviation à la tête des Lacs et l'envoi à Winnipeg du fonctionnaire en charge. Comme le bureau dessert deux grandes villes fort actives, plusieurs villages et une vaste région avoisinante, je désire savoir s'il serait possible de garder ce bureau. Je ne propose pas le transfert à la tête des Lacs des fonctionnaires en poste à Winnipeg, mais je désire savoir pourquoi le bureau de Fort-William a été fermé et comment le district sera dorénavant desservi.

L'hon. C. G. POWER (ministre de la Défense nationale pour l'air): L'honorable député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. Il s'agit tout simplement d'une modification apportée au mode de recrutement; au lieu d'inviter les futures recrues à se présenter aux bureaux, nous irons les chercher où elles sont.

L'hon. M. HANSON: C'est un changement.

L'hon. M. POWER: Dorénavant nos fonctionnaires parcoureront villes et villages de certaines zones avoisinant les anciens bureaux de recrutement, et iront voir les gens qui désirent s'enrôler dans le Corps d'aviation, au lieu d'attendre une demande de leur part. Les bureaux ont été fermés aux endroits suivants: Fort-William, Niagara-Falls et Kingston. Il se peut que d'autres soient fermés, à mesure que la nouvelle méthode prendra de l'ampleur.

M. McIVOR: Je vous remercie.

LE COMMANDANT CHARLES BEARD

QUESTION AU SUJET DE LA RETRAITE DE L'ANCIEN COMMANDANT DU "PRINCE ROBERT".

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald). Dans les journaux et ailleurs, on a fait grand état de la "mise à pied" du commandant Charles Beard, officier supérieur du *Prince Robert*, navire canadien qui a capturé un cargo allemand au large du Mexique. Si la décision est motivée et si quelque enquête a eu lieu, le ministre pourrait-il faire part à la Chambre et au pays des résultats de cette enquête?

L'hon. ANGUS L. MACDONALD (ministre de la Défense nationale pour le service naval): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir posé cette question; il m'en avait prévenu quelques instants seulement avant l'ouverture de la séance. Je crois savoir que les journaux du littoral du Pacifique et, plus récemment, ceux d'autres endroits au Canada, ont traité des causes qui ont motivé la retraite du commandant Beard mis en congé de maladie. Je tâcherai de transmettre à l'honorable député tous les renseignements sur le sujet que j'ai pu me procurer pendant les quelques minutes écoulées depuis qu'il m'a prévenu de sa question.

Je dirai d'abord que le commandant Beard a pris sa retraite de la Marine royale canadienne en avril 1939, soit quelques mois avant l'ouverture des hostilités. Il a été mis à la retraite parce qu'il tombait dans la catégorie "E" et l'examen médical a révélé alors que s'il jouissait, généralement parlant, d'une bonne santé, il souffrait d'une légère hypertrophie cardiaque, d'une haute tension artérielle, établie à 200-104, et de quelque rigidité de la colonne vertébrale, résultat, je crois, d'un accident arrivé au commandant Beard pendant qu'il servait dans la Méditerranée, en 1920. Alors qu'il avait la direction d'un groupe de baigneurs, il s'est blessé en plongeant du pont d'un navire et ne s'est jamais remis de cette blessure. En 1939, nous l'avons mis à sa retraite sur la foi du rapport d'un médecin qui l'avait alors classé dans la catégorie "E". En mai 1939, une commission réunie à Esquimalt s'est demandé si sa blessure pouvait être attribuée au service actif et après avoir pris connaissance du dossier médical se prononçait dans le sens de l'affir-

mative. Au cours du même mois on s'est demandé si le commandant Beard avait droit à la pension. Je voudrais maintenant citer le témoignage du capitaine Pace, du service de santé, sur l'état physique de Beard en mai 1939. Il a déclaré avoir constaté, en premier lieu, des changements hypertrophiques dans la colonne vertébrale, surtout dans la région cervicale des quatrième et cinquième vertèbres lombaires; et en second lieu, de l'artériosclérose.

On a ensuite discuté la question de savoir si les blessures étaient attribuables au service de guerre. La capitaine Pace a déclaré que les blessures constatées aux vertèbres lombaires auraient pu être causées par un plongeon; que l'artériosclérose était un changement trophique probablement attribuable à l'âge du sujet et que l'effort auquel l'astreindraient ses devoirs à titre d'officier de marine tendrait probablement à aggraver l'artériosclérose. Tel est le témoignage rendu par le capitaine Pace, du corps médical de l'armée royale canadienne en mai 1939.

En novembre 1939, après l'ouverture des hostilités, le commandant Beard fut réintégré dans le service naval et assigné à faire du service sur des navires convoyeurs qui allaient en Angleterre. Plus tard, on lui donna le commandement du *Prince Robert,* et il prit la mer à bord de ce navire dès que ce dernier eût été transformé en croiseur auxiliaire. Voici à peu près comment les choses se passèrent ensuite. Le médecin attaché au navire, après avoir observé le commandant, exprima l'opinion que l'artériosclérose s'était aggravée, que le changement était sérieux, et que le commandant souffrait légèrement d'hypertension. Il recommanda des mesures immédiates pour permettre au commandant Beard d'être en état de servir. Voilà donc l'opinion d'un autre officier médical.

Dans la suite, un autre médecin, le chirurgien-commandant Johnstone officier médical supérieur de marine sur le littoral du Pacifique, examina le cas. Il confirma l'opinion du médecin du bord et déclara que, selon lui, le commandant Beard, par suite de ces maladies, n'était pas apte au service naval. Cela se passait au début d'octobre, et plus tard, le 23 octobre, une commission siégea à la caserne d'Esquimalt. Deux officiers cherchèrent à déterminer si le commandant Beard avait quelque défectuosité physique, et, dans le cas de l'affirmative, si on pouvait l'attribuer à son service militaire. La commission en vint à la conclusion que la blessure du commandant Beard était due à son service dans la Marine royale canadienne.

Je vais citer, en dernier lieu, l'opinion de médecins indépendants attachés à l'hôpital St-Joseph, de Victoria, où le commandant Beard se retira peu après qu'on lui eut accordé un congé de maladie. Le docteur Stewart Kenning, de l'hôpital St-Joseph, déclare que le commandant Beard présentait les symptômes suivants: bradycardie, prépondérance ventriculaire à gauche, certains indices de myocardite attribuables à des changements coronaires, et peut-être même, une thrombose coronaire.

Si je ne m'abuse, les rumeurs qui ont cours sur la côte du Pacifique veulent que les médecins de l'hôpital St-Joseph aient accordé au commandant Beard un certificat de santé parfaite. Or, nos médecins à Ottawa me disent, après avoir étudié le rapport du médecin de l'hôpital St-Joseph, que le commandant Beard n'est évidemment pas en bonne santé. Voilà l'opinion indépendante d'un médecin de cet hôpital, à Victoria, celui-là même qui, s'il faut en croire les rumeurs en cours là-bas et ailleurs, aurait déclaré que le commandant Beard était en parfaite santé. Le dossier contient les opinions de plusieurs médecins, remontant au mois d'avril 1939. D'autres médecins les ont étudiées et en sont venus à la conclusion, malheureusement, que le commandant Beard souffre, par suite de son état, de haute pression artérielle et d'autres maladies.

Les opinions sont unanimes. C'est regrettable, car le commandant Beard a accompli, ainsi qu'on l'a fait remarquer, un bel exploit naval; mais je crains bien, si je puis hasarder une opinion à titre de simple profane, que le commandement d'un navire, en temps de guerre, ne soit une tâche trop lourde pour un homme dont l'état de santé est aussi précaire. On ne devrait donc pas dans son propre intérêt, le placer dans une telle situation, pour ne rien dire de l'intérêt des officiers et des marins servant sous ses ordres.

L'hon. M. BRUCE: Je remercie le ministre de ces explications et à titre de médecin, je fais mienne l'opinion qu'il vient d'exprimer.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le jeudi 28 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

M. R. W. GLADSTONE (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai choisi comme sujet de mon discours de cet après-midi la supré-

matie du Parlement. Telle est, en effet, la question à la base de l'immense conflit dans lequel la nation est plongée.

L'enrégimentation est l'antithèse de la liberté. Les populations des pays ennemis sont devenues la proie de circonstances auprès desquelles le désastre décrit par Tennyson dans "The Charge of the Light Brigade" tombe dans l'insignifiance.

'Forward, the Light Brigade!'
Was there a man dismay'd?
Not tho' the soldier knew
Some one had blundered:
Their's not to make reply,
Their's not to reason why,
Their's but to do and die:
Into the valley of Death
Rode the six hundred.

Dans les armées des démocraties, on a réduit l'enrégimentation à la discipline essentielle. De plus en plus, dans la guerre moderne, l'initiative individuelle devient-elle suprêmement importante. Il est vrai qu'il faut maintenir des formations dans les attaques aériennes, les opérations des chars d'assaut et l'avance des forces motorisées, mais, aux moments critiques, chacun doit s'en rapporter à lui seul. Ainsi en est-il en régime démocratique.

Les divers groupes de la Chambre représentent certaines vues bien définies sur des questions telles que la production et la consommation, le commerce, les finances, les relations intérieures et extérieures, et ainsi de suite. La solidarité se maintient grâce à la réalisation de l'harmonie dans les opinions et les intérêts, par le moyen de concessions mutuelles. Un député est toujours libre de voter selon qu'il le juge à propos. Voilà où nous en sommes, au Parlement du Canada, aujourd'hui. Les Canadiens n'ont jamais été enrégimentés et ils ne le seront jamais. Voilà pourquoi je me suis permis de faire insérer au *Feuilleton* une motion ainsi libellée:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier la possibilité d'admettre un plus grand nombre de membres du Parlement à participer d'une façon continue à la direction de nos œuvres de guerre et d'élaborer à l'intention du pays un programme d'après-guerre.

Je désire aujourd'hui amorcer la discussion de ma motion.

J'ai obtenu du ministère des Affaires extérieures un tableau des membres du Gouvernement de Sa Majesté formé par le très honorable Winston Churchill en 1940, ainsi que des changements du 31 octobre 1940. Je crois que ce tableau contient des renseignements précieux pour les honorables députés et, avec la permission de la Chambre, je désire le consigner dans les *Débats*.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne veux nullement limiter la latitude accordée à l'honorable député; je désire absolument que cette latitude soit des plus grandes, mais il importe de faire observer, je crois, que l'honorable député examine maintenant une motion insérée au *Feuilleton*; selon ses propres paroles, il aborde le débat sur cette motion. L'honorable député n'est pas sans savoir que, pour sauvegarder la suprématie du Parlement, il n'est permis à aucun honorable député, au cours d'un débat, d'aborder un projet de résolution inscrit au *Feuilleton* tant qu'il n'est pas mis en discussion. Si j'ai bien interprèté ses paroles, mon honorable ami dit que ses remarques porteraient sur son projet de résolution. Cela constituerait, je crois, une infraction au Règlement. Je mentionne la chose afin qu'aucun honorable député n'ait l'impression qu'il lui est loisible de discuter des projets de résolution pendant le débat sur l'Adresse. Je ne veux pas que l'on puisse penser ou dire que j'ai accordé à l'un de mes fidèles partisans une permission refusée aux autres.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a rien à reprendre à l'argument du premier ministre. Je regrette autant que lui de sembler vouloir restreindre le débat, mais il nous faut nous conformer au Règlement, car nous l'enfreignons trop souvent. Entendons-nous pour l'observer, car il constitue la seule méthode rationnelle de diriger les délibérations.

M. GLADSTONE: J'entends bien me conformer au Règlement et l'on constatera tout à l'heure que j'ai des conseils pratiques à donner. Il y aura aussi des critiques et dans l'ensemble mes observations contribueront à faciliter les délibérations parlementaires.

Je m'incline devant l'objection soulevée et je m'abstiendrai de traiter un sujet qui ne me semble pourtant pas prêter à controverse. On me permettra de souligner la part que prennent les députés britanniques à l'administratiou dans les chambres. Le cabinet de guerre est composé de huit membres, les ministres sont au nombre de 28, les secrétaires parlementaires au nombre de 29. Il y a donc 65 membres dans le cabinet britannique. Le ministère canadien est composé de 18 membres. L'Ontario a un cabinet de 14 ministres, dont deux ministres d'Etat touchant un traitement. Le Québec a un cabinet de 14 ministres, dont 8 ministres d'Etat touchant un traitement en sus de leur indemnité.

J'aborde maintenant l'organisation de notre effort de guerre. Je parlerai d'abord des ministres qui en sont chargés et en deuxième lieu des personnages ne faisant pas partie du cabinet qui s'en occupent.

Le Canada a la bonne fortune de posséder aujourd'hui un cabinet puissant. Les chefs de tous les ministères sont des administrateurs compétents. Je n'ai pas le temps de souligner les mérites et l'œuvre des ministres, mais j'aimerais rendre hommage à certains d'entre eux qui occupent des postes de commande.

C'est au premier ministre d'abord que vont mes éloges. Il est heureux que le chef de la nation, le très honorable W. L. Mackenzie King, possède la confiance de la plupart des Canadiens. Sa longue expérience, son jugement sûr et la faculté qu'il a de discerner les courants d'opinion, l'espèce d'instinct divinatoire qui lui indique les mesures à prendre en temps opportun le rendent digne d'occuper ses hautes fonctions. Le premier ministre ne laisse rien au hasard; il prépare son programme, souvent de longue main et toujours judicieusement.

Je passe au ministre de la Justice. Le Canada n'a qu'à se féliciter de son ministre de la Justice (M. Lapointe). C'est un homme juste. Il règle avec largeur d'esprit des cas fort difficiles; il sait, à l'occasion, se montrer indulgent, mais il fait preuve de la fermeté nécessaire en temps de guerre. Le ministre de la Justice, très estimé des Canadiens de descendance anglaise, est un facteur d'union entre les deux races. Je suis certain que le premier ministre ne s'offusquera pas, vu les restrictions imposées par son célibat, que je nomme le ministre de la Justice l'homme public le plus aimé du Canada.

Quel triumvirat constituent Ralston, Power et Macdonald, noms synonymes d'hommes compétents et sûrs! Ralston, le soldat, l'avocat, l'homme d'affaires, l'organisateur, esprit aigu et bon cœur; Power, l'homme qui met la bureaucratie au rancart et fait abattre de la besogne. Voici des hommes qui affronteront Hitler et Goering, les poings serrés, et les frapperont en plein front.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer à la Chambre que le sténographe du *hansard* a peine à comprendre l'honorable député, à cause des conversations que l'on tient, et je prie les honorables membres de garder le silence.

M. GLADSTONE: Puis je dois rendre hommage au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe). A mon sens, il a été formé depuis nombre d'années pour les circonstances critiques d'aujourd'hui: ingénieur savant, administrateur expérimenté, modeste, paisible et cordial. Au cours de la dernière guerre, dans la fabrication des munitions, il n'avait pas son égal. Je pourrais continuer à énumérer les hautes qualités des autres ministres, mais je n'en ai pas le temps.

S'il existe aujourd'hui des faiblesses, qui les attribuera au manque de patriotisme? S'il existe aujourd'hui des faiblesses, qui prétendra que l'égoïsme ou la malhonnêteté sévissent? S'il y a des faiblesses, cela doit provenir d'une organisation insuffisante pour répondre au exigences colossales.

Cela m'amène à examiner l'organisation établie en dehors du cabinet. Depuis quelques mois, je suis allé d'un ministère à l'autre, dans cette ville, et quiconque fera de même sera frappé, j'en suis sûr, par l'organisation énorme créée dans plusieurs services administratifs. D'après des documents déposés ici, le personnel des services fédéraux à Ottawa a augmenté d'environ cinq mille personnes, depuis le début de la guerre, de sorte que dans la capitale, il y a quelque 16,500 serviteurs de l'Etat. Il me semble que la direction de services comprenant 16,500 personnes est une tâche énorme pour un cabinet composé de dix-huit ministres. A certains égards, et plusieurs collègues pensent comme moi, c'est comme si c'était la queue qui remuait le chien. Dans la rue, je vois des centaines de gens qui vont à leur travail et en reviennent. Comment ces fonctionnaires ont-ils obtenu leur emploi? Les députés l'ignorent, mais on a l'impression que ce ne sont pas des nominations d'ordre politique, que si des influences ont joué, ce sont des considérations d'ordre personnel plutôt que des considérations politiques.

Un honorable représentant a inscrit au *Feuilleton* une question au sujet de la nomination d'un candidat libéral battu. Celui qui a posé la question aurait pu en toute équité la poser au sujet des autres candidats battus. Je crois qu'il y a actuellement quatre candidats battus au service de l'Etat, deux libéraux, un conservateur et un membre de la Fédération du Commonwealth Coopératif. Le partage semble équitable.

Nous avons entendu des exposés complets de divers ministres au sujet de notre effort de guerre. On a prononcé plusieurs discours, quelques-uns élogieux, d'autres contenant des critiques modérées. Si on prend le débat dans son ensemble, il semble très difficile de trouver un point vulnérable dans la conduite du Gouvernement. L'une des grandes œuvres du Gouvernement que l'on mentionnera, lorsque s'écrira son histoire, c'est l'établissement de la réglementation des prix dont on saisit mieux l'avantage à mesure que la guerre progresse et qui sera très utile pour redresser la situation à la fin de la guerre. Le principe qui régit l'adjudication des entreprises est tel que la réalisation de bénéfices considérables semble impossible. On accorde les soumissions selon les prix, et d'après ce qu'on

peut voir on ne paye pas des prix élevés pour le matériel de guerre. Les résultats globaux de notre effort de guerre jusqu'ici représentent une réussite marquée et décèlent l'exécution fort efficace d'une tâche colossale.

On a exprimé des avis au sujet du renforcement du Gouvernement. J'ai trois propositions à faire et j'espère qu'en ce faisant je n'empiète pas trop sur la résolution déjà mentionnée.

D'abord, je préconiserai l'établissement d'un département dirigé par quelqu'un qui porterait le titre de Contrôleur des dépenses, ou quelque autre de ce genre. En deuxième lieu, je préconise la constitution d'un comité restreint du cabinet, en temps de guerre comme en temps de paix, et troisièmement, la nomination de secrétaires parlementaires.

Les quelques discours que j'ai prononcés depuis que je siège au Parlement, tendaient à améliorer le fonctionnement de l'administration et à réduire les frais. La première fois que j'ai pris la parole, j'ai parlé du mode de présentation du budget des dépenses au Parlement. Cette fois-là, dans les relevés que j'ai effectués, ma tâche a été très facilitée par les divers ministères et surtout par M. Watson Sellar, alors contrôleur du trésor, et maintenant Auditeur général. Grâce à l'amélioration des méthodes que nous suivions il y a quelques années à l'égard de la présentation du budget des dépenses au Parlement, nous avons cette année-ci une amélioration dans la présentation du rapport de l'auditeur général. En consacrant une faible somme, peut-être de $30,000 seulement dans un département, à la rémunération d'un fonctionnaire que l'on pourrait appeler contrôleur des dépenses, on épargnerait au pays au moins un million de dollars par année. Il va de soi que cet homme ne serait pas populaire, peut-être pas plus qu'un certain petit animal qui, parfois, fait des incursions parmi les hôtes de garden-partys. On lui reconnaîtrait toutefois plus tard le titre de bienfaiteur des employés compétents qu'il aiderait à sortir de l'ornière en améliorant leur situation. Quel tampon utile ferait pour le Gouvernement un tel fonctionnaire quand il chercherait à s'opposer à des dépenses inutiles!

Je tiens à faire quelques remarques au sujet de la constitution d'un comité restreint du cabinet en temps de guerre comme en temps de paix. On admet sans doute qu'un nombreux cabinet est peu maniable et qu'il serait décidément avantageux de confier surtout à un petit groupe d'hommes l'étude et le règlement des questions qui peuvent surgir. Il me semble qu'un premier ministre pourrait, par l'établissement d'un tel comité restreint, s'entourer des meilleures têtes du cabinet. Il faudrait que ces hommes aient le temps de se libérer afin de pouvoir recevoir les députés et les délégations et même de parcourir le pays pour connaître l'opinion publique et se tenir au courant des conditions d'existence. Grâce à leur liberté d'action, ils pourraient remplir, au besoin, les fonctions de ministres suppléants.

Je voudrais faire ensuite quelques observations au sujet des secrétaires parlementaires. Qu'il me soit permis de dire que le régime actuel présente une faiblesse que je vais maintenant exposer. Quand un ministre passe d'un ministère à un autre, c'est la coutume que son secrétaire particulier l'accompagne. Pendant la durée de ses fonctions dans le premier département où il est entré, le secrétaire particulier a sans doute acquis une connaissance de ce département et de ses fonctionnaires. Par sa mutation à un autre ministère, l'expérience et les connaissances qu'il a acquises se trouvent entièrement perdues. Ce serait un avantage marqué si, de quelque façon, le secrétaire particulier ou un secrétaire parlementaire qui lui serait substitué pouvait rester attaché au département, afin qu'il ait l'opportunité d'acquérir une connaissance approfondie des affaires de ce ministère, pour le grand bien d'un ministre qui pourrait venir d'un autre département. Dans l'accomplissement de ses devoirs tant à la Chambre qu'à l'extérieur, un secrétaire parlementaire se révélerait en bien des circonstances, d'une grande valeur pour un ministre.

Dans de vastes organismes, comme celui que constitue le ministère des Munitions et Approvisionnements, il est inévitable que des fonctionnaires non rattachés au Parlement s'efforceraient parfois de faire des faveurs à des amis. C'est une chose difficile à éviter, mais le Gouvernement doit en assumer la responsabilité.

Le danger auquel le surcroît de travail expose les ministres est un autre sujet important à considérer. Nous pouvons nous réjouir de ce que cela n'est pas arrivé trop souvent jusqu'ici au Canada, mais nous reconnaissons, j'en suis sûr, qu'il importe de prendre toutes les précautions possibles pour sauvegarder la santé des excellents hommes que nous avons à la tête de l'administration, afin qu'ils ne faillissent pas à la tâche durant les jours orageux que nous traversons.

Certains honorables députés se sont plaints des difficultés qu'ils éprouvaient à voir les ministres. C'est une plainte que je ne prends pas au sérieux. Je suis certain que les ministres désirent causer avec les honorables députés autant que possible et que, malgré les rudes travaux qui leur incombent, ils se montrent on ne peut plus courtois envers

les membres de la Chambre. A propos de la difficulté d'obtenir des entrevues avec les ministres, quelqu'un disait, sans doute en exagérant, je le sais: "Pour obtenir une entrevue avec un ministre, il faut s'adresser à son sous-secrétaire particulier pour le prier de demander au secrétaire particulier de bien vouloir implorer le ministre de vous recevoir."

Je tiens à répéter que nous sommes vraiment heureux d'avoir aujourd'hui à la tête du Gouvernement un homme aussi pondéré et aussi habile que le premier ministre actuel. A mon avis, la plus belle de ses œuvres est entre toutes l'accord conclu à Ogdensburg entre le Canada et les Etats-Unis. Ce n'est pas par hasard que nous avons vu s'améliorer les relations de bon voisinage entre ce pays et le nôtre. C'est le résultat d'une politique mûrement réfléchie tendant à favoriser les relations commerciales et amicales entre les deux pays. L'excellence de ce résultat devient chaque jour de plus en plus apparent, à constater l'aide que, d'une façon ou d'une autre, les Etats-Unis apportent aux nations du commonwealth britannique dans la lutte terrible qu'elles livrent aux puissances totalitaires de l'Europe.

J'ai sous les yeux une brochure que publie annuellement la succursale dite Colonel John McCrae Memorial de la Légion Canadienne. C'est dans la ville que j'habite, à Guelph, comté de Wellington, qu'est né le docteur John McCrae. Une page de cette brochure, est ornée d'une gravure représentant deux soldats de la guerre actuelle lisant une plaque sur laquelle sont inscrits ces mots:

Lieu de naissance du lieutenant-colonel John McCrae, médecin, soldat, poète: 1872-1918.

Sur une autre page, je vois un portrait de John McCrae et de son chien Bonneau, dans les Flandres.

Je vais tâcher de décrire la scène qui s'offrit à mes yeux durant la cérémonie du Jour du Souvenir, au théâtre Capitol de Guelph, le 10 novembre dernier.

Le rideau se lève et nous voyons, sur un fond sombre, une croix illuminée portant les mots "Lest we Forget". A gauche de la croix deux tombes entourées de gazon. Près de l'une d'elles se tient une de nos charmantes compatriotes, Mlle Gray, fille de M. Leslie W. Gray, président régional sortant de charge. Mlle Gray est agenouillée près de la tombe et y dépose des coquelicots. Deux soldats de la guerre actuelle entrent en scène: l'un représente l'armée, l'autre le corps d'aviation. L'un d'eux s'adresse à la jeune fille en français, et elle répond, "Je suis Anglaise. Nous sommes ici en terre britannique. Ce sol est dédié à la mémoire des soldats canadiens de la Grande-Guerre. Ici repose le colonel John McCrae."

[M. Gladstone.]

Puis, deux soldats de la Grande-Guerre—pères des deux soldats de la guerre actuelle apparaissent à gauche, l'un d'eux portant un flambeau allumé, qu'il passe, au cours de la cérémonie, à son fils, soldat de l'armée actuelle. Puis la jeune fille, debout, récite le poème du colonel John McCrae, *In Flanders Fields*:

In Flanders fields the poppies blow
Between the crosses, row on row
That mark our place; and in the sky
The larks, still singing bravely, fly
Scarce heard amid the guns below.
We are the Dead. Short days ago
We lived, felt dawn, saw sunset glow,
Loved and were loved, and now we lie,
In Flanders felds.

Membres du Parlement, ce flambeau nous est maintenant transmis pour que nous le tenions aussi haut que possible dans ce grand conflit où nous sommes engagés. Puisse la Providence nous rendre dignes de la confiance ainsi mise en nous et nous donner la force de soutenir le poids des graves responsabilités qui nous incombent.

M. E. G. HANSELL (Macleod): Monsieur l'Orateur, je ne puis faire autrement, au début de mes observations, que d'exprimer le désappointement que me cause le manque d'enthousiasme qui a marqué ce débat. Certains honorables députés m'ont souligné le peu d'intérêt, l'apathie, la monotonie et l'engourdissement qui règnent dans la discussion. Peut-être serai-je moi-même incapable d'y introduire un élément de vie. Les honorables députés ne sont pas tout à fait à blâmer. La faute en est plutôt à la politique de silence adoptée par le Gouvernement actuel et qui a sans doute poussé l'Opposition à proposer un amendement judicieux, touchant l'effort tenté par le cabinet pour leurrer la population et créer ainsi un faux sentiment de sécurité.

Les membres du Parlement ne sont pas immunisés contre les calmants. A une certaine étape du présent débat, j'ai compté les députés présents et j'ai constaté qu'il y avait seulement seize libéraux et un membre du cabinet. Bien entendu, les ministres étant extrêmement occupés, on leur pardonne de ne pas rester à la Chambre pendant toute la séance. Cependant, seize libéraux seulement se trouvaient ici; les membres de l'Opposition étaient au nombre de vingt et un, et à ce moment-là, le chef de chaque groupe d'opposition était présent.

Le très hon. M. LAPOINTE: Qui avait la parole?

M. HANSELL: Je vais dire son nom au très honorable ministre de la Justice, mais auparavant, j'affirme qu'il est l'un des meilleurs orateurs que compte la Chambre aujourd'hui. C'était l'honorable député de Weyburn

(M. Douglas). Je ne dis pas qu'il ne s'est pas prononcé de discours vigoureux au cours du débat; ce serait inexact. Mais il est à craindre que la vie parlementaire de la Chambre ne soit en voie de dépérir, suivant l'expression qu'employait dernièrement l'honorable Leslie Hore-Belisha à la Chambre des communes anglaise.

Si je m'éloigne de la Chambre des communes pour me mêler au peuple, je constate que la politique du silence agit aussi sur le public. Nous nous flattons d'habiter un pays démocratique où nous sont garantis en théorie nos droits démocratiques et nos libertés. Je ne veux pas décrier ces privilèges. Je suis heureux en vérité d'être né citoyen libre d'un empire démocratique. Mais il me semble cependant que les droits d'un peuple démocrate finissent avec le scrutin. On ne manque pas évidemment d'encourager nos gens à déposer leurs suffrages. On dépense même des sommes considérables en location d'automobiles destinées à transporter les électeurs aux bureaux de scrutin et l'on se permet quelquefois de leur indiquer chemin faisant, à quel candidat donner leur voix.

M. BRADETTE: Ne parlez qu'en votre propre nom.

M. BLACKMORE: Il parle au nom du parti libéral en général.

M. HANSELL: Quand ils ont déposé leurs voix dans les boîtes du scrutin, on semble avoir l'impression dans notre pays qu'ils n'ont plus rien à dire.

M. BRADETTE: Cela s'adresse à l'Alberta.

M. JOHNSTON (Bow-River): Aux libéraux de l'Alberta.

M. BRADETTE: Au groupe du crédit social dans l'Alberta.

M. BLACKMORE: Ils n'ont pas d'argent.

M. BRADETTE: Les libéraux ne sont pas au pouvoir dans l'Alberta.

M. JOHNSTON (Bow-River): Mais ils le sont certainement au Canada.

M. HANSELL: Je veux ajouter que notre groupe croit sincèrement que les membres de la cinquème colonne, ceux qui prononcent des paroles de nature à nuire à l'attachement dû à Sa Majesté, ceux qui conseillent aux gens de ne pas s'enrôler devraient être punis. Je dis aussi, cependant, que, dans une démocratie, les citoyens devraient être libres, absolument libres de critiquer le gouvernement avec franchise et sobriété quand ils sont convaincus que la critique s'impose. Hier, l'honorable représentant de Waterloo-Sud (M. Homuth) a rappelé la nécessité du courage à la Chambre, au gouvernement et dans notre effort de guerre. C'est aussi mon avis et j'ajoute que nous devrions avoir le courage de parler librement et crânement même quand il faut censurer le gouvernement, sa politique et ses œuvres.

M. JOHNSTON (Bow-River): Particulièrement son inactivité.

M. HANSELL: Tout ce qui pourrait étouffer la critique ainsi conçue soit à la Chambre, soit ailleurs, va directement à l'encontre des principes démocratiques. Il me semble que le Gouvernement a montré trop de zèle dans l'application des règlements concernant la défense du Canada. Je ne m'oppose pas aux règlements eux-mêmes, mais je déplore cette politique qui tend à semer la crainte dans un peuple libre. Le peuple canadien me semble pris d'une crainte caractéristique, il n'ose pas parler de politique ou de ce que fait ou ne fait pas le Gouvernement, de peur d'avoir à faire face à un gendarme. Au cours de conversations avec les gens, je crois avoir saisi ce sentiment qui est la caractéristique de la dictature et aux antipodes de la démocratie.

Je dirai même qu'il est la réfutation de notre prétention d'être une nation d'hommes libres et que le Gouvernement fait une grave erreur en permettant à un tel sentiment de crainte de se glisser dans notre démocratie. On peut bien par la crainte empêcher les gens de parler et de critiquer, mais on ne peut les empêcher de penser et, je le répète, le Gouvernement manifeste à ce sujet un manque total de psychologie. Ainsi que l'a écrit M. J. B. Priestley au sujet de la détermination du peuple de libérer la démocratie:

> Il est prêt à écraser Hitler, mais il est prêt aussi à écraser tout ceux qui, plus près de nous, voudraient l'imiter.

Le Gouvernement semble avoir été beaucoup plus loin ici qu'en Grande-Bretagne où pourtant on se trouve en pleine mêlée. En Angleterre, la critique se fait comparativement sans entraves. Mon père et ma mère vivent dans une ville anglaise qui a été soumise plusieurs fois au bombardement et, il va sans dire, je m'intéresse à la tournure des événements. Je me procure donc de temps à autre un journal anglais et je reste surpris de constater comme la presse anglaise est libre de critiquer les actes et la politique du gouvernement. Remarquez-le bien; je ne dis pas qu'ils critiquent l'effort déployé en vue de la guerre, mais dans leurs discussions politiques, ils sont libres de débattre les actes et le programme du Gouvernement. J'ai sous les yeux un certain nombre de coupures d'un journal anglais; je ne les lirai pas toutes, mais en voici une:

> Si le désastre survient, il faudra l'attribuer à la mollesse dans l'administration de nos affaires.

Ailleurs on trouve les commentaires suivants concernant les remaniements ministériels de M. Churchill:

Les remaniements ministériels effectués par M. Churchill me font penser à une troupe de machinistes râpés, emportant les décors d'"Ali Baba et les quarante voleurs" et les jetant hors de la scène en plein soleil. Ils attendent quelques minutes, les tournent sans dessus dessous, les remettent sur la scène, et annoncent que tout est prêt pour une grande représentation nouvelle de "Where the Rainbow Ends".

L'hon. M. HANSON: Qui a dit cela?

M. HANSELL: C'est une coupure du *Daily Mirror* du 4 octobre.

L'hon. M. HANSON: De New York?

M. HANSELL: Oh non. C'est un journal anglais. Je parle de ce qui se passe en Angleterre. Voici une autre coupure ayant pour titre "No-Brains Trust". Je me demande si je dois la lire en entier. Mais vers le milieu, faisant aussi allusion à M. Churchill, on y trouve ce qui suit:

Il ne manque pas d'imagination, mais il a un étrange penchant à retenir les nullités et les maladroits.

D'autres pourront regretter que M. Churchill n'ait pas effectué un remaniement beaucoup plus complet quand il a pris la succession du vieux trust des sans-cervaux.

M. REID: L'honorable député estime-t-il qu'il est juste, en discutant les règlements concernant la défense du Canada, de comparer notre population, composée d'une si grande variété de nationalités, à la population de la Grande-Bretagne?

M. HANSELL: L'argument de mon honorable ami n'est pas dépourvu de valeur. Je reconnais que la population canadienne comporte une variété de nationalités. Je n'en suis pas moins d'avis que les Canadiens d'origine étrangère devenus citoyens par naturalisation devraient avoir le droit de critiquer le gouvernement de leur pays d'adoption.

M. BRADETTE: Ils ont certainement ce droit et ils en usent actuellement.

M. HANSELL: Mais ils ne s'estiment pas libres d'en user maintenant.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député sait-il qu'on a écrit et prononcé des choses bien plus graves sur mon compte et sur celui du Gouvernement sans que personne n'intervienne? Pourquoi affirmer que ces choses ne peuvent pas se dire? C'est de la littérature anodine en comparaison de certaines choses que j'ai lues sur mon propre compte.

M. HANSELL: Je ne prétends pas que ces choses ne peuvent pas se dire. Je critique ce qui me paraît constituer une erreur psychologique de la part du Gouvernement. Je n'hésite pas à en parler, puisque la question a été soulevée. Je me permettrai de rappeler—je n'allais pas le faire—comment on a agi au sujet des discours que ma voisine de bureau l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) a prononcés en cette enceinte même et qu'elle a fait publier en brochure par la suite. La police les a recueillis. Un agent frappe à une porte. Une femme ouvre et se demande: "Qu'est-ce que cela veut dire? C'est la première fois qu'un agent de police frappe à ma porte." Elle est toute tremblante. L'agent lui demande si elle a dans la maison des brochures comme celle qu'il lui montre. Si elle répond oui, il les lui réclame. Quelle est la conséquence psychologique d'un pareil procédé? Voilà ce que je me demande. Voilà pourquoi je prends la parole aujourd'hui.

M. DOUGLAS (Weyburn): Remarquons que le Gouvernement ne répond pas.

M. HANSELL: Je pourrais en dire plus long au sujet de ces coupures, mais je n'en ai pas le temps.

J'aborde maintenant un sujet que je tiens à signaler à la Chambre en m'efforçant d'éviter tout malentendu. Tous les honorables députés ont dû recevoir un exemplaire d'une brochure fort habilement rédigée. Je ne prétends pas la critiquer. Publiée par le Bureau de l'information, elle est intitulée: "Les deux modes de vie". Je m'en servirai plus tard en faisant certaines remarques à ce sujet. J'en félicite le Gouvernement. Quel qu'en soit l'auteur, c'est un génie. Cette brochure est très bien rédigée en plusieurs langues et elle plaît à l'œil, mais c'est de la propagande politique ingénieuse. Je vais en faire une brève analyse, relevant un ou deux points à mesure que je procéderai.

Sur une page de cette brochure, on voit des photographies du régime dictatorial et sur la page correspondante, des photographies du régime démocratique tel qu'il existe au Canada. A la page 6 je trouve la légende, "Le Parlement détruit," et des gravures nous montrent le Reichstag en feu. Tout cela est bien, car c'est la vérité. A la page 7, je vois une photographie ayant pour titre, "Le Parlement conservé." On y voit les édifices du Parlement et l'intérieur de cette Chambre; des légendes indiquent que le Parlement canadien est le symbole et le rouage administratif de la liberté politique. Je ne critique pas ce point-là. Passons à la page 8. Voici des photographies prises dans les pays à régime dictatorial, et ayant pour titre "Le public bâillonné." Cela est encore bien, et je pense que les photographies le font ressortir davantage. A la page 9, nous sommes au Canada,

et il y a le titre: "Liberté de parole." Une des phrases se lit ainsi: "La liberté de parole est essentielle à la démocratie." Cela est juste. Sur la même page on lit cette autre phrase. "Les citoyens expriment leurs opinions librement." Je ne dirai pas que cela est 100 p. 100 vrai. Puis, nous arrivons à la page 10 où il est dit que dans les pays à régime de dictature, la religion est méprisée. On y trouve de très bonnes illustrations que je crois exactes. Ce qui répugne le plus à la population du Canada et des autres pays démocratiques, c'est que, dans les pays soumis à la dictature, la religion est méprisée. Voici la légende qu'on lit à la page 11, relativement au Canada: "La religion est exaltée". On y trouve aussi une phrase ainsi conçue:

Sous le régime démocratique les citoyens peuvent librement exercer leur religion.

Cela n'est pas tout à fait exact.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député veut-il répéter ce qu'il vient de dire?

M. HANSELL: La légende dit que la religion est exaltée. On y voit l'intérieur d'une église, puis une autre illustration représente une femme qui récite le bénédicité à table et un groupe de petits enfants dans l'attitude de la prière. Tout cela est très bien et je ne trouve pas à redire. Le texte dit que sous le régime démocratique les citoyens peuvent exercer librement leur religion.

Le très hon. M. LAPOINTE: Très bien!

L'hon. M. HANSON: L'honorable député dit que cela n'est pas exact. Il devrait nous donner de plus amples précisions.

M. HANSELL: Voici mon explication. Je parle des règlements concernant la défense du Canada et, à ce sujet, je tiens à dire que je n'ai pas la mission de défendre la secte connue sous le nom de International Bible Students et mieux connue encore sous le nom de Russellites. Je ne crois pas ce que proclament les publications de cette secte.

M. BRADETTE: Etes-vous en faveur?

M. HANSELL: Mais non. Je répète à l'honorable député que je n'y crois pas et que je ne fais pas partie de ce groupement. J'ai chez moi un rayon de bibliothèque—mais mieux vaut peut-être n'en pas parler car un gendarme pourrait se présenter à ma porte.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a rien à craindre.

M. HANSELL: Dans ma bibliothèque, chez moi, j'ai un rayon que je réserve à ce que j'appelle les faux livres et où j'ai placé quelques volumes publiés par les International Bible Students. Ceci peut donner une idée du cas que je fais de leurs idées, mais je veux souligner surtout qu'il y a au pays une secte religieuse qui ne jouit pas de la liberté du culte.

L'hon. M. HANSON: Elle a le droit de pratiquer, mais non celui d'évangéliser.

M. JOHNSTON: Elle n'a pas autant de liberté que les autres.

M. HANSELL: Elle a été déclarée illégale.

M. BRADETTE: Et à bon droit.

M. HANSELL: L'article 39 renferme certaines clauses semblant indiquer que si ces gens sont pris à se réunir, ils sont passibles de poursuites. Je dis simplement qu'à ce sujet, les Règlements concernant la défense du Canada me semblent aller un peu trop loin. Si un Russellite déclare en public qu'on ne doit pas se battre pour la liberté, s'il foule aux pieds notre drapeau ou commet d'autres choses semblables, je veux bien qu'il soit arrêté et reçoive le châtiment qu'il mérite. Mais je ne vois pas pourquoi nous ne permettrions pas, sous le régime des règlements concernant la défense du Canada, la liberté absolue du culte selon la voix de la conscience. On a déjà fait allusion à certaines sectes, et j'ai un profond respect pour certains de ces gens. Je veux parler des Doukhobors; plusieurs vivent dans ma circonscription. Je ne dirai pas qu'ils sont le moindrement insoumis, mais ils ne sont pas disposés à participer à notre effort de guerre. Cependant, ils sont autorisés à pratiquer leur religion à leur guise et on ne les déclare pas hors la loi. Je ne prétends pas que nous devrions les considérer comme tels, mais il y a là une injustice. L'article 39C des règlements concernant la défense du Canada est ainsi conçu:

(2) Toute personne qui, après la publication du présent règlement dans la *Gazette du Canada*, persiste à demeurer ou devient dignitaire ou membre d'un organisme illégal, ou professe de l'être, ou qui préconise ou défend les actes, principes ou programmes d'un tel organisme illégal se rendra coupable d'une infraction au présent règlement.

(3) Dans toute poursuite intentée en vertu du présent règlement, s'il est prouvé que l'accusé a

a) assisté à des réunions d'un organisme illégal, ou

b) s'est exprimé publiquement en faveur d'un organisme illégal; ou

c) fait circuler les tracts d'un organisme illégal par la poste canadienne, ou autrement;

il sera présumé, en l'absence, de preuve du contraire, être membre d'un tel organisme illégal.

C'est dangereux. Je ne prétends pas un seul instant qu'un gouvernement quelconque irait jusqu'à manigancer quelque chose contre un membre de la Chambre, mais tant que la démocratie comportera la liberté de parole, la liberté politique, aucun député ne devrait redouter quoi que ce soit à censurer les actes du Gouvernement, ni même craindre qu'on monte des coups contre lui. La chose n'est pas impossible. Je fais partie du conseil d'administration d'un petit collège. Supposons qu'il s'agisse d'envoyer par la poste aux étudiants quelque publication des *International Bible Students* afin qu'ils puissent s'éclairer sur les enseignements de cette secte. Eh bien, je n'en fais rien. Pourquoi? Parce que je crains.

M. MacNICOL: Pourquoi?

M. HANSELL: Je me trompe peut-être, mais je pense, monsieur l'Orateur, qu'un député devenu dangereux pour le Gouvernement pourrait être victime de manigances et au moins, de toutes les intrigues possibles, destinées à consommer sa ruine.

M. WOOD: Est-ce là une preuve de votre courage?

M. HANSELL: Je ne répondrai pas à cette parole. Si l'honorable député avait passé par autant de sales campagnes politiques que nous, les membres de notre groupe, il ne mettrait en doute le courage de personne.

M. JOHNSTON (Bow-River): Et quelques-uns ont été condamnés à six mois de travaux forcés. C'était de la machination politique.

M. HANSELL: Encore quelques mots au sujet de cette petite brochure. Je le répète, je ne la critique pas en elle-même. A la page 12, nous y voyons quelques gravures, sous le titre: "Meurtre politique". C'est bien cela; nous savons que dans les pays à dictature on ne se fait pas de scrupule de se débarrasser de ses adversaires politiques en les fusillant. A la page 13, sur la question de la liberté politique au Canada on y lit:

Chambre des communes à Ottawa—indiquant les sièges occupés par le gouvernement (à gauche) et les sièges de l'opposition (à droite).

C'est une bonne photographie. Je constate que le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) a la parole,—et incidemment je vous ferai remarquer qu'il lit son discours.

M. BRADETTE: Ce n'est pas le seul coupable.

M. HANSELL: Cette photographie n'embrasse pas toute la Chambre, on n'y voit pas cette extrémité-ci. Le seul membre de ces groupes qui s'y trouve est l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis). Cela n'a aucune importance, mais voici quelque chose d'habile, je ne crois pas avoir vu rien qui le soit davantage. Dans l'angle droit au haut de la photographie nous voyons une coupure de journal. Elle est peut-être fictive mais c'est très habile. On y lit:

L'opposition remporte une autre élection
Toronto, 15 février.
Un nouveau dépouillement du scrutin de l'élection du 1er février a donné un siège de plus à l'opposition dans la nouvelle assemblée législative.

M. MacNICOL: On ferait mieux de prendre encore d'autres photographies.

M. HANSELL: (Lisant):

M. le juge Campbell a surveillé le recomptage, qui a valu une majorité de 11 voix au...

Et c'est tout ce qu'on y voit.

L'hon. M. HANSON: Où voulez-vous en venir?

M. HANSELL: Voici. "Il nous faut reconnaître," dit le Gouvernement, "qu'il est possible de faire élire un membre de l'opposition, mais celui qui l'a été n'a été choisi qu'à une très faible majorité. Nous sommes encore au pouvoir; il se peut que nous perdions une élection de temps à autre mais pas à une forte majorité."

L'hon. M. HANSON: Attendez et vous verrez.

M. HANSELL: Nous lisons à la même page:

La critique du Gouvernement joue un rôle important dans le régime parlementaire canadien.

Je crois qu'il en est ainsi, mais je me permettrai de faire quelques observations à ce sujet. A plusieurs reprises au cours de la présente session des honorables membres ont prié le Gouvernement d'accorder le transport gratuit aux soldats pour le congé de Noël. Chaque fois qu'un honorable député a demandé la chose, que ce fût un libéral ou un membre de l'opposition, les libéraux ont applaudi. Hier, le ministre de l'Air (M. Power), parlant au nom du ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a déclaré catégoriquement: "Il ne vous sert à rien d'insister, messieurs, le Gouvernement a décidé qu'on n'accorderait pas le transport gratuit". C'était final. Qu'arrive-t-il maintenant? L'honorable représentant de Weyburn a demandé de nouveau, hier après-midi, qu'on accorde ce transport gratuit. Ai-je entendu des applaudissements de tous ces sièges alors?

L'hon. M. HANSON: Oui, d'ici.

M. HANSELL: Ne m'interprétez pas mal; oui, l'opposition a applaudi, mais pas un seul libéral ne l'a fait. Pourquoi?

M. JOHNSTON (Bow-River): On leur a tous fait la leçon.

M. McNEVIN: Vous êtes dans l'erreur, j'ai applaudi.

Une VOIX: En voici un qui ne sera jamais nommé au Sénat.

M. HANSELL: Je félicite l'honorable député d'avoir eu ce courage. Cependant, il y avait une très grande différence entre vos applaudissements cette fois-ci et lorsque la question fut abordée antérieurement.

Le très hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami a-t-il dit qu'il n'y avait que seize libéraux en Chambre à ce moment-là?

M. HANSELL: C'est vrai, il y en avait seize et l'un d'eux a applaudi.

A la page 16 de cette petite brochure nous lisons, relativement aux régimes autarciques, le titre suivant: "Main-d'œuvre esclave dans les pays à dictature". Cela est vrai, règle générale. La page 17 renferme une illustration canadienne qui a pour légende: "L'ouvrier libre" et la phrase suivante:

Il est indispensable que le régime démocratique reconnaisse la liberté et la diginité de l'ouvrier.

C'est la vérité même, mais nous trouvons cette autre phrase:

Les ouvriers des fabriques canadiennes sont des hommes libres.

Ceci n'est vrai qu'en partie. L'illustration nous montre des ouvriers qui sortent d'une fabrique en riant et en plaisantant. Deux ou trois d'entre eux lancent leur chapeau en l'air tandis que les autres l'agitent. On dirait qu'ils s'en vont à un pique-nique au lieu de sortir de l'atelier. Peu importe, la gravure est saisissante et habilement présentée. Mais je pourrais en substituer une autre à celle-là. Je l'ai en ma possession. On y voit quelques centaines d'hommes qui essayent de monter sur un convoi à marchandises.

Une VOIX: Sont-ce des soldats?

M. HANSELL: Non. Il s'agit d'une photographie qui a été prise il y a quelques années. Ces hommes-là cherchaient du travail sans pouvoir en trouver. Plusieurs sans doute cherchent encore.

Je constate, monsieur l'Orateur, que je ne suis qu'au milieu de mon discours mais que mon temps de parole touche à sa fin. On m'a interrompu à plusieurs reprises. Une autre vignette intéressante se trouve à la page 20 sous le titre "Esclavage électoral", et représente un citoyen d'un pays à régime autoritaire marquant son bulletin alors qu'un homme en uniforme surveille son vote. Autre dessin spirituel à la page 21: un groupe de citoyens canadiens, se rendant aux urnes. L'un deux, qui a l'air d'un commis de magasin, dépose son bulletin dans l'urne. Un deuxième, qui porte un tablier, donne l'impression d'être cordonnier. Le troisième est vêtu d'un paletot trop grand pour lui et son chapeau melon lui descend sur les oreilles. En somme, ils représentent le type de l'ouvrier moyen. Il y a ensuite un bulletin de vote, sans doute un fac-similé de bulletin authentique. Il n'y a guère à reprendre à cette illustration, mais le premier nom qui figure sur le bulletin est celui de Pierre Blanchette et la croix est marquée en regard de son nom. Il doit être bon libéral. Viennent ensuite les noms de M. Arthur Hamon, cultivateur, de Joseph O'Neill, gentilhomme, Eastview, de John Thomas Smith, marchand, mais aucun des trois derniers ne reçoit la voix. C'est à M. Pierre Blanchette qu'elle va, et on le donne comme avocat. Et ces hommes, qui représentent la masse du peuple, jettent leur bulletin dans l'urne. Vous saisissez bien l'idée. Est-ce fait à dessein ou non, je l'ignore.

Mme NIELSEN: Et la liste ne porte pas un seul nom de femme?

M. HANSELL: Non.

Le très hon. M. LAPOINTE: Sauf erreur, c'est là le fac-similé du bulletin mentionné dans la loi électorale. De toute façon, les noms sont les mêmes.

M. HANSELL: Il se peut; je ne prétends pas le contraire. L'on m'a souvent interrompu, monsieur l'Orateur, et je tiens à rappeler aux honorables députés que je ne critique pas cela. Je signale simplement la manière habile dont l'idée est exploitée. Je ne dis pas que la brochure n'est pas bonne.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je regrette d'informer l'honorable représentant que son temps de parole est expiré.

Des VOIX: Poursuivez.

Le très hon. M. LAPOINTE: Encore cinq minutes.

M. l'ORATEUR: Si c'est là le désir de la Chambre.

M. HANSELL: Je me proposais, dans la suite de mon discours, de traiter une question d'ordre tout à fait différent. Je regrette de n'avoir pas le temps de terminer.

M. JOHNSTON (Bow-River): Poursuivez.

M. HANSELL: Non; je n'aurais pas assez de cinq minutes. Je vous remercie donc, monsieur l'Orateur, et je réserve le reste de mes observations pour une autre occasion.

L'hon. M. LAPOINTE: En tout cas, c'était un beau discours.

M. R. M. WARREN (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, je crains maintenant, après avoir entendu l'honorable député de Macleod (M. Hansell) attaquer le vif de son sujet comme son temps de parole expirait, d'avoir une matière trop abondante à exposer. Je supprime les préliminaires relatifs au proposeur de l'Adresse et à celui qui l'a appuyé. Qu'il suffise de dire que je fais miennes les paroles élogieuses qu'on a décernées à ces deux honorables députés et dont on a salué leurs discours.

Plusieurs des discours prononcés au cours de ce débat m'ont vivement frappé, surtout ceux du premier ministre (M. Mackenzie King) et des membres de son cabinet. Ils ont apporté une documentation utile et révélé un bilan de progrès et de réalisations en rapport avec notre effort de guerre dont tous les Canadiens peuvent se montrer fiers à juste titre.

Je signale la déclaration d'un ministre en particulier, l'honorable député de Kingston-City (M. Macdonald). Je lui ai déjà appris que nous de l'est d'Ontario, et de Renfrew-Nord, en particulier, le considérons comme un ministre un peu à part. Il remplace feu l'honorable M. Rogers, qui nous a été ravi dans des circonstances si tragiques, et dont l'amitié, l'appui et l'aide nous étaient acquis, dans la conduite des affaires de notre circonscription. L'honorable député de Kingston a fourni un apport remarquable au débat. Sa bonne mine, sa voix musicale et sa maîtrise parfaite de l'anglais ont rendu l'audition de son discours très agréable.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de certaines déclarations de l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) relatives à la situation existante au camp militaire de Petawawa. L'honorable député s'est plaint de la température et de la distance qui sépare le camp des centres populeux. Que l'honorable député me permette de lui faire remarquer qu'à mon avis les soldats ne souffriront pas plus de l'hiver à Petawawa que s'ils se trouvaient à Kingston ou à Toronto. Je sais que le froid est plus intense à Toronto que dans la région à climat plus sec de Petawawa quand le vent d'est souffle du large vers Toronto.

En outre, il est discutable que les camps devraient être situés plus près des centres populeux. Je suis sûr que certains officiers ne soutiendraient pas qu'il soit avantageux d'établir

des camps à proximité des villes. Le camp en question pourrait facilement s'approvisionner, durant les mois d'hiver, de bois de chauffage dont il faudrait seulement payer la coupe et le transport, ce qui est à considérer. Des forestiers surveilleraient la coupe du bois, pour empêcher le gaspillage. On disposerait d'une provision suffisante de combustible et les arbres dont le bois peut servir à la construction resteraient debout. Il est évident que dans une région boisée de 100 milles carrés on est en mesure de trouver à bon marché tout le combustible nécessaire pour plusieurs années à venir.

Des honorables députés de tous les partis de la Chambre ont prononcé de magnifiques discours durant ce débat. Je veux signaler un passage du discours prononcé hier par l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth). Voici ses paroles, telles que les rapporte la page 506 du hansard:

> Nul n'oserait douter du courage des membres de nos armées, sur terre, sur mer ou dans les airs. Leur enrôlement seul est une preuve évidente de leur courage. Cependant, il faut du courage ailleurs en ce pays. Il faut du courage dans cette Chambre; il en faut de la part du Gouvernement—courage d'accomplir toutes les choses indispensables à notre effort de guerre, d'adopter les lois qui nous permettront d'aider autant que possible la mère patrie à cette heure de péril extrême. Nous sommes parfois portés à amoindrir l'importance de nos responsabilités, craignant l'effet politique de nos actes dans certains milieux. Une telle conduite n'a pas sa raison d'être. Tous ceux qui siègent ici, les ministres en particulier, doivent se montrer plus courageux que jamais en face des problèmes qui nous affrontent.

Je félicite l'honorable député de Waterloo-Sud de sa déclaration. Mais j'ajouterai que les simples députés ne devraient guère oublier, non plus, qu'il nous faut à nous aussi du courage pour affronter les difficultés qui se présentent à notre attention dans ces années de guerre et de danger.

Un fait m'a impressionné: dès le début de la session, le ministre de la Défense nationale a établi nettement qu'il ne serait pas bien pratique d'accorder le transport gratuit aux militaires. Et pourtant, comme l'a déclaré l'honorable député de Macleod, des députés de tous les groupes de la Chambre ont réclamé ce privilège pour nos soldats. En les écoutant, je me suis demandé s'ils se sentaient inspirés par le seul souci de la popularité, s'ils ne manquaient pas plutôt de courage, si de deux maux ils ne choisissaient pas le moindre en préférant l'attitude populaire. Tout honorable député, j'en suis persuadé, voudrait pouvoir aider chaque militaire au Canada à obtenir gratuitement un billet de transport pour visiter sa famille à l'occasion de Noël. Nous savons que les parents,—épouses, enfants, pères et mères,—seraient

infiniment heureux si le Gouvernement pouvait offrir aux militaires les billets de faveur demandés. Mais quand nous savons que du point de vue du Gouvernement c'est peu pratique...

Des VOIX: Pourquoi?

M. DOUGLAS (Weyburn): Pourquoi donc?

Une VOIX: N'avons-nous pas les chemins de fer et les voitures?

M. DOUGLAS (Weyburn): Nous l'ignorons, comme le laisse entendre l'honorable député.

M. WARREN: Pourquoi insister auprès du conseil des ministres sur ce point? Pourquoi? Est-ce pour créer l'impression que les partisans du transport gratuit sont de bonnes âmes, et que les ministres, qui savent la proposition peu pratique, n'en sont pas?

M. DOUGLAS (Weyburn): Mais ce n'est pas peu pratique; au contraire, c'est possible.

M. WARREN: C'est l'opinion de l'honorable député. Cependant, si l'on consultait les organisations militaires dans tout le pays sur la praticabilité de la proposition, je me demande si elles la reconnaîtraient.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je suis certain qu'elles ne la reconnaîtraient pas.

M. WARREN: Il faudrait, par exemple, faire voyager certains de ces soldats depuis Vancouver jusqu'à l'île du Prince-Edouard.

Une VOIX: Quelle serait l'objection?

M. QUELCH: Raison de plus, parce qu'ils ne pourraient alors payer leur billet de passage.

M. WARREN: Des jeunes gens qui ont déjà travaillé sur ma ferme sont maintenant en Islande. D'autres sont à Terreneuve et des centaines sont en Angleterre: comment sont-ils traités? Quelle sera leur réaction lorsqu'ils se verront oubliés au moment où s'accordent de telles faveurs? Les membres de l'opposition soutiendront peut-être que la dépense ne serait pas très élevée, qu'elle atteindrait à peine un demi-million de dollars. Je leur rappellerai qu'un demi-million est une forte somme, le prix d'une quantité considérable de matériel de guerre.

Un honorable député a parlé d'un mécontentement croissant parmi les soldats. Je ne saurais dire qui l'a mentionné, mais je sais qu'on l'a dit. Il fallait s'y attendre, à mon avis. Quiconque s'enrôle dans l'armée au moment de la guerre ne peut échapper au mécontentement si, après des mois d'entraînement et d'exercices militaires, il n'y prend pas une part active. Il veut être activement de la partie, parce qu'il sait que l'action se déroule quelque part. Son ambition est d'y prendre part.

Je me souviens d'avoir rendu visite à mon frère au camp Valcartier dès le début de la Grande Guerre. Il faisait partie d'un groupe de 30,000 soldats canadiens à l'entraînement et personne n'aurait pu rencontrer des gens plus mécontents. D'où venait ce mécontentement? Uniquement de la crainte de voir la guerre se terminer avant d'y prendre part. Nos jeunes gens sont à l'entraînement depuis des mois. Il se peut même, si les préparatifs actuels prévoient l'offensive pour 1942, ainsi qu'on nous l'affirme, que cet entraînement se prolonge pendant les années. Le régime est monotone. Les recrues s'en fatiguent et veulent aller au front. Le mécontentement est inévitable. Lorsqu'on me parle de cet état de choses, je songe toujours à une remarque que m'a faite un de mes cousins, il y a un ou deux ans. Lors de la dernière guerre, il partit comme lieutenant pour l'Angleterre; il est revenu major et devint enfin colonel. Je crois qu'il accepta le grade de major de brigade et il se trouve actuellement en Angleterre. S'adressant à un jeune aviateur qui voulait permuter d'une ville à l'autre, il lui dit: "Quand vous entrez dans l'armée, il faut bien vous mettre dans l'idée que vous êtes dans l'armée."

Le camp d'entraînement offre cette consolation au soldat que chaque jour le trouve en meilleur état de servir lorsque viendra le grand jour—et ce grand jour viendra sûrement. L'offensive seule nous permettra de gagner cette guerre, et si l'offensive ne peut être lancée avant 1942, je n'hésite pas à croire que ces jeunes gens se montreront alors tout aussi bien disposés, aussi ardents et aussi compétents que l'armée canadienne s'est révélée de 1914 à 1918.

Passant à autre chose, j'estime qu'il ne faut pas grand courage pour rappeler constamment aux cultivateurs du pays qu'ils n'obtiennent pas des prix assez élevés pour leurs produits. Il est des plus facile de dire au cultivateur qu'il ne touche que la moitié de ce qu'il devrait pour ses produits laitiers, son fromage et son bacon, mais il ne l'est pas autant de lui expliquer pourquoi le cours des prix est actuellement aussi peu élevé. Chacun sait dans cette enceinte que nous ne disposons que d'un seul marché où écouler notre excédent de bacon et de fromage et que le marché du beurre à l'exportation n'existe pas. Et qui donc fixe les prix? On pourrait en tenir le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) responsable.

M. NICHOLSON: Très bien!

M. WARREN: L'honorable député approuve. Il n'y a que quelques jours, cependant, l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) accusait le ministre de l'Agriculture d'avoir voulu disputer du prix du bacon et du fromage avec le Gouvernement britannique. A mon avis, le cultivateur canadien ne saurait être mieux représenté en Angleterre que par le ministre de l'Agriculture lorsqu'il s'agit de négocier la vente de nos produits avec les gens à l'esprit pratique qui président au Food Control Board britannique. Nous ne devons pas oublier que nous ne vendons pas sur un marché ouvert. Nous ne disposons que d'un seul marché. Et nous sommes vendeurs. Nous ne sommes pas acheteurs. Et si nous adoptons l'attitude préconisée par l'honorable député de Parkdale, savoir, que nous devrions donner nos produits au gouvernement et au peuple anglais au lieu de les leur vendre, pourquoi l'honorable député a-t-il dit: très bien, très bien, quand j'ai dit qu'à mon sens certains honorables représentants donneraient à entendre que le ministre de l'Agriculture est responsable des bas prix actuels?

M. FAIR: Pourquoi les fabricants ne donnent-ils pas leurs produits au gouvernement anglais? Répondez à cette question.

M. WARREN: J'aurai tout à l'heure des commentaires à faire au sujet de l'industrie.

L'honorable député de Victoria, Ont., (M. McNevin) a très bien traité, dans son discours, des prix des produits laitiers. Je cite ses paroles:

> Ce qui m'amène à une autre question, le prix des porcs et l'accord sur le bacon conclu entre le gouvernement canadien et le Food Board britannique. Je suis en mesure de dire qu'à mon avis ce prix inférieur laissera peu de chance à l'éleveur de réaliser quelque bénéfice. A tout événement, si nous avons là le prix maximum que peu offrir le Food Board,—et la Grande-Bretagne a toutes nos sympathies dans ses difficultés financières—le point me paraît réglé en ce qui concerne cette question.

L'honorable député sait que la question est réglée. Tous les honorables représentants le savent. Alors pourquoi chercher à créer du mécontentement parmi les producteurs canadiens en leur répétant sans cesse une chose que vous et moi savons comme tout le monde, l'insuffisance des prix. Nous n'y pouvons rien. Le prix est fixé pour plusieurs années, en ce qui regarde le fromage et le bacon.

M. WRIGHT: L'Etat subventionne la production du fromage. Ne pourrait-il pas aussi subventionner celle du bacon?

M. WARREN: Depuis quelques années, l'Etat a accordé de telles subventions aux provinces de l'Ouest...

[M. Nicholson.]

M. WRIGHT: Je ne parle pas des provinces de l'Ouest. Le fromage ne se fabrique que dans l'Est.

M. WARREN: Ce n'est pas une subvention, mais une prime que l'on verse pour le fromage de haute qualité.

M. WRIGHT: Alors pourquoi pas pour le bacon?

M. WARREN: L'honorable représentant de Victoria, Ont., a calculé que le beurre d'hiver ne devrait pas se vendre moins de 35 cents, tandis que le lait livré aux fromageries aux cours actuels, représente un prix de 28.8 cents la livre de gras de beurre, et que les porcs à bacon se vendront sur pied environ 8 cents la livre sur nos marchés. Tout le monde sait que les cultivateurs ne peuvent réaliser un bénéfice à ce prix, s'ils veulent acquitter leurs taxes et rester de bons agriculteurs. Mais le prix est fixé, et s'il l'est, qu'y pouvons-nous? L'octroi d'une subvention, comme le propose l'honorable député de Melfort (M. Wright), est une autre question que je ne traiterai pas.

En général, il n'existe pas beaucoup de mécontentement parmi les cultivateurs de l'Ontario oriental au sujet des prix, parce qu'ils ont l'impression de travailler au succès d'une cause mondiale, et ils seront satisfaits pourvu qu'on leur assure qu'il y a égalité de sacrifice dans toutes les classes de la population.

M. FAIR: Vous feriez mieux de lire les journaux.

M. WRIGHT: Ce n'est pas l'avis exprimé au congrès des Fermiers-Unis de l'Ontario.

M. WARREN: J'aurais peut-être eu des remarques à faire à ce sujet, si j'en avais eu connaissance.

Le ministre de l'Agriculture a subi des critiques à propos de certains commentaires qu'il a faits dernièrement à la radio sur l'industrie. Le pays aura peut-être besoin d'hommes capables, comme lui, de dire ce qu'il faut dire. Si une entreprise quelconque veut défier le Gouvernement, chapeau bas devant le ministre qui lui fait savoir qu'en cas d'administration incompétente, on agira, s'il le faut, comme en Angleterre: on mettra à sa tête quelqu'un de compétent.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député me permet-il une question? Affirme-t-il que des industriels canadiens ont défié le Gouvernement? Le ministre n'a jamais rien dit de tel. Il a seulement affirmé qu'une entreprise a trouvé à redire aux règlements.

M. WARREN: Cela ne fait pas grande différence.

L'hon. M. HANSON: Oh! si. Défier le Gouvernement et s'opposer aux règlements c'est bien différent.

M. WARREN: J'allais dire, monsieur l'Orateur, qu'il ne faut pas un bien grand courage pour alimenter l'esprit de mécontentement. J'ai écouté les discours de l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) et de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et j'ai cru y voir une tendance à alimenter ou à soulever l'esprit de mécontentement. L'honorable député de Cap-Breton-Sud est allé jusqu'à dire qu'il fit le voyage à Kirkland-Lake, dans l'Ontario septentrional, pour critiquer un groupe d'hommes animés de civisme qui s'étaient volontairement mis au service de la loi et de l'ordre dans cette ville.

M. NICHOLSON: De quelle loi et de quel ordre?

M. WARREN: De la loi et de l'ordre du Canada.

M. BRADETTE: Dans le Nord ontarien, si l'honorable député tient à le savoir.

M. WARREN: Il va même plus loin; il a fait un voyage à Oshawa et ses remarques ne tendraient assurément pas à calmer le mécontentement qui pourrait exister, ou, comme le prétend l'honorable député de Vancouver-Est, le mécontentement qui se répand. De quelque côté de la Chambre que nous siégions, on attache beaucoup d'importance à l'attitude que tout honorable représentant juge à propos de prendre et j'estime que nous serions bien mal avisés de vouloir susciter ou favoriser le mécontentement. Comme exemple de l'importance que l'on accorde aux paroles d'un membre du Parlement, je signalerai qu'il y a une couple de jours le chef de l'opposition (M. Hanson) s'est plaint que plusieurs personnes conduisaient leur automobile à une vitesse un peu exagérée en passant devant la Chambre des communes; en conséquence un gendarme supplémentaire a été posté sur l'esplanade où tourbillonne la neige, pour veiller à ce que personne n'aille à une allure trop rapide. Je ne cite l'exemple que pour faire ressortir l'importance qu'il y a de veiller à nos paroles pendant ces années de guerre et de crise.

J'ai la ferme conviction qu'il existe peu de mécontentement chez les ouvriers du pays et que, si nous pouvons nous débarrasser des agitateurs professionnels, nous n'aurons pas beaucoup d'ennuis. Nous n'avons pas oublié les menées des agitateurs professionnels ici, en Ontario. Nous n'avons pas oublié ceux qui ont fait la grève d'occupation dans le bureau de poste de Vancouver pendant une couple de semaines, non plus que ces mêmes gens furent ensuite placés dans des camps, où, pendant qu'on les nourrissait et qu'on prenait soin d'eux, ils se conduisirent si mal qu'il fallut supprimer les camps et que les meneurs professionnels de cette bande vinrent échouer à Ottawa où ils tentèrent de troubler l'ordre public.

M. JOHNSTON (Bow-River): Et quelques-uns d'entre eux combattent aujourd'hui pour vous. N'oubliez pas cela.

M. WARREN: Quant à ces chefs, j'en doute. Nous n'avons pas oublié que cela est possible dans notre pays comme ailleurs. Je puis ajouter qu'en parlant comme je le fais des agitateurs professionnels, je ne fais aucunement allusion à la circonscription de Renfrew-Nord; je n'y songe aucunement. Nous avons eu là un agitateur. Candidat de la Fédération du commonwealth coopératif, il obtint 709 voix sur 11,515. Nous nous sommes donc débarrassés de lui et nous n'avons plus eu d'autres agitateurs professionnels. Il n'existe pas, que je sache, de mécontentement chez la classe ouvrière de ma circonscription.

M. MacNICOL: Est-ce que l'honorable député veut dire que tous les candidats de la Fédération du commonwealth coopératif sont des agitateurs?

M. WARREN: On a parlé des ouvriers. J'ai sous les yeux une déclaration que je désire citer, car il est possible que le public ne l'ait pas remarquée dans le long discours prononcé par le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe). Quoi qu'il en soit, je crois bon de la consigner de nouveau au compte rendu:

> Nous avons pu compter sur une excellente collaboration de la part de l'industrie et de la main-d'œuvre. Les bénéfices ont été maintenus à des niveaux beaucoup plus bas qu'en temps de paix. J'ai confiance que cette guerre ne produira pas de nouveau millionnaire. Dans mes efforts pour empêcher tout profit indu de la part de l'industrie, je peux compter sur la collaboration enthousiaste du ministre des Finances et du ministre du Revenu national.
>
> Les syndicats ouvriers ont coopéré en permettant d'accroître le nombre d'heures de travail et en soumettant à l'arbitrage les conflits du travail qui ont pu se présenter.
>
> Je tiens à souligner ici, par parenthèse, le caractère extraordinaire de la collaboration que nous ont accordée les syndicats ouvriers. Il s'est passé peu de semaines que les chefs syndicalistes ne nous aient écrit pour demander si tel ou tel geste de leur part ne favoriserait pas la poursuite de l'effort de guerre, et, si j'ai bonne mémoire, le geste a suivi la parole chaque fois que nous avons été en mesure de leur répondre dans l'affirmative.
>
> Il y a eu très peu d'exploitation de la part de la main-d'œuvre tout comme de la part du capital. L'opinion générale semble être qu'une augmentation des salaires et du coût de la vie, et par conséquent l'augmentation du coût de la production, ne pourrait à la longue que devenir nuisible, et qu'on peut maintenir plus facilement un juste équilibre entre les salaires et le coût de la vie en cherchant à les stabiliser tous deux.

Le ministre du Travail (M. McLarty) a eu, dans son discours d'hier, des paroles tout aussi chaleureuses à l'endroit des ouvriers.

Je tiens à dire un mot également de la campagne lancée en sourdine contre le ministre des Munitions et Approvisionnements et son collègue de l'Agriculture afin de leur faire perdre la confiance du public. Et non contents de la restreindre à cette Chambre, on la poursuit jusque dans le *Financial Post.* Tous se souviendront que c'est dans ce périodique que fut inaugurée la campagne contre l'entreprise des mitrailleuses Bren; cette campagne avait l'appui du *MacLean's Magazine,* et plus tard, celui du chef du parti conservateur en Ontario. Les voilà lancés,—en sourdine, il va sans dire—dans une autre campagne dont l'objet est de liquider l'honorable M. Gardiner comme ministre de l'Agriculture. Le chef suppléant de la F. C. C. (M Coldwell) a même été jusqu'à inclure cette proposition dans son amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) aimerait, lui aussi, voir remplacer le ministre de l'Agriculture. Je suis porté à croire que du point de vue de l'avenir politique des partis auxquels ils adhèrent, ces deux honorables députés seraient particulièrement enchantés de voir disparaître le ministre actuel de l'Agriculture.

M. PERLEY: Je tiens à faire objection à cette allusion; je m'oppose à ce qu'un ministre détienne trois ou quatre portefeuilles, mais je n'ai rien contre le ministre de l'Agriculture lui-même.

L'hon. M. HANSON: Et l'honorable député de Qu'Appelle ne s'attend pas à le voir disparaître maintenant.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Fournier-Hull): A l'ordre.

M. WARREN: On a lancé l'an dernier une campagne qui avait pour but de miner la confiance du peuple et de lui faire croire que le premier ministre (M. Mackenzie King) est incapable de conduire la barque de l'Etat. Elle s'est poursuivie pendant quelque temps, mais on l'a abandonnée après que trois ou quatre députés libéraux eurent prononcés des discours dans cette enceinte. On n'y a fait allusion qu'une fois récemment, à ma connaissance, et ce, lorsque certains périodiques ont proposé de le remplacer par l'honorable représentante de North-Battleford (Mme Nielsen).

Cela éveille un souvenir. Il y a environ un mois, j'ai eu la visite de deux pasteurs et, en conversant avec eux, j'ai appris que l'un d'eux était le fils d'un cultivateur élevé dans la circonscription de Battleford-Nord. J'étais tout oreilles, car j'avais entendu tellement de discours prononcés par l'honorable représentante de Battleford-Nord que je me représentais cette circonscription comme étant un désert, une terre aride, couverte de cabanes, ne comptant ni belles maisons, ni belles fermes, ni belles rangées d'arbres, bref, une région où personne ne pouvait gagner sa vie. J'ai été très heureux d'apprendre de ce pasteur que, même au cours de toutes ces années terriblement dures, son père n'avait jamais demandé ni obtenu de secours de l'Etat. En l'apprenant, j'en rendis grâces, disant: "Dieu merci, voilà un cultivateur, au moins, qui dans cette terre désertique, a pu tirer du sol ses moyens de subsistance."

M. NICHOLSON: L'honorable député veut-il mettre en doute l'exactitude des renseignements communiqués à la Chambre par l'honorable représentante de Battleford-Nord? Il révoque en doute sa véracité.

M. TUCKER: Est-elle entrée dans les rangs de votre parti ou est-ce vous qui êtes entré dans les rangs du sien?

M. NICHOLSON: L'honorable député s'en prend à la véracité d'un collègue.

M. WARREN: Je parlais de la campagne dont le but est de miner la confiance du peuple envers deux membres fort utiles du Gouvernement. J'ai constaté la longueur des heures de travail que s'imposaient divers membres du cabinet durant les premiers mois de la guerre. Beaucoup d'entre eux n'arrivaient jamais à leurs bureaux, le matin, après neuf heures et n'en partaient jamais avant une heure, deux heures, ou deux heures et demie du matin. Nous devrions nous rappeler cette énorme somme de travail qu'ils ont dû accomplir afin de mettre en branle notre machine de guerre. Les voyant à la tâche de temps à autre, je me suis souvent demandé si leur santé pourrait tenir. On s'agite maintenant pour remplacer ces hommes par d'autres ne connaissant rien de la marche de cette machine qui a atteint un si haut degré de perfection. Quand on parle d'enlever au ministre de l'Agriculture son portefeuille, j'affirme à la Chambre qu'à mon avis, bien peu de gens au Canada le conseilleraient. Nous savons que personne au pays ne comprend mieux que le ministre de l'Agriculture la vente des produits agricoles dans ses diverses phases, et l'une des raisons pour lesquelles il possède si bien son sujet c'est qu'il cherche toujours à se renseigner par lui-même. Je me rappelle une parole de l'honorable M. Dunning au sujet du ministre de l'Agriculture. Quelqu'un lui demandait pourquoi il avait envoyé Jimmy Gardiner à tel endroit. "On n'envoie pas Jimmy, répondit-il, il y va de lui-même." Il a voyagé par tout le pays, se familiarisant

avec les problèmes du cultivateur. Je lui ai rendu visite à son bureau à différentes reprises, lorsque les divers problèmes en rapport avec la vente des produits agricoles se posaient, et toujours il était au courant de chacun des aspects de la question.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Fournier, Hull): Je fais remarquer à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. WARREN: La Chambre me permettrait-elle de faire une autre observation?

L'hon. M. HANSON: Il y a un autre député qui désire prononcer un discours et il lui reste à peine trente minutes.

M. G. R. BOUCHER (Carleton): Prenant pour la première fois la parole dans cette Chambre je voudrais rendre hommage à mon regretté et estimé prédécesseur qui représentait la circonscription de Carleton. Je connaissais très bien le docteur Hyndman depuis une vingtaine d'années comme un médecin de campagne et un médecin de famille respecté et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Tout jeune encore, il fit son entrée à la Chambre des communes en 1935 et se donna pour mission de surveiller les intérêts de ses commettants avec conscience, énergie et sincérité. Il est regrettable que la Providence ait retiré de ce monde, si jeune encore, un homme aussi sincère dans ses intentions que l'était le docteur Hyndman.

Je me rends bien compte du devoir qui incombe aux honorables députés à cette heure critique. J'ai entendu l'honorable représentant de Renfrew-Nord (M. Warren) blâmer ceux qui cherchent à faire obtenir quelque chose aux anciens combattants, ceux qui cherchent à exposer au Gouvernement la situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs du Canada; puis je l'ai entendu aussi dire qu'il ne faut pas avoir une forte dose de courage pour semer des germes de mécontentement. Je dois donc répudier tout de suite l'idée que nos cultivateurs sont animés d'un esprit de mécontentement ou de tout autre sentiment qui n'est pas louable. Plus que quiconque, à mon avis, le cultivateur fait sa part dans notre effort de guerre, avec une vaillance et une loyauté qui méritent l'éloge et l'admiration de toute la Chambre.

Parlant au nom de la circonscription que je représente, je puis affirmer ici que nos gens savent mesurer toute l'importance des jours graves que nous vivons. Je crois qu'ils ont fait des sacrifices et qu'ils sont prêts à en faire de plus grands encore afin de rendre notre effort de guerre agressif, énergique et sincère. Depuis mon arrivée, j'ai constaté qu'à la Chambre règne la quasi-unanimité quand au désir d'aider la mère patrie, quant à la conviction que notre première ligne de défense se trouve sur les bords de la Manche et que le Canada ne doit rien négliger pour accentuer par tous les moyens possibles son effort de guerre.

Je trouve cependant fort étonnante l'inquiétude manifestée par le député moyen, par des membres de tous les groupes, de tous les partis, voire même du parti ministériel, dans les reproches qu'ils font au Gouvernement de n'avoir pas partagé la responsabilité, de n'avoir pas engagé toutes les ressources de la Chambre et du peuple canadien dans un effort de guerre plus courageux et plus sincère. Je crois qu'à l'heure actuelle, le Gouvernement a déjà fait un grand pas dans cette voie et qu'il a mis sur pied un formidable organisme. Je ne sais pas au juste s'il est bien vrai, comme vient de le dire l'honorable représentant de Renfrew-Nord, qu'il a utilisé à cette fin la machine Gardiner, ou si la chose est fausse. J'ai l'impression, cependant, après avoir écouté les discours prononcés jusqu'ici, que l'on croit fermement que le Gouvernement ne s'est pas montré assez énergique ni à la hauteur de la situation. Le Gouvernement pourrait agir avec plus d'autorité s'il mettait dans le secret les honorables députés. Il pourrait accroître notre effort de guerre et en obtenir plus vite des résultats s'il renseignait davantage les Canadiens et leur demandait plus de collaboration.

Dans ma propre circonscription, comme dans toutes les autres circonscriptions du Canada, je crois, on a récemment fait appel aux services bénévoles de nos gens au sujet de l'inscription nationale. La spontanéité avec laquelle tous ont offert leur concours a été une révélation pour notre pays. Leur désir de collaborer avec le Gouvernement fut un hommage aux bons sentiments du peuple canadien. Il en serait de même pour ce qui a trait au financement, à la vente des obligations ou à toute autre entreprise que le cabinet jugerait bon de confier aux Canadiens. Le Gouvernement ne sait pas suffisamment compter sur la loyauté du peuple et sur son désir de se rendre utile.

Les critiques portent plutôt sur le grand nombre de personnes employées à un salaire nominal, comme on dit, sur le grand nombre d'hommes grassement payés, de commissions et d'experts venus à la rescousse d'un gouvernement qui ne peut plus suffire à la tâche. Notre effort de guerre est trop concentré dans nos grands établissements industriels. J'ai entendu, l'un après l'autre, les honorables députés signaler qu'à leur avis, qui est aussi le mien, une trop grande partie de notre effort est dirigé vers les grandes industries et comporte un programme à longue échéance. A

ces paroles qui expriment bien mon sentiment, j'ajouterai que nous disposons d'un grand nombre de petites industries, quelqu'un a mentionné les garages, et de petites fabriques que nous pourrions facilement aménager et faire servir à notre effort de guerre, ce qui nous permettrait de produire rapidement ce dont nous avons besoin et nous éviterait d'attendre indéfiniment les livraisons. Au besoin, pourquoi ne pas essayer les deux moyens à la fois? Je reconnais volontiers que nous ne sommes en guerre que depuis un an et trois mois, mais à titre de membre du Parlement je me ferai un devoir d'insister pour que le Gouvernement mette à contribution en vue de la poursuite de cette guerre tout ce que nous avons d'hommes, d'outillage et de biens.

Dans ma circonscription, par exemple, qui se compose surtout de cultivateurs, de marchands et de petits fonctionnaires, le seul travail en faveur de la guerre qu'il me soit possible de constater se résume à l'usage limité que l'on a fait du champ de tir Connaught et des offres de services bénévoles. L'enrôlement admirable de nos hommes dans nos armées de terre, de mer et de l'air, ainsi que le travail de nos sociétés féminines, de la Croix-rouge, et des autres associations religieuses, sociales, philanthropiques et même politiques qui ont travaillé pour nos soldats sous les auspices de la Croix-rouge, tout cela démontre bien l'intérêt que suscite la guerre. Je tiens à rendre hommage à tous ces gens pour le beau travail qu'ils ont accompli, mais à part cela, dans ma circonscription, d'où l'on peut apercevoir les édifices du Parlement, puisqu'elle comprend certains quartiers de la ville, on n'a vu aucune intensification de l'effort de guerre.

Je tiens à rappeler au Gouvernement et en particulier au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) que la circonscription de Carleton renferme le champ de tir Connaught, une propriété de l'Etat d'environ 2,700 acres qui a coûté au Gouvernement au cours des vingt dernières années plus de $850,000 et sur laquelle se trouvent des bâtiments, des cibles, des baraques et tout ce qui peut servir à l'instruction militaire. Pourtant, si j'en crois la réponse que m'a donnée dernièrement le Gouvernement, 952 hommes seulement y sont allés l'an dernier. On ne m'a pas dit combien de jours chacun y avait passés, mais je sais que c'est très peu. Cette propriété de l'Etat convient à la réunion annuelle de la Dominion Rifle Association et elle est digne de recevoir des tireurs de tout le pays qui y viennent pratiquer le tir. C'est l'endroit idéal pour instruire les recrues et même pour faire suivre des exercices aux membres de notre armée active. Le Gouvernement ferait bien de prendre ces paroles en considération et d'utiliser ce champ de tir plus qu'il n'a l'intention de le faire s'il faut l'en croire lorsqu'il dit: "comme en 1940", c'est-à-dire y envoyer 952 hommes.

Ce champ intéresse particulièrement ma circonscription puisque 2,700 acres de terre ont été soustraites à l'impôt tant provincial que municipal, mais qu'en recevons-nous en retour? Si ce champ était affecté à sa fin première, quelques-uns de nos producteurs pourraient y trouver un marché où écouler leurs produits. J'ajouterai que le Gouvernement pourrait même acheter les denrées des cultivateurs plutôt que des grandes entreprises financières. Qu'il y songe. On pourrait faire là un bon usage des écoles d'armes portatives.

J'hésite presque, vu ce que mes collègues ont déjà dit, à parler au nom des soldats. Mais s'il est un homme digne de considération de notre part, c'est bien le soldat qui se bat pour nous. Le transport gratuit, que ce soit à l'époque de Noël, ou à l'occasion de la dernière permission, est la moindre des choses que nous puissions faire en reconnaissance des services qu'il nous rend. Ils sont nombreux ceux qui ayant offert de plein gré leurs services à l'Etat et en poste en des régions éloignées de leurs foyers, ne peuvent retourner dans leurs familles parce qu'ils ne reçoivent que $1.30 par jour, alors que leurs frères et amis gagnent bien plus en dehors de l'armée.

Je désire aussi appeler l'attention du Gouvernement sur la situation de ceux qui ont quitté leur emploi (il en est d'autres qui chômaient) pour offrir leurs services à la patrie. Je parle de ceux qui, bien que non acceptables dans l'armée, veulent servir leur pays, aussi bien que de ceux que l'on a acceptés, ou des quinze mille soldats démobilisés à cause de leurs incapacités physiques. Le Gouvernement a de grandes obligations envers ces deux catégories de nos citoyens. On devrait s'efforcer de les rétablir dans la vie civile, sinon dans la vie militaire, à des postes qui leur permettraient de faire vivre les personnes à leur charge. Certes ils méritent notre reconnaissance à ce point. Bien souvent les personnes à la charge de ces hommes sont dans des situations difficiles que l'on peut attribuer à l'absence du foyer de fils et de frères. On m'a demandé dans plusieurs cas d'intervenir en faveur de pauvre mères veuves dont les fils uniques combattaient pour notre pays. On ne leur avait pas accordé l'allocation parce qu'avant de s'enrôler leurs fils étaient soit trop jeunes pour travailler et les faire vivre ou n'avaient pu trouver un emploi qui leur aurait permis de le faire. Je soutiens que le Gouvernement devrait étudier ces cas.

La récente catastrophe dans le comté de Kamouraska, qui a occasionné la perte de trois des six aviateurs qui ont sauté de l'aéroplane, m'a fort alarmé. J'ai également appris qu'on se sert d'avions Harvards de Winnipeg et de Lysanders de Toronto, sans qu'il y ait d'appareils de T.S.F. à bord. Je me demande si la chose est sage, ou si tout avion qui prend les airs ne devrait pas être muni d'un poste de T.S.F. qui lui permettrait de suivre les ondes dirigées, de reconnaître l'endroit où il se trouve et de recevoir de l'aide pour faciliter son atterrissage. Je crois savoir que la pratique, dans le service de l'aviation. veut qu'en cas de difficulté, si les aviateurs sont obligés de sauter, on doit jeter d'abord des fusées lumineuses afin de se rendre compte de l'état du terrain; l'aéroplane circule alentour et ceux qui doivent sauter se trouvent guidés jusqu'à un certain point. Je me demande quelles précautions ont été prises dans ce cas là. Je désire savoir également quel entraînement ont eu les aviateurs avant de monter relativement aux cas urgents de ce genre qui se présentent. Leur a-t-on enseigné quoi faire s'ils étaient obligés de sauter. Quel est leur équipement? Le Gouvernement, je crois, en toute justice pour les citoyens doit fournir ces renseignements, parce qu'on m'a posé des questions à ce sujet.

Je voudrais, cet après-midi, parler sur la partie de l'amendement qui a trait à l'agriculture. L'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser) affirmait l'autre jour que le cultivateur est le grand sacrifié. Je ne souscris pas sans réserve à cette assertion, mais il me semble que le cultivateur contribue, plus que quiconque, à l'effort de guerre du Canada. Il vit à une époque où le coût de la vie est plus élevé, les impôts sont plus lourds et la main-d'œuvre plus coûteuse. Bien qu'à contre-cœur, il doit même se plier à l'économie de la lumière du jour.

Je tiens à signaler une publication qui doit être connue des membres du cabinet. Imprimée avec l'autorisation du ministre du Commerce, (M. MacKinnon) sous les auspices, je crois, de la division de l'économie agricole, elle renferme des renseignements que plusieurs d'entre nous ignoraient. On y trouve l'indice du coût de la vie pour le cultivateur canadien ainsi que l'indice du prix de gros des denrées qu'il vend. La comparaison est lamentable et, à l'examen, de nature à convaincre l'honorable député de Renfrew-Nord que la patience seule empêche le cultivateur, de se plaindre de son sort, que nous devrions prendre fait et cause pour lui.

L'article que je cite reproduit une statistique recueillie depuis 1913. Mon intention n'est pas de passer tous ces chiffres en revue, mais j'en citerai tout de même assez pour faire voir à quel point l'aide de l'Etat est nécessaire à l'agriculture. L'année 1926 sert d'année-type, le coût de la vie et le prix de gros des produits agricoles étant fixés au chiffre 100. Nous constatons qu'en 1930, le coût de la vie du cultivateur était tombé à 94.3, alors que le prix de gros des denrées agricoles s'établissait à 82.3.

M. McNEVIN: Plairait-il à l'honorable député de nous donner les chiffres de 1932 et 1933?

M. BOUCHER: J'aimerais surtout à faire la comparaison entre 1930 et 1935. En 1932, l'indice du coût de la vie s'établissait à 81 et le prix des produits de la ferme à 48. L'indice du coût de la vie en 1935 était de 81.5 alors que le prix moyen des produits agricoles se chiffrait par 63.5. Examinons maintenant les chiffres du printemps et de l'automne 1939. L'indice du coût de la vie chez les cultivateurs était au printemps 1939 de 82.2 alors que le prix de gros des produits agricoles s'établissait à 65.5. L'indice du coût de la vie à l'automne était de 81.9 alors que le prix de gros des produits agricoles se chiffrait par 58.4. Au printemps 1940 ces chiffres passaient à 87.2 pour le coût de la vie et à 72.1 pour le prix de gros des produits agricoles. Le coût de la vie cet automne se chiffre par 89.2 alors que l'indice du prix de gros, à l'égard des produits agricoles, est de 62.7.

L'analyse de ces chiffres révèle que, depuis 1926, le coût de la vie a diminué dans la proportion de 10.8 p. 100 mais que le prix de gros des produits agricoles a subi une chute de 37.3 p. 100. Depuis le printemps dernier, le coût de la vie chez le cultivateur a augmenté de 2 p. 100 alors que le prix de gros de ses produits a diminué de 9.4 p. 100. J'aimerais saisir le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de ces chiffres. Ils sont tirés d'un tract du Gouvernement, publié conjointement par le ministre du Commerce et par le ministre de l'Agriculture. Je les crois plus éloquents que tous les discours que je pourrais prononcer.

La situation des patrons ou des ouvriers n'est pas la même. Les restaurants ont haussé de 30 à 50 p. 100 le prix des repas. Le coût des produits agricoles qui les composent a cependant diminué. On peut se demander quel parti le ministre de l'Agriculture, alors qu'il occupait le poste de ministre suppléant du Commerce, a tiré du marché britannique. Il se rendit en Angleterre. Il a accompli ce dont nous voudrions tous le féliciter. Il a ouvert le marché anglais à notre bacon, à notre fromage, à maints produits de nos fermes, et à des prix qui, pour rester en-deçà de nos espérances, ne nous donnent pas moins satisfaction dans les circonstances. La popula-

tion canadienne, le cultivateur principalement, ne voudrait pas que le Gouvernement enlève son dernier dollar à la mère patrie, même pour nos produits agricoles.

Le jour même où le ministre a annoncé les prix, dès son retour, les cours de nos produits ont fléchi au niveau qu'une feuille locale a appelé le plus bas de plusieurs années. Qu'allons-nous faire? Le Gouvernement a fixé le prix du blé, celui du fromage, sans s'occuper le moins du monde de l'écart qui sépare le prix obtenu par le producteur de celui que paie le consommateur. Ce fléchissement dans le niveau des prix a accentué même cet écart, actuellement plus prononcé qu'il ne l'était avant l'accord. Le Gouvernement ferait bien, non pas de rechercher un meilleur prix sur le marché d'Angleterre, mais de faire transmettre au producteur canadien sa juste part des prix obtenus outre-mer.

L'hon. M. HANSON: Supprimons l'intermédiaire.

M. BOUCHER: Quelqu'un dit: "Supprimons l'intermédiaire". Je ne partage pas tout à fait cet avis. Mais je dis: "Supprimons les profits excessifs que certains encaissent". Prenons le prix du porc, ou celui de presque tout autre produit que le cultivateur peut vendre à l'automne. Comparons ce qu'il reçoit avec ce que reçoit l'intermédiaire au printemps, et nous verrons vite qui réalise les profits. Lorsque le cultivateur offre son produit, le cours est bas; si c'est l'intermédiaire qui offre ce même produit, le cours est à la hausse. Le Gouvernement pourrait sûrement beaucoup accomplir sous ce rapport au bénéfice de nos agriculteurs.

En négligeant ainsi le cultivateur, quelle situation a-t-on créée? La mise sur le marché des dernières obligations offertes par l'Etat a démontré que le cultivateur n'avait pas les moyens d'en acheter. Il se trouvait sans disponibilités. Il ne peut employer de main-d'œuvre pour deux causes: la première, faute de fonds pour les salaires; la seconde, faute de main-d'œuvre disponible, même si les fonds l'étaient. Il ne peut pas obtenir un produit de qualité faute de pouvoir acheter la provende indispensable à mettre l'animal au point.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps, mais je suis fermement convaincu qu'un des meilleurs moyens de faciliter notre effort de guerre est de consolider notre industrie de base au pays, en aidant d'abord et toujours l'agriculteur. Notre Gouvernement pourrait fort bien donner l'exemple et consacrer un peu de temps à ce problème, au lieu de s'occuper exclusivement d'adjuger des entreprises aux gros établissements industriels.

[M. Boucher.]

(Sur la motion de M. Golding la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 5 heures 58 minutes du soir.

Lundi 2 décembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

1re LECTURE

Bill N° 6, constituant en corporation l'Alberta Provincial Bank—M. Blackmore.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DU COMITÉ MIXTE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Dupuis à celui de M. Cloutier pour représenter la Chambre des communes au comité mixte des impressions du Parlement.

Et que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

(La motion est adoptée.)

LA GUERRE EUROPÉENNE

REVUE DE LA SITUATION PAR LE PREMIER MINISTRE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): On m'a demandé de passer de nouveau en revue, avant l'ajournement du Parlement, la situation militaire en Europe, l'état actuel de la Grande-Bretagne et la collaboration que le Canada lui apporte en ces temps d'épreuve.

Je doute qu'il soit possible d'ajouter grand chose à ce que j'ai dit il y a trois semaines et aux exposés complets faits ensuite par les autres ministres.

Cependant, le fait que les événements ou les nouvelles des deux dernières semaines aient pu porter le chef de l'opposition à dire qu'il s'est produit au cours de cette période une profonde modification dans la situation, prouve bien qu'on ne saurait rappeler trop souvent à la Chambre et au pays tout entier que le conflit actuel n'est pas une guerre de semaines ou de mois, mais d'années. C'est le point qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on suit de loin les fluctuations de la guerre, à divers moments et sur des théâtres différents. En outre, lorsque nous tentons d'estimer l'importance de notre propre effort de guerre en vue des opérations présentes et futures, nous ne devons pas oublier que d'ici

un an il peut se produire un grand changement dans la forme et l'étendue de l'aide que l'on demandera à notre pays et à notre continent.

Quand nous méditons sur l'immensité du conflit et sur la contribution du Canada, il est essentiel que nous sachions situer les événements isolés dans le tableau général, établir la corrélation entre les divers éléments de temps et de lieu et garder en tout un juste sens des proportions et de la perspective. Les jours ensoleillés et les jours sombres ne manqueront pas de se succéder sur les vastes horizons de cette guerre mondiale. Il est inévitable que les succès soient accompagnés de revers. Il serait absurde de s'enthousiasmer d'un triomphe immédiat, mais il serait encore plus absurde de se décourager à cause d'une défaite passagère.

Les membres du gouvernement du Royaume-Uni et d'autres hommes publics de la Grande-Bretagne ont récemment fait de nombreuses déclarations aux journaux, au Parlement et à la radio. Certaines de ces déclarations peuvent paraître pessimistes, d'autres semblent avoir un ton d'optimisme. En vérité, nous avons de graves sujets d'inquiétude, mais nous avons aussi lieu de nous réjouir à plusieurs points de vue. Si certaines déclarations paraissent pessimistes, c'est que les dirigeants de la Grande-Bretagne tiennent à nous dire la vérité et que le peuple anglais est assez fort pour supporter les dures vérités. Parfois, on trouve ces déclarations trop optimistes peut-être. C'est qu'elles s'inspirent du courage, de l'espérance et de la détermination des Anglais, de leur refus de songer jamais à la possibilité de la défaite.

Nous avions le devoir, mes collègues et moi, comme l'aurait aussi toute autre administration, d'envisager la guerre nettement et de la voir dans son ensemble. Nous avons tâché de faire en sorte que l'immédiat ne nous cachât pas la fin ultime, nous rappelant toujours que les mesures les mieux adaptées (du moins en apparence) au présent pourraient être funestes dans l'avenir. Dès le début, le Gouvernement s'est assigné pour fonction de préparer, en collaboration avec le gouvernement du Royaume-Uni, des plans visant à l'issue victorieuse du conflit.

Qu'on me permette de citer un exemple, dont on saisira tout de suite la signification. Eussions-nous été emportés par les bruyantes clameurs du début, nous aurions consacré nos efforts, notre richesse et nos forces surtout au recrutement de nombreuses troupes à destination d'outre-mer, dont nous aurions hâté l'expédition, de sorte que la conscription seule, à tout prendre, nous eût permis d'entretenir en campagne une grande armée superflue. Nous aurions pu de la sorte calmer certaine agitation des premières semaines du conflit, mais cette façon d'agir aurait causé la désunion au Canada et se serait révélée en définitive gaspillage inutile dans la tâche que nous entreprenions de répondre aux besoins de l'Angleterre. Au lieu d'aider à la Grande-Bretagne, comme c'est le cas aujourd'hui, grâce à nos ressources aériennes et maritimes ou par le moyen de notre matériel de guerre, de nos navires, d'approvisionnements de toutes sortes et de plus en plus abondants, nous aurions imposé à une île assiégée l'obligation additionnelle de nourrir un grand nombre d'hommes dont on n'a pas besoin.

Nous n'avons cédé à aucune vociférations. Au contraire, le Gouvernement s'est préparé en vue d'un progrès bien équilibré dans tous les domaines. Nous avons constitué une armée de l'air, de mer et de terre. Nous avons établi une industrie de guerre, nous avons préservé nos ressources monétaires à l'intention de la Grande-Bretagne et à nos propres fins. Tout en nous préparant aux batailles d'outre-mer, nous avons songé à nos rivages, aux dangers auxquels ils peuvent être à tout moment en butte, à mesure que la scène du conflit se modifie et que l'horreur de la guerre s'intensifie. Ces préparatifs ne se prêtent pas à la réclame tapageuse. Mais ils produisent de véritables résultats en définitive. La guerre, inévitablement, sera longue; il est non moins inévitable que le temps seul révèle les conséquences d'un effort soutenu.

Tout en reconnaissant que ni la Grande-Bretagne, ni le Canada, ni les pays neutres qui ont été envahis n'avaient pu prévoir la marche des événements, il est incontestable encore aujourd'hui que, dans ses grandes lignes, le plan conçu dès le début par la Grande-Bretagne en vue d'une victoire ultime était et demeure essentiellement logique. Il prévoyait une guerre, non pas de plusieurs mois, mais de plusieurs années. Il envisageait une intensification des hostilités et une extension du théâtre des opérations militaires. Il tenait compte non seulement de la nécessité de sauvegarder la liberté, mais aussi de la nécessité et de l'obligation de la restaurer.

Dans les exposés que j'ai faits à la Chambre et au pays de la situation telle qu'elle m'apparaissait, j'ai tâché, depuis le début, de bien peser les mots plutôt que de suivre mes impulsions. Je n'ai pas cherché, il est vrai, à prendre la parole à tout instant. Si j'ai ainsi espacé mes interventions, c'était afin qu'elles eussent une plus grande portée. J'ai cherché, lorsque l'occasion me le permettait, à évaluer et à peser les facteurs es-

sentiels. Dans presque toutes mes déclarations au sujet de la guerre, j'ai donné à entendre que la lutte serait longue, âpre et terrible. J'ai dit au peuple canadien que la guerre serait infiniment plus importante qu'on ne semblait s'en rendre compte au début, ou qu'on ne s'en rend compte même à l'heure actuelle. J'ai ajouté qu'elle durerait, non pas plusieurs mois mais plusieurs années; qu'elle outrepasserait inévitablement les frontières de l'Europe pour s'étendre à d'autres continents; que tout ce conflit résultait du désir de dominer le monde. J'ai également déclaré au début que, mettant leur confiance en la neutralité, les nations européennes pourraient être englouties, comme conséquence de leur aveuglement et de leur indifférence à l'égard de la guerre.

A maintes reprises, nous avons déclaré à la Chambre et au peuple canadien, dans des communiqués officiels, que la suprématie dans les airs était indispensable à une défense efficace de même qu'à l'offensive que nous devrons lancer tôt ou tard et sans laquelle nous ne saurions remporter la victoire. Nous avons insisté dans la même mesure sur la nécessité d'un blocus efficace, grâce à la suprématie navale de la Grande-Bretagne, pour assurer, non seulement la victoire, mais notre propre survivance. Par-dessus tout, j'ai affirmé sans cesse et avec toute la vigueur dont je suis capable, que la liberté des peuples du continent américain et la sauvegarde de la liberté britannique ne peuvent s'envisager séparément; que, de plus, la préservation de la liberté britannique est indispensable à la restauration de la liberté humaine, là où on l'a supprimée. Je dois ajouter que le corollaire est également vrai. La restauration de la liberté dans le monde dépend de la conservation de la liberté britannique jusqu'au jour où les forces qui, la Grande-Bretagne à leur tête, luttent pour la liberté auront mobilisé toutes leurs énergies pour se mettre définitivement en marche vers la victoire.

Ce sont les paroles prononcées par le chef de l'opposition, jeudi dernier, réclamant de ma part une nouvelle déclaration à la Chambre, qui m'ont poussé à faire ces observations préliminaires. L'honorable député a déclaré:

A mon avis, comme aussi à celui de plusieurs honorables députés et, j'en suis convaincu, d'un grand nombre de Canadiens, la situation en Europe n'a jamais été aussi grave depuis la chute de la France.

Je dois affirmer tout de suite et très catégoriquement que tel n'est pas mon avis. Mon opinion est plutôt celle que j'exposais dès l'ouverture du débat sur l'Adresse, pour répondre au discours du chef de l'opposition. Il ne fait pas le moindre doute que la Grande-Bretagne et ses alliés sont non seulement en bien meilleure posture aujourd'hui qu'au moment de la signature de l'armistice franco-allemand, mais aussi qu'ils l'ont été au cours des mois qui ont suivi immédiatement la chute de la France. Hitler lui-même n'était pas préparé à la prompte capitulation de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique et de la France. Cette rapide succession d'événements qui nous a bouleversés a comporté pour l'Allemagne, ne l'oublions pas, un égal élément de surprise. Si nous y étions mal préparés, les Allemands ne l'étaient pas moins. Si ces événements s'étaient succédé au rythme prévu dans le plan hitlérien, il est tout à fait concevable qu'un débarquement de troupes allemandes aurait été possible sur les côtes de Grande-Bretagne. Et la résistance possible, immédiatement après l'évacuation de Dunkerque, aurait fort bien pu s'avérer insuffisante devant l'effarante tâche à accomplir.

Au moment où elle signait l'armistice, la France croyait, et la plupart des nations neutres de l'Europe avec elle, que la partie était déjà jouée pour la Grande-Bretagne comme pour elle-même. L'aspect profondément tragique de la situation surgit du fait que la France ignorait la vérité. Croyant l'ennemi invincible, elle préféra capituler plutôt que risquer l'annihilation. Aux Etats-Unis, l'opinion dominante subit quelque temps la crainte de voir la Grande-Bretagne impuissante à repousser un aussi formidable assaillant. On doutait qu'elle pût tenir le coup. La population des Etats-Unis se demandait si la prudence n'enseignait pas plutôt de retenir au pays le matériel de guerre, malgré le besoin si pressant qu'en avait la Grande-Bretagne, afin de se protéger elle-même contre un péril devenu excessif une fois les Iles britanniques vaincues.

Tout cela a changé, et complètement. Depuis trois mois, les plus rudes de l'histoire d'Angleterre, il devient de plus en plus manifeste que la tournure d'esprit de l'Allemand ne lui a jamais permis de bien comprendre l'Anglais. La population des Iles britanniques, hommes et femmes, a de nouveau fait preuve d'un courage indomptable, de son habileté à combattre et encaisser les coups quand sa liberté est en danger. Comme les "Côtes de Fer", soldats de Cromwell, "elle sait quelle cause elle défend".

Vu l'amélioration de la situation en Méditerranée, que nous pouvions à peine espérer il y a trois mois; vu aussi l'acquisition des destroyers américains et le torrent de matériel de guerre qui déferle comme jamais des Etats-Unis et du Canada vers la forteresse insulaire; considérant enfin la certitude que se poursuivra la plus grande assistance possible à la Grande-Bretagne, politique que le peuple américain a confirmée par voie de scrutin et qui

vient s'ajouter aux heureux fruits de la préparation canadienne, comment oser affirmer, à la lumière de tous ces faits, dont le Gouvernement ne détient pas seul le secret mais qui sont du domaine public, que la situation est aujourd'hui plus grave qu'elle ne l'était il y a trois ou quatre mois? Il est vrai que les hostilités augmentent en violence; il est également vrai que depuis l'effondrement de la France, la Grande-Bretagne augmente sans cesse en puissance.

Le chef de l'opposition a énuméré trois éléments qui lui paraissent indiquer la gravité de l'heure et motiver évidemment à ses yeux l'opinion qu'il partage avec d'autres sur la situation: d'abord, "la destruction presque complète des grandes villes de Birmingham, Bristol et Southampton"; ensuite, "la perte de nombreux navires rapportée par les journaux"; enfin, "les paroles du marquis de Lothian, représentant de Sa Majesté aux Etats-Unis, particulièrement en matière de finance".

Examinons à la lumière des faits si l'honorable député et ceux qui pensent comme lui sont fondés dans leurs conclusions. J'espère, en passant, que mes honorables collègues se rappelleront ce que j'ai tant de fois souligné, à savoir que les déclarations faites au Parlement du Canada, tout en visant de prime abord à renseigner notre population, risquent quand même d'avoir des répercussions chez les ennemis actuels ou possibles de la Grande-Bretagne. Je laisse aux membres de la Chambre le soin de juger par eux-mêmes des effets que produirait chez nous ou en Grande-Bretagne la nouvelle radiodiffusée d'une source allemande autorisée que les Britanniques ont réussi, par leurs bombardements, à "détruire presque complètement" trois ou plus des principaux centres industriels d'Allemagne.

Prenons d'abord l'hypothèse de "la destruction presque complète des villes de Birmingham, Bristol et Southampton". Permettez-moi de dire à l'honorable représentant que, même dans les manchettes les plus voyantes des journaux du continent qui publient le plus de nouvelles à sensation et dans les phrases des annonceurs les plus tonitruants de la radio je n'ai rien vu ou entendu qui motive l'affirmation ou la supposition que les villes de Birmingham, Bristol et Southampton aient été pour ainsi dire détruites. Les nouvelles aux journaux justifient encore moins pareille idée. Les dépêches officielles de Grande-Bretagne au Canada ne contiennent certes rien qui corrobore ces affirmations. Depuis quelques semaines, il y a eu, cela va de soi, des raids aériens importants contre chacune des villes mentionnées et une couple d'autres, notamment Coventry. Birmingham a une population de 1,055,000 âmes, Bristol de 415,000 âmes et Southampton, de 178,000 âmes. Coventry est une ville de 204,000 habitants. Les chiffres publiés par les journaux au sujet de Conventry: environ 400 morts et 1,800 blessés, sont exacts. Je puis dire que le nombre des morts et blessés dans les autres villes est bien moins élevé. Ce qui importe le plus, au cours de ces raids, les dégâts subis par les objectifs d'ordre militaire et industriel ont été notamment minimes. Les bombardements de nuit, présentent il est vrai, un problème qu'on n'a pas encore résolu. Si l'obscurité empêche l'aviateur en raid de viser les objectifs, elle accroît ses chances de destruction aveugle. En regard des succès que l'ennemi peut réclamer pour ses pratiques de terrorisme, il faut inscrire ses pertes en hommes et en avions. A ce double point de vue, le pourcentage des pertes de la Grande-Bretagne dans les Iles Britanniques comme sur le continent européen a été plusieurs fois moindre. En outre, par ses tactiques de terrorisme, l'Allemagne a défié la combativité du peuple anglais. En dernière analyse, la victoire dépendra du caractère national. Par ses méthodes meurtrières, Hitler a réussi à démontrer au monde l'impossibilité d'une victoire allemande.

Sir Walter Citrine a dit l'autre jour à la Nouvelle-Orléans: il est vrai, que le bombardement continuel des villes anglaises réagit sur le rendement de la production anglaise. Mais il est possible d'exagérer les dégâts infligés aux villes et à l'industrie anglaise, comme aussi de mésestimer les dégâts subis par les objectifs allemands d'ordre militaire. Depuis des mois, de nuit en nuit, parcourant, il est vrai, de plus grandes distances, en plus petit nombre et avec moins de bombes, les avions de la Royal Air Force n'en poursuivent pas moins un programme bien déterminé de destruction efficace.

On mandait de Londres il y a quelques semaines que les escadrilles de bombardiers de la Royal Air Force poursuivaient un "plan systématique" d'attaques aériennes dirigées, en Allemagne et dans les territoires occupés par les Allemands, contre des objectifs importants au double point de vue stratégique et industriel. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se rendre compte de l'étendue du territoire que peuvent attaquer les avions britanniques (il s'étend, de fait, des côtes de la Norvège à la frontière espagnole et, à l'intérieur, jusqu'au centre industriel de l'Allemagne) et partant, des grandes distances à parcourir. A la vérité, de gros bombardiers britanniques se sont rendus, en une seule envolée, jusqu'à 1,400 milles de leurs bases, dépassant les grosses industries de la vallée du

Rhin pour atteindre les importantes usines d'armements Skoda, à Pilsen. Survolant les Alpes, ils sont allés bombarder les grandes villes industrielles du nord de l'Italie, Turin, Milan et les autres. Ils ont attaqué sans répit—de 80 à 100 fois depuis la mi-été—des raffineries de pétrole synthétique, comme à Gelsenkirchen; des fabriques d'aluminum; des voies de classement de wagons, dont celle de Hamm, la plus importante du continent; des cales sèches et des chantiers de constructions navales,—le port de Hambourg est, dit-on, hors de service,—des bases navales à Kiel et à Wilhelmshaven; des centrales électriques, et une foule d'autres objectifs.

Plus près de chez elle, depuis que les côtes des Pays-Bas et la plus grande partie du littoral français sont aux mains de l'ennemi, la Royal Air Force s'est attaquée sans relâche aux "ports d'invasion" de Lorient, du Havre, de Boulogne et de Dunkerque. Ils n'ont cessé de bombarder, dans ces ports, les bases sous-marines et les concentrations de chalands qui devaient servir au transport de troupes nombreuses et, en deux occasions, au moins, les escadrilles de bombardement et de défense côtière, grâce à leur vigilance constante et à la rapidité de leurs attaques, ont mis fin à des tentatives allemandes d'invasion par voie de mer, dans cette partie de la Manche.

J'ai dit que le territoire assujetti aux attaques est d'une vaste étendue et les distances à parcourir, considérables. Par contre, la zone d'attaque des Allemands est beaucoup plus restreinte et vu la proximité des bases aériennes établies sur le littoral occupé, les distances que doit franchir l'ennemi sont beaucoup moins considérables. C'est jusqu'à un certain point pour cette raison qu'on a pu récemment affecter un très grand nombre d'avions allemands à des incursions aériennes et, grâce à la compétence des pilotes britanniques de même qu'à l'efficacité croissante de la défense antiaérienne, une bien faible partie des forces aériennes allemandes a réussi à franchir les défenses extérieures de la Grande-Bretagne, pour aller bombarder des objectifs importants. L'Allemagne a perdu, au cours de ces opérations, un grand nombre d'avions; cependant, le nombre de pilotes et d'équipages aériens qu'elle a dû sacrifier représente une perte beaucoup plus grave. On peut prétendre, cela va de soi, que la supériorité, même numérique, en avions de bombardement et de chasse ne constituera pas une garantie contre les incursions et les bombardements aériens. Chose certaine, à mesure que la production d'aéronefs de la Grande-Bretagne jointe à l'arrivée constante de pilotes du Canada et d'avions canadiens ou américains, rétrécira la marge entre la puissance effective de la Royal Air Force et celle de l'aviation allemande, l'effet des attaques allemandes contre la Grande-Bretagne diminuera, et l'ampleur des attaques anglaises contre l'ennemi et le territoire occupé par l'ennemi s'accroîtra d'autant.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Il en va à peu près de même de "la perte de nombreux navires rapportée par les journaux" et de l'épuisement des ressources financières. Pour envisager ces facteurs sous leur vrai jour, il faut d'abord les situer dans l'ensemble et, en deuxième lieu, les comparer aux pertes et aux insuffisances que l'ennemi a déjà éprouvées et qu'il éprouvera vraisemblablement encore.

La situation de la marine marchande est grave, mais cela ne signifie pas qu'elle modifie soudain les perspectives d'avenir. Depuis quelques semaines, il est vrai, la destruction de navires britanniques ou de navires à la disposition de la Grande-Bretagne s'opère à une cadence plus rapide que celle de la productivité des chantiers maritimes anglais. Néanmoins, il reste des milliers de navires et le transport d'hommes et d'approvisionnements s'effectue sans encombre, là où les Alliés en ont besoin. Les chantiers maritimes anglais travaillent à plein rendement et en outre, ceux du Canada, de l'Australie et des Etats-Unis construisent des navires de commerce et d'autres vaisseaux pour la Grande-Bretagne. Le ministre des Munitions et Approvisionnements a déjà dit à la Chambre des communes qu'outre les navires qui se construisent au Canada pour le compte de l'Amirauté anglaise, dix-huit vaisseaux marchands sont en voie de construction ici pour le compte du gouvernement anglais.

Dans son discours du 5 novembre, M. Churchill a parlé sans ambages du problème grandissant de la marine marchande. Depuis lors, le ministre de la marine marchande de la Grande-Bretagne, le très honorable Ronald Cross, a déclaré dans une émission radiophonique (26 novembre):

> Je ne dissimulerai pas que la cadence avec laquelle nous construisons des navires ne compense pas nos pertes.

M. Cross a eu soin de mentionner ensuite les commandes placées aux Etats-Unis. Le sens véritable de ses remarques se trouve dans la phrase finale de son discours:

> Il nous faut des navires. Nous ne saurions trop assurer la suffisance de notre marine de commerce pour les mois et les années qui s'écouleront peut-être avant l'obtention de la victoire. Nous avons besoin d'une marge de sécurité.

La franchise de M. Churchill et de M. Cross a eu pour conséquence nos propres engagements actuels et les unités maritimes additionnelles qui seront chaque mois mises en chantier aux Etats-Unis et dans le commonwealth britannique.

L'Allemagne, elle aussi, a subi d'énormes pertes sur mer. Presque chaque jour nous apporte la nouvelle qu'un cargo allemand a été coulé au large de la Norvège, dans la mer du Nord ou dans la Manche. Des bombardements successifs ont atteint chalands et navires de commerce allemands dans les ports de la Manche. Les avions de bombardement de la Royal Air Force ont maintes et maintes fois rendu visite aux chantiers maritimes de Hambourg et Brême et même à ceux de la Baltique. Les pertes italiennes en Méditerranée ont été lourdes. En haute mer, les navires marchands d'Allemagne et d'Italie sont disparus. Je ne crois pas qu'ils puissent prendre part au commerce du monde avant la fin de la guerre.

La marine britannique reste maîtresse du champ maritime des hostilités. Bien qu'elle reste seule, dans la présente guerre, à imposer le blocus et qu'elle doive surveiller des côtes de bien plus grande étendue, son œuvre porte des fruits évidents. En dehors de la Russie, il n'est pas un pays neutre sur lequel l'Allemagne puisse compter pour obtenir ses approvisionnements.

La Grande-Bretagne doit naturellement solder le coût des vastes quantités d'approvisionnements qu'il lui faut se procurer en Amérique du Nord afin de suppléer à l'insuffisance de sa production et, si elle se les procure aux Etats-Unis, le règlement doit se faire en dollars américains. Les devises américaines indispensables constituent pour le gouvernement britannique un problème indiscutable.

Si l'on veut bien saisir le sens de la déclaration de lord Lothian, spécifiquement mentionnée par le chef de l'opposition, il faut se rappeler, lorsque l'ambassadeur de Grande-Bretagne dit que son pays se trouve presque à bout de ressources financières et qu'il aura besoin d'aide, que ses observations ont trait aux achats britanniques dans les Etats-Unis.

Le problème que pose à la Grande-Bretagne la recherche de devises américaines se pose également à notre propre Gouvernement, car il nous faut aussi disposer d'énormes quantités de devises américaines pour défrayer le coût de nos achats de matériel essentiel à la poursuite de la guerre. Le ministre des Finances proposera, dans le cours de l'après-midi, certaines mesures que le Gouvernement, en la présente conjoncture, estime indispensables à la conservation plus grande encore, à cette fin, de nos devises étrangères.

Si nous comparons notre situation à celle qui règne en Allemagne, ainsi que nous l'avons fait dans le cas des pertes maritimes et des dommages causés par les bombes, nous serons mieux en mesure de voir le problème financier sous son vrai jour.

S'il est vrai que la Grande-Bretagne et le Canada doivent résoudre le problème que constitue la recherche des devises nécessaires aux achats qu'ils effectuent aux Etats-Unis, il est également vrai qu'aux Etats-Unis nous avons accès aux plus grandes richesses industrielles de l'univers.

Quelle est la situation en Allemagne? Cette dernière peut naturellement compter sur les industries et les ressources de la France, de la Belgique, de la Hollande et de la Tchécoslovaquie, mais, en dehors de son propre territoire et des pays qu'elle a conquis, elle ne saurait puiser qu'à deux importantes sources d'approvisionnement, la Suède et la Russie. La capacité et l'empressement de la Russie à réserver des approvisionnements à l'Allemagne restent fort douteux. Dans les pays conquis, l'Allemagne doit assurer la subsistance des ouvriers pour qu'ils puissent continuer de produire. Il lui faut aussi parer aux dangers continuels de sabotage.

Par les sacrifices qu'elle s'est imposés dans son mode d'existence et par ses conquêtes territoriales, l'Allemagne peut se suffire à ses besoins de maints produits essentiels. Mais comme le faisait observer hier dans une radiocauserie le très honorable Hugh Dalton, ministre de la Guerre économique en Grande-Bretagne, le blocus a imposé à l'ennemi "des disettes graves de caoutchouc, de cuivre, de ferro-alliages nécessaires pour durcir l'acier, et de textiles". Quant aux pétroles, M. Dalton a dit ce qui suit:

> Tant que la marine britannique conservera la maîtrise des mers, y compris la Méditerranée orientale, et elle la gardera; tant que notre aviation continuera, et elle le fera, de bombarder les usines de pétrole de l'ennemi, ses réserves de pétrole et ses raffineries; et tant que l'ennemi poursuivra le moindrement la lutte, ce qu'il ne saurait faire sans recourir au pétrole —dans un certain nombre de mois et non d'années, l'ennemi se trouvera en présence d'une rareté intense et croissante d'essence.

M. Dalton ajoutait aussi que les approvisionnements arrachés de force aux nations conquises sont épuisés et que le blocus a remis les Allemands "dans les conditions d'il y a six mois, ou pires encore".

La situation de l'Allemagne ne s'améliorerait guère même si elle pouvait compter sur les ressources financières où puise encore la Grande-Bretagne. L'ennemi ne se procure en effet qu'en luttant et en sacrifiant des armées et du matériel de guerre, quelques-uns des articles de guerre essentiels.

Malgré ces signes de faiblesse, ce serait commettre une erreur sans pareille que de mésestimer les avantages économiques qu'ont valus à l'Allemagne ses conquêtes territoriales. Ces gains ne peuvent être contre-balancés et dépassés que par les ressources économiques

et industrielles de notre continent. Quelles que puissent être nos difficultés d'ordre financier, songeons que l'Allemagne se voit refuser tout accès, dans le domaine financier comme dans le domaine physique, aux sources d'approvisionnement nord-américaines qui décideront finalement de la victoire.

Avant de terminer je devrais sans doute dire un mot de la situation existant dans les Balkans et la Méditerranée. Comme je le faisais observer en commençant, nous ne devons jamais perdre de vue l'ensemble du conflit. L'adhésion forcée de la Roumanie, de la Hongrie et de la Slovaquie à l'Axe n'ajoute aucune puissance aux Etats pillards. Même si elle en ajoutait, l'abstention de la Yougoslavie et de la Bulgarie est beaucoup plus significative.

On se souviendra que M. Churchill, dans la déclaration qu'il faisait le 5 novembre à la Chambre des communes, mentionnait que l'équilibre des forces sur les frontières de l'Egypte et du Soudan est beaucoup moins défavorable que lors de l'effondrement de la France. Sur la foi des renseignements tombés dans le domaine public, on peut dire que la position des Anglais s'est améliorée sur tous les fronts.

Les succès étonnants remportés par l'héroïque peuple grec, qui rappellent en quelque sorte les faits glorieux de sa vieille histoire, n'ont pas aggravé la situation européenne. Les prouesses de la Royal Air Force et de la marine britannique, accomplies en collaboration avec les armées grecques, n'ont en rien favorisé la cause de l'Italie et de l'Allemagne. L'état des affaires en Albanie, le désordre en Roumanie, et l'aversion de la Yougoslavie et de la Bulgarie, n'ont pas beaucoup aidé Hitler dans la création de son ordre nouveau en Europe.

Bien que mes observations soient de nature à mettre mieux en relief les événements et les dangers du moment, je tiens surtout à souligner que ce tableau n'est que momentané et que personne ne saurait prévoir les proportions que peuvent prendre d'un moment à l'autre le péril et l'horreur de la lutte. Nous nous tromperions du tout au tout si, comme l'autruche qui croit se soustraire aux réalités en s'enfouissant la tête dans le sable, nous fermions les yeux, même un instant, à la gravité du danger dont sont menacées non seulement la Grande-Bretagne mais la civilisation tout entière et si, partant, nous étions tentés de nous relâcher tant soit peu dans l'application d'un effort total.

Rappelons par-dessus tout combien est formidable actuellement la force militaire de l'Allemagne. Il n'a jamais rien existé qui lui soit comparable. Rappelons, aussi, que ces énormes armées n'ont pas encore connu la défaite; qu'elles sont pourvues de toutes les machines de guerre les plus récentes; qu'à l'exception de la Suisse, toute l'Europe à l'ouest de la Vistule, allant de la Suède au Portugal et à l'Espagne, est sous sa botte. A ses propres ressources en industries manufacturières et extractives, en hommes et en matières premières, s'est ajoutée la puissance matérielle des nations conquises; les rangs de ses millions de soldats et d'ouvriers se sont grossis de la population des pays occupés, quelle que soit l'aversion des citoyens de Norvège, de Hollande, de Belgique et de France à tourner leurs armes contre les défenseurs de la liberté.

Pour me servir des paroles si lumineuses de M. P. J. Philip, correspondant à Ottawa du *New-York Times,* qui parle à la lumière d'une expérience acquise en France au son même du canon

> ...nous savons également, et chaque homme ou femme préposé à la fabrication de munitions, de même que chaque soldat ou officier à l'entraînement, devrait se rappeler chaque matin que ce puissant amalgame d'hommes et de machines qui, en mai dernier, réussissait à briser la résistance des armées de France et de Belgique et à nous faire embarquer en toute hâte à Dunkerque est toujours intact, peut-être plus fort que jamais; que c'est contre cette force que nous combattons presque seuls en ce moment. Pour la vaincre, il faudra tous les efforts de tous.

La tâche que se sont vu imposer les armées de la Grande-Bretagne est la plus importante dans toute l'histoire du monde. Il leur faut veiller et combattre; elles doivent se battre dans les Iles britanniques et sur les mers avoisinantes, dans la Méditerranée, dans le proche Orient et en Afrique; elles doivent veiller en Extrême Orient, à Hong-Kong, à Singapour, tout en restant constamment sur leurs gardes dans les Indes. La Grande-Bretagne peut se voir obligée à n'importe quel moment d'envoyer des hommes et des navires à l'étranger, défendre ses lignes de communications et d'approvisionnement ou faire face à une nouvelle menace dans quelque coin retiré du globe.

La gravité de la situation ressort certes de ce simple exposé des faits, mais elle n'est pas plus grande qu'elle ne l'a été au cours du dernier trimestre. La seule différence, c'est que les gens dans toutes les parties du monde commencent à mieux comprendre la réalité. Fatalement, la situation s'aggravera à mesure que les hostilités gagneront d'autres mers et d'autres régions et que la destruction mutuelle se poursuivra avec une furie grandissante, comme cela arrivera certes. L'anarchie et la guerre accompliront probablement beaucoup de ravages, avant le dénouement de la lutte à mort entre les régimes totalitaires et la démocratie.

Personne ne saurait dire si le monde ne s'achemine pas vers la lutte suprême des peuples. L'unique chose, si la Providence le veut, qui puisse épargner ce suprême malheur au monde, c'est la puissance de la Grande-Bretagne, renforcée, appuyée et soutenue par celle des dominions britanniques et de l'Inde, le concours des Etats-Unis et l'aide que peut encore fournir la force des autres peuples à qui la liberté est chère. Si j'ose me servir des mots que je viens de citer, pour vaincre l'ennemi et sauver l'humanité, "il faudra tous les efforts de tous."

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous avons tous, j'en suis sûr, suivi avec le plus vif intérêt l'exposé que vient de faire à la Chambre et au pays le premier ministre (M. Mackenzie King). Quand, jeudi dernier, je me suis permis de lui demander un exposé sur la tournure de la guerre, je pensais surtout, ainsi que je l'ai fait remarquer, aux nouvelles alarmantes qui nous arrivaient; je pensais aussi qu'en sa qualité de premier ministre du Canada et par suite de ses relations étroites avec la métropole, il possédait probablement des renseignements qu'il jugerait peut-être opportun de dévoiler au peuple canadien afin de lui donner une idée exacte de la situation. C'est ce que j'avais en vue quand j'ai demandé au premier ministre de renseigner la Chambre et le pays.

Il vient aujourd'hui de nous faire une longue déclaration dont la majeure partie était consacrée à la répétition de ce que nous avions déjà appris par les journaux. Il ne nous a rien dit de confidentiel et peut-être n'avait-il pas le droit de le faire. Je ne m'en plains pas, pas plus que je ne trouve à redire à la manière dont il a présenté son exposé. Il a semblé m'adresser une semonce, ce qui ne m'a fait ni chaud ni froid; je ne m'y arrêterai pas.

Mais qu'ai-je dit jeudi dernier? J'ai dit, comme l'a cité le premier ministre:

> A mon avis, comme aussi à celui de plusieurs honorables députés et, j'en suis convaincu, d'un grand nombre de Canadiens, la situation en Europe n'a jamais été si grave depuis la chute de la France.

Puis, comme je viens de le rappeler, je lui ai demandé de transmettre à la Chambre et au pays les renseignements qu'il possédait et qu'il jugeait pouvoir dévoiler sans danger. Je suis allé plus loin, lui demandant de nous dire si, étant donné mon affirmation du début de mes remarques, le Canada pouvait faire davantage pour la métropole en ces moments critiques et, dans le cas de l'affirmative, si notre participation devait être en hommes, matériaux, fournitures ou équipement. Cette demande est restée absolument sans réponse.

Quelle a été l'attitude du premier ministre jeudi dernier, par opposition à ce qu'elle a été aujourd'hui? Il vient de nous dire carrément qu'il rejette tout à fait les prémisses que j'avais posées. Mais, que nous a-t-il dit jeudi? Parlant sans notes, disant évidemment ce qu'il croyait la vérité et exprimant ce qu'il avait à l'esprit, il a dit:

> J'ai l'intention de faire avant l'ajournement, une déclaration au sujet de la situation...

Le premier ministre parlait naturellement de la situation militaire. Il poursuivit:

> ...mais je voudrais, auparavant, avoir le temps d'étudier la question et voir ce qu'il importe de dire. Je partage l'avis de l'honorable député au sujet de la gravité de la situation...

Il en convenait donc. Comme moi, il a reconnu que la situation était plus grave qu'à tout autre moment depuis la chute de la France. Puis il a continué:

> ...comme le font, d'ailleurs, j'imagine, tous ceux qui ont lu les journaux. J'ajoute que les renseignements fournis par les journaux reproduisent assez fidèlement ceux que reçoit le Gouvernement.

Je prétends, avec tout le respect que je lui dois, que ces deux manières de voir ne concordent pas.

RADIODIFFUSION

SERVICE DE PRESSE DE LA TRANSRADIO—ATTITUDE DE RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Je désire demander au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) s'il a autre chose à nous annoncer au sujet de l'attitude de Radio-Canada concernant les nouvelles de la Transradio? A-t-elle pris une décision?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Sauf erreur, la société, à sa dernière séance, a nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de nouveau au sujet de cette affaire et de la régler. Certains renseignements officiels ont été portés à l'attention de Radio-Canada durant les délibérations du bureau des gouverneurs, renseignements qui ont paru exiger une étude particulière, et il a été résolu qu'un comité examinerait la question.

ACCORDS DE COMMERCE

QUESTION CONCERNANT LE DÉPÔT DES ACCORDS PASSÉS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE RELATIVEMENT AU BACON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (leader de l'opposition): Puis-je demander au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'il déposera immédiatement les accords relatifs au bacon?

Le 14 novembre, comme on le lit à la page 106 du hansard, j'ai demandé au ministre si nous obtiendrions ces renseignements et il a répondu qu'ils seraient déposés dès qu'on les aurait préparés à cette fin. Le 27 novembre, treize jours plus tard, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Lapointe) en l'absence du ministre de l'Agriculture, quand les accords de l'an dernier et de cette année seraient déposés. Le ministre de la Justice a promis de communiquer ma demande à son collègue, mais les accords n'ont pas encore été déposés.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Il reste quelques points des accords à discuter avec les autres parties intéressées avant leur dépôt. Les deux accords seront déposés immédiatement après.

MATÉRIEL DE GUERRE

NOUVELLE AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE DE PRODUITS CHIMIQUES EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Je désire poser une question au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe): Le *Star-Phoenix* de Saskatoon, en date du 28 novembre, a publié une dépêche d'Ottawa disant que le Gouvernement songe à établir une usine de produits chimiques au coût de 6 millions de dollars à Bladworth (Saskatchewan). Le ministre a-t-il quelque déclaration à faire?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): J'ai dit à la Chambre, il y a quelques jours, que je ne connaissais rien de ce projet. J'ai reçu avis de la question de l'honorable député quelques minutes avant d'arriver à la Chambre et j'ai téléphoné à deux ou trois de mes hauts fonctionnaires, mais mes fonctionnaires ont répondu n'en rien savoir. Je ne puis, je le crains, renseigner l'honorable député.

BUDGET DE GUERRE

PROPOSITIONS DU MINISTRE DES FINANCES CONCERNANT LA CONSERVATION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, je désire proposer, cet après-midi, certaines mesures visant à la conservation des devises devant servir à l'achat, à l'étranger, des denrées indispensables à la poursuite de la guerre.

[L'hon. M. Hanson.]

La Chambre se souviendra de la revue que j'ai faite, dans le dernier exposé budgétaire, de notre situation relativement aux devises étrangères, et des mesures alors recommandées dans le but d'accroître nos approvisionnements de change étranger et de restreindre l'usage que nous faisons de ces devises pour des fins non essentielles. Nous avions alors donné à entendre que d'autres mesures seraient adoptées lorsqu'elles s'avéreraient nécessaires. C'est ce que nous avons fait; cependant, le moment est venu de prendre certaines mesures plutôt importantes. Afin que la Chambre puisse se rendre bien compte de leur nécessité, je crois opportun d'étudier brièvement la ligne de conduite suivie depuis le début de la guerre à l'égard du change étranger et d'indiquer la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment.

Mais voyons, tout d'abord, quelle est la nature du problème. En substance, le change étranger veut dire la monnaie d'autres pays pouvant servir à acheter des denrées dans ces pays ou à y effectuer des paiements. Ces devises ne sont pas comme notre monnaie, assujéties au contrôle du Gouvernement. Pour les obtenir, il faut que nous les recevions en échange de services rendus, ou encore, que nous les empruntions. Nous ne pouvons pas simplement les acheter et les payer en argent canadien. Les citoyens des autres pays ne peuvent se servir de notre monnaie dans leurs échanges domestiques et naturellement, ils ne tiennent pas à la garder en leur possession. S'ils s'en procurent, c'est pour acheter des denrées au Canada ou acquitter une dette envers un citoyen canadien qui a pu leur rendre tel ou tel service. Par conséquent, s'il résulte de nos opérations commerciales ou autres une pénurie de change étranger, nous devons combler provisoirement la différence entre nos recettes et nos déboursés en ayant recours à nos réserves de devises, tels par exemple, nos dépôts bancaires en pays étrangers, nos réserves d'or, ou l'échange, pour des devises étrangères, de certains biens détenus à l'étranger. Afin d'empêcher que nos réserves ne s'épuisent et pour combler cet écart entre les recettes et les déboursés, nous devons ou exporter davantage à l'étranger, ou diminuer nos importations, ou suspendre le paiement de nos dettes envers ces pays, ou encore emprunter à l'étranger. Il n'y a pas d'autre moyen ni de moyen plus facile. Le particulier qui a besoin de devises étrangères peut se les procurer—il paie en proportion de ce qu'il obtient—mais il en résulte une diminution correspondante de l'approvisionnement accessible aux autres citoyens canadiens. Le pays ne peut accroître ses réserves autrement qu'en ayant recours à l'un des moyens précités.

Autrefois, nous pouvions échanger à notre gré les devises d'un pays pour celles d'un autre; par exemple, un surplus de livres sterling pouvait être converti, à New-York, en dollars américains. La chose pouvait se faire avant la guerre, mais plus à présent. Nous ne pouvons plus convertir notre surplus de sterling en dollars américains. Voilà pourquoi, on s'en souviendra, une grande partie de notre surplus de sterling a été affectée au rapatriement de titres canadiens détenus en Grande-Bretagne afin de permettre à ce pays de se procurer des dollars canadiens (échangés pour du sterling) sans avoir à sacrifier une trop grande partie de ses précieuses réserves d'or ou de dollars américains. Vu que nous ne pouvons plus convertir le sterling en dollars américains, notre change étranger se trouve divisé en deux catégories assez distinctes: la monnaie sterling, comprenant le sterling même et les devises des autres pays de l'Empire (sauf quelques exceptions peu importantes) et, d'autre part, ce que nous appelons "la monnaie ferme", catégorie qui comprend surtout le dollar américain et les autres monnaies étrangères que nous payons habituellement en dollars américains et que nous pouvons échanger pour cette monnaie. Lorsque je parle aujourd'hui de change étranger, je fais allusion aux monnaies "fermes" qui constituent notre problème, et non au sterling dont nous avons un approvisionnement suffisant grâce à nos exportations en Grande-Bretagne et aux autres pays de l'Empire.

Considérons maintenant la politique que nous avons suivie au sujet du change. On se rappelle que l'établissement du contrôle des changes remonte au 16 septembre 1939, une semaine à peine après notre déclaration de guerre. La nature des difficultés relatives au change étranger—entraînées par la disette de dollars américains et l'excédent de livres sterling—que nous prévoyions au cours de la guerre motivait ce contrôle et la solution du problème l'exigeait. En outre, il était absolument nécessaire—et l'importance immédiate de cette mesure se faisait encore plus vivement sentir,—d'empêcher la fuite à l'étranger d'une proportion considérable de capitaux canadiens. Il ne fallait pas, dans l'intérêt des étrangers détenteurs de valeurs considérables au pays et dans notre intérêt propre, leur permettre en temps de guerre d'inonder de ces titres le marché canadien. Les Canadiens eux-mêmes auraient pu placer une partie de leur avoir à l'étranger afin de se garantir contre les risques de la guerre, ou spéculer sur le marché de New-York. Toute exportation massive de capitaux canadiens ou étrangers aurait entraîné deux conséquences désastreuses. D'abord, nos réserves de change étranger auraient diminué, puisque les sommes expédiées à l'extérieur doivent consister en devises d'autres pays. Nous avions besoin de ces monnaies pour payer nos importations de guerre des Etats-Unis. En deuxième lieu, l'épargne de guerre canadienne aurait été épuisée, car il aurait fallu racheter au pays les titres ou autres biens vendus en vue d'exporter des capitaux. Nous avions besoin de toute l'épargne canadienne pour financer la guerre.

On a établi la Commission de contrôle du change étranger en vue d'assurer le contrôle nécessaire. Le succès obtenu tient en grande partie aux mesures efficaces qui furent prises et à la collaboration sincère des sociétés commerciales et des citoyens américains et canadiens qui se sont efforcés pour la plupart d'observer la lettre et l'esprit de la loi.

Nous avons adopté, jusqu'en juin dernier, une ligne de conduite très simple bien que d'application nécessairement complexe. Il n'était pas question de restreindre les importations ou les exportations, le commerce touristique, le versement des intérêts ou des dividendes ou les échanges courants non-imputables au compte de capital. De son côté, la Commission refusait de fournir les devises nécessaires à l'exportation de capitaux du Canada, sauf dans les limites prescrites, très restreintes et en exceptant les sommes placées au pays après l'établissement du contrôle. Il a fallu pour restreindre les mouvements de capitaux examiner de près tout le commerce de change et de marchandises avec l'étranger entrepris par des personnes domiciliées au Canada.

La Commission s'est efforcée de n'imposer directement aucune restriction touchant les biens au Canada de gens domiciliés à l'étranger et n'a pas, par exemple, bloqué les comptes de banque de ces personnes mais leur a permis d'effectuer librement tout transfert. Il a fallu cependant apporter certaines restrictions aux opérations commerciales entre personnes domiciliées et non-domiciliées au Canada et l'on a par ce moyen limité aux Canadiens la vente de titres nationaux détenus par des étrangers non-domiciliés au pays.

Permettez-moi de signaler en passant qu'en étudiant la question du change étranger et qu'en établissant le contrôle nous avons essayé d'accorder dans tous les cas un traitement honnête et équitable aux citoyens des pays amis. Il importe avant tout d'assurer la poursuite efficace de notre effort de guerre et nous avons dû prendre certaines mesures inévitables qui lèsent les intérêts de personnes non-domiciliées au pays. Mais nous avons évité d'exploiter l'étranger. En principe, ce serait une faute de négliger froidement les intérêts d'amis qui nous ont fait confiance; bien plus, à la longue, nos propres intérêts en souffriraient. C'est mon espoir et ma conviction que tous ceux, nationaux ou étrangers, qui ont placé

de l'argent au Canada, puissent dire, les hostilités terminées, que le fardeau de la guerre a été équitablement réparti et que le pays est de ceux qu'on peut être fier de suivre dans les nouvelles voies d'expansion et de réalisations pratiques dont s'accompagnera, espérons-le, le retour d'une ère de paix.

Une autre importante mesure quant au contrôle des changes étrangers intervenait à la fin d'avril afin de confier entièrement à la commission de contrôle du change étranger toutes nos disponibilités de devises étrangères (les titres mobiliers exceptés). En vertu du décret relatif à l'acquisition de devises étrangères, on exigeait de toute personne résidant au Canada qu'elle vende à la commission, en dollars canadiens, les devises étrangères en sa possession. Cette mesure s'étendait à la Banque du Canada, qui vendit à la Commission son or et ses devises. On permit à ceux qui avaient besoin d'une certaine réserve pour leurs affaires courantes de conserver suffisamment de devises à cette fin.

C'est à la suite du budget de juin dernier qu'on a pris les premières mesures visant à restreindre l'emploi du change aux fins de transactions autres que les immobilisations de capital. Déjà, nos importations en provenance des Etats-Unis avaient considérablement augmenté et les versements de monnaie ferme à l'égard des importations et à d'autres fins dépassaient en importance les disponibilités du même ordre créées par nos exportations, le tourisme et l'or fraîchement extrait. Pour conserver les devises, on recourut alors à l'impôt de guerre sur le change frappant de 10 p 100 toutes les importation, sauf celles de pays dont la monnaie se fonde sur la livre sterling et aussi à la taxe spéciale d'accise progressive sur les automobiles. La taxe de guerre sur les changes, mesure la plus importante des deux, frappait toutes les importations exigeant de la monnaie ferme et n'établissait aucune distinction entre les articles essentiels ou superflus. La taxe sur les automobiles frappait le produit canadien comme le produit importé et plus lourdement les modèles coûteux, surtout de provenance étrangère.

Au mois de juillet, peu après la présentation du budget, une ordonnance ajoutait à ces mesures en interdisant la vente de devises étrangères aux Canadiens en vue de voyages d'agrément à l'étranger. Ce ne fut pas sans répugnance, car nous désirions naturellement favoriser le plus possible les rapports entre les Canadiens et leurs amis des Etats-Unis. Toutefois, à ce moment-là, le flot de touristes américains vers le Canada diminua de beaucoup par suite de la confusion que créa l'application soudaine aux Etats-Unis d'une réglementation sévère relative à l'entrée en ce pays même des touristes, par suite aussi de rumeurs malveillantes, répandues peut-être par des agents de l'ennemi, touchant les restrictions et les inconvénients que le Canada en guerre réservait à ses visiteurs. Un tel abaissement dans nos recettes de devises étrangères provenant du commerce touristique s'ajoutant à l'insuffisance de nos disponibilités en dollars américains nous fit juger nécessaire d'inviter les Canadiens à se priver de devises étrangères aux fins de leurs voyages d'agrément, d'importance secondaire, en dehors du pays.

On estime à quelque 60 millions de dollars pour une année entière la somme que cette mesure nous permettra d'épargner, ce qui révèle suffisamment son importance.

Telles furent les mesures adoptées en vue de restreindre l'emploi du change étranger. Nous avons également tenté d'agir dans un autre sens, c'est-à-dire à accroître nos disponibilités de change étranger. Au point de vue de nos exportations en général, tout d'abord, le ministère du Commerce n'a pas cessé de rechercher des marchés aux Etats-Unis et ailleurs pour les produits canadiens, tant primaires qu'ouvrés. Le présent voyage de la délégation commerciale en Amérique latine et aux Antilles, sous la direction de mon collègue le ministre du Commerce, souligne leurs tentatives dans ce domaine. En outre, la commission de contrôle du change étranger s'est donné toutes les peines du monde pour disposer ses règlements de façon à faciliter le plus possible le commerce d'exportation.

Nous avons encore stimulé l'acquisition des devises par la production de l'or. Mon ministère et celui des Mines et Ressources ont ensemble surveillé de près l'industrie de l'extraction de l'or depuis l'ouverture des hostilités et ont fait comprendre à ses exploitants la nécessité de maintenir et d'augmenter la production de l'or. Des dispositions spéciales ont été insérées dans la loi de taxation sur les surplus de bénéfices pour que cette taxe contribue à encourager la production de l'or. Mon prédécesseur, dans son exposé budgétaire du mois de juin, a invité spécialement cette industrie à accroître sa production. Finalement, en juillet, je convoquais les représentants de l'industrie et plusieurs ministres, afin que nous étudiions ensemble les meilleurs moyens à prendre pour porter la production au maximum, y compris la reconnaissance de l'industrie extractive de l'or comme industrie essentielle de guerre.

Nous avons enfin cherché, initiative de très grande importance sans doute, à maintenir et encourager le commerce du tourisme, source fort abondante de devises étrangères. Le travail de l'office canadien du tourisme a pris plus d'ampleur. La campagne de pu-

blicité entreprise dans la presse des Etats-Unis s'est étendue davantage et avérée, je crois, plus efficace. Nous nous sommes efforcés par tous les moyens de coordonner et d'assister les diverses associations canadiennes dans leurs initiatives en faveur du tourisme. Et enfin, entreprise des plus efficaces, nous avons obtenu l'appui de nombre de société locales, qui ont beaucoup fait, non seulement pour attirer les touristes chez nous, mais encore pour entourer d'agréments leur séjour en notre pays. Les honorables députés peuvent être assurés que durant les douze prochains mois nous ne négligerons rien de ce qui peut augmenter les recettes en devises étrangères par l'exploitation et l'encouragement de cette importante industrie.

Les différentes mesures auxquelles nous avons eu recours ont amoindri l'écart entre nos recettes et nos règlements en devises étrangères, équilibre détruit par les besoins continus des temps de guerre qui ont augmenté nos importations de provenance américaine. Durant les mois qui ont précédé l'ouverture des hostilités, nos importations des Etats-Unis s'établissaient à environ 40 millions de dollars mensuellement. Depuis six mois, elles s'établissent à une moyenne de 65 millions de dollars; en octobre, elles ont atteint même 74 millions. Nos exportations aux Etats-Unis, du niveau mensuel d'environ 27 millions de dollars auquel elles s'établissaient avant la guerre, sont montées jusqu'à près de 40 millions depuis quelques mois. En conséquence, le chiffre de nos importations excède aujourd'hui considérablement celui de nos exportations, bien qu'il faille sans doute considérer l'écart de 35 millions atteint en octobre comme anormal. Ce découvert dans notre commerce avec les Etats-Unis ne sera cette année effacé qu'en faible proportion par un excédent du compte courant avec les autres pays à monnaie ferme.

Dans le règlement de nos comptes, au chapitre du revenu, il importe naturellement d'examiner d'autres facteurs que celui du commerce des marchandises. Nous produisons, pour l'exportation aux Etats-Unis, de l'or nouvellement extrait à concurrence d'une valeur qui atteindra ou dépassera probablement 200 millions de dollars cette année et je n'hésite guère faire à l'industrie extractive de l'or une obligation patriotique d'augmenter, par tous les moyens disponibles aux exploitants capables et expérimentés de cette industrie, le volume de la production de l'or l'an prochain. Le tourisme nous offre ensuite une balance nette de recettes considérable, mais plus difficile à estimer. A ce sujet, l'expérience a appris à la commission de contrôle du change étranger que jusqu'ici les recettes nettes du tourisme ont été surestimées. Mais même déduction faite d'une somme considérable pour contrebalancer cet écart il est dès maintenant évident que nos recettes nettes, provenant de ce commerce cette année, s'avéreront beaucoup moins élevées que l'an dernier. Nous devons et pouvons, j'en suis sûr, contribuer beaucoup à l'accroître considérablement au cours de la prochaine année. D'un autre côté, le solde débiteur net de notre compte intérêts et dividendes est important et dépasse la valeur de notre production aurifère. Nous avons aussi un payement net d'une cinquantaine de millions de dollars à effectuer pour frais de transport de marchandises et divers services.

L'inclusion de ces quatre éléments supplémentaires peut modifier quelque peu l'état de la balance du commerce même, mais il n'en est pas moins manifeste que, dans nos opérations commerciales de comptes courants avec les pays à monnaie ferme, nous enregistrons un solde débiteur important que, dans les circonstances présentes, nous ne pouvons espérer contrebalancer, sauf dans une faible mesure, par les valeurs créditrices normales au compte du capital provenant, disons, de l'achat de titres canadiens par des portefeuillistes étrangers.

L'hon. M. HANSON: Le ministre a-t-il fait des calculs quant au déficit prévu?

L'hon. M. ILSLEY: Non, je ne crois pas devoir donner ce renseignement à la Chambre ou au pays.

L'hon. M. HANSON: Il nous faudra effectuer notre propre estimation.

L'hon. M. ILSLEY: Nous avons étudié cette question longuement afin de déterminer s'il serait opportun ou possible de communiquer ce renseignement à la Chambre. Ceci nous obligerait à déclarer exactement le chiffre de nos pertes mensuelles en change étranger, et il n'est pas bon de rendre la chose publique.

Pour avoir une vue d'ensemble du problème, il faut envisager, cela va de soi, le drainage courant de notre change en fonction des ressources existantes. Vous ne vous attendez pas ou ne tenez pas, cependant, à ce que je révèle l'étendue de nos réserves d'or et de devises étrangères, renseignement qui intéresserait manifestement l'ennemi. Ces ressources sont utilisées et continueront à l'être pour assurer la poursuite ininterrompue de notre effort de guerre. De l'avis du Gouvernement, toutefois, il ne serait pas rationnel de les employer à faciliter la continuation des importations superflues. Nous ne croyons pas non plus que nous serions fondés à mobiliser et liquider les nombreux titres étrangers détenus par nos citoyens, tant que nous n'au-

rons pas au moins essayé sérieusement de restreindre notre consommation de ces importations non essentielles.

Cet exposé du problème tel qu'il existe aujourd'hui fera comprendre à tous les honorables députés que nous devons prendre immédiatement d'autres mesures pour restreindre l'emploi de monnaie ferme dans l'achat d'importations superflues.

Je tiens à souligner, cependant, que ces mesures de guerre qui s'imposent à nous n'indiquent de notre part ni le désir ni l'intention d'apporter une modification permanente à notre politique commerciale ordinaire, dont les principes sont bien connus.

Je dois aussi faire remarquer que, si nous sommes temporairement contraints de restreindre certaines importations en provenance de la République amie située au sud, cela ne signifie pas que nos échanges globaux avec ce pays ou que nos achats dans ce pays subiront un fléchissement. Au contraire, nos importations des Etats-Unis accuseront certainement une augmentation considérable l'an prochain, par rapport à l'année en cours, et seront même les plus grandes de notre histoire. Tout ce qui se produira, c'est un changement dans la nature de nos importations, une diminution de nos importations non essentielles à la poursuite de la guerre pour rendre possible un accroissement important de nos achats de matériel et d'approvisionnements de guerre d'une nécessité capitale. Nous déplorons la dislocation qui se produira nécessairement dans certaines branches du commerce régulier outre-frontière, mais nous sommes convaincus que toute perte d'un marché canadien direct subie par certains producteurs américains sera plus que compensée par l'expansion du pouvoir d'achat domestique provenant de nos achats de matériel et approvisionnements de guerre aux Etats-Unis.

La nécessité de restreindre les importations de denrées non essentielles étant reconnue, deux autres questions se posent à nous. A quelle méthode se rallier et quels articles d'importation faut-il exclure?

Quant aux méthodes à employer, les diverses solutions ont fait, depuis quelque temps, l'objet de notre étude. Pour les restrictions radicales auquel il faut maintenant recourir, nous avons cru que la modification des droits douaniers ou même des impôts prévus dans le dernier budget ne convenait pas. Une deuxième méthode est celle du contingentement que l'on a fort employée dans d'autres pays, en particulier en Europe, mais guère au Canada. Ce mode présente de grands avantages quand la restriction doit s'étendre à des articles essentiels et à des matières premières utilisées dans les transformations industrielles. Dans ces cas, certaines importations doivent être autorisées, de sorte que leur prohibition intégrale se trouve hors de question. Néanmoins le contingentement multiplie les tâches administratives et l'allocation de contingents aux importateurs exige un rouage fort compliqué de même que l'emploi d'une multitude de mesures arbitraires. Nous en avons étudié l'opportunité pendant quelque temps à l'égard de plusieurs produits. Nous nous sommes finalement décidés à ne pas l'employer officiellement, mais à en appliquer provisoirement le principe dans une certaine mesure à deux ou trois catégories de marchandises subissant une transformation au Canada et quand les industries manufacturières auront besoin d'un certain temps pour adapter leurs procédés à d'autres matières. Après beaucoup de réflexion, nous avons décidé de demander la majeure partie de nos économies à l'interdiction formelle d'un grand nombre d'importations que nous regardons, et je pense que la Chambre sera de notre avis, comme non essentielles dans les circonstances. Cette méthode n'exigera pas de rouage administratif compliqué et elle ne donnera lieu à aucune disparité de traitement envers les importateurs dans l'allocation des contingents.

Le choix des articles d'importation non essentiel n'est pas des plus facile dans un pays comme le nôtre qui importe tant de milliers d'articles. Toute notre structure économique repose sur l'utilisation de marchandises d'importation générale. Il nous a donc fallu étudier très soigneusement les répercussions économiques et sociales probables de la restriction des importations de divers articles qui, à première vue, peuvent paraître superflus. En établissant la liste des marchandises dont l'importation doit faire l'objet de restrictions, nous avons tenu compte des principes suivants:

La prohibition doit porter sur des articles dont le consommateur peut légitimement se passer en temps de guerre ou qu'il pourra probablement se procurer en puisant dans les stoks existants de marchandises durables.

La liste doit comprendre des articles achevés plutôt que des matières premières ou des pièces ou outillage à l'usage d'industries canadiennes, afin que les inconvénients causés à ces industries et à leurs employés soient réduits au minimum;

Autant que possible, la restriction doit porter sur les marchandises utilisées par les gens à l'aise plutôt que par la masse.

Le choix doit porter sur des articles dont la restriction exige un minimum de rouages et de mesures d'ordre administratif.

Nous avons suivi ces principes en établissant la liste des marchandises atteintes. J'ajouterai que la tâche de dresser cette liste s'est trouvé facilitée jusqu'à un certain point du fait que nombre d'articles achevés consistent en approvisionnements non pas essentiels, mais plutôt additionnels et, dans bien des cas, superflus.

Quand nous siégerons en comité des voies et moyens, je proposerai deux résolutions. La première précèdera la présentation d'un bill qui sera intitulé "loi sur la conservation des changes en temps de guerre". A cette résolution seront jointes deux annexes dont la première sera une liste d'articles inclus dans le tarif et dont l'importation en provenance de tous pays, sauf ceux du bloc sterling et Terre-Neuve, doivent faire l'objet de restrictions. Quant aux articles énumérés dans la partie I de cette annexe, nous n'accorderons aucun permis pour leur importation en provenance des pays à monnaie ferme. Il s'agit ici d'articles qui ne sont pas réellement essentiels et la plupart consistent en produits achevés. La partie II comprend des marchandises provenant de pays à monnaie ferme et pour l'importation desquelles nous accorderons des permis temporairement, mais de moins en moins. Ainsi que je l'indiquerai dans quelques instants, cette liste comprend plusieurs catégories de matériaux employés par les industries canadiennes. Nous espérons qu'avec le temps les industries utilisant ces matériaux pourront les remplacer par des matériaux indigènes ou par d'autres matériaux importés moins coûteux. Ce n'est pas avant quelque temps que nos industries pourront s'adapter à ce changement; nous autoriserons donc les importations en attendant, mais seulement pour les besoins normaux. Nous nous proposons de ne restreindre l'émission de ces permis qu'après que nous nous serons bien rendu compte de la possibilité d'utiliser d'autres matériaux ou des matériaux semblables provenant d'autres sources.

Il s'est fait, et c'était peut-être inévitable, beaucoup de suppositions depuis quelques semaines ou quelques mois sur les mesures que le Gouvernement se verrait forcé de prendre pour améliorer la situation de plus en plus critique du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères. Ces suppositions ont donné lieu à la publication d'un certain nombre de prévisions imprudentes et inexactes.

Je sais que bien des gens vont être surpris de constater que la liste des importations prohibées, liste que je vais déposer, ne comprend à peu près pas de fruits et de légumes frais. Je me rends aussi compte des difficultés que nos producteurs de fruits et de légumes ont eu à affronter cette année. Dans le milieu où j'ai vécu toute ma vie, j'ai appris

[L'hon. M. Ilsley.]

à comprendre et à mesurer les difficultés auxquelles les producteurs de fruits ont à faire face. Je dois toutefois faire remarquer aux producteurs de fruits et de légumes, ainsi qu'aux députés et à tous ceux qui voudraient leur venir en aide, que les mesures que nous devons présenter aujourd'hui n'ont pas pour objet de soulager des producteurs ou des industries quelconques. Elles ne sont pas conçues en vue de protéger l'industrie, mais en vue de protéger la situation de notre change, ce qui est absolument différent.

Le Gouvernement a étudié avec beaucoup de soin tous les moyens possibles de conserver le change étranger en restreignant les importations sans trop disloquer notre économie domestique et sans nous exposer à perdre les débouchés de nos articles d'exportation qui nous permettent de gagner le change étranger dont nous avons besoin pour financer une grande partie de notre effort de guerre. Je puis reconnaître franchement que nous avons pesé les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à inclure un certain nombre de fruits et de légumes frais dans l'annexe de cette résolution. Nous avons reconnu qu'un approvisionnement peu coûteux et abondant de fruits et de légumes frais était devenu un élément d'une importance sans cesse croissante dans l'alimentation de notre peuple, non seulement à l'époque de l'année où l'on peut s'en procurer facilement au pays même, mais à bien dire pendant toute l'année. Plusieurs régions du Canada doivent importer des Etats-Unis une bonne partie de leur approvisionnement au cours de la morte-saison agricole. Une certaine partie de ces importations de fruits et de légumes frais entre sans doute dans la catégorie des articles de luxe et il y en a une plus forte proportion qui, sans constituer du luxe au sens propre du mot, représentent des approvisionnements dont nous pourrions, au besoin, nous passer en temps de guerre. Nous avons dû en même temps tenir compte du fait que nos importations de fruits et de légumes frais constituent un débouché d'exportation très important pour les produits agricoles des Etats-Unis et qu'elles compensent en les protégeant les débouchés d'exportation même plus considérables que nos produits agricoles trouvent aux Etats-Unis.

J'avouerai volontiers que, du seul point de vue du change la question des fruits et des légumes était épineuse pour le Gouvernement. Tout en ayant, d'une part, à tenir compte de l'économie que nous pouvions réaliser, quant au change, en restreignant l'importation de ces produits, nous avons dû, par ailleurs, songer à l'effet inévitable d'une telle mesure sur l'opinion publique dans plusieurs régions agricoles des Etats-Unis, à l'embarras qui en résulterait pour un gouvernement ami et

secourable, aux prises lui aussi, avec des problèmes de surproduction agricole, ainsi qu'au danger auquel seraient exposés non seulement nos relations commerciales avec les Etats-Unis, et les débouchés que notre accord commercial avec la république voisine assure à un si grand nombre de nos producteurs primaires, mais aussi à la politique tout entière des accords commerciaux des Etats-Unis, politique intéressant toutes les nations et au succès de laquelle notre Gouvernement s'est toujours montré disposé à contribuer.

Nous avons pu, la semaine dernière, saisir toute l'importance que prend cet aspect de la question des fruits et des légumes en observant les conséquences de la publication d'une circulaire adressée à ses membres par l'association canadienne des marchands de fruits en gros. Dès la publication de cette circulaire, le gouvernement des Etats-Unis a signalé que l'interdiction des importations de fruits et de légumes frais nuirait gravement à l'accord commercial canado-américain et par le fait même compromettrait les avantages douaniers assurés à certaines exportations agricoles du Canada. Ces observations, jointes au souci de protéger les intérêts des consommateurs qui nous a fait hésiter à conseiller l'interdiction des importations de fruits et de légumes frais, nous ont fait prendre la décision d'exclure ces fruits et ces légumes frais de la liste qui sera communiquée à la Chambre. Conscients de nos responsabilités, nous avons pesé le pour et le contre et pris la décision que je viens d'indiquer.

La liste des objets compris dans la Partie I de la première annexe et dont l'importation sera prohibée peut se résumer ainsi:

Céréales préparées; plantes de fleuristes et fleurs coupées; fruits et légumes de conserve (à l'exclusion des raisins de Corinthe, raisins secs, dattes, abricots et du jus de pamplemousse); conserves de poisson, d'huîtres et de crabes; tabac manufacturé; vins et spiritueux; certaines catégories de magazines-romans et de recueils de dessins humoristiques sériés; articles de consommation en papier; parfums, etc.: faïence et verre; appareils de ménage et poêles électriques, etc.; accessoires de salles de bains; automobiles; articles de sport et accessoires de pêche; cameras; meubles en bois ou en métal; appareils de radio; phonographes; instruments de musique; articles de voyage; tous articles de vêtement finis; tissus de soie; ornements; bijouterie et pierres précieuses; jouets et poupées; et divers autres articles.

Je tiens à ajouter, dès à présent, que, lorsque des objets des catégories sus-énumérées sont la propriété personnelle d'étrangers visitant le Canada, ceux-ci sont autorisés à les apporter au Canada pour leur usage en ce pays, comme ils ont toujours pu le faire par le passé en vertu de notre réglementation douanière.

[L'hon. M. Ilsley.]

La seconde liste d'objets, dont l'entrée sera sujette à permis (c'est-à-dire les objets énumérés à la Partie II de la première annexe) comprend cinq catégories principales: 1° tabacs non manufacturés; 2° automobiles et véhicules à moteur autres que les automobiles à voyageurs; 3° bois durs et feuilles de placage, et bois contreplaqués; 4° soies grèges et diverses formes partiellement ouvrées de soie naturelle, mais non pas les soies artificielles ni les fibres synthétiques similaires; 5° tous produits pétroliers.

En ce qui concerne cette seconde liste de produits, je souligne de nouveau l'intention du Gouvernement de réduire graduellement la quantité des importations permises. Nous nous attendons que les industries canadiennes utilisant les matières brutes et demi-ouvrées comprises dans cette liste s'adapteront peu à peu à l'emploi de matières indigènes ou de matières tirées d'autres sources. Dans le cas du tabac, nous comptons que l'industrie pourra substituer des tabacs indigènes aux produits jusqu'ici importés. La division de l'accise du ministère du Revenu national prêtera son concours dans l'application de cette restriction aux importations de tabac et dans l'adaptation de l'industrie aux conditions nouvelles.

Dans le cas des bois durs et des feuilles de placage, nous comptons que l'industrie du meuble, aidée par le contrôleur du bois, pourra remplacer une partie considérable de ses bois durs importés par des bois indigènes.

Dans le cas de la soie, il s'agit d'une importation très considérable dans le domaine des textiles et d'une importante industrie manufacturière canadienne. Quand la réglementation des importations de soies aura été mise en œuvre, il sera possible de déterminer la mesure dans laquelle l'industrie de la soie pourra remplacer l'emploi de la soie naturelle par celui de la soie artificielle.

Quant aux produits du pétrole, la question est bien plus compliquée, mais je crois comprendre que le contrôleur du pétrole prend les dispositions nécessaires pour que l'importation de tout le pétrole dont nous avons besoin se fasse de la façon la plus économique possible; on prend également les mesures voulues afin qu'il n'en résulte pas d'ennui pour les consommateurs ni pour les distributeurs d'essence importée. On ne mettra de restrictions aux permis d'importation d'essence qu'après que le contrôleur du pétrole aura pris des mesures équitables en vue d'approvisionner ces distributeurs. Par le pouvoir que lui confère cette mesure, le Gouvernement s'efforcera de fournir l'essence et l'huile dont la nation a besoin, en dépensant le moins de devises étrangères possible.

L'interdiction ou la restriction des importations aura pour résultat, dans bien des cas, de créer une plus forte demande de produits indigènes. Nous voulons, cependant, empêcher que par suite de cet accroissement de la demande, l'industrie concernée au pays, n'étende ses opérations ou que les manufacturiers n'en profitent pour hausser leurs prix et accroître leurs profits. Tout élément de protection qui pourra résulter de ces restrictions sur les importations ne peut être qu'accidentel et temporaire. Ces restrictions ont pour but de réduire la consommation des produits importés, et non d'augmenter celle des produits indigènes. Qu'on me permette de répéter l'avertissement que donnait mon prédecesseur au sujet de l'impôt de guerre sur les changes, savoir que les mesures que l'on prend dans le moment ne sont qu'exceptionnelles, que l'application en cessera quand la guerre finira et qu'on désapprouvera toute tentative d'en tirer parti.

Afin qu'on ne profite pas de ces restrictions pour majorer les prix des produits de fabrication canadienne, nous nous proposons d'inclure dans le bill une disposition permettant au Gouvernement de suspendre ces restrictions et tout autre droit de douane à l'importation de produits dont les manufacturiers canadiens haussent et maintiennent les prix à des niveaux indus sous le couvert de cette mesure, laquelle permettra aussi au Gouvernement d'imposer directement des amendes en obligeant ces profiteurs à payer une taxe spéciale.

M. MacNICOL: Ceci s'applique à toute l'industrie. Quelles mesures prendriez-vous dans le cas d'un particulier qui hausserait les prix?

L'hon. M. ILSLEY: On le frapperait d'une taxe d'accise. Si l'honorable député avait saisi mes dernières paroles il aurait remarqué que j'ai dit:

...et cette mesure permettra aussi au Gouvernement d'imposer des amendes en obligeant ces profiteurs à payer une taxe spéciale.

Dans le cas d'un certain nombre de produits dont les importations seront restreintes, il est à souhaiter surtout que la production canadienne ne prenne pas d'extension en vue de combler la demande créée par cette restriction. Ce groupe comprend les marchandises durables de consommation comprenant la catégorie des produits mécaniques. La main-d'œuvre expérimentée, l'acier et certaines autres matières entrant dans la fabrication de ces produits sont essentiels aux industries de guerre, ou le seront sous peu. De plus, une assez forte quantité de pièces ou de matières nécessaires à leur fabrication sont importées. On pourrait, certes, en limiter la production au Canada en réglementant directement l'industrie, mais la demande de plus en plus grande entraînerait la hausse des prix et des profits ou le rationnement de ces marchandises durables, tâche très difficile à cause de l'irrégularité de la clientèle. Nous avons donc décidé d'imposer de nouvelles taxes d'accise ou d'augmenter celles qui existent déjà sur ce genre d'articles. On trouvera la liste des marchandises frappées de cette nouvelle taxe dans l'annexe à la deuxième résolution que je vais maintenant proposer et qui précède la présentation d'un bill modifiant la loi spéciale des revenus de guerre. Je vais en donner ici un bref résumé. La taxe d'accise sur les automobiles sera majorée et les nouveaux taux seront les suivants:

Sur les automobiles dont la valeur (soit le prix à la manufacture) atteint jusqu'à $900, 20 p. 100.

Sur l'excédent de $900 et jusqu'à $1,200, 40 p. 100.

Sur l'excédent de $1,200, 80 p. 100.

L'hon. M. HANSON: Cela remplace les taux actuels.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, à la place des taux actuels. Nous nous proposons aussi d'établir une taxe d'accise de 25 p. 100 du prix à la manufacture sur les articles suivants: radios et lampes de radios, phonographes, appareils photographiques, distributeurs et vendeuses automatiques; cuisinières à l'électricité ou au gaz; réfrigérants, chauffe-eau, installations d'éclairage et lampes; et sur les appareils électriques suivants: laveuses, nettoyeurs-aspirateurs, grille-pain, grils, etc., fers à repasser et repasseuses, cafetières, frisoirs, rasoirs et plusieurs autres articles de moindre importance.

Ces taxes ne sont pas assez considérables pour abaisser la production au-delà des besoins actuels ou possibles en main-d'œuvre et matières premières du ministère des Munitions et Approvisionnements. Je voudrais rappeler, à ce propos, que la taxe de 25 p. 100 sur la valeur à la manufacture représentera une bien plus faible proportion de la valeur au détail de ces articles, car il faut tenir compte du profit et des frais du distributeur. La demande de presque tous ces articles durables de consommation, sauf peut-être les automobiles, est maintenant plus grande par suite d'une augmentation des revenus depuis la déclaration de guerre. La plupart des compagnies qui fabriquent ces articles produisent maintenant des approvisionnements de guerre et les autres pourront ainsi affecter une partie de leur outillage et de leur main-d'œuvre à des travaux de guerre.

J'arrive maintenant à la dernière des mesures concernant les importations, mesure qui sera, à mon avis, mieux accueillie que les autres. Elle nous permettra d'aider l'Angleterre d'une façon directe et considérable. La Chambre sait probablement que la Grande-Bretagne cherche à accroître ses exportations, surtout dans les deux Amériques, afin de pouvoir s'y procurer les produits dont elle a besoin. Les producteurs britanniques ont eu à surmonter des obstacles spéciaux sur les marchés d'exportation depuis la déclaration de guerre à cause de l'augmentation du prix de revient due aux raids aériens et aux autres conditions qui existent dans leur pays et aussi à cause de l'augmentation considérable du fret et de l'assurance maritime. Même en ne tenant pas compte du désir naturel que nous avons d'aider l'Angleterre par tous les moyens possibles, nous estimons qu'il y aurait avantage à augmenter le chiffre de nos importations de la métropole. Nous avons beaucoup de devises anglaises pour les payer. Dans la mesure où nous augmenterons nos importations, nous pourrons affecter plus d'argent et plus de main-d'œuvre à aider l'Angleterre à acheter elle-même des produits canadiens. Dans ces circonstances, le Gouvernement en est arrivé à la conclusion qu'il faut, partout où la chose est possible, supprimer ou réduire les droits imposés à l'entrée au Canada des marchandises britanniques. Nous proposons donc que soient admises en franchise les importations des produits britanniques suivants, spécifiés à la deuxième annexe de la Première résolution que je soumettrai à la Chambre:

Tous les articles en coton (excepté ceux qui sont actuellement admis en franchise en vertu du tarif de préférence britannique);

Tous les articles en soie artificielle (excepté ceux qui sont actuellement admis en franchise en vertu du tarif de préférence britannique);

La houille grasse;

Gelées, confitures et marmelades;

Meubles de toutes sortes;

Gants et mitaines de toutes sortes et un certain nombre d'articles divers.

Cette liste comprend de plus une énumération de produits imposés du Royaume-Uni sur lesquels les droits actuels seront réduits. On y trouve les préparations pharmaceutiques et médicinales, le savon, les tuiles d'argile, le grès et la poterie, la coutellerie, les bicyclettes, les générateurs à électricité, les transformateurs et moteurs électriques, les tapis et carpettes, les prélarts et linoléums.

Si certains producteurs indigènes craignent les effets d'une telle mesure, je leur rappelle encore une fois que les exportateurs britanniques de marchandises doivent supporter des prix de revient sensiblement accrus. La plupart des industries intéressées ont vu leurs marchés s'étendre par suite de la guerre et pourront facilement, je crois, faire face à toute nouvelle concurrence que pourra leur susciter cette mesure. J'ajouterai que les produits atteints entrent plus dans la catégorie des produits nécessaires à la vie que certains autres auxquels nous voulons nous arrêter, et que cette résolution aura pour premier résultat d'augmenter les approvisionnements au bénéfice des consommateurs. Elle devrait aussi avoir pour résultat de nous conserver une partie des devises que nous enlève l'achat de ces denrées. La loi projetée renferme une autre mesure destinée à accroître nos disponibilités en devises étrangères plutôt qu'à restreindre l'usage qu'on en fait. J'ai déjà dit quelle importance nous avons attachée, et continuerons d'attacher à notre commerce d'exportation et au tourisme comme moyens d'alléger le problème du change étranger.

Le but de cette nouvelle mesure est de permettre au Gouvernement de profiter de toutes les occasions qui se présenteront de donner à notre commerce d'exportation une extension qu'il ne connaîtrait pas autrement. Il est très difficile de légiférer d'une façon générale au sujet des cas que nous avons en vue, puisqu'il s'agit probablement de cas particuliers qui se présenteront sans qu'il soit possible de les prévoir longtemps d'avance. Il nous faut avoir le droit de saisir les occasions au fur et à mesure qu'elles arrivent. La mesure projetée sera donc essentiellement une mesure d'autorisation qui permettra au Gouvernement, sur l'avis du ministre des Finances, de conclure des ententes avec des particuliers et des sociétés, en vue de les aider à accroître un commerce d'exportation qui autrement n'en bénéficierait pas.

Les méthodes à suivre dépendront en grande partie de chaque cas en particulier. Nous ne demandons pas le droit de subventionner les exportations. D'ailleurs, ces subventions n'auraient aucun effet du moins sur nos exportations aux Etats-Unis, puisque les produits subventionnés sont soumis à des droits compensateurs à leur entrée en ce pays.

Après y avoir songé sérieusement, nous avons décidé que la manière la plus sûre et, cependant, la plus économique et la plus efficace de fournir cette aide consistera à accorder des allocations spéciales pour compenser la dépréciation ou l'épuisement des capitaux fixes, sous le régime de nos lois fiscales, comme nous le faisons actuellement quant aux industries de guerre. De même que dans le cas de ces dernières, il y a des dangers particuliers attachés au placement de capitaux dans certaines industries d'exportation en temps de guerre, et ils justifient amplement, au point de vue de l'intérêt national, l'amortissement plus rapide

[L'hon. M. Ilsley.]

de ces placements. Bien entendu, dès que les capitaux auront été pleinement dépréciés, nous gagnerons de ce fait dans la perception des impôts si les éléments d'actif sont encore utilisés. Dans les cas où cela ne pourra se faire de cette manière, nous demandons le pouvoir de protéger ceux qui exporteraient au moyen de crédits gagés sur les impôts futurs comme nous l'avons fait par l'adoption du plan des crédits applicables aux impôts, dans le dernier budget d'avant-guerre, afin de stimuler les immobilisations particulières. Il faut user de beaucoup de prudence dans l'exercice de ce pouvoir, parce que nous devons éviter de donner aucune espèce d'aide spéciale ou de subventions indirectes à notre commerce d'exportation normal, ou à celui qui peut progresser sans assistance.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer exactement la somme de devises étrangères qu'épargneront, en vertu de ces résolutions, les mesures de conservation, il semble probable que, en nous basant sur le commerce courant, les économies seront de 5 à 6 millions par mois. Il est encore plus difficile de calculer ce que rapporteront les taxes proposées, et je n'oserai même pas mentionner un seul chiffre.

Les mesures que nous prenons ont pour but la conservation du change, mais elles ont une signification plus que monétaire. En limitant une foule d'importations et en réduisant ou abolissant les droits sur les marchandises britanniques, nous faisons connaître une fois de plus à l'Angleterre et à tout l'univers que la Grande-Bretagne a notre appui et que nous avons confiance dans son triomphe final.

Notre conduite depuis le début des hostilités ne laisse aucun doute sur notre attitude et notre détermination. Nous sommes entrés en guerre comme une nation unie, de l'assentiment libre et presque unanime du Parlement, et nous sommes allés loin dans l'instruction militaire et l'armement d'un peuple pacifique, ainsi que dans la réorganisation rapide et efficace de nos industries de guerre.

Nous rendant compte de nos obligations, en qualité de nation de l'hémisphère occidental, nous disons à l'humanité que nous sommes prêts à exercer notre pouvoir dans la plus grande mesure possible afin d'aider à cette île de la mer du Nord dont l'héroïsme a rempli d'émotion le cœur de tous les amis de la liberté que sa cause est la nôtre; que ses revers ne font que fortifier notre esprit de combat; que le peuple canadien aura sa part dans la victoire définitive de l'Angleterre, qu'elle soit prochaine ou encore éloignée.

RÉSOLUTIONS

Monsieur l'Orateur, je donne avis que, lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens, je proposerai l'adoption des résolutions suivantes:

Loi spéciale des revenus de guerre

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que l'Annexe I de la loi soit modifiée ainsi qu'il suit:

a) par l'abrogation du paragraphe 1 (a) de ladite annexe et son remplacement par le suivant:

"1. (*a*) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises, évaluées à

$900 ou moins..	20 p 100
Plus de $900 mais pas plus de $1,200..	20 p. 100 sur $900 plus 40 p. 100 sur le montant excédant $900.
Plus de $1,200..	20 p. 100 sur $900 plus 40 p. 100 sur $300, plus 80 p. 100 sur le montant excédant $1,200.

b) par l'abrogation du paragraphe 5 de ladite annexe et son remplacement par le suivant:

5. Appareils photographiques, phonographes, postes récepteurs de radios et leurs lampes, 25 p. 100.

c) par l'addition à ladite annexe à titre de paragraphe 6 de ce qui suit:

6. *a*) Appareils d'éclairage à l'électricité ou au gaz, lampes et abat-jour, globes et réflecteurs pour lesdits appareils, 25 p. 100.

b) Les appareils électriques ou à gaz suivants, adaptés à des usages domestiques:

Cuisinières, poêles et chaufferettes; chauffe-eau; glacières, 25 p. 100.

c) Les appareils électriques suivants adaptés à des usages domestiques:

Hachoirs et broyeurs pour aliments, fers et machines à repasser; lessiveuses; appareils pour la réduction des ordures ménagères; machines à cirer et à polir les planchers, 25 p. 100.

d) Les appareils électriques suivants:

Aspirateurs et leurs accessoires; grils, gaufriers, réchauds, rôtissoires, bouilloires, chauffe-plat, batteurs pour aliments et liquides, presse-fruits, cafetières, grille-pain de toutes espèces, humidificateurs portatifs, fers à friser et à onduler, sèche-cheveux, machines à ondulations permanentes, rasoirs et tondeuses, 25 p. 100.

d) par l'addition à ladite annexe de ce qui suit à titre de paragraphe 7:

7. Distributeurs et vendeuses automatiques fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons; articles de jeu ou d'amusement de toutes sortes, à pièces de monnaie, disques ou jetons, 25 p. 100.

2. Que toute disposition fondée sur cette résolution sera censé être entrée en vigueur le deuxième jour de décembre, mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation le ou après ce jour-là, et aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi intitulé Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre et stipulant que:

14874—37
ÉDITION REVISÉE

1. L'importation au Canada de toute marchandise énumérée et décrite dans la Première Annexe est interdite, sauf dans les cas où le ministre du Revenu national, à sa discrétion, la juge désirable et, le cas échéant, en vertu et en conformité des termes d'un permis accordé par lui; à la réserve, toutefois, que l'interdiction ne frappe pas

a) les marchandises, produits naturels ou ouvrés du pays de provenance, importées d'un pays du bloc sterling ou de Terre-Neuve, sauf, à la discrétion du ministre du Revenu national, les marchandises composées entièrement ou en partie de soie;

b) les marchandises à destination du Canada qui étaient en transit le ou avant le deuxième jour de décembre 1940.

2. Nonobstant toute disposition de la résolution précédente, le ministre du Revenu national est autorisé, à sa discrétion, à soustraire toute marchandise à l'application de la précédente résolution pour telle durée de temps qu'il juge désirable; avis de telle exemption sera publié dans la *Gazette du Canada* et l'exemption entrera en vigueur à compter du jour de la publication dudit avis ou à toute date ultérieure fixée dans ledit avis.

3. Aux fins des présentes résolutions, "bloc sterling" comprend les territoires soumis à la souveraineté, à la protection, à la domination ou sous mandat de Sa Majesté (le Canada, Terre-Neuve et Hong-Kong exceptés) et tels autres territoires, qu'ils soient, ou non, soumis à la souveraineté, à la protection, à la domination ou sous mandat de Sa Majesté, désignés par le gouverneur en conseil.

4. (1) S'il arrive que des producteurs de marchandises profitent de l'interdiction de l'importation pour augmenter le prix de leurs produits au consommateur ou pour maintenir ce prix à un niveau plus élevé que le gouverneur en conseil juge convenable, compte tenu des fluctuations dans le prix de revient de ces marchandises, le gouverneur en conseil peut, en plus d'en permettre l'entrée au pays, abaisser ou abroger le droit qui frappe ces marchandises.

(2) S'il arrive qu'un de ces producteurs profite comme il est indiqué ci-dessus de l'interdiction des importations précitée, le gouverneur en conseil peut frapper tous les produits de ce producteur, ou l'un quelconque d'entre eux, d'un droit d'accise égal au montant du droit de douane qui serait prélevé sur ces marchandises si elles étaient importées au Canada sous le régime des dispositions du tarif général; ladite somme est perçue comme un impôt, et les dispositions de la loi spéciale des revenus de guerre relativement à la perception des impôts s'y appliquent.

5. (1) Les marchandises énumérées et décrites à la Deuxième Annexe, produits naturels ou fabriqués du Royaume-Uni, importées au Canada dans des circonstances qui leur permettent de jouir des dispositions du tarif canadien de préférence britannique, ne sont pas sujettes aux droits énumérés à l'Annexe "A" du Tarif des douanes, mais le sont aux droits énumérés à la Deuxième Annexe.

(2) Les dispositions fondées sur la présente résolution s'appliquent à toutes les marchandises énumérées et décrites à la Deuxième Annexe, importées ou sorties de l'entrepôt pour la consommation à compter du deuxième jour de décembre 1940 inclusivement, ainsi qu'aux marchandises précédemment importées mais dont l'entrée pour la consommation n'a pas été déclarée avant ladite date.

6. Le gouverneur en conseil est autorisé, afin d'augmenter la provision canadienne de devises étrangères et à la recommandation du ministre des Finances, à conclure des ententes avec des particuliers, des associations ou des sociétés constituées en corporations, visant à procurer de l'assistance sous forme de crédits applicables à l'impôt ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, si, dans l'opinion du gouverneur en conseil, cette assistance est nécessaire pour que se produise une expansion des exportations de tout particulier, toute association ou toute société constituée en corporation jouissant de cette assistance.

7. Les dispositions fondées sur les présentes résolutions sont censées entrer en vigueur le deuxième jour de décembre 1940, et prendre fin à la date d'une proclamation émise sous l'empire de la loi des mesures de guerre déclarant que l'état de guerre n'existe plus, ou à telle date antérieure fixée par proclamation du gouverneur en conseil.

PREMIÈRE ANNEXE

Numéro du tarif	Désignation
	PARTIE I
20	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, non sucrée, en blocs ou gâteaux.
21	Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, sucrée, en blocs ou gâteaux d'au moins deux livres.
22	Préparations de cacao ou de chocolat en poudre.
23	Préparations de cacao ou de chocolat, n.d., et confiseries recouvertes de chocolat ou en contenant. Préparations alimentaires de céréales, en colis d'au plus vingt-cinq livres chacun.
46	Préparations alimentaires de céréales, n.d.
65	Biscuits non sucrés.
66	Biscuits sucrés.
67	Macaroni et vermicelle sans œufs ou autres ingrédients.

[L'hon. M. Ilsley.]

Numéro du tarif	Désignation
78	Plants de fleuristes, savoir: palmes, fougères, caoutchouc (Ficus), glaïeuls, balisiers, dahlias et pivoines.
79	Plants de fleuristes, savoir: azalées, rhododendrons, lilas en pots; hydrangées et autres plantes en pots, n.d.; plants de rosiers et autres plants pour la greffe ou le bourgeonnement, n.d.; semis d'œillets, araucarias, bulbes, cormes, tubercules, rhizomes et racines dormantes, n.d.; rosiers nains polyanthes importés ou achetés en entrepôt au Canada par des fleuristes pour des fins de forçage régulier dans leurs propres serres avant qu'il en soit disposé; feuillage de laurier et de houx, à l'état naturel ou conservé, qu'il soit en dessins ou bouquets ou non.
79a	Jeunes pousses d'œillet, dans leur première année d'introduction.
79b	Fleurs et feuillage, naturels, coupés, en gerbes, en bouquets ou non.
82d	Rosiers, n.d.
82e	Arbres, arbustes, vignes, plants, racines et boutures, ordinairement connus sous la désignation de sujets de fleuristes ou de pépinières, n.d.
85	Champignons et truffes, frais, séchés ou autrement conservés.
89	Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques: (a) Fèves, cuites ou préparées autrement. (b) Maïs et tomates. (c) Pois. (d) N.d.
90	Légumes préparés ou en conserve. (a) Tapés, desséchés ou déshydratés, y compris la farine de légume, n.d. (b) Marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d. (c) Extraits ou jus de légumes, moutardes liquides, sauce de soya et de légume de toute sorte. (d) Pâtes, hachis et tous autres produits semblables, composés de légumes et de viande ou de poisson ou des deux, n.d.
ex 99b	Pommes, tapées, desséchées, évaporées ou déshydratées.
99f	Figues séchées.
ex 99g	Nectarines, poires et pêches, tapées, desséchées, évaporées ou déshydratées.
ex 101	Mandarines et oranges de Tanger.
102	Limons.
103 104	Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux.
104a	Pulpe de fruit, autre que pulpe de raisin, sans sucre, en boîtes hermétiquement fermées ou autres emballages hermétiques.
105	Pulpe de fruit, avec du sucre ou non, n.d., et fruits broyés ou gelés.
105a	Ecorces de citrons, d'oranges, de pamplemousses et de cédrats, sulfurées ou en saumure.
105b	Olives et cerises, sulfurées ou en saumure, non embouteillées.
105c	Fruits et noix, marinés ou conservés dans le sel, la saumure, l'huile ou de toute autre manière, n.d.
105d	Gelées, confitures, marmelades, conserves, beurre de fruit et mince-meats, condensés.
105e	Fruits et écorces, cristallisés, glacés, recouverts de sucre ou asséchés; cerises et autres fruits à saveur de crème de menthe, de marasquin ou autres saveurs.
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques: (a) Abricots, pêches et poires. (b) Ananas. (c) N.d.
107	Gingembre confit.
108	Miel en gâteau ou autrement et ses imitations.

Numéro du tarif	Désignation
109	Noix de toute sorte, n.d., y compris les arachides décortiquées, n.d.
114	Noix sans coques, n.d.
121	Poisson conservé dans l'huile, n.d.
123	Saumon et tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, n.d.
123a	Crabes, peignes ou crevettes en récipients scellés.
124	Huîtres écaillées, à la mesure.
125 126 127	Huîtres écaillées, en boîtes.
128	Huîtres en écailles.
141	Sucre candi et confiseries, n.d., y compris les gommes sucrées, le maïs crevé, les noix recouvertes de sucre, les poudres aromatiques, poudres à custard, poudres à gelées, sucreries, pains sucrés, gâteaux, tartes, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre.
143	Cigares.
143a	Cigarettes.
144	Tabac haché.
145	Tabac manufacturé, n.d., et tabac à priser.
146	Ale, bière, porter et stout, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles.
147	Ale, bière, porter et stout, importés en bouteilles.
147a	Liqueurs dans la préparation desquelles entre du malt, du riz ou du maïs, lorsqu'elles ne contiennent pas plus que deux et demi pour cent d'esprit de preuve.
150	Jus de limon et jus de fruits, alcoolisés ou renfermant au plus vingt-cinq pour cent d'esprit de preuve.
151	Jus de limon et jus de fruits, alcoolisés ou renfermant plus de vingt-cinq pour cent d'esprit de preuve.
ex 152	Jus de limon, sirops de fruits et jus de fruits, n.d., (à l'exclusion du jus de pamplemousse).
153	Jus de limon, brut et concentré, non raffiné.
ex 156	Genièvre *(gin)* de toute espèce, n.d.; whisky et toutes boissons alcooliques ou spiritueuses, n.d.; absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris les eaux-de-vie artificielles et les imitations d'eau-de-vie, n.d.; cordiaux et liqueurs de toute espèce, n.d.; suc d'agave fermenté *(mescal)*, pulque, extrait de punch au rhum *(rum shrub)*, genièvre de hollande *(schiedam)* et autres schnapps; tafia, angostura et amers ou boissons alcooliques similaires; et vins, n.d., renfermant plus de quarante pour cent d'esprit de preuve.
156a	Rhum.
160	Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, eau de laurier *(bay rum)*, eau de Cologne et de lavande, lotions pour les cheveux et la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette renfermant des spiritueux quelconques: *a)* en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun. *b)* en bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun.
ex 162	Vermouth.
163	Vins de toute espèce, n.d., y compris les vins d'orange, citron, fraise, framboise, sureau et groseille, titrant vingt-six pour cent ou moins d'esprit de preuve, importés en cercles ou en bouteilles.
165	Champagne et tous autres vins mousseux.
181a	Cartes postales illustrées, cartes de salutations et autres cartes artistiques semblables ou dépliants.

[L'hon. M. Ilsley.]

Numéro du tarif	Désignation
ex 184d ex 169 ex 170 ex 171	Publications périodiques, non reliées ou reliées en papier, comprenant surtout des romans ou autre matière du même genre, y compris les romans policiers, les histoires sexuelles et les histoires de l'Ouest, de même que les prétendues histoires véridiques ou confessions, et les publications, non reliées ou reliées en papier, connues sous le nom de recueils de dessins humoristiques sériés, exception faite des suppléments inclus dans les journaux. Toutefois, la décision du ministre du Revenu national quant aux publications qui doivent être comprises ou non dans ce numéro sera définitive et péremptoire.
194	Cartes à jouer, en paquets ou en feuilles, n.d.; cartes et feuilles partiellement lithographiées ou imprimées, pour la fabrication de cartes à jouer.
195	Papier de tenture ou papier teint, y compris bordures ou papier à bordure.
ex 197 ex 197b ex 198 ex 181 ex 509	Essuie-mains, serviettes, nappes, dessus de plateaux, et petits napperons en papier; papier de fantaisie pour rayons et papier dentelé; mouchoirs en papier; serviettes de papier pour le visage et papier à toilette, sauf lorsqu'on les importe en gros rouleaux; tasses, plats ou assiettes, fourchettes, cuillères et pailles à boire, en papier, carton ou fibres végétales; enveloppes en papier; papier à correspondance et à en-tête imprimé, à l'exclusion du papier à dactylographe ou à copie non imprimé; papier crêpé et articles en papier crêpé; papier d'emballage, y compris le papier à couvrir les boîtes et les bandes, imprimé, gaufré, ou autrement décoré; sceaux de Noël, étiquettes gommées, étiquettes mobiles et cartes annexes, imprimés, gaufrés ou autrement décorés, jeux de cartes et autres jeux, cartes de pointage, carnets de pointage, cartes de présence ou de places, en papier ou en carton; articles servant aux fêtes, carnavals ou célébrations et décorations en papier ou en carton, y compris les costumes, chapeaux, casquettes, bandeaux, masques, flûtes, serpentins et confettis.
228	Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral, et savon, n.d.
233	Pommades, parfums de fleurs ou parfums français, conservés dans des graisses ou des huiles destinées à retenir le parfum des fleurs qui ne peuvent supporter la distillation, importés en boîtes en fer-blanc d'au moins dix livres chacune.
234	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir: huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche ou la peau.
284	Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout et leurs ajustages en terre cuite, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouses, mitres de cheminées et cunettes, vernissées ou non, n.d.; et tuiles en terre cuite, n.d.
285	Tuiles ou blocs en terre cuite ou en pierre préparés pour parquet en mosaïque.
287	Articles de table en porcelaine, en semi-porcelaine ou en faïence blanche, non compris les théières, les pots et autres articles analogues connus généralement sous le nom de vaisselle de terre.
288	Poterie de grès, faïence de Rockingham et poterie de terre, n.d.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, sièges et couvercles de water-closets, réservoirs de water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n,d,
323	Glaces argentées, biseautés ou non et encadrées ou non, n.d.
326(ii)	Objets en verre opalin, verrerie de table, objets en verre taillé et verrerie pour éclairage, n.d.
ex 353a ex 353a	Aluminium en feuilles, y compris l'aluminium laminé ou combiné avec du papier ou du carton.
362	Articles consistant entièrement ou partiellement en argent sterling ou autre argenterie, n.d.; objets fabriqués en or ou en argent, n.d.
362b	Articles de toilette de toutes sortes, y compris les vaporisateurs, les brosses, les polissoirs, les tire-boutons, les peignes, les canifs à cuticule, les réceptacles à cheveux, les miroirs à main, les écrins, les ciseaux de manucure, les limes à ongles, les bouteilles à parfum, les boîtes à houppes, les chausse-pieds, les plateaux et les pinces, dont la partie fabriquée de principale valeur est le sterling.
ex 415	Nettoyeurs-aspirateurs électriques et leurs accessoires.
415a	Réfrigérants, pour habitations ou magasins, munis ou non de tous leurs accessoires: (i) Electriques. (ii) Autres qu'électriques.
ex 415b	Laveuses électriques de ménage, avec ou sans moteur en faisant partie.
425	Tondeuses de gazon.

Numéro du tarif	Désignation
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non: (c) Canifs, couteaux de chasse et couteaux de poche de toute sorte. (g) Lames de rasoir; rasoirs et leurs pièces achevées.
433	Bains, baignoires, lavabos, cabinets d'aisance, cuvettes, urinoirs, éviers, et baquets de blanchissage de fer ou d'acier, enduits ou non.
ex 438a	Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs. dont la capacité n'est pas supérieure à dix personnes assise.
ex 438g	Motocyclettes ou sidecars de motocyclettes.
439	Bicyclettes et tricycles, n.d.
ex 439b	Remorques destinées à être utilisées avec des automobiles de tourisme.
ex 440a	Bateaux de plaisance de tout genre, y compris les voiliers, les esquifs, les chaloupes à rames, les canots et les bateaux à moteur.
440j	Chaluts, cuillers de pêche, mouches, cales, émerillons, moulinets, appâts, hameçons et engins de pêche, n.d.
ex 443	Appareils destinés à la cuisson ou à chauffer les édifices (accessoires non compris): (1) Au charbon ou au bois. (2) Au gaz. (3) A l'électricité. (4) A l'huile. (5) N.d.
444b	Abat-jour de lampes, n.d., et appuis d'abat-jour.
ex 445	Installations d'éclairage électrique et appareillages, n.d., (mais non compris les installations et les appareillages particulièrement destinés à des fins industrielles).
ex 445d	Postes récepteurs et coffrets d'ébénisterie et châssis.
ex 445j	Machines électriques pour raser à sec, devant servir à l'épilation du corps humain.
450	Patins de toutes catégories, à roulettes ou autres et leurs pièces.
451e	Attaches à coulisses ou sans agrafes, ou glissières.
ex 462	Instruments photographiques.
465	Enseignes de tout autre matériel que le papier, encadrées ou non; lettres et chiffres de tout autre matériel que le papier.
468	Cages de fil métallique et parties métalliques de cages pour oiseaux, écureuils et rats.
508	Moulures en bois simples, dorées ou autrement ouvrées.
511	Cannes de toutes espèces; bâtons de golf et leurs pièces achevées; skis; raquettes et cadres de raquettes et bâtons de balle au camp; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux joutes et aux jeux athlétiques, n.d.
511b	Cannes à pêche.
512	Cadres pour tableaux et photographies, de quelque matière qu'ils soient.
514	Cercueils, ainsi que leurs pièces en métal.
515	Vitrines ou meubles d'étalage de toute sorte ainsi que leurs pièces en métal.
518	Billards, avec ou sans blouses, et tables pour jeu de bagatelle ou autres jeux, queues, billes, râteliers et procédés pour queues de billard.
519	Meubles en bois, en fer ou autre matière, de maisons, de bureaux, de cabinets ou de magasins, et leurs pièces, non compris les articles forgés, moulés et empreints, en métal, non ouvrés.
ex 532	Vêtements, articles de vêtements, entièrement ou partiellement ouvrés. pur coton, n.d.
ex 532 ex 548 ex 555	Articles faits de tissus et de produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de coton, de lin, de laine ou de toute autre fibre textile (sauf la soie ou la soie artificielle ou autres fibres synthétiques), à savoir: draps, couvertures, couvre-pieds, courtepointes, dessus de lit, "confortables" et autres couvre-lit; coussins d'agenouilloirs, oreillers, coussins, y compris les pelotes à épingles bourrées ou non, taies d'oreillers, couvertures pour coussins et articles similaires; nappes, serviettes, napperons de plateaux, parures de chambre, petits napperons et articles semblables; couches, serviettes de toilette, débarbouilloirs, descentes de bain, carpettes de salle de bain, couvre-chaises, rideaux, draperies, garnitures de fenêtres et panneaux décoratifs et articles similaires; couvertures de voyage et couvertures similaires; baldaquins, stores et tentes; housses détachables pour automobiles et tapisserie d'ameublement; produits textiles ouvrés, composés en partie de broderie ou de dentelle.
532a ex 548	Mouchoirs de coton, lin ou autres fibres végétales.

[L'hon. M. Ilsley.]

Numéro du tarif	Désignation
ex 548	Vêtements et articles de vêtement, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de fibres végétales, mais ne contenant pas de laine, n.d.
ex 555	Vêtements et articles de vêtement, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de laine ou de fibres animales similaires, mais dont le matériel de plus grande valeur n'est pas la soie ni la soie artificielle, n.d.
560	Tissus entièrement ou en majeure partie, quant au poids, de soie gommée, non dégommés, ni blanchis, mesurant au moins vingt pouces de largeur et ne pesant pas plus de sept livres par 100 verges, s'ils sont importés pour être dégommés, teints et finis au Canada.
560a	Produits tissés de soie, entièrement ou en partie, ne contenant pas de laine, non compris les tissus dont la plus grande partie du poids est constituée par la soie artificielle, n.d.
560b	Tissus entièrement de soie de vingt-six pouces ou moins de largeur, n.d.
560d	Tissus à poil coupé, connu comme velours et peluches avec poils en soie ou soie artificielle, ne contenant pas de laine, largeur, plus de vingt-quatre pouces.
560e	Tissus à poil coupé, généralement connu comme velours et peluches avec poil en soie ou soie artificielle, ne contenant pas de laine, largeur, vingt-quatre pouces ou moins, n.d.
562	Tissus n'excédant pas douze pouces de largeur, généralement connus comme "rubans" à poil coupé ou non, ou entièrement ou en partie de soie, mais ne contenant pas de laine.
564	Tissus entièrement, ou dont la majeure partie du poids est de soie ou de soie artificielle, ou des deux, d'une espèce non fabriquée au Canada, importé en pièces de longueur d'au moins cinq verges chacune par les fabricants de cravates, écharpes ou cache-nez, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques.
565	Broderies, dentelles, soutaches, cordons, chenilles, guipures, franges et glands, qu'ils contiennent ou non des clinquants, filets, articles en filets, et bobins, n.d.
567	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, n.d., dont la matière de principale valeur est la soie.
567a	Vêtements, habits et articles de vêtement, faits de tissus et tous produits textiles, entièrement ou partiellement ouvrés, n.d., dont la soie artificielle ou les fibres synthétiques similaires fabriquées par des procédés chimiques constituent la matière de principale valeur.
568	Vêtements tricotés, sous-vêtements, tricotés et articles tritotés, n.d.
568a	Chaussettes et bas (i) de laine. (ii) n.d.
568b	Gants et mitaines de toute sorte, n.d.
568c	Gants de toilette pour dames, en chevreau, longueur au coude.
ex 569	(i) Chapeaux en feutre de poil, ou en feutre de laine et de poil
ex 569	(ii) Chapeaux en feutre de laine.
ex 569	(v) Chapeaux, n.d., (mais ne comprenant pas les coiffures distinctives pour usage dans les services publics).
569a	(i) Bérets de laine, tricotés et foulés.
569a	(ii) Casquettes, bonnets et bérets, n.d.
569d	Tissus n'excédant pas trois pouces de largeur, par longueurs d'au moins dix-huit verges, d'une catégorie ou d'une espèce non fabriquée au Canada, généralement connus sous le nom de "ruban cordé à duite simple, double ou quadruple", importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication des bourdalous ou pour garnir les rebords de chapeaux.
578	Ornements, insignes et ceintures de toute sorte, n.d.
597	Pianos et orgues.
ex 597a	Instruments de musique de toute sorte, n.d.; phonographes, graphophones et gramophones, n.d., (mais non compris les cylindres et disques).
ex 598	Instruments de fanfare, n.d.

Numéro du tarif	Désignation
ex 598a	Instruments de fanfare d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada; cornemuses et leurs pièces complètes.
603	Peaux de fourrure, préparées en tout ou en partie, n.d.
ex 604	Cuir verni, laqué ou émaillé et cuir achevé à capitonnage.
605a	Véritables cuirs de porc et véritables cuirs maroquins; cuirs dits à rouleaux.
611b	Vêtements en cuir, doublés ou non.
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, porte-manteaux, sacs à outils, et paniers de toute sorte-n.d.
623	Boîtes d'instruments de musique et boîtes ou étuis de fantaisie de toute sorte, serviettes, secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles à hameçons et leurs pièces.
624	Ornements de perles, et ornements d'albâtre, fluorine, ambre, terre cuite, ou composition; éventails de toute sorte; statues et statuettes de toute matière, n.d.
624a	(i) Poupées et jouets de toute sorte, n.d. (ii) Jouets mécaniques en métal. (iii) Jeux de construction en métal, consistant en différentes pièces étampées, poinçonnées et pièces de liaison; pièces de ce qui précède.
624b	Statues et statuettes en porcelaine ou en poterie.
625	Bonnets, chapeaux, manchons, palatines, pèlerines, pardessus, manteaux de fourrure et autres articles en fourrure, n.d.
629	Parapluies, parasols et ombrelles de toute sorte et de toute matière.
634	Plumes et articles en plumes, n.d.; plumes, fruits, grains, feuilles et fleurs artificiels propres à garnir les chapeaux.
634	(ii) Matières, importées par des manufacturiers de plumes, fruits, grains, feuilles et fleurs artificiels pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles, dans leurs propres établissements.
647	Bijoux de toute matière pour parure, n.d.
648	Pierres précieuses et leurs imitations, non montées ou serties; et perles et leurs imitations, percées, fendues, enfilées ou non, mais non serties ou montées.
648a	Diamants non montés.
652	Peignes de parure ou de toilette, n.d.; peignes de fantaisie, qui ne sont pas des bijoux.
653	Brosses de toute sorte.
655	Plumes, porte-plumes et règles de toute sorte.
ex 655a	Crayons de plombagine.
656	Pipes à fumer de toute sorte, montures de pipes, étuis à cigares et cigarettes, porte-cigares et porte-cigarettes, et leurs étuis, nécessaires de fumeurs et leurs étuis, et blagues à tabac.
665	Torpilles, pétards et feux d'artifice de toute sorte.
ex 695a	Peintures à l'huile ou aquarelles et pastels, estimés à vingt dollars au moins chacun.
ex 711 ex 362c ex 427 ex 446a *et al*	Articles énumérés ci-après, à l'exclusion des articles admissibles d'après les numéros du tarif 690a, 700, 700a, 702, 703(a), 704, 705, 706, 707, 708 et 709, savoir: Fontaines de limonadier; bars; armoires à crème glacée et armoires à boissons; appareils pour la distribution et le mélange des boissons; pompes à essence; Tablettes à poinçonner et jeux de tonneau; distributrices automatiques, jeux, appareils d'amusement, phonographes, radios, instruments de musique, balances, appareils enregistreurs de stationnement, serrures et cases à fermeture automatique, actionnées au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons; Briquets de fumeurs (mais non compris les briquets dénommés au numéro du tarif 438(c)); Appareils de climatisation destinés aux maisons ou aux bureaux; Appareils électriques pour le malaxage, pour le repassage et pour le lavage de la vaisselle, destinés à l'usage domestique;

[L'hon. M. Ilsley.]

Numéro du tarif	Désignation
	Coffres, boîtes, bols, paniers, bouteilles, plats et plateaux pour usage personnel ou à la maison ou au bureau, ou pour l'emballage des marchandises destinées à être vendues en détail, et qui se composent principalement de cuivre, de bronze ou de métal galvanoplastique, non compris les contenants industriels qui ne conviennent pas à la vente au détail; Cendriers et réceptacles à cendres; écritoires et soutiens pour buvard, plumes ou crayons; serre-livres; presse-papiers et coupe-papier; chenets, pare-étincelles, pincettes et autres accessoires de foyers; marteaux de porte; ornements de toute sorte pour arbres de Noël, y compris lampes et accessoires; vases et jardinières; Pierres précieuses et semi-précieuses, y compris les perles et toutes imitations de perles; articles composés entièrement ou partiellement de pierres précieuses ou semi-précieuses ou de leurs imitations.
	PARTIE II
19	Cacao, péricarpes et graines.
20a	Beurre tiré de l'amende du cacao.
77a	Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulues.
109a	Arachides, vertes, dans l'écale ou n'ayant pas subi d'autre procédé que celui de l'écalage.
142	Tabac non manufacturé pour l'accise dans les conditions établies par la Loi de l'accise, subordonnément aux règlements que pourra édicter le ministre: (a) Du type ordinairement dénommé tabac turc: (i) Non écôté. (ii) Ecôté. (b) N.d. (i) Non écôté. (ii) Ecôté.
267	Pétrole brut non assujetti à d'autre procédé que celui de la clarification naturelle et de l'enlèvement des matières étrangères et de l'eau, importé par les raffineurs d'huiles pour être raffiné dans leurs propres usines: (i) D'une densité de ·8155 (42·0 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit. (ii) D'une densité moindre que ·8155 (42·0 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit.
267a	Pétrole brut, n.d.
267b	Pétroles de première distillation; mélanges de ces pétroles ou de produits pétroliers avec du pétrole brut; tout ce qui précède d'une densité de ·7249 (63·7 A.P.I.) ou plus lourde, à 60 degrés Fahrenheit, importés par les raffineurs d'huiles pour être raffinés dans leurs propres usines.
268	Gazoline naturelle de tête de tube, de compression ou d'absorption, ayant une densité de moins de ·6690 (80·0 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit, importée par les distillateurs de pétrole brut pour le mélange avec de la gazoline entièrement produite au Canada.
269	Produits du pétrole, n.d.: (i) D'une densité moindre que ·8236 (40·3 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit. (ii) D'une densité de ·8236 (40·3 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit.
269a	Huile de pétrole connue sous le nom de distillation pour moteurs, d'une densité de ·8017 (45·0 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit.
271	Huiles lubrifiantes composées en totalité ou en partie de pétrole: (a) Evaluées à moins de 25 cents le gallon. (b) N.d.
272a	Graisses de pétrole et graisses lubrifiantes, n.d.
ex 438a	Automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes, n.d., (à l'exclusion des automobiles à voyageurs); omnibus à trolley électrique sans rails; châssis pour automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes.
ex 500	Traverses de chemin de fer.
ex 503	Madriers, planches, planches à clin, lattes, piquets simples et autres pièces en bois dur, non autrement ouvrés que sciés ou refendus, qu'ils soient créosotés, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation, ou non.
ex 504	Madriers, planches et autres pièces en bois dur, sciés, refendus ou coupés, et rabotés sur une seule face, mais non autrement ouvrés.

14874—38
ÉDITION REVISÉE

Numéro du tarif	Désignation
ex 505	Madriers, planches, plançons et autres pièces en bois dur, non autrement ouvrés que rabotés dégrossis, mortaisés, rainés ou cannelés, n.d.
505a	Bois à plancher, à languette et/ou à rainures ou assemblé, ou mortaisé, savoir: hêtre, merisier, érable et chêne.
507	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, en palissandre, acajou ou cèdre d'Espagne, d'au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, ni reliés ni joints.
507a	Feuilles de placage simples en bois ou placages tranchés ou taillés à la découpeuse rotative, n.d., ayant au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur, ni reliés ni joints.
507b	Placages de bois de toute sorte, dont l'épaisseur ne dépasse pas cinq seizièmes de pouce, reliés ou joints.
507c	Bois contreplaqué, fait de deux ou plusieurs couches de placages ou de bois, collées ou cimentées ensemble, mais non autrement ouvré.
507d	Feuilles de placage, savoir: acacia d'Australie, noyer, chêne satiné, bois satiné, *Blackbea*, érable australien, myrte tasmanien et eucalyptus, simples et d'au plus trois trente-deuxièmes de pouce d'épaisseur.
507e	Bois contreplaqué, fait de deux ou plusieurs couches de bois collées ou cimentées ensemble, et revêtu de métal sur un côté ou sur les deux côtés.
ex 557	Cocons de soie, soie grège, rebuts et déchets de soie (mais à l'exclusion de ceux de soie artificielle ou de fibres synthétiques analogues).
ex 557a	Déchets de tissus non usagés, ou vêtements usagés, composés entièrement de soie (mais à l'exclusion de ceux de soie artificielle ou de fibres synthétiques analogues).
ex 557b	Tissus effilochés, composés entièrement de soie; brins et filaments de soie, non ouvrés plus qu'en fils; pièces de rebut de tissus non usagés, n.d. (mais à l'exclusion de ceux de soie artificielle ou de fibres synthétiques analogues).
558	Fils de trame et de chaîne entièrement en organsin, moulinés, n.d.
558a	Boudinages, filés et chaînes entièrement de soie filée, connus sous le nom de "schappe" et bourette, non ouvrés plus qu'en brins simples, n.d.
558c	i) Boudinages, filés et chaînes en tout ou en partie de soie, n.d., y compris fils, cordes ou fils retors, à coudre, à broder ou autres usages. ii) Filés de soie en tout ou en partie recouverts de rubans métalliques, dont une livre doit renfermer au moins 10,000 verges.
558e	Filés et chaînes entièrement de soie filée, boudinages, fils de trame et de chaîne entièrement de soie filée non coloriés, importés par les fabricants pour usage exclusif dans leurs manufactures pour la fabrication de sous-vêtements tricotés, de tissus ou de fils de soie.
600	Queues d'animaux à fourrure, à l'état brut.
601	Peaux d'animaux à fourrure de toute sorte, qui ne sont apprêtées d'aucune manière.
602	Peaux d'Astrakan ou de lièvre de Russie, carrés ou tapis de pieds de peau de chèvre de Chine, et peaux de chèvre de Chine, préparés totalement ou partiellement, mais non teints.

[L'hon. M. Ilsley.]

LISTE II

Numéro du tarif	Désignation	Droit douanier	Ancien tarif
105d	Gelées, confitures, marmelades, conserves, beurre de fruit, et mince-meats condensés	En franchise	2c. la liv.
220	Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et spécialités pharmaceutique (*proprietary*), les teintures, pilules, poudres, tablettes et trochisques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, n.d.:		
	a) A l'état sec	10 p. 100	17½ p.c.
	b) A l'état liquide, lorsqu'ils contiennent au plus deux et demi pour cent d'esprit de preuve	10 p. 100	20 p.c.
228	Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral, et savon, n.d.	10 p. 100	20 p.c.
281b	Brique réfractaire, n.d	En franchise	5 p.c.
ex 284	Tuiles en terre cuite, n.d	15 p.c.	20 p.c.
288	Poterie de grès, faïence de Rockingham et poterie de terre, n.d	10 p.c.	20 p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non:		
	b) Couteaux de table et fourchettes de table	10 p.c.	15 p.c.
	c) Cuillers	10 p.c.	15 p.c.
439	Bicyclettes et tricycles, n.d	15 p.c.	20 p.c.
439a	Articles de fer ou d'acier, en totalité ou en partie nickelés ou électroplaqués, importés par les manufacturiers de bicyclettes ou de tricycles pour servir uniquement, dans leurs usines, à la fabrication de bicyclettes ou de tricycles, en conformité des règlements édictés par le Ministre	10 p.c.	15 p.c.
445f	Dynamos ou générateurs électriques et transformateurs, et leurs parties achevées, n.d	10 p.c.	15 p.c.
445g	Moteurs électriques et leurs parties achevées, n.d	10 p.c.	15 p.c.
445k	Appareils électriques et leurs parties achevées, n.d	10 p.c.	15 p.c.
451b	Epingles fabriquées de fil métallique de toute espèce, n.d	10 p. 100	17½ p.c.
519	Meubles en bois, en fer ou autre matière, de maisons, de bureaux, de cabinets ou de magasins, et leurs pièces non compris les articles forgés, moulés, et empreints, en métal, non ouvrés	En franchise	15 p.c.
520b	Effilures, entièrement de coton, obtenues par l'effilochage de brins ou tissus, prêtes à employer; linges et bourres à essuyer en coton; déchets de tissus neufs et chiffons et bourres nettoyés mécaniquement, entièrement de coton, n.d., ne comprenant pas les coupons de vente ni les coupons de fabrique	En franchise	7½ p.c.
521	Fibres cardées, en ruban, entièrement de coton non blanchi, coloré ni imprégné; fibres de coton blanchi ou coloré, n.d	En franchise	5 p.c.
522	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, simplement mouliné, n.d	En franchise	12½ p.c.
522a	Boudinages, fils de chaîne et de trame pur coton simplement moulinés, importés par les fabricants de tricots pour servir dans leurs ateliers à confectionner des articles tricotés	En franchise	12½ p.c.
522b	Fils de chaîne pur coton, plus gros que le numéro quarante, mais dépassant le numéro vingt, non ouvrés au delà des fils simples, importés par les fabricants pour servir exclusivement, dans leurs propres usines, à la fabrication du fil de coton à coudre ou pour travaux au crochet, de tricotage, reprisage et broderie	En franchise	7½ p.c.
522c	Boudinages, fils de chaîne et de trame pur coton, y compris le fil à coudre, la corde et la ficelle généralement employées pour coudre, faire des points, emballer et autres fins, n.d.; fil de coton, recouvert en tout ou en partie de lamelles métalliques, généralement appelé fil de Lyon	En franchise	15 p.c.

Numéro du tarif	Désignation	Droit douanier	Ancien tarif
522e	Fils à coudre de coton et fils à crochet, à tricoter, à repriser et à broder, en écheveaux, quand ils sont importés par des manufacturiers pour emploi exclusif dans leurs usines à la fabrication ou à l'enroulage du fil de coton à coudre, à crocheter, à tricoter, à repriser et à broder	En franchise	7½ p.c.
523	Tissus pur coton, non blanchis, mercerisés ni colorés, n.d., et sacs de coton sans coutures	En franchise	15 p.c.
523a	Tissus pur coton, blanchis ou mercerisés, non colorés, n.d	En franchise	20 p.c.
523b	Tissus pur coton, imprimés, teints ou colorés, n.d	En franchise	20 p.c.
523e	Tissus pur coton, rasés, n.d	En franchise	15 p.c.
523i	Toile à filtres tout coton, avec poil rasé, en pièce ou confectionnée, importée pour servir exclusivement dans les opérations minières ou, métallurgiques	En franchise	10 p.c.
523j	Cretonnes ombrées, pur coton, à chaîne imprimée et à trame unie	En franchise	12½ p.c.
523k	Gabardines, entièrement de coton, ne contenant pas moins de 280 fils et brins de filés de laine au pouce carré	En franchise	12½ p.c.
523l	Tissus, entièrement de coton, composés de filés d'un numéro de pas moins de 80 et d'au plus 99, y compris ces tissus dans lesquels la moyenne des fils de trame et de chaîne est d'au moins 80 et d'au plus 99	En franchise	12½ p.c.
524a	Tissus rasés à chaîne, entièrement de coton ou de coton et de soie artificielle	En franchise	5 p.c.
529	Broderie, dentelle, filet, tissus de filet, bobin, n.d., frange et glands pur coton	En franchise	20 p.c.
529a	Dentelles et broderies pur coton, non en couleur, importées par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres établissements à la fabrication de vêtements	En franchise	7½ p.c.
530	Dentelles et broderies entièrement en coton, en couleur, importées par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres établissement à la fabrication de vêtements	En franchise	7½ p.c.
531	Tissus tricotés entièrement en coton, à la pièce, importés par les fabricants de chaussures en caoutchouc pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces articles	En franchise	10 p.c.
532	Vêtements, habits et articles de vêtement, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, pur coton, n.d.; tissus pur coton, enduits ou imprégnés, n.d	En franchise	25 p.c.
532a	Mouchoirs, entièrement en coton	En franchise	15 p.c.
532b	Tissus, entièrement de coton, pour recouvrir les livres	En franchise	15 p.c.
533	Voiles à bateaux et à bâtiments	En franchise	15 p.c.
ex 536	Ouate et bourrure en paquets et en feuilles, de coton, n.d	En franchise	12½ p.c.
548	Vêtements, habits et articles de vêtement, faits de tissus et de tous produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de fibres végétales ne renfermant pas de laine, n.d., tissus enduits ou imprégnés composés en tout ou en partie de fibres végétales, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, ni laine, n.d	En franchise	25 p.c.
Ex 553	Couvertures, entièrement de coton, de soie artificielle, ou de coton et de soie artificielle, mais ne contenant pas de soie ni de laine	En franchise	20 p.c. e 5c la liv.
558b	Boudinages, filés et chaînes entièrement de soie artificielle ou d'autres fibres synthétiques similaires, fabriqués par des procédés chimiques, non ouvrés plus qu'en brins simples, non colorés, comprenant au plus sept tours au pouce, conformément aux règlements que peut prescrire le ministre:		
	a) Fabriqués avec de l'acétate de cellulose	En franchise	5 p.c.
	b) N.d	En franchise	20 p.c.

[L'hon. M. Ilsley.]

Numéro du tarif	Désignation	Droit douanier	Ancien tarif
558d	Boudinages, filés et chaînes, en tout ou en partie de soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires, fabriqués par des procédés chimiques, n.d., y compris les fils, les tortis et les cordonnets pour la couture, la broderie ou autres fins, ne devant pas contenir de soie; filés de soie artificielle recouverte entièrement ou partiellement de lamelles métalliques, une livre de ces filés ne devant pas contenir moins de 10,000 verges, conformément aux règlements que peut prescrire le ministère:		
	a) Fabriqués entièrement avec de l'acétate de cellulose	En franchise	7½ p.c.
	b) N.d	En franchise	25 p.c.
ex 560d	Tissus à poil coupé, connu comme velours et peluches, avec poils totalement en soie artificielle, ne contenant ni soie ni laine; largeur, plus de vingt-quatre pouces	En franchise	17½ p.c.
ex 560e	Tissus à poil coupé, généralement connu comme velours et peluches avec poil totalement en soie artificielle, ne contenant ni soie ni laine; largeur, vingt-quatre pouces ou moins, n.d	En franchise	17½ p.c.
561	Tissus en tout ou en partie de soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires, produites par des procédés chimiques, ne contenant pas de laine, non compris les tissus dont la majeure partie au poids est constituée par la soie, n.d	En franchise	27½ p.c.
561a	Tissus, enduits ou imprégnés, n.d.:		
	(ii) Composés en tout ou en partie de soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires, produites par des procédés chimiques, mais ne renfermant pas de soie	En franchise	30 p.c.
562a	Tissus n'ayant pas plus de douze pouces de largeur, désignés généralement sous le nom de "rubans", avec poils coupés ou non coupés, fabriqués partiellement ou totalement en soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires produites par des procédés chimiques, mais ne contenant ni soie ni laine	En franchise	22½ p.c.
ex 564	Tissus entièrement, ou dont la majeure partie au poids est de soie ou de soie artificielle, d'une espèce non fabriquée au Canada, importés en pièces de longueurs d'au moins cinq verges chacune par les fabricants de cravates, écharpes ou cache-nez, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques	En franchise	17½ p.c.
ex 565	Broderies, dentelles, soutaches, cordons, chenilles, guipures, franges et glands, qu'ils contiennent ou non des clinquants, filets, articles en filet et bobins en soie artificielle ou de fibres synthétiques similaires	En franchise	22½ p.c.
567a	Vêtements, habits et articles de vêtement, faits de tissus et tous produits textiles, entièrement ou partiellement ouvrés, n.d., dont la soie artificielle ou les fibres synthétiques similaires fabriquées par des procédés chimiques constituent la matière de principale valeur	En franchise	25 p.c.
ex 568	Vêtements tricotés, sous-vêtements tricotés et articles tricotés totalement de coton, de soie artificielle ou des deux	En franchise	20 p.c.
ex 568a	Chaussettes et bas:		
	(ii) N.d	En franchise	20 p.c.
568b	Gants et mitaines de toute sorte, n.d	En franchise	20 p.c.
572	Tapis d'Orient ou leurs imitations, ou autres, carpettes ou tapis, et tapis, n.d	25 p.c.	30 p.c.
573	Prélarts et toiles cirées émaillées, pour voitures, parquets, tablettes et tables, nappes ou tapis en liège et linoléum	10 p.c.	15 p.c.
588	Charbon, n.d., y compris les criblures et poussiers de toute sorte	En franchise	35c. la tonne

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous avons tous écouté avec un vif intérêt le discours du ministre des Finances (M. Ilsley). Je lui ferai remarquer que cet exposé n'est pas tout à fait aussi important que nous l'espérions, vu ce que les journaux en avait dit et ce que nous entendions dans les couloirs. Je fais cette observation parce que, moi aussi, je me rends compte de la gravité de la situation du change, et de la nécessité de conserver nos devises étrangères.

Les résolutions apporteront sans doute des changements considérables dans les affaires. Nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier le moindrement les articles en cause, et en conséquence j'espère que le Gouvernement nous permettra de renvoyer ce débat jusqu'à ce que l'autre soit terminé, à moins qu'il n'y ait une très grande nécessité de l'entreprendre immédiatement, ce qui nous donnera amplement l'occasion d'étudier la question.

De prime abord les résolutions me semblent devoir atteindre le but qu'elles visent. Les critiques et les propositions que nous aurons à offrir seront pratiques et utiles, je l'espère. Il ne faudra aucunement les interpréter comme si elles devaient le moindrement contrecarrer l'effort de guerre du Gouvernement, que nous désirons voir progresser le plus rapidement possible.

Avec la permission de la Chambre je propose donc l'ajournement du débat. Nous pourrions nous entendre quant à la date de sa reprise. Je propose que nous terminions le débat sur l'adresse demain soir, et que nous reprenions le débat sur cette question mercredi. Je consentirais à cet arrangement, si cela convient au premier ministre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Gouvernement aimerait bien se rendre le plus possible au désir de l'honorable député. Cependant, il ne serait pas sage, je crois, d'essayer de terminer l'autre débat d'abord. Ces résolutions sont très importantes, et le pays devrait apprendre le plus tôt possible que la Chambre les a acceptées.

Si l'honorable député le veut bien nous continuerons le débat sur l'Adresse cet après-midi, et nous aborderons les résolutions demain. J'allais ajouter que l'on faciliterait beaucoup l'étude de cette question, à mon avis, et que l'on répondrait peut-être aux désirs des honorables députés si on la renvoyait immédiatement au comité des voies et moyens, avec l'entente que les honorables membres seront libres de discuter tout aspect de cette question en comité.

[L'hon. M. Ilsley]

Le ministre des Finances (M. Ilsley) pourrait ainsi répondre aux questions immédiatement, ce qui ne lui serait pas possible si nous entreprenions un débat selon les règles ordinaires. Si on suivait cette procédure cela nous permettrait de hâter la besogne, cette semaine.

L'hon. M. HANSON: Je puis assurer à mon honorable ami que je suis le seul à connaître ces projets de résolution et que je n'ai pu que les lire à la hâte. Elles ne seront pas imprimées et distribuées aux honorables députés avant demain midi. Comment discuter en connaissance de cause sur le principe de ces projets de résolution sans avoir eu le temps de les examiner. Je ne crois pas trop exiger en demandant qu'elles soient réservées jusqu'à mercredi. C'est ainsi qu'on procède habituellement au cours d'un débat sur l'exposé budgétaire. En fait, on accorderait un délai plus long. Le montant de devises qu'on épargnera n'est pas aussi considérable que je l'avais espéré et j'estime que la question n'est pas assez pressante pour qu'on en commence l'étude dès demain après-midi. En tout cas, si le gouvernement insiste pour qu'il en soit ainsi, il peut nous y forcer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement n'a aucun désir de limiter le délai que peut demander mon honorable ami ou tout autre honorable député. Serait-il sage, à son avis, de renvoyer les projets de résolution au comité immédiatement, en vue de les étudier à fond plus tard?

L'hon. M. HANSON: On devrait étudier les grandes lignes de la question, ce qui n'exigerait pas beaucoup de temps. Il se peut qu'après avoir disséqué la déclaration du ministre, les honorables députés aient à formuler certaines remarques. J'imagine que les gens feront connaître leur opinion à plusieurs d'entre eux dès que ces détails seront publiés. C'est l'habitude. Je n'aime pas à laisser adopter la motion sans discussion. Je ne crois pas que l'affaire ne puisse se différer. Il est arrivé par le passé qu'en cas d'urgence nous ayons permis l'adoption de budgets de guerre, mais il me semble qu'il faudrait procéder de façon plus régulière. Il importe d'étudier ces propositions avant de donner notre assentiment.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Avant que la motion soit mise aux voix, je veux déclarer que j'approuve l'attitude du chef de l'opposition (M. Hanson). Je suis d'avis qu'on nous accorde le délai nécessaire à l'examen de ces propositions et je m'élève contre la façon dont le premier ministre (M. Mackenzie King) prétend mener l'affaire. Je

le fais à cause de ce qui s'est produit à l'occasion du dernier débat sur le budget. Nous avions acquiescé à une demande analogue mais quand nous avons voulu nous éloigner des détails d'un poste à l'étude, l'Orateur-suppléant qui présidait alors nous a rappelé qu'il ne pouvait être lié par des accords intervenus entre les whips ou les membres de la Chambre. Le Règlement l'obligeait à empêcher l'honorable député de St. Paul's (M. Ross) et l'honorable député de Melfort (M. Wright) d'aborder certains sujets dont ils voulaient saisir le comité. Je n'ai pas l'intention, en soulevant cette objection, de retarder l'étude de ces questions importantes sur lesquelles nous sommes d'accord d'une façon générale, mais plutôt de faire observer la manière d'agir prescrite par le Règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je croyais avoir établi de façon très nette que je ne voulais apporter aucune restriction aux discussions de la Chambre. Ma proposition se fondait sur mon expérience des débats parlementaires. Elle était motivée, je l'avoue en toute fraichise, par mon désir d'épargner du temps au cabinet et aux honorables députés. Je déclare au nom du cabinet que nous sommes disposés à laisser les choses suivre leur cours ordinaire. La Chambre consentirait peut-être au renvoi à une séance ultérieure de la suite de la présente discussion et à la reprise du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

L'hon. M. STIRLING: Si je ne m'abuse nous pourrons lire à onze heures et demie demain matin la déclaration du ministre dans le hansard, mais les listes se s'y trouveront pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elles seront consignées aux *Procès-verbaux*.

L'hon. M. STIRLING: Nous aurons demain matin ces renseignements sous la main.

(Sur la motion de l'honorable M. Hanson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DE DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue, le vendredi 29 novembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. W. E. ROWE: Monsieur l'Orateur, cette déviation subite de notre ligne de conduite ordinaire fait ressortir la gravité de la présente situation. En reprenant le débat ajourné vendredi, je tiens à dire que plusieurs discours bien présentés et marqués au coin de la réflexion ont été prononcés au cours de cette discussion assez longue. Je me dois de féliciter le motionnaire (M. Claxton) de l'adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé (M. Jutras). Je sais que leur tâche n'était pas facile. La Chambre sera de mon avis, je pense, si j'affirme que malgré la crise que nous traversons, le discours du trône était, certes, fort vague. Il était plus remarquable par ce qu'il omettait que par ce qu'il contenait. Je ne crois pas en avoir entendu un en cette enceinte qui nous ait dit si peu de ce qui s'est passé et de ce qui nous attend dans l'avenir.

J'éviterai autant que possible de répéter ce que nous avons déjà entendu et je tâcherai de borner mes remarques à l'examen des principes généraux qui inspirent la politique ministérielle, au lieu d'entrer dans les détails de l'administration et des difficultés qui l'accompagnent. J'espère qu'aucune de nos vieilles divergences politiques ne viendra obscurcir le problème que nous avons à résoudre, celui de gagner la guerre. Il a pu en exister dans le passé, mais je crois que nous nous retrouvons aujourd'hui sur un terrain commun, face à l'ennemi et les yeux tournés vers un but défini: la victoire. C'est donc avec une préoccupation profonde et une honnête intention que j'ose mettre en doute la sincérité de la politique ministérielle à l'égard de notre effort de guerre.

D'honorables représentants, tant de la droite que de la gauche, ont souvent répété en cette enceinte que nous traversons une période grave et tragique. J'en conviens, mais il me semble que notre population ne comprend pas parfaitement ce que nous devons faire pour obtenir la victoire. Je crois que c'est Kipling qui disait que quand il y a entente indubitable entre le roi et son peuple,

Il faut un ennemi et plus d'un ennemi pour vaincre le pays.

Je doute que la population et le Gouvernement de notre pays s'entendent parfaitement. Il nous faut cette entente si nous voulons que la démocratie survive à cette terrible crise. L'heure est venue où nous devons rejeter le vieux manteau de ce que l'on pourrait appeler le camouflage politique et revêtir la robe de la vérité politique. J'exhorte le Gouvernement à faire confiance à la population, à lui dire où nous en sommes dans cette grande lutte dévastatrice. Je me rends compte, comme on nous l'a déjà signalé à plusieurs

reprises, des dangers qui nous guettent, et je ne puis m'empêcher de croire que notre peuple a été trompé dans le passé. Le mérite que se plaît à s'attribuer le Gouvernement d'avoir été élu ne suffit pas à nous tirer de notre situation actuelle ni à surmonter la tâche immense qui s'annonce pour l'avenir. Personne en cette Chambre, j'en suis convaincu, n'oserait prétendre que les vieux cris de parti peuvent exercer une forte influence sur la situation actuelle. Tous ces vieux cris de ralliement à propos d'apaisement économique et de notre statut de pays souverain, appels à l'unité nationale lancés au cours des dernières élections ou promesses qu'il n'y aurait pas de conscription et que le recrutement ne servirait que pour la défense territoriale, politique de payer au fur et à mesure, tous bornes d'une route qui, quelqu'ait été son attrait en temps de paix, ne conserve plus aujourd'hui la moindre utilité.

Le présent conflit n'est pas une guerre entre deux pays, c'est une guerre à chances égales entre deux parties importantes de l'univers, entre deux conceptions de la vie, entre la liberté et l'esclavage. Bien des pays beaucoup mieux armés que l'a jamais été le Canada et plus déterminés à maintenir leur ligne de défense territoriale, sont tombés l'un après l'autre victimes de cette force gigantesque des dictateurs qui a subjugué et dévasté quatorze ou quinze pays. Ne nous leurrons pas nous-mêmes et encore moins nos vaillants soldats en les mobilisant de force pour la défense de notre territoire quand la liberté et la vie même de notre peuple sont en jeu dans les batailles que livrent les forces anglaises outre-mer. Nous sommes une nation au sein d'un empire, et si l'empire tombe nous tombons nous-mêmes. Visons d'abord à vaincre là-bas, même s'il nous faut un jour ou l'autre faire notre dernier effort sur notre propre territoire.

Une politique plus énergique au Canada et une guerre totale en vue de la victoire, au lieu de cette politique plus populaire de s'en tenir à la défense du pays, serviraient de stimulants pour nos grands amis et voisins et pourraient pousser les Américains à se jeter corps et âme dans la mêlée. La seule défense que nous puissions donner à ce dominion britannique est une victoire anglaise et la protection de la marine britannique. C'est même, je crois, la seule défense permanente dont dépendent nos voisins. Je dis donc que la ligne de défense territoriale du Canada est la même que sa ligne de victoire, et que cette ligne se trouve sur la Manche et dans la Méditerranée, comme l'ont dit avec raison plusieurs honorables députés. S'il nous arrivait de perdre la bataille qui se livre sur cette ligne de combat—et nous sommes fiers d'y compter de braves volontaires—la prochaine ligne de défense du pays serait la protection que peuvent nous accorder les Etats-Unis. Mêmes ceux-ci se rendent compte qu'il n'ont de salut assuré que dans une victoire des armées anglaises.

[L'hon. M. Rowe.]

Je voudrais signaler une couple d'articles de fond dus à un auteur américain célèbre et parus dans le *Daily News* de Chicago, journal très important des Etats-Unis dont vingt-cinq ou trente journaux américains et plusieurs journaux canadiens se sont assuré les services. Voici ce qu'on lisait en mai dernier dans un article de fond intitulé "L'heure de la décision".

Si le meilleur moyen de servir nos intérêts les plus essentiels est de demeurer à l'écart de toute participation dans le conflit décisif qui se poursuit en Europe, alors nous devrions nous tenir à l'écart et inactifs.

Si, cependant, une défaite des Alliés et la victoire de l'Allemagne doivent nuire à nos intérêts vitaux et nous placer dans une situation critique et peut-être désastreuse, l'indifférence concernant le résultat du conflit et le maintien d'une politique de strict isolement ne sont pas seulement lâches et méprisables, mais une trahison de nos intérêts essentiels.

Je continue:

C'est une lutte de vie ou de mort pour tous les principes que nous chérissons aux Etats-Unis, pour la liberté de parole, de religion, de vote populaire et pour tous les attributs nécessaires à la dignité de l'esprit humain.

Aujourd'hui, tous les droits pour lesquels l'homme a lutté depuis mille ans sont menacés.

Le moment est venu de jeter dans la balance tout le poids moral et économique des Etats-Unis du côté des peuples libres de l'Europe occidentale qui se battent pour la civilisation.

Dans un autre article de fond, dans le même mois de mai, intitulé, "Il est temps d'envisager la vérité", le *Daily News* s'exprime ainsi:

Nous aidons déjà les alliés. Pourquoi?

Parce que notre intérêt national le demande, parce que ce serait opposé à nos intérêts vitaux de laisser l'Allemagne sortir de cette guerre dominatrice absolue, sur terre et sur mer, dans l'hémisphère oriental.

Mais ce n'est pas tout. La conquête de l'Angleterre par l'Allemagne détruirait l'empire britannique. Les liens de cet empire se rompraient. Le Canada en fait partie. N'ayant plus la protection de la flotte britannique, ce pays serait incapable de maintenir son indépendance. Le laisserions-nous devenir une colonie de l'empire allemand? Nous ne le pourrions pas. Dans l'intérêt de notre propre protection, nous nous porterions immédiatement à l'aide de notre voisin du nord, et empêcherions par la force l'agression allemande dirigée contre le Canada.

Pour montrer que la grande majorité des citoyens américains sentent qu'ils doivent compter, comme je l'ai dit, sur la flotte britannique presque autant que les Canadiens, je vais citer un autre article dont l'auteur connaît très bien la situation étrangère. Dans son article du mois de septembre, sur le transfert des navires de guerre, voici ce qu'il dit:

La principale défense des Etats-Unis, ce qui nous permet de maintenir la doctrine Monroe depuis 1823, c'est la domination de l'Atlantique par les Anglo-Américains.

Sans l'existence d'une flotte immensément plus puissante que la nôtre aujourd'hui, la défense de l'hémisphère, de l'avis de plusieurs experts, eût été très difficile.

La contribution de l'Angleterre à la défense navale des Etats-Unis a été jusqu'à ce que nous eussions construit une grande flotte, bien plus importante que la nôtre. Elle a surtout consisté, et consiste encore, à empêcher toute flotte européenne de pénétrer en nombre dans l'océan Atlantique. Voilà qui montre l'importance pour nous de faire en sorte que l'Angleterre ne soit pas vaincue, et ce qui est également important, de voir à ce que la flotte britannique exerce son empire non seulement sur la mer du Nord et sur la Manche, mais sur Gibraltar et la route de l'Afrique occidentale.

L'Allemagne est maintenant en possession des Pays-Bas, temporairement du moins. Mais l'amitié qui existe entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne a persisté et se révèle aujourd'hui dans l'échange de bases navales pour les destroyers, qui sauveront peut-être la Grande-Bretagne, en définitive, et, par là, on est en droit de le présumer, les Etats-Unis également.

Le 18 novembre, il a aussi écrit ces lignes intéressantes sous d'autres rapports:

En conformité des conditions de notre accord de défense avec le Canada, nous avons également et évidemment le droit de mettre nos aérodromes du sud à la disposition du Canada pour son plan d'entraînement.

Les Canadiens voudront peut-être plus tard envoyer quelques-uns de ces pilotes outre-mer afin de se battre pour l'Angleterre. Ainsi, indirectement, nous aiderions à l'Angleterre en entraînant des Canadiens chez nous. Mais, naturellement, nous nous sommes déjà engagés à aider la Grande-Bretagne, et cette obligation est basée sur la supposition qu'en venant à son aide nous contribuons à notre propre défense et à celle de cet hémisphère.

Je désire féliciter le premier ministre (M. Mackenzie King) et le Gouvernement d'avoir conclu avec les Etats-Unis un accord concernant la défense des deux pays, car je me rends compte, et les Canadiens aussi, je l'espère, que si jamais nous devons défendre nos côtes, nous ne saurions y réussir sans un plan de défense commun au Canada et aux Etats-Unis. Nous lisons presque tous les jours dans des journaux inquiets et nous entendons également, par suite d'une vaste campagne de publicité du gouvernement, ce vieux cliché: "Envisageons les faits." Je crois, monsieur l'Orateur, que nous devons envisager les faits et dire aux Canadiens que si la bataille de l'Angleterre est perdue dans l'hémisphère oriental, le dernier espoir qui nous restera d'assurer notre sécurité sera la défense conjointe de l'hémisphère occidental par le Canada et les Etats-Unis.

Nous devrions viser moins à défendre notre territoire qu'à suivre la ligne de conduite tracée par le grand homme d'Etat anglais qu'est le très honorable William Churchill, c'est-à-dire combattre pour la victoire. Je suis convaincu que nous pouvons obtenir la victoire, mais nous ne pourrons le faire qu'en nous tenant unis et en affrontant nos difficultés d'une façon pratique. Au lieu de conscrire une grande armée pour la défense du Canada, armée appelée à combattre uniquement au Canada quand la guerre se passe ailleurs, nous devrions nous joindre aux Britanniques pour mener la guerre outre-mer. Je puis dire cela en toute franchise au Gouvernement et je crois que le peuple canadien m'approuvera. Il est plus important de conscrire des hommes—employons ce terme si l'on veut—pour travailler dans nos usines à la fabrication du matériel de guerre et des munitions nécessaires à la poursuite efficace de la guerre qu'il ne l'est de conscrire des hommes en leur assurant qu'ils ne seront pas obligés de quitter le Canada, qu'ils auront simplement à combattre dans un pays où il n'y a pas de guerre. On l'a dit et nous devons nous le rappeler, le Canada est un pays pacifique. D'un autre côté, quand la guerre se fera au Canada, tout espoir de vaincre sera disparu. Si nous voulons gagner la guerre, si nous voulons la victoire, nous ne devons pas songer seulement à la défense du pays, c'est-à-dire garder ici des forces armées.

Nous savons gré à tous ces vaillants jeunes gens qui se sont enrôlés volontairement pour servir leur pays sans songer à ce que pouvait être la politique du Gouvernement. Ces hommes ne sont que partiellement équipés par le Canada. La guerre dure déjà depuis quinze mois et nous n'avons que 50,000 hommes de l'autre côté des mers. Le Canada a écrit une page glorieuse dans l'histoire du progrès de l'Empire au cours des années écoulées de 1914 à 1918. Le corps d'aviation royal canadien, composé des meilleurs aviateurs du monde, écrit aujourd'hui une page aussi glorieuse de notre histoire. J'espère que, la guerre finie, nous ne serons pas appelés à répondre à l'accusation d'avoir préparé une armée pour combattre là où il n'y avait pas de guerre et d'avoir négligé d'appuyer ceux qui supportent le fardeau de la lutte. Il y a d'autres éléments d'une importance capitale pour la victoire. Le changement soudain et sensationnel de la procédure ordinaire que nous remarquons cet après-midi est une autre preuve de l'importance vitale de ces autres questions, car nous constatons la nécessité de maintenir notre industrie fondamentale, les affaires et le commerce du pays, et tout cela contribue à la poursuite de cette guerre terrible.

J'ignore quel était l'étalon-or à cette époque, mais l'histoire nous apprend que les guerres du temps de César coûtaient 75c. par tête. A l'époque napoléonienne, le coût fut

de $375 par tête. On a calculé, aussi exactement que possible, que la dernière guerre a coûté $20,000 par tête, et quelques économistes distingués—j'en ai entendu quelques-uns en cette Chambre—estiment aujourd'hui que le coût de la guerre actuelle sera de $50,000 par tête. S'il en est ainsi, nous pouvons sûrement envisager une majoration du chiffre estimatif du Gouvernement, qui est d'environ un milliard et demi de dollars par année. La vieille politique dont on nous a tant parlé l'an dernier, celle des règlements au jour le jour, qui semblait alors populaire, n'a que peu de valeur aujourd'hui. Cela paraît aussi sot que la conduite d'un individu qui, voyant brûler sa maison, refuse d'y diriger un jet d'eau avant d'avoir payé son compte d'eau. Nous reconnaissons que d'énormes obligations incombent au Gouvernement et qu'elles s'accroîtront encore. Pour honorer ces obligations, il est parfois aussi dangereux de payer au jour le jour et de percevoir des impôts à cette fin que d'hypothéquer l'avenir. Il y a une limite que le Gouvernement ne peut pas dépasser s'il ne veut pas étouffer l'industrie et détruire l'initiative nécessaire à l'expansion industrielle.

Il y a un autre aspect fort important de notre programme de guerre qui me semble avoir été quelque peu négligé, c'est-à-dire l'état actuel de l'agriculture dans notre pays. Nous avons entendu, l'autre jour, le discours prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Nous espérions qu'il nous fournirait des renseignements utiles. Il a parlé longuement de son voyage en Grande-Bretagne et il s'est exprimé comme s'il avait trouvé là-bas quelque vieux manuel libéral sur la conduite d'une campagne électorale. Il a déclaré s'attendre que les cultivateurs augmentent leur production l'an prochain et vendent moins cher leurs produits. Il nous a parlé d'un accord, qu'il n'a pas encore communiqué à la Chambre, bien qu'on l'en ait maintes fois prié; cet accord devra nous permettre, a-t-il dit, de vendre des produits agricoles pour une valeur de plus de 100 millions de dollars.

L'honorable député qui est mon compagnon de pupitre (M. Bruce) a eu raison de dire l'autre jour que nous ne devrions pas trop faire de marchandage avec la mère-patrie en ce moment où elle cherche à obtenir du crédit dans les pays étrangers. Notre Gouvernement devrait demander à la métropole de nous exposer ses besoins, car il s'agit de savoir non pas pour combien de centaines de millions de dollars en vivres nous devrons lui fournir, mais quelle quantité de denrées il lui faut et quel prix elle peut nous les payer. Si elle ne peut acquitter que 80 p. 100 du coût de ces vivres, vendons-les leur au rabais et payons la différence au cultivateur. Elle paie aujourd'hui presque intégralement tout ce que nous lui fournissons.

A mon sens, le Gouvernement ferait bien d'ajouter au programme de guerre qui nous coûte un milliard et demi de dollars par an quelque chose permettant de poursuivre efficacement la guerre. Nous sommes loin de souffrir autant que la métropole; nous n'avons pas à subir les bombardements aériens qu'on doit endurer là-bas; nous n'avons pas à nous séparer de nos enfants et nous n'avons pas d'aussi lourds impôts à payer.

Notre territoire est très vaste et nous avons des fermes inexploitées qui pourraient redevenir productives. Nul groupe de la population canadienne n'est plus loyal que la classe agricole, qui a su se montrer courageuse dans les épreuves. Plusieurs de nos cultivateurs sont originaires de la métropole, d'autres viennent d'ailleurs, mais ils sont aujourd'hui assimilés et ils respectent nos traditions britanniques. Ils sont fiers de la liberté dont ils jouissent sous le drapeau britannique. Or, le moment est venu d'acquitter le prix de cette liberté, qui doit être sauvegardée, et je soutiens que si le Gouvernement veut accomplir tout son devoir dans la guerre actuelle, il devra veiller à ce que nous puissions approvisionner la métropole en vivres moyennant des prix raisonnables.

Le Gouvernement a certaines obligations à l'égard de la grande industrie fondamentale qui doit fournir ces vivres; si les membres du cabinet connaissent le sentiment de la population, et je sais que plusieurs d'entre eux le connaissent bien, ils doivent se rendre compte que depuis dix ans le sort des cultivateurs canadiens a été très pénible. C'est l'agriculture qui fait les frais de la prospérité du Canada. Nos cultivateurs ont produit en faisant tout juste leurs frais et s'ils disposaient de capitaux suffisants, ils produiraient même à perte, jusqu'à ce que l'exploitation de milliers de fermes devienne impossible.

Je sais ce que nos cultivateurs ont eu à endurer et ce qu'ils endurent encore et je puis dire au Gouvernement qu'ils sont fort désappointés. L'an dernier on leur a affirmé que leurs produits leur rapporteraient certains prix. Le Gouvernement a établi plusieurs commissions en vue de sauvegarder la production des denrées alimentaires dont la Grande-Bretagne a besoin pour poursuivre la guerre. On a créé, par exemple, la commission des approvisionnements agricoles, celle des engrais, le comité des fruits et légumes, la commission des produits laitiers et enfin la très importante commission du bacon. Les membres de ces diverses commissions sont, je n'en doute pas, des gens distingués et compétents.

On a laissé entendre aux cultivateurs, par l'entremise de la commission du bacon, qu'ils pouvaient compter sur un prix d'environ 9c la livre pour leurs porcs. Or, qu'est-il arrivé? Le ministre de l'Agriculture a dit l'autre jour que les cultivateurs pouvaient fort bien organiser eux-mêmes la vente de leurs produits; pourtant, nous constatons que parmi les vingt-cinq ou trente membres de ces diverses commissions il n'y a pas un seul cultivateur-producteur pour représenter notre grande industrie fondamentale. Faut-il s'étonner que le cultivateur dise aujourd'hui, avec beaucoup de raison, que le cultivateur est le grand oublié dans ce nouveau genre de politique canadienne? Je ne dirai pas qu'on ne lui a pas offert une fiche de consolation. On lui a dit: "Nous allons nommer un ou deux d'entre vous au comité consultatif". Qu'est-ce que cela signifiait en réalité? Ce comité n'a aucune autorité, il n'a que voix consultative auprès des autres commissions qui détiennent l'autorité.

Je ferai remarquer que plusieurs groupes intéressés à la transformation des produits agricoles, les fabricants de salaisons par exemple, sont, à juste titre, représentés dans ces commissions. Les salaisons canadiennes devraient être représentées à cette commission, ainsi que les conserveries. Mais les producteurs de viande au pays devraient y avoir leurs représentants à la commission au même titre que les salaisons.

Je voudrais faire quelques propositions au premier ministre qui a eu l'amabilité de m'écouter pendant ces quelques minutes. Il faudrait un ministre qui ne dirigerait que l'Agriculture. Cette idée n'est pas de moi seul, car plusieurs honorables députés l'ont déjà émise. Je le dis avec tout le respect dû aux qualités du ministre actuel de l'Agriculture; c'est un emploi propre à occuper tout le temps d'un homme. Si l'agriculture est l'industrie fondamentale du Dominion, si notre effort de guerre dépend autant de la production des denrées alimentaires que de la fabrication de matériel de guerre, comme le disait l'autre jour le ministre des Services nationaux de guerre, alors l'industrie agricole a droit d'avoir son ministre à elle, quelles que soient les capacités du titulaire actuel de ce portefeuille.

On a proposé également,—et je fais mienne cette proposition,—que le Gouvernement étudie sérieusement la question de faire passer la surveillance sur la vente des produits agricoles, du ministère du Commerce au ministère de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture a dit l'autre jour que cela serait moins efficace que la double régie existante, mais cette idée paraît étrange, surtout quand on se rappelle que lui, ministre de l'Agriculture, est justement de retour d'un voyage outre-mer où il est allé étudier la possibilité d'écouler nos produits agricoles. Cela n'est certainement pas conforme au compte rendu des témoignages et aux conclusions du rapport Shaw, paru il y a deux ou trois ans, alors qu'un groupe de techniciens avaient été envoyés dans la métropole à la seule fin de se rendre compte de quelle façon cette double régie fonctionnait. A leur retour, ils ont fait rapport au Gouvernement qu'ils la désapprouvaient. Nous avons été témoins de plusieurs exemples fâcheux de cette double régie et peut-être les fonctionnaires se sont-ils rendus compte eux aussi que le ministère a été plus que maladroitement dirigé, car je ne crois pas qu'il fonctionne avec autant de perfection qu'on pourrait en juger par les apparences.

Je sais que le ministre a déjà dit à la Chambre qu'il a conclu un accord portant sur quelque 112 millions de livres de fromage dont on a besoin outre-mer. Je ne me propose pas d'employer beaucoup de temps à débattre ce qu'il serait possible de faire à ce sujet. Nous pourrions, j'en suis sûr, encourager de bien des façons la production du fromage au pays et sa consommation à l'étranger. Je constate que le prix de cette quantité supplémentaire dépassera environ $\frac{2}{3}$c. de celui de l'an dernier. Il sera de 14.4c. la livre. Si un honorable député s'est déjà occupé d'industrie laitière, je lui demanderais s'il ne pense pas que le Gouvernement devrait étudier sérieusement le faible encouragement que cela offre au cultivateur de produire du lait à un dollar par cent livres et moins, selon les cours.

Etant donné que les cultivateurs canadiens ont obtenu moins l'an dernier pour leur bacon qu'on ne leur avait garanti et qu'on leur a dit qu'ils allaient recevoir moins cette année que l'an dernier, étant donné qu'ils s'adonnent à la seule industrie fondamentale au pays qui soit importante pour notre effort de guerre et qu'on leur a demandé de produire plus pour une somme moindre et de payer 13 p. 100 de plus pour les produits dont ils ont besoin dans leurs opérations, le Gouvernement devrait étudier très sérieusement les mesures propres à assurer la prospérité de la classe agricole. Permettez-moi de préciser ma pensée, s'il en est besoin. Je ne réclame pas pour nos cultivateurs des bénéfices de guerre. Ma demande repose sur les nécessités de l'effort de guerre de notre Empire et sur les services que nos cutivateurs sont disposés à y apporter. Le cultivateur, cela va sans dire, ne peut pas continuer indéfiniment de produire à perte. Il est essentiel à la sécurité de la Grande-Bretagne, il est essentiel à la production des matières alimentaires dont on aura besoin peut-être plus tôt que nous ne nous y attendons, en dépit des excédents qui existent dans certains domaines, il est essentiel, dis-je, de traiter l'agriculture de façon à la stimuler

à produire au maximum de sa capacité. J'engage donc le Gouvernement à donner aux cultivateurs, au moyen d'une subvention, d'une prime—peu importe la désignation: subvention de guerre, si vous voulez—l'assurance qu'ils n'auront pas à produire une denrée essentielle à notre existence, à l'existence de la Grande-Bretagne, et même à celle de l'Europe par la suite, au-dessous du prix de revient, mais plutôt sur le même pied que les fabricants de matériel de guerre, au prix coûtant avec tant pour cent en plus et non pas au prix coûtant avec tant pour cent en moins.

Les cultivateurs de ma circonscription, comme ceux d'ailleurs, n'aiment pas que, tandis que des charpentiers amateurs qui peuvent à peine frapper un clou convenablement touchent 90c. l'heure, avec double tarif pour heures supplémentaires, on menace de fixer le prix du beurre au cours actuel s'il monte davantage. Il y a à peine quelques jours, le premier ministre assurait aux ouvriers que le pays n'oublierait pas les sacrifices qu'ils pourraient consentir maintenant et qu'ils ne perdraient rien pour avoir contribué à l'effort de guerre. Je partage de tout cœur cette manière de voir. L'ouvrier a droit à son salaire. Il est essentiel qu'il soit satisfait et que, s'abstenant de faire la grève, il mette tous ses efforts à atteindre le maximum de production.

Je dis bien sincèrement qu'à mon avis il est également essentiel de donner à notre grande industrie fondamentale une certaine assurance de sécurité économique, non pas au point de vue du profit que peut en retirer le cultivateur, mais pour lui permettre de rendre des services plus grands encore à l'Empire et améliorer sa position dans la vie économique de notre pays. La prospérité future du Canada l'exige aussi, parce qu'on ne peut se rendre compte que le Canada compte plus de 750,000 cultivateurs sans se convaincre du même coup que l'augmentation du pouvoir d'achat des cultivateurs contribuerait énormément à la solution des problèmes que le Gouvernement doit aujourd'hui résoudre. Sans ce pouvoir d'achat, je ne crois pas que nous puissions tabler sur la prospérité future de notre pays, même si la guerre n'avait pas éclaté.

On dira, je le sais bien, que c'est là une proposition radicale, mais n'avons-nous pas accordé des subventions à plusieurs producteurs en temps de paix? Nous avons fixé le prix du blé, trop bas à mon sens, mais je n'indiquerai pas ici le chiffre auquel, selon moi, il faudrait le fixer. Cependant je demande au Gouvernement, au moins, de penser sérieusement à la nécessité de mettre l'agriculture sur un pied de guerre, non toutefois pour l'avantage que rapportent les prix en temps de guerre. S'il croit que les prix augmentent trop, qu'il charge ses commissions compétentes d'intervenir en vue de les maintenir à un niveau raisonnable. Je m'y connais en agriculture; j'ai du moins, pendant longtemps, cherché à me renseigner sur cette question. Or, je suis d'avis que dans les conditions actuelles nous sommes bien exposés à voir diminuer notre production de porcs, de fromage et d'autres denrées vitales. A moins d'une intervention, ou à moins d'une hausse des prix sans l'intervention du Gouvernement, nous constaterons peut-être qu'il nous est impossible de fournir les quantités de denrées que le ministre de l'Agriculture a promis à l'Angleterre.

J'espère n'avoir pas trop insisté sur ce point ni avoir retenu trop longtemps l'attention de la Chambre à ce sujet. Je n'avais pas l'intention de parler aussi longuement, mais j'aimerais répéter au Gouvernement qu'à mon avis nous avons attaché trop d'importance à notre propre défense et que nous avons laissé cette idée voiler notre réel effort de guerre. Nous devrions nous employer à convaincre, non seulement ceux qui sont conscrits, mais aussi ceux qui restent au foyer, les mères et les proches parents, qu'un homme peut être aussi utile dans une fabrique à produire les approvisionnements nécessaires à la poursuite de la guerre, qu'à attendre une guerre que nous demandons au Ciel de nous épargner.

Je voudrais dire en terminant que si le Gouvernement peut mieux organiser l'agriculture sur un pied de guerre et donner aux cultivateurs une plus grande sécurité; si nous restons unis pour ne viser qu'un seul but, la victoire d'abord et la défense territoriale ensuite, nous remporterons là-bas une victoire qui nous dispensera d'avoir à nous défendre chez nous.

M. J. M. DECHENE (Athabaska): Ce n'est pas sans une certaine appréhension, monsieur l'Orateur, que je me lève pour prendre part à ce débat qui dure déjà depuis assez longtemps. Je suis très heureux de cette occasion qui m'est offerte de faire entendre, après plusieurs années, une voix libérale de cette région de l'Alberta que je représente. En écoutant les discours des deux jeunes motionnaires de l'Adresse, j'ai été frappé, comme je l'avais été l'an dernier, du talent dont faisaient preuve ces jeunes recrues du parti libéral, et je me suis dit qu'il devait être réconfortant pour le premier ministre (M. Mackenzie King), qui pendant tant d'années a dirigé le parti libéral en ce pays, de voir attirer à sa suite des jeunes gens de cette valeur, des jeunes gens qui peuvent exposer leurs idées à cette Chambre et au pays, avec une telle pureté de langage et une telle force de conviction. Ce doit être consolant pour

lui et pour tous les Canadiens de voir ces jeunes gens à l'œuvre dans les rangs du parti libéral, ce qui leur assure de demeurer un actif dans la direction des affaires du Canada non seulement pour la durée de la guerre, mais encore après la fin des hostilités.

A titre de seul représentant de la population canadienne-française de l'Alberta, je voudrais adresser quelques paroles à mes compatriotes, qui forment une partie si importante des représentants du peuple en cette Chambre.

(Texte)

M. J.-MIVILLE DECHENE (Athabaska): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, de la part de mes compatriotes de la province d'Alberta, d'apporter un message à mes collègues, si nombreux et si influents, qui représentent la province-mère, la vieille province de Québec, et les autres provinces de l'Est. Si nous aimons la province d'Alberta comme un homme bien né aime sa femme, nous aimons la province de Québec comme une âme bien née aime sa mère. Je vous apporte ce message de la part de mes compatriotes qui habitent une immense région où, dans nos paroisses comme dans nos villages, le culte de la langue française a été conservé. Bien que chez nous les Canadiens français soient en minorité, le français est toujours à l'honneur et la langue de nos pères a toujours été religieusement gardée. Je remercie les honorables membres de cette Chambre de l'accueil généreux qu'ils font à un membre de ce Parlement représentant une partie du sol canadien où nos compatriotes canadiens-français peuvent s'exprimer encore dans leur langue maternelle et continuent, d'une façon magnifique de défendre nos droits et de garder soigneusement la langue que leurs pères leur ont transmise. J'espère que les députés canadiens-français de l'Est exerceront cette influence dont j'ai parlé en faveur de leurs compatriotes de l'Alberta, quand l'occasion s'en présentera.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, on me permettra maintenant de faire quelques observations au nom de la circonscription qui m'a fait l'honneur de me déléguer à la Chambre. Elle s'étend de la frontière de la Saskatchewan, où elle est voisine de celle de l'honorable représentante (Mme Nielsen). Elle longe la rivière Saskatchewan entre le quatrième et le cinquième méridiens, et se dirige vers l'extrême nord de l'Alberta jusqu'à un endroit situé près de Fort-Smith, capitale des Territoires du Nord-Ouest.

En écoutant le discours de l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Claxton), le proposeur de l'Adresse, je me disais que ma circonscription donne encore une meilleure vue d'ensemble de la population du Canada. L'honorable représentant de Selkirk (M. Thorson) en a fait une bonne description l'autre jour. Dans l'Athabaska nous avons des citoyens de presque toutes les nations du monde, qui vivent en paix dans cette vaste région. Quelques-uns se livrent à la culture, d'autres à l'élevage, un certain nombre à la culture mixte, au commerce et à la chasse, à l'exploitation forestière, à la pêche; tous produisent une bonne partie de cette richesse qui aide la nation à poursuivre son effort de guerre. De plus, nombre de jeunes gens de cette circonscription se sont enrôlés dans l'armée du Canada pour aller combattre outre-mer.

Je ne partage pas l'avis de ceux qui pensent que la démocratie va périr. Je n'ai pas aimé entendre le chef d'un parti répéter ici les malheureuses paroles que l'on prête à un homme qui habite de l'autre côté de la frontière.

Pendant la session actuelle, et surtout au cours de la dernière session, on nous a rappelé que les nations du commonwealth sont engagées dans une guerre reconnue par tous comme étant une lutte pour la survivance de la liberté. Nous combattons non seulement pour assurer la liberté de la religion et de la pensée, mais pour sauvegarder le régime parlementaire dont notre Chambre est une manifestation. Au cours de la guerre, le peuple canadien a exprimé nettement et catégoriquement sa confiance en ses chefs. Chose étonnante, les votes venaient à peine d'être comptés, que plusieurs de ceux qui proclamaient bien haut leur patriotisme et leur attachement à la démocratie au Canada ont tout fait pour contrecarrer la volonté du peuple. On s'est efforcé de priver la population de ses droits. Après que les électeurs eurent appuyé le premier ministre (M. Mackenzie King) et son gouvernement, certains honorables députés, appuyés par quelques journaux, ont préconisé la formation d'un autre gouvernement dirigé par un autre premier ministre pour l'administration des affaires du pays pendant la guerre, et cette agitation n'a pas cessé.

J'ai dit que les votes étaient à peine comptés quand cela s'est produit. On a allégué, pour préconiser un changement de gouvernement quelques semaines ou quelques mois après les élections, que la situation s'était beaucoup modifiée en Europe depuis les élections. Je me rappelle fort bien ce qu'a déclaré le premier ministre en annonçant la dissolution des Chambres en janvier. S'il a alors pris cette décision, c'est parce qu'il croyait que la situation se modifierait profondément

en Europe et qu'il était convaincu que les puissances de l'axe tenteraient une grande offensive sur le front de l'ouest, ainsi qu'il l'a déclaré clairement à la radio et dans les journaux du pays. C'est parce qu'il prévoyait une terrible offensive contre la Grande-Bretagne et la France qu'il a cru opportun de dissoudre le Parlement, afin qu'un nouveau gouvernement pût être formé et que des discussions acrimonieuses ne pussent s'élever à la veille d'un appel au peuple. Il importait, croyait-il, que le peuple canadien pût se choisir un gouvernement. La question était si claire que j'ai trouvé étonnant que l'on se soit demandé, à la Chambre et au dehors, qui doit diriger le Gouvernement et le pays en ce temps de crise.

J'ai fait de brefs commentaires au sujet d'Athabaska; permettez que j'en fasse un autre. Nous avons dans cette circonscription un grand nombre de cultivateurs et, à l'instar de l'honorable préopinant, et à cause de la population agricole de mon comté, je m'intéresse fort à la situation faite au cultivateur à cette étape de la guerre et devant la condition des marchés mondiaux. Je voudrais que ma parole fût assez forte et eût assez d'autorité pour atteindre un auditoire plus nombreux, non dans l'Ouest, mais dans l'Est canadien.

Je ressens profondément les abus de parole contre la province où je demeure depuis près de cinquante ans, et aussi contre les conditions qui, d'après ce qu'on a dit, règnent dans l'Ouest canadien. Je sais que la misère et la pauvreté règnent en certains endroits. Nous devons nous rappeler que, comparativement à l'Est, l'Ouest est une région aux conditions météorologiques extrêmes. Alors que les récoltes peuvent varier d'une année à l'autre dans l'Est, nous sommes exposés dans l'Ouest à la sécheresse qui n'atteint pas qu'une partie d'une province, mais bien de vastes territoires, ainsi que cela s'est produit en 1937.

Et à propos de 1937, malgré ce qu'ont affirmé des honorables représentants de l'autre côté de la Chambre, qu'il me soit permis de dire que nous de l'Alberta, et en particulier les gens de la Saskatchewan, sommes reconnaissants du rétablissement d'un très grand nombre de cultivateurs—près de 66 p. 100 de la population de la Saskatchewan—grâce à l'aide extrêmement précieuse que nous avons obtenue du Gouvernement et de la population canadienne en général.

C'est dans cette disposition d'esprit que j'aborde la question des prix des denrées agricoles. Je voudrais pouvoir, dans le temps qui me reste, discuter à fond la production du bacon, du beurre, du blé, du bétail et autres produits de l'Ouest, mais le sujet est trop vaste, trop compliqué et trop diversifié pour

[M. Déchêne.]

me permettre de le traiter amplement en quelques minutes. A titre de représentant de l'Alberta, je fais cependant appel à la bonne volonté et aux bons sentiments des honorables députés et des gens d'autres régions du pays lorsqu'il s'agit d'en arriver à la solution des problèmes de l'Ouest.

Je répète ce que j'ai dit en d'autres circonstances: l'Ouest n'est pas le pays des dettes; ce n'est pas un pays de miséreux ni, malgré ce qui a pu se passer pendant quelques années, une région peuplée de gens qui refusent d'acquitter leurs justes dettes. C'est un pays de gens honorables et intègres. Je ferai observer à l'Est que dans des conditions à peu près normales, le cultivateur de l'Ouest est tout aussi honorable et tout aussi désireux de faire honneur à ses engagements que le cultivateur ou que toute autre personne de n'importe quelle partie du Canada.

Bien que nous ayons eu des conditions atmosphériques extrêmes dans l'Ouest et qu'une mauvaise situation y ait régné dans certaines régions—situation que la crise économique a empirée—je sais qu'un grand nombre de cultivateurs y sont prospères. Plusieurs d'entre eux, dans la région d'Athabaska, sont mortifiés de ce que certains honorables députés les représentent comme des gens incapables de gagner leur vie et comme vivant dans une région où il est impossible de se procurer les choses nécessaires à la vie. Nous entendons des propos de ce genre depuis vingt ans, depuis 1921. Nous sommes en butte à beaucoup d'antagonisme et d'animosité dans les provinces de l'Est.

Tout homme bien pensant de l'Ouest canadien sait que la situation du blé y est encore critique. La récolte de 1940 a donné lieu à des difficultés, et il en sera de même de celle de 1941 si l'Est et l'Ouest ne se donnent pas la main pour résoudre ce problème. Nous connaissons la valeur de ce que nous avons à offrir. J'ai lu tout à l'heure un article qui m'a tiré les larmes des yeux. Il y était question de la situation de certains pays de l'Europe. Des millions de personnes sont exposées à mourir de faim. Les gens du Danemark, de la Norvège et des Pays-Bas vont être obligés de tuer leurs bestiaux parce qu'ils ne peuvent importer la provende dont ils ont besoin pour les garder vivants et les envoyer au marché. En France aussi on va souffrir de la faim. Nous irons tout à l'heure manger dans les hôtels ou les restaurants. Je demande à mes honorables collègues de se rappeler que nous n'aurions pas dû parler comme nous l'avons fait. Certains honorables députés parlent de la misère qui est censée régner chez nous. Nous ne savons pas ce que c'est que la misère.

M. JAQUES: Nous n'avons pas de raison d'avoir de la misère.

M. DECHENE: Je me permets de dire à mon honorable collègue que je connais mieux que lui la situation dans laquelle se trouve le Canada. Le problème du financement de la prochaine récolte, advenant qu'elle soit abondante, ne pourra se résoudre avec succès si nous manifestons l'esprit dont fait preuve l'honorable député. Nous devrions envisager ce problème au point de vue national Telle est la pensée que je désire apporter du vaste pays d'Athabaska. Les ministères de l'Agriculture du Dominion et des provinces auront à coopérer pour la solution de ce problème. On devrait fournir aux cultivateurs de l'Ouest des renseignements complets. Si je suis bien informé, il n'existe pas de problème du blé dans l'Est canadien, car la récolte de l'an dernier a été entièrement vendue. On devrait faire comprendre aux cultivateurs l'utilité et la nécessité de laisser une plus grande superficie de leur terre en jachère, afin de la nettoyer. Beaucoup de terres, dans l'Ouest, ont besoin de ce nettoyage, car elles ont été infestées de mauvaises herbes; il conviendrait, l'an prochain, d'entreprendre ce travail. On devrait aussi ensemencer une plus grande superficie de la terre en foin afin de la nettoyer et de lui restaurer la fertilité qu'elle a perdue.

Je ne divulgue aucun secret, il me semble, en disant que le gouvernement britannique ne considère pas le bacon comme une nécessité. La Grande-Bretagne peut obtenir ses approvisionnements d'autres pays et à meilleur compte, de sorte que nous devrions la remercier d'avoir renouvellé cet accord relatif au bacon et d'acheter notre produit en plus grande quantité, bien qu'à un prix quelque peu inférieur. Peut-être cet accord a-t-il été conclu à titre de remboursement partiel des sacrifices que le Canada a faits. J'ai été heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dire,—nous espérons qu'il tiendra parole,—que de meilleures méthodes d'élevage et de vente assureraient aux producteurs à peu près les mêmes prix qu'ils ont obtenus l'an dernier de leur bacon.

J'espère que je n'abuse pas des instants de la Chambre en parlant de ma propre circonscription d'Athabaska, mais elle a été fort négligée au cours des années passées. En premier lieu, je voudrais parler des immenses forces hydrauliques inexploitées de cette circonscription. Il y a la rivière de la Paix qui prend sa source dans les Rocheuses, il y a la rivière Athabaska, et la Clearwater. Les ingénieurs n'ont pas encore fini d'évaluer les forces hydrauliques potentielles de ces rivières. Dans le moment, les emplacements de ces sources d'énergie hydraulique sont trop éloignés. Le besoin s'impose de mettre en valeur les ressources naturelles de l'Ouest canadien. Les financiers de l'Est du Canada ne placeront pas leur argent dans l'Ouest à moins que nous ne puissions faire honneur à nos justes obligations. Or les placements sont suspendus et nos ressources demeurent à l'état latent.

Je voudrais donner aux honorables députés une idée de la quantité de sable goudronneux que l'on trouve dans les environs de Fort-McMurray. Il y a des milliards de tonnes de ce sable et l'un des plus beaux spectacles que l'on puisse voir c'est, descendant cette rivière en chaloupe par une journée ensoleillée, de noter comment les sables goudronneux des rives refléchissent la lumière solaire. Quelques-unes de ces rives ont trois cents pieds de hauteur et s'étendent à des milles et des milles de distance. On pourrait extraire de ces sables des millions de barils d'essence et d'huiles de lubrification ainsi que d'autres sous-produits, qui fourniraient suffisamment de matériaux pour le pavage des rues de toutes les villes du Canada.

Le grand problème, c'est le transport. A trois milles de Fort-McMurray il y a une fabrique de sel, mais en dépit des tarifs de transport plus élevés que cette industrie doit payer, elle est en mesure de soutenir la concurrence dans la course aux marchés de l'Alberta et d'une partie de la Saskatchewan. Elle fabrique l'un des meilleurs sels de table qu'on puisse trouver dans cette partie du pays, mais il faudrait lui accorder de l'aide sous forme de réduction des tarifs de transport entre Edmonton et Fort-McMurray. Sur un trajet de dix milles plus court, nous payons des frais de transport de 40 p. 100 plus élevés. Voilà qui retarde considérablement la mise en valeur de notre sable bitumineux et de nos autres ressources naturelles. Je puis ajouter, monsieur l'Orateur, qu'on a déjà outillé une petite raffinerie pour essayer le sable bitumineux et la possibilité d'exploiter cette industrie a été prouvée. Si on réglait le problème du transport, la région septentrionale de l'Alberta pourrait se lancer dans une nouvelle production très avantageuse.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. DECHENE: Je regrette de n'avoir pu terminer avant six heures et d'être contraint de m'imposer de nouveau à cette auguste assemblée. Je m'efforcerai cependant d'être aussi bref que possible.

Je veux signaler un autre aspect de l'importante question du blé. Je conviens avec

l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader) qu'afin de permettre aux cultivateurs de se suffire à eux-mêmes après la réduction de leurs emblavures, suivant le programme dont j'ai dit quelques mots avant l'interruption de la séance, il faudrait peut-être augmenter la prime pour les superficies restreintes. J'ai confiance dans les hauts fonctionnaires des ministères de l'Agriculture et du Commerce dont relève cette question et je refuse de me laisser troubler par les affirmations de nos honorables vis-à-vis. Ils semblent connaître le sujet plus à fond que nous, qui nous y intéressons depuis des années.

M. BLACKMORE: L'honorable député en saura plus long avant longtemps.

M. DECHENE: L'honorable député ne profitera jamais des leçons qu'on lui donne. Considérons par exemple le régime monétaire qu'il propose. C'est une question que je ne me proposais pas d'aborder. Il n'a pas l'air de se douter qu'un régime financier, qu'il soit public ou privé, se fonde en dernière analyse sur l'honnêteté des individus ou des organismes dont se compose le Gouvernement.

M. BLACKMORE: Sur quoi repose cette affirmation?

M. DECHENE: Un parti dont le premier acte après sa venue au pouvoir est de renier ses engagements les plus sacrés sans essayer de leur faire honneur n'a pas compétence pour juger cette question et ne devrait être chargé de la solution d'aucun problème d'ordre financier.

Nous avons entendu cet après-midi le premier ministre faire une de ses déclarations d'ensemble sur notre situation en rapport avec la guerre. Qu'on me permette d'exprimer en quelques mots notre avis à ce sujet. Je dis "notre" car je parle au nom de mes commettants. Nous avons entendu avec une émotion profonde, il y a quelques jours, M. Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne, parlant au peuple de France. Peu de temps après, un autre homme éminent s'adressait par delà l'Atlantique aux Français en termes aussi éloquents. Il représente ceux qui depuis 1632, ont joué pendant trois siècles un rôle de premier plan dans la mise en valeur du pays. C'est l'époque où mes ancêtres arrivèrent au Canada et j'ai le droit, il me semble, d'exprimer la fierté que j'ai ressentie à entendre cette voix de mon pays. Plusieurs d'entre nous croient qu'elle a influencé profondément les décisions de Vichy.

Plusieurs de nos fils ont déjà consenti le sacrifice suprême; quelques-uns gisent au fond de l'océan, témoignage poignant de ce que peut accomplir sur la mer une nation jeune et vigoureuse. Nous possédons maintenant une marine. Je me suis arrêté l'autre jour, au cours d'une promenade en ville, pour regarder défiler une compagnie de soldats. Hommes magnifiques! Ils venaient de la ferme, de l'usine, de tous les coins du pays, ces hommes libres qui s'étaient enrôlés volontairement pour défendre un bien plus cher que la vie. Je n'ai jamais éprouvé une telle fierté d'être Canadien. J'ai alors compris que nous avions assumé notre part du fardeau, que le lionceau, presque à l'apogée de sa croissance, avait pris place aux côtés du lion britannique tandis que ce dernier défiait l'ennemi du haut des falaises de Douvres.

Peut-être ne nous entendons-nous pas sur la valeur du travail accompli par le Gouvernement; cependant, je n'ai pas entendu une seule critique fondée au sujet de l'orientation qu'il a donnée à notre effort de guerre. Je rentrerai donc chez moi après l'ajournement, plus fier que jamais d'avoir appuyé le gouvernement King. J'aurai également à l'esprit la pensée que l'Alberta est bien représentée au sein du parti libéral. Au lendemain des dernières élections, le parti libéral était, dans cette province, plus fort que jamais. Car en somme, le libéralisme n'est-il pas synonyme d'unité et de bonne entente? Aussi, il n'y aura plus de querelles entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, j'avoue que c'est nous qui avions tort.

Je connais la province d'Alberta depuis longtemps; tout jeune encore, j'avais appris à la connaître. Quelle région splendide, quel merveilleux pays pour un adolescent! Les avantages qu'offraient ses plaines, ses forêts, ses rivières et ses montagnes semblaient attirer la jeunesse. Dans cette riche et vaste contrée, tout l'invitait. Un orateur fantaisiste déclara jadis que si après avoir créé l'univers, lancé dans l'espace les étoiles, les planètes et les soleils, et décidé, le septième jour, de se reposer, le Créateur contempla son œuvre avec satisfaction, c'est qu'il devait avoir les yeux, à ce moment-là, sur l'Alberta, avec son sol fécond, ses montagnes, ses grands lacs, ses gisements de houille—cette province presque sans limites qui fait maintenant appel à la bonne volonté de toute la nation. Ce n'est pas comme Albertains que nous pourrons poursuivre notre carrière, nous le savons, et nous ne le voulons pas; nous voulons la poursuivre comme Canadiens.

Quelques semaines avant que le vieux chef vénéré du parti libéral, sir Wilfrid Laurier, ne nous quitte pour toujours, il reçut la visite d'un groupe de dix ou douze jeunes gens de l'Alberta. C'étaient des étudiants de l'université d'Alberta et des élèves des écoles supérieures de l'Ouest, jeunes gens de langues et

d'origines différentes, symbolisant dans l'ensemble l'âme même de la province d'Alberta. De passage à Ottawa, ils voulurent voir le vénérable chef du parti libéral avant de quitter la capitale. Ce n'était que quelques jours avant sa mort. L'un de ces jeunes gens m'a raconté sa visite à ce grand homme, qui lui avait dit, ce jour-là: "Je vous parle, alors que j'ai déjà un pied dans la tombe". Je suis convaincu, et je ne crains pas de paraître ridicule aux yeux de certaines gens, car je crois à l'Au-delà, je suis convaincu que celui qui a servi son peuple comme l'ont fait sir Wilfrid Laurier et d'autres chefs—je ne doute pas que sir John A. Macdonald ait eu le même pressentiment—et qui a consacré sa vie, ses talents et tout son être au service de ses concitoyens, est plus près de Dieu. Voilà la démocratie, par opposition à toute espèce d'autocratie, celle d'un homme ou de tout un groupe.

De tels hommes semblent avoir la vision de l'avenir. Ce jeune m'a dit—et il me l'a répété tout récemment—que Laurier a prédit ce qui arrive de nos jours. Il a dit: "Jeunes gens, combien il me fait plaisir de vous voir, de constater chez vous cette formation donnée par nos meilleures écoles et universités, formation tout à fait caractéristique et véritablement canadienne; de constater qu'on vous a enseigné ce principe qu'une carrière utile s'édifie sur le sacrifice plus que sur tout autre fondement depuis la consommation du Grand Sacrifice. Avant d'avoir atteint la maturité, dit-il; bien avant d'avoir atteint mon âge, vous aurez passé par des événements qui défient toute description. La bataille sera stupéfiante et épouvantable". C'était plus de vingt ans passés. "Fortifiez-vous de cette pensée, dit-il, afin de vous préparer à cette lutte qui sera celle du salut de l'humanité."

Comme on nous l'a répété tant de fois, nous luttons pour la liberté. Il y a même plus, comme le disait à Toronto pendant l'ajournement des Chambres, je crois, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), c'est la lutte pour la conservation de ce qui constitue la vie intime de l'homme. Le grand chef disait à ces jeunes gens: "Vous verrez ces choses; moi, je suis trop vieux. Je me suis efforcé de guider mon peuple, comme Moïse, au moins jusqu'au mont Nébo pour lui montrer la terre promise". J'espère que les ambitions de notre chef actuel seront mieux réalisées. "Jeunes gens, disait sir Wilfrid Laurier, l'avenir peut s'annoncer très sombre, mais ne perdez pas courage. Continuez. Croyez m'en, à la veille que je suis de franchir la dernière étape, la justice et le droit finiront par triompher".

Monsieur l'Orateur, ces paroles prophétiques sont encore d'actualité: la justice et le droit finiront par triompher. Qu'il me soit permis d'exprimer un souhait avant de terminer; je désire que le chef actuel du parti libéral, qui a lui aussi sacrifié sa vie non pas à son parti mais à la patrie, aperçoive la terre promise non pas de loin, non pas comme une vision du sommet d'une montagne, et qu'au lendemain de la victoire de la liberté et de la démocratie il puisse en outre guider son peuple vers la terre promise, vers la prospérité.

M. T. J. O'NEILL (Kamloops): Les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône ont bien mérité les éloges qu'on leur a adressés pour la haute tenue de leurs discours; qu'il me soit permis d'y ajouter les miens.

Voici à peu près trois semaines que dure le présent débat et nous avons entendu quelques excellents discours de toutes les parties de la Chambre et de tous les clans politiques; je les ai écoutés avec intérêt, sinon toujours avec approbation. Je crois pouvoir affirmer que l'automne dernier, quand nous apprîmes que le Parlement était convoqué pour le 5 novembre dans le but exprès d'une prorogation officielle, et que la session suivante serait fixée à une date indéterminée en janvier, la majorité des honorables représentants de l'Ouest reçurent cette nouvelle avec satisfaction. Nous apprîmes plus tard que ce programme devait être abandonné et que nous serions convoqués pour de bon le 5 novembre, que l'opposition devait poser certaines questions et demander certains renseignements que la majorité de la population réclamait, parait-il, à grands cris, et qu'en même temps le Gouvernement saisirait l'occasion de rendre compte de son administration.

Or, monsieur l'Orateur, la vaste majorité de la population était fort satisfaite, lors des élections, de l'administration Mackenzie King. J'estime qu'elle n'a pas changé d'opinion depuis et qu'elle est encore nettement d'avis que le présent Gouvernement ne peut guère recevoir d'amélioration, du moins de ceux qui siègent maintenant à la Chambre.

Certains quartiers ont réclamé avec instance un gouvernement national; on a beaucoup parlé de direction et l'on a affirmé que la guerre était menée par les libéraux. De telles affirmations et accusations émanant de cette enceinte ne contribuent pas à créer l'union au pays. Pour ce qui est d'un gouvernement national, je ne puis convenir que le Gouvernement actuel n'en est pas un. En ce qui a trait à une direction, le pays et le parti libéral sont fort bien partagés pour le moment du fait qu'ils ont à leur tête un chef comme

l'actuel premier ministre (M. Mackenzie King). Nous ne trouvons aujourd'hui dans le commonwealth des nations britanniques aucun exemple d'une telle direction. Personne n'a été aussi longtemps à la tête de son parti que notre premier ministre. Je donne à la députation l'assurance qu'il est parfois difficile de garder la direction de ce parti.

L'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Cruikshank) a prononcé l'autre soir un excellent discours que j'ai suivi avec une vive attention, mais il a fait une remarque que je ne puis approuver. Selon lui, la Chambre devrait siéger presque sans arrêt pendant la guerre. Je ne suis pas de cet avis, tant que le Gouvernement suivra la pratique actuelle, celle de prendre pour conseillers des administrateurs à traitement élevé recrutés parmi les industriels. Plusieurs de ces chefs de l'industrie n'aiment pas les doctrines libérales et certains d'entre eux sont hostiles à la classe ouvrière. L'Angleterre a constaté qu'il est fort avantageux de faire entrer dans le cabinet des représentants des travaillistes, même s'ils ont des opinions politiques différentes de celles des autres ministres, parce qu'ils comprennent le point de vue des travailleurs, et la confiance des ouvriers est raffermie, s'ils pensent qu'ils sont bien représentés dans le gouvernement. Il est grandement temps, je crois, que le Gouvernement tienne davantage compte de l'opinion des ouvriers et des cultivateurs.

Je tiens à féliciter maintenant le ministre des Finances (M. Ilsley) des restrictions qu'il impose à l'achat des articles de luxe ou non essentiels à la guerre. On a beaucoup parlé de l'égalité de service et de sacrifices. Les restrictions proposées aujourd'hui contribueront probablement à amener une certaine réalisation de cette égalité des sacrifices, mais je crois que nous nous trompons d'aune pour mesurer cette égalité. A mon sens, on ne doit pas et on ne peut pas la mesurer d'après le montant des taxes prélevées. On doit le faire en tenant compte de ce qui reste au contribuable après son imposition. C'est l'aune qu'il faut employer pour obtenir l'égalité.

Cela m'amène à engager encore une fois le Gouvernement à exempter de l'impôt de la défense nationale les travailleurs à salaire minime. Je parle surtout des gens, célibataires et gens mariés, qui touchent respectivement moins de $750 et $1,500 par année. Un nombre croissant de personnes se demandent quels sont les conseillers financiers du Gouvernement. De l'avis de plusieurs, ils sont trop bien rémunérés pour donner, comme ils le font, le conseil de se serrer la ceinture, surtout aux gens qui doivent se serrer la ceinture jusqu'au dernier cran depuis dix ans. Il est grandement temps que le Gouvernement s'occupe davantage de la façon de voir des ouvriers et des cultivateurs. Je songe en ce moment aux cultivateurs et aux chômeurs. On a attribué plusieurs raisons au peu d'intérêt et d'enthousiasme dont le public a fait preuve à l'égard du dernier emprunt de guerre, mais il me semble que bien peu ont indiqué la véritable raison qui a fait que le dernier emprunt n'a pas été reçu avec autant d'enthousiasme qu'il aurait dû l'être. Je pense que le Gouvernement ferait bien aujourd'hui de prêter l'oreille à ceux qui l'avertissent depuis longtemps que notre système monétaire est démodé et a besoin d'être remodelé.

M. BLACKMORE: Très bien!

M. O'NEILL: Mon honorable ami qui siège à l'extrême gauche s'écrie: Très bien! Je n'approuve pas tout ce qu'il prône, mais je sais que de plus en plus nombreux sont ceux qui se demandent pourquoi nous persistons à payer tribut à des particuliers et à des compagnies pour l'usage d'une chose appartenant à tout le monde, je veux parler du crédit du pays. Chaque fois que nous abordons ce sujet, on essaie malheureusement de nous ridiculiser en criant: "Monnaie bizarre", ou encore les autorités se retranchent derrière l'épouvantail de l'inflation. Le *Citizen* d'Ottawa a publié ces jours derniers un très bon éditorial à ce sujet. J'entends un de mes voisins faire une remarque peu obligeante à l'égard du *Citizen,* mais je dois dire que ce journal publie d'excellents éditoriaux, bien que je ne les approuve pas tous. Parlant de cette "monnaie bizarre", l'auteur de l'article se demande si le plus drôle, au point de vue financier, n'est pas de tirer l'or des mines de l'Ontario septentrional pour aller l'enfouir ensuite sous bonne garde dans les montagnes du Kentucky ou de la Virginie. Cela paraît fort ridicule. Or je suis d'avis qu'on fait aujourd'hui, au nom de la haute finance, des choses tout aussi ridicules.

L'inflation est un mot dont nous entendons beaucoup parler de nos jours et qui prête à bien des malentendus. Un homme a beau être très instruit et fort renseigné, il ne pourra jamais discuter sur l'inflation d'une façon intelligente s'il ne comprend pas bien tout d'abord la véritable signification du mot "inflation". A mon avis, l'inflation existe lorsqu'il y a en circulation plus de monnaie et de crédit que n'en exigent à une époque donnée, la consommation des produits et la location des services dans un pays. On nous a dit en outre que l'inflation résistait à toute réglementation. De nos jours, tout homme

reconnu coupable d'avoir trahi son pays est mis à mort. A mon avis, quiconque sabote les finances nationales en temps de guerre devrait subir la peine de mort tout comme celui qui divulgue nos secrets militaires.

Je parlerai maintenant des traitements moins que raisonnables que touchent certains employés de l'Etat. L'honorable député de Fraser-Valley a très bien exposé cette question l'autre soir. A mon avis, les fonctionnaires qui touchent moins de $60 par mois ne sont pas équitablement rémunérés. Le Gouvernement devrait songer à accroître leur traitement et veiller ensuite à ce que l'industrie suive cet exemple. Nul employé ne toucherait alors un salaire inéquitable dans notre pays. J'ai lu il y a quelques jours, dans un journal, que la commission du service civil croyait bon de s'abstenir de relever ces faibles traitements afin de ne pas les rendre disproportionnés aux salaires payés par l'initiative privée. Personne, que je sache, n'a jamais prétendu que les traitements versés aux hauts fonctionnaires qui relèvent de la commission du service civil étaient proportionnés aux salaires que paie l'initiative privée. Telle n'est assurément pas mon opinion.

Ma circonscription n'a tiré aucun avantage de notre entrée en guerre. Mes électeurs n'en désirent aucun mais ils croient certainement qu'on ne leur permet pas de participer à notre effort de guerre dans la mesure où ils peuvent le faire, puisqu'on laisse chômer des gens qui ne demandent qu'à travailler. Voici ce que je relève dans l'un des meilleurs journaux du Canada, la *Sentinel* de Kamloops:

> La police municipale note un accroissement dans le nombre des chômeurs migrants. Le compte rendu de l'activité de la police, présenté au conseil municipal, la semaine dernière, par le caporal E. A. Jarvis, fait ressortir une augmentation considérable du nombre des chômeurs se rendant des Prairies à la côte...

La population de l'Ouest ne considère pas qu'on la met à même de fournir la contribution dont elle est capable, tant que ces gens restent sans travail. Le chômage n'a pas sa raison d'être, à mon sens, tant qu'il y a des ouvriers dans l'Est accomplissant des heures supplémentaires. Il y aurait lieu de répartir le travail plus également.

Il y a une autre question au sujet de laquelle la population de Kamloops désire des précisions en sus de celles qu'a fournies le ministère de la Défense nationale. Kamloops a plus d'heures de soleil et moins de pluie que tout autre endroit du Canada, d'après les relevés. Située sur la voie principale des deux chemins de fer transcontinentaux, la ville possède un aéroport capable de recevoir les avions de toutes catégories, sauf les plus gros appareils de bombardement. Le sol est tel, que deux heures après une grosse chute de pluie, la terre est assez sèche pour permettre les exercices militaires.

On a exposé toutes ces considérations au ministère de la Défense nationale, mais les motifs allégués pour le déplacement des troupes de Kamloops à New-Westminster sont insuffisants. N'en déplaise à l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), je signalerai que, depuis ce déplacement, la santé des soldats a été plus ou moins mauvaise. Ils n'ont pu s'exercer comme ils l'auraient dû. Le ministère nous dit qu'il s'agit de mettre les soldats dans le meilleur état physique et militaire dans le minimum de temps. S'il en est ainsi, il convient de les placer là où ils peuvent accomplir le plus grand nombre d'heures d'exercice au grand air, c'est-à-dire à Kamloops en Colombie-Britannique. Nous avons droit à de plus amples précisions. L'explication qu'on m'a fournie, et que j'estime insuffisante, est celle-ci: "Le choix est résulté de l'avis réfléchi des officiers compétents qui ont attaché le poids voulu aux facteurs considérés comme importants dans l'ensemble du programme national d'entraînement".

Les arguments apportés à l'appui de la continuation de l'entraînement à Kamloops méritent l'examen du ministère. Je signale en passant que le 1er bataillon du R.M.R., le plus ancien bataillon du Canada, a effectué son entraînement à Kamloops pendant quatre mois sans avoir eu à interrompre son programme un seul jour à cause du mauvais temps. Mais, depuis qu'il s'est transporté à New-Westminster, les interruptions n'ont pas cessé. Bien entendu, il y est allé à la mauvaise saison. En juin, juillet, août et septembre, il y aurait eu du beau temps. Mais à partir de septembre, il pleut continuellement à la côte, comme il neige sans cesse à Ottawa.

M. REID: Pas cette année.

M. O'NEILL: Ottawa conviendrait mieux, car les exercices y sont possibles dès qu'on enlève la neige. Mais quand il pleut il n'y a rien à faire. Il faut garder les soldats dans les baraquements, comme on l'a fait, du reste.

A l'appui de mes affirmations, je citerai un article d'un autre célèbre journal de ma circonscription, l'*Observer*, de Salmon-Arm:

> Le soldat George Boutwell, du R.M.R., était chez lui en congé de maladie, en fin de semaine. Un grand nombre de soldats souffrent de la grippe au camp de New-Westminster.

Revenons maintenant à la question des permissions de Noël pour les soldats. J'en ai déjà parlé. J'ai au dossier, des lettres qui remontent à avril dernier, et adressées à feu l'honorable Norman Rogers, ministre de la Défense nationale de l'époque, lui signalant que beaucoup de soldats en permission voya-

geaient sur les trains de marchandises, et le priant d'agir. Dans le temps, j'avais proposé qu'on donne à ces soldats des billets personnels et valables seulement pour les soldats en uniforme.

Je signale la chose de nouveau ce soir, car j'ai sous les yeux une pétition signée par 1,700 citoyens de Kamloops, qui demandent qu'on agisse en ce sens. La plupart des soldats au camp de New-Westminster viennent de l'intérieur de la Colombie-Britannique. D'aucuns soutiendront que, ayant réduit le prix des billets de moitié, nous avons déjà accompli assez pour les soldats. Eh bien, ils ne peuvent pas plus se rendre chez eux avec un demi-billet qu'ils le pourraient s'ils devaient débourser le plein montant. Ils touchent en effet $1.30 par jour ou $39 par mois. La plupart envoient de 20 à 25 dollars chez eux tous les mois. Il leur en reste très peu, après qu'ils ont acheté leur tabac, leur savon à barbe et les autres articles nécessaires. Ils n'ont donc plus les moyens d'acheter des billets de chemin de fer, quelque minime qu'en soit le coût.

Chaque fois que nous parlons de réduire le coût des billets de chemin de fer pour nos soldats, on allègue toujours comme excuse que cela coûterait trop cher. Or, pendant les dix années qui ont précédé la déclaration du conflit actuel, chaque fois qu'on a proposé quelque réforme sociale, on nous a toujours demandé: Où prendrons-nous l'argent? Tout le monde sait que chaque année nos chemins de fer ont un déficit considérable. Je rappelle à la Chambre que je ne veux pas ici critiquer nos chemins de fer. On ne saurait reprocher quoi que ce soit aux employés ou aux administrateurs de nos réseaux canadiens. On peut, cependant, dire bien des choses au sujet du bois mort que nos chemins de fer portent encore et qui est la cause de l'énorme déficit que nous avons chaque année. Je soutiens que le transport gratuit de nos soldats ne comporterait qu'une simple opération d'écriture, sans aucun déboursé. Le coût apparaîtrait simplement au déficit de nos chemins de fer.

Je répète donc que le Gouvernement devrait étudier sérieusement la question de transporter gratuitement nos soldats. Je me rends bien compte que le Gouvernement doit examiner les observations des autorités militaires au sujet du nombre de ceux qui pourraient obtenir la permission de rentrer dans leurs foyers. Je sais bien aussi que l'on ne peut pas s'attendre que les soldats actuellement au camp de Valcartier puissent raisonnablement obtenir cette permission. La durée de leur congé ne serait que de six jours et il leur en faudrait sept pour faire le voyage.

[M. O'Neill.]

Ainsi donc, il est bien inutile de penser à envoyer ces soldats de Valcartier dans la Colombie-Britannique.

Rien, toutefois, ne nous autorise à dire qu'il en coûterait trop d'envoyer un soldat de New-Westminster à Kamloops, de Calgary à Kamloops ou de Kamloops à Calgary, de Winnipeg à Regina ou à des distances de ce genre. On ne peut aucunement concevoir que les soldats payent ces frais de transport, eux qui ne gagnent que bien peu d'argent.

Il y a déjà plusieurs mois que des honorables députés demandent que l'on augmente la pension accordée aux vieillards. Le coût de la vie a augmenté. Je veux bien admettre qu'il n'a pas augmenté considérablement et qu'il convient de louer hautement le Gouvernement d'avoir réussi à le maintenir ainsi. Quand nous pensons à l'augmentation du coût de la vie au cours de la dernière guerre, nous nous rendons compte des bons résultats obtenus par le Gouvernement dans les circonstances actuelles. Il faut lui savoir gré de ce que l'augmentation n'a été que de 4.6 p. 100. Cette faible augmentation, cependant est de nature à priver de choses nécessaires à la vie ceux qui reçoivent une pension de vieillesse de $20 par mois. Un pays démocratique, en guerre ou non, devrait avoir honte d'un tel état de choses. On pourrait s'attendre qu'une telle situation existât chez les gens à qui nous avons pris notre pays, mais nous ne devrions jamais la tolérer.

Je passe maintenant à la question des allocations familiales et je tiens à féliciter le président et les membres de cette commission de l'aide merveilleuse qu'ils m'ont accordée. Je suppose que tous les honorables députés ont obtenu les même services au sujet de ces allocations. Quand un pays passe de l'état de paix à l'état de guerre et augmente son effectif militaire comme nous l'avons fait, il est presque impossible à un homme ou à un groupe d'hommes de recueillir tous les renseignements voulus pour régler toutes ces questions de manière satisfaisante. Je veux, cependant, appeler l'attention sur un point.

J'ai ici même, dans le moment, tous les détails relatifs à un cas particulier. L'allocation d'une veuve dont le fils s'était enrôlé a été baissée de $20 à $10 parce qu'elle avait une fille non mariée qui gagnait $70 par mois. Je ne vois pas pour quelle raison le Gouvernement chercherait à se décharger de sa responsabilité sur une fille non mariée. Travaillant à un endroit éloigné de chez elle, cette jeune fille devait payer $30 par mois pour sa chambre et sa pension. Il lui fallait en outre acheter des uniformes, payer le blanchissage, les billets de tramways, des frais imprévus, de même que l'impôt, telles la taxe de la défense nationale et la taxe provinciale

de la Colombie-Britannique. Elle en était à ce point qu'il lui restait très peu pour elle-même et rien pour sa mère. On ne devrait pas faire de telles réductions.

Je voudrais terminer par quelques remarques sur la période d'instruction de 30 jours, que je trouve insuffisante. Elle vaut mieux toutefois que rien du tout et j'ai été heureux de noter que le ministère de la Défense nationale projette de la porter à quatre mois. Nous n'avons pas que le présent à considérer, il faut aussi regarder l'avenir. Chaque année un grand nombre de nos jeunes gens de seize ou dix-sept ans sortent de nos écoles décidés, pour une raison ou pour une autre, à ne pas poursuivre leurs études plus loin que l'école publique. Ces jeunes devraint passer une année au camp, dont ils consacreraient trois mois à la formation militaire et les autres neuf mois à l'étude d'un métier laissé à leur choix. Un jour, encore éloigné peut-être, viendra où la guerre sera terminée, où la nation connaîtra la victoire que lui donnera sa détermination de vaincre, et alors il faudra des ouvriers spécialisés pour réaliser les programmes immenses de construction qui s'imposeront. Bien des jeunes aujourd'hui n'aiment pas aller aux camps militaires, mais s'ils savaient qu'ils y vont apprendre un métier qui leur servira après la guerre, ils s'y rendraient de bon gré. Voilà une manière de former nos jeunes gens que je soumets à l'attention du Gouvernement.

Durant les dix années qui ont précédé la guerre, on a laissé ces jeunes perdre leur temps ici et là avec ce résultat que lorsqu'il s'est agi dernièrement de construire un camp militaire en Colombie-Britannique, il a été impossible de trouver des menuisiers, même des hommes capables de manier le marteau et la scie. Pourtant, ce n'était pas les chômeurs qui manquaient. Voilà un état de choses auquel on pourrait et devrait remédier. Il nous faut orienter notre politique vers l'avenir: un pays aussi riche que le Canada devrait être le dernier au monde où un homme qui désire vraiment travailler se trouve sans emploi.

M. S. J. FURNISS (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, le présent débat dure depuis si longtemps que pour toute entrée en matières, je me contenterai de me joindre à ceux qui ont si chaleureusement félicité le proposeur de l'Adresse (M. Claxton) et l'honorable député qui l'a appuyé (M. Jutras), de même que le premier ministre (M. Mackenzie King) et les autres ministres de la couronne qui ont pris part à la discussion.

Je voudrais aussi relever, en la faisant mienne, la demande si souvent répétée en cette Chambre en faveur du transport gratuit des soldats à l'occasion de Noël. Je ne vois pas de meilleur moyen de prouver notre appréciation des services rendus et de faire des heureux de nos soldats et de leurs parents. Leur transport peut comporter des difficultés que nous ignorons complètement, mais je voudrais que le Gouvernement donnât à cette demande sa plus bienveillante attention.

Le Gouvernement a convoqué le Parlement afin d'exposer à ses membres et, indirectement, au pays tout entier le résultat du travail accompli au sujet de la guerre depuis l'ajournement du mois d'août dernier, ce qui a été très bien fait par les ministres les plus directement intéressés à notre effort de guerre. Le Gouvernement ne serait pas une institution humaine s'il avait réussi en un si court temps à transformer le pays et à le mettre sur un pied de guerre sans laisser place à certaines erreurs et je suis sûr que s'il lui fallait tout recommencer après l'expérience qu'il a acquise, il s'y prendrait différemment sur certains points. Mais s'il est un fait que peut lui envier toute administration et qui est de nature à cimenter la confiance que le peuple a en lui, c'est que depuis l'ouverture de ce débat on ne l'a pas accusé d'un seul acte répréhensible.

Aucun autre service de guerre, peut-être, n'a fait œuvre plus utile que la commission des prix et du commerce en temps de guerre. D'après le dernier rapport que l'ai lu, portant sur une année de ses travaux, le coût de la vie ne s'est accru que de 4.6 p. 100, augmentation qui aurait pu se produire dans une année ordinaire, alors que la hausse des prix n'aurait pu être attribuée à la guerre. De plus, le travail de cette commission est remarquable en ce sens qu'on n'a pas souffert du mercantilisme si évident dans la dernière guerre.

Je me demande combien de mes collègues se rappellent ce qui est arrivé touchant le prix du sucre au cours des dernières hostilités. Je me souviens des paroles de l'honorable député de Huron-Nord (M. Cardiff) au sujet du sucre, dans son discours à la Chambre, il y a quelques jours. Voici comment il s'est exprimé, page 488 du hansard:

> A cet égard, je voudrais poser quelques questions au Gouvernement, désireux de me renseigner sur certains points. Les raffineurs de sucre ont-ils souscrit à sa caisse?

Si des profits exorbitants sont une indication de la source des fonds électoraux, nous savons alors exactement de quelle manière le parti conservateur s'est procuré les siens dans la dernière guerre. Je remonterai quelques années en arrière. Le sucre est une denrée facilement contrôlée entre le manufacturier et le grossiste. Lorsque la guerre a éclaté, le prix du sucre a commencé à monter et, fina-

lement, le Gouvernement en a fixé le prix à $12, ou un peu plus, le quintal. Puis, il a entrepris de mettre en vigueur les restrictions relatives à la consommation du sucre. Cet article était servi dans de petits paquets contenant la quantité d'une cuillerée à thé dans nos hôtels et nos restaurants, et pas une seule ménagère ne pouvait acheter plus de 25c. de sucre à la foi, même s'il lui fallait parcourir une distance de 5 milles pour se le procurer chez l'épicier le plus rapproché. On voulait faire croire que le sucre était très rare. Il était livré aux détaillants en quantités d'une demi-douzaine de sacs.

Lorsque le contrôle des prix disparut, le prix du sucre monta jusqu'à $24, et en certains endroits à $28 le quintal. Je sais qu'un marchand acheta une wagonnée de sucre au commencement de la guerre, et à mesure que le prix haussait, il achetait de petites quantités afin de majorer le prix, d'après ses factures. Après avoir vendu sa wagonnée, il réalisa un profit de $4,000. Cependant que les choses allaient de ce train, on ne cessait d'entasser le sucre dans tous les entrepôts de la ville de Toronto, en attendant la hausse de prix. Dans l'intervalle, le consommateur était obligé de payer ces prix plus élevés et même de se passer de sucre.

Grâce à la prévoyance qu'a manifestée le Gouvernement actuel en nommant une commission des prix et du commerce en temps de guerre peu après la déclaration des hostilités, un tel état de choses ne se répétera plus.

L'autre jour, j'ai écouté avec un vif intérêt l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Voici certaines de ses observations. Je ne citerai qu'une phrase ou deux. A la page 233, il dit:

On soupçonne aussi que...

Il ne dit pas qu'il y a aucune preuve.

...dans certains cas, les entreprises sont adjugées à des compagnies éphémères qui ont surgi depuis quelques mois et dont le principal avoir est l'aptitude politique.

A la page 234 il dit:

Je me rappelle un peu ce qui s'est passé de 1914 à 1918, mais je me rappelle aussi que lorsqu'il se produisait des actes répréhensibles, les coupables étaient punis sur l'ordre du premier ministre de l'époque, sir Robert Borden.

Je me rappelle certains faits relativement à la guerre de 1914-1918 et j'aimerais rafraîchir les souvenirs de l'honorable député. Je me demande s'il se souvient du contrat de fusées obtenu du Gouvernement par le ministre de la Milice de l'époque,—non pas une compagnie fictive, mais le ministre de la Milice. On a fait une enquête alors et on apprit que le ministre ne possédait pas le moindre outillage pour la fabrication des fusées. Il se rendit aux Etats-Unis pour faire exécuter ce contrat, et afin de cacher ses bénéfices aux yeux des Canadiens il déposa son argent dans une banque américaine. Je ne me rappelle pas que ce monsieur ait été puni. Au contraire, on l'a élevé au rang de chevalier pour ses services durant la guerre.

M. ROSS (St. Paul's): L'honorable député peut-il nous fournir les détails de ce qu'il avance. Il porte une accusation fort grave à la Chambre des communes.

M. FURNISS: J'ai des souvenirs, tout aussi bien que l'honorable député.

M. ROSS (St. Paul's): La Chambre ne devrait pas se contenter de souvenirs lorsque l'honorable député porte des accusations contre un ancien ministre à la Chambre des communes.

M. FURNISS: Je vous fais part de mes souvenirs. Je me demande si l'honorable député se rappelle ce qui est arrivé au sujet du porc au cours de la dernière guerre. On y avait injecté tellement d'eau que le gouvernement anglais refusa de l'accepter, et il a pourri sur les quais de Liverpool parce qu'on l'avait refusé. La réputation du bacon canadien en a tellement souffert que ce commerce a mis des années à reprendre son ancien rang.

L'honorable député se rappelle-t-il ce qui est arrivé à environ vingt tonnes de poulet dans la capitale de sa province, où on les garda dans un entrepôt frigorifique, espérant obtenir un prix plus élevé jusqu'à ce qu'ils fussent gâtés, et il fallut définitivement les transporter à l'incinérateur pour les détruire. A ma connaissance on n'a pas puni les coupables dans ce cas. Au contraire, je connais un monsieur que l'on a fait chevalier pour ses services durant la guerre.

M. QUELCH: C'est un libéral, n'est-ce pas?

M. FURNISS: Je n'aime pas parler de ces choses, mais lorsque les honorables députés d'en face font des déclarations de cette nature je ne puis les laisser passer sous silence.

M. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a porté des accusations graves et, à mon avis, il devrait donner des précisions à la Chambre afin que nous puissions étudier cette question.

M. l'ORATEUR: Il n'a pas porté d'accusation contre un membre de la Chambre, mais il a plutôt fait allusion à des événements du passé.

M. FURNISS: Je ne suis pas tenu de répondre à la question de l'honorable député. L'une des difficultés auxquelles le Gouvernement actuel a dû faire face a trait au change étranger. Par suite des achats considérables de matériel de guerre et de denrées

pour fins domestiques que nous avons faits aux Etats-Unis, nonobstant les restrictions imposées à ces dernières, la valeur de notre dollar a fléchi considérablement sur le marché américain. Il faut prendre toutes les mesures possibles pour empêcher un nouveau fléchissement et pour relever notre dollar si nous le pouvons.

Je n'étais pas à la Chambre cet après-midi lorsque le ministre des Finances a parlé, et je ne sais pas ce qu'il a dit, mais si d'autres restrictions doivent être imposées aux importations je me permettrai certaines autres observations. Je crois que les Canadiens consentiront à tous les sacrifices, pourvu qu'ils soient également répartis et que l'on veille à empêcher certaines gens d'exploiter impunément le menu peuple. Nous nous rendons compte de plus en plus, à mesure que la guerre progresse, que ce continent est destiné à devenir l'arsenal de l'empire britannique.

Notre commerce touristique nous permettrait aussi de nous procurer des dollars américains et d'améliorer notre situation relativement au change étranger. Je me propose d'en dire quelques mots. A titre de représentant de l'une des régions de l'Ontario les plus fréquentées des touristes—et je ne pense pas que les honorables députés de Parry Sound (M. Slaght) et de Victoria, Ontario (M. McNevin) dont les circonscriptions au nord et à l'est, sont voisines de la mienne m'accuseront d'exagération—j'ai compétence pourt traiter du tourisme.

La Chambre me permettra sans doute de dire un mot de la région de Muskoka. Elle comprend quelque vingt-deux townships situés à environ cent milles au nord de Toronto et bordant la côte orientale de la baie Georgienne. Elle était jadis couverte des plus belles essences conifères du Canada. La vieille forêt depuis longtemps est tombée sous la cognée du bûcheron, mais des arbres plus nombreux et plus beaux l'ont remplacée. Depuis la pousse des premières feuilles au printemps, pendant l'été et surtout au début de l'automne quand les gelées l'ont auréolé de toutes les nuances de pourpre et d'or, c'est un pays merveilleux de beauté.

Trois réseaux de lacs sillonnent Muskoka et permettent à des vapeurs d'agrément de faire la navette chargés de passagers, de marchandises et de courriers entre les stations de villégiature qui bordent la côte. Sur l'un de ces réseaux de lacs se fait la croisière quotidienne la plus populaire de l'Ontario. Ces douze heures de voyage sur des eaux calmes parmi des îles, dans des baies et près de la tête de trois lacs sont de ces agréments dont les touristes se souviennent longtemps.

Au cours d'une de ces randonnées j'ai pu converser avec plusieurs américains; je me suis demandé combien il y en avait et d'où ils venaient. Dès que le bateau eut accosté, je me suis rendu en toute hâte au terrain de stationnement, où j'ai vu treize automobiles portant des permis des Etats-Unis, représentant sept différents Etats de l'union américaine, et deux venues de fortes distances comme le Nebraska et la Floride. Je mentionne la chose pour montrer les distances que parcourent les touristes. Je me trouvais un jour à une place d'été où se tenait une convention de la société missionnaire féminine qui groupait des représentantes de quarante pays différents, dont le Japon et la Chine.

Le Bureau de la statistique et l'Office du tourisme peuvent nous renseigner sur la valeur du commerce touristique au Canada, mais pour en avoir une idée plus nette j'ai demandé à un banquier qui voit aux affaires d'un grand nombre de touristes américains combien ils pouvaient dépenser chez nous, et il m'a répondu qu'un petit groupe d'une vingtaine de familles, de Pittsburg, dépense annuellement $100,000 dans Muskoka, soit une moyenne de $5,000 par famille. Il y avait six autres groupes qui dépensaient quelques milliers de dollars, et d'autres quelques centaines.

Le commerce touristique ne procure pas seulement des avantages à ceux qui sont en contact direct avec nos visiteurs; tout le monde, au Canada, en profite d'une façon ou d'une autre. Il y a environ un an j'entendais un discours prononcé par le sous-ministre ontarien de la Chasse et de la Pêche, et il nous apprit que les touristes qui visitent annuellement le Canada consomment plus de 60,000 bœufs de boucherie. C'est le tiers du contingent qu'il nous est permis d'exporter aux Etats-Unis sous le régime des droits réduits de notre accord commercial avec ce pays. Ils consomment en outre des proportions égales de bacon, de beurre, de lait, d'œufs et de tout autre produit agricole, ce qui doit procurer d'immenses avantages au cultivateur.

Si je vous entretiens de ces choses, c'est pour appeler l'attention sur le fléchissement apparu l'an dernier dans notre commerce touristique. L'Office du tourisme m'a fourni des statistiques sur le nombre de visiteurs que nous avons reçus des Etats-Unis de janvier à septembre, en 1939 et 1940; chaque mois, février et mars exceptés, accuse une diminution. L'augmentation a été de 69,000 en février et de 82,000 en mars sur les mois correspondants de l'an dernier, et il conviendrait de l'attribuer à une meilleure campagne de publicité en faveur des sports d'hiver dans le nord de l'Ontario et du Québec. Tous les

autres mois montrent une diminution, la plus forte apparue en juillet, alors qu'il nous vint des Etats-Unis 1,252,173 touristes de moins qu'en juillet 1939, et il convient de l'attribuer à la fausse impression créée par les règlements régissant l'entrée au Canada et la sortie du Canada; à tout événement, c'est-à-dire pendant les neuf mois, la diminution a été de 17.4 p. 100, qu'il convient d'attribuer en partie à la propagande ennemie entreprise aux Etats-Unis.

Je voudrais convaincre le Gouvernement de la nécessité de recourir à tous les moyens possibles pour enrayer cette propagande. Je crois savoir que l'Office du tourisme projette une grande campagne de publicité pour l'été prochain. Il devrait l'entreprendre sans délai et la poursuivre toute la saison. A ce sujet, je tiens à dire que j'ai reçu hier une lettre du propriétaire de l'un des plus grands hôtels de la région de Muskoka, et que ce correspondant semble douter que l'on soit prêt à apporter des restrictions, pendant la saison touristique, aux importations d'oranges, de pamplemousses, et peut-être même de citrons, produits aux Etats-Unis. Il déclare que les touristes américains ont l'habitude de consommer ces fruits, et que pour eux le déjeuner n'est pas un déjeuner si on ne leur sert des fruits de ce genre. Et il ajoute que si le déjeuner est manqué la journée entière se trouve gâtée. J'exhorte donc le Gouvernement à faire tout en son pouvoir pour favoriser l'industrie du tourisme et accroître ainsi notre provision de dollars américains.

Je veux consacrer quelques minutes à une comparaison entre l'agriculture et nos autres industries. Voici un autre bref passage du discours prononcé par l'honorable représentant d'Huron-Nord (M. Cardiff), passage que rapporte le hansard à la page 490:

> Aucun gouvernement ne nous a jamais traités avec équité, encore moins celui-ci...

Je crois pouvoir affirmer sans crainte d'un démenti que le Gouvernement actuel est celui qui a le plus aidé l'agriculture depuis la Confédération. Le traitement accordé à une industrie quelconque dépend du programme adopté par le gouvernement à son égard. Or, il n'est pas de meilleur juge de la politique d'un gouvernement que le peuple lui-même.

Voyons donc, pendant quelques instants, ce qui s'est passé au cours des dix dernières années. Lors des élections de 1930, le très honorable R. B. Bennett, alors chef du parti conservateur, promit qu'il verrait à ce que le tarif favorisât le cultivateur tout autant que l'industriel. Or, le peuple le prit au mot et il fut élu par une majorité considérable. Il éleva immédiatement les barrières tarifaires et pendant cinq ans les marchés les plus restreints et les prix les plus bas depuis la Confédération firent le désespoir des cultivateurs canadiens.

En 1935, nous avons eu d'autres élections. Le premier ministre actuel invitait le pays à approuver sa politique agricole et les autres aspects de son programme. Les électeurs le portèrent au pouvoir entouré du plus grand nombre de soutiens élus que le premier ministre du Canada ait jamais eus. Il a conclu des accords commerciaux avec les Etats-Unis et avec d'autres pays. Cinq ans plus tard, il se présentait de nouveau au peuple et le 26 mars dernier, bien que les routes aient été plus mauvaises que jamais auparavant durant une période électorale, il a encore été maintenu au pouvoir et ses adhérents élus ont été plus nombreux que jamais. Voilà qui démontre à l'évidence que la politique libérale est une politique populaire et que les cultivateurs ne subissent pas le plus mauvais traitement qu'ils aient jamais eu à subir du gouvernement fédéral.

J'ignore si l'honorable député de Huron-Nord est cultivateur, mais il devrait savoir que le problème agricole est essentiellement économique, ou mieux, devrais-je dire, un problème d'organisation. Le cultivateur est un homme non organisé qui vit dans un monde organisé. Plus grand est le degré d'organisation au sein de l'industrie et de la finance, y compris le monde ouvrier, plus pauvre devient le cultivateur. C'est la brebis tondue et c'est pourquoi l'assistance de l'Etat doit si possible, lui être accordée.

Ce n'est pas que je veuille aggraver d'un fétu de paille le fardeau qui accable le Gouvernement. L'effort qu'il doit donner est formidable. J'estime, toutefois, qu'un membre de la Chambre a le devoir de représenter ses commettants et si je manquais de faire connaître au Gouvernement ce que pensent les gens chez nous, je manquerais à mon devoir envers mes commettants et aussi envers le Gouvernement lui-même.

J'aborderai donc quelques griefs qui m'ont été signalés dans ma circonscription. L'un a trait à l'échelle élevée des salaires payés aux travaux ordinaires de construction et l'autre se rapporte au prix du bacon établi dans le nouvel accord. Ces griefs me viennent sous forme de lettres et de résolutions, et aussi de gens avec qui je cause. La dernière fois que j'ai été chez moi, il y a quelques semaines, je me suis rencontré avec quelqu'un dont les premières paroles ont été: "Vous êtes député. Pouvez-vous me dire pourquoi l'Etat paie si cher la main-d'œuvre aux travaux ordinaires de construction?" Je répondis: "Auriez-vous à vous plaindre si vous étiez ouvrier?" Je lui rappelais en même temps les années que l'ouvrier

venait de traverser. "Oh! bien, me dit-il, contribuable, j'envisage la question de ce point de vue." J'avais assisté, un peu plus tôt, à un concours de labour où je voyais un groupe de cultivateurs absorbés dans une vive discussion. En connaissant quelques-uns, je me joignis au groupe et on m'y posa la même question. Ces gens soutenaient que la main-d'œuvre abandonnait la ferme, cherchant à obtenir ces salaires élevés et créant ainsi un grave problème. L'un d'eux me déclara qu'ils s'attendaient qu'on leur demande $70 par mois l'été prochain. Mettons que ce ne soit que $50 par mois, le chiffre le plus élevé qui ait eu cours pendant la dernière guerre, alors que les produits de la ferme se vendaient deux fois plus cher qu'aujourd'hui, puis ajoutons $20 pour la pension, que fournit le cultivateur, et nous en sommes encore à $70 par mois. Multiplions ce montant par 7 ou par 8, selon le nombre de mois d'ouvrage, et nous atteignons quelque $500. Divisons ce chiffre par le montant que le cultivateur touchera, d'après le prix fixé pour le bacon ou les porcs sous le régime du nouveau contrat, et nous constaterons qu'il faudra de 30 à 33 porcs pour constituer le salaire d'un homme durant l'été. Si nous poursuivons notre calcul, nous constatons qu'en prenant la consommation moyenne de céréales par 100 livres de porc vivant, la nourriture de ces porcs exigera de six à sept cents boisseaux de céréales. Je ne m'oppose pas à de bons salaires, si les cultivateurs sont en mesure de les payer. Mais peu d'ouvriers agricoles se feront embaucher, l'été prochain, si les salaires sont à ce niveau.

Je ne trouve pas à redire au prix du bacon que le ministre de l'Agriculture a obtenu du gouvernement anglais. Je crois qu'il a conclu le meilleur marché possible. N'oublions pas que la Grande-Bretagne est serrée de près. Tout ce qui nous sépare d'Hitler, c'est la flotte anglaise. Les soldats et les marins anglais sont en Extrême Orient, dans la Méditerranée, sur l'Atlantique et peut-être à plusieurs autres endroits, sans que nous le sachions. Et les ressources financières de la Grande-Bretagne ne sont pas inépuisables. Le temps viendra peut-être avant la fin de la guerre où nous devrons faire cause commune avec la Grande-Bretagne et contribuer à nourrir ses soldats et ses marins, comme nous nourrissons les nôtres. Si cette heure sonne jamais, je sais que le Canada pourra répondre à l'appel et y répondra. Mais s'il est loisible à l'industrie et à la finance de réaliser des bénéfices et si des gens peuvent toucher des traitements élevés, il faudra faire en sorte que les cultivateurs obtiennent leur juste part du revenu national. L'été prochain, les cultivateurs et leurs familles travailleront plus fort et fourniront de plus longues heures de travail que les membres de toute autre classe au pays. Je le réitère, ils devraient recevoir une rétribution équitable pour leur travail.

Il n'y a que deux façons d'atteindre ce résultat. La première consisterait en ce que le Gouvernement utilisât davantage les pouvoirs que lui confère la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Ce serait une mesure radicale et je sais qu'elle entraînerait la désorganisation de l'industrie et le ralentissement de notre travail de guerre.

Je ne puis concevoir que la victoire soit le fruit d'une lutte comme la présente si le motif qui y pousse est la réalisation d'un gain monétaire, que ce gain vienne de profits, de hauts traitements ou de forts salaires. Cela ne doit pas être la jauge qui sert à mesurer notre effort de guerre. Nous ne pourrons dire que cet effort est à son maximum que lorsque chaque homme valide se trouvera dans l'armée de terre, de mer ou de l'air, ou occupé dans les usines ou travaillant à produire les denrées essentielles à la guerre. Il se peut qu'avant la fin de la guerre nous pourrons nous compter heureux si nous sommes bien nourris, bien vêtus et confortablement logés, n'ayant en outre d'autre aspiration que celle de remporter la victoire. L'autre mesure que je préconise c'est l'imposition d'une taxe supplémentaire sur les profits et les revenus afin de réduire l'inégalité; les fonds que cela rapporterait pourraient servir à dédommager l'agriculture jusqu'à un certain point.

Dans l'intervalle, le conseil que je donnerais au cultivateur, si par chance il devait atteindre ses oreilles, c'est de poursuivre sa tâche. Rappelons-nous que nous touchons deux fois plus pour nos produits que pendant les années de crise de 1930 à 1935. Même si nous ne pouvons pas remédier à cette situation, je demanderais encore de continuer jusqu'à ce que nous ayons la victoire; quand nous l'aurons remportée, nous travaillerons à l'établissement d'un régime plus juste et plus équitable.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais lire quelques lignes de la revue *Magazine Digest* de novembre 1940. Cet après-midi, le premier ministre (M. Mackenzie King) déclarait que les Allemands ne comprenaient pas notre tournure d'esprit. Je reconnais que c'est le cas pour la plupart des Allemands, mais voici les paroles de l'un d'eux qui la comprend:

Le peuple anglais sera tenu pour l'allié le plus précieux au monde tant qu'on pourra compter qu'il manifestera, tant chez ses gouvernants que dans l'esprit des masses, cette brutalité et cette ténacité qui lui permettent de pousser jusqu'à la victoire toute lutte qu'il entreprend, si longue soit-elle, qu'elle que soit la grandeur du sacrifice nécessaire ou quels que soient les

moyens qu'il faut employer, et bien que le matériel militaire dont il dispose puisse être absolument insuffisant comparativement à celui d'autres nations.

Il n'y a qu'un seul mot dans cet alinéa qui ne me revient pas; c'est le mot "brutalité", mais quand je vous ferai connaître l'auteur de cette opinion, vous ne serez pas surpris qu'il ait employé ce mot. Il est dit à la fin de cet article que ces mots furent écrits par Adolf Hitler et qu'ils ont paru dans la première édition de *Mein Kampf*. Abstraction faite du mot "brutalité", je ne crois pas qu'il soit possible de mieux décrire la tournure d'esprit du peuple anglais et, à mon sens, le Canada ne saurait mieux faire que de développer et d'imiter cette mentalité. C'est elle qui a permis de vaincre l'invincible armada espagnole, qui a fait remporter la victoire à Camperdown, à Trafalgar, sur le Nil et à Waterloo; c'est elle qui vaincra dans la lutte actuelle. L'Angleterre a pris de nouveau naissance dans une tourmente de sueur et de sang. L'Angleterre durera. Il y aura toujours une Angleterre.

(Texte)

M. MAURICE BOURGET (Lévis): Monsieur l'Orateur, me levant pour la première fois dans cette Chambre, qu'il me soit permis, tout au début de mes remarques, de m'acquitter d'un devoir bien agréable: celui de remercier sincèrement les électeurs et les électrices de mon comté de l'honneur qu'ils ont bien voulu me faire en me choisissant comme leur représentant à l'assemblée de la nation. J'espère, dans la faible mesure de mes capacités, me rendre digne de la confiance qu'ils m'ont témoignée en apportant dans l'exercice de mes fonctions toute la sincérité et l'énergie dont je suis capable.

Je désire aussi offrir mes sincères félicitations au proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Claxton) et à celui qui l'a appuyé (M. Jutras) pour les magnifiques discours qu'ils ont prononcés en cette occasion.

Je me rends parfaitement compte, monsieur l'Orateur, des lourdes responsabilités qui m'incombent aujourd'hui, dans les heures difficiles que nous traversons. Dans mon comté, lors des dernières élections, les électeurs ont compris—les plus âgés surtout—qu'ils devaient élire un jeune député parce que, disaient-ils, c'est à la jeunesse qu'appartiendra de reconstruire ce qui aura été détruit et de trouver la solution aux graves problèmes que nous aurons à résoudre après la guerre. C'est à titre de représentant de cette jeunesse que je désire faire quelques remarques sur une question qui intéresse surtout les plus jeunes et qui a, de plus, des répercussions directes sur l'effort de guerre de notre pays. Plusieurs membres de cette Chambre, au cours de cette session, et même durant la dernière, ont appelé l'attention du Gouvernement sur cette question. Je sais que plusieurs autres ne perdent jamais l'occasion de plaider cette cause auprès des autorités compétentes, entre autres, mon bon ami et collègue, l'honorable député de Québec-ouest-et-sud (M. Parent). Il s'agit, monsieur l'Orateur, de la formation technique de notre jeunesse. Nous avons entendu dire partout que l'effort de guerre de notre pays consisterait surtout à fournir à l'Empire et à nos alliés tout ce dont ils auront besoin d'approvisionnements et de munitions.

Il y a quelques jours seulement, nous pouvions lire dans les journaux la déclaration que faisait M. Arthur Greenwood, ministre sans portefeuille dans le cabinet de guerre anglais, que le Canada avait été transformé en pays industriel. Il a affirmé, de plus, que les approvisionnements du Canada étaient précieux en qualité et en quantité. Un peu plus loin, il déclarait que l'Amérique du Nord serait bientôt transformée en un immense arsenal. Je crois aussi que tous les membres de cette Chambre ont pris connaissance de la déclaration du ministre anglais de la Marine disant que l'Angleterre perdait actuellement plus de navires qu'elle ne pouvait en construire, ce qui, probablement, amenait l'honorable ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald) à dire qu'il faudra bientôt nous organiser afin de construire, ici même, des croiseurs et des destroyers. Enfin, dans le brillant exposé que faisait l'honorable ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) des activités de son ministère, il nous informait qu'une somme de 255 millions de dollars serait affectée à la construction de nouvelles industries de guerre.

De la nécessité et de l'urgence de ces industries découle nécessairement le problème de la formation des ouvriers spécialisés. Car, si nous nous rendons compte actuellement que nous manquons de spécialistes, je suis à me demander quelle sera la situation lorsque toutes ces nouvelles industries auront été établies. Il est bien beau de posséder de nombreuses industries, mais elles seraient parfaitement inutiles si nous n'avions pas ces ouvriers spécialisés pour les faire fonctionner. Il appartient donc aux autorités de s'intéresser à la formation de ces experts.

Sans vouloir être accusé de provincialisme, monsieur l'Orateur, je désire appeler très brièvement l'attention du Gouvernement sur la situation actuelle dans la province de Québec. Nous avons présentement dans cette province cinq ou six écoles techniques, à part quelques autres appelées "Ecoles des Arts et Métiers".

D'après les informations que j'ai pu recueillir, ces écoles ne peuvent suffire à la demande croissante des jeunes gens désireux de suivre ces cours. Me basant toujours sur la déclaration du ministre des Munitions et Approvisionnements disant qu'une somme de 255 millions de dollars serait affectée à créer de nouvelles industries de guerre, je me demande s'il ne serait pas de bonne politique, surtout dans des circonstances aussi extraordinaires, qu'une partie de cette somme soit affectée à la construction et à l'équipement de nouvelles écoles techniques.

M. LALONDE: Très bien!

M. BOURGET: En plus de former des ouvriers spécialisés pour aider à notre effort de guerre, on ferait œuvre sociale en donnant à notre jeunesse une instruction et des connaissances qu'elle pourrait utiliser avec avantage dans l'avenir.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien!

M. BOURGET: Je tiens tout particulièrement à attirer l'attention de l'honorable ministre du Travail (M. McLarty), de qui relève le plan d'aide à la jeunesse, sur une question qui me tient à cœur tout particulièrement, puisqu'elle intéresse directement les électeurs de ma circonscription. Nous avons dans le comté de Lévis deux chantiers maritimes qui sont affectés actuellement à la construction de corvettes et de dragueurs de mines. Me reportant à la déclaration de l'honorable ministre de la Défense nationale pour le service naval, je crois qu'ils seront appelés avant peu, et pour des années à venir, à construire des destroyers et des croiseurs. Vous admettrez avec moi, monsieur l'Orateur, que les ouvriers qui travaillent sans relâche à la construction de ces navires—douze, quatorze et même seize heures par jour—ne pourront certainement pas continuer à travailler avec autant d'ardeur sans nuire à leur santé. A ce sujet, je tiens à féliciter tous les ouvriers de l'œuvre magnifique qu'ils accomplissent en ce moment et du patriotisme qu'ils témoignent en travaillant jour et nuit afin d'aider à obtenir la victoire que tous nous désirons si ardemment. Il sera donc nécessaire, dans un avenir peut-être plus rapproché qu'on ne le pense, de remplacer ces ouvriers ou, du moins, de leur prêter main forte dans l'accomplissement de leur tâche si ardue.

Si on me le permet, je désire soumettre au ministère intéressé une proposition qui, à mon avis, pourrait très bien s'appliquer à la construction de ces navires, de même qu'à beaucoup d'autres industries de guerre. Comme le ministre l'a dit jeudi dernier, il faut de toute nécessité former des ouvriers spécialisés,—et rapidement. Il s'agirait tout d'abord, en conformité avec le plan d'aide à la jeunesse, de conclure une entente avec les industries qui ont actuellement des contrats de guerre, de manière à pouvoir embaucher, dans de telles industries, un jeune homme pour chaque groupe de cinq ou six employés spécialisés. Le choix de ces jeunes candidats serait fait par l'intermédiaire d'un bureau d'examinateurs qui pourrait être composé d'un représentant du ministère du Travail, d'un représentant de la compagnie ou de l'industrie intéressée et d'un ouvrier spécialisé ayant des connaissances générales dans cette industrie. Monsieur l'Orateur, je comprends très bien qu'il serait inopportun d'embaucher tous ceux qui en feraient la demande sans savoir au préalable s'ils ont l'intelligence voulue et les dispositions nécessaires pour apprendre tel ou tel métier. Le choix des candidats étant fait, ceux-ci pourront commencer à travailler dans l'industrie concernée afin d'acquérir des connaissances pratiques, mais ils devront, en même temps, signer un engagement les obligeant à suivre, deux ou trois soirs par semaine, dans des écoles techniques, des cours théoriques qui seront en relation directe avec le métier auquel ils auront été affectés. Après une période déterminée par les autorités, ces jeunes apprentis seront appelés à passer un examen qui démontrera, d'une façon péremptoire, s'ils ont réellement la compétence voulue pour conserver leur emploi et être reconnus par les examinateurs comme des ouvriers spécialisés dans leur métier respectif.

Je crois sincèrement que, si nous procédons de cette manière, nous n'aurons aucune difficulté à recruter, dans un temps relativement court, toute la main-d'œuvre spécialisée nécessaire au bon fonctionnement de nos industries. Naturellement, il sera nécessaire de payer à ces jeunes gens, pendant leur période d'entraînement, un salaire minimum leur permettant de subvenir à leurs propres besoins, et, pour les plus nécessiteux, de venir en aide à leur famille. Car, j'ai eu souvent l'occasion, surtout depuis que je suis député, de rencontrer des pères de famille qui m'ont dit n'avoir pas les moyens d'assumer actuellement les dépenses qu'entraînerait inévitablement la poursuite de telles études, soit en frais de transport, d'habits ou toutes autres dépenses inhérentes. Une partie de ce salaire pourrait être payée par le gouvernement fédéral, une autre partie par le gouvernement provincial et la dernière partie par la compagnie ou l'industrie en cause.

Les compagnies, j'en suis certain, ne feraient aucune objection à ce sujet. Dans le cas contraire, je crois que les gouvernements

pourraient facilement surmonter cette difficulté en insérant dans les contrats qu'ils passent avec ces compagnies une clause obligeant ces dernières à approuver cette manière de voir des autorités. Je puis assurer l'honorable ministre du Travail de la précieuse collaboration de notre gouvernement provincial à ce sujet, car notre nouveau secrétaire provincial disait dernièrement que l'enseignement technique dans notre province ferait l'objet d'une étude sérieuse de la part des autorités. J'ose espérer que cette étude ne tardera pas à se faire, et qu'avec l'aide du gouvernement central notre jeunesse aura bientôt l'occasion d'augmenter ses connaissances et de s'armer pour les luttes de l'avenir.

Ces quelques remarques, monsieur l'Orateur, donnent un résumé bien imparfait de toute cette question. J'ai tenu à en faire part aux honorables membres de cette Chambre, car c'est une question qui mérite qu'on s'y arrête longuement. En effet, en plus d'aider à la formation de la jeunesse, la mise en pratique de ce projet aurait un effet salutaire sur la conduite de notre effort de guerre. J'espère que les autorités y apporteront une attention toute spéciale.

Je désire, de plus, attirer l'attention du Gouvernement sur une question qui a déjà été soulevée dans cette Chambre, au sujet des salaires payés aux commis et sténographes grade 1 de la Commission du service civil. Je trouve ridicule le salaire que l'on verse à ces employés, et surtout la différence de $30 par mois qui existe entre les salaires des commis grade 1 et des commis grade 2. Il serait raisonnable que l'on donnât à ces commis et sténographes un salaire d'au moins $75. Ces employés peuvent difficilement subvenir à leurs besoins avec $60 par mois, surtout après avoir payé les taxes que l'on déduit de leur salaire.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots sur notre effort de guerre. Depuis le début de la session, on nous a dit souvent que le Gouvernement aurait dû accélérer l'effort de guerre du Canada. Il me semble que tout citoyen bien pensant me concédera que le Gouvernement a fait un effort suprême pour aider nos alliés en leur envoyant des hommes et du matériel. Des personnages autorisés de Grande-Bretagne l'ont dit et redit maintes fois.

Avant de terminer mes remarques, je considère comme un privilège et un honneur de proclamer que j'apprécie hautement et du fond du cœur le si bel hommage que les députés de langue anglaise ont rendu aux Canadiens-Français. Je puis leur assurer que les sentiments cordiaux qu'ils ont manifestés à l'égard de mes compatriotes resteront longtemps gravés dans la mémoire de ces derniers. Les paroles de ces députés ont fait plus pour l'unité canadienne que la déclaration injustifiable que nous pouvons lire à la page 424 du hansard. Je cite:

Il y a un dernier mystère au sujet duquel j'aimerais faire certains commentaires. Qui oserait se lever dans cette enceinte pour nier que notre première ligne de feu soit actuellement sur la Manche et dans la Méditerranée? Nous en sommes tous convaincus; cependant, je désire rappeler que l'on a formulé dans cette enceinte, il n'y a pas très longtemps, une déclaration à l'effet que le Parlement canadien lui-même serait appelé à décider de l'étendue de notre participation à la guerre, si participation il y avait. Je crois que tous les honorables membres se rappelleront cette déclaration. Or, je relève à la page 209 du compte rendu officiel une question et une réponse dont les honorables membres peuvent lire eux-mêmes le texte. Et le ministre s'est empressé—oui, il s'est empressé— en réponse à la question posée, de donner à une minorité quelconque, une simple poignée de citoyens—peu importe quelle partie du Canada ils habitent—à ceux-là mêmes qui devaient, si la situation devenait critique, aller se cacher dans les bois, l'assurance que nonobstant toute extension de la période d'entraînement, ils ne seraient pas appelés à servir en dehors du Canada. Je ne puis que condamner l'attitude de ceux qui refusent de reconnaître que notre première ligne de défense est sur la Manche et dans la Méditerranée. Je n'ai pas à m'excuser d'avoir fait cette déclaration.

M. THORSON: Qui a parlé ainsi?

M. BOURGET: L'honorable député de Lincoln (M. Lockhart). Je ne pense pas qu'il reflète l'opinion de tous les Canadiens de langue anglaise. Si tel était le cas, l'unité nationale serait une utopie. De semblables propos ont été tenus au cours de la dernière guerre. Ils ont eu pour résultat de créer la désunion et l'inimitié chez les Canadiens. A une époque comme celle-ci, où l'unité est si importante, on devrait éviter de tenir de pareils propos. Je n'ai pas besoin de rappeler le rôle joué par cette minorité "quelconque" dans le développement de notre cher pays. Il a été maintes fois mis en relief par des gens qui n'étaient pas des Canadiens-Français.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que le Canada français fait de son mieux pour aider le Gouvernement dans la poursuite de son effort de guerre. Les gens de cette partie du Canada pensent peut-être autrement que les autres sur les moyens à prendre pour poursuivre cet effort de guerre, et nous devons admettre, il me semble, que leur attitude n'est pas absolument condamnable. Par exemple, la déclaration faite aujourd'hui par le premier ministre (M. Mackenzie King), au sujet de la conscription, me paraît démontrer qu'il est souvent préférable d'appuyer ses critiques sur une vue d'ensemble embrassant l'a-

venir plutôt que sur la perspective étroite du moment. Aucun Canadien, j'en suis sûr, ne doit douter un seul instant de la loyauté et de la sincérité du Canadien-Français. Quand les dieux de la guerre ordonneront au soleil de la victoire de jeter de nouveau ses rayons de paix sur tout l'empire britannique, comme la chose arrivera nécessairement, on constatera que tous les Canadiens, depuis Halifax jusqu'à Vancouver, proclameront fièrement et avec raison qu'ils ont fait leur devoir pour amener cet heureux résultat.

M. V. J. POTTIER (Shelburne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, je profite de cette première occasion pour féliciter le proposeur (M. Claxton) de l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi que l'honorable député (M. Jutras) qui l'a appuyé.

Au cours des quelques minutes que j'ai à ma disposition, je désire signaler à l'attention de la Chambre une question qu'il serait à propos d'étudier dans le moment et qui prend de l'importance en raison de la gravité de la situation à laquelle nous avons à faire face à l'heure actuelle. Je veux parler de la menace qui résulte des pertes que subit le commerce maritime de l'Empire. Il semble n'y avoir plus de doute que la situation soit devenue très grave.

Nous avons vu, au cours de la dernière guerre, combien menaçante cette situation peut devenir. Il y a deux jours, le ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald) nous apprenait que le nombre de navires construits par son ministère avait atteint 155, ajoutant qu'avant la fin de la prochaine année financière, ce nombre augmenterait de cent. Je l'en félicite. Cependant, alors que nous procédons à grands pas dans le domaine de la construction navale, il reste la question de notre marine marchande, la question de combler les pertes, ou, dirai-je, d'aider à la Grande-Bretagne à compenser les pertes que subit son commerce maritime à l'heure présente. Je pense que le temps est venu non seulement de construire des navires de guerre, mais aussi des bâtiments marchands, programme d'une importance telle que ses effets se fassent sentir, dans une certaine mesure, du moins, à cette époque de grandes pertes maritimes.

J'ai dit que la marine marchande de l'Empire est menacée. Le premier ministre de la Grande-Bretagne, s'adressant à la Chambre des communes britannique, le 5 novembre, il y a environ trois semaines, disait en partie:

Les dangers dans l'air sont soudains, ceux que courent notre marine marchande se produisent plus lentement, mais ils n'en sont pas moins formidables et, pour peu qu'on les néglige, ils peuvent compromettre la vie même de la nation. Nous devons nous attendre, l'an prochain, à des attaques de sous-marins encore plus fortes, de sorte que nous faisons d'énormes préparatifs de tous genres en vue de nous défendre contre elles.

Et voici le point que je veux porter, en particulier, à l'attention des honorables députés:

Cette recrudescence de pertes dues aux sous-marins allemands dans le voisinage de notre île a été plus grave que les bombardements aériens.

Ainsi s'exprimait-il, il y a trois semaines, La semaine dernière, M. Arthur Greenwood, ministre sans portefeuille dans le gouvernement britanique, parlant apparemment au nom de ses collègues, disait, mercredi dernier, je crois, lors d'un débat à la Chambre des communes britannique:

Il est vrai que nous avons subi de lourdes pertes et que la situation ressemble beaucoup à celle d'avril 1917, mais bien que la situation soit bien pire qu'elle ne devrait l'être, elle n'est pas si mauvaise qu'elle le pourrait, grâce à l'accroissement dans le tonnage des navires marchands construits ici. Nous sommes un peu en retard dans notre programme de construction de navires, mais non pas dans une grande mesure, ce qui fait une énorme différence. Les navires dont nous nous sommes emparés et ceux qu'on nous a cédés ont été affectés au service commun; et bien que notre tonnage soit, pour le moment, quelque peu inférieur à ce qu'il était au début de la guerre, les pertes nettes ne sont pas considérables.

Il a promis qu'on mettrait tout en œuvre en vue d'augmenter la production en Angleterre, avouant que cette production est insuffisante. La Grande-Bretagne, a-t-il dit, espère augmenter son tonnage par l'apport des Etats-Unis.

Il donna une idée du programme tracé par l'Angleterre il y a quelques années alors qu'elle voulait produire 1,300,000 tonneaux bruts par année. M. Greenwood a dit que son pays n'avait pu atteindre ce chiffre, puis il a ajouté:

Il serait insensé de nier que les bombardements des dernières semaines n'ont pas ralenti la production des articles essentielles en Angleterre.

En d'autres termes, non seulement la Grande-Bretagne retardait-elle dans sa production, mais elle en était rendue au point où elle ne pouvait plus maintenir son rythme, si je puis m'exprimer ainsi, de production rétrograde. Depuis deux semaines, la marine a perdu environ 60,000 tonneaux par semaine. Tenant compte, d'après les chiffres donnés, de la production approximative de 25,000 tonneaux par semaine, nous constatons que les pertes actuelles de la Grande-Bretagne représentent environ 2 millions de tonneaux par année. Et encore ces chiffres ne donnent-ils pas une idée exacte de la situation, car à ces pertes il faut ajouter la longueur croissante des distances à parcourir. Autrefois, les navires prenaient la route de la Norvège, du continent; d'autres

se dirigeaient vers la Méditerranée, mais aujourd'hui tout cela est changé et les navires doivent faire de plus longs parcours. On voit donc que non seulement les pertes de la marine britannique représentent 2 millions de tonnes par année, mais qu'aussi les distances à parcourir sont plus longues. Voilà où l'on en est.

Certains honorables députés objecteront peut-être que nous avons acquis des navires représentant de 7 à 8 millions de tonnes de la Norvège, du Danemark, de la Belgique, de la Hollande et de la Grèce. Mais on ne saurait compenser les pertes de la marine britannique en versant à une marine commune un tonnage constitué par les navires des autres pays. Ajoutons que la méthode qui consiste à inscrire les navires marchands d'autres pays à la marine commune a maintenant presque pris fin. La chose ne se répète pas indéfiniment; elle ne se continue pas comme l'exécution d'un programme de construction, et elle ne comble pas les pertes. Voilà ce qui constitue aujourd'hui la question primordiale.

Je l'ai dit tout à l'heure, M. Greenwood a laissé entendre que l'Angleterre devait chercher ailleurs le moyen de combler les insuffisances et il a fait allusion aux Etats-Unis. Ceux qui s'arrêtent tant soit peu à l'étude de cette question savent que nous ne pouvons obtenir d'autres navires que de deux sources, soit comme l'a dit le premier ministre cet après-midi, les autres pays de l'Empire et les Etats-Unis.

Voyons, si la Chambre le veut bien, ce que nous pouvons obtenir des Etats-Unis, puis, si nous en avons le temps, disons un mot des navires de bois que pourrait produire le Canada.

Au cours du débat à la Chambre des communes britannique, M. Hore-Belisha a dit que les navires que l'Angleterre pouvait espérer obtenir des Etats-Unis ne représentaient que 300,000 tonneaux. Selon moi, ce chiffre n'est pas suffisant; il est hors de proportion avec la réalité. Nous pourrions avec avantage nous reporter à la dernière guerre et rappeler à la Chambre le nombre de tonnes que représentaient les nouveaux navires construits à cette époque. C'est d'ailleurs notre seul guide.

En 1917, année de leur entrée dans le conflit, les Etats-Unis ont construit de nouveaux navires représentant 800,000 tonneaux; en 1918, 2,600,000 et en 1919, le chiffre tout à fait exceptionnel de 3,300,000. Il faut se rappeler qu'en 1918 et 1919 les Etats-Unis, déjà en guerre depuis un certain temps, se trouvaient lancés dans le conflit à une bonne allure. Ils poussaient de l'avant l'exécution de leur programme de constructions navales.

[M. Pottier.]

Je ne crois pas que nous pussions en attendre la même production dans le moment. Nous devrions plutôt, à mon sens, nous en tenir à peu près à ce qu'ils ont produit en 1917, alors qu'ils participaient à la guerre depuis environ six mois. Leur construction de navires s'accrut de 1916 à 1917, année où elle atteignit 800,000 tonneaux bruts. Portons ce chiffre à 1 million, pour les besoins de la cause, et il nous manquera encore 1 million de tonneaux bruts pour combler les pertes annuelles que subit la marine. Quand on a fait la part de la production américaine estimée à un million de tonnes, il reste aux autres parties de l'Empire le devoir de faire tout leur possible en vue de réparer les pertes et combler les vides qui se produisent. Le Canada devrait faire un relevé de ses chantiers maritimes et voir de quelle façon il peut aider à remédier à la situation.

Voyons donc ce qui s'est passé durant la dernière guerre à propos de nos constructions maritimes, puisque c'est le seul critère qui puisse nous guider. Voici, pour donner une idée de l'essor qu'ont connu nos chantiers maritimes, la valeur en dollars de leur production: en 1915,, la production totale du Canada se chiffrait par 7 millions de dollars; en 1917 elle était passée à 35 millions pour atteindre 74 millions en 1918 et 86 millions en 1919. Voilà quel a été le développement possible de nos chantiers maritimes de 1915 à 1919.

Peut-être serait-il à propos de rechercher exactement ce que nous pouvons faire de ce côté. En 1918, nous avons construit 428 navires d'un tonnage total de 235,000 tonnes; en 1919 le nombre de navires construits a été à peu près le même, sans compter les réparations. A cette époque nous avons construit pour le compte de la Commission impériale des munitions, 41 navires marchands à vapeur d'un tonnage global de 132,000 tonnes et 46 navires en bois d'un tonnage de 90,000 tonnes.

On se demandera quel a été le programme du gouvernement qui était au pouvoir au cours de la dernière guerre. Ce programme pourrait nous servir de guide. Qu'a donc fait le gouvernement de l'époque? Il s'est trouvé en face des mêmes difficultés; les sous-marins constituaient une menace pour la marine marchande britannique et nécessairement la question fut portée devant cette Chambre. C'est le 11 mai 1917 qu'elle fut soulevée par le représentant de Pictou, alors l'honorable E. M. Macdonald, et elle fut remise à l'étude le 4 avril 1918. Le problème était alors le même qu'aujourd'hui: Le Gouvernement doit-il entreprendre un programme de construction de navires et doit-il construire des navires en acier ou en bois, ou les deux en même temps? Je trouve con-

signée au hansard la politique du gouvernement de l'époque à ce sujet. Voici une déclaration du ministre de la Marine de l'époque que je trouve à la page 366 du hansard de 1918:

...je leur ai soumis la question, que le moment opportun est arrivé pour le Canada de formuler une politique permanente afin de développer au pays l'industrie nationale de la construction des navires en acier. (Très bien, très bien).

Or après avoir étudié la question avec soin pendant quelques mois et formulé un vaste programme appuyé sur de bonnes et solides bases d'affaires, j'ai soumis le projet à mes collègues du cabinet. Je suis donc heureux de déclarer qu'il a été décidé, à l'unanimité des membres du Gouvernement, qu'aussitôt que les entreprises adjugées par la commission impériale des munitions seront terminées, tous les chantiers maritimes du Canada où l'on peut construire des navires en acier seront utilisés à cette fin pour le compte du gouvernement canadien.

Ceci à propos des navires en acier. Voyons maintenant quel était le programme touchant les navires en bois. Je le trouve exposé par le même ministre à la page 370:

Le représentant de Maisonneuve a parlé des navires des pays neutres. Le gouvernement canadien, il va sans dire, borne ses efforts à la construction de navires qui seront enregistrés au Canada. Nous nous proposons de n'avoir, dans nos chantiers, que ces navires destinés au gouvernement canadien.

La commission impériale des munitions a fait construire un grand nombre de vaisseaux de bois pour les autorités anglaises, mais le gouvernement canadien n'a pas le dessein d'en faire construire. Je n'ai pas d'avis à exprimer sur l'opportunité de construire des vaisseaux de bois, si ce n'est que, tenant compte des fonds qu'on peut employer actuellement à la construction maritime au Canada, il me semble que le parti le plus sage pour le Gouvernement, c'est de ne construire que des navires d'acier. Les chantiers de construction de vaisseaux de bois situés en différentes parties du pays ont à l'heure qu'il est maintes occasions d'exercer leur industrie. Bien qu'ils ne puissent pas construire des vaisseaux de bois qui seraient enregistrés au Canada, il peuvent en construire pour nos alliés et pour les pays neutres, et quelques-uns de ces chantiers exécutent, en ce moment, de fortes commandes pour le compte des alliés et des neutres.

Tel était le programme de 1917; c'est ce qui est arrivé alors. On n'a construit que des navires en acier. De fait, c'est à ce programme que nous devons l'expansion de la fameuse marine marchande du Canada. En 1919, 1920 et 1921, on a construit 63 navires marchands en acier.

Etant donné cette conduite passée, il est opportun d'examiner en ce moment ce que nous devrions faire dans le domaine de la construction des navires en bois. Je ne parlerai pas des vaisseaux en acier. Avant de discuter davantage cette question, je féliciterai le Gouvernement d'avoir nommé récemment un contrôleur de la construction et des réparations de navires, muni de pouvoirs considérables touchant l'embauchage, la distribution du travail, de la main-d'œuvre et de l'outillage. La personne choisie est très compétente et expérimentée.

Actuellement, les entreprises de construction de navires en bois au Canada, ont en chantier des navires jaugeant au total 5,000 tonnes, commandés par des particuliers, sauf ceux qui sont inclus dans notre programme naval. Je parle des navires marchands. Ces entreprises ont une capacité s'établissant à 60,000 tonnes brutes. Nous nous limitons actuellement à moins de 10 p. 100 de ce volume.

Comme nous le savons, on a parlé de construire des navires en bois pour l'Angleterre, et je ne veux pas que les observations qui vont suivre nuisent en rien à ce projet. Si je comprends bien, il n'y a rien de définitif. Il n'y a pas eu d'adjudication d'entreprises pour la construction de navires en bois, et il n'y a encore rien de décidé. La Grande-Bretagne devrait toujours avoir la priorité, et je ne veux pas passer pour être d'un autre avis. L'Angleterre devrait avoir la priorité en ce qui concerne tous les navires dont elle a besoin. Je crains que la Grande-Bretagne n'en vienne pas à la décision de construire des vaisseaux de bois, ou ne décide que d'en construire un nombre limité et que nous revenions au programme de 1917 qui excluait les navires de bois. Non seulement notre situation sera la même qu'à ce moment-là, mais elle sera bien pire parce qu'alors nous avions des alliés et des neutres pour qui nous construisions des navires en bois, comme l'a indiqué le ministre de la marine de l'époque. C'est ce qui motive les observations que je vous fais ce soir.

Je regretterais beaucoup que nous n'utilisions que 10 p. 100 des chantiers propres à la construction des vaisseaux de bois tandis que les pertes britanniques sont telles que le tonnage de la marine marchande anglaise diminue d'environ deux millions de tonnes brutes par année. A mon avis, nous devrions tripler la capacité actuelle de nos chantiers; nous pourrions construire des navires en bois représentant un tonnage de 150 mille tonnes par année.

Je ferai une réserve, cependant, le succès de cette entreprise dépendra de l'importance que nous donnerons à l'industrie de la construction des navires en bois par rapport aux autres industries. Nous n'avons qu'un nombre restreint d'ouvriers spécialisés au pays, et si nous les employons dans l'industrie de la construction des navires en acier, dans les avionneries, dans les fabriques de munitions ou dans toute autre industrie plutôt que dans les chantiers de construction de navires en bois, alors nous limiterons la production de

ces derniers. Cependant, si nous voulons mettre l'industrie de la construction des navires de bois au premier rang de celles qui bénéficieront de la main-d'œuvre spécialisée, alors nous pourrons construire 150 mille tonnes de navires de bois par année. Ce serait un apport très important à l'Empire.

Actuellement il nous faut remplacer les cales à la cadence de deux millions de tonnes par année. Les Etats-Unis en fabriquent un million de tonnes; il faut en trouver un million ailleurs; ce qui veut dire: au Canada et dans les autres parties de l'Empire. L'industrie de la construction des navires de bois pourrait en produire 150 mille tonnes. Voilà un facteur important dont il faut tenir compte.

Je sais et j'avouerai franchement que l'on peut invoquer des raisons contre la construction des navires de bois. Nous, représentants de circonscriptions maritimes, les entendons et devons les réfuter. Je vais en relever quelques-unes afin de vous exposer la question sous tous ses aspects.

On prétend que la capacité des navires de bois est limitée; c'est-à-dire qu'un cargo de bois de mille tonneaux est censé être un gros navire. On allègue aussi que leur vitesse est restreinte. On soutient également que la question de l'équipage est importante, parce qu'il faut un capitaine par navire qu'il soit de mille ou de dix mille tonneaux. Ainsi nous devrions nous en tenir aux gros navires parce que le nombre de nos marins est limité.

Je répondrai à ces arguments l'un après l'autre. Pour ce qui est de l'infériorité du tonnage, je dirai que les navires de bois coûtent moins cher. Quant à la vitesse, nous pouvons fabriquer des navires munis de moteurs diesel capables d'aller à la vitesse des convois et c'est tout ce qui importe en ce moment. Relativement aux équipages, je conçois difficilement que cette difficulté soit bien grave. Il n'y a pas de navires qui restent amarés aux quais, particulièrement sur la côte de l'Atlantique, parce qu'il n'y a pas d'équipage pour les conduire en mer. Nous avons trop de sang marin dans les veines pour qu'il en soit ainsi; le sang des marins de l'époque des navires de bois et des hommes à toute épreuve. Un tel défi serait certainement relevé sur la côte de l'Atlantique ou du Pacifique. Nos ancêtres ont traversé les mers orageuses et ont vécu sur le littoral. Quand nous manquerons d'hommes pour nos vaisseaux, l'Empire n'existera plus. Je dis donc que cet argument concernant le manque d'hommes ne vaut rien.

On a construit des navires en bois durant des années au Canada. Il est intéressant de noter que de 1880 à 1890 nous avons construit annuellement dans les Provinces maritimes et le Québec 7,000 vaisseaux en bois jaugeant au total 1,300,000 tonnes. Vu le tableau que j'ai brossé; étant donné le taux actuel des pertes maritimes et nos moyens de construire ces vaisseaux en bois; vu l'importance d'assurer des communications ininterrompues entre notre pays et l'Angleterre, il est essentiel que nous ayons des navires en grand nombre. Comprenons que si jamais ces communications sont coupées dans l'Atlantique septentrional, l'Empire, tel que nous le connaissons, ne sera plus. Ces navires qui franchissent l'océan dans les deux sens sont à la base même de notre effort de guerre national. Ils transportent en Angleterre ce dont elle a besoin pour vivre et lui permettre de continuer son propre effort de guerre. Notre industrie de construction de navires en bois contribue au maintien des communications entre les deux pays. La construction des navires au Canada compte pour beaucoup dans nos annales, et nous avons des marins pour ces vaisseaux, les fils des capitaines qui ont navigué sur toutes les mers et fait connaître notre marine dans tous les ports de l'univers.

Etant donné toutes ces considérations, je prie le ministère d'étudier avec soin un programme de construction de navires en bois. Je comprends à l'instar de tous mes collègues, que chaque industrie a une importance relative. Mais, j'assure les honorables députés que, si le besoin se fait sentir de navires en bois, chaque anse du littoral de l'Atlantique surtout pourra devenir un chantier maritime. Les chantiers surgiront du soir au matin; ils se sont accrus de 40 en 1914 à 250 en 1918. Cette situation peut se renouveler, et je demande au Gouvernement de songer à l'emploi de cette grande industrie nationale.

(Texte)

M. PIERRE GAUTHIER (Portneuf): Monsieur l'Orateur, après avoir suivi d'une oreille attentive, dénué de tout préjugé, les différents discours prononcés au cours du débat qui s'achève, j'ai pu apprécier, comme bien d'autres d'ailleurs, l'avantage qu'une assemblée démocratique accorde à ceux qui en font partie, et la supériorité de notre Parlement sur ceux qui ont à leur tête des dictateurs dont la seule ambition est de faire triompher leurs idées personnelles, sans permettre à leurs auditeurs ou à leurs sujets de discuter les questions à leur mérite, en se servant de leurs avantages intellectuels et surtout de leur jugement. Ici, chaque membre a le privilège et le droit d'émettre librement ses opinions, de suggérer les projets qu'il croit utiles pour aider à la bonne administration du pays, que ce parlementaire soit ami ou adversaire du gouvernement au pouvoir.

Si tous ceux qui ont une tendance à regarder d'un œil bienveillant les systèmes totalitaires pouvaient observer la liberté dont nous jouissons dans cette Chambre et, surtout, s'ils pouvaient constater la contrainte, l'oppression dont souffrent les membres d'un Parlement étouffant sous la pression constante d'un Führer ou d'un Duce; s'ils pouvaient passer par les épreuves du peuple allemand, dont le plus humble des sujets n'a même pas le droit d'écouter tel ou tel programme radiophonique qui lui plaît sans encourir la peine de l'emprisonnement ou même de la mort, comme cela s'est vu tout dernièrement, je n'ai aucun doute que leur jugement changerait, que leurs pensées deviendraient plus dignes d'un être humain pouvant juger à sa valeur l'inestimable privilège de la liberté de parole et de l'initiative personnelle.

L'effort de guerre, sous le poids duquel ploient et les démocraties et les pays totalitaires, est devenu si considérable et sa cessation est tellement problématique qu'il serait téméraire pour un être humain, quelque doué qu'il puisse être, d'en déterminer le résultat et d'en prévoir la terminaison. Notre pays est entré en guerre aux côtés de l'Angleterre et de la France à la suite de la décision du Parlement. Il serait inutile, maintenant que nous sommes dans l'engrenage, de nous apitoyer sur le coût de notre participation à ce conflit, qui menace de devenir mondial, ou de formuler des critiques qui n'ajouteraient rien et ne changeraient probablement pas la direction que le pays s'est donnée. Mon intention est donc, comme la plupart de ceux qui ont parlé, de formuler quelques conseils ou d'émettre des opinions sur les différentes phases de notre activité—mobilisation actuelle ou ses modifications proposées, degrés et modes de coopération militaire et industrielle dans l'Empire britannique, nécessité d'une politique prévoyante à l'égard du Canada et de ses sujets au cours de la guerre et dans la période excessivement critique qui la suivra. Tels sont les quelques points que je me permettrai de considérer, sans cependant pouvoir les discuter sous tous leurs angles, étant donné le peu de temps à ma disposition.

Lors du débat sur la loi de mobilisation, au cours de la première session de 1940, quelques-uns de mes collègues avaient, comme moi, suggéré que le Gouvernement épuise d'abord le nombre des recrues qui se seraient présentées d'après le système du volontariat. D'après la version française du journal de la Chambre, page 996, en date du 18 juin, j'ai dit ce qui suit:

Lors de la dernière lutte fédérale, il a été question de cette loi de conscription. Je n'ai pas posé à mes électeurs cette question bien explicite: Etes-vous en faveur de la conscription ou de la mobilisation pour le pays? Et, ce soir, si je me lève dans cette Chambre et si je demande au Gouvernement de ne pas aller trop vite en faisant adopter cette loi par la Chambre, c'est parce que je désirerais jusqu'au bout être honnête envers mes électeurs et pouvoir leur demander ce qu'ils pensent de l'imposition de cette loi de conscription au pays et pour le pays.

Un honorable membre de cette Chambre a laissé percer un doute sur la possibilité de pouvoir, dans l'espace de vingt-quatre ou quarante-huit heures, consulter d'une manière satisfaisante les électeurs que je représentais. Je connaissais très bien les moyens de communication qui étaient à ma disposition et je savais pouvoir le faire de manière à donner satisfaction aux électeurs de Portneuf, que je considère aussi intelligents en dehors des périodes électorales que lors de la journée du scrutin. J'ai pu ainsi connaître l'opinion de gens en vue dans la politique, des deux partis, aussi bien que l'opinion de la majorité des ministres du culte. Si je mentionne cet incident, monsieur l'Orateur, ce n'est pas à cause d'un ressentiment que j'aurais pu garder, mais pour démontrer que, connaissant la situation dans mon district et les possibilités de communications, je savais ce dont je parlais. Je me suis permis, malgré tout, de consulter de nouveau les gens de chez nous et, cette fois, les mobilisés qui avaient fait leur premier trente jours d'entraînement. Chez tous ceux que j'ai pu rencontrer, j'ai observé la même satisfaction des bons traitements qu'ils avaient reçus, de l'expérience qu'ils étaient fiers d'avoir acquise. Ils émettaient cependant l'opinion que, bien que la nourriture fût excellente, elle était assez souvent mal préparée. Tous m'ont avoué que cette situation était presque disparue à la suite de la visite de l'honorable ministre de la Défense nationale pour l'Air (M. Power), visite dont ils gardent un excellent souvenir.

M. LALONDE: Très bien!

M. GAUTHIER: Nous avons vu dans les journaux de la fin de semaine qui vient de s'écouler qu'une délégation importante avait eu une entrevue avec le premier ministre du Québec au sujet du désordre que certains vendeurs de boisson avaient pu causer; par leur commerce illicite, parmi nos mobilisés. Le contrôle de la vente des liqueurs, autres que celles de contrebande, étant du domaine provincial, le premier ministre a assuré les autorités civiles et religieuses qu'une surveillance très active serait exercée dans ce domaine. Plusieurs mobilisés que j'ai consultés avaient mentionné ce fait, en même temps qu'un autre, qui semble peut-être moins dévastateur, mais dont la valeur artistique ne le cède en rien aux sacri-

fices à Bacchus: les jurons ne semblent pas vouloir disparaître des lèvres de nos Canadiens. Nous sommes portés à les excuser si nous portons foi à la légende de l'ancienne guerre, que c'était une des armes les plus terribles contre les combattants boches. Il suffirait tout simplement de changer les appellations, en les faisant aussi terribles par le ton de la voix et l'expression du visage, et le tour serait joué et l'harmonie n'en serait pas détruite.

Certains députés se sont prononcés carrément contre le prolongement proposé à l'entraînement de nos recrues. Je partage l'opinion des mobilisés que j'ai consultés qu'un entraînement de deux mois serait suffisant pour acquérir les connaissances les plus utiles à un soldat. Je n'ai aucune hésitation à déclarer qu'il faudra être plutôt modéré dans la décision qui sera prise, étant donné que l'industrie doit pouvoir compter sur des bras de plus en plus nombreux afin que notre réel effort de guerre—qui est en même temps le plus raisonnable et le plus urgent—réponde à l'attente des belligérants amis. Quelques jours avant la chute de la France, son premier ministre et son général en chef demandaient du matériel et non des soldats. Il y a à peine quelques jours, un Britannique éminent faisait la même demande aux Etats-Unis et au Canada. A la suite de cette expérience, la décision sera, je n'en doute pas, rapidement prise, ne laissant aucune incertitude sur la nécessité de porter toute notre attention à pourvoir l'industrie de guerre des bras dont elle a absolument besoin, et chaque jour en plus grand nombre.

N'allons pas non plus oublier la classe agricole, la terre dont nous devons tous assurer le plus grand rendement possible, comme les pays en guerre s'y attendent. Certains cas devraient trouver plus souvent grâce devant les juges des délais: celui, par exemple, du fils de cultivateur dont le père est âgé et a absolument besoin de l'aide d'au moins un fils pour les travaux de la ferme, même en hiver, celui aussi du jeune homme qui s'est enregistré d'abord comme fils de cultivateur et dont le père est mort ensuite, le laissant à la tête de l'administration d'un bien qu'il ne veut pas laisser dévaluer par le manque de soins ou de bras.

Plusieurs DÉPUTÉS: Très bien, très bien.

M. GAUTHIER: Je désire, en passant, remercier les médecins de chez nous, qui ont apporté un soin particulier aux examens des mobilisés, et les féliciter des précieux conseils qu'ils ne leur ont pas ménagés, conseils pouvant leur servir dans cette vie nouvelle remplie de situations inconnues et quelquefois dangereuses. Nos médecins militaires ne porteront jamais trop d'attention à l'hygiène personnelle de nos mobilisés et de tous nos soldats pendant toutes les heures de leur vie.

Une certaine inquiétude se manifeste au cours de l'entraînement de nos jeunes, à cause du danger, qu'ils croient sérieux, de perdre les positions qu'ils détenaient dans l'industrie, danger qui n'est peut-être pas réel lorsqu'il s'agit d'un entraînement d'un mois, mais qui le deviendra certainement lorsqu'il s'agira d'un entraînement de trois ou quatre mois—si le prolongement est accordé, évidemment. En plus de cette considération, les autorités gouvernementales doivent aussi comprendre qu'il y a toujours danger pour une population qu'un séjour trop long au camp—on le constate très facilement dans les pays où existe le service militaire obligatoire d'un an ou plus—fasse perdre le goût de la terre ou du travail dans l'industrie, cause par là un dérangement très sérieux dans la vie économique d'un pays et oblige quelquefois un gouvernement à se diriger vers une politique de paternalisme ou, tout ou moins, de contrôle quasi-complet de toutes les ressources, tant matérielles qu'humaines, causant une perte presque totale de l'initiative personnelle.

Mais, monsieur l'Orateur, il y en a à qui la mobilisation pour la défense du pays ne suffit pas. Je ne veux pas parler des mobilisés, mais de certaines gens qui croient que l'effort de guerre canadien est loin d'être suffisant, que l'industrie de guerre ne fonctionne pas assez vite, qu'on n'équipe pas assez de soldats pour le service outre-mer et, surtout, que le Parlement devrait adopter la loi du service obligatoire pour outre-mer. Peu leur importe les appels d'hommes éminents demandant surtout du matériel de guerre; il leur faut, nous semble-t-il, des actes plus impressionnants, des paroles plus éclatantes, il faut, enfin, à leur loyalisme—qui se dose selon que l'intérêt personnel et surtout financier de leurs partisans semble négligé ou, du moins, pas suffisamment satisfait—plus de mise en scène. Serait-ce le souvenir des jambons plantureux de l'ancienne guerre ou du cortège monotone, mais profitable, des vieux chevaux qui hante leur esprit?

En tout cas, ils ne perdent aucune occasion de faire entendre leurs voix de politiciens déjà enterrés plusieurs fois, de politiciens qui vont mourir et lancent un dernier cri, espérant que l'écho le portera assez loin après leur décès pour qu'on ne les oublie pas trop vite. Il s'en trouve parmi eux qui n'ont pas honte, pour servir leurs fins mesquines et assouvir leurs dangereux appétits, de lancer des affirmations dont le résultat inévitable serait de détruire l'unité nationale que des hommes politiques sincères tentent en ce moment de

réaliser. Elle est malheureusement trop réelle, cette constatation que la guerre, pour certains requins de la finance, consiste à être confortablement assis sur un siège bien bourré, à avoir dans la bouche la dernière importation en fait de cigare et, dans la main, le ruban de la Bourse qui leur dit jusqu'à quel point l'avantage ou le désavantage de tel ou tel belligérant fera monter ou baisser leurs actions dans les industries de guerre.

Quelques DÉPUTÉS: Honte!

M. GAUTHIER: Que leur importe une vie de plus ou de moins, pourvu que le magot s'entasse! Ce qu'il y a de plus pénible, c'est que certains de ces gens réussissent à se faire passer pour de grands patriotes.

Il en existe dans tous les pays, aussi bien dans les pays totalitaires que dans les démocraties; ils ont institué la guerre comme une industrie permanente. Après le massacre de 1914 à 1918, ils se sont reposés un peu, tout en écoulant de temps en temps, par un abcès de fixation, les produits que leurs industries continuaient de manufacturer: nous avons eu le Gran Chaco, la guerre de Chine, qui dure encore, la guerre civile d'Espagne et, après un repos de vingt-cinq années, une nouvelle guerre mondiale.

Un auteur donnait un jour, dans un de ses écrits, la définition que voici:

Le peuple est bon enfant, il n'est pas curieux. Lorsqu'il se sent joué, il entre en colère et veut tout briser. L'instant après, il oublie tout et la comédie reprend à ses dépens.

Si cette définition était vraie, et si le peuple allait un jour changer et ne pas redevenir bon enfant?

L'effort de guerre d'un pays peut être désastreux lorsqu'on oublie qu'il existe, chez les nations comme chez les êtres humains, une anémie qui les rend inaptes et au travail intellectuel, et au travail manuel. Cette anémie se déclare lorsqu'on demande à une population trop de travail pour la nourriture et les soins qu'elle reçoit. C'est dire qu'à côté de l'effort de guerre il doit y avoir l'effort de conservation. Il doit exister en permanence une prévoyance pour les années qui suivront cet effort, alors que le monde s'arrêtera quelque temps pour respirer,—ceux qui en auront encore la force,—et pour réparer les pertes, s'il reste encore des matériaux et surtout assez de courage pour les disposer de manière à reconstruire raisonnablement.

L'effort canadien, qui est considérable, le deviendra encore davantage à cause des circonstances. Il devra continuer d'être avant tout raisonné. Puisque nos alliés demandent surtout un effort industriel, c'est donc qu'ils en ont besoin et beaucoup plus qu'ils ont besoin d'hommes. Je ne crois pas faire erreur en disant aux dirigeants que la population de tout le pays est consentante d'apporter à la Grande-Bretagne toute l'aide possible en munitions et en engins de guerre. Des milliers de nos jeunes gens sont déjà en service actif de l'autre côté des mers. Ceux qui sont restés ici ont montré qu'ils étaient prêts à tout faire pour assurer la défense de leur pays.

Je ne discuterai pas, monsieur l'Orateur, l'opinion de gens qui croient que nos frontières sont en Europe, je me permettrai tout bonnement de leur dire que, comme citoyen libre de son opinion, je ne partage pas la leur.

Il nous faut des bras pour notre industrie; nous les avons ici, employons-les: Il nous faut des bras pour la défense du plus beau pays de l'association libre des pays de l'Empire; nous les avons et je suis certain que nous pourrons compter sur eux si le Canada est attaqué. J'entendais l'autre jour le député de Bellechasse (M. Picard) répondre à une interpellation d'un collègue lui demandant s'il condamnait l'impérialisme. Le député de Bellechasse répondit:

Je suis opposé à l'impérialisme qui place l'Empire au-dessus du Canada. Je suis en faveur du Canada d'abord, du Canada avant tout. Notre pays doit jouer son rôle dans l'Empire, mais ne perdons pas de vue les intérêts de notre nation.

Ces paroles du député de Bellechasse ont remué chez moi tout un monde de souvenirs, et j'ai cru entendre la voix d'un de ceux qu'on avait baptisés, il y a à peine deux ou trois ans, les dix ou les dissidents. Une bonne idée finit toujours par trouver des adeptes.

M. PICARD: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une observation au sujet de ses dernières paroles?

M. GAUTHIER: Certainement.

M. PICARD: Je crois que, dans tout mon discours du 21 novembre, on ne pourra trouver une seule parole qui puisse m'identifier avec l'attitude prise en 1937 et 1938 par certains députés qui n'ont pas voté le budget des armements. Les déclarations que j'ai pu faire et que je répéterai; la défense que j'ai pu prendre des intérêts des nôtres et que je renouvellerai au besoin, n'ont rien de commun avec l'attitude prise en 1937 et 1938 par certaines personnes qui n'ont pas voté pour les armements. Si j'avais été à la Chambre à ce moment-là, j'aurais voté en faveur du budget. En France, aujourd'hui, on intente des procès contre des gens, les accusant de ne pas avoir préparé suffisamment la défense du pays. Je dis cela à mon honorable ami, que j'estime, sans malice aucune. Si j'avais été ici en 1937, j'aurais été en faveur du budget du Gouvernement. Je l'aurais approuvé et je l'aurais même défendu.

M. GAUTHIER: Je ne discuterai pas l'opinion présente ou passée de l'honorable député et je prends la liberté de lui dire que je ne veux pas insister là-dessus.

Que le Gouvernement me permette de lui demander de ne pas écouter les conscriptionnistes à tout crin et à tout vent. Le peuple s'est prononcé le 26 mars dernier, et d'une manière non équivoque, sur ce point. De la poitrine du plus humble comme du plus fortuné des citoyens canadiens sort cet appel unanime: Exécutez le mandat que nous vous avons donné; nous avons confiance que vous le ferez jusqu'au bout.

Oubliant pour un moment leurs grandes questions financières, comme pour se reposer, on entend de temps en temps, chez les protagonistes de la saignée à blanc, le cri de "patronage" et de "favoritisme politique". Pour ma part, je puis leur dire—et je suis certain que plusieurs députés sont dans le même cas—que je ne suis pas gâté dans le moment par le "patronage" que je peux distribuer à mes électeurs. On me permettra, pour appuyer cette assertion, de mentionner quelques paragraphes d'une lettre qui nous avait été adressée, le 3 octobre 1939, par notre regretté ministre de la Défense nationale d'alors, l'honorable Norman McLeod Rogers. Le deuxième paragraphe se lit comme suit:

Pour que le Canada puisse donner le plein rendement de son effort, il faut absolument que nous soyons tous mus par le même désir d'atteindre le but commun. Il ne peut pas être question de parti pris politique ou de préférence personnelle dans nos préparatifs de guerre.

Et la lettre continue:

Cela signifie que nulle intervention politique ou influence personnelle ne peut avoir un effet quelconque en ce qui concerne le choix des officiers dans les différentes armes du service, pas plus que pour l'avancement et l'engagement des employés civils dans le ministère. Cela signifie également que les achats de fourniture de guerre seront effectués par la Commission des approvisionnements de guerre, qui s'adressera pour cela au marché public, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration. Nul établissement ne peut réclamer des égards spéciaux pour lui-même. On est prié particulièrement de ne pas demander de faveurs, ni pour des marchés, ni pour des nominations, ni pour de l'emploi. Si l'on accédait à de pareilles demandes, pour des raisons politiques ou personnelles, notre effort du temps de guerre perdrait son caractère national.

Une seconde lettre nous fut adressée par les trois ministres de la Défense nationale, le 8 août 1940. Cette dernière lettre était dans e même sens, mais contenait beaucoup plus de détails. A part du fait que cette lettre mentionnait que la préférence devait aller aux anciens combattants,—ce que tout le monde admet,—il y avait un paragraphe que certains employés ont pris très au sérieux:

Il incombe, dit ce paragraphe, au fonctionnaire qui emploit la main-d'œuvre de choisir cette main-d'œuvre parmi les gens qui lui sont envoyés par l'entremise d'un quelconque des services de placement ci-dessus mentionnés, en tenant compte des aptitudes pour le travail désigné. Dans ce choix, il ne devra pas se laisser influencer par des lettres personnelles de recommandation en faveur d'un postulant quelconque (autres que les lettres émanant d'anciens employeurs.)

Je vous prie de croire, monsieur l'Orateur, que certains fonctionnaires se servent de ce dernier paragraphe avec une ténacité et une patience qui leur feraient honneur s'ils exerçaient plus de jugement.

Je me suis permis de répondre à cette lettre de cette façon:

Monsieur le ministre,

J'ai bien reçu la lettre datée du 8 août, qui est sans doute adressée tout particulièrement aux députés.

Je suis prêt à me soumettre à votre demande pour ce qui concerne les nominations, les promotions, les mutations, etc., dans les forces armées du Canada. Je ne voudrais pas que l'effort surhumain de guerre que le Canada fait en ce moment soit entravé par mon intervention.

Le Parlement a décidé cet effort de guerre et, même si je ne partage pas tout à fait son opinion, je suis obligé de me soumettre au désir de la majorité.

Je suis cependant l'élu du peuple de mon comté, et je ne puis refuser à un électeur une lettre de recommandation pour travailler aux différents travaux que le ministère de la Défense nationale fait un peu partout, surtout lorsque je sais que c'est un électeur qui en a besoin. Ceux que je recommande sont honnêtes et observent les lois. Je ne crois pas qu'ils se rendent coupables d'actions contraires aux lois adoptées.

Dans mon district, la majeure partie des travaux se font dans les villes ou dans leur voisinage immédiat. J'attrape pour mes électeurs le peu qu'on veut bien leur accorder. Je ne puis les laisser sous l'impression que je ne puis plus m'occuper de leurs demandes, même si nous sommes en temps de guerre.

Et ma lettre continue:

Les oppositionnistes au gouvernement actuel crient au favoritisme politique, comme ils l'ont toujours fait d'ailleurs, afin de détourner l'attention de leurs activités dans les différents domaines du service fédéral. L'exemple de ce qui se passe trop souvent à la Commission du service civil suffit pour illustrer ma pensée.

Nous sommes en guerre, il est vrai, mais, un jour ou l'autre, cette guerre se terminera. C'est là que nous pourrons juger si l'effort du pays a été trop considérable pour ses moyens. C'est là aussi que nous pourrons constater si nos Canadiens ont toujours conservé la priorité dans ces mêmes services. Il sera toujours temps, lorsque le moment sera venu, d'éclaircir la situation et d'établir le bilan de notre effort.

Veuillez croire que ce n'est pas le désir de jeter une note discordante qui me fait parler ainsi. C'est surtout la vision d'un Canada aux prises avec les plus grandes difficultés d'après-guerre qui me fait craindre l'avenir. J'espère que vous ne verrez pas dans mon exposé une critique, mais une constatation.

Veuillez me croire, etc.

J'ai eu la satisfaction de recevoir un accusé de réception du ministre de la Défense nationale pour l'Air.

Et j'ai continué de donner des lettres de recommandation sans scrupules, car, après tout, mes gens paient les taxes comme les autres, font leur service comme les autres. Il y en a même qui sont en service de l'autre côté des mers. S'il se présente une occasion de gagner quelques sous de surplus et qu'ils croient en mon aide pour obtenir du travail, je ne veux pas désappointer mes gens et, de quelque parti qu'ils soient, je fais tout en mon pouvoir, lorsque l'occasion se présente, pour leur obtenir de l'emploi.

Avant 1931, l'immense camp de Valcartier était situé dans le comté de Porneuf. Lors du remaniement de la carte électorale, quoique faisant partie normalement du territoire de Portneuf, il en a été séparé par un trait de crayon, afin de l'inclure dans le comté de Québec-Montmorency. C'est la seule industrie de guerre qui puisse fournir aux contribuables des paroisses touchant au camp du travail pour quelque temps. Je sais que des lettres de recommandation ont été tournées en ridicule et même déchirées par des fonctionnaires. Tout ce que je demande, c'est qu'on ne le fasse pas devant moi. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'on apportera plus de discernement dans l'avenir. J'ajouterai qu'il arrive trop souvent—j'en ai la certitude depuis quelques jours—qu'on institue en sourdine un patronage d'amis et que parmi les plus zélés on rencontre des partisans convaincus de la politique conservatrice. Je disais tout à l'heure qu'ils criaient fort afin de détourner l'attention de leurs activités, et j'avais raison.

Un observateur me faisait remarquer l'autre jour qu'il y avait danger pour les ruraux d'insister pour qu'ils obtiennent de l'emploi dans les industries de guerre: cela pourrait éveiller chez eux le goût de travailler à la ville et nous ne pourrions plus les faire revenir sur la terre. Je suis un partisan convaincu depuis toujours que l'agriculture nous est indispensable et que nous devons faire converger tous nos efforts pour qu'elle réussisse et devienne l'occupation d'un plus grand nombre. Mais il y a aussi dans mon comté des ouvriers qui cherchent du travail parce qu'ils en ont besoin. Les papeteries, qui ont fonctionné à pleine capacité depuis quelque temps, semblent, pour le moment, diminuer leur production et tels ouvriers qui étaient embauchés hier sont aujourd'hui sans travail. Ceux-là aussi, je leur dois toute mon attention et j'espère qu'ils trouveront grâce devant les employeurs, dans l'industrie de guerre. J'ai goûté avec beaucoup de satisfaction le discours du député de Bellechasse, surtout lorsqu'il a mentionné le fait que la province de Québec n'avait pas eu sa part dans les contrats de guerre. Je puis dire que mon comté n'a pas été gâté sur ce point.

D'immenses usines se construisent en ce moment. Il s'en trouve chez nous de moins considérables, mais qui auraient pu certainement aider à la production de matériaux de guerre sous plusieurs formes. Je me suis permis de les mentionner au ministère des Munitions et Approvisionnements et j'attends le résultat.

Un éminent homme d'Etat anglais disait l'autre jour: "Nous avons eu l'audace d'industrialiser le Canada". Je partage entièrement son opinion. Je crois, en effet, que si l'Europe, à l'heure actuelle, est aux prises avec la guerre due aux embarras dans le domaine économique, cela résulte beaucoup du fait que les continents recevant autrefois les produits industriels de l'Europe sont aujourd'hui aménagés de manière à faire une concurrence dangereuse aux pays d'outre-Atlantique. Puisque l'ouvrier, à cause du perfectionnement de la machine, peut produire, avec la même somme de travail, dix fois plus que l'ouvrier de la terre, il arrive, de toute nécessité, que les produits manufacturés encombrent beaucoup plus rapidement les marchés, et tel commerce avec un pays agricole qui, hier, était florissant, devient aujourd'hui désastreux à cause de l'industrialisation de ce dernier. Le même danger nous menace.

Il faudra donc, de toute nécessité,—et il faut y penser dès maintenant,—diriger nos efforts vers un programme national de colonisation et de retour à la terre. Toutes les provinces canadiennes ont fait depuis longtemps de la colonisation, mais, malheureusement, elles l'ont fait trop souvent, sans programme bien défini. Dans un pays comme le nôtre, si vaste en étendue, sans devoir compter sur l'immigration, qui est toujours dangereuse, il y a place pour des millions d'individus que nous devrions plus que jamais diriger vers la terre. L'ouverture de nouveaux centres agricoles fournit toujours aux gens de métier, et même de profession, des opportunités nouvelles. J'ai lu quelque part un plan de colonisation qui a pour auteur le chef du département du chômage dans l'administration de la province de Québec.

Il serait trop long d'en donner toute la teneur durant le temps que j'ai à ma disposition, mais qu'il me soit permis de dire que c'est un plan raisonnable, parce qu'il commence par le commencement—ouverture de chemins par les sans-travail, défrichement, division de lots, construction de maisons—et qu'il atteint deux buts: diminution du chômage et établissement permanent de colons.

Je me suis donné la peine de chercher dans les rapports des différents ministères provinciaux et fédéraux ce qu'a pu coûter le chômage et les secours directs durant la période qui s'étend de 1931 à 1940 et j'ai trouvé—mes chiffres ne sont évidemment pas tout à fait exacts, mais assez près de la vérité—que, pour les seules allocations de chômage, au cours de cette période, la seule province de Québec avait déboursé environ 49 millions de dollars. La part du gouvernement fédéral s'élève à un peu plus de 44 millions et celle des municipalités à tout près de 36 millions et demi; ce qui fait un total d'environ 129 à 130 millions.

Il est très intéressant de constater la différence entre ce qu'ont coûté les allocations de chômage et la colonisation, ainsi que le retour à la terre. Pour la colonisation, la province et le pouvoir central ont dépensé ensemble quelque huit millions, la part du gouvernement fédéral étant de 800 et quelques mille dollars et celle du gouvernement provincial d'au delà de 7 millions. Il y a donc une différence d'environ 120 millions entre colonisation et retour à la terre réunis, et l'item secours directs. Et cela se passait dans un pays qu'on dit le plus riche du monde. Si nous ajoutons les 80 et quelques millions dépensés pour les travaux de chômage dans la même province, on verra que le grand total se chiffre à au delà de 220 millions.

J'ai pu paraître sortir de la question en parlant de travaux de chômage et de colonisation, mais c'était pour lever un coin du voile et montrer un aspect du problème qui se poserait à nous si un jour les industries de guerre s'arrêtaient, du moins en partie, car il en restera toujours, étant donné que la guerre est maintenant une industrie permanente.

Dans les industries qui seront fermées, au lieu de construire des canons, des tanks et des mitrailleuses, nous devrons construire des tracteurs, des camions et des charrues géantes pour remuer le sol canadien, le faire produire à pleine capacité et continuer de donner à notre population l'impression qu'ont certains étrangers que notre patrie est, après tout, la terre du bon Dieu.

Il a été question dans cette Chambre de la fixation des prix du beurre et d'autres produits de la ferme. De mémoire, un cultivateur m'a donné certains prix qui étaient en cours lors de la guerre de 1914 à 1918, et je crois qu'ils démontrent la grande différence qui existe entre l'administration de ce temps-là et celle qui nous dirige. Ce cultivateur me disait qu'au cours de la dernière guerre le beurre s'était vendu 75 c., et même plus, dans le gros. Plus que le double du prix actuel.

[M. Gauthier.]

Et, si j'ai bonne mémoire, le prix n'en avait pas été fixé. Le lard se vendait, en 1917, 25 c., dans le gros; il est aujourd'hui à 10 ou 11 c. Le cultivateur de chez nous n'a jamais eu l'idée d'être un profiteur de guerre; il fait noblement et courageusement sa part dans l'effort général. Mais avant de fixer les prix, il faudra tout de même tenir compte du prix qu'il paye comme consommateur, car il est, en somme, le plus grand consommateur et il est, de plus, celui qui a le plus souffert au cours des dernières années.

Je félicite l'honorable député de Lévis (M. Bourget) de son magnifique discours. Il a demandé que les employés grade 1, régis par la Commission du service civil, reçoivent une augmentation de salaire. J'abonde dans son sens et j'espère que son appel recevra toute l'attention qu'il mérite.

Lors de la visite de nos souverains, le roi et la reine du Canada, souverains qui, à l'heure actuelle, donnent au monde entier un exemple de courage qui doit étonner même les adversaires de l'Empire et les désemparer, j'avais dit que nos souverains, après avoir passé parmi nous, auraient visité un peuple sans drapeau. Plusieurs peuvent peut-être ne pas croire autant que j'y crois moi-même à la nécessité d'un drapeau national. Il semble que les temps que nous traversons, alors que nous essayons de réunir comme en un faisceau toutes les énergies, les activités, les espérances et les aspirations de la nation canadienne, se prêtent admirablement à la réalisation de ce projet dont on a parlé si souvent dans cette Chambre et qui aurait mérité un meilleur sort. Toutes les nations du monde ont leur drapeau, même les autres nations composant le Commonwealth britannique. Pourquoi le Canada n'en a-t-il pas? Nous vénérons et respectons "l'Union Jack", mais il ne représente pas tout ce qui entre dans l'histoire de notre peuple. Nous le verrions avec plaisir, à côté de la fleur de lis et de la feuille d'érable, composant un même drapeau. Qui retarde l'adoption de notre emblème national? Je suis fermement convaincu que toute la nation canadienne accepterait avec plaisir, sur son drapeau, le dessin que l'on a placé sur le drapeau du premier contingent canadien au cours de la présente guerre. Il ne faudrait pas que le Parlement, ou que le Gouvernement se laissât supplanter, dans cet acte nécessaire et inévitable, par un mouvement qui partira tôt ou tard du sein de la masse. Si les incrédules croient qu'un drapeau n'est pas grand chose pour un pays, qu'ils se donnent la peine d'observer ce qui se passe ailleurs. Est-ce que "l'Union Jack" n'excite pas l'admiration des Anglais? Est-ce que le drapeau étoilé laisse les Américains impassibles? Pourquoi la vue de

notre drapeau national nous laisserait-elle apathiques? Je crois qu'il y a autant d'entraînement se développant dans l'âme de tout un peuple à la vue du drapeau national qu'à l'audition de l'hymne national. Je voudrais entendre la voix de tous les Canadiens demander sans répit la réalisation immédiate de ce projet et remercier ensuite ceux qui auraient doté leur pays d'un emblème vraiment national.

(Traduction)

Il m'est très agréable en terminant, monsieur l'Orateur, de féliciter le proposeur de l'Adresse (M. Claxton) et celui qui l'a appuyé (M. Jutras). Ils avaient une lourde tâche à accomplir, mais ils l'ont fait d'une façon telle que tous les membres de la Chambre, sans distinction de parti, ont dû en être plus que satisfaits.

On a débité tant de discours remplis de conseils et d'espoirs sur l'unité nationale pendant des années et surtout au cours des dernières semaines qu'il semble oiseux de revenir sur un fait bien établi. Il ne faut pas se contenter d'apparences ou laisser le feu couver sous la cendre. J'ai la conviction qu'une ferme unité nationale exige en premier lieu de tous les citoyens qu'ils considèrent le Canada non comme un refuge provisoire, mais comme leur patrie à demeure. Nous devons penser d'abord en Canadiens.

Certains voudraient voir le Canada poursuivre son effort de guerre jusqu'à la limite de ses ressources en hommes et en matériel. Nous ne savons pas jusqu'où le conflit actuel nous mènera. Le Canada dispose de ressources considérables et les secours que son industrie est en mesure de fournir à l'Angleterre atteignent de fortes proportions à cause du grand nombre d'hommes que nous pouvons affecter à la production de munitions destinées à pourvoir aux besoins de notre allié dans la guerre.

D'éminents dirigeants anglais demandent plus de secours au Canada et aux Etats-Unis. Avant la défaite de la France, Reynault et Weygand suppliaient qu'on leur fournît du matériel et non des hommes. L'Angleterre demande aussi du matériel de guerre. Il existe aussi une différence satisfaisante entre cette guerre-ci et la dernière. Le Canada dépense chez lui une plus grande proportion des fonds consacrés au conflit. C'est une entreprise réellement canadienne.

Il est bien beau de lutter pour la défense du christianisme et les libertés démocratiques, mais il nous faut songer qu'après la guerre il faudra au Canada assez de vigueur pour assurer la survivance de ces libertés démocratiques et pour conserver au pays son sens du bien-être et de la prospérité.

Nous aurons ensuite besoin d'unité nationale, de cette unité fondée sur le souci incessant des détails aussi bien que des choses importantes. Notre pays a eu pour fondement l'abnégation, le dévouement, le respect des droits et des privilèges de chacun. C'était la seule façon de l'édifier. Nous devons maintenir ce même esprit.

J'ai dit que nous devons avoir le souci des détails. Dans bien des cas, nous avons oublié des choses importantes. Nous savons que nos incessants efforts en vue de conserver l'usage libre et officiel de notre langue française ont dû ennuyer les protagonistes de la politique d'"une seule langue, d'une seule école", mais nous savons aussi, et tout le monde doit en être persuadé, que cette affection et cet attachement à notre langue, à notre religion, à nos traditions nous a donné l'impression qu'il n'y avait au monde aucun pays aussi bon et aussi juste que le Canada. Notre attachement à ces privilèges et à ces droits a pris plus d'ampleur, dépassé les limites de la province, pénétré toute la nation. Tel a été le résultat de notre ténacité.

Nous avons conservé notre langue maternelle, notre religion, nos institutions et nos traditions. Nous avons combattu et nous combattrons jusqu'au bout pour la défense de ces droits. Cette ténacité, nous la possédons et nous la faisons servir à la prospérité et à la défense de notre Canada.

Dans le discours que j'ai prononcé en français, j'ai demandé au Gouvernement et à la Chambre de donner au Canada un drapeau national. Notre histoire, nos aspirations, les circonstances actuelles exigent un drapeau national. Il y a quatre siècles que le Canada vit et grandit, et il n'a encore aucun emblème national dont il puisse s'enorgueillir. Nous avons attendu trop longtemps, il me semble. Un certain nombre de Canadiens considèrent peut-être que ce n'est là qu'une question de détail, mais c'est une chose qui doit avoir son importance puisque chaque nation a son drapeau.

Tous les Canadiens devraient demander au Gouvernement et au Parlement de donner à notre pays le drapeau dont nous avons besoin.

Un hymne national, un drapeau national, une autonomie complète, une parfaite unité nationale, voilà ce qui fera du Canada une véritable nation.

(Sur la motion de M. MacKinnon (Kootenay-Est), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. Crerar, la séance est levée à 11 heures 5 minutes du soir.

Mardi 3 décembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

LA DÉFENSE NATIONALE

PERMISSIONS AUX MEMBRES DU PARLEMENT, EN ACTIVITÉ DE SERVICE AU CANADA, QUI VEULENT SIÉGER À LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Je désire poser une question au ministre conjoint de la Défense nationale (M. Power):

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il élaboré un règlement interdisant toute permission aux membres du Parlement en service actif au Canada qui voudraient assister aux séances parlementaires?

2. Le ministre aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre la nature et l'objet de pareil règlement et nous dire s'il en existe un semblable en Grande-Bretagne?

L'hon. C. G. POWER (ministre conjoint de la Défense nationale): Mon honorable ami a eu l'amabilité de me prévenir de ces questions. S'il m'est permis de parler de la marine, je dirai qu'aucun membre du Parlement n'en fait partie. En ce qui concerne l'armée de l'air, l'ordre a été donné—il ne s'agit pas de règlement—de n'accorder aux membres du Parlement aucune permission spéciale, susceptible d'interrompre leur entraînement. En cas de nécessité, cependant, ils pourront obtenir une permission de deux à quatre jours pour assister aux séances parlementaires. Quant à l'armée de terre un ordre, émis le 23 janvier et adressé aux commandants d'unités de tous les districts militaires, prescrit ce qui suit:

Permissions aux membres du Parlement et des législatures provinciales appartenant à l'armée active.

Je dois vous informer que les membres du Parlement et des législatures provinciales enrôlés dans des unités mobilisées seront autorisés, s'ils le désirent et tant que leurs unités seront au Canada, à assister aux séances parlementaires, sans solde ni allocation pendant la durée de leur absence.

Résumons. Il n'y a actuellement aucun membre du Parlement dans la marine. En ce qui concerne l'armée de l'air, il n'est accordé aucune permission spéciale pour assister aux séances du Parlement. Quant à l'armée de terre, un ancien règlement prescrit que ceux qui assisteront aux séances du Parlement perdront leur solde et leurs allocations pendant la durée de leur absence.

Par rapport à l'autre partie de la question, je ne suis pas au courant de la coutume suivie en Grande-Bretagne.

[M. Gauthier.]

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ARTICLE SPÉCIAL DE L'ORDRE DU JOUR—REPRISE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Il a été décidé hier de ne pas reprendre aujourd'hui la suite du débat sur la motion du ministre des Finances (M. Ilsley), mais de passer à l'article spécial de l'ordre du jour, c'est-à-dire de reprendre la discussion sur l'adresse. J'invite donc la Chambre à passer immédiatement à cet article de l'ordre du jour.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le lundi 2 décembre, sur la motion de M. Brooke Claxton, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par l'honorable M. Hanson et le sous-amendement proposé par M. Blackmore.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je voudrais consacrer quelques minutes à résumer l'impression que me fait ce débat qui traîne en longueur.

Il s'est écoulé trois semaines exactement depuis son début et nous avons entendu des exposés de la situation, présentés par huit ministres de la couronne. Je m'attendais à une neuvième déclaration du ministre des Pensions (M. Mackenzie) au cours de la semaine dernière. Il serait convenable qu'il définît la ligne de conduite qu'il entend suivre relativement aux soldats de l'armée active du Canada envoyés outre-mer, ou à ceux qui, retenus au pays, ont été licenciés. Je crois que le nombre de ces hommes s'élève à environ 15,000 et qu'on en libère tous les jours. Leur situation présente un problème très réel au Canada, au Gouvernement et aux centres où ils demeurent. Il incombe au ministre des Pensions et de la Santé nationale de faire une déclaration sur le programme du Gouvernement à cet égard. Je sais que l'on a arrêté une politique définie en un long décret du conseil que je me suis donné la peine d'étudier mais qu'on ne comprend pas clairement dans le pays. Il importe donc que le ministre des Pensions et de la Santé nationale nous communique des éclaircissements à ce sujet en temps opportun.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre des Pensions et de la Santé nationale, souffre depuis une semaine d'une grippe assez sévère qui l'empêche d'assister à nos délibérations. Il espérait pouvoir parler hier; il s'était même rendu à la Chambre à cette

fin. S'apercevant par la suite qu'il n'était pas en mesure de prononcer un discours, il m'en a prévenu et m'a laissé entendre qu'il parlerait aujourd'hui. Toutefois, il m'a fait savoir ce matin qu'il lui serait impossible de venir cet après-midi. D'autre part, il espère formuler une déclaration avant la fin de la semaine. S'il se trouvait dans l'impossibilité de le faire, cette déclaration nous sera communiquée par un de ses collègues.

L'hon. M. HANSON: Je comprends très bien et cela me paraît tout à fait satisfaisant...

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je suis sûr que l'honorable chef de l'opposition va saisir parfaitement l'avis que j'entends exprimer. Nous avons à disposer d'une motion, d'un amendement et d'un sous-amendement. Le chef de l'opposition a déjà parlé sur la motion principale et proposé son amendement. Or, il est stipulé à l'alinéa n° 410 de Beauchesne:

Toute modification à l'adresse est proposée par voie d'additions à celle-ci. L'adresse peut faire l'objet d'un débat général mais, advenant la proposition d'un amendement, la discussion doit se limiter strictement au sujet dudit amendement.

D'après les remarques qu'il a déjà formulées, je crois comprendre que le chef de l'opposition entend discuter la motion principale de même que toute autre question dont la Chambre pourra se trouver saisie. Cependant, en vertu du texte que je viens de citer, il est irrégulier de traiter, au stage où en est le débat, tout autre sujet que le sous-amendement. Si je permets au chef de l'opposition d'entamer une discussion d'ordre général ur tout ce qui s'est passé, je devrai accorder la même permission aux autres honorables dépu és, ce qui serait contraire au règlement. Tout autre honorable membre pourrait, se plaçant au même point de vue, aborder de nouveau la motion principale. Je tiens donc à attirer l'attention du chef de l'opposition sur cet article du règlement et à lui faire remarquer que, pour être dans l'ordre, toute remarque devra avoir uniquement pour objet le sous-amendement.

L'hon. M. HANSON: C'était bien là mon intention et j'estime que le sous-amendement, dont la portée est très vaste, accorde énormément de latitude.

Je suis heureux que le premier ministre ait bien voulu promettre de faire une déclaration au sujet de l'importante question que j'ai mentionnée.

Le sous-amendement sur lequel M. l'Orateur a appelé mon attention à un moment fort opportun, est d'une portée si vaste, étant donné qu'il s'agit du financement de la guerre et de notre ligne de conduite à cet égard, que je me sens tout à fait justifiable d'examiner les remarques qu'ont formulées certains ministres depuis l'ouverture du débat. Telle sera donc la nature de la plus grande partie de mes observations.

Dans le discours que j'ai prononcé avant qu'il soit question du sous-amendement, j'ai demandé au Gouvernement de fournir au peuple canadien sans intention de propagande ni esprit de parti, un aperçu clair, exact et sincère de la situation, afin que nous puissions nous rendre compte de la nature et de l'étendue de notre effort de guerre. Je me demande aujourd'hui—et je pose également la question aux honorables députés qui les ont entendus comme moi—si ces exposés se rapprochent de la norme dont j'ai parlé. Personnellement, je dois dire que ces discours ont suscité chez moi divers sentiments, dont, entre autres, un certain sens de frustration et de futilité. Et je crois qu'ils ont créé une impression analogue chez la majorité des députés ministériels qui ont pris part au débat, car de temps à autre certains d'entre eux nous ont donné la preuve non seulement de leur désir d'aider le Gouvernement à poursuivre l'effort de guerre, mais de l'absence de toute occasion de fournir une telle collaboration.

Plusieurs des déclarations formulées par les ministres s'appuyaient sur des faits; cependant, il n'en était pas ainsi dans une foule de cas. J'ai cru y constater des indices moins nombreux d'une propagande destinée à affermir la situation du Gouvernement que dans les déclarations qui nous ont été soumises en juillet dernier, ce dont je suis fort reconnaissant.

Cependant, nous pouvons encore discerner une certaine propagande subtile qui explique, je crois, la tournure d'esprit actuelle de notre population. Aucun de ces orateurs—à une exception près, peut-être—n'a su adopter et répandre une manière de voir réaliste à l'égard de la guerre. Je désirerais m'arrêter ici un instant—

M. POULIOT: L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il entend par une manière de voir réaliste à l'égard de la guerre?

L'hon. M. HANSON: Je crains de ne pouvoir l'expliquer à l'honorable député et je n'abuserai pas de la patience de la Chambre en cherchant à le faire.

Je désire parler du discours que le premier ministre ontarien a prononcé hier soir, à Toronto, discours dans lequel il exhorte le gouvernement fédéral à adopter une manière de voir plus réaliste à l'égard de la guerre et où il s'en prend à un petit groupe restreint qui

dirige la propagande à Ottawa. Il a parlé dans ce discours de la nouvelle publiée au Canada par les propagandistes du Gouvernement, à l'effet qu'une escadrille composée uniquement d'aviateurs et d'appareils Spitfire canadiens aurait été organisée et serait actuellement en service actif en Angleterre. Et il a ajouté:

Aucun des pilotes n'avait été formé comme aviateur canadien. Plusieurs d'entre eux se sont rendus là-bas, après que nous eussions rejeté le projet de formation des aviateurs de l'Empire. Ils ont payé leur voyage ou ont travaillé pour en gagner le prix et ont été formés par la Royal Air Force.

C'est ce genre de propagande écrite ou orale que je réprouve. Elle n'est pas conforme aux faits.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre et à la population que, le 4 septembre dernier, à l'ouverture de la campagne en faveur du deuxième emprunt de guerre, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a signalé avec beaucoup de fierté qu'une escadrille d'aviateurs a utilisé outre-mer des avions Hurricane fabriqués au Canada par des ouvriers canadiens dans des usines canadiennes. L'assertion m'a surpris, car je ne croyais pas qu'on eût tenté la chose au pays. Je m'intéressais depuis quelques mois à la construction des aéronefs et je savais que le plus que nous pouvions prétendre, c'est que le montage de ces appareils Hurricane avait lieu au Canada, les principales pièces étant fabriquées ailleurs. A mon sens, c'est ce genre de propagande qui tend à créer dans le peuple canadien un faux sentiment de sécurité au sujet de notre effort de guerre. Et je communique aux honorables députés et aux électeurs la pensée qu'on ne devrait pas nous servir des affirmations de ce genre qui ne sont pas conformes aux faits et ne s'inspirent pas de la stricte vérité.

Le premier exposé budgétaire de la session présenté hier par le ministre des Finances (M. Ilsley) remédie jusqu'à un certain point au faible sentiment des réalités qui caractérise l'effort de guerre du Gouvernement. Une lecture attentive des remarques du ministre et des résolutions qu'il a proposées, et dont certaines se sont trop fait attendre à mon sens, fera comprendre au peuple canadien une chose dont je vois la nécessité depuis longtemps.

On se rappelle que dès juillet dernier, après la capitulation de la France, j'ai engagé le premier ministre (M. Mackenzie King) à proclamer l'existence d'un état de crise nationale au Canada. Je pensais alors qu'il fallait, en créant chez lui une forte impression, faire saisir au peuple canadien la gravité de la situation. Qu'avons-nous obtenu? L'inscription nationale et la loi sur la mobilisation. La première mesure a servi de base au projet

organisé à la hâte d'un entraînement de trente jours. Mais s'en est-on servi pour la mobilisation de la main-d'œuvre? S'en est-on servi pour opérer la mobilisation des ressources matérielles du pays? A mon sens, monsieur l'Orateur, il n'existe pas la moindre indication d'un tel usage. Et en ce qui regarde le projet d'entraînement de trente jours et la loi sur la mobilisation elle-même, était-ce autre chose qu'une mesure improvisée et destinée à écarter les attaques contre le cabinet? Etait-ce plus qu'une demi-mesure, dont le temps seul révélera l'importance et la valeur? M'est avis que ce n'était pas autre chose.

Je ne poursuis pas maintenant mes remarques sur l'exposé budgétaire d'hier, sauf pour dire que le Gouvernement annonce certaines mesures qu'il aurait dû prendre il y a quelque temps. A certains égards il ne va assez loin et sous d'autres rapports, nous relevons de graves omissions. La situation de notre change est grave, plus encore, je pense, que le ministre des Finances ne l'a fait entendre hier et peut-être a-t-il été sage en ne disant pas toute la vérité. Il doit avoir des renseignements que je ne puis me procurer, mais j'affirme devant la Chambre et le pays que j'en possède suffisamment pour m'incliner à croire que la situation est sérieuse et que, si nous voulons maintenir à peu près l'équilibre actuel, nous devrons dépasser largement les 60 ou 70 millions de dollars que le budget d'hier fixait pour objectif.

Je vais maintenant repasser brièvement les exposés des ministres, en commençant par celui du premier ministre.

Dans le discours qu'il a lu le 12 novembre, au lieu de faire connaître à la population les mesures prises en vue d'un effort concerté de guerre, le premier ministre a consacré une heure et demie à exposer ses opinions sur la situation internationale au cours des quelques derniers mois. C'était fort intéressant, mais j'imagine que ce n'était pas ce que l'on attendait. Les gens sont intelligents; ils se sont eux-mêmes renseignés sur la situation internationale. Nous n'attendions pas du premier ministre une revue de l'évolution récente de la situation européenne ou internationale; nous demandions plutôt un exposé des actes posés par lui et par son cabinet en vue de gagner la guerre. C'est la raison du désappointement de beaucoup d'entre nous, et, après lecture faite des journaux publiés d'un bout du pays à l'autre, je crois que les gens furent déçus.

J'ai relevé une omission notoire dans l'exposé de la situation internationale fait par le premier ministre et ayant trait aux déclarations contenues dans le discours du trône et dans des déclarations ultérieures. Je lui de-

mande maintenant: Quels sont, le cas échéant, les engagements que notre pays a pris à Ogdensburg vis-à-vis des Etats-Unis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Aucun.

L'hon. M. HANSON: Fort bien; c'est une très bonne réponse. Nous n'avons pris aucun engagement et j'en suis parfaitement convaincu, mais s'il y eût eu des engagements, nous devrions en connaître la nature. Au cours de ses remarques, le premier ministre s'est attribué bien du mérite—je ne le lui refuse pas— pour avoir resserré les liens d'amitié avec les Etats-Unis.

Des VOIX: Très bien, très bien.

L'hon. M. HANSON: Il y a droit, monsieur l'Orateur; je ne le conteste pas. J'irai plus loin en disant que la chose est de la plus haute importance actuellement, ainsi que je l'affirmais à Toronto. J'ai dit à Toronto que les conversations d'Ogdensburg pouvaient viser aux plus grandes et aux plus nobles fins et je n'ai jamais rien dit qui puisse infirmer cette assertion. Nous n'avons pris aucun engagement; c'est ce que l'on affirme aujourd'hui. Or, je ne doute pas un instant de la parole du premier ministre, mais je trouve cela assez singulier. Je tiens à signaler à la Chambre et au pays le fait que le coadjuteur —ce n'est peut-être pas le mot propre—son secrétaire de confiance, le talentueux M. Brockington, a récemment prononcé un discours à Philadelphie devant l'Association du barreau américain.

Une VOIX: Un bon discours.

L'hon. M. HANSON: C'était un beau discours; je voudrais pouvoir être aussi éloquent. Comme pièce d'éloquence, elle se classait à part et je le lui ai dit. Mais au cours de son allocution, il fit une assertion au sujet du pacte conclu entre notre pays et les Etats-Unis—que cette assertion fût née de l'exubérance de l'occasion ou qu'elle fût due à l'abondance des noix et du vin, je l'ignore—maintenant que le premier ministre a affirmé qu'il n'y a pas eu d'engagements, j'en conclus que M. Brockington avait trop bien dîné.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, connaissant si bien M. Brockington, je pense que mon honorable ami devrait retirer cette remarque sur-le-champ.

L'hon. M. HANSON: Alors, permettez que je m'exprime comme ceci...

Le très hon. MACKENZIE KING: Et je crois que mon honorable ami est disposé à la retirer, vu qu'il connaît si bien lui-même M. Brockington.

L'hon. M. HANSON: J'ai la lettre de M. Brockington, mais je ne la lirai pas ici. M. Brockington m'y informe qu'il n'était pas autorisé à faire cette déclaration. Il était cependant bien près du premier ministre, et je me demande pourquoi il a parlé de la sorte si son affirmation ne reposait sur rien.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quiconque se trouve dans mon entourage n'est pas privé, j'espère, du droit de parler comme il l'entend ou de tirer ses propres conclusions, et je ne suis nullement responsable de tout ce que peuvent dire les personnes qui me touchent de près.

L'hon. M. HANSON: Je reconnais avec le premier ministre que M. Brockington parlait en son nom propre. S'il est exagéré de dire qu'il avait trop bien dîné, je retire volontiers ces paroles. Il n'en est pas moins vrai que M. Brockington a fait cette déclaration à laquelle on a donné beaucoup de publicité au Canada et aux Etats-Unis, et que le public en a conclu qu'un pacte existait. Ce que le premier ministre a dit aujourd'hui fait justice de tout cela et je suis heureux de laisser tomber l'affaire.

Je veux maintenant poser au premier ministre une autre question à ce sujet. La commission mixte a-t-elle fait un rapport?

Le très hon. MACKENZIE KING: Elle en a fait plusieurs.

L'hon. M. HANSON: Elle a fait plusieurs rapports. Va-t-on nous en fournir des copies ou bien ces rapports doivent-ils être tenus pour confidentiels?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami sait que ces rapports ont trait à des questions qui concernent la sécurité de notre continent. Ces rapports ne sauraient être rendus publics sans le consentement du gouvernement des Etats-Unis et celui du gouvernement canadien. Puisqu'ils ont trait à la défense du Canada et contiennent des renseignements susceptibles d'être utiles à l'ennemi, l'intérêt propre du Canada exige qu'ils ne soient pas rendus publics.

L'hon. M. HANSON: Très bien. Je ne vois rien à reprendre à cette attitude. Je voulais simplement connaître les faits et savoir si un rapport existait. Nous savons donc maintenant qu'on a fait plusieurs rapports, et nous pouvons par conséquent laisser tomber l'affaire.

Le deuxième ministre qui a porté la parole à la Chambre a été celui de l'Agriculture (M. Gardiner). Je l'ai écouté avec un vif intérêt parler de son voyage en Angleterre et du rapport qu'il a fait de l'entente conclue avec la Grande-Bretagne pour l'achat de bacon et d'autres produits, et établir des précisions relatives au blé. Dans la suite, j'eus la bonne fortune d'entendre son discours à la radio où

il y allait de ses observations en ce qui concerne la main-d'œuvre spécialisée au Canada et la nécessité d'entraîner les hommes pour la guerre, plutôt que de les entraîner pour les industries essentielles. C'est une question sur laquelle je reviendrai plus tard.

Je ne veux qu'ajouter un mot relativement à l'accord du bacon. Par trois fois j'ai demandé le dépôt de cet accord. On nous l'a refusé deux fois. Personne ne saurait se prononcer sur cet accord, sans l'avoir vu, lu et assimilé. C'est pourquoi je ne puis le faire. Mais il semble y avoir deux ou trois faits à souligner. En premier lieu, l'Angleterre est censée acheter des quantités plus considérables à des prix moindres. Les flèches Wiltshires seront plus petites, et on vendra plus de porcs pour une somme d'argent moindre. Est-ce bien cela?

L'hon. M. GARDINER: Pas tout à fait.

L'hon. M. HANSON: J'aimerais signaler l'effet de l'accord sur les producteurs de bacon de l'Est canadien. La question des provendes leur est d'une importance capitale dans la production du bacon. On me dit, chose que nous savons tous, que les prix des provendes ont augmenté régulièrement au cours des quelques derniers mois, à cause, dit-on, de la plus forte demande qui existe aux Etats-Unis. Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, que ces prix sont tellement élevés, si on tient compte des frais de transport, que les producteurs de bacon de l'Est canadien n'ont pas les moyens d'acheter les provendes nécessaires pour engraisser leurs porcs.

Une VOIX: Comment le savez-vous?

L'hon. M. HANSON: Comment je le sais? En me renseignant auprès de ceux qui s'adonnent à cette industrie; j'obtiens mes renseignements de sources semblables à celles où irait puiser l'honorable député, s'il avait le souci de la vérité et s'il voulait se renseigner d'une façon intelligente. On me dit dans ma province, qu'aux prix où sont les provendes présentement, on ne saurait produire du bacon pour le vendre au prix qu'on nous offre.

Je ne prétends pas que l'Angleterre doive offrir un prix plus élevé; c'est son affaire. Mais j'affirme au Gouvernement que, puisque les cultivateurs de l'Est du Canada ne peuvent pas produire de bacon tant que le prix des provendes restera au prix actuel, on doit les aider de quelque façon. Je sais que tout récemment on a donné ordre de fixer les prix des provendes. Mieux vaut tard que jamais, mais on aurait dû le faire plus tôt. Nos minotiers ne souffrent pas dans le moment de l'impôt de transformation.

Je suis néanmoins de l'avis de ceux qui croient qu'on ne devrait pas exiger jusqu'au dernier sou de la Grande-Bretagne. Je ne pense pas que le Canada, comme nation, doive s'enrichir au dépens de nos frères d'outre-mer qui sont dans la détresse. Je dis, au contraire, que nous ne devrions pas débattre avec l'Angleterre le prix des produits alimentaires,—et le bacon est mentionné en quatrième lieu sur la liste des nécessités. C'est a cause des autres conditions auxquelles j'ai fait allusion que le cultivateur produit à perte. J'émets donc l'avis que le Gouvernement devrait trouver le moyen de venir en aide aux éleveurs de porcs à bacon dans notre pays. Quand à l'importance de cette aide, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur cette question. Je ne suis pas spécialiste en agriculture, tandis que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) l'est, lui. Je le prie, cependant, de se pencher sur la misère où se trouve l'éleveur de porcs à bacon dans l'Est canadien et de voir qu'il retire au moins autant qu'il débourse.

Me fondant sur les renseignements qui me viennent d'Angleterre, je dois dire à la Chambre qu'on a l'impression là-bas que le Canada cherche à profiter de la guerre.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est insensé.

L'hon. M. HANSON: Je dois dire à mon très honorable ami que cette impression existe bien réellement en Angleterre et que nous devrions tout de suite chercher à la faire disparaître.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est certainement pas l'impression du gouvernement britannique.

L'hon. M. HANSON: Le gouvernement de l'Angleterre, le gouvernement du Royaume-Uni ne laisserait jamais échapper quoi que ce soit...

Le très hon. MACKENZIE KING: Ni le peuple anglais.

L'hon. M. HANSON: ... de nature à blesser le peuple canadien. Les Anglais savent reconnaître tout ce qu'on fait pour eux et ils continueront d'en être reconnaissants; mais cette impression existe en Angleterre.

Une VOIX: Comment le savez-vous?

L'hon. M. HANSON: Je l'ai su. Quant à dire comment, cela ne vous regarde pas. Je n'ai pas à subir un interrogatoire contradictoire.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. HANSON: Je répète qu'on a l'impression en Angleterre que le Canada cherche à profiter de la guerre, et nous ne devrions rien épargner...

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député devrait, à mon sens, donner à la Chambre une idée de la source où il a puisé un renseignement de ce genre, car c'est la source qui en détermine la valeur.

L'hon. M. HANSON: Je vais répondre au premier ministre en lui posant une question. Envoyons-nous actuellement en Angleterre une seule denrée alimentaire pour laquelle nous n'exigeons pas le prix du marché?

Une VOIX: Que dites-vous des pommes de terre?

L'hon. M. HANSON: Les pommes de terre? Mais l'honorable représentant de Victoria-Carleton (M. Hatfield) n'a cessé de demander au ministre, pendant que ce dernier était en Angleterre, de vendre des pommes de terre du Nouveau-Brunswick, mais son câblogramme est resté sans réponse.

L'hon. M. GARDINER: Cela n'est pas exact. L'honorable député a reçu une réponse.

L'hon. M. HANSON: En tout cas, il n'en avait pas eu lorsque je lui ai parlé. Je dirai, toutefois, que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a pas vendu de pommes de terre à l'Angleterre.

L'hon. M. GARDINER: Non,—parce que la Grande-Bretagne en avait un million de boisseaux de plus que ses habitants n'en pouvaient consommer.

L'hon. M. HANSON: Je crois que nous devrions voir à dissiper en Angleterre l'impression dont j'ai parlé, en supposant qu'elle existe.

Quelques mots maintenant au sujet de ce que nous a dit le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) au sujet du blé. Il nous a fait une prophétie que je crois très optimiste. J'ai lu à ce propos certains commentaires venus de l'Ouest canadien et en particulier le compte rendu d'un discours prononcé par le premier ministre du Manitoba ainsi que des analyses émanant soit du bureau de la statistique de Sanford Evans, soit d'autres sources bien informées. Je ne m'arrêterai pas à ces critiques; je me bornerai plutôt à celle qu'a faite le service de la statistique de Sanford Evans, où l'on trouve une étude sur les propositions et les prophéties du ministre. Tout ce que je puis dire de cette prophétie, c'est qu'elle se fonde sur l'hypothèse que la consommation canadienne par année dépassera tous les chiffres qu'elle a atteints par le passé, que l'Angleterre importera plus de notre blé que jamais en une seule année et que l'Europe continentale, actuellement soumise aux nazis, prendra à l'avenir et grâce au plan quinquennal, plus de froment que jamais auparavant.

Le discours du ministre de l'Agriculture rentre dans le plan d'ensemble établi par le Gouvernement en vue de créer chez les gens, en particulier parmi notre population de l'Ouest, un faux sentiment de sécurité touchant l'avenir du commerce du blé au Canada.

J'en arrive maintenant au discours radiodiffusé par le ministre le dimanche soir 17 novembre. J'ai beaucoup goûté ce discours et, si cela peut lui faire plaisir, j'ajoute que je me suis donné la peine de le relire. Je l'ai trouvé en général bien pensé et d'une belle inspiration. Vers la fin, il a dit ces mots:

> Il vaudrait mieux, je crois, parler bien moins contre l'instruction militaire des hommes occupés à la fabrication d'avions, de munitions, d'armes et de navires.

Puis un peu plus loin:

> Il faudrait peut-être dire à ces directeurs d'usines qui prétendent ne pas pouvoir produire à plein rendement sans nuire à la formation militaire de leurs employés, qu'ils sont inférieurs à la tâche qui s'impose à eux en temps de guerre.

C'était une menace à l'adresse de l'industrie canadienne. Je voudrais montrer le contraste qui existe entre ces paroles et celles que prononçait au cours du présent débat le ministre de la Défense nationale (M. Ralston). Voici ce que disait ce dernier le vendredi 15 novembre:

> J'ai déjà dit, et je le répète, que dans les conditions actuelles, il est essentiel de ne pas toucher à la main-d'œuvre dont l'industrie de guerre a besoin pour compléter l'équipement et l'entraînement du grand nombre d'hommes qui font présentement partie de l'armée canadienne.

Voici donc deux membres du même cabinet, parlant la même semaine de la même place.

L'hon. M. GARDINER: Et disant la même chose.

L'hon. M. HANSON: Deux membres du Gouvernement disant des choses absolument contradictoires. La chose serait pardonnable, s'il ne s'agissait pas d'une question si importante. Le ministre de l'Agriculture lance une remarque et tente de s'en tirer par le ridicule. Mais je pose la question: Qui a raison?

Des VOIX: Tous deux.

L'hon. M. HANSON: Ils ne peuvent tous deux avoir raison, puisque leurs déclarations s'opposent l'une à l'autre. Les industriels canadiens ne croient pas, selon moi, que le ministre de l'Agriculture ait raison. Qui est dans le vrai? Le ministre de la Défense nationale, qui connaît la situation de l'en-

traînement et la nécessité d'un équipement convenable, ou le ministre des Services nationaux de guerre, qui semble tout connaître?

L'hon. M. GARDINER: Je ferai observer à l'honorable député qu'il a ajouté le mot "leurs" dans ma déclaration. Ce mot n'apparaît pas dans le texte imprimé ni dans mon discours de dimanche soir.

L'hon. M. HANSON: Je pensais qu'on avait vérifié, je vérifierai de nouveau. Je préfère accepter la copie de mon secrétaire dans le moment plutôt que la parole du ministre, mais si le mot ne se trouve pas là, je veux bien lui faire pleine justice.

Le très hon. M. LAPOINTE: Le règlement dit autre chose.

L'hon. M. GARDINER: Ce mot fait toute la différence au monde.

L'hon. M. HANSON: Le ministre des Services nationaux de guerre a attaqué directement l'industrie canadienne en invoquant le cas d'une seule compagnie qui n'a pas refusé de coopérer, mais n'a pas voulu que ses jeunes employés subissent l'entraînement à une époque où on en avait besoin dans une industrie de guerre essentielle.

L'hon. M. GARDINER: Je soulève une question de privilège. Je suis sûr que le leader de l'opposition (M. Hanson) ne désire pas me citer à faux. Je tiens à dire que, dimanche soir, je n'ai rien déclaré au sujet d'un manufacturier en particulier. Les faits concernant ce manufacturier ne m'étaient pas connus, dimanche soir; je les ai appris lundi et mardi et par la suite.

L'hon. M. HANSON: Peu importe. En réalité, le ministre a fait la déclaration, et par là a attaqué directement l'industrie canadienne en se fondant sur un cas isolé. Je vous dis, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre et au pays, que le ministre agit en cela très injustement envers l'industrie canadienne. Je me rappelle parfaitement que, au début des hostilités, les industriels canadiens ont offert au Gouvernement de collaborer dans toute la mesure de leurs ressources. J'ajoute que le ministère a été lent à accepter cette collaboration, mais les industriels ont assumé loyalement les tâches importantes que leur ont imposées les circonstances et ils s'en acquittent avec la plus grande efficacité. On a dit aux industriels qu'ils ne peuvent ni ne doivent réaliser de gros profits. Il est étonnant que le ministre des Services nationaux de guerre les ait attaqués.

Je vous dis, monsieur l'Orateur, de même qu'à la Chambre, que ces attitudes diamétralement opposées montrent que le Gouvernement a entrepris son effort de guerre sans aucun plan bien conçu de collaboration. C'est parce que ce plan n'existe pas qu'il n'y a point de véritable coordination, que le ministre des Services nationaux de guerre adopte une attitude et le ministre de la Défense nationale une autre.

Quelques mots maintenant au sujet de la déclaration du ministre de la Défense nationale. Nous sommes tous heureux qu'il soit arrivé sain et sauf en Angleterre, et j'espère fort qu'il nous reviendra avec un plan coordonné, résultat de ses discussions avec le ministère de la Guerre en Angleterre. Je suis sûr que, à la suite de son voyage, il y aura coordination entre les efforts de guerre du Canada et de la Grande-Bretagne. Je connais le ministre de la Défense nationale, et je suis certain qu'il ne serait pas allé en Angleterre s'il n'avait eu l'intention de chercher à savoir ce qui convient le mieux au commun effort.

J'ai écouté le rapport du ministre avec le plus vif intérêt. Ce fut surtout un exposé de faits, mais ce n'était pas entièrement satisfaisant.

Je m'arrêterai ici pour dire certaines choses que j'aurais peut-être mieux fait de dire le 12 novembre. On se rappellera que dans un discours prononcé au Canadian Club à Ottawa, le major-général Crerar a laissé entendre que la période d'entraînement était limitée à trente jours parce que, pour une raison entre autres, et abstraction faite de l'insuffisance d'équipement, on voulait inculquer le sens du devoir national à une partie de nos jeunes concitoyens. Cela était probablement vrai jusqu'à un certain point dans quelques parties du Canada, mais pas dans toutes les parties. Nos jeunes gens avaient conscience de leur devoir envers la patrie dans une très forte mesure, mais ils ont constaté que leur patriotisme ne pouvait trouver d'issue. Cette hypothèse est corroborée par l'annonce d'un changement de programme faite par le ministre de l'Air. Au cours du présent débat, il a déclaré que dorénavant le ministère qu'il a l'honneur de diriger se mettrait à la recherche d'aviateurs, au lieu d'attendre que ces derniers viennent se présenter d'eux-mêmes. J'ai cru que c'était une excellente idée, et j'ai applaudi ce changement de programme.

Le sens du devoir ne fait pas défaut chez nos jeunes concitoyens, à mon avis. Mais s'il en est ainsi, et le major-général Crerar a certainement parlé au nom du Gouvernement en cette occasion, comment explique-t-on la chose? Je pose la question à la Chambre: pourquoi le sens du devoir envers la patrie fait-il défaut chez nos jeunes concitoyens dans plusieurs parties du Canada? Est-ce parce qu'on ne leur a pas bien inculqué ce sens du

devoir au cours des vingt-cinq dernières années? Je le demande. Est-ce à cause d'une mauvaise direction ou d'une orientation fausse reçue dans le passé.

Une VOIX: Vous avez raison de dire, dans le passé.

L'hon. M. HANSON: Certes, je n'ai rien à retirer relativement à 1917, mais d'aucuns devraient s'excuser de ce qui s'est passé de 1919 à 1940. Bien que le ministre de la Défense nationale ne l'ait pas promis en termes formels, j'ai compris, et j'espère ne pas me tromper, qu'il a promis à la Chambre et au pays que la période d'entraînement de trente jours serait portée à quatre mois. C'est exactement ce que j'ai préconisé de mon siège à la Chambre, et s'il en est ainsi, le changement en vaudra la peine. Je ne reviendrai pas sur cette question. J'ai émis l'avis que la période d'entraînement de trente jours était insuffisante, qu'il serait préférable de la prolonger jusqu'à quatre mois; et si le ministre accepte ce point de vue je lui en sais gré. Tous ceux qui ont songé à cette question doivent être reconnaissant du fait que l'on changera le plan.

Le ministre a ensuite dit que dorénavant l'avancement aux grades d'officiers se ferait dans les rangs. Voilà apparemment une autre modification de la politique du Gouvernement, mais elle est excellente en soi. Dès le 8 août, les trois ministères de la Défense nationale publièrent une lettre, ou un communiqué,—peu importe le nom que vous lui donniez,—signé par les trois ministres et intitulé "L'effort de guerre du Canada". Il y est question des nominations, de l'avancement, des mutations, et le reste dans les forces armées; des travaux et des entreprises du Gouvernement, et des travaux exécutés par des entrepreneurs pour le compte de l'Etat. Dans la première partie, qui traite des nominations, de l'avancement et des mutations dans les forces armées, il est dit que le ministre de la Défense nationale est d'avis que les nominations, l'avancement, les mutations, et le reste, dans les forces armées devraient être faits conformément aux ordres généraux de l'armée alors en vigueur, et il demandait aux membres du Parlement de ne pas recommander de jeunes soldats, pleins d'ardeur, à des grades d'officiers. Je suis certain que l'on a demandé, à un moment quelconque, à tous les honorables députés, quel que soit l'endroit qu'ils habitent au Canada, de proposer le nom de quelqu'un en vue de lui obtenir un grade d'officier dans l'armée canadienne, et je crois que presque tous, sinon tous, ont cédé à la pression que l'on a exercée sur eux.

Des VOIX: Oh! non.

L'hon. M. HANSON: Il peut y avoir des exceptions, mais quel parlementaire refusera de demander pour le fils d'un ami, un brevet d'officier? On est humain, et avouons que, presque tous, nous avons présenté de pareilles requêtes. Je l'ai fait moi-même avec beaucoup d'empressement, lorsque le sujet le méritait. C'est pourquoi j'accepte la responsabilité de mes actes. Que les autres députés en fassent autant. En raison de l'état de choses existant, cette lettre circulaire m'a fait plaisir et je regrettais jusqu'à un certain point qu'elle n'eût pas été lancée plus tôt.

L'hon. M. POWER: Je ferai observer à mon honorable ami que l'article mentionné par lui a été adopté en novembre et que le règlement dont il parle—l'ordre de service n° 70 était, à ma connaissance, en vigueur, longtemps avant la guerre.

L'hon. M. HANSON: L'ordre de service n° 70 existait sans doute, mais je ferai remarquer au ministre qu'au point de vue de la plupart d'entre nous, on l'a plus souvent enfreint qu'appliqué. La circulaire était tout à fait au point et si on l'a diffusée, il devait y avoir une raison; cette raison, je la trouve dans la pression qu'on a dû exercer sur le ministre.

L'hon. M. POWER: On y réitérait simplement les instructions données par feu M. Rogers.

L'hon. M. HANSON: C'est une réitération, mais la communication elle-même révèle le souci d'éviter, dans la conduite de la guerre, toute forme de favoritisme politique ou personnel. C'est ce qui explique pourquoi on l'a lancée à ce moment-là. Je n'étais pas ici en octobre de l'année précédente et c'était la première fois qu'on me signalait la chose. Loin de critiquer le ministre sur ce point, je le félicite.

Je n'entreprendrai pas une analyse détaillée de la circulaire, mais je me permettrai de dire qu'il serait réconfortant de voir le Gouvernement donner suite, dans chaque ministère qui s'occupe de la guerre, aux principes qui y sont formulés. J'ai signalé la chose au premier ministre et je regrette qu'il n'ait pas réagi dans le sens que j'aurais aimé.

Le très hon. MACKENZIE KING: De quoi s'agit-il? Mon honorable ami m'a écrit une lettre renfermant certaines accusations vagues. Je l'ai prié de vouloir bien spécifier les cas.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas porté d'accusations. J'ai dit que cette circulaire était excellente et que la politique qu'elle expose devrait être adoptée dans tous les services de l'Etat. Le premier ministre (M. Mackenzie King) m'a répondu que, si je

voulais lui citer des cas spécifiques d'injustice, il les soumettrait à une enquête. Non, la vie est trop courte. Chaque fois que de graves injustices m'ont paru se produire dans les adjudications de l'Etat—et ces cas ont été rares—je me suis adressé au ministre de l'Air. Dans un cas récent, je suis entré dans les détails et je n'entends pas revenir sur le sujet. Et va-t-on prétendre que ce n'est pas là collaborer avec le Gouvernement et avec le ministre? Je suis sûr que celui-ci corroborera mes paroles.

L'hon. M. POWER: L'honorable député m'a fait part du cas, mais je le connaissais déjà.

L'hon. M. HANSON: Le ministre était évidemment au courant. Je m'en suis aperçu après mon entrevue. Je veux savoir cependant si je n'avais pas raison en l'occurrence d'agir comme je l'ai fait.

L'hon. M. POWER: Absolument.

L'hon. M. HANSON: Je déclare à la Chambre que je ne recherche pas le scandale et que je n'ai pas l'intention de me mêler de ces affaires. Je ne suis pas un détective. Je suis inondé de lettres à ce sujet et je me propose de saisir le ministre intéressé des révélations importantes qui me sont faites. Je ne prendrais pas cette attitude en temps de paix.

Je passe à l'avancement des simples soldats. On a changé de ligne de conduite à cet égard. Je ne m'y oppose pas, mais j'aimerais savoir comment le ministre se propose d'en user envers les jeunes gens qui, au prix de grands sacrifices pour eux et pour le pays se sont inscrits aux cours des corps-écoles d'officiers canadiens afin d'obtenir un brevet d'officier. De quelle façon prétend-on leur donner des grades d'officiers? Devront-ils rentrer dans le rang? N'oublions pas qu'il s'agit d'universitaires.

Une VOIX: Ils n'en valent pas plus pour cela.

L'hon. M. HANSON: S'ils n'en valent pas plus, ils n'en valent certes pas moins. Ils se sont inscrits à ces cours dans l'intention d'obtenir une commission, n'est-il pas vrai? Je demande au ministre de définir la situation en temps opportun. Je n'insisterai pas sur ce sujet.

Le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) a fait récemment une déclaration en Chambre que j'ai trouvée très encourageante, quoi qu'il ait dit ou pensé de moi et quelle que soit son attitude présente à mon endroit. La lutte actuelle se livre surtout dans l'air et le rôle que le Canada joue et est appelé à jouer dans la défense aérienne de l'Empire ou dans la victoire finale est de première importance. Nous avons été lents à démarrer, mais j'estime que nous avons accompli des progrès très réels. Dommage que nous n'ayons pas débuté il y a deux ans. Je soutiens que l'entraînement aérien au Canada n'est efficace que depuis la venue au pouvoir du ministre actuel et la nomination de M. Duncan comme sous-ministre. Je l'en félicite.

L'hon. M. POWER: Vous plagiez "Mitch".

L'hon. M. HANSON: Non pas.

L'hon. M. POWER: Soyez plus original.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas plagié "Mitch". Je pourrais citer des déclarations de ce dernier concernant le ministre qui sont très flatteuses et certaines de ses affirmations au sujet d'autres membres du cabinet qui le sont moins. Le ministre de l'Air veut-il que je consigne au hansard le discours du premier ministre Hepburn?

L'hon. M. POWER: Non. J'en approuve certains passages.

L'hon. M. HANSON: Je regrette que mon absence de la Chambre ne m'ait pas permis d'entendre le discours du ministre de la Défense nationale pour le service naval, (M. Macdonald). J'en ai lu depuis le compte rendu. Je l'ai trouvé modéré. J'estime et j'aime à croire que la Marine royale canadienne accomplit un beau travail avec des moyens et un matériel très restreints.

D'après le ministre, nous allons entreprendre bientôt un programme de construction navale. On affirme que nous bâtirons des destroyers et peut-être des croiseurs. Il y a longtemps que l'on aurait dû commencer. Il devra s'écouler beaucoup de temps avant que des navires de construction canadienne contribuent de façon tangible à la victoire. Il est vrai que nous avons construit quelques dragueurs de mines et un certain nombre de navires côtiers mais, sauf pour l'aide accordée aux convois, notre apport dans ce domaine s'est avéré des plus faibles.

Vous lirai-je ce que M. Hepburn en pense, ou le devinez-vous déjà? Non, je passe la chose sous silence. Les honorables députés ont tous pris connaissance de ces remarques, qui sont loin d'être flatteuses.

Le public canadien sera heureux d'apprendre que le Gouvernement a décidé de rouvrir le collège naval, rectifiant ainsi l'erreur qu'a commise, il y a près de vingt ans, l'administration libérale qui a fermé cette institution. Depuis cette époque, tous nos jeunes gens qui se destinaient à la carrière navale ont dû poursuivre leurs études à l'étranger, privés qu'ils étaient de toute maison d'enseignement

du genre au Canada. Un beau jeune homme de mon propre comté, devenu cadet de marine, s'est rendu en Angleterre aux frais de ses parents pour s'y inscrire dans un collège naval. J'ai eu le plaisir d'annoncer le printemps dernier, par l'entremise bienveillante du sous-ministre des Services navals au Canada, que, concourant avec tous les autres cadets, il avait gagné la Dague du Roi; mais il avait dû se rendre en Angleterre pour mériter cet honneur.

Le ministre a affirmé que le Gouvernement se proposait d'entreprendre prochainement, dans des chantiers canadiens, la construction de destroyers. Il a déclaré, à juste titre, que nous n'avions pas au Canada un nombre suffisant d'experts, et qu'il avait dû s'aboucher avec les autorités anglaises afin d'obtenir de ce pays, si possible, des spécialistes en construction navale.

Comment le ministre peut-il compter obtenir ces experts anglais, quand nous savons bien qu'il n'est pas un chantier en Grande-Bretagne où l'on ne s'efforce de produire à toute vitesse navires de guerre et vaisseaux marchands. En outre, il nous faudrait importer d'Angleterre, chose impossible à l'heure actuelle, toute l'artillerie et les autres armes de bord. C'est dommage, mais je demeure convaincu que nous ne saurions obtenir l'aide de spécialistes anglais dans l'exécution de ce programme de construction navale. Je puis me tromper, et il se peut que le ministre soit en possession de renseignements que je n'ai pas, mais il me paraît impossible d'obtenir le concours de ces hommes à l'heure actuelle.

Il est un autre inconvénient sur lequel je crois devoir appeler l'attention du ministre, savoir que le coût de la construction de navires au Canada, soit en temps de guerre soit en temps de paix, serait si excessif par rapport au coût de leur construction en Grande-Bretagne, qu'il serait beaucoup plus économique de les faire bâtir dans ce pays. La question s'est posée assez vivement au cours des quelques années qui ont précédé 1930. Les navires de la classe "Lady" ont été construits en Angleterre parce que le gouvernement du jour, de même que tous ceux qui apportèrent le moindre bon sens au règlement de ce problème, convinrent que leur construction au Canada aurait coûté au moins 50 p. 100 de plus. La situation n'a pas changé. Toutefois, j'imagine qu'il va nous falloir envisager le problème de la construction de navires en acier, peut-être plus tôt que nous ne le croyons. Le besoin existe, et il se peut que ce soit là une sage ligne de conduite à adopter, même si le coût en est plus élevé.

Le ministre déclare, et à juste titre, que notre marine devrait être plus forte et plus efficace. C'est pourquoi il veut que le Canada se lance dans la construction de destroyers. Si je ne m'abuse, le ministre n'est pas plus que moi une autorité dans le domaine naval. Il a recours aux conseils d'experts. Toutefois, j'aimerais citer, pour son bénéfice, l'une des plus grandes autorités en la matière que le monde ait connue: feu l'amiral John Jellicoe. Lorsque sir John vint discuter ici, en 1920, certains problèmes navals, il recommanda au Canada de se procurer immédiatement un minimum de trois croiseurs légers, six destroyers et quatre sous-marins. Nous avons actuellement douze destroyers et le ministre ne pourra manquer de reconnaître, lorsqu'il s'agira d'étudier la question d'une marine permanente, que nous avons moins besoin de destroyers que de croiseurs légers, de sous-marins et autres navires. Ces croiseurs légers sont munis de quatre canons de six pouces, de canons anti-avions et de torpilles. Nous nous rappelons avec fierté que ce sont trois croiseurs de ce genre qui eurent raison du *Graf Spee* en décembre dernier.

Les destroyers sont très satisfaisants lorsqu'il s'agit d'escorter des convois à de faibles distances, mais le convoi n'est suffisamment protégé que s'il est accompagné de croiseurs légers. C'est ce que nous a démontré l'expérience acquise au cours de la présente guerre. Bien souvent depuis le début des hostilités, nos convois étaient escortés non seulement de croiseurs légers, mais même de cuirassiers.

Au sujet de notre marine, il est un autre point que je désire soulever. Nous savons combien grande est la responsabilité du ministre et du directeur du service naval, à qui il incombe de ne confier le commandement de destroyers et les autres postes supérieurs qu'à des officiers hautement compétents. Mais c'est là un truisme. Il n'existe pas dans le monde de meilleurs officiers de marine que des officiers canadiens bien formés. Notre marine marchande nous le prouve. Toutefois, conformément aux meilleures traditions britanniques, une carrière navale exige non seulement un diplôme d'un collège naval, mais de longues années d'entraînement sur mer, d'abord comme aspirant de marine ou midshipman, puis comme sous-lieutenant et ensuite comme lieutenant; ce n'est qu'après plusieurs années de service qu'un aspirant peut s'attendre à être promu au rang de capitaine.

Feu lord Jellicoe, se trouvant un jour au Canada en mission navale, a déclaré qu'il fallait neuf ans pour former un bon lieutenant canonnier. Aujourd'hui que notre service naval possède douze destroyers, je comprends qu'on soit fort à court d'officiers, surtout pour les grades supérieurs, et j'ai assez

de confiance dans le ministre et dans ses hauts fonctionnaires pour croire qu'ils ne voudront pas nommer de Canadiens à des commandements importants à moins que ces marins ne soient parfaitement compétents.

L'hon. M. MACDONALD: Telle est notre politique.

L'hon. M. HANSON: Nous regrettons tous grandement les pertes de vie causées par les collisions dont les destroyers *Fraser* et *Margaree* ont été victimes et j'offre ma sympathie à tous les parents des braves qui ont perdu la vie. Je me demande toutefois, et je demande au ministre, pourquoi le capitaine du *Fraser*, après la perte de son navire, n'a pas été nommé commandant du *Margaree* qui a remplacé le *Fraser*, mais véritablement réduit à un grade inférieur et rappelé au Canada, s'il faut en croire les journaux. On a dû faire une enquête officielle. Nous n'avons naturellement pas de rapport là-dessus. Il est également malheureux que le *Margaree* ait été perdu à la suite d'une collision, mais je n'insinue aucunement que la perte de ces deux navires ait été due à des causes autres qu'accidentelles ou à l'incompétence de notre vaillant commandant canadien.

L'hon. M. MACDONALD: Pour empêcher tout malentendu à la Chambre ou parmi la population, permettez-moi de dire que le commandant du *Margaree*, le capitaine Joseph Wilton Roy, comptait vingt-quatre ans de services dans la marine nationale et avait servi à bord de onze ou douze vaisseaux, avant de prendre le commandement du *Margaree*. Et le commandant du *Fraser*, le capitaine Wallace B. Greery, avait servi à bord de quatorze navires et comptait vingt-six années de services dans la marine. Par leur expérience, ces deux hommes avaient certes la compétence voulue pour être commandants de vaisseaux.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas dit autre chose. J'ai seulement mentionné les circonstances déplorables dans lesquelles ces navires ont péri. Je ne connaissais pas le commandant Roy, mais la Chambre apprendra peut-être avec intérêt que sa femme était née dans la ville où j'habite. En tout cas, son grand-père y avait vécu et fut un membre estimé de l'autre Chambre.

Je m'occuperai maintenant pendant quelques minutes du ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe). Nous avons entendu ses commentaires et avons obtenu un tas de renseignements sur les contrats adjugés et les engagements pris. Mais il ne nous a donné aucune précision sur la production et les livraisons. Le premier ministre devrait révéler franchement à la Chambre et à la population l'attitude du Gouvernement au sujet de cette question importante. Oui ou non, recevrons-nous des renseignements sur la production et les livraisons? Il se peut que ces précisions ne soient pas dans l'intérêt public. En ce cas, qu'on le dise franchement à la Chambre et au peuple, en indiquant les raisons.

Une autre remarque, au risque de revenir à un sujet prosaïque, que le ministre conjoint de la Défense nationale appelle un sujet vulgaire, connaîtrons-nous les prix unitaires? La population l'exigera, je pense. Pour ma part, tant qu'on ne me démontrera pas que l'intérêt public commande absolument le silence à cet égard, je continuerai à réclamer la révélation de ces prix.

En une autre circonstance, j'ai demandé formellement la divulgation au Parlement des résultats en matière de production et de livraisons, parce que je croyais, et avec raison, que la politique arrêtée du Gouvernement, au cours de la dernière session ainsi que dans la période écoulée depuis l'ajournement en août, a tendu à créer, par des exposés généraux sur ce que nous allons faire dans l'avenir, l'impression que notre effort de guerre se poursuit sans anicroche dans le domaine de la production et des livraisons. Et s'il existe aucun doute à cet égard, j'invoquerai le témoignage de M. Hepburn. A notre avis, le Gouvernement s'est efforcé de créer un faux sentiment de sécurité et il continue à le faire. Pareille attitude nous semble dangereuse, c'est ce qui motive l'amendement que j'ai eu l'honneur de proposer à la Chambre.

J'ai donc cru nécessaire de demander au Gouvernement de charger immédiatement deux comités spéciaux de faire enquête et rapport à la Chambre, objectivement, conformément aux faits et à la vérité, sans parti pris et sans esprit de parti, sur l'état exact des choses, à l'heure actuelle, en ce qui regarde (*a*) nos forces terrestres, navales et aériennes et (*b*) la production et la livraison de tout le matériel, de tout l'outillage et de tous les approvisionnements importants qui sont nécessaires à notre effort de guerre, afin que la population connaisse la vérité.

On n'a pas encore constitué ces comités. J'ai dit que je connaissais l'existence de difficultés et je demande au premier ministre s'il peut et veut dire à la Chambre quelle est l'attitude du Gouvernement à cet égard. Si les difficultés sont insurmontables, j'ai alors une autre proposition précise à exposer à la Chambre et au pays. Elle se résume à la création, par les soins du Gouvernement, d'un comité spécial chargé d'examiner les dépenses courantes acquittées à même les fonds votés par le Parlement pour les services de la défense, pour la défense civile et autres services

directement rattachés à la conduite de la guerre. Ce comité ferait rapport, le cas échéant, des économies réalisables compatibles avec l'exécution de la politique gouvernementale.

Il est bien bon d'affirmer que le comité des comptes publics peut nous tenir parfaitement renseignés sur les dépenses nationales. En théorie c'est exact. Les précisions que nous obtiendrons grâce au comité des comptes publics ne porteront pas sur les dépenses courantes. Elles n'auront trait qu'aux dépenses effectuées l'année précédente et énumérées au rapport de l'auditeur général. Presque toutes les dépenses nationales mises au compte de l'effort de guerre ont été effectuées depuis le 31 mars dernier, ou plutôt la plupart des contrats relatifs à des dépenses publiques de guerre ont été adjugés depuis le 31 mars. On ne pourra pas s'en enquérir au comité des comptes publics parce que cet organisme ne peut examiner que les questions qui lui sont soumises. Je fais cette demande pour divers motifs, mais surtout parce que cela s'est produit en Angleterre avec de bons résultats, me dit-on.

J'ai en mains plusieurs rapports d'un comité spécial permanent du parlement britannique, établi sous l'autorité d'un ordre de renvoi émis le 12 décembre 1939, alors que M. Chamberlain était encore premier ministre et qu'il y avait une opposition officielle. Je relève ceci dans l'ordre de renvoi:

Qu'un comité spécial soit nommé pour examiner les dépenses courantes acquittées à même les fonds votés par le Parlement pour l'armée, la défense civile et d'autres services directement rattachés à la conduite de la guerre, et pour faire rapport, le cas échéant, sur les économies réalisables, compatibles avec l'exécution de la politique arrêtée par le Gouvernement.

Suit l'énumération des vingt-huit membres de ce comité, dont aucun ministre, mais tous simples députés. Je constate, en parcourant la liste, qu'aucun n'a une réputation internationale. Le comité avait la faculté habituelle de faire comparaître des témoins, d'exiger le dépôt de documents, de siéger malgré l'ajournement de la Chambre et de se déplacer pour tenir séance. C'était, de fait, un comité siégeant en permanence pour examiner les dépenses courantes aux fins de la guerre, compte tenu de la politique énoncée par le Gouvernement. Le comité avait aussi le pouvoir de nommer des sous-comités et de les saisir de toutes questions de sa compétence. Chaque sous-comité recevait le droit de faire comparaître les témoins, d'exiger le dépôt de documents et d'archives, de siéger malgré l'ajournement de la Chambre et de se déplacer. Ce comité spécial a siégé presque continuellement depuis sa nomination. Son premier rapport date de janvier et le dernier, que j'ai en mains, du 21 août 1940. Tout honorable député qui prend connaissance de ce rapport constatera, j'en suis sûr, que cet organisme est éminemment utile au pays, qu'il n'est pas opposé à la politique du Gouvernement, qu'il n'agit pas au détriment de cette politique mais qu'il en facilite la réalisation en recherchant les économies réalisables.

Je suis d'avis que nous devrions avoir un tel comité au Canada. Ce serait pour les simples députés une façon de contribuer à l'effort de guerre. J'ai entendu bon nombre de députés, amis du Gouvernement, se plaindre de ne pouvoir lui apporter leur concours, disant que les députés devraient être en mesure de se rendre utiles.

A l'égard des membres du Parlement, le Gouvernement a poursuivi jusqu'ici son effort de guerre comme l'eût fait une corporation fermée. J'expose cette idée au Gouvernement à titre de proposition d'ordre pratique sur laquelle il devrait arrêter son attention. Je l'expose en toute bonne foi, non pas dans un esprit de critique, mais en vue d'être utile au Gouvernement. Nous savons que la guerre est ruineuse; nous savons qu'il se fait beaucoup de dépenses inutiles dans cette guerre, mais non pas à dessein, ajouterai-je. Je crois néanmoins qu'un comité de députés de cette Chambre, siégeant chaque jour, durant les sessions et entre les sessions, pourrait se rendre très utile en prêtant son concours au Gouvernement à pareille époque, et je soumets cette idée à mes collègues. Cela permettra d'utiliser l'énergie des députés qui s'inquiètent de la guerre, qui veulent faire leur part, qui ont été envoyés ici pour cela par leurs commettants mais qui s'en trouvent frustrés—c'est le terme qui convient—parce qu'on ne fournit pas à leurs aptitudes l'occasion de s'exercer.

J'espère que le premier ministre se ralliera à cette idée. Avant de quitter ce sujet, je me permets de dire aux honorables députés qui seront appelés à faire partie du comité, si jamais on l'établit, qu'ils auront devant eux non seulement une véritable tâche, mais une tâche qui exigera d'eux tout ce dont ils sont capables. Ils auront à faire de lourds sacrifices en servant ainsi le pays, mais ce sera là un devoir patriotique qu'un certain nombre de membres de cette Chambre sont en état d'accomplir. Je suis convaincu que des députés peuvent ainsi se montrer réellement utiles.

Je désire maintenant commenter certains passages du discours du ministre des Finances (M. Ilsley), évitant de toucher à la question du change étranger, question d'une importance primordiale dont je parlerai une autre fois.

Le ministre des Finances a discouru longuement sur la finance orthodoxe. Je n'ai jamais critiqué les principes suivis par le Gouvernement dans le financement de la guerre, car

cette méthode était orthodoxe. C'était ce à quoi on devait s'attendre des conseillers financiers du ministre. Quand je parle ainsi, mes honorables amis siégeant à ma gauche peuvent être assurés que je suis en faveur de la finance orthodoxe pour les fins de la guerre.

Quelques VOIX: Très bien!

L'hon. M. HANSON: Je n'avais peut-être pas besoin de dire cela. Je n'ai pas critiqué les principes exposés par le ministre, mais j'espère avoir critiqué d'une façon pratique quelques-unes de ses méthodes et les propositions fiscales contenues dans le dernier budget.

Je me permets de dire encore quelques mots à propos des emprunts de guerre. Le ministre a formellement nié que le dernier emprunt de guerre n'ait pas été couronné de succès, mais je me permets de signaler à la Chambre et au pays que le seul fait pour le ministre d'avoir approuvé la proposition que j'ai faite en cette circonstance à propos du prochain emprunt de guerre est un réel aveu que le dernier emprunt de guerre n'a pas été conduit comme il eût dû l'être. Je ne veux pas immédiatement condamner les négociants en obligations et en placements. Ils font un travail fort utile pour les emprunts de guerre. Ils sont en état d'obtenir les grosses souscriptions, mais je me permets de vous signaler, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à mes honorables collègues, qu'ils ne peuvent induire les petits rentiers à s'intéresser à ces emprunts. Ils ont manifesté cette impuissance lors du dernier emprunt, c'est pourquoi je pense qu'il est évident que nous devons recourir et aux méthodes des professionnels et à celles des amateurs. Je félicite donc le ministre d'avoir modifié son attitude en acceptant ce que je considérais comme une proposition d'ordre pratique.

J'ai critiqué le dernier budget à cause des impôts proposés sur les revenus des contribuables. J'ai alors dit et je répète qu'il n'y a pas là égalité de sacrifice. J'ai dit que les gens bien disposés ont été trop taxés, et cela d'une façon trop soudaine et trop dure. Le ministre a commis ce que je considère comme une erreur étrange quand il a pensé que l'expression "gens bien disposés" (well disposed) signifiait "gens à l'aise" (well to do). Ces deux expressions ne me paraissent pas synonymes; les gens bien disposés ne sont pas nécessairement des gens à l'aise. Le ministre appartient à une vieille église évangélique. A-t-il jamais entendu parler du denier de la veuve? Il en a sûrement entendu parler. Je me sers de cet exemple pour lui signaler l'erreur dans laquelle il me paraît être tombé.

J'affirme au ministre que ces emprunts de guerre réclament un réel effort. Nous pouvons voir de ce temps-ci dans les journaux de grandes pages de publicité à propos des certificats d'épargne de guerre. Cela est bien; la publicité est nécessaire et désirable, mais nous devons faire davantage. Je recevais hier une lettre d'un homme de Saint-Jean qui dirige ce travail dans la province du Nouveau-Brunswick; c'est l'un des meilleurs citoyens du Canada, prêt à accorder gratuitement ses services, son temps et ses ressources personnelles afin d'aider à l'accomplissement de cette tâche. Il déplore que le public n'ait pas réagi, et c'est bien le cas, puisque nous obtenons à peine 2 millions de dollars par mois de cette source. Je ne saurais dire au juste quel remède appliquer. Il faut de la collaboration. Chez nous, celui qui dirige cette campagne me dit qu'il est à la veille de tout abandonner à cause du manque d'intérêt qu'on manifeste envers ce mouvement.

Il nous faut prendre les moyens d'assurer le succès de cette campagne. Si nous voulons atteindre l'objectif de 10 millions de dollars par mois en certificats d'épargnes de guerre, il faut que quelqu'un agisse. Je prie les honorables députés de se mettre à l'œuvre. Chacun contribue à la direction de l'opinion publique dans sa localité, témoin le travail accompli pour mener à bonne fin l'inscription nationale. Que chacun d'entre nous seconde la vente de ces certificats, pour sauvegarder l'honneur de nos collectivités sociales. Voyons si nous ne pouvons pas aider au Gouvernement dans l'accomplissement de cette besogne. C'est un devoir patriotique dont nous devrions tous personnellement nous acquitter. Je voudrais maintenant ajouter un mot au sujet du ministre du Travail (M. McLarty), que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt. Il m'a donné l'impression qu'il cherchait à connaître la réaction des milieux ouvriers. Il voudrait qu'on changeât les conditions existantes du travail pour la durée de la guerre. Je ne sais de quelle façon les ouvriers réagiront; peut-être sera-ce dans le sens patriotique, mais à mon avis, il faut bien leur faire comprendre que si on leur demande de changer leurs conditions actuelles de travail, ce ne sera que pour la durée de la guerre. Alors les ouvriers accorderont ce qu'on leur demande, j'en suis sûr, comme l'ont fait ceux de l'Angleterre.

Un seul mot en ce qui regarde l'ajournement de la Chambre au 17 février. Je trouve cet ajournement trop long, mais le premier ministre a expliqué que le Gouvernement a cru nécessaire d'agir ainsi. Je suis très heureux de savoir, toutefois, qu'il est bien compris que, s'il surgissait certains événements,

par exemple ceux qu'énumérait le premier ministre le 3 août dernier dans la motion qu'il présentait ce jour-là, nous serons convoqués plus tôt et, à ce compte, je suis satisfait.

J'ai été édifié, monsieur l'Orateur, par les honorables membres de la Chambre, surtout les députés ministériels, qui, au cours du débat, ont demandé au Gouvernement de recourir plus souvent à l'aide des députés et des comités permanents de la Chambre. Si je saisis bien, il existe un sentiment évident de malaise et de désappointement en ce qui concerne le mauvais fonctionnement du Parlement. J'affirme donc aux honorables députés que ce sentiment est réel et que la faute doit en être attribuée au Gouvernement, parce que ce dernier se donne autorité de faire tout ce qui était du ressort du Parlement. Cette façon d'agir peut être nécessaire en temps de guerre, mais nous n'en avons pas moins abandonné, dans une large mesure, nos fonctions en nous départissant trop de nos pouvoirs. Les représentants élus par le peuple manifestent à la Chambre le désir de collaborer, mais ils n'en font rien parce que l'occasion ne leur en est pas fournie. C'est le Gouvernement qui dirige notre effort, pour ainsi dire, par une société fermée, et les honorables députés sont mécontents.

Mais notre parti ne flanchera pas. Chaque fois que l'occasion se présentera, nous collaborerons avec le Gouvernement dans le sens que j'ai indiqué le 12 novembre et nous ferons de notre mieux pour obtenir les résultats dont nous avons un si urgent besoin.

Je voudrais faire allusion, en passant, aux observations de l'honorable représentant de Victoria (C.-B.) (M. Mayhew) qui a laissé entendre que la nouvelle consécration de mon parti au service de l'Etat constitue le clou du discours que j'ai prononcé il y a trois semaines. Il a, cependant, exprimé le regret de ce que je n'avais exposé un programme en vue de notre effort de guerre. Eh bien, je ne conçois pas que dans le moment il m'appartienne ou il soit de mon ressort de ce faire. Pourquoi? Parce qu'on ne peut énoncer une politique à moins de connaître les faits sur lesquels cette politique doit s'appuyer. Or, ces faits, nous ne pouvons pas les connaître,— je dirai même qu'on refuse de nous les exposer.

Tenant compte de toutes les déclarations faites par les ministres au sujet de l'effort de guerre du Gouvernement, certaines observations s'imposent. Et d'abord, on nous a communiqué des rapports presque en tous points semblables à ceux que nous avons entendus l'été dernier. Je dois répéter que le souci de la publicité ne se manifeste pas autant dans les exposés que nous avons entendus au cours des trois dernières semaines que dans ceux qui nous ont été faits l'an dernier; mais en général le sens et la portée sont les mêmes.

En deuxième lieu, les preuves ne manquent pas pour établir que le Gouvernement n'a pas arrêté un véritable programme de production. Il semble bien qu'il ait été saisi de cet état de choses, car récemment, le 16 novembre, il a adopté le décret du conseil C.P. 6601, créant la commission de requisition en temps de guerre, présidée par un chef de service compétent, M. H. R. MacMillan, et composée d'un groupe de fonctionnaires. Cette commission de requisition en temps de guerre devra tout son succès à son président qui deviendra le "sir Joseph" de l'effort de guerre du Gouvernement. Quoi qu'on ait dit au sujet de l'autre "sir Joseph" je proclame qu'il fut le plus grand homme d'affaires de son temps au Canada et qu'il a accompli une tâche magnifique pour le compte de la commission impériale des munitions. M. MacMillan est un homme compétent et je ne lui veux que du bien.

Analysons un peu la situation au sujet de cette commission de requisition en temps de guerre. L'article 2 du décret du conseil énumère les pouvoirs de la commission. Or, je veux dire au premier ministre (M. Mackenzie King) qu'à mon avis ces pouvoirs sont absolument insuffisants si la commission veut obtenir tous les résultats qu'elle doit donner dans sa mission. L'alinéa *a*) de cet article a trait à l'obtention de données; l'alinéa *b*) voit à la coordination et à l'analyse de ces données; l'alinéa *c*) voit à ce que soient élaborés les plans nécessaires pour assurer que les besoins de guerre aient, dans leur ordre d'importance, priorité sur tous les autres besoins. Tout cela est très bien, mais il doit y avoir quelqu'un chargé de dire quels besoins doivent avoir priorité. Puis, l'alinéa *d*) voit à ce que la commission renseigne le ministère des Munitions et Approvisionnements, ainsi que les contrôleurs et les divisions dudit ministère, et tout autre ministère, sur les sujets précités, tels la production, l'utilisation des matières, la force motrice, les établissements industriels, et les moyens de fabrication et de transport disponibles en vue d'établir un système qui permette l'utilisation la plus productive pour fins de guerre.

La critique que j'ai à faire, et elle est d'ordre positif, c'est que la commission ne jouit pas de pouvoirs assez étendus, que tout doit être soumis au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) qui garde toujours la haute main. Je crois sincèrement que c'est là le point faible de cette commission, mais, je n'en doute pas, si le président constate que les pouvoirs lui manquent pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée par l'arrêté en

conseil, il demandera des pouvoirs plus étendus et les obtiendra, sans quoi il s'enquerra de la raison du refus.

Dans l'ensemble, il s'est produit depuis six mois un changement visible dans la façon d'agir du Gouvernement. Jusqu'en mai dernier, le cabinet s'en tenait à un optimisme béat; telle était du moins l'impression répandue dans le pays et dans la Chambre, comme tout honorable député peut s'en convaincre à la lecture du compte rendu du discours prononcé par l'honorable député de Vancouver-Nord (M. Sinclair), alors qu'il proposait l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Mais en mai et vers la fin de juin, les événements ont pris une tournure tragique avec l'invasion de la Norvège, la chute des Pays-Bas et finalement la chute de la France et l'épisode épique de Dunkerque. C'est alors que sous le coup des malheurs qui nous arrivaient, nous avons été témoins d'une série de mesures improvisées en toute hâte. Que fut notre loi de mobilisation, sinon une improvisation en vue de prévenir toute critique contre l'effort, ou le manque d'effort de guerre du Gouvernement? Mais les déclarations d'alors n'indiquaient d'aucune façon précise l'élaboration d'un véritable programme de guerre; encore aujourd'hui on ne nous dit pas qu'un tel programme a été arrêté. Il est vrai que les officiers de l'état-major ont dressé un plan de défense du Canada, mais on ne nous a pas encore dit, et on ne nous dira probablement pas, ce qu'il renferme.

Le premier ministre nous a dit que les conférences impériales auxquelles il a assisté ont posé comme principe fondamental que la défense territoriale des dominions relève des dominions eux-mêmes. Je n'en doute pas, car ni lui-même ni personne dans son entourage n'a songé à autre chose, et n'a jamais pensé à souscrire au principe de la défense de l'Empire. Depuis l'ouverture des hostilités, toutes ces idées préconçues ont été abandonnées et aujourd'hui, quinze mois après le début de la guerre, le Gouvernement est revenu au principe de la défense de l'Empire, quoi qu'en peuvent dire ici et là, dans le pays, certains de ses partisans.

Le premier ministre et moi-même différons d'opinion en ce que je voudrais voir le Canada poursuivre un effort de guerre bien défini, fondé sur notre bonne volonté et nos aptitudes, conforme aux besoins de l'Empire sur le théâtre des hostilités, tandis que lui s'en est tenu jusqu'à un certain point au principe de la défense territoriale du Canada d'abord. Je constate avec plaisir que la force de l'opinion publique et la tournure tragique des événements ont, dans une certaine mesure,

renversé la situation. Je m'en déclare satisfait, dans la mesure où l'on a agi.

On m'a dit, et cela va de soi, que le meilleur moyen, pour un pays qui se trouve dans la situation où voilà le Canada, soit celle de belligérant déclaré, de contribuer à la victoire est de prendre pour principe la participation dans toute la mesure possible sur le théâtre même des hostilités et non ici au Canada, à trois mille milles du lieu du combat, où notre seul effort doit nécessairement se limiter à repousser une invasion et, encore, après que la bataille aura été perdue outre-mer.

Tel est le conseil qu'a donné au premier ministre un grand soldat canadien. Je suis bien aise de croire que le premier ministre a fini par l'accepter jusqu'à un certain point. Nous devons l'en féliciter, semble-t-il.

Je retiendrai encore quelques instants seulement l'attention de la Chambre pour dire que le discours du premier ministre, hier, m'a troublé. A mon sens, il ne s'est pas rendu justice à lui-même, et certainement il m'a encore fait moins justice. Jeudi dernier, j'ai communiqué mes impressions au sujet de la situation de la guerre. J'ai parlé de la gravité de cette situation, et, sachant que le premier ministre savait mieux que moi ce qui transpirait, je lui ai demandé de nous en faire un exposé. Après avoir insisté sur la gravité de cette situation, je lui ai demandé ce que le Canada pouvait faire, à l'heure actuelle, pour aider davantage, au moyen d'hommes, de matériel, d'approvisionnements et d'équipement.

En cette occasion, le premier ministre a déclaré qu'il songeait à faire une déclaration à la Chambre au sujet de la situation. Voici ce qu'il a dit entre autres choses:

> Je partage l'avis de l'honorable député au sujet de la gravité de la situation, comme le font, d'ailleurs, j'imagine, tous ceux qui ont lu les journaux. J'ajoute que les renseignements fournis par la presse reproduisent assez fidèlement ceux que reçoit le Gouvernement, et tout ce que je pourrai dire ne fera pratiquement que corroborer les nouvelles déjà parues dans les journaux.

J'ai été heureux de cette réponse. Elle était, à mes yeux, honnête et spontanée. J'ai cru que nous abondions dans le même sens. Mais hier? Que penser de la volte-face d'hier, des contradictions frappantes dans les vues exprimées spontanément jeudi dernier par le premier ministre? Monsieur l'Orateur, il n'est pas surprenant que de telles contradictions me désappointent parfois. Qui est le docteur Jekyll et qui est M. Hyde? Rien d'étonnant que le pays soit perplexe. Continuons cependant. Faisons de notre mieux pour le Roi et la patrie.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas interrompu le leader de l'opposition (M. Hanson) durant son discours, bien que, je dois le dire, ses observations n'eussent, de temps à autre, guère de rapport avec le sous-amendement. Je désire simplement faire remarquer qu'il y a des articles du règlement que l'on doit observer à la Chambre. Je comprends que, en ce temps de guerre, le règlement ne doit pas être appliqué d'une manière trop rigoureuse, mais je prierai les honorables députés de se rappeler qu'il m'incombe de le faire respecter. Je désire donc que les honorables députés l'observent plus rigoureusement.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je vais essayer de faire en sorte que mes observations se rattachent de plus près au sous-amendement que ne l'a fait le leader de l'opposition (M. Hanson), mais je suis respectueusement d'avis que tous les honorables membres de la Chambre devraient être traités de la même manière. Ce que l'on permet à un honorable député devrait l'être également à tous ceux qui parlent après lui. J'émets cet avis avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur.

Voici le texte du sous-amendement:

Et cette Chambre regrette en plus que le Gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

C'est une désapprobation du présent régime et l'expression d'un désir de réforme à ce sujet. Les membres de la Fédération du commonwealth coopératif approuvent ces fins, bien que nous prétendions que le sous-amendement ne fait qu'effleurer ce grand problème économique.

La semaine dernière, le ministre des Finances (M. Ilsley) a dit qu'au cours du présent débat aucun membre de la Fédération du commonwealth coopératif n'avait désapprouvé le principe du programme financier du Gouvernement. Cependant, c'est ce que nous avons fait en termes précis au cours de débats antérieurs. Par exemple, le 9 septembre 1939, voici ce que je disais:

Il ne faudrait pas imposer à la prochaine génération le coût d'une autre grande guerre, ni permettre une aggravation du fardeau déjà très lourd de la dette nationale. Nous sommes convaincus qu'il existe encore des ressources inexploitées dont le Gouvernement pourrait se prévaloir, ou des ressources qui n'ont été que partiellement exploitées jusqu'ici.

De nouveau, le 28 juin 1940, j'ai critiqué les propositions budgétaires et indiqué au Gouvernement certaines autres méthodes de prélever des revenus pour notre effort de guerre. C'est parce que nous comprenons qu'il est nécessaire d'envisager dans un esprit plus moderne le problème de la production et de la finance de guerre que nous appuyons le sous-amendement qui préconise une réforme du régime financier. Nous sommes d'avis que notre régime financier devrait être considéré comme le système de comptabilité de notre vie économique. Nous croyons que si nous produisons des denrées et des services, nous devrions disposer des devises nécessaires pour les distribuer et favoriser leur écoulement.

Mlle Dorothy Thompson est une critique sévère mais bien informée des régimes nazi et fasciste, et je la cite sans la moindre hésitation et ne crains pas d'être mal compris lorsque je rapporte ses paroles. Voici ce qu'elle dit:

Les Allemands n'ont pas voté la somme de quatre milliards en devises monétaires pour la défense. Ils ont voté,—ou plutôt on a voté pour eux,—trente mille avions, un nombre quelconque de canons, des milliers de tonnes de réserves d'huile et de matières premières. Le régime économique allemand a trait aux choses et aux hommes; le régime économique des alliés en est un de symboles: de l'argent. Le régime allemand reconnaît que toute la richesse est représentée par des denrées, particulièrement en marchandises durables, et que ces dernières ne sont pas créées par des devises monétaires, qui ne sont qu'un moyen d'échange, mais par l'application du travail aux matériaux. Les alliés possédaient de l'argent, mais ils n'avaient pas produit de denrées. Les Allemands n'avaient pas d'argent, mais ils produisirent des denrées.

Ces paroles de Mlle Thompson plaçaient les peuples des pays alliés en présence d'une vérité fondamentale dans le domaine économique, vérité que le régime allemand, après l'avoir dénaturée, a fait servir à des fins diaboliques, tout comme Satan peut, au besoin, citer les Ecritures. Bien que la prostitution de cette vérité fondamentale puisse nous répugner, nous devrions tout de même à l'égard de notre effort de guerre recourir à d'autres méthodes de financement, vu l'importance des dépenses envisagées.

De fait, toute richesse matérielle résulte de la transformation des matières premières par la main-d'œuvre. Une fois que nous l'aurons bien compris, il nous sera plus facile de nous acheminer vers un régime économique plus avantageux. Tant que nous aurons les hommes et le matériel voulus, nous devrions être en mesure d'établir un système monétaire qui nous permette de diriger les denrées et les services dans la direction désirée.

J'ai ici le hansard de la Nouvelle-Zélande et je me permets d'en tirer un passage d'un discours prononcé le 27 juin dernier par le ministre des finances néo-zélandais, M. Walter Nash. Voici ce qu'il disait alors au sujet du programme monétaire et financier de son pays, ainsi qu'en fait foi, à la page 307, l'ouvrage en question:

Quant à la participation des grands capitalistes, le Gouvernement lancera des emprunts à échéance de dix ans ou plus, au sujet desquels il émettra des titres de la façon ordinaire. Dans ces circonstances, le Gouvernement estime que ces emprunts devraient être considérés comme des contributions à l'effort de guerre à même les ressources matérielles des plus fortunés et qu'ils devraient être libres de tout intérêt pendant une période de trois ans ou jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois après la cessation des hostilités, pour porter ensuite intérêt pendant dix ans, à un taux ne dépassant pas 2½ p. 100. C'est ainsi que le Gouvernement entend percevoir en Nouvelle-Zélande non seulement les fonds requis pour acquitter les dépenses contractées au pays mais aussi une partie du montant nécessaire aux achats effectués hors du pays, atténuant ainsi le plus possible la saignée pratiquée sur les ressources de l'Angleterre.

M. Nash expose ensuite son programme d'emprunt forcé chez les détenteurs de grandes fortunes, et la chambre des représentants de Nouvelle-Zélande a subséquemment adopté une loi en conséquence.

Le ministre du Travail (M. McLarty) a énoncé la semaine dernière une politique très onéreuse pour la classe ouvrière. L'égalité dans le sacrifice exige, monsieur l'Orateur, que nous inaugurions au Canada un programme semblable à celui qu'a proposé le ministre des finances néo-zélandais, et pour les mêmes raisons que là-bas: sustenter notre effort de guerre et soulager la Grande-Bretagne de la tension économique et financière à laquelle elle est soumise.

Les propositions formulées hier par le ministre des Finances (M. Ilsley) et que nous examinerons cette semaine, nous font comprendre cette obligation. Or, il est inexact de dire que, partisans de la doctrine que j'ai esquissée, nous souscrivons en principe à la politique financière du Gouvernement. Le fait est que nous la condamnons absolument. La Fédération du commonwealth coopératif, aussi bien ici qu'ailleurs, préconise une méthode différente.

M. Herbert Morrison, secrétaire d'Etat dans le gouvernement britannique a fait dernièrement, dans un discours où il indiquait en passant les buts précis de la guerre et où il prévoyait un nouvel ordre monétaire et économique, la déclaration suivante:

Si nous combattons uniquement pour mettre un terme à la menace nazie, si notre seul but est de reconstituer l'Europe d'avant le nazisme, nous poursuivons un mirage et nous sommes en chemin de nous embourber. Le nazisme ne tire pas son origine uniquement de l'esprit prussien. La guerre a ses racines dans notre façon de vivre actuelle et l'occasion se présente d'en arracher quelques-unes. Il en résultera des bouleversements de toute sorte.

[M. Coldwell.]

L'un de ces bouleversements, si l'on me permet cette allusion au sous-amendement, sera provoqué par l'écroulement du régime monétaire et économique actuel et l'avènement laborieux d'un nouvel ordre émergé du chaos, à moins que nous ne profitions de l'occasion qui s'offre à nous de préparer pendant la guerre l'établissement d'un ordre économique, financier et social plus sain que celui de jadis.

M. Morrison poursuit:

On s'élève aujourd'hui, au nom de la liberté, contre les mesures nécessaires adoptées afin de maîtriser notre régime économique dans l'intérêt commun et en vue d'obtenir la victoire. Gardons-nous constamment de prostituer un mot aussi noble. La liberté des entreprises privées déguise souvent l'anarchie économique qui a toujours mené à la guerre—et y mènera toujours.

Je souligne ici que M. Morrison, en parlant des buts de guerre n'a pas hésité, en tant que membre du gouvernement britannique, à proposer au peuple anglais des fins à atteindre en temps de paix comme en temps de guerre. Il ajoute:

Nous devons consentir à abandonner dans une certaine mesure notre souveraineté nationale, mais il importe que nous conservions la liberté culturelle des peuples et l'indépendance nécessaire à leur vie politique. N'oublions pas que la fin du gouvernement, quelle que soit sa forme, est de servir le peuple et non de l'opprimer.

Notre régime financier d'aujourd'hui vise-t-il à servir le peuple ou à l'opprimer? C'est le principe que le sous-amendement met en jeu.

Souvenons-nous que cette question n'est pas d'ordre purement intérieur, puisque les gouvernements qui oppriment au-dedans sont souvent au dehors les fauteurs de désordres.

Il faut ensuite que les nations conviennent de la solution à apporter aux problèmes économiques du monde, y compris la question des colonies à un point de vue international, même si la souveraineté nationale en est restreinte.

Il nous faut donc aménager l'industrie, le commerce et les matières premières du monde, en vue non pas d'accroître les privilèges spéciaux d'aucun groupe ou classe mais d'assurer à tous un niveau d'existence plus élevé.

Me permettra-t-on d'indiquer que c'est là, à mon sens, une autre question qui se rapporte au sous-amendement?

Ensuite, il nous faut à tout prix obtenir la direction internationale des forces armées et de la fabrication des armes, au prix encore une fois de certaines notions anciennes de souveraineté nationale.

Enfin...

Enfin... Poursuit-il.

...tous les peuples—vainqueurs, vaincus et neutres—doivent promettre qu'aucun d'eux ne cherchera à se faire juge dans sa propre cause, que chacun soumettra ses griefs et ses malentendus à un arbitrage impartial, que les décisions rendues seront respectées.

C'est à ces conditions, monsieur l'Orateur, que l'on a rallié le peuple anglais à la défense d'une grande cause. Certains d'entre nous envisageaient avec inquiétude, dans le passé, la guerre imminente, parce que nous avions alors peu confiance dans les gens à la recherche de l'amitié du dictateur espagnol et d'autres dictateurs, avec qui ils désiraient en venir à une entente. N'oublions jamais que nous devons avoir pour but d'assurer à tout homme le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur; d'empêcher qu'il soit injustement écroué dans des prisons ou des camps de concentration, qu'il devienne l'esclave d'aucun de ses concitoyens ou se voit exploiter par ceux-ci; de lui assurer enfin complète liberté de pensée, de parole et de culte. Voilà en résumé ce qu'affirmait M. Morrison, un des hommes qui inspirent le plus confiance non seulement au menu peuple de Grande-Bretagne, mais à celui du Canada et à tous les partisans de la démocratie dans le monde.

Je souhaiterais que nous puissions entendre formuler au Canada par nos chefs politiques de l'heure des vues économiques, sociales et politiques d'un caractère aussi radical. Le cas échéant, je suis sûr que l'on éprouverait peu de difficulté à convaincre le public canadien du besoin de hâter la défaite de l'ennemi. Par contre, ceux d'entre nous qui souscrivent aux mêmes opinions que Herbert Morrison et Ernest Bevin se voient ridiculiser et accuser de fidélité à un régime que nos critiques appellent le socialisme d'Etat.

Nous demandons une plus grande liberté, des biens mieux répartis et plus abondants pour les particuliers et nous nous opposons à ce que les ressources publiques soient entre les mains de particuliers et employées pour l'exploitation du peuple canadien. La Fédération du commonwealth coopératif a pour but de remédier à ce mal; c'est l'un des objets visés par le groupe qui siège à ma gauche et inclus dans le sous-amendement dont nous sommes saisis cet après-midi. Les ouvriers britanniques sont prêts à suivre leurs chefs qui ont lutté avec succès dans le passé pour leur obtenir le droit d'association.

Bien que je n'aime pas, d'habitude, les longues citations, je désire encore citer quelques mots qui se rapportent directement, je crois, à mon sujet. M. Henry L. Stimson, ministre de la Guerre aux Etats-Unis, s'est exprimé ainsi dans un discours à la Nouvelle-Orléans, le 18 novembre:

> Sous la direction d'Ernest Bevin et Herbert Morrison, les ouvriers anglais produisent aujourd'hui comme jamais auparavant et gâce à leur travail, ils convertissent leur île en une citadelle imprenable de la liberté. Pendant que les bombes tombent parmi eux, pendant leur travail, ils fabriquent des instruments de défense de plus en plus nombreux. Cet effort victorieux s'est réalisé sous la direction des ouvriers eux-mêmes, qui constituent maintenant la cheville ouvrière de la lutte de l'Angleterre pour la liberté.

Et cependant la foi politique de Bevin et de Morrison est continuellement en butte aux attaques dans cette Chambre à l'heure actuelle. Les fabriques sont inactives au Canada et les hommes chôment parce que la nation essaie de faire la guerre sous la funeste influence de l'entreprise particulière, la notion du profit étant à la base même de nos efforts. Le débat a révélé que la déclaration du maréchal de l'air Joubert, que j'ai entendue l'autre soir d'Angleterre, n'est pas aussi bien fondée que je le voudrais. Le maréchal de l'air louait l'effort de guerre du Canada, disant que de vastes quantités d'approvisionnements, provenant des industries de guerre du pays, seraient bientôt expédiées en Angleterre. Or, ce débat a démontré qu'on ne fait rien ou presque rien pour préparer des milliers d'ouvriers oisifs à la tâche qui les attend, quand notre vie industrielle sera bien organisée, c'est-à-dire prochainement. On estimait il y a quelques jours qu'outre tout l'argent qu'il faut prélever, nos industries requerront environ 200,000 ouvriers supplémentaires, au cours des prochains mois. Jusqu'à présent, cependant, nous n'avons presque rien fait pour former ces travailleurs à leur tâche de demain. Je ne suis pas de l'avis du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui dit que le premier venu peut traire une vache, peut surveiller une machine. Nos ouvriers ont besoin d'entraînement pour surveiller les machines compliquées que requièrent nos industries d'aujourd'hui. Le ministre du Travail (M. McLarty) a cité des résolutions de syndicats ouvriers qui sont prêts à renoncer à quelques-uns de leurs droits fondamentaux. Je rappelle au ministre et au Gouvernement que si l'on doit demander à la classe ouvrière du Canada de renoncer à quelques-uns des droits et privilèges qu'elle a acquis à force de sacrifices, nous devons alors prier les industriels et les magnats de la finance de consentir une part égale du sacrifice de leurs privilèges. On a de plus en plus l'impression que ce n'est pas ce qui se fait.

On a recours aux Règlements concernant la défense du Canada pour empêcher les ouvriers d'exercer leur droit fondamental d'association. Nous l'avons vu dernièrement au sujet des difficultés survenues à l'usine Chrysler. M. Herbert Morrison déclarait qu'on ne doit emprisonner aucun homme ni l'envoyer dans un camp de concentration s'il n'a pas commis de faute; qu'on ne doit pas lui refuser le droit de recourir à la justice ni entraver l'exercice de ce droit. Cependant, il y a au Canada beaucoup d'hommes qui, bien qu'ils soient

coupables d'avoir déjà fait partie d'associations subversives, ont assurément le droit d'être jugés,—droit qu'on leur refuse trop longtemps,—et de savoir de quoi on les accuse. En vertu des Règlements concernant la défense du Canada, la justice, bien qu'on ne refuse pas de l'appliquer, est vraiment trop retardée, parce qu'on ne donne pas aux accusés une occasion de se défendre dès le début contre les accusations qui sont la cause de leur détention. Durant cette guerre pour la sauvegarde des institutions démocratiques, il convient de ne pas violer ce droit. Tout homme, dans le commonwealth britannique, devrait jouir de ce droit. Nous ne recherchons pas les influences subversives là où elles sont. D'humbles membres de la société ont été arrêtés pour avoir fait des remarques stupides et on a arrêté des membres d'associations, déclarées illégales, simplement parce qu'ils ont appartenu à ces associations, non pas récemment mais plusieurs années passées.

Cela m'amène à une question qui touche au problème de nos obligations d'ordre financier et à la démocratie à laquelle nous voulons faire servir nos institutions financières. Le Parlement se doit, il me semble, d'étudier cette question très sérieusement. Dans le discours que je prononçais au début de la session, j'ai fait quelques allusions à la Société Radio-Canada et à la démission de M. Alan Plaunt, du bureau des gouverneurs; je demandais la formation d'un comité parlementaire qui serait chargé d'examiner les accusations graves formulées par le gouverneur démissionnaire. J'étais certain que le Gouvernement encouragerait la nomination d'un tel comité vu que M. Plaunt possède une longue expérience en ce qui concerne les postes publics de radiodiffusion au Canada et à cause des raisons sérieuses qui ont motivé sa démission.

La Société Radio-Canada est une entreprise publique directement responsable au Parlement et non au ministre qui en est le porte-parole à la Chambre. Cette responsabilité n'incombe donc pas au ministère mais au Parlement lui-même. Comme je l'ai dit dans mon discours précédent, la radio est un facteur important de la vie moderne. Elle peut faire beaucoup de mal et beaucoup de bien. Cela est surtout vrai au cours d'une guerre moderne et c'est là une bonne raison pour nous de maintenir la confiance de la population envers cette grande et importante institution publique.

Jusqu'ici nous n'avons reçu aucune réponse au sujet de l'établissement d'un comité parlementaire. En l'occurrence, je puis supposer en toute équité que le Gouvernement est disposé à laisser la Société Radio-Canada poursuivre sa gestion et son programme actuels sans l'institution d'une enquête parlementaire immédiate. A titre de membres de la Chambre, nous avons non seulement le droit mais encore le devoir de nous enquérir des accusations portées par M. Plaunt. Sont-elles fondées ou non?

La semaine dernière, le bureau des gouverneurs s'est réuni et a adopté des vœux pour exprimer sa confiance dans le gérant général. Mais il est significatif qu'il n'a pas tenté la moindre réfutation des accusations,—et j'emploie le mot "accusations" à dessein,—publiées par les journaux et répétées à la Chambre des communes. D'un autre côté, M. Plaunt a répété ses accusations et les a soulignées dans un communiqué aux journaux, après la publication des vœux par le bureau des gouverneurs. Il a dit qu'en ne faisant pas face à la situation, le bureau—je cite ses paroles: "passait l'éponge sur une situation interne et des irrégularités fort graves, ainsi que sur certaines lignes de conduite nuisibles et inexcusablement empreinte d'esprit de parti." Permettez-moi de répéter que M. Plaunt est un homme fort cultivé, diplômé d'universités canadiennes et anglaises, et lorsqu'il emploie le mot "irrégularités", l'expression justifie l'institution d'une enquête parlementaire sur l'irrégularité ou les irrégularités en question.

En outre, et le fait est de la plus haute importance, il se déclare prêt encore une fois à apporter devant un comité parlementaire des faits concluants à l'appui des motifs de sa démission. Devant ces accusations, le vœu de confiance dans le gérant adopté par le bureau ne saurait tenir lieu d'enquête parlementaire. Les accusations de M. Plaunt visent en partie la Société elle-même. Si le bureau avait consenti à prendre les dispositions nécessaires, M. Plaunt n'aurait probablement pas donné sa démission. Il faut donc user de franc-parler à cet égard dans l'intérêt public et dans celui de notre démocratie.

Depuis le début des hostilités, il est survenu dans le personnel de la Société Radio-Canada deux démissions importantes qui se rattachent aux accusations portées par M. Plaunt. Une de ces démissions s'est produite peu de temps après le commencement de la guerre. C'est celle d'un jeune homme bien connu de plusieurs membres de la Chambre. Je veux parler, on le comprend, de M. E. A. Pickering, qui a été attaché au bureau du premier ministre pendant quelques années et était réputé pour sa compétence et aussi sa loyauté, je suppose. M. Pickering est entré au service de la Société à l'automne de 1938 et, dans la dernière partie de l'année qu'il a passée à l'emploi de la Société, il a rempli les fonctions d'adjoint du gérant général. Cependant, après moins d'une année de colla-

boration avec ce dernier, M. Pickering a démissionné, d'après des renseignements de source sûre, à cause de conditions internes peu satisfaisantes et de pratiques condamnables. Nous avons le droit de savoir quelles sont ces pratiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable représentant a rappelé que M. Pickering a travaillé pendant quelque temps à mon bureau. Quelques-uns pourraient en conclure que c'est grâce à cela et à mon su qu'il a pu, d'une façon ou d'une autre, obtenir un emploi à Radio-Canada. Je n'affirme pas que quelqu'un l'insinue, mais je tiens que la Chambre sache bien, et c'est pourquoi je saisis avec joie l'occasion actuelle, que j'ai appris dans les journaux la nomination de M. Pickering à ce poste. Cette nomination avait eu lieu plusieurs semaines, ou plusieurs mois, après qu'il eût démissionné de son emploi dans mon bureau pour raison de maladie. Je tenais simplement à le bien marquer.

M. COLDWELL: Oui, et j'en remercie le premier ministre. Je ne me proposais aucune insinuation de ce genre. La raison pour laquelle je rappelais que M. Pickering avait été attaché au bureau du premier ministre, c'est que je pensais y voir peut-être un indice de sa compétence et de son intégrité.

Etant donné l'état de choses existant au sein de la société, M. Pickering devrait être invité à comparaître devant un comité du Parlement pour donner des précisions sur les pratiques condamnables qui l'ont conduit à démissionner.

La semaine dernière, on annonçait la démission de M. G. W. Buchanan, fils d'un éminent sénateur de l'Ouest. Dès avant la déclaration de guerre. M. Buchanan était devenu directeur des émissions relatives aux questions d'intérêt public et il occupait des postes importants dans la société depuis le début de 1937. Il a déclaré aux journaux que sa démission avait pour cause "le manque d'organisation et de netteté dans la politique relative aux nécessités du temps de guerre."

Je crois savoir que la lettre de démission de M. Buchanan explique la question à fond et cite aussi plusieurs exemples de l'absence complète, dans la direction actuelle, de tout libéralisme ou de tout sens des objectifs démocratiques pour lesquels nous luttons dans la présente guerre. Il semble en effet, que des considérations d'ordre personnel, plutôt que l'intérêt public, soient intervenues dans le choix de programmes et d'orateurs.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? Veut-il donner à entendre que l'administration se rendait coupable d'agissements répréhensibles ou qu'il s'agit simplement d'une divergence de politique? J'aimerais qu'il donnât des précisions.

M. COLDWELL: J'ose dire que les expressions "irrégularités" et "pratiques condamnables" employées ici s'appliquent à bien d'autres choses qu'à des divergences de vues au sujet des méthodes. Puisque ces mots ont été prononcés, je soutiens que le devoir de cette Chambre est de s'assurer de leur signification exacte et que nous devrions confier la chose à un comité.

J'affirme que certains programmes de guerre radiodiffusés par cette société depuis le début des hostilités n'ont aucunement bénéficié à notre pays. Mes honorables collègues se rappellent, par exemple, les allocutions radiophoniques de M. George McCullagh et des circonstances qui les entouraient. Ils se rappellent peut-être un programme intitulé "Over the top", programme qui, m'informe-t-on de source autorisée, dut être interrompu par suite de l'intervention du Gouvernement lui-même.

On nous a servi quelques programmes de guerre excellents, mais j'ai été informé, ou du moins on m'a dit, que tous émanaient du bureau de l'information publique ou d'une des institutions ou d'un des ministères du Gouvernement. Un comité parlementaire pourrait établir les responsabilités dans tout cela.

J'aborde maintenant un sujet d'aussi sérieuse importance. Dans le numéro du 23 novembre du journal *Le Jour,* publié en français à Montréal que j'ai lu avec assez de difficulté mais que je me suis fait traduire dans la suite, le directeur a publié un long article signé de son nom et dans lequel il parle de la conduite de la Société Radio-Canada à l'égard de Jules Romains, l'une des plus grandes figures actuelles de la littérature française. Je désire consigner au compte rendu quelques extraits de cet article:

> Radio-Canada à son tour crut prudent d'interdire à l'écrivain (Romains) tout discours politique sur le réseau. On lui fit savoir qu'il serait le bienvenu à CBF...
>
> C'est le poste de radiodiffusion en langue française.
>
> ...s'il voulait se confiner à un sujet littéraire. L'offre ne fut pas acceptée, naturellement. Romains avait parlé plus d'une fois à la radio américaine. On avait transmis ces émissions au Canada. Ce furent peut-être les plus belles et les plus utiles, au point de vue de nos buts de guerre, que l'on eût entendues au Canada. Comment se fait-il que Romains, une fois chez nous, fût, pour ces scrupuleux de Radio-Canada, un pelé et un galeux?
>
> Nous savons—et nous le prouverons en temps et lieu—qu'il existe, à certains postes de commande, dans l'information et à la radio, des hommes qui non seulement ont toujours été et sont encore des ennemis de l'idéal démocratique

pour lequel des milliers de nos combattants versent leur sang, mais qui, tout en vantant, hypocritement, par devoir d'office, les faits et gestes de nos alliés, ne seraient nullement fâchés d'une défaite anglaise et d'une victoire nazie-fasciste.

Je cite, naturellement.

Nous connaissons les cercles que fréquentent ces gens, et dans ces cercles-là, il est de bon ton de dénigrer l'Angleterre et de juger avec un calme philosophique, sympathique même, l'Allemagne et l'Italie. Et dire que ce sont ces gens-là qui sont payés pour former l'opinion, diriger les haines, susciter les enthousiasmes, bref, nous sauver! Nous voilà entre bonnes mains. C'est pour en avoir agi ainsi, c'est pour avoir entretenu dans leur sein des saboteurs et des traîtres que certains pays de l'Europe, y compris la France, sont aujourd'hui dans l'humiliation et l'esclavage.

Je regrette infiniment d'avoir à dévoiler ces hontes. Je le fais par devoir, et j'espère que le gouvernement d'Ottawa, devant qui je pose ces faits, saura ouvrir les yeux et agir.

Ce sont de très sérieuses accusations. M. Jean-Charles Harvey, auteur de cet article, déclare qu'il est prêt à en établir le bien fondé en temps et lieu. Il n'y a qu'un endroit et qu'un temps à cette fin. C'est au Parlement ou à l'un de ses comités, et le plus tôt possible. Je prétends donc que les assertions de M. Plaunt, les graves accusations portées dans *Le Jour* et les raisons invoquées lors de la démission de M. Pickering et de M. Buchanan exigent certainement une enquête complète sur cet important service public, que, puisqu'il est service de l'Etat, nous devons protéger contre l'annihilation avant qu'il soit trop tard.

Pourquoi le ministère est-il silencieux à cet égard? Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) n'a pas parlé de Radio-Canada dans son discours. Pourquoi le bureau des gouverneurs permet-il qu'un tel état de choses se continue? C'est un grand service public et, à mon sens, il est dangereux de s'en remettre entièrement à un président, dirigeant d'un trust de la rue Saint-Jacques et un vice-président, grand homme dans la cinématographie au Canada, laquelle, à certains égards, constitue une industrie rivale qui, en grande partie sous la direction de ce même vice-président, est devenue l'un des grands monopoles du Canada. Est-ce une autre de ces grandes entreprises qui ont la haute main sur ce qu'un auteur américain a appelé les industries qui façonnent l'opinion publique? Je le répète, l'état de choses existant à Radio-Canada, l'expérience acquise depuis le début des hostilités et les incidents que j'ai mentionnés exigent une enquête complète, et je profite de l'occasion pour la demander encore une fois. Ou bien, que le premier ministre nous assure qu'elle sera instituée à la rentrée des Chambres en février.

[M. Coldwell.]

Il est d'autres questions que j'aurais aimé aborder, mais M. l'Orateur me fait signe que mon temps de parole est expiré, et je ne veux pas retenir davantage l'attention de la Chambre.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, les honorables députés doivent sans doute se rappeler fort bien ce qui est arrivé au mois d'août dernier, lorsque le chef de l'opposition a proposé qu'il n'y ait pas de prorogation mais que la Chambre siège pour une durée indéterminée. Le chef de l'opposition, qui ne dirige—je me demande si c'est le terme propre—qu'une petite poignée de membres du Parlement, n'a pas exprimé l'opinion de la majorité des honorables députés. Il voulait que la Chambre s'ajournât à une date ultérieure, afin que nous puissions nous réunir en cas d'urgence. Fait assez singulier nous sommes revenus le 5 novembre, non pas à la date de l'invasion de l'Angleterre par Hitler, mais à celle-là même des élections présidentielles aux Etats-Unis, ce qui est tout autre chose. La Chambre s'assembla et la prorogation eut lieu; deux jours plus tard la présente session s'ouvrait et le débat actuel se poursuit depuis.

Je félicite sincèrement les honorables membres du parlement, dont le nombre s'accroît tous les jours, qui ont fait preuve d'assez d'indépendance dans leurs idées pour offrir une critique d'ordre pratique. C'est ce que je fais depuis plusieurs années, en un langage qui, pour n'être pas toujours fleuri, n'en était pas moins sincère. Parfois on m'a traité comme un mouton noir parce que je disais ce que je pensais, mais je me suis senti justifié lorsque j'ai entendu ou lu les excellents discours prononcés par certains de mes collègues au cours de la présente session. Les membres du Parlement se rendent compte de leurs obligations, qui sont lourdes, et je suis heureux de dire que nos commettants n'ignorent pas ce fait. Je suis étonné de constater qu'un petit nombre de ministres du cabinet pensent que cette guerre est leur chose et leur affaire, et qu'ils peuvent se conduire en maîtres à notre égard. Il est temps qu'ils comprennent que c'est notre guerre, qu'elle nous concerne tous; que c'est notre affaire, à nous tous; que c'est notre argent, l'argent de tous les citoyens du pays que l'on dépense, et que c'est notre avenir, l'avenir de nous tous qui est en jeu.

En faisant ces observations je ne préconise aucunement la formation d'un gouvernement d'union, ni ai-je l'idée que seul le chef de l'opposition devrait être mis au courant des secrets du Gouvernement. A mon avis le Gouvernement devrait se confier à tous les honorables députés lorsqu'il y a des questions im-

portantes à décider. Nous sommes les représentants du peuple ici, et nous restons en contact avec lui. A chaque fin de semaine depuis le commencement de cette session je suis retourné chez moi pour rencontrer mes commettants et causer avec eux, et je suis plus fier d'eux que jamais. Je me sens reposé lorsque je me rends dans mon foyer; de fait, si je n'avais pas passé mes fins de semaine à Rivière-du-Loup je n'aurais pas pu rester aussi longtemps à Ottawa au cours de la présente session.

Mais, monsieur l'Orateur, il arrive à chacun de nous de rencontrer quelqu'un dans la rue. Nous parlons à cette personne et, ce qui est plus important, nous écoutons ce qu'elle nous dit. Je fais cette observation, parce qu'aucun honorable député ne connaîtra ce que pense le peuple s'il commence par faire une conférence. Il doit d'abord poser des questions, écouter, et bien retenir ce qu'on lui dit. Quand le plus pauvre citoyen d'une circonscription fait à son représentant au Parlement l'honneur de lui rendre visite; quand cet homme parle à cœur ouvert pour montrer qu'il a confiance en lui et qu'il lui confie des secrets qu'il ne dévoilerait pas à son voisin, ce représentant peut être fier de sa position de membre du Parlement.

Or, une fois réunis dans cette Chambre, nous avons le devoir de ne pas oublier ce que nous ont dit ceux qui nous ont fait honneur en nous permettant de les représenter. Je veux donc me rappeler ce qu'ils m'ont dit. Tous les membres de la Chambre, monsieur l'Orateur, souhaitent et désirent,—le plus tôt, le mieux ce sera,—la défaite complète d'Hitler et de Mussolini et de tous ceux qui cherchent à imposer leur volonté aux nations démocratiques, à détruire chez elles la démocratie.

Peu d'entre nous font partie de l'armée. Il nous incombe de faire en sorte que se livre une véritable guerre à ceux que, en deux décrets du conseil adoptés l'an dernier, notre Gouvernement déclarait être nos ennemis. Ils sont nos ennemis, à tous, et il nous faut gagner la guerre. Cette victoire est essentielle au bonheur et à l'avenir de toutes les démocraties.

Je me rappelle, car j'y étais, ce qu'a dit le maréchal Foch, au Château-Frontenac de Québec, lors de la réception qu'on lui a faite après la dernière guerre en saluant en lui le vainqueur des hordes qu'il avait écrasées. Voici ses paroles: "La guerre se gagne par le bon sens". Vu que nous subirons tous les effets favorables ou défavorables de la guerre, il est de notre devoir d'accorder toute la collaboration possible au Gouvernement et de lui dire que nous sommes unis dans un commun désir de contribuer à la victoire.

Je me demande, cependant, si la flatterie constitue une aide véritable. Je ne le crois pas. Quand un automobiliste conduit sa voiture le long d'une route dangereuse, s'il voit son ami lui faire signe d'arrêter en lui disant: "Ne va pas plus loin", il ne doit pas conclure que son ami n'a pas fait un geste amical en l'avertissant du danger. Il importe, il va sans dire, d'arrêter et de tenir compte du conseil donné. On se demandera pourquoi on a été ainsi arrêté; mais la raison c'est qu'un précipice se trouve tout au bout de la route et le voyageur qui s'aventurerait deux cents verges plus loin y tomberait.

Ne perdant pas cette idée de vue, je dis qu'aucun caractère hostile ne marque le geste d'un honorable député qui met le Gouvernement en garde contre une politique dangereuse. L'une des pires politiques que nous pourrions suivre serait de croire que nous ne venons ici que pour écouter tout ce qui s'y dit et garder " de Conrart le silence prudent". Il peut nous arriver de faire parfois des éloges, mais parfois aussi des reproches; mais quand nous sommes sincères, personne ne peut s'attendre que nous devenions des esclaves, ou que nous soyons prêts à avaler tout ce que décident des gens qui ne font pas partie du Gouvernement et qui n'ont pas le droit de parler au nom du peuple canadien.

Nous devons envisager une guerre longue et terrible, tout le monde s'accorde à le dire. Nous ne la gagnerons pas en fermant la bouche et en approuvant toujours. Les membres du Parlement devraient être consultés, et, tôt ou tard, le Gouvernement devra en prendre son parti. Une poignée de gens de l'extérieur qui se croient au-dessus de toute critique décident des questions de grande importance et d'un intérêt vital pour nous tous. Celui qui se lance dans la carrière politique, même par la porte de derrière, n'a pas le droit de se tenir à l'écart, quand cela lui plaît, dans l'intimité de sa vie privée, de crainte de s'exposer à la critique. Il est ridicule de dire qu'il n'est pas poli de critiquer les actes de ces experts que le Gouvernement suit aveuglément. En qualité de membres du Parlement, nous sommes tous exposés à ce genre d'attaques, mais lorsque celles-ci sont injustifiées, nous avons le droit de nous défendre. Celui qui n'ose pas s'y exposer n'a qu'une chose à faire: rester chez lui.

Ces temps-ci, on nous parle beaucoup de Westminster. Tâchons donc de suivre ce qui se fait à Westminster. Pour ce qui est de la coutume et des procédures parlementaires, nous n'avons rien de mieux à faire. Les règlements n'y sont pas nombreux, mais la coutume repose sur une tradition plusieurs fois séculaire, tradition de liberté, tradition de véritable démocratie et le Parlement de West-

minster devrait servir de guide à nos délibérations, sans quoi nous pourrions oublier que nous sommes un dominion britannique. Il suffit de visiter le parlement anglais pour avoir la preuve que ses membres ont le droit de discuter les questions d'intérêt vital non seulement pour l'Angleterre, mais pour tout l'Empire britannique. Ils le font en toute liberté. Ils n'ont pas peur de parler et ne prennent pas la peine de mettre des gants blancs. Ils se parlent en hommes et d'homme à homme. L'atmosphère à Westminster n'est pas celle d'un salon mondain, mais celle qui sied au plus ancien des Parlements, celle qui permet aux députés de prouver qu'ils sont des hommes, qu'ils sont vraiment dignes de la confiance dont ils sont l'objet.

En parlant ainsi monsieur l'Orateur, je reste dans les traditions de ma province, dans les traditions de ma famille et dans les traditions de l'illustre grand-père de mon chef. J'ai toujours été prêt à défendre mon parti. J'ai toujours cru qu'il fallait être loyal à son parti et fort de cette conviction, j'ai cherché à ne jamais manquer de fidélité au mien. Je suis resté fidèle à mon parti quand tous ses autres membres étaient prêts à appuyer une décision de M. Bennett; seul j'ai voté contre lui. Je suis resté fidèle à mon parti encore lorsque tous les membres de notre côté se trouvaient désemparés par deux discours que venait de prononcer l'honorable H. H. Stevens sur le chômage. Je demande aux honorables députés de se reporter à ses gestes et paroles du temps où M. Bennett était chef de l'opposition, puis premier ministre, ainsi qu'au hansard qui a suivi son départ final. Il est disparu et nous ne l'avons plus aperçu dans ces parages pendant toute une semaine.

La même chose s'applique à l'ancien chef de l'opposition. Je me rappelle le temps où il était assis à côté de ce cher vieux Ned Ryckman, alors que notre parti était au pouvoir, en 1928. Entre deux votes, M. Manion tenta de prendre le Gouvernement par surprise et je lui tins tête. Mes premières paroles furent que jamais je n'avais vu auparavant l'effervescence d'un seidlitz cérébral. Certains honorables députés ont ri, mais je défendais mon parti. Cela se passait l'après-midi, et le soir, le whip vint me trouver et me présenta le numéro de cinq heures d'un journal d'Ottawa, m'indiquant le compte rendu d'un discours prononcé le jour même par sir Robert Borden. Il me dit de me servir de ce discours puisque la première partie était une attaque dirigée contre le prétendant au poste de leader tory en cette Chambre.

Il y eut des moments où nous avons combattu pour le parti, où nous avons combattu contre cet homme défiant Dieu et les hommes, R. B. Bennett, rouge comme ce qui

[M. Pouliot.]

pend sous le bec des dindons. J'ai demandé à notre regretté ami, M. Rogers, la chance de le mettre à sa place et je lui ai dit certaines choses qui devaient être vraies, si j'en juge par la manière dont elles furent reçues par les membres du parti. Il a repris son siège. On a dit que c'était une manière vilaine de traiter un ancien premier ministre. Et lui était encore tout rouge.

Chaque fois que le parti a eu des ennuis, le député de Témiscouata est venu à la rescousse, souhaitant toujours que le parti finirait par adopter des mesures conformes à l'intérêt public. Cela remonte à une époque lointaine. C'est ce qui s'est produit jusqu'en 1930, et c'était l'âge d'or du parti libéral. Vous étiez alors, monsieur l'Orateur, membre de la Chambre et vous vous rappelez les jours ensoleillés qui ont précédé l'accession de M. Bennett au pouvoir. Et qu'est-il arrivé? Bennett avait là, comme premier ministre du Canada une belle occasion de faire éclater son mérite, mais songez aux hommes qu'il a placés à la tête des services de l'Etat, des pygmées venus des Etats-Unis et de partout au pays! Quand M. Bennett était premier ministre, ils ne savaient jamais ce qui allait arriver le lendemain. Mais, avec l'avènement du présent régime, il fut entendu qu'ils étaient spécialistes, devins et que sais-je encore. Il est regrettable que l'on donne tant d'importance à des hommes qui ne connaissent pas le peuple canadien. On les trouve en grand nombre dans l'administration, surtout au ministère des Finances.

J'ai écouté les discours des honorables députés qui siègent tout à fait à ma droite et je goûte le magnifique optimisme que traduit le sous-amendement. Cependant, cet optimisme est teinté de pessimisme. Voici le sous-amendement:

Et cette Chambre regrette en plus que le Gouvernement n'ait pas adopté un régime financier...

Et maintenant, l'optimisme:

...qui eût permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

Je n'ai jamais pu comprendre exactement à quoi ils veulent en venir et quand je leur ai posé la question, ils m'ont répondu que je n'entendais rien à leur théorie. Je ne suis évidemment qu'un profane. Je ne m'y connais pas dans les problèmes de haute finance. On a formulé en outre une demande que je ne puis approuver sans réserves:

En plus, cette Chambre est d'avis que la poursuite de la politique financière actuelle sapera davantage les libertés précieuses si essentielles, et reconnues comme inhérentes, à une véritable démocratie.

Je ne puis dire que j'approuve tout à fait cela. Nous pouvons cependant nous rencontrer sur un terrain commun et parvenir à une entente. La politique de compression est la plus néfaste que nous puissions adopter en matière de finances au Canada. Celui qui voudrait se limiter à un régime de vinaigre et de citron ne ferait pas vieux os, parce que ces deux aliments contracteraient son estomac de façon telle qu'il lui serait impossible d'avaler quoi que ce soit. L'une des opinions absurdes avancées par M. Bennett affirmait que le commerce doit être unilatéral, c'est-à-dire qu'il faut exporter sans importer. Il ne comptait pas les exportations invisibles entraînées par le commerce touristique et le reste. C'est là sa grande erreur et je crains que les experts du ministère des Finances ne poussent le Gouvernement à suivre cette ligne de conduite. La plupart de ces gens sont des créatures de Bennett et de ce chef sont dangereux. Ils furent conseillers de Bennett et le Gouvernement devrait accepter leur avis au moins avec un grain de sel.

Pendant cinq ans nous avons eu un ministre des Finances ne possédant aucune expérience juridique et aucune notion du droit. Il n'a jamais connu les règlements de la Chambre des communes et s'est montré enclin à suivre la voie dangereuse tracée par M. Bennett et à écouter les conseils d'hommes inaptes à occuper les hauts postes qu'on leur a assignés à la Banque du Canada et au ministère des Finances. C'étaient là ses conseillers—des maniaques. Je me rappelle fort bien avoir été interrompu un jour par le ministre des Finances de l'époque, agissant d'après les conseils d'un personnage qui était et demeure toujours incompétent, fonctionnaire du ministère des Finances et l'un des nombreux grands seigneurs dont les avis sont suivis par le Gouvernement. Il touche un des plus gros traitements versés dans l'administration. Un autre, dont le traitement est de $30,000 par an, déclare à tous les pauvres gueux sans le sou: "Il faut se serrer la ceinture et pratiquer l'économie." Et il touche $30,000, montant qui permettrait à soixante familles de traverser ce rude hiver. Voilà les gens à qui nous sommes censés prêter l'oreille, les experts, les grands hommes, les Melchisédechs. Nous en avons soupé.

On nous dit qu'il n'est pas courtois de déclarer à ces gens qu'ils n'ont pas qualité d'experts en ce pays. Je proteste énergiquement, monsieur l'Orateur. On devrait les congédier tous, et installer à leur place des hommes de saine intelligence et de bon sens.

Nous retrouvons la même situation dans d'autres ministères. Tout homme qui vient de l'extérieur est jugé un expert. Du moment que ce ne ne sont pas des représentants du peuple, ce sont de grands hommes. Un de nos ministres, qui est probablement l'hôte en ce moment du très honorable R. B. Bennett, à Juniper Hill (Surrey), nous a déclaré que le traitement de faveur ou la partisannerie politique n'étaient plus de mise. Or voyons combien de fonctionnaires de Barclays' Bank—il a fait partie de son conseil d'administration—se trouvent actuellement au ministère de la Défense nationale. Il y a Magee, Fraser, et combien d'autres. Lorsqu'une telle initiative émane du ministère, très bien; mais si elle a l'appui de membres du Parlement, on ne marche plus. Quelle hypocrisie que d'essayer de nous faire croire qu'il n'y aura aucun favoritisme politique, alors que ces barons de la finance sont à la veille de tout mener à Ottawa. Nous n'y consentirons jamais. Je m'oppose formellement à toute manœuvre de ce genre. Si ces gens veulent s'intéresser à la direction des affaires publiques ils n'ont qu'à se présenter dans quelque circonscription ou à obtenir une nomination de sénateur ou de sous-ministre.

Nous avons aujourd'hui un tsar de la main-d'œuvre et un tsar de l'acier. En outre, des décrets ministériels se substituent aux lois du Parlement pendant l'inter-session, parce que le Gouvernement a donné suite à une idée absurde du chef de l'opposition. Nous ne devons pas nous attendre à un recueil de lois du genre habituel, car pendant l'ajournement les lois font place aux décrets ministériels, et je ne serais nullement étonné d'apprendre que le Gouvernement a recours à de tels décrets pendant que nous sommes ici à discuter, tout en assistant à une collation de grades.

J'espère, monsieur l'Orateur, que nous reviendrons bientôt à la bonne vieille méthode du gouvernement responsable. Nous entendons parfois certains ministres nous dire qu'ils ont assumé de bien lourdes responsabilités—qu'ils ont pris telle ou telle décision ou qu'ils se sont abstenus d'adopter telle ou telle mesure, ajoutant ainsi au fardeau de leurs responsabilités. Il va sans dire qu'il incombe aux ministres en fonction de prendre des décisions bien nettes au sujet des problèmes qui leur sont soumis. Mais ils n'assument pas par là de responsabilités extraordinaires; ils n'accomplissent que leur devoir et c'est à la Chambre des communes qu'il appartient de juger leurs actes.

Mais la responsabilité ministérielle comporte la reddition des comptes pour toutes les sommes que le Gouvernement dépense. C'est en cela que consiste la responsabilité du cabinet. Nous comprenons tous cela, et l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) en a fait un bel exposé dans l'un des meilleurs

discours que j'aie entendus à la Chambre jusqu'à présent. Nos pères se sont battus pour le principe de la responsabilité ministérielle, et ils l'ont obtenue, mais depuis le passage de Charley Dunning au ministère des Finances nous l'avons perdue. Les honorables députés se rappellent la discussion au sujet de la banque hypothécaire, lorsqu'il déclara m'avoir fourni certains renseignements. En effet, il m'avait donné quelques renseignements, mais pas tout ce que je désirais, et je n'ai rien appris touchant certains organismes dont le contribuable canadien voit à l'entretien.

La conception que je me fais du gouvernement responsable est tellement importante, monsieur l'Orateur, que je vous demanderais de déclarer qu'il est six heures, vu qu'il le sera dans une minute. J'aurai d'autres observations à faire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. POULIOT: Je répète la première partie du sous-amendement:

Et cette Chambre regrette en plus que le Gouvernement n'ait pas adopté un régime financier qui eut permis un effort de guerre maximum, sans augmenter la dette ni réduire le niveau de l'existence au-dessous de ce qui est indispensable à une pleine efficacité.

Il convient d'envisager la question de l'inflation et de ne pas oublier les répercussions qu'elle a eues sur le rouble, le mark et le franc. Mais même l'inflation ne permet pas d'améliorer le niveau de l'existence sans accroître la dette. Nous en avons un exemple aux Etats-Unis d'Amérique où l'on a accompli des prodiges pour les chômeurs, mais en augmentant la dette nationale, qui, on le sait, est la plus élevée du globe.

M. BLACKMORE: Pourquoi ne peut-on pas atteindre le but sans dette?

M. POULIOT: Le sous-amendement va donc à l'encontre du sens commun et n'est pas susceptible d'application. A mon humble avis, un étalon monétaire est indispensable. Quand notre Hôtel de la Monnaie relevait du gouvernement britannique, nous recevions sur le frappage des pièces des rapports que l'on ne nous fait malheureusement plus parvenir depuis qu'elle est passée sous le contrôle du gouvernement canadien.

Lorsque l'encaisse-or du globe s'accumule et s'immobilise dans un seul pays, les devises des autres pays sont avilies d'autant. Quel étalon aurons-nous désormais? L'argent peut-être? Je ne vois pas comment nous pourrions établir notre étalon monétaire sur des métaux précieux autres que l'or et l'argent. Je sais que le platine est un métal fort précieux. Le diamant et autres pierres précieuses ne sauraient constituer un étalon monétaire. De toute façon, il nous en faut un. Nous ignorons si ce sera l'argent, mais nous savons que si nous répudions l'or et l'argent comme étalon monétaire, nous devrons recourir au troc, mode primitif d'échanges.

Nous devons compter sur le commerce et sur le commerce réciproque. Je félicite donc le Gouvernement de tout cœur d'avoir envoyé une mission commerciale en Amérique du Sud. Je souhaite au ministre qui se rend là-bas tout le succès possible. C'est un pas dans la bonne voie. Il importe d'envisager le régime monétaire sous son angle véritable; la monnaie ne constitue pas l'élément principal du commerce mais son instrument, et celui-là fait erreur qui fonde tout le régime commercial sur cet élément. Je me vois donc dans l'impossibilité de voter pour le sous-amendement.

Maintenant, un mot à mes honorables amis de l'extrême droite. S'ils croient qu'en Alberta le régime Aberhart a assuré le succès du crédit social, ils se méprennent gravement, car les affaires albertaines sont gérées par M. Aberhart d'une façon encore plus conservatrice qu'elles auraient pu l'être par sir Herbert Holt.

Il est un autre point que je veux signaler. Si l'on biffait la première partie du sous-amendement, je voterais pour la seconde partie, et voici pourquoi. Tant à la Banque du Canada qu'au ministère des Finances, ce ne sont pas des économistes qu'il nous faut, mais des banquiers—des banquiers sérieux—et je profite de l'occasion pour féliciter le ministre des Finances (M. Ilsley) qui me fait en ce moment l'honneur de m'écouter et à qui je vais décerner un compliment peu ordinaire. Je me permets de dire qu'il est intelligent—chose que nous n'avons pas vue depuis cinq ans à la tête du même ministère. Je crois en outre qu'il possède un jugement sûr et je le place dans la catégorie de feu Jim Robb dont les exposés budgétaires recevaient un si bon accueil du public. Ce n'est pas un mince honneur que je fais au ministre des Finances en le comparant à M. Robb, il peut m'en croire, car c'était un homme sensé. Il fut un grand homme parce qu'il fut un homme de bon sens. Bien peu de gens pouvaient lui en remontrer.

On a commis une grande erreur dans la gestion des finances canadiennes. Comme je l'ai déjà fait remarquer à ce grand financier qui s'est enrichi en un jour—je parle de M. Bennett—la dette de la nation constitue une part considérable de la richesse nationale et si le pays acquitte les intérêts sur les sommes empruntées à des Canadiens, ce rendement

devient un revenu pour nos concitoyens. Il est donc dangereux de diminuer le taux d'intérêt sur les emprunts fédéraux ou provinciaux. En effet, la somme totale des intérêts que le fédéral et les provinces doivent verser est diminuée, les profits des prêteurs au Trésor canadien ou aux échiquiers des provinces, selon le cas, seront réduits en proportion, et il en résultera un certain malaise. C'est la méthode qu'on a appliquée pendant des années et je la considère comme entièrement fausse.

On a réduit l'intérêt sur les dépôts bancaires alors que l'intérêt sur les valeurs—bénéfices des actionnaires des banques— n'a subi aucune diminution. Là encore on a fait erreur. Prenons le cas d'un déposant ayant $20,000 à la banque. Au taux de 3 p. 100 il touchait des intérêts de $600 alors qu'il ne reçoit plus que $300 au taux de 1½ p. 100. Il suit que cette réduction dans le taux d'intérêt sur les dépôts bancaires le force à entamer le capital et peu à peu son avoir se dissipe.

M. l'ORATEUR: Le temps de parole de l'honorable député est épuisé.

Des VOIX: Poursuivez.

M. POULIOT: Je remercie la Chambre de son indulgence qui me va droit au cœur.

Je me reprends. Je ne sais si l'on suit les avis de spécialistes ou de profanes, mais le fait demeure que le Gouvernement verse des intérêts moins considérables, que les provinces agissent de même et que Pierre, Jean, Jacques et la pauvre veuve Mme Chose touchent des profits réduits, ce qui les oblige à rogner sur les dépenses.

M. FAIR: Et la veuve qui doit en payer le coût?

M. POULIOT: Je n'ai compris que le mot "veuve". Il serait élémentaire, monsieur l'Orateur, de voir les deux côtés de la question, mais on n'en apprécie jamais qu'un seul, celui du Gouvernement. Sans doute le pays paie-t-il tant, et les provinces tant, mais la population canadienne ne s'en trouve chaque fois que plus appauvrie.

Puis il y a une autre chose que je ne comprends pas, savoir le fait que l'émission de billets de banque au Canada est nantie par notre réserve d'or et d'autres valeurs. Sans doute cette réserve doit-elle être entre les mains de l'institution qui émet les billets de banque; c'est élémentaire. Toutefois, avec nos experts—et voilà où je voulais en venir, à la dernière session lorsque, répondant à un de mes honorables amis de l'extrême gauche, j'ai été interrompu par le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) qui vient justement d'entrer et que j'acceuille avec empressement; il ne me semblait pas saisir le point en question—d'une part, les billets de banque sont émis par la Banque du Canada et, de l'autre, notre réserve d'or et de valeurs est entre les mains d'une institution toute différente, la Commission de contrôle du change étranger. Comment cette commission peut-elle garantir le paiement de billets de banque "payables au porteur" émis par la Banque du Canada? Je n'y comprends rien; ce doit être de la très haute finance.

Il fut un temps où, pour être sous-ministre des Finances, il fallait, suivant la loi, avoir dix ans d'expérience comme banquier, stipulation que l'on juge superflue de nos jours.

Les opérations bancaires sont une science, ce qui ne saurait se dire de l'économie politique. La science bancaire se fonde sur les règles de l'expérience, tandis que l'économie politique n'est qu'un ramassis d'idées rappliquées ensemble. L'un peut avoir telle opinion, un deuxième telle autre, celui-ci défendre tel point de vue et celui-là tel autre, mais cela ne veut pas dire qu'à l'aide de ces différentes vues l'on parviendra à formuler une science. La science est quelque chose de bien défini; elle est faite de connaissances exactes. C'est ce que je voudrais voir chez ceux qui sont chargés du règlement de nos difficiles problèmes financiers.

Si le sous-amendement se bornait au dernier alinéa, j'en appuierais l'adoption, car j'estime que le Canada se trouve dans une situation très dangereuse à la suite des mauvais conseils prodigués par de prétendus experts, tant à la Banque du Canada qu'au ministère des Finances. Impossible d'obtenir des renseignements sur ce sujet. J'ai essayé l'an dernier de me renseigner sur le nombre des téléphones à la Banque du Canada, et mon honorable ami le ministre des Finances m'a répondu que le numéro 369 se trouvait répété neuf fois. Mais ce numéro 369 signifiait qu'il y avait au moins 369 téléphones dans cet édifice carré.

J'aurais encore plusieurs remarques à faire, mais j'y reviendrai en une autre occasion.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné que j'ai déjà parlé sur la motion principale, je ne pourrai prendre part au débat de nouveau, à moins que je ne profite de l'occasion qui s'offre à moi en ce moment. J'espère que je n'enfreindrai pas le règlement en prenant la parole sur le sous-amendement si je me borne à relever brièvement une ou deux observations formulées cet après-midi par l'honorable chef de l'opposition (M. Hanson), quitte à renvoyer à plus tard mes commentaires au sujet de remarques d'autres honorables

députés. Je crois que l'honorable leader s'attend que je lui réponde immédiatement, ou tout au moins avant la fin du débat.

Peut-être me permettra-t-il de relever d'abord ses dernières remarques, lesquelles avaient trait à une déclaration que j'ai faite hier dans cette enceinte et qu'il a qualifiée, à ma grande surprise, d'inattendue, ou d'un autre terme beaucoup plus fort que celui-là. Je dois dire tout d'abord à mon honorable ami que si j'ai formulé cette déclaration dès hier, au lieu de la remettre à plus tard, c'est que jeudi dernier, lorsqu'il m'a demandé de fournir à la Chambre un aperçu de la situation, il voulait que je me rende à sa demande le jour même ou au plus tard le "lendemain",—c'est bien le mot dont il s'est servi—c'est-à-dire vendredi. Je lui ai répondu que je désirais penser à ce que j'allais dire sur une question aussi importante et qu'il me fallait un peu plus de temps pour préparer ma déclaration. Cependant, je tenais à me rendre à cette demande le plus tôt possible, non seulement pour lui être agréable, mais parce que, à mon avis, sa déclaration exigeait que j'y réponde sans trop tarder.

A entendre l'honorable leader, j'ai eu l'impression, comme tous les honorables députés j'imagine, que la situation européenne en ce moment—c'est ainsi qu'il s'est exprimé—n'avait jamais été aussi précaire depuis la chute de la France. Nous savons tous qu'à ce moment-là la situation était des plus critiques et que nous n'aurions pu traverser de période plus grave.

Or, l'honorable leader m'a demandé de faire une déclaration précise. J'extrais du texte de sa demande la phrase suivante, que je considère motivée:

> Je le prierais surtout d'indiquer quelle autre assistance, s'il y a lieu, le Canada peut apporter en l'occurrence, soit en hommes, en matériel de guerre, en approvisionnements ou en équipement.

J'estimais que les déclarations formulées par mes collègues et moi-même au cours du débat répondaient amplement à cette question, même avant qu'elle fût posée, étant donnée qu'elles indiquaient à la Chambre l'étendue du programme que le Gouvernement s'efforçait d'exécuter, programme qui, tous en conviendront, ne pourrait être plus vaste à l'heure actuelle. Je dois dire dès maintenant que l'heure est venue pour tous les citoyens du Canada d'examiner leur conscience et de chercher à sonder celle du Gouvernement afin de voir par quel moyen ils pourraient le mieux aider leur pays à cette heure du péril. Chacun sait ce qu'il peut accomplir dans sa situation pécuniaire présente pour faciliter l'effort de guerre du pays. D'aucuns peuvent collaborer par l'épargne, d'autres en prêtant leur argent. Celui-ci peut travailler dans un sens, celui-là, dans un autre. L'heure a sonné où chacun doit se demander: "Comment puis-je servir le mieux dans cette grande crise, soit dans ma position actuelle, soit là où je pourrais aller; comment puis-je servir mon pays et l'humanité elle-même?" Car c'est l'existence de la civilisation telle que nous l'entendons qui est en jeu aujourd'hui.

Mandataire du peuple, le Gouvernement ne néglige aucun effort. Il doit tenir compte du fait qu'il administre les fonds des contribuables canadiens. Il ne s'occupe pas de choses qui appartiennent en propre aux membres qui le composent. Le Gouvernement est un mandataire chargé de l'accomplissement de certaines tâches pour l'ensemble de la population canadienne et, dans l'exécution de ces fonctions, il doit se rappeler sans cesse les obligations que lui impose son mandat relativement à ce qu'on peut faire aujourd'hui, à ce qu'il faudra peut-être faire demain et à ce qu'il faudra peut-être faire dans une période plus reculée.

Voici l'exposé déterminé que l'honorable représentant sollicitait de moi. Il a dit:

> ...à mon avis, comme aussi à celui de plusieurs honorables députés et, j'en suis convaincu, d'un grand nombre de Canadiens, la situation en Europe n'a jamais été si grave depuis la chute de la France. La destruction presque complète des grandes villes de Birmingham, Bristol et Southampton, la perte de nombreux navires rapportée par les journaux, et surtout les paroles du marquis de Lothian, le représentant de Sa Majesté aux Etats-Unis, particulièrement en matière de finance, indiquent la gravité de la situation.

Puis, l'honorable représentant a ajouté:

> Le premier ministre devrait donc, à mon sens, faire une déclaration à la Chambre et à toute la nation, sinon aujourd'hui, du moins demain, et nous dire exactement ce qui en est, car on a raison de croire qu'il possède des renseignements que nous n'avons pas. Il devrait exposer à la Chambre et au pays jusqu'à quel point la situation est grave, ou, si nous sommes dans l'erreur, jusqu'à quel point elle est favorable...

Je demande aux honorables députés qui ont écouté mon exposé d'hier si je ne me suis pas littéralement conformé en tous points à la demande de l'honorable député. Je me suis appliqué à indiquer à la Chambre dans quelle mesure je trouve la situation favorable. Je me suis efforcé aussi de lui indiquer combien la situation me semble grave. Je ne crois pas avoir exagéré en l'un ou l'autre sens. J'ai souligné particulièrement la conclusion qu'on pouvait dégager des remarques de l'honorable représentant, parce qu'il les a répétées ensuite, quand il a dit:

> ...j'ai l'impression que là-bas, sur le théâtre de la guerre, la situation est aussi grave qu'elle l'était lors de la chute de la France, et nous en éprouvons tous beaucoup de malaise.

Ce n'est pas mon impression, et je ne pouvais répondre à l'honorable représentant que je partageais sa façon de voir sur ce point. Il prétend aujourd'hui que, dans ma réponse, j'ai souscrit à ses commentaires sur la gravité de la situation et qu'il ne s'explique pas pourquoi j'ai donné ensuite, hier, d'autres développements à mon exposé. Voici ce que j'ai répondu à l'honorable représentant; je cite les paroles qu'il voudrait entendre citer:

Je partage l'avis de l'honorable député au sujet de la gravité de la situation, comme le font, d'ailleurs j'imagine, tous ceux qui ont lu les journaux. J'ajoute que les renseignements fournis par la presse reproduisent assez fidèlement ceux que reçoit le Gouvernement, et tout ce que je pourrai dire ne fera pratiquement que corroborer les nouvelles déjà parues dans les journaux.

Qu'a dit l'honorable député, quand j'eus terminé mon exposé, hier? Il a prétendu que je n'avais rien dit à la Chambre qu'elle ne sût déjà ou que les journaux n'eussent publié. Je ne vois donc pas comment les observations que j'ai faites ont pu motiver la remarque qu'elles ont inspirée à l'honorable représentant. Il a dit qu'au souvenir de mes commentaires de jeudi dernier, il se sentait un peu déçu; il se demandait qui était le docteur Jekyll et qui M. Hyde.

Je me demandais ce qui avait pu faire venir à l'esprit de l'honorable député cet ouvrage d'imagination de Robert Louis Stevenson sur le cas étrange du docteur Jekyll et de M. Hyde. J'en ai conclu, puisque l'honorable député rappelait ce que M. Brockington avait dit en conséquence de ses rapports étroits avec moi, qu'il devait songer à quelques-unes des lettres échangées entre M. Brockington et moi-même avant de faire à son sujet sa remarque de cet après-midi. J'ignore si mon honorable ami prend pour confidentielle la correspondance échangée entre eux. Je ne le crois pas, car il y a fait allusion cet après-midi et il en a même cité un passage.

L'hon. M. HANSON: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si; l'honorable député en a parlé.

L'hon. M. HANSON: J'en ai parlé mais je n'en ai rien cité.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Je pensais que l'honorable député avait cité ce qu'il avait dit de l'art oratoire de M. Brockington. En tout cas, mon honorable ami sait que si un honorable député fait allusion à des lettres au cours d'un débat, il doit être prêt à les déposer. Celles qu'il a échangées avec M. Brockington remontent au 13 novembre. Elles sont écrites sur du papier de la Chambre des communes, bureau du chef de l'opposition. Elles ne portent pas la mention "Personnelle" ou "Confidentielle" et ces mots ne figurent pas non plus sur les réponses de M. Brockington. J'ajoute que j'ignorais le texte de ces lettres avant que mon honorable ami fasse ses commentaires cet après-midi. J'avais entendu dire que l'honorable député s'était enquis auprès de M. Brockington de la source de son information après que celui-ci eût parlé à Philadelphie et que M. Brockington avait répondu, mais je n'ai jamais discuté la question ni avec lui ni avec l'honorable représentant. Il était naturel que le chef de l'opposition agisse ainsi s'il avait des doutes sur quelque question et cherchait à obtenir des précisions. Mais qu'a dit mon honorable ami dans ses lettres? En premier lieu, il a demandé une copie du discours de Philadelphie, puis il a ajouté:

Je suppose, cela va de soi, que vous exprimiez votre propre opinion, mais si vous êtes allé là-bas soit pour représenter le Gouvernement soit pour interpréter auprès de l'Association du barreau américain la politique du Gouvernement, la chose m'intéresse fort, car je crois savoir que vous avez fait en cette occasion la déclaration suivante...

Cet après-midi, l'honorable représentant a abordé le sujet en fonction des relations étroites existant entre M. Brockington et moi et cherché à faire croire à la Chambre que les paroles de M. Brockington à Philadelphie résultaient de ces relations, qu'il avait exposé là-bas des faits différents de ceux qu'on avait communiqués à mon honorable ami en la matière. M. Brockington envoya immédiatement une copie de son discours au chef de l'opposition qui l'en remercia en ajoutant:

Comme pièce de pure éloquence, c'est magnifique. Je vous salue, et vous félicite.

Ailleurs il ajoute:

Mais je désire que vous me répondiez, que vous me disiez franchement ce que vous aviez à l'esprit quand, vers la fin de votre allocution, vous parliez d'un "pacte entre votre pays et le mien, par lequel vous convenez de nous défendre dans certaines éventualités et nous convenons de vous défendre", et ce que vous savez, car le 20 août le premier ministre me donnait l'assurance que jusque-là il n'y avait pas eu d'engagements et il n'en est pas venu à ma connaissance depuis.

Mon honorable ami admet donc que je l'avais assuré qu'aucun engagement n'avait été conclu à l'époque de la réunion d'Ogdensburg et j'ai répété cette affirmation cet après-midi. L'honorable représentant avait la meilleure raison du monde de ne pas douter de l'exactitude absolue de l'affirmation que je lui avais faite. Mais voici la réponse de M. Brockington:

Je n'ai eu aucune conversation avec le premier ministre au sujet de ce que je voulais dire ou de ce que je devrais dire. Je lui ai certes demandé si je pouvais prendre quelques jours de congé pour assister à une assemblée d'intérêt personnel.

Et plus loin:

Quant au texte et au sujet de la phrase dont vous parlez, je puis dire que je n'avais et que je n'ai encore aucune connaissance des conversations tenues à Ogdensburg ni d'aucune conversation ou négociation du même genre, si ce n'est ce qui a déjà été porté à la connaissance de tous les citoyens canadiens par la presse du pays. On doit donc attribuer à moi seul toute erreur ou toute déclaration ou interprétation erronée qui peuvent se trouver dans mes remarques. J'en accepte toute la responsabilité et personne ne peut la partager ni être l'objet d'accusations à ce sujet.

M. NEILL: Quelle est la date?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le 15 novembre. Je ne pense pas qu'on puisse être plus clair. M. Brockington me paraît avoir agi d'une façon parfaitement digne avec mon honorable ami, mais je prie ce dernier de remarquer ceci. Après avoir eu cette correspondance en sa possession, après avoir eu de plus l'assurance que je lui ai donnée et qu'il a reçue de M. Brockington sur la source de ses renseignements, lorsqu'il a dit cet après-midi que les liens intimes qu'il avait avec moi on pu porter M. Brockington à donner une différente interprétation et qu'il a même ajouté que son ami, qui est en même temps le mien, a pu être influencé par les noix et le vin, alors qu'il le savait parfaitement abstème, j'en suis venu à me demander si c'était le docteur Jekyll ou M. Hyde qui parlait.

Passons maintenant à une autre remarque de mon honorable ami, remarque que je tiens absolument à relever. Et je me permets de lui dire en toute sincérité qu'il me semble parfois parler sans se rendre compte tout à fait de la portée de ses paroles.

M. POULIOT: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne me crois pas moi-même exempt de la chose. Cela peut arriver à tout le monde. Je tiens toutefois à dire à mon honorable ami que, dans les fonctions que nous exerçons tous deux à cette époque critique, nous nous devons à nous-mêmes et nous devons au pays de bien peser nos paroles quand nous traitons de sujets qui se rapportent à cette très importante question.

Mon honorable ami parlait de l'effort de guerre du Canada et de l'impression que cet effort créait, disait-il, en Grande-Bretagne. Je dois dire que la remarque de mon honorable ami m'a fort surpris. Je pensais avoir en ma possession le texte de ses paroles, mais je ne l'ai pas; je crois cependant pouvoir me les rappeler parfaitement. Il a dit que, d'après les renseignements qu'il a reçus d'outre-mer on était porté à croire en Angleterre que le Canada essayait de tirer profit de notre effort de guerre. Je lui demande de bien vouloir songer à la signification de ces paroles.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Il ne s'agit pas ici d'une attaque contre le Gouvernement, mais d'une attaque contre le peuple canadien. C'est une condamnation de l'effort de guerre du Canada accompli par nos producteurs, par nos manufacturiers, par toute notre population, hommes et femmes, qui essaie de faire de son mieux pour aider à gagner la guerre.

En dépit de tout ce que nous essayons de faire—et j'emploie ici le terme "nous" en l'appliquant au peuple canadien—mon honorable ami nous dit qu'en Angleterre on en est venu à avoir l'impression que le Canada cherche à profiter de la guerre pour s'enrichir. J'affirme que cela est injuste envers le peuple anglais. J'affirme que cela est injuste, et doublement injuste, envers le peuple canadien. J'irai même plus loin. J'affirme que quiconque connaît un tant soit peu l'effort de guerre du Canada colomnie notre pays en disant ou en répétant de pareilles choses.

Je crois être en relation avec les dirigeants de la métropole autant que peut l'être mon honorable ami. Il ne se passe pas un jour que je ne reçoive quelque communication de la métropole sous forme de lettres ou de télégrammes à propos de l'idée qu'on s'y fait de l'effort de guerre du Canada. Il ne se passe guère un jour que je ne converse avec quelqu'un qui arrive justement de la métropole ou qui en est revenu. Et j'affirme à mon honorable ami que tous n'ont qu'un mot pour qualifier l'effort de guerre du Canada, c'est qu'il est magnifique. Je lui affirme aussi que, si quelqu'un lui a fait part d'opinions comme celles qu'il a exposées cet après-midi, c'est qu'on ne savait pas ce qu'on disait.

Mon honorable ami a affirmé que nous devions faire notre possible pour dissiper ce sentiment. Je lui ferai remarquer que je n'ai jamais entendu d'autre citoyen au Canada exprimer une opinion semblable. C'est mon honorable ami qui a inventé de toutes pièces ce sentiment et lui seul. Je veux que la population du Canada sache que personne en Angleterre n'entretient une telle opinion sur l'effort de guerre du Canada.

J'en arrive maintenant à l'autre partie—la meilleure du reste—des observations de mon honorable ami. Il a dit il y a quelques jours que la Chambre devrait nommer deux comités permanents. C'est le 12 novembre, je crois, qu'il a fait cette proposition, lors de sa première participation au débat. Voici ses paroles:

C'est donc pour ce motif que je tiens à proposer au Gouvernement la création de deux comités spéciaux chargés d'enquêter et de faire rapport à la Chambre, d'une façon honnête et objective, sans préjugés ni considérations politiques—et je ne doute pas que cela soit possible—sur les questions suivantes: notre situation réelle en ce qui concerne *a*) nos effectifs militaires navals et aériens; et *b*) la production et la li-

vraison de tous approvisionnements, matériel et équipement requis pour notre effort de guerre, afin que le public canadien sache à quoi s'en tenir. Les ministres pourraient comparaître devant ces comités et y être interrogés.

Mon honorable ami a terminé en disant:

Je suis prêt avec quelques-uns de mes collègues, à me rencontrer avec le premier ministre et un certain nombre de ses collègues, afin que nous puissions étudier le projet dans tous ses détails et faire un réel effort pour atteindre une solution.

Depuis cette déclaration, mon honorable ami et deux de ses collègues sont venus nous voir, moi-même et deux ou trois des membres du cabinet, pour exposer cette question. Je désire lui affirmer, ainsi qu'à la Chambre, que personne n'aurait pu l'aborder avec le Gouvernement mieux que lui et ses collègues ne l'ont fait, ni dans un meilleur esprit de collaboration. Nous avons exposé bien franchement à mon honorable ami et à ses collègues les difficultés que présenterait l'examen des dépenses de guerre, des questions de production et de distribution,—il a dit "livraisons", je crois,—dans un comité permanent de la Chambre qui siégerait en public et qui parfois devrait demander de siéger à huis clos. Nous avons souligné les ennuis que comportait la divulgation de certains renseignements au Parlement ou à des comités.

Je dirai à la Chambre exactement en quoi consiste l'une de ces difficultés. Le gouvernement britannique nous a demandé,—aux gouvernements de tous les pays du commonwealth britannique et non pas à nous seuls,—fait dont le Gouvernement anglais a lui-même tenu compte entièrement—d'éviter autant que possible de révéler au public les nombres, les montants, les quantités ou quoi que ce soit, qui pourraient donner à l'ennemi une idée de la puissance ou de la faiblesse de ses adversaires.

Une question de ce genre s'explique assez bien, à mon sens, mais elle place le Gouvernement dans une situation très embarrassante. Si nous ne nous trouvons pas enfermés dans un dilemme, nous navigons sans cesse entre Scylla et Charybde en matière de renseignements. Ou bien nous nous aventurons trop près du rocher de Scylla quand nous fournissons plus de renseignements que nous devrions en fournir, ou bien nous sommes emportés de l'autre côté vers le remous de Charybde et on nous reproche alors de ne pas communiquer à la population de notre pays les renseignements qu'elle a le droit de connaître. Je ne puis qu'exposer sous son vrai jour à la Chambre et au pays la situation telle qu'elle est, et m'en remettre à leur bon jugement. Voilà où nous en sommes au sujet de la publication de renseignements qui pourraient s'avérer nuisibles.

Au sujet du présent conflit, je l'ai dit maintes et maintes fois, nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas d'une question de jours, ni même de mois, mais bien d'années. Les renseignements que nous rendons publics d'heure en heure et de jour en jour sont recueillis par ceux qui ont intérêt à ne rien négliger pour détruire l'Empire britannique et tous les pays qui en font partie. Je crois que le Canada ne compte presque pas de ces gens qui ont accompli la tâche honteuse de la cinquième colonne dans d'autres pays, mais je ne crois pas un seul instant que nous soyons à l'abri de ceux qui recueillent des renseignements pour les passer à l'ennemi, en font pour lui le classement et lui en indiquent la signification. Nous devons par conséquent surveiller scrupuleusement nos paroles, tenant compte de la nature humaine et aussi des conditions que nous savons avoir existé dans tous les pays.

C'est pour cette raison, et pour cette raison-là seulement, que le Gouvernement hésite à dire à la Chambre qu'il est prêt à nommer des comités permanents où il ferait connaître exactement notre situation quant à nos armées de mer, de terre et de l'air. Je m'explique. Cette attitude signifierait qu'au sujet de notre armée de l'air, il nous faudrait dévoiler le nombre des avions que nous fabriquons, le nombre des appareils qui ont été envoyés outre-mer, le nombre des aviateurs qui suivent les cours, la date approximative où ils quitteront le Canada, le nombre de ceux qui sont déjà partis, et le reste. Cette énumération suffira, je suis certain, à faire comprendre aux honorables députés toute l'importance de cette question. Puis, au sujet de la production et de la livraison du matériel, de l'équipement et des approvisionnements nécessaires à notre effort de guerre, il me suffit de signaler que le fait de dire publiquement la quantité ou le genre des approvisionnements que nous avons expédiés et que nous expédions et d'en indiquer la destination est simplement faire connaître à l'ennemi les renseignements qu'il désire si ardemment et par-dessus tout posséder.

Je m'accorde avec mon honorable ami sur ce qu'il a dit au sujet de la position des honorables députés à la Chambre. Tous, de fait, veulent concourir plus activement à l'effort de guerre du Canada. Il convient, je crois, de souligner particulièrement certaines paroles prononcées cet après-midi par l'honorable député. C'est dans leurs propres circonscriptions, où ils sont connus et où ils jouissent de la confiance de leurs concitoyens, que les membres de la Chambre peuvent contribuer le plus efficacement à notre effort de guerre. Ils peuvent dire à leurs commettants tout ce qu'ils peuvent faire connaître au sujet de notre effort de guerre et ce qu'ils savent être

nécessaire pour en assurer le succès. Mais cela ne suffit pas. Les honorables députés ont bien le droit, et la Chambre aussi, de désirer pouvoir, de quelque manière, apporter leur propre contribution à cet effort de guerre. Le Gouvernement ne demande pas mieux, j'en puis donner l'assurance à la Chambre, que de faire en sorte qu'il en soit ainsi, mais d'une façon qui ne soit pas une cause de confusion, mais qui soit plutôt utile à l'accomplissement de la tâche ardue qu'est la nôtre. Je puis affirmer aux honorables députés que nous désirons ardemment leur entière collaboration.

Mon honorable ami a exprimé, cet après-midi, une idée qui m'intéresse beaucoup et pour plusieurs raisons. C'est d'abord le mérite même de la proposition et ensuite, c'est la ligne de conduite qui a été adoptée à Westminster en ce domaine extrêmement embarrassant. A Westminster, le Gouvernement s'est trouvé exactement dans la même situation que nous. Le nombre des simples députés y est, naturellement, bien plus considérable qu'ici et ils désirent tout autant que nos propres députés faire leur part. Vu qu'on se trouve là-bas sur la ligne de feu, nous pouvons concevoir facilement le désir que chacun y éprouve de faire tout ce qu'il peut, tant au Parlement que dans sa circonscription.

Le gouvernement britannique dépense bien plus que nous. La nature humaine est la même en Angleterre qu'au Canada, dans tous les rangs et toutes les classes de la société, quand il s'agit de l'adjudication d'entreprises de l'Etat, de la dépense de grandes sommes d'argent ou de la distribution de grands approvisionnements en temps de guerre. Le gouvernement cherche, tout comme nous-mêmes, à s'assurer que tout se fait ouvertement, honnêtement et à rappeler tout de suite à l'ordre ceux qui tentent de profiter des occasions que leur offre la guerre; mais il n'a pas jugé à propos de former des comités permanents du genre de celui qu'a d'abord proposé le chef de l'opposition. Il a établi cependant un comité des dépenses nationales revêtu de certains pouvoirs et qui fonctionne depuis bientôt un an, ayant été formé le 12 décembre 1939. Le 7 novembre 1939, sir Archibald Sinclair, alors chef du parti libéral à la Chambre des communes, a demandé au chancelier de l'Echiquier s'il pouvait fournir des éclaircissements sur la constitution d'un comité des dépenses nationales semblables à celui dont il était question dans la motion à laquelle mon honorable ami a fait allusion cet après-midi.

L'hon. M. HANSON: J'ai lu l'ordre de renvoi.

Le très hon. MACKENZIE KING: La motion se lit comme il suit:

[Le très hon. Mackenzie King.]

Qu'un comité spécial, semblable à celui qui a été formé par le Parlement en juillet 1917, soit nommé pour examiner les dépenses courantes acquittées à même les fonds votés par le Parlement pour les services de la défense, y compris la défense civile, et de faire rapport, le cas échéant, sur les économies réalisables, compatibles avec l'exécution de la politique arrêtée par le Gouvernement.

Dans sa réponse, sir John Simon a exposé brièvement les mesures déjà prises afin d'assurer l'économie, puis il a ajouté qu'il appréciait le désir de la Chambre de contribuer plus étroitement à cette fin. Il ajoutait:

Le Gouvernement est d'avis que le plus sûr moyen d'atteindre ce but est de nommer un comité spécial des dépenses nationales dont l'ordre de renvoi reproduirait dans ses grandes lignes celui qu'a reçu le comité spécial établi durant la dernière guerre. Le comité spécial s'occupera des dépenses tant civiles que militaires résultant de la guerre.

Ce comité, dit-il, serait constitué à une date rapprochée, et il l'a été, après l'adoption d'une motion à cet effet, le 12 décembre. Avant de donner le texte de cette motion, je tiens à marquer qu'ayant examiné cette question dans son ensemble, le Gouvernement consent à soumettre à la Chambre une motion semblable et à suivre la précédure adoptée à Westminster au sujet des dépenses de guerre. Comme l'a fait justement remarquer le chef de l'opposition, le comité des comptes publics ne convient pas maintenant à l'examen de dépenses aussi considérables que celles dont ce comité sera saisi. Il s'occupe déjà du rapport de l'Auditeur général où sont énumérés les paiements de l'année écoulée. Mon honorable ami, le chef de l'opposition, voudrait, au contraire, un comité autorisé à étudier les dépenses courantes.

Je dirai, parlant en mon propre nom et pour tous mes collègues je crois, que tout ce qui est de nature à aider le Gouvernement à exercer un sage contrôle sur les dépenses relatives à cette guerre sera très bien accueilli par le Cabinet. J'ajouterai que toutes les personnes appelées à faire partie de ce comité devraient se rendre compte de la gravité de leurs obligations. On apportera le plus grand soin au choix du personnel. Si l'on désire sincèrement aider, je suis certain qu'un comité de ce genre apportera de bons résultats. Si, d'un autre côté, le comité doit être un simple instrument entre les mains de partisans politiques, je ne saurais concevoir rien de pire.

L'hon. M. HANSON: Puis-je interrompre le très honorable député afin de lui dire que rien n'était plus loin de ma pensée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement. Je n'ai pas dit que l'honorable député...

L'hon. M. HANSON: Je ne cherche pas de scandale.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois à la sincérité absolue de l'honorable député, sans quoi je n'aurais pas fait cette observation. Mais, je le répète, si un comité de ce genre devait servir de tremplin politique, je ne puis imaginer rien de plus nuisible à l'effort de guerre du Canada. Cependant, un comité qui se rendra sérieusement compte de ses obligations, qui aidera au Gouvernement à surveiller les dépenses, laissant au ministère la responsabilité de son programme, mais conservant la liberté de faire des propositions utiles et d'ordre pratique, rendrait le plus grand service possible. C'est un comité de ce genre qui a été institué, le 12 décembre dernier, à Westminster, et voici la motion qui conduisit à sa création:

Qu'un comité spécial soit chargé d'examiner les dépenses courantes payées à même les deniers pourvus par le Parlement pour les services de la défense, la défense civile, et pour d'autres services ayant trait directement à la guerre, et indiquer les économies compatibles avec l'exécution du programme décidé par le Gouvernement, qui peuvent être effectuées.

Je me propose, monsieur l'Orateur, dès la rentrée des chambres, de présenter une motion dans ces termes à la Chambre des communes. Je dis au retour des chambres, parce que les honorables députés, je crois, conviendront qu'il vaudra bien mieux former un comité spécial de cette Chambre lors des délibérations régulières de cette dernière, que d'établir ce comité juste avant le congé de Noël, ou dans le mois précédant la rentrée. J'espère que l'assurance que je donne ici sera l'objet de l'approbation générale.

Avant de reprendre mon siège, je désire remercier l'honorable député, et ceux qui l'accompagnaient, de la manière dont ils ont discuté toute cette question avec mes collègues et moi-même, et aussi de la proposition pratique qu'il a faite à ce sujet.

Le sous-amendement de M. Blackmore, mis au voix, n'est pas adopté.

ONT VOTÉ POUR:

Mme Nielsen

MM.

Blackmore
Castleden
Coldwell
Douglas (Weyburn)
Fair
Gillis
Hansell
Hlynka
Jaques
Jonston (Bow-River)
Kuhl
MacInnis
Marshall
Nicholson
Quelch
Shaw
Wright—18.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Abbott
Anderson
Authier
Bence
Bercovitch
Bertrand (Laurier)
Bertrand (Prescott)
Bertrand (Terrebonne)
Black (Châteauguay-Huntingdon)
Black (Cumberland)
Black (Yukon)
Blair
Blanchette
Bonnier
Boucher
Bourget
Bradette
Breithaupt
Bruce
Cardiff
Cardin
Casselman (Edmonton-Est)
Casselman (Grenville-Dundas)
Chevrier
Church
Claxton
Cleaver
Cloutier
Corman
Côté
Crerar
Cruickshank
Damude
d'Anjou
Davidson
Dechene
Denis
Deslauriers
Diefenbaker
Donnelly
Douglas (Queens)
Dubois
Dupuis
Durocher
Edwards
Emmerson
Esling
Eudes
Evans
Farquhar
Ferron
Fleming
Fontaine
Fournier (Hull)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)
Fulford
Furniss
Gardiner
Gauthier
Gingues
Gladstone
Golding
Goulet
Graham
Graydon
Green
Gregory
Hanson (Skeena)
Hanson (York-Sunbury)
Harris (Danforth)

MM.

Hatfield
Hazen
Healy
Henderson
Hill
Hoblitzell
Homuth
Howe
Hurtubise
Ilsley
Isnor
Jackman
Jean
Jutras
King, Mackenzie
Laflamme
Lafontaine
Lalonde
Lapointe (Québec-Est)
Leader
Leclerc
Leduc
Léger
Little
Lizotte
Lockhart
McCann
McCuaig
McCubbin
MacDiarmid
Macdonald (Brantford, ville)
Macdonald (Halifax)
Macdonald (Kingston, ville)
McDonald (Pontiac)
McGeer
McGibbon
McGregor
McIlraith
McIvor
MacKenzie (Lambton-Kent)
MacKenzie (Neepawa)
McKinnon (Kenora-Rainy-River)
MacKinnon (Kootenay-Est)
McLarty
MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
McLean (Simcoe-Est)
Macmillan
McNevin (Victoria, Ont.)
McNiven (Regina, ville)
MacNicol
Marier
Maybank
Mayhew
Michaud
Mills
Mullins
Mulock
Neill
Nixon
O'Brien
O'Neill
Parent
Perley
Picard
Pinard
Poirier

ONT VOTÉ CONTRE—*Fin*

MM.	MM.
Pottier	Soper
Pouliot	Stirling
Power	Stokes
Purdy	Sylvestre
Reid	Taylor
Rennie	Telford
Rhéaume	Thauvette
Rickard	Thorson
Roebuck	Tripp
Ross (Calgary-Est)	Tucker
Ross (Hamilton Est)	Turgeon
Ross (St. Paul's)	Tustin
Ross (Souris)	Veniot
Rowe	Vien
Roy	Ward
Ryan	Warren
Sanderson	Weir
Senn	Whitman
Sissons	Winkler—174.

M. L'ORATEUR: La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je ne dirai que quelques mots au sujet de l'amendement. Je suis fort étonné de voir de quelle manière on l'a rédigé. L'honorable leader de l'opposition (M. Hanson) suit la coutume de son ancien chef et se sauve dès que j'ouvre la bouche. Je me rappelle l'époque ou "R.B." était leader du parti Tory; dès que je prenais la parole, il sortait, et son illustre successeur suit son exemple.

Cependant, monsieur l'Orateur, j'examinerai l'amendement tel qu'il est rédigé; je constate que c'est une insulte à l'intelligence des Canadiens, et tout particulièrement des cultivateurs. Voici ce chef-d'œuvre du Toryisme,—je vais mettre mes verres et je lirai entre les lignes. Ils se sauvent tous, ils ont peur, ce sont des lièvres, ils fuient le combat, ils viennent tous de Tarente. Voici l'amendement:

...le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué à leurrer la population du Canada sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

Qu'est-ce que cela veut dire? Personne ne le sait. Cela me rappelle un jour où le ministre du Travail de M. Bennett présenta une mesure législative, et lorsque je lui demandai la signification de cette mesure il ne put répondre; il n'en savait rien. Et lorsque j'ai demandé au leader de l'opposition aujourd'hui, ce qu'il avait voulu dire par l'expression "une manière de voir réaliste" qu'il a employée dans son discours, il s'est montré aussi borné que Wesley Gordon lorsque je lui posais des questions à l'époque glorieuse où M. Bennett exerçait le commandement suprême.

Le peuple canadien désire des renseignements, mais des renseignements qui pourront être utiles, que nous en notre qualité de membres du Parlement pourrons faire servir au bien-être des soldats, des marins et des aviateurs du pays. On devrait établir une distinction, et on la fera, entre mettre un frein aux dépenses totales de la guerre et demander des renseignements sur le mouvement des troupes et le reste. Mais l'honorable député n'a établi aucune distinction de ce genre.

[Le très hon. Mackenzie King.]

J'approuve cependant une des propositions de l'opposition, qui a trait à la tenue d'une séance secrète au cours de laquelle les membres du Parlement recevraient des renseignements complets sur toutes les phases de notre effort de guerre. Une partie des renseignements qu'ils veulent obtenir devraient être communiqués, mais à huis-clos, et non pas en public.

Je suis étonné de voir que les grands hommes au premier rang du parti Tory n'ont pas apporté une contribution bien brillante à la discussion qui a eu lieu à la Chambre. Quel est le texte de l'amendement?

Nous désirons exprimer respectueusement à Son Excellence le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de calmer la population du Canada...

Je pourrais vous lire ce que le dictionnaire dit sur le mot "calmer". On y lit "calmer des souffrances" mais le Gouvernement actuel n'est pas la cause des souffrances de la population du Canada. Elles lui viennent du régime Bennett, dont le leader de l'opposition (M. Hanson) a fait partie pendant quelques années. Le présent Gouvernement a été obligé d'apaiser ces souffrances. Je me demande si je me serais servi du mot "calmer" lorsque le leader de l'opposition vous tournait le dos, monsieur l'Orateur, et émettait certains sons dans cette Chambre. Personne ne sait ce que ce mot signifie, et je crains que quelque chose ne cloche, que quelqu'un n'ait été mal intentionné en ne l'expliquant pas au chef de l'opposition. L'amendement continue:

...créant ainsi un faux sentiment de sécurité.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, comment ce ministère crée-t-il un faux sentiment de sécurité? Cette fois encore, personne ne sait ce que cela signifie; le leader de l'opposition et tous les merveilleux orateurs du parti tory qui ont ennuyé la Chambre si longtemps, ne l'ont pas expliqué. L'amendement ajoute:

...alors que s'impose plus que jamais un vibrant appel à l'action.

Est-ce un vibrant appel à l'action que le chef de l'opposition a lancé, à Charlottetown, lorsqu'il a divulgué des renseignements que le gouvernement britannique voulait garder secrets? Mon très honorable chef n'en revenait pas de tant d'indiscrétion.

Que dire de l'honorable député de Davenport (M. MacNicol), qui a toute l'éloquence du commissaire-priseur et qui voulait convoquer une grande assemblée en vue de déposer l'actuel chef de l'opposition. Ce dernier est en fonction depuis un an à peine et l'on songe déjà à lui donner un successeur. Par qui pourrait-on le remplacer? Le chef de l'oppostion a lancé un ballon d'essai dans la province de Québec en adressant aux candidats défaits du parti conservateur un questionnaire dans lequel il leur a demandé ce qu'ils pensaient de lui. Je peux lui dire ce que pensent de lui les deux organes officiels du parti libéral dans le Québec, *Le Canada*, de Montréal et *Le Soleil*, de Québec. J'ai cru mon devoir de citer ces articles au cours d'une lettre publiée dans le meilleur hebdomadaire du Canada, *Le Saint-Laurent*, de Rivière-du-Loup. Voici ce que *Le Canada* du 12 septembre disait de l'honorable député, qui fut l'une des nullités du régime Bennett:

(Texte)

M. Hanson est contre tout, même contre le bon sens.

(Traduction)

Plus tard, le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) a déclaré que Hitler était la dernière recrue du parti tory, ce qui est un beau compliment. Par l'intermédiaire du journal régional, j'ai fait à mes électeurs la communication suivante:

(Texte)

En conseillant au premier ministre de ne pas adopter les idées du chef de l'opposition, votre député espérait éviter à son chef l'embarras d'avoir pour conseiller un tory "qui est contre tout, même contre le bon sens" (style du *Canada*) et "qui a Hitler comme recrue" (style du ministre de l'air).

(Traduction)

Nous lisions ce qui suit dans le grand organe libéral québecois, *Le Soleil*:

(Texte)

Le leader tory donne sa mesure

L'importance de M. Hanson vient surtout de la position qu'il occupe temporairement à la Chambre des communes du Canada, celle de chef intérimaire de l'opposition. A ce titre, en dépit de son caractère brouillon, il est traité avec égards par le premier ministre, le très honorable Mackenzie King, qui le tient informé, à l'occasion, de faits et projets d'une nature confidentielle. M. Hanson vient d'abuser de ce privilège, dans l'espoir de se mettre lui-même en évidence et de porter un coup de traître au Gouvernement.

(Editorial du 12 octobre)

L'espace ne nous permet pas de reproduire tous les éditoriaux que le *Canada* a consacrés depuis au chef de l'opposition conservatrice. Voici les plus beaux titres: 14 octobre—"M. Hanson en tête de sa classe: premier de la Cinquième". L'article est à l'effet que si M. Hanson avait parlé en Angleterre comme il l'a fait au Canada, il serait derrière les fils barbelés d'un camp de concentration, comme chef de la cinquième colonne. Le 16 octobre, le *Canada* lui décerne le titre de "bateleur de foire", et le 18 octobre, le même journal se demande: "Qu'est-ce que M. Hanson attend pour démissionner?" Ce numéro contient dans la même page et tout à côté, un deuxième éditorial sur le même sujet. Il est intitulé *"De Profundis"*. En voici la dernière phrase: "Ci-gît M. Hanson".

(Traduction)

Le dernier mot est donc: "ci-gît M. Hanson". Je n'attache pas grande importance à cela, mais les journaux de ma province ont récité le *De profundis* sur sa tombe: qu'il dorme donc en paix. Cet amendement a du bon, cependant. Le second paragraphe se lit ainsi:

Et que cette Chambre déplore que malgré le marasme de l'agriculture, aucune mesure efficace n'est proposée pour y remédier, et pour assurer à l'agriculteur canadien un prix juste, équitable et raisonnable de ses produits.

Je n'ai pas l'intention de faire ce que je condamne chez les autres, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire ne tenir aucun compte de vos décisions. Rappelons-nous les années où R. B. Bennett était premier ministre et dirigeait avec une main de fer. Il était question du beurre, qui avait fait l'objet de longues harangues dans tout le pays, cette richesse dorée qui fondait sans rapporter de profit au cultivateur. La Chambre fut convoquée. Le ministre de l'Agriculture était alors feu M. Weir. Le gouvernement Bennett présenta des projets de loi. On imposa des droits élevés sur le beurre dont le prix diminuait en raison directe de la hausse du tarif. Mes honorables amis qui siègent derrière moi s'en souviennent. Nous interrogions le ministre de l'Agriculture. Je demandais à R. B. Bennett qui avait effectué ces énormes importations de beurre australien et néo-zélandais, parce que les renseignements que j'avais sous la main et que je savais exacts me prouvaient qu'on en devait accuser le parti conservateur.

Je suis heureux de saluer le retour du chef de l'opposition à son siège. Il doit se rappeler aussi que son chef d'alors, le chef du parti conservateur, refusa de me dire qui avait importé ces énormes quantités de beurre et provoqué la chute persistante des prix. C'était un secret; on ne pouvait connaître les responsables. Tout le monde savait cependant que le parti Tory avait spéculé sur le marché et que la baisse des prix enrichissait la caisse électorale des conservateurs.

Le parti tory achetait du beurre australien et néo-zélandais, ce qui produisait la baisse dans le prix de notre propre beurre. Les honorables membres d'en face qui siégeaient alors dans cette Chambre se souviendront que je posai au ministre de l'Agriculture des ques-

tions auxquelles il ne put répondre, pas plus que R. B. Bennett lui-même, ou Wesley Gordon, ou sir George Perley, ou M. Sauvé, le ministre des Postes, ou M. Duranleau, ou le chef actuel de l'opposition, alors ministre du Commerce.

Or, ce sont précisément ces messieurs qui se plaignent aujourd'hui de ce que nos produits agricoles ne s'écoulent pas assez facilement. Et les résultats qu'ils ont obtenus, pourrons-nous jamais les oublier? Le prix qu'obtenait le cultivateur pour le beurre était alors au plus bas; il commença à baisser dès la première année du régime Bennett, après l'entrée en vigueur des tarifs élevés que préconisait alors le gouvernement comme moyen de soulager le cultivateur. Mais ils n'osèrent plus revenir sur ce sujet.

Puis, il y eut une espèce de conférence impériale, au cours de laquelle M. Bennett parla de possibilités et de perspectives touchant les porcs et le bacon. Cependant, il ne parvint jamais, comme le ministre de l'Agriculture actuel (M. Gardiner), à écouler en Grande-Bretagne de grandes quantités de bacon, pour lequel les cultivateurs toucheront un prix raisonnable. Nous voulons aider l'agriculteur dans une mesure appréciable. Nous trouvons étrange—pour me servir d'une expression modérée—d'entendre les honorables vis-à-vis parler du fléau qui pourrait s'abattre sur la classe agricole, vu que les choses allaient si mal lorsqu'ils détenaient le pouvoir. "Des prix justes et raisonnables pour ses produits": tel est le cri que lancèrent tous les orateurs tory pendant la campagne électorale de 1930.

Je vois ici plusieurs de mes honorables amis qui ont défait des ministres du régime Bennett, entre autres, l'honorable représentant de Kamloops (M. O'Neill) qui, à la suite d'une campagne magnifique, a obtenu un fort beau résultat dans sa circonscription. Il remporta la victoire pour la cause du libéralisme. Et il y en eut tant d'autres que je ne puis les nommer tous. Ils l'emportèrent parce que les gens, cultivateurs comme ouvriers, en avaient assez de la politique du gouvernement Bennett.

Quelqu'un alléguera peut-être que ce genre de remarques est inopportun, qu'il est déplacé en temps de guerre. Mais je prétends que ceux qui se sont révélés incompétents en temps de paix ne sauraient être des génies en temps de guerre, simplement parce que nous sommes en guerre. Ceux qui se sont montrés médiocres en temps ordinaire ne sauraient être excellents à une époque extraordinaire.

Je me rappelle ce qu'on m'a dit du leader tory au Sénat une fois qu'on lui décernait les plus grands éloges. Mon interlocuteur me disait que le leader tory du Sénat était né sous une bonne étoile, et que ses dons étaient aussi nombreux que les étoiles du firmament et que les grains de sable sur le bord de la mer. Cela me surprit et je demandai des précisions. Je dis: "Quelles sont les grandes œuvres de cet illustre monsieur? Pouvez-vous indiquer un seul acte de sa carrière politique qui ait été à l'avantage du peuple canadien, une seule mesure législative proposée par lui qui ait été utile au pays?" Mon interlocuteur a répondu: "Ah! il a eu beaucoup de malchance." Tel est le portrait du leader du parti tory au Sénat brossé par l'un de ses amis.

Pourquoi nous occuper des réclamations des honorables députés d'en face? La population dit que le Gouvernement a reçu un mandat pour gouverner en temps de guerre et ne devrait pas s'occuper des réclamations du chef de l'opposition ou d'aucun de ses satellites. Le Gouvernement devrait poursuivre hardiment et honnêtement l'effort de guerre et se débarrasser de tous ces tories qui sont un perpétuel embarras et commettent du sabotage dans les départements où ils occupent des postes importants. Débarrassons-nous des tories: tel devrait être notre mot d'ordre. Débarrassons-nous de tous les tories qui infestent quelques-uns des départements de la guerre; aucun blâme ne nous viendra alors d'eux. Pourquoi trouvent-ils à redire au Gouvernement? Ils lui font des reproches parce qu'il se montre trop tolérant envers eux. Le Gouvernement ne les prive pas des postes qu'ils occupent. Eh bien, mettons-les tous à la porte; débarrassons-nous de tous les tories si nous voulons que tous les département soient sainement administrés.

Naturellement, ils ont soif de pouvoirs plus étendus. Le chef de l'opposition sait ce que je veux dire. Je pourrais citer des tories qui ont insulté mon chef et les membres du cabinet, mais qui décident maintenant de qui nous devons acheter les marchandises pour les soldats. Tout le monde le sait. Quand il y a une fuite au ministère de la Défense nationale, elle est attribuable à un tory qui s'y trouve—et je pourrais le nommer. Les tories sont là et se montrent impudents. En outre, quand les tories sont au pouvoir, les libéraux ne peuvent rien obtenir. Aucun libéral ne peut être nommé à un poste. Quand les libéraux sont au pouvoir, nous entendons les députés tory dire: "Oh! ne faisons pas de politique; laissons de côté le favoritisme". Ils lèvent les bras, comme en prière, et l'on croirait qu'ils sont constamment en prière.

Nous savons que la population les a jugés; elle en a eu assez de leur régime. Le seul conseil que je donne au Gouvernement c'est qu'il évite la mauvaise compagnie. Je le pris de ne tenir aucun compte des propositions du chef de l'opposition à l'égard des quatre mois d'entraînement ni d'autres choses. Je suppose qu'il les fait de bonne foi, mais elles sont inspirées par ceux qui, au ministère, veulent s'attribuer plus de pouvoir pour trahir les ministres qu'ils devraient fidèlement servir. Voilà tout.

(L'amendement de l'honorable M. Hanson, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

Mme Nielsen

MM.	MM.
Anderson	Hlynka
Bence	Homuth
Black (Cumberland)	Jackman
Black (Yukon)	Jaques
Blackmore	Johnston (Bow-River)
Boucher	Kuhl
Bruce	Lockhart
Cardiff	McGregor
Casselman (Grenville-Dundas)	MacInnis
Castleden	MacKinnon (Kootenay-Est)
Church	MacNicol
Coldwell	Marshall
Diefenbaker	Nicholson
Douglas (Weyburn)	O'Brien
Esling	Perley
Fair	Quelch
Gillis	Ross (St-Paul's)
Graydon	Ross (Souris)
Green	Rowe
Hansell	Roy
Hanson (York-Sunbury)	Senn
Harris (Danforth)	Shaw
Hatfield	Stirling
Hazen	Stokes
	Tustin
	Wright—51

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Cruickshank
Authier	Damude
Bercovitch	d'Anjou
Bertrand (Prescott)	Davidson
Bertrand (Terrebonne)	Dechene
Blair	Denis
Blanchette	Deslauriers
Bonnier	Donnelly
Bourget	Douglas (Queens)
Bradette	Dubois
Breithaupt	Dupuis
Cardin	Durocher
Casselman (Edmon-Est)	Edwards
Chevrier	Emmerson
Claxton	Eudes
Cleaver	Evans
Cloutier	Farquhar
Corman	Ferland
Côté	Ferron
Crerar	Fleming
	Fontaine

ONT VOTÉ CONTRE—*Fin*

MM.	MM.
Fournier (Hull)	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	McLean (Simcoe-Est)
Fulford	Macmillan
Furniss	McNevin (Victoria, Ont.)
Gardiner	McNiven (Regina, ville)
Gauthier	Marier
Gingues	Matthews
Gladstone	Maybank
Golding	Mayhew
Graham	Michaud
Gregory	Mills
Hanson (Skeena)	Moore
Healy	Mullins
Henderson	Mulock
Hill	Neill
Hoblitzell	Nixon
Howe	O'Neill
Hurtubise	Parent
Ilsley	Picard
Isnor	Pinard
Jean	Poirier
Jutras	Pottier
King, Mackenzie	Pouliot
Laflamme	Power
Lafontaine	Purdy
Lalonde	Reid
Lapointe (Québec-Est)	Rennie
Leader	Rhéaume
Leclerc	Rickard
Leduc	Roebuck
Leger	Ross (Calgary-Est)
Little	Ross (Hamilton-Est)
Lizotte	Ross (Middlesex-Est)
McCann	Ryan
McCuaig	Sanderson
McCubbin	Sissons
Macdonald (Brantford, ville)	Soper
Macdonald (Halifax)	Sylvestre
Macdonald (Kingston, ville)	Taylor
McDonald (Pontiac)	Telford
McGeer	Thauvette
McGibbon	Thorson
McIlraith	Tripp
McIvor	Tucker
MacKenzie (Lambton-Kent)	Turgeon
MacKenzie (Neepawa)	Veniot
McKinnon (Kenora-Rainy-River)	Vien
McLarty	Ward
	Warren
	Weir
	Whitman
	Winkler—140

ONT PAIRÉ:

(Liste de ceux qui ont pairé, communiquée par les whips en chef.)

MM.	MM.
Slaght	Aylesworth
Gray	Desmond
Ross (Moose-Jaw)	Fraser (Peterborough-Ouest)

M. J. S. ROY (Gaspé): Monsieur l'Orateur, à l'exemple de nos bien-aimés souverains qui, sans souci du danger, apportent chaque jour des consolations aux malheureuses victimes des bombardements de Londres, Son Altesse Royale la princesse Alice, épouse de notre très distingué gouverneur général, s'est aussi penchée sur la misère que les conséquences de la guerre font subir à la popula-

tion si cruellement éprouvée des îles de la Madeleine. Son chaleureux appel à la population du Canada dans le discours qu'elle a prononcé le 7 octobre devant le Women's Club a profondément remué le cœur de cette malheureuse population et l'a grandement encouragée. J'ai l'honneur d'offrir à Son Altesse Royale l'hommage de la gratitude sincère et très reconnaissante de notre population.

Des exemples de magnanimité héroïque et de charité chrétienne tels que ceux qui nous sont donnés au palais de Buckingham et à Rideau-Hall sont un gage infaillible de survivance, même dans les plus rudes épreuves. Cela est de nature à resserrer les liens qui attachent un peuple au régime qu'il possède et aux libertés qu'il garantit; cela le convainc plus fermement qu'entre les deux forces en présence, la puissance britannique, fondée sur les principes immuables de l'amour et de la justice triomphera sûrement de l'autre force, soutenue par la haine et la tyrannie de la Gestapo.

Monsieur l'Orateur, je crois devoir adresser ici la parole en anglais, langue de la majorité des honorables membres; les difficultés que j'y trouve ne me privent pas d'un très grand plaisir; je veux ainsi rendre hommage aux électeurs de langue anglaise de Gaspé et des îles de la Madeleine, dont je tiens à louer le patriotisme dans la guerre actuelle.

Les divers ministres de la couronne ont présenté le compte rendu de leurs efforts de guerre. Je veux faire à la Chambre un autre exposé, celui de la part que prend à ce même effort de guerre la région la plus ancienne du pays, celle de Gaspé et des îles de la Madeleine, que je m'enorgueillis grandement de représenter ici.

Le patriotisme de notre population ne s'est pas affaibli depuis 1914, époque où elle a fourni plus qu'un régiment complet. La longue liste de ses glorieux fils morts au champ d'honneur, noms qu'on peut lire sur le piédestal du monument érigé à leur mémoire à Gaspé, est suffisamment éloquente pour que je me dispense d'y rien ajouter.

Au début des hostilités, en septembre 1939, des hommes de tout âge et de toute condition ont en si grand nombre offert leurs services qu'ils n'ont pu être tous acceptés. Parmi les 1,300 volontaires et plus qui servent les uns dans l'armée et d'autres dans la marine, il y a plusieurs Canadiens-français, mais la plupart sont des descendants de loyalistes ou appartiennent aux autres familles gaspésiennes de langue anglaise. La population de Gaspé et des environs, de 8,000 âmes seulement, a fourni environ 600 volontaires. A Grosse-Ile et à l'île d'Entrée, dans les îles de la Madeleine, tous les jeunes célibataires et un grand nombre d'hommes mariés se sont engagés volontairement et servent dans l'armée ou dans la marine. Il y en a en tout 200, si l'on compte les enrôlés des autres îles.

Ces changements dans la région de Gaspé et des îles de la Madeleine doivent, toutes proportions gardées, dépasser tout ce qui s'est vu au Canada. Si toutes les parties du Canada avaient fourni un nombre de volontaires proportionnel à celui qu'à fourni la circonscription de Gaspé, le Canada aurait aujourd'hui, pour le service outre-mer, une armée de 320,000 hommes. Outre cette contribution en hommes notre population a souscrit selon ses moyens aux emprunts de guerre ainsi qu'aux fonds de sociétés humanitaires telles que la Croix Rouge.

Cet empressement de la population gaspésienne à venir en aide au pays en cette heure critique peut s'expliquer par les caractères particuliers que lui donne le contact constant qu'elle a avec les dangers qui sont ses compagnons de chaque jour et qui l'attirent.

Une anecdote entre mille convaincra la Chambre et lui fera mieux comprendre cette classe de travailleurs dont on ignore généralement trop la valeur et les mérites. Je vous raconterai un drame maritime survenu à la Rivière-aux-Renards, le 28 septembre 1936.

Ce jour-là, la pêche avait été bonne et les pêcheurs étaient restés au large jusqu'à ce qu'une tempête les eût forcés à gagner le rivage; cependant une chaloupe persistait à lutter contre la vague; c'étaient les deux frères Philias et Pierre Tapp, reconnus pour leur courage et leur habileté, qui continuaient à pêcher.

A trois heures, ils décidèrent de gagner le rivage. A trois milles de terre une puissante vague fit chavirer leur embarcation surchargée et les deux intrépides pêcheurs furent précipités à la mer.

A terre, leurs camarades et d'autres personnes, assistaient, consternés à cet horrible drame. La mer en furie, fouettée par un vent violent, fréquent à l'automne dans ces parages, semblait défier la bravoure de ces hommes désireux de se porter au secours de leurs compagnons.

Toutefois, sa triste victoire ne devait pas être complète. Sur la crête de la vague, on pouvait voir ces deux naufragés se cramponnant, comme à leur dernière planche de salut, tous deux à la poupe de la chaloupe renversée. Quatre jeunes pêcheurs robustes, Jules, Maurice, Isaac Dufresne et Ephrem Couillard, poussés par leur courage, réussirent à mettre à la mer, à quelques milles plus bas, une autre chaloupe et à se rendre au-devant des naufragés. Après une lutte de

trois heures, la chaloupe toucha terre, mais complètement démolie. Philias Tapp était sauvé, mais malheureusement son frère fut noyé.

Il s'accomplit, même sur les champs de bataille, de tels actes d'héroïsme et de bravoure. L'histoire de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine est remplie d'épisodes de ce genre et d'autres encore plus pathétiques. Chaque automne nous avons à déplorer des désastres de ce genre et il arrive souvent que les sauveteurs périssent en se portant au secours des pêcheurs en péril.

Malheureusement cette admirable population, si vertueuse et si patriote, est mal rémunérée pour son dévouement et ses sacrifices. La population des Iles-de-la-Madeleine est aux prises avec la plus terrible des misères. De précaire qu'elle était l'été dernier, la situation est devenue désespérée. Vous dirai-je quelle est cette situation et quelles en sont les causes?

Les prises de homard ont été passablement bonnes, mais la vente, au prix minimum fixé par le Gouvernement, a tourné en désastre. La vente de la morue s'est effectuée à des prix plus satisfaisants mais cete vente a été très faible; celle du maquereau a été un fiasco complet. On a vendu quelques milliers de barils au-dessous du prix de revient et le reste, soit 20,000 barils, a été une perte complète. Environ 60,000 barils de hareng fumé sont entre les mains des marchands, s'ils n'ont pas été vendus à perte.

Voilà le bilan de la dernière saison qui se termine par des dettes pour les pêcheurs; ces derniers n'ont pas les moyens de se procurer les choses essentielles telles que la farine et le combustible pour leur permettre de passer sept longs mois d'hiver, alors qu'il n'y a sur les îles aucune possibilité de gagner un sou. Le vieux dicton. "La fin de la pêche marque la disette des vivres" est d'une cuisante actualité.

A ces perspectives de détresse s'en ajoute une autre. Dans quelques jours, la navigation entre les îles et la terre ferme sera close et il sera à peu près impossible de se porter au secours de cette population avant le printemps.

Au commencement du mois de novembre la Croix Rouge a fait un relevé en vue de venir en aide aux nécessiteux; mais il est fort peu probable que cette société soit en mesure de distribuer du combustible et de la farine à tous ceux qui en demandent. Il faut se rappeler qu'il n'y a aucune sorte de combustible sur ces îles. Que font, pendant ce temps-là, les autorités fédérales et provinciales pour remédier à ce lamentable état de choses? Ont-elles répondu aux demandes de secours de la part des autorités locales, des journaux et aussi, c'est exact, de Son Altesse Royale la princesse Alice? Ces gens, qui font partie de la Confédération, n'ont-ils pas acquitté les impôts et fourni des soldats pour assurer la défense de notre pays et de la démocratie?

Au reste, n'est-il pas vrai que l'Etat vient en aide à d'autres classes de producteurs qui souffrent de la mévente? Ajoutons que nos lois autorisent l'octroi de secours directs aux malheureux et l'affectation de fonds publics aux œuvres de bienfaisance. Pour quelle raison n'a-t-on pas eu recours à ces deux formes d'assistance, puisque le Gouvernement n'a pas jugé bon de suivre le conseil de ceux qui préconisaient pour le poisson la fixation d'un prix minimum comme on l'a fait pour le blé, ou l'achat de l'excédent, comme on l'a fait pour les pommes?

Deux raisons expliquent, de la part de ces deux gouvernements, l'indifférence ou le manque de bienveillance à l'égard de ces pêcheurs dans la misère. La première est probablement due au fait que ces pêcheurs ne sont pas suffisamment connus ou appréciés. La deuxième est peut-être le fait que cette circonscription est représentée à Ottawa et à Québec par un membre de l'opposition. Dans le premier cas, l'anecdote que j'ai raconté tout à l'heure devrait inspirer envers ces gens un peu plus d'amour fraternel. Dans le deuxième, je tiens à dire que le moment est mal choisi pour appliquer des sanctions d'un caractère politique à des gens qui acceptent si généreusement leur large part de sacrifice en ce temps de guerre. Des gens si bien élevés et qui répondent avec tant de spontanéité à l'appel du devoir ne devraient pas être méconnus et punis à cause de leurs opinions politiques, ni abandonnés à leur sort quand des circonstances anormales les plongent dans la misère. Que le Gouvernement prenne immédiatement les mesures nécessaires pour venir en aide aux plus nécessiteux et qu'il s'emploie aussi à faire disparaître les causes de tous ces maux.

Passant maintenant au discours du trône, je veux en discuter le point le plus important, —notre effort de guerre. La note qui nous frappe le plus depuis quelques jours dans l'application de la politique du Gouvernement, c'est son appel de plus en plus pressant à l'unité nationale et l'hommage qu'il rend à la loyauté de la province de Québec. Il est bon et beau de louer notre loyauté; mais on doit se bien garder de donner l'impression que notre loyauté a dû être ranimée ou qu'elle est de date récente. Non, notre loyauté ne date pas d'hier et elle n'est pas plus sincère aujourd'hui qu'elle l'était dans le passé.

Il suffit de mentionner les dates illustres de 1787, de 1812 et de 1849 pour rappeler que si le Canada est resté dans l'Empire britannique, cela est dû à la loyauté des Canadiens-Français envers la couronne d'Angleterre. Je n'ai pas à insister ici sur la valeur du service alors rendu par ceux de ma race. Je puis dire, cependant, que ce geste a rendu possible la Confédération et a permis à ceux qui en furent les Pères de dire qu'au Canada il n'y a plus ni vainqueurs, ni vaincus.

Pour citer un exemple vivant de notre loyauté et de notre patriotisme, on peut rappeler l'admirable attitude prise dans le présent conflit par le plus grand et le plus distingué des Canadiens-Français de notre temps, Son Eminence le cardinal Villeneuve.

Trois raisons expliquent la profondeur et la résistance de notre patriotisme. D'abord, il a été mis à l'épreuve et il a souffert. Deuxièmement, les Canadiens français sont demeurés royalistes et ils sont fidèles à la couronne anglaise parce qu'au point de vue politique tout les sépare de la France de la Révolution. Enfin, nous aimons le Canada plus que les autres parce que nous l'aimons depuis plus longtemps et d'un sentiment plus exclusif. Notre amour du Canada, que des hommes sages et prudents ont toujours maintenu par le passé, n'a rien des dangereux excès qu'on trouve dans cette campagne menée pour des fins de parti dans la province de Québec depuis vingt-cinq ans. Après une telle campagne, on peut s'étonner de la sage attitude, vraiment nationale adoptée par l'élément canadiens-français de la province de Québec au cours du présent conflit. Il faut reconnaître, que les Canadiens de langue française n'ont pas été poussés à la révolte par des démagogues comme ils l'avaient été lors de l'autre inscription nationale en 1917.

Que le Gouvernement actuel, et tout particulièrement le ministre de la Justice (M. Lapointe) et celui des Travaux publics (M. Cardin), ne l'oublie pas en songeant à un passé auquel ils n'ont pas été étrangers. Ce passé politique explique pourquoi le Gouvernement sent le besoin d'en appeler à l'unité nationale et à la loyauté. Mes dernières paroles viennent à l'appui du projet d'amendement que je propose

Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que par suite de contradictions frappantes de la part de vos conseillers en matière de principes qui devraient diriger notre politique et notre effort de guerre, la Chambre regrette que vos conseillers n'ont pas donné suffisamment de garanties pour assurer l'unité nationale.

Nous soumettons également à Votre Excellence que du fait que les conseillers de Votre Excellence originaires de la province de Québec ont demandé au peuple de les élire sur la promesse que nous ne participerions à cette guerre

que d'une façon modérée, libre et volontaire, la Chambre est d'avis que ces conseillers n'ont pas reçu le mandat de pousser notre effort de guerre à son extrême limite.

Monsieur l'Orateur, l'unité nationale a-t-elle toujours existé? Existe-t-elle aujourd'hui dans l'esprit des membres du cabinet, dans l'esprit de ceux qui occupent les banquettes ministérielles? Le parti libéral a-t-il toujours travaillé à l'assurer? Etait-ce un moyen d'assurer l'unité nationale que de proposer la rupture du pacte confédératif comme l'a fait à l'assemblée législative de la province de Québec, le 17 janvier 1918, l'honorable J.-N. Francœur, élu député fédéral de Lotbinière en 1937, avec l'appui du ministre de la Justice (M. Lapointe)? Etait-ce agir dans l'intérêt de l'unité nationale que d'assurer le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) d'être le bourreau des Canadiens français comme l'a fait en 1921, M. Médéric Martin, alors maire de Montréal et actuellement membre libéral du conseil législatif de Québec; ou de permettre à cet influent journal libéral de Québec, *le Soleil*, le 24 octobre 1925 d'énoncer ainsi la politique de M. King: "On ne dépensera pas un sou, on ne mobilisera pas un homme pour la défense de l'Empire"?

Est-ce dans l'intérêt de l'unité nationale qu'on a dressé en épouvantail la guerre turque lors des élections de 1926 et la guerre égyptienne au cours de celle de 1930 et qu'on a permis de publier dans *La Presse*, numéro du 25 juillet 1930, un faux câblogramme de Londres intitulé: "Menace de conscription", accompagné d'un avertissement venant du leader libéral au Sénat, M. Raoul Dandurand, avertissement qui n'a pas encore été nié? Est-ce dans l'intérêt de l'unité nationale qu'au cours des dernières élections dans la province de Québec on a lancé le cri: "Un vote pour Duplessis est un vote pour la conscription"?

Il n'est donc pas étonnant que ceux qui doivent leur fortune politique à ces appels aux préjugés sentent le besoin de protéger l'unité nationale, dont ils se souciaient fort peu dans le passé.

Puisque le Gouvernement veut l'unité, n'est-il pas raisonnable de demander si cette unité existe dans le cabinet? Y a-t-il unité dans les esprits des libéraux, alors que l'honorable M. Pattullo, premier ministre de la Colombie-Britannique, a déclaré, le 9 août 1939, que si la Grande-Bretagne était en guerre le Canada mettrait à sa disposition jusqu'à son dernier citoyen et son dernier dollar, et que l'honorable J.-N. Francœur, qui avait proposé pendant la dernière guerre de sortir de la confédération, dit à Saint-Félicien, le 19 décembre 1937: "Je m'oppose énergiquement à la dépense d'un seul sou dans le but

d'enrôler et équiper un seul homme pour des guerres étrangères". Aussitôt après cette déclaration, le ministre de la Justice dit: "La cause de M. Francœur est la mienne; sa victoire est la mienne." Et le jour du scrutin, le 28 décembre, le premier ministre télégraphia à M. Francœur: "Les électeurs de Lotbinière ont voté en Canadiens qui mettent l'intérêt nationale au-dessus de tout".

Que dire de l'unité d'intention du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), qui, le 6 février dernier, déclara à Markinch, que le parti libéral était opposé à la conscription des biens et des hommes, même pour la défense du Canada. C'est ce qu'a publié la Presse Canadienne, et cette nouvelle n'a jamais été démentie.

Le ministre de la Justice n'a-t-il pas dit à Québec, le 13 décembre 1938: "Au lieu d'aller faire la guerre outre-mer, nous allons rester ici"? Et son collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Ralston), n'a-t-il pas affirmé, le 28 février dernier: "Notre première ligne de défense est sur la Manche"?

Que penser de l'unité d'intention du ministre de l'Air (M. Power), qui a déclaré à Saint-Fabien, le 13 décembre: "Je suis allé à la guerre, j'en suis revenu, je n'y retournerai pas, et n'enverrai personne à la prochaine guerre"? Que dire de l'unité d'intention du ministre de la Défense nationale, qui a déclaré à Montréal en septembre dernier: "Le Canada, dans cette guerre, est aux côtés de la Grande-Bretagne, et la première ligne du Canada est en Angleterre"?

Pouvons-nous trouver quelque unité d'intention entre le ministre des Travaux publics et son leader? Aucune. Le ministre des Travaux publics a déclaré à Montréal, le 14 janvier 1938, que si l'Angleterre était en guerre avec l'Italie, il dirait aux Canadiens: "Restez chez vous", et il a ajouté: "Telle est la politique de mon Gouvernement."

L'appel du ministère en faveur de l'unité nationale serait plus persuasif si le premier ministre essayait de concilier les opinions du ministre du Service naval avec celles du ministre des Travaux publics. Parlant à New-York, le 24 octobre dernier, le premier s'est exprimé ainsi: "Nous avons expédié des hommes, des navires, des canons et des avions outre-mer, et nous en enverrons encore de plus en plus, tant que nous aurons un dollar à dépenser ou qu'il restera un seul Canadien en mesure de prendre la défense dela liberté." Et trois jours plus tard le ministre des Travaux publics, parlant à Saint-Ours, disait, "nous n'approuverons jamais l'enrôlement obligatoire pour le service outre-mer."

Il semble que cette unité d'intention n'existe pas chez le premier ministre du Canada et son collègue le premier ministre du Québec, l'honorable M. Godbout, qui a déclaré à Plessisville, le 17 novembre dernier: "La loi de la mobilisation est la loi la plus opposée à l'impérialisme qu'un gouvernement canadien ait mise en vigueur".

Le premier ministre, s'il désire conduire son parti hors de cette autre vallée, la vallée des contradictions, devrait essayer de concilier ses propres déclarations sur l'objet principal de notre effort de guerre. De fait, il a déclaré à la Chambre le 12 novembre dernier:

> ...ce n'est pas notre parti, ce ne sont pas les membres de la droite qui ont d'abord réclamé la première place pour le Canada et essayé d'apprendre aux Canadiens qu'ils devraient penser au Canada d'abord dans leurs relations avec les autres parties de l'Empire. Lorsque ce cri fut jeté, j'ai protesté aussi énergiquement que possible.

On trouvera ces paroles à la page 52 du hansard de la présente session. Mais parlant sur la politique étrangère à la Chambre, le 30 mars 1939, le premier ministre déclara.

> Nous sommes et nous resterons Canadiens, dévoués à jamais aux intérêts du Canada...

Vu ces déclarations contradictoires il n'est pas étonnant que l'honorable Fernand Rinfret ait dit à Montréal, le 15 janvier 1938, ce qui suit:

> Lorsque, dans le passé, il y a eu participation ce fut malgré nous, les libéraux! Nous, les libéraux, sommes en faveur du Canada, du Canada toujours et du Canada seulement.

Quand le premier ministre a-t-il protesté aussi énergiquement que possible contre ce cri de son propre collègue? Après avoir été aiguillonné par un si grand nombre de déclarations et de promesses contradictoires de la part du parti libéral nous concevons facilement qu'il y a urgence de faire appel à l'unité nationale. Les circonstances semblent avoir favorisé le Canada en maintenant ce parti au pouvoir aux dernières élections, car c'est la meilleure manière de le tenir sous les coups de la censure. En temps de paix le parti libéral s'est toujours opposé à la participation à la guerre en pays étrangers, et je comprends difficilement qu'il puisse maintenant modifier sa politique de manière à devenir partisans de la participation jusqu'à l'extrême limite.

Le ministre des Travaux publics (M. Cardin) a essayé d'expliquer la chose lors d'un discours qu'il a prononcé à Saint-Ours le 28 octobre dernier. Voici ce qu'il disait:

> La politique du Gouvernement n'a pas changé et elle ne changera pas.

De deux choses, l'une. Ou le Gouvernement a trompé la province de Québec si son attitude d'alors vis-à-vis de la guerre était ce qu'elle est aujourd'hui, ou bien il leurre maintenant le reste du pays si son attitude actuelle est toujours empreinte de l'antiimpérialisme qu'il prêchait dans le passé. La vérité est qu'à chaque campagne électorale depuis 1917 le

parti libéral a promis dans tout le pays, et surtout dans la province de Québec, que le Canada ne prendrait plus part à une guerre de l'Empire. Ayant déclaré la guerre à l'Allemagne en 1939, il a modifié son attitude antérieure au cours des campagnes politiques provinciales et fédérales du Québec en promettant qu'il n'y participerait que modérément. Aujourd'hui, à en croire le ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald), la limite de notre effort ne sera atteinte que quand il n'y aura plus un seul dollar canadien à dépenser ou un seul citoyen à mobiliser. Quelle évolution!

On a dit et redit que le parti libéral était un parti opportuniste. Il a obtenu son plus grand succès électoral à une époque de crise, en exploitant les misères, les sacrifices et la bonne foi de la population. Cet opportunisme honteux ne devrait pas servir de guide à la politique du Gouvernement en temps de guerre, mais il semble qu'il poursuive deux tâches: la première est celle de gagner la guerre et la seconde de maintenir l'énorme machine électorale de cette oligarchie qui a la haute main sur tout.

Nous ne devrions en entreprendre qu'une en nous appuyant sur les dollars et les sacrifices du pauvre comme du riche: celle de remporter la victoire. Il faudrait immédiatement sacrifier la seconde à la première; la loyauté et le patriotisme l'exigent. Puisqu'on nous demande, au nom du pays, de mettre notre liberté, nos richesses et nos vies au service de la démocratie, n'avons-nous pas le droit de demander au Gouvernement qu'il renonce à ses ambitions de parti? Il est nécessaire que nous assurions l'unité nationale; elle s'impose sur-le-champ et à tout prix. Pour y parvenir, il est essentiel que nous ayons une politique nettement et franchement énoncée qui concilie les contradictions qu'il serait dangereux de tolérer plus longtemps au sein du cabinet et du pays. A quoi serviraient tous les sacrifices généreusement consentis pour assurer le triomphe de la démocratie sur l'oligarchie qui règne en Europe si, après la guerre, nous devions admettre que la démocratie fut tuée au Canada par le poison de l'oligarchie qu'on nous impose?

Je désire citer, à l'appui de l'amendement, un éditorial du *Times* de New-York du 9 octobre, publié à la suite du fameux discours de M. Churchill:

C'est un des suprêmes dons de M. Churchill à la démocratie qu'il ait renoncé à la sournoiserie et à la dissimulation dans ses rapports avec ses concitoyens.

Rien n'est plus antidémocratique que la sournoiserie et la dissimulation pratiquée entre le Gouvernement et la population. La duplicité et la sournoiserie appartiennent au passé

des libéraux. La duplicité et la dissimulation sont leur présent. Pour ces motifs, j'ai l'honneur, à titre de député conservateur national indépendant, de proposer l'amendement dont j'ai donné lecture.

Une VOIX: Quel est de nouveau le nom, je vous prie?

M. ROY: Conservateur national indépendant.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a-t-il quelqu'un pour appuyer son amendement?

M. ROY: J'ai proposé l'amendement à la Chambre et tous les honorables députés qui faisaient tant de bruit...

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez je n'avais pas la moindre intention de participer au débat. Bien qu'aucun député n'ait appuyé l'amendement proposé par l'honorable représentant de Gaspé (M. Roy), je crois qu'il est de mon devoir de faire au moins quelques remarques. Je serai fort bref.

Je souscris presque entièrement à la première partie du discours de l'honorable député. Nous compatissons à la misère des pêcheurs du comté de Gaspé et, en les aidant, nous serons certes heureux d'appuyer les efforts des diverses associations et même ceux de l'honorable représentant.

Je dois cependant contredire l'une de ses assertions. Il a prétendu que le Gouvernement n'est pas venu à l'aide des Gaspésiens parce qu'ils sont représentés à la Chambre par un oppositionniste. L'honorable député se vante dans une certaine mesure. Comme il le sait fort bien, il ne représente pas la majorité du comté de Gaspé; son argument porte donc à faux. L'immense majorité des électeurs de Gaspé appuient le Gouvernement. L'honorable représentant s'est fait élire à la faveur d'un déplorable concours de circonstances. Deux forts candidats libéraux briguaient les suffrages, ce qui a divisé le vote libéral. J'ai prédit, le soir du scrutin, qu'à cause de cette division le comté de Gaspé serait le seul à élire un député oppositionniste à la Chambre des communes. C'est ce qui est arrivé.

L'honorable député est le bienvenu à la Chambre, mais il doit savoir qu'il est ici à cause de la division des libéraux. Ainsi, l'honorable député n'a pas le droit de dire que nous n'écoutons pas les revendications du comté de Gaspé. Pour des raisons politiques, car Gaspé est libéral et s'affirmera libéral aux prochaines élections. Je le demande à l'honorable député, en toute sincérité, pense-t-il que son discours a contribué à aider le Canada dans ce formidable conflit? A-t-il fait le moindrement œuvre utile?

Voici un représentant qui vient de voter en faveur d'un amendement que je vais lire et ses électeurs sauront à quoi s'en tenir. Voici un passage de l'amendement:

Nous désirons exprimer respectueusement à Votre Excellence le regret de cette Chambre que le Gouvernement ait continué de leurrer la population sur l'effort de guerre du pays, créant ainsi un faux sentiment de sécurité, quand un appel direct à l'action est d'une nécessité désespérante.

L'honorable député a voté en faveur de cet amendement. A son avis, l'effort de guerre du Gouvernement est stérile et nous endormons la population en lui donnant un faux sentiment de sécurité. Il croit que nous ne lançons pas un appel direct à l'action, comme il le désirerait. Et cependant voici le discours qu'il prononce à la Chambre et voici quel est son appel direct à l'action.

Le discours de mon honorable ami a produit une impression pénible sur toute la Chambre, et jusque chez ses propres amis. Il est assez intelligent pour s'en être rendu compte.

M. ROY: Oui, mais pas pour les raisons que pense le très honorable ministre.

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui, son discours a produit une impression pénible et j'imagine qu'après s'être donné tout ce mal, il lui sera difficile de dormir en paix cette nuit. Le fait qu'il ne s'est trouvé qu'un homme—un seul—pour proposer cet amendement fait honneur à la Chambre des communes du Canada.

Une VOIX: Il est cependant regrettable que ce soit un Canadien français.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député reproche au ministre des Travaux publics, à mes autres collègues du Québec et à moi-même, de semer la désunion dans notre province. Il sait fort bien qu'elle n'a jamais été aussi unie qu'aujourd'hui. Tous ceux qui ont dit et écrit qu'une guerre entraînerait à l'effondrement de la Confédération et la division du pays se sont avérés faux prophètes. Bien loin de diviser la nation, la guerre a raffermi son unité et la province de Québec est avec le Gouvernement comme un seul homme. En quoi je ne me place pas à un point de vue politique, mais au

[Le très hon. M. Lapointe.]

point de vue du Parlement et pour bien faire comprendre que mon honorable ami est parfaitement isolé.

Le Québec appuie énergiquement l'effort réalisé par le Canada dans le conflit, et nous allons continuer cet appui malgré la campagne de dénigrement de politiciens mécontents qui cherchent à diviser un pays uni. L'honorable député de Gaspé a eu l'audace —que l'on me pardonne cette expression—...

Des VOIX: Règlement!

Le très hon. M. LAPOINTE: Le mot "audace" est admis dans la langue parlementaire. Le chef de l'opposition (M. Hanson) emploie des termes plus violents. Je répète que l'honorable député de Gaspé a eu l'audace d'affirmer que durant la dernière campagne électorale dans Québec on proclamait qu'un vote pour Duplessis était un vote en faveur de la conscription. L'honorable député parle-t-il sérieusement? Les députés savent, parce qu'ils lisent les journaux, qu'on a déclaré dans Québec durant la lutte électorale qu'un vote pour Godbout et pour Lapointe était un vote en faveur de la conscription. Mais l'honorable député veut nous faire croire que l'opinion publique au Canada était mal renseignée et qu'on prêchait au cours de la dernière campagne provinciale qu'un vote pour Duplessis constituait une approbation de notre participation à la guerre. Mon honorable ami ne croit pas sérieusement faire avaler ce canard aux Canadiens?

Il ajoute que j'ai appuyé M. Francœur au cours des élections complémentaires de Lotbinière. C'est vrai, et je suis fier de l'avoir fait. Mais l'honorable député a oublié de mentionner que l'adversaire de M. Francœur était, comme le savent tous ceux qui sont au courant des événements, un séparatiste, un nationaliste, un indépendant nommé Bouchard qui m'a fait la lutte aux dernières élections fédérales. Je le répète, ce candidat de Québec-Est était un séparatiste, qui s'opposait à la guerre et à notre participation. On avait nommé un candidat conservateur le jour où mon bon ami le docteur Manion s'adressait aux électeurs de Québec. Il ne pouvait convenablement appuyer Bouchard et parla donc en faveur de l'autre candidat. Mais ce dernier ne forma pas de comité et se retira deux jours avant les élections en demandant à ses partisans de donner leur voix au séparatiste Bouchard. C'est avec des messieurs comme celui-là que l'honorable député s'associe dans la province de Québec. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il se trouve tout seul à la Chambre des communes.

Je ne voudrais rien dire contre les conservateurs de la province de Québec, car ils ont voté pour nous. Ils avaient honte de ceux qui nous faisaient de l'opposition. C'est pour cette raison que l'honorable député est le seul représentant de son clan à la Chambres des communes. Il doit son élection au fait que deux candidats libéraux ont divisé les votes de ceux qui lui étaient opposés.

Non, à l'élection provinciale dont il a parlé et aux élections générales les conservateurs de la province de Québec ont refusé de voter en faveur des comparses de l'honorable député

qui s'étaient présentés dans les soixante-cinq comtés; ils ont préféré donner leurs votes aux candidats libéraux, en faveur de la participation du Canada à la guerre. Ils ont voulu maintenir l'unité au Canada durant ce terrible conflit. Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur ce sujet; j'en ai dit assez pour démontrer qu'il n'a pas parlé ce soir comme il convient à un représentant de sa province.

Nous sommes fiers du rôle que joue notre province dans ce conflit, fiers aussi de nous associer à la Grande-Bretagne. S'il est une chose dont mes compatriotes du Québec s'enorgueillissent en ce moment, c'est bien d'être sujets britannique en même temps que Canadiens. J'ai tâché de m'acquitter de mon devoir envers ma province et mes collègues ont également conscience d'avoir rempli leur devoir.

Dans toute la province de Québec, seuls les communistes s'opposent à l'effort de guerre du Gouvernement. Peut-être y en a-t-il d'autres, mais ils n'osent pas exprimer leurs opinions. Les communistes distribuent secrètement des circulaires où ils m'injurient. Mon bon ami le chef de l'opposition (M. Hanson) y a fait allusion à Charlottetown. Ils m'appellent Judas Lapointe et autres choses du même genre. Je ne veux pas que les communistes soient avec moi. Ils poursuivent leur tâche en escret et ainsi que l'a déclaré le chef de l'opposition, ils m'ont adressé sous le couvert de l'anonymat, plusieurs lettres de menaces contre ma vie et celle des membres de ma famille. Mais ces gens sont des lâches. Quand un homme veut commettre un tel acte, il n'écrit pas une lettre, il agit. Peu m'importe qu'ils continuent à se livrer à ces menées malpropres; je suis ici pour accomplir mon devoir et je n'y manquerai pas. Je m'efforcerai toujours de contrecarrer toute attaque du genre de celle que l'honorable député de Gaspé a lancé ce soir. Ces tactiques me répugnent. Je dirai en toute sincérité, qu'aussi longtemps que la population de la province de Québec continuera à se déclarer, ainsi qu'elle l'a fait en maintes occasions depuis trois ans, en faveur de Cardin, Power et moi-même, peu m'importent les opinions de l'honorable député de Gaspé (M. Roy).

(La motion de M. Claxton est adoptée sur division).

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et transmise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La motion est adoptée.

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 10 heures 46 minutes du soir.

[Le très hon. M. Lapointe.]

Mercredi 4 décembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

DIVORCE

COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX DE LA PROVINCE OÙ EST DOMICILIÉE L'ÉPOUSE—MOTION DONNANT PRIORITÉ AUX MESURES DU GOUVERNEMENT

M. GEORGE BLACK (Yukon) demande à déposer un bill visant à modifier la loi de juridiction du divorce, 1930.

—Je ne saurais mieux faire, sans doute, que de me reporter à la note explicative fort concise accompagnant le texte du projet de loi:

La présente modification a pour objet de conférer aux cours de divorce des diverses provinces la compétence pour juger les actions de divorce intentées à la diligence d'une femme mariée qui a été abandonnée par son mari et qui vit éloignée de lui, lorsque la femme est domiciliée dans la province à la date de l'ouverture de cette action.

D'après la loi actuelle, la femme ne peut intenter une action que dans la province où son mari était domicilié antérieurement à l'abandon. Cette disposition de la loi occasionne parfois de graves inconvénients à l'épouse délaissée qui, par suite de cet abandon, peut avoir été obligée de déménager dans une province autre que celle où s'est produit l'abandon. Il n'est pas juste qu'elle soit forcée de revenir dans son ancienne province pour y intenter son action.

Il me serait possible d'offrir une explication plus étendue et, peut-être, de citer exemples et précédents, mais si la Chambre permet que le bill soit lu pour la première fois, je pourrai ajouter ces renseignements au moment de la deuxième lecture.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, sans vouloir présenter ce projet de loi à la place de l'honorable député,—je lui en ai déjà parlé, d'ailleurs—je dois rappeler que l'ordre du jour prévoyait aujourd'hui la reprise de l'examen des résolutions proposées lundi dernier par le ministre des Finances (M. Ilsley). De par les règlements, une motion à l'effet de passer à l'examen des mesures du Gouvernement est indispensable à cette fin et je ne saurais la proposer qu'au moment où la Chambre est saisie d'une mesure sujette à discussion. Or, la motion que vient de présenter l'honorable député à l'effet de déposer ce bill est sujette à débat. Avec sa permission, j'invoquerai donc les dispositions du Règlement—en l'occurrence l'article 48—qui me permettent de proposer que la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures du Gouvernement. Si la Chambre adopte cette motion, elle sera immédiatement saisie de la motion d'initiative ministérielle portant sur les voies et moyens.

Au bénéfice des membres de la Chambre, sachant leur désir d'obtenir des renseignements sur certaines questions, j'ajouterai que je de-

manderai demain permission pour le Gouvernement de répondre, au début de la séance, aux questions inscrites au *Feuilleton* et de s'occuper des demandes de documents. Afin qu'il n'existe pas de malentendu, je dois assurer à l'honorable député que je ne désire pas nuire à l'étude de son projet de loi et qu'une autre occasion en sera fournie prochainement.

M. BLACK (Yukon): Pour ma part, cette proposition m'agrée tout à fait.

(La motion du très honorable Mackenzie King est adoptée.)

BUDGET DE GUERRE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES PROPOSITIONS DU MINISTRE DES FINANCES CONCERNANT LA CONSERVATION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le lundi 2 décembre sur la motion de l'honorable J. L. Ilsley (ministre des Finances) invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me rends bien compte que le premier ministre (M. Mackenzie King) et les membres du cabinet désirent hâter l'adoption de cette résolution et des mesures législatives qui en doivent découler, mais l'importance et la nature du sujet sont telles que ce serait les méconnaître, à mon avis, que de s'en tenir à un examen superficiel.

Bien que n'étant peut-être pas celui qui a le plus qualité pour traiter une question aussi abstruse et aussi technique que celle du change étranger, je me rappelle qu'à la session de 1935, lorsque j'avais l'honneur de faire partie du cabinet de l'époque, la Chambre adopta une loi qui sert de base aux opérations de la commission de contrôle du change étranger.

Les honorables membres trouveront peut-être quelque avantage à se remémorer la situation d'alors. La loi sur la Banque du Canada date de 1934, on s'en souvient, et l'année suivante on créait un fonds du change en vertu du chapitre 60 des statuts de 1935. L'article 6, qui portait sur le contrôle des changes, ne devait entrer en vigueur qu'à une date devant être fixée par proclamation du gouverneur en conseil et publiée dans la *Gazette du Canada*. Les élections survinrent peu après; le régime au pouvoir fut défait et un nouveau gouvernement prit la direction des affaires, sans donner aucune suite à cette mesure, toutefois, avant l'ouverture des hostilités. Le 15 septembre 1939, au lendemain même de la déclaration des hostilités, la commission de contrôle du change étranger fut instituée sous l'autorité de la loi des mesures de guerre, et le même jour une proclamation mettait en vigueur les dispositions de l'article 6 de la loi sur le fonds du change de 1935. Voici l'article:

(1) Pour chercher à contrôler la valeur extérieure de l'unité monétaire du Canada ou pour arrêter les fluctuations excessives de sa valeur à l'égard du change, le ministre...

En l'espèce le ministre des Finances.

...peut, directement ou par voie d'organismes par lui désignés, faire placer tous soldes du compte spécial...

C'est-à-dire le compte dont il est question à l'article 4 de la même loi.

a) en or;

b) en change étranger, tel que défini à l'alinéa *b*) du paragraphe deux de l'article vingt-six de la loi sur la Banque du Canada; et

c) en soldes avec toute banque de Londres ou de New-York désignée par le ministre des Finances.

(2) L'or ou les autres placements achetés en vertu des dispositions du paragraphe précédent peuvent être revendus sur les instructions du ministre.

Le paragraphe (3) dit que l'article n'entrera en vigueur qu'à une date à fixer par proclamation. Cet article, ainsi que le décret du conseil adopté le 15 septembre, constituent le fondement du contrôle actuel du change étranger au Canada.

C'est avec quelque fierté que je signale le fait que c'est un gouvernement auquel on reprochait un manque de prévoyance et de sens des affaires qui a posé les principes qui président aujourd'hui au fonctionnement de cet organisme important. J'ai le devoir, il me semble, de rappeler ces choses, attendu que celui qui y a pensé le premier et qui a préconisé ce principe a été si souvent l'objet de calomnies, même au cours de la présente session, de la part de certains honorables membres de la Chambre. Le ministre des Finances admettra sans doute avant quiconque, que sans la clairvoyance de cet homme et sa connaissance de la finance et des problèmes monétaires nous ne serions pas si bien pourvus pour résoudre une question qui me semble abstruse et d'ordre technique.

Le décret du conseil adopté le 15 septembre, le décret C.P. 2716, auquel j'ai fait allusion, et qui institue la commission de contrôle du change étranger, accorde une autorité complète sur la réglementation et le contrôle du change étranger. Les dispositions, longues et d'ordre technique, exigent pour être comprises une lecture attentive. Le contrôle du change, le commerce extérieur et autres sujets connexes sont prévus dans la partie II, que les intéressés auraient profit à parcourir. La commission est entrée immédiatement en fonctions et ses opérations ont pris une grande envergure. Je suis convaincu qu'en somme son travail a bénéficié au Cana-

da et qu'il a été fait conformément aux intentions des auteurs de la loi qui l'autorise.

Je sais fort bien qu'il y a dans notre pays des gens qui seraient, dirai-je, enchantés qu'un tel contrôle n'existât pas. Cependant même ceux qui ont fait une étude même superficielle de ce problème reconnaissent que le vieil axiome qui veut que "ce qui fait le bonheur de l'un fasse le malheur de l'autre" trouve ici véritablement son application. Je sais que les exportateurs canadiens trouveraient très avantageux d'être exempts du contrôle du change. Je sais qu'une telle liberté bénéficierait à quelques-uns, surtout à nos fabricants de papier et aux établissements qui manufacturent et exportent des produits de ce genre. Mais je tiens à signaler au pays, que les avantages que quelques-uns pourraient tirer, sous forme de ce que je pourrais appeler des profits extrêmes, de l'absence de contrôle sur le marché du change, léseraient d'autant d'autres établissements commerciaux. En définitive, tandis qu'un certain nombre de gens y gagneraient, et peut-être considérablement, les inconvénients qui en résulteraient pour le public en général dépasseraient les avantages qu'en auraient retirés les autres. Je puis donc dire dès le début que je suis absolument favorable au principe de la réglementation du change et de l'élimination de la spéculation, j'allais dire de l'exploitation. Je ne veux toutefois pas employer ce terme, car ce n'est pas de l'exploitation dans le vrai sens du mot; au contraire, ce serait une transaction absolument légitime.

Ceci étant dit, je reviens à la déclaration faite lundi dernier par le ministre. C'était naturellement un exposé soigneusement préparé de la politique et du point de vue du Gouvernement. Je dirai tout d'abord que ce geste n'était pas inattendu du public et qu'il n'a certainement pas dû surprendre ceux de mes honorables collègues qui ont pris soin de se tenir au courant de la situation de notre change aux Etats-Unis et dans la métropole.

La balance de commerce entre le Canada et les Etats-Unis nous a été continuellement défavorable depuis longtemps. La guerre a accentué cette situation. Le mois dernier, dans mon discours sur l'Adresse, j'ai consigné au compte rendu officiel quelques chiffres indiquant la balance défavorable du commerce entre l'empire et les Etats-Unis, d'un côté, et entre le Canada et les Etats-Unis, de l'autre, exclusivement quant aux denrées. Ces chiffres établissent que, durant la période de trois ans expirée le 31 août dernier, la balance de commerce défavorable à l'empire a été de $1,624,000,000, et celle défavorable au Canada, de $569,000,000. Je le répète, ces chiffres ne se rapportent qu'aux denrées.

[L'hon. M. Hanson.]

Sans se reporter précisément à ces chiffres, le ministre, si je me rappelle bien, a dit de fait sinon formellement—et l'on ne saurait douter du bien-fondé de sa déclaration—que ces balances défavorables ont pu être considérablement réduites par les déductions faites pour les ventes d'or et pour les services invisibles tels que le tourisme, mais qu'elles ont dû s'accroître considérablement, surtout au cours du dernier trimestre et qu'elles ne cessent de le faire. Il faut reconnaître que le Gouvernement n'a nullement tenté de restreindre l'exportation des dividendes sur les capitaux placés dans des valeurs canadiennes par des citoyens de ce qu'il a appelé des pays à monnaie ferme. De plus,—et c'est là, je crois, un point fort important,—la balance défavorable du commerce tant entre le Canada et les Etats-Unis qu'entre l'empire britannique et les Etats-Unis doit s'être accrue avec une rapidité remarquable depuis trois mois, et à mon avis elle va continuer de s'accroître considérablement pendant les prochains mois.

Il ne s'agit donc pas seulement d'un problème immédiat mais d'une difficulté qui ne fera que s'aggraver tant que notre belligérance nous obligera à faire de gros achats aux Etats-Unis. Etant donné que la situation devient de plus en plus grave, j'estime que des mesures immédiates et énergiques s'imposent. Je dirai au ministre que le Gouvernement a trop tardé à agir, et j'ajouterai, en me fondant sur les renseignements sûrs que je possède, que les dispositions prises ne suffiront pas à assurer l'équilibre que je crois nécessaire au maintien du rapport ou de l'écart actuel entre notre dollar et celui des Etats-Unis.

Ainsi que je l'ai dit au ministre lorsque je l'ai interrompu dans son discours, je suis d'avis qu'à moins d'être pleinement renseignés et de pouvoir baser nos déductions, nos assertions et nos recommandations sur des faits exposés par le Gouvernement nous ne pourrons nous représenter exactement la situation ni y parer efficacement. Au risque de montrer beaucoup de témérité, car je le répète, je n'ai peut-être pas la compétence voulue pour traiter cette question, je me permettrai dans quelques instants de faire certaines recommandations. Toutefois, à moins que le Gouvernement ne nous renseigne davantage et ne nous indique le chiffre exact de notre déficit actuel sur le change ainsi que le total auquel on prévoit que ce déficit se chiffrera à mesure que s'accroîtra la balance défavorable, nous ne saurons, je le répète, nous représenter la situation exacte et nous ne pourrons pas non plus y parer efficacement. Je regrette que le ministre ait jugé impossible,

pour des raisons dont l'énoncé ne m'a pas paru bien clair, de faire connaître à la Chambre et au pays le montant du déficit.

Je ne dis pas que le ministre a voulu, en refusant de fournir ce renseignement, invoquer comme excuse que cela pourrait être utile à l'ennemi. Je ne pourrais concevoir la logique d'un tel raisonnement. Néanmoins, certaines raisons que je n'ai pas encore pu saisir l'ont peut-être empêché de communiquer ce renseignement à la Chambre. Je prie le ministre de nous exposer plus tard les raisons, autres que celles qu'il nous a énoncées en termes très vagues, qui ont pu l'engager à nous refuser ce renseignement. A mon avis, ce n'est qu'en connaissant le chiffre du déficit qui existe au point de vue du change entre le Canada et les Etats-Unis, que nous pourrons nous prononcer sur les mesures que le ministre préconise en vue d'améliorer la situation du moins, dans une certaine mesure.

Si j'avais l'habileté voulue, je pourrais peut-être lire entre les lignes et, à l'aide des renseignements que le ministre a communiqués à la Chambre, calculer avec une précision raisonnable le chiffre du déficit actuel. Sans prétendre que je suis un statisticien, je pense que tout homme au courant de l'état des changes pourrait faire une telle évaluation. Mes efforts en ce sens m'amènent à la conclusion que l'évaluation de 200 millions de dollars indiquée par le ministre est insuffisante et que le chiffre exact me paraît plus élevé. Si je comprends bien les propositions du ministre, il compte voir la situation s'améliorer—si je peux rendre sa pensée ainsi—dans la mesure de cinq à six millions de dollars par mois. Si tel doit être l'effet de ses propositions, j'affirme qu'elles sont totalement insuffisantes et qu'il faudra s'y reprendre par la suite et peut-être de façon beaucoup plus draconienne et réaliste.

Ne nous illusionnons pas que nous en sommes à notre première tentative. Au cours de ses observations, le ministre a exposé les mesures prises depuis le début de la guerre en vue au moins d'atteindre la situation, dirais-je, plutôt que de s'en tenir à la hauteur. Dans son exposé détaillé de lundi il a indiqué que, jusqu'au mois de juin dernier, le programme général ne comportait aucune restriction des importations ou des exportations, sauf la seule exception que la commission refuserait de fournir des devises pour l'exportation de capitaux du Canada, si ce n'est dans certaines limites étroites et moyennant certaines exceptions applicables aux capitaux placés au Canada postérieurement à l'inauguration du contrôle. En avril, on avait pris une importante mesure de contrôle des changes en établissant l'ordonnance relative à l'acquisition de devises étrangères, en vertu de laquelle on soumettait au contrôle direct de la commission la totalité de nos liquidités en fait de devises étrangères—la monnaie des Etats-Unis étant la plus évidente—par opposition aux avoirs et titres étrangers, et obligeait tous nos nationaux à convertir leur monnaie des Etats-Unis. Une nouvelle mesure est résultée du budget de juin quand on a soumis toutes les importations, sauf celles qui provenaient des pays adhérant à la livre sterling, à l'impôt de guerre de 10 p. 100 sur le change. En outre, on a frappé les automobiles de droits d'accise spéciaux et progressifs. En juillet, la commission a pris de nouvelles mesures en vue de prohiber la vente aux Canadiens de devises devant servir à des voyages d'agrément à l'étranger.

Si quelques-unes de ces mesures ne sont pas très importantes absolument, elles sont toutes importantes relativement, je suppose. Mais leur insuffisance à maintenir la situation en équilibre a rendu nécessaire le budget de lundi dernier. En réfléchissant sur ce budget, certaines questions se sont présentées à mon esprit. Je me suis demandé d'abord: Les nouvelles dispositions sont-elles suffisantes? J'ai déjà répondu, je crois, qu'elles ne le sont pas. Elles constituent peut-être la première dose à administrer au peuple canadien. Les mesures prises sont peut-être bonnes; j'ignore ce qu'en pense l'ensemble de la population, mais j'incline à croire que sa réaction a été favorable. Je les approuve en principe, de même que j'approuve en principe les dispositions de la seconde annexe, si je puis l'appeler ainsi, qui vise au relâchement—j'emploie ce mot à défaut d'un terme plus exact—du change sterling au Canada.

Après avoir lu les résolutions, je me suis demandé si elles comportaient des sauvegardes suffisantes contre la hausse des prix. En outre, bien que je n'entende pas m'arrêter à des cas particuliers pour l'instant, je me demande ce qu'il adviendra des magazines et autres publications périodiques. Ne vaudrait-il pas mieux que le Parlement établisse la réglementation en l'espèce plutôt que de la laisser aux soins du ministre du Revenu national? Il y a là, ce me semble, délégation à un ministre d'une fonction que le Parlement devrait retenir.

Antérieurement à 1935, le gouvernement au pouvoir avait résolu de régler le problème de l'importation de magazines américains bon marché, non pas tant à cause du change que de leurs effets sur la littérature canadienne et sur le sentiment national. Je me rappelle que les honorables députés d'en face, en particulier le premier ministre se sont opposés au principe de taxer la publicité dans ces magazines. Le premier ministre avait posé en principe que le travail intellectuel ne doit pas être taxé. Cela

était beau à dire, mais de quelle façon a-t-il contribué, par son attitude, à supprimer cette protection en faveur des éditeurs de revues périodiques canadiennes, après son arrivée au pouvoir? Dans l'espace de cinq ans, la valeur des importations de ces magazines,—j'allais employer un autre mot,—est passée de 2¼ millions à 6½ millions de dollars. Qu'on se rende à n'importe quel dépôt de journaux dans notre ville, et après avoir constaté les sortes de revues qu'on y vend, on sera d'avis que, abstraction faite de toute considération de change, le gouvernement devrait user de son autorité pour empêcher ces revues d'entrer au Canada et d'atteindre les foyers canadiens. Si on ne doit pas taxer le travail intellectuel, on devrait taxer la camelote.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai jamais été en faveur de laisser entrer ces revues de bas étage.

L'hon. M. HANSON: J'ose croire que mon très honorable ami ne prévoyait pas de tels résultats. On avait, en collaboration avec les personnes intéressées à ce commerce, soigneusement étudié cette question, et dans le temps on avait pensé que la seule manière de remédier efficacement à la situation consistait à taxer la publicité. Quand le premier ministre s'est opposé aux mesures envisagées, il ne savait sans doute pas que ce commerce atteindrait les proportions actuelles.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai toujours été disposé à interdire complètement les importations de certaines catégories de magazines ou de périodiques, surtout ceux du genre mentionné par mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Si tel est le cas, mon très honorable ami n'a certainement pas été prompt à agir. Je pourrais lui montrer, dans n'importe quelle grande ville du Canada, des boutiques de livres qui offrent en vente les magazines les plus mauvais et qu'on n'aurait jamais dû laisser entrer au pays. Certains sont plus que des déchets. Quelquefois le ministère de la Défense nationale est intervenu pour interdire les magazines immoraux...

L'hon. M. ILSLEY: Le ministère du Revenu national.

L'hon. M. HANSON: Ce devrait être le ministère de la Défense nationale. Ce serait une bonne mesure de défense que de charger ce ministère de ce travail. Cependant, je me rends compte que les douanes sont mieux en mesure d'accomplir cette besogne que tout autre service.

L'hon. M. ILSLEY: Je pense pouvoir affirmer en toute certitude que des centaines de ces magazines ont été interdits.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HANSON: On pourrait en interdire des centaines d'autres. Je n'en dirai pas davantage là-dessus, mais je dis au ministre qu'il pourrait fort bien demander au Parlement de s'occuper de cette question de principe plutôt que de laisser cela à la discrétion du ministre du Revenu national. Je ne doute pas de sa bonne foi ni de sa compétence en l'occurrence, mais c'est lui confier l'exercice d'un pouvoir sur une question de principe dont le Parlement lui-même devrait être saisi.

L'hon. M. ILSLEY: Mais le Parlement en est saisi.

L'hon. M. HANSON: Je n'en suis pas certain. En lisant le texte, j'ai l'impression que c'est laisser une grande latitude au ministre du Revenu national. Je veux dire à ses fonctionnaires, qui peuvent bien intervenir ou ne pas intervenir. Je ne veux pas le moins du monde laisser entendre que le ministre devrait être tenu de faire lui-même l'examen, car il doit se fier à ses fonctionnaires. On leur a demandé bien des fois d'intervenir, et fort souvent aussi ils n'ont pas bougé; mais il est vrai que parfois ils l'ont fait.

Je me contenterai, cependant, de dire au ministre qu'à mon avis la Chambre pourrait très bien définir le principe fondamental. J'espère bien, que nous soyons en paix ou en guerre, que jamais le Canada ne permettra que ces magazines orduriers soient de nouveau vendus chez nous. Je pense ici à ceux qui viendront après nous.

Voici un autre point: Lorsque j'ai écouté le ministre expliquer ces propositions budgétaires, je me suis demandé quelles mesures il avait prises ou quelles voies il avait explorées pour accroître nos exportations dans la république voisine. C'est là, nous semble-t-il qu'il faut chercher à remédier à la situation du change entre les deux pays. J'ai fait allusion à cette question lorsque j'ai pris la parole ici-même le 12 novembre. C'est pour moi un sujet d'étonnement qu'une petite nation de 12 millions d'habitants achète au moins vingt-cinq fois plus par tête, aux Etats-Unis que ce pays achète, par tête aussi, de nous.

L'hon. M. ILSLEY: Nous vendons à ce pays, par tête, vingt-cinq fois autant qu'il nous vend.

L'hon. M. HANSON: Je répète que c'est pour moi un sujet d'étonnement de constater qu'une petite nation comme le Canada, avec une population de 12 millions, achète des Etats-Unis d'Amérique, dont la population est de 130 millions d'habitants, vingt-cinq fois plus par tête que ce pays achète de nous. Voilà un état de choses,—je le signale au Gouvernement et à tous les Canadiens,—

qui dure depuis trop longtemps et qui ne peut pas se prolonger indéfiniment si nous voulons nous maintenir. Nous avons, dans le passé, trouvé le moyen de remédier à cette situation par un règlement fondé sur une triple base, mais le ministre des Finances lui-même (M. Ilsley) dit que la chose n'est plus possible. S'il en est ainsi, notre pays s'en va directement à la faillite, avec ou sans la guerre. C'est un état de choses qui doit être redressé et nous nous trouvons dans une situation très favorable pour le faire. Le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a dit qu'il avait préparé les voies. Il a fait en sorte d'obtenir la collaboration des Etats-Unis à la défense de notre pays. Or, le financement fait partie de la défense de notre pays et de l'Amérique du Nord. Je demande au ministre s'il a étudié les moyens d'envoyer nos produits aux Etats-Unis.

L'hon. M. ILSLEY: Certainement. C'est la ligne de conduite que nous avons toujours suivie depuis notre arrivée au pouvoir en 1935.

L'hon. M. HANSON: Nous sommes forcés de nous en tenir à notre accord commercial avec les Etats-Unis et, en parlant de cette question, en s'excusant, oserais-je dire, de ne rien faire au sujet des fruits et des légumes frais, le ministre a laissé clairement entendre que nous n'osons pas demander aux Etats-Unis de remédier à cet état de choses de peur de mettre en péril l'accord lui-même. Voilà dans quelle situation ridicule nous sommes pour avoir laissé Washington établir nos droits douaniers.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député veut-il que nous renoncions complètement à ce moyen d'étendre notre commerce d'exportation aux Etats-Unis?

L'hon M. HANSON: Pas du tout, et je ne l'ai aucunement laissé entendre.

L'hon M. ILSLEY: Le résultat serait le même.

L'hon M. HANSON: Je crois toutefois que si les conditions sont aussi favorables qu'on l'a laissé entendre à la Chambre et au pays, le ministre peut s'adresser à la population américaine et lui parler en ce sens: Nos importations de marchandises américaines et tout particulièrement de produits ouvrés et de matériel de guerre augmentent au point qu'il nous est difficile de les acquitter et que le taux défavorable du change nous impose des charges de plus en plus onéreuses. Etant donné l'augmentation de nos achats nous croyons raisonnable de vous demander d'examiner les moyens d'augmenter nos exportations vers les Etats-Unis.

Je puis signaler certains produits qui, à l'heure actuelle, pourraient servir à l'effort de guerre des Etats-Unis; je pourrais mentionner les bas métaux, par exemple. A-t-on jamais demandé aux Etats-Unis de réduire les droits à l'entrée de ces métaux? A-t-on jamais demandé aux Etats-Unis de nous favoriser l'exportation d'une plus grande quantité de produits naturels de notre pays?

Prenons comme exemple un article secondaire: la crème. Ce produit est compris dans l'accord, mais les honorables membres de cette Chambre peuvent boire en une journée autant de crème qu'en importent de nous les Etats-Unis. Pourtant, les producteurs laitiers de l'Est de l'Ontario, ceux des Cantons de l'Est, des comtés de la province de Québec limitropes des Etats du Vermont et du New Hampshire, de même que ceux de ma province, séparés qu'ils sont du marché de Boston par douze heures seulement de trajet, tous ces producteurs pourraient expédier chaque jour aux Etats-Unis une grande quantité de crème, au bénéfice des consommateurs américains et sans causer un grave préjudice aux producteurs des Etats-Unis. Voilà des sujets qu'il faudrait étudier.

L'un de mes collègues me demande de parler du contingentement. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails; je m'en tiens aux principes et je laisse aux autres le soin d'exposer des cas particuliers. Je me demande si, en cherchant à résoudre ce problème, le Gouvernement l'a bien attaqué de front. Il a deux aspects. J'ai voulu étudier un de ces aspects, l'augmentation des exportations au lieu d'une restriction des importations, lequel est d'une importance primordiale, je crois, et je demande au Gouvernement de bien l'étudier. Etant donné notre consommation de plus en plus grande des produits manufacturés des Etats-Unis, nous ne devrions rien négliger, à mon sens, afin d'augmenter nos exportations vers ce pays. En temps de guerre, je crois qu'on nous ferait bon accueil.

La situation est plus difficile, je le sais, en temps de paix. Je sais aussi qu'au cours de l'hiver de 1934 et du printemps de 1935, nous n'avons rien pu faire entendre aux représentants du secrétariat d'Etat des Etats-Unis au sujet de deux modestes produits des Provinces maritimes: le poisson et les pommes de terre. Nous avons obtenu un contingent à propos des pommes de terre, mais un contingent qu'un seul comté du Nouveau-Brunswick pourrait facilement épuiser chaque année. Qu'est-il arrivé cette année à propos des pommes de terre? Le ministre pourrait-il le dire? Nous n'imposons aucun droit à l'entrée des pommes de terre des

Etats-Unis et s'il faut en croire les revues commerciales du pays, on importe au Canada, par Windsor, les pommes de terre du comté d'Aroostook, au désavantage des producteurs du Nouveau-Brunswick. C'est peut-être très bien, mais qu'on aille le dire aux producteurs de la vallée du Saint-Jean! Où la province du Manitoba achète-t-elle ses pommes de terre cette année? Il est peut-être impossible d'en expédier aussi loin dans l'Ouest, mais j'ai appris que la récolte dans cette province a manqué.

M. WARD: Non.

L'hon. M. HANSON: La récolte a fait défaut, selon mes renseignements et le Manitoba importe des pommes de terre des Dakotas.

M. WARD: C'est inexact.

L'hon. M. HANSON: Que l'honorable député aille au bureau de la statistique, et il apprendra que le Dakota septentrional exporte des pommes de terre au Manitoba. Mais l'honorable député ne veut pas entendre la vérité.

Je reviens aux aspects plus techniques de cette question. Quand la guerre a été déclarée et que l'on a établi la commission de contrôle du change étranger, celle-ci a fixé un taux arbitraire. Je ne veux pas dire absolument arbitraire; c'était un taux qui, selon elle,—je ne connais personne qui puisse être mieux renseigné à ce sujet—pourrait être maintenu sans hausse ni baisse durant plusieurs années. Il avait le mérite de la stabilité. C'est une attitude raisonnable à prendre à cet égard et, dans la mesure où il possédait ce mérite de stabilité, il était à l'avantage des hommes d'affaires du Canada et des Etats-Unis. La commission a fixé à diverses reprises le taux sur les achats à 10 p. 100 et, sur les ventes, à 11 p. 100, le 1 p. 100 additionnel couvrant les frais d'exploitation. La commission s'est trouvée ainsi à réaliser le profit substantiel de 1 p. 100, dont elle a dû donner une partie, si je ne fais erreur, aux banques commerciales du pays pour les services rendus à l'égard des opérations de la commission. Je savais quel est le taux au juste, mais je l'ai oublié. Cependant, durant les quinze mois environ qui se sont écoulés depuis, on a dû accumuler un fonds considérable, que la commission, je le présume, a utilisé ou emploiera dans les opérations de stabilisation. Quoi qu'il en soit, le coût des opérations sera payé à même ce fonds, et il restera, je suppose, un surplus considérable.

Si je saisis bien, le taux établi se tenait à peu près à un juste milieu entre la valeur du dollar américain et de la livre sterling anglaise—on ne peut dire qu'il était rattaché à l'un ou à l'autre—et cette décision est attribuable au bon jugement des autorités compétentes, et au fait que ce taux était à mi-chemin entre les deux devises. Je dois dire que, d'après mes renseignements (et j'ai fait des recherches), ce taux a eu de bons résultats, bien que je sois d'avis,—la nécessité de cette mesure me donne raison—que, depuis quelques mois, le taux demandé pour les devises étrangères a fléchi.

J'ai déjà esquissé quelles mesures, plus ou moins importantes, on a adoptées durant les mois précédents, et j'ai montré d'une façon superficielle les pensées qui me sont venues à l'esprit au sujet de la proposition actuelle. Les mesures proposées ont, en somme, deux buts. D'abord, elles visent à aider le Canada à financer les achats de guerre aux Etats-Unis. Il y a un second but, à cet égard, celui de faire bien comprendre au peuple canadien—effet psychologique—la nécessité de ne pas dépenser pour des articles dont il peut se dispenser, et c'est tant mieux. Je l'ai conseillé depuis longtemps. Je ne suis nullement opposé, à l'heure actuelle, au principe d'une législation de cette nature.

Lorsque nous étudierons cette question en comité j'aurai des objections à formuler quant à l'incidence de ce fardeau. A mon avis, il est possible de différer honnêtement d'opinion à ce sujet, et il se peut que le ministre,—bien que je l'aie trouvé plutôt inflexible dans le passé, car lorsqu'il s'est tracé une ligne de conduite il ne la change pas facilement,—soit en mesure de dire qu'il accordera plus d'attention à nos suggestions. Toutefois, je partage l'avis des honorables députés quant au principe général. Nous atteindrons deux buts par ce moyen, je crois; nous contribuerons à notre effort de guerre et nous inculquerons la notion de la nécessité du sacrifice chez les Canadiens. Il y en aura certes que ces mesures n'atteindront pas, parce qu'ils ne peuvent pas faire d'autres sacrifices. La classe moyenne en ressentira les effets, et une certaine catégorie de gens à l'aise continueront de se procurer tout ce qu'ils désirent, nonobstant ces mesures, tant qu'il auront de l'argent à dépenser.

Le deuxième aspect de cette proposition vise à aider la Grande-Bretagne à financer ses achats au Canada; et en principe j'approuve la chose. Il y aura également des différences d'opinion honnêtes au sujet de ces taxes ou de dérogations aux restrictions des importations de produits anglais, et nous pourrons discuter ces questions un peu plus tard.

Je songe en ce moment à la houille de la Nouvelle-Ecosse. Je ne crois pas que l'importation de la houille grasse au Canada, en franchise, puisse nuire immédiatement à la production du charbon néo-écossais, parce

qu'on me dit que la houille est une denrée rare actuellement. Cependant, j'oserai dire que cette question fera le sujet de vives discussions avant que la guerre soit terminée, et je laisserai le soin de la traiter à mon collègue de la Nouvelle-Ecosse l'honorable député de Cumberland (M. Black).

Avant de passer à un autre sujet, je dirai au ministre que cette importation en franchise ne pourra avoir d'effets que sur la houille de la Nouvelle-Ecosse. Ces deux produits se feront concurrence sur le même marché à moins que ce dernier ne se développe à un point que nous ne prévoyons pas. Tout charbon de cette nature importé d'outre-mer prendra la place de la houille néo-écossaise. Si nous sommes prêts à faire ce sacrifice, très bien. Je sais que tous ces changements de politique et ces détournements du commerce auront des répercussions quelque part. Il ne saurait en être autrement, une fois qu'un débouché commercial est établi. Quels seront les effets sur notre programme de subventions? Il y aura des répercussions indirectes dans une certaine mesure. Je me demande si le ministre a bien réfléchi sur cet aspect de la question.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Très bien, alors, mais il n'en a pas parlé. Nous aurons de multiples occasions de discuter ce point lorsque nous étudierons la question en comité. Personnellement, j'aurais préféré retarder mes observations jusqu'à ce que nous nous formions en comité, mais il nous faut respecter le règlement de la Chambre auquel je songeais lorsque j'ai parlé brièvement l'autre jour. Les chefs des deux groupes à ma gauche y ont bien pensé aussi, car s'il n'y a pas déjà eu de discussion générale sur ce projet de résolution, lorsque la Chambre se formera en comité des voies et moyens, nous ne pourrons étudier les principes généraux de la question et nous devrons nous restreindre à la discussion de l'article dont le comité sera saisi. Si, de ce chef, l'adoption de ces mesures subit quelque retard, c'est parce que, semble-t-il, on appliquerait la règle d'une façon trop rigide. J'imagine que le premier ministre et ses collègues sauront tirer le meilleur parti de la situation.

Le Gouvernement a recours à la limitation des importations énumérées dans les résolutions afin de résoudre le premier aspect de notre problème du change. J'ai déjà signalé les omissions qui me paraissent les plus flagrantes. Je ne traiterai pas par le menu la question des fruits et des légumes, mais je ferai observer que la récolte de fraises de la Floride sera mise sur le marché d'ici un mois. Les habitants de cet Etat en mangent à la Noël et, une semaine plus tard, on les expédie par wagons dans toutes les directions. Le Texas, la Louisiane et autres Etats du Sud en exportent également. Le ministre va-t-il soutenir que les fraises de Floride en janvier sont nécessaires à la santé de nos gens ou indispensables pour nous faire gagner la guerre?

L'hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. HANSON: Certes non. Prenons maintenant les agrumes. Ce sont assurément des fruits délectables et je dirai même en passant qu'il n'y a pas de pamplemousses meilleurs que ceux de la Floride. Notre hôtel nous en sert qui viennent du Honduras et de la Jamaïque, et aussi des oranges importées de la république Dominicaine et du Honduras. L'argument santé ne pèse pas lourd, car nous pouvons nous procurer ces fruits dans les pays rattachés à la livre sterling. Nous pouvons les acheter et les faire transporter sans difficulté. En effet, les paquebots de la classe *Lady* reviennent souvent avec des demi-cargaisons.

Le fait est que nous n'avons pas abordé la question des fruits et des légumes d'un point de vue réaliste; on ne nous l'a pas permis. Je ne m'attarderai pas davantage sur ce point, car le ministre connaît ma pensée. On a recours à la trique contre nous, voilà mon avis.

Je laisse à l'honorable député qui siège à ma gauche d'analyser la question des pommes de terre nouvelles. Les Bermudes cultivent des pommes de terre qui seront bientôt sur le marché et les Bermudes appartiennent au bloc sterling.

Au cours de ses remarques, le ministre des Finances a indiqué quatre principes qui ont guidé le Gouvernement dans l'élaboration de sa liste d'articles prohibés, et nous les trouvons à la page 629 du hansard:

> La prohibition doit porter sur des articles dont le consommateur peut légitimement se passer en temps de guerre ou qu'il pourra probablement se procurer en puisant dans les stocks existants de marchandises durables.
>
> La liste doit comprendre des articles achevés plutôt que des matières premières ou des pièces ou outillage à l'usage d'industries canadiennes, afin que les inconvénients causés à ces industries et à leurs employés soient réduits au minimum;
>
> Autant que possible, la restriction doit porter sur les marchandises utilisées par les gens à l'aise plutôt que par la masse.
>
> Le choix doit porter sur des articles dont la restriction exige un minimum de rouages et de mesures d'ordre administratif.

Si les trois premiers ont de la valeur, je n'en trouve aucune au dernier. Il n'y a guère lieu de s'opposer aux trois premiers principes énoncés.

Au comité des voies et moyens, on doit présenter deux résolutions, dont la première

précède la présentation d'un bill qui sera intitulé "Loi sur la conservation des changes en temps de guerre". Deux listes seront jointes à cette résolution: La première énumère les articles, en se basant sur la classification tarifaire, dont l'importation n'est permise qu'en provenance des pays du bloc sterling ou de Terre-Neuve. On ne pourra obtenir de permis pour l'importation des denrées indiquées dans la Partie I en provenance des pays à monnaie ferme. La Partie II de la première liste énumère des marchandises provenant de pays à monnaie ferme et pour l'importation desquelles on accordera des permis temporaires, mais toujours plus restreints.

Je conteste qu'il soit bon que le Parlement accorde cette autorité à un seul ministre. Nous donnons liberté, en définitive, au ministre du Revenu national de diriger les importations comme bon lui semble. Il y a risque d'abus et de préférence, car nous devons nous en remettre au jugement d'un seul. Quels que soient la réputation ou la droiture de ce dernier, je soutiens qu'il est mauvais de légiférer en ce sens. Si nous n'étions pas en guerre, je combattrais cette méthode. Je déclare au ministre que ce n'est pas à lui, mais au Parlement d'arrêter la politique à suivre. J'imagine les injustices que permettrait la faiblesse d'un ministre placé dans cette situation et en butte à des influences pressantes Je n'admets pas ce principe, mais je n'insiste pas.

En traitant de la situation du change, il faut tenir compte de la question des frais de transport qui a son importance. Dans les circonstances il nous faut verser au moins 50 millions de dollars par année de ce chef seulement, et, en autant que je sache, il n'y a pas de contre-partie. Si le ministre peut m'assurer du contraire, je le prie de le faire, pour ma propre gouverne. Cette dette est un poids mort qui entrave nos opérations de change. C'est un point extrêmement important à considérer dans l'évaluation de la balance défavorable de notre commerce.

L'hon. M. ILSLEY: S'agit-il du transport par chemin de fer?

L'hon. M. HANSON: Oui, et par messageries.

L'hon. M. ILSLEY: Est-ce là le montant net?

L'hon. M. HANSON: On me dit que c'est le montant net et que la compensation est insignifiante. Il se peut que je me trompe car mes sources sont moins sûres que celles du ministre. Il est autorisé à recueillir officiellement ces renseignements alors que je suis forcé de me les procurer par des moyens de fortune. On m'assure cependant que c'est environ la somme que nous devons verser. Elle s'accroîtra à mesure que nous augmenterons nos importations.

L'hon. M. ILSLEY: Je me propose de contrôler.

L'hon. M. HANSON: J'ajouterai un mot au sujet de ces fruits frais. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a laissé entendre l'autre jour qu'il a appris en Angleterre qu'on n'y considère pas ces fruits comme une nécessité en temps de guerre. Il n'y est donc pas question d'acheter notre récolte de pommes. On n'empêche pas cependant l'importation de fruits en conserve. Mais ces denrées sont au bas de la liste des marchandises considérées nécessaires en temps de guerre, sous le numéro 9 me dit-on. Je croyais que c'était au numéro 12.

Il y a de plus la question de l'utilisation de succédanés au pays. Pourquoi ne réussirions-nous pas à amener nos gens à employer des succédanés? Il se peut qu'ils y soient forcés. On m'apprend que l'humble tomate renferme exactement les mêmes vitamines que la fière orange de la Floride.

M. McCANN: Mais en quantité inférieure. Il faut vingt fois plus de jus de tomate pour obtenir la même quantité de vitamines.

L'hon. M. HANSON: Mon honorable ami est un expert, sans doute, mais je préférerais en consulter un deuxième avant de souscrire à cette opinion. Toutefois, ce n'est là qu'une suggestion en passant; je ne suis pas du tout sûr de mon affaire, pas plus que ne l'est, à mon sens, l'honorable député.

Ayant déjà exposé mes vues sur l'accroissement de nos ventes aux pays à monnaie ferme, j'estime inutile d'y revenir en ce moment. Par contre, il y a plus d'une remarque à faire, et je ne vois pas pourquoi j'attendrais plus longtemps, au sujet de la deuxième partie de ces propositions, savoir l'extension de la préférence britannique. Les annexes relatives à cette extension sont très vastes, et je suis sûr que nous n'en saisissons pas toute la portée. J'aimerais maintenant poser au ministre une question relative au fisc. Si je ne m'abuse, le Gouvernement ne fonde sur cette proposition aucun espoir d'augmentation des recettes fiscales, ce qui est fort juste, à mon avis. Personne en cette Chambre, plus que votre humble serviteur, ne désire aider l'Angleterre à remporter la victoire, et je suis prêt à consentir tous les sacrifices nécessaires à cette fin. Toutefois, le Gouvernement aurait tort de négliger ce problème, car il nous incombe de refaire ailleurs toute perte de revenu subie à une source quelconque. Le ministre n'a pas cherché à estimer cette diminution de revenu. Je lui conseillerais, par ailleurs, d'étudier la

question de l'accroissement de chômage que pourraient occasionner certaines de ces propositions.

L'hon. M. ILSLEY: On ne prévoit aucune aggravation du chômage.

L'hon. M. HANSON: Le ministre a-t-il examiné la question en détail?

L'hon. M. ILSLEY: Dans une mesure raisonnable.

L'hon. M. HANSON: Voici donc ce que je tiens à lui souligner. Une des trois filatures de coton du Nouveau-Brunswick se trouve située dans ma circonscription. Deux villages entiers dépendent pour leur existence de l'exploitation de celle de mon comté. Avant l'ouverture des hostilités, ces usines ne fonctionnaient que trois jours par semaine, et le niveau de vie de leurs employés était moins que convenable. Puis, la guerre éclata et, grâce à des commandes considérables, on eut longtemps du travail six jours par semaine et même en dehors des heures régulières. Aujourd'hui ces commandes sont presque toutes remplies, sauf dans le cas des usines outillées pour la fabrication d'articles de laine et de coton. Les usines de Milltown, pas plus que celle de Marysville, n'entrent dans cette catégorie. Depuis l'exécution des commandes de guerre, le nombre de jours de travail par semaine n'a cessé de diminuer. Quelles seront dans leur cas les conséquences du nouvel état de choses? Cette question se pose tout naturellement à mon esprit, étant donné que ce sera la première chose que me demanderont les citoyens de Marysville.

L'hon. M. ILSLEY: Que l'honorable député me permette d'interjeter une remarque. Le coût de production des cotonnades en Angleterre se trouvant accru d'environ 43 p. 100 à l'heure actuelle, leur prix de vente est tellement plus élevé qu'en temps normal que l'industrie canadienne du coton n'a plus besoin de la très faible protection dont elle jouissait dans le passé.

L'hon. M. HANSON: Je suis heureux d'entendre le ministre qualifier cette protection de très faible, car depuis très longtemps...

L'hon. M. ILSLEY: J'entends très faible par rapport à la Grande-Bretagne.

L'hon. M. HANSON: Elle est très faible par rapport à la Grande-Bretagne, soit, mais j'ai même entendu maugréer à cet égard. Examinons maintenant de plus près la déclaration du ministre. Ils peuvent se procurer le coton brut au même prix que nous, facteur des plus importants.

L'hon. M. CRERAR: Il leur coûte plus cher.

L'hon. M. HANSON: Je parle du coton brut à l'endroit de production; ils le paient le même prix que nous.

L'hon. M. CRERAR: C'est de cela que je parle, moi aussi.

L'hon. M. HANSON: Mais non; l'honorable député fait allusion au prix du coton, une fois livré. Il est vrai qu'il revient plus cher à la Grande-Bretagne, si l'on tient compte des frais de transport, du change et de la dépréciation de la monnaie britannique. Il y a une faible différence entre la situation de ce pays et la nôtre. Cependant, la Grande-Bretagne ne paie pas plus cher que nous le coton brut qu'elle achète à Savannah, Atlanta ou aux autres marchés importants. Elle se trouve, à cet égard, dans la même posture que nous. Il faut évidemment tenir compte des frais de transport en temps de guerre, ainsi que des frais de l'assurance de guerre actuellement en vigueur pour les envois à destination de la Grande-Bretagne; n'oublions pas, toutefois, que ce transport se fait presque entièrement par eau tandis que d'Atlanta ou Georgia à Fredericton, les expéditions se font uniquement par rail. Je me suis souvent demandé pourquoi le coton ne nous était pas expédié par voie océanique; mais on n'a jamais eu recours à ce mode de transport. Le coton nous vient par voie de Chicago; or le tarif est élevé et nous devons l'acquitter en monnaie américaine.

Je n'ai pas eu le temps d'établir une comparaison, mais il me semble que, nul compte tenu de la question du change, nos frais de transport sont aussi élevés, à cet égard, que ceux du Royaume-Uni. Peut-être ai-je tort, mais c'est là une impression que j'appuie sur les raisons précitées. Il y a aussi la différence du change. Sans doute, à cet égard, chaque livre de coton coûte-t-elle un peu plus cher à l'importateur britannique; cependant, la différence par livre ou par verge est presque négligeable.

Il faut tenir compte également du coût de transformation. Or, on m'a toujours donné à entendre, et c'est l'opinion je crois de ceux qui s'y connaissent, que la transformation du coton coûte moins cher en Angleterre qu'au Canada. Je me demande comment le ministre peut affirmer qu'en Angleterre le coût de production s'est accru de 48 p. 100, sans tenir compte de la hausse qui a sûrement dû se produire au Canada aussi.

L'hon. M. ILSLEY: J'apprends qu'en Grande-Bretagne, le coût de production des cotonnades s'est accru de 43 et non de 48 p. 100. L'honorable leader doit tenir compte de la traversée de l'Atlantique, dans les deux sens.

L'hon. M. HANSON: Je sais fort bien qu'il faut traverser l'océan.

L'hon. M. ILSLEY: Dans les deux sens.

L'hon. M. HANSON: Mais je dois également faire remarquer au ministre que nos importations de Grande-Bretagne nous parviennent à titre de cargaisons de retour. Le gros du commerce se fait de l'ouest à l'est; les plus grosses cargaisons vont du Canada au Royaume-Uni et en certains cas les navires ne sont, au retour, que partiellement chargés. Il en est de même du charbon. La houille grasse qui nous vient de Grande-Bretagne, ne remplit, j'imagine, que le fond de la cale et peut être transportée à très bon marché. Je prierais le ministre d'étudier la question. Les prix réguliers ne s'appliquent qu'aux pleines cargaisons. Je ne sais quelle est la situation à Saint-Jean cette année, car elle n'a pas été très stable, mais la plus grande partie du charbon livré à ce port—il s'agit surtout d'anthracite britannique, houille dont je me sers moi-même—a été transporté à titre de lest et moyennant un fret des plus bas

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable leader peut-il nous proposer un moyen d'aider la Grande-Bretagne?

L'hon. M. HANSON: Je pourrais en proposer plusieurs et, en ce qui concerne le coton, je serais prêt à accorder toute l'aide possible. Je veux simplement savoir si le ministre a étudié à fond cette question. Je suis heureux d'apprendre que la disposition ne doit rester en vigueur que pour la durée de la guerre. Je pourrais certainement songer à faire quelque chose pour l'Angleterre. Je lui achèterais des lainages et j'aiderais ainsi ce commerce chez elle. On n'y a pas songé.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député y a-t-il réfléchi à fond?

L'hon. M. HANSON: Je ferais le geste, tout au moins. Je sais que d'aucuns en souffriraient. J'ai entendu quelqu'un se réjouir du fait qu'on n'avait pas touché aux droits sur les lainages. J'aiderais l'Angleterre par tous les moyens à ma disposition, sauf ceux qui équivaudraient au suicide pour les ressortissants et les ouvriers canadiens. Voilà jusqu'où je suis disposé à aller. Le ministre verra par là jusqu'à quel point la situation m'inquiète et pourquoi j'appuierai les résolutions.

Je ne crois pas, cependant, que le ministre et ses collaborateurs du ministère aient suffisamment examiné les conséquences attachées à ces mesures et je suis certain qu'ils font fausse route en ce qui touche les tissus de coton. C'est ce que je conclus des renseignements dont je dispose.

Je remettrai toute autre observation au moment de l'examen des divers postes de chaque liste. J'ai déjà fait connaître mon désir de secourir l'Angleterre. Je tiens à ce qu'on sache que de ce côté-ci de la Chambre nous sommes favorables au principe d'aider l'Angleterre soit par les moyens suggérés soit autrement. Je n'ai jamais oublié les paroles vibrantes du premier ministre du Royaume-Uni au moment où il fut appelé à ses fonctions. Il a dit: "Je n'ai à vous offrir que des labeurs, des sueurs, du sang et des larmes". Le peuple britannique n'a rien autre chose à offrir en ce moment et la population du Canada devrait se prendre d'émulation dans le sacrifice. C'est pour ce motif que nous sommes disposés à consentir des sacrifices afin d'aider l'Angleterre à gagner la guerre.

De son siège, hier soir, le ministre de la Justice (le très honorable M. Lapointe) s'est déclaré britannique dans l'âme. L'effet d'une telle déclaration, j'en suis sûr, sera considérable, par tout le pays. J'ai été porté à l'en applaudir, mais n'ai pu m'empêcher de songer que le Canada aurait connu beaucoup moins de difficultés, s'il avait adopté cette attitude dans le passé.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député a tort de prêter l'oreille aux propos de ses adhérents.

L'hon. M. HANSON: Oublions le passé. Je tiens à faire savoir au ministre de la Justice que son discours sur la neutralité du Canada a eu pour effet d'aviver mon admiration. Ce fut là un superbe exposé et, à sa lecture, je lui ai pardonné beaucoup du passé. J'y consens bien, car telle est ma façon d'envisager toute cette question.

La déclaration du premier ministre d'Angleterre m'a vivement impressionné et j'estime que, même s'il en doit coûter cher au dernier d'entre nous, le Canada doit apporter son aide. Je déclare donc au ministre des Finances que nous appuierons ses mesures, nous réservant, cependant, le droit d'examen sur chacun des postes qu'il propose de modifier.

Il ne me reste qu'un sujet à aborder avant de reprendre mon siège. Au moment où le problème du change étranger vint à l'ordre du jour, l'idée m'est venue que le gouvernement canadien pourrait fort bien inviter ceux qui habitent les Etats-Unis à placer dans des titres canadiens les dividendes touchés au Canada, tout comme nous les obligeons à laisser leurs immobilisations au Canada, investies dans des titres canadiens, jusqu'à la fin de la guerre. Je me demande si nous pourrions inviter les gens à l'aise des Etats-Unis qui détiennent ces titres à nous aider en ce

moment. Cette possibilité a-t-elle été étudiée? Si j'ai bien saisi la pensée que le ministre exprimait récemment, le Canada a besoin de tout l'or qu'il produit pour payer ces dividendes et intérêts. Il devra accepter tôt ou tard la proposition que j'ai offerte, semble-t-il, et je crois qu'il vaudrait mieux en faire l'objet de pourparlers, maintenant que plus tard.

Je la recommande à l'attention du ministre. Nous avons en effet déjà des capitaux gelés au Canada. Est-ce trop exiger que de demander d'en agir ainsi, ou craint-on les répercussions sur nos propres placements aux Etats-Unis? Je conviens que l'affaire est plutôt délicate, mais je prévois que des mesures rigoureuses s'imposeront, et j'invite le ministre à examiner la question.

Je songeais à émettre l'idée d'une entente entre nous et les deux nations si étroitement unies actuellement, l'une notre alliée, notre mère patrie, et l'autre notre bienveillante voisine du sud, à l'effet de rattacher l'une à l'autre nos devises monétaires tant que dureront les hostilités, comme avaient fait la France et la Grande-Bretagne pour la livre et le franc, jusqu'à la chute de la France. Mais j'ai abandonné cette idée et voici pourquoi. Le fardeau s'avérerait si écrasant qu'il retomberait exclusivement sur les épaules de nos voisins du sud et qu'il ne serait pas juste de leur demander de le porter.

Même si cette raison n'existait pas, le ministre peut être certain qu'aujourd'hui je m'opposerais à ce principe; en effet, tant que nous resterons une nation, tant que nous nous appellerons des Canadiens, nous aurons le devoir de préserver par tous les moyens à notre disposition et aussi longtemps que nous le pourrons notre indépendance financière. Une fois sacrifiée cette indépendance, les lois économiques nous déborderaient et accéléreraient, je le crains, la perte de notre existence politique. C'est pourquoi je rejette cette doctrine et si j'en ai déjà préconisé l'application je prie le ministre de ne pas s'y arrêter.

Le devoir m'incombe sans doute d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'engager incontinent des pourparlers avec les Etats-Unis en vue d'obtenir des crédits outre-frontières et de nous permettre d'emprunter. Nous devrons en venir là tôt ou tard, je le crains. Je ne me dissimule pas les difficultés d'ordre juridique qui se présenteraient. Il y a, tout d'abord, la loi de neutralité. Je suis assuré qu'après l'examen qu'en fait actuellement le Sénat américain, la loi de neutralité et la loi Johnson seront au moins quelque peu adoucies. Là résiderait la solution. Mais que le ministre et la population canadienne sachent bien que l'emprunt est tout au plus un palliatif, une hypothèque sur l'avenir, un retard à l'échéance du règlement. Si nous nous endettons considérablement nous risquons, la grande bataille terminée, de devoir tant aux Etats-Unis que notre existence économique en soit compromise. C'est là une éventualité qu'il convient de retarder le plus possible.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'examiner à fond l'exposé budgétaire spécial. Je comprends naturellement qu'il nous est imposé par nos dépenses de guerre et que l'avenir nous prépare une crise économique et financière grave.

Tout en approuvant dans leurs grandes lignes les propositions actuelles du ministre, nous désirons offrir des critiques d'ordre pratique; en effet, ces propositions nous paraissent insuffisantes pour répondre aux besoins actuels de la nation et à ses exigences toutes prochaines. Nous comprenons que le Gouvernement, en présentant ce budget, vise à conserver le change étranger et à encourager les citoyens à faire des épargnes qui pourront servir aux fins de guerre. L'obtention de revenus au moyen de la taxe d'accise doit être considérée comme un but purement accessoire et non pas comme l'objet principal de l'impôt. Il me semble qu'un autre objet également louable de ce budget est de maintenir la valeur du dollar canadien à un chiffre stable par rapport à la monnaie étrangère et surtout à celle des Etats-Unis. De là, j'imagine, les propositions en vue de restreindre et même de prohiber l'importation d'un grand nombre de denrées dans notre pays.

D'un autre côté, étant donné les achats considérables faits par la Grande-Bretagne au Canada, il est essentiel que nous achetions davantage de la métropole. En d'autres termes, il faut que nous conservions nos dollars américains pour les achats du Canada aux Etats-Unis et que nous augmentions, si nous le pouvons, la quantité de dollars canadiens accessibles dont la Grande-Bretagne pourra disposer pour acquitter le coût des achats très considérables qu'elle s'est engagée à faire dans notre pays. Nous approuvons cordialement les propositions faites en vue de faciliter à la Grande-Bretagne les moyens d'acheter chez nous. Nous croyons toutefois que ces propositions ne vont pas assez loin et qu'elles manqueront d'efficacité dans une large mesure. Je ne partage pas l'opinion du chef de l'opposition (M. Hanson) là-dessus. Je ne pense pas que nous puissions écarter certaines marchandises britanniques du marché canadien tout en prétendant servir la cause britannique dans la mesure du possible. Ce sont là deux choses qui s'excluent.

Nous avons donc à envisager les faits tels qu'ils nous sont exposés et nous approuvons la suppresion des droits sur un nombre assez considérable de tissus anglais.

Je remarque que la plupart des autres produits, à part le charbon, seront assujettis à une taxe de 10 p. 100 ou plus. Cette taxe, s'ajoutant aux tarifs élevés du fret maritime, constitue un tarif passablement protecteur. En examinant les listes, j'ai remarqué un certain détail. Par exemple, pourquoi ne pas inclure dans la liste des articles admis en franchise les poudres à savon et les savons, que la Grande-Bretagne produit en très grandes quantités? Dans un discours que j'ai prononcé ici, j'ai parlé de la publicité faite aux savons. Quelques jours plus tard, la *Gazette,* de Montréal, reproduisait un article paru dans un magazine féminin des Etats-Unis et dans lequel il était dit que les savonneries versent chaque année la somme énorme de $30,000,000 aux postes de radio pour annoncer leurs produits, sans compter ce qu'elles dépensent pour les artistes et les textes. C'est là une forte somme. Je crois qu'il y aurait lieu de taxer davantage cette industrie ou que du moins nous devrions admettre en franchise le savon britannique. Je me contente de faire une autre remarque. A mon avis, nous devrions exempter de droits un plus grand nombre de produits britanniques. J'ai toujours été favorable au libre-échange entre les pays de l'empire et je suis content de constater que nous faisons un pas dans cette voie. J'aurais voulu que, poussé par la guerre, le Gouvernement eût fait davantage. Je le répète, les taux élevés du fret et des assurances maritimes protègent bien suffisamment l'industrie canadienne.

Nous approuvons la politique par laquelle le Gouvernement prohibe l'importation de certains articles des Etats-Unis, car nous croyons qu'une interdiction ou une prohibition basée sur un plan bien conçu est préférable au relèvement des droits. Cette interdiction impose néanmoins une responsabilité au Gouvernement, et j'ai remarqué que le ministre, dans son discours, a reconnu cette responsabilité. Il nous faut voir à ce que la Commission de contrôle des prix et du commerce en temps de guerre réglemente suffisamment les prix des articles de fabrication canadienne qui se trouvent protégés par cette prohibition. J'espère que le Gouvernement va modifier sa politique à propos du contrôle des prix. Nous n'approuvons pas la pratique actuelle qui consiste à laisser relever les prix, puis, à permettre des appels devant la Commission de contrôle des prix et du commerce. J'ai toujours pensé que nous aurions dû, dès le début de la guerre, fixer une certaine date dans le cas d'un grand nombre de denrées, ainsi qu'on l'a fait en Grande-Bretagne en septembre 1939. Toute industrie estimant nécessaire de relever les prix fixés à cette date aurait alors pu demander à la Commission l'autorisation de le faire. Ce serait, à mon sens, la meilleure des deux méthodes.

L'application de notre loi de taxation sur les surplus de bénéfices démontrera, je crois, que la hausse des prix a permis à certaines gens de réaliser des gains considérables. Ainsi, je tiens de source sûre que des gens intéressés au commerce du sucre—non pas comme producteurs de betteraves à sucre, mais comme raffineurs—, ont fait cette année beaucoup d'argent grâce à la hausse de prix que le gouvernement canadien a autorisée. A moins d'établir une réglementation sévère et d'imposer des peines rigoureuses dans le cas d'autres denrées, cette situation due à la guerre permettra à quelques-uns d'amasser de grosses fortunes. A moins de surveiller de près cet état de choses, il me semble que nous risquerons de faire le jeu des puissants monopoles ou quasi-monopoles qui ont aujourd'hui la haute-main sur nos industries du pétrole, du sucre et du tabac, pour ne mentionner que trois des divers genres de commerce dont s'est occupée la Commission d'enquête sur les écarts de prix il y a quelques années. En adoptant ce budget, le Parlement devrait veiller à ce que notre peuple soit protégé contre l'exploitation à laquelle pourrait donner lieu cette nouvelle mesure.

Si je ne me trompe, les impôts d'accise projetés ont un double objet. Ils restreindront d'abord la consommation par suite de la hausse des prix et, en second lieu, ils produiront des revenus. En prenant connaissance de ces droits d'accise, je me suis demandé quels seraient ceux qui auraient ainsi à réduire leur consommation. J'ose affirmer que les gens qui devront se priver des articles assujettis à une taxe sont les petits salariés. Ceux qui touchent des revenus assez considérables pourront continuer de se procurer ces articles. Quelques-uns des produits que l'on assujettit aujourd'hui à des impôts d'accise passablement élevés ne sont pas des articles de luxe, mais des produits de première nécessité pour un grand nombre de petits salariés. Les poêles électriques et les poêles à gaz entrent dans cette catégorie. Dans cette ville, bien des chambres et des maisons ne sont pas aménagées en vue de l'utilisation d'un poêle à charbon, de sorte que l'usage d'un poêle électrique y est nécessaire. Les poêles, les fourneaux, les radiateurs, les lampes et les lessiveuses électriques, et même les grille-pain que des jeunes filles gagnant six ou huit dollars par semaine utilisent pour préparer leur déjeuner avant d'aller au travail ne sont pas des articles de luxe pour cette classe de gens

et il s'agit en l'espèce non pas d'une taxe sur les objets de luxe, mais d'un impôt sur des articles de première nécessité pour ces gens.

Je le répète, pour les gens à l'aise les nouvelles taxes ne comportent qu'une hausse de prix, et la diminution des fonds disponibles pour d'autres dépenses, pour l'acquisition d'objets de luxe ou pour l'accroissement des épargnes. On voit donc que l'impôt ne frappera pas également tous les citoyens. Le fait d'imposer une taxe d'accise de 25 p. 100 sur les articles dont je viens de parler constitue à mon sens la caractéristique la plus répréhensible des propositions du Gouvernement, puisque cela tend dans certains cas à abaisser encore davantage un niveau d'existence déjà trop modeste.

Je rappellerai en outre, à ce sujet, que nous cherchons constamment à puiser nos revenus de guerre à des sources inappropriées. Nous demandons le concours du public en ce qui concerne la vente des timbres et des certificats d'épargne de guerre. Je conviens que ces appels sont utiles et même nécessaires, car il importe que toutes les classes soient invitées à participer autant que possible à notre effort actuel. Toutefois, ces appels s'adressent surtout aux petits salariés qui seront le plus durement frappés par les nouvelles taxes d'accise et par la hausse des prix, et qui seront ainsi moins en mesure d'acheter des timbres et des certificats d'épargne de guerre. Bien entendu, si l'objet que l'on vise est d'affecter aux travaux de guerre les fabriques d'appareils électriques, peut-être aurait-il mieux valu établir un rationnement ou un régime de permis plutôt que de hausser ainsi les impôts.

Le Canada se trouve dans la nécessité de prélever de vastes sommes pour son effort de guerre. Les méthodes employées, je le répète, n'atteindront pas le but visé. Ni le budget de l'été dernier, ni les propositions dont nous sommes actuellement saisis n'assureront la réalisation de cet objet. Il faut dont chercher d'autres moyens.

Quand la guerre a éclaté il y a quinze mois, et à maintes reprises depuis, notre groupe a affirmé que, si l'on invite nos hommes à donner leur vie pour la cause que nous défendons, il convient d'exiger que les fortunes du pays se donnent à la même cause. Hier, j'ai parlé d'un projet présenté en Nouvelle-Zélande, en juillet dernier, comportant un emprunt obligatoire sans intérêt pour la durée de la guerre et un an après. Pour rendre justice à notre population: à nos cultivateurs dont l'industrie est déprimée, et à nos ouvriers appelés à sacrifier certains de leurs privilèges dans la vie industrielle de la nation, il conviendrait de demander aux possesseurs de vastes fortunes de consentir un sacrifice et de fournir une contribution équivalents à ceux que notre sœur, la Nouvelle-Zélande, exige des gens de cette catégorie. Il ne s'agit pas de confiscation, mais d'un emprunt consenti à la nation dans son heure de danger et remboursable une fois le danger passé. Si la chose est possible dans la Nouvelle-Zélande, elle est possible ici. Il n'existe pas en Nouvelle-Zélande de fortunes égales à celles que l'on trouve au Canada. Ceux qui connaissent ce pays savent que la richesse y est plus également répartie et que les grandes fortunes y sont moins considérables et certainement moins nombreuses qu'au Canada.

On a déjà inauguré au Canada un projet d'emprunt volontaire sans intérêt. Certes, il a produit des résultats, mais des résultats minimes en chiffres absolus. La Nouvelle-Zélande a recouru à un semblable emprunt volontaire, ainsi qu'en fait foi l'extrait de son hansard que je vais citer. J'ai sous les yeux le compte rendu des débats du Parlement de la Nouvelle-Zélande que j'ai cité hier. A la page 307, j'extrais le passage suivant d'un discours prononcé par le ministre des finances, l'honorable Walter Nash, le 27 juin dernier:

> Un pas dans la voie de l'emprunt sans intérêt a été accompli grâce au généreux effort volontaire fourni par nombre de citoyens. Les souscriptions jusqu'à ce jour, en effet, suffisent presque à solder le compte des dépenses de guerre jusqu'à la clôture de la dernière année financière. Mais cela ne suffit pas. Il n'est pas juste que d'autres, également capables d'aider, ne fournissent pas leur part. Le Gouvernement entend donc soumettre à l'examen de la Chambre un projet tendant à contraindre tous ceux qui en ont les moyens de souscrire à des emprunts destinés à ces objets. Ceux qui ont déjà consenti volontairement des prêts sans intérêt ou qui le feront à l'avenir pourront faire déduire les montants souscrits de la somme totale dont ils seront redevables à ce titre.

Et afin, monsieur l'Orateur, d'attirer avec plus de force que par un simple discours, l'attention de la Chambre sur cette question, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) l'amendement suivant à la résolution:

> Que tous les mots placés après "Que" dans ladite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:
>
> "Cette Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas cru bon de présenter un projet d'emprunt obligatoire exempt d'intérêt à être prélevé suivant les moyens des souscripteurs".

Nous sommes d'avis que le Gouvernement aurait dû examiner soigneusement ce moyen de prélever des fonds avant de recourir comme il est obligé de le faire dans le moment, à de nouveaux impôts. Je suis certain que ma proposition sera bien accueillie par une grande partie de notre population; je le dis

en me fondant sur un incident intéressant dont j'ai été témoin cet automne. Pendant que je me trouvais dans ma circonscription, l'un des membres du parti de la Fédération du commonwealth coopératif à la législature provinciale de la Saskatchewan, dont la circonscription électorale se trouve à peu près comprise dans la partie sud de la mienne, lançait l'idée d'un emprunt volontaire sans intérêt, auquel il avait, lui, cultivateur, contribué dans une très large mesure. Naturellement je veux parler de M. L. H. Hantelman, d'Elrose. Je l'ai accompagné une bonne partie du temps alors qu'il visitait sa circonscription, s'entretenant avec les cultivateurs et les hommes d'affaires de la question de prêter sans intérêt de l'argent au Dominion à cette époque-ci; il était d'avis que les gens de sa circonscription pourraient fournir un million de dollars pour notre effort de guerre...

Une VOIX: Ces cultivateurs pauvres.

M. COLDWELL: Attendez un instant,—à la condition que le Gouvernement canadien acceptât, aux prix courants, du blé, que l'on considérerait comme un prêt pour la durée de la guerre. On avait d'abord proposé un prêt pour un an, mais on s'est rendu compte, dans la suite, des difficultés qui pourraient en résulter, étant donné les conditions qui existent aujourd'hui en Saskatchewan quant à l'entreposage; de sorte que M. Hantelman a parcouru cette région depuis en proposant que cette mesure compte pour la durée de la guerre; comme dans le premier cas, on a approuvé cette proposition. Je suis porté à croire que le ministre recevra d'autres nouvelles de lui dans un avenir rapproché. Nous avons là un groupe de gens qui, pendant un certain nombre d'années ont eu à faire face à la crise, mais qui, au moment où leur récolte de blé est abondante, sont disposés, en faisant quelques sacrifices, à consentir un prêt sans intérêt au Dominion.

M. TRIPP: L'honorable député ne veut pas dire que M. Hantelman fait face à une crise dans le domaine du blé.

M. COLDWELL: Ce n'est certainement pas ce que je veux dire, mais j'ajouterai que, quelle que soit l'industrie que nous examinions, nous trouvons toujours des personnes qui, à cause de circonstances imprévues, ont échappé aux malheurs de la crise particulière à leur industrie. M. Hantelman se trouve être l'un des rares cultivateurs de la Saskatchewan dont la terre et l'outillage de qualité supérieure sont libres de dettes.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député veut-il me permettre une question? Cette offre équivaut, n'est-ce pas, à un prêt en espèces, étant donné la loi de la commission du blé?

[M. Coldwell.]

M. COLDWELL: En effet, et sans intérêt.

L'hon. M. ILSLEY: La chose peut se faire dans le moment. Ces cultivateurs n'ont qu'à acheter des bons sans intérêt qu'ils peuvent se procurer s'ils le désirent.

M. COLDWELL: Mais je dois ajouter qu'une livraison de huit ou même de douze boisseaux pour chaque acre à 50c. le boisseau, à l'élévateur local, ne leur a pas permis d'acquitter leurs obligations accumulées. Et bien que, dans la région en question, plusieurs cultivateurs aient obtenu des rendements variant de trente à trente-cinq et même de cinquante boisseaux par acre, ils peuvent, il est vrai, fournir du blé excédentaire que le Gouvernement peut convertir en espèces, mais ils n'ont pas eux-mêmes ce pouvoir parce qu'ils n'ont pas le droit de livrer plus de douze boisseaux pour chaque acre, le produit de cette vente leur étant indispensable pour acquitter leurs dépenses courantes et leurs autres dettes.

L'hon. M. ILSLEY: Et cela à cause de difficultés d'entreposage provisoires.

M. COLDWELL: A cause de difficultés d'entreposage, sans doute, mais qui peuvent durer longtemps. Ils consentiraient ce prêt immédiatement si on voulait accepter leur produit au lieu d'argent.

L'hon. M. ILSLEY: Il nous faudrait trouver où l'entreposer.

M. COLDWELL: Il me semble que ce ne serait pas là une difficulté insurmontable pour le Gouvernement.

Nous sommes d'avis qu'il faudrait étudier très sérieusement la question des emprunts sans intérêt.

Mais il y a aussi d'autres sources de revenus. On pourrait, par exemple, porter à 100 p. 100 l'impôt sur les surplus de bénéfices, ou adopter d'autres moyens d'améliorer notre situation au point de vue du change étranger. Il y aurait lieu aussi, croyons-nous, de taxer ceux qui possèdent des biens au pays ou qui détiennent des obligations canadiennes, mais qui demeurent à l'étranger. D'après l'Annuaire du Canada pour 1939, le dernier numéro que j'ai à mon bureau, la balance des intérêts a été en 1937 de $246,200,000 au désavantage du Canada. Il me semble qu'à l'heure actuelle, on devrait augmenter l'impôt qui frappe les détenteurs étrangers d'obligations canadiennes. Puisque l'effort de guerre des Canadiens aura pour effet de protéger leurs propriétés et leurs garanties, on devrait demander à ces gens de contribuer largement au coût de cette protection.

D'aucuns pourront trouver ces propositions par trop énergiques, mais elles n'ont rien d'exagéré vu les circonstances. Je ne doute pas

qu'avant la fin de la guerre, nous aurons à étudier des propositions bien plus dures que celles que j'ai exposées cet après-midi. Mais parce qu'elles sont énergiques, notre peuple a le droit de savoir que son argent est dépensé sagement, sans gaspillage et de façon à donner des résultats

Hier soir, le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit qu'il se rendait à la demande du chef de l'opposition (M. Hanson) et qu'il y aurait lieu de former un comité de la Chambre chargé de surveiller au jour le jour les dépenses faites en vue de notre effort de guerre. C'est parfait, monsieur l'Orateur, mais je crois que ce comité aurait déjà dû être constitué et qu'il devrait fonctionner à l'heure actuelle. Un comité semblable a été formé en Angleterre il y a un an; si ma mémoire est fidèle, le premier ministre dit qu'il avait été constitué le 12 décembre de l'an dernier et qu'il avait fonctionné sans interruption depuis lors. Nous sommes déjà douze mois en retard et il ne faudrait pas tarder davantage. Un comité formé actuellement aurait le temps de présenter un rapport au moment de la reprise de la session, ce qui nous permettrait de discuter notre effort de guerre en meilleure connaissance de cause qu'il nous a été possible de le faire depuis le début de la session. J'aurais voulu voir nos comités permanents constitués et à l'œuvre dès l'ouverture de la session en novembre. Comme le fait remarquer un honorable représentant, les simples députés veulent avoir quelque chose à faire; ils veulent avoir le sentiment d'aider le pays en cette heure difficile.

Encore un mot. Le chef de l'opposition a déploré le fait qu'on n'a pas interdit l'entrée au Canada des fruits et des légumes frais. Ce désir peut se comprendre chez les gens de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et peut-être même des Provinces maritimes, mais il y a deux côtés à la médaille. Les habitants des provinces des Prairies savent parfaitement bien qu'il leur est impossible de produire des légumes verts avant la dernière partie de juin et même le mois de juillet et qu'il nous est très difficile, excepté lorsque la température est exceptionnellement favorable, de produire et de faire mûrir les fruits. Il nous faut par conséquent compter en certaines saisons sur les fruits qui nous viennent des Etats-Unis. Nous devons faire venir de la république située au sud de nos provinces les légumes verts, les agrumes et les autres denrées qui nous sont nécessaires en hiver. Je dis donc que si jamais on juge nécessaire de prohiber l'importation de ces denrées en vue de protéger les producteurs de la Colombie-Britannique, du centre du Canada ou des Provinces maritimes, on devrait tenir compte des exigences de chaque région et cette prohibition ne devrait pas s'appliquer aux provinces des Prairies.

Nous voulons que l'effort de guerre du Canada soit couronné de succès. Nous croyons que sous la conduite de ceux qui dirigent la défense de la cause alliée nous n'avons à craindre aucune trahison. Pendant de nombreuses années, j'ai eu l'impression que les dirigeants de la métropole et de France, avant le début du présent conflit, désiraient que la puissance d'Hitler et de Mussolini servent à arrêter la marche des mouvements de gauche en Europe. C'est le désir qu'ils ont manifesté, à diverses reprises, mais ils sont disparus et, à leur place, ont paru des hommes qu'on a toujours tenus pour opposés à toute espèce de dictature. Nous pouvons aujourd'hui, je crois, être bien convaincus que nos chefs actuels tiendront jusqu'à la disparition de tout danger qui menace nos institutions démocratiques. Il est indubitable, en effet, que la lutte se livre contre les ennemis de la liberté humaine. Non seulement combattent-ils contre ceux qui voudraient détruire la liberté humaine mais aussi pour que cette liberté soit de plus en plus respectée. Voilà, à mon sens, l'attitude positive que tous les Canadiens devraient adopter maintenant.

Forts de cette conviction, nous voudrions que le fardeau de la guerre fût plus équitablement réparti entre nos gens et particulièrement entre ceux qui sont le plus en état de le supporter. Nous voulons que cette guerre se fasse de façon démocratique jusqu'à ce que l'hitlérisme, le fascisme et la dictature sous toutes ses formes disparaissent à jamais de la face de la terre.

C'est sur cette pensée que je veux terminer mes observations. Les propositions que nous avons faites et l'amendement que nous avons présenté visaient à atteindre cet objectif.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Je dois dire que l'exposé budgétaire m'a agréablement surpris: il est moins rigoureux que je ne l'avais craint. Il y a bien des choses à louer, dans ce budget; mais aussi, à mon sens, plusieurs points inacceptables.

C'est un budget de disette, comme l'ont été d'ailleurs tous ceux que nous ont présentés les ministres des Finances depuis le commencement de la crise, et même avant. Il tend à affamer la poule aux œufs d'or, à la saigner à mort plutôt qu'à la nourrir, la soigner et lui fournir les moyens de pondre des œufs d'or de la meilleure qualité et en nombre aussi grand que possible.

On pourrait comparer une nation à une ferme. Si la ferme est bonne, le propriétaire en retirera probablement autant que ce qu'il y a mis de temps, de travail et d'argent. Il y a deux sortes de cultivateurs, les mesquins, puis les généreux et les sincères. Le cultivateur mesquin, comme nous en connaissons tous, dépense le moins possible pour l'entretien de ses instruments de sorte qu'ils se brisent toujours au moment où le travail presse le plus; il travaille sa terre le moins possible, soigne parcimonieusement ses animaux, néglige ses clôtures, se contente de bâtiments délabrés qu'il tient debout à l'aide de fil de fer, enfin il s'occupe si peu de sa ferme qu'on croirait à le voir agir qu'il n'a d'autre souci que celui de l'abandonner le plus tôt possible. Il n'a pas cette ambition et cette ampleur de vues qui font qu'un cultivateur se réjouit de faire de sa ferme un foyer en même temps qu'une grande entreprise de production et qu'il se plaît à y vivre. Le cultivateur mesquin ne cultive pas sa terre avec amour. Le cultivateur généreux est tout le contraire à tous les points de vue.

Or, je dis que le budget est un budget mesquin. Le ministre des Finances (M. Ilsley) croira peut-être que c'est une assertion assez sérieuse. Je suis prêt à tenir compte de ses sentiments à cet égard et à lui faire toutes les concessions possibles, mais je répète sincèrement que cela montre que le Gouvernement fait plutôt penser à l'homme des champs mesquin qu'au cultivateur généreux. La ferme qu'il administre est magnifique, possédant des ressources illimitées, mais il la gère de telle manière que la poule aux œufs d'or sera tuée, ou, du moins, qu'elle battra de l'aile. Ainsi, il n'obtient pas les résultats que lui-même et tous les citoyens désirent.

Le budget ressemble à un budget du passé. Il nous fait penser à ceux de la dernière guerre et des années antérieures. Il n'envisage pas les faits présents et futurs. Nous vivons dans une ère d'abondance. Il est étonnant de constater combien peu de gens se rendent compte que la dernière guerre s'est faite dans un temps de pénurie, alors que l'abondance se fait sentir durant les présentes hostilités.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Avons-nous la devise américaine en abondance?

M. BLACKMORE: Ce n'est pas une question très intelligente, de sorte que je n'y répondrai pas. J'y répondrai en dehors de cette enceinte.

C'est un âge d'abondance. Entre 1913 et 1928, l'univers a laissé derrière lui les années de disette et a joui d'une ère d'abondance durant laquelle les industriels pouvaient produire plus de denrées que les consommateurs ne pouvaient en acheter. C'est ce qui nous a obligés de modifier notre attitude au sujet de la guerre si nous voulons éviter des malheurs.

Je le répète, c'est un budget de pénurie, du passé, de la dernière guerre, et non pas de l'heure présente ni de l'avenir. Nous vivons dans un âge d'abondance, de machines, de science, de produits artificiels et de procédés améliorés, un âge de rapidité colossale, non seulement, en ce qui concerne les aéroplanes, les automobiles et les navires, mais tout l'outillage de fabrication et les services à l'usage de l'humanité.

On a conçu ce budget en songeant aux nations non possédantes, telles que l'Angleterre et la France. On ignore dans ce budget que le Canada est une nation possédante. Les ressources du Canada sont si vastes et si variées que le comparer à une nation telle que l'Angleterre, dont les ressources sont si restreintes, est commettre la plus grave erreur. Notre pays est en état de se suffire à lui-même et d'appliquer avec succès les principes de nationalisme économique.

Le budget actuel ignore le fait que l'efficacité de combat d'une nation dépend de ses habitants, de leur santé, de leur force, de leur moral et de la puissance de production du pays, tant réelle que possible. Ce budget peut amener l'inflation, parce qu'il tend à ruiner la puissance de production. La seule chose qui empêchera une grande distribution de l'argent dans le pays de devenir de l'inflation est la puissance de production suffisante afin d'absorber cet argent. Ce budget est de nature à ruiner la production au moment même où, au moyen d'emprunts ou autrement, des sommes énormes d'argent sont à la disposition du commerce. Il tend donc à l'inflation.

L'autre jour, le ministre, dans son discours, s'est attardé à supposer que les propositions de mon groupe seraient une cause d'inflation. Que le ministre n'oublie pas que les principes mêmes qu'il applique aujourd'hui sont ceux qui ont produit l'inflation de la dernière guerre; et, s'il persiste, ces principes auront pour résultat un plus grand désastre que les conséquences de la dernière guerre.

Maintenant, comme j'ai blâmé quelque peu le budget, j'en ferai certains éloges. D'abord, la définition du change est d'une franchise édifiante. Voici quelques lignes qui m'ont plu tout particulièrement:

Mais voyons, tout d'abord, quelle est la nature du problème. En substance, le change étranger veut dire la monnaie d'autres pays pouvant servir à acheter des denrées dans ces pays ou à y effectuer des paiements. Elle n'est pas, comme notre monnaie, assujétie au contrôle du Gouvernement. Pour l'obtenir il faut que nous vendions nos produits à l'étranger...

Si au cours des dix dernières années les libéraux et les conservateurs s'étaient donné la peine de dire au peuple canadien, du haut des tréteaux un peu partout au pays, que c'était là ce qui déterminait la valeur du change de notre dollar, ils seraient en bien meilleure posture aujourd'hui. Mais je continue:

Pour l'obtenir, il faut que nous vendions nos produits à l'étranger ou que nous le recevions en échange de services rendus, ou encore, que nous l'empruntions. Nous ne pouvons pas simplement acheter ces devises et les payer en argent canadien. Les citoyens des autres pays ne peuvent se servir de notre monnaie dans leurs échanges domestiques et naturellement, ils ne tiennent pas à la garder en leur possession. S'ils s'en procurent, c'est pour acheter des denrées au Canada ou acquitter une dette envers un citoyen canadien qui a pu leur rendre tel ou tel service.

Voilà une expression admirable. Tous les mots, toutes les phrases sont remplis de mérite, et la majorité des honorables membres de la Chambre n'en soupçonnent même pas la signification. Je vous donnerai comme exemple ce qui s'est passé au cours de la dernière campagne électorale en Alberta; on disait partout à la population, soit ouvertement ou en le chuchotant à mots couverts, "Pensez-y, ces nouvelles devises ne vaudront rien dans les autres pays." Voyez comme cette déclaration diffère du principe exprimé de façon si excellente ici.

Faites connaître la vérité au peuple, soyez honnête à son égard. S'il y a une chose que le peuple canadien désire et dont il a besoin plus que toutes autres, c'est la vérité, toute la vérité au sujet des grands facteurs économiques qui entrent dans notre situation. Je félicite le ministre parce que sous ce rapport il a été franc. Dites au peuple que ce qui donne la valeur à notre argent au Canada c'est la présence de marchandises au Canada.

Je regrette que le ministre n'ait pas tout à fait reconnu ce principe, l'autre jour, lorsqu'il a répondu à l'une de mes questions. Il n'a pas dit que, si on émettait un milliard de dollars au Canada il pourrait y avoir inflation ou n'y en avoir pas, selon qu'il y aurait des marchandises au pays d'une valeur de plus d'un milliard et demi que l'on pourrait acheter avec cet argent. Ainsi, s'il y avait des marchandises d'une valeur de plus d'un milliard et demi au Canada que l'on pourrait acheter avec cet argent, cette émission ne causerait pas d'inflation. Il ne l'a pas dit à la population, mais c'était la chose essentielle à dire. La valeur de nos devises aux Etats-Unis dépend des marchandises que nous avons au pays et que nous pouvons vendre aux Américains, comme le ministre l'a si admirablement déclaré.

Un autre excellent aspect de ce budget c'est qu'il affronte franchement la question du nationalisme économique. Pendant un certain temps, monsieur l'Orateur, des hommes éminents au Canada semblaient vouloir éviter le nationalisme économique somme si c'était un fléau redoutable. Ils faisaient le silence sur cette question, et disaient il ne faut pas qu'il existe, car il pourrait causer la guerre, et toutes sortes de choses de ce genre. On commettait une grave erreur en parlant ainsi On se trompait gravement en le pensant. Le nationalisme économique est une réalité dans le monde, et les Canadiens se doivent d'envisager cette vérité avec réalisme et courage, et de dire: "Qu'allons-nous faire à ce sujet?" Voici la situation, et le ministre y fait face franchement sous plusieurs rapports. Je le félicite de cette attitude.

Une tendance prononcée vers le nationalisme économique existait dans le monde et tous auraient pu se rendre compte de la chose. Au cours des dix ou douze dernières années, lorsque les dirigeants canadiens parlaient de cette doctrine, ils nous signalaient l'Allemagne, l'Italie ou quelqu'autre pays, lorsque de l'autre côté de la frontière, nos voisins s'efforçaient par tous les moyens possibles de développer le nationalisme économique chez eux.

L'hon. M. ILSLEY: Non, la tendance a plutôt pris une direction contraire.

M. BLACKMORE: C'est ce qu'ils disent, mais ce n'est pas ainsi qu'ils agissent. Le tarif Smoot-Hawley sur les bestiaux en est un exemple.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député dit au cours des dix dernières années.

M. BLACKMORE: Oui, mais ils se dirigent également du côté opposé. Par exemple, le ministre a certes entendu parler des vastes efforts que l'on déploie dans le sud des Etats-Unis pour y établir des forêts qui les dispenseront de la nécessité d'acheter de la pâte de bois au Canada. C'est un pas de fait vers le nationalisme économique. Une récente nouvelle m'apprend en outre que les Etats-Unis prennent des dispositions sérieuses en vue d'assurer chez eux la production de graines de betterave sucrière, afin d'être indépendant des pays transocéaniques. C'est un autre pas dans la voie du nationalisme économique.

Je pourrais citer une foule d'autres exemples, si je m'en donnais la peine, et le ministre pourrait en faire autant. Les Etats-Unis ont abaissé les droits douaniers sur certaines marchandises, mais c'est après avoir constaté que cette mesure, qui permet l'achat de certaines

denrées au Canada, constitue pour eux le seul moyen d'écouler chez nous leurs marchandises d'exportation. Je conviens que le commerce d'exportation ne marque pas une tendance vers le nationalisme économique, mais le désir de vendre à d'autres pays procède du fait qu'on n'admet ni ne reconnaît l'existence du nationalisme économique.

Les petites îles Sandwich veulent cultiver leurs propres pommes de terre. Pourquoi? Afin d'être indépendantes des Provinces maritimes à cet égard. Cela est tout naturel et c'est la tendance au nationalisme économique. Les journaux nous apprennent que l'Eire tente un suprême effort afin de se subvenir à elle-même. Ne condamnons pas ce pays de vouloir en arriver là, mais constatons tout de même la tendance au nationalisme économique. La dernière nouvelle, c'est que l'Angleterre laboure des centaines de mille acres—on a même parlé de millions d'acres—en vue d'y cultiver du blé. "Evidemment, disons-nous, c'est le bon sens même, vu que l'Angleterre est exposée à être affamée." Entendu, mais le fait n'en accuse pas moins une tendance au nationalisme économique. Et si les Anglais se mettent en frais de produire leur propre blé et qu'ils y réussissent, il est peu probable que nous recouvrions jamais ce marché. Tendance, toujours, au nationalisme économique. Mais il faut chercher ailleurs la cause de cette tendance. Elle flotte dans l'air et provient dans une grande mesure du fait que nous vivons dans une ère de machinisme. Elle découle aussi de notre régime monétaire et de multiples facteurs que je n'ai pas à analyser aujourd'hui mais que je pourrais étudier avec les honorables députés si javais un peu plus de temps à ma disposition.

Il est à noter que l'opinion britannique évolue dans le sens du nationalisme économique. Lorsque le ministre a donné son exposé budgétaire, le commissaire de commerce de la Grande-Bretagne, M. A. M. Wiseman, aurait, d'après les journaux, prononcé les paroles suivantes: "Le Canada se montre généreux pour la Grande-Bretagne." En effet, d'une générosité parcimonieuse. Je le répète, le Canada s'est montré d'une générosité parcimonieuse. Il ne croit pas pouvoir faire mieux sous le régime actuel. Mais il n'est pas venu à l'idée de ses dirigeants qu'en modifiant le régime économique et financier, ils pourraient faire bien davantage pour la Grande-Bretagne.

Toutefois, en reconnaissant la générosité du Canada à l'égard de la Grande-Bretagne, M. Wiseman montre qu'il se rend compte du sacrifice consenti par le Canada. Le Canada fait abnégation de ses intérêts en achetant du charbon d'Angleterre alors qu'il est en mesure d'en produire lui-même et qu'il serait beaucoup plus logique de le faire. Il en va de même pour toutes les autres denrées que le pays a "généreusement" consenti à recevoir de la Grande-Bretagne

Le ministre a affirmé que les Canadiens pouvaient subir la concurrence. On pourrait facilement fabriquer ici des produits que l'on importe de Grande-Bretagne à aussi bon compte et peut-être à meilleur compte. Comment expliquer alors qu'un si grand nombre de Canadiens en soient venus à dénigrer le nationalisme économique? Ce sont les mêmes personnages qui déclarent aux députés et au peuple que pour améliorer sa situation il faut que le cultivateur de l'Ouest cesse de semer du blé pour se livrer à la culture d'autres produits agricoles. En d'autres termes, il doit entreprendre une culture mixte. La culture mixte est le nationalisme économique sur une petite échelle alors que le nationalisme économique n'est dans son application au pays qu'une culture mixte sur une grande échelle.

Pourquoi le ministre ne va-t-il pas plus loin? Il a sans doute ses raisons pour ce faire. J'ai écouté attentivement son discours en espérant qu'il laisserait entendre que le Canada produirait son propre charbon. Un rapport que j'ai sous la main révèle qu'en 1939 le Canada a importé 14,998,645 tonnes de charbon, au coût de $41,578,685. La plus grande partie de ces importations était de provenance américaine. L'Alberta renferme des richesses houillères inestimables et nous avons les mineurs capables de les exploiter. L'outillage requis pour l'extraction économique de cette houille est disponible. On possède un grand nombre de wagons et de chemins de fer en excellent état. Pourquoi ne pas extraire le charbon d'Alberta ou de Nouvelle-Ecosse? Je cherche en vain une réponse à ces questions depuis mon arrivée en cette enceinte.

Les rapports que je possède m'apprennent que le Canada a importé l'an dernier 10,343,626 quintaux de sucre pour fins de raffinement au prix de $20,225,605. A mon arrivée à la Chambre des communes j'ai démontré aux Canadiens l'importance de l'accroissement de notre production de sucre de betterave. Qu'en est-il résulté? Naturellement on n'a tenu aucun compte de mes conseils. Le fait reste acquis cependant que le Canada est en mesure de produire cette quantité de sucre. La région d'Alberta au sud de Calgary suffirait à produire à elle seule la moitié de la quantité de sucre consommé au Canada.

On parle du change étranger. Il semble bien que le ministre n'ait pas encore compris toute l'importance de cette question. Que dire des quantités de laine que nous im-

portons malgré les facilités dont nous disposons pour la production de cette denrée? Que dire du maïs que nous achetons à l'étranger pour en tirer de la fécule?

M. MACDONALD (Brantford-City): Pourquoi l'honorable député ne se livre-t-il pas à la production de la laine?

M. BLACKMORE: Là n'est pas la question. Je pourrais discuter sur ce sujet avec mon honorable ami mais je crois qu'il ne serait pas à propos de le faire immédiatement.

On importe des quantités énormes d'huiles végétales qui plongent dans la consternation le cultivateur de l'Ouest producteur de graisses animales. On reçoit de l'extérieur des provisions considérables de pétrole et d'essence. On peut répondre que nous ne sommes pas en mesure actuellement de produire le pétrole et l'essence dont nous avons besoin. Cependant l'autre soir l'honorable député d'Athabaska (M. Dechêne) décrivit à la Chambre dans un discours éloquent les ressources immenses constituées par les sables goudronneux de McMurray. Quelles mesures a-t-on prises à ce sujet? On n'a rien fait, bien que cette région renferme des dépôts de pétrole qui pourraient suffire à approvisionner l'empire britannique. Le temps est peut-être proche où l'empire devra compter uniquement sur ces ressources. Mais cependant on n'agit pas.

M. GRAYDON: Pourquoi?

M. HANSELL: Parce qu'on ne sait pas où trouver les fonds nécessaires.

M. BLACKMORE: J'aborde un autre sujet. Si je me souviens bien, le ministre a déclaré qu'il ne voulait pas que la production canadienne soit accrue du fait qu'on a interdit l'entrée au pays de certaines marchandises de provenance étrangère. Je suis sûr que le ministre ne m'en voudra pas de lui dire franchement que je ne partage pas son opinion. Sans doute n'y verra-t-il aucun inconvénient pour le moment, mais je crois qu'il changera d'avis d'ici à deux ans. Nous ne désirons que voir s'accroître la production. On pourra soutenir le contraire, mais sans trop de succès à mon avis. Je pense que le ministre a tablé sur une guerre de courte durée.

L'hon. M. ILSLEY: Pas du tout.

M. BLACKMORE: Je suis heureux d'entendre le ministre le nier. Si la guerre doit durer dix ans, si la charpente et le régime économiques de la nation subissent, au cours de chacune des cinq ou six prochaines années, des modifications aussi considérables que celles que l'on a enregistrées depuis un an, la face du monde en sera changée. Il s'avérera alors très important de produire jusqu'à la limite de nos besoins et de ceux de la métropole. Nous serons peut-être acculés au nationalisme économique après la guerre, par les mêmes influences qui ont amené la Grande-Bretagne à accroître tellement ses emblavures. Nous ne saurions l'en blâmer, car elle y est réduite par la force des circonstances. Si nous ne sommes pas alors en mesure de produire les denrées dont nous avons besoin, si nous ne réussissons pas à écouler notre excédent de production en vue d'acheter ce qui nous manque, nous allons nous trouver dans une piètre situation économique.

En dernier lieu, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, c'est la diversification de la production qui empêche l'inflation. L'inflation résulte moins du montant de numéraire en circulation que de la quantité de denrées mises en vente. Le ministre prévoit une insuffisance possible de ces produits. Dans tout le pays aujourd'hui, on relève une tendance à formuler des affirmations catégoriques d'ordre général ou à les avaler sans examen sérieux. Les journaux publient, par exemple des commentaires d'un optimisme tout à fait outré sur le rapport de la commission Rowell-Sirois. Point n'est besoin d'étudier le pour et le contre de ces déclarations. Examinons plutôt tous les éléments relatifs à la production de denrées.

Nous sommes disposés à admettre qu'il pourra se produire une insuffisance d'articles tels que les produits du cuir, si nous négligeons l'élevage du bétail au point de ne plus avoir de peaux brutes, ou si nous sommes appelés à fournir à l'armée une quantité excessive de brodequins. Mais il ne saurait se produire une insuffisance de blé, de charbon ou des différentes espèces de viande, pas plus que de lait, de crème, de beurre, d'œufs ou de fromage. A toutes fins pratiques, notre capacité de production de ces denrées est illimitée. Il nous suffit d'avoir assez de vaches à lait et de gens susceptibles d'apprendre à les traire. Depuis dix ans, nous avons tout fait, semble-t-il, pour diminuer le nombre de nos vaches à lait et il pourra nous en coûter cher. Toutefois, en s'attaquant résolument au problème, il serait peut-être encore temps de parer au danger qui nous affronte. On compte par centaines les différents genres de produits canadiens dont le pays ne saurait jamais manquer, pourvu que nous manifestions le plus simple bon sens dans l'administration de notre patrimoine national.

Nos ressources comprennent le sol et le climat, nos forêts, nos mines et nos pêcheries. Ressources à peu près inépuisables, compte tenu seulement de notre propre consommation. Bien qu'il puisse se produire, je le répète, une insuffisance de certains genres de

denrées, il est tout à fait illogique, ainsi que je l'ai signalé dans mon dernier discours, de priver les gens de blé afin de prévenir l'achat de manteaux de fourrure. Il nous incombe plutôt, en tant qu'administrateurs de ce patrimoine, de régler notre économie de manière que toutes les classes de la population puissent se procurer tous les genres de denrées que nous produisons en abondance. Personne ne s'opposerait alors à l'imposition de restrictions. Mais là où le budget et la politique du Gouvernement pèchent à l'heure actuelle, c'est qu'ils tendent à nous priver de denrées de toutes sortes, sans tenir compte de notre capacité de production.

On entend beaucoup parler du danger d'une insuffisance de main-d'œuvre. Je ne me suis pas promené par les rues de nos villes ontariennes à la recherche d'ouvriers, mais je sais que dans l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba, des dizaines de milliers de personnes ne peuvent se trouver de l'emploi, même à prix d'argent.

M. MACDONALD (Brantford City): Des ouvriers spécialisés?

M. BLACKMORE: Si nous manquons d'ouvriers spécialisés, pourquoi n'enseignons-nous pas aux élèves de nos écoles secondaires les métiers les plus utiles à l'heure actuelle? Nous nous fions trop au hasard. Un jeune homme de dix-huit ans, par exemple, pourrait apprendre convenablement, en deux ans, le métier le plus difficile; et cependant, il ignore tout de ce métier et il ne sait pas où il pourrait l'apprendre.

M. CASSELMAN (Edmonton): Et où l'apprendrait-il?

M. BLACKMORE: Si personne ne le sait, il est grandement temps que le Gouvernement s'occupe de la question. Des écoles devraient être aménagées à cette fin. Pourquoi nos jeunes gens n'iraient-ils pas apprendre ces métiers aux Etats-Unis ou ailleurs? Ils pourraient même se rendre outre-mer en très peu de temps. On ne cherche pas à parer au danger que constituerait une insuffisance de main-d'œuvre.

M. CASSELMAN (Edmonton): Ces voyages affaibliraient notre provision de devises étrangères.

M. BLACKMORE: Ces faibles déboursés de monnaie étrangère, alors qu'il s'agit de préparer des ouvriers spécialisés afin de parer à une insuffisance de main-d'œuvre, seraient infiniment moins nuisibles à notre économie que l'épuisement de nos réserves de main-d'œuvre au point de ne plus pouvoir produire les denrées dont nous avons besoin.

[M. Blackmore.]

M. HANSELL: On aurait dû commencer à former des ouvriers il y a cinq ou six ans.

M. BLACKMORE: Il est un autre aspect de ce problème dont il importe de tenir compte. Un grand nombre de personnes plus âgées sont encore en mesure de travailler. Mais si elles demandaient au Parlement de leur fournir du travail, que leur répondrait-on? On leur dirait qu'il nous faut des jeunes gens de 19 à 23 ou 24 ans; que nous ne saurions employer les gens âgés de plus de trente-neuf ans. Quand j'étais jeune, un homme était fier lorsqu'il pouvait encore, à soixante-cinq ans, faire une bonne journée de travail. Des centaines de milliers, ou tout au moins des vingtaines de milliers de ces gens peuvent encore faire une journée de travail à soixante ans et seraient heureux de le faire. Cherche-t-on à tirer parti de ce capital humain?

Permettez-moi de signaler un autre aspect à cette question. Le nombre de chômeurs, aux Etats-Unis, dépasse actuellement onze millions.

M. MACDONALD (Brantford): D'où l'honorable député a-t-il tiré ces chiffres?

M. BLACKMORE: De l'*International Labour News*.

M. MACDONALD: Sont-ils récents?

M. BLACKMORE: Non, de juillet 1939.

M. MACDONALD (Brantford City): Le chiffre le plus récent est beaucoup moins élevé.

M. BLACKMORE: Est-il inférieur à 6 millions?

M. MACDONALD (Brantford City): L'honorable député a dit 11 millions.

M. BLACKMORE: Est-il inférieur à 6 millions?

M. MACDONALD (Brantford City): C'est l'honorable député qui est en train de faire un discours. Il a dit 11 millions et je lui ai posé une question.

M. BLACKMORE: Je n'ai pas de chiffre plus récent; peut-être sont-ils moins nombreux à l'heure actuelle. Au cours de la dernière campagne électorale aux Etats-Unis, on a déclaré que leur nombre atteignait 10 millions. Mais même s'il n'y a là-bas que six millions de chômeurs, lls constituent pour nous une source de main-d'œuvre considérable.

Le ministre nous représente l'accroissement de nos importations comme un moyen de surmonter nos difficultés en ce qui concerne le change. En cela il a raison. Il craint de subventionner les exportations parce qu'il redoute des complications avec les Etats-Unis.

Il existe des moyens indirects de contribuer à accroître nos exportations. L'un d'eux consiste à réduire les frais de production et à abaisser ainsi les prix de nos denrées d'exportation. Pourquoi ne pas faire en sorte que les taux d'intérêt sur les emprunts soient moins élevés? Pourquoi ne pas songer à faire remise des frais de transport et à en appliquer le produit aux prix des marchandises servant à la production? Par exemple, les issues de mouture. La proposition fait sourire certains honorables députés. Le printemps dernier, monsieur l'Orateur, nous avons conféré des pouvoirs absolus au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) et au Gouvernement. S'il ne se sont pas prévalu de ces pouvoirs pour faire les remaniements nécessaires, ils sont à blâmer, car le Parlement a fait sa part. Pourquoi n'accorde-t-on pas une remise de la taxe de vente sur les articles servant à la production? Cela réduirait les prix de revient et nous permettrait de vendre nos marchandises sur les marchés étrangers. Si nous utilisions notre crédit national, nos moyens de produire des marchandises et des services et notre capacité de consommation, pour accroître la production et modifier nos échelles de prix, nous pourrions être en état de transformer notre pays en un véritable arsenal qui aiderait à l'empire dans la poursuite de la guerre et en un véritable entrepôt de marchandises qui soutiendrait notre effort de guerre.

Le ministre désire venir en aide à la Grande-Bretagne et je veux l'en féliciter. Il faut que nous venions en aide à la Grande-Bretagne. Il faut que nous lui accordions une aide plus considérable que celle que nous comptons la voir acquitter par l'expédition d'une certaine quantité de sa houille grasse ou d'autres produits. Comment nous y prendrons-nous? J'affirme que le Canada peut venir en aide à la Grande-Bretagne sans que notre dette s'en accroisse, sans taxer davantage et sans rien enlever à notre population, et que nous pouvons fournir des marchandises à la Grande-Bretagne jusqu'à concurrence de la limite de notre capacité de production et cela au point que l'écart entre ce que nous pourrions faire et ce que nous faisons serait énorme. Nous n'avons pas besoin d'accepter la houille grasse de la Grande-Bretagne ni ses autres marchandises, quelle que soit la beauté du geste qu'a fait le ministre en faisant cette offre. La Grande-Bretagne a-t-elle besoin pour d'autres fins des services de ses ouvriers qui travaillent à l'extraction de son charbon? Si elle en a besoin, nous nous trouverions, en acceptant son charbon, à la forcer à employer dans ses mines des hommes qui seraient plus utiles ailleurs. Si elle n'a pas besoin de ces travailleurs, pourquoi ne les faisons-nous pas venir au Canada pour les employer ici?

Le Canada est en mesure de produire du fer en abondance. On dira peut-être que nos gisements de minerai se trouvent dans des régions éloignées. Pourquoi, alors, ne pas les rendre plus accessibles? Les gens imbus d'idées surannées pourront rire à leur aise, mais je dirai que toute proposition visant à assurer à Hitler la main-mise sur les gisements de fer du Labrador nous ferait concevoir des craintes immédiates, car nous savons qu'Hitler saurait en tirer parti. S'il était possible à Hitler de les exploiter, pourquoi ne pourrions-nous pas utiliser nous-mêmes ces gisements qui nous sont beaucoup plus accessibles qu'à lui?

Nous serions en mesure de produire d'énormes quantités de fer et d'autres denrées telles que les œufs, le bois, le cuivre, le nickel, les fruits ou le fromage, que nous pourrions acheter au moyen du crédit national et céder à la Grande-Bretagne puisque nous en prodisons au delà de nos besoins, que nous pouvons produire d'autres denrées qui absorberaient les fonds qu'il faudrait créer au Canada et utiliser pour l'achat de fer, etc., au pays.

Je dirai quelques mots au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Nous allons appuyer cet amendement. Les créditistes croient en la possibilité de créer une monnaie libre de dette. Cette proposition a été rejetée par le ministre, mais le jour viendra peut-être où il se demandera pourquoi il a pu penser qu'elle n'était pas rationnelle.

L'an dernier, les créditistes ont réclamé la conscription des finances, de l'industrie et du capital humain. Pour nous, la conscription des finances signifie que l'Etat devrait s'assurer le pouvoir et le rôle de convertir en monnaie la capacité de production du Canada en matière de denrées et de services, de même que sa capacité de consommation; cela signifie que le Gouvernement devrait convertir en monnaie le crédit du pays. Si une telle initiative était réalisée, la somme dont le Gouvernement pourrait disposer serait considérée, j'en suis sûr, comme très satisfaisante par le ministre des Finances. De cette façon, nous semble-t-il, il ne serait pas nécessaire d'imposer la conscription à l'industrie, car l'Etat peut réglementer l'industrie par la technique des prix. Il ne serait pas nécessaire non plus de recourir à la conscription pour obtenir des soldats, car, aujourd'hui, les hommes vont où ils peuvent gagner assez d'argent. Telle est donc notre proposition.

L'Etat se trouve dans la nécessité de se procurer des fonds, et des fonds ne comportant aucun intérêt, car le fardeau d'intérêt imposé à la nation atteint rapidement des proportions si colossales que tous les gens réfléchis en éprouvent de l'inquiétude. Puisque

notre proposition a été repoussée, nous entendons appuyer celle que la Fédération du commonwealth coopératif a présentée cet après-midi et dont l'objet est de contraindre ceux qui disposent de fonds, qu'ils n'emploient pas à des fins de production ou de consommation rationnelle au Canada, à les prêter à l'Etat sans intérêt.

L'hon. M. ILSLEY: Est-ce là le sens de la proposition?

M. BLACKMORE: Telle est l'idée que je m'en fais. Je n'ai pas demandé au motionnaire de me l'expliquer, mais le texte en indique le sens. Il s'agit simplement d'emprunter l'argent. Ce n'est pas aussi mal que de contraindre nos jeunes gens à s'enrôler dans l'armée. Si j'avais $100,000 dont je ne me servais pas, j'aimerais mille fois mieux que le gouvernement me demandât de les prêter à la nation sans intérêt que de le voir me réclamer un de mes chers fils. La proposition est claire. Dans l'armée, le soldat gagne $1.30 par jour. Or, je crois que je pourrais faire en sorte qu'il gagne davantage ailleurs. Tout Canadien bien situé pourrait le faire également.

L'adoption de la proposition d'amendement n'entraînerait pas, à mon sens, de grave inconvénient pour la population canadienne. Je tiens cependant à signaler que la théorie du crédit social n'envisage pas d'enlever de l'argent à la population.

J'ai exposé les raisons qui me portent à appuyer l'amendement. J'ai aussi dit ce que je pensais du budget présenté par le ministre. Je tiens à le féliciter d'en avoir fait un budget modéré. Je veux aussi le louer pour les différentes choses que j'ai mentionnées et j'ajouterai que, compte tenu des circonstances dans lesquelles il se trouve placé, ce budget lui fait grandement honneur. D'autre part, j'ai indiqué les raisons pour lesquelles je m'y oppose.

L'hon. M. ILSLEY: Puis-je poser une question à l'honorable député, à seule fin de définir clairement son attitude? Il dit ne pas vouloir prendre l'argent du peuple, mais être en faveur d'un prêt obligatoire au gouvernement. Comment met-il d'accord ces deux déclarations?

M. BLACKMORE: Je n'ai peut-être pas réussi à faire comprendre au ministre ce que je voulais dire. Je voulais rappeler que le Crédit social, en principe, ne croit pas à la nécessité de prendre l'argent du peuple. Nous allons, cependant, appuyer l'amendement proposé par les membres de la Fédération du commonwealth coopératif, non parce qu'il est absolument conforme aux principes du Crédit social, mais parce qu'il permet au Gouvernement d'obtenir des fonds sans intérêt. Est-ce clair maintenant?

L'hon. M. ILSLEY: Si je comprends bien, l'honorable député n'appuie pas l'amendement en vertu des principes du Crédit social, mais il l'appuie quand même dans ce cas-ci.

M. BLACKMORE: Parce que c'est le moindre de deux maux. Le ministre nous propose un mal très grave, tandis que l'amendement nous propose quelque chose qui constitue un mal moindre que certaines des propositions du ministre.

M. MACDONALD (Brantford City): Il appuie le projet d'amendement parce que celui-ci va à l'encontre de ses principes.

M. BLACKMORE: Des principes de qui?

M. MACDONALD (Brantford City): Ceux de l'honorable député.

M. BLACKMORE: Je regrette si je n'ai pas réussi à me faire comprendre de l'honorable député, mais ce n'est pas à son avantage, car j'ai exposé très clairement ma manière de voir.

M. MACDONALD (Brantford City): Non pas. Les deux points de vue que vous avez exposés me semblent absolument contradictoires.

M. BLACKMORE: Ils le sont.

M. MACDONALD (Brantford City): Le projet d'amendement demande qu'on force le peuple à donner son argent. L'honorable député appuie cet amendement et pourtant il se dit opposé à ce qu'on enlève l'argent au peuple.

M. BLACKMORE: Je comprends qu'il y ait confusion dans l'esprit de l'honorable député, puisqu'il n'a pas saisi exactement la portée du projet d'amendement, ce qui est excusable puisqu'il n'a pas eu l'occasion de le lire, mais seulement d'entendre la lecture qu'en a faite M. l'Orateur. Le projet d'amendement stipule simplement des emprunts sans intérêts, ce qui n'est pas du tout la même chose qu'enlever l'argent au peuple.

M. MACDONALD (Brantford City): Le peuple serait-il libre de prêter ou non son argent sans intérêt?

M. BLACKMORE: Non; il serait tenu de le faire.

M. MACDONALD (Brantford City): Si l'on exige d'une personne qu'elle prête son argent sans intérêt, c'est donc obligatoire?

M. BLACKMORE: Parfaitement, mais le fait de prendre votre fils pour l'envoyer à la guerre, n'est-il pas lui aussi obligatoire?

M. MACDONALD (Brantford City): Ce n'est pas là le point.

M. MacINNIS: Pourtant, l'honorable député soulève des objections contre l'autre proposition?

(Sur la motion de M. Church la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La Chambre étant revenu à l'appel des bills.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE

Bill n° 7, modifiant la loi de juridiction du divorce, 1930.—M. Black (Yukon).

(A six heures la séance est levée d'office conformément au règlement.)

Jeudi 5 décembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

CONTRÔLE DU PÉTROLE—RÉSERVOIRS D'ENTREPOSAGE EN GROS ET STATIONS D'HUILE ET D'ESSENCE

M. HANSELL:

1. Le contrôleur du pétrole au Canada a-t-il défendu la construction ou l'établissement de réservoirs d'entreposage en gros en Canada?
2. Si oui, a-t-on consulté les gouvernements provinciaux au sujet de cette décision?
3. Le contrôleur du pétrole au Canada a-t-il défendu la construction ou l'établissement de dépôts de pétrole et d'essence au Canada?
4. Si oui, a-t-on consulté les gouvernements provinciaux avant de prendre cette décision?

L'hon. M. MACDONALD:

1. Le contrôleur du pétrole a prohibé la construction ou l'établissement de nouveaux dépôts d'entreposage en gros en vue de ravitailler les détaillants d'essence et de produits pétroliers à l'usage des véhicules à moteur mus à essence, y compris les avions. L'interdiction ne vise pas la construction de réservoirs supplémentaires aux dépôts existants.

2. Les gouvernements provinciaux n'ont pas été consultés comme tels antérieurement à la promulgation des ordonnances n^{os} 001 et 001-A.

3. Le contrôleur du pétrole a interdit la construction ou l'établissement de nouveaux dépôts d'essence au Canada.

4. Les gouvernements provinciaux n'ont pas été consultés comme tels antérieurement à la promulgation des ordonnances n^{os} 001 et 001-A.

Le contrôleur du pétrole a obtenu la pleine collaboration des fonctionnaires compétents des provinces du Canada au sujet desdites ordonnances.

DEVISES AMÉRICAINES UTILISÉES AU PAIEMENT DES PÉRIODIQUES AMÉRICAINS

M. NICHOLSON:

Quel est le montant de la monnaie américaine dont on s'est servi durant la dernière année financière pour payer les périodiques américains importés au Canada?

L'hon. M. CRERAR:

Les importations de revues et périodiques américains au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1940 ont atteint une valeur de $6,633,677.

CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

M. HANSELL:

1. Les séances de la prochaine conférence entre le Dominion et les provinces au sujet du rapport Sirois, seront-elles ouvertes au public?
2. La conférence sera-t-elle ouverte à quelques-uns des membres du Parlement canadien et des Législatures provinciales, ou à tous?
3. Prendra-t-on et publiera-t-on la sténographie complète des délibérations de la conférence?

Le très hon. MACKENZIE KING: La question de la publicité que l'on donnera aux séances et délibérations de la conférence ne se réglera qu'à la conférence même.

APPROVISIONNEMENTS DE LA MARINE—PAIEMENTS À LA CLARKE STEAMSHIP COMPANY

M. STOKES:

Quels articles composent le poste suivant: "Approvisionnements de navires, Montréal (P.Q.), Clarke Steamship Co., Limited, $19,412.10", poste mentionné dans un communiqué aux journaux provenant du directeur de l'information publique et daté du 2 août 1940?

L'hon. M. MACDONALD: Environ 1,200 articles, y compris un assortiment de cordages de diverses grandeurs, de la peinture, du matériel de cuisine, des outils, des graisses, de la ferronnerie de bateau, du matériel de meunerie, de la toile, des piles, des fusées, des fusées éclairantes, des produits pharmaceutiques, des fournitures de chambre aux machines, des tuyaux et installations, des appareillages électriques, des instruments, du coton hydrophile, des fournitures médicales.

TRANSPORT GRATUIT DES SOLDATS PERMISSIONNAIRES

M. ROSS: (Calgary-Est):

1. A quel montant le Gouvernement estime-t-il le coût des billets gratuits jusqu'à leur résí-

dence, que l'on accorderait aux soldats ordinaires de l'armée du Canada lorsqu'ils ont la permission connue sous le nom de "congé d'embarquement"?

2. La réponse à la question précédente est-elle fondée sur le prix d'un billet simple?

3. De quelle façon arrive-t-on à cette estimation?

4. Et ce montant estimatif se fonde-t-il sur le prix des billets de première, de seconde ou de troisième classe?

L'hon. M. POWER:

1. On ne saurait fournir aucun chiffre précis en réponse à cette question. On reconnaîtra que de grandes concentrations de troupes peuvent s'effectuer près des foyers des soldats ou bien à une assez grande distance. A cause des exigences de la guerre, on ne saurait prédire d'avance où il faudra réunir les troupes dans l'avenir. Il s'ensuit que le facteur de la distance est si variable qu'on ne peut estimer convenablement le coût moyen du transport gratuit des soldats jusqu'à leurs foyers. Selon toute probabilité, le chiffre qu'on pourrait donner serait non seulement inexact, mais encore de nature à induire en erreur sur le coût réel de l'entreprise.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Répondu sous le n° 1.

4. Répondu sous le n° 1.

REVUES ET PÉRIODIQUES AMÉRICAINS

M. DESMOND:

1. Quelle est la valeur totale des revues et des périodiques américains importés au Canada chaque année financière depuis 1930?

2. Chaque année financière, depuis 1930, quel a été le montant des droits et des taxes versés sur ces importations?

L'hon. M. CRERAR:

1 et 2.

Importations de magazines et de périodiques américains.

Année financière	Valeur	Droits perçus*
1930	$4,140,690	En franchise
1931	4,116,620	En franchise
1932	3,639,820	$317,829
1933	2,683,191	600,700
1934	2,469,629	444,948
1935	2,539,724	461,925
1936	2,927,171	355,920
1937	4,507,233	En franchise
1938	6,261,241	En franchise
1939	6,427,149	En franchise
1940	6,633,677	En franchise

*Pas de statistique sur les droits d'accise.

JAMES F. SMELLIE, C.R.

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Quelle pension ou autre allocation verse-t-on à James F. Smellie, C.R., qui occupait la charge de registraire de la Cour suprême et qui a été mis à la retraite récemment?

2. Quel traitement recevait-il avant d'être mis à sa retraite?

[M. Ross (Calgary-Est).]

3. Qui a été nommé à sa place?

4. Et quel traitement reçoit-il?

Le très hon. M. LAPOINTE:

1. Allocation de retraite, $1,200.00 par année.

2. $6,000.00 par année.

3. L'honorable Paul Leduc, C.R.

4. $7,500.00 par année.

RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE FRANÇAIS—LÉGATION DE FRANCE À OTTAWA

M. CHURCH:

1. Le Gouvernement reconnaît-il le gouvernement provisoire français du général de Gaulle?

2. Le Gouvernement fait-il maintenant surveiller la légation de Vichy, à Ottawa, et si oui, par qui, ou l'a-t-il soumise à des règlements?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Le général de Gaulle et ses associés qui continuent la lutte contre l'ennemi ne constituent pas un gouvernement provisoire français. Ni le gouvernement du Royaume-Uni ni celui du Canada ne leur ont reconnu cette qualité.

2. Le Gouvernement est persuadé que la légation de France à Ottawa ne prend aucune mesure contraire aux intérêts du Canada ou de ses alliés.

AIDE À COVENTRY

M. CHURCH:

Le Gouvernement étudiera-t-il la question de fournir des aliments, des vêtements, ou d'autres choses dont on a besoin, ou l'octroi d'un montant d'argent au maire et à la municipalité de Coventry, Angleterre, pour fins d'assistance et autres fins générales urgentes?

Le très hon. MACKENZIE KING: Bien que le Gouvernement soit pleinement informé des dommages causés à Coventry et à d'autres villes du Royaume-Uni par les bombardements nocturnes impitoyables, il n'a pas l'intention d'envoyer des fonds à aucune ville particulière. Les autorités nationales et locales du Royaume-Uni voient elles-mêmes aux besoins immédiats de ces villes. Il semble opportun que tous secours supplémentaires canadiens soient fournis par des fonds privés ou des organismes particuliers de secours, les deniers du gouvernement fédéral étant consacrés à des exigences plus immédiates de guerre.

PERTES PARMI LES FORCES MILITAIRES À L'ENTRAÎNEMENT AU CANADA

M. CHURCH:

1. La Commission des pensions a-t-elle refusé des pensions aux veuves et aux personnes à la charge de membres des forces militaires du Canada tués au Canada pendant leur entraînement?

2. A-t-on rendu une décision à l'effet qu'ils n'étaient pas en service militaire lorsqu'ils

étaient hors du camp avec un permis et qu'ils ont été tués au cours d'accidents sur les routes sans qu'il y ait eu de leur propre faute?

3. Si oui, combien de cas de ce genre le Bureau ou la Commission a-t-elle étudiés ou pris en délibéré?

L'hon. M. POWER:

1. Oui.

2. Non, mais la Commission canadienne des pensions a décidé, dans certains cas, que les décès n'étaient pas survenus dans l'accomplissement du service militaire.

3. Nombre de cas étudiés—22. Nombre de cas pris en délibéré—15. Nombre de cas qui n'ont pas été étudiés parce que l'on ne connaissait pas de personnes à la charge des membres de l'armée à l'époque du décès—22.

IMPORTATIONS DE FRUITS ET DE LÉGUMES DES ÉTATS-UNIS

M. ROSS (Calgary-Est):

1. Sur les fruits frais de toutes sortes importés des Etats-Unis du 1er janvier au 1er novembre 1940, quelles sont la quantité et la valeur des fruits *a*) que l'on cultive au Canada, *b*) que l'on ne cultive pas au Canada?

2. Sur les légumes de toutes sortes importés des Etats-Unis du 1er janvier au 1er novembre 1940, quelles sont la quantité et la valeur des légumes *a*) que l'on cultive au Canada, *b*) que l'on ne cultive pas au Canada?

L'hon. M. CRERAR:

1. Fruits frais importés des Etats-Unis pour consommation au Canada, du 1er janvier au 30 septembre 1940.

Fruits	Unités	Quantité	Valeur
Pommes	Barils	26,104	$ 132,941
Abricots, coings, grenadilles et brugnons	Livres	2,730,297	93,112
Bananes	Régimes	1,121,835	2,375,353
Cerises	Livres	703,887	86,963
Canneberges	Livres	88,384	9,812
Pamplemousses	Livres	39,187,688	901,735
Raisins	Livres	17,112,611	581,639
Goyaves, mangues, bananes des Antilles et grenades	$	.....	908
Citrons	Boîtes	313,028	1,041,488
Limons	Boîtes	2,114	4,007
Melons musqués et cantaloups	Livres	6,716,485	191,095
Melons, n.d.	Nombre	710,226	136,033
Oranges, mandarines et oranges de Tanger	Pi. cu.	4,553,058	5,268,358
Pêches	Livres	7,498,139	222,787
Poires	Livres	10,101,284	319,207
Ananas	Caisses	150,254	319,923
Prunes ou pruneaux	Livres	8,564,038	316,739
Framboises, ronces-framboises et baies, comestibles, n.d.	Livres	21,328	1,045
Fraises	Livres	4,636,363	442,926
Fruits frais, n.d.	$	.....	16,062

2. Légumes frais importés des Etats-Unis pour consommation au Canada, du 1er janvier au 30 septembre 1940.

Légumes	Unités	Quantité	Valeur
Asperges	Livres	2,021,812	$ 139,517
Haricots verts	Livres	3,383,058	208,046
Betteraves, n.d.	Livres	2,560,369	64,056
Choux	Livres	27,489,824	419,915
Carottes	Livres	22,235,820	470,100
Choux-fleurs	Livres	5,862,246	111,648
Céleri	Livres	20,492,535	688,102
Concombres	Livres	1,283,005	74,875
Laitue	Livres	30,790,380	753,581
Champignons et truffes, n.d.	Livres	28,397	3,569
Oignons	Livres	4,512,630	140,302
Pois verts	Livres	1,946,345	95,658
Patates	Quintx	38,308	105,414
Pommes de terre, n.d.	Quintx	503,356	700,840
Epinards	Livres	5,991,835	163,841
Tomates	Livres	21,499,697	759,746
Légumes, n.d.	Livres	5,158,580	213,668

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD—PROCÉDURE À SUIVRE SOUS LE RÉGIME DE L'ARTICLE 56

M. POULIOT:

En conformité de la Loi de l'Amérique britannique du nord, 1867, article 56,—1. Qui doit *a*) certifier comme authentique la copie de toute loi mentionnée à la troisième ligne dudit article, et *b*) la transmettre à Son Excellence le Gouverneur général?

2. A quel principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté mentionné dans la même loi, Son Excellence le Gouverneur général transmet-il cette copie?

3. La procédure décrite dans les quatre premières lignes de l'article mentionné plus haut, est-elle encore en vigueur?

4. Sinon, *a*) quelles sont les exceptions, le cas échéant, et *b*) quand, par qui et pourquoi cette procédure a-t-elle été abrogée, amendée ou changée, et dans ce dernier cas, quel a été le changement, le cas échéant?

5. A-t-on suivi la procédure mentionnée dans les questions 1, 2 et 3 pour les neuf lois auxquelles Sa Majesté a donné son assentiment le 19 mai 1939 (3 George VI, chap. 27 à 35 inclusivement)?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. *a*) Le greffier des Parlements atteste un exemplaire relié des lois adoptées à chaque session, aux fins de l'article 56 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867. Cette charge lui est imposée par l'article 6 de la loi sur la publication des lois (Statuts revisés du Canada, 1927, chapitre 2). Il n'est pas coutumier d'authentiquer chaque loi séparément.

b) D'après la coutume actuelle le greffier des Parlements fait parvenir l'exemplaire authentiqué des lois au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, qui le transmet au secrétaire d'Etat aux Affaires des dominions. Depuis le 1er juillet 1927, le Gouverneur général n'est plus l'intermédiaire entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni. Le changement de procédure résulte d'une entente conclue à la Conférence impériale de 1926.

2. Au secrétaire d'Etat pour les Affaires des dominions. Cependant, ainsi qu'indiqué au n° 1 *b*), l'exemplaire des lois lui est transmis maintenant par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

3. Non.

4. *a*) D'après la procédure actuelle, l'exemplaire des lois est transmis non pas par le Gouverneur général, mais par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

b) Cette modification de procédure a été effectuée le 1er juillet 1927, par le gouvernement du Canada, pour le motif indiqué au n° 1 *b*).

5. Non. Les neuf lois en question étaient comprises dans le volume relié des lois adoptées à la quatrième session de la dix-huitième législature. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fait parvenir un exemplaire authentiqué de ce volume au secrétaire d'Etat pour les Affaires des dominions.

CONFÉRENCE ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

M. POULIOT:

Vu la prochaine conférence interprovinciale de janvier prochain, le Gouvernement a-t-il envoyé à chaque gouvernement provincial des copies du rapport de 1935 du Comité spécial de la Chambre des communes qui a étudié la loi de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et le rapport de 1939 du Sénat du Canada au sujet de la même loi?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement n'a fait parvenir aux gouvernements provinciaux d'autres rapports que celui de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces.

SOCIÉTÉ DES NATIONS—DÉPENSES DU CANADA

M. POULIOT:

1. Le 27 novembre de l'année courante, quel montant avait-on dépensé sur le poste 48 du budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, pour "les dépenses de la Société des Nations en 1940, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du Travail, et la Cour permanente de justice internationale, $150,410"?

2. Le cas échéant, quel était le montant des comptes non acquittés le 27 novembre de cette année?

Le très hon. M. MACKENZIE KING:

1. Aucune somme n'a été déboursée à même le crédit en question jusqu'au 27 novembre de la présente année.

2. Le plein montant du crédit, payable au cours de la présente année civile, a été versé le 2 décembre.

PERMIS DE CIRCULER GRATUITEMENT SUR LES CHEMINS DE FER POUR LES FONCTIONNAIRES

M. CHURCH:

Une fois par année, donne-t-on des billets gratuits, aller et retour, sur les réseaux ferroviaires du Canada, aux hauts fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires ou aux employés de chemin de fer qui reçoivent un traitement complet de civil?

L'hon. M. CARDIN: Les permis de circuler ne sont délivrés qu'en conformité de la Loi des chemins de fer.

M. l'ORATEUR: Répondu.

COMMISSION MIXTE DE DÉFENSE—DÉCLARATIONS PUBLIQUES DES MEMBRES DE LA SECTION CANADIENNE

M. CHURCH:

A-t-on soumis au Gouvernement et le Gouvernement a-t-il approuvé tous les discours et toutes les entrevues des membres de la section canadienne de la Commission de défense canado-américaine, et ces discours expriment-ils la pensée du Gouvernement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Aucun membre de la section canadienne de la Com-

mission de défense canado-américaine n'a fait de communication à la presse ni de déclaration de la politique ministérielle en matière de défense commune.

EXPÉDITION DE BOIS DE LA SASKATCHEWAN VERS LA GRANDE-BRETAGNE PAR LA BAIE D'HUDSON

M. NICHOLSON:

Le Gouvernement a-t-il étudié la possibilité de couper cet hiver dans le nord de la Saskatchewan, du bois qui serait expédié à la Grande-Bretagne par la route de Churchill et de la baie d'Hudson?

L'hon. M. HOWE: Non. L'achat de tout le bois canadien requis par le gouvernement de Grande-Bretagne est fait par le Contrôleur britannique du bois, sans instructions de la part du gouvernement canadien.

SALAIRE PAYÉ AUX ASSISTÉS EMPLOYÉS À DES TRAVAUX DE VOIRIE EN SASKATCHEWAN

M. NICHOLSON:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il des renseignements à l'effet que l'on ait exigé des personnes assistées vivant sur des fermes dans le nord de la Saskatchewan, qu'elles travaillent aux routes à un tarif de 25 cents par heure pendant une journée de dix heures, afin d'avoir droit à l'assistance?
2. Le ministère fédéral du Travail a-t-il approuvé ce tarif de rémunération?

L'hon. M. CASGRAIN: Aucun renseignement.

ACHAT D'ANTI-GEL

M. McGREGOR:

1. De quelles compagnies le Gouvernement a-t-il acheté de l'anti-gel, quelles quantités a-t-il achetées et à quel prix?
2. Quelles quantités d'anti-gel a-t-on livrées?
3. Cet anti-gel a-t-il donné satisfaction?

L'hon. M. CASGRAIN: Monsieur l'Orateur, il est fort difficile de répondre à la question sous sa forme actuelle. Elle porte: "De quelles compagnies le gouvernement a-t-il acheté de l'anti-gel, quelles quantités a-t-il achetées et à quel prix?" La question ne vise aucun département déterminé. Elle ne précise pas s'il s'agit du service de l'aviation, des transports, des pensions et de la santé nationale, ou de tout autre ministère.

L'hon. M. HANSON: De tous les ministères.

L'hon. M. CASGRAIN: A partir de quel jour de quelle année?

L'hon. M. LAPOINTE: On peut acheter de l'anti-gel à toutes les stations de service au pays.

L'hon. M. HANSON: Je verrai à ce que la question soit modifiée.

L'hon. M. CASGRAIN: On devrait la rayer.

M. l'ORATEUR: Rayée.

L'hon. M. HANSON: Je propose que la question soit réservée, afin qu'on puisse la modifier.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

LIVRAISON DE BLÉ AUX ÉLÉVATEURS—DIVISION DE L'OUEST

M. PERLEY:

Du 1er août 1940 au 15 novembre 1940, sur combien de boisseaux de blé livrés aux élévateurs de la Division de l'Ouest a-t-on versé le prix initial de soixante-dix cents dans chacune des catégories suivantes:—n° 1 du Nord; n° 2 du Nord; n° 3 du Nord; n° 4; n° 2 du Nord rejeté; n° 3 du Nord rejeté; et n° 4 rejeté?

L'hon. M. CRERAR:

	Boisseaux
Nord n° 1	115,760,783-45
Nord n° 2	67,381,423-20
Nord n° 3	18,484,411-50
Nord n° 4	1,745,490-00
Nord n° 2 rejeté	182,900-25
Nord n° 3 rejeté	25,790-10
Nord n° 4 rejeté	1,973-00
	203,582,772-30

LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. REID:

1. Qui est le secrétaire désigné du Bureau du Trésor, et *a*) depuis quelle date occupe-t-il cette charge?
2. Quel traitement ce fonctionnaire reçoit-il?
3. Depuis quelle date est-il à l'emploi de l'Etat, et *a*) à quelle date est-il d'abord entré dans les services administratifs, *b*) dans quel ministère, *c*) et à quel emploi?
4. Ce fonctionnaire a-t-il l'autorisation de s'occuper des rapports, des propositions ou des autres documents et de les signer pour le Bureau du Trésor ou en son nom?
5. Ce fonctionnaire s'occupe-t-il des déclarations, des propositions ou des rapports qui ont trait au personnel des divers ministères avant que ceux-ci soient présentés au Bureau du Trésor?
6. Quelles autres affaires ce haut fonctionnaire règle-t-il?

L'hon. M. ILSLEY:

1. M. W. C. Clark; depuis le 4 novembre 1932. (En vertu de l'article 11 de la loi sur le ministère des Finances et le conseil du Trésor, S.R.C. 23, le sous-ministre des Finances est désigné d'office secrétaire du conseil du Trésor.)

2. En vertu du décret du conseil, C.P. 2361, du 24 octobre 1932, M. Clark a été nommé "sous-ministre des Finances et sous-receveur général, au traitement annuel de $12,000, y compris son traitement comme secrétaire du conseil du Trésor."

3. Depuis le 4 novembre 1932, alors qu'il est entré dans les services administratifs comme sous-ministre des Finances.

4. A titre de secrétaire du conseil, il a l'autorisation de signer les rapports qui ont trait aux décisions du conseil, de conserver les dossiers de ce dernier et de remplir toute autre fonction que le conseil peut exiger. La loi du ministère des Finances et du conseil du Trésor autorise le conseil à communiquer, par l'intermédiaire du secrétaire, avec tout service public, tout bureau ou toute autre personne.

5. Le secrétaire et le personnel du conseil du Trésor manient et préparent les déclarations, les propositions ou les rapports obtenus des divers ministères pour être examinés par le conseil avant de les soumettre au conseil du Trésor.

6. Toutes les fonctions se rattachant à la charge de sous-ministre du ministère des Finances.

MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES—NOMBRE DE CEUX QUI N'ONT PAS RÉPONDU À L'APPEL

M. DIEFENBAKER:

Combien d'hommes à qui l'on a envoyé l'avis de l'appel pour l'entraînement sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, ne se sont pas présentés *a*) dans tout le Dominion, *b*) par province?

L'hon. M. GARDINER:

1. *a*) 169.

b) Colombie-Britannique 7
Alberta 11
Saskatchewan 6
Manitoba 1
Ontario 39
Québec 94
Nouveau-Brunswick 11
Nouvelle-Ecosse 0
Ile du Prince-Edouard 0

MATÉRIEL DE GUERRE—DÉPENSES DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET LES PROVINCES DES PRAIRIES

M. DIEFENBAKER:

Depuis septembre 1939, quel est le total des dépenses que l'Etat a faites dans chacune des provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan pour *a*) bâtiments et constructions, *b*) munitions, *c*) fournitures de guerre fabriquées (autres que les munitions et les aliments)?

L'hon. M. HOWE: Voir la "liste des marchés adjugés", qui a été publiée. Voir aussi le hansard, édition non revisée, à la page 301, où on indique la valeur des achats en dollars pour chaque province. Voir également, dans le hansard, édition non revisée, à la page 524, la parole du ministre au sujet des questions d'ordre générale.

[L'hon. M. Ilsley.]

PLAN D'ENTRAÎNEMENT DES AVIATEURS DE L'EMPIRE—SASKATOON

M. DIEFENBAKER:

1. Jusqu'à date, quel a été le total des frais de la mise en œuvre du plan d'entraînement aérien à Saskatoon (Saskatchewan)?
2. Quels sont à ce sujet les détails des soumissions offertes pour la construction?
3. Les plans comprennent-ils une installation de chauffage?
4. Sinon, a-t-on installé des appareils de chauffage et si oui, à quel coût?

L'hon. M. POWER:

1. Le total des frais qu'a entraînés jusqu'à ce jour l'établissement des hangars, des édifices, des chemins, des égouts, de l'approvisionnement et de la livraison d'eau, du champ de manœuvres, des trottoirs et des installations de chauffage, s'élève à $1,032,107.92. On a fait une dépense additionnelle de $4,173 au champ d'aviation d'urgence à Vanscoy, et $2,000 à celui d'Osler.

2. Les plans et devis des constructions demandées ont été soumis au ministère des Munitions et Approvisionnements. Ce ministère a demandé des soumissions; on a examiné tous les prix soumis et le directeur des travaux et constructions du ministère de l'Air a exprimé son avis. On a accepté la plus basse soumission et prélevé les fonds voulus. Le représentant régional du ministère des Munitions et Approvisionnements a demandé des soumissions dans la région pour les travaux tels que les chemins, les égouts et l'adduction d'eau et ainsi de suite. Tous les prix soumis ont été communiqués à Ottawa en vue de l'adjudication du contrat.

3. Oui.

4. Voir le numéro 1 ci-dessus.

COMTÉ DE GASPÉ (P.Q.).—GISEMENTS PÉTROLIFÈRES

M. ROY:

1. Est-il vrai que la prospection de dépôts de pétrole dans le bassin de la rivière York, à Gaspé, qui se faisait sous la surveillance du gouvernement de Québec, est suspendue indéfiniment?
2. Dans le cas de l'affirmative, des mesures ont-elles été prises pour assurer *a*) la mise à jour de ces dépôts; *b*) leur exploitation au profit de la défense nationale?

L'hon. M. CRERAR: A propos de la première partie de la question, permettez-moi de dire que nous ne possédons pas de précisions sur ce point. Nous ignorons ce que le gouvernement québecois a fait à cet égard. La réponse à la deuxième partie de la question est la même.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN—ACCIDENTS AU CANADA

M. CHURCH:

1. A-t-on conduit une enquête civile ou militaire sur le décès de membres du Corps d'avia-

tion royal canadien tués au cours des accidents suivants: *a*) à Ste-Catherine, samedi, le 23 novembre, deux instructeurs tués; *b*) près d'Ottawa, vendredi, le 22 novembre, deux personnes tuées; *c*) à Camp Borden, le 19 novembre, deux personnes tuées; *d*) étant de garde au commencement de la rue Yonge, à Toronto, une personne résidant à New-Westminster (Colombie-Britannique)?

2. Le Gouvernement fédéral a-t-il demandé de suspendre dans ces cas et dans d'autres cas similaires les enquêtes civiles conduites par les autorités municipales ou provinciales?

L'hon. M. POWER:

1. *a*) Oui.

b) Oui.

c) Oui.

d) A la suite d'une enquête faite par la police locale un homme a été arrêté et on a porté contre lui une accusation d'homicide involontaire à la suite de cet accident.

2. Non.

MATÉRIEL DE GUERRE—CASQUETTES ET CASQUES D'ACIER

M. DESMOND:

1. Du 1er septembre 1939 jusqu'à aujourd'hui, quelle est la valeur totale des marchés que le ministère des Munitions et Approvisionnements et les services qui l'ont précédé, ont adjugés pour des casquettes et des casques d'acier?

2. Quels sont les noms des personnes ou des compagnies à qui ces marchés ont été adjugés?

3. A quelle date chacun de ces contrats a-t-il été adjugé?

4. Quel était le type de la casquette et du casque d'acier spécifié dans chaque contrat?

5. Quel était le montant total mentionné dans chaque contrat, et quel était le prix de l'unité?

L'hon. M. HOWE: Voir la "Liste des contrats accordés" déjà publiée. Voir aussi les pages 305 et 306 du hansard non revisé. Consulter aussi le passage du discours du ministre, à la page 524 du hansard non revisé, au sujet des questions en général.

DÉFENSE NATIONALE—ESPACE D'ENTREPOSAGE À SAINT-JEAN (N.-B.)

M. HATFIELD:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il loué l'entrepôt, ou de l'espace dans l'entrepôt de la rue Union, à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)?

2. Si oui, quel loyer a-t-il versé pour l'entrepôt ou pour cette partie d'entrepôt?

3. Quel usage a-t-il fait de cet entrepôt ou de cette partie d'entrepôt?

4. Pour quelle période de temps a-t-on loué cet entrepôt ou cette partie d'entrepôt?

5. A qui a-t-on versé le loyer?

6. Cet entrepôt ou cette partie d'entrepôt est-il encore loué?

L'hon. M. POWER:

1. Oui.

2. $200 par mois.

3. Utilisé pour bureaux, logement du personnel et des véhicules; détachement nº 7, intendance militaire royale canadienne, Saint-Jean (N.-B.).

4. Bail d'un an, à compter du 17 novembre 1939, et sur une base mensuelle par la suite selon les besoins de la couronne.

5. Au bailleur, M. C. J. Wilson.

6. Oui.

CAMPS MILITAIRES—GUÉRITES POUR LES SOLDATS EN FACTION

M. CHURCH:

Vu les nombreux camps militaires pour l'entraînement de l'armée canadienne dans tout le pays, le Gouvernement mettra-t-il à l'étude un meilleur modèle, pour l'hiver, de guérite pour les soldats en faction?

L'hon. M. POWER: Le modèle régulier de guérites actuellement en usage n'est destiné qu'à fournir une certaine mesure de protection contre les intempéries lorsque la température est trop mauvaise, car les factionnaires doivent, en temps normal, faire la ronde dans leurs secteurs de surveillance. Les factionnaires sont relevés toutes les deux heures, mais, par un mauvais temps, ils peuvent être relevés à la discrétion du commandant, c'est-à-dire qu'ils peuvent être relevés toutes les 15 minutes, au besoin.

*CORPS ROYAL D'AVIATION CANADIEN—SOLDES ET ALLOCATIONS DES OFFICIERS

M. MACKENZIE (Lambton-Kent):

Quelles sont les soldes ou quel est le tarif des soldes et des allocations de tous les officiers ou sous-officiers du corps d'aviation royal canadien?

L'hon. M. POWER: Un volume très épais contient l'état de la solde et des allocations touchées par les officiers et les sous-officiers du corps royal d'aviation canadien. Si l'honorable député veut que je dépose le volume, il pourra probablement y trouver la réponse qu'il veut obtenir. J'ignore de quelle autre manière je puis répondre à la question.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES—OBJECTEURS DE CONSCIENCE.

M. COLDWELL:

1. Jusqu'à aujourd'hui, combien d'hommes ne se donnant pas comme objecteurs de conscience, ont-ils refusé de se présenter à l'entraînement en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales?

2. Combien d'hommes étaient à l'emploi d'usines, ou d'une en particulier, qui s'objectent à l'envoi d'aucun ouvrier au camp?

3. Quelle mesure le Gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des hommes qui ne se donnent pas comme objecteurs de conscience, mais qui ont refusé de se présenter à l'entraînement?

4. Quelle mesure le Gouvernement a-t-il prise, ou se propose-t-il de prendre au sujet des manufactures qui s'objectent à donner à leurs ouvriers la permission de se présenter à l'entraînement?

L'hon. M. GARDINER: Je crois que je puis répondre immédiatement de vive voix aux parties 1 et 3 de la question, et je prie l'honorable député de permettre que sa question soit transformée en ordre de dépôt de documents, que je dépose, afin que les deux autres questions reçoivent des réponses détaillées.

A la première question, je réponds que le nombre d'hommes qui ne se sont pas présentés est de 169. Je dois expliquer qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un refus de répondre à l'appel, parce que, dans plusieurs cas, les hommes n'ont pas reçu l'avis de mobilisation. Dans la partie n° 3, on demande quelle mesure le Gouvernement a prise, ou se propose de prendre au sujet des hommes qui ne se donnent pas comme objecteurs de conscience, mais qui ont refusé de se présenter à l'entraînement. La réponse, c'est que la police ou a été saisie ou sera saisie de tous ces cas et prendra les mesures nécessaires. D'après les renseignements obtenus jusqu'ici, un nombre appréciable de ceux qui ne se sont pas présentés aux centres d'instruction se sont enrôlés dans l'armée ou, étudiants, subissent leur instruction à l'université. D'autres ont déjà reçu l'instruction militaire et quelques-uns sont malades. Voilà pour tous les cas vérifiés jusqu'ici. La réponse à la question posée par l'honorable député de Lake Centre (M. Diefenbaker), réponse que je dépose aujourd'hui, et qui a trait au même sujet, devrait se lire conjointement avec les réponses à la présente question que je demande de transformer en ordre de dépôt de documents, et je dépose maintenant ces documents.

Nota.—La question de l'honorable député de Lake-Centre dont il est parlé plus haut paraît à la page 760 du présent fascicule.

PROFESSIONNELS DE L'ARMÉE CANADIENNE CONTINUANT L'EXERCICE PRIVÉ DE LEUR PROFESSION.

M. McGREGOR:

Le ministère de la Défense nationale a-t-il édicté des règlements pour empêcher les professionnels,— avocats, médecins, architectes, etc.—, qui sont en même temps officiers de l'Armée canadienne, de continuer l'exercice privé de leur profession?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document pour ce qui est des armes de terre et d'air.

BUREAU D'ENREGISTREMENT DES SERVICES VOLONTAIRES.

M. NEILL:

1. Quand le Bureau d'enregistrement des Services volontaires a-t-il été ouvert?
2. Combien de fonctionnaires accomplissent maintenant le travail de ce Bureau?

[M. Coldwell.]

3. Combien de demande d'emploi le Bureau a-t-il reçus?
4. Combien de personnes ont obtenu un emploi par l'entremise du Bureau?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

AÉROPORT DE DARTMOUTH (N.-É.)

M. BLACK (Cumberland):

1. A quelle compagnie a-t-on adjugé le marché pour des travaux d'excavation et de régalage à l'aéroport d'Eastern Passage, à Dartmouth (Nouvelle-Ecosse)?
2. A quelle date l'a-t-on adjugé?
3. Qui sont les administrateurs de la compagnie adjudicataire?
4. Quel est le montant total mentionné au contrat?
5. Cette compagnie a-t-elle exécuté cette entreprise elle-même ou l'a-t-elle fait exécuter par d'autres?
6. Dans le dernier cas, par qui et à quel prix?
7. Cette entreprise est-elle maintenant terminée?
8. Quel montant a-t-on versé à l'entrepreneur?
9. Quel montant doit être versé encore?
10. L'entrepreneur a-t-il réclamé quelque montant que le Gouvernement a refusé de payer?
11. Si oui, de quelle nature étaient cette ou ces réclamations, et quel était le montant demandé?
12. A-t-on versé des montants audit entrepreneur sans un certificat d'ingénieur?
13. Si oui, à quelles dates et quels montants a-t-on alors versés?
14. A-t-on étendu la portée du contrat original?
15. Si oui, pour quelle période et pour quelles quantités a-t-on étendu la portée du contrat original?
16. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le coût total de tous les ouvrages entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?
17. Quel est le coût estimatif complet de tous les ouvrages entrepris ou qui doivent être entrepris à l'aéroport d'Eastern Passage?

L'hon. M. POWER: Je désire fortement répondre à cette question, mais elle exige des recherches au ministère de la Défense nationale, au ministère des Munitions et Approvisionnements et au ministère de la Défense nationale pour l'Air, de sorte que je crois qu'elle devrait être transformée en ordre de dépôt de documents. Dès que je pourrai obtenir les réponses, je serai heureux de les communiquer à l'honorable député

L'hon. M. HANSON: Ce sera après l'ajournement?

L'hon. M. POWER: Oui, si je puis obtenir les renseignements.

M. BLACK (Cumberland): Je remercie le ministre. Je tiens à signaler que cette question a soulevé beaucoup d'intérêt en Nouvelle-Ecosse, dans la capitale et dans d'autres parties du pays et je crois que nous devrions avoir les documents dans le plus bref délai.

M. BLACK (Cumberland):

1. Un contrat à régie intéressée a-t-il été adjugé pour le régalage et le pavage du champ d'atterrissage à l'aéroport d'Eastern Passage, de Dartmouth (Nouvelle-Ecosse)? En ce cas, à qui?

2. Quel était, d'après le ministère, le coût estimatif de cette entreprise?

3. Cette compagnie a-t-elle exécuté son travail elle-même ou l'a-t-elle donné à d'autres en sous-contrat?

4. S'il y a eu sous-contrat, à qui et à quel prix?

5. Ce travail est-il maintenant terminé?

6. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur?

7. Quelles sommes reste-t-il à verser?

8. L'entrepreneur a-t-il réclamé un montant qui lui aurait été refusé par le Gouvernement?

9. En ce cas, de quelle nature étaient ces réclamations, ou cette réclamation, et quel était le montant réclamé?

10. Ledit entrepreneur a-t-il reçu des sommes sans certificat d'ingénieur?

11. En ce cas, quand et quels montants ont été versés?

12. Un marché supplémentaire a-t-il été adjugé?

13. En ce cas, de quelle nature était le travail accompli d'après ce marché supplémentaire?

14. Quel était le montant mentionné dans cedit contrat supplémentaire?

15. Quelle somme a été versée à l'entrepreneur en rapport avec ce contrat supplémentaire?

16. Quelles sommes reste-t-il à verser?

17. Quels sont les administrateurs de cette firme d'entrepreneurs?

MENUISIERS EMPLOYÉS DANS LES CAMPS MILITAIRES

M. LaCROIX (Québec-Montmorency):

1. Quel est le salaire payé à un menuisier, affecté aux travaux de la Défense nationale, au camp militaire de Valcartier, province de Québec?

2. Quel est le salaire payé à un menuisier, affecté au travaux de la Défense nationale, au camp militaire Borden, dans la province d'Ontario?

L'hon. M. POWER: Document déposé.

CONSOLIDATED MINING AND SMELTING CO.

M. MacINNIS:

1. Durant la période écoulée de 1904 à 1919, l'Etat a-t-il versé une subvention à la Consolidated Mining and Smelting Company of Canada?

2. S'il a versé une subvention, quel en a été le montant total, et quel montant a-t-il versé chaque année durant la période mentionnée plus haut?

3. Le gouvernement du Canada a-t-il versé une prime sur le plomb et le zinc que ladite compagnie a produits?

4. S'il a versé des subventions à ladite compagnie, quel en a été le montant total?

5. Le Gouvernement a-t-il construit des édifices et installé un outillage sur la propriété de ladite compagnie?

6. Quel est le montant total des bénéfices que ladite compagnie a réalisés de 1904 jusqu'à aujourd'hui?

7. Le Gouvernement a-t-il reçu de ladite compagnie une somme ou des sommes au compte des argents avancés ou payés?

ESPACE DANS LES HÔPITAUX CANADIENS POUR LES FORCES MILITAIRES

M. CHURCH:

1. Les hôpitaux pour les forces militaires du Canada sont-ils suffisants dans les divers districts militaires du pays pour ceux qui subissent leur entraînement, ou y a-t-il un manque de lits?

2. A quelles distances des divers camps établis en vertu du régime actuel y a-t-il des hôpitaux civils, et ceux-ci possèdent-ils un équipement suffisant pour soigner tous patients qui se présentent et qui ne peuvent être soignés aux divers camps?

3. Quels logements hospitaliers le Gouvernement a-t-il établis ou établit-il, dans les divers districts militaires, pour prendre soin des soldats qui sont maintenant outre-mer mais seront malades ou blessés à leur retour au Canada?

4. A-t-on fait préparer un rapport sur le nombre des lits des hôpitaux?

L'hon. M. POWER: Document déposé quant à ce qui concerne l'armée, l'aviation et les pensions.

CONGÉ DE NOËL AUX FORCES MILITAIRES ET AÉRIENNES ET AUX FONCTIONNAIRES

M. CHURCH:

1. Sur la proposition de qui le congé de Noël a-t-il été limité à six jours pour l'armée du Canada?

2. Est-ce tout le délai alloué à ceux qui désirent venir dans le Canada central à partir des Provinces maritimes, de l'Ouest et de la Colombie, en prenant leur congé à leurs propres dépens?

3. Sur la proposition de qui a-t-on refusé le congé de Noël à des officiers et à des aviateurs du Corps royal d'aviation du Canada?

4. Quel congé et quelles permissions de Noël ont les membres des services administratifs qui n'appartiennent pas à l'armée du Canada, ou les fonctionnaires des commissions gouvernementales du Canada?

L'hon. M. POWER: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une demande de document: je le dépose. Avec la permission de la Chambre, je ferai un exposé verbal de l'ensemble de la question, soit maintenant, soit plus tard. Je pourrais peut-être le faire maintenant.

Le 11 novembre, mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a donné un communiqué à la presse au sujet de dispositions projetées quant au congé de Noël et du Nouvel An à accorder aux soldats en service actif au Canada. Le 28 novembre, à la Chambre et en réponse à une question de l'honorable député de Lincoln (M. Lockhart), j'ai de nouveau donné des précisions au sujet des dispositions relatives aux congés dans l'armée et je signalais également alors l'impossibilité de prendre des mesures spéciales relativement au congé des aviateurs. Je voudrais maintenant donner un peu plus d'ampleur aux renseignements communiqués.

En premier lieu, le principe directeur dans l'étude des congés aux hommes du service

actif doit être la défense et la sécurité du pays et les engagements que nous avons contractés à l'égard de la guerre. En vertu des ordres de service de l'armée active, les hommes peuvent obtenir un congé d'au plus quatorze jours avec solde, après six mois de service continu dans l'armée, et un autre congé de quatorze jours après l'achèvement de chaque période subséquente de douze mois. La permission de six jours pendant les fêtes de la Noël et du Jour de l'An, déjà annoncée, s'ajoute aux permissions régulières. Nous espérons que le plus grand nombre possible puisse en profiter. Cependant, il est nécessiare de la soumettre à la condition que pas plus de la moitié de l'effectif de l'unité ne soit absente en même temps. En outre, le commandant devra, en autorisant les permissions, tenir compte de la nature du service accompli par l'intéressé et de la nécessité d'achever rapidement certains types d'entraînement.

Je me rends bien compte qu'une absence totale de six jours ne permettra pas aux soldats très éloignés de leurs demeures de passer beaucoup de temps dans leurs familles. On a donc pris des dispositions en vue d'autoriser, en pareil cas, le commandant à ajouter aux six jours toute partie non utilisée du congé régulier.

En ce qui concerne l'Aviation royale du Canada, cependant, la situation est différente. La totalité de son personnel se trouve occupée soit à d'importantes opérations de défense, soit à exécuter le programme intensif de préparation des aviateurs dont on a un si pressant besoin outre-mer.

Normalement, les aviateurs en service actif et continu dans les airs bénéficient, dans la mesure du possible, de douze jours de permission tous les trois mois, et les autres membres du personnel de l'aviation, de quatorze jours tous les six mois. Il va sans dire, toutefois, qu'on ne saura dispenser de leur tâche immédiate, à une même époque, une proportion importante des effectifs occupés aux opérations de défense.

L'exécution du programme d'entraînement en commun des aviateurs du commonwealth est extrêmement important et urgent. Les cours d'instruction sont intensifs et continus. Toute interruption résultant de permissions accordées soit aux élèves, soit aux instructeurs entraînerait un retard sérieux dans le rendement en pilotes, observateurs, de mitrailleurs et radiotélégraphistes. Dans les circonstances actuelles, il ne conviendrait pas, à mon sens, d'octroyer des permissions spéciales. Actuellement, on traite les élèves des écoles d'aviation aussi libéralement que possible, en leur accordant des permissions de quarante-huit heures lorsque, de l'avis de leur commandant, leurs études n'en souffriront pas. A la conclusion de leur cours, on leur octroie une permission assez longue pour leur permettre de visiter leurs familles avant de s'embarquer pour le théâtre de la guerre ou d'assumer de nouvelles fonctions. Je ne saurais faire davantage pour le présent.

Avant de passer à un autre sujet, je tiens à souligner les dispositions prises dans tous les services en vue d'assurer à tous une permission d'embarquement suffisante avant de quitter leur centre d'entraînement pour se rendre à d'autres postes au Canada ou outremer. Toutes les troupes présentement en garnison à des endroits vulnérables du Canada ou en route pour l'Europe ont déjà eu l'occasion de visiter leurs familles avant de partir.

La question de fournir le transport gratuit aux soldats s'en allant maintenant en permission a fait l'objet de nombreux exposés soit publiés dans les journaux, soit adressés directement à moi-même et à mes collègues. Un grand nombre de ceux qui nous font cette demande ne se rendent pas compte de l'ampleur de la question.

J'ai étudié soigneusement les dossiers de la dernière guerre et je constate qu'on n'a jamais accordé la gratuité de transport aux soldats en permission au Canada. Dans certains cas, des soldats invalides revenus d'outre-mer aussitôt que leur état de santé leur eut permis d'entreprendre le voyage, furent transportés gratuitement jusque dans leur foyer; on leur accordait aussi la gratuité de transport lorsqu'il leur fallait retourner à l'hôpital pour y continuer leur traitement. En 1915-1916, la récolte fut jugée d'importance nationale et l'on transporta gratuitement pour les distances ne dépassant pas 300 milles, les soldats qui y allaient travailler.

Depuis le début de la guerre actuelle, les échelles de solde et d'allocations familiales ont été relevées bien au delà de celles qui avaient cours de 1914 à 1918. Les membres de nos forces armées voyageant en permission peuvent acheter un billet d'aller et retour au prix d'un billet d'aller seulement. Mes collègues et moi, nous pensons qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans la voie des concessions d'ordre financier.

J'ai la plus grande sympathie, croyez-le bien, pour les familles séparées par de grandes distances d'un père ou d'un fils à l'armée, surtout en ces jours de Noël et du Nouvel An. Toutefois, il me faut leur rappeler qu'à l'heure actuelle nous devons tous subordonner nos désirs et nos inclinations aux nécessités de la guerre.

[L'hon. M. Power.]

COUR D'ÉCHIQUIER—CAUSES PRISES EN DÉLIBÉRÉ

M. BLACK (Châteauguay-Huntingdon):

1. Existe-t-il des règles fixant le délai pendant lequel les tribunaux de juridiction fédérale doivent rendre jugement après avoir pris une cause en délibéré? Si oui, quel est ce délai?

2. Sinon, le ministre de la Justice se propose-t-il de présenter un projet de loi pour fixer une période de cette nature?

3. Quel est, à l'heure actuelle, le nombre des causes que la Cour d'Echiquier du Canada a prises en délibéré, c'est-à-dire celles qui sont *a*) devant le président du Tribunal, *b*) devant les juges associés?

4. Combien de causes chaque juge a-t-il gardées en délibéré durant les derniers douze mois *a*) pendant plus de soixante jours, *b*) pendant plus de quatre mois, *c*) pendant plus de six mois, *d*) pendant plus de douze mois, *e*) pendant plus de dix-huit mois, *f*) pendant plus de deux ans?

5. Pour quels motifs garde-t-on une cause en délibéré pendant plus de quatre-vingt-dix jours?

6. Le ministère de la Justice tient-il un registre des causes gardées en délibéré pendant plus de quatre-vingt-dix jours?

7. Les affaires de la Cour d'Echiquier justifient-elles la nomination d'un juge additionnel?

RESTAURATION AGRICOLE DES PRAIRIES

M. PERLEY:

1. Durant chacune des années 1939 et 1940, combien de petits ouvrages, digues et étangs, construits en vertu de la loi sur la restauration agricole des Prairies, dans la province de la Saskatchewan, le Gouvernement a-t-il acceptés, approuvés et consenti à payer?

2. Durant chacune des années 1939 et 1940, quel montant le Gouvernement a-t-il versé de ce chef dans les comtés de Yorkton, Melville, Lake Center, Moose-Jaw, Weyburn, Assiniboïa et qu'Appelle?

3. Parmi les ouvrages précédents, lesquels ont été construits *a*) par des entrepreneurs, et *b*) par les fermiers eux-mêmes?

NATIONAL CONSTRUCTION COMPANY LIMITED

M. DIEFENBAKER:

1. Combien de marchés a-t-on adjugés à la National Construction Company Limited qui a son bureau-chef à Prince-Albert (Saskatchewan)?

2. Quels en sont les montants?

3. Quand cette compagnie a-t-elle été constituée en corporation?

4. Qui sont les administrateurs de cette compagnie?

5. Quel est le total du capital social de cette compagnie, et sur ce montant combien a été souscrit?

COMMISSION DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

M. McGREGOR:

1. Quels sont les noms des membres de la Commission de la marine marchande du Canada?

2. A quelle race appartient chacun d'entre eux?

L'hon. M. CRERAR: Document déposé.

DEMANDES DE DOCUMENTS

AGRICULTURE—IRRÉGULARITÉS DANS LES LIVRES AU LABORATOIRE DE WINNIPEG

M. MARSHALL:

Copie du rapport de l'enquête que des fonctionnaires importants du bureau de l'auditeur général ou du ministère de l'Agriculture ont conduite sur des irrégularités graves dans les comptes du Laboratoire de Winnipeg.

AMÉNAGEMENT DU FLEUVE SAINT-LAURENT

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas):

Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1935 jusqu'à aujourd'hui entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et de la province d'Ontario, ou entre tous fonctionnaires de ces gouvernements, au sujet *a*) d'un aménagement à deux paliers de la section internationale du Saint-Laurent, *b*) d'un aménagement à palier unique de la section internationale du Saint-Laurent.

LOI DE LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS—APPLICATION DANS LE TERRITOIRE DU YUKON

M. BLACK (Yukon):

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, communications et autres documents échangés depuis 1935 entre le gouverneur du territoire du Yukon et tout ministre fédéral ou tout fonctionnaire du gouvernement du Canada au sujet de l'application, dans le territoire du Yukon, de la loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs, et au sujet de l'ordonnance du Yukon sur le gibier?

TRAVAUX PUBLICS—AIYANSH (C.-B.)

M. MacINNIS:

Relevé indiquant le montant que l'Etat a dépensé pour des ouvrages de toutes sortes à Aiyansh, sur la rivière Naas (Colombie-Britannique), durant la période écoulée du 1er septembre 1938 au 31 août 1940, indiquant aussi *a*) le nombre de personnes occupées à ces travaux, *b*) le temps pendant lequel elles ont été ainsi occupées, *c*) le tarif de rémunération par heure ou par jour, et *d*) la somme que chaque personne a reçue durant ladite période.

FORCES MILITAIRES—TRANSPORT GRATUIT SUR LES CHEMINS DE FER ET SYSTÈME D'ASSURANCE

M. CHURCH:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents envoyés par toute société ou par toute personne pour demander *a*) des billets gratuits de chemin de fer pour les forces militaires du Canada, et *b*) un système d'assurance pour nos forces militaires.

L'hon. M. POWER: Je demanderais à l'honorable député de fixer une date précise quant à la deuxième partie de la motion. L'honorable député désire le dépôt de toute correspondance, etc., émanant d'organisations quelconques qui auraient prié le Gouvernement d'établir un système d'assurance pour

nos forces armées. Je me souviens que cette question a été discutée lors de la dernière guerre, et j'espère que l'honorable membre ne désire pas que je remonte à 1914-1918.

M. CHURCH: J'aimerais obtenir les lettres des municipalités au Canada, et d'autres organismes publics qui préconisent l'adoption de cette mesure.

L'hon. M. POWER: Depuis quand.

M. CHURCH: Je ne saurais préciser la date. Le Gouvernement a reçu ces communications. Je sais que le conseil de ville de Toronto et le conseil de canton de East-York et plusieurs autres municipalités en ont transmis.

L'hon. M. POWER: L'honorable député désire-t-il que je remonte cinq ans en arrière?

L'hon. M. HANSON: Depuis la déclaration de la guerre, cela suffira.

M. CHURCH: Depuis le commencement de la guerre.

M. l'ORATEUR: La motion ainsi modifiée est adoptée.

LOI DE LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS—APPLICATION AU TERRITOIRE DU YUKON.

M. BLACK (Yukon):

Copie de tous les règlements maintenant en vigueur que le gouverneur en conseil a édictés en vertu des dispositions de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs et qui sont appliqués dans le territoire du Yukon.

CASERNES DE PORT-OSBORNE, TUXEDO (MAN.)—EMBAUCHAGE DE F. WINCH.

M. MAYBANK:

Copie de tous télégrammes, écrits, lettres, mémoires et autres documents échangés du mois de juin 1938 inclusivement jusqu'à aujourd'hui entre le ministère de la Défense et la Commission du service civil, et entre ce ministère et le Bureau du Trésor, et entre la Commission du service civil et le Bureau du Trésor au sujet d'un individu du nom de F. Winch qui servait comme pompier (ou à tout autre titre) aux casernes de Fort Osborne, Tuxedo (Manitoba), au sujet de ses fonctions et du tarif de sa rémunération, et copie aussi de tous télégrammes, écrits, lettres, mémoires et autres documents échangés durant la même période et sur les mêmes sujets entre tout ou tous individus et tout ministère fédéral, y compris le Bureau du Trésor et la Commission du service civil.

L'hon. M. ILSLEY: Les documents et les communications échangés entre les ministères ou des divisions du service administratif, comme ceux qui sont visés par cette motion, n'entrent pas dans la catégorie de ceux qui doivent être produits à la suite d'une demande de ce genre. Il s'agit de correspondance interdépartementale, et en conséquence cette motion ne devrait pas être adoptée. On devrait la rayer.

M. l'ORATEUR: La motion est rayée.

AÉROPORT DE DARTMOUTH (N.-É.)

M. BLACK (Cumberland):

Copie de tous les contrats couvrant les entreprises exécutées depuis le 23 octobre 1935 et qui ont trait à *a*) des travaux d'excavation, *b*) au régalage et au pavage, *c*) à tous autres travaux entrepris à l'aéroport de Eastern Passage, à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, et aussi une copie de tous télégrammes, lettres, estimés, comptes, certificats d'ingénieurs, rapports de vérificateurs, mémoires et de tous autres documents ou écrits qui ont trait auxdits contrats.

L'hon. M. POWER: Il serait plus facile de faire droit à cette demande si l'honorable député voulait bien la limiter à une date depuis 1938.

L'hon. M. HANSON: Il faut remonter un peu plus loin que cela.

L'hon. M. POWER: Très bien.

L'hon. M. HANSON: Il ne s'agit que d'une série de contrats.

M. l'ORATEUR: La motion est adoptée.

COMMISSION DE DÉFENSE CANADO-AMÉRICAINE—COMMUNIQUÉS FOURNIS AUX JOURNAUX

M. CHURCH:

Copie de toutes les conférences, correspondance, entrevues, communiqués à la presse et copie de tous les autres faits publiés et communiqués par les présidents de la section canadienne et de la section américaine de la Commission de défense canado-américaine ou par d'autres membres ou fonctionnaires, à Halifax, Vancouver et autres villes du Canada et des Etats-Unis, au sujet des ouvrages conjoints de défense du Canada et des Etats-Unis, et de la façon même dont ils ont été donnés aux journaux pour être publiés dans les deux pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: La demande est accordée, et je dépose les documents séance tenante.

L'hon. M. HANSON: Est-ce que cela comprend toutes les réunions officieuses?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. l'ORATEUR: Déposés séance tenante.

GRANDE ROUTE NIPAWIN-FLIN FLON

M. NICHOLSON:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents que le ministère des Mines et des Ressources a en sa possession, datés des années 1938, 1939 et 1940 et ayant trait à la grande route projetée entre Nipawin, Saskatchewan, et Flin Flon, Manitoba.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas la moindre objection à déposer les renseignements demandés dans cette motion. Cependant, il s'agit d'une de ces motions qui occasionnent beaucoup de travail au ministère. Les fonctionnaires en cause me disent que deux sténographes devront consacrer au moins une semaine de travail à la transcription des documents en question. Vu que nous essayons d'économiser le plus possible, je demanderais qu'on n'oblige pas le ministère à accomplir ce travail. S'il y a quelque chose de particulier qui intéresse l'honorable député, je pourrais peut-être me le procurer. S'il veut bien permettre que nous réservions ou rayions la question, je me ferai un plaisir de causer de la chose avec lui.

M. l'ORATEUR: La motion est réservée.

POIDS ET MESURES—HOUILLE

M. DOUGLAS (Weyburn):

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1935 jusqu'à aujourd'hui entre le Gouvernement ou tout ministère fédéral et toutes compagnies de chemin de fer, au sujet du poids inscrit des wagons de charbon et de l'inspection de ces wagons; et aussi copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents datés du 1er janvier 1935 jusqu'à aujourd'hui et relatifs aux plaintes reçues concernant les pesées du charbon livré aux détaillants?

GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. QUELCH:

Copie de l'arrêté du conseil nommant le Gouverneur de la Banque du Canada et fixant son traitement et copie de tous les arrêtés du conseil subséquents sur le même sujet.

L'hon. M. ILSLEY: Je dépose le document.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LOYERS—DEMANDE POUR FAIRE INCLURE CALGARY DANS LA ZONE CONTRÔLÉE

M. COLDWELL:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, résolutions et autres documents que le Gouvernement a en sa possession et qui ont trait à une requête demandant à la Commission de contrôle des loyers de tenir une audience à Calgary (Alberta), afin que ladite ville soit proclamée zone contrôlée.

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—BUREAU DU SURINTENDANT À REGINA

M. PERLEY:

Relevé indiquant: 1. Les noms de tous les fonctionnaires occupés en aucun temps durant l'année 1940 dans le bureau du Surintendant de la province de la Saskatchewan et en vertu des dispositions de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

2. La date à laquelle chacun a occupé son emploi, la charge qu'il a remplie, et le traitement et les dépenses qu'on lui a versés.

3. Les bureaux loués dans la ville de Regina sous l'empire de ladite loi, les noms des personnes de qui on les a loués, la superficie de plancher, les loyers versés et les montants dépensés pour nouveaux aménagements, réparations, meubles et fournitures.

4. Si la commission du service civil a embauché ces fonctionnaires, ou sur la recommandation de quelles personnes on les a embauchés.

RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES—CORRESPONDANCE AVEC LE MANITOBA ET LA SASKATCHEWAN

M. ROY:

Copie de toute correspondance, écrits, lettres, mémoires, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba ainsi que de la Saskachewan depuis le 1er janvier 1939 jusqu'à ce jour, relatifs à la commission d'enquête royale sur les relations fédérales-provinciales.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION AU SUJET DE L'AJOURNEMENT AU 17 FÉVRIER—APPOINTEMENTS DES EMPLOYÉS SESSIONNELS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que lorsque la Chambre lèvera la séance immédiatement après que le Parlement aura disposé de la législation financière déjà soumise à son examen, elle reste ajournée jusqu'à lundi, le 17 février 1941, à 3 heures p.m., pourvu toutefois que si M. l'Orateur, après avoir consulté le gouvernement de Sa Majesté, juge à propos que l'intérêt public exige la convocation de la Chambre plus tôt dans l'intervalle, il puisse donner un avis à cet effet, et alors la Chambre s'assemblera au temps fixé dans ledit avis et elle transigera ses affaires comme si elle avait été véritablement ajournée à cette date.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, avant l'adoption de cette motion, je voudrais demander au premier ministre et à vous-même de penser aux employés sessionnels de la Chambre. Depuis quinze ou seize mois, la Chambre s'est réunie à plusieurs reprises et je crains que nous ne finissions par perdre les services des personnes expérimentées qui sont actuellement à notre disposition. A moins de dédommager ces employés d'une manière ou d'une autre, il nous faudra probablement nous contenter de personnes sans expérience. Je ne sais rien des intentions du Gouvernement, mais d'après ce qui se dégage de conversations que j'ai eues avec des membres de tous les partis, on verrait d'un bon œil le Gouvernement accorder une attention quelconque à ces employés. Je prétends, pour ma part, que le Gouvernement devrait être en quelque sorte le modèle des patrons et nous avons souvent critiqué les sociétés qui embauchent des employés pour quelque temps et les

laissent ensuite sans emploi. Je demande au Gouvernement de prêter à cette question sa bienveillante attention.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) m'écrivait ces jours derniers au sujet de la question dont vient de parler l'honorable député. J'ai répondu qu'il valait peut-être mieux dans l'intérêt des membres du service laisser la chose à la discrétion du Gouvernement, plutôt que de la soumettre au Parlement à l'heure actuelle. La commission de régie interne a depuis été saisie de cette question et le ministre des Finances (M. Ilsley) qui connaît, je crois, l'opinion de la commission voudra peut-être la communiquer à la Chambre.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): La commission de régie interne s'est réunie en vue d'étudier la question des salaires des employés de session durant l'ajournement. On a calculé que ces salaires durant les deux mois d'ajournement, décembre et janvier, entraîneraient une dépense de $1,276.83 par jour, soit un total de $79,163.46.

Les commis et employés de session sont au nombre de 260. Ainsi, 130 sténo-dactylographes rémunérées à raison de $5 par jour, touchent un total quotidien de $650. On sait que le barème des salaires accordés aux sténographes de session est beaucoup plus élevé que le barème en vigueur dans les différents services. Elles bénéficient de ce traitement parce qu'il est bien entendu qu'elles courent le risque de travailler plus ou moins longtemps selon la durée plus ou moins longue de la session et d'être mises à pied pendant l'intersession. On n'engage pas les employés de session aux mêmes conditions que les fonctionnaires permanents. On les rémunère à la journée et ils sont susceptibles d'être mis à pied dès que le travail cesse de justifier leur emploi. Les salaires sont plus élevés que dans les ministères, mais ces employés doivent courir le risque de chômer longtemps lorsque les périodes d'ajournements sont longues ou que les sessions sont courtes. On ne les a pas payés pour l'ajournement de trois mois allant du 7 août au 5 novembre.

On soulèvera peut-être la question des frais de déplacement, mais l'article 89 du Règlement interdit le remboursement de tels frais à ces employés. Il est ainsi conçu:

> Il ne sera accordé, à l'avenir, aucune allocation aux personnes à l'emploi de cette Chambre n'habitant pas au siège du gouvernement, pour frais de déplacement encourus pour venir exercer leurs fonctions.

Les membres de la commission de régie interne étaient tous d'opinion, quoi que décide la Chambre, que le pays n'approuverait certes pas dans les conditions actuelles des dépenses non prévues et non autorisées s'élevant à environ $80,000.

M. COLDWELL: Permettez-moi de dire un mot d'explication. Je n'avais pas l'intention de proposer que le Gouvernement accorde des traitements complets. Je croyais qu'il serait possible au Gouvernement de remédier à la situation immédiatement, vu les longues périodes d'ajournement qui se sont écoulées. Peut-être pourrait-on employer quelques membres de ce personnel durant la conférence de janvier.

L'hon. M. ILSLEY: Cela mérite d'être étudié.

M. ROBERT FAIR (Battle River): Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser la même question aujourd'hui, mais l'honorable député de Rosetown-Biggar m'y a précédé. Je me rends compte de la situation de plusieurs de ces employés...

M. l'ORATEUR: Je dois faire remarquer que ce sujet ne peut être matière à débat. L'honorable député de Rosetown-Biggar a posé une question à laquelle a répondu le ministre des Finances. J'ai déjà lu le texte de la motion dont la Chambre est saisie.

M. FAIR: Je parle de cette motion et je considère qu'il y a matière à discussion. Il ne me semble guère juste de...

M. l'ORATEUR: A l'ordre. La motion d'ajournement de la Chambre a été présentée; l'honorable député de Rosetown-Biggar a posé une question, et le ministre y a répondu. La proposition ne peut être discutée davantage.

M. CHURCH: Puis-je demander au ministre un renseignement au sujet de la proposition d'ajournement?

M. l'ORATEUR: Je me vois dans l'impossibilité de laisser discuter davantage la proposition. Une question a été posée, et d'une façon très nette; le ministre y a répondu, aussi très nettement; l'incident est clos.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je désire demander un renseignement au premier ministre. S'il devenait nécessaire de convoquer la Chambre à une date antérieure à celle qu'indique la motion, le premier ministre aurait-il l'obligeance de donner les instructions voulues pour en faire avertir par courrier aérien ou par télégramme les membres très éloignés d'Ottawa? Le message pourrait être adressé aux frais du destinataire, s'il le fallait. Je formule cette proposition parce que, lors d'une session précé-

dente convoquée à bref délai, je suis arrivé deux jours après l'ouverture et j'ai reçu mon avis officiel deux jours après mon arrivée ici. Il me semble que les honorables députés ont droit de recevoir leur avis de convocation, par courrier aérien ou par télégramme, assez tôt pour qu'ils arrivent ici en temps.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je regrette que l'honorable député n'ait pas reçu promptement l'avis de convocation des Chambres. La date a été annoncée par radio et il aurait pu en être ainsi informé. Je conviens que les honorables représentants devraient être prévenus par dépêche et je donnerai des instructions spéciales pour que tout message adressé à l'honorable député soit payé d'avance.

M. FAIR: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: Dois-je comprendre que les remarques de l'honorable député vont porter sur la question en délibération?

M. FAIR: Oui, monsieur l'Orateur. La motion n'est pas la motion ordinaire d'ajournement. Pour ce motif et parce que nous nous réunirons peut-être avant la date fixée dans la motion, la rémunération des employés sessionnels durant le congé devrait faire l'objet d'une étude fort attentive.

La Chambre se rappelle qu'en janvier dernier la session a été fort brève et je connais plusieurs employés qui n'ont pas fait leurs frais. De nouveau, des employés sont venus de l'extérieur à Ottawa pour la session et si nous nous ajournons pour une longue période, il est inéquitable de leur laisser payer le billet de chemin de fer, chose que nous ne pouvons leur verser, à cause d'une certaine ordonnance adoptée par la Chambre. Si c'est la seule objection à faire valoir, la Chambre siège encore et peut modifier l'ordonnance en question, et nous devrions le faire.

Plusieurs membres du personnel n'ont pas eu le temps de gagner leurs frais de déplacement et de subsistance et le Gouvernement devrait faire quelque chose pour eux. Qu'on leur verse leur traitement intégral ou du moins une partie, de la date de l'ajournement au 17 février. J'espère que le cabinet étudiera très sérieusement ma proposition.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exprimer une protestation en mon seul nom, mais que partagent peut-être d'autres collègues, contre cette façon de régler les ajournements. Il existe des exemples que nous devrions suivre. Il en est un en particulier qui est excellent et bien meilleur que toute proposition que peut présenter le chef de l'opposition (M. Hanson). C'est l'exemple de la province de Québec. Le premier ministre de cette province assistera à la conférence entre le fédéral et les provinces à la mi-janvier, malgré le fait que la législature québecoise se réunit le 7 janvier. Elle s'ajournera pour une semaine et reprendra ensuite ses délibérations. C'est le premier point, un exemple que nous devrions suivre, un exemple donné par le bon vieux parti libéral de la province de Québec.

Il y a une deuxième question de grande importance. Notre premier devoir n'est pas de prononcer des discours, mais d'adopter des mesures législatives. Nous siégeons depuis un mois et seuls de simples députés ont saisi la Chambre de projets de loi.

Il y a autre chose, monsieur l'Orateur, et c'est un grief très sérieux que je vous expose ainsi qu'au cabinet: les honorables représentants ne sont bien au courant des projets de loi votés par le Parlement qu'en recevant le recueil des lois imprimé. Nous en avons un autre exemple dans la province de Québec... Je vous prie, monsieur l'Orateur, de dire au chef de l'opposition de garder le silence quand un honorable député s'adresse à la Chambre. Je n'aime pas ses manières et je suis sûr qu'il a été élevé bien différemment quand il était jeune garçon. Le son de sa voix m'agace. Je vous prie donc, monsieur l'Orateur, d'être assez bon de faire régner l'ordre quand le député de Témiscouata parle, afin qu'il puisse se faire entendre. Le son vient du nez du chef de l'opposition et non de sa bouche.

M. HOMUTH: Le son de la voix de l'honorable député n'est pas celui d'un violon.

M. l'ORATEUR: J'estime que l'honorable député ne devrait pas faire ces remarques à l'adresse du chef de l'Opposition et je le prie de les retirer.

M. POULIOT: Je les retire volontiers, monsieur l'Orateur.

Je disais donc que, dans la province de Québec, le bon vieux parti libéral de la province nous a donné un autre exemple, que, selon moi, nous devrions suivre. Toute mesure législative adoptée par la législature de Québec paraît dans la *Gazette officielle de Québec* dans la semaine qui suit son adoption par la législature et sa sanction par le lieutenant-gouverneur. Ici, nous devons attendre le statut pendant des mois. Il est absurde que la présente session ait commencé sans que les membres de la Chambre eussent en leur possession le recueil des lois adoptées au cours de la session précédente.

C'est une de mes principales objections à la procédure suivie et j'espère qu'à la fin de la présente session le Parlement prorogera au lieu d'ajourner à une date indéterminée. J'ai formulé deux suggestions, monsieur l'Orateur; je les ai exprimées clairement et je ne

les répèterai pas pour la gouverne de ceux qui ne comprennent pas ce que l'on énonce en anglais bien net.

Vous, monsieur l'Orateur, qui êtes plus au courant que quiconque en cette enceinte des traditions anglaises, savez qu'il n'y a en Grande-Bretagne que quelques jours d'intervalle entre la prorogation du Parlement et l'ouverture de la session suivante. C'est à cause du privilège dont les membres du Parlement ont joui depuis si longtemps, celui de l'immunité judiciaire pendant un certain temps après la clôture d'une session et avant l'ouverture de la suivante. Personne n'a fait valoir ici cet argument en faveur du long ajournement de la dernière session.

Nous pouvons facilement être convoqués n'importe quand par un avis publié dans la *Gazette* officielle. Je mentionne à mon vénéré chef le premier ministre une lettre que j'ai vue hier dans mes dossiers. C'était un avis envoyé par sir Wilfrid Laurier, en août 1896, à tous les députés libéraux pour leur rappeler qu'ils avaient le devoir d'assister à l'ouverture de la première session tenue après une élection générale et je suppose que cette pratique fut ensuite suivie pendant plusieurs années. Nous nous sommes réunis cette année sans qu'aucun député en ait été avisé personnellement. Les députés n'ont été prévenus que par une nouvelle parue dans les journaux. Je ne crois pas que ce soit la bonne manière de traiter les membres du Parlement. Quand nous nous trouverons dans nos foyers après l'ajournement, nous devrions être convoqués autrement que dans les journaux. Nous devrions être avisés soit par vous, monsieur l'Orateur, soit par le premier ministre de venir ici assister aux séances du Parlement. Je présume aussi qu'à la fin de cette période d'ajournement, que la Chambre se réunisse de nouveau à la date indiquée, c'est-à-dire le 17 février, ou à une date antérieure ou postérieure à celle-là, on nous avisera officiellement, en notre qualité de membres du Parlement, de la reprise de la session à la date fixée.

Je voudrais aussi signaler le fait que nous arrivons ici pour constater que rien n'est prêt. Le premier ministre nous a dit qu'après la conférence, il resterait encore en février deux semaines pour faire les préparatifs voulus. Je voudrais savoir quel programme législatif sensé on peut préparer en quinze jours. Le Gouvernement devrait toujours être en mesure de nous présenter, au début de chaque session, un programme législatif bien conçu.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. POULIOT: Je vois le chef de l'opposition (M. Hanson) et ses satellites faire des gestes et rire à gorge déployée.

[M. Pouliot.]

M. HOMUTH: Pas avec l'honorable député, mais de lui.

M. POULIOT: Je parle de l'importance du programme législatif. Il ne semble pas savoir pourquoi nous sommes ici. Je ne suis pas ici pour l'écouter, mais bien pour voir à ce que les lois adoptées soient sages et à l'avantage de tous les citoyens. Je regrette d'avoir à le répéter, monsieur l'Orateur, rien n'est prêt. Il faudra faire tout le travail en treize jours. C'est un peu comme un repas pris sur le pouce. On tentera de nous faire avaler une matière absolument indigeste. J'espère que nous nous réunirons, non pas pour adopter des mesures à la hâte, mais pour étudier à fonds, les crédits, et ainsi nous acquitter de la tâche que nous ont confié nos électeurs.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je voudrais avant le vote, qu'il me fût permis de relever une couple de remarques qui ont été faites.

Je dirai d'abord à l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Pouliot) qu'en ce qui a trait aux sessions du Parlement, et en toute autre occasion, je me suis toujours efforcé de me montrer le plus courtois possible à l'endroit des honorables députés. Je ne dis pas, toutefois, que je voudrais pousser cette courtoisie jusqu'à écrire de ma main une lettre à chaque honorable député lui rappelant qu'il est de son devoir d'assister à la première séance d'une session.

L'honorable député a parlé d'une lettre que sir Wilfrid Laurier adressa aux membres du Parlement en 1896. Je pense avoir lu cette lettre et en connaître la raison. Sir Wilfrid Laurier venait d'être réélu, son parti était arrivé au pouvoir et il convoquait le Parlement pour la première fois. Sir Wilfrid désirait voir tous les membres de son parti présents, afin de s'entretenir avec eux au début d'une nouvelle législature, comme l'a fait, je crois, cette année mon honorable ami d'en face; en effet, il a tenu un caucus du parti au début de la session afin d'avoir l'occasion de saluer et de connaître les membres de son parti. Je ne pense pas que sir Wilfrid Laurier ait jamais voulu se servir de cette lettre comme d'un avis officiel sur l'obligation des députés d'assister aux séances du Parlement. L'avis officiel est donné par proclamation. Je croirais sous-estimer l'intelligence des honorables députés en prenant sur moi d'envoyer à chacun d'eux une lettre leur rappelant leur devoir au sujet de l'assitance aux délibérations de la Chambre. Je tiens à dissiper tout malentendu, car je ne tiens pas à passer pour manquer de courtoisie, surtout à l'égard de l'honorable député; je sais trop quelles en seraient les conséquences.

Puis-je dire à l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a propos des employés de session, que, bien que mon collègue le ministre des Finances (M. Ilsley) ait fourni à la Chambre les renseignements nécessaires, le Gouvernement désirera naturellement, par exemple, comme il l'a dit, au sujet de la conférence entre le Dominion et les provinces, utiliser les services de quelques-uns de ceux qui ne seraient pas alors employés aux travaux de la Chambre, et qui pourraient être utiles lors de la conférence. Je ne crois pas être en état d'en dire davantage au sujet du personnel de session.

Je mentionnerai, cependant, ce que j'ai dit à l'honorable député de Davenport quand nous en avons parlé dans un entretien privé. Il y a aujourd'hui dans tout le pays des gens impatients d'obtenir un emploi de l'Etat, quel qu'il soit, même durant quelques semaines. Les personnes embauchées au début de la session jouissent d'une sécurité, qui n'a rien d'illusoire, puisqu'on leur a laissé entendre qu'ils rentreront dans leur emploi à la reprise de la session. Ils sont dans une situation plutôt privilégiée dans les circonstances actuelles.

L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a dit que le but des sessions du Parlement n'est pas de prononcer des discours mais de légiférer. Je conviens avec lui que le but n'est pas de faire des discours, surtout de ceux qui sont étrangers à notre effort de guerre. Voilà un aspect de la question des discours que nous ne devrions pas perdre de vue en ce moment. Sinon, je suis porté à croire que le public nous en blâmera sévèrement. Quiconque se rend compte de la gravité de la situation où se trouve l'univers aujourd'hui comprend que tout le reste est relativement hors de propos. Je dis "relativement", songeant comme il est important que le Parlement consacre tous ses efforts et ses pensées aux problèmes de la guerre. Je ne dis rien qui ne soit bien évident en rappelant que ce n'est pas l'abondance des discours, mais la valeur des décisions arrêtées qui compte dans les délibérations du Parlement. Je ne pense pas que ce soit une preuve de grande intelligence de discuter longuement avant d'en venir à une décision. Il me semble que, d'ordinaire, on se décide vite parce qu'on est déjà bien renseigné sur les questions en jeu: on ne doit pas compter seulement sur le Parlement pour se renseigner sur la plupart des sujets en délibération ici.

Tandis que j'ai la parole, je désire dire un mot au sujet d'une opinion souvent exprimée, savoir que le Parlement devrait siéger sans interruption durant toute la guerre. Tous les honorables députés conviendront, je suppose, que le parlement britannique a de bien plus grandes obligations, au point de vue de la législation, de l'effort de guerre et de tout le reste, que le Parlement canadien. Il doit légiférer au sujet de questions concernant non seulement le Royaume-Uni, mais tout l'immense empire colonial et l'empire des Indes. De plus, il doit étudier et régler des questions qui, dans notre pays, sont examinées par les neuf législatures provinciales aussi bien que par le pouvoir fédéral. Je parle de ces choses parce qu'il est utile, je crois, de bien proportionner la durée des délibérations à la Chambre au temps qu'il faut au Gouvernement pour exécuter les programmes arrêtés ici et pour appliquer les lois qui en découlent.

J'ai fait faire un calcul du temps que la Chambre des communes du Royaume-Uni consacre à ses délibérations depuis le commencement de la guerre, c'est-à-dire, depuis le 1er septembre 1939 jusqu'au 31 août 1940. Je constate que les communes ont siégé pendant 149 jours. Cela représente 30 semaines de cinq jours. C'est le nombre total de jours durant lesquels les communes de la Grande-Bretagne ont siégé durant cette période.

Je signalerai un autre point à l'attention des honorables députés. A la Chambre des communes en Angleterre, le Parlement ne siège que trois jours par semaine la plus grande partie du temps afin de permettre aux ministres de vaquer à leurs multiples occupations, tandis qu'ici nous siégeons du lundi au vendredi. La coutume veut que le premier ministre indique les jours de séances, et après un examen minutieux du hansard d'Angleterre, je constate que feu M. Chamberlain et M. Churchill, sans en faire une règle absolue,—parce qu'il pourrait arriver qu'ils aimeraient réunir le parlement le lundi en certaines occasions et le vendredi en d'autres,—proposaient règle générale que, lorsque la Chambre lèverait la séance le jeudi soir, elle resterait ajournée jusqu'au mardi suivant. Evidemment, la chose ne serait pas pratique au Canada où les honorables députés doivent parcourir de si grandes distances. Cependant, je désire vous faire remarquer que le parlement anglais, qui est toujours très occupé, a été obligé d'adopter la coutume dont je vous ai parlé, simplement à cause des lourdes tâches qui incombent naturellement à un ministère en temps de guerre.

De plus, les honorables députés se rappelleront que dans le cas du gouvernement du Royaume-Uni le cabinet ne forme qu'une partie du ministère. Ce dernier est un corps beaucoup plus nombreux et il est appuyé par un grand nombre des meilleurs cerveaux du pays, par un très gros personnel d'experts exceptionnellement bien renseignés. Plusieurs ministères de notre service administratif renferment heureusement un bon nombre de

fonctionnaires capables de lui fournir les meilleurs avis d'experts, mais les ministres ne pourront consulter les membres de leur personnel en un temps comme le présent, et discuter les questions dans tous leurs détails, si on ne leur en fournit pas le temps et l'occasion. Si le parlement doit continuer à siéger du lundi au vendredi, lorsque nous nous réunirons après l'ajournement, il nous faudra songer sérieusement au moyen de partager la besogne de manière que le ministère puisse plus facilement, en cette période de guerre, étudier les problèmes urgents qui surgissent non seulement de jour en jour mais d'heure en heure et trouver plus de temps pour les réunions du cabinet.

Je profiterai de ces observations pour rappeler aux honorables députés la différence qu'il y a entre notre forme de gouvernement et celle des Etats-Unis. De temps à autre nous entendons dire que le président Roosevelt a pu faire ceci et cela, qu'il parle à la radio, voyage, et le reste. S'il lui est possible ainsi qu'à ses ministres d'agir ainsi, dit-on, pourquoi donc ne peut-on pas faire la même chose au Canada? D'après la constitution des Etats-Unis les ministres n'ont aucune obligation envers le Congrès. Le Président et ses ministres, les secrétaires d'Etat, consacrent tout leur temps au travail de l'exécutif et à la préparation de propositions destinées au Congrès. Mais si on veut comparer ce régime parlementaire au nôtre, soit pour ce qui est du Sénat ou de la Chambre des représentants, ils n'ont aucune obligation si ce n'est que le Président doit se présenter parfois au Congrès et les secrétaires d'Etat, devant les comités.

Je ne mentionne ces faits que pour montrer clairement, non seulement à la Chambre mais au pays, en général, la véritable situation. Si nous considérons le temps que le ministère consacre nécessairement aux mesures législatives et aux problèmes qui sont dans l'orbite de leurs fonctions exécutives, et si nous comparons la situation chez nous avec celle des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne, je crois que ce rapprochement, au point de vue du temps accordé au ministère pour l'accomplissement de ses obligations est plus favorable à l'exécutif du Royaume-Uni et à celui des Etats-Unis qu'à celui du Canada.

(La motion est adoptée.)

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

ARRANGEMENTS POUR LA CONSIDÉRATION DES DEMANDES ET POUR LES PAIEMENTS.

A l'appel de l'ordre du jour:

M. H. R. FLEMING (Humboldt): J'aimerais à poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner): Quelles dispositions prend-on en vue de hâter les payements à effectuer sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): L'honorable député a eu l'amabilité de me communiquer au préalable une copie de sa question et j'ai fait préparer la réponse que voici:

Les règlements adoptés sous l'empire du décret du conseil C.P. 3887, daté du 13 août 1940, exigent que les demandes de secours en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soient formulées avant le 15 septembre, et se fondent sur tous les renseignements que l'on pourra se procurer quant au rendement moyen du blé dans le township ou la région visée.

Un grand nombre de municipalités des trois provinces nous ont fait parvenir des demandes et, sur le nombre des townships ayant fait l'objet d'une demande, il s'en est trouvé 1,950 dont le rendement moyen a été de 13 boisseaux ou moins, d'après les estimations effectuées par les inspecteurs régionaux des récoltes sur pied, en gerbes ou battues.

Les inspecteurs régionaux ont de nouveau visité ces 1,950 townships en vue de vérifier les rapports fournis par les cultivateurs sur leurs ensemencements, en vue de désigner les fermes dont le rendement moyen en blé dépasse 8 boisseaux à l'acre et dont la production dépasse 3,000 boisseaux, et en vue aussi d'obtenir tous les renseignements voulus sur le rendement des townships et sur la situation des cultivateurs pour le conseil de revision.

Le conseil de revision a commencé l'étude des rapports le 4 novembre et a disposé des deux tiers des demandes reçues. En ce qui concerne les autres townships, les renseignements étaient incomplets; d'autres rapports nous sont parvenus et le conseil s'est réuni de nouveau le 2 décembre.

Le décret du conseil C.P. 6650, en date du 20 novembre 1940, a déclaré la campagne agricole année de crise.

Par suite de retards qui se sont produits dans certains townships au sujet desquels il nous manque encore des renseignements, et en raison de difficultés de transport, il n'a pas encore été possible de déterminer le nombre exact des townships susceptibles d'être comptés dans la zone des récoltes déficitaires, mais l'on s'attend que ces renseignements nous parviendront d'ici quelques jours.

Depuis le 15 septembre, plusieurs demandes nous sont parvenues tant de townships que de zones de substitution. L'on pourra peut-

être disposer d'un certain nombre en vertu des règlements, mais il faudra rejeter les autres.

On a achevé la préparation d'un grand nombre de listes pour différents townships et l'on s'attend que l'on commencera, d'ici quelques jours, à émettre les chèques et à les adresser.

Les chèques couvrant le premier payement prévu par la loi devraient parvenir à la plupart de ceux qui y ont droit au cours de décembre, mais il est peu probable que l'on puisse disposer de tous les cas.

LE NICKEL ET LA FERRAILLE

RAPPORT D'UNE DÉCLARATION DU DR ROBERT MCCLURE À PROPOS D'EXPÉDITIONS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Le docteur Robert McLure, directeur international de la Croix Rouge en Chine, a déclaré hier soir à Toronto "qu'on a expédié la semaine dernière au Japon une cargaison de nickel qui servira bientôt à tuer des soldats britanniques". Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'apprendre à la Chambre si l'on expédie encore du nickel au Japon et promettrait-il de mettre un terme au plus tôt à ce commerce honteux?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Mon honorable ami a eu l'amabilité de me prévenir de sa question et l'honorable député de Fort William (M. McIvor) m'a averti qu'il avait l'intention de me poser la même question.

Je déclare que le Gouvernement n'est au courant d'aucun envoi de nickel au Japon depuis le début de l'année. Mon honorable ami veut avoir une assurance formelle. Je l'ai donnée au commencement de la session. Je n'ai pas employé l'expression de "commerce honteux" dont s'est servi l'honorable député, mais j'ai affirmé qu'on n'accorderait plus de permis pour l'exportation de nickel au Japon dans les circonstances actuelles, pour des motifs clairement spécifiés dans la déclaration.

Je saisis l'occasion de lire à la Chambre un compte rendu complet des paroles prononcées hier soir par le personnage qu'a mentionné l'honorable député, et je demande aux honorables députés s'il convient d'ajouter foi aux déclarations rédigées dans les termes dont s'est servi l'orateur et si de telles assertions ne sont pas dangereuses dans les temps où nous vivons.

La dépêche de Toronto publiée ce matin dans l'*Ottawa Citizen* et qu'ont sans doute reproduite les autres journaux porte la date du 4 décembre et se lit ainsi:

Le docteur Robert McLure, directeur international de la Croix Rouge en Chine, a déclaré ce soir dans un discours que l'on avait expédié la semaine dernière encore du nickel canadien au Japon "qu'on extraira bientôt sans doute des cadavres de soldats britanniques".

Il en attribua la cause "au désir qu'ont les marchands canadiens de toucher des profits."

"Depuis trois ans je retire de la ferraille canadienne de blessés chinois et je m'attends qu'on en extraie bientôt des plaies infligées à des britanniques, car le Japon s'apprête à attaquer Singapour. C'est à quoi tend toute sa mise en scène en Indo-Chine française..."

Je tiens à répudier aussi énergiquement que possible une telle déclaration. Je ne puis concevoir qu'une personne occupant un poste responsable se permette d'employer des expressions de ce genre relativement à une situation internationale aussi délicate que celle du moment.

J'ai pris connaissance de cette nouvelle, ce matin. Le sous-ministre d'Etat aux Affaires extérieures a immédiatement télégraphié à M. McLure. Dès réception de la réponse, je la ferai connaître à la Chambre ou aux journaux. Le télégramme est ainsi conçu:

Une dépêche de la *Presse canadienne*, publiée dans le *Citizen* d'Ottawa, ce matin, indique que vous auriez déclaré devant un auditoire à Toronto qu'on a expédié du nickel canadien au Japon encore la semaine dernière. Toute exportation de nickel est interdite sans permis et nul permis d'exporter au Japon n'a été accordé depuis le 2 janvier 1940. Si vous possédez des preuves de consignations illégales, veuillez les faire parvenir immédiatement afin que le Gouvernement puisse instituer les enquêtes préliminaires à une poursuite. Dans le cas contraire, veuillez rectifier, dans les journaux, le dépêche de la *Presse canadienne*.

J'aurais également un mot à ajouter touchant l'exportation de la ferraille, vu que M. McLure en a parlé. J'ai déclaré au début de la session, et je l'affirme encore une fois, qu'on n'a accordé aucun permis depuis l'automne dernier pour l'exportation de la ferraille au Japon.

ACCORDS DE COMMERCE

QUESTION CONCERNANT LE DÉPÔT DES ACCORDS CONCLUS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE RELATIVEMENT AU BACON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Lundi dernier, répondant à une question du chef de l'opposition (M. Hanson) touchant le dépôt des accords conclus relativement au bacon, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a fait la déclaration suivante:

Il reste quelques points des accords à discuter avec les autres parties intéressées avant leur dépôt. Les deux accords seront déposés immédiatement après.

Le ministre fera-t-il part à la Chambre du progrès des pourparlers? Se font-ils par correspondance, de vive voix, ou par câble? Avec qui se font-ils? Est-il possible que le dépôt de ces accords se fasse avant l'ajournement? Le ministre connaît l'importance, au point de vue des cultivateurs, de précisions en ce domaine à cette saison-ci de l'année.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Les pourparlers devaient commencer ce matin, je pense; la commission devait se réunir à Ottawa. Je ne sais pas si tous les membres sont arrivés et siègent actuellement, mais dès qu'ils me fourniront les renseignements je les déposerai. S'il n'est pas opportun pour le moment de déposer toutes les parties de l'accord, je déposerai tout ce qu'il est possible.

BUDGET DE GUERRE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LES PROPOSITIONS DU MINISTRE DES FINANCES CONCERNANT LA CONSERVATION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mercredi 4 décembre sur la motion de l'honorable J. L. Ilsley (ministre des Finances) invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens et sur l'amendement proposé par M. Coldwell.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, la motion de l'honorable J. L. Ilsley (ministre des Finances) invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens offre une occasion d'importance considérable pour le peuple canadien. Elle s'appuie sur une coutume constitutionnelle vieille de deux siècles. L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), leader de la Fédération du commonwealth coopératif, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), a proposé l'amendement suivant:

Que tous les mots placés après "Que" dans ladite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas cru bon de présenter un projet d'emprunt obligatoire exempt d'intérêt à être prélevé suivant les moyens des souscripteurs".

Le leader du groupe du Crédit social (M. Blackmore) appuie cet amendement. Il a dit:

Le crédit social, comme doctrine, n'envisage pas de dépouiller le peuple de son argent. Nous allons cependant appuyer l'amendement proposé par la Fédération du commonwealth coopératif, non pas parce qu'il est en harmonie avec les principes du crédit social, mais parce qu'il offre à l'Etat un moyen de s'assurer des fonds sans intérêt.

[M. E. E. Perley.]

J'espère que, durant les vacances, le premier ministre (M. Mackenzie King) examinera l'utilité de constituer un gouvernement national. Le parti conservateur trouve une bonne partie de son appui chez les classes ouvrières, les membres des syndicats ouvriers et les travailleurs agricoles. Il est fortement appuyé par les membres des syndicats ouvriers, en raison de ses tendances protectionnistes. Etant donné le grave désastre qui attend la Grande-Bretagne si l'Empire ne se réveille pas, il est grand temps que le Gouvernement et son chef confèrent avec les représentants du travail, de l'industrie et de l'agriculture en vue d'aviser aux moyens immédiats d'aider la Grande-Bretagne dans le combat qu'elle livre seule contre les forces des ténèbres et du paganisme pour la défense de la civilisation et de la liberté, et qu'il abolisse les droits douaniers sur les produits britanniques, pourvu que les ouvriers et l'industrie n'en souffrent pas. Je n'ai pas attendu la guerre pour préconiser le réarmement. Je le prêche depuis 1937 alors que l'Angleterre a commencé à s'armer. D'ici à la reconvocation des Chambres, le Gouvernement serait bien inspiré de s'adjoindre des représentants de l'opposition et des autres groupes de la Chambre, ainsi que de la classe ouvrière et des syndicats ouvriers. Si le travail était représenté au cabinet, toutes les théories politiques appliquées au tarif douanier et à d'autres questions se trouveraient reléguées à l'ombre avec toutes les discussions politiques, pour la durée de la guerre. Ayons un gouvernement vraiment national, afin que notre effort de guerre s'accomplisse dans l'union.

Grâce à la flotte britannique et à nos forces aériennes, le Canada et les Etats-Unis pourront passer la fête de Noël à l'abri de tout danger d'invasion. L'admirable Primat de l'Eglise anglicane, le très révérend D. T. Owen, archevêque de Toronto, a fait ressortir notre devoir de soulager d'une partie de son fardeau, l'Angleterre qui, depuis longtemps protège le Canada et soutient de ses deniers des missions ecclésiastiques dans notre pays. Dans la mesure où il abaisse les droits sur les produits de Grande-Bretagne, le budget dont nous sommes saisis constitue un pas dans la bonne voie, mais ce n'est pas assez. L'archevêque a rappelé avec raison que l'Angleterre avait assumé une lourde charge pour la défense du christianisme et de la liberté, et a proposé que l'Eglise anglicane en prenne une partie à son compte en soutenant ses propres missions. La Grande-Bretagne a établi nombre de ces missions par le passé.

L'amendement et le sous-amendement indiquent la nécessité d'un gouvernement national composé de représentants de toutes les classes de la population. La guerre actuelle est la

plus terrible dans l'histoire de la civilisation. Elle pourra entraîner la destruction de la religion et du christianisme. Les groupes du crédit social et de la Fédération du commonwealth coopératif sont tous deux minoritaires, mais le dernier, bien que peu nombreux, exerce une influence considérable dans les milieux ouvriers, comme on l'a vue aux dernières élections. Je m'oppose à ce que ces groupes se servent de la guerre pour prôner leurs doctrines, pour mettre en avant les palliatifs et remèdes de charlatan qui leur sont chers et qu'ils ne cessent de préconiser pour la guérison des maux économiques dont souffre le pays, et l'atténuation de ses difficultés financières et sociales. Ils tirent parti du grave péril où la Grande-Bretagne se trouve actuellement pour faire accepter leurs remèdes et semer la discorde dans un pays qui devrait être uni et dont tous les citoyens devraient se rallier à l'appui du Gouvernement à condition que celui-ci exécute sa tâche convenablement et mette toute son énergie à la conduite de la guerre sans aucune considération de parti.

Le parti socialiste représenté à la Chambre —c'est en réalité le parti de ces gens—s'inspire des éléments socialistes du parti travailliste de Grande-Bretagne. L'autre jour, j'ai rappelé comment le gouvernement britannique s'était assuré l'appui de la section socialiste du parti ouvrier en s'adjoignant deux de ses représentants, M. Bevin et M. Morrison, qui s'acquittent de leur tâche admirablement, bien que avant de devenir ministres, ils aient été tous deux pacifistes et violemment opposés au réarmement. Si l'on faisait de même au Canada, on assurerait l'unité à notre effort de guerre. Le public exige qu'on lui dise la vérité et qu'on le renseigne pleinement au sujet de notre effort de guerre avant qu'on passe à l'examen des articles du budget. Ce budget ajoute-t-il à notre sécurité, qui vaut mieux que l'opulence? Le public n'en sait rien. Comment pourrait-il se renseigner? Il n'en saurait pas moins si le Parlement siégeait en secret, pour tous les rapports que l'on publie. Si le contribuable ou le citoyen moyen a des griefs, le Parlement est le seul endroit où il puisse les faire valoir.

Quelle est la situation aujourd'hui? Dans le passé, le peuple a cherché à se renseigner par les journaux. C'est la façon dont il rapporte les délibérations de la Chambre des communes qui donne à un journal son caractère distinctif. J'ai toujours prôné la suppression de toute censure à l'égard des journaux. Je trouve absurde une telle censure. A Toronto et ailleurs il y a des censeurs qui ont été autrefois des chroniqueurs du hockey ou du turf. Ils ne connaissent rien de la finance, de la défense, de la guerre, ni des affaires étrangères. On tient la population dans les ténèbres de l'ignorance. Si l'on continue ainsi, il surgira des difficultés, comme l'a signalé M. Chamberlain en janvier 1938. Ainsi qu'il l'a déclaré, le secret sera le mot d'ordre dans l'administration du pays, ce qui entraînera des conséquences désastreuses.

La critique a, sur tout gouvernement l'effet d'un stimulant. Elle l'exhorte à l'action. On a appelé ce budget un budget miniature. Le ministre est l'un des membres les plus jeunes de l'équipe gouvernementale; il fait des gaucheries. Ce budget est en réalité plus important que celui présenté en juillet, lors de la dernière session de guerre, parce qu'il modifie plus profondément les principes économiques, et comporte des remaniements tarifaires inconnus jusqu'ici. Je crois même qu'il s'avérera plus important que le budget principal de l'an prochain, puisqu'il constituera le cadre de ce dernier. A mon sens, la présentation de ce budget miniature devrait servir d'occasion pour mener une enquête au sujet de notre effort de guerre tout entier. Quand nous dépensons un milliard de dollars par année on devrait nous dire quel montant est destiné aux dépenses de guerre et quel montant aux dépenses autres que celles de la guerre, mais à cause de la guerre seulement; on devrait nous indiquer ce qui est d'une importance capitale et ce qui n'a qu'une importance secondaire. Il conviendrait qu'on le sache avant qu'il fût trop tard. Car une partie de cet argent sert à maintenir des ambassades inutiles et ainsi de suite.

Une certaine partie de l'argent que le ministre cherche à prélever au moyen de diverses modifications du tarif douanier ne sera pas affectée à des fins de guerre. On devrait éliminer beaucoup de ces dépenses, ce qui pourrait se faire par d'autres économies radicales dans l'administration civile et par la coordination des services de l'Etat. Rien ne nous indique qu'on pratique l'économie. Quel est le montant affecté à la bataille de la Grande-Bretagne? Le 20 mai je demandais certains renseignements concernant le recrutement; j'ai aussi demandé copie des décrets ministériels relatifs aux soldats. Selon les apparences, nous sommes engagés dans une guerre libérale, car aucun document n'a été déposé; quelque fonctionnaire, semble-t-il, a rejeté cette demande. Ce budget pourvoit à l'obtention de fonds, d'abord pour la conscription en vue de la défense territoriale et, en second lieu, pour le maintien de la neutralité des Etats-Unis. On devrait, avant qu'il soit trop tard dépenser tout l'argent perçu par ce nouveau budget dans la bataille de la Grande-Bretagne et dans celle de la Méditerranée. Nous avons montré de la lenteur dans tous nos actes.

Je voudrais affirmer au premier ministre, qui est absent, que je révoque en doute toutes les déclarations qu'il a faites en Chambre avant hier concernant notre effort de guerre, et tout ce qu'il a dit en nous représentant la situation comme plus encourageante. Je lance le même défi qu'on a lancé en Nouvelle-Zélande et en Australie lorsque le recrutement y a été intensifié. Tout ce budget devrait être affecté aux dépenses de guerre et on ne devrait pas demander, comme on le fait, aux contribuables du pays de payer des impôts pour des objets non essentiels ou des articles dits de luxe. On devrait viser tout d'abord à aider la métropole. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, ce budget est plus important que le budget principal qui sera déposé l'an prochain. Il renferme deux principes généraux: premièrement, le Gouvernement veut augmenter toute production, et deuxièmement, il veut restreindre la consommation, tant privée que publique, dans la plus grande mesure possible.

Le public désire être renseigné sur ce budget, sur les discussions qui ont lieu dans cette Chambre. Il ne s'oppose pas au paiement des impôts quand ils sont employés pour la défense de la civilisation, de la liberté et de la religion, dans la bataille de Grande-Bretagne, mais il lui répugne de payer des impôts pour des choses d'importance secondaire, telles que la défense territoriale et plusieurs autres dépense inutiles comme les crédits destinés à l'ancienne Société des nations et à la nouvelle, qui est la Société panaméricaine, la sécurité collective et les doctrines pacifistes. La Chambre des communes est l'unique endroit où quelqu'un puisse exposer ses griefs et connaître les faits. Le grand public n'aime pas qu'on fasse silence sur ses griefs, et il s'oppose au mutisme de la presse sur nos délibérations, car il veut connaître la politique ministérielle, les propositions des ministres, de même que les opinions de l'opposition officielle et celles des deux groupes qui siègent à ma gauche, à l'égard du budget.

Je n'ai pas de compliments à faire au cabinet, car je suis fort mécontent de la façon dont il a conduit notre effort de guerre, tant avant qu'après le début des hostilités. Jusqu'à la veille du conflit, il n'avait fait qu'appuyer la neutralité et le désarmement. Je préconise le réarmement depuis quatre ou cinq ans et je n'ai pas attendu que la guerre éclatât pour réclamer un budget de réarmement. Pendant les cinq dernières années, j'ai oublié les querelles de parti pour secouer l'apathie de tous, en Chambre et ailleurs, et indiquer au pays la nécessité de nous préparer, d'assurer notre sécurité. Mes avertissements ont toujours été dans le même sens. Dès que le Gouvernement s'est attaqué au problème du réarmement, je l'ai appuyé sur ce point de son programme.

Ce que je trouve de particulièrement répréhensible dans cet exposé budgétaire—le second, et je me demande pourquoi le ministre ne fond pas les deux en un—c'est qu'il ne renferme aucune disposition destinée à soulager la propriété foncière, autrement dit les municipalités, que l'on a privées de leurs sources de revenus. Loin de là. Le Gouvernement étaye son budget par un impôt sur le revenu, par une taxe sur les surplus de bénéfices, et par tous ces impôts dont le pouvoir fédéral grève les municipalités, d'où multiplicité d'organes administratifs, surcharge d'impôts, et main-mise sur les sources de revenus municipales, telles que l'impôt sur le revenu et certaines autres taxes. On ne redresse pas ce grief. Je proteste aussi contre le manque d'équité dans la distribution des fonds votés pour l'assistance et les travaux d'assistance, sous l'empire de la loi pour favoriser les améliorations municipales. L'Ontario n'a rien obtenu à cet égard.

Après l'effondrement de la France, M. Churchill a dit, au sujet du budget, que les membres du Parlement "devraient faire leur examen de conscience, comme je fais souvent le mien", car tous ont commis des erreurs. En examinant l'amendement et le sous-amendement, j'en arrive à la conclusion que le meilleur moyen de réparer les erreurs passées est d'agir à l'avenir de façon que tous les coups portent. Nous avons toujours agi trop tard. La panique semble avoir stimulé le Gouvernement. D'amères expériences ont appris à l'Angleterre et à la France qu'une critique positive empêche les gouvernements de commettre des fautes qui équivalent au suicide. Tant que la critique est honnête et se fonde sur les faits, pourvu qu'elle ne s'inspire pas de motifs intéressés relevant de la politique, elle est plus utile, plus nécessaire en temps de guere qu'en temps de paix.

En ce qui concerne le débat sur le budget et les sujets qui s'y rapportent, et pour ce qui est de la conduite de la guerre, nous arrivons toujours trop tard. Lorsqu'il s'est agi d'apporter à la mère patrie un soulagement longtemps différé, de lui aider à supporter son fardeau, nous étions en retard. Nous arrivons trop tard neuf fois sur dix—trop tard dans le recrutement; trop tard dans la fabrication de la mitrailleuse Bren et des avions de bombardement; trop tard dans la mise en œuvre du plan impérial d'entraînement aérien; trop tard pour assurer le ravitaillement en vêtements, en chaussures et en matériel; trop tard pour accorder les allocations familiales; trop tard pour fournir des canons de gros calibre,

des releveurs de mines, des avions de bombardement, des chars d'assaut vraiment efficaces, des mitrailleuses Bren, des fusils d'un modèle récent et des munitions; trop tard pour supprimer la cinquième colonne; trop tard pour procéder au relevé de nos ressources industrielles et économiques; trop tard pour aménager des usines, grandes et petites, affectées à la fabrication de munitions, de torpilleurs et d'avions, tel que les Spitfire; trop tard pour prévenir le mal causé par les périodiques américains qui manifestent depuis longtemps des sentiments anglophobes ainsi que par les émissions radiophoniques que les Etats-Unis diffusent chez nous et qui minent le moral du peuple canadien. Portons-nous maintenant au secours de la Grande-Bretagne; il sera toujours temps de reprendre ensuite nos discussions. La gravité de la situation exige que nous agissions sans aucun retard.

Pour ce qui est du comité des voies et moyens, je désire exprimer au Gouvernement, et surtout au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui nous revient d'Angleterre, ma satisfaction au sujet des faibles concessions consenties sous forme de réduction de droits à la mère patrie en péril. Seulement, il aurait beaucoup mieux valu agir ainsi en 1938 ou en 1939. En 1938, j'exhortais le ministre de l'Agriculture à constituer en Angleterre des stocks de vivres et à expédier là-bas, pour y être entreposés, nos excédents exportables de grain, de bacon, de conserves et autres denrées alimentaires, à cause de la grave menace des sous-marins, telle que celle de la dernière guerre. Quand la catastrophe devint imminente, j'exprimai l'avis—d'ordre pratique —qu'il incombait au Canada de réaliser l'impossible. Autrement dit, là où les casernes et le matériel de guerre manquaient, il fallait accomplir ce que nous avions fait autrefois, c'est-à-dire, utiliser les édifices publics à cette fin. Si les soldats manquent d'uniformes, ai-je dit, qu'ils s'entraînent sans uniforme. S'ils manquent de fusils, de mitrailleuses ou d'engins de guerre modernes, qu'ils suivent l'exemple de l'Angleterre et de la France, qu'ils se servent de simulacres en attendant d'être pourvus d'armes réelles. Au lieu de laisser ces hommes s'en aller à la débandade, on devrait les mettre à l'entraînement sans retard. Le Canada n'a pas saisi la situation. J'ai dit en 1938 qu'il fallait deux ans pour former des soldats et deux ans pour obtenir de réelles munitions. Le Gouvernement a besoin de fonds et doit chercher à se les procurer le plus facilement possible aux fins de la guerre. Je m'élève cependant contre la méthode qu'il emploie. A mon sens l'Etat devrait imputer sur le compte du capital environ 70 p. 100 de ces dépenses de guerre, si elles sont d'importance capitale et non pas secondaire et 30 p. 100 sur les recettes. L'industrie ne peut soutenir plus longtemps les fardeaux, les restrictions et les obstacles afférents que lui imposent de nombreuses commissions. Je me demande comment les industriels réussiront à mener leurs affaires en dépit des commissions créées au pays. Nous nous dirigeons vers le socialisme d'Etat et le totalitarisme dans tous les domaines et bientôt personne ne voudra plus se lancer dans les affaires, vu les restrictions et les charges arbitraires qu'on impose et vu l'opinion exposée par le chef du parti siégeant à ma gauche sur la conscription de l'industrie et de la richesse. Les municipalités affamées par les autorités fédérales et provinciales qui leur arrachent leurs revenus ne disposeront bientôt plus des moyens requis pour remplir quelques-unes de leurs fonctions en même temps que celles qui leur sont imposées par Ottawa. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord a établi au pays un régime municipal qui fait double emploi, entraînant triples budgets dans le domaine fédéral, provincial et municipal, de sorte que, en raison de l'augmentation de l'impôt sur le revenu et des nouvelles taxes de vente sur les services publics municipaux, il devient urgent que le ministre étudie attentivement ma proposition d'imputer sur le capital les deux tiers des sommes mentionnées au projet de résolution sur les voies et moyens et le solde sur le revenu.

Le groupe du crédit social affirme qu'il faut recueillir ces sommes non par des impôts et des emprunts, mais par l'inflation. Il n'y a qu'à mettre la presse à imprimer en mouvement et créer du papier-monnaie factice dont le Gouvernement se servira pour faire les fonds de la guerre. On nous apprend qu'on aura besoin l'an prochain d'environ un milliard de dollars. Mais le parti créditiste laisse tomber tous ces principes et appuie l'amendement proposé par le chef de l'autre groupe.

La proposition de la Fédération du commonwealth coopératif va plus loin encore que celle du crédit social. Il s'agirait en effet de reconstruire l'industrie, le commerce et notre régime financier en temps de guerre et de conscrire l'industrie et la richesse. Mais ce serait la ruine de notre effort de guerre, appuyé par la majorité des citoyens des provinces industrielles, qui acquitent 80 p. 100 des impôts prévus dans l'exposé budgétaire. Je crois que les gens des deux provinces centrales s'opposeraient à tout changement dans les circonstances actuelles, le considérant comme injustifiable et contraire à la saine économie. Une telle transformation bouleverserait l'industrie déjà entravée par les restrictions et les fardeaux arbitraires qu'on lui impose.

Ces tentatives de socialisme d'Etat nous mèneront droit au totalitarisme, de même que l'exposé budgétaire principal et l'exposé complémentaire, l'assurance-maladie et l'assurance-chômage, que j'ai approuvée. Considérons notre situation aujourd'hui. Le commerçant est écrasé d'impôts. L'un des traits glorieux de l'ère victorienne résidait dans le fait que le peuple soutenait l'Etat. C'est aujourd'hui au tour de l'Etat de soutenir le peuple. Nous gaspillons nos ressources dans les entreprises semblables à celles que propose l'amendement, dont plusieurs sont superflues. Les socialistes anglais, comme je l'ai fait remarquer l'autre jour, ont fait tout en leur pouvoir avant la guerre pour empêcher le gouvernement de mettre à exécution un programme quelconque de réarmement. La Fédération du commonwealth coopératif n'attaque pas dans cet amendement le principe de la monnaie ferme, mais, autant que je puisse m'en rendre compte, prétend que l'organisation de l'industrie repose sur un fondement inacceptable et voudrait orienter toute notre production de guerre suivant des vues socialistes.

Pour vaincre Hitler, affirme le ministre, il faut assurer un rendement plus efficace à la production. Je crois que le temps est venu de supprimer toutes les dépenses superflues prévues par l'exposé budgétaire, comme la construction d'une route en Alaska et d'autres routes inutiles, les ambassades, les crédits à la Société des Nations et le reste. Nous demandons à la population trop d'argent pour des fins inutiles à la poursuite de la présente guerre.

La Grande-Bretagne a toujours été capable de protéger le Canada et elle n'y a jamais manqué. Nous lui devons d'avoir vécu en paix et d'avoir été exempts d'invasions. On parle beaucoup du Canada et de la commission de défense canado-américaine. On fait ici trop de discours dont Hitler se moque. Les tenants de l'union politique, les pacifistes et les panaméricains ne peuvent sortir le Canada de l'empire britannique par des palabres. D'après ce que j'en constate, cette commission ne parle que d'elle-même et non de défense. Si c'est à cette fin que nous proposons de taxer le peuple dans le projet de budget, nous pourrions mieux employer notre argent ailleurs, car la bataille d'Angleterre est d'importance capitale et ceci est secondaire. On n'exclura pas le Canada de l'empire britannique à force de palabres. Ce ne serait que par la force. S'il avait été possible d'y arriver par les efforts oratoires, cela serait arrivé depuis longtemps grâce à certaines théories proposées à la Chambre et à l'extérieur.

[M. Church.]

Le Canada n'était pas prêt lors de la déclaration de guerre. Durant quatre ans, le Gouvernement a écouté les controverses des pacifistes et des apôtres de l'isolement, et notre politique étrangère se fondait sur l'optimisme béat. Fermant les yeux sur les avertissements, le Gouvernement ne bougeait pas. Il ne comprenait rien à la situation européenne.

Je passe maintenant au fameux emprunt de la victoire lancé par le ministre des Finances (M. Ilsley). Je le prie, ainsi que son voisin, l'honorable député d'Eglinton (M. Hoblitzell), de m'accorder leur attention quelques instants. Je suis l'un des commettants de l'honorable député d'Eglinton. C'est un sportsman distingué, et plein de qualités, mais il ferait bien, je crois, de prêter l'oreille à ses électeurs en faveur desquels j'ai parlé cet après-midi, c'est-à-dire les ouvriers de sa circonscription. Plusieurs viennent de diverses parties de l'Ontario, et bien peu d'entre eux, à cause des taxes et des autres fardeaux, pourraient souscrire à l'emprunt de la victoire. Le Gouvernement a fait un appel à sons de trompette en faveur de ce dernier emprunt, mais le public a eu peur de tous les conseils de se serrer la ceinture, des taxes qui s'en venaient, des allusions à la commission de défense canado-américaine, des propos sur la seule défense territoriale, quand on sait fort bien qu'on a abandonné à l'Angleterre le soin de se battre seule sans alliés, pour la civilisation et que nous lui devons la liberté. Est-il étonnant que l'emprunt de la victoire ait progressé si lentement, arrivant à un moment où les citoyens étaient écrasés sous le fardeau des taxes que j'ai mentionnées, où les biens étaient confisqués dans plusieurs villes et même dans la circonscription d'Eglinton, les autorités fédérales et provinciales ayant refusé de soulager le fardeau des impôts fédéraux sur les immeubles qui portent à 5 ou 6 dixièmes de cent par dollar le taux de la taxe à Toronto et ailleurs. Nombre de citoyens de la circonscription d'Eglinton et de toutes les circonscriptions industrielles de Toronto en général, perdent leurs propriétés à cause des lourdes taxes, fédérales et provinciales sur les institutions municipales, et le Parlement pas plus que le ministre des Finances, n'offre aucun espoir. Le ministre dit cependant aux propriétaires fonciers de se serrer la ceinture et il continue de dépenser pour des travaux de chômage et de nous taxer de beaucoup d'autres manières. Le deuxième emprunt de la victoire a été lancé au mauvais moment. La publicité a été insuffisante. L'Etat a payé de 1¼ à 1½ point de trop pour ce dernier emprunt de septembre, et le

taux de la taxe s'en ressentira. Je ne suis pas sans connaître les gros emprunts, celui de 32 millions, par exemple, touchant l'acquisition des compagnies d'énergie électriques du district de Niagara, et aussi, durant près de sept ans que j'ai été maire, la transaction de 200 millions de dollars, quand nous avons acheté la Toronto Street Railway. Si nous avions adopté la méthode employée par le Gouvernement pour le premier et le deuxième emprunts de la victoire, nous n'aurions jamais pu payer les taux que nous avons payés ni les prix qu'on demandait pour ces propriétés en 1913. Nous pouvons prévoir ce qui arrivera l'an prochain. Malgré tous les impôts de ce budget spécial et ceux du budget qui sera déposé au printemps, le ministre annonce maintenant pour l'été prochain un nouvel emprunt de la victoire et il effraie le peuple avec un programme qui n'est ni plus ni moins qu'un épouvantail. Il va effrayer tous les épargnistes par ses propos sur la nécessité de se serrer la ceinture. Comment se serrer la ceinture? Est-ce de la manière proposée par le chef de la Fédération du commonwealth coopératif, c'est-à-dire par la conscription de l'argent qu'il reste à un homme dans ses goussets?

Tous ces impôts, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les bénéfices de guerre, l'impôt du change et tous les autres, qui écrasent la propriété foncière, feront inévitablement sentir leurs effets quand on lancera un nouvel emprunt l'été prochain, étant donné les accumulations de taxes par trop de gouvernements.

Je félicite mon chef parlementaire (M. Hanson) de son discours d'hier. Il n'a jamais cessé d'aimer l'Angleterre, quoi qu'on ait dit contre son discours de Charlottetown. Les paroles qu'il a prononcées à cette occasion étaient justes. D'autres orateurs ont parlé de l'accord d'Ogdensburg. Ce ne fut pas là un accord, mais une conversation, opportune si l'on veut, car il est extrêmement important d'avoir les Etats-Unis avec nous, mais cette conversation ne différait nullement de la politique de défense de 1938-1939, politique de défense territoriale. Le second principe capital était la protection de notre neutralité au cas où les Etats-Unis seraient attaqués. L'accord d'Ogdensburg a donné lieu à beaucoup de bruit à propos de rien, mais les principes fondamentaux de la défense du Canada sont les mêmes. Je partage l'avis exprimé hier par le chef de mon parti sur notre politique tarifaire et sur le besoin de protéger notre industrie et notre agriculture.

Le Gouvernement a modifié les accords d'Ottawa, avec les résultats que l'on sait. Il a accordé aux Etats-Unis les mêmes avantages, à peu de chose près, que ces accords nous ont valus quant au bacon et à d'autres produits. Nous bénéficiions d'une préférence de 6c. en Grande-Bretagne sur le grain transporté dans des navires anglais. En somme, les accords d'Ottawa étaient le fondement de la prospérité dont nous avons joui avant la lutte que l'on s'est livrée autour du bacon et certains autres produits. Notre commerce avec la Grande-Bretagne avait augmenté de 44 p. 100 et celui de la Grande-Bretagne avec nous, de 42 p. 100. Les résolutions qu'on nous propose pour venir en aide à la Grande-Bretagne sont certainement avantageuses. La Grande-Bretagne protège nos rivages et si le Gouvernement voulait s'entendre avec les représentants de l'industrie, du travail et de l'agriculture, nous pourrions réduire de 50 p. 100 dans certains domaines et de 100 p. 100 dans d'autres nos droits sur les importations anglaises. C'est dire que, si nous pouvons effectuer ces réductions sans léser le travail et l'industrie du Canada, la flotte britannique et l'aviation royale seront la véritable doctrine Monroe, et non pas une doctrine Monroe mythique comme celle qui trouve sa réalisation dans une commission mixte de défense. La doctrine Monroe, pour les Etats-Unis et nous, est constituée par la flotte britannique et la Royal Air Force, grâce auxquelles notre pays et les Etats-Unis ne seront pas envahis durant les fêtes de Noël et les Etats-Unis devraient en être reconnaissants à la Grande-Bretagne en lui venant en aide. J'espère que le Gouvernement conférera avec les représentants de l'industrie, du travail et de l'agriculture en vue d'aviser aux moyens d'accroître le chiffre de nos importations de Grande-Bretagne afin de venir en aide à la métropole, si notre pays peut le faire sans qu'il en souffre, en ce moment où elle compte si peu d'amis et où elle a perdu la plus grande partie de son commerce d'exportation.

Il y aurait lieu, à mon sens, de prévoir des exceptions à quelques dispositions relatives au change. Pourquoi faire subir tant d'ennuis à des citoyens canadiens et des sujets britanniques qui désirent envoyer $25 ou $50 à un parent pauvre? Pourquoi faut-il que celui qui veut faire parvenir $10 ou $15 à un parent aux Etats-Unis pour solder une note d'hôpital passe par toute la paperasserie du Contrôle des changes avec son armée de fonctionnaires? De 1921 à 1930, sous le régime de notre tarif panaméricain, 600,000 de nos citoyens ont quitté le Canada pour chercher du travail aux Etats-Unis. Nombre d'entre eux étaient des combattants de la dernière guerre et quelques-uns ont risqué leur vie dans la guerre actuelle. Pourquoi les mettre en butte, comme je l'ai dit, aux ennuis que constitue le contrôle des changes, quand ils ont dû quitter le pays entre 1921 et 1930 pour chercher du travail?

Le passeport est une autre plaie. Est-ce une des conséquences de la doctrine Monroe? Ne pourrait-on modifier cela avant Noël? Aucun des deux pays ne bénéficie de ces mesures draconiennes.

Je voudrais voir révoquer plusieurs des dispositions de l'accord commercial Canado-américain. Il devait durer trois ans et expirera en 1940. Cet accord a joué au détriment de la Grande-Bretagne et du Canada, ainsi que mon leader l'a démontré par de nombreux exemples, hier.

Comment pouvons-nous faire concurrence à ces gens, étant donné ces traités qui nuisent à l'agriculture et à l'industrie du Canada? Ce sont nos amis et nos parents et il est de la plus grande importance que nous entretenions toujours avec eux les relations les plus amicales. Personne n'a laissé entendre le contraire. Ils sont nos amis et souhaitons qu'ils le soient longtemps encore; mais les affaires sont les affaires. Si nous considérons que nous devons nous comporter en gens d'affaires dans nos échanges commerciaux avec la métropole, pourquoi n'en serait-il pas ainsi quand nous faisons affaires avec un pays rival? Pourquoi abandonnerions-nous notre marché, pourquoi enlèverions-nous du travail à nos ouvriers pour le donner à nos concurrents d'outre-frontière, dans l'état actuel du change?

Il y a quelques années, j'ai soulevé la question d'une politique nationale du combustible. Le ministre pourrait conserver une grande quantité de devises en adoptant un programme national du genre de celui que j'ai préconisé en 1922 et en 1923. L'importation en franchise de la houille bitumineuse n'est peut-être pas préjudiciable au Canada dans l'ensemble, mais elle peut l'être à la Nouvelle-Ecosse. Je pensais au charbon des Provinces maritimes, de l'Alberta et du pays de Galles lorsque j'ai proposé un programme panbritannique d'approvisionnement de charbon en 1922 et on mit dix ans à l'accepter. Si les Provinces maritimes subissent des dommages du fait des nouveaux dégrèvements en faveur de la Grande-Bretagne, on devrait leur donner plus de protection sous forme de gratifications, de subventions et de crédits, afin qu'elles ne soient pas désavantagées.

Quant aux cotonnades, aux lainages et aux tissus de toutes sortes, je suis d'avis que le Gouvernement devrait conférer avec les représentants de l'industrie et du travail pour voir s'il serait possible d'alléger le fardeau de l'Angleterre en un temps où elle a perdu son marché d'exportation. Il y a quinze ans que je pose la même question: Pourquoi un si grand nombre de nos droits douaniers sont-ils établis à Washington? C'est dans une large mesure dû à l'abrogation de l'accord d'Ottawa que Washington est devenue la capitale économique de l'Empire britannique. Il y a une bonne et une mauvaise manière d'obtenir des avantages des Etats-Unis. Si les dirigeants de ce pays étaient convaincus que nous perdons autant que cela, je crois qu'ils seraient les premiers à prendre des moyens d'apporter quelque modification au tarif en notre faveur.

Je suis opposé au principe de la fixation des prix. Quant aux prix des billets de chemin de fer, les compagnies peuvent fort bien annoncer que le prix du voyage d'Halifax à Toronto est de $30, $35 et $40, mais, en fait, elles vendent des billets d'excursion à prix bien réduit. Ainsi, le 28 novembre le prix d'un billet d'excursion pour Truro était de $17.50. Les prix des billets à destination d'autres endroits des Provinces maritimes étaient de $16.25, $15, $17 et $18. Et cependant quand nos pauvres soldats demandent le transport gratuit, ils ne peuvent l'obtenir et l'on refuse de leur accorder, moyennant $20 un billet aller et retour de Truro. Nous avons dépensé des millions de dollars pour les chemins de fer National-Canadien, ce dont il faudra tenir compte dans le budget, car les contribuables devront payer les déficits de notre chemin de fer. Or, ce dernier ne peut transporter les soldats gratuitement. Bien que nos réseaux puissent accorder aux civils ces billets d'excursion à prix réduit chaque semaine, ils exigent des prix plus élevés et presque fabuleux quand il s'agit de transporter nos soldats de l'Ontario vers les Provinces maritimes.

Le Gouvernement n'a rien fait au sujet de l'assurance pour les soldats. J'ai pourtant demandé quatre ou cinq fois ce qu'il se proposait de faire, et le ministre a dit que le surintendant des assurances avait écrit une lettre. Oui, il a écrit une lettre au cours de la session de 1939 et depuis je n'en ai plus jamais entendu parler.

Je dis aussi que le Gouvernement devrait nous exposer la ligne de conduite qu'il entend suivre au sujet des céréales. Les habitants des provinces industrielles ne peuvent plus continuer de payer chaque année des primes, de subventions et des frais de stabilisation des prix du grain. Ils n'ont plus les moyens de payer le coût des mesures qui nous sont présentées presque à chaque session. Les ouvriers et les cultivateurs des trois provinces centrales et des Provinces maritimes ne reçoivent en retour rien ou à peu près rien en boni aux subventions. Il est de la plus grande importance que l'industrie du grain soit maintenue sur une base solide et reçoive toute l'aide nécessaire, mais il y a eu un grave manque de jugement quant à l'organisation de la vente de la récolte en temps de guerre. Le minis-

tère s'est fait une fausse conception des marchés. Il a omis de créer des réservoirs anglais, de coopérer avec le département de l'Agriculture à Washington touchant la vente plus considérable du grain durant la guerre, en songeant à la perte de navires que nous subissons actuellement.

Je suis opposé à toute société panaméricaine des nations de deux Amériques, parce que le résultat serait le même qu'en Europe, et fera plus de mal que de bien. Je désapprouve toute nouvelle alliance panaméricaine du Canada avec d'autres nations, à l'insu de notre Parlement, et à notre insu. Durant les vacances, le premier ministre (M. Mackenzie King) devrait se renseigner sur toutes les circonstances dans lesquelles nous avons perdu dix-sept de nos vaisseaux marchands au large de la côte occidentale d'Irlande, dans leur traversée du Canada en Angleterre. Le budget du printemps prochain se ressentira de ce désastre, c'est une perte en commerce, en vies humaines, en marchandises. Le Gouvernement fera-t-il une enquête? Le premier ministre cherchera-t-il à savoir si ces ports neutres sont utilisés contre le Canada et son commerce et s'ils donnent asile à des sous-marins allemands? Plusieurs hommes d'affaires perdent des marchandises expédiées à bord de ces navires et ils ne seront pas indemnisés. Ils veulent savoir à quoi s'en tenir. Le Gouvernement devrait donc, après l'ajournement, s'efforcer de savoir ce que l'on fait pour protéger le commerce canadien, en ce qui concerne la question de neutralité dans cette zone, comme je l'ai dit le 10 juillet dernier.

Le Parlement aura des vacances de plus de deux mois. Il sera ajourné jusqu'au 17 février, et, cependant, le Gouvernement ne peut accorder une courte permission à nos soldats, ni même un jour à nos aviateurs. Ces hommes luttent pour la civilisation, la religion, le chrétienté. Mais, à Noël, la plus grande fête religieuse de l'année, les soldats de l'aviation royale canadienne se verront refuser un congé leur permettant de visiter leurs parents et leurs amis. Si le Gouvernement veut nuire au recrutement il n'a qu'à continuer d'agir comme dans le moment en ne faisant pas son possible pour aider à nos soldats qui risquent leur vie pour notre pays.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Un des meilleurs discours que j'aie entendus en cette Chambre fut prononcé le 15 mars 1938, par un ancien membre du parti libéral. Voici ce que je lis aux pages 1415 et 1416 du hansard de 1938:

On leur a fait des concessions en réduisant les droits sur leurs matières premières; je n'ai rien à redire à cela. Comment expliquer cette grande prospérité pendant les deux années qui ont suivi l'abaissement des droits? C'est très facile. C'est parce que les prix ont baissé, parce que les gens ont pu s'acheter plus librement des automobiles, et si les manufacturiers ont dû se contenter de bénéfices moins considérables sur chacune des voitures, leurs bénéfices globaux accusaient au terme de l'année une augmentation sensible. En somme, quelle est la clef du succès dans tout domaine commercial? Est-ce de vendre un article par jour avec un bénéfice de 50c., ou d'en vendre dix avec un bénéfice de dix cents sur chacun? Plus le chiffre d'affaires est important, plus les bénéfices deviennent considérables, et plus l'on rend de services à la collectivité.

Je désire citer ici, en l'approuvant, la déclaration de l'honorable député de Huron-Nord (M. Deachman): "Jamais il n'y eut dans les annales canadiennes d'abaissement des droits sans que les manufacturiers du Canada en bénéficient, mais ils ont peur." La peur! la peur! c'est bien cela. La peur, réaction naturelle et normale sans doute chez l'homme primitif à qui elle servait d'instinct de conservation, est devenue de nos jours une arme lourde et encombrante qui l'arrête dans sa marche ascendante vers la civilisation supérieure. La peur des premiers âges, physique, corporelle et toute normale, est devenu aujourd'hui atavique, mentale et morale, le fléau de l'humanité et le pire ennemi de l'homme.

Si j'étais,—j'allais dire si j'étais roi, mais je m'exprimerai en termes plus modernes,—si j'étais dictateur du Canada, savez-vous ce que je ferais, monsieur l'Orateur? J'émettrais un décret, qui entrerait en vigueur demain matin, établissant le libre-échange absolu au pays.

Des voix: Oh!

M. Louis Robichaud, C.R., était représentant d'une des circonscription du Nouveau-Brunswick, celle de Kent.

Cette déclaration pourra surprendre certains honorables membres de la Chambre, car je ne viens pas de l'Ouest et je ne suis pas cultivateur, mais je ne m'en proclame pas moins un libre-échangiste absolu. D'aucuns diront: Si vous agissez de la sorte, le pays sera inondé de marchandises étrangères. Je répondrai alors dans l'esprit qui animait l'apôtre des Gentils quand il proféra sa célèbre exclamation: "O Felix Culpa". Heureux débordement, sainte inondation! L'inondation ne continuerait qu'en tant que nous serions en mesure d'acheter ces marchandises, et tant que nous serions en état de le faire, nous serions prospères.

Voilà des paroles dignes de Cobden à son apogée. Comme entrée en matière à mes observations, je voudrais, monsieur l'Orateur, citer ces mots latins: *suaviter in modo, fortiter in re*, doux dans ses paroles, fort dans sa foi.

Je voudrais établir deux points, afin de démontrer quels ont été les droits douaniers sous l'administration Bennett, de 1930 à 1935, et sous M. Dunning, de 1935 à 1939. Il ne faut pas oublier, en premier lieu, que le commerce est la vie d'une nation. Ce principe est très bien compris en Angleterre où l'on a pris pour devise ces trois mots: "Business as usual". On dit par là que le commerce se poursuit comme à l'ordinaire, en temps de paix comme en temps de guerre. M. Bennett fut porté au pouvoir en juillet 1930, et au cours d'une session spéciale convoquée en septembre de la même année, il énonça le

principe qu'élever les barrières douanières aurait pour effet d'alléger le chômage au pays. Ce qui m'a frappé c'est l'espèce d'indifférence que manifesta notre parti en face de telles affirmations. J'ai ici un passage d'un article paru dans le numéro du 10 septembre du *Devoir*, et dû à la plume de M. Benoît, plus tard président de la tribune des journalistes. Voici ce que j'y lis:

L'Adresse en réponse au discours du trône a été adoptée à peu près à l'unanimité. La seule voix dissidente fut celle du député de Témiscouata, Jean-François Pouliot.

D'après le document parlementaire numéro 290C, renvoi numéro 250, déposé par M. Cahan le 5 juin 1935, les droits furent majorés sur 152 numéros du tarif, et réduits sur 11, au cours de cette session spéciale. Il est intéressant de voir de quelle manière M. Bennett a remanié le tarif. Il cumulait alors les fonctions de ministre des Finances et de ministre du Travail à la Chambre, et c'est pourquoi je lui ai dit que pour la première fois dans l'histoire du pays le même ministre représentait le capital et le travail. Au 1er août 1930, les postes du tarif des douanes étaient au nombre de 1,100; le 5 juin 1935, il y en avait 1,280. Les postes qui ont subi des relèvements furent les suivants:

	Par le Parlement	Par décret du conseil
1931..	128	2
1932..	150	1
1933..	8	néant
1934..	18	1
1935..	13	néant

Ceux qui ont subi une diminution furent les suivants:

1931..	55	7
1932..	144	7
1933..	42	6
1934..	57	7
1935..	57	1

J'ai demandé ensuite combien de postes n'avaient pas été modifiés depuis le 1er août 1930 et sont encore en vigueur. La réponse fut 643. En d'autres termes, pendant les cinq années de son régime, M. Bennett a modifié à peu près la moitié des postes du tarif des douanes. J'ai demandé ensuite le nombre des postes qui avaient été modifiés plus d'une fois, soit par le Parlement soit par décret du conseil, depuis le 1er août 1930. La réponse a été la suivante: 101 par le Parlement, et 1 par décret du conseil. Vous pouvez ainsi, monsieur l'Orateur, vous faire une idée de la confusion que ces modifications tarifaires ont jetée dans les affaires canadiennes. Non content de modifier un poste une fois, M. Bennett a modifié quelques postes plusieurs fois. L'idée lui est d'abord venue d'un Canada autarcique. Il s'est rendu à Londres en 1930, et l'impression qu'il a créée sur le gouvernement britannique a été si favorable que M. Thomas l'a

appelé un farceur. De retour, il comprit que le Canada pouvait très difficilement devenir autarcique. Il a donc relevé le tarif des douanes, comme en font foi les chiffres que je viens de citer.

Plus tard, en 1931, M. Bennett crut que le Canada devrait agir de lui-même et se montrer tout à fait indépendant; il releva et releva le tarif des douanes. En 1932, il s'est rendu compte de l'impossibilité de cette politique; il chercha en conséquence quelque nouvelle formule tarifaire, rien que pour l'Empire britannique, et modifia les postes du tarif des douanes dans ce sens. Nous avons eu les accords d'Ottawa. En 1933, il s'est rendu compte que cela ne suffisait pas. Il se mit en quête du commerce mondial, toutes les nations furent invitées à la conférence de Londres, qui fut une faillite complète. On prête les paroles suivantes à l'honorable député de Témiscouata, que le compte rendu officiel rapporte à la date du 22 novembre 1932, à la page 1416 des Débats de 1932-1933:

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de soulever une question de privilège au sujet d'une nouvelle inconcevable publiée dans la première page de l'*Action Catholique* de jeudi, le 17 novembre 1932. Le titre se lit comme suit: "J.-F. Pouliot approuve les modifications tarifaires—Déclaration du député de Témiscouata, hier, aux Communes." Ce qui est arrivé, c'est que ce journal m'attribue un discours de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Monsieur,...

Je m'adressais à l'Orateur.

...vous savez mieux que n'importe qui que je n'ai perdu aucune occasion de protester de toute mon énergie et de toutes mes forces contre ces accords néfastes.

Je n'ai pu voter contre ces accords parce que j'avais pairé avec feu Herb Lennox; nous étions liés par une entente verbale, mais j'ai tout de même signifié ma désapprobation de cette sorte de tarif.

Les accords d'Ottawa ont eu de mauvais effets. Ils furent adoptés à la mi-été, et le 15 décembre 1932, je lisais l'article suivant dans la *Gazette* de Montréal:

On propose le retour au troc dans le commerce international. Des chambres de compensation comme moyens d'échange, modelées sur la Chambre de Londres. On a étudié le projet ici. Mieux vaut un commerce au ralenti que pas de commerce du tout, en attendant une réforme complète du système monétaire.

Puis on trouve l'entrefilet suivant en première page de la *Gazette* de Montréal, le 25 janvier 1933:

Le Gouvernement est mis à l'épreuve, dit Borden. L'ancien premier ministre parlant à Toronto, prêche un commerce plus libre entre les diverses parties du monde. L'Empire britannique, déclare-t-il, prend l'initiative par les accords de la conférence.

Ces accords d'Ottawa n'ont nullement réussi. Ils ont été un obstacle au commerce mondial. De fait, ils ont causé la faillite de la conférence économique mondiale tenue en 1933. Dans la suite, le chef de l'opposition actuel (M. Hanson) devint ministre du Commerce. J'ai eu l'occasion de lui écrire une lettre lui faisant connaître mon point de vue touchant l'administration et le programme de son ministère. J'ai fait parvenir une copie de la lettre à feu l'honorable Norman Rogers. Comme la lettre que j'ai reçue de M. Rogers n'est pas personnelle, je me propose de la lire. Elle est datée de l'Université Queen's, Kingston, le 8 mars 1935, et elle est ainsi conçue:

M. Jean-François Pouliot, M.P.,
Chambre des communes,
Ottawa (Ontario).

Mon cher ami,

Je désire vous remercier de l'amabilité que vous avez eue de me faire parvenir une copie du relevé préparé par le ministre du Commerce en réponse à votre demande concernant le commerce anglais dans ses rapports avec le commerce mondial au cours des années qui se sont écoulées depuis le 1er septembre 1929. Votre lettre à M. Hanson au sujet de ce relevé est très révélatrice. Je me suis demandé si cette multiplicité récente de statistiques relatives aux accords d'Ottawa ne contenaient pas des chiffres trompeurs. En effet, il semble possible de soutenir des idées très différentes en se fondant sur les statistiques fournies par le ministère du Commerce et le Bureau fédéral de la statistique. Je suppose que M. Hanson n'a pas rectifié sa déclaration conformément à l'avis que vous lui donniez dans votre lettre. Il le fera sans doute avec le temps, si vous faites preuve de la même persévérance que vous avez manifestée dans le cas de la gare de la Rivière-du-Loup.

Je vous remercie également de vos félicitations et de vos bons souhaits.

Votre tout dévoué,

Norman McL. Rogers.

En 1935, le gouvernement Bennett était défait aux élections générales. Depuis lors, nous avons dû chercher une solution aux problèmes tarifaires, afin d'améliorer notre commerce avec les autres parties du monde. Le budget Dunning de 1930 n'a pas fait l'objet d'un essai loyal, et au cours de la campagne électorale on n'a exposé que quelques-uns de ses aspects. Vu que la population n'avait pas eu l'occasion de l'étudier dans ses divers aspects, j'ai cru bon de proposer qu'on remplace les accords d'Ottawa par le budget Dunning afin de le soumettre à une bonne épreuve.

Passant à la page 933 du hansard du 9 mars 1936, je trouve ce qui suit:

L'accord commercial anglo-canadien

Projet de résolution demandant l'abrogation de la loi mettant en vigueur cette convention de commerce.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouta) propose l'adoption du texte suivant:

La Chambre est d'avis que le chapitre 2 de 23-24 George V (1933) devrait être abrogé; que l'accord commercial conclu entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, dont une copie est annexée à la Loi ci-dessus, devrait être révoqué; et que le chapitre 13 de 20-21 George V (1930) Loi modifiant le tarif des douanes, devrait lui être substitué.

L'hon. C. A. Dunning (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, quoique j'apprécie beaucoup le compliment que renferme la dernière partie de la motion, je crois devoir appeler votre attention sur le fait que cette résolution est absolument irrégulière.

M. Pouliot: Dans ce cas, il est irrégulier de faire un vœu platonique.

M. l'Orateur: Je rendrai ma décision plus tard.

(La motion est réservée.)

Sur la motion de l'honorable M. Dunning, la séance est levée à 10 heures 55 minutes du soir.

Si M. Dunning était sincère lorsqu'il a présenté son budget en 1930, je lui fournissais ainsi l'occasion de le mettre à l'essai et d'en connaître les résultats. Ce budget était inspiré par de sains et bons motifs. L'Angleterre importait alors du blé de l'Argentine, pour des raisons que connaissent bien mes amis de l'Ouest, et notre commerce avec la métropole était en baisse, mais seulement sous le rapport du blé. Quant à toutes les autres denrées, la situation était favorable. La discussion, naturellement, se transforma en un débat sur la question du beurre et tout le reste fut oublié. Les gens perdirent la tête et crurent que R. B. Bennett était le sauveur de la nation.

Il était intéressant de noter que M. Dunning s'opposait à ma motion. Je voulais voir jusqu'à quel point il avait été sincère en présentant le budget de 1930. A mon humble avis, c'était un très bon budget, mais il souleva l'objection que j'ai rappelée et ne me fournit pas l'occasion de discuter la question de règlement. Le plus drôle de l'affaire, c'est que ce fut lui-même qui s'y opposa.

Puis, le 6 avril 1936, comme on peut le constater à la page 1845 du hansard revisé de cette année-là, j'ai adressé à M. l'Orateur les paroles suivantes:

Monsieur l'Orateur, j'attire respectueusement votre attention sur le hansard du 9 mars, à la page 933. Seriez-vous assez bon de donner votre décision sur la question de règlement soulevée par le ministre des Finances (M. Dunning) à propos de cette résolution.

Je l'ai dit déjà, il n'a jamais compris le règlement de la Chambre,—je ne veux pas dire M. l'Orateur, mais bien M. Dunning,—et il s'opposait à mon interprétation du règlement, alléguant qu'elle n'était pas fondée. Je ne sais pas pour quelle raison la décision n'a pas été rendue.

Le 27 avril, j'ai écrit au greffier de la Chambre, M. Beauchesne, lui demandant de se mettre en communication avec M. l'Orateur afin qu'une décision soit rendue. Il me répondit que la décision serait rendue plus tard. Je me rappelle avoir écrit une lettre datée du 28 avril 1936 dans laquelle je demandais à M. Beauchesne si M. l'Orateur rendrait sa décision après le dernier coup de canon, le jour de la prorogation. Aucune décision ne fut rendue sur cette motion.

Ce qui se passa en 1937 fut des plus singuliers. Je voulais montrer ma bonne volonté,—je voulais faire preuve de ce que mon chef appelle de la bonne volonté et de la collaboration. J'ai dit que je n'avais pas eu le temps de lire le tarif et d'établir la comparaison entre celui de 1937 et celui de 1932. Je crois que le tarif de 1937 approuvé par mon parti, était très bon. J'ai sous la main les paroles de M. Bennett, telles que les rapporte la page 1439 du hansard, à la date du 7 mars 1937. Après avoir nommé les députés qui s'étaient opposés à la deuxième et à la troisième lecture des accords d'Ottawa, il poursuivit:

Ce sont les quarante-deux immortels. Ils ont voté contre l'accord avec le Royaume-Uni, accord que le cabinet demande maintenant précisément à la Chambre d'adopter. Afin qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet, je propose de faire consigner le cruel parallèle au hansard: je propose de mettre en regard les alinéas de l'accord de 1932 et ceux du présent accord, afin de constater qu'ils sont les mêmes, les mêmes en principe et conçus presque dans les mêmes termes. Mais dans son désir de sauver la face, le cabinet opère quelque changement dans le rapport des mots entre eux, bien que les principes n'aient pas changé et ne puissent pas changer. Je doute que dans la longue histoire de nos institutions nous ayons vu, durant une courte période de moins de cinq ans, le spectacle d'un Gouvernement demandant l'assentiment de la députation à un document analogue dans son texte et son principe, à un document contre lequel il a voté il y a à peine quelques années.

Je redoute assez les résultats de ces remaniements du tarif à cause des remarques faites hier par le chef de l'opposition. Je relève à la page 730 ses commentaires suivants sur la commission de contrôle du change étranger:

C'est avec quelque fierté que je signale le fait que c'est un gouvernement auquel on reprochait un manque de prévoyance et de sens des affaires qui a posé les principes qui président aujourd'hui au fonctionnement de cet organisme important. J'ai le devoir, il me semble, de rappeler ces choses, attendu que celui qui y a pensé le premier et qui a préconisé ce principe a été si souvent l'objet de calomnies, même au cours de la présente session, de la part de certains honorables membres de la Chambre. Le ministre des Finances admettra sans doute avant quiconque, que sans la clairvoyance de cet homme et sa connaissance de la finance et des problèmes monétaires nous ne serions pas si bien pourvus pour résoudre une question qui me semble abstruse et d'ordre technique.

[M. Pouliot.]

Je reconnais que l'ancien chef du parti conservateur était clairvoyant; il avait même des visions. Nous avons beau différer d'opinion, nous sommes patriotes quand même. Notre devoir n'est pas de suivre aveuglément les directives du Gouvernement à cet égard, mais de le mettre en garde contre le danger de certaines mesures de politique douanière, afin que le peuple canadien ne souffre pas dans un avenir prochain ou éloigné. Personne ne devrait se sentir déprimé à l'heure actuelle, nous devrions tous avoir du courage dans la présente guerre, nous devrions tous avoir ce que M. Bennett appelait de la "force d'âme".

Nous devrions nous efforcer d'adopter des projets de loi qui ne désavantageront pas le commerce canadien pendant et après la guerre. C'est une opération fort délicate de remanier le tarif douanier. Il serait facile à l'un des intelligents garçonnets qui remplissent les fonctions de messagers à la Chambre de promener le crayon bleu à travers le tarif canadien, de rayer certains numéros, d'en modifier d'autres, et puis de présenter le document comme exposé budgétaire. N'oublions pas que les importateurs canadiens emploient une nombreuse main-d'œuvre. La destruction de notre commerce d'importation, ruinerait ces importateurs. Si la mission du ministre du Commerce (M. MacKinnon) en Amérique du Sud est une sage mesure, ainsi que je le pense, nous ne devrions pas nous isoler au moyen de droits de douane élevés. Non seulement j'ai combattu ce genre de mesure législative, quand M. Bennett était à la tête du gouvernement, mais j'ai fait aussi mon possible pour en empêcher l'application, quand mon parti était au pouvoir.

Je me suis fort préoccupé du fait que ceux qui avaient été les conseillers de M. Bennett servaient aussi de conseillers au ministre des Finances d'alors. Ils passaient pour des experts et leurs avis avaient beaucoup de poids. Mais j'ai fait autre chose. Le désastre financier amené par les experts intellectuels aux Etats-Unis me préoccupait et le député de Témiscouata déposa donc un bill tendant à abroger la loi instituant un conseil économique. La première lecture du bill eut lieu le 24 février 1936 et je fis alors la remarque suivante, qui se trouve consignée à la page 442 des débats:

Monsieur l'Orateur, il est très facile d'expliquer l'objet de ce bill. C'est de mettre la hache du contrôle parlementaire à une branche sèche de l'arbre mort de la soi-disant législation sociale.

Mon projet de loi bénéficia d'un très puissant appui. Quelques jours plus tard, à l'étape de la deuxième lecture, le 27 février,

le premier ministre (M. Mackenzie King) fit les commentaires suivants que je relève à la page 585 du hansard:

Le très hon. Mackenzie King: Cette mesure relève de l'autorité du premier ministre. La loi prévoit la nomination d'un conseil économique pour conseiller le premier ministre. Je suis très satisfait de mon propre conseil. Je ne crois pas avoir besoin d'un conseil économique pour dire au gouvernement actuel quelles sont les mesures législatives nécessaires. Le ministère est en état de requérir, en tout temps, les services des fonctionnaires de l'Etat. Il me semble tout à fait superflu d'avoir dans les Statuts une loi obligeant le Gouvernement à grouper un certain nombres de membres du service civil et de les constituer en un conseil consultatif, alors que tous les fonctionnaires sont assez occupés dans leurs propres ministères, pourvu qu'ils s'acquittent convenablement de leurs devoirs.

C'était fort bien dit.

Il est inutile d'augmenter les dépenses publiques jusqu'au point où cette loi le nécessitera. Le Gouvernement a bien laissé voir ce qu'il pense de cette mesure législative lorsqu'il n'a pas inclus dans le budget un crédit relatif à l'application de cette loi. Inutile pour nous de rien ajouter à cet égard. C'est une loi superflue, et c'est ce que nous avons dit lorsque la mesure a été présentée. Cependant, comme elle faisait partie des projets que l'on devait mettre à l'essai, on en permit l'adoption. Le public a exprimé son opinion depuis ce temps sur une bonne partie de la législation de l'ancien gouvernement et il a manifesté clairement son attitude sur quelques-unes de ces mesures. De l'avis du Gouvernement actuel l'intérêt public n'exige pas que l'on donne suite à cette loi.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi.

M. Pouliot propose la troisième lecture du bill.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.

Le bill fut adopté en moins de cinq minutes. Mon intention en proposant cette mesure législative était de nous débarrasser des experts intellectuels de Bennett. Ils furent une plaie pour le pays dès leur entrée en fonctions. Je n'ai rien contre ces individus. Le Gouvernement peut leur verser n'importe quel traitement, à condition qu'ils ne donnent aucun avis. Le pays ne s'en trouverait que mieux si M. Graham Towers recevait un traitement annuel de $100,000, à condition qu'il restât chez lui et qu'il n'eût aucune relation avec le Gouvernement. J'en dis autant de M. Clark, le sous-ministre des Finances...

L'hon. M. ILSLEY: J'ai écouté des commentaires analogues l'autre jour et je n'ai rien dit, mais je dois faire savoir à la Chambre que j'ai la plus grande confiance en M. Towers comme en M. Clark. Je prie l'honorable député de cesser ces attaques personnelles contre des fonctionnaires dont la haute compétence est reconnue. Ils servent loyalement l'Etat et je ne crois pas qu'on devrait les attaquer de la sorte à la Chambre des communes.

M. POULIOT: J'ai beaucoup de respect pour le ministre, mais je le prie de lire une lettre consignée au hansard à la fin du discours que j'ai prononcé en 1939 lors du débat sur la loi concernant la banque hypothécaire centrale. Quand la Chambre étudiait cette question, j'ai cité une lettre que j'avais écrite au premier ministre. Il en avait accusé réception mais n'y avait jamais répondu. J'y exposais mes idées au sujet de la responsabilité ministérielle. Si nous ne pouvons dire un mot de critique à l'adresse des haut-salariés point n'est alors besoin que nous parlions à la Chambre et le pays est voué à la ruine totale. La critique est nécessaire; elle est l'indice que les membres du Parlement surveillent les dépenses de fonds publics et tiennent à savoir ce qui se passe. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai déjà écrit; tout est là. Je n'ai pas changé d'opinion; personne d'ailleurs ne m'a demandé de la modifier et personne n'a contredit mes affirmations d'alors.

M. l'ORATEUR: La seule remarque que je désire faire à l'honorable député c'est qu'un fonctionnaire lorsqu'il est critiqué, n'a aucun moyen de se défendre. Ils ne peuvent se défendre en public ni se lever en cette Chambre comme il est loisible aux honorables députés de le faire. C'est pourquoi celui qui critique un fonctionnaire devrait porter une accusation définie et ne pas se contenter de critiquer d'une manière générale tout le service civil. De telles critiques ne sont d'aucune valeur et ne peuvent en rien servir à améliorer le service de l'Etat. Je prie l'honorable député de ne pas continuer.

M. POULIOT: Je n'insisterai pas, monsieur l'Orateur, et je ne parlerai de personne en particulier. On a dit que ces gens ne sont pas à la Chambre, ce qui est parfaitement vrai et pour la bonne raison que, touchant des appointements de la couronne, ils n'ont pas le droit de se faire élire députés. D'un autre côté, ils sont représentés en cette Chambre par le ministre et l'endroit où je peux renseigner celui-ci est la Chambre des communes. Si le ministre suit leur avis et prend des mesures que je ne puis pas approuver, le ministre a le devoir de défendre, en cette Chambre, les fonctionnaires visés.

Je ne vois cependant pas pourquoi les membres du Parlement n'ont pas le droit de dire ce qu'ils pensent des fonctionnaires. Nous votons leurs traitements, et nous avons absolument le droit de dire ce que nous pensons d'eux. Je regrette beaucoup, monsieur l'Orateur, de ne pas partager votre manière de voir à ce sujet, malgré tout le respect que j'ai pour vos opinions. Je me conforme toutefois à votre décision. Mais si nous n'avons

pas le droit de dire au ministre, en toute bonne foi, qu'il se passe des choses qui ne devraient pas se passer, à quoi bon siéger ici?

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? Je crois que s'il veut donner les détails précis, un honorable député a le droit de critiquer la valeur des conseils qu'un fonctionnaire donne à un ministre et des services qu'il lui rend. Il a même le droit, je crois, de reprocher au ministre d'avoir suivi ces conseils. Voilà la bonne façon de critiquer, c'est même une des principales raisons d'être des ministres. Ce que je crois intolérable, cependant, ce sont les blâmes très virulents à l'endroit des fonctionnaires et la répétition de ces attaques. L'autre jour, l'honorable député a exprimé son idée très clairement. Je me suis demandé si je devais ou non relever immédiatement ses paroles, mais je lui demande maintenant de ne pas répéter ses remarques d'application générale, de nature purement personnelle, qui n'ont rien d'une critique portée sur les actes des fonctionnaires.

M. POULIOT: Quand j'ai voulu parler de ce qu'ils avaient fait, j'en ai été empêché par M. Dunning et le premier ministre. Par la suite, j'ai répondu au premier ministre qui a accusé réception de ma réponse et j'ai consigné la lettre au hansard. Ce qui me frappe, c'est que ces gens ont toujours été protégés par des députés conservateurs et qu'ils continuent à conseiller le Gouvernement en conservateurs. Cela est contraire à mes convictions personnelles. Je ne puis partager ces avis. Je ne dis pas qu'il y a corruption, mais je dis que ces avis sont absolument erronés. Et si je n'ai pas le droit de dire ici ce que je pense quand un fonctionnaire, un chef de service ou qui que ce soit est dans l'erreur, je ne vois plus la raison de siéger ici. Je n'ai rien contre ces fonctionnaires. Je suggère qu'ils soient payés davantage pourvu que nous nous en débarrassions. Mais je n'insisterai pas, monsieur l'Orateur. Je veux simplement montrer que je suis conséquent avec moi-même.

Je me suis opposé à la politique Bennett à la demande du parti et parce que je la croyais fausse, et plus tard je me suis opposé à la politique Dunning. J'ai approuvé l'un des traités de M. Dunning mais je n'ai pas pu le faire pour d'autres, et je me sentais malheureux parce que je savais qu'on appliquait la même politique. Je ne pouvais pas la modifier, de sorte que j'ai essayé de changer les opinions de ceux qui la favorisaient. J'ai réussi à faire adopter ce bill par la Chambre, et le Sénat l'a approuvé et c'est maintenant la loi du pays. Il s'agit du chapitre 5 des

[L'hon. M. Ilsley.]

Statuts de 1936. Mais en dépit de cela Ottawa compte un nombre incroyable de commissions, d'experts et d'intellectuels. Si un trust de l'intelligence était inutile en 1936, je ne vois pas comment des douzaines et des douzaines de trusts de l'intelligence peuvent être de quelque utilité maintenant. Si tous ces gens donnent des conseils au Gouvernement j'ai des craintes quant à l'avenir du pays. Il s'en va à la ruine avec leurs conseils, et je ne permettrai pas que cela arrive si mes humbles ressources me permettent de faire quoi que ce soit pour sauver notre pays.

M. P. C. BLACK (Cumberland): Monsieur l'Orateur, tous les habitants du Canada sont intéressés aux projets de résolutions présentés à cette Chambre par l'honorable ministre des Finances (M. Ilsley). La Nouvelle-Ecosse est concernée tout particulièrement par un des articles, c'est-à-dire par l'entrée en franchise au Canada de la houille grasse de la Grande-Bretagne. Si ce projet de résolution signifie quelque chose il doit vouloir dire qu'on importera de fortes quantités additionnelles de houille et d'autres denrées au Canada, autrement il aurait été inutile de le présenter.

Je crois savoir que ces dernières semaines nous avons importé deux millions de tonnes de houille bitumineuse de Grande-Bretagne, dont la plus grande partie est maintenant emmagasinée dans la région Montréal-Saint-Laurent. Si le changement apporté au tarif douanier a les effets prévus et entraîne l'importation de fortes quantités additionnelles de houille grasse au Canada, cela veut dire que le charbon de la Nouvelle-Ecosse perdra les marchés que l'on reconnaissait lui appartenir; c'est-à-dire les Provinces maritimes, le Québec, et l'est de l'Ontario aussi à l'ouest que la chose est nécessaire pour absorber la production de la Nouvelle-Ecosse.

M. MacNICOL: Aussi à l'ouest que Toronto.

M. BLACK (Cumberland): Aussi à l'ouest que Toronto et même plus loin.

Je ne suis pas opposé aux projets de résolution. Je les approuve de tout cœur. Comme le leader de l'opposition (M. Hanson) je crois qu'ils ne vont pas assez loin. Si nous voulons que la Grande-Bretagne soit en mesure de payer au moins une partie de ses gigantesque importations il faut lui permettre d'expédier chez nous et aux Etats-Unis,—privilège que lui ont refusé les Etats-Unis lorsqu'il s'est agi de payer l'intérêt sur les emprunts contractés durant la dernière guerre.

Si la suppression des droits sur la houille grasse signifie quelque chose il en résultera qu'une forte quantité de cette houille envahira les marchés dont je vous ai parlé, au dé-

triment de la Nouvelle-Ecosse. Je voudrais qu'il soit bien compris s'il doit en être ainsi,—et je ne m'opposerai pas au changement,—que les subventions et l'aide accordées à la Nouvelle-Ecosse devraient être augmentées afin que sa houille puisse être vendue à des endroits plus à l'ouest en Ontario, de manière que la production totale de charbon néo-écossais puisse être absorbée au Canada. On pourrait y arriver en accordant des subventions additionnelles, ce qui ne nuirait pas aux importations de houille britannique mais exclurait le charbon américain du pays. De cette manière nous améliorerions notre situation relativement au change américain.

Les Néo-Ecossais prisent fort les subventions et les secours versés à leurs houillères au cours des dix dernières années. Le peuple canadien semble avoir reconnu la nécessité de ces secours. On les a versés au moment où le commerce de charbon néo-écossais traversait la crise la plus aiguë qu'il eût encore connue. En 1930, on subventionnait en Nouvelle-Ecosse une production de houille qui s'élevait à 372,000 tonnes. En 1939, ce chiffre de production était passé à 2,381,995 tonnes; et pour les dix premiers mois de l'année financière en cours, la production ainsi assistée atteint le chiffre de 1,828,000 tonnes. Ces secours sont nécessaires. Le coût de production est plus élevé que celui de la houille importée. Les ouvriers ont droit à un salaire équitable; et la population néo-écossaise a droit à ce marché, le seul qui lui reste, si elle veut jouir d'un traitement équitable dans la Confédération et, jusqu'à un certain point, être en mesure de payer les denrées de toutes sortes qu'elle achète en quantités massives des provinces du centre. La production de plusieurs de ces denrées se fait en série, et il est impossible de les fabriquer dans les parties excentriques du Canada.

Le Canada importait, en 1939, 9,907,000 tonnes de houille grasse, 3,977,805 tonnes d'anthracite, et...

M. MacNICOL: L'honorable député pourrait-il me dire si la plus grande partie de la houille grasse est d'importation américaine ou si nous en avons importé une certaine quantité de la Grande-Bretagne?

M. BLACK (Cumberland): Je n'ai pas les statistiques sous la main, mais j'ai l'impression qu'en 1939 et depuis, nos importations sont surtout en provenance des Etats-Unis. Nous avons, en outre, importé 435,871 tonnes de coke. Au 31 octobre, terme des dix premiers mois de la présente année financière, le Canada avait importé 11,898,453 tonnes de houille grasse, 3,369,183 tonnes d'anthracite et 742,132 tonnes de coke. Nos importations de houille américaine atteignent donc un chiffre imposant, et nous pourrions fort bien distraire vers la Nouvelle-Ecosse une partie au moins de ce commerce, afin d'assurer aux houillères de cette province un débouché pour la totalité de leur production.

Lorsque le Parlement décréta ces subventions en 1931, on disait que la Nouvelle-Ecosse pourrait vendre un million de tonnes de plus. Sous le régime de ces subventions, l'augmentation réalisée de 1930 à 1934, dans la vente du charbon néo-écossais aux provinces du centre s'établit à 1,375,975 tonnes. Cette augmentation est passée à 2,381,995 tonnes durant l'année financière 1939. La population de la Nouvelle-Ecosse s'attend que ce chiffre montera encore et qu'elle pourra écouler dans le Canada central 3 millions de tonnes ou plus.

La politique du combustible arrêtée alors par le Canada prenait pour acquis que notre économie nationale serait boiteuse s'il n'y entrait pas une certaine quantité de charbon domestique. Cela est nécessaire aujourd'hui, et deviendrait d'autant plus nécessaire si un incident venait à se produire—remercions le ciel de ce qu'il ne se soit pas produit et espérons qu'il ne se produira pas—qui entravât nos importations des Etats-Unis. Pareille éventualité nous force à assurer à la houille de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest des débouchés au Canada.

La population néo-écossaise est reconnaissante de l'aide que notre industrie houillère a reçue. Je remercie le Gouvernement d'avoir contribué à l'exécution du programme tracé vers 1930-1931. Je remercie aussi le ministre des Mines et des Ressources (M. Crerar), car je l'ai toujours trouvé bien disposé, de même que le ministre du Travail (M. McLarty). Mes remerciements vont aussi aux gens de l'Ontario et du Québec ainsi qu'aux industries de ces deux provinces pour l'intérêt qu'ils ont tous témoigné à la Nouvelle-Ecosse lorsqu'il s'est agi de l'aider à écouler son charbon.

L'hon. M. ILSLEY: Je vous demande pardon. Ce programme au sujet du charbon ne date-t-il pas de 1928?

M. BLACK (Cumberland): On l'a appliqué aux environs de 1928 à titre d'épreuve, mais on n'a pas réussi alors à transporter beaucoup de houille. Il se peut qu'on ait formulé le plan à cette époque, mais les subventions trop restreintes ne permettaient pas le transport de quantités appréciables de charbon ni un débouché suffisant à tenir en activité les houillères de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. HANSON: C'est exact.

M. BLACK (Cumberland): Plusieurs autres organismes méritent des remerciements pour l'aide qu'ils ont apportée à la Nouvelle-

Ecosse, en particulier le Toronto Board of Education ainsi que plusieurs institutions, particuliers et industries.

Ce programme prévoyait une augmentation de 50 p. 100 des droits sur la houille grasse, jusqu'à 75 cents par tonne. On imposa un droit de 50 cents par tonne sur l'anthracite, qui n'avait été jusqu'alors frappé d'aucun droit et un droit de 1 dollar par tonne sur le coke, afin d'encourager la production de ce combustible au Canada, puis une prime de $1 par tonne sur la houille canadienne employée pour le coke. Mais ces subventions se sont trouvées remboursées complètement du fait des revenus accrus constitués par les droits additionnels imposés sur la houille importée. Pendant les dix dernières années, ces revenus additionnels ont atteint la somme de $24,352,000. Le total des subventions accordées à l'est et à l'ouest du Canada au cours de la même période se chiffre par $21,333,000, de sorte que le Trésor s'est enrichi d'un surplus de 3 millions de dollars par suite de l'appplication du programme au sujet du charbon. De plus, sans la mise sur pied de ce plan, plusieurs houillères de la Nouvelle-Ecosse auraient été forcées de suspendre leur activité. Elles se trouvaient alors dans une situation désespérée. De fait le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse dut intervenir auprès des banques, pour qu'on accorde à cette industrie le crédit nécessaire pour se renflouer durant cette période des plus critiques.

Je dois signaler particulièrement l'aide considérable apportée alors à la Nouvelle-Ecosse par un personnage du Canada central. L'honorable Wesley Gordon, ministre du Travail et des Mines de l'époque, collabora avec nous en toute occasion augmentant droits et subventions. Les consommateurs de la houille utilisée dans sa propre circonscription en bénéficièrent à concurrence de dizaines de mille dollars. En plus des difficultés rencontrées, déclarait-il, la critique pourrait s'avérer assez violente pour l'empêcher de retourner au parlement fédéral. Mais il ajoutait: "Estimant que vous y avez droit, je suis heureux de vous appuyer et d'appliquer ces mesures". Ce qu'il fit effectivement. Aussi, suis-je reconnaissant à Wesley Gordon et au régime Bennett de ce qu'ils ont accompli pour le Canada et pour la Nouvelle-Ecosse en particulier pendant ces années difficiles de 1930 à 1933.

Je veux mentionner aussi le nom de celui qui fut réellement l'auteur de la politique fédérale en matière d'acier et de combustible, l'honorable Gordon S. Harrington, sous-ministre de la Défense nationale outre-mer durant la dernière guerre, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse et premier président du Conseil de l'assurance-chômage. Tant dans le domaine de la houille qu'ailleurs, il a rendu d'admirables services à la Nouvelle-Ecosse et au Canada. Il se faisait une si haute idée de son devoir de citoyen qu'il refusa d'être nommé juge dans cette province. Rares sont ceux qui, après avoir siégé aux Communes, ont refusé des postes d'honneur et de confiance, afin de continuer à servir activement leur pays. J'ai déploré qu'on ne lui ait pas rendu pleinement justice, l'an dernier, lorsque le premier ministre (M. Mackenzie King) en a parlé; mais en Nouvelle-Ecosse, nous devons une grande dette de reconnaissance au colonel Harrington. Il est maintenant sorti de la politique active, mais sa politique du combustible restera toujours à son honneur.

Croyant servir les intérêts de mes commettants en aidant de mon mieux le Gouvernement, je n'ai pas élevé la voix bien souvent au cours de la présente session. Je me suis donc abstenu de critiquer, mais il n'en faut pas conclure que le mécontentement n'est pas considérable en Nouvelle-Ecosse à l'égard du Gouvernement et particulièrement en ce qui a trait à la guerre. J'ai invité la population de Cumberland et d'Amherst à se montrer patiente et à faire sa part. Cette province étant la plus rapprochée du théâtre des hostilités, l'inquiétude est pour cela, sans doute, plus manifeste en Nouvelle-Ecosse que partout ailleurs au pays.

L'équipement de nos soldats a subi beaucoup de retards. Me rendant chez moi, la semaine dernière, je me dirigeais en automobile d'Amherst à Oxford et Pugwash, quand je vis un soldat qui faisait route à pied dans le même sens et qui, à quelque deux cents verges déjà en avant de moi, me faisait signe qu'il désirait monter en voiture. Il voulait se rendre dans sa famille, à Oxford. La température touchait presque le zéro et il y avait six pouces de neige; il était sans capot. Je lui demandai où se trouvait sa capote et il me répondit qu'il n'en avait pas encore reçu. Je laissai entendre que son cas devait être exceptionnel, mais il m'affirma que deux cents hommes des North Nova Scotia Highlanders attendaient encore leurs capotes. C'est difficile à comprendre. Si les chiffres communiqués à la Chambre par le ministre sont exacts, 241,349 capotes auraient été distribuées sur les 411,000 commandées. Il semble donc fort étrange que ces hommes manquent de vêtements. On dit que les jeunes gens à l'entraînement sont équipés plus tôt et mieux que les recrues enrôlées dans l'armée active. On chercherait par là à créer une bonne impression sur les jeunes gens qui, de retour au foyer, vanteront l'excellence du traitement reçu au camp. A tout événement on s'est plaint en Nouvelle-Ecosse, dans Cumberland, depuis le commencement de la guerre jusqu'à samedi

dernier, de ce que ces militaires n'avaient pas reçu de vêtements convenables.

M. POTTIER: S'agissait-il d'un membre de l'armée active ou de la milice active non permanente?

L'hon. M. HANSON: Quelle serait la différence?

M. POTTIER: Dans un cas, ils les fournissent eux-mêmes, et dans l'autre c'est le Gouvernement.

M. BLACK (Cumberland): Je crois qu'il s'agit d'un membre des North Nova Scotia Highlanders, de l'armée active. Je ne porterai pas d'accusations, mais les déclarations qui me parviennent méritent l'attention. On me laisse entendre que plusieurs dépenses ont été exorbitantes, ce qui produit un effet déplorable sur le moral de ceux à qui l'on demande d'acheter des timbres d'épargne de guerre et de souscrire aux emprunts de guerre. Plusieurs plaintes me sont venues au sujet des conditions au camp de Debert. Il semblerait qu'il y ait peu d'aménagements sanitaires, peu d'eau, peu de ces commodités ordinaires et de ces articles nécessaires qui rendent la vie agréable au camp. Il existe aussi des rapports graves sur la façon dont le travail a commencé et se poursuit à Debert. Je désire citer un passage du rapport de M. H. R. MacMillan, contrôleur du bois pour le Canada. Je trouve ce qui suit dans une déclaration publique parue dans le magazine *Timber*:

> Le contrôleur du bois a expliqué qu'il aurait été impossible d'exécuter cette entreprise avec les méthodes officielles de procéder. En effet, il avait acheté le bois de sa propre initiative et sans montant voté à cet effet. Le Gouvernement n'a appris les transactions qu'une fois complétées. Il était nécessaire d'user d'esprit d'initiative dans la crise qui se présentait. Le contrôleur du bois a fait remarquer que les pouvoirs ne manquaient pas à Ottawa, mais qu'il y avait par malheur trop peu de gens disposés à les exercer.
>
> En expliquant certaines des difficultés que rencontrait le contrôle du bois, M. MacMillan a déclaré qu'aucune liste de matériaux n'avait été préparée pour le travail du bois. Les plans de l'entreprise de Debert n'ont été reçus que le jour même où le Gouvernement annonçait le commencement des travaux de construction, avec cette mention que le camp allait être organisé en six semaines. Dans de telles conditions le contrôleur du bois avait acheté tous les matériaux sans demander de soumissions, procédure directement contraire à celle que l'Etat emploie dans ses transactions commerciales.

Il est grave pour le Canada que les travaux de construction n'aient pas commencé à Debert avant le 15 août, sur la foi de ce rapport.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. BLACK (Cumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai prié mes commettants de prendre patience et très peu de critiques se sont fait entendre. Cependant, le sentiment s'affirme assez nettement et est joliment répandu qu'on n'a pas fait tout ce qui était possible et qu'on n'a pas tenu compte, comme il le faudrait, des intérêts des gens de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes en général. Sans vouloir trouver trop à redire, je ne vois pas comment je puis garder le silence au sujet de ces questions, si importantes pour mes commettants.

Dans l'exposé qu'il a fait l'autre jour, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) a inséré un tableau indiquant les achats effectués par son ministère jusqu'au 30 septembre 1940. Les achats globaux au pays se sont montés à $383,941,515. De cette somme seulement $7,445,561 ont été dépensés en Nouvelle-Ecosse, soit moins de 2 p. 100. Quand un si grand nombre de nos industries chôment ou ne travaillent que par intermittence, la chose ne peut que contribuer à créer du mécontentement. Vers le 20 novembre, j'ai reçu, ainsi que plusieurs autres collègues, je suppose, une circulaire du bureau du directeur de l'information publique indiquant que le ministère des Munitions et Approvisionnements avait placé des commandes pour la fourniture de 120 harnais et 20 scieries mobiles, capables de débiter 20,000 pieds de bois par jour, à l'usage du corps forestier outremer. Dans mon comté, il existe une fabrique importante de harnais et, à Oxford, il y a un fabricant de scieries mobiles. Je supposais que ces établissements avaient eu l'occasion de soumissionner, et s'il en avait été ainsi, je n'aurais pas eu de plainte à exprimer. Je me suis mis en communication avec eux et je leur ai fait parvenir le renseignement contenu dans la circulaire. J'ai reçu une réponse de A. E. Wry-Standard, Limited, l'un des plus grands fabricants de harnais et qui vend ses articles par tout le pays. Il m'a dit qu'on ne lui a jamais demandé de soumissionner, qu'il ignorait que l'Etat eût besoin du matériel et qu'il n'a donc pu indiquer ses prix. J'ai aussi écrit à l'Oxford Foundry and Machine Company, Limited, Oxford (Nouvelle-Ecosse), et j'ai reçu la dépêche suivante de cette compagnie:

> Nous vous remercions de votre lettre du 21 courant. N'avons reçu aucune demande ou offre de soumission pour partie de vingt scieries requises pour corps forestier en Grande-Bretagne. Offusqués par cette inégalité de traitement envers les industries des Provinces maritimes. Merci pour votre aide magnifique.

Ces deux établissements sont inscrits dans le Canadian Trade Index et passent pour des

maisons sérieuses dans tout le pays. La A. E. Wry-Standard, Limited, figure sous la rubrique "harnais" avec vingt-quatre autres compagnies; l'Oxford Foundry and Machine Company, Limited, sous la rubrique "scieries mobiles" avec quinze autres compagnies. L'Oxford Company se spécialise dans la construction de ces scieries. Elle alimente tout le marché des Provinces maritimes et vend même de ses machines aux Etats-Unis. Elle a fait breveter plusieurs dispositifs ou mécanismes relativement à ses machines et est réputée comme une des meilleures fabricantes de scieries au pays. Comment les gens de Cumberland ou de l'Est canadien peuvent-ils être satisfaits, quand des établissements comme ceux-ci n'ont même pas l'occasion de soumissionner. Si ces maisons avaient présenté leurs devis, si leurs articles avaient paru peu satisfaisants ou leurs prix trop élevés, je n'aurais rien à dire, mais je proteste quand des compagnies comme celles-ci,—et elles ne sont que deux entre plusieurs,—n'ont même pas eu l'occasion de soumissionner.

Plusieurs nouvelles industries s'établissent au Canada; nous croyons savoir qu'on affecte plusieurs millions de dollars à ces fins. Aucune de ces usines ne s'établit dans les Provinces maritimes. Il y a aussi la Christie Trunk and Bag Company, d'Amherst. On a accordé de la publicité à certains articles qu'elle fabrique, mais elle n'a pas eu non plus l'occasion de soumissionner. Je ne veux pas faire trop de critiques, mais au début de l'été dernier, j'ai vu le colonel W. A. Harrison, fonctionnaire du ministère des Munitions et Approvisionnements, qui m'a donné l'assurance qu'il fera son possible pour qu'on ait égard aux intérêts des gens des Provinces maritimes. Je sais qu'on l'a fait parfois, mais non dans bien d'autres.

Nous avons aussi d'autres industries telles que les lamineries d'Amherst. Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai reçu des lettres me disant que les ouvriers de cette localité désirent faire leur part, mais que l'établissement est sur le point de fermer faute de commandes. Nous avons aussi les salines de Malagash; étant donné notre besoin d'importantes usines chimiques pour les entreprises de guerre, on pourrais assurément accorder une attention spéciale aux industries de l'Est du genre de celles que j'ai mentionnées.

Nos industries ont joui de la protection dès 1878; dans certains cas on accordait des primes pour permettre à ces industries de s'établir en temps de paix, de façon qu'elles fussent prêtes à faire face aux crises semblables à celle de l'heure. Cependant, nous n'avons jamais, au cours de notre histoire, accordé tant de primes aux industries que depuis le début de la guerre, surtout en ces derniers mois. Il est donc temps de songer aux régions éloignées qui ont fait de grands sacrifices dans l'intérêt de la victoire. Comment réaliser l'unité de l'effort de guerre dans l'ensemble du pays sans accorder quelque considération à ces régions reculées? On ne devrait pas établir les industries seulement aux fins de le guerre; il faut leur aider de façon qu'elles survivent la paix revenue. En ce cas, les opérations industrielles se répartiraient mieux entre les diverses parties du pays; mais, autant que je sache, cela ne s'est pas fait relativement aux entreprises réalisées par le Gouvernement dans les Provinces maritimes.

Il est une autre question que je regrette d'avoir à soulever; elle a trait à l'aéroport d'Amherst. Je ne tiens pas à critiquer, mais en toute équité pour mes commettants, je dois en dire un mot. On a assemblé des avions à Amherst, Comment le sais-je? Eh bien, je relève ce qui suit dans un rapport déposé au Parlement le 21 mai 1940 sur le travail accompli au Canada:

Amherst:
L'assemblage d'ailes et d'aéronefs Anson.
La révision d'aéronefs Anson.

On a demandé à Amherst de fournir le terrain pour une piste de roulement, puis pour un aéroport normal, puis pour un aéroport de catégorie supérieure. Amherst s'est conformée à toutes ces demandes. On a ensuite demandé à la ville d'y aller de moitié dans les frais du nivellement du terrain. On ne pouvait fournir les fonds qu'après avoir consulté sur cette dépense les contribuables, lesquels ont approuvé le projet par un vote équivalent à plus de cent contre un. Les gens d'Amherst y prennent de l'intérêt au point de vue tant patriotique que pécuniaire. Le très honorable Winston Churchill, premier ministre de la Grande-Bretagne, parlait au nom du peuple anglais lorsqu'il a déclaré que jamais dans l'histoire un aussi grand nombre de personnes n'ont été débiteurs à ce point d'un groupe aussi restreint. Nos gens tiennent à faire leur part, mais ils veulent aussi que le Gouvernement fasse honneur à ses obligations.

Je ne reproche rien au ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power), car j'ai pu constater dans mes rapports avec lui, qu'il désire obtenir des résultats. Je n'en blâmerai pas non plus M. Ralph Bell, qui dirige la construction des avions, car je l'estime aussi sincère que le ministre. Après avoir critiqué la Canadian Car and Foundry Company, j'ai eu l'occasion de parcourir son usine de Montréal et de constater le travail que l'on y accomplit; or, je doute qu'il existe une autre maison canadienne dont la contribution à l'effort de guerre soit supérieure. Nous ne pouvons rien reprocher aux gens

d'Amherst. Pourquoi alors, ne constatons-nous aucun résultat? Quelqu'un est sûrement responsable de cet état de choses. Je n'en dirai pas plus long à ce sujet.

Je regrette que le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) ne soit pas présent. Si je ne m'abuse, il est allé conférer, outremer, avec les autorités britanniques. Je veux profiter de l'occasion pour lui rendre hommage et lui dire que les gens d'Amherst et de Cumberland, je dirais même les citoyens, non seulement de la Nouvelle-Ecosse, mais du Canada tout entier, ont confiance en lui et sont fiers de la façon dont il accomplit sa tâche. Il a bien rempli son devoir lors du dernier conflit et je sais que cette fois-ci encore, il mettra au service de notre effort de guerre toute l'énergie et les connaissances dont il dispose.

Je suis heureux également d'unir ma voix à celles d'autres honorables députés pour souhaiter la bienvenue en cette enceinte à mon compatriote néo-écossais le ministre de la Défense nationale pour le service naval (M. Macdonald). C'est uniquement par souci du devoir qu'il est avec nous en ce moment. Cinq de nos collègues actuels ont siégé ensemble à la législature de la Nouvelle-Ecosse, assemblée qui a fourni au Parlement et à la vie publique plusieurs hommes de valeur. Nous nous souviendrons, en effet, que cette législature provinciale nous a donné sir Charles Tupper, Sir John Thompson, qui fut premier ministre du Canada, l'honorable W. S. Fielding, l'honorable A. K. Maclean et plusieurs autres personnalités dont je pourrais mentionner les noms.

Le ministre de la Défense nationale pour le service naval nous a dit qu'il parlait ici au nom des marins et des navigateurs. Il doit voir à maintenir, en outre, les traditions de la marine britannique, les traditions de Drake, de Nelson, de Beatty et de Churchill, ce même Churchill avec qui il est sans doute appelé à venir en contact et qui est devenu, peu de temps après le début de la guerre, premier lord de l'Amirauté; Churchill qui, défiant le code international, envoya une partie de la flotte anglaise en Norvège. Nous nous souvenons qu'elle y fut accueillie par ces mots: "Voici la flotte". C'est le mot d'ordre dans le monde entier—en Amérique du Sud, en Islande, sur l'orageux Atlantique, partout on s'écrit: "La flotte britannique est arrivée".

Mon honorable ami le ministre de la Défense nationale pour le service naval a une noble tâche à accomplir, une belle tradition à suivre. Il doit imiter Churchill, cet homme de la destinée qui, avant 1939, mettait le peuple britannique sur ses gardes et devint plus tard premier lord de l'Amirauté. C'est ce même poste qu'il détenait en 1914, au début de la Grande-Guerre, alors que, prévoyant l'imminence du conflit, il ordonnait aux navires britanniques de garder la mer, prêts au branle-bas de combat. C'est le même Winston Churchill qui était premier lord de l'Amirauté en 1911, 1912 et 1913, lorsque notre premier ministre du temps, sir Robert Borden, cherchait à démontrer le devoir qu'avait notre pays envers la Grande-Bretagne et les autres parties de l'Empire.

A cette époque-là, sir Robert Borden s'était entretenu avec M. Winston Churchill et on avait décidé alors de construire trois cuirassés, les plus beaux que la science pouvait concevoir ou que l'argent pouvait procurer. C'est à sir Robert Borden qu'il faut attribuer l'idée de construire des croiseurs ou des contre-torpilleurs au Canada, idée qui se rapproche du programme annoncé ici même il y a quelques jours par le ministre.

Ces paroles furent prononcées soit par sir Robert Borden, soit par le ministre actuel de la Défense nationale pour le service naval. L'un ou l'autre aurait pu en être l'auteur:

> Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que le peuple canadien désire voir poursuivre indéfiniment une politique qui exige de la Grande-Bretagne seule la responsabilité de garder nos routes commerciales et qui, d'un autre côté, se retranche derrière la puissante nation amie que nous avons pour voisine en notre continent. La fierté canadienne, la dignité canadienne, la conscience que nous avons de la grandeur présente de notre pays et notre espoir de le voir s'élever encore parmi les nations du monde, tout cela exige, à mon avis, que nous assumions notre juste part du fardeau naval dont la métropole a supporté jusqu'ici une si grande partie.

Ces mots ne sont pas de sir Robert Borden, mais bien du ministre actuel de la Défense nationale pour le service naval. Il est probablement né trente ans trop tard, car on aurait pu le voir aux côtés de sir Robert Borden. Si ce programme avait alors été réalisé, si nous avions réalisé l'harmonie au sein de l'Empire, au Canada, en Afrique du sud et en Irlande, beaucoup de gens sont d'avis qu'il n'y aurait pas eu de première grande guerre et que le conflit actuel n'aurait peut-être pas eu lieu.

Le ministre a annoncé à la Chambre que le Gouvernement allait fonder un collège naval en sus de construire des contre-torpilleurs au Canada. Le ministre n'aurait pas fait de telles déclarations, il me semble, si l'on n'avait pas l'intention d'y donner suite. Je suis certain que le ministre, ainsi que le Gouvernement, n'attachent aucune considération d'ordre politique à des projets de cette sorte. A mon avis, le collège naval devrait être situé sur le côté de l'Atlantique. Il y était en 1917, quand il fut détruit lors de la grande explosion d'Halifax. Il ne convient pas de le situer

près d'eaux tranquilles, mais face à l'Atlantique-nord, chez les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, des Iles de la Madeleine et de Terre-Neuve. Comme l'a fait remarquer le ministre, ces gens-là parcourent la haute-mer. Ils devraient être en contact avec la marine anglaise, avec les eaux tumultueuses de l'Atlantique et avec le peuple anglais; de même ils devraient entretenir des relations amicales avec les Etats-Unis, qui ne demandent qu'à collaborer avec nous, surtout en ce qui concerne les affaires navales.

Je m'empresse de passer à quelques autres sujets que je désire traiter. L'agriculture est l'industrie la plus importante de la Nouvelle-Ecosse, mais les cultivateurs de cette province ne sont pas prospères. Leurs produits se vendent bon marché et leurs frais de production augmentent. Il leur faut faire concurrence à la production en masse et se tirer de toutes les difficultés qu'entraînent la vente et la transformation de leurs produits. Ils ont demandé par l'intermédiaire de leur ministre provincial de l'Agriculture, l'honorable John A. McDonald, et de leurs sociétés agricoles, une diminution des prix de transport des issues de mouture, diminution qui les placerait sur le même pied que l'étaient les peuples d'Europe à qui on les expédiait autrefois.

Les greniers de l'Ouest débordent. Nos amis de cette région cherchent à écouler leur produit et les cultivateurs des Provinces maritimes en ont besoin. Le ministre et d'autres représentants ont demandé cette réduction des prix de transport, mais ils n'ont pas encore réussi à l'obtenir. On en est encore au point où il leur est impossible de se procurer ces issues de mouture à un prix qui leur permettrait de les donner à leurs animaux.

Les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse voudraient être sur un pied d'égalité avec ceux de l'Ouest pour ce qui est du contrôle de l'eau. On a dépensé des millions de dollars pour assurer le contrôle de l'eau dans les provinces de l'Ouest, alors qu'il se trouve dans la circonscription de Digby-Annapolis-Kings, représentée en cette Chambre par le ministre des Finances (M. Ilsley) des terres endiguées qui ont été submergées par la mer. Dans mon comté de Cumberland et dans celui de Westmorland, il y a de grands terrains qui ont attiré les premiers colons et qui aujourd'hui sont couverts par l'eau ou sont retournés à l'état de marécages. Voilà une question qui mériterait l'attention du Gouvernement et je ne vois pas qu'il y ait de moment mieux choisi de faire servir l'outillage inutilisé du ministère des Travaux publics.

M. l'ORATEUR: Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est épuisé.

[M. Black (Cumberland).]

Des VOIX: Continuez.

M. BLACK (Cumberland): Avec la permission de la Chambre, je voudrais étudier brièvement certains autres sujets.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'aime pas me montrer intransigeant et je ne vois pas de raison de se montrer intransigeant dans un cas comme celui-ci, mais il n'en reste pas moins que nous cherchons à terminer les travaux de la Chambre et que l'honorable député a parlé d'à peu près toutes les questions excepté celle qui est à l'étude. Je crois devoir m'opposer à ce qu'il continue.

L'hon. M. HANSON: Nous étudions une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens et je pense que les honorables députés ont la même latitude que s'il s'agissait d'un exposé budgétaire. J'admets cependant que la règle de quarante minutes devrait être observée.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Monsieur l'Orateur, mes observations seront brèves, car je ne veux m'arrêter qu'à un seul aspect de cette motion. L'adoption des résolutions aura pour effet de permettre au Gouvernement de conserver la quantité relativement faible de devises américaines maintenant entre nos mains en vue d'acheter aux Etats-Unis des quantités de plus en plus grandes de matières premières, de munitions et autres articles nécessaires à la guerre. J'approuve parfaitement le Gouvernement de poursuivre ce but; je l'ai dit dans mon discours sur l'Adresse, il y a une dizaine de jours. Si je me prononce si nettement en ce sens, c'est que je vois des Canadiens faire, de leur plein gré, des sacrifices à l'égard de leurs achats.

D'autres, cependant, parce qu'ils ne réfléchissent pas ou parce qu'ils ignorent les dures nécessités de l'heure, n'ont pas encore commencé à s'imposer le moindre sacrifice. D'autres enfin, par entêtement ou pour d'autres raisons, n'ont pas du tout l'intention de réduire leurs dépenses à moins d'y être forcés. La mesure à l'étude est le geste que pose le Gouvernement pour faire comprendre à tous ces gens la nécessité de bien réfléchir avant de dépenser quoi que ce soit.

Le Gouvernement n'a pas cru bon de nous indiquer le montant qu'il espère retirer de l'application de cette mesure. La rumeur veut que le chiffre en soit de 5 ou 6 millions de dollars par mois, mais nous ne connaissons pas la somme totale que nous devrions chercher à obtenir. Quoi qu'il en soit, évaluant les dépenses du temps de paix et y ajoutant ce que nous pensons avoir été dépensé pour l'achat de matériel de guerre, je suis d'avis

que la somme en question représentera à peine le tiers ou le quart du montant nécessaire. Je suis d'avis que cette mesure n'est qu'un geste timide de la part du Gouvernement en un temps où les exigences sont si grandes. Il se peut qu'il s'agisse d'une expérience, d'un ballon d'essai en prévision de ce que pourra contenir le budget qui nous sera présenté dans six mois d'ici, mais quel qu'en soit le motif, il me semble que les résultats seront loin de répondre à la dure nécessité.

Le ministre a érigé une muraille qui empêchera les Canadiens de dépenser inutilement leur argent; mais, malheureusement, il y a laissé une bien grande brèche à mon sens. Nous verrons, je crois, passer par cette brèche une vingtaine de millions de dollars qui devraient rester chez nous. Dans son discours, le ministre a prévu les objections qui pourraient être soulevées contre l'omission des fruits et des légumes dans la liste des articles dont l'importation est prohibée. Il a dit, en guise d'explication, qu'il ne s'agissait pas d'une mesure de protection. La chose est vraie, certes, mais il s'agit d'une mesure destinée à conserver nos devises et à porter les Canadiens à tirer de leur argent tout le parti possible aux fins de la guerre.

Le ministre a dit que, lorsque le Gouvernement a fait des observations aux Etats-Unis, ce dernier pays à répondu qu'il n'était pas en mesure de combler tous les désirs du Canada. Nous ne pouvons pas scruter les arguments échangés au cours de ces entretiens, mais j'ai l'impression que le Gouvernement n'a pas défendu sa cause avec toute l'énergie nécessaire. Les représentants du Canada ont dû expliquer à ceux des Etats-Unis le but que visait cette mesure, et ils ont dû souligner que le Canada n'avait aucunement le désir de réduire ses achats aux Etats-Unis; qu'il voulait faire servir chaque dollar à l'effort de guerre auquel les Etats-Unis ont si souvent manifesté le désir et l'intention de collaborer.

Il est certain qu'ils désirent nous aider. Nous saurons apprécier à sa juste valeur l'aide qu'ils nous donneront et nous avons lieu de nous réjouir à la pensée que cette aide nous sera accordée. Mais envisageons les faits. Rappelons-nous que, il y a un an, des millions d'Américains ont compris que la Grande-Bretagne seule les protégeait contre un sérieux danger contre lequel ils n'étaient pas préparés. Depuis, plusieurs autres millions de citoyens de cette grande nation s'en sont également rendu compte. Ils savent que seuls la marine royale, le corps d'aviation royal, la marine marchande et le peuple de la Grande-Bretagne les mettent à l'abri d'un péril qu'ils n'avaient pas prévu. Il me semble donc incroyable que les Etats-Unis, avec leur énorme production de fruits et de légumes, bien plus considérable que celle du Canada, aient dit: "Nous ferons cela, mais rien de plus."

Quand le ministre a déclaré que l'omission des fruits et des légumes causerait de la surprise, j'ai remarqué que les libre-échangistes de la droite manifestaient leur approbation en frappant sur leurs pupitres. Cela me porte à croire que, somme toute, il y a une teinte de protection à cet égard, du moins dans l'esprit de ces honorables députés. Mais, je ne parlerais pas dans ces termes, si j'interprétais mal l'objet de cette mesure. Elle nous invite à utiliser l'argent que nous possédons, à le dépenser de la façon la plus profitable possible aux fins de notre effort de guerre. J'ai reçu, ce soir, une lettre d'Angleterre, de la ville de Bristol, qui a été bombardée. Elle fut écrite avant la terrible attaque, il y a dix jours, mais ses citoyens avaient déjà eu 290 alertes.

Plus loin mon correspondant dit que l'on cherchait à trouver un succédané au raisin dans le plum pudding, parce qu'on ne pouvait pas s'en procurer. S'ils sont comparativement heureux dans cette situation, car il venait de dire, "comparés aux autres nous sommes en bonne posture", le peuple canadien ne pourrait-il pas chercher, en cette crise, à remplacer ces achats absolument inutiles? Pourquoi faudrait-il dépenser des dollars canadiens pour acheter des fraises en janvier et des fruits exotiques que nous ne produisons pas pour un bon nombre lorsque la population de la Grande-Bretagne, qui agit comme elle le fait pour nous, cherche à trouver quelque chose pour remplacer le raisin dans le plum pudding?

Pourquoi faudrait-il importer 10 millions de livres de melon de diverses sortes au cours des trois mois d'été lorsque nous produisons des cantaloups et des melons en quantité? Ne serait-il pas raisonnable que les Canadiens refrènent leur désir d'acheter ces fruits exotiques en attendant que les produits canadiens arrivent sur le marché?

On dépense environ 23 millions de dollars par année en fruits et légumes importés des Etats-Unis, c'est un chiffre global; soit 16 millions pour les fruits et 7 millions pour les légumes, en chiffres ronds. Ces 16 millions renferment évidemment les oranges, les pamplemousses et les citrons, des fruits que nous ne produisons pas. Il y a des Canadiens qui pensent sincèrement que ces fruits sont nécessaires à la santé. Admettons qu'ils le soient. Cependant, on peut les remplacer très bien par les jus de pomme et de tomate, qui dans nos hôtels et restaurants ont dans une grande mesure remplacé l'omniprésente orange d'il y a quelques mois. Cependant,

pour les fins de la discussion disons qu'il est raisonnable d'accorder un traitement de faveur à ces agrumes. Les pays du bloc sterling expédient des quantités considérables de ces fruits au Canada. Si on avait décidé d'inclure les agrumes dans la deuxième partie de la liste I, qui a trait aux importations permises au moyen d'une licence, on aurait pu satisfaire la demande canadienne pour ces fruits en les important des pays du bloc sterling. On aurait ainsi abrégé la période durant laquelle la population du Canada aurait été privée de cette sorte de fruit, et alors si le besoin s'en était fait sentir, on aurait pu les laisser entrer au pays durant les mois où les Antilles anglaises auraient été incapables de nous les fournir.

Mais non. Le Gouvernement a décidé de laisser la porte ouverte de ce côté, et par là des millions de dollars sortiront du pays; ce qui à mon avis amoindrit la qualité du sacrifice que j'aurais aimé demander au peuple canadien par cette mesure.

Il n'y a pas que la valeur des fruits à considérer. Ces fruits et légumes doivent être transportés du lieu de production à la frontière canadienne. Ils le sont de diverses façons par des agences de transport appartenant à des américains. Il faut acquitter ces frais en devises des Etats-Unis et ceci absorbe d'autres dollars. D'ordinaire le prix du transport égale presque la valeur des fruits et légumes. Ainsi, si nous diminuons ces achats de denrées américaines dont nous pourrions nous passer, de 23 millions de dollars à 10 ou 12 millions, il nous faut ajouter un autre 10 millions pour les frais de transport que nous devrons acquitter en devises des Etats-Unis, ce qui représente la fuite de 20 millions de dollars dont je viens de parler. Ce n'est pas tout. Dans tous les centres populeux, des camionneurs, avec de l'argent à leur disposition, ont pris l'habitude d'aller aux Etats-Unis, choisir sur les marchés voulus des denrées qu'ils peuvent vendre à profit au Canada. Lorsque vous et moi, monsieur l'Orateur, voulons aller aux Etats-Unis, nous sommes tenus de convaincre une certaine commission de la nécessité de notre voyage et de notre besoin de telle ou telle somme d'argent. Souvent on ne nous accorde pas tout le montant désiré. Nous avons de la difficulté à obtenir même les devises qu'il nous faut. Mais ce n'est pas le cas des camionneurs. Ils vont aux Etats-Unis pour une opération commerciale; ils y dépensent leur argent, ce précieux dollar canadien, qui, en effet, réduit notre réserve de numéraire américain pour les fins de la guerre. Quand le camionneur revient à la frontière, il produit une facture, expliquant comment il a dépensé son argent. Je prierai le ministre de prêter une attention spéciale à ces factures. Les fera-t-il examiner? Il y a des factures qui n'indiquent pas exactement les marchandises qu'elles sont censées désigner. Je conseille au ministre de charger les fonctionnaires voulus de les vérifier, et vérifier de nouveau, afin de savoir si nous ne pourrions pas économiser de l'argent, ne fût-ce que des sommes relativement faibles.

Si je condamne cette manière d'agir, monsieur l'Orateur, c'est que j'espérais que, lorsqu'il faudrait exercer une pression sur les Canadiens qui ne sont pas disposés à porter leur part du fardeau, ils seraient obligés de dépenser leur argent à bon escient, amoindrissant ainsi l'inégalité des sacrifices, et aidant quelque peu, comme le font aujourd'hui de bon gré tant de Canadiens. Pourquoi ne souffririons-nous pas? Pourquoi ne nous dévouerions-nous pas, afin que le Canada soit plus près de ceux qui sont dans le malheur, qui meurent, qui donnent leur tout dans cette bataille pour notre liberté et la leur?

M. GORDON GRAYDON (Peel): Monsieur l'Orateur, mes observations sur le projet de résolution à l'étude ne seront assurément pas les plus intéressantes qu'on aura entendues dans ce débat, mais elles seront les plus courtes; j'en prends l'engagement.

La nation est en guerre. Les résolutions budgétaires visent à intensifier notre effort de guerre. En principe, je suis presque entièrement d'accord avec le ministre des Finances (M. Ilsley) car il importe avant tout de protéger et de maintenir la position du Canada en ce qui concerne les devises étrangères.

Je suis d'avis, cependant, que les résolutions ne vont pas tout à fait assez loin. Je ne suis pas sûr que le Gouvernement ait attaché suffisamment d'importance aux achats de fruits et légumes frais effectués par le Canada aux Etats-Unis en quantités que l'on s'accorde à trouver massives. Sur ce point, je suis d'accord avec l'honorable préopinant (M. Stirling) qui a donné de ce commerce une analyse beaucoup plus fouillée que ne sera la mienne. Les importations de ce genre s'accroissent sans cesse et sapent la solidité de notre monnaie à l'étranger. Cette année, nous importerons pour environ 23 millions de dollars de ces denrées. Plus de la moitié de ces articles appartiennent à la catégorie des denrées produites par nos gens dont on sollicite la collaboration à notre effort de guerre national. A cela il faut aussi ajouter qu'en chiffres ronds nous utilisons presque 43 millions de dollars de précieuses devises, si nous additionnons quelque 20 milloins de dollars pour frais de transport au montant déjà indiqué, et ce, monsieur l'Ora-

teur, à une époque où nous avons besoin de tout notre change étranger pour acheter des engins de guerre chez nos voisins.

J'exhorte ce soir le ministre des Finances à faire une étude d'ensemble, attentive et bienveillante, de ce qui constitue pour le Gouvernement, à l'heure actuelle, une obligation simple et directe.

Le Canada ne peut certes pas penser sérieusement que l'emploi de nos fonds à l'achat de fruits et de légumes frais aux Etats-Unis puisse constituer un moyen efficace de faciliter notre effort de guerre, quand des produits du même genre pourrissent dans nos champs.

La question se résume simplement à ceci et c'est par là que je termine: notre pays se procurera-t-il des fruits et des légumes frais aux Etats-Unis ou des munitions et du matériel? Le problème est simple. Nous ne pouvons obtenir les deux avec le même dollar canadien. Je crois connaître la réponse. Je sais que le Gouvernement connaît la réponse. Je pense que la Chambre la connaît. Et je suis sûr que le peuple canadien la connaît aussi. Ai-je besoin d'en dire davantage? Le temps est plutôt aux actes qu'aux discours.

M. H. H. HATFIELD (Victoria-Carleton): Je félicite le ministre des Finances (M. Ilsley) de l'exposé budgétaire qui, tout de même, n'a pas l'énergie voulue. Il y a peut-être une raison pour ne pas inclure tous les fruits et légumes dans la Liste 1 qui est la liste prohibitive, mais on devrait certes interdire l'importation de fruits comme les fraises, le raisin, les autres petits fruits et les légumes de la Louisiane, de la Floride, de la Californie, surtout les pommes de terre nouvelles et toutes les catégories de pommes de terre, étant donné que nous avons dans l'Est canadien à peu près le plus grand excédent de pommes de terre de toute notre histoire, le producteur devant vendre ce produit à la moitié du prix de revient, soit 20 cents le boisseau. A l'heure actuelle, on importe des pommes de terre d'une qualité inférieure à celle du produit que nos producteurs sont autorisés à expédier au marché. On a eu aux Etats-Unis et au Canada l'une des plus grandes récoltes de pommes de terre qu'on ait enregistrées depuis plusieurs années et il n'y a insuffisance qu'au Manitoba et dans l'Ontario. On ne devrait pas permettre l'utilisation des devises étrangères pour l'importation de pommes de terre, lorsque nous avons un excédent de cette denrée au pays et que nos producteurs peuvent alimenter le marché à cœur d'année.

En vertu du traité de commerce conclu entre le Canada et les Etats-Unis, il y a contingentement quant à l'exportation de nos pommes de terre outre-frontière, mais aucun contingent ni aucune restriction ne limite la quantité de pommes de terre américaines importées ici. Certes, quand le ministère de l'agriculture des Etats-Unis facilite de toutes les façons la culture de la pomme de terre, on ne devrait pas tolérer que le produit américain vienne concurrencer le nôtre, à une époque où nos producteurs vendent leur article à moins de la moitié du prix de revient; c'est ce qui arrive cette année. Depuis deux mois, nous avons reçu plus de 99 wagons de pommes de terre américaines. Je cite le nombre de wagons de pommes de terre importées chaque semaine et vendues sur le marché de Winnipeg, Manitoba. Ces statistiques émanent du ministère de l'Agriculture:

Semaine terminée le	Wagons importés du Minnesota	Wagons importés des Dakotas
3 octobre	2	1
10 octobre	..	9
17 octobre	..	17
24 octobre	..	22
31 octobre	7	9
7 novembre	2	7
14 novembre	1	3
21 novembre	1	2
28 novembre	..	6

Ces pommes de terre se sont vendues 10 cents meilleur marché par 100 livres que les Gems d'Alberta, et ont fait baisser les cours des marchés canadiens.

Les Provinces maritimes n'ont obtenu aucun secours de ce Gouvernement-ci, comme les producteurs de pommes de terre des Etats-Unis ont reçu du leur. De l'autre côté de la frontière, dans le Maine, vis-à-vis de ma circonscription, les producteurs de pommes de terre touchent, dans le moment, 15 cents pour chaque boisseau de pommes de terre qu'ils livrent aux fabriques de fécule. Cette prime tend à débarrasser le commerce de ses excédents et à assurer aux producteurs un meilleur prix pour leurs pommes de terre vendables. Le ministère fédéral de l'Agriculture n'accorde à peu près aucune attention aux producteurs de pommes de terre des Provinces maritimes. Le Gouvernement pourrait aider les producteurs de l'Est, à peu de frais, en prenant les mesures nécessaires pour augmenter la production de la fécule et de la dextrine de pomme de terre, et du même coup contribuer à notre effort de guerre, étant donné que l'Empire britannique a besoin de ces fécules et dextrines pour la fabrication de textiles et d'explosifs.

Les fabriques d'amidon en exploitation dans l'Ile du Prince-Edouard et au Nouveau-Brunswick ne sont pas en mesure d'absorber tous les excédents de pommes de terre que nous avons cette année.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je dois rappeler à l'honorable député qu'il lit son discours.

M. HATFIELD: On compte trois fabriques d'amidon dans l'Ile du Prince-Edouard et une au Nouveau-Brunswick ainsi qu'une deuxième en construction, qui sera bientôt, je l'espère, en exploitation. Elles ne suffiront pas à transformer tous les surplus de pommes de terre. La Grande-Bretagne a besoin non seulement de fécule de pommes de terre, mais aussi de dextrine de la même provenance ainsi que d'amidon de blé. Nous dépensons des milliers de dollars en dehors du Canada pour importer du maïs que l'on transforme ensuite en amidon. Ce maïs est importé de l'Amérique du Sud et de l'Afrique du Sud. Le blé de qualité inférieure pourrait servir à la fabrication d'amidon de blé qui serait aussi bon ou meilleur que la fécule de maïs, ainsi qu'à la fabrication de dextrine et de glucose de meilleure qualité que celui provenant du maïs. Quoi qu'il en soit, nous exportons des milliers de dollars pour l'achat de maïs qui entre au pays en franchise et que l'on transforme en amidon. Je propose au Gouvernement de s'aboucher avec les fabricants de fécule de maïs et de les inviter à ériger des fabriques pour les fins que je viens de dire. La Canada Starch Company possède, à Fort-William, un établissement qui ne fonctionne pas depuis des années et qui pourrait utiliser l'excédent de blé de qualité inférieure.

Nous ne saurions, pour fins alimentaires, donner plus d'ampleur à la culture de la pomme de terre dans l'Est et à celle du blé dans l'Ouest, car nous avons actuellement plus de denrées alimentaires que les marchés ne peuvent en absorber. L'agriculture s'est industrialisée et plus tôt l'Etat favorisera la transformation des produits agricoles mieux ce sera. Le Canada est aujourd'hui le seul pays au monde qui ne fait rien dans ce sens. Le gouvernement des Etats-Unis vient précisément d'affecter 6 millions de dollars à la création de quatre laboratoires qui auront pour fonction d'étudier la fabrication d'alcool carburant. L'alcool carburant absorbera 80 millions de boisseaux de blé de qualité inférieure.

L'Ouest ne peut subsister indéfiniment en accumulant du blé et en construisant des entrepôts. Chaque boisseau de blé entreposé congestionne le marché et chaque boisseau de blé absorbé par l'industrie soulage le marché. Du blé, on peut tirer de la fécule, de la dextrine et du glucose de très belle qualité; l'Empire britannique, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Amérique du Sud et tous les pays qui ne sont pas soumis au blocus ont besoin de fécule. L'industrie textile de la Grande-Bretagne a besoin de fécule et de dextrine de pomme de terre et de blé.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je consignerai au compte rendu le mémoire rédigé par un ingénieur chimiste qui a quitté la Pologne avant l'invasion allemande. Il exploitait un établissement, évalué à un million et demi et qu'il a détruit avant son départ, où il tirait de l'alcool carburant du blé, de l'orge et du soya. J'espère qu'il me sera permis de consigner ce document au compte rendu.

M. l'ORATEUR: Le mémoire est-il long? Il faut le consentement de la Chambre pour le consigner au hansard.

Des VOIX: Poursuivez.

M. HATFIELD: Je crois que les honorables députés de l'Ouest l'entendront avec intérêt. En voici le texte:

Arguments favorisant la construction au Canada d'usines destinées à la fabrication d'alcool carburant

A. Situation actuelle de l'industrie de l'alcool au Canada

En 1938, la production d'alcool de preuve s'établissait à environ 10 millions de gallons, y compris 4,250,000 gallons d'alcool destiné à des fins commerciales. Cette fabrication a nécessité l'importation des matières premières suivantes:

Maïs....72 millions de lvs évaluées à $1,200,000
Mélasse.89 millions de lvs évaluées à 650,000
Mazout..2,240,000 gallons évaluées à 106,000

Ces chiffres subiront un accroissement considérable en 1940. Le Canada, possédant un excédent de produits agricoles utilisables pour la production de l'alcool, a importé des matières premières destinées à cette fabrication d'une valeur de plus de 2 millions de dollars. Les nouvelles méthodes utilisant des matières premières canadiennes—pommes de terre ou blé—permettent de fabriquer l'alcool à meilleur compte qu'en l'extrayant de maïs ou de mélasse importés et d'en tirer des résidus (slops), riches en protéine et en levure, constituant de la nourriture précieuse pour les bêtes à cornes et la volaille. On pourrait tirer de la production annuelle de 10 millions de gallons d'alcool de preuve environ 10,000 tonnes de cette pâture de grande valeur. Il est donc possible de supprimer les importations de maïs et de mélasse destinées à l'alimentation des bêtes à cornes. La valeur totale de ces produits de l'étranger affectés à des fins industrielles et à l'alimentation du bétail pour l'année 1938 s'établit de la façon suivante:

Mélasse.12,600,000 gals. évalués à $2,180,000
Maïs....15,500,000 bois. évalués à 10,330,000

B. Importance de la création d'une industrie canadienne de l'alcool carburant.

1. Balance du commerce

Le Canada importe chaque année des produits du pétrole d'une valeur de 60 millions de dollars, et du plomb tétraéthyle d'une valeur de 2 millions de dollars. Le montant de ces importations augmentera en raison des progrès du machinisme et de l'écart entre le dollar américain et le dollar canadien.

On consomme annuellement au Canada plus de 800 millions de gallons d'essence. En ajoutant une proportion de 20 p. 100 d'alcool, soit 160 millions de gallons à cette quantité d'essence, on améliorera la qualité de ce carburant en faisant passer sa teneur en octanes de 63 à 80 et on épargnera en outre 15 millions de dollars versés chaque année en paiements des importations de pétrole.

En produisant 160 millions de gallons par année d'alcool anhydre de pommes de terre et de blé, le Canada obtiendra 320,000 tonnes des pâtures précieuses susmentionnées. La diminution dans le coût de l'alimentation entraînera un accroissement de la production de lait et d'œufs, favorisera l'élevage des porcs et des bêtes à cornes, imprimera un nouvel essor à l'industrie de la viande et mettra fin aux importations d'animaux et des produits animaux dont le coût annuel se chiffre par 30 millions de dollars.

2. Bénéfices agricoles

Le Canada produit chaque année, en moyenne, la quantité suivante de céréales et de pommes de terres:

Blé	boisseaux	300 millions
Avoine	boisseaux	330 millions
Orge	boisseaux	80 millions
Seigle	boisseaux	10 millions
Pommes de terre	quintaux	40 millions

La valeur des récoltes se chiffre par 600 millions de dollars chaque anné. Par suite de surproduction et du fléchissement de nos exportations certaines années, ce chiffre baisse au-dessous de 500 millions, écart qui représente une perte considérable pour nos cultivateurs.

En ajoutant 20 p. 100 d'alcool à l'essence, nous arrivons à écouler pour 160 millions de gallons d'alcool carburant par an. La fabrication de cette quantité d'alcool, utilisant 80 millions de boisseaux de céréales, servirait de soupape de sûreté au marché en assurant l'écoulement annuel de cette quantité de grain. Du point de vue économique, le problème de la production d'alcool carburant n'est pas moins important que ne l'était, il y a quelques années, celui des élévateurs. Mais ces élévateurs ne servent qu'à entreposer le grain, tandis que les fabriques d'alcool, utilisant nos produits agricoles, ont pour effet de décongestionner le marché d'une manière définitive. En outre, le coût de l'installation d'une fabrique moderne d'alcool par tonne de grain transformé n'est pas plus élevé que celui de la construction d'un élévateur dans la même proportion. En fabriquant de l'alcool de grain, on épargne les frais d'entreposage. Cet alcool provenant ordinairement de la transformation des catégories inférieures de céréales, la valeur des autres catégories se trouve accrue par le fait même. En construisant la fabrique d'alcool dans un centre de production du grain, on pourrait économiser 70 p. 100 de son poids en frais de transport et même 90 p. 100 dans le cas des pommes de terre. Le poids de l'alcool extrait de certaines céréales atteint 30 p. 100 de celui des grains en question, ou 10 p. 100 de celui des pommes de terre. Au surplus, le cultivateur en retire le fourrage précieux susmentionné, ce qui lui permet d'augmenter le revenu que lui rapporte l'élevage des bêtes à cornes ou des volailles et de se procurer gratuitement une forte quantité d'engrais. Il parvient ainsi à abaisser le coût de production du grain.

3. Avantages que rapporterait indirectement à notre vie économique l'exploitation de l'industrie de l'alcool carburant.

On fixe à environ un demi-million les frais d'établissement d'une fabrique moderne d'un rendement de 10,000 gallons par jour.

Pour exploiter cette industrie dans la mesure indiquée ci-dessus, soit 160 millions de gallons par an, il faudrait une immobilisation de 25 millions de dollars. Nous pourrions fournir nous-mêmes les bâtiments et l'outillage requis et la mise en œuvre d'un tel programme accroîtrait fortement l'embauche dans les industries du bâtiment et des machines. La nouvelle industrie de l'alcool elle-même fournirait constamment de l'emploi à 5,000 ouvriers, sans compter les cultivateurs ni la main-d'œuvre des industries connexes.

Quinze années d'expérience acquise en 35 pays du monde où l'on a inauguré la production de carburants d'alcool révèlent que ces pays, loin de souffrir de l'exemption d'impôt dont jouit l'alcool carburant comme succédané de l'essence frappée d'impôt ont pu profiter d'avantages correspondants par suite de l'amélioration apportée dans le domaine agricole, d'une diminution des allocations aux cultivateurs et aux chômeurs, et du fait que nombre des paiements déjà mentionnés, qu'il fallait effectuer à l'étranger ne sont plus requis. Au cours de ces dernières années, le Brésil, l'Italie et le Japon ont accru de beaucoup leur production de carburants d'alcool. L'Australie réalise actuellement un vaste programme de production.

Parmi les pays agricoles, le Canada est le seul qui n'a rien fait au sujet de cette importante industrie.

4. L'industrie de l'alcool et la guerre.

La consommation de l'alcool pendant la guerre est énorme, vu qu'il entre dans la production des explosifs et sert à d'autres fins. En Angleterre, la production de l'alcool dépend de l'importation de la mélasse. Vu les difficultés du transport, il paraîtrait utile de construire immédiatement au Canada des établissements où l'alcool serait tiré des produits primaires domestiques. Puisqu'il n'a pas à subir les raids aériens ni l'invasion, le Canada pourrait mettre l'alcool à son programme d'approvisionnement de l'Angleterre et le lui fournir.

C. Réalisation du projet.

Au moins huit mois seraient nécessaires dans les conditions actuelles, à la construction d'une usine où l'on produirait l'alcool carburant. Vu l'étendue du territoire canadien, il serait sage d'établir deux ou trois fabriques à la fois en différents centres de grande surproduction agricole. Pionniers de l'industrie au pays, ces établissements permettraient de déterminer les prix de revient et de se fixer sur leur valeur économique. Nous pourrions nous fonder sur l'expérience ainsi acquise pour décider de nouvelles constructions.

D. Récapitulation.

La production de carburants d'alcool au Canada assurerait les avantages suivants:

1. Réduction annuelle des importations de:

Mélasse et maïs	$12,000,000
Produits du pétrole	15,000,000
Animaux et produits animaux	30,000,000

2. Protection de l'agriculture contre les pertes annuelles sur le marché variant de $50,000,000 à $100,000,000.

3. Accroissement des revenus imposables provenant d'une agriculture plus profitable et de la nouvelle industrie de l'alcool.

4. Diminution du chômage agricole et industriel.

5. Economie annuelle dans les frais de transport sur 70 p. 100 de 80 millions de boisseaux de céréales.

6. Economie annuelle dans les frais d'emmagasinage quant à 80 millions de boisseaux de céréales.

7. L'apport à l'agriculture d'une précieuse provende à bon marché ainsi que d'un engrais et l'accroissement dans la production animale et l'industrie des viandes.

8. La livraison sûre d'une quantité considérable d'alcool propre aux fins de guerre et tiré des produits primaires domestiques.

9. L'augmentation de valeur des autres céréales par suite de l'utilisation sur une aussi vaste échelle de céréales secondaires.

10. La création d'une "soupape de sûreté" pour le marché des céréales, question d'une importance et d'une utilité supérieures même à celle que revêtait le problème des élévateurs à grain il y a quelques années.

(L'Annuaire du Canada de 1939 permet de vérifier les chiffres sur lesquels se fonde le présent mémoire.)

Je voudrais que le ministère de l'Agriculture assiste les producteurs de pommes de terre de l'Est canadien, surtout des Provinces maritimes. Cette année, le marché des Etats-Unis leur est fermé. Nos exportations ne se font plus.

Je veux féliciter le ministre du Commerce de vouloir se rendre en Amérique du Sud. Je crois avoir abordé la question en juin. Il est tard, mais mieux vaut tard que jamais. Il faudrait toutefois plus qu'une mission commerciale. Les Etats-Unis construisent depuis dix mois des navires à raison d'un par mois; ils les confient à des intéressés qui cherchent à s'emparer du commerce que les Allemands et les Scandinaves avaient avant la guerre, en Amérique du Sud. Nous avons besoin de navires pour notre commerce avec l'Amérique du Sud. Le débouché y serait très considérable pour nos produits agricoles.

L'accord que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a rapporté de la Grande-Bretagne établit le prix du bacon à $2.28 de moins les 100 livres que sous l'ancien accord, et cependant le prix des déchets de mouture et de tout ce qui entre dans l'élevage du porc a monté; le cultivateur de l'Est se trouve paralysé et néglige l'élevage du porc.

Je constate que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a fixé le prix maximum du beurre. Pourquoi fixer le prix maximum du beurre, alors qu'elle a fixé un prix minimum quant aux pommes et au blé? Pour décider nos cultivateurs laitiers à porter leur lait aux fromageries, pas n'est besion de recourir à la force. Ces cultivateurs sont loyaux et leur coopération nous est assuré. Il suffira au Gouvernement de leur dire qu'il faut du fromage et non du beurre. Il n'est pas besoin de fixer le prix maximum du beurre. Le cours peut fléchir sans limite, mais ne saurait dépasser le maximum établi, et si le beurre est aux mains des spéculateurs, il ne devrait pas s'y trouver. L'Etat devrait pouvoir emmagasiner l'excédent de beurre des mois d'été, et le cultivateur qui le fabrique tirer profit de la hausse qui se produit en hiver.

Je passe maintenant aux engrais et leurs ingrédients chimiques. L'impôt de guerre de 10 p. 100 à l'importation frappait les engrais. Or, les ingrédients chimiques doivent être importés. La taxe de 10 p. 100 sur le change signifiait pour nos cultivateurs, qui vendent leurs produits au-dessous du prix de revient, une hausse de $3 à $4 par tonne. Un seul ingrédient chimique des engrais est produit chez nous, et c'est le sulfate d'ammoniaque. Une seule firme s'en occupe, et elle a monté son prix de $4 la tonne, soit 10 p. 100. Cela devrait être défendu.

Je ne vois pas pourquoi il faudrait envoyer des devises étrangères pour payer le maïs importé. Le Gouvernement devrait charger un comité d'étudier la question. Le ministère de l'Agriculture et celui du Commerce devraient examiner tout le problème. Nous devrions utiliser le blé de l'Ouest de qualité inférieure. On pourrait en employer deux millions de boisseaux dans la fabrication de la dextrine d'amidon, du glucose et de l'alcool carburant. Nous importons pour deux millions de dollars de plomb tétraéthyle destiné à augmenter la teneur en octane de l'essence. L'alcool carburant, l'alcool de blé, ou l'alcool de pomme de terre donneraient les mêmes résultats.

Le Gouvernement devrait se défaire de la ferme expérimentale centrale et en confier la tâche au conseil national de recherches. Le conseil accomplit des merveilles à Ottawa, tandis que la ferme n'est plus guère utile. Il y a suffisamment de bureaux à cette ferme pour se dispenser d'en construire d'autres. L'agriculture n'a pas aujourd'hui à s'inquiéter de la production; elle accuse des excédents. Garantissons aux cultivateurs un profit raisonnable et il aura vite fait de produire toutes les denrées nécessaires. Il ne s'agit pas tant de produire que d'écouler.

La population est lasse du gaspillage qu'elle constate dans notre effort de guerre. Elle est fatiguée de voir consacrer tant d'argent à la construction de fabriques d'armes portatives et ainsi de suite. Seuls les avions nous assureront la victoire et nous devrions en établir une fabrique dans chaque province.

Une VOIX: L'honorable député est-il un expert?

M. HATFIELD: Non, mais c'est ce que la population réclame, et puisque les gens veulent que nous construisions des aéroplanes, nous devrions nous y mettre sur-le-champ, si

tard soit-il. Nous ne devrions pas importer d'avions; il faudrait affecter tous les fonds possibles à la construction de ces usines. En attendant, achetons des avions partout où l'on peut se les procurer et envoyons-les à l'Angleterre pour lui aider à poursuivre la lutte.

J'aimerais, en terminant, proposer une fois de plus au Gouvernement qu'il charge un comité de faire enquête sur la transformation de notre excédent de produits agricoles, ce qui nous exempterait d'avoir recours à la monnaie étrangère pour l'importation de denrées agricoles destinées à être transformées chez nous.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je ne ferai que quelques commentaires sur la motion et l'amendement. Je fais d'abord miennes les idées exprimées hier par le chef suppléant de notre groupe, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), à savoir que les propositions budgétaires nous paraissent satisfaisantes dans l'ensemble. Il faudra prendre des mesures pour que personne ne hausse les prix des produits domestiques quand les importations sont limitées ou interdites. Je crois, cependant, que nous pourrions mieux discuter les précautions qui s'imposent quand nous aborderons l'étude détaillée des listes. Si je prends maintenant la parole, c'est pour apporter des arguments en faveur de l'amendement proposé hier par l'honorable député de Rosetown-Biggar et que j'ai appuyé. Notre amendement a deux qualités: il est fort simple et il va droit au but. Le voici encore une fois pour la gouverne des honorables députés:

Que tous les mots placés après "Que" dans ladite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas cru bon de présenter un projet d'emprunt obligatoire exempt d'intérêt à être prélevé suivant les moyens des souscripteurs."

Dans les deux discours qu'il a prononcés sur l'adresse en réponse au discours du trône, le chef de l'opposition (M. Hanson) a longuement parlé du dernier emprunt de guerre. Mardi dernier encore, il rappelait l'échec de l'emprunt et la nécessité de trouver quelque moyen de faire souscrire un grand nombre de particuliers. Il a dit qu'il ignorait quel remède apporter, mais qu'il faudrait une action concertée. Or, nous proposons une action concertée, et de plus, une action conforme aux dispositions de la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales. Je cite l'article important de cette mesure:

Sous réserve des dispositions de l'article 3 ci-dessous, le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser des actes et choses et édicter, à l'occasion, des arrêtés et règlements, ordonnant à des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir les fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité.

Hier, lorsqu'on a présenté la proposition d'amendement, j'ai cru discerner chez certains honorables députés d'en face une attitude hostile. Je comprends mal cette hostilité, étant donné l'appui unanime accordé par ces mêmes députés à la loi sur la mobilisation des ressources nationales, il y a moins de six mois. L'objet de cette loi, l'article que je viens de citer le démontre, était d'autoriser le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires à la mobilisation effective des ressources de la nation, tant humaines que matérielles, pour la conduite de la guerre. Lorsque la mesure était en discussion, notre groupe a exprimé sa crainte, fondée sur l'expérience, que la loi, une fois mise en vigueur, ne soit appliquée qu'aux personnes seulement, les biens restant indemnes. Jusqu'ici, on ne l'a appliquée qu'aux personnes. Répondant aux craintes exprimées à cet égard, le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait la déclaration suivante, que je trouve dans le hansard du 18 juin 1940, à la page 1016:

Le projet de loi doit atteindre toutes les ressources du pays: les humaines et les matérielles. Mais je pose cette question aux honorables députés: Sur quoi se fondent-ils pour présumer qu'on invoquera les seules dispositions relatives aux ressources humaines laissant de côté celles qui portent sur les ressources matérielles? Ne pourrait-on pas prétendre avec autant de raison que la mesure n'a été présentée que pour en appliquer les dispositions relatives exclusivement aux ressources matérielles?

L'hon. député de Rosetown-Biggar a répliqué:

L'expérience acquise.

Puis le premier ministre a continué:

Non pas l'expérience acquise. Je proteste contre cette allégation. L'honorable député entend-il que j'accorde plus de valeur aux choses matérielles qu'à la vie humaine?

Le fait est que dans ce temps-là nous craignions que la loi ne s'appliquât qu'aux êtres humains et nous avons insisté sur ce point. Nous avons pris tous les moyens possibles pour que la Chambre se prononçât en faveur de l'application aux ressources matérielles d'abord. Les incidents survenus depuis l'adoption de cette loi au mois de juin dernier démontrent suffisamment que nous avions raison de tenir compte de l'expérience acquise.

Les jeunes gens qui ont été appelés en service depuis l'inscription nationale se demandent pourquoi la loi s'applique à eux, pour-

quoi ils ont été inscrits, classés et appelés au service. Ils savent que s'ils ne se montrent pas à l'endroit et au temps prescrits, un agent de police ne tardera pas à se présenter chez eux pour en connaître la raison. Ils se demandent pourquoi on agit ainsi, quand on ne s'efforce même pas de s'emparer des biens de ceux qui ont pressuré notre pays depuis la dernière guerre et même pendant cette guerre-là.

A Vancouver où je demeure, des jeunes gens n'ayant pas vingt ans battent le pavé, n'ont aucun emploi et ne savent même pas où reposer la tête. Ils dorment dans les wagons fermés et les bâtiments vides, partout où ils le peuvent. Dès qu'ils atteindront l'âge de vingt et un ans, ils devront se présenter à l'entraînement militaire afin de se mettre en mesure de donner leur vie, au besoin, pour défendre un pays qui ne veut pas leur donner à manger. Il serait bien plus juste, à mon sens, que ceux envers qui le pays s'est montré généreux, ceux qui ont pu amasser de grandes richesses et qui ont réussi à mettre de l'argent de côté, soient tenus, en un temps où le besoin est si pressant, de donner leurs biens et leur argent pour la défense du pays, sans attendre que, réduit à l'extrémité, ce pays soit obligé de leur payer un intérêt plus élevé encore.

Pourquoi s'opposerait-on à la conscription? Je l'ai dit déjà, nous l'avons décrété. La Chambre a approuvé cette mesure devenue loi et maintenant appliquée aux êtres humains. Pourquoi alors s'opposerait-on à l'appliquer à l'argent ou à la richesse? Il est bien certain que lorsqu'ils ont approuvé la loi sur la mobilisation des ressources nationales, les honorables députés n'ont fait aucune restriction mentale. Ils n'ont pas, se fondant sur l'expérience acquise, conclu qu'elle ne serait pas appliquée aux biens matériels. Arrêtons-nous, tout de même, à cette question de contrainte. Les impôts ne comportent-ils pas tous un élément de contrainte? Quant à cet élément, quelle différence y a-t-il entre, d'un côté, exiger d'un jeune homme ou d'une jeune fille, d'un homme ou d'une femme d'âge mûr, gagnant la misérable somme de $50 ou $60 par mois, 2 p. 100 à titre d'impôt de la défense nationale et, de l'autre, prendre une partie des économies de gens touchant de $5,000 a $50,000 ou plus par année depuis des années, sous la forme d'un prêt sans intérêt à leur patrie dont le besoin est si grand?

Du point de vue moral, il n'y a pas la moindre différence entre les deux cas que je viens de mentionner. S'il en doit exister une, si on veut appliquer des méthodes différentes, il importe sûrement d'exonérer le petit salarié et non le citoyen qui vit largement et qui est possesseur de sommes oisives.

Je pense avoir lu dans une revue bancaire quelconque que le vrai but des certificats d'épargnes et des appels réitérés lancés aux personnes de conditions modeste de souscrire aux emprunts de guerre, n'est pas tant de toucher les sommes souscrites que d'enlever cet argent de la circulation et de l'empêcher de servir aux fins ordinaires de la consommation. Ceux qui ont beaucoup d'argent en banque n'ont pas à limiter leurs achats, tant qu'ils ont cet argent en banque. C'est avec raison, je crois, que notre projet d'amendement ne donne aucun détail sur la manière d'appliquer la mesure ou d'organiser l'emprunt que nous préconisons. Nous n'avons rien dit des épargnes dont il faudrait s'emparer ni de ceux qu'il y aurait lieu d'exempter, nous en remettant pour cette décision au ministre et à son personnel compétent de conseillers.

Toutefois, je le répète, il y a au pays beaucoup d'argent improductif. J'ai ici le dernier rapport des banques à charte du Canada, indiquant les sommes déposées à ces banques le 31 octobre 1939. Les épargnes s'élevaient au chiffre global de $1,705,455,083, répartis entre 4,160,897 comptes différents, mais dont 3,828,291 s'élevaient en moyenne à un peu plus de $118. Voici les détails du tableau que j'ai sous les yeux:

Dépôts	Nombre de déposants	Total des dépôts	Moyenne des dépôts
De $1,000 ou moins	3,828,291	$ 454,885,624	$ 118
De $1,000 à $5,000	290,222	588,261,912	2,026
De $5,000 à $25,000	40,001	348,860,597	8,721
De $25,000 à $100,000	2,757	123,329,760	44,733
De $100,000 et plus	626	190,117,190	303,701
	4,161,897	1,705,455,083	

On compte 626 Canadiens possédant des comptes d'épargnes s'élevant en moyenne à $303,000. Cet argent demeure inutilisé dans les banques et s'accumule d'années en années. Pourtant, nous prélevons 2 p. 100 du salaire des jeunes filles dont a parlé l'autre soir l'honorable représentant de Fraser Valley (M. Cruickshank); elles sont déjà si peu rémunérées que le seul déjeuner qu'elles puissent se permettre est une tasse de café et une cigarette. Une telle méthode fiscale ne suffit pas à des gens qui travaillent à la défense de la civilisation. Il va nous falloir acquérir un sens plus juste de la valeur des choses qui

méritent d'être préservées. Il nous faut attacher plus de prix à la vie humaine, au bien-être et au bonheur humains qu'à ces comptes d'épargnes accumulés avec les années par certaines gens placés dans une situation avantageuse.

En faisant tout leur possible pour assurer le succès de notre cause, les Canadiens n'auraient pas à se croire plus patriotes et plus intéressés que le sont nos frères néo-zélandais. Nous ne préconisons, en effet, qu'un prêt obligatoire auquel les gens souscriraient selon leurs moyens, principe qui est admis en Nouvelle-Zélande depuis longtemps déjà. Je demande donc à la Chambre d'appuyer le projet d'amendement qui est en tout conforme à l'esprit de notre loi sur la mobilisation des ressources nationales. Il exige seulement que les gens en mesure de le faire se départissent de leur argent oisif pendant une courte période dont la durée dépendra du temps qu'il nous faudra pour remporter la victoire.

(Texte)

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, le budget de guerre que la Chambre étudie actuellement est intimement lié à la situation financière et économique du pays. Aussi, ai-je décidé de faire quelques brèves observations que je crois être dans l'intérêt du peuple canadien.

Quant à l'amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), il s'apparente étroitement à la conscription de la richesse. Il doit donc être repoussé comme doit l'être toute conscription quelle qu'elle soit. Car, dans la préparation d'un budget, comme en toutes choses, notre premier devoir est d'éviter de porter atteinte à la vie économique de la nation.

L'agriculture est, particulièrement en temps de guerre, l'industrie primordiale. Affaiblir la production agricole, en décimer la main-d'œuvre indispensable à son essor, serait préparer de tragiques lendemains. Les nations subjuguées par l'Allemagne l'ont été faute de vivres et faute de munitions. En ces temps difficiles, l'agriculture doit non seulement vivre, mais se développer et grandir La production agricole, intensifiée et réorganisée avec l'assistance des pouvoirs publics, triomphera des entraves semées sur la voie du sacrifice où circulent des peuples en détresse. La liberté, la justice et le droit ne sauraient résister à la barbarie sans le maintien de cette force vive qu'est l'agriculture.

D'aucuns ont suggéré que la période d'entraînement des mobilisés soit prolongée de trente jours à quatre mois. Une telle mesure serait inopportune. Elle paralyserait la production agricole et, partant, l'effort de guerre du pays. Nombreux sont les jeunes cultivateurs, artisans et techniciens qui ont demandé au registraire de leur division respective des délais ou des remises quant à leur entraînement de trente jours, prescrit par la loi de mobilisation. De tels délais ne sont cependant accordés que dans des cas extrêmement graves ou d'une nature toute particulière. On a prétendu que l'entraînement des jeunes cultivateurs, à la fin de l'automne et durant l'hiver, ne saurait désorganiser la production agricole. Cela n'est pas exact. De nombreux jeunes gens et une multitude de pères de famille m'ont représenté qu'il leur serait impossible de trouver la main-d'œuvre nécessaire au maintien de leur production et à la bonne administration de leur ferme. Les cultivateurs de ma région vendent du lait en abondance toute l'année durant. Plusieurs d'entre eux sont propriétaires de troupeaux certifiés. Ils ont investi dans l'industrie laitière la plus grande part de leur avoir. Soucieux de l'hygiène publique, ils ont construit des bâtiments de ferme sur les plans et devis des gouvernements. Enfin, il n'y a pas pour eux de saison morte. D'ailleurs, il n'en existe pas, que je sache, pour un agriculteur de progrès.

Les mêmes observations s'appliquent aux jardiniers maraîchers. Nombreux sont ceux, dans ma circonscription, qui cultivent en serres. Aussi, produisent-ils des légumes frais tout l'hiver. L'établissement d'une telle exploitation leur a été très onéreuse. Pourquoi faudrait-il ajouter à la modicité des prix des produits de la ferme la pénurie de la main-d'œuvre? Aussi, je réclame pour l'agriculture et pour toutes les industries vitales de la nation, en qui résident l'équilibre économique et le salut du pays, toute l'assistance nécessaire non seulement à leur maintien dans cette époque de malheurs, mais à la solution de l'angoissant problème de l'après-guerre. Quand le conflit qui déchire le monde aura pris fin, dans leur lutte suprême pour la vie, les peuples désemparés se tourneront vers la terre. Dites-moi quelle industrie pourra résister alors aux réactions profondes provoquées par la guerre, si ce n'est l'agriculture? Autant elle est essentielle à toute vie, autant son avilissement mettrait en danger de mort toute initiative. A côté des usines d'armements bâties aux prix de sacrifices inouïs, les gouvernements doivent édifier une industrie agricole de premier plan.

Les pires ennemis de la culture du sol sont: l'exode des campagnes, le mercantilisme des profiteurs de guerre et les impôts mal répartis. Il y a soixante ans et plus, le chiffre de la population rurale de la province de Québec s'élevait à plus des quatre cinquièmes du

chiffre total de la population. La migration vers les villes prit naissance au cours des années qui suivirent 1880, allant s'accentuant jusqu'à nos jours, à tel point que nous assistons à un désiquilibre effarant. Voici que la population du Québec est maintenant aux deux tiers urbaine. En face d'une situation économique aussi lamentable, quelle doit être la politique des gouvernants? Tuer dans sa racine la désertion du sol par l'adoption des mesures nécessaires à l'encouragement et à la protection de l'agriculture; faire aimer et apprécier davantage la culture de la terre par l'éducation, l'association professionnelle et la coopération; mâter, par tous les moyens, les profiteurs qui trafiquent de la misère et du labeur du producteur et du consommateur.

Alors que plus de cinquante millions de livres de beurre étaient immobilisées dans les entrepôts du pays, on vit récemment monter le prix de ce produit, au seul bénéfice du spéculateur. Le prix du lait payé au producteur demeurait en effet le même, le consommateur et le producteur étant à la fois exploités. On peut constater les mêmes faits concernant une quantité de produits agricoles. Comment expliquer qu'une spéculation aussi répréhensible puisse avoir libre cours au moment où les ouvriers du sol et des villes font tant de sacrifices? Des impôts de toutes sortes frappent non seulement les objets de luxe, mais les choses indispensables à l'existence. Que penser, par exemple, de la taxe imposée sur les récipients destinés à l'industrie domestique et des impôts additionnels sur les produits mêmes de cette industrie? Prenons garde de nous réveiller un jour en face d'une agriculture affaiblie, épuisée, ruinée. Conservons à la terre la main-d'œuvre indispensable à son exploitation. N'allons pas arracher à l'agriculture toute une jeunesse en qui réside la survivance de la nation. Cette jeunesse ne saurait mieux servir la patrie qu'en la servant à la ferme et sur la ferme. Le jour où l'agriculture sera sacrifiée, nous envisagerons les pires catastrophes.

(Traduction)

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai que de brèves observations à présenter sur l'amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). On a pris l'habitude, au cours du présent débat, d'appeler mon discours de lundi dernier un exposé budgétaire et d'appliquer le qualificatif "budgétaires" à mes projets de résolutions. C'est regrettable, parce que cette habitude a eu pour résultat plusieurs discours, dont quelques-uns n'auraient pas été prononcés, je pense, si l'on avait plus clairement à l'esprit l'objet de ces propositions. Le budget, naturellement est tout autre chose. On estime, dans l'exposé budgétaire, quelles seront les dépenses et les revenus de la prochaine année financière; on propose les taxes, on présente un état financier; on étudie en général les finances du pays. Cette fois, il ne s'agit pas d'un budget proprement dit. Les propositions n'ont qu'un seul objet, savoir la conservation des devises étrangères. Les mesures fiscales qu'elle comportent ne sont qu'accessoires aux mesures principales, c'est-à-dire celles qui visent l'objet que j'ai mentionné. J'ai eu bien soin dans les propositions de laisser de côté tout ce qui était de la nature d'un impôt, ou que l'on pourrait interpréter comme moyens d'encaisser des recettes.

Il est des mesures que j'eusse aimé présenter à la Chambre cette session-ci, si les circonstances avaient été quelque peu différentes. Par exemple, j'ai annoncé, en septembre dernier, que les assujettis à l'impôt sur le revenu auraient l'avantage d'acquitter leur impôt par versements partiels. Je parle de l'impôt sur le revenu dû le 30 avril prochain. Si le contribuable paie un tiers de sa taxe en quatre versements mensuels avant le 30 avril, il aura l'avantage d'acquitter les deux autres tiers de cet impôt en quatre mensualités égales après le 30 avril. Il nous faudrait pour cela y être autorisées par une loi du Parlement, et j'ai été tenté d'inclure cette proposition au nombre de celles que je viens de présenter; je l'ai omise de propos délibéré, parce que je n'ai pas voulu que la Chambre se méprenne sur le but des propositions en question. Elles ne sont présentées qu'à une seule fin.

La procédure à suivre consistait à proposer que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. Je crois que, en conformité du règlement, nous pouvons, grâce à une motion de cette nature, proposer un amendement comme celui dont nous sommes saisis. Mais, bien que le règlement le permette sans doute, je ne pense pas qu'il convienne actuellement d'examiner un tel amendement au fond. C'est simplement une motion de défiance dans le Gouvernement, qui doit la considérer comme telle. Cela revient à dire: Le Gouvernement propose que l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre examine certaines propositions relatives à la conservation des devises étrangères, mais, moi, proposeur de l'amendement, et mes partisans, croyons que, au lieu d'agir ainsi, la Chambre devrait blâmer le ministère d'avoir adopté une ligne de conduite répréhensible dans son programme financier. C'est une motion dont je n'ai pas à souligner la gravité et s'il fallait la considérer au fond, elle entraînerait une discussion générale, un

débat prolongé, et ainsi de suite. Mais ni la Chambre, ni le pays, je crois, ne s'attendent qu'à cette phase de nos délibérations, avant les vacances de Noël, nous abandonnions l'étude des mesures relatives à la conservation des devises pour entamer une longue discussion sur le programme financier du Gouvernement. J'espère bien qu'il n'en sera rien et je crois que la Chambre partage ce sentiment, de même que la population, qui surveille de près nos travaux.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je me contenterai de dire à la Chambre, ce soir. que l'adoption de cet amendement nous empêcherait d'étudier les mesures concernant la conservation du change parce que l'Orateur ne quitterait pas le fauteuil. Ces mots, si l'amendement était adopté, seraient rayés, et nous ne pourrions pas étudier les mesures relatives à la conservation du change, lesquelles, de l'avis de tous les honorables membres de la Chambre, j'imagine, sont d'une nécessité impérieuse.

Je ferai également remarquer que l'adoption de l'amendement constituerait un vote de défiance à l'endroit du Gouvernement et entraînerait les conséquences normales d'un vote de cette nature. Je demande donc à la Chambre de voter sur l'amendement en tenant compte de ces faits. En temps opportun il n'y a pas d'objection à ce que des amendements ou des propositions de cette nature soient étudiés en eux-mêmes, et c'est ainsi que nous les étudierons. Je dis à la Chambre que ce n'est ni le temps ni le lieu, et pour ces raisons je demande aux honorables députés de rejeter l'amendement.

(L'amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Bence	McGregor
Castleden	MacInnis
Coldwell	Marshall
Diefenbaker	Nicholson
Douglas (Weyburn)	Perley
Gillis	Quelch
Hansell	Ross (Souris)
Hlynka	Shaw
Jaques	Wright—19.
Kuhl	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Abbott	Casgrain
Anderson	Casselman (Edmonton-Est)
Bertrand (Laurier)	Casselman (Grenville-Dundas)
Bertrand (Prescott)	Chevrier
Black (Châteauguay-Huntingdon)	Church
Blair	Clark
Blanchette	Cleaver
Bonnier	Cloutier
Boucher	Corman
Bradette	Côté
Cardin	Crerar
Crète	McGibbon
Cruickshank	McIlraith
Damude	McIvor
d'Anjou	MacKenzie (Lambton-Kent)
Davidson	MacKenzie (Neepawa)
Dechene	McKinnon (Kenora-Rainy-River)
Denis	MacKinnon (Kootenay-Est)
Donnelly	McLarty
Douglas (Queens)	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Dubois	McLean (Simcoe-Est)
Dupuis	Macmillan
Durocher	McNevin (Victoria, Ont.)
Edwards	McNiven (Regina, ville)
Emmerson	MacNicol
Esling	Marier
Eudes	Martin
Evans	Matthews
Ferron	Mayhew
Fontaine	Michaud
Fournier (Hull)	Moore
Fraser (Northumberland, Ont.)	Mullins
Fulford	Mulock
Furniss	Neill
Gardiner	Nixon
Gauthier	O'Neill
Gibson	Picard
Gingues	Pinard
Gladstone	Pottier
Golding	Pouliot
Goulet	Power
Graham	Purdy
Graydon	Reid
Green	Rennie
Hanson (Skeena)	Rhéaume
Hanson (York-Sunbury)	Rickard
Harris (Danforth)	Roebuck
Hazen	Ross (Calgary-Est)
Healy	Ross (Hamilton-Est)
Henderson	Ryan
Hill	Sanderson
Hoblitzell	Senn
Homuth	Sissons
Hurtubise	Slaght
Ilsley	Soper
Jean	Stirling
Jutras	Sylvestre
Kinley	Taylor
Laflamme	Telford
Lafontaine	Thauvette
Lapointe (Québec-Est)	Thorson
Leader	Tripp
Leclerc	Tucker
Léger	Turgeon
Little	Veniot
Lizotte	Vien
McCann	Ward
McCuaig	Warren
McCubbin	Weir
MacDiarmid	Whitman
Macdonald (Halifax)	Winkler
Macdonald (Kingston, ville)	Wood—145.
McDonald (Pontiac)	

ONT PAIRÉ:

(Liste de ceux qui ont pairé, communiquée par les whips en chef.)

M.	M.
King, Mackenzie	Blackmore

M. BLACKMORE: J'ai pairé avec le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

14874—47
ÉDITION REVISÉE

(La motion de M. Ilsley est adoptée sur division, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Vien.)

VOIES ET MOYENS

Loi spéciale des revenus de guerre

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que la liste I de la loi soit modifiée ainsi qu'il suit:

a) par l'abrogation du paragraphe 1 (*a*) de ladite liste et son remplacement par le suivant:

"1. (*a*) Automobiles adaptées ou adaptables au transport des voyageurs et ne pouvant contenir chacune plus de dix personnes assises, évaluées à

$900 ou moins	20 p. 100
Plus de $900 mais pas plus de $1,200	20 p. 100 sur $900 plus 40 p. 100 sur le montant excédant $900.
Plus de $1,200	20 p. 100 sur $900 plus 40 p. 100 sur $300, plus 80 p. 100 sur le montant excédant $1,200.

M. GREEN: Le ministre pourrait-il nous expliquer exactement ce qu'il se propose en augmentant la taxe d'accise sur les automobiles? Le Gouvernement semble ne pas se rendre compte que pour un grand nombre, l'automobile n'est pas un objet de luxe mais une nécessité; il en est ainsi pour la plupart des agriculteurs, pour un grand nombre de commerçants dans les villes, pour les médecins et les voyageurs de commerce. Des centaines de mille Canadiens doivent se servir d'une automobile pour gagner leur vie et, à mon avis, le Gouvernement ne devrait pas, sans d'excellentes raisons, accroître la taxe d'accise sur les automobiles fabriquées au Canada. Le ministre pourrait-il me dire le but visé par cette mesure rigoureuse?

L'hon. M. ILSLEY: L'importation d'automobiles au Canada sera interdite en vertu de la loi relative à la conservation des changes, lorsque celle-ci sera adoptée, et l'idée n'est pas de transporter les affaires des marchands d'automobiles importées à ceux qui vendent des automobiles fabriqués au Canada.

Voilà un premier argument. Il en est un autre plus important. On nous informe que la fabrication des automobiles taxe lourdement nos usines, nos matières premières et notre main-d'œuvre, trois éléments nécessaires à notre effort de guerre et qui le deviendront de plus en plus. Même en admettant que l'automobile soit un article plus ou moins essentiel pour plusieurs, on espère que nos propriétaires d'autos rouleront leur vieille voiture plus longtemps avant de s'en acheter une nouvelle, de sorte que l'on pourra employer ailleurs les ressources requises pour la fabrication d'automobiles en grand nombre. Je ne saurais donner d'explications plus claires.

M. GREEN: Je crains que le Gouvernement en soit resté à des conceptions archaïques et qu'il se soit inspiré d'un autre âge pour proposer cette mesure. S'il veut ramener les gens à l'époque du cheval et du buggy, il n'y réussira pas. Le ministre conviendra avec moi que cette mesure aura pour effet d'accroître le prix des automobiles pour quiconque voudra en acheter.

L'hon. M. ILSLEY: En effet.

M. GREEN: Le ministre dit que cette mesure est destinée à prévenir la fabrication d'un trop grand nombre d'automobiles. Or, le Gouvernement a le pouvoir, sous l'autorité de lois édictées depuis le début des hostilités, d'exiger des industriels qu'ils fabriquent tant d'automobiles et tant de camions pour fins de guerre. Pourquoi ne pas spécifier aux industriels le nombre d'automobiles et de camions requis pour l'armée tout en les laissant libres d'en fabriquer tant qu'ils voudront, au delà de ce nombre, pour les civils du pays? Comme l'Etat a le pouvoir de contrôler les prix, ceux-ci ne sauraient subir d'augmentation. Au moins pour ce qui est des autos à prix modique, le Gouvernement devrait faire comprendre à la population qu'elle ferait bien de s'abstenir d'acheter de nouvelles voitures, et cette manière de procéder vaudrait mieux, à mon sens, que cette mesure de rigueur qui ne servira qu'à augmenter le prix des voitures sans limiter notablement les achats.

M. MacNICOL: Le ministre peut-il me dire si la même taxe s'applique aux pièces de rechange qui nous viennent d'outre-frontière?

L'hon. M. ILSLEY: La résolution à l'étude ne porte aucunement sur l'importation des automobiles.

M. NICHOLSON: J'aimerais que le ministre donne des éclaircissements sur les points soulevés par l'honorable représentant de Vancouver-Sud, car il s'agit de questions très importantes. Le ministre devrait nous dire s'il n'y aurait pas moyen de donner des directives aux fabricants d'automobiles quant à l'opportunité de cesser la fabrication des automobiles, et au public en général sur l'opportunité de s'abstenir entièrement d'acheter de nouvelles voitures.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne sais si cette méthode serait plus avantageuse; personnellement, je ne le crois pas. Notre projet me semble de beaucoup préférable.

M. GREEN: N'est-il pas possible de déterminer de quelque manière quels sont ceux qui ont réellement besoin d'automobiles et ceux pour qui ces dernières sont un luxe. Le Gouvernement ne pourrait-il pas trouver un moyen d'établir la différence entre ces deux groupes de Canadiens?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne vois pas comment.

M. MacNICOL: Au sujet des pièces achetées au Canada, est-ce qu'il y a une taxe additionnelle sur ces pièces?

L'hon. M. ILSLEY: Non, pas sur les pièces de rechange.

M. REID: Le ministre peut-il nous dire si on a tenu compte du fait que plusieurs marchands avaient des voitures en main lors de la mise en vigueur de cet impôt. On se rappellera ce qui est arrivé lorsque l'augmentation de 10 p. 100 fut décrétée. Quel contrôle va-t-on exercer à ce sujet?

L'hon. M. ILSLEY: Nous ne procéderons pas comme nous l'avons fait le printemps dernier, lorsque nous avons appliqué la taxe aux voitures entre les mains des vendeurs. Nous n'agirons pas de la sorte maintenant. Je ne sais trop si le comité aimerait savoir pour quelle raison nous ne procédons pas comme le printemps dernier.

L'hon. M. HANSON: Vous vous trompiez alors et vous rectifiez maintenant cette erreur, n'est-ce pas?

L'hon. M. ILSLEY: Non. Le Gouvernement n'a pas l'habitude de suivre, lorsqu'il s'agit du budget régulier, la même ligne de conduite que dans le cas de mesures extraordinaires adoptées dans l'intervalle qui sépare la présentation de deux exposés budgétaires.

(L'alinéa est adopté.)

b) en abrogeant le paragraphe 5 de ladite liste et son remplacement par le suivant:

5. Appareils photographiques, phonographes, postes récepteurs de radios et lampes de radio, 25 p. 100.

M. DOUGLAS (Weyburn): Les raisons alléguées par le ministre en ce qui concerne les automobiles ne valent sûrement pas pour ce qui est des appareils photographiques et des postes récepteurs de radio. La fabrication de ces articles n'exigerait pas l'emploi de grandes quantités d'acier. Le ministre veut-il motiver l'imposition de cette taxe d'accise sur les postes récepteurs de radio en particulier qui sont devenus des objets nécessaires dans les foyers canadiens, surtout dans les fermes où souvent l'on ne reçoit pas de journaux?

L'hon. M. ILSLEY: La fabrication de produits durables destinés à la consommation exige de la main-d'œuvre spécialisée et des matériaux indispensables aux industries de guerre. Je ne puis spécifier les matières dont se compose un appareil photographique et le travail spécialisé que nécessite sa fabrication parce que je n'ai pas les connaissances techniques voulues pour donner de telles précisions. D'une façon générale cependant, les mêmes raisons valent pour toutes les marchandises durables destinées à la consommation. J'ai déclaré publiquement que le Gouvernement voit là une excellente occasion d'économiser et d'épargner pour le peuple canadien.

M. DOUGLAS (Weyburn): Est-ce qu'en réalité on manque d'ouvriers spécialisés pour la fabrication de ces articles? Y a-t-il disette des matières premières ou le Gouvernement ne veut-il pas d'abord retirer les profits de cet impôt sous le couvert des motifs qu'il allègue?

L'hon. M. ILSLEY: Non. Nous n'avons pas en vue les recettes à toucher. J'aurais dû préciser que nous défendons l'importation de ces articles des pays ayant une monnaie à cours élevé et il est très probable que cette mesure empêchera l'industrie canadienne de prendre trop d'envergure. Le Gouvernement ne veut pas fournir l'occasion aux manufacturiers du pays de se livrer à la production des denrées importées de l'étranger. Le peuple dépenserait autant qu'autrefois pour ces articles. Tel n'est pas notre but. Il ne cadrerait pas d'ailleurs avec le principe qui a inspiré l'adoption de cette mesure.

M. HANSELL: Dans quelles proportions fabrique-t-on ces trois catégories d'articles au Canada? Je ne connais pas d'établissement où l'on manufacture des appareils photographiques.

M. MacNICOL: Nous possédons au contraire l'une des fabriques les plus considérables de l'empire.

M. HANSELL: Peut-être bien; je l'ignorais. Mais quel avantage y aurait-il à cela? S'il s'agit d'épargner la main-d'œuvre, je crains que les Etats-Unis n'en bénéficient plus que nous.

L'hon. M. ILSLEY: Je songeais à la Canadian Kodak Company. Je ne possède pas de renseignements bien détaillés, mais je sais que cette maison se livre à ce genre d'affaires sur une grande échelle. Je crois que c'est bien de cette société que l'honorable député voulait parler.

M. MacNICOL: En effet; la Canadian Kodak Company, à Mount-Dennis.

M. HANSELL: Et les fabricants de postes de T.S.F.?

L'hon. M. ILSLEY: Ils sont nombreux.

M. DOUGLAS (Weyburn): Sans vouloir insister sur ce point, je dois dire qu'à mon avis, le principe qui a motivé cette taxe n'est pas acceptable. Le but visé par le ministre est peut-être louable, mais cette disposition pourrait ne pas donner les résultats désirés. Les automobiles et les appareils de radio qu'importaient certaines gens étaient, il me semble, fort coûteux; or, ils se les procureront maintenant chez des producteurs canadiens. Même s'il est plus élevé qu'auparavant, le prix sera inférieur à ce que coûtaient autrefois les articles importés. J'estime donc que le nombre des acheteurs ne diminuera pas énormément. Toutefois, il est une catégorie de gens qui ne pourront plus se procurer ces articles et ce sont les moins fortunés. Ils se verront remplacer par ceux qui achetaient autrefois à l'étranger. C'est dire que l'accroissement de la taxe d'accise aura pour effet d'éliminer le pauvre homme qui pouvait autrefois s'acheter une automobile ou un poste récepteur, pour le remplacer par ceux qui importaient ces articles de l'extérieur. Il en résultera une diminution de la consommation, au détriment des gens qui méritent le moins de subir ce désavantage. Ceux qui, au lieu d'importer ces articles, les achèteront maintenant au Canada ne se trouveront nullement atteints. Il faudra donc, pour obtenir des résultats que j'estime fort désirables, agir au détriment d'une classe de notre population. Il me semble que cette méthode n'est pas équitable.

L'hon. M. ILSLEY: Cette taxe atteindra tous les acheteurs.

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui, mais elle atteint davantage ceux qui ne peuvent plus se permettre d'acheter ces articles. Il arrive un point où certaines gens ne peuvent plus se procurer ces denrées. Il serait inutile d'imposer cette taxe, si elle n'allait pas avoir pour résultat de mettre ces articles hors de la portée de certaines personnes. C'est simplement parce que ces personnes ne pourront plus se les procurer que nous épargnerons nos matières premières et notre main-d'œuvre. Or, ce sont précisément les petits salariés qui ne pourront plus acheter ces articles. Il eut été plus équitable, à mon sens, d'avoir recours à la réglementation ou à quelque autre méthode du genre. Les petits salariés ne pourront plus se payer le luxe d'un poste de T.S.F. ou d'un appareil de photographie.

[M. MacNicol.]

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député peut être sûr que je ne voudrais pas me mettre en frais de rationner la vente des appareils de photographie.

M. HANSELL: Je comprends fort bien l'attitude du ministre quant aux appareils de photographie et aux postes de radio fabriqués au Canada. Cependant, je tiens à dire que certains d'entre nous trouvons fort déplorable qu'il existe un tel écart entre le prix de ces articles aux Etats-Unis et leur prix au Canada. Quand nous voyons dans une vitrine un tout petit appareil récepteur marqué à $18 ou $20, tout de suite nous nous disons: "Aux Etats-Unis, ces mêmes articles se vendent $7.50." Si nous fabriquons ces appareils au Canada, il y a sûrement quelque chose qui ne va pas attendu que le prix en est ici près du double. Je m'y connais assez peu en fait de méthodes de fabrication, mais lorsque je vois les prix indiqués, je me dis immédiatement: "Mais il faut sûrement acquitter les droits de douane." Nous voulons bien acquitter un léger impôt douanier. Cependant, on nous apprend que le Canada fabrique des postes de T.S.F.; or, j'estime que dans ces conditions, les autorités responsables devraient en faire réduire le prix.

(L'alinéa est adopté.)

c) en ajoutant à ladite liste à titre de paragraphe 6 ce qui suit:

6. *a*) Appareils d'éclairage à l'électricité et au gaz, lampes et abat-jour, globes et réflecteurs pour lesdits appareils, 25 p. 100.

b) Les appareils électriques ou à gaz suivants, adaptés à des usages domestiques:

Cuisinières, poêles et chaufferettes; chauffe-eau; glacières, 25 p. 100

c) Les appareils électriques suivants adaptés à des usages domestiques:

Hachoirs, et broyeurs pour aliments, fers et machines à repasser, machines à laver, appareils pour la réduction des ordures ménagères, machines à cirer et à polir les planchers, 25 p. 100.

d) Les appareils électriques suivants:

Aspirateurs et leurs accessoires; grils, gaufriers, réchauds, rotissoires, bouilloires, chauffe-plats, batteurs pour aliments et liquides, presse-fruit, cafetières, grille-pain de toutes espèces, humidificateurs portatifs, fer à friser et à onduler, sèche-cheveux, machines à ondulations permanentes, rasoirs et tondeuses, 25 p. 100.

L'hon. M. HANSON: Examinez un instant l'alinéa *b*), portant sur les cuisinières, poêles et chaufferettes. Voilà des articles d'utilité domestique indispensables. Ils sont absolument nécessaires dans les localités où la service de l'Hydro est répandu. Cet impôt supplémentaire de 25 p. 100 qui frappe une cuisinière électrique ou à gaz grève lourdement le budget domestique. Ces articles ne tombent pas du tout dans la catégorie des automobiles, des appareils photographiques,

des phonographes et des postes récepteurs de radio. Je tiens à enregistrer mon opposition. Peut-être n'en est-il pas ainsi tout à fait pour les chauffe-eau. Il n'en reste pas moins que les cuisinières, les poêles et les chauffe-rettes sont de nécessité absolue à la maison et subissent une usure constante. J'invite le ministre à rayer ces trois articles de la liste, ou à justifier leur maintien. Voilà des articles pour lesquels la population ne devrait pas avoir à acquitter un impôt excessif. Les foyers les plus humbles doivent se les procurer et on ne saurait les classer parmi les articles de luxe.

Ce sont les seuls appareils dont on puisse se servir, en plusieurs cas, dans les grands centres comme Toronto, Ottawa et Montréal. Je suis revenu à l'ancien poêle à bois, parce que l'énergie électrique coûte trop cher dans ma localité. Si l'électricité coûtait moins cher, je n'aurais jamais abandonné le poêle électrique. Ces articles sont d'une tout autre catégorie que les précédents et que le ministre a frappés d'un droit d'accise de 25 p. 100. Les poêles et les radiateurs électriques sont des articles de nécessité et je m'oppose à ce que de tels articles soient frappés d'impôt.

M. SHAW: Vu que les lessiveuses sont frappées de 25 p. 100, je dois conclure que le ministre estime que ces machines sont des objets de luxe. J'ai tenté longtemps de convaincre mon épouse de cela, mais sans succès. J'aimerais entendre le ministre présenter un argument capable de convaincre celles qui ont vieilli sur la planche à laver, que la lessiveuse est un luxe. Puisqu'il ne saurait en trouver, j'invite le ministre à rayer ces articles de la liste.

L'hon. M. ILSLEY: On peut trouver d'excellents arguments en faveur de la radiation de presque chacun de ces articles et de la disparition de tous les impôts.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas prendre la situation au sérieux et je prierais le ministre de ne pas traiter cette question à la légère. Les poêles électriques sont d'absolue nécessité. En plusieurs cas, ce sont les seuls dont on puisse se servir et ils ne devraient pas être frappés d'impôt. Censément, nous sommes à frapper d'impôt les articles de luxe, non pas les articles indispensables. C'est indigne du ministre de traiter la chose ainsi à la légère. S'il croit cet impôt motivé, j'aimerais connaître ses raisons.

L'hon. M. ILSLEY: Cette taxe ne porte pas sur les articles de luxe.

L'hon. M. HANSON: Au contraire, c'est bien une taxe sur les articles de luxe.

L'hon. M. ILSLEY: L'impôt vise à réduire les achats d'articles dont la fabrication exige des matériaux particuliers, ainsi que l'outillage industriel et de la main-d'œuvre d'une certaine catégorie. Je conviens qu'ils ne sont pas tous de luxe.

L'hon. M. HANSON: Quelques-uns le sont, mais pas ceux-ci.

L'hon. M. ILSLEY: Ce sont pour la plupart des articles dont se servent les gens à l'aise. L'hon. député dit qu'il n'est pas tenu de se servir d'un poêle électrique.

M. MacNICOL: Je ne veux pas protester contre les dispositions du paragraphe 6, mais je me demande si le ministre a fait estimer par les fonctionnaires de son département le nombre d'employés que déplaceront les achats moins considérables de ces articles. Dans la production des articles énumérés aux alinéas *a*), *b*), *c*), et *d*), la main-d'œuvre est féminine dans la proportion d'au moins 75 à 80 p. 100. Ces établissements me sont familiers, et je sais que ce sont des jeunes filles qui assemblent ces articles. S'agit-il de les déplacer en faveur des usines de munitions? Dans l'affirmative, je n'y vois pas d'objection.

L'hon. M. ILSLEY: Je me vois dans l'impossibilité d'en estimer le nombre, mais l'honorable député ne peut oublier que les ventes au détail se sont accrues rapidement par suite de la grande quantité de numéraire en circulation au pays. Il n'est pas question d'abaisser de beaucoup le niveau actuel de ces ventes; il s'agit plutôt d'éviter une demande trop grande des articles dont la fabrication exige des matériaux, de l'outillage industriel et de la main-d'œuvre utilisables pour d'autres fins.

M. CRUICKSHANK: Si un impôt de 25 p. 100 doit frapper les gobe-sous, quel impôt frappera les fraises de Floride?

L'hon. M. HANSON: Question embarrassante.

M. CRUICKSHANK: J'attends une réponse.

L'hon. M. ILSLEY: Si j'ai bonne mémoire, je crois que l'impôt sur les fraises de Floride est de 10 p. 100, auquel vient s'ajouter le change de 10 p. 100. Il y a aussi les évaluations fixes qui entrent en jeu quand l'importation des fraises a lieu à l'époque de notre propre récolte.

L'hon. M. HANSON: On n'en a pas à nous expédier alors.

M. CRUICKSHANK: Si l'honorable député le veut bien, je me tirerai d'affaire moi-même.

L'hon. M. ILSLEY: Il y a ensuite un impôt de guerre sur le change de 10 p. 100. Même en omettant l'évaluation fixe, il reste encore un impôt de 30 p. 100 sur les fraises.

M. CRUICKSHANK: Sans vouloir m'ériger en moraliste, je me demande toutefois pourquoi nous admettrions au pays, libres d'impôts, les fraises, les autres fruits et les légumes, quand une taxe de 25 p. 100 seulement frappe les jeux de bagatelles et autres attrappe-nigauds qui nous viennent des Etats-Unis. Dans un discours prononcé dans cette enceinte, le meilleur sans doute de toute sa carrière, le chef de l'opposition a parlé de la camelote, mais nous permettons l'entrée de ces jeux attrappe-nigauds.

L'hon. M. ILSLEY: Il est assez difficile de répondre à la question de l'honorable député. Un impôt de 25 p. 100 frappe les gobe-sous fabriqués au pays, mais il est défendu d'en faire venir des Etats-Unis.

M. GREEN: Un article de ce groupe pourrait, semble-t-il, être biffé de la mesure législative. Je veux parler des globes d'éclairage à l'électricité. On pourrait se demander si le poêle électrique est véritablement un article de luxe, mais il est bien certain que le globe d'éclairage à l'électricité est un article absolument nécessaire à la plupart des foyers du Canada.

L'hon. M. ILSLEY: Les ampoules ne sont pas taxées.

M. GREEN: Que faut-il entendre par globes?

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit de la couverture de l'ampoule, l'ampoule elle-même n'étant pas imposée.

M. GREEN: Le ministre est-il bien certain que le mot "globe" dans le texte ne comprend pas l'objet communément désigné par ce nom?

L'hon. M. ILSLEY: Parfaitement.

M. HATFIELD: Les hachoirs et broyeurs d'aliments ne sont pas des objets de luxe. Utilisés dans toutes les fermes d'élevage de renards et tous les poulaillers du pays, ils ne devraient pas figurer sur cette liste.

M. NICHOLSON: Bien que les articles en question soient des objets de luxe pour les neuf dixièmes de mes commettants, il me semble que, s'il y a pénurie de la matière première nécessaire à leur fabrication, la méthode que le ministre a adoptée pour restreindre la consommation n'est pas désirable. La dernière fois que j'ai pris la parole en cette enceinte, j'avais sous les yeux un de nos périodiques bien connus où se trouvaient plusieurs réclames s'étendant sur deux pages engageant le public à acheter les articles en question. A moins que le ministre ne donne des indications précises à la population, il n'atteindra pas, par le moyen de textes législatifs tendant à augmenter les prix, le but qu'il vise. Il convient de donner des indications plus précises à la population canadienne: de lui dire qu'elle consomme des produits essentiels à notre effort de guerre.

M. ILSLEY: C'est affaire de méthode. Nous avons adopté la méthode la moins arbitraire.

M. NICHOLSON: A-t-on demandé aux fabricants et aux agents de publicité de ne plus publier de ces réclames alléchantes?

L'hon. M. ILSLEY: Non, je ne le crois pas. N'oublions pas que nous ne sommes pas en pays de dictature; nous avons la démocratie parlementaire et il existe encore une mesure considérable de liberté chez nous. Un très grand nombre de gens au Canada s'occupent de commerce et il ne faut pas que nous passions notre temps à intervenir dans leurs affaires. Etablissons des principes généraux, puis demandons-leur de collaborer volontairement avec nous dans la poursuite de la guerre. Nous imposons des taxes propres à les faire agir en ce sens.

L'hon. M. HANSON: Cependant, le ministre doit avouer qu'au fur et à mesure que le temps se passe, on nous enrégimente de plus en plus. Cette expression était chère à son chef, dans le passé. Il est certain qu'on nous enrégimente au Canada et nous avons ici un autre exemple de cette façon d'agir.

L'hon. M. ILSLEY: L'enrégimentation est beaucoup plus nécessaire en temps de guerre qu'en temps de paix.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je veux bien admettre qu'il soit nécessaire de poser des principes généraux, mais notre tâche présente consiste à faire appliquer ces principes par les moyens qu'on nous propose. L'objet de ces impôts n'est pas tant de produire des recettes que d'épargner les matières premières et la main-d'œuvre en vue de la fabrication d'articles plus nécessaires. Si tel est le cas et si nous cherchons à restreindre la vente des automobiles et des appareils de radio, ne serait-il pas plus avantageux d'interdire tout à fait la fabrication de certains articles qui n'ont aucune valeur sociale afin que la population puisse acheter, à meilleur compte, un plus grand nombre d'autres objets? Mentionnons par exemple les distributeurs automatiques. Quelle peut bien être leur valeur sociale? Nous n'allons certainement pas laisser les gens en fabriquer, alors que pour obte-

nir les matières premières nécessaires à leur fabrication, nous devons restreindre l'emploi de ces matières dans la production des automobiles et des appareils de T.S.F. qui, à la campagne, sont véritablement nécessaires à la vie. Nous ferions mieux d'interdire complètement la fabrication des distributeurs automatiques et des autres appareils répréhensibles servant aux jeux de hasard pour employer les matières premières ainsi libérées à la production d'appareils de radio, d'automobiles et d'autres objets similaires. Si le ministre veut par là épargner la main-d'œuvre et la matière première, je lui conseille, au lieu d'imposer un droit d'accise de 25 p. 100 sur les distributeurs automatiques, d'en interdire complètement la fabrication pour la durée de la guerre afin que les matières dont ils sont faits servent à la production d'articles qui ont quelque valeur sociale.

L'hon. M. ILSLEY: On étudiera cette proposition. Des interdictions interviennent parfois. Notons que la désignation comprend les vendeuses automatiques qui ne constituent pas forcément des jeux de hasard. Je ne pense pas qu'il s'en fabrique beaucoup au Canada; on les importe presque tous; or, il est maintenant défendu d'en importer.

M. DOUGLAS (Weyburn): Même les vendeuses automatiques n'ont pas une grande valeur sociale. Les gens peuvent toujours acheter ce dont ils ont besoin aux magasins. Si on veut des cacahuètes on n'est pas tenu de les prendre dans les vendeuses automatiques.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas vraiment qu'il soit bien important d'interdire la fabrication des quelques machines qu'on produit chez nous. Si la chose était importante, on pourrait l'étudier. Ce serait facilement réalisable.

M. CRUICKSHANK: Si je saisis bien, le Gouvernement veut par là conserver notre main-d'œuvre technique et scientifique. Je sais également qu'ayant joué à ces appareils à sous...

L'hon. M. HANSON: Et ayant perdu.

M. CRUICKSHANK: ...et ayant perdu, ils sont d'une facture très compliquée. Je ne comprends pas pourquoi on laisse ces machines entrer au Canada, alors qu'on interdit l'importation d'autres articles. Je prie le ministre de songer à interdire, au lieu de les frapper seulement d'un droit d'accise de 25 p. 100, l'importation des distributeurs automatiques ou de tout autre article qui exige une main-d'œuvre que l'on pourrait utiliser pour gagner la guerre.

M. CHURCH: En matière d'appareils électriques, établira-t-on une distinction entre les achats effectués par les compagnies particulières de services d'utilité publique et les compagnies en régie publique qui vendent le courant et fournissent tous les services aux consommateurs au prix de revient. La commission hydroélectrique de l'Ontario fonctionne sans bénéfices; les établissements commerciaux et les consommateurs particuliers obtiennent le courant au prix coûtant. Elle ne verse pas de dividendes comme les entreprises particulières. Il faudrait établir une distinction entre les deux, étant donné surtout que les classes ouvrières consomment beaucoup de l'électricité fournie par les entreprises en régie publique. Ces bougies peuvent servir à l'éclairage des rues, des établissements commerciaux et des habitations, et le principe qui inspire l'ensemble du tarif douanier a toujours tendu à favoriser les entreprises des services publics à régie nationale qui fournissent le courant au prix coûtant aux artisans, aux cultivateurs et aux ouvriers. Ne portons aucune atteinte à ce principe. Traitera-t-on de la même façon les entreprises nationalisées et les compagnies particulières?

L'hon. M. ILSLEY: D'après ce que j'ai pu comprendre, l'honorable député parle de l'imposition de l'énergie et de la force électriques dont il n'est pas du tout question dans la résolution. Si je me trompe, qu'il me le dise.

M. CHURCH: Une taxe de 25 p. 100 constitue une charge joliment lourde pour une compagnie qui fournit le courant au prix coûtant.

M. GREEN: L'honorable député de Broadview (M. Church) veut parler, je pense, de l'éclairage des rues et de services de ce genre.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne sais au juste sur quoi porte sa question. Il veut peut-être dire que si les acheteurs de ces articles sont des entreprises étatisées de services publics et non des entreprises particulières, il ne devrait pas y avoir de taxe. Nous n'aurions pas raison d'établir cette distinction. Parfois les deux régimes se font concurrence. Je ne vois pas pour quel motif nous devrions établir pareille différence.

M. GREEN: Les municipalités, par exemple, devront-elles payer un impôt sur les appareils qu'elles achètent pour l'éclairage des rues?

L'hon. M. ILSLEY: Les bougies ne sont pas incluses dans cette liste, mais les abat-jour le sont et ils sont imposables. Les municipalités ne sont pas exonérées. La taxe s'applique au fabricant, qui l'ajoute au prix, quel que soit le client.

M. GLADSTONE: Cet impôt de 25 p. 100 aura ou n'aura peut-être pas pour effet de réduire l'usage de l'article imposé. Le mi-

nistre espère que l'accroissement de la prospérité au pays, du fait de notre effort de guerre, maintiendra l'achat de ces marchandises au niveau normal.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas dit que je l'espérais, mais que cela me semblait probable.

M. GLADSTONE: S'il s'ensuivait un fléchissement considérable dans l'emploi de ces articles, les industries intéressées et leurs employés des petites villes seraient peut-être sérieusement atteints. On établit certaines industries de guerre dans les grands centres industriels et l'on fait appel à la main-d'œuvre spécialisée. L'appel s'adressera aux petites villes où les ouvriers expérimentés seront congédiés dans les industries atteintes par le relèvement de l'impôt. Je voudrais savoir si le ministère des Finances s'est déjà entendu ou s'entendra avec le ministère des Munitions et Approvisionnements sur la nécessité de sauvegarder les petits centres qui dépendent entièrement d'une industrie que cette taxe peut mettre presque complètement hors d'état de fonctionner.

L'hon. M. ILSLEY: S'il survient une situation qui exige notre attention, nous y verrons. C'est tout ce que je puis dire.

L'hon. M. HANSON: Il n'y a pas de doute que la question soulevée par l'honorable député de Wellington-Sud (M. Gladstone) est importante. Advenant l'effet que le ministre prévoit, c'est-à-dire la réduction des ventes de tous ces articles—et j'imagine que la quantité globale vendue en une année est fort considérable—les ventes diminueront, de même que l'emploi, et cela sans aucune compensation. Si c'est cela qu'entend l'honorable député, le ministre s'expose à ce risque quand il fait adopter ce genre d'impôt et de mesure législative.

M. MacNICOL: Je n'ajouterai qu'un mot au sujet de la question que j'ai précédemment posée au ministre. J'ai eu le temps d'étudier les divers postes. Ma circonscription fabrique presque tous les articles énumérés dans ces listes. Plusieurs des plus importantes usines canadiennes se trouvent dans mon comté, fabriquant en grand nombre des phonographes, postes récepteurs de radio, appareils d'éclairage et de chauffage à l'électricité et au gaz, chauffe-eau, réfrigérateurs, appareils électriques tels que fers et machines à repasser, laveuses mécaniques, appareils pour la réduction des ordures ménagères, cireuses et polisseuses de parquets, grille-pain, humidificateurs portatifs, et le reste. J'ai calculé de mémoire le nombre de jeunes femmes employées dans ces diverses fabriques et je pense pouvoir affirmer qu'elles ne sont pas moins de 5,000. Si ce que le ministre a dit au début, c'est-à-dire, ainsi que je l'ai noté, si l'un des objets de ces listes est de décourager les achats, en supposant alors que les achats ne soient réduits en conséquence que du quart, cela signifierait que dans un délai raisonnable le quart de 5,000, soit 1,250 jeunes femmes seront sur le pavé. Si elles peuvent retrouver de l'emploi dans les fabriques de douilles et de fusées, dont plusieurs sont situées dans ma circonscription et qui prennent plus d'ampleur, ainsi que dans d'autres branches de l'industrie de guerre, je n'y vois pas à redire. Je me suis demandé si l'on avait tenu compte de cela,—le nombre de femmes qui seront jetées sur le pavé si le chiffre de 1,250 auquel j'en suis arrivé pour mon comté est à peu près exact. J'espère que ce chômage s'il se produit, ne sera que temporaire et qu'avec l'accroissement du nombre d'usines de guerre toute cette main-d'œuvre sera reprise, mais ce sera de la misère pour ces gens pendant quelque temps.

L'hon. M. ILSLEY: Les 25 p. 100 dont il est ici question portent sur le prix du fabricant, non sur le prix de détail, ce qui rend la taxe moins forte qu'on pourrait le croire de prime abord, car le prix du fabricant est en bien des cas fort inférieur au prix de détail.

M. MacNICOL: C'est tout de même 50 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY: Dans le cas cité par l'honorable député, si, sans les taxes imposées, la demande de ces articles particuliers s'accroissait, disons, de 30 p. 100, et si l'imposition des taxes a pour effet de réduire les achats...

M. MacNICOL: J'espère que le ministre a raison.

L'hon. M. ILSLEY: ...dans la proportion du quart.

M. MacNICOL: Il n'y aurait alors aucune différence.

L'hon. M. ILSLEY: L'emploi ne se trouve pas alors diminué.

M. MacNICOL: J'espère que le ministre a raison.

M. GREEN: Le ministre a-t-il calculé quel serait l'accroissement du prix de détail en conséquence de cette taxe de 25 p. 100? L'impôt est prélevé chez le fabricant, sauf erreur. Or la majoration apportée par le grossiste et le détaillant atteindra 50, peut-être 100 p. 100 du prix du fabricant.

L'hon. M. ILSLEY: Il faudrait prendre chaque article séparément, les remises s'appliquent à tant d'objets et sont tellement plus considérables pour un article que pour l'autre. Mais, l'honorable député en conviendra, il est peu probable que la majoration au détail atteigne 25 p. 100. Elle ne le devrait pas.

M. GREEN: La conséquence ne serait-elle pas d'augmenter de 50 p. 100 le prix au détail?

L'hon. M. ILSLEY: Ah! non. J'en serais extrêmement surpris.

M. ESLING: Le ministre a-t-il songé à l'effet immédiat sur les détaillants et leur personnel de vente? Tous les marchands généraux du pays, tous les marchands de quincaillerie et d'appareils électriques ont à présent un stock des articles en question. Ils emploient des vendeurs qui font le placement à domicile. Ces appareils s'achetant généralement à tempérament, il faut recourir à la sollicitation pour les vendre. Comme il ne s'en vendra plus, des milliers de vendeurs se trouveront sans emploi. Les avantages de la restriction apportée à l'achat de ces appareils compenseront-ils les pertes d'emploi qui en résulteront?

L'hon. M. ILSLEY: Telle est justement, je crois, la question que nous venons de discuter.

L'hon. M. HANSON: C'est un risque qu'il faut courir.

M. SHAW: Je me rends bien compte des difficultés que comporte pour le ministre et ses conseillers la recherche de sources d'impôt. Néanmoins, je suis d'avis que, en ce qui concerne l'impôt applicable aux appareils électriques, le Canada devrait être divisé en deux grandes zones.

L'hon. M. HANSON: Une zone où l'impôt s'appliquerait et l'autre où elle ne s'appliquerait pas!

M. SHAW: Prenez l'Alberta, par exemple. La population de cette province acquitte un impôt de 8 p. 100 sur la consommation de courant électrique. De plus, le courant électrique lui revient quatre ou cinq fois plus cher qu'au consommateur de l'Est canadien. Ensuite, comme le gros des appareils électriques fabriqués au Canada le sont dans l'Est et que les frais de transport sont excessifs, nous nous trouvons à payer ces appareils beaucoup plus cher que les habitants de l'Ontario et du Québec. C'est pourquoi je conseille au ministre de répartir le Canada en deux grandes zones, de manière que l'impôt applicable aux appareils électriques soit moins élevé dans l'Ouest. Les raisons en sont évidentes. La question peut paraître peu importante, mais si l'on tient compte de la quantité d'appareils électriques achetés et utilisés dans l'Ouest et qu'on y ajoute le coût du courant électrique employé dans cette partie du Canada, on constate l'injustice qui en résulte. Je prie le ministre d'examiner la question.

(Le paragraphe est adopté.)

d) en ajoutant à ladite liste ce qui suit comme paragraphe 7:

7. Distributeurs et vendeuses automatiques fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons; articles de jeu ou d'amusement de toutes sortes, à pièce de monnaie, disques ou jetons, 25 p. 100.

(Le paragraphe est adopté.)

La résolution est adoptée.

2. Que toute disposition fondée sur cette résolution sera censée être entrée en vigueur le deuxième jour de décembre, mil neuf cent quarante, et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation le et après ce jour-là, et aux marchandises importées auparavant pour lesquelles aucune déclaration pour consommation n'aura été faite avant ce jour-là.

L'hon. M. HANSON: Le ministre voudra-t-il nous dire pourquoi il a modifié le principe énoncé dans ce texte, pourquoi il ne s'en est pas tenu à la ligne de conduite adoptée et suivie lors du budget précédent, relativement à la taxe sur les voitures rendues chez les marchands. Si ce principe était bon alors, il l'est encore; si celui que l'on préconise maintenant est juste, alors nous devrions remettre aux marchands du pays l'argent que le Gouvernement leur a pris. On l'a fait une fois dans le passé.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en sais rien.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas une excuse. Je voudrais savoir sur quel principe on se fonde pour agir de la sorte.

L'hon. M. ILSLEY: Il ne s'agit nullement de marchands, je crois. Voyons ce que nous proposons maintenant. La taxe n'est pas imposée sur les automobiles qui se trouvent chez les marchands. Mais supposons que nous le fassions, comme la dernière fois. La concurrence entre les vendeurs ne les empêche-t-elle pas tous de toucher un bénéfice injuste?

L'hon. M. HANSON: Je ne le crois pas. C'est le plus faible argument que j'aie entendu.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'ai pas prêté à la question toute l'attention qu'elle mérite, mais l'honorable député veut-il que je discute ce point?

L'hon. M. HANSON: Je veux connaître la raison du changement. Cela s'est déjà fait, malgré les protestations de plusieurs membres de la Chambre. On l'a fait il y a plusieurs années, à la suite de quoi il y a eu remboursement—peut-être était-ce avant l'arrivée du ministre au département—et cela a coûté cher au pays. Le ministre reconnaîtra-t-il qu'il a raison aujourd'hui, mais qu'il avait tort alors? Cela me conviendrait.

L'hon. M. ILSLEY: Non; je ne l'admettrai pas.

M. NICHOLSON: Dois-je comprendre que les prix des stocks qui se trouvent dans les magasins de détail n'augmenteront pas? Comment procédera-t-on pour garantir qu'il n'y aura pas de hausse?

L'hon. M. ILSLEY: Nous comptons simplement sur la concurrence.

M. NICHOLSON: Les marchands qui demanderont un prix plus élevé seront-ils sujets à une amende?

L'hon. M. ILSLEY: Aucune n'est prévue.

M. GREEN: J'ai reçu un télégramme des vendeurs d'automobiles de Vancouver qui prétendent qu'ils seront injustement traités si la taxe s'applique comme le propose la résolution. Je vais lire le télégramme et le ministre pourra me dire si ces gens ont raison. En voici le texte:

> Au cours d'une nombreuse assemblée, cette association a aujourd'hui énergiquement protesté contre la distinction injuste que constituera pour les vendeurs de l'Ouest l'application de la nouvelle taxe aux automobiles en transit impayées. Plusieurs voitures sont en route depuis dix jours ou plus. Les vendeurs qui se trouvent plus près de la fabrique ont l'avantage d'obtenir une livraison plus rapide et des frais de transport moins élevés. Demandons instamment que toutes les voitures en transit avant le 2 décembre soient exemptées, plusieurs de ces automobiles ont déjà été vendues.
>
> Association des vendeurs d'automobiles de Vancouver.

Ne pourrait-on pas stipuler que la taxe ne s'appliquera pas aux automobiles en transit le 2 décembre? C'est l'objet de leur plainte, je crois.

L'hon. M. ILSLEY: On soulève cette question chaque fois que nous imposons une taxe sur les automobiles. C'est la troisième fois à ma connaissance. Le principe établi et toujours appliqué jusqu'ici veut que lorsque le fabricant garde le droit de disposer d'une automobile en annexant la traite à la lettre de voiture, l'automobile doit être considérée comme étant en la possession du fabricant et non livrée jusqu'à ce que la traite soit payée et que la lettre de voiture soit entre les mains du consignataire. C'est une règle raisonnable à laquelle nous devons nous en tenir, car il faut bien qu'à un certain moment la voiture passe du fabricant au vendeur. Si le vendeur paye d'avance le prix de l'automobile, ou si le fabricant ne retient pas le droit d'en disposer, l'automobile passe alors aux mains du vendeur et se trouve en la possession de ce dernier, et la taxe ne s'applique pas. Il ne serait pas sage de notre part, cependant, de ne pas nous en tenir au principe appliqué depuis des années chaque fois que nous avons imposé des taxes sur les automobiles.

M. GREEN: Cette taxe est très onéreuse et elle cause une grave injustice aux vendeurs qui se trouvent dans la région du littoral du Pacifique. On pourrait certainement trouver le moyen de réparer cette injustice. Il n'y a pas de doute qu'ils ont raison de dire qu'ils sont désavantagés en matière de frais de transport, et à bien d'autres points de vue, parce qu'ils se trouvent à une si grande distance des centres de fabrication. Le Gouvernement pourrait fort bien tenir compte de la demande de ces gens placés dans ces circonstances particulières. Ils disent qu'un certain nombre des automobiles ont déjà été vendues. Dans ces conditions, le Gouvernement devrait sûrement accorder un peu de latitude.

M. COLDWELL: J'allais justement demander la signification des mots "ou sorties d'entrepôt pour la consommation".

L'hon. M. ILSLEY: Ces mots s'appliquent aux marchandises importées. Il y a une différence entre l'importation et la sortie de l'entrepôt pour la consommation. On peut importer des marchandises, les mettre en entrepôt en douane et les laisser là jusqu'à ce que les droits soient acquittés. Ces mots s'appliquent aux marchandises sorties d'entrepôt pour la consommation le ou après le 2 décembre.

M. COLDWELL: Je me demandais s'il n'y aurait pas une échappatoire au sujet de la question soulevée par l'hon. représentant de Vancouver-Sud (M. Green).

L'hon. M. ILSLEY: Il parlait d'une autre affaire, soit des automobiles fabriquées au Canada.

M. REID: Je désire appuyer les observations faites par l'hon. représentant de Vancouver-Sud, car elles méritent qu'on s'y arrête. Les protestations qui m'ont été faites laissent entendre que la plupart des automobiles à destination du littoral du Pacifique ont déjà été achetées et ne sont pas expédiées en consignation. Or, ces vendeurs se trouvent maintenant dans l'obligation de dire aux acheteurs: "Nous le regrettons, nous avons coté un prix mais il vous faudra maintenant payer $90 ou $100 de plus." La question est très grave en ce qui concerne la Colombie-Britannique.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Un vendeur important d'Edmonton m'a fait des réflexions semblables et je voudrais savoir exactement à quoi m'en tenir à ce sujet. Si j'ai bien saisi l'exemple donné par le ministre, il s'agissait d'un chargement d'automo-

biles déjà vendues à un prix convenu entre l'acheteur et le détaillant et arrivant à destination le lundi matin. Le marché était conclu et le vendeur n'apprit qu'à huit heures, de l'heure de là-bas, l'application de cet impôt. Ai-je bien saisi que dans ce cas le vendeur d'Edmonton n'est pas responsable de l'impôt, mais plutôt le fabricant?

L'hon. M. ILSLEY: Parfaitement. Nous tenons le fabricant responsable lorsque la traite accompagne la lettre de voiture et que le fabricant reste possesseur des automobiles jusqu'au moment de leur livraison à Edmonton.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Dans ce cas, voilà à quelle difficulté se trouve acculé le détaillant. Le manufacturier lui dit: "Nous n'en savions rien; c'est à vous, vendeur, de payer l'impôt ou de le percevoir de l'acheteur." Voilà une situation malencontreuse et j'ajoute mes protestations à celles des deux préopinants. Il faudrait revenir sur cette question.

M. NICHOLSON: A propos de la question dont j'ai parlé tout à l'heure, le ministre ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de frapper d'une amende ceux qui augmenteront le prix des marchandises qu'ils ont déjà en magasin? Une augmentation de 25 p. 100 devrait donner au détaillant une marge suffisante.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne refuse pas d'étudier quoi que ce soit, mais il est une chose que je désire signaler à l'honorable député. Les détaillants se font concurrence entre eux. Il n'existe pas de coalition entre les détaillants, n'est-ce pas? Du moins, pas au Canada. Chacun cherche à s'assurer la vente de ces objets aux dépens de ses voisins et cette concurrence suffit, je crois, à éliminer les profits exagérés. Je ne pense pas que le Gouvernement aurait raison d'imposer des sanctions ou de prendre de nouvelles mesures. Ces impôts seront supprimés un jour ou l'autre et si nous prenions une mesure de ce genre, les détaillants auraient alors des droits sur le Gouvernement. Je crois qu'en ce qui touche les détaillants, il ne nous reste qu'à compter sur la concurrence.

M. le PRÉSIDENT: L'article 2 est-il adopté?

Des VOIX: Il est onze heures.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je prierais les honorables députés de ne pas regarder l'heure ou, du moins, de ne pas y attirer l'attention du président. Nous voudrions, si possible, faire un peu de travail. Le Sénat devra, naturellement, étudier cette mesure après son adoption par la Chambre et voilà déjà deux ou trois jours qu'il attend ces projets de loi. Je me soumets, évidemment, à la volonté du comité, mais s'il était possible de siéger un peu plus tard ce soir, l'adoption de ces mesures en serait peut-être avancée d'autant.

Des VOIX: Continuez.

(La résolution est adoptée.)

Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la deuxième fois et adoptées.

LOI DE 1940 SUR LA CONSERVATION DU CHANGE EN TEMPS DE GUERRE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi devant être intitulée Loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre et stipulant que:

1. L'importation au Canada de toute marchandise énumérée et décrite à la liste I est interdite, sauf dans les cas où le ministre du Revenu national à sa discrétion, la juge désirable et, le cas échéant, en vertu et en conformité des termes d'un permis accordé par lui; à la réserve, toutefois, que l'interdiction ne frappe pas

a) Les marchandises, produits naturels ou ouvrés du pays de provenance, importées d'un pays du bloc sterling ou de Terre-Neuve sauf à la discrétion du ministre du Revenu national, les marchandises composées entièrement ou en partie de soie;

b) Les marchandises à destination du Canada qui étaient en transit le ou avant le deuxième jour de décembre 1940.

L'hon. M. HANSON: Je voudrais ajouter quelques observations à celles que j'ai faites hier à ce sujet. N'y aurait-il pas un autre moyen de s'occuper de ces exceptions? La loi dit que le ministre du Revenu national pourra à sa discrétion et en conformité des termes d'un permis accordé par lui faire exception pour certains produits dont cette mesure vise à prohiber l'entrée. Cette manière de procéder ne me semble pas convenable. Quels motifs porteront le ministre à exercer sa discrétion et à accorder un permis? Sur quelles normes, sur quels principes se base-t-il? Chaque cas sera-t-il étudié à la lumière des circonstances qui l'entourent, ou bien le ministre aura-t-il certaines règles à suivre? Je ne crains pas du tout que le ministre actuel abuse de son droit discrétionnaire, mais la mesure peut prêter à toutes sortes d'abus et de ce fait elle n'est pas recommandable. Je m'oppose carrément au principe et à l'esprit de ce genre de lois. J'ose dire que nous sommes allés encore beaucoup plus loin avec la délégation de pouvoirs, mais je veux pour ma part exprimer mon opposition au principe en jeu. Je crois que nous aurions dû nous y prendre d'une autre façon. Nous devrions interdire l'entrée de certaines marchandises, ou la permettre.

Cette prohibition ne s'applique pas, naturellement, au marchandises en transit, de sorte qu'il n'y a pas de difficulté à ce sujet. Si nous voulons empêcher les importations pour

le motif indiqué par le ministre, c'est-à-dire, afin de conserver nos devises étrangères, faisons en sorte que les amis du Gouvernement ne puissent trouver d'échappatoire pour importer les articles de leur choix. Le ministre pourrait faiblir pour ceux-là alors qu'un personnage moins influent, moins versé dans l'art de tirer des ficelles, se verrait refuser la même faveur. Ne nous y trompons pas, ce sont de ces choses qui se produisent sous un régime de parti. Il ne s'agit pas exactement là d'une mesure de guerre. Elle vise à favoriser l'effort de guerre, mais elle confère trop d'autorité au ministre—quel qu'il soit—et je ne veux pas d'une délégation de pouvoir qui permette à un ministre de dire que Pierre pourra importer tel article alors que Jean n'en aura pas le droit. Le principe est faux et il y aurait lieu d'adopter un autre moyen.

Si le ministre tient vraiment à interdire certaines importations, qu'il ne s'arrête pas à mi-chemin. Je suppose que la loi ne s'appliquera pas aux marchandises commandées légitimement et actuellement en transit ou même en cours de fabrication. Il faudrait protéger celui qui a passé un contrat, lors même que les marchandises ne sont pas effectivement en transit. Mais il n'est pas juste d'autoriser le ministre de délivrer à ceux qui lui exposeront leur cas un permis d'importer une denrée dont le Parlement veut interdire l'entrée au pays pendant la durée de la guerre, alors que son voisin ne pourra pas obtenir de permis. Je parlerais pendant une heure que je ne pourrais m'exprimer d'une façon plus claire.

L'hon. M. ILSLEY: Je ferai observer qu'en ce qui concerne les articles énumérés à la Partie 1, le Gouvernement se propose d'en interdire l'entrée pour tous.

L'hon. M. HANSON: D'accord, mais tout de même...

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit de la Partie 1, qui est la plus importante.

L'hon. M. HANSON: L'exception n'en subsiste pas moins.

L'hon. M. ILSLEY: Je le sais, mais l'exception, même si la chose n'est pas spécifiée, a pour objet de permettre au ministre d'appliquer la Partie II.

L'hon. M. HANSON: Si telle est l'idée, le texte est loin d'être heureux. Personne ne l'interprétera dans ce sens.

L'hon. M. ILSLEY: Pourquoi pas?

L'hon. M. HANSON: Plus loin, il est question de la Partie II, mais la Partie I et la liste 1 confèrent au ministre le pouvoir, nonobstant la prohibition d'importer, de faire une exception et d'admettre certaines marchandises. Il n'y a pas d'autre interprétation possible. J'ai trop d'expérience pour me laisser prendre à ce genre d'argument.

L'hon. M. ILSLEY: Encore une fois, l'intention est de refuser tout permis aux importateurs des marchandises énumérées à la Partie I. Je ne crains pas de dire, et je prie qu'on se rappelle bien mes paroles, qu'il y aura probablement lieu d'y apporter des modifications par voie de décrets du conseil. Il est inutile de nous leurrer sur cette éventualité. En fait, un décret du conseil aurait fort bien disposé de toute l'affaire, mais nous en avons saisi le Parlement parce qu'elle a beaucoup d'importance et qu'elle constitue matière à délibérations. Mais en temps de guerre, l'exécutif jouit de pouvoirs très étendus lui permettant de décider presque tout par décret du conseil, car le cabinet est appelé à se prononcer tous les jours sur des questions nouvelles. Le Parlement ne siégeant pas continuellement, cette manière de procéder s'impose.

Il n'est pas dans les intentions du Gouvernement d'effectuer des changements fondamentaux ou de portée générale par décret du conseil, mais une telle manière peut s'imposer. Je me suis demandé si je ne ferais pas bien d'insérer dans cette mesure une disposition autorisant le gouverneur en conseil à modifier cette liste, soit pour y ajouter soit pour y retrancher. Je m'en suis abstenu parce que le cabinet est déjà investi de ce pouvoir par la loi des mesures de guerre; il le possède également en vertu de la loi du revenu consolidé et de la vérification. Je me crois tenu d'informer le comité et la Chambre que l'application de la loi exigera probablement des changements par décrets du conseil. J'en préviens la Chambre parce que je ne veux pas qu'on vienne me dire: "Après l'ajournement, on a édicté un décret du conseil modifiant tel ou tel article des listes." Il y aura peut-être nécessité d'agir ainsi, mais cela n'a rien à voir avec l'objection soulevée par mon honorable ami. Il se plaint de la discrétion laissée au ministre du Revenu national. L'intention, quant à l'exercice de la discrétion laissée au ministre du Revenu national, est de refuser à tous les importateurs un permis d'importer les marchandises énumérées à la liste 1.

L'hon. M. HANSON: C'est là le principe d'application générale.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, excepté pour les marchandises en cours de transport. Je comprends que le ministre du Revenu national a décidé d'accorder des permis aux importateurs qui ont passé des commandes avant le 2 décembre, pourvu que ces commandes aient été données de bonne foi et acceptées. Je crois

que l'on agira ainsi, dans tous ces cas. Mais cette question est du ressort du ministre du Revenu national. Souvent les importateurs ont non seulement donné des commandes qui ont été acceptées, mais ils ont payé les marchandises et acheté des lettres de crédit à cet effet. C'est pour cette raison qu'il faut accorder une certaine latitude au ministre du Revenu national.

L'hon. M. HANSON: Oui, mais le Gouvernement pourra prévoir ces cas dans la mesure législative, tout comme celui des marchandises en cours de transport.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Et c'est ainsi que l'on devrait procéder.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, si nous pouvions penser à tous les cas.

L'hon. M. HANSON: J'ai exprimé cette idée au ministre, pour que la méthode qui ne s'applique pas aux marchandises en cours de transport, ne s'applique pas non plus aux marchandises ayant fait l'objet d'un marché mais n'étant pas en route. Si on a l'intention d'agir ainsi, que la loi prévoie le cas. Le ministre devrait l'indiquer dans le projet de résolution, comme il l'a fait pour les denrées en cours de transport.

Je pense même qu'on ne devrait pas autoriser le ministre à délivrer un permis à un importateur à l'égard des catégories de marchandises que l'on veut exclure, en application du principe d'ordre général. Si nous procédons d'après un principe sain, n'autorisons plus l'importation de ces marchandises dans six mois d'ici.

Quant aux cas dont le ministre nous a parlé, je soutiens que la justice l'exige; nous devrions les prévoir dans la loi. Ce serait facile. De fait, je ne vois pas pour quelle raison le rédacteur ne les a pas compris, attendu qu'il l'a fait pour les marchandises en cours de transport. Il aurait pu, en se servant des expressions appropriées, mentionner les marchandises qui ont fait l'objet d'un contrat, comme celles auxquelles le ministre a fait allusion, et dont je parle. C'est de cette manière que nous devrions procéder.

Je m'oppose au principe que comporte cette partie de la résolution. Cependant, je ne m'y arrêterai pas, parce que je m'efforce d'en finir. Même en parlant toute la nuit, je ne saurais y mettre plus d'énergie.

M. DIEFENBAKER: C'est la première fois, je crois, que l'on ait jamais demandé d'accorder, en principe, un tel pouvoir discrétionnaire à un ministre de la couronne. Cela équivaut, selon moi, à une abdication des droits du Parlement. Le Gouverneur en conseil jouit déjà de vastes pouvoirs sous le régime de la loi des mesures de guerre. Le ministre dit que le Gouverneur en conseil a les pouvoirs maintenant délégués au ministre. Si l'article en cause ne doit embrasser que la partie I de la liste I, marquons bien que le ministre a manifesté son intention et celle du Gouvernement d'interpréter l'article en ce sens.

Le ministre reconnaîtra que l'on ne tiendra pas compte de l'intention du Gouvernement dans l'interprétation de la loi. Au moins, en premier lieu, on devrait ajouter la partie I à la liste I, si le Gouvernement veut absolument l'adoption de l'article tel qu'il est maintenant conçu. En deuxième lieu je n'approuve pas la formule employée. L'article est ainsi conçu:

> L'importation au Canada de toute marchandise énumérée et décrite à la Liste I est interdite, sauf dans les cas où le ministre du Revenu national, à sa discrétion, la juge désirable...

et le reste. Je ne saisis pas le sens exact de l'expression "dans les cas". Veut-on dire qu'il est laissé à la discrétion du ministre de permettre ou de défendre l'importation par des particuliers de certaines denrées énumérées à la liste 1? Il ne me semble pas que ce soit là le sens exact de l'article.

Si l'on parle de marchandises et non de personnes, je propose de substituer à l'expression "dans les cas" les mots "pour les denrées". Je soutiens que dans toute cette affaire on demande au Parlement d'attribuer un pouvoir exorbitant à un seul ministre. J'estime que la loi des mesures de guerre confère la compétence suffisante au ministre des Finances et qu'il n'a pas à se faire déléguer la même autorité en tant que ministre du Revenu national. Cette délégation de pouvoirs est trop large.

L'hon. M. ILSLEY: Il n'y a pas d'objection, en ce qui concerne la partie I à remplacer les mots "dans les cas" par l'expression "pour les denrées". C'est au comité d'en juger. Le fait demeure cependant que malgré la décision du comité et les termes de l'article, la loi des mesures de guerre permet de dépasser les limites prévues, d'abroger ou d'ignorer absolument les dispositions arrêtées. Il est convenable de soigner la rédaction de cette loi, mais il ne faut pas oublier que les pouvoirs conférés auparavant n'en sont pas supprimés.

Cela revient à dire qu'on peut avoir confiance dans le gouverneur en conseil mais non dans le ministre. Il y a une distinction à faire, évidemment, mais je ne crois pas qu'elle soit valable. J'allais affirmer que le but visé par la Partie I est de n'établir aucune distinction entre les particuliers. En d'autres termes, on ne permettra jamais à un individu d'importer

une denrée déterminée en déniant au même moment ce droit à un autre. Il sera impossible d'en user de la sorte en vertu de la Partie I.

Il faudra peut-être cependant prendre une telle mesure sous l'empire de la Partie II, selon la quantité de marchandises ou les besoins de la personne demandant la permission d'en importer. Il serait peut-être utile de faire fi de ces distinctions et d'unifier les parties de la loi. Si l'application en devenait impossible il serait alors nécessaire de la modifier par décret du conseil, en vertu de la loi des mesures de guerre.

L'hon. M. HANSON: Le projet de loi suit-il immédiatement le projet de résolution?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, je crois.

M. GREEN: Le projet de résolution ne fait aucune allusion à la Partie II de la liste I. Pourquoi n'en est-il pas fait mention? Pourquoi distinguer une Partie I et une Partie II? Quelle différence y a-t-il?

L'hon. M. ILSLEY: J'ai expliqué les motifs de cette distinction et la façon différente dont nous nous proposons d'en user au sujet des marchandises énumérées dans chacune des parties. Les denrées décrites à la Partie I sont prohibées, alors que celles énumérées à la Partie II ne le sont pas, mais les permis d'importation en seront graduellement restreints à mesure que nous avancerons.

M. GREEN: Tout ira en diminuant.

L'hon. M. ILSLEY: En effet, on limitera de plus en plus les permis.

M. GREEN: Pourquoi n'en rien dire dans le projet de résolution? Pourquoi ne renferme-t-il aucune mention de la Partie II?

L'hon. M. ILSLEY: Je viens de déclarer au comité qu'il ne sera fait aucune difficulté à une mention de ce genre. Elle n'apporterait pas de nouvelles restrictions.

M. GREEN: Serait-elle renfermée dans la loi?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas.

L'hon. M. HANSON: Il faudrait alors procéder à une nouvelle rédaction. Le ministre laisse entendre que malgré les restrictions apportées et même si le texte serrait de près l'idée déjà émise, cette mesure pourrait être révoquée en vertu de la loi des mesures de guerre. N'oublions pas qu'il s'agit d'une loi postérieure et que si les termes en sont explicites il pourra survenir des conflits entre les deux lois.

L'hon. M. ILSLEY: Mais non.

[L'hon. M. Ilsley.]

L'hon. M. HANSON: Mais oui. Les conseillers juridiques de la couronne ont-ils songé à cette éventualité? La loi des mesures de guerre a une portée générale. La loi à l'étude est plus précise. Le Parlement légifère sur des questions déterminées et si cette loi est susceptible d'une interprétation restreinte, je déclare au ministre que les tribunaux à l'occasion soumettraient le cas à une étude sérieuse avant de se prononcer. La loi particulière l'emporte sur la loi de caractère général adoptée subséquemment.

L'hon. M. ILSLEY: La loi des mesures de guerre, adoptée en 1914, aurait donc pour effet de restreindre la portée des mesures édictées par la suite et de lier les mains du Gouvernement.

L'hon. M. HANSON: Cela soulève un point de loi fort intéressant que je ne me propose pas de trancher.

M. DIEFENBAKER: Je me demande ce qui a pu pousser le Gouvernement a demander ces pouvoirs alors que le gouverneur en conseil en jouissait déjà sous le régime de la loi des mesures de guerre? On les étend et les confère maintenant à un ministre de la couronne.

L'hon. M. ILSLEY: On a voulu respecter les droits du Parlement. Le Gouvernement savait fort bien que la loi des mesures de guerre lui conférait ce pouvoir. Même si la Chambre s'était ajournée après l'adoption de l'Adresse, il y a deux ou trois jours, nous aurions pu agir sous le régime de la loi des mesures de guerre, car si jamais il fut une mesure de guerre, c'est bien celle-ci. Toutefois, nous avons pensé que ce serait s'éloigner du véritable esprit de notre constitution. Vu que le Parlement se trouvait en session, nous avons préféré lui soumettre la question et lui faire part de nos intentions à cet égard. Il nous faut des pouvoirs vastes et bien tranchés. Nous avons pensé qu'il était mieux, avant d'agir, de faire part au Parlement de notre décision de nous attribuer ces pouvoirs.

Le Parlement peut, je le répète, discuter ces clauses et diminuer légèrement les pouvoirs du ministre ou lui indiquer clairement que ses pouvoirs portent sur tel ou tel domaine seulement, et ainsi de suite; cependant, j'estime qu'une telle façon de procéder ne serait pas pratique. S'il nous arrivait d'avoir à remédier à une situation particulière, nous pourrions recourir à la loi des mesures de guerre, et de fait, c'est précisément ce que nous entendons faire. Si quelqu'un estime que le Gouvernement se montre injuste, qu'il traite ses amis mieux que les autres qui ne sont pas ses amis, il devra sou-

mettre ses griefs au Gouvernement lui-même. Voilà qui ne serait pas digne, et c'est pourquoi la chose ne se produira pas.

L'hon. M. HANSON: Je félicite le ministre d'avoir reconnu qu'il fallait respecter l'autorité suprême du Parlement. On a trop été porté à n'en pas tenir compte. Je le chante sur tous les tons depuis six mois et suis heureux de voir le Gouvernement adopter cette attitude.

M. POULIOT: Ne faites pas mes discours.

M. GREEN: Le ministre pourrait-il donner au comité un aperçu quelconque du total de nos importations au cours du dernier exercice et de l'effet que pourront avoir sur elles les deux parties de la première liste. Pourrait-il nous indiquer aussi les divers pays d'où nous sont venues ces importations.

L'hon. M. ILSLEY: Les denrées visées par la liste 1 et importées de pays ne faisant pas partie de l'Empire, y compris certaines estimations lorsqu'il était impossible d'obtenir les chiffres, étaient évaluées à $52,840,000 quant à la partie I, c'est-à-dire les marchandises prohibées, et à $71,150,000 quant à la partie II, laquelle a trait aux marchandises importées en vertu d'un permis. On estime qu'il résultera de la mise en vigueur de la partie I de la liste 1, une perte annuelle de revenu de $12 millions quant aux droits de douane et de $5 millions quant à la taxe sur le change. Il est impossible d'estimer les pertes qui résulteront de la mise en vigueur de la partie II de cette liste. Nous avons importé du Royaume-Uni pour $13,343,000 de marchandises visées par la liste 2 et les droits perçus sur ces denrées au cours de l'année civile 1939 se sont élevés à $1,950,000.

M. GREEN: Combien percevra-t-on sous le régime des nouvelles listes?

L'hon. M. ILSLEY: Plusieurs articles d'origine britannique jouiront de la franchise.

M. GREEN: Le ministre peut-il nous faire savoir quelles sont les importations de chaque pays, les Etats-Unis et le Japon, par exemple?

L'hon. M. ILSLEY: Je regrette de n'avoir pas ce renseignement sous la main.

M. GREEN: Le ministre pourra-t-il obtenir ce renseignement pour demain, lors de l'examen du bill?

L'hon. M. ILSLEY: Si l'honorable député y tient vraiment, car je n'en vois pas l'utilité, pour ma part.

M. GREEN: Nous aimerions connaître les importations en provenance des Etats-Unis, du Japon et des autres pays en-dehors de l'Empire.

L'hon. M. ILSLEY: Je l'obtiendrai. L'interdiction porte sur un grand nombre d'entre eux.

M. GREEN: Nous voulons établir à quoi on ferme la porte.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le choix du titre "War Exchange Conservation Act" est-il heureux? "Foreign Exchange Conservation Act" ne serait-il pas préférable? Je ne saisis pas bien le sens de "war exchange".

L'hon. M. ILSLEY: C'est une mesure de guerre.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le texte du bill pourrait comporter qu'il cessera d'être en vigueur avec la fin des hostilités. Le ministre signalait dans son discours, l'autre jour, le danger patent d'une hausse des prix des articles produits au Canada qui correspondent à ceux dont l'importation est prohibée. Cette mesure revient, en somme, à la protection de certains articles et le producteur y trouve un avantage immédiat. Je suis convaincu qu'en élaborant cette mesure le Gouvernement devait se proposer un but bien spécifique.

L'hon. M. HANSON: La résolution n° 4 y pourvoit.

L'hon. M. ILSLEY: Une résolution subséquente confère tous les pouvoirs utiles à réprimer les abus.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre préfère-t-il remettre cette discussion au moment de l'examen de la résolution n° 4?

L'hon. M. ILSLEY: Je le crois préférable.

(La résolution est adoptée.)

2. Nonobstant toute disposition de la résolution précédente, le ministre du Revenu national est autorisé, à sa discrétion, à soustraire toute marchandise à l'application de la précédente résolution pour telle durée de temps qu'il juge désirable; avis de telle exemption sera publié dans la *Gazette du Canada* et l'exemption entrera en vigueur à compter du jour de la publication dudit avis ou à toute date ultérieure fixée dans ledit avis.

(La résolution est adoptée.)

3. Aux fins des présentes résolutions, "bloc sterling" comprend les territoires soumis à la souveraineté, à la protection, à la domination ou sous mandat de Sa Majesté (le Canada, Terre-Neuve et Hong-Kong exceptés) et tels autres territoires, qu'ils soient, ou non, soumis à la souveraineté, à la protection, à la domination ou sous mandat de Sa Majesté, désignés par le gouverneur en conseil.

L'hon. M. HANSON: Nous enregistrons la même objection et n'insisterons pas.

M. MacNICOL: Pour quelle raison Hong-Kong fait-il aussi exception?

L'hon. M. ILSLEY: La monnaie de Hong-Kong n'est pas rattachée au sterling.

(La résolution est adoptée.)

4. (1) S'il arrive que des producteurs de marchandises profitent de l'interdiction de l'importation pour augmenter le prix de leurs produits au consommateur ou pour maintenir ce prix à un niveau plus élevé que le gouverneur en conseil juge convenable, compte tenu des fluctuations dans le prix de revient de ces marchandises, le gouverneur en conseil peut, en plus d'en permettre l'entrée au pays, abaisser ou abroger le droit qui frappe ces marchandises.

(2) S'il arrive qu'un de ces producteurs profite comme il est indiqué ci-dessus de l'interdiction des importations précitée, le gouverneur en conseil frappe tous les produits de ce producteur, ou l'un quelconque d'entre eux, d'un droit d'accise égal au montant du droit de douane qui serait prélevé sur ces marchandises si elles étaient importées au Canada sous le régime des dispositions du tarif général; ladite somme est perçue comme un impôt, et les dispositions de la loi spéciale des revenus de guerre relativement à la perception des impôts s'y appliquent.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai l'amendement que voici à proposer à cette résolution:

Que la résolution du 2 décembre 1940, présentant un projet de loi devant être intitulé loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre soit modifiée en biffant la résolution n° 4 pour y substituer la suivante:

"4 (1) S'il arrive qu'une personne profite de l'interdiction des importations pour augmenter le prix de ses produits au consommateur ou pour maintenir ce prix à un niveau plus élevé que le gouverneur en conseil juge convenable, compte tenu des fluctuations dans le prix de revient de ces marchandises, le gouverneur en conseil, peut, en plus d'en permettre l'entrée au pays, abaisser ou abroger le droit qui frappe ces marchandises.

"(2) S'il arrive qu'une personne profite comme il est indiqué ci-dessus de l'interdiction des importations précitée, le gouverneur en conseil peut, pour la période de temps fixée par lui, imposer, prélever et percevoir sur la totalité ou certaines des marchandises obtenues par cette personne, une taxe d'accise de 25 p. 100 du prix de vente payable par ladite personne au moment de la livraison desdites marchandises à l'acheteur, et les dispositions de la loi spéciale des revenus de guerre visant la perception des taxes imposées par la Partie XIII de ladite loi y seront applicables."

L'hon. M. HANSON: Le mot "producteur" fait place à "une personne". La résolution s'applique à tout le monde, quand auparavant elle ne visait que les producteurs.

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact. Si l'on a présenté cet amendement, c'est que la résolution primitive vient mot pour mot de l'article 17 du tarif douanier. Tel qu'il a été modifié, le texte n'en assurera sans doute que plus efficacement la réalisation du but de l'article.

L'amendement permettra au Gouvernement d'intenter des poursuites contre toute personne, alors que l'article 17 ne visait que les producteurs de denrées. On y prévoit également l'application d'une taxe d'accise de 25 p. 100 sur le prix de vente des marchandises, tandis que sous le régime de l'article 17 la taxe équivaut au montant des droits de douane percevables si ces denrées entraient au Canada en vertu des dispositions du tarif général.

Ces interdictions frappent plusieurs produits dont certains entrent en franchise. C'est par erreur que nous avons prévu l'imposition de droits douaniers à titre de peine.

L'hon. M. HANSON: C'est la première fois que j'entends le ministre avouer qu'il s'est trompé.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je propose l'adoption de l'amendement, monsieur le Président, tel que l'a lu le ministre des Finances.

M. COLDWELL: Avant d'en arriver là, je soulève de nouveau le point que j'ai signalé hier. Au lieu de nous en tenir à cette méthode, j'estime qu'il vaudrait mieux que la Chambre fixât les prix des denrées à leur niveau du 2 décembre, par exemple, et qu'advenant tout désir de la part des producteurs de voir augmenter ces prix par suite d'un changement de circonstances, leur demande à cet effet fût soumise à l'étude de la commission des prix et du commerce en temps de guerre.

A mon sens, la méthode préconisée par le Gouvernement n'est pas assez efficace. Je pense que nous devrions stabiliser les cours, par exemple au 2 décembre, ce qui n'empêcherait nullement l'étude, par la commission désignée, de toute demande d'augmentation des prix motivée par un changement de circonstances. Il me semble qu'on devrait s'arrêter à cette suggestion. Cette façon de procéder serait, selon moi, beaucoup plus équitable envers le public qui estime qu'il s'est déjà produit certaines augmentations des cours. Il est difficile pour le grand public d'en appeler à une commission, tandis que le producteur qui se croit victime d'un changement de circonstances peut facilement demander l'examen de son cas. Je prierais le ministre d'y songer sérieusement.

L'hon. M. HANSON: Je ferai remarquer au ministre que mon honorable ami n'a pas poussé son raisonnement jusqu'au bout. La fixation des cours à leur niveau du 2 décembre pourrait susciter beaucoup de difficultés si le coût de production augmentait par suite de conditions anormales.

M. COLDWELL: Le producteur pourrait se présenter devant la commission.

L'hon. M. HANSON: C'est du caporalisme. Plus d'un facteur, à part l'augmentation du coût de production, pourrait justifier le relè-

vement des cours. Pour ma part, j'estime cette méthode peu pratique. Je préfère celle des peines.

L'hon. M. ILSLEY: Je me souviens d'avoir discuté un jour—je ne saurais préciser la date parce que cela n'a pas eu lieu dans mon ministère—avec la commission des prix et du commerce en temps de guerre, les deux méthodes qu'elle pourrait suivre. La première consistait à fixer les prix par décret et à régler ensuite les demandes individuelles d'augmentation de ces prix. A cet égard, on objecta surtout que la commission serait enterrée sous une avalanche de demandes et que le plan présentait, du point de vue administratif, des difficultés insurmontables. Immensément nombreux sont les prix qui ont cours au Canada de même que les producteurs qui les fixent.

M. COLDWELL: C'est pourtant ce qui se pratique en Angleterre.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en sais rien.

M. COLDWELL: C'est la méthode là-bas, je crois,

L'hon. M. HANSON: Un principe est en jeu.

L'hon. M. ILSLEY: Une application effective exigerait un personnel considérable à cause des ramifications très étendues. Respectueuse de ses responsabilités, la commission ne pourrait émettre de permis qu'après une étude très approfondie, parce que chaque hausse approuvée porterait son autorisation. On invoquerait la commission comme autorité pour justifier chaque hausse de prix. On a cru beaucoup plus sage que la commission exige que chacun l'avise d'une hausse projetée ou de sa mise en vigueur, et qu'elle ait un personnel suffisant pour entreprendre l'enquête voulue et se procure auprès de l'intéressé une explication de la hausse apparemment exagérée ou insuffisamment motivée. On a cru cette méthode beaucoup plus pratique et je suis de cet avis. Je ne crois pas qu'on ait eu beaucoup à s'en plaindre. Je pense qu'elle a bien fonctionné.

M. DOUGLAS (Weyburn): Par ailleurs, il existe le danger que le public soit débordé. L'article 4 comporte deux dispositions. La première permet de lever l'interdiction si l'on découvre qu'une personne profite de cette mesure de protection. Mais, l'interdiction levée, on perd tout l'avantage attendu de la mesure et qui est la conservation des changes. Il faut donc abandonner cette première disposition, puisqu'elle s'avère contraire au but proposé.

L'hon. M. ILSLEY: Sur un point seulement.

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui, mais qu'arrivera-t-il si la même chose est vraie des autres articles? La mesure ministérielle ne sera plus opérante.

La deuxième disposition veut que lorsqu'une personne profite de l'interdiction des importations la taxe d'accise de 25 p. 100 entre en jeu. Mais une taxe d'accise de 25 p. 100 réussira-t-elle à combler la différence, dans le cas d'une industrie qui jouira d'un monopole absolu parce qu'on n'importera plus certaines marchandises provenant de pays situés en dehors de l'Empire? La taxe de 25 p. 100 peut s'avérer insuffisante pour contrebalancer la protection qu'une telle industrie recevra ainsi. Dans l'un comme dans l'autre cas, le ministre ne nous garantit pas assez que les prix resteront à un niveau modéré et que personne ne profitera du monopole de fait dont jouiront certaines industries canadiennes.

J'ajoute que personne ne sait à quels moyens on aura recours pour décider si telle industrie ou telle maison exploite la situation. Qui décidera, par exemple, pour en informer le gouverneur en conseil, que tel producteur profite de l'interdiction des importations? Sera-ce le ministère du Revenu national, ou bien la commission du commerce et des prix en temps de guerre?

L'hon. M. ILSLEY: Le Gouvernement peut recourir à tous les moyens de son choix.

M. DOUGLAS (Weyburn): Ou à aucun.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député ne fait pas assez confiance à ses concitoyens. C'est son malheur. J'ai écouté ses discours nombre de fois. Il a l'impression que les gens qui auront l'occasion de réaliser de gros bénéfices le feront. Il part de ce principe. Mais il existe une opinion publique au pays, il y a du patriotisme au pays; et le Gouvernement a le sentiment des convenances et de ses obligations; et tous ces facteurs jouent de concert à une époque comme celle-ci.

J'ai observé ici et là, les agissements des gens, sous la pression de l'opinion publique, à l'égard des entreprises d'Etat: ils veulent accomplir leur devoir. Ils veulent que leurs concitoyens sachent qu'ils font leur devoir, et ce dans leur propre intérêt, pour sauvegarder leur réputation, pour leur bon renom et celui de leurs familles. Il ne se manifeste pas seulement l'idée étroite d'exploiter toujours son prochain. Tous ces éléments que j'ai mentionnés vont agir de concert:

Au ministère du Revenu national j'ai constaté que 95 p. 100 des contribuables,—surtout les assujettis à la taxe de vente—sont honnêtes, et nous n'avions de difficultés qu'avec 5 p. 100 d'entre eux. La plupart de ces contribuables étaient honnêtes et consciencieux.

Je ne prévois pas qu'on s'empresse de hausser les prix à outrance à la faveur de cette interdiction. Si la chose se produit, nous en entendrons parler, soyez-en sûr. Quand une personne vend des marchandises il y a acheteur et l'on sait fort bien quand les gens commencent à faire des profits indus; nous pouvons nous mettre à leurs trousses et prendre diverses mesures pour les forcer à baisser leurs prix. J'admets que nous n'avons pas établi de rouages administratifs ici, mais nous nous sommes réservé de faire usage de tout moyen ou de tous les moyens. S'il y a exploitation, nous en aurons connaissance et nous prendrons les mesures qui s'imposent.

L'hon. M. HANSON: Certes, le ministre a donné plus de poids à l'article. Prétend-il que ces dispositions suffiront à maintenir une norme raisonnable de prix sans qu'il y ait profits excessifs? Si le ministre est de cet avis et si le Gouvernement entend agir de cette façon, cela me convient parfaitement. Ils doivent employer tous les moyens possibles: je suis de cet avis.

M. KINLEY: En réalité, nous ne faisons que prohiber l'importation de ces marchandises de pays ne faisant pas partie du bloc sterling.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. KINLEY: Presque tous les articles de la liste peuvent être importés de l'un ou l'autre des pays de l'Empire.

L'hon. M. ILSLEY: Un grand nombre.

M. KINLEY: Il y a cette concurrence. Comment pouvons-nous fixer le prix quand nous ignorons ce que les articles coûteront dans les pays de l'Empire? Ce n'est pas une prohibition complète. Ce n'est une prohibition qu'à l'égard de certains pays, voilà tout.

L'hon. M. ILSLEY: C'est juste.

M. DOUGLAS (Weyburn): Puis-je faire observer au ministre qu'il n'est pas tout à fait conséquent. Ma confiance en la nature humaine et en mes concitoyens canadiens n'est nullement inférieure à celle du ministre. Mais le ministre vient de dire que les cinq pour cent ont toujours gâté les choses pour les autres 95 pour cent. Quand, il y a quelques instants, l'honorable député de Rosetown-Biggar lui conseillait de fixer les prix à partir d'une certaine date, rejetant la responsabilité sur ceux qui s'estimaient fondés à présenter une demande, le ministre a répondu que les demandes de relèvement des prix se feraient tellement nombreuses qu'il faudrait un énorme rouage administratif pour s'en occuper.

L'hon. M. ILSLEY: Eh bien, des demandes légitimes dans la plupart des cas.

[L'hon. M. Ilsley.]

M. DOUGLAS (Weyburn): Voilà justement la question. Si le nombre des Canadiens qui s'estiment fondés à réclamer un rehaussement du prix est tellement considérable, raison de plus d'établir le mécanisme voulu et de s'assurer s'il y a lieu de hausser le prix.

L'hon. M. ILSLEY: Mon honorable ami ne me paraît pas raisonner avec sa lucidité habituelle. Le fait que les demandes seraient très nombreuses ne prouve nullement que les réclamants tenteraient d'abuser de la loi. J'envisagerais des milliers, voire des dizaines de milliers de demandes légitimes, dont la vérification exigerait une armée de fonctionnaires. Y a-t-il quoi que ce soit d'illogique dans ce que je viens de dire? Je ne le crois pas.

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui. Le ministre dit que l'honnêteté est de règle au Canada et que peu de gens tenteront d'extorquer le dernier dollar. C'est vrai. Mais il n'est pas sans savoir qu'il y a eu du profitage de guerre par le passé. Ces cas pullulent dans l'histoire de la dernière guerre. Le ministre sait que le coût de la vie a augmenté; il appartient à un parti qui depuis un demi-siècle, a toujours soutenu qu'au moment où on accorde au pays une grande somme de protection, on fournit par là immédiatement à un petit groupe de gens l'occasion d'exploiter le public; c'est pour cette raison que ce parti a toujours parlé de liberté de commerce et qu'il a toujours combattu le protectionnisme outrancier. Mais voici le comble de la protection, puisqu'on interdit absolument l'entrée de certaines marchandises. Nous demandons donc au ministre de nous assurer, dans un certaine mesure, que lorsque ces droits seront en vigueur, on protégera l'intérêt public et qu'on n'exploitera pas le consommateur.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, je le promets.

M. le PRESIDENT: L'article 4 ainsi modifié est-il adopté?

M. BLACKMORE: Avant que l'article soit adopté, j'aimerais ajouter un mot à la louange du ministère que dirige le ministre, convaincu que ses fonctionnaires ont exercé leurs pouvoirs avec sagesse, mesure et efficacité. Les prix ont monté au Canada, mais on n'a pas vu de ces prix exorbitants comme lors de la dernière guerre; dans l'ensemble, je puis dire que les hausses ont été justifiées au point de vue du producteur, bien qu'elles aient été désastreuses pour les consommateurs, de sorte qu'avant longtemps il y aura des rajustements à faire au bénéfice du consommateur.

L'hon. M. ILSLEY: C'est le ministre du Travail qu'on devrait féliciter.

M. BLACKMORE: Je n'en suis pas certain. Ces commissions sont devenues un rouage tellement complexe qu'il faut un guide pour s'y retrouver; quoi qu'il en soit, rendons justice à qui de droit. Le travail a été bien accompli.

Je voudrais toutefois appeler l'attention du ministre sur une question. L'autre jour, lorsque nous discutions l'application des principes du crédit social, nous en sommes venus à la question des prix. Le comité se rappelle la grande peur du ministre qui voyait des espions dans toutes les boutiques et qui pensait à l'enrégimentation et le reste. Voici qu'il se trouve aux prises avec des problèmes du même genre et il ne peut que dire: "Eh bien, partout où il y a un vendeur, il y aura un acheteur, de sorte que nous en entendrons parler." Je voudrais conseiller au ministre...

L'hon. M. ILSLEY: Nous parlions du rationnement,—de la fixation des prix et du rationnement.

M. BLACKMORE: Je voudrais conseiller au ministre, la prochaine fois qu'il voudra faire des allusions du genre de celles qu'il a faites l'autre jour aux principes du crédit social,—auxquelles je n'ai pas eu l'occasion de répondre, mais je le ferai un de ces jours,— de relire la magnifique déclaration qu'il a faite en réponse à l'hon. représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Il constatera alors que la question du contrôle des prix n'est pas un problème insoluble, que, lorsque ce problème est abordé avec habileté et détermination et d'après certains principes scientifiques, il peut être résolu sans avoir recours à tout un tas d'espions. J'ai cru bon de faire cette observation parce qu'à mon avis le ministre en a besoin.

(L'amendement est adopté.)

(L'article ainsi modifié est adopté.)

5. (1) Les marchandises énumérées et décrites à la Liste II, produits naturels ou fabriqués du Royaume-Uni, importées au Canada dans des circonstances qui leur permettent de jouir des dispositions du tarif canadien de préférence britannique, ne sont pas sujettes aux droits énumérés à la Liste "A" du Tarif des douanes, mais le sont aux droits énumérés à la Liste II.

(2) Les dispositions fondées sur la présente résolution s'appliquent à toutes les marchandises énumérées et décrites à la Liste II, importées ou sorties de l'entrepôt pour la consommation à compter du deuxième jour de décembre 1940 inclusivement, ainsi qu'aux marchandises précédemment importées mais dont l'entrée pour la consommation n'a pas été déclarée avant ladite date.

L'article est adopté.

6. Le gouverneur en conseil est autorisé, afin d'augmenter la provision canadienne de devises étrangères et à la recommandation du ministre des Finances, à conclure des ententes avec des particuliers, des associations ou des sociétés constituées en corporations, visant à procurer de l'assistance sous forme de crédits applicables à l'impôt ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, si, dans l'opinion du gouverneur en conseil, cette assistance est nécessaire pour que se produise une expansion des exportations de tout particulier, toute association ou toute société constituée en corporation jouissant de cette assistance.

M. REID: Touchant l'article 6, j'ai une proposition à faire au ministre. Elle a double mérite: d'avoir pour effet d'accroître les crédits canadiens aux Etats-Unis et de contribuer à augmenter dans une certaine mesure l'embauchage au pays. Les statistiques qui nous furent communiquées ces jours derniers révélaient que la production de l'or au Canada avait atteint quelque 200 millions de dollars, que cet or était passé par l'Hôtel de la Monnaie, qu'il avait été consigné aux Etats-Unis, qu'il y avait été vendu et que le produit y était resté en dépôt à notre crédit. En tenant compte de la politique monétaire des Etats-Unis qui leur faisaient consentir en 1934 à accepter l'argent comme l'or, je propose au ministre de songer à utiliser notre argent tout comme l'or, en le faisant passer par l'Hôtel de la Monnaie, en le vendant ensuite aux Etats-Unis, et en en conservant là-bas le produit à notre crédit.

Je n'entends pas aborder ce soir la question de la réforme monétaire, mais tant que des particuliers et des banques resteront attachés aux vieux concepts touchant l'or et l'argent, nous devrions en tirer parti à fond et rouvrir nos mines d'argent. La production d'argent au Canada a largement dépassé 20 millions d'onces l'an dernier. La vente s'en est faite par des particuliers et une forte partie de la valeur de cet argent reste aux Etats-Unis au crédit d'intérêts américains. Les Etats-Unis ont acheté, l'an dernier, quelque 341 millions d'onces d'argent, dont 281 millions d'onces venant de pays étrangers. En tout, les Etats-Unis ont acquis environ 2½ milliards d'onces d'argent. Je signale à l'attention de la Chambre que l'or disponible dans le monde entier est estimé à environ 28 milliards de dollars, dont 23 milliards sont détenus aux Etats-Unis. Je signale la chose en passant, afin d'indiquer le rajustement qui s'imposera avant longtemps, parce que les Etats-Unis posséderont bientôt tout l'or disponible dans le monde, et peut-être la plus grande partie de l'argent.

Tout récemment encore, on nous apprenait que l'Australie avait vendu 8,000 tonnes de farine à la Chine et qu'elle avait accepté en règlement de l'argent qu'elle a, depuis, transporté à la Grande-Bretagne. Si l'Australie peut se livrer à ce genre d'opérations, pour-

quoi ne suivrions-nous pas son exemple? Nos gisements argentifères sont oisifs et nous pourrions y employer des centaines d'ouvriers. Le président des Etats-Unis est toujours investi du pouvoir de modifier le prix de l'or ou de l'argent. Lorsque les meuniers du pays protestent contre la taxe de transformation, rappelons-nous que les producteurs de blé australiens reçoivent moins, en dollars canadiens, que nos propres producteurs de blé et que la farine se vend à meilleur marché là-bas qu'ici. Il y a là quelque chose qui ne va pas. D'après une statistique récente, le prix du froment sur la place de Winnipeg est de 73¼ cents alors que la farine se vend de $3.90 à $4.00 le baril; par contre, le prix du blé australien est de 52 à 60 cents le boisseau, tandis que la farine se vend en Australie, comme à l'étranger, aux environs de $2.90 le baril. Il y a une marge entre $2.90 et les $3.90 et $4.00 qu'on demande au Canada. Je cite les chiffres fournis dans le dernier bulletin, le baril étant de 196 livres. J'établis la comparaison rigoureusement, en fonds canadiens, et dans des conditions analogues.

Je me suis levé pour signaler une lacune, savoir que la vente de notre argent aux Etats-Unis nous permettrait d'accroître notre crédit chez nos voisins et d'embaucher plusieurs centaines d'hommes.

L'hon. M. HANSON: Il est près de minuit et la résolution n° 6 est des plus compliquées. Mieux vaudrait lever la séance, semble-t-il. Demain le ministre pourrait nous faire une déclaration—toute prête déjà sans doute—sur la portée de cette résolution. Je commence à m'en faire une idée, plutôt incomplète pour le moment. Nous devrions savoir franchement tout ce que peut impliquer cette résolution n° 6.

M. COLDWELL: La résolution n° 5 n'est pas encore adoptée.

Le très hon. M. LAPOINTE: Pardon, elle l'est.

M. COLDWELL: Les résolutions n° 4 et n° 5 ont été lues si rapidement.

L'hon. M. ILSLEY: La résolution n° 5 a été lue.

M. COLDWELL: L'honorable député de New-Westminster (M. Reid) n'en était-il pas à la résolution n° 5?

L'hon. M. ILSLEY: Non, à la résolution n° 6.

M. COLDWELL: Je crois que la résolution n° 5 devrait être réservée.

L'hon. M. ILSLEY: Ne pourrait-on pas y revenir lors de l'étude du projet de loi?

[M. Reid.]

L'hon. M. HANSON: Sans doute.

M. HARRIS (Danforth): Pour faire suite aux observations du chef de l'opposition, je dirai que la résolution n° 6 est des plus importantes. Si j'ai bien saisi la pensée du ministre, le montant en cause égale presque celui de toute la production d'or au Canada; je veux dire que les paiements de dividendes et d'intérêts dûs aux Etats-Unis s'établissent presque au niveau de nos exportations d'or vers ce pays. La somme en jeu est de 200 millions de dollars, chiffre qui me renverse. C'est, pour le Canada, d'une importance capitale. Dans son discours de demain, je l'espère, le ministre voudra bien tenir compte qu'aux Etats-Unis, à l'heure actuelle, une grande partie de la population est d'avis—c'est même l'opinion des citoyens américains qui touchent des dividendes et des intérêts sur leurs placements au Canada—qu'il ne faut pas exiger du peuple canadien qu'il se saigne à blanc pour acquitter ces dividendes en devises étrangères. Ils croient fermement qu'étant donné la confiance qu'ont en l'avenir du Canada ceux qui veulent regarder loin en avant et chercher à entrevoir le rôle que le Dominion est appelé à jouer dans le domaine économique, il serait peut-être possible de faire comprendre aux directeurs d'entreprises et aux épargnants qu'il est à leur avantage d'ajouter à leurs placements au Canada l'argent qu'ils en retirent sous formes de dividendes...

L'hon. M. HANSON: Ou de souscrire à l'emprunt de guerre.

M. HARRIS (Danforth): ... vu qu'en affermissant leurs intérêts au Canada, ils porteront les autres capitalistes américains à accroître leurs intérêts chez nous et à mettre en valeur nos ressources, ce qui leur permettra, plus tard, de toucher des dividendes plus élevés.

Je ne prétends pas que nous devrions prendre la décision arbitraire de ne pas permettre l'exportation de dividendes sur les placements américains. C'est là une méthode à laquelle il serait peut-être préférable de ne pas recourir. Mais vu la déclaration du ministre au sujet de la résolution n° 6, les capitalistes ayant des intérêts au Canada verront qu'il serait à leur avantage d'accroître le capital d'exploitation de nos industries, plutôt que de nous obliger à leur verser ces dividendes en monnaie américaine.

Considérons la chose du point de vue suivant. Je connais aujourd'hui des successions, bénéficiaires de montants en espèces, dont les membres vivent des intérêts que leur rapportent les dividendes qu'ils avaient précédemment gagnés et laissés dans l'entreprise, d'abord

pour augmenter le capital d'exploitation et, en second lieu, pour étendre les opérations de l'affaire, afin que leurs familles puissent toucher plus de dividendes à l'avenir ou accroître la somme des intérêts payables sur ces dividendes, si elles préfèrent étendre encore davantage leurs opérations.

Les honorables députés qui siègent à ma gauche auront peut-être peine à comprendre que l'on puisse vivre de ses intérêts ou dividendes, mais cela existe toujours au Canada et, étant donné la gravité du moment ainsi que les sentiments qui animent présentement nos cousins des Etats-Unis, on n'aimerait peut-être pas voir le Gouvernement mettre fin à l'exportation des dividendes. Mais, à mon avis, ils seraient très heureux de laisser ces dividendes au Canada, d'accroître leurs intérêts ici et de mettre en valeur nos ressources naturelles, afin que les générations futures jouissent des bénéfices de l'expansion qui se produirait si le capital productif de ces compagnies profitait des dividendes gardés au pays. Ces compagnies pourraient peut-être toucher plus tard l'intérêt de ces dividendes. J'espère donc que le ministre, dans sa déclaration, demain, nous parlera de la possibilité d'encourager un mouvement de cette nature, plutôt que d'envisager la situation qui pourrait se produire d'ici douze mois, et en vertu de laquelle nous serions obligés d'arrêter l'exportation des dividendes, étant donné que ses paroles seront citées dans le *Journal of Commerce*, de New-York.

L'hon. M. ILSLEY: A ma connaissance, cette résolution ne mentionne pas ce sujet. J'ai pensé que le leader de l'opposition me demandait de faire une déclaration au sujet de la résolution n° 6, qui, à mon sens, a trait à une tout autre question. Sauf erreur, le sujet dont a parlé l'honorable député est loin de se rapporter à la résolution n° 6. Si les honorables députés de la gauche y trouvent un sens profond que je ne vois pas, je désire qu'ils me le disent.

M. HARRIS (Danforth): En vertu de la résolution n° 6, telle que je me l'explique, le ministre est autorisé à conclure des ententes, visant à procurer de l'assistance sous forme de crédits applicables à l'impôt ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement, si cette assistance est nécessaire pour que se produise une expansion des exportations de tout particulier, toute association, ou toute société constituée en corporation jouissant de cette assistance.

L'hon. M. ILSLEY: Cela n'a rien à faire avec le mouvement des dividendes.

M. HARRIS (Danforth): En concluant ces ententes j'aimerais qu'il se rappelle bien clairement les idées que j'ai essayé d'énoncer, relativement à ceux de nos cousins américains qui font des affaires considérables chez nous, dans le but de conserver le change provenant de dividendes versés par ces entreprises.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) demande à déposer le bill n° 8, modifiant la loi spéciale des revenus de guerre.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re et la 2e fois, et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Vien, passe à la discussion des articles.)

L'hon. M. STIRLING: Avant que nous passions à l'étude des articles en comité, je ferai remarquer qu'il était entendu que la Chambre siégerait jusqu'à minuit, et certes il serait désirable de retarder cette étude à demain.

Le très hon. M. LAPOINTE: Si c'est le désir de l'honorable député nous ferons rapport de l'état de la question. Nous voulions transmettre ces mesures au Sénat demain après-midi, mais si l'honorable député s'oppose à ce que la séance continue, c'est très bien.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Le très hon. M. LAPOINTE: Je remercie les honorables membres du comité de leur bienveillante collaboration, et je propose l'ajournement de la Chambre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à minuit et dix minutes (vendredi)).

Vendredi 6 décembre 1940.

La séance est ouverte à trois heures.

ACCORDS COMMERCIAUX

DÉCLARATION CONCERNANT LE DÉPÔT DES ACCORDS CONCLUS AVEC LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE À PROPOS DU BACON

L'hon J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je puis dire au chef de l'opposition (M. Hanson) et à l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) que, si on me le permet, je déposerai sur le bureau de la Chambre, au cours de la séance, l'accord relatif au bacon et un mémoire sur cette question.

L'hon. M. HANSON: Est-ce que nous pourrons en obtenir des copies immédiatement?

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT ROOSEVELT À LA CONFÉRENCE À PROPOS DE LA CANALISATION ET L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DES GRANDS LACS—PROBLÈMES TECHNIQUES DANS LA SECTION INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. C. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je désire poser une question au premier ministre (M. Mackenzie King). Les journaux rapportent que le président Roosevelt, dans un message adressé hier à la conférence qui a lieu présentement à propos de la canalisation et de l'exploitation de l'énergie électrique des Grands Lacs, a déclaré entre autres choses "que le projet de canalisation du Saint-Laurent fournirait des millions de chevaux-vapeur dont on a un besoin urgent pour activer la production en vue de la défense". Le premier ministre voudra-t-il bien nous faire une déclaration exposant d'une façon générale ce qui s'est fait de la part du Canada à propos du projet préconisé par ses représentants dans la commission mixte *a*) quant à un aménagement à palier unique, *b*) quand à un aménagement à deux palliers et *c*) quant à un aménagement à palier unique avec régularisation, ou quant à d'autres projets?

Le premier ministre voudra-t-il aussi déclarer quelle est l'attitude du Gouvernement au sujet du projet de canalisation et nous dire si les propriétaires fonciers dont les intérêts pourront souffrir du plan arrêté auront l'occasion d'exposer leurs vues?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami a bien voulu me faire part de son intention de me poser cette question. J'avais d'ailleurs prévu qu'on m'interpellerait sur l'important message que le président des Etats-Unis a adressé hier par l'entremise de M. Berle à la conférence qui a lieu présentement à Détroit à propos de la canalisation et de l'exploitation de l'énergie électrique des Grands Lacs. Je suis donc prêt à répondre brièvement à mon honorable ami.

Grâce à la correspondance déposée ici le 12 novembre, la Chambre connaît déjà l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet de la dérivation d'une quantité additionnelle d'eau pour fins d'énergie électrique à Niagara et la nomination de comités chargés des nouvelles recherches techniques nécessaires dans la partie internationale du Saint-Laurent où se trouvent les rapides. A Niagara, la dérivation a eu lieu et l'énergie électrique ainsi produite sert aux industries canadiennes. Les comités nommés par les deux gouvernements ont travaillé activement à l'étude et à l'analyse des problèmes techniques qui se posent dans la section internationale.

Quant aux questions d'une portée plus vaste que fait surgir la canalisation des Grands Lacs et du Saint-Laurent, on se rappelle que la convention de Niagara de 1929 et le traité de 1932 relatif au Saint-Laurent n'ont pas reçu l'approbation du sénat des Etats-Unis, et que l'on a repris ultérieurement les négociations en vue de réunir si possible les divers projets en un unique accord revisé. Les représentants des deux gouvernements se sont réunis à Ottawa et à Washington en janvier dernier; les questions en jeu ont continué de recevoir l'attention des deux gouvernements. Ces négociations se poursuivront. Tout accord qui en résultera sera, il va sans dire, dûment soumis à l'approbation de la Chambre. J'ai déjà déclaré qu'aucun accord sur cette question ne serait communiqué au Parlement canadien avant l'approbation par les autorités compétentes des Etats-Unis.

Je le répète, les comités désignés par les deux gouvernements poursuivent l'étude des problèmes techniques dans la section internationale. Ils n'ont pas encore terminé leur travail ni soumis un rapport; aucune décision finale n'a par conséquent été prise quant aux détails de la canalisation dans cette section. Ainsi que je l'ai déclaré il y a quelques jours, le projet actuellement à l'étude comporte un aménagement à palier unique avec régularisation, qui diffère de l'aménagement à palier unique ou à double palier que l'on envisageait il y a une dizaine d'années. Le 25 janvier dernier, à la suite d'une conférence, les représentants des deux gouvernements ont déclaré ce qui suit au sujet du projet à l'étude:

> Les conseillers techniques des deux gouvernements se sont assez bien accordés à reconnaître la possibilité et l'opportunité d'effectuer dans la section internationale des rapides du Saint-Laurent, un aménagement comportant l'établissement d'un barrage principal dans le voisinage de l'île Barnhart, d'une centrale électrique dans chaque pays et d'un barrage régulateur en amont. Ce projet s'inspire d'un plan exposé d'une façon assez détaillée dans le rapport déposé en 1926 par la commission mixte des ingénieurs. Les ingénieurs des deux pays s'accordent à dire qu'un tel projet est pratique du point de vue technique, moins coûteux que celui dont il était question dans le traité de 1932 et plus propre à sauvegarder les intérêts de tous dans les diverses sections du fleuve Saint-Laurent.

L'honorable député de Grenville-Dundas a demandé si les propriétaires fonciers dont

on se trouverait à léser les intérêts par un certain projet auraient l'occasion d'exposer leurs griefs. Toute entreprise d'aménagement comporte l'utilisation de certaines propriétés adjacentes. Bien entendu, il en était ainsi dans le cas du projet visé par le traité que négociait en 1932 le gouvernement du très honorable R. B. Bennett. Le Gouvernement actuel sera tout disposé à entendre, au moment opportun, les propriétaires dont les intérêts se trouveront atteints, favorablement ou non.

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Le premier ministre a-t-il précisé que l'accord serait d'abord soumis au sénat des Etats-Unis?

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Oui, aux autorités compétentes des Etats-Unis.

M. CHURCH: Fera-t-on part au Parlement de tout accord conclu, avant d'y donner suite?

L'hon. M. HANSON: Oui.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Tout accord conclu devra recevoir l'approbation du Parlement.

L'hon. M. HANSON: Je tiens à signaler au premier ministre l'absence dans sa déclaration de toute mention de l'aspect maritime de la question. Jusqu'à hier, je croyais qu'on l'avait mis au rancart, mais, d'après la déclaration que le Président a faite hier, on l'a remis à l'ordre du jour.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Il est impossible de disjoindre le côté navigation du côté énergie, les deux s'enchaînant et l'une influençant nécessairement l'autre. La recherche d'un accord a pour objet d'assurer l'examen simultané de tous les aspects de la question.

M. MacNICOL: Puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement des Etats-Unis lui a communiqué le texte d'une récente ordonnance de la Cour suprême de ce pays autorisant un détournement additionnel de 3,500 pieds cubes par seconde aux fins de dilution, augmentant ainsi le détournement à ces fins à 5,000 pieds cubes, qui seront déversés du Nord de l'Ontario dans le lac Supérieur? Je voudrais savoir en outre si le Gouvernement envisage des moyens de régulariser le niveau des trois grands lacs du centre. Le détournement additionnel de 5,000 pieds cubes à Niagara et celui de 5,000 pieds cubes par seconde à Chicago entraîneront une baisse de six pouces dans le niveau des lacs.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Il y a une quinzaine de jours, prévoyant cette question de la part de mon honorable ami, j'ai fait préparer un exposé complet, relatif à l'ordonnance rendue par la Cour suprême des Etats-Unis. Je le lui ferai tenir. Si j'ai bonne mémoire, l'ordonnance en question avait pour objet de remédier à un état de choses assez grave se rattachant au système d'égouts d'une grande ville américaine. L'ordonnance a tenu compte de cet état de choses, mais la déclaration du tribunal même a insisté encore davantage sur la permanence des dispositions visant la régularisation du niveau des lacs, question qui intéresse mon honorable ami.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MÉTHODE À SUIVRE AU SUJET DES AVIS DES AMENDEMENTS PROJETÉS AUX RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN COMITÉ DES VOIES ET MOYENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser au ministre des Finances (M. Ilsley) une question relative à la procédure. Dans les *Procès-Verbaux* du 2 décembre, n° 17, les résolutions, que nous allons examiner tout à l'heure, ainsi que les annexes, se trouvent imprimées tout au long. Mais, dans les *Procès-Verbaux* du 5 décembre, je constate qu'on se propose de modifier la Partie I de l'Annexe I. Ainsi, le numéro 163 du tarif douanier, tel qu'il apparaît dans l'annexe primitive, s'applique à tous les vins titrant 26 p. 100 d'esprit de preuve ou moins. A la page ii des *Procès-Verbaux* du 5 décembre, je constate qu'on modifie ce poste de manière à le rendre applicable à tous les vins titrant 40 p. 100 ou moins d'esprit de preuve. Est-ce la méthode habituelle? Plusieurs autres modifications sont prévues, se rapportant, entre autres choses, aux soies artificielles et aux peintures. Les résolutions en question étant devenues applicables le 2 décembre, je me demande quel sera l'effet des modifications sur les importateurs. Les motifs qui les ont inspirées ressortiront sans doute de la discussion. Cependant, le procédé me semble un peu étrange, bien que je ne sois pas suffisamment au courant de notre procédure pour affirmer qu'il est irrégulier. Y a-t-on recouru par le passé?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Il convient de donner, si possible, avis des amendements projetés. Quand on propose des amendements en comité plénier, aucun avis n'est donné. Chaque fois qu'on a l'occasion de le faire, on insère les amendements dans les *Procès-Verbaux*, pour la gouverne des honorables députés. L'autre point soulevé par le chef de l'opposition ne m'est pas venu à l'esprit, mais en ce qui concerne

l'émission des permis, il faudra, à mon avis, tenir compte du fait qu'ils n'étaient pas compris dans la première liste.

L'hon. M. HANSON: Je voulais simplement m'assurer qu'on ne commettait pas d'injustice.

PENSIONS AUX SOLDATS

SECOURS AUX SOLDATS LICENCIÉS QUI SONT NÉCESSITEUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je suis heureux de saluer le retour du ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), et je voudrais lui demander si, au cours de la suspension de la session, il n'étudierait pas la possibilité d'accorder quelque secours aux 15,000 soldats licenciés, dont un grand nombre sont dans le dénûment et incapables d'obtenir aucune aide. Voudrait-il soumettre cette question au comité des pensions qui doit se réunir l'an prochain? Je veux aussi lui signaler que la Commission des pensions a décidé de ne pas accorder de pension aux soldats des camps militaires qui se font tuer sur les routes; elle a statué qu'ils ne sont pas en service militaire. J'aimerais que le comité étudiât aussi cette question. Accordera-t-on des secours à ces autres soldats cet hiver?

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Au sujet de la première partie de la question de mon honorable ami, celle qui a trait aux 15,000 soldats licenciés, on m'informe que la plupart d'entre eux ont été embauchés. La deuxième partie de la question a trait à un décret du conseil rendu en mai 1940. Tous les problèmes de ce genre seront étudiés par le comité qui doit être nommé à la rentrée des Chambres.

LE NICKEL ET LA FERRAILLE

EXPLICATION DU DR ROBERT MCCLURE AU SUJET DU RAPPORT D'UNE DÉCLARATION À PROPOS D'EXPÉDITIONS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur l'Orateur, hier le premier ministre (M. Mackenzie King) a bien voulu lire à la Chambre le texte d'un télégramme qu'il a fait envoyer au Dr Robert McClure. Les journaux nous apprennent que le Dr McClure a répondu au premier ministre et je me demande si ce dernier voudrait consigner cette réponse au hansard et nous donner l'assurance requise.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Non seulement suis-je heureux de me rendre à la demande de mon honorable ami, mais j'avais certainement l'intention de consigner au hansard le télégramme du Dr McClure. Ce télégramme mérite une attention particulière.

[L'hon. M. Ilsley.]

La Chambre est déjà au courant de la déclaration faite par le Dr McClure, à Toronto, à propos de l'exportation de nickel. Elle sait également que le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a envoyé au Dr McClure un télégramme lui demandant des éclaircissements et l'invitant à lui indiquer la source exacte de son information. Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a reçu la réponse suivante:

Toronto (Ontario) 5 décembre 1940.

Dr O. D. Skelton,
Sous-secrétaire d'Etat
aux Affaires extérieures,
Ottawa.

Vu les rapports fâcheux que m'a transmis une autorité que je crois digne de foi, et vu aussi les rumeurs persistantes auxquelles ont ajouté foi des personnes moins bien informées, je crois que l'intérêt du Canada et de l'Empire exige que vous déclariez nettement qu'en plus de n'autoriser aucune exportation directe de nickel canadien au Japon, toutes les précautions possibles ont été prises pour que du nickel canadien, sous quelque forme que ce soit, ne parvienne, même par des moyens indirects, au Japon ou à des pays sous sa domination ou en relations amicales avec ce pays et d'où le transbordement pourrait s'opérer. Je crois que votre déclaration devrait aussi s'appliquer au cuivre canadien sous toutes ses formes ainsi qu'au zinc et au plomb. Connaissant le malaise qui existe dans certains milieux de la Chine, du Canada et des Etats-Unis, je sais qu'une déclaration complète et sans équivoque de votre part dissiperait bien des craintes. L'information que je tiens pour digne de foi et sur laquelle j'ai fondé ma déclaration ne disait pas qu'il s'expédie du nickel directement du Canada au Japon, mais que ce nickel atteint le Japon après avoir d'abord été expédié du Canada à d'autres pays, tels les Etats-Unis ou certains pays du Pacifique sous la domination du Japon. Si les faits vous permettent de déclarer que ces transbordements n'ont pas lieu, je serai très heureux de vous faire des excuses complètes pour avoir ainsi ajouté à vos soucis de l'heure. J'arriverai à Ottawa vendredi soir.

McClure.

Je pourrais dire au Dr McClure que s'il a lieu de faire des excuses, il les doit au gouvernement britannique et aux autres gouvernements du Commonwealth des nations britanniques pour avoir aggravé la situation tendue qui existe à l'heure actuelle entre les différentes parties de l'Empire et d'autres pays de l'Orient. Nous vivons des heures où nous devons mesurer toute la portée de nos paroles et je crois que le ton de la déclaration du docteur McClure dont j'ai donné lecture hier est de nature à susciter de graves difficultés entre les gouvernements du commonwealth britannique et certains pays de l'Asie.

Cette communication que je viens de lire, si elle ne répond pas à celle qui a été envoyée hier, est toutefois très différente de

la déclaration originale. Il ne parle plus d'envois directs au Japon, mais il dit que le nickel a peut-être été expédié du Canada à destination d'un autre pays qui à son tour a pu le réexpédier au Japon. Le docteur McClure affirmait d'abord qu'il a lui-même trouvé dans le corps de Chinois de la ferraille canadienne et qu'il prévoyait que d'autres extrairaient du nickel de provenance canadienne des corps de soldats britanniques. Voilà une accusation bien différente de celle que renferme le télégramme dont je viens de donner lecture.

L'hon. M. HANSON: Bien que je ne connaisse pas du tout le Dr McClure, je crois devoir lui rendre justice en signalant qu'il n'a pas parlé d'envois directs.

Le très hon. MACKENZIE KING: Certes, mais il n'a pas dit non plus que les envois n'étaient pas directs.

Le très hon. M. LAPOINTE: La conclusion à tirer était bien claire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais le Dr McClure avoue maintenant qu'au lieu de s'être renseigné par lui-même il a parlé sur la foi d'une déclaration émanant d'un certain fonctionnaire canadien, qu'il ne nomme pas, et de renseignements fournis par un comité quelconque des Etats-Unis. Le Dr McClure sera à Ottawa cet après-midi ou demain, je crois. D'autre part, j'ai demandé au sous-secrétaire d'Etat d'obtenir le nom du fonctionnaire canadien qui aurait donné ces renseignements, ainsi que certains éclaircissements sur le comité américain qui a dévoilé les données ayant fait la matière de cette déclaration extraordinaire.

J'ai déjà donné à la Chambre des renseignements touchant l'exportation du nickel canadien, qui a été surveillée de très près depuis le début de la guerre. Il faut un permis pour en expédier sous une forme quelconque et vers quelques pays que ce soit. Nous n'en avons pas accordé quand nous avions la moindre raison de craindre que ce métal n'atteigne directement ou indirectement un pays hostile.

Non seulement nous sommes-nous assurés qu'aucun nickel canadien n'était exporté directement à un pays hostile ou susceptible de le devenir, mais nous avons pris des mesures de bien plus large portée en vue d'empêcher que le nickel canadien ne soit exporté à un pays et de là réexporté, sous sa forme première ou sous forme de produit ouvré, à un pays vers lequel nous n'aurions permis aucune exportation directe. Notre politique, je l'ai déjà dit, consiste à agir de telle sorte que le nickel serve directement aux besoins militaires de la Grande-Bretagne ou à la fabrication aux Etats-Unis d'articles destinés à l'Angleterre ou à nous-mêmes. Bien entendu, ce deuxième mode de surveillance ne saurait être aussi efficace que notre contrôle direct des expéditions de métal sous sa forme première, mais j'ai des raisons de croire qu'il fonctionne de façon satisfaisante, excepté pour ce qui est des déchets de nickel. Dans ce domaine, il existe certainement un faible commerce de réexportation vers d'autres pays où ne joue pas le régime de surveillance et de garantie que nous avons créé.

J'ajoute que je veux bien dévoiler confidentiellement à n'importe quel honorable membre de la Chambre tout le fonctionnement de ce mode de surveillance établi au Canada, mais je ne croirais pas opportun de mettre le grand public au courant de cet aspect de la question pour le moment.

LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉCLARATION D'UNE ZONE DE RÉCOLTE DÉFICITAIRE DANS LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. DOUGLAS (Weyburn): Puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner)? Quand le ministère compte-t-il être assez renseigné pour décider si, oui ou non, une zone de récolte déficitaire dans la Saskatchewan peut être déclarée en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai donné ce renseignement à la Chambre, hier, et il est consigné au hansard.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre n'a pas indiqué clairement la date. Il a dit qu'il espérait que cela pourrait se faire.

L'hon. M. GARDINER: Le dernier renseignement que nous possédions est dans le hansard d'hier. Je ne puis fixer de date exacte.

"GOUVERNEMENT DE SA MAJESTÉ"

ALLUSION DU PREMIER MINISTRE À UN ARTICLE DE FOND DE LA *Gazette* DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire aborder un sujet que l'on ne peut rattacher, je crois, à la question de privilège ni, certes, à un fait personnel. Cependant, il est bon de mettre les choses au clair.

J'ai lu dans la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui un article de fond, dans lequel le rédacteur dit comprendre difficilement pour-

quoi le Gouvernement juge nécessaire de conférer avec les autorités britanniques avant de décider si, oui ou non, nous devrions reprendre nos séances le 17 février. Selon le texte de ma motion d'ajournement sur quoi se fonde cet article, M. l'Orateur, après consultation avec le gouvernement de Sa Majesté, doit décider si, oui ou non, il est nécessaire que le Parlement se réunisse de nouveau avant le 17 février. Mais la *Gazette* semble appartenir à un âge où le Gouvernement de Sa Majesté était censé être le Gouvernement existant en Grande-Bretagne. Je dirai que, il y a vingt ans, sir Wilfrid Laurier a démontré clairement à toutes les parties de l'Empire que les gouvernements des divers dominions sont tous des gouvernements de Sa Majesté. Ce qui est certain, c'est que, depuis plusieurs années, dans toutes les communications qui se sont échangées et s'échangent encore entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et du Canada, l'un est appelé le "gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni", et l'autre le "gouvernement de Sa Majesté au Canada". Quand je mentionne le "gouvernement de Sa Majesté", si je ne précise pas, je veux dire le gouvernement de Sa Majesté au Canada.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PROROGATION DU DÉLAI DANS LEQUEL LES PÉTITIONS PEUVENT ÊTRE PRÉSENTÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 92 DU RÈGLEMENT.

A l'appel des motions.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Il s'agit d'une question de procédure. Je propose:

Que, vu l'ajournement prochain de la Chambre, le délai de six semaines alloué par l'article 92 du règlement pour la présentation de pétitions relatives aux bills d'intérêt privé soit censé expirer le mercredi, 26 février 1941, au lieu du mercredi, le 18 décembre 1940.

(La motion est adoptée.)

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE QUERRE

La Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Vien, reprend l'examen, ajourné le jeudi 5 décembre, du bill n° 8, modifiant la loi spéciale des revenus de guerre, déposé par l'honorable M. Ilsley.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

[Le très hon. Mackenzie King.]

VOIES ET MOYENS

LOI DE 1940 SUR LA CONSERVATION DES CHANGES

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Vien.

6. Le gouverneur en conseil est autorisé, afin d'augmenter la provision canadienne de devises étrangères et à la recommandation du ministre des Finances, à conclure des ententes avec des particuliers, des associations ou des sociétés constituées en corporations, visant à procurer de l'assistance sous forme de crédits applicables à l'impôt ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, si, dans l'opinion du gouverneur en conseil, cette assistance est nécessaire pour que se produise une expansion des exportations de tout particulier, toute association ou toute société constituée en corporation jouissant de cette assistance.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Le chef de l'opposition (M. Hanson) m'a demandé hier de faire une déclaration au sujet de l'article 6. Avant de me rendre à son désir, il serait peut-être préférable que je fournisse certains renseignements qui m'ont été demandés par d'autres honorables députés.

L'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green) m'a demandé de le renseigner sur nos importations de divers pays. Il s'agit d'estimations, puisque dans certains cas la liste ne renferme qu'une partie des données statistiques. De plus, les importations qui nous venaient d'Europe en 1939 nous arrivent de plus en plus des Etats-Unis. En outre, certaines importations d'autres pays, soit du Japon entre autres, sont inscrites parmi celles que nous faisons venir des Etats-Unis parce qu'elles entrent au Canada en provenance des marchés de ce pays. Par exemple, presque toutes nos importations de soie brute sont portées au compte des Etats-Unis. Ces réserves faites, voici les chiffres les plus exacts que j'ai pu obtenir à l'intention des honorables députés:

Total des importations étrangères	$53,000,000
Etats-Unis	41,600,000
Japon	1,800,000
Europe	8,500,000
Autres pays	1,100,000

On citera les chiffres relatifs à chaque pays pris en particulier et à l'égard de la plus grande partie des articles considérés séparément, à mesure que nous les étudierons. Vu le court espace de temps à notre disposition depuis hier soir, il n'a pas été possible de préparer un état plus détaillé.

M. GREEN: Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la valeur de la soie qui nous vient du Japon par le canal des Etats-Unis?

L'hon. M. ILSLEY: La valeur en est d'environ six millions de dollars. Quant à la demande du chef de l'opposition au sujet du chiffre des importations de films cinématographiques en provenance des Etats-Unis, je dirai que, pour la période de huit mois qui s'étend du 1er avril au 31 octobre 1940, les droits versés de ce chef s'établissent à la somme de $3,199,047.07.

L'hon. M. HANSON: Y a-t-il augmentation de ce côté?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne saurais dire.

L'hon. M. HANSON: Cet article n'est pas considérable en lui-même, mais il n'est pas sans importance; et au risque de paraître un peu téméraire, je dirai que bon nombre de ces films pourraient être rangés dans la catégorie des revues. Je ne vise pas les bons films par ces paroles, j'aime un bon spectacle cinématographique. Cependant, il nous vient une quantité énorme de camelote des Etats-Unis qui nécessite le versement de bons dollars canadiens en droits. Je comprends que, dans les petits centres, on ne peut pas se payer le luxe des meilleurs films, du moins pas avant qu'ils aient circulé très longtemps, et je n'ose pas demander au ministre d'appliquer des mesures prohibitives à ces films. J'imagine que tous ces films passent par la censure provinciale. Mais plusieurs ne me semblent présenter aucune valeur récréative ou éducative. Il n'y a pas lieu d'en dire davantage, mais c'est un sujet que le ministre devra peut-être étudier plus tard.

M. le PRÉSIDENT: Adopté?

L'hon. M. ILSLEY: Je serais heureux, monsieur le président, que la résolution fût adoptée, mais un honorable député m'a prié de faire une déclaration à ce sujet avant que la Chambre en aborde l'étude. Lors du dépôt de ces propositions, j'ai fait ressortir l'importance des mesures positives prises par le Gouvernement afin d'accroître nos réserves de devises étrangères. Nous ne nous bornons pas simplement à des mesures restrictives ou négatives. La disposition visant à encourager les exportateurs constitue en quelque sorte une mesure déclaratoire. Elle autorise le gouverneur en conseil à conclure des accords. On espère qu'en vertu de tels accords, le Gouvernement fera certaines concessions en retour de l'engagement pris par une société ou un particulier de fournir un montant supplémentaire de devises. Les bénéfices seraient subordonnés à l'exécution de la promesse faite par l'exportateur en faveur de l'Etat.

L'hon. M. HANSON: C'est-à-dire qu'il s'engage à accroître ses exportations?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Cette manière de procéder peut paraître étrange, mais elle se motive absolument du fait des circonstances extraordinaires où nous nous trouvons. Un si grand nombre de situations peuvent se présenter qu'il nous serait presque impossible de préparer une loi suffisamment élastique. Je citerai un exemple à la Chambre.

En effectuant certaines dépenses additionnelles de premier établissement, une compagnie pourrait peut-être doubler ses exportations de pulpe. Si elle le faisait, elle constaterait probablement que 79.5 p. 100 des bénéfices ainsi réalisés iraient à l'Etat sous forme de taxe sur le revenu des compagnies et d'impôt sur les surplus de bénéfices. Dans la Colombie-Britannique, par exemple, le gouvernement provincial prélèverait en outre 10 p. 100 des bénéfices dépassant un certain chiffre. Dans ces conditions, la compagnie ne retiendrait que 10.5 p. 100 de ses bénéfices. Cette marge de bénéfice ne la justifierait peut-être pas d'effectuer les dépenses de premier établissement en vue de l'obtention d'un débouché susceptible de n'être que provisoire. Dans un cas comme celui-là, une allocation de dépréciation plus forte qu'à l'ordinaire pourrait suffire à engager la compagnie à prendre les risques inhérents à une telle initiative. Une autre compagnie pourrait accroître quelque peu ses exportations en faisant peu ou en ne faisant pas de dépenses additionnelles de premier établissement. Une plus forte allocation de dépréciation ne serait peut-être guère utile en pareil cas. En l'occurence, par suite de circonstances différentes une autre forme d'encouragement serait peut-être nécessaire.

Après avoir étudié davantage les conséquences possibles, peut-être pourrons-nous élaborer quelque méthode générale propre à encourager certaines industries. Je dois rappeler encore une fois qu'il s'agit ici d'une loi d'autorisation. J'ajouterai que nous avons tout d'abord songé à demander à la Chambre le pouvoir de financer des entreprises ou de leur venir en aide au moyen de prêts ou de garanties, pourvu qu'elles fussent prêtes à s'engager à fournir une certaine somme de devises étrangères.

L'hon. M. HANSON: Cela n'est vraiment pas nécessaire.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai cru que le Gouvernement assumerait ainsi un pouvoir trop dangereux, et que les deux formes d'assitance autorisées par cette mesure seraient suffisantes, du moins au début. L'assistance revêt deux formes: l'accroîssement de l'allocation de dépréciation ou d'épuisement, et les crédits applicables à l'impôt. Elle serait proportionnelle au change produit.

L'hon. M. HANSON: Le ministre a-t-il renoncé à cette idée?

L'hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. HANSON: A l'idée du financement?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Que l'on permette à ces compagnies de faire un peu d'argent et elles se chargeront de leur propre financement. Le crédit du pays ne devrait pas en souffrir.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai soutenu que les compagnies devraient être laissées libres de faire un peu d'argent pendant cette dernière année, et mon honorable ami a préconisé une taxe de 100 p. 100 sur les surplus de bénéfices.

L'hon. M. HANSON: Une taxe fondée sur la pratique suivie en Angleterre. Je préconisais l'abolition de la taxe sur les compagnies.

L'hon. M. ILSLEY: Il n'y aurait alors plus aucun motif d'encouragement pour elles. Dans le cas d'autres industries, il sera peut-être impossible d'établir même ultérieurement une règle générale. Ainsi, il peut arriver que certaines mines d'or n'aient qu'une si faible marge de bénéfice—disons 50 cents par tonne—que la poursuite de leurs opérations ne soient pas avantageuse. Ceux qui connaissent l'industrie aurifère savent que certaines mines peuvent escompter un avenir satisfaisant même si leur bénéfice par tonne est très faible, tandis que dans d'autres cas, un bénéfice beaucoup plus considérable par tonne ne justifiera peut-être pas la poursuite de l'exploitation. Dans les conditions présentes, il serait évidemment peu économique de consentir des avantages à toutes les exploitations minières dont les bénéfices par tonne n'atteindraient pas une certaine somme. Le résultat presque inévitable serait d'assister des entreprises qui n'ont pas besoin d'assistance, tandis que d'autres qui en ont besoin n'en recevraient pas. Voilà pourquoi il a paru nécessaire de s'arroger le droit de traiter avec les intéressés directement par la voie conventionnelle au lieu de recourir à la méthode plus onéreuse et peu économique d'un texte législatif d'application générale.

Le Gouvernement entend déposer sur le bureau de la Chambre et tenir à la disposition des députés toutes les conventions ainsi conclues. Nous n'avons pas encore élaboré les modalités d'application de la disposition en cause. Nous en fixerons les détails en temps opportun.

L'hon. M. HANSON: Les tiendra-t-on à la disposition des députés pendant que le Parlement n'est pas en session? Elles seront surannées avant notre retour. Quant à la dépréciation et à l'épuisement, que le ministre a mentionnés, en est-il venu à une conclusion au sujet du quantum supplémentaire de dépréciation et d'épuisement qu'on autorisera? La question est importante dans les deux cas. Je ne m'oppose pas à la proposition du ministre; je lui demande seulement de la préciser.

En ce qui concerne la dépréciation, il conviendrait, à mon sens, d'examiner la question de la distinction à établir entre la matière première tirée de terres appartenant à une province et exploitées en vertu d'un permis, d'une part, et la matière première tirée de terres appartenant en propre à l'exploitant, d'autre part. Je me permettrai de citer un cas personnel. Il n'y a pas bien longtemps, en réglant une réclamation formulée contre un contribuable, j'ai constaté qu'en matière d'épuisement le service de l'impôt sur le revenu n'établit aucune distinction entre le bois à pâte coupé sur des terres concédées à bail par une province et le bois tiré de terres appartenant en propre au contribuable. Les deux cas diffèrent du tout au tout. L'exemple que je viens de citer remonte assez loin. Apparemment, personne n'avait encore signalé la chose au fisc. On a adopté un chiffre arbitraire, peut-être un dollar la corde,—le chiffre exact m'échappe,—applicable dans l'un et l'autre cas. Or, lorsqu'il s'agit de terres appartenant à l'exploitant, la déduction pour épuisement devrait être deux fois supérieure. On ne peut effectuer qu'une seule coupe de la même terre en tant d'années. Le droit de coupe comportant une mise de fonds bien inférieure à la propriété absolue, il est injuste d'appliquer le même quantum aux deux. Il devrait être bien plus élevé dans le cas de la propriété absolue. Je suis sûr d'en avoir convaincu le commissaire et j'espère qu'il a adopté cette méthode depuis. En tout cas, je prie le ministre d'y voir.

Depuis la séance d'hier soir, j'ai lu dans l'*Ottawa Journal* de ce jour une information provenant sans doute de la Presse canadienne. Cet article intitulé:

Le Gouvernement entend assister l'industrie du papier-journal

Dégrèvement envisagé à titre de mesure de guerre

se lit ainsi:

Le Gouvernement envisage, pense-t-on, l'adoption de dispositions, probablement en vertu de la loi de finance de guerre dont le Parlement est présentement saisi, en vue de dégrever l'industrie du papier-journal.

L'industrie en question prend rang immédiatement après l'or comme exportatrice de denrées aux Etats-Unis et, par conséquent, comme source des dollars américains dont le Canada a si grand besoin.

L'article donne ensuite la statistique des exportations et cite le discours que le mi-

nistre a prononcé lundi, au cours duquel il a parlé d'une "déduction spéciale pour dépréciation ou épuisement des capitaux" consentie aux entreprises en vue du commerce d'exportation. Il ajoute:

Cette disposition sera peut-être prise en vertu de la loi sur les excédents de bénéfices.

Le ministre peut-il me dire si l'on se propose d'y arriver au moyen de cette loi ou d'une loi de compétence semblable à celle dont il vient de parler au sujet de la question à l'étude?

J'ai des observations à faire à propos de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices. Peut-être est-il trop tard pour asseoir cet impôt sur une nouvelle fondation. L'impôt sur les sociétés a existé pendant plusieurs années. Voici maintenant ce que je tiens à dire au ministre: il ne faut pas trop grever les sociétés aujourd'hui, car il leur faudra assez de ressources pour traverser la dépression qui peut se produire après la guerre. Il ne s'agit pas tant de prendre l'intérêt de ces sociétés que de leur éviter les épreuves sévères qu'elles ont déjà connues et surtout de les ménager jusqu'au moment où le marché de la main-d'œuvre deviendra languissant. N'entamons pas trop leurs ressources. Si on leur enlève leurs bénéfices dans les années grasses et si on ne les dédommage pas dans les années maigres—la plupart ont déjà subi des revers sérieux—certaines d'entre elles se trouveront à la fin de la guerre, écrasées par des stocks coûteux. Si prudentes qu'elles soient, plusieurs ne pourront pas éviter les accumulations massives et coûteuses de marchandises et elles se trouveront, du jour au lendemain, en face d'un actif contracté alors que leur passif demeurera le même. Et si elles ne peuvent faire honneur à leurs obligations, force leur sera de se réorganiser.

Qu'en résultera-t-il chez nous? Il en résultera l'intensification du chômage, la réduction des salaires et, de façon générale, une période difficile. Je veux faire comprendre au ministre combien il est important de se montrer perspicace et de permettre à ces sociétés d'affronter avec succès la prochaine crise au lieu de les saigner à blanc.

Une VOIX: Et le cultivateur?

L'hon. M. HANSON: L'honorable député a raison mais je ne parle pas du cultivateur en ce moment. Ce sont ces entreprises importantes qui emploient le plus d'ouvriers en certaines régions de l'Est canadien; dans ma province et, bien que dans une plus faible mesure, dans la province du ministre, mais surtout dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Je ne voudrais pas créer l'impression que je cherche à défendre les intérêts de leurs actionnaires, bien que cette pensée viendra sûrement à l'esprit de quelques-uns. J'ai entendu déclarer à mainte reprise que le rapport Sirois ne visait qu'à protéger les détenteurs d'obligations provinciales au détriment du Dominion. Mais je n'ai jamais partagé cette opinion; cependant, c'est ce que prétendent certaines gens et le ministre aura l'occasion de l'entendre affirmer avant la fin de la session. C'est là une opinion à laquelle je ne souscris pas. Je voudrais faire bien comprendre au ministre, toutefois, que nous ne devons pas affaiblir outre-mesure l'état financier de ces sociétés, si nous voulons qu'elles soient à même de résister aux difficultés qui pourront surgir. S'il faut avoir recours aux impôts comme moyen d'accroître le revenu, taxons ceux qui touchent en dernier lieu les profits de ces sociétés. La Grande-Bretagne a adopté, à cet égard, une méthode rationnelle. Peut-être est-il trop tard pour suivre son exemple, mais je supplie quand même le ministre d'étudier ces propositions d'ordre pratique, quant aux impôts exigés des compagnies et à leur situation financière. Somme toute, si l'on tient compte de l'organisation de notre régime financier, ces sociétés sont celles qui emploient le plus de main-d'œuvre industrielle au Canada. Or, si elles ne sont pas florissantes, comment pourront-elles contribuer, aux heures difficiles, à l'allègement du chômage?

Le ministre nous a donné un aperçu général de ses projets; il entend accorder des allocations, à l'égard de la dépréciation et de la contraction des recettes, à ceux qui veulent s'engager à accroître leurs exportations. L'idée est très bonne; cependant, j'aimerais qu'il nous exposât ses vues plus en détail et d'une façon plus claire, ce qui aurait peut-être pour effet de hâter l'adoption de la résolution n° 6.

J'aimerais appeler l'attention du ministre sur une autre question relative au commerce d'exportation et à l'accroissement de notre provision de monnaie américaine qui en résulte. Nous avons toujours notre fort importante industrie du bois, laquelle a toujours soutenu la vie industrielle dans les Provinces maritimes et l'Est du Canada, comme elle est à l'heure actuelle, je crois, le nerf principal de la vie industrielle en Colombie-Britannique. Le ministre est-il en mesure de nous assurer qu'il veillera aux intérêts des entreprises forestières non intéressées à la fabrication de pâte de bois ou de papier mais désireuses de faire un certain commerce d'exportation et qui, sans avoir souffert autant que d'autres de la dépréciation ou d'une diminution de revenus, pourraient contribuer dans une large mesure à accroître notre provision de dollars américains? J'ai l'impression que nos com-

merçants de bois sont destinés à accroître leurs exportations aux Etats-Unis, surtout s'il arrivait certaines éventualités, c'est-à-dire si ce pays venait à accroître le rythme de sa production industrielle à la suite de certains événements que nous avons tous à l'idée. Le ministre songera-t-il à étendre les avantages de ce projet, plutôt nébuleux à l'heure actuelle, aux compagnies exportatrices de cette catégorie, plutôt que de s'en tenir uniquement aux sociétés plus importantes? Je crois qu'il devrait élargir ainsi les cadres de son projet. Il faut s'arrêter quelque part, mais il y aurait lieu de songer à toutes les maisons qui font un commerce d'exportation plutôt considérable.

L'hon. M. ILSLEY: Elles sont toutes visées, les compagnies de bois comme les autres.

L'hon. M. HANSON: J'y appelais simplement l'attention du ministre.

L'hon. M. ILSLEY: Je désire voir progresser la discussion mais permettez-moi de relever les observations du chef de l'opposition sur la taxation des compagnies. Je suis content de lui voir prendre cette attitude, attendu qu'aucun membre de la Chambre ne saurait adopter deux manières de voir différentes. Cette remarque ne vise pas l'honorable député en particulier. L'an dernier, la Chambre a été certainement d'opinion qu'il ne fallait pas permettre aux entreprises commerciales d'exploiter la guerre ou la période de guerre aux fins de réaliser des bénéfices hors de l'ordinaire ou de la normale. Or une nouvelle doctrine se fait jour; elle peut être bonne et je ne suis pas encore prêt à la condamner, mais elle s'érige certainement contre l'autre. Nous la trouvons exposée dans les journaux financiers. Aujourd'hui, elle trouve un écho sur les lèvres du chef de l'opposition. Les idées qu'il vient d'exprimer sont bien différentes de celles qu'il préconisait le printemps dernier, alors qu'il voulait enlever aux mêmes compagnies la totalité des surplus de bénéfices réalisés pendant la guerre. S'il fallait procéder ainsi, nous ne pourrions leur permettre d'accumuler des réserves pour compenser les pertes éventuelles que l'avenir pourrait leur réserver.

Pour ce qui concerne les réserves pour la moins-value des stocks, il pourrait arriver, comme l'a dit l'honorable député, que la valeur de leurs stocks fléchissent soudainement, les hostilités terminées. C'est ce qui s'est produit après la dernière guerre et c'est pourquoi nous avons inséré dans la loi de taxation sur les surplus de bénéfices des dispositions portant des limites bien pesées et soigneusement définies, relatives à ces réserves. Mais comment parvenir à déterminer une réserve générale pour compenser les pertes de bénéfices attribuables à des circonstances imprécises qui suivraient la période de guerre? Ce serait en somme permettre à ces compagnies de prospérer pendant la guerre, chose qu'a certainement condamnée la Chambre lors de la dernière session et qu'elle ne semble guère approuver même aujourd'hui.

Il se peut qu'il y ait quelque moyen terme. J'ai prêché la modération, le printemps dernier, dans cette enceinte. J'ai dit que parce que le pays avait reçu beaucoup de capitaux de l'étranger et que plusieurs chez nous se sentiraient mieux disposés à l'action s'ils pouvaient attendre quelques bénéfices, il convenait d'user de modération. Nous nous sommes butés contre un refus de la Fédération du commonwealth coopératif, qui a dit: "Non, enlevez-leur tous les bénéfices". L'honorable député, et plusieurs membres de son groupe, ont été du même avis. Or mes prévisions se sont pleinement réalisées. Je savais qu'à chaque session des membres de plus en plus nombreux, au fait de l'expérience de certaines sociétés, peut-être de maisons situées dans leurs propres districts, viendraient nous dire dans cette Chambre: "Soyez un peu plus conciliants pour ces entreprises". Or, je suis disposé à écouter toutes les requêtes des industriels, mais non à abandonner le principe adopté dès le début, à savoir qu'en temps de guerre les sociétés industrielles ne pourront songer à consolider et renforcer leur position, à accumuler des réserves et à prospérer, parce que l'avenir leur réserve peut-être quelques déceptions.

M. COLDWELL: Au cours de ses remarques, le ministre a fait un aveu qu'on me permettra de trouver fort intéressant, savoir que le bénéfice est un mobile indispensable dans l'industrie. Je tiens à souligner cette déclaration. J'estime qu'en temps de guerre nous invitons notre population à consentir des sacrifices. Le ministre nous déclare, cependant, que nous ne saurions taxer ces surplus de bénéfices autant que je le crois, parce que ce serait enlever tout mobile d'action. C'est donc que la machine industrielle ne saurait fonctionner sans avoir le bénéfice pour mobile.

Afin de rétablir un certain équilibre, peut-être, après l'opinion exprimée tout à l'heure par le chef de l'opposition, je dirai que nous ne partageons pas son point de vue. Nous n'approuvons pas non plus les pouvoirs que cette mesure confère au Gouvernement, en l'autorisant à modifier l'impôt sur les surplus de bénéfices. La Chambre a décidé, cet été, —notre groupe enregistrant sa dissidence,— qu'il y aurait lieu de taxer à concurrence de

75 p. 100 les surplus de bénéfices dépassant la proportion établie dans la période de base. Cela laissait encore 25 p. 100 de l'excédent aux intéressés.

L'hon. M. ILSLEY: Pour plus de précision, je rappelle que cette taxe, ajoutée à l'impôt de guerre sur le revenu, laissait 20.5 p. 100 seulement. Les deux impôts s'établissaient à 79.5 p. 100.

M. COLDWELL: Je parle de l'impôt sur les surplus de bénéfices, et le ministre en évoque un autre. Les entreprises en jeu conservaient donc, en effet, 20.5 p. 100 des excédents de bénéfices, après avoir acquitté les taxes sur le surplus des profits et autres impôts, ce qui constitue à mon sens une très forte augmentation sur ce qui leur revenait auparavant.

Je répète maintenant ce que j'affirmais cet été, savoir que cet impôt ne repose pas sur un fondement équitable. A consulter les livres de certains établissements nous constaterions qu'en 1939 les bénéfices réalisés ont atteint jusqu'à 40 p. 100 et que cette moyenne n'a pas beaucoup varié au cours de plusieurs années antérieures. Je veux parler de maisons telles que la Consolidated Mining and Smelting Company, ou la Canadian Industries Limited. Or, malgré cela, on propose actuellement qu'à la discrétion du Gouvernement ces établissements puissent dorénavant conserver une proportion des excédents de bénéfices encore plus forte que maintenant. Je m'élève le plus catégoriquement possible contre l'adoption d'une telle mesure.

Actuellement, l'industrie de l'or est soustraite à l'application de plusieurs impôts. On donne pour raison notre besoin d'or. Il saute aux yeux que nous avons besoin de ce métal précieux, dans les circonstances actuelles afin de nous assurer les devises voulues sur le marché des Etats-Unis. Les nécessités de l'heure présente, nées de notre effort de guerre, ne devraient pas servir d'excuse à l'Etat pour permettre aux grandes entreprises d'échapper à l'étreinte du fisc.

L'autre soir, le ministre déclarait que notre groupe voulait faire mainmise sur l'industrie entière et la socialiser. Tel n'est pas le cas.

L'hon. M. HANSON: Presque.

M. COLDWELL: Pas du tout. Nous nous emparerions en ce moment des industries essentielles à la poursuite de notre effort de guerre. Nous nous emparerions de l'industrie des munitions, de l'industrie extractive, au besoin, et de toute autre industrie. . .

L'hon. M. HANSON: Et des banques.

M. COLDWELL: . . . essentielle à notre effort de guerre.

M. LACROIX: (Beauce): Et de l'industrie du papier?

M. COLDWELL: A l'heure actuelle, cette industrie n'est pas essentielle à notre effort de guerre. Graduellement, notre pays et d'autres pays nationaliseront et exploiteront dans l'intérêt général ces industries qui constituent aujourd'hui des monopoles en régie particulière réalisant des bénéfices. Ainsi que je l'ai souvent dit, et je le répète cet après-midi, nous croyons que plus de gens devraient être propriétaires et qu'une poignée de gens devraient posséder moins de propriétés qu'aujourd'hui. C'est le fondement de notre thèse. Que la chose nous plaise ou nous déplaise, ce changement n'est pas loin.

L'un des facteurs qui contribueront le plus à hâter sa réalisation, c'est le genre de législation de classe que présuppose le numéro à l'étude. Je proteste contre cela, au nom du groupe auquel je suis associé. Je proteste, car lorsque nos hommes doivent abandonner leurs foyers, leurs emplois et tout, nous avons le droit d'exiger que ces industries fonctionnent sans la recherche ou le stimulant d'un bénéfice.

Hier soir, le ministre a servi une espèce de semonce à l'honorable député de Weyburn, parce que celui-ci avait donné à entendre qu'il existe au pays des gens en quête de bénéfices et qu'il faut réprimer leurs agissements. Maintenant, nous constatons que, du propre aveu du ministre, il existe au pays des industries que nous ne saurions nous attendre à voir fonctionner, si elles ne peuvent pas accuser un accroîssement de bénéfices en temps de guerre.

L'hon. M. HANSON: Non, ce n'est pas du tout un exposé équitable.

M. COLDWELL: Oui, ce l'est, et si le chef de l'oppostion et le ministre lisent le hansard, demain, ils verront que c'est ce qui ressort de la remarque faite en comité cet après-midi: savoir, qu'elles ont besoin d'un stimulant pour produire.

Permettez-moi de passer à la considération suivante à cet égard. On nous dit que nous devons placer ces établissements dans une situation qui leur permette de fournir de l'emploi après la guerre. Mais d'après notre expérience du passé, il n'y a pas d'emplois, à moins qu'une industrie n'aperçoive la perspective d'un profit.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas exact.

M. MacNICOL: Ce n'est certes pas exact.

M. COLDWELL: Il en est ainsi.

L'hon. M. HANSON: La moitié des compagnies de papeterie au Canada . . .

M. COLDWELL: J'ai la parole.

L'hon. M. HANSON: Alors puis-je poser une question?

M. COLDWELL: Oui.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député sait-il que, pendant plusieurs années, les compagnies de papeterie au pays ont fonctionné à perte?

M. LACROIX (Beauce): Pendant treize ans.

L'hon. M. HANSON: Pendant au moins dix ans, quelques-unes de ces compagnies ont fonctionné à perte, mais elles ont continué à donner du travail.

M. COLDWELL: Peut-être bien, mais cela ne détruit pas ma thèse: savoir, que sans perspective—j'emploierai ce mot—d'un profit, une entreprise ferme ses portes, et que l'entreprise réalisant un bénéfice est celle qui sera exploitée. Il n'y a qu'à jeter un regard sur notre propre économie pour vérifier l'exactitude de l'assertion, car nous constatons que les distilleries ont fonctionné sans arrêt, parce qu'elles réalisaient des bénéfices, tandis que d'autres entreprises qui auraient pu fournir des emplois et des services essentiels aux gens ont chômé.

M. McCANN: L'honorable député a-t-il connaissance de quelque entreprise essentielle ayant fermé ses portes parce qu'elle était incapable de réaliser des profits?

M. COLDWELL: Plusieurs entreprises essentielles travaillaient à temps discontinu pendant la crise.

M. McCANN: Nous sommes en temps de guerre.

M. COLDWELL: Certaines ont fermé leurs portes pendant des jours et des semaines. Prenez l'industrie minière, par exemple. Je connais des mines qui étaient fermées pendant que les gens de ma province manquaient de charbon. Le besoin de combustible existait, mais les charbonnages ne faisaient aucun profit parce que les gens manquaient de pouvoir d'achat, de sorte que l'industrie refusait de livrer.

Il y a quelques jours je demandais au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) certains renseignements au sujet de nouvelles usines en voie de construction. Je constate cependant qu'une bonne partie des précisions dont j'avais besoin pour me faire une idée de la situation manquaient parce qu'on ne jugeait pas dans l'intérêt public de les révéler. Le Gouvernement devrait dire sur quelle base précise on s'appuie pour effectuer les agrandissements d'usines privées.

[L'hon. M. Hanson.]

Les gouvernements canadien et anglais construisent de nombreuses usines et, si je comprends bien la question, un principe analogue entre en jeu à cet égard.

Si mes renseignements sont exacts, le taux de dépréciation que l'on accorde aux entreprises privées qui sont financées par l'Etat est tel que l'amortissement de ces agrandissements peut s'effectuer en cinq ans. Il se peut que je sois mal renseigné et c'est pour obtenir des précisions que j'ai posé ces questions. Si l'assertion que je viens de faire est erronée, qu'on la rectifie afin que je sache au juste ce qui se passe au ministère. Je tiens à protester contre cette façon d'accorder aux sociétés des concessions spéciales pour la dépréciation ou pour l'épuisement, sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices si, de l'avis du gouverneur en conseil, une telle aide s'impose pour que puisse se produire l'expansion des exportations de tout particulier ou de toute société ou compagnie bénéficiant de cette aide. Cela comporte une bien grande latitude et, selon moi, nous conférons un fort dangereux pouvoir au Gouvernement en lui permettant d'accorder cette aide à l'industrie.

M. KINLEY: Je pense que l'honorable député n'a pas saisi le point essentiel de la résolution. Elle vise à accroître le change canadien. Je ne conçois pas une saine exploitation sans profits. Il se peut que ce soit l'Etat qui touche les bénéfices pour la poursuite de la guerre, mais c'est là une toute autre question. Occupons-nous du particulier. Le particulier vit des bénéfices qu'il réalise.

M. COLDWELL: Oh! non.

M. KINLEY: Le particulier vit des bénéfices qu'il réalise dans les affaires. S'il exploite à perte il n'a rien pour vivre. Dans le cas d'une société, les dirigeants sont payés avant même que le calcul des bénéfices ne soit fait, de sorte que la situation est légèrement différente. Je ne crois pas que la résolution à l'étude soit conçue à l'avantage des compagnies riches et puissantes. J'y vois des avantages pour les pêcheurs de mon comté. Les pêcheurs de hareng et de maquereau des Provinces maritimes ne retirent rien de leur pêche, les cours des marchés étrangers étant si avilis. S'il est possible d'éliminer certains frais, ces gens peuvent exporter leur produit et nous aurons l'avantage du change. J'ai à l'idée l'industrie du hareng mariné. Il y a dans mon comté plusieurs pêcheurs et commerçants qui s'y livrent en petit, mais qui produisent des milliers de barils de ces harengs marinés. Ce produit trouve un bon

débouché dans les Etats américains de l'Ouest, mais les pêcheurs ne peuvent réaliser aucun profit vu l'insuffisance des prix. Le pays aurait certainement avantage à encourager ceux qui s'adonnent à cette industrie.

Puis il me semble que, si l'industrie du papier à journal et de la pâte de bois pouvait accroître sa production, notre pays recevrait plus de devises étrangères. A l'heure qu'il est, il n'arrive d'Europe ni papier à journal ni pâte de bois. Nous pourrions sûrement amortir ces dépenses anormales de façon à n'en pas souffrir d'inconvénient quand nous reviendrons à la vie normale. Je pense que cela serait nettement à l'avantage du peuple canadien. Il est mauvais pour notre effort de guerre de profiter de la discussion du présent article pour attaquer le régime capitaliste. Certes, ce régime n'est pas parfait; c'est une conception humaine, et partant, elle ne peut être parfaite. C'est pourtant ce qu'on a pu trouver de mieux depuis un siècle pour le progrès ordonné de la société et, tant qu'on n'aura pas trouvé mieux—pour ma part, je désire toujours le progrès—je ne suis pas disposé à me lancer dans l'inconnu d'un régime qui réduirait notre pays à une situation semblable à celle qui existe dans certains pays européens où sévit aujourd'hui la guerre.

M. HARRIS (Danforth): Le ministre a dit hier soir que, si les honorables députés qui siègent en face de lui étaient capables de voir dans cette mesure un sens caché qui lui échappait, il leur demandait de le lui indiquer. Cette mesure autorise une aide aux particuliers, associations ou corporations au moyen de crédits applicables à l'impôt ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement. Or, il existe des particuliers, des associations ou des compagnies qui ont placé des fonds américains dans notre pays pour développer nos ressources naturelles. Voici l'idée que je veux exposer au ministre. Quand ces particuliers, associations ou corporations auront des dividendes à débourser, qu'ils s'adresseront à la Commission de contrôle du change pour demander des devises des Etats-Unis, et qu'ils demanderont assistance sous le régime de cet article, la Commission devrait leur dire ou bien de payer leurs dividendes en fonds canadiens ou bien ne pas s'adresser à elle pour demander des devises américaines destinées au paiement des dividendes.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député parle sans doute des compagnies dont le capital-actions est détenu par des citoyens des Etats-Unis.

M. HARRIS (Danforth): J'ai essayé hier soir de m'expliquer bien clairement là-dessus. J'ai à faire une autre suggestion qui se rapporte aussi à la conservation des devises étrangères. Plusieurs compagnies dont le capital-actions est détenu par des citoyens des Etats-Unis expédient de leurs usines du Canada à leurs usines des Etats-Unis des articles facturés à des prix bien inférieurs à la véritable valeur marchande. La chose est difficile à établir, mais j'affirme que nous devrions vérifier les prix de ces articles aux Etats-Unis afin d'avoir la certitude d'obtenir le plein montant de devises américaines pour ces exportations. Il s'expédie aux Etats-Unis certaines denrées qui y subissent une autre transformation avant d'être vendues. Je connais une firme qui a placé $100,000 dans ses réserves de dépréciation pour le jour où les prix des denrées pourraient subir une baisse considérable. Quand ces particuliers, associations ou corporations réclameront des concessions sous l'empire de cet article, le Gouvernement verra, je l'espère, à ce qu'ils facturent les envois de leurs usines canadiennes à leurs usines américaines en indiquant la pleine valeur marchande des denrées expédiées, de façon que le Canada puisse obtenir des devises équivalentes à la pleine valeur des expéditions. C'est une simple proposition que je veux faire.

L'hon. M. ILSLEY: Je crois que la division de l'impôt sur le revenu s'efforce d'agir en ce sens.

M. J. L. O'BRIEN (Northumberland, N.-B.): Monsieur le président, jusqu'ici je n'ai guère pris la parole et je n'entends pas retarder les délibérations du comité. Engagé dans le commerce, comme le sont la plupart des députés, j'ai pris un vif intérêt à ce débat qui nous offre quelque chose de concret. Le débat relatif à la guerre était parfois si abstrait que j'en éprouvais de l'ennui.

On a employé le mot "stimulant" au cours du débat, et le chef de l'opposition (M. Hanson) a émis une idée que je trouve excellente. Le stimulant immédiat n'est pas ce qui importe le plus, mais il me semble, comme il le disait si bien, que l'avenir est un facteur très important à considérer.

Venant du comté de Northumberland, qui tire sa subsistance presque complète de l'exploitation forestière, comme d'ailleurs les circonscriptions de Gloucester, de Restigouche-Madawaska, de Victoria-Carleton, d'York, de Kent et, en général, tous les comtés du Nouveau-Brunswick septentrional, je suis convaincu que cette question est d'une importance vitale pour notre province et surtout pour les entreprises dont le propriétaire est en même temps le gérant. On a parlé aujourd'hui de corporations. Je pense que les corporations peuvent très bien se défendre, mais les entreprises moins considérables dont le propriétaire est le gérant, se tirent généralement moins

bien d'affaire, étant donné qu'elles n'ont aucun moyen de débattre en commun leurs problèmes en vue d'améliorer leur sort. C'est pourquoi, je tiens à féliciter le ministre à cause du degré d'élasticité qu'il a été possible de maintenir, parce que nous savons tous qu'en un temps comme celui que nous traversons, il faut, généralement parlant, une certaine sévérité dans la surveillance.

Quand un gouvernement ou un service public s'occupe de questions intéressant le commerce, on doit s'en tenir aux principes commerciaux, et pour que le commerce réussisse il faut dans sa structure un certain degré d'élasticité. Je suis donc heureux de constater qu'en ce qui regarde les particuliers, les sociétés ou les corporations, chaque cas sera traité comme il le mérite. C'est là, je crois, une excellente chose.

Me reportant au *Journal* d'Ottawa de ce matin, comme l'a fait le chef de l'opposition, il me semble que la nouvelle voulant que l'Etat vienne en aide à l'industrie du papier-journal est un peu prématurée, vu que c'est un point que nous nous efforçons d'élucider dans le moment. Mais si le comité se prononce en faveur d'accorder de l'aide à cette industrie et que l'on confère au ministère l'autorité nécessaire à cet effet, je proposerais que si on accorde du secours, chose que j'approuve en principe dans les circonstances actuelles...

L'hon. M. ILSLEY: On n'accordera pas de secours à l'industrie du papier-journal, mais elle aura droit à un avantage équivalent si elle est capable en retour d'augmenter le change. Mais l'idée n'est pas de secourir les compagnies.

M. O'BRIEN: Avantage ou secours.

L'hon. M. HANSON: Avant de lui allouer quoi que ce soit, elle doit remplir certaines conditions.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. O'BRIEN: J'aimerais qu'on agît de la même manière à l'égard du producteur des matières premières, les fournisseurs de pâte de bois, par exemple. Je ne donnerai pas de chiffres aujourd'hui, car je crois les hommes d'affaires assez intelligents et assez débrouillards pour diriger leurs entreprises et assurer leur avenir sans qu'il soit nécessaire pour le Gouvernement d'intervenir et de prendre la haute main sur le commerce.

Mais qu'on s'y prenne par des lois ou par la persuasion, et des deux moyens je préfère le dernier, il faudrait avertir l'industrie du papier-journal que le producteur de bois à pâte, c'est-à-dire le cultivateur, ne touche pas le prix qu'elle devrait lui accorder, étant donné l'augmentation évidente de ses profits et de ses bénéfices. On m'apprend que le bois à pâte de la Nouvelle-Ecosse—il s'agit peut-être du prétendu bois de misère—se vend aujourd'hui $7 la corde, ce qui ne me semble pas suffisant. J'ignore quel organisme devrait être saisi de cette question, peut-être la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, ou un autre. Le 29 octobre, j'ai écrit à la Canadian Pulp and Paper Association, pour attirer son attention sur ce point, lui demandant de l'étudier. Près d'un mois plus tard, j'ai reçu une réponse qui n'engageait absolument à rien. J'espère que l'industrie du bois et du papier est en assez bonnes mains pour comprendre que si elle n'agit pas de bon gré, l'Etat devra un jour ou l'autre y voir par lui-même.

Il est un autre aspect de la petite industrie du bois que je voudrais signaler. J'ai écrit au ministre à ce sujet et j'en ai reçu une réponse très amicale et, je crois, très utile où il me disait que tout conseil serait reçu avec plaisir. Le commerce du bois tel qu'il s'exerce au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse n'exige que de petites scieries mobiles; ces entreprises dirigées par leur unique propriétaire exigent donc peu de capitaux et la dépréciation y est à peu près inexistante. Ceux d'entre nous qui sont intéressés au commerce du bois dans les Provinces maritimes veulent bien diriger leurs entreprises de façon à fournir à l'Angleterre les matériaux dont elle a besoin pour son effort de guerre; la recherche de gros bénéfices passe en second lieu. Le chef de l'opposition a conseillé d'autoriser à l'avenir certaines réserves; c'est peut-être regarder un peu trop loin, mais je me demande s'il ne serait pas possible d'établir un système un peu dans le genre que voici: Disons qu'une entreprise paie en impôts $5,000: je parle d'entreprises dirigées par un unique propriétaire. Ce propriétaire pourrait recevoir un certificat portant qu'une partie de cette somme lui sera remboursée sans intérêt, de sorte que dans un avenir plus ou moins rapproché, lorsque les industries de guerre auront cessé de fonctionner et que le chômage sera peut-être encore notre triste lot, le commerçant de bois, ou tout négociant quelconque, pourra déposer ce certificat comme garantie dans une banque, laissant à une génération future le soin de dédommager nos commerçants actuels des temps difficiles qu'il leur faut aujourd'hui traverser. Je pense que de tels certificats de l'Etat auraient, de fait, autant de valeur auprès des banques que certains genres d'obligations. J'espère qu'au moment d'établir ces concessions, car je n'oublie pas la nécessité de se procurer des devises étran-

gères, on pensera au producteur primaire et, en particulier, au petit cultivateur ou producteur de bois à pâte.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voulais poser une question à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), mais il vient de quitter la Chambre, de sorte que je vais remettre cela à plus tard. Quelqu'un lui a demandé s'il tiendrait l'agriculture pour une industrie essentielle qui devrait relever de l'Etat.

M. DOUGLAS (Weyburn): L'honorable député ne croit certainement pas que l'agriculture est un monopole.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Je ne parlais pas de monopoles, mais d'industries. Je voudrais demander au ministre si l'article que nous discutons dans le moment a une portée assez vaste pour permettre au Gouvernement de prendre les mesures qu'il pourrait juger nécessaires pour aider l'industrie de la houille. Je pense particulièrement à l'Alberta où la houille est pour nous d'importance vitale. On me dit que les Canadiens ont acheté pour environ 93 millions de dollars de charbon aux Etats-Unis l'an dernier. Cette question me semble très importante, bien plus importante à la vérité, au point de vue de la conservation de nos devises, que les questions que nous avons discutées, bien que je ne trouve pas du tout à redire. Cet article est-il d'application assez étendue pour permettre l'expansion du marché du charbon canadien au moyen de subventions, de la réduction des frais de transport ou d'autres mesures semblables?

L'hon. M. ILSLEY: Non. Cette mesure ne s'applique pas aux entreprises qui fabriquent pour le marché domestique. On veut encourager les industries d'exportation en vue d'obtenir des devises étrangères.

M. GREEN: Si je comprends bien, ce paragraphe de la résolution vise à aider le Canada à accroître sa réserve de devises étrangères. On accorde certaines exonérations d'impôt en vue d'augmenter les exportations.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. GREEN: Voici maintenant que la discussion s'oriente vers la question des exportations aux Etats-Unis. Presque tout le bois qu'exporte la Colombie-Britannique s'en va ou bien en Angleterre ou bien dans un pays de l'Empire où, naturellement, les devises américaines n'existent pas. Désire-t-on faire servir les pouvoirs que confère cette mesure à aider l'industrie du bois à accroître ses exportations dans les pays de l'Empire?

L'hon. M. ILSLEY: Non, ce n'est pas ce à quoi tend cette mesure. Bien que ce bill nous autorise à le faire nous ne croyons pas devoir limiter les pouvoirs au point de rendre la chose impossible; mais je n'ai pas l'intention, pour le moment, de recommander d'aider une industrie, sauf dans le seul but d'augmenter notre réserve de devises au pair.

M. GREEN: Hier soir, mon honorable collègue de New-Westminster a parlé de stimuler la production argentifère. Franchement, il a présenté d'excellentes observations que plusieurs parmi nous approuvent absolument. Mais le ministre n'a pas répondu à la question de l'honorable député. Je le prie de nous dire ce que le cabinet pense de l'encouragement de cette production, en vue de l'exportation aux Etats-Unis.

L'hon. M. ILSLEY: Nous examinerions une demande d'aide des exploitants de mines d'argent, en vertu de cette mesure. S'ils exportent de l'argent et croient pouvoir obtenir des devises pour notre pays en augmentant les exportations avec l'aide du Gouvernement, ce dernier pourrait leur accorder cette aide selon le texte et l'esprit de la mesure projetée. Serait-ce souhaitable au point de vue économique, je ne suis pas prêt à le dire; peut-être que oui, peut-être que non. Tout dépendrait des faits.

M. REID: Ce n'est pas tout à fait répondre à la question. La proposition présentée hier soir porte que le Gouvernement devrait examiner l'opportunité d'assumer la même attitude à l'égard de l'argent que de l'or, afin d'encourager les exploitants de mines d'argent, favoriser l'embauchage et avoir des devises canadiennes aux Etats-Unis. La réponse que vient de donner le ministre à l'honorable député de Vancouver-Sud n'est guère conforme à l'argument que j'ai invoqué hier soir.

L'hon. M. ILSLEY: Si l'honorable député demande si le Gouvernement examinera l'opportunité de modifier la loi de taxation sur les surplus de bénéfices afin que les mêmes règles s'appliquent à l'argent aussi bien qu'à l'or, je dirai que nous étudierons cette question, je crois. Je ne suis pas en mesure de dire que je proposerai un amendement à cet effet. Nous avons étudié soigneusement, l'an dernier, la question de savoir où nous arrêter. Nous avons établi une démarcation entre les mines d'or et les puits de pétrole, d'un côté, et d'autres exploitations minières, de l'autre. Mais nous sommes prêts à examiner, en aucun temps, cette démarcation. C'est tout ce que je puis dire.

M. REID: C'est fort bien quant à cela, mais ce n'est pas une réponse à ma question. Celle que j'ai posée a trait à l'argument discuté maintenant. Nous voulons savoir si l'argent produit au pays sera traité de la même manière

re, quant au contrôle exercé par la Monnaie et à son dépôt aux Etats-Unis, qu'on le fait dans le cas de l'or?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne le sais pas. J'étudierai la question, si l'honorable député veut bien me donner par écrit les grandes lignes de ce qu'il désire. J'ai déjà parlé de deux aspects de cette question dont l'un, en réponse à l'honorable député de Vancouver-Sud, et l'autre, relativement à la loi de taxation sur les surplus de bénéfices. L'honorable député soulève un troisième point de vue que j'ignore, et s'il veut bien me le soumettre par écrit je l'étudierai.

M. DIEFENBAKER: Je me demande si le ministre a songé aux conséquences d'une mesure législative de ce genre. J'ai protesté à ce sujet hier soir, et je le ferai de nouveau, parce que mon objection vaut encore plus pour la mesure à l'étude que pour celle d'hier soir. Elle signifie que le Parlement confère au gouverneur en conseil l'autorisation d'interpréter les lois selon les besoins de change étranger, à ce moment-là. En vertu des dispositions de la loi de l'impôt de guerre et de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices on autorise certaines déductions, comme celles que l'on peut faire pour la dépréciation; et en approuvant ce projet de résolution le Parlement approuvera en somme le principe dangereux que les lois seront insérées dans les Statuts mais qu'elles ne seront appliquées que comme le jugera bon le gouverneur en conseil dans l'intérêt du change étranger. Tel sera le résultat.

Si la loi de l'impôt de guerre ne suffit plus, qu'on la modifie. Si la loi de taxation sur les surplus de bénéfices va trop loin,—je ne l'affirme pas en ce moment,—pourquoi le Gouvernement ne voit-il pas à la modifier? La présente mesure aura pour effet de permettre au gouverneur en conseil d'appliquer la loi d'une façon différente à un groupe de personnes ou à un particulier, qu'il ne l'applique au reste du pays, et à mon sens c'est une question très grave. Certes, il ne devrait y avoir qu'une loi pour tous les particuliers et toutes les compagnies de notre pays. Mais nous en sommes rendus à un point où le Gouvernement dit: "Nous allons laisser la loi sur l'impôt de guerre et la loi de taxation sur les surplus de bénéfices dans nos Statuts, mais nous allons adopter des décrets du conseil selon que nous le jugerons nécessaire de temps à autre pour soustraire certains particuliers, ou compagnies à l'application générale de la loi du pays".

Je proteste de nouveau contre l'adoption d'une telle loi. Je soutiens que ce genre de mesure législative crée un précédent dangereux. Il annule les effets de la loi du pays. Je comprends qu'en temps de guerre, il faut renoncer à certains droits dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat, mais je m'oppose fortement à l'adoption de mesures qui consacreraient le principe de l'inégalité de traitement sous le régime de nos lois. Elle autorise le gouverneur en conseil à dire à un particulier ou à une société: "Vous exploiterez cette entreprise en conformité des lois du pays", et de délier une autre société ou un autre particulier de ses obligations légales. Le principe est très dangereux car la loi exige essentiellement l'uniformité et la certitude dans son application et une définition nette de son objet, que nous soyons en guerre ou en paix. Si nous adoptons une loi permettant à l'exécutif d'avoir deux poids et deux mesures, nous abolissons par le fait même la règle du droit. Nous autorisons ainsi une application trop élastique de la loi et nous conférons au Gouvernement un pouvoir tel qu'on n'en a jamais demandé de pareil à la Chambre, ni même à aucun parlement.

J'ai demandé, hier soir, à ce sujet même, la raison pour laquelle on présentait un projet de loi comme celui-là. Le ministre a répondu: "Nous aurions pu agir sous le régime de la loi des mesures de guerre, car si jamais il fut une mesure de guerre, c'est bien celle-ci. Toutefois, nous avons pensé que ce serait s'éloigner du véritable esprit de notre constitution. Vu que le Parlement se trouvait en session, nous avons préféré lui soumettre la question et lui faire part de nos intentions à cet égard". Le ministre fait un signe d'approbation. Le ministre va-t-il prétendre que la loi des mesures de guerre donne au gouvernement de la nation le droit de dire au particulier: "Vous vous conformerez à la loi en acquittant l'impôt prescrit par la loi de taxation sur les surplus de bénéfices", et à l'autre: "Vous en êtes exempté"?

L'hon. M. ILSLEY: Parfaitement.

M. DIEFENBAKER: Le ministre dit "parfaitement". Je me demande s'il se trouverait au pays un seul tribunal pour sanctionner le passe-droit ainsi décrété par le Gouvernement.

L'hon. M. ILSLEY: Mon honorable ami sait que le ministère des Munitions et Approvisionnements dispense des fonds à certaines sociétés privées pour la construction d'usines —un demi-million à celle-ci, un million à celle-là, 2 millions à une troisième—d'après le degré d'importance de chacune dans la poursuite de l'effort de guerre. N'y a-t-il pas là une inégalité de traitement beaucoup plus accusée qu'un dégrèvement ou une allocation de dépréciation en retour du service que nous rendraient des sociétés en nous pourvoyant de devises étrangères?

M. DIEFENBAKER: Ce sont deux cas bien différents.

L'hon. M. HANSON: C'est l'allégation du désistement consacrée par la procédure de notre vieux droit coutumier.

M. DIEFENBAKER: Le principe est tout à fait autre. Voici une loi dont les dispositions sont d'application universelle, mais le Gouvernement veut être autorisé à en exempter certains individus dans une plus ou moins grande mesure. Je proteste contre ce genre de lois.

M. COLDWELL: Je souscris sans réserve aux paroles de l'honorable préopinant (M. Diefenbaker). Il me semble que certaines lois ne seraient plus alors qu'un trompe-l'œil, car le peuple s'attend que les impôts décrétés par le Parlement dans le budget de l'an dernier seront perçus. Si nous conférons l'autorité demandée par ce projet de résolution, il ne nous reste que des lettres mortes qui induiront en erreur bon nombre de gens. L'argument de l'honorable député est au point. J'ai dû m'absenter pendant quelques minutes et l'on a posé dans l'intervalle, une question à laquelle je voudrais répondre. On voudrait savoir, paraît-il, si j'estime que les fermes devraient être susceptibles d'être socialisées? Je réponds: "Non". Les cultivateurs sont victimes, à l'heure actuelle, des entreprises monopolisatrices que j'ai mentionnées. Nous sommes d'avis que l'Etat doit intervenir afin de protéger la société contre ces exploiteurs. Le cultivateur ou le producteur ne réalisent jamais de bénéfices dans le sens que j'ai donné à ce dernier terme, c'est-à-dire ce qui reste une fois que l'on a acquitté les frais et prévu la dépréciation. Il s'agit donc d'un avantage immérité qui s'attache uniquement à la possession du capital.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Les observations de l'honorable député visaient-elles uniquement les monopoles?

M. COLDWELL: Les industries monopolisatrices.

M. NICHOLSON: Je n'accepte pas l'article 6. Lorsque, l'été dernier, on a mis en vigueur la loi de taxation sur les surplus de bénéfices, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a déclaré que ces entreprises minières réalisaient déjà des bénéfices enviables. D'après le ministre, la loi de taxation sur les surplus de bénéfices leur permet de réaliser des profits supérieurs de 20 p. 100 à ceux des quelques dernières années. Etant donné que nous demandons à tous les groupements de contribuer à l'effort de guerre dans la plus large mesure possible et qu'il est difficile, ainsi que l'a affirmé le ministre, d'obtenir de certaines sociétés une collaboration maximum, j'estime que le Gouvernement aurait raison de recourir à la loi de mobilisation des ressources nationales, dont l'article 2 se lit comme suit:

> Sous réserve des dispositions de l'article trois ci-dessous, le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser des actes et choses et édicter, à l'occasion, des arrêtés et règlements, ordonnant à des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être jugé nécessaire ou opportun pour garantir la sécurité publique, pour assurer la défense du Canada, le maintien de l'ordre public ou la poursuite efficace de la guerre, ou pour maintenir les fournitures ou services essentiels à la vie de la collectivité.

Si le Gouvernement éprouve quelque difficulté à se procurer suffisamment de devises étrangères, il devrait, sans plus tarder, invoquer cette loi. Je m'oppose énergiquement à ce que nous accordions au Gouvernement les pouvoirs prévus à l'article 6.

M. le PRÉSIDENT: L'article est-il adopté? Adopté.

(La résolution est adoptée.)

> 7. Les dispositions fondées sur les présentes résolutions sont censées entrer en vigueur le deuxième jour de décembre 1940, et prendre fin à la date d'une proclamation émise sous l'empire de la loi des mesures de guerre déclarant que l'état de guerre n'existe plus, ou à telle date antérieure fixée par proclamation du gouverneur en conseil.

L'hon. M. HANSON: Etant donné les remarques formulées cet après-midi, celles de l'honorable député de Lake-Centre en particulier, j'aimerais que le ministre nous dise, avant que nous adoptions ces résolutions, s'il se propose d'étudier l'état de choses existant, dans tous ses détails, d'ici à son prochain exposé budgétaire. Je crois qu'il serait facile d'opposer à une telle mesure de très graves objections.

L'hon. M. ILSLEY: Très bien, j'y verrai.

L'hon. M. HANSON: Il faudrait étudier toute l'affaire. Entre-temps, le ministre renseignera-t-il les membres sur ce qui s'est accompli sous l'empire de cette résolution?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Alors, nous pourrons examiner toute la question de nouveau dans quatre mois d'ici.

M. BLACKMORE: Me permettra-t-on quelques commentaires avant l'adoption de cette résolution? Je tiens à dire tout d'abord que je partage l'avis du ministre sur la question des bénéfices et que je suis disposé à collaborer avec lui afin de permettre à l'industrie d'en réaliser. C'est à cette question que je désire m'attarder.

Je signale tout d'abord que le ministre, à son insu peut-être, s'est déjà engagé, par les dispositions visant à assurer un bénéfice équitable, dans la voie préconisée par le crédit social touchant le prix équitable. Peut-être cette affirmation ne lui sourira-t-elle pas à première vue, mais avec le temps la chose lui déplaira moins. Je prévois qu'avant la fin de la guerre, avant que la production ait atteint ce sommet que nous désirons tous, le ministre sera forcé de s'engager davantage dans cette voie. Il s'est également engagé, lui ou le ministre des Munitions et Approvisionnements, dans une autre voie, par les avances consenties à certaines industries de guerre en vue d'assurer leur établissement. Puisqu'il ne m'en vient pas d'autre à l'esprit, prenons comme exemple l'usine productrice d'ammoniaque qui doit s'élever, m'assure-t-on, en Alberta. Faute de trouver une société prête à risquer ses capitaux dans la construction d'une usine d'ammoniaque, le Gouvernement pourrait dire aux intéressés: "Entendons-nous. Nous savons que la guerre peut prendre fin d'ici un ou deux ans et que vous vous exposez en conséquence à perdre vos immobilisations dans une telle usine; nous sommes disposés à partager le risque avec vous: nous vous offrons de vous avancer les fonds de l'Etat jusqu'à concurrence de la moitié, mettons, des immobilisations nécessaires."

Une telle politique est absolument saine. Cet acte a déjà été posé, se pose encore et se posera de plus en plus souvent d'ici à la fin de la guerre. En l'espèce, l'Etat a consenti des prêts productifs. Pour l'heure, ces fonds sont prélevés des contribuables sous forme d'impôts ou d'emprunts. Mais je soutiens très sérieusement qu'avec le temps on se rendra compte qu'il vaudrait tout aussi bien les créer. S'il est possible de les dépenser sans provoquer l'inflation, qu'ils soient le produit de l'impôt ou de l'emprunt, ils pourraient également être dépensés sans causer d'inflation après avoir été créés. Ce point est d'une extrême importance et les gens ne le saisissent pas encore bien clairement. Mais l'on fait quelque progrès. M. G. W. Spinney—il en ferait un cauchemar s'il savait que je l'invoque à l'appui du crédit social—dans un discours prononcé le 3 décembre devant les actionnaires de la Banque de Montréal, a fait une remarque qui révèle un grand progrès dans le sens des concepts modernes sur l'argent.

A la suite de cet exemple que je viens de donner, je répète que le ministre applique une politique parfaitement saine en principe lorsqu'il avance des fonds sous forme de prêt sans intérêt, sous forme de don à un producteur pour que celui-ci fournisse des marchandises dont l'Etat ou la nation auront un pressant besoin. Je suis convaincu que la population bien renseignée de tout le pays approuvera le ministre en cela. Le bon sens nous dicte, vu le besoin d'ammoniaque, de produire de l'ammoniaque et, vu la nécessité d'avancer des fonds à une société à cette fin, de faire de telles avances. C'est absolument sage, comme chacun en conviendra.

Le ministre pourrait même permettre à l'entreprise productrice d'ammoniaque de se procurer ses matières premières à prix réduit, en acquittant purement et simplement une partie du coût des produits nécessaires à l'entreprise. J'ignore au juste quels articles entrent dans la production de l'ammoniaque, mais si c'était du zinc, par exemple, le Gouvernement pourrait procurer à la compagnie le zinc qu'elle emploie à un rabais de 10 p. 100, disons, sur le prix du marché...

Je regrette de m'étendre si longuement sur le sujet, mais la discussion a été des plus intéressante et précieuse; je voudrais pourtant transmettre au comité un message important au sujet de la question à l'étude.

Il s'agit d'un escompte sur le prix de la matière première. Le Gouvernement pourrait dire: Nous acquitterons une partie du prix de revient en absorbant telle proportion des frais de transport de la matière première. Ce serait encore aider directement l'entreprise et lui garantir un bénéfice.

Ou bien encore, le Gouvernement pourrait faire remise de la taxe de vente sur la matière première, afin de permettre à la compagnie de vendre ses produits de façon plus rémunératrice.

Ce sont là autant de méthodes susceptibles, aux yeux des tenants du crédit social, d'encourager la production. Comme je le disais récemment, la proposition ne manque pas de bon sens, tout au contraire. C'est la conclusion évidente que tirera quiconque l'examine de sang froid, sans parti pris et sans préjugé.

J'aborde maintenant la question de la conservation des changes. Il est évident que l'Etat doit aider par des avances à la production d'ammoniaque par exemple, mais il n'est peut-être pas aussi sûr qu'il peut en consentir à d'autres industries, comme celle des lainages et des chaussures, articles dont nous avons besoin. Si le Gouvernement trouvait les moyens d'aider financièrement à l'industrie de la chaussure, par exemple, il permettrait aux producteurs canadiens d'écouler leurs marchandises à un prix si favorable que l'acheteur préférerait le produit canadien au produit américain. Il empêcherait

l'importation des chaussures de provenance américaine et conserverait ainsi les changes.

Je passe maintenant à une observation faite récemment par l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Casselman). Il peut me reprocher, je crois, une légère discourtoisie à son endroit. . . .

M. McNEVIN: L'honorable député peut-il nous renseigner sur les importations de chaussures des Etats-Unis?

M. BLACKMORE: Si l'exemple des chaussures ne convient pas, prenons-en un autre. Si l'honorable député est sincère en posant sa question, c'est fort bien; mais si c'est pour le plaisir de m'interrompre, c'est différent. Prenons l'exemple des carottes. Supposons que nous importions des carottes. Si le Gouvernement aidait financièrement quelque Canadien à se construire des serres qui lui permettraient de nous approvisionner de carottes pendant l'hiver, le principe resterait le même: on n'importerait pas de carottes et autres légumes des Etats-Unis, ce qui conserverait d'autant les devises. Quand la population aura compris cette idée, elle abordera d'un tout autre point de vue le problème de la conservation des devises étrangères.

M. McNEVIN: Qu'arriverait-il au cultivateur canadien si les Etats-Unis procédaient de la même façon relativement à nos bêtes à cornes? Nous fabriquons de 97 à 98 p. 100 de toutes nos chaussures.

M. BLACKMORE: La question de l'honorable député est excellente, mais les anomalies de notre régime jettent la confusion dans son esprit. Il serait le plus embarrassé du monde s'il avait à nous apprendre comment disposer des denrées dont la production est excédentaire, le blé, par exemple, dont le producteur de l'Ouest a une surabondance. Il soulève ces problèmes que pose chez nous le régime existant qui fait déborder le pays, d'une extrémité à l'autre, de produits impossibles à écouler, indication suffisante en soi du besoin urgent de refondre le régime. Nous pouvons éliminer la consommation des produits de provenance étrangère aussi aisément qu'il nous est possible d'éliminer les importations d'acier de provenance américaine, à condition de stimuler la production canadienne du fer et de pouvoir nous passer du fer des Etats-Unis. Nous pouvons mettre fin dans une large mesure au besoin de devises des Etats-Unis, sans créer de nouvelles difficultés ni poser d'actes répréhensibles. Nous pouvons d'un autre côté augmenter graduellement notre propre production, parant ainsi à l'inflation. Nous pouvons accroître la consommation domestique, ce qui améliorera le mode d'existence de la population, contribuera à sa prospérité et à son bonheur, élargira l'assiette des impôts établis par l'Etat, autre chose fort opportune.

Mes remarques, semble-t-il, ne se rapportent pas directement à la question en délibération, mais elles s'y ramènent certes indirectement. Si le règlement s'opère au moyen d'argent créé au lieu d'argent emprunté ou du produit des impôts, le fardeau des contribuables s'en trouvera allégé d'autant. La seule question qui se pose est celle-ci: l'inflation résultera-t-elle de pareille mesure? Permettez-moi de répéter encore que, si nous pouvons emprunter de l'argent qui ne serait pas dépensé en temps ordinaire et le dépenser sans causer de hausse des prix, nous pouvons créer la même somme et la dépenser sans qu'il en résulte d'inflation. Cela est manifeste.

Si nous créons l'argent, nous éviterons l'inflation, en observant quatre conditions. D'abord, nous devons voir à ce qu'il y ait abondance de marchandises. En deuxième lieu, il faut une variété suffisante de ces marchandises. Troisièmement, nous aurons besoin d'une abondance de ressources pour produire d'autres marchandises et, enfin, nous devrons adopter les plans qui nous assureront une plus grande variété et une plus grande abondance.

Par exemple, examinons les faits relatifs à la laine. Nous pouvons redouter que, si nous mettons de l'argent en circulation, le prix de la laine monte. Mais si nous nous donnons pour tâche de produire plus de laine, nous abordons la question à un point de vue tout à fait différent. Nous pourrions accroître la production de la laine au pays à un tel point que le peuple canadien ne pourrait acheter toute la laine produite au Canada, et causer ainsi une hausse des prix. Quand le Gouvernement abordera le problème à ce point de vue, il aura une tout autre conception de l'inflation dans son ensemble et comprendra ce que je disais l'autre jour, quand je lui reprochais de suivre une politique mesquine à l'égard du pays. Il affame la population au lieu de l'inciter à produire le plus possible et à consommer ce qui lui assurera le plus de vigueur possible dans le conflit auquel nous prenons part.

Je passe maintenant à la question des bénéfices. Comme le verra probablement l'honorable député d'Edmonton-Est, l'adoption des propositions que j'ai énoncées l'autre jour, quand j'ai dit que nous vivions à une époque d'abondance, nous assurerait une ample quantité de devises étrangères, si nous produisions assez de denrées, d'une variété assez grande et à un prix assez bas. Ce serait la solution du problème.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): A condition que le pays voisin veuille acheter nos marchandises.

M. BLACKMORE: Oui, mais si vous ne réussissez pas à vendre vos denrées au pays voisin, vous aurez obtenu un grand résultat en obtenant l'abondance et vous aurez mis la population du pays en état de les acheter.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Et la production d'une plus grande quantité de blé?

M. BLACKMORE: J'y arrive. C'est une des choses qui déconcertent aujourd'hui les gens. On ne sait comment résoudre ce problème au Canada. Avant la fin de mon discours, j'en parlerai, bien que cela ne se rapporte pas à l'objet de la discussion. Si l'honorable député veut me poser une question, à la conclusion de mes remarques, je serai très heureux de lui répondre, car je ne dis rien qui ne soit rationnel. Le crédit social est un nouveau régime, voilà tout. C'est un moyen qui nous permet de prélever des impôts sans nous entraîner à un état de mesquine pénurie qui nous expose à la défaite.

On peut se demander: Pourquoi les créditistes ont-ils appuyé la Fédération du commonwealth coopératif qui préconise la mainmise sur l'argent de ceux qui en ont plus qu'il n'en faut? Je rappelle à la Chambre que le texte de la résolution portait, de fait: "Nous lancerons un emprunt obligatoire exempt d'intérêt, prélevé suivant les moyens des souscripteurs..."

M. le PRÉSIDENT: Je le regrette, mais l'honorable député ne peut pas citer un autre débat de la session en cours.

M. BLACKMORE: Je m'incline devant votre décision et ne continuerai pas dans cette veine.

Je suis de l'avis du ministre quand il affirme que, sous le régime actuel, les compagnies ont absolument besoin de profits. Il n'y a aucun moyen de tourner la difficulté et cela pour plusieurs raisons. Les entreprises particulières doivent réaliser des bénéfices parce que, ainsi qu'on l'a fait observer, elles craignent les conséquences de la guerre. Si quelqu'un a placé $100,000 dans une usine, sachant que la fin de la guerre se produisant inopinément peut lui enlever son débouché, donc mettre en danger son placement, il lui faudra des bénéfices suffisants, cela va de soi.

Le Canada pourrait établir un régime ne permettant pas aux producteurs d'exiger des bénéfices exagérés. Mais s'il existait un régime différent par lequel nous pourrions garantir au cultivateur une production plus forte de blé qu'on n'en peut utiliser, il ne courrait pas un si énorme risque s'il devait payer une ferme $10,000. Le même raisonnement s'applique à l'égard d'une entreprise industrielle. Si nous pouvions garantir une production dirigée et une consommation dirigée, ainsi que la stabilité des prix, sans possibilité de désastreuses modifications dans le tarif douanier ou de cette perte des débouchés qui ruinent des gens, il n'y aurait nul besoin de tous ces gros bénéfices que les compagnies cherchent maintenant si âprement à réaliser.

A mon sens, sous le régime capitaliste, ce motif est absolument justifiable. L'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Kinley) a parlé sagement: sous le régime capitaliste, nous ne pouvons nous passer des bénéfices. Du moment que nous cherchons à le faire, la production cesse. Le seul moyen d'inciter à la production c'est la menace, et quand on y a recours, on tombe dans le caporalisme.

Nous voulons des bénéfices, mais non l'exploitation. Je ne crois pas que mes honorables amis de la Fédération du commonwealth coopératif trouveraient à redire aux bénéfices s'il n'y avait pas exploitation.

M. MacNICOL: Ne leur en offrez pas; ils ne les refuseront pas.

M. BLACKMORE: C'est probable. Mes opinions diffèrent peut-être quelque peu de celles de l'honorable député de Rosetown-Biggar sur la question du profit. L'homme n'a pas encore trouvé d'autre aiguillon efficace à la production que la réalisation des bénéfices. Il est dangereux d'abolir le mobile que constitue le profit. Je crois que le ministre s'en est rendu compte; c'est la raison qui le pousse à faire adopter ces mesures.

M. REID: Cela fait partie de notre vie.

M. BLACKMORE: Oui, j'en conviens. Nous devons choisir entre le bénéfice et le caporalisme. Pour ma part je ne suis pas en faveur du caporalisme. On a dit que Lénine a substitué le règne de la mitrailleuse à celui du motif de lucre. Ce ne fut pas une bonne chose, car cela précipita la dictature. On peut encourager le peuple à produire tout ce qu'on veut obtenir de lui, et à vendre au prix qu'il veut, si seulement on réglemente convenablement les profits. Le motif de lucre est la seule façon de maintenir la démocratie. En effet, dès qu'on veut forcer un homme à produire du blé ou à creuser dans une mine par exemple, la démocratie disparaît complètement.

Nous devrions permettre aux gens de réaliser des bénéfices raisonnables ou du moins suffisants pour encourager la production; il faut qu'il y ait du bénéfice pour tout le monde, pour les producteurs primaires comme pour les producteurs secondaires, pour les cultivateurs comme pour les industriels.

Je me permets de revenir sur les remarques faites par l'honorable député de Queens-Lunenburg. Si je comprends bien la situation, il y a là deux catégories distinctes de producteurs. Il y a d'abord le producteur primaire tel que le pêcheur ou le cultivateur; on peut dire d'une façon générale que ce dernier tire sa subsistance de son bénéfice. D'un autre côté, il y a par exemple le particulier qui fabrique des machines et qui ne tire nécessairement pas sa subsistance de son bénéfice. Son salaire ou sa subsistance sont compris dans ses frais qu'il ajoute au prix des produits qu'il a fabriqués.

M. KINLEY: S'il fait affaires sous le nom d'une société constituée en corporation.

M. BLACKMORE: Oui.

M. KINLEY: Juridiquement parlant, il forme une autre personne pour ses opérations commerciales.

M. BLACKMORE: Oui. Nous devons nous rappeler que le cultivateur ne peut pas subsister sans bénéfice, car c'est tout ce qu'il a pour sa subsistance. Comment le pêcheur peut-il subsister sans bénéfice? Il faut qu'il gagne de l'argent. Il nous faut faire une distinction entre le producteur primaire qui tire sa subsistance de son bénéfice et le producteur secondaire qui ne tire pas sa subsistance de son bénéfice. D'un autre côté, le producteur secondaire utilise son bénéfice pour se garantir et se protéger contre ce qui pourra arriver plus tard. Il a donc besoin d'un bénéfice, et même d'un bénéfice assez considérable. Pénétrons-nous bien de cette vérité, et nous cesserons de nous inquiéter à propos des gros bénéfices et des grosses industries. L'industrie sidérurgique est une industrie de guerre. L'homme qui dirige une usine de ce genre s'inquiète constamment de ce qu'il fera une fois la guerre terminée. Il songe au jour où l'on n'aura plus besoin de fer pour tuer les gens et où il y aura une surabondance de cette denrée dans le monde. Il se demande comment il pourra alors vendre son fer.

Au cours de la dernière guerre on a constaté ce qui pouvait se produire, car la production du sucre avait été poussée à un degré tel qu'à la fin de la guerre il y avait plus de sucre que les gens n'en pouvaient consommer, et que presque tous les producteurs de sucre furent ruinés. Les dirigeants de nos industries de guerre s'inquiètent certainement de ce qui va leur arriver quand ils ne seront plus capables de vendre leurs produits. L'industriel de guerre devrait être traité d'une façon particulière. Il a placé dans son entreprise son propre argent et celui de ses actionnaires. Voilà les principales raisons qui font qu'il a besoin de bénéfices considérables. Il devrait y avoir un bénéfice raisonnable et pour le producteur primaire et pour le producteur secondaire.

Je demande une fois de plus qu'on s'arrête à ce que les créditistes appellent le prix raisonnable qui aura cours quand on créera et on utilisera sagement de la monnaie fondée sur notre pouvoir national de production et de consommation des marchandises et des services. Par exemple, la quantité d'argent qui peut être créée et donnée aux cultivateurs sous forme de modification des prix dépend de la plus ou moins grande abondance des choses employées par ces derniers et qu'ils peuvent acheter avec l'argent qu'ils gagnent. S'il en existe, cet argent n'entraînera pas d'inflation. Pour déterminer la quantité d'argent qui peut être créée et avancée aux chemins de fer sous forme d'ajustements de tarifs de transport, il faut savoir quelles sont les denrées pour l'acquisition desquelles les chemins de fer dépenseront l'argent qu'ils reçoivent, et s'il existe une quantité suffisante des marchandises pour l'acquisition desquelles ils peuvent dépenser l'argent sans que cela ne cause le relèvement des prix. Les chemins de fer achèteront de la houille. Sommes-nous abondamment pourvus de ce produit? Ils achèteront du pétrole; en possédons-nous un fort approvisionnement? Si nous avons du pétrole et de la houille en abondance, le prix de ces denrées ne montera pas. Dès que l'on commencera à envisager ainsi les choses, les principes du crédit social cesseront d'inspirer des craintes.

Bref, je suis tout à fait d'accord avec le ministre lorsqu'il souligne la nécessité d'un bénéfice raisonnable. On devrait en outre prendre des mesures en vue de permettre aux producteurs de nous fournir, moyennant des prix rémunérateurs, un approvisionnement suffisant de tout ce dont nous avons besoin.

M. CASTLEDEN: Il est regrettable que nous devions passer les derniers instants de cette partie de la session à étudier une mesure législative aussi importante. Au cours de la dernière session, nous avons discuté le budget pendant plusieurs semaines, ainsi que la modification à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et à la loi sur les surplus de bénéfices, mais nous nous trouvons à avoir accompli inutilement tout ce travail puisque la résolution que nous étudions en ce moment confère au gouverneur en conseil le droit d'établir des distinctions et d'accorder des privilèges spéciaux.

M. le PRÉSIDENT: Je n'ai pas voulu interrompre le chef du groupe du crédit social, mais je dois signaler que nous étudions actuellement la résolution n° 7.

M. JOHNSTON (Bow-River): La résolution n° 6 n'a pas été adoptée.

M. le PRÉSIDENT: Elle a été adoptée.

Des VOIX: Non.

M. le PRÉSIDENT: Je dois savoir si elle a été adoptée ou non. La résolution n° 6 a été adoptée et nous examinons en ce moment la résolution n° 7.

M. BLACKMORE: Ce n'est pas là l'impression que nous avions.

M. le PRÉSIDENT: A moins que le comité ne permette à l'honorable député de revenir sur la résolution n° 6, il devra se borner à l'examen de la résolution n° 7.

M. CASTLEDEN: Monsieur le Président, il y a déjà quelque temps que j'attends l'occasion de traiter de la résolution n° 6. Au moment où vous en avez déclaré l'adoption deux membres du comité demandaient la parole.

M. le PRÉSIDENT: La résolution n° 6 a été adoptée.

M. CASTLEDEN: J'estime que cette résolution place le peuple canadien dans une situation fort désavantageuse.

M. le PRÉSIDENT: A moins que l'honorable député n'obtienne le consentement unanime du comité, il ne pourra remettre sur le tapis la résolution n° 6.

M. CASTLEDEN: Je demande au comité la permission de revenir sur la résolution numéro 6.

M. le PRÉSIDENT: Le comité désire-t-il permettre à l'honorable député de revenir sur la résolution numéro 6?

L'hon. M. ILSLEY: J'incline à croire que nous devrions laisser la parole à l'honorable député. S'il y a eu malentendu, cette permission devrait, je crois, lui être accordée. J'ai songé à soulever la question de Règlement lorsque l'honorable député de Lethbridge avait la parole, mais il semble y avoir eu méprise de la part des honorables députés qui siègent là-bas. Nos délibérations avanceront plus vite, je crois, si nous laissons ces honorables représentants exposer leurs vues.

M. le PRÉSIDENT: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député revienne sur la résolution numéro 6?

Des VOIX: Oui.

M. CASTLEDEN: Ce que je redoute à l'égard de cette loi, c'est qu'elle donnera lieu à des distinctions injustes. Tout particulier ou toute société pourra bénéficier d'une aide

au moyen de crédits fiscaux spéciaux ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement sous l'empire de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Il me semble que toutes les entreprises du Canada vont réclamer cette aide. Elles seront contraintes de demander des faveurs au Gouvernement et je ne vois pas comment certains genres de commerce pourront subsister dans ces conditions. Le Gouvernement a déjà fait entrer des représentants de l'industrie et du commerce dans certains services administratifs et, à mon sens, cette loi aura pour conséquence naturelle de favoriser encore davantage les intrigues de couloir. Nous aurons le spectacle peu édifiant d'une lutte en vue d'avantages spéciaux et les gens rompus aux manœuvres de couloir seront en mesure d'écarter toute concurrence.

Cette mesure crée un monopole et certaines industries établies dans des régions peu avantagées du Dominion pourront en souffrir considérablement. Les ressources du Canada appartiennent en grande mesure à des monopoles qui ont la haute-main sur les moyens de production. Propriétaires des ressources naturelles du pays et ayant la haute-main sur la production, ils sont en état de dicter les prix que recevront les producteurs et les ouvriers.

M. MacNICOL: L'honorable député peut-il nommer un seul monopole?

M. CASTLEDEN: L'industrie du pétrole et l'industrie de l'énergie dans l'Est du Canada.

M. MacNICOL: La Commission de l'énergie hydroélectrique, dans l'Ontario, n'est pas un monopole, mais un service public.

M. CASTLEDEN: La Beauharnois et la Montreal Light, Heat and Power Company.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le nickel est un monopole mondial.

M. CASTLEDEN: La General Electric Company of America. Nombre d'entreprises devront adapter leurs opérations aux décisions de fonctionnaires. Comment la justice peut-elle régner dans une telle atmosphère? Comment pouvons-nous, représentants du peuple, appuyer des mesures tendant à accorder des privilèges à un groupe de la population au détriment des autres groupes? J'envisage avec appréhension le sort du peuple canadien si l'on tolère la continuation de cet état de choses.

M. JOHNSON (Bow-River): Monsieur le président, je serai bref. J'engage le Gouvernement à consacrer un peu de son temps à la lecture des observations de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore). S'il y donnait suite—je le dis de propos délibéré—je

ne m'opposerais pas à l'adoption de la résolution. Mais je m'oppose à son adoption dans sa forme actuelle, parce qu'elle constitue une mesure de privilège. Le ministre l'avouera, c'est un nouvel exemple du procédé qui consiste à se serrer la ceinture et dont les masses souffriront le plus. On va imposer plus fortement les lessiveuses mécaniques, que personne n'a jamais considérées comme objets de luxe. De tels procédés rendent la vie plus dure pour les masses. La résolution porte que:

Le gouverneur en conseil est autorisé, afin d'augmenter la provision canadienne de devises étrangères...

Comme l'honorable député de Lethbrige l'a démontré, il existe bien des moyens d'augmenter la provision de devises étrangères.

...et à la recommandation du ministre des Finances, à conclure des ententes avec des particuliers, des associations ou des sociétés constituées en corporations...

Le ministre ne songe évidemment pas aux industries de l'agriculture ou de la pêche et sûrement pas aux producteurs de fruits. S'il s'agit d'une loi de privilège, c'est foncièrement mal.

...visant à procurer de l'assistance sous forme de crédits applicables à l'impôt ou d'allocations spéciales de dépréciation ou d'épuisement sous le régime de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la Loi de taxation sur les excédents de bénéfices...

Ces allocations de dépréciation constituent un grave danger.

...si, de l'avis du gouverneur en conseil, cette assistance est nécessaire pour que se produise une expansion des exportations de tout particulier, toute association, ou toute société constituée en corporation jouissant de cette assistance.

De l'aveu du ministre lui-même, ces grandes compagnies font des bénéfices supplémentaires de 20.4 p. 100, de sorte qu'en plus de leurs profits réguliers pour la période de base et de leurs bénéfices supplémentaires de 20.4 p. 100, nous allons leur accorder encore d'autres avantages. Puis, à la suite de la résolution, vient une longue liste d'articles dont le menu peuple devra se passer davantage, ce qui lui apprendra que nous sommes réellement en guerre. Je crains fort les résultats, monsieur le président. Cette loi ne poussera pas au patriotisme et elle va créer du mécontentement chez ceux qui se sont enrôlés dans l'armée à cause de l'insécurité économique, et ne contribuera pas à l'unité canadienne dont nous avons tant besoin en ce moment.

Nous parlons d'égalité de sacrifices et de services; je suis en faveur de ce principe et je suis convaincu que si le public, ainsi que les députés qui sont ici, entrevoyaient un indice de cette égalité de sacrifices et de services chez toutes les classes, partout au Canada, cela aiderait beaucoup à créer l'unité. Mais à une époque où l'agriculture, les pêcheries et l'exploitation des mines de charbon ne réalisent pas les mêmes profits qu'auparavant et où beaucoup d'ouvriers de ces industries continuent de chômer, alors que le coût de la vie chez la masse de la population augmente, le Gouvernement adopte une loi comme celle-ci qui favorise encore davantage les grosses industries. Je prie le ministre de bien étudier le discours prononcé par l'honorable député de Lethbridge.

(La résolution est adoptée.)

Sur la liste 1.

Tarif douanier—N° 20: Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, non sucrée, en blocs ou gâteaux.

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, nous avons des amendements à proposer de sorte qu'il va falloir étudier la liste poste par poste.

L'hon. M. HANSON: Les postes 21 à 23 inclusivement ont trait au cacao. En importons-nous beaucoup?

L'hon. M. ILSLEY: La valeur des produits désignés au poste 20 et importés des pays autres que ceux de l'Empire, s'est élevée à $2,000 pour l'année civile 1939; la valeur de ceux figurant au poste 21, à $9,000; au poste 22, à $215,000; et au poste 23, à $42,000.

L'hon. M. HANSON: Ce sont des montants importants.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 21, 22, 23, ex 45, 46, 65, 66, 67, 78, 79, 79a, 79b, 82d, 82e, et 85 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 89: Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques:

a) Fèves, cuites ou préparées autrement.
b) Maïs et tomates.
c) Pois.
d) N.d.

M. CRUICKSHANK: Prend-t-on des mesures pour protéger le cultivateur canadien, surtout celui de la Colombie-Britannique, qui produit des légumes et des petits fruits?

L'hon. M. ILSLEY: Ce numéro a trait aux légumes préparés, en boîtes, et non aux légumes et aux fruits frais, qu'on n'a pas interdits pour les raisons que j'ai données dans mon discours à la Chambre.

M. CRUICKSHANK: Le ministre sait-il que tandis que des poires pourrissent sur le

sol dans la Colombie-Britannique, il s'en importe des Etats-Unis dans cette province pour la mise en conserve?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne le savais pas.

L'hon. M. HANSON: Ce numéro a trait aux légumes.

M. CRUICKSHANK: Le jour où je devrai prendre mes instructions du chef de l'opposition sera un jour malheureux pour la Chambre. Je ne suis pas disposé à permettre tout de suite l'adoption de ce numéro. J'ai dit qu'il s'importait des poires dans la Colombie-Britannique pour y être mises en conserve, tandis que nos propres poires pourrissent sur le sol. Je demande au ministre si on verra à interdire ces importations des Etats-Unis.

L'hon. M. ILSLEY: En vertu de cette mesure nous ne nous arrogeons aucunement le droit d'empêcher la mise en conserve des fruits et des légumes.

M. CRUICKSHANK: Et pourquoi pas?

L'hon. M. ILSLEY: Il s'agit ici de la conservation des devises étrangères et nous avons énuméré dans la liste les numéros qui devrait, croyons-nous, s'y trouver. J'ai exposé l'autre jour les raisons pour lesquelles nous n'interdisons pas l'importation des fruits et des légumes.

M. CRUICKSHANK: J'ai entendu les observations du ministre cet après-midi,—je puis même citer ses propres paroles: "autoriser les compagnies à se créer des réserves pour l'avenir". Il s'agissait des établissements industriels. En d'autres termes, les entreprises qui fabriquent des obus ou d'autres munitions de guerre devraient être autorisées à réaliser un profit raisonnable et à se préparer pour l'avenir. Je voudrais demander au ministre s'il croit sincèrement qu'il existe une industrie plus indispensable que l'agriculture. Ne doit-on pas protéger le cultivateur, non seulement à l'avenir, mais dans le moment présent? J'affirme au ministre que les poires des Etats-Unis inondent la Colombie-Britannique et qu'elles y sont mises en conserves. Au nom des cultivateurs de ma circonscription, je demande au ministre comment il peut expliquer que les poires sont importées de l'Etat de Washington et de l'Orégon pour être mises en conserves dans la circonscription de Fraser-Valley.

L'hon. M. ILSLEY: Je dois me contenter de dire que la question a été discutée à fond au cours de ce débat.

M. CRUICKSHANK: Le ministre nous dira-t-il alors si le Gouvernement songe aucunement à s'occuper de ces cultivateurs?

L'hon. M. ILSLEY: A quelle fin?

M. CRUICKSHANK: Le Gouvernement songe-t-il à protéger tous ces cultivateurs de Fraser-Valley qui sont à perdre leurs biens par suite du fait que les fruits importés des Etats-Unis inondent la Colombie-Britannique?

L'hon. M. ILSLEY: Pas au moyen de ce bill.

M. COLDWELL: A ce propos, lorsque les fruits sont importés de l'Etat de Washington et mis en conserves en Colombie-Britannique, est-il possible de distinguer le produit des Etats-Unis du produit canadien ou du produit de l'Empire britannique? Comment le produit est-il marqué? Est-ce possible de le faire?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Si les produits d'origine britannique entrent dans une certaine proportion dans la composition d'un article, cet article jouit de la préférence britannique à l'entrée dans les pays de l'Empire qui accordent un traitement de préférence. Vu les conditions de guerre, je ne saurais dire quelle est l'importance actuelle de ce commerce.

M. COLDWELL: Ce mouvement est-il contrôlé d'aucune façon?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, par les enquêteurs du ministère du Revenu national. Des vérificateurs experts sont affectés à l'établissement de la proportion des produits d'Empire qui entrent dans la composition des articles importés.

(Le numéro est adopté.)

Le numéro 90 est adopté.

Tarif douanier—n° ex 99b: Pommes, tapées, desséchées, évaporées ou déshydratées.

L'hon. M. LAPOINTE: propose:

Que le numéro ex 99b soit modifié comme suit: Pommes, tapées desséchées, évaporées ou déshydratées (à l'exclusion du marc de pomme importé pour servir à la fabrication au Canada).

L'hon. M. ILSLEY: L'importation du marc de pomme des Etats-Unis étant indispensable à l'industrie de la pectine, cette modification a été jugée opportune.

L'hon. M. HANSON: Nous ne le produisons pas au pays?

L'hon. M. ILSLEY: Il s'en produit, mais insuffisamment, et il faut le faire venir de si loin que cela n'est pas économique.

L'hon. M. HANSON: L'importance, à tout événement, n'en est pas considérable.

(L'amendement est adopté.)

Le numéro ainsi modifié est adopté.

Tarif douanier—n° 99f: Figues séchées.

M. COLDWELL: Les parents donnent fréquemment des figues à leurs enfants, parfois pour améliorer leur santé. Existe-t-il une autre source importante d'approvisionnement?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en sais rien. Toutes les figues sont importées de pays en dehors de l'Empire. Ces importations représentaient une valeur de $217,000 l'an dernier. J'ignore si quelque pays de l'Empire pourrait nous les fournir.

L'hon. M. HANSON: La Palestine?

L'hon. M. ILSLEY: Il se peut qu'un pays du bloc sterling pourrait nous en exporter. Je n'en sais rien.

(Le numéro est adopté.)

Le numéro 99g est adopté.

Tarif douanier—n° ex 101: Mandarines et oranges de Tanger.

M. GREEN: S'agit-il ici des oranges communément appelées oranges japonaises?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. GREEN: Le Gouvernement doit-il, en vertu des pouvoirs spéciaux qu'il possède, permettre l'importation des oranges japonaises, ou l'interdiction doit-elle être complète?

L'hon. M. ILSLEY: Nous n'avons pas l'intention d'en permettre l'importation. J'ignore au juste quelles dispositions ont été prises touchant les commandes déjà données et qui doivent être livrées dans les délais fixés. C'est un détail dont le règlement relève du ministre du Revenu national. A cette exception près, les importations seront certainement interdites et aucun permis ne sera accordé.

M. GREEN: Le commerce s'en fait dans le temps de Noël presque exclusivement, et je désire me renseigner.

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en sais rien.

M. GREEN: Je voudrais savoir si les importations de Noël prochain seront admises.

L'hon. M. HANSON: Elles sont faites à l'heure qu'il est.

L'hon. M. ILSLEY: Je l'ignore.

M. COLDWELL: Je crois que les importations d'agrumes de provenance américaine sont permises.

Lhon. M. ILSLEY: Sauf celles de mandarines et d'oranges de Tanger.

M. COLDWELL: Les importations de mandarines et d'oranges de Tanger venant des Etats-Unis sont interdites comme les autres?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. CRUICKSHANK: Je pose cette question directe au ministre: les oranges appelées oranges japonaisess pourront-elles être importées au Canada cette année?

L'hon. M. ILSLEY: Je devrai obtenir ce détail du ministre du Revenu national. Je constate qu'un bulletin des douanes existe relativement non seulement aux mandarines et oranges de Tanger, mais à tout le groupe:

Les marchandises commandées antérieurement au 2 décembre 1940...

Les marchandises commandées antérieurement au 2 décembre 1940 et parvenues au port douanier de destination jusqu'au 28 février 1941 inclusivement seront admises en vertu du permis général n° G-1. Les renseignements complets, accompagnés d'une copie visée de la commande d'achat et des autres pièces documentaires requises, seront fournis au percepteur...

On prend toutes les précautions pour que la commande soit authentique. Si par exemple, la commande de mandarines ou d'oranges de Tanger a été placée avant le 2 décembre, qu'elle a été acceptée, et que l'envoi arrive avant le 28 février 1941, les fruits seront admis conformément à cette décision du ministère du Revenu national.

M. CRUICKSHANK: La loi des mesures de guerre confère-t-elle au Gouvernement le droit d'annuler une commande placée avant le 2 décembre? Dans ce cas, que fera le Gouvernement?

L'hon. M. ILSLEY: Je suis d'avis que le Gouvernement a ce pouvoir. Et, à la seconde partie de la question, je réponds qu'il n'en fera rien.

M. GREEN: A combien sont évaluées les mandarines importées au Canada cette année?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne puis fournir ce renseignement. On me dit que le chiffre des importations du Japon a sensiblement baissé; cependant, nous importons cette année des Etats-Unis des mandarines et des oranges de Tanger en quantités beaucoup plus considérables que nos importations des années passées.

M. GREEN: On me dit que le gros des importations du Japon nous vient par les Etats-Unis ou qu'à tout le moins, on acquitte les factures en devises américaines.

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact.

M. GREEN: Quels permis a-t-on délivrés pour l'achat de devises américaines destinées à payer ces oranges? Il y a, à ce sujet, beaucoup d'agitation sur la côte du Pacifique...

L'hon. M. ILSLEY: Je le sais.

M. GREEN: ...et il serait bon qu'on donne des explications.

L'hon. M. ILSLEY: Je sais que la chose a suscité beaucoup de mécontentement, avec le résultat que les commandes ont été beaucoup plus faibles que d'habitude. Je ne sais rien au sujet du change. Il faudrait du temps pour nous procurer ce renseignement qui, paraît-il, est extrêmement difficile à obtenir. Il est beaucoup plus facile de nous renseigner quant aux importations que de nous assurer du montant de devises mis à la disposition de l'importateur pour l'acquittement de ses factures. Si je comprends bien, pour trouver si le payement a été effectué en monnaie américaine, il faut examiner chaque transaction séparément. Il arrive aussi que l'on acquitte ces importations en devises canadiennes restant au pays.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier—n° 102: Limons.

M. FULFORD: Pourquoi les limons sont-ils compris dans cette liste? Les limons font partie de l'alimentation des marins britanniques et il en est ainsi depuis cent cinquante ans. Le fait que les marins anglais consomment une si grande quantité de limons est une des raisons qui leur a valu le surnom de "limeys".

L'hon. M. ILSLEY: On peut obtenir les limons de pays de l'Empire britannique d'où nous vient une forte partie de ceux que nous importons. En 1939, nous en avons importé pour $6,000 de pays en dehors de l'Empire et pour $23,000 de sources britanniques.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 103 et 104 sont adoptés.

Tarif douanier, n° 104a: Pulpe de fruit, autre que pulpe de raisin, sans sucre, en boîtes hermétiquement fermées ou autres emballages hermétiques.

M. CRUICKSHANK: Le ministre voudra-t-il nous expliquer ce numéro?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne pourrais que le lire.

M. CRUICKSHANK: J'ai entendu tant d'explications différentes.

M. COLDWELL: Pourquoi l'importation de la pulpe de raisin est-elle interdite?

L'hon. M. ILSLEY: On s'en est tout simplement tenu au texte du numéro du tarif.

M. COLDWELL: Je me demandais si la pulpe de raisin est exclue parce qu'on l'utilise dans la fabrication du vin.

L'hon. M. ILSLEY: Ce n'est pas pour cette raison qu'elle est exclue ici.

M. COLDWELL: Uniquement parce que ces numéros sont conformes au texte des numéros du tarif?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

[M. Green.]

(Le numéro est adopté).

Les numéros 105, 105a, 105b, 105c, 105d, 105e, 106, 107 et 108 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 109: Noix de toute sorte, n.d., y compris les arachides décortiquées, n.d.

M. BLACKMORE: Le ministre pense-t-il qu'il y a dans l'Empire britannique suffisamment de sources d'approvisionnement pour justifier cette mesure? Certaines gens doivent avoir recours aux noix pour fournir à leur organisme la quantité de protéine nécessaire.

L'hon. M. ILSLEY: Nous pourrons nous procurer des anacardes et des noix de Grenoble de l'Inde anglaise, mais les Canadiens devront dans une large mesure se passer de ces noix coûteuses. On se croit amplement justifié de demander ce sacrifice par suite des circonstances. La Chine et les Indes sont nos principaux fournisseurs d'arachides vertes. Les noix de coco et les noix non comestibles ne sont pas mentionnées.

M. BLACKMORE: Et les amandes, pouvons-nous nous en procurer dans l'Empire?

L'hon. M. ILSLEY: On n'en trouve pas dans les autres parties de l'Empire. Elles nous viennent toutes d'en dehors de l'Empire et leur importation est interdite.

M. BLACKMORE: J'attire l'attention sur ce point car il y a des gens qui ne peuvent se procurer autrement la protéine nécessaire et cette mesure les frappera durement à moins qu'on ne prévienne le cas. Peut-être pourrait-on, dans l'intérêt de la santé, prévoir l'octroi de permis quand la chose est nécessaire. Une personne me disait l'autre jour qu'elle devrait quitter le pays si elle ne pouvait se procurer des noix parce qu'elle est constituée de telle sorte qu'elle ne peut absorber d'autres sortes de protéine.

(Le numéro est adopté.)

Le numéro 114 est adopté.

Tarif douanier, n° 121: Poisson conservé dans l'huile, n.d.

M. CRUICKSHANK: En parlant de poisson, je trouve que c'est toujours le cultivateur qui se fait prendre. Aucune clause ne vise à protéger les cultivateurs, n'est-ce pas?

L'hon. M. ILSLEY: Pas dans les mesures à l'étude.

M. CRUICKSHANK: A-t-on l'intention d'en établir?

L'hon. M. ILSLEY: Nous n'avons l'intention d'apporter aucune modification.

M. CRUICKSHANK: Pourquoi pas?

L'hon. M. ILSLEY: Pour les raisons déjà indiquées.

L'hon. M. HANSON: Cela veut-il dire que nous ne pourrons plus manger de sardines de Norvège?

L'hon. M. ILSLEY: La Norvège est sous la domination ennemie.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 123, 123a, 124, 125, 126, 127, 128, 141, 143, 143a, 144, 145, 146, 147 et 147a sont adoptés.

Tarif douanier—n° 150: Jus de limon et jus de fruits, alcoolisés ou renfermant au plus vingt-cinq pour cent d'esprit de preuve.

M. GREEN: Ceci comprend-il le jus d'orange et le jus de pamplemousse, ou bien pourrons-nous les importer?

L'hon. M. ILSLEY: L'entrée du jus de pamplemousse est permise en vertu d'un autre numéro. Quant au jus d'orange comme tel, son entrée est interdite.

(Le numéro est adopté.)

Le numéro 151 est adopté.

Tarif douanier, n° ex 152: Jus de limon, sirops de fruits et jus de fruits, n.d., (à l'exclusion du jus de pamplemousse.)

L'hon. M. BRUCE: On a parlé l'autre jour de la richesse respective en vitamines du jus d'orange et du jus de tomate et afin de tirer la chose au clair et rectifier toute fausse impression qui aurait pu naître dans l'esprit des honorables députés et des Canadiens en général, j'ai communiqué avec le docteur Tisdall de Toronto. J'ai ici le résultat exact d'une enquête faite dans le laboratoire de la Division de la pédiatrie de l'Université de Toronto dont la direction relève du Dr Alan Brown, assisté du Dr F.F. Tisdall, autorité en matière de régime alimentaire. Le résultat de leur enquête est publié dans le numéro de juin du *Canadian Hospital*, qui indique la teneur totale en vitamine C—la vitamine C est l'acide anti-scorbutique—telle qu'elle est déterminée par des procédés chimiques, de jus frais et en conserve, achetés au détail, à Toronto, durant l'hiver de 1939-1940. Cette teneur est montrée en milligrammes par 100 centimètres cubes et par once, de même que les milligrammes dans l'acide anti-scorbutique, qui est la vitamine C que l'on peut acheter au prix de 1c.

La teneur en vitamine C ou en acide anti-scorbutique du jus des agrumes est très différente dans ses diverses variétés. Dans le tableau, la teneur en vitamine C dans une once de jus d'orange en boîte de Californie est de 11.3 milligrammes. La teneur du jus de tomate de meilleure qualité tamisé est de 6.9 milligrammes. Il ne faut qu'un peu plus d'une fois et demie autant de jus de tomate pour obtenir la même teneur en vitamine C que dans le jus d'orange de Californie. On voit donc qu'un honorable député n'a pas eu raison, l'autre jour, de dire qu'il faudrait vingt fois autant de jus de tomate. Le jus tamisé des conserves de tomates canadiennes est une source d'acide anti-scorbutique ou de vitamine C aussi économique que le jus provenant des oranges fraîches de Californie. Il est aussi utile à la santé que le jus des pamplemousses ou de tout autre agrume.

Il suffit d'appeler l'attention du public sur ce fait pour qu'il consomme beaucoup plus de jus de tomate que maintenant, et afin de lui permettre, comme mesure de guerre, de discontinuer la consommation du jus de pamplemousse et le remplacer par un produit domestique, non seulement aussi hygiénique, mais propre à la conservation des devises étrangères.

J'ajouterai que, comme il faut une quantité guère plus grande, le jus de pamplemousse ou d'orange serait préférable pour les enfants en bas âge. Mais cela ne compte que pour une très faible partie des besoins du pays.

M. REID: Est-ce que la teneur en vitamine de toutes les oranges est la même que celle que l'on a mentionnée?

L'hon. M. BRUCE: Elle varie légèrement. J'ai la liste ici. Je n'ai pas voulu ennuyer le comité avec des détails complets, qui se trouvent dans le numéro de juin 1940 du *Canadian Hospital*. La teneur varie en ce qui concerne les oranges; les oranges de Floride sont un peu plus riches en vitamine C que celles de Californie. Il en est de même du jus de pamplemousse, mais en faible proportion.

M. CRUICKSHANK: Puis-je poser une question à l'honorable député, car sa réponse m'aidera peut-être en votant. De quelles vitamines est-il question dans le numéro 156a?

Le très hon. MACKENZIE KING: On me permettra d'interrompre les délibérations quelques instants afin que je puisse savoir si le comité désire continuer la séance. On espère plus ou moins et l'on s'attend qu'il sera possible d'ajourner la Chambre ce soir jusqu'au 17 février, afin que les honorables députés ne soient pas obligés de revenir lundi. Si la chose n'était pas du domaine de la probabilité je ne ferais pas la proposition que je vais soumettre au comité.

Si les honorables députés consentent à ce que nous continuions la séance sans interruption à six heures, je crois que nous pourrons terminer.

Des VOIX: Adopté.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je constate que plusieurs honorables députés semblent approuver cette idée et je n'entends aucune objection. S'il en est ainsi, je demanderai à Son Honneur l'Orateur de reprendre le fauteuil afin de proposer que la séance ne soit pas suspendue de six heures à huit heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. MACKENZIE KING: Je propose qu'il n'y ait pas d'intermission entre six heures et huit heures aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

LOI DE 1940 SUR LA CONSERVATION DES CHANGES EN TEMPS DE GUERRE

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Vien.

Tarif douanier—n° ex 152: Jus de limon et jus de fruit, n.d., (à l'exclusion du jus de pamplemousse).

M. McNIVEN: Les agrumes sont admises au pays, et si je comprends bien ce numéro le jus d'orange, le jus de citron et le jus de limon seront exclus?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. McNIVEN: Le ministre a-t-il pensé aux fabricants d'eaux gazeuses? Les sirops de fruits entrent dans ces produits et ne représentent qu'une très faible partie du coût de ces boissons Il y a un certain nombre de ces entreprises au Canada,—il y en a plusieurs dans ma province,—qui importent les sirops concentrés pour fabriquer ces produits. Le coût du breuvage est minime, car il consiste surtout en main-d'œvre et en ingrédients que l'on peut se procurer au pays. Cependant, les sirops concentrés sont essentiels au maintien de cette industrie. Le ministre a-t-il pensé à ce que sera la situation de ce commerce?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas qu'on ait tenu compte du bien-être de ces entreprises commerciales; la question a été étudiée à un point de vue différent. On n'a pas exclu le jus de pamplemousse parce que c'est le mode le moins coûteux de se procurer les vitamines des jus de fruits dont nous avons besoin. Ainsi, nous permettons l'importation du jus de pamplemousse pour le maintien de la santé de notre population, et c'est tout ce dont nous avons réellement besoin en plus du jus de tomate. Du point de vue de la santé il serait peut-être mal d'exclure ce jus de fruit bon marché qui permet aux pauvres gens de se procurer ces vitamines de façon économique, mais nous ne saurions autoriser l'importation de ces diverses sortes de jus afin de permettre aux fabricants d'eaux gazeuses de se maintenir en affaires, car la chose n'a pas l'importance que revêtent certaines autres questions.

L'hon. M. HANSON: De la bonne eau de source nous fera plus de bien.

M. McNIVEN: Le ministre consentirait-il à modifier ce numéro de la même manière qu'il en a modifié un autre il y a quelques instants, et à permettre l'importation lorsqu'elle est faite par les fabricants pour servir dans leur propres établissements?

L'hon. M. ILSLEY: Non, ce n'est pas essentiel. Ces jus carbonatés ne sont pas nécessaires. Il existe au pays des succédanés tout aussi bons. Il ne s'agit pas en l'espèce de priver les gens de fruits. Cela ne fera aucun tort à la population.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 153, ex 156, 156a, 160 et ex 162 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 163: Vins de toute espèce, n.d., y compris les vins d'orange, citron, fraise, framboise, sureau et groseille, titrant vingt-six pour cent ou moins d'esprit de preuve, importés en cercles ou en bouteilles.

L'hon. M. ILSLEY: Mon collègue proposera un amendement à ce numéro.

L'hon. M. McLARTY: Je propose:

Que le n° 163 soit rayé et remplacé par le texte suivant:

"163. Vins de toute espèce, n.d., y compris les vins d'orange, citron, fraise, framboise, sureau et groseille, titrant quarante pour cent ou moins d'esprit de preuve, importés en cercles ou en bouteilles."

L'hon. M. ILSLEY: L'amendement a pour objet d'établir hors de tout doute que tous les vins imposables en vertu du numéro 163 et du numéro complémentaire sont interdits. Le numéro 163 reproduit tel quel dans la résolution primitive s'applique à tous les vins contenant 26 p. 100 ou moins d'esprit de preuve. Le numéro complémentaire prévoit des droits additionnels sur les vins titrant de 26 à 40 p. 100 d'esprit de preuve. Les vins ayant un titrage plus élevé sont classés dans le numéro 156. Cela a pour effet de prohiber l'importation de tous ces vins.

L'hon. M. HANSON: Si on laissait l'indication à 26 p. 100, on n'inclurait pas les vins ayant un titrage de 26 à 40 p. 100?

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact.

(L'amendement est adopté.)

Le numéro ainsi modifié est adopté.

Tarif douanier—n° 165: Champagne et tous autres vins mousseux.

L'hon. M. HANSON: Le ministre sait, je suppose, qu'il y a actuellement au pays des

quantités importantes de ces champagnes et autres vins. Je crois qu'il y en a assez pour suffire à la demande pendant une couple d'années. Le ministère doit connaître les quantités en entrepôt. Sera-t-il interdit de sortir ces vins et champagnes d'entrepôt?

L'hon. M. ILSLEY: D'entrepôt de douane?

L'hon. M. HANSON: Oui, on obtient de temps à autre le dédouannage de ces articles. Les commissions des liqueurs les retirent des entrepôts de la douane au fur et à mesure qu'elles en ont besoin et elles en acquittent alors le prix.

L'hon. M. ILSLEY: Cela relève du ministère du Revenu national, si la livraison a lieu au plus tard le 28 février.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 181a, ex 184d, ex 169, ex 170, ex 171, 194, 195, ex 197, ex 197b, ex 198, ex 199, ex 181 et ex 509 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 228: Poudres à savon, savon pulvérisé, savon minéral et savons, n.d.

M. HARRIS (Danforth): Quelle proportion nous vient maintenant des pays du bloc sterling, comparativement à ce que nous importons de pays à monnaie ferme sous le régime du n° 228?

L'hon. M. ILSLEY: En 1939 nous importions pour une valeur de $145,000 de pays étrangers à l'empire et pour $92,000 de pays de l'Empire.

M. HARRIS (Danforth): Les premiers sont-ils des pays à monnaie ferme?

L'hon. M. ILSLEY: En général, oui.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 233 et 234 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 284: Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout et leurs ajustages en terre cuite, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouses, mitres de cheminées et cunettes, vernissées ou non, n.d. et tuiles en terre cuite, n.d.

Une VOIX: Cette liste comprend-elle la tuile murale de salles de bain?

L'hon. M. ILSLEY: Elle entre dans l'un ou l'autre des numéros 284 et 285.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 285, 287, 288, 289, 323, 326(ii) ex 353, ex 353a, 362, 362b, ex 415, 415a, ex 415b, 425, 429, 433, ex 438a, ex 438g, 439, ex 439b, ex 440a, 440j, ex 443, 444b, ex 445, ex 445d, ex 445j, 450, 451e, ex 462, 465 et 468 sont adoptés.

L'hon. M. ILSLEY: Je prie mon collègue de proposer ici une addition.

L'hon. M. McLARTY: Je propose:

Que la partie I de la liste I soit modifiée par l'addition à ladite liste des numéros suivants:

"ex 473a, ex 475, ex 472, ex 180, ex 180d, ex 181, et al. Plaques d'impression de toutes sortes, coquilles en cuivre ou autres, matrices, pellicules positives ou négatives, stéréotypes, épreuves, illustrations, couvertures, clichés ou autres imprimés, qui doivent servir à la production des publications visées par l'article ex 184d et autres de cette annexe, qui n'étaient pas imprimées au Canada durant les trois mois qui ont précédé immédiatement le 1er décembre 1940."

L'hon. M. ILSLEY: L'importation de plusieurs publications est interdite sous l'empire du n° 184d. Je crois qu'on pourrait imprimer au Canada un certain nombre de revues communément appelées périodiques de camelote. Il se pourrait que les éditeurs expédient leurs clichés ou plaques des Etats-Unis au Canada pour en faire l'impression chez nous. La mesure vise à empêcher l'entrée des matrices, ce qui aurait pour effet d'empêcher cette pratique. La mesure se motive du fait que l'entrée de ces matrices entraînerait une forte dépense de change. Il y a cette autre considération qu'il ne servirait guère, semble-t-il, de prohiber les périodiques si les éditeurs n'avaient qu'à transporter ailleurs leur siège social pour tourner la difficulté

(La motion est adoptée.)

Les numéros ex 473a, ex 475, ex 472, ex 180, ex 180d, ex 181 et le reste sont adoptés.

Les numéros 508, 511, 511b, 512, 514, 515, 518, 519 et ex 532 sont adoptés.

L'hon. M. ILSLEY: Je prie mon collègue de proposer un amendement aux numéros ex 532, ex 548 et ex 555.

L'hon. M. McLARTY: Je propose:

Que la Partie I de la Liste I de la résolution soit modifiée par l'abrogation des numéros ex 532, ex 548 et ex 555 et leur remplacement par les suivants:

"ex 532, ex 548, ex 555. Articles faits de tissus et de produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de coton, de lin, de laine ou de toute autre fibre textile, à savoir: draps, couvertures, couvre-pieds, courtepointes, dessus de lit, "confortables" et autres couvre-lit; coussins d'agenouilloirs, oreillers, coussins, y compris les pelotes à épingles bourrées ou non, taies d'oreillers, couvertures pour coussins et articles similaires; nappes, serviettes, napperons de plateaux, parures de chambre, petits napperons et articles semblables; couches; serviettes de toilette, débarbouilloirs, descentes de bain, carpettes de salle de bain, couvre-chaises, rideaux, draperies, garnitures de fenêtres et panneaux décoratifs et articles similaires; couvertures d'automobiles, couvertures utilisées sur les paquebots, articles similaires ou housses; baldaquins, stores et tentes; housses détachables pour automobiles et tapisserie d'ameublement; produits textiles ouvrés, composés en partie de broderie ou de dentelle.

L'hon. M. HANSON: La seule différence consiste dans l'élimination des mots "sauf la soie ou la soie artificielle ou autres fibres synthétiques." Tel est l'effet de l'amendement. Les importations de soie artificielle ou d'autres fibres synthétiques sont maintenant défendues.

L'hon. M. ILSLEY: C'est un simple détail technique. Elles sont déjà comprises sous un autre numéro et il n'est pas nécessaire de les insérer ici.

L'hon. M. HANSON: On les enlève simplement du numéro à l'étude, lequel peut être adopté sans amendement. C'est le prochain numéro qu'on modifie.

M. McCANN: Au cours de ses remarques de tout à l'heure, l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) a souligné les paroles que j'ai prononcées pendant le discours du chef de l'opposition (M. Hanson). D'après le document même qu'il a cité, j'affirme qu'il a délibéremment omis de communiquer au comité les renseignements utiles. Sinon, lui et moi, nous parlons de deux sujets tout à fait différents. Le renseignement que renferme la feuille où il a puisé sa citation et qu'il n'a pas donné au comité est celui-ci: on extrait le jus des tomates de conserve en les pressant au tamis. La remarque que j'ai faite l'autre jour pendant que le chef de l'opposition parlait, c'est qu'il faut 20 fois la quantité de jus de tomate ordinaire en boîte pour produire autant de vitamines C que le jus d'orange en boîte. Il n'y a pas à revenir sur ce point. Les chiffres cités par l'honorable député de Parkdale se rapportent à des tomates spécialement préparées et passées au tamis. Il peut avoir raison à son point de vue, mais j'ai raison au mien.

L'hon. M. HANSON: Les deux honorables députés ne parlent pas de la même chose.

(La motion est adoptée.)

Les n^{os} ex 532, ex 548, ex 555 ainsi modifiés sont adoptés.

Les numéros 532a et ex 548 sont adoptés.

Le numéro ex 548 est adopté.

Tarif douanier—n° ex 555: Vêtement et articles de vêtement, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de laine ou de fibres animales similaires, mais dont le matériel de plus grande valeur n'est pas la soie ni la soie artificielle, n.d.

M. POTTIER: C'est le moment, il me semble, de discuter la question des capotes. L'honorable représentant de Cumberland (M. Black) a saisi le comité d'une question analogue, hier, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 722:

Me rendant chez moi, la semaine dernière, je me dirigeais en automobile d'Amherst à Oxford et Pugwash, quand je vis un soldat qui faisait route à pied dans le même sens. . . Il voulait se rendre dans sa famille à Oxford. . . Je lui demandai où se trouvait sa capote et il me répondit qu'il n'en avait pas encore reçu. Je laissai entendre que son cas devait être exceptionnel, mais il m'affirma que deux cents hommes des North Nova Scotia Highlanders attendaient encore leurs capotes.

Je me suis mis en communication avec le colonel Murdoch commandant des North Nova Scotia Highlanders stationnés à Amherst, et cet officier me dit que l'on a distribué des capotes à tous ses soldats, sauf douze qui sont de taille anormale et qui les recevront, m'apprend-il, d'ici trois jours. L'honorable député est donc loin de la vérité lorsqu'il prétend que 200 hommes sont sans capotes.

M. BLACK (Cumberland): Puisque l'honorable député de Shelburne-Yarmouth-Clare (M. Pottier) a soulevé la question, je lui demanderais de compléter sa déclaration et de dire au comité si ses renseignements datent, comme les miens, du 30 novembre. Etant donné le froid qu'il fait depuis quelques jours, il est à espérer que ces soldats ont maintenant reçu leurs capotes, si l'on songe que des commandes ont été distribuées pour 411,000 vêtements de ce genre.

(La numéro est adopté.)

Les numéros 560, 560a, 560b, 560d, 560e, 562, 564, 565, 567, 567a, 568, 568a, 568b, 568c, ex 569 (i), ex 569 (ii), ex 569 (v), 569a, (i), 569a, (ii), 569d, 578, 597, ex 597a, et ex 598 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 598a: Instruments de fanfare d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada; cornemuses et leurs pièces achevées.

M. REID: Pourquoi inclure ce numéro alors que nous n'importons pas de cornemuses des Etats-Unis? Ces articles sont visés, il me semble, par le numéro ex 597a, lequel a trait aux instruments de musique de toutes sortes. Si je soulève la question, c'est qu'il règne en certains milieux, au ministère comme dans l'armée, un sentiment qui est de nature à faire déprécier ces instruments. Je crois qu'il est de mon devoir de défendre une race qui est aussi fière de son passé que toute autre au pays.

L'hon. M. HANSON: N'est-il pas exact que nous n'importons pas ces articles des Etats-Unis?

L'hon. M. ILSLEY: Je le crois.

L'hon. M. HANSON: Ne peut-on pas affirmer également qu'une foule des articles énumérés dans cette liste ne nous viennent pas des Etats-Unis et ne servent que de trompe-l'œil? Un bon nombre de ces denrées ne sont pas importées de pays à monnaie ferme. La liste paraît plus impressionnante qu'elle

ne l'est en réalité, mais elle est quand même assez longue. Je demande au ministre de me dire, quand il le pourra, quelle est la quantité totale des importations des articles compris dans la partie I de la liste durant la dernière année financière. Nous pourrons alors apprécier l'importance du changement.

L'hon. M. ILSLEY: Le total a été de 53 millions de dollars.

L'hon. M. HANSON: Il y a cependant dans cette liste un grand nombre d'articles que nous n'importons aucunement, comme par exemple les cornemuses.

L'hon. M. ILSLEY: Nous avons pris le texte exact du tarif douanier. Certains postes de ces numéros, comme celui-ci, resteraient sans doute lettre morte, mais la raison qui nous a fait employer le texte du tarif douanier est que les percepteurs des douanes, qui ont une grande expérience, sont guidés par un grand nombre de décisions quant à ce qui relève de tel ou tel numéro.

L'hon. M. HANSON: Je le reconnais. A propos du numéro 598, puis-je savoir si nous fabriquons des instruments de musique pour fanfare au Canada? Nous sommes à organiser des fanfares pour nos soldats.

L'hon. M. ILSLEY: Il s'en fabrique de petites quantités.

L'hon. M. HANSON: C'est ce que je pensais. On est à organiser dans la ville que j'habite une fanfare de soixante cadets et je me demande où ces derniers vont prendre leurs instruments. Peuvent-ils les faire venir du Royaume-Uni?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Fort bien, la question est réglée.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 603, ex 604, 605a, 611b, 622 et 623 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 624: Ornements de perles et ornements d'albâtre, fluorine, ambre, terre cuite, ou composition; éventails de toute sorte; statues et statuettes de toute matière, n.d.

L'hon. M. ILSLEY: Il y a un amendement à proposer à ce numéro.

L'hon. M. McLARTY: Je propose, monsieur le président, de retrancher le numéro 624 et de le remplacer par le suivant:

Tarif douanier—n° 624 et al: Ornements de perles et ornements d'albâtre, fluorine, ambre, terre cuite, composition ou autres matériaux; éventails de toute sorte, statues et statuettes de toute matière, n.d.

L'hon. M. HANSON: On a ajouté les mots "ou autres matériaux". Qu'est-ce que cela signifie?

L'hon. M. ILSLEY: On calcule que cela comprendra pour environ $100,000 de marchandises qui sans cela seraient exclues.

(La motion est adoptée.)

Le numéro ainsi modifié est adopté.

Les numéros 624a, 624b, 625, 629, 634, 634(ii), 647, 648, 648a et 652 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 653: Brosses de toute sorte.

L'hon. M. HANSON: Cela laisse-t-il de côté les brosses Fuller?

M. POTTIER: Les brosses Fuller sont fabriquées au Canada. Cela les exclut-elles?

L'hon. M. ILSLEY: Les brosses de toutes catégories sont exclues. Seule l'importation en est interdite.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 655, ex 655a, 656 et 665 sont adoptés.

Tarif douanier—n° ex 695a: Peintures à l'huile ou aquarelles et pastels, estimés à vingt dollars au moins chacun.

L'hon. M. ILSLEY: Il y un amendement à ce numéro; je prie mon collègue de le proposer.

L'hon. M. MULOCK: Je propose:

Que le numéro ex 695a soit retranché et remplacé par le suivant:

695a: Peintures à l'huile ou aquarelles et pastels, estimés à vingt dollars au moins chacun (ne devant pas comprendre les peintures à l'huile, les aquarelles et les pastels qui doivent servir exclusivement à des fins d'impression ou de lithogravure)."

(La motion est adoptée.)

Le numéro ainsi modifié est adopté.

Les numéros ex 711, ex 362c, ex 427, ex 446a et al sont adoptés.

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, il y a un amendement à proposer à l'égard du numéro ex 415. Je demande donc au comité de se reporter à ce numéro.

Tarif douanier—n° ex 415: Nettoyeurs-aspirateurs électriques et leurs accessoires.

L'hon. M. MULOCK: Monsieur le président, je propose que ce numéro soit modifié en ce sens:

ex 415. Nettoyeurs-aspirateurs électriques et leurs accessoires, pour usage domestique.

Les mots "pour usage domestique" ajoutés d'après cet amendement ont pour effet d'exclure les nettoyeurs-aspirateurs employés dans l'industrie. Ces derniers sont utilisés dans certains grands établissements industriels, dans les fabriques d'explosifs, par exemple. On s'en sert aussi dans les camps militaires pour nettoyer les appareils de chauffage et les con-

duites de fumée. L'industrie de l'automobile les utilise pour la remise à neuf des autos usagés. Ils ne sont pas fabriqués au Canada à l'heure actuelle. Ces appareils servent en outre à enlever la poussière et les corps étrangers qui se logent dans les machines.

(La motion est adoptée.)

Le numéro ainsi modifié est adopté.

Sur la liste, partie II.

Tarif douanier—n° 19: Cacao, péricarpes et graines.

L'hon. M. HANSON: Le ministre voudrait-il bien, afin d'assurer l'exactitude du dossier, préciser qu'il s'agit maintenant d'un autre aspect de la loi projetée?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Les postes de la Partie II ne seront pas examinés de la même façon que ceux de la Partie I. La Partie II comprend les catégories de produits qui feront l'objet de permis accordés, en somme, suivant une échelle décroissante, afin d'en supprimer l'importation graduellement et non pas abruptement.

L'hon. M. HANSON: Le ministre peut-il indiquer combien de temps il faudra pour arriver à l'étape de l'exclusion totale? La question demande de l'attention.

L'hon. M. ILSLEY: Nous atteindrons cette étape aussi rapidement que possible. Peut-être n'y arriverons-nous jamais complètement.

M. NICHOLSON: Comment s'y prend-on pour déterminer la quantité des marchandises?

L'hon. M. ILSLEY: Pour le moment, les importations normales seront autorisées.

L'hon. M. HANSON: En vertu de permis?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Mais dès qu'il sera possible de les exclure, nous les exclurons. Prenez la soie, par exemple, denrée importante. En supprimer l'importation dès à présent gênerait beaucoup certains centres industriels. Le procédé ne serait ni pratique ni utile. Cependant, si les soieries pouvaient tourner leur activité vers la fabrication de produits propres à remplacer les objets de soie, ce qui est bien possible, il ne leur serait plus permis d'importer de la soie de pays à monnaie ferme. La mesure autorise également l'exclusion des soieries en provenance de pays de l'Empire, en raison des anomalies et injustices qui pourraient autrement se produire.

L'hon. M. HANSON: Le ministre pourrait demander aux femmes du Canada de porter des bas de laine par le temps froid qui sévit actuellement et des bas de fil l'été prochain. Elles se rendront à son appel, j'en suis sûr.

M. FULFORD: Faites-leur porter des jupes plus longues.

L'hon. M. HANSON: Cela me va; je n'y vois pas d'objection.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 20a, 77a, 109a et 142 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 267: Pétrole brut non assujetti à d'autre procédé que celui de la clarification naturelle et de l'enlèvement des matières étrangères et de l'eau, importé par les raffineurs d'huiles pour être raffiné dans leurs propres usines:—

(i) D'une densité de .8155 (42.0 A.P.I.) ou plus lourde à 60 degrés Fahrenheit.

(ii) D'une densité moindre que .8155 (42.0 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit.

M. ROSS (St. Paul's): Le ministre envisage-t-il des dispositions relatives aux produits pétroliers? Ma question s'inspire de la vaste consommation d'essence au Canada et des besoins futurs. Envisage-t-il, par l'impôt ou autrement, de restreindre l'emploi non essentiel de l'essence? Une autre considération réside dans la nécessité de diminuer autant que possible le double emploi de moyens de transport. A Toronto, par exemple, où il existe un excellent service de tramways et un service d'autobus par surcroît, beaucoup de gens pourraient fort bien s'abstenir de se rendre en ville en automobile. Dans certains cas, bien entendu, l'usage de l'automobile est indispensable pour se rendre au travail. Mais l'ensemble des moyens de transport me paraît comporter un grave double emploi. L'autobus fait concurrence au chemin de fer et, à tout prendre, la consommation d'essence est énorme. D'après l'*Annuaire du Canada,* la consommation canadienne s'est chiffrée par 762,740,326 gallons en 1939. Comme 130,722,877 gallons ont bénéficié du dégrèvement, la quantité utilisée dans les voitures automobiles s'établit à 632,017,449 gallons. Je suppose que les remises représentent la quantité d'essence utilisée par les cultivateurs et essentielle à leurs besoins. Mais je crois que le comité devrait avoir une idée de la politique que le Gouvernement entend suivre à ce sujet. Nous aurons sans doute besoin d'une quantité de plus en plus grande d'essence pour l'armée de l'air, et je suis d'avis que nous avons ici un moyen par lequel le peuple pourrait garder son argent pour l'achat de timbres d'épargne de guerre; mais il a besoin de certaines directives. Le Gouvernement se propose-t-il de l'imposer de quelque façon? Un cent le gallon est peu de chose pour le consommateur, mais un tel impôt rapporterait plus de $6,300,000; un impôt de deux cents le gallon rapporterait $12,600,000

Le comité serait intéressé à obtenir du ministre, dans le moment, de plus amples renseignements au sujet de ces produits.

L'hon. M. ILSLEY: Comme la Chambre le sait, nous avons un contrôleur du pétrole qui avec son personnel, étudie toute cette question. On pourrait peut-être réduire considérablement les importations d'essence raffinée.

L'hon. M. HANSON: C'est-à-dire le pétrole raffiné?

L'hon. M. ILSLEY: L'essence elle-même, celle qui est importée.

M. ROSS (St. Paul's): On n'en fait pas mention dans cette annexe, n'est-ce pas?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Mais on ne peut pas tout faire du premier coup, parce qu'il en résulterait une trop grande désorganisation du commerce existant. Je ne dis pas qu'on ira jusque là, mais la loi nous autorise à le faire, et le Gouvernement, agissant d'après les conseils du contrôleur du pétrole, qui relève du ministère des Munitions et Approvisionnements, aura pour tâche de limiter autant que possible les importations de produits pétroliers qu'il est possible d'interdire. Mais la question de réglementer la consommation de l'essence au Canada, est une tout autre chose; cela entraînerait peut-être la fixation des quantités à distribuer à chaque personne, en un mot, le rationnement de l'essence. A ce sujet, je ne suis pas en mesure d'annoncer de programme, mais il est certain qu'aucune décision n'a été prise.

M. ROSS (St-Paul's): Y a-t-il pénurie d'essence dans le moment ou en prévoit-on une?

L'hon. M. ILSLEY: Oh non.

M. ROSS (St-Paul's): Le ministre est-il d'avis qu'il faudra se résoudre à réglementer la consommation de l'essence? Il me semble que cela est aussi nécessaire que d'habituer la population à se passer de lessiveuses mécaniques et d'autres articles de ce genre.

L'hon. M. ILSLEY: La chose mérite d'être étudiée. On l'a longuement débattue; il y a eu bien des rumeurs, mais le Gouvernement n'a adopté aucune politique à ce sujet. Je ne puis rien dire de plus.

L'hon. M. HANSON: Dans le même ordre d'idées, je voudrais signaler au ministre des Finances et au Gouvernement la consommation excessive d'essence dans les forces armées au Canada. L'honorable député de Victoria-Carleton me faisait remarquer l'autre jour qu'une petite école d'entraînement dans une petite ville du Nouveau-Brunswick que je m'abstiendrai de nommer avait conclu un marché pour l'achat d'essence d'une valeur de $6,400. Il n'y a pas d'équipement motorisé à cet endroit si ce n'est quelques automobiles. J'ai failli tomber à la renverse en apprenant que le Gouvernement paie $6,400 pour de l'essence dans cette petite ville où il n'y a pas d'équipement motorisé, à l'exception des automobiles de promenade appartenant à quelques officiers. Ce n'est là qu'un exemple des économies qu'on pourrait faire, et j'ai cru bon d'en avertir les autorités à la première occasion.

Ne tenant pas compte de l'aviation, dont la situation est différente, il me semble que notre armée de terre achète une bien grande quantité d'essence. On voit passer les gros camions de l'armée; avant de venir à Ottawa, j'en apercevais dans la ville que j'habite une longue suite. Je ne sais pas où ils allaient, mais il me semble qu'ils consommaient beaucoup d'essence. A l'égard du point dont j'ai parlé, je ne pouvais concevoir pourquoi il fallait commander d'aussi grandes quantités d'essence. J'ai donc écrit au ministre des Munitions et Approvisionnements afin de savoir pour quelle raison cette entreprise avait été adjugée. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Je signale cette question à la seule fin d'indiquer certains domaines où nous pourrions réaliser quelque économie.

M. ROSS (St-Paul's): Dans le même ordre d'idées, le ministre pourrait-il nous dire où nous pourrons nous procurer notre pétrole brut? Pouvons-nous en obtenir une forte partie des puits de la Vallée Turner, ou de certains puits de l'Ontario? Le Gouvernement doit certainement avoir une idée des sources où nous pourrons nous procurer les produits pétroliers dans notre pays au lieu de les importer. Veut-on accentuer la production de la Vallée Turner?

L'hon. M. HANSON: Pour le moment, on continuera l'importation du pétrole brut?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Des sources ordinaires d'approvisionnement, soit par voie du Golfe et des Antilles?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 267a et 267b sont adoptés.

Tarif douanier—n° 268: Gazoline naturelle de tête de tube, de compression ou d'absorption, ayant une densité de moins de .6690 (80.0 A.P.I.) à 60 degrés Fahrenheit, importée par les distillateurs de pétrole brut pour le mélange avec de la gazoline entièrement produite au Canada.

M. PERLEY: Ce produit est d'une grande importance pour l'Ouest canadien. Les cultivateurs utilisent de grandes quantités d'es-

sence raffinée dans la Saskatchewan. La Comsumers Limited y possède une petite raffinerie à l'intention des consommateurs et une raffinerie coopérative y fait concurrence à l'Imperial Oil. Presque tout le pétrole brut vient des Etats-Unis et acquitte, si je ne m'abuse, un droit de ½c. le gallon. Je voudrais être bien certain que ce numéro ne nuira pas à ces raffineries, organisées depuis un an ou deux et où les cultivateurs achètent leur essence à meilleur marché. L'agriculture ayant été révolutionnée, on comprendra facilement qu'il est important que les cultivateurs puissent obtenir le pétrole brut dont ils ont besoin pour le raffiner dans leurs propres usines et se procurer ainsi du combustible à bon marché pour la production du blé et leurs autres travaux agricoles.

L'hon. M. ILSLEY: Jusqu'à nouvel ordre le pétrole brut pourra être importé en vertu d'un permis.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros 269, 269a et 271 sont adoptés.

Tarif douanier—n° 272a: Graisses de pétrole et graisses lubrifiantes, n.d.

M. CASTLEDEN: Quelle a été la valeur des importations de graisses lubrifiantes l'an dernier en vertu de ce numéro?

L'hon. M. ILSLEY: Les importations de graisses de pétrole des pays en dehors de l'Empire ont atteint $423,000 en 1939 et celles des pays britanniques la somme de $4,000.

M. CASTLEDEN: Quelle quantité représentait la production canadienne?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne puis donner ce renseignement.

M. ROSS (Saint-Paul's): Les produits pétroliers constituent la plus grande importation au Canada. Le ministre peut-il nous donner la valeur totale des produits pétroliers importés dans notre pays?

L'hon. M. ILSLEY: Ce numéro a trait au pétrole, à l'asphalte et aux produits pétroliers. Les produits asphaltiques y comptent pour bien peu. La valeur totale des importations en 1939 a été de $55,913,177.

L'hon. M. HANSON: C'est un chiffre considérable.

L'hon. M. ILSLEY: Oui. La plus grande partie représente du pétrole brut destiné à nos raffineries. Nous en avons importé pour $39,564,000 de pays autres que ceux de l'Empire.

M. ROSS (St. Paul's): Cela comprend-il l'essence?

L'hon. M. ILSLEY: Le chiffre de 55 millions la comprend.

[M. Perley.]

(Le numéro est adopté.)

L'hon. M. ILSLEY: Je prierais mon collègue (M. Mulock) de proposer l'amendement suivant qu'on trouvera dans les *Procès-Verbaux*:

2. Que l'on modifie la deuxième partie de l'annexe 1 de ladite résolution par l'addition des articles suivants:

Tarif douanier—n° 326 (i). Dames-jeannes ou touries, bouteilles, flacons, fioles, cruches et ballons de verre non taillés, n.d.; cheminées de verre pour lampes, n.d.; carafes et verres à boire, en verre, fabriqués à la machine, ni taillés, ni décorés, n.d.

Tarif douanier—n° 414. Dactylographes et leurs pièces complètes.

Tarif douanier—n° 414a. Machines à dicter, transcrire et à râcler les cylindres et leurs pièces achevées, y compris les cylindres de cire finis et non finis.

Tarif douanier—n° 414c. Machines à additionner, tenir les comptes, calculer et facturer, et leurs pièces achevées, n.d.

Tarif douanier—n° 415d. Machines à coudre, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces achevées de machines à coudre.

Tarif douanier—n° 415e. Accessoires de machines à coudre.

Tarif douanier—n° 434. Locomotives à l'usage des chemins de fer, et leurs châssis, toits, roues et caisses, n.d.

Tarif douanier—n° 434a. Automotrices à l'usage des chemins de fer, et leurs châssis; leurs pièces complètes.

Tarif douanier—n° 438. Wagons de chemins de fer et leurs pièces, n.d."

Sur la recommandation du ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), un arrêté du conseil fut adopté dernièrement interdisant de produire de nouveaux modèles d'un grand nombre d'articles. On s'est alors demandé s'il n'y avait pas lieu d'interdire aussi l'importation de nouveaux modèles.

Lhon. M. HANSON: Comme corollaire.

L'hon. M. ILSLEY: Justement. L'application de cet arrêté du conseil aux modèles importés présente beaucoup de difficultés. La situation est différente à plusieurs points de vue. En y songeant, les honorables députés verront que si, comme cela se produit dans notre pays, les modèles restaient ce qu'ils sont aujourd'hui, tout serait parfait, mais dans un autre pays les modèles changent d'une année à l'autre de sorte qu'il devient difficile d'établir ce qu'est un nouveau modèle aux termes de l'arrêté du conseil. On a donc cru que le plus pratique était de s'y prendre de cette façon. Ces numéros règleront la question des nouveaux modèles importés. Le ministre du Revenu national (M. Gibson) en accordant ou en refusant des permis pour l'importation de tout article mentionné dans ces numéros, pourra voir à ce que l'importation de nouveaux modèles ne crée pas de passe-droit ou d'injustice à l'endroit des producteurs locaux.

L'hon. M. MULOCK: Je propose l'amendement.

(La motion est adoptée.)

Les numéros 326 (i), 414, 414a, 414c, 415d, 415e, 434, 434a et 438 sont adoptés.

Tarif douanier—n° ex 438a: Automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes, n.d. (à l'exclusion des automobiles à voyageurs); omnibus à trolley électrique sans rails; châssis pour automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes.

M. GREEN: Ceci s'applique-t-il aux camions?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. GREEN: On accorde l'autorisation d'exclure tous les camions?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier—n° ex 500: Traverses de chemin de fer.

L'hon. M. HANSON: Importons-nous des traverses de chemin de fer?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: En quelle quantité et pour quelle raison? C'est une surprise pour moi car nous en avons fait l'exportation.

L'hon. M. ILSLEY: On me dit qu'on en importe dans l'ouest de l'Ontario. La valeur des importations a été de $359,000 en 1939.

L'hon. M. HANSON: Mieux vaudrait les acheter au pays.

M. NICHOLSON: Le ministre voudrait-il faire des commentaires au sujet des remarques du chef de l'opposition?

L'hon. M. ILSLEY: Les chemins de fer peuvent en tenir compte s'ils peuvent se procurer des traverses ailleurs. Ces traverses sont importées par les compagnies de chemin de fer américaines exploitant des lignes au Canada.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier—n° ex 503: Madriers, planches, planches à clin, lattes, piquets simples et autres pièces en bois dur, non autrement ouvrés que sciés ou refendus, qu'ils soient créosotés, vulcanisés ou traités par quelque autre procédé de conservation, ou non.

M. GREEN: Ce numéro et les trois ou quatre suivants concernent les bois durs. Pourquoi le bois mou n'est-il pas inclus? Apparemment, ces numéros n'ont trait qu'au bois dur. En d'autres termes, le bois tendre n'est assujetti à aucune restriction.

L'hon. M. ILSLEY: Nous ne voulons nullement intervenir dans la situation du bois mou. Nos exportations sont considérables, et nous jouissons d'un traitement de faveur en vertu de l'accord de commerce. Nous n'avons pas jugé à propos d'y toucher.

M. GREEN: Quand le ministre dit un traitement de faveur, parle-t-il des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne?

L'hon. M. ILSLEY: Des Etats-Unis.

M. GREEN: Il doit s'agir du bois de l'est du Canada, car l'Ouest n'en exporte presque pas.

L'hon. M. ILSLEY: Je me procurerai les chiffres.

L'hon. M. HANSON: Importons-nous du bois mou des Etats-Unis—oui, le pin du Sud. Nous en avons besoin, de sorte qu'il n'y a pas à redire, je crois.

(Le numéro est adopté.)

Les numéros ex 504, ex 505, 505a, 507, 507a, 507b, 507c, 507d, 507e, ex 557, ex 557a, ex 557b, 558, 558a, 558c, 558e, 600, 601 et 602 sont adoptés.

Sur la liste II.

M. GREEN: Au sujet de la liste II j'ai demandé au ministre, hier soir, quelle partie du droit est enlevée. Il a mentionné les chiffres de l'an dernier au sujet de ces numéros de la liste II. Il a dit que nous avons perçu $1,950,000 sur des marchandises importées des pays de l'Empire.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. GREEN: Mais il n'a pas dit quelle somme nous aurions perçue si les taux que l'on propose s'étaient appliqués. En d'autres termes, que signifie cette réduction? Combien donnons-nous à la Grande-Bretagne?

L'hon. M. HANSON: Avant que nous abandonnions l'étude de la partie II de la liste I, je demanderai au ministre de nous dire quel sera le volume d'affaires assujetti à l'obligation du permis en vertu de la partie II, comme il l'a fait pour la partie I. Je crois qu'il a mentionné l'exclusion de marchandises d'une valeur de 53 millions de dollars.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai indiqué la somme.

M. GREEN: Oui, à la page 751 du hansard, $71,150,000.

L'hon. M. ILSLEY: Oui, environ. La somme de $1,950,000 mentionnée hier soir représente le revenu dont nous prévoyons la perte. J'ai dit que c'était la somme perçue.

L'hon. M. HANSON: La perte de revenu prévue?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, et les importations ont été estimées à $13,343,000. J'ai maintenant ce que l'on me dit être une estimation plus exacte. Le premier chiffre est

de $13,745,380, et la perte de revenu, en nous basant sur 1939, est de $2,026,169. Je crois que vous ne pourriez obtenir de meilleure estimation que deux millions de dollars en chiffres ronds.

M. GREEN: Cela veut dire que la somme de deux millions représente toute l'aide que nous accordons à la Grande-Bretagne?

L'hon. M. ILSLEY: Non, je ne le crois pas. Le gain de la Grande-Bretagne est en fonction de la valeur de ce qu'elle nous expédie. Il représente ce qu'il nous en coûte pour admettre ces marchandises.

M. GREEN: Quel est le total des droits perçus sur ces articles l'an dernier?

L'hon. M. ILSLEY: On me dit que le total est d'environ 3 millions de dollars.

M. GREEN: De quels pays de l'Empire ces importations nous viennent-elles?

L'hon. M. ILSLEY: Elles viennent presque toutes de Grande-Bretagne; la nature des articles le démontre. Ce sont presque tous des objets manufacturés.

M. CASTLEDEN: Comment se fait-il que les lainages aient été exclus avec tant de soin de la liste II?

L'hon. M. ILSLEY: Il y a deux ou trois raisons. L'industrie des lainages est très solidement établie en Angleterre et les Anglais ont le monopole des sources de la laine. Il nous faut l'acheter d'eux. De plus ils ont augmenté considérablement leurs ventes de lainages chez nous. Au cours des dix premiers mois de 1939 nos importations de lainages du Royaume-Uni ont représenté la somme de $16,466,000. Au cours des dix premiers mois de 1940 elles ont atteint le chiffre de $26,345,000. L'augmentation est très sensible. Il ne faut pas oublier que les Anglais ont une plus forte partie du commerce des lainages au Canada en ce moment que les Canadiens eux-mêmes. Je vous citerai de mémoire des faits soumis à la commission des écarts de prix: Avant 1930, les Anglais avaient pris environ 60 p. 100 de notre marché et les Canadiens environ 40 p. 100. L'imposition de droits plus élevés, de 1930 à 1935, a renversé la proportion de sorte que la part du Canada a atteint presque 60 p. 100 à un moment donné, si mes souvenirs sont exacts. Elle est d'environ 50 p. 100. Les Anglais maintiennent facilement leur position sur notre marché aujourd'hui. Si on se rappelle que notre industrie est établie dans des centres fort éloignés les uns des autres, qu'il y a un grand nombre de fabriques de peu d'importance et que le bien-être de plusieurs municipalités en dépend; si on considère également que les Anglais ont la haute main absolue sur les sources d'approvisionnement en matière première et aussi qu'ils se tirent bien d'affaires même sous le régime des droits actuels, on verra que nous avions raison de ne pas modifier les droits sur les lainages.

M. CASTLEDEN: Quelle est la valeur des importations en provenance des Etats-Unis, l'an dernier?

L'hon. M. ILSLEY: Elle est négligeable.

L'hon. M. HANSON: J'aimerais faire quelques observations au sujet de l'industrie du coton si je ne viole pas le règlement en ce faisant.

A l'époque des accords d'Ottawa, on a demandé aux représentants de l'industrie cotonnière canadienne et à ceux de l'industrie cotonnière du Lancashire de s'entendre, mais en vain. Les gens du Lancashire venaient au Canada, convaincus que l'industrie cotonnière canadienne devaient s'éclipser devant eux. C'est du moins ce qu'on m'a rapporté à l'époque. Il va sans dire que, dans les circonstances alors existantes, ce point de vue ne l'a pas emporté.

Premièrement, le ministre peut-il donner l'assurance au comité qu'en ce qui concerne les listes des cotonnades, ce régime ne vaudra que pour la durée de la guerre et prendra fin avec elle? C'est prévu dans la loi. Mais une fois le droit abaissé, ne fût-ce que pour la durée de la guerre, il sera difficile de le relever. Le ministre peut-il donner au pays l'assurance que les gens du Lancashire n'auront pas d'intérêts acquis en notre marché, en conformité des listes comprises dans ces résolutions?

L'hon. M. ILSLEY: Certes.

L'hon. M. HANSON: Voici une chose réglée et j'en suis reconnaissant au ministre. Ensuite, on a discuté hier la question du coût.

L'hon. M. ILSLEY: Je devine le chiffre que l'honorable député va mentionner. C'est celui de 43 p. 100.

L'hon. M. HANSON: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai une rectification à faire. Le pourcentage de 43 auquel je pensais était une estimation. Je n'ai aucune raison de croire qu'il est inexact ou sujet à caution, mais c'est une estimation non pas du coût de production, ainsi que je l'ai déclaré un peu distraitement, mais de la valeur à la livraison, ou du prix du coton à l'acquitté.

L'hon. M. HANSON: Ce qui est bien différent.

L'hon. M. ILSLEY: En effet, mais je ne serais pas le moindrement surpris si le coût de production atteignait lui-même ce niveau.

L'hon. M. HANSON: C'est possible. Personne ne peut prédire exactement ce que sera la hausse. Le ministre vient d'exposer la situation d'une façon plus juste et plus claire. Etant donné l'accroissement du coût de production outre-mer, j'imagine qu'on ne peut prévoir une forte arrivée de cotonnades au Canada dans un avenir immédiat. Mais la quantité pourrait être importante. Les gens du Lancashire ne sont pas sans le savoir. En effet, j'ai lu dans les journaux des dépêches parues après le discours du ministre et d'après lesquelles les fabricants de cotonnades dans le Lancashire se confondent en remerciements. Cet abaissement présumé de la barrière douanière les comble d'aise. Peut-être sera-ce là l'aboutissement définitif de l'affaire.

Je n'appréhende pas de graves dangers pour le moment, car il ne manque pas d'obstacles, mais je me permettrai de signaler au ministre quelques faits importants. L'Angleterre a étatisé l'industrie du coton et l'association des fabricants de cotonnades en ce pays accorde des primes aux exportateurs de coton. J'ai ce renseignement sous la main. Le ministre laisse entrer en franchise ces produits subventionnés. Tel semblerait être le résultat de la mesure à l'étude. Le ministre possède sans doute des renseignements précis qui ne me sont pas accessibles, mais je le prie tout de même de ne pas oublier cet aspect de la question. Si l'on accorde une prime à l'exportation de ces produits, il y aurait lieu de rouvrir la question.

En second lieu, je désire appeler l'attention du ministre sur le fait que les fabricants de cotonnades doivent acquitter, outre le change, une taxe d'accise de 10 p. 100 sur toutes leurs importations de coton. Le fabricant anglais ne doit acquitter lui, aucun impôt de ce genre, de sorte que l'industrie canadienne paie sa matière première 10 p. 100 de plus que l'industrie britannique. Il me semble que cela est injuste et que l'on devrait compenser cet écart au moyen d'une taxe d'accise sur les importations de cotonnades, ou encore, sur le coût du coton brut servant à leur fabrication. Cet impôt rétablirait l'équilibre. En d'autres termes, la différence que constitue cet impôt est préjudiciable à l'industrie canadienne. Nos industriels sont grevés plus lourdement que ceux d'Angleterre. Le fabricant anglais n'acquittera pas la taxe d'accise sur ses produits complètement achevés. On devrait étudier la question afin de s'assurer s'il ne serait pas opportun d'exiger cette taxe de 10 p. 100 sur la valeur du coton employé—mais non pas nécessairement sur le coût de la main-d'œuvre. Je crois que cet état de choses nuit énormément à notre industrie.

L'hon. M. ILSLEY: Il faut tenir compte de divers facteurs. Par exemple, le change est plus défavorable aux fabricants anglais.

L'hon. M. HANSON: Je sais, mais il me semble que si, après avoir étudié la question, les conseillers du ministre constatent qu'il y a là une injustice, il faudrait y remédier. Les fonctionnaires actuellement près du ministre ont sans doute saisi la portée de mes remarques.

Je dois signaler au ministre que le coût de la main-d'œuvre était de 60 p. 100 plus élevé au Canada qu'en Grande-Bretagne. Je ne sais quelle est actuellement la situation à cet égard. Il est impossible d'assurer à l'ouvrier canadien le niveau de vie auquel il a droit tout en soutenant la concurrence de produits importés de pays où les ouvriers sont moins bien rémunérés que les nôtres. Il faut surtout tenir compte qu'il existe un écart entre les salaires versés au Canada et ceux que touchent les ouvriers anglais.

Toute diminution des salaires au Canada me répugnerait énormément. Nos ouvriers ne pourraient la subir, car, nonobstant ce qu'en pense le ministre, le coût de la vie augmente constamment. L'indice des prix du gros indique un relèvement, qui se remarque aussi dans le commerce de détail, et j'ai l'impression que la hausse se poursuivra, qu'on le veuille ou non. Dans la région où j'habite, le prix du lait augmente constamment, par ordre de la commission du lait. L'impôt de transformation a eu pour effet de hausser le prix de la farine. Je ne sais si l'on augmente les salaires dans la même mesure, mais il va sûrement falloir en venir là. Sans entrevoir de bien graves difficultés pour le présent, ce sont là des éléments que nous ne devons pas négliger. Et si l'on a constaté des injustices, il faut y mettre fin.

J'ai tâché de saisir le comité des trois points que j'avais à l'esprit et qui constituent, à mon avis, des facteurs importants. Je ne m'oppose nullement à la résolution à l'étude; j'ai simplement cherché à décrire la situation telle que je la conçois.

(La liste est adoptée.)

Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.

LOI DE 1940 SUR LA CONSERVATION DES CHANGES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) demande à déposer le bill n° 9 visant à la conservation des changes.

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re et la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Vien, passe à la discussion des articles.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3 (marchandises prohibées).

M. GREEN: Le ministre ne songe-t-il pas à mentionner dans cet article les parties I et II de la liste I? Nous n'avons le projet de loi entre les mains que depuis une minute, mais d'après ce que je puis voir, il n'y est pas fait mention des parties I et II de la liste I. Le texte me paraît assez décousu.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai étudié la chose, hier soir, et il y a des raisons pour lesquelles il n'est pas opportun de le faire. Une certaine latitude s'impose, même pour ce qui est des numéros mentionnés dans la partie I. Il ne s'agit pas d'une loi tarifaire ordinaire, mais d'une mesure d'urgence pour réglementer les importations. Il s'agit d'interdictions au moyen de permis, non de droits douaniers. En tous pays, ce genre de contrôle s'exerce par voie administrative. Chaque livraison du *Board of Trade Journal* contient les modifications apportées à la liste des produits pour lesquels le gouvernement du Royaume-Uni accorde des permis. Le fait qu'il s'agit d'une prohibition complète, et non simplement de l'imposition de droits, nécessite un plus grand pouvoir discrétionnaire et plus de souplesse dans l'application de la loi. Si le Gouvernement ne voulait pas recourir à la Loi sur les mesures de guerre, la procédure logique, à plusieurs égards, était d'obtenir l'autorité par mesure législative et d'assujettir toutes les importations à l'obligation du permis, et puis de procéder par décrets du conseil sous le régime de la loi et d'énumérer les articles dont l'importation est assujettie à l'obligation du permis et ceux pour lesquels des permis ne sont pas accordés.

Par considération pour le Parlement, le Gouvernement a décidé d'inclure les listes dans le projet de loi et d'indiquer au Parlement les mesures qu'il entend prendre. Le ministre a besoin de grands pouvoirs discrétionnaires, parce que certaines importations seront peut-être requises pour la guerre ou pour d'autres services essentiels. Les restrictions se trouvent à tomber sous divers numéros du tarif et même les fonctionnaires du service des douanes ne peuvent nommer tous les articles qui peuvent être inclus dans un seul numéro du tarif. Quand il s'agit de denrées comme les conserves de légumes ou les vêtements, il est concevable qu'une grave pénurie pourrait se produire, en cas de prohibition de

[L'hon. M. Ilsley.]

l'importation, et le ministre exerce un pouvoir discrétionnaire quant à l'octroi des permis. En ce qui regarde les importations sous le régime de la partie II, il faudra peut-être établir une distinction même entre les importateurs dans la délivrance des permis. Il peut arriver qu'un importateur sollicite un permis simplement pour accroître ses stocks déjà considérables de matières premières, tandis qu'un autre le fera simplement pour se réapprovisionner.

Je puis dire aussi que des ministres sont investis par d'autres lois de pouvoirs au moins aussi étendus que ceux-ci. Par exemple, je mentionnerai les pouvoirs exercés par le ministre des Finances au sujet de l'exportation de l'or et les pouvoirs exercés par le ministre du Revenu national à propos des permis d'exportation. Il dispose d'un pouvoir discrétionnaire quant aux permis d'exportation, ainsi que pour les permis d'importation de l'aluminium . Ces pouvoirs peuvent être exercés et seront exercés avec prudence. L'autorité accordée aux contrôleurs sous le régime de la Loi concernant les munitions et les approvisionnements est plus vaste que celle dont est investi le ministre du Revenu national par le présent bill.

Pour ces raisons, il ne convient pas d'aller plus loin que nous n'avons fait. Nous avons rangé les articles sous deux rubriques, la partie I et la partie II, et avons indiqué au Parlement les intentions du cabinet au sujet de la partie II. Il est nécessaire que le ministre possède un pouvoir discrétionnaire quant à la délivrance ou au refus de permis concernant tous les articles mentionnés dans les deux parties, et l'on a exposé clairement à la Chambre les principes dont il s'inspirera à cet égard.

M. GREEN: Afin que le lecteur comprenne bien le texte du compte rendu, le ministre voudrait-il expliquer la différence qui existe entre l'application des dispositions relatives aux numéros de la Partie I de la liste I et celle des numéros de la Partie II?

L'hon. M. ILSLEY: Je l'ai déjà fait deux fois.

M. GREEN: Le ministre devrait le faire encore une fois pour que les gens sachent à quoi s'en tenir.

L'hon. M. ILSLEY: D'une façon générale et parlant par approximation plutôt qu'avec précision, je dirai que nous avons l'intention de refuser des permis à ceux qui désirent importer des articles mentionnés dans la Partie I. Quelques exceptions s'imposeront peut-être, mais c'est là la liste des articles prohibés et nous n'entendons pas autoriser l'impor-

tation de ces articles. Nous nous proposons d'autoriser, comme de coutume, l'importation des articles de la Partie II, mais de restreindre autant que possible l'importation de ces articles par un refus graduel de permis.

M. GREEN: En vue de mettre fin à l'importation des articles de la Partie II?

L'hon. M. ILSLEY: Autant que possible. Il se peut que l'on ne puisse jamais interdire l'importation de quelques articles énumérés dans cette partie. Mais nous visons à la restreindre au minimum possible. Je n'imagine pas que nous pourrons nous dispenser pendant longtemps d'importer du pétrole brut. Nous en importons pour une valeur de 39 millions de dollars et je ne saurais affirmer que les importations de cette denrée finiront par être supprimées.

(L'article est adopté.)

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Sur l'article 6 (faculté de permettre l'entrée, de réduire ou de supprimer les droits).

M. GREEN: Le Gouvernement s'attribue le pouvoir d'abaisser les droits aussi bien que d'interdire l'importation. Est-ce cela?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. GREEN: De sorte qu'au lieu d'interdire l'entrée des marchandises, le Gouvernement peut simplement abaisser ou majorer le droit ou agir à sa guise à cet égard. Est-ce l'intention de donner cette ampleur aux pouvoirs?

L'hon. M. ILSLEY: Si un producteur canadien cherchait à profiter de la prohibition pour hausser le prix de ses marchandises, un remède consisterait à abroger l'interdiction et on pourrait en outre abaisser les droits ou les abroger. Le gouverneur en conseil s'attribue tous ces pouvoirs.

M. MacNICOL: Il faudrait exercer ce pouvoir pour empêcher la hausse des prix.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 7 (Droits douaniers. Seconde Annexe).

M. HANSELL: Au sujet du charbon importé de Grande-Bretagne ou d'autres pays de l'Empire, que sera, de l'avis du ministre, l'effet de cette disposition sur l'industrie charbonnière canadienne?

L'hon. M. ILSLEY: J'ai sous la main un rapport du conseiller technique de l'administrateur de l'industrie charbonnière. En voici la substance. Tout charbon bitumineux que nous pourrions importer de Grande-Bretagne serait entièrement utilisé dans les régions du Québec et de Terre-Neuve où, du fait de l'augmentation des besoins des chemins de fer et de l'industrie papetière, l'importation de charbon bitumineux américain doit suppléer nos propres approvisionnements. Nous ne prévoyons pas que les importations de houille grasse en provenance d'Angleterre nuisent de quelque manière à l'écoulement dont jouit actuellement la houille de la Nouvelle-Ecosse sous le régime des subventions, ni qu'il soit nécessaire, dans les conditions présentes, d'étendre au delà de ses limites actuelles le marché où se vend la houille de la Nouvelle-Ecosse. Nous étudions présentement avec soin la situation en vue de déterminer quelle quantité de houille grasse en provenance d'Angleterre les marchés de l'Est pourront absorber sans bouleverser la distribution actuelle.

M. HANSELL: Je remarque que ces observations visent surtout la Nouvelle-Ecosse. Je me demande ce que sera le résultat de cette innovation pour l'industrie houillère des autres parties du pays. L'Alberta possède une importante industrie houillère, ainsi que la Colombie-Britannique, et il y a aussi des mines de charbon moins actives dans d'autres parties du pays.

L'hon. M. ILSLEY: Ces mines n'en souffriront pas.

M. HANSELL: Je suis heureux de l'apprendre. Mon impression est que des personnages autorisés de notre industrie houillère ne sont pas de cet avis.

Il me semble que le Gouvernement devrait convoquer ici même une réunion à laquelle l'industrie houillère de tout le pays enverrait des délégués. Outre ceux de la Nouvelle-Ecosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, et des autres régions houillères, il devrait encore faire venir des représentants des ouvriers et des autres groupes intéressés à l'industrie houillère, en vue d'arrêter sur la question de la houille une politique véritablement nationale. Je ne crois pas que nous ayons, quant à la houille, une politique nationale vraiment satisfaisante. Je possède à propos de la houille un volumineux dossier contenant les rapports de diverses commissions ou délégations venues à Ottawa. Ces mémoires traitent de divers aspects de la question. J'ai un rapport d'une commission chargée d'enquêter sur l'anthracite et un rapport d'une autre commission qui a fait une enquête sur un autre aspect de l'industrie houillère. Je crois donc que le Gouvernement devrait convoquer les représentants de chaque branche de l'industrie houillère en une conférence avec le comité du cabinet sur le combustible. La question houillère y serait étudiée sous toutes ses faces en vue de l'établis-

sement d'une politique houillère réellement nationale. Je ne sais pas si le ministre a déjà songé à la chose, mais je désirerais l'entendre se prononcer en faveur de la convocation d'une telle conférence. Je ne demande pas que ce soit une réunion de l'envergure de celle qui examinera le rapport Sirois. Quoi qu'il en soit, l'industrie houillère du Canada est l'une de nos plus considérables et je pense qu'il est temps de prendre une initiative de ce genre.

M. GILLIS: Le ministre a dit qu'une certaine proportion de la houille importée de Grande-Bretagne serait utilisée dans le Québec. Or, je ferai remarquer que cela nuira sérieusement à l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse. Hier soir, l'honorable député de Cumberland (M. Black) a discuté longuement ce sujet et cité une statistique volumineuse, mais il n'a pas poussé ses remarques assez loin. A la lecture du hansard on serait porté à croire que l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse a pris de l'expansion depuis l'inauguration des subventions. C'est le contraire qui est vrai. La seule expansion qui se soit produite dans l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse par suite de ces subventions, c'est que 2 millions de tonnes de houille ont été vendues dans l'Ontario. Bien que les subventions aient été utiles à l'industrie et que la houille de la Nouvelle-Ecosse ait pu, grâce à elles, se vendre dans l'Ontario, il n'en est pas moins vrai que pendant cette période l'industrie a perdu de l'importance. A l'appui de mon assertion, je désire citer les statistiques relatives à la houille canadienne pour l'année civile 1938. J'y relève ce qui suit:

La production des houillères de la Nouvelle-Ecosse qui s'était chiffrée à 7,256,954 tonnes en 1937, est tombée à 6,236,417 tonnes en 1938. Les mines du Cap-Breton ont produit 4,676,730 tonnes de houille, soit 14.8 p. 100 de moins qu'en 1937. La région de Cumberland en a produit 713,768 tonnes comparativement à 807,651 tonnes l'année précédente. La production des mines d'Inverness, qui a été de 173,535 tonnes, a accusé une diminution de 7.2 p. 100. Dans la région de Pictou, la production a fléchi de 12.9 p. 100 pour se chiffrer à 672,384 tonnes.

Ce sont là les chiffres de la production de 1938, en regard de celle de 1937, et cette diminution s'est produite en dépit du fait que nous ayons poussé nos débouchés plus loin vers l'ouest. Je désire signaler un autre point. Je continue la citation:

Les mines de la Nouvelle-Ecosse exploitées en 1938 ont donné environ 63 p. 100 de leur rendement possible; 33.5 p. 100 du fléchissement de la production est attribuable à la mévente. La production a diminué de 3,739,938 tonnes pour des causes autres que les grèves...

Si j'ai tenu à consigner ces statistiques au hansard c'est afin de démontrer que l'industrie

[M. Hansell.]

minière de la Nouvelle-Ecosse est en train de décliner. Le chômage s'est accru, et les chiffres cités démontrent que la cause en est attribuable au manque de débouchés. Nous, qui travaillons dans cette industrie et qui sommes en relations d'affaires avec les exploitants de houillères savons qu'ils n'ont pas, faute de débouchés, l'intention d'intensifier leur production.

Tout en reconnaissant volontiers que nous devons venir en aide à la Grande-Bretagne, je me crois justifiable de dire que la suppression du droit de trente-cinq cents sur la houille bitumineuse de Grande-Bretagne va restreindre encore notre production. A l'heure actuelle une partie considérable des expéditions de matériel de guerre outre-mer se fait par les ports de Montréal, d'Halifax et de Sydney. J'ai vu un convoi d'au moins 100 navires quitter un port. La plupart de ces navires arrivent sur lest. La suppression de ce droit de trente-cinq cents leur permettra d'apporter ici des cargaisons. La plupart viennent au Canada sur lest d'eau et si la houille bitumineuse de Grande-Bretagne est admise en franchise, ils apporteront des cargaisons de houille, et ils feront ainsi à la Nouvelle-Ecosse une concurrence qu'elle ne pourra soutenir. Nous parlons de cela par expérience. A maintes reprises les exploitants nous ont dit que faute de débouchés ils n'avaient pas l'intention de donner plus d'expansion à l'industrie houillère en Nouvelle-Ecosse. D'après la statistique de 1938, la production s'est révélée fort inférieure à ce qu'elle aurait pu être, d'où le chômage.

La mesure à l'étude a pour objet de conserver le change, objet que j'approuve de tout cœur. Mais si l'on veut le réaliser en ce qui concerne le poste dont nous sommes présentement saisis, il faudra procéder avec beaucoup de soin. J'ai écouté les observations de l'honorable député de MacLeod au sujet d'une réunion des exploitants. On a essayé cette méthode à maintes reprises. Les représentants de l'Est se sont réunis avec ceux de l'Ouest à Ottawa pour jeter les bases d'une politique nationale du combustible. Il n'en est résulté que des paroles, des propositions, des documents.

Si nous voulons réellement assurer à la Grande-Bretagne un débouché au Canada pour sa houille grasse, il n'y a qu'à prendre le seul moyen qui existe. Nous importons actuellement 10 millions de tonnes de houille grasse des Etats-Unis. Le seul moyen de procurer un marché au produit anglais consisterait à interdire l'importation de la houille grasse des Etats-Unis.

M. MacNICOL: Ou de la contingenter.

M. GILLIS: Ou de la contingenter. Fixons la quantité à acheter de la Grande-Bretagne, prenons-la et mettons l'embargo à une quantité équivalente de houille grasse venant des Etats-Unis. Il faudra s'y prendre ainsi, à mon avis, afin de ne pas déranger les marchés actuellement aux mains d'exploitants canadiens. Il n'existe pas d'autre solution, à mon sens, s'il s'agit de conserver le change.

L'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse a déjà ressenti les effets des importations de houille anglaise dans le Québec. Pendant la dernière session on m'a signalé—je n'ai pu le vérifier alors mais j'en ai obtenu la confirmation par la suite—que 200,000 tonnes de houille anglaise destinées à la France avaient été, lors de la capitulation de ce pays, détournées vers le Canada. Un des importants exploitants miniers du Canada a, m'apprend-on, placé cette houille. Les chiffres que j'ai vus dans un journal local donnent une idée des effets de cette opération. D'après ce journal, la Dominion Coal Company, la plus importante unité de la Dominion Iron, Steel and Coal Company, a eu, le mois dernier, un rendement inférieur de 22,957 tonnes à celui d'octobre 1939 et de 39,396 tonnes à celui d'octobre 1940. Cela ne devrait pas être, étant donné les débouchés anormaux résultant de la guerre. Les navires composant les nombreux convois à destination et en provenance d'un port que je connais bien y remplissent leurs soutes et cette entreprise houillère a fait des affaires considérables avec le charbon de soute. Mais son rendement, étant donné les débouchés additionnels pour le charbon de soute, est, à mon sens, inférieur de 40,000 à 50,000 tonnes à ce qu'il serait autrement. Je crois, bien que je n'aie pu le vérifier, que ce charbon a été placé dans le Québec et que c'est à cela qu'il faut attribuer cette diminution de rendement des houillères le mois dernier par rapport au mois précédent.

L'hon. M. MACDONALD: L'honorable député attribue-t-il le rendement diminué à d'autre cause que l'absence de débouchés?

M. GILLIS: J'ai essayé de le démontrer. J'ai dit que 200,000 tonnes de houille anglaise destinées à la France avaient été, lors de la capitulation de ce pays, détournées vers l'Est du Canada et placées par une de nos entreprises houillères. Je suis d'avis que cette quantité de charbon ainsi importée et jetée sur les marchés de l'Est a contribué aux diminutions mensuelles de rendement à la Dominion Coal Company.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami peut-il nous dire combien de tonnes de charbon on a perdues par l'arrêt des travaux dans les mines?

M. GILLIS: Oui, j'ai les statistiques sous la main.

L'hon. M. MACDONALD: Eh bien, que sont-elles?

M. GILLIS: Je lirai le paragraphe du rapport de 1938, intitulé "Statistiques sur le charbon du Canada":

> Les mines de la Nouvelle-Ecosse exploitées en 1938, ont donné environ 63 p. 100 de leur rendement possible; 33.5 p. 100 du fléchissement de la production est attribuable à la mévente. La production a diminué de 3,739,938 tonnes pour des causes autres que les grèves, tandis que les grèves ont occasionné une perte additionnelle de 11,651 tonnes.

Je ne m'étais pas proposé de faire allusion à cette question en particulier, à cause des rapports que m'ont fait dans le passé les fonctionnaires qui sont venus assister à nos congrès. Le ministre du Travail s'étant rendu en Nouvelle-Ecosse, abordait toutes les personnes intéressées aux associations de mineurs; il les réprimandait sévèrement au sujet des grèves intermittentes, de la quantité de charbon perdue à cause de la suspension des travaux et ainsi de suite. Je crois que les pertes de charbon attribuées à l'arrêt des travaux sont très minimes si on les compare aux pertes—plus de 3 millions de tonnes provenant d'autres causes. Si nous nous intéressons à cette industrie au point de vue de la production, nous devrions mettre, dans l'analyse et l'étude des autres causes, le même empressement que nous apportons à l'étude des grèves intermittentes.

L'hon. M. MACDONALD: Je pense que mon honorable ami sait que le chiffre de 11,000 tonnes est tout à fait inexact. Il doit le savoir.

M. GILLIS: Ce n'est pas moi qui compile ces chiffres et je n'ai aucun moyen de contrôle.

L'hon. M. MACDONALD: L'honorable député le sait par expérience.

M. GILLIS: Je me fie à la parole du Gouvernement. Je sais qu'on les a révoqués en doute, mais je les regarde comme exacts. Ils doivent l'être.

L'hon. M. MACDONALD: Ils ne sont pas exacts.

M. MacNICOL: Je veux poser une question à l'honorable député, parce que je sais qu'il ne parle pas à tort et à travers. Combien de tonnes de charbon peut-on produire dans une journée ordinaire? Je cherche à savoir à combien de temps correspondrait une perte de

11,000 tonnes. Serait-ce la production d'une heure ou d'une journée? L'honorable député vient de dire que les pertes attribuées aux grèves s'élèvent à 11,000 tonnes, et je cherchais à savoir à quelle durée de travail cette production équivaudrait. Onze mille tonnes me semblent une quantité bien faible. Combien cela exige-t-il de temps? L'honorable député, qui s'y connaît à fond, doit le savoir.

M. GILLIS: Au point de vue de l'industrie tout entière, ce ne serait presque rien. Une seule mine produit 4,000 tonnes par jour. Quant à l'exactitude des chiffres fournis ici, je ne saurais me prononcer; je les accepte tels qu'ils se présentent dans la brutalité de la statistique.

J'ai pris la parole pour rappeler la gravité de la situation minière en Nouvelle-Ecosse. C'est l'industrie de base en cette province. Elle emploie plus de 100,000 hommes. Toute l'économie de la province dépend de cette industrie, qui périclite en ce moment. Je constate, que dans les mines les plus anciennes, les administrateurs semblent n'avoir aucun motif d'inaugurer des programmes nouveaux. L'importation de la houille grasse dans la province de Québec, que le ministre nous dit devoir augmenter, soulève un grave problème, car ce marché est le seul dont jouit la compagnie. Si on troublait ou déséquilibrait ce marché, la compagnie ne pourrait effectuer de nouveaux forages et le chômage déjà sérieux dans ces régions s'aggraverait encore. Nous sommes en présence d'une crise et nous nous proposons d'aider à l'Angleterre. J'y suis tout à fait favorable. Mais si nous importons d'Angleterre de la houille grasse, elle prendra la place du produit canadien. Un contingentement applicable à la frontière s'imposerait et il nous faudrait interdire l'importation de la houille des Etats-Unis. Nous pourrions épargner ainsi des millions de dollars qui traversent actuellement la frontière.

Le Gouvernement devrait se préoccuper d'intensifier l'exploitation des régions houillères du pays. Le bombardement méthodique et massif, par les Allemands, d'une ville après l'autre en Angleterre soumet ce pays à une terrible épreuve. Ces attaques visent à semer la ruine et à paralyser la production. L'industrie extractive n'échappe pas à la destruction et, tandis que nous parlons actuellement d'importer la houille d'Angleterre au Canada, l'inverse pourrait bien être envisagé dans six mois. Il est possible que le Canada soit appelé à approvisionner l'Angleterre de houille. Les dépôts houillers encore inexploités sont nombreux au Canada, surtout dans la région dont je me fais le porte-parole et il incomberait d'étudier les possibilités d'expansion en ce domaine.

[M. MacNicol.]

C'est par eau que nous avons expédié le gros de notre production houillère. L'hiver ne soulève qu'un problème saisonnier. De novembre à mai, on accumule la houille, à grands frais. On devrait s'efforcer d'expédier la houille du Cap-Breton par chemin de fer. Trois éléments rendent coûteux le transport de la houille par chemin de fer et constituent un obstacle sérieux: on devrait y parer. La cour de triage ferroviaire à Sydney est tout à fait insuffisante. On devrait l'agrandir. La même situation existe 90 milles plus loin, à la Pointe-Tupper, où il n'est possible de manutentionner que fort peu de houille. Il faut ensuite tenir compte du détroit de Canso. L'embarquement des wagons d'un train sur le transbordeur *Scotia* nécessite de longues manœuvres qui sont une source de retards et rendent la chose impraticable actuellement. Cela ajoute encore aux frais du transport par voie ferrée.

Si le Gouvernement a sincèrement le désir d'aider l'industrie de cette région, il ferait bien de considérer la possibilité de construire un tunnel au détroit de Canso, à peine un mille de long, ou d'y bâtir un pont et d'élargir en même temps les deux cours dont j'ai parlé, ce qui permettrait l'expédition de cette extrémité du pays en hiver comme en été et dispenserait d'entasser la houille dans les cours. L'opération se fait deux fois, à Sydney et à Montréal, et les industriels vous diront que l'un des plus gros éléments du prix de revient réside dans l'amoncellement et les précautions contre les flammes. La proposition en vaut la peine. Les frais seraient comblés avec les années par les subventions actuellement versées. L'assistance annuelle coûte aujourd'hui 2 millions et demi de dollars et il faudra aider davantage l'industrie éventuellement, sous peine de restreindre son activité à l'approvisionnement de notre marché domestique. C'est la tendance qu'elle manifeste actuellement.

J'invite le ministre à y songer. En définitive, il faudra tenir compte de ces éléments. Cette région n'est pas traitée équitablement. La population y vit dans une atmosphère complètement différente de celle qu'on remarque dans cette partie-ci du Dominion. Il faut aider à l'industrie de la houille de la Nouvelle-Ecosse; autrement, elle devra, je le répète, restreindre son activité à l'alimentation du marché domestique. J'invite le ministre à y donner son attention.

M. KINLEY: L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a déclaré à la Chambre que l'extraction de la houille au Cap-Breton emploie 100,000 ouvriers. Je crains que ce chiffre ne soit exagéré.

M. GILLIS: L'honorable député fait erreur. J'ai dit que l'industrie fait vivre 100,000 personnes.

L'hon. M. HANSON: Il a dit que c'était l'industrie fondamentale en Nouvelle-Ecosse.

M. GILLIS: Et c'est exact.

M. KINLEY: Il a dit aussi qu'en Nouvelle-Ecosse l'extraction de la houille décline, que la production baisse graduellement. Le comité étudie le problème de l'invasion du marché du St-Laurent; or, si la production de la houille a fléchi en Nouvelle-Ecosse, comme l'a dit l'honorable député, ce n'est pas à cause de la perte de ce débouché. Le marché des provinces centrales s'est agrandi énormément depuis deux ans. En 1938-1939, le Québec et l'Ontario ont reçu 1.3 million de tonnes de houille et en 1939-1940, au moins 2.6 millions de tonnes; jusqu'à octobre, en 1940, elles en avaient reçu 1,343,000 tonnes. Ce mouvement de la houille coûte en subventions au pays la somme de $1,888,000 et cette année, jusqu'au mois de mars, les subventions se sont élevées à $2,873,000.

Le Québec et l'Ontario ont reçu moins de houille cette année qu'en 1939-1940, fait qui s'explique par trois raisons. La première est le manque de cales; les navires sont si rares qu'on ne peut en trouver pour transporter la houille sur le Saint-Laurent en été. La deuxième est l'augmentation dans la consommation locale; en effet, les aciéries de Sydney brûlent plus de houille par suite de la production de guerre. La troisième est que les chemins de fer du pays brûlent beaucoup plus de charbon. Un fonctionnaire employé au bureau du contrôleur du combustible m'a dit que l'on évalue la production de cette année dans les mines de la Nouvelle-Ecosse à 200,000 tonnes de plus.

Nous parlons de subventions, mais au cours de la dernière session l'honorable député a dit à la Chambre que les subventions ne produisaient aucun résultat...

M. GILLIS: Je demande pardon à l'honorable député, mais je n'ai pas prononcé ces mots. Je n'ai jamais fait pareille déclaration. En passant, je pourrais dire à l'honorable député de laisser à H. J. Kelley le soin de défendre sa cause.

M. KINLEY: Je me reporte ici à la page 2800 du hansard du 6 août 1940. Voici ce que j'y lis:

M. Gillis: ...Quand le ministre a mentionné ce chiffre j'ai pensé que peut-être l'embauchage dont il parlait était attribuable au transport de la houille, parce que je sais pertinemment que, chez les mineurs, il n'y a pas eu d'emplois créés depuis que l'on a accordé des subventions. De fait, c'est le contraire qui est vrai. J'ai essayé, en deux occasions, de faire un exposé de cette industrie depuis dix ans. L'industrie houillère dans la Nouvelle-Ecosse est absolument dans le marasme. Depuis l'ouverture de la session, j'ai reçu des télégrammes et des lettres disant que le chômage sévit dans toute l'industrie.

Un mot de plus seulement au sujet des subventions. J'ai été trente ans à l'emploi de la Dominion Steel and Coal Corporation, qui a la haute main sur l'exploitation de la houille dans la Nouvelle-Ecosse, et je suis fort sceptique au sujet des subventions. Je conseille au Gouvernement d'examiner à fond la question de savoir si oui, ou non cette subvention a été affectée aux fins pour lesquelles elle était destinée. L'ouvrier qui produit ou extrait ce charbon n'en a pas retiré d'avantage, que je sache. C'est tout ce que j'ai à dire à cet égard.

M. GILLIS: C'est très bien, mais est-ce que cela veut dire que les subventions ne produisent aucun résultat?

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député ne dit pas qu'elles en produisent.

M. GILLIS: Me permettrait-on de corriger cette déclaration?

M. KINLEY: Elle est consignée au hansard et je ne sais pas ce que l'honorable député veut corriger.

M. GILLIS: En premier lieu, l'honorable député m'a carrément attribué la déclaration que les subventions ne produisent aucun résultat. Il verra à la lecture du hansard qu'en deux autres occasions j'ai remercié le Gouvernement de l'aide qu'il a accordée à l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse sous forme de subventions.

M. HANSON (Skeena): L'honorable député a changé d'avis.

M. GILLIS: Non, je n'ai pas changé d'avis; j'ai apprécié cette assistance et je sais l'apprécier encore, mais je prétends que depuis l'inauguration de cette politique de subventions et depuis que le charbon est expédié dans l'Ouest, cette industrie a perdu d'autres marchés ailleurs parce que, d'après les chiffres mêmes du gouvernement, la production a diminué et je sais que le chômage a augmenté. Je dis donc que les mineurs de houille ne retirent aucun avantage puisque depuis 1921 jusqu'à nos jours ils ont perdu 37½ p. 100 de leurs salaires et je ne puis voir en quoi leur niveau de vie s'est amélioré. J'affirme que l'assistance est nécessaire et qu'il faudra probablement l'augmenter, car, tandis que nous expédions notre charbon plus loin dans l'Ouest, nous perdons apparemment d'autres marchés ailleurs.

M. KINLEY: Quant aux subventions je crois comprendre qu'elles sont destinées à permettre à ce produit d'atteindre des marchés qu'autrement il ne pourrait atteindre. Or,

c'est exactement le résultat obtenu dans ce cas-ci, car en 1939-1940 il s'est écoulé 2,600,000 tonnes de ce charbon dans la partie centrale du pays, tandis qu'il ne s'en était vendu que 1,300,000 tonnes en 1938-1939.

Nous ne devons pas oublier, du reste, que le gouvernement s'est montré bien généreux envers l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse. Il n'y a pas de houillères dans ma circonscription. Les honorables représentants de Cumberland (M. Black), Northumberland (M. O'Brien) et de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) ont un intérêt d'ordre local dans cette industrie de la houille Je m'y intéresse, cependant, parce que j'ai à cœur l'intérêt de la Nouvelle-Ecosse en général. Chez nous, toutefois, nous nous intéressons également aux marchés étrangers et nous consommons du charbon. Le Canada est un pays où il fait froid et la question du chauffage est des plus importantes.

Le gouvernement fédéral s'est montré très généreux et il y a lieu de féliciter les représentants de la Nouvelle-Ecosse d'avoir obtenu ces subventions grâce à l'aide du premier ministre de leur province. Ces subventions sont excellentes. J'ai appris de personnes bien informées que l'industrie n'aurait pas réussi à se maintenir au pays sans cette subvention. J'espère donc qu'on continuera de l'accorder.

Quant au charbon anglais, on me dit que les prix en Angleterre sont à la hausse et que les frais de transport sont fort élevés, de sorte que l'on ne peut s'en procurer à moins d'obtenir des conditions spéciales. Cette semaine, paraît-il, il nous est arrivé dans la province de Québec une grande quantité de charbon américain consigné à nos industries de guerre. Voyons quels obstacles doit surmonter le charbon américain: c'est d'abord la prime du change d'environ 20 p. 100, puis une taxe d'accise de 10 p. 100 et les droits de douane. Il me semble que tous ces obstacles constituent une protection suffisante. Quand on voit tant de charbon pénétrer au pays maigré tant d'obstacles, il est difficile d'invoquer l'argument économique.

On me dit qu'il n'y a aucun danger pour le charbon du Cap-Breton ou de la Nouvelle-Ecosse. L'extraction de la houille du Cap-Breton est moins dispendieuse et ce sont les gisements de la Nouvelle-Ecosse proprement dite qui élèvent le coût moyen de production. Mais on me dit que tout ce charbon trouve un débouché. Aucun charbon anglais ou gallois qui atteindra nos ports maritimes cet hiver ne pourra remonter le Saint-Laurent et il ne pourra bénéficier de la subvention de $2 à Montréal ou de $2.50 à Toronto. Voilà sûrement une situation avantageuse pour notre industrie locale. Je ne pense pas que l'honorable député puisse accuser le Gouvernement d'avoir négligé l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse.

Regardons un peu plus loin. La mesure actuellement à l'étude limite l'usage des produits du pétrole. Il y a quelque temps un arrêté du conseil interdisait dans certains cas, l'emploi du pétrole comme combustible domestique. Voilà autant de mesures à l'avantage de l'industrie de la houille. Nous revenons en arrière, pour ainsi dire, dans l'intérêt de cette industrie; nous venons à son secours parce que l'intérêt national le demande. L'honorable député semble invoquer une difficulté économique d'ordre local pour s'opposer à une mesure d'intérêt national offrant même un aspect international.

Cette mesure vise un but, celui de stabiliser le change entre les trois grands pays intéressés à la guerre. Je crois que nous devrions empêcher, si possible, que les transactions monétaires entre ces trois grands pays ne deviennent impossibles. Tous trois en bénéficieront et nous, habitants de la Nouvelle-Ecosse, n'allons pas sûrement exagérer au Parlement les dangers que présente cette question. Il lui suffira d'être sur ses gardes, mais je ne pense pas qu'une réduction de droit de 35 c. la tonne sur le charbon causera de préjudice grave à bien des gens.

L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a dit que le droit d'accise de 3 p. 100 avait été supprimé sur le charbon américain lorsque fut augmentée la subvention il y a un an ou deux. Mais cela ne représente que 5 c. la tonne, ce qui n'est pas considérable. Tout le problème se résume à une question de collaboration dans l'intérêt du pays en général. Si l'Angleterre peut nous expédier du charbon, ne serait-ce que pour charger les navires que nous lui envoyons remplis de marchandises, cela vaut mieux que de nous revenir vides. Cela veut dire aussi que nous importerons peut-être du charbon britannique,—ce qui contribuerait à améliorer notre situation au point de vue du change—au lieu d'en acheter davantage d'un voisin déjà riche en devises.

M. GILLIS: J'ai cherché à m'en tenir au sujet en discussion. En 1939, nous avons importé des Etats-Unis pour environ 18 millions de dollars de houille grasse. J'ai voulu faire preuve de patriotisme. Si, en important du charbon de Grande-Bretagne nous visons à conserver nos devises étrangères, il faudrait arrêter autant que possible l'importation du produit américain, afin de donner la préférence à la Grande-Bretagne. Il faudrait répartir en zones notre marché du charbon, afin de ne pas le désorganiser.

L'hon. M. ILSLEY: Cela n'est pas à craindre.

M. CASSELMAN (Edmonton-Est): Je ne suis pas un spécialiste en matière de houille et je ne saurais citer des chiffres ou quoi que ce soit du genre; cependant, je viens d'une province qui se classe deuxième, au Canada, quant à la production de houille. Cette province, c'est l'Alberta. Je puis très bien affirmer, sans crainte d'un démenti, que si nous avions au Canada les marchés voulus et un genre quelconque de politique nationale, l'Alberta serait en mesure de produire plus de houille que tout autre province et, même, que le reste du pays.

La mesure dont nous sommes saisis en ce moment a pour objet la conservation des devises étrangères et plus particulièrement des devises américaines. J'ai ici certains chiffres fournis par la Western Fuel Dealers Association; je suppose qu'ils sont exacts, car ils concordent avec la statistique publiée dans l'*Annuaire du Canada*. En 1939, nous avons importé des Etats-Unis 2,605,735 tonnes d'anthracite. D'aucuns diront que l'anthracite est indispensable et que nous ne pouvons le remplacer par de la houille grasse. Ces importations étaient évaluées à environ 27 millions de dollars. Nous avons importé, en outre, 9,836,110 tonnes de houille grasse d'une valeur approximative de 63 millions de dollars. Si nous additionnons les 27 millions et les 63 millions, nous avons un total de 90 millions de dollars, auquel il faudrait peut-être ajouter 3 millions de dollars, somme qui représente la valeur approximative de nos importations de coke américain.

Si le Gouvernement cherche réellement à épargner les devises étrangères, je viens de lui indiquer un domaine où il y aurait lieu de poursuivre une enquête minutieuse. On pourrait me demander d'indiquer la ligne de conduite à suivre. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, nous subventionnons l'industrie houillère. Toutefois, je ferai remarquer au Gouvernement que, vu la situation de l'industrie fromentière de l'Ouest, les expéditions de blé, par rail, sont beaucoup moins considérables que dans le passé et, partant, qu'un certain nombre de wagons pourraient servir à transporter du charbon. Le Gouvernement pourrait discuter avec les autorités ferroviaires cette question du transport de la houille de l'Ouest à l'Est, de même que la réduction du tarif de $8 actuellement en vigueur, lequel s'applique, je crois, à la plus grande partie de l'Alberta. Cette réduction, ne fût-elle que de 50c. la tonne, permettrait aux producteurs de l'Alberta de livrer leur houille un peu plus loin en Ontario.

Personnellement, je crois qu'il serait bon de porter à $3 la prime actuelle de $2.50, afin d'inclure cette partie de l'Ontario non visée par la prime de $2.50. C'est là une question que le Gouvernement pourrait très bien étudier. Voici ce qui m'a poussé à proposer cette ligne de conduite: d'honorables députés de tous les coins de la Chambre nous ont parlé d'unité nationale. Il est reconnu que presque toutes les entreprises de guerre sont adjugées dans les deux provinces centrales. Les gens de l'Ouest et des Provinces maritimes n'en ont guère. Nous ne nous plaignons pas, parce que, étant mal pourvus d'énergie électrique, nos moyens de production sont beaucoup plus restreints. Il n'en reste pas moins que nous en avons quelques-uns que nous pourrions utiliser. S'il faut de l'énergie électrique, on peut la produire, cette énergie, avec de la houille. Par conséquent, on pourrait envisager d'une façon plus attentive la possibilité d'établir certaines industries de guerre dans la partie du Canada à laquelle j'appartiens.

Je veux mettre en lumière que les deux parties extrêmes du pays n'ont pas les industries nécessaires. Il y reste encore bien des chômeurs; surtout dans les régions houillères. En hiver, plusieurs cultivateurs se livrent à la fois aux travaux de la ferme et à l'extraction de la houille, car ils s'y connaissent à ce dernier métier dont l'exercice leur permet d'employer leur temps tout en comblant leur maigre budget.

N'oublions pas ces quelques points lorsque nous parlons d'unité nationale. Le Gouvernement devrait élaborer un programme qui procurerait à la population de la partie de l'Ouest à laquelle j'appartiens l'occasion de faire œuvre qui vaille. Moins nous importerons de charbon des Etats-Unis, grâce à cette mesure, plus nous économiserons de devises américaines. Tel est le but que se propose la mesure en discussion. C'est au cabinet d'étudier la question.

L'hon. M. BRUCE: Cet après-midi, j'étais absent lorsque l'honorable député de Renfrew-Sud (M. McCann) a contesté le bien-fondé de l'assertion que j'avais faite auparavant. Je demande donc la permission de revenir sur le numéro ex 152 de la liste.

L'honorable député prétend que j'ai délibérément omis de donner au comité le renseignement voulu. Il rappelle ensuite qu'il a lancé des remarques au cours du débat ces jours derniers. L'honorable député déclare que, pendant le discours du chef de l'opposition, il a dit qu'il fallait vingt fois plus de jus de tomate en boîte qu'il ne faut de jus d'orange en boîte pour donner la même quantité de vitamines C. Je retrouve les paroles de l'honorable député à la page 674 du hansard:

> Mais en quantité inférieure. Il faut vingt fois plus de jus de tomate pour obtenir la même quantité de vitamines.

L'honorable député ne nous dit pas s'il s'agit de jus de tomate en boîte. Au cours de mes remarques, aujourd'hui, j'ai clairement indiqué en deux paragraphes que je parlais du jus tiré de tomates canadiennes de conserve passées au tamis. Si j'ai mentionné cet article en particulier, c'est qu'il serait facile aux ménagères canadiennes, à un moment où l'économie s'impose et où le ministre des Finances nous exhorte à nous serrer la ceinture, de consacrer quelques heures à passer des tomates au tamis, alors surtout qu'un tel procédé augmente considérablement la teneur en vitamines.

Si l'honorable député y tient, je lui donnerai les chiffres relatifs au jus de tomate qui n'a pas subi l'épreuve du tamis. Dans ce cas, en prenant le chiffre de la meilleure marque choisie parmi huit ou dix autres, le nombre de miligrammes à l'once s'établit à 4.9. Si vous mettez cela en regard de 11.3 pour le jus d'orange, la teneur en vitamines du jus d'orange est donc de 2¼ fois supérieure à celle du jus de tomate.

M. KINLEY: Pour cette seule vitamine?

L'hon. M. BRUCE: La vitamine C, vitamine très importante et d'une grande valeur nutritive. J'ai tiré ces chiffres du tableau 3 du rapport mentionné, qui indique la teneur en vitamine C du jus de tomate en boîte. L'honorable député s'y est reporté ce soir, mais n'a pas parlé du jus de tomate dans son discours, l'autre soir. J'indiquerai la moyenne donnée ici, afin qu'on ne m'accuse pas ensuite de n'avoir pas tout dit. La teneur moyenne en vitamines de toutes les marques de jus de tomate est de 3.6 milligrammes par once, tandis que la teneur moyenne de toutes les marques de jus d'orange venant des diverses parties des Etats-Unis est de 12.5 milligrammes, la teneur du jus d'orange étant moins de quatre fois supérieure en vitamines à celle du jus de tomate en boîte. Je ne puis comprendre comment un honorable député qui, j'en suis certain, désire aider les Canadiens à écouler leurs produits et faire aussi connaître au public la grande valeur nutritive du jus de tomate, peut adopter une telle attitude. La tomate est cultivée dans chaque potager du Canada par le pauvre comme par celui qui est mieux en mesure d'acheter le jus d'orange. J'aurais cru qu'il se serait plutôt montré enclin à exagérer l'importance de notre propre produit.

M. REID: Qui décidera là où les médecins diffèrent d'avis?

L'hon. M. BRUCE: Je cite le rapport d'une enquête tenue à Toronto spécialement à cette fin. Je crois que la preuve est évidente et je m'en remets au comité.

[L'hon. M. Bruce.]

M. KINLEY: L'honorable député a exposé la valeur des divers jus dans le dessein évident de faire valoir la tomate canadienne. Il y a lieu de l'en féliciter, mais en Nouvelle-Ecosse nous sommes d'opinion que la pomme est supérieure et en recommandons la consommation à la population du pays.

M. JOHNSON (Bow-River): Revenant à la question de la houille, je tiens à rappeler que par la résolution n° 6 nous avons tenté de secourir d'une manière toute particulière les industries canadiennes quelque peu désavantagées.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député semble s'être mépris. Il s'agit, non pas de soulager l'industrie, mais d'obtenir que l'industrie nous rende certains services et de lui faire quelque concession sur les taxes, si elle nous les rend.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je suis heureux que le ministre m'ait éclairé sur ce point. Pour obtenir que ces industries nous rendent efficacement un service, il nous faut leur garantir un bénéfice. Nous leur garantissons un bénéfice de 20.4 p. 100—je crois que c'est le chiffre fourni par le ministre—sur l'excédent de leurs bénéfices ordinaires.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne veux pas engager de controverse autour de la loi de taxation sur les surplus de bénéfices en ce moment. Les bénéfices ne sont pas garantis à l'industrie. S'il s'agissait d'une garantie, cela ne ferait surgir aucune difficulté. Nombre de ces compagnies mettent en jeu un demi-million ou un million de dollars. Elles ne sauraient faire ces immobilisations considérables pour répondre à une demande qui peut s'avérer précaire, à moins de tenir une compensation correspondante. Je ne sais pas si elles peuvent le faire ou non, mais elles ne le veulent pas. Je ne veux pas que les honorables membres ou le pays croient que nous demandons l'autorisation de faire des concessions aux industries dans le but de leur assurer des bénéfices ou de les leur garantir. Pas du tout. Il s'agit de leur demander si elles consentent à produire tant de change pour nous et le cas échéant, de leur accorder certaines concessions quant aux allocations pour dépréciation ou épuisement ou des crédits applicables à l'impôt.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est tout de même une concession en faveur de ces industries. Comme l'a dit le ministre, il se peut qu'elles ne réalisent pas de bénéfices, mais si elles en réalisent elles ont droit à 20.4 p. 100 de l'excédent des profits normaux

réalisés depuis trois ans. Nous prenons 75 p. 100 des surplus de bénéfices, mais en leur laissant 25 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY: Vingt-cinq pour cent de quoi?

M. JOHNSTON (Bow-River): Vingt-cinq pour cent de l'excédent de la moyenne des trois dernières années, laquelle sert de base au calcul. Le ministre a rectifié l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) en disant que cette proportion s'établissait à environ 20.4 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY: Les observations de l'honorable député me portent à douter de ses renseignements sur la nature de ces 25 p. 100. Il s'agit de 20.5 p. 100 des bénéfices. Ce qui veut dire que pour chaque dollar de bénéfice l'impôt prélève 79½ p. 100.

M. COLDWELL: Du surplus de bénéfices.

L'hon. M. ILSLEY: Si le bénéfice ainsi réalisé excède les bénéfices antérieurs.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je saisis parfaitement.

L'hon. M. ILSLEY: D'ordinaire la province prélève aussi sa part.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il reste quand même une bonne marge sur les bénéfices ordinaires. Tout dépend du genre d'affaires, naturellement.

Voici le point: ces industries reçoivent toute l'assistance possible pour qu'elles maintiennent leur production. Le ministre ne prétendrait certainement pas que le Canada n'a pas suffisamment de houille pour suffire à ses besoins. Comme l'ont noté l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Casselman) et l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) nous en avons en abondance. Ce qui m'inquiète, c'est ce désir d'augmenter nos importations de houille de la Grande-Bretagne quand des milliers de personnes chôment chez nous.

Ma circonscription compte à Drumheller l'une des plus importantes industries houillères du Canada. Chaque fois que je m'y rends, les ouvriers me demandent quels sont les intentions du Gouvernement. Ils disent qu'ils veulent seulement la chance de travailler. A mon retour après la session, ils me demanderont encore pourquoi le Gouvernement laisse importer la houille de la Grande-Bretagne. Pourtant ils restent inactifs près des voies ferrées. Je ne puis leur expliquer qu'ils sont censés émarger à l'assistance, que leurs familles doivent continuer de souffrir dans l'impossibilité qu'elles sont, faute de revenus suffisants, d'acheter des vivres et des vêtements. Et voilà que nous abaissons les droits sur les importations de houille de la Grande-Bretagne. Je ne suis pas contre ces importations, attendu que nous devons toute l'assistance possible à la Grande-Bretagne, mais je dis que nous devrions être logiques avec nous-mêmes.

Comme vient de le dire l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Kinley) il se peut fort que la houille soit ainsi importée comme lest. Les armateurs pourront sans doute y trouver leur compte, mais si la chose se pratique les mines de l'Est ne pourront pas soutenir la compétition. La situation dans l'Est, qui échappe déjà à notre contrôle, s'aggravera d'autant.

Si le pays manquait de houille, je dirais: approvisionnons-nous en Grande-Bretagne. Nous devrions interdire les importations de houille des Etats-Unis et réaliser ainsi des économies en changes étrangers. A la dernière session, je me suis étendu sur ce moyen de conservation des devises étrangères. Si j'ai bonne mémoire, nous réaliserions une économie d'environ 50 millions de dollars en devises étrangères si le Canada, au lieu de recourir aux importations américaines, produisait lui-même toute la houille dont il a besoin. Il me semble qu'il y a là de quoi décider le Gouvernement. Une fois cela accompli, je ne m'opposerais plus aux importations de houille britannique. Mais il paraît peu logique de recourir à ces importations britanniques qui ne font qu'aggraver nos problèmes ouvriers.

Nous avons aussi un problème du blé dans l'Ouest. On veut maintenant paralyser le cultivateur en lui enlevant tout espoir de réaliser des bénéfices. Les exploitants de charbonnages seront éliminés et ne pourront réaliser aucun bénéfice. L'accroissement des importations de houille causera des ennuis au ministre du Travail (M. McLarty) qui ferait bien d'examiner les répercussions de la mesure projetée sur l'industrie canadienne des charbonnages. Il devrait au moins déduire de la quantité de charbon américain importé, celle de la houille que nous importerons de la Grande-Bretagne. Ces importations ne feront qu'aggraver l'état déplorable de cette industrie. En prêchant l'union à la population canadienne, il faut se montrer logique. Les importations de houille anglaise produiront peut-être peu d'effet dans l'Ouest, mais elles feront beaucoup de tort aux charbonnages de l'Est. Le charbon pose un problème national et le Gouvernement serait bien avisé d'énoncer une politique nationale du combustible à l'avantage de tout le Canada et non pas seulement de l'une de ses régions.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 8 (conventions pour accorder de l'aide).

M. DOUGLAS (Weyburn): Je tiens à protester contre les remarques faites cet après-midi par l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). Je suis tout à fait opposé au principe énoncé dans cet article, par lequel le Parlement accorde au cabinet le pouvoir de déclarer par décret du conseil quelles personnes seront assujéties à certaine taxe et lesquelles en seront exonérées. Au point de vue des institutions démocratiques, le principe est fort dangereux et répréhensible.

J'ai dit hier au ministre que les producteurs désireux de relever le prix de leurs produits devraient s'adresser à la commission des prix et du commerce en temps de guerre, et il a répondu que la commission serait simplement débordée de demandes. Je puis lui dire que, sauf erreur, il sera débordé de demandes par suite de l'article à l'étude. Une fois qu'il aura la faculté de conseiller au gouverneur en conseil l'octroi d'exemptions, un grand nombre d'établissements solliciteront de lui cette faveur. Loin de lui permettre de satisfaire tout le monde, ce pouvoir causera beaucoup de mécontentement et chose plus grave, fera crier au favoritisme et à l'établissement de privilèges spéciaux. Pour la première fois au Canada, le gouverneur en conseil s'attribue la faculté de dire que tel établissement ou tel groupe d'établissements bénéficiera d'une exonération de l'impôt prévu par la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de la loi concernant la taxation des surplus de bénéfices.

L'hon. M. ILSLEY: Ce n'est pas du tout la première fois que cela arrive. En vertu de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu le ministre du Revenu national a la faculté de fixer les taux de l'épuisement et de la dépréciation. En réalité, s'il le voulait, il pourrait établir un taux d'épuisement pour une compagnie et un autre pour une autre. Une commission siège actuellement à Ottawa en vue de prendre des dispositions au sujet de l'épuisement et la dépréciation en ce qui regarde les industries de guerre. Elle agit sous le régime d'un décret du conseil adopté en vertu de la loi des mesures de guerre. La loi des mesures de guerre confère des pouvoirs, discrétionnaires et autres, mille fois plus étendus que ceux-ci.

M. DOUGLAS (Weyburn): Mais le ministre se rappelle que, lorsque la Chambre a voté ce pouvoir, l'an dernier, nous avons protesté vigoureusement. C'est une extension du même principe, un principe qu'on n'a jamais appliqué avant le début des hostilités. Je proteste contre l'attribution de ce pouvoir, parce qu'il en résultera inévitablement des accusations de favoritisme et de privilèges spéciaux, et cela ne tendra pas à raffermir le moral des gens pendant la guerre.

Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que les décrets du conseil accordant ces exemptions, ou des exemptions partielles, seront immédiatement communiqués aux membres de la Chambre, ou bien insérer une disposition à cet effet? Je ne veux pas dire: déposer les décrets six mois après leur adoption, mais les publier sans délai, afin que le public puisse connaître les conditions des exemptions accordées sous l'empire de cet article.

L'hon. M. ILSLEY: J'allais proposer un amendement cadrant avec les déclarations que j'ai faites plus tôt au cours du débat, mais je ne vais pas aussi loin que l'honorable député le propose parce que je ne crois pas que ce soit nécessaire.

Voici mon amendement, monsieur le Président:

Que l'article 8 soit modifié par l'addition de ce qui suit à titre de paragraphe (2):

(2) Lorsqu'un accord a été conclu sous l'autorité du présent article, une copie en sera déposée dans les quinze jours au Parlement par le ministre des Finances, si le Parlement est en session, ou, si le Parlement ne siège pas, dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session suivante du Parlement.

L'honorable député pourra alors tout contrôler, mais je l'avertis que nous sommes assez prudents. Je prie mon collègue de proposer l'amendement.

L'hon. M. McLARTY: Je propose donc l'amendement.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Les articles 9 et 10 sont adoptés.

Sur la première Annexe.

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, par inadvertance, l'imprimeur ou le légiste a inclus dans la Partie II de l'Annexe I un numéro relatif au marc de pommes. Il s'agit du numéro ex 99b: marc de pommes quand il est importé pour servir dans les fabriques canadiennes. C'est parfait. Je propose que le numéro soit inséré, bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'une résolution préalable. Le comité se souvient que nous avons retranché les mots "lorsqu'il est importé pour servir dans les fabriques canadiennes", alors que nous étudions le numéro à la Partie I, mais il est inséré à la Partie II où il ne nuit pas du tout. J'aimerais que le texe fût maintenu tel qu'il est imprimé afin d'épargner une réimpression.

(L'amendement est adopté.)

[M. Johnston (Bow-River).]

L'hon. M. McLARTY: Je propose:

Que la Partie II de l'Annexe I soit modifiée par l'addition du numéro ex 99b; marc de pommes lorsqu'il est importé pour servir dans les fabriques canadiennes.

L'Annexe, ainsi modifiée, est adoptée.

Le seconde Annexe est adoptée.

Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 6 décembre 1940.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à neuf heures et demie pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,
F. L. C. Pereira.

CANALISATION DU SAINT-LAURENT

DÉCLARATION RELATIVE À L'ORDONNANCE DE LA COUR SUPRÊME DES ÉTATS-UNIS AUTORISANT LE DÉTOURNEMENT DES EAUX À CHICAGO

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): La Chambre me permettra peut-être de communiquer à mon honorable ami le député de Davenport (M. MacNicol) les renseignements qu'il m'a demandés tout à l'heure à propos du détournement des eaux à Chicago. Je puis dire que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) désire faire, à propos de la réintégration des soldats dans la vie civile, de décrets du conseil et autres choses, une déclaration qu'il a promis de faire avant l'ajournement.

C'est tout ce qui reste au programme, je crois. Après que le ministre aura fait cette déclaration, la Chambre pourra suspendre sa séance jusqu'à 9 heures et demie.

Si la Chambre me le permet, je consignerai au hansard les renseignements que je désire communiquer à l'honorable député de Davenport.

Quelques VOIX: Parfait.

M. l'ORATEUR: Du consentement unanime de la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ainsi que l'a dit l'honorable député de Davenport, les journaux ont rapporté récemment que la Cour suprême des Etats-Unis a permis au district sanitaire de Chicago de porter de 1,500 à 10,000 pieds cubes par seconde, durant dix jours à partir du 2 décembre, le détournement d'eau qu'elle effectue. La disposition principale de l'ordonnance rendue lundi, le 25 novembre, par la Cour suprême est la suivante:

Après examen de la motion présentée par les Etats de Wisconsin, Minnesota, Ohio, Pensylvanie, Michigan, New-York et Illinois et conformément à la disposition suivante: (résumée dans le paragraphe 2 ci-dessous).

Il est ordonné que le district sanitaire de Chicago soit, et ce dernier est par les présentes autorisé à porter son détournement des eaux du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent par le canal d'assainissement de Chicago, de 1,500 pieds cubes par seconde en sus de l'approvisionnement pour fins domestiques, à 10,000 pieds cubes par seconde en sus de l'approvisionnement pour fins domestiques, durant une période continue de dix jours à partir d'une certaine heure convenable du 2 décembre 1940 jusqu'à la même heure du 12 décembre 1940, après quoi toutes les dispositions du décret du 21 avril 1930 seront et demeureront en pleine vigueur et en plein effet jusqu'à un nouvel ordre de cette cour.

Dans la disposition en question, il est dit que l'accord intervenu entre les états des Grands lacs et l'Illinois ne doit pas être interprété comme un renoncement aux attitudes prises par ces états, ni comme un abandon de ces attitudes ni comme y portant préjudice, et:

...qu'il ne servira pas de précédent pour justifier toute demande future d'autres détournements temporaires dépassant les quantités fixées par le décret de la Cour suprême en date du 21 avril 1930.

Le "Special Master", l'honorable Monte M. Lemann, en proposant cet accord a dit:

...qu'il avait uniquement pour objet de permettre d'essayer par ce moyen d'enlever les dépôts floculeux de vase mobile et la vase d'égout qui peuvent s'être accumulés dans l'étang de Brandon Road par suite de l'introduction d'égouts non traités et de la vase provenant d'égouts traités.

On remarquera que le détournement d'une plus forte quantité d'eau est limité à dix jours et qu'il est stipulé qu'il ne doit en aucune façon constituer un précédent. En faisant droit, de cette façon provisoire, à ce qu'il pouvait y avoir de juste dans l'affirmation du district sanitaire de Chicago quant à la nécessité, pour des motifs sanitaires, d'un détournement plus considérable, la Cour s'est trouvée à écarter toute raison que l'on pourrait être tenté d'invoquer pour réclamer l'autorisation d'effectuer en permanence un détournement plus considérable.

L'attitude de la Cour suprême à l'égard de la question tout entière du détournement d'eau à Chicago est clairement exposée dans une décision rendue le 3 avril 1940 au sujet d'une demande faite par l'Illinois en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer en permanence un détournement plus considérable. La décision est reproduite dans le *Congressional*

Record du 17 avril 1940. On verra que la Cour a déclaré que l'état de l'Illinois n'avait pas démontré qu'il avait épuisé tous les moyens dont il disposait pour compléter l'installation nécessaire au traitement des eaux d'égout, et qu'aucune excuse suffisante n'avait été apportée pour justifier le délai.

RÉINTÉGRATION DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

DÉCLARATION AU SUJET DES PROBLÈMES DE LA RECONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai fait préparer une déclaration portant d'une façon générale sur le programme élaboré par le Gouvernment quant à la réintégration des anciens combattants dans la vie civile. J'ai envoyé ce matin cette déclaration au chef de l'opposition et aux chefs des autres groupes. Si la Chambre y consent, je voudrais consigner au hansard cet énoncé de faits, qui précise le sens des divers décrets ministériels adoptés et des mesures déjà prises par le Gouvernement.

Plusieurs de mes collègues ont renseigné la Chambre sur l'énorme envergure des entreprises de guerre, au triple point de vue militaire, industriel et financier, mais nous savons tous parfaitement qu'après le bouleversement formidable de la guerre se présenteront les problèmes encore plus épineux de la reconstruction d'après-guerre que le public associe inévitablement dans son esprit avec mon ministère, celui des Pensions et de la Santé nationale.

Il n'y a pas que le problème du rétablissement des anciens combattants, tâche que nous accomplissons déjà et que, dans une certaine mesure, nous avons bien en mains, mais qui ne constitue qu'un des aspects de l'entreprise bien plus vaste et complexe de la réorganisation de notre vie nationale et de sa réadaptation au régime du temps de paix.

Le Gouvernement a établi un organisme chargé de prévoir et de diriger l'activité du pays pendant cette période critique de transition. De toute nécessité, les services existants du ministère des Pensions et de la Santé nationale ont été appelés à prendre une part importante à la réalisation de ce programme.

J'aborde maintenant la question des soldats démobilisés et des problèmes d'après-guerre, passant d'abord en revue les mesures concrètes et spéciales déjà prises en vue d'assurer le bien-être des hommes dont les services dans l'armée ont pris fin, puis les mesures relatives aux aspects plus vastes du problème de la démobilisation et du rétablissement après les hostilités.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le décret du conseil C.P. 2491, en date du 2 septembre 1939, étend les avantages de notre loi des pensions et du rouage tout entier de la Commission canadienne des pensions aux membres des armées de mer, de terre et de l'air qui, pendant leur service actif, ont été atteints d'invalidité.

Pareillement, les avantages de la loi actuelle des pensions s'étendent aux personnes à la charge de ces militaires qui ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir en service actif.

Plus tard, à la lumière de l'expérience administrative, on a adopté le décret C.P. 1971 du 21 mai 1940 qui établit certains règlements pour servir de guide à la commission canadienne des pensions dans l'application de la loi aux hommes ayant servi dans la présente guerre.

Le principe fondamental qui a inspiré le décret du conseil du 21 mai 1940 découle d'une définition plus nette de la responsabilité de l'Etat envers ceux dont le service s'est accompli au Canada.

Le décret posait que, lorsqu'un homme servait au Canada seulement, l'obligation de la pension de guerre ne devait exister que si l'invalidité ou le décès résultaient directement de l'accomplissement des fonctions militaires.

Il faut se rappeler que des milliers d'hommes en service actif au Canada n'accomplissent leurs fonctions militaires que quelques heures seulement par jour et que, pendant les soirées et les fins de semaine, ils jouissent à peu près de la même liberté que les fonctionnaires ordinaires.

Des milliers d'hommes s'engagent pendant la guerre avec l'intention avouée de ne servir qu'au pays. Il me suffit de mentionner le personnel terrestre employé à l'exécution du plan d'entraînement aérien. Ces hommes portent l'uniforme et sont assujétis à la discipline militaire à cause de la nature du service dans lequel ils sont employés.

Plusieurs d'entre eux mènent la vie civile normale sauf durant les heures où ils sont de service. Ils sont pleinement protégés en cas de mort ou d'invalidité par suite du service. Mais dans plusieurs cas, des hommes ont été victimes d'accidents, alors qu'ils n'étaient pas de service ou dans des circonstances tout à fait étrangères aux nécessités du service. On n'a pas jugé qu'une réclamation de pension militaire pourrait résulter des conséquences d'accidents auxquels tout le monde est exposé dans le cours ordinaire de la vie.

Un règlement spécial s'imposait pour régir cette série de conditions, parce que la loi primitive des pensions s'inspirait de la situation qui régnait dans la dernière guerre, alors qu'on supposait que chaque recrue gagnerait le plus vite possible un théâtre de la guerre.

La loi des pensions a subi une autre modification le 25 septembre 1940 par le décret du conseil C.P. 63/5079.

Ce décret porte que les Canadiens qui se sont enrôlés dans les forces impériales depuis le début de la guerre recevront une pension aux taux établis au Canada.

Le décret précise que la Loi canadienne des pensions s'appliquera aux gens domiciliés au Canada au début des hostilités et qui, après le 1er septembre 1939, sont devenus des membres des forces de mer, de terre ou de l'air du Royaume-Uni.

Les prescriptions de la Loi canadienne des pensions s'appliqueront à ces gens, en cas d'invalidité ou de mort où une allocation ou une pension est accordée sous le régime des lois ou règlements du Royaume-Uni, pourvu que les bénéficiaires habitent le Canada et seulement pendant la durée de leur séjour au pays.

L'objet de cette disposition, c'est d'assurer une pension aux taux en usage au Canada à tous les Canadiens authentiques qui, depuis le début de la guerre, se sont enrôlés dans les forces impériales ou y ont été versés, et qui reviennent vivre au pays, ou dont les ayants droit, en cas de décès du combattant, sont des gens domiciliés au Canada.

Les nombreux Canadiens enrôlés dans la Royal Air Force et dans la marine royale sont, naturellement, les principaux intéressés.

Ces hommes ont offert leurs services là où ils peuvent être le plus utiles à la cause commune de l'Empire. C'est le désir de tous les Canadiens, j'en suis sûr, que parce que les circonstances ont voulu que ces hommes servent dans les forces du Royaume-Uni, ils ne perdent pas les avantages de notre loi sur les points où elle est plus généreuse que les lois d'un autre pays de l'Empire.

Ce mois-ci, un autre décret du conseil (C.P. 204-6613, daté du 18 novembre 1940) a été adopté pour remédier à une difficulté qu'on avait signalée à plusieurs honorables députés. Il est nécessaire et légitime que les forces armées ne gardent dans leurs rangs que les hommes aptes au service, ou dont on attend la guérison, quand ils ont été victimes d'un accident ou de maladie, et le retour au service.

Dès qu'il est établi qu'un homme n'est plus apte au service, sa place n'est plus dans les forces armées et on le licencie avec raison.

On a constaté cependant que le ministère des Pensions et de la Santé nationale n'avait pas l'autorité d'admettre des hommes à l'hôpital après leur démobilisation, tant qu'il n'était pas établi que l'invalidité donnait droit à une pension. Le nouveau décret du conseil remédie à une très sérieuse difficulté.

Il est maintenant stipulé que si un homme se trouve hospitalisé par les soins du ministère à l'époque de son licenciement, le traitement se continuera et une allocation spéciale, égale à la solde régulière et à l'allocation aux ayants droit, continuera à être versée à la famille du malade jusqu'à la fin du traitement, ou jusqu'à ce qu'on ait établi si l'homme a droit à une pension.

Si une décision nie le droit à une pension, le versement de l'allocation se continuera pendant les sept jours qui suivront. Le ministère des Pensions et de la Santé nationale peut cependant continuer le traitement jusqu'à la fin.

On comprendra que, grâce à ce décret du conseil, de dures épreuves seront évitées aux familles des recrues jugées inaptes à la continuation du service militaire, dans la période qui doit s'écouler avant le règlement de la question du droit à la pension.

On a licencié environ 20,000 soldats, mais dans ce nombre sont compris nombre d'hommes affectés, temporairement, à des postes de garde, dans les endroits où ils demeuraient.

Quelques-uns ont servi durant quelques semaines ou quelques jours, et la plupart ne se sont jamais éloignés beaucoup de leur province. On ne peut dire que leur contact avec la vie civile ait été complètement rompu durant une longue période et, de fait, la plupart ont été embauchés de nouveau.

Environ mille hommes sont revenus d'outre-mer, dont les deux tiers ont été licenciés.

Bien que le très grand nombre d'entreprises de guerre et la prospérité commerciale, en général, provenant de grosses dépenses de guerre, aient favorisé l'embauchage au Canada, des problèmes particuliers ont déjà surgi au sujet de l'établissement et du bien-être des soldats licenciés.

A ma demande, l'un de mes principaux conseillers au ministère a visité les grandes villes du pays afin de s'enquérir de l'état de choses existant et il a soumis ses observations à un comité consultatif général, dont je me propose d'expliquer en détail les fonctions plus tard.

A la suite d'une étude très attentive du problème, au cours de laquelle nous avons profité des vues et de l'expérience de plusieurs organismes particuliers intéressés au bien-être du soldat, le Gouvernement a décidé de créer, au département des Pensions et de la Santé nationale, une nouvelle division, appelée division du bien-être des anciens combattants.

Il y aura des représentants de cette division dans tous les principaux centres où ce sera nécessaire et le directeur aura son siège à Ottawa.

Voici quelles seront les fonctions de cette division et de ses représentants:

a) Interroger, conseiller et aider les anciens combattants.

b) Se mettre au courant de tous les règlements relatifs aux pensions ou allocations, au traitement médical, à l'embauchage, à l'instruction, aux œuvres d'amélioration sociale et aux mesures qui pourront être de nature à aider les anciens combattants.

c) Etudier toutes les occasions d'embauchage dans les régions où des sous-divisions seront établies.

d) Encourager les patrons à employer de nouveau les soldats licenciés qui étaient à leur service.

e) Chercher à obtenir la préférence en faveur des anciens combattants dans l'embauchage par les industriels en général.

f) Se tenir en contact constant avec les bureaux de placement au Canada, au sujet des emplois disponibles.

g) Obtenir des renseignements du ministère de la Défense nationale touchant les membres des forces armées arrivant dans les diverses zones de licenciement; préparer des avis à envoyer à leurs familles et favoriser l'établissement de comités bénévoles d'accueil.

h) Se tenir en contact avec les groupements d'anciens combattants, en vue de susciter l'intérêt dans le rétablissement des anciens soldats; se tenir également en contact avec tous les autres organismes qui peuvent leur aider.

i) Créer une opinion publique favorable en ce qui concerne le rétablissement des soldats.

j) Faire rapport à Ottawa des travaux et des besoins de chaque région, des résultats des diverses démarches effectuées au sujet du rétablissement.

Je puis en même temps, apprendre à la Chambre que les services auxiliaires du ministère de la Défense nationale ont demandé à leurs représentants régionaux de se mettre en contact avec tous les soldats au moment de leur licenciement et les diriger vers les organismes créés pour aider à leur rétablissement.

Grâce à la division du bien-être des anciens combattants, chargée de coordonner les travaux civils, une liaison complète sera établie, de sorte que les hommes seront renseignés sur toutes les mesures de nature à leur aider quant à leur rétablissement dans la vie civile normale.

Avant la création de cette division, on avait pris des mesures dans tous les principaux centres du Canada afin de grouper les organismes bénévoles désireux de venir en aide aux anciens combattants. Le représentant du ministère, qui a parcouru le Canada, comme je l'ai dit, a tenu des assemblées dans les centres suivants: Montréal, Québec, Saint-Jean, Halifax, Kingston, Toronto, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Dans plusieurs de ces centres il a constaté que des comités de citoyens existaient déjà, n'attendant qu'une directive et un rouage officiel qui les mettraient en contact direct avec le problème. Ailleurs on a réuni des groupes représentatifs et on a vu à la formation de comités de ce genre. La forme de ces comités variera, selon les désirs de la localité intéressée.

Ainsi, au Nouveau-Brunswick on a décidé de demander à la Société de la Croix Rouge, qui a des succursales dans presque tous les centres, de s'occuper de la formation de comités par toute la province, qui verraient à placer les anciens combattants revenus d'outre-mer.

Dans plusieurs villes, particulièrement dans l'Ouest, on a cru bon d'utiliser les Comités d'aide aux anciens combattants, qui existaient déjà, et on a décidé d'élargir les cadres des comités bénévoles afin d'y assurer que les citoyens en général et ceux qui sont en mesure d'aider y soient mieux représenté.

A Toronto, un comité de citoyens, composé en grande partie de chefs industriels éminents, existait et avait déjà placé environ 250 hommes. D'autres associations, comme le *Greater Toronto War Services Advisory Council,* consentirent à apporter leur collaboration.

Une grosse firme industrielle a offert les services de sa division du personnel pour y faire subir une formation en orientation professionnelle et en embauchage à tout fonctionnaire choisi par le Gouvernement pour la région de Toronto, sans qu'il en coûte un sou au public. J'apprécie hautement cette offre splendide, parce qu'il est bien évident que le ministère aura un besoin de plus en plus grand d'un personnel spécialisé de placement et d'orientation professionnelle à mesure que les problèmes surgiront.

Pour vous donner un exemple du genre de comités bénévoles que l'on forme présentement, je vous ferai remarquer qu'à Saskatoon le comité comprenait des représentants de la Légion Canadienne, du travail syndiqué, du service de placement de l'Etat, du Programme de formation de la jeunesse, et du Board of Trade.

Le Gouvernement désire que des associations de ce genre aient des représentants aussi nombreux que possible dans les comités lo-

caux et je tiens à exprimer tout le cas que je fais de la bienveillante collaboration que l'on a apportée dans toutes les parties du Canada.

Règle générale, la question de l'embauchage ne présente pas de grandes difficultés en ce moment, bien qu'il y ait certes des cas difficiles dont la solution ne pourrait être confiée à de meilleures mains qu'aux comités locaux qui connaissent bien la personne en cause, l'histoire de sa famille et les conditions locales dont il faudra tenir compte en le rétablissant dans la vie civile.

Je profiterai de l'occasion pour apprendre à la Chambre que les modifications apportées à nos lois de pensions jusqu'à présent l'ont été au moyen de décrets du conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre. On a jugé la chose essentielle afin de pouvoir régler promptement les problèmes qui se présentaient à l'administration.

Cependant, nous avons l'intention de présenter un bill au cours de cette session, qui incorporera dans la loi les amendements adoptés en vertu de décrets du conseil, afin qu'ils puissent être étudiés et approuvés par le Parlement.

Je désire beaucoup soumettre ces questions à la Chambre afin de les faire étudier par un comité parlementaire de concert avec les principaux conseillers du Gouvernement, comme le président de la Commission des Pensions et les fonctionnaires du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

Les divers amendements adoptés jusqu'à présent l'ont été à la suite d'études et de délibérations attentives de la part de comités de fonctionnaires et de tout le Gouvernement.

Toutefois, le Gouvernement et le ministère ne désirent aucunement prétendre à l'omniscience relativement à ce problème très humain et compliqué.

Le Gouvernement désire vivement obtenir la collaboration et les conseils de la Chambre au sujet de ses mesures législatives concernant les pensions, et je fonde de grandes espérances sur le travail du comité auquel la Chambre sera priée de déférer le bill, qu'il m'incombera de présenter à une date rapprochée au cours de cette session.

Les dispositions énoncées ci-dessus sont applicables particulièrement aux soldats qu'on licencie actuellement et constituent le fondement des mesures législatives et administratives à la base du programme national envisagé pour la période de la démobilisation, quand plusieurs centaines de milliers de soldats passeront soudainement de l'activité du temps de guerre à celle du temps de paix.

La période de démobilisation, on l'a reconnu dès le début, exige l'élaboration de plans à longue échéance d'une ampleur telle qu'aucun département ministériel ne suffirait à les exécuter à lui seul, puisqu'ils portent forcément sur tous les domaines de la vie nationale.

Le 8 décembre 1939, par le décret du conseil n° 4068½, le Gouvernement créait un sous-comité spécial de démobilisation et de rétablissement composé de membres du cabinet, chargé d'aviser aux moyens de faire face aux problèmes résultant de la démobilisation et du licenciement, durant et après la guerre, de membres des forces armées.

Le ministre des Pensions et de la Santé nationale a été désigné président du comité, dont les autres membres sont: les ministres des Travaux publics, de la Défense nationale, de l'Agriculture, du Travail, et l'honorable J. A. MacKinnon, maintenant ministre du Commerce.

Le comité ministériel a été autorisé à constituer des comités consultatifs composés de membres choisis parmi les personnels des départements ministériels et à consulter les autorités provinciales et municipales, ainsi que les groupements de service public.

On a organisé un comité consultatif général relevant de la Commission des pensions, ainsi qu'un groupe de sous-comités chargés d'étudier des aspects spéciaux du problème.

Ces comités, qui fonctionnent depuis plusieurs mois, ont fourni des rapports préliminaires extrêmement utiles.

Ayant constaté, cet automne, la nécessité de conférer un statut juridique au comité consultatif, on l'a fait par le décret du conseil n° 5421 du 8 octobre. Il y est prévu que le comité consultatif se compose:

Du président de la Commission des pensions, qui en est le président; du président de la Commission des allocations aux anciens combattants, qui en est vice-président, et des membres suivants:

Le président de la Commission du service civil.

Le sous-ministre du Travail et deux autres membres désignés par le ministre du Travail.

Le sous-ministre des Travaux publics et deux autres membres désignés par le ministre des Travaux publics.

Le directeur des Services auxiliaires, au ministère de la Défense nationale, et deux autres membres désignés par le ministre de la Défense nationale.

Deux membres désignés par le ministre de l'Agriculture.

Le sous-ministre des Pensions et de la Santé nationale, et deux autres membres désignés par le ministre de ce ministère.

Deux membres désignés par le ministre des Finances.

14874—52
ÉDITION REVISÉE

Un membre désigné par le ministre du Commerce.

Généralement parlant, les principes directeurs généraux qui guident le comité dans son travail sont les suivants:

1. Eviter les chevauchements et conflits d'attributions, d'une part, et les lacunes administratives, d'autre part.

2. Le Service de placement du Canada établi sous le régime de la loi de l'assurance-chômage accordera une attention spéciale au placement des anciens combattants.

3. Le ministère des Pensions et de la Santé nationale fournira la documentation, les directives et l'orientation nécessaires.

4. La loi de la pension et autres lois seront, au besoin, étendues et modifiées de temps à autre, en vue de leur adaptation aux nouvelles conditions de la présente guerre.

5. Le travail du Comité consultatif général demeurera strictement d'ordre consultatif, la responsabilité administrative devant être assumée par les départements et services ministériels compétents.

Avant l'adoption de ce décret du conseil, le travail était presque entièrement accompli par les fonctionnaires. Mais on est maintenant autorisé à désigner auprès des sous-comités, des experts pris en dehors de l'administration.

Le Comité consultatif général est également autorisé à convoquer des personnes particulièrement aptes à le conseiller dans les questions de son ressort.

On a établi un secrétariat peu nombreux aux fins de compiler les travaux du comité et de ses sous-comités.

J'ai déjà indiqué la suite donnée aux conclusions du comité ministériel et des divers comités de fonctionnaires. Mais la Chambre aura intérêt à connaître d'une façon générale les sujets étudiés par les divers sous-comités.

Sous-comité de la solde de licenciement et de la prime de démobilisation: ce comité n'est nullement d'avis que la prime de démobilisation versée aux soldats licenciés à la fin de la dernière guerre ait constitué l'utilisation la plus scientifique et rationnelle de la vaste somme en jeu, dans l'intérêt des anciens combattants eux-mêmes. C'est pourquoi il procède à une étude approfondie des autres mesures possibles, compte tenu du paiement différé, des prestations de la commission de l'assurance-chômage, des allocations de formation professionnelle et d'autres facteurs similaires.

Sous-comité de la formation professionnelle et technique et de la réadaptation. Ce comité est fortement en faveur de la formation professionnelle pour ceux qui sont atteints d'incapacité et dans l'impossibilité par conséquent de reprendre leurs anciennes occupations:

Ceux qui ont servi pendant douze mois et dont la formation technique, intellectuelle ou industrielle a subi une interruption.

D'autres licenciés avec honneur après douze mois de services et que des spécialistes en orientation professionnelle jugent susceptibles vu leur âge, leurs aptitudes et leurs inclinations de bénéficier d'une telle formation.

A ce sujet, nous avons remarqué avec beaucoup de plaisir le travail accompli par les Services de guerre de la Légion canadienne en vue de permettre aux soldats de poursuivre leurs études secondaires tout en étant à l'armée.

On a réparti la besogne du comité entre des catégories particulières comprenant: les allocations, un relevé des cours techniques, un relevé des cours d'agriculture, la formation en vue du service de l'Etat, la documentation au sujet des carrières et de l'embauchage.

Il se dégage de l'étude entreprise par le comité, le sentiment qu'il y a lieu de mettre le plus possible à contribution le plan de formation de la jeunesse déjà établi par le ministère du Travail avec la collaboration des provinces.

On est aussi d'avis qu'il faut se servir des ressources locales et provinciales pour l'exécution de tout programme mis de l'avant à ce sujet.

Sous-comité chargé de la réorientation professionnelle de genres spéciaux de blessés. Ce comité s'est occupé d'une façon spéciale des aveugles, des sourds, des mutilés, etc.

A ce propos, on en est arrivé à des décisions définies touchant ceux qui pourraient perdre la vue.

On en est venu à une entente avec les autorités de l'hôpital St. Dunstan's pour assurer, aux dépens du Gouvernement canadien, le traitement et la formation jusqu'à un certain point en Angleterre, des soldats blessés outre-mer.

Quant aux tuberculeux, on a décidé d'utiliser les sanatoriums provinciaux et d'y faire soigner les anciens combattants sur un pied d'égalité avec les civils.

Ceux qui ont étudié la question des amputés sont bien d'avis de faire revenir le plus tôt possible ces blessés au Canada, au lieu de leur faire suivre le traitement et passer la période de convalescence en Angleterre.

Le Canadian National Institute for the Blind et l'Amputations Association ont rendu de grands services au comité grâce à leur concours effectif et à leurs directives. Je tiens à leur témoigner mon appréciation de la collaboration bénévole qu'ils ont accordée.

Sous-comité chargé de l'établissement des soldats

Ce comité a étudié avec soin les plans d'établissement des soldats de la dernière

guerre et se propose de conseiller une aide plus limitée qui éviterait à l'Etat de s'engager dans de lourdes dettes.

On se rappellera aussi que le but auquel il faut viser est d'assurer aux anciens combattants et à leur famille un foyer permanent à la ville ou à la campagne.

Sous-comité chargé de l'administration de caisses spéciales

On se rappelle qu'après la dernière guerre il restait au Fonds patriotique, au Fonds des cantines et à diverses autres caisses de l'argent qui fut consacré au bien-être des anciens combattants.

Personne n'est convaincu que cet argent a été employé de la manière la plus avantageuse possible.

On compte donc surveiller de près ces caisses spéciales de façon à prendre les mesures voulues pour que l'argent serve le plus efficacement possible à l'établissement des soldats.

Sous-comité chargé de la priorité dans les emplois de l'Etat

Le président de la commission du service civil a été nommé président de ce comité de façon qu'il présente les avis qu'il jugera opportuns.

Sous-comité du service de placement

On espère que le service de placement du Canada, grandement amélioré grâce à la loi sur l'assurance-chômage, se chargera de mettre en relations l'ouvrier qui cherche un emploi et le patron qui cherche un employé.

Nous avons l'intention d'établir un service spécial pour les anciens combattants dans ce ministère.

Ce sous-comité a mis à point un formulaire sur lequel l'expérience et les aptitudes professionnelles des membres des Services peuvent être consignées et ce formulaire a déjà été très utile au ministère des Services nationaux de guerre relativement à la redistribution de la main-d'œuvre qu'il faudra peut-être entreprendre afin de la faire servir le plus avantageusement possible à notre effort de guerre.

J'ai énuméré les sous-comités qui existent déjà, mais nous reconnaissons que cette liste est loin de s'appliquer à tous les domaines dont nous devrons nous occuper.

Nous nous proposons de former d'autres comités chargés de faire des recherches au sujet des questions suivantes:

L'assurance pour les anciens combattants.

Les insignes distinctifs pour les anciens soldats.

L'organisation de l'effort bénévole.

La collaboration des gouvernements provinciaux.

Les logements dans les agglomérations urbaines.

Le bien-être familial en général.

Les préférences dans les emplois et dans les services publics autres que ceux de l'Etat et dans les entreprises industrielles et commerciales.

Les travaux publics après la guerre.

On jugera peut-être nécessaire d'étendre encore ce champ d'action plus tard.

En payant à ces hommes la dette de gratitude que nous leur devons, il ne faut ni les traiter d'un air protecteur ni les démoraliser. Nous espérons que nos efforts dans ce sens ne seront pas l'objet de controverses politiques.

Nos soldats canadiens livreront un rude combat—nous devons donc leur donner la chance d'achever la tâche commencée dans des conditions favorables. Au pays, tout le Canada attend leur retour; faisons donc en sorte qu'ils ne rentrent pas dans une patrie à vitalité affaiblie.

L'esprit de clocher rendrait un mauvais service à ces hommes qui combattent et meurent pour notre dominion et pour la démocratie.

Nous chérissons l'organisation de notre gouvernement fédéral. Tant que nous serons animés de cet esprit de solidarité nous ne serons jamais des Fascistes. Nous sommes convaincus que le gouvernement unitaire ferait disparaître l'unité au Canada.

Mais nos soldats combattent pour le Canada, —non dans un intérêt local ou particulier,— de sorte que nous devons comprendre et reconnaître que la reconstruction du Canada constituera la plus importante entreprise d'après-guerre en vue de laquelle nous devrons concevoir et façonner tous nos plans de réhabilitation.

Dans tout ce travail d'organisation et d'amélioration de nos plans de réhabilitation nous devons raffermir le patriotisme de ceux que nous voulons aider.

L'occasion qui leur est fournie de servir leur pays en temps de guerre doit comporter aussi l'occasion de le servir en temps de paix,— quand la paix viendra.

Par conséquent, l'établissement, la formation et l'embauchage tiendront une large place dans nos plans et nos programmes.

Les cadres de l'organisme principal sont définis dans le rapport Rowell-Sirois. Il convient que de ce temps-ci soit convoquée une conférence entre les représentants du Dominion et des provinces pour qu'ils posent les fondations de la structure dans laquelle une démocratie active puisse croître et se développer.

Quand nos jeunes gens offrent leurs vies comme ils le font aujourd'hui, nous, moins heureux qu'eux, ne devons pas nous montrer

moins généreux dans la contribution que nous devrions offrir à notre patrie, à la cause et à l'unité de notre nation.

J'ai toujours cru possible de résumer bien simplement les éléments essentiels de notre concitoyenneté canadienne. Il faut le consentement; la volonté de vivre ensemble dignement; la conservation; le maintien de nos libertés et de nos institutions; la collaboration; les rapports réciproques à la fois bienveillants et courtois.

Mais, par-dessus tout, il faut la contribution au bien commun par les individus et par les groupes.

Nos ancêtres nous ont conquis plusieurs droits que nous prenons parfois pour acquis: le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur, droits inaliénables de tout citoyen d'une véritable démocratie. Drapeau que pouvait faire sien tout homme sur ce continent et dans l'univers entier.

Nous ne pouvons plus en rester là. Cette méthode nous a bien servis, mais le rythme du geste démocratique doit s'accélérer, il nous faut formuler et établir à nouveau notre idéal de vie.

Sachons tirer parti des insuffisances des programmes et des valeurs qu'offre le totalitarisme. Il incombe à la démocratie de mettre en marche à l'avenir une contre-révolution qui ralliera partout à la bannière de la liberté humaine:

Tous les éléments de renouveau du progrès humain et de la volonté de réforme; tous les hommes libres et les femmes libres qui croient à la nécessité de l'effort et du changement incessants.

Harold Laski, dans son dernier livre, a écrit et très justement:

Le choix se pose pour nous entre l'ère sombre du privilège et l'aurore de la solidarité fraternelle entre les hommes.

Le progrès, marqué de consentement, nous épargnera l'héritage de rancœurs et de haines que laissent en leur sillage les doctrines extrémistes.

Nous combattons aujourd'hui une doctrine de fanatisme jointe à une efficience démoniaque et à des ambitions démesurées.

Dans la lutte à mort que nous livrons en ce moment à l'ennemi, il nous faut répondre au besoin de l'homme ordinaire qui réclame une doctrine dynamique et aspire à une foi brûlante en une justice sociale nouvelle, capable de transporter les montagnes du désespoir.

Nous devons aux conquêtes ancestrales ces libertés qui sont aujourd'hui l'assise de la démocratie: la liberté de parole, la liberté de penser et d'écrire, la tolérance, l'égalité devant la loi et le gouvernement du peuple.

[L'hon. M. Mackenzie.]

Nous ne connaîtrons l'inestimable prix de ces libertés que le jour où nous les aurons perdues.

Il nous reste à poser les actes qui assureront à chacun les éléments essentiels à la poursuite du bonheur, les moyens de formation à ceux qui ont des aptitudes et l'inclination, un champ d'action plus vaste et plus varié pour l'ouvrier, et suffisamment de nourriture, de vêtements, d'abris et de chaleur.

Ces droits devront s'accompagner d'un minimum de devoirs formant ensemble une base saine et solide aux bénéfices que chacun doit retirer de l'édification de notre nation.

Nous devons attendre de notre peuple qu'il serve le pays jusqu'à la limite de ses moyens mais cette attente et cet espoir doivent s'accompagner de l'élaboration d'une charte vraiment démocratique, sécurité sans esclavage, liberté sans pauvreté, progrès sans violence.

Je le répète, il nous faut résoudre le problème épineux des règles équitables à appliquer aux pensions, des voies et moyens de résorption des militaires dans la vie civile.

C'est là un programme à longue échéance, ainsi que la dernière guerre nous l'a enseigné, réclamant notre plus sérieuse attention même au sein de cette lutte gigantesque.

La forme de vie sociale ou économique que nous réserve le lendemain de ces jours tragiques constitue, j'en suis sûr, la plus grave préoccupation de chacun dans cette assemblée. Il serait pour le moins hardi de vouloir indiquer maintenant quel système en particulier serait propre à guérir la plupart des maux passés dont l'évidence nous frappe aujourd'hui.

Mais rien ne me paraît plus précieux dans l'histoire des progrès de l'humanité que les esprits inquisiteurs.

Il ne serait donc pas déplacé d'exprimer cette opinion que, pendant que la "fine fleur de la jeunesse" répand son sang pour la défense de la fidèle compagne de l'humanité dans son ascension vers le progrès et même vers l'ultime dignité, je veux dire la liberté, ceux qui rendent d'autres services publics devraient consacrer leur temps au moins à préparer les cadres d'un meilleur système capable de révéler une plus haute conception du service public.

Sans vouloir condamner complètement les systèmes économiques, monétaires et sociaux que nous avons eus, je dis que la société future peut certainement recevoir une meilleure assise pour peu que nous profitions des erreurs que nous avons commises et préservions les principes fondamentaux déjà reconnus, mais complétés, renforcés et consolidés par l'apport de toute idée pratique que chacun fournira dans l'édifice à construire.

Je n'endosse pas, pour ma part, les expressions tant usitées: "période d'après guerre remplie de désordres économiques", et "impossibilité d'espérer le retour de la civilisation que nous avons connue".

Je crois de toute mon âme, avec chacun des membres de cette libre Chambre des communes, que toute adversité ouvre d'immenses horizons.

J'ai foi dans le régime capitaliste, ou plutôt dans un capitalisme véritable et dirigé. Le capitalisme veut dire, si je comprends bien—et tous pensent sûrement comme moi—simplement la participation de l'homme aux bienfaits de la nature. Ce qui signifie les sueurs et l'industrie au service de la nature, le travail des mains et des muscles à la création de la richesse naturelle et de l'industrie plutôt que la jouissance, dans une existence oisive, de la plus-value du capital.

Je n'entretiens aucun préjugé contre ceux qui, par des succès et de l'esprit d'initiative, ont accumulé quelques biens matériels, mais le principe, de plus en plus en honneur, de vivre de la plus-value du capital plutôt que de travailler à l'extraction de richesses en faveur de l'humanité, constitue, aux principes fondamentaux, une brèche de premier ordre qui laisse pénétrer, pour ne pas dire plus, la détresse, la distinction des classes et le malheur.

Qu'il me soit permis de déclarer qu'à mon jugement personne de la Chambre ne pourrait en toute honnêteté récuser sa part dans les fautes commises de bonne foi jusqu'ici.

Je considérerais comme un grand honneur et un avantage, durant ces heures graves où la volonté consacre ses énergies à la préservation de l'existence même, de travailler avec tous les honorables membres, à quelque groupe politique qu'ils appartiennent.

Vous pouvez, monsieur l'Orateur, compter que ma collaboration est acquise à tout honorable membre de la Chambre qui recherche les moyens d'assurer le succès et la victoire dans les heures difficiles que l'avenir nous réserve.

L'hon. M. STIRLING: Il y a deux questions que j'aimerais à poser. Est-ce l'intention du cabinet d'instituer lors de la reprise de février, un comité spécial chargé d'examiner les affaires des soldats?

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

L'hon. M. STIRLING: En second lieu, nous avons souvent entendu dire, ces derniers temps, que de 15,000 à 20,000 soldats avaient été licenciés depuis le début de la guerre. Il n'est pas possible que ce chiffre représente le nombre des inaptes au service.

L'hon. M. MACKENZIE: Ne sachant à quoi m'en tenir pour l'instant, je me procurerai des services de la défense les renseignements portant sur la seconde question de l'honorable député.

M. MacINNIS: Le ministre a déclaré, en réponse à l'honorable député, que l'on confierait à un comité les affaires des anciens combattants. Chargera-t-on aussi un comité d'étudier l'ensemble des problèmes auxquels la reconstruction donnera lieu?

L'hon. M. MACKENZIE: Non. Ce comité s'occupera exclusivement de déterminer si l'administration des pensions et la loi des allocations aux anciens combattants donnent satisfaction.

M. CASTLEDEN: Le ministre nous a donné l'assurance, en juillet dernier, qu'il serait institué à la Chambre un comité de la santé. Peut-il nous promettre aujourd'hui que ce comité sera au travail en février?

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne me rappelle pas cette promesse, mais il existe un comité non officiel de la Chambre qui collabore avec le ministère des Pensions et de la Santé nationale.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King, la séance est suspendue jusqu'à neuf heures et demie du soir.)

Reprise de la séance

SANCTION ROYALE

Le major A. R. Thompson, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence. la Chambre se rend dans la salle du Sénat et à son retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la loi spéciale des revenus de guerre.

Loi relative à la conservation des changes.

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la Chambre s'ajourne à 9 heures 45 minutes du soir jusqu'au lundi 17 février 1941, à 3 heures.

Lundi 17 février 1941.

La Chambre, ajournée depuis le 6 décembre 1940, se réunit à trois heures de l'après-midi.

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

M. L'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Son Excellence le Gouverneur général un message signé de sa main et ainsi conçu:

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement et je vous en remercie bien sincèrement.

Athlone.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

LOI DES MESURES DE GUERRE

DÉPÔT DES ARRÊTÉS DU CONSEIL RENDUS, DU 2 NOVEMBRE 1940 AU 7 FÉVRIER 1941

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Au début de la présente session j'ai déposé sur le bureau de la Chambre copies des décrets du conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre entre le 30 juin et le 2 novembre 1940. Je tiens maintenant à déposer copies, en anglais et en français, des décrets du conseil adoptés entre le 2 novembre 1940 et le 7 février 1941, ainsi que le tome 3 des proclamations et arrêtés du conseil adoptés sous l'empire de la loi des mesures de guerre, lesquels ont force de loi et sont publiés par l'imprimeur du roi.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 1940

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dépose sur le bureau de la Chambre la version anglaise du rapport annuel du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1940.

LES ORIENTAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMITÉ SPÉCIAL

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dépose sur le bureau de la Chambre copie du rapport et des conclusions du comité spécial des Orientaux de la Colombie-Britannique, créé le 1er octobre 1940 et chargé d'enquêter sur l'état des personnes d'origine japonaise ou chinoise demeurant en Colombie-Britannique, puis de faire rapport sur le problème que soulève la présence des Japonais et des Chinois en cette province au point de vue de la sécurité nationale, particulièrement en ce qui se rattache à l'entraînement militaire.

HOUILLE GRASSE

TRANSPORT AU MINISTÈRE DES MINES ET RESSOURCES DE L'APPLICATION DU CHAPITRE 6, 20-21 GEORGE V

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): En conformité des dispositions de la loi relative aux remaniements et transferts de fonctions dans le service public, je dépose sur le bureau de la Chambre copie, en anglais et en français, du décret du conseil C.P. 1055 qui transporte du ministre du Commerce au ministre des Mines et Ressources l'application de la loi visant à mettre le charbon canadien employé dans la sidérurgie sur le même pied que le charbon importé.

CONFÉRENCE DU DOMINION ET DES PROVINCES

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS ET DOCUMENTS CONNEXES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dépose sur le bureau de la Chambre copie, en anglais et en français, du compte rendu de la conférence tenue récemment entre le Dominion et les provinces. On a cru bon de réunir en un même volume tous les documents connexes. C'est ainsi que s'y trouvent la lettre d'invitation à la conférence que j'adressais le 2 novembre 1940 à tous les premiers ministres et les réponses que j'en ai reçues, ma lettre du 28 décembre 1940 où j'exposais les grandes lignes du programme projeté et, enfin, le compte rendu textuel des délibérations. On m'assure qu'on en fera tenir copie à chacun des honorables députés aujourd'hui même.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION SUR LE PROGRAMME LÉGISLATIF—DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si le règlement le permet, je voudrais poser immédiatement certaines questions d'ordre général au Gouvernement et au premier ministre, étant donné surtout que la session en cours reprend sans la formalité d'un discours du trône.

D'abord, je prierais le premier ministre de faire un exposé général, dès que cela lui sera loisible, sur le programme législatif et les travaux de la Chambre pour le reste de la session.

Je voudrais aussi savoir quand le Gouvernement déposera le projet de loi sur les crédits de guerre et présentera l'exposé budgétaire. Je voudrais également savoir quand il déposera le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942.

Permettez-moi aussi de demander la publication des statistiques préparées pour la conférence entre le Dominion et les provinces, pour mettre à jour les données statistiques que contient le soi-disant rapport Sirois. Les journaux ont mentionné ces statistiques lors de la réunion de la conférence, le premier ministre et la Chambre se le rappellent, et ils ont dit que ces statistiques étaient prêtes à être déposées, et ont indiqué pourquoi elles ne l'ont pas été. A mon sens, il serait fort utile de mettre ces statistiques à jour et de les publier.

Permettez-moi aussi de demander au premier ministre s'il aura l'obligeance de nous révéler quand on constituera le comité proposé concernant les dépenses de l'Etat.

Je demanderai aussi qu'on dépose le plus tôt possible une copie des modifications apportées au contrat concernant la fabrication de la mitrailleuse Bren et à tous les contrats accordés à la John Inglis Company depuis le début des hostilités.

Permettez-moi de demander au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) s'il aura l'obligeance de déposer le dernier document sur les contrats de guerre adjugés. Je crois savoir que le dernier volume nous mène au mois d'août 1940, alors que des milliers de contrats ont été accordés depuis.

Enfin,—et la question est peut-être superflue, parce que je me suis mis en communication avec le ministre de la Défense nationale (M. Ralston),—je voudrais connaître la somme dépensée au cours de la présente année financière, en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, au sujet de la période d'entraînement de trente jours.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse à la demande formulée par le chef de l'opposition relativement au programme législatif de la session, je tâcherai de faire connaître à la Chambre, demain ou après-demain, et dans la mesure où le Gouvernement le peut à l'heure qu'il est, les projets de loi qui seront présentés. Toutefois je désire ajouter immédiatement que nous nous occuperons principalement des mesures essentielles de guerre.

Le bill des crédits de guerre, auquel faisait allusion l'honorable député, sera sans doute présenté cette semaine; il suivra immédiatement la discussion relative au budget des Affaires extérieures.

Le budget des dépenses pour l'année financière 1941-1942 sera déposé cet après-midi. Le ministre des Finances (M. Ilsley) présentera son exposé budgétaire immédiatement après l'étude de la mesure relative aux crédits de guerre.

Si la Chambre y consent, je ferai cet après-midi une déclaration sur les affaires extérieures, en manière d'introduction à l'examen des crédits affectés au secrétariat des Affaires extérieures. Elle consistera en un exposé de la situation internationale, plus spécialement des événements militaires survenus depuis la dernière séance de la Chambre, ainsi que des mesures relatives à la guerre envisagées depuis l'ajournement. J'y joindrai aussi un examen des initiatives entreprises par le secrétariat des Affaires extérieures. Les honorables députés pourront, s'ils le désirent, faire suivre cette déclaration d'une discussion générale. S'il devait en être ainsi, je proposerais de suivre la méthode déjà adoptée, c'est-à-dire que les discours d'intérêt général soient prononcés en présence de l'Orateur au fauteuil, puis soient suivis de l'examen détaillé des crédits une fois la Chambre formée en comité plénier.

Ma déclaration de cet après-midi, si la Chambre en accepte la présentation, a été rédigée de façon à amorcer la discussion et sur les affaires extérieures et sur le bill des crédits de guerre. Beaucoup des questions que l'on posera sur les affaires extérieures se rapporteront forcément, en grande partie, aux points que soulèvera le bill des crédits de guerre, et je crois aider aux délibérations de la Chambre en donnant immédiatement avis que le bill des crédits de guerre suivra immédiatement si la Chambre le désire, l'examen des crédits des Affaires extérieures.

L'honorable député a aussi posé une question relativement à la conférence du Dominion et des provinces.

L'hon. M. HANSON: Il s'agissait de la publication de statistiques préparées pour la conférence, et mises à jour.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il existe, je crois, une statistique qui met à jour les questions abordées dans le rapport. Elle sera déposée incontinent.

L'honorable député a demandé aussi certains renseignements sur l'administration des ministères. Mieux vaudrait permettre à mon collègue de les lui procurer.

L'hon. M. HANSON: Il a été question d'instituer un comité d'enquête sur les dépenses du pays.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je regrette d'avoir omis ce point. J'espère pouvoir présenter la motion cette semaine. Je l'aurais fait plus tôt, mais j'ai cru devoir permettre aux whips de se consulter d'abord sur la composition de ce comité. Le règlement exige aussi qu'avis soit donné dans les Procès-Verbaux.

Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. HANSON: Permettez-moi de faire remarquer qu'il serait très à propos, selon moi, que nous conférions sur le texte du renvoi au comité. La chose offre autant d'importance que la composition du Comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je serai très heureux de conférer avec l'honorable représentant, mais en rédigeant la motion, je songeais à l'idée qu'il avait exprimée avant l'ajournement de la Chambre: savoir, que la motion devrait être calquée le plus fidèlement possible sur la motion présentée à la Chambre des communes d'Angleterre. J'ai fait préparer la motion, mais je conférerai volontiers avec l'honorable député à ce sujet.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du chef de l'opposition (M. Hanson) au sujet du dépôt des contrats accordés, je lui dirai que, n'étaient les difficultés relatives à l'impression de ces documents, j'aurais pu en déposer un volume aujourd'hui. L'imprimerie a deux volumes en mains et nous a promis que l'un d'eux serait prêt pour la rentrée des Chambres aujourd'hui. Je serai heureux de les déposer dès qu'ils seront prêts. Je pense qu'ils contiennent les contrats accordés jusqu'à la fin de 1940.

Pour ce qui est des modifications apportées aux contrats de la mitrailleuse Bren, je déposerai les documents à la prochaine séance de la Chambre.

BUDGET DES DÉPENSES DE 1941-1942

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1942, lequel message est lu par M. l'Orateur et renvoyé au comité des subsides.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRIORITÉ DES AFFAIRES DU GOUVERNEMENT À PARTIR DU LUNDI 17 FÉVRIER

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

[L'hon. M. Hanson.]

Que lundi le 17 février et subséquemment jusqu'à la fin de la présente session, les avis de motions du Gouvernement et les ordres du Gouvernement aient la priorité, à chaque séance, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

—Les honorables députés reconnaîtront que la présente motion est conçue en termes identiques à celle que j'ai proposée au début de la dernière session. Je pensais alors que la Chambre était pleinement consciente de l'importance de la session en tant que session de guerre et je me souviens qu'elle a consenti d'emblée à l'adoption de la motion. Je suis sûr qu'avec la connaissance que les honorables députés doivent avoir de la situation mondiale présente, ils conviendront que si jamais une session du parlement devrait revêtir l'aspect d'une session de guerre, c'est bien celle-ci. Le Gouvernement est d'avis de présenter aussi rapidement que possible les plus importantes mesures législatives ayant trait à l'effort de guerre du Canada et que l'attention de la Chambre se concentre autant que possible sur l'effort de guerre national.

La motion est aussi analogue à celle que présenta à la Chambre des communes anglaises, lors de l'ouverture de la première session suivant la déclaration de guerre, le premier ministre d'alors, M. Chamberlain, ainsi qu'à celle que déposa de nouveau M. Churchill à l'ouverture de la présente session du parlement britannique. Certes, la motion présentée à la Chambre anglaise va un peu plus loin que la présente motion, en ce qu'elle ne permet même pas le dépôt de projets de lois d'intérêt public d'origine non ministérielle. Telle qu'elle est rédigée, cette motion n'empêche pas la présentation des bills d'origine non ministérielle, elle n'empêche pas non plus les députés d'inscrire des projets de résolution au *Feuilleton*. Il s'agit simplement de donner priorité aux mesures ministérielles. Je l'ai déjà dit, la seule raison que nous ayons d'accorder cette priorité est de pouvoir concentrer notre attention sur les sujets qui touchent à la guerre.

Je dois faire remarquer tout d'abord que le Gouvernement désire cette concentration afin que les ministres puissent consacrer le plus de temps possible aux mesures de guerre. Les honorables députés doivent reconnaître que, s'il nous fallait aborder les projets de résolution émanant des simples députés, et dans l'ordre où ils apparaissent au *Feuilleton*, les ministres seraient tenus d'être présents en Chambre, lorsque ces résolutions seraient mises en délibération et que les députés seraient plus ou moins préparés à les discuter. On ne peut pas prévoir

à quel moment la Chambre pourra aborder les questions inscrites au *Feuilleton*, ou dans quel ordre elle pourra les discuter, et cela obligerait nécessairement les ministres à consacrer beaucoup de temps à l'examen d'une grande variété de questions. Il me semble que ce serait là employer notre temps peu judicieusement dans de telles circonstances.

Puis nous espérons que la Chambre elle-même concentrera plus exclusivement son attention sur les mesures de guerre. Nous ne désirons pas empêcher les honorables députés de soulever toute question qui pourra leur paraître importante pour le pays. Il se présente d'ailleurs plusieurs occasions de discuter les questions susceptibles d'avoir une réelle importance pour le public. Ces discussions peuvent avoir lieu au moment de l'étude des crédits ou du bill des crédits de guerre ou encore lors du débat sur l'exposé budgétaire. Au cas où la Chambre désirerait discuter telle ou telle question d'intérêt public, il serait facile, je crois, d'en amorcer l'étude au moyen de conférences avec les divers chefs de groupes.

Non seulement il est nécessaire que le Gouvernement et le Parlement concentrent leur attention sur notre effort de guerre, mais il faut aussi tenir compte de la besogne supplémentaire qui serait nécessairement imposée aux fonctionnaires. Je doute fort que les honorables députés puissent se rendre compte de l'immensité de la tâche actuelle de beaucoup de fonctionnaires, par rapport à ce qu'elle est au cours des années ordinaires. Il n'y a pas un seul important fonctionnaire travaillant dans les services de guerre qui ne consacre à son travail tout le temps qu'il lui est possible de consacrer. Ce serait alourdir beaucoup le fardeau qui pèse en ce moment sur les épaules des fonctionnaires que de leur imposer cette tâche additionnelle.

En outre, la Chambre des communes a le devoir de donner là-dessus l'exemple au pays. Je suis d'avis que le pays en général aura plus le sentiment des réalités de la guerre si la Chambre des communes consacre la plupart de son temps aux choses qui concernent la guerre, que si nous détournons l'attention du public du conflit en discutant des questions qui y sont étrangères. Encore une fois, je me propose de faire au cours de la séance une déclaration à la Chambre au sujet de la situation internationale actuelle. Etant donné les vues des députés sur la motion proposée, je voudrais que les honorables représentants songent à l'impression produite sur le pays si, au moment où la crise est de plus en plus imminente, la Chambre des communes allait débattre des résolutions sans portée pratique ou des questions qui, pour le moment du moins, sont loin d'être aussi importantes que celles dont chacun aujourd'hui est obsédé. On nous reprocherait sans doute de ne pas saisir suffisamment le sens de la situation mondiale si nous permettions à la Chambre, maintenant du moins ou tant que nous n'aurons pas disposé des mesures de guerre, de discuter les motions d'initiative parlementaire.

Le cabinet est fermement convaincu que la gravité de la situation mondiale exige l'étude immédiate des mesures ministérielles et leur priorité sur toute autre proposition. Voilà pourquoi je me suis hâté de présenter ce projet de résolution.

Le Gouvernement, bien entendu, reconnaît absolument les droits des députés en temps ordinaire, et convient, même s'il faut les suspendre quelque temps, qu'il faudra en rétablir l'exercice dès que les circonstances le permettront. La nation demande au Gouvernement de disposer des affaires du pays, c'est là notre premier devoir et, en présence des événements qui se déroulent aujourd'hui dans le monde, il nous incombe d'insister auprès de la Chambre pour qu'elle s'en tienne autant que possible à l'étude des mesures de guerre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): La Chambre et le pays attendaient cette motion, même avant que l'avis en eût été donné. Le texte en est analogue, et je crois même identique à celui que le très honorable député présentait le 21 mai dernier et qui fut adopté presque sans opposition. Les motifs formulés aujourd'hui en faveur de son adoption sont les mêmes qu'en mai dernier et se fondent surtout sur le principe que l'on ne doit pas astreindre les ministres à suivre les latif de guerre qu'il voulait faire adopter dans parlementaire.

Voici les trois raisons fondamentales pour lesquelles la résolution de mai dernier a été adoptée: Premièrement, le pays était en guerre et les circonstances étaient les mêmes qu'aujourd'hui; deuxièmement, nous constituons un Parlement de guerre et la situation d'alors est restée la même. Mais la raison majeure, c'est que le cabinet avait un programme législatif de guerre qu'il voulait faire adopter dans le plus bref délai.

C'est pour cette raison que je me suis rendu avec empressement au désir du premier ministre et que mes amis ont fait de même. Mais la situation n'est plus la même aujourd'hui. Qu'y avait-il au *Feuilleton*, ou qu'y avait-il avant le dépôt du budget des dépenses et avant que mon honorable ami le ministre des Finances (M. Ilsley) eût proposé sa motion visant à renvoyer le budget des dépenses au comité des subsides? Comme le *Feuilleton* ne

renferme aucune mesure ministérielle, la présente motion ne se fonde pas sur la même nécessité. La situation n'est pas ce qu'elle était en mai dernier. Je désire, comme le premier ministre, que les membres du cabinet ne soient pas détournés de la poursuite de la guerre et qu'ils puissent se consacrer entièrement aux mesures destinées à nous assurer la victoire, bien que leur apathie actuelle mérite d'être signalée. Je ne crois pas cependant que plusieurs de ceux qui siègent au banc des ministres aient besoin de laisser leurs occupations pour assister au débat sur les projets de résolution d'initiative parlementaire et inscrits au *Feuilleton*. Ils sont peu nombreux et, à l'exception de certains, sans importance.

Des VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. HANSON: C'est la vérité. Mes paroles pourraient fort bien s'appliquer aux membres du cabinet, bien que je n'aie pas songé à eux en les prononçant.

C'est un principe fondamental qui est en jeu. Les simples députés ont le droit, depuis l'institution du règlement qui régit la procédure parlementaire, d'exposer leurs vues sur des questions d'intérêt général, à certains jours fixés par la coutume de la Chambre. J'ai exprimé l'espoir l'an dernier que l'adoption d'une telle motion ne constitue pas un précédent. Il s'est produit toutefois ce que je craignais. Le précédent vaut pour la session actuelle et sera invoqué aux sessions qui suivront pendant la durée d'office du présent régime et de ses successeurs. Cela n'a pas sa raison d'être. Les simples députés, de quelque parti qu'ils soient, ont le droit, si l'occasion s'en présente, de traiter des questions d'intérêt général. Quoi qu'en ait dit le premier ministre, je soutiens que c'est le meilleur moyen de saisir la Chambre de problèmes d'ordre pratique et le seul dont disposent les simples députés.

Si le Gouvernement avait préparé, au sujet de la guerre, un programme législatif dont l'adoption serait urgente, je serais le premier à seconder le Gouvernement dans ce sens. Tel n'est pas le cas, cependant. Il serait très facile au cabinet de réserver aujourd'hui et mercredi aux simples députés, afin de leur donner le loisir d'exprimer leur avis, comme l'usage de la Chambre leur en reconnait le droit. Je propose que le premier ministre modifie sa motion par l'addition des mots: "à compter du vingt-quatrième jour de ce mois." S'il se refuse à cette modification, je propose qu'il étende la portée de sa motion de façon non seulement à permettre la présentation de bills d'intérêt privé, mais aussi d'en faciliter l'examen. Quelques projets de loi de ce genre ont été déjà déposés et je prévois qu'on en présentera d'autres. Si la motion était adoptée, il serait impossible, à moins que le gouvernement ne le permît, de présenter des bills d'intérêt privé. On ne doit pas exclure l'étude de ces propositions. Mon très honorable ami se rappellera qu'il a fallu adopter l'an dernier une motion spéciale pour permettre l'examen de certains bills d'intérêt particulier. Je propose donc que le premier ministre modifie sa motion de façon à faciliter la présentation de tels projets de loi, de sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'adopter une résolution spéciale à cette fin.

Je rappelle de nouveau au premier ministre que les simples députés ont un droit reconnu par la coutume parlementaire de soulever toute question d'intérêt général par le moyen d'une motion, et qu'il ne faut pas leur enlever ce privilège, à moins qu'une telle suppression ne soit motivée par la gravité des circonstances. Je laisse à la Chambre le soin de décider si le premier ministre a bien établi que la situation actuelle est assez grave pour nécessiter l'adoption d'une mesure de ce genre.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): J'approuve les idées exprimées par le chef de l'opposition (M. Hanson). Je ne crois pas cependant qu'un seul député refuse, en une heure si critique, la priorité aux mesures ministérielles. Il est vrai qu'en mai dernier, nous avons consenti à l'adoption d'une résolution semblable à celle qui est proposée dans le moment. J'ai alors exprimé l'avis, au nom du groupe dont je fais partie, qu'il y aurait peut-être lieu de consacrer quelque temps, un peu plus tard dans la session, à l'étude des motions et des bills d'intérêt privé. On m'a répondu que ce serait impossible.

Je dois faire remarquer au premier ministre, avec tout le respect que je lui dois, que bien que l'on ait adopté en Angleterre des résolutions de ce genre, d'abord à la demande de M. Chamberlain et plus récemment encore sur les instances du lord garde du Sceau privé, la situation n'est pas la même ici pour la simple raison que nous ne nous préoccupons que très peu de ces graves problèmes domestiques qui, si on leur permet de fermenter plus longtemps, contribueront plus que tout autre élément, à entraver notre effort de guerre. J'ai parcouru depuis quelques mois une bonne partie du pays et je sais que les gens se demandent ce qui arrivera une fois la guerre gagnée? Retournerons-nous "à l'état d'avant-guerre?" Ces problèmes d'ordre domestique méritent notre attentioin et les motions d'initiative parlementaire constituent un moyen d'en faciliter l'étude. Une motion de l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) relative aux pensions de vieillesse paraît actuellement au *Feuilleton*. En Grande-Bretagne ces pensions ont presque

doublé depuis le début de la guerre. L'accroissement du coût de la vie a fait surgir d'autres problèmes tout aussi importants et qu'il y aurait lieu d'étudier ici. Je ne veux pas donner à entendre que nous ne tenons pas à respecter la règle qui donne préséance à toute mesure d'initiative ministérielle; cependant, je dois dire au premier ministre qu'il importe de sauvegarder dans une certaine mesure les droits des simples députés afin qu'ils puissent présenter des projets de loi et des motions et saisir ainsi le Parlement de problèmes importants au point de vue domestique. Le chef de l'opposition a raison d'affirmer qu'à moins de présenter immédiatement son programme, le Gouvernement devrait permettre à la Chambre, du moins cette semaine, d'étudier les résolutions des simples députés.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, si aucun autre honorable député ne désire prendre part à la discussion, je répondrai immédiatement aux honorables membres qui ont parlé de notre programme législatif, en leur faisant remarquer que les mesures soumises aujourd'hui sont, autant que je m'en souvienne, à peu près identiques à ce que nous avons présenté au début de la dernière session, bien que le nombre de bills inscrits au *Feuilleton* soit moins considérable cette fois-ci. Si nous considérons le budget des dépenses, lequel vise toutes les initiatives d'ordre administratif; le bill relatif aux crédits de guerre, qui a trait aux dépenses nécessitées par la guerre; l'exposé budgétaire, lequel porte sur les moyens à prendre pour s'assurer des revenus, je crois que la Chambre est actuellement saisie d'un programme législatif plutôt lourd. Ce sont là des mesures que la Chambre devra adopter si nous voulons poursuivre notre tâche et je hasarde l'opinion qu'il s'écoulera au moins deux mois avant que nous ayons terminé l'étude du bill relatif aux crédits de guerre, du budget des dépenses et de l'exposé budgétaire. Pas un seul honorable député ne sait ce qui pourrait arriver d'ici deux semaines. Il est important, à mon sens, de hâter l'étude des mesures d'initiative ministérielle, afin de la terminer le plus tôt possible. Je répète ce que j'ai dit il y a un instant: à toutes fins pratiques, notre programme législatif est le même qu'à la dernière session, laquelle était également une session de guerre; il a trait entièrement à l'effort de guerre et à l'administration de la chose publique en temps de guerre.

Quant aux motions inscrites au *Feuilleton*, je n'irai pas aussi loin que l'honorable chef de l'opposition (M. Hanson) lorsqu'il prétend que sauf une ou deux elles n'ont aucune importance; je dois dire, cependant, qu'aucune n'a trait à une question d'intérêt public que nous ne pourrions discuter en comité des subsides ou lors de l'étude du crédit qui se rapporte directement ou indirectement au domaine particulièrement visé. C'est alors, je crois, qu'il y aurait lieu de discuter ces questions.

Mon honorable ami le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) vient de mentionner les pensions de vieillesse. Or, la Chambre doit approuver les crédits à cette fin. Quelle meilleure occasion pourrait s'offrir de discuter à fond la question que le moment où le comité sera saisi du poste relatif aux pensions de vieillesse? L'avantage d'aborder ces questions lors de l'examen des crédits vient du fait que chacun des honorables députés en connaîtra d'avance à peu près l'époque. Par contre, en nous conformant à l'ancienne coutume nous serions saisis d'un certain nombre de résolutions et personne ne pourrait prévoir ce qu'abordera la Chambre tant qu'un honorable député ne l'aura pas saisie de sa résolution Je partage entièrement l'avis du chef de la Fédération du commonwealth coopératif et du chef de l'opposition qui soutiennent qu'il n'y a pas lieu de remettre l'examen d'une importante question d'intérêt public sous prétexte qu'elle doit céder le pas aux affaires qui se rattachent à notre effort de guerre. Que surgissent des questions de cette nature et que la Chambre estime qu'elles réclament d'être étudiées à fond, nous prendrons alors, je tiens à l'affirmer tout de suite, les mesures utiles à en assurer l'examen. Je dois ajouter, toutefois, devant la demande de mon honorable ami qui voudrait voir consacrer la semaine entière aux résolutions proposées par les députés que j'hésiterais fort à affirmer qu'en agissant ainsi, plutôt qu'en abordant immédiatement les mesures dont je viens de parler, ce serait servir l'intérêt public comme on l'attend de nous en ce moment.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Si le premier ministre affirme qu'elle doit servir notre effort de guerre, je ne m'oppose pas à cette motion, mais je doute qu'elle y tende. Après tout, ce n'est qu'après trois ans de retard que le Gouvernement s'est décidé à adopter nombre de mesures proposées par des députés qui s'efforçaient de montrer la voie. Je fais allusion à l'inscription nationale, à l'accroissement de nos forces militaires, navales et aériennes, aux plans de formation de la jeunesse du ministre du Travail et autres mesures du même genre. Autant vaudrait pour le premier ministre abolir la Chambre des communes, parce qu'après l'adoption de cette motion il ne nous restera plus qu'à

répéter notre assentiment et à opiner du bonnet. L'opposition a des devoirs que lui impose la constitution elle-même. Elle a pour mission de passer les mesures ministérielles au crible de la critique. L'opposition participe au gouvernement. Si les mesures ministérielles soulèvent l'opposition contre elles, le gouvernement les modifie ou fait un compromis, et le pays jouit alors du régime parlementaire et constitutionnel auquel il a droit. Cette Chambre est l'unique endroit où le contribuable, par l'entremise de son représentant, peut obtenir le redressement de ses griefs, et où il peut connaître la politique du gouvernement et celle de l'opposition.

Puisque le premier ministre a adopté cette attitude, autant vaudrait pour la Chambre tenir ses séances à huis clos, car les journaux ne publient plus le compte rendu des délibérations des communes. Le cabinet a usurpé les pouvoirs des députés. Je n'aurais pas d'objection à voir disparaître sans plus le jour consacré aux députés, mais je ne crois pas que cela tende à améliorer notre effort de guerre. Toujours nous avons posé nos actes trop tard. Voici que depuis la dernière réunion des chambres nous avons vu les ministres, l'un après l'autre, parcourir le pays en annonçant des dépenses à coup de centaines de millions, par-dessus la tête du Parlement, et l'un d'eux alla jusqu'à annoncer en Angleterre une énorme dépense dont la Chambre n'avait même pas été saisie. Des traités ont été conclus à Washington, et un membre de la commission mixte de défense, le maire de New-York, nous en a fait connaître un. Il s'agissait de mesures que devait adopter le Canada pour la défense conjointe des deux pays, et la Chambre des communes n'en savait encore rien.

La guerre remonte à de pareilles intrusions dans les constitutions. L'évolution de la tyrannie en Allemagne, en Italie et en Russie provient de la cession par les représentants du peuple de leurs pouvoirs à une autocratie. C'est ainsi que se sont installées les dictatures que seule la force peut déloger. Cet état de choses se dessine au Canada, où, imperceptiblement, le gouvernement et des commissions extraparlementaires sont en train d'usurper les droits, les fonctions et les privilèges du Parlement. Le député est le lien entre le gouvernement et l'électorat; dès qu'il perd ses pouvoirs, tout vestige de gouvernement responsable disparaît et l'on se trouve sur un terrain dangereux. Le public, laissé sans renseignements, ignore ce qui se passe. La Chambre pourrait aussi bien siéger ou ne pas se réunir du tout, puisque, par suite de l'usurpation que je viens de signaler, la presse ne donne plus de compte rendu de ses délibérations.

Le simple député se voit méprisé. Les représentants du district de Toronto, par exemple, n'ont jamais reçu du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), du ministre de l'Air (M. Power) ou du ministre du Service naval (M. Macdonald) l'invitation de prendre part à quoi que ce soit depuis l'ouverture des hostilités. Le feu ministre de la Défense nationale (M. Rogers) m'a écrit une fois pour me demander des suggestions pratiques. Tous désirent assister l'Etat dans l'administration de la chose publique, du moment que le Gouvernement se consacre à l'effort de guerre. Mais la nation n'est pas contente de l'effort de guerre jusqu'ici.

Le Gouvernement s'est trompé sur le recrutement et sur toute la situation européenne. Il arriva trop tard relativement aux munitions et relativement à tout. Il comptait l'an dernier sur la France et la ligne Maginot, mais nous savons les faits. Aujourd'hui il compte sur les Etats-Unis plutôt que sur la Grande-Bretagne et sur lui-même. Les députés de Toronto se voient traités avec mépris. Le dépôt de recrutement compte plus de 5,600 militaires, et aucun député du district n'a reçu l'invitation de le visiter, pour qu'il puisse se rendre compte de la conduite de la guerre et de l'affectation des crédits militaires.

M. l'ORATEUR: Je dois rappeler à l'honorable député qu'il ne lui est pas permis sur cette motion de se prononcer sur le fond de la politique ministérielle

M. ROSS (Moose-Jaw): L'honorable député viole le règlement, attendu que la réponse du premier ministre a clos le débat.

M. CHURCH: Je termine. Je défends simplement les droits des simples députés dans cette enceinte. Si nous n'avons aucuns droits, mieux vaudrait fermer la Chambre. L'institution de toutes ces commissions nous a enlevé, à notre insu et sans notre consentement, nos fonctions et nos pouvoirs. Le premier ministre a agi en dictateur, voilà mon opinion. Il tient les membres de son propre groupe politique, comme ceux de l'opposition, pour autant d'approbateurs certains. Je proteste contre la manière dont il traite les simples députés. En ma qualité de membre du Parlement, je possède certains droits et privilèges. Je ne suis pas ici pour me représenter moi-même mais comme mandataire d'une circonscription. Au risque d'être le seul à le faire, je proteste contre cette façon de conduire le pays.

Les députés de l'opposition ont certaines fonctions à remplir. Personne ne devrait nous demander de siéger dans cette enceinte quand

des commissions nous ont pris nos pouvoirs et nos fonctions. La constitution, si je comprends bien, vous fait un devoir, monsieur l'Orateur, de protéger le simple député contre ceux qui veulent lui ravir ses droits et ses privilèges. Le ministre des Finances ne nous a avertis de cette campagne de certificats d'épargne de guerre que la veille de son ouverture. Il a sollicité notre concours par télégramme, mais aucun imprimé n'est même venu nous renseigner. Je recevais ce matin du ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) une lettre m'invitant, en ma qualité de membre du Parlement, à prendre part à une campagne de récupération de déchets de toutes sortes.

Le Gouvernement est en retard, même à ce sujet. Il y a environ un an, j'ai demandé le dépôt de documents au sujet de la vente de cuivre, de fer en gueuse et d'autres métaux à l'Allemagne, à l'Italie, à la Russie et aux autres pays de dictature. Les documents n'ont pas été déposés avant le milieu de l'été. Ils ont révélé une situation affreuse. A cette époque, Toronto inaugurait une campagne en faveur de l'utilisation des déchets et on y réalisa une somme considérable. Mais cette ville lança la campagne elle-même et la mena à bonne fin. A la réunion du Parlement, on nous invite maintenant à participer à une campagne en faveur de la récupération de déchets de toutes sortes. Voilà toute la collaboration qu'on nous demande dans la poursuite de la guerre.

Si le Gouvernement veut poursuivre l'effort de guerre, qu'il le fasse et ne traite pas les députés avec mépris. Jamais premier ministre n'a plus parlé de la suprématie du Parlement que le premier ministre actuel, mais depuis le début de la guerre, il s'est érigé en dictateur. Si nos délibérations se terminaient demain, je ne trouverais pas à redire. Ce ne serait peut-être pas mal et nous laisserions gouverner les commissions extraparlementaires qui ont usurpé nos fonctions. Certaines sont de simples façades, car elles n'ont rien fait. Si le Gouvernement tient vraiment à poursuivre l'effort de guerre, il faudrait effectuer un recrutement réel et non pas le recrutement intermittent en usage. Le public n'a plus confiance, comme il est apparu au cours de la dernière campagne en faveur de l'emprunt de guerre, parce que le Gouvernement ne lui a pas tracé de voie à suivre.

Je ne proteste pas contre la suppression des jours affectés à l'initiative parlementaire, mais je proteste contre le fait que les représentants n'obtiennent pas les renseignements auxquels ils ont droit en vertu des usages parlementaires. Je réaffirme le droit de l'opposition à discuter les griefs existant au sujet de la conduite de la guerre et des services administratifs, ainsi qu'au sujet de ces commissions extérieures et autres organismes qui usurpent les droits et prérogatives des membres de l'opposition en cette honorable Chambre.

(La motion de M. Mackenzie King est adoptée.)

CODE CRIMINEL

AGGRAVATION DES PEINES APPLICABLES AUX CHAUFFARDS

M. T. L. CHURCH (Broadview) demande à déposer le bill n° 10, Loi modifiant le code criminel.

Des VOIX: Expliquez-vous.

M. CHURCH: Le projet de loi remet en vedette encore une fois l'affreux massacre qui se produit sur les grandes routes canadiennes. Il tend à porter la peine, soit "une amende de cinq cents dollars au plus et des frais, ou d'un emprisonnement de six mois au plus", à un emprisonnement "pour une période d'au moins six mois et d'au plus douze mois". Il n'y aura pas d'option quant à l'amende et la voiture du contrevenant sera sujette à saisie et confiscation. Les accidents de la route causent plus de pertes de vie et de blessures que la guerre actuelle. Cela égale les ravages de la peste, de la famine, de la guerre, des meurtres et de la mort subite. Le Parlement se doit d'agir à cet égard.

Je ne veux pas que le premier ministre (M. Mackenzie King), le chef de l'opposition (M. Hanson) ou le ministre de la Justice (M. Lapointe) se fassent tuer sur les grandes routes. Plusieurs soldats en service se sont fait tuer par des chauffards. Ces automobilistes sont les plus lâches de tous. Les chauffards recommenceront à commettre l'homicide le lendemain. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 des nos automobilistes sont prudents; les deux autres p. 100 seulement créent le problème en question. Le massacre se continue et on ne fait rien pour l'enrayer. Je confie donc ce projet de loi au Gouvernement, car somme toute, c'est à lui qu'il incombe de résoudre le problème.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

JOUR NATIONAL DES OISEAUX

COMMÉMORATION DE L'ŒUVRE DE JACK MINER

M. J. R. MacNICOL (Davenport) demande à déposer le bill n° 11 concernant le jour national des oiseaux.

Des VOIX: Expliquez-vous.

M. MacNICOL: L'an dernier, lors de la discussion des crédits relatifs à une allocation pour le refuge d'oiseaux de Jack Miner, établi à Kingsville (Ont.), j'ai exprimé l'avis que le pays devrait commémorer le merveilleux travail accompli de son vivant par cet homme. Le projet de loi a pour objet d'instituer, par une proclamation du gouvernement canadien, le 10 avril, qui se trouve être l'anniversaire de Jack Miner, le jour national des oiseaux en hommage commémoratif pour le travail magnifique accompli par le meilleur protecteur au monde de la faune et particulièrement des oiseaux. Bien qu'il ne soit pas né au Canada, Jack Miner est Canadien; il a vécu dans notre pays toute sa vie et toute sa famille a été élevée ici. Quelqu'un qui avait lu dans le hansard mes remarques sur Jack Miner m'a écrit récemment pour exprimer le vœu que son anniversaire soit commémoré et proclamé jour national des oiseaux. Il aura 76 ans à son prochain anniversaire. Nous observons plus d'une fête de ce genre. Nous avons une semaine de prévention des incendies, qui est d'origine américaine mais que nous observons également au Canada à partir du 9 octobre, anniversaire du grand incendie de Chicago.

En avril, les oiseaux, sauvages et autres, vont émigrer du sud vers nos parages. Ceux-ci nous raviront de leur chant, alors que ceux-là, oies sauvages et canards, viendront se poser par milliers dans la circonscription de mon honorable ami de Cochrane (M. Bradette), première étape de leur course vers le nord après le refuge de Jack Miner.

En bref donc, le bill a pour objet de rendre hommage à Jack Miner. J'en aurai davantage à dire lorsqu'il sera mis en délibération. C'est un hommage bien mérité, bien que tardif, que nous rendrions ainsi au plus grand de nos naturalistes canadiens vivants et à l'un des grands hommes du monde contemporain.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

RÉTABLISSEMENT DANS LA VIE CIVILE DE PERSONNEL LICENCIÉ DE LA MARINE, DE L'ARMÉE ET DE L'AVIATION

M. ROSS (Calgary-Est):

1. Le cas échéant, quels rapports ont été faits par le Comité nommé en vertu de l'arrêté du conseil C.P. 4068½, daté le 8 décembre 1939, pour étudier les problèmes qui naîtront de la démobilisation et du licenciement, de temps à autre, de soldats de l'armée, durant la présente guerre et après, et de l'établissement de ces soldats dans la vie civile?

2. Le cas échéant, quelles propositions le Comité institué en vertu de l'arrêté du conseil, 5421, daté le 8 octobre 1940, a-t-il faites?

3. Quelles sont les propositions du Gouvernement au sujet de l'établissement du personnel licencié de temps à autre de la marine, de l'armée et de l'aviation?

4. Si le Gouvernement n'a pas encore élaboré un programme général au sujet du personnel licencié, que fait-on durant ce temps pour les personnes congédiées de temps à autre de la marine, de l'armée et de l'aviation?

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur l'Orateur, cette question a reçu une réponse détaillée dans l'exposé que j'ai présenté à la Chambre le 6 décembre 1940. Je demande donc que la question soit rayée.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—USINE DE LA CANADIAN CAR AND FOUNDRY COMPANY, AMHERST (N.-E.).

M. GILLIS:

1. A-t-on attiré l'attention du Gouvernement sur le fait que l'usine de la Canadian Car and Foundry Limitée, située à Amherst (Nouvelle-Ecosse), et qui a laminé de l'acier en feuilles durant la dernière guerre, est maintenant fermée, et que l'autre usine au même endroit doit fermer prochainement vu le manque de matières premières?

2. Le ministère des Munitions et Approvisionnements a-t-il l'intention de se servir de ces usines à notre époque si critique?

L'hon. M. HOWE:

1. L'usine de la Canadian Car and Foundry Company Limited, à Amherst (Nouvelle-Ecosse), ne possède pas l'outillage voulu pour laminer l'acier en feuilles. Elle est pourvue de laminoirs propres à la fabrication de barres et de pièces de charpente en acier. Il n'a pas été porté à la connaissance du contrôleur de l'acier qu'une entreprise d'Amherst produisant actuellement du matériel de guerre fût sur le point de fermer ses portes à cause du manque d'acier.

2. La division de l'avionnerie au ministère des Munitions et Approvisionnements se propose d'utiliser une très grande partie de l'outillage de la Canadian Car and Foundry Company Limited, d'Amherst (Nouvelle-Ecosse) en vue de la fabrication de pièces d'avion d'entraînement bimoteur Anson, pour le montage et l'essai définitifs de ces avions, et elle établit en ce moment à l'usine de cette compagnie une base permanente de mise au point et de réparation pour tous les avions destinés à la réalisation du plan d'entraînement aérien dans les Provinces maritimes.

On a déjà affecté des sommes considérables à des travaux préliminaires relatifs à ces con-

trats, et les deux entreprises seront effectivement en voie d'exécution au cours des prochains mois.

MENÉES SUBVERSIVES—AGENTS NAZIS SE FAISANT PASSER POUR RÉFUGIÉS JUIFS

M. REID:

1. A-t-on attiré l'attention du Gouvernement sur le renseignement que, d'après le *New York News* du 26 novembre, le gouvernement de la Grande-Bretagne aurait donné au gouvernement des Etats-Unis, à l'effet que des agents secrets, nazis, spécialement entraînés, et des saboteurs, se dirigent vraisemblablement vers les pays d'une importance vitale, se donnant pour réfugiés juifs authentiques mais agissant sous les ordres directs de l'Allemagne?

2. A-t-on donné au gouvernement canadien un renseignement de cette nature, et, le cas échéant, *a*) quelles mesures appropriées prend-on pour nous protéger contre ces visiteurs ou immigrants, et *b*) conduit-on des enquêtes et des recherches ultérieures sur les immigrants venus au Canada depuis avril 1939?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. La Légation canadienne a officieusement appris au secrétariat d'Etat des Etats-Unis, qu'on ne paraît pas y avoir reçu une telle communication du gouvernement anglais.

2. Non. *a*) et *b*): On examine tous les réfugiés avec soin avant de leur permettre d'entrer au Canada et on les surveille de près durant leur séjour au Canada.

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS DE BOIS EN BILLES

M. REID:

1. A-t-on pris des mesures pour prohiber l'exportation de bois en billes?

2. Si oui, quelles mesures à cet effet a-t-on mises en œuvre, et *a*) ces mesures s'appliquent-elles à toutes les provinces, et *b*) tous ces règlements et toutes ces interdictions sont-ils formulés par le contrôleur du bois?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. Le 6 juillet dernier, le contrôleur du bois a émis une ordonnance qui devait entrer en vigueur le 10 juillet, en vue d'interdire pendant trois mois l'exportation de toutes billes de sapin de la Colombie-Britannique à destination d'endroits situés en dehors de l'empire britannique. Cette période d'interdiction a ultérieurement été prolongée de deux mois. Le décret du conseil n° 7156 du 4 décembre 1940 prescrit que "personne n'exportera du Canada des billes de sapin Douglas sans avoir préalablement obtenu un permis délivré par le ministre du Revenu national ou en son nom".

a) Cette interdiction ne s'applique effectivement qu'à la Colombie-Britannique, puisque c'est la seule province d'où s'exportent généralement les billes de sapin Douglas.

b) Oui.

CONSEIL NATIONAL DES RECHERCHES—ORIGINE ETHNIQUE DES MEMBRES

M. McGREGOR:

1. Quels sont les noms des membres du Bureau des Recherches, y compris le Conseil national des recherches?

2. A quelle race appartient chacun d'entre eux?

L'hon. M. MacKINNON:

Membres de l'Office national des recherches.

	Race
Président: Le major-général A. G. L. McNaughton, C.B., C.M.G., D.S.O., M.Sc., D.C.L., LL.D. (provisoirement appelé sous les armes)	Ecossaise
Président suppléant: C. J. Mackenzie, M.C., B.E., M.C.E., M.E.I.C.	Ecossaise
Sir Frederick Banting, K.B.E., M.C., M.D., LL.D., D.Sc., F.C.A.P., F.R.C.P., F.R.C.S., F.R.S.C., F.R.S., professeur de recherches médicales, Université de Toronto	Irlandaise
H. E. Bigelow, A.M., Ph.D., F.R.S.C., F.C.I.C., titulaire de la chaire Carnegie de chimie à l'université Mount Allison..	Anglaise
E. F. Burton, B.A., Ph. D., F.R.S.C., professeur et chef du département de physique et directeur du laboratoire McLennan, université de Toronto..	Anglaise
W. R. Campbell, président et trésorier, Ford Motor Company of Canada, Ltd.	Ecossaise
Armand Circé, B.Sc., I.C., D.I.C., directeur de l'Ecole Polytechnique, université de Montréal..	Française
R. H. Clark, M.A., Ph.D., F.R.S.C., F.C.I.C., professeur et chef du département de chimie, université de la Colombie-Britannique.. ..	Anglaise
J. B. Collip, M.A., Ph.D., M.D., D.Sc., LL.D. F.R.S.C., F.R.C.P., F.R.S., titulaire de la chaire Gelman Cheney de biochimie et chef du département de chimie à l'université McGill..	Anglaise
E. P. Fetherstonhaugh, M.C., B.S.C., F.R.S.A., M.E.I.C., doyen, faculté de génie civil et d'architecture, université du Manitoba..	Irlandaise
Beaudry-Leman, B.Sc., C.E., D.C.Sc., président et administrateur de la banque Canadienne Nationale..	Française et Anglaise
O. Maass, B.A., M.Sc., Ph.D., titulaire de la chaire Macdonald de physico-chimie et chef du département de chimie, université McGill..	Hollandaise

R. J. Tallon, secrétaire-trésorier du Congrès des métiers et du Travail du Canada.. .. .. Irlandaise

Son Excellence Mgr. Alexandre Vachon, M.A., Ph.M. S.T.D., D.Sc., LL.D., F.R.S.C., F.C.I.C., archevêque d'Ottawa.. .. .. Française

R. C. Wallace, Ph.D., D.Sc., LL.D., F.G.S., F.R.S.C., principal de l'université Queen's.. .. .. Ecossaise

NAVIRES MARCHANDS POUR LA GRANDE-BRETAGNE —UTILISATION DES CHANTIERS MARITIMES DE L'ATLANTIQUE.

M. BLACK:

1. N'adjugera-t-on qu'aux chantiers du fleuve Saint-Laurent et du littoral du Pacifique, les marchés relatifs à la construction, pour le compte du gouvernement britannique, de dix-huit gros navires marchands que le ministre des Munitions et Approvisionnements a annoncé le 20 novembre?

2. Si oui, pour quelle raison?

3. Pourquoi ne donnera-t-on pas aux chantiers du littoral de l'Atlantique l'avantage de participer à ces travaux?

L'hon. C. D. HOWE:

1. Oui.

2. Ce sont les seuls chantiers de construction maritime qui peuvent entreprendre la construction de ces navires à l'heure actuelle.

3. Les chantiers du littoral de l'Atlantique aménagés pour entreprendre la construction de navires de ce genre sont actuellement occupés à la réparation des navires.

LE DR. E. W. STAPLEFORD

M. McGREGOR:

Le Dr E. W. Stapleford reçoit-il une pension ou autre allocation de l'Université de la Saskatchewan ou du gouvernement de la province de la Saskatchewan, et si oui, quel en est le montant?

L'hon. M. GARDINER:

On me dit que le Dr. Stapleford reçoit une rente annuelle de $2,000 provenant de la fondation Rockefeller à la suite de mesures prises par le conseil d'administration du Collège de Regina et l'Université de la Saskatchewan lorsque cette université prit la direction du Collège de Regina.

ÉCOLE POUR ENTRAÎNEMENT DES OFFICIERS DE MARINE—OUEST CANADIEN.

M. HAZEN:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté dans l'ouest du Canada l'emplacement d'une école pour l'entraînement des officiers de marine?
2. Si oui, de qui l'a-t-il acheté?
3. Où cet emplacement est-il situé?
4. Quelle en est la superficie en acres?
5. Quel a été le prix d'achat?

[L'hon. M. MacKinnon.]

L'hon. M. MACDONALD:

1. L'Etat s'est rendu acquéreur, en Colombie-Britannique, d'une propriété où se pratique la formation d'officiers, formation analogue à celle qui se donne sur le littoral de l'Est.

2. De la Royal Trust Co., Victoria (C.-B.), qui administre la succession de feu Laura M. Dunsmuir.

3. Victoria (C.-B.).

4. 645 acres.

5. $75,000 pour le terrain et les bâtiments.

DÉCRETS DU CONSEIL RENDUS DEPUIS LE DÉBUT DE LA GUERRE

M. DIEFENBAKER:

Combien d'arrêtés du conseil a-t-on adoptés *a*) depuis le début de la guerre, *b*) pendant que le Parlement était assemblé, (1) durant la période écoulée du 16 mai au 7 août, et (2) durant la présente session, du 7 novembre jusqu'à aujourd'hui?

Le très hon. MACKENZIE KING:

(*a*) 8,809 décrets du conseil et 6,121 délibérations du conseil du trésor, depuis le commencement des hostilités (le 10 septembre 1939) jusqu'au 6 décembre 1940 inclusivement.

(*b*) (1) 1,762 décrets du conseil et 1,035 délibérations du conseil du trésor, du 16 mai au 7 août 1940 inclusivement. (2) 897 décrets du conseil et 450 délibérations du conseil du trésor, du 7 novembre au 6 décembre 1940, inclusivement.

LE DR CHRISTIE, MM. HARRY BUTCHER ET EMMETT COLLINS

M. CARDIFF:

1. Les personnes suivantes font-elles partie des services administratifs de l'Etat: *a*) le Dr Christie, autrefois d'Esterhazy (Saskatchewan), *b*) Harry Butcher, autrefois membre du Parlement, *c*) Emmett Collins, autrefois de Moose-Jaw (Saskatchewan)?

2. Si oui, où occupent-elles leur emploi?

3. Quels traitements reçoivent-elles?

L'hon. M. GARDINER:

1. (*a*) Oui. (*b*) Non; voir le décret du conseil C.P. 127/4274 concernant cette nomination et déposé à la Chambre des communes le 20 novembre 1940. (*c*) Oui, à titre temporaire.

2. (*a*) Inspecteur des services médicaux des camps d'entraînement, ministère des Services nationaux de guerre. (*b*) Répondu sous le n° 1 (*b*). (*c*) Commis, ministère des Services nationaux de guerre.

3. (*a*) $5,000 par année. (*b*) Répondu sous le n° 1 (*b*). (*c*) $1,920 par année.

BUREAU DE L'INFORMATION PUBLIQUE

M. HANSELL:

1. Quand, comment et en vertu de quelle autorité a-t-on institué le Bureau de l'information publique?
2. De quel ministère fédéral relève ce Bureau et à quel ministre est-il responsable?
3. Jusqu'à la fin de novembre 1940, combien de communiqués le Bureau a-t-il transmis aux journaux, quels journaux les ont publiés, et combien chaque journal en a-t-il publié?
4. Quelle est la fonction générale de ce Bureau, et quelles en sont les attributions?
5. De quelle manière ce Bureau collabore-t-il avec *a*) la presse, *b*) Radio-Canada et les autres stations radiophoniques au Canada, *c*) le cinéma?
6. Quelles sont les fonctions de chaque personne que le Bureau occupe à un traitement de $1,000 par année ou plus?
7. A la fin de novembre 1940, quel était le total des frais d'administration de ce Bureau, y compris le service des nouvelles, les services de communication, les services de radiodiffusion et de cinématographie, et les impressions?
8. Quelles fonctions ce Bureau remplit-il que ne pourraient pas accomplir les diverses agences de nouvelles, les journaux et les périodiques maintenant en existence au Canada?

L'hon. M. GARDINER:

1. Le décret du conseil C.P. 2474, en date du 30 août 1939, prévoyait la formation de plusieurs sous-comités, dont un de l'Information publique sous la présidence de l'honorable N. A. McLarty, ministre du Travail.

Les arrêtés du conseil C.P. 2654, du 12 septembre 1939, et C.P. 3018, du 12 octobre 1939, accordaient certains pouvoirs au sous-comité de l'Information publique.

L'arrêté du conseil C.P. 4073, du 8 décembre 1939, nommait un directeur de l'Information publique et décrivait ses attributions.

2. En vertu de l'arrêté du conseil C.P. 3333, en date du 19 juillet 1940, le bureau était rattaché au ministère des Services nationaux de guerre et rendu comptable au ministre des Services nationaux de guerre, l'honorable J. G. Gardiner.

3. *a*) 772. *b*) Aucun renseignement disponible.

4. Recueillir, coordonner et répandre les renseignements concernant tous les aspects de l'effort de guerre du Canada et le travail du Gouvernement touchant cet effort. Coordonner les services d'information publique déjà existants, tels que la radio et le cinéma, découvrir ou employer de nouveaux moyens de diffusion afin de faire concourrir ces services le plus efficacement possible à la poursuite de la guerre.

5. *a*) En organisant des conférences hebdomadaires entre certains ministres et des représentants des journaux; par l'envoi direct de nouvelles et de travaux de référence; en aidant les journaux à puiser aux sources de nouvelles et de renseignements.

b) Par des entretiens fréquents avec les dirigeants de la Canadian Association of Broadcasters. (Cette association représente toutes les stations radiophoniques indépendantes du Canada.)

c) En organisant et perfectionnant par l'intermédiaire de l'Office national du film la production de films documentaires à distribuer dans les théâtres et autres endroits et en encourageant la production de films documentaires par des producteurs indépendants.

6. Walter Herbert—directeur adjoint
George Hambleton—rédacteur des communiqués hebdomadaires
Mlle M. A. Mosley—secrétaire du directeur
Bruce West—Directeur de la photographie
Joffre Dechêne—Directeur-adjoint de la photographie.
Guy Jasmin—Rédacteur d'articles spéciaux (français)
Placide Labelle—Rédacteur d'articles spéciaux (français)
Mlle H. Hilborn—Sténographe (anglaise)
Mlle J. McMillan—Sténographe (anglaise)
Mlle F. Potts—Sténographe (anglaise)
Mlle D. Hall—Sténographe (anglaise)
Mlle T. Brunet—Sténographe (française)
Mlle M. Ménard—Sténographe (française)
J.-G.-A. Boisvert—Préposé à la distribution (français)
Mlle E. Hodgins—Préposée à la distribution (anglais)
Paul Houle—Préposé aux dossiers
L. W. Brockington—Travaux spéciaux pour le premier ministre et le comité de guerre du cabinet
Mlle G. Kidd—Commis, classe 3 (bibliothèque).

7. $202,672.42: *a*) Déboursés au 30 novembre 1940, $82,432.59; *b*) Sommes engagées, comptes non reçus le 30 novembre 1940, $120,239.83

8. Toutes les fonctions exposées aux numéros 4 et 5.

MINISTÈRE DU TRAVAIL—LE SOUS-MINISTRE ET SES ADJOINTS

M. BENCE:

1. Qui est sous-ministre du Travail?
2. Quand a-t-il été nommé?
3. Quel est son traitement?
4. Qui était son prédécesseur?
5. Quel était son traitement?
6. A-t-on nommé un sous-ministre du travail adjoint?
7. Si oui, cette charge est-elle nouvelle?
8. Qui a-t-on nommé pour occuper cette charge?
9. Quel est son traitement?
10. A-t-on nommé un assistant au sous-ministre du Travail?
11. Si oui, cette charge est-elle nouvelle?

12. Qui a-t-on nommé pour occuper cette charge?
13. Quel est le traitement de la personne ainsi nommée?

L'hon. M. McLARTY:

1. M. Bryce Morrison Stewart.
2. Le 1er novembre 1940.
3. $10,000 par année.
4. M. William M. Dickson.
5. $8,000 par année.
6. Oui.
7. Oui.
8. M. Arthur MacNamara.
9. $9,000 par année.
10. On a nommé un directeur adjoint au ministère du Travail.
11. Oui.
12. M. A. G. MacLachlan.
13. $4,080 par année.

PERSONNEL DE L'ÉTAT MAJOR DE L'AIR À OTTAWA

M. REID:

1. Quel est le chiffre total du personnel occupé à l'état-major de l'Air, à Ottawa, *a*) militaires, *b*) civils, (1) de sexe masculin, (2) de sexe féminin?
2. Combien de membres du personnel militaire sont occupés à des travaux d'écriture?
3. Combien de membres du personnel militaire détiennent le rang d'officiers, d'officier pilote en montant, et quel est le nombre d'officiers de chaque grade?
4. Combien d'officiers brevetés ont fait du service durant la dernière guerre?
5. Combien de civils ont permuté d'autres services administratifs de l'Etat à des emplois parmi le personnel de l'Etat-major?
6. Combien de membres du personnel militaire occupaient autrefois des emplois dans les services administratifs de l'Etat?
7. Quel est le chiffre du personnel des commis, civils et militaires, à Uplands?

L'hon. M. POWER:

1. *a*) 750.
   b) (1) 353.
   b) (2) 502.
2. 248.
3. 291, corps d'aviation royal canadien; 18 Royal Air Force, total 309. Vice-maréchaux de l'Air, 3; Commodores de l'Air, 7; Capitaines de groupe, 11; Commandants d'escadre, 22; Chefs d'escadrille, 28; Lieutenants de section, 77; Officiers d'aviation, 152; Officiers pilotes, 9.
4. 123.
5. 1. 27 autres sont prêtés par d'autres ministères.
6. 56.
7. Civils, 24.
   Militaires, 29.

Les chiffres donnés aux n^{os} 1 à 6 comprennent le personnel des dossiers.

[M. Bence.]

ÉCOLES D'AVIATION—ACHAT DE FARINE NON MOULUE AU CANADA.

M. BENCE:

1. Depuis le 4 septembre 1939, a-t-on acheté de la farine, non moulue au Canada, pour une école d'entraînement aérien en Canada?
2. Si oui, où l'avait-on moulue et quelles quantités a-t-on fournies?
3. A quelles écoles d'entraînement l'a-t-on expédiée?

L'hon. M. HOWE:

1. Autant que nous ayons pu nous en assurer, le ministère des Munitions et Approvisionnements n'a pas acheté de farine non moulue au Canada à l'usage d'aucune école d'aviation.

Depuis le 14 août 1940, voici quelle est la description de la farine achetée par le ministère:

"Farine de pâtisserie, produits de bon blé canadien sain et sec, nullement adultéré."

2. Répondu sous le n° 1.
3. Répondu sous le n° 1.

MAÎTRE DE POSTE—FAUQUIER (ONTARIO).

M. ROSS (St-Paul):

1. Qui est maître de poste à Fauquier (Ontario)?
2. Quand a-t-il été nommé?
3. Quelle rémunération lui verse-t-on?
4. Est-il ancien combattant?
5. Des anciens combattants ont-ils sollicité cette charge?
6. A-t-on annoncé le concours ouvert à tous pour cette charge?
7. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. MULOCK:

1. M. Lorenzo Guillemette.
2. Le 23 septembre 1940.
3. $629.75, somme calculée d'après les recettes de 1939-1940.
4. Non.
5. Nul ancien combattant compétent n'a demandé la position.
6. Non.
7. En vertu de l'amendement à la loi du service civil adopté le 26 mai 1932, les maîtres de poste à commission dans des bureaux dont les recettes n'excèdent pas $3,000 sont soustraits à l'application de la loi du service civil. Conformément à la manière ordinaire de procéder, l'Association des anciens combattants a été prévenue de la vacance au cas où d'anciens combattants auraient été intéressés.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ D'OUTRE-MER—M. SPROULE.

M. McGREGOR:

1. M. Sproule a-t-il été nommé membre de la division de comptabilité d'outre-mer?

2. Si oui, quand et qui a proposé cette nomination?

3. Cet emploi est-il compris dans les services administratifs de l'Etat?

4. La commission du service civil a-t-elle fait cette nomination?

5. Quel traitement reçoit M. Sproule?

6. Quels traitements les sous-chefs de cette Division reçoivent-ils?

7. Le chef de cette Division a-t-il demandé la nomination de M. Sproule?

8. Quelle était l'expérience de ce dernier dans ce genre de travail?

9. M. Sproule a-t-il envoyé sa demande à la commission du service civil avant d'être nommé?

10. Le ministère a-t-il demandé à la commission du service civil de faire la nomination?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. Le 5 décembre 1940.

Le sous-ministre des Munitions et Approvisionnements.

3. Oui.

4. Oui.

5. $2,720 par année.

6. $2,220 et $3,360 par année.

7. Le chef de la division a demandé à la commission du service civil de faire une nomination.

8. M. Sproule a administré ses propres affaires durant dix-huit ans, occupant 20 à 35 employés. Il possède l'expérience administrative nécessaire à l'exercice de ses fonctions actuelles.

9. Oui.

10. Oui.

COLIN MACKENZIE, C.R.

M. MacLEAN (Cap-Breton-Nord-Victoria):

1. M. Colin MacKenzie, C.R. de Sydney, Nouvelle-Ecosse, occupe-t-il une charge quelconque au ministère de la Défense nationale?

2. Si oui, quelles sont ses fonctions et son autorité?

3. Le ministère ou un officier quelconque du District militaire numéro 6 a-t-il donné instruction aux officiers du Cap-Breton de recevoir leurs ordres de M. MacKenzie seulement quant à l'achat de poêles et d'autres matériaux?

L'hon. M. CASGRAIN:

1 et 2. M. Colin MacKenzie, C.R., de Sydney (N.-E.), n'est pas à l'emploi du ministère de la Défense nationale. Il est agent du ministère de la Justice et il relève de ce département.

3. Ce ministère n'a pas donné de telles instructions. Si les officiers de Cap-Breton les ont émises, ils n'étaient pas autorisés à le faire.

EMBAUCHAGE DES JEUNES GENS DE SYDNEY-MINES POUR LES OUVRAGES DE DÉFENSE

M. MacLEAN (Cap-Breton-Nord-Victoria):

Les jeunes gens qui ont besoin d'une situation doivent-ils se rendre d'abord à Sydney (Cap-Breton-Sud) pour s'y procurer des certificats d'embauchage, avant d'obtenir un emploi aux ouvrages de défense de la ville où ils sont nés?

L'hon. M. McLARTY:

Les emplois relatifs aux entreprises du ministère de la Défense nationale au Cap-Breton relèvent du service de placement du Canada. Bien que le ministère du Travail subventionne les bureaux de placement publics et gratuits dans la Nouvelle-Ecosse, ils sont sous la surveillance directe du gouvernement provincial. Le bureau le plus rapproché de Sydney-Mines est à Sydney, mais la province a confié à un fonctionnaire spécial les questions de placement touchant les emplois de la Défense nationale en cette région. Sydney-Mines est l'un des endroits visités par ce fonctionnaire, dont le nom est C. C. Ogilvie.

CHESTER WALTERS

M. COLDWELL:

1. M. Chester Walters reçoit-il une pension de l'Etat?

2. Si oui, quel en est le montant?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui, une pension de retraite.

2. $1,941.67 par année.

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. LACROIX:

Pour quelle raison l'honorable ministre du Travail n'a-t-il pas nommé de Canadien de langue française dans le comité consultatif de l'Assurance-chômage?

L'hon. M. McLARTY:

Parce qu'au moment de la nomination des membres de la commission de l'assurance-chômage, le commissaire en chef et un autre commissaire étaient des habitants de la province de Québec. On a jugé que le seul moyen de donner à chaque région du pays une représentation équitable était de procéder ainsi qu'on l'a fait.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LICENCES POUR L'EXPORTATION DE MINÉRAUX AU JAPON

M. MacINNIS:

1. Du 1er octobre 1939 jusqu'à aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées pour l'exportation de minéraux au Japon?

2. Combien de licences a-t-on délivrées durant la même période?

3. Combien de licences a-t-on refusées?
4. Combien de licences sont maintenant à l'étude?
5. Du 1er octobre 1940 jusqu'à aujourd'hui combien de licences a-t-on demandées, et combien le Gouvernement en a-t-il accordé?
6. Du 1er octobre 1940 jusqu'à aujourd'hui, combien de licences a-t-on demandées pour l'exportation au Japon de cuivre et de concentrés de cuivre?
7. Combien de ces licences a-t-on accordées?
8. Du 1er octobre 1940 jusqu'à aujourd'hui, quels métaux, et quelles quantités de chacun de ces métaux a-t-on exportés au Japon?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

QUANTITÉS D'ANTI-GEL ACHETÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. McGREGOR:

1. Quelle quantité d'anti-gel chaque ministère fédéral a-t-il achetée durant les années 1939 et 1940?
2. De quelles compagnies a-t-on acheté cet anti-gel et quelle quantité a-t-on achetée de chaque compagnie?
3. Quelle quantité d'anti-gel a-t-on livrée à chaque ministère, et cet anti-gel a-t-il donné satisfaction?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

POIDS ET MESURES—BALANCES FERROVIAIRES ET WAGONS D'ESSAI

M. DOUGLAS (Weyburn):

1. Au su du ministère du Commerce, combien de balances ferroviaires sont en usage au Canada, et *a*) qui est le propriétaire de chacune, et *b*) dans quelle province se trouve-t-elle?
2. Le service des poids et mesures fait-il l'inspection de ces balances ferroviaires, et, le cas échéant, comment procède-t-il à cette inspection et avec quel outillage?
3. Se sert-on de cet outillage pour faire l'épreuve des balances ferroviaires dont l'Etat est propriétaire?
4. De quelle façon vérifie-t-on le poids de wagons d'essai, et combien souvent le fait-on?
5. Combien de ces poids a-t-on vérifiés durant les dix dernières années?

L'hon. M. MacKINNON: Je dépose le document.

DUFFERIN PAVING COMPANY—JAMES FRANCESCHINI

M. DIEFENBAKER:

1. M. James Franceschini qui est maintenant dans un camp d'internement, est-il haut fonctionnaire ou actionnaire de la Dufferin Paving Company Limited, de Toronto, Ontario, ou quelles sont ses relations avec cette compagnie?
2. Quels sont les détails du ou des marchés que le Gouvernement actuel a adjugés à ladite compagnie depuis que ledit Franceschini est interné?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

[M. MacInnis.]

RATIONS DES PRISONNIERS DE GUERRE ALLEMANDS AU CANADA

M. NICHOLSON:

Quels sont les détails relatifs aux quantités et aux parties composantes des rations fournies mensuellement à chaque prisonnier allemand de guerre interné en Canada?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

PERSONNEL DU PÉNITENCIER DE PORTSMOUTH

M. ROSS (Souris)):

1. Depuis septembre 1939, combien d'hommes occupés au pénitencier de Kingston, Portsmouth (Ontario), *a*) a-t-on renvoyés, *b*) retraités, laissés aller en congé pour le service militaire?
2. Depuis septembre 1939, combien d'hommes a-t-on ajoutés au personnel du pénitencier de Kingston?
3. Quels sont les noms et les adresses des hommes ajoutés au personnel depuis septembre 1939?
4. Quel est l'âge de chacun?
5. Le cas échéant, quel service militaire avaient-ils fait?

Le très hon. M. LAPOINTE: Je dépose le document.

PERSONNEL DU PÉNITENCIER DE COLLINS BAY

M. ROSS (Souris):

1. Depuis septembre 1939, combien d'hommes occupés au pénitencier de Collins Bay, Collins Bay (Ontario), a-t-on *a*) renvoyés, *b*) retraités, *c*) laissés partir en congé pour le service militaire?
2. Depuis septembre 1939, combien d'hommes a-t-on ajoutés au personnel du pénitencier de Collins Bay?
3. Quels sont les noms et les adresses des hommes ajoutés au personnel depuis septembre 1939?
4. Quel est l'âge de chacun?
5. Le cas échéant, quel service militaire avaient-ils fait?

Le très hon. M. LAPOINTE: Je dépose le document.

FONCTIONS EXTRAJUDICIAIRES CONFIÉES À CERTAINS JUGES

M. McGREGOR:

1. Combien de commissions royales les gouvernements fédéraux ont-ils instituées depuis 1923?
2. Quels sont les noms des juges qui ont servi dans ces commissions, et quels montants a-t-on versés à chacun d'entre eux?
3. Quels juges font maintenant partie de bureaux de revision institués en vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, et quels traitements, allocations et dépenses chaque juge reçoit-il pour ce travail?
4. Pendant qu'ils occupent ces charges, les juges reçoivent-ils leurs traitements statutaires?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES EMPLOYÉS DANS LES BUREAUX DES SERVICES DE LA DÉFENSE

M. PURDY:

1. Y a-t-il des fonctionnaires, permanents ou temporaires, maintenant occupés dans les bureaux de la Défense à Ottawa, ou ailleurs au Canada, à des tarifs de rémunération et d'allocation, ou avec des exemptions d'impôt qui leur assurent un revenu plus élevé que celui qu'ils obtenaient dans leurs emplois civils?

2. Si oui, quel en est le nombre et quelle est l'augmentation globale des traitements?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES DISCOURS DU PREMIER MINISTRE

M. ROSS (St. Paul's):

1. Depuis le 1er septembre 1939,, a-t-on imprimé aux dépens du public des discours prononcés par le premier ministre?

2. Si oui, combien de discours a-t-on ainsi imprimés et quel était le sujet de chacun de ces discours?

3. Combien d'exemplaires de chacun de ces discours a-t-on imprimés?

4. Quels ont été les frais d'impression de chacun de ces discours?

5. Une agence ou un ministère fédéral a-t-il distribué ces discours?

6. Si oui, quelle agence ou quel ministère?

7. A qui a-t-on envoyé des exemplaires?

8. Quels ont été les frais de cette distribution?

L'hon. M. CASGRAIN: Je dépose le document.

AÉROPORT DE SYDNEY-NORD ET CASERNE DE SYDNEY-MINES

M. MacLEAN (Cap-Breton-Nord-Victoria):

1. De qui a-t-on acheté les poêles qui servent à l'aéroport de Sydney-Nord et aux casernes de Sydney-Mines?

2. A quel type appartiennent les poêles que l'on a achetés et quel a été le prix de chacun?

3. Les a-t-on achetés par l'entremise d'un commissionnaire? Si oui, quel est le nom de celui-ci?

M. MacLEAN (Cap-Breton-Nord-Victoria):

1. De qui a-t-on acheté les terrains suivants: *a*) ceux qui servent d'aéroport à Reserve-Mines, Cap-Breton (N.-E.)? *b*) ceux sur lesquels on érige des ouvrages de défense à Centreville et à Chapel-Hill, Sydney-Mines?

2. Quel prix a-t-on versé pour chacun de ces terrains?

3. Quel montant a-t-on versé au propriétaire dans chaque cas?

4. Sinon, à quel commissaire ou à quels commissaires a-t-on versé ces montants?

M. MacLEAN (Cap-Breton-Nord-Victoria):

1. A-t-on demandé des soumissions pour la construction des casernes de Centreville et de Chapel-Hill, Sydney-Mines (N.-E.)?

2. Sur la proposition de qui a-t-on nommé le contremaître à la caserne de Chapel-Hill?

COLIN MACKENZIE, K.C.

M. MacLEAN (Cap-Breton-Nord-Victoria):

1. M. Colin MacKenzie, de Sydney (N.-E.), est-il à l'emploi de l'Etat ou de tout ministère fédéral?

2. Si oui, quel est son traitement et quelles sont ses fonctions?

DEMANDES DE DOCUMENTS

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

W. J. SANDERSON

M. BENCE:

Copie de la lettre ou des lettres par lesquelles M. W. J. Sanderson s'est démis de sa charge, au ministère des Munitions et Approvisionnements, et copie de tous mémoires, correspondance ou autres documents relatifs à cette démission.

LOI DE MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES—ENTRAÎNEMENT DES OUVRIERS D'INDUSTRIES DE GUERRE

M. BENCE:

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et autres documents ou communications échangés entre le ministre des Services nationaux de guerre ou tout haut fonctionnaire du ministère des Services nationaux de guerre, ou tout haut fonctionnaire de tout autre ministère fédéral, et M. W. J. Sanderson, ou tout haut fonctionnaire de la Fleet Aircraft Limited, au sujet de l'entraînement, en vertu de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, d'hommes occupés dans les industries de guerre.

MISE À LA RETRAITE DE M. CHESTER WALTERS, DU SERVICE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. COLDWELL:

Copie de toute la correspondance que le Gouvernement a en sa possession au sujet de la mise à la retraite de M. Chester Walters qui occupait un emploi à la division fédérale de l'impôt sur le revenu.

ROUTE DE NIPAWIN À FLIN-FLON

M. NICHOLSON (Mackenzie):

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents que le ministère des Mines et des Ressources a en sa possession, datant des années 1938, 1939 et 1940 et ayant trait à la grande route projetée entre Nipawin (Saskatchewan), et Flin-Flon (Manitoba).

Monsieur l'Orateur, je désire proposer la modification suivante à la motion: remplacer les mots "Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents" par "Copie du rapport de l'ingénieur".

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources): Monsieur l'Orateur, je désire apporter quelques explications. Le texte actuel de la motion exigerait une somme considérable de travail. L'honorable

député m'a appris qu'il désirait simplement le rapport de l'ingénieur et il propose de modifier sa motion en conséquence. Je dépose donc copie du rapport de l'ingénieur.

(La motion est adoptée.)

ÉCOLES D'ENTRAÎNEMENT DU CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

M. TUSTIN (Prince-Edward-Lennox):

Copie de tous de tous arrêtés du conseil, correspondance, câblogrammes, mémoires relatifs à des contrats et autres documents concernant les accords arrêtés entre le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et le gouvernement de Sa Majesté au Canada pour transporter au Canada les écoles d'entraînement du Corps royal d'aviation.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de déposer les documents et la correspondance que réclame cette motion, il vous faudrait demander le consentement du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni. A part cela, je dirai à l'honorable représentant qui demande le dépôt de ces documents qu'ils sont de nature confidentielle, secrète, et qu'en conséquence ils ne peuvent être publiés présentement.

M. l'ORATEUR: Rayé.

RECRUTEMENT, SOLDE ET ALLOCATION MILITAIRES

M. CHURCH:

Copie de tous les arrêtés du conseil, des règles et règlements et de toutes les autres instructions rendus soit en vertu de la loi de milice, de la loi du corps d'aviation royal canadien, de la loi des affaires navales, de la loi de l'armée, de la loi des mesures de guerre, ou de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, au sujet du recrutement, au sujet aussi des droits et des privilèges que les soldats de l'armée canadienne possèdent en matière de solde ou d'allocations.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député a déposé une motion analogue en mai 1940. A cette époque, le ministre d'alors était absent de la Chambre. Les documents n'ont pas été déposés et les raisons alléguées à cet effet ont été transmises à l'honorable député le 11 juillet, par le ministre d'alors, dans une lettre dont je désire déposer copie.

Cher monsieur Church,

Au sujet de la demande que vous avez faite d'une copie de tous les ordres adressés aux districts militaires relativement au recrutement, etc., j'ai reçu sur cette question du chef de l'état-major général un mémoire que je vous transmets ci-joint.

"1. Répondre à cette demande reviendrait au dépôt des documents suivants:

a) Les instructions relatives à la mobilisation de la milice canadienne, 1937; ce document porte la note: "Ne doit pas être publié",

b) Certains mémoires sur le recrutement qui sont des documents dits de "sécurité",

[L'hon. M. Crerar.]

c) Copies de nombreuses lettres attachées aux dossiers secrets du ministère.

2. Quant aux documents mentionnés en *a*) et en *b*), on fait observer que bien que la révélation d'une bonne partie de leur contenu ne serait pas, en soi, préjudiciable à l'intérêt public ou à la sécurité de l'Etat, il se trouve dans ces pièces certaines autres parties dont la publication serait préjudiciable. Il serait difficile de révéler une partie de ces documents sans révéler par le fait même des renseignements portant aussi bien sur les parties non publiées.

3. En ce qui a trait aux documents secrets, ils sont nettement réservés et je considère que la publication d'extraits de ces pièces serait préjudiciable à l'intérêt public et à la sécurité de l'Etat. On fait aussi remarquer que la publication de documents de ce genre, en tout ou en partie, créerait un précédent qui pourrait être extrêmement embarrassant dans d'autres cas et qui tendrait à relâcher les restrictions imposées jusqu'ici relativement aux documents de ce genre.

4. Il faut noter en outre qu'une bonne partie de la correspondance en question a trait à des détails précis sur des effectifs de guerre anglais et sur d'autres documents anglais que le gouvernement du Royaume-Uni classe dans la catégorie des documents dits de "sécurité". Nous devons ces documents à la bienveillance du War Office et, en publier des détails pourrait, en un sens, être considéré comme une atteinte à la confiance que l'on nous accorde d'assurer leur sécurité.

5. Il est bon de noter en passant que le volume de correspondance et de documents que l'on peut considérer comme répondant à la demande de M. Church est tel, m'informe-t-on, que le seul travail de reproduction nécessiterait l'emploi d'une dizaine peut-être de dactylos pendant environ deux semaines."

Le ministre poursuit:

Cela étant, vous conviendrez, je pense, que les documents que vous demandez ne serviront aucune fin utile, car ils contiendraient certains renseignements dont la publication serait contraire à l'intérêt public.

A propos de cette motion, monsieur l'Orateur, je désire faire remarquer que, selon l'avis du juge avocat général, il nous faudra, pour nous rendre à la demande de l'honorable député, lui communiquer tout ce que nous avons en fait de statuts, lois, règlements, brochures, décrets du conseil et instructions se rapportant aux forces canadiennes. Cela formerait une bibliothèque assez considérable.

Je dirai à mon honorable ami que nous pourrons adopter la motion, mais avec l'entente que les documents que nous communiquerons à propos de l'armée se limiteront aux règlements et instructions touchant les choses financières pour l'armée canadienne en service actif au Canada et outre-mer, ainsi que des copies des mémoires relatifs au recrutement, pourvu qu'ils ne soient pas marqués "sécurité", "secret" ou "confidentiel".

Je désire ajouter que, si l'honorable député a en vue un certain document particulier qu'il voudra bien m'indiquer, je serai

heureux de le faire déposer, pourvu qu'il ne soit pas marqué "sécurité", "secret" ou "confidentiel".

M. CHURCH: Cette motion pour dépôt de documents a été adoptée l'an dernier, mais les documents demandés n'ont jamais été déposés parce que certains chefs de département s'y opposaient. Or il existe des règlements que le Gouvernement n'a pas le pouvoir d'établir, et le sous-ministre non plus. Si ce dernier veut usurper les fonctions des députés de la Chambre des communes, cela va nuire au recrutement. L'intérêt du recrutement exige que les lois adoptées par le Parlement soient appliquées, et que leurs règlements d'application ne dépassent pas les lois elles-mêmes. Voyons par exemple ce qui se passe pour le recrutement; on le reprend, puis on le suspend; nous ne savons pas où nous en sommes. Un chef de département a réduit la solde des militaires, qui est de $1.30. Ce n'est peut-être pas important, mais cela nuit au recrutement. Je ne vois pas pourquoi les renseignements que j'ai demandés ne seraient pas déposés. Je vous demande, monsieur l'Orateur, de rendre une décision, car cette production de documents a été ordonnée par la Chambre des communes et les documents demandés devraient être déposés.

M. l'ORATEUR: L'honorable ministre a proposé à la Chambre d'adopter cette motion avec un certain amendement. Peut-être l'honorable député n'a-t-il pas entendu le ministre. La Chambre désire-t-elle adopter la motion ainsi modifiée?

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

"INSTRUMENTS DE TRAHISON"

QUESTION AU SUJET D'UN ARTICLE DU COMMISSAIRE DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire poser une question au ministre de la Justice (M. Lapointe). Je me permettrai de lui signaler un article du commissaire S. T. Wood de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, paru dans le *Canadian Spokesman* de février 1941 et intitulé "Tools for Treachery" (Instruments de trahison). J'y ai surtout remarqué la phrase suivante, qui se trouve à la page 6:

Certains parlementaires, apparemment sincères mais manifestement mal renseignés ou se préoccupant peu des faits, encouragent fort les éléments subversifs par leurs critiques contre les règlements concernant la défense du pays.

Je prie le ministre de lire cet article et de nous dire s'il est conforme aux vues du département. Estime-t-il qu'il sied à un fonctionnaire de l'Etat d'exprimer une telle opinion pendant que siège la Chambre des communes?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je vais me procurer un exemplaire de la publication dont vient de parler mon honorable ami et je ne manquerai pas de lire l'article en question.

LE BLÉ

QUESTION RELATIVE AU VERSEMENT FINAL SUR LA RÉCOLTE DE 1939 ET À LA LIGNE DE CONDUITE À SUIVRE EN 1941.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Le ministre du commerce où le ministre de l'Agriculture aurait-il l'obligeance de nous dire à quelle date les cultivateurs peuvent compter recevoir un versement provisoire ou final sur la récolte de 1939? Je désire aussi savoir à quel moment le Gouvernement exposera sa politique à l'égard du blé pour l'année 1941.

L'hon. JAMES A. MacKINNON (ministre du Commerce): Une réponse assez complète à la première question de l'honorable député se trouve dans le rapport, déposé aujourd'hui même, de la commission canadienne du blé pour l'année 1938-1939.

L'hon. M. HANSON: Quelle est cette réponse? Nous n'en avons pas pris connaissance.

L'hon. M. MacKINNON: Le rapport sera distribué à l'instant. En ce qui concerne la ligne de conduite à suivre quant à la récolte de 1941, il me serait très facile d'en faire dès maintenant un exposé partiel. Toutefois, nous recueillons en ce moment des renseignements sur la question et j'espère être en mesure de faire tout prochainement un exposé partiel. Nous tenons à énoncer notre politique aussi tôt que possible afin que les cultivateurs puissent se tracer un programme pour cette année.

LE BLÉ

IMPÔT DE TRANSFORMATION SUR LE BLÉ DESTINÉ À L'USAGE DU CULTIVATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): J'aimerais à poser une question au ministre du Commerce. La *Free Press* de Winnipeg, du 11 février, publie une dépêche de la Presse canadienne de Hartland (Nouveau-Brunswick) dans laquelle il est dit que l'honorable repré-

sentant de Victoria-Carleton (M. Hatfield) a déclaré avoir appris de R. A. Ball, secrétaire de la commission canadienne du blé, que la commission ne percevrait plus l'impôt de transformation des fermiers qui transportent leur propre blé aux meuneries pour leur propre usage. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre quand le décret du conseil a été adopté à ce sujet et aussi quand il a été déposé à la Chambre?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): L'arrêté du conseil a été signé le 1er février et, si je ne m'abuse, il a été publié dans les journaux du même jour. Ai-je bien compris que l'honorable député demande le dépôt d'une copie de cet arrêté? Dans ce cas, je serai heureux de me rendre à son désir.

SERVICE POSTAL

PLAINTE AU SUJET DU SERVICE POSTAL DANS LES QUARTIERS D'AFFAIRES ET LES QUARTIERS BOURGEOIS DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je voudrais appeler l'attention du ministre des Postes sur l'insuffisance du service postal dans certains quartiers bourgeois de Toronto. Le ministère reçoit un revenu annuel de presque 9 millions de dollars de la ville de Toronto, et cependant, dans certains quartiers où sont situés des magasins de détail et des maisons d'habitation, le courrier n'est distribué qu'à 10 heures 30, 11 heures, 11 heures 15 et parfois 11 heures 45 du matin. La distribution du courrier est un service public et je demande au ministre des Postes de bien vouloir aller aux renseignements et voir s'il lui serait possible de nous donner un service comparable à celui dont nous jouissions autrefois. Je le prierais aussi d'étudier la question de remettre en honneur les lettres à un cent dans les limites de Toronto. Le public a droit à un bien meilleur service et j'espère que le ministre fera une enquête à ce sujet.

L'hon. W. P. MULOCK (ministre des Postes): Je devrai aller aux renseignements, de sorte que j'accepte l'observation de l'honorable député comme un avis de demande de renseignements.

DIFFÉREND OUVRIER

ACCUSATON D'INJUSTICE PORTÉE PAR LES EMPLOYÉS DE LA BILTMORE SHIRT COMPANY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Je voudrais demander au ministre du Travail si l'on a porté à l'attention de son ministère le traitement injuste que la Biltmore Shirt Company de Montréal, actuellement occupée à la confection de chemises pour nos soldats, aurait fait subir à certains de ses employés membres de la Amalgamated Clothing Workers Union, en les congédiant pour avoir voulu organiser les ouvriers de la manufacture? Dans l'affirmative, a-t-on pris de mesures en vue de la réintégration des ouvriers congédiés?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a eu l'amabilité de me donner avis de cette question. Peu avant midi aujourd'hui on m'a dit qu'une plainte avait été portée et que le représentant du ministère du Travail à Montréal fait actuellement enquête en cette affaire. Je n'ai pas encore eu l'occasion de voir son rapport. Les mesures à prendre dépendront évidemment des circonstances exposées dans ce rapport.

SUBSIDES—GUERRE EUROPÉENNE

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE À L'APPEL DE LA MOTION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. M. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au début de la présente session, j'ai présenté un exposé fort détaillé de la situation internationale. Le 2 décembre, un peu avant l'ajournement, j'ai essayé de vous donner une idée de la marche de la guerre. Aujourd'hui, j'ai l'intention de passer brièvement en revue les événements qui se sont déroulés depuis que le Parlement s'est ajourné. Je m'efforcerai de vous expliquer la suite des faits tels que je les comprends, et de vous faire un exposé de la présente situation mondiale. Cet exposé servira de point de départ à l'étude de la question des affaires extérieures et de la loi de 1941-1942 sur les crédits de guerre.

Il est impossible de séparer les mesures d'ordre militaire et la politique étrangère qui les rend nécessaires. C'est particulièrement le cas en temps de guerre quand elles tendent toutes deux à la poursuite heureuse du conflit. En conséquence, nous avons l'intention d'aborder immédiatement le budget des Affaires extérieures, ainsi que le bill relatif aux crédits de guerre. Nous croyons que, par ce moyen, la Chambre obtiendra le plus tôt possible les renseignements qu'elle désire et que s'en trouvera facilitée l'étude des questions qui surgiront au cours du débat sur ce budget et sur ce bill. Je sais que les honorables députés ont hâte d'entendre les ministres qui reviennent du Royaume-Uni ou qui s'occupent directement de notre effort de guerre.

Lorsque je vous ai parlé de la guerre, au début de décembre, tout juste avant l'ajournement de la Chambre, je vous ai indiqué les motifs qui nous portaient à croire que la situation de la Grande-Bretagne et de ses alliés était bien meilleure qu'elle ne l'avait été, non seulement lors de l'effondrement de la France, mais aussi au cours des mois immédiatement postérieurs à cette épouvantable catastrophe. L'événement a démontré que nous avions raison. L'efficacité des bombardements de nuit, qui causaient alors tant d'anxiété en Grande-Bretagne, avait diminué au lieu d'augmenter. Les attaques des sous-marins, qui constituent encore le plus grand danger, sont devenues moins destructrices ces dernières semaines au lieu de l'être davantage. Nonobstant les efforts de l'ennemi pour désorganiser la production, le rendement de l'industrie anglaise augmente constamment. Les Iles britanniques on renforcé sensiblement leurs moyens de défense sur terre, sur mer et dans les airs. Le moral du peuple britannique n'est pas entamé. On peut même affirmer que la population entière est plus déterminée que jamais. La Royal Air Force s'est livrée en Europe à la destruction sur une grande échelle des établissements industriels et des moyens de communication, des bases navales et aériennes et en particulier des ports dits d'"invasion". La marine britannique a continué de patrouiller les côtes anglaises et d'assurer sa protection aux transports d'hommes, de munitions et d'approvisionnements entre les Iles britanniques et les autres parties de l'Empire.

Les campagnes d'Afrique ont transformé complètement la situation précaire des armées britanniques et placé l'Italie dans une position angoissante. On a remporté sur l'ennemi des victoires éclatantes. En effet, quelques jours seulement après l'ajournement des Chambres, les armées impériales d'Egypte attaquaient résolument les troupes italiennes dirigées par le maréchal Graziani, qui avaient envahi plusieurs semaines auparavant l'Egypte occidentale et préparaient un assaut sur le canal de Suez. L'avance britannique, à laquelle prirent part l'armée de terre, la marine et l'aviation, balaya tout sur son passage. Trois divisions italiennes se rendirent ou périrent dès le premier jour et les troupes motorisées de la Grande-Bretagne poursuivirent l'ennemi en déroute jusqu'à la frontière de Lybie, à une cinquantaine de milles de distance. Au cours des semaines qui suivirent, la Lybie elle-même a été envahie. Ses forteresses sont tombées les unes après les autres aux mains des britanniques. Les troupes du général Wavell, au cours d'une attaque dans laquelle les armées australiennes se signalèrent, capturèrent la base italienne de Bengasi, à plus de trois cents milles de la frontière orientale de la Lybie. Elles continuent leur marche sur Tripoli et la frontière occidentale de la Lybie.

Les forces fascistes reculent aussi en Erirée, colonie italienne située au sud-est de l'Egypte. En Abyssinie, pays conquis il y a quelques années par les Italiens, en dépit des promesses solennelles garanties par le pacte de la Société des Nations, les tribus subjugées se révoltent contre les vaingueurs d'hier. Fortes de l'appui britannique, elles s'efforcent de reconquérir leur liberté. L'empereur en exil, Hailé Sélassié, est retourné dans son pays, et le gouvernement du Royaume-Uni, en réaffirmant que la Grande-Bretagne n'a aucune ambition territoriale en Abyssinie, a reconnu ses prétentions au trône. Les forces britanniques et sud-africaines occupent déjà en Somalie italienne une région aussi grande que le pays de Galles. Tout l'empire africain de l'Italie est en voie de disparaître.

De l'autre côté de la Méditerranée, en Albanie, les Italiens n'ont pas été plus heureux. Se battant avec un courage digne des plus belles traditions des temps classiques, l'armée grecque a, depuis l'ajournement de la Chambre, fait subir à l'Italie toute une série de défaites. Jusqu'ici, les renforts venus par l'Adriatique n'ont pas réussi à tourner la fortune de la bataille.

Dans les affaires internationales le succès des armes compte pour beaucoup. Que l'Angleterre, à moitié armée et préoccupée par l'organisation de la défense des îles Britanniques, ait eu la force et le courage d'envoyer des hommes et du matériel de guerre jusqu'en Afrique; que la flotte britannique ait pu patrouiller la Méditerranée et même, en plein jour, bombarder Gênes, le port le plus important de l'Italie; que, secondée par la marine et l'aviation britanniques, une petite armée grecque ait à plusieurs reprises défait d'importantes troupes italiennes, mieux équipées et plus nombreuses: voilà des résultats qui ont sans aucun doute raffermi le prestige de l'Angleterre, contribué à maintenir la confiance de la Turquie, de l'Egypte et du monde arabe. Tout cela a eu pour effet d'encourager la France et l'Espagne à résister à la pression des demandes allemandes. Pour donner à ces faits leur juste valeur, nous devons, cependant, reconnaître l'importance de la poussée des nazis en Roumanie et l'engoisse qu'éprouvent la Bulgarie et la Yougoslavie de subir le même sort. N'oublions pas qu'on a remporté ces victoires contre le plus faible et non contre le plus fort des partenaires de l'Axe. Il y a une grande différence entre la puissance de l'Italie et la force de l'Allemagne nazie.

14874—53
ÉDITION REVISÉE

Les défaites italiennes que je viens de rappeler ont une autre signification. Elles montrent bien nettement que, s'il a été entraîné dans la guerre, le soldat italien n'a pas à cœur la défense de sa cause. Il serait difficile d'expliquer autrement l'apathie, le mécontentement et l'indifférence dont ont fait preuve les armées italiennes. Leurs soldats sont nombreux, leur armement considérable, mais cela ne saurait compenser le manque d'ardeur au combat. Le régime fasciste a perdu la considération des Italiens eux-mêmes. Dans la présente guerre, les habitants de l'Italie n'ont jamais appuyé Mussolini. S'adressant par la radio au peuple italien, le 23 décembre, M. Churchill a dit que les Italiens avaient été forcés de s'allier aux agresseurs nazis par un seul homme, contre la volonté du roi et de la famille royale d'Italie, malgré le Pape et toute l'autorité du Vatican ou de l'Eglise catholique, contre leur propre gré. Est-il plus frappant exemple de la puissance et des dangers de la dictature!

Abordons maintenant une question autrement importante, celle du revirement d'opinion qui s'est produit aux Etats-Unis. Nous voyons là, par contraste, les moyens que la démocratie emploie pour protéger ses intérêts et faire sentir sa puissance. L'évolution rapide de la pensée américaine en faveur d'une aide active aux démocraties qui luttent contre l'agression est l'un des événements marquants de ces derniers mois.

La politique antérieure des Etats-Unis, arrêtée avant l'ouverture des hostilités, reposait sur des données qui ne tenaient aucun compte de la véritable nature du conflit actuel. On retirait les navires américains des eaux britanniques et on leur interdisait l'accès à la zone de guerre. On ne vendait aux belligérants que ce qu'ils pouvaient payer et transporter eux-mêmes, limitant leurs achats aux articles normalement en demande. L'inexorable logique des événements a fait comprendre au peuple américain que son avenir, sa sécurité, le mode de vie des démocraties sont indissolublement liés à la défense de la Grande-Bretagne et à la défaite des agresseurs. Le message du président au Congrès, l'un des plus importants de sa belle carrière, définit en termes non équivoques un programme nouveau comportant un appui matériel généreux aux nations résolues à repousser l'agression, et reflétant la volonté des Etats-Unis de défendre la cause de la liberté.

Le message présidentiel n'est pas un simple énoncé de principes, car il traite des moyens à prendre pour atteindre le but. La nouvelle politique formulée par M. Roosevelt comporte l'envoi de navires, d'avions, de chars d'assaut et de canons à l'Angleterre assiégée ainsi qu'aux autres peuples engagés dans la même lutte. Ces secours doivent aller en se multipliant sans qu'on en exige le règlement immédiat, et sans qu'on tienne compte des menaces des dictateurs. Les services administratifs compétents des Etats-Unis examinent actuellement la forme que revêtira cette aide. Libre à eux de décider. Toutefois, cette nouvelle ligne de conduite a raffermi l'espoir et la résolution des pays démocratiques.

Les Etats-Unis constituent sans contredit l'entité économique la plus puissante au monde. Si l'on en juge par le revenu national, mesure reconnue de la puissance économique d'un pays, ils l'emportent sur l'Allemagne dans une proportion de quatre à un. La production annuelle des Etats-Unis fait plus que doubler celle de l'Europe entière. Ceux contre qui se fait la mobilisation de ces ressources industrielles, immenses et sans parallèle, subiront tôt ou tard toute la violence du choc. En attendant, cette force prend les proportions d'une redoutable avalanche suspendue sur la tête des peuples agresseurs.

Que l'aide matérielle accordée par les Etats-Unis dans la mesure projetée devienne avec le temps d'une importance décisive, voilà qui ne saurait faire l'ombre d'un doute. Nous devons toutefois, gagner le temps nécessaire. Il est certain qu'il se présentera une phase critique avant que l'aide complète des Etats-Unis se réalise. Ainsi que je l'ai fait remarquer il y a deux semaines dans une causerie à la radio, plusieurs incidents portent à croire que, dans un avenir très prochain, l'ennemi va faire un effort gigantesque pour détruire le commonwealth britannique au moyen d'une série de coups formidables dont on n'aura pas eu d'exemple. L'atmosphère est chargée d'indices certains d'une tempête qui se prépare.

Où la tempête éclatera-t-elle, nous ne pouvons pas le dire. Elle éclatera peut-être dans le proche Orient, ou dans l'ouest de la Méditerranée, ou dans l'Extrême-Orient, ou même en Grande-Bretagne. Elle pourrait bien éclater simultanément dans plusieurs endroits. Nous ne manquons pas de raisons de penser qu'elle pourra survenir en tous ces endroits à la fois. Dans les cercles diplomatiques et militaires, on est de plus en plus porté à croire à la possibilité d'une conflagration universelle comportant une tentative d'invasion allemande en Grande-Bretagne, synchronisée avec des attaques contre Suez et Gibraltar et une poussée des Japonais contre Singapour. Il se peut que l'aviation et l'armée allemandes essaient d'abattre la Grande-Bretagne en même temps que les puissances de l'Axe tenteront de s'emparer des positions les plus importantes, au point de vue stratégique, de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire Gibraltar, Suez et Singapour.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Ce serait une très grave erreur que de s'imaginer que l'accroissement des alarmes et de la tension dans les Balkans va porter Hitler à abandonner pour l'instant son projet d'attaque contre les îles Britanniques. C'est la puissance britannique qu'Hitler vise à détruire: le siège de cette puissance est l'île-forteresse de la mer du Nord. Il n'est pas moins manifeste que c'est en vue de détruire la puissance britannique que ce sont unies les nations de l'Axe. Ce n'est que par la défaite de la Grande-Bretagne que les pays totalitaires réunis pourront arriver à la domination du monde. Voilà un fait que nous ferions bien de toujours garder présent à la mémoire et d'envisager froidement. Nous n'avons d'ailleurs rien à gagner en nous refusant à voir dans toute sa réalité l'état stratégique du monde. Au contraire, nous avons tout à gagner à l'examiner dans son entier, tel qu'il existe. C'est à cette conception plus vaste des réalités que la Grande-Bretagne et ses alliés doivent l'aide toujours croissante des Etats-Unis.

Si je me permets encore d'exposer la situation telle qu'elle doit se présenter à tout œil réaliste, ce n'est pas que je veuille diminuer l'optimisme que les succès obtenus jusqu'ici ont naturellement suscité; je veux plutôt qu'ils ne nous aveuglent pas au point de nous faire oublier la véritable lutte que nous avons encore à envisager et qui, je le crois, est en ce moment même sur le point de se livrer. Je n'ai pas le moindre doute que les défenseurs de la liberté ne finissent par triompher. Mais je n'en suis pas moins convaincu, ainsi que je l'ai tant de fois répété, que la lutte sera plus longue, plus dure et plus effroyable qu'on ne se l'imagine communément. Ne perdons pas ce fait de vue et agissons en conséquence.

Il faut contenir l'ennemi jusqu'à ce que nos forces égalent les siennes. Nous sommes encore loin de ce résultat. Il nous faudra attendre encore de longs mois marqués de revers et de découragements. Plus que jamais, nous devons nous préparer, de cœur et d'esprit, à l'immensité de l'effort et des sacrifices qui ne sont pas prêts de finir et qui marqueront surtout les quelques mois qui vont suivre. Nous sommes trop enclins à nous reporter à la dernière guerre et à établir un parallèle. Arrêtons-nous donc un instant pour vérifier les différents points de comparaison entre ces deux conflits.

Tout d'abord, les ressources et la puissance d'attaque de l'ennemi sont incomparablement supérieures à ce qu'elles étaient durant la dernière guerre. Les puissances alliées et associées étaient alors très nombreuses. Laissant de côté les Etats-Unis qui pendant les dix-huit derniers mois étaient au nombre des puissances belligérantes, la France, la Russie, la Belgique, le Portugal et une douzaine d'autres pays qui étaient alors nos alliés, aujourd'hui sont neutres ou ont dû, au moins temporairement, abandonner la lutte. L'Italie, qui était notre alliée, a trahi ses anciennes amitiés pour se faire la complice de l'ennemi juré. La Russie reste neutre, mais vient de conclure un nouvel accord commercial avec l'Allemagne. Son commerce avec les nazis, en nuisant considérablement à l'efficacité du blocus britannique, apporte à Hitler des avantages qui compensent largement toute concession que l'Allemagne a pu accorder dans les Balkans. Ces jours derniers, les relations diplomatiques ont été rompues entre l'Angleterre et la Roumanie qui venait d'être absorbée dans le système économique de l'Allemagne nazie.

Un autre allié de la dernière guerre, le Japon, a signé un pacte avec les ennemis de la Grande-Bretagne et s'est engagé à prêter main-forte contre tout pays qui viendrait au secours de son ancienne amie. Les dernières déclarations des chefs politiques japonais ont laissé croire à une crise imminente et ont délimité une zone d'expansion japonaise possible vers le sud. Espérons que les opinions plus réfléchies des chefs modérés du Japon finiront par l'emporter, mais la prudence nous oblige à ne pas oublier que les paroles des chefs nippons et les mouvements de leurs troupes sont une indication que le Japon peut se laisser aller à des actes d'agression au moment favorable à la cause des pays agresseurs.

Outre d'être autrement puissant que durant la dernière guerre, l'ennemi occupe une position stratégique beaucoup plus favorable. Grâce aux efforts héroïques déployés alors, auxquels nos divisions canadiennes ont pris une part importante, les pouvoirs alliés et associés ont pu tenir bon et sauver les ports de la Manche. Aujourd'hui, toute la côte, de la Norvège à l'Espagne, de l'océan Arctique à la baie de Biscaye, est entre les mains de l'ennemi. Il est en état d'envoyer ses navires et ses avions loin dans l'Atlantique. De plus, la puissante flotte française ne nous soutient plus dans notre lutte. Bien au contraire, on ne cesse de nous rappeler que l'ennemi cherche des excuses pour s'emparer de cette flotte et des ports français de la Méditerranée, afin de les tourner contre nous.

Dans l'air, aussi bien que sur mer, l'ennemi s'est assuré de plus grands avantages stratégiques. Les progrès de l'aviation ont grandement réduit la sécurité insulaire de l'Angleterre. Les ateliers ne sont plus laissés en paix. Le programme des fabriques, des arsenaux et des chantiers maritimes est boulever-

sé, et leur production est restreinte par les bombardements aériens, et encore plus par la perte de temps, provenant de la suspension du travail durant les raids aériens. En outre, la Grande-Bretagne est bien plus exposée aux attaques aériennes que l'ennemi, par suite de la concentration de sa population et de son industrie, et parce qu'elle dépend des approvisionnements de nourriture, de matériaux et de munitions d'outre-mer.

Ces difficultés fondamentales doivent être constamment présentes à notre esprit. L'assurance même de l'aide morale et matérielle des Etats-Unis n'est pas sans avoir une portée sur le problème immédiat. Le temps travaillant, il va de soi, contre l'ennemi, s'il demeure inactif, l'Allemagne doit maintenant jouer le tout pour le tout en tentant un suprême effort pour détruire le commonwealth britannique avant la pleine mobilisation des ressources des Etats-Unis. Nous pouvons être absolument sûrs que c'est le plan de campagne d'Hitler.

Personne ne peut prévoir avec quelle rapidité, ou dans quelles proportions, les flammes de la guerre se propageront avant que l'on maîtrise la conflagration. Le facteur déterminant, en ce qui concerne le temps, sera probablement la situation qui se développera en Europe dans les prochaines semaines. Si l'attaque, au début, doit être dirigée entièrement ou en partie contre l'Angleterre, nous avons lieu d'avoir confiance dans l'efficacité de la résistance que l'on opposera aux forces allemandes. De nouvelles grandes armées ont été levées, entraînées, équipées et préparées à la bataille.

On a mis en état de défense chaque plage, chaque promontoire, chaque acre de terrain où l'ennemi pourrait tenter une attaque. Renforcée par une flottille de destroyers venus d'outre-Atlantique, notre marine est toujours maîtresse des océans. La Royal Air Force, qu'alimente déjà en pilotes et en équipages aériens le plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth, continue ses opérations, tant offensives que défensives, avec une indomptable résolution et une énergie sans pareille. Le jour, les attaques allemandes se font moins fréquentes, tandis que la nuit, grâce à nos plus récentes découvertes scientifiques, nous avons pu combattre avec succès ces maraudeurs nocturnes qui frappent n'importe où, sans aucune distinction.

Après avoir pesé ces divers éléments, M. Churchill a pu dire que l'année 1941 serait une "année d'attente". Au cours de cette année, il nous faudra garder le sol pouce par pouce, accumuler munitions et armements, perfectionner l'entraînement de nos troupes, organiser et coordonner nos forces militaires. S'il est peu probable que nous lancions, au cours de l'année, une attaque de quelque envergure contre le territoire européen occupé par l'ennemi, il n'en est pas moins important de ne négliger aucun aspect de nos préparatifs.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Ceci m'amène à parler de nos projets pour l'année courante. Le comité de guerre du cabinet a soigneusement préparé les nouvelles phases de notre effort de guerre.

Nous avons bénéficié, dans l'élaboration de nos projets, non seulement des conseils de nos propres techniciens dans les domaines militaire et industriel, mais aussi des renseignements de première main recueillis récemment par le ministre de la Défense nationale et le ministre des Munitions et Approvisionnements au cours de leurs séjours dans le Royaume-Uni. Le programme élaboré pour 1941, lequel a reçu l'entière approbation du gouvernement britannique, vise à pousser au maximum l'effort productif du Canada. Nous réglons la mise en œuvre de chaque mesure de façon à ce qu'elles cadrent bien avec le programme de l'Amirauté, celui du War Office, du ministère de l'Air, ou des divers services d'approvisionnement au Royaume-Uni.

Au début du mois, dans une allocution prononcée à la radio pour inviter les Canadiens à souscrire à l'épargne de guerre, j'ai esquissé les projets que nous avons élaborés. Je ne saurais donc faire mieux, au début de cette discussion du projet de loi relatif aux crédits de guerre, que de consigner au hansard un bref aperçu des mesures projetées. Mes collègues vous fourniront de plus amples détails au cours du débat. Peut-être serait-il opportun de rappeler ici aux honorables membres que les ministres intéressés ont soumis à la Chambre, au cours du débat qui a précédé l'adoption de l'Adresse un exposé complet et détaillé de notre effort de guerre. Ils n'auront pas, il va sans dire, à y revenir.

A l'heure actuelle, la marine de guerre du Canada compte 175 navires et elle a un effectif de plus de 15,000 marins de tous grades. D'après le nouveau programme, elle devra continuer de s'accroître rapidement en importance, et nous estimons qu'au 31 mars 1942 elle comptera 413 navires et aura un effectif de 26,920 marins. Je dois ajouter que, abstraction faite des navires marchands que nous construisons en nombre sans cesse croissant, nous nous proposons de construire des destroyers dans les chantiers canadiens.

Pour ce qui est de l'armée, nos plans comportent l'envoi successif des forces suivantes outre-mer:

1. Le reste des services auxiliaires destinés au corps d'armée canadien de deux divisions déjà rendu en Angleterre;

2. Une brigade de chars d'assaut pour le service dans le corps d'armée canadien;

3. La 3e division canadienne, avec ses services auxiliaires;

4. Une division canadienne de chars blindés.

Pendant toute l'année, la mise à exécution du plan d'entraînement d'aviateurs se poursuivra avec vigueur. Tous les établissements et toutes les écoles que comporte le plan seront en plein fonctionnement avant septembre prochain, ce qui représentera une avance nette de huit mois dans l'exécution du programme primitif. La construction d'aérodromes se fera à la même allure que l'an dernier. L'effectif actuel du corps d'aviation royal canadien sera doublé. Le nombre d'avions utilisés pour la réalisation du plan d'entraînement d'aviateurs est actuellement de 1,700; il sera porté à plus de 4,000 avant la fin de la présente année.

Au Canada, nous renforcerons notre défense aérienne en augmentant le nombre d'escadrilles en service actif attachées à notre défense territoriale.

Outre-mer, les trois escadrilles canadiennes équipées recrutées et maintenues par le Canada, seront tenues au grand complet.

En outre, nous formerons 25 nouvelles escadrilles qui seront composées d'aviateurs formés d'après le plan collectif d'entraînement et qui conserveront leur identité canadienne.

Nos avionneries vont s'appliquer surtout à construire au Canada assez d'avions pour la réalisation du plan d'entraînement d'aviateurs. A la demande du gouvernement britannique, nous emploierons l'excédent de notre capacité de production à construire des avions de bombardement à grand rayon d'action, avions qui pourront traverser l'Atlantique par leurs propres moyens.

Nous avons pris des mesures en vue d'accroître de beaucoup la production du matériel et des approvisionnements de guerre. Puisque les Etats-Unis sont prêts à fabriquer pour la Grande-Bretagne le seul matériel employé d'ordinaire à leur propre défense, la production canadienne d'armes en 1941 se concentrera sur des types de matériel et d'armes que l'on ne peut obtenir aux Etats-Unis, tels les chars d'assaut Mark-3, les armes portatives, les mitrailleuses Bren, les mitrailleuses d'avions et les canons anti-chars. Le Canada se spécialisera aussi dans la production de munitions pour ces armes et dans la fabrication d'explosifs.

Nous donnerons plus d'ampleur à la fabrication de canons de marine et de canons de campagne à obus de 25 livres. En dehors de l'Angleterre, notre pays peut seul fournir ces canons. Le Canada produira aussi pour l'infanterie des canons anti-chars et de gros canons antiaériens aux fins de la défense.

Le Canada est maintenant, la Grande-Bretagne exceptée, la seule source d'approvisionnement en véhicules automobiles de transport. Je suis sûr que vous avez appris avec plaisir que presque tous les véhicules à moteur employés dans la campagne d'Afrique sont de fabrication canadienne.

Il est manifeste que les besoins des forces armées et de l'industrie de guerre exigeront l'utilisation à plein de nos ressources humaines. On estime que, aux fins précitées, nous aurons besoin de 200,000 personnes de plus au cours de la présente année. Il nous en faudra probablement 100,000 autres dans les industries des transports, des exploitations forestières et minières, etc. On se rend compte qu'une expansion industrielle de cette envergure réclamera les services d'un grand nombre d'ouvriers spécialisés et mi-spécialisés. En conséquence, le gouvernement fédéral établit, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, des écoles professionnelles et des cours d'entraînement dans les usines capables de former 100,000 personnes par année.

Nous devons aussi nous rappeler, quand nous songeons à l'ampleur de ces mesures et à ce que la population canadienne a déjà accompli en vue du recrutement d'hommes pour les armées et de la fabrication d'armes et de matériel de guerre, que le Canada a expédié et expédie en Angleterre de vastes quantités de produits alimentaires et de matières premières fournis par l'industrie et le commerce du temps de guerre. Nous avons appris que la Grande-Bretagne ne souffre pas maintenant d'une grave pénurie d'approvisionnements. Cependant, il est des denrées pour lesquelles le gouvernement du Royaume-Uni a jugé bon d'établir le rationnement. Si l'espace disponible sur les navires n'était pas si précieux, nous pourrions faire et nous ferions davantage en prélevant sur nos excédents pour répondre aux besoins de l'Angleterre. Toutefois, à l'égard des denrées alimentaires comme de l'aide militaire, il est nécessaire que nous nous conformions aux désirs du gouvernement anglais. Seul il a les connaissances voulues pour établir l'équilibre entre ses besoins de denrées alimentaires ou de consommation générale et ses besoins d'armes ou de matériel de guerre comme pour déterminer dans quel sens notre aide peut lui être le plus opportune et le plus efficace.

Sous nul de ses aspects importants, l'effort de guerre du Canada n'a été projeté isolément. Nous sommes entrés en guerre à titre d'associés dans une entreprise commune. Si nous voulons que notre effort s'harmonise avec celui des autres nations britanniques,

nous devons établir nos plans en consultant celles-ci. Ce n'est pas à dire que le gouvernement canadien ne soit pas responsable en fin de compte de l'œuvre accomplie par le Canada, mais cela signifie qu'avant d'arrêter définitivement des décisions, nous discutons nos plans avec nos associés. La fluctuation des nécessités de guerre appelle une constante modification des plans, comme je l'ai répété bien souvent. Cela implique consultation constante de nos alliés dans tous les domaines: militaire, économique et financier.

On a préconisé de temps à autre au pays, dans d'autres dominions et aussi en Grande-Bretagne, la constitution d'un cabinet ou conseil de guerre impérial à Londres, en vue d'unifier la direction de la poursuite de la guerre par les pays du Commonwealth britannique. Les protagonistes du projet pensent, cela va de soi, à ce qui s'est produit au cours de la dernière guerre, alors qu'un organisme de ce genre se révéla utile et vraiment nécessaire.

Ce titre imposant séduit certes quelques-uns. Un conseil de guerre impérial, composé des premiers ministres des dominions et du secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères et présidé par le premier ministre de la Grande-Bretagne, serait vraiment un corps imposant. Il pourrait tenir des conférences intimes et familières pour l'adoption d'une politique commune, dans la poursuite de la guerre, qui intéresse à un tel point le Commonwealth tout entier. Il est peut-être prématuré de parler de pareille proposition, d'autant plus que, encore en décembre dernier, on a prévenu la Chambre des communes d'Angleterre que le "premier ministre ne songe pas, à l'heure actuelle, à ajouter des représentants des dominions au cabinet de guerre". Cependant, c'est une question qui, de temps à autre, a fait l'objet d'une étude attentive. Elle a été discutée au début de la guerre, alors que M. Chamberlain était au pouvoir, et plusieurs fois depuis. L'heure peut venir où la tenue d'une conférence de ce genre, à Londres ou à un autre endroit dans l'Empire britannique, sera à la fois opportune et nécessaire. Il doit être présentement manifeste que, lorsque la guerre présente des problèmes nouveaux et fort graves à chaque membre de l'Empire, nulle part la présence du premier ministre n'est plus nécessaire ou utile à tous les intéressés que dans son propre pays.

Le meilleur moyen de juger la proposition, c'est de la soumettre à un critérium bien simple. Est-ce le moyen le plus efficace d'atteindre la fin désirée? Il faut mettre au rancart toutes les autres considérations. Le meilleur moyen d'aborder le sujet, c'est peut-être de nous demander comment on atteint maintenant la fin visée. Les moyens employés n'offrent rien d'imposant, il est vrai. On peut dire néanmoins qu'à l'heure présente un conseil de ce genre existe en réalité, bien que ce ne soit pas sous une forme visible.

Les questions de grande importance que les chefs des divers gouvernements de l'Empire britannique discutaient au Conseil impérial de guerre, lors des dernières hostilités, font l'objet de communications directes entre eux aujourd'hui. Les moyens et les facilités de communication se sont améliorés considérablement depuis cette époque. En plus des câbles sousmarins nous avons la t.s.f. et le téléphone transatlantique. Tous les dominions ont un ministère des Affaires extérieures bien organisé, et en état de fournir instantanément les renseignements essentiels à la discussion de tout problème. Non seulement chaque gouvernement est représenté à Londres par son propre agent,—un haut commissaire,—mais le gouvernement anglais est également représenté par un haut commissaire dans chacun des dominions.

Ainsi l'on peut dire qu'il y a trois agences d'expédition et autant d'agences de réception, par l'entremise desquelles on peut transmettre et recevoir des communications spéciales:

(*a*) du premier ministre au premier ministre directement—il s'agit de communications relatives à des questions de grande importance;

(*b*) par l'entremise du secrétaire d'Etat pour les Affaires des dominions au secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures et vice versa—ces communications sont de caractère plus général et ont trait surtout aux questions concernant le détail des opérations, et les progrès de la guerre;

(*c*) et finalement, des communications spéciales en vue de compléter celles qui émanent des sources susmentionnées; elles sont transmises par le haut commissaire au premier ministre, ou au secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures et vice versa.

Je pourrais ajouter que dans chaque Dominion existent des moyens semblables de consultation et de renseignement. Nous sommes heureux de compter actuellement dans notre capitale des représentants distingués de tous les autres dominions, la Nouvelle-Zélande exceptée, je crois. Nous avons parmi nous dans la capitale, comme le savent les honorables députés, M. de Waal Meyer, qui représente l'Afrique du Sud, M. Hearne, qui est haut commissaire de l'Irlande, et sir William Glasgow, haut commissaire de l'Australie. Dans ces pays nous avons les hauts commissaires suivants: M. Laureys, en Afrique du Sud; M. Kelly, en Irlande; M. Burchall, en

Australie et M. Riddell, en Nouvelle-Zélande. Il ne se passe pas un seul jour sans qu'il y ait échange considérable de renseignements entre la Grande-Bretagne et le Canada, souvent identiques à ceux qui sont fournis à d'autres dominions. Quand nous envoyons à Londres des renseignements de nature à intéresser les autres dominions, nous les leur transmettons aussi. Ainsi, actuellement, les moyens de consultation et la transmission des renseignements fonctionnent efficacement pour tout ce qui se rapporte à la guerre et prennent des proportions de beaucoup plus considérables que tout ce qui s'est vu dans la dernière guerre. Je doute même qu'il soit possible d'améliorer ces services.

Le véritable mais invisible Conseil impérial que ces moyens de communication constante et instantanée rendent possible a un avantage marqué sur un Conseil impérial de guerre qui siégerait à Londres. Elle permet au premier ministre de chacun des dominions de discuter immédiatement avec ses collègues, dans son propre cabinet, tous les aspects des questions soulevées. Lorsqu'il exprime son opinion, il ne parle pas en son nom seulement, mais il le fait au nom du cabinet dont il est le chef. C'est l'opinion du Gouvernement à la lumière de ses obligations envers le Parlement. De plus, il parle non pas en tenant compte de l'atmosphère de Londres, mais eu égard à celle du Dominion même.

En temps de guerre, il faut la plupart du temps prendre des décisions promptement. A ce seul point de vue, laissez-moi comparer les deux méthodes. Si les premiers ministres des dominions siégeaient dans un cabinet de guerre à Londres, ils seraient obligés d'agir de leur propre chef sans consulter leurs collègues, ou, autrement, ils devraient retarder les délibérations afin de pouvoir communiquer avec leurs gouvernements, chez eux. Par ailleurs, la procédure actuelle permet au premier ministre de consulter ses collègues immédiatement lorsqu'il reçoit une communication d'un autre gouvernement du Commonwealth, qui exige une décision immédiate. On peut agir sans tarder avec l'assurance que cette décision représente de fait et définitivement l'opinion de l'ensemble du gouvernement.

Les consultations directes devront sans doute se renouveler de temps à autre; elles porteront toutefois de préférence sur les points de l'effort commun de guerre qui exigeront quelque élaboration. Depuis l'ouverture des hostilités cinq membres du Gouvernement ont déjà visité le Royaume-Uni; leur séjour dans la métropole a eu pour heureux effet d'aider le Gouvernement à coordonner l'effort de guerre du Canada avec celui du Royaume-Uni. Je crois que ces voyages, qui nous ont procuré des renseignements qui s'ajoutent à ceux qui nous parviennent par les voies régulières que j'ai indiquées, s'avèrent plus utiles à la cause commune que toute disposition plus officielle et imposante.

Il est un point plus important encore. Des conditions se présentent constamment, je le répète, qui ont des répercussions multiples sur les différentes parties du commonwealth britannique. Pour répondre à la situation il importe au plus haut degré que le premier ministre demeure en contact immédiat avec ses collègues dans son propre pays. L'effondrement soudain de la France a créé une situation de ce genre pour le Canada. L'événement se répète actuellement en ce qui concerne l'Orient.

Il suffirait, ce me semble, de demander aux honorables députés si, appelés à décider s'ils préféreraient voir le premier ministre du Canada actuellement à Londres ou bien ici dans la Chambre des communes en contact immédiat avec ses collègues et en état de conférer avec eux à tous les instants, ils n'estimeraient pas, dans des circonstances comme les présentes, qu'il devrait être ici, à la direction du gouvernement et des affaires de la nation qui l'a élu à son poste. Tel serait également, j'en suis sûr, l'avis du gouvernement et de la population du Royaume-Uni.

Le contact personnel immédiat entre le premier ministre du Canada et le président des Etats-Unis, quand se présente quelque crise qui atteint les relations entre les Etats-Unis et le commonwealth britannique, peut facilement s'avérer plus utile à la cause commune que tout service que l'on pourrait attendre d'un premier ministre du Canada siégeant au conseil de Londres.

L'appui national uni que chacun des dominions donnera par son effort militaire pendant toute la durée des hostilités continuera de primer en importance tout le reste. Dans des conditions aussi peu stables, je crois que le premier ministre travaillera plus efficacement à assurer cette unité en restant au pays à la direction du Gouvernement qu'en allant siéger au conseil de Londres. Ce que j'ai dit au sujet du premier ministre du Canada vaut, je crois, pour les premiers ministres de tous les autres dominions autonomes. J'envisage la situation telle qu'elle existe actuellement à la connaissance de nous tous. Je prie les honorables réputés de se demander si la population de l'Afrique du Sud ou la population de la Grande-Bretagne aimeraient mieux voir le général Smuts à Londres à l'heure actuelle, ou bien en Afrique du Sud. Je pose la même question au sujet des premiers ministres des autres dominions.

D'aucuns auraient aussi voulu ajouter au conseil des ministres du Canada un ministre des Affaires d'outre-mer, qui pourrait diriger de Londres même toutes les entreprises militaires canadiennes au Royaume-Uni et ailleurs outre-mer. Ils se fondent en cela sur le précédent établi lors de la dernière guerre, quand pour des raisons spéciales qui se présentaient à l'époque le Gouvernement d'alors jugea nécessaire la nomination d'un tel ministre. Le Gouvernement pense pour plusieurs raisons que cette nomination n'est pas souhaitable pour le moment. D'abord, c'est que le bureau de notre haut commissaire à Londres est bien organisé et muni de tout le personnel voulu. Le haut commissaire lui-même jouit d'une longue expérience dans ses relations avec les différents départements de l'administration britannique. Un nouveau mandataire qui n'aurait pas autant d'expérience que M. Massey ne pourrait certainement pas remplir aussi bien les mêmes fonctions. Au surplus, en regard des états de service de M. Massey qui s'est parfaitement, admirablement même, acquitté de ses fonctions jusqu'à présent, la nomination d'un ministre outre-mer ne saurait guère être interprétée que dans un sens défavorable à notre haut commissaire. M. Massey est membre du Conseil privé canadien et s'il devait faire partie du cabinet, ce titre n'ajouterait que bien peu à l'autorité dont il jouit.

Il y a même lieu de se demander si le fait d'être membre du cabinet ne pourrait pas s'avérer plutôt embarrassant pour le représentant du Gouvernement à Londres tout aussi bien que pour le Gouvernement lui-même. S'il faisait partie du cabinet, on pourrait interpréter ses moindres paroles comme l'expression du sentiment canadien. Sa situation serait difficile et gênante, soit qu'il ait à soumettre les questions à ses collègues à Ottawa ou qu'il s'en abstienne. S'il s'astreignait à toujours consulter ses collègues, il paraîtrait jouir de bien peu d'autorité; s'il omettait de les consulter, il s'ensuivrait une division des responsabilités et une compétence mal démarquée, qui entraîneraient presque inéluctablement des conséquences malheureuses.

Le Gouvernement est d'avis que pour veiller aux intérêts du Canada à Londres et assurer la coopération avec le Royaume-Uni mieux vaut s'en tenir à la méthode actuelle de consultation que j'ai décrite, au moyen d'un haut commissaire résidant là-bas et de visites périodiques de la part des membres du cabinet canadien dont le séjour en Angleterre est trop bref pour leur faire perdre contact avec les conditions au pays et la situation particulière que le Gouvernement doit envisager. Je puis ajouter que parmi les réalisations de l'effort de guerre canadien, et non la moindre, il convient de souligner l'étroite collaboration et l'entière bonne volonté qui ont marqué les relations entre les autorités canadiennes civiles et militaires à Londres et entre les autorités canadiennes et britanniques dans cette même ville, ainsi qu'entre les gouvernements canadien et britannique.

Je tiens à m'arrêter ici à l'œuvre admirable que M. Massey et son personnel accomplissent. Leur dévouement, en des circonstances difficiles et parfois dangereuses, est au-dessus de tout éloge. M. Massey lui-même s'est acquitté de ses lourdes et multiples fonctions avec une habileté, une discrétion et une patience tout à fait exceptionnelles. Les Canadiens ont tous les motifs d'être fiers de leur représentant.

Le Gouvernement a eu pour politique arrêtée de ne pas accroître notre représentation diplomatique dans les pays d'Europe pendant la durée des hostilités. Nous maintenons, cependant, nos représentants auprès des gouvernements de Belgique et de Hollande qui, forcés de fuir leurs capitales, se sont fixés à Londres. Ces pays, restés neutres durant les huit premiers mois du conflit, sont maintenant nos alliés et, bien qu'ils aient été envahis et qu'ils soient actuellement sous le joug de l'envahisseur, ils n'en restent pas moins les maîtres de riches empires coloniaux et de nombreux navires marchands qui sont d'une grande valeur pour la cause des Alliés. M. Jean Désy, ministre canadien en Belgique et en Hollande, est revenu au Canada, mais nous maintenons un chargé d'affaires à Londres pour nous tenir en communication avec ces gouvernements et pour régler les questions qui se posent de temps en temps au sujet de notre collaboration avec ces pays devenus nos alliés contre l'ennemi commun.

Il y a une certaine différence au sujet de nos relations diplomatiques avec la France. Notre ministre à Paris, le colonel Georges P. Vanier, est revenu au Canada. Nous lui avons demandé, vu sa formation et son expérience militaires, de faire partie de la section canadienne de la Commission de défense Canado-américaine. M. Pierre Dupuy, qui faisait partie du personnel de la légation canadienne à Paris, est toutefois demeuré à Londres où, entre autres fonctions, il continue de s'occuper des besoins et du rapatriement des sujets canadiens qui n'ont pu réussir à s'enfuir avant l'invasion.

Peu d'événements, pour ne pas dire aucun, ont ému les Canadiens aussi profondément que le sort tragique réservé à la France. Nous n'avons pas voulu que son malheur diminuât en quoi que ce soit l'effort que nous faisons pour son compte. Fermement convaincus que notre cause est aussi la sienne, nous mainte-

nons nos relations diplomatiques avec elle et nous croyons sincèrement qu'en dépit de la pression d'un ennemi sans scrupule, la France se laissera détruire plutôt que de prendre les armes contre l'Angleterre ou de permettre que sa flotte ou que ses bases navales de la Méditerranée passent aux mains des Allemands.

Notre situation diplomatique à l'égard de la France est, naturellement, plus délicate que celle dans laquelle nous nous trouvons à l'égard des deux autres pays dont j'ai parlé, par suite du fait que, sous la poussée écrasante de l'Allemagne, elle a conclu un armistice avec l'ennemi. Les Canadiens, cependant, n'ont aucunement le désir d'accroître les misères et les difficultés que la France éprouve sous le talon d'un conquérant arrogant et sans merci. Tant qu'elle ne fera rien qui soit contraire aux intérêts du Canada ou de ses Alliés, nous avons les meilleures raisons de maintenir nos relations actuelles. Nous savons fort bien que l'ennemi met tout en œuvre pour obtenir sa collaboration dans l'organisation d'une Europe qui serait sous l'hégémonie et la férule de l'Allemagne. Nous ne chercherons pas à réveiller le passé, à susciter de l'acrimonie ou des reproches, mais nous ne manquerons pas une occasion d'encourager le peuple français à rester fidèle à ses grandes traditions, à reprendre la place qu'il mérite sur le continent européen et dans le concert des nations.

Le 12 novembre dernier, j'ai fait à la Chambre un exposé franc et complet de la situation en Extrême-Orient. Malheureusement, nos craintes n'ont fait que s'aggraver et l'intervention du Japon en qualité de médiateur entre l'Indo-Chine française et la Thaïlande, nouvelle désignation de l'ancien royaume du Siam, n'a pas été de nature à les dissiper. Ainsi que je le disais tout à l'heure, le ton de certains chefs nippons n'a rien de conciliant.

La tension qui existait dans toute la région du Pacifique s'est considérablement accrue après la décision du gouvernement nippon de s'allier, sous certaines conditions, à l'Allemagne et à l'Italie. De notre côté, nous avons fait tout en notre pouvoir pour atténuer cette tension et prévenir tout incident susceptible de l'aggraver. Nous avons accepté avec empressement M. Seijiro Yoshizawa comme ministre japonais à Ottawa, poste qu'avait si bien rempli depuis deux ans le baron Tomii. A un moment où le sentiment national s'affirme, où l'on est si enclin à douter des intentions d'autrui, où il est si facile de susciter la mésentente et la rancœur, nous avons cherché à éviter toute cause de provocation ou de friction, toute propagande, nous avons suivi les événements avec tolérance et patience et nous avons cherché à maintenir les meilleurs sentiments possibles dans ce monde bouleversé.

Un peu, peut-être, à cause de la tension croissante en Extrême-Orient, il s'est malheureusement produit en Colombie-Britannique une recrudescence de l'antagonisme à l'égard des orientaux et surtout des Japonais. On a vu s'y déclencher une campagne d'accusations sans confirmation et irréfléchies portées contre des sujets canadiens et autres résidents de la Colombie-Britannique d'origine japonaise. L'opinion publique s'en est alarmée et il en est résulté des craintes injustifiées.

Désireux d'obtenir un exposé détaillé et complet de la situation sur le littoral du Pacifique, le Gouvernement a nommé un comité spécial composé de personnes bien renseignées sur la Colombie-Britannique et les Japonais. Le comité a fait une enquête minutieuse et présenté un rapport et des conclusions qui sont maintenant sur le bureau de la Chambre. Le Gouvernement a approuvé le rapport et est à y donner suite.

Pour terminer cet exposé nécessairement très bref de nos relations avec les pays qui ont échangé avec le Canada des représentants diplomatiques, je veux ajouter quelques mots touchant nos relations avec les Etats-Unis. Dans un monde où les anciennes méthodes de discussion libre, et les anciens objectifs de collaboration étroite et amicale ont subi de si rudes atteintes, ont même disparu complètement en une vaste partie de l'univers, il est consolant de constater que, en dépit des contraintes et des ennuis de la guerre, nos relations avec la grande nation voisine, les Etats-Unis, soient devenues même plus cordiales, amicales, utiles et pratiques. Il est tout spécialement consolant aussi de voir qu'une si parfaite entente existe non seulement entre nos deux gouvernements mais aussi entre nos deux pays.

J'ai déjà fait observer que le peuple américain se rend rapidement compte que le sort de notre vie démocratique est intimement lié à la grande cause que nous défendons activement. J'ai mentionné les mesures qu'il prend pour contribuer d'une manière efficace à notre succès dans cette lutte. J'aimerais ajouter un mot ou deux au sujet d'une activité qui nous touche de plus près, de l'une de nos plus importantes entreprises communes: la commission de défense canado-américaine. Depuis sa formation au mois d'août, elle a procédé à de nombreux relevés sur les littoraux de l'Atlantique et du Pacifique, au Canada et aux Etats-Unis, études auxquelles ont pris part des techniciens des armées de terre, de mer et de l'air choisis dans les deux pays.

14874—54
ÉDITION REVISÉE

Ils ont préparé des rapports détaillés à l'intention des deux gouvernements, qui prennent les décisions appropriées à cet égard. Ces travaux, relatifs à la défense commune de nos côtes contre toute attaque d'outre-mer, continueront d'occuper la plus grande attention des deux gouvernements et de leurs conseillers techniques. Je suis bien heureux de faire part de la vive satisfaction que nous causent les progrès accomplis, ainsi que l'étroite collaboration réalisée dans un domaine aussi vital.

Nos relations avec les Etats-Unis ne forment qu'une partie, qu'un segment du grand cercle d'amitiés qui rapprochent maintenant les peuples de langue anglaise. Ces relations rendent spécialement intimes les relations à Washington entre les représentants des diverses parties du Commonwealth et le gouvernement des Etats-Unis auprès duquel ils sont accrédités. On a vivement ressenti la mort soudaine de lord Lothian, le représentant au cœur généreux et à l'esprit lucide du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, au zénith de sa carrière de grand ambassadeur et d'interprète des vues de son pays aux Etats-Unis. On l'a regretté non seulement dans les cercles ministériels ou diplomatiques à Washington, qui reconnaissaient et appréciaient ses hautes qualités, mais aussi au Canada, où il comptait tant de sincères amis et admirateurs. La tâche imposée au chef d'une mission diplomatique à Washington, durant une grande guerre touchant laquelle l'appui moral et matériel des Etats-Unis peut être un facteur d'une importance décisive, est exceptionnellement lourde. Ce fut sans doute une des causes de la mort de lord Lothian, qui n'était âgé que de cinquante-huit ans.

J'ai le regret d'informer la Chambre que M. Loring C. Christie, notre ministre à Washington et l'ami intime de lord Lothian depuis près de vingt-cinq ans, est actuellement indisposé. M. Christie a été nommé à ce poste peu de temps après l'ouverture des hostilités et un mois ou deux après l'arrivée de lord Lothian comme ambassadeur d'Angleterre. Tout comme ce dernier, M. Christie jouit d'une longue expérience acquise dans l'exercice de fonctions administratives importantes et connaît les Etats-Unis à fond pour avoir été déjà sur un pied d'intimité avec plusieurs personnalités marquantes du gouvernement américain.

Je puis dire que j'ai été stupéfait, et même vivement affligé dans les circonstances, d'entendre récemment des propos blessants et désobligeants sur le compte de M. Christie. Les hommes qui consacrent leur vie au service de l'Etat, même lorsqu'ils occupent des postes de commande, sont rarement bien connus du public. La nature même de leur travail les empêche de venir en contact avec le peuple, et les gens peu renseignés ne savent presque rien de la part qu'ils prennent à la solution de problèmes épineux ou à l'administration des affaires de l'Etat. Après s'être signalé par ses succès à l'Université d'Acadia, en Nouvelle-Ecosse, et plus tard à celle de Harvard aux Etats-Unis, M. Christie se vit confier à l'âge de vingt-huit ans par sir Robert Borden, le poste de conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures. Il participa avec son chef aux travaux des conférences impériales de guerre tenues à Londres en 1917 et 1918, puis en 1919, à la conférence de la paix tenue à Paris. Il assistait la même année à la conférence internationale du Travail de Washington et faisait partie de la délégation canadienne à la première assemblée de la Société des Nations tenue à Genève en 1920. Conseiller technique de la délégation canadienne à la conférence impériale de Londres en 1921, il agissait aussi en cette qualité auprès de la délégation à la conférence sur la limitation des armements qui tint ses assises à Washington en 1921 et 1922. Pendant la dernière partie de cette conférence, il remplissait même les fonctions de secrétaire général de la délégation de l'Empire britannique. La manière dont il s'acquittait de sa tâche lui attirait d'insignes éloges de la part du chef de la délégation britannique, M. Balfour.

En 1923, il quittait le ministère des Affaires extérieures, mais pour y revenir en 1935. Au cours des quatre années qui ont précédé l'ouverture des hostilités, il a pris part à plusieurs conférences internationales, soit en qualité de conseiller technique, soit en qualité de représentant du gouvernement. Les problèmes vraiment complexes dont le ministère des Affaires extérieures était saisi lui étaient directement soumis. Sa connaissance approfondie du droit constitutionnel, du droit international et des affaires internationales, ainsi que la sûreté de son jugement a été d'un prix inestimable pendant ces années agitées. Le poste de ministre du Canada à Washington se trouvait vacant à la déclaration de la guerre. J'ai jugé que, de tous les Canadiens en mesure de représenter le Canada à Washington, M. Christie était le plus apte, en raison de sa formation, de son expérience et de ses qualités, à remplir ces fonctions.

Les circonstances spéciales, nées de la guerre, assignaient un rôle plus important que jamais à la Légation canadienne. La connaissance approfondie qu'il possède des méthodes gouvernementales et administratives à Washington, ainsi que des problèmes communs aux Etats-Unis et au Canada a permis à M. Christie de rendre des services signalés à son pays.

Depuis sa maladie, causée pour une bonne part par les exigences de ses fonctions et l'entier dévouement qu'il a mis à les remplir, M. Merchant Maloney, conseiller de la Légation, qui en fait partie depuis sa fondation et qui est sans doute mieux au courant des rouages des ministères de l'Etat à Washington qu'aucun diplomate en cette capitale, a rendu d'immenses services et dirigé les travaux considérables de la Légation canadienne avec l'aide d'un personnel compétent et laborieux. Je puis assurer à mes bons collègues que les intérêts du Canada à Washington n'ont pas souffert de la maladie de M. Christie. Il semble bien cependant que l'état de santé de ce dernier exigera la nomination immédiate de représentants nouveaux ou supplémentaires à Washington. La question est à l'étude et j'espère être en mesure de faire sous peu une déclaration à ce sujet.

La nomination de lord Halifax en qualité d'ambassadeur d'Angleterre à Washington a marqué une nouvelle étape dans les rapports entre les Etats-Unis et le commonwealth britannique. La nomination de sir Gerald Campbell à titre de ministre d'Angleterre aux Etats-Unis, où il sera le principal collaborateur de lord Halifax, souligne l'importance accrue de la représentation britannique à Washington. Je ne puis exagérer la reconnaissance que mes collègues et moi-même éprouvons à l'égard de sir Gerald pour les relations très agréables et très utiles que nous avons entretenues avec lui pendant l'exercice de ses fonctions au Canada en qualité de haut-commissaire du Royaume-Uni. Les honorables députés se joindront à moi pour exprimer à sir Gerald le regret que nous a causé son départ d'Ottawa et pour le féliciter du nouvel honneur qui lui échoit.

Nous avons la bonne fortune d'accueillir en la personne du successeur de sir Gerald Campbell au poste de haut commissaire non pas un étranger, mais un ami. La nouvelle de la nomination du très honorable Malcolm MacDonald a réjoui le Gouvernement. Celui qui occupera dorénavant Earnscliffe peut s'attendre à un accueil des plus chaleureux.

Depuis dix ou vingt ans, les pays de l'Amérique du Sud ont fait des progrès particulièrement rapides non seulement en ce qui concerne la mise en valeur de leurs vastes ressources naturelles ou leur commerce avec les autres pays, mais aussi dans tous les domaines de l'initiative qui contribuent au progrès d'un peuple tant sur le plan national que sur le plan international. Depuis le début d'une guerre qui nous a obligés à rompre nos relations commerciales et intellectuelles avec l'Europe, les pays sud-américains ont pris pour le Canada une très grande importance au double point de vue économique et politique.

Les honorables membres de la Chambre ne sont pas sans savoir que jusqu'ici le Canada a été représenté dans les divers centres commerciaux de l'Amérique latine par des commissaires qui, sous la direction du ministre du Commerce, ont effectué un travail magnifique en assurant des débouchés à de nombreux produits canadiens et en fournissant des renseignements utiles aux maisons canadiennes d'exportation. Les commissaires du commerce exercent leur action dans le domaine des affaires, mais ils n'ont pas l'oreille des gouvernements. Depuis quelques années, la question des débouchés commerciaux est devenue assez complexe par suite de la restriction des importations, des contingentements, du contrôle du change, de mesures relatives aux trocs et aux compensations, ainsi que d'autres entraves au commerce imposées par les gouvernements. Afin d'obtenir les redressements et les rectifications qui s'imposent lorsque nos intérêts sont en jeu, il est préférable que nos représentants puissent entamer des pourparlers avec les gouvernements eux-mêmes. La guerre aura pour effet, en nous fermant l'accès des sources d'approvisionnement et des marchés européens, de stimuler le commerce entre les Amériques, et nous pourrions fort bien voir surgir des problèmes qui s'imposeront à l'attention des gouvernements. La guerre a eu en outre pour effet d'accroître l'importance, non seulement des questions commerciales, mais aussi du besoin où nous sommes d'affermir les liens qui nous unissent à ces pays et d'entretenir avec eux des relations aussi cordiales que possible.

Ainsi que je l'ai donné à entendre au début de la présente session, savoir le 14 novembre 1940, le Gouvernement a décidé d'échanger des représentants diplomatiques avec les deux plus grandes et plus importantes républiques de l'Amérique du Sud. Depuis plusieurs années déjà, le Brésil et l'Argentine se disent désireux d'entretenir avec nous des relations diplomatiques. Ces deux pays nommaient récemment des ministres à Ottawa. Nous les accueillerons avec plaisir, non seulement à titre de particuliers ou de représentants de leurs pays, mais aussi comme une nouvelle preuve de l'importance toujours croissante que prennent ces nations et des relations étroites d'amitié qui existent, heureusement, entre le Canada et l'Amérique du Sud. Le budget des dépenses pourvoit à l'établissement de légations canadiennes en Argentine et au Brésil. Lorsque les crédits nécessaires auront été votés, j'espère que je serai en mesure d'annoncer les noms des Canadiens qui nous représenteront dans ces deux pays.

J'ajouterai que d'autres républiques de l'Amérique latine ont communiqué avec nous au sujet de l'échange de ministres avec le Canada. Cependant, leur situation est quelque peu différente. Je ne voudrais pas laisser entendre que nous songeons présentement à accroître davantage notre représentation à l'étranger; toutefois, je veux qu'il soit bien compris que le Gouvernement continue d'accorder une attention sympathique à cette question.

La Société des Nations a éprouvé des difficultés exceptionnelles au cours de la dernière année. Il en a été ainsi non seulement à cause de l'indifférence cynique dont on a fait preuve à l'égard des principes de la Société et de l'envahissement de plusieurs de ses membres par des agresseurs, mais parce que certains pays neutres se sont retirés de ses rangs et à cause des difficultés que l'on éprouvait à communiquer avec le siège de la Société à Genève. Bien que cette dernière ait été obligée de restreindre considérablement ou d'abandonner son action dans le domaine de la politique, il est d'importance vitale qu'elle continue son travail dans les sphères économique, financière et humanitaire où elle a obtenu de beaux succès, et que l'on maintienne l'organisme nécessaire à cette fin. En conséquence, le gouvernement canadien a appuyé le secrétaire général suppléant qui avait décidé de transporter une partie de ce travail aux Etats-Unis, où l'on mit l'Institute for Advanced Study de Princeton à la disposition des divisions du Secrétariat qui s'occupaient des questions concernant l'économique, la finance et le transport.

Nous avons également accueilli avec plaisir au Canada les membres de l'Office international du travail, qui, sous la direction de l'honorable John G. Winant, récemment nommé ambassadeur des Etats-Unis en Grande-Bretagne, ont obtenu des bureaux à l'université McGill, Montréal, pour la durée de la guerre. Le travail de cette grande organisation est important non seulement en tant qu'il aide à résoudre les problèmes découlant de la guerre, ou aggravés par elle, mais aussi ceux que la période d'après-guerre pourra nous apporter, si nous en jugeons par le passé. Nous sommes donc heureux de pouvoir aider de toutes manières la continuation de ces services et de ces études au Canada, vu que les difficultés inhérentes à la guerre en empêchent la poursuite efficace à Genève.

Il ne conviendrait pas que je termine cette revue des affaires extérieures du Canada, et de la situation présente de nos relations internationales, sans faire allusion à la perte que le Canada a subie, depuis l'ajournement de la Chambre. Il a perdu un de ses fils les plus nobles et l'un de ses meilleures serviteurs publics, qui consacrait tous les instants de sa vie aux affaires mondiales.

C'est à ma demande que M. O. D. Skelton entrait au service du Canada, il y a dix-sept ans. Il a été durant seize ans sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Avant son arrivée à Ottawa, des milliers de jeunes Canadiens avaient bénéficié de son enseignement. Durant toute sa vie, il a enrichi notre patrimoine national par son érudition et le service de l'Etat par ses travaux, et le don de son amitié a réconforté d'innombrables vies.

L'ouverture des hostilités et l'anxiété des années qui la précédèrent immédiatement imposèrent de nouveaux et lourds fardeaux au département des Affaires extérieures. En dépit d'une santé chancelante, malgré l'avis de son médecin et les supplications de ses amis, M. Skelton s'obstina à supporter plus que sa part de ces fardeaux. Jamais je ne vis un homme apporter plus de dévouement à l'accomplissement de sa tâche quotidienne. La nouvelle de sa mort a été accueillie par des témoignages de regret, d'admiration et d'affection presque sans précédent. Dans plusieurs messages venus de hautes sources, on a rendu hommage à l'énorme travail qu'il a accompli non seulement pour le Canada et le commonwealth britannique, mais aussi pour la cause de la bonne entente entre toutes les nations de l'univers.

Seuls ceux qui ont vécu dans l'intimité de M. Skelton au cours de ces dix-sept années ont pu se faire une idée de l'avantage que le service public de notre pays a retiré de la vie de cet homme.

Un travail désintéressé et accompli sans bruit, une intégrité parfaite et l'emploi judicieux des quelques loisirs qui lui étaient permis marquèrent la mesure de son dévouement envers son pays natal. Dans les nombreux témoignages rendus à sa mémoire et à son œuvre, on s'est plu à rappeler sa modestie, sa bonté et l'exemple qu'il avait donné aux jeunes gens qui s'étaient formés avec lui dans le corps diplomatique du département dont il était le chef permanent. Il m'est impossible de trouver les mots qu'il faudrait pour dire ce que je dois à sa sagesse, à son expérience, à ses conseils et à sa fidèle amitié.

On sait que M. Bennett, qui connaissait et appréciait les éminentes qualités de cet excellent serviteur du public, lui offrit de le faire créer chevalier, titre que M. Skelton crut devoir refuser. J'ai désiré demander au représentant du roi de le faire créer conseiller privé de Sa Majesté; je voulais ainsi lui faire décerner non pas un honneur ou une récompense, mais plutôt un titre officiel qui me sem-

blait convenir à l'accomplissement de ses fonctions éminemment confidentielles. Il ne voulut pas accepter. Il croyait que les fonctionnaires de l'Etat sont plus en mesure d'accomplir leur travail en demeurant dans l'ombre et en se dérobant à l'éclat des honneurs publics. Il refusa d'accepter tout titre ou toute position qui auraient pu sembler l'élever au-dessus de ses collaborateurs ou créer entre eux et lui une barrière ou un obstacle. Il détestait la gloriole, les querelles et la publicité autant que la vulgarité ou l'emphase. Il savait que les grands actes de l'existence se préparent dans le calme et la solitude de l'esprit humain, que la réflexion et le silence siéent beaucoup plus à un fidèle serviteur de la nation que la verbosité et l'éclat.

En suivant ainsi avec tant de modestie les nobles traditions attachées à un service public qu'il avait tant contribué à établir, il a donné un caractère particulier au département des Affaires extérieures. Tout comme M. Skelton, j'ai toujours cru, et je pense que la Chambre est aussi de mon avis, que c'est en se vouant sans éclat mais d'une façon persistante à la cause de l'harmonie internationale que le Canada remplit le mieux sa mission, et peut-être même sa destinée, dans un monde bouleversé.

Grâce à l'exemple et à l'influence de M. Skelton, nous avons aujourd'hui pour nous représenter à Londres, à Washington et en d'autres capitales, des hommes qui, dédaignant la faveur publique, les avantages personnels ou les récompenses officielles, se vouent sans ostentation, mais avec constance et discrétion, à la grande cause qui leur a été confiée.

La mémoire de M. Skelton mérite d'être honorée et chérie par tous les Canadiens. De son vivant, il ne rechercha pas les honneurs mais il serait justement fier de savoir que le souvenir de sa vie et de ses œuvres constituera pour les Canadiens un nouveau motif de se consacrer à la cause de l'unité nationale et de la bonne entente entre les peuples et d'accomplir sérieusement et généreusement l'œuvre essentielle à la défense de cette cause.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, au début de mes observations, d'appuyer les remarques que le très honorable député a faites au sujet de feu le sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures du Canada, M. Skelton. J'ai eu l'avantage et le plaisir de rencontrer M. Skelton, de temps à autre, depuis vingt ans. Naturellement, je n'ai pas été en contact aussi assidu avec lui, dans le cours de ses fonctions, que le très honorable député, ou même d'autres membres du ministère actuel. Mais mes rapports avec lui ont suffi pour me convaincre qu'il était très cultivé et galant homme. Je ne saurais mieux lui rendre hommage qu'en disant qu'il était probablement l'un des serviteurs du pays les mieux accomplis que l'on ait connus.

Les membres de la gauche abondent dans le sens des premiers commentaires du très honorable député, en ce qui concerne la gravité de la situation. Quiconque a observé les événements des derniers jours; quiconque a, comme nous l'avons tous fait, je le sais, accordé quelque souci à ce qui se prépare sur les divers théâtres de la guerre, surtout sur le continent européen, dans la région de la Méditerranée et l'Extrême-Orient, pense que, dans un avenir très prochain, les puissances de l'Axe chercheront à écraser notre mère patrie. Le Canada contribuera à lui faire échec, j'en suis sûr.

Ce soir, je ne veux rien ajouter au sujet de la déclaration du très honorable député. Nous appuyons, sans doute, nombre de ses observations. Cependant, je me demande pourquoi il a dressé tant d'épouvantails rien que pour les renverser, et ce que signifient plusieurs de ces observations à cet égard. Monsieur l'Orateur, je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 5 heures 58 minutes de l'après-midi.)

Mardi 18 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. POULIOT

MENTION D'UN ÉDITORIAL DU *Globe and Mail* DE TORONTO

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège. Le 17 décembre dernier, le *Globe and Mail* de Toronto, publiait un éditorial renfermant la phrase suivante:

> De quelle façon le gouvernement canadien a-t-il reconnu les services que M. Purvis a si généreusement rendus? Lors de la discussion sur son rapport à la Chambre des communes en avril, 1938, le député libéral de Témiscouata a fait une scène en en jetant un exemplaire par terre, qualifiant le rapport d'abonimable et demandant le renvoi de M. Purvis à son pays natal, l'Angleterre, comme indésirable. Bien que le ministre du Travail, l'honorable Norman Rogers, ait reprimandé le député irréfléchi, rien n'indique que le premier ministre King ait été secoué de sa torpeur.

Le *Globe and Mail* est né de la fusion de deux journaux respectables, dont l'un était le *Globe*, organe libéral honorable. Dans son numéro du 24 mai 1935, le *Globe* publiait un éditorial intitulé "Irréfléchi—Jamais", qui se lit ainsi:

Une dépêche d'Ottawa émanant du rédacteur du *Globe* et publiée dans l'édition d'hier contenait une de ces fâcheuses erreurs qu'on appelle "coquilles" et qui, dans le cas dont il s'agit, était particulièrement ridicule. Le rédacteur de la dépêche avait écrit, en visant M. Jean-François Pouliot, "l'irrépressible député de Témiscouata"; dans la composition, le mot "irrépressible" est devenu "irréfléchi".

Le député de Témiscouata étant tout autre chose qu'irréfléchi, l'erreur est évidente pour tous ceux qui le connaissent. Si l'on avait changé "irrépressible" en "irrésistible", "infatigable", ou n'importe lequel d'une douzaine d'autres qualificatifs qui conviendraient parfaitement à M. Pouliot, ce n'eût pas été si mal. Mais "irréfléchi" est, dans son cas, le comble de l'absurdité. Cependant, le diable qui embrouille ces choses a fait son coup.

M. Pouliot est un des membres utiles de la Chambre. Bien renseigné sur toutes les questions, travailleur infatigable, il a dernièrement ajouté à ses travaux parlementaires la tâche ardue d'établir un classement des chômeurs du Canada. Ce classement, dont le besoin se faisait gravement sentir, se révélera extrêmement utile dans l'administration de l'assistance-chômage.

L'article se termine par une citation d'Horace Greeley.

Le *Global and Mail* est aussi né du *Mail and Empire*, journal tory fort respectable qui, le 18 mai 1936, écrivait ce qui suit au sujet du député de Témiscouata:

M. Pouliot est probablement l'une des personnalités les plus intéressantes et les plus sympathiques de la législature actuelle...

Toujours aimable et courtois, sincère et ardent au travail, voilà des qualités qui sont à son honneur. . . Il faut conclure qu'il est, sans contredit, l'un des membres les plus marquants du Parlement. Il est probable que le régime démocratique ne pourrait pas fonctionner si chaque député se mettait en tête d'être un Pouliot.

Des VOIX: A l'ordre.

M. POULIOT:

Il n'en demeure pas moins vrai, toutefois, que les meilleurs députés contribueraient dans une large mesure à redonner au Parlement son idéal traditionnel si un plus grand nombre d'entre eux adoptaient Pouliot comme le modèle du député travailleur et désireux de rester à l'écart des influences de son parti.

Je ne veux qu'ajouter un mot. Comme je le disais, le *Globe and Mail* est le produit de la fusion de deux journaux respectables, l'un libéral et l'autre conservateur; il en est résulté un avorton mort-né, véritable symbole du gouvernement national préconisé par certains députés, comme, par exemple, le représentant de Parkdale (M. Bruce).

MUNITIONS ET MATÉRIEL DE GUERRE

LA COMPAGNIE JOHN INGLIS—DÉPÔT DES CONTRATS ET DES DÉCRETS DU CONSEIL

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre, à la demande du chef de l'opposition (M. Hanson), tous les contrats accordés par le ministère des Munitions et Approvisionnements à la Compagnie John Inglis, ainsi que copie de tous les décrets du conseils rendus à ce sujet.

RELATIONS ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

QUESTION RELATIVE À L'ADOPTION DE CERTAINS VŒUX DU RAPPORT ROWELL-SIROIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire poser une question au premier ministre (M. Mackenzie King). Dans le document parlementaire 103C, déposé hier et contenant la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les autorités du Manitoba et de la Saskatchewan au sujet de la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces, on trouve une lettre en date du 23 septembre 1940, envoyée par le premier ministre du Canada au premier ministre du Manitoba. On y lit le paragraphe suivant:

Vous comprendrez qu'il sera peut-être possible de mettre à exécution quelques-unes des conclusions de la commission sans d'abord convoquer une conférence. Dans la mesure où il paraîtrait conforme à l'intérêt de la nation et à celui des provinces de procéder ainsi, le Gouvernement entend le faire.

Le premier ministre aurait-il l'obligeance de dire bientôt à la Chambre quelles sont les conclusions de la commission dite Sirois qui, de l'avis du Gouvernement, pourraient être mises à exécution sans d'abord convoquer une conférence, et quelle ligne de conduite le Gouvernement entend suivre à ce sujet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Comme l'honorable député a l'amabilité de me demander une réponse à une date assez rapprochée, je me rendrai volontiers à son désir.

L'hon. M. HANSON: Fort bien.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Suspension de l'article n° 60 du règlement afin de permettre l'étude d'un projet de loi sur les subsides de guerre.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Avant l'ajournement de

la séance, hier, il a été entendu que, si la Chambre y consentait aujourd'hui, le Gouvernement présenterait la motion qui servira de fondement au bill des subsides de guerre de 1941-1942. Au sujet de ce projet de résolution, cependant, il faut d'abord, comme je l'ai indiqué, non seulement le consentement unanime de la Chambre mais son assentiment à la suspension de l'article n° 60 du règlement, ainsi conçu:

Si une motion portant affectation de deniers publics ou imposition de charges sur le peuple est faite en Chambre, elle ne peut être immédiatement prise en considération ni mise en

[L'hon. M. Howe.]

discussion; mais elle doit être ajournée à telle date que la Chambre juge à propos de fixer. Elle est alors renvoyée à un comité plénier avant que la Chambre n'adopte aucune résolution ou ne procède à aucun vote en la matière.

La motion tendant à demander le consentement de la Chambre touchant la suspension de l'article n° 60 du règlement sera présentée par le ministre des Finances (M. Ilsley) quand il demandera la permission de déposer le projet de résolution. Je le mentionne dès maintenant afin que les honorables députés comprennent la procédure projetée et la commentent s'ils le désirent.

Les honorables députés se rendront compte que si l'on s'en tenait à la lettre du règlement, la Chambre ne pourrait recevoir les explications relatives au bill sur les crédits de guerre avant jeudi de cette semaine, car bien que l'avis soit inscrit aux procès-verbaux, il ne serait inscrit que demain sous la rubrique "Mesures du Gouvernement". Le ministre des Finances (M. Ilsley) donnerait alors avis à la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, informé de l'objet de cette résolution, en recommande l'examen à la Chambre. Il déclarerait également que, le lendemain, il proposerait que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution. Si on suivait cette procédure, qui comporte de grands avantages à certains moments mais qui serait de nature à retarder le progrès des délibérations présentement, on entraverait les travaux de la Chambre et empêcherait, je le crois, les honorables députés de recevoir, aussi tôt qu'ils le désirent, les renseignements que le ministre des Finances doit leur fournir en présentant le projet de résolution.

J'ajoute que le Gouvernement ne désire aucunement hâter l'adoption de ses mesures à un stade quelconque de la discussion à moins qu'il ne juge par là répondre aux désirs de la Chambre. Je veux qu'il soit bien compris que nous n'insisterons pas pour que l'on avance l'étude de projet de résolution d'une seule étape; nous ne le ferons certainement pas à cette période-ci de la session. Cependant, les honorables députés aimeraient, je n'en doute pas, que nous fassions quelque chose cet après-midi. Eh bien, si la motion est adoptée, nous pourrons entendre l'exposé du ministre des Finances au sujet du bill relatif aux crédits de guerre. La chambre devra, naturellement, décider jusqu'à quel point nous pousserons l'étude de cette mesure.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je tiens à dire, au nom de mon parti, que nous sommes au courant des faits auxquels le premier ministre (M. Mackenzie King) a fait allusion. J'ajouterai même qu'exprimée en dollars, cette résolution dépasse sans doute en importance tout ce que la Chambre des communes du Canada a jamais eu à examiner. Les chiffres dont il a été fait mention et qui nous seront soumis nous semblent astronomiques, à nous qui avons l'habitude de nous occuper de faibles sommes. Je conviens donc avec le premier ministre que personne n'a lieu de vouloir agir précipitamment, le gouvernement moins que quiconque. Mais il serait malheureux que la Chambre des communes dût attendre deux grandes journées pour que le ministre fasse sa déclaration préliminaire.

Quant à nous, nous acceptons volontiers que l'on suspende les formalités de l'avis de motion pour permettre au ministre des Finances (M. Ilsley) de présenter sa motion cet après-midi et d'ouvrir la question immédiatement, pourvu que nous ajournions le débat. Je pourrai ainsi, de même que les honorables députés, examiner comme il convient à la lumière des événements que nous traversons, cette mesure ministérielle extraordinaire. Ces chiffres sont stupéfiants. Le peuple canadien doit comprendre l'étendue de l'effort qu'on exige de lui, exprimé en dollars avec tout ce que cela comporte. Quant à nous, nous faciliterons le dépôt de la motion pourvu qu'on accorde non seulement aux députés, mais au peuple en général, par l'intermédiaire des grands journaux, l'avantage de comprendre ce qu'elle implique.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois comprendre que le chef de l'opposition (M. Hanson) consent à la présentation immédiate de la motion par le ministre des Finances (M. Ilsley) à condition que le débat soit ajourné immédiatement après l'adoption de la résolution et le discours du ministre.

L'hon. M. HANSON: C'est exact.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferais remarquer à ce sujet qu'il ne faut pas oublier que le Parlement siège depuis

quatre ou cinq semaines. Les députés ne se souviennent peut-être pas des questions étudiées au cours du débat sur l'adresse aussi bien qu'ils s'en souviendraient s'il n'y avait pas eu d'ajournement. Si la session n'était qu'à son début, je conviendrais de l'opportunité, à l'occasion de la présentation du bill des subsides de guerre, pour les ministres de la Défense nationale et pour le ministre des Munitions et Approvisionnements, de donner un aperçu du travail accompli par leurs ministères en ce qui concerne la poursuite de la guerre. Ils ont, cependant, déjà fait ces déclarations. Elles sont consignées au compte rendu et le Gouvernement n'a pas l'intention de les répéter maintenant.

Les honorables députés se rappellent sans doute la déclaration que j'ai faite lors du dernier exposé budgétaire relatif à la guerre et qui résumait le programme de guerre du Gouvernement. J'ai profité de mon discours d'hier sur nos relations extérieures pour donner à la Chambre un aperçu succinct du programme actuel du Gouvernement. Il n'est pas nécessaire, par conséquent, de revenir aujourd'hui sur ce sujet.

Je mentionne ces deux faits parce que les honorables membres voudront peut-être se rafraîchir la mémoire et se préparer à discuter la présente résolution ainsi que le projet de loi qui en découle, en consultant, dans le hansard, les discours prononcés par mes collègues sur l'activité de leurs ministères respectifs, de même que cette partie de mes remarques d'hier où j'ai esquissé le programme de guerre du Gouvernement. Je reconnais également, comme le chef de l'opposition, qu'il serait préférable, à ce moment de la session, d'ajourner le débat après que le ministre des Finances aura terminé ses observations. Comme lui, je suis d'avis que jamais une mesure soumise au Parlement canadien n'a entraîné une aussi forte dépense de deniers publics que le bill fondé sur le projet de résolution dont nous serons saisis et je crois que notre population approuvera l'attitude des honorables membres, lorsqu'ils se disent désireux d'étudier cette question aussi longuement que possible afin d'en bien saisir toute la portée, avant d'en commencer la discussion en cette enceinte. Le public comprendra que nous venons à peine de reprendre nos travaux après plusieurs semaines d'ajournement et que la seule façon de permettre aux honorables députés d'aborder cette question de façon satisfaisante serait d'ajourner la séance afin que tous puissent se préparer à reprendre demain l'étude de la question.

[Le très hon. Mackenzie King.]

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE VISANT À ACCORDER À SA MAJESTÉ L'AIDE REQUISE POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Ainsi que l'a fait observer le premier ministre (M. Mackenzie King), je ne saurais proposer cette motion sans le consentement unanime de la Chambre. Avec son assentiment, par conséquent, j'ai deux motions à proposer, selon la coutume: la première invitant la Chambre à se former immédiatement en comité plénier et, celle-ci étant adoptée, la seconde invitant l'Orateur à quitter le fauteuil. Je pourrai alors saisir la Chambre des observations que je désire soumettre.

Je propose donc:

Que la Chambre se forme immédiatement en comité plénier pour étudier une résolution visant à accorder des sommes à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses ou consentir des avances ou des prêts au cours de l'année expirant le 31 mars 1942, et qu'à cette fin l'article 60 du règlement soit suspendu.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. ILSLEY propose:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

—Je désire traiter de cette motion. La meilleure façon d'exposer la question à la Chambre serait sans doute d'en lire le texte, tel qu'il apparaît aux *Procès-Verbaux*:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler entre autres choses:

1. Que des sommes n'excédant pas $1,300,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses encourues ou pour faire tous prêts ou avances qui peuvent être accordés par le Gouverneur en conseil, ou sous son autorité, durant l'année se terminant le 31 mars 1942, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification 1931, la ou les sommes d'argent dont le montant global n'excèdera pas $1,300,000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau ou à avancer ou prêter les sommes qu'il recevra par voie de remise ou de remboursement des avances, dépenses ou prêts faits en vertu des lois sur les subsides de guerre de 1939 (2e session), 1940 et 1941.

Une fois la résolution adoptée, elle sera suivie d'un projet de loi, soit le bill de 1941 sur les crédits de guerre, sensiblement le même, dans sa rédaction, que celui qui a été adopté l'été dernier. Voici les points essentiels du bill:

1) Demande de crédits.

2) Autorisation d'emprunts; c'est-à-dire l'autorisation accordée au gouverneur en conseil de prélever par voie d'emprunt les sommes qui peuvent être nécessaires aux fins des crédits qui auront été approuvés.

3) Autorisation d'accorder des avances provisoires, recouvrables, à tout gouvernement allié.

(*c*) Le seul changement important consiste en une autorisation en faveur du gouverneur en conseil de dépenser de nouveau les remboursements de dépenses ou les remises d'avances ou de prêts effectués sous l'empire de la présente loi ou de toute loi antérieure sur les crédits de guerre. Quand, par exemple, une société dont le Dominion est seul propriétaire achète, disons, du caoutchouc ou de la soie, le prix d'achat est débité au compte des crédits de guerre. Plus tard, cette entreprise étatisée vend le caoutchouc ou la soie à des maisons qui ont obtenu des marchés de l'Etat et ce dernier se trouve remboursé de ses dépenses primitives. Le projet de modification, je devrais plutôt dire la nouvelle disposition du bill, a pour objet d'autoriser une nouvelle affectation des sommes ainsi remboursées sans recourir à une autre demande de crédits.

Le même principe vaut pour les avances ou prêts provisoires qui ne constituent en réalité que des caisses renouvelables. En l'adoptant, on évitera les doubles emplois ou la superposition des dépenses ou des emprunts.

Il conviendrait maintenant de suivre le précédent établi lors de la présentation des bills relatifs aux crédits de guerre pendant le dernier conflit et de faire connaître à la Chambre les dépenses effectuées sous l'empire de la dernière loi sur les crédits de guerre. Peut-être vaudrait-il mieux attendre le dépôt d'un bill comportant budget supplémentaire de guerre, qui deviendra nécessaire avant le terme de la présente année financière. Mais la Chambre éprouverait quelque difficulté à étudier convenablement le bill des crédits de guerre que nous présentons maintenant, si elle ne savait rien des fins auxquelles ont servi les affectations prévues par la dernière loi sur les crédits de guerre.

Dépenses sous le régime de la loi de l'an dernier:

En vertu de la Loi des crédits de guerre de 1940, sanctionnée le 29 mai, la somme de 700 millions de dollars a été affectée aux dépenses de guerre. Le présent ministre de la Défense nationale (M. Ralston), alors ministre des Finances, présenta l'exposé budgétaire en juin 1940 et, dans son discours, déclara que la somme requise pour l'année financière complète dépasserait peut-être ce chiffre de 150 ou 200 millions de dollars.

Le 2 août dernier, je pris la parole à la Chambre et indiquai que les engagements globaux à cette date pour la présente année financière se montaient à environ 940 millions de dollars. Le chef de l'opposition (M. Hanson) se rappellera la circonstance, car, depuis quelques jours il pressait le Gouvernement de révéler l'étendue de ses engagements pour la présente année financière, et le montant estimatif le plus précis que nous pouvions donner était 940 millions de dollars, après avoir crédité l'argent dont nous espérions obtenir le remboursement du gouvernement du Royaume-Uni.

Or, qu'est-il arrivé? Durant l'année financière en cours jusqu'au 31 janvier, les déboursés en espèces pour le compte de guerre du Dominion se sont élevés à $538,804,000, abstraction faite de $27,133,000 de dépenses à recouvrer du Royaume-Uni ou d'autres gouvernements alliés.

Cette somme se décompose ainsi:

Services de la milice	$268,686,000
Services navals	57,990,000
Corps d'aviation	
Défense territoriale et outre-mer.	41,188,000
Plan d'entraînement—Canada	86,294,000
Autres services de défense, (les services administratifs, d'internement, de censure, le Collège militaire royal, etc.)	4,155,000
Ministère des Munitions et Approvisionnements	61,951,000
Autres départements	18,540,000
	$538,804,000

Ce total ne comprend pas tous les engagements contractés outre-mer et dont le gouvernement anglais ne nous a pas encore fait tenir le compte. En attendant l'établissement définitif des comptes, nous avons fait certaines avances, y compris les dépenses par homme pour fournitures et services divers.

On estime que nos dépenses globales de guerre seront d'environ 875 millions de dollars pour l'année financière complète. C'est le chiffre le plus précis que l'on puisse établir maintenant. Cela signifie une accélération des dépenses pendant les mois qui restent de

l'année financière; les dépenses se font maintenant à une forte allure. Commençant à des niveaux relativement bas au début du printemps et pendant l'été—à peu près 25 millions par mois pendant le premier trimestre de l'année financière—nos dépenses de guerre se sont accrues rapidement pour atteindre le chiffre de 84 millions en décembre et de 87 millions en janvier. C'est donc à un rythme de plus d'un milliard de dollars par année.

En établissant le programme de la prochaine année, nous avons tenu compte des éléments suivants:

a) La capacité physique du Canada à produire le matériel et les approvisionnements pour nous-mêmes et pour l'Angleterre;

b) Nos consultations avec le gouvernement anglais au sujet des formes que doit revêtir notre effort en vue de la contribution la plus efficace à la cause commune; et

c) Notre croyance que le peuple canadien désire que le pays fasse tout son possible et qu'il consent à faire les sacrifices et à porter le fardeau qu'un tel effort impose.

Pour financer le programme fondé sur ces considérations, nous avons décidé de demander au Parlement qu'il vote un crédit de guerre de 1 milliard 300 millions de dollars pour la prochaine année financière.

Le programme de guerre que le premier ministre a exposé hier et les entreprises de guerre qui seront réalisées durant la prochaine année financière conformément aux déclarations faites par les ministres de la Défense au cours du débat sur l'adresse, entraîneront une dépense totale qui, prévoyons-nous, dépassera cette somme probablement d'au moins $150,000,000. La Chambre doit toutefois reconnaître qu'il est fort difficile de prévoir exactement ce que seront les dépenses de guerre. Il y a au moins trois raisons qui empêchent de faire des prévisions précises.

En premier lieu, il est impossible de calculer la quantité d'équipement qui deviendra inutilisable et la quantité de munitions qui sera employée, attendu que cela dépendra du genre de guerre qui se fera.

La deuxième raison se rapporte à l'aide financière accordée à des manufactures par l'entremise du ministère des Munitions et Approvisionnements. Nous avons ainsi avancé de fortes sommes à des entrepreneurs pour payer l'agrandissement de leurs usines ou pour la construction de nouvelles usines, et nous continuerons de le faire. Nous avancerons d'autres sommes pour fournir du capital de roulement. Dans un grand nombre de cas, le Canada et le Royaume-Uni font conjointement des avances, mais dans un certain nombre de ces cas, la quote-part des deux pays n'a pas encore été fixée. En attendant, nous avons fourni l'argent, afin d'éviter tout retard et le partage des frais se fera plus tard.

Une partie de ces avances pourra être remboursée au cours de l'année, mais il nous est impossible pour l'instant de nous fixer sur ce point. En outre, une partie des frais d'amortissement des dépenses d'immobilisation résultant de ces avances pourra être comprise dans le coût de l'équipement qui figure dans les prévisions budgétaires du département de la Défense nationale. S'il en est ainsi, il pourra y avoir répétition de certaines sommes comprises dans les crédits du département des Munitions et Approvisionnements et du ministère de la Défense nationale. A l'heure actuelle, il est difficile—pour ne pas dire impossible—de déterminer dans quelle mesure une telle répétition se présentera, puisque le coût de l'équipement qui doit être produit est lui-même basé sur des estimations. L'exactitude de ces frais estimatifs dépendra dans une large mesure de la quantité de matériel qui sera produite.

Le troisième élément d'incertitude en matière d'estimation est la question de savoir quelle quantité de matériel de guerre et d'équipement il sera effectivement possible de produire et de livrer durant la prochaine année financière. Nous avons fait certaines estimations quant aux livraisons probables et j'imagine que le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) discutera au moment opportun toute la question du programme de production. Il me suffira de dire que certains aspects importants de ce programme dépendent de la livraison de machines-outils et de pièces détachées provenant des Etats-Unis. S'il survient des retards dans ces livraisons, la production de l'équipement en question se trouvera arrêtée.

Etant donné l'existence de ces divers éléments d'incertitude, j'ai jugé préférable de ne pas demander tout de suite la somme totale des crédits soumis. Ainsi que je l'ai déjà dit, le bill comporte plutôt la demande d'une somme d'un milliard trois cents millions de dollars. Il se peut que le total de nos dépenses de guerre pendant la prochaine année financière dépasse de beaucoup ce chiffre, et dans ce cas il me faudra demander d'autres crédits plus tard.

Cependant, dans l'évaluation de notre effort de guerre en toute son ampleur, n'oublions pas un autre fardeau que le Canada a assumé, savoir l'aide que nous accordons au Royaume-Uni quant aux fonds nécessités par le matériel de guerre, l'équipement et autres approvisionnements produits pour la Grande-Bretagne au Canada. Durant les onze premiers mois des hostilités nous avons mis à sa disposition 184 millions de dollars canadiens grâce à notre programme de rapatriement, c'est-à-dire par l'achat ou le paiement des valeurs canadiennes

détenues dans le Royaume-Uni. Pour la période semestrielle subséquente, terminée le 31 janvier dernier, nous avons convenu de fournir 150 millions de dollars. C'est ce que nous avons fait, et en réalité, à la fin du présent mois, nous aurons fourni 137 millions de plus par l'accumulation de livres sterling, en prévision, du moins en partie, du rapatriement qui se fera plus tard dans l'année. Je ne puis évaluer maintenant quelle sera la somme suffisante pour la deuxième année entière de la guerre ou pour l'année financière 1941-1942, mais je dirai que notre politique consiste à faire tout le possible.

Bien que le rapatriement comporte le remboursement de la dette étrangère, renforçant ainsi notre régime économique en fin de compte, il est évident que, aujourd'hui, il impose un nouvel effort au Canada puisqu'il augmente la somme que ses habitants doivent épargner afin d'acheter les valeurs renvoyées dans notre pays. A toute fin pratique, dans l'évaluation du fardeau que doit s'imposer le Canada, il fait tout autant partie de notre effort de guerre que les dépenses que nous nous proposons de faire de notre propre initiative.

L'hon. M. HANSON: Le ministre me permettra-t-il de l'interrompre, au sujet de ce rapatriement? Veut-il bien s'expliquer touchant la nature des valeurs et nous dire si elles ont été ou seront mises sur le marché? C'est un point fort important.

L'hon. M. ILSLEY: Toutes les valeurs rapatriées jusqu'à présent par le gouvernement canadien ou en son nom étaient des titres de l'Etat ou garantis par lui.

L'hon. M. HANSON: On les annule, alors?

L'hon. M. ILSLEY: Oui; on ne les met pas sur le marché. Il y a des valeurs industrielles que le Royaume-Uni met sur le marché canadien directement. Il s'agit de sommes plus petites.

Si nous supposons que nous serons en mesure de fournir ainsi de l'aide jusqu'à concurrence, disons, de 400 millions de dollars—, je parle toujours du rapatriement des valeurs—, et si nos dépenses directes de guerre ne dépassent pas les 1,300 millions de dollars que nous demandons au Parlement de voter aux termes du présent projet de résolution, nous obtenons le chiffre d'un milliard 700 millions qu'il faudra affecter à notre effort de guerre. Si nous ajoutons à cela les crédits fédéraux qu'il faudra voter pour des fins autres que la guerre, soit 433 millions, et les dépenses probables des provinces et des municipalités qui atteindront 575 millions de dollars, nous arrivons au total de deux milliards 700 millions que les divers gouvernements devront obtenir du peuple canadien au cours de la prochaine année financière. Nous parlons de centaines de millions et de milliards, et certains d'entre nous ne se rendent pas compte de l'importance et de la signification de ces sommes, mais il ne faut pas oublier que les diverses administrations du pays exigeront un effort gigantesque de nous en nous demandant de fournir 2,700 millions de dollars en une seule année. Cette somme représente plus de 50 p. 100 du revenu national, lequel s'établira à environ 5,300 millions pour la prochaine année financière.

Les honorables députés remarqueront que ces calculs ne tiennent pas compte des sommes additionnelles que le financement du blé immobilisera, ou de la possibilité que nos dépenses directes de guerre dépasseront la somme que nous demandons au Parlement de voter en ce moment.

Je m'arrête, monsieur l'Orateur, afin de laisser aux honorables députés le temps de comprendre la portée de ce programme et l'importance de ces sommes. Il est probable que nous ne pouvons pas saisir tout ce que comporte la remise aux divers gouvernements du pays de la moitié de nos revenus personnels en moyenne; ou, si je puis m'exprimer autrement, de consacrer la moitié de la main-d'œuvre et des organismes de production du pays à la guerre et à d'autres travaux administratifs. Si nous nous rappelons qu'une forte partie de notre population vit dans des conditions qui ne lui permettent pas d'augmenter de beaucoup le fardeau qu'elle porte actuellement, nous nous rendrons compte que celui qui retombera sur le reste de la population n'en sera que plus écrasant. Que tous ceux qui sont ici se demandent à quel point il leur faudrait modifier leur régime de vie s'ils étaient obligés de verser ou prêter plus de la moitié de leurs revenus à l'Etat. Nous demandons à la Chambre de voter ces crédits parce que nous constatons que la présente année sera probablement la plus critique de toutes celles que nous avons connues dans l'histoire de la civilisation.

Inutile de dire que l'exécution du programme de guerre que nous demandons à la Chambre d'adopter taxera la capacité de production du Canada jusqu'à la limite. Il faudra continuer à un rythme accéléré le changement de la production de paix à la production de guerre, et cela nous obligera à modifier radicalement notre mode et nos habitudes de vie. Cela signifiera une unité de détermination, d'effort et de sacrifice plus grande que tout ce que l'on a demandé au peuple canadien dans le passé, comme le disait le premier ministre (M. Mackenzie King) à la radio, un dimanche soir, il y a environ deux semaines.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ainsi que le premier ministre (M. Mackenzie King) l'a laissé entendre, mon intention n'est pas d'entamer le débat cet après-midi. La Chambre et le pays tout entier trouveront dans les dernières remarques énoncées par le ministre des Finances (M. Ilsley) l'une des raisons pour lesquelles je ne tiens pas à ce que le débat s'engage sur-le-champ.

Les membres de la Chambre ont-ils entendu ces chiffres? Le peuple canadien en comprendra-t-il la signification? Pour ma part, monsieur l'Orateur, ils produisent sur moi une impression plus forte que toutes les questions de finances qui se sont posées ici depuis que je fais partie de la Chambre des communes. Comment pourrait-il en être autrement? Les fonds colossaux que le ministre des Finances demande au peuple canadien vont faire mieux comprendre à ce dernier l'étendue des sacrifices qu'il sera appelé à consentir en 1941.

Voilà pourquoi il importe de bien réfléchir à ce que l'on nous a dit tout à l'heure. Chacun doit envisager la situation courageusement et voir les conséquences qu'elle peut avoir pour lui, comme citoyen, et pour le pays en général. J'ai souvent répété que les Canadiens ne lésineraient pas en ce qui concerne l'effort de guerre. Ils tiendront le Gouvernement strictement responsable de la manière dont cet effort sera réalisé et dont les fonds mentionnés aujourd'hui seront dépensés. Je réitère ces affirmations aujourd'hui. Si on leur donne l'assurance que l'argent est dépensé à bon escient et pour les fins auxquelles le Parlement les destinera, nos concitoyens consentiront généreusement les sacrifices que le Gouvernement leur demandera.

Bien que le régime actuel continue d'être un gouvernement de parti, animé d'un esprit de parti, le peuple canadien approuve l'effort de guerre. Je suis certain cependant que ce même peuple entend poursuivre la guerre jusqu'à la fin, même s'il doit y engloutir toutes ses ressources. Je félicite le ministre des Finances d'avoir exposé la situation sans détours, malgré l'énormité des sommes mentionnées dans sa déclaration. J'espère que tous les Canadiens liront en entier cette déclaration et qu'ils en saisiront la portée.

(Sur la motion de l'honorable M. Hanson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Sur la motion du très hon. Mackenzie King, la séance est levée à 3 heures 55 minutes du soir.)

[L'hon. M. Ilsley.]

Mercredi 19 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DÉFENSE DU CANADA

RAPPORT RELATIF AUX DÉTENTIONS DU 1ER NOVEMBRE 1940 AU 17 FÉVRIER 1941

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): En conformité de l'article 21 des règlements concernant la défense du Canada, je désire déposer sur le bureau de la Chambre des documents indiquant: le nombre des ordonnances de détention émises au cours de la période écoulée du 1er novembre 1940 au 17 février 1941; le nombre des cas au sujet desquels les comités consultatifs ont présenté des rapports; le nombre des remises en liberté; le nombre des cas où le ministre de la Justice n'a pas suivi l'avis des comités.

LOI DU POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

MODIFICATIONS RELATIVES AUX MONTRES ET MONTURES DE LUNETTES EN OR

L'hon. JAMES A. MacKINNON (ministre du Commerce) demande à déposer le bill n° 12, visant à modifier la loi du poinçonnage des métaux précieux.

L'hon. M. HANSON: Je crois que le ministre devrait nous donner quelques explications.

L'hon. M. MacKINNON: Ce projet de loi contient deux modifications concernant le poinçonnage de l'or contenu dans les montres ordinaires et les montres-bracelets; il ajoute aussi à la loi un nouvel article portant sur les exigences dans le cas des montures de lunettes, ou de leurs parties. On trouvera toutes les explications voulues dans les notes explicatives qui accompagnent le texte du bill.

Les amendements concernant les montres ont été approuvés par la Canadian Jewellers' Association et ceux qui ont trait aux lunettes ont reçu l'approbation de huit associations provinciales d'optométristes au Canada.

(La motion est adoptée et le bill lu pour la première fois.)

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

NOMINATION DE GEORGE A. TOUCHE AND COMPANY COMME VÉRIFICATEURS

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Transports) demande à déposer le bill n° 13, concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux.

(La motion est adoptée et le bill lu pour la première fois.)

LOI DES VIANDES ET CONSERVES ALIMENTAIRES

APPLICATION AU HOMARD EN BOÎTE DE L'INSPECTION OBLIGATOIRE ET DES DISPOSITIONS TOUCHANT LA VENTE

L'hon. J.-E. MICHAUD (ministre des Pêcheries) demande à déposer le bill n° 14, visant à modifier la loi des viandes et conserves alimentaires (poissons et coquillages).

—L'objet du bill est de modifier la loi des viandes et conserves alimentaires en vue d'appliquer au homard en boîte les dispositions obligatoires concernant le classement et la mise sur le marché. D'après le texte actuel de la loi, l'inspection du homard en boîte n'est pas obligatoire.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la première fois.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

BILLETS GRATUITS SUR LES CHEMINS DE FER

M. CHURCH:

Combien de billets gratuits de toutes sortes sur les chemins de fer du Canada a-t-on délivrés durant la dernière année pour laquelle la statistique est disponible?

L'hon. M. HOWE: Les dispositions régissant les tarifs réduits et le transport gratuit se trouvent aux articles 345, 346 et 347 de la loi des chemins de fer. Le ministère des Transports ne possède pas de dossier relatif aux billets gratuits émis par les chemins de fer canadiens pour quelque année que ce soit. Les chemins de fer adressent leurs rapports à la commission des transports. Celle-ci ne publie rien de ce qui a trait au transport gratuit. Elle a décidé que les rapports qui lui sont présentés à ce sujet par les compagnies de chemin de fer doivent être considérés comme étant de nature privilégiée et rester inaccessibles au public. Le ministère a communiqué la présente requête à la commission et s'est ainsi assuré que cette dernière est encore du même avis et ne juge pas opportun de fournir les renseignements demandés.

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA FABRICATION ET LA VENTE DES SPIRITUEUX

M. NICHOLSON:

1. Une députation représentative de chefs ecclésiastiques a-t-elle vu un comité du cabinet fédéral dans le dessein de restreindre la vente des boissons enivrantes au Canada durant la période de guerre?

2. Quelles propositions la députation a-t-elle soumises?

3. Le Gouvernement a-t-il adopté, en vertu de la loi des mesures de guerre, quelque changement de programme concernant la fabrication et la vente de ces breuvages?

L'hon. M. GARDINER:

1. Oui.

2. (1) Que l'on suspende la vente des boissons alcooliques dans les tavernes, buvettes, débits de vin, etc. et qu'on la restreigne strictement aux magasins de la régie des alcools.

(2) Que les débits soumis à la régie des alcools ne soient ouverts qu'entre trois heures de l'après-midi et huit heures du soir, et les jours de semaine seulement.

(3) Que l'on interdise au Canada toute publicité concernant la vente des alcools sauf dans les débits autorisés.

(4) Que le ministère de la Défense nationale émette une ordonnance fermant toutes les cantines des camps militaires où se vendent des boissons alcooliques, dès qu'il aura été donné suite à l'article 1 de la présente requête.

3. Non.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA OBLIGATIONS NON ÉCHUES

M. NICHOLSON:

1. Quel est le montant total des obligations non échues que le Chemin de fer National-Canadien a reprises à son compte en 1922?

2. Entre 1922 et la fin de la dernière année financière, quel intérêt a-t-on versé sur les titres susmentionnés?

L'hon. M. HOWE:

1. Le premier état publié après la création du réseau remonte à 1923 et révèle que la dette fondée payable au public s'élevait à $823,099,056.

2. Le service annuel de l'intérêt de la dette en question s'élevait, en 1923, à $35,412,449.

Depuis 1923, certains de ces titres ont été remboursés en tout ou en partie et remplacés par d'autres émissions. On ne saurait établir qu'approximativement les variations du service annuel de l'intérêt et la direction des chemins de fer est d'avis que si l'on prend le chiffre de 1923 comme montant annuel de l'intérêt, le total des intérêts acquittés de 1923 à 1940 inclusivement sur la dette du réseau existant au moment de la fusion a été de $637,424,082.

EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE POUR LES FILS DE CULTIVATEURS.

M. LACROIX (Québec-Montmorency):

Le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention d'élaborer des règlements pour exempter du service militaire les fils de cultivateurs nécessaires au fonctionnement normal de l'agriculture?

L'hon. M. RALSTON: Je présume que la question porte sur l'entraînement militaire. Comme l'a annoncé le premier ministre, il n'y aura pas d'exemptions en principe, surtout parce que les classes visées sont peu nombreuses; j'ajouterai cependant que le ministère

des Services nationaux de guerre et celui de la Défense nationale tiennent compte du cas des recrues dont l'entraînement doit être remis à plus tard par suite d'occupations saisonnières nécessaires.

AÉROPORT DE YORKTON, SASK.

M. COLDWELL:

1. L'Etat a-t-il exécuté lui-même, ou fait exécuter à forfait les travaux d'ensablement à l'aéroport de Yorkton (Saskatchewan)?

2. Si les travaux ont été exécutés à forfait, qui a été l'entrepreneur, et l'entreprise a-t-elle été exécutée en régie intéressée?

3. Combien d'hommes a-t-on occupés, quels sont leurs noms et adresses et quels montants a-t-on versés à chacun?

L'hon. M. CARDIN:

1. A forfait.

2. L'entreprise a été adjugée à la Carter-Halls-Aldinger Company, Limited, 4e étage, Royal Bank Building, Winnipeg (Man.), d'après un prix unitaire.

3. Le renseignement manque.

FIXATION D'UN PRIX MINIMUM POUR LE BEURRE DURANT LA SAISON D'ÉTÉ.

M. LACROIX (Québec-Montmorency):

Le Gouvernement a-t-il l'intention de fixer un prix minimum pour le beurre et cela durant toute la saison d'été?

L'hon. M. GARDINER:

La commission des produits laitiers est autorisée à fixer un prix minimum du beurre.

"LA POSTE AÉRIENNE DONNE DES AILES AUX AFFAIRES."

M. DESMOND:

1. L'Etat a-t-il publié une brochure intitulée: "La poste aérienne donne des ailes aux affaires"?

2. Si oui, combien d'exemplaires a-t-on imprimés?

3. Quels ont été les frais de publication de cette brochure?

4. Quels ont été les frais de distribution de cette brochure?

L'hon. M. MULOCK:

1. Oui, en 1939. Le ministère des Postes l'a distribuée à l'occasion de la campagne de publicité en faveur du courrier aérien.

2. 50,000.

3. Environ $2,000.

4. La brochure a été distribuée avec d'autres instructions officielles et des communications du ministère sans frais supplémentaires.

[L'hon. M. Ralston.]

LES CRÉDITS SPÉCIAUX D'IMPÔTS AUGMENTERONT LA QUANTITÉ DE CHANGE ÉTRANGER

M. DESMOND:

1. Sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et/ou de la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, combien de *a*) particuliers, *b*) sociétés, *c*) compagnies ont demandé de l'assistance sous forme de crédits spéciaux d'impôts et/ou d'allocations spéciales pour dépréciation ou épuisement?

2. Quels sont les noms des particuliers, sociétés, ou compagnies, qui ont fait cette demande?

3. De quel genre sont les affaires de chacun de ces particuliers, sociétés ou compagnies?

4. Combien de ces demandes a-t-on agréées?

5. De quelle nature est l'assistance en crédits d'impôts ou en autres concessions que l'on a accordée à chaque particulier, société ou compagnie?

6. Comme résultat de chacune de ces subventions, concessions ou faveurs, de quel montant estimatif augmentera la quantité de change étranger détenu au Canada?

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député est disposé, je crois, à modifier sa question en remplaçant les expressions "Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et loi sur la taxation des surplus de bénéfices" par "Loi sur la conservation du change étranger en temps de guerre". Dans la réponse que je ferai préparer, il sera tenu compte de cette modification. En attendant, je demande que la question soit réservée.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

QUESTIONS TRANFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

AÉROPORTS ET INSTALLATIONS D'ENTRAÎNEMENT À MOOSE-JAW (SASK.)

M. PERLEY:

1. Le gouvernement britannique *a*) possède-t-il ou *b*) exploite-t-il des aéroports ou d'autres installations d'entraînement à ou proche la ville de Moose-Jaw (Saskatchewan)?

2. Si oui, de qui les a-t-il achetés ou acquis, et quels sont les détails du prix?

3. A qui avait été adjugé le marché *a*) pour préparer le terrain, *b*) pour construire les édifices?

4. Quelles sommes a-t-on versées aux entrepreneurs pour cet ouvrage?

L'hon. M. POWER: Je dépose les documents.

MARCHÉS EN RÉGIE INTÉRESSÉE DE L'ÉTAT—RÉGIME DES HONORAIRES

L'hon. M. HANSON:

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien de marchés en régie intéressée l'Etat a-t-il adjugés?

2. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjugé ces marchés?

3. Quel est le coût estimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?
4. Combien de ces marchés a-t-on revisés?
5. Quels marchés a-t-on ainsi revisés?
6. De quelle nature est la révision dans chaque cas?
7. Depuis le 1er septembre 1939, combien de marchés l'Etat a-t-il adjugés sous le régime des honoraires versés pour l'administration d'une entreprise?
8. A quelles personnes, sociétés ou compagnies a-t-il adjugé des marchés de cette nature?
9. Quel sera le coût estimatif de chacune de ces entreprises quand elle aura été exécutée?
10. Quels sont les honoraires fixés dans chacun de ces contrats?
11. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il une disposition comportant la diminution de l'honoraire au cas où le coût définitif excéderait le coût estimatif?
12. Le cas échéant, dans quels contrats de cette nature existe-t-il une disposition comportant l'augmentation de l'honoraire au cas où le coût définitif serait moins élevé que le coût estimatif?

LA JOHN INGLIS COMPANY

M. CARDIFF:

Copie de tous les contrats passés entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et la John Inglis Company de Toronto, depuis le 1er septembre 1939, et copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires ou autres documents et écrits relatifs à ces contrats.

L'hon. M. HANSON: Depuis l'inscription de cet avis au *Feuilleton* le ministre a eu l'obligeance de déposer, hier, copie des marchés conclus entre l'Etat et la John Inglis Company. Si tous les marchés ont été déposés, comme je le présume, cette demande peut être rayée.

M. l'ORATEUR: Rayée.

LOI DES PENSIONS

APPLICATION À CERTAINS MEMBRES DES ARMÉES DU CANADA ET DU ROYAUME-UNI

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi des pensions afin d'appliquer les dispositions qu'elle contient à certains membres de l'Armée canadienne en service durant la guerre présente ou durant les guerres futures, de même qu'aux personnes à leur charge, afin d'accorder les privilèges de la loi à certaines personnes en service dans l'armée du Royaume-Uni, afin aussi de modifier de nouveau et de mettre au point la procédure ou l'exécution de la loi des pensions.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

ACCORD DE LA VILLE D'OTTAWA

AUTORISATION DU PAIEMENT DE $100,000 POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 1ER JUILLET 1941

L'hon. C. D. HOWE (au nom du ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin d'autoriser le ministre des Travaux publics à signer, au nom de Sa Majesté, un engagement de verser à la ville d'Ottawa la somme de $100,000 pour l'année se terminant le 1er juillet 1941.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

PROLONGATION DE LA PÉRIODE INITIALE DE LA SUBVENTION—CHANGEMENT DE LA PÉRIODE DE FIXATION DES TAUX

L'hon. C. D. HOWE (au nom du ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, 1937, afin de changer la période de fixation des taux pour l'année courante stipulée dans la loi, et de prolonger aussi la période initiale durant laquelle une subvention peut être versée aux lignes aériennes Trans-Canada.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

CONTRAT AVEC LA NORTHERN WOOD PRESERVERS LIMITED POUR L'ACHAT DE POTEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Avant l'appel de l'ordre du jour, j'aimerais à demander au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de déposer sur le bureau copie de l'arrêté en conseil n° 223 du 31 janvier 1939, et copie du contrat passé entre son ministère et la Northern Wood Preservers Limited, vers la même époque, concernant l'achat de poteaux de clôture mentionnés dans le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1940, aux pages 61 et 62, et adjugé en vertu des dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et ses amendements.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je consens volontiers à déposer sur le bureau copie de l'arrêté en conseil et du contrat. En raison de la discussion qu'il a suscitée et des commentaires de l'opposition et des journaux, je voudrais signaler ce contrat à l'attention des honorables députés. Je crois qu'on s'apercevra en le lisant que les termes du contrat ne justifient pas les déclarations qui figurent au rapport de l'auditeur général.

L'hon. M. HANSON: Ne conviendrait-il pas d'attendre pour s'en rendre compte?

L'hon. M. GARDINER: Je ne me propose évidemment pas de critiquer ceux qui ont fondé leurs observations sur les données du rapport de l'auditeur général, mais je prévois que nous aurons au cours de la session tout le temps voulu pour examiner les faits en ce qui concerne le contrat lui-même.

"INSTRUMENTS DE TRAHISON"

RÉPONSE À UNE QUESTION AU SUJET D'UN ARTICLE DU COMMISSAIRE DE LA ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) m'a posé l'autre jour une question au sujet d'un article du commissaire S. T. Wood de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, paru dans le *Canadian Spokesman* de février 1941 et intitulé "Tools for Treachery" (Instruments de trahison).

J'ai lu l'article depuis et j'ajoute en passant que j'ai profité de l'occasion pour prendre connaissance d'un article fort intéressant de l'honorable député paru dans le même numéro de cette revue.

L'article sur lequel l'honorable membre a appelé mon attention dépeint clairement la situation qui existe en ce moment au Canada, jugée à la lumière de l'expérience pratique acquise par la Royale gendarmerie à cheval. Il va sans dire que le passage cité par l'honorable député ne doit pas être isolé du contexte; il faut lire l'article en entier. Le commissaire n'avait certes pas l'intention de critiquer les droits et les devoirs des membres du Parlement et il serait désolé que l'on interprétât ainsi ses paroles. A la vérité, il visait plutôt des déclarations formulées par des membres de certaines assemblées législatives.

En ce qui me concerne—l'honorable député m'a demandé d'exprimer ma propre opinion à ce sujet—je reconnais et défendrai toujours le droit et le devoir qu'a le Parlement de critiquer les Règlements concernant la défense du Canada et leur application, puis d'apporter à ces règlements les modifications qu'il peut juger opportunes. De fait, la lourde tâche qui m'incombe à cet égard s'est trouvée fort allégée grâce au travail utile et efficace accompli au cours de la dernière session par notre comité parlementaire, aux conclusions duquel nous avons donné suite.

Je dois ajouter, cependant, que l'attitude d'un membre du Parlement qui déclare en réunion publique que des membres de syndicats ouvriers ont été internés uniquement parce qu'ils faisaient partie de tels syndicats, ou encore que la liberté de culte n'existe plus au Canada du fait que certaines sectes dont les membres se livrent sous le couvert de la religion à des menées subversives ou déloyales ont été déclarées illégales, cette attitude, dis-je, n'est pas de nature à faciliter notre tâche et nous avons bien le droit de le dire.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Etant un de ceux qui, de temps à autre, ont critiqué ces règlements, je demanderais au ministre de la Justice (M. Lapointe) de vouloir bien nommer les membres en question, car il n'est pas juste de laisser planer de tels soupçons sur la Chambre tout entière.

Le très hon. M. LAPOINTE: Ils seront désignés au moment opportun.

M. CHURCH: Le commissaire Wood fait bien son devoir.

SERVICE POSTAL

RÉPONSE À UNE PLAINTE AU SUJET DU SERVICE POSTAL DANS LES QUARTIERS D'AFFAIRES ET LES QUARTIERS BOURGEOIS DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. P. MULOCK (ministre des Postes): J'ai répondu à l'honorable député de Broadview (M. Church) le lundi 17 février, alors qu'il s'est plaint de l'insuffisance du service postal dans certains quartiers bourgeois de Toronto, que je ferais instituer une enquête à ce sujet. Voici les faits:

1. Ni le ministère, à Ottawa, ni le directeur du service postal à Toronto, n'ont reçu de plaintes d'ordre général au sujet de retards dans la livraison du courrier.

2. Lorsque les trains arrivent à l'heure, les facteurs quittent le terminus postal de Toronto à huit heures précises chaque matin, pour effectuer leur première livraison. Dans certaines parties de la ville, il y a cinq livraisons par jour, et en d'autres, trois, tandis que dans les quartiers bourgeois, il y a une livraison le matin et une autre l'après-midi.

3. Le train de nuit venant de Montréal apporte le courrier de l'Est. C'est le train principal, en ce qui concerne les livraisons

effectuées tôt dans la matinée et il a été plusieurs fois en retard au cours de cet hiver. Il est même arrivé en retard deux ou trois fois dans la même semaine.

4. Comme la livraison de ce courrier dans Toronto est très importante, les facteurs attendent l'arrivée du train, à moins qu'il ne soit trop en retard; de toute façon, ils quittent la station postale à huit heures et demie même si ce courrier ne leur a pas alors été remis.

5. En vue de hâter la distribution du courrier lorsque le train de Montréal est en retard, les camions font le raccordement à la station Danforth pour y prendre le courrier tout trié par des employés du bureau de la ville déjà sur le train. Ces camions transportent le courrier directement aux diverses stations postales où attendent les facteurs qui s'en vont le livrer à destination.

6. La distribution à domicile s'effectue par des facteurs dont la semaine de travail est de quarante-quatre heures. Dans les quartiers bourgeois le courrier est livré deux fois par jour. Chaque fois que le train entre en gare à l'heure fixée, les facteurs commencent la distribution du matin à huit heures et la terminent vers onze heures. Tout retard dans l'arrivée des trains entraîne un retard correspondant dans la distribution.

7. L'état des routes et des trottoirs, parfois glacés et glissants, a suscité des difficultés dans la livraison du courrier à Toronto au cours de l'hiver.

M. CHURCH: Le même état de choses fait le sujet de nouvelles plaintes reçues ce matin. Une amélioration s'impose.

L'hon. M. MULOCK: Je regrette de n'avoir pu saisir les observations de l'honorable député.

CONFÉRENCE DU DOMINION ET DES PROVINCES

STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES ET DU REVENU NATIONAL PRÉPARÉES JUSQU'À CE JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Lundi dernier, le chef de l'opposition (M. Hanson) priait le premier ministre (M. Mackenzie King) de déposer sur le Bureau les statistiques préparées pour la conférence du Dominion et des provinces, en vue de mettre à jour les chiffres contenus dans le rapport Sirois.

Je dépose maintenant ces statistiques réunies sous deux chefs:

1. Statistique comparée relative aux finances publiques pour les années 1936 à 1940, et

2. Revenu national de 1937 à 1940.

Je saisis l'occasion de faire deux observations touchant la nature et le fond de ces pièces.

En premier lieu, des renseignements plus récents et plus complets dont ne disposait pas la commission elle-même ont permis au secrétariat de la commission de calculer à nouveau et de préciser les chiffres estimatifs portant sur le revenu imposable par région; sur le revenu net tiré de l'industrie minière, de l'affinage des minerais et du raffinage des huiles, base de la remise projetée de l'impôt minier aux provinces; sur le coût de l'assistance, en général, ou de l'aide aux inaptes au travail; sur le coût de la perception des impôts sur les transferts résiduels à titre de subvention selon la norme nationale.

Je tiens à exposer clairement que ces données ont été préparées par le secrétariat à la lumière des renseignements les plus complets dont il disposait, mais nous nous proposions de les soumettre à l'examen et à la critique du comité des finances de la conférence et qu'en l'absence d'une telle étude le Gouvernement ne pouvait considérer comme définitives les subventions selon la norme nationale qui avaient été proposées.

En second lieu, là où les chiffres exacts des revenus et dépenses d'une province pour l'année 1940 n'étaient pas disponibles, les crédits ou prévisions budgétaires fournis par cette province et établis quelques mois avant la fin de l'exercice financier ont servi de base. Il y avait tout lieu de prévoir, en certains cas, que les chiffres réels, l'année financière terminée, comporteraient d'importants changements. On a craint d'induire ainsi le public en erreur, surtout si les prévisions servaient à illustrer l'application du plan I à chaque province.

C'est ce qui a motivé l'hésitation du Gouvernement à rendre ces renseignements publics avant la discussion et l'étude au comité des finances.

Les membres de la Chambre recevront aujourd'hui même copie des pièces qui viennent d'être déposées.

IMPÔT DE DÉFENSE NATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS AUX SOUS-OFFICIERS BREVETÉS ET AUX AUTRES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough): Le ministre du Revenu national voudrait-il me dire s'il est vrai qu'on a modifié l'application de l'impôt de défense nationale pour que cet impôt s'applique maintenant aux sous-officiers brevetés, aux sous-officiers et aux soldats de l'armée canadienne en service au

Canada? Est-il vrai que pour les simples soldats l'impôt est rétroactif et s'applique à partir du 1er juillet 1940?

L'hon. C. W. G. GIBSON (ministre du Revenu national): On n'a fait subir aucune modification aux modalités de l'impôt de défense nationale.

M. WHITE: Dans ce cas, l'impôt ne s'applique pas aux sous-officiers à brevet, aux sous-officiers et aux soldats de l'armée canadienne en service au Canada?

L'hon. M. GIBSON: Non, en tant qu'il s'agit de notre armée active.

OBJECTEURS DE CONSCIENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je voudrais savoir quelles mesures le Gouvernement, en ce dix-huitième mois de guerre, entend prendre au sujet des objecteurs de conscience. Aux Etats-Unis, on interne ces gens et il y aurait certainement lieu d'agir ainsi, au pays. Pourquoi demander à certains citoyens de combattre, et laisser les autres en paix?

L'hon. M. GARDINER (ministre des Services nationaux de guerre): Le règlement touchant la mobilisation renferme un article visant les objecteurs de conscience. Autant que je sache, on s'en tient à ce texte.

M. CHURCH: Il leur est permis, je suppose, de prendre part à la campagne de récupération de déchets?

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE VISANT À ACCORDER À SA MAJESTÉ L'AIDE REQUISE POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mardi 18 février, sur la motion de l'honorable M. Ilsley invitant la Chambre à se former en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler entre autres choses:

1. Que des sommes n'excédant pas $1,300,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses encourues ou pour faire tous prêts ou avances qui peuvent être accordés par le Gouverneur en conseil, ou sous son autorité, durant l'année se terminant le 31 mars 1942, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

[M. White.]

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent dont le montant global n'excèdera pas $1,300,000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le Fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau ou à avancer ou prêter les sommes qu'il recevra par voie de remise ou de remboursement des avances, dépenses ou prêts faits en vertu des lois sur les subsides de guerre de 1939 (2e session), 1940 et 1941.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les honorables députés qui ont suivi attentivement les paroles prononcées hier par le ministre des Finances (M. Ilsley) au moment où celui-ci vous invitait à quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité afin d'étudier la résolution d'ordre financier qu'il a consignée au compte rendu, de même que le peuple canadien, mis au courant de ces remarques par la presse et la radio du pays, se sont fait, je l'espère, une idée assez juste de l'effort mesuré en termes monétaires que le Gouvernement demande aux citoyens du Canada.

Je dois dire que je m'attendais à des chiffres renversants. On nous avait parlé de dépenses de plus d'un milliard. On nous avait dit aussi que les opérations de rapatriement exigeraient beaucoup d'argent. Jamais pourtant je ne m'étais imaginé une somme de 1,700 millions de dollars. Si l'on ajoute à ce chiffre les 433 millions que représentent nos dépenses ordinaires d'administration, on en arrive à un total étonnant de 2,133 millions.

Et ce n'est pas tout. En plus de cette somme colossale qu'on nous demande et qu'on obtiendra sans aucun doute, il nous faudra accorder, avant la fin de l'année financière, un autre crédit de 175 millions afin de combler le déficit probable au compte de la loi des subsides de guerre de 1940 auquel le ministre a fait allusion. Le total dépasse déjà 2,300 millions. Ajoutons maintenant à ce chiffre les fonds qu'il faudra dépenser ou immobiliser pour financer la politique du blé et qui, pour 1940, représentent actuellement encore 100 millions de dollars formés en grande partie de crédits accordés aux banques canadiennes et garantis, je suppose, par le gouvernement central. Il y faudra probablement une autre somme de 100 millions l'année prochaine—personne n'en peut prévoir le chiffre puisque le Gouvernement n'a pas encore exposé sa politique à ce sujet—et nous en arrivons au grand total de plus de 2,400 millions de dollars que le Gouvernement

fédéral devra prélever directement du peuple canadien et des institutions financières au moyen de l'impôt ou des emprunts. Ajoutons encore à ce chiffre celui d'environ 575 millions que les mêmes citoyens, les mêmes contribuables devront fournir aux administrations provinciales et municipales et nous voici au chiffre fabuleux de près de 3,000 millions de dollars que devra fournir le peuple canadien. C'est un chiffre de nature à donner le vertige aux plus braves.

Par tête de population—je souligne ce fait pour bien faire comprendre au peuple canadien l'obligation qu'on lui impose—cette population étant évaluée à 12 millions, la dépense totale équivant à $250 pour chaque homme, femme et enfant du Canada. Si l'on songe qu'une bonne moitié de la population ne peut rien donner, ou n'est en mesure de donner que très peu, il devient évident que les personnes ayant les moyens de contribuer devront fournir plus du double du chiffre que je viens d'indiquer. Voilà certes de quoi nous faire réfléchir et méditer.

J'ai déclaré en diverses occasions qu'à mon avis le peuple canadien consentira à fournir au régime actuel, ainsi qu'à tous les gouvernements qui pourront lui succéder, l'argent nécessaire à la poursuite de la guerre jusqu'à la limite de ses moyens. Mais ce même peuple tiendra le gouvernement, quel qu'il soit, responsable de la façon dont l'argent sera dépensé et du caractère qu'il donnera à son effort de guerre. Je répète aujourd'hui cette déclaration que je faisais hier.

Au cours de l'examen de ce programme de guerre gigantesque que je n'appellerai pas un exposé budgétaire, il convient, je crois, de s'arrêter un instant à la manière dont le Gouvernement et le ministre ont l'intention d'acquitter les énormes dépenses proposées.

En somme, trois méthodes s'offrent à leur choix:

1. La réduction des dépenses qui ne relèvent pas directement de l'effort de guerre, la plus importante à mon avis.

2. L'augmentation des impôts, qui ne peut dépasser une certaine limite.

3. L'emprunt.

On doit supposer que l'inflation, sous quelque forme que ce soit, est absolument exclue, nonobstant ce que certains ont dit récemment à ce sujet. J'approuve entièrement cette décision pour le moment, du moins. Il serait funeste actuellement d'employer l'inflation pour faire les fonds de cet énorme programme. Plus tard, quand les autres sources de revenu seront taries, il faudra peut-être y recourir dans une certaine mesure. Nous n'en sommes point à cette extrémité.

Il est manifeste qu'il faudra envisager le problème sous ces trois aspects. L'une des premières mesures qui s'imposent est la réduction au minimum de toutes les dépenses du temps de paix qui ne concernent pas la défense du pays. Le ministre a estimé à 5.3 milliards de dollars le revenu national de 1940-1941. Les calculs sur lesquels se fonde l'estimation de notre revenu national m'ont toujours paru aléatoires. Je suis d'avis que l'établissement du revenu national exact doit omettre le revenu provenant directement des dépenses de guerre, lequel se fonde sur l'emprunt; mais si l'on peut m'assurer d'autorité que l'estimation à 5.3 milliards de dollars du revenu national élimine la possibilité d'y inclure tout revenu national dérivant de nos dépenses de guerre fondées sur l'emprunt, j'en accepterai volontiers le chiffre.

Je me demande aussi si le revenu national s'avérera aussi considérable qu'on le prétend; en effet, dans un pays incapable de vendre la grande partie de sa production en temps de paix, blé, autres céréales et produits agricoles en général, il doit naturellement se produire une contraction sensible de la somme des richesses nouvelles pouvant être incluses dans le revenu national. En ce qui concerne le Canada, cette somme peut s'établir à près de 500 millions de dollars. A tout événement, je me vois dans l'impossibilité de vérifier avec exactitude l'estimation fournie par le ministre. J'espère qu'il ne fait pas erreur; si son estimation est exacte le fardeau sera allégé d'autant.

Comme je viens de l'indiquer, il convient d'aborder le problème sous trois aspects différents. Une des premières choses à faire sera de réduire au plus strict minimum possible les dépenses ordinaires du temps de paix. Cela permettra d'atteindre la triple fin visée: diminuer le chiffre du déficit dont l'Etat doit faire les fonds, atténuer la compétition entre les dépenses du Gouvernement et les dépenses privées, et amoindrir les risques d'inflation.

J'aborderai en premier lieu les dépenses du temps de paix. Je suis persuadé que le pays sera grandement désappointé de constater que le budget des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1942, déposé lundi dernier, montre une bien faible réduction sur le total des dépenses ordinaires de l'Etat en temps de paix. Par rapport au total des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1941, la réduction s'établit en effet, théoriquement, à $18,119,000. Or cette différence comprend une somme de 15 millions de dollars que l'on n'aura pas à affecter au déficit des chemins de fer Nationaux du Canada.

Le Gouvernement ne devrait pas et ne peut pas s'arroger quelque mérite du fait que pour

la prochaine année financière il n'y aura vraisemblablement pas de déficit dans les opérations des chemins de fer Nationaux du Canada. Les améliorations prévues dans ce domaine s'expliquent en majeure partie, sinon exclusivement, par l'accroissement du volume du transport de guerre, et non par une augmentation du volume normal du transport en temps de paix. Je dirai à l'appui de cette assertion que le volume de blé transporté s'établit effectivement au-dessous du niveau normal.

Monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre, probablement aussi la population canadienne, seront sans doute surpris, comme je l'ai été moi-même, d'apprendre que l'an dernier, malgré une amélioration sensible dans le transport des marchandises, le déficit en espèces du réseau du National-Canadien a été estimé à $16,965,000, soit à près de 2 millions de plus que les prévisions du ministre dans son exposé budgétaire. J'avertis le ministre que la population canadienne s'attend, semble-t-il, à des explications immédiates et complètes.

Le budget n'indique donc qu'une réduction nette de $3,381,000 dans les dépenses, et je déclare avec toute l'énergie possible que ces économies ne sont pas suffisantes. On aurait dû rogner davantage le budget des dépenses.

Je connais certains des obstacles à surmonter. Mais il faut les surmonter, si nous voulons prélever ces sommes énormes pour les fins de guerre. Avec le temps, on y parviendra. L'un des aspects effarants de la situation, c'est l'existence d'autres dépenses d'un nouveau genre, mais de nature périodique, telle l'assurance-chômage, qui, du moins de l'avis du Gouvernement, ont empêché d'autres économies. Néanmoins, le peuple canadien prétendra qu'une faible économie de $3,381,000 sur le coût des services du temps de paix est insuffisante.

Par exemple, quelle est la nécessité d'affecter plus de $2,800,000 à la tenue du recensement décennal, cette année? Je sais fort bien qu'une disposition de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord oblige le Gouvernement à tenir le recensement. Mais le Canada est en guerre. Un recensement est une œuvre de temps de paix. On peut et on doit en ajourner l'exécution. De fait, on devrait l'ajourner sans que nous ayons à le réclamer. Ce dénombrement de la population canadienne n'est pas une nécessité absolue, et si des contribuables doivent se serrer la ceinture, comme le leur ont demandé le premier ministre (M. Mackenzie King) et le ministre des Finances (M. Ilsley) et d'autres qui ont porté la parole au sujet de l'effort de guerre du pays et au cours de la campagne en faveur des prêts à l'Etat, il faut tout faire pour éviter cette dépense et des déboursés de ce genre.

Je m'arrête pour indiquer une autre source d'économie. Après la déclaration de guerre, le Gouvernement a constitué un bureau d'information publique, sous la direction de l'honorable représentant qui était alors ministre des Postes et détient maintenant le portefeuille du Travail (M. McLarty). Ensuite, le bureau a été rattaché au ministère des Services nationaux de guerre. Je n'ai pu obtenir de chiffres sur le coût de ce service jusqu'à date. Cependant, un document déposé lundi indique que, dans tous les services administratifs, 86 employés s'occupent de travail de publicité, le double du nombre des journalistes qui se réunissent dans cette tribune, chaque jour. Ces messieurs touchent en traitements la somme globale de $164,000, y compris $61,000 de traitements dans le bureau proprement dit. Ce sont de nouvelles dépenses, cela va de soi, et elles augmenteront probablement. Jusqu'au 30 novembre 1940, les frais d'administration du seul bureau d'information publique, sans inclure la rémunération payée par des services administratifs à ceux qui ne sont pas des employés du bureau, se sont montés à $202,000.

Je proteste contre cette dépense. C'est un gaspillage des fonds publics. Nos journaux sauront bien se renseigner, et leurs nouvelles ne seront pas des ressassages. Le public se méfie énormément des communiqués de presse. Plusieurs contiennent des faussetés. La plupart ne sont que pure propagande. Tous sont inutiles. Trêve à ces dépenses superflues! Beaucoup devront apprendre, s'ils ne le savent déjà, à se passer de maintes choses, ou à remettre à des temps plus propices des dépenses qu'ils n'hésiteraient pas à faire en temps normal. Economies et sacrifices deviendront un plaisir si l'on sait que les organismes administratifs envisagent la question des dépenses avec le même réalisme, et je dirai à la Chambre et à la population que la réduction de notre budget des dépenses du temps de paix par seulement $3,381,000 est insuffisante.

Et il y a les dépenses probables des gouvernements provinciaux et municipaux qu'on estime à 575 millions de dollars. Je sais que le Gouvernement n'a rien à voir à ces déboursés, mais il lui incombe moralement de pénétrer les gouvernements provinciaux et municipaux de la nécessité de donner l'exemple et de collaborer avec lui en rognant les dépenses, afin qu'on ne dise pas que ces gouvernements dépensent en temps de guerre plus de 10 p. 100 du revenu national. Après le spectacle dont j'ai été témoin dans cette

enceinte même le 15 janvier dernier, je n'ai guère espoir d'une collaboration entre les gouvernements provinciaux, du moins plusieurs d'entre eux, et le gouvernement fédéral. Depuis que je viens à Ottawa, je n'ai jamais constaté autant de désunion nationale qu'en cette occasion. J'aurai plus tard d'autres commentaires à faire sur ce sujet.

Le gouvernement fédéral n'a pas beaucoup aidé les gouvernements provinciaux en supprimant sa contribution de 40 p. 100 du coût de l'assistance-chômage bien que, je dois en faire part au premier ministre et au ministre des Finances, je sois d'avis que la chose était inévitable. A en juger par la façon dont le ministre des Finances a brandi le manche du fouet lors de la conférence provinciale, c'était un fait acquis. Je ne trouve pas à redire à cette décision.

On ne relève jusqu'ici que peu d'indices que les provinces ont conscience de la gravité de la situation. Prenons par exemple la Colombie-Britannique. D'après les renseignements que je possède, le dernier budget du gouvernement colombien portait ses dépenses courantes à plus de 33 millions, somme la plus élevée dans l'histoire de cette province.

Je voudrais souligner en particulier la situation du Nouveau-Brunswick, laquelle m'est plus familière. En mars 1940, l'administration provinciale actuelle annonçait un budget de plus de 10 millions, le plus élevé jusqu'ici. Cette somme représente, pour une population d'environ 450,000 âmes seulement 22 dollars par habitant. Cette somme, dans la proportion de plus de 40 p. 100, est destinée au service de la dette provinciale qui a atteint un total d'à peu près 100 millions de dollars, y compris la dette fondée, les bons du Trésor en circulation, les emprunts bancaires et les obligations garanties dont la province a dû assumer le service, moins, cependant, un fonds d'amortissement dépassant 11 millions de dollars. Telles sont les obligations financières de la petite province du Nouveau-Brunswick. Il résulte d'une période de cinq années de folles dépenses, de 1935 à 1940, que cette province a, parmi les autres provinces canadiennes, le discutable honneur d'avoir une dette de $216 par habitant, la plus élevée du Dominion.

Un seul rayon de soleil illumine cette situation provinciale. Je lisais ce matin les manchettes des journaux où je relevais que le premier ministre de l'Ontario, que l'on représente comme l'enfant terrible de la récente conférence, semble se rendre compte de la situation. Les dépêches donnent à entendre qu'il y aura probablement un abaissement de l'impôt dans cette province, où les signes avant-coureurs de prochaines élections continuent de se multiplier.

Pour ce qui est des municipalités, la situation diffère quelque peu. La plupart d'entre elles sont administrées avec économie. Il y a, cela va de soi, quelques exceptions pénibles et notoires. Le fardeau de l'assistance-chômage, lequel n'a pas entièrement disparu, ajouté à l'impossibilité de percevoir les taxes en souffrances, les a placées dans une situation difficile. Cependant, j'ai beaucoup plus foi en leur aptitude à restreindre les dépenses que je n'en ai dans celle des provinces.

La deuxième méthode qui permet au Gouvernement de faire ses frais de guerre c'est la taxation. Lors de la dernière guerre on a commis l'erreur, non seulement au Canada mais aussi aux Etats-Unis, de retarder trop longtemps l'adoption de mesures fiscales adéquates, ce qui a permis à l'inflation de se mettre en branle. Je tiens à donner au présent Gouvernement le mérite de n'avoir pas répété cette erreur. Une sage politique réclame que nous payions autant que possible nos dépenses de guerre au jour le jour. Cependant, notre problème devient difficile du fait que nous devons déterminer de quelle façon et jusqu'à quel point nous pouvons prélever des impôts sans faire échec à notre programme.

Je tiens à signaler que tout impôt a deux aspects; il faut considérer d'abord ce qu'il rapporte à l'Etat, puis l'effet économique qui en résulte. Tout impôt a un effet économique. Si l'on comprime trop rigoureusement les achats des particuliers, plusieurs de nos industries qui ne sont pas des industries de guerre pourront en souffrir et jeter des ouvriers sur le pavé, de sorte qu'au lieu de rapporter plus de revenus, ces impôts pourraient bien avoir pour effet de grossir les comptes de secours à payer.

Les comptes d'épargne dans les banques à charte et autres institutions financières du Canada constituent de grosses sommes, mais si nous faisons un appel exagéré à l'épargne, les commerçants ne pourront plus assumer de risque, attendu qu'ils n'auront plus rien pour se couvrir contre les pertes possibles. Non seulement cela restreindra l'initiative privée dans l'industrie, mais l'expansion des autres industries appelées à assumer de gros risques dans notre programme de guerre s'en trouvera arrêtée. J'espère que le ministre des Finances, quand il préparera son budget en vue du relèvement des impôts, se rappellera que les impôts fédéraux ont déjà subi deux fortes hausses depuis dix-huit mois et qu'ils atteignent déjà un chiffre extrêmement élevé.

Il nous reste une autre méthode pour le paiement de nos dépenses de guerre, et c'est l'emprunt. Je crois la chose inévitable et je pense bien qu'avant longtemps il nous faudra em-

prunter en dehors du Canada. Peut-être cela ne sera-t-il pas nécessaire cette année, mais il faudra bientôt en arriver là. J'affirme qu'on devrait vendre une proportion de plus en plus grande des titres de l'Etat aux particuliers et aux institutions d'épargne et de finance, au lieu de les vendre à nos banques commerciales. Voilà une chose dont le ministre doit reconnaître la nécessité. On m'informe que les banques à charte du Canada détiennent déjà des quantités énormes de bons du trésor de l'Etat qu'elles se feront rembourser lors de l'emprunt de guerre qui sera lancé en juin ou juillet, et que ces quantités augmenteront probablement de beaucoup avant cette date. Chaque fois qu'une banque souscrit à un emprunt de l'Etat, cela crée des dépôts additionnels, et le volume total du pouvoir d'achat disponible s'en trouve accru. C'est surtout de cette multiplication du pouvoir d'achat que naît le danger de l'inflation.

Si l'on pouvait vendre les obligations de l'Etat aux particuliers et aux institutions de placements qui les paieraient au moyen de leurs recettes ou de leurs épargnes, le danger d'inflation serait grandement réduit. A propos de la campagne qui se fait actuellement pour la vente des certificats d'épargne de guerre, je suis heureux de féliciter le ministre d'avoir fait de son mieux en vue d'atteindre les plus modestes souscripteurs. Les obligations qu'on placera sur le marché en juin ou juillet ne pourront atteindre le portefeuilliste particulier que si l'on suit cette méthode. On devrait faire appel à toute la nation pour la vente des obligations de notre prochain emprunt de guerre, tout comme on le fait présentement pour la vente des certificats d'épargne de guerre. Je sais que d'honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, aussi bien que ceux de la droite, ont été heureux d'offrir leur concours pour le succès de cette entreprise. Je n'ai pas été capable de faire de ce côté autant que j'aurais voulu, mais mon ancien associé m'a remplacé dans ma circonscription. Il a consacré presque tout son temps à cet important service national.

Il y a au Canada des gens qui vont trouver à redire aux chiffres astronomiques des propositions du ministre. Je tiens à proclamer clairement que je n'ai jamais pris et ne prendrai jamais une telle attitude. Avant qu'il les annonçât, j'ai reçu des lettres dans lesquelles on me disait que notre effort de guerre ne doit pas mettre le Canada en banqueroute. De fait, tout en reconnaissant qu'il nous faut songer à notre capacité de payer, la critique que je me permets de présenter est que l'effort de guerre du Canada, toute considération des dépenses de guerre mise à part, ne représente pas tout l'effort que le gouvernement et le peuple du Canada pourraient fournir, surtout si on le compare à celui de la métropole.

Comment notre effort financier soutient-il la comparaison avec celui, fort remarquable, de la Grande-Bretagne? Le 6 février, sir Kingsley Wood, chancelier de l'Echiquier, a déclaré à la Chambre des communes de Grande-Bretagne que l'effort de guerre de la métropole représentait une dépense quotidienne de £10,500,000, soit environ 42 millions de dollars. La population de la Grande-Bretagne est d'environ 47 millions d'âmes; celle du Canada, de 12 millions approximativement. La population de notre pays forme donc à peu près le quart de celle de la Grande-Bretagne et pour que notre effort fût comparable ou proportionné à celui de la Grande-Bretagne, il nous faudrait dépenser environ 10 millions de dollars par jour.

Il est manifeste, je crois, que l'effort d'un jeune pays comme le nôtre, dont les capitaux ou les richesses accumulées sont loin de correspondre à ceux qui existent en Grande-Bretagne, et qui a toujours été considéré comme un pays emprunteur, ne peut se comparer à l'effort de la Grande-Bretagne. Cela étant, j'estime que personne ne peut guère trouver à redire à la somme que le ministre des Finances demande au pays. Toute objection valable ne pourrait être fondée que sur la supposition que la guerre nous intéresse moins qu'elle n'intéresse la Grande-Bretagne, théorie que je rejette. Nous sommes intéressés au conflit tout autant que la Grande-Bretagne éprouvée par les bombardements aériens. Nous avons tout autant à perdre. Nous sommes tout aussi jaloux de notre liberté que nos frères d'outre-mer le sont de la leur, et la défaite signifierait la suppression de cette liberté.

Je suis d'avis que nulle limite financière ne devrait être fixée quant à notre effort de guerre. Je sais que notre capacité de paiement ne dépasse pas une certaine limite. Je ne chercherai pas à définir cette limite mais je dirai que, eu égard à tout ce qui est en jeu, je suis certain que le peuple canadien saura, dans la mesure de ses moyens, fournir tout ce qui sera nécessaire, sans considérer la dépense ou les sacrifices. Ce sont, en effet, les sacrifices qui nous vaudront la victoire, sans laquelle nos ressources perdront toute valeur. Nous devrions donc être prêts à engager nos ressources dans la lutte jusqu'à l'extrême limite afin d'assurer le triomphe de notre cause.

Il y a toutefois un point sur lequel le peuple canadien insiste et ne cessera d'insister et c'est que les fonds qu'il fournira sous forme

d'impôts ou de prêts, devront être utilisés de la façon la plus rationnelle possible. Il ne tolérera pas de dépenses inutiles ou de gaspillage et chaque dollar versé en impôt ou souscrit aux emprunts de guerre devra soutenir l'effort de la Grande-Bretagne sur le théâtre réel des hostilités ou servir à la défense du Canada—il ne faudra pas que la moitié de ces fonds soit gaspillée. Des signes manifestes de gaspillage et de dépenses inutiles peuvent s'observer de tous côtés.

J'avertis le Gouvernement que l'opposition examinera avec le plus grand soin, si elle est mise à même de le faire, comme je le réclame, la dépense de chaque dollar, qu'elle applaudira aux actes du Gouvernement si elle constate qu'ils sont utiles à la Grande-Bretagne et qu'ils assurent la défense de notre pays, et qu'elle opposera ses critiques à toute dépense inutile.

J'espère que le comité des dépenses nationales qui doit être créé examinera et vérifiera toutes les dépenses de guerre passées, présentes et futures, et qu'il saura louer ou blâmer selon le cas. Le Gouvernement ne devra cependant pas chercher à se décharger de sa responsabilité sur ce comité, et les pouvoirs de cet organisme ne devront pas être restreints à de simples rapports sur les méthodes de contrôle des dépenses. Le comité devra être autorisé à faire rapport sur les dépenses déjà faites et c'est le Gouvernement seul qui sera à blâmer si le mandat confié à ce comité ne va pas jusque-là.

Il y a beaucoup de malaise parmi la population canadienne quant à l'effort de guerre du pays. Tout le monde reconnaît que la production de guerre avance d'une façon satisfaisante dans certains domaines, tandis que dans d'autres domaines importants, elle demeure stationnaire. La méthode d'improvisation hâtive inaugurée en juin dernier a produit une croissance dépourvue de toute coordination, portant les gens à croire que l'effort de guerre canadien en ce qui concerne la production, laquelle absorbera la majeure partie de la dépense envisagée par le ministre, se poursuit au hasard, sans plan d'ensemble applicable soit à la production globale, soit à la production de matériel de guerre.

Je me permets d'appeler l'attention de la Chambre sur cet état de choses. Dernièrement, le très honorable Arthur B. Purvis s'est rendu en Angleterre pour le compte du gouvernement anglais, qu'il représente avec une si grande compétence aux Etats-Unis, au sujet de la mobilisation de l'industrie américaine en vue de la production de matériel de guerre pour la Grande-Bretagne. Son voyage en Angleterre, a-t-il dit, avait pour objet d'obtenir des autorités britanniques "un programme d'ensemble des besoins estimatifs de la Grande-Bretagne" fondés sur un plan destiné à assurer la victoire. A son retour, armé, je crois, des précisions qu'il était allé chercher, il a pu présenter à M. Knudsen, le très compétent directeur de la production aux Etats-Unis, ce qu'il a appelé "un document bref mais gros de conséquences", indiquant tous les genres de matériel militaire et naval que la Grande-Bretagne devra obtenir des Etats-Unis pour préparer l'offensive de 1942 destinée à gagner la guerre.

Or, je pose la question essentielle que voici: le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), qui s'est rendu en Angleterre dernièrement et que nous sommes tous heureux de revoir sain et sauf, a-t-il rapporté un programme semblable pour le Canada? En existe-t-il la moindre indication? S'il l'a fait, on a évidemment cru devoir le tenir secret.

L'hon. M. HOWE: Nous suivons un même programme.

L'hon. M. HANSON: S'il ne l'a pas fait—ou même s'il l'a fait—le Canada a-t-il établi un programme précis pour son propre compte? Je dis à la Chambre et au pays que l'absence d'un plan d'ensemble est évidente.

Avons-nous, à un point quelconque, essayé de coordonner nos efforts avec le plan rapporté par M. Purvis à Washington? Notre ministre des Munitions et Approvisionnements se rend périodiquement à Washington, mais il n'y a pas à Washington, que je sache, de personne bien compétente en contact intime avec M. Purvis ou M. Knudsen, assurant ainsi une coordination complète de notre programme et des leurs. Il est vrai que nous avons là une légation et un ministre, mais malheureusement dans le moment, le ministre est malade comme nous le disait lundi le premier ministre. A l'heure actuelle, qui représente le Canada à Washington, —surtout en ce qui regarde la coordination de la production?

L'hon. M. HOWE: M. J. P. Carswell.

L'hon. M. HANSON: Je connais très bien M. Carswell, du moins je l'ai déjà connu; je ne l'ai pas vu depuis longtemps. A cet égard, la déclaration du ministre me fait plaisir; je n'en savais rien avant aujourd'hui; et si M. Carswell est l'homme qu'il faut, le ministre a bien agi et je le lui fais savoir dès maintenant. Il me semble, toutefois, que le plus grand péché d'omission qu'ait commis le Gouvernement consiste à n'avoir aucun plan d'ensemble quant à la guerre ou à la production de matériel de guerre. Le ministre des Munitions et Approvisionnements est un homme compétent, mais il n'a ni le temps ni l'occasion de penser ni de se tracer un program-

me. Désireux de bien s'acquitter des responsabilités qu'entraînent ses fonctions gouvernementales, telles qu'il les conçoit et qu'elles existent présentement au Canada, et en sa qualité de chef de la production du matériel de guerre, on me dit qu'il ne permet pas à ses subalternes d'exercer leur autorité sur plus d'un aspect du travail à la fois. Il paraît avoir tant de confiance en ses capacités qu'il s'occupe d'une douzaine de besognes en même temps, qu'il va même jusqu'à garder la direction des lignes aériennes Trans-Canada et de certaines autres entreprises n'ayant pas de rapport avec sa besogne principale. Quelqu'un a dit que sa tâche consiste à diriger un cirque immense, tout en s'obstinant à montrer plusieurs spectacles secondaires.

On a nommé dernièrement une commission des exigences du temps de guerre, dirigée par l'un des plus grands industriels du Canada. L'objet de cette commission, sauf erreur, est de conseiller quant à l'emploi le plus productif et le plus immédiat, aux fins de la guerre, des matériaux, de l'énergie motrice, des usines de transformation, des moyens de transport disponibles, pour que les productions de guerre priment, par ordre d'importance, tous les autres besoins.

Notez bien les mots "organiser" et "diriger". Eh bien, l'atmosphère d'Ottawa et les journaux du Canada ont été pleins de rumeurs, de déclarations et de répercussions. Il est évident, je crois, que le président de l'organisme en cause a accompli un certain travail d'organisation et a essayé de diriger, mais avec quel résultat? Il est rentré chez lui, à Vancouver, dernièrement, laissant sur son bureau, me dit-on, une déclaration à l'effet qu'il reviendrait à Ottawa si Ottawa avait une tâche à lui confier.

Cette déclaration est de première importance. Il est clair, aux yeux de ceux qui sont au courant, que le ministre n'entendait pas que la Commission des exigences du temps de guerre organisât ou dirigeât la production de matériel de guerre.

En lisant l'arrêté du conseil qui a établi l'organisme en question et en a précisé les fonctions, j'ai conclu qu'il s'agissait d'un organisme purement consultatif, dépourvu de tout pouvoir effectif. Je crois que mon interprétation était exacte. Le président lui-même, je crois, a remarqué le peu d'autorité effective qu'on lui conférait, mais il pensait que lorsqu'il aurait besoin d'autorité il l'obtiendrait. Il semble qu'on la lui a refusée et que, autorisé à organiser, il était sans autorité pour diriger. Prenez, par exemple, certains aspects traînants de la production de matériel de guerre, tels que la Federal Aircraft. On dit que, lorsque M. MacMillan a entrepris de créer le mécanisme nécessaire pour assurer la priorité à la production de guerre, il s'est trouvé bloqué. Le fait est que ses pouvoirs étaient d'ordre consultatif seulement—considérables, si vous voulez, mais à condition qu'il n'essayât pas de les appliquer de sa propre initiative.

Voilà qui tend à décourager les Canadiens désireux de déployer l'effort total réclamé par le pays et envisagé par le premier ministre dans ses récents discours radiodiffusés. On nous a inondé de promesses mirobolantes, mais, apparemment, il n'y a aucun moyen d'en assurer l'exécution. Prenez n'importe lequel des objets les plus importants: les canons de marine, par exemple. Nous devions fabriquer, a-t-on dit, les plus gros canons de marine de l'empire britannique. Or je crois qu'il s'agit maintenant de tubes de canons.

L'hon. M. HOWE: C'est inexact dans les deux cas. Si mon honorable ami veut bien me permettre une mise au point, j'ai dit que nous disposions de la plus vaste usine à canons dans l'empire britannique, non pas des plus gros canons.

L'hon. M. HANSON: Si elle est inactive, il n'y a pas matière à se vanter.

L'hon. M. HOWE: Les canons de marine sont des canons complets.

L'hon. M. HANSON: J'ai dit qu'on m'avait ainsi informé. Je l'ai lu dans les journaux. La puissante commission qui siège au ministère des Services nationaux de guerre se serait-elle trompée de nouveau? Ce ne serait pas la première fois sur la même question. Prenez n'importe lequel des objets les plus essentiels: les canons de marine, la production d'avions et de chars d'assaut. On nous a promis toutes ces choses, mais les résultats ont été des plus décourageants.

Pour atteindre l'effort total il nous manque bien des choses, dont la principale est un programme d'ensemble. Pour établir un plan d'ensemble il faut un cabinet de guerre composé des meilleures intelligences du pays et libéré des entraves que constitue l'administration d'un département ministériel.

Dernièrement, dans une réunion publique, j'ai affirmé que le devoir qui s'impose le plus impérieusement était de rendre le gouvernement plus fort. Cette affirmation, je la répète dans cette enceinte. La politique, dans ses postes supérieurs de commande, accuse des déficiences. Tout le monde le sait. Si nous devons maintenir le régime de parti, il nous faudra le renforcer en le libérant de tout favoritisme, étant donné la tâche gigantesque qui nous incombe et le besoin de relever le moral du pays.

De fait, jusqu'à ces derniers temps du moins, le Gouvernement ne s'est pas sérieusement préoccupé de la guerre et de ses responsabilités. Le Canada devrait avoir un cabinet de guerre, capable de répondre aux exigences de la guerre, composé des meilleurs administrateurs possible et n'ayant pas la moindre nuance d'esprit de parti. Cela me paraît élémentaire et on ne devrait tolérer rien autre chose.

Il y a ceux qui croient que l'effort de guerre du Gouvernement, qui s'est si vite développé, a abouti, dirais-je, à la confusion et que les derniers dix-huit mois n'ont donné aucun résultat. Sauf peut-être la fabrication de moteurs et d'équipement de ce genre, tout a fait défaut, excepté le courage et la capacité de nos forces armées et le désir des ouvriers et des industriels de travailler et de produire, à condition d'être bien dirigés.

Dès le début, il était inévitable que nous en arrivions à l'état actuel de notre production de guerre. Quand la guerre était sur le point d'éclater, le Gouvernement ne s'est pas préparé en conséquence, bien qu'il sût que le Canada était sans défense. Quand le conflit a éclaté, le Gouvernement n'a rien fait pour assurer la mobilisation rapide et efficace de la nation. Le Gouvernement s'en est tenu au minimum, du moins à une participation modérée et non à une collaboration complète. La mesure de la contribution du pays a été dictée par des raisons d'opportunisme politique. Aujourd'hui, nous récoltons les fruits des lacunes du Gouvernement. La situation est tellement critique qu'elle n'échappe pas à la connaissance de la population et que la nation toute entière critique sans merci le Gouvernement.

En temps de paix, l'opposition aurait le droit et l'occasion de profiter du fait que le Gouvernement n'a pas su servir les intérêts de la nation, mais au cours de la présente guerre nous n'osons pas permettre que le gouvernement du Canada soit déconsidéré. L'Angleterre compte sur l'aide du Canada. Les Etats-Unis ont les yeux sur nous et se demandent jusqu'où ira notre effort de guerre, de sorte que nous devons serrer nos rangs. Nous devons faire front uni. Nous devons nous montrer bienveillants à l'égard du Gouvernement et l'aider à aller de l'avant. Les intérêts du Canada et de l'empire en font l'obligation à tous les bons Canadiens.

La loyale opposition de Sa Majesté déclare donc, par mon humble voix, qu'elle ne désire pas condamner le Gouvernement pour ses fautes passées, mais qu'elle veut plutôt collaborer à l'exécution de ses travaux présents et futurs. Dans ce but, à titre de chef de l'opposition à la Chambre des communes, j'ai récemment voué de nouveau notre parti au service de l'Etat et je dis encore une fois au Gouvernement: "Que pouvons-nous faire pour vous aider?"

J'ai déjà laissé entendre qu'à mon avis notre plus pressant devoir est de raffermir le gouvernement et de donner au Canada un cabinet de guerre propre à assurer la réalisation des fins de la guerre et dénué de tout esprit politique. Tant que la promesse solennelle du premier ministre (M. MaKenzie King),—plus d'une fois répétée,—de renoncer à tout esprit de parti en temps de guerre, n'aura pas été exprimée en actes et non seulement en paroles, le peuple canadien ne répondra pas d'une seule voix aux appels en faveur de l'action concertée pour assurer la victoire. Il est vrai que le premier ministre lui-même a plus d'une fois renoncé au favoritisme politique, ayant d'ailleurs affirmé que cela ne devait pas exister. Mais, tant qu'il n'en convaincra pas suffisamment ses amis pour qu'eux-mêmes posent le même geste, son propre renoncement restera inutile. Voilà pourquoi le premier ministre devrait nous annoncer que la chose est bel et bien accomplie. Il devrait également nous dire qu'il réorganisera et consolidera son cabinet en y faisant entrer des hommes possédant des aptitudes spéciales pour servir l'intérêt national de tout leur cœur et de toutes leurs forces.

Le peuple canadien serait très heureux, à mon avis, et fort encouragé d'entendre le premier ministre faire aujourd'hui la déclaration suivante: "A cette heure critique, le gouvernement libéral désapprouve le principe du gouvernement par un seul parti. En conséquence, nous avons l'intention de former un gouvernement composé des Canadiens les plus compétents. Nous devons oublier toutes les distinctions de parti. Nous irons chercher ces hommes dans les sphères agricole, industrielle, ouvrière, financière. Ce gouvernement s'engage à vous donner l'unité en même temps que l'efficacité, car on y trouvera des chefs de toutes les classes de la société et de toutes les régions du pays. Ce sera le nouveau modèle du gouvernement démocratique efficace en temps de guerre."

Pour marquer la fidélité du Canada à l'Empire, pour assurer la conduite efficace de la guerre, je prie instamment le premier ministre (M. Mackenzie King), en ces jours où l'Empire a tant besoin de nous, de faire cette déclaration au peuple canadien. Pour la cause de la liberté des individus et des institutions que nous a données cette liberté, j'exhorte le premier ministre à adopter cette ligne de conduite.

14874—55
ÉDITION REVISÉE

La loi des mesures de guerre et la loi sur la mobilisation des ressources nationales figurent maintenant dans les Statuts du Canada. Entre les mains d'un gouvernement de parti, ces mesures conduiront tôt ou tard à la dictature, à moins qu'elles ne soient dirigées par un gouvernement qui échappe totalement à l'esprit de parti. Si, grâce à la loi des mesures de guerre et à la loi sur la mobilisation des ressources nationales, le gouvernement cherchait à consolider la forteresse du parti libéral, je tiens à l'avertir qu'il ne réussirait qu'à abolir les droits et les privilèges des citoyens du Canada; il préparerait la voie au fascisme.

Que le premier ministre observe bien ce qui se passe dans le monde de langue anglaise et qu'il nous dise ensuite pourquoi nous ne ferions pas autant que les autres parties de l'Empire. Je ne puis imaginer que notre premier ministre se croit supérieur à un Churchill, un Roosevelt ou un Menzies, ou qu'il croit faire plus efficacement la guerre que les autres gouvernements que je viens de mentionner. Comment notre effort de guerre se compare-t-il à celui de l'Australie? Poser la question c'est y répondre. J'ai peine à concevoir que le premier ministre, en agissant ainsi, croirait nuire au prestige et au pouvoir du parti libéral.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a parlé de comparaison avec l'Australie. Quelle comparaison veut-il établir?

L'hon. M. HANSON: Cette question était une figure de rhétorique. Le premier ministre pourra répondre plus tard s'il le désire. Il est vrai que l'Australie est dans la zone de combat tandis que le Canada n'y est pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je nie absolument. Le Canada est bel et bien dans la zone de combat.

L'hon. M. HANSON: Allons donc! Les Canadiens savent que nous ne sommes pas en Lybie. Nous avons quelques aviateurs en Angleterre et nous comptons aussi quelques soldats à l'entraînement dans les Iles britanniques.

Le très hon. M. LAPOINTE: Pas de politique.

L'hon. M. HANSON: Je ne puis croire que le premier ministre craigne de voir notre effort de guerre poussé par un tel Gouvernement au delà des limites fixées par le parti libéral.

Si le premier ministre refuse d'agir ainsi, je lui prédis qu'avant longtemps il regrettera amèrement le refus qu'il m'a opposé lorsque, en toute bonne foi, je lui ai adressé un appel au nom, c'est du moins ma conviction, non seulement du million et plus de conservateurs au Canada, mais de tous les libéraux qui font passer le pays avant le parti. Car les libéraux se rendent compte, comme nous le faisons tous, que la présente administration a été inférieure à la tâche.

Les Canadiens ont la colère lente. Nous sommes un peuple patient, mais nous sommes aussi un peuple de patriotes. Nous comprenons enfin que la démocratie dans l'Empire a besoin de tout ce que le Canada peut donner, c'est-à-dire la plus franche collaboration possible et la plus grande mesure de service et de dévouement. Nous constatons aussi que le Canada ne donne pas à l'Empire tout ce dont il est capable.

Je termine, monsieur l'Orateur, non par une menace à l'adresse du premier ministre, mais en lui lançant un appel. En cette heure décisive pour la civilisation, le Canada se doit de jouer un grand rôle. Le moment exige des hommes d'Etat de tout premier plan. Que le premier ministre s'élève à la hauteur de la situation et le pays s'élèvera avec lui, se tiendra à ses côtés pour le seconder.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Lors de la présentation, hier, par le ministre des Finances (M. Ilsley) de la résolution dont nous sommes maintenant saisis, chacun, j'en suis sûr, a été frappé de la somme colossale que nous demande Sa Majesté à l'heure présente. Pour un pays de onze ou douze millions d'habitants, cette somme est vraiment renversante. Quoi qu'il en soit, le peuple canadien saura comprendre sans aucun doute que chaque citoyen du pays est prêt à collaborer avec le Gouvernement dans le prélèvement des fonds nécessaires à la poursuite de cette guerre où nous sommes engagés et qui prend de plus en plus le caractère d'une lutte entre la démocratie et le totalitarisme.

Mais vu l'énormité des crédits demandés, il est certains points que les honorables députés se doivent, me semble-t-il, de souligner. La mesure à l'étude embrasse un grand nombre de sujets:

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

Elle embrasse donc des sujets qui d'ordinaire n'entrent pas dans un effort de guerre.

En mai dernier nous avons adopté une loi de subsides de guerre autorisant la dépense d'une somme égale à plus de la moitié de la somme qu'on nous demande actuellement de voter, mais jusqu'à présent il n'a pas été donné au Parlement d'étudier à fond la ma-

nière dont cet argent a été dépensé. Je ne voudrais pas retarder l'adoption de cette résolution ni du projet de loi qui la suivra. Mais j'affirme que la Chambre a le devoir de prendre plus de précautions qu'elle n'en prend en ce qui concerne la manière dont seront dépensés les fonds votés par nous à Sa Majesté.

J'ai lu récemment un ouvrage fort intéressant et fort documenté sur les subsides parlementaires. Je l'ai sous la main. Il a pour titre *Parliamentary Grants,* et pour auteur Durell. Un plus grand nombre d'honorables députés devraient le lire. Voici ce que Durell écrit à la page 3:

L'un des principes fondamentaux de notre constitution veut que la Chambre des communes contrôle les finances du pays. C'est là le droit, le privilège et le devoir de la Chambre. Et c'est là le résultat de luttes séculaires. C'est sur ce principe fondamental, posé à l'origine même de l'histoire du parlementarisme anglais et acquis par trois cents ans de conflits avec la couronne et d'évolutions normales que se fondent toutes les lois financières et, par conséquent, toute la constitution anglaise.

Et il poursuit:

Toutefois, l'affectation de fonds est de peu d'utilité lorsqu'on ne prend pas les dispositions voulues pour y donner suite. Le droit de voter des fonds doit coïncider avec le droit du Parlement de s'assurer qu'ils seront dépensés pour les services auxquels ils ont été affectés.

Il est vrai que l'auditeur général présente chaque année son rapport et que ce rapport est déposé sur le Bureau; mais nous n'avons là que l'assurance que les fonds votés ont été dépensés aux fins auxquelles on les destinait, non pas celle qu'ils ont été dépensés économiquement ou de manière à produire le maximum de rendement.

On rétorquera sans doute qu'on risquerait de fournir des renseignements à l'ennemi si on révélait l'emploi de cet argent. Dans ce cas, la Chambre pourrait avec avantage s'inspirer d'un autre précédent britannique et discuter ces questions en session secrète, à huis clos. Pendant la dernière guerre, en 1916, le comité des comptes publics d'Angleterre—comité public, comme son nom l'indique—a siégé à huis clos à Westminster en vue d'examiner certains comptes relatifs à la guerre. Notre régime parlementaire se fonde entièrement sur celui de la Grande-Bretagne. Notre Règlement et notre procédure se modèlent sur la coutume et les précédents du parlementarisme britannique. Le pays et le Parlement ignorent une grande partie des mesures qui se rattachent à notre effort de guerre. Une foule de bruits courent, la critique sévit et tout cela contribue à refroidir le zèle du peuple à l'égard de la guerre. Certains renseignements doivent demeurer confidentiels, mais le Parlement est responsable au peuple et le cabinet au Parlement, de sorte qu'il devrait actuellement exister un sentiment de confiance réciproque plus étroit entre le cabinet et la Chambre des communes. Il appartient donc exclusivement à la Chambre de décider quelles questions d'ordre financier doivent demeurer confidentielles, car aucune autre autorité n'a le pouvoir souverain de statuer sur le montant des fonds et sur la manière, la raison et le moment de les dépenser.

Sauf lorsqu'il s'agit d'un problème spécial, notre comité des comptes publics ne se réunit presque jamais. Durell dit encore que le comité des comptes publics d'Angleterre exerce une grande influence sur tous les ministères de l'Etat. Le nôtre n'exerce aucune influence parce qu'il se réunit rarement. Combien de députés connaissent l'affectation des subsides accordés en mai dernier? Personne, hors les membres du cabinet. On va jusqu'à dire qu'ils ne le savent pas eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, la Chambre ne possède pas les renseignements qu'elle est en droit d'exiger au sujet de ces dépenses. Les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* au début de la session, en novembre dernier, et concernant les dépenses du Gouvernement, pour ce qui est des contrats en particulier, peuvent se résumer dans ces mots: "Il n'est pas de l'intérêt public de communiquer ces renseignements." Si nous voulons que la majorité du peuple canadien soutienne avec enthousiasme notre effort de guerre, si nous lui demandons de souscrire aux emprunts et d'acquitter de plus lourds impôts, nous avons le devoir de lui assurer que son argent n'est pas gaspillé.

Durell, que je cite pour la dernière fois, déclare:

La maîtrise suprême des Communes sur les subsides de l'Etat, comme on l'a déjà signalé, exige le contrôle absolu quant à la façon de les dépenser. Ce dernier droit ne peut être séparé du premier, pour que le contrôle sur les subsides soit efficace. C'est un droit cependant que la Chambre des communes n'a réclamé et exercé que longtemps après avoir obtenu celui de contrôler les crédits.

L'auteur cite plus loin les paroles de Gladstone, à la Chambre des communes anglaises:

La Chambre des communes ne doit pas seulement être responsable de l'engagement des subsides, mais elle a le devoir de connaître à quelles fins on a employé jusqu'au dernier sou les fonds recueillis par le fisc.

La Chambre confie cette tâche à l'auditeur général et au comité des comptes publics. Comme je viens de le mentionner, en Angleterre, c'est le comité des comptes publics qu'on charge de ce soin. Au Canada, le comité des comptes publics s'est rarement réuni.

J'ai appris avec plaisir aujourd'hui que le premier ministre (M. Mackenzie King) a l'intention de présenter une motion tendant à nommer un comité spécial qui serait chargé de surveiller l'emploi des subsides de guerre. C'est un pas dans la bonne voie. On a nommé en Grande-Bretagne, au début de la guerre, il y a environ quatorze ou quinze mois, un comité semblable, doté des mêmes pouvoirs. Ce comité adjoint au comité des comptes publics, a siégé continuellement depuis sa nomination. Nous adoptons une mesure identique quatorze ou quinze mois plus tard qu'il n'aurait fallu.

Il me semble que dans les détails importants auxquels j'ai fait allusion, la Chambre a abandonné le droit fondamental qu'elle possède de contrôler effectivement les dépenses publiques. Je répète qu'on peut et même qu'on doit, pour des raisons d'ordre militaire, cacher au public certains faits. Je soutiens cependant qu'il n'existe pas de précédent qui justifie la façon dont on cache aux membres de la Chambre les clauses de contrats importants passés entre le Gouvernement et certaines maisons d'affaires. C'est une innovation que nous ne devons pas tolérer, si nous voulons conserver le seul pouvoir véritable qui nous reste dans le domaine exécutif.

Nous étudions aujourd'hui la demande de subsides la plus considérable jamais adressée à la Chambre des communes. Comment se propose-t-on de prélever ces fonds, si ce n'est, pour la majeure partie, au moyen d'emprunts portant intérêt? Permettrons-nous qu'une autre guerre vienne fournir à un nombre plutôt restreint de citoyens l'occasion d'obtenir un gage permanent sur notre production future? Car c'est bien ce à quoi équivaudra en réalité le paiement d'intérêts pendant une période de temps plutôt prolongée.

Il est vrai que nous demandons au simple citoyen d'épargner et de prêter. Certains industriels ont même recours à une forte mesure de contrainte pour obtenir des contributions de leurs employés. N'oublions pas que plusieurs de ces ouvriers ont chômé pendant très longtemps. Or, ils se privent, dans bien des cas, d'articles nécessaires à leur foyer ou aux membres de leur famille. Je ne m'oppose nullement à ce que l'on sollicite l'aide volontaire de toutes les classes de notre population. C'est bien ce qui s'impose en ce moment. On dit aux gens d'épargner afin de se protéger contre la crise qui suivra inévitablement la guerre. C'est là un autre point qu'il y aurait lieu d'étudier.

Que l'on note bien ceci: Après la guerre, les petits épargnants se verront obligés de vendre leurs obligations de guerre, tout comme on les vit liquider leurs obligations de la victoire au lendemain de la dernière guerre. Ces titres de tout repos que nous émettons en grande quantité moyennant un taux d'intérêt fort alléchant échoueront dans les portefeuilles de ceux qui auront accumulé des richesses avant ou pendant la guerre.

Je ne prétends pas, je le répète, que nous ne devons pas encourager le petit épargnant à acheter des obligations de guerre. Bien au contraire. C'est important, je m'en rends compte, à un autre point de vue: c'est qu'il nous faut transférer notre main-d'œuvre productrice et spécialisée des fabriques d'objets de luxe aux industries de guerre. Or, nous avons là un moyen d'atteindre ce but. Voilà un des aspects importants de notre campagne d'épargne de guerre. Cependant, obtenons-nous les résultats désirés? Pas tout à fait, à mon sens. Certains se privent du nécessaire, tandis que d'autres achètent des obligations de guerre sans se priver de quoi que ce soit. Nous sommes d'avis que le prélèvement actuel ou futur de sommes aussi considérables devra se faire, du moins pour une large part, par de nouvelles méthodes. Nous pourrions, tôt ou tard, nous voir dans l'obligation d'adopter une norme maximum de revenu en même temps qu'un niveau minimum de vie, et taxer ensuite chaque dollar au-delà du niveau maximum fixé.

Mais entre temps, servons-nous des instruments dont nous disposons, car certains de ces instruments pourraient nous être beaucoup plus utiles qu'ils ne le sont en ce moment. Vu les divers projets que l'on a formulés récemment au point de vue monétaire, je tiens à bien préciser notre attitude, c'est-à-dire l'attitude du groupe dont je fais partie. On me pardonnera donc si je cite, sur les instances de mes collègues, une partie d'un discours que j'ai prononcé à Winnipeg en octobre dernier. Je m'adressais au congrès national de notre parti, avant la nouvelle dispute monétaire dont nous avons été témoins récemment. Voici mes paroles:

> La Fédération du commonwealth coopératif a toujours mis au premier plan de son programme économique l'étatisation du régime financier afin que la monnaie et le crédit puissent servir aux fins de la politique nationale. Tous les autres groupes de la Chambre se sont opposés aux propositions faites en ce sens. Il en est qui parlent vaguement de réforme monétaire et préconisent une monnaie "libre de dettes", mais sans se rendre compte que l'une et l'autre sont irréalisables tant que les banques resteront des institutions privées, exploitées au bénéfice de leurs actionnaires. La Fédération du commonwealth coopératif réclame du Parlement qu'il rende la finance servante du public au lieu de lui permettre d'en rester la maîtresse. D'aucuns oublient que l'argent n'est qu'un moyen d'échange et un signe. Croire qu'à multiplier les signes, on gagnera la guerre ou on guérira les maux dont souffre le pays

est évidemment à la fois illusoire et décevant. Il faut voir et instituer une réforme monétaire et financière comme partie d'un programme étendu et général de réforme économique. C'est uniquement un moyen, ce n'est pas une fin.

Dans un article intitulé: "Une idéologie qui ne saurait s'imposer", Dorothy Thompson a fort bien posé la question:

"Les Allemands ne se sont pas voté quatre milliards d'unités monétaires pour les fins de la défense. Ils ont voté—on a voté pour eux—trente mille avions, tant de canons, tant de mille tonnes de pétrole et de matières premières de réserve. L'économie allemande se fonde sur les choses et les individus; l'économie alliée s'étaie sur les signes: l'argent. L'économie allemande reconnaît que toute richesse réside dans les biens, surtout dans les biens durables, et que ce n'est pas l'argent, simple moyen d'échange, qui les produit, mais bien le travail appliqué à la matière.

"Les Alliés possédaient l'argent, mais ils n'ont pas su produire. Les Allemands en étaient dénués, mais ils ont produit."

C'est ainsi que cette adversaire courageuse et irréductible du nazisme met le doigt sur ce qui fait la force du programme allemand et sur notre point faible. Hitler a prostitué une doctrine essentielle de la philosophie socialiste à des fins diaboliques tout comme Satan sait au besoin s'appuyer sur le texte sacré. Pour gagner la guerre, pour répondre aux exigences de la période d'après guerre il incombe d'abandonner l'erreur qui nous fait croire que l'argent constitue la richesse et de s'attacher à la doctrine réaliste qui reconnaît que les biens seuls constituent la richesse, une fois que le labeur humain s'est appliqué à la matière. C'est l'alpha et l'oméga de la doctrine philosophique de la Fédération du commonwealth coopératif; c'est la vérité qu'un nouveau régime en Grande-Bretagne s'emploie à porter à l'attention de l'univers anglophone.

Si j'ai cité ce passage, c'est que j'y vois un résumé de l'opinion que nous avons maintes fois exposée en cette enceinte. Trop nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, croient encore erronément que l'argent constitue la richesse, lorsque, ainsi que je l'exposais tout à l'heure, ce n'est qu'un signe, qu'une méthode comptable, si vous voulez, de notre régime économique.

Pour ces motifs, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis), l'amendement suivant:

Que l'on retranche tous les mots placés après "Que" dans le paragraphe 2 de la résolution et qu'on les remplace par les suivants:

"le Gouverneur en son conseil soit autorisé à prélever sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931,

1) Par voie d'emprunts obligatoires et sans intérêt, à être prélevés suivant les moyens des souscripteurs, et

2) Par la régie publique, et le contrôle et l'usage dirigé du régime financier tout entier, la ou les sommes dont le montant global n'excédera pas $1,300,000,000, qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal de cet emprunt devant être imputé sur le fonds du revenu consolidé et payable à même ce fonds".

Lorsque nos hommes sont appelés à combattre et peut-être à donner leur vie, nous avons certes le droit d'exiger et de compter que la richesse accumulée devra en même temps se mettre à notre dispositioin. Lors des délibérations sur l'exposé budgétaire, nous réclamerons de nouveau l'élimination des bénéfices de guerre, mais dans la discussion sur le projet de loi, nous jugeons de notre devoir de préconiser des prêts obligatoires à l'Etat sans intérêt et la nationalisation comme la régie de nos institutions financières. La Banque du Canada en régie publique s'est révélée un instrument fort utile pour le contrôle du change étranger et l'adaptation de l'expansion monétaire à l'expansion de la production.

Peu se rendent compte, lorsqu'ils parlent de l'utilisation d'une quantité considérable de papier-monnaie que, depuis le mois de juillet 1939, la monnaie active en circulation du Canada a subi une expansion d'environ 50 pour 100.

Quand, avant l'ouverture des hostilités, les prix étaient bas; lorsque sévissaient le chômage et le marasme des affaires, nous avons préconisé l'émission d'une plus grande quantité de monnaie pour accroître le crédit, pour augmenter le nombre des emplois et la demande chez les consommateurs, pour relever le niveau des prix. C'était une mesure de contre-déflation qui nous semblait alors à la fois motivée et nécessaire. Mais la situation a changé. Vu l'accroissement de notre effort de guerre, vu la distribution d'une nouvelle puissance d'achat, vu le fléchissement de la production des articles de consommation, il faut prendre garde d'éviter le désastre de l'inflation. A notre avis, la déflation et l'inflation sont des maux que nous devons nous efforcer de restreindre autant que possible.

A l'heure actuelle l'inflation ne serait pas à l'avantage des agriculteurs incapables de vendre leur blé ou d'autres produits. Plusieurs de nos cultivateurs s'imaginaient que, parce qu'au cours de la période d'inflation de la Grande Guerre ils avaient vendu leurs produits à meilleur compte, la chose se répéterait. Mais la situation diffère de celle de 1919, 1920 et 1921. Il existait alors une disette de blé et de produits alimentaires dans une grande partie du monde ravagé par la guerre; il y avait demande et la rareté des produits agricoles a permis la hausse de leurs prix.

Mais nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation tout à fait différente. Nous avons sur les bras au pays des centaines de millions de boisseaux de blé. Plusieurs gens ont entrepris l'élevage des porcs et cette industrie est menacée de surproduction. Quand

cela se produira, le cultivateur se livrera à l'élevage du bétail et la même chose se répétera dans ce domaine. Une période d'inflation produirait aujourd'hui pour le cultivateur un effet tout à fait opposé à celui des années qui ont suivi la Grande Guerre. Il lui faudrait payer cher toutes les denrées qu'il consomme et il toucherait relativement peu, moins même qu'à présent, pour les denrées qu'il produit. Ainsi que le disait l'honorable préopinant, il se trouverait complètement dépouillé, les derniers lambeaux lui seraient arrachés de son corps déjà passablement aminci.

La hausse des prix amènerait alors la misère chez ceux qui doivent vivre d'un revenu fixe de secours, ou d'une pension. Elle produirait immédiatement dans l'industrie une demande d'accroissement des salaires. L'augmentation des salaires se trouve aujourd'hui justifiée dans certaines industries par un coût de vie déjà accru, mais elle ne pourrait jamais compenser la hausse du coût de la vie. Nous aurions des malaises industriels qui feraient sérieusement obstacle à notre effort de guerre. A mon sens, les seuls qui bénéficieraient d'une telle situation seraient les spéculateurs dont quelques-uns de nos politiciens se soucient apparemment plus que du bien-être des petites gens de leurs propres provinces.

Nous sommes d'avis que seul un contrôle démocratique dirigé de notre économie répondra à cette situation et à celle qui se présentera au cours des prochaines années. Le temps du laisser-aller et de l'insouciance est révolu. De gré ou de force, nous devons envisager le fait brutal que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation qui réclame de l'organisation, de la prévoyance et de nouvelles méthodes. La démocratie ne pourra vivre que dans la mesure où elle sera capable de prévoyance, où, par ses institutions, elle sera susceptible de diriger les efforts. Nous ne pouvons risquer de voir la démocratie tomber et nous-mêmes passer sous la botte d'une dictature totalitaire quelconque.

Voilà pourquoi nous plaçons le contrôle intégral de l'Etat qui, selon nous, comprend la régie de notre système financier, au premier plan des propositions que nous voudrions faire à la Chambre. Somme toute, le régime financier est le moyen par lequel non seulement nous rendons compte de notre activité productrice, mais aussi par lequel nous épargnons. Quand nous disons que nous épargnons de l'argent, rappelons-nous que nous épargnons des denrées. Quand nous ne dépensons pas un dollar, nous ne réclamons pas pour un dollar de marchandises. Notre système financier est le moyen qui nous permet d'épargner, de placer des fonds et de diriger la production vers les divers débouchés. Seul un régime entièrement contrôlé par l'Etat répondra aux besoins du temps présent. De plus en plus le Gouvernement devra indiquer à la population la sorte de production dont il a besoin et de plus en plus il devra dire aux gens de quoi ils devraient s'abstenir. J'ai entendu récemment le ministre des Finances à la radio, je crois qu'il parlait de Windsor et, si j'ai bien compris, il a dit qu'au cours de l'année prochaine nous pourrions avoir besoin de 300,000 nouveaux ouvriers dans l'industrie en vue de soutenir notre effort de guerre dans les nouvelles entreprises industrielles que nous établissons actuellement. Ce nombre, ajouté aux gens normalement employés dans les industries indispensables—transports, énergie électrique, et le reste—ne fera pas qu'absorber les chômeurs aptes au travail, mais exigera qu'un grand nombre de gens passent d'un genre d'industrie à un autre. Cela étant, nous devrons faire preuve de plus de prévoyance que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Avant la guerre j'avais coutume de dire que, lorsque la guerre se produit, la prévoyance s'impose et on en a de plus en plus la preuve aujourd'hui. Nous pouvons avoir soit une prévoyance s'exerçant par le haut, une prévoyance autocratique, totalitaire, soit une prévoyance s'exerçant par le moyen de nos institutions démocratiques, par les représentants du peuple pour le peuple et pour le bien commun. Tel est le choix qui, à mon sens, s'offre aux pays démocratiques.

Il n'y a qu'une chose à faire en temps de guerre: diriger toutes les énergies vers une fin, la victoire sur l'ennemi, mais en le faisant nous devons user de prudence, de crainte de commettre des erreurs qui nous frustreraient des fruits de la victoire. Les membres de notre groupe, en soumettant ces propositions à l'étude de la Chambre, ne cherchent pas à dogmatiser, mais nous croyons qu'elles méritent de retenir l'attention. Pour le moment, quelle que soit la divergence de nos opinions sur divers points, nous devrions avoir un intérêt commun: la préservation de nos institutions démocratiques, afin qu'à l'avenir nous et ceux qui viendront après nous puissions progresser dans l'ordre vers de nouveaux et meilleurs jours.

M l'ORATEUR: M. Coldwell propose, appuyé par M. MacInnis:

Que l'on retranche tous les mots placés après "Que", dans le paragraphe 2 de la résolution, et qu'on les remplace par les suivants:

"le Gouverneur en son conseil soit autorisé à prélever sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931,

1) par voie d'emprunts obligatoires et sans intérêt, à être prélevés suivant les moyens des souscripteurs, et

2) par la régie publique et le contrôle et l'usage dirigé du régime financier tout entier, la ou les sommes dont le montant global n'excèdera pas $1,300,000,000, qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal de cet emprunt devant être imputé sur le fonds du revenu consolidé et payable à même ce fonds."

Je désire faire remarquer à l'honorable député que cet amendement porte sur une résolution dont Son Excellence le Gouverneur général a recommandé l'adoption à la Chambre. Par la motion dont la Chambre est présentement saisie, on demande que je quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité plénier. Cet amendement est donc irrégulier.

Cela n'empêchera cependant pas l'honorable député de proposer son amendement, s'il le désire, au moment où la Chambre siégera en comité plénier. En attendant, son amendement est irrégulier.

M. VICTOR QUELCH (Acadia): Je désire tout d'abord faire quelques commentaires sur le discours du chef de l'opposition (M. Hanson) et dire aussi quelques mots au sujet du discours prononcé par le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell).

Le chef de l'opposition m'a passablement étonné quand il a dit que, tout en s'opposant à une inflation immédiate, il croyait que la chose pourrait se motiver plus tard.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas dit cela.

M. QUELCH: C'est à peu près ce qu'il a dit.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai jamais dit qu'elle serait motivée. J'ai dit que nous pourrions bien être obligés d'y songer plus tard.

M. QUELCH: L'honorable député pense que nous pourrions bien être obligés plus tard d'y songer. La plupart des gens reconnaîtront, je crois, que l'expansion monétaire est parfois nécessaire, aux époques où la population manque d'emploi au miileu de ressources inexploitées. De fait, nous soutenons que la chose est nécessaire. D'ailleurs, dans son discours de septembre 1939, le ministre des Finances (M. Ilsley) a admis que l'expansion monétaire serait désirable si nous voulions assurer plus d'emplois et une plus grande production. Je ne conçois toutefois pas qu'on puisse soutenir que cela s'imposera davantage plus tard, après que nous aurons atteint notre pleine capacité de production.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai jamais dit cela non plus.

M. GRAYDON: Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit.

M. QUELCH: Je pense que l'on constatera en lisant le hansard que c'est bien ce qu'il a dit.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas dit que cela fût désirable; j'ai dit que nous pourrions bien avoir à y songer plus tard.

M. QUELCH: Encore une fois, je ne puis concevoir pourquoi nous devrions y songer après avoir atteint notre maximum de production si nous refusons d'y songer avant de l'avoir atteint. Il est certain que c'est avant d'avoir atteint notre maximum de production que nous devons songer à l'expansion monétaire. Il me semble que le ministre des Finances doit le reconnaître.

Le chef parlementaire de la Fédération du commonwealth coopératif a dit qu'en nationalisant la Banque du Canada nous avons établi un rapport plus juste entre la production et la monnaie. C'est là une affirmation que je n'accepte pas. Etant donné que, de 1933 à 1939, nous avons eu environ un demi million de personnes sans emploi, je ne conçois pas comment on puisse prétendre que la Banque du Canada a maintenu le rapport qu'il fallait entre la quantité de monnaie existante et l'embauchage ou la production dans le pays. Le ministre lui-même a reconnu en septembre 1939 qu'il était opportun de recourir à l'expansion monétaire pour activer l'embauchage et accroître la production au pays.

Les chiffres exposés par le ministre des Finances ont dû convaincre tout le monde de l'ampleur de notre effort de guerre. Il me semble que ce qu'il a dit devrait prouver à tous ceux qui y réfléchissent un peu qu'il n'est pas désirable, je devrais peut-être dire qu'il est impossible, de tirer des sommes aussi énormes des goussets des Canadiens. Si on le faisait, on abaisserait le niveau d'existence de la population à un point tel que notre effort de guerre en souffrirait grandement. La chose serait peut-être nécessaire si notre production était stationnaire, mais notre production augmente constamment et nous sommes encore loin d'avoir atteint le maximum. Et je l'affirme, n'en déplaise aux ministres qui ont dit que nous sommes à la veille d'atteindre ce point. Nous avons encore des milliers de chômeurs. Tous les membres de la Chambre, je crois, sont l'objet de sollicitations de la part d'ouvriers, parfois d'ouvriers spécialisés, qui cherchent du travail. Si ce n'est pas vrai de l'Est, c'est vrai de l'Ouest. En outre, des milliers d'hommes âgés de 50 à 70 ans, impropres, peut-être, aux travaux de guerre, pourraient contribuer utilement à l'accroissement de la production de biens de consommation à l'époque actuelle. Et puis, des milliers d'hommes accomplissent des genres

de travail qui me semblent inutiles au premier rang desquels je mets la publicité commerciale. Quel besoin y a-t-il, en effet, d'avoir des milliers d'employés d'agences de publicité s'occupant à pousser le public à acheter davantage, pendant que le Gouvernement souligne la nécessité de dépenser moins? La publicité commerciale constitue une action subversive dans les circonstances actuelles. Sûrement pourrait-on utiliser ces gens dans l'effort de guerre. Leur travail, bien qu'essentiel, sous le régime actuel, en temps de paix, est non seulement inutile mais préjudiciable en temps de guerre.

Nombre d'industries—l'agriculture, par exemple—pourraient accroître leur production considérablement sans embaucher de main-d'œuvre supplémentaire. L'agriculture pourrait augmenter sa production en bien des domaines aujourd'hui. Cependant, j'ai entendu le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dire aux Fermiers-Unis de l'Alberta, réunis en congrès, qu'il leur faudra, sinon réduire leur production, du moins s'abstenir de l'accroître en certains domaines. Il a mentionné les porcs et le grain. Les cultivateurs pourraient augmenter leur production de légumes, mais ils ne peuvent pas vendre les légumes qu'ils produisent actuellement. Quant aux volailles, le prix en est si bas à présent que les cultivateurs ne sauraient accroître leur rendement de ce côté. Quand je suis parti de l'Alberta, les œufs de première qualité se vendaient de 13 à 14 cents la douzaine. Cela peut-il, en plein hiver, dédommager le cultivateur de son travail? Moyennant un prix convenable, on pourrait augmenter la production de volailles. Il en est de même pour tous les autres produits agricoles dont il y a pénurie à présent. Rien ne justifie la suppression totale du pouvoir d'achat quand il y a abondance de produits. Malheureusement, le régime actuel conduit à la suppression totale du pouvoir d'achat, parce qu'il ne tient pas compte du fait que, si certains produits sont rares, d'autres abondent. Par conséquent, la population ne peut pas maintenir le train de vie jugé nécessaire à la santé et au moral des Canadiens.

Une proportion considérable de la dépense de guerre s'est faite et se fera au moyen de l'expansion du crédit. Le Gouvernement a déjà fait créer environ 450 millions de dollars par les banques à charte et, à n'en pas douter, de fortes sommes additionnelles seront créées plus tard. Nous soutenons que lorsqu'il devient nécessaire de créer de la monnaie, cela doit se faire par l'entremise de la Banque du Canada et non des banques à charte. Nous croyons à la nécessité de maintenir un régime équitable d'impôts afin que soit retirée de la circulation la monnaie dépassant la somme nécessaire au maintien d'un niveau d'existence propre à sauvegarder la santé et le moral de la population.

L'appoint de fonds dont l'Etat a besoin et qu'il ne peut se procurer au moyen d'impôts devrait être entièrement obtenu de la Banque du Canada. Telle est l'opinion réfléchie des membres de notre groupe. Ceux qui appuient la politique financière orthodoxe du Gouvernement ont toujours vivement critiqué toute proposition visant à l'adoption d'une vraie politique de paiement au fur et à mesure d'après laquelle l'Etat parerait à l'insuffisance des recettes produites par les impôts en se procurant de la Banque du Canada une monnaie libre de dette. Ces gens envisagent invariablement cette proposition comme une méthode d'inflation pure et simple. Dans le passé, le ministre des Finances a évoqué en termes passionnés les conséquences terribles d'une telle initiative, et afin d'étayer sa thèse contre nous il a invariablement affirmé que nous préconisions l'émission de quantités illimitées de numéraire. Je dirai bien catégoriquement que nous n'avons jamais préconisé rien de tel. Si je m'exprime ainsi, c'est que dans le passé nous avons toujours pris soin de faire ressortir le fait que l'argent à émettre ne doit pas dépasser une certaine limite correspondant à la somme requise pour rendre la demande de monnaie proportionnée à la production du pays. Cette demande peut s'accroître jusqu'à ce que la production maximum soit atteinte et, je le répète, nous sommes encore loin d'en être là.

Le 21 novembre 1940, le ministre des Finances a déclaré que la politique financière du Gouvernement en temps de guerre était conforme à l'opinion de l'immense majorité des citoyens du pays. Cette affirmation est-elle bien exacte? Après que le ministre eût exposé, en septembre 1939, la politique du Gouvernement, je l'ai sincèrement approuvé d'avoir dit que, autant que possible, nous adopterions une politique de paiement au fur et à mesure. Il a en outre déclaré que le Gouvernement exigerait l'égalité dans les services et dans les sacrifices, proposition que nous approuvons de tout cœur. De plus, il a déclaré que le Gouvernement recourrait à une expansion monétaire en vue de remédier au chômage et de porter la production industrielle à sa pleine capacité. Nous l'avons aussi approuvé sur ce point. Le ministre ne prétendra certainement pas que ce projet s'est réalisé. Le Canada n'a adopté aucune politique de paiement au fur et à mesure, ainsi qu'en témoigne le fait qu'il emprunte des millions et des millions de dollars. Il n'a pas

imposé l'égalité des services et des sacrifices puisque, d'une part il garantit à certaines industries leurs frais de production et un bénéfice, et que d'autre part il laisse l'industrie agricole produire sans lui permettre de faire ses frais.

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré que les cultivateurs apportaient leur contribution à la guerre en produisant à perte. Est-ce là l'égalité dans les services et dans les sacrifices? Une industrie peut-elle être efficacement exploitée lorsqu'elle ne peut même faire ses frais de production? Telle est pourtant la situation dans laquelle se trouve l'agriculture. Les cultivateurs sont forcés de s'endetter de plus en plus et s'ils peuvent continuer leur exploitation c'est uniquement parce que, d'après les lois provinciales, la somme nécessaire au financement d'un cultivateur pour l'année en cours constitue une première charge sur la production de la ferme. Je l'ai déjà dit, les paroles du ministre pouvaient s'appliquer à l'attitude des gens au moment où il fit sa déclaration, mais l'opinion publique est aujourd'hui éveillée. Que le ministre parcourre le pays et il s'en rendra probablement compte.

La raison pour laquelle des protestations énergiques se font entendre aujourd'hui, alors qu'il ne s'en élevait que bien peu auparavant, se reflète dans une lettre qu'un banquier bien connu écrivait à un collègue il y a plusieurs années. Sa déclaration est aussi vraie aujourd'hui qu'alors. On me permettra d'en citer un extrait, que je trouve dans le document n° 23 intitulé *National Economy in the Banking System of the United States* à la page 99: Il s'agit d'une lettre écrite par les frères Rotschild de Londres à une maison de banquiers de New-York en date du 25 juin 1863:

> Les rares personnes qui comprennent le mécanisme du chèque, de la monnaie et du crédit s'intéressent tellement aux bénéfices qu'il rapporte ou bien comptent tant sur ses avantages qu'il ne surgira aucune opposition de ce côté; tandis que, d'autre part, la masse du peuple, mentalement impuissante à saisir l'immense avantage que le système assure au capital, supportera son fardeau sans se plaindre et peut-être même sans soupçonner que ce mode est absolument contraire à ses intérêts.

Je suis convaincu que, de nos jours, un nombre sans cesse croissant de gens commencent à s'apercevoir que ce régime financier est absolument contraire à leurs intérêts. Depuis l'avortement du projet par lequel le gouvernement fédéral entendait maîtriser les finances provinciales, ces protestations se sont faites plus fortes.

Le ministère des finances peut-il continuer de s'opposer catégoriquement à des réformes de notre régime monétaire dont le besoin se fait sentir depuis longtemps? Les mesures financières adoptées au Canada par le passé et celles qui sont actuellement en vigueur sont-elles de nature à rassurer le peuple? Remontons à la dernière guerre. L'ancien ministre des Finances, maintenant ministre de la Défense nationale (M. Ralston), a déclaré que la politique financière actuelle était la même, en principe, que celle de la dernière guerre. Permettez-moi de citer quelques chiffres extraits de l'annuaire du Canada de 1939. A la fin de 1919 la dette globale du Canada, fédérale, provinciale et municipale, y compris le nantissement de la dette ferroviaire, se chiffrait par $3,840,932,655. En 1938, cette dette était passée à environ $7,904,000,000. C'est dire qu'elle avait presque doublé.

Il n'est peut-être pas juste d'inclure dans ce chiffre les dettes provinciales et municipales. Examinons seulement la dette fédérale. Elle s'élevait, à la fin de 1919, à $2,676,635,725 et à $3,540,237,614, en 1938, soit une augmentation d'environ 50 p. 100.

Nous contractons actuellement des dettes que nous ne pourrons jamais acquitter. Des banquiers éminents nous ont répété au cours de la crise, de 1930 à 1939, que la cause principale de la dépression était la dette énorme contractée pendant la guerre de 1914 à 1918. Si cette dette a causé la crise de 1930 à 1939, quelle sera la conséquence des dettes que nous accumulons actuellement? Nous convenons tous que les dettes que nous contractons aujourd'hui ne seront jamais payées. Qu'on ne se méprenne pas. Je ne dis pas que les acheteurs d'obligations et de certificats d'épargne de guerre ne seront jamais remboursés. Ils le seront, naturellement. Mais quant à la dette de l'Etat, cette dette ne sera jamais acquittée et le rachat de certificats d'épargne de guerre s'effectuera au moyen de nouvelles émissions. L'intérêt sur ces dettes courra à perpétuité, ou tant que le système actuel fonctionnera.

On comprend aisément pourquoi le Gouvernement s'accommode si bien d'une dette qui va sans cesse augmentant. Le conseiller du Gouvernement, le gouverneur de la Banque du Canada, rendant témoignage devant le comité de la banque et du commerce en 1939, répondit, en somme, à la question de savoir "comment ces dettes seraient remboursées" qu'il n'importait pas que ces dettes le fussent. Le fait est qu'il jugea la question plutôt oiseuse. Permettez que je cite textuellement le passage:

> D. Pouvez-vous imaginer un moyen quelconque pour nous de rembourser le montant de notre dette actuelle?
>
> M. Towers: Etant donné que les dettes du Gouvernement constituent un actif du peuple canadien, je ne vois pas que cela importe beaucoup.

Voici une autre question et une réponse qui mettent son attitude encore plus en relief. De

fait, dans la seconde réponse, il soutient qu'une forte dette est un signe de progrès, une faible dette un signe de marasme.

Voici la question sur laquelle je désire encore revenir. Pouvons-nous espérer que les impôts dont le peuple canadien est frappé seront un jour suffisants pour éteindre toute la dette? Devons-nous la voir s'augmenter progressivement malgré que les charges puissent ne pas s'accroître à cause des taux d'intérêt plus bas?

R. Cette dette représente un actif pour le peuple canadien. Je parle ici de la dette publique, des dettes privées, de toutes sortes de dettes en un mot. Quel but atteindrait-on en les remboursant?

D. Eh bien, c'est que...

R. Je parle en général. Maintenant il peut y avoir et il y a certainement eu, en ce qui concerne les particuliers, un but dans le payement des dettes, mais on peut supposer que, dès qu'elles sont remboursées aux créanciers, ces derniers utilisent les fonds qu'ils ont reçus en les plaçant dans de nouvelles entreprises, ce qui équivaut à de nouvelles dettes et à un nouvel actif. Ainsi, tout ce que je puis vous dire c'est que si, dans un pays, la dette globale publique et privée diminue, on a là un pays qui rétrograde et qui devient en proie à la pauvreté. D'une façon générale, quand il n'existe ni dette publique ni dette privée, on a un pays qui ressemble aux contrées sauvages de l'Afrique, où n'existe aucun progrès.

Voilà qui démontre, à mon sens, pourquoi le Gouvernement ne cesse d'accumuler dette sur dette: son conseiller croit que l'accroissement de la dette est un signe de progrès. Il est peut-être vrai que la dette nationale constitue un actif, mais il ne faut pas oublier qu'elle est un actif pour une faible partie seulement de notre population, tandis que pour notre peuple, considéré dans l'ensemble, elle représente un passif. Le Gouvernement se voit obligé de taxer le peuple tout entier au profit d'une poignée de citoyens. Cet état de choses doit-il subsister? Or c'est bien ce qui est résulté directement de la politique financière du Gouvernement, politique qu'a recommandée et approuvée le gouverneur de la Banque du Canada.

Il est intéressant de noter que le gérant-général de la Banque de Montréal, M. G. W. Spinney, adopte une attitude absolument contraire à celle-là. Or j'estime que la façon de voir de M. Spinney est beaucoup plus rationnelle que celle du gouverneur de la Banque du Canada. Voici ce que M. Spinny a déclaré le 24 janvier 1938:

Le fardeau de notre dette abaisse graduellement le niveau de vie de la population en général, a déclaré ce soir M. G. W. Spinney, de Montréal, gérant général de la Banque de Montréal, dans une allocution destinée aux membres de l'Association des Chambres de commerce des cantons de l'Est de la province de Québec.

Et il ajouta:

L'indifférence du peuple en face d'une dette toujours croissante constitue la principale menace à notre bien-être. Les dettes des gouvernements fédéral et provinciaux augmentent sans cesse, et certains corps municipaux s'engagent dans la même voie. Voyons donc si notre capacité de remboursement s'accroît au même rythme que nos engagements.

Il suffit de comparer les années 1937 et 1927 pour constater que notre revenu annuel a diminué d'environ 1,230 millions.

Par contre, durant la même période, le total des dettes directes et garanties du Dominion, des provinces et des municipalités a augmenté d'environ 2,620 millions de dollars. En d'autres termes, alors que les moyens nous permettant de payer nos obligations contractuelles diminuaient au cours des dix dernières années, le total de nos emprunts augmentait sensiblement. Il semble y avoir là quelque anomalie, attendu que nous faisons évidemment des promesses que ne paraît guère justifier l'accroissement actuel de nos richesses et de notre revenu.

Nous croyons donc avoir raison de condamner la politique actuelle parce qu'elle est créatrice de dettes, accumulatrice de dettes colossales qui finiront fatalement par écraser la nation, dettes qui nous ne pourrons jamais payer et qui imposeront des frais d'intérêts tant que se perpétuera le régime actuel.

Considérons une période récente, celle de 1935 à 1939, soit le régime du présent Gouvernement. Cette période a eu pour caractéristiques un million d'assistés, un demi-million de chômeurs aptes au travail, une production minimum par rapport à la capacité de nos industries, la dépréciation constante de notre actif réel et la négligence de notre défense alors que certains pays étrangers travaillaient à leur réarmement. Tout cela parce que le ministre des Finances du temps soutenait qu'on ne pouvait trouver d'argent pour la mise en valeur des ressources du pays. Les honorables députés qui siégeaient ici au cours de cette période se souviennent de quelle façon les membres de notre groupe ont, à maintes reprises, proposé au Gouvernement un moyen permettant d'exploiter les ressources de la nation, mais le ministre des Finances se bornait à des cris sans aucun sens. Il évoquait le spectre de l'inflation, qui, d'un bout à l'autre du pays, étoufferait la vie même de la population. Quand on osait proposer d'accorder des pensions de vieillesse aux personnes âgées de soixante-cinq ans, le ministre répondait qu'il était impossible de trouver de l'argent, mais nous avons trouvé des millions et des milliards pour la destruction de la vie humaine.

Je suis certain qu'à la fin de la guerre, le peuple ne se contentera pas d'entendre le Gouvernement lui dire qu'il est impossible de trouver de l'argent pour garantir un niveau d'existence convenable au Canada, alors que nous aurons un demi-million de chômeurs et que les industries ne produiront qu'une petite fraction de ce qu'elles sont en état de pro-

duire. Je suis sûr que lorsque nos soldats s'en reviendront, ils ne souffriront pas qu'on leur dise, comme à ceux de la dernière guerre, qu'il n'y a pas de travail pour eux et qu'ils devront vivre de secours. Les soldats ne permettront pas que les veuves des combattants soient forcées de demander du secours, le Gouvernement refusant d'accorder des pensions parce que ces femmes ne seront pas en mesure, malheureusement, de rattacher la mort de leur mari à la guerre ou d'établir qu'il souffrait d'une invalidité de 50 p. 100. Mes honorables collègues le savent, voilà la situation où se voient les anciens combattants depuis vingt ans. Finalement nous avons réussi à réduire l'invalidité admise de 80 à 50 p. 100, mais il y a encore beaucoup de veuves de soldats morts par suite de la guerre qui vivent de secours parce que l'Etat refuse de remplir son devoir. Je ne pense pas qu'à la fin de la présente guerre nos soldats permettent la continuation d'un semblable état de choses. Quand ils verront que le Gouvernement trouve des millions pour la guerre, ils ne se laisseront pas dire que dans un pays comme le Canada, renfermant tant de richesses, la population doit vivre de secours, sans emploi, simplement parce que le ministre des Finances pense qu'il est nécessaire de maintenir un régime de déflation.

Comme je l'ai déjà dit, nous nous sommes efforcés, de 1935 à 1939, de faire comprendre au Gouvernement le besoin d'une expansion monétaire. Nous avons insisté pour qu'un certain nombre de chômeurs soient employés aux travaux de défense, de voirie, d'irrigation et autres services essentiels, alors que les autres chômeurs auraient travaillé à étendre la production des biens de consommation, pour satisfaire à la demande des personnes occupées aux autres travaux. Nous avons donc insisté sur le besoin de maintenir en tout temps un rapport bien net entre la production des biens durables et celle des marchandises de consommation, afin que l'argent affecté à la production des biens durables soit égal au déficit du pouvoir d'achat représenté par la différence entre le prix global des biens de consommation disponibles et la demande effective de ces articles. Si on agit ainsi, il ne saurait être question d'inflation, parce que ce procédé engendre la stabilisation et non l'inflation. Aussi, comme je l'ai déjà dit, les députés de cette époque se souviennent de ce qui est arrivé: invariablement le ministre des Finances essayait de nous épouvanter ou bien la suite du débat était renvoyée à plus tard pour une raison ou pour une autre.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je puis affirmer que de 1935 à 1939, le ministère des Finances a continué de saboter le développement de nos industries et la formation de nos ressources humaines, tandis que nos ennemis éventuels, à l'abri de ces restrictions financières, portaient leur production commerciale au maximum. De sorte qu'au moment de la déclaration de guerre, nous nous sommes trouvés dans une situation déplorable, n'ayant que de faibles moyens de défense et à peu près aucun armement moderne, comptant un nombre considérable d'ouvriers incompétents, et des industries produisant à faible rendement. Si l'on tient compte des faits que je viens de mentionner, monsieur l'Orateur, est-il étonnant que le peuple canadien n'ait plus confiance dans la politique financière du Gouvernement? Je n'ai pu m'empêcher de sourire en lisant la déclaration suivante faite par le ministre des Finances, apparemment en réponse à M. Hepburn, le 24 janvier dernier. Voici ce qu'il a dit:

> J'admets volontiers qu'au cours de la crise, quand la main-d'œuvre et les ressources du Canada n'étaient pas entièrement utilisées, certains profanes aient pu difficilement comprendre les principes d'ordre plutôt technique qui règlent la latitude que nous pouvons, avec sagesse et prudence, accorder à l'expansion du numéraire et du crédit.

Je suis heureux de constater que le ministre admet que l'on puisse douter de cette politique; il n'aimerait pas, je suppose, que j'emploie le mot "critiquer". Je suis convaincu que le ministre trouvera bien plus difficile que par le passé la tâche de justifier une attitude de ce genre après la guerre, car,—je l'ai déjà dit,—on se rend de plus en plus rapidement compte de la réalité et les montants fabuleux que l'on affecte à la guerre ont ouvert les yeux des Canadiens comme jamais auparavant. J'espère que les mesures de déflation du passé resteront choses du passé auxquelles les citoyens du Canada ne voudront jamais plus revenir. J'espère aussi qu'à l'avenir le premier ministre (M. Mackenzie King) devra s'en tenir à la politique qu'il a énoncée en 1935 et qui lui a valu une grande victoire.

Nous sommes tous convaincus, je crois, que le Canada doit fournir un effort de guerre maximum. Nous savons que notre pays possède des ressources immenses, exploitées et non exploitées. Nous nous rendons aussi bien compte du fait que nous sommes loin de les exploiter à plein rendement en vue d'assurer un effort de guerre maximum. Nous sommes d'avis que le grand obstacle est le manque de capitaux. Le premier ministre (M. Mackenzie King), l'ancien ministre des Finances (M. Ralston) et le présent ministre des Finances (M. Ilsley) ont déclaré en fait que tout ce qui sera physiquement possible pour accentuer notre effort de guerre sera rendu financièrement possible. Je suis d'avis qu'on

n'applique pas aujourd'hui cette politique. Il me semble évident que depuis l'ouverture des hostilités, le Gouvernement n'a cessé de mesurer son effort d'après les moyens financiers au lieu de le fonder sur la production. Voici des exemples pour démontrer ce que j'avance.

Tout d'abord, je pourrais citer de nouveau notre agriculture, une de nos principales industries, qui se voit aujourd'hui forcée de vendre bon nombre de ses produits à un prix inférieur au coût de production. Aucune industrie ne saurait se maintenir longtemps dans de telles circonstances. Les cultivateurs ont parfaitement le droit de demander au Gouvernement de tenir sa promesse, c'est-à-dire d'assurer l'égalité des services et des sacrifices. Je ne prétends pas du tout qu'il faille exiger de l'Angleterre des prix plus élevés, mais il me semble que le Gouvernement devrait, au moyen de subventions, acquitter la différence entre le prix courant et le prix de revient, et répartir le coût de ces subventions entre tous les Canadiens. Pourquoi exiger plus de sacrifices, quant à la production, d'un groupe de citoyens que des autres? Pourtant, de l'aveu même du ministre de l'Agriculture, l'agriculteur est sacrifié dans la présente guerre. Nous ignorons quelles seront les conséquences de cette politique, mais nous savons fort bien que les dettes des cultivateurs s'accumulent de mois en mois, d'année en année, et que tous les avantages accordés aux cultivateurs par le rajustement de dettes sont annulés et qu'il faudra tout recommencer ce travail. Ignorer ce problème ne fait qu'aggraver nos difficultés. Il faudra bien le résoudre après la guerre; autant vaudrait le faire dès aujourd'hui. Le ministre n'a rien à craindre; même si le cultivateur recevait un prix équitable en échange de ses produits il n'en résulterait pas une augmentation dans la demande des marchandises. Le cultivateur écrasé de dettes emploierait l'augmentation de ses revenus à honorer ses obligations et, naturellement, l'argent remboursé aux banques serait remis en circulation.

Voici un autre exemple afin de démontrer que le Gouvernement ne songe qu'au dollar, mais non à la production. J'ai ici une lettre du juge T. C. Davis, sous-ministre conjoint des Services nationaux de guerre.

Je lis à la page 3:

Ferraille: Ce domaine revêt une importance toute particulière et tous les efforts devraient tendre à une récupération maximum des rebuts de fer et d'acier. Le triage ne saurait s'en effectuer convenablement que par une personne d'expérience, tout comme la démolition et la préparation à l'expédition, et on devrait recourir aux services de telles personnes pour ce soin.

[M. Quelch.]

Une enquête approfondie portant sur le problème des rebuts de fer et d'acier a révélé qu'il est facile de disposer de cette ferraille dans tout le pays, sauf en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sauf dans le cas des trois provinces mentionnées, les cours et le tarif du transport sont tels qu'ils laissent une bonne marge de bénéfices aux personnes qui veulent se consacrer bénévolement à ce travail de récupération. Il est très désirable d'accroître considérablement les disponibilités en ce domaine.

Puis la lettre continue:

Il n'existe aucun endroit dans les provinces de Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique où on peut utiliser une quantité importante de ferraille et tous ces rebuts doivent être expédiés à des marchés situés en-dehors de ces trois provinces. Pour le moment, le tarif ferroviaire et les prix en rendent généralement l'expédition peu pratique.

Il affirme, tout d'abord, la grande importance du sujet et recommande cette récupération par tous les moyens, mais il déclare que les frais rendent ce travail impossible dans les trois provinces de l'Ouest. Est-ce là laisser entendre que nous éliminons les restrictions financières, lorsqu'il existe de grandes quantités de ferraille dans ces trois provinces et que l'Etat ne peut les utiliser parce que leur transport est trop coûteux?

L'hon. M. ILSLEY: La raison probable n'est-elle pas que les frais de transport ne sont pas si considérables en argent, mais le sont au point de vue de la main-d'œuvre, du charbon et de l'utilisation du matériel de chemin de fer? On me dit que ce serait un transport peu économique, abstraction faite de la question d'argent.

M. QUELCH: Certes à une époque où il n'y a pas de mouvement considérable de grain, il doit y avoir abondance de fourgons à bestiaux ou d'autres genres de wagons disponibles pour le transport de ces articles.

Je suis heureux que le ministre ait mentionné la main-d'œuvre, car j'entends faire des remarques à ce sujet. C'est l'époque où il y a très peu de travail à faire sur les terres. Dans deux mois les travailleurs agricoles seront fort occupés dans les provinces des Prairies. Si l'on veut procéder à la récupération de la ferraille à la campagne il faut le faire l'hiver. Il n'y aura pas de main-d'œuvre disponible durant l'été. Si on ne fait pas le travail maintenant, il faudra l'accomplir en grande partie l'hiver prochain.

Puis, je crois savoir qu'il y a encore plusieurs cheminots incomplètement occupés. Ils auront certes plus à faire à la reprise du transport du blé. Puis, quelqu'un a parlé du charbon. Il y a abondance de houille pour les trains. Nous savons qu'en Alberta de nom-

breux ouvriers chôment ou ne travaillent que quelques jours par semaine, faute de commandes de houille. Ils ne sont pas employés dans une industrie de guerre, quand ils ne travaillent pas à l'exploitation des mines. L'explication du ministre ne me paraît pas fort satisfaisante.

Puis nous pouvons discuter la fabrication des munitions dans l'Ouest. Nous avons là-bas des usines capables d'en fabriquer, mais on nous dit que la production est moins coûteuse dans l'Est. Si nous nous engagions dans un effort de guerre restreint, la chose pourrait paraître logique. Mais, puisque nous avons choisi l'effort de guerre total, j'affirme que toute usine disponible devrait être utilisée, quel que soit l'aspect financier de l'affaire. Il nous faut des armements. Si nous perdons la guerre, il ne servira de rien de dire que nous aurions pu la gagner si nous avions utilisé ces usines. Ce serait là une bien piètre excuse.

C'est le facteur finance qu'on considère. Il est possible, matériellement, d'utiliser ces usines, mais on ne le fait pas. Je pourrais mentionner aussi qu'il y a encore des milliers et des milliers de chômeurs. Tout honorable député reçoit sans cesse des gens qui lui demandent s'il n'y aurait pas moyen de faire efficacement servir telle ou telle personne à la poursuite de la guerre. Des ouvriers spécialisés ou non cherchent ainsi à se caser. Le ministre en doute-il? Alors je suis prêt à lui fournir les noms et les adresses de plusieurs hommes, afin qu'ils viennent le trouver pour obtenir de l'ouvrage.

En terminant, je répète ce que j'ai déjà dit touchant notre conception de la politique financière. Nous croyons qu'il faut maintenir une forme d'imposition aussi équitable que possible. Il ne faudrait pas retirer de la circulation l'argent dépassant la somme nécessaire pour maintenir un niveau d'existence qui protégera la santé et le moral de la nation. Mais tout l'argent pour les dépenses de l'Etat dépassant la somme fournie par l'impôt devrait être obtenu de la Banque du Canada. En d'autres termes, nous nous opposons nettement à tout emprunt auprès des banques à charte ou de toute autre source. Le programme que nous proposons assurerait le paiement au jour le jour, sans qu'existât le danger d'inflation. Il faudrait peut-être instituer un rationnement. Il serait sûrement opportun de faire totalement disparaître certaines industries productrices d'articles non essentiels, et les affecter à la production de guerre. On produit actuellement de nombreuses denrées dont les gens pourraient se passer sans nuire gravement à leur train de vie. Nous sommes d'avis que le Gouvernement désire faire tout en son pouvoir pour gagner la guerre, à condition que ce soit par des moyens orthodoxes. Il nous semble parfois qu'il risquerait de perdre la guerre plutôt que de recourir à des méthodes peu orthodoxes.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, les discours des deux honorables représentants qui m'ont précédé démontrent la nécessité pour le Gouvernement de modifier sa manière d'agir afin que nous ayons un gouvernement national. Le parti conservateur tient à coopérer de toutes ses forces avec le Gouvernement. Somme toute, c'est un gouvernement composé de Canadiens que nous avons au Canada et il incombe à l'opposition—c'est, en fait, le désir de l'opposition officielle et tous les membres—de collaborer pleinement avec le Gouvernement dans la poursuite de la guerre.

Mais dans les difficultés auxquelles l'Empire se débat actuellement, nous ne collaborerons pas dans le sens indiqué par les deux partis qui siègent à ma gauche. Alors que le Canada peut être envahi, nous ne leur permettrons pas de se servir de la guerre comme moyen d'imposer leurs propres programmes. J'ai dit le 5 décembre:

> Je m'oppose à ce que ces groupes se servent de la guerre pour prôner leurs doctrines, pour mettre en avant les palliatifs et remèdes de charlatan qui leur sont chers et qu'ils ne cessent de préconiser pour la guérison des maux économiques dont souffre le pays, et l'atténuation de ses difficultés financières et sociales. Ils tirent parti du grave péril où la Grande-Bretagne se trouve actuellement pour faire accepter leurs remèdes et semer la discorde dans un pays qui devrait être uni et dont tous les citoyens devraient se rallier à l'appui du Gouvernement à condition que celui-ci exécute sa tâche convenablement et mette toute son énergie à la conduite de la guerre sans aucune considération de parti.

M. JOHNSTON (Bow-River): Vous aimeriez mieux perdre la guerre, n'est-ce pas?

M. CHURCH: Ces messieurs visent à profiter de la guerre pour proposer leurs programmes, et s'emparer du pouvoir après la guerre. C'est incontestable. Nous avons entendu les propositions de ces partis à la Chambre avant ce jour.

M. MacINNIS: Je soutiens que l'honorable député n'a pas le droit d'imputer une arrière-pensée à un honorable collègue. Nous nous sommes montrés fort indulgents envers lui, mais il ne doit pas passer certaines limites et j'estime qu'un avertissement devrait lui être donné.

M. CHURCH: Il ne s'agit pas d'un appel au Règlement. L'honorable député fait simplement un autre discours.

M. MacINNIS: Mes paroles portent sur un appel au Règlement.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a le droit de répondre à un honorable collègue qui fait un appel au Règlement. J'écoute sa réponse.

M. THORSON: Personne ne s'occupe de lui, d'ailleurs.

M. CHURCH: L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) devrait savoir que même si c'est un énoncé inexact des faits—chose que je nie—il n'y a pas violation du règlement. S'il fallait rappeler au respect du règlement les membres de la fédération du commonwealth coopératif chaque fois qu'ils énoncent des faits inexacts, nous n'en finirions pas. Je me permets de dire à ces messieurs...

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Vancouver-Est a dit, en invoquant le Règlement, qu'on lui avait imputé une arrière-pensée.

M. CHURCH: Le parti conservateur a toujours été conséquent dans sa politique de protection commerciale, tarifaire et financière pour le Canada. La Fédération du Commonwealth Coopératif et les autres groupes de cette Chambre sont ici en minorité, mais la Fédération du Commonwealth Coopératif, bien que ne comptant que peu de députés, a une influence considérable chez les cultivateurs et les ouvriers de nos industries. Ses membres sont sincères dans leurs attaches; je n'ai jamais douté de leur sincérité ou de leurs motifs, et je les crois désireux de faire leur possible pour contribuer à notre effort de guerre. Je ne veux cependant pas qu'on prétexte la guerre pour faire adopter des soi-disant remèdes et réformes qui ne me paraissent pas propres à servir les intérêts du peuple canadien, et qui peuvent attendre jusqu'à ce que nous ayons gagné la guerre. Je le répète, le parti conservateur a toujours été conséquent dans sa politique, bien que je sois prêt à reconnaître qu'il a commis des erreurs dans le passé comme les autres partis politiques. Il a toujours été en faveur de la protection sous toutes ses formes et du principe de la monnaie saine.

Le pays craint un mouvement d'inflation des prix. Rien n'autoriserait une pareille chose, étant donné que le Canada est un pays qui possède des ressources naturelles illimitées, des matières premières en abondance, des ouvriers qui n'attendent que l'occasion de travailler, des capitaux et les ressources techniques qu'il faut pour augmenter la production. Il y a au Canada des gens qui veulent se retrancher derrière le grand péril qui nous menace aujourd'hui dans notre existence même pour prôner leurs programmes et leurs idées politiques. Par exemple, l'amendement proposé vise à la nationalisation et la conscription de nos moyens de production, c'est-à-dire des produits de la terre, de nos manufactures, de nos banques, de la mer, du sol, des forêts et des mines et de la richesse. Nous ne devrions pas accorder notre appui à des théories politiques qui sont étrangères aux deux grands partis, et qui seraient de nature à nous diviser en temps de guerre.

Ne dépouillons pas nos propriétaires, nos manufacturiers et nos cultivateurs. Si nous le faisions, ce serait un pas vers l'établissement d'un Etat totalitaire ou du socialisme d'Etat. Ces incursions dans le domaine du socialisme d'Etat conduiront à la ruine de l'entreprise particulière. Le cultivateur deviendra un salarié et le propriétaire foncier disparaîtra. L'empire tout entier ,y compris le Canada et les autres dominions, deviendra totalitaire et assujetti au système que certains appellent le collectivisme. Privé de toute perspective de récompense, l'homme ne voudra plus travailler. Il n'aurait plus de motif de travailler. Il s'apercevrait bientôt que ses longues heures de travail et de peine ne lui rapporteraient rien. Le conflit terrible où nous sommes engagés sert de prétexte pour établir un régime de cette sorte au Canada aux prochaines élections. On n'avait envisagé aucun projet de cette envergure auparavant. Il convient d'en faire ressortir le danger dans cette enceinte et dans le pays.

Le parti conservateur trouve son appui dans les classes agricoles et ouvrières. Il a toujours trouvé un appui important chez les syndicats ouvriers, et dans la classe ouvrière. Il préconise une politique saine. Il croit au socialisme chrétien et il a donné au pays une mesure considérable de socialisme chrétien. Nous n'allons pas si loin, cependant, que plusieurs honorables membres des groupes siégeant à ma gauche; nous ne croyons pas aux théories avancées par l'honorable député de Vancouver-Est et certains autres. Le parti conservateur cherche le bien-être de l'ouvrier canadien, en confiant notre travail à nos propres ouvriers, et réclame des débouchés indigènes pour nos produits. Il croit à la monnaie saine, à un régime modifié de manière à tenir compte des nouvelles conditions. Le droit de propriété provient non pas de l'homme, mais de la nature. L'Etat n'a pas le droit de le supprimer; il ne peut qu'en réglementer l'usage. Tout en favorisant un degré raisonnable de socialisme chrétien, j'estime que ce n'est pas le moment de soulever ces questions. Le pays ne devrait pas être divisé dans les circonstances actuelles; tous

ses efforts devraient tendre à un seul but. Les débats du Parlement devraient aujourd'hui porter uniquement sur la guerre. Que ne rappelle-t-on à la Chambre ou au pays les principes de gouvernement qui ont fait la grandeur de notre empire. La victoire ouvrira au Canada de vastes horizons. Le parti tory n'est pas le parti du riche, mais celui des travailleurs et des syndicats ouvriers, parce qu'il protège la main-d'œuvre. Nous désirons que la masse du peuple revienne à ce parti; car elle a toujours été son refuge et sa force. Je suis prêt à appuyer le Gouvernement dans la mesure où il accomplira son devoir dans la poursuite de la guerre. Le Canada est en retard sur l'Australie qui a des troupes en Lybie et à Singapour.

Considérons seulement les résultats obtenus en Australie et en Nouvelle-Zélande. J'en ai déjà fait le résumé. Les parlements de ces pays, convoqués sur-le-champ, décrétèrent la conscription immédiate, non seulement des hommes, mais des terres, des propriétés, des industries et des richesses. Le ministre de la Défense nationale en Australie déclara: "Nous accordons carte blanche à l'Angleterre qui pourra puiser dans nos ressources en hommes". De nouveau, on accourut sous les drapeaux. Plus d'un millier d'hommes se présentèrent dans la Nouvelle-Galles-du-Sud le 17 juin. En quelques heures 550 recrues s'enrôlèrent, le 18 juin, à un seul dépôt de Melbourne. On décida de lever une troisième division pour servir outre-mer, d'élever à 250,000 hommes les effectifs de la défense territoriale et d'enrôler 2,000 marins supplémentaires. On invita le Gouvernement britannique à prendre les avions construits aux Etats-Unis pour le compte de l'Australie. Les commandes d'appareils aux usines du pays dépassèrent une valeur de 2 millions de livres.

On n'entendit pas de récriminations. Le premier ministre M. Menzies, déclara:

L'Empire doit mettre toutes ses ressources au service de la cause, jusqu'à ce que la marine britannique, au moyen du blocus, ait apporté à Hitler le châtiment qu'il mérite.

Alors qu'il allait appuyer sans réserve des mesures acordant au gouvernement des pouvoirs extraordinaires, ce à quoi son parti s'était jusque-là opposé, M. Curtin, le chef travailliste fit cette déclaration:

La façon dont le Gouvernement fera usage de ces pouvoirs m'inquiète moins que ce que l'ennemi pourra faire si nous n'appuyons pas le gouvernement.

La même chose s'est produite en Nouvelle-Zélande. Le Canada semble tirer de l'arrière. Nous savons maintenant qu'hier, un grand nombre de soldats australiens sont débarqués à Singapour. Et cependant le Canada n'a pas voulu contribuer un dollar à l'établissement d'une base solide à cet endroit, qui est le chef de la défense impériale dans le Pacifique. Le chemin de la victoire ne sera pas parsemé de roses, comme le Canada le constatera bientôt à son grand regret. Les mesures à prendre pour défrayer le coût de notre défense sont visées par les quatre clauses de la résolution. Le peuple canadien est prêt à tous les sacrifices, pourvu que le Gouvernement fasse un effort raisonnable. Il ne peut être question d'optimisme béat. La Chambre des communes a un devoir à accomplir.

(Sur la motion de M. Church le débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

(A six heures la séance est levée d'office en conformité du règlement.)

JEUDI 20 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

CAPTURE DU CARGO ALLEMAND WESER

M. REID:

1. Sous l'autorité de quel ministère fédéral ou de quelle compagnie canadienne a-t-on placé le navire de commerce allemand *Weser* après sa capture et son arrivée dans un port de la Colombie-Britannique?
2. A-t-on fait un examen complet du navire pour savoir s'il était en état de tenir la mer ou si ses moteurs et ses autres machines avaient subi des avaries?
3. A-t-on découvert que les moteurs, les machines ou la coque avaient subi des avaries? Si oui, quelle en était la gravité?
4. A qui a-t-on confié cet examen, et quels sont les noms et les aptitudes des personnes qui ont vraiment fait cet examen?
5. A-t-on évalué les réparations requises, et si oui quel était le coût estimatif total de toutes les réparations jugées nécessaires?
6. A-t-on demandé des soumissions pour ces réparations?
7. A quelle ou à quelles compagnies a-t-on confié l'entreprise de réparer ce navire?
8. Quel a été le coût total de toutes les réparations faites, y compris celles que l'on a apportées aux moteurs, aux machines et à la coque?

L'hon. M. HOWE:

1. La Canadian Government Merchant Marine, Limited.

2. Oui.

3. La coque n'a pas subi d'avaries, mais elle était couverte d'algues marines et de coquillages. Ses moteurs et autres machines étaient défectueux aux trois quarts, de sorte que des réparations s'imposaient.

4. M. William Adie, mécanicien de première classe, en possession de certificats du Board of Trade anglais, et ayant été vingt ans à l'emploi du service de navigation du National-Canadien, a été mis en charge des travaux en qualité de mécanicien et nommé à titre temporaire mécanicien surveillant de la compagnie.

Le capitaine au long cours H. S. Hilton, depuis plus de vingt ans à l'emploi du service de navigation du National-Canadien.

Ces deux hommes ont représenté la compagnie.

Un représentant de la division de l'inspection au service de navigation du National-Canadien, ministère des Transports et un délégué du Lloyds Registry of Shipping.

5. Vu que le vaisseau avait navigué longtemps dans les eaux méridionales et qu'il était absolument nécessaire de le classer selon les règlements du gouvernement canadien aussi bien que de toute société commerciale, il a fallu examiner les moteurs et toutes les autres machines, y compris l'outillage frigorifique, les réservoirs, l'appareil à gouverner, etc., afin de s'assurer de l'état intérieur et matériel du navire.

On a demandé des soumissions pour ce travail, comme pour les renouvellements et réparations qui semblaient nécessaires alors. La compagnie Yarrows Limited, de Victoria (C.-B.), a obtenu l'entreprise.

En examinant les diverses pièces, on a constaté qu'il fallait en renouveler ou réparer d'autres. Pour connaître le prix de chaque détail, il aurait fallu demander des soumissions à la découverte de chaque avarie. C'était impossible. Comme cela se fait d'habitude en de tels cas, tous les travaux furent effectués par la Yarrows Limited, le navire ayant été envoyé à ses usines.

6. On a demandé des soumissions, comme l'indique la réponse n° 5.

7. La Yarrows Limited, Victoria (C.-B.).

8. Réparations, $106,544.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

COMMISSION DES TRANSPORTS—DROITS DE DOUANE —TARIFS-MARCHANDISES—FRAIS DE DÉPLACEMENT

M. REID:

1. De 1925 jusqu'à aujourd'hui, combien de demandes la Colombie-Britannique a-t-elle présentées à la commission des transports en vue d'obtenir l'abaissement des tarifs-marchandises?

2. Combien de ces demandes a-t-on agréées?

3. Du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, combien de demandes de la province de la Colombie-Britannique comportant diminutions la commission des transports a-t-elle étudiées?

4. Combien de ces demandes a-t-elle agréées?

[L'hon. M. Howe.]

5. De 1925 jusqu'à aujourd'hui, combien de demandes d'augmentation des tarifs de transport le National-Canadien et le Pacifique-Canadien ont-ils soumises à la commission des transports ou à la commission des chemins de fer?

6. Combien de ces demandes a-t-on agréées?

7. Durant la période écoulée du 1er janvier 1940 au 31 janvier 1941, quel a été le montant total des frais de déplacement de la commission des chemins de fer et quel a été le montant des frais de déplacement de chaque commissaire?

PRODUCTION D'AVIONS AU CANADA

QUESTION CONCERNANT LA SITUATION DE LA FEDERAL AIRCRAFT LIMITED

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) fît une déclaration publique sur une question d'importance vitale, à savoir l'état peu satisfaisant de la production aéronautique au Canada en ce moment, et tout particulièrement la prétendue faillite de la compagnie étatisée, soit la Federal Aircraft Limited.

Je présente ma requête en ce moment et de cette manière au lieu de demander l'ajournement de la Chambre pour la discussion de cette question d'urgence nationale, parce que nous n'avons aucunement l'intention de nuire aux plans du Gouvernement quant à la production de guerre. Cependant, la production des avions retarde tellement que le programme annoncé par le Gouvernement à plusieurs reprises et qui remonte à neuf mois, a été un échec complet, de toute évidence.

La Federal Aircraft Limited a été établie par le ministre sous forme de société possédée par l'Etat...

L'hon. M. HOWE: J'invoque le Règlement. L'honorable député prononce-t-il un discours à l'appel de l'ordre du jour?

L'hon. M. HANSON: Je fais une déclaration, comme je crois en avoir le droit.

L'hon. M. HOWE: Le Règlement me permet-il de continuer la discussion?

L'hon. M. HANSON: Je demande au ministre de prendre note de mes paroles, puis d'en décider. Je ne m'attends pas qu'il nous renseigne complètement aujourd'hui. Je procède de cette manière parce qu'on me dit que j'en ai le droit. Je prie donc le ministre et la Chambre de m'écouter.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député a formulé sa demande, monsieur l'Orateur; maintenant, il se lance dans un discours.

L'hon. M. HANSON: Je tiens à exposer la situation, si la chose m'est permise. Je n'ai aucunement l'intention de blâmer le ministre

ni le Gouvernement. La question est trop importante. J'ai l'intention de continuer à moins que l'on ne déclare que je viole le Règlement.

M. l'ORATEUR: J'ai déjà eu l'occasion de me prononcer au sujet des questions posées à l'appel de l'ordre du jour. J'aime à croire que les questions seront assez précises pour que le ministre à qui elles s'adressent puisse en connaître la portée exacte mais qu'elles n'exprimeront pas l'avis particulier de leur auteur. Il me semble que l'honorable chef de l'opposition, (M. Hanson), émet son opinion propre.

L'hon. M. HANSON: Je continuerai donc, avec l'autorisation de la Chambre. Si l'on m'en empêche, je communiquerai cette déclaration aux journaux.

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi ces rires? Je n'ai encore rien déclaré aux journaux, mais je le ferai.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis sûr que tous les membres de la Chambre sont prêts à accorder à mon honorable ami toute la latitude voulue pour remplir les diverses fonctions du chef de l'opposition. Mais la Chambre des communes doit s'en tenir à une façon de procéder que mon honorable ami connaît aussi bien que tous les députés. Je suis certain qu'il conviendra, après réflexion, que Son Honneur l'Orateur a sagement décidé en cette occasion de la méthode qu'il convenait d'adopter.

Pour ce qui est de communiquer sa déclaration aux journaux, mon honorable ami est évidemment libre d'agir comme bon lui semblera, mais je lui rappellerais, cependant, le conseil qu'il me répète souvent, à savoir qu'il vaut mieux, en ce qui concerne les sujets d'intérêt général susceptibles d'être discutés au Parlement, en saisir d'abord ce dernier.

L'hon. M. HANSON: J'en conviens et c'est la raison qui m'a poussé à soulever la question en cette enceinte. Dois-je comprendre qu'on ne me laissera pas poursuivre?

Le très hon. M. LAPOINTE: Posez la question.

M. l'ORATEUR: Le chef de l'opposition peut très bien poser une question au ministre. J'ai seulement décidé qu'on doit s'abstenir d'exprimer une opinion.

L'hon. M. HANSON: J'ai l'intention d'énoncer certains faits qui viendront compléter ma déclaration. Je ne crois pas enfreindre le Règlement. Je termine en demandant au ministre de faire à la Chambre un exposé véridique et complet de la situation. Je ne crois pas enfreindre le Règlement, mais je me soumets d'avance à toute décision contraire de Votre Honneur.

M. l'ORATEUR: Je crois que l'honorable député a exprimé clairement dans sa déclaration ce qu'il demande au ministre.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): En réponse à la question de mon honorable ami, je serai très heureux de faire sous peu la déclaration complète qu'il demande.

L'hon. M. HANSON: Je ne sais pas encore si l'on m'interdit absolument de terminer ma déclaration. Si telle est la décision de Votre Honneur, le débat est clos pour aujourd'hui.

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, j'appelle d'abord votre attention sur les dernières paroles de mon honorable ami. Il prétend terminer son exposé des faits. Tel n'est pas l'objet des questions posées en cette enceinte. Le Règlement est très clair à ce sujet. Les questions sont des demandes et non des communications de renseignements. Il appartient au ministre des Munitions et Approvisionnements d'exposer la situation quand mon honorable ami aura posé sa question.

Des VOIX: Très bien.

L'hon. M. HANSON: Monsieur l'Orateur, si l'on veut nous écraser par la majorité...

Des VOIX: A l'ordre.

Le très hon. M. LAPOINTE: Qui le veut?

L'hon. M. HANSON: Je désire invoquer l'article 31 du Règlement pour proposer le renvoi de la suite du débat afin que nous puissions discuter une question dont l'urgence sollicite l'attention publique.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable leader a-t-il soumis à M. l'Orateur cette grave question qu'il désire discuter?

L'hon. M. HANSON: Non, et si je dois m'astreindre à la procédure habituelle, il est clair que nous ne pourrons pas la discuter maintenant; cependant, il me sera loisible de la soulever en une autre occasion. Ainsi que je l'ai dit au début de mes remarques, j'avais décidé d'en faire l'objet d'une interpellation à l'appel de l'ordre du jour plutôt que de proposer le renvoi de la suite du débat. Si l'on s'oppose à cette procédure, il est évident que je devrai abandonner la partie. Cependant, je tiens à dire à la Chambre et à tout le pays...

Des VOIX: Oh, oh!

L'hon. M. HANSON: ... que je reviendrai sûrement sur cette affaire.

Une VOIX: C'est de la mesquinerie.

Le très hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, j'appelle de nouveau votre attention sur les paroles mêmes du chef de l'opposition. Il dit qu'il pourra discuter l'affaire en une autre occasion; or, c'est précisément pour cette raison qu'il n'a pas le droit de proposer le renvoi de la suite du débat afin de discuter une question qu'il estime urgente. D'autant plus, qu'il l'a assez longuement discutée hier dans son discours sur la résolution dont la Chambre est saisie en ce moment.

M. l'ORATEUR: L'article 31 du règlement stipule que:

(1) Tout député qui désire proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, doit en demander l'autorisation après que les travaux de routine ont été achevés (article 15 du Règlement) et avant la prise en considération des avis de motion ou des ordres du jour.

(2) Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion de cette affaire grave et urgente et fait connaître ce dont il s'agit.

(3) Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de la question dont il propose la mise en discussion. Si l'Orateur estime quelle est dans l'ordre et qu'elle est d'un caractère grave et urgent, il en donne lecture et demande à la Chambre si ce député doit être autorisé à faire ladite motion.

Si le chef de l'opposition veut bien me remettre un exposé de la question dont il propose la mise en discussion, je serai en mesure de rendre une décision à cet égard.

L'hon. M. HANSON: C'est avec plaisir que je me rends à la demande de Votre Honneur.

M. l'ORATEUR: Cet exposé est plutôt long, mais je crois que le chef de l'opposition en a déjà fourni à la Chambre les points essentiels. Il a lui-même déclaré qu'il se présenterait plus tard une occasion de discuter cette affaire. J'estime que la question n'est pas tellement grave et urgente qu'elle ne puisse être discutée en une autre occasion; je ne saurais donc accéder à la demande du chef de l'opposition.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MENTION D'UNE DÉPÊCHE DE PRESSE COMMENTANT LA REPRÉSENTATION DU CANADA À WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je désire aussi appeler l'attention du premier ministre (M. Mackenzie King) et de la Chambre sur une dépêche de la Presse Canadienne, parue dans le *Journal* d'Ottawa, d'hier soir. La nouvelle est datée de Brantford (Ont.). M. John MacCormac, correspondant du *Times*, de New-York, à Washington, y déclare "qu'Ottawa a "muselé" les représentants officiels du Canada à l'avantage des isolationnistes des Etats-Unis plutôt que des interventionnistes".

Tout l'article mériterait lecture dans cette enceinte, mais je prévois des protestations.

L'accusation est des plus graves, portée qu'elle est par un observateur averti, et il faudrait en disposer immédiatement. Les représentants du Canada aux Etats-Unis donnent beaucoup d'inquiétudes, et il me semble que l'affaire devrait être tirée au clair le plus tôt possible. J'invite donc le premier ministre à donner des explications.

Je voudrais pouvoir lire l'article. Le premier ministre n'en sait peut-être rien lui-même.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelle question me pose l'honorable député?

L'hon. M. HANSON: La voici: Quelle est actuellement la position des représentants du Canada à Washington, à la lumière des déclarations de ce journaliste? Je cite:

John MacCormac, correspondant du *Times*, de New-York, à Washington déclarait aujourd'hui dans une entrevue que " le dominion du Canada est placé pour jouer un rôle important comme intermédiaire entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, mais qu'il s'y récuse de façon très nette".

Ancien correspondant du *Times*, à Ottawa, M. MacCormac a dit que le Canada n'emploie pas au profit de la Grande-Bretagne la grande influence qu'il exerce à Washington.

"Le Canada. . . se retranche dans un silence profond et impénétrable au moment même où se décide l'avenir des relations en les deux moitiés du monde anglophone au cours des discussions concernant le bill du prêt-location".

Il prétend que les isolationnistes des Etats-Unis invoquent la politique des autorités canadiennes qui n'a pas permis d'inclure les valeurs détenues par des Canadiens dans l'état des ressources en dollars de la Grande-Bretagne. Ce qui importe le plus à Washington, ce n'est pas tant que le Canada soit représenté, mais bien plutôt qu'il change d'attitude. A son avis, Ottawa a "bâillonné" les représentants officiels du Canada "pour le plus grand avantage des partisans de l'isolement plutôt que de ceux de l'intervention."

Je demande au premier ministre, à son titre de ministre des Affaires extérieures, ce qu'il a l'intention de faire dans les circonstances.

M. POULIOT: Le journaliste est un irresponsable.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Ma déclaration de lundi dernier me semblait très franche, très claire et très complète sur l'attitude du Canada à Washington. Je prie mon honorable ami, le chef de l'opposition de se reporter à cette déclaration pour y trouver une réponse à la question qu'il vient de poser. J'ajoute que je désirais aborder dès cette semaine l'étude du budget du ministère des Affaires extérieures afin de donner des éclaircissements sur certaines choses qu'on a soulevées. Comme mon honorable ami le sait, si je me suis résigné à ajourner l'étude de cette question, ce n'est que par complaisance pour la Chambre. Ce budget sera probablement à l'étude lundi prochain et alors, le cas échéant, je serai, sans doute, en mesure de répondre à toute autre question.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

MENTION DE M. HANSON DANS UNE RÉCENTE LIVRAISON DU MAGAZINE *Liberty*

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Puisqu'on se permet de citer des éditoriaux, je voudrais poser une question au chef de l'opposition (M. Hanson) à propos d'un article de M. Grattan O'Leary, publié dans *Liberty*, livraison du 15 février, et qui contient le passage suivant:

M. R. B. Hanson, chef conservateur, est un homme bien intentionné. Il manque d'expérience, il manque de collaborateurs, il n'a pas de bons lieutenants, il n'a aucun personnel de recherches pour le renseigner.

Je demande à l'honorable représentant si cela est vrai.

ENTRAÎNEMENT OBLIGATOIRE

REVISION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PÉRIODE DE FORMATION MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough): J'ai lu dans les journaux que les registraires et les chefs de treize districts militaires du Canada se sont réunis à Ottawa au sujet de la revision des règlements relatifs à l'entraînement obligatoire de quatre mois. Je voudrais demander au ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) si la Chambre prendra connaissance de ces règlements et les étudiera avant leur adoption.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre des Services nationaux de guerre): Si je saisis bien, en vertu de la loi elle-même et en conformité d'un accord établi au cours de la dernière session, le texte des règlements sera déposé à la Chambre, dès leur promulgation.

M. WHITE: Voilà la question. Feront-ils l'objet des délibérations de la Chambre avant leur adoption?

L'hon. M. GARDINER: Non. La loi prévoit leur mise en vigueur par décret du conseil, puis leur dépôt au moment de leur adoption par la Chambre.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE VISANT À ACCORDER À SA MAJESTÉ L'AIDE REQUISE POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mercredi 19 février, sur la motion de l'honorable M. Ilsley invitant la Chambre à se former en comité pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler entre autres choses:

1. Que des sommes n'excédant pas $1,300,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses encourues ou pour faire tous prêts ou avances qui peuvent être accordés par le Gouverneur en conseil, ou sous son autorité, durant l'année se terminant le 31 mars 1942, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent dont le montant global n'excèdera pas $1,300,000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau ou à avancer ou prêter les sommes qu'il recevra par voie de remise ou de remboursement des avances, dépenses ou prêts faits en vertu des lois sur les subsides de guerre de 1939 (2e session), 1940 et 1941.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je prie respectueusement le Gouvernement de tenir compte des avertissements, du sentiment qui se manifeste dans tout le pays, des idées exprimées dans les journaux et ailleurs, et d'étudier la question d'unir tous les partis au pays et à la Chambre, afin que nous ayons un vrai gouvernement du temps de guerre. J'estime que le système de partis est un luxe dont nous pouvons nous passer pendant les hostili-

tés; nous en avons déjà eu beaucoup trop. Bien des gens pensent que la guerre est l'apanage du gouvernement libéral et que notre effort de guerre souffre de l'esprit de parti. Il en est ainsi jusqu'à un certain point, je le crains fort. Je crois en principe à la confédération: chacun pour tous et tous pour chacun, vieux cri de guerre des Cornouailles.

Le Gouvernement nous propose maintenant une campagne de récupération. J'ai constamment appuyé cette proposition. Le 5 juin de l'an dernier, je demandais le dépôt de documents ayant trait à l'exportation de fer en gueuse, de déchets de fer et de cuivre en Allemagne, en Russie, au Japon et en Italie et je proposais aussi une campagne de récupération de tous les déchets de matériaux disponibles au pays. Cette idée fut adoptée par le département de la voirie de Toronto qui réalisa une forte somme par la récupération des déchets. Je ne tiens nullement à diminuer l'importance de cette entreprise, mais j'estime que la campagne du Gouvernement arrive trois ans trop tard. Dans un interview que Mme C. D. Howe donnait samedi dernier à Port-Arthur, alors qu'elle parlait de l'importance de ne rien gaspiller au Canada pendant la guerre, elle suggéra d'autres propositions fort utiles dans ce sens.

La force et l'habileté dont les armées allemandes ont fait preuve lors de l'occupation de la Norvège, de la Hollande et de la Belgique ont stupéfié la population du Canada et des Etats-Unis. Et je puis affirmer que c'est l'effondrement de la Belgique et de la France qui a amené le peuple à accomplir son devoir par rapport à la guerre. Le Canada protège les côtes de l'Atlantique et du Pacifique en Amérique. On a placé à ces endroits des troupes et assigné des zones à l'armée de l'air. De même qu'ils aident la Grande-Bretagne, pour quelle raison les Etats-Unis n'aideraient-ils pas le Canada à financer la guerre, en ce qui regarde les munitions et autres sujets? En suivant les débats prononcés jusqu'ici sur le bill de prêt-location et l'interprétation que lui donne le procureur général des Etats-Unis, il me semble que le Gouvernement pourrait songer à emprunter des Etats-Unis au taux de $\frac{2}{3}$ p. 100. L'ancien ministre des Finances prétendait qu'il était possible d'emprunter à ce taux. A mon avis, on pourrait effectuer un prêt important à un taux d'intérêt très faible, nonobstant la situation embarrassante du change à laquelle on pourrait mettre fin par le moyen d'une conférence. De cette façon, nous pourrions éliminer presque entièrement les ennuis mesquins que nous cause la situation créée par le change étranger.

Autrefois, au Canada, chacun possédait une maison, une petite propriété, une ferme, ou un jardin avec quelques fleurs. Nous avons été lents au Canada à nous apercevoir de quelle façon on nous a privés de nos droits concernant la propriété privée. On est allé tellement loin sous ce rapport que la population canadienne est devenue, dans une certaine mesure, un peuple de prolétaires. Comme je l'ai déjà dit, si le Gouvernement a besoin d'argent, il doit sans aucun doute se le procurer de la façon la plus commode possible, afin de financer la guerre. Mais je m'oppose à la manière dont il s'y prend. Je suis d'avis que le Gouvernement impute sur le capital 70 p. 100 des dépenses de la guerre, si elles sont de première importance et non secondaires, et environ 30 p. 100 sur le revenu.

L'industrie ne peut porter plus longtemps ce fardeau, ces restrictions et toutes les barrières artificielles que lui imposent de nombreuses commissions. Sous le régime de ces commissions, je me demande comment nos hommes d'affaires pourront poursuivre leurs opérations ou leurs commerces. Nous avons le socialisme d'Etat sur toute la ligne, l'Etat totalitaire. Personne ne veut se lancer dans les affaires à cause des barrières artificielles et des charges imposées aux marchands de gros et de détail par ce projet et par ceux qui visent la conscription de l'industrie et de la richesse.

Les municipalités sont ruinées par les autorités fédérales et provinciales qui saisissent leurs revenus. Le jour n'est pas loin où elles n'auront même plus les fonds voulus pour s'acquitter de certaines de leurs fonctions. L'Acte de l'Amérique britannique du Nord a fait naître un excès d'organes administratifs et de charges fiscales à cause du dédoublement du régime municipal, d'où résultent les impôts prélevés par trois autorités différentes, fédérale, provinciale et municipale. Voici qu'aujourd'hui le Gouvernement nous présente un programme d'épouvantail, qu'il dit aux provinces et aux municipalités: "Nous allons vous enlever telle et telle taxe. Nous allons établir tels et tels règlements". Avec tout cela, les municipalités sont dans la gênee et les impôts pèsent lourdement sur les immeubles. Les municipalités ne peuvent continuer leurs travaux. On propose de réorganiser l'industrie, le commerce et nos institutions financières en temps de guerre, puis de conscrire l'industrie et la richesse. Si nous le faisons, nous donnerons le coup de mort à notre effort de guerre, parce que les deux provinces industrielles, qui paient 80 p. 100 des impôts, n'ont pas foi en un tel système.

Autre question que le ministre devrait étudier de près: l'existence des services ferroviaires doubles. Je me demande ce qui nous empêche d'agir dans ce domaine, en vue de

supprimer le gaspillage comme on l'a fait en Angleterre et aux Etats-Unis. Voilà un luxe que nous n'avons pas le moyen de nous permettre. Le ministre demande des fonds aux contribuables et aux hommes d'affaires. Il n'y a plus d'argent pour aquitter les impôts. Les taxes écrasent le peuple et les petites gens de nos agglomérations industrielles ne peuvent plus vivre.

La Grande-Bretagne a toujours protégé le Canada; jamais elle ne nous a fait défaut. Même aujourd'hui nous lui devons de n'avoir pas été envahis. On jase beaucoup au Canada à l'heure actuelle, mais il faudra plus que des paroles, il faudra la force armée, pour séparer le Canada de l'Empire britannique.

J'ai été surpris hier d'entendre les remarques de l'honorable représentant de Selkirk (M. Thorson). Il ne lui appartient certainement pas de rire de ceux qui en Chambre ou à l'extérieur soutiennent notre effort de guerre. Il a prêché en cette enceinte le pacifisme et l'isolationnisme, et encore en mars 1939 il préconisait la neutralité. J'ai combattu ses opinions sur ce point[1]. C'est un homme fort respectable et je m'en voudrais de le critiquer trop sévèrement. Il est allé à l'assemblée de la Société des Nations quelques mois seulement avant l'affaire de Munich et je lui répète qu'il est mal placé pour tourner en ridicule ceux qui en cette Chambre comme à l'extérieur ont prévu le désastre actuel et ont demandé ici même et ailleurs de réarmer et d'aider sans réserve la Grande-Bretagne. Si nous avions agi en conséquence, nous n'aurions pas aujourd'hui à étudier cette résolution qui entraîne des crédits de plus d'un milliard de dollars et qui, tout compté, représentera plus de 3 milliards.

J'espère que le ministre songera à diminuer les dépenses. Nous pourrions éliminer beaucoup de gaspillage. Par exemple, la Société des Nations nous a coûté quatre millions et demi de dollars. Or quelqu'un a déclaré, au retour d'une réunion de la Société, qu'il avait fait le plus beau voyage d'agrément que l'on puisse imaginer. Nos représentants reviennent au pays saturés des doctrines de cette Société. Le virus s'infiltre dans leur système, et ils le répandent par tout le pays.

C'est de cela que notre pays souffre. Les pacifistes sont la cause de la guerre. Nous faisons beaucoup de dépenses inutiles. Par exemple, nous maintenons des embassades inutiles. Quel besoin avons-nous d'une ambassade à Dublin; pour quelle raison faut-il que nous ayons un représentant qui siège à la même table que celui de Berlin? De plus, l'Eire n'est même pas un Dominion britannique; ce pays est neutre et constitué en république. Pourquoi faisons-nous des dépenses de ce genre?

Il y a un point sur lequel je félicite le ministre; c'est au sujet du rôle de la presse dans les explications qu'elle a données des dépenses prévues de 3 milliards, car c'est le montant total qu'il nous faudra débourser. Le ministre et le Gouvernement doivent être contents, j'en suis certain, de la manière dont les journaux ont présenté au public le bill des crédits.

Voici comment s'exprime M. Arthur Mann, ancien rédacteur au *Yorkshire Post*:

> La presse sert d'intermédiaire entre le gouvernement et le public de deux manières. Elle sert à la fois de moyens auxquels les ministres ont recours pour renseigner le peuple sur leurs actes, puis de baromètre qui permet au gouvernement de se rendre compte de l'opinion publique. Une presse qui dépendrait du ministère ne donnerait pas une bonne idée des sentiments de la nation. Les lettres publiées dans un grand journal indiquent au Gouvernement ce que les gens pensent, pourvu qu'elles viennent véritablement de lecteurs. Un journal qui refuse de publier les lettres en désaccord avec les principes de sa rédaction ne remplit pas son devoir.
>
> A ce sujet, le gouvernement actuel en établissant un service de l'information, comme celui du début, démontrait qu'il ne croyait pas les journaux capables de remplir leurs fonctions convenablement. Ce service devait servir de liaison entre le Gouvernement et le pays, renseigner le public et tenir l'administration en contact avec l'opinion publique. Ces deux tâches sont du domaine de la presse et, si elle n'a pas toujours rempli la seconde de façon satisfaisante, il faut peut-être en attribuer la faute à ceux qui gênent son indépendance.

Nous avons établi un service de l'information, mais il ne renseigne pas, et nous ferions aussi bien de le supprimer. A ce sujet, je félicite les journaux du Canada de l'excellence de leurs services de nouvelles en ces derniers mois, et tout particulièrement ce grand journal, l'*Evening Telegram* de Toronto, qui a dirigé avec tant de succès une campagne d'aide aux Anglais victimes de la guerre. Il a apporté un précieux concours aux autorités, et aux directeurs de services de guerre. Il a accompli une tâche qui en ce moment réjouit le cœur des habitants de la métropole.

Le projet de résolution dont la Chambre est saisie fait surgir toute la question de notre participation à la guerre sur terre, sur mer et dans les airs. La défense de la patrie, dans un temps comme le présent, est de la plus grande importance; toutes les autres questions importent peu et viennent en second lieu. La guerre est le premier et le seul problème dont le Canada ait à s'occuper. Personne ne sait dans quelle situation notre pays pourra se trouver à la fin de la présente

année. Le peuple canadien s'est trop bercé d'illusions. La population canadienne s'est montrée trop complaisante.

Comme j'aurai une autre occasion de reprendre ce sujet et vu que d'autres honorables représentants tiennent probablement à prendre la parole, je n'abuserai pas davantage du temps de la Chambre. J'estime que le ministre apprécie lui-même ce que nous devons à la flotte anglaise. N'était la protection que ses vaisseaux fournissent aux Etats-Unis et au Canada, le présent budget des dépenses serait beaucoup plus élevé. Ainsi que le disait le grand théologien Percy Dearmer, le peuple canadien fera son devoir pendant la guerre. En parlant de l'Empire, M. Dearmer disait que les Anglais connaissent la vérité, qu'ils ont au fond de leur âme la conviction que nous devons à la Réforme d'être ce que nous sommes. Dès que le parlement de l'époque de la Réforme, au seizième siècle, se fût mis à l'œuvre, l'Angleterre, qui avait été une petite île isolée à l'extrémité de l'Europe se réveilla soudain et devint une grande nation, un pionnier de la liberté religieuse et politique, entrant d'un seul coup dans l'éclat de la littérature de l'époque d'Elizabeth et dans la marche de la philosophie et de la science modernes d'où elle n'a jamais rétrogradé. La Bible anglaise est un lien d'unité pour tous dans le monde où la langue anglaise se parle.

Ce n'est pas par des paroles qu'on fera sortir le Canada de l'Empire; il faudra l'en expulser par la force armée. Nous pouvons nous réjouir du fait que c'est à la mère patrie que nous devons la liberté dont nous jouissons chez nous. J'espère seulement que le Gouvernement se rendra compte de la menace qui pèse sur lui, qu'il fera son devoir et qu'il donnera au pays une véritable administration de guerre. Je sais que le premier ministre (M. Mackenzie King), ses collègues du cabinet, le chef de l'opposition (M. Hanson) et les chefs des autres groupes qui siègent à ma gauche s'astreignent à un rude travail. Je sais ce qu'ils ont fait pour aider la Chambre à accomplir sa tâche. Tous les honorables représentants ont, je crois, le désir sincère de voir la guerre menée jusqu'au bout. Les récriminations et les rappels du passé n'ont d'autre objet que de servir d'aiguillons. Somme toute, la critique est un stimulant pour les gouvernements.

M. A. W. ROEBUCK (Trinity): Monsieur l'Orateur, chacun des honorables députés de la gauche qui ont parlé avant moi semble avoir pris pour tactique de terminer son discours en réclamant un véritable gouvernement de guerre. Ainsi qu'on l'a fait dans le passé, on demande encore cette année qu'un certain nombre de ministres démissionnent pour faire place à des hommes supérieurs. C'est ainsi que l'honorable député de Broadview (M. Church) a terminé son discours. Cette proposition de renforcir le gouvernement a du bon. La grande nécessité dans l'existence, c'est d'acquérir de la force; s'il y a moyen de renforcir le gouvernement, faisons-le. Quelle que soit sa valeur actuelle, rendons-le plus fort si nous pouvons le faire.

J'aimerais toutefois à voir les députés de l'opposition démontrer la bonne foi de leur proposition. Au cours de la dernière session, quelqu'un a dit que, si toutefois le Gouvernement a besoin d'être renforci, l'opposition en a besoin bien davantage. Puisque l'opposition demande que des ministres démissionnent pour faire place à des hommes mystérieux du dehors, elle devrait manifester sa bonne foi en permettant à quelques-uns de ses membres de démissionner afin que les grands hommes en question puissent prendre leurs places. Voilà qui démontrerait que les honorables députés de la gauche sont vraiment sincères. Nous pourrions alors voir quels sont ces hommes, et, s'ils se montraient à la hauteur de la tâche, nous pourrions peut-être alors songer à la proposition. Toutefois, étant donné que les honorables membres de la gauche gardent leurs sièges tout en nous conseillant de démissionner, ils ne peuvent guère s'attendre à ce que nous prenions leur avis au sérieux.

L'honorable député de Broadview a dit que nous devrions faire quelque chose en vue de la fusion de nos chemins de fer. Il n'a évidemment pas encore constaté que l'unique raison alléguée en faveur de cette fusion n'existe plus. Pour la première fois cette année, notre réseau national n'aura pas de déficit nominal. Il y a quelques années qu'il n'a pas eu de réel déficit, mais cette année...

Une VOIX: Vous dites!

M. ROEBUCK: J'entends un honorable collègue qui se récrie. Je dis que notre réseau national n'a pas eu de déficit depuis plusieurs années. Il a fait ses frais d'exploitation et il a eu un excédent chaque année depuis longtemps. Le déficit dont parlent mes honorables amis de la gauche provient de ce que le réseau national n'a pu acquitter les intérêts sur les dettes accumulées des divers chemins de fer qui l'ont formé, dettes qui s'étaient accumulées depuis la confédération. A l'heure qu'il est, les chemins de fer nationaux du Canada acquittent les intérêts sur ces dettes et ils font en même temps leurs frais d'exploitation. J'affirme que nos chemins de fer ont une grande valeur pour notre pays. Sans eux, le Canada n'occuperait pas aujourd'hui le rang que l'on sait. La fusion ne devrait se faire

qu'en cas de nécessité; or la chose n'est plus nécessaire. On ne devrait plus nous parler de fusion.

Nous avons à discuter cet après-midi les graves propositions faites par le ministre des Finances (M. Ilsley). Le prodigieux humoriste Mark Twain, dans son livre intitulé *The Innocents Abroad*, donne une liste des épithètes que les gens polis devraient employer quand ils examinent un tableau fameux. Pour lui, la connaissance de ces épithètes fait partie du bagage intellectuel de tout homme comme il faut. Il est très vrai de dire qu'il y a des mots qui subissent le caprice de la mode. Il est devenu de bon ton en cette enceinte—et il semble d'après les journaux que la mode s'en est répandue dans tout le pays—d'employer des expressions outrées au sujet de ces crédits de guerre. J'ai entendu à ce sujet des épithètes telles que "renversants, formidables, astronomiques" et le reste.

Un milliard de dollars constitue une somme très considérable, même sans le surcroît de 300 millions. Jamais auparavant le peuple canadien n'a été invité à fournir une aussi forte somme. Par contraste, les dépenses de la dernière guerre semblent minimes. L'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) a calculé hier que cela représentait $250 pour chaque citoyen du Canada. Il a dit que nous étions prêts à faire notre part, même si nous devions y dépenser notre dernier dollar. C'est là de l'héroïsme, et je suis heureux de constater une telle détermination de la part de certains honorables députés qui siègent de ce côté-ci et de l'autre côté de la Chambre, mais cela ne nous enlèvera pas notre dernier dollar. Je ne laisse pas de déplorer les propos outrés auxquels on se livre au sujet de ce crédit. Il ne nous enlèvera pas notre dernier dollar et il me répugne d'entendre des expressions qui semblent évoquer l'idée que nous pourrions faillir à notre tâche.

La somme demandée est très considérable mais elle ne dépasse pas la capacité de paiement du peuple canadien. En toute déférence pour ceux qui semblent si inquiets en ce moment, je dirai que cette somme ne devrait nullement inspirer des craintes à ceux qui dirigent nos finances. Il me semble que le sentiment d'inquiétude causé par cette demande de crédit vient du fait que nous songeons à l'argent plutôt qu'aux denrées produites. Voilà pourquoi la crainte naît dans l'esprit de bien des gens et c'est pour cette raison aussi que nous nous demandons si cet effort sera couronné de succès.

Presque tous les honorables membres de cette Chambre ont été témoins de la dernière guerre et nous avons tous un souvenir bien précis des conditions de l'époque. La plupart des honorables députés se rappellent sans doute que durant ce conflit le Canada est passé d'une période de marasme à une ère de très grande activité. La crise économique de 1914 s'est continuée pendant une certaine période puis elle a cessé mystérieusement et le Canada s'est mis à l'œuvre. Oui, nous avons su nous mettre à l'œuvre. Les honorables députés se rappelleront que nous avons expédiés outre-mer autant de produits que pouvaient en transporter les navires disponibles. L'embouteillage ne résultait pas d'une trop faible capacité de production dans les fabriques du Canada et des Etats-Unis, mais du manque de cales pour transporter les produits outre-mer. Nous parlons aujourd'hui d'emprunter des fonds, mais nous n'empruntions pas les articles que nous expédions en France pour les jeter dans la fournaise de la guerre pendant le conflit de 1914-1918. Le Canada fabriquait ces articles. Il n'a pas tiré de ses approvisionnements antérieurs une seule livre de produits alimentaires ou de laine. Il n'a pas emprunté à l'avance une seule livre de poudre à canon. Il a fabriqué ces choses au fur et à mesure et il les a expédiées outre-mer en quantités plus fortes qu'il n'en avait jamais produit ou expédié auparavant. Ce que je tiens à signaler aux honorables députés, c'est que bien que notre production fût plus abondante que jamais et que la destruction se fît avec une rapidité qui nous aurait stupéfiés dans le passé, nos ouvriers étaient mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés, et mieux pourvus d'argent qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant ou qu'ils ne l'ont été depuis. Quelle est l'explication de cette anomalie? Elle réside dans le fait que, antérieurement à la crise économique de 1914, le potentiel de production de la population canadienne gisait inactif. De fait, il a été à demi inactif depuis. Même aujourd'hui, il est partiellement oisif.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) a évalué le revenu global de la population canadienne à cinq milliards et demi de dollars. Cette évaluation s'applique à une époque où le Canada était partiellement inactif, nonobstant les dépenses qui se sont faites et qui se font, ainsi que le demande notre production. Notre dépense au titre de la guerre, atteint approximativement trois millions de dollars par jour, ce qui équivaut au salaire, à $3 par jour, d'un millions d'ouvriers. Cependant, le ministre du Travail (M. McLarty) a déclaré dernièrement que, même aujourd'hui, le Canada compte un bon nombre de milliers de chômeurs aptes au travail. Le chiffre qu'il a donné—je ne me le rappelle pas au juste, mais il était

assez considérable—ne comprenait pas les chômeurs qui parviennent tout juste à assurer leur subsistance sans recourir à l'assistance publique, ou qui n'ont fait d'autre démarche que de se signaler à l'attention des autorités. Il ne comprend pas non plus, bien entendu, les demi-chômeurs, dont le nombre est légion, ni ceux qui se livrent à des emplois improductifs. Personne ne saurait dénombrer les catégories que j'ai indiquées. Il est impossible d'obtenir des statistiques à leur sujet, mais, si l'on pouvait les énumérer, leur nombre atteindrait sûrement des milliers. Si, dans ces conditions, le revenu national peut s'évaluer à cinq milliards et demi de dollars, il devrait sûrement être facile, en assurant des conditions économiques plus favorables dans l'industrie et en mettant toute notre population au travail, d'accroître d'une couple de milliards le chiffre de notre production nationale.

L'hon. M. ILSLEY: Si l'honorable député veut bien me permettre une mise au point, je lui ferai remarquer que le revenu national estimatif pour la prochaine année financière se fixe à $5,300,000,000, non pas $5,500,000,000, et que cette estimation envisage l'emploi de deux ou trois cent mille personnes qui ne travaillent pas aujourd'hui.

M. ROEBUCK: Je sais gré au ministre de ce renseignement supplémentaire. Cependant, je ne crois pas qu'il affaiblit ma thèse. L'estimation de cinq milliards et demi faite par le ministre se fonde sur la production de l'année prochaine et envisage l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers supplémentaires. Je n'en suis pas moins convaincu que, même lorsque cela aura été accompli, que l'estimation se sera réalisée, la puissance productive de la population canadienne n'aura pas, et de beaucoup, atteint sa pleine capacité.

J'ai entendu dire, avec raison je crois, qu'une seule usine de Toronto pourrait fabriquer tous les pneus d'automobiles utilisés au Canada, les autres fabricants de pneus combattants pour leur place au soleil plutôt que pour assurer la production d'une denrée nécessaire. Il en est de même dans nombre d'autres domaines de la production. Si on laissait les industriels libres de produire à leur maximum de rendement, la puissance productive du Canada serait presque illimitée. Elle n'est pas illimitée, bien entendu, mais elle est immense tout de même. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je ne vois pas la nécessité de tant appuyer sur le besoin de se serrer la ceinture. Cette expression me déplaît. A mon sens, l'expression est mal choisie, car le peu d'avantages qu'il y aurait à nous priver, en économisant et en lésinant, serait amplement compensé si nous nous efforcions de produire davantage. Au lieu d'adopter comme devise, "économisons et lésinons", il vaudrait mieux dire: "produisons et produisons encore davantage". Et qu'on veuille bien noter que si on veut que notre société, ou toute société comme la nôtre, donne son maximum de production, il faut que les hommes et les femmes soient bien nourris, bien vêtus et bien logés. Il ne faut pas en arriver au maximum de rendement en effectuant des économies là où il ne convient pas de les effectuer. On peut accomplir davantage en faisant juste le contraire.

D'après les statistiques qu'on a fait connaître à la Chambre hier, que déjà la capicité de production du Canada accuse une amélioration considérable. Les statistiques provisoires pour 1940 indiquent que le revenu national du Canada dépasse de $554,600,000 celui de 1939. Cela veut dire que, même si beaucoup de personnes pensaient que nous avions atteint notre limite de production en 1939, en réalité, la production de 1940 est supérieure à celle de 1939 de plus d'un demi-milliard de dollars. Le revenu national par tête en 1940 est fixé provisoirement à $402, comparativement à $357 pour l'année précédente. La production du peuple canadien s'est accrue d'environ $50 par tête l'an dernier, ce qui démontre, ainsi que je le ferai remarquer à la Chambre, qu'une augmentation encore plus grande de notre capacité de production n'est pas du tout impossible à envisager.

Or, on me demandera naturellement comment s'y prendre pour ainsi améliorer la situation? Je n'ai pas qualité pour jouer, à cet égard, le rôle d'un Solon, mais je pense pouvoir vous indiquer certains écueils à éviter. Si je ne puis pas dire exactement comment il faut s'y prendre, je puis tout de même indiquer les moyens à éviter. Ce que je veux souligner à la population et à ses dirigeants, c'est que si l'on veut obtenir le maximum de production des Canadiens, on doit avoir recours le moins possible aux mesures de restriction. Pour qu'ils fournissent le maximum de production, les producteurs doivent être libres. Je vais vous donner un exemple,—peut-être bien imparfait,—de ce que je veux dire. Dès le commencement des hostilités, nous nous sommes empressés,—croyant apparemment la chose nécessaire,—d'imposer des restrictions sur les voyages aux Etats-Unis. Ceux-ci en firent autant, pensant eux-mêmes qu'ils devaient réglementer les voyages entre leur pays et le nôtre. Nous avons fait tant et si bien que, des deux côtés de la frontière, nous avons établi un système de passeports et de visas, de règlements concernant le change et d'interventions de la part de l'Etat. Nous avons réussi à restreindre les voyages,

c'est bien certain. Nous les avons si bien restreints que nous avons nui au commerce entre ces deux grands pays voisins au point de presque le ruiner par de trop grandes restrictions. Je signale le fait parce que je veux bien faire comprendre que les mesures de restrictions sont comme une arme à deux tranchants et que ces mesures seront probablement plus désastreuses qu'utiles.

Voici un autre exemple. Le Canada a appris à ses dépens ce que coûtent les hauts tarifs de protection. Nous en avons fait l'expérience sous le régime Bennett.

M. MacNICOL: Le meilleur qu'ait eu notre pays.

M. ROEBUCK: L'honorable député a dû en retirer des bénéfices, mais la plupart de ceux qui en ont payé le coût ne sont pas de cet avis. Les hauts tarifs du régime Bennett étaient des mesures de restrictions poussées à l'extrême et ils ont été la cause de la destruction d'une forte partie du commerce et du pouvoir de production du peuple canadien. Mais à peine nous étions-nous lancés dans le combat que nous avons augmenté nos droits de 10 p. 100 et supprimé la liste de produits dont nous permettions l'entrée en franchise. Je ne dis pas que nous avons eu tort; je constate les effets. Peut-être n'avions-nous pas le choix; peut-être cette mesure s'imposait-elle, mais voyons froidement quelles en ont été les conséquences. Nous avons cessé d'admettre des produits en franchise; nous avons restreint notre commerce avec nos voisins et je suis porté à croire, monsieur l'Orateur, que nous avons gravement porté atteinte à la puissance de production des Canadiens.

Il est déjà très grave, sans doute, de restreindre le commerce. Cette question a fait l'objet de débats en cette Chambre depuis nombre d'années. Elle alimente les discussions depuis mon enfance. Mais presque aussi déplorables que les effets immédiats d'un tarif prohibitif poussé jusqu'à l'excès, il y a aussi les ingérences, souvent désastreuses, dont l'industrie du pays souffre sous la forme, par exemple, de commissions de contrôle, de contrôleurs particuliers comme ceux qui réglementent l'industrie canadienne à l'heure actuelle. Je ne dis pas que les membres de ces commissions ou ces contrôleurs servent des fins personnelles, mais je sais fort bien qu'on ne peut attendre des commerçants, des manufacturiers, des cultivateurs et des autres producteurs un rendement maximum tant qu'on cherche à s'ingérer dans leurs affaires, à les réglementer et à diriger leurs efforts.

Ma conclusion c'est que si l'on veut que les Canadiens produisent comme j'espère très sincèrement qu'ils le feront durant l'année qui s'en vient, il faut que le pays et le Gouvernement comprennent qu'ils doivent leur laisser la paix, du moins autant que nous le permettent les circonstances de la guerre dont il faut tenir compte.

La mise en valeur de nos ressources naturelles ne le cède guère en importance à l'existence d'hommes libres et capables de travailler. Les uns et les autres doivent se mettre de la partie afin que nous supportions ce fardeau facilement.

Permettez-moi de citer un exemple, tiré non pas de notre propre collectivité mais d'outre-mer. C'est toujours plus sur, parce qu'alors on ne froisse personne de chez nous. J'ai sous la main un document intitulé: *Bulletins from Britain,* publié par la British Library of Information. On y cite M. Robert Hudson, ministre de l'Agriculture, qui, dit-on, vient de raconter l'histoire des heureux efforts tentés en vue de faire revivre l'agriculture dans la métropole.

Je cite:

> Durant vingt ans, après une brève exploitation durant la dernière guerre, la moitié des terres arables d'Angleterre ont souffert de détérioration. De vastes champs ne servaient que de terrains d'exercices; les bestiaux que l'on y voyait étaient nourris de provende importée. Dans des régions entières anciennement fertiles et qui employaient quarante hommes par mille acres, on ne rencontrait pas un seul laboureur. On a réduit le nombre des employés; on a négligé le drainage et les haies; les édifices tombaient en ruine. Le gouvernement a examiné le problème dans son ensemble; il a institué des comités agricoles dans chaque comté, chargés de se rendre dans toutes les fermes et de signaler les champs propres à la culture. On a déjà labouré de trois à quatre millions d'acres. Des terres abandonnées depuis des siècles sont redevenues fertiles.

Cet exposé n'a rien de neuf; je l'ai lu ailleurs, mais, cette fois, c'est le ministre de l'Agriculture de la Grande-Bretagne qui nous renseigne. Ce qui me frappe dans cette déclaration, c'est le gaspillage total, autrefois, de trois ou quatre millions d'acres de terre aujourd'hui cultivée et, deuxièmement, la résolution du gouvernement anglais d'exploiter de nouveau ces terres. Je me demande combien d'acres nous perdons chez nous, combien de ressources naturelles comme celles d'Angleterre restent inexploitées. Le gouvernement canadien ne ferait-il pas preuve de sagesse en procédant au relevé de nos ressources naturelles afin de les mettre en valeur, si possible? Je parle des terres propres à la culture, de toutes nos ressources naturelles, celles des villes, des campagnes, des forêts et des mines. Combien ne sont exploitées qu'à demi ou nullement? Combien n'en devrait-on pas mettre en valeur, maintenant qu'il im-

porte de pousser la production. Mon honorable collègue de Broadview (M. Church) a dit hier dans son discours: "Les ressources naturelles du Canada sont illimitées; ses matières premières abondantes; on pourrait affecter à l'accroissement de la production, des ressources techniques, une main-d'œuvre et des capitaux actuellement oisifs."

Je ne partage pas toutes les opinions de l'honorable député de Broadview, mais il me semble qu'il a exprimé une vérité d'ordre vitale dans la guerre de production que nous menons. Ces ressources naturelles confiées à un peuple libre sont des instruments de guerre qui peuvent nous assurer la victoire dans notre lutte actuelle contre le dictateur allemand. On a dit et avec raison, je crois, que la victoire viendra d'une certaine tournure d'esprit. Il est clair que les Canadiens ne supporteront pas indéfiniment le fardeau si lourd de la guerre, pas plus qu'une autre nation, à moins que la cause ne les remplisse d'enthousiasme. Il ne suffit pas d'empêcher le loup allemand de se lancer sur nous, de tenir la ligne Maginot de la démocratie. Pour que la démocratie soit combattive, il importe qu'elle aille de l'avant, qu'elle ne se contente pas d'une ligne Maginot. C'est une erreur de croire que nos réformes et nos efforts en ce sens doivent attendre la fin de la guerre. La fin du conflit amènera le désenchantement, l'anéantissement des espérances et les problèmes de l'après-guerre. C'est une erreur d'abandonner les projets de réforme économique et sociale et de les laisser dormir jusqu'à la conclusion des hostilités. Il est absolument nécessaire que nous prouvions à notre peuple et au monde que la liberté offre à l'individu des dons autrement précieux que ceux que peut lui apporter Hitler. Il ne faut pas détourner les yeux de cet espoir qu'ont les hommes libres en une vie meilleure, plus généreuse et plus féconde. Le temps est on ne peut plus propice de s'arrêter pour examiner le chemin parcouru.

Nous avons adopté, au cours de la première session de cette législature, une loi d'assurance-chômage. Cette mesure admirable, qui a marqué un pas en avant, est l'une des plus magnifiques dans toutes les annales du ministère du Travail. Elle n'a suscité que peu d'opposition. Son caractère humanitaire lui permettra sans doute de faire beaucoup de bien. Mais pourquoi s'arrêter en si bonne voie? Pour une démocratie qui lutte pour défendre son droit d'améliorer ses conditions sociales, ce n'est pas le temps d'hésiter. Le rapport Sirois recommandait l'assurance-chômage. Mais à ce vœu s'ajoutait celui d'accorder au fédéral le droit constitutionnel d'adopter des lois sur les salaires minima et

la durée maximum du travail. Pourquoi ne pas saisir l'occasion afin de surmonter les obstacles constitutionnels qui nous défendent d'adopter une loi sur les salaires minima applicable à tout le Canada? Pourquoi ne pas préparer la voie à la mise en vigueur d'une loi sur la durée maximum du travail, maintenant que le chômage est à peu près disparu et que le peuple s'intéresse à de telles mesures? Pourquoi n'assumerions-nous pas le droit de fixer l'âge d'emploi? Pourquoi ne prouverions-nous pas à notre population que nous invitons à soutenir cet immense effort de guerre, que nous, ses représentants à la Chambre des communes de la démocratie canadienne, nous intéressons à son bien-être et que nous allons de l'avant, que la démocratie n'est plus statique, mais dynamique?

Cette mesure de guerre, monsieur l'Orateur, est presque un défi. Elle nous somme de répondre à un besoin qui se chiffre actuellement par $1,300,000,000. Elle nous met en demeure d'y répondre avec courage et intelligence; avec courage pour affronter la tâche qui s'offre au peuple canadien, avec intelligence pour mener cette tâche à bonne fin.

Je voudrais en terminant exprimer trois idées aux honorables députés. D'abord, que la nécessité absolue de gagner la guerre l'emporte sur presque toutes les exigences, au moins d'ordre économique. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point; il serait futile d'en entreprendre la démonstration. Il incombe à chacun d'entre nous, d'abord et avant tout, de gagner la guerre. J'affirme en deuxième lieu qu'afin de vaincre les armées de l'esclavage, il importe de préserver la liberté d'action de notre peuple—liberté de production; liberté de mouvements, si vous préférez, et par suite, liberté de combat. J'ai déja exprimé en partie ma pensée. Pour obtenir la victoire, la démocratie doit aller de l'avant. Elle doit marcher librement vers une plus grande liberté. Elle ne peut-être stationnaire. Nous devons marcher la tête haute et bannières déployées si nous voulons entraîner le peuple triomphalement à travers les difficultés de cette guerre. La victoire, monsieur l'Orateur, dépend du cœur autant que de la tête et des bras.

M. H. C. GREEN (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, au début de la séance, la Chambre paraissait naviguer en eaux troubles. Toutefois, le vent—et je me sers du mot à dessein—s'est abattu et tout est redevenu calme. Dans des conditions aussi favorables, j'espère pouvoir exposer clairement à la Chambre un projet dont l'adoption serait fort avantageuse à l'heure actuelle. Je désire exposer aussi soigneusement et aussi méthodiquement que possible les raisons qui ont inspiré ma

proposition, ce que j'aurais peut-être pu faire beaucoup plus brièvement en d'autres circonstances.

Ainsi que le savent les honorables députés, la résolution à l'étude sera suivie d'un bill de subsides pourvoyant à une dépense de 1,300 millions de dollars aux fins de la guerre pour l'année financière se terminant le 31 mars 1942 et le ministre des Finances (M. Ilsley) a déclaré que même cette somme pourrait être insuffisante. Cela représente plus de trois millions et demi par jour. Cependant, le ministre nous a ensuite prévenu que le rapatriement des titres de l'Etat détenus dans le Royaume-Uni entraînerait des déboursés de 400 millions de dollars, somme que l'on affectera aux achats, par la Grande-Bretagne, de produits canadiens. Voilà qui représente une somme additionnelle de plus d'un million par jour pour la prochaine année financière. Le ministre déclara de plus—et il avait parfaitement raison de le faire—que les dépenses du Dominion n'ayant pas trait à la guerre s'élèveraient à 433 millions, soit encore ici plus d'un million par jour. Tout cela représente un total de cinq millions et demi par jour que le Gouvernement devra payer au moyen d'impôts ou d'emprunts au peuple canadien. Puis, le ministre porta un dernier coup en annonçant que le peuple canadien devrait fournir aux provinces et aux municipalités la somme de 575 millions de dollars. C'est assujettir notre population à une rude épreuve. Il lui faudra faire de grands sacrifices et diminuer, considérablement peut-être, son niveau d'existence.

Voilà pour ce qui est de la situation chez nous. Voyons maintenant ce qui se passe à l'extérieur. Il y a quelques semaines, Hitler et Mussolini ont tenu une conférence—ces entretiens semblent se faire plus nombreux depuis qu'ils subissent des revers. A l'issue de ces pourparlers, ils ont adressé à tous les peuples et plus particulièrement aux citoyens de l'Empire britannique, le message suivant: "Le monde est sur le point de traverser une phase importante de son histoire. En 1941, nous anéantirons l'Empire britannique." A nous, membres de l'Empire britannique, de nous rendre bien compte du danger qui nous menace. Il y a tout juste quatre jours, alors que nous reprenions nos travaux, notre premier ministre (M. Mackenzie King) nous a prémunis sans aucune équivoque et avec raison contre les attaques que tenteront probablement les Allemands et les Japonais. Puis il ajouta la phrase suivante, que je relève à la page 908 du compte rendu:

Plus que jamais, nous devons nous préparer, de cœur et d'esprit, à l'immensité de l'effort et des sacrifices qui ne sont pas prêts de finir et qui marqueront surtout les quelques mois qui vont suivre.

Il est indubitable que le peuple canadien traversera bientôt la période la plus difficile de toute son histoire. Je me hâte d'ajouter qu'à mon sens notre population aura raison des difficultés qui l'attendent et que grâce, surtout, au courage, à la confiance et au bon sens de ses citoyens, hommes et femmes, notre nation sortira de cette épreuve plus grande que jamais. Mais nous, les représentants désignés par le peuple il y a moins d'un an, ne saurions mieux aider notre population qu'en méritant, grâce à notre conduite, sa plus grande confiance. Il faut que le peuple ait bien plus confiance au Parlement maintenant qu'en temps de paix. Il faut que la Chambre des communes et le cabinet sachent gagner la confiance des citoyens du Canada.

Nous venons de quitter nos circonscriptions respectives; j'arrive de la côte du Pacifique. Nous nous sommes mêlés à nos gens, à la population, et pas un seul membre n'oserait prétendre que la Chambre des communes et le cabinet jouissent actuellement de la confiance absolue du peuple canadien. La population n'a sûrement pas plus confiance en eux qu'elle n'aurait confiance à un gouvernement de temps de paix; or, monsieur l'Orateur, dans les circonstances actuelles, ce n'est pas suffisant.

M. MUTCH: Pas plus que ce n'est vrai.

M. GREEN: Peut-être ces remarques ne s'appliquent-elles pas à la circonscription de l'honorable député, mais j'en doute.

M. BRADETTE: Ni à la mienne.

M. GREEN: Pourquoi en est-il ainsi? Je crois que les simples députés qui, en dernière analyse, sont l'armature même de cette Chambre, s'efforcent de donner au peuple les directives qui s'imposent, et je sais qu'ils sont en mesure de le faire. Mais nous possédons un tel système; on nous a légué un tel régime parlementaire qu'il nous est très difficile de nous assurer en ce moment la pleine confiance du peuple. Les Canadiens se rendront compte de la crise affreuse qu'ils traversent. Le ministre des Finances l'a exprimé de façon très claire mardi, en des paroles consignées à la page 929 du hansard:

Nous demandons ces crédits à la Chambre parce que nous constatons que la présente année sera probablement la plus critique de toute l'histoire de la civilisation.

Oui, "de toute l'histoire de la civilisation"; il a parfaitement raison. Nos gens comprennent la situation; ils se rendent compte qu'ils sont en présence d'une crise. C'est évident, puisqu'ils sacrifient fils, maris, frères, fiancés. Et, ce qui est plus triste encore, des enfants doivent se priver de leur père.

Le public canadien n'a jamais eu beaucoup de confiance aux partis politiques comme tels et quels qu'ils soient. Cela s'applique au parti conservateur, qui est le mien, et à tous les partis représentés dans la Chambre. M'est avis que le public craint que la politique et l'intérêt d'un parti (je ne parle d'aucun en particulier) n'influencent ou ne soient de nature à influencer les discussions et les décisions de la Chambre. Chaque discours d'esprit de parti augmente cette méfiance. Chaque fois que, dans cette enceinte, il se produit une escarmouche entre les partis, ce sentiment s'accentue. Nous avons failli en avoir une cette après-midi. On s'en aperçoit souvent en Colombie-Britannique et, je n'en doute pas, dans les autres provinces, s'il faut en juger par les agissements et les paroles des parasites de la politique. Il est probable que le parti conservateur ou tout autre parti souffrirait du même mal s'il était seul au pouvoir.

Ce n'est pas le Gouvernement que je blâme de cet état de choses, mais plutôt les parasites qu'on rencontre par tout le Canada. Je crains beaucoup que notre système actuel ne nous permette pas de nous en débarrasser. Aujourd'hui, personne ne s'enthousiasme pour les mesures de notre gouvernement. Cette indifférence durera tant qu'on n'aura pas apporté des changements ici même, à Ottawa. L'administration qui a son siège ici, à Ottawa, n'ajoutera pas facilement foi à cette assertion. La capitale n'est vraiment pas l'endroit où l'on peut se rendre compte de ce qui se passe dans le reste du pays. A mon avis, la situation que je viens de décrire existe et j'en suis venu à la conclusion que, tant que la Chambre restera divisée en partis, il sera impossible d'augmenter la confiance du peuple canadien soit à l'égard du Gouvernement, soit à l'égard de la Chambre. Bien plus, il est probable que la confiance diminuera avec le temps.

Le peuple canadien a raison de croire, que, pendant une crise comme celle que nous traversons, la Chambre des communes ne devrait plus se laisser guider par l'esprit de parti dans l'administration des affaires publiques, car, à l'égard de la guerre, tous les partis s'entendent. Nous n'avons tous qu'un but: remporter la victoire aussitôt que possible moyennant un minimum de souffrance.

De plus, tous les députés savent que, sans la victoire, il ne sera plus question ni de partis politiques, ni de Parlement, car ils auront disparu en même temps que les autres apanages de la démocratie et la liberté individuelle ne sera plus qu'un souvenir chez nos gens.

Nous sommes entrés dans un monde nouveau, un monde plus brutal; à ces circonstances nouvelles, il faut un parlement différent. La Grande-Bretagne a réalisé ce changement, mais elle ne s'y est décidée qu'à regret, confrontée par l'invasion imminente. C'est maintenant au tour du Canada d'en agir ainsi. J'implore les membres de la Chambre de s'en rendre compte. Il faut faire vite, avant que n'arrive la blitzkrieg. Nous savons qu'il s'en prépare une. Le premier ministre (M. Mackenzie King) nous a avertis, d'autres aussi, et il n'est que raisonnable de nous y attendre. Il faudra agir alors. A la Chambre et à la population canadienne, je dis: Pourquoi attendre? Agissons dès maintenant, afin que nous soyons prêts à toute menace éventuelle qui foncera sur nous.

Il est possible de modifier de plus d'une façon notre régime parlementaire, et de l'adapter à une situation mondiale qui se modifie rapidement. La façon que je préconise n'est sans doute pas la seule, ni même la meilleure, mais je prierais les honorables députés d'examiner toute la situation et d'aviser aux moyens à prendre pour moderniser le parlement canadien.

Je voudrais que le premier ministre formât un ministère de la victoire, oui, de la victoire, composé de représentants mêmes de chacun des groupes de la Chambre, libéraux, conservateurs, membres de la Fédération du commonwealth coopératif et du crédit social. Le premier ministre s'est bien exprimé quand il a dit, le 12 septembre 1939, lors de la première session de guerre (il y a plus de dix-sept mois) ce qui suit, que je trouve à la page 164 du hansard:

> En ce qui me concerne, j'estime, en toute humilité, que je joue plutôt aujourd'hui le rôle de chef de tous les partis du pays dans un effort commun en vue de faire tout ce qui est possible pour préserver et défendre les libertés humaines.

C'était parler noblement. Ces paroles m'ont été une source d'inspiration, ainsi, sans doute, qu'à tout autre honorable député qui les a entendues. Le premier ministre m'a paru sincère. Il pensait évidemment alors que le ministère aux affaires pouvait compter sur l'appui unanime et généreux de la population canadienne tout en demeurant à proprement parler un ministère de parti. Dans l'intérêt du Canada j'espérais qu'il avait raison. Les événements ont toutefois établi que cet espoir était démesuré; ce qui s'est passé dans cette enceinte cet après-midi le prouve bien, et il n'est guère nécessaire pour s'en rendre compte de sortir de la séance d'aujourd'hui. Il est devenu évident que notre population ne peut donner son appui enthousiaste et généreux à une Chambre des communes ou à un ministère organisés comme présentement.

Je voudrais que le nouveau ministère de la victoire invitât tous les simples députés de la Chambre à lui faire des suggestions et des observations pratiques. En d'autres termes, faisons du Parlement un parlement réel, et qu'il groupe les représentants de notre peuple. Actuellement les simples députés du parti libéral ne peuvent aisément formuler à la Chambre leurs suggestions et leurs observations. En pratique, ils sont réduits à les formuler en caucus, en assemblée secrète. Ils n'ont pas toute liberté d'exprimer leurs opinions devant le Parlement, et par là même devant la population canadienne.

M. TURGEON: Allons donc!

M. GREEN: Je n'ai peut-être pas tout à fait tort. Tous conviendront, je crois, pour peu que l'on soit sincère, que notre procédure actuelle rend très difficile au simple député du parti ministériel, quel que puisse être le groupe politique aux affaires, d'exprimer ses opinions à la Chambre. Il nous faut envisager les faits actuels, non les conditions d'il y a cinq ou cinquante ans. La situation est devenue telle qu'en cette dix-neuvième législature environ les deux tiers de nos membres sont réduits au silence.

M. TURGEON: C'est une erreur.

M. GREEN: Ce qui signifie aussi qu'environ les deux tiers des ressources qu'offre la Chambre ne peuvent être pleinement utilisées. J'ai dit les deux tiers; c'est peut-être même davantage. Je n'exagère certainement pas en disant que c'est au moins les deux tiers. Cela signifie aussi, et c'est encore plus grave, que les deux tiers de la population canadienne se voient dans l'impossibilité, sous le régime que nous avons, de faire connaître leurs opinions à la Chambre des communes. On m'objectera que cette proposition mettrait fin aux critiques. Je réponds qu'au contraire elle permettrait à la nation de ne plus craindre l'absence d'observations pratiques dans cette enceinte.

Je termine. Je me rends parfaitement compte que des changements de cette nature sont difficiles à effectuer, tant pour le Gouvernement que pour l'opposition officielle ou tout autre groupe oppositionniste. Je défie cependant les honorables députés de me contredire quand je dis que si nous modifions les méthodes administratives de la nation nous gagnerons et conserverons la pleine confiance de la population, tout comme ce grand homme qu'est le très honorable M. Winston Churchill y est parvenu en Grande-Bretagne. Depuis l'ouverture des hostilités nous avons été élus pour conduire notre peuple à travers la guerre, et je suis persuadé que nous remplirons beaucoup mieux notre mandat en apportant les changements que j'ai mentionnés. Je suis convaincu qu'ils produiraient des effets étonnants et sur l'effort de guerre de la nation et sur le moral de notre population.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Monsieur l'Orateur, je ne comptais pas prendre part maintenant au débat, mais vous m'accorderez, ainsi que la Chambre, que la généralité des gens et certes l'honorable député de Peel ne sont pas habitués à des prévisions budgétaires aussi énormes que celles du projet de loi. Dans notre effort de guerre, il s'agit de millions, que dis-je? de milliards, mais parfois ces sommes ne sont pas décomposées en des chiffres accessibles aux colons et à l'homme de la rue. Plusieurs ne perçoivent pas de différence importante entre un milliard et un million de dollars. Le bill à venir prévoit que les contribuables fourniront et que l'Etat dépensera 2,600 dollars par minute, tous les jours ouvrables et tous les dimanches de la prochaine année financière. Au dire du ministre des Finances (M. Ilsley), nous devrons peut-être aller plus loin; nous atteindrons peut-être la dépense stupéfiante de 4,200 dollars par minute. Ces chiffres nous donnent une idée de la portée réelle de la guerre pour chacun de nous.

Dans la presse et dans le public, des critiques se sont élevées contre le Gouvernement, ainsi que contre les partis de l'opposition. Un devoir incombe à l'opposition officielle de même qu'aux autres groupes de la gauche. Pour remplir nos obligations de citoyens et de membres du Parlement, nous devons offrir sans relâche une critique féconde à l'égard du Gouvernement et au sujet de l'emploi de chaque sou des fonds publics. Mes observations au Gouvernement cet après-midi représentent simplement l'exécution du devoir impérieux qui incombe à chacun d'entre nous, députés ministériels comme députés oppositionnistes.

Je prie les honorables représentants de se reporter à l'époque où Winston Spencer Churchill était l'un des principaux adversaires du gouvernement à la Chambre des communes d'Angleterre. Il n'y a qu'à remonter à 1936. J'ose dire que jamais on n'a entendu en notre Chambre des communes une dénonciation du Gouvernement telle que celle que prononça M. Churchill dans un effort pour stimuler le gouvernement de la Grande-Bretagne à agir. Aujourd'hui, cet homme n'est pas député oppositionniste. Il est non seulement le premier ministre de la Grande-Bretagne, mais encore l'homme public le plus marquant de l'univers. Quand nous critiquons le Gouvernement, rappelons-nous toujours que nous avons un rôle à remplir comme chiens de garde et vérificateurs de l'échiquier national.

Et le devoir du Gouvernement? Je ne prétends pas qu'il ne comprend pas quel est son devoir, mais l'une de ses obligations, c'est la poursuite intégrale de la guerre. Le Canada et le peuple canadien ne se contenteront de rien moins que cela. J'implore le premier ministre (M. Mackenzie King) et ses collègues de veiller à ce que chaque dollar de ces crédits serve à la poursuite intégrale de la guerre, afin qu'aucun doute ne surgisse dans aucune région et aucune classe quant à leur efficacité.

Mais le Gouvernement doit faire davantage. Il n'a pas toujours rempli l'obligation qui lui incombe logiquement envers la population, depuis le début de la guerre. Je le dis dans une bonne intention, mais j'espère que mes remarques produiront de l'effet. Il faut fournir plus de précisions aux contribuables sur l'emploi de ces crédits énormes. Ils réclament plus que l'affirmation générale que des fonds sont affectés à l'armée de terre, de mer et de l'air ou à d'autres services importants de l'administration publique. Le ministre des Finances ne peut mieux servir le pays qu'en lui rendant des comptes justes et détaillés. La population accordera alors au Gouvernement la confiance dont l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) parlait tantôt.

Je veux aborder une autre question soulevée par l'honorable représentant de Vancouver-Sud, celle de l'abolition de l'esprit de parti dans la conduite de la guerre. On en a si souvent parlé qu'il est peut-être inutile d'insister davantage. Ce que nous demandons par dessus tout, ce que nous exigeons surtout du Gouvernement c'est qu'il donne au peuple des directives analogues à celles que l'Angleterre reçoit et que reçoivent aussi, certes, les Etats-Unis qui ne sont pas même en guerre. Nous avons assurément le droit de réclamer cela du Gouvernement. Nous avons le droit de lui demander qu'il nous donne ces directives afin que lorsque les dirigeants du pays parleront à la radio, paraîtront dans des assemblées publiques ou feront des déclarations aux journaux, ils aient de l'emprise sur le peuple et l'élèvent à un point où son esprit et son cœur seront tout à la guerre pour la mener à sa conclusion ultime et logique.

Sans vouloir me montrer sévère dans mes remarques, je dirai que je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens au Canada qui n'attaqueront pas le Gouvernement sur ce point. Il se peut que la chose soit impossible parce que nous vivons actuellement sous un régime de partis. Si telle est la raison de cette impossibilité, abolissons alors le système actuel et mettons notre effort de guerre sur le pied où la population a lieu de croire qu'il devrait être. Examinons en partie les directives que le présent Gouvernement a données depuis le début de la guerre et plus récemment peut-être depuis l'inauguration de la présente législature. Les gens ont assurément l'impression qu'il y a eu absence marquée de prévoynace dans la conduite de la guerre. Les journaux affirment et l'on entend dire partout que, dès le début des hostilités, nous avons manqué d'une organisation véritable si essentielle non seulement au succès de notre effort de guerre, mais aussi au bien-être de notre économie générale.

Permettez-moi d'ajouter que nous parlons de rogner les dépenses étrangères à la guerre. Le ministre des Finances ne nous a fait qu'un bref exposé et je l'en félicite, car s'il est une chose, chez le ministre des Finances, que je ne puis critiquer, c'est qu'il va toujours droit au but quand il fait une déclaration. J'espère que ses collègues prendront exemple sur lui. Je ne regardais pas le ministre de la Justice (M. Lapointe), car il est encore plus bref dans ses déclarations que le ministre des Finances.

Dans un passage énergique de son discours, le ministre des Finances faisait cette remarque dont nous avons tous approuvé chaque mot. Il disait le 18 février, ainsi qu'il est consigné à la page 929 du compte rendu:

> Inutile de dire que l'exécution du programme de guerre que nous demandons à la Chambre d'adopter taxera la capacité de production du Canada jusqu'à la limite. Il faudra continuer à un rythme accéléré le changement de la production de paix à la production de guerre...

Et je demande aux honorables représentants de noter particulièrement les mots suivants:

> ...et cela nous obligera à modifier radicalement notre mode et nos habitudes de vie.

Voilà de belles paroles. Depuis que le Canada est devenu une nation, jamais la masse du peuple n'a manifesté un désir plus sincère et plus ardent de consentir les sacrifices requis et même d'accepter dans son mode d'existence les modifications essentielles qu'il faut pour assurer à l'Etat les fonds nécessaires à la poursuite de notre effort de guerre. Cependant, monsieur l'Orateur, est-ce trop exiger que de demander au ministre des Finances lui-même de nous donner l'exemple de ce côté? Le peuple canadien a-t-il tort de demander au Gouvernement de donner l'exemple en modifiant de fond en comble sa façon d'administrer les affaires du pays?

Que voyons-nous dans les crédits destinés à l'an prochain? J'espérais que le ministre

des Finances, quand il disait que la guerre requerrait la moitié de notre revenu national, songerait à agir en conséquence dans la préparation du budget des dépenses. Il a cependant été peut-être un peu trop bref quand il a discuté son budget devant le conseil du trésor, car je constate que les dépenses ordinaires, qui étaient l'an dernier de 451 millions de dollars n'ont été réduites cette année qu'à 433 millions. Ce n'est là qu'une réduction de 4 p. 100. Si nous considérons qu'il n'y a rien à verser aux chemins de fer nationaux du Canada, circonstance qui, en ce qui concerne le gouvernement actuel, peut être considérée comme fortuite, la réduction n'est en réalité que de 1 p. 100. Le ministre des Finances n'a certes pas songé aux changements de fond que le peuple canadien a consenti à accepter dans son mode d'existence, car je puis lui affirmer que, dans un grand nombre de nos manufactures, au Canada et particulièrement dans ma circonscription, c'est avec plaisir que j'ai entendu un de mes voisins mentionner la chose—tous les ouvriers ont régulièrement acheté des certificats d'épargne de guerre.

Dans un grand nombre d'établissements industriels, tous les ouvriers se sont engagés à verser ainsi une partie de leur salaire, et cela représente beaucoup plus que 1 ou 4 p. 100 de ce qu'ils gagnent. Quel contraste avec la faible réduction de 4 p. 100 que l'on constate dans les crédits! Soit dit sans vouloir faire de critique malveillante, j'espérais que le Gouvernement, dans la préparation du budget des dépenses, donnerait l'exemple au peuple canadien, qu'il agirait de façon à lui indiquer le concours qu'il attend des citoyens en général pour la poursuite de la guerre; un grand nombre de citoyens fournissent à cette fin beaucoup plus que 1 p. 100 ou même 4 p. 100 de leurs salaires hebdomadaires.

Je veux maintenant parler du problème agricole qui occupe aujourd'hui l'attention du peuple canadien plus que depuis cinquante ans. Un grand nombre de mes collègues savent ce qu'en disent aujourd'hui les citoyens en général. Depuis lundi dernier, jour de la reprise de la session, jusqu'à aujourd'hui jeudi, le Gouvernement n'a pas fait entendre un seul mot sur ce qu'il compte accomplir pour résoudre les problèmes agricoles du pays. Où en sont sur ce point les députés cultivateurs? Où en est le Gouvernement? Où en est le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner)? Ont-ils quelque chose à dire à propos du problème agricole, qui constitue un élément si important de l'économie canadienne? On me dira certes que c'est là un simple problème domestique du temps de paix, mais je le nie de toutes mes forces. Peut-être l'agriculture, à une certaine époque de notre histoire, a-t-elle été considérée comme un problème domestique, comme un problème de temps de paix. Aujourd'hui toutefois, qu'on le veuille ou non, l'industrie agricole tout entière est un des éléments nécessaires à la poursuite efficace de notre effort de guerre. Le Gouvernement n'a sûrement pas oublié qu'il y a deux ou trois semaines à peine des agriculteurs intéressés à toutes les branches de l'agriculture en notre pays se sont réunis et ont prié le Gouvernement, par voie de résolution ou autrement, de chercher une solution pratique au problème agricole non seulement dans l'Ouest mais aussi dans l'Est. Ces résolutions ont dû être transmises au Gouvernement et la question a dû être étudiée par le cabinet. Le Gouvernement doit assurément se rendre compte de la nécessité de s'occuper sans aucun retard des difficultés auxquels sont aujourd'hui en butte les cultivateurs canadiens.

Je m'étais proposé de dire au ministre de l'Agriculture—il n'est malheureusement pas à son siège, et mes remarques seront donc plus brèves que s'il avait été présent—que je crois le moment venu de nommer un ministre chargé exclusivement de l'Agriculture au Cannada. Si le Gouvernement estime que le ministre actuel de l'agriculture a la compétence voulue, je ne propose certes pas son remplacement. Mais qu'on le mette du moins en mesure d'accorder toute son attention à l'agriculture, sans l'obliger à détenir deux portefeuilles en temps de guerre. De deux choses l'une: ou bien le Gouvernement n'aurait pas dû créer un ministère des Services nationaux de guerre, ou bien ce département est assez important pour que la direction en soit confiée à un ministre distinct. Voilà l'une des choses que les cultivateurs de tout le Dominion réclament aujourd'hui du Gouvernement.

Je suis assez bien au courant de la situation dans laquelle se trouve l'agriculture. Je sais que le ministre de l'Agriculture a eu l'amabilité de dire que personne ne saurait même en faisant un grand effort d'imagination me considérer comme un cultivateur. Je lui ai répliqué dans les mêmes termes au cours de la dernière session et je lui rappelle de nouveau la chose. Je n'en affirme pas moins qu'aucun honorable député ne s'intéresse plus que moi à l'agriculture et n'est plus désireux de venir en aide aux cultivateurs de sa région et de toutes les parties du pays. D'abord, il lui faut vendre ses produits à bas prix; en-

suite, il lui faut payer cher ce qu'il achète. De plus, la main-d'œuvre agricole de réelle valeur se fait rare aujourd'hui. Il ne s'agit plus de payer les salaires. Même en y mettant le gros prix, il est difficile de trouver des ouvriers de ferme.

Etant donné cet écart entre les revenus et les dépenses le problème de la main-d'œuvre ou des salaires et la situation en général de l'agriculture, peut-on s'étonner des protestations qui ont accueilli d'un océan à l'autre la décision qu'a prise, il y a quelque temps, le gouvernement fédéral de fixer le prix du beurre? Peut-être arrive-t-on, d'un point de vue technique, à justifier cette mesure. Le cultivateur moyen se dira tout de même, ce dont je ne voudrais pas trop le blâmer, que si l'on fixe le prix maximum du beurre, un des principaux produits de la ferme, rien ne l'empêche, lui, de demander un prix maximum pour les produits qu'il lui faut acheter et dont le prix est à la hausse. Cela s'applique à tous ses achats, à partir des engrais chimiques jusqu'aux concentrés. Tous les prix, même ceux de l'épicerie et de la viande sont à la hausse et l'on n'a pas fixé de maximum. La situation est grave, beaucoup plus grave que nous ne semblons nous en rendre compte. Certaines provinces ont même dû intervenir parce que le gouvernement fédéral négligeait de le faire. Le gouvernement central ne devrait sûrement pas laisser toute cette question de l'agriculture fédérale à la charge des seules provinces.

Je conseille au Gouvernement une initiative qu'il aurait dû prendre lui-même—je suis étonné qu'il ne l'ait pas fait—dès la rentrée de la Chambre lundi dernier. Vu la gravité de la situation agricole, qui se répercute sur la nature et l'étendue de notre effort de guerre et de notre aide à la Grande-Bretagne, je lui conseille d'instituer un comité parlementaire de l'agriculture chargé de rechercher la solution du problème agricole, un des plus graves qui se posent au Canada. J'espère que le Gouvernement acceptera mon avis.

Depuis que nous nous sommes séparés en décembre, une conférence a eu lieu.

M. HOMUTH: Le commencement d'une conférence.

M. GRAYDON: L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth) dit qu'il n'y a eu qu'un commencement de conférence. Je ne me suis pas trouvé ici lors de la conférence, mais j'en ai lu quelque chose et sa brusque clôture m'a peu étonné. Un journal a écrit que le rapport Sirois était l'enfant du gouvernement fédéral. Je ne discuterai pas cette question, n'en connaissant rien, mais si la conférence était vraiment l'enfant du gouvernement fédéral, elle a mal débuté dans la vie. D'abord, ses parents étaient tous deux libéraux. Ensuite, elle est venue au monde dans un ménage libéral, sous les soins d'un médecin libéral. Durant son éphémère existence, elle a donné des indications d'un décès prématuré, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé une mort violente aux mains d'un autre libéral. Enfin, à ses funérailles n'ont assisté que des libéraux, les voisins n'ayant pas été invités. La seule différence entre ses funérailles privées et les funérailles privées ordinaires, c'est que les voisins ont été appelés à solder une partie de la note, qui s'est élevée à plus d'un demi-million de dollars. En ce qui concerne le rapport Sirois, qu'il ait été recommandable ou non, il y a, chez le parti libéral, tant fédéral que provincial, pénurie lamentable de direction.

A la fin de la conférence,—et voici la seule raison pour laquelle j'ai abordé cette question,—le ministre des Finances (M. Ilsley) a proféré une sorte de menace. Ce n'est peut-être pas une menace proprement dite, mais cela ressemblait étrangement à une menace à ce moment-là. Peut-être avait-il raison de parler comme il l'a fait, mais il me semble qu'il n'aurait pas dû trop tarder à tirer sa pensée au clair. A la fin de la conférence, il a déclaré qu'il était possible, vu que le rapport n'avait pas été adopté ou qu'on n'était pas d'accord sur ses conclusions, qu'on fasse une incursion dans certains domaines de l'impôt provincial.

Il me semble que le ministre est tenu d'expliquer au Parlement le plus tôt possible ce qu'il veut dire exactement par "incursion dans le domaine provincial de l'impôt".

Un autre point que j'ai voulu traiter est l'absence de directives officielles en ce qui concerne le recensement au Canada. On en a déjà parlé et je ne veux pas m'étendre outre mesure. Mais il y a une chose qu'il importe de considérer. Si le recensement est une œuvre du temps de paix, je suis d'avis de le supprimer; si c'est une mesure de guerre, il faut alors qu'elle se fasse à tout prix et en dehors de la politique. A moins que j'aie complètement tort, je me rappelle avoir entendu le premier ministre dire, dans un de ses élans oratoires,—c'était un excellent discours,—que jamais la moindre ingérence politique n'entacherait l'effort de guerre du Canada. Je crois même qu'il a adjuré ses propres amis,—et, si je me rappelle bien, quelques-uns se sont rendus à son désir,—de bannir tout favoritisme politique tant qu'il restera lui-même à la direction des affaires publiques. Nous ne voulons tout de même pas laisser entendre que, si la chose se produit, les meilleurs hommes susceptibles de faire partie du cabinet se trouvent dans le parti libéral. Que le Gouvernement s'occupe de la poursuite de la guerre et de notre effort de

guerre, je n'y ai aucune objection. Mais quand il s'agit d'une mesure de guerre comme celle du recensement,—c'en doit être une, car autrement on ne s'y arrêterait pas,—ce travail doit être exécuté sans esprit de parti, tout comme dans le cas de l'inscription nationale.

Je veux ici ramener sur le tapis cette question de l'inscription nationale. Cela intrigue bien des gens. Je me rappelle que, lors de la présentation du bill sur la mobilisation des ressources nationales, le premier ministre a dit ici-même,—et j'ai alors pensé qu'il exagérait un peu,—mais il a dit: "Plût à Dieu que nous eussions ce soir le pouvoir de nous occuper des questions sur lesquelles porte ce projet de loi!" Eh bien, ce pouvoir lui a été accordé ce soir de juin. Au mois d'août s'est faite l'inscription nationale, et je ne trouve pas à redire, car je crois qu'on a fait du bon travail. La difficulté, c'est qu'on l'a fait servir à une seule fin, c'est-à-dire séparer les hommes de vingt et un à vingt-quatre ans du reste de la population pour les envoyer passer trente jours dans les camps d'entraînement. Je suis d'avis que nous attendions plus que cela du Gouvernement. Je pense que tous les honorables députés, sans exception, avaient l'impression que nous devions obtenir plus que cela. J'ai cru que nous allions enfin mettre en œuvre toutes les ressources du Canada pour la poursuite de la guerre. Or, je constate qu'on n'aura pas fini avant le 1er avril de compter les cartes de l'inscription nationale dans un édifice construit à cette fin. Ce n'est pas là une manière satisfaisante de diriger les affaires en temps de guerre. Nous pouvons tolérer cela en temps de paix mais je dirai que si nous voulons gagner la guerre il va nous falloir adopter une autre ligne de conduite.

L'honorable député de Broadview (M. Church) a parlé du Bureau de l'information publique. J'ignore qui recueille les renseignements que fournit ce bureau; je ne connais aucun membre de son personnel. Certains renseignements qui en émanent peuvent avoir quelque valeur; ils sont peut-être importants. Cependant, ainsi que l'a déclaré l'honorable député de Broadview, il y a là beaucoup plus de bureaucratie que d'information. J'ai parcouru ce matin le bulletin du département des Munitions et Approvisionnements. Est-ce là ce que nous devons attendre en fait de direction avisée pendant la guerre actuelle? Ce bulletin publié à Ottawa, porte la date du 15 février; il ne nous est pas parvenu rapidement, mais les nouvelles du 15 février peuvent avoir leur importance. J'y relève ce qui suit:

> Environ 147,000 poules sont semble-t-il, à l'œuvre, s'efforçant de suffire aux besoins de nos troupes, selon une déclaration faite aujourd'hui par le ministère des Munitions et Approvisionnements, qui précise qu'il a acheté 8,818,896 œufs au cours du dernier trimestre.

Il serait peut-être judicieux de mobiliser nos poules après avoir mis en œuvre le reste de nos ressources, mais il me semble que nous devrions commencer par le commencement. A mon sens, le Gouvernement devrait faire une enquête approfondie sur le Bureau de l'information et sur certains autres services de l'Etat puis voir s'il ne nous serait pas possible de mobiliser plus complètement et faire servir à notre effort de guerre nos ressources humaines et matérielles avant de nous occuper de l'humble poule, qui pondra toujours des œufs quoi que fasse le Bureau de l'information publique. Je constate que l'honorable député d'Halton (M. Cleaver) écoute avec intérêt mes remarques; il faut dire qu'il possède des poules qui sont même aussi bonnes que celles de la circonscription de Peel.

Je regrette que le ministre du Commerce (M. MacKinnon) ne soit pas présent cet après-midi. Je sais qu'il est fort occupé et personne ne lui reprochera son absence. Il n'y a pas bien longtemps, il a dirigé une mission commerciale en Amérique du Sud. Le projet de résolution du ministre des Finances indique que ce crédit d'un milliard trois cent millions de dollars est destiné à plusieurs fins, y compris l'expansion de notre commerce. Le ministre devrait nous renseigner sans tarder quant aux résultats qu'a produits cette mission en Amérique du Sud. J'ai pris connaissance de plusieurs critiques au sujet de cette mission et de la façon dont elle a été conduite. J'ai lu, en particulier, dans une publication financière, qu'une grande nation de l'Amérique du Sud ne jouissait pas, au point de vue des avantages commerciaux, du traitement accordé à l'Argentine et au Brésil. J'estime que le ministre devrait sans plus de retard exposer à la Chambre et au pays tout entier ce que nous pouvons attendre quant à nos relations commerciales avec nos grands voisins de l'Amérique du Sud.

Je terminerai ces remarques un peu décousues en soumettant une proposition au Gouvernement. Après tout, il n'est pas un seul Canadien, qu'il s'agisse des simples citoyens ou des membres du Parlement, qui ne s'associe aux souffrances et aux cruelles épreuves que doit endurer le peuple britannique. Ceux qui souffrent ainsi ne sont pas des étrangers pour nous; des liens puissants nous unissent à eux. Je veux parler, non pas uniquement de ceux qui servent dans les armées et qui sont prêts à toutes les épreuves, à tous les sacrifices, mais des femmes et des enfants, des vieillards et des infirmes assujettis à des attaques d'une violence et d'une brutalité que personne, dans le passé, n'aurait cru possibles de la part d'une nation voisine. Ne perdons pas de vue que, tout en étant sains et saufs sur

nos rives, dans toutes nos délibérations, nos œuvres de guerre et nos lois, nous devrions tout d'abord faire de notre mieux pour aider les hommes et les femmes qui, là-bas, se trouvent en première ligne de défense de la liberté, du droit et de la chrétienté. Notre premier devoir est de les appuyer aujourd'hui plus que jamais auparavant.

Oh! comme elles résonnent encore aux oreilles de tous les Canadiens les paroles du premier ministre de la Grande-Bretagne! Parlant des merveilleux exploits de la Royal Air Force au mois de septembre dernier, voici ce qu'il a dit:

Jamais dans l'histoire des conflits humains une si grande multitude n'a contracté une si grande dette envers un si petit nombre d'hommes.

Membres de la droite, de l'opposition ou de quelque autre groupe, nous devons nous unir en tant que Canadiens ou Britanniques dans ce grand conflit et prendre comme mot d'ordre les paroles du grand chef du peuple anglais qui a dit:

Nous tiendrons jusqu'au bout.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Il me semble qu'il reste encore deux ou trois questions à signaler avant la fin du présent débat. Je voudrais féliciter le ministre des Finances (M. Ilsley) pour le travail qu'il a accompli jusqu'ici. Sous le régime financier qu'il suit, j'avoue qu'il fait de bonne besogne. Il maintient les prix fermes, les taux d'intérêt peu élevés et il trouve beaucoup d'argent pour poursuivre l'effort de guerre du Canada. A ce que j'en puis juger, il organise notre effort de guerre d'une manière assez satisfaisante.

Je suis d'avis, cependant, que tous les Canadiens doivent se rendre compte,—que le ministre l'admette franchement,—que cette immense somme d'argent ne proviendra pas uniquement des impôts ou de l'épargne du peuple, mais qu'une très forte proportion sera obtenue directement de la création de nouvelle monnaie.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne suis pas du tout de cet avis.

M. BLACKMORE: Le ministre croit qu'il n'en sera pas ainsi; c'est donc qu'il est très optimiste. J'ai l'impression que bien avant que la présente guerre en soit rendue à son point culminant, tous les Canadiens sérieux avoueront et admettront franchement que l'on crée de l'argent. Le chef de l'opposition lui-même (M. Hanson) a admis hier par déduction et implicitement que l'on crée de l'argent, comme je le démontrerai en citant des passages de son discours.

Tout ce que nous trouvons à redire dans l'exposé que le ministre a fait de la situation, c'est qu'à son avis, apparemment, tout l'argent qui servira à financer la guerre, non seulement cette année, mais peut-être pendant les cinq années subséquentes, doit être prélevé sous forme d'impôt sur le revenu des Canadiens ou obtenu grâce à l'emprunt de l'épargne de nos citoyens.

Le moment est venu d'examiner cette question consciencieusement. Les esprits les plus éclairés et les plus orthodoxes, pour me servir de l'expression du ministre, commencent à faire le calcul suivant: deux milliards cette année; deux milliards et demi l'an prochain; trois milliards l'année suivante. Au nom du ciel, d'où vient l'argent, et comment le Canada va-t-il le rembourser? Le moment décisif approche pour le ministre, car j'ai entendu plusieurs personnes sérieuses dire que leur argent ne leur sera jamais remboursé. On redoute l'inflation, et l'on craint pour diverses autres raisons. Je tiens à préciser d'emblée que les créditistes montrent autant d'enthousiasme et de détermination et désirent autant la victoire que les autres citoyens du pays, mais ils croient que l'heure est venue, en cet âge d'abondance, puisque nos adversaires font la guerre en s'appuyant sur les marchandises et les ressources, de commencer à les imiter.

L'hon. M. ILSLEY: C'est ce que nous faisons.

M. BLACKMORE: Fort bien; je suis heureux de l'entendre dire. Malheureusement, en faisant cette déclaration, le ministre se montre très illogique, je crois.

L'hon. M. ILSLEY: Comment?

M. BLACKMORE: Je l'expliquerai tout à l'heure, je pense. Je passerai maintenant aux observations du chef de l'opposition, présentées hier, afin de montrer quelle confusion semble régner dans le pays. J'ai beaucoup de respect pour le chef de l'opposition. Il réussit aussi bien que possible, n'ayant que des principes financiers orthodoxes sur lesquels appuyer son raisonnement. Donc, en citant ses paroles, je ne veux pas que l'on y voit un blâme sérieux. Il a employé le mot "inflation" pour la première fois dans son discours quand il a dit, ainsi que je le constate à la page 940 du hansard:

On doit supposer que l'inflation, sous quelque forme que ce soit, est absolument exclue, nonobstant ce que certains ont dit récemment à ce sujet. J'approuve entièrement cette décision, pour le moment du moins.

Permettez-moi, dès à présent, d'affirmer catégoriquement que le mouvement du crédit social ne préconise pas l'inflation sous quelque forme que ce soit. Si le parti libéral, le parti conservateur et la Fédération du commonwealth coopératif voulaient bien accepter cette

déclaration bien claire de ma part, car je dois en connaître quelque chose, il serait possible d'éviter maintes discussions confuses et futiles et de consacrer notre attention à la véritable question en jeu, c'est-à-dire, à l'essence de l'inflation. L'honorable député a poursuivi:

Il serait funeste actuellement d'employer l'inflation pour faire les fonds de cet énorme programme.

Je me rallie entièrement à cette déclaration. Je serais un des derniers Canadiens à conseiller l'inflation dans quelque sens que ce soit. L'inflation serait assurément funeste. Mais il existe une certaine confusion quant à la véritable signification du terme "inflation", et c'est à cette confusion que je désire m'arrêter un instant. Le chef de l'opposition a continué:

Plus tard, quand les autres sources de revenu seront taries, il faudra peut-être y recourir dans une certaine mesure. Nous n'en sommes point à cette extrémité.

Je crois que l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a relevé cette déclaration. Aux protagonistes de la réforme monétaire et du crédit social, cette déclaration du chef de l'opposition paraît aller à l'encontre du bon sens. L'expansion monétaire peut se pratiquer avec une certaine mesure de sécurité tant que les ressources nationales en hommes et en matières ne sont pas encore utilisées à fond, mais quand, au cours de notre effort de guerre, nos ressources se trouvent employées à leur maximum, toute expansion de la monnaie, à moins d'être soumise à un contrôle très prudent, produira vraisemblablement des résultats fâcheux. Le fait est que, si l'expansion monétaire doit se produire, comme le chef de l'opposition semble l'envisager, le moment propice en serait dans la première période de la guerre, en vue de porter la puissance de production et de consommation du pays à un niveau qui lui permettrait de résister aux coups à venir.

Je me permets de citer un autre bref passage du discours du chef de l'opposition, reproduit à la page 943 du hansard:

Chaque fois qu'une banque souscrit à un emprunt de l'Est, cela crée des dépôts additionnels, et le volume total du pouvoir d'achat s'en trouve accru. C'est surtout de cette multiplication du pouvoir d'achat que naît le danger de l'inflation.

Dans cette seconde phrase, le chef de l'opposition me paraît avoir donné au mot "inflation" un autre sens que celui qu'il lui a attribué dans le premier passage de son discours que j'ai cité. Dans le second cas, sauf erreur, il entendait une hausse des prix, une puissance d'achat dépassant la valeur des produits et services existant au pays, tandis que dans le premier cas, il entendait l'émission de monnaie, puisqu'il a affirmé que le moment n'était pas propice à l'inflation. S'il entendait la hausse des prix, il lui conviendrait de se rendre compte qu'elle a déjà commencé au Canada et, par conséquent, que l'inflation existe à un certain degré à présent. Le chef de l'opposition reconnaîtra la contradiction qui existe entre ces deux déclarations. Je lui assure de nouveau que je ne cherche pas à critiquer. Je désire vivement que nous arrivions tous à comprendre les idées les uns des autres, car les membres de la Chambre et la population tout entière sont d'un seul avis quant à la nécessité de gagner la guerre. Nos seules divergences ne visent que les moyens à adopter. Mais on constatera peut-être que ces protagonistes de la réforme monétaire ont une solution précieuse, que le pays sera réduit à accepter mais quand il sera trop tard peut-être pour s'y adapter.

Permettez-moi de lire un autre passage du discours prononcé par le chef de l'opposition et consigné à la page 943 du compte rendu:

Il est manifeste, je crois, que l'effort d'un jeune pays comme le nôtre, dont les capitaux ou les richesses accumulées sont loin de correspondre à ceux qui existent en Grande-Bretagne, et qui a toujours été considéré comme un pays emprunteur, ne peut se comparer à l'effort de la Grande-Bretagne.

J'interromps la citation pour affirmer qu'aux yeux d'un partisan de la réforme monétaire, c'est pure sottise. Je puis le prouver en me fondant sur les déclarations faites au comité de la banque et du commerce par le gouverneur de la Banque du Canada. Ce personnage fait consister la richesse en épargnes et en placements. En fait, la richesse réelle est une capacité de produire, ou des marchandises et des services immédiatement utilisables, soit pour l'effort de guerre, soit pour la consommation. Mais le chef de l'opposition ne s'exprime pas clairement. Je poursuis la citation:

Cela étant, j'estime que personne ne peut guère trouver à redire à la somme que le ministre des Finances demande au pays.

Je m'accorde avec lui sur ce point. Je ne trouve pas à redire à la somme demandée par le ministre. Je m'étonne vraiment qu'il ait demandé si peu. Mais si j'envisageais la chose sous le même aspect que le chef de l'opposition, l'énormité de la somme m'effraierait parce que je me poserais la question: "Où diantre va-t-il trouver l'argent?" De fait, j'affirme qu'il existe de vastes gisements de fer et de charbon, des richesses forestières inépuisables, une puissance productrice presque illimitée en ce qui regarde les denrées alimentaires de toutes sortes. Et, comme l'a si bien

dit l'honorable représentant de Trinity (M. Roebuck), dans son discours, ce qui m'intéresse avant tout c'est de savoir si nous pouvons diriger notre économie de telle façon que nous puissions mettre à profit ces vastes ressources productrices des articles dont nous allons précisément avoir besoin, non seulement afin de maintenir un niveau d'existence élevé pour notre peuple et nos armées, mais aussi pour soutenir notre effort de guerre au moyen de la production mécanique.

A ce point de vue, le Canada ne me cause aucune inquiétude dans le moment. Permettez-moi de lire un autre passage du discours du chef de l'opposition:

Je suis d'avis que nulle limite financière ne devrait être fixée quant à notre effort de guerre.

Si je ne croyais pas manquer au règlement de la Chambre, je poserais cette question: Qu'est-ce que cela veut bien dire? Si le chef de l'opposition a dit qu'il ne veut pas de limite financière à notre effort de guerre, alors il ne doit sûrement pas réduire l'effort de guerre du Canada à une question d'argent. Cependant, un peu plus haut dans son discours il disait que l'effort du Canada serait en quelque sorte proportionné aux sommes d'argent économisées. Les deux points de vue ne s'accordent donc pas.

Il poursuit:

Je sais que notre capacité de paiement ne dépasse pas une certaine limite.

Une fois de plus le chef de l'opposition affirme que notre effort de guerre va se mesurer sur l'argent disponible. A mon avis, il aurait dû dire: "Je sais qu'il y a une limite à notre capacité de production. Notre effort de guerre ne sera limité que par notre puissance productrice." Il ajoute ensuite:

Je ne chercherai pas à définir cette limite...

Moi non plus, puis-je ajouter.

...mais je dirai que eu égard à tout ce qui est en jeu, je suis certain que le peuple canadien saura, dans la mesure de ses moyens, fournir tout ce qui sera nécessaire, sans considérer la dépense ou les sacrifices.

Nous sommes tous de son avis. Toutefois, je serais porté à abonder dans le le sens de l'honorable député de Trinity quand il souligne l'inutilité de parler de sacrifices. Si nous pouvons produire assez d'aliments, de vêtements et d'habitations pour que la population du Canada soit heureuse et confortable, et en même temps entretenir les soldats et aider la Grande-Bretagne à entretenir ceux qui combattent pour l'Empire, sans nous détourner de la production d'objets tels que les automobiles, les avions et les munitions, alors il est certain, je pense, que le sacrifice n'a pas sa raison d'être. Cela peut paraître étrange.

[M. Blackmore.]

M. MARSHALL: C'est le bon sens, tout de même.

M. BLACKMORE: Permettez-moi de vous donner un exemple à propos du beurre. S'il nous fallait aller chercher des ouvriers dans les fabriques de munitions pour traire les vaches, pour en prendre soin ou pour fabriquer du beurre, alors il est évident que la quantité de beurre obtenue le serait dans une certaine mesure au détriment de l'effort de guerre véritable. S'il nous fallait prendre des hommes à la ligne de feu ou les empêcher d'entrer dans l'armée afin qu'ils puissent traire les vaches, nous pourrions alors dire que nous ne pouvons pas donner au peuple tout le beurre dont il a besoin, tout en fournissant notre effort de guerre maximum. Mais si nous envisageons la question à l'autre point de vue, si nous payons le beurre un prix raisonnable au Canada, disons 40c., et si nous faisons disparaître toutes les restrictions, si bien décrites par l'honorable représentant de Trinity, nous constaterons qu'un grand nombre de femmes encourageront leurs fils à garder deux ou trois vaches et à fabriquer du beurre pour augmenter les revenus de la famille. Il en résultera qu'une somme presque incalculable d'efforts humains sera consacrée à la production.

L'hon. M. ILSLEY: N'y aurait-il pas une limite à la capacité de production du pays?

M. BLACKMORE: Oui.

L'hon. M. ILSLEY: Plus vous affecterez aux demandes des civils, moins il vous restera de cette production maximum pour l'effort de guerre. N'est-ce pas vrai?

M. BLACKMORE: C'est possible.

L'hon. M. ILSLEY: C'est à cela que la situation se résume, n'est-ce pas?

M. BLACKMORE: Revenons-en au beurre...

M. JACKMAN: Prenez l'acier.

M. BLACKMORE: Nous en viendrons à l'acier plus tard.

L'hon. M. ILSLEY: Prenez l'ensemble de la situation.

M. BLACKMORE: Oui, mais pour arriver au tout il faut commencer par en décrire une partie.

L'hon. M. ILSLEY: S'il y a une limite à la capacité de production du pays, et s'il faut la partager entre l'effort de guerre et les demandes de la population civile, il en découle qu'en diminuant la part attribuée aux civils on en laisse une plus forte partie pour l'effort de guerre, et ainsi on augmente cet effort de guerre.

M. BLACKMORE: C'est exact, mais je me demande si le ministre oublie que nous ne pourrions absolument pas faire servir le travail supplémentaire de cette femme à la fabrication des automobiles et des chars blindés. Nous pourrions toutefois obtenir cet effort dans la production du beurre si nous pouvions faire en sorte que les prix permettent à cette femme de produire du beurre avec profit. Je le dis bien sincèrement au ministre, il existe une forte tendance à négliger une immense productivité que nous possédons au pays, non seulement à l'égard du beurre, mais aussi des œufs, des viandes et autres denrées. Nous faisons en sorte, au moyen d'accablants impôts, que les gens ne peuvent produire avec profit ou acheter. Il existe moins de débouchés pour nos produits et nous avons créé un embouteillage qui empêche cette grande expansion de la production et de la consommation, expansion qui créerait des conditions d'existence satisfaisantes aux Canadiens sans nuire à notre effort de guerre.

Je désire citer quelques autorités à l'appui de mes affirmations. Je crois sincèrement que mes propositions seront un jour acceptables au ministre, mais je crains qu'il ne les accepte trop tard. Je veux citer tout d'abord le témoignage rendu par M. Towers devant le comité de la banque et du commerce en 1939:

D. ...quant à la guerre, il ne sera pas difficile, pour défendre l'intégrité du pays, d'obtenir les fonds nécessaires, quels que puissent être les besoins.

M. Towers: La limite du possible dépend des hommes et des matériaux disponibles.

Je signale ces paroles tout particulièrement à l'attention du chef de l'opposition. On parle surtout des hommes et des matériaux, le premier terme embrassant probablement les femmes et les enfants. Voici un autre passage des témoignages rendus devant ce comité:

D. ...et là où les hommes et les matériaux sont en abondance il n'y aurait pas de difficultés, sous notre régime bancaire actuel, de trouver suffisamment de numéraire pour faire servir ces hommes et ces matériaux à la défense du pays?

M. Towers: C'est juste.

Il importe d'ajouter, je crois, que là où existent les hommes et les matériaux, là aussi il est possible de créer le numéraire qui permettra d'appliquer le travail de l'homme à la matière. Ensuite, le pays disposera d'une source d'impôts plus féconde, ainsi que la première année de guerre l'a démontré. L'expérience de la guerre a démontré que l'argent mis en circulation a été converti en placements ou dépensé, et qu'ainsi on a augmenté le revenu de la nation en accroissant la quantité de marchandises, les services et la production de la nation. Il en sera de même pour la production du beurre et les autres denrées de consommation si ces marchandises peuvent être vendues et consommées au pays. J'aimerais me reporter au rapport mensuel de la banque de la Nouvelle-Ecosse pour le mois d'octobre 1939. Il est intitulé: "Economie de guerre, nº 1".

La circulation fiduciaire n'est en somme que la manifestation extérieure d'une réalité plus profonde.

Dans ce cas je suppose que la réalité plus profonde réside dans nos grands dépôts houillers, nos mines, notre population et nos autres ressources.

Le degré auquel un pays peut augmenter sa capacité de production ou lui donner une nouvelle orientation est la véritable norme de sa capacité de préparer ou de faire la guerre.

Tant qu'il existe des ressources inutilisées de capital et de main-d'œuvre, et tant qu'on peut affecter aux fins de guerre les ressources du temps de paix sans abaisser les conditions d'existence au-dessous d'un minimum déterminé, une nation peut accroître sa puissance de guerre et trouver les moyens financiers nécessaires.

Le ministre souscrit entièrement à ces paroles, j'en suis sûr, mais je voudrais donner un exemple. Je connais plusieurs terres de mon comté qui, au cours de la dernière guerre, produisaient de grandes quantités de lait, de beurre, d'œufs, de porc et de bœuf, mais aujourd'hui elles ne produisent pour ainsi dire que du blé. Il s'ensuit que les occupants de ces terres sont plus ou moins oisifs, l'hiver. Quand on leur demande pourquoi ils n'élèvent pas des porcs ou ne produisent pas des œufs ou d'autres denrées, ils répondent que cela n'est pas rémunérateur. Ils prétendent qu'à produire ces denrées ils se trouveraient en pire posture qu'à présent. Des preuves suffisantes attestent l'exactitude de mon affirmation. Ces gens devraient produire du lait, de la crème et des denrées de ce genre au cours de la guerre. Pendant la dernière guerre, plusieurs de ces cultivateurs se levaient l'hiver à cinq heures du matin, tandis qu'ils se lèvent à présent vers huit heures. Naguère, ils travaillaient jusqu'à dix heures du soir, tandis qu'ils finissent maintenant leurs travaux à huit heures. Nous perdons ce supplément de travail et d'énergie, faute d'avoir équilibré suffisamment les prix et d'avoir assez encouragé la production. Tout cela a une répercussion primordiale sur la question que nous discutons, l'inflation et l'expansion monétaire.

La question de la plus haute importance, c'est l'inflation. Qu'est-ce que l'inflation? Le ministre a fait un exposé qui lui a paru tout à fait juste, j'en suis sûr, après les remarques de M. Hepburn sur l'émission de monnaie nouvelle. Nous entendons beaucoup parler d'inflation à la radio. Je suppose que tous

ces commentaires sont sincères. Mais les erreurs de fait les plus invraisemblables se glissent dans ces exposés. Evidemment, cela provient de l'incompréhension quant au sens véritable du mot "inflation". Je vais lire la définition du mot que je trouve dans la deuxième édition du dictionnaire Webster. La voici:

Accroissement disproportionné et relativement vif et soudain de la quantité de monnaie ou du crédit, ou des deux, par rapport au mouvement du change. Pareille augmentation peut résulter d'une expansion inattendue des stocks de métaux précieux, comme dans la période qui a suivi les conquêtes de l'Espagne en Amérique Centrale ou en Amérique du Sud, ou dans la période qui suit la mise en exploitation de grands gisements aurifères, ou aux époques d'activité commerciale, grâce à l'expansion du crédit par l'intermédiaire des banques: à une époque d'embarras financier, de ce que le Gouvernement émet du papier monnaie sans qu'il y ait réserve métallique suffisante et sans que soient établies des dispositions pour la conversion sur demande en espèces.

Le ministre admettra que, depuis l'adoption de cette définition, des choses se sont passées, relativement à notre monnaie, qui rendent absurde cette dernière partie de la définition. Voici la suite:

Conformément à la loi de la monnaie quantitative, l'inflation produit toujours une hausse du niveau des prix.

Nous pouvons affirmer sans crainte qu'il n'y a pas d'inflation sans hausse du niveau des prix. Or, dans un pays bien administré, —et c'est à quoi vise le ministre, je le dis à son honneur,—où les gens ne sont pas autorisés à manipuler les prix à leur gré, le niveau des prix dépendra de l'offre des denrées et des services existants et le prix d'une denrée ne haussera pas à moins qu'il y ait pénurie de cette denrée. En conséquence, ce qui importe c'est que le Gouvernement fasse en sorte qu'il y ait approvisionnement suffisant de toutes les denrées que probablement nous consommerons, afin qu'en tout temps, quelle que soit la tension qui puisse résulter des achats, ces denrées soient en quantité suffisante pour répondre à la demande.

Je voudrais citer une autre définition pratique de l'inflation. Elle est du gouverneur Mariner Stoddart Eccles du United States Federal Reserve System et je l'extrais de l'ouvrage intitulé *"Basic Principles of Constitutional Money"* par Etta M. Russell.

Le 21 mars 1939, le gouverneur Eccles, du bureau des gouverneurs du :"Federal Reserve System", en a donné une définition bien claire dans le témoignage qu'il rendait devant un comité du Sénat des Etats-Unis. Le président lui avait demandé: "Qu'est-ce que vous appelez inflation monétaire?" M. Eccles répondit: "Pour

moi, cela signifie la situation créée quand la quantité de l'argent en circulation, des dépôts dans les banques et de la monnaie dans les mains de ceux qui dépensent cet argent est plus considérable que la capacité qu'a un pays de produire les marchandises pour le marché. C'est un encombrement du marché de la main-d'œuvre, l'incapacité dans laquelle se trouve un pays de produire ses marchandises voulues, de sorte que la quantité de l'argent entre les mains de ceux qui le dépensent dépasse la capacité dans laquelle se trouve un pays de répondre à la demande." On devrait lire et relire cette définition à la lumière de la situation actuelle.

Ce témoignage démontre, en d'autres termes, que l'inflation vient de ce qu'il y a plus de numéraire en circulation que de marchandises et de services. C'est exactement ce que j'ai moi-même prétendu.

Je voudrais citer aussi un passage d'un discours prononcé en janvier 1940, il y a de cela un peu plus d'un an, par le très honorable Reginald McKenna devant ses actionnaires. Il disait:

L'inflation, si elle se produit, proviendra de la croissance de la consommation, d'ordre tant civil que militaire, au delà de notre capacité de production. Il faut subvenir aux exigences militaires, et au bout du compte, si on ne trouve pas d'autre moyen pour ramener la demande globale aux limites de la production, l'inflation, avec la hausse des prix qui l'accompagne, intervient comme un frein automatique à la consommation de la population civile.

Ces définitions suffisent à donner au mot inflation son sens précis et le pays s'en porterait beaucoup mieux si à partir d'aujourd'hui, le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada, le chef de l'opposition et les autres hommes publics chargés de responsabilités n'employaient ce terme que dans le sens qui lui est donné ici. Nous serions alors en mesure d'aller de l'avant et nos gens ne perdraient pas confiance si un jour on leur annonçait que le Gouvernement a créé et mis en circulation une somme de 500 millions de dollars, par exemple, afin d'assurer, disons, un prix équitable pour le beurre, le porc ou le blé.

Encore une fois, j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires en vue d'assurer une production suffisante. Avant l'ajournement de la Chambre, en décembre dernier, j'ai expliqué comment on laissait détruire notre industrie laitière, et j'espère pouvoir présenter ici sous peu des statistiques relatives à cette industrie qui ne manqueront guère d'étonner quelques honorables députés. Nous permettons l'exportation de vaches laitières quand il nous faudrait augmenter notre production de lait pour approvisionner la Grande-Bretagne de fromage et de beurre. Le problème est des plus graves. Nous laissons tomber les prix d'autres denrées, au risque d'empêcher les producteurs

d'augmenter leur puissance productive, d'accroître le nombre de leurs animaux d'élevage, et le reste.

Le pays peut créer de l'argent; il peut dépenser des sommes considérables en toute sécurité, sans qu'il y ait d'inflation.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref, parce que je crois, à l'instar de chacun de mes collègues et de tous les loyaux citoyens du Canada, que cette motion doit être adoptée, que le peuple est prêt à acquitter toutes les taxes qui lui sont imposées, et à souscrire aux emprunts et aux certificats d'épargne de guerre. Mais nous aurions tort, il me semble, de laisser adopter sans quelque discussion cette motion demandant de voter une somme trois fois plus élevée que la dette nationale d'avant la guerre de 1914.

Je le répète, les Canadiens sont prêts à se rallier à cette motion avec tout ce qu'elle comporte, si chaque dollar affecté à la guerre est dépensé judicieusement. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, parce qu'il y a trop d'intermédiaires, de sous-traitants, trop d'autres choses que je ne mentionnerai pas mais qui seront exposées en comité plénier.

Les Canadiens croient également que, tous étant taxés, notre effort de guerre ne devrait pas s'appuyer sur des considérations d'ordre politique, comme aujourd'hui. J'ai sous la main une coupure de l'*Examiner,* de Peterborough, du 13 février, dans lequel l'échevin Elliott, de Lindsay, dit qu'il y a ingérence politique à Lindsay. Et il cite comme exemple l'arsenal fédéral. Cela a pour effet de nuire à la campagne actuelle en faveur des certificats d'épargne de guerre. Quelqu'un m'a dit: "Pensez-vous que je vais acheter de ces certificats, alors que mon fils ne peut obtenir de travail parce qu'il n'est pas libéral?"

Des VOIX: Oh! oh!

M. FRASER (Peterborough-Ouest): C'est exact. J'ai sur mon bureau des lettres qui le prouvent. C'est du favoritisme politique de la pire espèce. Je ne dis pas que cela se fait dans toutes les circonscriptions. Mon honorable collègue de Peel (M. Graydon) m'apprend que, dans sa circonscription, le candidat défait travaille de concert avec lui et qu'il n'existe pas de favoritisme.

En ce qui concerne cette campagne en faveur des certificats d'épargne de guerre, le peuple canadien s'attend que les membres des Communes donnent l'exemple. Quelques-uns de mes honorables collègues n'approuveront pas ce que je vais dire, je le sais, mais je crois que le ministre des Finances (M. Ilsley) devrait exiger que 10 p. 100 de tout salaire ou indemnité de $3,000 ou plus soient consacrés à l'achat de certificats d'épargne de guerre.

Une VOIX: Oh!

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oui. J'ai entendu une exclamation. Nous devrions donner l'exemple, et prévoir que ces certificats ne seront cessibles, qu'en cas de mort. Je crois que, durant la dernière guerre, tous ont dû accepter une réduction de 10 p. 100. Le moins que nous puissions faire est de souscrire 10 p. 100 aux certificats d'épargne de guerre. Si les honorables membres peuvent montrer qu'ils ont déjà souscrit, le ministre devrait, naturellement, accorder une diminution correspondante. Cependant, les certificats ne devraient pas être cessibles, ce qui obligerait les détenteurs à les garder durant les sept ans et demi. Une contribution de cette nature ferait plus qu'assurer le succès de la campagne en faveur des certificats d'épargne de guerre. Je crois que le ministre des Finances sera de mon avis à ce sujet. Nous prenons trop nos aises en notre pays. En Allemagne, au cours des dix ou onze dernières années, les gens ont dû travailler; on leur a confié une tâche, on leur a dit ce qu'ils devaient faire. Ici au Canada les employés de bureau et les autres catégories de travailleurs ont eu des tâches relativement faciles. Maintenant, peu importe qui nous sommes, il nous faut nous mettre résolument à l'œuvre.

Actuellement, lorsque nos jeunes gens sont appelés à faire leur service militaire ils sont examinés d'abord par un médecin civil qui reçoit un dollar pour chaque examen. Ceux qui se rendent aux camps d'entraînement y sont examinés de nouveau par d'autres médecins. Ces derniers ne sont pas payés un dollar par examen, mais ils touchent une solde, celle de major, ou de colonel et en plus, l'allocation familiale. Si 180,000 garçons doivent faire leur service militaire au cours de l'année on épargnerait $180,000 au pays en supprimant l'honoraire d'un dollar. Je suis certain que les médecins civils seraient enchantés de cesser ce travail, car, bien souvent, ces recrues se présentent pour l'examen au moment où les docteurs sont plus occupés. Ces examens nuisent à l'exercice régulier de leur profession, et, comme mes honorables amis le savent sans doute, ils ont eu beaucoup à faire au cours de l'hiver parce qu'il y a eu de la grippe et d'autres maladies en abondance.

Arrêtons-nous de nouveau à la question des économies. On nous a demandé de ne pas dépenser de dollars américains, mais entrez chez un marchand de fruits, de légumes ou d'épicerie n'importe où en notre pays, et vous y verrez des choux et des carottes des Etats-

Unis qui voisinent avec les carottes et les choux canadiens sur les comptoirs. Le cultivateur canadien ne peut vendre ses choux et ses carottes parce que ces légumes américains sont admis sur nos marchés. Il me semble que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a échoué là, encore une fois. Il a eu maintes faiblesses. Ne parlons pas des porcs. Il a glissé dans le cas du beurre, et je crois qu'il ne s'est pas encore relevé. L'honorable représentant de Peel a dit que l'on devrait apporter des changements à ce ministère. Le ministre devrait s'occuper de l'agriculture ou des services nationaux de guerre, ou de la cueillette des vidanges, car c'est ce qu'il demande aux honorables députés de faire dans une lettre où il nous prie de nous occuper de recueillir les os de cuisine. Ce qu'il entend par os de cuisine, je ne saurais dire, à moins qu'il ne veuille parler de ces choses que l'on cache dans chaque famille (family skeletons in some people's closets). A la fin de sa lettre il a également parlé de recueillir les animaux morts. Parfaitement, des animaux morts! Le ministre a deux tâches à accomplir et il en résulte qu'il ne peut s'acquitter convenablement ni de l'une ni de l'autre. Dans la plupart des endroits les gens qui ramassent la ferraille et autres objets de ce genre ne peuvent les vendre à un prix raisonnable et ils abandonnent, de dépit. Je sais que l'on a offert à une société $5 la tonne pour le papier de rebut; $5.50 à une autre; $6 dans un autre cas; $6.50 à une autre; $7 et $7.50.

M. McCULLOUGH: Qui m'offre $8?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): On serait plus près de la valeur réelle en offrant $8. Il faudrait établir des prix raisonnables, qui varieraient peut-être d'un endroit à l'autre. Il faudra en venir là si le Gouvernement veut que l'on recueille ces déchets comme il conviendrait de le faire.

Le *Feuilleton* du 18 février comportait sept pages et demie imprimées et sept pages blanches. Pourquoi le ministre ne commence-t-il pas sa cueillette de déchets par là. Il devrait commencer à économiser à Ottawa, donner l'exemple.

On a parlé du bureau de l'information publique. Je reçois aujourd'hui même une lettre d'un journaliste éminent du Canada, que je n'ai pas l'intention de lire en entier, mais dont j'aimerais citer le passage suivant:

> La matière manque habituellement d'actualité, elle est fade et presque toujours impropre à figurer dans les colonnes d'un journal.

Je veux citer à ce sujet, un article de rédaction paru le mercredi 19 février dans l'*Examiner* de Peterborough:

> Il semble donc que la publicité coûte environ $350,000 par année.
>
> Ce que nous objectons surtout à cette publicité, c'est que ses auteurs paraissent croire

[M. Fraser (Peterborough-Ouest).]

que tous les journaux du pays recherchent la matière qu'ils leur envoient. Ces publicitaires se bornent à expédier, franc de port, les articles qui leur semblent intéressants. Nous ne croyons pas différer beaucoup des autres journaux quotidiens ou hebdomadaires et nous savons d'expérience que nous pouvons rarement utiliser cette matière que nous recevons d'Ottawa.

Les journaux envoient leurs propres correspondants à la tribune des journalistes; ce sont des gens du métier et bien avertis. La Presse Canadienne y a son personnel, de sorte que nous ne manquons pas de nouvelles d'Ottawa. En outre, les comptes rendus quotidiens des débats à la Chambre des communes et au Sénat nous parviennent régulièrement durant tout le cours de la session. Ils rapportent fidèlement chaque parole qui y est prononcée.

Cet effort publicitaire ne tient pas compte de la situation des journaux. Les ministères d'Ottawa recueillent à leurs frais les renseignements qu'ils veulent diffuser, louent des bureaux et achètent des meubles et s'imaginent que les journaux sont disposés à remplir gratuitement leurs colonnes de matière qui n'intéresse pas leurs lecteurs. Si le Gouvernement se rendait compte du peu de cas qu'on fait de cette publicité, il conviendrait qu'elle n'est en grande partie qu'un gaspillage d'efforts et de deniers publics.

Le très hon. M. LAPOINTE: Cette lecture elle-même est un gaspillage.

L'hon. M. HANSON: Bah! Chacun son tour.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): On en jette la plus grande partie au panier sans même ouvrir l'enveloppe.

Les camps d'instruction possèdent des poêles destinés à chauffer les casernes et dont le soin est confié à des hommes désignés pour ce travail. On ne leur explique pas cependant comment chauffer. Depuis l'ouverture de ces camps, on a gaspillé de cette manière des milliers de tonnes de charbon. Je suis certain de ce que j'avance parce que j'ai entendu le témoignage de trois marchands de charbon de différentes parties du pays au sujet du gaspillage dans ces camps. On gaspille ce charbon alors que le pays est plein de nécessiteux qui seraient heureux d'en recevoir même une pelletée.

Permettez-moi de déclarer en terminant que si le Gouvernement débarrassait l'administration de la chose publique du favoritisme et de la politique, il n'aurait aucune difficulté à faire souscrire à tous les citoyens loyaux du Canada, hommes, femmes et enfants, tout leur avoir pour le succès de l'effort de guerre.

M. SOPER: L'honorable député me permettrait-il une question? Nous apprendrait-il en quel endroit du Canada aujourd'hui un grossiste pourrait acheter une wagonnée de choux canadiens?

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Oui. Je connais un cultivateur de Peterborough qui possède une wagonnée de choux canadiens.

M. SOPER: J'aimerais savoir son nom.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Jamais le Parlement n'a été saisi d'un bill comportant une dépense si considérable. Je n'ai pas l'intention, plus que les autres députés, de refuser à l'administration l'argent qu'elle demande, non plus que les sommes additionnelles qui peuvent de temps à autre s'avérer nécessaires. Cependant, il ne faut pas perdre de vue les deux points suivants: premièrement, l'argent doit être obtenu de la façon la plus équitable possible, en d'autres termes il faut s'assurer qu'au cours de la guerre chacun fasse des sacrifices à peu près équivalents; deuxièmement, il ne faudrait pas que les générations à venir soient appelées à défrayer nos dépenses de guerre.

La victoire ne s'achètera pas à prix d'or, mais plutôt au moyen de choses matérielles, d'énergie et de sang humains. La guerre finie, ce sont l'énergie dépensée et le sang versé qui compteront dans le règlement définitif de la dette, comme ce fut le cas pour toutes les autres guerres. La dette qui nous accable encore du fait de la dernière guerre et celle que nous devrons continuer à payer, Dieu sait jusqu'à quand, à la suite de la guerre actuelle si nous manquons de prudence, c'est le tribut exigé par les propriétaires des ressources nationales nécessaires à la poursuite du conflit. Etant donné que nous possédons les ressources, l'habileté technique et la main-d'œuvre, il est toujours possible de trouver l'argent nécessaire sans payer un droit pour faire entrer en jeu les facteurs que je viens de mentionner.

Nous proposons donc, comme l'a expliqué hier le chef de notre groupe, que ceux qui ont l'argent que nous devons consacrer à cette fin soient forcés de nous le prêter sans intérêt, tout comme nos jeunes gens doivent se préparer à la défense du pays bon gré mal gré. La Fédération du commonwealth coopératif a toujours préconisé comme premier pas dans l'aménagement de notre vie économique la possession et la régie de nos institutions financières par le gouvernement, afin que notre système monétaire remplisse sa vraie fonction de financer la production, sans restrictions imposées par la soif du gain, la production en temps de guerre ne fait pas exception à cette règle.

Hier, le député d'Acadia (M. Quelch) a fait allusion à la déclaration du chef de notre parti. C'est à la page 952 du compte rendu qu'on trouvera ses paroles:

> Le chef parlementaire de la Fédération du commonwealth coopératif a dit qu'en nationalisant la Banque du Canada nous avons établi un rapport plus juste entre la production et la monnaie. C'est là une affirmation que je n'accepte pas. Etant donné que, de 1935 à 1939, nous avons eu environ un demi-million de personnes sans emploi, je ne conçois pas comment on puisse prétendre que la Banque du Canada a maintenu le rapport qu'il fallait entre la quantité de monnaie existante et l'embauchage ou la production dans le pays.

Le chef de notre groupe, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), n'a pas affirmé que l'équilibre maintenu par la Banque du Canada entre le numéraire et la production était satisfaisant; il n'a rien dit de tel. Il a déclaré plutôt que la Banque du Canada pouvait contribuer à maintenir cet équilibre et je dois dire à l'honorable député d'Acadia que notre groupe de la Fédération du commonwealth coopératif n'est pas plus convaincu que lui-même et ses collègues, que le Gouvernement actuel a su tirer le meilleur parti possible de cette institution, au bénéfice du peuple canadien. L'honorable député a répété à diverses reprises pendant son discours que tout l'argent dont nous avons besoin, outre les recettes fiscales, devrait nous être fourni par la Banque du Canada. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris cette assertion. Prétend-il que nous devrions émettre du numéraire, sans nous préoccuper du crédit? La Chambre me permettra bien de lui donner lecture d'un court passage tiré d'une déclaration faite par M. Walter Nash, ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande. Nous avons maintes fois signalé à la Chambre que le programme de la Fédération du commonwealth coopératif ressemble à celui du parti travailliste de la Nouvelle-Zélande, lequel détient le pouvoir dans ce pays depuis plusieurs années. Voici ce que disait M. Nash dans un discours prononcé au parlement néo-zélandais le 17 juillet dernier:

> Nous nous proposons d'emprunter une somme assez considérable, soit 38 millions de livres. Nous aurons recours à trois modes d'emprunt: nous lancerons d'abord un emprunt de guerre; puis, un emprunt ordinaire; et enfin, nous inaugurerons une campagne nationale d'épargne. Tout en nous permettant d'obtenir les fonds nécessaires à la poursuite de la guerre et au paiement des frais ordinaires de l'administration, ces diverses méthodes auront pour effet de diminuer le pouvoir d'achat et de prévenir la hausse des prix. De sorte que, plus nous pourrons effectuer d'emprunts libres d'intérêt...

J'ai cru comprendre que l'emprunt de guerre ne comporterait aucun intérêt.

> ...ou moyennant un faible taux d'intérêt, mieux ce sera pour tous les intéressés. Mais dans la mesure, et dans la mesure seulement, où il nous sera impossible d'emprunter, nous aurons recours au crédit de la banque d'Etat.

Voilà un exposé assez exact, à mon sens, de notre propre situation.

M. QUELCH: L'honorable député pourrait-il établir une distinction exacte entre le numéraire et le crédit émis par la Banque du Canada? Les dépôts confiés à cette institution sont de la monnaie légale.

M. MacINNIS: J'aurai un mot à dire à ce sujet dans quelques instants.

J'aimerais poursuivre ma citation. Voici ce qu'ajoutait M. Nash:

J'aimerais détruire, si possible, l'impression erronnée de certaines gens, qui croient encore que la banque d'Etat peut créer des quantités illimitées de crédit sans influer en quoi que ce soit sur notre économie. . . Or, les épargnes des plus fortunés ou de ces gens à revenus moyens qui réussissent quand même à épargner, et c'est le cas d'un certain nombre, ces épargnes, dis-je, ne peuvent nuire à notre économie, tant qu'elles servent à faire les fonds de notre effort de guerre ou à acquitter nos dépenses ordinaires. Mais si, par ailleurs, nous soutirions de notre réserve des sommes considérables que nous mettrions en circulation sans obtenir certaines denrées en échange, nous nuirions à notre économie plus que jamais auparavant, sans compter la misère et les privations que devrait endurer une forte partie de notre population ,y compris les salariés et les personnes touchant un revenu fixe mais peu considérable, c'est-à-dire ces gens qu'il est du devoir primordial de l'Etat de protéger. Si la nouvelle monnaie ne sert pas à créer de nouvelles denrées, elle ne profite pas au peuple mais accroît le fardeau de ses misères. Tant mieux si elle sert à produire de nouvelles denrées.

Je pourrais peut-être répondre à la question posée par l'honorable député d'Acadia en lui faisant remarquer qu'en temps de guerre l'économie n'est pas du tout la même qu'en temps normal. Ainsi que le ministre des Finances (M. Ilsley) le signalait l'autre jour, il se pourrait que la moitié de notre production de l'année représente des denrées non consommables. Ce ne sont pas non plus des biens durables. Dans la production de guerre, nous distribuons deux fois plus de puissance d'achat qu'il n'en faut pour les besoins de la production et de la consommation domestiques en temps normal. En d'autres termes, la production du matériel de guerre absorbe une certaine proportion d'ouvriers, et celle des biens de consommation un plus petit nombre. Ces deux groupes mettent en circulation une puissance d'achat applicable à une plus faible quantité de biens de consommation, ce qui aura pour effet de raffermir les prix.

Je suis donc convaincu que plus on émettra de nouvel argent, plus forts devront être les impôts, dans ces circonstances du moins, si l'on veut éviter une inflation terrible. Je n'en dirai pas davantage sur le sujet. Quelques-uns de mes collègues pourraient se prononcer sur la question avec plus d'assurance que moi-même, mais j'ai conscience de l'avoir traitée raisonnablement.

M. QUELCH: L'honorable député a posé une question. Me permettrait-il d'y répondre?

M. l'ORATEUR: A l'ordre. La permission doit venir de l'honorable député qui a la parole.

M. QUELCH: Je désire savoir s'il me permet d'y répondre.

M. MacINNIS: Je n'ai pas posé de question à l'honorable député. J'ai dit que je ne saisissait pas bien son raisonnement. Il se peut que, s'il se donnait la peine de me répondre, je ne saisisse pas davantage sa pensée. Sans qu'il en soit de sa faute, toutefois. Il se pourrait que ce soit de la mienne, je l'admets. A tout événement, je dois ajouter que d'autres sont dans mon cas.

Je veux dire quelques mots au sujet des certificats d'épargne de guerre. Je ne trouve rien à redire à ce mode de prélèvement de fonds de guerre, convaincu que cette campagne n'a pas pour ultime objet de prélever des fonds, mais de détourner, j'imagine, des sommes des voies ordinaires de la consommation. Appliquée comme il convient, la méthode est à encourager dans les circonstances, mais je conseille à ceux qui moussent cette campagne de se montrer très prudents, et pour plusieurs raisons.

Je sais qu'il s'exerce une forte pression dans la vente de ces certificats, offerts à des personnes trop pauvres pour en acheter, à des gens dont le revenu est modique ou qui s'établit bien en deçà de ce que requiert un niveau d'existence convenable. Je dis que ce n'est pas contribuer à l'effort de guerre que d'obliger ces personnes à souscrire à quoi que ce soit dont l'effet serait d'abaisser encore leur niveau d'existence.

Il existe une autre catégorie de personnes, les salariés, dont le revenu ne laisse place qu'à de minces économies. Certains établissements forcent leurs ouvriers à souscrire. Je vise plus spécialement les ouvriers non syndiqués. La direction s'adresse aux employés, qui se voient contraints de souscrire à ces certificats d'épargne de guerre. Je dis que c'est commettre une erreur. Si pour faire les fonds de la guerre ou pour obtenir des emprunts relatifs à la guerre il faut recourir à la contrainte, exerçons-la en premier lieu sur les favoris de la fortune. A mesure que les besoins se multiplieront nous devrons peut-être descendre jusqu'aux moins fortunés. C'est pourquoi je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable contre la conduite de l'employeur qui, s'adressant à des employés inca-

pables de refuser d'acheter les certificats d'épargne de guerre sans s'exposer au renvoi, les avertit qu'ils sont tenus de s'en procurer. Puis, il y a une autre catégorie de gens, ceux qui ont subi une longue période de chômage. On admet l'existence de cette catégorie, puisqu'on dit qu'un certain nombre de gens ont trouvé un emploi depuis le début de la guerre. On ne devrait pas contraindre ces personnes à souscrire aux certificats d'épargne de guerre ou à en acheter; on ne devrait même pas leur demander de le faire. Après leur longue période de chômage, ils se trouvent démunis d'articles de ménage, d'effets personnels, de vêtements et d'autres articles nécessaires; on devrait leur accorder un délai considérable pour acquérir ce qui leur manque.

M. GRAYDON: Plusieurs sont désireux de faire quelque chose, cela va de soi.

M. MacINNIS: C'est leur affaire. Je parle de ceux qui sont l'objet de contrainte et je proteste fortement contre toute coercition.

Dès qu'il s'agit des travailleurs, il semble exister une tendance inévitable à recourir à la contrainte dès la première occasion. La chose est encore plus frappante si nous songeons que le Gouvernement s'abstient de tout degré de coercition envers les gens à l'aise. Sous l'empire de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, les êtres humains, la plupart des membres des classes ouvrières, ont été conscrits ou du moins ont été astreints à des périodes de formation militaire. La richesse est restée indemne, bien que la loi autorise également le Gouvernement à la conscrire.

Dans le financement de la guerre, les employés et les autres travailleurs ne devraient pas avoir à fournir une fraction de leur déjà trop faible salaire, tandis que des sommes énormes au crédit de particuliers demeurent inutilisées dans les banques.

Mardi dernier, le ministre des Finances a fait la remarque suivante que je relève à la page 929 des débats:

> Je m'arrête, monsieur l'Orateur, afin de laisser aux honorables députés le temps de comprendre la portée de ce programme et l'importance de ces sommes. Il est probable que nous ne pouvons pas saisir tout ce que comporte la remise aux divers gouvernements du pays de la moitié de nos revenus personnels en moyenne; ou, si je puis m'exprimer autrement, de consacrer la moitié de la main-d'œuvre et des organismes de production du pays à la guerre et à d'autres travaux administratifs. Si nous nous rappelons qu'une forte partie de notre population vit dans des conditions qui ne lui permettent pas d'augmenter de beaucoup le fardeau qu'elle porte actuellement, nous nous rendrons compte que celui qui retombera sur le reste de la population n'en sera que plus écrasant.

Je ne puis voir pourquoi les charges qui portent sur ce groupe favorisé de notre population seraient écrasantes, c'est-à-dire si on ne regarde pas comme écrasant le fardeau des gens en question, ceux dont le revenu est si modique qu'ils échappent presque au fisc. Dans les circonstances, nous ne saurions approcher de l'égalité des sacrifices, à moins d'adopter les propositions énoncées l'autre jour par le chef de notre groupe. Il a conseillé l'établissement d'un revenu maximum et la confiscation de ce qui le dépasse. La fixation d'un revenu maximum nous mettrait plus ou moins sur un pied d'égalité. Ce revenu suffirait à procurer les articles nécessaires à la vie; nous n'aurions qu'à renoncer aux objets de luxe. Ce ne serait certes pas un si terrible malheur à envisager.

Je voudrais signaler une autre chose qui m'est venue à l'idée, du fait de la mesure prise il y a une semaine environ par le ministère du Travail, quand il a annoncé que le Dominion ne paiera plus sa quote-part de l'assistance-chômage. Je me bornerai à dire à cet égard que je crois à l'absolue nécessité de maintenir les services sociaux en temps de guerre. Je pense que c'est moralement nécessaire pour vaincre. Dans un discours à la TSF, dimanche dernier, je pense, M. Ernest Bevin a déclaré qu'il serait presque impossible à la population de la Grande-Bretagne de tenir, n'étaient les services sociaux créés et organisés depuis quelques années.

Il y a des gens ayant un niveau d'existence très bas, des gens à peine capables de se tirer d'affaire, comme les vieillards qui vivent d'une pension. Leur revenu a encore rapetissé à cause du renchérissement de la vie. Nous pouvons garantir au fabricant un certain rendement sur son capital; après quelque agitation, le travailleur industriel a réussi à faire admettre que son salaire doit jusqu'à un certain point être proportionné au coût de la vie. A mon sens, le Gouvernement devrait montrer ses sentiments humanitaires et son souci du bien-être des gens en remaniant de cette sorte le taux des pensions de vieillesse. J'ai été frappé par une déclaration faite le 29 décembre 1940 par le plus illustre Américain de tous les temps, je crois, le président Roosevelt. Voici ce qu'il disait:

> Je ne demanderais à personne de prendre la défense d'une démocratie qui, de son côté, ne voudrait défendre personne contre la misère et la privation. Il ne sera pas dit que la force de la nation sera amoindrie parce que le gouvernement a négligé de protéger le bien-être économique de ses citoyens.

Le gouvernement canadien devrait en dire autant. Nous possédons les ressources voulues et, bien que nous soyons en guerre, si ces ressources sont convenablement organisées, si la production nécessaire se poursuit pour ré-

pondre aux besoins du peuple sans la restriction résultant normalement de l'appât du gain, chacun peut alors jouir d'un niveau de vie raisonnable et même fort convenable pour ce qui est des choses essentielles à l'existence. Si je comprends bien l'idée des gens, ils croient que nous faisons la guerre actuelle non seulement pour abattre l'hitlérisme, mais aussi pour détruire à jamais le régime social et économique qui donne naissance aux Hitler. Si nous tenons à obtenir l'appui sincère du peuple Canadien dans le présent conflit, nous devons lui donner la preuve manifeste de notre détermination à atteindre le but en question.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme plusieurs autres honorables représentants probablement, le discours que sir Norman Angell a prononcé dimanche soir. Il a fait observer à plusieurs reprises que si nous ne faisons pas disparaître les conditions qui ont entravé nos efforts ces vingt dernières années, celles qui avaient été cause de la dernière et de la présente guerre, il est inutile de consentir les sacrifices qui s'imposent pour vaincre Hitler, car il en viendrait d'autres après lui. Si le Gouvernement tient à ce que le peuple l'appuie dans une plus grande mesure, il faut qu'il se soucie de son bien-être social lors même que nous sommes en guerre.

Dans la discussion des choses de la guerre, les gens demandent invariablement: quelle garantie le Gouvernement donne-t-il que nous ne serons pas forcés, après la guerre, de revenir aux conditions qui existaient de 1930 à 1939, alors que nos jeunes gens se démoralisaient parce qu'ils n'avaient pas de travail et qu'ils étaient poussés ici et là comme du bétail? Ces questions sont quelques-unes des plus pertinentes. Je prie le Gouvernement de relier ces questions à notre effort de guerre.

M. NORMAN JAQUES (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je me bornerai à quelques remarques d'ordre général. Au cours du présent débat, on s'est fréquemment servi du mot "sacrifice". Je suis sûr que notre population consent volontiers à faire tous les sacrifices nécessaires pour gagner la guerre, mais elle se rend compte, peut-être plus que certains honorables membres, que les sacrifices inutiles ne sont d'aucun secours à la guerre et peuvent devenir de vrais obstacles. L'un des sacrifices que certains députés devraient faire est celui des idées qu'ils professent sur ce qu'ils se plaisent à appeler la monnaie saine. S'ils ne le font pas volontairement, ils y seront forcés avant la fin de la présente guerre, je le crois. Je me permets de citer un article publié récemment dans le *London Times*, que personne, je pense, n'accusera de radicalisme. Voici cependant son opinion sur les changements dus à la guerre:

> Ces changements exigent des rajustements aussi radicaux que ceux qu'a nécessités l'invention du char d'assaut et de l'avion. Sur les questions d'ordre militaire, l'état-major français jouissait d'un prestige égal à celui qu'on accorde à nos autorités en matière de finance. Il a payé cher le défaut d'adaptation de ses idées aux changements survenus dans l'art de la guerre et la cause des alliés en a cruellement souffert. La persistance opiniâtre dans des méthodes et des doctrines qui ont pu être parfaites il y a cinquante ans pourrait bien devenir aussi néfaste dans le domaine financier que dans celui de la guerre. Cela ne nous fera peut-être pas perdre la guerre, mais cela nous ferait certainement perdre la paix.

Après avoir reconnu que l'une des causes fondamentales du conflit est que l'Allemagne voulait obtenir des débouchés à l'étranger pour affermir ses finances, en même temps que ses rivaux y étaient forcés par leurs propres dettes, le *Times* poursuit:

> Il n'est pas trop tôt pour rechercher les moyen de résoudre les problèmes qui se présenteront de nouveau quand tous les pays qui auront pris part à la présente guerre seront contraints par la pression de leurs dettes accumulées à vendre à n'importe quel prix aux pays étrangers tandis que ces derniers ne voudront pas ou ne pourront pas acheter.

C'est pour cette raison que les membres de notre groupe ont parlé comme ils l'ont fait et nous continuerons de parler ainsi durant la présente session parce que, monsieur l'Orateur, il faut non seulement que nous gagnions la guerre, mais que nous gagnions ensuite la paix. Nous avons gagné la dernière guerre, mais nous avons très certainement perdu la paix, et il n'est pas exagéré de dire que la guerre actuelle est due à ce que nous n'avons pas su tirer parti de la victoire pour nous assurer une paix victorieuse.

Nous avons beaucoup entendu parler d'inflation, mais il me semble que ni le ministre ni la majorité de ceux qui en ont parlé n'ont révélé le fond de leur pensée sur cette question. Après la conférence manquée du Dominion et des provinces, où M. Hepburn avait prôné l'expansion monétaire, chose que je ne condamne ni ne loue, les journaux se sont immédiatement mis à parler d'inflation, de la monnaie élastique et de bien d'autres choses semblables, mais aucun journal, aucun ministre, aucun député même n'a encore publié ou dit quoi que ce soit pour condamner la politique de déflation dont nous avons souffert plus ou moins depuis la dernière guerre. Qu'il me soit permis de citer le *Monetary Times*, que personne ne saurait accuser de prôner des idées radicales ou les doctrines du crédit so-

cial. Voici ce qu'il écrivait le 25 janvier dernier, dans un article sur Laval et Flandin:

Flandin devenait premier ministre de France en novembre 1934, après la chute de Doumergue. Dans son discours-programme, il déclarait: "La déflation en France est à la veille de disparaître. Je rejette toute politique économique et financière qui tendrait à appauvrir les classes ouvrières de France."

Appliquer une telle politique n'était pas chose bien facile. La Banque de France refusait de réescompter les bons du trésor. Flandin voulait couvrir le déficit budgétaire au moyen d'emprunts à court terme afin de se tenir à l'écart du marché des capitaux, espérant que le taux de l'intérêt sur ce marché diminuerait, ce qui stimulerait les placements des particuliers. L'attitude de la Banque était fort embarrassante.

Flandin destitua donc Moret, gouverneur de la Banque de France, et le remplaça par Tannery. Tout alla bien durant un certain temps et cela eût pu durer longtemps si les banquiers n'avaient pas répandu la rumeur que Flandin avait l'intention de dévaloriser le franc et que, dans tous les cas, sa politique devait aboutir à la dévalorisation. C'est en vain que, pour réfuter ces rumeurs, Flandin annonça qu'il allait faire frapper de la monnaie d'or. Le public s'inquiéta et sa confiance se trouva fort affaiblie. De Wendel, l'un des chefs de l'industrie lourde de France et le régent le plus influent de la Banque de France, énonça publiquement une politique de déflation et laissa entendre que le franc s'effondrerait si Flandin n'adoptait pas son programme... Flandin demanda les pleins pouvoirs afin de réaliser le programme préconisé par de Wendel, mais la Chambre, irritée, le renversa.

Laval lui succéda. Il avait préalablement reçu une sérieuse leçon de la Banque...

Il y a un point digne de retenir aujourd'hui l'attention, puisque des tentatives de ce genre se font encore dans certains pays. Sur les instances de la Banque, Laval décréta une déflation sans précédent. Avant tout, il abaissa le budget extraordinaire à la somme ridicule de six milliards de francs, ce qui représentait alors 300 millions de dollars. Le budget extraordinaire comprenait les dépenses d'armement. Cela se produisit en 1935, une des cinq années au cours desquelles Hitler dépensa en armements une somme globale de 40 milliards de dollars.

Quelqu'un a cité cet après-midi le discours dans lequel M. Churchill disait que jamais une si grande multitude n'avait contracté une si grande dette envers un si petit nombre d'hommes. Une telle situation a résulté de la politique de déflation imposée par les banques, et je puis dire que cela est également vrai en Grande-Bretagne et au Canada. Voilà pourquoi un avion Spitfire est forcé de lutter seul contre vingt ou trente Messerschmitts. Ce n'est pas parce que nous n'avions pas la main-d'œuvre, les matériaux ou l'outillage nécessaires pour fabriquer des avions. C'est à cause de la politique de déflation imposée par les banques et par la finance internationale, et nous ne saurions nous rendre bien compte de la situation à moins de reconnaître ce fait.

Or, cette politique persiste encore. La déflation se pratique depuis plusieurs années et maintenant que nous sommes en guerre, la même perspective nous est offerte. Au cours d'une allocution prononcée lors de la réunion annuelle des actionnaires de la Banque Dominion cet hiver, le président de cette institution, M. Carlisle, a déclaré que les générations à venir auraient à supporter le fardeau de dettes qui s'accumule présentement, et qu'il n'y a qu'un remède—une économie rigoureuse. Cela revient à dire qu'il faudra se serrer la ceinture. Il affirme que notre unique espoir réside dans l'accroissement de nos exportations et dans la généralisation de l'internationalisme. Il se demande ensuite comment nous pourrions amener ce meilleur état de choses. Le moyen qu'il préconise consiste à réduire le nombre de gouvernements et à modifier le droit de vote de façon que les gens inaptes ou indignes n'aient pas les mêmes droits que ceux qui travaillent, produisent et paient les impôts. A n'en pas douter, un mouvement se dessine partout en faveur de la réduction du nombre des gouvernements, et pour la concentration et la centralisation des pouvoirs.

Si c'est là ce que nous voulons; si nous désirons, comme bien des gens au Canada le réclament ouvertement aujourd'hui, l'établissement des gouvernements du monde sous un contrôle unique, pourquoi sommes-nous en lutte contre Hitler? C'est précisément ce qu'il veut lui-même. Je dirai en outre que si, en septembre 1939 j'ai approuvé de mon vote notre entrée dans la guerre ce ne fut pas pour détruire la souveraineté de notre pays et de l'empire britannique. J'ai voté comme je l'ai fait afin de la sauvegarder, et non pas pour la détruire.

Ce dont je suis certain c'est que la démocratie, au sens où nous l'entendions jusqu'ici, et la finance orthodoxe ne sauraient subsister l'une et l'autre après cette guerre. D'après ce que j'ai entendu et lu, il me semble évident qu'il n'entre pas dans les intentions d'un grand nombre de gens, que la démocratie survive. Je ne constate dans les sphères administratives ou dans les milieux autorisés aucune disposition à reconnaître les erreurs commises dans le passé. Tout ce que j'ai pu observer, c'est que ceux qui proposent la modification de notre régime financier—et on me permettra de dire que leur nombre s'accroît sans cesse—se voient ridiculisés, et attaqués, et même accusés de tenir des propos subversifs.

Mais, je le répète, la finance orthodoxe et la démocratie ne pourront pas toutes deux survivre à la guerre actuelle. De fait, tout me paraît indiquer que, quoi qu'il arrive les dirigeants verront à ce que la finance orthodoxe survive.

Quant à la réglementation des prix, je signale au ministre qu'en Grande-Bretagne, à l'heure actuelle et depuis un temps assez considérable—je ne sais si la chose a commencé au début de la guerre, mais elle existe depuis assez longtemps,—l'Etat dédommage le détaillant de la perte résultant de la vente, au-dessous du prix de revient, de certains objets—des objets de première nécessité, je suppose. En d'autres termes, on applique le juste prix, ou prix compensateur, que les tenants du crédit social prônent depuis vingt ans. C'est un moyen d'empêcher la hausse des prix tout en évitant de nuire au commerce et d'exposer les détaillants à subir des pertes. Si la chose est possible en Grande-Bretagne, pourquoi ne le serait-elle pas au Canada?

Si j'ai bien saisi l'intervention du ministre cet après-midi pendant le discours de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore), il a affirmé ou donné à entendre qu'il n'existait aucun écart entre les recettes provenant de l'impôt ou de l'emprunt et les dépenses de guerre. S'il en est ainsi, c'est que notre effort n'atteint pas son maximum possible, car, en Angleterre, les crédits de guerre dépassent d'environ un milliard de livres les recettes provenant de l'impôt et de l'emprunt.

Je tiens à réitérer que la critique des méthodes orthodoxes de financer la guerre, émanant du groupe dont je fais partie, n'ont nullement pour objet d'embarrasser le Gouvernement. Mais, comme l'a dit le *Times*, si ces méthodes n'entraînent pas la perte de la guerre, elles entraîneront certainement la perte de la paix.

M. A. R. ADAMSON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé d'intervenir dans le débat ce soir, mais on a tellement parlé d'inflation, de déflation et ainsi de suite que je crois devoir faire quelques observaitons sur ce crédit de 1,300 millions de dollars.

L'inflation n'est pas un fait nouveau. Elle se poursuit au Canada, comme dans tout le reste du monde, depuis la fin de la dernière guerre et à une allure accélérée depuis 1934. L'inflation n'a rien d'extraordinaire si elle est dirigée, comme elle l'a été et comme elle le sera. Comme exemple de l'inflation qui s'est produite en Amérique du Nord, considérez la dette publique des Etats-Unis, qui a passé de 25 milliards de dollars aux 65 milliards autorisés par la dernière loi de finances. Durant cette période, une inflation presque triple s'est produite aux Etats-Unis. Le niveau de vie de ce pays n'a pas baissé sensiblement, bien que la dette publique effective ou possible se soit multipliée par trois depuis l'emballement boursier de 1929.

Nous sommes en période d'inflation tout aussi sûrement que nous nous trouvons ici ce soir. Il existe trois méthodes de faire face à nos dépenses: l'impôt, l'emprunt, et l'expansion monétaire. Ces deux dernières sont réellement inflationnaires. Chaque nouvelle obligation, chaque nouveau certificat de guerre émis par le Gouvernement comporte une promesse de remboursement de la part de l'Etat. C'est une promesse de payer, tout comme le billet de la Banque du Canada. C'est une promesse de payer dans les deux cas. L'Etat paie de l'intérêt sur ces effets, chaque certificat est de la monnaie nouvelle et par conséquent un instrument d'inflation. Les certificats d'épargne de guerre n'arrivent pas à échéance avant sept ans et demi, ils constituent de l'inflation différée, mais de l'inflation quand même.

Je parle maintenant du système d'emprunt institué par le ministre des Finances. Il y a d'abord les certificats d'épargne de guerre. La population canadienne hésite, semble-t-il, à acheter de ces certificats. A Toronto, où la population de la ville et de sa banlieue forme le dixième de la population du Canada, s'il faut en croire un thermomètre qu'on peut voir à l'hôtel de ville on s'est proposé comme objectif d'obtenir d'ici la fin du mois 200,000 promesses d'acheter régulièrement des certificats d'épargne de guerre. Au cours de la première quinzaine, nous avons atteint un peu plus du quart de l'objectif fixé. Ce fait reflète, il me semble, l'opinion générale du pays. Il doit y avoir une raison à cela; j'en nommerai trois.

En premier lieu, le gouvernement du Canada manque d'inspiration; il n'y a pas de force d'impulsion, pas de Churchill, pas de Roosevelt pour inspirer la nation au même degré que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Deuxièmement, le service d'information fait défaut. Nous nous sommes efforcés d'obtenir du Gouvernement des renseignements précis sur ce qui se fait. Je pense, comme sans doute tous ceux qui m'entourent, que si le peuple canadien savait ce qui se passe il s'empresserait davantage à seconder le Gouvernement. Il n'y a pas de honte à avouer que nous avons échoué dans la production du matériel de guerre, mais il y a grande honte à ne pas avouer que nous avons échoué dans la production de certains objects. La troisième raison est d'ordre psychologique. Certains Canadiens ont aujourd'hui l'impression que le Gouvernement ne pratique pas la plus stricte économie, ou du moins toute l'économie qu'il pourrait. Avec votre permission,

monsieur l'Orateur, je vais poser au ministre des Finances (M. Ilsley) une question directe et je m'assoierai pour qu'il puisse me répondre. Est-il vrai qu'au Canada les ministres ont aujourd'hui à leur disposition et reçoivent la somme de $2,000 par année pour le service d'une automobile?

M. MACDONALD (Brantford): Consultez les crédits.

M. ADAMSON: Le ministre fait un signe affirmatif. Je suis content que le ministre l'avoue; je croyais que cela se trouvait dans les crédits. Les Canadiens le savent aussi et la plupart considèrent comme excessive la somme de $2,000 par année que chaque ministre touche pour ses frais d'automobile. J'admets volontiers que l'économie de $30,000 $32,000 ou $34,000 que l'on réaliserait par la suppression de ce poste serait relativement faible. L'important, c'est que ce geste indiquerait à l'ouvrier à qui l'on demande de faire le sacrifice du salaire d'une heure, de deux heures, de trois heures ou même d'une demi-journée chaque semaine, que le Gouvernement désire pratiquer l'économie en vue de notre effort de guerre en commençant par la plus haute autorité de notre pays.

M. MACDONALD (Brantford): A qui demande-t-on de faire le sacrifice du salaire d'une demi-journée?

M. ADAMSON: On a demandé aux employés de plusieurs industries de ma circonscription d'abandonner le salaire d'une demi-journée de travail.

M. MACDONALD (Brantford): Pour l'achat de certificats d'épargne de guerre?

M. ADAMSON: Précisément.

M. MACDONALD (Brantford): L'honorable député sait-il que les ministres achètent des certificats d'épargne de guerre?

M. ADAMSON: Mais ils reçoivent aussi la somme de $2,000 par année pour leurs frais d'auto. Or, les citoyens du Canada ne croient pas que cela soit juste, quoi qu'en pense l'honorable député.

M. MACDONALD (Brantford): L'honorable député a demandé . . .

M. ADAMSON: J'ai la parole, monsieur l'Orateur. A l'honorable député de parler ensuite s'il le désire.

M. MACDONALD (Brantford): J'avais cru que l'honorable député me posait une question.

M. ADAMSON: Non pas; je ne m'adressais pas à lui.

Il m'arrive parfois de voyager au pays dans ma propre voiture pour le compte de Sa Majesté. Le système en usage partout au Canada est de payer 6c. le mille à toute personne voyageant au service de l'Etat dans sa propre voiture.

M. CRUICKSHANK: L'honorable député me permet-il une question?

M. ADAMSON: Je demande à l'honorable député de reprendre son siège. C'est moi qui ai la parole. Je suis heureux de voir que ce débat a suscité tant d'intérêt.

M. MACDONALD (Brantford): L'honorable député veut-il nous dire s'il fait lui-même partie de l'armée?

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas là une question pertinente?

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député a dit qu'il ne voulait pas qu'on l'interrompe.

M. MACDONALD (Brantford): Il ne devrait pas alors médire de ses collègues.

M. ADAMSON: Si je l'ai fait, que l'on m'excuse. L'honorable député est certainement très sensible. Le point que je traite est d'ordre psychologique et je propose aux ministres, dans l'intérêt du pays, de renoncer à ces $2,000.

M. CRUICKSHANK: Et le chef de l'opposition?

M. ADAMSON: Mes remarques s'adressent même à lui.

Le second mode d'emprunt est la vente d'obligations. Des gens qui se trouvaient autrefois dans la catégorie des portefeuillistes peuvent à peine acquitter l'impôt sur le revenu depuis qu'il a été majoré, et lorsque, au cours de l'été, sera lancé notre prochain emprunt de guerre, le ministre découvrira que bon nombre de portefeuillistes, de gens qui normalement souscriraient à l'emprunt, n'ont plus d'argent disponible et réussissent à peine à acquitter l'impôt sur le revenu. Lorsqu'il lancera son prochain emprunt de guerre, le ministre devrait trouver un moyen, non seulement de faire accepter les obligations en nantissement par les banques—toutes les obligations de l'Etat peuvent servir à cette fin—mais encore de permettre l'achat d'obligations par versements et sans intérêt. Ainsi les gens qui voudraient emprunter afin d'aider à l'effort de guerre, pourraient le faire sans assumer de nouvelles charges.

Il y a aussi cete autre condition: Le ministre a laissé entendre que cette somme de 1,300 millions de dollars pourra être de quelque 20 p. 100 trop faible pour couvrir les dépenses de cette année. Il y a aussi le rapatriement des valeurs canadiennes détenues en Grande-

Bretagne et qui, si elles ne constituent pas une charge directe, n'en rendent pas moins le fardeau plus lourd. Le ministre a également laissé entendre qu'il faudrait peut-être recourir à de nouveaux modes d'impôt; lors de la conférence sur le rapport Sirois, il a mentionné qu'il serait peut-être nécessaire d'imposer de nouveaux droits de succession. J'affirme à la Chambre qu'on encourage aujourd'hui celui qui a de l'argent à le garder plutôt que le prêter à l'Etat; je dis au ministre que c'est là une situation très grave qui peut causer des difficultés quand le nouvel emprunt de guerre sera lancé, parce qu'il est nécessaire qu'il soit souscrit. Voilà des choses qu'il faut considérer d'abord.

Si les deux premiers moyens de prélever des fonds venaient à faire défaut, il en existe un troisième; l'expansion monétaire. J'espère que nous n'aurons pas à y recourir, mais cela ne devrait pas nous empêcher d'y réfléchir. Nous espérons ne pas être bombardés et de n'avoir pas de raids aériens; malgré cette espérance, nous devons nous préparer à toute éventualité. Il existe deux ou trois méthodes d'expansion monétaire. La méthode normale ou orthodoxe, si vous préférez, consiste à augmenter le cours de l'or. Une autre méthode, à baisser le cours de la seule monnaie ferme qui existe dans le monde aujourd'hui, c'est-à-dire le dollar américain. Ces deux méthodes sont possibles. Le troisième moyen, qui a conduit à la fin de la dernière guerre, l'Allemagne et les autres pays européens à la ruine, par des sentiers fleuris, c'est l'augmentation de la monnaie, sans aucun contrôle. Je suis certain qu'aucun ministre des Finances ne voudrait recourir à une telle méthode, chez nous.

Je désirerais ajouter un mot au sujet de notre production de guerre. Il y a eu sans doute du retard dans la fabrication de certains objets. Je ne crois pas qu'il faille attribuer cet état de choses à la cause généralement mentionnée. Ce retard n'est pas surtout imputable, à mon avis, à l'escamotage politique ni aux influences de parti, même s'il existe encore des listes de favoris politiques. Cela est dû, à mon avis, à la mauvaise administration des services de l'Etat. Depuis le début des hostilités, un certain nombre des himmes d'affaires les plus compétents du Canada sont venus à Ottawa, bien disposés à abattre de la besogne. Ils s'en sont retournés, un par un, sans pouvoir accomplir le travail pour lequel ils étaient venus ici. Il doit y avoir une raison qui explique cet état de choses. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que c'est parce que l'on n'a pas laissé à ces hommes toute la liberté d'action voulue. Ils se sont trouvés en butte à toutes sortes de

[M. Adamson.]

chinoiseries administratives et de considérations en honneur avant la guerre sous un régime de parti

Voici ce que Churchill et Roosevelt ont dit à Beaverbrook en Angleterre ou à Knudsen et Stettinus aux Etats-Unis: "Vous me rendrez compte de la production de ces marchandises." Churchill a dit à Beaverbrook: "Mettez-vous à l'œuvre et fabriquez des avions. Peu m'importe la manière dont vous vous y prendrez, mais fabriquez des avions." Et des avions ont été fabriqués. Il est certain qu'il y a eu des erreurs et du gaspillage, mais cela n'a pas d'importance dans le moment; ce sont les avions que nous voulons. Knudsen et Stettinus, aux Etats-Unis, ont eu toutes les peines du monde à fabriquer le moteur Allison et ils n'y ont réussi que parce qu'ils ont eu recours à la méthode la plus rigoureuse. On a critiqué leurs façons, mais le gouvernement du président Roosevelt a eu le courage de faire face à la critique. Roosevelt a répondu: "Tant que je serai convaincu que vous faites de votre mieux pour fabriquer ces engins de guerre, vous aurez mon appui." Voilà, à mon avis, quelle devrait et doit être l'attitude de notre gouvernement.

En terminant, monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y a qu'un moyen, un seul, d'accentuer la production du matériel de guerre. Laissons-en la responsabilité à celui qui en est chargé. Il doit avoir toute la liberté d'action nécessaire, sans être gêné par la routine administrative. Ceux qui offrent leurs services pourront alors accomplir les tâches pour lesquelles ils possèdent les aptitudes voulues.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Je me sens tenu, monsieur l'Orateur, de faire quelques observations sur cette mesure, de beaucoup la plus importante dont ait jamais été saisi le parlement canadien. Je ne refuse pas d'accorder la somme qu'on nous demande, car je fais miennes ces paroles que prononçait ici même le ministre des Finances (M. Ilsley), le 3 juillet dernier:

> Que le Canada donne toute sa mesure sur terre, sur mer et dans les airs, et pour ce qui est de l'argent, on en acquittera le coût avec fierté et gaieté de cœur.

Je voudrais aussi rappeler les paroles que nous adressait dans le même sens le 24 juin de la même année le ministre actuel de la Défense nationale (M. Ralston):

> Il est à peine besoin de faire observer que notre effort de guerre ne doit à aucun point de vue se borner aux limites que fixent ces calculs financiers ni à ce qui peut s'accomplir sans trop d'inconvénients. Le pays doit donner l'effort maximum dont il est capable. Il est possible de répondre et nous répondrons effectivement aux exigences financières d'une produc-

tion poussée à la limite physique de nos moyens ou de l'obtention des services, des approvisionnements et du matériel de guerre; une telle limite, si elle existe, n'est pas d'ordre financier, mais bien d'ordre physique, intellectuel et moral. J'entends par là les bornes matérielles de nos ressources et la capacité morale et intellectuelle des Canadiens à supporter un fardeau et à consentir un sacrifice.

Le ministre des Finances de cette époque, ministre actuel de la Défense nationale, a exposé d'une manière très juste les formidables questions en jeu et chaque dollar nécessaire à la victoire doit être mis à la disposition de l'Etat à cette heure critique.

Cependant, il importe fort que les contribuables canadiens aient l'assurance que les deniers prélevés seront employés avec sagesse, et que tous les citoyens seront tenus de faire leur juste part de sacrifices. En plusieurs parties du pays, l'effort de guerre du gouvernement n'a pas l'appui cordial des Canadiens, et cela pour diverses raisons. J'ai sous la main un extrait d'un article éditorial du *Star Phoenix* de Saskatoon numéro du 14 décembre 1940. On y cite ces paroles du très honorable chef d'un parti dans une autre Chambre:

> Je n'exagère pas du tout en disant que des douzaines d'hommes d'affaires m'ont dit qu'ils s'accordent un moment de répit. Rien ne les encourage à travailler. Ils disent: "Il vaut tout aussi bien ne pas se fouler la rate, car nous ne travaillons que pour les taxes."

Voilà de dangereux sentiments chez un homme public du Canada, à l'heure actuelle. Je conviens avec ce journal que les règlements relatifs à la défense du Canada devraient être modifiés de façon à atteindre ces douzaines d'individus qui se la coulent douce parce que, vu les conditions auxquelles les entreprises sont maintenant adjugées ils n'ont pas intérêt à travailler.

Il y a eu une discussion considérable à la Chambre au sujet des conditions des marchés. J'ai devant moi un exemplaire du *Canadian Business* de décembre 1940, qui contient des renseignements dont la Chambre n'a pas encore été saisie. Cet exemplaire publie un article de Leslie Roberts, intitulé: "Y a-t-il du favoritisme dans les adjudications?" L'article montre en détail comment les approvisionnements sont achetés à Ottawa. Le n° 6 est ainsi conçu:

> Les contrats peuvent être assujettis à la vérification continue et les chiffres peuvent être calculés de façon à tenir les manufacturiers dans la zone de profits de 10 p. 100.

Et voici ce que je lis dans le corps de l'article:

> Normalement, un tel travail devrait être exécuté à tel prix, le producteur recevant la marge légale de profit, qui est de 10 p. 100.

Quand un groupe de Canadiens sont en mesure de toucher une marge légale de profit de 10 p. 100, et lorsqu'un autre groupe considérable de Canadiens s'imposent d'énormes sacrifices sans espoir ni désir de profit, la nation ne peut être forte ni unie.

Me sera-t-il permis de présenter quelques observations au sujet de très nombreux Canadiens qui croient ne pas être traités comme ils le méritent? De fait, voici ce que M. Winston Churchill a dit d'eux à la Chambre des communes anglaise, l'automne dernier:

> Nous ferons tout ce que nous pourrons pour encourager les gens à amasser des réserves de denrées alimentaires par tout l'univers, afin que les habitants de l'Europe, y compris,—je le dis de propos délibéré,—les Allemands et les Autrichiens, aient toujours sous les yeux la certitude que le renversement de la puissance nazie leur apportera immédiatement à tous les vivres, la liberté et la paix.

Je prétends que le Canada a une tâche très importante à accomplir dans le sens indiqué par le premier ministre de la Grande-Bretagne. Nous pouvons produire des quantités énormes de denrées alimentaires et le temps viendra où ces approvisionnements de vivres au Canada joueront un rôle important, nous permettant d'obtenir des conditions de paix satisfaisantes pour nous. Toutefois, nous ne pouvons pas dans l'intervalle espérer que deux millions de cultivateurs qui tirent leur subsistance directement de l'agriculture, continuent à vivre dans les conditions actuelles.

Certains honorables députés ont peut-être pensé qu'au cours de la dernière session quelques-uns des représentants des Prairies étaient animés d'un esprit étroit et provincial. Les événements de ces dernières semaines ont démontré bien clairement à tous les Canadiens que les problèmes de l'agriculture sont d'ordre national, non d'ordre provincial ou local. Dans le *Globe and Mail* de Toronto, le 12 février, j'ai lu le compte rendu d'un discours prononcé par l'honorable W. L. Houck, vice-président de la commission hydroélectrique de l'Ontario et ministre d'Etat dans le gouvernement Hepburn. Il s'est exprimé dans les termes suivants au cours d'un congrès de laboureurs:

> J'affirme sans crainte d'être contredit que le ministre de l'Agriculture a trahi les agriculteurs, leur abandonnant le soin de se tirer seuls de leurs ennuis malgré des difficultés insurmontables, sans aide du ministère fédéral. M. Houck a accusé le ministre de l'Agriculture d'être partie à une conspiration d'envergure nationale pour maintenir les prix des produits agricoles à un niveau inférieur au coût de revient. Si on assure un niveau de vie à d'autres classes, on devrait traiter le cultivateur de la même manière. Personne ne désire accomplir plus que le cultivateur en vue de la guerre, quelle que soit l'industrie dont il s'occupe. Il fera sa part de bon gré, mais il ne peut pas continuer son exploitation en recevant des prix inférieurs au coût de production.

Je constate que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'a pas craint de faire face aux mécontents en assistant à une réunion de cul-

tivateurs indignés à London. Une dépêche de la *Free Press* de London déclare que M. McEwing, représentant de la circonscription de Wellington-Nord à l'Assemblée législatuve, a demandé si le gouvernement fédéral se rendait compte que le porc était produit à perte, et s'il consentirait à traiter les éleveurs de porcs de la même manière que les industriels. Le ministre a répondu qu'il ne pouvait pas dire quelle attitude le gouvernement prendrait.

Je dois avouer que j'ai été confus d'apprendre par les journaux qu'un ministre fédéral avait été l'objet, au cours d'une assemblée publique, des commentaires que la presse a publiés. Un cultivateur indigné a demandé au ministre s'il possédait une paire de salopettes, après que ce dernier eût déclaré qu'il était le propriétaire d'une ferme. De telles observations démontrent, me semble-t-il, qu'il y a beaucoup de mécontentement chez un groupe de citoyens loyaux au Canada qui sont prêts à faire tous les sacrifices que l'on peut raisonnablement exiger d'eux.

Ces crédits de 1,300 millions de dollars devraient comprendre une somme suffisante pour assurer à l'agriculture la place qui lui revient dans la vie économique du Canada. Vous me permettrez de citer un seul autre passage pour prouver que mes remarques ne s'appliquent pas uniquement à la Saskatchewan ou même à Ontario. A la conférence qui se termina si soudainement le mois dernier, M. Bracken parla de la situation agricole. Voici un extrait de son discours tiré de la page 32, compte rendu de la séance plénière du 14 janvier 1941:

> Or, dans quelle situation l'agriculture se trouve-t-elle? L'an dernier, nous avons eu dans l'Ouest une des plus fortes récoltes de blé de notre histoire. Quand elle sera entièrement écoulée, elle aura rapporté aux agriculteurs un peu plus de la moitié du montant produit par chacune de plusieurs des petites récoltes d'avant la crise et ce n'est qu'à la fin de juillet prochain que les cultivateurs toucheront leur dernier paiement. Cette récolte a rapporté aux producteurs un peu plus de cinquante cents par boisseau à la ferme. Pendant la dernière guerre, une telle récolte aurait pris facilement le chemin d'outre-mer. . . et les cultivateurs auraient touché en certaines années trois ou quatre fois le prix du présent marché par boisseau. Même dans la période d'après-guerre qui a précédé la crise, le prix payé à la ferme était plus du double du prix actuel. On dit maintenant en certains milieux qu'une partie seulement de notre prochaine récolte pourra être écoulée sur les marchés ordinaires.

Et plus loin:

> Depuis le commencement de la guerre, quelques-unes des principales denrées agricoles ont joui d'un marché moins encourageant, alors que l'on constatait quelque amélioration et des perspectives favorables en une certaine mesure, pour certains autres produits. L'écart entre le coût croissant des marchandises que le cultivateur achète et les prix fixés pour certains des produits qu'il vend perpétue une situation très difficile et suscite des protestations et du malaise, choses que nous devrions chercher à alléger ou à éviter par tous les moyens possibles durant la guerre du moins.

[M. Nicholson.]

Devant ces preuves tirées de tant de domaines, il incombe au Gouvernement à cette heure critique, de prendre ses responsabilités envers l'agriculture. Il est opportun que le Gouvernement nous renseigne sur les hommes qui s'occupent actuellement d'agriculture et qui pourraient servir plus utilement dans l'industrie. Je suis certain que les honorables députés de toutes les parties du Canada ont reçu de cultivateurs des demandes de renseignements relatives à la façon dont ils pourraient aider avec le plus d'utilité en ces temps critiques. Le mécontentement augmentera tant que le Gouvernement n'aura pas déclaré que trop d'hommes travaillent sur la ferme, tant qu'il n'aura pas manifesté son intention de transporter vers l'industrie une grande partie de la main-d'œuvre agricole.

On a annoncé la suppression toute prochaine des allocations de secours, ce qui augmentera le malaise régnant aujourd'hui en diverses régions du Canada. Pour ce qui est de la Saskatchewan, les honorables députés se rendent compte sans doute que les problèmes auxquels cette province doit faire face ne résultent pas de l'incurie de ses habitants mais bien plutôt d'un malheur national et de la politique nationale. Au moment où nous disposons d'un excédent considérable de diverses denrées, le Gouvernement déclare qu'il se propose de couper les vivres à un grand nombre de citoyens. Je soutiens que la mise à exécution de la mesure proposée mettra un nombre considérable d'habitants de la Saskatchewan dans l'impossibilité de se procurer la nourriture nécessaire. J'ai sous la main un exemplaire d'un discours prononcé par M. Perkins, président de la *Federal Surplus Commodities Corporation* aux Etats-Unis. Il indique la façon dont nous pourrions au Canada disposer de nos excédents. Les données que nous possédons révèlent qu'une grande partie des Canadiens ne mangent pas assez. Afin de maintenir un niveau de vie qui permettra à certains de fournir tous les services dont ils sont capables à notre effort de guerre il importe de les bien nourrir. On lit dans le rapport:

> L'enquête révèle, que nos familles qui touchent les plus bas revenus, c'est-à-dire, qui reçoivent une moyenne de $312, lesquelles forment 14 p. 100 de la population, dépensent un peu plus d'un dollar par semaine et par tête pour la nourriture (en fait, pour subsister, elles doivent dépenser à toutes fins environ 50 p. 100 de plus que ce qu'elles touchent—c'est le marchand qui écope d'une partie de la différence).

Et plus loin:

> En somme, le fait révèle que les gens dont le revenu annuel est inférieur à $500 disposent

d'environ 5c. par tête et par repas pour la nourriture. Les familles qui reçoivent $100 par mois peuvent dépenser environ 10c. par tête et par repas pour la nourriture. Le marché de nos cultivateurs se trouve doublé en ce qui concerne cette catégorie de citoyens.

Et plus loin:

Qu'est-ce au juste que ces possibilités de vente aux personnes à revenus modiques? Il est évident que ces déshérités du sort peuvent dépenser et dépenseront pour leur nourriture s'ils en ont les moyens. Doit-on conclure qu'ils achètent de la meilleure nourriture ou plus d'aliments? Les deux. Nous savons que ceux qui gagnent peu mangent à peu près la moitié des aliments qu'ils désireraient consommer. Ils achèteront une plus grande quantité et une plus grande variété de denrées comestibles s'ils en ont les moyens.

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur un autre paragraphe:

Au cours des années qui vont suivre, on nous conseillera de plus en plus de nourrir et d'habiller les indigents des autres continents, surtout de ceux qui ont été dévastés par la guerre, comme moyen de résoudre les problèmes posés par nos excédents de produits agricoles. Je n'ose pas dire que la charité bien ordonnée commence par soi-même, car je suis d'avis qu'elle doit aller beaucoup plus loin. Ainsi, la situation actuelle de la Finlande nous arrache des larmes. Toutefois, j'oserais dire qu'avant d'étudier le problème de la famine à l'étranger, nous devrions enquêter sur ce problème ici même, dans notre pays, sans oublier les millions de jeunes gens que nous lançons dans la vie tous les ans et qui doivent exister à 5c. du repas. Les victimes involontaires de la sous-alimentation font des citoyens très médiocres.

Naturellement, M. Perkins parlait d'un état de choses existant aux Etats-Unis, mais celui du Canada pourrait très bien se décrire par les mêmes termes. Il n'existe malheureusement aucune statistique nous permettant d'arriver aux conclusions de M. Perkins. Je prie instamment le gouvernement d'employer, à même ces sommes, l'argent qui permettra à l'agriculteur non pas de se transformer en profiteur mais de faire honneur à ses obligations, d'acquitter ces impôts et de maintenir un niveau de vie raisonnable.

Depuis quelques mois, on a effectué une étude sérieuse, dans l'Ouest canadien, sur l'écart entre les prix que reçoit le cultivateur pour les denrées qu'il vend et ce que lui coûte les marchandises qu'il doit acheter. La Chambre me permettra de donner des détails illustrant la différence entre le prix actuel d'une lieuse et son ancien prix. En 1913, une lieuse coûtait: matières premières; $45.56; main-d'œuvre, $11.97; frais fixes, $17.96; travaux de recherches, 34c.; transport, $17.80; commission du vendeur, $30.45, ce qui laissait une marge brute de $42.94, puisque le prix comptant à Regina était de $167.02. Cette année-là, le cultivateur pouvait acheter une lieuse avec 261 boisseaux de blé. En 1936, le prix était devenu le suivant: matières premières, $71.06; main-d'œuvre, $22.62; frais fixes, $33.93; travaux de recherches, $2.55; transport, $26.08; commission du vendeur, $45.50; marge brute, $79.26. Le prix comptant à Regina était de $281, soit 319 boisseaux de blé. L'an dernier, la même machine coûtait au fermier l'équivalent de 637 boisseaux de blé. Je cite, de *Why a Farm Machinery Cooperative* publié par la Canadian Cooperative Implements Limited, le paragraphe suivant, très significatif, pris au bas de la page 4:

Il est bien évident que l'industrie agricole de l'Ouest canadien passe par une crise. Si l'on veut que les cultivateurs de l'Ouest jouissent d'un niveau de vie raisonnable, il faudrait voir à rétablir l'équilibre entre le prix des denrées agricoles et celui des articles que doit se procurer le cultivateur.

C'est, je crois, ce que les cultivateurs de l'Ouest cherchent à faire comprendre au Gouvernement depuis plusieurs années. En m'en venant ici, j'ai lu dans les journaux que le président de la compagnie Massey-Harris avait laissé des biens évalués à plus de $750,000. Il est évidemment plus profitable de fabriquer des machines agricoles que d'exploiter une ferme dans l'ouest du pays. L'honorable représentant de Rosedale (M. Jackman) me signale le fait que le personnage en question avait d'autres intérêts. Je n'en doute pas, mais il n'en demeure pas moins qu'au Canada, la fabrication d'instruments aratoires est une industrie fort rémunératrice.

Un mot maintenant de la main-d'œuvre. Ainsi que je le disais tout à l'heure, une foule d'agriculteurs canadiens sont d'avis que rien n'est plus important en ce moment que de gagner la guerre, d'écraser Hitler. Plusieurs d'entre eux sont prêts à laisser leurs tracteurs inactifs au printemps et à épargner ainsi notre provision d'essence, si la production d'une quantité encore plus considérable de denrées alimentaires doit avoir pour effet d'ajouter à nos problèmes, sans contribuer à notre effort de guerre. Nous constatons dans toutes les parties du pays que de nombreux cultivateurs établis sur des terres médiocres se sont vus dans l'obligation de réclamer du secours. Ces gens sont désireux, et non sans raison, d'abandonner la terre, convaincus de pouvoir mieux servir leur pays dans les industries. On a procédé l'été dernier à l'inscription nationale et le 27 juillet le ministre des Services nationaux de guerre (M. Gardiner) adressait aux membres de la législature de la Saskatchewan une lettre dont l'un des alinéas se lit comme suit:

Dans l'intérêt national, il est absolument essentiel que cette inscription soit aussi complète que possible. Grâce aux renseignements ainsi recueillis, nous espérons être en mesure d'aider le peuple canadien, en fournissant de l'emploi aux chômeurs et en aidant ceux qui travaillent à se trouver un emploi plus rémunérateur. L'un des buts principaux de cette inscription nationale est de venir en aide à la

jeunesse et de recueillir des renseignements au sujet des vieillards, des malades et des impotents. En un mot, nous voulons obtenir une vue d'ensemble des conditions d'existence de notre population.

Le but mentionné dans cet alinéa était, à mon sens, fort louable, et convaincu que l'on allait prendre les moyens d'arriver à ce résultat, j'écrivis au sous-ministre adjoint, en novembre, pour lui exposer le cas d'un ancien combattant établi sur une terre médiocre et qui m'avait demandé d'intervenir à son sujet. Ma lettre se lisait comme suit:

M. ....., ancien combattant âgé de 46 ans et père de deux enfants, est désireux de servir son pays et prêt à remplir toutes fonctions que l'on voudra bien lui confier. Il est, me dit-il, dessinateur industriel et a acquis beaucoup d'expérience dans le Dakota-Nord, à l'emploi de la Grand Forks Gas and Electric Light Company. Il ajoute qu'à diverses reprises il a fait du travail pour le bureau des brevets, à Ottawa, et il voudrait aider son pays, dans cette crise, de la meilleure façon possible.

Le sous-ministre me fit parvenir la réponse suivante:

Les industries de guerre de la nation devraient pouvoir utiliser quelque part et avec avantage les services de cet homme.

Je remarquais hier dans les journaux une déclaration de M. F. H. Avery, du ministère du Travail de l'Ontario, édifices du Parlement, à Toronto, à l'effet que son département s'occupait de rechercher en Ontario où il fallait des ouvriers et tâchait de les trouver. Il disait que la main-d'œuvre se faisait déjà très rare.

Je vous prierais, de votre côté, de conseiller à M. ..... de s'aboucher directement avec M. Avery, de lui faire connaître toutes ses qualités et de lui demander de le placer.

J'ai prévu tout ce qui devait arriver, et au lieu d'importuner mon ami, qui habite à une assez forte distance du service postal régulier, j'ai pris sur moi d'écrire la lettre. J'ai énuméré ses qualités à M. Avery, qui me conseilla de m'aboucher avec un bureau de l'Ouest, attendu que l'intéressé habitait la Saskatchewan et que les autorités de l'Ontario ne désiraient pas favoriser la migration vers l'Est. J'ai donc écrit au bureau de Winnipeg, où l'on me répondit que puisque l'intéressé habitait la Saskatchewan mieux valait chercher à l'employer par le bureau de Regina. Je me suis donc adressé au bureau de Regina. Mais la Saskatchewan ne compte aucune industrie de guerre de quelque importance où pourrait travailler un ouvrier de cette expérience. Après avoir ainsi frappé de porte en porte, l'ouvrier attend encore les renseignements qui lui permettront de se rendre utile dans la crise que nous traversons.

Quand il s'est agi des conditions dans d'autres régions du Canada, des honorables députés d'en face ont parfois déclaré ici que l'ouvrier qui désire travailler peut se trouver

un emploi. A quelques-uns d'entre eux j'ai posé privément la question suivante: Pouvez-vous placer dans quelque industrie de guerre de votre circonscription un ouvrier de grande expérience, des personnes prêtes à quitter la Saskatchewan pour l'Ontario ou le Québec, des jeunes gens désireux de travailler et capables de faire n'importe quoi? Je n'ai pu trouver en Ontario une seule ville disposée à favoriser l'emploi de personnes venant de la Saskatchewan. A la suite de cette lettre du ministre, écrite le 27 juillet dernier, je suis d'avis que l'on aurait dû prendre depuis les dispositions nécessaires pour que des ouvriers comme celui dont je viens de parler puissent quelque part au Canada rendre les meilleurs services dont ils sont capables à la plus noble des causes de l'histoire de l'humanité. Le Gouvernement devrait, semble-t-il, se rendre compte de ses responsabilités, envers l'agriculture d'abord, et ensuite envers les nombreux ouvriers canadiens désireux de s'embaucher actuellement dans l'industrie pour contribuer plus efficacement qu'en ce moment à notre effort de guerre.

(La motion de l'honorable M. Ilsley est adoptée, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Fournier, Hull.)

L'hon. M. HANSON: Monsieur le président, je me suis demandé si le ministre des Finances avait quelque chose à ajouter à sa déclaration d'avant-hier sur la résolution, ou s'il préférerait répondre aux questions au cours de l'examen en comité. Il me semble que plusieurs points demandent élucidation.

La résolution porte sur trois différents aspects de l'activité gouvernementale. Le premier article demande un crédit de 1,300 millions de dollars pour les fins suivantes:

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le Gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

J'appellerais l'alinéa *d* une clause d'ensemble.

La déclaration du ministre a été concise sans rien révéler en détail sur chacune de ces quatre fins. Le point qui m'intéresse, et qui intéresse aussi la nation je pense, est de savoir au juste quelle partie de cet énorme crédit de 1,300 millions de dollars doit servir à favoriser la continuation du commerce. En second lieu, quelle somme sera

consacrée à favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, et se bornera-t-on à la favoriser par un service d'assurance ou d'indemnités, ou par d'autres moyens?

Le comité a droit à d'autres précisions et explications au sujet du texte confus de la première partie du paragraphe 1 (*b*) de la résolution, et j'engage le ministre à le faire.

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, aucune partie de la somme dépensée sous l'empire de la loi des crédits de guerre de 1940 n'a été spécifiquement affectée aux fins énoncées dans l'alinéa 1, le même qu'un alinéa correspondant dans la loi des crédits de guerre de 1940.

L'hon. M. HANSON: On n'a rien dépensé cette année-ci?

L'hon. M. ILSLEY: Non, aucune somme n'a été spécifiquement affectée à la chose. Il y a eu des déboursés dans presque tous les départements, mais ce sont des sommes assez minimes. Les principales dépenses ont eu lieu, et auront lieu, inutile de le dire, dans les trois services de la défense et le ministère des Munitions et Approvisionnements. Mais il y a certaines dépenses dues à la guerre, et nous veillons très sérieusement à ce qu'on ne fasse pas sous le régime de la loi des crédits de guerre des dépenses qui ne relèvent pas régulièrement de cette loi. Nous autorisons seulement les dépenses dues à la guerre, les véritables dépenses de guerre. Mais des dépenses de guerre ont lieu dans presque tous les départements, sinon dans tous. C'est le renseignement le plus sûr que je puisse communiquer à l'honorable député en réponse à sa question, mais je ne puis lui indiquer quels déboursés s'effectuent en vertu du paragraphe 1 *c*) ou en vertu de l'alinéa correspondant de la loi des crédits de guerre de l'an dernier.

Je ne sache pas qu'on ait créé un service d'assurance ou d'indemnités contre les risques de guerre. On a discuté la chose et certaines propositions ont été faites en ce sens, mais je ne sache pas que le Gouvernement ait encore pris aucune mesure.

L'hon. M. HANSON: S'il en est ainsi, c'est-à-dire si le Gouvernement n'a adopté aucun programme, pourquoi conserver cette inscription? Ce que le ministre dit est vrai. Je suppose que la mention: "Autres départements, $18,540,000", somme comprise dans les $538,804,000, qui figurent à la première colonne de la page 927 du hansard du 18 février, s'applique à tous les autres départements. Permettez-moi de le demander, qui décide si une dépense déterminée est une dépense de guerre ou non? Car la répartition de ces sommes importe grandement.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Je ne veux pas dire quant au montant des dépenses, mais cela fait beaucoup de différence s'il s'agit d'une véritable dépense de guerre ou d'une dépense de temps de paix imputée à la guerre. C'est une fonction fort importante; je me demande qui est chargé de cette répartition et comment on procède. Est-ce le ministère des Finances? Le contrôleur du trésor s'en occupe-t-il? Ou l'auditeur général, ou qui? L'honorable ministre pourrait scruter ces détails avec grand profit.

L'hon. M. ILSLEY: Oui. C'est le gouverneur en conseil qui s'en charge, soit directement, soit par l'intermédiaire du conseil du trésor. Les demandes sont adressées au conseil du Trésor qui décide de l'affectation et approuve les crédits projetés à imputer sur la loi des crédits de guerre. La question est examinée et l'on décide si réellement les crédits sont imputables sur cette loi.

L'hon. M. HANSON: La décision est-elle laissée au conseil du Trésor, ou bien a-t-on recours aux avis d'experts comptables, si je puis m'exprimer ainsi, pour savoir ce qui en est? Je ne suis pas comptable et je suppose que le ministre ne l'est pas non plus, mais je sais qu'il y a des systèmes types de comptabilité pour les diverses catégories d'exploitation industrielle, commerciale et de services d'utilité publique et qu'ils ont atteint un tel degré de précision qu'un expert en ce domaine peut indiquer à des entreprises d'utilité publique et autres quelle est au juste la méthode qui convient. A-t-on cherché et obtenu des avis de ce genre ou donne-t-on toute latitude au conseil du Trésor lequel, ainsi que le ministre le sait, est un sous-comité du cabinet dont il est président et a un secrétaire, fort compétent, je crois, si c'est le même fonctionnaire qu'il y a quelque temps? L'un quelconque de ces messieurs qui font partie du conseil du Trésor a-t-il la compétence voulue pour indiquer, d'après l'expérience et les avis d'experts, ce qui doit être porté au compte de la guerre et ce qui constitue une dépense du temps de paix? Tirons la chose au net.

L'hon. M. ILSLEY: C'est le conseil du Trésor qui s'en charge à moins que, je le répète, ce ne soit le cabinet lui-même. Dans certains cas le cabinet en prend directement la responsabilité, mais le conseil du Trésor prend l'avis de ses fonctionnaires compétents.

L'hon. M. HANSON: Ont-ils la compétence requise pour donner des avis; les recherche-t-on et les accepte-t-on, ou bien les rejette-t-on parfois?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne me rappelle pas de cas où leurs avis aient été rejetés. Mais ils ne sont pas tenus pour responsables; c'est le conseil du Trésor lui-même qui assume la responsabilité.

L'hon. M. HANSON: Oh! j'en conviens. Je veux savoir quelle méthode on suit.

L'hon. M. ILSLEY: D'habitude c'est le conseil du Trésor qui décide et s'il commet une erreur il en prend la responsabilité. Je puis peut-être citer à l'honorable député des cas indécis s'il tient à ce que j'en prenne le temps.

L'hon. M. HANSON: Cette discussion est à mon sens fort instructive, du moins je l'espère.

L'hon. M. ILSLEY: Je crains que la voie dans laquelle je me suis engagé encourage à poser des questions.

L'hon. M. HANSON: C'est précisément ce que nous devons faire ici.

L'hon. M. ILSLEY: Pour ce qui est, par exemple, du ministère des Postes, on peut alléguer que les dépenses supplémentaires dues à l'augmentation considérable du courrier pour les troupes d'outre-mer sont imputables sur les crédits de guerre, ou bien on peut prétendre qu'elles ne leur sont pas imputables, qu'il s'agit simplement d'une expansion inévitable d'un service de temps de paix.

L'hon. M. HANSON: Quelle a été la décision?

L'hon. M. ILSLEY: Je crois qu'on a à peu près décidé de les considérer comme dépenses du temps de paix. Les crédits du ministère des Postes sont considérablement augmentés cette année. L'honorable député peut constater que l'augmentation s'élève à près de 2 millions de dollars. Une bonne partie de cette augmentation est attribuable à l'accroissement du travail dû à la guerre, mais elle est imputée néanmoins sur les dépenses du temps de paix.

L'hon. M. HANSON: J'imagine qu'il survient parfois des conflits entre les ministères. Est-ce que le ministère des Postes insiste rigoureusement pour que les dépenses additionnelles soient portées aux comptes de guerre?

L'hon. M. ILSLEY: Non.

[L'hon. M. Ilsley.]

L'hon. M. HANSON: Le ministre des Postes (M. Mulock) a dû dégainer et se battre pour se débarrasser de ce fardeau afin de pouvoir présenter un meilleur rapport au pays, au lieu de quelque gros déficit. Mais je ne parle pas sérieusement. Je veux simplement savoir quelle est la raison de tout cela. Le ministre nous a indiqué sa ligne de démarcation. Je lui affirme qu'il devrait charger un expert de décider la chose et de donner son opinion au conseil du trésor. Existe-t-il un tel expert au ministère des Finances?

L'hon. M. ILSLEY: Il n'en existe nulle part, que je sache.

L'hon. M. HANSON: J'ai voulu souligner qu'il existe des comptables experts dans divers domaines et dont les avis pourraient être très utiles au conseil du trésor dans un cas tel que celui-ci. De fait, le ministre est entouré d'intelligences supérieures. J'ignore s'il en a assez pour faire ce genre de travail. Je crains qu'on ne porte aux comptes de guerre beaucoup de dépenses qu'on devrait porter au compte des services du temps de paix. Je désire qu'on me rassure de ce côté. J'ai grandement raison de prendre ainsi l'intérêt du public, car bien peu de gens, surtout dans les ministères qui s'occupent des dépenses de guerre, essaient d'alléger le fardeau des contribuables.

L'hon. M. ILSLEY: Quelle est la question?

L'hon. M. HANSON: Ne devrait-on pas établir un organisme qui serait chargé d'éclairer le conseil du trésor à ce sujet?

L'hon. M. ILSLEY: Je pense que le conseil du trésor a tous les conseillers qu'il lui faut et qu'il n'a pas besoin d'en avoir d'autres pour régler cette question. Je me permets de dire à l'honorable député—et c'est peut-être encore peu sage de ma part—qu'il devrait se procurer une copie—peut-être l'a-t-il déjà—d'un décret adopté par le cabinet à la suite de mûres délibérations, en octobre ou en novembre dernier, sauf erreur, décret établissant la procédure à suivre pour l'approbation des projets de crédits et des allocations subséquentes.

L'hon. M. HANSON: Des allocations?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, des allocations payables à même les fonds votés dans la loi sur les crédits de guerre. Si l'honorable député s'imagine que nous n'avons pas longuement réfléchi à cela, il se trompe.

L'hon. M. HANSON: Je ne prétends rien de tel, je demande simplement des renseignements.

L'hon. M. ILSLEY: Il existe un décret ministériel, longuement et soigneusement préparé, qui établit la procédure à suivre, mais cela ne fait pas disparaître la nécessité d'exercer notre jugement sur la question de savoir si certains crédits projetés doivent provenir ou non des crédits de guerre.

L'hon. M. HANSON: Voilà une déclaration fort intéressante. J'avoue volontiers qu'il m'est impossible de lire tous les décrets du conseil adoptés par le Gouvernement, car il y en a eu quelques milliers au cours de l'année. Aucun être humain ne saurait entreprendre pareille tâche. Je serais heureux de recevoir du ministre copie du texte en question. Peut-être aurait-il bien fait de nous en donner lecture ce soir. Néanmoins, puisqu'on nous affirme avoir étudié très attentivement la question nous voilà rassurés. Naturellement, j'ai toujours pensé que le conseil du trésor constituait une sauvegarde pour le public. Je sais qu'à l'époque où j'y siégeais nous accomplissions consciencieusement notre besogne et que nous étions très heureux quand, au cours d'une séance, nous avions réussi à éviter des dépenses au pays. J'espère que mon honorable ami et ses collègues éprouvent autant de satisfaction que nous en avions lorsque nous subtituions une auto Ford à une Buick pour l'usage d'un officier, car en temps de paix j'ai toujours remarqué que plus le grade de l'officier était élevé plus coûteuse était la voiture qu'il désirait. D'habitude nous nous bornions à fournir des autos Ford à ces gens.

L'hon. M. POWER: Votre voisin de pupitre (M. Stirling) n'a pas su apprécier vos efforts.

L'hon. M. HANSON: Il ne faisait pas partie du cabinet à cette époque. Je suis heureux d'entendre le ministre nous assurer que toutes les précautions seront prises quant à l'emploi judicieux de ces fonds. Ma crainte—qu'il a presque dissipée—était que des dépenses relatives à des entreprises du temps de paix pussent être inscrites au compte des dépenses de guerre.

M. MacNICOL: Le ministre peut-il expliquer au comité comment s'est fait le calcul de cette somme d'un milliard trois cents millions de dollars?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Pour la défense nationale, les dépenses prévues s'élèvent à $1,261,226,524. Il me faudra, je le crains, reviser ce chiffre. Une mise au point s'est produite à l'égard de l'un de ces chiffres et je laisserai à mon collègue le ministre de la Défense nationale pour l'Air, (M. Power) le soin d'indiquer les chiffres exacts, s'il les a sous la main.

Le budget de l'armée s'élève à $666,574,659: il y a 181 millions pour le service naval, environ 421 millions pour l'aviation, outre un crédit d'environ 40 millions que nous nous attendons de recouvrer des gouvernements d'autres dominions. Voilà les principaux chefs de dépense. Mon collègue le ministre de l'Air m'apprend que la somme susceptible d'être recouvrée des gouvernements d'autres dominions se chiffre non pas par 40 mais par 35 millions de dollars.

M. DOUGLAS (Weyburn): Cela comprend-il le plan d'entraînement aérien du commonwealth?

L'hon. M. ILSLEY: Oui, tout est compris. Il s'agit là des trois services ou départements de la défense. De plus, nous nous attendons de dépenser environ 180 millions de dollars par l'intermédiaire du ministère des Munitions et Approvisionnements, et environ 32 millions par l'entremise d'autres départements.

M. HOMUTH: La somme de 180 millions destinée au ministère des Munitions et Approvisionnements comprend-elle les édifices récemment construits?

L'hon. M. ILSLEY: Oui. Il y a ensuite quelques autres dépenses d'importance secondaire qu'il m'est impossible pour l'instant d'indiquer avec exactitude. Comme je l'ai dit dans mon discours, le total des crédits soumis dépassera peut-être de 150 millions la somme d'un milliard trois cents millions de dollars. Toutefois, les chiffres que je viens d'indiquer représentent assez exactement la somme d'un milliard quatre cent cinquante millions de dollars dont je viens de parler.

M. MacNICOL: A-t-on calculé avec exactitude tous les montants qui forment cette somme d'un milliard trois cents millions de dollars, afin d'en arriver à un chiffre précis?

L'hon. M. ILSLEY: Certainement. L'honorable député conviendra, naturellement, que ce calcul diffère de celui que nous faisons dans le cas des dépenses en temps de paix, lesquelles peuvent être calculées avec assez de précision. Il entre dans ces crédits tant d'éléments d'incertitude qu'ils peuvent se révéler fort inexacts. Ainsi le budget de l'armée comprend le coût estimatif de divers programmes, majoré d'un certain pourcentage de déperdition. Les menus détails sont extrêmement nombreux, mais une fois le calcul fait, divers éléments modificateurs entrent en jeu.

M. MacNICOL: Il s'agit en quelque sorte d'un blanc-seing.

L'hon. M. HOWE: Combien d'obus utilisera-t-on? Telle est la principale question qui se pose.

L'hon. M. ILSLEY: J'ai indiqué au moins trois éléments d'incertitude. Il y a la question de la déperdition, la quantité de munitions utilisée, laquelle dépend du genre d'opérations militaires. Il s'agit de savoir quelle partie de la somme destinée au ministère des Munitions et Approvisionnements pourra être recouvrée, autrement dit dans quelle mesure il y aura double emploi. Il y a en outre la question des livraisons qui, dans une mesure considérable, dépendront de la rapidité avec laquelle les pièces, surtout les machines-outils, viendront des Etats-Unis, d'où il faut les importer.

M. MacNICOL: En présentant sa motion, le ministre a dit:

Etant donné l'existence de ces divers éléments d'incertitude, j'ai jugé préférable de ne pas demander tout de suite la somme totale des crédits soumis.

J'ai cru alors que le montant était plus ou moins incertain; c'est pourquoi j'ai essayé d'obtenir la décomposition de cette somme de 1,300 millions qui est certes considérable. Etant donné que, lors de la Grande Guerre le cours de l'or se fixait à $20.67 l'once, tandis que le cours actuel est à $35 à New-York et $38.50 ici, le ministre voudrait-il nous indiquer à quoi correspondait la somme de 1,300 millions à l'époque de la Grande Guerre, eu égard à la différence dans le prix de l'or? A tout prendre, il me semble que cette somme n'est pas tellement énorme, étant donné le cours de l'or à l'époque de la Grande Guerre, comparativement au cours d'aujourd'hui.

L'hon. M. ILSLEY: Je suis sûr qu'elle serait plus considérable qu'à la fin de la dernière guerre. Cela dépendrait non pas de la valeur de l'or, mais du niveau des prix. Or, je crois qu'à la fin de la dernière guerre le niveau des prix était beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui.

M. MacNICOL: J'envisageais la question par rapport au prix de l'or durant la Grande Guerre.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne crois pas qu'il y ait de rapport entre les deux faits.

M. DIEFENBAKER: Je désire poser au ministre une question relevant de sa déclaration, que je trouve à la page 927 du hansard, relative aux avances effectuées par le ministère des Munitions et Approvisionnements pour aider des entreprises particulières à établir et outiller des usines. Il a dit:

Nous avons ainsi avancé de fortes sommes à des entrepreneurs pour payer l'agrandissement de leurs usines ou pour la construction de nou-

velles usines, et nous continuerons de le faire. Nous avancerons d'autres sommes pour fournir du capital de roulement.

Cela veut-il dire que nous avons dérogé au plan adopté l'an dernier selon lequel on ne faisait des avances qu'en vue de favoriser la construction d'usines?

L'hon. M. ILSLEY: On a déjà avancé des sommes pour fournir du capital de roulement.

M. DIEFENBAKER: Quel est le montant global des avances faites à cette fin au cours de l'année dernière?

L'hon. M. HOWE: Les avances pour fournir du capital de roulement ne se font que dans le cas des usines appartenant à l'Etat. Il peut y avoir trois ou quatre cas où l'on a avancé de l'argent à des entrepreneurs particuliers pour fournir du capital de roulement, mais dans ces cas cela s'est toujours fait sous la direction d'un dépositaire. Ce sont des avances comptables pour aider aux entrepreneurs à remplir des contrats qui dépassaient leur capacité financière, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas les financer par l'intermédiaire de leurs banques. Nous avons donc nommé un ou deux dépositaires, selon le cas, pour surveiller l'emploi de cet argent et pour en opérer le recouvrement. Je crois qu'on a recouvré toutes ces avances, et je ne pense pas qu'il reste à recouvrer, dans le moment, de ces avances de capital à des entrepreneurs particuliers.

M. DIEFENBAKER: Quel montant le ministère des Munitions et Approvisionnements compte-t-il avancer à des entrepreneurs particuliers pendant l'année courante?

L'hon. M. HOWE: Je ne sache pas que l'on se propose d'avancer du capital de roulement à des entrepreneurs particuliers au cours de l'année présente. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons fait de telles avances que dans quatre ou cinq cas. Je sais qu'on a fait une avance de fonds à une fabrique d'avions pour lui permettre d'acheter les matériaux nécessaires jusqu'à des objets commandés. Je connais deux ou trois autres cas de ce genre. Je l'ai déjà dit, les fonds ainsi avancés ont été confiés aux soins de dépositaires, qui sont chargés de les remettre à la compagnie et aussi d'en faire la perception. J'ai l'impression que toutes ces transactions sont maintenant réglées, c'est-à-dire que les capitaux d'exploitation ont été remboursés à l'Etat et qu'il n'y en a pas du tout en souffrance dans le moment.

M. DIEFENBAKER: Je voulais savoir combien on a avancé au cours de l'année dernière et combien on croit devoir avancer ainsi

cette année. Au cours de ses observations, le ministre des Finances a dit:

...nous continuerons d'avancer des fonds à des entrepreneurs pour défrayer l'agrandissement de leurs usines ou par la construction de nouveaux établissements.

M'appuyant sur cette déclaration, je pose maintenant deux questions. D'abord, quelles sommes a-t-on avancées l'an dernier, et ensuite quelles sommes croit-on devoir avancer cette année?

L'hon. M. HOWE: L'assistance financière, les fonds affectés à la construction de nouvelles usines, à des compagnies possédées entièrement par l'Etat, atteignaient le chiffre de $16,703,000 au 31 janvier 1941, et l'assistance financière à des compagnies privées $42,297,000 à la même date. Il s'agit ici uniquement d'avances de capitaux pour la construction de nouvelles usines; il n'est pas question de capitaux d'exploitation dans cet exposé. Je l'ai déjà dit, j'ai l'impression qu'actuellement aucune avance pour fins d'exploitation n'est due par des compagnies privées.

M. DIEFENBAKER: Dois-je comprendre que les avances faites à des compagnies privées pour la construction de nouvelles usines n'ont pas toutes été remboursées?

L'hon. M. HOWE: Non, certes. Certaines des usines pour lesquelles ces avances ont été faites sont encore en voie de construction. L'Etat, cependant, reste propriétaire de ces usines.

L'hon. M. HANSON: C'est votre gage.

L'hon. M. HOWE: C'est notre gage et ce n'est qu'une fois la guerre terminée que nous liquiderons ces avances.

M. COLDWELL: J'allais justement poser une question dans le même sens. Quelles ententes ont été conclues au sujet du remboursement de ces avances? Le ministre dit que l'Etat est le propriétaire de ces aménagements; je suppose que c'est vrai.

L'hon. M. HOWE: Parfaitement.

M. COLDWELL: A-t-on prévu la dépréciation de ces annexes? Dans le cas de l'affirmative, sur quelles périodes maximum et minimum est répartie cette dépréciation? Je pose cette question à une fin de propos bien délibéré, parce que je me suis laissé dire que certains de ces contrats comportaient une période de dépréciation très courte, après quoi les usines passeraient de la couronne aux propriétaires primitifs. Je voudrais des explications à ce sujet, c'est-à-dire à l'égard des établissements appartenant à des particuliers.

L'hon. M. HOWE: Il m'est bien difficile, monsieur le président, de me rappeler toutes les catégories de contrats que nous avons conclus. En général, lorsqu'une usine a été construite pour un particulier aux frais de l'Etat, ce particulier exploite l'usine pour le compte de l'Etat, vend les produits au prix coûtant et reçoit un dédommagement pour ses services. Dans ces cas, il n'est pas question de dépréciation. L'Etat est propriétaire de l'usine et des produits de l'usine. Il en est de même quand il s'agit d'une usine du gouvernement britannique et aussi quand le produit est destiné en partie au gouvernement canadien et en partie au gouvernement britannique, comme c'est souvent le cas.

J'essaie de me rappeler s'il existe des cas du genre que mon honorable ami a mentionné. Parfois, nous installons dans une usine à propriété privée des machines spéciales destinées à un genre de production particulier. Là encore, les machines demeurent la propriété de l'Etat. En fixant le prix du produit, nous tenons compte que l'Etat fournit les machines. Il n'existe aucune stipulation à l'effet que la propriété de la machine passe à l'entreprise particulière. Du moins, il ne m'en vient pas à l'esprit. Quand la guerre sera terminée nous resterons propriétaires des machines. La possession des machines nous a valu des prix inférieurs pour le produit, l'amortissement n'entrant pas en ligne de compte. Je ne saurais affirmer si l'on a adjugé une entreprise moyennant un prix comportant amortissement du matériel. Je ne le pense pas, mais je m'en assurerai.

M. COLDWELL: Je voulais savoir si c'était de pratique courante. Si le ministre ne peut pas se rappeler un seul cas, il faut en conclure que ce n'est pas l'usage.

L'hon. M. HOWE: Non, ce n'est pas l'usage.

M. MacNICOL: Je désire poser quelques questions au sujet de l'achat de machines. Dans l'ouest de l'Ontario, où je me suis rendu la semaine dernière, j'ai entendu une histoire —j'ignore si elle est vraie—à propos de l'achat de machines d'une maison des Etats-Unis. Je ne désire pas révéler le nom de la personne qui m'a renseigné et je ne dis pas que la chose est vraie. Il m'a dit cependant qu'il s'était informé auprès d'une fabrique de machines aux Etats-Unis relativement à l'achat d'un certain article et qu'on lui avait fait un prix. Mais voulant l'acheter, on lui demanda de placer sa commande par l'intermédiaire d'une des compagnies établies, je suppose, par le Gouvernement...

L'hon. M. HOWE: La Citadel Merchandizing Company Limited.

M. MacNICOLL: ... à cette fin. Quand la machine arriva, par une voie indirecte, le prix en était beaucoup plus élevé, a-t-on dit, que si on l'avait achetée directement de la manufacture. Est-ce que cela peut arriver?

L'hon. M. HOWE: Toutes les machines payées par le Gouvernement sont achetées par l'entremise de la Citadel Merchandizing Company Limited, ce qui nous fait profiter des prix de gros et permet au Gouvernement d'en surveiller l'achat.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): C'est une société étatisée.

L'hon. M. HOWE: Oui. Le président de la compagnie est M. Thomas Arnold et les administrateurs sont MM. L. J. Belnap, C.-E. Gravel, J. E. Johnson, président de la Canada Cement Company et F. K. Morrow de Toronto.

M. HOMUTH: Combien d'entre eux ont de l'expérience?

L'hon. M. HOWE: Je crois que M. Belnap s'est occupé de machines toute sa vie, de même que M. Arnold.

M. MacNICOL: En tant que fabricant?

L'hon. M. HOWE: Non, en tant que commerçant.

M. MacNICOL: Comme marchand de gros.

L'hon. M. HOWE: Vendeur de machines-outils. M. Belnap a fait partie à certaine époque d'une compagnie de Montréal qui faisait le commerce des machines-outils. Plus tard, il est devenu président et directeur général de la Worthington Pump Company, de New York, l'une des plus importantes fabriques d'outils de ce pays.

L'hon. M. HANSON: Exact.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député est-il actionnaire?

L'hon. M. HANSON: Non, mais je connais cette maison.

L'hon. M. HOWE: M. Thomas Arnold s'est occupé de machines-outils toute sa vie. M. J. E. Johnson, président de la Canada Cement Company, est un de ceux qui utilisent le plus grand nombre de machines-outils, et M. Morrow est un homme dont le jugement en affaires est respecté par tout le Canada. Je sais que ces hommes se réunissent au moins une fois par semaine et parfois deux ou trois fois par semaine, me dit-on. J'apprécie hautement le travail qu'ils ont accompli dans ce domaine qui offre de grandes difficultés.

Je pourrais dire ici que la question des machines-outils est l'obstacle qui retarde le plus l'effort de guerre de l'Angleterre, du Canada et des Etats-Unis. Je crois que la Citadel Merchandizing Company a reçu des machines-outils destinées aux industries de productioin du Canada, ce qui rend notre situation particulièrement heureuse comparativement à celle de l'Angleterre et aussi des Etats-Unis.

M. MacNICOL: Je ne trouve pas à redire et je ne fais aucun reproche aux sociétés étatisées, mais j'aimerais savoir si la situation que je viens d'indiquer peut exister. Pour la gouverne du ministre, je vais répéter ce qui s'est passé. Quelqu'un a demandé des renseignements aux Etats-Unis sur le prix d'une grosse machine d'un type que je connais très bien. Il ne pouvait pas l'acheter, bien qu'on lui eût indiqué un prix qui lui convenait. Apparemment, il lui fallait passer par une filiale ou par une maison faisant le commerce de machines pour le compte de l'Etat. Quand il a reçu cette machine il a constaté qu'il avait perdu de l'argent. Est-ce possible? Puisque le Gouvernement a établi une société chargée de l'achat de machines, est-il logique que le prix soit plus élevé lorsque l'achat se fait par l'intermédiaire de cette société que lorsqu'il se fait directement du manufacturier aux Etats-Unis? Dans le cas en question, il semble que l'acheteur se voyait tenu de passer par la filiale du Gouvernement. Je ne puis concevoir que l'acheteur doive payer plus cher ses machines lorsqu'il se les procure par l'intermédiaire d'un organisme d'Etat, que lorsqu'il s'adresse directement au fabricant.

Est-il possible que dans ce cas l'acheteur canadien ait dû payer plus cher que s'il s'était adressé directement à l'usine? Je ne dis pas que la chose s'est produite; mais cet homme m'a dit qu'il en avait été ainsi. Il n'accusait alors personne; il se demandait simplement de quelle manière on faisait les affaires.

L'hon. M. HOWE: C'est, je crois, le devoir de tout membre du Parlement qui entend des choses pareilles, d'obtenir des détails et de les soumettre au ministère qui se chargera de les vérifier. J'ose dire que la chose est impossible.

M. MacNICOL: Ces paroles me font plaisir.

L'hon. M. HOWE: Je crois que la société Citadel se procure des outils à bon compte, même sur le marché où elle les a achetés l'an dernier.

L'hon. M. HANSON: Telle fut l'intention quand on a créé la compagnie n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Oui, certainement. Nous ne pouvions pas, naturellement, laisser les manufacturiers se procurer eux-mêmes des machines-outils qui doivent appartenir à l'Etat et dont ce dernier doit défrayer le coût. Ce serait impossible. Il faut confier l'octroi des commandes à une autorité centrale qui se chargera du soin de marquer les machines au coin de l'Etat et d'en détenir pour lui le titre. Nous croyons que la compagnie est bien administrée, mais si quelqu'un nous démontre le contraire, nous examinerons volontiers la situation et verrons à y remédier.

Cependant, au lieu de faire circuler des rumeurs de cette nature, il est du devoir d'un membre du Parlement de se procurer les détails d'une telle transaction, et de les confier au ministère des Munitions et Approvisionnements. A mon sens, c'est la seule manière d'enrayer des opérations de cette nature. On devrait mettre fin aux rumeurs immédiatement en réclamant les faits exacts.

M. MacNICOL: Je suis heureux de cette explication du ministre. Quand cet homme m'a raconté cela, je lui ai demandé si je pouvais mentionner son nom, mais il m'a répondu: "Oh non, gardez-vous-en bien."

L'hon. M. HOWE: Je dirai à l'honorable député que, dans les circonstances, il n'est pas sage de propager dans tous les journaux du Canada des rumeurs relatives à une telle transaction.

M. MacNICOL: J'ai entendu beaucoup de choses de ce genre, et j'ai droit de demander au ministre de me donner l'assurance que c'est impossible. S'il dit que cela ne se peut pas, je serai alors convaincu que la rumeur n'est pas fondée.

Autre question. Il y a quelques jours, j'ai visité une vaste usine, à laquelle on est à construire un grand rajout. Je présume que l'argent nécessaire à cette construction est avancé par le gouvernement.

L'hon. M. HOWE: De quel établissement s'agit-il?

M. MacNICOL: Est-ce que les contrats relatifs à ces rajouts sont accordés par le Gouvernement ou par la compagnie pour laquelle on les construits?

L'hon. M. HOWE: Quelquefois on procède d'une manière et dans d'autres cas, de l'autre, mais les détails de l'entreprise doivent toujours être soumis à l'approbation de notre division de la construction. Les plans et devis sont approuvés par elle, et elle surveille également les dépenses. Parfois la compagnie demande des sousmissions, particulièrement lorsqu'un entrepreneur peut avoir des connaissances spéciales sur les travaux à exécuter. Cependant, dans ce cas les plans et devis sont approuvés par le Gouvernement. Les soumissions reçues sont transmises au Gouvernement et le choix de l'entrepreneur est fait par la compagnie avec l'approbation du Gouvernement.

M. QUELCH: Le ministre pourrait-il nous donner un aperçu de la ligne de conduite suivie par le Gouvernement au sujet des emprunts depuis la déclaration de la guerre. D'abord, j'aimerais connaître les sommes qui ont été empruntées des banques autorisées, la date des échéances, les taux d'intérêt, la proportion des emprunts affectée aux dépenses courantes. J'aimerais à savoir aussi à quel point les dépôts ont augmenté à la suite de ces emprunts. Si c'est possible, le ministre pourrait-il me dire quelles mesures le Gouvernement prendra au sujet du remboursement de ces sommes. Aura-t-on recours à d'autres emprunts des banques autorisés pour le faire, ou les acquittera-t-on au moyen de monnaie libératoire? Procédera-t-on ainsi, ou contractera-t-on de nouveaux emprunts des banques autorisées?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne saurais donner ces renseignements ce soir, car il faudra préparer un état avec soin à cette fin.

M. QUELCH: Le ministre fournira-t-il ces précisions au cours de la discussion?

L'hon. M. ILSLEY: Je le puis si le comité consent à ce que la résolution reste à l'étude passé onze heures. Je pourrais les donner à la prochaine séance du comité ou lors de l'étude du projet de loi.

M. QUELCH: La déclaration du ministre renfermerait-elle des renseignements au sujet de l'emprunt par moyen d'obligations ou de certificats d'épargne?

L'hon. M. ILSLEY: Je communiquerai tous les renseignements disponibles. Je ne crois pas être en mesure de fournir toutes les précisions requises à ce sujet, mais je donnerai celles que je pourrai.

M. ROSS (Souris): Une partie de ces crédits ira-t-elle au ministère des Services nationaux de guerre? Si tel est le cas, quelle sera cette proportion?

L'hon. M. ILSLEY: Le crédit destiné au ministère des Services nationaux de guerre s'élève à $1,948,252.

M. ROSS (Souris): Cette somme comprend-elle le total des dépenses?

L'hon. M. ILSLEY: Elle représente la somme qui sera soustraite de ce crédit pour être affectée au ministère des Services nationaux de guerre.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi ne pas ventiler les crédits de ces divers ministères?

M. ROSS (Souris): Cette somme suffira-t-elle aux dépenses du ministère pendant l'année entière ou faudra-t-il voter plus tard de nouveaux crédits?

L'hon. M. ILSLEY: Si nous étions en temps de paix, le ministère des Services nationaux de guerre n'aurait pas le droit d'obtenir une somme plus considérable que celle de ce crédit, à moins d'un mandat du gouverneur général ou d'un nouveau crédit. Cependant, en vertu de la loi des crédits de guerre, tel n'est pas le cas. Si l'on veut, il est possible de ventiler cette somme, mais cette décomposition n'aurait rien de définitif. Le montant final pourrait être plus ou moins considérable.

L'hon. M. HANSON: Sous réserve de ce décret du conseil.

M. DIEFENBAKER: Ces sociétés ont reçu, au cours de l'année dernière, au dire du ministre des Munitions et Approvisionnements, des avances s'élevant à $42,297,000. Je désirerais que le ministre me dise quelles avances il prévoit pour la prochaine année financière. Je serais également heureux de savoir quel a été le montant le plus considérable avancé à l'un quelconque de ces organismes l'an dernier ainsi que le nom de ce dernier.

L'hon. M. ILSLEY: Les questions de l'honorable député sont consignées au compte rendu et je me ferai un devoir de me procurer les renseignements voulus.

M. NICHOLSON: L'an dernier nous avons voté une somme de 700 millions de dollars. Le ministre pourrait-il répartir cette somme entre les quatre alinéas du projet de résolution à l'étude?

L'hon. M. ILSLEY: Non. Le crédit n'était pas réparti de la même façon.

M. BLACK (Cumberland): Où un député peut-il se procurer un état des dépenses concernant certaines entreprises spéciales comme, par exemple, la Federal Aircraft ou l'entreprise militaire de Debert?

L'hon. M. POWER: Si l'honorable député veut bien poser une question, je tâcherai de lui donner les renseignements qu'il cherche quant à l'aéroport et au camp militaire de Debert. Les détails que je possède ne se rapportent qu'aux dépenses et non aux paiements effectués. D'ordinaire, le paiement n'est versé que quelque temps après que la dépense a été approuvée.

M. BLACK (Cumberland): Tout d'abord, il ne s'agissait en l'occurrence que d'un terrain d'atterrissage d'urgence, mais on y a ajouté un camp militaire important. De qui pourrons-nous savoir quelle somme totale a été dépensée à cet égard?

L'hon. M. POWER: Du ministère de la Défense nationale.

M. BLACK (Cumberland): Le Parlement sera-t-il saisi d'un état contenant des renseignements ou faudra-t-il les demander pour chacune de ces entreprises?

L'hon. M. HANSON: Lorsqu'une question est posée dans cette Chambre, le ministre doit, s'il les a sous la main, fournir les renseignements demandés.

L'hon. M. POWER: Nous ne sommes que trop heureux de nous rendre à cette demande. Ces dépenses paraissent tôt ou tard dans les comptes publics, mais il pourrait être difficile d'y relever les renseignements relatifs à un camp militaire comme celui de Debert. Bien que je ne puisse l'affirmer, il est fort possible que l'on y ait construit des routes, mais il peut très bien se trouver ici et là dans les comptes publics, une douzaine de montants ayant trait à ces ouvrages. Seule une personne habituée à feuilleter ces comptes pourrait y relever tout ce qui se rapporte au camp militaire de Debert. Si l'honorable député désire obtenir le total des dépenses à date, ce renseignement peut facilement lui être communiqué.

M. BLACK (Cumberland): J'aimerais à connaître le total des dépenses et le total des engagements effectués en ce qui concerne le camp militaire et l'aéroport de Debert. Le ministre des Finances pourrait-il dire au comité comment on procède au règlement des comptes? J'ai reçu un grand nombre de plaintes, et le ministre a dû en recevoir lui-même un nombre assez considérable, au sujet du retard apporté au paiement des comptes. Il arrive parfois qu'une compagnie ait dû engager la totalité de son capital ou de son crédit.

L'hon. M. ILSLEY: Le contrôleur du trésor doit vérifier les faits, après quoi le compte est acquitté. Je ne puis dire pour l'instant comment s'effectue au juste cette vérification du compte, mais je puis aller aux renseignements si l'honorable député s'y intéresse. C'est affaire de détail.

L'hon. M. HANSON: La méthode est indiquée dans la loi, n'est-ce pas?

L'hon. M. ILSLEY: En effet, je le crois.

M. HOMUTH: Les marchandises sont livrées depuis des mois et des mois, et les établissements n'ont encore reçu aucun paiement. Ils en subissent de graves inconvénients. Les banques leur refusent d'autres avances, ce qui gêne fort certaines maisons. Je ne puis comprendre que les paiements se fassent encore attendre, quand les marchandises ont été livrées depuis trois ou quatre mois.

L'hon. M. ILSLEY: Il arrive souvent que le personnel du contrôleur n'est pas à blâmer. Les retards peuvent parfois s'expliquer par le manque de personnel au bureau du contrôleur ou quelque autre raison semblable. Nous avons sans cesse augmenté le nombre des comptables, des vérificateurs, des commis et autres employés du contrôleur du trésor pour exécuter le surcroît de travail qui s'y présente. Je sais que dans bien des cas, les retards ne peuvent être attribués ni au contrôleur ni à son personnel.

M. MacNICOL: Je désire poser une autre question au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe). Si la compagnie "A" désire acheter une machine à cisailler l'acier, doit-elle en obtenir la permission de la Citadel Company établie par le Gouvernement et à laquelle le ministre a fait allusion?

L'hon. M. HOWE: Si la compagnie "A" achète une cisailleuse à même ses propres fonds, elle n'a pas à recourir à la Citadel, mais actuellement pour acheter une machine-outil aux Etats-Unis, il faut un permis du gouvernement américain. Comme le sait l'honorable député, l'exportation des machines s'effectue en vertu d'un permis spécial et d'ordinaire, en pareil cas, on demande à la Citadel d'obtenir l'autorisation, mais la Citadel ne s'occupe aucunement du paiement, s'il s'agit d'un marché entre deux compagnies particulières.

L'hon. M. HANSON: En d'autres termes, Citadel obtient la priorité.

L'hon. M. HOWE: D'ordinaire, pour plus de commodité, on obtient la priorité par l'intermédiaire de Citadel qui a un représentant à Washington à cette fin. De cette façon elle peut s'intéresser à l'affaire, mais une compagnie verse directement l'argent à l'autre.

M. MacNICOL: Citadel n'indique pas à la compagnie "A" de quel établissement elle doit acheter la machine?

L'hon. M. STIRLING: Et Citadel n'achète pas des machines pour des compagnies particulières?

L'hon. M. HOWE: Non. Il est peut-être préférable de restreindre cette affirmation. La Citadel achète des machines qui seront la propriété de l'Etat et qu'elle installe parfois pour un établissement privé. L'honorable député se rend compte que nous outillons parfois un établissement particulier qui doit travailler pour l'Etat, mais les machines restent la propriété de celui-ci.

L'hon. M. HANSON: Je prie le ministre des Finances de présenter demain ou le plus tôt qu'il lui sera loisible un état des dépenses et des engagements concernant le coût de l'instruction militaire de trente jours, jusqu'à la date la plus récente pour laquelle il peut commodément fournir les données. Je me suis mis à ce sujet en communication avec le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) qui s'est chargé de me procurer ces chiffres, mais ils ne sont pas encore prêts.

L'hon. M. POWER: Ils seront certainement prêts demain. J'ai vu la lettre ici ce soir.

L'hon. M. HANSON: Je crois qu'ils sont disponibles; je voudrais les voir figurer au dossier, avec leur ventilation si le département la possède, indiquant la somme affectée au projet sur les crédits de 1940 qui doivent servir aux dépenses (a) de la Défense nationale et (b) des Services nationaux de guerre; indiquant aussi ce qu'accomplit ce dernier ministère et les dépenses encourues de ce chef avant de renvoyer ces hommes à la Défense nationale qui se charge de leur instruction. Sauf erreur, d'après la méthode adoptée, le ministère des Services nationaux de guerre procède à l'enrôlement des hommes, défraie leur examen médical préliminaire et leur transport, le tout, bien entendu, étant imputable sur ce crédit. Puis, au centre d'instruction, ces hommes sont remis à la Défense nationale et dès lors les dépenses relatives à ces hommes sont imputées à la Défense nationale jusqu'à leur licenciement, alors qu'ils repassent, pour ainsi dire, au ministère des Services nationaux de guerre qui se charge de leur transport au retour dans leurs foyers; telle est, je pense, la façon de procéder. Le sous-ministre des Services nationaux de guerre m'a transmis un état que je lui ai demandé, mais il n'y a pas fait figurer les dépenses de transport dans aucun des deux sens, prétendant que les comptes ne lui étaient pas parvenus. J'ai peine à comprendre la chose. Je ne doute pas du tout de sa parole, mais ces hommes ont été appelés en octobre.

L'hon. M. POWER: Je n'ai pas de certitude au sujet de leur transport dans leurs foyers.

J'imagine que le ministère de la Défense nationale en acquitte les frais. Je ne suis pas bien renseigné sur ce point, mais je suis certain que le ministère des Services de guerre paie le transport jusqu'au camp.

L'hon. M. HANSON: Si le ministre, qui est beaucoup plus renseigné que moi, dit que les hommes retournent chez eux aux frais de la "Défense nationale". . . .

L'hon. M. POWER: Je le pense.

L'hon. M. HANSON: S'il en est ainsi, cela devrait être inclus.

Ce crédit comprend le coût du logement, les casernes. Je désirerais que l'on ventile les sommes dépensées à cette fin jusqu'à la fin de janvier, si c'est possible. Cette date est peut-être trop récente, mais on devrait certainement être en mesure de nous renseigner sur les dépenses faites jusqu'au 31 décembre ainsi que sur les engagements pris jusqu'à cette date. Je désire connaître le montant du crédit destiné à cette fin, ainsi que le montant de ce qu'il reste à payer en vertu de ce crédit, et cela avec autant de détails que possible. Je suis certain que le ministère possède ces renseignements. Nous aimerions à les obtenir pour nous guider dans les questions que nous aurons plus tard à poser. Comme il est près de onze heures, je demande que le comité lève la séance et fasse rapport de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

(Sur la motion du très honorable M. Lapointe, la séance est levée à 10 heures 58 du soir.)

Vendredi 21 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

AMENDEMENT À LA LOI DES CHEMINS DE FER

APPLICATION À L'OUEST COMME À L'EST DES TAUX DE TRANSPORT DE LA PASSE DU NID-DU-CORBEAU SUR LES GRAINS

M. THOMAS REID (New-Westminster) demande à déposer le bill n° 15, visant à modifier la loi des chemins de fer.

—Le projet de loi a pour objet de modifier légèrement l'article 325 de la loi des chemins de fer et de réparer une omission qui s'est produite lors des derniers amendements apportés à cette loi en 1925. Il s'agit d'accorder à la population de la Colombie-Britannique des avantages égaux, en fait de tarifs-marchandises, à ceux dont jouissaient alors les autres provinces pour le transport du grain et de la farine à destination du Pacifique. Non seulement cet amendement fera-t-il disparaître une grave injustice qui remonte à plusieurs années en permettant aux gens de la Colombie-Britannique de se procurer leur grain et leur farine à des prix relativement aussi avantageux que les autres provinces, mais il aura pour effet d'élargir le débouché qu'offre la Colombie-Britannique à l'excédent de blé détenu par les provinces des Prairies.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

RECENSEMENT DÉCENNAL

RENSEIGNEMENTS SUR LA TENUE DU RECENSEMENT EN 1941 ET LA NOMINATION DES COMMISSAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. NICHOLSON (Mackenzie): Le ministre du Commerce (M. MacKinnon) peut-il me dire si le cabinet a irrévocablement décidé d'effectuer une dépense de 2 millions de dollars pour le recensement de 1941? Dans ce cas, quand portera-t-on à la connaissance du Parlement le nom des commissaires affectés aux diverses circonscriptions?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): L'honorable député de Mackenzie, vient de me prévenir qu'il me poserait cette question cet après-midi. On a pris des dispositions préliminaires en vue du recensement cette année et je crois savoir que les commissaires sont déjà désignés.

Si le recensement se fait, on choisira les recenseurs dans tous les partis, parmi les anciens combattants autant que possible et les femmes lorsqu'il y aura moyen.

L'hon. M. HANSON: Le conditionnel renferme beaucoup en puissance, mais pourquoi "si"? Le Gouvernement devrait dès maintenant nous faire connaître ses intentions à ce sujet.

L'hon. M. MacKINNON: Je crois avoir répondu aussi clairement que je le puis pour le moment.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE VISANT À ACCORDER À SA MAJESTÉ L'AIDE REQUISE POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALES

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Bradette, et passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 20 février, sur le projet de résolution de l'honorable M. Ilsley qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler entre autres choses:

1. Que des sommes n'excédant pas $1,300,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses encourues ou pour faire tous prêts ou avances qui peuvent être accordés par le gouverneur en conseil, ou sous son autorité, durant l'année se terminant le 31 mars 1942, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, la ou les sommes d'argent dont le montant global n'excèdera pas $1.300.000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau ou à avancer ou prêter les argents qu'il recevra par voie de remise ou de remboursement des avances, dépenses ou prêts faits en vertu des lois sur les subsides de guerre de 1939 (2e session), 1940 et 1941.

M. POULIOT: On a quelque peu discuté ce projet de résolution en Chambre et en comité depuis le début de la semaine. J'ai lu dans le hansard ce que je n'ai pas entendu de ce débat.

Je fais de la politique depuis bon nombre d'années et de tous les simples députés que compte le parti libéral, je ne connais que mon honorable ami de Sainte-Marie (M. Deslauriers) qui soit plus ancien que moi. Ces années d'expérience dans la politique active et les délibérations parlementaires me permettent de m'exprimer en connaissance de cause. De l'autre côté de la Chambre, j'aperçois mon cher vieil ami, le député indépendant de Comox-Alberni (M. Neill) et l'un des députés de Toronto (M. Harris), très jovial quand il le veut ou quand il ne fronce pas les sourcils. J'y vois aussi le chef de la Fédération du commonwealth coopératif, (M. Woodsworth) qui m'a toujours prodigué sa bienveillance à la Chambre. Puis, dans le cabinet proprement dit, il y a mon chef, le premier ministre (M. Mackenzie King), ainsi que mon très cher leader pour la province de Québec, les autres ministres de Québec et le ministre des Mines et des Ressources (M. Crerar), qui sont tous à la Chambre depuis plus longtemps que moi. J'ai vu arriver d'autres ministres qui sont repartis et, sauf une ou deux exceptions, j'espère que ceux qui occupent les banquettes ministérielles aujourd'hui y demeureront encore longtemps.

L'air est vicié et irrespirable. Jamais autant de machinations de coulisses ne se sont ourdies en haut lieu. La façon dont ces intrigues se poursuivent sous le couvert du patriotisme me dégoûte, alors qu'on sait fort bien qu'elles sont l'œuvre d'un groupe de chenapans, de flibustiers, de combinards et de pirates qui tentent de s'emparer de la richesse du Canada pour des fins personnelles. C'est une pratique détestable qui n'est pas moins honteuse parce qu'elle prend son origine à Winnipeg, Vancouver, Toronto ou Ottawa même. Nous ne voulons pas que quelques-uns s'enrichissent aux dépens du grand nombre. Nous désirons que nos soldats soient bien vêtus et bien armés, qu'on leur donne des armes propres à remporter la victoire. Nous ne voulons pas que certaines divisions du ministère de la Défense nationale, celle du juge-avocat général, par exemple, soient infestées d'embusqués en uniforme, et je parle en connaissance de cause. Je ne porte aucune haine aux tories mais je déteste le toryisme, surtout celui qui se cache sous le manteau du libéralisme.

Mon révéré chef n'occupe pas son siège aujourd'hui, mais je suis convaincu qu'il n'a pas oublié le jour où, jeune député, je m'adressais à lui pour résoudre mes problèmes. Il m'a toujours témoigné la plus grande bienveillance. Son refus m'a parfois indigné, lorsque je combattais pour la bonne cause de la liberté, celle même pour laquelle nos soldats combattent actuellement sur le sol anglais. A mon avis, c'est ici qu'ils devraient être en nombre suffisant pour protéger nos foyers canadiens et assez bien équipés pour nous inspirer le sentiment de la sécurité. Je me souviens de notre chef bien-aimé de la province de Québec, alors qu'il n'était encore qu'un jeune avocat de la Rivière-du-Loup; lui aussi m'a prodigué sa bienveillance. Nous avons souvent combattu ensemble. Je me rappelle avoir dîné avec lui à Québec, le jour où il devait communiquer sa décision aux électeurs de Québec-Est, l'ancien siège de Sir Wilfrid Laurier. Le ministre de la Justice (M. Lapointe) était peiné de dire adieu à ses chers électeurs du comté de Kamouraska qui l'avaient lancé dans la vie publique.

Il y a d'autres ministres à qui je dois beaucoup et que j'ai aidés à combattre les tories et les hypocrites de toutes sortes. Commençant par l'Ouest, je dois mentionner le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) qui se rappelle sans doute l'époque marquée par les discussions concernant la mitrailleuse Bren. Un jour, vers trois

heures de l'après-midi, après un discours prononcé par un tory de Toronto, je me portai à la défense du ministre; bien que le compte rendu n'en fasse pas mention, je fus ravi d'entendre mon chef, le premier ministre, dire: "Très bien, très bien", lorsque je me lançai à l'assaut des adversaires. Il y a aussi le ministre du Commerce (M. MacKinnon), originaire de l'Alberta. Autrefois, il était le seul député libéral de cette province, mais, grâce à son travail et à sa popularité, l'Alberta est beaucoup mieux représentée maintenant et par des hommes supérieurs. Il ne faut pas oublier notre ami, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), un batailleur né. Je n'approuve pas toutes ses opinions, mais c'est un franc libéral, la sorte qui me plaît.

Sans parler du Manitoba, nous arrivons à Windsor, en Ontario. A mon titre de député libéral, je représentais le parti à la nomination du ministre du Travail (M. McLarty) qui, à mon avis, est un des meilleurs membres du cabinet et possède un secrétaire qui lui fait honneur. Les deux sont saturés du vieil esprit libéral. Ils sont tous deux larges d'esprit et dignes de la confiance dont ils jouissent. Puis il y a le ministre des Postes (M. Mulock), ami de toujours, qui fut mon bras droit au comité d'enquête sur le service civil. Nous avons remporté ensemble bien des victoires et nul ne s'est réjoui plus que moi de sa nomination à la direction du ministère des Postes. Il y a ensuite le ministre du Revenu national (M. Gibson) dont on peut dire qu'il remplit très bien ses fonctions. Bien qu'encore jeune, il a su gagner l'estime de son chef et de ses collègues et nous sommes tous fiers de lui.

Passons maintenant à la province de Québec. J'ai parlé tout à l'heure de celui qui est mon chef dans cette province. Il y a ensuite mon honorable ami le ministre de l'Air (M. Power) à qui l'on n'a rien à reprocher. Il ne saurait être plus intelligent ni plus consciencieux. Il lui arrive bien parfois d'être trahi par ses subalternes mais il sait fixer les responsabilités et régler lui-même ces difficultés. Je me souviens du temps où nous préparions ensemble des campagnes politiques. Jamais je n'ai connu de jours plus heureux; je passai alors des moments très agréables, car nous avions trouvé la vérité et il ne restait plus qu'à l'exposer au peuple. Vient ensuite mon honorable ami le secrétaire d'Etat (M. Casgrain). Je suis sûr qu'il a conservé un excellent souvenir du jour où il vint à Trois-Pistoles pour protester contre le truquage électoral pratiqué par les tories. Il adressa alors la parole à une foule enthousiaste de dix mille personnes qui, si elle acclama les libéraux, fit une tout autre réception aux représentants du parti opposé. Il y a également le ministre des Travaux publics (M. Cardin) à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Continuons jusque dans les Provinces maritimes, chez mon honorable ami le ministre des Pêcheries (M. Michaud). Je me souviens de m'être trouvé à Campbellton au côté du premier ministre actuel, alors chef de l'opposition, lors de la campagne où le ministre des Pêcheries contestait pour la première fois une circonscription fédérale. Je me souviens qu'il s'y est tenu des assemblées ce soir-là dans deux salles de théâtre, et que lorsque le chef de l'opposition et quelques autres voulurent adresser la parole, il ne restait plus dans la salle que deux ou trois douzaines de personnes.

Quant à la Nouvelle-Ecosse, nous constatons qu'elle est représentée par deux ministres des mieux doués. Il y a d'abord le ministre de la Défense nationale pour le Service naval (M. Macdonald) qui représente maintenant la circonscription de Kingston, ancien siège de sir John A. Macdonald; si le ministre du Service naval a du succès, c'est dû à son honnêteté. Je rends le même hommage au ministre des Finances. Je me souviens du temps, alors que notre parti siégeait dans l'opposition, où nous logions tous deux dans le grenier. Nous étions voisins et c'est lui qui me servait de dictionnaire lorsque je cherchais une nouvelle épithète pour critiquer M. Bennett.

Je désire féliciter, entre autres, l'honorable député de Trinity (M. Roebuck) de son magnifique discours d'hier. Il est de la vieille école et lorsqu'il parle, on écoute. Ses arguments ont du poids.

Passons maintenant à la somme énorme que l'on nous demande de voter dans cette résolution. Elle représente la moitié de notre dette totale depuis la Confédération. Tous s'accordent à reconnaître que c'est une somme fantastique. Et l'on nous a proposé, pour faire face aux dépenses envisagées, d'adopter les conclusions du rapport Sirois. Je m'y oppose. J'ai exprimé mes vues sur cette question en des articles parus dans le plus important quotidien français de la province de Québec. A mon sens, cette commission nous a coûté très cher et elle n'a rien fait de bon.

C'est contre ce coup de spéculation financière que je mets chacun en garde, coup préparé dans l'ombre et destiné à enrichir un petit nombre aux dépens de la masse, y compris les contribuables de la province de Québec. Tout cela s'accomplit au nom sacré du patriotisme. La poignée de mains qu'échangent le whip d'Ontario avec celui qui parle actuellement au nom de la province de Québec, voilà un bon exemple d'unité nationale.

Je tiens à féliciter le Gouvernement de ce que l'on relève à la page 73 du compte rendu officiel de la conférence du Dominion et des provinces. J'étais, un soir, à suivre une émission radiophonique du poste CBL de Toronto, lorsque j'entends prononcer la dernière phrase de l'orateur, le professeur J. A. Corry de l'université Queen's, qui a dit: "Nous ne devons pas avoir au Canada neuf petits pays, mais un seul grand pays." Il s'exprima avec quelque embarras et baissa la voix pour le dire. L'annonceur déclara ensuite qu'en s'adressant à Radio-Canada, à Toronto, ceux qui le désiraient pouvaient obtenir copie de la causerie du professeur Corry. J'ai fait cette demande, mais je n'ai rien reçu, sauf la lettree que voici:

Indiquez dans votre réponse le numéro du dossier 18-13R-22.

55, rue York, Toronto, Ontario.

14 janvier 1941.

M. J.-F. Pouliot, député,

Excusez-moi, il est question de J.-F. Pontiot.

M. J.-F. Pontiot, député,

Case postale n° 414,

Rivière-du-Loup (Qué.).

Cher monsieur Pontiot,

Nous déplorons le retard apporté à répondre à votre carte du 21 décembre. La brochure à dix cents intitulée *Confederation Marches On* de M. R. M. Fowler contient en substance l'interview portant sur le rapport Rowell-Sirois, que vous avez entendu à la radio. L'Institut canadien des Affaires internationales a publié un sommaire complet du rapport en deux tomes à 40 cents chacun.

Ces publications sont en vente dans toutes les librairies.

Bien à vous,

C. R. Delafield,

Division des programmes.

J'ignorais que Radio-Canada fît de l'annonce pour les libraires.

Un grand quotidien de la province de Québec, l'*Action Catholique,* a publié trois de mes articles, dont l'un se termine ainsi.

"Il y a environ une quinzaine de jours j'ai entendu à un poste CBL de Toronto le docteur (?) J.-A. Corry, professeur à l'université Queens, déclarer: "We shall not have nine small countries, we shall have but one great country in Canada".—Traduction: "Nous ne devons pas avoir au Canada neuf petits pays, mais un seul grand pays." L'annonceur a averti les auditeurs qu'ils pourraient se procurer une copie de cette causerie en écrivant à CBC, casier postal 500, Toronto. Je l'ai fait, mais j'attends encore la réponse.

"Je suis indigné à l'idée que cet énergumène a été nommé secrétaire du comité spécial de la conférence qui s'ouvrira mardi prochain à Ottawa et qui "examinera les recommandations de la commission pour ce qui a trait à l'agriculture et ses marchés, les pêcheries, l'assurance, les règlements des compagnies, l'économie dans l'administration, les recherches et la statistique, les conférences entre le Dominion et les provinces, le transport et les taux de fret, les barrières élevées contre le commerce interprovincial, la réorganisation des municipalités, les réclamations particulières des provinces, etc."

Un tel manque de tact justifie sa démission immédiate, s'il n'a pas été le porte-parole autorisé du gouvernement."

("La question constitutionnelle", par Jean-François Pouliot; l'*Action Catholique,* Québec, 11 janvier 1941.)

Ce dont je suis particulièrement heureux c'est de constater, bien que cet article ait paru trois jours seulement avant l'ouverture de la conférence, que le rapport indique à la page 73 le nom de M. J. F. MacNeill, du ministère de la Justice, comme secrétaire du comité des problèmes spéciaux. Je loue le Gouvernement d'avoir congédié l'autre monsieur par suite de son manque de tact. C'est une chose mais Corry portait la parole. Ne parlait-il pas au nom de M. Dunning, chancelier de l'Université Queen's, qui a des intérêts dans plusieurs compagnies d'assurance et voulait établir la nécessité de l'adoption du rapport Sirois pour permettre à ses sociétés de réaliser un bénéfice?

De plus, j'attire l'attention du comité sur M. Fowler, le jeune homme congédié par M. Hepburn. C'était l'un des avocats à l'emploi du département du procureur général à Toronto. A quel bureau est-il maintenant attaché? Au bureau de Leighton McCarthy, K.C., Toronto. Qui est Leighton McCarthy? C'est un monsieur qui s'occupe d'assurances. Il est avocat, mais aussi président du conseil d'administration de la Canada Life Insurance Company, et il est l'un des administrateurs de plusieurs autres sociétés d'assurance.

Prenons la Dominion of Canada General Insurance Company. L'actif global de cette compagnie s'élève à 264 millions de dollars et elle détient pour $124,728,841 d'obligations gouvernementales et municipales. Sans doute plusieurs obligations et débentures des provinces des Prairies figurent au nombre de ces titres. Ce sera un grand avantage pour cette société si elle parvient à faire garantir ces obligations par le gouvernement fédéral. Puis il y a la National Trust Company. L'actif global de cette société se monte à $8,935,000. Puis il y a la Western Assurance Company. Cette société a un actif global de 10 millions de dollars et elle détient pour $3,284,000 d'obligations gouvernementales et municipales. Mentionnons ensuite la British America Assurance Company, dont l'actif est de $6,449,000 et qui détient pour $2,022,000 d'obligations.

Puis il y a la Banque de la Nouvelle-Ecosse qui détient des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au montant de $40,786,000 et aussi de $69,437,000. Les obligations et débentures du Dominion et des provinces détenues par ces sociétés d'assurance se chiffrent par environ 250 millions de dollars. Je suppose que les trois

cinquièmes de cette somme, soit 150 millions de dollars, comprennent des obligations et débentures du Dominion et que la moitié du reste sont des débentures des provinces des prairies. Ces gens se présentent ici, bourgeois de Calais, la corde au cou, pour demander la modification de la constitution nationale, parce qu'ils ne savent pas administrer leurs propres affaires. Qu'y a-t-il au fond de cette manœuvre? C'est la répétition de ce qui s'est passé pendant la dernière guerre. Beaucoup d'intrigues ont lieu pour amener la formation d'un cabinet d'union, afin que les riches s'enrichissent davantage et que les pauvres deviennent plus pauvres. Je suis tout à fait opposé au projet, ainsi que mes électeurs.

On nous demande de voter des centaines de millions de dollars pour acheter les actions du Pacifique-Canadien et amener la fusion déguisée de nos chemins de fer. J'invite le chef de l'opposition (M. Hanson) à étudier la chose. Il n'a jamais l'oreille de la Chambre comme je l'ai. Je l'ai parce que je dis la vérité. Je parle sans arrière-pensée, je parle en toute franchise. On doit rapatrier des fonds qui n'ont jamais appartenu au peuple canadien. Que se passe-t-il? On intrigue pour amener la constitution d'un cabinet d'union. Tout simplement, ces gens ont peur de rater l'autobus. Ils veulent profiter de la guerre pour réaliser la fusion des chemins de fer. Il y a l'avenue Portage à Winnipeg, la rue Queen à Toronto et la rue Saint-Jacques à Montréal.

J'ai sous les yeux plusieurs coupures de journaux du matin. Un article, tiré de la *Gazette* de Montréal, est intitulé: "Les cadres des partis doivent disparaître". Le suivant, du *Globe and Mail,* est intitulé: "Nécessité d'un cabinet national". Puis, un article du *Journal* d'Ottawa porte le titre: "M. Hanson préconise de nouveau un cabinet national de guerre". Dans le *Citizen* d'Ottawa, je relève un article intitulé: "Aide loyale de l'opposition". Vient ensuite le plus pourri de tous, la *Free Press* de Winnipeg, journal de Victor Sifton de la famille Sifton, qui est actuellement directeur général du matériel relevant du ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et propriétaire de la *Free Press* de Winnipeg; c'est lui qui donne ordre à ses scribes et esclaves de dénigrer les collègues du ministre de la Défense nationale. Tout cela se fait sous le couvert du patriotisme.

Je reviens à la Great West Life Assurance Company. Cette société détient une quantité formidable de débentures des provinces des Prairies. Vous le savez, monsieur le président, et vous savez aussi que le ministre des Mines et des Ressources (M. Crerar) est un des directeurs de cette compagnie. Il s'enorgueillit de ce fait dans le *Guide Parlementaire.* Les chiffres sont incroyables. Cette compagnie a un actif global de 167 millions de dollars et elle détient des obligations et des débentures du Dominion et des provinces pour une somme de $87,452,000. La moitié de l'actif de cette société, dont le ministre des Mines et des Ressources est directeur, se trouve immobilisée en des obligations et des titres des Prairies. Elle cherche maintenant à faire modifier sa constitution; elle veut défaire ce qui a été fait dans le passé parce qu'elle est incapable de gérer ses propres affaires.

Pensez-vous que je vais me casser la tête à analyser les sottes statistiques que contiennent ces gros rapports impossibles à lire? D'ailleurs, ces rapports ne contiennent aucune donnée précise; les renseignements qu'ils donnent sont truqués. Ils ne nous disent pas ce qui se passe; ils cherchent à nous empêcher de le comprendre. Ils sont le résultat d'un travail qui a coûté au pays un demi-million de dollars, sinon davantage. J'en ai plein le dos. Je crois qu'il est temps que le ministre des Mines et des Ressources soit nommé président de la Great West Life Assurance Company; nous nous cotiserons alors tous en vue de lui acheter une serviette pour aller à Winnipeg.

Je tiens à faire mention de deux autres ministres dont le premier est celui de la Défense nationale. Je l'ai beaucoup aimé jusqu'au moment où il est allé rue Saint-Jacques. C'est un homme fort aimable et plein de douceur. C'est un brillant avocat, bien qu'il n'ait pas le don de plaire aux masses. Je le répète, c'est un homme très aimable, mais j'étais ici bien avant qu'il y vînt. Quand je combattais Bennett, je ne recevais pas $200 par jour du trésor fédéral à titre d'honoraires; je combattais Bennett pour le parti libéral. Je n'hésite pas à répéter à l'honorable député ce que j'ai dit ici quand il était en Angleterre. Il nous a dit qu'en temps de guerre il ne devrait pas y avoir de distinctions de partis. Est-ce bien exact? Or si cela me convient, cela devrait également lui convenir. Si je ne puis recommander la nomination d'un de mes électeurs dans la milice, je ne vois pas qu'il puisse recommander un homme de la banque Barclay, dont il est l'un des administrateurs, à un emploi dans le département de la Défense nationale, comme dans le cas de M. Magee, ou faire nommer quelqu'un au département des Munitions et Approvisionnements, comme dans le cas de M. Borden. J'ose croire que ce n'est pas seulement à la banque Barclay du Canada qu'on peut trouver des hommes compétents. J'ai dit cela quand il était absent et je le ré-

pète maintenant qu'il est ici. Il peut prêter attention à ce que je dis, s'il le veut. S'il ne le fait pas, c'est son affaire.

Quant au ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), je veux lui dire que, quand je combattais Bennett, durant les cinq années qu'il a passées au pouvoir, et quand j'appuyais le ministre actuel de la Défense nationale, qui était alors le pontife financier du parti libéral, quand j'appuyais et applaudissais le ministre des Munitions et Approvisionnements,—je voudrais le voir ici et non pas derrière le rideau où il fume la pipe; j'aimerais à le voir venir dans cette enceinte pour écouter ce que je dis—je ne construisais pas d'élévateurs pour R. B. Bennett en divers endroits du Canada. Je n'ai pas de leçon à recevoir de ces messieurs, car je défends la cause du parti libéral pour mon chef, le premier ministre du Canada. Je suis heureux d'entendre applaudir le ministre par les bons tories. Je défends tout de même la cause du parti libéral pour mon chef afin d'empêcher qu'on ne le poignarde dans le dos après lui avoir brûlé assez d'encens sous le nez.

Je reviens à la question à l'étude, l'une des plus importantes que nous ayons discutées. Il est temps de proclamer que nous avons un maître et que ce maître doit être le premier ministre du Canada, mon chef. Nous devrions voir à ce que les membres les plus actifs du cabinet ne se laissent pas entourer ou troubler par un tissu d'intrigues de la part de certains de leurs collègues ou de quiconque occupe un poste important sous leurs ordres.

J'aurai bientôt terminé, mais j'ai autre chose à dire. Je veux rappeler que quelques-uns de ces hommes n'ont pas toujours brûlé de l'encens sous le nez du premier ministre. Ainsi l'honorable député de Parkdale (M. Bruce) a déclaré que le premier ministre était un homme compétent pour gouverner le pays en temps de paix, mais que précisément les qualités qu'il possédait pour gouverner en temps de paix le rendaient inapte à gouverner en temps de guerre. Ces paroles ont été prononcées en mai dernier. Voici un texte que j'ai reçu du hansard. Je ne corrige jamais mes discours et je me fie au hansard. Voici donc son texte que je lis:

J'ai entretenu des relations amicales avec le premier ministre pendant plusieurs années et j'ai pu admirer ses nombreuses qualités. Peu de Canadiens ont reçu une formation aussi solide et se sont aussi bien préparés à la vie publique. Chez lui nous admirons la noblesse de caractère et les idées pacifiques; mais je me demande si ces qualités, si admirables en temps de paix, ne le servent pas très mal en temps de guerre.

Des voix. Non, non.

Une voix: Honte!

L'hon. M. Bruce: Cette politique de tergiversation qu'adopte à l'instar d'Asquith, notre premier ministre, politique qui consiste à attendre, avant de suivre le courant de l'opinion publique, que cette dernière se soit bien cristalisée, a pu satisfaire notre peuple viril en temps de paix, mais ce n'est pas l'attitude qu'il faut adopter en temps de guerre.

M. Grant: Il a été élu en temps de guerre.

L'hon. M. Bruce: Ce qu'il nous faut à l'heure actuelle, c'est un homme d'action capable de diriger l'opinion publique au lieu de la suivre. Cet homme devrait avoir un caractère viril et dynamique; il ne devrait pas se laisser influencer par des considérations personnelles ou particulières et il devrait être prêt à mettre de côté tout formalisme politique susceptible d'entraver une action rapide et décisive. Le ministre des Finances nous a donné hier soir un magnifique exemple de loyauté à l'égard du parti. Je me disais en l'écoutant que l'histoire pourrait fort bien se répéter et que ce qui s'est produit dans la métropole pourrait se produire avec avantage au Canada. Le ministre des Finances jouit du respect et de la confiance non seulement de tous les membres de cette Chambre, mais du peuple canadien en général. Ses magnifiques états de service pendant la guerre, son talent reconnu en matières de finance et de droit, son caractère énergique et dynamique en font, permettez-moi de le dire, le seul membre du cabinet...

M. Martin: Vous cherchez à le ruiner.

L'hon. M. Bruce: ...possédant les qualités et les ressources pour diriger un gouvernement de guerre. Le premier ministre du Royaume-Uni a été remplacé, bien que M. Chamberlain ait joui d'un appui considérable en Chambre (418 voix contre 197 membres des partis libéral et travailliste réunis). Il n'empêche que l'opinion publique le força à céder la place à M. Churchill, homme d'Etat d'une énergie et d'un talent remarquables qui possédait la confiance populaire.

Le ministre en question, qui était l'un des collègues du premier ministre, ne répudia nullement ce qu'avait dit l'honorable député de Parkdale; ses paroles avaient apparemment pour lui une saveur de miel et de lait. Plus tard, lorsque je dénonçai énergiquement tout projet de gouvernement unioniste ou national, je fus interrompu par l'honorable représentant de l'Ile du Prince-Edouard. Je poursuivis quand même mes remarques. Je déclarai que, tout en étant en guerre, nous pouvions à l'occasion faire des plaisanteries et qu'il n'était pas nécessaire pour nous d'arborer constamment une face morose.

Je me suis vivement opposé à tout projet de gouvernement national et je m'y oppose encore parce que je sais fort bien que, en l'absence d'une opposition, il n'y aura pas de limite aux dépenses, aux pots-de-vin et ainsi de suite. Je ne dis pas que les ministres font eux-mêmes du grapillage, mais je dis qu'ils protègent ceux qui recherchent les pots-de-vin. Je puis rappeler ce qui se fait à Saint-Paul l'Ermite aux dépens de l'Angleterre ou du Canada. Personne ne sait à qui doit être attribué cet état de choses, mais les dépenses

de guerre qui devaient se monter à 5 millions de dollars atteignent aujourd'hui 25 millions. Des gens volent là-bas, tout ce qui leur tombe sous la main et les contremaîtres ferment les yeux. C'est un scandale. Je ne dis pas cela pour dénoncer le Gouvernement, je le dis afin de m'élever contre les scandales mêmes, et c'est un libéral qui parle. Le chef de l'opposition n'a pas été assez avisé pour faire lui-même cette dénonciation. Il était probablement au courant des faits, que tout le monde connaissait d'ailleurs. Cependant il a continué de louer ces gens, disant que c'étaient des hommes merveilleux et d'une essence supérieure.

Que nous propose-t-on aujourd'hui? On préconise un gouvernement unioniste, dont feraient partie Arthur Meighen de même qu'un certain monsieur de Vancouver, avec comme contrôleur, Stewart, chef des tories de la Nouvelle-Ecosse. Tous ces personnages entreront dans le cabinet, après quoi ils poignarderont notre chef dans le dos. Voilà le programme, et j'ai tenu à mettre ces faits en pleine lumière, sans laisser planer la moindre équivoque, afin que personne ne s'y méprenne.

J'ai fidèlement appuyé le parti libéral pendant toute ma vie, suivant en cela l'exemple de mon père, élu en même temps que sir Wilfrid Laurier en 1896. Il dénonça ceux qui tentaient de contrecarrer le désir qu'avait le chef libéral de se rendre utile à ses électeurs et au pays en général. J'observe les traditions de mon grand-père, qui vota contre la Confédération parce qu'il y voyait l'unification déguisée. J'observe les principes de mon arrière-grand-père qui appuya de son vote les quatre-vingt-douze résolutions et qui céda son siège de Rimouski à Baldwin, défait par les électeurs de York. Voilà ce qu'étaient les libéraux d'autrefois. Lorsque mon père conquit un siège au Parlement il n'y avait que bien peu de libéraux dans la province de Québec et leur propagande était fondée sur les discours de Blake, de Cartwright et de Mills, tant dans leur texte anglais que dans leur version française. Tels étaient les principes libéraux que l'on inculquait aux gens de la province de Québec. Que diraient ces grands hommes du passé s'ils étaient ici aujourd'hui? Ils diraient sûrement: Pouliot, vous avez raison. Ce que vous dites est très désagréable à dire, mais votre devoir vous commande de le dire, afin que le pays ne sombre pas dans la ruine.

Je suis né sujet britannique...

M. le PRÉSIDENT (M. Bradette): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est épuisé.

Des VOIX: Poursuivez.

[M. Pouliot.]

M. POULIOT: Mon père était un sujet britannique loyal de même que mon grand-père et tous mes ancêtres depuis que la France a abandonné le Canada à l'Angleterre. Maintenant que notre roi est roi du Canada, je suis fier d'être un loyal sujet canadien et de savoir que mon fils et mon petit-fils seront comme moi, de loyaux sujets britanniques.

Quant aux personnes dont j'ai parlé, je les estime de si peu d'importance que je n'en dirai pas davantage. D'autre part, l'intérêt que je porte à l'Etat est suprême et je considère qu'il est de mon devoir, non seulement à titre de libéral, mais à titre de bon Canadien fidèle aux meilleures traditions britanniques, de parler franchement en cette enceinte, afin que mes collègues qui ne savaient pas ce qui se passait dans les coulisses puissent le savoir maintenant.

L'hon. M. RALSTON: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retenir l'attention du comité bien longtemps. Je regrette que mon honorable ami (M. Pouliot) ait jugé bon de m'attaquer malhonnêtement. Il en a bien le droit s'il le juge à propos, mais il me semble que son attitude s'accorde mal avec ses protestations d'amitié à mon égard, de cette amitié que je me suis efforcé de maintenir au cours de ma vie publique et depuis que je siège en cette Chambre.

Je ne me propose pas de retarder l'examen de la résolution soumise au comité par des allusions personnelles. A mon avis, cette résolution pose la question la plus importante que la nation ait eue à considérer depuis la Confédération. Lors du débat de la dernière session auquel mon honorable ami a fait allusion, la même situation existait au montant de 700 millions de dollars et je demandais à la Chambre de se former en comité afin de les examiner. A ce moment-là, je ne me pensais pas obligé de me frapper la poitrine et de protester de mon loyalisme envers mon chef. J'ai essayé de le prouver par mes actes au cours de ma vie. Je ne veux pas non plus par des allusions à mes ancêtres, gaspiller le temps du comité. Mon honorable ami peut évoquer la mémoire des siens s'il le désire. Cependant, certains souvenirs distincts concernant mes propres ancêtres se rattachent au parti libéral, si ce détail peut rassurer sur mon loyalisme envers mon chef. J'ajouterai seulement que j'ai toujours été loyal envers lui. Je me suis toujours efforcé, à temps et à contre-temps, de l'appuyer, non seulement quand il détenait le pouvoir mais aussi quand il l'a perdu. Je me suis toujours efforcé de remplir de mon mieux mes devoirs envers mon parti et envers ma patrie, et il me semble qu'aucun député n'a le droit de faire, en cette enceinte, des remarques comme celles que mon honorable ami a cru bon de proférer

aujourd'hui. Je n'ai pas l'habitude de proclamer ma fidélité à mon pays, à mon chef ou à mon parti. Je m'efforce de donner plus d'importance aux actes qu'aux paroles.

Je voudrais maintenant, monsieur le président, relever deux autres observations de l'honorable député. Il a parlé de M. Victor Sifton, actuellement maître général de l'artillerie. M. Sifton, qui habitait le Manitoba, est un citoyen canadien venu ici pour aider M. Philip Chester qui avait consenti à remplir pendant un certain temps les fonctions de maître général de l'artillerie. Il est venu lui prêter main-forte lors de la réorganisation de cette division du ministère pour hâter la livraison du matériel si important. M. Sifton a collaboré avec M. Chester et celui-ci l'a fait bénéficier de ses connaissances pratiques très précieuses en ce domaine. Au bout de trois mois, M. Chester a cru qu'il laissait le bureau en état de poursuivre efficacement la tâche commencée. Avant son départ, il recommanda le plus chaleureusement possible que le poste de maître général de l'artillerie soit confié à M. Sifton. Les honorables députés comprendront facilement que cette nomination ait pu causer un peu d'irritation ou de dépit chez quelques officiers militaires. Je tiens à affirmer à la Chambre que M. Sifton ne fut nommé à ce poste qu'après mûre réflexion. Il le fut sur la recommandation de M. Chester et aussi parce que je connaissais moi-même ses aptitudes et sa compétence. Je suis heureux d'ajouter ici que sa nomination fut bien accueillie par tous les officiers militaires qui collaborent avec lui. M. Sifton remplit ses fonctions comme tout véritable patriote voudrait le faire, sans rémunération et sans dédommagement d'aucune sorte, donnant à son pays ses services à titre de maître général de l'artillerie. Je tiens à dire de M. Sifton, qui ne peut s'expliquer lui-même, que j'ai la plus haute confiance possible en lui et que son administration sera fort avantageuse au Canada, surtout au sujet de cette partie importante de notre entreprise.

Quant au colonel Magee, président de la banque Barclay, je lui ai demandé de venir à Ottawa. L'honorable député a parfaitement raison à cet égard. J'ai personnellement prié le colonel Magee de venir m'aider en qualité de principal conseiller. Je serais fort étonné qu'il eût motivé le moindrement les attaques lancées aujourd'hui par mon honorable collègue. Il s'est montré très courtois à l'égard de tous les membres de la Chambre, il a cherché à examiner le plus soigneusement possible toutes les questions portées à son attention, et s'est chaque fois montré très sympathique et très averti. Je sais qu'il a fait de son mieux à titre de Canadien patriote et très avisé pour favoriser les intérêts du Dominion en ce temps de guerre.

Voilà tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Touchant cette question de 200 dollars par jour. . .

L'hon. M. HANSON: Puis-je suggérer au ministre de dire un mot au nom du juge-avocat général, étant donné l'attaque pleine d'acrimonie dont il a été l'objet?

L'hon. M. RALSTON: Je ne savais pas que l'honorable député avait également attaqué le juge-avocat général. Ce dernier fait partie du ministère depuis nombre d'années; il y était lorsque je dirigeais ce département autrefois. Je sais que le brigadier Orde s'est acquitté de ses fonctions comme il sied à un Canadien; aucun citoyen du pays, je crois, ne connaît mieux le droit militaire et les us et coutumes du ministère qui exigent les conseils d'un homme habile et expérimenté.

L'hon. M. HANSON: Merci.

L'hon. M. RALSTON: On a parlé de 200 dollars par jour, si souvent même que les honorables députés doivent être las d'en entendre parler. Mais c'est la première occasion que j'ai d'aborder le sujet.

On m'a prié, avec instance même, d'accepter le poste d'avocat de la commission des grains il y a trois ans. C'était quand j'ai quitté la vie publique pour reprendre l'exercice de ma profession, comme l'exigeait mon devoir envers ma famille, me semblait-il. J'ai accepté de remplir ces fonctions, en demandant pour mes services les mêmes honoraires accordés à d'autres avocats par des organismes similaires. Je ne pouvais accepter moins parce que je consacrais tout mon temps à cette commission et ma société légale avait droit à mes services. Cette société a touché les sommes en question, m'en remettant ma part, tout comme à mes associés. Je n'ai aucune excuse à offrir à l'honorable député ni à qui que ce soit à cet égard. On a considéré que le montant des honoraires était raisonnable dans les circonstances, si on les compare à ceux versés aux hommes de profession. Il était absolument nécessaire de verser ces honoraires afin que ma maison pût se rembourser partiellement de ses débours par suite de la perte de mes services, à ce moment-là; on me pardonnera ici de dire que j'ai tâché de servir mon pays de mon mieux, comme membre de cette commission.

C'est tout ce que je veux dire dans le moment au sujet de la question soulevée par mon honorable ami.

L'hon. M. HANSON: Je ne puis m'empêcher d'offrir un mot de félicitation à l'adresse du ministre de la Défense nationale (M. Ralston), relativement à la déclaration qu'il vient de faire. Je ne pense pas qu'il était nécessaire pour lui de se défendre. Un digne silence aurait pu tout aussi bien servir de réponse. Le ministre a pensé autrement et je ne veux pas le quereller quant à l'attitude qu'il a adoptée. Si la population canadienne s'était trouvée en Chambre cet après-midi et avait écouté et compris les observations formulées pendant quarante minutes, je me demande ce qu'elle en aurait pensé. Je suis d'avis que les débats de ce genre cessent dans la Chambre des communes du Canada, ou bien notre réputation sera compromise. Quant à moi, j'offre au Gouvernement de mettre à son service toute l'autorité que peut comporter mon titre de chef de l'opposition, dans le but de contribuer à maintenir le décorum de la Chambre et, si possble, de la rehausser dans l'estime du peuple canadien. Nous sommes tous d'avis qu'il faut agir ainsi, et j'offre de tout cœur mes services au chef du Gouvernement à cette fin. En terminant, je félicite de nouveau le ministre de sa déclaration.

L'hon. M. ILSLEY: Je pourrais peut-être dans le moment fournir certains renseignements qu'on a demandés hier soir. C'est l'honorable député de Lake-Centre qui désire les obtenir. Il a dit:

Quel montant le ministre compte-t-il avancer au cours de la prochaine année financière?

C'est-à-dire à des entrepreneurs particuliers. Les demande de crédits soumis par le ministère des Munitions et Approvisionnements au ministère des Finances, pour fournir du capital de roulement à des compagnies particulières au cours de la prochaine année financière se montent à $58,858,487.

L'honorable député a ajouté:

Je désirerais savoir quel est le montant le plus élevé versé à une seule compagnie l'an dernier et quel est le nom de cette compagnie?

Les dossiers de la division du contrôleur indiquent que le plus fort montant versé à une seule compagnie au cours de la dernière année financière s'élève à $6,946,241.75, avancés à la compagnie John Inglis, de Toronto. D'après les renseignements que j'ai ici, il n'y a rien qui indique si ce montant a été versé entièrement ou en partie pour le compte du Gouvernement canadien ou pour le compte du Gouvernement britannique. Je crois comprendre que le ministre des Munitions et Approvisionnements possède ce renseignement, ou du moins qu'il sait quels sont les engagements financiers effectués pour le compte du gouvernement canadien et quels sont ceux effectués pour le compte du gouvernement britannique.

L'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) a demandé des renseignements assez considérables. Je les ai sous la main; ils comprennent plusieurs pages; à les lire, j'ennuierais le comité.

L'hon. M. HANSON: A quoi ont-ils trait?

L'hon. M. ILSLEY: A des emprunts; aux montants empruntés du public, des banques à charte, au taux d'intérêt et ainsi de suite. Peut-être l'honorable député pourrait-il s'en servir si je les consignais au hansard pour lui permettre de les examiner; ensuite, il sera libre de les discuter quand le bill sera déposé ou plus tard au cours du débat actuel, si nous ne terminons pas l'examen de la résolution aujourd'hui.

M. QUELCH: Cela me convient.

L'hon. M. ILSLEY: Voici les détails:

Emissions d'obligations du Dominion depuis le commencement de la guerre

Emissions publiques

Date d'émission—Date d'échéance	Taux d'intérêt	Prix	Montant émis
1er fév. 1940—1er fév. 1948-1952	3¼%	100.00	$250,000,000†
1er oct. 1940—1er oct. 1952	3 %	98.75	324,945,700†
Certificats d'épargne de guerre	3 %	.....*	45,565,330
Certificats non productifs d'intérêt**		100.00	5,534,134
			$626,045,164

* Valeur à l'échéance des émissions jusqu'au 20 fév. 1941.

** Total émis au 21 février 1941.

† Y compris les conversions, indiquées aussi plus bas au tableau des remboursements.

Emissions vendues aux banques à charte

Date d'émission—Date d'échéance	Taux d'intérêt	Prix	Montant émis
16 oct. 1939—16 oct. 1941	2 %	100.00	$200,000,000
1er juin 1940—1er mars 1945	2 %	99.375	40,960,000
2 janvier 1941—2 juillet 1943	1½%	99.695	250,000,000
			$490,960,000

Emissions vendues à la Banque du Canada

Date d'émission—Date d'échéance	Taux d'intérêt	Prix	Montant émis
1er mars 1940—1er mars 1945	2%	99.375	$ 40,000,000
1er mai 1940—1er mai 1941	1%	100.00*	250,000,000
1er mai 1940—Bons du Trésor	.739	.....*	75,000,000
1er juin 1940—1er mars 1945	2%	99.375	24,040,000
			$389,040,000
Total global des émissions			$1,506,045,164

* Ces émissions ont été achetées par la Banque du Canada afin de fournir des fonds à la Commission de contrôle du change pour se procurer de l'or et du change de la Banque du Canada au montant de $253,507,331, ainsi que d'autres sources, en vertu de l'ordonnance de 1940 relative à l'acquisition de change.

Remboursements d'obligations du Dominion depuis le commencement de la guerre

Date d'échéance	Taux d'intérêt	Lieu de paiement	Montant
15 octobre 1939	4 %	Canada	$ 47,269,500 00
15 octobre	2½%	"	7,933,000 00
15 novembre	2 %	"	20,000,000 00
1er mars 1940	3 %	"	115,013,636 82
16 avril*	3½%	Londres	137,058,841 00
1er juin	1½%	Canada	80,000,000 00
1er septembre	4½%	"	75,000,000 00
1er octobre*	4 %	Londres	93,926,666 66
			$576,201,644 48

* Appelées au remboursement par anticipation. Les sommes indiquées sont établies à raison de $4.86 à la livre sterling.

NOTE.—En sus de ce qui précède, le Gouvernement a pris des dispositions pour que les chemins de fer Nationaux du Canada achètent au gouvernement du Royaume-Uni le montant des obligations perpétuelles 4 p. 100 du Chemin de fer du Grand-Tronc (Grand Trunk Railway of Canada 4% Perpetual Consolidated Debenture Stock), dont les intérêts sont garantis par le Dominion du Canada, que le gouvernement britannique s'était fait remettre par les détenteurs en Grande-Bretagne. Le montant de ces obligations en cours s'établissait à £24,624,455, soit $109,579,00 au cours actuel du change.

Banques à charte du Canada

Portefeuille d'obligations émises ou garanties par le Dominion ou les provinces	
31 août 1939	$1,187,217,015
31 décembre 1940	1,288,439,598
Augmentation	$ 101,222,583

NOTE.—Cette augmentation de $101,222,583 ne tient pas compte de l'émission de 250 millions de dollars de billets 1½ p. 100 vendue aux banques à charte, dont 150 millions ont été livrés le 2 janvier 1941 et 100 millions le 1er février 1941.

Banque du Canada

Portefeuille d'obligations émises ou garanties par le Dominion ou les provinces	
31 août 1939	$ 163,096,387
19 février 1941	565,925,771
Augmentation	$ 402,829,384

NOTE.—Cette augmentation de $402,829,384 est partiellement contre-balancée par la diminution de $253,507,331 d'or et de change vendus à la Commission de contrôle du change.

NOTE.—Les états de situation des banques à charte et de la Banque du Canada n'indiquent pas séparément les avoirs en titres du Dominion et des provinces.

Il est impossible d'isoler l'influence de ces emprunts sur les dépôts des banques à charte, puisque les dépôts bancaires subissent l'influence de nombre d'autres facteurs, tels que les variations dans la circulation de billets, les prêts courants, etc. Il est possible, cependant, de fournir des chiffres indiquant l'accroissement des dépôts depuis le commencement de la guerre et du montant des billets détenus par le public, lequel forme l'autre élément constitutif du volume global de la monnaie.

Moyennes mensuelles exprimées en millions de dollars

	Août 1939	Décembre 1940	Augmentation
Dépôts canadiens des banques à charte	2,532	2,718	186
Billets de la Banque du Canada et des banques à charte en circulation*	207	347	140
	2,739	3,065	326

* Ensemble des billets de la Banque du Canada aux mains du public et du total des billets des banques à charte en circulation. Le montant des billets des banques à charte détenus par les banques est minime, toutefois, et il n'a guère varié au cours de la période en cause.

Les chiffres de décembre sont les derniers disponibles. Cependant, les 250 millions de dollars de billets que l'Etat fédéral a vendu aux banques depuis auraient l'effet, toutes choses égales d'ailleurs, d'accroître les dépôts canadiens d'autant.

L'hon. M. HANSON: J'ai demandé, hier soir, au ministre de la Défense nationale pour l'Air, vu que son collègue le ministre de la Défense nationale était absent, les chiffres qui ont trait au plan d'entraînement de trente jours. Pourrais-je obtenir ces chiffres?

L'hon. M. RALSTON: Il y a eu un peu de confusion au sujet du renseignement demandé par l'honorable député. Il a parlé du plan d'entraînement de trente jours, puis de la loi sur la mobilisation des ressources nationales. Il a d'abord demandé à connaître les montants des dépenses pour la présente année financière sous le titre de Loi sur la mobilisation des ressources nationales en rapport avec la période d'entraînement de trente jours. Hier soir, cependant, il a décomposé sa question et a demandé d'autres détails. Il a parlé du montant affecté à ce projet dans les crédits de 1940 qui doivent servir aux dépenses: (a) de la Défense nationale, et (b) des Services nationaux de guerre; indiquant aussi ce qu'accomplit ce dernier ministère et les dépenses encourues de ce chef avant de renvoyer ces hommes à la Défense nationale qui se charge de leur instruction.

Je crois n'avoir rien de mieux à faire, me fondant sur les renseignements que je possède, que de déposer sur le bureau de la Chambre et d'envoyer à l'honorable député deux états. Le premier a trait aux dépenses payées ou encourues en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales jusqu'au 31 décembre 1940.

L'hon. M. HANSON: Par quel ministère?

L'hon. M. RALSTON: Celui de la Défense nationale. Et le deuxième a trait au coût du matériel fourni en conformité de la loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Quant aux Services nationaux de guerre, je sais ce qu'a dit l'honorable député et je comprends qu'il a déjà reçu de ce ministère certains états portant sur les dépenses encourues. Il a voulu dire, hier soir, que les frais de transport ne semblent pas être compris dans ces chiffres.

L'hon. M. HANSON: On m'a dit ne pas avoir les renseignements à ce sujet.

L'hon. M. RALSTON: Je viens de parler à mon collègue le ministre des Services nationaux de guerre et je crois qu'il sera en mesure de compléter les renseignements au cas où il manquerait certains chiffres.

L'hon. M. HANSON: Le ministre pourrait-il répondre à la question posée hier soir et me dire si c'est le ministère des Services nationaux de guerre qui paie les frais de transport jusqu'au moment où ces hommes sont rendus dans les camps d'entraînement et aussi les frais de transport pour le retour, ou bien si ces frais sont compris dans ce que paie le ministère de la Défense nationale? Nous ne voulons pas que ces comptes soient répétés.

L'hon. M. RALSTON: Je dois avouer que je n'ai eu connaissance de la question de mon honorable ami qu'à mon arrivée ici. J'ai l'impression que c'est le ministère de la Défense nationale qui paie les frais de transport du retour. J'aimerais vérifier ce renseignement. Dans l'état que verra l'honorable député, le montant indiqué est d'environ $197,000 pour le transport. Ce montant a été payé ou encouru par la Défense nationale et, lorsque mon honorable ami recevra les renseignements qu'il attend du ministère des Services nationaux, il aura la réponse à sa question.

L'honorable représentant de Cumberland (M. Black) a demandé le total des dépenses ou des paiements effectués au sujet du camp militaire et de l'aéroport de Debert.

M. BLACK (Cumberland): J'ai dit désirer connaître le total des dépenses et des engagements, mais on me fait dire "paiements".

J'ai bien demandé le total des dépenses et des engagements.

L'hon. M. RALSTON: J'ai cru que c'était probablement ce à quoi pensait l'honorable député. Il est difficile, et peut-être fallacieux, de vouloir donner le chiffre total des engagements. Le total des dépenses, particulièrement celles qui ont trait à la main-d'œuvre—et l'honorable député constatera qu'elles représentent une forte proportion de ce montant—sont connues assez rapidement; c'est-à-dire que les ouvriers sont payés par chèques datés d'Halifax et le montant peut en être obtenu rapidement. Quant aux matériaux, il y a du retard, comme l'a laissé entendre hier soir l'honorable député. Ce retard, du reste, se produit pour au moins deux raisons et peut-être pour plusieurs autres. D'abord, l'accusé de réception des marchandises livrées à l'ingénieur ne parvient pas toujours aussi rapidement qu'il le devrait aux personnes chargées de le vérifier ou de solder la note. L'ingénieur a dû abattre beaucoup de travail. Il arrive aussi—dans le cas du département dirigé par mon collègue le ministre des Munitions et Approvisionnements—que l'avis d'acceptation de l'entreprise, avis qui renferme certains détails touchant la qualité des matériaux commandés et le prix de l'entreprise, n'est pas reçu à temps pour qu'on puisse le faire parvenir à l'ingénieur chargé de la surveillance sur les lieux. Celui-ci doit attendre de l'avoir reçu pour comparer les matériaux livrés et les détails indiqués au contrat, de sorte qu'un retard peut encore se produire.

Le mieux à faire, me semble-t-il, est de donner le chiffre des paiements effectués jusqu'à une certaine date, par exemple jusqu'au 31 janvier; je pense être en mesure de fournir ce renseignement. Quant aux engagements pris, l'honorable député comprendra que dans la plupart des cas les chiffres ne sont qu'approximatifs. Il existe deux catégories d'engagements. Dans certains cas, par exemple, on s'est engagé au moment de l'achat d'un objet, mais le prix n'a pas encore été versé. Dans ces cas, les moins nombreux d'ordinaire, nous savons exactement à quoi nous en tenir sur le prix à payer. D'autres fois, nous demandons au ministère des Munitions et Approvisionnements de passer en notre nom des marchés pour certains articles qu'il doit nous procurer. Nous estimons le coût, mais le chiffre peut varier en plus ou en moins selon les soumissions reçues au ministère des Munitions et Approvisionnements.

L'hon. M. HANSON: On peut difficilement appeler cela un engagement.

L'hon. M. RALSTON: On ne peut le considérer comme tel que si l'on tient à donner au représentant du Trésor un chiffre que celui-ci placera en regard du crédit voté et qui indiquera autant que possible les sommes engagées une fois la transaction complétée. Je préfère donc ne pas mentionner ces demandes de soumissions. Je pourrais le faire sans trop de difficulté, mais elles seraient de peu de valeur pour l'honorable député comme renseignement.

M. BLACK (Cumberland): En tenant compte des déboursés faits jusqu'au 31 janvier le ministre pourrait-il nous donner une estimation de la somme que son ministère juge nécessaire pour compléter toute l'entreprise à Debert, afin que nous sachions quel est le total des dépenses que cette entreprise absorbera?

L'hon. M. HANSON: Vous ne voulez pas dire la paie des soldats; vous entendez le coût de la construction du camp?

M. BLACK (Cumberland): Simplement ce qu'à coûté l'établissement de ce camp.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas d'objection à vous donner une estimation. L'honorable député comprend ce qu'une estimation veut dire. On prépare les calculs le mieux possible, mais comme l'honorable député le sait il arrive que des services sont ajoutés par la suite, ce qui fait que l'estimation n'est pas exacte. Naturellement, je ne voudrais pas que l'on blâme les ingénieurs parce qu'on a dépassé le montant fixé et que l'on n'a pas pu s'en tenir aux prévisions.

L'hon. M. HANSON: Compte tenu de cette réserve le ministre pourrait-il nous indiquer le chiffre?

L'hon. M. RALSTON: Oui, j'ai un chiffre à l'esprit. D'après les renseignements que j'ai obtenus je puis dire à l'honorable député que le camp de Debert coûtera environ $5,500,000.

L'hon. M. HANSON: Cette somme comprend-elle l'aéroport?

L'hon. M. RALSTON: Non.

L'hon. M. HANSON: Combien faut-il ajouter pour l'aéroport?

L'hon. M. RALSTON: L'aéroport, naturellement, est une autre entreprise. Il est entendu qu'avec les changements éventuels dans les exigences pareil chiffre est ce qu'un haut fonctionaire de mon ministère appelle une conjecture plutôt qu'une estimation. Nous tâchons toutefois que la conjecture soit conforme à toute éventualité raisonnablement prévisible.

L'hon. M. POWER: Je puis vous donner des chiffres pour l'aéroport de Debert, en faisant des réserves comme en a fait le ministre de la Défense nationale. On estime qu'il faudra la somme de $829,517 pour les édifices à construire à Debert. Je n'ai pas de chiffres au sujet des pistes de départ, mais j'imagine qu'elles coûteront 150 ou 200 mille dollars de plus.

L'hon. M. HANSON: Cela fait environ un million.

L'hon. M. POWER: Oui, il me semble. Il se peut que l'on agrandisse l'aérodrome de Debert encore davantage l'été prochain, auquel cas la dépense sera beaucoup plus considérable. Les bâtiments sont terminés; les voies de départ seront achevés vers le 1er avril.

L'hon. M. HANSON: Cela comprend-il tous les hangars?

L'hon. M. POWER: Oui, les bâtiments comprennent les hangars.

L'hon. M. RALSTON: Afin de répondre à la question du chef de l'opposition relativement aux dépenses effectuées ou engagées en application de la loi de mobilisation des ressources nationales, ainsi que pour la gouverne des honorables députés, je désirerais consigner au compte rendu l'état que voici:

Ministère de la Défense nationale

Dépenses effectuées ou engagées en application de la loi de mobilisation des ressources nationales jusqu'au 31 décembre 1940

	Dépenses effectuées ou engagées	
	Extraordinaires	Renouvelables
Appointements et salaires du personnel civil		$ 14,621 83
Soldes et allocations		5,889,784 54
Déplacements et transport		197,076 43
Exploitation des propriétés		560,943 33
Construction et réparations	9,126,607 73	138,983 87
Vêtements et fournitures (Blanchisserie)		256,128 99
Transport par automobile et par eau		32,807 00
Approvisionnements, vivres et fourrage		1,508,264 11
Matériel et services médicaux		82,819 00
Matériel et services dentaires		10,287 00
Impressions et papeterie		11,615 16
Divers		30,315 00
	$9,126,607 73	$8,733,646 26

Etat du coût du matériel fourni jusqu'au 31 décembre 1940, conformément à la loi sur la mobilisation des ressources nationales

	Dépenses extraordinaires	Dépenses renouvelables
Vêtements fournis aux soldats à l'entraînement	$ 2,700,600	$ 610,800
Vêtements fournis au personnel permanent de l'entraînement	539,000	
Equipement en toile, gourdes, masques à gaz et matériel anti-gaz	711,350	
Matériel pour casernes et matériel divers	1,020,000	
Total	$ 4,970,950	$ 610,800

Les membres du comité comprendront qu'il est impossible de séparer les frais de l'entraînement de trente jours de ceux du plan de quatre mois; car on utilisera le même équipement, les mêmes édifices, le même personnel et le même matériel et autres articles. Nous avons essayé d'établir une distinction approximative sous les rubriques: "dépenses extraordinaires" et "dépenses renouvelables".

L'hon. M. HANSON: Je n'ai employé ce mot que comme terme descriptif.

L'hon. M. RALSTON: Ces établissements peuvent servir à l'exécution de n'importe quel plan d'entraînement.

[L'hon. M. Ralston.]

L'hon. M. HANSON: Il y a ensuite la statistique du ministère des Services nationaux de guerre.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre des Services nationaux de guerre, m'a fourni un état des paiements effectués par son ministère. Le montant qui a trait au transport et dont parlait mon honorable ami, n'est que de $87.43, mais le ministre m'informe que c'est la somme payée jusqu'au 31 décembre. Le montant ainsi engagé est de $170,000.

L'hon. M. HANSON: Ce montant comprend-il le coût de transport des soldats vers les centres d'entraînement?

L'hon. M. RALSTON: Oui.

L'hon. M. HANSON: Où se trouve indiqué le coût de leur renvoi dans leurs foyers?

L'hon. M. RALSTON: C'est le chiffre que je viens de donner, soit $197,076.43.

L'hon. M. HANSON: Dans ce cas nos conjectures d'hier soir étaient exactes; c'est le ministère des Services nationaux de guerre qui les transporte dans les camps d'entraînement et c'est celui de la Défense nationale qui paie leur retour dans leurs foyers, de sorte qu'il n'y a pas double emploi.

L'hon. M. RALSTON: Voici les chiffres:

Ministère des Services nationaux de guerre

Recrutement

Dépenses au 31 décembre 1940:		
Administration à Ottawa—		
Salaires	$ 5,008 58	
Impressions et papeterie	1,292 11	
Télégrammes	974 44	
Divers	927 87	
		$ 8,193 00
Administration dans les divisions administratives—		
Salaires	$ 96,462 82	
Honoraires et allocations	2,527 00	
Frais de déplacement	1,861 26	
Télégrammes	824 90	
Téléphones	1,581 01	
Divers	1,081 80	
		$ 104,338 79
Service médical		33,760 00
Frais de transport		87 43
Repas		1 00
		$ 146,380 22

Il faut ajouter les engagements contractés pour le transport, $170,000.

L'hon. M. HANSON: Je suis heureux de ce renseignement. Je vais l'étudier et je reviendrai sur la question un peu plus tard. Je demanderai peut-être au ministre un exposé plus détaillé, mais je lui sais gré des informations qu'il a fournies jusqu'à présent.

M. DIEFENBAKER: Touchant la question à laquelle le ministre vient de répondre, je désire savoir combien de compagnies au Canada ont reçu des avances l'an dernier, les noms des compagnies auxquelles les avances ont été consenties et le montant des avances.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député veut-il que leurs noms soient consignés au hansard?

M. DIEFENBAKER: Je le crois.

L'hon. M. HOWE: La liste en est assez longue, sa lecture prendrait une demi-heure. Alberta Nitrogen Company, Calgary, ammoniaque. La dépense estimative se chiffre à $10,110,000, et il y a un deuxième engagement avec la compagnie au montant de $207,750.

M. BLACK (Cumberland): Ces chiffres représentent-ils des avances de capitaux distincts des avances aux fins de production, dont il a été question hier soir?

L'hon. M. HOWE: Oui. Le ministre des Finances a communiqué à l'honorable député les sommes effectivement payées. Je fournis maintenant une liste de tous les engagements du Gouvernement, et pour son propre compte et pour celui de la Grande-Bretagne touchant les dépenses en immobilisations.

M. DIEFENBAKER: Le ministre veut-il faire une distinction entre les dépenses pour le compte du Dominion et celles pour le compte du Royaume-Uni?

L'hon. M. HOWE: Oui. Les deux déboursés que j'ai mentionnés représentent un compte en participation, un tiers pour le Canada et deux tiers pour le Royaume-Uni.

Vient ensuite l'Algoma Steel Corporation Limited. Il y a un engagement de $527,333 pour le compte du Royaume-Uni.

Aluminum Goods Limited, Toronto, $4,500, pour le compte du Canada.

Anaconda American Brass Limited, New Toronto, $2,290,000, pour le compte du Canada. Il y a aussi un deuxième engagement

avec la même compagnie au montant de $150,000, également pour le compte du Canada.

Atlas Steels, Limited, Welland, $349,312. Il s'agit d'un compte en participation; 77 p. 100 pour le compte du Canada et 23 p. 100 pour le compte du Royaume-Uni. Il y a d'autres engagements avec l'Atlas Steels; soit $4,273 dans un cas; $171,667 dans un autre et $161,000 dans un troisième.

M. MacNICOL: S'agit-il de l'Atlas Steel Company?

L'hon. M. HOWE: Oui. Ces derniers sont en participation; 50 p. 100 pour le Royaume-Uni et 50 p. 100 pour le Canada.

Goldie and McCullough Company, Limited, Galt, $246,957, pour le compte du Royaume-Uni.

W. H. Banfield and Son, Limited, Toronto, $128,325, pour le compte du Royaume-Uni.

Barber Die Castings, Limited, Hamilton, $2,124, pour le compte du Royaume-Uni.

Wallace Barnes Company, Limited, Hamilton, $1,841, pour le compte du Royaume-Uni.

Bata Shoe Company, Frankford, Ontario, $28,050, pour le compte du Canada.

Je pourrais vous indiquer l'objet de ces dépenses. Les honorables députés désirent-ils que je fournisse ces renseignements?

M. DIEFENBAKER: Les renseignements seraient plus utiles.

L'hon. M. HOWE: Il y a un autre contrat avec la Bata Shoe Company, de Frankford, pour des jauges pour affûts jumelés de mitrailleuses de ·5 pouce, marque IV, $136,600, pour le compte du Royaume-Uni.

Beatty Brothers, Limited, Fergus, amorces n° 1, marque II, pour obus de 25, $61,108, pour le compte du Royaume-Uni.

Bendik-Eclipse of Canada Ltd., Windsor, obus traceurs 40 mm. n° 7 et traceurs n° 12, marque I, $325,000, pour le compte du Royaume-Uni.

John Bertram and Sons, Limited, Dundas, machines-outils, $1,220,000, pour le compte du Canada.

Boeing Aircraft of Canada, Limited, les sommes suivantes: $87,698, $29,940, $1,442,000, $438,000 et $27,400, toutes pour le compte du Canada. Ces sommes sont destinées à la fabrication d'aéroplanes et à des travaux de revision par la société Boeing.

British Aeroplane Engines, Limited, Montréal, revision de moteurs Rolls Royce, $6,949, pour le compte du Canada.

M. MacNICOL: S'agit-il d'outillage ou de main-d'œuvre?

L'hon. M. HOWE: Il s'agit d'outillage supplémentaire pour l'usine.

[L'hon. M. Howe.]

Brown Boggs Foundry and Machine Company, Limited, Hamilton. La somme de $65,000 lui a été prêtée pour lui permettre d'acheter de nouvelles machines. Je crois que cette somme nous a été remboursée. Ce n'est donc pas une immobilisation.

Acme Screw and Gear Company Limited, déclancheurs 27 et 28 pour bombes aériennes, $457,155, pour le compte du Canada. Pour la même société, une autre somme pour fusées d'obus de 40 mm., 251, $135,726, pour le compte du Royaume-Uni et, aussi, $959,655, pour le compte du Royaume-Uni.

Canadian Airways Limited, Winnipeg, usine de revision de moteurs d'aéroplanes, $19,201, pour le compte du Canada. Egalement pour l'usine de revision de moteurs, à Winnipeg, $5,700, pour le compte du Canada.

Canadian Car and Foundry Company, Limited, Montréal, tours à obus d'howitzer de 9.2 pouces, $1,610,691, pour le compte du Royaume-Uni. Canadian Car and Foundry Company, dépôt de réparation, $9,100, pour le compte du Canada. Usine pour le remplissage des obus, $11,390,272, pour le compte du Royaume-Uni.

Canadian Dredge and Dock Company, Toronto, aménagement de grues, $7,300, pour le compte du Canada.

Canadian Elevator Equipment Company, Toronto, jauges, $20,850, pour le compte du Canada. Un autre contrat au montant de $40,420 a été conclu avec la même société pour la fabrication pour le compte du Canada, d'obus de 2 pouces, marque II, moteurs et de leurs pièces.

Canadian General Electric Company, Peterborough, affûts de canons de 2, $3,045,417, contrat conjoint, moitié pour le compte du Royaume-Uni et moitié pour le compte du Canada. Un autre contrat de $5,144,632 pour la fabrication d'affûts de canons 3.7 contre les avions, contrat conjoint, moitié pour le compte du Canada et moitié pour le compte du Royaume-Uni.

Canadian Locomotive Company, Kingston, affûts de canons de 2, marque VIII, $220,000, pour le compte du Royaume-Uni.

Canadian Motor Lamp Company Limited, Windsor, douilles pour cartouches de 25 livres, $453,764, pour le compte du Royaume-Uni.

Chemins de fer Nationaux du Canada, Montréal, canons de marine, de 12, marque V, et leur mécanisme, $1,315,330, pour le compte du Royaume-Uni. Chemins de fer Nationaux du Canada, Winnipeg, affûts de canons 4.5 et 5.5, $635,000, pour le compte du Royaume-Uni.

Chemin de fer Pacifique-Canadien, usines Ogden, Alberta, canons de 12, et affûts marque IX pour la marine, $2,485,784, pour

le compte du Royaume-Uni. Chemin de fer Pacifique-Canadien, Montréal, chars d'assaut, $1,170,000, 62 p. 100 pour le compte du Canada et 38 p. 100 pour le compte du Royaume-Uni.

Canadian Tube and Steel Products, Limited, Montréal, forgeage et usinage d'obus Howitzer 4.5, $411,300, pour le compte du Royaume-Uni.

Canadian Vickers Limited, Montréal, hydravions, $348,446, pour le compte du Canada.

Canadian Westinghouse Limited, Hamilton, canons 3.7 contre avions et canons (pièces), $7,951,910, contrat conjoint, moitié pour le compte du Canada et moitié pour le compte du Royaume-Uni. Un autre contrat avec la même compagnie pour moteurs de torpilles, $25,000, pour le compte du Royaume-Uni.

Canada Wire and Cable Company, Montréal, bandes, rondelles et barres de cuivre, $5,200,000, pour le compte du Canada.

Chemical Construction Corporation, Niagara Falls, ammoniaque, nitrate d'ammonium et produits chimiques spéciaux, $14,535,431, pour le compte du Royaume-Uni.

L'honorable député comprendra que je ne suis pas encore rendu à la fin de la lettre "C". Désire-t-il obtenir ces renseignements maintenant?

L'hon. M. HANSON: C'est le seul endroit et le seul moment où nous pouvons les obtenir. Je ne demande pas au ministre de lire toute la liste, pourvu qu'il la consigne au hansard. Nous aurions alors l'occasion d'étudier ces renseignements. J'avertis le Gouvernement que nous avons l'intention de discuter toutes ces dépenses.

L'hon. M. HOWE: C'est parfait, mais il serait un peu fatigant de lire toute cette liste. L'honorable député désire-t-il que je continue, ou vais-je la consigner au hansard.

L'hon. M. HANSON: Je ne désire pas que le ministre la lise, s'il peut l'insérer au hansard.

L'hon. M. HOWE: Je ne puis la consigner au hansard; j'en ferai préparer une à cette fin.

L'hon. M. HANSON: Nous ne pourrions pas terminer l'étude en comité parce que nous ne saurions pas à quoi nous en tenir. En réalité, les renseignements ne sont pas sous une forme qui permette de les consigner au hansard.

Le très hon. M. LAPOINTE: Ce n'est qu'une partie du projet de résolution.

L'hon. M. HANSON: Il y en aura beaucoup plus.

Le très hon. M. LAPOINTE: Nous pourrions passer à autre chose.

L'hon. M. HANSON: Nous avons commencé avec ce sujet.

L'hon. M. HOWE: Cockshutt Plough Company, Limited, Brantford, usinage d'obus de 25 livres, $313,288, pour le compte du Royaume-Uni.

Consolidated Mining and Smelting Company, Trail, C.-B., ammoniaque, $1,162,500, pour le compte du Royaume-Uni. La même compagnie, ammoniaque et nitrate d'ammonium, $7,260,830, pour le compte du Royaume-Uni.

Corman Engineering Company, Toronto, engrenages, $1,000, pour le compte du Canada. Corman Engineering Company, Toronto, jauge, $12,500, pour le compte du Canada.

Crane Limited, Montréal, obus de 40 mm., $155,138, pour le compte du Royaume-Uni.

Defence Industries Limited, Nobel, cordite, trinitrotoluène et cordite à fusil, $10,572,800, pour le compte du Royaume-Uni.

Defence Industries Limited, île de Salaberry, Québec, poudre à canon, poudre à fusil, dinitrotoluène, trinitrotoluène et tétryl, $18,670,973, pour le compte du Royaume-Uni.

Defence Industries Limited, Shawinigan-Falls, hexachlor-éthane, $284,375, pour le compte du Royaume-Uni.

L'hon. M. HANSON: Est-ce une filiale de la Canadian Industries Limited?

L'hon. M. HOWE: Oui, des industries de guerre. Elles ont été séparées, la filiale portant le nom de Defence Industries Limited.

Defence Industries Limited, Winnipeg, cordite, $9,035,000, pour le compte du Royaume-Uni.

Defence Industries Limited, Pickering (Ontario), et Sainte-Thérèse, ateliers de remplissage de munitions, 15 millions de dollars, contrat conjoint, $\frac{7}{8}$ pour le compte du Royaume-Uni et $\frac{1}{8}$ pour le compte du Canada.

M. MacNICOL: L'usine de Pickering fonctionne-t-elle?

L'hon. M. HOWE: Pas encore. Le terrain a été déblayé il y a environ un mois et il faut à l'entreprise un peu plus de temps pour entrer en fonctionnement.

M. MacNICOL: Je crois savoir que le déblaiement du terrain est le seul travail accompli.

L'hon. M. HANSON: Il s'agit ici d'une avance de fonds.

M. MacNICOL: La somme globale ne constitue pas une avance.

L'hon. M. HOWE: Defence Industries Limited, Beloeil (Qué.) substances propulsives pour essais, $75,000, pour le compte du Canada.

Defence Industries, Limited, Windsor (Ont.), pour carbomite, $200,000, au compte du Canada avec certaine mesure de participation du Royaume-Uni.

Defence Industries, Limited, Montréal, munitions pour armes portatives .303, détonateurs, fusées, douilles, $8,619,413, pour le compte du Royaume-Uni. Dans ce cas, il a été fait une avance comptable à titre de capital de roulement au maximum de $3,350,000.

Defence Industries, Limited, Verdun (Qué.) munitions pour armes portatives, $675,000, au compte du Royaume-Uni. DeHaviland Aircraft Company of Canada, Limited, West Toronto, fuselages d'avions, $130,000 au compte du Canada. A la même société, dépôt principal de réparation, $136,239, au compte du Canada. A la même société, fabrication de fuselages Anson, pour machines et assemblage, $767,875, au compte du Canada.

Dominion Bridge Company, Limited, Montréal, pour douilles d'obus de 3.7 et 4 pouces, $83,850, au compte du Canada. Dominion Bridge Company, Limited, Montréal...

L'hon. M. HANSON: Le ministre permet-il? A-t-il été nécessaire de consentir une avance à une société aussi puissante que la Dominion Bridge? Elle est certainement en mesure de financer n'importe quelle entreprise. Ou bien est-il plus avantageux de traiter ainsi avec elle? Le ministre aurait sans doute tout avantage à nous fournir une brève explication. Pourquoi la Dominion Bridge Company a-t-elle besoin d'une avance? A moins qu'on ne la lui ait imposée, mais j'imagine que tel n'est pas le cas. C'est une société puissante qui peut obtenir des banques tous les fonds dont elle a besoin. Trouve-t-elle cette manière de faire plus expéditive que si elle puisait dans ses propres coffres ou s'adressait à ses propres banquiers, ou que sais-je encore?

L'hon. M. HOWE: Nous avons tâché d'adjuger autant d'entreprises que possible aux établissements capables de se suffire à eux-mêmes. Nous épuisons d'abord cette source-là. Nous nous efforçons alors de faire installer dans les usines l'outillage qu'il nous faut. La création de la commission de dépréciation des marchés de guerre a permis une dépréciation plus grande des dépenses spéciales de guerre...

Nous suivons cette méthode chaque fois que la chose est possible. Dans le cas des machines qui ne serviront plus après la guerre, les tours à obus, par exemple, nous avons adopté la méthode suivie en Angleterre: la dépréciation est établie d'abord, nous acquittons le prix des machines, puis, nous obtenons les articles au prix de revient. Cette méthode a été suivie surtout lorsque les comptes sont en commun.

L'hon. M. HANSON: Le ministre pourrait-il en dire plus long sur la production au prix de revient? En quoi cela s'appliquerait-il, par exemple, à l'avance consentie à la Dominion Bridge Company?

L'hon. M. HOWE: Voici, les machines qui nous intéressent sont placées dans un édifice spécial. Elles sont exploitées séparément. Un représentant du Trésor est placé à l'usine et le prix des articles produits est établi d'après le prix de revient plus le bénéfice convenu.

L'hon. M. HANSON: Ainsi, vous obtenez les articles au prix de revient plus un léger profit?

L'hon. M. HOWE: C'est cela.

L'hon. M. HANSON: Quelle est la marge de profit? Deux ou cinq pour cent?

L'hon. M. HOWE: D'ordinaire, environ trois pour cent, suivant l'importance du travail. Il est naturel que pour un travail peu considérable, le profit soit plus élevé que pour une entreprise plus importante.

L'hon. M. HANSON: C'est ce que je voulais savoir.

M. COCKERAM: Placez-vous un représentant du Trésor dans chacune de ces usines?

L'hon. M. HOWE: Oui, un comptable de prix de revient. Ces comptables sont à l'emploi de la Trésorerie et non du ministère des Munitions et Approvisionnements.

L'hon. M. HANSON: Afin de veiller aux intérêts du Trésor?

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: Je vous remercie.

L'hon. M. HOWE: Puis, une somme de $350,175 à la Dominion Bridge Company pour des douilles d'obus de 25 livres, et une autre somme de $1,505,195, à la même société, pour des douilles de cartouches de 3.7. A la Dominion Bridge Company, de Montréal, pour le compte du Royaume-Uni, 4 millions de dollars pour des canons de 2, Mk. VIII.

A la Dominion Engineering Company, de Lachine, pour le compte du Canada, $800,000 pour de l'outillage. Encore pour le compte du Canada, $6,232,000 à la même société, pour des canons anti-aériens de 6. Puis à cette même société, une somme de $180,000, de la part du Royaume-Uni, pour des affûts de canons de 2, Mk. VII. Encore à la même société, pour des canons anti-chars de 2 et leurs mécanismes, une somme de

$4,435,507, dont le quart pour le compte du Canada et le reste pour le compte du Royaume-Uni.

M. MacNICOL: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Dans le cas de sommes aussi considérables que celles-là —j'ai à l'esprit d'autres montants mentionnés tout à l'heure par le ministre—ces sociétés se voient dans l'obligation d'agrandir leurs usines et une fois la guerre terminée ces nouvelles constructions leur resteront sur les bras. Comment entend-on procéder dans ces cas? Le Gouvernement défraie-t-il seul le coût total de ces nouvelles installations—brique, mortier, acier, toiture et le reste, y compris les machines? Bien qu'après la guerre le Gouvernement doive rester en possession des machines, qu'adviendra-t-il des nouvelles constructions et des additions?

L'hon. M. HOWE: Je dois dire que dans presque tous les cas nous commençons par acheter le terrain sur lequel l'addition sera construite; une fois les travaux achevés nous sommes possesseurs et du bâtiment et du terrain. Nous pourrons donc en disposer après la guerre, comme bon nous semblera.

M. MacNICOL: Le cas qui m'occupe actuellement est celui d'un établissement très considérable auquel on a consenti une importante avance de fonds. La nouvelle aile, bien qu'assez grande, ne forme qu'une faible partie de l'établissement. La nouvelle construction est située sur un terrain appartenant à la compagnie. L'Etat se porte-t-il acquéreur du terrain qui est actuellement la propriété de la compagnie et y construit-il ensuite l'aile qui se raccorde au corps principal des édifices?

L'hon. M. HOWE: Oui. Telle est la condition mise à toute construction sur un terrain appartenant à une compagnie, et le fonds sur lequel s'érige l'édifice, ainsi qu'une voie appropriée qui y donne accès, sont cédés à l'Etat pour une somme nominale par un bail emphytéotique. Si l'honorable député veut bien indiquer de quel établissement il s'agit, je crois pouvoir le renseigner sur les détails de l'entente.

M. MacNICOL: Le ministre est en mesure de le faire, j'en suis sûr, mais je ne tiens pas à mentionner l'établissement.

L'hon. M. HOWE: Avance de $93,600 consentie à la Dominion Forge and Stamping Company Limited de Walkerville, pièces forgées pour obus de 25 livres, pour le compte du Royaume-Uni.

Avance de $723,535 consentie à la Dominion Foundries and Steel Company Limited de Hamilton, chauffage et dégauchissage de plaques de blindage, pour le compte du Canada. Autre avance consentie à la Dominion Foundries and Steel Company Limited de Hamilton au montant de $994,405, tubes de rechange de canons 3.7, pour le compte du Royaume-Uni et du Canada conjointement et à parts égales.

Avance de $163,469 consentie à la Dominion Rubber Company Limited de Kitchener, outillage pour pneus. De la même société aussi, pneus usinés spéciaux pour le sable, $67,632, pour le compte du Royaume-Uni.

Dominion Steel and Coal Corporation, New Glasgow, affûts simples et affûts doubles de 4 pouces pour la marine, $3,500,000, pour le compte du Royaume-Uni.

L'hon. M. HANSON: Quelle est la date de ce contrat?

L'hon. M. HOWE: Je n'ai pas ici la date exacte, mais c'était vers le mois d'octobre, peut-être même en septembre.

Vient ensuite Dunlop Tire & Rubber Goods Company Limited, de Toronto, équipement pour le contrôle du tir des canons et des freins, et soupapes de contrôle à relais, $44,000, pour le compte du Canada; un autre contrat avec la même société pour pneus de machines militaires, $8,825, pour le compte du Canada.

M. MacNICOL: S'agit-il de la société Dunlop de Toronto?

L'hon. M. HOWE: Oui. Un autre contrat avec la société Dunlop de Toronto, pneus, $6,195, pour le compte du Canada, et deux autres contrats encore, l'un de $3,200 et l'autre de $148,500, tous deux pour le compte du Canada.

M. HAZEN: Ces sommes ont-elles toutes été avancées au cours de la dernière année financière?

L'hon. M. HOWE: Non. Le ministre a donné le chiffre des espèces actuellement déboursées. Elles représentent à peine 15 ou 20 p. 100 du total.

L'hon. M. HANSON: Mais elles sont prélevées sur les crédits de guerre pour l'année 1940, n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Oui, mais j'indique maintenant les engagements que nous avons contractés, ce que nous nous sommes engagés à placer en immobilisations.

M. MacNICOL: Dans un but spécial?

L'hon. M. HOWE: En immobilisations pour la fabrication de munitions de guerre.

M. MacNICOL: Cela ne veut pas dire que toutes ces sommes ont été déboursées.

L'hon. M. HOWE: Aucunement.

M. HARRIS (Danforth): Ces chiffres comprennent-ils aussi les capitaux d'exploitation?

L'hon. M. HOWE: Non; seulement les immobilisations.

M. HAZEN: A quel chiffre s'établissent les avances?

L'hon. M. HOWE: Le ministre vient de le donner: $48,749,000. Les chiffres que je cite actuellement s'élèvent à $112,013,323 pour le compte du Royaume-Uni, à $88,651,576 pour le compte du Canada. Les contrats en participation s'élèvent à $106,453,775, ce qui fait un total de $307,118,674 pour les engagements contractés.

M. GREEN: Ce chiffre représente-t-il le programme complet ou reste-t-il encore des engagements à contracter?

L'hon. M. HOWE: Ce sont les engagements contractés jusqu'à date. Le Royaume-Uni nous demande de temps à autre de lui fournir de nouveaux établissements, et quand la chose est possible nous nous rendons à son désir.

L'hon. M. HANSON: Ceci est compris dans la résolution à l'étude?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. GREEN: Mais on espère que ceci couvrira tout le programme, n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Je ne voudrais pas l'affirmer. Il s'agit des engagements que nous avons contractés jusqu'à date. Nous avons d'autres projets en vue et ces projets entrent dans le programme dont il est fait mention ici. Nous sommes à étudier ce qu'il serait possible de faire au sujet de l'utilisation des matières plastiques.

M. BLACK (Cumberland): La liste que lit le ministre contient-elle des engagements ou des avances pour des entreprises ou des établissements appartenant à l'Etat, ou s'agit-il d'assistance ou d'avances seulement à des entreprises particulières?

L'hon. M. HOWE: Non. Vous voulez dire de l'aide à des compagnies appartenant à l'Etat?

M. BLACK (Cumberland): Oui.

L'hon. M. HOWE: Elles sont de la nature d'un fonds de roulement. Il n'y a pas de compagnie de l'Etat qui possède elle-même un actif.

L'hon. M. HANSON: Ce sont des avances que le Gouvernement fait à des sociétés privées aux fins de la production.

[M. MacNicol.]

L'hon. M. HOWE: Exactement.

M. BLACK (Cumberland): La liste que lit le ministre contient-elle des avances ou des engagements à la Federal Aircraft ou une estimation de la somme que nécessitera l'exécution de son programme?

L'hon. M. HOWE: Non, mais j'y reviendrai tantôt. La Federal Aircraft n'est pas une entreprise manufacturière. C'est une compagne qui prépare les plans et fournit les matériaux, mais la fabrication se fait dans des usines privées et les avances à ces usines apparaissent ici. A l'exception d'une fabrication peu importante entreprise par la Federal Aircraft, avec son propre outillage, les avances sont faites aux compagnies manufacturières. Le Federal Aircraft conclut simplement des contrats avec les compagnies particulières.

M. GREEN: Est-ce que cette dépense de quelque 310 millions comprend tous les déboursés des gouvernements canadien et britannique au Canada pour les usines et l'outillage?

L'hon. M. HOWE: Tous les engagements.

M. GREEN: Je veux dire tous les engagements et déboursés.

M. DIEFENBAKER: Quelle partie de ces 307 millions sera finalement remboursable par les compagnies auxquelles des avances sont consenties?

L'hon. M. HOWE: Aucune, à proprement parler. Nous créons un actif qui nous reste et qui est récupérable des usines qui nous appartiennent.

M. DIEFENBAKER: Le ministre a-t-il une estimation de la valeur de cet actif à l'heure actuelle?

L'hon. M. HOWE: Les chiffres que je vous donne représentent l'actif dans le moment. Quel sera-t-il après la guerre, vous le savez peut-être.

M. DIEFENBAKER: Non. Le ministre a dit tout à l'heure que l'on a déduit immédiatement la dépréciation en ce qui concerne l'actif et les machines.

L'hon. M. HOWE: Elle est déduite immédiatement parce que nous acquittons cet actif. En d'autres termes, en ce qui regarde le Gouvernement, la compagnie n'a pas de dépréciation à enlever parce que l'actif est payé. C'est ce que l'on appelle déduire immédiatement la dépréciation. Quand l'Etat paie quelque chose du coup, le manufacturier n'a plus rien qui déprécie.

M. DIEFENBAKER: Quelle partie de ces 307 millions de dollars représente l'outillage qui a fait l'objet d'une dépréciation préalable?

L'hon. M. HOWE: D'une dépréciation préalable par qui?

M. DIEFENBAKER: Telle est la déclaration du ministre.

L'hon. M. HOWE: Laissez-moi essayer de m'expliquer aussi simplement que possible. Disons que nous demandons à un manufacturier de construire une usine pour la fabrication d'obus. Cela peut se faire de deux manières. Le manufacturier peut créer l'actif, payer l'usine et l'outillage. Les machines, au moins, n'auraient aucune valeur après la guerre, ou très peu, parce qu'il s'agit d'une fabrication spécialisée, exigeant un outillage spécial. Evidemment, dans ces circonstances, le Gouvernement doit fixer un taux de dépréciation portant sur l'ensemble ou une partie seulement de l'entreprise. La loi du revenu prévoit les cas où le manufacturier a construit son usine à ses propres frais, de sorte que dans ces cas la dépréciation, naturellement, doit être ajoutée au prix du produit.

Prenons l'autre cas maintenant: l'Etat solde les frais de la construction et de l'outillage. C'est le Gouvernement qui achète également la production. Dans ce cas on n'impute pas de dépréciation à l'Etat.

M. MacNICOL: Le Gouvernement exploite-t-il cet établissement?

L'hon. M. HOWE: Non, nous en sommes propriétaires. En d'autres termes un particulier qui exploite un tel établissement ne peut pas déduire de frais de dépréciation puisqu'il n'en est pas le propriétaire. C'est ce que nous appelons calculer la dépréciation au début. Dans ce cas on vend le produit au Gouvernement à meilleur compte que ne le ferait une usine appartenant à un particulier qui aurait acheté et payé son outillage.

M. BLACK: On impute 100 p. 100 de la dépréciation au coût de revient de la première commande? Le ministère se trouverait alors en meilleure posture relativement à toutes les commandes subséquentes.

L'hon. M. HOWE: Nous pourrions envisager la question de cette manière, mais nous tenons compte de la dépréciation à tout événement. Nous disons que nous avons construit l'usine pour notre usage exclusif, et nous préférons faire entrer les frais de dépréciation dans le coût de la construction.

M. BLACK (Cumberland): Le ministre veut parler de l'outillage fourni à une industrie privée. Cela signifie que la première commande porte tous les frais de la dépréciation?

M. JACKMAN: Quand amortissez-vous les frais d'immobilisation?

L'hon. M. HOWE: Si nous sommes acheteurs du produit, nous amortissons les frais d'immobilisation quand nous installons la machinerie. Nous ne le portons à aucun compte; nous le biffons simplement. Nous possédons l'actif. Nous le payons. Nous disons à l'exploitant; vous vous servez de notre propriété et en conséquence vous ne pouvez pas imputer de frais de dépréciation.

M. GREEN: Il s'agit d'arsenaux de l'Etat?

L'hon. M. HOWE: Parfaitement.

M. GREEN: Exploités par des sociétés privées?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. GREEN: Dans chaque cas? Le Gouvernement exploite-t-il des arsenaux étatisés autres que ceux que nous possédions avant la guerre?

L'hon. M. HOWE: Nous avons l'arsenal de Québec qui a été considérablement agrandi, et celui de Lindsay. Ce sont les deux seuls que nous exploitions directement, je crois.

M. GREEN: Et celui de Valcartier.

L'hon. M. HOWE: Oui. Je crois que c'est tout.

M. GREEN: En principe l'Etat possède l'arsenal, qui est exploité par une société privée?

L'hon. M. HOWE: Parfaitement.

M. ISNOR: Comment le ministre peut-il comparer le coût de production dans les fabriques de munitions étatisées et dans celles qui sont la propriété de particuliers, si dans un cas on impute tous les frais de dépréciation au début et si dans l'autre on les répartit sur une période de six à dix ans? Le fabricant particulier doit porter de lourds frais que ne connaît pas le Gouvernement.

L'hon. M. HOWE: Nous connaissons le prix de revient de chaque usine. Nous soustrayons les frais de dépréciation et nous comparons les frais de travaux semblables dans les deux établissements. Nous comprenons qu'il y a deux catégories d'usines, et le gouvernement anglais également. Dans un cas ce dernier a créé la propriété ou bien c'est nous et dans l'autre nous avons recours à des installations privées et le coût comprend des frais de dépréciation. Naturellement, les usines qui doivent tenir compte de la dépréciation fabriquent à un prix plus élevé que celles qui n'ont pas de frais de ce genre.

M. MacNICOL: Le ministre pourrait-il nous renseigner quant au prix d'un obus de 4.5 fabriqué dans une usine dont la construc-

tion a été entièrement acquittée par le Gouvernement, ainsi que les machines employées, et quant au prix d'un obus semblable fabriqué dans une usine qui est la propriété d'une société privée?

L'hon. M. HOWE: Je ne crois pas qu'il y ait de cas de ce genre; il me semble qu'il ne se fabrique pas d'obus de 4.5.

M. MacNICOL: J'ai choisi cet exemple au hasard.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député veut sans doute savoir si l'industrie privée les fabrique à meilleur compte que les établissements de l'Etat.

L'hon. M. HOWE: A tout événement c'est l'industrie privée qui les fabrique. L'usine, qui est propriété de l'Etat, a été conçue et exécutée par une société privée, et c'est une société privée qui la dirige.

M. DOUGLAS (Weyburn): A quelles conditions, moyennant honoraires d'administration ou en régie intéressée?

L'hon. M. HOWE: Moyennant honoraires d'administration, d'habitude.

M. COCKERAM: Certaines pièces d'équipement se fabriquent à la fois dans les arsenaux de l'Etat et dans les usines privées?

L'hon. M. HOWE: En effet.

M. COCKERAM: Quel rapport existe-t-il entre les deux coûts de fabrication?

L'hon. M. HOWE: Je me demande s'il est possible d'établir la comparaison. Le coût des armes portatives et des munitions, qui constituent la plus grande partie de la production de l'arsenal dépend des quantités. Le rendement de l'arsenal dépasse de beaucoup celui de tout établissement privé, et je crois que son coût de production est moindre. A mon avis, les arsenaux sont administrés d'une façon très efficace.

M. MacNICOL: Au cours de la Grande Guerre, un grand nombre d'usines réparties sur tout le pays, les unes moins importantes appartenant à des particuliers, les autres plus considérables, à des sociétés, fabriquaient des obus. Le Gouvernement construit aujourd'hui plusieurs usines pour y fabriquer des obus. Ceux que fabrique l'industrie privée, s'il y en a, coûtent-ils plus que ceux qui sortent des usines de l'Etat?

L'hon. M. HOWE: Il est difficile d'établir une comparaison entre la fabrication des obus durant la guerre actuelle et la fabrication des obus dans l'autre guerre. Cette fois-là, c'était là dans une certaine mesure l'essentiel de notre contribution en ce domaine. Nous fabriquons maintenant plus d'obus que dans la dernière guerre, mais nous le faisons dans un moins grand nombre d'établissements. Les procédés ne sont plus les mêmes; la machine joue un plus grand rôle. Je ne crois pas qu'il existe une seule usine dont l'outillage n'ait été fourni par l'Etat; aucune usine au pays ne possède l'outillage spécial requis pour ce genre de fabrication. Il me semble que le Gouvernement a installé l'outillage dans chaque cas, et a quelquefois financé la construction des édifices. Je ne crois pas qu'il existe aujourd'hui chez nous un seul établissement qui appartienne complètement à des particuliers.

M. DIEFENBAKER: Puisque le Gouvernement a adopté cette politique, ne devrait-on pas décentraliser ce genre de production en installant des usines dans l'Ouest canadien? Je parle surtout de la Saskatchewan. Les journaux annonçaient récemment que le gouvernement fédéral devait fonder trois usines de produits chimiques, dont l'une en Saskatchewan. Le ministre pourrait-il déclarer immédiatement si l'intention du Gouvernement est d'affecter cette année une part des crédits à l'étude à la construction de ces usines et alors, quand les travaux commenceront-ils?

L'hon. M. HOWE: Chaque fois que l'on a mentionné ces usines de produits chimiques, j'ai déclaré que je n'en savais rien et qu'aucun membre de mon personnel n'était au courant du projet.

L'hon. M. HANSON: Très intéressant. C'est peut-être le bureau de l'information qui est à blâmer.

L'hon. M. HOWE: Non pas, le bureau de l'information n'a rien eu à voir avec la diffusion des nouvelles relatives à des usines projetées. Le gouvernement du Royaume-Uni nous demande de temps à autre si nous pouvons fabriquer certains produits chimiques pour son compte, et le cas échéant, à quelles conditions et à quel prix? Nous allons aux renseignements, et quelqu'un a sans doute examiné la possibilité de fabriquer ces articles dans les Prairies. Il se peut aussi que le gouvernement britannique n'ait pas jugé le côté financier de l'affaire assez intéressant. Je ne saurais dire, je n'en sais rien. Je ne le sais pas par moi-même, mais j'ai fait cette affirmation en supposant qu'un si grand nombre de dépêches aux journaux doivent avoir quelque fondement, sans savoir le moindrement en quoi cela consiste. J'ai dit la même chose à la Chambre au moins trois fois.

L'hon. M. HANSON: Prenez la fabrique de cordite qu'on est en train de construire près de Winnipeg. C'est pour le compte du gouvernement anglais, n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: C'est une entreprise de la Canadian Industries Limited, n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: Normalement le matériel fabriqué à cet établissement près de Winnipeg sera transporté au littoral de l'Atlantique et expédié outre-mer. C'est ce qu'on entend faire?

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: Il eût été plus avantageux de construire cette usine sur le littoral de l'Atlantique, mais on l'établit à Winnipeg simplement pour des considérations d'ordre local.

L'hon. M. HOWE: Pas du tout.

L'hon. M. HANSON: Je tiens d'un membre du gouvernement manitobain que ce gouvernement a réclamé la chose et l'a obtenue.

L'hon. M. HOWE: Je le nie absolument, sans nier qu'il l'ait réclamée. Je n'ai eu rien à voir à cette affaire, mais M. Harold Crabtree, responsable de la décision, et son conseil d'administration m'ont fait rapport que c'était l'emplacement le plus avantageux.

L'hon. M. HANSON: Certes, toute assertion de M. Crabtree a du poids à mes yeux, ne vous y trompez pas. Il ne dirait pas cela s'il ne le croyait pas, et il ne le croirait pas, si des raisons d'ordre pratique n'étayaient son opinion. Je tiens à le déclarer dès maintenant. Mais je sais qu'on a exercé une pression sur le Gouvernement pour la construction au Manitoba de cette fabrique de cordite, ou de quelque autre établissement industriel, afin de remédier au chômage dans la ville de Winnipeg, et je ne trouve pas à redire à cela. Mais il ne convient pas de favoriser ainsi une province ou une ville, au détriment des autres. Jusqu'à ces derniers temps, moins de 4 p. 100 des contrats du Gouvernement ont été accordés dans les Provinces maritimes. Ne sont pas compris dans ces contrats ceux que la Dominion Iron and Steel Company, alors établie à Sydney, à exécutés pour le compte du gouvernement anglais, et qui ont tenu cette société constamment occupée à Sydney. Ce n'est qu'avec peine et misère que des contrats ont été obtenus pour les Provinces maritimes, où le besoin était urgent, pour la fabrication de matériel à expédier outre-mer. Prenez la situation à Amherst sur laquelle nous reviendrons quand nous aurons le rapport du ministre sur la construction des avions Avro-Anson. Le ministre s'est rendu là-bas pendant la dernière campagne électorale. Je ne suis pas directement au courant, mais mon collègue connaît les faits; il sait ce que le ministre a dit.

L'hon. M. HOWE: Je suis allé où?

L'hon. M. HANSON: Je me reprends. C'était soit le ministre auquel je m'adresse maintenant, soit l'un de ses collègues. Peut-être était-ce feu M. Rogers, mais qui que ce fût, les gens d'Amherst ont eu la promesse, pendant la campagne électorale, que la fabrique de la Canadian Car Company à Amherst serait utilisée pour l'assemblage des avions Anson.

L'hon. M. HOWE: Mon collègue dont il a été question n'est plus de ce monde, mais je puis affirmer qu'au cours de la dernière campagne électorale nous n'avons nullement laissé entendre que des avions Avro-Anson seraient construits au pays; nous ne pensions même pas à les construire. L'idée de construire des avions Avro-Anson date de juin dernier. Nous y avons alors songé pour la première fois.

M. BLACK (Cumberland): Je ne tiens pas à rendre le ministre responsable...

L'hon. M. HOWE: Il est préférable de ne pas citer les morts.

M. BLACK (Cumberland): Tout ce que je demande, tout ce que la population d'Amherst réclame, ce sont des résultats. Au cours d'une grande assemblée politique, on a lu un télégramme comportant un engagement du ministre, vieille méthode électorale que je ne veux pas lui attribuer. Je n'ai pas sous les yeux le texte de ce télégramme. Je pense que l'assemblée a eu lieu au commencement de mars de l'an dernier. Le télégramme comportait un engagement envers la ville d'Amherst.

L'hon. M. HOWE: Quel engagement?

M. BLACK (Cumberland): Il y était dit que l'on construirait des avions à Amherst.

L'hon. M. HOWE: Non des Avro-Ansons, cependant.

M. BLACK (Cumberland): Je ne saurais dire s'il s'agissait d'appareils de ce genre, mais je sais que le ministre était sur l'estrade et que le télégramme a été lu par le candidat de l'endroit. J'ignore s'il s'agissait du ministre des Finances; c'était plutôt l'ancien ministre de la Défense nationale, feu M. Rogers. Je ne veux aucunement tenir le ministre des Munitions et Approvisionnements responsable de la chose. Tout ce que je demande, tout ce que la population d'Amherst demande, ce sont des résultats conformes aux engagements

pris avant cette époque, ainsi qu'à ce moment-là et subséquemment, engagements par suite desquels la ville d'Amherst a fait des dépenses très considérables.

L'hon. M. HOWE: Puisque mon honorable ami présente une demande, je vais en formuler une moi aussi. Je demande que la ville d'Amherst termine la fabrication des avions que nous lui avons commandés. Il y a actuellement là un très grand nombre d'appareils Anson qui attendent l'assemblage. Nous en avons un besoin très pressant. Si mon honorable ami voulait bien user de son influence auprès des gens qu'il représente pour les décider à faire travailler plus d'ouvriers dans cette usine afin qu'on termine ces avions, je lui en saurais gré.

L'hon. M. HANSON: Voilà qui est bien dit. Si la Canadian Car Company est en faute, qu'on nous le dise.

M. BLACK (Cumberland): La ville d'Amherst a accompli une excellente besogne en ce qui concerne le montage des avions destinés à l'entraînement supérieur dans l'armée de l'air mais je crois que les travaux pourraient être poussés un peu plus rapidement. On me dit que les moteurs de quelques-uns de ces appareils manquent encore, de même que certaines autres pièces importantes. Tant que ces pièces n'auront pas été fournies, le montage définitif de ces avions ne pourra se faire. A mon avis, cet établissement et les citoyens de la ville d'Amherst ont prêté leur entière collaboration. Leur conduite a jusqu'ici été fort louable et je les crois capables de construire dix fois plus d'avions qu'on ne leur a permis de le faire jusqu'ici. Je le répète, je ne veux nullement censurer ou blâmer le département ou le ministre, mais il y a eu beaucoup de désappointement et d'appréhension dans ma circonscription comme dans le reste de la Nouvelle-Ecosse et dans toutes les Provinces maritimes à cause du retard dans l'exécution du programme envisagé à l'égard de ces avions destinés à l'entraînement supérieur. Le ministre a promis de donner des explications au sujet de ce retard et j'ai hâte de les entendre. Ces avions sont d'une nécessité urgente pour la poursuite de la guerre et nous, habitants de cette région, désirons faire tout en notre pouvoir pour hâter la réalisation de ce programme.

M. GREEN: Avant que le ministre prenne la parole, je désire lui exposer les faits d'une façon un peu plus détaillée. Il nous a dit aujourd'hui que le Gouvernement avait pris des engagements représentant une somme globale de 310 millions de dollars au sujet d'usines et d'équipement à installer au Canada, cette dépense devant être soldée partie par la Grande-Bretagne et partie par le Canada. Le ministre reconnaîtra que ces usines et cet équipement sont surtout installés dans l'Ontario et dans l'ouest du Québec. C'est ce que le ministre m'a lui-même déclaré en novembre dernier. Le Gouvernement pouvait alors avoir de bonnes raisons d'agir ainsi, mais ce qui est certain c'est qu'une telle ligne de conduite amène la concentration des industries dans la partie centrale du Canada, et que l'économie du pays s'en trouve déséquilibrée. Elle l'était déjà auparavant mais cette politique empire encore la situation.

Le ministre a dit tout à l'heure que d'autres engagements seraient pris et, si je ne me trompe, ils s'élèveront à plusieurs millions de dollars. Il me semble qu'il serait temps, lorsqu'on étudiera l'établissement de ces nouvelles entreprises, de penser aux parties éloignées du pays, les Provinces maritimes, les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique. Le travail est plus rare dans ces régions ou, du moins, il y existe plus de chômage. Inutile d'entrer dans les détails. Les députés connaissent les inconvénients qui découlent de l'établissement de toutes ces usines au centre du pays. Rien ne pourrait mieux favoriser notre effort de guerre qu'une déclaration de la part du Gouvernement exprimant son intention d'établir des usines dans l'est et l'ouest du Canada.

L'hon. M. HOWE: Personne plus que moi ne désirerait répartir uniformément les usines mais, lorsqu'il s'agit d'en établir une soit pour le compte du gouvernement britannique, soit pour notre propre compte, certaines questions se posent et l'une d'entre elles est la disponibilité de l'énergie: la proximité et le coût de l'énergie. Mon honorable ami (M. Hanson) se plaint qu'il n'y a pas d'usines au Nouveau-Brunswick. A l'heure actuelle, je m'efforce d'en établir une dans cette province, mais il faudrait y transporter l'énergie produite dans une centrale québecoise.

L'hon. M. HANSON: Vous voulez parler de Campbellton?

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: En effet, Campbellton n'est pas située dans la partie du Nouveau-Brunswick desservie par le réseau d'énergie hydro-électrique. A Minto, les exploitants de mines se servent de poussier pour produire de l'énergie qu'ils peuvent distribuer sur une assez vaste superficie, à meilleur marché que l'énergie hydroélectrique. C'est, du moins, ce que l'on m'a donné à entendre. La région de Campbellton n'est pas

desservie par l'installation de Minto; son énergie lui vient de Métis. Je regrette d'avoir à le reconnaître, mais c'est bien un fait que, vu la proximité de la province de Québec, Campbellton ne reçoit pas son énergie du Nouveau-Brunswick. Cependant, le Nouveau-Brunswick pourrait produire, à même la houille, suffisamment d'énergie pour les besoins des industries de guerre que le ministre voudra bien établir dans notre province. Nous avons une cale-sèche à Saint-Jean et je suis heureux d'apprendre que l'on y construira, pour le compte du gouvernement britannique, des cargos d'un tonnage moyen. On ne devrait pas arrêter là et je me demande si le ministre de la Défense nationale pour le service naval a l'intention de nous donner, avant que nous passions à autre chose, un aperçu de la ligne de conduite suivie par son ministère à cet égard. Si la question relève du ministre qui vient de reprendre son siège, peut-être consentira-t-il à nous fournir les renseignements voulus. Pourquoi le Canada ne construirait-il pas des cargos pour son propre compte? Le sujet est vaste et je n'entends pas m'y arrêter maintenant; cependant, j'y ai songé et j'espère que le ministre en fait autant.

L'hon. M. HOWE: En ce qui concerne les usines, il faut satisfaire certaines exigences. Il entre en ligne de compte des facteurs qui nous obligent parfois à choisir tel ou tel endroit qui offre certains avantages particuliers. C'est très bien de dire que le Nouveau-Brunswick a des sources possibles d'énergie; je sais que cette province cherche à accroître sa production d'énergie et qu'elle dispose de tout l'outillage nécessaire à cette fin; cependant, cette énergie n'y est pas actuellement disponible. Tout de même, bien que cela ait coûté plus cher, mais en évitant tout excès, nous avons réparti les établissements autant que possible. L'honorable député est dans l'erreur lorsqu'il affirme que des considérations d'ordre politique ont motivé le choix de l'emplacement de l'usine de Winnipeg.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai guère été jusque-là: c'était en vue de soulager le chômage.

L'hon. M. HOWE: Sous ce rapport, la pression exercée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick fut certainement dix fois plus forte que celle du Manitoba. Certaines gens nous invitent bien gentiment à construire une usine en un certain endroit et se montrent très énergiques, mais ce n'est pas là faire pression. Celle-ci n'a pas été exercée sur nous. Presque toutes les localités du Canada nous ont demandé de construire un aéroport chez elles, mais il n'y a rien de mal à cela. Je n'aimerais pas mieux que de pouvoir accéder à chacune de ces demandes, mais ce n'est pas ainsi que se fait le choix de l'emplacement d'un aéroport, pas plus que celui d'un établissement industriel. Nous avons poursuivi une enquête dans la Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies afin d'établir exactement ce qu'il était possible de faire dans cette partie du pays.

M. GREEN: Le ministre nous exposera-t-il la situation en Colombie-Britannique sur ce point?

L'hon. M. HOWE: L'activité de guerre y est considérable. Trail possède une importante industrie chimique dont l'Etat a défrayé le coût d'établissement. L'énergie disponible en cet endroit a permis d'ériger de grands édifices.

M. CRUICKSHANK: Le ministre dit-il que l'énergie s'avère insuffisante à cet endroit?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. CRUICKSHANK: Pourquoi la fabrication ne se poursuit-elle pas, alors?

M. GREEN: Je parlais de la question de l'énergie disponible en Colombie-Britannique.

L'hon. M. HOWE: L'énergie est disponible, c'est vrai, mais il n'existe pas d'acier. Il faut amener l'acier de loin et certaines industries ne peuvent subir les frais du transport de ce produit dans les deux sens à travers les Rocheuses.

M. GREEN: Cela paraît-il équitable au ministre de désavantager l'industrie manufacturière de la Colombie-Britannique à cause de ce fait? Notre éloignement nous empêchera-t-il de participer à la fabrication du matériel de guerre? Après tout, il n'y a pas d'acier dans l'Ontario.

M. MacNICOL: On fabrique l'acier dans l'Ontario. L'aciérie d'Algoma transforme 3,000 tonnes de minerai de fer par jour.

L'hon. M. HOWE: Les deux tiers de l'acier fabriqué au pays proviennent de l'Ontario.

M. GREEN: Je voulais dire le fer. Il n'y a pas de fer dans cette province.

M. MacNICOL: Si.

L'hon. M. HOWE: La mine Helen est l'une de celles qui fournissent la plus grande quantité de minerai de fer. L'honorable député de Davenport (M. MacNicol) et moi-même finirons par mettre au point les données géographiques de notre pays.

M. GREEN: La situation n'est pas drôle pour le littoral du Pacifique. Je voudrais que le ministre confirmât l'impression qu'il a donnée tantôt; savoir, que la raison pour laquelle on ne construit pas plus d'usines sur la côte, c'est notre éloignement et le coût excessif du

transport de l'acier. Il m'a dit en novembre dernier que c'était à cause du manque d'énergie électrique. Je veux savoir si c'est bien la raison, afin que nous puissions faire quelque chose pour remédier à la situation dans notre province.

L'hon. M. HOWE: Nous faisons exécuter dans la province où demeure l'honorable député le genre de travail qu'elle est la plus apte à accomplir. Nous y faisons fabriquer beaucoup de machines-outils. Tous les ateliers de machines en Colombie-Britannique fabriquent actuellement des tours, des emboutissoirs et des machines-outils. C'est un genre de travail qui n'exige pas le transport d'acier lourd dans les deux sens. On est en voie de construire une usine considérable pour la fabrication des canons de marine.

M. MacNICOL: On expédie les tubes de l'Ontario.

L'hon. M. HOWE: Nous nous procurons aussi en Colombie-Britannique les trois quarts du bois dont nous avons besoin pour la guerre. J'ai déjà fait le calcul, et il est exact, je pense, que de toutes les provinces la Colombie-Britannique est celle qui, au *prorata* de la population, contribue le plus à l'effort de guerre, à l'exception de l'île du Prince-Edouard.

M. GREEN: Oui, et nous expédiions auparavant une grande partie des produits que nous expédions maintenant, le bois, par exemple. Je ne veux pas porter la question sur le terrain de la rivalité entre les provinces; la crise est trop grave. Le Gouvernement ignore véritablement qu'une occasion se présente de fabriquer du matériel de guerre sur le littoral. Je crois que c'est surtout à cause des taux élevés de transport. La seule raison d'être de la cherté des transports en Colombie-Britannique, c'est qu'à cause de la guerre des vaisseaux ont été retirés des côtes orientales et occidentales et que les compagnies de chemins de fer en ont profité pour monter leurs taux. Le Gouvernement devrait mettre des navires en service pour remédier à cette situation. Il n'y a pas de raison pour que nous n'ayons pas une usine là-bas. Cette situation va-t-elle porter atteinte à notre industrie de construction navale?

L'hon. M. HOWE: Il y a une industrie de construction maritime chez vous.

M. GREEN: Allons-nous être empêchés de prendre une plus grande part à ce travail à cause des taux imposés par les chemins de fer pour le transport de l'acier à travers le pays?

L'hon. M. HOWE: Nous parlons de la production de guerre en Colombie-Britannique.

[M. Green.]

Je rappelle à l'honorable député que l'on construit plus de navires dans sa province que dans toute autre.

M. GREEN: C'est la seule province dont les ports soient entièrement libres de glaces.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député veut tirer parti de la situation géographique dans un cas et l'ignorer dans l'autre. On construit des navires en Colombie-Britannique à cause de sa situation géographique et on n'y construit pas d'obus à cause de sa situation géographique. Les tarifs-marchandises n'ont rien à voir à la situation, il s'agit simplement de facteurs d'ordre géographique. Il existe en cette province une importante industrie d'avions.

M. GREEN: Nous sommes désavantagés non à cause de la situation géographique mais à cause des tarifs-marchandises.

L'hon. M. HOWE: La commande d'avions la plus considérable accordée à un établissement l'a été dans cette province.

M. CRUICKSHANK: Ce n'est que sur le papier. Dans quelle région de la Colombie-Britannique fabrique-t-on aujourd'hui des avions?

L'hon. M. HOWE: A deux endroits.

M. CRUICKSHANK: Combien d'avions?

L'hon. M. HOWE: Un nombre assez considérable. Je ne puis de mémoire en dire le nombre exact.

M. CRUICKSHANK: Ce nombre n'est pas considérable.

L'hon. M. HOWE: Un certain établissement de la Colombie-Britannique fabrique les plus gros avions qui se construisent au Canada.

M. CRUICKSHANK: Le 15 février, on a adjugé à la Boeing Aircraft Company l'entreprise de la construction d'une usine devant coûter $480,000. N'est-il pas vrai que cette compagnie n'a fabriqué qu'un petit avion?

L'hon. M. HOWE: Non, cela n'est pas exact. Je ne me rappelle pas le chiffre de la commande, mais je sais que nous avons pris livraison de beaucoup plus d'avions. Cette discussion prend un caractère de régionalisme plutôt étroit. La vérité est que l'on construit des navires dans la Colombie-Britannique à cause de la situation géographique de cette province. Ses chantiers maritimes ont des commandes qui leur assureront de la besogne jusqu'à la fin de 1942.

M. GREEN: Ce n'est pas ce que nous disent les constructeurs de navires de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. HOWE: Je me permets de dire à mon honorable ami...

M. GREEN: Ces gens se trompent peut-être.

Quelques VOIX: A l'ordre.

M. GREEN: Ils sont peut-être dans l'erreur, mais on me dit que rien ne nous empêcherait de construire au moins cinquante navires marchands sur ce littoral. Je crois qu'on a commandé jusqu'ici la construction de huit navires. J'ai le plus grand respect pour le ministre, car je crois qu'il s'acquitte de sa tâche avec beaucoup d'ardeur, mais je pense qu'on devrait étudier cette question afin, au besoin, de changer de ligne de conduite. Autre changement recommandable qui serait à l'avantage de tout le Canada, c'est qu'on devrait répartir davantage les travaux de construction dans les petites usines de toutes les parties du pays.

L'hon. M. HOWE: La question importante est-elle la répartition du travail ou bien la production effective?

M. GREEN: Qu'on me permette de poursuivre mes remarques. Certains travaux pourraient être répartis entre de petits établissements. On me dit que cela pourrait se faire sur le littoral, qu'une usine exécuterait une certaine tâche, tandis qu'une autre ferait autre chose, après quoi ce produirait l'assemblage définitif. Cette méthode se révélerait peut-être moins coûteuse que celle qui consiste à construire de vastes usines. Je demande simplement au ministre d'étudier la question. Il lui est peut-être impossible de nous dire en ce moment ce que le Gouvernement fera, mais je suis convaincu que si cette autre méthode était adoptée, bien des difficultés se trouveraient écartées.

L'hon. M. HOWE: Je ne connais aucun petit établissement qui n'ait actuellement plus de commandes qu'il n'en peut remplir. Les petites usines se chargent d'exécuter une partie des travaux confiés aux grands établissements. Nos avionneries sont concentrées dans sept ou huit localités importantes, mais le travail est réparti dans presque tout le pays. Presque tous les petits ateliers peuvent obtenir tout le travail qu'ils désirent.

M. GREEN: Il n'en est pas ainsi sur la côte.

M. CRUICKSHANK: S'il est exact qu'un petit établissement peut obtenir tout le travail qu'il désire, comment se fait-il qu'à New-Westminster une usine capable de produire cent mille obus par mois n'en fabrique pas un seul actuellement?

L'hon. M. HOWE: Dans le cas de cette usine de New-Westminster, la difficulté est due au fait qu'elle n'a pas l'outillage ou le personnel administratif nécessaires. C'est un édifice vacant, comme bien d'autres qui existent dans le pays.

M. CRUICKSHANK: Cette compagnie est dirigée par les hommes d'affaires les plus compétents du pays. La question d'administration ne se pose pas.

L'hon. M. HOWE: Il s'agit peut-être d'une usine autre que celle dont je parle. On m'a signalé une usine de Vancouver qui doit être vendue pour défaut de paiement des taxes. Je me suis efforcé d'engager quelqu'un à réunir le personnel administratif et l'outillage requis pour l'exécution de travaux de guerre.

M. CRUICKSHANK: En ma qualité de député je puis assurer au ministre que l'usine dont je veux parler ne se trouve pas à Vancouver. L'honorable député de Vancouver-Sud est parfaitement en mesure de traiter ce point. Je veux parler de l'usine Heaps de New-Westminster, dirigée par huit financiers qui comptent probablement parmi les meilleurs de la Colombie-Britannique. M. Churchill réclame plus de célérité dans la production de matériel de guerre. Or cette usine est en mesure d'exécuter les travaux nécessaires. Elle est située à proximité du port et en outre, d'accès facile par chemin de fer. Elle possède tout l'outillage voulu. Elle peut embaucher des ouvriers spécialisés, mais en ce moment elle ne produit pas un seul obus.

L'hon. M. HOWE: Cette usine pourrait-elle produire autre chose que des obus?

M. CRUICKSHANK: C'est la plus importante fonderie de la Colombie-Britannique et elle produit un certain nombre de tours. On a effectivement besoin de tours dans la province.

L'hon. M. HOWE: Elle produit des tours au lieu de fabriquer des obus. Apparemment, elle se prête mieux à ce genre de production. Elle doit remplir une commande du Gouvernement si elle produit des tours car seul l'Etat achète ces machines.

M. CRUICKSHANK: Pourquoi ne peut-elle obtenir une commande de l'Etat?

L'hon. M. HOWE: Elle en a obtenu, si elle produit des tours. Cette commande lui a probablement été donnée par la Citadel Merchandising Company, qui est une entreprise d'Etat.

M. REID: L'usine en question était en liquidation, mais il y a environ six mois une nouvelle société s'est formée. Celle-ci a fait

l'acquisition d'autres propriétés et installé de nouvelles machines. Ses représentants sont venus à Ottawa en quête de commandes d'obus, article que l'usine est en mesure de produire. Comme l'honorable député de Fraser-Valley l'a signalé, elle n'a pas encore reçu de commandes d'obus. Je me joins à l'honorable député de Vancouver-Sud pour prier le ministre de passer plus de commandes de guerre à la Colombie-Britannique. Il y a un océan Pacifique aussi bien qu'un océan Atlantique et nul ne saurait dire quand il s'y produira des complications. Des centaines d'ouvriers compétents sont sans travail en Colombie-Britannique.

M. GREEN: Le ministre a affirmé au comité que toutes les usines en question fonctionnaient à plein rendement. Je sais que certains ateliers d'usinage de Vancouver ne fonctionnent pas à plein rendement, même huit heures par jour, encore moins seize ou vingt-quatre.

L'hon. M. HOWE: Lesquels?

M. GREEN: Je m'en assurerai, afin de fournir les noms au ministre.

M. MacNICOL: Si l'on faisait fabriquer, ou même tourner des obus en Colombie-Britannique, ne faudrait-il pas que la matière première vienne de l'Ontario? Sauf erreur, toute la matière première des obus se fabrique dans la région de Hamilton et de Welland. Or, ce que les honorables députés réclament, c'est que l'acier devant servir à la fabrication des obus soit transporté en Colombie-Britannique et le produit achevé retransporté dans l'est du Canada.

M. COLDWELL: Le débat de cet après-midi a fait ressortir, dans tous les groupes de la Chambre, l'inquiétude qui existe au sujet de l'administration du ministère des Munitions et Approvisionnements et de l'effort de guerre à cet égard. L'objet de cette inquiétude me paraît être surtout la production d'avions. Certains rapports, m'informe-t-on, ont été fournis au ministère. Or, pour que nous puissions nous faire une idée nette de la situation en ce qui concerne la production d'avions, il conviendrait de déposer ces rapports sur le bureau de la Chambre, afin que les députés en prennent connaissance. Un de ces rapports, ai-je appris, émane de M. Ernest R. Breech, président du conseil d'administration de la North American Aviation Company, et renferme des critiques sévères de l'industrie aéronautique, ainsi que du rôle joué par le ministère à son égard. Tout dernièrement, le ministre de l'Air a déclaré que le plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire ne pouvait pas continuer à l'allure prévue, par suite du défaut d'avions d'entraînement et du retard apporté à leur fabrication.

L'hon. M. POWER: J'ai clairement expliqué que cela était tout à fait étranger à la fabrication d'avions Anson.

M. COLDWELL: Veuillez donc me laisser finir.

L'hon. M. POWER: Je ne voulais pas laisser l'honorable député s'en tirer ainsi.

M. COLDWELL: Le ministre me rectifiera si je me trompe. Il affirme que cela ne concernait en rien le ministère des Munitions.

L'hon. M. POWER: Pas du tout. Si l'honorable député voulait m'écouter, il comprendrait ce que je dis.

M. COLDWELL: Il a certainement déclaré que le troisième groupe, je crois,—je parle de mémoire,—n'était pas en mesure de commencer et de continuer son entraînement parce que nous n'avions pas l'équipement nécessaire.

L'hon. M. POWER: Si mon honorable ami veut bien me permettre: j'ai dit à ce moment-là que ce retard n'était pas attribuable à celui de la production des avions Anson de fabrication canadienne et que nous ne nous attendions pas d'en recevoir dans le moment.

M. COLDWELL: Peut-être, mais puis-je ajouter...

L'hon. M. HANSON: Quand le ministre compte-t-il en obtenir?

L'hon. M. POWER: Très prochainement.

M. COLDWELL: Eu égard à la situation outre-mer au cours des six ou huit derniers mois, notre industrie de l'avion, d'après les renseignements que nous pouvons obtenir, est dans un état déplorable. Je ne sais combien d'avions on fabrique dans les diverses usines, mais je suis au courant des conditions qui existent dans quelques-unes des usines, au pays. L'honorable député de Fraser Valley vient de mentionner l'usine Boeing en Colombie-Britannique. Je crois que les faits qu'il a mentionnés cadrent avec la situation. Nous savons assez à quoi nous en tenir au sujet de l'usine Malton près de Toronto.

L'hon. M. HOWE: Qu'en savez-vous?

M. COLDWELL: Eh bien, nous le dirons au ministre lundi.

L'hon. M. GARDINER: Nous siégerons peut-être toute la soirée. Pourquoi pas ce soir?

M. COLDWELL: Eh bien, ce soir, si c'est nécessaire. J'ai dit cela parce que, un peu

plus tôt dans l'après-midi, on m'a demandé si nous consentions à ce que la Chambre lève la séance à six heures, et j'ai consenti. C'est pourquoi j'ai proposé lundi.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements a dit à la Chambre, à plusieurs reprises, que certaines catégories de matériel et d'approvisionnements étaient en production et que nous étions même en avance sur les prévisions; ensuite, nous apprenons qu'en réalité nous ne sommes pas en avance sur les prévisions, ou si nous le sommes, les prévisions égalaient zéro et que conséquemment, nous sommes en avance. J'offre cette suggestion. Je crois qu'on a rédigé un certain nombre de rapports; sur cette question particulière, je crois que la Commission des exigences du temps de guerre a soumis un rapport au ministre; et il me semble que si nous voulons discuter ces questions de façon rationnelle, tous ces documents devraient être déposés sur le bureau de la Chambre, afin que nous puissions les examiner. Le temps est venu pour le Parlement d'utiliser tous les renseignements qu'il peut trouver. Quelques-uns d'entre nous depuis six mois...

L'hon. M. GARDINER: Que faisait l'honorable député il y a deux ans?

M. COLDWELL: Qu'est-ce que je faisais il y a deux ans? Je répondrai à cette question.

M. ROSS (Moose-Jaw): Il retardait l'adoption de tous les crédits relatifs à ce matériel.

M. COLDWELL: J'aimerais dire à l'honorable député qui m'a interrompu que nous envisagions alors la situation en réalistes...

L'hon. M. GARDINER: Un peu de prévoyance aurait peut-être été préférable, vu la situation qui régnait alors.

M. COLDWELL: ...et depuis ce temps-là des événements ont changé la situation du tout au tout. Le ministre le sait, nous ne faisions pas confiance à ceux qui ont toujours trahi la démocratie et la sécurité collective, et jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement nous avons craint d'être mêlés peut-être à un conflit non en faveur de la démocratie. L'une des raisons qui nous portent à appuyer la guerre de toutes nos forces, —et aucun groupe de la Chambre ne désire plus la victoire que celui dont je suis le porte-parole cet après-midi, qu'on le comprenne bien...

L'hon. M. GARDINER: Puis-je poser une question à l'honorable député? Veut-il dire au comité qu'il n'a pas approuvé le mouvement pacifiste dans notre pays pendant les dix années qui ont précédé la déclaration de guerre?

M. COLDWELL: J'ai toujours soutenu qu'un pays comme le Canada ne pouvait trouver de véritable sécurité que dans la sécurité collective.

M. ROSS (Moose-Jaw): Sans moyens de défense?

M. COLDWELL: Voilà l'attitude que j'ai toujours prise.

L'hon. M. GARDINER: Pas de défense?

M. COLDWELL: J'ai toujours dit que la meilleure défense pour le Canada est la défense collective du monde entier. Voilà l'attitude que j'ai toujours prise. J'ai fait partie de l'Association pour la Société des Nations pendant plusieurs années et j'ai toujours pris la même attitude.

L'hon. M. HANSON: Nous vous pardonnerons pour cette fois.

M. COLDWELL: Que le ministre ne se fasse pas illusion. La guerre terminée, nous aurons la sécurité collective ou nous n'aurons pas de sécurité du tout. Aujourd'hui nous luttons en commun pour la défense de la sécurité collective.

Le très hon. M. LAPOINTE: Très bien. L'honorable député voudrait-il me dire si la sécurité collective ne comporte pas aussi la préparation collective?

L'hon. M. HANSON: Depuis combien de temps le très honorable député est-il en faveur de la préparation collective?

M. COLDWELL: J'admets avec le ministre que la sécurité collective sous-entend la préparation collective et que notre préparation doit tenir compte de ce fait que la guerre ne doit pas être un instrument de politique nationale, mais uniquement un instrument destiné à empêcher la guerre.

L'hon. M. GARDINER: Me permet-on une autre question, monsieur le président? L'honorable député n'a-t-il pas dit ici même en 1937 . . .

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. GARDINER: . . . qu'il s'opposait à toute dépense . . .

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. ROSS (Moose-Jaw): Il est serré de trop près.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député a le droit de continuer ses observations s'il ne désire pas être interrompu.

M. COLDWELL: Je n'ai pas l'habitude d'interrompre qui que ce soit de l'autre côté de la Chambre . . .

L'hon. M. GARDINER: Consultez le hansard.

M. COLDWELL: . . . mais je tiens à dire à l'honorable député qui me disait serré de trop près que je puis lui tenir tête si le cœur lui en dit.

M. ROSS (Moose-Jaw): Moi aussi je parlais "collectivement".

M. COLDWELL: Je disais, lorsqu'on m'a interrompu, que de tous les groupes qui siègent dans cette Chambre, c'est le nôtre qui aurait le plus à gagner de la victoire de nos armes et aujourd'hui comme toujours, nous croyons avec nos amis travaillistes d'outre-mer que nous défendons en ce moment la démocratie et le droit de tout citoyen de s'exprimer comme je le fais en ce moment. Si ce n'est pas là l'enjeu, nous combattons inutilement.

Ayant satisfait, je l'espère, mes interrupteurs, je tiens à répéter au ministre qu'en ce qui concerne cette industrie, tous les renseignements disponibles devraient nous être soumis à la prochaine séance, afin que nous sachions exactement où nous en sommes. J'apprends que nous fabriquons—je ne citerai pas le nombre d'avions, mais il est très peu élevé; or je me souviens très bien qu'en juillet dernier, je crois, le ministre des Munitions et Approvisionnements nous avait donné à entendre qu'au début de cette année, en janvier si je ne m'abuse, nous fabriquerions environ dix avions par jour. Nous sommes loin de fabriquer dix avions par jour à l'heure actuelle. Nous voulons être mis au courant, car il semble maintenant évident que la maîtrise de l'air sera probablement, dans cette guerre, le facteur décisif. Nous aurions dû faire tout en notre pouvoir depuis la chute de la France—je fais cette assertion en dépit des paroles prononcées il y a un instant par le ministre de l'Air (M. Power)—pour dispenser la Grande-Bretagne d'avoir à nous envoyer des avions d'entraînement, car tous les avions dont elle peut disposer devraient servir à défendre l'étroit bras de mer qui la sépare du continent européen.

Que le ministre permette que nous discutions librement. Si certains sujets ne peuvent être abordés au cours d'un débat public, si certains rapports ne peuvent être soumis publiquement à la Chambre de crainte de renseigner l'ennemi, tenons alors une séance à huis clos et vidons toute l'affaire afin que nous puissions tous collaborer à la tâche, au lieu d'agir comme nous le faisons actuellement, j'imagine, trouvant souvent à redire et nous contrecarrant parfois les uns les autres.

[M. Coldwell.]

L'hon. M. HOWE: Voici quel est mon embarras. J'aimerais déposer les rapports sur le bureau de la Chambre, surtout parce qu'on n'y trouve pas ce qu'on a ici prétendu qu'ils contiennent—bien au contraire. J'aimerais saisir la Chambre du rapport de M. Breech, qui fut malheureusement donné de vive voix devant la Commissioin des exigences du temps de guerre. Le fond doit se retrouver, j'imagine, dans le rapport que m'a fait M. McMillan, rapport très complet qui porte sur tout le programme des munitions. On y indique la quantité de chaque article produit à date et le chiffre de la production prévue au cours de l'année financière 1941-1942. Ce sont là précisément les chiffres que la Grande-Bretagne nous a particulièrement demandé de ne pas révéler et une séance à huis clos ne changerait guère la situation parce que ces renseignements ne sont pas fournis à de telles séances en Grande-Bretagne. Ces chiffres sont hautement confidentiels, révélant comme ils le font la quantité précise des consignations en Grande-Bretagne.

Je puis affirmer, toutefois, à l'honorable député qui, comme le chef de l'opposition, croit que le rapport Breech recommandait d'enlever à la Federal Aircraft la tâche d'exécuter le programme Anson, qu'il n'en est absolument rien. Il recommandait de ne pas enlever cette entreprise à la Federal Aircraft. Il contenait un ou deux vœux au sujet de l'organisation de la Federal Aircraft, mais il notait que le programme était en bonne voie d'exécution. Cela montre jusqu'où on peut parfois se laisser aller.

M. COLDWELL: C'est justement pour cela qu'on devrait nous faire connaître les faits réels.

L'hon. M. HOWE: Je puis peut-être déposer sur le Bureau la partie du rapport qui a trait aux avions, mais je crains que les honorables députés ne demandent à voir le reste. Il me faudrait alors leur dire que je ne puis le rendre public parce qu'il contient certains chiffres d'ordre confidentiel. Nous devons nous soumettre à la censure, pour éviter que les renseignements de ce genre ne tombent entre les mains de l'ennemi. Je crois, cependant, que, si les honorables députés le désirent, je puis déposer la partie qui a trait aux avions, et je serai heureux de le faire.

Quant au rapport de M. Breech, je ne l'ai jamais vu. Il a été fait de vive voix, je crois. J'ai interrogé M. McMillan et M. Henry, qui accompagnaient M. Breech, et j'ai tout lieu de croire que l'opinion de ce dernier se trouve exprimée dans le rapport de M. McMillan.

M. BLACK (Cumberland): Mais le ministre admettra que la production des avions Avro-Anson est en retard de plusieurs mois.

L'hon. M. HOWE: Non. Nous n'avons jamais pensé obtenir le premier avion Avro-Anson avant la fin de février 1941. Le premier avion a fait des envolées, mais ne nous a pas encore été livré. Je ne tiens pas à prédire quand s'en fera la production. Il serait peut-être préférable d'attendre ma déclaration au sujet de cette compagnie. Tout ce que je puis dire pour le moment c'est que nous n'avons jamais compté sur la livraison d'avions Avro-Anson par les fabriques canadiennes à l'heure actuelle. Tout retard qu'a pu subir le plan d'entraînement aérien—je reviendrai plus tard sur ce sujet—vient en grande partie de ce qu'en telle ou telle école le programme est en avance de six mois et que le programme en général est en avance d'un an sur le temps fixé, ainsi que l'a déclaré mon collègue. Il nous est absolument impossible de faire pour la production ce que nous avons fait pour l'entraînement dans les écoles. Malgré tout, quand j'aurai exposé la situation, je ne pense pas qu'on trouve trop à nous reprocher. S'il nous manque des avions d'entraînement, la faute n'en est pas à la production des appareils Avro-Anson, car nous n'avons jamais compté en produire à l'heure actuelle et jamais nous n'avons laissé entendre le contraire.

M. McIVOR: Notre fabrique d'avions de Fort-William produit actuellement deux ou trois Hurricane par jour. L'usine fonctionne à plein rendement et accélère sa production. Tout laisse prévoir que la production actuelle sera dépassée. C'est un beau résultat si l'on se rappelle ce qui se passait auparavant.

M. COLDWELL: Cela indique que l'on devrait ouvrir un plus grand nombre de ces établissements dans les Prairies et dans l'Ouest canadien.

M. DIEFENBAKER: Pour revenir à ce que disait le ministre il y a une heure environ, ne pourrait-il pas obtenir de la Chambre l'autorisation de déposer le reste du rapport sans en donner lecture?

L'hon. M. HOWE: Je suis heureux de consigner ces renseignements au hansard.

APPENDICE

ÉTAT DES AVANCES CONSENTIES AUX INDUSTRIELS PAR LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET BRITANNIQUE

Nom de la maison	Adresse de l'usine	Nature des articles fabriqués sous le régime des avances	Engagements. Total	Gouvernement prêteur		
				Canada	Royaume-Uni	Prêts conjoints (Répartition)
			$			
Alberta Nitrogen Company	Calgary (Alb.)	Ammoniaque	10,110,006	Canada.	R.-U.	1/3 Can. 2/3 R.-U.
Alberta Nitrogen Company	Calgary (Alb.)	30 automobiles blindées achetées au comptant de la compagnie.	207,750			
Algoma Steel Corporation, Ltd	Sault-Ste-Marie (Ont.)	Forgeage d'obus d'howitzer de 9·2" marque ID/L.	527,333	.....	R.-U.	
Aluminum Goods Ltd	Toronto (Ont.)	Réservoirs à essence pour aéronefs Anson.	4,500	Canada.		
Anaconda American Brass Limited	New Toronto (Ont.)	Laiton à cartouches	2,290,000	Canada.		
Anaconda American Brass Limited	New Toronto (Ont.)	Production de laiton	535,120	Canada.		
Anaconda American Brass Limited	New Toronto (Ont.)	Capital servant à produire du laiton à cartouches.	150,000	Canada.		
Atlas Steels Ltd	Welland (Ont.)	Forgeage de tubes pour canons Bofors de 40 mm	349,312	77 p.c.	23 p.c.	Conjointement.
Atlas Steels Ltd	Welland (Ont.)	Canons Bofors de 40 mm	4,273	.....	R.-U.	
Atlas Steels Ltd	Welland (Ont.)	Forgeage de tubes pour canons anti-chars de 2, marque X	171,667	Canada.		
Atlas Steels Ltd	Welland (Ont.)	Forgeage de tubes pour canons anti-avions de 3·7	161,000	.....	.....	Conjointement parts égales.
Babcock-Wilcox & Goldie-McCulloch Limited	Galt (Ont.)	Obus pour canons de 40 mm. marque II-T/L	246,957	.....	R.-U.	
W. H. Banfield & Son, Limited	Toronto (Ont.)	Obus pour canons de 40 mm. marque II-T/L	128,325	.....	R.-U.	
Barbier Die Castings Limited	Hamilton (Ont.)	Culasses d'obus de 40 mm	2,124	.....	R.-U.	
Wallace Barnes Co. Limited	Hamilton (Ont.)	Chargeurs pour mitrailleuses anti-aériennes de ·303	1,841	.....	R.-U.	
Bata Shoe Co. Ltd	Frankfort (Ont.)	Jauges	28,050	Canada.		
Bata Shoe Company Ltd	Frankfort (Ont.)	Monture jumelle, marque IV	136,600	.....	R.-U.	
Beatty Bros. Ltd	Fergus (Ont.)	Amorce n° 1, marque II, 25 liv	61,108	.....	R.-U.	
Bendix-Eclipse of Canada Limited	Windsor (Ont.)	Obus traceurs n° 7, 40 mm	325,328	.....	R.-U.	
		Obus traceurs n° 12, marque I, 40 mm..				

John Bertram and Sons Limited	Dundas (Ont.)	Machines-outils	1,220,000	Canada.		
Boeing Aircraft of Canada, Ltd	Vancouver (C.-B.)	Pièces et assemblages de rechange	87,698	Canada.		
Boeing Aircraft of Canada, Ltd	Vancouver (C.-B.)	Fabrication d'hydravion PBY	29,940	Canada.		
Boeing Aircraft of Canada, Ltd	Vancouver (C.-B.)	Fabrication et montage d'hydravions PBY	1,442,000	Canada.		
Boeing Aircraft of Canada, Ltd	Vancouver (C.-B.)	Principal atelier de revision	438,000	Canada.		
Boeing Aircraft of Canada, Ltd	Vancouver (C.-B.)	Fabrication et montage d'hydravions PBY	27,400	Canada.		
British Aeroplane Engines	Montréal (P.Q.)	Revision de moteurs Rolls-Royce	6,949	Canada.		
Brown Boggs Foundry & Machine Co. Ltd	Hamilton (Ont.)	Machines	65,000	Canada.		
Canadian Acme Screw and Gear Co. Ltd	Toronto (Ont.)	Déclancheurs, nos 27 et 28 pour bombes aériennes à toutes fins, 500 liv	457,155	Canada.		
Canadian Acme Screw and Gear Co. Ltd	Toronto (Ont.)	Fusée 251, obus 40mm	135,726 959,655	.....	R.-U.	
Canadian Airways Limited	Winnipeg (Man.)	Atelier de revision de moteurs d'avions	19,201	Canada.		
Canadian Airways Limited	Winnipeg (Man.)	Atelier de revision de moteurs	5,700	Canada.		
Canadian Car & Foundry Co. Ltd	Montréal (P.Q.)	Mach. à obus Howitzer 9·2", marque XVI	1,610,691	.....	R.-U.	
		Mach. à obus howitzer 9·2", marque ID/L	.....	.....	R.-U.	
Canadian Car & Foundry Co. Ltd	Amherst (N.-E.)	Atelier de revision	9,100			
Canadian Car & Foundry Co. Ltd	Cherrier (P.Q.)	Chargement d'obus	11,390,372	Canada.	R.-U.	1/3 C 2/3 R.-U.
Canadian Dredge and Dock Co. Ltd	Toronto (Ont.)	Usage de grues	7,300			
Canadian Elevator Equipment Co. Ltd	Toronto (Ont.)	Jauges	20,850	Canada.		
Canadian Elevator Equipment Co. Ltd	Toronto (Ont.)	Moteurs M.F. 2" marque II et pièces de rechange	40,420	Canada.		
Canadian General Electric Co. Ltd	Peterborough (Ont.)	Affûts de pièces antichar de 2	3,045,417	.....	.....	Conjointement 50%
Canadian General Electric Co. Ltd	Peterborough (Ont.)	Affûts de pièces antiaériennes de 3·7	5,144,632	.....	.....	Conjointement 50%
Canadian Locomotive Co. Ltd	Kingston (Ont.)	Affûts, pièces de 2, marque VIII	200,000	.....	R.-U.	
Canadian Locomotive Co. Ltd	Kingston (Ont.)	Machine à obus howitzer 6", marque ID/L	889,880	.....	R.-U.	
Canadian Motor Lamp Co. Ltd	Windsor (Ont.)	Douilles d'obus de 25	453,764	.....	R.-U.	
Canadian National Railways	Montréal (P.Q.)	Canons de 12, marque V, et mécanisme (de marine)	1,315,330	.....	R.-U.	A.D.Can529
Canadian National Railways	Winnipeg (Man.)	Affûts de canons de 4·5 et 5·5	635,000	Canada.		
Canadian Pacific Railways	Ogden (Alb.)	Canons de 12 et affûts marque IX (de marine)	2,485,784	.....	R.-U.	
Canadian Pacific Railways	Montréal (P.Q.)	Chars d'assaut	1,170,000	62%	38%	Conjointement.
Canadian Pratt & Whitney Aircraft Co. Ltd	Longueuil (P.Q.)	Formation du personnel	300,000	Canada.		
Canadian Pratt & Whitney Aircraft Co. Ltd	Longueuil (P.Q.)	Atelier de revision des hélices	140,296	Canada.		

ÉTAT DES AVANCES CONSENTIES AUX INDUSTRIELS PAR LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET BRITANNIQUE—*Suite*

Nom de la maison	Adresse de l'usine	Nature des articles fabriqués sous le régime des avances	Engagements. Total	Gouvernement prêteur		
				Canada	Royaume-Uni	Prêts conjoints (Répartition)
			$			
Canadian Tube and Steel Products, Ltd	Montréal (P.Q.)	Forgeage d'obus howitzer de 4·5″	411,300		R.-U.	
		Usinage d'obus howitzer de 4·5″.				
Canadian Vickers Limited	Montréal (P.Q.)	Béquilles courtes pour Bolingbroke	106,200	Canada.		
Canadian Vickers Limited	Montréal (P.Q.)	Hydravions Stranraer, Delta et Anson	348,446	Canada.	R.-U.	
Canadian Westinghouse Co. Ltd	Hamilton (Ont.)	Canons antiaériens de 3·7 et tubes de rechange	7,951,910			Conjointement parts égales.
Canadian Westinghouse Co. Ltd	Hamilton (Ont.)	Moteurs de torpilles	25,000		R.-U.	
Canada Wire and Cable Co. Ltd	Montréal-E. (P.Q.)	Bandes, disques et tiges de laiton	5,200,000	Canada.		
Chemical Construction Corp	Niagara-Falls (Ont.)	Ammoniaque, nitrate d'ammoniaque et substances chimiques spéciales	14,535,431		R.-U.	
Clark Ruse Aircraft Limited	Dartmouth (N.-E.)	Principal atelier de revision	393,710	Canada.		
Cockshutt Plow Co. Ltd	Brantford (Ont.)	Usinage d'obus de 25 liv	313,288		R.-U.	
Consolidated Mining and Smelting Co. Ltd	Trail (C.-B.)	Ammoniaque	1,162,500		R.-U.	
Consolidated Mining and Smelting Co. Ltd	Trail (C.-B.)	Ammoniaque et nitrate d'ammoniaque	7,260,830		R.-U.	
Corman Engineering Company Ltd	Toronto (Ont.)	Fabrication d'engrenages de conduite	1,000	Canada.		
Corman Engineering Company Ltd	Toronto (Ont.)	Jauges	12,500	Canada.		
Crane Limited	Montréal (P.Q.)	Amorces n° 18, obus de 40 mm	155,138		R.-U.	
Defence Industries Limited	Nobel (Ont.)	Cordite, T.N.T., cordite à fusil	10,572,800		R.-U.	
Defence Industries Limited	Ile De Salaberry (P.Q.)	Poudre à canon n/c, poudre à fusil n/c, D.N.T., T.N.T., Tetryl	18,670,973		R.-U.	
Defence Industries Limited	Shawinigan Falls (P.Q.)	Hexachlorethane	284,375		R.-U.	
Defence Industries Limited	Winnipeg (Man.)	Cordite	9,035,000		R.-U.	
Defence Industries Limited	Pickering (Ont.)	Atelier de chargement de munitions	15,000,000	Can. 1/8	R.-U. 7/8	Conjointement
Defence Industries Limited	Sainte-Thérèse (P.Q.)					
Defence Industries Limited	Belœil (P.Q.)	Matières propulsives pour fins d'essais	75,000	Canada.		
Defence Industries Limited	Windsor (Ont.)	Carbamite	200,0000		R.U.	
Defence Industries Limited	Montréal (P.Q.)	Détonateurs pour balles de mitrailleuses ·303, Fusée 119, Fusée 251 et Gaine 11	8,619,413		R.-U.	
		Avances pour fins d'exploitation	3,350,000			
Defence Industries Limited	Verdun (P.Q.)	Munitions d'armes portatives	675,000			
DeHaviland Aircraft of Canada Ltd	West-Toronto (Ont.)	Fuselages d'aéronefs	130,000	Canada.		
DeHaviland Aircraft of Canada Ltd	West-Toronto (Ont.)	Atelier principal de revision	136,239	Canada.		

DeHaviland Aircraft of Canada Ltd.	West-Toronto (Ont.)	Fabrication de fuselages d'Anson, machines et assemblage	767,875	Canada.		
Dominion Bridge Co. Ltd.	Montréal (P.Q.)	Douilles d'obus de 3·7″	83,850	Canada.		
Dominion Bridge Co. Ltd.	Montréal (P.Q.)	Douilles d'obus de 4″. Douilles d'obus de 25 liv	350,175			
		Douilles d'obus de 3·7″	1,505,195	.....	R.-U.	
Dominion Bridge Co. Ltd.	Montréal (P.Q.)	Canons de 2—Mk VIII	4,000,000	.....	R.-U.	
Dominion Engineering Co. Ltd.	Lachine (P.Q.)	Machines-outils	800,000	Canada.		
Dominion Engineering Co. Ltd.	Montréal (P.Q.)	Canons anti-char de 6	6,232,000	Canada.		
Dominion Engineering Co. Ltd.	Montréal (P.Q.)	Affûts pour canons de 2, Mk VII	180,000	.....	R.-U.	
Dominion Engineering Works Ltd.	Longueuil (P.Q.)	Canons antichar de 2 et mécanismes, Mk X	4,435,507	25 p.c.	75 p.c.	Conjointement.
Dominion Engineering Works Ltd.	Longueuil (P.Q.)	Capital d'exploitation: canons antichars de 2	500,000			
Dominion Forge & Stamping Co. Ltd.	Walkerville (Ont.)	Obus brisants de 25 livres—pièces forgées	93,600	.....	R.-U.	
Dominion Foundries and Steel Co. Ltd.	Hamilton (Ont.)	Chauffage, traitement et dégauchissage de plaques de blindage	723,535	Canada.		
Dominion Foundries and Steel Co. Ltd.	Hamilton (Ont.)	Tubes de rechange de canons de 3·7 A.A	994,405	.....	.....	Conjointement à parts égales.
Dominion Rubber Co. Ltd.	Kitchener (Ont.)	Pneus	163,469			
Dominion Rubber Co. Ltd.	Kitchener (Ont.)	Outillage pour la fabrication de pneus à sable, 10·50 x 20	67,632	.....	R.-U.	
Dominion Steel & Coal Corp. Ltd.	New-Glasgow (N.-E.)	Affûts simples de 4″ H.A. et affûts doubles de 4″ pour la marine	3,500,000	.....	R.-U.	
Dunlop Tire and Rubber Goods Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Equipement pour la direction du tir des canons et des freins et soupapes de direction à relais	44,000	Canada.		
Dunlop Tire and Rubber Goods Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Pneus de véhicules militaires 9·00 x 16 R.F	8,825	Canada.		
Dunlop Tire and Rubber Goods Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Pneus "runflat", chambres à air et pièces de rechange, de dimensions nouvelles	6,195	Canada.		
Dunlop Tire and Rubber Goods Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Outillage pour la fabrication de pneus à sable 10·50 x 20	3,200	.....	R.-U.	
Dunlop Tire and Rubber Goods Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Pneus de véhicules militaires 9·00 x 16 R.F	148,500	Canada.		
Duplate Tool and Die Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Calibres	36,832			
Eastern Car Company Ltd.	Trenton (N.-E.)	Affûts simples et affûts doubles de canons de 4	3,500,000	.....	R.-U.	
Electric Reduction Co. of Canada Ltd.	Buckingham (P.Q.)	Phosphore jaune et rouge	290,000	Canada.		

ÉTAT DES AVANCES CONSENTIES AUX INDUSTRIELS PAR LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET BRITANNIQUE—*Suite*

Nom de la maison	Adresse de l'usine	Nature des articles fabriqués sous le régime des avances	Engagements. Total	Gouvernement prêteur		
				Canada	Royaume-Uni	Prêts conjoints (Répartition)
			$			
Electric Reduction Co. of Canada Ltd.	Buckingham (P.Q.)	Chlorate de potasse, perchlorate d'ammoniaque, perchlorate de potasse, chlorate de barium	131,000			
Electric Steels Limited	Cap-de-la-Madeleine (P.Q.)	Bombes	1,056,600	Canada.		
Electric Steels Limited	Cap-de-la-Madeleine (P.Q.)	Capital d'exploitation (assistance)	575,000			
English Electric Co. of Canada Ltd	St. Catharines (Ont.)	Transformateurs, moteurs, commutateurs	719,165	Canada.		
Fairchild Aircraft Limited	Longueuil (P.Q.)	Bolingbroke Aircraft (supplément au décret C.P. 6887)	66,880	Canada.		
Fairchild Aircraft Limited	Longueuil (P.Q.)	Accroissement de la production de la Bolingbroke Aircraft	55,000	Canada.		
Firestone Tire & Rubber Co. Ltd	Hamilton (Ont.)	Pneus, chambres à air et espaceurs, 9·25 x 16 R.F	6,100	Canada.		
Firestone Tire & Rubber Co. Ltd	Hamilton (Ont.)	Outillage pour fabrication de pneus "cross country", 10·50 x 20	5,039	.....	R.-U.	
Firestone Tire & Rubber Co. Ltd	Hamilton (Ont.)	Pneus	124,900	Canada.		
Fleet Aircraft Limited	Fort Erie (Ont.)	Fabrication d'aéronefs	2,900,000	Canada.		
Fleet Aircraft Limited	Fort Erie (Ont.)	Usine et dépôt de revision	514,273	Canada.		
Fleet Aircraft Limited	Fort Erie (Ont.)	Revision des moteurs Kinner	22,000	Canada.		
Ford Motor Company of Canada Ltd.	Windsor (Ont.)	Joints universels à vitesse uniforme pour véhicules à quatre roues motrices	250,000	Canada.		
Ford Motor Company of Canada Ltd.	Windsor (Ont.)	Véhicules à quatre roues motrices	1,500,000	Canada.		
Ford Motor Company of Canada Ltd.	Windsor (Ont.)	Voitures universelles	1,121,000	Canada.		
Ford Motor Company of Canada Ltd.	Windsor (Ont.)	Camions à quatre roues motrices	1,000,000	Canada.		
General Engineering Co	Pickering (Ont.)	Chargement de fusées, d'amorces, et le reste	2,250,000	Canada.	R.-U.	1/8 Can. 7/8 R.-U.
General Motors of Canada Limited	Oshawa (Ont.)	Voitures automobiles de l'armée Quad. 4 x 4	1,500,000	Canada.		
General Motors of Canada Limited	Oshawa (Ont.)	Camions à quatre roues motrices	1,000,000	Canada.		
Goodrich Tire & Rubber Co. Ltd.	Kitchener, (Ont.)	Pneus	30,109	Canada.		
Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada Limited	New-Toronto (Ont.)	Fabrication de pneus, chambres à air et espaceurs, 9·25 x 16 R.F	6,000	Canada.		
Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada Limited	New-Toronto (Ont.)	Outillage pour la fabrication de pneus à sable, 10·50 x 20	28,900	.....	R.-U.	
Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada Limited	New-Toronto (Ont.)	Pneus	40,000	Canada.		

Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada Limited	New-Toronto (Ont.)	Pneus	592,433	Canada.		
Gutta Percha Rubber Company Limited	Toronto (Ont.)	Pneus	30,074			
Hamilton Bridge Co. Limited	Hamilton (Ont.)	Carrosserie d'acier et tour adaptées au châssis Ford 4 x 4 (modèle d'essai)	6,500	Canada.		
Hamilton Gear & Machine Company	Toronto (Ont.)	Transmission de char d'assaut	363,000	Canada.		
John Hay and Company	Ottawa (Ont.)	Calibres	33,770	Canada.		
Hayes Steel Products Limited	Merritton (Ont.)	Camions automobiles, pièces et pièces d'aéronefs	398,000	Canada.		
Houser Machine Works	Merritton (Ont.)	Calibres	26,950	Canada.		
Ingersoll Machine & Tool Co. Ltd	Ingersoll (Ont.)	Obus de 40 mm., Mk II-T/L	216,279	.....	R.-U.	
John Inglis Company Ltd	Toront (Ont.)	Mitrailleuses Bren, Mk I (7,000 pour le Canada; 5,000 pour le Royaume-Uni). Le contrat primitif doit être exécuté dans les quatre ans	.....	Canada.	R.-U.	2/3 Can. 1/3 R.-U.
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	Agrandissement affecté à la fabrication de 5,000 mitrailleuses de plus par année	1,328,910	.....	R.-U.	
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	Agrandissement affecté à la fabrication de 2,000 canons complets de mitrailleuse de plus par mois	407,605	.....	R.-U.	
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	Agrandissement affecté à la fabrication de 15,000 mitrailleuses de plus par année	1,357,288	Canada.	R.-U.	1/3 Can. 2/3 R.-U.
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	Mitrailleuse Colt-Browning MG 40, 5,000 par année	2,603,537	Canada.	R.-U.	1/3 Can. 2/3 R.-U.
		Agrandissement pour accroître la production à 20,000 par année	3,059,320			
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	Agrandissement pour accroître la production de 25,000 par année	4,338,510	Canada.	R.-U.	1/3 Can. 2/3 R.-U.
		La production sera répartie entre *a*—Chars d'assaut M1919A4 *b*—Avions MG 40 *c*—Infanterie MG 38				
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	(Cette répartition semble avoir été fusionnée en un seul projet dont l'affectation est de $13,095,170 en vertu du décret C.P. 6988).				
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	Fusil antichar Boys, Mark I	3,354,958	Canada.	R.-U.	1/3 Can. 2/3 R.-U.
John Inglis Company Ltd	Toronto (Ont.)	Capital d'exploitation affecté à la production	2,000,000	Canada.	R.-U.	1/3 Can. 2/3 R.-U.
Kelsey Wheel Company Limited	Windsor (Ont.)	Sous-entrepreneur de la Ford Motor Company: fabrication de voitures	110,600	Canada.		
MacDonald Bros. Aircraft Ltd	Winnipeg (Man.)	Dépôt de revision	46,171	Canada.		
MacDonald Bros. Aircraft Ltd	Winnipeg (Man.)	Fabrication des ailes Anson et dépôt de revision	651,505	Canada.		

14974—61
ÉDITION REVISÉE

ÉTAT DES AVANCES CONSENTIES AUX INDUSTRIELS PAR LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET BRITANNIQUE—*Suite*

Nom de la maison	Adresse de l'usine	Nature des articles fabriqués sous le régime des avances	Engagements. Total	Gouvernement prêteur		
				Canada	Royaume-Uni	Prêts conjoints (Répartition)
			$			
MacDonald Bros. Aircraft Ltd.	Winnipeg (Man.)	Fabrication de pièces de modification pour l'hiver	15,626	Canada.		
MacDonald Bros. Aircraft Ltd.	Winnipeg,(Man.)	Fournitures pour fabrication et revision des pièces Anson	894	Canada.		
MacKenzie Aircraft Ltd.	Edmonton (Alta.)	Dépôt principal de revision	479,787	Canada.		
MacKenzie Aircraft Ltd.	Edmonton (Alta.)	Dépôt principal de revision	4,724	Canada.		
McKinnon Industries Limited	St. Catharines (Ont.)	Fusées 199—Mk IV	21,588	.....	R.-U.	
McKinnon Industries Limited	St. Catharines (Ont.)	How. 6′ —Fusée 11♂, 25 livres—Fusée 119, How. 4·5″—Fusée 119	872,526	.....	R.-U.	
McLennan Foundry and Machine Works.	Campbellton (N.-B.)	Usinage d'obus How. 6″, Mk ID/L	182,526	.....	R.-U.	
M. & C. Aviation Ltd.	Prince Albert (Sask.)	Dépôt de revision pour avions	74,569	Canada.		
M. & C. Aviation Ltd.	Prince Albert (Sask.)	Base de revision	6,590	Canada.		
M. & C. Aviation Ltd.	Prince Albert (Sask.)	Mobilier de bureau pour dépôt de revision	450	Canada.		
Manitoba Bridge and Iron Works Ltd.	Winnipeg (Man.)	Obus How. 4·5″—Usinage d'obus brisants de 25 livres—Pièces forgées	338,625	.....	R.-W.	
Manitoba Bridge Co. Ltd.	Winnipeg (Man.)	Obus How. 4·5″	5,525	.....	R.-U.	
Maritime Steel and Foundries Limited.	New Glasgow (N.-E.)	Obus How. 6″, Mk ID/L—Usinage	224,203	.....	R.-U.	
Massey-Harris Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Obus de 40mm. Mk II—Obus brisants de 25 livres T/L—Usinage	371,801	.....	R.-U.	
Massey-Harris Co. Ltd.	Toronto (Ont.)	Obus de 25 livres	2,584	.....	R.-U.	
Mid-West Aircraft Limited	Winnipeg (Man.)	Pointeurs primaires de revision	6,040	Canada.		
Robert Mitchell Co. Limited	Montréal (P.Q.)	Obus de 25 livres—Douilles de cartouches	442,775	.....	R.-U.	
Modern Tool Works Limited	Toronto (Ont.)	Machines-outils	145,000	Canada.		
Montreal Construction Supply and Equipment Limited	Montréal (P.Q.)	Obus brisants de 18 livres	307,500	Canada. (Contrat du min. de la Défense nationale, nov. 1937)	R.U.-	
Montreal Locomotive Works Limited	Montréal (P.Q.)	Obus How. 6″ Mk ID/L—usinage. Obus How. 9·2″ Mk ID/L—usinage.	1,602,696	.....	R.-U.	
Montreal Locomotive Works Limited	Montréal (P.Q.)	Production de chars d'assaut moyens M. III et d'affûts de canons 5·5 (deux marchés distincts: 1. construction d'usine; 2. production de chars d'assaut et d'affûts.)	5,145,000	3,295,000	1,850,000	Conjointement.
Morrow Screw and Nut Company, Limited	Ingersoll (Ont.)	Munitons 3·7″—How. 4·4″, amorce n° 11—Amorce n° 1 Mk II	81,015	.....	R.-U.	

Mueller Limited	Sarnia (Ont.)	Munitions 3·7″—Gaine n° II	163,922	.....	R.-U.	
Mueller Limited	Sarnia (Ont.)	Gaine n° 10 Mk IZ	55,105	.....	R.-U.	
National Cash Register Co. of Canada Limited	Toronto (Ont.)	Obus à fumée de 25 livres—Fusée 221	263,925	.....	R.-U.	
National Cash Register Co. of Canada Limited	Toronto (Ont.)	Fusée 199—Pièces	41,449	.....	R.-U.	
National Steel Car Corp., Ltd	Montréal (P.Q.)	Obus brisants QF 3·7 Mk 1 C/1	96,263	.....	R.-U.	
Nichols Chemical Company, Ltd	Ile Clark (P.Q.)	Acide sulfurique	1,406,500	.....	R.-U.	
Noorduyn Aviation Limited	Montréal (P.Q.)	Fabrication du Norseman et assemblage	741,000	Canada.		
Noorduyn Aviation Limited	Montréal (P.Q.)	Dépôt de revision pour avions	28,724	Canada.		
Northern Electric Limited	Montréal (P.Q.)	Munitons 3·7″—Fusée 199	848,146	.....	R.-U.	
Northern Electric Limited	Montréal (P.Q.)	Fusée 199—Pièces	4,892	.....	R.-U.	
Otis-Fensom Elevator Company Limited	Hamilton (Ont.)	Canons de rechange Bofors de 40 mm	779,171	.....	R.-U.	
Otis-Fensom Elevator Company Limited	Hamilton (Ont.)	Equipement Bofors de 40 mm	9,936,583	25 p.c.	75 p.c.	Conjointement.
Otis-Fensom Elevator Company Limited	Hamilton (Ont.)	Capital d'exploitation (fabrication d'affûts et pièces d'artillerie Bofors de 40 mm	300,000	50 p.c.	50 p.c.	
Page-Hersey Tubes Ltd	Toronto (Ont.)	Obus How. 6″—Pièces forgées	75,780	.....	R.-U.	
Parker Pen Co. Ltd	Toronto (Ont.)	Amorces nos 14	25,600	.....	R.-U.	
Peacock Bros. Limited	Montréal (P.Q.)	Dômes, patrons nos 3057 et 6936	10,000	Canada.		
			30,000	Canada.		
Peacock Bros. Limited	Montréal (P.Q.)	Equipement A.S.	40,000	Canada.		
Pedlar People Limited	Oshawa (Ont.)	Douilles de cartouches de 40mm. Douilles de cartouches How. de 4·5	529,189	.....	R.-U.	
Pratt and Whitney Co. Limited	Dundas (Ont.)	Calibres	53,024	Canada.		
Renfrew Electric and Refrigerator Co. Ltd	Renfrew (Ont.)	Machines-outils pour fabrication d'appareils électriques d'avions	50,000	Canada.		
Robb Engineering Works Limited	Amherst (N.-E.)	Obus How. 6″ Mk ID/L—Usinage	208,026	.....	R.-U.	
Sangamo Company Ltd	Toronto (Ont.)	Enregistreurs électriques	25,000	Canada.		
Sawyer-Massey Limited	Hamilton (Ont.)	Obus de 12 livres HA/LA Mk IX	60,000	.....	R.-U.	
Sawyer-Massey Limited	Hamilton (Ont.)	Fabrication d'affûts de canons de 12 HA/LA, Mk IX	50,000	.....	R.-U.	
Shaw-Tool and Machine Company	Toronto (Ont.)	Calibres	18,200	Canada.		
Shawinigan Chemicals Limited	Shawinigan Falls (P.Q.)	Carbure	1,140,000	.....	R.-U.	
Shawinigan Chemicals Limited	Shawinigan Falls (P.Q.)	Monoéthylaniline	237,000	.....	R.-U.	
Sherbrooke Pneumatic Tool Company, Ltd	Montréal (P.Q.)	Obus How. 6″ Mk ID/L—Usinage	271,920	.....	R.-U.	
Sieberling Rubber Co	Toronto (Ont.)	Outillage pour la production de pneus "cross country" 10·50 x 20	5,006	.....	R.-U.	
Sieberling Rubber Co	Toronto (Ont.)	Pneus	100,025	Canada.		
Sicard Limited	Montréal (P.Q.)	Camions à 4 roues motrices munis d'un chasse-neige	200,000	Canada.		
Singer Manufacturing Co	St-Jean (P.Q.)	Obus à fumée de 25 livres—Fusée 221	240,233	.....	R.-U.	
N. Slater Company, Limited	Hamilton (Ont.)	Douilles de cartouches de 40 mm. Amorces n° 18, pièces forgées	53,680	.....	R.-U.	

ÉTAT DES AVANCES CONSENTIES AUX INDUSTRIELS PAR LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET BRITANNIQUE—*Suite*

Nom de la maison	Adresse de l'usine	Nature des articles fabriqués sous le régime des avances	Engagements. Total	Gouvernement prêteur		
				Canada	Royaume-Uni	Prêts conjoints (Répartition)
			$			
Small Electric Motor Limited	Toronto (Ont.)	Alternateurs de haute fréquence et moteurs à régulateurs	75,000	Canada.		
Sorel Industries Limited	Sorel (P.Q.)	Canons de 25 et mécanismes	7,500,000	93%	7%	
Sorel Industries Limited	Sorel (P.Q.)	Canons 4″ Mk XVI, canons 4″ Mk V	4,320,000	Can. paie le terrain	R.-U.	
Sorel Industries Limited	Sorel (P.Q.)	Canons 4″ Mk XVI (marine)	3,000,000	.....	R.-U.	
Standard Chemical Co.	Montréal (P.Q.)	.....	60,000	Canada.		
Standard Machine Works	Winnipeg (Man.)	Dépôt de revision pour moteurs d'avions.	35,586	Canada.		
Standard Machine Works	Winnipeg (Man.)	Dépôt de revision pour avions	6,000	Canada.		
Stanley Steel Company	Hamilton (Ont.)	Chargeurs d'acier pour S.A.A.	35,000	.....	R.-U.	
Steel Company of Canada, Ltd.	Hamilton (Ont.)	Fonte en gueuse et acier en lingots	3,855,000	Canada.		
Steel Company of Canada, Ltd.	Hamilton (Ont.)	Obus How. 6″ Mk ID/L—Pièces forgées.	849,900	.....	R.-U.	
Sutton-Horsley Co. Limited	Toronto (Ont.)	Pièces de rechange pour avions	15,500	Canada.		
Trans-Canada Air Lines	Winnipeg (Man.)	Travaux de réparation	10,000	Canada.		
Trans-Canada Air Lines	Malton (Ont.)	Dépôt de revision pour fuselages d'avions.	18,924	Canada.		
Trenton Steel Works Limited	Trenton (N.-E.)	Obus How. 6″ Mk ID/L—Pièces forgées. Obus 4″ (F.A.H.E.) de 35 livres Mk IB (N)—Usinage. Obus 4″ (F.A.H.E.) de 35 livres Mk IB (N)—Piéces forgées	673,272	.....	R.-U.	
Trenton Steel Works	New Glasgow (N.-E.)	Manchons de canons anti-avions de 3·7, ceintures de culasses et culasses	539,735	50%	50%	
Trenton Steel Works	Trenton (N.-E.)	Obus brisants de 4·7	75,000	.....	R.-U.	
United Steel Corp., Limited	Toronto (Ont.)	Usinage d'obus brisants de 25 livres	471,440	.....	R.-U.	
Valois et Valois	Montréal (P.Q.)	Calibres	10,020	Canada.		
Viceroy Manufacturing Company, Ltd.	West Toronto (Ont.)	Tampon de transport Duroc pour obus d'howitzer de 6 pouces	734	Canada.		
Vulcan Iron Works, Limited	Winnipeg (Man.)	Usinage d'obus de 25 livres	166,928	.....	R.-U.	
Waterous Limited	Brantford (Ont.)	Usinage d'obus pour howitzer de 4·5 pouces	81,100	.....	R.-U.	
Waterous Limited	Brantford (Ont.)	Transmissions pour chars d'assaut	100,000	Canada.		
Welland Chemical Works Limited	Niagara Falls (Ont.)	Capital d'exploitation	15,000	.....	R.-U.	
Western Clock Company	Peterborough (Ont.)	Calibres	12,800	Canada.		
Whitehall Machine and Tool Company	Galt (Ont.)	Calibres	49,770	Canada.		
		Total	268,499,894			

Avances consenties, par classe de produit
(31 décembre 1940)

Obus

Algoma Steel	$	527,333
Babcokc-Wilcox		246,957
Banfield		128,325
Barber Die Casting		2,124
W. Barns		1,841
Beatty Bros		61,108
Bendix Eclipse		325,328
Can. Acme Screw		135,726
Can. Acme Screw		959,655
Can. Car & Foundry		1,610,691
Can. Locomotive		889,880
Can. Motor Lamp		453,764
Can. Tube & Steel		411,300
Cockshutt Plow		313,288
Crane Ltd		155,138
Defence Industries		8,619,413
Defence Industries		3,350,000
Defence Industries		675,000
Dom. Bridge		83,850
Dom. Bridge		350,175
Dom. Bridge		1,505,195
Dom. Forge & Stamping		93,600
Ingersoll		216,279
McKinnon Ind		21,588
McKinnon Ind		872,526
McLennan		182,526
Manitoba Bridge		338,625
Manitoba Bridge		5,525
Maritime Steel		224,203
Massey Harris		371,801
Massey Harris		2,584
R. Mitchell		442,775
Montreal Construction		307,500
Montreal Locomotive		1,602,696
Morrow Screw & Nut		81,015
Mueller Ltd		163,922
Mueller Ltd		55,105
National Cash Reg		263,925
National Cash Reg		41,449
Nat. Steel Car		96,263
Northern Electric		848,146
Northern Electric		4,892
Page Hersey		75,780
Parker Pen		25,600
Pedlar People		529,189
Robb Engineering		208,026
Sherbrooke Pneumatic		271,920
Singer Sewing Mach		240,233
N. Slater		53,680
Steel Co. of Can		849,900
Trenton Steel		673,272
Trenton Steel		75,000
United Steel Corp		471,440
Viceroy Mfg		734
Vulcan Iron Works		166,928
Waterous Ltd		81,100
	$	30,765,838

Canons et affûts

Atlas Steels	$	349,312
Atlas Steels		4,273
Atlas Steels		171,667
Atlas Steels		161,000
Bata Shoe		136,600
Can. Gen. Eectric		3,045,417
Can. Gen. Electric		5,144,632
Can. Locomotive		220,000
National-Canadien		1,135,330
National-Canadien		635,000
Pacifique-Canadien		2,485,784
Can. Westinghouse		7,951,910
Dom. Bridge		4,000,000
Dom. Engineering		6,232,000
Dom. Engineering		180,000

Canons et affûts—*fin*

Dom. Engineering	$	4,435,507
Dom. Engineering		500,000
Dom. Foundries		994,405
Dom. Steel		3,500,000
Eastern Car		3,500,000
John Inglis		1,328,910
John Inglis		407,605
John Inglis		1,357,288
John Inglis		2,603,537
John Inglis		3,059,320
John Inglis		4,338,510
John Inglis		3,354,958
John Inglis		2,000,000
Montreal Locomotive		1,850,000
Otis-Fensom		779,171
Otis-Fensom		9,936,583
Otis-Fensom		300,000
Sawyer-Massey		60,000
Sawyer-Massey		50,000
Sorel Industries		7,500,000
Sorel Industries		4,320,000
Sorel Industries		539,735
Trenton Steel		539,735
Small Arms		2,456,892
Small Arms		2,500,000
	$	96,705,346

Chars d'assaut et camions

Pacifique-Canadien	$	1,170,000
Ford Motors		1,121,000
Hamilton Gear		363,000
Montreal Locomotive		3,295,000
Waterous Ltd		100,000
	$	6,049,000

Avions

Alu. Goods	$	4,500
Boeing Aircraft		87,698
Boeing Aircraft		29,940
Boeing Aircraft		1,442,000
Boeing Aircraft		438,000
Boeing Aircraft		27,400
Br. Aeroplane		6,949
Can. Airways		19,201
Can. Airways		5,700
Can. Pratt & Whit		300,000
Can. Pratt & Whit		140,296
Can. Vickers		106,200
Can. Vickers		348,446
Clark Ruse Aircraft		393,710
De Haviland		130,000
De Haviland		136,239
De Haviland		767,875
Fairchild Aircraft		66,880
Fairchild Aircraft		55,000
Fleet Aircraft		2,900,000
Fleet Aircraft		514,273
Fleet Aircraft		22,000
MacDonald Aircraft		46,171
MacDonald Aircraft		651,505
MacDonald Aircraft		15,626
MacDonald Aircraft		894
MacKenzie Aircraft		479,787
MacKenzie Aircraft		4,724
M & C Aviation		74,569
M & C Aviation		6,590
M & C Aviation		450
Mid-West Aircraft		6,040
Noorduyn Aviation		741,000
Noorduyn Aviation		28,724
Standard Machine		35,586
Standard Machine		6,000
Sutton Horsley		15,500

Avions—*fin*

Trans-Canada	$	10,000
Trans-Canada		18,924
Br. Aeroplane		10,820
Can. Car		125,000
Can. Pratt & Whit		2,530,417
Fairchild Aircraft		395,970
Fairchild Aircraft		129,144
Fairchild Aircraft		22,000
Can. Vickers		44,000
Federal Aircraft		4,140,850
Federal Aircraft		570,000
Federal Aircraft		70,000
Can. Car & Found		9,100
	$	18,131,698

Accessoires d'automobiles

Dom. Rubber	$	163,469
Dom. Rubber		87,632
Dunlop Tire		8,825
Dunlop Tire		6,195
Dunlop Tire		3,200
Dunlop Tire		148,500
Firestone Rubber		6,100
Firestone Rubber		5,039
Firestone Rubber		124,900
Ford Motors		250,000
Ford Motors		1,500,000
Ford Motors		1,000,000
Gen. Motors		1,500,000
Gen. Motors		1,000,000
Goodrich Rubber		30,109
Goodyear Rubber		6,000
Goodyear Rubber		28,900
Goodyear Rubber		40,000
Goodyear Rubber		592,433
Gutta Percha		30,074
Hamilton Bridge		6,500
Hayes Steel		398,000
Kelsey Wheel		110,600
Sieberling		5,006
Sieberling		100,025
Sicard Ltd.		200,000
	$	7,331,507

Bombes

Can. Acme Screw	$	457,155
Electric Steels		1,056,600
Electric Steels		575,000
	$	2,088,755

Produits chimiques et explosifs

Alta. Nitrogen	$	10,110,006
Alta. Nitrogen		207,750
Can. Car & Found		11,390,372
Chem. Constr. Corp		14,535,431
Consol. Mining		1,162,500
Consol. Mining		7,260,830
Defence Indust.		10,572,800
Defence Indust.		18,670,973
Defence Indust.		284,375
Defence Indust.		9,035,000
Defence Indust.		15,000,000
Defence Indust.		75,000

Produits chimiques et explosifs—*fin*

Defence Indust.	$	200,000
Electric Reduction		290,000
Electric Reduction		131,000
Gen. Engineering		2,250,000
Nichols Chem.		1,406,500
Shawinigan Chem.		1,140,000
Shawinigan Chem.		237,000
Standard Chem.		60,000
Welland Chem.		15,000
	$	104,034,537

Machines—outils divers, etc.

Bata Shoe	$	28,050
J. Bertram		1,220,000
Brown Boggs		65,000
Can. Dredge & Dock		7,300
Can. Elev. Equip.		20,850
Can. Elev. Equip.		40,420
Corman Engineering		1,000
Corman Engineering		12,500
Dom. Engineering		800,000
Dunlop Tire		44,000
Duplate Tool		36,832
Eng. Electric		719,165
John Hay & Co.		33,770
Houser Machine Works		26,950
Modern Tools Co.		145,000
Peacock Bros.		10,000
Peacock Bros.		30,000
Peacock Bros.		40,000
Pratt & Whitney		53,024
Renfrew Electric		50,000
Sangamo Co.		25,000
Shaw Tool		18,200
Small Electric		75,000
Valois		10,020
Western Clock		12,800
Whitehall Machine		49,770
Min. des Transports		25,000
Research Enterprise		750,000
Westinghouse		25,000
	$	4,374,651

Matériel autre que les produits finis

Anaconda	$	2,290,000
Anaconda		535,120
Anaconda		150,000
Can. Wire & Cable		5,200,000
Dom. Foundries		723,535
Steel Co. of Can.		3,855,000
Régisseur des métaux		290,000
Régisseur des métaux		43,687
Régisseur des métaux		3,000,000
Conseil National de recherches		15,000
Allied War Supplies		1,000,000
Atlas Plant Ext.		5,500,000
Citadel Mfg.		2,000,000
Citadel Mfg.		2,500,000
Fairmont Co.		7,000,000
Melbourne Co.		1,000,000
Plateau Co.		1,000,000
Research Enterprises		1,500,000
Stanley Steel		35,000
	$	37,637,342

M. HARRIS (Danforth): Le ministre pourra-t-il aussi nous renseigner sur le dépôt n° 1 du plan d'entraînement aérien du Commonwealth à Toronto, sur la fabrique d'armes portatives de Long-Beach, sur ce qui s'est fait à Pickering (Ont.) et à Scarborough? Il pourrait peut-être nous communiquer ces renseignements lundi prochain.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Sur la proposition du très hon. M. Lapointe, la séance est levée à 6 heures 3 minutes du soir.

Lundi 24 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

CLASSEMENT DES PORCS

M. McGREGOR:

1. Sous le régime actuel du classement des porcs à l'abattage, dans combien de classes tombent les cochons abattus?

2. Quel est le nom de la classe qui sert de fondement aux autres?

3. Le cas échéant, quels sont les noms des classes plus élevées?

4. De quel montant est augmenté le prix du porc de la classe fondamentale pour chacune des classes plus élevées?

5. Le cas échéant, quels sont les noms des classes moins élevées?

6. De quel montant est diminué le prix du porc de la classe fondamentale pour chacune des classes plus basses?

7. Comment et par qui est déterminée la différence entre chaque classe?

8. Qui fixe les différences entre les prix versés pour chaque classe déterminée et de quelle façon le fait-il?

L'hon. M. GARDINER:

1. On répartit les porcs abattus en cinq catégories, quant à la qualité. Y compris toutes les subdivisions, il y a quinze classes différentes.

2. Catégorie "B1".

3. Catégorie "A".

4. Une prime d'un dollar par tête est versée pour les porcs de la catégorie "A".

5 et 6. Diminutions par rapport à la catégorie fondamentale: B2 50 c. l'unité; B3 $1.50 l'unité; C1 $1 l'unité; C2 $1 l'unité; C3 $2 l'unité; D1 $1.50 l'unité; D2 $1.50 l'unité; D3 $2.50 l'unité; léger $2.50 l'unité; lourd $3 l'unité; extra lourd $2 à $3 le quintal; truies environ $5 le quintal; catégorie E, selon la valeur.

Note.—Ces déductions varient selon le temps et le lieu. Les chiffres susmentionnés sont actuellement en vigueur à Toronto, croit-on.

7. C'est le ministère qui établit les normes de qualité pour les diverses catégories, mais ce sont les classeurs nommés par la Commission du service civil qui effectuent le classement réel.

8. En 1922, la prime au bacon de choix a été établie après entente entre le ministère et le comité conjoint du porc dont les membres comprennent des représentants de divers groupements de producteurs. On a subséquemment apporté, de la même façon, des modifications à la méthode employée pour calculer la prime. Au moins en deux occasions, on a convoqué des conférences générales de producteurs et d'expéditeurs de bétail sur pied en vue de discuter le classement des porcs et d'établir des ententes. En outre, on a consulté les départements provinciaux de l'Agriculture.

Les déductions dont les catégories inférieures font l'objet se déterminent dans les transactions entre acheteurs et vendeurs, selon la valeur commerciale des diverses qualités.

OFFICE CANADIEN DU TOURISME

M. ISNOR:

1. Quels sont les noms et adresses de chacune des personnes ou compagnies qui, durant l'année financière 1939-1940, ont reçu de l'office canadien du tourisme des parties de la somme de $40,147.57 à propos de certaines publications ou de travail relatif à ces publications, et quel montant chacune a-t-elle reçu?

2. Pour quels festivals et fêtes a-t-on dépensé la somme de $25,500, mentionnée dans le rapport dudit Office, à quels endroits ont eu lieu ces célébrations et quel montant chacune a-t-elle coûté?

3. Sous quelle forme l'assitance a-t-elle été donnée dans chaque cas: subvention financière, annonce, achat de brochures et imprimés, primes, etc.?

L'hon. M. HOWE:

1. Cockfield, Brown and Company, Limited, Montréal, $40,147.57.

2. *a*) Soixante-quinzième anniversaire de la conférence tenue par les auteurs de la Confédération à Charlottetown (Ile du Prince-Edouard), $20,000;

b) Célébration du centenaire de la colonisation de la région du Saguenay, Chicoutimi (P.Q.), $5,000;

c) Fête de la floraison des pommiers dans la vallée d'Annapolis, Kentville (N.-E.), $500.

3. Allocations fédérales en espèces.

RÉFUGIÉS DE GUERRE

M. ROY:

1. Une entente est-elle intervenue entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet des réfugiés de guerre?

2. Si oui, quels sont les termes de cette entente?

3. Cette entente est-elle la même pour toutes les autres provinces?

L'hon. M. CRERAR:

1. Aucune entente officielle n'est intervenue avec le Gouvernement de la province de Québec au sujet des réfugiés de guerre. Il existe cependant une entente d'ordre général entre le Dominion et toutes les provinces au sujet du transport au Canada des enfants anglais. D'après l'entente, on doit prendre soin des enfants pendant toute la durée de la guerre. Les provinces ont convenu de se charger de leur placement et des soins ultérieurs en général en se servant des moyens dont elles disposent, sans frais pour le Dominion, celui-ci se chargeant de leur rembourser tous frais supplémentaires qui peuvent se produire.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Répondu sous le n° 1.

RECENSEUR EN CHEF POUR LE COMTÉ DE GASPÉ ET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. ROY:

1. Qui a-t-on nommé recenseur en chef pour le comté de Gaspé et Iles-de-la-Madeleine?

2. Qui a recommandé cette ou ces nominations?

L'hon. M. MacKINNON:

1. Gaspé-Nord, Louis-Marie Keable.

Gaspé-Sud et Iles-de-la-Madeleine, Terrance Pidgeon.

2. Le ministre du Commerce.

TABLEAUX DE GUERRE PRÉSENTÉS PAR LORD BEAVERBROOK AU GOUVERNEMENT CANADIEN.

L'hon. M. BRUCE:

1. A-t-on donné une place spéciale dans la Galerie nationale des arts aux tableaux de guerre représentant l'armée canadienne que Lord Beaverbrook a présentés au gouvernement canadien après la dernière guerre?

2. Sinon, où se trouvent-ils à l'heure actuelle?

L'hon. M. HOWE:

1 et 2. Une salle spéciale a été aménagée en 1939 au rez-de-chaussée de la Galerie nationale; elle contient maintenant un choix des plus importants tableaux qu'on change de temps à autre. Huit grandes toiles sont aussi suspendues aux murs du Sénat et les autres sont entreposées dans une salle à l'épreuve du feu, spécialement contruite par les soins des

[L'hon. M. Howe.]

fonctionnaires de la Galerie nationale dans l'Auditorium.

TERMINUS DU NATIONAL-CANADIEN À MONTRÉAL

L'hon. M. BRUCE:

1. Durant l'année 1940, quelles sommes d'argent a-t-on dépensées pour le terminus du chemin de fer National-Canadien à Montréal?

2. Quelle partie de cette somme a-t-on dépensée pour des matériaux, et quelle partie pour la main-d'œuvre?

L'hon. M. HOWE:

1. Ces renseignements seront inclus dans l'état des dépenses de l'année civile précédente conformément à la loi des terminus nationaux canadiens à Montréal, 1929, état qui sera remis bientôt au ministre des Transports pour être déposé sur le bureau de la Chambre.

2. Les renseignements demandés ne pourront être donnés, attendu que la plus grande partie des travaux en question a été exécutée à l'entreprise.

QUARTIER-GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE ROYALE À QUÉBEC.

M. ROY:

1. A quelle adresse et dans quel immeuble est logée à Québec, la division locale de la gendarmerie royale canadienne?

2. A qui appartient cet immeuble? Si au gouvernement, *a*) depuis quand lui appartient-il, *b*) de qui l'a-t-il acheté, *c*) à quel prix?

3. Si loué, *a*) de qui, *b*) depuis quand, *c*) à combien par mois ou par année, *d*) occupe-t-on tout l'immeuble ou partie de l'immeuble seulement, *e*) quelle partie de l'immeuble?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE:

1. Au nº 596 de la rue Saint-Jean, dans l'immeuble appartenant à M. Joseph N. Roy.

2. Non.

3. (*a*) L'immeuble est loué de M. Joseph N. Roy, 271 rue Saint-Pierre, Québec. (*b*) Depuis le 1er avril 1940. (*c*) $200 par mois. (*d*) Oui, l'immeuble est entièrement occupé. (*e*) Répondu sous (*d*) ci-dessus.

IMPORTATIONS D'HUILE VÉGÉTALE

M. SENN:

Quelle quantité d'huile végétale a-t-on importée au Canada du Royaume-Uni durant les années 1938, 1939 et 1940?

L'hon. M. MacKINNON:

Importations d'huiles végétales du Royaume-Uni pour consommation au Canada durant les années civiles 1938, 1939 et 1940:

Genre	Unité	1938	1939	1940
Huile de noix de coco, n.d., comestible	Gal.	10,091	12,197	....
Huile de coton, raffinée, comestible, pour la fabrication de conserves	Gal.	115,000	169,906	....
Huile de coton, n.d., comestible	Gal.	930	19,291	....
Huile d'olive, n.d., comestible	Gal.	298	755	47
Huile de pistache de terre, n.d., comestible	Gal.	7,151	4,840	....
Huile de graines de soya, n.d., comestible	Gal.	56,139	30,194	....
Huile de ricin	Gal.	115,267	52,172	12,188
Huile de noix de coco, non comestible, pour la fabrication du savon	Gal.	5,803	14	20,933
Huile de coton pour le raffinage	Quin.	140,419	36,734	....
Huile essentielle	Liv.	50,581	42,439	64,205
Huile d'eucalyptus	Liv.	....	6	....
Huile de lin	Quin.	2,900	1,999	330
Fèves ou résidus de graines de cotonnier	Quin.	....	....	74
Huile d'olive pour le savon	Gal.	230	....	....
Huile de palme pour le savon	Quin.	17,214	17,581	....
Huile de pistache de terre, crue, pour le raffinage	Quin.	715,775	236,952	....
Huile de pistaches de terre, pour la fabrication du savon	Gal.	876,856	164,331	....
Huile de menthe poivrée	Liv.	4,566	2,904	3,760
Huile de colza	Gal.	20,927	9,946	3,909
Huile de résine	Gal.	6,030	3,126	4,568
Huile de graines de soya, pour la fabrication du savon	Gal.	4,656	5,809	....
Huile végétale, non comestible	Gal.	114,852	120,619	2,825

PERMIS D'EXPORTATION DE BILLES DE SCIAGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. MacINNIS:

1. En vertu des ordonnances rendues par le régisseur du bois le 6 juillet dernier, ou en vertu de l'arrêté du conseil n° 7156 du 4 décembre 1940, combien de permis a-t-on délivrés pour l'exportation de billes de sciage de la Colombie-Britannique à des pays en dehors de l'empire?

2. Si l'on a délivré des permis, *a*) quels sont les compagnies de la Colombie-Britannique auxquelles on a délivré ces permis, *b*) à quels pays a-t-on exporté ces billes, *c*) quelles quantités de billes a-t-on exportées?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.

2. Répondu sous le numéro 1.

MATÉRIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE GUERRE— CONTRATS POUR VÊTEMENTS ET FOURNIEMENT DANS LA VILLE ET LE DISTRICT DE QUÉBEC

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé des contrats pour habillements et équipements militaires, du 3 septembre 1939 jusqu'à ce jour, dans la ville et le district de Québec?

2. Dans l'affirmative, *a*) quels sont les bénéficiaires de ces contrats? *b*) Quel est le prix ou coût de chacun de ces contrats? *c*) La somme globale de tous ces contrats?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.

2. On a adjugé des marchés en vue de la fourniture d'habillement et d'équipement aux troupes à plusieurs centaines de maisons. C'est un dépôt central qui en fait la distribution. Il est impossible de répondre à la question sous sa présente forme.

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé des contrats pour habillements et équipements militaires depuis le 3 septembre 1939, jusqu'à ce jour, à Maurice Pollack ou Maurice Pollack, Ltée, dans la ville ou dans le district de Québec?

2. Dans l'affirmative, *a*) Combien de contrats? *b*) La date et le montant de chacun de ces contrats? *c*) La somme totale de tous ces contrats?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé des contrats pour habillements et équipements militaires depuis le 3 septembre 1939, jusqu'à ce jour, à Pollack et Dorfman, dans la ville ou dans le district de Québec?

2. Dans l'affirmative, *a*) Combien de contrats? *b*) La date et le montant de chacun de ces contrats? *c*) La somme totale de tous ces contrats?

L'hon. M. HOWE:

1. Des contrats ont été accordés à plusieurs centaines de firmes pour habillements et équipements destinés aux forces armées. La distribution en est faite par un bureau central, et il est donc impossible de répondre à cette question dans sa forme présente.

2. Des contrats ont été accordés à la firme Pollack & Dorfman, 92-98 rue des Prairies, Québec, (Qué.).

(a) 9.

(b)

6 décembre 1939	$ 12,625
6 décembre 1939	8,875
10 mai 1940	65,938
17 juillet 1940	26,900
17 juillet 1940	18,300
19 juillet 1940	2,288
9 août 1940	180,800
18 octobre 1940	216,000
12 février 1941	84,000

(c) $615,726.00.

Les montants indiqués ne comprennent pas le coût de l'étoffe fournie à l'entrepreneur par le ministère.

M. ROY:

1. Le Gouvernement a-t-il accordé des contrats pour habillements et équipements militaires depuis le 3 septembre 1939, jusqu'à ce jour, à Samuel Dorfman, dans la ville ou dans le district de Québec?

2. Dans l'affirmative, *a*) Combien de contrats? *b*) La date et le montant de chacun de ces contrats? *c*) La somme totale de tous ces contrats?

L'hon. M. HOWE:

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

COMITÉ DU BACON

M. WRIGHT:

1. Quels émoluments le président du comité du bacon reçoit-il pour ses services?

2. Depuis l'institution de ce comité, quels montants a-t-on versés au président et aux autres membres de ce comité en *a*) salaires, et *b*) frais, respectivement?

L'hon. JAMES G. GARDINER:

1. Une allocation quotidienne de $12 pour toute séance du comité du bacon tenue en dehors du lieu où les membres ont leur domicile.

2. (*a*) Comité du bacon

Dépenses jusqu'au 31 janvier 1941

	*Allocation quotidienne	Frais de déplacement	Total
J. G. Taggart	$1,434	$904.87	$2,338.87
L. C. McOuat	1,332	29.20	1,361.20
S. E. Todd	1,212	522.78	1,734.78
A Morin	324	171.75	495.75

*Douze dollars par jour pour toute séance en dehors du lieu de domicile des membres.

(*b*) Comité consultatif

	Dépenses
J. H. Tapley	$115.30
W. J. Reid	257.57
J. Harrold	505.25
F. H. Downing	361.02
J. E. Bisson	96.45
K. N. Morrison	241.05
G. Wilson	158.50

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LAIT ET BEURRE—PRIX ET ENTREPOSAGE

M. LACOMBE:

1. Quel était le prix moyen du lait payé au producteur à Montréal au cours des mois de mai, juin, juillet, août et septembre 1940?

2. Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre de la même année?

3. Quel était le prix moyen du beurre payé au producteur au cours de chacun des mois ci-dessus?

4. Quelle était la quantité de beurre entreposée au Canada au cours des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1940?

5. Des mesures ont-elles été prises par le Gouvernement pour établir la responsabilité de cette coalition tendant à restreindre le commerce du beurre?

6. Dans l'affirmative, lesquelles?

7. Des poursuites ont-elles été intentées contre les auteurs et les profiteurs de cette coalition tendant à restreindre le commerce?

8. Dans l'affirmative, quand et quel a été le résultat de telles procédures?

LA JOHN INGLIS COMPANY—CONTRAT RELATIF À LA MITRAILLEUSE BREN

M. COLDWELL:

1. Sous le régime du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 octobre 1940, le montant dû à la John Inglis Company, *a*) pour le compte du Canada, *b*) pour le compte du gouvernement britannique?

2. Sous le régime des nouveaux contrats relatifs à la mitrailleuse Bren, quel était, au 31 mars 1940, le montant dû à la John Inglis Company, *a*) pour le compte du Canada, *b*) pour le compte du gouvernement britannique?

3. Quels paiements de règlement résultant de l'annulation du premier contrat relatif à la mitrailleuse Bren a-t-on versés ou doit-on verser à la John Inglis Company, *a*) quelles sont les raisons justificatives de ces versements, *b*) quels montants a-t-on versés jusqu'à aujourd'hui?

EMPLOYÉS DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

M. ISNOR:

Le 31 décembre 1940, à Vancouver, Montréal et Halifax, quelles étaient les échelles de salaire pour le travail régulier et pour le travail supplémentaire, et quelles étaient les heures de travail des classes suivantes d'employés du Conseil des ports nationaux: constables; ser-

gents de police, chefs de police; gardiens; pompiers; manœuvres, contremaîtres des ouvriers; balayeurs; chauffeurs; chauffeurs de camions; chapentiers, aides-charpentiers; contremaîtres des charpentiers; plombiers; aides-plombiers; électriciens; aides-électriciens; ajusteurs de tuyaux; aides-ajusteurs de tuyaux; aides-gréeurs; gréeurs; contremaître des gréeurs; forgerons; aides-forgerons; soudeurs; aides-soudeurs; peintres?

RÉFUGIÉS DE GUERRE

M. ROY:

1. Combien de réfugiés de guerre ont été admis au pays depuis le début de la guerre?

2. Combien de chevaux de course, de chiens et tout autre animal ont été amenés au pays par ces réfugiés?

3. Combien de ces réfugiés ont été établis dans la province de Québec et dans les autres provinces?

4. A quelle entente en est-on venu avec la Grande-Bretagne au sujet des réfugiés de guerre, enfants et autres?

5. Combien le trésor canadien a-t-il été appelé à dépenser pour l'entretien de ces réfugiés?

L'hon. M. CRERAR: Cette question devrait être transformée en ordre de dépôt de document, mais je ferai remarquer à l'honorable député que nulle classification des "réfugiés" ne se trouve dans les dossiers du ministère de l'Immigration. Je ne crois pas qu'il soit possible de répondre à la première partie de la question de l'honorable député, étant donné la façon dont elle est rédigée.

M. l'ORATEUR: Question transformée en ordre de dépôt de documents.

CAMPS D'INTERNEMENT

M. ROY:

1. A-t-on établi ces camps d'internement lors de la dernière guerre? Si oui, combien et où?

2. Combien de personnes ont été internées dans ces camps? Combien de canadiens ont été internés?

3. Combien de camps d'internement a-t-on établis dans la présente guerre?

4. Combien de canadiens y sont présentement internés?

ACHAT DE TERRAINS DANS LE CANTON DE SCARBORO, COMTÉ D'YORK (ONT.)

M. McGREGOR:

1. Durant les deux dernières années, l'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Scarboro, comté d'York?

2. Si oui, combien de terrains et quelle était la superficie de chaque terrain?

3. *a*) A-t-on adjugé des marchés pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés dans les questions 1 et 2? *b*) Si oui, qui sont les entrepreneurs?

4. A-t-on fait des appels de soumissions pour la construction d'édifices sur les terrains mentionnés plus haut?

ACHAT DE TERRAINS DANS LE CANTON DE PICKERING, COMTÉ D'ONTARIO (ONT.)

M. HARRIS (Danforth):

1. L'Etat a-t-il acheté des terrains dans le canton de Pickering, comté d'Ontario, durant les deux dernières années?

2. Si oui, combien d'acres?

3. Pour quelle fin se servira-t-on de ces terrains?

AVOCATS AU SERVICE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. WINKLER:

1. Quels sont les noms des avocats dont le gouvernement fédéral, tout ministère fédéral, toute commission fédérale ou bureau, tel que l'Office du prêt agricole canadien, la Commission des grains, la Commission des transports, la Commission canadienne du blé, la commission d'établissement de soldats, etc., ont retenu les services dans la province du Manitoba, pour du travail légal, durant les années 1935, 1936, 1937, 1938, 1939 et 1940?

2. Durant ces années, quels honoraires a-t-on versés à chacun, en indiquant pour quel ministère, commission ou autre organisme le travail légal a été exécuté?

DEMANDES DE DOCUMENTS

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—CORRESPONDANCE AVEC LA MUNICIPALITÉ RURALE D'ELFROS, Nº 307

M. NICHOLSON:

Copie de toute la correspondance échangée durant l'année 1940 et jusqu'à ce jour de l'année 1941, entre la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies et la municipalité rurale d'Elfros n° 307.

L'hon. M. GARDINER: Je ne vois pas le moindre inconvénient au dépôt de ces renseignements, à moins qu'il ne s'agisse de rendements particuliers, c'est-à-dire de cas où l'on a pris des déclarations sous serment. Nous ne pouvons faire connaître ces renseignements.

L'hon. M. HANSON: Le ministre voudrait-il nous en donner la raison?

L'hon. M. GARDINER: Chaque fois qu'un particulier a signé une déclaration sous serment, les hauts fonctionnaires du ministère ont toujours été d'avis, depuis la mise en vigueur de la loi, qu'il n'était pas dans l'intérêt public d'en donner connaissance à la Chambre. La déclaration d'un cultivateur présente parfois un écart de quatre ou cinq acres dans un sens ou dans l'autre, car il est difficile de contrôler absolument pendant toute l'année les superficies ensemencées. Il peut alors surgir des différends qui, ébruités dans la région, risquent de susciter des malentendus.

L'hon. M. HANSON: Même alors, je ne vois pas pourquoi on ne donnerait pas suite à un ordre de la Chambre en déposant les documents en question. Le motif offert par le ministre ne me satisfait pas.

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle en faveur de la motion sous réserve des restrictions posées par le ministre?

(La motion est adoptée.)

EXPORTATIONS DE POMMES DE TERRE AUX PAYS SUD-AFRICAINS

M. HATFIELD:

Copie de tous rapports spéciaux et de la correspondance échangés du 1er septembre 1940 à aujourd'hui entre J. A. Strong ou le bureau de la commission canadienne de commerce à Buenos-Ayres et le ministère du Commerce du Canada au sujet de cargaisons de pommes de terre envoyées du Canada à l'Argentine et à d'autres pays de l'Amérique du Sud.

CANALISATION DU SAINT-LAURENT—CORRESPONDANCE AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. ROY:

Copie des lettres, télégrammes, mémoires, etc., échangés entre le Gouvernement de Québec et celui d'Ottawa au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, de janvier 1930 jusqu'à ce jour.

Le très hon. MACKENZIE KING: Etant donné que la canalisation du Saint-Laurent fait l'objet—les honorables députés ne l'ignorent pas—de négociations entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada, les documents demandés ne sauraient être déposés sans le consentement préalable du gouvernement des Etats-Unis.

L'hon. M. HANSON: Pas en ce qui concerne les documents dont il s'agit actuellement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, ils ont trait à la canalisation du Saint-Laurent. Bien qu'il s'agisse de documents échangés entre le gouvernement de Québec et celui du Dominion, ces documents n'en visent pas moins des questions faisant présentement l'objet de négociations entre les Etats-Unis et le Canada et doivent, par conséquent, être tenus pour confidentiels. Voilà pourquoi je ne saurais les déposer à présent.

L'hon. M. HANSON: Je m'élève contre cette façon de voir. Ce que l'on demande, c'est la correspondance échangée entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral au sujet d'une entreprise d'intérêt vital pour le Québec et dans laquelle il n'est pas question des Etats-Unis.

[L'hon. M. Gardiner.]

Cette correspondance, à mon avis, n'est pas de nature confidentielle et ne doit pas être prise ainsi; elle devrait, au contraire, être déposée sur le bureau de la Chambre à titre d'information pour la population du Canada et surtout pour celle de la province de Québec qui a à cœur de se renseigner sur l'attitude de son gouvernement à cet égard.

M. ROY: Je me contenterais de la correspondance échangée entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral, en excluant celle qui a eu lieu avec les Etats-Unis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami se contenterait donc de la correspondance échangée entre Ottawa et Québec et qui n'est pas de nature confidentielle, vu qu'il ne faut rien divulguer des négociations en cours avec les Etats-Unis. Si c'est là ce que mon honorable ami demande . . .

Des VOIX: Non pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: On voudrait donc qu'en ma qualité de chef du gouvernement canadien je livre des renseignements sur des négociations en cours tenues pour confidentielles par les deux gouvernements. Il me faudrait au préalable obtenir le consentement du gouvernement des Etats-Unis au dépôt de communications se rapportant à des négociations en cours. Je ne saurais rejeter sur le gouvernement des Etats-Unis la responsabilité qui m'incombe de ne pas produire cette correspondance quand je sais que les usages de la politique internationale nous imposent de n'en rien divulguer. Dans les circonstances, je prends sur moi pour le moment de ne pas déposer la correspondance en question.

(La motion est rayée.)

BRISE-LAMES DE LITTLE ANSE (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. MacKINNON (Kootenay-Est):

Copie de tous les bordereaux de salaires de l'année 1940 relatifs aux ouvrages exécutés au brise-lames de Little Anse, comté de Richmond (Nouvelle-Ecosse).

MARCHÉS DE GUERRE EN RÉGIE INTÉRESSÉE ET MARCHÉS À HONORAIRES D'ADMINISTRATION

L'hon. M. HANSON:

Copie de tous les marchés en régie intéressée et de tous les marchés à honoraires d'administration autorisant une dépense finale estimative d'au delà de $1,000,000, que le conseil des achats de la défense, la commission des approvision-

nements de guerre, le ministère des Munitions et Approvisionnements, le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Défense nationale pour l'air, le ministère de la Défense nationale pour le service naval ont adjugés depuis le 1er septembre 1939, copie aussi des marchés supplémentaires ou des révisions apportées jusqu'à ce jour.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—A. NEWMAN

M. NICHOLSON:

Copie de toute la correspondance échangée durant les années écoulées de 1935 à 1940 inclusivement entre le ministère fédéral de l'Agriculture et le gouvernement de l'Alberta, au sujet du travail de M. A. Newman, fonctionnaire ambulant de la division du bétail et de la volaille, service fédéral de la production. Copie aussi de toute la correspondance échangée durant les années 1939 et 1940 entre le ministère fédéral de l'Agriculture et M. A. Newman, au sujet de la démission de M. Newman.

PENSIONS DE GUERRE

FORMATION D'UN COMITÉ POUR ÉTUDIER LES PROBLÈMES RELATIFS AUX ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale) propose:

Que soit institué un comité spécial auquel seront soumises les dispositions générales de la loi des pensions et de la loi des allocations aux anciens combattants, et auquel la Chambre renverra nommément les questions relatives aux pensions et aux problèmes des anciens combattants qu'elle jugera opportunes; et

Que l'article 65 du règlement soit suspendu à cet effet;

Que ledit comité reçoive l'autorisation d'assigner des témoins, de faire déposer écrits et documents; d'interroger des témoins pour constituer une preuve; de faire imprimer chaque jour, selon les ordres qu'il donnera, les écrits et les témoignages qui serviront pour la gouverne du comité et des membres de la Chambre; et de faire rapport de temps à autre; et

Que ledit comité se compose des députés suivants: MM. Abbott, Black, Blanchette, Brooks Bruce, Casselman (Grenville-Dundas), Casselman (Edmonton-Est), Cleaver, Cockeram, Cruickshank, Emmerson, Eudes, Ferron, Gillis, Gray, Green, Harris (Gray-Bruce), Isnor, Lapointe (Matapédia-Matane), Macdonald (Brantford), MacKenzie (Neepawa), Mackenzie (Vancouver-Centre), Macmillan, Marshall, McCuaig, McLean (Simcoe-Est), Mutch, Quelch, Reid, Ross (Middlesex-Est), Ross (Souris), Sanderson, Thorson, Tucker, Turgeon, Vien, Winkler, Wright.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Le nom du député d'Hastings-Peterborough (M. White), à cause d'un oubli, ne figure pas à la liste de nos membres qui ont fait partie de l'armée. Il est ancien combattant et j'ignore s'il touche une pension, bien qu'il souffre d'invalidité. Je demande au ministre de bien vouloir ajouter son nom à la liste des députés. Cette addition n'apporterait aucun changement notable.

L'hon. M. MACKENZIE: Je le ferai avec plaisir.

M. l'ORATEUR: On ajoutera le nom de l'honorable député de Hastings-Peterborough à la liste des membres du comité.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

SIR FREDERICK BANTING

ENQUÊTE AU SUJET DE L'AVION QUI TRANSPORTAIT SIR FREDERICK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Je demande au premier ministre (M. Mackenzie King) ou plutôt au ministre de la Défense nationale (M. Ralston) si le Gouvernement est mieux renseigné que les journaux du matin sur la perte de l'avion qui transportait sir Frederick Banting.

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Je m'occupais justement de vérifier l'authencité d'un message qu'on venait de déposer sur mon bureau, quand j'ai dû venir en hâte à la Chambre. J'irai aux renseignements et je communiquerai à mon honorable ami toutes les précisions que je pourrai me procurer.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): J'ai appris du ministère des Transports, comme j'arrivais, que l'on a trouvé l'avion à la pointe d'une baie située sur la ligne directe entre le Canada et Botwood. On a découvert un message tracé dans la neige indiquant qu'il reste au moins un survivant. On a envoyé un appareil muni de skis afin d'atterrir à cet endroit. On en saura probablement plus long à ce sujet avant la fin de l'après-midi.

[*Plus tard*]

RAPPORT SUR L'ACCIDENT D'AVIATION QUI COÛTA LA VIE À TOUT L'ÉQUIPAGE SAUF LE PILOTE

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je désire faire part à la Chambre des derniers renseignements qui nous sont parvenus sur le désastre aérien survenu à Terre-Neuve. Je déplore la nature tragique de ces nouvelles. Le message vient du commandant d'escadre Gordon, de l'aéroport de Terre-Neuve aux quartiers généraux, région de l'aéronautique de l'Est, Halifax:

Le pilote Mackie est en vie, les autres sont morts. Deux trappeurs se trouvent auprès de l'avion et un appareil a laissé tomber des vivres pour les membres de l'expédition. Avion Moth sur skis en route de Saint-Jean (Terre-Neuve), à l'aéroport de Terre-Neuve.

J'imagine qu'il s'agit d'un appareil du gouvernement de Terre-Neuve. Le message continue:

L'appareil Moth sur skis se rendra sur les lieux de l'accident aussitôt que possible. Deux avions sur skis de la station aérienne d'Ottawa se rendent aussi à Terre-Neuve pour en ramener le pilote et les défunts.

Je tiens à exprimer, au nom du ministère de la Défense nationale où sir Frederick Banting était officier, le vif regret que nous cause sa mort. Les services d'ordre médical qu'il a rendus au pays sont d'un prix inestimable, car il a consacré son magnifique talent à des recherches qui avaient plus qu'une portée abstraite puisqu'elles s'appliquaient de façon pratique aux problèmes qui nous confrontent pendant la guerre actuelle. De fait, son dernier voyage était dans l'intérêt de ces travaux. Tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée souscriront, je le sais, à l'expression de notre vif regret ainsi qu'à notre témoignage de sincères condoléances à l'adresse de lady Banting et des parents ou amis des autres victimes: Le navigateur William Bird, de Kidderminster, Worcester (Angleterre) et William Snailham, de Bedford (Nouvelle-Ecosse).

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec votre permission et celle de la Chambre, j'ajoute quelques mots à ceux que vient de prononcer le ministre de la Défense nationale. Je me fais l'interprète des honorables membres du cabinet et de la Chambre en disant quel coup terrible la nouvelle dont on vient de nous donner communication a été pour nous tous. On me permettra d'exprimer nos bien vives condoléances aux parents de ces hommes courageux et vaillants qui viennent de périr dans ce désastre.

On me permettra de dire un mot de la perte qu'entraîne pour notre pays la mort de sir Frederick Banting. Il n'y a pas si longtemps, notre Parlement lui votait, en reconnaissance des services signalés qu'il avait rendus à la science, une rente viagère qui devait lui permettre de se consacrer plus entièrement aux recherches scientifiques. Par sa mort, notre pays a perdu l'un de ses fils les plus distingués, qui allait remplir en Angleterre une mission de grande importance scientifique et nationale.

Les universités et les sociétés scientifiques du monde entier ont honoré le docteur Banting. Il avait gagné le prix Nobel, qu'il avait généreusement partagé avec ses collaborateurs. Ses découvertes dans le domaine de la médecine ont honoré sa patrie. Le nom de sir Frederick Banting restera dans les annales de la médecine comme celui d'un grand bienfaiteur de l'humanité. Sa découverte de l'insuline a ranimé l'espoir de nombreux malades et redonné la vie à plusieurs qui se voyaient condamnés à une mort prématurée, avant la réussite de ses recherches. Il est profondément triste de voir une vie si pleine de promesses s'éteindre aussi prématurément.

[L'hon. M. Ralston.]

Sir Frederick a offert ses services à son pays dès le début de la guerre. Il s'est occupé de l'organisation d'une division très importante de recherches médicales. Il s'était consacré avec un groupe de collaborateurs à la solution des nouveaux problèmes relatifs à l'aviation, à la vitesse, à l'altitude et aux basses températures auxquelles doivent résister les pilotes d'appareils modernes. Ses travaux avaient déjà acquis une valeur inestimable. Le monde de la médecine pleure sa perte. Des gens de bien des nations s'uniront à ses concitoyens dans le chagrin que leur cause sa mort et dans la reconnaissance que leur inspire la grandeur de son œuvre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux m'unir au premier ministre (M. Mackenzie King) pour exprimer des sentiments que je regrette de ne pouvoir extérioriser avec autant d'éloquence, de facilité et de bonheur. Je n'ai pas eu le plaisir de connaître le docteur Banting. Je suis heureux d'avoir fait partie de la Chambre au moment où le Parlement accordait au docteur Banting la rente dont le premier ministre a parlé, afin de lui permettre de continuer ses recherches sans être gêné par des soucis d'argent. Il me fait plaisir de me rappeler que son roi reconnut plus tard sa valeur et honora en lui un grand Canadien. Nous nous unissons tous dans l'expression des plus sincères condoléances à Lady Banting et aux autres parents qu'il laisse.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, à titre de gouverneur de l'université de Toronto et de collègue de sir Frederick Banting à la faculté de médecine de cette institution, la nouvelle qui vient de nous être communiquée me trouble profondément. Je désire ajouter mon témoignage à celui du premier ministre (M. Mackenzie King) en répétant que tous les Canadiens apprendront avec un vif regret et un profond chagrin la mort tragique de Sir Frederick Banting qui a attiré sur le Canada beaucoup d'attention. Le souvenir des services rendus à la science médicale par Banting et Pasteur ne s'effacera jamais. Les générations de demain seront reconnaissantes à sir Frederick Banting d'être passé sur cette terre pour enrichir l'humanité d'une des plus grandes découvertes dans l'histoire de la médecine, pour le plus grand bien de l'humanité souffrante.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Au nom du groupe que je dirige, monsieur l'Orateur, je tiens à joindre ma voix à celles des honorables préopinants. J'estime qu'on a fort bien rendu le sentiment général.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, au nom de notre groupe, je tiens à m'associer aux honorables préopinants dans les sentiments qu'ils viennent d'exprimer en cette heure d'affliction profonde pour nous tous.

CONGRÈS NATIONAL DE LA JEUNESSE

DESCENTE DE LA ROYALE GENDARMERIE CHEZ LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ À MONTRÉAL

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice (M. Lapointe). Le secrétaire de l'Union des jeunes de la United Church of Canada m'apprend que des gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ont perquisitionné le 13 de ce mois chez M. Jack Brierley, secrétaire du congrès national de la jeunesse.

Puisque le ministre de la Justice a déjà prononcé la parfaite légalité de la société en question, pourquoi a-t-on effectué cette descente et qui l'a autorisée?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Si l'honorable représentante veut bien attendre jusqu'à demain, je lui procurerai une réponse.

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

QUESTION AU SUJET DES MODIFICATIONS PROJETÉES—DÉPÔT DE LA VERSION MODIFIÉE DES RÈGLEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Je désire demander au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'il envisage le dépôt, au cours de la présente session, de projets de modification à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à quelle époque.

Par la même occasion, je lui demanderai si l'on a appliqué, dans la Saskatchewan, cette année, des règlements établis depuis l'inauguration de la loi en question et s'il voudrait bien les déposer à la prochaine séance de la Chambre.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Le programme législatif de la présente session pourrait comprendre des projets de modification de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, mais il n'est pas absolument certain qu'on y donne suite. Les règlements ont fait l'objet, je crois, de plusieurs modifications. Je me ferai un plaisir de les déposer.

CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE

DÉCLARATION SUR LA MARCHE DE LA CAMPAGNE SPÉCIALE DE FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire à la Chambre un bref exposé des résultats obtenus jusqu'ici par la campagne organisée en faveur de l'achat de timbres et certificats d'épargne de guerre.

Comme le savent les honorables députés, nous avons entrepris durant le mois de février une campagne en vue d'accroître la vente de ces certificats au chiffre d'au moins 10 millions de dollars par mois et d'obtenir qu'au moins 2 millions de Canadiens s'engagent à devenir des épargnants réguliers pendant toute la durée de la guerre. Je crois pouvoir dire maintenant que nous comptons non seulement atteindre notre objectif, mais même le dépasser, peut-être par un montant assez important.

Au cours des vingt-deux premiers jours, les demandes reçues représentaient la somme de $7,115,556. Ce chiffre ne correspond qu'à une faible proportion des demandes faites par les salariés ou des autorisations données aux banques. Comme les honorables députés le comprendront, c'est sur ces deux articles de notre programme que nous avions tout d'abord compté. Or, bien que les résultats complets ne seront connus qu'après l'expiration du présent mois, les rapports que nous ont déjà fait parvenir des milliers de groupes bénévoles dans tout le Canada indiquent que le succès dépassera notre attente.

La réponse enthousiaste des patrons et des employés à l'appel en faveur du plan de l'épargne retenue régulièrement sur les salaires se manifeste dans le fait que nous avons décerné le Tableau d'honneur à 915 compagnies et autres sociétés. Le Tableau d'honneur est décerné à toutes les compagnies dont les trois quarts au moins des employés souscrivent au plan et notre comité national d'épargne de guerre me dit que jusqu'ici aucune compagnie n'a été incapable, ou ne croit l'être, d'obtenir l'adhésion d'au moins les trois quarts de son personnel. Les honorables députés ont pu déjà constater à la lecture des journaux qu'un grand nombre de sociétés font savoir que la totalité de leurs employés participent au plan.

Je voudrais en terminant rendre hommage aux milliers de travailleurs bénévoles qui, dans tout le pays, grâce à leur dévouement depuis plusieurs semaines et à une organisation efficace nous ont permis d'obtenir de tels résultats. Je tiens à leur dire qu'en cette dernière semaine de la campagne intense en faveur de l'épargne de guerre j'ai confiance qu'ils pourront nous annoncer la réception

d'un nombre de demandes correspondant à l'esprit et au zèle qu'ils ont manifestés durant cette campagne.

M. LOCKHART: Serait-il possible de donner suite aux magnifiques résultats obtenus par ces travailleurs bénévoles en confiant aussi la tâche de faire le recensement à des travailleurs également bénévoles, ce qui permettrait à notre pays d'économiser beaucoup d'argent.

M. MacNICOL: Nous n'entendons pas d'applaudissements parmi les honorables vis-à-vis.

SUBSIDES

GUERRE EUROPÉENNE — SITUATION ACTUELLE — SUITE DU DÉBAT SUR LA MOTION DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 17 février, sur la motion de l'honorable M. Ilsley l'invitant à se former en comité des subsides.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, le premier ministre (M. Mackenzie King) a profité de l'occasion que lui offrait la motion du ministre des Finances (M. Ilsley) invitant la Chambre à se former en comité des subsides, pour traiter devant nous, dans un discours soigneusement préparé, de plusieurs questions importantes et en particulier pour nous faire un exposé de la situation militaire depuis le 2 décembre, date de son dernier exposé sur la situation européenne.

Ce discours devait, du moins en partie, servir, comme il l'a dit lui-même, de point de départ à l'étude de la question des affaires extérieures et du bill de 1941-1942 sur les crédits de guerre. On se rappelle que la résolution, sur laquelle le bill doit être fondé, fut présentée par le ministre des Finances mardi dernier et étudiée durant les jours qui suivirent.

Au cours de ses observations, le premier ministre a dit qu'"il est impossible de séparer les mesures d'ordre militaire et la politique étrangère qui les rend nécessaires". Voilà une vérité évidente qu'il serait absolument impossible de mettre en doute si de fait nos lois de guerre étaient basées sur un plan d'ensemble bien conçu. Mais, comme je le disais mercredi dernier, étant donné qu'au point de vue de notre effort de guerre le Canada n'a pas et n'a jamais eu un plan général bien conçu, il m'est permis, dans cette mesure du moins, de mettre en doute le bien fondé de cette affirmation.

Quoi qu'il en soit, je ne m'attarderai pas sur ce sujet dans le moment. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les paroles du premier ministre que j'ai lues, en outre, dans le compte rendu; j'approuve un bonne partie de ce qu'il a dit au début de ses remarques

en parlant des opérations sur les divers théâtres de la guerre: en Europe, en Afrique et en Extrême-Orient. J'ajoute que je reconnais la gravité de la situation sur laquelle le premier ministre a insisté au cours de ses remarques.

La campagne d'Afrique a soulevé notre enthousiasme. Avec quel plaisir avons-nous entendu et lu le récit de ces grandes victoires remportées par les Anglais et les Australiens sur l'ennemi en Egypte et dans les contrées avoisinantes. Nous avons été fiers surtout du rôle joué par nos cousins australiens. L'infanterie et l'aviation de ce dominion ont toujours constitué l'avant-garde de l'armée du général Wavell. Elles se sont couvertes de gloire. Leurs succès ont été acclamés par tout l'univers mais nulle part, je pense, avec plus d'enthousiasme qu'au Canada.

Les loyaux sujets du Canada n'envieront pas à l'Australie les palmes que son armée lui a méritées par son courage et sa bravoure. Pour ma part, j'ai plutôt tendance à regretter qu'aucun Canadien n'ait participé à cette campagne. Pour le moment, je n'ai rien à redire au fait que les vaillants soldats de notre première et de notre seconde divisions n'aient pas pris part à ces engagements. Il y avait probablement des raisons pour expliquer cette abstention. Le premier ministre ne nous en a rien dit, mais peut-être plus tard, aura-t-il l'obligeance de nous dire si l'on a songé à envoyer des Canadiens en Egypte et sinon, quelle en est exactement la raison. Je ne doute pas que les membres des divisions canadiennes présentement en Angleterre eussent été heureux de participer à cette campagne.

Quant au changement qui s'est produit en ces derniers mois dans l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la guerre,—changement que le premier ministre a souligné,—il n'y a pas de doute qu'il a été marqué et qu'il s'est fortement accru, grâce surtout, comme je le pense, à la magnifique direction qu'a su donner le président de cette grande nation.

Il y a un peu plus d'un an, peu après la déclaration de la guerre, j'ai séjourné assez longtemps aux Etats-Unis. J'ai eu l'occasion d'analyser l'opinion publique exprimée dans la presse et ailleurs; j'avoue qu'à ce moment-là la force apparente de la politique dite d'isolement me causait quelque inquiétude. On se disait que les Etats-Unis ne participeraient plus jamais à un conflit européen; que la situation en Europe ne les intéressait pas,—on demandait, même, ce dont j'avais à peine tenu compte alors, de n'accorder aucune aide à la Grande-Bretagne et aux pays démocratiques excepté d'après des considérations purement commerciales. J'ai lu ce livre injurieux: *England Expects Every American To Do His Duty*. J'en ai éprouvé beaucoup de dégoût.

Il existait, dans certains cercles influents, un sentiment de défaitisme et en d'autres, on était presque convaincu que la Grande-Bretagne et son alliée étaient impuissantes à vaincre Hitler. Ce sentiment ne fit que s'accroître au moment de la chute de la France et de l'évacuation de Dunkerque. A cette époque, la plupart des Américains jugeaient que la Grande-Bretagne ne pouvait suffire seule à la tâche et qu'elle succomberait fatalement.

Cette impression, très répandue au sein d'une nation éprise de liberté, provoqua une très vive réaction qui ranima l'amour de la liberté et de la démocratie et éveilla la sympathie à l'égard du pays resté seul à défendre ces grands biens. C'est ainsi que les principes énoncés par le Congrès avant l'ouverture des hostilités, principes fondés sur l'indifférence et la non-participation sauf sur une base commerciale, furent assaillis par des gens bien pensants qui n'apercevaient que trop bien les conséquences d'une défaite de l'Angleterre pour eux et pour leur pays. Sous l'habile et brillante direction de leur président, les citoyens américains sentirent pour la plupart que leur propre salut et la conservation des idéals embrassés par les fondateurs de la république commandaient de faire leur le présent conflit.

La tragique succession des événements survenus en mai et juin derniers et leur impérieuse logique ne pouvaient manquer de faire voir la situation sous son véritable jour à notre puissant voisin. Le peuple a constaté alors quel prix inestimable il attache à sa propre sécurité, au maintien des coutumes américaines, des habitudes de vie démocratiques et à leur sauvegarde. Il a compris également que le salut exigeait que le conflit fût circonscrit outre-mer et que la victoire de la Grande-Bretagne fût assurée sur ce théâtre d'hostilités.

Je n'ai jamais cessé de souligner aux Canadiens qu'il importe au plus haut point d'étayer d'abord la défense de la Grande-Bretagne et d'assurer sa victoire et son triomphe ultimes en Europe; que la défense du Canada s'impose également, mais en second lieu seulement; et c'est pourquoi l'opposition a sans cesse soutenu que notre premier et plus important devoir est d'appuyer et de secourir la Grande-Bretagne outre-mer et, ensuite, de veiller à notre défense. Le gouvernement américain s'est rallié à cette opinion dans une certaine mesure. On y reconnaît en principe que la marine de guerre et l'aviation britanniques constituent comme pour nous la première ligne de défense du pays et, partant, que dans toute la mesure compatible avec la défense de leur propre pays il est d'importance vitale d'étayer efficacement l'effort de la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis possèdent des ressources matérielles et autres qui surpassent de beaucoup celles de toute autre nation du monde. L'enjeu de la lutte est tout aussi grave et considérable pour eux que pour les Britanniques, et cette pensée, jointe à la connaissance des mesures déjà prises et encore à prendre, nous permet de concevoir les plus grandes espérances.

Jamais je n'ai voulu croire que la Grande-Bretagne perdrait la guerre. Je ne dis pas que sans l'aide des Etats-Unis la Grande-Bretagne serait incapable de remporter la victoire, pouvant compter, comme elle le fait, sur toutes les ressources matérielles et humaines que les nations-sœurs, les dominions, sont en mesure de mettre à sa disposition; mais l'entreprise est si accablante, la guerre se poursuit sur tant de fronts, qu'il est fort douteux, à mon avis, qu'il soit possible, sans autre aide, de faire pencher la balance du conflit en faveur des démocraties. Il se pourrait bien que les adversaires fassent partie nulle. L'aide matérielle que les Etats-Unis ont déjà fournie, qu'ils peuvent encore fournir et qu'ils continueront, j'en suis convaincu, de fournir à un rythme accéléré au cours des mois qui vont suivre, jouera un rôle décisif et pourra fort bien faire pencher définitivement le plateau de la balance.

Il convient d'admettre franchement le fait et de ne pas tenter de le nier. Nous avons tous entendu le dernier discours prononcé par le premier ministre de Grande-Bretagne, au cours duquel il demandait aux Etats-Unis de fournir les armes, le matériel, les approvisionnements et les instruments de guerre et affirmait qu'alors la tâche s'accomplirait.

Avec quel réconfort n'avons-nous pas tous appris des lèvres mêmes de lord Beaverbrook ques les avions de guerre nazis n'inspirent plus la terreur et que lorsque Churchill arriva au pouvoir la population de la Grande-Bretagne, qui les craignait, releva le défi. Comme j'ai été impressionné quand il a demandé à la population de notre Dominion d'envoyer des vivres et des engins de guerre et l'a exhortée à "se mettre à la recherche de navires dans tout l'univers." Nous expédions des vivres, que nous vendons, mais en avons-nous jamais donné à la Grande-Bretagne? Quels engins de guerre, autres que ceux que nous destinons à nos propres troupes, y avons-nous réellement expédiés? On garde le silence sur ce point. Quand un appel comme celui de lord Beaverbrooke se fait entendre chez nous, quel réconfort peuvent nous apporter l'ignorance dans laquelle nous nous trouvons sur ce qui s'est accompli, les promesses et les observations générales dont nous leurre le Gouvernement,

sans jamais aller aux faits? Se peut-il que nous n'ayons rien fait? Je ne le pense pas. Je voudrais me renseigner sur ce point.

Et puis, l'appel en faveur de navires! Nous allons construire des navires pour le compte du gouvernement britannique, mais combien de quilles sont actuellement en chantier? Que le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) nous dise quels progrès ont été réalisés dans ce domaine.

Tout en rendant hommage à la puissance et à l'importance des Etats-Unis relativement à l'issue éventuelle de l'immense conflit, qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre et au pays que dans son discours le premier ministre a gardé le plus complet silence sur les relations d'ordre militaire existant entre le Canada et les Etats-Unis, à l'égard des recommandations et des actes auxquels elles ont donné lieu, et qui ont résulté de la création de la commission conjointe de défense. Il n'a jamais rien révélé à ce sujet, ni à la Chambre ni à la nation. Cette omission me semble plutôt étonnante. Nous savons tous que la commission a tenu plusieurs séances. Elle a parcouru le continent de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est. Elle a certainement dû formuler des vœux. De quel ordre sont-ils? La population canadienne les connaîtra-t-elle? Il semble que non. Si l'on ne doit pas nous renseigner sur ces vœux, on devrait du moins nous dire pourquoi. J'invite le premier ministre à nous communiquer tous les renseignements compatibles avec la sécurité. S'il existe d'importants secrets militaires qu'il ne faut pas divulguer à cause de leur nature même et parce que leur divulgation exposerait l'Etat à des dangers et renseignerait l'ennemi ou des ennemis éventuels, je m'abstiendrai d'insister. Mais c'est ce que nous devrions savoir, au moins de façon générale. Il ne suffit guère de se contenter de dire que nous travaillons en étroite harmonie avec le ministère de la Défense aux Etats-Unis.

On se rappellera qu'au cours de la discussion sur l'Adresse, j'ai demandé au premier ministre dans cette enceinte, le 3 décembre dernier, s'il y avait quelque engagement, et qu'il m'a alors répondu nettement et catégoriquement qu'il n'y en avait point. La situation me rend perplexe, je l'avoue. Il n'y a pas d'engagements, nous dit-on. Existe-t-il quelque entente? Rien n'indique quelque entreprise commune, sauf peut-être l'immense aéroport de Gander, à Terre-Neuve, que le Canada construit à grands frais, où les travaux n'avanceraient qu'avec une lenteur étonnante, et dont le coût dépassera de beaucoup le double des prévisions; aéroport qui doit servir, et à bon droit, à l'armée de l'air des Etats-Unis. Quelque importante raison d'ordre militaire empêche-t-elle de nous renseigner sur cette entreprise?

[L'hon. M. Hanson.]

Franchement, je ne puis comprendre comment il se fait qu'il n'y ait pas d'engagements. J'invite le premier ministre à nous révéler tout ce que pourraient permettre les circonstances et je tiens ma requête pour raisonnable.

Le premier ministre a consacré une partie de son temps à la répétition de la substance d'un discours qu'il prononçait dernièrement à la radio dans la campagne en faveur des certificats d'épargne de guerre, à un exposé de l'expansion des forces de terre, de mer et de l'air et de l'envoi d'autres unités outre-mer en 1941.

Permettez-moi de m'arrêter pour féliciter le ministre des Finances de l'exposé qu'il a fait cet après-midi, avant l'appel de l'ordre du jour. L'effort dans la campagne en faveur des certificats d'épargnes de guerre a démontré ce que peut accomplir une nation unie et ce que le Canada réalise aujourd'hui. Malgré l'état des choses dans ma province, je sais que les gens ont appuyé cette campagne, quoique quelques-uns soient fort mécontents de la conduite de la guerre. Néanmoins, la population canadienne est patriote et oublie les divergences d'opinions pour soutenir une campagne de ce genre.

Il n'est pas à propos que j'aborde maintenant la question de l'expansion des forces de terre, de mer et de l'air. L'occasion se présentera de le faire plus tard et il y aura lieu de scruter davantage le sujet. Au cours de la session nous entendrons beaucoup parler de la production canadienne du matériel et des approvisionnements de guerre. On nous parle toujours de ce qui va se faire, cependant, on ne nous a jamais exposé complètement l'œuvre accomplie. Si le Gouvernement persiste dans sa conduite actuelle, nous ignorerons toujours quelle a été l'ampleur de cette production. Le ministère donne pour raison que le gouvernement britannique ne veut pas dévoiler le nombre des unités produites. Nous ne connaissons que le prix; rien de plus. Les choses se passent autrement en Australie, où le gouvernement renseigne les habitants sur la production. Les mêmes raisons qui poussent le gouvernement britannique à refuser d'indiquer la statistique de la production devraient s'appliquer à l'Australie. Et j'oserai dire que, eu égard à notre richesse, nos ressources nationales, notre main-d'œuvre et notre population, l'Australie a relativement fait plus que nous.

Cela s'explique facilement. L'Australie ne s'est jamais limitée à un programme de collaboration modérée; elle a donné le plus grand effort possible depuis son entrée en guerre. Il conviendrait, je crois, que le Canada félicitât l'Australie de ses derniers actes militaires, dignes de mention. Comme le premier ministre a omis de le faire, je tiens pour un grand

avantage d'avoir à titre de chef de l'opposition l'occasion de rendre cet hommage à l'Australie.

L'Australie a accompli une tâche remarquable dans l'Orient moyen. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les Australiens constituaient les troupes d'avant-garde du général Wavell. Ils ont réalisé dans la pratique la nouvelle science de guerre d'attaque. Ils ont contribué à démontrer la force de l'esprit combatif de l'Empire. Ils ont donné à l'univers un exemple de vaillance et d'efficacité.

Les Australiens sont maintenant à Singapour et dans la Malaisie. Nous pouvons être certains qu'ils s'illustreront sur ces nouveaux champs de bataille, comme ils l'ont fait en Egypte et en Lybie, si c'est nécessaire.

L'Australie, dès le début des hostilités—même longtemps auparavant—s'est fixé comme but la plus grande contribution possible, les services les plus efficaces et les plus grands sacrifices. Les conséquences encourageantes de cette politique sont bien connues, quant à la mobilisation des ressources en hommes pour l'armée territoriale ou d'outre-mer, l'effectif de l'aviation, les aéroplanes construits en Australie, les forces navales, et le reste.

L'Australie a levé un corps d'armée, formé de quatre divisions à destination d'outre-mer, de troupes de corps et de réserves suffisantes. Au moins deux, et peut-être trois de ces divisions, sont déjà en service actif dans l'Orient moyen. D'autres troupes complètement équipées sont arrivées récemment à Singapour. A la date du 1er novembre 1940, le corps d'aviation royal australien avait déjà recruté plus de 37,000 hommes, dont 12,218 avaient été affectés aux équipages aériens. On a envoyé des escadrilles en Angleterre, dans l'Orient moyen et à Singapour.

A la fin de 1940, l'effectif du corps d'aviation royal australien dépassait 15,000 hommes, y compris les réserves. Je n'ai pu obtenir le nombre exact des hommes mobilisés et entraînés pour la défense territoriale. Cependant, le premier ministre a déclaré à maintes reprises que l'objectif était de 250.000 hommes, et l'on est à prendre des mesures énergiques en vue de l'atteindre le plus tôt possible.

Dans le domaine de l'aviation, l'Australie fabrique un avion d'entraînement intermédiaire, le Wirraway, qui est semblable au Harvard. On produit ces Wirraway au taux de plus de sept par semaine maintenant; et on a déjà livré les 200 premiers avions de ce modèle. Cet appareil est mu par un moteur Wasp en ligne Pratt et Whitney, et également de fabrication australienne.

Le "Tiger Moth" australien, un avion d'entraînement élémentaire, fabriqué par la Haviland Aircraft Company, était produit au rythme de deux machines par jour avant la fin de l'année 1940. On a livré la 200e machine d'une commande de 500, à Noël. Le moteur "Gypsy Major" qui est monté sur ces avions, est préparé, assemblé et éprouvé par la General Motors-Holden à Melbourne. Les pièces de ces moteurs sont fabriquées par 36 différentes compagnies à Adelaide, Sydney et Melbourne. On les produit actuellement au taux de 2 par jour.

La production de bombardiers Beaufort est en marche, et le premier Beaufort terminé devrait être en état de subir ses épreuves en avril prochain. Vers le milieu de 1941, l'entreprise Beaufort constituera la plus grande industrie en Australie et on calcule qu'elle finira par employer 10,000 ouvriers environ. L'entreprise Beaufort dépendait d'abord de l'approvisionnement de moteurs Taurus en provenance de l'Angleterre. Comme on ne pouvait les obtenir, on modifia la charpente des Beauforts de manière à y installer un moteur Wasp à cylindres jumelés, dont on commença la fabrication en Australie.

D'après une nouvelle publiée dans le *Morning Herald* de Sydney, en date du 11 janvier 1941, le ministre des Munitions de l'Australie, le sénateur McBride, a déclaré que la production de guerre de ce pays comprenait maintenant le matériel suivant:

Canons: 3.7 et 3″ antiaériens de 20 quintaux, en production maintenant.

Munitions pour canons—on produit toutes les parties constituantes, y compris les douilles d'obus, les fusées, les amorces, les cartouches, les sacs à cartouche, les bombes à mortiers, les grenades à main, les bombes d'avions, variant en poids de 8½ livres pour le modèle servant aux exercices de bombardement, aux modèles de service pesant 250 livres.

Explosifs: Toute la série des explosifs employés dans l'armée, y compris les explosifs de propulsion, les explosifs puissants, et le matériel pyrotechnique, est fabriquée sur une grande échelle. On en fabrique des munitions prêtes à servir, en utilisant de la matière première australienne, de manière à embrasser toutes les sortes de munitions employées dans l'armée et la marine.

Munitions pour armes portatives: la production est surtout de la qualité dite "Red Label", la meilleure, et destinée principalement aux mitrailleuses d'avions. On fabrique également des modèles capables de traverser le blindage, des balles traceuses et des balles incendiaires.

Armes portatives: fusils, parties de mitrailleuses Lewis pour l'armée de terre, aussi pour les modèles de l'aviation, refroidies à l'air, pour la gauche et pour la droite.

Instruments de précision et appareils d'optique pour l'équipement de l'artillerie, y compris les projecteurs.

Voitures blindées de combat: porte-mitrailleuses, qui ont remplacé les autos-blindés.

Appareils de T.S.F.: Tous les modèles, surtout de modèles australiens pour tous les services.

Articles divers: Bateaux d'attaque, pontons, et autres matériaux servant à la construction des ponts, et une grande variété de matériel de génie comprenant des centaines d'articles distincts.

Tout cela constitue un magnifique effort, et nous ne devons pas oublier que la population de l'Australie n'égale que les deux tiers de celle du Canada alors que ses ressources naturelles ne sont que la moitié des nôtres.

J'ai conscience de me faire l'interprète de toute la population canadienne en rendant un profond hommage à ce grand dominion. Je félicite cordialement sa vaillante population; je puis lui assurer que si le Canada a été lent à partir, sa participation prendra une grande ampleur à la fin.

Si l'Australie a pu faire connaître en toute franchise sa participation, il n'y a pas de raison pour que le Canada ne fasse pas de même; si elle est en mesure de publier des chiffres à cet égard, je ne puis, dans le moment, accepter la réponse habituelle du premier ministre à l'effet que la divulgation de la participation du Canada, exprimée en unités, pourrait être un sujet de réjouissance pour l'ennemi. Cela n'est possible que si la contribution du Canada est aussi faible que la population commence à le croire. En outre, si notre participation avait été ce qu'elle aurait dû être, l'Allemagne n'aurait certainement pas eu sujet de se réjouir. Mais, quelque désagréable qu'il puisse être d'avouer notre manque de préparation, disons la vérité. Si l'Australie a bien commencé alors que nous avons mal débuté, disons à l'Australie: "Aujourd'hui, nous vous suivons de loin, mais demain nous vous rattraperons; nous sommes en route."

Le premier ministre s'est donné beaucoup de peine pour démontrer qu'il devait rester au Canada et non passer en Angleterre, à un moment quelconque. Notre ami, l'honorable W. D. Herridge, et d'autres, ont dû être fort édifiés de voir qu'on avait si bien tenu compte de leur avis, savoir que le premier ministre devrait aller en Angleterre afin de se rendre compte de la situation dans son ensemble et des mesures qu'elle exige.

Les remarques de notre premier ministre constituent au moins un reproche indirect à celui de l'Australie, M. Menzies, qui est présentement à Londres, et qui a déclaré à la radio, à son arrivée, qu'il était venu en Angleterre pour obtenir des renseignements de première main et travailler à coordonner l'effort de guerre de l'Australie avec celui de la Grande-Bretagne, chose autrement impossible.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis certain que mon honorable ami n'a pas l'intention de me faire voir sous un faux jour ou de travestir mes paroles. J'ai fait allusion uniquement à l'établissement d'un

conseil de guerre en Angleterre et je n'ai rien dit d'une visite en Angleterre à une époque indéterminée. Mon honorable ami parle d'un "moment quelconque". Je n'ai fait aucune déclaration de ce genre. J'ai affirmé qu'il y aurait un temps approprié pour une telle visite mais que je ne croyais pas opportun d'établir un conseil impérial de guerre.

L'hon. M. HANSON: J'ai pu me tromper, mais j'y reviendrai tantôt. Je me propose d'examiner la question à fond.

Si le gouvernement canadien peut communiquer aussi facilement avec le gouvernement britannique que l'affirme le premier ministre, et si notre haut commissaire à Londres remplit si bien ses fonctions, pourquoi a-t-il fallu envoyer outremer cinq ministres du cabinet depuis novembre 1939? C'est la question que je pose au premier ministre.

Au début de la guerre, le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) s'est rendu en Angleterre, soi-disant pour écouler notre excédent de blé. Nous n'avons jamais su les résultats de ses démarches. S'il avait réussi, je suis certain qu'on nous en aurait avertis.

Feu le ministre de la Défense nationale fut le suivant à faire la traversée. Il déposa son rapport au début de la dernière session. Il se proposait précisément dans ce voyage, si l'on peut dire, d'engager des consultations de vive voix. Le haut commissaire se trouvait à Londres. Le téléphone et le câble fonctionnaient alors, comme aujourd'hui. Il partit cependant—et avec raison—pour savoir directement, au moyen de consultations et d'observations ce qu'il fallait faire et à quels besoins il fallait répondre. C'est ce qu'ont rapporté les journaux, si j'ai bonne mémoire. Autrement, pourquoi serait-il parti? Si la déclaration qu'a formulée lundi dernier le premier ministre est fondée, ce voyage n'était pas nécessaire. On ne le croyait pas alors. Je soutiens qu'on n'a pas plus raison de le croire aujourd'hui.

Le ministre actuel de la Défense nationale (M. Ralston) partit ensuite pour l'Angleterre. Je suis certain que tous les Canadiens qui se sont préoccupés des progrès de notre effort de guerre ont cru qu'il avait raison de s'y rendre. J'en étais convaincu, pour ma part. S'il est parti, c'est qu'il croyait son voyage nécessaire. Il n'y est pas allé seul, mais il s'est fait accompagner de son chef de bureau, son principal collaborateur, le colonel Magee, et d'autres officiers supérieurs. Pourquoi? Evidemment afin de se renseigner sur place et de communiquer en personne avec les autorités britanniques. Qu'on aille pas me faire croire que son seul but était de passer les

divisions canadiennes en revue et de consulter le général McNaughton, quelque fût l'importance de telles entrevues. Il se proposait sans doute d'obtenir des renseignements de première main utiles à son orientation propre, à celle du cabinet et de ses conseillers. On nous prend pour des imbéciles si l'on veut nous faire croire le contraire. J'espère qu'il nous fera part, en temps opportun, des résultats détaillés de sa mission.

Le suivant fut le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Nous savons qu'il a fait la traversée, parce qu'il nous l'a rappelé à plusieurs reprises depuis son retour. Nous ne savons pas exactement, cependant, le motif de son voyage. S'il avait l'intention de vendre du bacon et du fromage, il me semble qu'il aurait aussi bien réussi en demeurant ici.

Enfin le ministre des Munitions et Approvisionnements, (M. Howe) s'est rendu en Angleterre. Il avait raison de le faire. En effet, s'il a consulté les autorités britanniques, comme j'aime à le croire, en ce qui concerne la production de matériel et d'équipement, sa visite a atteint une fin des plus utiles. Il ne nous a pas fait l'honneur jusqu'à présent de nous communiquer le détail de ses observations ou les plans qu'il a rapportés de son voyage, mais je l'invite à le faire en temps opportun. Je suis convaincu qu'il saura nous rassurer.

Le ministre de la Défense nationale et le ministre des Munitions et Approvisionnements occupent des postes de commande et peuvent difficilement s'absenter de leurs bureaux à Ottawa. Ils sont allés outre-mer, cependant, parce qu'ils ont cru ce voyage nécessaire, opportun et exigé par les circonstances.

Abordant maintenant le sujet d'un cabinet impérial de guerre, je ne sache pas qu'on en ait préconisé la formation immédiate—du moins, que personne d'autorisé l'ait fait—mais le premier ministre ne devrait pas refuser d'envisager toute possibilité d'aller en Angleterre pour prendre part aux délibérations d'une conférence ou d'un cabinet impérial de guerre. J'estime, sans être une autorité en la matière, que la formation d'un tel cabinet aurait un bon effet tout comme dans la dernière guerre. La lecture des mémoires de sir Robert Borden fait comprendre quelles raisons motivent la création d'un tel cabinet et le bien qu'on en peut attendre. Aussi récemment qu'hier, la *Dispatch* de Londres proposait que le premier ministre, M. Churchill, se rende aux Etats-Unis par avion afin de conférer avec le président Roosevelt. On laisse entendre aux Etats-Unis qu'un tel voyage, admettant qu'il soit possible, aurait un effet considérable. Je ne crois pas le projet réalisable, pour ma part, mais cette proposition fait voir que le contact personel peut assurer des résultats, impossibles autrement.

Quoi qu'il en soit, bien des gens au Canada ne sont pas convaincus que la collaboration soit parfaite entre les gouvernements britannique et canadien, qu'il existe une coordination de plans et d'efforts et que nous fassions tout ce que la situation de la métropole exige de nous. Le Gouvernement refuse de déposer sur le Bureau les documents propres à établir les faits et nous restons dans l'ignorance. Je soutiens qu'un voyage du premier ministre en Grande-Bretagne pourrait assurer une parfaite unité de plans et d'action, et accroître l'efficacité de notre effort de guerre.

Le premier ministre a consacré beaucoup d'attention à notre représentation diplomatique à l'étranger, ailleurs qu'en Angleterre. Combien nous coûte cette représentation? J'invite le premier ministre à le faire connaître au pays. Et où en sommes-nous en ce qui concerne le Japon? Le dernier titulaire, l'honorable Randolph Bruce, a abandonné ses fonctions depuis plus de deux ans, soit le 17 décembre 1938, et personne n'a été nommé à sa place. Pendant les événements critiques de ces derniers temps en Extrême-Orient, nul ministre canadien n'était à Tokio pour seconder l'ambassadeur d'Angleterre et le premier ministre était privé des renseignements qu'il aurait pu en obtenir. Pourquoi maintenir une légation coûteuse à Tokio, pour laquelle les crédits sont de $59,000 cette année, et y laisser le poste de ministre vacant pendant plus de deux ans? Se peut-il que l'on prépare cette place, comme d'aucuns l'ont laissé entendre, pour l'actuel ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie)? La nomination semblerait excellente; envoyons-le donc outre-mer!

En ce qui concerne notre représentation à Washington, je déplore autant que quiconque la maladie de M. Loring Christie, mais les renseignements que j'ai pu me procurer depuis le discours qu'a prononcé le premier ministre le 17 du courant m'ont pleinement convaincu de l'immédiate nécessité de nommer un Canadien éminent au poste de ministre du Canada à Washington, sans qu'il soit de toute nécessité un diplomate de carrière. Je crois au contraire que le nouveau titulaire ne devrait pas être un diplomate de carrière. Le représentant du Canada devrait être choisi pour sa dignité et son autorité; il devrait, le cas échéant, pouvoir s'adresser au peuple des Etats-Unis comme l'a fait lord Lothian ou le fera lord Halifax, contrairement à ce qu'a

fait M. Christie. On laissait entendre récemment que le choix se porterait sur M. Leighton McCarthy, K.C., de Toronto. M. McCarthy est un Canadien éminent et si le choix du Gouvernement se fixe sur lui, je suis persuadé qu'il rendra au Canada de précieux services à une époque où il est de première nécessité d'être représenté le mieux possible.

Je voudrais aussi, monsieur l'Orateur, que l'on adjoigne au ministre un industriel de marque, non pas un haut fonctionnaire comme M. Mahoney ou M. Carswell, et qui travaille en étroite collaboration avec M. Purvis et la mission britannique. Je ne veux pas me montrer trop sévère pour l'un ou l'autre des personnages que j'ai mentionnés. Je connais bien M. Mahoney, dont j'ai été l'obligé en plus d'une occasion; il a toutes les relations voulues à Washington, mais c'est un haut fonctionnaire de l'Etat ne jouissant pas outre-frontière de la même considération que commanderait un industriel de marque qui y représenterait le Gouvernement. Je me souviens que durant la dernière guerre on avait nommé à la direction d'une mission canadienne à Washington M. Lloyd Harris, de Brantford, industriel canadien de premier plan qui avait déjà brillé au Parlement Il est vrai que nous n'y avions pas encore de ministre et qu'une telle mission s'imposait grandement. J'estime qu'au point de vue de la coordination des efforts dans le domaine de la production, il est tout aussi nécessaire qu'à cette époque d'avoir aux côtés de notre ministre à Washington un grand industriel de ce genre. N'y aurait-il pas lieu, afin de mieux reconnaître le caractère vital de nos intérêts aux Etats-Unis et l'importance de notre représentation en ce pays, d'élever notre ministre à Washington au rang d'ambassadeur? J'invite le premier ministre à examiner la question. Les titres ont leur valeur, même aux Etats-Unis.

Le premier ministre s'est opposé carrément à la nomination d'un ministre outre-mer. Il a eu tort, à mon avis. Je crois avoir dit, lors de la dernière session, que cette initiative serait bonne. Les circonstances qui ont amené la nomination d'un ministre outre-mer durant la dernière guerre pourraient fort bien se répéter. A l'époque, sir George Perley se trouvait là-bas et il possédait sûrement la confiance de sir Robert Borden, tout autant que M. Massey jouit de celle du premier ministre aujourd'hui. La nécessité ne se fit pas moins sentir de nommer un ministre outre-mer à cette époque, pour seconder le haut-commissaire, pour coordonner les efforts. Les circonstances qui rendirent une telle nomination opportune peuvent parfaitement se produire de nouveau, si elles n'existent pas déjà.

[L'hon. M. Hanson.]

Mais voici qu'une autre question, beaucoup plus importante, se présente. Le Canada prendra-t-il part aux délibérations préliminaires à la campagne qui suivra l'heureuse issue de la bataille d'Angleterre? Le Canada sera-t-il représenté au conseil qui se réunira pour organiser l'offensive de 1942? Je sais que le lieutenant-général McNaughton est un militaire de premier plan et des plus habile. Peut-il représenter le Canada à ces conférences et se prononcer d'autorité pour le Gouvernement canadien? Je suis d'avis que seul un ministre de la couronne, solidaire d'un conseil de ministres dont il partage les principes et la responsabilité, peut se prononcer au nom du Canada sur de telles questions, agissant constamment d'après les conseils et directives du chef de notre armée outre-mer.

M. Massey peut-il, dans les conditions, représenter ainsi le Canada à ces assemblées? Je dois répondre par la négative, puisqu'il ne saurait que servir d'intermédiaire entre le cabinet canadien et ces réunions, sans jouir de quelque autorité que ce soit. De fait, il ne s'arrogerait pas cette autorité, dévolue exclusivement à un membre du cabinet.

Pour revenir à la question du cabinet impérial de guerre je désire rappeler aux honorables députés un pasage des War Memoirs de David Lloyd George, que j'extrais du tome IV, page 1765:

> Mais la valeur du cabinet et de la conférence s'est révélée beaucoup plus grande que leur utilité immédiate comme moyen propre à la discussion des problèmes de guerre communs, compte tenu de l'étendue et de la diversité de l'assistance que les Dominions pouvaient fournir.

J'appelle spécialement l'attention de la Chambre sur ce qui suit:

> Les réunions ont puissamment servi à consolider l'empire britannique. Le cabinet impérial discutait d'autre chose que des problèmes communs; il dirigeait l'action commune dans les événements solennels qui ébranlaient le monde et façonnaient la destinée des peuples dans tous les pays et tous les continents. Il résulta à la fois de ce fait une nouvelle dignité individuelle et une solidarité plus consciente. Dans nos discussions, les premiers ministres des dominions se montrèrent moins préoccupés des intérêts particuliers de la partie de l'Empire qu'ils représentaient et plus empressés à collaborer pour obtenir le maximum de résultats dans notre effort commun. Nous étions des associés non seulement dans le Commonwealth, mais encore dans une croisade. Et le magnifique état d'esprit ainsi éveillé se révéla d'importance capitale quand, après la guerre, il s'est agi d'achever la revision de la constitution de l'Empire qui avait fait l'objet d'une étude préliminaire, lorsque nous étions dans de telles dispositions.
>
> Et notre travail ne se borna pas aux discussions engagées à la table de conférences. Les premiers ministres en visite profitèrent de leur présence ici pour aller ici et là, entrer en contact avec les gens de la métropole et renforcer par la parole et par des entrevues le sentiment

de notre commune résolution et de l'unité impériale. M. Hughes de l'Australie a accompli une œuvre inestimable à cet égard, lors de son séjour ici en 1916. Entre temps, sir Robert Borden du Canada a continué son travail...

Je dirai à la Chambre et à la population que cette appréciation sur la valeur du cabinet de guerre impérial et des conférences impériales de guerre, due à M. Lloyd George semble fort importante; je la consigne donc au compte rendu, espérant qu'elle donnera à réfléchir au très honorable représentant et à son gouvernement.

Le premier ministre a donné à entendre que l'entrée de notre représentant à Londres dans le cabinet canadien serait une source d'embarras pour lui comme pour le Gouvernement et, à l'appui de sa thèse il a invoqué des principes d'ordre constitutionnel quelque peu nouveaux. Mais il est officiel que M. Bonar Law a déclaré à sir Robert Borden au cours de la dernière guerre que le rang de sir George Perley comme haut commissaire intérimaire, jusqu'à la formation du gouvernement d'union, s'est trouvé fort rehaussé par sa qualité de membre du cabinet, et que son prestige était plus grand que s'il eût été simplement haut commissaire. Se rangeant à l'avis de M. Bonar Law, sir Robert Borden garda sir George Perley dans son cabinet jusqu'à la constitution du gouvernement d'union. Alors, sir George devint haut commissaire permanent et sir Edward Kent, ministre outremer.

J'ai quelques remarques à faire au sujet de nos relations diplomatiques avec la France. La délicate situation politique existant entre nous et la France occupée requiert plus d'éclaircissements que le premier ministre n'en a donné. Tous les Canadiens, tant d'origine française qu'anglaise, désirent le rétablissement de la France comme grande nation et sont prêts à tout faire à cette fin. Je ne préciserai pas ce que le Gouvernement doit accomplir à cet égard, mais il est manifestement de son devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la situation du maréchal Pétain et de son gouvernement, tel qu'il est actuellement constitué, mais seulement aussi longtemps qu'ils résisteront à la pression exercée par l'ennemi pour obtenir la collaboration directe de la France contre la Grande-Bretagne et son Empire. Si nous pouvons leur offrir quelque encouragement ou quelque aide pour leur permettre de résister aux efforts du conquérant en vue d'obtenir des bases en Méditerranée et l'usage de la flotte française, n'y manquons pas. Mais gardons-nous d'assurer le moindre avantage à l'ennemi par le maintien de nos relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy.

Je prie le premier ministre de dire à la Chambre si le gouvernement anglais consent pleinement à l'état de choses actuel et l'approuve. Le cas échéant, je me déclare satisfait.

Pour ce qui est de représenter le Canada dans les pays de l'Amérique latine, tenant compte des énormes crédits de guerre et de toutes les dépenses qu'ils comportent, crédits dont la Chambre a été saisie, je conseille au très honorable député de réfléchir avant de nouer à grands frais, des relations diplomatiques avec les républiques de l'Amérique du Sud,—à moins qu'il ne nous voit membre de l'Union panaméricaine et de l'axe nord-américain.

La création de légations canadiennes en Argentine et au Brésil ne contribuera pas beaucoup à notre effort de guerre. Elle n'y contribuera pas du tout et, c'est notre effort de guerre qui importe à l'heure actuelle. Je doute que ces légations soient bien utiles à nos échanges avec ces pays. Une mission commerciale dans ces pays, ou un représentant dans la capitale de chacun d'eux, pourrait être et serait d'une grande utilité pour le commerce canadien d'exportation, mais je ne sache pas que le commerce du Canada ait jamais tiré quelque avantage de la nomination d'un représentant diplomatique. J'ai préconisé dès le début l'envoi d'une mission commerciale de quelque sorte dans ces pays, mais rien n'a été fait jusqu'ici, sauf que l'hiver dernier le ministre a entrepris un voyage qui, malheureusement, a plus ou moins échoué à cause de sa maladie.

Nous avons établi une légation au Japon parce que nous pensions que les intérêts matériels et diplomatiques du Canada s'en trouveraient grandement favorisés. L'ancien titulaire de ce poste m'a personnellement convaincu de l'opportunité qu'il y avait de lui faire conférer l'ordre de la chevalerie pour qu'il ait un rang plus élevé et soit en mesure de faire davantage pour le commerce du Canada avec le Japon. On se rendit à sa demande et il fut créé chevalier, mais je ne sache pas que son titre nous ait valu une augmentation de notre commerce. Le premier ministre prétend que les commissaires du commerce n'ont pas de relations directes avec les gouvernements. C'est vrai, mais à mon sens ce n'est pas le point essentiel. Ce qui importe c'est que les commissaires du commerce aient avec les hommes d'affaires des relations propres à favoriser la vente des produits canadiens et l'échange de denrées entre les pays. Voilà le point capital.

J'ai déjà rappelé en une autre occasion l'hommage que le premier ministre a rendu à la mémoire et à l'œuvre de feu M. Skelton, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Affaires exté-

rieures. J'ai moi-même rendu un bref quoique insuffisant hommage à sa mémoire et je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit alors.

Pour terminer, je désire faire quelques brèves remarques sur le rôle que notre pays joue actuellement et jouera après la guerre dans le domaine des affaires extérieures. Ces observations sont entièrement fondées sur l'hypothèse que l'Angleterre remportera la victoire et ne sera pas détruite, que le Canada étayera son effort et ne sera pas envahi. La qualité de membre du commonwealth des nations britanniques est à mon sens une condition fondamentale de la liberté, de la prospérité et de la sécurité actuelles et futures de notre pays; sans la survivance du commonwealth britannique, le Canada comme nation libre disparaîtra fatalement; l'amitié et la collaboration des Etats-Unis sont et resteront une condition de la survivance de l'Angleterre et du commonwealth et du retour à la liberté de la France et de ses voisins du Nord. Le Canada se doit particulièrement de transformer cette amitié essentielle avec la Métropole en un sentiment durable.

La frontière entre le Canada et les Etats-Unis constitue la ligne de contact la plus rapprochée entre le système politique de la fération britannique et ses alliés, d'une part, et les républiques américaines, d'autre part. Le Canada a été destiné, par la géographie et par l'histoire, à devenir de plus en plus le pont non seulement entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, mais entre l'ancien monde et le nouveau. Afin de remplir sa haute destinée, il faut que le Canada demeure activement associé au commonwealth britannique et s'abstienne de toutes mesures tendant vers un isolement continental ou d'hémisphère susceptible d'affaiblir ou d'annuler ses relations actuelles.

Les Amériques ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes. Une Amérique isolée ne pourrait trouver ni dans ses ressources économiques, ni dans son effectif humain ni dans la puissance de ses institutions le moyen d'assurer la liberté du monde entier, ni même celle d'une quelconque des nations américaines. Quelle que puisse être l'utilité d'une collaboration plus intime avec les Etats-Unis,—et je la verrais d'un bon œil—chaque démarche en ce sens devrait avoir pour pendant un mouvement constructif en vue de maintenir la pleine collaboration du Canada avec la fédération britannique et surtout avec la Grande-Bretagne.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'éprouve quelque timidité à intervenir dans le débat cet après-midi, me rendant compte qu'il s'agit maintenant des affaires extérieures du Canada au lieu de son économie intérieure et le rapport entre celle-ci et notre effort de guerre. Pendant plusieurs jours le débat a porté sur le projet de résolution relatif aux crédits de guerre, question qui vraisemblablement donnera lieu à de nombreuses heures de débat encore. Par conséquent, les quelques observations que je ferai cet après-midi se borneront à nos relations avec les autres pays et à un aspect de notre effort de guerre que l'on n'a pas, à mon sens, suffisamment souligné.

Il est important au plus haut point que nous organisions notre puissance économique de façon à pouvoir apporter à la cause que nous défendons le concours que nous sommes le plus en état de fournir. Mais le conflit comporte un aspect qui, à mon sens, n'a pas suffisamment retenu notre attention: l'aspect politique. Nous avons étudié l'activité militaire des nations alliées, nous avons examiné leur activité économique; je propose maintenant que nous examinions leur activité politique.

Pourquoi combattons-nous? Voilà une question que l'on se pose au Canada et encore davantage aux Etats-Unis. Ceux qui ont suivi le débat qui se poursuit au Congrès américain sur le projet de loi dit de "prêt-location" ont remarqué qu'à plus d'une reprise un membre du Sénat ou de la Chambre des Représentants a introduit cette question dans la discussion. Un des partisans du bill, le Sénateur Austin, que personne ne saurait accuser de tiédeur à l'égard de notre cause, a de nouveau, ces jours derniers, soulevé cette question au cours de la discussion de cette mesure.

Il me semble que nos buts de guerre sont les mêmes que ceux de la masse du peuple de la Grande-Bretagne. Dans le grand conflit qui se livre outre-mer, la masse du peuple britannique combat avec toute son énergie, car elle croit qu'il en sortira quelque chose de meilleur que ce qu'elle-même et le monde entier auront jamais connu. Je m'étonne d'apprendre que des hommes importants de notre pays trouvent à redire aux propos tenus par des hommes tels que J. B. Priestley et le très honorable Ernest Bevin. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le compte rendu d'un discours prononcé par le sénateur Meighen, non pas dans l'autre Chambre, mais devant un auditoire à Toronto. Voici les paroles qu'on lui prête:

M. Bevin dit que le socialisme universel, avec les droits qui sont le patrimoine de l'homme ordinaire, va s'établir soudainement chez nous. Les privilèges doivent disparaître une fois pour toutes et l'Etat doit, dans tous les domaines, se charger des affaires de la nation.

M. Bevin n'a certainement pas dit cela. Ce que M. Bevin et d'autres chefs du puissant mouvement travailliste de Grande-Bretagne ont dit, c'est que de cette guerre doivent sortir un mode de vie nouveau et meilleur, une société nouvelle et meilleure où l'homme pourra trouver la sécurité et le droit de jouir des fruits de son travail ainsi que des résultats bienfaisants de la science de notre siècle. Je désire citer les commentaires de M. Meighen:

Est-ce pour cela que nous combattons? Je ne le pense pas. Si c'est là que nous allons; si on fait disparaître la propriété, le profit, la récompense du travail, l'instinct fondamental de la race humaine qui est de gagner, d'acquérir, de posséder d'atteindre un but, je ne pense pas, pour ma part, que cela vaille la peine que nous luttions.

J'ose dire que s'il était arrivé à un chef ouvrier ou à un chef de nos associations de cultivateurs, en parlant du chômage et de la pauvreté de l'agriculteur, victime de la surproduction, de s'exprimer ainsi devant un auditoire de Toronto, le procureur général de l'Ontario l'aurait accusé d'avoir tenu des propos tendant à nuire à notre effort de guerre. Je soutiens que de telles paroles sont de nature à nuire à notre effort de guerre. Il est vrai que le sénateur Meighen a attaché trop d'importance à certaines remarques de M. Bevin, mais il est également vrai que la population moyenne du Canada et celle d'autres pays ne font pas aujourd'hui la guerre pour qu'un petit nombre d'hommes puisent gagner, profiter et acquérir, mais plutôt pour que les fruits du travail humain et les avantages du siècle dans lequel nous vivons puissent être distribués mieux que dans le passé. D'autres chefs travaillistes de Grande-Bretagne ont parlé à peu près de la même façon. Par exemple, M. Arthur Greenwood, dont on se rappelle le rôle à la onzième heure, que dis-je, à la douzième heure même, après Munich, s'est levé dans la Chambre des communes au moment où le sort de la Pologne était dans la balance et que même ses adversaires politiques le priaient de parler au nom de l'Angleterre. M. Greenwood a dit:

Dans ce grand conflit, il est urgent que nous mobilisions toutes nos ressources matérielles pour défendre la cause nationale. La seule manière d'y parvenir est d'adopter le socialisme, non pas peut-être dans tous ses détails tels que nous les avons conçus en temps de paix, mais du moins dans son principe et dans son esprit.

La guerre amènera peut-être un changement de méthode, mais elle ne pourra modifier l'idéal socialiste, qui est de faire servir nos ressources nationales à des fins publiques.

Comme je le disais l'autre jour, il est vrai qu'à l'époque actuelle, le mot "socialiste" a plusieurs sens; en effet, chacun lui prête la signification qui lui plaît. Bien qu'il existe des principes fondamentaux, certaines gens tentent d'avilir le sens de ce mot du fait que le socialisme était bien vu dans certains pays et peu goûté dans d'autres et que le vocable était employé en des sens différents dans divers pays selon l'attrait ou la répulsion que le socialisme y inspirait.

Toutefois, les membres de notre petit groupe parlementaire appuient la poursuite de la présente guerre parce qu'ils veulent combattre pour les principes mêmes que défend le peuple britannique. Nous ne participons pas à ce conflit pour assurer la perpétuation d'un régime permettant aux gens d'acquérir des biens en abondance, de toucher des bénéfices énormes et de s'assurer le contrôle de vastes entreprises lucratives.

Lors de notre convention annuelle en octobre dernier, nous avons reçu, comme à l'ordinaire, un message d'encouragement du parti travailliste de Grande-Bretagne, car depuis que notre mouvement existe ce parti a reconnu que notre doctrine et la sienne étaient identiques non seulement sur certains points mais en tout et partout, et je désire consigner au hansard notre réponse au message des travaillistes, afin de dissiper tout malentendu quant à notre attitude dans le conflit actuel. Voici le télégramme que nous avons envoyé là-bas, avec l'appui de tous ceux qui assistaient à notre convention.

La Fédération du commonwealth coopératif, réunie en convention nationale, apprécie les bons sentiments exprimés par le parti travailliste. L'exécutif national est autorisé par la convention à louer le magnifique effort des travaillistes à la préservation de la liberté humaine, et l'exemple qu'ils donnent en interprétant la démocratie dans le sens du progrès social. Notre convention assure le parti travailliste de son appui cordial dans la poursuite de la guerre et dans ses efforts en vue d'établir un meilleur ordre social.

M. REID: L'honorable député me permettra-t-il de l'interrompre? Il a dit que la doctrine du parti travailliste de Grande-Bretagne ou du parti socialiste britannique était en tous points conforme à celle de son propre parti. Puis-je lui demander si le parti travailliste de Grande-Bretagne reconnaît que la production devrait avoir pour but la consommation et non pas l'obtention de bénéfices?

M. COLDWELL: Assurément.

M. REID: Le parti travailliste de Grande-Bretagne?

M. COLDWELL: Certainement, il a les mêmes idées que nous sur ce point. Il croit, comme nous, que la production devrait avoir un but utilitaire et non pécuniaire; autrement dit que la production devrait avoir pour fin la consommation ou l'utilisation, et ne pas servir uniquement à assurer des bénéfices aux gens qui possèdent les ressources et les moyens

de production. Voilà la doctrine sur laquelle s'appuient tous les mouvements comme le nôtre dans le monde entier, et je dirai en passant à mon honorable ami de New-Westminster (M. Reid), qu'un congrès de pasteurs récemment tenu à Malvern, en Angleterre, sous la présidence de l'archevêque d'York, a déclaré dans sa résolution principale que la guerre actuelle devrait amener l'établissement d'un commonwealth coopératif dans lequel la production aurait pour fin non pas les bénéfices mais la consommation. C'est la même idée exprimée en d'autres termes. Naturellement, il ne faut pas entendre, comme certains sont portés à le croire, qu'on ne doit pas vendre 35 cents une livre de thé qui n'a coûté que 25 cents. Car dans ce bénéfice de 10 cents entrent plusieurs éléments: loyer, rémunération de la main-d'œuvre, frais généraux. Ce n'est pas du profit, mais simplement une récompense pour les services rendus à la société. C'est tout autre chose. La définition que je viens de donner est acceptée par tous les économistes qui connaissent leur sujet.

Comme je le disais, je voudrais aborder les buts politiques de la guerre. Tout d'abord, voyons pour un instant de quelle façon les Nazis se sont conciliés certaines gens dans les pays qu'ils ont conquis et comment ils ont pu imposer leur façon de penser à quelques-uns de ces pays. Certes ils conçoivent l'Europe comme un tout économique complètement organisé et sous la dépendance complète de Berlin. Ils vont même jusqu'à vouloir que le monde soit organisé et dominé par l'Allemagne. On ne peut en douter. Dans le domaine économique, l'Allemagne veut pour l'Europe un seul système monétaire, une seule économie et si elle mérite ce nom, une seule culture, le tout, il va sans dire, dirigé par les hommes de Berlin qui sont aujourd'hui les maîtres de l'Allemagne et, dans une large mesure, de l'Europe. A mon avis, c'est là une visée qui dépasse celle de Napoléon. Napoléon voulait faire disparaître les frontières nationales de l'Europe, ou du moins soumettre toute l'Europe à la direction de la France. Cependant, Hitler ne voudrait pas soumettre toute l'Europe à la direction de l'Allemagne mais plutôt à la domination de celle-ci pour que le parti politique allemand dont il est le chef puisse l'exploiter.

Il se trouve en Europe et dans le monde des gens qui s'opposent entièrement à une visée semblable. Il y en a dans tous les pays; et certes nous ne devrions pas perdre une occasion de nous adresser à eux. Souvenons-nous qu'il ne s'agit pas d'une guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne; mais d'une guerre entre la conception que nous nous faisons de la vie et celle que se font les Nazis; il est incontestable que des millions de gens qui subissent maintenant la domination allemande préfèrent notre point de vue aux idées de ceux sous le joug de qui ils sont courbés dans le moment. A mon sens, c'est une grave erreur que de parler de l'extermination, de la destruction du peuple allemand. Il y a beaucoup d'Allemands dans les camps de concentration, il y en a beaucoup qui n'osent ouvrir la bouche ou qui sont exilés par tout le monde, qui ont voué à Hitler une haine plus implacable—et pour cause—que celle que n'importe qui d'entre nous pourrait nourrir. C'est à ces gens que nous devrions faire appel.

[M. Coldwell.]

Et n'oublions pas, comme M. J. B. Priestley le disait à la radio il y a une semaine, qu'il se trouve parmi nous des gens qui détestent autant la cause pour laquelle nous combattons que les Nazis allemands. Il y a chez nous des gens qui parlent notre langue et qui sont issus du même sang que nous, mais dont les idées se rapprochent plus de celles d'Hitler que de celles des chefs démocratiques dans ce grand conflit.

Je le répète, les peuples qui jadis formaient les mouvements progressifs en Europe,—le grand mouvement social-démocrate en Norvège, au Danemark, en Hollande, en France, en Allemagne même,—ne sont pas tous morts. Nous avons des alliés dans tous les pays conquis et je crois que la victoire de notre cause dépendra de l'importance de l'aide que, lorsque l'heure en sera venue, ces peuples pourront nous accorder et nous accorderont. Nous devons donc faire appel à tous ceux qui sont susceptibles de devenir nos alliés, où qu'ils soient. Notre cause est parfois mal servie par des gens qui occupent des postes de commande dans notre propre Etat. Tout récemment, sir Robert Vansittart, haut fonctionnaire du service diplomatique anglais, a publié une brochure intitulée "The Black Record," dans laquelle il blâme tous ceux qui ont vécu en Allemagne pendant une longue période. Je suis d'avis que nous devrons chercher à nous faire des alliés chez ceux-là même qui se trouvent maintenant sous le talon d'Hitler.

La tâche que devront accomplir notre pays et tous ceux qui participent à la présente guerre sera sans aucun doute longue et ardue. Je m'arrête parfois à penser que notre cause n'est pas bien servie dans un autre cas, car trop souvent nous donnons une importance exagérée à Hitler et à ceux qui l'entourent quand nous vantons leur ingéniosité, leur habileté à concevoir de nouveaux moyens de faire la guerre et d'effrayer leurs ennemis. En somme, la nation qui a peur est déjà en partie conquise. C'est justement parce que le peuple anglais n'a pas voulu se laisser effrayer que je crois à sa victoire ultime.

Les Anglais ont entendu, nous aussi d'ailleurs, les messages radiophoniques de lord Haw-Haw et d'autres propagandistes de l'Allemagne leur annonçant tout ce que l'avenir leur réserve de terreur. Bien qu'à bon droit alarmés, ils ne se laissent, cependant, pas effrayer. Nous devrions, à mon sens, nous efforcer de faire comprendre à nos gens que nous aussi nous pouvons réserver des surprises à nos ennemis, réunir des forces puissantes et marcher de l'avant jusqu'à la victoire. Voilà pourquoi j'aimerais assister, au cours de la présente session, à une discussion complète et franche sur l'effort de guerre du Canada, afin que nous sachions exactement où se trouvent notre force et nos faiblesses. Je voudrais dire au premier ministre (M. Mackenzie King) qu'après avoir parcouru notre pays deux fois et avoir rencontré bien des Canadiens depuis quelques mois, j'ai constaté que beaucoup de gens critiquent, à tort dans la plupart des cas, mais ils critiquent quand même parce que le Parlement n'a pas examiné minutieusement les moindres détails de notre effort de guerre, ce que nous aurions peut-être dû faire.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) met notre effort de guerre en contraste avec celui de l'Australie. Quant à nous, membres d'un petit groupe, nous avons toujours cru que la meilleure participation du Canada consiste, non dans l'envoi d'un grand nombre d'hommes outre-mer, mais dans l'organisation de notre puissance industrielle de façon que, sans bénéfices pour les particuliers, nous puissions fournir à l'Angleterre de grandes quantités de matériel en un temps où les raids aériens ont dévasté ses industries et lui ont rendu difficile la tâche de voir à sa propre production. Voilà, me semble-t-il, le meilleur moyen d'effectuer notre effort de guerre. J'ajouterai même que, si nous adoptions cette ligne de conduite, une bonne partie de cette production devrait être un don de notre part plutôt qu'un compte à encaisser plus tard.

Je voudrais encore dire, à ce sujet, que le Gouvernement ferait bien de tenir compte de la critique qui se poursuit à un autre point de vue, autour du bill de prêt-location aux Etats-Unis. J'ai entendu des Américains dire que l'Angleterre demande aux Etats-Unis une collaboration que le Canada ne lui accorde pas; qu'elle demande à ce pays de lui fournir du matériel en vertu d'un contrat de prêt-location, mais qu'elle paie tout le matériel qu'elle reçoit du Canada. Cet argument est évidemment faux mais on n'a rien fait que je sache pour le réfuter. Je l'ai entendu répéter à maintes reprises en écoutant le soir les nouvelles de Washington transmises par des réseaux de postes américains. Et ces nouvelles, nos Canadiens les entendent tout comme moi, lorsque je suis chez moi. Elles donnent une impression absolument fausse de notre effort de guerre, puisque nous maintenons à nos propres frais, en Angleterre et en Islande ainsi que sur nos littoraux, une armée assez considérable à qui nous fournissons actuellement une grande quantité de matériel de guerre.

Le chef de l'opposition (M. Hanson) a établi une comparaison entre ce que nous avons accompli et ce qu'a réalisé l'Australie.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas établi de comparaison; j'ai simplement dit ce que fait l'Australie.

M. COLDWELL: Le chef de l'opposition a rendu gloire à l'Australie et je veux bien me joindre à lui dans cette louange. L'Australie a effectué un beau travail, mais je me demande si l'on se rend suffisamment compte ici que le petit dominion de la Nouvelle-Zélande, avec une population de moins d'un million d'habitants, a accompli toutes proportions gardées, plus que l'Australie et plus que n'importe quel autre dominion britannique. N'y-t-il pas là un fait significatif? Ce pays, en effet, possède depuis six ans un gouvernement travailliste, gouvernement qui, en cette période, n'a jamais manqué de protester à Genève contre l'abandon par les grandes puissances de la sécurité collective et de signaler que la sécurité de la Nouvelle-Zélande comme celle de tous les pays dépendait d'un effort collectif.

Depuis deux ans, depuis que nous avons garanti les limites territoriales de la Pologne le 31 mars 1939, nous avons été témoins d'un effort en vue de rétablir un système quelconque de sécurité collective, système que nous n'avons pas su maintenir lorsque, dans le passé, il nous eut été possible de le faire.

Il est un autre point que je désire signaler surtout à l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Durant la dernière guerre, la plupart des membres actuels du gouvernement néo-zélandais s'opposaient à la participation. Bon nombre d'entre eux ont été internés pour la durée de la guerre à cause de leurs objections de conscience et leur opposition. Avant le déclenchement de la guerre actuelle, un grand nombre de Canadiens et d'habitants d'outre-mer qui suivaient la conduite des gouvernements craignaient que ceux-ci ne fussent plus intéressés à la suppression de tout mouvement progressif en Europe qu'au maintien de la démocratie sur ce même continent. Maintenant que la lutte est engagée et que la nation qui se tient aux avant-postes dans cet immense effort donne l'exemple

et cherche à faire progresser la démocratie, ces craintes sont presque, sinon tout à fait, disparues de la plupart des esprits.

J'ai dit qu'il se préparait un dur combat. Ceux d'entre nous qui, comme moi, ont des proches parents au cœur même de la mêlée, apprennent de temps à autre de quelle manière on réagit. J'ai actuellement, dans Londres, une sœur dont la maison a été partiellement détruite par les bombes. Mais ce qui me réjouit et me réconforte c'est qu'en dépit de tous ces événements, le moral du peuple tient bon. Le peuple est fermement déterminé à ne permettre qu'une seule issue au combat: la destruction de tout ce qui nous menace aujourd'hui.

Je crois qu'enfin nous nous préparons à la tâche qui devient imminente. Il faut hâter ces préparatifs, et nous songerons à cela dans nos prochaines critiques à l'égard du Gouvernement, de même que nous l'avons fait par le passé. Au demeurant, il serait très malheureux que tous les membres d'une Chambre démocratique fussent du même avis, fissent tous partie d'un seul groupe ministériel. Une vigoureuse opposition aiguillonne un gouvernement, et je voudrais que le nombre des membres de l'opposition se rapprochât davantage aujourd'hui de celui des ministériels. Ce serait un grand avantage pour le Gouvernement et pour le pays, à l'heure actuelle.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le temps remédiera à cela.

M. COLDWELL: Peut-être, mais je pense au présent.

Le très hon. M. LAPOINTE: On a besoin de renfort.

M. COLDWELL: C'est une guerre de machines. Par conséquent, notre meilleure contribution, aujourd'hui, doit être d'ordre industriel. Tel doit être notre principal effort. N'oublions donc pas que les hommes affectés à la fabrication de ces machines, les ouvriers industriels, sont aussi nécessaires à notre effort de guerre que les hommes en uniforme, actuellement à l'entraînement. Ce serait commettre une grave erreur de ne pas faire confiance aux ouvriers à toutes les phases de notre effort de guerre.

J'ai écouté, de même que d'autres collègues ici présents, sir Walter Citrine, quand il a adressé la parole au Canadian Club, au Château Laurier, en janvier. Il a montré clairement pourquoi les ouvriers britanniques ont renoncé à certains de leurs anciens droits et privilèges. C'est qu'ils avaient une confiance absolue dans leurs chefs, qu'ils étaient complètement organisés. Ils ont pu ainsi discuter leurs affaires avec le gouvernement et les sociétés de patrons sur un pied d'égalité. Ainsi, étaient aplanis les différends industriels qui surgissaient.

Par malheur, les ouvriers ne sont que partiellement syndiqués aujourd'hui dans le pays, dans une proportion d'au plus 20 p. 100, ai-je entendu dire. Ce chiffre est peut-être inférieur à la réalité. Quoi qu'il en soit, la main-d'œuvre n'est pas complètement organisée. Cependant, nous constatons que des réactionnaires économiques au Canada cherchent à empêcher les ouvriers de se syndiquer. S'ils connaissaient mieux leurs propres intérêts ils encourageraient l'organisation de leurs employés afin que ceux-ci contribuent à l'aplanissement des difficultés industrielles. Si des conflits industriels surgissent au Canada, ils ne seront pas le fait des syndicats bien organisés mais de groupements provisoires ne possédant pas l'expérience des grandes associations ouvrières qui pourraient les bien diriger au besoin. Si nous voulons que notre effort de guerre réussisse il faut prévenir le mécontentement et le malaise chez les ouvriers du pays.

Il est un autre aspect de notre effort de guerre que je voudrais aborder: la situation de l'agriculture. En somme l'agriculture occupe dans ses diverses branches plusieurs millions de Canadiens. Le produit agricole principal souffre actuellement de la mévente, la guerre nous ayant fermé les marchés du monde. Il n'y a pas longtemps j'ai vu encore une fois d'immenses tas de blé enfouis sous la neige, dans la région de l'Ouest que je représente aux Communes. Je connais quelqu'un qui possède un tas de blé de seize pieds de hauteur, renfermant plus de seize mille boisseaux. Ce blé est recouvert de gerbes et de neige. Je ne prétends pas que le Gouvernement est à blâmer; je dis simplement que les propriétaires de ces tas de blé, des cultivateurs, n'ont pas les moyens d'acheter les choses essentielles à leur bien-être et à celui de leurs familles.

Je demanderais au ministre du Commerce (M. MacKinnon) et à celui de l'Agriculture (M. Gardiner) de donner aux habitants des Prairies des directives pour l'été prochain. Nous sommes rendus au 24 février, et d'ici huit semaines les semailles commenceront dans ma circonscription. Il n'est pas trop tôt pour dire aux cultivateurs ce qu'on attend d'eux. Si nous avons recours au contingentement, qu'on fixe les contingents afin que ces gens puissent se préparer en conséquence; car ces amas de vivres, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, qui peuvent nous sembler un passif et une marchandise invendable, peuvent avant la fin de la guerre devenir le stimulant qui poussera les peuples affamés et malheureux d'Europe à se tourner contre leurs maîtres afin de pouvoir

se procurer une partie de cette richesse dont la nature nous a comblés. Ainsi nous ne devrions pas négliger l'agriculture dans notre effort de guerre. Au contraire, nous devrions lui accorder toute l'attention qu'elle mérite en ce moment.

Je voudrais aussi souligner à la Chambre la nécessité d'organiser immédiatement l'après-guerre. La pensée de ce qui se produira après la guerre suffit à me donner le cauchemar. Nous disons qu'au cours de la prochaine année il faudra verser trois cent mille hommes de plus, et peut-être des femmes, dans l'industrie; le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a fait part de cela l'autre jour. Le ministre du Travail (M. McLarty) nous a parlé de projets comportant l'entraînement de milliers d'ouvriers pour les nouvelles industries qui commencent à fonctionner, projets qui me semblent insuffisants. Si nous remportions la victoire d'ici six mois que ferions-nous des centaines de mille hommes que l'indusetrie renverrait, et que serait-ce donc si nous y ajoutions les milliers de soldats qu'il faudrait démobiliser? Si nous manquons de prévoyance, je crains un grand bouleversement social, voire le chaos. Je ne crois pas que ces hommes, dont quelques-uns ont connu la pauvreté et le chômage, et qui ont voyagé d'un bout à l'autre du pays accrochés aux trains de marchandises, retournent de plein gré à une existence inacceptable et au vagabondage sur les trains.

Je désire fort que le Gouvernement et la Chambre chargent le comité le plus compétent possible de préparer ces projets d'avenir dès aujourd'hui. Ce temps n'est peut-être pas aussi loin que nous le pensons parfois, et j'espère qu'il ne l'est pas. J'ai lu il y a quelque temps dans les journaux, que le premier ministre avait nommé un comité composé de fonctionnaires. Ce n'est pas suffisant bien que beaucoup de nos fonctionnaires m'inspirent confiance. A l'instar du chef de l'opposition j'ai cru, à la mort de M. Skelton, que, sans faire une comparaison qui puisse être mal interprétée, le Canada avait perdu son fonctionnaire le plus distingué, un homme qui a servi son pays comme bien peu l'ont fait avant lui. Je n'ai donc rien à dire contre plusieurs de nos fonctionnaires, mais ils envisagent les choses du point de vue ministériel, et nous voulons un comité animé d'une plus grande largeur de vues.

Enfin, j'espère que le Gouvernement maintiendra et élargira ses relations amicales avec les Etats-Unis, et même avec toutes les nations de l'hémisphère américain. Contrairement à l'opinion exprimée par le chef de l'opposition, c'est une excellente chose que de nommer des représentants dans les principaux pays de l'Amérique du Sud. Je suis heureux que le premier ministre se propose de confier à quelqu'un les fonctions que M. Christie, vu sa mauvaise santé, ne peut remplir. Je ferai respectueusement observer au premier ministre que la nomination de M. Christie était excellente, parce qu'un fonctionnaire qui avait bien servi le pays méritait cet avancement. J'espérais que le premier ministre pût trouver dans son propre ministère quelque autre fonctionnaire expérimenté, en état d'occuper ce poste aux Etats-Unis. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Il est très important que nous nous tenions en contact intime avec les Etats-Unis, que nous y ayons un représentant capable de répondre à toute critique au sujet de nous-mêmes ou de notre effort de guerre, de la nature que j'ai mentionnée au début de mes observations.

Voilà quelques-unes des idées qui nous occupent l'esprit présentement. En ce qui concerne les faits relatifs à notre effort de guerre nous pourrons y revenir quand nous étudierons une autre mesure. Je me bornerai à ajouter que nous espérons, ces prochains mois, si durs qu'ils puissent s'annoncer, voir la victoire couronner notre cause; en attendant, examinons nos problèmes domestiques et préparons-nous à attaquer ceux qui se poseront inéluctablement au lendemain du conflit.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, je représente un groupe et un mouvement qui, nettement voués à la réforme sociale, n'en préconisent pas moins des principes assez directement opposés à ceux que vient d'exposer l'honorable préopinant (M. Coldwell). Nous ne croyons pas nécessaire d'enlever aux gens tout stimulant à l'action, le droit de posséder et de régir leurs biens, leur propre industrie. Nous ne pensons pas nécessaire de priver les gens du droit de se diriger eux-mêmes, non seulement dans les grandes agglomérations mais aussi dans les plus petites. Nous sommes d'avis que les méthodes que nous préconisons, adoptées et appliquées sagement et prudemment, conduiront aux fins que j'ai indiquées.

Mes observations porteront plus ou moins sur notre économie domestique. Je ferai de trois courts extraits du discours du premier ministre les préliminaires de mes observations. Je tire le premier de la page 832 du hansard:

> Il est impossible de séparer les mesures d'ordre militaire et la politique étrangère qui les rend nécessaires. C'est particulièrement le cas en temps de guerre quand elles tendent toutes à la poursuite heureuse du conflit.

Sur ces points nous sommes pleinement d'accord.

A la page 835 je trouve le passage suivant:

> Je n'ai pas le moindre doute que les défenseurs de la liberté ne finissent par triompher. Mais je n'en suis pas moins convaincu, ainsi que je l'ai tant de fois répété, que la lutte sera

plus longue, plus dure et plus effroyable qu'on ne se l'imagine communément. Ne perdons pas ce fait de vue et agissons en conséquence.

Encore ici, je suis pleinement d'accord avec le premier ministre. Enfin, à la page 839, je lis ceci:

L'appui national uni que chacun des dominions donnera par son effort militaire pendant toute la durée des hostilités continuera de primer en importance tout le reste. Dans des conditions aussi peu stables, je crois que le premier ministre travaillera plus efficacement à assurer cette unité en restant au pays à la direction du Gouvernement qu'en allant siéger au conseil de Londres.

Sur ce dernier point, je m'abstiendrai de me prononcer, car j'estime qu'il appartient au premier ministre lui-même de décider s'il doit demeurer au pays ou aller outre-mer. Nous l'avons élu pour qu'il use de discernement, et je lui promets mon appui dans la décision qu'il arrêtera. Sur le premier point, je suis pleinement d'accord avec lui.

Les observations qui vont suivre ne seront pas aussi bien reçues que les précédentes. J'ai déjà dit plusieurs fois que lorsque le Gouvernement me paraîtrait suivre une politique contraire aux intérêts du Dominion du Canada, je saisirais toutes les occasions possibles de m'y opposer et d'indiquer en quoi elle semblerait errer. Voici maintenant quelques brefs extraits du mémoire supplémentaire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a présenté à la commission des relations entre le Dominion et les provinces. Je n'ai guère l'intention de soulever la question si contentieuse du rapport Sirois, mais j'estime que cette commission a rendu de précieux services au pays, en appelant l'attention générale de la population sur nos problèmes, et en obtenant de chaque province des commentaires précieux sur les problèmes qui lui sont propres et la façon d'y apporter solution. Cela dit, je passe à des citations qui manqueront sûrement de plaire à la majorité des honorables députés. Au sujet de la confédération, le rapport renferme, à la page 3, les mots suivants:

Il s'ensuit que la confédération n'a aucunement servi au bien-être du Nouveau-Brunswick et s'est révélée désastreuse pour cette province. L'objet principal de l'union n'a donc pas été atteint et c'est ce qui a donné lieu à presque toutes les difficultés présentes.

Ces mots sont suffisamment graves pour se passer de commentaires. Voici ce que je trouve ensuite à la page 6 du même document:

Le Canada ne peut être grand que s'il remplit ses obligations. L'unité nationale ne peut être établie et maintenue que si elle se fonde sur une économie nationale, non pas sur une économie internationale.

[M. Blackmore.]

Je me montrerais injuste en donnant à ces mots un sens qu'on ne prévoyait peut-être pas, mais tout le monde m'accordera que chacun est au moins libre de noter que l'auteur avait à l'idée le nationalisme économique plutôt qu'une économie subordonnée, comme la nôtre, aux échanges internationaux.

Je trouve ceci à la page 4 du même document, à propos du Canada:

Il a un devoir à remplir envers les provinces en tant que provinces.

Et encore:

Le Canada a placé près de 300 millions de dollars de fonds publics aux Etats-Unis pour l'aménagement et l'exploitation de voies ferrées, de ports et même de gisements houillers.

L'analyse de cette observation prendrait trop de temps. Peut-être y reviendrai-je un jour.

Je relève enfin à la page 6:

Dans toute union fédérale, chaque province ou Etat devrait être équitablement traité; la centralisation du pouvoir est fatale à l'union. La centralisation est inadmissible sous le régime confédératif des provinces de l'Amérique britannique du Nord disséminées à travers le pays. Si le parlement persiste à la maintenir, il y a danger apparent qu'elle détruise la confédération.

Les honorables députés constateront pourquoi j'ai choisi pour texte la remarque solennelle que le premier ministre a faite quant à l'importance de l'unité au Canada. Tous les honorables représentants ont sans doute été aussi alarmés que moi par la tendance à la centralisation qui saute actuellement aux yeux. Je tiens à la main les *A. M. Papers* du 17 février, publiés par le ministère des Munitions et Approvisionnements, donnant la liste des contrats accordés pendant la semaine terminée à cette date. J'y trouve que sur 110 contrats 58 ont été accordés en Ontario, 31 dans le Québec, 8 seulement en Colombie-Britannique, 6 au Manitoba, 2 au Nouveau-Brunswick, 2 en Alberta, 2 en Saskatchewan et 1 seulement en Nouvelle-Ecosse.

Le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) en butte à des critiques à ce sujet, l'autre jour, s'est défendu en disant qu'on place les commandes là où elles peuvent être remplies. Je n'en doute point, mais je fais remarquer que le phénomène de la centralisation de l'industrie au pays s'est tellement accentué qu'il faut placer ces commandes dans les deux provinces du centre. Mais je m'empresse d'ajouter que je n'adresse aucun reproche au Québec et à l'Ontario. Les gens de ces deux provinces sont de bons Canadiens et ont droit à leur pleine part des avantages nationaux. Mais n'oublions jamais que la population des neuf provinces y a un

droit égal. L'oubli de la chose menacerait certes l'unité nationale, et sinon l'unité, du moins la puissance nationale.

Permettez-moi de citer un autre exemple de la dangereuse centralisation qui se poursuit aujourd'hui au Canada. Je tiens à la main le bulletin du ministère des Munitions et Approvisionnements du 15 février et j'y lis ce qui suit au sujet du nouveau régisseur des véhicules à moteur.

M. MARTIN: C'est un bon homme.

M. BLACKMORE: Il a besoin d'être excellent pour remplir équitablement ses fonctions. Je lis les lignes suivantes:

Le régisseur des véhicules à moteur est investi de pouvoirs étendus qui lui permettent de diriger et réglementer toute l'industrie de l'automobile. Il peut délivrer des permis à toute personne ou toute compagnie qui s'occupe de la fabrication ou du commerce des véhicules à moteur. Il peut délivrer des permis aux fabricants et distributeurs de remorques, de pneus et de tous les autres accessoires et pièces de véhicules à moteur. Il peut délivrer des permis aux fabricants des matérieux qui entrent dans la fabrication des véhicules à moteur.

Et cet autre passage:

Le régisseur peut interdire à quiconque, totalement ou dans la mesure qu'il lui plaira, la fabrication ou le commerce des véhicules à moteur.

Sous réserve de l'approbation du ministre, le régisseur peut établir un contingent ou des contingents prescrivant le genre, le type ou le modèle des véhicules à moteur, et la quantité de tout genre, type ou modèle qu'une personne ou qu'une compagnie sera autorisée à fabriquer ou à vendre.

Je ne discuterai point l'opportunité ou l'inopportunité, la nécessité ou la superfluité de l'attribution de tels pouvoirs à un homme. Mais je ferai remarquer que l'attribution de cette autorité annule, pendant la durée de la guerre, dans le domaine des véhicules à moteur, le pouvoir de première importance que possèdent les provinces en matière de propriété et de droits civils. Si le titulaire n'exerce pas ses hautes fonctions avec équité, largeur de vues et le souci des intérêts de la Saskatchewan-nord et de l'île du Prince-Edouard sud, ainsi que du Québec et de l'Ontario, il en résultera une concentration de pouvoirs fort préjudiciable au pays avant la fin de la guerre.

Le Gouvernement a nommé d'autres régisseurs. Je n'en mentionnerai que deux, celui du combustible et celui du sucre. Ils sont investis de pouvoirs presque illimités. Si je ne me trompe, ils ont le pouvoir d'ordonner la fermeture d'une fabrique de sucre ou d'un puits de pétrole, ou encore ils peuvent en très peu de temps rendre l'existence intenable à une entreprise. S'il arrivait à un de ces hommes de désirer détruire un établissement industriel au Manitoba, par exemple, afin de favoriser les industriels de l'Ontario, il aurait absolument le pouvoir de le faire. Il pourrait y arriver par des moyens secrets que le citoyen ordinaire ne pourrait découvrir.

Certaines provinces du Dominion souffrent déjà des effets désastreux de la centralisation des pouvoirs dont on s'est servi dans le passé pour favoriser certains intéressés des deux provinces centrales. Plusieurs des plus grandes difficultés auxquelles certaines provinces sont en butte proviennent de ce qu'Ottawa possède et exerce le pouvoir de méconnaître la volonté et de faire fi du bien-être des provinces. Parmi ces difficultés, je puis mentionner en premier lieu le déclin de l'industrie ou son impuissance à s'établir dans certaines provinces. L'industrie languit aujourd'hui dans sept provinces. Puis-je citer, par exemple, la situation dans laquelle se trouve l'industrie au Nouveau-Brunswick? Cette province était autrefois prospère, elle possédait une industrie florissante et sa population vivait heureuse. J'appuierai cette affirmation en citant un extrait de la page 76 du mémoire présenté par le Nouveau-Brunswick à la commission royale:

Le Nouveau-Brunswick se trouvait dans une situation bien différente. Il était considéré comme la région la plus riche de l'Amérique britannique du Nord. Il n'existait pas là de querelles de races. Sa situation économique était satisfaisante. Ses relations avec les autres provinces étaient amicales. Il possédait des établissements industriels et commerciaux assez importants. Il possédait des banques, des institutions financières et des compagnies d'assurance qui prêtaient leur concours à l'industrie. La population était satisfaite, paisible et entreprenante.

Etant donné ce que j'ai lu du mémoire supplémentaire présenté par le Nouveau-Brunswick, que mes honorables collègues se demandent maintenant s'il ne serait pas possible et opportun de venir en aide à cette province.

Je citerai maintenant un passage que je relève à la page 49 du mémoire soumis par le Nouveau-Brunswick Cet extrait nous expose, en nous en expliquant les raisons, la situation dans laquelle se trouve actuellement l'industrie dans cette province:

Le fardeau indu de tarifs-marchandises trop élevés dans les Provinces maritimes après 1912 a accentué et accru le désavantage où le Nouveau-Brunswick était placé dans le domaine douanier.

Pour ces deux raisons surtout, l'industrie s'est concentrée dans l'Ontario et le Québec. De puissantes compagnies dont le siège social se trouvait dans l'Ontario et à Montréal achetèrent dans le Nouveau-Brunswick de nombreux établissements industriels qu'elles fermèrent ensuite. A l'heure actuelle, l'industrie ne joue qu'un rôle insignifiant dans le Nouveau-Brunswick, au regard de celui qu'elle joue dans d'autres régions du dominion.

Je le demande aux honorables députés, le Gouvernement peut-il attendre du Nouveau-Brunswick l'effort de guerre que ce dernier pourrait accomplir s'il avait conservé la puissance économique qui le caractérisait au moment de son entrée dans la Confédération? On me dira que c'était impossible mais j'affirme le contraire. Il n'est pas impossible à la population de n'importe quelle région de notre riche pays d'être prospère et heureuse, et si la pauvreté s'est abattue sur certaines régions c'est à cause des mesures irrationnelles élaborées par le gouvernement fédéral et imposées par lui aux provinces.

Qu'on me permette d'expliquer comment le programme fédéral peut nuire à une province telle que le Nouveau-Brunswick, absolument impuissante à se protéger. A la page 63 du mémoire du Nouveau-Brunswick, il est question de Connors Brothers Limited, fabricants de conserves de poisson, surtout de sardine. Cette compagnie emploie 600 personnes dans sa fabrique et elle occupe 1,000 pêcheurs. Une somme de $2,000,000 a été placée dans cette industrie. Nous devrions certainement nous attendre que le Gouvernement fasse quelque chose pour aider une industrie aussi importante qui fouruit de l'emploi aux Canadiens et accroît le bien-être du Nouveau-Brunswick. Voici cependant ce que le gouvernement fédéral fait en réalité.

En mai 1937, cette conserverie commanda, dans le Maine, du fer-blanc pour une valeur de $5,070.04. Lorsque ce fer-blanc arriva à la frontière, le ministre des Finances ne se borna pas à prélever un droit de douane sur cette somme de $5,070.04. Il fixa la valeur à $5,553 pour fins douanières et perçut le droit de douane sur ce montant, la compagnie étant ainsi forcée de payer $1,110.60. Puis il imposa un droit d'accise de $199.91. Ensuite, il se fit verser un droit anti-dumping de $1,066.10. Ces droits majorèrent énormèrent le prix de ce fer-blanc, qui constitue l'un des principaux éléments du coût du produit définitif. De tels droits représentaient une dépense annuelle estimative de plusieurs centaines de milliers de dollars pour les Provinces maritimes et de plusieurs millions pour le Canada tout entier. Je ne m'arrêterai pas aux raisons pour lesquelles on a pu établir ces impôts. Je me contenterai de signaler leur existence et le tort qu'ils ont causé à une précieuse industrie indigène du Nouveau-Brunswick. Tant que le Gouvernement fédéral ne modifiera pas sa politique de manière à cesser d'imposer de telles charges aux industries d'une province, les provinces canadiennes ne pourront jamais devenir prospères et bien assises.

Je passe à un autre désavantage auquel les provinces sont soumises: la croissance alarmante des différences de prix, qui se répercute avec une sévérité particulière sur la population agricole. Dans la lettre accompagnant l'indice Searle du 19 février, je relève ce qui suit:

L'indice Searle du prix des objets achetés par les cultivateurs (147 articles) s'établit maintenant à 142—1913 égalant 100. Cela veut dire que les cultivateurs de l'Ouest doivent payer ces objets 42 p. 100 plus cher que des objets de qualité égale en 1913-1914.

Le prix du blé n° 1 du Nord, en marché libre, le 18 février, s'établissait à 14 p. 100 au-dessous du cours pratiqué en 1913-1914. Par conséquent, le pouvoir d'achat du boisseau de blé n'est, dans l'Ouest canadien que de 58 p. 100 de son pouvoir d'achat en 1913-1914.

L'indice Searle indique en outre que le prix des objets achetés par les cultivateurs a augmenté de 8 p. 100 à la suite de la présente guerre. C'est-à-dire, les prix actuels sont en moyenne supérieurs de 8 p. 100 à ceux d'août 1939 pour les 147 objets visés.

Les partisans du Gouvernement soutiendront que les prix que les cultivateurs obtiennent de leurs produits dépendent de la situation des marchés extérieurs. Ils donneront comme cause l'effondrement de la Hollande, du Danemark et des autres pays d'Europe. Eh bien, leur excuse ne tient guère. Je n'entends pas approfondir la question à présent, me contentant de signaler que le fait existe et que, tant qu'il existera, il sera inutile de compter sur la population de l'Ouest pour une contribution à la conduite de la guerre correspondant à celle qu'elle a fournie durant la Grande Guerre, quelle que soit sa volonté à cet égard.

Il y a un autre aspect de la question que les partisans du Gouvernement auront bien du mal à expliquer. Le prix des lieuses, pour prendre un seul exemple, a, d'après les chiffres que je relève dans le *Cooperative Machinery Plan,* publié par la Canadian Cooperative Implements Limited, augmenté dans les proportions suivantes:

Année	Matières premières	Main-d'œuvre	Frais généraux	Essais
1913.....	$45.56	$11.97	$17.96	$ .34
1936.....	71.06	22.62	33.93	2.55
1940.....	.....*	.....*	.....*	.....*

Année	Frais de transport	Commission de l'agent	Marge brute	Prix au comptant à Regina	Prix exprimé en boisseaux de blé
1913..	$17.80	$30.45	$42.94	$167.02	261
1936..	26.08	45.50	79.26	281.00	319
1940..	....*	....*	....*	340.00	637

* Chiffres de 1940 non disponibles.

Ces machines sont fabriquées au Canada. Le gouvernement fédéral, ou celui de l'Ontario, ou peut-être tous les deux, doivent pouvoir en contrôler le prix. Or, je veux dire ici, parce que je trouve la chose ignoble, que la commission

de l'agent a été portée de $30.45 en 1913 à $45.50 en 1936 et que les frais de transport, au sujet desquels le gouvernement fédéral peut certainement intervenir, s'il le veut bien, ont monté, au cours de la même période, de $17.80 à $26.08. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet. Je me contenterai de faire observer qu'il y a là une injustice flagrante, que cet était de choses existe parce que le Gouvernement d'Ottawa l'a bien voulu et que le régime Mackenzie King doit en être tenu en grande partie responsable car c'est lui qui a administré les affaires de notre pays pendant presque tout ce temps-là.

L'augmentation du prix a eu lieu en dépit des vœux d'un comité spécial de la Chambre des communes en 1937 sur les instruments agricoles. Le Gouvernement a reçu le rapport de ce comité, puis il a permis aux compagnies qui fabriquent ces instruments d'en hausser le prix l'année suivante, comme si elles le faisaient au mépris du gouvernement, du comité et de la Chambre. Et nous parlons de démocratie! Le journal de ma localité, le *Herald* de Lethbridge, aime beaucoup recueillir les paroles d'hommes comme moi et écrire des éditoriaux sur "les choses qui rendent Hitler heureux". J'ai lieu de croire qu'il ferait bien de relever le cas dont je viens de parler et d'en faire le sujet d'un éditorial. Je lui recommande, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, d'examiner ces chiffres et d'écrire un éditorial sur "ce qui rend Hitler heureux". Comment pourrait-on, je vous le demande, faire davantage plaisir à Hitler, qu'en publiant ce qui se passe au Canada, pays aux ressources et à la force motrice presque illimitées, et en disant qu'on y permet par de tels moyens d'étrangler, de gêner et d'affaiblir partout la production de notre pays et de notre effort de guerre. Non seulement un comité de la Chambre des communes a-t-il conclu que ces prix étaient trop élevés, mais un comité de la législature de la Saskatchewan qui a étudié le problème des prix et de la distribution des instruments agricoles et formé après la hausse des prix, a également demandé qu'on remédie à la situation. Comme toujours, cependant, quand une province cherche à faire quelque chose le gouvernement fédéral met des bâtons dans les roues. Qu'on dise que c'est là de la "démocratie" et qu'on le prouve! Il semble qu'au Canada les cultivateurs doivent se tirer d'affaires tout seuls. Tout le monde peut être l'objet de toutes sortes de petits soins, sauf le cultivateur et l'ouvrier.

Je voudrais mettre notre manière d'agir en contraste avec ce que j'ai lu au sujet des Etats-Unis. Je me hâte d'ajouter que je n'ai pas moi-même vérifier la chose. Je dois encore me fier à la lettre Searle. Je trouve, cependant, dans cette lettre, dont j'ai déjà cité un passage, une observation de l'auteur laissant entendre qu'actuellement les Etats-Unis dépensent de fortes sommes pour tâcher d'établir la parité entre les prix, ce qui veut dire, comme le savent les honorables députés, un groupe de prix permettant au producteur d'obtenir pour ses produits l'équivalent de ce qu'il doit donner pour les denrées qu'il achète. Voilà comment on pourrait faire disparaître les iniquités flagrantes dont j'ai parlé au sujet de la hausse des prix. Toujours d'après la lettre Searle, les Etats-Unis ont accordé des allocations aux cultivateurs pour qu'ils laissent certaines terres en jachère, pour qu'ils adoptent un certain genre de labour destiné à empêcher l'érosion du sol, pour qu'ils plantent des arbres ou qu'ils se livrent à certaines cultures indiquées, et ainsi de suite. Je cite:

> Ces prestations aux cultivateurs, aux termes de cette politique égalitaire d'ensemble, se font sous forme de paiements en espèces. Le rédacteur de cette lettre Searle vient justement de visiter certaines régions des Etats-Unis, et il note que dans l'état d'Oklahoma, par exemple, (le seul état où il a pu se procurer des statistiques précises) la vente des produits agricoles a rapporté en 1939 un revenu global de 167 millions de dollars. Les cultivateurs de l'Oklahoma ont obtenu, en outre, du gouvernement fédéral des primes en espèces au montant de $27,731,000 ce qui équivaut à peu près à une prime de 17 p. 100 sur l'argent qu'ils ont obtenu de la vente de leurs produits agricoles.
>
> On ne prétend pas que ce paiement de 27 millions augmente le revenu des 213,000 cultivateurs de l'Oklahoma jusqu'au niveau d'égalité désirée, mais on pense du moins que c'est un pas dans la bonne voie.

Et à quoi ont à faire face les cultivateurs du Canada? Les honorables députés n'ont pas besoin de se faire expliquer la situation. En Saskatchewan les cultivateurs essaient d'organiser une coopérative dans l'espoir qu'on modifiera les prix des instruments aratoires. Je soutiens que pas un groupe de cultivateurs dans le Dominion ne devrait être obligé de recourir à l'association. Le Gouvernement actuel, soucieux des prix des produits agricoles en vue de la conduite de la guerre, devrait s'intéresser tout particulièrement au bien-être de la classe agricole et lui assurer l'essentiel, au lieu de se contenter d'annoncer des politiques changeantes, incertaines, décourageantes, comme celles qui ont cours au pays depuis plusieurs années. Quand le cultivateur est près d'obtenir un prix raisonnable pour son beurre, on en fixe le prix; on l'empêche de monter, mais non de descendre.

La troisième grande plaie dont souffrent les provinces, c'est notre système de tarifs ferroviaires exorbitants. Aucune province en particulier n'est seule à en souffrir; toutes en portent le fardeau. J'ai mentionné la majoration exorbitante des tarifs ferroviaires sur

une moissonneuse—je le répète: de $17.80 en 1913 à $26.08 en 1936. On se demandera peut-être que faire. Je ne conseille rien. Je pense connaître le remède, mais beaucoup de gens, je le sais, croient que je l'ignore. Ce que je trouve étrange c'est de voir tant d'honorables députés préférer voir mourir leur patient plutôt que de tenter un nouveau remède. Et ils sont si sûrs d'eux-mêmes et si savants quand on a quelque chose à leur conseiller. Ils rient et tournent en ridicule toute nouvelle idée et pourtant ils laissent leurs pays et même dans certains cas leur province s'en aller à une misère, à une pauvreté abjecte, désespérée et sans issue. Pendant ce temps, nous avons un système de tarifs-marchandises injuste et les hommes chargés de diriger le pays doivent voir à y remédier. Je n'ai pas le temps d'étudier ce problème dans tous ses détails, mais peut-être trouverai-je plus tard une autre occasion de l'examiner plus à fond.

Voici un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto et reproduit dans le *Fundy Fisherman* du 22 janvier au sujet des tarifs-marchandises, problème dont souffrent les habitants de l'Ile du Prince-Edouard. J'en donne le mot à mot:

Les cultivateurs de cette Province maritime ont raison de se plaindre. Si l'on en croit les représentants du Gouvernement à la conférence d'Ottawa, le fromage de l'Ile du Prince-Edouard est expédié à Montréal, pesé puis réexpédié, en grande partie par la même route, à Halifax d'où on le transporte en Angleterre. Comme tout le fromage exporté est acheté aux prix de Montréal, les producteurs touchent ce prix moins des frais de transport absolument inutiles.

J'ai cherché à me renseigner auprès de plusieurs Canadiens en vue; chacun s'est refusé à admettre la possibilité d'un tel état de choses et à croire qu'on puisse le permettre au Canada.

Ainsi donc, à un moment où les chemins de fer entre Montréal et Halifax sont encombrés de munitions et de matériel de guerre indispensables, à tel point qu'il nous a fallu ajouter des milles et des milles de voie ferrée afin de décongestionner la circulation, on voit le fromage d'une Province maritime destiné à l'Angleterre transporté sur une distance de plus de mille milles à la seule fin de se faire peser. Pour quelle raison ne pourrait-on pas peser et classer le fromage à Charlottetown ou à Halifax? Les cultivateurs des Provinces maritimes ont un autre grief. Les porcs élevés à peu de distance d'Halifax se vendent aux prix de Montréal, moins le tarif-marchandises d'Halifax à Montréal, ce qui signifie que les cultivateurs néo-écossais touchent à peu près 60 c. par porc de moins que les cultivateurs de Québec. Cela peut être compréhensible si les porcs sont abattus à Montréal, mais c'est un peu fort quand ils sont abattus, salés et envoyés directement d'Halifax outre-mer au prix du comité canadien du bacon, fondé sur la livraison au littoral de l'Atlantique.

Est-il étonnant que les producteurs des Provinces maritimes soient mécontents, vu qu'ils ont discuté l'affaire avec Ottawa sans aucun résultat?

[M. Blackmore.]

C'est cette dernière assertion qui, à mon avis, dénote une défectuosité au Canada, c'est-à-dire le fait que les Provinces maritimes ont débattu ces problèmes avec Ottawa sans obtenir aucune atténuation d'un abus aussi criant.

Tout cela indique un manque de considération.

C'est là s'exprimer avec beaucoup de modération, à mon sens. Je ne me suis pas donné la peine de consulter les autorités à cet égard, et j'accepte ce qu'on dit. Mon temps de parole est expiré, je vais terminer avec cette observation. Je ne dirai qu'un mot sur le régime du crédit, le quatrième des grands désavantages dont souffrent les provinces. Il importe que nous agissions à l'égard des instruments de crédit au Canada. Nous sommes en présence de quatre désavantages dont toutes les provinces du Canada souffrent énormément, quatre désavantages qui nuisent en tout à la productivité et à l'effort de guerre de la nation.

En toute sincérité, en toute humilité et en toute bienveillance, je prie le Gouvernement de prendre immédiatement des mesures afin de mettre fin à ces abus, de commencer par décentraliser l'industrie au Canada. En second lieu, qu'on réalise la parité des prix entre toutes les provinces. Pour y arriver, on pourrait établir un programme de production de concert avec les gouvernements provinciaux. On pourrait également s'entendre avec les producteurs de façon que la production ne soit pas trop considérable tout en étant suffisante. Que l'on fasse en sorte que toute institution ou toute personne jouissant d'une bonne réputation puisse obtenir du crédit au Canada. Que l'on fasse en sorte que les frais changent au point que le producteur puisse produire et qu'on lui trouve des marchés de quelque façon. On rétorquera: "Mais nous ne pouvons pas trouver de marchés à l'extérieur". Je ne demande pas de marchés à l'étranger. Ce qui me renverse c'est que les membres du Gouvernement actuel ne comprennent pas qu'il peut exister des marchés domestiques indépendamment des marchés étrangers.

Que le Gouvernement dirige les prix en favorisant une production abondante au moyen de primes à l'égard des frais de main-d'œuvre et des frais de production afin de permettre aux producteurs primaires de vendre et d'acheter à des prix raisonnables.

Que le Gouvernement remplisse l'obligation qu'il a contractée au moment de la Confédération de fournir des moyens de transport divers et de traiter tous les citoyens du Canada équitablement en matière de tarifs-marchandises.

Que le Gouvernement prépare et mette en vigueur un barème de transport équitable

afin de venir en aide aux producteurs et aux consommateurs et de ne pas enrichir les actionnaires des chemins de fer.

En dernier lieu, que le Gouvernement s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu du paragraphe 15 de l'article 91, de l'Acte de l'Amérique du Nord, lequel rejette sur le Dominion la responsabilité en matière de banques et de crédit, c'est-à-dire la responsabilité de faire en sorte que tout Canadien ayant droit à certain crédit le reçoive quel que soit l'avis des banques.

Si le Gouvernement veut bien agir ainsi il constatera bientôt que le Canada est plus uni et plus puissant et que nous pourrons aller de l'avant dans ce grand conflit avec confiance et assurance, en utilisant les ressources que Dieu a données au pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si je prends part à ce débat, c'est surtout pour faire connaître à la Chambre et au pays mes vues sur certains points que l'on a soulevés la semaine dernière en cette enceinte et dans les journaux. Mais auparavant, je veux dire quelques mots sur le fond même du débat, c'est-à-dire l'objet visé par la motion dont nous sommes saisis et qui propose que la Chambre se forme en comité des subsides en vue de discuter les affaires extérieures.

Il va sans dire qu'actuellement, toutes nos affaires extérieures tournent autour de la guerre. La politique étrangère du Canada ou de tout autre pays est régie par son intérêt national et par son armature culturelle et morale. Nous traversons une crise terrible. Le Canada s'est résigné à cette guerre parce qu'il ne pouvait faire autrement et que son honneur et ses intérêts les plus sacrés étaient en jeu.

Le commonwealth des nations britanniques incarne une civilisation que ses membres prisent au point de se sentir dans l'obligation de la défendre au besoin. Hitler fait la guerre au monde entier, politiquement, moralement et économiquement. Dans une de ses fameuses philippiques, il déclarait, il y a quelques semaines encore:

> Il existe un conflit entre deux mondes, entre deux conceptions de la vie. L'un de ces mondes doit disparaître.

C'est pour préserver la dignité humaine, pour sauver l'autre monde, celui que Hitler veut détruire, que la Grande-Bretagne et le Canada combattent. Si, au début des hostilités, on a pu différer sur la notion du devoir, les événements de ces derniers mois doivent avoir rétabli l'unanimité. En présence de circonstances nouvelles, extraordinaires et imprévues, comment pourrait-on persister dans une manière de voir à laquelle on pouvait consciencieusement adhérer lorsque la civilisation n'était pas en jeu?

Il faut que notre action soit réaliste, qu'elle se fonde sur les faits, sur la vie. Tous nos groupes nationaux devraient s'unir autour des idéals fondamentaux qui leur sont communs. Le premier est la liberté de l'individu. Nous, Canadiens, ne voulons être ni des instruments ni des esclaves. En deuxième lieu, vient la liberté pour nos groupes nationaux de s'épanouir dans le sens de leur culture et de leurs traditions propres. Songeons à l'écrasement des nationalités tchèque et polonaise et nous aurons une idée de ce que Hitler nous réserve s'il devient jamais maître du Canada. Même en France, où un armistice est en vigueur, il applique son procédé. Je recevais l'autre jour du comité France-Amérique des circulaires de protestation contre l'évacuation forcée par les Allemands de tous les Lorrains qui n'ont pas un nom germanique. On les a chassés de leur propriété et exilés du sol natal. L'Allemagne proscrit la langue de tous les peuples qu'elle réduit en servitude. Les Canadiens ont ces méthodes en horreur.

Notre troisième idéal, c'est de sauvegarder la liberté de la foi au Christ. Se rend-on bien compte que nous revivons les événements qui se sont déroulés il y a treize siècles lorsque l'Islam tâchait de subjuguer la chrétienté et forçait tous les chrétiens à prendre les armes pour défendre leur foi? Les nations qui hésitèrent et qui ne se défendirent pas dès le début furent conquises et durent choisir entre la mort, la servitude et l'apostasie. Hitler le surhomme aurait vite fait de nous ramener à l'âge des ténèbres, rendu plus sombre par les méthodes qu'il a inventées. Entre la croix et ce qu'elle signifie pour nous et le svatsika païen, nous n'hésitons pas et nous défendons ce que nous avons de plus cher.

En outre, une victoire nazie entraînerait la ruine de l'ordre mondial actuel. Certains commettent l'erreur de croire que la civilisation n'est pas en péril. Elle est menacée. Nous devons veiller sur elle et la protéger. Avant l'avènement des dictatures, le monde était stable, la parole d'une grande nation était aussi sûre que son existence. L'ordre nouveau s'élève sur le banditisme, le mensonge et la canaillerie diplomatique. S'il triomphe, les peuples n'auront plus intérêt à engager des négociations, passer des accords ou conclure des traités. Mieux vaudrait ne pas conclure d'accords que de violer ceux que l'on signe. La probité, la justice et le respect de la parole donnée sont essentiels aux rapports internationaux. Tant que ces

conditions n'existeront pas, les nations faibles ne pourront demeurer neutres sans danger. Je crois à la Société des Nations, comme le fait mon honorable ami, le chef de l'opposition, (M. Hanson) et les autres honorables députés qui ont exprimé des vues analogues. Il faudra peut-être la faire revivre, mais l'existence d'un organe international est absolument nécessaire. Il faudra s'assurer cependant que les engagements de tous ses membres soient tenus et respectés.

Nous avons une législature de guerre. Le Gouvernement actuel est chargé par le peuple de le diriger dans cette lutte pour la paix et pour la liberté. Jusqu'ici, tout le monde s'accorde avec moi. J'aborde cependant un autre domaine où l'entente ne sera peut-être pas aussi parfaite. Certains députés pour qui j'ai une profonde estime ont proposé dans cette enceinte que le cabinet soit transformé et paré du titre de "Gouvernement national". Plusieurs journaux leur ont fait écho. Je crois de mon devoir d'exprimer mon avis franchement et respectueusement, mais avec fermeté. Je suis sans doute plus libre de le faire que d'autres ministres, puisque je consentirais volontiers à laisser ma place à un autre, s'il en résultait un plus grand bien. Ceux qui me connaissent savent que seul le sentiment du devoir me pousse à conserver mon poste actuel.

M. Asquith a dit qu'en démocratie, la volonté populaire prime. Je demande en toute sincérité: Le gouvernement actuel n'est-il pas celui que le Canada s'est donné il y a quelques mois à peine pour la durée de la guerre? Le peuple a désigné formellement chacun des ministres pour poursuivre la guerre. Cette législature n'est pas une législature d'avant-guerre, comme l'étaient celles de Grande-Bretagne et de Nouvelle-Zélande. Le gouvernement n'est pas un gouvernement d'avant-guerre. Le peuple a été invité à se prononcer sur la politique de guerre du cabinet. La question était claire. On a demandé au peuple, sans équivoque, s'il voulait confier la conduite de la guerre à ce gouvernement ou à un trust de l'intelligence, comme l'avaient proposé certains journaux et même mon honorable ami, le chef de l'opposition.

Tous les candidats de l'opposition officielle favorisaient la création d'un gouvernement national. Il n'est que de consulter les journaux de l'époque pour s'en assurer. De plus, les honorables députés verront que le nouveau Guide parlementaire désigne tous mes honorables adversaires, en commençant par leur chef, par les lettres "G. N.", c'est-à-dire "gouvernement national". Même l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green), pour qui j'éprouve le plus grand respect et la plus sincère affection, est désigné par ces lettres.

M. GREEN: Je me suis présenté comme conservateur.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député est désigné comme tous les autres par les initiales "G. N.".

M. MacNICOL: Puis-je demander au ministre...

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui, le nom de l'honorable député est suivi des mêmes initiales.

M. MacNICOL: Ce livre rouge est-il publié par le gouvernement?

Le très hon. M. LAPOINTE: Non.

M. MacNICOL: Celui qui a mis ces initiales à la suite de mon nom l'a fait sans autorisation. J'étais candidat conservateur.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député a-t-il protesté avant le 26 mars?

M. MacNICOL: Je me suis présenté comme conservateur.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je félicite l'honorable député.

L'hon. M. HANSON: J'étais aussi candidat conservateur.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je félicite également l'honorable député. Toute l'affaire n'était pas sérieuse, alors?

L'hon. M. HANSON: Ceci tient du burlesque.

Le très hon. M. LAPOINTE: Burlesque, en effet, et le peuple du Canada en jugea ainsi. J'espère que l'honorable député ne s'offensera pas de mes paroles. Trente-neuf d'entre eux furent élus, mais 206 candidats, partisans d'un gouvernement national furent défaits par les électeurs canadiens.

M. MacNICOL: J'ai été élu à une plus grande majorité.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député peut-il soutenir que le peuple du Canada désire un gouvernement national? Comment pourrait-on l'affirmer sans verser quelque peu dans le comique? Ecoutez ce qu'on en a dit dans les journaux à l'époque. Voici ce qu'un journal de premier plan, la *Free Press* de Winnipeg, publiait le 27 mars 1940:

La faveur dont jouit le Gouvernement est aujourd'hui d'un caractère si général et si national qu'à toutes fins pratiques, et bien que portant l'étiquette libérale, c'est bien un "gouvernement national". A certains égards, il a perdu le droit de s'appeler libéral, attendu qu'il a reçu plusieurs centaines de milliers de votes de personnes qui ne sont pas et ne seront

jamais membres du parti libéral. Elles ont voté comme elles l'ont fait pour protester contre le genre de campagne politique qui se poursuivait et parce qu'elles croyaient, comme c'était leur plein droit, en la sincérité de M. King et de ses collègues quand ils ont pris pour mot d'ordre: "Pas de politique tant que la guerre durera".

Voici un autre extrait de la même *Free Press* de Winnipeg, numéro du 13 mars dernier:

Le maintien d'une opposition efficace et puissante offre à une démocratie la meilleure garantie d'une administration énergique et efficace. Vouloir la détruire ou l'affaiblir inutilement par la formation d'un gouvernement national serait imprudent et dangereux; en effet, la conduite de la guerre n'a donné naissance à aucune impasse politique ni à aucune question d'importance décisive qui militent en faveur de mesures extrêmes comme la création d'une union exceptionnelle des groupes politiques.

Le premier ministre n'est muni d'aucun mandat pour former un gouvernement comme celui que l'on propose. Au contraire, il a reçu le mandat précis de n'en pas former et si l'opposition devait insister outre mesure j'estime qu'il n'y aurait qu'une façon de lui donner satisfaction: par un appel au peuple. Est-ce bien là le désir de la population? On ne saurait certes songer à de nouvelles élections. Pourquoi alors semer la division au Canada sous prétexte de favoriser l'union? Pourquoi lancer ce brandon de discorde dans la politique nationale?

Ma province est unanimement opposée à cette proposition. La seule mention d'un gouvernement d'union éveille des souvenirs pénibles qu'il est presque criminel de ressusciter à l'heure présente. Je parle en toute franchise. Je sens que je ne pourrais faire partie d'un tel gouvernement, si on me demandait d'y représenter ma province. En toute franchise j'affirme, et nombreux sont ceux qui partagent mon opinion, que cela me serait impossible, de même qu'à quiconque. Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, que tout acte de nature à détruire l'unité nationale mériterait d'être appelé sabotage? Le régime démocratique confie au suffrage populaire le soin de désigner les gouvernants des gens en cause. Je supplie les auteurs de cette proposition (qui désirent, je le sais, que le Canada poursuive de son mieux l'effort de guerre) de se contenter de ce qui est déjà assez bien, et de s'abstenir de miner la confiance populaire dans les gouvernants qu'on s'est librement et régulièrement choisis.

On objecte que dans certains autres pays du commonwealth il s'est formé des gouvernements nationaux. En effet, c'est le cas de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Zélande.

M. COLDWELL: De l'Australie, non pas de la Nouvelle-Zélande.

Le très hon. M. LAPOINTE: En Nouvelle-Zélande, non pas en Australie. En Australie l'opposition travailliste a été invitée à faire partie du gouvernement, et elle a refusé. Elle a accepté de devenir une sorte de comité consultatif. C'est ce qui s'est passé en Australie. Mais en Grande-Bretagne et en Nouvelle-Zélande, au début de la guerre, on avait des régimes antérieurs à l'ouverture des hostilités et, au lieu d'en appeler au peuple pour faire ratifier leur politique de guerre, on a eu recours à la formation de gouvernements dit d'union, ce qui dispensa de tenir des élections générales.

En Afrique du Sud, il s'en faut de beaucoup qu'un gouvernement national se soit constitué; la collaboration qui existait entre le général Smuts et le général Hertzog a été dissoute.

Voici un texte émanant d'une partie du Commonwealth dont on ne contestera certes pas le loyalisme: l'Irlande du Nord. Le 25 juin dernier,—j'emprunte ces lignes au *Journal of the Parliaments of Empire*,—M. Beattie a proposé la motion suivante à la Chambre des communes de ce pays:

La Chambre envisage avec alarme le refus obstiné du gouvernement de collaborer avec tous les partis à la Chambre pour constituer un gouvernement composé de représentants de tous les partis pour la durée de la guerre.

Lord Craigavon a fait les commentaires suivants sur la motion:

L'idée de faire entrer dans le cabinet des membres de l'autre côté de la Chambre occupe mon esprit depuis quelque temps, mais, à mon sens, le gouvernement est plus puissant, tel qu'il est actuellement constitué, et donc si l'honorable motionnaire veut me croire, lorsque j'affirme que mon unique désir, c'est d'avoir un gouvernement aussi fort que possible, cela dispose des motifs dont s'inspire la résolution.

Mise aux voix, la motion fut rejetée.

Plus tard, le 29 septembre, M. Warnock proposa la motion suivante:

De l'avis de la Chambre, le gouvernement de l'Irlande du Nord tel qu'il est à présent constitué n'est pas l'instrument le plus efficace pour la conduite des affaires de l'Etat, tant pour l'effort de guerre du pays que pour le cours ordinaire de la bonne administration, et le bien-être et la prospérité de l'Irlande du Nord, dans le présent comme dans l'avenir, seraient mieux assurés par la réorganisation du cabinet.

Ce sont presque les paroles que nous avons entendues au pays. Le premier ministre, lord Craigavon, dit ceci dans sa réponse:

S'il croyait qu'un autre pouvait prendre les rênes du pouvoir, quelqu'un connaissant aussi bien que lui les difficultés de l'autre côté du détroit et les obstacles à surmonter, s'il croyait qu'il servirait l'Ulster en se retirant, il le ferait immédiatement. M. Warnock voudrait des élections générales; c'est à quoi équivaut sa motion. Ce serait une époque fort inopportune pour le faire et il doute fort qu'un seul des députés loyalistes qui appuient depuis si longtemps le gouvernement perdrait son siège.

Moi aussi, je doute fort que la droite perdrait un seul siège, s'il y avait maintenant des élections générales, comme il pourrait arriver, si nous acceptions cette proposition.

La population a accordé au premier ministre et non aux directeurs de certains journaux, si importants soient-ils, le mandat de constituer un gouvernement. Ce qui constitue l'opinion publique, ce n'est pas l'opinion exprimée très bruyamment par le petit nombre. L'opinion publique est celle qui est acceptée par la société, celle qui reflète les vues et opinions individuelles des membres de la communauté. Les journaux émettent des opinions qui sont celles de leurs propriétaires ou de leurs directeurs. Ils ont parfaitement le droit de le faire s'ils agissent franchement. D'un autre côté, quand les journalistes prétendent, comme certains d'entre eux sont tentés de le faire, que leur opinion est celle du pays ou de leur province ou de la race à laquelle ils appartiennent, ils se trompent, et les opinions ainsi exprimées ne devraient pas influencer la politique du pays. Cela a généralement un effet qui n'est pas du tout celui qu'ils avaient en vue.

L'époque contemporaine nous en offre deux exemples typiques. Rappelons-nous par exemple les campagnes électorales du président Roosevelt, la dernière et celle de 1936. Presque tous les grands journaux des Etats-Unis combattaient le président Roosevelt. La Chambre connaît le résultat. L'opinion de la presse n'était certainement pas l'opinion publique. La même chose s'est produite en Angleterre il n'y a pas très longtemps, quand les grands syndicats de journaux de lord Rothermere et de lord Beaverbrook prônèrent l'établissement du libre-échange impérial. Ils étaient fort catégoriques sur cette question, violents même, mais leurs vues ne représentaient pas l'opinion publique de l'Angleterre, non plus que celle des dominions britanniques. A ce sujet, on voudra bien me permettre de citer un article que j'ai lu hier—oui, je lis ces choses même le dimanche—dans le *Political Quarterly,* importante publication anglaise:

> On remarquera cependant que, chaque fois que les journaux font une campagne qui est simplement l'expression de leurs propres opinions, un grand nombre de gens s'embrouillent et deviennent soupçonneux. En travaillant l'opinion des gens, en considérant l'opinion publique comme un mot vague qu'on peut mettre au service d'une campagne de presse, les journaux jouent avec le feu.
>
> La presse servirait en définitive ses propres intérêts si elle prenait tout à fait au sérieux ses responsabilités envers le public et si elle se posait fréquemment la question à laquelle nous avons essayé de donner ici une réponse préliminaire: "Qu'est-ce que l'opinion publique?" Toutefois, la question qui importe davantage pour la démocratie et les hommes d'Etat clairvoyants, question qui exige une réponse formelle, exacte et objective, est celle-ci: "Qu'est-ce que l'opinion des individus"?

[Le très hon. M. Lapointe.]

Je me permets de signaler un journal, au premier rang dans cette campagne qui se fait dans ma province, je veux parler de la *Montreal Gazette.* Je suis un ami personnel du directeur de la *Gazette* et du représentant de ce journal à la tribune des courriéristes parlementaires, et je ne voudrais leur dire rien de désagréable. Mais pensez-vous, monsieur l'Orateur, que la *Montreal Gazette* reflète l'opinion je ne dirai pas de la province de Québec mais des citoyens de langue anglaise de la province de Québec? Nous avons eu des élections fédérales il n'y a pas longtemps. J'ai pris part à la campagne électorale dans la ville même où se publie la *Montreal Gazette.* Ce journal réclamait alors comme aujourd'hui un gouvernement national. Mes deux vieux amis, M. White et M. Cahan, deux très bons députés qui représentaient des circonscriptions fortement et traditionnellement conservatrices, ont été battus parce que leurs campagnes étaient patronnés ou appuyés par la *Montreal Gazette.* La même chose s'est répétée lors des élections provinciales il y a quelques mois. Cela pourra paraître audacieux de ma part, mais j'ose dire que je représente les vues des électeurs de langue anglaise de Montréal mieux que la *Montreal Gazette.* Quand certains journalistes prétendent parler au nom du peuple canadien, ils me rappellent un tailleur de Tooley Street qui prétendait parler au nom du peuple anglais.

Est-il bien certain que le gouvernement d'union que nous pourrions former possèderait réellement la confiance du pays? On me dira que nous avons déjà eu un gouvernement d'union et qu'il a remporté la victoire aux élections de 1917. Je ne veux pas récriminer ni dire des choses susceptibles d'entraîner une discussion. Mais, à la suite de ces élections générales, il y eut des élections complémentaires dans toutes les régions du pays, tant que le gouvernement d'union fut au pouvoir, et dans chaque cas le gouvernement a subi d'écrasantes défaites. Sauf dans le cas des ministres qui, à cette époque, devaient se présenter à nouveau devant l'électorat après leur nomination, le candidat du gouvernement d'union fut battu dans toutes les provinces du Canada. Et n'oubliez pas que ces circonscriptions avaient élu des partisans du gouvernement d'union en 1917.

Cela s'est vu en Ontario, dans Glengarry et Stormont, Ontario-Nord, Peterborough-Ouest et Timiskaming. Je ne m'attarderai pas à la province de Québec: il suffit de mentionner Québec-Est, Kamouraska et Saint-Jacques sur l'île de Montréal. Mais au Nouveau-Brunswick, ce furent Victoria et Carleton qui, lors-

que M. Carvell fut nommé à la commission des chemins de fer, élurent M. Caldwell à une forte majorité. En Saskatchewan, lorsque M. Turriff fut appelé au Sénat, le candidat du gouvernement d'union fut défait. Sont-ce là des faits qui justifient de préconiser la formation d'un gouvernement semblable? Non pas, monsieur l'Orateur.

La vie démocratique ne saurait s'épanouir qu'en restant en harmonie avec la volonté populaire. Le nazisme et le fascisme n'offrent rien de nouveau, parce qu'ils ne représentent que la vieille conception de tyrannie qui prend corps chaque fois qu'un groupe s'empare du pouvoir ou impose un régime au lieu de laisser le peuple faire lui-même son choix. Même les partisans les plus irréductibles d'un gouvernement national reconnaissent la nécessité d'une forte opposition et ils ont raison. L'opposition joue un rôle indispensable au sein d'un parlement démocratique. Ses devoirs ont la même importance que ceux de la députation ministérielle. Est-il quelque honorable député qui croit désirable d'unir tous les groupes dans un même gouvernement si cela doit avoir pour effet d'affaiblir l'opposition? Je ne le crois pas, pour ma part. Encore une fois, je prie instamment les auteurs de cette proposition de ne pas persister dans un projet qui serait préjudiciable à la cause que nous désirons tous servir.

M. l'ORATEUR: Je dois rappeler au très honorable député que son temps de parole est épuisé.

Le très hon. M. LAPOINTE: J'aurai terminé dans quelques instants, monsieur l'Orateur.

Des VOIX: Continuez.

M. l'ORATEUR: Du consentement unanime de la Chambre.

Le très hon. M. LAPOINTE: L'unité est nécessaire au Canada pour la conduite tant de nos affaires domestiques que de notre politique extérieure, et nous pouvons remercier la Providence de ce que l'unité canadienne soit plus grande qu'elle ne l'a jamais été à une époque quelconque de notre histoire.

Je me rappelle un entretien que j'eus il y a quelques années avec l'éminent écrivain français André Siegfried, très bien connu des Canadiens par suite de ses voyages dans notre pays et des ouvrages qu'il a écrits sur le Canada. Il me déclara avoir remarqué chez nous certains éléments de désunion, ce qui, d'après lui, était facile à comprendre, étant donné la vaste superficie de notre pays et la diversité des races et des opinions. Il estimait que l'unité ne régnerait vraiment au Canada que s'il arrivait aux Canadiens d'avoir à combattre pour une cause commune, à repousser une invasion et à partager les mêmes luttes et les même périls.

J'espère, ou plutôt je crois que le conflit dans lequel nous sommes présentement engagés, et les sacrifices que nous partageons tous feront de nous une nation stable et impérissable. Ces sacrifices devraient nous enseigner à être plus tolérants les uns envers les autres et nous devrions chercher à contenir ceux qui disent ou écrivent des choses propres à faire naître des froissements ou du ressentiment parmi la population d'autres régions du pays.

En ce qui a trait surtout aux croyances religieuses, comment un soldat ou un brave ouvrier peut-il continuer d'accomplir sa tâche et de faire des sacrifices s'il lui arrive de lire des choses qui lui font croire qu'il est en butte à des soupçons ou à des attaques dans son propre pays?

Ceux qui prônent l'isolement aux Etats-Unis n'ont pas eu de plus efficaces porte-paroles que les agents de l'Allemagne. Hitler s'était vanté de faire servir à ses fins les honnêtes gens et les opinions sincères dans tous les pays, et ceux qui se rappellent ce qui est arrivé en Hollande, en Norvège, en Belgique et en France, savent que c'est la vérité. Ce ne sont pas les forces armées, mais plutôt les agissement de la cinquième colonne qui ont vaincu ces pays.

J'ai lu un ouvrage récemment publié par un éminent écrivain français maintenant domicilié à Montréal, M. André Cheradame. Ce livre est intitulé "Défense de l'Amérique" et j'espère qu'il sera traduit et répandu par tout le pays. Ce qui s'est produit au cours de ces dernières années sur le théâtre des hostilités en Europe et plus particulièrement en France est décrit d'une façon lumineuse dans cet ouvrage. Ce livre fera ouvrir les yeux à bien des gens. Depuis quelques années en France, à l'insu du peuple, certains journaux grands et petits s'étaient faits les agents d'Hitler. C'est ce qui arrive actuellement en Amérique du Sud et aux Etats-Unis, et ces agissements sont subventionnés par nos ennemis.

Je n'approuve pas le chef de l'opposition d'avoir critiqué l'autre jour les crédits destinés au Bureau de l'information publique. Nous ne dépensons pas assez dans ce domaine. La dissémination de propagande a constitué la partie essentielle des manœuvres de l'ennemi, et Hitler doit ses plus grandes victoires à l'abaissement du moral et à l'égarement de l'opinion publique dans les divers pays où il se proposait de faire la guerre plus tard. La lutte contre ces agissements entraîne nécessairement des dépenses. Nous devons nous servir de notre propre bureau d'information. Il faut utiliser la propagande, quelque mal vu que soit le terme, afin de détruire l'œuvre néfaste des agents de nos ennemis.

Cessons de nous disputer sur les petites questions, pour nous attacher aux grandes. Ne laissons pas obscurcir nos perspectives par des considérations secondaires, de crainte de perdre de vue les intérêts supérieurs dont dépend la sécurité de la nation.

Les faiblesses intérieures ont amené la chute de la France; cela ne fait pas de doute. Efforçons-nous donc de nous fortifier contre les faiblesses intérieures et tâchons, tous tant que nous sommes, de rendre notre pays fort.

Je fais allusion aux choses qui se sont dites. Parfois on publie dans les provinces de langue anglaise des traductions d'écrits provenant de ma province et, dans ma province, des traductions d'articles émanant des autres provinces, à seule fin de créer des ennuis. Mais les mauvaises choses publiées dans les provinces de langue anglaise, je l'assure à mes amis de ma province, ne représentent pas la façon de penser des Canadiens de langue anglaise. De même, je prie mes bons amis de l'Ontario et des autres provinces de ne pas croire que certains articles qu'ils peuvent lire expriment les idées du patriotique Québec.

La nature n'en est pas moins belle du fait de l'existence de microbes et d'animaux pestilentiels. La semaine dernière j'ai commencé ma trente-huitième année comme membre de la Chambre des communes. Or, je m'engage à consacrer les années qui me restent à combattre toutes les conspirations de microbes malicieux, abjects et méprisables, où qu'ils se trouvent, pour les empêcher d'avilir l'œuvre de toute beauté qu'est le Canada.

Un mot et je termine. Je tiens à dire toute l'admiration que j'éprouve pour la Grande-Bretagne. Nous admirons la Grande-Bretagne. Le monde entier admire la Grande-Bretagne. Nous admirons l'armée anglaise, l'aviation anglaise, la marine anglaise; mais, par-dessus tout, notre admiration s'adresse aux millions de gens ordinaires—hommes, femmes et enfants—qui depuis si longtemps endurent patiemment une vie affreuse, qui se sont exposés de leur propre choix à la mutilation et à la mort et qui pourraient faire cesser la guerre en capitulant s'ils voulaient exercer une pression en ce sens sur leur gouvernement, mais qui courageusement s'y refusent. Monsieur l'Orateur, une telle nation est grande. Elle ne saurait périr. Elle ne saurait perdre la guerre. Etre les concitoyens d'un peuple pareil, être uni avec lui dans une association comme la nôtre, c'est le plus grand honneur qui put échoir à un pays, quel qu'il soit. Oui, dans tous les efforts et tous les sacrifices que nous ferons pour la défense de la liberté, nous chercherons à nous rendre dignes de ce peuple magnifique, de cette grande nation. Nous ne lui ferons pas défaut dans son heure d'épreuve.

[Le très hon. M. Lapointe.]

M. KARL K. HOMUTH (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, mais vu la lattitude qu'on nous laisse avant que la Chambre se forme en comité des subsides, j'estime que certaines questions doivent faire l'objet de quelque discussion. Depuis l'ajournement de la Chambre en décembre dernier, bien des choses se sont produites qui modifient passablement l'aspect de la situation générale au Canada. D'un bout à l'autre du pays, la façon de voir en général a changé dans les journaux, les réunions publiques et chez les orateurs, de sorte qu'aujourd'hui ils ne critiquent pas seulement l'effort de guerre du Gouvernement, mais certains de ses autres actes. Si ces critiques venaient seulement de journaux ou d'orateurs conservateurs, on pourrait immédiatement y voir de la propagande politique, mais tel n'est pas le cas. Quelques-unes des attaques les plus acerbes provenaient d'anciens amis du Gouvernement, de journaux qui, il y a quelques mois à peine, se montraient fort bienveillants à son égard.

Je ne me soucie cependant pas particulièrement de l'attitude des journaux. Plusieurs d'entre eux, qui se montraient avec exagération en faveur du Gouvernement au cours de la dernière campagne électorale, ont maintenant changé de ton. D'un bout à l'autre du pays, ils réclament un gouvernement national. J'ignore pourquoi ils ont changé d'attitude et je m'en soucie peu, mais je n'aime pas que ces mêmes orateurs, ces mêmes journaux, qui déprécient l'attitude du Gouvernement et son effort de guerre, se tournant vers l'opposition s'écrient: "Oh! ces gens ne valent pas mieux que le Gouvernement".

Revenons au début de la guerre. Le chef de l'opposition d'alors promit au Gouvernement la collaboration de son parti. Nous avons déclaré que nous aiderions le Gouvernement de toute façon dans son effort de guerre et nous avons cherché à le faire. Nous l'avons blâmé, non pas de ce qu'il accomplissait, mais de ce qu'il n'en faisait pas assez. Nous avons suivi cette ligne de conduite durant la dernière campagne. Des semaines ont passé pendant lesquelles les membres du cabinet ont fait des déclarations. Nous les avons acceptées comme des exposés véridiques de l'effort de guerre du Gouvernement. Mais, avec le temps, nous avons fini par savoir ce qui se passait; nous avons commencé à nous rendre compte qu'un grand nombre des initiatives du Gouvernement n'existaient que dans l'imagination des ministres ou sur le papier et n'avaient jamais été réalisées.

En somme, si le Gouvernement mérite aujourd'hui quelque reproche, c'est parce qu'il a, de bonne foi, fait erreur; parce qu'il n'a pas fait preuve de franchise à l'égard des membres de la Chambre et ne s'est pas confié à eux. Nous avons promis de collaborer, mais il n'a jamais profité de cette promesse, si ce n'est pour lire aux honorables députés des exposés qui, dans la suite, ne s'avérèrent pas conformes aux faits. Je dis donc que si le Gouvernement mérite des reproches, c'est uniquement parce qu'il n'a pas su être franc à l'endroit de la Chambre et du Canada tout entier. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des causeries à la radio nous demandant d'envisager les faits. Les Canadiens veulent bien envisager les faits, pourvu qu'on les leur fasse connaître; mais si on les leur cache, on ne peut attendre qu'un seul résultat: le doute s'accroît, la rumeur devient si forte dans le pays que tout le monde commence à douter de la sincérité du Gouvernement dans son effort de guerre. Si le Gouvernement veut continuer d'agir ainsi, c'est son affaire. S'il refuse de nous communiquer les renseignements auxquels nous avons droit, il doit en assumer la responsabilité. De notre côté, nous ne prisons pas les attaques lancées contre les membres de l'opposition, car nous avons promis de collaborer avec le Gouvernement. C'est la première occasion qui nous est offerte d'obtenir des renseignements du Gouvernement, et, croyez-en ce groupe de l'opposition, nous allons obtenir ces renseignements sur notre effort de guerre, dussions-nous siéger jusqu'à Noël.

De temps à autre, il s'est élevé des discussions en cette enceinte et les ministres ont passé outre. Quelquefois, ils ont manifesté de la mauvaise humeur. Des députés ont crié au sabotage quand nous avons osé critiquer le Gouvernement. Ces choses-là ne feront pas peur aux membres de l'opposition. Nous jouerons notre rôle dans cette guerre. Le Gouvernement a soigneusement ignoré la collaboration que nous lui avons offerte; nous allons donc maintenant jouer notre rôle. Dans cette guerre, nous avons en jeu autant d'intérêts; nos enfants et toutes les choses que nous possédons sont en péril tout comme ceux des membres du Gouvernement. A compter de maintenant, nous allons accomplir notre tâche, qui est aussi importante que celle du Gouvernement, nous allons l'obliger à nous fournir les renseignements qu'ils nous a toujours refusés. C'est son manque de sincérité qui lui a attiré toute cette critique qui, jusqu'à un certain point, a été bien méritée.

La population du Canada ne s'attend pas à trouver des surhommes parmi les membres du Gouvernement et à la Chambre des communes; elle sait que nous sommes tous humains. Nous représentons certains idéals, certains programmes politiques; mais il n'y a pas un homme en cette enceinte aujourd'hui qui veuille autre chose que de mener cette guerre à une issue heureuse. Si, au lieu de les cacher, le Gouvernement reconnaissait franchement ses erreurs, s'il déclarait au peuple qu'il a fait tout en son pouvoir pour les corriger et qu'il travaille maintenant de toutes ses forces et de toute son énergie, le peuple aurait bien plus confiance en lui. Il y a eu des erreurs; il y en aurait eu peu importe le parti au pouvoir, mais que le Gouvernement fasse confiance au peuple, qu'il admette ses torts et les Canadiens se diront que leurs dirigeants ont au moins la bonne volonté.

Je répète ce que j'ai déjà dit en cette Chambre: Je me suis présenté comme candidat d'un gouvernement national. J'étais convaincu et je n'ai pas changé d'opinion. Le peuple a parlé et a choisi le parti libéral. J'accepte son verdict. Si le Gouvernement doit continuer d'être un gouvernement libéral, je veux bien qu'il le soit. Mais ce que nous demandons c'est que le Gouvernement, qu'il soit libéral ou national, poursuive cette guerre, qu'il fasse vraiment la guerre.

Il nous est souvent arrivé de critiquer des membres du cabinet pour certaines choses qui se passaient, nous le savions, dans leurs ministères, particulièrement au sujet de notre effort de guerre. Les ministres nous ont présenté des exposés qui se sont révélés inexacts. Peut-être espéraient-ils que les événements leur donneraient raison, mais espérer ne suffit pas quand la menace s'étend jusqu'à notre littoral. Il ne nous reste donc plus qu'à attirer publiquement ces faits à leur attention et à l'attention du public espérant que ce dernier réussira peut-être à remuer le Gouvernement et à obtenir la vérité au sujet de notre effort de guerre.

Revenons à la déclaration du très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) à l'effet que le programme de guerre du Gouvernement a été soumis au peuple en mars dernier. Je ne suis pas de son avis. Qui peut oublier le premier discours prononcé à la radio par le premier ministre (M. Mackenzie King) alors, quand il n'a parlé de gouvernement national que pour l'associer au ministère d'union de la dernière guerre, et lorsque d'une manière très subtile, comme seul le premier ministre du Canada sait le faire, il a dressé l'épouvantail de la conscription. Et personne ne peut nier que l'une des plus importantes questions en jeu à ces dernières élections fut celle de la conscription.

Le Gouvernement fut de nouveau porté au pouvoir à une majorité écrasante, et nous avons aujourd'hui la conscription. C'est la loi du pays.

Des VOIX: Non, non.

M. HOMUTH: Modifiez-là, si vous voulez, mais envisageons les faits. Montrons quelque courage à cet égard. Nous ne doutons jamais de la bravoure de nos soldats, de nos marins ou de nos aviateurs, mais nous comptons également sur le courage des autres citoyens, surtout des membres de la Chambre des communes; sur le courage d'envisager les faits, d'accomplir ce qu'ils croient juste, et nous espérons qu'ils feront tout en leur pouvoir pour que le Canada contribue à la victoire. Si les membres du cabinet, et les simples députés ministériels—après tout, ils sont un élément de force sur lequel il faut tabler—font preuve du courage qu'ils devraient montrer, le maximum d'effort de guerre sera facile.

L'an dernier, nous nous sommes réunis ici, et nous avons, plus d'une fois, interrogé le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) et le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe) au sujet de la fabrication des mitrailleuses Bren. Ils ont répondu évasivement ou ont refusé de répondre, ou bien encore ont fait des déclarations dont l'opposition n'a pas été satisfaite.

L'hon. M. RALSTON: Si l'honorable député veut bien me permettre de l'interrompre, je lui ferai remarquer que je lui ai répondu qu'il n'était pas dans l'intérêt du public de faire connaître le nombre de mitrailleuses Bren fabriquées, et j'ai communiqué un état exact du nombre à son chef ainsi qu'aux chefs des autres partis à la Chambre.

M. HOMUTH: Le ministre de la Défense nationale a déclaré que la production avait dépassé les prévisions. J'ai mis cette déclaration en doute, je le fais encore; je n'entrerai pas dans les détails maintenant, mais je conteste cette assertion. J'en doute à cause de la preuve que certains membres du Gouvernement, qui se sont fait les défenseurs de l'administration au comité des comptes publics, ont essayé d'établir à ce comité. Je veux démontrer qu'au moment où nous discutions cette affaire et posions des questions au Gouvernement, on était à modifier ce contrat du tout au tout. On a rédigé un nouveau contrat, et aucun membre du Gouvernement, pas même le premier ministre, n'a eu la franchise de déclarer aux honorables députés qu'on était à rédiger un nouveau contrat au sujet de la mitrailleuse Bren.

Ne sommes-nous que de simples jouets ici? N'avons-nous aucun rôle à remplir? Est-ce que nous n'avons aucune obligation?

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député me permettra-t-il de l'interrompre de nouveau? Je ne sais où il a obtenu ses renseignements; le nouveau contrat Bren a été signé au mois de novembre dernier.

M. HOMUTH: Au mois d'octobre.

L'hon. M. HOWE: Le contrat porte la date du 29 novembre.

L'hon. M. RALSTON: La Chambre a siégé au mois de juillet, je crois.

M. HOMUTH: La Chambre a siégé en octobre, novembre et décembre.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas communiqué de renseignements à l'honorable député au sujet de la mitrailleuse Bren.

M. HOMUTH: Je ne parle pas du ministre, mais du cabinet en général; tous les ministres sont également à blâmer. Le contrat porte la date du 31 octobre; j'en ai une copie en main. Je ne m'en plains pas. Tous ceux qui savent à quel point l'ancien contrat était mauvais ne peuvent faire autrement que de se réjouir de la signature du nouveau. Mais lorsque le nouveau contrat fut signé, l'ex-ministre de la Défense nationale, qui dirigeait ce ministère quand l'ancien contrat fut négocié, fit une déclaration à la presse. Ce renseignement ne fut pas donné aux membres de la Chambre, bien que le marché et la production de la mitrailleuse Bren eussent été mentionnés nombre de fois. Ce contrat fut négocié et signé alors que le parlement siégeait.

Puis les journaux annoncèrent la nouvelle en janvier. Après cela, l'ex-ministre de la Défense nationale annonça aux journalistes que l'ancien contrat de la mitrailleuse Bren avait été annulé. Le ministre actuel des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie), qui était ministre de la Défense nationale lorsque le premier contrat fut négocié, publia promptement une déclaration niant absolument que le nouveau marché mettait fin à l'ancien. Au contraire, dit-il, le Gouvernement était si enchanté des résultats de l'ancien contrat que le nouveau étendait considérablement la portée de l'ancien.

C'est inexact. Les deux ne se ressemblent pas, pour ainsi dire. La seconde clause du nouveau contrat de la mitrailleuse Bren négocié entre le gouvernement canadien et la John Inglis Company prévoyait un prix et des conditions qui épargneront énormément d'argent à l'Etat. De plus, le contrat montre comment tous les profits de la John Inglis Com-

pany doivent revenir à l'Etat. Le marché était différent dès le début. Au lieu de garder les immenses profits qu'elle aurait réalisés en vertu du premier marché, la John Inglis Company recevra maintenant un droit pour la production de la mitrailleuse Bren. Cela veut dire que le pays économisera énormément.

Si je mentionne la chose, ce n'est pas que moi-même ni mes honorables collègues ne sommes point satisfaits du nouveau contrat; je tiens simplement à appeler l'attention sur le manque de franchise du Gouvernement. Le Gouvernement n'a pas voulu se confier aux membres de l'opposition et a refusé de leur faire part de ce qui devrait être rendu public. Non seulement le cabinet monterait-il dans l'estime des gens en modifiant ses méthodes, mais il accroîtrait la confiance du peuple dans le Gouvernement. Je pourrais rappeler une foule de promesses faites par le ministre des Munitions et Approvisionnements de déposer certains documents, promesses qu'il n'a jamais tenues.

Qu'est-ce qui ne va pas à la Federal Aircraft? Je ne le sais pas, les membres du cabinet non plus. On n'a qu'à lire le compte rendu d'un discours prononcé par le ministre de la Défense nationale pour l'air (M. Power) au congrès des marchands de bois qui a tenu ses assises à Montréal. Voici les paroles qu'on lui attribue:

> A certaines écoles d'entraînement, trois avions de perfectionnement faisaient le travail de quatre à cause de retards survenus dans l'avionnerie canadienne.
>
> "Malheureusement, j'ignore pourquoi on n'a pas pu fabriquer ces appareils à temps; je ne suis pas à même de juger ces retards", a-t-il déclaré. Mais un officier hors de ses gonds lui disait récemment: "Certains fabricants sont de parfaits imbéciles ou des menteurs consommés".

Il est évident que, si lui ne sait pas, il y a un officier qui attribue la responsabilité de ces retards aux manufacturiers du pays. Il est grand temps que le Gouvernement se confie aux membres de la Chambre. Etant donné le sentiment qui règne dans le pays à l'égard de la Federal Aircraft, il est une chose qui s'impose plus que toute autre: c'est une déclaration à la Chambre par le ministre des Munitions et Approvisionnements ou par le ministre de la Défense nationale pour l'air faisant voir ce qui a cloché dans notre avionnerie et indiquant comment les plans prévoyaient une production conforme aux promesses du ministre.

Hier, il était donné à notre population d'entendre lord Beaverbrook. Son discours a ravivé l'espoir de tous ceux qui l'ont entendu, mais c'était un discours qui nous attribuait certaines responsabilités et qui nous montrait notre devoir. Il a parlé du passage du nord-ouest et des dangers qu'il comporte. Il a exposé les besoins qu'entraîne la protection de ces îles. Il a mentionné le besoin de navires pour remplacer les cales détruites ou qui seront coulées. Autrement dit, il a parlé de la guerre sous-marine.

En novembre dernier, le Gouvernement adjugeait aux chantiers de construction navale de Midland l'entreprise de chasseurs de sous-marins. Que s'est-il produit? On a eu besoin de madriers de bois dur pour le fond de ces navires. J'ignore si l'exécution du contrat était en régie intéressée, mais à en juger par les intrigues qui se sont nouées j'oserais dire que oui. L'entreprise de ces madriers a été adjugée à un industriel de Toronto qui ne possédait pas de scierie. On ne s'est adressé ni aux grandes ni aux petites scieries du pays afin d'obtenir ce bois, mais à ce négociant. Celui-ci alla en trouver un autre et ce dernier, à son tour, s'aboucha avec un homme de ma circonscription qui, il y a deux ans, vendait du lait de porte en porte. On lui demanda de trouver les madriers en question et il fit l'acquisition d'un taillis de bois dur, fit transporter les billes à Preston, où je demeure et les fit scier en madriers pour servir à la construction des chasseurs de sous-marins à Midland. La moitié des billes, trop courtes pour donner des madriers de dimensions voulues, ont dû être mises de côté. Si je suis bien informé, et je n'ai pas raison d'en douter, on n'a pas encore assez de bois à Midland pour monter la carcasse du premier chasseur de sous-marins. Si ces entreprises ne font l'objet d'aucune surveillance, et s'il s'agit de contrats en régie intéressée, alors je comprends que de tels faits peuvent se produire.

Aujourd'hui le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a indiqué de quelle manière le peuple répond à la campagne en faveur de l'achat des certificats d'épargne de guerre. Je dirai à la Chambre que nous avons été fort contents du résultat de cet appel dans la circonscription de Waterloo-Sud. Les habitants de ce comté ont dépassé l'objectif qui leur avait été fixé. Ils ont souscrit à cette campagne parce qu'ils désirent vivement contribuer à la victoire. Ils se disent que c'est une manière de la rendre certaine. Alors que le ministre demande aux Canadiens de se serrer la ceinture, de faire des économies et de se passer d'une foule de choses qu'ils n'ont pu se procurer depuis des années et qu'ils espéraient pouvoir acheter, on signe un contrat de ce genre.

On renvoie cette chose de Caïphe à Pilate. Les honorables députés pensent-ils que le premier négociant exécutera sa part sans rien

toucher? Sont-ils d'avis que le deuxième n'exigera rien, et que le troisième n'en demandera pas davantage? L'un des principaux vices de l'organisation de notre effort de guerre consiste dans le fait qu'un grand nombre d'entreprises ont été accordées à des sous-traitants et que le premier entrepreneur a réalisé des profits sans les gagner.

Cette guerre est la nôtre. Les membres de l'opposition sont aussi enthousiastes que les membres des autres partis à la Chambre ou que tout autre groupement d'hommes et de femmes au pays. Nous voulons aider le gouvernement. Nous désirons étayer le mieux possible son effort de guerre. Nous lui demandons, cependant, de nous témoigner de la franchise. Nous le prions d'être honnête envers nous. Nous lui demandons d'avoir le courage de reconnaître ses erreurs et de nous montrer qu'il s'amende. S'il agit ainsi, il n'a rien à craindre de la part des Canadiens.

Le peuple canadien peut s'imposer des sacrifices. Il l'a déjà fait. Peu de foyers au Canada n'ont pas souffert de la dernière guerre. Avant la fin du présent conflit, rares seront les familles qui ne compteront pas un être cher sur les champs de bataille. Nous sommes tous engagés dans le combat, chacun dans la mesure de ses moyens. S'il nous faut renoncer à un gouvernement national, si nous devons être dirigés par un gouvernement libéral, que ce soit au moins un gouvernement énergique, un gouvernement qui ne mettra pas de limites à notre effort de guerre et qui nous conduira à la victoire. Nous sommes prêts à collaborer et à faire notre part, mais de grâce que le Gouvernement se montre franc avec nous, qu'il nous dise carrément ce que nous devrions savoir depuis longtemps.

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et Approvisionnements): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à la discussion. D'ailleurs, le débat sur les affaires extérieures ne se prête pas à l'étude de questions comme celles qu'a soulevées le dernier orateur (M. Homuth).

L'hon. M. HANSON: Une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides permet d'étudier tous les sujets.

L'hon. M. HOWE: Je comptais profiter de la première occasion que me fournirait l'étude du bill des subsides de guerre, et c'est encore mon intention, pour étudier dans tous ses détails la production aéronautique au pays. Je dévoilerai la campagne de dénigrement dont est l'objet la Federal Aircraft. Jamais je n'ai été témoin au Canada d'une telle campagne si bien calculée pour dénaturer les faits qui ont été exposés par les hommes les plus compétents en ce genre de production. Je présenterai leurs rapport à la Chambre, même si cette décision me force à dévoiler tous les chiffres touchant notre production. Je sais que le Gouvernement a pour principe de ne pas dévoiler ces renseignements, mais la situation me justifie de le faire, je crois, quant à la production aéronautique. Je ne perdrai pas mon temps ce soir à étudier l'état de choses dont a parlé mon honorable ami. Je me contenterai de quelques mots touchant l'achat de bois pour la construction de dragueurs de mines à Midland.

Ces entreprises sont adjugées pour une somme globale; ce sont des contrats fermes. On détermine le prix après avoir étudié le coût de production dans toutes les régions du Canada et tous les constructeurs de dragueurs acceptent un prix uniforme. Si l'on admet le bien fondé des paroles de l'honorable représentant de Waterloo-Sud (M. Homuth), il est évident que les industriels de Midland n'ont pas sa grande habileté et sa compétence comme acheteur, autrement ils pourraient se procurer le bois à bien meilleur compte. Tant pis pour eux et qu'ils fouillent dans leurs goussets. Quoi qu'il en soit, je crois que cette transaction, représentant quelques centaines de dollars, ne mérite pas d'accaparer plus longtemps la Chambre.

Je veux surtout parler, ce soir, du contrat concernant la mitrailleuse Bren. Voici les faits en quelques mots. Le Gouvernement a décidé, avant la guerre, qu'il était dans l'intérêt de la défense d'organiser la fabrication des mitrailleuses Bren au pays. Je ne ferai pas l'historique du contrat. Je dirai tout de suite que la John Inglis Company entreprenait de fabriquer 12,000 mitrailleuses Bren dont 7,000 pour le compte du Canada et 5,000 pour le compte de l'Angleterre. La fabrication devait se faire au rythme d'environ 5,000 mitrailleuses par année.

Ce contrat donna lieu à un débat politique. Je ne faisais pas alors partie du ministère de la défense, mais, ayant une profonde connaissance des contrats, j'ai examiné le contrat Inglis et j'ai pris sur moi de le défendre ici-même, dans cette enceinte. J'étais alors convaincu, comme je l'ai déclaré à la Chambre, que les termes en étaient des plus raisonnables et je n'ai eu depuis aucune raison de changer d'avis.

On se mit donc à fabriquer des mitrailleuses Bren aux termes du contrat. Il arriva que la demande de mitrailleuses, se faisant de plus en plus grande à mesure que se poursuivait la guerre, la fabrique Inglis avait mis au point une technique propre à la fabrication d'armes automatiques, ce qui la plaçait dans une situation particulière dans ce domaine. La de-

mande d'armes automatiques se fit de plus en plus considérable au Canada et en Angleterre et la demande des mitrailleuses Bren s'accrût. Le Canada était le seul pays, en dehors des Iles Britanniques, qui fabriquait des mitrailleuses Bren et je dois dire, en dépit de tout le bien que nous avons entendu exprimer aujourd'hui au sujet de la production en Australie, que la chose est aussi vraie aujourd'hui qu'elle le fut à un moment quelconque depuis le commencement des hostilités.

La Grande-Bretagne nous a demandé d'accroître la production des mitrailleuses Bren qui lui sont destinées et notre ministère de la Défense, de faire de même pour le compte du Gouvernement canadien. En outre, on nous a demandé de fabriquer d'autres modèles de mitrailleuses automatiques: la mitrailleuse d'avion Colt-Browning, la mitrailleuse de char d'assaut Browning, la mitrailleuse anti-char Boys: armes automatiques comportant des méthodes de fabrication semblables à celles que la maison Inglis a perfectionnées à l'égard des mitrailleuses Bren.

Certes, nous avons placé des commandes à l'extérieur, pour des mitrailleuses automatiques, mais, dans chaque cas, nous avons dû tenir compte que la maison Inglis avait perfectionné des méthodes dans la fabrication des armes automatiques. Elle avait le personnel spécialisé qu'il fallait pour poursuivre le travail, et elle pouvait entreprendre la fabrication d'un nouveau modèle d'arme automatique six à huit mois plus tôt que toute autre usine qui aurait dû commencer par le commencement. Qu'en est-il résulté? Au lieu de fabriquer 5,000 mitrailleuses Bren par année comme on l'avait prévu dans le premier contrat, nous avons passé un contrat avec l'usine Inglis pour la production de 97,500 mitrailleuses par année.

L'hon. M. HANSON: Le ministre veut-il nous dire si ce chiffre de 97,000 est prévu au contrat ou si c'est le chiffre de la production? Le ministre ne veut sûrement pas dire qu'on fabrique 97,000 mitrailleuses?

L'hon. M. HOWE: J'ai dit qu'on avait passé des contrats pour ce nombre avec la compagnie Inglis; que le premier contrat prévoyait la fabrication de 5,000 mitrailleuses par année et que le marché actuel prévoyait une fabrication totale de 97,500 par année.

L'hon. M. HANSON: N'est-ce pas 9,700?

L'hon. M. HOWE: Non, dix-neuf fois et demie le nombre spécifié dans le contrat primitif, soit 97,500 mitrailleuses par année.

Qu'est-il advenu du contrat primitif? Les mitrailleuses en question devaient être fabriquées à l'usine de la John Inglis Company. Il est vrai que le Gouvernement devait fournir certaines machines qui demeureraient propriété de l'Etat; toutefois, la maison Inglis fournissait l'usine. La situation changea et la maison Inglis déclara qu'elle n'était plus disposée à fournir d'usine pour le reste du travail, de sorte que nous avons entrepris de construire des fabriques, propriétés de l'Etat mais dirigées par la maison Inglis.

M. MacNICOL: Adjacentes à l'usine Inglis?

L'hon. M. HOWE: Sur un terrain voisin, appartenant à ce moment-là aux chemins de fer Nationaux. Nous avons construit une autre usine sur le terrain de la compagnie Inglis, et nous construisons de vastes usines de l'autre côté des voies ferrées sur des terrains adjacents appartenant à la couronne, au nom des chemins de fer nationaux. Nous sommes propriétaires absolus de ces usines. Les plans en ont été préparés par la compagnie Inglis qui a aussi surveillé la construction de ces usines. Peut-on concevoir l'application à une expansion de semblable ampleur de relations contractuelles envisageant la production de 5,000 mitrailleuses par année? Qu'eût dit l'opposition si nous nous en étions tenus au contrat primitif malgré l'énorme modification des circonstances? Evidemment, la nouvelle entreprise exigeait un contrat du genre administratif, un contrat comme celui que nous avons passé en plusieurs occasions, où l'Etat établit ce qui constitue en réalité un arsenal d'Etat et en confie la direction à une entreprise particulière douée de l'habileté voulue.

Donc, nous avons passé un contrat avec la maison Inglis pour la nouvelle entreprise—la chose avait été envisagée et entendue dès le début—moyennant paiement d'honoraires d'administration correspondant à environ 3 p. 100 du prix de revient du matériel à fabriquer dans ces arsenaux de l'Etat. Qu'avons-nous constaté par la suite? La majeure partie de l'entreprise confiée à la compagnie Inglis et exécutée dans l'usine primitive étant assujettie au régime des honoraires en vertu du contrat primitif, les comptables de l'Etat éprouvaient évidemment beaucoup de difficultés à disjoindre les deux contrats. Les travaux se poursuivaient dans une usine en vertu d'un contrat et dans une autre usine en vertu d'un autre marché. Les matières premières venant de l'extérieur entraient partie dans une usine, partie dans l'autre. Dans les circonstances, il a semblé rationnel d'établir un unique contrat englobant l'ensemble des opérations de la compagnie Inglis et ainsi d'en venir à une seule relation contractuelle.

L'hon. M. HANSON: Vous avez passé un nouveau contrat, abolissant le premier, et j'estime que vous avez bien fait.

L'hon. M. HOWE: Certainement.

M. HOMUTH: Pourquoi, alors, n'en avez-vous pas informé la Chambre?

L'hon. M. HOWE: Je vais l'expliquer.

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Quelle somme le Gouvernement avait-il placée dans la compagnie Inglis avant la résiliation du contrat?

L'hon. M. HOWE: Ne nous en inquiétons pas. Aucune dépense n'a été faite sans un décret du conseil et un projet d'accord. Faisons le point: le chef de l'opposition affirme que nous avions raison d'adjuger le contrat.

L'hon. M. HANSON: Un nouveau contrat.

L'hon. M. HOWE: Passons aux termes du nouveau contrat. Nous avons dit: "Nous voulons quelque chose de précis. Nous savons ce que vos mitrailleuses coûtent. Nous savons à combien elles reviennent aux Etats-Unis. Nous avons une assez bonne idée du prix raisonnable de la mitrailleuse Bren. Nous calculerons 3 p. 100 de ce prix, basé sur le prix américain, et nous fixerons le bénéfice, non comme pourcentage du coût de fabrication de la mitrailleuse Bren, mais à tant de dollars par arme, pour en arriver à 3 p. 100 de ce que nous estimons être un prix raisonnable. Si vous pouvez produire ces armes plus vite que ne le réclame le contrat, cela nous convient parfaitement et vous ferez de meilleures affaires. Si vous pouvez réduire le prix de revient, comme nous le croyons et l'espérons, vous toucherez peut-être un peu plus de 3 p. 100, mais certainement pas plus de 4 p. 100". La compagnie accroissait son bénéfice en réduisant le coût de la mitrailleuse. Je doute que personne puisse dire en prenant connaissance du contrat de la mitrailleuse Bren que ce n'est pas un marché avantageux.

L'hon. M. HANSON: Personne n'a critiqué le présent contrat. Ce que nous critiquons c'est le secret qui entourait toute l'affaire pendant que la Chambre siégeait.

L'hon. M. HOWE: J'y arrive justement.

M. McGREGOR: Quel est le prix par mitrailleuse?

L'hon. M. HOWE: L'honorable député veut-il bien s'asseoir? Nous ne sommes pas en comité. Nous sommes convenus qu'un contrat doit être établi, que nous devons avoir un nouveau contrat. Nous convenons de l'équité du contrat qui a été rédigé. Nous semblons d'accord sur ce point.

Passons maintenant à la question de la publication. Le ministère des Munitions et Approvisionnements rédige au moins trois mille contrats par mois. Plusieurs de ces marchés s'élèvent à des sommes considérables. La rédaction est un travail de routine. Nous la confions à un personnel d'avocats. Autant que je sache, on n'a jamais annoncé en Chambre ou dans les journaux l'adjudication d'un contrat. Je ne crois pas qu'on l'ait jamais fait. Dès qu'un contrat est accordé, l'annonce en est faite d'office. Les honorables vis-à-vis pourront se rendre compte, en relisant les livres distribués chaque mois et les avis communiqués aux journaux de temps à autre par mon ministère, que tous les agrandissements à l'usine de mitrailleuse Bren ont été annoncés, ainsi que tous les produits nouveaux et la valeur de chaque contrat. Cela fait partie de notre routine et nous n'avions aucun motif d'abandonner cette méthode.

Il est vrai qu'il s'agissait d'un marché considérable, mais il s'en est déjà trouvé de plus importants. Le ministère des Munitions et Approvisionnements a suivi pour ce contrat la même méthode que pour les autres. Les honorables députés ne voudraient sûrement pas que nous rendions publics les détails de tous les marchés que nous passons. D'ailleurs aucun journal ne consentirait à les publier. Les journaux s'en lasseraient à la longue. En outre, il vaut mieux, quand il s'agit de contrats accordés à des sociétés privées, ne pas en publier les détails. Les renseignements ainsi communiqués ne sauraient servir qu'aux concurrents désireux d'arracher un contrat plus avantageux au ministère pour un produit de même nature. Voilà pourquoi nous n'annonçons rien au public. Comment se fait-il alors qu'en ce cas on ait publié les détails du marché? Je me propose de l'expliquer aux honorables députés. Il vaut mieux tirer la chose au clair.

Comme vous l'ont appris les journaux, j'ai fait un voyage en Angleterre.

Une VOIX: Avec quelque difficulté.

L'hon. M. HOWE: Deux jours à peine après mon départ du Canada, avant même que le ministre suppléant ait eu le temps de s'installer dans mon bureau, un journaliste apporta une lettre adressée par M. Clifford Sifton, je crois, à son correspondant d'Ottawa. Elle contenait des déclarations assez extraordinaires concernant ce que l'auteur imaginait être le nouveau contrat pour la mitrailleuse Bren. Mon secrétaire, bien qu'il soit aussi compétent que tout autre secrétaire particulier d'Ottawa, manifesta en l'occurrence un très mauvais jugement.

L'hon. M. HANSON: Je ne lui attribuerais pas tout le blâme. Ce n'est pas jouer franc jeu.

L'hon. M. HOWE: Il est le seul coupable. Il vous dirait lui-même qu'il est l'unique responsable de toute l'affaire. L'intérêt du

public s'éveilla lorsqu'un journal posa la question. Au lieu cependant de faire une déclaration aux journaux à ce sujet, il remit sa déclaration au journaliste en question. Il en résulta que la déclaration, au lieu d'être communiquée à toute la presse canadienne, ne parut que dans deux journaux. Le reste des journaux, comme il fallait s'y attendre, s'en formalisèrent. Tels sont les faits. Ce n'est pas dans les habitudes du ministère de procéder de cette manière. C'est un accident que personne ne peut expliquer. Je me confie entièrement à la Chambre et je relate les choses comme elles se sont passées.

Voilà pour la publication. J'arrive aux effets de ce commentaire. La compagnie John Inglis est la plus grande fabrique d'armes automatiques de l'empire britannique, peut-être du monde entier. Je n'en sais pas de plus considérable. Cette usine a grandi d'une façon étonnante. Plusieurs d'entre vous l'ont visitée. Je me demande si dans tout l'Empire britannique on procède ailleurs plus efficacement à la fabrication de quelque mitrailleuse que ce soit. Quels effets ont produit ces commentaires? Voici des documents de la John Inglis Company elle-même, qui en montrent les mauvais effets sur le moral des ouvriers, sur l'intensité de la production et sur la conduite du personnel.

L'hon. M. HANSON: Sur quoi?

L'hon. M. HOWE: Sur le moral du personnel des usines, c'est-à-dire sur les contremaîtres et les surintendants.

L'hon. M. HANSON: Le ministre parle-t-il du prix de revient? Je n'ai pas compris ce qu'il disait.

L'hon. M. HOWE: J'énumérais les effets produits par la propagande, par l'attitude des journaux.

L'hon. M. HANSON: Par la nouvelle?

L'hon. M. HOWE: Non, par l'attaque, et non par la nouvelle. La nouvelle énumérait les faits. Voici quelques-unes des rubriques:

Drew déclare que la résiliation du contrat de la Bren entraîne l'économie de millions de deniers publics.

L'hon. M. HANSON: Ce qui est probablement exact.

L'hon. M. HOWE: Des millions?

L'hon. M. HANSON: Probablement.

L'hon. M. HOWE: Le contrat original portait sur 12,000 mitrailleuses. Il serait difficile d'économiser des millons dans cette affaire. Autre rubrique:

Prétend que le Gouvernement, en prenant à son compte la production de guerre de l'établissement John Inglis, lui donne raison.

A George Drew. Remarquons-le bien.

M. HOMUTH: Cela ne donnait pas raison au Gouvernement.

L'hon. M. HOWE: Je doute que cela ait donné raison à George Drew.

L'hon. M. HANSON: Chacun son opinion.

L'hon. M. HOWE: Sans doute. Je poursuis:

Qui autrement auraient été encaissés par des lanceurs d'affaires ambitieux apercevant l'occasion d'exploiter les besoins du Canada en fait d'engins de guerre.

Voici donc toute une série de déclarations édifiantes. Je doute fort que, malgré toutes les exagérations qu'il comporte, ce mémoire, tel qu'il m'est parvenu, ait contribué à intensifier la production de l'établissement John Inglis. A quoi visaient ces déclarations. Qu'est-ce qui les motivait? Des préoccupations politiques, tout simplement. L'honorable député profite de la présentation d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides afin de passer à l'examen des crédits des affaires extérieures, pour faire de la politique en marge du contrat relatif à la mitrailleuse Bren. Est-ce une façon d'agir digne d'un homme d'Etat? Il prend la peine de nous dire que l'opposition est déterminée à remplir son devoir.

M. HOMUTH: Faites le vôtre.

L'hon. M. HOWE: Je le fais. Je m'efforce de protéger la production de guerre du pays. Je m'efforce d'enrayer la critique contre la production de la mitrailleuse Bren, et je dénonce l'attitude que l'on prend dans ce débat.

Je ne crois pas avoir rien à ajouter pour le moment, mais je compte profiter du prochain débat pour vider la question de la production des avions et traiter d'autres aspects de l'effort de guerre. Malheureusement des assertions circulent sans être contredites, parce que personne n'a l'occasion d'y répondre au moment où elles sont faites. Le chef de l'opposition (M. Hanson) a critiqué la fabrication des avions au pays.

L'hon. M. HANSON: Non. J'ai prié le ministre d'expliquer le manque de production.

L'hon. M. HOWE: Oui, mais il a donné aux journaux un communiqué qui est le document le plus extraordinaire et le plus fallacieux jamais cité à la Chambre ou ailleurs, et que je discuterai à fond à la prochaine occasion. Je crois de mon devoir de chercher à enrayer ces attaques malicieuses auxquelles la John Inglis Company est en butte à la suite du contrat qu'elle a conclu avec le Gouvernement, et j'espère sincèrement que mes remarques produiront ce résultat.

M. BROOKS: Je voulais demander un renseignement au ministre. Ces 97,000 mitrailleuses Bren...

L'hon. M. HOWE: Je n'ai pas dit des mitrailleuses Bren, j'ai dit des armes automatiques.

M. BROOKS: En fabrique-t-on pour le gouvernement anglais?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. BROOKS: Combien?

L'hon. M. HOWE: Je dirais environ les deux tiers pour le gouvernement anglais et un tiers pour le Canada.

M. BROOKS: Quel est l'accroissement dans la fabrication de la mitrailleuse Bren?

L'hon. M. HOWE: Nous ne sommes pas formés en comité. L'honorable député aura l'occasion de poser ces questions.

M. BROOKS: Je ne voulais pas embarrasser le ministre, je demandais un renseignement.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je n'entends prendre la parole que pour quelques instants et je crois le moment opportun de répandre un peu d'huile sur les flots irrités. Permettez que j'aborde le sujet dont j'ai cru la Chambre saisie: les affaires extérieures.

Il y a déjà quelques mois, j'ai exprimé l'avis qu'il serait sage pour le premier ministre (M. Mackenzie King) et son gouvernement de songer à nommer outre-mer un ministre de la Défense nationale. Je n'ai aucun espoir que mes paroles fassent grande impression sur l'esprit du premier ministre, mais je tiens à lui signaler une déclaration faite en 1916 lors de la nomination du ministre de la milice d'outre-mer, ainsi qu'on l'appelait je crois. Le premier ministre définit les pouvoirs du ministre, ainsi que les résume la *Canadian Annual Review*:

1. Il était chargé de veiller à l'administration et à la surveillance des affaires relatives aux troupes du Canada expédiées au Royaume-Uni et sur le continent européen; de l'artillerie, des armes, des munitions, des arsenaux, des magasins, des engins et de tout le matériel de guerre appartenant au Canada dans ces pays et de toutes les dépenses effectuées au Royaume-Uni ou ailleurs en Europe relativement à ces troupes.

2. En cas d'urgence, il était autorisé à prendre des décisions à titre provisoire sans consulter le gouvernement canadien.

3. Il était chargé des négociations au nom du gouvernement du Canada avec le gouvernement de Sa Majesté touchant toutes les questions administratives, la direction et la disposition des forces du Canada outre-mer ainsi que les mesures à prendre visant la coordination des opérations et des services militaires avec ceux des troupes de Sa Majesté.

4. Il était autorisé à nommer les officiers et le personnel requis, à les rémunérer et à créer un conseil consultatif.

Je soutiens que la nomination d'un ministre qui irait outre-mer muni de tels pouvoirs soulagerait ici le Gouvernement et surtout le ministre de la Défense nationale, (M. Ralston) d'une part considérable des affaires courantes et permettrait à ce dernier de se consacrer plus efficacement à la besogne qui lui incombe au Canada.

Quant aux observations du premier ministre sur l'œuvre accomplie actuellement par le haut commissaire du Canada, je partage son admiration pour les excellentes qualités de M. Vincent Massey qui, à mon avis, s'acquitte admirablement de sa tâche en Angleterre. Je voudrais soulever un point dont l'importance ne frappe pas le premier ministre autant que moi, peut-être, parce que ses habitudes de vie ne le lui rendent pas aussi familier. Je veux parler du travail excellent que poursuit Mme Massey en Angleterre quant aux œuvres sociales du temps de guerre. Nous sommes donc heureux de ce que ce poste soit occupé par un homme tel que lui et dont l'épouse s'acquitte si bien des nombreux devoirs sociaux qui lui incombent.

En 1916, sir George Perley occupait le poste de haut commissaire en Angleterre. Le gouvernement de sir Robert Borden dut considérer qu'il serait avantageux pour le Canada de se faire représenter outre-mer par un membre du cabinet qui serait en mesure de prendre sur place certaines responsabilités et d'agir promptement, car il demanda à sir George Perley d'accepter ce poste. Sir George fut donc nommé en octobre 1916 ministre de la Milice outre-mer, poste qu'il occupa durant un an. Je pense qu'un autre exerça les fonctions de haut commissaire pendant cette période. Quoi qu'il en soit, sir George n'abandonna ce poste que le jour où sir Edward Kemp fut nommé ministre outre-mer, après quoi il reprit ses fonctions de haut commissaire. Je suis bien certain que M. Vincent Massey serait capable d'exercer admirablement les fonctions de ministre outre-mer, mais il ne pourrait le faire, j'imagine, sans être membre du cabinet.

Je ne veux pas insister davantage là-dessus. Pour terminer, je désire citer un extrait d'un discours prononcé par le second Pitt le 22 juillet 1803. Mes honorables collègues savent qu'à cette époque l'Angleterre était en guerre avec la France. Que l'on substitue le nom d'Hitler à celui de Bonaparte et le nom de l'Allemagne à celui de la France, et l'on verra de quelle façon frappante ces discours s'applique à ce qui se passe aujourd'hui.

Je ne nierai certainement pas que l'ennemi éprouverait beaucoup de difficultés et courrait un grand danger en essayant de transporter son armée dans notre pays, mais c'est uniquement en courant des risques extrêmes qu'il peut espérer le succès. Nous avons bien une superbe marine composée de vaisseaux de ligne et de fré-

gates... mais j'envisage la possibilité que des navires de ce genre ne suffiraient pas à empêcher la traversée d'une flottille innombrable de bateaux partant de tous les ports, havres et ruisseaux du littoral français et couvrant la Manche sur une étendue de plusieurs milles... Les Anglais doivent songer que c'est par une faveur extraordinaire de la divine Providence que nous avons été exempts de ce danger depuis de longues années. Nous devrions nous rendre réellement compte de l'étendue du péril qui nous menace; nous devons y faire face dans un état d'esprit qui engendre une confiance motivée, qui ne sous-estime ni ne craint l'ennemi. Et pendant que nous mesurons exactement l'étendue du danger qui nous menace en cette heure grave, nous devons nous rappeler quel est l'enjeu de cette lutte. Il s'agit de nos propriétés, de notre liberté, de notre indépendance, de notre existence même comme nation; il s'agit de conserver notre caractère national, notre nom même d'Anglais, tout enfin ce qui est cher et précieux à l'homme en ce monde.

Le Parlement vient de nous fournir généreusement les moyens de défendre le pays; il incombe maintenant au gouvernement exécutif d'utiliser ces moyens le plus efficacement possible. . . Si le gouvernement fait preuve d'autant de détermination dans l'emploi de tous ces moyens que le Parlement en a manifesté en les accordant, si le peuple suit l'exemple que lui a tracé le Parlement, nous seront sauvés. Alors je pourrai dire sans trop de présomption que le résultat de ce grand conflit assurera à notre pays une sécurité permanente et une gloire éternelle; que nous jetterons la confusion, l'effroi et la honte dans les rangs de notre téméraire ennemi; que ce résultat permettra de ranimer les esprits, de relever les courages et de secouer la léthargie des autres nations de l'Europe. Et j'espère que, si une armée française en fuite regagne jamais ses rives après avoir été chassée de nos côtes, elle verra les peuples européens relever la tête, impatients de punir la France pour tout le mal, toutes les oppressions que cette dernière leur a fait subir; et que nous pourrons enfin assister à la destruction de ce diabolique édifice qu'on a élevé en prostituant la liberté et qui a causé plus de misères et plus d'horreurs à la France et aux nations avoisinantes que l'humanité n'en avait jamais vu.

M. D. KING HAZEN (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, dans le discours qu'il a prononcé ce soir, le ministre de la Justice (M. Lapointe) nous a fait savoir que certaines gens avaient exprimé l'avis que des changements devraient se produire dans le Gouvernement. Il ne nous a appris rien de nouveau. Cette opinion a été exprimée maintes fois et elle gagne constamment des adhérents, semble-t-il. Elle cause évidemment de l'inquiétude au ministre de la Justice et à quelques autres membres du cabinet, car le ministre a consacré la majeure partie d'un discours de près d'une heure à expliquer pourquoi notre pays ne devrait pas être administré en ce moment par un gouvernement indépendant des partis politiques, unioniste ou national. Son principal argument n'avait aucun caractère de nouveauté; le premier ministre (M. Mackenzie King) y a également eu recours ici même il y a quelques mois, en disant que le parti libéral avait été maintenu au pouvoir avec une forte majorité en mars de l'an dernier.

M. GRANT: Il avait raison.

M. HAZEN: Il ne disait que la vérité, mais il ne tenait pas compte du fait que la situation mondiale s'est profondément modifiée depuis mars dernier et que les Canadiens devront faire des sacrifices et assumer des responsabilités qu'ils ne prévoyaient pas lorsque ces élections ont eu lieu.

A maintes reprises on a signalé ici que l'existence d'un gouvernement de parti nuisait à notre effort de guerre. On a affirmé qu'il était impossible, sous un tel gouvernement, de réprimer les manœuvres politiques, de tenir en échec les politiciens de bas étage et partant de supprimer le favoritisme et l'influence politiques. C'est pourquoi, dans plusieurs régions du pays le mécontentement et le ressentiment se substituent à la confiance et à l'unité qui devraient régner parmi nous.

On a un exemple frappant de favoritisme politique dans le fait que le Gouvernement se propose de faire effectuer cette année le recensement au coût de $2,800,000. Ce travail ne sera pas entrepris en dehors de toute considération de parti. Ceux qui y seront employés, hommes ou femmes, devront leur engagement à l'intervention de députés ministériels ou de candidats défaits aux dernières élections.

M. CRUIKSHANK: Dans quelle circonscription?

M. HAZEN: Une telle politique est injustifiable en temps de guerre et je demande au Gouvernement qu'il remette à l'étude toute décision de ce genre.

Cependant, ce n'est pas des sempiternelles questions du gouvernement de parti que je veux parler ce soir, mais d'un aspect des affaires extérieures qu'une lettre que j'ai reçue a imposé à mon attention et qui me fait conclure que le gouvernement de parti produit un mauvais effet à l'étranger, au moins à un certain égard.

Cette lettre vient d'une active dirigeante de l'une des associations de jeunes filles les plus importantes et les mieux connues aux Etats-Unis. Elle s'accompagnait d'une coupure tirée de l'un des journaux les plus influents de New-York, datée d'Ottawa et reproduisant un exposé des critiques que le chef de l'opposition (M. Hanson) a proférées en cette enceinte, mercredi dernier, sur l'effort de guerre du Gouvernement. C'était un compte rendu trop bref pour constituer un résumé équitable et précis de l'excellent discours prononcé à cette occasion par le chef de l'opposition, mais la lecture en avait porté une Américaine, ignorant ce qui se passait chez nous, à conclure

que l'effort de guerre du Canada est futile et uniquement fondé sur une politique d'opportunisme. Nous savons tous qu'une telle conclusion est fausse, bien que l'on ait pu parfois constater cette futilité, et, en plus d'une occasion, l'esprit de parti.

L'auteur de la lettre trouvait à redire aux critiques de ce genre dans les journaux américains à une époque où les Friends of Britain aux Etats-Unis s'efforcent d'expliquer le besoin et l'importance de l'adoption, au sénat des Etats-Unis, du bill de prêt-location numéro 1776 présentement à l'étude.

L'auteur écrivait, en un style que je crois plutôt diplomatique:

> Nous tâchons de fournir à chacun les renseignements qu'il cherche en vue de l'aider à se faire une opinion au sujet du bill. Le genre de sacrifice que le Canada, pays souverain, fait volontairement pour la Grande-Bretagne intéresse grandement tout le monde.

La lettre tendait à démontrer que les dépêches de ce genre nuisent aux efforts que tentent nos amis des Etats-Unis pour y défendre notre cause.

L'opposition, ainsi que le disait son chef il y a quelques mois, cherche à appuyer tant qu'elle peut l'effort de guerre du Gouvernement, tout en se réservant le droit de critique. Elle s'en est tenue constamment à ce programme, dans la mesure des renseignements qu'elle possédait. En mai dernier, le premier ministre (M. Mackenzie King) disait, dans un discours prononcé en cette enceinte, que le Gouvernement s'attendait à être critiqué par l'opposition.

M. CRUICKSHANK: A de la critique d'ordre pratique.

M. HAZEN: La critique est un des devoirs de l'opposition. Mais la critique qu'engendre le régime des partis, publiée à l'étranger, a pour résultat de nuire aux efforts de nos amis des Etats-Unis qui travaillent pour nous, et je pourrais ajouter pour eux-mêmes; elle aide les adversaires du bill n° 1776 en délibération au sénat américain. C'est une chose à éviter si possible. J'y vois un nouvel argument, non dénué d'importance, qui milite en faveur de la constitution, chez nous, d'un gouvernement national ou d'un gouvernement d'union.

Une VOIX: L'honorable député veut-il d'autres élections?

M. HAZEN: Dans cette Chambre et dans tout le pays nous sommes unis dans notre détermination de poursuivre la guerre actuelle jusqu'à la victoire, et nous devrions donner au monde entier l'exemple de l'unité en formant un gouvernement composé de membres de tous les partis représentés dans cette assemblée.

[M. Hazen.]

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question en délibération?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois avoir le droit de clore le débat.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas le très honorable député qui l'a ouvert.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. HANSON: Non, le ministre a ouvert la discussion en présentant la motion. Le premier ministre a déjà pris part au débat. Je n'ai aucune objection à ce qu'il parle de nouveau, mais la même règle devrait s'appliquer à tous.

(La motion de M. Ilsley est adoptée, et la Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Reid.)

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

36. Administration, $220,800.

M. GREEN: Le premier ministre voudrait-il nous dire quelles mesures le Gouvernement a prises afin de venir en aide aux citoyens canadiens qui peuvent avoir été empêchés de quitter le continent européen ou qui sont actuellement en Chine, au Japon ou dans des pays asiatiques où des troubles peuvent éclater?

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce qui concerne les citoyens canadiens qui se trouvent sur le continent européen, nous avons actuellement à Londres, outre le haut commissaire et les membres de son personnel, nos représentants diplomatiques qui étaient antérieurement accrédités en France, en Hollande et en Belgique. Le chargé d'affaires des anciennes légations a pris des mesures en vue de faire ce qu'il peut pour découvrir les ressortissants du Canada se trouvant ici et là en Europe et de faire les démarches à sa portée pour assurer leur passage du pays où ils se trouvent, au Canada ou à Londres. Nous cherchons aussi à leur procurer l'assistance financière dont ils ont besoin lorsqu'il le faut pour assurer leur subsistance et leur départ.

La situation diffère d'un pays à l'autre. Mon honorable ami le sait, parmi les citoyens canadiens qui étaient en France, un certain nombre étaient dans la partie occupée, d'autres dans la partie non occupée. Aucun ressortissant canadien n'a été interné en France non occupée et on prend des dispositions en vue de faciliter le rapatriement des Canadiens désireux de quitter cette partie de la France. L'obtention de permis de départ a donné lieu à des difficultés. La principale difficulté toutefois, a été de trouver des moyens de transport et d'obtenir la permission de traverser l'Espagne. Cependant, le nombre des intéressés est minime. Les autorités des Etats-Unis en France, tant occupée que non occupée, ont reçu l'autorisation de verser jusqu'à $45 par mois, en monnaie américaine, aux ressortissants canadiens,

selon leurs besoins. Personne ne peut obtenir davantage, quelle que soit l'étendue des ressources qu'il possède au Canada. Les bénéficiaires sont tenus de signer des reçus et de rembourser, à même leurs comptes au Canada, les sommes ainsi obtenues. Au besoin, on avance les fonds nécessaires à ceux qui ne sont pas en état, eux-mêmes ou leur famille, d'en assurer le remboursement. Les personnes ou familles intéressées sont au nombre d'une soixantaine.

L'hon. M. HANSON: Le Gouvernement sait-il s'il y a des ressortissants canadiens internés en France occupée?

Le très hon. MACKENZIE KING: Des nationaux canadiens, de même que d'autres sujets britanniques d'âge militaire qui demeurèrent dans la France occupée par l'Allemagne après l'effondrement de la France furent internés par les autorités nazies. Environ quatre-vingt-dix nationaux canadiens ont été internés près de Paris. Les proches parents en ont été informés autant que possible. Par un décret en date du 5 décembre, les autorités allemandes ont étendu l'ordre d'internement de manière à comprendre les femmes et les enfants qui sont sujets britanniques, alléguant qu'elles avaient procédé de cette façon en guise de représailles contre l'action des autorités britanniques qui ont interné des femmes et des enfants allemands en Angleterre. Le nombre total des sujets britanniques internés est d'environ 3,000. Ils sont internés à Caserne Vauban non loin de la frontière suisse. Il nous a été impossible de déterminer le nombre de femmes et d'enfants canadiens qui s'y trouvent. Les autorités américaines, qui surveillent les intérêts canadiens en France, disent qu'elles s'attendent que les noms des femmes et des enfants canadiens internés leur soient communiqués à titre de pays protecteur.

Quant à l'Asie, le Gouvernement a averti, il y a quelques mois, les Canadiens qui se trouvent au Japon qu'ils agiraient sagement en s'embarquant pour revenir au pays. Nous n'étions pas alors convaincus que leurs départ s'imposait, mais la situation était telle au moment où leur fut donné cet avis que le Gouvernement avait lieu de croire qu'il était prudent de faire sortir de ce pays, le plus tôt possible tous ceux que l'on pourrait. J'ai maintenant des renseignements sur la situation qui existe là-bas.

Par suite de la tournure de plus en plus grave des événements en Extrême-Orient, nous avons sans cesse porté la plus grande attention aux problèmes concernant les Canadiens, au cas où la situation deviendrait critique. Dès le mois d'octobre 1940, nous avons demandé à la légation canadienne à Tokio d'avertir les femmes, les enfants et les autres personnes dont la présence n'était pas essentielle de quitter ce pays le plus tôt possible. Un nouvel avis leur fut donné le 25 octobre, alors qu'on leur dit que tous les Canadiens devraient penser à se préparer à rentrer au pays le plus tôt possible. Un troisième avis fut transmis le 6 février 1941. Des 543 Canadiens que l'on savait être en Extrême-Orient au mois d'août 1940, sans compter le personnel de la légation à Tokio et les Canadiens d'origine japonaise, un certain nombre sont maintenant rendus dans des régions plus sûres. Environ 200 sont revenus au Canada et l'on croit qu'à peu près 177 sont restés dans ce que l'on pourrait appeler la zone dangereuse. Je comprends que la plupart de ceux qui sont restés là-bas font partie d'ordres religieux. Ils sont convaincus que, quoi qu'il arrive, ils doivent rester à leurs postes.

M. GREEN: Jusqu'ici le Canada n'a pas nommé de ministre au Japon, bien que le poste soit sans titulaire depuis quelques années. Il semble singulier qu'aucune nomination n'ait été faite. Le premier ministre (M. Mackenzie King) voudra-t-il en donner la raison au comité et déclarer en même temps si la nomination doit être faite sous peu?

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous avons la bonne fortune d'avoir à Tokio un chargé d'affaires d'une compétence exceptionnelle dans la personne d'un membre distingué du corps diplomatique, M. McGreer. Il a acquis de l'expérience aux légations de Paris et de Washington, ainsi qu'au ministère à Ottawa même. C'est un diplomate de carrière et il possède la compétence voulue pour remplir les fonctions d'un chargé d'affaires. Il était employé du temps de l'ancien ministre à Tokio. Le Gouvernement a pensé de temps en temps à nommer diverses personnes à ce poste. Je dois dire que depuis le commencement des hostilités les personnes en état de rendre des services exceptionnels dans les différents services publics sont en grande demande. Un certain nombre des hommes auxquels nous avions pensé de confier ce poste de ministre au Japon ont accepté d'autres fonctions qu'ils tiennent pour plus urgentes.

Je vais citer un cas. J'avais pensé à nommer le général Odlum Ministre du Canada à Tokio. Le général Odlum s'intéresse aux questions qui ont trait à l'Orient et est particulièrement bien au courant de la situation qui existe dans la Colombie-Britannique. Je croyais l'avoir convaincu d'accepter cette nomination. Les membres du comité savent, cependant, que le général Odlum a été nommé commandant de la deuxième division outremer.

Nous avons pensé à d'autres, mais des circonstances particulières nous rendent maintenant bien difficile la tâche de trouver le titu-

laire le plus compétent, aux yeux du Gouvernement pour ce poste au Japon. Nous voudrions trouver quelqu'un possédant des aptitudes spéciales. De ce temps-ci, il ne nous a pas encore été possible, après mûre réflexion, de trouver l'homme de notre choix.

Si nous avions eu raison de croire que les intérêts du Canada et de ses nationaux habitant le Japon n'étaient pas suffisamment sauvegardés par le personnel actuel de notre légation, nous aurions certainement fait de nouvelles nominations. Mais, au contraire, tout nous porte à croire que les intérêts de nos nationaux et ceux du Gouvernement au Japon sont actuellement entre bonnes mains.

L'hon. M. HANSON: A propos des nationaux, le public aurait intérêt, je crois, à apprendre de la bouche du premier ministre le nombre de Canadiens actuellement en Allemagne, en Norvège et dans les Pays-Bas. Il pourrait ainsi se faire une idée exacte de la situation.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je regrette de ne pouvoir fournir à mon honorable ami ce renseignement.

L'hon. M. HANSON: Ils sont confondus, je suppose, avec les autres sujets britanniques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. NICHOLSON: Je n'ai pas pu saisir la réponse du premier ministre. Il y a, n'est-ce pas, des règlements internationaux touchant le traitement à accorder aux prisonniers de guerre? Y a-t-il également des règlements touchant le traitement à accorder aux Canadiens qui se trouvent en Allemagne ou en territoire occupé par l'Allemagne? Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre possède-t-il des renseignements au sujet du traitement accordé aux Canadiens habitant des pays sous la domination allemande?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, le traitement à accorder aux prisonniers de guerre est fixé par une convention internationale. Ici, au Canada, nous prenons des mesures afin d'assurer aux Allemands internés un traitement convenable et nous espérons la même chose pour nos Canadiens internés dans les pays d'Europe. Si nous avions raison de croire qu'ils ne sont pas traités selon que l'exige la convention internationale nous verrions à faire des représentations et, autant qu'il nous serait possible, à faire cesser ces mauvais traitements.

L'hon. M. HANSON: La convention contient une disposition relative à l'inspection périodique des camps d'internement en Angleterre, disons, ou au Canada, par un représentant des autres pays belligérants, et nous avons le même droit de faire une inspection périodique de nos nationaux qui sont internés ou prisonniers de guerre en Allemagne ou dans les territoires occupés par les Allemands. Le Canada a-t-il pris des mesures en vue de s'assurer que les conditions de la convention sont observées par l'Allemagne, ou ce soin est-il laissé au gouvernement de l'Angleterre ou à celui des Etats-Unis?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Le Canada a chargé de ce soin les représentants des Etats-Unis, qui nous envoient des rapports.

L'hon. M. HANSON: Voilà une réponse complète.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Puis-je demander si les ambassadeurs au Brésil et en Argentine ont été nommés, et sinon, quand se feront les nominations?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce comité sera prié d'examiner un crédit relatif à des légations dans l'Argentine et le Brésil, mais tant que cette disposition financière n'aura pas été adoptée, toute nomination sera impossible. Je présume qu'il n'y a guère lieu de douter que la Chambre approuve la proposition du Gouvernement concernant la nomination d'un ministre dans l'Argentine et le Brésil, mais les nominations doivent attendre le vote de deniers par le Parlement.

Parlant de la représentation du Canada dans l'Amérique du Sud, le chef de l'opposition (M. Hanson) a exprimé un point de vue, cet après-midi, qui se recommandera naturellement, je crois, à plusieurs de ceux qui examinent la question d'une plus large représentation du Canada dans d'autres parties de l'univers. L'honorable député pense que ce n'est peut-être pas le moment propice de faire cette nouvelle dépense. D'un autre côté, le chef de la Fédération du commonwealth coopératif (M. Coldwell) a exprimé une opinion contraire, et a dit qu'il est très à désirer que le Canada soit représenté dans les pays de l'Amérique du Sud. Ces deux points de vue prêtent à la discussion, et je puis assurer les honorables députés que le Gouvernement a examiné sérieusement ces deux opinions.

L'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement croit désirable d'ouvrir des légations au Brésil et dans l'Argentine est que, depuis quelque temps, chacun de ces deux pays a manifesté le désir d'établir des légations à Ottawa. Tous deux pensent qu'il est dans leur intérêt d'être en contact plus intime avec le Canada. Leur association jusqu'à ce jour,

en ce qui concerne la représentation diplomatique dans l'Amérique septentrionale, s'est limitée aux Etats-Unis et au Mexique, et ils pensent que ce serait à leur avantage d'être représentés chez nous.

Le ministère a été précisément du même avis au sujet de la représentation du Canada dans les deux plus grandes républiques de l'Amérique du Sud. Il croit qu'il se produit aujourd'hui de grands changements dans l'univers, que l'Amérique du Sud va dorénavant se trouver en relations bien plus étroites que par le passé dans le monde des affaires et dans les questions intéressant le gouvernement, et le reste, avec le continent de l'Amérique du Nord. Il est évident que les problèmes de l'Amérique du Sud deviendront de plus en plus les nôtres à mesure que la situation de l'Europe s'améliorera ou empirera au cours des prochaines années. Le Gouvernement est d'avis que pour remplir son devoir à l'égard du peuple canadien, il doit se renseigner sur place quant aux changements qui s'opèrent en Amérique du Sud, et qu'il ne doit pas abandonner la question des relations internationales exclusivement aux autres pays. Le Canada se trouverait le seul pays d'Amérique sans représentants diplomatiques en Amérique du Sud.

Il y a un autre aspect dont je vous ai parlé l'autre jour. J'ai dit que les questions de commerce doivent nécessairement préoccuper de plus en plus les gouvernements. L'honorable chef de l'opposition a déclaré qu'il aimerait voir les commissaires du commerce se tenir en contact plus intime avec les hommes d'affaires. Lorsqu'il s'agit d'importer et d'exporter les marchandises, il faut obtenir des permis et tenir compte de toutes sortes de réserves. Si le pays intéressé n'y a pas de représentant diplomatique qui puisse se charger des démarches en son nom, il est très probable qu'on l'ignorera dans les affaires internationales de ce genre. Heureusement, nous avons à notre disposition le corps diplomatique anglais partout où nous jugeons bon d'avoir recours à ses services, mais nous avons trouvé avantageux de nommer des représentants du Canada à Washington, Paris et ailleurs. De même, nous croyons qu'il y va également de notre intérêt d'en envoyer en Amérique du Sud.

A ce sujet, je fais remarquer que d'autres républiques de l'Amérique latine ont insisté pour échanger un ministre avec le Canada. Nous avons jugé, et avec raison je crois, qu'il fallait d'abord envoyer des représentants dans les deux plus grandes de ces républiques, quitte à examiner plus tard l'opportunité d'étendre notre représentation à d'autres. Je devrais peut-être dire un mot au sujet du Chili en particulier; cependant, nous n'avons pas cru bon de demander au Parlement d'ajouter à la liste de nos représentants, tant que, les deux légations n'auront pas été établies, et que nous n'en aurions pas constaté les résultats.

M. MacNICOL: Le ministère des Affaires extérieures fera-t-il apprendre l'espagnol à nos représentants dans les pays de l'Amérique du Sud, ou bien nos universités se chargeront-elles de cette tâche?

Le très hon. MACKENZIE KING: Nul doute que nous devrons surveiller les nominations de très près. Nous verrons à ce que l'aide à accorder à l'étude de l'espagnol réponde à toutes les exigences du peuple canadien.

L'hon. M. HANSON: Vu l'occupation de la France et des Pays-Bas, le ministre pourrait-il nous dire exactement où se trouvent actuellement nos ministres—Jean Désy, par exemple?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami n'est pas sans savoir que lors de l'écroulement de la Hollande et de la Belgique, notre ministre à Bruxelles et à La Haye, ainsi que les deux personnels ont été obligés de partir, et n'ont même réussi à s'échapper...

L'hon. M. HANSON: Qu'avec peine.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a raison, ils l'ont échappé belle; leur départ a été précipité et riche en aventures de toutes sortes. Cependant, les personnels de légation se sont transportés à Londres. M. Désy, ministre à La Haye et à Bruxelles, est resté à Londres pendant plusieurs mois. Il est revenu au Canada depuis, et a séjourné quelque temps à Montréal où il a rédigé un rapport très complet pour le Gouvernement sur certains faits qu'il jugeait devoir nous faire connaître. Il est actuellement au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, où il remplit des fonctions d'un caractère particulier.

Mon honorable ami sait que le colonel Georges Vanier est notre ministre en France. Le Gouvernement a cru que le colonel Vanier non seulement serait un membre très acceptable, mais éminemment compétent pour faire partie de la commission permanente de défense canado-américaine. Nous l'avons donc prié de revenir au Canada et de remplir ces fonctions pour le moment. C'est la fonction qu'il occupe actuellement.

M. Dupuy devint chargé d'affaires après le départ du colonel Vanier. M. Dupuy a ses bureaux à Londres. Il est allé en France et se tient en contact avec le gouvernement français. D'autres membres...

L'hon. M. HANSON: Oh, je ne demande pas au premier ministre d'entrer dans les détails.

Le très hon. MACKENZIE KING: M. Dupuy nous représente également auprès de la Hollande et de la Belgique, à titre de chargé d'affaires.

L'hon. M. HANSON: La diminution dans les crédits s'explique, j'imagine, du fait que ces légations ne fonctionnent pas séparément.

Le très hon. MACKENZIE KING: De nombreux remaniements sont devenus nécessaires vu qu'en certains cas les exigences des services sont réduites à peu de choses.

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Le premier ministre nous dirait-il quel progrès on a réalisé dans la préparation du traité sur la canalisation du Saint-Laurent? La question intéresse ma circonscription au plus haut point. De concert avec d'autres honorables députés, j'ai tenté d'obtenir des renseignements depuis plusieurs semaines. J'ai même accompagné une délégation auprès du ministre des Travaux publics (M. Cardin) il n'y a pas encore deux mois, alors qu'on nous laissa entendre qu'il y aurait lieu pour nous d'aller chercher nos renseignements à Toronto. Je crois même que le ministre a dit que ce projet était l'enfant du gouvernement ontarien. Mais les journaux me portent maintenant à croire que ce serait plutôt l'enfant du gouvernement des Etats-Unis.

La question m'intéresse particulièrement du fait que le plan à l'étude, apparemment, serait tout à fait inédit. Il est impossible d'obtenir de précisions ni de cartes indiquant le niveau des eaux. Ma circonscription est grandement intéressée, car si le plan à concentration unique est adopté, quelque 26,000 acres des premières terres ouvertes à la colonisation dans la province d'Ontario seront submergées. On m'assure que ces plans existent et le ministre des Travaux publics a promis à notre délégation que ces plans seraient un jour mis à notre disposition, afin que la population de la région puisse constater l'étendue des dommages à prévoir du fait de l'adoption du plan à concentration unique. Bien que je manque de précisions sur ce point, j'ai su que ces plans existaient. Lorsque le premier ministre fera une déclaration à ce sujet, aura-t-il l'obligeance de faire savoir où ces plans peuvent être consultés.

Le très hon. MACKENZIE KING: A propos de l'aménagement du Saint-Laurent, comme on appelle ce projet de canalisation, je me demande ce que je pourrais ajouter, si ce n'est, comme l'honorable député le sait sans aucun doute déjà, que la proposition fait en ce moment l'objet de pourparlers entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada? Tant qu'ils ne seront pas achevés, s'ils le sont jamais, je pourrai difficilement renseigner le comité sur la nature de l'entente éventuelle. Quand l'honorable député déclare qu'elle diffère de tout projet considéré jusqu'ici, il fait probablement allusion à un seul aspect de l'entente. Le comité se rappellera qu'une sorte de traité est intervenu entre le gouvernement de M. Bennett et celui des Etats-Unis, traité que le sénat des Etats-Unis a refusé de sanctionner. Les pourparlers qui ont suivi ont pris une tournure quelque peu différente.

On a estimé que tous les problèmes relatifs à la canalisation devaient, dans la mesure où il était possible de les réunir, faire l'objet d'une seule entente, qu'il fallait examiner là-bas. Il s'agit des questions relatives à l'énergie, à la navigation, au niveau des eaux sur les lacs, au pittoresque de Niagara, et autres semblables. Depuis quelque temps, les deux gouvernements intéressés étudient plus ou moins continuellement une entente portant sur tous ces problèmes connexes. Toute entente éventuelle devra comporter un accord entre le gouvernement provincial et celui du Dominion relativement aux points qui intéressent l'Ontario. Il faudra conclure une entente ou un accord avec la province de Québec quant à tout ce qui intéresse cette province. D'un autre côté, j'ai toujours pensé qu'en ce qui concerne l'entente internationale il faudrait établir l'accord entre nos propres provinces et le Dominion avant de signer une entente définitive avec un autre pays. Les pourparlers tant avec la province de l'Ontario qu'avec celle de Québec ne sont pas encore achevés. J'espère que nous pourrons les compléter sous peu; quand ils le seront, nous pourrons ensuite les continuer avec les Etats-Unis.

La fin de la question de l'honorable député portait, je crois, plus particulièrement sur le plan à concentration unique et le plan à concentration en deux endroits à Morrisburg. Je ne puis dire de mémoire où l'on consulte ces plans, mais je me renseignerai, et s'ils sont disponibles je répondrai plus tard.

L'hon. M. HANSON: Si nous avons bien compris le premier ministre, toute la question fait encore l'objet de pourparlers, ce qui l'empêche de formuler une déclaration sur les possibilités de l'affaire. Aussi, avant d'en arriver à l'entente il faudra, comme il a dit, un accord avec les deux provinces, attendu que quelques-uns de leurs droits, je présume, seront mis en cause. Quant à l'aspect juridique de la question, le Gouvernement, autant que je sache, n'a compétence que sur les questions relatives à la navigation. S'il s'agissait

seulement d'énergie électrique, comme je le soupçonne, la question relèverait surtout des autorités provinciales, puisqu'il est reconnu en droit que l'énergie électrique produit au Canada est du domaine des provinces.

Je pourrais aborder un autre sujet. L'accord antérieur prenait la forme d'un traité. En vertu de la constitution américaine, il fallait que ce traité fût confirmé et sanctionné par le Sénat des Etats-Unis. A-t-on l'intention d'adopter la même méthode dans le cas présent ou bien, comme je l'ai entendu proposer, d'étendre la portée du traité des eaux limitrophes de façon à ne lui donner qu'une valeur de simple accord? Il ne serait pas nécessaire alors d'obtenir une majorité favorable des deux tiers du Sénat, comme dans le cas d'un traité, mais une majorité simple dans les deux Chambres du Congrès.

Je me suis donné la peine de lire le traité des eaux limitrophes de 1909-1910 et j'ose affimer que les hautes parties contractantes n'ont jamais voulu qu'un accord au sujet de la section internationale du Saint-Laurent n'ait qu'une valeur de convention. Rien n'autorise une telle façon de procéder. Je demande au premier ministre si l'on a consulté le ministère de la Justice sur ce point en particulier. S'il en est ainsi, aura-t-il l'obligeance de déposer le document?

Pour ma part, et mon avis est partagé par des juristes dont je respecte l'opinion, j'estime que les dispositions du traité de 1909-1910 n'autorisent pas un accord de cette nature en ce qui concerne l'exécution de travaux immenses comme ceux qu'on prétend entreprentre à Morrisburg. Il faudra ensuite signer un traité. Si le premier ministre a obtenu une consultation juridique sur ce point, quant à l'autorité de procéder, non pas par voie de traité mais par simple accord, j'aimerais qu'il dépose cet avis afin que nous puissions l'étudier. La question est importante, particulièrement à l'égard de l'autre haute partie contractante. Quant au Canada, la même disposition constitutionnelle n'existe pas. Le traité, l'accord ou le document quel qu'il soit devra, je suppose, être soumis à l'approbation du Parlement. Si c'est un traité, il faudra en saisir le Sénat des Etats-Unis qui devra le ratifier par un vote des deux tiers des membres présents. S'il s'agit d'un simple accord il suffira de le faire approuver par un vote de la majorité des deux Chambres du Congrès. Le premier ministre comprendra le sens de mes observations. A-t-il obtenu un avis juridique sur cette question et, s'il en est ainsi, la Chambre peut-elle en prendre connaissance?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois savoir que le gouvernement des Etats-Unis s'est demandé s'il serait plus avantageux que l'entente entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la navigation et de l'énergie sur le Saint-Laurent prenne la forme d'un accord entre les deux pays,—et dans ce cas, dans les deux pays, les deux Chambres devront être saisies d'un projet de résolution,—ou si elle devrait prendre la forme d'un traité. Il y a du pour et du contre. On pourrait alléguer à l'appui d'une entente que les travaux, si on en doit entreprendre, seront probablement urgents. Par conséquent, plus vite on se procurera des fonds en vue de l'exploitation de l'énergie, plus rapidement on pourra se mettre à l'œuvre. Je ne saurais dire si le Gouvernement des Etats-Unis a l'intention d'insister sur cet aspect de la question présentement. Quant à nous le ministère de la Justice a étudié le point que l'honorable député a soulevé, et je serai en mesure, dès qu'une décision aura été prise, de lui communiquer l'avis de ce ministère concernant les questions juridiques qu'il a soulevées.

L'hon. M. HANSON: Si l'on peut nous communiquer cette opinion, j'aimerais l'avoir aussitôt que possible.

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Afin de compléter le débat, je rappellerai que le premier ministre et le chef de l'opposition ont parlé du projet de Morrisburg. De fait, ce projet est appelé le projet B dans le rapport des ingénieurs de la Commission d'énergie hydro-électrique de 1921. On ne l'a jamais étudié depuis. Il n'y a pas de barrage à Morrisburg d'après le projet que l'on est à examiner actuellement, sauf erreur. L'aménagement de l'énergie se ferait à l'île Barnhart. Et d'après ce projet on construirait un barrage de retenue au village d'Iroquois, qui, soit dit en passant, va disparaître. Le barrage de retenue n'est pas en lui-même un nouveau projet, car, avant 1921—en réalité, même du vivant de sir Adam Beck—on a songé à un barrage de retenue. Son endroit ne fut pas déterminé, mais, du moins, ce n'était pas au village d'Iroquois.

Le projet maintenant examiné prévoit l'aménagement de 2,200,000 chevaux-vapeur d'énergie à l'île Barnhart. Le barrage de retenue est au village d'Iroquois, et il ne sert pas à l'aménagement d'énergie.

Qu'il me soit permis de répéter que ma circonscription est particulièrement intéressée parce que, en vertu du traité antérieur que l'on a essayé de conclure en 1932, 9,000 acres de terre seulement étaient inondées. D'après le projet actuel, on inondera 26,000 acres, dont la plus grande partie est située sur le côté canadien du fleuve. C'est parce que la rive canadienne est bien plus basse que la rive américaine. Au cours de mes premières

observations sur ce sujet, j'ai dit que c'est l'une des premières régions que l'on ait habitées dans l'Ontario. De fait, l'occupation du terrain, les octrois de titres de propriété, remontent à 1784. Sur une distance de plusieurs milles, les terres riveraines présentent un intérêt historique. La première église, dont le 150e anniversaire fut célébré en 1934, se trouve en cette région. On y trouve une église commémorative et de nombreux cimetières. Bien que l'on affirme aux gens de l'endroit que leur indemnité sera telle qu'ils n'auront plus de soucis après l'achèvement du projet, je donne aux honorables représentants et à la population de la région l'assurance qu'après l'achèvement de l'entreprise, si elle est terminée selon un plan à concentration unique, il y aura bien plus de regrets dans la région qu'au cours des cent cinquante-cinq dernières années.

M. ROSS (Souris): Le premier ministre veut-il faire une déclaration au sujet du personnel de la commission de défense canado-américaine, de l'autorité dont elle est revêtue et de ce qu'elle a accompli jusqu'ici?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas les noms des membres de la commission permanente, mais je les aurai demain. Quant aux pouvoirs de la commission, cette dernière peut faire enquête en matière de défense en commun sur le littoral de l'Atlantique et celui du Pacifique et présenter des vœux aux deux gouvernements. Les conclusions prennent la forme de rapports de la commission au gouvernement des Etats-Unis et au gouvernement canadien. Celles que le Gouvernement canadien a étudiées ont trait aux questions de défense dont le Canada assume la responsabilité, s'il importe d'effectuer des travaux. Quand le Gouvernement canadien reçoit des rapports il les renvoie aux ministères de qui relèvent les travaux. Par exemple, si les travaux ont trait à la défense navale, le rapport est remis au ministre de la Défense nationale pour le Service naval. Si les travaux concernent l'aviation, le rapport est envoyé au ministre de l'Air. Les experts militaires du ministère étudient la question et le comité de guerre du cabinet, sur la recommandation du ministre, décide s'il y a lieu d'exécuter les travaux.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition, s'est étonné qu'il n'y eût pas d'engagements. J'espère avoir dit avec assez de clarté que, bien que la commission puisse présenter des vœux au Gouvernement, c'est à celui-ci de décider si on doit y donner suite et exécuter les travaux.

L'hon. M. HANSON: C'est bien clair.

[M. Casselman.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais cela n'est pas de la nature d'un engagement qui lierait le Canada aux Etats-Unis ou les Etats-Unis au Canada. Rien n'oblige l'un ou l'autre gouvernement à exécuter ce que la commission conseille, sauf dans la mesure où le Gouvernement juge bon de le faire. C'est ce que j'ai voulu dire en affirmant qu'il n'y avait pas d'engagements.

Quant à ce qui s'est accompli, le comité conviendra qu'il n'est pas de secrets militaires plus inviolables que les rapports relatifs à la défense conjointe du Canada et des Etats-Unis. Nous ne pourrions déposer ces rapports au Parlement sans révéler des choses qui intéressent la défense des Etats-Unis, ainsi que notre propre défense côtière. Il ne convient pas de publier ces renseignements; ce sont les renseignements que l'ennemi tient par-dessus tout à avoir. C'est l'unique raison qui empêche la publication des rapports.

On m'a fourni les noms des membres canadiens de la commission permanente. Ce sont: le colonel O. M. Biggar, président; le brigadier Stewart, le commodore de l'air Cuffe, le capitaine H. E. Reid, le colonel G.-P. Vanier, M. H. L. Keenleyside, secrétaire.

M. HARRIS (Danforth): Je voudrais demander au premier ministre s'il reçoit à cet égard la pleine collaboration de la province de l'Ontario. Dans le cours des dernières cinq heures j'ai dîné à Brockville, où j'ai vu un corps d'ingénieurs de la commission hydro-électrique de l'Ontario munis de bleus et d'un tas de choses en train de travailler à l'exécution de l'entreprise. Je voudrais savoir si nous obtenons l'entière collaboration du gouvernement de l'Ontario au sujet de l'aménagement des eaux du Saint-Laurent.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne puis répondre à la question avant que la province d'Ontario et le Dominion en soient venus à une entente. J'ai tout lieu de croire que depuis quelque temps le gouvernement ontarien s'est montré disposé à discuter avec le gouvernement fédéral les questions relatives au Saint-Laurent. Je ne suis pas en mesure de dire si nous avons abordé jusqu'ici toutes les questions à discuter.

M. HARRIS (Danforth): Je tenais à obtenir du premier ministre l'assurance qu'en ce qui concerne l'aménagement d'énergie le plan d'ensemble envisagé par le gouvernement du Dominion concorde avec celui du gouvernement d'Ontario.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois pouvoir donner cette assurance.

M. HOMUTH: Il y a un an ou deux, on a soulevé la question de l'exportation d'énergie. Il se peut—je le comprends parfaitement—que

le premier ministre ne soit pas en état de répondre à ma question dès à présent, mais s'il le peut, voudrait-il bien dire au comité si l'accord à intervenir avec l'Ontario repose sur la question d'exportation d'énergie?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon collègue le ministre des Munitions et Approvisionnements a engagé, pour le compte du gouvernement fédéral, des pourparlers avec le gouvernement d'Ontario. Ce soir, il m'a informé qu'il restait des questions à examiner. Celle que mon honorable ami vient de poser est peut-être de ce nombre, mais je ne saurais dire précisément.

L'hon. M. HANSON: Je ne désire nullement retarder l'adoption des crédits du premier ministre, qui ne sont généralement pas d'ordre contentieux, mais, comme mon collègue l'honorable député de Broadview (M. Church) désire traiter la question demain, je demanderais au premier ministre de vouloir bien proposer la levée de la séance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami ne consentirait-il pas à l'adoption d'un seul poste?

L'hon. M. HANSON: Certes. Allons-nous reprendre ces crédits demain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui. Je désire vivement faire adopter les crédits du ministère des Affaires extérieures au plus tôt, afin que je puisse porter mon attention sur d'autres affaires très urgentes.

L'hon. M. HANSON: Nous prêterons volontiers notre concours au premier ministre à cette fin.

M. HARRIS (Danforth): Le premier ministre aura peut-être l'obligeance de nous promettre une déclaration au sujet des permis d'exportation d'énergie sous le régime de l'aménagement envisagé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois que, tant que nous n'aurons pas terminé nos pourparlers avec la province d'Ontario, nous ferions bien de laisser de côté les questions susceptibles de surgir à propos de ces négociations. Je préfère ne pas faire de déclaration en ce moment.

M. HARRIS (Danforth): Cela se produira peut-être après plutôt qu'avant.

M. JACKMAN: Je crois savoir qu'un certain nombre d'honorables députés désirent poser des questions au sujet de ces crédits. Si la demande qu'a faite notre chef au sujet de l'honorable député de Broadview est accordée, en sera-t-il de même quant aux autres honorables représentants qui siègent de ce côté-ci de la Chambre?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suppose que si nous avions strictement observé la coutume, la discussion se serait bornée au crédit dont le comité est saisi. Je pense que nous avons tout discuté, sauf ce crédit. Je ne demanderais pas au comité d'adopter ce crédit s'il ne devait être entendu que l'on permette la même discussion générale à l'égard d'autres crédits.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre conviendra, je crois, que, d'habitude, lorsque le crédit relatif à l'administration est mis en délibération, la discussion porte sur une grande variété de sujets, mais que dans la suite elle doit se borner aux crédits particuliers dont nous sommes saisis. Nous ferons en sorte de faciliter demain l'adoption de ces crédits, mais plusieurs honorables députés désirent prendre la parole et si le premier ministre le veut bien je crois que rapport devrait être fait de l'état de la question.

M. le PRESIDENT (M. Reid): Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. HANSON: Oui, à cette réserve. Toutefois, le premier ministre tient-il absolument à ce qu'un crédit soit adopté ce soir? J'ignore la procédure à suivre en l'occurrence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, ce n'est nullement nécessaire.

(Rapport est fait de l'état de la question).

A onze heures la séance est levée d'office en conformité du règlement.

Mardi 25 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

CONTRAT PASSÉ AVEC LA NORTHERN WOOD PRESERVERS LIMITED POUR L'ACHAT DE POTEAUX—DÉPÔT DU DOCUMENT EN QUESTION

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs à l'accord conclu à ce sujet entre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et la Northern Wood Preservers Limited, c'est-à-dire, le marché, les arrêtés ministériels ayant trait à l'accord et la correspondance échangée entre l'auditeur général et moi-même.

LA *CANADIAN TRIBUNE*

QUESTION QUANT À L'AVIS VERBAL DE SUSPENSION DONNÉ PAR LA GENDARMERIE À CHEVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice (M. Lapointe). Attendu qu'il n'est pas à son siège, je pose quand même la question au Gouvernement. Le directeur de la *Canadian Tribune* vient de me télégraphier qu'un membre de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada l'a informé verbalement de la suspension temporaire de son journal. Est-ce que le ministère a pour règle de suspendre une publication sans en donner un avis officiel par écrit à l'éditeur? Nous devrions savoir ce qui en est.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'imagine que le ministère doit donner un avis officiel par écrit, mais je préfère laisser au ministre de la Justice le soin de déclarer si l'avis doit être donné au préalable ou signifié par le policier de la Gendarmerie au moment de la suspension. Le ministre sera ici demain, je pense.

SANTÉ NATIONALE

QUESTION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN COMITÉ AU COURS DE LA SESSION

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre des Pensions et de la santé nationale (M. Mackenzie) s'il a l'intention de recommander, au cours de la présente session, la nomination d'un comité parlementaire permanent de la Santé.

L'hon. IAN MACKENZIE (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Non, cela n'est pas notre intention.

LE BLÉ

QUESTION QUANT AUX PRIX ET AUX QUANTITÉS VENDUES DEPUIS LE 1ER AOÛT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Le ministre du Commerce (M. MacKinnon) serait-il en état de fournir à la Chambre, sinon aujourd'hui, du moins demain, un état indiquant la quantité de blé vendue depuis le 1er août dernier, les noms des acheteurs et le prix moyen obtenu?

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Je n'ai pas le renseignement sous la main, cela va de soi, mais je m'occuperai de le procurer à l'honorable député le plus tôt possible.

[L'hon. M. Gardiner.]

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Bradette.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

36. Administration, $220,800.

M. MacNICOL: Hier, on a posé au premier ministre (M. Mackenzie King) des questions concernant le projet d'accord entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la canalisation du Saint-Laurent. Je tiens à dire quelques mots au sujet d'une des dispositions de cet accord.

Le 26 janvier, le *Telegram* de Toronto publiait un article intitulé "le projet d'accord relatif à l'aménagement du Saint-Laurent envisage un détournement d'eau", dont je désire citer un bref passage:

> Selon le président de la Commission d'énergie hydroélectrique de l'Ontario, M. Hogg, le projet d'accord intervenu à Ottawa entre les représentants des gouvernements du Canada et des Etats-Unis à propos de la canalisation du Saint-Laurent prévoit le détournement d'eaux de l'Ontario vers les Grands lacs.
>
> Le projet de détournement permettrait à l'Ontario de déverser une partie de la rivière Albany dans les Grands lacs.

Cela devrait se lire, il me semble, "du bassin de la rivière Albany dans les Grands lacs." Si l'affirmation est exacte, l'accord envisagé prévoit le détournement d'eau d'un bassin à l'autre. J'en éprouve beaucoup d'inquiétude. En effet, ayant étudié la région à fond, je suis au courant de la situation en ce qui concerne les cours d'eau de l'Ontario septentrionale. L'article 3 du traité relatif aux eaux limitrophes et aux questions se posant entre les Etats-Unis et le Canada, qui a donné naissance à la Commission internationale mixte, se lit ainsi:

> Il est convenu que, outre les usages, obstructions et détournements permis jusqu'ici ou autorisés ci-après, par convention spéciale entre les parties, aucun usage ou obstruction ou détournement nouveaux ou autres, soit temporaires, soit permanents, des eaux limitrophes, d'un côté ou de l'autre de la frontière, influençant le débit ou le niveau naturels des eaux limitrophes de l'autre côté de la frontière, ne pourront être effectués si ce n'est par l'autorité des Etats-Unis ou du Dominion canadien dans les limites de leurs territoires respectifs et avec l'approbation, comme il est prescrit ci-après, d'une commission conjointe qui sera désignée sous le nom de "la Commission internationale".

Si l'article que j'ai cité établit correctement les faits, le traité envisagé comportera, lorsqu'il aura été adopté par le Parlement du Canada et le Congrès des Etats-Unis, une disposition autorisant le détournement des eaux du bassin de la rivière Albany. Or ce bassin est entièrement canadien, faisant partie de la baie James et de la baie d'Hudson. Quoi qu'on en ait dit, la région sera colonisée tôt

ou tard. Peut-être les cultivateurs n'y seront-ils pas aussi nombreux qu'en Ontario méridional, mais il s'y trouve de la bonne terre arable. L'exploitation minière y deviendra importante, comme elle l'est actuellement à l'est et à l'ouest de la région. On constatera alors le besoin, sur les lieux mêmes, pour s'assurer l'énergie nécessaire, des eaux qui auront été détournées en vertu du traité projeté. D'après l'article 3 du traité existant, la cessation du détournement vers le sud, une fois commencé, exigerait l'assentiment du Congrès des Etats-Unis. A mon avis, l'Ontario septentrional se trouvera à jamais privé de cette eau pour ses besoins futurs.

Je porte un vif intérêt à cette question et je regrette beaucoup que d'autres honorables députés ne dénoncent pas le détournement projeté, qui, à mon avis, n'est nullement nécessaire. Je plains le premier ministre. Je pense qu'il n'approuve pas entièrement ce détournement, mais le premier ministre de l'Ontario lui a causé tant d'ennuis—j'irai même jusqu'à dire qu'il ne les méritait pas souvent—qu'il a jugé bon d'apaiser ce dernier en lui cédant toute l'eau de l'Ontario septentrional. Ce n'est pas du tout ce que j'aurais fait, je l'aurais combattu jusqu'au bout et n'aurais autorisé en aucune manière le détournement d'eaux de l'Ontario septentrional.

J'ai fait mon possible pour alerter la population du nord de l'Ontario à ce sujet, mais sans succès jusqu'ici, car il y a peu de gens qui semblent être en mesure de saisir l'importance de cette perte d'eau. Dans le moment, la région n'est que faiblement peuplée et la population ne peut se rendre compte de ses besoins futurs. Toutefois, il m'a fait plaisir de lire un article éditorial de la *Northern Tribune*, publiée à Kapuskasing, ville que vous représentez, monsieur le président. Le rédacteur de ce journal est de mon avis. J'espérais que tous les directeurs de journaux de l'Ontario septentrional se feraient les défenseurs de ce coin du pays. A mon sens, le détournement ne sera rien moins qu'une odieuse tragédie.

Je veux citer des extraits du journal en question. J'oserais presque dire que l'auteur en mérite les remerciements de la Chambre pour avoir eu le courage d'écrire cet article; en voici un extrait:

> Le Nord a un bon ami au Parlement, du moins à un certain point de vue. L'honorable député de Davenport (Toronto), M. John R. MacNicol, a consacré presque toute sa vie à l'étude du bassin hydrographique de la Baie d'Hudson;

Ce journaliste était bien bon d'écrire ainsi à mon sujet, attendu que je demeure à mille milles au moins de la région en question. Il poursuit:

> M. MacNicol soutient, en particulier, que l'énergie hydraulique du Nord appartient au Nord, puisqu'elle est un gage de son avenir. Il s'oppose fortement à tout projet d'aliénation de cette énergie par le moyen du détournement des eaux à l'avantage d'autres régions. Malheureusement, il a été à peu près le seul à élever avec vigueur la voix au Parlement pour défendre nos intérêts; dès lors, il est facile de comprendre l'insuccès de notre lutte.

Cette question est très compliquée; pour la bien comprendre, il faut beaucoup voyager et étudier. J'ai parcouru ces rivières dans tous les sens, et j'aimerais que chaque honorable député prît la parole pour dénoncer l'idée d'inclure dans ce traité international le détournement des eaux du Nord ontarien.

L'éditorial ajoute:

> Ce journal a toujours soutenu que les forces hydrauliques et les cours d'eau du Nord nous appartiennent et doivent être conservés. Les politiciens et les orateurs qui brossent ce brillant tableau de l'avenir du Nord canadien font voir par leur attitude sur cette question de l'énergie hydraulique qu'ils n'ont pas la conviction qui devrait donner plus de poids à leurs paroles. Si l'avenir nous réserve des centres industriels prospères et une saine industrie agricole adaptée à un climat qui devient de plus en plus clément, dans un avenir entrevu avec tant d'enthousiasme, pourquoi aliéner les forces hydrauliques nécessaires à assurer cet avenir?

Sont-elles aliénées pour le moment? Non pas, si on applique l'accord international. En fait, nous les perdrons pour toujours parce que,—et le Gouvernement le sait bien,—le Congrès des Etats-Unis ne nous permettra jamais de reprendre ces eaux une fois qu'on les aura détournées. Pourquoi donc? Quel en est l'effet sur le niveau des Grands lacs? L'effet est nul dans le moment parce que Chicago en prend une quantité égale; mais si l'on peut un jour arrêter cette ville de voler les eaux des Grands lacs, des usines s'établiront dans les havres qui bordent les Grands lacs et des droits riverains seront consacrés le long des havres des rivières et des lacs inférieurs et seront basés sur les niveaux d'eau ainsi déterminés, de sorte que nous ne pourrons jamais convaincre les Etats-Unis de nous permettre de cesser le détournement de ces eaux.

Si le premier ministre (M. Mackenzie King) est d'avis que cette mesure s'impose pour assurer la paix entre le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral pour la durée de la guerre, j'espère qu'il verra à ce que l'accord renferme une clause portant que dès la cessation des hostilités ce détournement devra cesser et ces eaux devront être, dans la suite, la propriété du Nord ontarien.

Le détournement suscite de l'opposition partout. Le Congrès américain et les hommes éminents des Etats-Unis le dénoncent. A l'heure actuelle, la ville de Chicago se propose encore de présenter un bill au Congrès demandant la permission de détourner une plus

grande quantité d'eau. Je suis bien au courant de la situation qui existe à Chicago. Cette ville est aux prises avec des difficultés peut-être plus grandes que celles que connaissent toutes les grandes villes du monde pour ce qui est de l'approvisionnement de l'eau nécessaire à la solution de ses problèmes domestiques et sanitaires. Tout en m'opposant entièrement à ces détournements, je ne puis la blâmer sur toute la ligne. Bien que je m'y oppose, j'admets qu'elle a le droit de chercher à détourner une plus grande quantité d'eau.

Le 13 janvier de la présente année, les compagnies de navigation des Grands lacs ont tenu une réunion à Détroit. Les ingénieurs de diverses grandes villes, telles Milwaukee et autres villes situées sur les bords des Grands Lacs, y assistaient. Le secrétaire de l'association, M. R. F. Malia, a dit ce qui suit:

L'Etat de l'Illinois a l'intention de demander à la Cour suprême lundi, de modifier le décret adopté en 1930 et restreignant la quantité d'eau détournée par Chicago.

Et le rapport ajoute:

M. Malia a déclaré que l'Illinois voulait demander à la Cour suprême l'autorisation de porter la quantité d'eau détournée du lac Michigan de 1,500 pieds cubes à la seconde à 5,000 pieds cubes à la seconde.

Voilà exactement la quantité d'eau qui sera déversée dans le lac Supérieur, et en dernier lieu dans le lac Huron et le lac Michigan, de sorte qu'ainsi s'en ira notre eau, tout d'un coup, comme je l'avais prédit, si jamais on permet que se fassent ces détournements. Le Congrès des Etats-Unis finira certainement par accéder à la demande de Chicago et de l'Etat de l'Illinois. Si nous savons prévoir les sautes d'opinion publique en notre pays, les hommes d'Etat américains ont eux aussi développé ce sens de perception. Cependant si le premier ministre n'avait pas su pressentir les courants politiques au Canada, jamais il n'aurait voulu considérer ces projets de détournements. Il est vrai qu'il se trouvait dans une impasse. Dans un cas, on avait même achevé les travaux avant d'en obtenir l'autorisation. Imaginez un gouvernement provincial qui agit de la sorte et viole une entente internationale sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du gouvernement central. N'empêche que l'administration provinciale s'est mise à l'œuvre, qu'elle a construit des aménagements sur la rivière Kenogami, à quatorze milles au nord du lac Long, qu'elle a percé un canal à travers la ligne internationale de partage des eaux et cela malgré l'opposition du gouvernement fédéral. Une fois ces travaux terminés et après que 2 millions de dollars eurent été immobilisés, la province a enfin obtenu des autorités centrales le droit de continuer le travail et d'y déverser les eaux. J'aurais refusé. J'aurais laissé ces travaux se détériorer jusqu'à la fin des temps plutôt que de permettre d'annuler une entente internationale.

On pourra voir la même chose se produire sur la rivière Ogoki. Si seulement j'avais les moyens et la force de soulever l'opinion publique à cet égard, surtout dans le nord de l'Ontario! Cette région va perdre, monsieur le président, une grande quantité de force motrice qui se trouve aujourd'hui dans la rivière Ogoki et qu'on va lui enlever pour toujours. J'avoue franchement avoir fait de mon mieux afin d'éveiller la Saskatchewan et le Manitoba, mais jusqu'à date je n'ai pas eu de succès. Pourtant ces provinces sont intéressées à l'affaire à cause de leur grand port sur la baie d'Hudson, le port de Churchill, que j'ai visité et que je juge appelé à jouer un grand rôle dans l'avenir. Je ne sais trop si le détournement de ces eaux peut être dommageable à la baie d'Hudson, l'affirmative était soutenue dans une lettre du capitaine Bernier que j'ai cité en cette Chambre au cours de la dernière session. Je me suis mis en communication avec les ingénieurs et les ministres des Travaux publics de la Saskatchewan et du Manitoba, mais je n'ai pas encore réussi à les faire bouger. Le Manitoba et la Saskatchewan devraient, ce me semble, envoyer ici des délégations chargées de protester contre l'inclusion dans cette entente de tout ce qui peut un jour ou l'autre influer sur le niveau de la baie d'Hudson. J'ignore si tel sera le résultat. J'ai lu un article disant que c'était folie que de le croire et mes connaissances en génie ne me permettent pas de me prononcer. Pourtant, le capitaine Bernier qui faisait autorité en la matière s'est prononcé catégoriquement et je respecte sa parole. Il est mort; c'était un très grand ingénieur et marin, il a rendu des services signalés au Canada. A mon avis, on aurait dû le créer chevalier; on n'a jamais reconnu son mérite.

Voyons ce qui en est. Si l'on part de l'est, à Grand-Falls, ou Spragues-Falls, comme on dit parfois, un barrage traverse la rivière Sainte-Croix, à la frontière internationale, tout le débit de la rivière passe maintenant dans l'Etat du Maine pour revenir un peu plus en aval. C'est peut-être en vertu d'un accord entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Maine. Je l'ignore. Il n'en demeure pas moins que tout le Maine profite du débit de cette rivière pour la production d'énergie. Ensuite, sur le fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire sur l'embranchement méridional, juste à l'est et au sud de Cornwall, comme le sait le premier ministre, 25,000 pieds-seconde de cette eau sont détournés vers Messine et la rivière Grass pour revenir dans le Saint-Laurent, violation flagrante du traité Ashburton-Webster et de l'accord sur les eaux limitrophes. Cet état de choses ne devait durer que jusqu'à la fin de la dernière guerre. La guerre a pris

fin en 1918, mais le détournement de ces eaux est aujourd'hui aussi abondant qu'en 1918; nous ne pouvons l'enrayer.

A l'autre extrémité de la ligne, Chicago a pris 10,000 pieds-seconde. Peut-être ce détournement a-t-il diminué récemment, mais tel était le volume accordé à cette ville, si j'en crois certains articles que j'ai lus, elle demande plus que les 1,500 pieds cubes par seconde accordés par la Cour suprême.

Je voudrais bien faire comprendre au premier ministre que, lorsque reprendra l'examen de ce traité, quelles que soient nos obligations actuelles touchant la production d'énergie, il faudra tenir bien compte de ces points. Je n'accorde aucune valeur à l'argument relatif à la production d'énergie. Récemment, la commission hydroélectrique a déclaré qu'elle a d'amples réserves d'énergie. Certes, 80,000 chevaux-vapeur n'auront pas un effet appréciable sur la production de munitions, étant donné surtout qu'il faut aux fabriques des réserves d'énergie plus considérables.

Finalement, pour en revenir où j'ai commencé, je soutiens que si le détournement du cours des rivières Kenogami et Ogoki, deux tributaires de l'Albany, tombe sous les dispositions du traité des eaux limitrophes internationales, on ne pourra jamais arrêter ce débit sans le consentement du Congrès des Etats-Unis. Cela veut dire qu'à partir du lac Supérieur jusqu'à la baie James il y aurait une lisière de terrain, qui traverse tout l'Ontario Nord, où nous abandonnerions tous nos droits de souveraineté en tant qu'il s'agit du contrôle absolu des eaux, et qu'à ce sujet nous dépendrions du consentement du gouvernement en fonctions dans le pays au sud du nôtre. Je n'ai que du bien à dire du gouvernement des Etats-Unis. Nous ne saurions avoir de meilleurs voisins au monde que ce pays, et nous devrions en remercier le Ciel. Cependant, ce fait ne me porterait aucunement à renoncer aux droits que notre pays possède. Il se peut qu'il y ait lieu d'augmenter la quantité d'eau qui s'écoule dans les Grands lacs, mais je ne suis pas de cet avis, parce qu'en mettant à exécution le rapport Warren de 1921 et le rapport de la Commission de revision de 1926, aux chutes Niagara, on aurait un débit tout à fait satisfaisant des deux côtés de la rivière. Les rapports déclarent que les deux pays peuvent utiliser chacun 10,000 pieds cubes d'eau par seconde, que le niveau du lac Erié serait relevé comme il devrait l'être, et que l'on pourrait construire ces ouvrages dans la rivière Niagara sans qu'il en coûte probablement un dollar de plus que la somme que l'on se propose de gaspiller dans le nord de l'Ontario.

On nous dit que ces travaux coûteront trois millions de dollars, mais si nous nous rappelons ce qu'a coûté le canal Chippewa comparativement aux prévisions, et si nous tenons également compte de l'écart entre le coût estimatif et le coût réel des travaux de Kenogami, je n'ai pas le moindre doute que les ouvrages de l'Ontario-nord coûteront plusieurs millions de plus que le chiffre prévu. Et on a l'intention de faire ces dépenses en temps de guerre. Les honorables députés qui sont venus de l'Ouest par les Chemins de fer Nationaux ont passé récemment à la station de Ferland, au nord du lac Michigan. Qu'ont-ils vu à cet endroit? Ils virent un outillage considérable et un grand nombre d'hommes s'en allant construire d'étroites voies ferrées et certains ouvrages destinés à faciliter le transport de matériaux aux chutes Waboose, sur la rivière Ogoki; et cela, en temps de guerre, alors qu'on a besoin d'hommes à des postes beaucoup plus importants que dans la forêt, où des nuées de moustiques et les thrips se disputeront leur épiderme l'été prochain. C'est de là que les thrips sont originaires; ils sont si gros qu'ils emportent chaque fois un quart de pouce cube de cou de leurs victimes et ils passent le mot à leur progéniture de venir en faire autant. Si j'étais premier ministre du Canada—rêve utopique—je ne laisserais pas des hommes susceptibles d'accomplir une tâche beaucoup plus utile perdre leur temps de cette façon. Nous ne devrions pas gaspiller des millions dans le nord ontarien, quand nos enfants se privent de crème glacée et de cinéma pour acheter des timbres d'épargne de guerre. Je mettrais fin à ces travaux inutiles. Si je me répète, c'est afin de mieux me faire comprendre. Si le premier ministre est contraint d'insérer dans l'accord une clause stipulant un détournement d'eau dans le nord ontarien, il devrait être prescrit que cela ne se continuera que pendant la durée de la guerre. Le conflit ne peut, j'imagine, durer plus que trois ou quatre ans et, comme on n'aura pas trop de tout ce temps pour exécuter les travaux, on peut fort bien remettre l'entreprise à l'après-guerre.

L'hon. M. HOWE: J'aimerais répondre, à titre de député de Port-Arthur, à l'honorable député de Davenport (M. MacNicol). Il m'arrive peu souvent de prendre la parole en cette enceinte en qualité de député de Port-Arthur. Mes commettants semblent croire que le représentant de cette circonscription s'efface devant l'homme d'Etat. Port-Arthur est une grande circonscription. Elle couvre une vaste superficie. Elle s'étend de Fort-William à l'est jusqu'à White River et des rives du lac Supérieur aux côtes de la baie James. C'est dans cette région que s'effectue

les travaux dont a parlé l'honorable député de Davenport, savoir les détournements d'Ogoki et de Long Lac.

L'honorable député aime beaucoup le Nord. Il compte parmi les quelques députés qui se sont rendus jusqu'à Fort-Churchill, afin de se renseigner sur la situation dans les régions septentrionales. Je crois même qu'il a visité et étudié le pays d'Ogoki. A mon sens cependant, et j'ai peine à le dire, c'est de Toronto qu'il voit le Nord. Je crains que sa vision ne se rétrécisse à force de regarder les beautés réelles du lac Ontario et qu'il ne soit plus capable de mesurer l'immense étendue et l'énorme progrès des circonscriptions du Nord que vous et moi, monsieur le président, représentons. Ses paroles laissent entendre à la Chambre que le détournement d'Ogoki ne sert qu'à l'aménagement des chutes Niagara. Nous ne refusons pas de fournir l'eau à Niagara pourvu qu'on nous laisse utiliser cette eau dans le Nord. Il me fait plaisir de signaler à ce propos que le Nord bénéficie largement de ce détournement. L'eau de l'Ogoki est détournée vers le lac Nipigon. Du lac Nipigon au lac Supérieur, sur une distance de cinquante-cinq milles environ, elle est dirigée sur deux centrales électriques actuellement en activité. Au cours de ce détournement, il produit, je crois, 110,000 chevaux-vapeurs de plus, certainement plus de 100,000 et peut-être 125,000. De même, l'eau détournée dans le lac Long—là encore nous avons déjà un aménagement—on peut obtenir 35,000 chevaux-vapeur. L'honorable député prétend qu'il vaut bien mieux maintenir l'écoulement de l'eau dans la baie d'Hudson. J'espère voir toutes les parties de ma circonscription également mises en valeur. Nous avons une région magnifique, et j'espère en être le représentant jusqu'à ce que la population sur les rives de la baie d'Hudson égale à peu près celle des rivages du lac Supérieur. Aujourd'hui cependant, pour une raison quelconque, les habitants se sont établis le long du lac Supérieur. Il existe deux grandes villes dans cette partie du pays et quinze ou vingt collectivités prospères, qui font toutes partie de la circonscription, dans le voisinage du lac Supérieur. Dans ce territoire, il y a d'importantes industries de guerre. C'est à Fort-William qu'est située la plus grande usine d'avions au Canada, laquelle emploie environ le tiers de tous les ouvriers occupés à la fabrication d'aéronefs par tout le Canada.

L'hon. M. HANSON: Que fabrique-t-on?

[L'hon. M. Howe.]

L'hon. M. HOWE: Des Hurricanes, les appareils qui gagnent la guerre. On y en produit à l'heure actuelle, à raison de quinze par semaine. Nous avons à Port-Arthur, un chantier maritime, qui a réalisé des merveilles quant à la construction de corvettes destinées à la marine canadienne. Il y a d'autres industries de guerre dans ces villes. Une grande exploitation minière tire son énergie de l'aménagement de la Nipigon. Dans la région minière du lac Long, qui obtient son énergie entièrement des usines dont je vous parle, nous produisons une forte quantité d'or grâce à laquelle nous obtenons de ces devises étrangères dont nous avons grandement besoin pour les fins de la guerre. A la tête des lacs, il existe d'autres établissements où l'on fabrique de la pâte de bois et du papier. Bien que ces derniers ne produisent pas de l'or, les Etats-Unis y obtiennent des quantités considérables de pâte de bois et de papier et nous donnent de l'or en retour. Nous manquons d'énergie dans cette région. Dans le Nord, nous croyons,—l'honorable député aura de la difficulté à convaincre du contraire les gens à la tête des Lacs,—qu'il est excellent de détourner l'eau qui s'écoule actuellement dans la baie d'Hudson vers une partie plus peuplée du pays afin d'utiliser l'énergie à la tête des Lacs.

M. MacNICOL: Je ne cherche pas à les convertir à cette idée. Je m'oppose au projet.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député pourra difficilement établir que ce n'est pas une excellente affaire. Lorsque cette eau entre dans le lac Supérieur, elle cesse de m'intéresser en ma qualité de représentant de Port-Arthur, mais elle a déjà servi les fins des gens que je représente ici, mais en ma qualité de ministre des Munitions elle m'intéresse encore vivement. Elle passe au Sault-Sainte-Marie et produit de l'énergie dont l'industrie de l'acier a un si grand besoin à cet endroit. Elle s'écoule ensuite jusqu'à Niagara, mais il ne sera pas nécessaire d'attendre que cette eau atteigne cet endroit, ce qui demandera du temps, car le gouvernement américain est assez généreux pour nous permettre d'employer immédiatement le débit de l'Ogoki pour la production à Niagara-Falls de l'énergie qui alimente les industries existantes.

L'honorable député ne fait pas grand cas des 125,000 chevaux-vapeur produits à Niagara-Falls.

M. MacNICOL: Il s'agit de 80,000 chevaux-vapeur ce qui fait une différence de 45,000.

L'hon. M. HOWE: Cela dépend du point de vue. J'envisage l'ensemble de deux aménagements différents représentant 125,000 chevaux-vapeur.

M. MacNICOL: L'exploitation se fera près des chutes.

L'hon. M. HOWE: Fort bien. Prenons le moyen terme entre 80,000 et 125,000 et disons 100,000. Mon honorable ami, qui est modéré n'y verra pas d'inconvénient, j'en suis sûr.

M. MacNICOL: Je donne les faits tels qu'ils sont, et le fait est qu'il s'agit de 80,000.

L'hon. M. HOWE: Je ferai donc une autre concession. Les 80,000 chevaux-vapeur fourniront donc le courant voulu pour faire fonctionner plusieurs fabriques de munitions. Tout dépend du genre d'usine, mais 80,000 chevaux-vapeur constituent une somme imposante d'énergie, et je puis assurer à mon honorable ami qu'en ma qualité de ministre des Munitions et Approvisionnements, je suis fier de pouvoir compter sur toute cette électricité supplémentaire de la région de Niagara.

Si nous descendons le cours du fleuve, nous entrevoyons l'époque où il se produira de l'énergie dans les environs de Cornwall, et là encore l'eau qui nous est d'une si grande aide à la tête des lacs aura encore autant d'utilité dans cette région. Plus loin, cette même eau franchira le canal Beauharnois et servira encore. Il n'est pas impossible qu'on l'utilise de nouveau à Lachine.

Mon honorable ami voit dans le projet une entreprise de nature à embellir le paysage et à faciliter les communications. J'imagine qu'il ne veut pas dire que l'on emploiera l'énergie électrique sur les bords de la baie d'Hudson, même si je représente la circonscription de Port-Arthur. Cependant, pour peu qu'il estime la valeur de cette énergie, non en citoyen de Toronto contemplant le lac Ontario, mais en homme averti qui embrasse le vaste bassin de Niagara depuis la hauteur des terres et les régions reculées de l'Ogoki jusqu'à la mer, il constatera que les avantages résultant de la dérivation de l'Ogoki dépasseront sensiblement les inconvénients qu'il a signalés.

Je suis toujours ravi d'entendre mon honorable ami parler de nos régions septentrionales. Je comprends l'intérêt qu'il porte à cette partie du pays. J'espère qu'un jour, il viendra me rendre visite à la tête des Lacs, ce qui lui permettra de compléter des notions déjà fort étendues sur cette contrée du nord. Je serai enchanté de sa visite.

M. MacNICOL: Je n'arrive pas à m'expliquer ce qui pousse le ministre à mentionner Toronto. Le détournement en permettant l'aménagement d'énergie hydraulique, peut se révéler utile à Toronto et le ministre se dit que cette raison devrait suffire à emporter mon adhésion. Mais j'envisage la situation dans son ensemble. Je me demande comment le ministre arrivera à produire de l'énergie électrique sur la rivière Ogoki, ou encore sur la rivière Kenogami, lorsqu'on en aura besoin. J'ai visité ces deux rivières et je sais qu'on y trouve de belles chutes d'eau. On trouve sur le lac Ogoki un endroit qui, plus tard, se prêtera à la colonisation. Mais où prendra-t-on l'énergie électrique? Sur Albany, à cinquante milles au nord. L'eau devrait rester où elle est pour les besoins de la région. Port-Arthur peut se procurer d'autres sources toute l'énergie voulue. La rivière Nipigon présente, au sud de la sortie du lac, quatre magnifiques chutes dont une, la chute Virgin, est la plus belle que j'aie jamais vue. Les quatre chutes pourraient fournir 100,000 c.v. d'énergie. Si on a besoin d'énergie à Port-Arthur, pourquoi ne pas exploiter immédiatement les chutes de la rivière Nipigon, entreprise qui serait possible? On a exploité les chutes de Cameron et d'Alexander, susceptibles, si je ne trompe, de produire une centaine de milliers de chevaux-vapeur, et les autres chutes pourraient produire 100,000 chevaux-vapeur additionnels. Le ministre aurait dû défendre le territoire qu'il représente; cette région ne compte dans le moment que des mouches et des maringouins, mais plus tard on y trouvera beaucoup de monde, qui aura besoin d'énergie hydro-électrique.

M. CHEVRIER: Je me propose de traiter brièvement cette question mais en examinant un aspect différent de celui qu'ont envisagé le ministre et l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. MacNicol). Je veux parler de la production d'énergie à Cornwall. Dans ma circonscription, comme dans celle de l'honorable député de Grenville-Dundas, la canalisation projetée du Saint-Laurent aura un effet considérable sur la navigation et sur les ressources hydrauliques de cette région. Si l'on adopte le plan de concentration unique, le barrage régulateur qui sera construit à l'île Barnhart transformera considérablement la partie de Cornwall faisant face au fleuve et les alentours de la ville. Comme l'on ne connaît pas encore les termes de l'accord et quels changements seront effectués dans la partie orientale du cours d'eau, il est impossible de prévoir actuellement ce qui en résultera pour Cornwall. Il est certain cependant que, la ville étant située en aval, il faudra construire des digues pour la protéger.

D'autres part, le projet comporte de grands avantages et je me suis rendu compte que les

gens de la région approuvent en principe la canalisation. Il va sans dire qu'à certains égards, cette entreprise peut être préjudiciable. Mon honorable ami, le député de Grenville-Dundas, a signalé le danger d'inondation. Il est vrai que l'exécution d'un plan de concentration unique provoquerait une inondation plus considérable que celle d'un plan de concentration à deux endroits. Il a dit que 26,000 acres seront probablement inondées; je suppose que cela comprend les deux bords du fleuve. A ce compte, l'inondation submergera une partie des rives et comme il le disait hier soir, un grand nombre de domaines appartenant aux gens dont les ancêtres se sont établis dans cette région il y a plus de cent cinquante ans. Il serait peut-être sage de proposer qu'un tribunal d'arbitrage soit chargé de régler ces questions. Au seul point de vue juridique, il se peut que le propriétaire, à la suite d'une expropriation, n'en récupère que la valeur de remplacement. Je propose donc l'établissement d'un tribunal d'arbitrage chargé de régler les questions découlant de l'inondation des terrains.

Mon honorable ami a également mentionné l'impossibilité de se procurer des cartes. J'ai eu le même embarras. C'est, je le suppose, parce que l'entente n'est pas encore conclue. Chaque fois que j'ai demandé ces cartes, on me les a refusées. Toutefois, il y en a une, je crois, que tout le monde peut consulter, dans le bureau d'un des ingénieurs.

Je ferai une autre remarque concernant la navigation. Le canal prévu par ce projet sera situé en territoire américain. Nous savons qu'au point de vue technique, de bonnes raisons militent en faveur d'un tel arrangement et je ne veux pas aborder cette question car j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir. Cependant, la ville de Cornwall est vivement intéressée à un aspect de ce projet de canalisation. Puisque le canal suit le chenal sud du fleuve, en territoire américain, se terminant en un point situé entre l'île Cornwall et Saint-Régis, il ne passe point par la ville de Cornwall. Moyennant une somme additionnelle minime, le canal pourrait traverser l'île Cornwall et se terminer directement en face du port de cette ville qui en retirerait certains avantages, puisqu'il est certain que plus tard, des industries s'y fixeraient. Autrement, Cornwall sera complètement à l'écart de la navigation maritime. Vu que cette cité sera sise à proximité d'une centrale d'énergie de 2,200,000 chevaux, il serait dommage qu'on n'accorde pas à notre proposition toute l'attention qu'elle mérite.

Je faisais partie, comme l'honorable député de Grenville-Dundas, de la délégation qui se rendit auprès du ministre des Travaux publics. A mon avis, la délégation entière donnait, en principe, son assentiment unanime à ce projet. Les vues pouvaient varier quant aux projets à concentration unique et à concentration en deux endroits. A moins que je ne m'abuse, les gens du voisinage sont convaincus que l'entente sera dans le meilleur intérêt non seulement des endroits intéressés mais aussi dans celui du Canada tout entier.

M. HARRIS (Danforth): J'ai quelques remarques à faire à ce sujet, mais je dirai d'abord qu'il existe une question plus importante que celle de savoir qui sera touché par ce projet ou de quelle façon il sera complété, c'est celle de la poursuite de la guerre; peu importe les difficultés qui peuvent surgir ici ou là, nous devons d'abord mener la guerre à bonne fin. Que ce soit là notre premier but dans tout ceci.

Maintenant, je vous prie de croire que je n'aborde pas cette question de façon théorique, mais plutôt après une mûre étude des éléments qui permettront au Canada, fut-ce dans un avenir lointain, d'atteindre ses destinées au moyen de la canalisation du Saint-Laurent. Ce n'est pas en tant qu'il intéresse la ville de Toronto que je considère ce problème et je puis assurer mon ami, le ministre des Munitions et Approvisionnements, que mes vues ne se restreignent pas au Canada lui-même, mais embrassent le développement de l'industrie en notre pays.

Depuis longtemps, ils sont nombreux ceux qui estiment que la canalisation du Saint-Laurent transformera les rives de notre fleuve en une véritable vallée de la Ruhr. Cette pensée n'est pas propre à nos seuls Canadiens mais elle est partagée par les industriels de l'Empire britannique des vingt dernières années.

Etant donné que le premier ministre (M. Mackenzie King) doit prendre la parole dans un instant, je tiens à lui dire que j'étais très sérieux, hier soir, lorsque je lui ai demandé de définir son attitude au sujet de l'exportation d'énergie. Il devrait nous fournir ces renseignements, non seulement pour la gouverne du peuple canadien, mais pour celle des industriels de toutes les parties de l'Empire qui étudient les possibilités futures de notre pays. J'aimerais, avant que nous adoptions ce crédit, que le premier ministre se confie à nous et qu'il nous fasse connaître l'attitude du Gouvernement au sujet de l'exportation d'énergie.

Je songe en ce moment aux graves difficultés que les permis d'exportation pourraient susciter, vu que ceux à qui l'énergie est cédée invoqueraient tôt ou tard les droits acquis pour nous empêcher de priver le consommateur américain de cette énergie.

Je recommande encore une fois au comité de faire preuve de prévoyance à cet égard

et je m'en remets à l'autorité de l'un des plus grands industriels du Royaume-Uni, ainsi qu'à celle de l'industriel le plus important peut-être de l'Australie. Je mentionnerai d'abord M. George F. Davis, de Sydney, Australie. M. Davis est président de la Cockatoo Island Dock Works, propriétaires de la plus importante cale-sèche au sud le l'équateur. Cette société emploie à l'heure actuelle plus de 5,000 hommes dans des usines et chantiers où l'on construit entre autres, des avions et des destroyers, de même que toutes sortes de matériel en acier ou en fer.

M. Davis est également président d'un groupe de trois, savoir, le commonwealth australien, l'un des dominions dont le nom m'échappe, et lui-même, lequel groupe a placé 666,000 livres sterling dans une entreprise dont le but est de produire, à même des dépôts d'argile schisteuse, suffisamment d'essence pour répondre aux besoins de l'Australie. L'entreprise qu'il dirige, le commonwealth australien, et le dominion en question ont fourni un tiers chacun de la somme précitée.

Au cours d'un voyage au Canada, il y a deux ans, M. Davis eut l'occasion de longer le Saint-Laurent en automobile. Il entama même des pourparlers avec la municipalité de Trenton afin d'obtenir un emplacement propice à l'établissement d'une usine de quelque envergure. Les ressources latentes de notre fleuve le fascinent et il ne veut pas qu'elles restent inexploitées.

Je passe maintenant à une entreprise dont le capital est de 10 millions de livres et qui exploite dix-sept usines dans le Royaume-Uni, et une dans l'Etat libre d'Irlande. Cette entreprise désirerait vivement s'établir au Canada. Le président de son conseil d'administration, M. Harold J. Cotes, Imperial House, Kingsway, Londres, est l'un des hommes les plus en vue de l'industrie chimique en Grande-Bretagne. Je tiens à ajouter que M. Cotes est également président du cartel européen chargé de l'écoulement de ces mêmes produits, et que son entreprise détient tous les droits, pour l'Empire britannique, sur les brevets Seidelmandel, brevets dont les propriétaires sont à Berlin, en Allemagne. La guerre a séparé son entreprise de l'industrie européenne, et il est très désireux d'établir cette industrie au Canada et aux Etats-Unis et de la faire progresser au même point que dans les Iles britanniques.

Ces maisons auxquelles je fais allusion se servent comme matière première d'une substance organique importée de l'un des principaux producteurs de ces substances: les Indes. Les honorables membres ne sont pas sans savoir qu'aux Indes, les animaux sont considérés, jusqu'à un certain point, comme des êtres sacrés. C'est néanmoins dans ce pays que l'on trouve le plus de bétail et d'autres matières organiques. A peu près la moitié de ces matières est actuellement transportée, par voie océanique, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le reste est expédié par caravanes ou par bateaux en Belgique, et pour une plus large part, en Hollande, mais plus particulièrement dans le Royaume-Uni. Ce sont les fabricants qui à leur tour expédient ces produits ouvrés aux Etats-Unis, au Canada et dans le monde entier. Ce sont là les industriels qui, par suite de la situation existant en Europe, désirent s'établir au Canada. J'exhorte le comité à bien examiner les possibilités lointaines de l'aménagement des eaux du Saint-Laurent, afin qu'il soit possible de se mettre à l'œuvre sans retard. Il est entendu, naturellement, que l'exécution de l'entreprise ne doit en rien retarder ni atténuer notre effort de guerre.

Que le monde entier sache que nous sommes déterminés à faire surgir sur les rives du Saint-Laurent un ensemble d'établissements industriels de grande valeur, car il faut bien se rendre compte que les eaux de ce fleuve présentent pour nous des avantages uniques parmi les régions ouvertes à la civilisation.

J'attends avec intérêt la déclaration que le premier ministre nous fera à propos de la politique ministérielle sur cette question. Ses paroles iront jusqu'aux extrémités de l'Empire et elles inviteront les industriels à songer aux avantages qu'offre le Canada. J'estime qu'une des bonnes manières d'amener ces gens à y songer est de leur révéler toutes les possibilités du Canada. Je crois que nous attirerons l'industrie en notre pays par les aménagements qu'autorise notre Saint-Laurent.

J'ai entendu annoncer ce matin à la radio qu'on avait l'intention d'entreprendre l'exécution du plan à concentration unique. De ce fait, c'est indiscutable, les dommages causés à la propriété seront énormes. Que cela ne soit pas une entrave à l'entreprise: mettons-nous à l'œuvre sans délai. Quand le premier ministre nous fera connaître la politique ministérielle concernant l'exportation de l'énergie électrique, qu'il nous dise, ainsi qu'à tous les habitants du Royaume-Uni, que le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario sont unanimes sur la question, afin que tous ceux d'outremer qui songent à établir leurs industries ailleurs considèrent favorablement notre pays et particulièrement les avantages qu'offrira l'aménagement du Saint-Laurent.

14874—65
ÉDITION REVISÉE

(Texte)

M. ROY: Ce projet de canalisation du Saint-Laurent a une telle importance pour nous, du Québec, que nous ne pouvons nous en désintéresser, surtout quand nous sommes menacés de le voir se réaliser sans que jamais il n'ait été soumis à l'approbation des électeurs de notre province ni à ceux du Canada.

Le Québec s'est toujours fortement opposé à ce projet de canalisation du Saint-Laurent, parce qu'il est contraire à ses intérêts particuliers et à ceux du Canada tout entier. Le chef du gouvernement libéral du Québec, l'honorable M. Alexandre Taschereau, de 1930 à 1935, n'a cessé de s'opposer au projet et de le condamner dans les termes les plus précis et les plus catégoriques. De 1936 à 1939, le gouvernement national, dirigé alors par l'honorable M. Duplessis, s'est, lui aussi, et de la façon la plus énergique, continuellement opposé au projet. Et pendant la présente session de la législature provinciale de Québec, l'opposition a pris de nouvelles mesures afin d'obtenir des renseignements sur l'attitude et les vues du gouvernement québécois dans ses relations avec le gouvernement fédéral à ce sujet. Ces renseignements lui ont été refusés par l'honorable premier ministre, M. Godbout.

Dernièrement, j'ai inscrit au *Feuilleton* de la Chambre une demande afin d'obtenir toute la correspondance échangée entre le gouvernement d'Ottawa et celui de Québec à ce sujet. Tout le monde sait ici que le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) a, hier, refusé de permettre que copie de cette correspondance soit déposée, sous le fallacieux prétexte que cette correspondance révélerait des choses qui devaient rester secrètes entre le gouvernement d'Ottawa et celui des Etats-Unis.

Est-il concevable que nous soyons à envisager la possibilité de voir ce projet se réaliser sans que l'on ait consulté et obtenu l'assentiment de la population du Canada et principalement des provinces directement intéressées? C'est incroyable! C'est inconcevable! Nous allons, de connivence avec le gouvernement provincial de chez nous, décider, à l'encontre de nos intérêts et malgré nous, du sort de notre principale ressource. Encore une fois, je réitère ma demande au gouvernement de donner copie de cette correspondance échangée avec le gouvernement du Québec, afin que la population sache comment on dispose d'une richesse qui est nôtre, comment on dispose de nos intérêts, avec la connivence, comme je l'ai dit tantôt, du gouvernement provincial, qui n'a pas, lui non plus, soumis la question au peuple.

Puisque la population du Québec est opposée à ce projet et qu'elle n'est pas interdite pour la gestion de ses affaires, elle a le droit d'être renseignée sur les tergiversations des

[M. Harris (Danforth.]

deux gouvernements—fédéral et provincial—et sur la façon dont on procède pour mettre ce plan à exécution.

(Traduction)

Le très hon. MACKENZIE KING: La discussion de la canalisation du Saint-Laurent a débuté avec quelques observations de l'honorable député de Davenport (M. MacNicol). En ce qui concerne l'aspect technique, je crois que la réplique de mon collègue, le ministre des Munitions et Approvisionnements (M. Howe), renseigne amplement le comité pour le moment, il m'a demandé tout particulièrement de ne pas me laisser influencer par l'attitude du gouvernement d'Ontario. Je lui dirai franchement à ce sujet, comme en ce qui regarde toute question publique, que ni la crainte ni les faveurs ne m'ont dicté l'attitude que j'ai essayé de tenir. En ce qui touche le gouvernement d'Ontario ou tout autre gouvernement provincial, telle est, telle a été et telle sera toujours mon attitude. Cependant, j'ai toujours préféré l'harmonie à la discorde dans l'administration de la chose publique. Il est heureux que le cabinet fédéral ait eu la coopération du gouvernement ontarien dans les négociations avec la province d'Ontario au sujet de la canalisation du Saint-Laurent.

Hier soir, l'honorable député de Grenville-Dundas (M. Casselman) a surtout exposé le point de vue de Morrisburg. Il a demandé à voir les plans, croyant le projet désavantageux peut-être pour la circonscription qu'il représente en cette Chambre. Cependant, le conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures m'a appris que, les plans n'étant pas définitifs tant que l'accord n'aura pas été conclu entre les Etats-Unis et le Canada, s'il l'est jamais, il n'est pas opportun de les rendre publics sous leur forme actuelle, car ils peuvent être modifiés avant la conclusion définitive de l'accord. Toutefois, l'honorable député peut fort bien se rendre au ministère et demander à M. Read, le conseiller juridique, de lui montrer les plans, ce qu'il fera volontier. M. Read est d'avis que la publication de reproductions de ces plans ne saurait tarder. Il dit dans son mémoire que les derniers plans pour l'aménagement de la section internationale des rapides ne pourront être définitivement réglés avant la conclusion de l'accord ou du traité avec les Etats-Unis et l'institution d'une commission internationale qui serait chargée, entre autres choses, de la préparation des plans définitifs. Il est donc impossible, dans le moment, d'indiquer avec précision les limites de l'inondation ou même l'emplacement des barrages, des centrales et autres ouvrages. On peut, cependant, indiquer dans leurs grandes lignes l'exploitation et les limites

de l'inondation. Le conseiller juridique ajoute qu'un plan a été préparé, mais qu'on ne peut le mettre à la portée du public sans le consentement des autorités américaines. Mais on espère que des reproductions seront à sa disposition dans un avenir rapproché.

M. CASSELMAN (Grenville-Dundas): Je remercie le premier ministre et il peut être certain que je me ferai un plaisir de passer au bureau de M. Read.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis content d'avoir pu satisfaire l'honorable député à ce sujet. J'ajoute qu'il est plutôt heureux que cette discussion ait eu lieu cet après-midi. Ceux qui ont pris la parole, par exemple l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol), l'honorable député de Stormont (M. Chevrier), l'honorable député de Danforth (M. Harris) et d'autres, nous ont offert des avis importants. L'honorable représentant de Stormont nous a parlé de l'aspect de l'entreprise qui aurait des effets sur le port de Cornwall. Je ne puis que dire en ce moment que je signalerai ses observations aux fonctionnaires qui s'occupent de cette question afin qu'ils les étudient attentivement.

L'honorable représentant de Danforth m'a demandé de faire une déclaration sur le programme du Gouvernement concernant l'exportation de l'énergie. Notre attitude à ce sujet est assez bien connue et a été assez clairement définie dans le passé. En un mot, elle consiste à éviter d'aliéner l'énergie du Canada. C'est à cela que se résume la politique du Gouvernement actuel relativement à l'exportation de l'énergie. Naturellement, il se peut que dans certaines circonstances, lorsqu'il y a un surplus d'énergie au Canada, nous devrions être autorisés à permettre l'utilisation temporaire de cette énergie en un pays voisin où le besoin s'en fait sentir. Cependant, l'affectation de ce surplus d'énergie à une fin temporaire et pour empêcher le gaspillage, tout en sauvegardant avec le plus grand soin les intérêts du Canada quant à la production de l'énergie en général, est une tout autre chose qu'autoriser l'exportation d'énergie en l'aliénant. Comme l'honorable représentant de Danforth, je pense que le Gouvernement du Canada devrait établir bien clairement qu'il y a d'excellentes occasions de créer de nouvelles industries au pays et qu'il y en aura davantage à mesure que l'on augmentera la production de l'énergie. Le Gouvernement s'efforcera de hâter le plus possible l'exécution de ces projets qui seront de nature à accélérer le progrès de l'activité industrielle au pays.

Hier soir, j'ai fait à l'improviste un exposé de la situation existant au sujet de l'accord qui fait l'objet de négociations en ce moment avec les Etats-Unis. Comme je n'avais pas les renseignements exacts sous la main à ce moment-là, je crois qu'il serait à propos pour les fins du compte rendu de faire un autre bref exposé pour fournir plus de précisions sur l'état des négociations en cours.

Les pourparlers avec les Etats-Unis au sujet de la canalisation du Saint-Laurent ont eu lieu à Ottawa et à Washington au mois de janvier 1940. Puis on les a interrompus, pour les reprendre en septembre alors qu'a été mis de l'avant un projet qui a abouti à l'échange des notes du 14 octobre. On autorisait le détournement des eaux de l'Ogoki et du lac Long dans le lac Supérieur et l'utilisation immédiate de 5,000 pieds cubes d'eau par seconde à Niagara. On a commencé à se servir de cette eau au début de novembre. En vertu des notes échangées, les deux gouvernements ont institué des comités temporaires au sujet du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, lesquels devaient travailler en collaboration et surveiller les recherches des ingénieurs, en vue de faciliter le travail, au cas où on conclurait un accord. Ces comités ont poursuivi leurs travaux à Ottawa, Washington et Massena. Des négociations d'ordre général avec les représentants des Etats-Unis ont eu lieu au commencement de janvier 1941 et on a préparé un projet d'accord que les deux gouvernements étudient présentement.

On a négocié avec l'Ontario en vue de la conclusion d'un accord qui mettrait les installations d'énergie électrique du Saint-Laurent à la disposition de cette province, au cas où l'on en viendrait à une entente avec les Etats-Unis. Ces négociations ont eu lieu à l'automne de 1939, puis en avril et en décembre 1940 et de nouveau en février de cette année. On a préparé un accord que les deux Gouvernements étudient présentement.

Et, en ce qui concerne la province de Québec, certains aspects de l'aménagement du Saint-Laurent intéressent cette province, et on a mené des négociations à ce sujet au cours de l'automne 1940 et à la fin de janvier de cette année. Les Gouvernements n'ont pas fini d'étudier ces questions.

Voilà où en sont les choses et ce sont là tous les renseignements que je puis me permettre de fournir au comité pour le moment.

L'hon. M. HANSON: Monsieur le président, mon intention n'était pas de prendre part au présent débat sur la canalisation du Saint-Laurent, car j'ai lieu de croire, et je l'espère, que les occasions ne nous manqueront pas de discuter l'entreprise d'ici le moment de sa réalisation, si elle se réalise jamais.

Tout d'abord, à titre d'observation générale, le Canada devrait suivre l'avis formulé par l'honorable député de Danforth (M. Harris), c'est-à-dire restreindre actuellement ses dépenses importantes à celles qu'entraîne notre participation au conflit. Vraiment, je ne m'explique pas comment on peut voir dans l'aménagement projeté une mesure de guerre.

Sans en dire davantage pour ou contre les motifs du projet de canalisation du Saint-Laurent, je veux revenir un peu sur la déclaration que vient de faire le premier ministre et qui porte sur la question de la politique ministérielle. On me saura peut-être gré de citer un débat qui s'est déroulé en cette enceinte et qui remonte au 15 juin 1925, alors que je remplissais mon premier mandat de député. M. LeSueur, qui représentait alors la circonscription de Lambton-Ouest, avait proposé l'amendement suivant à une motion du ministre des Chemins de fer invitant la Chambre à se former en comité des subsides:

Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu:

Que de l'avis de la Chambre l'exportation de l'énergie hydroélectrique hors du Canada ne devrait être autorisée qu'au moyen d'un permis annuel; et qu'aucun permis ne devrait être accordé en sus de ceux qui sont actuellement en vigueur, sauf pour l'excédent d'énergie aux heures creuses.

J'avais l'honneur d'appuyer cet amendement. Je ne saurais prétendre en toute franchise avoir alors enrichi sensiblement les connaissances de mes collègues, mais d'autres s'en chargèrent. Au nombre de ceux qui prirent part au débat se trouvaient le chef de l'opposition d'alors, le très honorable Arthur Meighen, et notre premier ministre actuel, également premier ministre à cette époque. Le compte rendu confirme le souvenir que j'en ai gardé, car un projet d'amendement reçut l'approbation unanime de la Chambre. Si j'ai bonne mémoire, car je n'ai pas relevé tous les détails, l'amendement fut proposé à la demande du très honorable député lui-même. En tout cas, voici le texte de la proposition qui fut en fin de compte adoptée et que les intéressés trouveront à la page 4265 du compte rendu des débats de 1925:

Que de l'avis de la Chambre l'exportation de l'énergie hydroélectrique hors du Canada ne devra être autorisée qu'au moyen d'un permis annuel et que dorénavant aucun permis pour l'exportation de l'énergie électrique ne devra être accordé, si ce n'est avec l'approbation de la province ou des provinces où l'on se propose de développer ladite énergie, et des provinces contiguës à cet aménagement et qui y sont intéressées.

Notons bien que l'on se prononce formellement contre toute exportation de courant et que l'on ne fait pas d'exception pour les heures creuses ni pour l'excédent d'énergie.

[L'hon. M. Hanson.]

Mais on introduisait un élément très important dans l'opinion alors formulée par la Chambre. Cet élément le voici: "aucun permis pour l'exportation de l'énergie électrique ne devra être accordé, si ce n'est avec l'approbation de la province ou des provinces où l'on se propose de développer ladite énergie et des provinces contiguës à cet aménagement et qui y sont intéressées." Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette politique a été adoptée par le Parlement à cette époque avec l'approbation de tous les partis de la Chambre. La déclaration du premier ministre ne diffère pas en substance de ce principe.

Le premier ministre a employé le mot "aliéné". Cette expression signifie, à mes yeux, l'interdiction d'exporter. Je demande au premier ministre de me reprendre si je me trompe. Si j'ai bien compris sa pensée sur ce point dans le bref discours qu'il a prononcé, il a déclaré que le Gouvernement ne souffrirait pas l'aliénation de l'énergie électrique au Canada. J'ai dit la façon dont j'interprète cette déclaration.

Le premier ministre a parlé de l'utilisation d'énergie électrique en excédent. Il a laissé entendre qu'on pourrait permettre en certains cas la vente de ce surplus. Tous les honorables députés qui ont examiné la question à fond conviendront que cette exception a une portée considérable. L'expression "énergie électrique en excédent", est un terme technique, qui peut s'appliquer à l'énergie des heures creuses. Je ne suis pas compétent en cette matière et j'ignore la portée de ces expressions techniques. L'histoire nous apprend, cependant, et l'expérience du pays prouve que lorsqu'on permet l'exportation de l'énergie primaire, si le terme est juste, ou bien l'énergie en excédent ou encore de l'énergie des heures creuses, on perd cette énergie pour toujours et sans espoir de la ravoir jamais. C'est ce qui s'est produit chaque fois que le Canada a exporté de l'énergie. Par le passé, les avis se sont partagés entre deux écoles à ce sujet. Je me rappelle très bien qu'un vieil ami à moi, qui a siégé plusieurs années en cette enceinte, soutenait que l'énergie en excédent, c'est-à-dire non-utilisée au Canada ou n'étant pas immédiatement nécessaire au pays, était une marchandise dont la vente pouvait nous rapporter des profits. J'ai toujours pensé que c'était un peu trop simplifier le problème. Cette vente pourrait nous donner des bénéfices immédiats et périodiques. Mais regardons plus loin. Le Canada ne pourrait jamais ravoir l'énergie vendue et l'industrie canadienne ne serait jamais capable d'en bénéficier. Nous abandonnerions ainsi des ressources que nous avons mis des années à aménager.

Si j'ai bien compris le sens des paroles du premier ministre, le Gouvernement se réserve la faculté de permettre, quand les circonstances l'exigeront, l'exportation aux Etats-Unis d'une partie importante de l'énergie électrique produite dans l'Ontario en vertu d'un accord ou d'un traité. Je déclare au premier ministre qu'à mon sens une telle politique ne saurait profiter au Canada.

Je serais curieux de connaître s'il est bien vrai, comme on l'a prétendu, que l'une des raisons qui ont motivé l'acquiescement de la province d'Ontario à la canalisation est la permission qu'on lui accordera d'exporter une partie de cette énergie électrique. Qu'on dise clairement à la Chambre et au pays, si le Gouvernement ontarien a soulevé cette question au cours des pourparlers avec le pouvoir central, quelle ligne de conduite le Dominion prétend adopter dans cette affaire. Cela sera-t-il inclus dans l'entente? Nous devrions le savoir. L'avenir industriel de l'Ontario, à mon sens, interdit la chose. Je signale au premier ministre le danger de laisser ouverte une telle brèche par où pourra s'exporter le prétendu surplus d'énergie, ou cette disponibilité dépassant les plus grands besoins, de quelque nom qu'on l'appelle. Il s'agit d'une denrée précieuse, à tous les points de vue, dont l'industrie du pays pourra avoir besoin dans l'avenir.

Au point de vue du Canada, la seule excuse que nous ayons, à ma connaissance, d'entreprendre cet aménagement à l'heure actuelle se fonde sur la pénurie d'énergie dont l'Ontario est menacé. Je n'ai pas qualité pour discuter ce point. Je croirais, en l'occurrence, qu'il serait fort possible de choisir ailleurs que dans la section internationale du Saint-Laurent les endroits où établir des usines génératrices, que l'on pourrait mettre en état de production des mois et des années avant celles que l'on projette et qui seraient ainsi propres à suppléer aux insuffisances prévues.

Quoi qu'il en soit, voici où je veux en venir. Est-ce une condition préalable à toute entente avec la province d'Ontario que la commission hydroélectrique de cette province, entièrement régie par l'Etat provincial, doive avoir le droit d'exporter l'énergie tirée de l'aménagement projeté? Ensuite, le Gouvernement a-t-il été jusqu'à acquiescer à ce principe? Le premier ministre pourrait sur ce point nous rassurer d'un mot. Il peut nous déclarer que l'entente n'est pas encore conclue. Je prends cela pour acquis, n'ayant aucun motif de croire le contraire. Mais j'avertis le premier ministre que la population du Canada, et surtout celle de l'Ontario, va surveiller attentivement toute l'affaire afin de constater si le gouvernement ontarien met comme condition de son assentiment à l'entente relative à cet aménagement du Saint-Laurent qu'il aura le droit de revendre l'énergie. J'invite le premier ministre à nous exposer clairement et franchement la situation sous ce rapport.

Le très honorable MACKENZIE KING: Je suis presque dans la même situation que celle dans laquelle l'honorable député dit se trouver. Je ne m'attendais pas aujourd'hui à cette discussion sur l'aménagement du Saint-Laurent, et je me vois dans l'impossibilité d'entrer dans les détails, surtout de me prononcer sur des pourparlers qui ne sont pas encore terminés.

L'honorable député a fait allusion aux conditions préalables. Je ne saurais affirmer s'il y en a eu; dans le cas de l'affirmative, je ne suis pas au courant. Quant à la politique que la Chambre aurait adoptée à l'unanimité et que l'honorable député a rappelée à notre attention il y a quelques instants, tout ce que je puis dire c'est que je l'ai approuvée à l'époque, que je l'approuve encore, et que j'ai l'intention de la suivre à l'avenir, quelles que puissent être les circonstances.

Je ne voudrais pas que l'on interprète mes paroles de façon à empêcher toute mesure qui pourrait, par exemple, contribuer à prévenir le gaspillage ou à accommoder autrui en temps de guerre en vue de parer à une situation qui s'avère impérieuse.

Je conviens avec ceux qui se sont prononcés dans ce sens cet après-midi que l'aménagement du Saint-Laurent ne saurait se motiver en temps de guerre qu'à titre de mesure que la guerre rendrait nécessaire. Je ne voudrais jamais demander à la Chambre d'aborder cette question si elle n'avait pas un rapport immédiat avec la conduite des hostilités. Mais les honorables députés savent que depuis quelque temps déjà le pays étudie, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, le côté militaire des besoins croissants d'énergie électrique ainsi que la question de construire des navires de guerre sur les Grands lacs et c'est ce qui a porté de Gouvernement à entamer des négotiations à ce sujet.

J'ai nettement affirmé qu'aucune entente ne devrait intervenir qui enlèverait au Parlement la réglementation complète de l'exportation de l'énergie pour quelque période que ce soit, mais les compromis de nature à parer à toute situation présente, et auxquels j'ai fait allusion sont de ceux dont il importe de tenir compte. S'il se produisait à Niagara plus d'énergie électrique que n'en pourrait utiliser l'Ontario pour le moment et si cet excédent pouvait être utile aux industries américaines qui produisent du matériel de guerre, je ne voudrais pas qu'il soit dit que

le Gouvernement canadien en refuse l'exportation chez nos voisins, tout en étant sûr que cette énergie servira aux fins de la guerre. Il importe d'aborder ces questions à la lumière des circonstances qui se présentent. C'est en partant de cette considération que j'ai exposé le principe général de la politique à suivre, et que j'ai clairement indiqué, quelles que puissent être les décisions prises à n'importe quel stage de l'étude de la question, soit pour répondre à des besoins immédiats soit pour servir des fins provisoires, que le Parlement canadien voudra les examiner et les examinera, semble-t-il, avec cette largeur d'esprit qu'il tient à apporter à l'étude des sujets de cette importance.

L'hon. M. ROWE: Le premier ministre pourrait-il renseigner le comité sur la date probable de l'achèvement du projet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais pouvoir renseigner l'honorable député, mais je n'en sais rien. Tant que les pourparlers ne seront pas terminés je ne pourrais le prévoir.

L'hon. M. ROWE: Je pose la question simplement dans l'éventualité où le projet deviendrait justifiable, comme on peut le conclure des paroles du premier ministre, uniquement pour répondre à d'impérieux besoins de guerre. Le premier ministre est-il d'avis que c'est là le moyen le plus rapide d'obtenir de l'énergie à cette fin?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que l'entente sera conclue sous peu. Si le Gouvernement voyait le moyen d'atteindre plus rapidement le but visé, lequel explique toute l'entente projetée, il s'y prendrait autrement. Mais étant donné toutes les circonstances dont il importe de tenir compte relativement à la production d'énergie et à la navigation sur le Saint-Laurent, nous croyons qu'en procédant comme nous le faisons par le moyen des pourparlers déjà entamés nous servons le plus efficacement possible l'intérêt public.

M. COLDWELL: Je voulais revenir sur un point qui touche réellement à nos affaires extérieures plutôt que sur un sujet qui intéresse un accord international mais se rapporte plus ou moins à quelques autres questions que nous aborderons plus tard.

Hier soir, lors de la discussion de cette affaire, le premier ministre a expliqué comment le Canada est actuellement représenté en France, et je suis impatient de connaître ce qui en est. Dans le rapport du ministère, il est dit à la page 11:

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. Pierre Dupuy, premier secrétaire de la légation canadienne à Paris, reste à Londres pour s'occuper des intérêts des ressortissants canadiens incapables de quitter la France et, d'une façon générale, pour agir comme officier de liaison.

Le premier ministre a été interrompu hier soir au moment où il parlait de M. Dupuy. Il disait:

M. Dupuy a ses bureaux à Londres. Il est allé en France et se tient en contact avec le gouvernement français.

Où en sommes-nous exactement quant à notre représentation en France? Il y a à Ottawa un représentant du gouvernement de Vichy. Je ne veux pas en parler maintenant. Je veux cependant savoir si M. Dupuy est accrédité auprès du gouvernement de Vichy ou s'il est en contact avec le gouvernement du général de Gaulle, le gouvernement des Français libres à Londres. Quelles sont exactement nos relations avec les deux gouvernements? Voilà le point que je voulais soulever, car je crois qu'il présente un certain intérêt.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois pouvoir élucider ce point qui intrigue mon honorable ami et peut-être aussi quelques autres personnes. Le représentant d'un pays en un autre n'est pas accrédité auprès d'un gouvernement pris en particulier, mais auprès du pays même, bien que le gouvernement puisse y changer d'un moment à l'autre. Le Canada est représenté auprès de la France et non auprès du régime de Vichy comme tel; c'est avec le gouvernement qui administre la France que notre pays croit pouvoir entretenir des relations diplomatiques. Il ne s'agit pas d'une représentation à Vichy contre de Gaulle, mais bien de relations avec la France même. Vu que le gouvernement de la France non occupée est présentement établi à Vichy et dirigé par le maréchal Pétain, nous avons cru que c'était une raison majeure pour nous efforcer de maintenir, aussi longtemps que possible, des relations qui permettront à notre gouvernement, non seulement en notre nom mais aussi dans l'intérêt de tout le commonwealth britannique de se tenir en contact avec cette administration et d'échanger certains renseignements avec elle.

A propos des circonstances dans lesquelles s'est trouvée notre légation en France, je puis dire que lorsque le gouvernement français s'est retiré de Paris, des membres de la légation canadienne l'ont suivi à Tours, puis à Bordeaux. Lorsque les armées ennemies sont arrivées à proximité de cette ville, à la fin de juin, le ministre du Canada, l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de l'Union sud-africaine se sont embarqués pour l'Angleterre. Le ministre du Canada, le colonel Vanier, est actuellement en congé au Canada. Vu son expérience des

questions militaires et diplomatiques, il a été nommé membre du personnel de la commission permanente de défense canado-américaine.

Le gouvernement canadien est désireux d'entretenir avec le peuple français des relations aussi cordiales que possible. Quant à l'établissement d'une légation en France dans un avenir rapproché, tout dépendra de la nature des relations entre le gouvernement français et les puissances de l'Axe. Notre chargé d'affaires en France, en Belgique et dans les Pays-Bas a toujours un bureau à Londres. Ce poste est actuellement occupé par M. Dupuy. Il est chargé d'affaires en ce qui concerne nos relations, non seulement avec la France, mais aussi avec la Hollande et la Belgique. Les gouvernements de ces deux derniers pays sont actuellement à Londres. Nous savons que, dans le moment le gouvernement français a son siège à Vichy.

Pendant que nous en sommes à la question de nos relations avec la France, il serait peut-être opportun de répondre à une question posée hier soir par le chef de l'opposition. Il voulait savoir si, en nous faisant représenter à Vichy par un chargé d'affaires, en la personne de M. Dupuy, notre geste avait reçu l'entière approbation du gouvernement britannique. Non seulement cette initiative a-t-elle reçu la sanction du gouvernement britannique. Non seulement cette initiative a reçu la sanction du gouvernement britannique, mais le premier ministre de la Grande-Bretagne nous a chaudement remerciés des services que nous avons été en mesure de rendre, grâce à notre représentation en France.

L'hon. M. HANSON: Permettez que j'aborde une fois de plus la question de l'aménagement du Saint-Laurent. Au moment de la discussion du traité ou de l'entente, hier soir, je n'avais pas à la main mes dossiers sur le sujet. Je crois savoir que les autorités américaines elles-mêmes sont d'avis qu'un traité n'est pas nécessaire et que, partant, il n'y aurait pas lieu de subordonner l'entente à la ratification ou confirmation par les deux tiers des membres au Sénat des Etats-Unis. L'article 13 du traité des eaux limitrophes, qui se trouve en appendice au chapitre 28, 1-2 George V, statut de 1911, est ainsi conçu:

Dans tous les cas où il est question dans les articles précédents des conventions spéciales entre les Hautes parties contractantes, il est entendu que cesdites conventions comprennent non seulement les conventions directes entre les Hautes parties contractantes, mais encore toute entente mutuelle entre les Etats-Unis et le Dominion du Canada, exprimée par des mesures législatives concurrentes ou réciproques de la part du Congrès et du Parlement du Dominion.

Après avoir lu les articles précédents auxquels celui-ci se rapporte, j'ai une question à soumettre au premier ministre.

Au point de vue juridique, je prétends qu'on ne saurait soutenir que les Hautes parties contractantes avaient l'intention en 1909 de prévoir qu'une simple entente conforme à l'article 13 suffirait à lancer une entreprise aussi considérable que l'aménagement du Saint-Laurent et mon opinion se repose sur le fait que le fond même du traité indique le contraire.

Sur quoi le traité se fonde-t-il? Quelle en est la quintescence? Il s'agissait de créer un organisme, une commission, capable de régler amicalement, par voie de négociations, les problèmes posés par les eaux limitrophes entre le Canada et les Etats-Unis; c'est pour cela, et cela seul, qu'a été créée la commission mixte internationale. Le traité, dans sa quintessence, ne peut pas, selon moi, être considéré comme constituant une disposition en vue d'une entreprise aussi énorme que celle de l'aménagement du Saint-Laurent.

Si j'interprète mal le traité—j'appelle sur ce point l'attention non seulement du premier ministre mais encore des juristes de la couronne—pourquoi a-t-il donc fallu, par exemple, conclure une convention en 1929 pour les fins du détournement des eaux aux chutes Niagara? La convention visait à la préservation des beautés pittoresques de la rivière Niagara aux chutes, fin qui relève plus clairement du traité de 1909 que l'entente projetée relativement à l'aménagement du Saint-Laurent.

Qu'il soit bien compris qu'à mon sens le traité même des eaux limitrophes n'autorise aucune des hautes parties contractantes à conclure une entente légalement obligatoire relativement à l'entreprise de l'aménagement du fleuve.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce serait de ma part montrer trop de prétention que de vouloir discuter avec l'honorable député de l'aspect juridique de la question, mais je remercie l'honorable député de nous avoir exprimé son opinion, que pourront étudier les juristes de la couronne.

L'hon. M. HANSON: C'est pour cela que je l'ai exprimée.

M. EDWARDS: Je me demande si c'est le moment d'aborder une autre question assez peu importante de détournement des eaux. Dans la région de l'Alberta, voisine de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, se pose un problème qui relève aussi du traité relatif aux eaux limitrophes comme aussi de la compétence de la commission mixte internationale, instituée pour s'occuper de ces sujets. Il s'agit de la diversion des eaux de la rivière Sainte-Marie et de la rivière Milk, au sud de l'Alberta.

Il n'est guère nécessaire de décrire ces deux rivières, si ce n'est pour dire que toutes deux ont leur source aux Etats-Unis, et pénètrent au Canada, la rivière Sainte-Marie se jetant dans la baie d'Hudson et la rivière Milk coulant dans la direction nord et est dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan pour reprendre le chemin du Montana aux Etats-Unis.

Le détournement des eaux de ces deux rivières est devenu le sujet de négociations internationales, et toutes deux ont été assujetties à l'autorité de cette commission. En 1920, par suite de divergences d'opinions entre les ingénieurs sur la méthode à employer pour mesurer le débit des eaux de ces deux rivières, la commission tint une enquête et fit certaines recommandations que devaient suivre les deux pays. La commission avait arrêté ces conclusions à l'unanimité. A la suite d'une enquête, la commission avait constaté que l'étendue de terrain susceptible d'être irriguée au moyen de l'eau des rivières Sainte-Marie et Milk, et de leurs tributaires, dépassait de beaucoup la capacité de ces rivières, même si l'on adoptait les méthodes les plus parfaites de conservation. Et la commission conseillait de prendre tous les moyens possible pour obtenir le maximum d'efficacité dans l'irrigation au moyen de ces eaux.

Il est bon de remarquer que le principe fondamental qui doit nous guider dans l'emploi de l'eau pour fins d'irrigation ou à l'égard du droit à cet emploi doit être l'avantage qui en doit résulter. On ne doit pas tenir compte des droits riverains ou des réclamations de priorité quand il s'agit du droit à l'emploi de l'eau, mais seulement de la priorité d'utilisation de l'eau. L'eau dont on ne se sert pas est perdue.

Ce qui a suivi a démontré l'importance des recommandations de cette commission. En 1938, les Etats-Unis terminaient la construction du réservoir Fresno, non loin du réservoir de la chaîne de lacs, dont l'établissement outre-frontière avait été conseillé par la commission. Leur problème d'emmagasinage se trouva ainsi résolu et ils purent, de ce fait, utiliser en 1939—je cite le rapport de l'ingénieur, ancien fonctionnaire de la division de l'irrigation du gouvernement fédéral—"leur part presque intégrale des eaux de la rivière Sainte-Marie".

En 1939, le Canada utilisa plus que sa part des eaux du ruisseau Battle, qui est un des cours d'eau tributaires. Cette année-là, le débit total de ces trois tributaires principaux fut d'environ 144,000 pieds-acre, et notre part représentait 72,000 pieds-acre. Nous n'en utilisâmes en tout qu'environ 22 p. 100. Bref, à l'heure actuelle, la situation est tout à fait différente par suite de l'achèvement du réservoir de Fresno, construit par les Etats-Unis. Les Américains sont maintenant en mesure d'utiliser leur part entière et même plus que leur part, s'il y a suffisamment d'eau. Or, ce traité n'a pas le caractère d'une loi du Parlement, et il n'est pas applicable comme le serait une telle loi. Il a plutôt le caractère d'une convention verbale. La durée n'est pas fixée, chaque partie pouvant rompre l'accord et réclamer un nouvel examen de toute la question si elle estime que les conditions stipulées sont préjudiciables à ses intérêts.

En résumé, cela signifie simplement que d'après l'accord le Canada a droit à la moitié du débit de ces deux rivières s'il veut l'utiliser. Il ne saurait en tirer un parti utile à moins de suivre l'exemple du gouvernement des Etats-Unis, en créant des réservoirs pour emmagasiner les eaux de ruissellement. Les deux rivières ne contiennent pas assez d'eau pour qu'il soit possible de desservir toutes les terres irrigables. Les Etats-Unis ont fait en sorte de pouvoir utiliser leur part et même davantage. Il n'est pas déraisonnable de s'attendre —et la situation n'échappe pas aux ingénieurs des Etats-Unis—à ce que nos voisins réclament l'accroissement de leur part de ces eaux, attendu qu'ils utilisent profitablement ce qui leur revient tandis que le Canada ne le fait pas.

En quoi cette question intéresse-t-elle l'Alberta et le pays tout entier? Comme la plupart des honorables députés le savent, la partie méridionale de l'Alberta est aride et semi-aride. Il existe là-bas une petite entreprise d'irrigation. Pendant la suspension de la session, à l'exemple de l'honorable député de Lethbridge, qui a exposé à la Chambre pendant la dernière session des arguments que j'ai trouvés fort solides, j'ai tenu à me documenter sur ce point à des sources autorisées. Le Canada aurait en l'espèce une excellente occasion de résoudre l'un de ses plus importants problèmes, c'est-à-dire, celui du blé dont il est si souvent question, en favorisant l'essor d'une nouvelle industrie qui s'est déjà révélée capable de survivre et de prendre de l'expansion. Je veux parler de l'industrie sucrière de l'Alberta méridional, qui a jusqu'ici fort bien réussi et qui devra bientôt prendre plus d'expansion.

Malheureusement, nous n'avons pas en ce moment dans l'Alberta méridional assez de moyens d'emmagasinage pour qu'il nous soit possible d'irriguer les terres contiguës aux canaux d'irrigation. Pendant la saison dernière, nous avons dû pour ainsi dire emprunter de l'eau des Etats-Unis afin de ne pas perdre une partie de notre récolte de betterave à sucre. Le problème ne pourra être résolu

que si le Canada conserve pour l'avenir sa part de ces eaux, en construisant un barrage sur la rivière Sainte-Marie. Les ingénieurs compétents, à l'emploi de l'Etat ou travaillant pour leur propre compte, ont étudié à fond ce projet, qu'ils considèrent pratique au point de vue économique, et je ne voudrais pas que le Gouvernement manque cette occasion et laisse se perdre ces eaux dont l'utilisation pour des fins agricoles serait si avantageuse pour le Canada et surtout pour l'Alberta méridional.

La construction de ce barrage, première mesure à prendre pour conserver ces eaux, comporterait une dépense d'environ trois millions et demi de dollars. Elle établirait toutefois notre droit à ces eaux et permettrait d'irriguer plus de 500,000 acres de terres qui, malgré leur fertilité, ne valent guère aujourd'hui que $5, $6, $7, ou $8 l'acre, alors que si elles pouvaient être irriguées, leur valeur monterait immédiatement au moins à $30, $40, $50 et même, dans certains cas, $60 l'acre, sans compter que cela nous assurerait ce qui manque à l'économie de l'Ouest, c'est-à-dire la diversification de notre agriculture, de notre industrie et de nos ressources.

Je ne sais si l'occasion est bien propice, mais j'engage vivement le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que le Canada ne perde pas, faute d'en user, son droit à ces eaux, droit que nos estimables voisins du sud lui ont reconnu dans le passé et lui reconnaissent encore.

Le très hon. MACKENZIE KING: La question soulevée par mon honorable ami a fait l'objet d'un examen de la part du Gouvernement. Il y a quelque temps on nomma un comité ayant pour but d'examiner soigneusement le projet de la construction d'un barrage pour conserver les eaux en Alberta. Nous étudions sérieusement la question et j'espère être en mesure de dire avant bien longtemps d'une façon définitive, ce que nous ferons.

M. ADAMSON: Je reprends le débat touchant les voies d'eau profondes du Saint-Laurent. Je voudrais discuter en particulier la question soulevée par le chef de l'opposition quant à l'exportation d'énergie. Je crois comprendre que l'énergie des heures creuses du réseau de Niagara est maintenant exportée et qu'elle constitue une source précieuse de change étranger.

Peut-on exporter l'énergie des heures creuses sans permis? On comprendra que l'énergie des heures creuses diffère beaucoup des excédents d'énergie. Les excédents d'énergie sont constitués par l'énergie en excès des besoins aux heures de pointe ou la quantité de chevaux-vapeur disponibles qu'il est impossible d'utiliser dans le moment. L'énergie des heures creuses est celle qui résulte des périodes de ralentissement de chaque jour et qu'on ne trouve pas à vendre ou qui ne trouve qu'un écoulement restreint. La charge maximum est la quantité d'énergie produite pendant une période de vingt minutes au cours desquelles est utilisée toute l'énergie produite par la dynamo. Par exemple, je soulignerai que l'heure avancée, maintenant en vigueur, a épargné à l'Ontario de 180,000 à 190,000 chevaux-vapeur d'énergie primaire parce qu'on a pu avancer d'une heure environ par jour la période de production maximum et ainsi alterner la demande. Par exemple, les heures de pointe des tramways et celles de la cuisson du repas du soir sont avancées d'une heure et ne coïncident plus maintenant avec la période de l'éclairage qui vient maintenant après la consommation maximum des tramways et celle de la cuisson. Cela a eu pour résultat d'économiser une énorme quantité d'énergie.

Je tiens à poser cette question-ci au premier ministre: Peut-on exporter les excédents d'énergie ou l'énergie des heures creuses, ou les deux, sans un permis?

Quand nous prenons le ferme engagement, ne fût-ce que pour la courte période d'un an, d'exporter, pendant vingt-quatre heures par jour, toute l'énergie produite, on constate que des industries sont mises sur pied dans la région réceptrice et il a toujours été impossible de mettre fin à l'exportation. Nous n'avons jamais pu le faire. Nous aurons besoin de toute notre énergie; je dirais, de chaque cheval-vapeur qu'il nous sera possible de produire en Ontario et sur le Saint-Laurent. Nous en aurons besoin pour l'affinage électrique de la bauxite à la fabrique d'aluminium près de Kingston, et pour la fonte électrique du fer et d'autres minerais, ainsi que pour les fours électriques traitant les débris de métaux. Nous n'aurons certainement pas d'excédents d'énergie à exporter. J'avertis le premier ministre que toute négociation en vue d'exporter les excédents d'énergie, même s'il s'agit d'une mesure temporaire, nous engage dans une voie très dangereuse.

Les observations de l'honorable député de Stormont concernant le plan à concentration unique et le plan à concentration en deux endroits pour l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent m'ont vivement intéressé. On dit que le plan à concentration eu deux endroits peut produire de l'énergie trois ou quatre ans après le commencement des travaux, tandis que le plan à concentration unique exigerait beaucoup plus de temps. On estime qu'il exigerait sept ans, ou trois

ou quatre ans de plus que le plan à concentration en deux endroits. Ce plan doit être considéré comme une mesure de guerre et le plus tôt nous obtiendrons l'énergie, le mieux ce sera. C'est là, je pense, l'un des facteurs les plus importants que nous ayons à considérer. Quand pouvons-nous obtenir cette énergie. Tel que je comprends l'affaire, le plan à concentration en deux endroits produira de l'énergie trois ou quatre ans plus tôt que le plan à concentration unique, et ce facteur devrait contrebalancer toutes les difficultés sauf celles dont la solution est la plus ardue au point de vue technique.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'émission de permis pour l'exportation de l'énergie des heures creuses relève du ministère du Commerce. J'ai demandé à mon collègue, le ministre du Commerce, d'obtenir de ses fonctionnaires un exposé de la situation actuelle. Dès que je l'aurai reçu, je répondrai à l'honorable député.

M. ROSS: (St. Paul's): Avant l'intersession j'ai cherché, de même que plusieurs honorables collègues, à faire valoir l'utilité de doter le Canada d'une puissante station de radiodiffusion sur ondes courtes. Le Canada trouverait maints avantages à disposer de ce moyen de communication avec l'Amérique du Sud et le Mexique. Le coût n'en serait pas prohibitif. D'ailleurs, je crois que la direction de Radio-Canada en désire vivement l'installation. Ne serait-il pas avantageux au ministère des Affaires extérieures de pouvoir à cette époque troublée, atteindre les populations de ces pays auxquelles les émissions allemandes, italiennes et russes ont libre accès? Le premier ministre nous dira-t-il quand le Gouvernement entend établir une station de ce genre et pourquoi il ne l'a pas fait encore.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai essayé de prévenir les questions qu'on pourrait me poser, mais j'avoue que je n'avais pas envisagé d'avoir à traiter de la radiodiffusion cet après-midi. D'ailleurs, la question relève de mon collègue le ministre des Munitions et Approvisionnements. Toutefois, je dirai à l'honorable député que, de même que dans bien d'autres questions, ce qu'il faut considérer tout d'abord, c'est la dépense des fonds publics. L'établissement d'une station sur ondes courtes comme celle que l'honorable député envisage entraînerait une dépense considérable. Je sais que la direction de Radio-Canada, ainsi que le ministère intéressé ont examiné la question. Peut-être à une autre occasion le ministre indiquera-t-il à l'honorable député pourquoi le projet n'a pas encore été exécuté et s'il y a lieu de croire qu'il sera mis à exécution à brève échéance.

M. GERSHAW: Je me rallie à quelques-unes des observations de l'honorable député de Calgary-Ouest au sujet des cours d'eau internationaux. Les rivières qui dévalent des montagnes dans l'Alberta septentrional sont l'héritage des habitants de la région. Comme mon honorable collègue l'a rappelé, nous nous trouvons en danger de perdre à tout jamais l'avantage de l'eau dont la nature nous a dotés. Leurs eaux sont essentielles au Canada et nous ne saurions laisser les Etats-Unis établir un droit de priorité. Certains travaux d'irrigation qu'on a entrepris ont valu aux cultivateurs de la région une disette d'eau. Leurs moissons en ont souffert, entraînant dans certains cas une perte considérable et, dans tous les cas, un manque à gagner. Il importe d'agir dès à présent, afin que l'utilisation avantageuse des eaux en question nous soit assurée. La misère est très grande. De fortes sommes ont été dépensées pour secourir les habitants de cette région. Si on pouvait utiliser ces eaux, on résoudrait, dans une large mesure, le problème des secours.

Ces travaux pour fin d'irrigation auront un caractère de permanence. Ils seront utiles, non seulement à ceux qui habitent aujourd'hui cette région, mais aussi à ceux qui viendront après eux. Je tiens à signaler au Gouvernement deux aspects de cette question. Tout d'abord, nous sommes exposés à perdre ces eaux si nous ne les utilisons pas. Ensuite les agriculteurs qui cultivent la betterave à sucre et les éleveurs de cette région ont grandement besoin d'eau. Tout le monde le sait, nous avons un sol fertile, du soleil et un climat favorable; nous possédons beaucoup des éléments nécessaires à la réussite de la culture mixte, et pourtant tous les ans les récoltes manquent et nos cultivateurs se découragent parce que nous n'avons pas d'eau. Voilà un bon moyen de fournir du travail aux chômeurs. C'est une méthode d'assainissement bien propre à nous aider à résoudre les grands problèmes qui se poseront après et même pendant la guerre. On pourrait fournir du travail à des milliers de personnes et construire des habitations permanentes pour un grand nombre de gens qui gagnent une maigre pitance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je tiens à dire à l'honorable représentant de York-Ouest (M. Adamson) que l'utilisation de l'énergie maximum ou en excédent est subordonnée au régime des permis.

M. GREEN: Dans le rapport sur l'année 1940 du secrétaire d'Etat aux Affaires exté-

rieures, il est question des enfants envoyés d'Angleterre au Canada. Voici ce que je lis à la page 8.

Le nombre des demandes reçues de parents anglais dépassait 70,000 le 5 juillet 1940, lorsqu'on a abandonné l'exécution de ce plan à cause de la difficulté d'obtenir l'espace voulu dans les navires convoyés. Le 20 septembre, on avait approuvé les demandes relatives à 24,130 enfants. De ce nombre 1,538 étaient déjà en route.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) voudrait-il nous faire un court exposé de la situation à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ici encore l'honorable député soulève une question qui n'est pas tout à fait de mon ressort. L'immigration relève du ministre des Mines et Ressources (M. Crerar). Or, une division de son ministère s'est occupée tout spécialement des enfants qui viennent d'Angleterre au Canada. Il est malheureux qu'il ne soit pas ici dans le moment, mais j'appellerai son attention sur cette question et il pourra, probablement sous peu, fournir à l'honorable député les renseignements qu'il désire obtenir. Je dirai toutefois que, depuis asez longtemps, il est bien difficile de transporter les enfants d'Angleterre au Canada, parce que, comme l'honorable député l'a lui-même dit, on ne peut obtenir l'espace voulu dans les navires. Je ne crois pas que le nombre de ces enfants ait considérablement augmenté depuis l'exposé fait à la Chambre sur ce sujet, il n'y a pas longtemps.

M. GREEN: Le rapport du ministère parle de l'établissement d'un consulat au Groenland. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous donner quelques explications?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député n'ignore pas que le Groenland est sous la dépendance du Danemark. Le Groenland est divisé en deux parties et administré par deux gouverneurs, un pour chaque partie. Le Canada a suivi avec un vif intérêt les événements en ce pays pouvant avoir une répercussion sur la guerre. Situé comme il est sur l'une des routes reliant l'ancien monde et le nouveau, l'ennemi pourrait s'en faire une base d'opérations. Nous avons donc jugé opportun d'y avoir un représentant qui nous tiendrait au courant des événements possibles.

Nous avons jugé bon de fournir à la population du Groenland toute l'assistance possible à l'heure actuelle. Ce pays a perdu certaines de ses sources d'approvisionnements et nous avons été en mesure de les remplacer jusqu'à un certain point. Nous avons cru que le meilleur moyen d'obtenir les renseignements que nous désirions et de communiquer rapidement avec ce pays était d'y nommer un consul général. A la demande du Gouvernement, M. Kirkwood, autrefois à la légation canadienne de Hollande et actuellement libéré de ses fonctions pour les raisons que l'on sait, a accepté le poste de consul général au Groenland.

Les Etats-Unis sont également intéressés à ce qui se passe au Groenland et y ont, eux aussi, un consul résidant. Nous nous sommes tenus en relations avec les Etats-Unis pour tout ce qui se rapporte pour ainsi dire au Groenland. Le gouvernement américain et le nôtre croient que le mieux à faire est de collaborer dans l'étude approfondie de tous les problèmes qui nous intéressent en ce pays. Jusqu'à présent cette collaboration me semble avoir été à l'avantage des deux pays.

M. GREEN: Le premier ministre voudrait-il nous expliquer de quelle manière on règle les difficultés qui peuvent se présenter entre le Canada et Terre-Neuve, surtout celles qui se rapportent aux soldats canadiens? Il est inévitable qu'il se présente au jour le jour certaines difficultés et je me demande quel organisme est chargé de les régler.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ces questions font l'objet de négociations entre le ministère directement intéressé et les ministres et hauts fonctionnaires du gouvernement de Terre-Neuve. Par exemple, les questions touchant l'aviation relèvent du ministre de la Défense nationale pour l'Air et de quelques ministres et hauts fonctionnaires du gouvernement de Terre-Neuve. De même, celles qui se rapportent à l'armée relèvent du ministre de la Défense nationale et celles qui touchent à la marine, du ministre de la Défense nationale pour le Service naval. L'honorable député sait parfaitement que l'administration de Terre-Neuve relève, à toutes fins pratiques, du gouvernement du Royaume-Uni, et les représentants de ce gouvernement participent au règlement de toute difficulté d'intérêt commun. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air s'est rendu personnellement à Terre-Neuve il y a quelque temps afin de se mettre au courant de la situation en ce pays. Il s'y est entretenu avec les principaux membres du gouvernement ainsi qu'avec Son Excellence le gouverneur. Il ne se passe presque pas de jour sans qu'il y ait échange de communications entre les représentants de ce pays et des hauts fonctionnaires canadiens.

M. GREEN: Quel moyen avons-nous de nous tenir en relations avec le gouvernement de l'Islande?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne dirais pas que nous sommes en relations quotidiennes avec le gouvernement de l'Islande. Lorsque nous y avons envoyé nos troupes nous

avons communiqué avec le gouvernement de l'Islande par l'entremise de notre ministère de la Défense nationale. Ces questions ressortissent plutôt au ministère de la Défense et je ne puis donc fournir à mon honorable ami que des renseignements d'ordre général. On m'informe que le gouvernement britannique a un ministre en Islande, et c'est sans doute par son entremise que nos fonctionnaires sont en contact avec les autorités islandaises.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je désire revenir sur la question du gouvernement de Vichy. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre nous renseigner sur notre représentation diplomatique auprès du gouvernement de Vichy, car, je crois que cela éclaircira une situation que bien des gens pensaient anormale.

Sauf erreur, le premier ministre a déclaré qu'il croyait sage que le Canada maintînt son contact avec le peuple français et aussi qu'il servît d'intermédiaire aux autres pays du commonwealth britannique pour leur permettre de rester en relations avec la France.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne voudrais pas aller aussi loin que cela. J'ose dire que notre contact avec la France a été utile à d'autres pays du commonwealth, mais je ne veux pas qu'il soit dit que c'est par notre entremise que l'Australie, par exemple, a maintenu ses relations avec la France.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le premier ministre, si je l'ai bien compris, a dit que le premier ministre de la Grande-Bretagne s'est déclaré satisfait de ce contact que nous maintenons par l'entremise de M. Dupuy. Je me demande cependant pourquoi le Royaume-Uni, s'il désire rester en relations avec le gouvernement de Vichy, ne maintient pas un contact direct au lieu d'agir par l'intermédiaire du représentant canadien. Toutefois, si l'on objecte, comme on pourrait être tenté de le faire, que le gouvernement britannique ne pourrait agir ainsi puisqu'il reconnaît le mouvement du général de Gaulle, il s'ensuit qu'en demeurant en contact avec le gouvernement de Vichy nous ne reconnaissons pas le groupe du général de Gaulle. Si j'ai soulevé cette question, c'est que l'on semble croire en certains milieux canadiens que les gens de certaines régions de notre pays ont plus de sympathie pour le gouvernement de Vichy que pour le mouvement du général de Gaulle. Je ne crois pas, pour ma part, qu'il en soit ainsi. Toutefois, la perpétuation de la situation anormale due au fait que le Royaume-Uni a rompu ses relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy tandis que nous restons en relations avec ce dernier gouvernement, est une question qui devrait être élucidée, sans quoi nous nous trouverons dans une fausse posture aux yeux de bien des gens.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis dire à mon honorable ami qu'en temps de guerre il surgit certaines situations qui tendent à compliquer les choses. Heureusement, les relations du Canada avec la France n'ont pas été assujetties aux difficultés qui ont surgi dans le cas des relations immédiates du gouvernement britannique avec le gouvernement français. A n'en pas douter, ce n'est pas sans motif que le gouvernement du Royaume-Uni a rompu ses relations diplomatiques avec la France, s'il s'agit bien d'une rupture de relations, ce dont je ne suis pas certain. Les représentants du gouvernement du Royaume-Uni ont effectivement quitté la France pour rentrer en Angleterre, et s'ils n'y sont pas retournés c'est pour une raison bien évidente. Heureusement, le Canada ne se trouve pas dans la même situation. Les relations entre le Canada et la France n'étant nullement tendues ainsi, toute liaison utile qu'il est possible de maintenir entre un pays de la fédération des nations britanniques et la France à l'heure actuelle ne saurait qu'être avantageuse, et à la France et au Canada. Tôt ou tard, espérons-nous, toutes les légations et ambassades seront rétablies, mais cela prendra du temps. Il y a lieu de nous féliciter de pouvoir contribuer à maintenir une liaison avec la France dans les circonstances actuelles.

Il ne saurait y avoir d'avantages, mais il pourrait y avoir de graves inconvénients à discuter ici les relations entre le gouvernement de Vichy et le mouvement de Gaulle. Le mouvement de Gaulle n'est pas un gouvernement et n'est pas un pays. Comme je viens de le rappeler, les relations avec un pays se conduisent non pas avec une personne ou un groupe, mais avec le pays par l'intermédiaire de son gouvernement. Nous ne devrions pas, tous en conviendront, discuter dans son ensemble la question dont il s'agit à moins d'être parfaitement certains que nos paroles n'auront pas pour effet de compliquer mais plutôt d'atténuer une situation qui est déjà très délicate outre-mer. Aussi, s'il m'est permis d'offrir au comité un avis, ce serait de s'abstenir de toute discussion de la question, à moins qu'il n'y ait quelque chose à y gagner.

M. BLACKMORE: Je désire revenir pour un moment sur la question de la conservation des eaux de la rivière Sainte-Marie. Je me réjouis de ce que les honorables députés de Calgary-Ouest (M. Edwards) et de Medicine-Hat (M. Gershaw) ont appuyé le projet et j'apprécie hautement l'attention que le comité a accordée à leurs discours. Ce projet est d'importance vitale pour nous, de cette région, comme pourrait s'en rendre compte quiconque a vécu là et est au courant de la situation.

Je félicite le premier ministre (M. Mackenzie King) et les membres de son gouvernement d'avoir manifesté tant d'intérêt pour cette question, en nommant un comité. Je désire attirer l'attention du Gouvernement sur le danger qu'il pourrait y avoir de retarder l'exécution des travaux. Comme l'ont souligné les deux honorables préopinants, il est extrêmement urgent de commencer les travaux immédiatement. Je crains qu'en les retardant pour un an ou plus il ne survienne des complications qui, impossibles à prévoir dans le moment, pourraient sérieusement compromettre tout le projet. Nous croyons que les travaux devraient commencer au printemps et qu'on devrait avertir le comité désigné d'abréger sa tâche, par esprit de justice pour ainsi dire, et s'empresser de soumettre son rapport sur la situation, afin de procéder immédiatement aux travaux.

Nous avons plusieurs raisons de croire que notre attitude est logique. En premier lieu, on allègue souvent qu'en ce temps de grand conflit, on ne peut trouver d'argent pour des dépenses de cette sorte. Je ferai remarquer que jamais nous ne serons plus en mesure de fournir l'argent que nous ne le sommes dans le moment, car, alors que nous nous efforçons de prélever approximativement deux milliards de dollars en 1941, c'est 2½ milliards qu'il faudra probablement trouver pour 1942. Vu les dépenses qui s'ajouteront probablement les unes aux autres, il serait tout aussi facile d'obtenir les fonds nécessaires à l'exécution de l'entreprise de la rivière Sainte-Marie cette année que l'an prochain ou l'année suivante.

Je veux parler d'un autre aspect de la question. Bien que les ouvriers commencent peut-être à se faire rares dans les provinces centrales où l'on fabrique beaucoup de munitions, il n'en est pas de même dans les provinces de l'Ouest, particulièrement dans la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Nous avons encore là-bas toute la main-d'œuvre voulue pour l'exécution de cette entreprise. Il est à prévoir, cependant, que le nombre des hommes diminuera dans notre province comme aussi dans les autres, de sorte que, dans un an, nous n'aurons peut-être pas les ouvriers voulus en nombre suffisant et à un salaire raisonnable. C'est là une question dont il faut tenir compte.

Vient ensuite le fait, très important à nos yeux, que cette entreprise est en réalité une mesure de guerre. Nous ne savons pas ce qui nous attend d'ici la fin du présent conflit. Actuellement, nous obtenons encore du sucre de l'étranger, par exemple. Nous pouvons acheter du sucre de canne et nous avons les bateaux voulus pour le transporter au Canada. Il n'en sera peut-être pas toujours ainsi. Il se peut qu'avant la fin de la guerre il nous faille fabriquer notre propre sucre dans cette région. Comme l'a fait observer l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Edwards), cette région s'adapte très bien à la culture de la betterave à sucre. J'ai déjà dit plusieurs fois dans cette enceinte et je répète qu'à mon avis on peut difficilement trouver de meilleures conditions, où que ce soit. Quand on pense qu'après l'assainissement du sol il est possible d'aménager une fabrique en mesure de produire probablement 5 p. 100 du sucre que consomment les Canadiens et cela en neuf mois, ou d'ici la fin de l'année, la question mérite qu'on s'y arrête sérieusement. Nous devrions nous préparer dès maintenant au cas où nous aurions plus tard besoin de cette région pour la production de vivres. Je le répète cette région s'adapte admirablement à la production des légumes. On ne peut pas en dire autant de toutes, parce qu'ailleurs le climat n'est pas invariablement aussi favorable. Je dis donc que, considéré comme mesure de guerre, ce projet n'est pas sans mérite.

Au reste, si cette région doit servir à l'établissement des soldats après la guerre, nous ne devons pas oublier que la construction d'un barrage et les travaux d'assainissement du sol pour le rendre propre à la colonisation prendront trois ans et probablement quatre ou cinq. C'est une autre raison de ne pas perdre de temps.

Un autre aspect très important de cette question est celui de l'avantage de l'utilisation et de la priorité. On admet assez généralement que les premiers usagers de certaines eaux, particulièrement ceux qui les premiers les emploient utilement acquièrent un droit. Chaque année nous remettons à plus tard l'exécution de ce projet et l'emploi utile de ces eaux, nous laissons aux Etats-Unis pendant une année de plus l'utilisation de ces eaux et l'établissement du droit de priorité, ce qui pourrait revêtir une extrême importance un de ces jours.

D'aucuns disent qu'il importe de renvoyer toute cette affaire après la guerre. Rappelons-nous, cependant, ce qui s'est passé au cours de la dernière guerre. Avant la fin de ce conflit, on avait étudié dans son ensemble le projet de conservation des eaux dans la région au sud-est de Lethbridge. Je crois même que les fonctionnaires s'étaient convaincus de l'importance qu'aurait l'exécution de ce projet. Or, la question se pose de nouveau aujourd'hui puisqu'elle est encore à l'état de projet. Nous avons perdu dix-huit ans apparemment parce que les gens attendaient

la fin de la guerre. Mais si nous continuons à nous en tenir aux principes orthodoxes, il est à prévoir qu'après la guerre nous nous disions: "Il nous faut nous limiter au strict minimum, au plus strict nécessaire. Impossible de dépenser pour le moment; il faut d'abord payer nos dettes". Et le projet en sera encore retardé. Voilà un autre facteur qu'il faudrait se rappeler.

Autre considération: J'ai de bonnes raisons de croire que les Américains habitant les régions intéressées commencent à tourner les yeux vers le Canada et à lui envier certains droits qu'il possède sur les eaux. On sait ce qui peut arriver dans un pays démocratique quand le peuple s'entend pour demander une mesure quelconque. Plus le Gouvernement retardera l'exécution du projet, plus on donnera à l'opinion publique dans l'Etat contigu à l'Alberta le temps de se former et de se faire exigeante. Le maintien des bonnes relations entre les Etats-Unis et le Canada et les intérêts économiques de notre pays sont donc d'accord pour exiger que nous entreprenions la construction du barrage dans le plus court délai possible.

Encore une fois, je félicite le premier ministre et les membres de son ministère d'avoir pris la chose en considération et je me joins à ceux qui ont déjà insisté pour que nous passions aux actes.

L'hon. M. STIRLING: Le premier ministre voudrait-il me dire quelles relations existent entre le bureau du haut commissaire à Londres et le quartier général de l'armée canadienne? Sont-ce deux organismes distincts? Ou bien les messages échangés d'ordinaire entre le Gouvernement ou les ministères du Canada et l'un ou l'autre de ces organismes passent-ils par l'un ou par l'autre de ces organismes?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce sont des organismes distincts. On maintient cependant la liaison entre le bureau du haut commissaire et le quartier général de l'armée à Londres, ce qui permet au haut commissaire de se tenir au courant de toutes les questions qui l'intéressent ou sont d'intérêt commun. Mais le quartier général de l'armée à Londres communique directement avec le ministre de la Défense nationale et celui-ci peut s'adresser directement à son personnel.

L'hon. M. STIRLING: L'officier de liaison est-il attaché au ministère des Affaires extérieures?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il est membre du personnel du haut commissaire. Il est officier de liaison pour le bureau du haut commissaire qu'il doit tenir au courant de toutes les questions sur lesquelles celui-ci désire des renseignements.

L'hon. M. STIRLING: Autre question au sujet du bureau du haut commissaire: Le personnel comprend-il quelqu'un au courant des besoins de l'Angleterre en fait de munitions du genre que produit le Canada? Un homme au courant de ce que l'Angleterre peut désirer au point de vue scientifique?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministère des Munitions et Approvisionnements a son représentant à Londres. Son nom est Charles Banks. Celui-ci représente le ministère à Londres.

L'hon. M. STIRLING: Il ne relève pas de M. Massey?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il relève du ministre des Munitions et Approvisionnements.

L'hon. M. STIRLING: Par conséquent, il n'est pas comptable au haut commissaire, mais au ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, il est responsable au ministre. Mais dans toutes ces questions relatives aux bureaux de Londres, on s'efforce de tenir le haut commissaire parfaitement renseigné sur ce qui se passe, afin que, si pour quelque raison, on a besoin de sa collaboration ou qu'il juge à propos de porter certaines questions à l'attention du ministre des Affaires extérieures, il soit en état de le faire.

M. NICHOLSON: Je constate que le gouvernement canadien a nommé en février de l'an dernier, un commissaire en Nouvelle-Zélande. At-on pris des mesures afin que la Nouvelle-Zélande nomme un commissaire au Canada? Le premier ministre a-t-il quelque déclaration à faire à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Jusqu'à présent, le gouvernement néo-zélandais n'a pu envoyer un haut commissaire au Canada, mais nous recevrions avec plaisir celui que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande croirait opportun de nommer. Naturellement, cette nomination n'est pas de notre compétence.

(Le crédit est adopté.)

37. Représentation à l'étranger, y compris les traitements du haut commissaire, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires nonobstant toute disposition contraire de la loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications, $593,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le comité, j'en suis sûr, apprendra, non seulement avec intérêt mais avec plaisir, que le Gouver-

nement a réussi à obtenir les bons offices de M. Leighton McCarthy, en ce moment particulier, et qu'il a été nommé ministre à Washington. L'honorable chef de l'opposition a dit, hier soir, que, selon lui, nous devrions avoir à Washington, à l'heure actuelle, un citoyen éminent du Canada, et il a mentionné le nom de M. Leighton McCarthy. Je suis donc bien aise de constater que les deux côtés de la Chambre sont unanimes au sujet de la bonne fortune que nous avons—j'emploie cette expression de propos délibéré—d'obtenir les services de M. McCarthy en qualité de ministre. Je devrais peut-être ajouter que, il y a quelques années, j'ai offert à M. McCarthy le poste de ministre à Washington.

Cependant, M. McCarthy n'a pas cru alors pouvoir rompre ses attaches avec le monde des affaires au Canada au point de se consacrer entièrement au service diplomatique. Il m'a déclaré à maintes reprises, depuis le commencement de la guerre, qu'il était disposé à servir sa patrie et qu'il serait heureux d'étudier toute proposition qu'on lui ferait à ce sujet. J'ai communiqué avec M. McCarthy dès que j'ai appris que le rétablissement de M. Christie pourrait être lent, malheureusement, et après avoir considéré la question avec soin, M. McCarthy a accepté de remplir le poste de ministre tant qu'il sera en mesure de donner ses services à Washington.

Les honorables députés savent sans doute que M. McCarthy a déja fait partie de la Chambre des communes. Il prenait une part importante à la discussion des affaires publiques lorsqu'il siégeait au Parlement. Il dirige une des plus grosses compagnies d'assurances au Canada et il s'est beaucoup occupé d'affaires privées. Avocat, il jouit d'une très haute réputation dans sa profession. Les questions internationales l'ont toujours intéressé, et sa nomination à Washington pourrait nous être très utile, car M. McCarthy et le président des Etats-Unis sont de bons amis depuis plusieurs années; ils se connaissent intimement. Il me semble qu'on n'aurait pas pu faire une meilleure nomination à Washington.

Il y a quelque temps, le premier ministre de la Grande-Bretagne communiquait avec moi au sujet d'une nomination en perspective au conseil privé impérial et il m'indiquait alors les aptitudes que devrait posséder un conseiller privé. M. Churchill me donna la définition suivante que je transmets au comité, car elle me semble exceptionnellement appropriée, qu'il s'agisse d'un membre du conseil privé en Grande-Bretagne ou dans l'un des dominions. Lorsque, a-t-il dit, quelqu'un est nommé membre du conseil privé, il ne faut pas voir dans ce poste un honneur ou l'octroi d'une récompense, mais l'attestation d'une relation jugée nécessaire pour l'exercice de fonctions hautement confidentielles par des personnes de haut rang. Le Gouvernement a cru que ses relations avec M. McCarthy entraîneraient l'exercice de fonctions hautement confidentielles et qu'on verrait en lui un personnage de haut rang. Le cabinet a donc recommandé à Son Excellence de nommer M. McCarthy membre du conseil privé du Canada, et il a plu à Son Excellence d'acquiescer à ce désir. M. McCarthy se rend donc à Washington non seulement en qualité de ministre, mais aussi à titre de membre du conseil privé du Canada.

Comme nous nous rendons compte de l'importance de sa mission à Washington, et en vue de donner à M. McCarthy toute l'aide possible, le ministère des Affaires extérieures a pris les dispositions voulues pour que M. Hume Wrong l'accompagne dans la capitale de la république voisine. Les honorables députés se rappelleront que M. Wrong a fait partie de notre légation à Washington durant dix ans. Il connait le milieu et a des contacts avec les différents services de l'Etat américain. M. Wrong a représenté le Canada à la Société des Nations en qualité de délégué permanent. Il a dû quitter ce poste pour des raisons faciles à comprendre. Depuis octobre 1939, il remplit les fonctions de conseiller spécial en matière économique à Londres, où il est spécialement chargé des questions d'ordre financier et des problèmes relatifs à la guerre économique. Il est donc au courant de la situation où se trouve Londres et cette connaissance lui servira dans l'accomplissement de ses fonctions actuelles à Washington.

Comme je l'annonçais lundi de la semaine dernière, M. Merchant Mahoney, chargé d'affaires, a pris la direction de la légation durant la regrettable maladie de M. Christie. Je doute qu'on puisse trouver dans tous les services de l'Etat un haut fonctionnaire plus consciencieux, plus honorable et plus compétent que M. Mahoney s'est révélé depuis qu'il est à Washington. De fait, si j'ai bonne mémoire, il a été délégué en cette capitale un peu avant l'établissement de la légation. Il s'est taillé à Washington une excellente réputation et il demeurera attaché à la légation en qualité de conseiller. Le Gouvernement a jugé convenable de lui donner de l'avancement. Il a rang de conseiller commercial, mais ses fonctions l'ont amené depuis quelque temps à s'occuper des problèmes d'administration en général et de questions d'intérêt public. Ses obligations dépassent depuis longtemps le cadre limité des fonctions qu'évoque le titre de "conseiller commercial". Nous l'avons donc nommé conseiller de légation tout court.

M. Wrong remplira les fonctions de conseiller supérieur, en raison de l'expérience très vaste qu'il a acquise dans les affaires internationales au cours de ses séjours en plusieurs pays. Je voudrais cependant que le comité reconnût la façon admirable dont M. Merchant Mahoney a collaboré avec tous nos ministres à Washington et le dévouement qu'il a mis à servir le pays dans cette capitale.

Il serait convenable sans doute de consigner au compte rendu la correspondance échangée entre M. Christie et moi-même, afin d'exposer exactement au comité la situation telle qu'elle existe et ce qu'elle présage. Le 19 février, M. Christie m'adressait de l'hôpital du Rockefeller Institute for Medical Research, angle de la 66e rue et de l'avenue York, à New-York, la lettre suivante:

Mon cher premier ministre,

J'apprends maintenant de mes médecins que ma convalescence ne sera peut-être pas aussi brève qu'ils croyaient et que j'avais espéré. Mon absence de Washington en ces temps difficiles me tracasse beaucoup et ne laisse pas, j'en suis sûr, de vous inquiéter. J'espérais reprendre mes fonctions avant aujourd'hui; cependant la perspective d'une convalescence de plusieurs mois m'a fait comprendre que la surveillance de nos intérêts vitaux à Washington nécessite une représentation constante et efficace.

A tout événement j'espère que l'on pourra m'accorder le congé sans lequel je ne saurais aspirer, me dit-on, à un complet rétablissement. J'espère donc que vous vous sentirez tout à fait libre de prendre, à l'égard de la légation canadienne à Washington, les dispositions jugées nécessaires dans l'intérêt du pays et du service.

Votre sincèrement dévoué,

Loring C. Christie.

Le 20 février, j'ai répondu à la lettre de M. Christie dans les termes suivants:

Bureau du premier ministre,
Canada,
Ottawa, le 20 février 1941.

Mon cher Christie,

Je suis très peiné d'apprendre que votre rétablissement complet prendra plus de temps que nous ne le prévoyions tous. Je suis convaincu que votre absence forcée du travail, dans la période critique que nous traversons, vous a apporté un surcroît d'inquiétude peu favorable à votre rétablissement.

Nous acceptons comme gage de votre entier dévouement à la chose publique le désir que vous exprimez de ne pas priver le Canada de la représentation à laquelle il a droit à Washington, surtout en temps de guerre, par suite de votre indisposition actuelle. Ayant prévu que telle serait votre attitude dès que vous vous rendriez compte que votre absence pour cause de santé devrait se prolonger, j'avais, avant d'avoir reçu votre lettre, étudié les mesures à prendre pour assurer la continuation du travail de la légation au cas où votre absence devrait être de longue durée.

Il est nécessaire, je crois, que vous preniez un long congé afin de jouir du repos complet qui vous permettra de récupérer vos forces et que vous a bien mérité votre dévouement pour notre pays tant ici qu'à l'étranger. Il est aussi très important que le représentant du Canada à Washington, surtout dans ces temps difficiles, jouisse du rang et de toute l'autorité d'un ministre. Je crois qu'il est possible d'y voir sans nuire à votre position comme ministre dans le corps diplomatique canadien.

J'ose espérer que cette manière d'agir vous débarrassera de tous vos tracas et permettra au Gouvernement d'avoir recours, plus tard, à vos talents exceptionnels là où ils pourront être le plus utile.

Veuillez accepter l'expression de mes meilleurs sentiments et de l'espoir que votre santé sera bientôt florissante comme par le passé.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

W. L. Mackenzie King.

A Monsieur Loring C. Christie,
Institut Rockefeller,
New-York, N.-Y.

J'aurais sans doute dû dire d'abord que Sa Majesté le roi a été prévenu des désirs du Gouvernement touchant la nomination de M. McCarthy au poste de Washington et qu'il lui a plu de signifier son approbation de la nomination et de la ligne de conduite que l'on se proposait de suivre à cet égard. Si je mentionne la chose, c'est que dans le cas de M. McCarthy la procédure suivie s'est écartée un peu de la coutume. Habituellement le nouveau ministre présente les lettres de rappel de son prédécesseur et ses propres lettres de créance. Mais M. Christie conservant le poste de ministre malgré son absence, on n'a pas jugé nécessaire de faire présenter de lettres de rappel ou de créance. Le président des Etats-Unis et le secrétaire d'Etat sont convenus qu'une communication orale, faite par M. McCarthy à son arrivée, au président qui comprend la situation spéciale et approuve la procédure proposée, suffira. M. Roosevelt qui, je le répète, connaît fort bien M. McCarthy, m'a avisé qu'il sera trop heureux de recevoir M. McCarthy avec l'entière autorité et le plein status de ministre dès son arrivée à Washington et sans qu'il soit porteur de lettre spéciale de créance émanant de Sa Majesté. Ces dispositions prises pour la représentation à Washington sont de nature, j'ai lieu de l'espérer, non seulement à répondre à toutes les exigences de l'heure mais aussi à hâter le rétablissement de M. Christie, qui s'est montré exceptionnellement fidèle et habile au service de l'Etat.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre vient d'annoncer des nominations très intéressantes. Je ne saurais dire s'il ignorait le choix de M. McCarthy, que je laissais moi-même entendre l'autre jour; les journaux de Toronto l'avaient rapporté; toutefois j'estime que le premier ministre a fait un excellent choix.

Je suis content d'apprendre qu'il a élevé M. McCarthy aux fonctions de conseiller privé. J'espérais qu'il pût donner suite à la proposition que j'avais formulée en toute sincérité, celle d'élever le nouveau ministre, dont les fonctions seront les plus importantes de notre service diplomatique, au rang d'ambassadeur, attendu qu'il monterait ainsi d'un échelon au moins en importance à Washington. Le premier ministre en a jugé autrement, et je ne dirai rien de plus sur le sujet.

Attendu qu'il vient d'annoncer l'élévation de M. McCarthy au rang de conseiller privé, je me demande si le Gouvernement a songé, comme on m'en a fait à tout événement la suggestion, à conférer le même honneur à notre haut commissaire en Australie, par exemple. A l'honneur qui se rattache à cette dignité s'ajoutent, me dit-on, certains droits d'accès auprès du premier ministre et des membres du cabinet. Je me contente de signaler la chose parce que c'est la coutume, semble-t-il, de nommer au conseil privé nos hauts commissaires et au moins quelques-uns de nos ministres à l'étranger. L'ancien premier ministre avait conféré cet honneur à M. Howard Ferguson, ainsi qu'à M. Herridge, et je songe à mon ami C. J. Burchell, haut commissaire en Australie. Ne pourrait-il pas devenir conseiller privé? Je n'insisterai pas davantage sur cette proposition.

J'approuve les paroles du premier ministre sur le compte de M. Hume Wrong. J'ai eu le plaisir de connaître M. Wrong à Washington; j'ai pu me rendre compte de sa compétence comme haut fonctionnaire par les bons offices qu'il m'a rendus comme simple citoyen et je puis en dire autant de M. Mahoney. M. Wrong connaît parfaitement les milieux officiels de Washington et il fait œuvre très utile à la légation canadienne. Je suis heureux de ce témoignage d'estime qui lui est rendu. A mon sens, le Canada n'aurait pas dû tant tarder à reconnaître la valeur d'un homme qui l'a si bien servi. Si je ne me trompe, il a été envoyé là-bas par sir Robert Borden à une époque où nous n'avions aucun représentant officiel à Washington; pendant la dernière guerre il a rendu d'utiles services au Canada et je suis certain qu'il a toujours continué de le faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux que mon honorable ami ait de nouveau soulevé la question de l'établissement d'une ambassade à Washington. Il me plaît beaucoup de constater que nous sommes à peu près du même avis sur ce point. Le malheur, c'est que mes actes seront interprétés de diverses manières; dans certains cas on peut me prêter des motifs tout à fait contraires à ceux qui m'inspirent en réalité. J'ai dû maintes fois me demander ce que l'on penserait, au Canada comme outre-mer, si nous décidions d'ouvrir aujourd'hui une ambassade à Washington.

L'hon. M. HANSON: Je me contenterai de dire que j'approuverais une telle initiative.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puisque mon honorable ami est du même avis que moi, je vais poursuivre cette affaire.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre pourra constater ce que le public en pense.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce que j'ai pris bien soin d'éviter, surtout en ce temps de guerre, c'est de soulever des questions susceptibles de porter le public à discuter les motifs de pareille initiative. Bien que je n'aie jamais relevé les propos des gens qui insinuent que, me proclamant Canadien avant tout, je ne puis être aussi résolument membre de l'empire britannique, j'ai évité soigneusement toute démarche susceptible de prêter à des malentendus ou à des équivoques. Je me suis simplement demandé ce qu'on penserait, en certains milieux chez nous, du projet de créer aujourd'hui une ambassade à Washington. Pour ma part, je crois que nous aurions d'excellentes raisons d'ouvrir une ambassade à Washington Je crois à l'égalité du statut de toutes les nations autonomes de l'empire britannique. Et ce n'est pas un sentiment d'infériorité qui nous a portés à maintenir à Washington une légation au lieu d'une ambassade, mais plutôt le désir de garder le sens des proportions durant la période de début de notre service diplomatique. Je vais continuer d'étudier la question, mais il nous faudra réfléchir sérieusement quand il s'agira de fixer le jour où il conviendra de prendre la mesure en question.

J'aborde maintenant la question de créer des conseillers privés. Comme l'honorable député, j'aimerais à voir un certain nombre de nos amis acquérir le rang de conseiller privé. Il me semble toutefois que c'est là une fonction qui devrait être réservée autant que possible aux hommes qui ont eu une expérience réelle et considérable dans l'administration du pays et, selon ce que j'ai lu de l'opinion de M. Churchill, occupant une situation compatible avec cette position. Lorsque M. Baldwin est venu au Canada, je l'ai questionné au sujet de la situation des conseillers privés en Angleterre. Il m'a répondu que selon lui il n'y a pas de poste, dont on doive choisir les titulaires avec plus de soin que ceux de conseillers privés, et qu'ils perdraient tout prestige si l'on croyait que l'octroi de l'une des fonctions entraîne celui de l'autre.

Ce n'est pas parce que je n'apprécie pas les qualités éminentes des hauts commissaires, que j'hésite à faire pour l'un ce que je ne

pourrais pas faire pour tous—ou bien qu'on s'attendrait que je fasse pour tous—au cas où je présenterais une recommandation dans un sens ou dans l'autre. Je crois que le poste de haut commissaire est quelque chose de fort honorable, et je suis sûr que le titulaire d'un tel poste pourrait avoir accès en tout temps au gouvernement du pays auprès duquel il est accrédité.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. HANSON: Monsieur le président, sans vouloir retarder les délibérations, il est une question que je désire porter à l'attention du premier ministre et du comité. Bien qu'elle n'ait pas tout à fait trait à ce crédit, je n'en vois pas d'autre qui me permette de la discuter. C'est un sujet très important, et le premier ministre et moi l'avons déjà discuté.

Le lord maire de Londres a créé un fonds appelé "caisse du lord maire pour venir en aide aux victimes des raids aériens". Cette cause a l'appui et les meilleurs vœux du gouvernement britannique. Elle a servi à aider Coventry, Birmingham et autres villes, ainsi que la société bénévole des femmes à secourir les victimes des raids aériens. Le gouvernement britannique compte de plus sur cette caisse pour soulager les régions dévastées, et l'on sollicite instamment des contributions de toutes les parties de l'univers. Les difficultés de la navigation, ainsi que les besoins les plus pressants, rendent impérieux que les contributions soient en espèces pour l'achat d'articles que l'on ne pourrait promptement envoyer outre-mer. L'Australie a fait largement sa part. Les villes de Melbourne et de Sydney ont déjà donné 200,000 livres sterling chacune, et elles vont contribuer davantage. J'ignore si le Gouvernement australien a contribué.

Les contributions canadiennes n'ont pas été aussi considérables, loin de là. Le *Telegram* de Toronto a lancé une souscription et les résultats obtenus dans cette ville ont été fort remarquables. On a souscrit volontairement de 300 à 400 mille dollars que l'on a transmis outre-mer. Le 12 février, je suis allé voir le premier ministre et je lui ai conseillé de demander au Parlement de voter un crédit spécial que l'on verserait à la Caisse du lord-maire pour venir en aide aux victimes des raids aériens, vu que la misère était si grande. J'avais espéré que le budget principal des dépenses renfermerait un crédit spécial à cette fin, et j'ai été fort désappointé de voir qu'on ne l'avait pas fait.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Dans le passé le Parlement a voté des crédits pour secourir les victimes de tremblements de terre, d'incendies, et le reste, en dehors du Canada, et voilà des précédents que l'on aurait fort bien pu suivre dans ce cas. Le 18 janvier 1940, on a adopté un décret du conseil, C.P. 220½, autorisant l'émission d'un mandat du Gouverneur général au montant de 100 mille dollars. Cette somme devait être mise à la disposition du consul général de Finlande au Canada pour l'achat et l'expédition de denrées canadiennes destinées au peuple finlandais. On a fait une bonne action alors, et, c'est là un motif additionnel, s'il en était besoin, qui justifierait le Gouvernement de demander au Parlement de voter immédiatement un crédit spécial à cette fin. Le chiffre du crédit resterait à débattre, mais à mon avis il devrait être d'au moins un million. Naturellement, une fois que nous aurions adopté le principe nous pourrions étudier la question du montant. J'ai parlé de la chose privément au premier ministre d'abord, et je profite maintenant de l'occasion pour attirer l'attention du public sur cette question. Une fois de plus je prie instamment le premier ministre de se rendre à ma demande.

Si j'ai formulé cet avis, c'est surtout à cause d'un incident qui s'est produit lors d'un voyage que je faisais récemment dans l'Ouest. Lorsque je pénétrai dans le wagon-restaurant, l'on me fit asseoir à une table où se trouvaient déjà un enfant et une dame âgée. La conversation s'engagea vite entre elle et moi, et elle me parla d'elle-même. Chassée de son logement trois fois par les bombes jetées sur Londres, elle avait vu tous les bombardements jusqu'en novembre. Elle avait tâché par tous les moyens de s'éloigner de l'Angleterre, s'adressant à toutes les compagnies de navigation et essuyant toujours un refus parce que, disait-on, il n'y avait de place sur les paquebots ni pour elle ni pour d'autres. Un jour qu'elle se trouvait dans un de ces bureaux, elle apprit qu'un voyageur avait remis son billet; elle s'offrit à l'acheter sans savoir si c'était à destination de l'Australie, de l'Inde, de l'Afrique du Sud ou du Canada. Il advint que c'était pour le Canada. Après être passée par Montréal, elle était en route pour la côte du Pacifique lorsque je fis sa connaissance. Au cours de l'entretien, elle me parla de la pauvreté qui régnait dans Londres bombardée et des privations qu'y endurent les gens. Je résolus sur-le-champ de porter la chose à la connaissance des autorités canadiennes, et c'est ce que je fais en recommandant ce qui, dans les circonstances, me semble juste.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ainsi qu'il vient de le dire, mon honorable ami, le chef de l'opposition, s'est rendu à mon bureau pour me signaler les détails qu'il a communiqués au comité. Il m'a proposé de faire voter par le Parlement un crédit d'un million de dollars ou environ, afin de secourir les victimes des raids aériens en Grande-Bretagne. Je lui ai répondu que je comprenais les raisons qui motivaient sa demande, que je partageais son sentiment quant à l'opportunité d'alléger ces misères et qu'il s'agissait uniquement pour le Gouvernement d'aviser au meilleur moyen d'atteindre la fin que nous nous proposons tous.

L'effort de guerre du Canada n'est pas l'apanage du parlement fédéral. Les législatures provinciales, les municipalités et les particuliers peuvent fournir leur apport. J'emploie ce terme dans son acception la plus large. J'ai assuré à mon honorable ami que je signalerais la question à l'attention soucieuse de mes collègues du cabinet. Ce dernier en est arrivé à la conclusion que le bill des crédits de guerre prévoit une contribution d'au moins $1,300,000,000 à l'effort de guerre. Il semble facile d'ajouter un million à ce chiffre. Une telle addition, cependant, créerait un précédent susceptible de donner lieu à des demandes pour d'autres fins spéciales. Ce serait abandonner en outre la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour en d'autres parties de l'empire en ce qui concerne les secours de ce genre. Il y a le fonds du lord-maire à Londres, comme les honorables députés le savent. C'est une caisse qui concerne cette ville. L'honorable député a dit que les villes de Melbourne et de Sydney, en Australie, y ont contribué. Il ne nous a pas appris, et je ne sache pas que les gouvernements des dominions eux-mêmes aient fait la moindre contribution à ce fonds. Ils ont collaboré à l'effort de guerre qui, à leur sens, relève tout d'abord et nécessairement de leur autorité immédiate, et ils ont laissé à d'autres organismes le soin de contribuer à cette fin particulière. On a institué récemment à Montréal un fonds dans ce but, et ceux qui en sont chargés ont eu le privilège d'y associer le nom de Sa Majesté la Reine. On l'appelle la caisse de la Reine Elizabeth, et le public est invité à souscrire à cette forme de secours.

L'honorable député a mentionné ce qu'ont accompli les villes de Toronto et d'Ottawa, ainsi que certains journaux. Il a parlé de l'Australie, mais nous a dit que les contributions viennent des villes de Melbourne et Sydney.

Il y a peu de temps, la ville d'Ottawa, a fait sa contribution, je crois. C'est un genre d'assistance qui plaît aux villes en général pourvu qu'elle soit donnée par les municipalités elles-mêmes. Il y a là, il semble, une source de contributions qui, avec le temps, pourraient s'élever à un chiffre aussi imposant que toutes celles du gouvernement fédéral. J'ose affirmer que si j'annonçais, ce soir même, l'intention du gouvernement fédéral de verser une contribution à cette caisse particulière, on verrait immédiatement bon nombre de contribuables qui, auraient fait leur part, sans cela, se dire: Pourquoi contribuerais-je, puisque le gouvernement fédéral se propose de le faire? De même, certaines municipalités, désireuses de s'associer à d'autres dans ce domaine, ne jugeraient plus la chose nécessaire si le gouvernement fédéral devenait un contributeur important.

J'explique au comité la décision des membres du gouvernement à ce sujet et ils sont tout aussi désireux que mes honorables amis et les autres députés de s'intéresser à toutes les phases de l'effort de guerre auxquelles nous avons raison d'apporter notre appui. Tandis que la campagne incitant notre peuple à acheter des certificats d'épargne de guerre bat son plein, bien des gens, à mon avis, sont convaincus que, le gouvernement fédéral s'efforçant de rencontrer ses immenses obligations au moyen de petites contributions individuelles, il est sage d'abandonner aux municipalités la tâche de compléter l'œuvre du gouvernement fédéral, dans ce domaine particulier.

Je ne prétends pas que le gouvernement ne remettra jamais cette question à l'étude. Si j'avais quelque raison de croire que les vues de la Chambre à ce sujet ne concordent pas avec les nôtres, je serais heureux de demander à mes collègues de revenir sur la décision prise. J'ai brièvement expliqué notre point de vue aux députés et, bien que cette question ne puisse être considérée comme close, c'est l'attitude actuelle de l'administration à l'égard de la proposition de mon honorable ami.

M. ADAMSON: Au cours de la soirée, le premier ministre a cité l'opinion de M. Churchill sur les qualités requises d'un membre du Conseil privé impérial. La question d'un cabinet impérial de guerre ayant été soulevée, il me semble que des conversations ont dû être engagées ou des messages échangés entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, touchant la création de cet organisme ou d'un Conseil privé impérial. Plairait-il au premier ministre de nous donner plus de détails à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois avoir mentionné, lundi, que des messages ont été échangés, du temps de M. Chamberlain et depuis que M. Churchill est au pouvoir,

concernant un conseil impérial de guerre; mais les premiers ministres des dominions n'ont jamais été invités à visiter Londres à cette fin. Les communications reçues jusqu'ici indiquent que, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, le temps n'est pas encore venu de convoquer une telle conférence. On pourra le faire plus tard, mais jusqu'ici, le gouvernement britannique n'a pas jugé qu'il fut utile pour les dominions d'envoyer des représentants à un conseil impérial de guerre.

Au cours de la déclaration que j'ai faite en Chambre, il y a eu huit jours lundi dernier, j'ai tenté d'exposer clairement les motifs qui me poussent, dans la situation que j'occupe, à veiller d'une façon toute particulière à ce que le premier ministre du pays se tienne, chaque fois que la chose est possible, en contact immédiat avec ses collègues du cabinet lorsqu'il doit prendre une décision relative aux questions qui intéressent tout l'Empire. Je me suis efforcé d'exposer clairement que les organismes dont nous disposons actuellement assurent si effectivement les communications que nous avons le sentiment, malgré les apparences contraires, qu'un cabinet impérial de guerre fonctionne réellement. Le gouvernement britannique nous consulte, je pense, sur la plupart des questions que nous jugeons importantes et sur toutes les questions, assurément, qui nous seraient soumises si le chef du Gouvernement prenait place à la table du conseil à Londres même. Sous le régime actuel, il est possible de répondre sans aucun délai à toute communication de cette nature pour la raison fort simple que le Cabinet se trouve réuni à Ottawa et que je puis consulter mes collègues en quelques minutes. La décision utile peut donc être prise sur-le-champ, sauf si le sujet réclame un examen prolongé. En ce dernier cas, l'avis général ne peut pas s'établir beaucoup plus rapidement, si le représentant à Londres doit câbler ici pour connaître le sentiment du cabinet, et puis chercher ensuite à l'harmoniser avec sa propre façon de voir.

M. COLDWELL: Le rapport annuel du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures contient à la page 10 une petite note qui m'intrigue. Voici:

Le 6 septembre le ministre canadien et le secrétaire d'Etat ont signé un traité modifiant, en ce qui a trait au Canada, certaines dispositions du traité conclu en 1914 entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis en vue de promouvoir la paix.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député se rappellera que M. William Jennings Bryan était à l'époque secrétaire d'Etat aux Etats-Unis. Il fut le négociateur des traités mentionnés. On me dit que les dispositions du traité primitif s'étendaient au Canada comme partie de l'Empire britannique. Le traité actuel a été signé au nom du Canada.

M. GREEN: Comment fait-on le choix des jeunes candidats aux postes du secrétariat des Affaires extérieures? Nous avons pu, apparemment, nous assurer les services de jeunes gens remarquablement doués, dont l'un des plus brillants est peut-être celui qui est assis en ce moment devant le premier ministre à titre de sous-secrétaire intérimaire, M. Norman Robertson, et qui est un diplômé distingué de notre université de la Colombie-Britannique. Le comité aimerait sans doute à apprendre du premier ministre comment s'effectue le choix de ces jeunes gens. Nombreux sont certainement les jeunes Canadiens bien doués qui voudraient entrer au service de ce ministère. Quelles sont les qualités requises pour y parvenir?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le département des Affaires extérieures fait partie du service civil en général. On y est admis, s'il m'est permis de m'exprimer de cette façon, presque de la même manière que dans les autres ministères de l'Etat, je veux dire après examen tenu par la commission du service civil. Le ministère fait connaître les fonctionnaires dont il a besoin par l'entremise de la commission; les candidats lui font parvenir leurs demandes et, au jour fixé, subissent l'examen. Autant que je sache, le concours ne porte pas exclusivement sur l'écrit; les candidats subissent une épreuve orale, à laquelle préside, avec d'autres membres du service administratif, le sous-ministre du département, afin de se rendre compte des qualités que les candidats ne sauraient révéler à l'écrit.

Le ministère recrute ses employés dans toutes les parties du Canada et dans toutes les universités. Règle générale, ces dernières renseignent leurs étudiants sur les avantages qu'offre le secrétariat des Affaires extérieures.

Le travail du ministère est assez généralement connu. Ceux qui fréquentent les cours de sciences économiques et politiques aux universités et les jeunes gens, de l'un ou de l'autre sexe, qui s'intéressent aux affaires extérieures, font parvenir leur demande au ministère. Il ne se passe guère une semaine et jamais un mois sans que quelqu'un m'écrive pour demander comment on entre au ministère; j'ajoute que le sous-ministre reçoit encore beaucoup plus de demandes de renseignements que le ministre lui-même.

Le ministère possède une longue liste de candidats aux examens, une liste aussi de ceux qui les ont subis avec succès. Il convoque les candidats heureux à mesure que se produisent des vacances.

J'ajoute, croyant répondre d'avance au désir de l'honorable député, que feu M. Skelton, qui avait occupé un poste de première importance à l'université Queens et toujours manifesté tant d'intérêt envers la jeunesse étudiante en général, s'est efforcé de découvrir dans les différentes parties du pays les jeunes gens paraissant posséder les qualités requises pour le service de l'Etat, incitant les meilleurs à se présenter aux examens pour leur confier ensuite des emplois selon que les circonstances le permettaient.

Je fais miennes toutes les paroles que l'honorable député a eues à l'adresse du sous-secrétaire d'Etat intérimaire. Je félicite son université d'avoir fourni à l'administration nationale un homme qui fait autant d'honneur à son institution qu'il se couvre de distinction.

M. CHURCH: Le premier ministre nous a fait un exposé des fonctions de ce fameux ministère dont il a la direction, celui des Affaires extérieures. J'ai lu dans le hansard le compte rendu des nombreux débats auxquels ce ministère a donné lieu depuis son établissement et j'estime que l'institution de cette branche du service public a été l'une des nombreuses causes de la présente guerre. Lors de la signature du traité de Versailles, notre gouvernement crut bon d'organiser ce département. Dans un discours prononcé le 26 mai 1938, j'ai donné un bref aperçu de ses origines, de la tâche qu'on voulait lui assigner et des différents actes proposés sous son empire.

Au lendemain de la dernière guerre, on établissait, comme conséquence du traité de Versailles, une Société des Nations. Sur les instances du président Wilson, la Grande-Bretagne appuya le projet et la Société prit naissance, sans avoir pu obtenir, toutefois, la ratification du Sénat américain.

Puis, le gouvernement canadien se mit à conclure des traités de son propre chef et conclut un accord au sujet de la pêche du flétan; il insista ensuite pour envoyer ses propres délégués à la Société des Nations et prétendit qu'il avait droit à son propre représentant aux Etats-Unis et droit d'établir une légation distincte. Et pourquoi tout cela? Pour apaiser Washington. Je serais le dernier à vouloir critiquer le gouvernement de Washington, mais je le crois en mesure de veiller à ses affaires; nos frères d'outre-frontière estiment que c'est le devoir primordial de tout bon gouvernement de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts. Que ne pouvons-nous surveiller les nôtres avec autant de succès!

Je me suis toujours opposé à ce que l'on envoie un peu partout, à l'étranger, des ambassadeurs qui sont de simples amateurs, j'ai toujours combattu cette politique. Qui leur donne ces directives et quelle est notre politique étrangère. J'ai été le seul membre de cette Chambre à m'opposer à l'établissement d'ambassades distinctes et à une division de la représentation britannique à Washington et d'autres capitales, convaincu qu'il en résulterait inévitablement une scission entre la métropole et notre Dominion et que cela nous éloignerait d'elle. Nous en avons vu les effets; Hitler a été porté à croire que les dominions n'appuieraient pas la métropole. C'est ce qui était arrivé en 1914, du temps du Kaiser, quand il nous échappait que nous étions en voie de nous séparer de l'Empire.

En face d'une augmentation aussi considérable de ces crédits, je me demande quelles peuvent bien être les fonctions de ces pseudo-diplomates et qui leur donne des instructions? Ce sont tous des amateurs et ils ne s'instruisent que par la pratique. Jamais il n'y a eu dans toute l'histoire de l'Empire britannique de diplomates plus compétents que les fonctionnaires de carrière délégués par le Foreign Office. Je vais vous citer quelques noms. Au lieu des hommes politiques qui nous y représentent depuis sept ans, la Grande-Bretagne a envoyé à Washington, avant et après la guerre, ses meilleures ambassadeurs: des hommes comme lord Pauncefote, sir Esme Howard, sir Robert Lindsay, et l'ambassadeur de la période de guerre, sir Cecil Spring-Rice, qui eut pour successeur deux politiciens sans expérience diplomatique, deux ministres du cabinet britannique, lord Reading et sir Auckland Geddes. Les journaux, il est vrai n'ont pas fait de réclame à ces diplomates habiles dont j'ai d'abord parlé comme ils l'ont fait aux politiciens qui ont été nommés.

Je continue à m'opposer au principe qui a inspiré ce crédit; la division de la représentation britannique à l'étranger. Faisons-nous, oui ou non, partie de l'Empire britannique? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi cherchons-nous, depuis l'institution de ce ministère, à diviser la représentation britannique? Voilà l'une des causes principales de la guerre actuelle. La création de ce ministère a immédiatement suscité des difficultés. On a beaucoup parlé de la "nation canadienne". Oui, ainsi que je le déclarais il y a dix ans, le Canada était une nation aux pages frontispices des revues américaines, de même qu'aux "five o'clock teas" et aux dîners de Washington, mais nous faisions piètre figure quand il s'agissait de payer le coût d'une flotte pour la défense de nos côtes. C'est vrai que nous étions une nation, or qu'est-il arrivé? Nous avons envoyé des ministres en herbe qui se sont fait rouler par les sénateurs et les membres du Congrès. Et maintenant nous som-

mes muets, muets comme des huîtres; nous avons eu peur, depuis trois ou quatre ans, de dire un seul mot de ce qui se passe au Sénat et dans la capitale, des critiques adressées à la Grande-Bretagne et aux dominions. Ce mutisme a été l'une des causes de la présente guerre. Le Canada a gardé le silence pendant ces quatre ans d'attaques contre la mère patrie avant la guerre.

Je répète que l'institution de ce ministère a eu pour effet de diviser la représentation britannique et de porter Hitler à croire, comme le croyait jadis le Kaiser, que les dominions n'appuieraient plus la métropole. C'est un pas vers le séparatisme et l'isolement et il est résulté de cette initiative que, pendant les deux années qui ont précédé la guerre, les dominions ont été comme des boulets au pieds de la Grande-Bretagne. Je parle en connaissance de cause; chaque fois que la Chambre a abordé la question au cours des trois ou quatre dernière années, je n'ai jamais manqué d'exprimer mes sentiments à cet égard. Un célèbre premier ministre de France a dit un jour: "Vous ne pouvez pas négocier avec la Grande-Bretagne à l'égard d'un traité quelconque, car il lui faut toujours consulter cinq ou six dominions d'outre-mer et il en résulte qu'après l'étude de la question en jeu, aucune entente n'est possible". Les événements ont prouvé qu'il avait raison.

Passons au cas du Japon, qui fut autrefois notre fidèle allié. Je constate qu'il est question du Japon dans le crédit numéro 37, relatif à diverses ambassades. Qu'est-ce qui s'est produit à propos du Japon? Pour apaiser les Etats-Unis, le Gouvernement a rejeté ce pays dans l'orbite de l'Allemagne par le traité signé à Washington en 1921. Durant la Grande Guerre, le Japon a fait la police de tout l'océan Pacifique, permettant ainsi à la Grande-Bretagne de se désintéresser de cet océan. Il s'est occupé de protéger la Chine, l'empire indien, les six cents milles du littoral occidental du Canada, et même le golfe d'Aden et l'entrée de la Méditerranée, sauvegardant ainsi les intérêts du Canada, y compris nos expéditions sur le Pacifique.

Durant les quatre ans et demi qu'a duré la Grande Guerre, l'Allemagne a tenu en échec tout le monde civilisé, bien que nous eussions alors comme fidèles alliés l'Italie et le Japon et, durant un certain temps, les Etats-Unis et la Russie.

La présente guerre sera longue et la diplomatie y jouera un rôle très important. Nous avons vu que c'est surtout par des moyens diplomatiques que l'Allemagne a pu mettre la main sur la Norvège, les pays baltes, les Pays-Bas et d'autres. La rapidité avec laquelle elle a agi a stupéfié les Etats-Unis et le Canada.

[M. Church.]

Je le répète, je suis, j'ai toujours été opposé au principe sur lequel repose ce crédit. C'est cela qui a divisé l'Empire. C'est cela qui a éloigné de nous le Japon, qui fut pendant trente ans notre fidèle allié. Il y a deux ans, lors de la discussion sur ce crédit, nous avons déclaré que la défense du Canada et notre politique étrangère étaient fondées sur deux choses, la première étant la défense de notre pays, la seconde étant la protection de notre neutralité dans le cas de l'invasion de notre territoire par un ennemi qui attaquerait les Etats-Unis. Ce sont là les deux principes importants. Voyons ce qui s'est passé à propos de l'Italie. Parce que le Canada était devenu une nation du jour au lendemain, nous avons approuvé des sanctions contre l'Italie dans l'affaire de l'Ethiopie, puis tout à coup, trois mois après, ces sanctions ont été rescindées. C'est ce qui a fait que l'Italie, notre ancienne alliée et loyale amie, a été poussée dans l'orbite de l'Allemagne. Il y a quelques années, nous avons songé à établir une ambassade en Italie, mais le projet n'a pas eu de suite.

Quant à l'autre sujet du débat, je prétends que nous avons établi une représentation diplomatique distincte de celle de la Grande-Bretagne en agissant comme nous l'avons fait à l'égard du gouvernement français d'aujourd'hui. Le gouvernement britannique a reconnu comme allié le gouvernement provisoire du général de Gaulle, et l'Australie a suivi son exemple il y a trois mois en reconnaissant le général de Gaulle comme son allié et en rappelant le représentant qu'elle avait à Vichy. Voici que le Canada prend une autre attitude sur cette question. Le Canada a là-dessus une politique autre que celle de la Grande-Bretagne. La politique de l'Australie et celle de la Nouvelle-Zélande sont différentes de la nôtre et ces pays se rangent avec l'Angleterre. Vichy travaille pour le compte d'Hitler et nous devrions y mettre un frein au Canada.

Une partie de l'argent ici voté doit servir au maintien d'une espèce d'ambassade d'Irlande à Dublin. Je suis d'avis que le peuple canadien y est opposé. Nous dépensons $30,000 pour cela tandis que nos navires marchands subissent les attaques des sous-marins et des avions de bombardement allemands dans les environs des ports du littoral ouest et nord-ouest de l'Irlande. Nous dépensons une partie considérable de ce crédit pour le maintien d'une espèce d'ambassade dans ce qui n'est pas un dominion britannique, mais une république distincte et neutre. Pourquoi y dépenserions-nous de l'argent tandis que la Grande-Bretagne se trouve paralysée par la perte de l'usage de ces bases et des navires coulés? Un grand nombre de navires marchands ont été coulés avec leurs braves équipages et un

péril très grave nous menace de ce côté. Nous devrions fermer notre ambassade d'Irlande pour protester. Nous ne servons pas l'intérêt public en dépensant des fonds dans un pays neutre, c'est-à-dire, ailleurs que dans un dominion britannique, mais nous faisons le jeu d'Hitler et les lumières de Dublin et d'autres villes lui permettent d'attaquer le pays de Galles et l'Angleterre.

En outre, je crois que nous devrions adopter une autre ligne de conduite à l'égard du gouvernement de Vichy. Nous devrions, sur ce point, suivre l'exemple de la Grande-Bretagne. On ne saurait agir de façons contradictoires en pareil cas. Nul ne sait combien de navires immatriculés au Canada et en Grande-Bretagne ont été perdus faute d'une protection suffisante que donnerait le droit d'utiliser ces ports pendant la guerre, ports qui, dans la lutte contre Napoléon, ont causé indirectement des dommages.

Parlons maintenant des Etats-Unis. Au sujet de ce crédit, qui représente une forte somme, je ferai remarquer que depuis près de deux ans—à bien dire depuis le début de la guerre—nous avons pu nous dispenser des services d'un représentant permanent là-bas. Nous avons eu grandement tort d'ouvrir cette ambassade, car ce geste a occasionné beaucoup de froissement entre la métropole et les Etats-Unis avant et après la dernière guerre. Nous apprécions ce que les Américains et leur noble président ont fait pour nous, mais il ne faut pas trop compter sur les autres. Il est plus sûr de se fier à soi-même. N'oublions pas que l'an dernier nous comptions sur la France et sur la ligne Maginot. Tout le monde disait que la ligne Maginot tiendrait jusqu'à ce que la Grande-Bretagne et les dominions fussent prêts, mais elle est tombée. Aujourd'hui, nous comptons sur la protection des Etats-Unis comme nous comptions sur la France l'an dernier. Je prétends que nous ferions mieux de compter davantage sur la métropole et sur les dominions dans la lutte actuelle, tant en Grande-Bretagne que dans la Méditerranée, car l'aide américaine peut arriver trop tard. M. Knudsen a causé une vive surprise aux membres du congrès des Etats-Unis en leur disant qu'il s'écoulerait deux ans avant que son pays pût se procurer des munitions et qu'il faudrait deux ans pour former les hommes, et entre temps la guerre prend une tournure fort dangereuse pour l'empire. Nul ne sait à qui notre pays appartiendra, même à l'expiration de l'année actuelle.

J'ai beaucoup de respect et d'admiration pour le peuple américain; sur ce point je ne le cède à aucun autre membre de la Chambre. Néanmoins, je crois, comme le disait en 1844 sir John A. Macdonald lors de nominations dans la ville de Kingston, que le sort présent et futur du peuple canadien doit être intimement lié à celui de la métropole et au maintien du lien britannique.

J'ai désapprouvé l'idée de céder des bases aériennes. Je ne puis comprendre cette cession de bases aériennes à Terre-Neuve et jusqu'en Guyane anglaise—bases que les Américains désiraient depuis un siècle et n'ont jamais pu obtenir, que lorsque l'Empire s'est trouvé en péril. Personne n'aurait jamais préconisé cette cession si l'on n'avait pas mis au rancart l'armée, la marine de guerre, et l'aviation militaire les meilleures du monde pour faire plaisir aux pacifistes et aux tenants de la sécurité collective. Si la Grande-Bretagne avait été armée, il n'y aurait pas eu de guerre. La cession de ces bases a suscité beaucoup d'opposition en Grande-Bretagne. D'aucuns disent que cela s'est fait à l'instigation du Canada. Si le fait est exact, je dis que le Canada a montré bien peu de jugement en conseillant une telle mesure, car après tout les Iles de la Manche et la Somalie sont aux mains de l'ennemi et aujourd'hui toutes les bases échelonnées depuis Terre-Neuve—clé du Saint-Laurent—jusqu'au golfe du Mexique, ont été louées pour une période de 99 ans, ce qui équivaut à une véritable cession,—en échange de navires démodés et d'une certaine quantité de munitions jusqu'ici payées comptant.

Une telle politique aura finalement pour effet de chasser la Grande-Bretagne de l'hémisphère occidental d'ici un siècle, et je réprouve la cession de parties de notre empire aux Etats-Unis. On ne sert ainsi les intérêts ni du peuple canadien ni de l'empire en général et je soutiens que cela résulte du fait que nous avons des ambassades distinctes, et de la mise au rancart, pour plaire aux pacifistes, de la plus belle armée, de la plus belle flotte et de la plus belle aviation qu'il y eut jamais.

Quand aux boursiers Rhodes, je n'ai rien à dire contre eux. De fait, je connais la plupart de ceux qui ont été choisis parmi les étudiants des universités canadiennes, et je suis certain que ce sont des gens estimables. Mais Cecil Rhodes n'a pas voulu que les principes préconisés par certains d'entre eux s'appliquent jamais à l'Empire ou ne s'attendait pas à ce qu'une telle tendance séparatiste prenne naissance. A mon avis, certains politiciens que nous envoyons comme ambassadeurs ont nui à nos ambassades. Ils ne connaissent rien de la diplomatie et n'ont pas reçu de formation. Un bon diplomate ne prononce jamais de discours, mais il travaille beaucoup. Il

s'applique à son travail, à l'instar des grands hommes que j'ai nommés. Les journaux ne font pas la même publicité aux bons diplomates qu'aux politiciens à Washington. Des hommes comme Salisbury, Palmerston, Lansdowne et sir Edward Grey étaient ambassadeurs pour tout l'Empire, créant, dans le monde entier, des amis au peuple britannique, avec le résultat qu'au moment de la dernière guerre nous avions quatre ou cinq pays alliés, qui sont devenus nos ennemis.

Je me suis opposé au principe sur lequel se fonde le crédit à l'étude. J'ai été à même de constater le résultat de cette politique et tout ce que j'ai dit sur le sujet depuis mon entrée au Parlement s'est réalisé. Au temps de l'empire romain, l'empereur Caligula nomma son cheval comme ambassadeur. Nous ne formons pas au Canada des personnes aptes à faire ce travail. Nous savons ce qui est arrivé au Japon. L'Angleterre a été évincée de ce pays après qu'elle y eût dépensé de grandes sommes. Nous savons ce qui est arrivé en Russie. Elle n'a pas accordé la moindre aide à la Tchécoslovaquie. Quand l'Allemagne met ses armées en marche, la Russie ne bouge pas et incite le reste du monde à la combattre. Nous voyons le résultat de ce séparatisme qui divise la représentation britannique dans le monde entier.

Le crédit à l'étude est fort considérable, et je m'y oppose. Nous avons une ambassade dans le pays voisin et nous avons nous aussi un grand nombre d'agents commerciaux dans les grandes villes des Etats-Unis. Il y a beaucoup de double emploi dans notre représentation à l'étranger. Nos représentants ont dû quitter la France, la Belgique, la Hollande et plusieurs autres pays. Nous avons commencé par envoyer des représentants dans trois autres pays du Commonwealth britannique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, et Dieu sait où nous nous arrêterons! Tout cela pour montrer que le Canada est une nation.

Lors de la déclaration de guerre, nous n'avions pas d'armées de terre, de mer ni de l'air; nous étions exactement comme en 1812, comptant entièrement sur la métropole pour toute la liberté et la civilisation dont nous jouissons aujourd'hui. Ajoutons que sans la marine et l'aviation britannique, pas une seule lumière ne brillerait sur tout le littoral américain de l'Atlantique, depuis le début de la guerre. Nous avons été lents à reconnaître ce que le peuple britannique a fait pour nous. J'admire et je respecte beaucoup le grand président des Etats-Unis ainsi que son pays, mais au lieu de compter sur eux et sur notre ambassade, nous devrions plutôt tenir compte de l'avertissement qui nous est donné et

[M. Church.]

compter sur nos propres forces, comme l'Angleterre compte sur les siennes, parce qu'à l'heure actuelle la métropole est seule à combattre l'ennemi. Elle a payé comptant et transporté elle-même toutes les munitions qu'elle a achetées jusqu'ici. Pourquoi le Canada aurait-il cette représentation canadienne distincte? C'est uniquement pour montrer que nous sommes une nation, mais nous savons bien dans notre for intérieur que nous n'en sommes pas une. Nous sommes Canadiens cependant. Tous les partis savent bien que si Hitler s'emparait du Canada, il n'y aurait plus de partis, il les traiterait tous de la même façon. Nous devons à l'Angleterre toute la liberté dont nous jouissons. Les Etats-Unis savent fort bien eux-mêmes que pendant deux cents ans c'est la protection de l'Angleterre et ses prêts de 1840 à 1940 qui ont édifié ce pays.

Voyons l'autre côté de la médaille. Je me suis toujours opposé en principe à ce crédit. Le pays n'y a jamais rien gagné; au contraire d'innombrables difficultés en ont découlé. L'Association pour la Société des Nations est l'un des organismes les plus néfastes de tout l'Empire britannique. Elle représente la conception des choses qui nous a conduits à la guerre. Nous voici maintenant dans la mêlée et l'heure est venue de serrer nos rangs. Nous apprécions l'aide que constitue pour nous le don de cinquante destroyers, bien qu'un certain nombre soient vieux et démodés et que d'autres aient besoin d'être réparés; mais le geste était beau et les Canadiens ont su le reconnaître. Tout de même, quand on y réfléchit, cette aide est de peu d'importance et nous l'avons bien payée. L'aide est maintenant bien plus considérable; espérons qu'elle n'arrive pas trop tard.

Pourquoi le Gouvernement ne donne-t-il pas instruction à notre ambassadeur à Washington de poser cette question de l'aide des Etats-Unis au Canada sous forme de munitions et d'outils. Si le Canada doit dépenser tout cet argent sur l'Atlantique et sur le Pacifique ainsi que dans l'Alberta pour protéger les Etats-Unis, pourquoi ce pays ne paie-t-il pas en retour une partie de ces travaux? Je l'ai dit jeudi dernier, à la lecture du bill de prêt-location dans les rapports du Congrès on constate qu'il s'applique au Canada et aux autres dominions et, le procureur général des Etats-Unis a exprimé l'opinion qu'il s'applique à nous. Il s'applique à l'un quelconque des dominions qui combattent pour la démocratie. Je crois qu'en vertu de ce bill, si le Canada en faisait la demande, il pourrait obtenir beaucoup d'aide en vue du plan de défense canado-américaine et de nos efforts pour protéger notre neutralité. On a nommé une commission de défense canado-américaine et un repré-

sentant du ministère des Affaires extérieures se tient là-bas. Je m'oppose à ce que les membres américains de cette commission connaissent tous les détails de la défense du Canada et nos intentions, à ce que la correspondance et les plans soient communiqués au Sénat des Etats-Unis avant même d'être déposés à la Chambre.

Si l'Angleterre et les dominions restent unis, la victoire est à nous. De 1923 à 1937, l'Angleterre dirigée par MacDonald, Baldwin et les autres, livrée aux mains des pacifistes, a mis au rancart une bonne partie de son armée et de sa marine. La définition d'un navire de ligne a été modifiée. Elle a réduit le nombre de ses navires de ligne de 75 à 50; elle a refusé de construire de nouveaux destroyers et en une seule année elle a réduit de 5 millions de livres les crédits de sa marine et de son aviation. Et nous avons partagé cette responsabilité. Le fameux statut de Westminster, cette loi qui désagrège l'Empire britannique, laisse au Canada la surveillance de tout son littoral en dehors de la limite de trois milles. Voilà quelques-unes des causes de la guerre actuelle. Je me suis toujours opposé à l'établissement d'ambassades dans toutes les parties du monde. Si nous continuons dans cette voie du séparatisme, nous allons causer la chute de l'Empire. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont refusé de tirer parti de certaines des clauses principales de ce statut et sont plus étroitement unies à la mère patrie.

Nous savons tous quelles ont été les conséquences de ce statut dans l'Irlande du Sud. L'Angleterre a renoncé aux bases qu'elle possédait en ce pays, mais nous savons ce que ce geste a entraîné de difficultés et de destruction, de pertes en navires et en marins anglais ainsi qu'en marins canadiens. L'Irlande du Sud a abrogé la loi de neutralité, aboli le poste de lord-lieutenant, renoncé aux appels au Conseil privé, fait disparaître l'effigie du roi de ses timbres et de sa monnaie; elle s'est formée en république. Voilà quelques-uns des résultats qu'a donné dans un dominion cette politique de séparatisme au sein de l'Empire.

J'ai beaucoup de respect pour le premier ministre. Il travaille fort, il s'est donné beaucoup de peine pour étudier ces problèmes et il mérite qu'on lui sache gré de ce qu'il a fait. Mais cette politique de séparatisme, en laissant croire à Hitler que les dominions ne seconderaient pas l'Angleterre, a été fatale à l'Empire, car elle a amené inconsciemment Hitler à s'imaginer que les dominions n'appuieraient pas la Grande-Bretagne. Le premier ministre est allé en Allemagne, s'est entretenu avec Hitler et à son retour a eu l'amabilité de nous raconter sa visite. Cette visite de notre premier ministre m'a fait plaisir. Je ne connais pas Hitler. Je n'ai jamais eu le plaisir de faire sa connaissance, mais j'ai rencontré Von Ribbentrop lorsqu'il était la coqueluche de nos salons et figurait dans toutes les réunions mondaines et sportives. Il est parti avec de bons renseignements sur le pays. Bon nombre de mes collègues en cette Chambre sont allés à Genève. L'ancien représentant de Grey-Bruce avait proposé mon nom mais heureusement je n'y suis pas allé et n'y serais pas allé pour rien au monde. L'honorable représentant de Selkirk y est allé faire un petit tour et j'en ai été heureux. Ce cri de "La Société des Nations et rien que la Société des Nations" et la politique de sécurité collective sont responsables de l'état de choses qui existe dans le monde à l'heure actuelle et qui menace de destruction non seulement la Grande-Bretagne, mais la religion et la civilisation, car la Grande-Bretagne se bat pour son existence même. L'an dernier nous comptions sur la France; aujourd'hui nous comptons sur les Etats-Unis, mais en fait notre sort dépend de la bataille de Londres et de l'Angleterre et de nous-mêmes. Si nous restons unis et comptons sur nous-mêmes, nous pouvons être assurés de la victoire.

M. NICHOLSON: Je remarque que le crédit relatif à notre légation à Paris a été réduit de $75,000 à $12,000. Combien de personnes font encore partie de notre ancienne légation à Paris?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre, le colonel Vanier, ne fait pas actuellement partie de la légation; il s'est rendu à la demande du Gouvernement et a accepté un poste dans la commission de défense canado-américaine. M. Dupuy, qui occupait le second rang, est maintenant chargé d'affaires de notre légation de France. Son quartier général est à Londres actuellement, mais il est aussi chargé d'affaires de nos légations de Hollande et de Belgique. Il a à son service un sténographe et un messager. C'est tout ce que comprend la légation aujourd'hui.

L'honorable député remarquera que le Gouvernement demande une somme globale; c'est pour qu'il soit possible de transférer les membres du service diplomatique d'un poste à un autre, au besoin. Nous suivons la coutume du Royaume-Uni à cet égard, et je ne crois pas qu'il y ait de meilleure année que celle qui vient de s'écouler pour montrer l'opportunité de cette méthode de voter des deniers aux fins du service diplomatique. Si je fais cette remarque c'est que nous avons dû faire des mutations assez rapides d'une partie à une autre de l'univers.

L'hon. M. HANSON: C'est un cas de force majeure.

Le très hon. MACKENZIE KING: A cause de circonstances qui nous échappaient. Actuel-

lement, la légation française est réduite pour ainsi dire à sa plus simple expression.

M. NICHOLSON: Le premier ministre peut-il renseigner le comité sur le nombre de Canadiens qui se trouvaient en France au moment de l'occupation. Combien de Canadiens sont encore dans la France occupée par les Allemands?

L'hon. M. HANSON: Nous avons eu ce renseignement hier soir.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si l'honorable député se reporte à ma déclaration en comité, hier soir, il trouvera le renseignement le plus complet que je puisse fournir à cet égard.

L'hon. M. HANSON: Je désirerais poser quelques questions au sujet de notre représentation à Dublin. Notre haut commissaire en cette ville m'intéresse spécialement. C'est un très vieil ami et c'est un Irlandais jovial. Cependant, je me suis souvent demandé à quelles aptitudes il devait sa nomination au poste de représentant diplomatique à Dublin, et quelle était la nécessité d'avoir un représentant dans cette ville. De plus, quels titres l'ancien député de Bow-River pouvait-il faire valoir pour être nommé secrétaire de cette légation? Pourquoi l'a-t-on nommé à ce poste? Combien coûte la légation en Irlande, et qu'accomplit-elle? A ma connaissance, nous n'avons pas entendu parler de ses travaux, et j'aimerais savoir si, à l'heure actuelle, alors que, comme ne l'ignore pas le premier ministre, il existe de graves appréhensions au sujet de l'attitude du gouvernement de l'Irlande du Sud concernant la guerre, cette légation est de quelque utilité pour le gouvernement canadien.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'une des raisons pour lesquelles le Canada a nommé un haut commissaire dans l'Etat libre d'Irlande est que ce dernier a envoyé un haut commissaire au Canada. Au moment de la nomination du représentant de l'Etat libre d'Irlande, on espérait que le Canada se ferait représenter lui-même dans ce pays. Nous avons cru qu'il était de bonne politique d'avoir des représentants dans tous les autres dominions. L'honorable député conviendra, je crois, qu'il eût été assez blessant, pour ce qui est de notre représentation dans le commonwealth, de laisser l'un des dominions de côté.

Cependant, les raisons pour lesquelles nous avons nommé un haut commissaire dans l'Etat libre d'Irlande sont les mêmes qui nous ont porté à envoyer des hauts commissaires dans d'autres parties du commonwealth, c'est-à-dire d'avoir quelqu'un dans chaque capitale qui serait en contact avec les membres du gouvernement, et qui serait en mesure de porter à l'attention du cabinet les questions concernant le Canada et d'informer le gouvernement canadien sur les affaires susceptibles de l'intéresser, comme de veiller aux intérêts du Canada et des Canadiens en général.

Qu'il me soit permis de faire une ou deux observations sur les services rendus par le haut commissaire, M. Hall Kelly, et par le secrétaire de la légation, M. Garland. Bien qu'on n'ait pas fait de publicité aux rapports que le Gouvernement a reçus, les renseignements que nous avons obtenus de cette source ont été précieux. Les communications que nous ont transmises notre haut commissaire et son secrétaire nous ont permis de nous rendre compte de la situation en Irlande beaucoup mieux que nous ne l'aurions pu sans ces renseignements confidentiels.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense de la situation existant en ce pays. J'aimerais savoir ce que l'Irlande fait, et quelle est la répercussion de ses gestes sur notre effort de guerre.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député ne s'attend pas que je traite des affaires domestiques d'une autre partie de l'Empire. Il a lui-même laissé entendre qu'il y avait des difficultés d'ordre interne dans ce pays auxquelles le gouvernement irlandais devait faire face. Nous n'améliorerons aucunement la situation de l'Irlande en discutant, au Parlement canadien, des affaires de ce pays. Ces paroles d'ordre général s'appliquent aux affaires de tout pays.

Quant au secrétaire de la légation, M. Garland, j'ajoute qu'il possédait une expérience parlementaire exceptionnelle, comme les honorables députés le savent sans doute. Ceux qui ont siégé à la Chambre en même temps que lui reconnaîtront que c'était un des députés les plus compétents en ce temps-là. Le Gouvernement a voulu faire preuve de largeur d'esprit en ne restreignant pas ses nominations aux membres d'un parti, en n'administrant pas les affaires publiques du point de vue du parti, accusation qu'on porte contre nous parfois.

M. Garland n'était pas un partisan du Gouvernement; il en était plutôt adversaire.

L'hon. M. HANSON: Je ne dirais pas cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh! oui.

L'hon. M. HANSON: Je ne l'affirmerais pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Adversaire très redoutable.

L'hon. M. HANSON: Source d'aide opportune en temps de difficultés.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si ma mémoire est fidèle, c'était un des membres de son parti que, de votre côté de la Chambre, nous jugions des plus habiles au cours d'une discussion.

L'hon. M. HANSON: C'était un bon orateur, je le reconnais.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le comité en général convient que nous avons fait une excellente nomination en choisissant M. Garland pour occuper ce poste, j'en suis certain.

Il y a quelques instants le leader de l'Opposition a entendu l'un de ses partisans de Toronto définir les aptitudes qu'un ambassadeur compétent devrait posséder, c'est-à-dire le genre d'hommes qui existaient à l'époque de Palmerston et de Canning. Il a mentionné entre autres choses l'aptitude à se faire des amis. Le chef de l'opposition vient de nous dire que M. John Hall Kelly possède cette qualité à un haut degré.

L'hon. M. HANSON: C'est un très joyeux compagnon.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le caractère sympathique de M. Kelly lui a sans doute permis d'obtenir des renseignements qu'on aurait refusés à une personne moins sociable et d'esprit moins irlandais qu'il ne l'est à certains égards.

M. DOUGLAS (Weyburn): C'est une vérité de La Palice que de dire que nous traverserons des jours difficiles. Le premier ministre a déclaré à la Chambre, il y a quelques jours que, de l'avis de certains spécialistes, non seulement l'invasion de la Grande-Bretagne est possible mais qu'elle pourrait bien s'accompagner d'attaques contre Gibraltar et Singapour. Personne ne sait exactement à quel point la guerre peut s'étendre. Les Canadiens réfléchis doivent se demander, devant l'expansion possible du conflit à des zones de plus en plus étendues, si certaines parties du Canada ne sont pas exposées, je ne dis pas à l'invasion, mais à divers genres d'attaques.

Maintenant, je me permets de poser au premier ministre deux questions auxquelles je sais qu'il n'est pas possible de répondre complètement. Pourrait-il me dire tout d'abord si les plans de la route projetée vers l'Alaska sont achevés, si les travaux sont commencés, et dans le cas de l'affirmative, quel est le mode de financement adopté par le Canada et les Etats-Unis? Quand le projet sera-t-il réalisé?

Ma deuxième question a trait aux plans formulés par la commission de défense. Ici encore, nous ne pouvons nous attendre que le premier ministre nous révèle le nom des endroits où l'on construira des ouvrages de défense. La Chambre des communes a néanmoins le droit de savoir si l'on exécute certains plans. La commission de défense a parcouru le pays au son des fanfares; le peuple se sentirait rassuré de savoir que l'on donne suite aux plans arrêtés. Dans ce cas, on devrait nous faire connaître certaines dispositions d'ordre financier prises par le Canada et les Etats-Unis, si les travaux sont en cours ou sur le point de commencer et le coût approximatif pour les deux pays. Il y a là matière à déclaration de la part du premier ministre. Je me rends compte qu'il doit user de discrétion lorsqu'il nous communique des renseignements de cette nature, mais il devrait nous en dire suffisamment pour faire comprendre au comité et au pays que rien n'est négligé quant à l'organisation de la défense mutuelle du Canada et des Etats-Unis, au cas où les événements se précipiteraient.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ignore si mon honorable ami était à la Chambre hier soir, mais j'ai tâché de donner à une question analogue une réponse, consignée au hansard d'hier. J'ai parlé du travail accompli par la commission de défense canado-américaine et j'ai défini l'attitude du Gouvernement en ce qui concerne la divulgation des plans arrêtés par la commission. Je n'ai pas spécialement mentionné les bases aériennes situées sur la route de l'Alaska, mais je puis dire à mon honorable ami que le Gouvernement aménage des bases conformément aux plans de la commission.

M. DOUGLAS (Weyburn): J'avais à l'idée la route de l'Alaska plus que les bases aériennes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis fournir les renseignements que je possède. A la recommandation de la commission de défense canado-américaine, le gouvernement canadien a pris des mesures en vue d'aménager complètement des champs d'atterrissage, de les munir d'éclairage, de dispositifs radiophoniques, d'outillage météorologique et des logements voulus pour le personnel, à Grande-Prairie, Fort St. John, Fort-Nelson, Watson-Lake, White-Horse, Prince-George et Smithers. Ces champs d'atterrissage faciliteront le voyage des avions, des Etats-Unis ou du Canada, en Alaska. Ils serviront au commerce autant qu'à la défense.

J'ai fait cette déclaration parce qu'elle touche à l'autre question. La commission a étudié les problèmes de défense relatifs au littoral du Pacifique autant que de l'Atlantique et c'est sur son conseil qu'on établit ces bases. La commission n'a pas émis de vœu au sujet de la route de l'Alaska. Mon honorable ami doit savoir qu'on a saisi une commission conjointe de cette question dont l'étude est en bonne voie.

Les gouvernements des Etats-Unis et du Canada ont chargé des commissions d'étudier l'établissement projeté de la route de l'Alaska. Un rapport provisoire a été soumis en avril 1940. Depuis cette époque des arpenteurs ont examiné la possibilité d'établir une route dans le nord de la Colombie-Britannique et dans le territoire du Yukon. La commission canadienne doit se réunir au cours des prochaines semaines. Les deux organismes tiendront plus tard une séance conjointe pour approfondir la question. Dans l'intervalle, le Gouvernement canadien ne s'est pas encore prononcé sur l'opportunité d'une nouvelle route.

Mon honorable ami veut savoir si l'on donne suite aux vœux de la commission de défense. Je puis le rassurer sur ce point. Les ministères de la Défense nationale, de l'Air et du Service naval sont saisis des recommandations de la commission. Sauf une exception, et il se peut fort bien qu'on en ait disposé, le Gouvernement a approuvé toutes les conclusions et a entrepris d'y donner suite, si j'ai bonne mémoire.

Pour ce qui est du partage des dépenses entre les deux pays, la question ne se pose pas, chaque pays s'engageant à acquitter les frais des travaux exécutés sur son propre territoire. La loi des crédits de guerre prévoit l'acquittement du prix des travaux exécutés au Canada et le gouvernement américain se chargera de défrayer celui des travaux exécutés aux Etats-Unis. Je ne crois pas qu'il y ait rien à ajouter. Mon honorable ami comprendra que je ne puis entrer dans le détail des diverses entreprises. Je puis dire toutefois qu'elles sont considérables.

Les honorables députés pourront se rendre compte du travail accompli en considérant certains aspects auxquels ils ne se sont peut-être pas arrêtés. Il y a actuellement des troupes américaines à Terre-Neuve. Elles veillent à la protection de la côte américaine et sont placées à l'avant-garde de nos défenses Si Terre-Neuve était envahie, je laisse à penser au comité ce que feraient ces troupes. Je crois que l'honorable député de Broadview (M. Church) a accusé les Etats-Unis de se désintéresser de la guerre actuelle. Cet exemple démontre les mesures pratiques prises par les troupes américaines pour occuper l'une des bases que, selon l'honorable député de Broadview, il n'aurait jamais fallu céder.

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. GREEN: Il y a huit jours à la rentrée, le premier ministre a déposé le rapport du comité spécial chargé d'une enquête sur les Orientaux de la Colombie-Britannique. Ce rapport était daté de décembre 1940. Voici l'une de ses conclusions:

A la fois à une fin de sécurité civile et afin d'enlever aux personnes hostiles aux Japonais un sujet constant et plausible de récriminations, on devrait procéder à une nouvelle inscription de la population japonaise en Colombie-Britannique. (L'appendice B contient une esquisse de la méthode à suivre.)

Comme il est expliqué dans l'appendice, les nouvelles cartes porteraient, en plus des renseignements contenus dans les cartes destinées aux autres habitants du Canada, un espace réservé à une petite photographie du porteur, ainsi qu'une description de sa nationalité: Canadien de naissance, par naturalisation ou Japonais. On a également proposé que la Royale Gendarmerie à cheval du Canada se charge de cette inscription. Je désire savoir si le Gouvernement donne suite à ce vœu du comité et à quelle date l'inscription se terminera.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement a approuvé ce projet et il a pris des mesures en vue d'une inscription immédiate. Les préparatifs sont déjà terminés, mais je ne sais si l'inscription proprement dite est commencée. Sinon, elle le sera d'ici deux jours.

M. GREEN: La nouvelle inscription doit se compléter aussitôt que possible?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. REID: Englobera-t-elle les enfants aussi bien que les adultes?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le crois, sans pouvoir l'affirmer.

M. NICHOLSON: J'ai lu ce que le premier ministre nous a dit, hier soir, au sujet des Canadiens vivant dans la France occupée par les Allemands, mais rien au sujet des conditions de vie dans les régions où ces Canadiens se trouvent. Voici un exemplaire du hansard britannique contenant une déclaration détaillée de M. Eden sur les conditions de vie des 4,000 sujets britanniques qui habitent la France occupée. On y indique que le gouvernement britannique se tient en relation avec la Croix-rouge américaine et l'ambassade américaine à Paris. Il en reçoit, selon toute apparence, beaucoup de renseignements. Je me demande si notre Gouvernement s'est procuré des détails semblables.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le rapport de M. Eden, que mon honorable ami a lu, lui indiquera, je crois, tous les rensei-

gnements que nous possédons. Les Canadiens sont comptés comme sujets britanniques et les remarques de M. Eden visent également les sujets canadiens qui se trouvent actuellement dans la partie occupée de la France.

M. BROOKS: Le premier ministre veut-il dire que l'inscription sera restreinte aux Japonais domiciliés en Colombie-Britannique? Pourquoi ne fait-on pas l'inscription de tous les Japonais actuellement en territoire canadien au lieu de la circonscrire à une seule province?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable membre n'est pas sans savoir qu'en Colombie-Britannique, la population japonaise représente une assez forte proportion de la population. Dans les autres provinces les Japonais sont en très petit nombre et tous sont assez bien connus. A mon sens, cette enquête avait pour but de résoudre un problème particulier à la Colombie-Britannique et qui n'intéresse pas au même point les autres provinces.

M. GREEN: L'inscription se fera-t-elle strictement suivant les idées du comité spécial?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ainsi que le sait l'honorable député, on a chargé un comité permanent de compléter le travail de la commission d'enquête. Il a modifié sur un ou deux points, m'apprend-t-on, les conclusions du comité spécial; le plan du début se trouverait donc modifié en conséquence.

M. GREEN: Pourrait-on nous en donner un aperçu?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'un a trait à la prise d'une empreinte du pouce, lors de l'inscription.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le premier ministre pourrait-il nous dire si, advenant un nouveau voyage en Amérique du Sud, notre mission commerciale parcourera également l'Amérique centrale? Si je pose la question, c'est que l'Amérique centrale établit une route qui reliera l'Amérique du Sud à la grande route projetée de l'Alaska. Je sais que la population de cette région est très bien disposée envers le Canada. Le Gouvernement enverra-t-il une mission commerciale en Amérique centrale?

Le très hon. MACKENZIE KING: Notre mission commerciale ne doit visiter que l'Amérique du Sud; cependant, je conviens avec l'honorable membre que dans le domaine du commerce, l'Amérique centrale mérite autant notre attention que les pays de l'Amérique du Sud et une mission du même genre se rendra sans doute dans cette région à brève échéance.

M. NEILL: Pour reprendre un instant la question des Japonais, le premier ministre nous dira-t-il quelles mesures seront prises afin que tous ces gens s'inscrivent? On affirme qu'un grand nombre d'entre eux habitent illégalement la Colombie-Britannique. On en exagère le nombre, je crois. Supposons que ce nombre soit relativement faible, deux cents, mettons. Une enquête a déjà établi que leur nombre était de deux ou trois cents, mais on n'a guère pris de mesures pour remédier à cet état de choses. Une nouvelle inscription s'annonce maintenant et il est certain que bon nombre de Japonais ont raison de s'inquiéter de cette investigation. Existe-t-il un moyen de s'assurer que tous les Japonais s'inscrivent? Il sautera aux yeux de tout Japonais établi illégalement au pays qu'il doit éviter de s'inscrire. Quelles mesures prendra-t-on à ce sujet?

Le très hon. MACKENZIE KING: Tout Japonais devra se munir d'une carte d'inscription qui l'identifiera et je doute fort qu'un Japonais puisse longtemps conserver un emploi quelconque en Colombie-Britannique sans porter sur lui une telle carte. Sans cette carte, il aura vite maille à partir avec la police. Les autorités provinciales doivent connaître assez bien leur population japonaise.

Je crois devoir ajouter ceci. L'honorable député sait comme les ressortissants japonais s'offusquent de n'être pas traités de la même façon que les autres habitants. Ils ne demandent donc pas mieux que d'aider autant que possible le gouvernement fédéral quant à l'inscription de tous les leurs, afin de conserver l'estime de leur milieu. Ils rendent actuellement en ce domaine des services très précieux à l'Etat.

M. NEILL: Je puis comprendre que les Japonais habitant légalement le pays (ils sont très nombreux) s'inscriront, mais je ne puis concevoir qu'ils se donnent beaucoup de mal pour dénoncer ceux qui sont entrés au pays illégalement. En Colombie-Britannique, en effet, nous sommes parfaitement convaincus, quelle que soit l'opinion du premier ministre ou du Gouvernement sur ce point, qu'un Japonais reste toujours Japonais. La naturalisation a sur lui l'effet d'un flocon de neige dans l'eau. Ce n'est qu'un geste de la part des Japonais, en vue d'obtenir quelque privilège, tel un permis de pêche ou quelque chose de semblable. Le premier ministre affirme que les Japonais sont assez généralement connus des autorités. C'est peut-être vrai là où il n'existe que douze Japonais, dans un village mettons, mais il n'en sera pas ainsi dans une localité plus populeuse, en majorité japonaise.

Le premier ministre soutient également que faute de posséder la carte d'inscription ils ne pourront poursuivre leurs affaires. Lors de la dernière guerre, les blancs comme les autres devaient s'inscrire. Afin d'exercer le contrôle nécessaire, on obligea les gens à présenter leur carte d'inscription pour obtenir un billet de chemin de fer ou à l'occasion d'autres achats du même genre. Rien de tout cela, que je sache, n'a fait l'objet d'une conclusion du comité. Ceux qui y auront droit, obtiendront leur carte d'inscription et seront fiers de la faire voir pour établir leur civisme, mais ceux qui sont au pays en marge de la loi se tiendront loin du bureau d'inscription. Pourquoi s'y rendraient-ils? Et si plus tard, on décrétait que personne ne pourrait se procurer un billet de chemin de fer ou autre chose du même genre sans montrer une carte d'inscription, ils emprunteraient celle d'un ami. Le truc n'est pas nouveau.

On a établi un règlement d'après lequel les Japonais qui avaient fait du service pendant la grande guerre pouvaient obtenir un permis de pêche sans être assujettis aux restrictions de contingentement applicables aux autres Japonais, à condition de pouvoir produire leur certificat de démobilisation. Qu'ont-ils fait? Tout Japonais muni d'un tel certificat est censé pratiquer la pêche. Ce qui arrive en réalité c'est qu'un Japonais qui possède, par exemple, un magasin de tabac, cède son permis de pêche à un autre Japonais qui le montre aux autorités, et ils se ressemblent tous tellement qu'il est impossible de les distinguer les uns des autres. Les permis passent ainsi de l'un à l'autre et tous les Japonais qui ont un certificat de démobilisation obtiennent un permis de pêche pour un autre Japonais. On évente parfois leur truc, et s'il est manifeste qu'ils ont obtenu leur permis illégalement, on le leur enlève. Néanmoins, c'est là une pratique courante.

Je ne m'étais pas proposé de soulever cette question et cela pour diverses raisons d'ordre diplomatique, et à cause de la déclaration qu'a faite le premier ministre à un moment antérieur de la session, lorsqu'il a dit que ceux qui parlaient des Japonais de la Colombie-Britannique manifestaient en quelque sorte un manque de loyauté ou en tout cas seraient considérés comme recherchant uniquement leur avantage politique, opinion que certaines gens de la Clombie-Britannique ne goûtent guère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie mon honorable ami de donner lecture de la déclaration qu'il me prête. Il a certainement mal interprété mes paroles s'il a cru que je voulais dire qu'un membre du Parlement ne pouvait exprimer son opinion sans être considéré comme déloyal. Je n'ai rien dit de tel.

[M. Neill.]

M. NEILL: Je ne m'étais pas proposé d'aborder cette question ce soir, et je n'ai pris la parole que parce que le sujet est venu sur le tapis. La déclaration du premier ministre se trouve, je crois, dans le troisième fascicule du hansard, où est consigné le compte rendu des délibérations du troisième jour de la session ouverte le 7 novembre. Le premier ministre a certainement dit qu'il considérerait comme fort inopportune, de la part d'un honorable député, toute remarque de nature à susciter du mécontentement contre les Japonais.

Il a dit qu'il voulait faire bien comprendre à la Chambre qu'il ne s'agissait pas des propos banals ou irréfléchis que pouvaient tenir certaines personnes et qui ne tiraient guère à conséquence, attendu que nous savions tous que ceux qui parlent ainsi ne sont inspirés que par des motifs d'ordre politique. Je n'ai pas aimé cette remarque. Et il a ajouté que, quand ces propos parvenaient à la connaissance du Japon, ils y étaient représentés non pas comme venant de personnes irréfléchies, irresponsables et indignes de confiance, mais comme l'opinion mûrement réfléchie du parlement canadien, et qu'il ne voulait pas cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je puis faire remarquer à mon honorable ami que cela ne ressemble aucunement à une accusation de déloyauté portée contre un honorable député quelconque. Je n'ai mis en doute la loyauté de personne.

M. NEILL: Ni moi d'ailleurs.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et je me permets d'ajouter que les événements survenus depuis que j'ai parlé ainsi en cette enceinte démontrent la sagesse des paroles relevées par mon honorable ami. Il connaît comme nous tous la gravité de la situation qui existe aujourd'hui entre le commonwealth des nations britanniques et le Japon. Je suis certain que toutes les paroles d'avertissement que je me permets de proférer dans l'intérêt de l'empire en général ne ressemblent aucunement à une tentative d'empêcher les honorables députés de tenir les propos qu'ils jugent utiles à l'intérêt public.

M. NEILL: Je consens volontiers à abandonner ce sujet jusqu'à ce que j'aie consulté le hansard pour savoir exactement ce qui s'est dit, mais, étant plus directement intéressé que le premier ministre, je me souviens parfaitement de ce qui s'est passé. Néanmoins, j'ai eu tort de dire que j'ai été accusé de déloyauté. Ce qui a été dit, c'est que de tels propos étaient grandement répréhensibles parce qu'ils créaient une fausse impression, et que ce que nous considérions ici comme des boniments politiques sans importance de la part d'un individu créaient au Japon une impression différente.

Il y a autre chose. Je ne formule pas de demande, car c'est inutile, mais je proteste. Nous avons affaire à un comité composé de quatre personnes dont une est tellement connue pour ses sentiments ardemment favorables aux Japonais que c'en est presque un scandale dans la Colombie-Britannique. J'ai remarqué que deux personnes ont écrit à un journal pour demander comment il se fait que nous, de la Colombie-Britannique, permettons à un homme qui s'est exprimé ouvertement comme il l'a fait et qui est si prévenu, de faire partir d'une de nos institutions publiques. Ses paroles et son attitude ont toujours été tellement pro-japonaises que je considère aussi imprudent, inopportun et injuste de le nommer membre d'un comité chargé de s'occuper d'une question comme celle-ci, qu'il le serait, je le dis franchement, d'y faire siéger un homme comme moi, dont l'opinion dans le sens contraire est si tranchée. Je n'ai pas demandé d'être membre de ce comité et je n'en fais pas partie, mais il me semble fort regrettable que, dans la constitution de ce comité de quatre membres, on ait choisi un homme tellement prévenu que son attitude frise le scandale.

Quant à ce que le premier ministre a dit sur les événements survenus depuis ses remarques du début de la session, je ne puis me rappeler rien qui puisse me porter à modifier mon opinion. Il s'est certes produit certains événements On a rouvert la route de Birmanie, ce qui n'était certainement pas un geste amical à l'égard du Japon, mais je n'ai constaté aucune réaction défavorable à l'Empire de la part du Japon. Nous avons vu les Etats-Unis prendre une attitude énergique dans une certaine affaire, mais cela n'a pas eu non plus de répercussion fâcheuse; la chose a même eu un bon effet en Orient, car elle a montré que les Blancs allaient se mettre à l'œuvre.

L'hon. M. ROWE: Et que s'est-il passé aujourd'hui à la Chambre des communes de Grande-Bretagne?

M. NEILL: Nous constatons la même chose en Grande-Bretagne. La réouverture de la route de Birmanie par la Grande-Bretagne nous éclaire plus que toute autre chose sur ce point. Je suis franchement d'avis—ce n'est que mon humble opinion, mais elle est fondée sur une longue expérience—que, comme le dit Kipling:

Impossible de faire d'un Jaune ou d'un Brun un Blanc.

Impossible aussi de laisser l'autorité à l'homme brun; le Blanc doit dominer et se faire obéir. Montrez de la complaisance envers le Brun, donnez-lui à entendre que vous lui êtes soumis, et il croira que vous en avez peur. La race blanche n'a pas conquis l'univers en prenant une telle attitude. J'estime toujours que la fermeté dans nos relations avec les Japonais et toutes les races indigènes nous a valu leur respect.

M. MacINNIS: Si je prends la parole, c'est d'abord pour empêcher que le comité n'interprète l'attitude prise dans la discussion par l'honorable député de Comox-Alberni comme celle de toute la population de la Colombie-Britannique, et ensuite pour ajouter que j'ai écouté la déclaration dont il s'agit, faite par le premier ministre plus tôt au cours de la session et qu'il lui est rarement arrivé de prononcer des paroles qui m'ont plu à ce point.

Je suis d'avis que l'opinion de certaines personnes—l'infime minorité—de la Colombie-Britannique au sujet des Orientaux fait la honte du Canada. J'ai dit que c'est l'infime minorité qui la partage; je me trompe peut-être, mais si elle est le fait d'un grand nombre, je ne l'ai certainement pas encore constaté.

Il y a environ deux ans la ville de Vancouver, par suite de certains malaises qui durent déjà depuis nombre d'années, plus spécialement depuis le commencement de la guerre de Chine, demandait à l'assemblée législative de Victoria d'apporter à sa charte une modification visant à permetre à la municipalité de faire un cas d'exception des Orientaux dans l'octroi des permis de commerce. Quand le comité municipal a été saisi de cette proposition, M. Perry, député provincial de Prince-George, avertit la délégation de la ville de Vancouver que si elle remplaçait "Japonais" ou "Oriental" par "Juif" il n'y aurait guère de différence entre l'objet de la requête et ce qu'a fait l'Allemagne dans son propre territoire et dans les divers pays sous sa domination.

Il est un point qu'il ne faut pas perdre de vue. Les Japonais et les autres Orientaux sont chez nous. Ils sont en Colombie-Britannique et il est impossible de les expulser. Ils ne sont plus des Japonais ou autres étrangers, mais des Canadiens, et nous ne pourrions les expédier ailleurs, que nous le voulions ou non. Le problème qui se pose donc, et de toute évidence, consiste à trouver comment en faire de loyaux Canadiens. L'honorable député de Comox-Alberni dit qu'"un Japonais est Japonais pour toujours". L'honorable député et moi-même, nous sommes d'origine écossaise, et "un Ecossais reste Ecossais pour toujours". Ainsi le Japonais éprouve les mêmes réactions que nous devant la vie et son entourage.

M. FRASER (Northumberland, Ont.): L'honorable député est optimiste.

M. MacINNIS: Pour ramener la paix et l'esprit de tolérance en Colombie-Britannique, entre les Orientaux et les autres citoyens, nous devons cesser de traiter injustement les Orientaux et d'en dire du mal. Il faut trouver un terrain commun d'entente, et je crois la chose possible. Pourquoi, après ce qui s'est passé, les Japonais de la Colombie-Britannique seraient-ils disposés à aider le Canada, si des difficultés surgissent avec le Japon sur la côte du Pacifique? Je suis convaincu qu'en traitant bien les Japonais et les autres Orientaux, nous nous assurerons leur loyauté, car ils ne sont plus Orientaux au sens propre de ce mot. S'ils retournaient au Japon, ils y seraient tout aussi dépaysés que nous-mêmes. Je les connais, je leur parle, je leur fais visite et les reçois chez moi; je suis certain de ce que j'avance. Si nous voulons éviter les difficultés que la question des minorités ethniques fait surgir en d'autres pays, il va nous falloir envisager sous son vrai jour la situation existant en Colombie-Britannique et tenter de mettre ces gens à l'aise. Nous nous assurerons de leur loyauté en les traitant avec justice et bienveillance tout en observant avec eux les aménités qui caractérisent nos relations avec les autres races. Autrement, nous nous créerons des ennuis. J'apprécie beaucoup ce que le premier ministre a déclaré en l'occasion qui vient d'être rappelée.

M. REID: Puisque la discussion a pris cette tournure, je me crois tenu d'exprimer mon opinion sur cette question, qui préoccupe fort les esprits en Colombie-Britannique. Contrairement à l'honorable préopinant, je ne range pas les citoyens d'origine japonaise dans la même catégorie que les gens d'autres races établis au Canada ou dont les enfants sont nés ici. Un point sur lequel je diffère des Japonais, c'est que je suis avant tout fidèle au Canada. Voilà le nœud de la question, car personne ne peut être loyal envers deux pays à la fois. J'ai déjà parlé en ce sens au comité parlementaire qui a examiné la question du vote japonais. En réponse à une question que j'avais posée, certains Japonais ont avoué que leur loyauté allait d'abord au Japon; or, puisque tout Japonais né au Canada est inscrit au Japon et est considéré comme sujet japonais, il ne saurait être un véritable Canadien. De là l'opinion défavorable que j'entretiens à leur égard, quand je les considère collectivement. Ils ne forment pas une race assimilable et leur manière de voir diffère de celle de tous les autres ressortissants du Canada.

[M. MacInnis.]

M. GREEN: Je ne désire pas retarder les travaux du comité pour débattre cette question, mais je ferai remarquer au premier ministre, en toute franchise, que la seule manière et la manière la plus rapide de résoudre le problème japonais en Colombie-Britannique, consisterait à empêcher toute immigration ultérieure. L'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) dit: "Très bien". Il est donc de mon avis, et tout honorable représentant de la Colombie-Britannique sait que le jour où l'on mettra un frein à l'immigration, nous serons en mesure d'aborder le problème; ce qui profiterait non seulement aux blancs de la Colombie-Britannique mais aux Japonais eux-mêmes. J'affirme donc au premier ministre que, dans les circonstances créées par la guerre, aucune nation ne saurait protester contre un décret du conseil rendu sous l'empire de la loi de l'immigration pour mettre fin à toute immigration future. A tout événement, le nombre d'immigrés n'est pas fort dans le moment. Voilà le moyen qui me paraît le plus rapide pour régler le problème. En outre, le moment est propice. Si le premier ministre prend cette mesure, il se rendra compte, je pense, que l'animosité qui existe entre la population de race blanche et celle de race japonaise en Colombie-Britannique diminuera rapidement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami propose une loi d'exclusion.

M. GREEN: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exactement cela. Mon honorable ami sait que rien au monde sans doute n'irriterait davantage la nation japonaise. S'il voulait susciter rapidement des difficultés sérieuses avec le Japon, il n'aurait qu'à présenter un projet de loi d'exclusion et essayer de le faire adopter. Je suis d'avis qu'il faut limiter le nombre des immigrés, et, de fait, nous l'avons réduit à moins de cent par année.

M. GREEN: Cent cinquante.

Le très hon. MACKENZIE KING: Peut-être cent cinquante, mais le nombre de Japonais entrés au pays n'a pas dépassé cent. Il descend même à environ soixante, et il faut dire en toute sincérité à l'éloge des Japonais qu'ils ont respecté l'engagement qu'ils ont pris à cet égard. On dira: "Comment pouvons-nous savoir s'il n'en est pas entré clandestinement?" On ne saurait le dire d'une façon certaine, mais l'inscription a pour but de découvrir ces personnes.

L'honorable député de Comox - Alberni (M. Neill) me demande comment nous pourrons nous assurer d'avoir découvert tout le

monde. Il me semble qu'on perd son temps à vouloir créer l'impression qu'il y a au Canada beaucoup de Japonais impossibles à découvrir, sans appuyer son affirmation sur des raisons sérieuses. Ai-je tort de penser qu'aucune raison ne donne lieu de croire que le comité permanent chargé de compléter la besogne de la commission d'enquête et libre de faire toutes les propositions qu'il juge opportunes, ne saurait atteindre facilement le but qu'on se proposait lors de sa nomination. Mon honorable ami a fait une proposition utile, savoir d'exiger la production d'une carte d'inscription de tous ceux qui se présentent pour acheter un billet. Je la passerai au comité, qui pourra l'incorporer dans ses conclusions relatives aux Japonais. Le procédé est applicable, de même que nombre d'autres semblables.

M. CRUICKSHANK: Je ne voudrais pas que la Chambre ait l'impression que l'honorable député de Vancouver-Est représente l'opinion publique de la Colombie-Britannique en ce qui concerne les Japonais.

M. MacINNIS: Tant pis pour elle.

M. CRUICKSHANK: Il a voté pour un projet de loi tendant à leur accorder le droit de vote, les mettant sur le même pied que les blancs. Personne dans ma circonscription ne le veut. Je suis tout aussi bien disposé que lui envers les Japonais. En effet, ils m'ont donné un cadeau de noces lorsque je suis parti prendre possession de mon siège de nouveau député. Mais personne ne saurait prétendre représenter l'opinion de la Colombie-Britannique à l'égard des Japonais lorsqu'il veut leur conférer le droit de vote quand bien même ils devraient en user contre la participation du Canada à la guerre. C'est ridicule. Le problème est susceptible de solution. Je n'éprouve aucune inquiétude au sujet de l'exclusion des Japonais ou de n'importe qui, mais nous pouvons résoudre le problème en ce qui concerne la Colombie-Britannique d'une façon bien simple: les renvoyer tous à Toronto.

M. NEILL: Le premier ministre a eu raison de revendiquer le mérite d'avoir fait réduire l'immigration japonaise à 150 par année, hommes, femmes et enfants compris. Elle avait atteint, à ma connaissance, environ 1,700 en une année. Sous le régime détestable de la convention verbale, que le premier ministre a fait réduire à des proportions sensées et interprétables, un Japonais n'avait qu'à dire à l'agent qu'il avait une convention verbale pour se faire admettre sans plus de façons. Quand je demandais à l'agent pourquoi il n'avait pas procédé à une vérification, il me répondait qu'il n'avait pas vu la convention verbale!

Le premier ministre a fait réduire la chose à une convention écrite que l'on a incorporée à la loi de l'immigration. Je sais que le nombre des entrées est de beaucoup inférieur à 150, à cause de l'état de choses existant au Japon; je crois que l'immigration a beaucoup diminué depuis qu'elle est régie par la loi. Autrefois, la porte était ouverte toute grande; aujourd'hui bien peu y passent. Cependant, comme l'a dit l'un des représentants de Vancouver, l'interdiction absolue de l'immigration japonaise aurait beaucoup fait pour diminuer le ressentiment populaire à l'égard des Nippons. Leur natalité de 38 par millier de population, contre 18 ou 19 chez les blancs, constitue à elle seule un désavantage suffisant pour nous. Comme le dit l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), ils ne demandent qu'à être laissés en paix et ils se tireront d'affaires tout seuls. Oui, ils le feront, comme ils l'ont fait à Hawaï où ils dominent la législature, parce qu'ils ont le droit de vote. Les principes que préconisent l'honorable représentant de Vancouver-Est et les membres de son parti expliquent justement pourquoi la Colombie-Britannique n'a envoyé à la Chambre qu'un seul député de ce parti. C'est tout simplement parce qu'ils se sont prononcés en faveur du droit de vote aux Orientaux. Ils auraient voté en faveur de l'entrée des Japonais et de l'abolition du contingentement de la pêche, etc.

L'honorable représentant de New-Westminster (M. Reid) a dit, je crois, qu'un comité parlementaire dit des relations industrielles et étrangères réuni il y a quelques années, a reçu une délégation de Japonais de la Colombie-Britannique. Cette délégation se composait d'une femme et de trois hommes, tous très instruits et distingués, bien plus que je ne le suis ou ne puis l'être. Ces gens ont fait une bonne impression. On les avait bien choisis, naturellement. Ils ont dit jusqu'à quel point ils étaient peinés. Mettant la main sur leur ventre, ils ont exprimé le grand chagrin qu'ils avaient de ne pas voter. Nous pensions alors à adopter une loi pour forcer les blancs à voter parce qu'ils ne se présentaient pas en assez grand nombre aux bureaux de scrutin. Ils ont tenu des propos de ce genre et ont fait bonne figure. Il va sans dire que tout avait été préparé; le mémoire avait été rédigé par un avocat habile de race blanche de Vancouver,—honte à lui! et était cousu de fil blanc. Bref, ils firent les choses en grand.

Nous avons pu ensuite leur poser quelques questions. Or, les Japonais ont ceci de particulier que lorsqu'ils jouent ainsi la comédie, tant qu'ils s'en tiennent au texte qu'on leur a préparé, tout va bien, mais ils n'en conservent pas moins une certaine naïveté naturelle, de sorte que lorsqu'on leur pose une question directe, il est fort probable qu'ils diront la

vérité. A l'un d'eux, professeur dans un collège des Etats-Unis, nous avons posé une question sur un sujet connu de tous les citoyens de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire le régime des deux écoles. Les Japonais quittent l'école des blancs vers trois heures de l'après-midi pour se rendre à une école japonaise où ils apprennent la langue,—la culture comme ils disent. C'est en réalité la fidélité à l'Empereur du Japon qu'ils adorent, on le sait, comme leur dieu. Nous lui avons demandé son opinion sur cette question, vu que certains jeunes Japonais évitaient d'en parler, disant que la chose ne se pratiquait plus guère. J'ai demandé à cet homme plus avancé en âge et qui avait été absent du pays pendant un certain temps ce qu'il en pensait. Il me répondit que certains anciens pensaient à abolir ce régime des deux écoles étant d'avis qu'il faisait naître du ressentiment chez les blancs. Il ajouta, comme en fait foi le compte rendu des dépositions, que si les vieux voulaient abandonner ce régime, les jeunes, ceux de la deuxième génération, s'opposaient au projet parce qu'ils voulaient se tenir en relations avec leur mère patrie.

Je lui ai tout de suite demandé son opinion sur la question de la double nationalité. Il y a quelques années, les Japonais pouvaient se faire naturaliser ici tout en restant sujets japonais. Ceux qui étaient nés au Canada s'inscrivaient chez le consul japonais, ce qui leur permettait de reprendre la nationalité japonaise en rentrant au Japon. Nous avons cependant tellement débattu cette question que le Japon a adopté une disposition en vertu de laquelle, dans certaines circonstances et moyennant une autorisation du gouvernement japonais, un Japonais pouvait, en obtenant la naturalisation au Canada, briser tout lien avec le Japon. A une ou deux conditions toutefois, ces Japonais devaient avoir accompli leur service militaire, mais une fois qu'ils ont fait ce service ils sont passablement gagnés à la cause japonaise. Ensuite, si les Japonais retournaient au Japon et y demeuraient un certain temps, peut-être trois mois,—moins que cela, je crois,—ils redevenaient sujets japonais. J'ai dit: "C'est plutôt commode, n'est-ce pas, d'avoir ainsi deux nationalités?"—"En effet, me répondit-il, c'est très commode".

J'ai sous les yeux un passage des *Débats* de la Chambre des communes anglaise. On nous a toujours dit d'éviter de nous prononcer contre le Japon de peur de le blesser et de causer des embarras à l'Angleterre. Or voici ce qui se passait à la Chambre des communes anglaise le 10 octobre 1940. Un nommé Mander demandait au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères:

Si, étant donné l'autorisation que vient d'accorder le gouvernement des Etats-Unis à l'exportation de pétrole au Japon jusqu'à concurrence d'un million de barils, il étudiera l'opportunité de représentations auprès du gouvernement américain en vue d'une action concertée par les gouvernements de l'Angleterre et des Etats-Unis en vue de prévenir tout autre envoi de pétrole au Japon.

Le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (M. Butler) répondit:

Le gouvernement de Sa Majesté est d'avis que la prohibition imposée par le gouvernement américain à l'exportation de pétrole ne s'applique qu'à certaines qualités. Il a entamé à ce sujet avec le gouvernement des Etats-Unis des pourparlers qui durent encore.

M. Mander: Dois-je conclure que les deux gouvernements sont résolus à restreindre dans toute la mesure du possible leurs exportations au Japon de tout produit pouvant servir à la guerre?

Et quelqu'un a ajouté:

Mon très honorable ami peut-il m'affirmer qu'on n'adoptera pas à l'égard du Japon la même politique sentimentale qui a été appliquée à l'égard de l'Italie?

M. Butler répondit:

On peut compter que le gouvernement de Sa Majesté adoptera la politique la mieux appropriée à chaque cas particulier.

Et le débat s'est poursuivi sur le même ton. On n'a donc pas peur de parler franchement de la situation japonaise à la Chambre des communes anglaise et je crois que nous devrions faire de même ici. Quand il nous arrive d'exprimer le fond de notre pensée, nous constatons en général que nos paroles ont eu une répercussion favorable.

Je me joins donc à tous mes collègues de la Colombie-Britannique, à l'exception de l'honorable représentant de Vancouver-Est. Je suis convaincu qu'en parlant comme ils l'ont fait ils ont exprimé le sentiment de la grande majorité des habitants de notre province. C'est d'ailleurs notre raison d'être en cette Chambre. On en fait une question politique, mais les Japonais n'ont pas le droit de vote et les blancs refusent catégoriquement de leur accorder de nouvelles concessions. Nous en avons tous pris l'engagement. Affirmons-nous courageusement et nous nous en porterons mieux non seulement à l'égard des Japonais mais aussi de toutes les races indigènes de l'univers.

M. MacINNIS: Je ne désire aucunement prolonger le débat. La dernière partie en est par elle-même un pitoyable commentaire. Je me demande pourquoi nous nous battons en Europe. Les honorables représentants de Fraser-Valley et de Comox-Alberni ont prétendu que la fédération du commonwealth coopératif avait perdu des votes en Colombie-Britannique à cause de notre attitude à l'égard des Orientaux. Jamais je n'ai prié qui que ce soit de m'élire à cause de mes préjugés de race et jamais je n'ai cherché à obtenir des votes en faisant appel à ces préjugés. Sans

aucun doute, avant qu'Hitler eût réussi à faire entrer ses hommes au Reichstag, plusieurs s'y faisaient élire en proclamant publiquement leur haine des juifs. C'est ce que font aujourd'hui nos amis de la Colombie-Britannique. Ils disent que nous avons perdu du terrain et que nous en perdons encore. De fait, au cours des dernières élections fédérales nous avons recueilli plus de suffrages en Colombie-Britannique que jamais auparavant et, que mes honorables amis ne l'oublient pas, à part mon attitude à l'égard des Orientaux ici même au cours de la session de 1936, cette question n'a pas été à l'ordre du jour au cours des dernières élections et elle ne le sera pas à l'avenir. Ce n'est pas une question politique en jeu à l'heure actuelle. Tout d'abord, c'est une question de justice sociale, et, en second lieu, il s'agit de traiter en hommes d'Etat un problème que nous ne pouvons confier à d'autres.

Je le répète, nous ne résoudrons pas ce problème en nous montrant injustes à l'égard des Japonais. On a prouvé mainte et mainte fois que plus l'on commet d'injustices et plus l'on opprime une race, plus elle se multiplie.

Des VOIX: Oh! oh!

M. MacINNIS: C'est un fait notoire que les classes inférieures se propagent plus rapidement que les classes aisées. C'est incontestable. Les injustices dont souffrent chez nous les Orientaux auront des conséquences fâcheuses pour les ouvriers blancs qui ne touchent que de petits salaires dans notre société. C'est cette situation que nous devons envisager. Ne croyons pas que nous y échapperons en la traitant à la légère. Je le répète, cette discussion frivole n'est pas à l'honneur de cette Chambre.

M. CRUICKSHANK: Je tiens à faire une rectification, car ni l'honorable député de Fraser Valley, ni aucun autre représentant de la Colombie-Britannique, n'ont dit qu'ils détestaient les Japonais. Mon honorable collègue de Fraser-Valley n'a pas déclaré que l'honorable député de Vancouver-Est a perdu des suffrages à cause de son attitude. Je reconnais franchement que lorsque l'honorable député de Vancouver-Est se fait élire, c'est notre faute, parce que nous avons perdu les votes.

J'ai souvent entendu dire que le riche devient plus riche, et le pauvre plus pauvre, mais je n'ai jamais entendu dire qu'un discours politique ait augmenté la natalité.

(Le crédit est adopté.)

42. Paiement de compromis en acquittement de la réclamation présentée par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au nom de feu Robert Fulton Cutting, exécuteur de la succession de McEvers, Bayard Brown, $3,836.68.

M. NICHOLSON: Le premier ministre veut-il expliquer ce crédit?

Le très hon. MACKENZIE KING: Certainement. L'affaire Cutting est une réclamation présentée par l'exécuteur de la succession McEvers Bayard Brown contre la province de Québec. Feu Robert Fulton Cutting était l'exécuteur de cette succession. La réclamation a été maintenue en Cour supérieure, en cour du Banc du Roi et à la Cour suprême du Canada, et finalement elle a été portée au comité judiciaire du Conseil privé. Il s'agissait du remboursement de droits de succession illégalement perçus par la province de Québec. Le tribunal a ordonné qu'on remboursât le principal et les intérêts. Cette décision a été maintenue par la Cour du Banc du Roi et par la Cour suprême du Canada, et le comité judiciaire a refusé la permission d'en appeler. La province a remboursé le principal, mais elle a refusé de payer les intérêts. Le Gouvernement Taschereau a d'abord refusé de faire ce paiement, et le Gouvernement Duplessis et le gouvernement Godbout ont successivement adopté la même attitude.

Le Gouvernement des Etats-Unis a appuyé cette réclamation et en définitive soutenu qu'il y avait recours contre le Gouvernement du Canada à cause de ce deni de justice. On avait entamé des négociations visant à soumettre la réclamation des Etats-Unis à l'arbitrage. Le Gouvernement a consenti à effectuer un compromis pour les raisons suivantes: *a*) Que les frais de l'arbitrage, même si nous avions gain de cause, dépasseraient de beaucoup la somme en jeu; *b*) que les chances de succès n'étaient pas brillantes; *c*) que, en cas d'insuccès, les frais seraient beaucoup plus élevés et établiraient un précédent dangereux.

En vertu du compromis, il est entendu que l'on n'interprètera pas ce paiement de la part du Gouvernement canadien comme une admission que les circonstances étaient de nature à créer une obligation internationale. Le Gouvernement s'engaga à insérer un crédit de $3,836.68 dans le budget des dépenses.

On aurait dû insérer ce crédit dans le budget des dépenses de l'an dernier, mais on a retardé à cause de négociations avec la province de Québec que l'on espérait voir régler cette réclamation.

Les honorables députés voudront bien m'excuser d'avoir lu les détails de cette affaire, car je ne les avais pas tous présents à la mémoire.

L'hon. M. HANSON: En quoi consiste l'obligation internationale? Le premier ministre

ne nous l'a certainement pas fait voir. La seule chose qui ait été démontrée, c'est qu'il incombe à la province de Québec de s'acquitter de cette obligation. Rien, dans les paroles du premier ministre, ne prouve l'existence d'une obligation d'ordre international. La déclaration du premier ministre a porté sur l'élément compromis et l'élément expédient, mais n'a nullement prouvé l'obligation juridique. On en est venu à un compromis quant au coût, et le premier ministre a clairement établi que le règlement de l'entreprise est avant tout affaire d'opportunité. Il a indiqué que mieux vaut payer que de plaider.

J'ai souvent eu des clients de ce genre. Je ne les ai jamais encouragés dans ce sens, mais j'ai dû leur donner le choix. Ce n'est pas là une bonne base de règlement. S'il existe vraiment une obligation légale, payons; sinon, laissons cette responsabilité à qui de droit. Après avoir touché et gardé les fonds, la province de Québec s'est vue forcée de les remettre par une décision des tribunaux et elle a refusé d'acquitter l'intérêt. Voilà, semble-t-il, ce qui ressort de la déclaration du premier ministre. Mais, pour ma part, je trouve bien osé que l'on veuille forcer d'autres contribuables à acquitter l'obligation d'une province.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami sait que les Etats-Unis ne peuvent s'adresser à la province de Québec.

L'hon. M. HANSON: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ils doivent s'adresser au pouvoir fédéral. Le Dominion ne voulait pas que cette obligation vînt compliquer ses relations avec les Etats-Unis.

L'hon. M. HANSON: C'est là encore un expédient.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Les juristes ne sont arrivés à cette décision qu'après une étude approfondie de la question.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre pourrait-il me communiquer une déclaration du ministère de la Justice affirmant que le Canada est tenu en droit d'acquitter cette somme? Si un tel avis était fondé, je consentirais volontiers à retirer mes objections. Dans l'intervalle, cependant, je ne puis en principe m'accorder avec lui pour ce qui est de ce paiement.

En vérité, si la déclaration du premier ministre est conforme aux faits—et je suppose qu'elle est exacte en tout point—la province de Québec est seule responsable et c'est elle qui doit payer. Nous ne pouvons nous charger de l'acquittement de cette somme sans nous assurer le droit à une réparation de la province. Nous devrions transporter la créance à notre compte. Le Gouvernement fédéral, en payant cette dette, aurait un droit de recouvrement contre la province de Québec. Il devrait se charger de la créance et demander aux tribuaux de décider si la province est obligée de le rembourser. Le Gouvernement possède le droit de réparation et peut soustraire des subventions qu'il accorde à la province de Québec le montant de sa dette.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que j'en veux à la province de Québec. Je ne changerais pas d'avis s'il s'agissait de n'importe quelle autre province. Je crois mon opinion fondée. Je suis de bonne foi et ma proposition s'inspire d'un désir d'aider le Gouvernement à trouver une solution. Qu'on nous transporte la créance de l'exécuteur de la succession et demandons aux tribunaux de décider si nous sommes tenus de payer cette somme.

Le très hon. MACKENZIE KING: La somme complète ne s'élève qu'à $3,836.68.

L'hon. M. HANSON: Il y a un principe en jeu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si nous intentions une action, les frais seraient, à mon avis, supérieurs à la somme recouvrée.

L'hon. M. HANSON: Il y a un principe en jeu, n'est-ce pas?

M. CHURCH: Malgré ces dépenses considérables que nous faisons, les Etats-Unis ne s'en tiennent pas à leurs engagements et nous cherchons toujours à les apaiser. J'espère que le budget ne contiendra pas d'autres postes de ce genre.

Avec la permission du comité, je désire revenir au n° 40. Vu l'état critique de nos finances, je ne comprends pas que nous dépensions $3,000 pour les publications de la Société des nations et accordions une subvention à l'Association canadienne pour la Société des Nations. Cette dernière est calquée sur celle de Grande-Bretagne. Fondée en novembre 1920 et affranchie de toute influence politique, la société anglaise se proposait de faire connaître et apprécier le travail de la Société par tout le Canada et l'Empire. Mais, petit à petit, elle se rangea du côté des pacifistes, des internationalistes intellectuels et des socialistes prospères, si bien que, depuis 1931, elle s'opposa de plus en plus en Angleterre au gouvernement. Elle préconisa hautement le pacifisme et la sécurité collective et tenta de convaincre le peuple de Grande-Bretagne que la marine, l'armée et l'aviation étaient devenues inutiles. Je vois d'un mauvais œil cette dépense pour des organes de propagande qui ne servent guère qu'à bourrer les corbeilles à papier. Un poste de ce genre dans notre budget constitue une insulte aux soldats en service outre-mer. Nous

pouvons certainement nous passer de cette société jusqu'à la fin de la guerre.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre voudrait-il se prononcer sur la question que j'ai soulevée? C'est une question de principe et je ne l'ai pas soulevée à la légère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'engage auprès de mon honorable ami à soumettre cette question au ministre de la Justice et à lui demander de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires.

Le crédit est adopté.

Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures:

43. Dépenses de la Société des Nations pour 1941, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale, $120,330.

M. ROSS (Souris): Je ne vois pas pourquoi nous devons dépenser tant d'argent pour la Société des nations. Le premier ministre voudrait-il nous l'expliquer?

Le très hon. MACKENZIE KING: En donnant immédiatement à mon honorable ami les détails que je possède sur la situation actuelle, il est possible qu'un temps précieux puisse être épargné. Ce poste ne se rapporte pas uniquement au travail de la Société, mais aussi à l'Office international du travail et à la Cour permanente de justice internationale. Tous ces organismes ont vu leurs activités se restreindre. La Société des Nations passe par une crise, mais plusieurs de ses services et d'autres organismes ont encore leur rôle dans les affaires mondiales et nous espérons qu'en contribuant à lui conserver la vie et à accomplir le travail qui lui reste à faire sur notre continent, nous lui aiderons en quelque sorte à atteindre son but et à se maintenir en attendant des jours meilleurs.

Ce crédit représente la part du Canada au maintien de la Société des Nations, d'après la répartition établie dans le budget de cette organisation pour 1941. Il s'élève à environ 80 p. 100 de la somme votée en 1940. Toutefois, le budget de la Société n'atteint que la moitié de celui de 1940, et le tiers de celui de 1939. Si la réduction de notre cotisation n'est pas proportionnée à la réduction considérable du budget total, c'est que l'on n'a pu compter, pour 1941, sur les cotisations de neuf pays actuellement occupés soit par l'Allemagne soit par l'Union soviétique, tandis que l'on a diminué de moitié celle d'autres états qui ont beaucoup souffert de la guerre, y compris la France, la Chine et la Finlande. En outre, trois pays, l'Espagne, la Hongrie et le Pérou, ont signifié leur intention de ne plus faire partie de la Société à compter de cette année.

Il a donc fallu réduire sensiblement les sommes consacrées aux œuvres de la Société et le Canada s'est vu obligé d'assumer une plus large part du budget total. La guerre ayant empêché les membres de la Société de se rassembler en 1941, le budget a été préparé par la commission de surveillance, lors d'une réunion tenue au Portugal en septembre dernier. Cet organisme a été chargé par l'Assemblée de veiller à la bonne administration de la Société. Comme il est difficile de tenir des réunions internationales en temps de guerre, la Société a décidé, à sa dernière assemblée, de revêtir cette commission de surveillance de pouvoirs particuliers.

Ce crédit comprend la contribution du Canada à toutes œuvres de caractère international entreprises par la Société. Un tiers de cette somme servira à défrayer les dépenses de l'Office international du travail, organisme qui, sur l'invitation du gouvernement canadien, a provisoirement transporté le siège de ses opérations de Genève à Montréal. Un peu plus du tiers de la somme servira à défrayer les dépenses du secrétariat de la Société. Il ne reste actuellement à Genève qu'un personnel très restreint, sous la direction du secrétaire général intérimaire, M. Lester. Un groupe d'experts en matières de finances et d'économie ayant à sa tête M. Loveday, s'est transporté, avec l'approbation du gouvernement canadien, de Genève à Princeton, dans le New-Jersey, où ils poursuivent, à l'Institute of Advanced Studies, leurs importants travaux. Le personnel total du secrétariat, à Genève, Princeton ou ailleurs, a été réduit de 688 en 1939 à 100 en 1941. Une faible partie de la contribution du Canada, soit environ un vingtième, sert à défrayer les dépenses de la Cour permanente de justice internationale, laquelle, en temps normal, siège à LaHaye. Ce tribunal n'a pas fonctionné l'an dernier pour les raisons que l'on sait et la somme qui lui est attribuée dans le budget de la Société suffit à peine à justifier son existence. A peu près tout le reste, soit environ un tiers du total, sert à faire face aux obligations contractuelles assumées au chapitre de la caisse de retraite et à combler le déficit de 1939.

La Société des Nations compte actuellement 48 membres, dont 3 se retireront en 1941. Cependant, plusieurs pays qui ne sont pas membres de la Société, dont les Etats-Unis, le Brésil, le Chili et le Venezuela, s'intéressent activement à l'organisation internationale du travail.

L'hon. M. HANSON: Combien de pays qui contribueraient en temps normal ne contribuent pas à l'heure actuelle?

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme je l'ai dit déjà, il fut impossible d'établir la cotisation pour l'année 1941 de neuf Etats membres de la Société occupés par l'Allemagne ou par l'Union soviétique. Quatre autres Etats grandement éprouvés par la guerre, dont la France, la Chine et la Finlande, ont vu leur cotisation réduite de moitié pour l'année 1941. De plus, trois autres pays, l'Espagne, la Hongrie et le Pérou, ont notifié leur retrait à la Société cette année.

M. NICHOLSON: Quels services rend actuellement la Cour permanente de justice internationale et où siège-t-elle?

Le très hon. MACKENZIE KING: Elle fonctionne juste assez pour continuer d'exister à La Haye. Les membres du tribunal sont dispersés, mais le tribunal lui-même existe encore à La Haye.

M. JAQUES: Je partage l'opinion que vient d'exprimer l'honorable député de Broadview (M. Church) sur la Société des Nations. Tout ce que j'ai pu en apprendre m'a convaincu tout à fait que le fonctionnement de la Société a été jusqu'ici essentiellement anti-démocratique. Si la Société est un fiasco c'est qu'elle a été une société de gouvernements et, partant, de banques centrales. On nous a beaucoup entretenus d'affaires extérieures, on nous a parlé des évolutions des diplomates sur la scène internationale, mais on ne nous a jamais parlé de ceux qui font danser ces diplomates au bout de leurs ficelles.

On soutient que nous luttons pour la démocratie, que l'on a défini le système de gouvernement fondé sur la volonté populaire. Les derniers vingt-cinq ans nous ont apporté deux grandes guerres et vingt années de dépression économique, de banqueroute, de chômage et le reste.

Il serait fantastique de croire que de telles conditions ont été l'effet de la volonté populaire en ce pays ou ailleurs. Le hansard déborderait des citations que je pourrais apporter pour démontrer quelles influences ont dirigé les gouvernements au cours des vingt-cinq dernières années; je ne donnerai que quelques citations prises au hasard. Je me rappelle les paroles prononcées, il y a quelques années, par un ancien sous-gouverneur de la Banque du Canada. Je ne me souviens plus de l'année, mais je consigne ses paroles au compte rendu. Il a dit qu'en certains pays la politique de la banque centrale concorde avec celle du gouvernement, mais qu'aucune banque centrale qui se respecte n'accepterait d'un gouvernement une politique qu'elle ne partagerait pas. Est-ce là la démocratie?

Ecoutez une déclaration de sir Josiah Stamp:

On n'a jamais vu dans l'histoire d'aussi grands pouvoirs réunis en aussi peu de mains

[L'hon. M. Hanson.]

que n'en exerce le Federal Reserve Board des Etats-Unis. Ces hommes tiennent entre leurs mains le bien-être de l'humanité et un simple geste, voulu ou irréfléchi, de leur part, suffirait à bouleverser l'existence du reste du monde.

Est-ce là la démocratie?

Dans "America Conquers Britain", publié en 1930, M. Ludwell Denny, une autorité en questions bancaires, a écrit:

Toutes les nations doivent frémir devant notre Federal Reserve Board. Le loyer élevé de l'argent, au début de 1929 par exemple, aux Etats-Unis d'Amérique, provoqua immédiatement la hausse des taux bancaires officiels en Angleterre, dans dix pays d'Europe, dans deux pays de l'Amérique Latine et dans deux de l'Extrême-Orient; dans la plupart des cas, cette hausse restreignit les affaires et infligea des souffrances à des millions d'ouvriers étrangers. C'est la Grande-Bretagne qui subit le plus rude coup.

Est-ce là la démocratie?

Au Congrès des Etats-Unis, en 1931, L. C. McFadden, qui occupait alors la présidence du comité de la banque et de la monnaie du Congrès pour la quatorzième année, disait:

Je veux qu'il soit bien compris que la finance internationale est presque exclusivement allemande. Le Federal Reserve Board et les banques de réserve fédérale ont jeté tant de milliards de dollars en Allemagne qu'ils n'osent pas en donner le chiffre.

Et plus loin:

Savez-vous que l'Allemagne prête notre argent à la Russie soviétique dès qu'elle peut l'obtenir chez nous de la banque de réserve fédérale? Savez-vous qu'elle est l'auteur du plan quinquennal russe, qu'elle a armé la Russie soviétique et l'a approvisionnée avec nos fonds? Savez-vous que l'Allemagne et la Russie soviétique ne font qu'un dans le domaine militaire et le domaine industriel?

Si je mentionne la chose c'est parce que jusqu'au moment où la Russie s'est plus ou moins alliée à l'Allemagne et a morcelé la Pologne, nos amis socialistes avaient l'illusion qu'ils pouvaient établir une distinction entre l'Allemagne et la Russie; mais comme je le disais lors de la dernière session, je crois, la seule différence qui existait entre l'Allemagne, l'Italie et la Russie est celle que l'on trouve entre trois œufs. L'Allemagne serait un œuf bouilli, l'Italie un œuf brouillé, et la Russie, un œuf frit. J'en ajouterais un quatrième, la finance, qui serait un œuf pourri. Mais ce sont toujours des œufs, rien que des œufs. Dans chacun de ces cas, tout se résume à un œuf. Rien ne les différencie les uns des autres, comme en fait foi actuellement l'histoire.

M. McFadden, parlant de son pays devant le même Congrès, en 1932,—je cite, notons-le bien les paroles d'un membre du congrès des Etats-Unis,—disait:

Nous avons au pays (les Etats-Unis) l'une des institutions les plus corrompues que l'univers ait jamais connues. Je veux parler du Federal Re-

serve Board et des banques de réserve fédérale. Cette détestable institution a semé la pauvreté et la ruine dans la population des Etats-Unis.

Est-ce là la démocratie?

Puis Arthur Kitson, économiste anglais, écrivait dans l'*English National Review* de mars 1925:

Dans la *National Review* de novembre j'ai éventé sommairement le complot ourdi par des financiers juifs d'origine germano-américaine pour dominer l'univers au moyen du système monétaire dit de l'"étalon-or", et qui menace de réussir avec une rapidité étonnante, grâce au concours de quelques-uns de nos banquiers de Londres.

M. Kitson ajoutait dans un renvoi:

Il convient de noter combien nos financiers allemands anglicisés sont unanimes à désirer le rétablissement de l'étalon-or dans notre pays.

Il citait ensuite les noms de sir Felix Schuster, du baron Schroeder, d'Otto Kawn, du Fruhlin Goschen, de Kleinworth & Co., d'autres encore.

Je pourrais citer maintes autorités que nul membre de cette Chambre ne saurait réfuter, mais je crois en avoir suffisamment dit. D'ailleurs, je ne veux pas trop retarder les délibérations de cette assemblée.

On me permettra de citer un document qui se rapporte aux causes de la guerre et qui n'a jamais été publié par la Société des nations. S'adressant au parlement provincial de l'Alberta en 1934, M. Douglas déclarait ce qui suit:

De même que j'ai prédit aux autorités d'Ottawa en 1923 exactement ce qui arriverait en 1928, je vous affirme en 1934 qu'avant 1940, si le régime financier ne subit aucune modification, c'est lui qui modifiera votre situation et qui vous éliminera peut-être.

Dans le même discours prononcé à la législature d'Alberta, il ajoutait:

A n'en pas douter, la voie économique, bien facile à discerner, qui conduit à la guerre a son point de départ dans le fonctionnement actuel du régime financier, étant donné la nécessité où se voient les nations d'obtenir des débouchés à l'étranger afin d'en tirer la puissance d'achat. Il est à peu près certain que la prochaine guerre aura presque inévitablement pour effet de détruire la civilisation au sens où nous l'entendons. Et il est peu douteux que la prochaine guerre arrive d'ici à deux ou trois ans à peine, à moins qu'on ne s'occupe de la prévenir.

Cette puissance inconnue que je viens de citer brièvement a perdu de vue la faillite de la Société des Nations. Il existe dans tout le monde civilisé un mouvement en faveur de la centralisation. Nous le constatons en Allemagne et nous le constatons aussi dans les pays soi-disant démocratiques. Partout l'on pense à la centralisation du pouvoir, du gouvernement, des affaires. Or la démocratie entraîne sûrement la décentralisation. Un gouvernement démocratique, précisément parce qu'il est un gouvernement conforme à la volonté du peuple, doit reposer sur les bases les plus larges possible, et conséquemment tout mouvement vers la centralistaion n'est pas démocratique, mais tend à la dictature. Je crois qu'on peut dire aujourd'hui qu'il existe deux concepts politico-philosophiques: la démocratie, qui comporte la décentralisation, et le totalitarisme, qui vise à la centralisation et qui revêt naturellement les formes du socialisme, du nazisme, du communisme et du fascisme; tous ces régimes ont la même origine et tendent à une même fin qui est la centralisation du pouvoir qu'on enlève au peuple.

Je le répète, il se fait partout un mouvement pour amener la centralisation. Une manifestation de ce mouvement que l'on constate aujourd'hui au Canada et en Grande-Bretagne est ce qu'on appelle l'union fédérale ou "l'union dès maintenant". D'après ce plan, les nations souveraines démocratiques abandonneraient le pouvoir souverain qu'elles ont sur les forces armées, sur la finance, sur la politique douanière et sur l'administration de la justice. Si cela se produisait, qu'adviendrait-il de notre Chambre des communes? Son rôle deviendrait inférieur à celui d'un conseil paroissial.

Pour montrer que ceci n'est pas un rêve fantaisiste, que ce n'est pas un produit de mon imagination ou même que ce n'est pas une innovation survenue depuis la guerre, je citerai l'un des pionniers de l'idée de l'union fédérale. Je veux parler du professeur Arnold Toynbee, membre important de l'Institut Royal des Affaires Internationales. Adressant la parole à la quatrième conférence annuelle de l'Institut pour l'Etude Scientifique des Relations Internationales, tenue en juin 1931 à Copenhague, il a dit:

En somme, il nous faut déplacer le prestige et les prérogatives de la souveraineté en les enlevant aux fragments de la société contemporaine pour les remettre à la socité contemporaine entière; en les faisant passer des collectivités nationales qui les avaient usurpés depuis cinq siècles avec les conséquences désastreuses que nous savons, à une institution englobant notre société tout entière. Dans le monde d'aujourd'hui, cette institution ne peut guère s'appeler une église universelle. Elle ressemblera plutôt à une société des nations. Je ne ferai aucune prophétie, me contentant de répéter que nous travaillons aujourd'hui discrètement mais de toutes nos forces à soustraire cette force politique mystérieuse qu'on appelle la souveraineté à l'emprise des collectivités nationales du monde, cependant que nos lèvres répudient l'œuvre de nos mains.

Je puis ajouter que l'un des grands principes sur lesquels repose ce mouvement de "l'union dès maintenant" est une monnaie universelle à couverture d'or. J'irai plus loin et je dirai que c'est là le but principal sinon unique de ce mouvement de "l'union dès maintenant". Après avoir entendu les éloquentes paroles que le ministre de la Justice a prononcées l'autre soir au sujet du peuple de la Grande-Bretagne et des sacrifices qu'il

s'impose en vue de sauvegarder ses libertés, je me demande si l'esclavage économique doit être la rançon de sa liberté matérielle. Tel est d'ailleurs l'effet que l'étalon-or a présentement et qu'il a toujours eu. Il engendre l'esclavage international et rien d'autre, et j'affirme que c'est là le but principal de ce mouvement de l'union fédérale ou de "l'union dès maintenant".

Je puis me faire l'interprète de notre groupe et des créditistes du monde entier en disant que nous désirons le maintien intégral de la souveraineté du commonwealth des nations britanniques parce que nous savons que la couronne est le symbole de la liberté individuelle de la justice. Au lieu d'abandonner notre souveraineté aux combinards et prêteurs d'argent internationaux, nous devrions fortifier la souveraineté non seulement du Canada, mais de tous les pays de l'Empire britannique, en lui restaurant le contrôle absolu de l'émission de la monnaie et du crédit, afin que désormais il soit impossible de faire les affirmations concernant le contrôle effectif que j'ai citées au début de mon discours.

Pour terminer, j'aimerais citer un discours prononcé par Son Altesse l'Aga Khan. Personne, à mon sens, ne pourrait exposer la situation plus clairement, ni mieux choisir le temps et le lieu. A Londres, en 1934, au banquet de la *Navy League*, le jour de l'anniversaire de Nelson, l'Aga Khan a dit ce qui suit sur la question de doter la Société des Nations d'un corps de police:

> D'innombrables objections d'ordre technique, dont il n'est pas besoin de vous ennuyer ce soir, s'opposent à la création d'une armée internationale sous les ordres de la Société des Nations. Mais derrière toutes ces objections j'aperçois deux difficultés fondamentales. Le première, c'est que la Société des Nations elle-même comprend trop de loups déguisés en brebis—ou, peut-être devrais-je dire, de chiens de garde mus, de temps en temps, par le désir de se procurer un peu de viande—pour pouvoir jamais réaliser une unanimité effective dans la suppression de l'habitude de manger de la viande. La seconde difficulté, et la plus profonde, à mon sens, c'est qu'aucun régime artificiel, même établi en vue d'atteindre un objectif aussi désirable que le maintien de la paix universelle, ne saurait inspirer les dévouements profonds et instinctifs qui poussent les nations à risquer leurs destinées et les hommes, leur vie. Pour nous ces dévouements ont leur centre non pas à Genève, mais dans la couronne britannique, symbole de notre liberté bien ordonnée, ainsi que des institutions et traditions qui sont l'essence même de notre être. De plus, notre loyalisme envers la couronne n'est nullement borné par des circonstances de localité ou de race; il est devenu, au fur et à mesure de l'expansion de l'Angleterre, le commun et mutuel loyalisme d'un empire mondial qui est, de fait, une société des nations, mais une société des nations qui s'est formée toute seule et n'a pas été assemblée artificiellement. C'est une société fondée sur l'accroissement du patriotisme, non pas sur sa suppression. C'est une société qui, a l'heure du danger, a montré qu'elle pouvait convoquer un million d'hommes des extrémités de la terre, simplement en lançant l'appel: Who dies if England lives? Bref, c'est une société qui est capable d'agir.

M. COLDWELL: Je n'ai pas l'intention de m'éloigner du sujet, mais ayant toujours pensé et continuant plus que jamais de penser que la seule forme de sécurité pour une nation comme le Canada et pour les autres nations petites ou grandes se trouve en définitive dans la sécurité collective, je ne saurais écouter l'honorable député de Broadview et l'honorable préopinant exprimer des opinions comme celles que nous venons d'entendre sans faire valoir l'autre aspect de la question.

Le résultat de la disparition de la sécurité collective nous apparaît aujourd'hui dans sa réalité et depuis qu'on a voulu garantir les frontières de la Pologne en mars 1939, notre grand commonwealth s'est appliqué fébrilement à rétablir une forme quelconque de sécurité collective. Nous avons cherché des alliés sans réussir à en trouver. Nous avons vu tomber les unes après les autres, sous la domination d'Hitler des nations qui, si elles étaient restées unies, auraient peut-être été capables de lui résister.

Il est fort bien de dire qu'il nous faut décentraliser davantage. J'ai écouté mon honorable ami de Wetaskiwin affirmer qu'il nous faut décentraliser davantage, puis parler de la puissance souveraine du commonwealth britannique et de celle du Canada. Je me demande ce qu'il entend au juste par décentralisation. Chez qui doit-on la trouver? Dans la nation?

M. JAQUES: Non, dans le peuple.

M. COLDWELL: Dans la province? Dans la ville, dans le village, ou comme il le dit, dans le peuple?

M. JAQUES: Oui.

M. COLDWELL: Qu'entend-il par peuple?

M. JAQUES: Les individus.

M. COLDWELL: Retournons alors au temps où le duel et le meurtre étaient en honneur, alors que l'individu réalisait une certaine somme de sécurité dans son entourage, laquelle découle, jusqu'à un certain point de la sécurité collective réalisée grâce au groupement des individus. Il me semble que la présente guerre nous apprend que nous aurions peut-être évité cette catastrophe, eussions-nous maintenu une Société des Nations ayant l'autorité nécessaire et le pouvoir voulu pour exécuter ses volontés. Je voudrais dire à mon honorable ami et aux autres qui pensent comme lui qu'une fois la guerre terminée, nous tâcherons encore une fois d'organiser une sorte de sécurité collective; sinon les guerres recommenceront plus tard.

Je demande, à ces honorables députés, qui parlent de décentralisation et qui s'opposent à l'idée de sécurité collective, quelle autre solution ils proposent? Ils n'en proposent aucune. Je sais que certains de ces mouvements ont été inspirés par de grandes institutions capitalistes, de grandes puissances financières ou autres. Mais je crois que, dans le moment, c'est rendre un mauvais service à nos démocraties que de déprécier le peu qui en reste. Si nous ne jouissons pas d'une démocratie intégrale en notre pays ou dans le commonwealth dont nous faisons partie, ou encore chez les nations qui combattent présentement les puissances totalitaires, il me semble toutefois que la démocratie que nous avons mérite qu'on la conserve et qu'on combatte pour la préserver. Je n'aime donc pas entendre des gens dénoncer en cette enceinte et à travers le pays les démocraties, les comparer, dans une certaine mesure, au régime hitlérien. L'honorable préopinant appartient au groupe du crédit social. J'ai lu les conseils qu'a donnés aux membres du parti du Crédit Social dans la province de l'Alberta un monsieur du nom de Byrnes, qu'ils paient $6,000 par année. Or, que dit-il de la société? Il la compare à une pyramide. Les gens de l'extérieur constituent la circonférence et sur le sommet doit se trouver un seul directeur. Ce directeur doit donner les instructions et tous, jusqu'au dernier, doivent les suivre.

M. JAQUES: Il n'a jamais prêché cette doctrine.

M. COLDWELL: L'honorable député dit qu'il n'en est pas ainsi. Eh bien, voici ce que je vais faire. Dès que l'occasion s'en présentera, je vais lire ici, pour qu'il soit consigné dans le hansard, le compte rendu du discours de ce monsieur et cela réglera la question. Je n'en lirai que quelques passages pour prouver ce que j'ai dit. Je puis ajouter que dans aucune autre province du Canada n'existe une direction centrale, émanant du sommet, aussi complète que celle qui existe dans l'Alberta où un seul homme commande l'opinion de la masse du peuple.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est un grand homme.

M. COLDWELL: Il occupe certainement un grand espace, si c'est ce que l'honorable député veut dire.

M. HANSELL: Il n'y a rien de comique là dedans.

M. COLDWELL: Il n'y a peut-être rien de comique, mais vous l'avez voulu.

M. BLACKMORE: Ce n'est pas exact.

M. COLDWELL: Je l'ai vu ici.

M. HANSELL: Il ne commande pas l'opinion, il la dirige.

M. COLDWELL: Puisque nous nous battons pour nos institutions démocratiques, arrêtons-nous donc à des questions plus utiles que ce dont nous avons été et sommes encore les témoins à l'heure actuelle. Je suis convaincu que nous n'aurons la paix en ce monde que lorsque le peuple, grâce à des associations qui naîtront de sa propre agonie, arrosées de son sang et de ses sueurs, créeront un organisme international capable de maîtriser les pirates et les aggresseurs internationaux, et c'est justement jour cela que la Société des Nations a été fondée. On nous dit que la Société des Nations a été une faillite. Ce n'est pas la Société des Nations qui a failli à sa tâche, ce sont les hommes d'Etat, ceux qui en inspiraient les actions. Voilà la grande tragédie de l'heure et plus tôt nous saurons le comprendre, plus tôt peut-être luira le jour où nous pourrons constituer un organisme qui nous protégera contre de nouvelles guerres.

M. JAQUES: Monsieur le président. . .

M. le PRESIDENT: Je désire signaler aux honorables députés que je leur ai donné une grande latitude. On a dit bien des choses qui ne se rapportaient pas du tout au crédit soumis au comité. On doit tout de même tirer la ligne quelque part.

M. JAQUES: J'ai à m'en tenir à cette ligne depuis le commencement de ce débat, mais cette ligne me semble être un cercle complet. Nous sommes revenus au point de départ.

M. le PRESIDENT: Dans ce cas, nous devons chercher à sortir de ce cercle vicieux.

M. JAQUES: Je ne m'attends pas à convertir l'honorable préopinant ni à modifier ses opinions politiques, mais je ne puis laisser passer ainsi les observations qu'il a faites au sujet de mon estimé et vieil ami, M. L. D. Byrne, à qui on a lancé tant de sarcasmes parce qu'il reçoit un salaire de $6,000 par année. Les paroles attribuées à M. Byrne par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) disent exactement le contraire de ce que pense M. Byrne, car je le connais intimement.

M. BLACKMORE: Moi de même.

M. JAQUES: Et nous partageons en commun la même connaissance du crédit social et la même fidélité à ses principes. Or, la liberté de l'individu constitue le fondement même de cette doctrine.

M. le PRESIDENT: A l'ordre. Le Règlement ne permet pas d'étudier la valeur du crédit social pour le moment. Les paroles de l'honorable député se rapportaient uniquement aux principes du crédit social ce qui est absolument étranger au crédit à l'étude.

M. JAQUES: Qu'on me permette alors de réfuter une remarque faite publiquement et de nature à jeter le discrédit sur un fonctionnaire précieux du gouvernement albertain.

M. le PRESIDENT: Je crains que les remarques de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar n'aient été provoquées par la trop grande latitude accordée à l'honorable député qui a actuellement la parole. Je demande à ce dernier de ne pas enfreindre le Règlement et de s'en tenir au crédit à l'étude.

M. BLACKMORE: Dans ce cas, monsieur le président, je pense que vous êtes intervenu au mauvais moment. Vous auriez dû rappeler à l'ordre l'honorable représentant de Rosetown-Biggar.

M. le PRESIDENT: Mon plus grand désir serait de toujours m'en tenir au Règlement, mais du consentement unanime du comité il nous arrive souvent d'avoir à accorder une certaine latitude. Il faut pourtant que le président fixe une limite quelque part.

M. JAQUES: Eh bien, monsieur le président, ce crédit a trait à la Société des Nations et sûrement la Société des Nations traite de théories politiques; sinon, je ne vois pas de quoi elle s'occupe. Je ferai une seule remarque au sujet d'une certaine théorie politique et je dirai que les opinions de M. L. D. Byrne sont absolument opposées à celles que lui prête l'honorable représentant de Rosetown-Biggar. Jamais dans ses paroles ou ses écrits il n'a prétendu que le pouvoir devait partir d'en haut. Au contraire, nous prétendons et soutenons depuis des années que le peuple a le droit de décider de la politique à suivre et exiger des résultats que son gouvernement, s'il est vraiment démocratique, lui obtiendra en formant les techniciens nécessaires. Cette doctrine est exactement l'opposé des idées que l'honorable préopinant a prêtées à M. Byrne.

M. BLACKMORE: Je voudrais ajouter un mot au sujet de la sécurité collective. On pourrait relever dans le compte rendu maints passages où je m'oppose énergiquement aux idéalistes qui rêvaient de sécurité collective. En 1936 et 1937 nous nous sommes fiés à la sécurité collective et comme résultat nous en sommes arrivés à un manque de préparation qui a permis aux agresseurs de nous menacer et nous a conduis au bord de l'abîme. Encore aujourd'hui, en face de la ruine, il se trouve des hommes pour prêcher en cette enceinte la sécurité collective. Je puis à peine en croire mes oreilles. Si l'Empire britannique et les membres du commonwealth chacun pour son compte et si les Etats-Unis avaient compté sur eux-mêmes et ne s'étaient pas fiés à la sécurité collective et à des nations sur qui on ne pouvait dépendre, l'Empire ne serait pas menacé de destruction au point où il l'est aujourd'hui. Depuis mon entrée en cette Chambre, j'ai toujours été convaincu que nous peuple anglo-saxon, et les autres peuples qui forment avec nous ce gouvernement devions compter sur nous-mêmes et sur la lumière divine pour notre défense et notre force, que nous ne pouvions ni ne devions compter sur les autres nations qui nous abandonneraient à l'heure des difficultés. C'est parfait de collaborer avec les autres nations et d'obtenir d'elles toute l'aide qu'elles peuvent nous fournir, mais nous nous sommes trompés une fois et veillons à ne plus jamais commettre une telle erreur à l'avenir.

(Le crédit est adopté.)

Contribution du Canada au maintien d'organismes existants:

44. Partie des dépenses du comité économique impérial et du Comité impérial de navigation, $4,675.

M. CASTLEDEN: Je désire une explication au sujet de la répartition de cette somme entre le comité économique impérial et le comité impérial de la navigation.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce sont deux comités établis depuis des années par les gouvernements de l'Empire, qui tous participent à leur besogne. Les gouvernements de l'Empire ont accepté les conclusions du comité impérial sur la consultation et la coopération en matière économique, à l'effet que les dominions acceptent leur part des obligations financières résultant des services communs, au lieu d'en laisser tout le fardeau au Royaume-Uni. Le coût du comité économique impérial est défrayé par une caisse à laquelle les gouvernements intéressés contribuent selon une échelle proposée en 1933 par le comité impérial sur la consultation et la coopération en matière économique. Cette caisse a reçu, depuis le 1er octobre 1933, 20,200 livres sterling par année. Le comité économique impérial, dans son état financier et ses prévisions pour la période comprise entre le 1er avril 1938 et le 31 mars 1943, a prévu que le travail actuellement en perspective rendait désirable de porter la caisse à 22,000 livres sterling par année. La part du comité économique impérial est de 22,000 livres sterling, et celle du comité impérial de la navigation se chiffre par 2,000 livres sterling, soit un total de 24,000 livres. La contribution du Canada,

d'après le barême contenu dans le rapport, s'élève à 3,840 livres sterling. En 1940-1941, on nous a demandé de fournir la moitié de notre cotisation normale et la somme demandée pour 1941-1942 est de 25 p. 100 de la somme originale.

M. CASTLEDEN: Est-ce que le comité impérial de la navigation s'occupe de l'immatriculation des navires au Canada ou en Angleterre? Quelles sont ses fonctions?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est un comité consultatif touchant les divers programmes politiques relatifs à la navigation. Il ne s'occupe pas d'immatriculation.

(Le crédit est adopté.)

M. le PRESIDENT: Le crédit n° 45.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'allais proposer que l'on réserve le n° 45 vu qu'il a trait aux affaires extérieures, au cas où plus tard nous aimerions aborder l'étude de questions concernant les affaires extérieures. Cependant, si le comité y consent, il y a deux ou trois crédits qui ne prêtent pas à la discussion que j'aimerais faire adopter le plus tôt possible. Le comité sait sans doute qu'il y a des questions urgentes dont je devrais m'occuper, et j'aimerais me libérer de ces soucis,—à moins que l'on ne tienne à discuter ces questions. L'un de ces crédits concerne le bureau du premier ministre; un autre, le bureau du Conseil privé et le troisième, le bureau du Gouverneur général.

L'hon. M. HANSON: Très bien, continuez.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de l'administration:

1. Administration, $121,925.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne demande pas qu'on adopte ce crédit. Comme je l'ai dit hier soir, nous aimerions mettre en discussion les crédits d'un ou de deux ministères, de sorte que jeudi ou vendredi nous puissions, si nous le voulons, entreprendre l'étude des crédits de ces ministères.

(Le crédit est réservé.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

87. Administration, $154,440.

L'hon. M. HANSON: On réservera ce crédit.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

PASSEPORTS ET VISAS

REVISION DES RÈGLEMENTS Y COMPRIS LA FERMETURE DE CERTAINS BUREAUX

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre s'ajourne, je voudrais fournir certains renseignements sur la revision de nos règlements relatifs aux passeports, qui a entraîné la fermeture de certains bureaux.

Le nombre de demandes de passeports ayant accusé un fléchissement très marqué, on a décidé de fermer les bureaux régionaux de Winnipeg, Toronto, Montréal et St. Stephen (Nouveau-Brunswick), ouverts en juillet dernier, afin de remédier à la congestion résultant des innombrables demandes qui s'abattaient sur le bureau d'Ottawa. Les bureaux régionaux en question se fermeront le 15 mars. On économisera ainsi des sommes considérables sans que, pour cela, le public en souffre.

A moins que le nombre de demandes ne diminue encore, les bureaux de passeports de Vancouver et de Windsor resteront ouverts jusqu'à nouvel ordre, et on en ouvrira un autre à Moncton pour remplacer celui de St. Stephen, moins avantageusement situé pour s'occuper des demandes venues des différentes parties des Provinces maritimes.

Après le 15 mars, toute demande de passeport devra être adressé au directeur canadien des passeports, à Ottawa ou si le postulant habite dans la région de Windsor, en Colombie-Britannique, ou dans les Provinces maritimes, au directeur suppléant des passeports à Windsor, Vancouver, ou Moncton, selon le cas.

Les nouveaux règlements du Canada relatifs aux passeports entreront en vigueur le 1er avril, abolissant le passeport actuel émis spécialement pour ceux qui se rendent aux Etats-Unis, et apportant certaines modifications au passeport régulier, qui deviendra le seul reconnu.

Le passeport spécial délivré à ceux qui voyagent exclusivement aux Etats-Unis a été inauguré l'été dernier, alors qu'il paraissait devoir être d'une utilité temporaire. Cependant, comme on n'entrevoit aucune mitigation des règlements et que le temps de guerre impose des mesures strictes de prudence dans l'émission des passeports, de crainte que certains bénéficiaires n'en soient pas dignes, on a jugé opportun de suspendre l'émission du passeport spécial pour les Etats-Unis. Une autre raison qui nous a poussés à supprimer le passeport spécial, c'est que l'émission de deux passeports—dont l'un régulier et l'autre spécial pour les Etats-Unis seulement—a jeté la confusion dans les esprits et sensiblement compliqué la confection des dossiers. De plus, en émettant deux passeports, le Canada se trouvait à s'écarter de la coutume du droit international.

Les modifications apportées au passeport régulier embrassent deux points: la période pour laquelle le passeport est émis et l'honoraire. La guerre ayant rendu les conditions instables

et nécessité une surveillance plus étroite des voyages internationaux, il a fallu restreindre la durée de validité des passeports, afin de pouvoir mieux les contrôler. On a décidé d'en fixer la durée initiale de validité à deux ans, au lieu des cinq ans prévus actuellement. Ils seront renouvelables pour quatre périodes de deux ans chacune, au lieu de cinq comme à présent. L'honoraire du passeport sera réduit de $5 à $3 et l'honoraire de renouvellement sera de $1.

L'on notera que ces modifications ne changent rien à la durée maximum de validité du passeport qui reste de dix ans, ni à l'honoraire maximum exigé qui reste de $7.

Le nouveau passeport permettra à son possesseur de voyager aux Etats-Unis et où il voudra, à l'exception, bien entendu, des pays avec lesquels le Canada est en guerre.

Les passeports déjà émis vaudront jusqu'à la date de leur expiration.

Le chef de l'opposition m'a demandé il y a un jour ou deux de retarder ma déclaration concernant les passeports afin d'étudier la fermeture projetée du bureau de St-Stephen. L'honorable député de Charlotte (M. Hill) s'intéresse à ce bureau et aimerait le voir maintenu.

Il me semble cependant que le volume d'affaires ne justifie pas le maintien de ce bureau. Il faut économiser. Mes collègues et moi avons examiné la question sur laquelle les honorables députés ont appelé notre attention. Après mûre réflexion, nous en sommes arrivés à la décision que j'ai annoncée.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Les dépenses importent peu. Le travail est accompli par le percepteur des douanes, sans coût supplémentaire. Je crois que les seules dépenses additionnelles consistent dans les appointements d'un sténographe. Je suis peiné que le premier ministre n'ait pas accueilli favorablement cette demande. Il n'est pas question d'orgueil de clocher, mais de commodité. C'est un endroit où doivent passer les automobiles qui entrent aux Etats-Unis. Les gens qui ne sont pas munis de passeports peuvent s'en procurer à cet endroit. Autrement ils devraient retourner à Moncton.

L'hon. M. STIRLING: Les Canadiens qui habitent près des frontières et qui ont l'habitude de traverser la frontière dans les deux sens le même soir pour faire des emplettes et se divertir se verront-ils interdire ce passage?

Le très hon. MACKENZIE KING: On m'assure que cette mesure ne gênera en aucune façon les personnes dont l'honorable député vient de parler. Puisqu'on a mentionné le commerce touristique, je rappellerais aux honorables députés que nous n'exigeons pas de passeport des gens venant des Etats-Unis au Canada. C'est un avantage que nous donnons aux citoyens américains. L'exemption de passeports leur épargne ainsi beaucoup d'ennuis.

L'hon. M. HANSON: Le commerce touristique en subit cependant un tort considérable.

(A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.)

Mercredi 26 février 1941.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. POULIOT—ÉDITORIAL PARU DANS L'OTTAWA JOURNAL DU 25 FÉVRIER

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Il n'y a pas dans les dictionnaires ordinaires ou dans les dictionnaires d'argot de mot injurieux que les journaux en faveur de la formation d'un gouvernement national n'aient adressé, depuis samedi dernier, à l'honorable député de Témiscouata. Naturellement la feuille au vocabulaire le plus riche est le *Journal* d'Ottawa. Ce quotidien a publié un éditorial d'une demi-colonne à mon sujet, mais à mots couverts. Dans le numéro du 25 février a paru un compte rendu de M. Norman MacLeod, correspondant de la *British United Press*, et dont voici un passage:

> Selon des députés conservateurs, le parti de l'opposition officielle n'espère plus en la constitution d'un gouvernement d'union, après le discours prononcé dernièrement par Jean-François...

La suite est à la page 12.

> ...Pouliot, député libéral du Québec, et dans lequel il attaquait les tenants du projet d'union.

Cela démontre que ce journal a publié des faussetés sous le couvert de la vérité.

M. CHURCH—DISCOURS PRONONCÉ PAR LE DÉPUTÉ DE TRINITY LE 20 FÉVRIER

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais rectifier une affirmation que contient le fort intéressant discours prononcé jeudi dernier par l'honorable député de Trinity (M. Roebuck). Je relève la phrase suivante à la page 970 du hansard:

> L'honorable député de Broadview a dit que nous devrions faire quelque chose en vue de la fusion de nos chemins de fer.

Ma remarque est consignée à la page 969. Je parlais de doubles emplois dans les services ferroviaires, ajoutant:

Je me demande ce qui nous empêche d'agir en ce domaine, en vue de supprimer le gaspillage comme on l'a fait en Angleterre et aux Etats-Unis.

Voici la seconde question que je veux soulever: il a paru vendredi dernier dans le *Star* de Toronto un article intitulé: "Que l'opposition cède des sièges à des surhommes". L'article porte que j'aurais dit, d'après l'honorable député de Trinity, que le cabinet devrait donner au pays "un vrai gouvernement de temps de guerre". L'auteur de l'article cite ensuite les observations suivantes de l'honorable représentant de Trinity:

Puisque l'opposition demande que des ministres démissionnent pour faire place à des hommes mystérieux du dehors, elle devrait manifester sa bonne foi en permettant à quelques-uns de ses membres de démissionner afin que les grands hommes en question puissent prendre leurs places. Voilà qui démontrerait que les honorables députés de la gauche sont vraiment sincères.

Je n'ai pas prononcé les paroles que m'attribue l'honorable député. Ma remarque est consignée à la page 968 du hansard:

...étudier la question d'unir tous les partis au pays et à la Chambre, afin que nous ayons un vrai gouvernement du temps de guerre. J'estime que le système de partis est un luxe dont nous pouvons nous passer pendant les hostilités; nous en avons déjà eu beaucoup trop. Bien des gens pensent que la guerre est l'apanage du gouvernement libéral et que notre effort de guerre souffre de l'esprit de parti. Il en est ainsi jusqu'à un certain point, je le crains fort.

On constate que ce sont deux textes bien différents. Je puis dire que l'honorable député a prononcé un fort intéressant discours.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

*CONTRÔLE DE CHANGE ÉTRANGER—CRÉDITS SPÉCIAUX D'IMPÔTS ET ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR DÉPRÉCIATION

M. DESMOND:

1. Sous le régime de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et/ou de la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, combien de a) particuliers, *b*) sociétés, *c*) compagnies ont demandé de l'assistance sous forme de crédits spéciaux d'impôts et/ou d'allocations spéciales pour dépréciation ou épuisement?

2. Quels sont les noms de chaque particulier, société ou compagnie qui a fait cette demande?

3. De quel genre sont les affaires de chacun de ces particuliers, sociétés ou compagnies?

4. Combien de ces demandes a-t-on accordées?

5. De quelle nature est l'assistance en crédits d'impôts ou en autres concessions que l'on a accordée à chaque particulier, société ou compagnie?

6. Comme résultat de chacune de ces subventions, concessions ou faveurs, de quel montant estimatif augmentera la quantité de change étranger détenu au Canada?

L'hon. M. ILSLEY: La réponse est donnée à cette question, mais je dois faire observer que l'honorable député n'a pas modifié sa question en remplaçant les expressions "Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et loi sur la taxation des surplus de bénéfices" par "Loi sur la conservation du change étranger en temps de guerre". J'ai répondu à la question comme si la modification avait été apportée.

1. (*a*) 1.
(*b*) 0.
(*c*) 15.

2 et 3. On estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public de révéler les noms ou le genre d'affaires de ceux qui présentent ces demandes. La loi de 1940-1941 sur la conservation des changes en temps de guerre, chapitre 2, article 8 (2), prescrit le dépôt au Parlement de toutes les conventions dans les quinze jours qui suivent la signature de ces accords ou, si le Parlement n'est pas en session, dans les quinze jours qui suivent la session prochaine.

4. Aucune jusqu'à date. Plusieurs conventions sont maintenant à divers stades de négociation.

5 et 6. Répondu sous le n° 4.

EMBAUCHAGE DES CIVILS AUX AÉROPORTS

M. SENN:

Le 1er février 1941, combien de civils étaient occupés à chacun des aéroports suivants: Dunnville, Jarvis, Hagersville, Kohler?

L'hon. M. RALSTON: Dunnville, 59.

Kohler: C'est un terrain d'atterrissage d'urgence administré par Dunnville. Par conséquent, le personnel est compris dans celui de Dunnville et nous ne possédons pas la répartition du chiffre entre les deux terrains. Jarvis, 98. Hagersville: C'est un terrain d'atterrissage d'urgence administré par Brantford. Le personnel est donc compris dans celui de cette ville et le chiffre n'est pas décomposé entre les deux terrains.

INFORMATION PUBLIQUE—"EN AVANT, CANADA"

M. BENCE:

1. Le directeur d'information publique a-t-il publié une brochure ou des brochures intitulées: "En avant, Canada"?

2. Si oui, quel est le sujet de chacune de ces brochures?

3. Combien d'exemplaires de chaque brochure a-t-on imprimés?

4. Quels ont été les frais d'impression de chaque brochure?

5. Pour quelle fin a-t-on publié chacune de ces brochures?

6. A qui a-t-on envoyé des exemplaires de chacune de ces brochures?

7. Quels ont été les frais de distribution?

L'hon. M. GARDINER:

1. Oui.

2. Exposés sur la nature et l'étendue de l'effort de guerre du Canada, présentés à la Chambre des communes par des ministres de la Couronne.

3. "En avant, Canada"—(Août 1940)

En anglais—50,000 exemplaires
En français—20,000 exemplaires.

"En avant, Canada", n° 2—(Décembre 1940)

En anglais—100,000 exemplaires
En français—50,000 exemplaires.

4. "En avant, Canada"—$2,157 plus la taxe de vente

"En avant, Canada", n° 2—environ $5,200 (facture pas encore reçue).

5. Pour satisfaire une demande générale et constante de la part du public qui voulait obtenir des renseignements comme ceux que renfermait l'opuscule. La publication a répondu à des demandes de renseignements spécifiques de la part de milliers de gens et a été distribué aux personnes, corporations et sociétés qui désirent se renseigner sur l'effort de guerre du Canada et dont les noms apparaissent sur la liste de distribution par la poste.

6. Un seul exemplaire, à chacun de ceux qui en ont fait la demande (soit environ 45,000 exemplaires), aux membres du Parlement, aux journaux, aux instituteurs, et aux bibliothèques publiques dont les noms apparaissent sur les listes.

Plusieurs exemplaires (sur demande seulement) à un grand nombre d'adresses; suivent des exemples types:

Comités d'épargnes de guerre, Chambres de commerce, Services éducationnels de la Légion canadienne, Association pour la Société des Nations, Frontier College, high schools, universités, ministères provinciaux d'éducation, membres de la Chambre des communes, Book Fair, compagnies d'assurances, banques, fabriques, cercles d'entr'aide, Y.M.C.A., églises, haut commissaire britannique, commissaires canadiens du commerce à: Lima, Pérou; Tokio, Japon; la Havane, Cuba; New-York, E.-U.A.; pénitenciers, services auxiliaires de la défense nationale.

7. Environ $2,500.00

PRISONNIERS DE GUERRE AU CANADA

M. ROY:

1. Combien de prisonniers de guerre a-t-on envoyés au Canada?

2. Combien le trésor fédéral a-t-il dépensé pour ces prisonniers et de quelle façon le Canada a-t-il contribué à l'entretien de ces prisonniers?

[M. Bence.]

L'hon. PIERRE F. CASGRAIN:

1. Les prisonniers de guerre ont été envoyés au Canada en vertu d'accords conclus avec le gouvernement du Royaume-Uni et de celui de Terre-Neuve. On ne juge pas qu'il soit dans l'intérêt public de dévoiler le nombre de ces prisonniers ainsi internés au Canada.

2. Le gouvernement du Royaume-Uni et celui de Terre-Neuve ont accepté de défrayer l'entretien de ces prisonniers de guerre, et les sommes déboursées à ce sujet par le gouvernement canadien lui seront remboursées par les gouvernements du Royaume-Uni et de Terre-Neuve.

CAMPS D'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. ROY:

1. Combien de camps d'entraînement militaire ont été établis dans la province de Québec et à quels endroits?

2. Quel officier militaire a charge de chacun de ces camps?

L'hon. M. RALSTON:

Seize camps d'entraînement militaire ont été établis dans le Québec dont quatorze conformément au plan d'entraînement établi sous le régime de la loi de mobilisation des ressources nationales, et deux pour les unités actives de l'armée canadienne. Ils se répartissent ainsi qu'il suit:

Plan d'entraînement, loi de mobilisation des ressources nationales, Commandant, Sherbrooke, Lt-col. J.-S. Bourque; Farnham, Lt-col. A. T. Howard; Huntingdon, Lt-col. C. C. Brooks, M.C.; Joliette, Lt-col. G.-V. de Bellefeuille; Varcartier, Capitaine G.-M.-S. Dorion; Mégantic, Major L.-P. Cliche; Montmagny, Major J.-P.-J. Codreau, E. D.; St-Jérôme, Lt-col. E.-J. Nantel, E. D.; Sorel, Major G. Francœur, V. D.; St-Hyacinthe, Major R. Pothier; Valleyfield, Lt-col. J.-R.-J. Duhaut; Chicoutimi, Major J. Landry; Lévis, Major J.-N. Tourgeon; Rimouski, Major P.-H. L'Heureux.

Unités actives de l'armée canadienne, Commandant, Trois-Rivières, Lt-col. D. S. Forbes, M. C.; Valcartier, Lt-col. J.-A. Dansereau.

SUJETS ENNEMIS INTERNÉS—EMBAUCHAGE SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

M. ROY:

1. A-t-on employé des détenus des camps d'internement à la construction de la route transcanadienne?

2. Combien de détenus ont été employés et pendant combien de temps? A quels endroits ont-ils travaillé?

3. Y eut-il des évasions? Si oui, combien?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. Non.

2 et 3. Répondu sous n° 1.

AVIATION—RECRUTEMENT ET CENTRES D'ENTRAÎNEMENT

M. ROY:

1. Quel est le nombre des bureaux de recrutement pour l'aviation au Canada et où sont-ils situés?

2. Quel est le nombre des centres de recrutement du personnel, des écoles d'entraînement, des écoles d'aviation élémentaires d'entraînement pour les pilotes, des écoles pour les observateurs d'aviation, des écoles de télégraphie sans fil pour les canonniers d'aviation, des écoles d'entraînement pour les mécaniciens d'aviation, des écoles de bombardiers et de mitrailleurs et des écoles de navigation aérienne, et où ces écoles sont-elles situées?

L'hon. M. RALSTON:

1. Dix-sept, au 21 février 1941, situés ainsi qu'il suit:

Vancouver (C.-B.), 332, Immeuble Federal.
Calgary (Alberta), 1206 est, 1ère rue.
Edmonton (Alberta), Immeuble provincial.
Saskatoon (Sask.), Immeuble Birks, 153 sud, Troisième avenue.
Regina (Sask.), Immeuble de la New Regina Trading Co.
Winnipeg (Man.), Immeuble Lindsay, 228, avenue Notre-Dame.
North-Bay (Ont.), 99 ouest, rue Main.
Windsor (Ont.) Immeuble Liddy, 461, avenue Ouellette.
London (Ont.), ancien immeuble des postes.
Hamilton (Ont.), 275 sud, rue James.
Toronto (Ont.), 297, rue Bay.
Ottawa (Ont.), 90, rue O'Connor.
Montréal (P.Q.), Immeuble des Postes, 1254, rue Bishop.
Québec (P.Q.), 53, rue Buade.
Moncton, (N.-B.), Immeuble fédéral.
Halifax (N.-E.), Broadcasting House, 10, rue Tobin.
Charlottetown (I. P.-E.), 25, rue Kent.

2. Dépôts de réserve—5:
N° 1, à Toronto (Ont.).
N° 1A (provisoire), à Picton (Ont.).
N° 2, à Brandon (Man.).
N° 3 (provisoire), à Ottawa (Ont.).
N° 4, à Québec (P.Q.).

L'école d'enseignement technique, à St. Thomas (Ont.)

Ecole de génie aéronautique, à Montréal (P.Q.).

Ecole de l'inspectorat, à Toronto (Ont.).

Ecole d'équipement et de comptabilité, à St. Thomas (Ont.).

Ecole d'administration, à Trenton (Ont.).

Ecole d'armement aérien, à Trenton (Ont.).

Ecole des équipages de vedettes porte-torpilles, à Trenton (Ont.).

Ecoles préparatoires—3:
N° 1, à Toronto (Ont.).
N° 2, à Regina (Sask.).
N° 3, à Montréal (P.Q.).

Ecole centrale d'aviation militaire, à Trenton (Ont.).

Ecole d'aviation militaire (provisoire), à Picton (Ont.).

Ecoles élémentaires d'aviation—16:
N° 1, à Malton (Ont.).
N° 2, à Fort-William (Ont.).
N° 3, à London (Ont.).
N° 4, à Windsor-Mills (P.Q.).
N° 5, à Lethbridge (Alberta).
N° 6, à Prince-Albert (Sask.).
N° 7, à Windsor (Ont.).
N° 8, à Vancouver (C.-B.).
N° 9, à St. Catharines (Ont.).
N° 10, à Hamilton (Ont.).
N° 11, à Cap-de-la-Madeleine (P.Q.).
N° 12, à Goderich (Ont.).
N° 13, à Saint-Eugène (Ont.).
N° 14, à Portage-la-Prairie (Man.).
N° 15, à Regina (Sask.).
N° 16, à Edmonton (Alberta).

Ecole de navigation aérienne n° 1, à Rivers (Man.).

Ecoles d'aviateurs-observateurs—5:
N° 1, à Malton (Ont.).
N° 2, à Edmonton (Alberta).
N° 3, à Regina (Sask.).
N° 4, à London (Ont.).
N° 5, à Winnipeg (Man.).

Ecoles de bombardement et de tir—3:
N° 1, à Jarvis (Ont.).
N° 2, à Mossbank (Sask.).
N° 3, à Fingal (Ont.).

Ecoles de télégraphie sans fil—3:
N° 1, à Montréal (P.Q.).
N° 2, à Calgary (Alberta).
N° 3, à Winnipeg (Man.).

Ecoles d'aviation militaire—9:
N° 1, à Camp Borden (Ont.).
N° 2, à Ottawa (Ont.).
N° 3, à Calgary (Alberta).
N° 4, à Saskatoon (Sask.).
N° 5, à Brantford (Ont.).
N° 6, à Dunnville (Ont.).
N° 7, à MacLeod (Alberta).
N° 8, à Moncton (N.-B.).
N° 9, à Summerside (I. P.-E.).

Outre les écoles du Corps d'aviation royal canadien énumérées ci-dessus, il y a des écoles spéciales de la Royal Air Force. Il serait contraire à l'intérêt public, estime-t-on, d'en révéler les désignations et emplacements.

Il y a aussi deux unités d'entraînement relevant de la défense territoriale:

Ecole de coopération avec l'armée, à Ottawa (Ont.).

Escadrille d'entraînement aux opérations aériennes, n° 13, à Patricia-Bay (C.-B.).

AUBAINS INTERNÉS—EXPULSION DE CES GENS À LA FIN DES HOSTILITÉS

M. ROY:

1. Les aubains qui ont été internés pendant la durée de la présente guerre sont-ils restés en possession de leurs biens?

2. Seront-ils sujets à l'expulsion à la fin des hostilités ou garderons-nous au pays les membres de la cinquième colonne qui sont et seront internés au cours de la guerre?

L'hon. M. CASGRAIN:

1. Les règlements consolidés concernant le commerce avec l'ennemi, 1939, définissent ainsi le mot "ennemi": "Quiconque a été détenu sous le régime des règlements de la défense du Canada, pendant la période de cette détention". Par conséquent, la propriété de telle personne est dévolue au séquestre des biens ennemis pendant la période de détention.

2. Nous ne connaissons pas le nombre d'internés qui peuvent être sujets à la déportation en vertu des lois existantes d'immigration. La présente question relève de la politique administrative du Gouvernement, laquelle, cela va de soi, ne peut être arrêtée avant la fin des hostilités.

ARMÉE CANADIENNE—RECRUES TOUCHANT LA SOLDE D'ARTISAN

M. WINKLER:

1. Y a-t-il des membres de l'armée active du Canada qui touchent la solde d'artisan, à titre de menuisiers, par exemple?

2. Les officiers recruteurs ont-ils été autorisés à offrir la solde d'artisan en vue d'encourager l'enrôlement?

L'hon. M. RALSTON:

1. Les règlements et instructions applicables à l'Armée active du Canada autorisent, sous réserve des limitations et conditions établies par le ministre, l'attribution de la solde d'artisan aux sous-officiers brevetés, sous-officiers et soldats employés comme artisans, moyennant justification de la possession des qualités voulues et de l'approbation du commandant de l'unité intéressée.

2. Le ministère de la Défense nationale n'a pas autorisé les officiers recruteurs à offrir la solde d'artisan en vue d'encourager l'enrôlement.

LA ANGLIN-NORCROSS COMPANY—CONTRATS

M. LaCROIX (Québec-Montmorency):

1. Des contrats sans demandes de soumissions ont-ils été accordés à la société Anglin Norcross Company Limited, pour des travaux de la Défense nationale, dans la ville de Québec, ou à Valcartier?

[L'hon. M. Ralston.]

2. Si oui,

a) A quelles conditions ces contrats ont-ils été accordés?

b) Quel en est le montant total?

c) Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas demandé des soumissions aux entrepreneurs locaux?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui. Un contrat de travaux généraux de construction a été accordé à la Anglin-Norcross Quebec Limited, 892 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (P.Q.). Il s'agit d'une fabrique de munitions pour armes portatives pour le compte de l'arsenal de Québec, à Saint-Malo, à la Côte du Palais et à Valcartier, dossier 4-1-129, décret du conseil C.P. 3320. Ce contrat comportait la reconstruction des usines situées à Saint-Malo, la construction de nouveaux bâtiments à Saint-Malo, à la Côte du Palais et à Valcartier, l'installation d'outillage et de matériel ainsi que la construction de tous les travaux et les services requis pour l'achèvement de l'entreprise.

2. *a*) Le contrat a été accordé d'après le principe de la régie intéressée, plus des honoraires fixes. Au chapitre des frais figurent le loyer de l'usine au taux de 3 p. 100 par mois, ce qui est le loyer ordinairement accordé dans les contrats de ce genre, et des charges pour service de $6,000 par mois pour le coût des travaux exécutés dans le bureau de l'entrepreneur à Montréal. Ces travaux comprennent les détails suivants:

(*a*) Calcul des quantités et établissement des devis des matériaux de construction.

(*b*) Achat des matériaux de construction.

(*c*) Préparation et adjudication des sous-traités.

(*d*) Accélération des livraisons.

(*e*) Comptabilité, factures, bordereaux de paie, états mensuels.

(*f*) Dispositions financières, factures, déclarations pour l'impôt, assurance, etc.

(*g*) Services de placement.

Le montant des honoraires fixes est de $35,000 et comprend les salaires des entrepreneurs, des dirigeants; le loyer du bureau, une certaine proportion des dépenses du bureau de Montréal et les profits.

b) Le coût estimatif total de l'entreprise originelle est de $2,500,000, somme requise pour doubler la capacité de production de l'arsenal pour les munitions du calibre .303. Depuis que ce contrat a été accordé et à la suite de la demande par le Royaume-Uni d'un rendement encore plus considérable, il est question d'augmenter cette entreprise en y affectant encore la somme de $2,700,000, portant le coût estimatif total de l'entreprise confiée à Anglin Norcross Quebec Limited à $5,200,000. L'augmentation des honoraires fixes à verser à l'entrepreneur est de $17,500, ce qui portera

à $52,500 le total des honoraires fixes à verser sur le contrat primitif et sur l'annexe.

Les travaux que nous venons d'indiquer ne représentent qu'une partie de l'agrandissement nécessaire à l'arsenal de Québec, le coût total des travaux étant évalués à 10 millions de dollars, ce qui comprend la somme de $5,200,000 (Anglin Norcross Quebec Limited) aux termes précités, soit le coût estimatif des travaux de construction dont il est ici question, et la somme de $4,800,000, représentant le coût des machines, les frais du service de génie et certains autres travaux de construction non compris dans le contrat accordé à la Anglin Norcross Quebec Limited et qui seront adjugés à des entrepreneurs locaux.

c) Les travaux que comporte le contrat primitif ($2,500,000) accordé à la Anglin Norcross Quebec Limited étaient si complexes et si pressants qu'après avoir consulté les dirigeants de l'arsenal de Québec, nous avons cru qu'il était impossible de préparer des plans et des devis et de demander des soumissions de la manière ordinaire. Il fallait non seulement construire de nouveaux bâtiments, mais aussi modifier et agrandir ceux qui existaient déjà; il fallait en outre exécuter une somme considérable de travaux d'ordre mécanique d'un caractère spécial que l'on ne pouvait adjuger à un prix à la pièce, ou à un prix global. Pour assurer l'achèvement de tous les travaux nécessaires dans le délai voulu, nous avons accepté l'avis des ingénieurs consultants du ministère voulant que tous les travaux de construction soient confiés à une seule compagnie ayant à son service un personnel d'experts dans ce genre de travaux et capable d'en entreprendre immédiatement l'exécution.

Quant aux nouveaux travaux nécessaires pour augmenter la capacité de production de l'arsenal de Québec et à l'exécution desquels on a affecté la somme de $2,700,000, les autorités de l'arsenal ont demandé instamment que l'entrepreneur déjà occupé à la construction des bâtiments de la fabrique et à l'installation de l'outillage soit aussi chargé de la construction des annexes à ces bâtiments et achève l'installation des nouvelles machines dans les bâtiments en voie de construction et aussi dans les annexes. Elles ont été d'avis que l'emploi d'autres entrepreneurs dans ces bâtiments en même temps que les premiers aurait donné lieu à de la confusion et du retard et aurait entravé inutilement le rendement de l'arsenal.

Quant aux autres travaux d'agrandissement qu'il faudra faire à l'arsenal de Québec et qui ne sont pas compris dans le contrat accordé à Anglin Norcross Quebec Limited, nous nous proposons de faire préparer par des architectes locaux des plans et des devis pour les travaux de construction et d'adjuger l'entreprise à des entrepreneurs de la région en état de soumissionner. Ces travaux seront très considérables.

CONFÉRENCE ENTRE DOMINION ET LES PROVINCES —EMPLOI D'ADJUTOR SAVARD

M. ROY:

1. M. Adjutor Savard, a-t-il été à l'emploi du gouvernement fédéral, avant, pendant et après la conférence interprovinciale des 14 et 15 janvier 1941?
2. Si oui, pendant combien de temps?
3. Quelles étaient ses fonctions?
4. Combien a-t-il reçu pour ses services?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Oui.

2 et 3. Adjoint administratif du secrétaire de la Conférence entre le Dominion et les provinces, du 4 décembre 1940 au 31 janvier 1941.

4. Au taux de $425 par mois.

CAMPAGNE DE L'ÉPARGNE DE GUERRE—EMPLOI D'ADJUTOR SAVARD

M. ROY:

1. Monsieur Adjutor Savard est-il à l'heure actuelle, à l'emploi du gouvernement fédéral, à titre de publiciste français de la campagne d'épargne de guerre?
2. Si oui, combien touche-t-il pour ces services?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Non. (Toutefois, on croit qu'il est à l'emploi du Canadian Publishers' War Finance Committee. Ce comité, dont les fonctions ressemblent à celles des comités qui ont joué un rôle important dans les campagnes d'emprunts de la dernière guerre, a été organisé par les éditeurs canadiens dans le but de venir en aide au ministre des Finances en ce qui touche à l'annonce et à la publicité de la campagne en faveur de l'épargne de guerre. Le ministre a reconnu cette offre spontanée de la part des éditeurs de collaborer de cette façon à l'effort de guerre canadien, mais les éditeurs eux-mêmes sont les seuls responsables de son organisation. Le Gouvernement n'a pas eu voix au chapitre dans le choix des membres du comité ou des sous-comités ou de ses employés mais il a consenti à rembourser le comité de ses débours.)

2. Répondu sous le n° 1.

MATÉRIEL DE GUERRE—CONTRATS ADJUGÉS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. ROY:

1. Combien y a-t-il d'usines ou chantiers de matériel de guerre dans chacun des comtés suivants: Gaspé, Iles-de-la-Madeleine, Bonaventure, Matapédia-Matane, Rimouski, Richelieu, P.Q., Kingston et London (Ontario)?

2. Combien y a-t-il de contrats d'approvisionnement de guerre d'accordés à date dans chacun des comtés suivants: Gaspé, Iles-de-la-Madeleine, Bonaventure, Matapédia-Matane, Rimouski, et, dans chacun des comtés des villes de Québec, Ottawa, Toronto, Hamilton et Peterborough?

3. Pour quel montant chacun et à qui?

L'hon. M. HOWE:

1. La Division des dossiers d'usine du ministère des Munitions et Approvisionnements indiquent que les usines suivantes ont été classées comme sources possibles d'approvisionnements en matériel de guerre. Il n'est pas possible de déterminer dans chaque cas lesquelles de ces usines conviennent aux fins susmentionnées.

Comté de Gaspé—Néant.

Comté des Iles-de-la-Madeleine—Néant.

Comté de Bonaventure—Une.

Comté de Matapédia-Matane—Deux.

Comté de Rimouski—Deux.

Comté de Richelieu—Cinq.

Comté de Québec—Vingt, dont la plupart conviennent à certains besoins de guerre.

Kingston (Ville)—Sept, dont quatre utilisables aux fins de guerre.

London (Ville)—Trente-cinq, dont vingt utilisables aux fins de guerre.

2. Voir liste publiée des contrats adjugés, et les pages 283 et 524 du hansard, au sujet des questions d'ordre général.

3. Répondu sous le n° 2.

ARMÉE CANADIENNE—EXAMENS D'APTITUDE POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

M. CLAXTON:

En décembre 1938, mars 1939, décembre 1939, mars 1940 et décembre 1940, combien de candidats, dans chaque district militaire, ont subi et combien ont passé avec succès l'examen prescrit par les quartiers-généraux de la Défense nationale pour être aptes à devenir lieutenant?

L'hon. M. RALSTON:

Les renseignements demandés se trouvent dans le tableau suivant:

District Militaire	Décembre 1938 Nombre de candidats	Décembre 1938 Candidats heureux	Mars 1939 Nombre de candidats	Mars 1939 Candidats heureux	Décembre 1939 Nombre de candidats	Décembre 1939 Candidats heureux	Mars 1940 Nombre de candidats	Mars 1940 Candidats heureux	Décembre 1940 Nombre de candidats	Décembre 1940 Candidats heureux
1.....	58	32	102	78	176	125	198	102		
2.....	76	42	142	115	196	142	184	133		
3.....	106	81	308	192	453	377	565	445		
4.....	102	65	162	110	280	109	1,684	920		
5.....	58	41	112	68	210	98	276	158	Résultats	
6.....	72	59	146	112	201	110	182	151	non encore	
7.....	64	38	115	75	201	109	188	58	connus	
10.....	89	65	162	112	224	176	476	380		
11.....	72	58	148	98	248	176	282	187		
12.....	68	42	120	82	114	72	128	92		
13.....	82	58	256	92	392	110	532	171		

TARIF DE TRANSPORT DU GRAIN DE PROVENDE—CONVENTIONS AVEC LES PROVINCES

M. REID:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il conclu des conventions avec quelques provinces au sujet de l'abolition ou de la diminution des tarifs de transport applicables aux céréales de provende en provenance des trois provinces des Prairies?

2. Si oui, quelles sont la nature et la portée des propositions faites ou des conventions conclues?

3. A-t-on fait à toutes les provinces des propositions de cette sorte?

4. Si oui, quelles provinces ont accepté ou consenti à accepter des propositions de cette sorte?

5. Jusqu'à aujourd'hui, quelles provinces ont accepté une telle entente?

L'hon. M. GARDINER:

1. Des pourparlers sont en cours avec une province.

2. Ces ententes n'ont pas encore été conclues.

3. On a proposé à toutes les provinces de l'Est une certaine assistance à l'égard des frais de transport et l'on a laissé entendre à la Colombie-Britannique que l'on était prêt à lui accorder les mêmes avantages si elle le désirait.

4 et 5. Répondus sous le n° 1.

LOI DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE—NOMBRE D'EMPLOYÉS

M. DIEFENBAKER:

Jusqu'à aujourd'hui, combien de nominations a-t-on faites sous le régime de la loi de l'assurance-chômage, et quel est le nombre approximatif des fonctionnaires dont on retiendra les services pour exécuter ladite loi?

L'hon. M. McLARTY:

Nominations: Permanentes, 2 commissaires,

1 commissaire en chef—celui-ci étant mort a été remplacé par un commissaire en chef intérimaire—8 hauts fonctionnaires; temporaires, 11 commis et sténographes. Prêtés par les autres services de l'Etat, 7 commis et sténographes; total 29.

La commission d'assurance-chômage nous apprend que son organisation n'est pas encore assez au point pour lui permettre de déterminer le nombre exact d'employés qu'exigera l'application de la loi. Au cours des témoignages entendus par le comité spécial chargé par la Chambre des communes d'étudier le bill sur l'assurance-chômage, en juillet 1940, on en avait établi le nombre à environ 3,000.

ARMÉE CANADIENNE—ALLOCATION AUX PERSONNES À CHARGE DES SOLDATS

M. COCKERAM:

1. Quelle mesure a-t-on prise à l'égard des personnes à la charge des soldats de l'Armée active morts de cause naturelle durant leur service?

2. Quelle mesure a-t-on prise à l'égard des personnes à la charge des soldats de l'Armée de réserve, morts pendant une revue ou dans l'exercice de leurs devoirs militaires ordinaires?

L'hon. M. MACKENZIE:

1. L'arrêté du conseil C.P. 1971, en date du 21 mai 1940 décrète que les dispositions de l'article 11 (2) de la loi des pensions s'appliqueront dans le cas des membres des armées de mer, de terre et de l'air blessés ou tués en service au Canada après cette date. Cet article de la loi des pensions permet d'accorder une pension aux personnes à la charge d'un membre défunt de l'armée lorsque la blessure ou la maladie, ou l'aggravation de la blessure ou de la maladie entraînant la mort est directement attribuable au service militaire.

2. Les mêmes dispositions s'appliquent aux membres de l'armée de réserve en activité de service.

RECENSEUR EN CHEF POUR WATERLOO-SUD (ONTARIO)

M. HOMUTH:

1. Qui a été nommé recenseur en chef pour Waterloo-Sud?
2. Qui l'a proposé pour cette charge?
3. Qui a été nommé recenseur en chef pour Waterloo-Nord?
4. Qui l'a proposé pour cette charge?

L'hon. M. MacKINNON:

1. J. N. Courtney, Hespeler (Ont.)
2. Le ministre du Commerce.
3. J. E. Wagner, Kitchener (Ont.)
4. Le ministre du Commerce.

CONFÉRENCE ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES—SECRÉTAIRE DU COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES

M. BENCE:

1. Qui a-t-on désigné pour agir comme secrétaire du comité des questions constitutionnelles à la conférence entre le Dominion et les provinces?
2. Lui a-t-on versé une allocation ou une autre rémunération?
3. Si oui, quel était le montant de cette allocation ou rémunération?

Le très hon. M. MACKENZIE KING:

1. Brooke Claxton, K.C., M.P.
2. Non.
3. Répondu sous le n° 2.

COMITÉ DE DÉPRÉCIATION EN MATIÈRE DE CONTRATS DE GUERRE—F. H. BLACK

M. BENCE:

1. M. F. H. Black occupe-t-il un emploi au comité de dépréciation en matière de contrats de guerre?
2. Si oui, à quel titre?
3. Où réside-t-il habituellement?
4. Quel est son état habituel?
5. Quel traitement ou quelle autre rémunération lui verse-t-on?

L'hon. M. HOWE:

1. Oui.
2. En qualité de membre du comité, représentant le ministère des Munitions et Approvisionnements.
3. Port-Arthur (Ont.).
4. Associé principal de la maison Black and Hanson, experts comptables de Winnipeg et Port-Arthur.
5. Honoraires, $50 pour chaque jour de travail comme membre du comité, plus ses frais de déplacement jusqu'à Ottawa et au retour lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions de membre du comité.

DÉFENSE NATIONALE—FRANCIS FARWELL

M. BENCE:

1. Francis Farwell est-il à l'emploi du ministère de la Défense nationale?
2. Si oui, à quel titre?
3. Quel est son domicile ordinaire?
4. Quel est son état habituel?
5. Que lui verse-t-on en traitement ou autre rémunération?

L'hon. M. RALSTON:

1. Oui.
2. Adjoint spécial du maître général de l'artillerie. En charge de l'entretien des véhicules mécanisés.
3. Hamilton (Ontario).
4. Président et administrateur délégué de la Canada Coach Lines, président de l'exécutif de la Martin Transport, Limited.
5. Aucun traitement. Il reçoit une allocation de subsistance de $15 par jour.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

CAMPS D'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. ROY:

1. Des représentations ont-elles été faites auprès du Gouvernement pour qu'un camp d'entraînement militaire soit établi dans l'un ou l'autre des comtés suivants: Hull, Pontiac, Wright, Labelle, Chapleau et Gaspé?

2. Si oui, par qui ces représentations ont-elles été faites et quelle suite leur a-t-on donnée?

CHANGE ÉTRANGER—REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS DE L'ÉTAT CANADIEN

M. HARRIS (Danforth):

De combien de dollars américains le Canada s'est-il servi durant chacune des années 1939 et 1940, pour rembourser *a*) des emprunts de l'Etat canadien, *b*) des emprunts à des entreprises canadiennes dont l'Etat canadien est propriétaire, ou des emprunts aux mêmes entreprises que l'Etat canadien avait endossés ou garantis?

L'hon. M. ILSLEY: Transformée en ordre de dépôt de documents.

L'hon. M. HANSON: Puis-je demander au ministre des Finances ce qui motive de transformer ainsi cette question plutôt que d'y répondre directement?

L'hon. M. ILSLEY: Elle intéresse deux ministères, celui des Finances et celui des Transports. C'est là la raison.

L'hon. M. HANSON: Je ne vois pas en quoi elle concerne le ministère des Transports. Quoi qu'il en soit, le ministre a peut-être raison.

AÉROPORT ET CAMP MILITAIRE DE DEBERT (N.-E.)

M. BLACK (Cumberland):

1. Quelle étendue de terrain a-t-on achetée pour *a*) l'aéroport, *b*) le camp militaire de Debert?

2. De qui a-t-on acheté ces terrains, indiquant *a*) la superficie des terrains achetés de chaque personne, *b*) les prix demandés par chacune de ces personnes, *c*) le montant versé ou offert en paiement?

3. Quel a été le total des frais de drainage, indiquant *a*) la quantité de tuile à drainage, de tuyaux de drainage ou d'égout achetés, *b*) les personnes de qui l'on a acheté ces tuyaux, indiquant les prix sur livraison pour les tuyaux de chaque grosseur?

L'hon. M. RALSTON: L'achat du terrain et le transfert de leurs titres ne sont pas encore complétés. Les négociations se poursuivent encore dans le cas de certaines propriétés. Vu que la troisième partie de la question intéresse le ministère des Munitions et Approvisionnements, je crois qu'il y a lieu de transformer cette question en ordre de dépôts de documents.

[L'hon. M. Ralston.]

MINISTÈRE DES SERVICES NATIONAUX DE GUERRE —PERSONNEL

M. ROSS (Souris):

1. Quels sont les noms des membres du personnel du département des services de guerre?

2. Quels sont le traitement et les fonctions respectives de chacun?

3. Quels étaient l'état et l'adresse de chacun au temps de sa nomination?

4. Parmi eux, qui avaient fait antérieurement du service militaire?

L'hon. M. GARDINER: Ordre de dépôt de documents.

L'hon. M. HANSON: Cette question n'intéresse assurément qu'un seul ministère et je m'oppose à ce qu'elle soit transformée en ordre de dépôt de documents. On devrait y répondre.

L'hon. M. GARDINER: La réponse serait plutôt longue. Le personnel est disséminé par tout le pays, de Vancouver à Halifax, et il faudra quelque temps pour réunir tous les renseignements. J'estime qu'il conviendrait de transformer la question.

L'hon. M. HANSON: Tel n'est pas mon avis. C'est lorsqu'une question intéresse plusieurs ministères qu'on a recours à cette procédure.

L'hon. M. GARDINER: Pour d'autres motifs, aussi.

L'hon. M. HANSON: Mais c'est la raison principale et celle qu'on a surtout invoquée devant la Chambre à ma connaissance. Je sais qu'on laisse beaucoup à la discrétion du cabinet en cette matière, mais je sais également que les simples députés ont droit à ce que les réponses aux questions qu'ils posent soient consignées au hansard, sauf pour des motifs essentiels. J'ai déjà entendu soutenir la même opinion par nos honorables vis-à-vis lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme le sait l'honorable membre, c'est au Gouvernement lui-même qu'il appartient de décider s'il doit répondre sur-le-champ à une question ou la transformer en ordre de dépôt de document et il assume l'entière responsabilité de ses décisions à cet égard.

MATÉRIEL ET APPROVISIONNEMENTS DE GUERRE —NAVIRES, AVIONS, VÉHICULES MOTORISÉS ET ARTILLERIE DE BORD

L'hon. M. BRUCE:

1. Le 31 mars 1941, quel sera le nombre des navires en service dans la marine royale du Canada?

2. Combien d'avions produit-on maintenant par mois, ou combien d'avions produira-t-on par mois le 31 mars 1941?

3. Le 1er février 1941, combien d'avions du type Anson avait-on fabriqués?

4. Combien d'avions du type Anson a-t-on fabriqués au Canada pour fins d'entraînement?
5. Quels avions d'autres types fabrique-t-on au Canada et quelle avait été la production des avions de chaque type le 1er février 1941?
6. Le 31 janvier 1941, combien de véhicules motorisés, pour fins militaires, produisait-on par jour?
7. Le 1er février 1941, combien de canons de marine avait-on produits au Canada dans la plus grande fabrique de canons?
8. Quel est le calibre des plus gros canons de marine fabriqués?
9. Le 1er février 1941, combien de canons de 25 avait-on produits?
10. A-t-on envoyé outre-mer quelques-uns de ces derniers? Si oui, combien?

ACQUISITIONS D'AUTOMOBILES PAR L'ÉTAT

M. COCKERAM:

1. Depuis le 1er septembre 1939, combien d'autos l'Etat a-t-il achetés pour *a*) le personnel du quartier-général du ministère de la Défense nationale, *b*) le personnel du quartier-général au ministère de l'Air, *c*) le personnel du quartier-général au ministère du Service naval?
2. De quelle ou quelles fabriques sont les autos ainsi achetés?
3. Et combien de chaque marque a-t-on achetés?
4. Quels sont les noms et les emplois de chacun des officiers et des hauts fonctionnaires de chacun des divers ministères susmentionnés, qui ont droit de se servir des autos que l'Etat a ainsi achetés?
5. Combien d'hommes enrôlés dans l'armée consacrent tout ou partie de leur temps à des fonctions de chauffeur?
6. Jusqu'à aujourd'hui, quel est le montant total dépensé en essence, huile et frais d'entretien pour les autos ainsi achetés?

RÉTABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS INVALIDES OU RÉFORMÉS

M. COCKERAM:

1. Par province, quel a été au Canada le total des enrôlements pour *a*) la marine, *b*) le corps d'aviation royal canadien, *c*) l'armée active, *d*) l'armée de réserve?
2. Du 1er septembre 1939 au 31 janvier 1941, combien d'hommes a-t-on renvoyés parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux exigences médicales dans *a*) la marine, *b*) le corps d'aviation royal canadien, *c*) l'armée active?
3. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outremer au pays comme invalides par suite de blessures?
4. Combien d'hommes a-t-on renvoyés d'outremer au pays comme invalides par suite de maladies?
5. Quelles mesures a-t-on prises pour réintégrer ces hommes dans la vie civile par des moyens autres que la solde d'un mois, une allocation familiale d'un mois et une allocation de $35 pour le vêtement?

DEMANDES DE DOCUMENTS

ACHAT DE TERRAINS POUR AÉROPORTS EN ONTARIO

M. McGREGOR:

Relevé des noms des personnes de qui l'on a acheté des terrains afin d'établir des aéroports à Mount-Hope, Jarvis, Brantford, Dunnville, Birch, Hagersville, Fingal et Kohler, relevé indiquant aussi le nombre d'acres achetés de chaque personne et la somme versée à chaque personne.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député consentirait-il à réserver cet avis aussi?

M. l'ORATEUR: Réservé.

MARCHÉS ET CONTRATS PASSÉS AVEC LA JOHN INGLIS COMPANY

M. CARDIFF:

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et/ou autres documents et écrits qui sont venus en la possession du gouvernement depuis le 1er septembre 1939, au sujet de tous marchés, marchés supplémentaires ou contrats ou de toutes révisions de marchés ou de contrats passés entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et la John Inglis Company, de Toronto.

CONTRAT DE QUAI À LA BAIE-DES-SABLES (P.Q.)

M. ROY:

Copie de toutes correspondances, rapports, estimés, recommandations, factures et pièces justificatives se rapportant au paiement de la somme de $14,332.50 fait par le Gouvernement à Bertrand & Brother, L'Orignal, Ontario, lors de l'annulation et au terme d'un contrat donné en 1939 pour la construction d'un quai à Baie-des-Sables, comté de Matane, au prix approximatif de $76,832.86, et sur une appropriation budgétaire de $25,000.

FRAIS DE RÉCLAME POUR LA VENTE DES CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE

M. COCKERAM:

Relevé indiquant *a*) la somme totale d'argent dépensée jusqu'à aujourd'hui en annonces pour la vente de certificats d'épargne de guerre, *b*) les noms des agences auxquelles on a eu recours à cette fin, *c*) les montants versés à chacune de ces agences, *d*) les noms de toutes les personnes qui occupent un emploi rémunéré dans l'organisation de cette campagne, *e*) les sommes versées à chacune de ces personnes.

POIDS ET MESURES

M. DOUGLAS (Weyburn):

Copie du rapport que M. S. Cuddy, surveillant des poids déficitaires, a soumis le 13 octobre 1939 à E. O. Way, directeur des poids et mesures.

L'hon. M. MacKINNON: Monsieur l'Orateur, le rapport dont il s'agit est confidentiel et l'intérêt public demande qu'il ne soit pas publié.

M. l'ORATEUR: Rayé.

RÉFUGIÉS ET PRISONNIERS DE GUERRE

M. ROY:

Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires, etc., échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet des réfugiés et des prisonniers de guerre depuis le début de la guerre actuelle jusqu'à aujourd'hui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon collègue le secrétaire d'Etat m'apprend qu'il ne se rappelle aucune correspondance échangée entre le gouvernement de Québec et les autorités fédérales relativement aux réfugiés et prisonniers de guerre, depuis l'ouverture des hostilités. A tout événement, j'incline à croire qu'il ne conviendrait pas de déposer actuellement les lettres relatives aux prisonniers de guerre, et c'est pourquoi la demande doit être rejetée.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre affirme-t-il qu'il n'existe pas de telle correspondance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne saurais l'affirmer, mais le secrétaire d'Etat, à qui je me suis adressé pour me renseigner, m'a répondu de mémoire qu'il n'en existe pas. Il peut s'en assurer, mais s'il en existait je ne crois pas que nous devrions déposer cette correspondance.

L'hon. M. HANSON: Nous discuterons ce point plus tard. La motion ne pourrait-elle pas être réservée jusqu'à ce que l'on sache si cette correspondance existe?

M. POULIOT: Je prie le chef de l'opposition de se lever de son siège quand il prend la parole, de ne pas parler assis. Ayons des manières, de bonnes manières dans cette Chambre.

M. l'ORATEUR: Rayé.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

MESURE VISANT À ACCORDER À SA MAJESTÉ L'AIDE REQUISE POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ NATIONALE

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Vien, et passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi, 21 février, sur le projet de résolution de l'honorable M. Ilsley qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de stipuler entre autres choses:

1. Que des sommes n'excédant pas $1,300,000,000 soient allouées à Sa Majesté pour défrayer toutes dépenses encourues ou pour faire tous prêts ou avances qui peuvent être accordés par le gouverneur en conseil, ou sous son autorité, durant l'année se terminant le 31 mars 1942, pour

a) La sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada;

b) La conduite des opérations navales, militaires et aériennes à l'intérieur ou hors du Canada;

c) Favoriser la continuation du commerce, de l'industrie et des relations d'affaires, soit au moyen d'assurance ou d'indemnité contre les risques de guerre, soit autrement; et

d) L'exécution de toute mesure que le gouverneur en conseil juge nécessaire ou opportune par suite de l'existence d'un état de guerre.

2. Que le gouverneur en conseil soit autorisé à prélever par voie d'emprunt sous le régime des dispositions de la loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, ou les sommes d'argent dont le montant global n'excédera pas $1,300,000,000 qui peuvent être requises pour défrayer ces dépenses ou faire ces avances ou prêts, le principal et l'intérêt de cet emprunt devant être imputés sur le fonds du revenu consolidé et payables à même ce fonds.

3. Que le Gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser de nouveau ou à avancer ou prêter les sommes qu'il recevra par voie de remise ou de remboursement des avances, dépenses ou prêts faits en vertu des lois sur les subsides de 1939 (2e session), 1940 et 1941.

M. CRUICKSHANK: Je voudrais signaler un point qui concerne particulièrement l'effort de guerre canadien et qu'il convient de traiter à l'occasion du bill à l'étude. Je parle en qualité de membre de la Chambre, d'homme qui a perdu son frère dans la dernière guerre, d'ancien combattant. Le 19 février, le chef d'un parti que j'ai toujours admiré faisait la déclaration suivante, consignée à la page 947 du compte rendu:

L'hon. M. Hanson: Cette question était une figure de rhétorique. Le premier ministre pourra répondre plus tard s'il le désire. Il est vrai que l'Australie est dans la zone de combat tandis que le Canada n'y est pas.

Le très hon. Mackenzie King: Je le nie absolument. Le Canada est bel et bien dans la zone de combat.

L'hon. M. Hanson: Allons donc! Les Canadiens savent que nous ne sommes pas en Lybie. Nous avons quelques aviateurs en Angleterre et nous comptons aussi des soldats à l'entraînement dans les Iles britanniques.

Comme député et comme ancien combattant, je proteste contre ces paroles, non seulement en mon nom mais au nom de tous les anciens combattants canadiens dont je me fais l'interprète. Je ne sais pas dans quel régiment le chef de l'opposition a servi durant la dernière guerre. Je faisais partie du 29e bataillon. Je parle au nom de tous les anciens combattants canadiens, du père, de la mère, des sœurs et des frères de tous nos soldats qui sont au front. Le chef de l'opposition pense-t-il vraiment collaborer à notre effort de guerre lorsqu'il diffame les Canadiens actuellement en Angleterre et sur d'autres théâtres de guerre? N'oublions pas les gardes-malades qui subissent les bombardements et qui sont exposées aux plus graves périls. Je me permets de parler en leur nom et au nom de tous nos commettants, et si c'est là le genre de direction auquel nous pouvons nous attendre d'un prétendu gouvernement national, je suis sûr que ni les anciens com-

battants de la dernière guerre ni ceux qui se battent actuellement en première ligne ne tiennent à voir ces hommes prendre les rênes de l'Etat tant que durera le conflit.

L'hon. M. HOWE: On m'a souvent demandé d'exposer les détails relatifs à notre production de guerre, surtout en ce qui concerne l'avionnerie et je veux aujourd'hui, avec le consentement de la Chambre, répondre à ce désir.

Avant de faire connaître l'activité du ministère des Munitions et Approvisionnements, il y a lieu de dire quelques mots du ministère lui-même. On aime à décocher des traits contre le ministère et les reproches qui nous viennent de certains côtés ne sont ni plus ni moins qu'injurieux.

Un éditorial qui m'est tombé sous la main aujourd'hui dit que "le ministère des Munitions et Approvisionnements est lourd, amorphe et surchargé jusqu'à la limite de ses forces". En toute équité, les dirigeants du ministère doivent avoir la faculté d'exposer leur façon de voir à ce sujet.

Le ministère est chargé des achats pour l'armée, la marine et l'aviation, des travaux de construction militaire au pays, à l'exception de certains travaux exécutés en régie par l'armée, et aussi des achats pour le compte du gouvernement de la Grande-Bretagne, des gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de l'Inde, et pour deux ou trois gouvernements autres que ceux de l'Empire.

M. MacNICOL: C'est-à-dire des achats en Amérique?

L'hon. M. HOWE: Des achats au Canada. Cette tâche a, sans conteste, une très grande envergure. Je doute que les honorables députés se représentent vraiment l'ampleur qu'elle a atteinte. J'en ai donné une idée, il y a une couple de jours, en disant que, tandis que le premier contrat concernant la fabrication de la mitrailleuse Bren, regardé alors comme fort important, prévoyait la production annuelle de 5,000 mitrailleuses, le contrat actuel, —chose qui paraîtra incroyable à la Chambre —prévoit la production annuelle de 97,500 mitrailleuses, soit 19 fois et demie la quantité primitive. Et cependant, il faut convaincre les gens de la vérité de la chose, les mêmes gens qui prétendaient, il y a quelques jours, qu'on ne fait rien au Canada pour organiser la puissance de production du pays.

Quiconque voyage en chemin de fer dans les Provinces maritimes constate qu'on utilise nos voies ferrées à plein rendement dans cette région. Les ports de Saint-Jean et Halifax sont débordés par la tâche d'assurer l'expédition des produits canadiens destinés aux théâtres de la guerre. Quiconque accomplit ce voyage doit se dire que cette activité est le résultat de la puissance de production nationale placée sur un pied de guerre.

Quant à savoir si le ministère est lourd et amorphe, j'ai consulté le dictionnaire pour m'assurer que je comprenais le sens véritable du mot amorphe. Ce mot veut dire informe ou inorganisé. Le département est-il inorganisé? J'ai sous la main un tableau d'organisation tenu à jour pour chaque mois. Il indique les relations directes entre les divers services du ministère, à quel fonctionaire ces derniers font rapport et par l'intermédiaire de qui ils atteignent le ministre au sujet des décisions à prendre. Je tiens à consigner ce tableau au compte rendu. Il intéressera la députation: (Voir tableau à la page 1081).

Quant à la question de savoir si le ministère a atteint la limite de son effort, je lis chaque jour dans les journaux que ma santé est gravement atteinte, que je suis sur le point de flancher, bien que je n'en aie moi-même rien constaté. Il me semble que je devrais être le premier à m'en apercevoir. D'autres pensent que je devrais être le dernier. Or, je sais que le premier ministre a l'œil grand ouvert sur le travail de tous les départements et je suis absolument certain que si j'avais déjà flanché ou même si j'étais sur le point de le faire, il m'en avertirait et me confierait une tâche moins écrasante. Cela le regarde et je n'ai pas le moindre doute qu'il remplira son devoir. Je ne réclame aucune sympathie. Je n'ai pas demandé le poste de ministre des Munitions: on me l'a assigné. Je l'ai accepté parce que je croyais que tel était mon devoir et je me propose de le tenir jusqu'à ce qu'on me confie une autre charge ou qu'on me demande de m'effacer. Si je cède sous le poids de mes fonctions, je serai seul à ressentir cette perte.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce sera une perte pour le pays.

L'hon. M. HOWE: Je ne réclame aucune sympathie à cet égard. Quant à savoir si le ministère a atteint la limite de son effort, je réponds que le ministère des Munitions et Approvisionnements est tout aussi vigoureux et aussi capable d'accomplir sa tâche qu'il l'était quand j'en ai pris charge. Nous le tenons en forme en lui infusant constamment du sang nouveau. Il ne se passe pas de mois sans que nous fassions appel à un éminent administrateur, à un personnage qui a fait sa marque au pays comme administrateur, pour lui confier une des tâches du ministère. Le mois dernier, nous avons retenu les services de quatre hommes d'affaires. L'un est M. Harry Carmichael qui a abandonné le poste très largement rémunéré de vice-président et directeur général de la General Motors Corporation of Canada. Nous lui avons demandé de travailler sans traitement au ministère des Munitions et Ap-

provisionnements. Nous avons fait appel à M. R. C. Berkinshaw, directeur général de la Goodyear Tire and Rubber Company, à M. Brown, important fonctionnaire de la Banque canadienne du Commerce et à M. Joseph Piggott, un des plus considérables entrepreneurs du pays; tous donnent bénévolement tout leur temps. Je doute qu'ils auraient consenti à quitter ces postes importants pour entrer dans un département lourd, amorphe et atteignant la limite de son effort.

Je ne tiens pas à insister sur ce point, mais je crois me faire le porte-parole des nombreux personnages qui ont abandonné de hauts postes dans la vie civile pour travailler au ministère, pour déclarer que nous ne réclamons aucune bienveillance particulière à l'égard du personnel du ministère.

On a dit que nous travaillons sans plan. Le chef de l'opposition a affirmé que, alors que M. Purvis savait parfaitement ce qu'il voulait, le ministère des Munitions et Approvisionnements travaillait au jour le jour, sans plan arrêté et sans but. J'ai par devers moi deux lettres assez intéressantes à cet égard, bien qu'elles n'aient autrement aucune importance. L'une est adressée à M. Fairweather, directeur général du service de l'économique et de la statistique, par le chef du service de coordination à la commission anglaise des achats à Washington. Elle est datée du 5 février. Je cite:

Cher M. Fairweather,

Je n'ai pu examiner qu'hier la statistique que vous avez apportée du Canada la semaine dernière. Plus je l'étudie, plus je me convainc que vous nous avez donné tout juste ce dont nous avons besoin. MM. Purvis et Monet sont tous deux fort satisfaits. Je vous enverrai probablement de temps à autre des dépêches par télétype et relatives à quelques détails, à mesure que nous avancerons davantage dans l'examen de la statistique, mais les données de vos tableaux répondent amplement à nos fins et donnent une bonne idée de l'effort du Canada.

Je vous remercie d'avoir pris la peine de préparer les tableaux et nous les apporter.

Je regrette que vous n'ayez pu passer plus de temps à Washington.

John S. Guest.

J'ai une autre lettre de M. Guest, datée du 18 février:

Je vous remercie pour votre lettre du 14 février, contenant de nouvelles prévisions relatives aux livraisons de certains objets, d'avril à décembre 1942.

Nous nous rendons bien compte que la production envisagée dans vos tableaux trimestriels présuppose l'emploi continu de la pleine capacité pour l'exécution de commandes renouvelées, à l'exclusion de la production émanant de nouvelles usines non encore en construction.

Vos chiffres annuels de production maximum en puissance envisagent cette capacité additionnelle possible. La possession des deux jeux de chiffres augmente énormément l'utilité de chacun d'eux. Nous comptons que nos prévisions relatives aux livraisons des Etats-Unis seront

[L'hon. M. Howe.]

prêtes dès la fin de la semaine prochaine, alors que nous en ferons parvenir des exemplaires à M. Howe.

Notez bien ceci: nos prévisions sont prêtes; les autres, attendues.

En discutant notre production d'avions, je veux être parfaitement franc. N'oublions pas que le ministère des Munitions et Approvisionnements ne peut qu'organiser l'industrie nationale aussi efficacement que possible et confier ses commandes aux entreprises les mieux en état de les exécuter, compte tenu de leurs autres engagements. Nous avons invariablement constaté que les entreprises industrielles bien administrées qui exécutent les travaux en vue desquels elles ont été créées répondent à notre attente et souvent la dépassent. Mais, lorsque nous avons affaire à une entreprise nouvellement établie, qui a peu d'expérience et a eu un essor très rapide, nous ne pouvons pas prévoir avec exactitude ce qu'elle parviendra à accomplir. Je song à l'industrie aéronautique, qui existait à peir en 1937 et qui, aujourd'hui, occupe envi 18,000 ouvriers. Nous étudions la situat et fondons nos projets sur l'idée que nous faisons de la capacité productive de dustrie en cause. Evidemment, nos prév s ne sauraient être aussi exactes que lor l'il s'agit d'une industrie bien organisée ou d'une industrie bien assise fonctionnant dans sa propre sphère.

Puis nous avons des maisons solides et réputées qui se lancent dans la fabrication d'articles totalement étrangers à leur domaine. Là encore, les prévisions ne sauraient être exactes. A cet égard, je conseillerais la lecture d'un article de M. Charles F. Kettering, président de la General Motors Research Corporation. M. Kettering est censé avoir amélioré plus que quiconque les procédés de fabrication des automobiles. Son article, intitulé: "Les canons ne sont pas des essuie-glace" a paru dans la *Saturday Evening Post*...

L'hon. M. HANSON: Quoi?

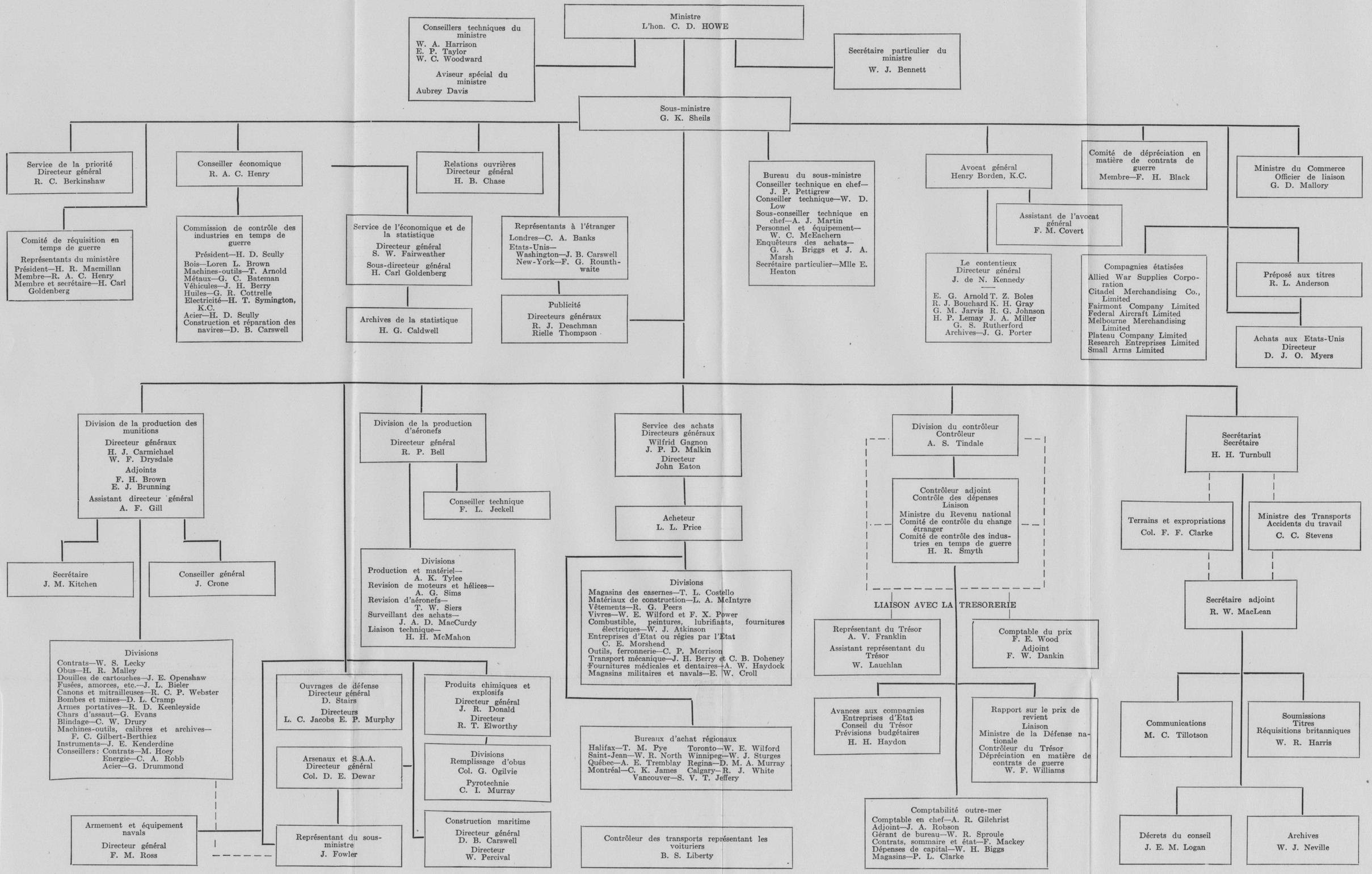
L'hon. M. HOWE: ...du 18 janvier. Il s'adresse surtout à l'industrie automobile des Etats-Unis, prévenant les fabricants d'automobiles que, lorsqu'ils passent à la fabrication d'avions, de moteurs d'avions et de canons, ils s'aventurent dans un monde totalement inconnu où ils n'auront pas une expérience de vingt ans pour les guider. Il leur conseille de s'abstenir de promesses trop optimistes. Son avertissement s'applique à la situation actuelle en matière de production.

La production canadienne se répartit en dix domaines principaux, dont sept ont soit atteint, soit dépassé les prévisions. Il y en a trois qui, en retard sur les prévisions, ne sont pas en aussi bonne posture que les sept autres.

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS

OTTAWA

Février 1941.



Je mentionne en premier lieu l'équipement personnel, soit l'achat des vêtements et des articles en général dont les troupes ont besoin. Comme on le sait, nous avons eu de la difficulté au début de la guerre à porter cette industrie au niveau de production nécessaire. Nous ne rencontrons plus de difficultés. Nous sommes en avance dans toutes les branches de cette industrie.

En ce qui a trait à l'industrie du bâtiment, je dois dire qu'au cours de la dernière année, nous l'avons soumise à la plus dure épreuve de son histoire au Canada; elle a répondu à tout ce qu'on attendait d'elle. Comme le savent les honorables députés, nous avons accompli, en ce qui concerne le plan d'entraînement aérien, deux années de travaux de construction en un an, et beaucoup d'autre besogne en d'autres branches du service. Sous ce rapport, aucun ennui.

Au sujet des constructions navales, quand nous avons préparé notre programme, nous avons fait une enquête sur l'état des chantiers au Canada et déterminé approximativement quel rendement ils pourraient donner. Je puis dire que nos prévisions ont été grandement dépassées, et que le rendement de ces chantiers est beaucoup plus considérable que nous ne l'avions d'abord prévu.

Dans le domaine du transport motorisé, nous avons l'une des industries les mieux organisées et les plus efficaces du Canada. Cette industrie a adapté son outillage à la fabrication d'unités motorisées et de porte-mitrailleuses universels. Elle a rempli toutes les commandes. Le rendement de l'industrie canadienne est si considérable que la Grande-Bretagne n'a pas jugé nécessaire de s'adresser au grand marché américain pour ses achats de véhicules à moteur.

Dans la fabrication de produits chimiques et d'explosifs, toutes nos prédictions se sont réalisées. Notre première grande usine d'explosifs s'achevait deux mois avant la date prévue; elle donne non seulement son plein rendement, mais environ 25 p. 100 de plus. Dans les autres domaines, la production marche selon les prévisions. Aucune usine n'est sérieusement en retard, beaucoup sont en avance sur les prévisions, de sorte qu'il n'y a rien de fâcheux à souligner touchant les produits chimiques et les explosifs.

La fabrication des obus et des parties constituantes se poursuit aussi dans l'ordre prévu. Nous avions au Canada un grand nombre d'usines qui fabriquaient des obus pendant la dernière guerre et qui se sont mises rapidement à produire au début du présent conflit. Elles ont rempli toutes les promesses que nous avons exigées d'elles quand nous leur avons commandé des obus. Il en est ainsi des parties constituantes—fusées, fusées à retardement, gaînes et toutes les parties d'un obus complet. Le travail se poursuit selon le programme prévu et il n'y a pas de retard à signaler à l'attention du comité. J'ajoute que nous produisons présentement environ 350,000 obus par mois, soit 1 millions tous les trois mois.

Dans le domaine de la sidérurgie nous avons considérablement étendu notre production. Si, à cet égard, je faisais connaître les chiffres relatifs à chacune des trois dernières années, je pense bien que les honorables députés me demanderaient des rectifications, croyant que je me trompe. Depuis le début des hostilités, nous avons grandement augmenté la capacité virtuelle de production de l'acier au Canada, de sorte que cette industrie produit autant et même plus que jamais nous n'aurions pu nous l'imaginer.

La production des alliages est de dix à douze fois plus considérable qu'avant la guerre. De nouvelles usines surgissent de temps à autre et la production est tout à fait à point.

Nous avons obtenu beaucoup de succès également dans la fabrication de munitions d'armes portatives. Cette production est l'une de nos entreprises les plus considérables. Chaque usine s'est mise à produire au moment prévu, ou avant. Les munitions sont d'une qualité exceptionnelle. Je crois que nos fabricants fournissent environ 80 p. 100 des commandes des munitions dites à marque rouge, tandis qu'aux Etats-Unis on ne remplit qu'environ 40 p. 100 des commandes passées à la même époque. Les munitions à marque rouge sont celles qu'emploie l'aviation. Elles doivent être de toute première qualité et subissent une épreuve spéciale à cette fin.

Nous en arrivons aux divisions du ministère qui ne donnent pas le rendement prévu. La première est celle de l'avionnerie. Encore une fois, il s'agit ici d'une industrie champignon qui, nouvelle au Canada, a rapidement pris beaucoup d'ampleur. C'est au pays même et ces toutes dernières années que ses dessinateurs ont acquis leur expérience dans ce genre de travaux. Nous avons embauché dans cette industrie un nombre formidable de nouveaux ouvriers que nous avons affectés à la production après une courte période d'instruction. Je me propose de relater par le menu ce que nous avons accompli et je ne crois pas que le pays ait sujet de rougir des résultats obtenus. Je reconnais volontiers, cependant, que cette industrie se prête beaucoup moins que d'autres aux prévisions exactes. En fait, nous nous sommes montrés trop

optimistes à l'égard des différents domaines de l'avionnerie.

Quant aux chars d'assaut et aux porte-mitrailleuses universels, la production est conforme au programme; un peu lente au départ, elle répond maintenant à notre attente. Malgré deux mois de retard au début, l'exécution du programme rattrapera facilement le temps perdu, car tout va à merveille. Pour ce qui est des chars d'assaut, la fabrication en a été confiée à des maisons très sérieuses et ayant acquis une longue expérience dans la technique manufacturière, mais totalement dépourvue d'expérience en ce domaine, ainsi du reste que toutes nos industries canadiennes. Le gros de la fabrication des chars d'assaut de l'infanterie a été confiée aux usines Angus, du Pacifique-Canadien, et nous avons eu librement recours aux machinistes les plus compétents de cette compagnie. D'autres établissements d'une réputation tout aussi éprouvée leur prêtent leur concours pour la fabrication des pièces, et la production de chars d'assaut battra prochainement son plein. Il est difficile de fixer une date. La production des pièces dépasse de beaucoup les prévisions. On n'a pas encore livré de char d'assaut complet. On n'était pas censé le faire avant le mois prochain.

L'hon. M. HANSON: Le ministre peut-il me dire si ces usines entreprennent la fabrication complète des chars d'assaut ou si elles n'en exécutent que des parties?

L'hon. M. HOWE: Les tanks dont je parle sont entièrement construits au Canada, sauf les moteurs et les organes de transmission, dont nous avons pu acheter les modèles courants aux Etats-Unis à si bon compte qu'il aurait été désavantageux de les produire au pays en raison des quantités restreintes qu'il nous fallait acheter.

L'hon. M. HANSON: J'en conviens.

L'hon. M. HOWE: Nous fabriquons des plaques de blindage. Je signale que dans ce domaine on a entrepris des recherches considérables. Nous ne pouvions commander des plaques de blindage aussi facilement que d'autres articles d'acier. Nous avons dû inventer une méthode de recuite et nous avons essuyé nombre d'échecs avant d'obtenir un produit fini. Nous sommes actuellement en mesure cependant de produire au Canada toutes les plaques d'acier requises pour la manufacture des tanks.

Les plans de nos chars d'assaut moyens, auxquels nos dessinateurs ont mis la main, sont empruntés aux gouvernements des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. Nous avons compris, en ce qui concerne ces dessins, qu'il serait difficile d'obtenir des plans complets pour la construction de nos tanks d'infanterie. Il faut plus de 1,200 dessins pour la fabrication de ces chars d'assaut, et nous avons eu beaucoup de peine à les rassembler tous. Nous avons découvert qu'il manquait encore quelques dessins dont il a fallu confier l'exécution aux dessinateurs des ateliers Angus. Cette expérience nous a profité et nous avons chargé de la rédaction des plans et de leur exécution, pour la manufacture des chars d'assaut moyens l'entrepreneur principal en cette fabrication aux Etats-Unis, la "American Car and Foundry Company." Cette société a beaucoup contribué à la préparation des dessins relatifs aux chars d'assaut; nous lui versons de faibles honoraires pour qu'elle accorde une attention spéciale à la production canadienne et surtout pour qu'elle nous fasse parvenir les plans au moins en même temps qu'à tout autre intéressé. Jusqu'ici, nous n'avons pas encore tous les plans des chars moyens et personne ne les a d'ailleurs. Il y a déjà six mois que, après examen préalable, on a en somme décidé d'accepter ce modèle, soit dit uniquement pour vous donner une idée du temps requis pour la préparation des plans d'un engin militaire tel qu'un char d'assaut. Le travail progresse cependant. La production en est confiée à nos meilleurs entrepreneurs canadiens et je suis convaincu qu'ils fabriqueront des chars moyens aussi rapidement et aussi bien que tout autre fabricant.

Le rapport sur l'avionnerie, préparé par M. H. R. MacMillan, président de la commission des exigences du temps de guerre, a déclenché de nombreuses discussions dans les journaux et ici. On avait demandé à M. MacMillan et à sa commission de faire un relevé sur l'état de la production dans le pays entier, surtout pour la gouverne du ministre des Finances lors de la préparation du projet de loi à l'étude, ainsi que du cabinet de guerre. M. MacMillan s'est assuré la collaboration de M. Harry Carmichael emprunté à la General Motors. A son tour, M. Carmichael a consulté M. Breech, vice-président et directeur de l'avionnerie à la General Motors des Etats-Unis. Voici ce rapport, assez volumineux. Je consentirais volontiers à le lire, sauf la partie qui traite des canons et contient des renseignements confidentiels que je ne puis communiquer au comité puisqu'ils se rapportent aux divers modèles fabriqués. Toutefois, je consentirais à soumettre le rapport au comité au cours d'une séance à huis clos dont le but spécial serait d'étudier les questions de ce genre.

L'hon. M. HANSON: En tenant compte de la réserve mentionnée par le ministre, j'aimerais à savoir si les honorables membres pour-

ront se procurer des exemplaires de ce rapport. Si, comme il le prétend, cette partie du rapport qui a trait aux canons est confidentielle, je reconnais avec lui qu'on ne doit pas la divulguer. Cependant, ne pourrait-on pas faire imprimer l'autre partie du rapport et nous permettre ainsi d'en prendre connaissance.

L'hon. M. HOWE: Je ne vois pas d'objection à ce que, sauf la partie relative aux canons, le rapport paraisse dans les Procès-Verbaux. Peut-être les chefs militaires, qui sont plus au courant que moi des aspects confidentiels de ce rapport, ne verront-ils pas la chose du même œil; mais je pourrais toujours les consulter après avoir parcouru de nouveau ce document. Peut-être devrons-nous, avant de le publier, supprimer certains chiffres considérés comme confidentiels par l'autorité militaire.

M. MacNICOL: Le rapport Breech est-il compris dans le rapport MacMillan?

L'hon. M. HOWE: M. Breech, autant que je sache, n'a jamais fait qu'un rapport verbal. Il consultait M. MacMillan et M. Carmichael. J'ai demandé à celui-ci s'il était en possession d'un document écrit et il m'a dit n'en avoir pas vu. M. MacMillan ne l'a pas vu, ni moi non plus. Je ne saurais en dire davantage, mais je suis certain que le rapport n'existe pas.

M. DIEFENBAKER: Le ministre n'a-t-il pas vu une lettre de M. Breech adressée au président de la General Motors, M. Sloan? On m'affirme qu'un ministre, ou même plusieurs, en ont des copies.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député peut être certain que je ne possède pas de copie. Je n'ai jamais vu une telle lettre. Si elle existe, je serais heureux qu'on m'en montrât une copie. Je n'en ai jamais vu. L'honorable député me dira peut-être quelle est la source de ses renseignements, car je me renseignerai auprès de M. Sloan.

M. DIEFENBAKER: La réponse coutumière serait: "Ce n'est pas dans l'intérêt public".

L'hon. M. HANSON: J'ignore tout de cette affaire, mais pourquoi ne chercherions-nous pas à nous renseigner? Si une telle lettre existe, la proposition me semble parfaitement appropriée.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député affirme qu'une copie existe.

L'hon. M. HANSON: Il a demandé au ministre s'il avait entendu dire qu'elle existe.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de rappeler l'article bien connu du règlement qui interdit de faire allusion à une communication quelconque sans être en mesure de la déposer sur le Bureau. L'honorable député a mentionné une lettre qu'il devrait déposer.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député n'a pas dit qu'il possède une telle lettre; il a demandé au ministre si elle existait.

Le très hon. M. LAPOINTE: C'est de l'insinuation.

L'hon. M. HANSON: Libre à vous d'interpréter la chose comme vous l'entendrez.

Le très hon. M. LAPOINTE: On est prêt à insinuer n'importe quoi.

L'hon. M. HANSON: Le ministre de la Justice (M. Lapointe) est hors pair dans cet art.

L'hon. M. HOWE: Ce rapport porte la date du 27 janvier 1940. Je signale à l'attention des honorables députés qu'il a été rédigé pendant mon absence du pays. J'ignorais que ce rapport devait être préparé et je n'y ai pris aucune part. On m'en a remis copie en même temps qu'au ministre des Finances (M. Ilsley) et je n'en sais pas davantage. Je ne me suis aucunement occupé de la préparation de ce rapport. J'en vais lire le passage relatif aux aéronefs; il commence à la page 10:

Aéronefs. La production prévue pour le compte du Canada s'établit comme suit, quant aux différents modèles:

a) Il est possible que la production des machines Anson ne commence qu'après juillet 1941 et qu'elle ne soit que de 200 à 300 en 1941, mais une réorganisation soigneuse effectuée à certains points essentiels, supposé qu'on puisse rattraper le temps perdu par la faute des sous-traitants, permettrait peut-être de doubler la production, qui atteindrait alors de 300 à 400 de janvier à mars 1942, soit en tout 800 à 900 d'ici au 31 mars 1942.

Je puis dire que j'ai consulté M. MacMillan au sujet des principaux points qu'il envisage. On a réalisé une réorganisation considérable et nous espérons bien être en mesure de reprendre ce qu'il appelle "le temps perdu" à cet égard.

Bolingbroke. On a apparemment surmonté les difficultés relatives à la production et, sauf l'arrêt imprévu de la fourniture du matériel ou des pièces constituantes, la commande sera remplie vers le 31 décembre 1941.

L'hon. M. HANSON: De quel contrat s'agit-il? De quel genre et de quelle quantité d'avions?

L'hon. M. HOWE: L'avion de bombardement Bolingbroke. Je donnerai les chiffres plus tard, étant donné que j'entends examiner à fond la production.

Noorduyn. Les moyens de fabrication sont les plus avancés qu'il y ait dans toute usine canadienne. Sauf retard dû à la non-réception des matériaux ou des pièces constituantes commandés, on achèvera 210 Harvard vers le 31 mars 1942, 56 Norsemen vers le 30 septembre 1941.

Vickers. La compagnie semble maîtresse de la situation, et sauf intervention de causes auxquelles elle ne peut rien, elle achèvera ses commandes le 31 janvier 1942.

Boeing Aircraft. La construction de l'usine se terminera en mars 1941. Elle achèvera 14 avions amphibies vers le 31 mars 1942.

National Steel Car. La commande de Lysanders placée par le Canada devrait être terminée le 31 mars 1942.

Fleet. La fabrication d'avions d'entraînement par cette compagnie suit harmonieusement son cours et elle devrait achever 404 Fleet 16B vers le 31 mars 1941, 200 Fleet 60 vers le 30 septembre 1941.

DeHavilland. Ici aussi la fabrication des avions d'entraînement suit harmonieusement son cours. Cette commande devrait être remplie: 554 Tiger Moths vers le 30 septembre 1941, et 135 Menasco Moths vers le 30 juin 1941.

Maintenant, certaines précisions sur les commandes placées au nom du gouvernement anglais:

Canadian Car. On a surmonté les difficultés relatives à la fabrication. S'il y a retard, le gouvernement anglais en sera probablement cause: modification des dessins, retard dans la livraison du matériel ou des dessins nécessaires. On compte que la fabrication de 600 Hurricanes sera achevée vers le 31 juillet 1941.

Canadian Associated Aircraft. Les retards ont été nombreux à cause du changement dans les dessins, de la non-réception d'articles essentiels de Grande-Bretagne et du manque d'unité administrative. S'il ne survient pas d'autres retards, on devrait achever 160 Hampdens vers le 31 mars 1942.

Je puis dire que c'est la première compagnie au Canada qui ait entrepris de remplir des commandes de guerre considérables. La société a été formée par les industriels eux-mêmes et elle est dirigée directement de Grande-Bretagne. Le directeur général a été amené au Canada de Grande-Bretagne. Jusqu'ici le gouvernement canadien n'a eu rien à voir aux opérations de cette maison. Il est fort intéressant de noter qu'à une couple d'exceptions près les établissements qui constituent l'Associated Aircraft sont ceux auxquels il faudrait accorder les commandes, d'après l'honorable représentant, s'il y avait lieu de les confier à l'industrie particulière.

L'hon. M. RALSTON: La compagnie a été formée il y a deux ans.

L'hon. M. HOWE: Je vais expliquer l'origine de cette société.

National Steel Car. Les difficultés que la fabrication présentait ont été surmontées. La commande de 116 Lysanders devrait être remplie pour le 31 décembre 1940.

La capacité de production d'aéronefs doit être considérée sous plusieurs aspects.

a) Actuellement, les salaires moyens sont inférieurs à ceux qui sont payés aux Etats-Unis d'Amérique.

b) Le rendement est bien inférieur à celui que l'on constate aux Etats-Unis pour ce qui est des gros appareils tels que les bombardiers et avoisine celui des établissement américains pour les avions plus petits tels que les avions d'entraînement élémentaire. Cela vient de ce que l'industrie est nouvelle et porte sur une faible production.

c) Après que le plan d'entraînement aérien et le corps royal canadien d'aviation seront approvisionnés, disons vers le milieu de 1941, la demande annuelle au Canada tombera à peu près aux chiffres suivants: avions d'entraînement élémentaire, 150; bimoteurs, 150; avions d'entraînement à moteur unique, 150; avions de combat (tous types), 300 ou moins.

Le rendement de l'avionnerie canadienne, telle qu'elle est présentement constituée, dépasse largement les besoins et le marché ne paraît pas devoir suffire aux nombreux établissements existants.

d) Les avionneries canadiennes retardent naturellement sur les compagnies américaines dans le domaine de la technique ainsi que dans l'aménagement et la gestion d'usines. La situation est analogue à celle des débuts de l'industrie canadienne des automobiles et autres industries du Canada dont le marché domestique a bien moins d'ampleur que celui des Etats-Unis.

Les innovations, tant dans le domaine de la technique que dans celui de la production, viennent des Etats-Unis.

e) Le bombardier Bolingbroke exige 60,000 heures de travail. On espère abaisser le nombre d'heures de travail à moins de 40,000 pour le Fairchild. Aux Etats-Unis on a établi à 20,000 heures le temps de construction d'un bombardier de moitié plus grand et l'on espère abaisser ce nombre d'heures à 16,000.

f) Voici donc ce qui en est: le Canada a déjà un excédent de capacité de production d'aéronefs, mais il faut une certaine coordination pour en établir l'utilisation économique.

Le président,
H. R. MacMillan.

Voilà tout ce que contient le rapport au sujet des aéronefs. L'honorable député a déclaré aux journaux qu'il croyait savoir que le rapport MacMillan faisait telle et telle recommandation. Le *Financial Post* achète de l'espace dans d'autres journaux pour dire que le rapport MacMillan fait telle et telle recommandation et il se publie au Canada de nombreux éditoriaux à cet effet. Les honorables représentants ont pris connaissance du rapport MacMillan. Je vais m'arrêter plus longuement sur cet aspect.

J'ai promis aux honorables députés un exposé complet et je vais faire une revue des diverses compagnies pour indiquer où l'on en est.

La Boeing Aircraft of Canada a eu, depuis que le programme de guerre a été mis en marche...

M. MacNICOL: Le ministre voudrait-il indiquer dans chaque cas l'emplacement de l'usine?

L'hon. M. HOWE: Oui. La Boeing Aircraft of Canada, Limited, a son siège à Vancouver, C.-B. Depuis le début des hostilités elle a reçu des commandes au montant de $9,276,000. La valeur de ses livraisons est

de $2,054,000 et il lui reste des commandes à remplir pour une somme de $7,222,000.

L'hon. M. HANSON: Le ministre donne la valeur pécuniaire, mais non pas le nombre d'unités.

L'hon. M. HOWE: Que demandez-vous?

L'hon. M. HANSON: Les unités livrées.

L'hon. M. HOWE: Le premier marché comportait onze Blackburn Sharks pour le compte du gouvernement canadien. Les onze ont été livrés. Le 14 mars 1938, on a passé une nouvelle commande de six Sharks. Cette commande a été exécutée. Cela fait 17. Le 13 août 1940, on a passé à la compagnie une commande pour la construction partielle et l'assemblage total de 55 hydroplanes Amphybian P.B.Y., moyennant un prix estimatif de $4,400,000. L'Amphybian P.B.Y. est un des engins de guerre les plus nouveaux et les plus gros qui soient. Un rapport obtenu tout dernièrement d'un spécialiste me permet d'affirmer que la Boeing est parfaitement à point dans l'exécution du programme prévu par son marché.

L'hon. M. HANSON: Le ministre peut-il dire combien d'unités ont été livrés en exécution du marché en cause? S'il ne peut pas, n'importe.

L'hon. M. HOWE: Je le peux: aucune. C'est qu'il faut à peu près 18 mois pour amener ce type d'avion au stade de la production.

L'hon. M. HANSON: Parfaitement.

L'hon. M. HOWE: Lorsque nous avons passé la première commande, l'usine Boeing comptait 61 ouvriers; elle en occupe maintenant 825.

En plus de construire des avions complets, la Boeing fabrique des pièces de rechange, des ailes et des ailerons pour les avions Anson commandés. L'exécution de son programme est bien avancée.

La Canadian Associated Aircraft. Cette entreprise étant purement anglaise, on supposera que sa gestion était excellente, par opposition à l'administration médiocre du ministère des Munitions et Approvisionnements. La commande primitive comportait 80 avions Hampden. Il y a deux ans et demi, soit le 16 novembre 1938, le programme envisageait deux avions le 31 décembre 1939, quatre le 1er janvier 1940, quatre par mois jusqu'à mars 1940, six en mars et six par mois jusqu'au mois d'août 1940, puis huit par mois dans la suite.

Le 18 juillet 1940, on a revisé le programme de livraison d'avions Hampden. L'entrepreneur n'y pouvant rien quant aux dates d'expédition, on a dressé un programme pour les vols d'essai. Le programme revisé a retardé la première livraison à juillet 1940: un avion en juillet, deux en août, trois en septembre, quatre en octobre, cinq en novembre et huit en décembre—programme considérablement réduit.

L'hon. M. HANSON: Avait-on modifié la forme de l'avion?

L'hon. M. HOWE: On apporte des modifications à tous les types d'avion. Le programme en question a été porté à 11 en janvier 1941, 14 en février et 15 en mars.

Le 27 août 1940, la même entreprise a reçu une commande de 80 avions du même type. Ses commandes jusqu'à ce jour comportent donc 160 avions. Inutile d'en dire plus long sur le sujet. Jusqu'ici cette maison a expédié huit avions en Angleterre, et je crois que deux autres ont subi leur vol d'essai et sont prêts à être livrés.

L'hon. M. HANSON: S'agit-il d'un contrat pour l'Angleterre?

L'hon. M. HOWE: C'est une maison anglaise et le contrat vient de l'Angleterre. Je répète que les propriétaires de la maison, au Canada, sont des industries de l'aviation qui pensaient que nous devrions dissoudre la Federal Aircraft et la leur remettre.

Je crois que la Canada Car and Foundry Company est la principale fabrique d'avions au Canada présentement. Jusqu'ici elle a obtenu des contrats pour une valeur de $29,574,000. La valeur des avions livrés est de $5,715,000, et celle des avions à livrer, de $23,859,000.

L'hon. M. HANSON: Combien de ces avions étaient destinés au gouvernement canadien et combien, au gouvernement britannique?

L'hon. M. HOWE: Toutes ces commandes viennent du gouvernement canadien. Quelques-uns de ces avions furent commandés pour le gouvernement canadien, mais la Grande-Bretagne éprouvant des difficultés à se procurer des avions, nous lui avons remis notre commande. Toute la production de l'usine est allée à l'Angleterre, bien que les premières commandes eussent été placées pour le compte du Canada et que les avions dussent être utilisés au Canada. Je crois que tous les avions ont été expédiés en Grande-Bretagne jusqu'ici.

M. JACKMAN: Les a-t-on pourvus de moteurs au Canada ou en Angleterre?

L'hon. M. HOWE: Les moteurs dont ils sont pourvus ne sont pas fabriqués sur ce continent, de sorte qu'on les a expédiés en Grande-Bretagne sans moteurs.

M. CASTLEDEN: Le contrat mentionne-t-il un prix unitaire?

L'hon. M. HOWE: Non, un prix d'essai.

M. CASTLEDEN: En quoi consiste le contrat relatif à ces avions?

L'hon. M. HOWE: J'aimerais mieux en parler une autre fois. Il me reste beaucoup de choses à dire et le temps passe vite; toutefois, je me ferai un plaisir de déposer le contrat sur le bureau de la Chambre. On a effectué des livraisons considérables en exécution de ce contrat. Dans le moment, je pense qu'on livre de 12 à 15 avions par semaine, ou un peu plus de deux par jour, ce qui se rapproche passablement des prévisions.

La Canadian Vickers, Limited: cette compagnie a obtenu des contrats se chiffrant à la somme de $5,989,000; elle a livré des avions évalués à $2,664,000. Les commandes non remplies ont une valeur de $3,253,000. Le premier contrat avait trait à quatre avions Delta et ces appareils ont été livrés. Elle a obtenu un contrat pour la fabrication de deux hydravions Stranraer.

M. MacNICOL: Si le ministre me permet de l'interrompre, je dirai qu'à mon avis le comité comprendrait mieux si on lui disait dans chaque cas, supposant toujours que le renseignement peut être publié, à quelle sorte d'aéroplane le ministre fait allusion. Ainsi, dans le cas de la Canada Car and Foundry Company, s'agit-il d'un Hurricane ou d'un autre modèle?

L'hon. M. HOWE: D'un Hawker-Hurricane, oui. Quant à l'autre, c'est un Northrop Delta. Le premier contrat avait trait à quatre avions de ce modèle et ces appareils ont été livrés. Le deuxième contrat spécifiait deux hydravions Stranraer, lesquels ont aussi été livrés. Il y eut un autre contrat pour la fabrication de quatre avions Delta, livrés également; puis un contrat pour trois hydravions Stranraer et un autre pour neuf avions Delta. Tous ces appareils ont été livrés. Vient ensuite un contrat pour six hydravions Stranraer dont trois ont été livrés. Il y a encore un contrat pour douze hydravions Stranraer non encore livrés. Nous avons donné depuis un autre contrat pour la fabrication de dix-huit autres hydravions Stranraer.

La DeHavilland Aircraft Company of Canada, Limited, a obtenu des contrats pour une valeur de $8,068,000. Elle nous a livré jusqu'ici des appareils finis pour une somme de $2,028,000, de sorte qu'il lui en reste encore pour $6,040,000 à construire et à livrer. Tous ces avions sont du modèle Tiger Moth et la compagnie est en avance du temps fixé. Je ne puis dire, sans en faire le calcul, le nombre exact des appareils livrés, mais il est d'environ 350 à 400 et il en reste encore un grand nombre à livrer.

La compagnie Fairchild, qui fabrique les avions Bristol Bolingbroke, a actuellement des contrats pour une somme de $12,150,000. Les livraisons effectuées se chiffrent par $2,692,000 et les livraisons encore à effectuer par $9,457,000. J'ajoute que nous avons accordé à cette même société une commande indéterminée d'avions pour une période s'étendant jusqu'à la fin de 1942. Il est entendu que la société doit nous signifier un avis de six mois lorsqu'il lui faut de nouvelles commandes définies et qu'on lui permettra alors d'acheter de l'outillage. Jusqu'à date, nous avons reçu dix-neuf avions et le télégramme que j'ai ici, et qui porte la date du 24 février, indique que les livraisons devaient se faire au rythme de 15 avions par mois à partir du 1er mars. Voilà, je crois, les derniers renseignements sur la production de cette fabrique—15 par mois.

La compagnie Fleet a reçu des commandes pour une somme de $11,165,000. Les livraisons effectuées jusqu'à date se chiffrent par $3,292,000 et les livraisons restant à effectuer par $7,872,000. Cette société fabrique deux sortes d'avions—l'un d'eux est l'avion d'entraînement élémentaire Fleet, ou le "Fleet Finch" dont les livraisons approchent le chiffre prévu. La commande portait sur 404 appareils qui, je crois, ont été presque tous livrés. Vers le mois de juin dernier la société Fleet s'est engagée à fabriquer un avion d'entraînement pour les cours plus avancés, le "Fleet 60". Tous les plans étaient prêts, l'avion avait déjà subi ses épreuves de vol et les livraisons devaient commencer en novembre 1940. Nous attendons encore la livraison du premier appareil, mais on me dit que la production est en bonne voie et que les livraisons commenceront au début de mars. Mais voici un cas où une société ayant commencé la production d'un avion dont les plans étaient prêts et qui avait subi ses épreuves de vol, est de trois mois en retard pour la livraison du premier appareil. C'est toujours ce qui arrive; jamais le premier appareil n'a été livré au temps promis par le producteur, ou au temps où nous croyons pouvoir l'attendre.

L'hon. M. HANSON: Je sais que le ministre ne veut pas être injuste envers ces entreprises. Voudrait-il nous dire si dans ces cas on a dû modifier les plans et s'il a été difficile de se procurer les dessins des nouveaux modèles? On me dit que dans la plupart des cas les retards sont dus à ces difficultés.

L'hon. M. HOWE: Dans le cas présent c'est la Fleet Company of Canada qui a préparé ses plans et s'est occupé de tout.

Je ne vois pas qu'elle ait pu être ainsi retardée dans sa production. Evidemment, quand il s'agit d'avions de modèles anglais, lorsqu'il faut faire venir les plans d'Angleterre, on peut comprendre qu'il y ait des retards et des difficultés.

L'hon. M. HANSON: Pourrait-on expliquer ainsi le retard dans la production des appareils Avro-Anson?

L'hon. M. HOWE: Oui, en grande partie. Je traiterai ce cas en particulier; la publicité dont il a été l'objet lui mérite bien une mention spéciale.

La National Steel Car a reçu des commandes pour une somme de $19,868,000. Les livraisons effectuées jusqu'à date se chiffrent par $3,965,000 et les livraisons restant à effectuer par $15,902,000.

M. JACKMAN: Ce chiffre comprend les commandes pour le compte du Royaume-Uni?

L'hon. M. HOWE: Oui; mais la majeure partie est pour le compte du Canada. Il y a une commande pour 150 Lysanders pour le compte du Royaume-Uni.

M. JACKMAN: Si je ne m'abuse, cette commande date d'avant la guerre?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. JACKMAN: Le ministre voudrait-il nous dire exactement ce qu'il entend par "avions" livrés. Entend-il par là le fuselage et les ailes? Dans certains cas les commandes comprennent aussi le moteur et le tablier des instruments, ainsi que d'autres accessoires essentiels. Pourrait-il être un peu plus précis dans l'emploi de ces termes?

L'hon. M. HOWE: J'entends par "aéronefs" livrés, les appareils livrés tels qu'on les a commandés. Si on les a commandés avec moteur, ils sont livrés avec moteur, et inversement si on les a commandés sans moteur. Règle générale, les avions fabriqués pour le compte du gouvernement britannique le sont sans moteur. Il serait évidemment stupide de faire expédier chez nous, et pour les installer ici, les moteurs britanniques que requièrent certains types d'aéronefs, pour expédier ensuite le tout en Angleterre. Si la livraison doit se faire au Canada, l'avion est livré avec moteur, et c'est le cas des appareils d'entraînement.

M. NICHOLSON: Le ministre a déclaré, page 1042 du hansard: "Le premier avion a fait des envolées, mais ne nous a pas encore été livré". Le ministre voudrait-il nous dire quelles pièces de l'aéronef sont de fabrication canadienne?

L'hon. M. HOWE: Avec la permission de l'honorable député, je fournirai des renseignements détaillés lorsque j'aborderai la question de l'Avro-Anson.

L'une des attaques auxquelles le ministère a souvent été en butte porte que la National Steel Car ne peut fonctionner à plein rendement faute de commandes. On se plaint amèrement que la moitié seulement des usines de la National Steel Car soient en activité.

L'hon. M. HANSON: Qui a porté cette accusation? Pas moi assurément.

L'hon. M. HOWE: Cela ne s'est pas dit en cette enceinte, mais des articles éditoriaux et autres, surtout dans le *Financial Post,* ont prétendu que la moitié seulement des usines de la National Steel Car sont utilisées. Je ne vois pas qu'on ait raison de se plaindre quand cette maison a des commandes pour 19 millions de dollars, dont plusieurs en souffrance et aucune très récente. Je reconnais que nous lui avons imposé des travaux disparates, tels qu'assemblage d'appareils fabriqués aux Etats-Unis et fabrication de pièces. Le rendement en avions achevés n'en a pas moins été fort décevant, et on n'a aucune raison de nous reprocher de n'avoir pas fait fonctionner toutes leurs machines. Les commandes atteignaient la somme de $19,800,000 et les appareils achevés ne représentent que $3,900,000. On n'a donc guère raison de dire que ces usines manquent de travail.

M. JACKMAN: J'imagine que le ministre nous fera connaître les difficultés auxquelles ces usines sont en butte. Le bruit a couru qu'au début la National Steel Car devait se conformer à des règlements plus stricts qu'ailleurs, en ce qui concerne la main-d'œuvre. Le ministre se propose-t-il de disposer de ces plaintes immédiatement ou préfère-t-il attendre?

L'hon. M. HOWE: Je répondrai volontiers à autant de questions que possible, mais c'est la première fois que j'entends dire que les conditions de travail, dans cet établissement, ne sont pas les mêmes qu'ailleurs. Je suis sûr que ce n'est pas exact.

M. JACKMAN: Je ne dis pas maintenant, mais au début les heures de travail étaient bien moins nombreuses à l'usine de la National Steel Car qu'ailleurs, de sorte que les ouvriers spécialisés de cette société sont passés en grand nombre à d'autres établissements.

L'hon. M. HOWE: J'aimerais bien ne pas être interrompu, si c'est possible. Nous sommes en comité et l'on pourra répondre aux questions plus tard.

L'hon. M. HANSON: Je comprends le désir du ministre de continuer sans interruption, et l'on n'aura rien à me reprocher à cet égard. Le *Financial Post* n'est pas le seul à avoir porté des accusations contre la National Steel Car et autres compagnies. N'en avons-nous pas lues aussi dans la *Free Press* de Winnipeg.

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: Eh! bien, nommons-les toutes.

L'hon. M. HOWE: Je le ferais volontiers si je les connaissais toutes, mais on en mentionne tant et je n'en ai pas la liste sous la main.

L'hon. M. HANSON: Vous avez une liste.

L'hon. M. HOWE: Vient ensuite la Noorduyn Aviation. Cette compagnie a reçu une commande d'avions d'entraînement, et le rapport MacMillan dit qu'elle est très bien administrée. J'en suis sûr. Elle a un contrat pour la fabrication de 45 Norsemen, avions d'entraînement et de transport et 210 Harvard d'entraînement. C'est un aéroplane type à moteur unique pour l'entraînement supérieur.

L'hon. M. HANSON: Pour l'entraînement intermédiaire.

L'hon. M. HOWE: Supérieur.

L'hon. M. HANSON: On l'appelle un avion d'entraînement intermédiaire.

L'hon. M. HOWE: Peut-être, mais il est censé être l'avion d'entraînement le plus complet à moteur unique. Nous l'appelons avion d'entraînement supérieur, mais peu importe. Voici une autre compagnie, qui a fonctionné très efficacement depuis qu'elle fabrique pour nous. Sa première commande, portant sur l'avion Harvard remonte à décembre 1940, mais la commande qu'elle exécute actuellement date de mai 1940. C'est le premier contrat portant sur les avions d'entraînement supérieur, et l'on compte que la livraison commencera en novembre. Le premier Harvard a été livré dans les dernières semaines.

L'hon. M. HANSON: Cette commande n'a été accordé qu'après le mois de juin.

L'hon. M. HOWE: Non, avant juin. Nous avons toujours désiré obtenir la production d'un certain nombre de Harvard au Canada. Nous en avons acheté quelques-uns aux Etats-Unis et d'autres au Canada pour le compte de l'Angleterre.

L'hon. M. HANSON: Sauf erreur, cette compagnie recherchait un contrat de deux ans.

[L'hon. M. Howe.]

L'hon. M. HOWE: Sa première commande importante portait sur le Harvard. Vu son fonctionnement efficace, elle fabriquera seule l'avion Harvard. Elle produira bientôt, et nous comptons qu'elle donnera de bons résultats.

Cela dispose de la fabrication. Je serai bien aise de répondre aux questions une autre fois, mais je désire discuter maintenant le programme Anson dont on a dit tant de mal. Voici ce qui en est. Comme le savent les honorables députés, nous n'avons jamais songé, lorsque le plan d'entraînement aérien fut préparé, que le Canada fournirait des appareils d'entraînement supérieur. Les dépenses du plan devaient être supportées en grande partie par le Canada, avec une certaine aide de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le Royaume-Uni devait fournir tous les aéronefs nécessaires à l'entraînement, à l'exception des avions d'entraînement élémentaire Fleet, Finch et De Havilland Moth. Par conséquent, au début, on n'avait pas pensé à fabriquer au Canada les avions destinés à l'entraînement intermédiaire ou supérieur. L'Angleterre spécifia que les paiements se feraient en nature et que ces aéronefs seraient expédiés au Canada, à l'exception de l'avion d'entraînement Harvard. Elle n'avait aucun avion de ce genre, de sorte qu'elle a acheté quelque 600 aéroplanes aux Etats-Unis pour être expédiés au Canada afin de remplir ses obligations, prenant des mesures pour la production au Canada de 210 avions du même modèle. Cependant, le Canada ne s'est engagé à produire que les avions d'entraînement élémentaire Fleet, Finch et De Havilland Moth. Des commandes furent dûment données pour ces avions, et les livraisons sont à date. Ces deux compagnies étaient parfaitement en état de fabriquer ces avions, et il n'y a pas eu de retard dans leur livraison.

Après la chute de la France, la situation a complètement changé. On nous a informés subitement que durant deux mois au moins l'Angleterre ne pourrait expédier des avions d'entraînement au Canada, et que, après cela, elle verrait si elle pouvait nous en envoyer ou non. Cela a obligé le ministère des Munitions d'acheter sans retard des aéroplanes en assez grand nombre pour l'exécution du plan d'entraînement aérien. Il fallait d'abord penser aux moteurs. Je me rendis immédiatement aux Etats-Unis, le lendemain de la réception du câblogramme, et je pus acheter la production complète d'une usine de moteurs des Etats-Unis pour le compte du Canada. On entreprit d'augmenter le rendement de nos usines afin de produire assez de moteurs pour répondre à nos besoins. Il fallait reprendre le temps perdu dans l'exécution de notre plan d'entraînement et parer à un échec com-

plet. La livraison de ces moteurs est à date, ou presque, maintenant, et cet achat a plus contribué que quoi que ce soit à sauver la situation.

L'hon. M. HANSON: S'agit-il du moteur Jacobs?

L'hon. M. HOWE: Oui. Nous avons commandé 5,000 de ces moteurs, et tous seront nécessaires. Comme mesure provisoire, nous avons acheté aux Etats-Unis quelques bimoteurs usagés aux fins de l'entraînement. Nous avons acheté tout ce qui était utilisable, et nous avons essayé d'obtenir ces machines à un prix raisonnable et de les transporter au Canada, afin de faire face à la situation du moment.

Nous avons ensuite envisagé un avenir un peu plus éloigné. Nous avons pu nous procurer un certain nombre d'aréoplanes aux Etats-Unis afin de pouvoir attendre la production au Canada. Nous avons étudié la question des avions d'entraînement bimoteurs et nous avons décidé que l'Anson était ce qu'il y avait de mieux dans ce genre. Il fut également entendu qu'il faudrait en modifier les plans pour le rendre conforme aux méthodes canadiennes de construction si nous voulions le produire en nombre suffisant. De son côté le corps d'aviation avait demandé qu'on y apporte certaines modifications avant de le fabriquer au Canada.

En même temps, comme je l'ai dit, nous avons pris des mesures pour fabriquer le Fleet 60. C'était un modèle canadien qui avait subi les épreuves du vol à ce moment là et que l'on espérait produire en novembre. Nous avons également hâté le plus possible la production du Harvard au Canada, et essayé d'obtenir une livraison plus prompte des premiers avions de cette commande. Nous avons pourvu à l'agrandissement de l'usine travaillant à sa fabrication et des autres installations avec l'espoir d'atteindre ce but.

Cependant, il fallait surtout obtenir 1,500 Anson d'entraînement, et nous les procurer à temps afin qu'il n'y eut pas d'interruption dans le programme d'entraînement une fois que nous aurions épuisé le nombre de machines américaines achetées pour faire face à une situation provisoire. Les avionneries canadiennes, qui étaient alors beaucoup moins considérables quelles le sont aujourd'hui, travaillaient à plein rendement pour remplir des commandes privées urgentes. La de Haviland fabriquait des avions Moth dont on avait grandement besoin, et sans perdre de temps. La compagnie Fleet était entièrement occupée à la production d'avions d'entraînement élémentaire. Ces deux avionneries travaillaient à l'exécution de commandes plus importantes que toute autre dans le passé. Il n'existait pas alors d'autres établissements où nous aurions pu nous adresser et demander qu'on fabriquât 1,500 avions Avro-Anson le plus vite possible.

Nous avons étudié la situation avec grand soin à ce moment là. M. Sanderson dirigeait alors la production des aéroplanes pour le compte du ministère des Munitions et Approvisionnements, et M. Bell venait d'arriver au département. Après une étude soignée de la situation et après avoir obtenu l'avis de ces messieurs nous avons décidé qu'il n'y avait qu'un moyen pratique d'organiser cette énorme production au Canada. Il fallait établir une compagnie entièrement étatisée qui se chargerait de la préparation des nouveaux plans de ces avions, et qui en répartirait la construction chez les industriels,—en s'adressant ailleurs que chez les fabricants connus d'aréoplanes, parce que ces derniers travaillaient alors à plein rendement,—et qui ainsi feraient surgir une nouvelle capacité de production d'avions dans l'industrie.

En conséquence, on forma une compagnie dont le siège social se trouve à Montréal. Le premier président en fut M. Ralph Bell. On lui adjoignit en qualité de directeur Sydney Dawes, président et administrateur gérant de l'Atlas Construction Company; Blair Gordon, administrateur gérant de la Dominion Textile Company et d'autres compagnies; Russell Smith, secrétaire-trésorier de la Canadian Industries Limited; Miller Hyde, de la firme de McDougall McFarlane, avocats; Allen Aiken, administrateur de Price Brothers; et le président de l'Association des fabriquants d'avions, lui-même, en qualité de gérant général.

M. MacNICOL: Quel est le nom de la compagnie dont le ministre nous parle?

L'hon. M. HANSON: Federal Aircraft.

L'hon. M. HOWE: J'ai une bien mauvaise mémoire pour ce qui est des noms. Je devrais me rappeler le nom de cette personne, parce que j'ai fait beaucoup d'affaires avec elle.

L'hon. M. HANSON: Si le ministre ne se rappelle pas son nom, c'est très bien.

L'hon. M. HOWE: Je parle de la Federal Aircraft.

L'hon. M. HANSON: Le premier gérant général de la Federal Aircraft.

L'hon. M. HOWE: On procéda à l'organisation. On se rendit bientôt compte que M. Bell ne pourrait pas agir à titre de président de la société étatisée, à Montréal, et de directeur de la production d'avions à Ottawa. A cause de cela je lui demandai de choisir un poste ou l'autre, et il décida de rester à Ottawa à titre de directeur général de la production aéronautique. Il fut remplacé à

la Federal Aircraft par M. Ray Lawson de London, qui avait beaucoup d'expérience dans la fabrication de choses de ce genre.

L'hon. M. HANSON: Quelles sortes de fabrications? Il était imprimeur, lithographe; c'est ce qu'il faisait.

L'hon. M. HOWE: Peut-être.

M. MacNICOL: Londres, Angleterre, ou London, Ontario?

L'hon. M. HOWE: Il était administrateur d'une liste imposante de compagnies manufacturières. Je constate que l'honorable député d'en face (M. Rowe) en a fait un administrateur de sa compagnie à la tête des lacs. Il est également administrateur de la banque Royale. Je suppose que l'honorable député (M. Rowe) l'a choisi à cause de sa compétence dans le domaine de la fabrication.

L'hon. M. HANSON: C'est une excellente recommandation, mais cela ne prouve pas qu'il pouvait fabriquer des avions.

L'hon. M. HOWE: Peut-être que non; mais aucun de ces messieurs ne le pouvait, et il y avait très peu d'hommes au Canada en état de le faire.

L'hon. M. HANSON: Parfaitement.

L'hon. M. HOWE: C'est à cela que l'on s'expose dans le cas d'une industrie champignon.

L'hon. M. ROWE: Homme compétent et de bonne réputation.

L'hon. M. HOWE: Je me rappelle à présent que le premier directeur général a été M. R. J. Moffett. La compagnie s'est engagée vers le milieu de novembre à faire une première livraison. Sa formation remonte au 19 juillet 1940.

L'hon. M. HANSON: Avant d'aller plus loin, le ministre peut-il nous assurer que la Federal Aircraft Limited n'est pas une entreprise de fabrication?

L'hon. M. HOWE: Permettez-moi d'expliquer.

L'hon. M. HANSON: Elle n'était pas destinée à la fabrication d'avions.

L'hon. M. HOWE: Je m'en vais l'expliquer.

L'hon. M. HANSON: Elle devait aider à hâter la production et fournir du matériel ou des pièces très importantes. Qu'on révèle tous les détails du tableau afin que la nation en ait une vue exacte.

L'hon. M. HOWE: J'y viens, mais permettez-moi d'abord de raconter la formation de la compagnie.

[L'hon. M. Howe.]

Des VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. HANSON: Il n'y a pas de quoi rire.

L'hon. M. HOWE: D'après mes notes, la compagnie s'est formée le 19 juillet 1940. On a promis au milieu de novembre 1940, je prierais les honorables députés de ne pas l'oublier—d'effectuer une première livraison. J'ai insisté pour savoir la date vers laquelle les livraisons commenceraient. La Federal Aircraft Limited a annoncé au ministre que le premier appareil Anson décollerait en mars et que la production aurait atteint un niveau convenable en juin ou en juillet.

L'hon. M. HANSON: Le ministre peut-il nous dire si un contrat a été passé entre la société et le ministère?

L'hon. M. HOWE: Oui.

L'hon. M. HANSON: Procédons logiquement.

M. le PRÉSIDENT: Je fais remarquer au comité que le ministre a la parole et qu'il a déjà demandé qu'on ne l'interrompe pas. Personne ne peut l'interrompre sans sa permission, quand il a la parole.

L'hon. M. HANSON: Très bien.

M. le PRÉSIDENT: Le ministre a demandé qu'on le laissât faire son exposé.

L'hon. M. HANSON: Parfait.

L'hon. M. HOWE: C'était une entreprise d'Etat. La société était chargée de distribuer pour le compte du Gouvernement les commandes quant à la production et au montage d'avions. Autrement dit, elle devait mobiliser l'industrie en vue de la production des appareils Anson. Tel était son rôle, bien que sa première tâche ait été de refaire les plans de l'avion Anson.

L'erreur principale et la plus grave qu'elle ait commise, à mon sens, a été de sous-estimer l'ampleur de la tâche. C'est seulement quand on s'en est aperçu et qu'on a modifié le personnel de la direction générale, que nous avons enfin reçu des plans assez complets pour nous permettre de confier la fabrication de certaines pièces à des sous-traitants qui se sont consacrés entièrement à cette besogne.

Mon honorable ami nous a dit que cette société n'a pas été formée en vue de la fabrication des avions. C'est vrai, mais le président et le conseil d'administration, à la demande et même aux instances du directeur général, m'ont soumis de forts arguments pour nous amener à permettre à la Federal Aircraft de lancer à Montréal, une modeste entreprise de fabrication se rattachant à ses fonctions. On m'a signalé qu'en aéronautique, il importe que

la préparation des plans soit suivie de la fabrication proprement dite, ce qui serait plus difficile s'il fallait s'adresser à une autre usine. Il est préférable, prétendait-on, que la société construise elle-même le prototype conforme aux plans définitifs, y compris le moteur et l'hélice, afin qu'elle puisse procéder aux essais dans des conditions normales. J'ai consenti avec hésitation, bien décidé que j'étais à éviter à l'Etat les ennuis de la fabrication. J'ai alors fait venir le conseil d'administration à Ottawa pour tenter de le convaincre qu'il atteindrait autrement le même résultat. Ces gens n'ont pas changé d'avis et, aujourd'hui, la société exploite, à Montréal, une petite fabrique où elle construit des fuselages d'Anson. Cette exploitation restreinte est conduite dans des locaux loués, et peu importante si on considère le programme dans son ensemble.

La société poursuivant sa besogne a adjugé de nombreux sous-traités directement à Boeing de Vancouver, MacDonald Brothers de Winnipeg, Canada Car and Foundry de Montréal et Amherst, Cockshutt Plow de Brantford, Massey-Harris de Toronto, de Haviland de Toronto et Ottawa Car and Aircraft, d'Ottawa. Comme la chose se produit toujours dans l'aviation, ces contrats procurent du travail à un grand nombre de fabricants. Voici une liste de 20 à 30 pages en petit caractère, portant les noms de manufacturiers qui produisent des pièces.

Le travail entrepris par cette société est très vaste. Au début, il est probable que les administrateurs étaient quelque peu indécis. Ils devaient se fier surtout au directeur général, M. Moffett, qui, je vous l'ai dit, était l'homme le plus en vue de l'industrie aéronautique et considéré depuis longtemps comme le meilleur architecte d'avions au Canada. Il était autrefois à l'emploi de la Vickers et c'est lui, je crois, qui a décidé cette société à se lancer dans la fabrication des hydravions Stranraer et du Delta. Loin de moi l'intention de médire de M. Moffett, car je suis convaincu qu'il a consacré toute son énergie à la tâche entreprise; mais, comme c'est souvent le cas, bien que dessinateur de premier plan, M. Moffett n'était pas un bon administrateur et il l'avouerait lui-même, je crois. De plus, ses supérieurs ne s'en sont pas rendu compte aussi tôt qu'ils l'auraient dû. Cependant, il a été remercié de ses services plus tard. Le conseil d'administration a engagé M. Newman, ingénieur mécanicien en chef du Pacifique-Canadien. Je ne connais pas les aptitudes de M. Newman comme dessinateur, mais je puis vous dire que c'est l'un des meilleurs directeurs d'usine que j'ai vu à l'œuvre depuis que je m'occupe de ce travail. Il a organisé cette entreprise d'une façon merveilleuse, à mon avis, et, aujourd'hui, le programme de fabrication des appareils Anson est en bonne voie d'exécution.

Ainsi que je l'ai dit ici comme ailleurs, la rareté des avions bi-moteurs destinés au plan d'entraînement des aviateurs a été attribuée au retard dans la livraison des appareils Anson. Je vous ferai remarquer que, même dans nos moments d'optimisme le plus prononcé, nous n'avons jamais espéré qu'un grand nombre d'avions Avro-Anson soient fabriqués avant mars et nous n'avions même jamais cru qu'un appareil de construction canadienne soit assemblé avant cette date. La première promesse faite par la société en novembre, après avoir étudié la situation, l'engageait à terminer son premier avion en mars et à faire des livraisons importantes en juin et juillet. Elle fera honneur à cet engagement, j'en suis convaincu. C'est d'ailleurs ce que croit M. MacMillan. Il est possible, dit-il, que ce soit un peu après juillet, mais sa société pourra faire mieux si nous prenons certaines mesures qu'il conseille. Voilà ce que nous avons accompli et je crois que nous pourrons faire encore mieux; mais, encore une fois, c'est là une opinion personnelle. Je ne voudrais pas que la compagnie fût liée autrement que par sa promesse du mois de novembre 1940, à l'effet qu'en juin et juillet prochains sa production d'avions Avro-Anson sera déjà importante. Un avion Avro-Anson fabriqué au Canada a déjà fait une envolée; il était muni d'un moteur Jacobs et d'une hélice de fabrication canadienne.

L'hon. M. HANSON: On en avait simplement fait l'assemblage au Canada, n'est-ce pas?

L'hon. M. HOWE: Certaines de ses pièces étaient de fabrication britannique et les autres de fabrication canadienne. Il s'agissait de l'essai de certaines pièces constituantes, particulièrement du moteur Jacobs et de l'hélice fabriquée au Canada. Les résultats ont été des plus satisfaisants. Je suis sûr que cette industrie va faire des progrès sensibles et qu'elle pourra produire à peu près le nombre d'avions prévu en novembre dernier.

Il faut répartir équitablement les responsabilités. A diverses étapes de notre programme de fabrication, nous nous sommes laissés guider par ce que nous croyions être suffisant pour répondre à nos besoins. Lors de l'inauguration du plan d'entraînement, en décembre 1939, nous croyions savoir exactement quel nombre d'avions il nous faudrait fabriquer au Canada et nous avons conclu des marchés à cette fin. En juin, nous avons assumé de nouvelles obligations dont nous croyions connaître toute l'étendue. Nous pensions pouvoir déterminer la date d'ouverture de chaque école et le nombre d'avions que devrait fournir le ministère des Approvisionnements. Les hono-

rables membres ne sont pas sans savoir que grâce à l'énergie de mon collègue le ministre de l'Air, la mise en œuvre de ce programme a été sensiblement accélérée; on a ouvert de nouvelles écoles six mois avant la date fixée. C'est dire qu'il nous faut leur fournir des avions six mois plus tôt qu'on ne l'avait prévu, et j'admets que nous avons eu de la difficulté à répondre à ces nouvelles exigences. Mais nous ne nous sommes jamais plaints. J'espère être toujours le dernier à modérer l'ardeur de mes collègues lorsqu'il s'agit de notre effort de guerre. Je ne dis jamais qu'une chose est impossible; je dis plutôt: "Essayons", et c'est ce que j'ai répondu à mon collègue lorsqu'il m'a parlé d'une accélération de son programme. Je lui ai dit: "Nous ferons de notre mieux, et je crois que ça ne sera pas trop mal. Peut-être ne vous fournirons-nous pas tous les avions requis, mais je crois que nous pourrons vous en fournir un nombre suffisant." Or, c'est bien ce que nous avons fait jusqu'ici.

Il y a quelque temps, le ministre de l'Air m'a confié qu'il manquait d'avions d'entraînement bi-moteurs. C'est vrai, mais cet état de choses n'est que temporaire, car avant bien longtemps, les usines canadiennes en produiront en nombre suffisant. Je suppose que nous allons manquer d'avions de ce genre pendant les trois ou quatre mois à venir. Je ne crois pas, cependant, que nous soyons jamais à court d'avions d'entraînement monomoteur et, si la chose s'imposait, il serait assez facile, pendant quelque temps, de se servir de ces avions là où l'on employait autrefois des bimoteurs. Toutefois, l'état de choses existe et je suis le premier à l'avouer; cependant, je voudrais que les honorables membres fussent assez justes pour reconnaître que les données du problème ont changé à diverses reprises, ainsi qu'il arrive toujours en temps de guerre. Ce n'est jamais une période normale; la fortune de la bataille tourne d'un jour à l'autre, ce dont les ministres de la Défense nationale doivent nécessairement tenir compte.

Voilà actuellement le programme de production des appareils Anson. Cet exposé me semble assez complet. Plus tard, je serai heureux de répondre aux questions qui s'y rapportent. Je me demande si mon honorable ami, après ce que je viens de dire, considère toujours l'article comme un bon aperçu de la situation? Cet article publié dans le *Montreal Star*, est assez curieux. Il reproduit, je crois, un communiqué transmis aux journaux par le chef de l'opposition (M. Hanson). Je ne sais au juste quel jour il fut publié, mais c'est le lendemain de la déclaration faite à la Chambre. En voici le texte:

Le ou vers le 7 janvier, à la demande du ministre, les fabricants ont présenté au ministre suppléant leur plan, adopté à l'unanimité, sur les mesures qui s'imposaient.

[L'hon. M. Howe.]

Je n'ai pu me procurer un exemplaire de leur rapport mais, si je ne m'abuse, voici leurs avis:

Les quatre recommandations suivent. Puis vient le texte même de la lettre. Donc, mon honorable ami n'a pas préparé lui-même cette déclaration.

L'hon. M. HANSON: On ne cite pas mes remarques.

L'hon. M. HOWE: Voici les recommandations:

1. Que la Federal Aircraft Limited soit dissoute;
2. Que la société De Haviland soit chargée de diriger ou administrer, au nom du ministère, l'entreprise Avro-Anson, et qu'on lui remette le personnel, le matériel, les documents, etc., de la Federal Aircraft;
3. Que la De Haviland assume la responsabilité des questions techniques, et de la recherche des matières premières;
4. Que le ministère des Munitions et Approvisionnements prenne à sa charge les obligations contractuelles et financières de la Federal Aircraft et qu'il remplisse le même rôle au point de vue financier.

Je vais donner lecture de cette lettre et l'honorable leader pourra me dire s'il y voit une différence.

L'hon. M. HANSON: Je crois que le ministre tient à se montrer juste. Rien n'indique que je donnais lecture de l'original; ce n'est pas du tout ce que j'ai fait. Voici ce que j'ai dit:

Le ou vers le 7 janvier, à la demande du ministre, les fabricants ont présenté au ministre suppléant leur plan, adopté à l'unanimité, sur les mesures qui s'imposaient. Je n'ai pu me procurer un exemplaire de leur rapport, mais si je ne m'abuse, voici leurs avis.

Puis, j'en donnais un résumé.

L'hon. M. HOWE: Voici le texte de la lettre; comparons-le au résumé fourni par l'honorable membre:

Le ministre suppléant des Munitions et Approvisionnements ayant demandé aux soussignés d'émettre une opinion quant à la meilleure façon d'accélérer la production d'avions Anson, il est recommandé à l'unanimité:

1. Que la Federal Aircraft Limited soit dissoute;
2. Que la société de Haviland soit chargée de diriger ou administrer, au nom du ministère, l'entreprise Avro-Anson, et qu'on lui remette le personnel, le matériel, les documents, etc., de la Federal Aircraft;
3. Que la de Haviland assume aussi la responsabilité des questions techniques et de la recherche des matières premières;
4. Que ces fonctions de la société de Haviland ne comprennent pas la prise en charge des obligations contractuelles et financières de la Federal Aircraft, (c'est-à-dire celles qui n'ont pas trait au matériel), vu que le ministère est mieux en mesure de le faire.

5. Que dorénavant, le ministère passe lui-même tout contrat relatif à la fabrication de pièces constituantes d'avions, etc.

Je ne vois pas de différence entre ces deux textes.

L'hon. M. HANSON: L'article 5 ne paraît pas dans le mien; les autres sont identiques.

L'hon. M. HOWE: L'honorable membre peut-il résumer, en omettant simplement l'article 5?

L'hon. M. HANSON: Il ne paraissait pas dans mon texte.

L'hon. M. HOWE: Je sais.

L'hon. M. HANSON: Je m'en tiens à ma déclaration et j'aimerais que l'on dépose cette lettre.

L'hon. M. HOWE: Je me propose de les déposer toutes trois.

M. MacNICOL: Le ministre a-t-il en main, le texte de la déclaration ou du rapport soumis au ministre suppléant?

L'hon. M. HOWE: Je viens de le déposer.

M. MacNICOL: Et que le *Financial Post* a reproduit dans son numéro du 7 janvier? Le ministre prétend-il que cette reproduction est inexacte?

L'hon. M. HOWE: Je dis qu'elle est fidèle, mot à mot. Le *Star* de Montréal continue:

Je crois comprendre que le président du comité de réquisition en temps de guerre a étudié la question et qu'il a invité un grand fabricant américain d'avions à venir examiner la situation au Canada et nous remettre un rapport. On m'apprend que ses vues s'accordent avec celles des industriels canadiens. Il croit impossible le maintien de l'état de choses actuel en ce qui concerne la Federal Aircraft Limited. En se fondant sur ce rapport, le président du comité de réquisition aurait conseillé au Gouvernement d'abolir la Federal Aircraft.

Mon honorable ami conviendra, que, si l'on fait abstraction du *Financial Post*, ces prétentions sont bien faiblement appuyées.

L'hon. M. HANSON: Non. J'ai pour moi le témoignage indiscutable de l'un des chefs d'industrie.

L'hon. M. HOWE: Qui?

L'hon. M. HANSON: Ceci me regarde. Je ne révélerai pas son nom.

L'hon. M. HOWE: Mon honorable ami veut-il parler de l'un des trois hommes déjà nommés, M. MacMillan, M. Carmichael ou M. Breech?

L'hon. M. HANSON: Je n'ai nommé personne.

L'hon. M. HOWE: J'ai sûrement le droit de le savoir. Il est chef de quoi?

L'hon. M. HANSON: Il est directeur d'une usine d'avions.

L'hon. M. HOWE: Il n'en saurait malheureusement rien.

L'hon. M. HANSON: Oui, s'il parlait à ces gens.

L'hon. M. HOWE: Le moins que je puisse dire c'est que l'honorable député l'a obtenu d'une façon détournée.

L'hon. M. HANSON: Je proteste; je l'ai obtenu d'une façon parfaitement honnête.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député l'a obtenu au moins par un deuxième ou un troisième intermédiaire.

L'hon. M. HANSON: Je ne pouvais voir M. MacMillan. S'il avait été ici je serais allé le voir.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député croit-il qu'il le lui aurait dit?

L'hon. M. HANSON: Je crois qu'il aurait été franc et honnête envers moi.

L'hon. M. HOWE: Dès la création du ministère des Munitions et Approvisionnements les fonctionnaires, tant supérieurs que subalternes de ce département ont prêté serment qu'ils ne divulgueront rien à personne des affaires du département. J'espère et je suis persuadé que M. MacMillan n'aurait pas violé ce serment. Voici la suite du rapport:

Puis il a établi une prévision de la production que les fabricants d'aéronefs ont jugé rien moins que fantastique.

La prévision que j'énonçai alors est celle dont on me fit part en novembre et M. MacMillan la confirma dans son rapport, dont il a été question. Je priai ces compagnies de répondre à trois questions:

1. Les mesures que vous préconisez accéléreront-elles la production de l'avion Anson au Canada, et le cas échéant, jusqu'à quel point?
2. Quels faits motivent votre façon de voir?
3. Vous et votre groupe pouvez-vous garantir qu'à une date déterminée vous livrerez une quantité considérable d'avions Anson, si on donne suite à vos vœux?

Cela est vrai. C'est exactement la lettre que j'ai écrite. Puis l'honorable député a été informé de la réponse collective. Je me demande s'il est de bonne politique de publier des rumeurs de ce genre provenant d'une telle source d'information? Quel en a été l'effet sinon de faire naître de la confusion dans tout le Canada au sujet de la fabrication des avions. On a dit que cette industrie est embourbée, que nos résultats sont nuls. Je ne crois pas que ces rumeurs soient fondées. Quel en est l'effet sur les sept hommes qui donnent leur

temps sans rémunération en qualité de président et d'administrateurs de la Federal Aircraft Limited? Quel en est l'effet sur M. Newman qui a abandonné sa position au chemin de fer Pacifique-Canadien pour consacrer tout son temps à cette entreprise à titre de directeur général? Ces hommes me disent qu'il leur est bien difficile de maintenir leur personnel.

Ceux-ci étaient convaincus de se trouver bientôt sans emploi et bon nombre d'hommes occupant des postes de commande ont offert leur démission.

Quel effet tout cela a-t-il eu sur M. MacMillan? Parlons un peu de ce dernier puisque son nom a été souvent mentionné. Avant de quitter Ottawa, il m'a fait remarquer qu'il était l'objet d'une campagne de dénigrement et j'ai reconnu qu'il avait raison. On a répandu la rumeur qu'il s'était querellé avec moi, alors qu'il ne s'était passé rien de tel. Chaque jour depuis mon retour quand nous nous sommes trouvés tous les deux à Ottawa, M. MacMillan est venu me voir; nous avons discuté ensemble plusieurs questions. Il a donné certains conseils qui ont tous été suivis, du moins en partie. Il s'est rendu à Vancouver pour assister au mariage de sa fille et je crois savoir qu'il revient maintenant à Ottawa. Supposons, cependant, que la rumeur soit fondée et qu'il y aurait eu un différend entre nous. M. MacMillan n'a pas donné sa démission et c'est moi qui suis le chef du ministère. Or, tant que je remplirai ces fonctions, c'est moi qui exercerai l'autorité.

L'hon. M. HANSON: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

Des VOIX: A l'ordre.

L'hon. M. HANSON: Je poserai ma question plus tard.

L'hon. M. HOWE: Veut-on faire croire qu'un haut fonctionnaire qui se querellerait avec moi resterait quand même au service du ministère? C'est moi qui dicte la ligne de conduite à suivre dans mes services et si un haut fonctionnaire ne s'y conforme pas, il n'a qu'à résigner ses fonctions. Or, d'après les rumeurs, M. MacMillan se serait brouillé avec moi, aurait rejeté mon programme, peut-être en entier, tout en conservant son poste. Cela ne s'est jamais produit, c'est cependant la conclusion à tirer des articles parus dans les journaux.

Voyons ce qu'on a dit par ailleurs. J'ai vu une ou deux copies dactylographiées de prétendues conversations intimes entre M. MacMillan et l'un de ses amis. Une de ces copies a circulé dans les bureaux de deux ou trois journaux et a servi en fin de compte à la rédaction d'un éditorial dans le *Globe and Mail*. Je ne crois pas que ces conversations aient jamais eu lieu. Le directeur d'un ministère s'engage par serment à ne pas dévoiler les affaires de son ministère. Il en est ainsi depuis le début de la guerre. Un décret du conseil, dont j'ai ici la copie, en a fait une obligation. Quarante ou cinquante hommes d'affaires de la catégorie de M. MacMillan,—chefs d'importantes sociétés,—travaillent dans notre ministère en gardant l'anonymat. Ils se sont tous engagés par serment à garder le silence et ils le gardent. Dans quelle situation se trouve M. MacMillan vis-à-vis de ses collègues du ministère quand les journaux lui consacrent des manchettes, racontent qu'il a confié certains secrets à ses amis en des conversations secrètes? Est-ce que cela le met en bonne posture au ministère ou devant l'opinion publique? Je ne le crois pas. S'il était l'homme qu'on dit, je pense bien qu'aucun honorable député me demanderait que nous le gardions au ministère. Or, je tiens à ce qu'il reste dans mon ministère, parce que je suis convaincu qu'il n'est pas de ce genre.

Je pourrais exposer d'autres méthodes de dénigrement employées contre M. MacMillan, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Les lecteurs de ces articles conviendront qu'ils n'augmentent pas l'utilité que M. MacMillan peut avoir au service de l'Etat.

Voici l'histoire de M. MacMillan. Je lui ai demandé de venir à Ottawa, en juin dernier, pour occuper un poste très important au ministère des Munitions, celui de régisseur du bois. Il a accepté. A peine une ou deux semaines après son arrivée, de graves difficultés se posèrent au sujet du bois et il a fallu se donner beaucoup de mal pour organiser la production du bois voulu. M. MacMillan s'est acquitté à merveille de cette tâche et j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion, ici même, de louer le bon travail qu'il a accompli en qualité de régisseur du bois pour nous permettre d'atteindre notre objectif.

Plus tard notre service de la statistique, chargé de prévoir les besoins de notre production de guerre, de nous prévenir en cas d'une rareté probable de main-d'œuvre ou de matériaux et de nous tenir au courant de toutes les questions dont nous devons tenir compte si nous voulons agir intelligemment, a décidé d'élargir ses cadres et de former un comité composé de représentants de tous les ministères possédant les renseignements dont il avait besoin pour arriver à ses conclusions. C'est ainsi que fut formé dans mon ministère le Comité de réquisition en temps de guerre. Ce comité est sous la présidence de M. MacMillan, qui relève de moi. Le comité comprend des représentants de la Banque du Canada, du ministère des Finances, du ministère du Travail et des trois ministères de la Défense. Après avoir accepté la présidence de ce comité, M. MacMillan a décidé d'y con-

sacrer tout son temps et a offert sa démission comme régisseur du bois. Depuis cette date, il s'occupe du travail du comité.

Tous les journaux, à quelques rares exceptions près, ont prétendu que M. MacMillan avait dit toutes sortes de choses à propos du travail du comité. Outre M. MacMillan, le comité se compose de huit ou neuf hauts fonctionnaires très consciencieux. On ne s'imagine pas, je suppose, que les relations de M. MacMillan avec les autres membres du comité en sont améliorées quand les journaux s'emparent de choses de ce genre avant même que le comité ait pu faire rapport ou même ait pris connaissance des initiatives de son président. Le travail de dénigrement mené contre M. MacMillan a donné des fruits, mais je le crois assez homme et assez capable pour tout ignorer et continuer le travail si utile qu'il fait pour le Gouvernement et le pays.

L'hon. M. HANSON: Le ministre me permet-il maintenant une question?

L'hon. M. HOWE: Certainement.

L'hon. M. HANSON: Est-ce qu'il veut laisser entendre que j'aie ou qu'un autre membre ait jamais tenté de quelque manière que ce soit de dénigrer M. MacMillan?

L'hon. M. HOWE: Dans le communiqué qu'il a remis aux journaux, l'honorable député a dit que M. MacMillan—au moins l'honorable député a mentionné le nom de M. MacMillan en cette enceinte.

L'hon. M. HANSON: En effet; mais malgré la meilleure volonté du monde on ne trouvera rien là qui puisse passer pour du dénigrement.

L'hon. M. HOWE: Mais que veut-on laisser entendre? L'honorable député a mentionné un rapport secret que M. MacMillan en sa qualité de président du comité de réquisition en temps de guerre aurait présenté au comité de guerre du cabinet et il a dit ce que renfermait ce rapport. N'est-ce pas porter atteinte à la réputation de M. MacMillan que de prétendre qu'il a présenté un rapport secret dont le contenu était connu du public avant même que nous en ayons pris connaissance? A mon sens, c'est certainement porter atteinte à sa réputation.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis pas du tout de cet avis. C'est peut-être porter atteinte à la réputation de quelqu'un d'autre.

L'hon. M. HOWE: Les journaux étaient déjà renseignés.

L'hon. M. HANSON: Ils étaient au courant de ces faits bien avant que je ne le fusse moi-même.

L'hon. M. HOWE: En parlant de dénigrement: les journaux ont publié des éditoriaux malicieux basés non sur des faits mais sur des rumeurs, des cancans et des conversations privées avec des membres du Gouvernement. Qu'on le sache, tous les journalistes d'Ottawa sont les bienvenus dans mon bureau. Je suis prêt à donner des entrevues aux journalistes chaque fois que ceux-ci sont en nombre suffisant. Les membres de la tribune des journalistes ne m'accuseront pas, je pense, de refuser des renseignements au cours de ces conférences avec les journalistes, chaque fois que je pense pouvoir les rendre publics sans dévoiler des secrets qui ne m'appartiennent pas. Je ne me fais jamais tirer l'oreille pour parler aux entrevues accordées aux journalistes ni pour répondre aux questions portant sur des sujets particuliers. Mais les journalistes croient maintenant devoir publier la moindre rumeur qui circule au sujet du ministère des Munitions. Je mentionnerai en particulier le *Financial Post* du Canada. Ce journal, non content de son propre tirage, achète maintenant de l'espace dans d'autres feuilles afin de publier des articles absolument faux, comme je crois l'avoir prouvé aujourd'hui. C'est le *Financial Post* qui a essayé d'arrêter la fabrication de la mitrailleuse Bren avant la guerre. Je n'ai rien à dire au sujet des articles que ce journal publie dans ses propres colonnes, mais je crois que cet organe n'est pas inspiré par des sentiments philanthropiques quand il achète de l'espace dans d'autres journaux, comme je le comprends, pour faire des assertions malicieuses et fausses contre le ministère des Munitions et Approvisionnements.

Je porte cette accusation sérieusement, en pleine connaissance de cause. Le *Financial Post* de Toronto remporte la palme pour le sabotage au Canada depuis que la guerre est commencée.

J'ai retenu longtemps l'attention de la Chambre. J'ai d'autres documents sous la main, mais, ayant parlé depuis près de deux heures et demie, je crois avoir fait une bonne journée de travail, et je remercie les honorables députés de m'avoir écouté si patiemment. Avant de reprendre mon siège, je dirai que je suis prêt à amplifier toute déclaration que j'ai faite si quelque honorable député le désire et me pose des questions.

L'hon. M. HANSON: En premier lieu, le ministre aura-t-il la bienveillance de déposer les lettres qu'il a mentionnées et qu'il a promis de déposer sur le bureau? En second lieu, si le ministre avait été aussi franc à l'égard du public canadien dans le passé qu'apparemment il l'a été aujourd'hui,—en ce moment je ne con-

teste aucunement sa franchise, ne connaissant pas les faits,—je suis certain qu'on aurait pu éviter une forte partie de la campagne de presse dont il se plaint.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député me permettra de lui dire que le ministre était en Angleterre lorsqu'on a commencé cette campagne,—on le poignardait dans le dos alors qu'il servait son pays en accomplissant une mission outre-mer.

L'hon. M. HANSON: Je ne saurais dire quand la campagne a commencé.

Le très hon. MACKENZIE KING: On l'a commencée lorsque le ministre était en Angleterre. On voulait le poignarder dans le dos.

L'hon. M. HANSON: Pourquoi me faire la leçon à ce sujet? Je n'en suis pas l'auteur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Vous avez parlé de la campagne.

L'hon. M. HANSON: Certes j'en ai parlé. Elle est la conséquence. . .

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne fais pas la leçon à l'honorable député. Je rétablis les faits au sujet de la campagne lancée contre le ministre.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre pourra prononcer son discours plus tard. Si le règlement doit s'appliquer respectons-le. Je faisais une observation plutôt anodine, à l'effet que si le ministre avait été aussi franc à l'égard du public canadien qu'il l'a été aujourd'hui au sujet de la production,—et je ne conteste pas sa franchise en ce moment ne sachant pas s'il nous a dit la vérité; l'avenir seul le dira; j'accepte sa déclaration,—il aurait évité une foule de choses dont il se plaint. Ce n'est qu'une observation banale.

Je n'ai pas l'intention de relever tout ce qu'a dit le ministre au cours de son long exposé. Ce serait impossible, particulièrement pour quiconque, comme moi-même, n'a pas de bien grandes connaissances en avionnerie. C'est parler bien franchement. J'ai constaté avec plaisir que, dans la première partie de ses observations, le ministre a énuméré certaines sphères de production qui fonctionnent bien dans son ministère. Ce n'est pas étonnant, au bout de dix-huit mois de guerre, au cours desquels on a dépensé des centaines de millions de dollars et amené à Ottawa les meilleurs administrateurs du pays.

Me permettra-t-on de dire que jamais en aucun endroit, en aucune circonstance, les membres de mon parti, ni moi-même, ni qui que ce soit de notre entourage, avons répandu la moindre calomnie sur le compte des aides bénévoles et des autres administrateurs éminents que le ministère a fait venir à Ottawa? D'autre part, j'ai félicité le ministre d'avoir invité certaines personnes de mes connaissances à entrer au service de son département, tout particulièrement ce M. Ralph Bell, qui a été le premier président de la Federal Aircraft Limited. Je le connais aussi bien que le ministre, et je désirais beaucoup que sa réputation n'ait pas à souffrir de ses relations avec la Federal Aircraft. Je n'en dirai pas davantage. Le ministre est au courant.

L'hon. M. HOWE: Oui, l'honorable député s'est déjà exprimé en ce sens à la Chambre.

L'hon. M. HANSON: Oui, je l'ai certainement fait, et j'ai dit privément au ministre que je désirais beaucoup que l'on fournisse l'accasion à M. Bell de se faire valoir.

Lorsqu'on attaque les hommes qui, un peu partout au Canada, ont quitté leurs affaires pour venir à Ottawa se consacrer sans réserve à l'effort de guerre du gouvernement, ma ligne de conduite ne varie pas. Il faut admettre que ce n'est pas ici qu'on les attaque le plus. Je suis heureux de dire que sauf un ou deux cas, qui sont le fait de députés ministériels, on ne s'en est jamais pris à la réputation, à la compétence ou aux actes de ces hommes. Mon honorable ami d'Essex-Est, à l'extrême droite, hoche la tête. Je n'ai pas souvenance que des attaques soient venues de cette direction contre ces messieurs.

Je suis fier de dire qu'aucun membre de notre parti ne s'est livré en paroles, par insinuation ou autrement, au moindre propos désobligeant à l'égard de ces collaborateurs du Gouvernement. Au contraire, j'ai fait à l'occasion, des démarches auprès de membres du cabinet pour leur signaler confidentiellement les attaques formulées par des députés ministériels contre ces chefs d'entreprise qui sont venus ici servir l'Etat. Une explosion s'est produite la semaine dernière, qu'il serait superflu de rappeler. Il y a aujourd'hui au *Feuilleton,* inscrites au nom d'un député ministériel, un certain nombre de questions relative à un autre homme qui donne tout son temps à l'examen d'une question très importante se rattachant à l'effort de guerre du Gouvernement. Ces questions viennent d'un député libéral de Toronto. Je ne suis pas au courant de l'affaire, mais je me permets de donner un avis au cabinet. Quand on prie un homme de la valeur de M. Cottrelle de mettre ses talents au service de l'Etat, sans traitement, il importe de protéger sa réputation contre la calomnie, de le défendre au besoin, car il n'est pas ici pour répondre.

L'hon. M. HOWE: C'est juste.

L'hon. M. ILSLEY: Très bien! Très bien!

L'hon. M. HANSON: On ne peut donc blâmer d'aucune façon notre parti de s'être prêté à des attaques contre les administrateurs et autres personnages dont le ministre s'entoure. Et si l'on vient affirmer qu'il y a eu atteinte à la réputation d'autrui de la part de notre groupe, je repousse toute accusation de cette nature.

Je ne me constitue pas le défenseur des journaux, et loin de moi la pensée de me constituer leur défenseur; la tâche serait trop lourde. Si le ministre est sage, il fera bien de se surveiller lorsqu'il s'en prendra aux journaux. D'après mon expérience, peu importe que notre cause soit juste, que nous ayons le droit pour nous, et que nos intentions soient droites, les journaux auront toujours le dernier mot. Il est donc inutile de nous attaquer à eux.

L'hon. M. ROWE: Il ne faut jamais attaquer un journal à moins d'en avoir un à soi.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas plus l'intention de me lancer dans les affaires de presse que le Gouvernement n'a l'intention de s'adonner à l'avionnerie. J'ai une crainte salutaire des journaux . . .

Le très hon. M. LAPOINTE: Parce qu'ils ont le dernier mot.

L'hon. M. HANSON: . . . parce que j'ai vécu, et je fais bénéficier le ministre de mon expérience, il est peut-être moins âgé que moi.

L'hon. M. HOWE: Je vieillis.

L'hon. M. HANSON: Peut-être n'a-t-il pas été dans la vie publique aussi longtemps que moi, mais qu'il suive mon conseil. Mieux vaut souffrir en silence que de combattre cette classe de gens sur un terrain inconnu.

Pour revenir au débat de cet après-midi, je suppose qu'il découle naturellement de la déclaration sans arrière-pensée que j'ai tenté de faire devant cette Chambre, le 20 février, pour satisfaire l'honorable député de Cumberland (M. Black), qui se tracassait au sujet de la production des avions Avro-Anson dans sa circonscription. C'est ce qui avait motivé ma déclaration. J'aurais préféré lui laisser la parole et vous pouvez me croire . . .

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Je ne vois pas bien ce qui peut provoquer cette hilarité. Le député de Cumberland est un digne membre de cette Chambre. Nous avons fréquenté la même école. Nous sommes amis depuis au-delà de 46 ans et je suis prêt à faire tout ce qu'il me demandera, sauf me déshonorer.

UNE VOIX: Il ne vous demanderait jamais de vous déshonorer.

L'hon. M. HANSON: Naturellement. Ayant l'impression que la fabrication des avions Avro-Anson avait été retardée, surtout par la Canadian Car et en autant que ce retard intéressait notre aviation ainsi que l'industrie, la main-d'œuvre et le bien-être de la ville d'Amherst, que mon honorable ami représente si dignement, j'ai posé au Gouvernement, le 20 février, certaines questions basées sur une déclaration que j'avais de bonnes raisons de croire exacte. A la suite de l'exposé du ministre, je m'aperçois que ma déclaration ne contenait qu'une seule erreur. Quelle était cette citation que j'ai voulu faire le 20 février et que le ministre, ainsi que les règlements, devant lesquels je m'incline, m'ont empêché de faire? On m'a arrêté après la lecture des deux premiers paragraphes. Je désirais tout bonnement demander au ministre des Munitions et Approvisionnements de faire une déclaration au sujet d'une question d'importance publique vitale. Il s'agissait de l'état peu satisfaisant de la production d'avions au Canada surtout en ce qui avait trait à la prétendue panne (cette expression décrit bien la situation) survenue dans l'activité de la société Federal Aircraft Limited, propriété exclusive du gouvernement. Ma déclaration se basait sur cela. J'ajoutais que je préférais cette manière de procéder. J'avais peut-être tort. L'innocence fait commettre bien des bévues.

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis pas très au courant de la procédure suivie dans cette Chambre. Cela fait rire le premier ministre. J'aimerais bien posséder sa finesse en matière de manœuvres politiques; je serais alors à sa place et lui à la mienne. C'est un compliment que je lui fais d'une manière indirecte.

M. POULIOT: Le mot "innocence' a de nombreuses acceptions.

L'hon. M. HANSON: J'ai ajouté:

La Federal Aircraft Limited a été établie par le ministre sous forme de société possédée par l'Etat afin de coordonner les opérations nécessitées par la fabrication des aéroplanes Avro-Anson...

Cette déclaration ne donne pas toutes les causes de son établissement, mais c'est l'une des principales raisons d'être de cette société comme l'a affirmé le ministre aujourd'hui.

...et elle assuma certaines fonctions importantes relativement à l'acquisition et, plus tard, à la fabrication de certaines pièces essentielles entraînant une dépense de 50 millions de dollars.

On ne l'a pas réfutée et je suppose que le ministre en reconnaît le bien-fondé. Il fait signe que oui.

Cependant, pour quelque raison inconnue du public, les efforts de cette société n'ont donné aucun résultat.

La déclaration formulée aujourd'hui par le ministre confirme cette assertion de caractère général.

L'hon. M. HOWE: Ils ont donné tous les résultats prévus.

L'hon. M. HANSON: Les opinions diffèrent là-dessus.

L'hon. M. HOWE: Si la société n'a pas produit d'avions, elle a du moins donné des résultats.

L'hon. M. HANSON: Nos opinions peuvent bien différer sur ce point et peut-être la mienne ne vaut-elle pas celle du ministre. Il devrait avoir raison, car il est évident que je ne posséderai jamais ses connaissances dans ce domaine. Je me permets, toutefois, de lui faire remarquer que ces déclarations publiques sont fondées sur celles des fabricants, qui sont prêts, me dit-on, à fournir des preuves.

L'hon. M. HOWE: Ce n'est pas ce qu'ils m'ont dit.

L'hon. M. HANSON: Mes renseignements diffèrent de ceux du ministre et de ceux des journaux, mais de toute façon c'est ce que l'on m'a donné à entendre. Je me propose de revenir sur ce point avant de reprendre mon siège. Je parle en ce moment de ma propre déclaration.

J'apprends que vers la fin de l'année le ministre suppléant des Munitions et Approvisionnements...

Je suppose qu'en l'absence du ministre, son collègue de la Défense nationale pour le Service naval a voulu se mettre au courant des ramifications de cet important ministère, tâche gigantesque pour un nouvel arrivant.

...rechercha une occasion de discuter, avec les gens intéressés à la fabrication de bombardiers Anson, tous les problèmes inhérents à l'avionnerie...

Est-ce bien vrai? Je le crois. On ne l'a jamais nié. Le ministre est présent et il peut nous dire si cette déclaration est fondée. Pour ma part, je n'en doute pas. Le ministre garde le silence; il faut donc...

L'hon. M. MACDONALD: Quelle est la question?

L'hon. M. HANSON: Le ministre n'aurait-il pas recherché au début de l'année, l'occasion de discuter, avec les gens intéressés à la fabrication de bombardiers Anson, les divers problèmes inhérents à l'avionnerie?

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. MACDONALD: Pour répondre à l'honorable leader, je dois dire que j'ai eu un entretien avec les fabricants des pièces constituantes de l'avion de bombardement Avro-Anson; je ne saurais dire si c'est à leur demande ou à la mienne que cet entretien a eu lieu. Ils sont venus à Ottawa et m'ont prié de les recevoir. Nous avons passé une couple d'heures ensemble.

L'hon. M. HANSON: En somme, mon assertion est fondée. Peu m'importe qui a pris l'initiative; le fait demeure que le ministre a eu avec eux un entretien.

L'hon. M. MACDONALD: C'est exact.

L'hon. M. HANSON: Oui. Ils ont commencé par causer des problèmes de l'avionnerie et du piteux état de la production de l'Avro-Anson. On m'assure que leur entretien portait sur ce sujet et que le ministre

...demanda aux manufacturiers de lui soumettre leurs avis quant à la façon de remédier à cette situation dont la Federal Aircraft Limited était responsable.

Je suppose que c'est la vérité. Il n'y a pas de sabotage en cela. La déclaration ne renferme rien de nuisible.

L'hon. M. HOWE: Je n'ai pas accusé mon honorable ami de sabotage.

L'hon. M. HANSON: Le ministre a été sur le point de le faire. S'il n'en avait pas l'intention, il a été très près de porter une telle accusation.

L'hon. M. HOWE: J'ai répété que MacMillan déclarait être victime d'une campagne de dénigrement. J'ai dit que je partageais cet avis parce qu'on diffamait son nom.

L'hon. M. HANSON: J'ai cru saisir—pourtant j'ai le cuir épais—que le ministre m'accusait d'avoir miné la réputation de M. MacMillan, ce qui est absolument faux. J'ai entretenu des relations suivies avec M. MacMillan alors qu'il était régisseur du bois. Je déclare au ministre que je n'ai pas rendu à M. MacMillan de visite d'affaires depuis sa nomination à la présidence du comité de réquisition en temps de guerre. Je me suis rencontré avec lui dans la salle à dîner du Château Laurier où nous avons pris des repas ensemble et causé de choses et autres en plusieurs occasions. Nous avons toujours pris soin de ne pas parler affaires. Je crois que M. MacMillan ne refuserait pas de me recevoir si je lui annonçais ma visite.

L'hon. M. HOWE: Vous avez laissé entendre que si vous l'aviez vu il vous aurait donné tous les détails à ce sujet. J'aime à croire que vous ne le lui avez jamais demandé.

L'hon. M. HANSON: Après ces paroles du ministre à ce sujet (je les avais oubliées) je ne veux pas croire un instant que M. MacMillan consentirait plus volontiers que le ministre à violer son serment. J'ai pu me tromper. De toute façon j'aimerais qu'on sache que je n'ai eu avec M. MacMillan que des rapports francs et ouverts. Ils l'ont toujours été et j'espère qu'ils le seront toujours. Il a déjà eu la bonté d'aider un de mes amis à conclure un marché très important. Il s'agissait de bois d'œuvre, et il lui fallait se procurer de la monnaie américaine. Mon ami lui est éternellement reconnaissant ainsi que moi.

Telle n'est pas cependant la question. Ces industriels—on me dit qu'ils étaient au nombre de six, bien que je n'en sois pas certain —se sont rendus chez le ministre suppléant à la demande de ce dernier, vers le 7 janvier, et lui ont soumis un plan adopté à l'unanimité au sujet de la ligne de conduite à suivre. Je ne possède pas un exemplaire du rapport, mais on m'en a communiqué la substance. Je constate, à la lumière de la déclaration faite par le ministre cet après-midi qu'on ne m'a pas parlé du cinquième point, mais on m'a fait part des quatre autres, que j'ai inclus dans ma déclaration et le ministre les a répétés presque textuellement aujourd'hui.

L'hon. M. HOWE: L'honorable député, s'il n'était pas au courant, était bien le seul au pays dans ce cas. Tous les journaux étaient renseignés.

L'hon. M. HANSON: Sur ma parole, je n'était pas au courant.

L'hon. M. HOWE: Tous les journaux avaient la nouvelle. Les faits ont été rapportés dans un article signé par un certain Richard Guthrie, que je ne connais pas et que je n'ai pu retracer.

L'hon. M. HANSON: Il m'est également inconnu—je n'en ai jamais entendu parler.

L'hon. M. HOWE: Moi non plus.

L'hon. M. HANSON: Mais voici les quatre recommandations faites au ministre suppléant. Le ministre a fait allusion à une cinquième que j'oublie. Or, voici les recommandations, telles que je les comprends: 1 Que la Federal Aircraft Limited soit dissoute; 2. que la De Havilland Aircraft of Canada soit chargée de diriger ou administrer, au nom du ministère des Munitions et Approvisionnements, l'entreprise Avro-Anson, et qu'on lui transporte le personnel, le matériel, les documents, et le reste de la Federal Aircraft; 3. que la De Havilland devienne responsable des questions techniques et du matériel à obtenir; 4. que le ministère des Munitions et Approvisionnements prenne à sa charge les obligations contractuelles et financières de la Federal Aircraft et qu'il remplisse le même rôle au point de vue financier.

En d'autres termes, on proposait que l'Etat assume les charges de sa paternité. Quand à la cinquième recommandation, je ne me rappelle plus ce qu'en a dit le ministre. A tout événement, je n'ai jamais vu le texte même du rapport et n'en puis rien dire. Mais le ministre admet aujourd'hui que tel est bien l'exposé exact de la situation.

L'hon. M. HOWE: J'ai dit que, coïncidence étrange, cela correspondait parfaitement au texte même de la lettre.

L'hon. M. HANSON: Cela a sûrement paru plus d'une fois dans les journaux. M. Grant Dexter ne l'a-t-il pas communiqué à la *Free Press* de Winnipeg? Ce journal ne l'a-t-il pas publié?

L'hon. M. HOWE: Je l'ignore.

L'hon. M. HANSON: Le *Financial Post* l'a publié, et nombre d'autres journaux. On sait couramment que la chose a eu lieu et on connait la teneur de la lettre. J'ignore qui en a donné communication aux journaux; je n'en ai pas la moindre idée. Je n'en ai pas et n'en ai jamais eu copie. Mais on m'en a fait connaître la substance.

Ce document portait la signature des principaux dirigeants des six corporations tenues par contrat à fabriquer ces avions pour le compte de la Federal Aircraft. Voici les noms des sociétés en question qu'énumère ce document: Canadian Car and Foundry, Ottawa Car and Aircraft Limited, National Steel Car Corporation, de Haviland Aircraft, Boeing Aircraft of Canada et Massey-Harris Company Limited.

Si cette liste est inexacte, qu'on me l'indique. S'il est d'autres sociétés, j'aimerais à en connaître le nom. Voilà ce qu'on a recommandé au ministre. Je m'arrête un instant pour signaler que le motif d'une telle proposition au ministre, à ce que je comprends, résidait dans le fait que la Federal Aircraft, malgré la valeur de la direction, n'avait pu réaliser son objectif et que ces sociétés se trouvaient paralysées, non seulement par la difficulté de se procurer les pièces, mais aussi par de nombreux autres problèmes relatifs avec accessoires, au matériel et aux pièces que la Federal Aircraft devait leur fournir.

Mais le plus grand obstacle que l'on n'avait pas surmonté concernait les données techniques relatives aux avions, lesquelles constituaient une partie très importante des opérations de la Federal Aircraft. Il faut, me dit-on, plus de vingt mille bleus pour un seul de ces moteurs.

Il y a beaucoup de retard, me dit-on encore. J'en ai la preuve jusqu'à un certain point.

C'est peut-être excusable. Comme l'a dit le ministre l'entreprise était nouvelle, elle était au Canada du genre champignon. Je parle de la fabrication des aéronefs, de ce modèle d'avions en particulier. Mais il y a eu des retards, et ces hommes ont été retardés dans la production de l'Avro-Anson. On ne nous a pas indiqué aujourd'hui toutes les causes de ces délais. Il se peut qu'on n'ait pu se procurer le personnel. Je l'ignore. Je demandais au ministre de le dire à la Chambre aujourd'hui; je voulais un véritable exposé de toute la situation.

Est-ce blessant? En sommes-nous arrivés au point, au Canada, qu'un membre de la Chambre ne peut demander de renseignements au ministre? Si tel est le cas, le fascisme règne au pays. Mais, d'après les révélations partielles qu'a faites le ministre, cet après-midi, je vois que le Gouvernement ne s'en tient pas à ses déclarations antérieures sur le volume de la production.

L'hon. M. HOWE: Qu'est-ce?

L'hon. M. HANSON: Touchant la production des aéronefs, le Gouvernement a quelque peu abandonné sa décision de ne pas révéler à la Chambre ni au pays le volume de la production. On nous a étourdi de détails nombreux sur le coût de la production, ce qui, aux yeux des profanes, ne représente que des impôts.

L'hon. M. HOWE: Je suis bien prêt à faire connaître les chiffres relatifs à toute production au Canada, sauf ceux que l'on nous a demandé de tenir secrets. La plupart de ces avions sont dans cette situation. Je serai heureux, si l'honorable député le désire, de mentionner les chiffres de la production, par mois, à une date aussi reculée qu'il le veut. Je les ai sous la main.

L'hon. M. HANSON: Alors le débat aura eu son utilité. Nous n'avons pas obtenu les renseignements. On nous les a toujours refusés, et, plus d'une fois en cette Chambre, j'ai parlé de la crainte que le Gouvernement a de nous renseigner sur l'usage qu'il fait de notre argent.

L'hon. M. HOWE: On ne m'a jamais demandé de statistiques détaillées touchant la production d'avions.

L'hon. M. HANSON: Non pas sur la production d'avions, mais j'ai demandé une déclaration d'ordre général.

L'hon. M. HOWE: J'ai dit...

L'hon. M. HANSON: Je vais m'asseoir.

[L'hon. M. Hanson.]

L'hon. M. HOWE: Le Foreign Office nous a câblé, maintes et maintes fois, nous demandant de ne pas révéler les chiffres de la production relatifs à un grand nombre d'articles. L'armée exprime aussi la même opinion. Mais puisque l'exécution du programme d'entraînement est en bonne voie, il n'y a guère de secret à cet égard, et je serai bien aise de fournir les chiffres de la production touchant ce programme.

L'hon. M. HANSON: Nous allons un peu de l'avant maintenant. Si le ministère ne peut pas nous donner les détails de la production en indiquant les quantités, parce que le Gouvernement anglais l'a prié de ne pas le faire, je n'insisterai aucunement; mais on fournit ces renseignements en Australie.

L'hon. M. HOWE: C'est possible; la production n'y est pas bien considérable.

L'hon. M. HANSON: C'est une question d'opinion. Je crois que ce pays nous devance un peu dans le domaine de la production des avions.

L'hon. M. HOWE: Oh, non.

L'hon. M. HANSON: Je le crois.

L'hon. M. HOWE: Ce pays cherche à acheter des avions chez nous.

L'hon. M. HANSON: Evidemment, c'est une question d'appréciation. J'essaie de préciser davantage au sujet de la production en Australie, et de fournir les chiffres les plus récents.

L'hon. M. HOWE: Obtenez le nombre d'unités.

L'hon. M. HANSON: Je le ferai, si on veut bien me les donner. J'ai câblé à cet effet. Je crois pouvoir obtenir ces renseignements et je les déposerai à la Chambre.

L'hon. M. HOWE: Communiquez-les-moi lorsque vous les recevrez.

L'hon. M. HANSON: Oui.

M. FRASER (Northumberland): L'honorable député me permettra-t-il une question? J'aimerais faire une déclaration avant de la poser...

L'hon. M. HANSON: Non, je ne le pense pas. Il est six heures moins cinq maintenant.

M. FRASER (Northumberland): Je ne prendrai qu'un instant.

L'hon. M. HANSON: Ne faites pas de déclaration; posez simplement la question.

M. FRASER (Northumberland): L'industrie des avions croit que l'honorable député l'a toute comprise l'autre jour dans sa décla-

ration à l'effet que la production était en retard; il n'a pas voulu dire cela, je crois. Il visait simplement la Federal, à mon avis.

L'hon. M. HANSON: Plaît-il? Je parle de la Federal Aircraft.

M. FRASER (Northumberland): Mon honorable ami voulait-il dire jeudi dernier que toute l'avionnerie canadienne s'enlisait, ou n'avait-il à l'idée que la Federal? Il y aurait lieu, en toute justice pour lui-même et pour l'industrie, de dissiper l'équivoque.

L'hon. M. HANSON: Si l'honorable député avait pris connaissance de mes paroles, il serait sûr qu'il s'agissait uniquement de la Federal. Je suis heureux que la question ait été posée. Je n'ai jamais songé à l'avionnerie en général.

M. FRASER (Northumberland): Je remercie l'honorable député.

L'hon. M. HANSON: En fait, il m'est revenu que l'industrie de l'avion a essayé depuis bien des années à intéresser le Gouvernement actuel à la fabrication d'appareils au Canada, aux Avro Anson, mais sans succès. Elle tenait à ce genre d'affaires.

L'hon. M. HOWE: Il ne s'est jamais agi des Avro Anson.

L'hon. M. HANSON: Le ministre avait eu en la matière une opinion qui ne me répugne pas. Je tâche d'exprimer ce qu'il avait à l'idée et ce qui paraît tout à fait raisonnable à l'homme prudent que je suis: Devons-nous favoriser le développement d'une avionnerie canadienne en temps de paix? Voilà l'une des premières questions qu'il devrait se poser. Voici ce que je me demande souvent: Si c'était à refaire, le Canada encouragerait-il l'industrie automobile chez lui? Je me pose souvent la question, mais je sais que le seul fait de la poser est loin d'être bien vu dans certains milieux. Nous avons encouragé cette industrie à grands frais pour le consommateur canadien.

M. MARTIN: Et fort avantageusement.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas nous qui avons introduit la General Motors au Canada. Les deux partis ont encouragé l'expansion de l'industrie automobile dans notre pays.

M. MARTIN: Remercions le Ciel de ce que nous l'ayons aujourd'hui.

L'hon. M. HANSON: Oui, c'est l'apologie de la chose, mais si nous recommencions de nouveau en temps de paix, nous engagerions-nous à effectuer les dépenses faites pour assurer le progrès de l'industrie de l'automobile au pays? Pendant que je traite le sujet, permettez-moi de dire que je souscris à la remarque de l'honorable député: remercions le Ciel d'avoir aujourd'hui cette industrie, parce que c'est la seule au Canada qui ait fonctionné.

L'hon. M. HOWE: Qu'entend l'honorable représentant par "la seule industrie"?

L'hon. M. HANSON: Je la cite comme l'unique grande industrie qui ait obtenu d'importants résultats.

L'hon. M. HOWE: Il en existe plusieurs autres.

L'hon. M. MACDONALD: La construction navale.

L'hon. M. HANSON: Je ne crois pas que le programme de construction navale soit du tout comparable à la production des véhicules à moteur. L'Etat lui-même utilise aujourd'hui pour 14 millions de dollars d'automobiles de tout genre. C'est le plus grand acheteur d'automobiles qu'il y ait au pays et aujourd'hui il a tant d'automobiles sur les bras qu'il ne sait qu'en faire. A London, dit-on, un champ est couvert de nouvelles automobiles.

M. MACDONALD (Brantford-City): Elles circulent tous les jours.

L'hon. M. HANSON: Elles stationnent dans un champ, inutilisées.

M. MACDONALD (Brantford-City): Elles vont et viennent tout le temps.

L'hon. M. HANSON: L'honorable député veut-il garder le silence? Il pourra faire ses remarques plus tard.

M. MACDONALD (Brantford-City): Je demeure plus près de London que l'honorable représentant.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est qu'un à-côté, un détail. Je poursuis mon exposé au sujet de cette déclaration, signée par ces compagnies, dont j'ai parlé. Ensuite, je crois comprendre que la question est venue à l'attention du président du comité de réquisition en temps de guerre et qu'il a fait venir un homme de Détroit. On différera peut-être d'opinion ici; si ce que je dis est inexact, je serai le premier à le reconnaître, mais à tout événement, cela au moins est vrai comme l'a avoué le ministre aujourd'hui. Le président du comité de réquisition en temps de guerre a fait venir des Etats-Unis un des spécialistes dans la production d'avions, M. Breech, chef d'une des divisions de la General Motors, pour faire enquête sur la situation et exprimer son avis. On m'informe qu'il est du même avis que les

manufacturiers canadiens et qu'il a confirmé la situation désespérée de la Federal Aircraft. Le ministre n'a pas nié ce point, mais cela m'a été dit par le chef d'une de ces avionneries.

L'hon. M. HOWE: Je dis que cette déclaration est absolument fausse.

L'hon. M. HANSON: Je dirai que...

L'hon. M. HOWE: Je ne dis pas que la déclaration de mon honorable ami est fausse, mais que les renseignements qu'on lui a fournis sont complètement faux.

L'hon. M. HANSON: Très bien, examinons l'affaire. Ce monsieur a fait cette déclaration à ces hommes en l'absence du ministre.

L'hon. M. HOWE: En effet.

L'hon. M. HANSON: Parfait. L'un de ceux qui étaient présents m'a fait cette déclaration concernant la réunion à laquelle le ministre n'assistait, et ce monsieur a prétendu me rapporter les paroles exactes prononcées en cette circonstance. Je vais en rester là, mais si je fais comparaître un témoin en cour je choisirai celui qui était présent et non pas l'autre. C'est élémentaire, n'est-ce pas?

Il y a eu un petit incident ici cet après-midi au sujet de la question posée par l'honorable député de Lake Centre. Je demande au ministre des Finances s'il possède une copie de la lettre que M. Breech aurait écrite à M. Sloan, de la General Motors.

L'hon. M. ILSLEY: Non.

L'hon. M. HANSON: L'a-t-il jamais eue?

L'hon. M. ILSLEY: Non. J'en ai entendu parler pour la première fois cet après-midi.

L'hon. M. HANSON: Soit. Je n'en sais rien du tout.

L'hon. M. HOWE: Pourquoi en parler, alors?

L'hon. M. HANSON: Je pose la question au ministre. On m'a informé qu'il l'avait en sa possession. Puisqu'il me donne sa parole, l'affaire est close. J'ignore si la lettre en question a jamais existé.

L'hon. M. HOWE: Si mon honorable ami se la procure, voudrait-il me la montrer?

L'hon. M. HANSON: Oui, je m'y engage. Mon honorable ami fera-t-il de même?

L'hon. M. HOWE: Entendu.

L'hon. M. HANSON: Parfait; ce sera réciproque. Comme je ne pourrai finir pour six heures, il vaudrait mieux lever la séance.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. HANSON: Que ferons-nous demain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Demain, puisque la Chambre se formera d'office en comité des subsides, je compte que nous pourrons aborder les crédits de bonne heure. Il s'agira des ministères de la Justice et de l'Agriculture.

L'hon. M. HANSON: Ne poursuivrons-nous pas le débat actuel demain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, je crois que nous en avons eu assez pour quelque temps.

L'hon. M. HANSON: Je pensais que la question était très urgente.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elle l'est peut-être moins maintenant.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)

FIN DU 1ER VOLUME